COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

PREMIÈRE SESSION

(113e DE LA PÉRIODE 1867-1969)

DE LA VINGT-HUITIÈME LÉGISLATURE

18 ÉLISABETH II, 1969

•

VOLUME IX, 1969

DU 28 MAI AU 17 JUIN

•

L'INDEX PARAÎT DANS
UN VOLUME DISTINCT

•

L'IMPRIMEUR DE LA REINE
OTTAWA, 1969

29181—579½

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 28 mai 1969

La séance est ouverte à deux heures.

QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE DES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Question nº 1697—**M. Fortin:**

1. Parmi les employés du ministère de l'Industrie et du Commerce, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

2. Parmi ces employés qui gagnent de $12,000 à $17,000, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

3. Parmi ces employés qui gagnent $17,000 et plus, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

4. Au cours de l'année 1968, combien y a-t-il eu de nominations, de reclassifications et de promotions, par catégorie et par classe et, de ce nombre, combien étaient *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

5. Combien d'employés, par catégorie et par classe, ont suivi des cours *a*) de français, *b*) d'anglais, en 1968?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): On ne tient pas en ce moment de statistiques pouvant fournir les renseignements demandés. Pour réunir les diverses statistiques requises en l'occurrence il faudrait procéder à une étude spéciale, dans tous les services du ministère, au Canada et à l'étranger; le ministère ne dispose pas en ce moment du personnel compétent susceptible d'entreprendre la lourde tâche qui s'imposerait pour présenter une réponse exacte. La réalisation de cette étude spéciale s'avérerait, d'autre part, extrêmement onéreuse.

On est d'autre part prié de se reporter à la page 2401-2 des Débats de la Chambre des communes, en date du 25 septembre 1967.

LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE DES EMPLOYÉS DU BUREAU DE LA STATISTIQUE

Question nº 1698—**M. Fortin:**

1. Parmi les employés du Bureau fédéral de la statistique, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

2. Parmi ces employés qui gagnent de $12,000 à $17,000, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

3. Parmi ces employés qui gagnent $17,000 et plus, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

4. Au cours de l'année 1968, combien y a-t-il eu de nominations, de reclassifications et de promotions, par catégorie et par classe et, de ce nombre, combien étaient *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

5. Combien d'employés, par catégorie et par classe, ont suivi des cours *a*) de français, *b*) d'anglais, en 1968?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question 1697.

LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE DES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Question nº 1714—**M. Fortin:**

1. Parmi les employés du ministère des Transports, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

2. Parmi ces employés qui gagnent de $12,000 à $17,000, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

3. Parmi ces employés qui gagnent $17,000 et plus, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

4. Au cours de l'année 1968, combien y a-t-il eu de nominations, de reclassifications et de promotions, par catégorie et par classe et, de ce nombre, combien étaient *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

5. Combien d'employés, par catégorie et par classe, ont suivi des cours *a*) de français, *b*) d'anglais, en 1968?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question 1697.

LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE DES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS

Question nº 1726—**M. Fortin:**

1. Parmi les employés du ministère des Affaires des anciens combattants, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

2. Parmi ces employés qui gagnent de $12,000 à $17,000, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

3. Parmi ces employés qui gagnent $17,000 et plus, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

4. Au cours de l'année 1968, combien y a-t-il eu de nominations, de reclassifications et de promotions, par catégorie et par classe et, de ce nombre, combien étaient *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

5. Combien d'employés, par catégorie et par classe, ont suivi des cours *a*) de français, *b*) d'anglais, en 1968?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question 1697.

LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE DES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Question nº 1727—**M. Fortin:**

1. Parmi les employés du ministère de l'Agriculture, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

2. Parmi ces employés qui gagnent de $12,000 à $17,000, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

3. Parmi ces employés qui gagnent $17,000 et plus, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

4. Au cours de l'année 1968, combien y a-t-il eu de nominations, de reclassifications et de promotions, par catégorie et par classe et, de ce nombre, combien étaient *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

5. Combien d'employés, par catégorie et par classe, ont suivi des cours *a*) de français, *b*) d'anglais, en 1968?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question 1697.

[M. Forest.]

LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE DES EMPLOYÉS DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Question nº 1728—**M. Fortin:**

1. Parmi les employés du Solliciteur général du Canada, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

2. Parmi ces employés qui gagnent de $12,000 à $17,000, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

3. Parmi ces employés qui gagnent $17,000 et plus, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

4. Au cours de l'année 1968, combien y a-t-il eu de nominations, de reclassifications et de promotions, par catégorie et par classe et, de ce nombre, combien étaient *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

5. Combien d'employés, par catégorie et par classe, ont suivi des cours *a*) de français, *b*) d'anglais, en 1968?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question 1697.

LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE DES EMPLOYÉS DES POSTES

Question nº 1729—**M. Fortin:**

1. Parmi les employés du ministère des Postes, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

2. Parmi ces employés qui gagnent de $12,000 à $17,000, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

3. Parmi ces employés qui gagnent $17,000 et plus, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

4. Au cours de l'année 1968, combien y a-t-il eu de nominations, de reclassifications et de promotions, par catégorie et par classe et, de ce nombre, combien étaient *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

5. Combien d'employés, par catégorie et par classe, ont suivi des cours *a*) de français, *b*) d'anglais, en 1968?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question 1697.

LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE DES EMPLOYÉS DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE

Question nº 1730—**M. Fortin:**

1. Parmi les employés du ministère de la Production de défense, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

2. Parmi ces employés qui gagnent de $12,000 à $17,000, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

3. Parmi ces employés qui gagnent $17,000 et plus, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

4. Au cours de l'année 1968, combien y a-t-il eu de nominations, de reclassifications et de promotions, par catégorie et par classe et, de ce nombre, combien étaient *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

5. Combien d'employés, par catégorie et par classe, ont suivi des cours *a*) de français, *b*) d'anglais, en 1968?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question 1697.

LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE DES EMPLOYÉS DES PÊCHERIES

Question nº 1731—**M. Fortin:**

1. Parmi les employés du ministère des Pêcheries, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

2. Parmi ces employés qui gagnent de $12,000 à $17,000, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

3. Parmi ces employés qui gagnent $17,000 et plus, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

4. Au cours de l'année 1968, combien y a-t-il eu de nominations, de reclassifications et de promotions, par catégorie et par classe et, de ce nombre, combien étaient *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

5. Combien d'employés, par catégorie et par classe, ont suivi des cours *a*) de français, *b*) d'anglais, en 1968?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question 1697.

LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE DES EMPLOYÉS DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Question nº 1732—**M. Fortin:**

1. Parmi les employés du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

2. Parmi ces employés qui gagnent de $12,000 à $17,000, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

3. Parmi ces employés qui gagnent $17,000 et plus, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

4. Au cours de l'année 1968, combien y a-t-il eu de nominations, de reclassifications et de promotions, par catégorie et par classe et, de ce nombre, combien étaient *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

5. Combien d'employés, par catégorie et par classe, ont suivi des cours *a*) de français, *b*) d'anglais, en 1968?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question 1697.

LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE DES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

Question nº 1733—**M. Fortin:**

1. Parmi les employés du ministère du Travail, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

2. Parmi ces employés qui gagnent de $12,000 à $17,000, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

3. Parmi ces employés qui gagnent $17,000 et plus, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

4. Au cours de l'année 1968, combien y a-t-il eu de nominations, de reclassifications et de promotions, par catégorie et par classe et, de ce nombre, combien étaient *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

5. Combien d'employés, par catégorie et par classe, ont suivi des cours *a*) de français, *b*) d'anglais, en 1968?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question 1697.

LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE DES FONCTIONNAIRES DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

Question nº 1734—**M. Fortin:**

1. Parmi les employés du ministère de la Consommation et des Corporations, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

2. Parmi ces employés qui gagnent de $12,000 à $17,000, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

3. Parmi ces employés qui gagnent $17,000 et plus, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

4. Au cours de l'année 1968, combien y a-t-il eu de nominations, de reclassifications et de promotions, par catégorie et par classe et, de ce nombre, combien étaient *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

5. Combien d'employés, par catégorie et par classe, ont suivi des cours *a*) de français, *b*) d'anglais, en 1968?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question 1697.

LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE DES EMPLOYÉS DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT

Question nº 1742—**M. Fortin:**

1. Parmi les employés du ministère du secrétariat d'État, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

2. Parmi ces employés qui gagnent de $12,000 à $17,000, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

3. Parmi ces employés qui gagnent $17,000 et plus, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

4. Au cours de l'année 1968, combien y a-t-il eu de nominations, de reclassifications et de promotions, par catégorie et par classe et, de ce nombre, combien étaient *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

5. Combien d'employés, par catégorie et par classe, ont suivi des cours *a*) de français, *b*) d'anglais, en 1968?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question 1697.

[M. Forest.]

LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE DES EMPLOYÉS DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Question nº 1743—**M. Fortin:**

1. Parmi les employés du ministère des Affaires extérieures, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

2. Parmi ces employés qui gagnent de $12,000 à $17,000, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

3. Parmi ces employés qui gagnent $17,000 et plus, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

4. Au cours de l'année 1968, combien y a-t-il eu de nominations, de reclassifications et de promotions, par catégorie et par classe et, de ce nombre, combien étaient *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

5. Combien d'employés, par catégorie et par classe, ont suivi des cours *a*) de français, *b*) d'anglais, en 1968?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question 1697.

LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE DES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES

Question nº 1750—**M. Fortin:**

1. Parmi les employés du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

2. Parmi ces employés qui gagnent de $12,000 à $17,000, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

3. Parmi ces employés qui gagnent $17,000 et plus, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

4. Au cours de l'année 1968, combien y a-t-il eu de nominations, de reclassifications et de promotions, par catégorie et par classe et, de ce nombre, combien étaient *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

5. Combien d'employés, par catégorie et par classe, ont suivi des cours *a*) de français, *b*) d'anglais, en 1968?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):

	Catégorie de la direction	Catégorie administrative et du service extérieur	Catégorie du soutien administratif	Catégorie de l'exploitation	Catégorie technique	Catégorie scientifique et professionnelle
1. (a).....	2	88	158	30	18	228
(b).....	20	1,039	1,200	532	247	2,024
(c).....	néant	16	43	39	5	73
(d).....	4	138	190	24	21	343
2. (a).....	—	10	—	—	néant	13
(b).....	—	123	—	—	20	190
(c).....	—	1	—	—	néant	2
(d).....	—	15	—	—	1	25
3. (a).....	2	3	—	—	—	néant
(b).....	20	27	—	—	—	8
(c).....	néant	néant	—	—	—	1
(d).....	4	6	—	—	—	2
4.	5	359	475	98	57	1,008
(a).....	1	33	50	3	3	90
(b).....	4	322	410	91	53	891
(c).....	néant	4	15	4	1	27
(d).....	2	52	67	8	4	127
5. (a).....	—	83	17	—	9	21
(b).....	—	9	15	—	3	4

LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE DES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE DES FORÊTS ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Question nº 1751—**M. Fortin:**

1. Parmi les employés du ministère des Forêts et du Développement rural, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

2. Parmi ces employés qui gagnent de $12,000 à $17,000, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

3. Parmi ces employés qui gagnent $17,000 et plus, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

4. Au cours de l'année 1968, combien y a-t-il eu de nominations, de reclassifications et de promotions, par catégorie et par classe et, de ce nombre, combien étaient *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

5. Combien d'employés, par catégorie et par classe, ont suivi des cours *a*) de français, *b*) d'anglais, en 1968?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question 1697.

LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE DES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'IMMIGRATION

Question nº 1752—**M. Fortin:**

1. Parmi les employés du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

2. Parmi ces employés qui gagnent de $12,000 à $17,000, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

3. Parmi ces employés qui gagnent $17,000 et plus, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

4. Au cours de l'année 1968, combien y a-t-il eu de nominations, de reclassifications et de promotions, par catégorie et par classe et, de ce nombre, combien étaient *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

5. Combien d'employés, par catégorie et par classe, ont suivi des cours *a*) de français, *b*) d'anglais, en 1968?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question 1697.

LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE DES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Question nº 1767—**M. Fortin:**

1. Parmi les employés du ministère des Travaux publics, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

2. Parmi ces employés qui gagnent de $12,000 à $17,000, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

3. Parmi ces employés qui gagnent $17,000 et plus, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

4. Au cours de l'année 1968, combien y a-t-il eu de nominations, de reclassifications et de promotions, par catégorie et par classe et, de ce nombre, combien étaient *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

5. Combien d'employés, par catégorie et par classe, ont suivi des cours *a*) de français, *b*) d'anglais, en 1968?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question 1697.

LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE DES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Question n° 1769—**M. Fortin:**

1. Parmi les employés du ministère de la Justice, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

2. Parmi ces employés qui gagnent de $12,000 à $17,000, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

3. Parmi ces employés qui gagnent $17,000 et plus, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

4. Au cours de l'année 1968, combien y a-t-il eu de nominations, de reclassifications et de promotions, par catégorie et par classe et, de ce nombre, combien étaient *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

5. Combien d'employés, par catégorie et par classe, ont suivi des cours *a*) de français, *b*) d'anglais, en 1968?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir la réponse donnée aujourd'hui à la question 1697.

LES PLAINTES AU BUREAU RÉGIONAL DE L'OUEST

Question n° 1862—**M. Mazankowski:**

1. Combien de plaintes ont été adressées au bureau régional de l'Ouest depuis sa mise en place?

2. Combien de ces plaintes ont abouti à des résultats satisfaisants?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. Ainsi que le portait la réponse à la question 1008, le rôle des adjoints de section régionale consiste notamment à assurer la liaison entre le premier ministre et les organismes bénévoles dont l'activité se rapporte à des problèmes d'intérêt public, et à faciliter les rapports entre les parlementaires et le cabinet du premier ministre. Dans l'accomplissement de cette tâche, les adjoints de section régionale tiennent compte des suggestions et des demandes qui leur parviennent, sous une forme quelconque, soit à Ottawa, soit dans les régions qui leur sont assignées. Il s'ensuit qu'une grande partie du travail des adjoints se fait au moyen de rencontres personnelles et de conservations téléphoniques, et que la section de la région de l'Ouest ne dresse aucun inventaire des plaintes qui lui sont adressées.

2. Comme l'indiquait également la réponse à la question 1008, les problèmes dont sont saisis les adjoints de section régionale sont soumis par leurs soins au premier ministre, au député local, au ministère ou à l'organisme gouvernemental compétent, selon le cas. L'adjoint de section régionale pour l'Ouest fait tout en son pouvoir pour assurer à toutes les plaintes dont il est saisi une solution satisfaisante.

LE TRAITEMENT DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET DES LIEUTENANTS GOUVERNEURS

Question n° 1910—**M. Laprise:**

Quelle est la dépense totale pour le salaire et l'entretien du Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs de chaque province?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): La Résidence du gouverneur général me communique les renseignements ci-après:

	$
Gouverneur général	
traitement	46,504
allocation pour l'administration de Rideau Hall et de la Citadelle, y compris les frais de représentation, les dons, les médailles du Gouverneur général, etc.	72,000
Secrétariat du gouverneur général	
traitements	371,948
autres frais d'ordre administratif, y compris les frais de déplacement, communications téléphoniques, télégrammes, papeterie, matériel et fournitures de bureau, etc.	76,154
Ordre du Canada	
traitements	12,375
frais de premier établissement, y compris les dépenses afférentes à la conception et à la réalisation de nouveaux insignes ainsi que les frais de déplacement des récipiendaires au cours de l'année du Centenaire	66,498
	645,479

Les chiffres donnés ci-dessus ne concernent que l'année financière 1967-1968, étant donné qu'on ne connaît pas encore le montant net des dépenses pour 1968-1969.

Lientenants-gouverneurs

	Traitements (statutaires) 1968-1969	Subventions* 1968-1969
	$	$
Alberta	18,000	15,000
Colombie-Britannique	18,000	18,000
Manitoba	18,000	15,000
Nouveau-Brunswick	18,000	12,000
Terre-Neuve	18,000	12,000
Nouvelle-Écosse	18,000	12,000
Ontario	20,000	18,000
Île-du-Prince-Édouard	16,000	10,000
Québec	20,000	18,000
Saskatchewan	18,000	15,000
Total	182,000	145,000

*Subventions, telles qu'elles figurent de façon détaillée dans les Prévisions budgétaires de 1968-1969 à l'égard des Lieutenants-gouverneurs des provinces du Canada, en vue de faire face aux frais de déplacement et de représentation dans l'exercice de leurs fonctions.

LES SÉANCES DE RENSEIGNEMENTS À LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

Question nº 1946—**M. Paproski:**

On mentionne dans la réponse à la question nº 1531, à la page 7313 du hansard du 31 mars 1969, les trois séances de renseignements données par des fonctionnaires du gouvernement fédéral aux représentants d'organes de diffusion qui assistaient à la Conférence sur la constitution, au cours de ces séances, ces fonctionnaires ont-ils parlé de la position que prendraient probablement certains premiers ministres des Prairies et, dans l'affirmative, de qui exprimaient-ils l'opinion?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): Ainsi que le portait la réponse à la question 1531, l'objet de ces séances de renseignements était de répondre aux questions des journalistes concernant les positions adoptées par le gouvernement du Canada à la conférence. Il est possible qu'au cours de l'une ou de plusieurs de ces séances, les fonctionnaires qui les tenaient aient fait allusion aux positions prises à l'occasion de la conférence par certains premiers ministres provinciaux; toute conjecture émise, relativement à l'évolution possible des positions des gouvernements provinciaux, ne l'a cependant été qu'à titre d'hypothèse et qu'aux fins de l'exposé des thèses du gouvernement fédéral.

L'ANIMATEUR SOCIAL DANS LA RÉSERVE DE L'ÎLE LENNOX

Question nº 1947—**M. MacDonald:**

1. Retient-on présentement les services d'un animateur social dans la réserve de l'île Lennox dans l'Île du Prince-Édouard et, dans la négative, quand prévoit-on le faire?

2. Quel est son nom, quand a-t-il débuté dans ses fonctions et quelle est la nature de ses responsabilités?

3. Quelles autres mesures prend-on pour aider particulièrement les membres de cette bande à se mieux loger, à s'instruire et à disposer de meilleurs moyens de transport vers la terre ferme?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Non. Toutefois, le surintendant intéressé est lui-même un ancien animateur social. De plus, des experts-conseils en développement communautaire, du bureau régional du ministère, effectuent des visites régulières à l'île Lennox. En outre, le ministère du Développement de l'Île du Prince-Édouard, organisme chargé de la mise en vigueur du Plan global de développement, récemment arrêté (accord fédéral-provincial conclu dans le cadre de l'ARDA), engagera bientôt un animateur social pour la région de l'île Lennox.

2. Sans objet.

3. Les programmes de logement et d'éducation du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien valent pour la bande indienne de l'île Lennox. De plus, le ministère travaillera en étroite collaboration avec le ministère provincial du Développement, ainsi qu'avec la bande de l'île Lennox, afin d'élaborer pour la région des plans d'aménagement comportant l'établissement de liaisons routières avec la terre ferme.

LES SOLLICITATIONS À LA SECTION RÉGIONALE DE L'ATLANTIQUE

Question nº 1988—**M. Forrestall:**

1. Combien de sollicitations ont été faites au Bureau régional de l'Atlantique, par qui ont-elles été faites, et quelle était la nature de chaque demande présentée depuis l'inauguration de ce service?

2. A quelle décision est-on arrivé dans chaque cas?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1 et 2. Les tâches et le fonctionnement des trois sections régionales ont été définis dans la réponse à la question 1008; on en a également traité dans la réponse à la question 1862. Comme le signalait cette dernière réponse, l'adjoint de section régionale est ordinairement saisi d'une question soit par une conversation téléphonique, soit par une entrevue avec un intéressé, soit par voie épistolaire; en conséquence, la section ne tient aucun registre des noms des personnes qui font appel à elle, ni de la solution donnée à chaque cas. La pratique de la section régionale de l'Atlantique est analogue sur ce point à celle des deux autres sections régionales.

LE VOYAGE EN EUROPE DU MINISTRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

Question n° 2029—**M. Harding:**

1. Quel était le but du récent voyage en Europe du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien?

2. Dans quels pays est-il allé, et quels hommes publics ou fonctionnaires a-t-il rencontrés?

3. A-t-il rencontré des représentants d'entreprises et, dans l'affirmative, comment s'appellent les compagnies qu'ils représentaient?

4. Le ministre était-il accompagné de fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce ou de représentants de l'Office national de l'Énergie?

5. Les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont-ils consulté ceux d'autres ministères avant le voyage du ministre et, dans l'affirmative, quels sont ces autres ministères?

6. A-t-on reçu des engagements d'exploration ou des demandes de renseignements supplémentaires à la suite de ce voyage et, dans l'affirmative, de qui?

7. A-t-on prévenu le gouvernement de l'Alberta et des autres provinces du voyage de ce ministre avant son départ?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Rencontrer les dirigeants des gouvernements et des industries de cinq grandes villes d'Europe, afin d'accélérer la mise en valeur des ressources du Nord canadien.

2. Rome (Italie), du 16 au 18 mars; L'ambassadeur, M. C. C. Crean; Le conseiller des ministres, M. G. F. C. Hughes; Le deuxième secrétaire (commerce), M. C. Renaud; Ministre de l'Industrie, l'honorable Mario Tenassi. Paris (France), du 18 au 22 mars; L'ambassadeur, M. M. P. Beaulieu; Le conseiller des ministres, M. C.-O.-R. Rousseau; M. A. Bettencourt, ministre de l'Industrie, France. Berne et Zurich (Suisse), du 22 au 25 mars; L'ambassadeur, M. S. A. Roberts; Le secrétaire commercial, M. G. E. Blackstock. Dusseldorf (Allemagne de l'Ouest), du 25 au 27 mars; L'ambassadeur, M. R. P. Bower; Le consul général, M. G. A. Browne; Ministre de l'Agriculture et des Forêts, Diether Beneke, Northrhine, Westphalia. Londres (Angleterre), du 27 au 30 mars; Le haut-commissaire, M. Charles Ritchie; Le Ministre (commerce), M. L. H. Ausman; Lord Chalfont, ministre d'État, (Grande-Bretagne) (Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth).

3. Dans chacune de ces grandes villes, le Ministre a rencontré les banquiers, ainsi que les industriels et les chefs d'industrie les plus influents. A chaque réunion, le Ministre prononçait un discours de 15 à 20 minutes sur la mise en valeur des ressources et sur le potentiel minier du Nord canadien. On montrait ensuite le film intitulé *Au Nord, bien du nouveau* (en anglais, français ou allemand, selon le cas), projection complétée d'une période de temps consacrée aux questions suscitées par le film. Au cours de la réception qui suivait, le Ministre pouvait, pendant une heure ou deux, causer avec la plupart des invités et répondre personnellement à leurs questions. En plus des contacts pris à la suite de la projection du film, il y eut des réunions avec les représentants de sociétés suivantes: 1) Entreprise de Recherches et d'Activités pétrolières; 2) Deminex; 3) Thyssen; 4) Mannesmann; 5) Matallgesellschaft; 6) Bayer; 7) Rothschild.

4. Non.

5. Oui. Le ministère de l'Industrie et du Commerce et le ministère des Affaires extérieures.

6. Aucune entente n'a été conclue au sujet d'explorations; toutefois, nous avons reçu des demandes de documentation supplémentaire de la part des entreprises suivantes: *a*) Entreprise de Recherches et d'Activités pétrolières; *b*) Elf Oil Exploration and Production Co.; *c*) *Der Bund,* journal de Berne; *d*) Rothschild; *e*) Dresdner Bank.

7. Non.

LE CENTRE D'ÉDUCATION DE MOOSONEE

Question n° 2078—**M. Roy (Timmins):**

1. A combien se sont élevés, par jour et par étudiant, les frais facturés aux dépens du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, pour les cours suivants donnés au centre d'éducation de Moosonee, en septembre, octobre, novembre et décembre 1968: cours pour manœuvres en construction, cours pour préposés à l'équipement lourd, cours sur les services hôteliers et hospitaliers?

2. A combien se sont élevés les frais facturés pour des cours semblables donnés à Timmins ou à d'autres endroits plus près de Moosonee?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1.

Cours	Début	Coût estimatif par jour et par élève*
Manœuvres en construction	le 15 octobre 1968	$ 8.00
Préposés à l'équipement lourd	le 15 octobre 1968	$15.00
Services hôteliers et hospitaliers	le 15 octobre 1968	$ 6.00

*La province a reçu des versements provisoires calculés d'après ces taux. Les réclamations définitives pour le coût réel basées sur les dépenses engagées doivent être présentées par la province avant le 1er avril 1970.

2. Le coût estimatif, par jour et par élève, de cours semblables donnés à d'autres endroits est le même qu'au centre d'enseignement de Moosonee.

L'ATTITUDE DES ÉTUDIANTS DEVANT LES PROBLÈMES DES INDIENS

Question nº 2096—**M. Howard (Skeena):**

1. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il reçu un rapport portant sur l'attitude des étudiants devant les problèmes des Indiens, conformément à un marché de service daté du 8 septembre 1968?

2. Quelles sommes ont été versées, et à qui, en rémunération de travaux effectués pour produire ce rapport, que celui-ci soit terminé ou non?

3. Sous quel titre désigne-t-on ce rapport?

4. A qui l'a-t-on distribué?

5. Le gouvernement est-il disposé à le mettre à la disposition *a*) de toutes les bandes indiennes et *b*) du Parlement, et sinon, pour quel motif?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Le Ministère n'est au courant d'aucun marché de service daté du 8 septembre 1968, ni d'aucun rapport présenté ultérieurement au sujet de l'attitude des étudiants face aux problèmes des Indiens.

«THE WINDOW»

Question nº 2097—**M. Howard (Skeena):**

1. La division régionale de l'Ontario du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien produit-elle une publication intitulée «The Window»?

2. Dans l'affirmative, a-t-on employé quelqu'un qui ne fait pas partie du personnel du ministère pour collaborer à sa conception, à sa mise en page, à sa rédaction, à sa production, à sa distribution ou à une autre tâche connexe et, dans l'affirmative, quels sont les nom et adresse de cette personne, le travail exécuté et la somme versée à l'égard de ce travail?

3. Combien en coûte-t-il par mois pour produire et distribuer cette publication?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Oui.

2. Le premier numéro de *The Window* a été publié en mars 1966, et jusqu'en avril 1969 aucune agence privée n'a participé de quelque façon que ce soit aux travaux nécessités par cette publication. La firme Berger, Tisdall, Clark et Lesley Ltd., conseillers en relations publiques, C.P. 61, Centre Toronto-Dominion, Toronto, a été chargée de prendre en main la publication *The Window*, et le premier numéro de ce bulletin d'actualité a été publié par eux en avril 1969. L'imprimerie nationale a préparé les plaques et en a fait le tirage.

Le coût de production de ce numéro et l'impression de 1,500 exemplaires de *The Window* se détaillent comme suit: Travail d'art pour l'en-tête exécuté par M. W. Turnbull, 36 Drury Crescent, Bramalea, (Ontario), $50.00; Composition définitive exécutée par M. Wright, directeur, Imprimerie nationale, Section de la Composition, 208-36, rue Adélaide, Toronto (Ontario); $101.00; Plaques et impression exécutées par M. G. Deane, directeur, Imprimerie nationale, 1, rue Front, Toronto (Ontario), $110.68; Coût total $261.68.

3. Environ $225.00.

LE TRANSPORT DU COURRIER PAR AIR CANADA

Question nº 2119—**M. Macquarrie:**

1. A chacune des dix dernières années, quelle somme a-t-on versée à Air Canada pour transporter le courrier pour le compte du ministère des Postes du Canada?

2. Quelles auraient été les sommes totales versées si le taux par tonne-mille avait été le même que celui qui est en vigueur aux États-Unis?

3. Quelle augmentation annuelle prévoit-on à la suite de la politique du «tout par avion» que le ministre des Postes a annoncée en octobre dernier?

4. Quels efforts fait-on actuellement pour réduire le coût du transport du courrier canadien par avion?

5. Quelle entreprise d'experts-conseils étudie la question?

6. Quand va-t-elle soumettre son rapport au ministre?

7. Quand ce rapport sera-t-il publié?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): 1. Les montants versés à Air Canada pour le transport du courrier, au cours des dix dernières années, sont les suivants:

Année financière	Total
1959-1960	$ 9,941,925
1960-1961	10,234,868
1961-1962	10,212,570
1962-1963	10,511,136
1963-1964	11,073,498
1964-1965	12,064,808
1965-1966	12,705,718
1966-1967	13,359,157
1967-1968	14,083,440
1968-1969	14,879,060

2. La comparaison demandée des montants qui auraient été payés si le taux par tonne-mille avait été le même que celui qui est en vigueur aux États-Unis, se reporte probablement à une déclaration publiée par la presse le 28 avril et selon laquelle j'aurais indiqué que «le ministère paie à la susdite compagnie d'aviation. qui appartient au gouvernement, 49.9 cents par tonne-mille, tandis que l'Administration postale des États-Unis paie 24 cents par mille».

La comparaison se fondait sur les taux couramment en vigueur dans les deux pays pour l'année civile 1968, qui étaient payés aux compagnies de transport sur longues distances à l'égard du courrier prioritaire local. Pour établir une comparaison exacte avec tous les paiements effectués aux États-Unis pour le courrier du régime intérieur, il est nécessaire de tenir compte de plusieurs facteurs complexes, dont le paiement aux États-Unis de quotes-parts terminales à cer-

tains aéroports et d'une subvention d'État, pour service public, à certaines compagnies d'aviation. Une maison d'experts-conseils étudie en ce moment les divers facteurs qui se rattachent au transport du courrier aérien au Canada.

Le montant total versé à Air Canada pour chacune des dix dernières années financières comprend des paiements pour le transport du courrier aérien à des endroits situés hors du Canada ou aux États-Unis, ainsi qu'à des endroits situés au Canada ou entre le Canada et les États-Unis. Il existe une multiplicité de taux qui varient selon la catégorie de courrier et sa destination. Le ministère des Postes du Canada n'a pas le détail des divers taux de paiement convenus entre l'Administration postale des États-Unis et les lignes aériennes pour le transport du courrier international pendant les dix années en question.

3. Nous nous attendions que la politique d'expansion du service «tout-par-avion», annoncée en octobre dernier, donne lieu à une hausse de 12 p. 100 dans les quantités annuelles de courrier du régime intérieur. D'après nos dossiers, il a été établi, après cinq mois de fonctionnement sous ce nouveau régime, que nos prévisions étaient exactes.

4. Comme nous l'avons mentionné au paragraphe 2, une maison d'experts-conseils étudie en ce moment les divers facteurs dont on devrait tenir compte en prenant des dispositions pour le transport aérien du courrier.

5. Samson Belair Riddell Stead Inc.

6. Un rapport sur les progrès de l'étude a été présenté au ministère des Postes le 16 avril 1969 et discuté avec lui.

7. Le rapport final sur l'étude des taux de paiement du transport du courrier aérien entre dans le cadre d'une étude plus étendue d'autres modes de transport du courrier. Nous nous attendons que le rapport final nous soit remis vers la fin de juin 1969. Comme les renseignements qui ont servi de base à la conclusion qui a été tirée viennent en partie de sources confidentielles, nous ne pouvons dire s'il sera déposé tant qu'il n'aura pas été étudié.

LES INSTALLATIONS DE SKI DE LA MONTAGNE WHISTLERS

Question nº 2132—**M. Sulatycky:**

Combien le gouvernement fédéral a-t-il dépensé chaque année depuis 1954 pour les installations de ski de la montagne Whistlers dans le parc national de Jasper?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Dépenses en immobilisation: 1955-1956, aménagement de la pente, $1,418; 1956-1957, aménagement de la pente, $3,486; 1957-1958, chemin d'approche, $19,388, améliorations à la pente, $1,998; 1958-1959, aménagement de la pente, $2,998; 1959-1960, aménagement de l'aire, $7,950; 1960-1961, construction de bâtiment de secourisme et de salle de toilette, $18,983; 1962-1963, agrandissement de l'aire, $10,311; 1963-1964 (jusqu'à présent) néant.

Dépenses d'exploitation et d'entretien: Vu la méthode de comptabilité en exercice jusqu'en 1965-1966, on ne peut rapporter en détail que les dépenses en immobilisation.

	Salaires	Matériaux	Électricité	Total
	$	$	$	$
1965-1966	5,653	449	129	6,231
1966-1967	3,275*	312	148	3,735
1967-1968	638*	238	155	1,031

* Indice de la disparition graduelle des préposés à l'entretien et des patrouilleurs.

Les rapports financiers de la période comprise entre 1955 et 1965 ne comprennent pas certaines parties de l'aménagement. A titre d'exemple, le bois ouvré affecté à la construction d'un chalet provient de matériaux en vrac.

*LE TABAC—DÉPENSES FÉDÉRALES POUR STIMULER LA PRODUCTION

Question nº 2134—**M. Mather:**

Combien le gouvernement fédéral a-t-il dépensé en dollars, en 1968, pour encourager la production de tabac de haute qualité et protéger la situation de l'industrie du tabac?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'Agriculture n'a aucun programme expressément destiné à encourager ou stimuler l'industrie du tabac, mais il effectue des recherches pour la mise au point de variétés de tabac à cigarette et à cigare adaptées aux conditions canadiennes, et qui sont recherchées tant sur le marché intérieur que sur celui de l'exportation. Le programme de recherches comporte l'examen des souches génétiques, l'étude de l'hérédité des propriétés agronomiques comme le rendement et la résistance aux maladies, et des propriétés technologiques comme la texture de la feuille et la teneur en nicotine. Une fois évaluées, ces souches génétiques servent à la création de variétés qui donneront au producteur de tabac les meilleurs revenus sur le marché. En 1968, le programme de recherches a coûté $536,160.

*LA POSSIBILITÉ D'UN PRIX MINIMUM POUR LE BLÉ

Question nº 2183—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

Le gouvernement accepterait-il d'étudier dès maintenant la possibilité d'établir, pour le blé, un prix minimum garanti pour 1969 et 1970?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, voici la réponse que m'a fournie le ministre de l'Industrie et du Commerce. En juillet 1968, le gouvernement a annoncé que le paiement initial pour le blé n° 1 du Nord-Manitoba au cours de la campagne agricole 1968-1969 s'établirait à $1.70 le boisseau. Le gouvernement étudie présentement la possibilité d'établir le montant du paiement initial pour le blé durant la campagne agricole de 1969-1970. Le paiement initial est, en fait, un prix minimum garanti.

LES IMPORTATIONS DE LAINE DE NOUVELLE-ZÉLANDE

Question n° 2187—**M. McQuaid:**

1. Quelle quantité de laine a-t-on importée de Nouvelle-Zélande au Canada, du 1er janvier au 31 décembre 1968, et quel en était le prix moyen par livre?

2. Quelle quantité de laine a-t-on importée d'Australie au Canada du 1er janvier au 31 décembre 1968, et quel en était le prix moyen par livre?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): 1 et 2. Voici quels ont été la quantité de laine importée de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie au Canada entre le 1er janvier et le 31 décembre 1968 et le prix moyen par livre:

Pays	Quantité livres	Valeur milliers $	Prix moyen par livre —$
Nouvelle-Zélande	6,788,443	2,890	.4257
Australie	5,543,511	3,009	.5428

LES BUREAUX DE POSTE DE REGINA-SUD

Question n° 2202—**M. Benjamin:**

1. Y a-t-il des bureaux de poste auxiliaires dans la région de Regina-Sud et, dans l'affirmative, où sont-ils situés?

2. Le ministère des Communications a-t-il l'intention d'établir un bureau de poste auxiliaire dans cette région?

3. Dans l'affirmative, quel est l'endroit prévu pour le nouveau bureau et quelle est, approximativement, la date où il entrera en activité?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): 1. *a*) Oui, 4 dans la région au sud de Wascana Creek; *b*) Bureau auxiliaire n° 24, 2104, chemin Grant; Bureau auxiliaire n° 18, 3410, avenue Hill; Bureau auxiliaire n° 36, 2730, rue Montagne; Bureau auxiliaire n° 26, Pharmacie Tamblyns, angle de la rue Albert et de la 25e avenue.

2. Pas prochainement.

3. Voir 2.

LA CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION YMCA-YWCA

Question n° 2211—**M. MacEwan:**

1. Le Gouvernement du Canada souscrit-il à la campagne organisée à Ottawa par les associations YMCA et YWCA, et, dans l'affirmative, quel montant a été ou sera souscrit?

2. Dans quel but la souscription est-elle faite?

L'hon Edgar J. Benson (ministre des Finances): 1. Une contribution de $1,000,000 a été faite au Fonds de construction des Y.M.C.A. et Y.W.C.A. à Ottawa, dont $700,000 ont été versés au cours de l'année financière 1968-1969. Le solde de $300,000 sera versé au cours du présent exercice.

2. Comme projet du Centenaire, les Y.M.C.A. et Y.W.C.A. d'Ottawa ont entrepris un programme d'expansion pour améliorer leurs installations dans la capitale nationale. Le gouvernement a fait cette contribution en témoignage de son appréciation du mouvement «Y» dans tout le Canada et en reconnaissance du fait que la Y.M.-Y.W.C.A. de la capitale doit faire face à des obligations que n'ont pas les autres associations locales de ce mouvement national.

LA CRÉATION D'UNE COMMISSION DE VENTE DE CÉRÉALES

Question n° 2212—**M. Southam:**

Le gouvernement va-t-il étudier l'opportunité de créer sans délai une Commission de la vente des céréales, qui soit d'orientation entièrement canadienne et chargée expressément, en collaboration avec la Commission canadienne du blé, de la vente du blé, des graines oléagineuses et des grains de provende canadiens?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Plusieurs firmes entièrement canadiennes sont des agents de la Commission canadienne du blé et s'occupent de la mise en vente du blé, des grains de provende et des graines oléagineuses du Canada. Le gouvernement ferait bon accueil à toute décision, de la part de ces sociétés, d'élargir et de développer leurs opérations relatives à la mise en vente des céréales et des graines oléagineuses et il aimerait aussi voir s'établir de nouvelles entreprises capables d'accroître les ventes de céréales et de graines oléagineuses canadiennes.

LE PROGRAMME DE PUBLICITÉ DU SERVICE DE LA FAUNE

Question n° 2218—**M. Yewchuk:**

Quel est le coût annuel du programme de publicité organisé par le Service de la faune du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Le Service canadien de la faune n'a aucun programme de publicité. Les séquences filmées de la série

télévisée *Hintherland Who's Who* sont réalisées par l'Office national du film, qui les distribue aux postes émetteurs pour usage libre. Ce genre de service public ne coûte rien au ministère.

LA MORT DES BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS D'INVALIDITÉ

Question nº 2309—**M. McCleave:**

1. Combien, environ, y a-t-il de bénéficiaires de pensions d'invalidité de guerre qui meurent chaque mois?

2. Le gouvernement envisage-t-il de mettre dans les textes de loi qui vont faire suite au rapport Woods des dispositions rétroactives en faveur des survivants de ces anciens combattants décédés depuis la parution du rapport?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. 425.

2. Il s'agit là d'une question qui relève de la politique du gouvernement sur laquelle une déclaration serait faite en temps opportun.

LES RELATIONS EXTÉRIEURES DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Question nº 2312—**M. Robinson:**

1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social compte-t-il, parmi son personnel, des agents de relations extérieures et, si oui, combien?

2. Pour chacune des années de 1960 à 1968 inclusivement, combien ce service a-t-il coûté au ministère?

L'hon. John Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Oui. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a un programme de relations publiques, administré par la Division des services d'information, employant 40 personnes. Les budgets de cette Division pour les année financières 1960-1961 à 1967-1968 ont été les suivants:

2. Année financière	Dépense
1960-1961	$ 357,618
1961-1962	371,672
1962-1963	374,433
1963-1964	313,230
1964-1965	459,686
1965-1966	614,346
1966-1967	1,273,252
1967-1968	1,137,854

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE DES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE DES FINANCES

Question nº 1695—**M. Fortin:**

1. Parmi les employés du ministère des Finances, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

2. Parmi ces employés qui gagnent de $12,000 à $17,000, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

3. Parmi ces employés qui gagnent $17,000 et plus, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

4. Au cours de l'année 1968, combien y a-t-il eu de nominations, de reclassifications et de promotions, par catégorie et par classe et, de ce nombre, combien étaient *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

5. Combien d'employés, par catégorie et par classe, ont suivi des cours *a*) de français, *b*) d'anglais, en 1968?

(Le document est déposé.)

LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE DES EMPLOYÉS DU CONSEIL DU TRÉSOR

Question nº 1696—**M. Fortin:**

1. Parmi les employés du Conseil du trésor, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

2. Parmi ces employés qui gagnent de $12,000 à $17,000, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

3. Parmi ces employés qui gagnent $17,000 et plus, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

4. Au cours de l'année 1968, combien y a-t-il eu de nominations, de reclassifications et de promotions, par catégorie et par classe et, de ce nombre, combien étaient *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

5. Combien d'employés, par catégorie et par classe, ont suivi des cours *a*) de français, *b*) d'anglais, en 1968?

(Le document est déposé.)

LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE DES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

Question nº 1768—**M. Fortin:**

1. Parmi les employés du ministère du Revenu national, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

2. Parmi ces employés qui gagnent de $12,000 à $17,000, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

3. Parmi ces employés qui gagnent $17,000 et plus, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

4. Au cours de l'année 1968, combien y a-t-il eu de nominations, de reclassifications et de promotions, par catégorie et par classe et, de ce nombre, combien étaient *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

5. Combien d'employés, par catégorie et par classe, ont suivi des cours *a*) de français, *b*) d'anglais, en 1968?

(Le document est déposé.)

LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE DES EMPLOYÉS DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

Question nº 1777—**M. Fortin:**

1. Parmi les employés des sociétés de la Couronne dites de mandataire, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

2. Parmi ces employés qui gagnent de $12,000 à $17,000 par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues, dans chacune des sociétés mentionnées au nº 1?

3. Parmi ces employés qui gagnent $17,000 et plus, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues, dans chacune des sociétés mentionnées au nº 1?

4. Au cours de l'année 1968, combien y a-t-il de nominations, de reclassifications et de promotions, par catégorie et par classe et, de ce nombre, combien étaient *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues, dans chacune des sociétés mentionnées au nº 1?

5. Combien d'employés, par catégorie et par classe, ont suivi des cours *a*) de français, *b*) d'anglais, en 1968 dans chacune des sociétés mentionnées au nº 1?

(Le document est déposé.)

LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE DES EMPLOYÉS DE LA BANQUE DU CANADA ET DES AUTRES ORGANISMES DE L'ÉTAT

Question nº 1778—**M. Fortin:**

1. Parmi les employés des suivantes: Banque du Canada, Banque d'expansion industrielle, Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967, Corporation du centre national des arts et *Northern Ontario Pipe Line*, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

2. Parmi ces employés qui gagnent de $12,000 à $17,000 par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues, dans chacune des sociétés mentionnées au nº 1?

3. Parmi ces employés qui gagnent $17,000 et plus, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues, dans chacune des sociétés mentionnées au nº 1?

4. Au cours de l'année 1968, combien y a-t-il de nominations, de reclassifications et de promotions, par catégorie et par classe et, de ce nombre, combien étaient *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues, dans chacune des sociétés mentionnées au nº 1?

5. Combien d'employés, par catégorie et par classe, ont suivi des cours *a*) de français, *b*) d'anglais, en 1968 dans chacune des sociétés mentionnées au nº 1?

(Le document est déposé.)

LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE DES EMPLOYÉS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS ET D'AUTRES ORGANISMES DE L'ÉTAT

Question nº 1779—**M. Fortin:**

1. Parmi les employés dans chacun des organismes suivants: Bureau du directeur général des élections, Assurances, Galerie nationale, Conseil national de recherches, Archives publiques et Bibliothèque nationale, Impressions et de la Papeterie publiques, Commission de la fonction publique, Gendarmerie royale du Canada, Commission d'assurance-chômage, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

2. Parmi ces employés qui gagnent de $12,000 à $17,000 par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

3. Parmi ces employés qui gagnent $17,000 et plus, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

4. Au cours de l'année 1968, combien y a-t-il de nominations, de reclassifications et de promotions, par catégorie et par classe et, de ce nombre, combien étaient *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

5. Combien d'employés, par catégorie et par classe, ont suivi des cours *a*) de français, *b*) d'anglais, en 1968?

(Le document est déposé.)

LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE DES EMPLOYÉS DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

Question nº 1782—**M. Fortin:**

1. Parmi les employés des sociétés de la Couronne dites de propriétaire, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingues?

2. Parmi ces employés qui gagnent de $12,000 à $17,000, par catégorie et par classe, combien sont *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue

maternelle anglaise, c) d'une autre langue maternelle, d) bilingues, dans chacune des sociétés mentionnées au nº 1?

3. Parmi ces employés qui gagnent $17,000 et plus, par catégorie et par classe, combien sont a) de langue maternelle française, b) de langue maternelle anglaise, c) d'une autre langue maternelle, d) bilingues, dans chacune des sociétés mentionnées au nº 1?

4. Au cours de l'année 1968, combien y a-t-il de nominations, de reclassifications et de promotions, par catégorie et par classe et, de ce nombre, combien étaient a) de langue maternelle française, b) de langue maternelle anglaise, c) d'une autre langue maternelle, d) bilingues, dans chacune des sociétés mentionnées au nº 1?

5. Combien d'employés, par catégorie et par classe, ont suivi des cours a) de français, b) d'anglais, en 1968 dans chacune des sociétés mentionnées au nº 1?

(Le document est déposé.)

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES DANS LE YUKON ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Question nº 1888—**M. Orlikow:**

1. Dans chaque province, et dans le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest respectivement, combien de personnes suivent les cours donnés par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, dans le cadre de son programme de la formation professionnelle des adultes?

2. a) Combien se sont inscrits à ces cours en 1968, b) combien ont cessé de suivre ces cours avant terme, c) combien ont terminé leur cours, d) parmi ceux qui ont terminé le cours, combien ont trouvé de l'emploi par l'entremise des centres de main-d'œuvre du Canada, e) parmi ceux qui ont terminé le cours, combien ont été gratifiés d'augmentations horaires ou hebdomadaires par leur employeur?

3. Dans chaque province, et dans le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, combien de personnes ont entrepris de suivre le cours de formation professionnelle des adultes en janvier et février 1969, a) combien d'entre eux ont terminé leur cours durant ces deux mois, b) combien ont cessé de suivre le cours durant cette période, c) parmi ceux qui ont terminé leur cours, combien ont trouvé de l'emploi par l'entremise des centres de main-d'œuvre du Canada, d) parmi ceux qui ont terminé leur cours, combien ont été gratifiés d'augmentations horaires ou hebdomadaires par leur employeur?

4. a) Sur quels critères les centres de main-d'œuvre du Canada se basent-ils pour faire suivre aux travailleurs les divers cours offerts dans le cadre du programme de la formation professionnelle des adultes, b) comment procède-t-on pour garantir un emploi à ceux qui suivent ces cours, au terme du programme, c) quels sont exactement les principes directeurs ou les modalités dont disposent les centres de main-d'œuvre du Canada pour aider ceux qui ont de la difficulté à trouver de l'emploi à la fin des cours?

5. a) Quels est le nombre estimatif de personnes que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration enverra suivre les cours de perfectionnement, dans le cadre du programme d eformation professionnelle des adultes, en 1969, b) comment le Ministère s'y prend-il pour recenser ces travailleurs, c) le ministère a-t-il une assurance quelconque que tous ceux qui suivront ces cours de perfectionnement en 1969 trouveront de l'emploi au terme du programme, d) sur quels critères le Ministère se base-t-il pour déterminer les contingents de travailleurs qui devront suivre ces cours, dans le cadre du programme de formation professionnelle des adultes?

(Le document est déposé.)

L'ACCORD SUR LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

Question nº 2258—**M. Fortin:**

1. Existe-t-il une entente fédérale-provinciale au sujet des immobilisations destinées à la formation technique et professionnelle et, dans l'affirmative, a) quelles en sont les modalités, b) quelle était la part de la province de Québec?

2. Le gouvernement fédéral a-t-il versé à la province de Québec la totalité des sommes prévues par l'entente et, dans la négative, pour quelles raisons?

3. Le gouvernement fédéral a-t-il répudié cette entente et, dans l'affirmative, pour quelles raisons?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, l'avis de motion portant production de documents nº 103 est acceptable par le gouvernement.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre de considérer l'avis de motion nº 103 comme ayant été adopté?

Des voix: D'accord.

L'ÉTUDE D'EXPERT-CONSEIL EFFECTUÉE PAR SCOTT-SEWELL

Motion nº 103—**M. Saltsman:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de l'étude d'expert-conseil effectuée par MM. Anthony D. Scott et W. R. Derrick Sewell, à l'intention du Conseil du trésor et intitulée «L'utilisation des analyses coûts-avantages par les organismes du gouvernement canadien».

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. Forest: Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motion nºs 113 et 133?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

[*Traduction*]

LES DIRECTIVES CONCERNANT LES RÉFRACTAIRES ET LES DÉSERTEURS

Motion nº 113—**M. Lewis:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de la directive ou des directives du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration concernant les conscrits réfractaires et les déserteurs.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, au nom du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, je communique les renseignements suivants: Les documents demandés dans l'avis de motion sont des directives internes du ministère, entre l'administration centrale et le personnel extérieur. D'ordinaire, on ne communique pas ces documents à cause de leur caractère confidentiel. Pour ces raisons, le représentant acceptera peut-être de retirer sa motion.

M. David Lewis (York-Sud): Je crains de ne pouvoir le faire, monsieur l'Orateur. Les directives se rattachent à la politique d'immigration du gouvernement et elles devraient donc être publiques.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour en conformité de l'article 48 du Règlement.

LES INDIENS—LE DOCUMENT SUR LES SUBVENTIONS PUBLIÉ À LA SUITE D'UNE CIRCULAIRE

Motion nº 133—**M. Howard (Skeena):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tout document ayant pour titre ou pour sujet les «Subventions aux conseils des bandes indiennes» rédigé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à la suite de la parution, le 18 septembre 1968, de la circulaire nº 15, intitulée «Subventions aux conseils des bandes indiennes».

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, j'aimerais informer l'honorable député que, depuis la parution de la circulaire nº 15, datée du 18 septembre 1968 et intitulée «Subventions aux conseils de bande», aucun document n'a été publié. Dans ces circonstances, l'honorable député de Skeena consentirait-il à retirer sa motion?

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir comment j'ai pu en recevoir un s'il n'y en existe aucun. Je crois que le ministre devrait être mieux renseigné.

M. l'Orateur: Motion reportée à l'ordre du jour en vertu de l'article 48 du Règlement. Les autres avis de motion sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je le fais sans blâmer personne ou sans accuser quiconque de mollesse. Toutefois, j'aimerais signaler que plus de 60 avis de motions portant production de documents n'ont pas encore été mis en délibération. De plus au moins 20 ont été reportés à l'ordre du jour. Je comprends que cela ait pu arriver, mais il reste quand même que le public a le droit de savoir ce qui se passe, et comme au sujet des passeports il faut s'occuper de cette question.

Le leader du gouvernement à la Chambre serait-il disposé à amorcer des discussions par les voies ordinaires afin de s'assurer s'il ne serait pas possible pour nous de rattraper ce retard?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de signaler que, de ces 60 motions dont le député fait mention, 36 ont été inscrites depuis le 12 mai. Le député souhaite, je suppose, que le gouvernement examine ces documents avec soin, et c'est ce que font les ministères.

Quant aux avis de motion reportés à l'ordre du jour, le député et ses collègues connaissent très bien le Règlement. Certains documents sont de caractère interne; d'autres sont des documents secrets. Le député continuera peut-être d'affirmer, comme l'a fait le député d'York-Sud (M. Lewis), qu'il y a droit, mais le Règlement est bien établi. Que le député veuille obtenir un document ne constitue pas une raison de passer outre au Règlement. En particulier, rien n'empêche que les avis de motion ne soient reportés à l'ordre du jour.

M. Lewis: J'en appelle au Règlement, monsieur l'Orateur. Vous en avez invoqué un autre article tantôt: qu'un avis de motion soit reporté pour débat ultérieur. Le leader du gouvernement à la Chambre n'a pas le droit de commenter la motion maintenant, comme il l'a fait. Je connais le Règlement, peut-être pas si bien que le leader du gouvernement à la Chambre, mais suffisamment tout de même. Si c'est maintenant qu'il veut débattre la motion, je suis prêt; autrement, je tiens à signaler que je m'oppose à ses remarques.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député de Winnipeg-Nord-Centre invoque-t-il le Règlement?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Puis-je signaler que j'ai dit en commençant que je ne blâme personne. Je demandais au leader du gouvernement à la Chambre s'il accepterait d'entamer des pourparlers afin de déterminer s'il y avait moyen de faire quelque chose, d'un commun accord, afin de liquider cet arriéré.

M. l'Orateur: Les avis de motion qui restent sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES DIRECTIVES SUR LES PRIX ET LES REVENUS DANS LA LUTTE CONTRE L'INFLATION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances, qui prépare sans doute son exposé budgétaire. Comme il ressort des documents budgétaires déposés hier que l'inflation persiste, le gouvernement reviendrait-il, comme mesure intérimaire de lutte contre l'inflation, sur son refus de chercher à faire accepter les directives sur les prix et les revenus par toute l'économie?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami devra attendre jusqu'à mardi prochain, j'en ai bien peur, pour connaître mes propositions au sujet de ce problème.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme je crains ce que le ministre peut nous dire mardi prochain, je lui demande si lui ou le gouvernement envisagera une politique comme celle que j'ai proposée, pour combattre l'inflation par des moyens autres que la création du chômage?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, j'espère que dans la lutte contre l'inflation les honorables vis-à-vis cesseront de demander au gouvernement d'effectuer de nouvelles dépenses.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Finances si le premier ministre avait son approbation quand il a déclaré dans les provinces atlantiques que le gouvernement consacrerait plus d'argent aux régions de croissance lente en vue de faire contrepoids à d'autres programmes anti-inflationnistes?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que nous nous engageons dans un débat. Je vais donc céder la parole au député de Wellington, qui a une question supplémentaire.

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances. Puisque le gouvernement a dépensé $950 millions en biens et services l'an dernier, et puisque 83 p. 100 de cet argent des contribuables ont servi à acquitter les frais supplémentaires causés par l'inflation, le ministre dirait-il à la Chambre comment il compte remédier à cette situation?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, je crois que mon honorable ami devra attendre encore une fois, comme d'autres d'ailleurs, jusqu'à mardi prochain. Pour répondre à la question ayant précédé celle de l'honorable député, au risque d'enfreindre le Règlement, qu'il sache que le premier ministre ne doit pas me demander la permission de parler ou de préconiser la dépense de plus d'argent n'importe où au Canada.

Des voix: Oh, oh.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES PASSEPORTS—LA CONFUSION DUE À LA PERTE DES DEMANDES—L'ASSOUPLISSEMENT DES EXIGENCES BRITANNIQUES ET FRANÇAISES

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet de la confusion qui règne au bureau des passeports, car cet état de choses force bien des députés ou leurs secrétaires à y passer des heures pendant qu'on cherche les demandes perdues. Comme le personnel administratif n'est pas à blâmer, car il déploie des efforts louables pour venir à bout de la situation, et comme le problème découle de modifications apportées à la politique et qui ont fait augmenter le volume de demandes, le ministre serait-il disposé à permettre au Bureau de revenir aux anciennes façons de procéder? Ainsi, ceux qui détiennent des passeports pourraient les faire renouveler provisoirement sans présenter une nouvelle demande. On pourrait peut-être adopter cette méthode jusqu'à ce que la période de pointe de la saison touristique soit passée ou jusqu'à ce qu'on ait ouvert les bureaux régionaux.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je voudrais corriger l'impression qu'a donnée le député qui vient de poser la question. J'ai fait faire un relevé des demandes de passeports; il s'agit, en l'occurrence, de personnes qui auraient ordinairement demandé un renouvellement. Cette catégorie constitue seulement 15 p. 100 des personnes qui ont présenté une demande. La situation n'est donc pas grave si l'on songe à la manière de traiter efficacement le problème. Comme je l'ai dit maintes fois, le problème découle de l'augmentation énorme des exigences du public.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il songé à faire des instances au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration afin que les sujets britanniques qui ont séjourné longtemps au pays à titre temporaire puissent, jusqu'après la période de pointe du tourisme cet été, être autorisés à voyager même s'ils n'ont pas obtenu un certificat de citoyenneté canadienne? Cela, il semble, aidera à résoudre le problème dans une certaine mesure.

L'hon. M. Sharp: Je le répète à la Chambre, des passeports provisoires sont délivrés à cause des conditions existantes.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il pu réfléchir à ma question et à des arrangements semblables que nous ferions avec la France dans l'intérêt des Canadiens désireux de voyager en France?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, nous avons étudié un certain nombre de mesures. Je ne pense pas que celle-là soit nécessaire, car les demandes de passeports ne sont plus au niveau de pointe.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Sharp: Je le répète, monsieur l'Orateur, nous n'en sommes plus au niveau de pointe et dans deux ou trois semaines la situation sera sans doute redevenue presque normale.

L'hon. M. Stanfield: De la réponse du ministre, dois-je déduire qu'il ne considère pas sérieusement l'occasion de conclure un tel arrangement avec la France?

L'hon. M. Sharp: Non, monsieur l'Orateur. L'affaire est à l'étude.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Y a-t-il discrimination contre les francophones...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le ministre a dit jeudi dernier à la Chambre que les porteurs de ces certificats de citoyenneté voyagent à leurs propres risques, acquiescerait-il à la délivrance de certificats de citoyenneté qui permettraient aux gens d'aller en Grande-Bretagne sans courir de risques? Dirait-il aussi à la Chambre quel génie administratif a modifié les règlements sans faire imprimer de formules...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. A. D. Hales (Wellington): Le ministre peut-il nous dire comment il se fait que chaque fois que les députés ou leurs secrétaires téléphonent au bureau des passeports ils reçoivent la sempiternelle réponse: «Nous ne pouvons trouver ni le passeport ni la formule de demande»?

LES PASSEPORTS—LA DISPONIBILITÉ DES NOUVELLES FORMULES DE DEMANDE—LE PRIX DES PASSEPORTS PROVISOIRES

M. R. N. Thompson (Red Deer): D'après le ministre, quand les nouvelles formules de demande et les instructions sur la façon de les remplir seront-elles mises à la disposition du grand public?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, on commencera à les distribuer la semaine prochaine.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, j'aimerais demander à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le prix d'un passeport temporaire est le même que celui d'un passeport d'une durée normale.

[*Traduction*]

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ferait-il le nécessaire, au seul titre de la régie interne, pour que des chaises soient installées dans les bureaux de passeport afin que les vieillards ne soient pas obligés d'attendre debout pendant des heures, ou jusqu'à ce qu'ils s'effondrent.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): A la suite de la réponse que le ministre a faite à ma question de lundi dernier au sujet de la distribution d'urgence de passeports provisoires, nous pouvons supposer qu'on éliminera certaines formalités. Le ministre pourrait-il dire si la Gendarmerie royale ou tout autre service d'enquêtes de sécurité, de quelque

ministère fédéral que ce soit, fouille les dossiers des gens qui demandent des passeports et retirent ces dossiers pour des fins d'enquêtes étrangères?

L'hon. M. Sharp: Pas que je sache, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

L'AGRICULTURE

QUÉBEC—LA PRÉSENCE DU MINISTRE À LA RÉUNION DU COMITÉ

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné que le comité de l'agriculture siégera dans la ville de Québec le 8 juin prochain, au Château Frontenac, et que plusieurs cultivateurs assisteront à cette réunion, de même que le ministre de l'Agriculture du Québec, le ministre de l'Agriculture du Canada projette-t-il d'y assister?

[*Traduction*]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Oui, monsieur l'Orateur, j'aimerais assister à cette réunion. Malheureusement, je m'étais déjà engagé à me rendre dans l'Ouest ce jour-là, quand j'ai appris les dates fixées par le comité permanent.

[*Français*]

M. Caouette: J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Est-ce que le ministre ne serait pas d'avis qu'il serait à peu près temps d'aller dans l'Est du Canada?

[*Traduction*]

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, le ministre s'est rendu trois fois au Québec.

L'AIDE EXTÉRIEURE

LA RÉDUCTION DES SOMMES RELATIVES AU PROGRAMME D'AIDE ALIMENTAIRE

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'ai une question qui n'a pas trait aux passeports à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La page 19 des documents budgétaires déposés hier révèle une réduction des sommes consacrées au programme international d'aide alimentaire. Le ministre et le gouvernement acceptent-ils les conséquences probables de cette réduction? Peuvent-ils nous assurer que les programmes destinés à soulager les affamés dans le monde seront augmentés au lieu d'être réduits?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): L'honorable député sait, monsieur l'Orateur, que nos programmes sont flexibles. Nous demandons aux pays en cause sous quelle forme ils veulent recevoir leur aide. Tout nous porte à croire que les montants figurant au budget suffiront aux exigences, mais dans le cas contraire, ils seront augmentés.

L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

LA FONCTION ET L'ORGANISATION DU SECRÉTARIAT DU CABINET

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Il y a une semaine, je lui demandais de faire une déclaration sur les motions concernant le rôle et l'organisation du secrétariat du cabinet et il m'a dit que la réponse serait assez longue. Cependant, je repose la question. Nous fera-t-on bientôt une déclaration sur les changements très importants dans les structures de ce secrétariat?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que je répondais à cette question, la semaine dernière quand j'ai été interrompu d'une façon ou d'une autre—je ne me souviens pas comment—mais je vais répéter à présent ce que j'avais l'intention de dire: lorsque ces modifications seront menées à bonne fin je les expliquerai au public et à la Chambre si toutefois celle-ci siège encore. Plusieurs fois, au cours de conférences de presse, j'ai expliqué les éléments fondamentaux de la réorganisation du bureau du Conseil privé qui comprend une division chargée de la planification et une autre chargée du fonctionnement et les nouveaux éléments auxquels le député a fait allusion la semaine dernière concernent simplement la marche de ce dernier service.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, je demandais une déclaration à l'appel des motions à la Chambre, alors que les députés peuvent faire leurs commentaires. Nous ne sommes pas tous invités aux conférences de presse.

Le très hon. M. Trudeau: Comme la Chambre a examiné mes prévisions budgétaires il y a seulement quelques semaines, il aurait alors été possible de fournir une longue explication. Je n'ai rien de spécial à ajouter pour l'instant à ce que j'ai déjà dit. J'ai souvent répété que ces deux fonctions de base sont réparties dans tout le bureau du Conseil privé, et nous nous occupons d'embaucher le personnel pour remplir ces postes. Je n'hésiterai nullement, une autre fois à expliquer à la Chambre et au pays de quelle façon fonctionne un bon gouvernement.

Des voix: Bravo!

L'HABITATION

LE TEXTE DU DISCOURS DU MINISTRE

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de l'habitation. Si le ministre donne lecture d'un texte officiel rédigé d'avance lorsqu'il présentera la mesure sur le logement, voudra-t-il le transmettre immédiatement aux porte-parole des partis d'opposition pour leur permettre de le suivre lorsqu'il fera sa déclaration?

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Volontiers, monsieur l'Orateur.

LES ROUTES

LA RÉUNION DE CALGARY AU SUJET DU REVÊTEMENT DE LA ROUTE D'ALASKA

M. P. M. Mahoney (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai aussi une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais elle n'a rien à voir aux passeports. Le gouvernement des États-Unis a-t-il demandé au gouvernement canadien d'autoriser un sous-comité du Congrès à tenir des audiences publiques à Calgary (Alberta) le 19 juin au sujet du revêtement de la route d'Alaska?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je vais tenir cette question comme préavis.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LE VERSEMENT AUX CULTIVATEURS—LE RÉGIME DE DEUX PRIX—LE PRIX MINIMUM

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. A-t-il quelque chose à annoncer à la Chambre à la suite de la réunion de ce matin où le ministre de l'Industrie et du Commerce, le ministre d'État de Saskatoon (M. Lang) et lui ont rencontré les représentants des agriculteurs de l'Ouest qui ont demandé un versement immédiat en espèces de $2,000 à chaque cultivateur de blé, l'établissement du régime de deux prix pour le blé, et la création d'un comité représentant le gouvernement et les agriculteurs, qui mettrait au point une politique d'ensemble à l'égard des grains?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je dirai au député que le groupe ne venait pas exclusivement de l'Ouest. Des représentants de tout le Canada assistaient à la réunion de ce matin. Je puis ajouter seulement que les entretiens ont été utiles.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Agriculture. Peut-il indiquer à la Chambre s'il a signalé aux représentants de l'industrie agricole avec lesquels il s'entretenait ce matin, que le gouvernement examine favorablement les trois problèmes que j'ai mentionnés et qu'ils ont soulevés.

L'hon. M. Olson: Oui certes, et la réunion se poursuit cet après-midi avec plusieurs fonctionnaires supérieurs du ministère de l'Agriculture.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire qui découle d'une réponse donnée il y a quelques instants à la question nº 2183 que voici:

Le gouvernement accepterait-il d'étudier dès maintenant la possibilité d'établir pour le blé un prix minimum garanti pour 1969 et 1970?

D'après la réponse, si toutefois je l'ai bien comprise, le prix minimum serait de $1.70 le boisseau. J'ignorais jusqu'ici que c'était là le prix minimum mais telle est la réponse. Je demande au ministre quelles instances ont présentées les représentants de l'agriculture soit ce matin, soit au début de la semaine, au sujet du prix minimum pour que le cultivateur de l'Ouest ne se trouve pas dans une position impossible en raison de l'augmentation du prix des choses qu'il doit acheter et de l'impossibilité où il se trouve d'écouler son blé.

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, en réponse et sans relever l'élément de contestation exprimé...

Le très hon. M. Diefenbaker: Il ne s'agit pas de contestation. C'est un fait.

L'hon. M. Olson: ...la réponse faite au sujet du prix de $1.70 n'indiquait pas qu'il s'agissait d'un prix minimum. On a dit que c'était le prix de départ lequel, en fait, constituait un prix minimum. L'autre partie de la question concernait les instances présentées. Le très honorable représentant n'ignore pas, j'en suis sûr, que nous avons reçu beaucoup d'instances diverses au sujet de ce que le prix minimum devrait être et même sur quelle base on devrait établir les autres prix de l'industrie du blé.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je suis heureux de voir confirmer par le ministre que j'avais raison dans la manière dont j'ai interprété la réponse d'il y a quelques instants. Revenant aux instances présentées, voudrait-il dire à la Chambre quel est l'écart entre le prix de $1.70 et le maximum réclamé par les organisations agricoles comme prix de base avant que les cultivateurs n'atteignent le prix minimum?

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, je ne puis préciser l'écart. Il s'agit évidemment d'opinions, mais certaines instances allaient jusqu'à fixer le prix intérieur du blé à $2.95 le boisseau, soit $1 de plus que le prix minimum fixé par l'Arrangement international sur les céréales.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE BLÉ—LES MESURES SPÉCIALES POUR ACTIVER LES VENTES

L'hon. Robert L. Stanfield (leader de l'opposition): Monsieur l'Orateur, étant donné que les documents budgétaires indiquent une baisse probable cette année, des ventes de blé, j'aimerais demander au ministre des Finances s'il compte sur une décision rapide concernant les mesures spéciales destinées à aider le producteur de blé de l'Ouest, et en particulier si nous pouvons compter sur une réponse quelconque du ministre lorsqu'il prononcera son discours budgétaire.

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, les décisions du gouvernement sont signalées à la Chambre selon le processus habituel.

L'AGRICULTURE

LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA FÉDÉRATION

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Agriculture. Le ministre fera-t-il connaître la politique du gouvernement et présentera-t-il, avant le congé d'été, les mesures nécessaires pour répondre aux instances de la Fédération canadienne des agriculteurs et les recommandations du comité de l'agriculture de la Chambre.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, comme on l'a dit, les déclarations concernant la politique du gouvernement seront faites selon le processus habituel.

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme le Beatle John Lennon a démontré bien clairement dans ses écrits, ses paroles et ses actes, ses théories sur la guerre et la paix et étant donné son prestige sur ce point dans un vaste secteur de la communauté internationale...

Des voix: Oh, oh!

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

M. Nystrom: ...le ministre propose-t-il de s'entretenir avec M. Lennon durant son séjour au Canada?

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: Le député pourra reprendre son sujet à dix heures ce soir.

L'hon. M. Hees: Au lit avec John Lennon à dix heures.

RADIO-CANADA

L'AMÉRICANISATION DES PROGRAMMES

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. A-t-il reçu des plaintes de l'industrie cinématographique canadienne au sujet de l'américanisation croissante des programmes de Radio-Canada? Si oui, voudra-t-il en discuter avec le président de Radio-Canada et faire rapport à la Chambre?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je ne me souviens pas de représentations récentes de l'industrie du film à ce sujet, mais il se peut que certaines soient parvenues au ministère très récemment. C'est là une question dont j'ai déjà discuté avec le président de la Société Radio-Canada, et dont j'ai l'intention de discuter encore.

[*Traduction*]

L'hon. M. Dinsdale: Le secrétaire d'État voudrait-il en discuter avec le président du comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts en vue de soumettre la question à l'examen de ce comité?

[*Français*]

L'hon. M. Pelletier: Monsieur l'Orateur, si ce n'est pas contraire à la procédure de la Chambre de déférer une question de la sorte je n'y vois pas personnellement d'objection. Il faudra que je consulte le président du comité.

[*Traduction*]

LA CONSTRUCTION MARITIME

COLLINGWOOD (ONT.)—LA PROTECTION DES EMPLOIS

M. P. V. Noble (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser cette question-ci au premier ministre. A-t-il reçu un télégramme du conseil municipal de Collingwood exprimant une vive inquiétude au sujet de la situation de l'industrie de la construction navale qui emploie 900 habitants de cette collectivité? Le gouvernement partage-t-il cette inquiétude et a-t-il des projets ou des suggestions pour protéger les emplois de ces gens?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): A ma connaissance je n'ai pas reçu de télégramme dans ce sens, monsieur l'Orateur.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, n'a-t-il pas reçu un télégramme il y a deux jours? On a annoncé à Radio-Canada que le bureau du premier ministre l'avait reçu.

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'ENCOURAGEMENT À LA MARINE MARCHANDE

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question supplémentaire à poser au ministre des Transports sur les chantiers navals. A-t-on décidé d'inclure le problème de la construction de navires au Canada dans l'étude que son ministère fait actuellement sur la marine marchande canadienne et, si oui, nous donnera-t-on des précisions.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, comme mon collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce l'a indiqué l'autre jour, aucune décision semblable n'a été prise. L'industrie de la construction navale a formé un comité interne qui, si je comprends bien, nous présentera des instances qui seront vraisemblablement étudiées avec le rapport sur la marine marchande. Ce serait, il me semble, une bonne manière d'étudier la question.

LA CONSOMMATION

LE PRIX DE LA VIANDE—LES MESURES POUR ENRAYER L'AUGMENTATION

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Il est dit dans les documents budgétaires que les prix sont plus élevés qu'il ne le faudrait et que dans bien des régions du Canada le prix de la viande a doublé au cours des six dernières semaines. Quelle mesure le ministre prend-il pour enrayer cette tendance et protéger le consommateur?

M. l'Orateur: Le député demande au ministre de faire une déclaration d'ordre très général. Normalement, une pareille déclaration se ferait à l'appel des motions.

Mme MacInnis: Je pourrais peut-être reposer ma question, monsieur l'Orateur. Le ministre consentirait-il à faire une déclaration, la semaine prochaine, à l'appel des motions pour nous annoncer les mesures qu'il songe à prendre pour parer immédiatement à l'augmentation du coût de la vie?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, j'ai nommé le président de la Commission des prix et des revenus et j'annoncerai bientôt les noms des autres membres. J'attends aussi la soirée du budget.

Mme MacInnis: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il estimer quel niveau les prix devront atteindre avant qu'on prenne des mesures immédiates?

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable représentante demande au ministre d'exprimer une opinion. Ainsi posée, la question n'est pas régulière.

LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Consommation et des Corporations s'il compte nommer les autres membres de la Commission cette année.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Oui, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

LES PONTS

LA RÉDUCTION DU DROIT DE PÉAGE SUR LE PONT CHAMPLAIN

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Étant donné que le gouvernement du Québec a l'intention, à compter du 1er juillet, de réduire le taux de péage sur l'autoroute des Cantons de l'Est, l'honorable ministre a-t-il l'intention de réduire aussi le taux de péage sur le pont Champlain, qui fait partie de la même autoroute?

M. l'Orateur: La question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS AÉRIENS

WINNIPEG (MAN.)—LE RAJUSTEMENT DES SALAIRES DES CONTRÔLEURS

M. E. B. Osler (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je la lui ai posée il y a déjà quelques mois; il m'a dit alors qu'il se renseignerait. Je me demande si le ministre actuel a l'intention de prendre des mesures pour que certains contrôleurs adjoints de la circulation aérienne à «étoile rouge» des aéroports internationaux de Winnipeg et d'ailleurs, dont le traitement est gelé depuis un certain nombre d'années, bénéficient bientôt d'un rajustement équitable.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai dit à la Chambre il y a quelques jours que toute la question de l'avenir des contrôleurs de la circulation aérienne était à l'étude, et qu'elle serait sans aucun doute discutée lorsque je m'entretiendrai avec eux.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

RAPPORT ERRONÉ D'AFFILIATION POLITIQUE

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. On m'a signalé que jeudi dernier dans un journal de Calgary on me qualifiait de député libéral d'Athabasca.

Une voix: Quelle insulte!

L'hon. M. Hees: C'est de la diffamation; poursuivez-le en justice.

M. Yewchuk: Monsieur l'Orateur, je tiens à ce que le pays et les députés sachent que je m'oppose à pareille déformation de ce genre des faits; à mon avis elle est dérogatoire, provocante, incendiaire, extrêmement insultante et elle relève du journalisme à sensation.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dirais que le député aussi enfreint le Règlement.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA POMME DE TERRE—LES EXPORTATIONS AUX ÉTATS-UNIS DES PRODUITS DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de l'Agriculture si notre gouvernement s'est entretenu avec celui des États-Unis pour que les pommes de terre de l'Île du Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick entrent temporairement aux États-Unis sous un régime de tarif plus favorable, vu le marasme de l'industrie de la pomme de terre.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai eu un entretien vendredi dernier avec M. Hardin, le nouveau secrétaire à l'agriculture des États-Unis, afin de faire sa connaissance. Je ne saurais révéler les détails de cet entretien, mais mon honorable ami peut être assuré que nous avons discuté un certain nombre de questions au sujet desquelles des instances m'avaient été présentées à la Chambre.

LE MAINTIEN DES DROITS D'IMPORTATION SUR LES FRAISES

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser au ministre du Revenu national une question intéressant l'agriculture. A-t-il eu l'occasion d'examiner les instances présentées il y a trois semaines environ, par la fédération de l'agriculture de la Colombie-Britannique concernant le maintien en 1969 des droits d'importation sur les fraises? A quelle date pense-t-il pouvoir communiquer à la Chambre sa décision à ce sujet?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'examinerai la chose. Je ne me souviens pas exactement de la situation.

LES MÉDICAMENTS

L'AUTORISATION DE VENDRE LE RESPIRIN AU CANADA

M. Paul St-Pierre (Coast Chilcotin): Monsieur l'Orateur, d'après des nouvelles parues dans les journaux au sujet du médicament Respirin, ce composé inédit peut guérir ou atténuer non seulement des maux respiratoires, mais aussi les affections des bossus par devant et par derrière ainsi que la débilité mentale, et des sénateurs et des députés seraient au nombre de ceux qui auraient obtenu des guérisons sensationnelles. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social peut-il dire pourquoi son ministère a autorisé à nouveau la vente de ce médicament breveté au Canada alors qu'on lui attribue des succès aussi douteux?

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES INONDATIONS

TERRE-NEUVE—LES DÉGÂTS SUR LE LITTORAL OUEST

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports a-t-il reçu des instances du gouvernement terre-neuvien concernant les dégâts que les inondations ont causés aux habitations, aux écoles et aux installations de pêche des collectivités du littoral Ouest de Terre-Neuve? Si oui, a-t-on pris des mesures pour enquêter sur ces dégâts afin d'empêcher qu'ils se reproduisent?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu connaissance d'instances de ce genre. Je vais m'occuper volontiers de la chose et donner une réponse plus tard.

LES COMMUNICATIONS

BELL CANADA—LES RAPPORTS AVEC LA NORTHERN ELECTRIC

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports est-il au courant du refus opposé par le vice-président

de la Commission canadienne des transports de permettre la divulgation des dépositions au sujet de la collusion entre la Northern Electric et la Bell Téléphone? Si oui, avisera-t-il aux moyens de modifier la loi applicable dans ce cas, afin que le public soit mis au courant de ces importants renseignements?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, maintenant que l'on m'a signalé la chose, je l'examinerai volontiers.

LE TOURISME

LA RESTRICTION DES FONDS POUR LES VOYAGES À L'ÉTRANGER

M. Joseph-Philippe Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Songe-t-il à imposer des restrictions sur les fonds que les touristes canadiens peuvent apporter hors du pays dans leurs voyages à l'étranger?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question, posée de façon différente, pourrait peut-être être inscrite au *Feuilleton*.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

L'AUTONOMIE DES SYNDICATS CANADIENS

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. Compte tenu de l'inquiétude exprimée par le gouvernement au sujet des mainmises américaines, le ministre peut-il nous assurer que les défenseurs de l'autonomie canadienne constante au sein de la Fraternité canadienne des cheminots et des employés des transports auront quelque chance de faire valoir leur thèse, face à la décision bien arrêtée des chefs du syndicat de le fusionner avec la Fraternité internationale des employés de chemins de fer et de compagnies de navigation?

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'aurais cru que le député, dont le nom est associé depuis tant d'années, dans un sens progressiste, au mouvement travailliste, aurait été le dernier à proposer que nous intervenions dans les activités intérieures du syndicat. Ne croit-il pas que c'est dans un syndicat, plus que n'importe où ailleurs, que l'on doit s'attendre à voir régner la démocratie et que les participants doivent avoir la possibilité pleine et entière d'exprimer leurs opinions à ce sujet.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, au lieu de nous faire un sermon futile, le ministre voudrait-il bien répondre à la question?

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre du Travail s'il convient que tout est possible avec Babe Ruth à la table des négociations?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le ministre ne peut répondre aux questions antiréglementaires.

Une voix: Casey à la batte!

L'hon. M. Hees: Retiré à la batte, Bryce.

Une voix: Il ressemble à Babe Ruth.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—L'EXCLUSION DU CANADA DE LA PLANIFICATION NUCLÉAIRE

M. Ray Perrault (Burnaby-Seymour): Monsieur l'Orateur, le premier ministre peut-il dire à la Chambre si les projets du Canada à l'égard de l'OTAN signifient que nous pourrions ne plus faire partie du groupe de planification nucléaire de l'OTAN, ce qui nous ferait perdre le peu d'influence que nous pouvons avoir maintenant sur la stratégie et les projets nucléaires de l'OTAN?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je me permets de dire au député que cette question est litigieuse et que, présentée dans ces termes, elle n'est pas recevable.

L'IMMIGRATION

L'ENTRÉE FRAUDULEUSE D'UN MAGNÉTOPHONE

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre du Revenu national s'il a entrepris l'enquête qu'il a annoncée au sujet d'un Américain qui a introduit en fraude un magnétophone dans notre pays en passant par un poste douanier?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, à propos de ce magnétophone qu'on aurait introduit en fraude au Canada, l'absence d'identification de la personne en cause fait supposer qu'il s'agit de l'homme que les journaux décrivent comme un déserteur des forces armées des États-Unis et qui a obtenu à titre provisoire le statut d'immigrant reçu, après être entré au Canada par le port de Lansdowne.

Nous ne devons pas révéler la nature des marchandises déclarées à la douane ni faire de la publicité au sujet des marchandises non déclarées et entraînant saisie et sanctions lorsque ces marchandises sont utilisées à des fins personnelles et non pas commerciales. Il y a une enquête en cours, et je puis assurer le député que si le magnétophone en question

appartient à l'immigrant et s'il ne l'a pas déclaré à la douane au moment de son entrée au Canada—et je tiens à souligner ce point—il fera l'objet d'une saisie.

M. MacInnis: Le ministre pourrait peut-être nous dire, à une date ultérieure, comment il se fait que l'incident a été décrit dans le *Globe and Mail* de Toronto qui montrait la cachette du magnétophone et le délinquant en train de discuter son entrée au Canada avec les fonctionnaires de l'Immigration. Apparemment, on lui a permis de franchir la douane avec ce magnétophone.

L'hon. M. Côté: C'est pourquoi j'ai souligné que si le magnétophone appartient à l'immigrant et que celui-ci ne l'ait pas déclaré à la douane au moment de son entrée au Canada, l'appareil sera saisi.

M. MacInnis: Cette réponse ne me satisfait pas. Et s'il ne lui appartenait pas? Il l'a quand même passé en fraude.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. MacInnis: A dix heures, monsieur l'Orateur.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LA POLLUTION PAR LES USINES DE PÂTE DE PAPIER

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Pêcheries une question découlant de sa déclaration largement diffusée selon laquelle son ministère envisageait de fermer deux usines de pâtes et papiers à moins qu'elles ne s'occupent de diminuer la pollution de l'eau attribuable à leurs activités. Afin de mettre fin aux conjectures ayant pour objet l'usine de pâte à papier à laquelle pense le ministre, peut-il dire à la Chambre quelle est celle dont il s'agit?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et Forêts): Étant donné le stade avancé des discussions avec les sociétés en cause je préfère m'abstenir.

M. Barnett: Le ministre peut-il alors dire à la Chambre quelles sont les mesures que choisiront ces deux usines en particulier quand elles pourront nous donner des renseignements.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LA POLLUTION—LA PRÉVENTION AU MOYEN D'UNE MESURE LÉGISLATIVE

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre signalerait-il à la Chambre l'état des travaux relatifs à la nouvelle loi sur les ressources hydrauliques du Canada qui donnera au gouvernement le pouvoir de prévenir au lieu de punir en matière de pollution?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Je pense que la question aurait dû être posée au ministre d'État qui s'occupe de la loi sur les ressources hydrauliques du Canada.

M. Lundrigan: Alors, je pose ma question à qui de droit.

LES COALITIONS

LE PÉTROLE—LA RESTRICTION POSSIBLE DU COMMERCE AU MOYEN D'UNE DIVISION DU MARCHÉ

M. John Burton (Regina-Est): J'ai une question pour le ministre de la Consommation et des Corporations. Peut-il dire à la Chambre si son ministère ou le chef de la Direction des enquêtes sur les coalitions a enquêté ou enquête sur les ententes de l'industrie pétrolière qui divisent le marché en régions à l'est et à l'ouest de la vallée de l'Outaouais en vue d'établir si cela viole les dispositions sur la liberté du commerce dans le cadre de la politique anticoalition du Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député devrait faire inscrire sa question au *Feuilleton*.

LES STUPÉFIANTS

LA CRÉATION DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous dirait-il quand, selon lui, sera instituée la Commission royale d'enquête sur l'usage des drogues et qu'il a annoncée il y a quelques semaines?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je tiens à dire au chef de l'opposition qu'il ne s'agit pas d'une commission royale mais d'une enquête, et j'espère être en mesure bientôt de faire connaître les noms de ceux qui en seront chargés.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre songerait-il sérieusement à nommer des députés comme membres de ce comité?

L'hon. M. Munro: L'idée est intéressante mais je ne crois pas qu'elle soit pratique pour cette enquête.

L'AGITATION ÉTUDIANTE

LES TÉMOIGNAGES DE LA GRC SUR LES AGENTS D'INFILTRATION

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Ma question s'adresse au solliciteur général. Il y a quelques semaines, il a indiqué qu'il songerait à faire une déclaration à l'appel des motions concernant les témoignages de la GRC au sujet des agents d'infiltration et de leur rôle catalyseur dans l'agitation. Le ministre est-il prêt maintenant à faire une déclaration de ce genre à l'appel des motions et à éclairer la Chambre quant aux informations que possède la GRC à ce sujet?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): J'ai étudié la question et je ne vois pas comment une déclaration pourrait être faite à l'appel des motions en vue de donner ce genre de renseignements à la Chambre. La coutume n'a jamais été de donner pareils renseignements à la Chambre, mais si les députés souhaitent des éclaircissements sur un sujet précis, je répondrai volontiers à leurs questions et donnerai les renseignements qu'il me sera possible de fournir.

LES CÉRÉALES

LA SUPPRESSION GRADUELLE DES SUBVENTIONS AUX GRAINS DE PROVENDE

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Je voudrais élucider une affaire qui découle d'une question posée hier par le député de Fraser Valley-Est. Il a dit que j'ai tenu pour préavis une question qui m'a été posée le 16 mai à propos de la suppression graduelle des subventions aux grains de provende. En allant aux renseignements, comme je m'y étais engagé, j'ai constaté que le 16 mai, le député a été rappelé à l'ordre avant d'avoir fini de poser sa question.

LES PUBLICATIONS DU GOUVERNEMENT

LE RAPPORT SUR LES SERVICES D'INFORMATION DU GOUVERNEMENT

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre s'il a reçu le rapport de la Commission d'étude, composée de trois membres, chargée de faire enquête sur les services d'information du gouvernement? Sinon, quand pense-t-il le recevoir?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je me suis informé auprès du président de la Commission il y a quelques semaines et il m'a dit que le rapport serait présenté avant la fin du mois. Il ne faudrait pas, je pense, s'étonner d'un léger retard; je sais qu'on y met la dernière main.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Lorsque le premier ministre aura reçu le rapport, va-t-il le mettre à la disposition des députés et en divulguer la teneur?

Le très hon. M. Trudeau: Je ne peux pas le dire, monsieur l'Orateur. Le cabinet prendra un certain temps à étudier le rapport et à décider s'il le mettra immédiatement à exécution, s'il le publiera en vue de le discuter ou encore s'il publiera un livre blanc indiquant les réformes envisagées dans ce domaine. Mais je sais gré à l'opposition de son intérêt. Les membres du gouvernement estiment que le domaine de l'information gouvernementale dans son ensemble est très important et que nous devrions agir au plus tôt.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le premier ministre a signalé l'importance de la question, ce que nous reconnaissons tous, admettrait-il qu'il est par conséquent essentiel que le public et les députés puissent obtenir le rapport même au lieu d'une version abrégée?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

• (3.00 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LES BREVETS

MODIFICATION ACCORDANT LE POUVOIR D'ÉDICTER DES RÈGLEMENTS SUR LES DROITS

La Chambre reprend l'examen de la motion de l'honorable M. Macdonald, au nom de l'honorable M. Basford, interrompu le mardi 27 mai, proposant que le bill C-194 visant à modifier la loi sur les brevets soit lu pour la 2e fois et envoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et envoyé au comité permanent de la justice et des affaires juridiques.)

LA LOI NATIONALE DE 1954 SUR L'HABITATION

MODIFICATIONS VISANT LES DÉFINITIONS, LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES PRÊTS ASSURÉS, ETC.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) propose que le bill C-192 modifiant la loi nationale de 1954 sur l'habitation soit lu pour

la deuxième fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Avant que le député commence sa présentation je voudrais vous dire qu'en voyant le président du Conseil privé se lever (M. Macdonald) j'ai cru qu'il allait appuyer la motion. Je suppose que pour les fins du compte rendu il faut signaler que le ministre d'État (M. Andras) appuie la motion.

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, je voudrais dès le début de ce discours faire certaines observations générales sur les besoins et les exigences de notre politique du logement et ses conséquences sur le développement de notre société, de nos grandes villes.

D'une certaine façon, il est facile de définir le problème du logement. On peut dire tout simplement qu'il y a plus de familles et de foyers non familiaux dans ce pays qu'il y a d'habitations et qu'un trop grand nombre des habitations existantes sont insuffisantes ou insalubres.

Cela signifie qu'un certain nombre de familles doivent partager leur logement avec une autre.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre aurait-il l'amabilité de me fournir une copie de son allocution? Il l'a fait pour d'autres.

L'hon. M. Andras: L'honorable député en recevra une dans un instant.

Pour reprendre où j'en étais, cela signifie qu'un certain nombre de familles doivent partager leur logement avec une autre. Cela veut dire aussi que beaucoup de gens vivent dans des conditions impropres à l'habitation et ainsi mettent en danger leur santé, vivent sans confort et sans respect d'eux-mêmes. Cela veut dire enfin qu'un grand nombre de familles sont obligées de s'entasser dans des logements trop petits pour leurs besoins.

Figurons-nous une masse de chiffres et de colonnes ayant des rubriques comme «habitations qui ont besoin de réparations majeures», «des habitations qui manquent d'eau courante et de cabinets d'aisance à chasse d'eau ou de baignoire», et autres rubriques semblables. Ces chiffres, ces colonnes et ces rubriques sont quantitatifs. Mais sur le plan qualitatif, ils indiquent les privations, les souffrances, le surpeuplement, l'injustice et la misère. Voilà les points qui, à mon sens, servent à définir le problème du logement.

Les statistiques actuelles nous révèlent que même s'il y a eu progrès constant pour remédier à la pénurie de logements depuis la fin de la seconde guerre mondiale, il reste encore beaucoup de besoins à satisfaire. Forcément, ce sont surtout les gagne-petit qui ont le plus à souffrir de ces besoins encore insatisfaits.

La plupart des Canadiens sont bien logés. On pourrait dire qu'un très grand nombre sont logés de façon très confortable. Quelques-uns ont des maisons somptueuses. Je suis certain que tous ceux qui ont à souffrir des pires privations à cause du manque de logements aimeraient bien être mieux partagés, mais je crois aussi qu'il est difficile pour eux de se faire entendre. Je ne doute pas un seul instant que la majorité des Canadiens qui vivent dans un logement convenable mais sans confort excessif aimeraient bien améliorer encore leur milieu de vie; bon nombre d'entre eux sont en mesure de le dire et le disent effectivement. Par ailleurs, certains de ceux dont le logement est assez confortable aimeraient être encore mieux logés à moins de frais et sont en mesure d'exprimer leur mécontentement, ce qu'ils ne manquent pas de faire.

Cette expression de mécontentement se fait entendre relativement à toutes les conditions de logement et selon les aspirations des personnes appartenant à tous les groupes de revenu. Une partie de cette expression de mécontentement est fondée. Elle a atteint un niveau tel que certains décrivent comme une crise du logement. Le problème du logement est autre chose. Il se rattache directement à l'état de privation réelle où se trouvent les gens qui appartiennent au groupe inférieur de revenu et ne peut être résolu que si on leur fournit des logements convenables.

Autre aspect important, le Canada actuel constitue surtout une société urbaine. Près des trois quarts de la population du Canada vivent dans nos grandes villes et nos grands centres métropolitains. On estime qu'en 1980, plus de 80 p. 100 de la population seront propriétaires, locataires ou à la recherche d'un logement dans nos grands centres urbains. Les tendances actuelles indiquent que près d'un tiers de ces gens habiteront nos trois plus grands centres actuels, Montréal, Toronto et Vancouver.

Le genre de vie que l'on mènera dans ces grandes villes dont l'accroissement est si rapide cause de graves préoccupations. Nous avons déjà beaucoup entendu parler de pollution, de surpeuplement, d'engorgement de la circulation, du manque de moyens de récréation, d'aliénation de biens, de privations et de l'inertie de certaines de nos institutions et nous pouvons compter en entendre parler encore davantage. Il n'est pas possible de négliger ces questions indéfiniment ni de les résoudre en employant des méthodes déjà désuètes.

Il est impossible également de trouver une solution rapide ou facile à ces problèmes. Aucun gouvernement, à quelque palier que ce

soit, ni aucune personne à elle seule ne possède la clé qui permettra de les résoudre ni la formule qui permettra de produire des collectivités améliorées. Il faut trouver les réponses dans des efforts de planification et de coopération de la part de tous les organismes en cause. Nous devons chercher des moyens qui permettront à tous les paliers de gouvernement, appuyés par les citoyens intéressés, de produire des milieux urbains qui offriront les dimensions matérielles, sociales et culturelles nécessaires pour permettre non seulement d'y vivre sainement mais d'une façon active et productrice.

L'aménagement d'habitations convenables et suffisantes est l'une des tâches les plus importantes dont nous ayons à nous acquitter si nous voulons produire des collectivités améliorées. Il est clair qu'une des conditions nécessaires, mais sans doute insuffisante, à remplir pour atteindre cet objectif, est de produire un nombre beaucoup plus élevé d'habitations convenables. La seule façon d'augmenter la disponibilité d'habitations est d'en construire davantage. La Commission d'étude sur le logement et l'aménagement urbain, qui a entrepris récemment une tâche colossale sous la direction de mon distingué prédécesseur, a recommandé que l'on produise au minimum un million d'unités de logement au cours des cinq prochaines années.

Je ne doute aucunement que nous puissions atteindre cet objectif. La Commission a bien pris soin de désigner cet objectif comme un minimum et a reconnu qu'il faudrait un certain temps avant d'atteindre le but qui vise à procurer une habitation convenable à tous les Canadiens.

Alors qu'il est possible de décrire l'objectif principal de la politique fédérale en matière d'habitation en disant qu'il s'agit de procurer une habitation convenable à tous les Canadiens, les ressorts qu'il faut faire fonctionner pour atteindre ce but ne sont pas aussi simples. Aucun pays n'a encore réussi à satisfaire les exigences raisonnables de ses habitants. La loi fédérale sur le logement comprend deux types généraux de moyens. D'une part, il y a l'assurance du prêt qui a pour but d'améliorer le marché des prêts hypothécaires pour la construction de résidences privées et de stimuler l'investissement d'un plus fort volume de capitaux dans l'habitation. Ces arrangements, dont le nombre sert surtout à favoriser les groupes de personnes à revenu moyen et à revenu élevé, permettent néanmoins d'augmenter la disponibilité totale d'habitations et, de ce fait, par le processus dit de filtrage, qui consiste à laisser à des moins fortunés un logement qu'on quitte pour en occuper un meilleur, ils peuvent profiter également aux groupes de personnes à revenu modique.

Par ailleurs, il existe une variété de dispositions prévoyant des prêts et des subventions en vue de modifier et de surpasser les forces du marché afin de procurer directement des habitations aux personnes dont le revenu ne leur permettrait pas d'en obtenir un autrement.

On pourrait se demander avec raison, s'il s'agit surtout d'augmenter le nombre de logements disponibles, pourquoi on ne peut compter totalement sur le processus de filtrage ou inciter les entrepreneurs du secteur privé, par tous les moyens dont on dispose, à engager tous les capitaux disponibles dans l'habitation, ce qui permettrait d'obtenir rapidement l'augmentation désirée du nombre de logements disponibles. La réponse à cela serait qu'il en coûte cher de se fier uniquement au marché privé. Il y a des limites au volume de la main-d'œuvre et des ressources que l'économie peut engager dans la construction résidentielle. Il ne s'agit donc pas seulement d'encourager l'investissement, mais aussi d'obtenir un volume beaucoup plus élevé d'habitations parachevées à même les ressources dont le pays peut disposer. C'est un nombre accru d'unités de logement, et non seulement l'accroissement des investissements, qui aidera à diminuer le besoin de logements. Il est important de reconnaître ce point à cause de la contrainte imposée sur l'engagement de ressources productrices, par suite de la reconnaissance d'autres priorités d'ordre social au Canada.

Nous devons donc non seulement améliorer la situation des marchés privés en vue d'accélérer la production totale de logements, mais nous devons aussi stimuler la production de logements d'un caractère modeste pour les familles à faible revenu et l'augmenter, au besoin, par l'emploi de ce qu'on peut considérer comme des moyens non utilisés par le marché courant, afin d'obtenir une production accrue de nouvelles unités de logement grâce à l'effort fourni par la nation entière.

L'argument dont le gouvernement se sert pour accorder des prêts et des subventions à l'habitation pour les personnes à faible revenu n'est pas fondé uniquement sur l'application d'une certaine justice distributive. Elle repose aussi sur une réalité économique indiscutable, c'est-à-dire que si nous voulons arriver à produire le nombre de logements dont notre pays a besoin, nous devons augmenter considérablement la proportion du nouveau programme de logements qui prévoit des logements d'un caractère plus modeste pour les personnes à revenu modique et moyen.

Je vais démontrer, à titre d'exemple, qu'un placement supplémentaire de $100,000 per-

mettrait de construire deux maisons de $50,000 ou six maisons de $17,000. Je crois que dans la situation actuelle, la première méthode de distribution est un gaspillage insensé de ressources, tandis que l'autre est plus juste et plus efficace.

• (3.10 p.m.)

Le bill C-192 comprend des modifications à la loi nationale sur l'habitation qui portent à la fois sur l'assurance des prêts et sur les dispositions visant surtout le logement pour les personnes à revenu modique. Ces modifications portent aussi sur des questions relatives au vaste problème de l'aménagement urbain. Étant donné qu'à l'avenir nous serons obligés de nous occuper beaucoup plus de produire des logements pour les personnes à revenu modique, je tiens à faire maintenant quelques commentaires sur le logement social qui constitue un aspect de cette politique.

La Commission d'étude sur le logement et l'aménagement urbain a soulevé un grand nombre d'objections au sujet des effets sociologiques de la forme actuelle des logements sociaux réalisés jusqu'à maintenant. La Commission elle-même, bon nombre d'organismes à caractère social et des personnes très compétentes ont fait un grand nombre de recommandations qui pourraient servir à améliorer la qualité de ces ensembles et à réduire au minimum la flétrissure qui semble marquer les occupants des logements sociaux; tout cela en vue de créer un milieu qui ne porte pas atteinte à la dignité de l'homme.

Le gouvernement a l'intention d'encourager le plus tôt possible tout ce qui sera fait pour rehausser le niveau de vie dans ces ensembles et d'encourager toutes les améliorations proposées à l'égard des logements destinés aux personnes à faible revenu. Cependant, alors que nous étudions des moyens d'améliorer la situation, nous ne pouvons pas perdre de vue le fait qu'un grand nombre de personnes souffrent présentement de ne pas pouvoir trouver et se payer un logement convenable dans le sens strictement matériel du mot. Ces besoins sont pressants dans bien des régions du pays et particulièrement dans les plus grandes villes. Le gouvernement ne peut pas retarder l'exécution de programmes rendus à une phase avancée de développement dans les cas où la remise à plus tard de leur approbation empêcherait sûrement de procurer les logements dont ces personnes ont tellement besoin. La Commission d'étude a attiré l'attention du public sur ce problème. Dans la mesure du possible, les programmes en cours sont améliorés de façon à tenir compte de ces idées.

Afin de rendre bien claires les intentions du gouvernement, à brève et à longue échéance, je tiens à déclarer bien nettement que nous appuyons en principe le maintien de l'aide du gouvernement fédéral en vue d'augmenter la disponibilité d'habitations à caractère social et lui accorderons une grande priorité. Ce programme d'habitations, depuis quelques années, a atteint un rythme de plus en plus accéléré. Ce rythme ne sera pas ralenti pendant qu'il se fait une étude et une analyse sérieuses de son efficacité et de sa suffisance.

Les programmes particuliers de logements sociaux qui ont été approuvés par la SCHL mais dont l'exécution n'a pas encore été autorisée parce qu'on attendait une autorisation du gouvernement sur la ligne de conduite à suivre, pourront aller de l'avant. Les gouvernements provinciaux en cause en ont été informés.

Nous avons, de plus, l'intention de recevoir et d'examiner toutes les demandes qui nous seront soumises et nous autoriserons la mise en marche des programmes acceptables qui reçoivent l'appui des gouvernements provinciaux, dans la mesure où les capitaux disponibles nous permettront de le faire et dans les limites de prévisions budgétaires généreuses mais non illimitées. Mais nous ne permettrons pas que cette décision influe sur l'intensification immédiate des entretiens avec les provinces en vue d'améliorer les caractéristiques d'ordre matériel et social des logements sociaux. Nous espérons pouvoir nous mettre d'accord rapidement avec chaque province quant au genre de logement social qui conviendra le mieux à son territoire particulier.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre me permettrait-il ici de lui poser une question? Dois-je comprendre de ses propos qu'à son avis, on a eu tort de différer la mise en œuvre de ces programmes?

M. Andras: Je ne crois pas qu'on ait eu tort, monsieur l'Orateur. Il s'agissait, je pense, d'un effort courageux. Rien n'a été négligé en vue de l'amélioration des projets en cours. Mon dilemme était qu'un certain temps s'était écoulé et que, même si des solutions meilleures seraient possibles à l'avenir, un besoin immédiat existait. Ce n'était pas une erreur, je pense, mais le temps nous a vite rattrapés.

Nous espérons que ces entretiens prendront fin d'ici quelques semaines afin que nous puissions formuler, à l'égard des programmes de logements sociaux, des critères améliorés qui pourront être mis en œuvre le plus tôt possible, mais au plus tard dans la préparation des programmes à réaliser en 1970, grâce à une aide financière du gouvernement.

Nous avons aussi l'intention, après avoir consulté les provinces, de mettre en marche un programme de recherche et d'étude portant sur les aspects plus variés des habita-

tions pour les gens à faible revenu. Dans les programmes de recherche, nous accorderons une attention plus intense aux facteurs sociaux, économiques et psychologiques qui entrent en ligne de compte dans le logement subventionné et qui ont été si effectivement mis en lumière par le rapport de la Commission. Nous voulons formuler de nouveaux concepts afin d'améliorer nos techniques en vue de fournir ce genre d'assistance sociale.

Dans les dispositions de la loi actuelle sur l'habitation, il y a tous les éléments nécessaires pour augmenter la production de logements subventionnés et en améliorer la qualité. Cette loi nous permet d'examiner avec les provinces des programmes prévoyant l'achat d'habitations existantes plutôt que la construction d'unités tout à fait nouvelles. La province d'Ontario a déjà obtenu de bons résultats par cette façon d'aborder la question.

Nous sommes également disposés à envisager la possibilité d'approuver des logements subventionnés acquis en vertu d'un bail. Les baux de premier ordre pourraient être négociés par les sociétés provinciales d'habitation, et seraient à long terme ou à terme relativement court, soit par exemple, de trois à cinq ans.

Dans le cas d'une acquisition, les provinces peuvent choisir l'un ou l'autre des deux programmes actuels d'aide du gouvernement fédéral. En premier lieu, il y a l'association du gouvernement fédéral à celui d'une province. Dans ce cas, le gouvernement fédéral et la province en cause se partagent respectivement, à raison de 75 p. 100 et 25 p. 100, la propriété et le coût en immobilisations du programme à réaliser ainsi que les pertes qui découlent de son exploitation. La seconde méthode prévoit que le gouvernement fédéral prête 90 p. 100 des capitaux nécessaires, à un taux d'intérêt inférieur à ceux du marché. Dans ce cas, il n'est nullement propriétaire et paie 50 p. 100 des pertes d'exploitation. Comme je l'ai déjà dit, les provinces peuvent choisir de louer des habitations. Dans ce cas, le gouvernement fédéral peut accorder une subvention de 50 p. 100 à l'égard de l'exploitation de ces logements.

Nous nous rendons bien compte que ces deux techniques ne peuvent être employées avec succès que s'il y a sur le marché suffisamment d'habitations vacantes et acceptables. Ainsi, les occupants des maisons en question ne seraient pas forcés de déménager afin de rendre disponibles des habitations que le gouvernement pourrait ensuite acheter ou louer.

Ces mesures ne contribuent pas à augmenter le nombre total de logements disponibles, mais elles peuvent quand même contribuer à remédier immédiatement à la situation et permettre de faire une meilleure répartition des logements disponibles entre les divers groupes de revenus et, enfin, de mieux intégrer les occupants des logements sociaux dans l'ensemble d'une collectivité. Nous voulons étudier avec les provinces le mérite de ces mesures dans les secteurs où leur application semble opportune. Il y a d'autres personnes à faible revenu qui ont besoin d'aide—je veux parler de celles dont les revenus sont trop élevés pour qu'elles puissent être admises dans des logements sociaux mais pas assez élevés pour leur permettre de se procurer un logement convenable sur le marché libre. J'éprouve donc un plaisir particulier à constater que le nouveau projet de loi permettra aux compagnies à dividendes limités et aux organismes sans but lucratif de contribuer encore davantage à fournir des habitations à des prix raisonnables.

Bien que l'article 16 de la loi soit en vigueur depuis des années et qu'un bon nombre d'ensembles d'une grande valeur aient été construits par des compagnies à dividendes limités, leur volume n'a jamais atteint des proportions suffisantes par rapport au besoin de ces logements. La même chose s'est produite à l'égard de l'article 16A, qui prévoit des prêts aux sociétés sans but lucratif. Au cours des années, ces genres de programmes d'habitations ont bénéficié d'un taux d'intérêt privilégié et d'une période de remboursement amplement longue.

• (3.20 p.m.)

Afin d'encourager encore davantage la poursuite de ces programmes, les nouvelles mesures contenues dans le projet de loi viseront à porter la proportion du prêt de 90 p. 100 à 95 p. 100 de la valeur. Elles permettront aussi que les habitations du genre foyer, pension ou résidence commune soient comprises dans ces ensembles, quel que soit l'organisme qui les patronne. En réalité, elles permettent à tout organisme, à toute corporation et à des particuliers de patronner la réalisation d'un programme de ce genre et d'obtenir l'aide financière nécessaire à cette fin.

Je crois que ces nouvelles dispositions contribueront à augmenter le volume d'habitations à loyer modique. De plus, c'est une occasion pour l'entreprise privée d'accorder tout son appui à nos efforts actuels. Alors que nous avons l'intention d'abolir la restriction de 5 p. 100 à l'égard des bénéfices possibles, cela n'influera aucunement sur l'échelle actuelle des loyers exigés parce que ceux-ci sont régis directement en vertu d'un contrat passé entre le promoteur d'un ensemble et la SCHL, de même que le revenu limite prévu pour les occupants de ces logements. Il faudra que ces loyers soient considérablement plus bas que ceux qui sont exigés pour des logements com-

parables construits en vertu de conditions de prêts ordinaires.

Une des plus importantes mesures qui sont proposées dans le bill C-192 est la recommandation visant à augmenter considérablement l'aide financière pour l'achat de maisons existantes. Les députés comprendront facilement que même avec les avantages beaucoup plus grands qui sont offerts aux futurs propriétaires pour la construction d'habitations, toutes les familles canadiennes qui aspirent à devenir propriétaires ne peuvent pas ou ne désirent pas réaliser leur ambition en construisant une nouvelle maison.

Bon nombre d'entre elles pourraient se contenter d'acheter une maison existante à un prix moins élevé. Cependant, il est souvent difficile d'obtenir un prêt hypothécaire pour l'achat de ces maisons, surtout d'un montant qui permettrait de ne fournir que la petite mise de fonds essentielle dans la grande majorité des cas.

En ce moment, un grand nombre d'acheteurs doivent avoir recours à un mode de financement secondaire, ce qui les oblige à verser en même temps des paiements très élevés au compte de la première et de la deuxième hypothèque. Il y a environ trois ans, on a autorisé pour la première fois à cette fin un prêt maximal de $10,000. Ce programme a remporté beaucoup de succès dans certaines municipalités, mais, encore une fois, il est évident que dans nos grands centres urbains en particulier, il faut prévoir des conditions de prêts plus libérales. La modification proposée dans le bill C-192 prévoit donc des prêts équivalant à 95 p. 100 d'un maximum de $18,000 et l'emploi du montant intégral du prêt à l'achat ou à la réparation de la maison en cause. Je souligne que l'amélioration de la maison n'est plus une condition essentielle. J'ai la ferme conviction que ces changements auront des effets importants sur notre programme d'habitation. Ils seront particulièrement efficaces dans nos grands centres où le besoin s'en fait plus pressant.

Les familles qui habitent les logements sociaux bénéficieront de certains de ces changements. Les revenus de certaines familles habitant des logements sociaux ont augmenté au point où il n'est plus nécessaire de leur verser une subvention. Jusqu'à maintenant, ces familles ont dû chercher un autre logement ou payer des loyers beaucoup plus élevés, selon leur revenu et leur aptitude à payer. Certaines provinces ont recommandé que l'on fournisse à ces familles l'occasion d'acheter la maison qu'elles occupent et qu'elles deviennent ainsi propriétaires plutôt que locataires d'un logement social.

Le nouveau prêt maximal de $18,000 pour l'achat d'une maison existante conviendrait très bien pour tous les ensembles de logements sociaux du Canada; en conséquence, dans les cas où une province et le gouvernement fédéral se mettront d'accord à ce sujet, il sera possible de prendre les arrangements hypothécaires voulus pour permettre à ces locataires de devenir propriétaires.

Bien que les dispositions de la loi actuelles semblent prévoir une aide financière sous forme de prêts assurés pour les habitations en copropriété, le projet de loi dont nous sommes saisis définit clairement l'aide qui peut être accordée à cette forme d'habitation. Ce genre relativement nouveau de propriété se répand rapidement au Canada. Sauf erreur, 8 des 10 provinces ont adopté des mesures appropriées ou sont en voie de le faire. J'espère que les prêteurs agréés lui accorderont un appui considérable. La copropriété pourrait contribuer énormément à permettre à un grand nombre de familles de devenir propriétaires, ce qui leur serait impossible autrement.

Le bill C-192 supprime de la loi les mentions relative à la proportion des prêts par rapport aux valeurs d'emprunt et prévoit leur incorporation dans les Règlements. Cela permettra au gouvernement de s'adapter plus facilement aux circonstances variables. Par une modification aux Règlements, nous avons récemment porté de $18,000 au chiffre plus réaliste de $25,000 le montant maximal des prêts de la LNH aux propriétaires.

Il y aura aussi, de la même façon, un redressement dans la proportion du prêt par rapport à la valeur d'emprunt; cette nouvelle proportion sera égale à 95 p. 100 des premiers $20,000 et à 80 p. 100 du montant en excédent de ce chiffre, jusqu'à concurence du prêt maximum. Ces deux mesures auront pour effet de réduire considérablement le montant des mises de fonds à exiger et d'éliminer une bonne partie du financement secondaire qui peut produire des mensualités très élevées.

Également, en vue de maintenir les mensualités à leur plus bas niveau, le projet de loi prolonge à 40 ans la période d'amortissement à l'égard des prêts consentis pour la construction nouvelle et pour l'achat de maisons existantes. Une autre modification prévoit que les frais d'assurance des prêts hypothécaires soient réduits de moitié. Cela entraînera une épargne de $150 à $175 dans le cas d'une maison unifamiliale moyenne.

Les nouvelles propositions contenues dans ce bill représentent un éventail beaucoup plus vaste et amélioré de moyens d'aider financièrement un grand nombre de familles et leur permettre de songer à devenir propriétaires.

Monsieur l'Orateur, un des principaux éléments de notre politique fédérale en matière d'habitation a été le régime d'assurance des prêts hypothécaires selon les dispositions de la loi nationale sur l'habitation. Nous devons

continuer à compter sur les institutions prêteuses du secteur privé pour obtenir une plus grande proportion des capitaux nécessaires à l'habitation. La disponibilité des capitaux provenant de ces sources doit demeurer constante et suffisante. Les besoins d'habitations du Canada exigent du secteur privé un volume de prêts plus considérable que jamais auparavant.

Les indications préliminaires relatives à la disponibilité de capitaux à des fins de prêts hypothécaires sont encourageantes. Cependant, pour qu'elles se réalisent j'ai l'intention, dans un avenir très rapproché, de m'entretenir à ce sujet avec les prêteurs agréés.

A l'heure actuelle le plafond du taux d'intérêt à l'égard des prêts LNH consentis par les prêteurs privés et assurés selon les dispositions de la loi est fixé par le gouverneur en conseil à 2¼ p. 100 au-dessus du taux des emprunts à long terme du gouvernement canadien et redressé au début de chaque trimestre. Cette variation trimestrielle a produit une irrégularité dans la disponibilité des capitaux hypothécaires, souvent au détriment de l'emprunteur. C'est pourquoi ce projet de loi propose de libérer entièrement le taux d'intérêt.

Certaines de nos institutions prêteuses empruntent des capitaux d'investissement selon des échéances relativement courtes et pour les prêts hypothécaires conventionnels elles consentent habituellement de fixer le taux d'intérêt par rapport à ces échéances. A la suite d'un changement apporté récemment aux Règlements, l'option d'une durée minimale de cinq ans et d'une période d'amortissement plus longue peut maintenant s'appliquer aux prêts assurés de la loi nationale sur l'habitation. Ces mesures encourageront les investisseurs du secteur privé à engager encore plus de capitaux dans l'habitation. En conséquence, le bill C-192 propose de modifier la loi de façon à permettre une augmentation considérable du montant global des prêts qui peuvent être assurés en vertu de la loi, soit de 11 milliards de dollars à 15 milliards de dollars. Nous sommes d'avis que ce changement permettra aux prêteurs de participer pleinement jusqu'en 1971 aux programmes de prêts entrepris en vertu de la loi nationale sur l'habitation.

J'ai parlé très longuement de l'habitation et très brièvement de l'urbanisation. Ce sont pourtant deux questions liées l'une à l'autre par des liens inextricables. On ne saurait donc les aborder isolément. Les honorables députés savent qu'au cours de ces derniers mois, on a exprimé de nombreuses opinions et fait beaucoup de commentaires au sujet des programmes de rénovation urbaine dans les grandes villes du Canada. Vous vous souviendrez que la partie de la loi nationale sur l'habitation visant la rénovation urbaine a subi plusieurs modifications importantes en 1964. Les cadres de la loi ont été élargis de façon à inclure la détérioration sous toutes ses formes, dans les secteurs résidentiels, commerciaux et industriels. La participation du gouvernement fédéral, à raison de 50 p. 100, a été modifiée de façon à inclure également 50 p. 100 de ce que coûte le remplacement des rues en mauvais état et des services installés sous terre; ces modifications prévoyaient aussi des prêts du gouvernement fédéral aux municipalités en cause, pour les aider à payer les deux tiers de leur part du coût des travaux.

• (3.30 p.m.)

Une fois que les modifications de 1964 eurent été édictées, les provinces et les municipalités ont manifesté beaucoup d'enthousiasme à leur égard, de sorte que les capitaux engagés par le gouvernement fédéral pour des programmes ou des travaux de rénovation urbaine depuis 1964 se sont chiffrés par 170 millions de dollars. Des programmes de rénovation urbaine sont déjà en voie d'exécution ou existent à titre de projet dans toutes les grandes villes du Canada, de même que dans un grand nombre de localités de moindre importance.

La Commission d'étude a signalé que trop souvent on démolit des maisons au cours de programmes de rénovation urbaine pour employer le terrain ainsi dégagé à des fins commerciales ou publiques de diverses natures. Elle s'est demandé s'il était opportun de démolir des maisons alors qu'il existe un besoin de plus en plus grand d'habitations et d'en faire un usage mieux adapté aux besoins actuels. La loi dans sa forme actuelle ne prévoit rien pour aider à la restauration des maisons existantes et ainsi à la prolongation de leur durée utile.

Nous proposons donc, dans le bill C-192, de modifier la loi de façon qu'elle prévoie des contributions du gouvernement fédéral équivalant à 50 p. 100 de ce qu'il en coûte aux provinces ou aux municipalités pour faire l'acquisition de maisons encore utilisables dans les secteurs de rénovation urbaine et pour les restaurer. Ce changement permettra de restaurer bon nombre d'habitations que l'on avait l'habitude de détruire et d'améliorer ceux de nos logements disponibles que nous pouvons conserver.

J'espère qu'il permettra aux provinces et aux municipalités d'ajouter beaucoup plus de souplesse à leurs programmes de rénovation urbaine. Dès que cette loi sera édictée, j'ai l'intention de discuter sans tarder cette nouvelle particularité avec les représentants des provinces et des municipalités dont les programmes de rénovation urbaine ont été temporairement retardés. Nous avons aussi à faire face à un autre problème qui résulte du

phénomène de l'urbanisation; il s'agit de la montée en flèche du prix des terrains dans nos plus grands centres. Je suis certain que tous les honorables députés savent qu'un des facteurs qui ont le plus affecté la production d'habitations de tous genres était la pénurie et le coût élevé des terrains aménagés.

La loi actuelle prévoit que le gouvernement fédéral peut s'associer au gouvernement d'une province pour entreprendre l'aménagement de terrains en vue de surmonter cette difficulté. Toutefois, ce programme prévu à l'article 35A n'a pas donné des résultats bien importants. L'article 35C de la loi nationale sur l'habitation prévoit des prêts de 90 p. 100 à une province, à une municipalité ou à un organisme de logement social, pour acquérir et aménager des terrains, mais uniquement en vue d'y construire des habitations publiques. Ces prêts sont consentis à un taux d'intérêt privilégié prescrit par le gouverneur en conseil, pour une période ne dépassant pas 15 ans.

Bien que le nouveau projet de loi ne mentionne aucun élargissement de ces dispositions, je présenterai une modification à l'étape du rapport. Elle consistera à offrir des prêts de 90 p. 100 aux provinces et aux municipalités qui feront l'acquisition de terrains en vue d'y construire des habitations de tous genres, à caractère privé ou à caractère social. Ce changement a été discuté avec les provinces qui y ont toutes donné leur assentiment. En réalité, certaines provinces ont demandé avec instance que cette modification soit apportée à la loi. Il est évident que des services suffisants d'épuration des eaux-vannes doivent être fournis pour empêcher la pollution de tout le terrain vague nouvellement aménagé.

La date actuelle qui est prévue pour faire bénéficier les municipalités de la remise d'une partie de la dette est la fin de mars 1970. La valeur de cette loi a été mise en relief par les représentants de la Fédération canadienne des maires et des municipalités qui sont venus à Ottawa récemment présenter leurs vues au gouvernement. Nous sommes parfaitement conscients de cette valeur. Ils ont fait valoir non seulement le but de la loi qui est d'aider les municipalités dans leurs programmes généraux, mais aussi sa contribution certaine au programme de lutte contre la pollution dans tout le pays. Beaucoup de travaux ont déjà été réalisés grâce à ce programme très utile, mais il est évident qu'il reste encore beaucoup à faire.

Un bon nombre de municipalités ont des programmes de travaux à l'état de projets, lesquels ne pourraient certainement pas être terminés pour le mois de mars 1970. Afin d'assurer le maintien de ce programme, le bill C-201, présenté vendredi dernier, reculera la date limite prévue pour la remise de la dette de cinq autres années, c'est-à-dire jusqu'en mars 1975.

Monsieur l'Orateur, je tiens à souligner que ces modifications ainsi que les changements qui devront aussi être apportés aux règlements représentent un autre pas important dans l'évolution de notre politique de l'habitation. L'adoption des bills C-192 et C-201 fournira au gouvernement un instrument plus flexible qui lui permettra d'atteindre facilement les objectifs qu'il s'est fixés en matière d'habitation, toujours de concert avec les provinces.

Comme je l'ai indiqué plus tôt, la politique fédérale du logement vise à encourager l'apport financier qui est nécessaire sur le marché des prêts hypothécaires à l'égard de l'habitation, afin de fournir une aide particulière à ceux qui sont classés parmi les moins fortunés, pour étudier d'une façon plus poussée, au moyen de recherches et d'expériences, les aspects plus vastes et plus variés des problèmes des villes et enfin pour aider les provinces et les municipalités, par une aide financière et des connaissances d'experts, à se procurer les installations nécessaires au bon fonctionnement d'une municipalité. Si le gouvernement fédéral doit consacrer plus d'énergie à l'un de ces buts plutôt qu'à l'autre, ce sera pour aider de toutes ses ressources, les pauvres, les gens âgés, les infirmes qui ont comme tout le monde un droit très légitime d'habiter un logement convenable. Je me préoccupe surtout du sort réservé aux personnes à faible revenu.

J'ai bien l'intention de voir à ce que le budget d'équipement approuvé pour la Société centrale d'hypothèques et de logement, qui constitue les investissements directs du gouvernement fédéral dans le logement, soit consacré à mener à bonne fin les programmes spéciaux établis pour les familles à faible revenu, les personnes âgées et les moins fortunés, plus que jamais auparavant. Voilà donc, monsieur l'Orateur, les prémisses fondamentales qui orienteront tout mon travail.

Je tiens à rendre justice, comme il se doit, aux réalisations accomplies jusqu'à maintenant, surtout ces derniers temps, car elles nous inciteront à apporter d'autres changements et améliorations. Mais, je songe aussi à l'avenir. Il faut travailler, compte tenu de tous les éléments en cause, à ce qu'il est humainement possible de réaliser à un moment donné. A partir de maintenant, il y aura donc fort à faire pour améliorer la situation de l'habitation.

S'il arrive que je constate que toutes les possibilités ont été épuisées, j'examinerai à nouveau avec soin les contraintes imposées et l'ordre des priorités du gouvernement afin de tâcher de faire les adaptations voulues. En ma

qualité de nouveau ministre, j'ai l'intention d'envisager toute la question du logement avec une très grande largeur de vues. J'accepterai donc volontiers toute suggestion et tout conseil provenant de toute source, à l'intérieur ou à l'extérieur des ministères du gouvernement, à l'intérieur ou en dehors des gouvernements. J'accepterai aussi volontiers toutes les recommandations que les députés jugeront à propos de me faire et j'espère que chacun d'entre eux voudra bien faire un apport utile au débat.

• (3.40 p.m.)

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, avant que le ministre termine son discours, puis-je lui poser une question? A la page 23 du texte fourni, il déclare qu'il compte présenter l'amendement relatif à l'achat de terrain à l'étape du rapport. Ne pourrait-il pas le faire plus tôt, quand le bill sera au comité? Tout le monde reconnaîtra, je crois, que là, nous pourrions examiner toutes ses ramifications. Cette solution lui conviendrait-elle?

L'hon. M. Andras: Monsieur l'Orateur, je verrais volontiers cet amendement adopté le plus tôt possible, mais d'après les indications de procédure que j'ai reçues et que j'ai transmises tantôt à la Chambre, c'est à l'étape du rapport que je devrais présenter cet amendement. Toutefois, s'il existait un moyen d'expédier les choses, j'en serais enchanté.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, M. et M^me^ John Parsons d'Halifax ont dû vivre récemment plusieurs jours dans une tente dans un fond de cour par un froid de début de printemps. Ils ont lu avec intérêt et beaucoup de scepticisme la déclaration du premier ministre (M. Trudeau) d'après qui il n'y a pas de crise du logement au Canada. Mais lorsque les Parsons, comme bon nombre d'autres familles, touchent un revenu qui ne leur permet que d'affecter $125 par mois environ au logement, c'est là un indice d'une grave anomalie que j'approfondirai plus tard dans mon discours.

J'aimerais tout d'abord féliciter le ministre du très important portefeuille qu'il détient. Actuellement il est «sans portefeuille» et j'aimerais pouvoir le féliciter de son poste de ministre de l'habitation et des affaires urbaines. Il doit toutefois demeurer ministre sans portefeuille bien qu'il soit chargé de cette très importante question de l'habitation et il n'y a personne ici qui refuserait de se joindre à moi pour lui souhaiter bonne chance. Je crois pouvoir dire—j'enfreins sans doute ainsi la règle traditionnelle qui interdit d'être aimable envers un adversaire—que son enthousiasme et sa sincérité le serviront bien dans sa recherche d'une solution à notre problème du logement.

Un an et un jour après son accession au poste de premier ministre, le très honorable représentant a vu son lieutenant au Canada anglais, son bras droit au sein du cabinet, donner sa démission. Je parle de l'ancien ministre des Transports qui s'était vu confier les questions de logement. Cet ancien ministre qui a joué un rôle si utile pour les Canadiens au sein de la Commission d'étude sur le logement, prendra, j'espère, part à ce débat; je ne l'aperçois pas à la Chambre aujourd'hui.

Au moment de sa démission, il a déclaré dans un article que publiait le *Daily Star* de Toronto, le 10 mai:

> Je me vois dans l'impossibilité de tenir ma promesse (régler les problèmes urgents de l'habitation au Canada) à cause de la conception du fédéralisme que se fait le premier ministre et qui, à mes yeux, nous empêche non seulement de prendre les moyens nécessaires pour régler la crise du logement, mais aussi d'étudier d'autres questions de prime importance pour les Canadiens.

Dans la lettre qu'il a fait tenir au premier ministre au moment de sa démission le 24 avril, le ministre écrivait:

> A mon avis, le gouvernement fédéral n'use pas assez de ses pouvoirs pour s'attaquer aux problèmes du logement, de la pollution, de l'inflation et du réaménagement urbain, questions qui ont une importance vitale pour les citoyens ordinaires dans notre monde moderne, dans notre société industrialisée.

J'invoquerai plus tard, monsieur l'Orateur, un argument fondé non seulement sur les propos de l'ex-ministre des Transports mais aussi sur d'autres facteurs qui devraient inciter notre Parlement à établir un ministère des affaires urbaines. Sans ce ministère, nous ne saurions entrer dans le XXI^e^ siècle et résoudre nos problèmes, surtout celui de la croissance qui, croyez-le ou non, fera d'ici une trentaine d'années, de la région située entre Milwaukee et Québec, une des plus grandes mégalopolis au monde. Mais je parlerai de cela un peu plus tard.

Revenons maintenant à l'opinion du premier ministre sur la Constitution, et au problème qui a poussé l'ex-ministre des Transports chargé de l'habitation à démissionner du cabinet. Pas de crise du logement? Bien entendu, monsieur l'Orateur, la crise du logement n'est pas une crise générale qui touche l'ensemble de l'habitation sauf dans le sens que les coûts et l'inflation sont ressentis par tous. Mais il y a crise du logement, et c'est une crise d'envergure, pour les pauvres du Canada.

Dernièrement, le premier ministre a visité Calgary et rencontré certaines gens qui protestaient contre un nouveau groupe d'habitations dans cette ville. Ce projet entraînait la démolition de cinq maisons pour faire place à une tour à appartements et c'est par suite de l'avis d'éviction, envoyé à la vingtaine de

familles dans ces vieilles bâtisses qu'est né l'organisme de Calgary qui a lancé des tomates au premier ministre. On pourrait penser que ces tomates le feraient réfléchir à sa déclaration selon laquelle la crise du logement n'existe pas, paroles qui ont précisément déclenché la grêle de tomates.

Passons maintenant au bill du ministre, qui renferment 21 articles. L'article 2 supprime le plafond sur l'intérêt. L'article 3 réduit de moitié les frais d'assurance. Le n° 7, le ministre l'a signalé, apporte des changements qui m'apparaissent importants, dans le secteur de l'habitation à loyer modéré. Les changements qu'apportent les articles 9, 11, 15, 16, 17 et 20—presque le tiers du bill—font que le gouverneur en conseil n'aura plus à approuver certaines décisions de la Société centrale d'hypothèques et de logement. La Commission d'étude proposait d'éliminer certaines formalités à l'échelon municipal, mais je crois que la SCHL et le ministre actuel ont fait un pas énorme dans la bonne direction en accordant à la Société une plus grande indépendance, bien que le ministre n'en ait pas parlé dans son discours. C'est une décision que tous, je crois, appuyeront volontiers.

Quatre autres articles du bill haussent les plafonds des prêts de plusieurs millions, et même de plusieurs centaines de millions de dollars en certains cas. Le ministre l'a expliqué, cela devrait permettre d'appliquer la loi jusqu'en 1971, et puis il faudra relever de nouveau les plafonds.

L'article 14 prévoit l'augmentation des crédits à la recherche. Je souhaiterais que ce soit plus, car le seul moyen de résoudre la crise du logement qui touche les pauvres est d'adopter une mesure radicale qui réduirait le coût de la construction de maisons. Si c'était moi, au lieu de parcourir le pays avec une commission d'étude, j'enfermerais un architecte en vue, quelques ingénieurs de marque et de grands entrepreneurs dans un bureau et je leur dirais de venir me voir un mois plus tard avec un programme permettant d'appliquer la production en série dans le domaine de l'habitation, probablement à l'aide de nouveaux matériaux et, il va sans dire, suivant les meilleures méthodes possibles. Si nous n'abordons pas le problème de cette façon, nous serons toujours en butte aux graves difficultés financières qui entravent la construction de maisons au Canada.

• (3.50 p.m.)

En résumé, monsieur l'Orateur, je crois que la situation va s'améliorer pour ce qui est du logement des étudiants, parce que le bill y apporte plus de souplesse. Voilà, à mon avis, une initiative louable. En fait, de toutes les dispositions de la mesure, la seule peut-être qui se prête à une sérieuse contestation concerne la suppression du maximum sur le taux d'intérêt des hypothèques. J'en parlerai dans quelques minutes. En parcourant les propositions du ministre contenues dans la mesure, je dirais qu'elles comprennent quelque cinq recommandations de la Commission d'étude sur le logement. Nous savons que la Commission a présenté en tout environ 45 recommandations. En outre, le ministre a fort logiquement renversé la décision du ministre précédent de geler les projets à loyers modiques, les projets de logements sociaux. Il en autorise la réalisation, mais il lui faut à son tour trouver la solution que recherchait son prédécesseur: l'élaboration de meilleurs critères et de meilleures catégories de logements sociaux. Toutefois, le résultat de la décision du ministre précédent est que les projets de logements sociaux ont, par suite du gel, été retardés de quelque six mois. Cela est venu ajouter un élément sérieux aux problèmes qui assaillent les pauvres gens au Canada qui sont en quête d'un logis convenable.

Tandis que le ministre nous offre un ensemble de propositions assez intéressantes et attrayantes, le ministre des Finances (M. Benson), lui, est à l'œuvre. Le ministre des Finances nous a présenté le bill C-191, dont l'article 15 vise à imposer davantage les compagnies d'assurances du Canada. En 1967, le portefeuille hypothécaire détenu par les compagnies d'assurance-vie s'élevait à 6.6 milliards de dollars, soit 50 p. 100 de leur actif total. Autrement dit, l'industrie du logement au Canada ne pourrait exister sans cet apport massif d'argent offert par le secteur privé. Mais, ce dont nous sommes sûrs, c'est que cet article 15 aura pour effet d'augmenter de 15 p. 100 les impôts et les frais d'exploitation des compagnies d'assurance-vie et de diminuer de 90 millions les fonds disponibles pour des prêts hypothécaires. Si nous partons du principe qu'elles investissent environ la moitié de leur actif dans le logement, nous pouvons escompter que les fonds dont disposent les compagnies d'assurance-vie auront diminué de 45 millions. Je pense que cela constitue un coup grave infligé à la construction domiciliaire au Canada.

Voici ce que M. K. R. McGregor, président de l'Association de l'assurance-vie au Canada et ancien surintendant fédéral des assurances, a fait remarquer à *Viewpoint*, le 12 mai:

> Les conséquences éloignées des nouveaux impôts affecteront davantage l'étendue et la nature des fonds accessibles par l'intermédiaire des compagnies d'assurance-vie. Depuis la guerre, ces sociétés ont financé la construction d'une maison sur quatre au Canada, mais les nouvelles conditions diminueront forcément l'ampleur de ces placements.

Nous devons donc considérer la politique dans son ensemble. J'espère que le ministre sera en mesure de persuader le ministre des Finances d'examiner à nouveau la politique

qui drainera effectivement une somme de 45 millions de l'industrie de la construction domiciliaire au Canada.

Quant à l'abolition du plafond de l'intérêt et à la proposition de réévaluer les taux d'intérêt tous les cinq ans, la Commission signale à la page 31 de son rapport:

> Une hausse de 1 p. 100 de taux d'intérêt fait augmenter de $9 la mensualité sur une hypothèque de $15,000 pour 25 ans, augmentant de plus de $2,800 le coût total d'amortissement. Une augmentation de 2 p. 100 du taux d'intérêt pour la même hypothèque fait augmenter la mensualité de quelque $19 et le coût total, pour 25 ans, d'environ $5,700. Ce ne sont pas des montants négligeables, mais il y a plus encore. Les promoteurs et constructeurs vendent et achètent à crédit, eux aussi. Quand le prix de l'argent est élevé, à long terme ou à court terme, ils n'ont pas d'autre choix que d'augmenter en conséquence le prix de leur produit.

Plus loin dans cette page figure une des phrases les plus courtes du rapport de la Commission d'étude:

> Il faut que le taux d'intérêt des hypothèques baisse.

Puis, à la page suivante, se trouvent les recommandations de la Commission d'étude:

> Afin d'assurer un mouvement plus continu et plus régulier de fonds hypothécaires, et dans l'espoir que le taux d'intérêt autorisé par la LNH puisse même décliner, la Commission recommande:
>
> Que le taux d'intérêt des prêts assurés en vertu de la loi nationale sur l'habitation puisse librement trouver son propre niveau sur les marchés financiers.

La mesure législative que nous présente le ministre, prêtera sûrement à controverse sur ce point. Au comité, nous pourrons en examiner les répercussions. Toutefois, je signalerai que les hypothèques consenties aux termes de la loi nationale sur l'habitation sont assurées. Il existe une caisse spéciale d'assurance. Ceux qui ont lu le rapport de la Commission d'étude savent que, jusqu'ici, les pertes absorbées par la caisse représentaient environ 50 p. 100 des primes versées. Je dirais donc que le risque à l'égard des prêts hypothécaires consentis aux termes de la loi nationale sur l'habitation est minime. En l'occurrence, il est d'autant plus logique que les prêteurs acceptent un taux d'intérêt ou un rendement inférieur sur les fonds qu'ils placent dans des hypothèques pour la construction domiciliaire au Canada. Nous reviendrons sur ce point lorsque le comité étudiera le bill.

Le ministre a aussi signalé que le bill renferme une disposition autorisant le renouvellement d'une hypothèque à tous les cinq ans. Cela signifie que le taux d'intérêt peut être réévalué et renégocié à la fin de chaque période de cinq ans. Cela peut constituer un élément de souplesse, mais je voudrais savoir si, en 1964, on aurait parié que les taux d'intérêt se seraient maintenus entre 6 et 7 p. 100 au lieu d'atteindre le niveau, disons de 9½ p. 100; qui voudrait parier sur le niveau que les taux d'intérêt auront atteint dans cinq ans? Nous voudrions tous les voir baisser, certes. Mais rien ne nous garantit que le taux d'intérêt de 9½ p. 100 baissera un tant soit peu. L'inflation semble se maintenir et rien n'indique qu'elle diminuera d'intensité. Donc, pour les nombreuses raisons que je viens de mentionner, nous allons engager une lutte vigoureuse pour maintenir les dispositions que renferme la loi actuelle sur l'habitation au lieu de permettre qu'on perde le contrôle des taux d'intérêt.

• (4.00 p.m.)

Il y a ensuite le problème des groupes à faible revenu, ceux pour qui la crise du logement au Canada se fait le plus cruellement sentir. La Commission d'étude déclare à la page 59 de son rapport:

> ... il ne fait pas de doute que la priorité la plus importante, la plus urgente, doit être accordée aux besoins des groupes à faible revenu, quelle que soit leur origine ethnique ou leur situation géographique.

Un pour cent seulement des logements au Canada sont publics ou à loyer modique, et le Conseil canadien du bien-être estime que la moitié des Canadiens ne peuvent se loger sans le concours de l'État. D'après le Conseil économique du Canada, dans son quatrième exposé annuel, au moins un million de Canadiens vivent dans des logements qui laissent à désirer. Le Conseil économique estime, dans son cinquième exposé que 29 p. 100 de toute la population, dont 4.2 millions de citadins, ont un faible revenu.

Le service de recherches de l'opposition officielle a étudié à fond la question des revenus canadiens. A Terre-Neuve, 52 p. 100 de la population gagnent moins de $4,000 par an; 17 p. 100 gagnent entre $4,000 et $5,000; 11 p. 100, entre $5,000 à $6,000; 6 p. 100, entre $6,000 et $7,000; 4.5 p. 100, entre $7,000 et $8,000. Cela équivaut donc à peu près à toute la population de Terre-Neuve. On voit que plus 9 p. 100 des Terre-neuviens ne disposent pas d'un revenu suffisant pour réaliser leur rêve d'acheter une maison.

Voici comment s'établissent les chiffres à l'Île du Prince-Édouard: 68 p. 100 de la population gagnent moins de $4,000 par an; 14 p. 100 entre $4,000 et $5,000; 7.6 p. 100 entre $5,000 et $6,000; 4.5 p. 100 entre $6,000 et $7,000; et 2 p. 100 entre $7,000 et $8,000. Donc ici encore la grande majorité de la population active de cette province n'est pas en mesure de s'acheter une maison si l'on admet qu'il faut pour cela gagner au moins $8,000 par an.

Dans ma propre province de Nouvelle-Écosse, 54 p. 100 de la population gagnent moins de $4,000 par an; 16.5 p. 100 gagnent entre $4,000 et $5,000; 11.5 p. 100, entre $5,000 et $6,000; 6.5 p. 100, entre $6,000 et $7,000, et 2.2 p. 100, entre $7,000 et $8,000. Toujours la

même histoire. La majorité des Néo-Écossais ne peuvent tout simplement pas s'acheter une maison, même la plus modeste.

Les chiffres pour le Nouveau-Brunswick sont presque identiques à ceux de la Nouvelle-Écosse. Quelque 54 p. 100 gagnent moins de $4,000; 16.5 p. 100, entre $4,000 et $5,000; 11.5 p. 100, entre $5,000 et $6,000; 7 p. 100, entre $6,000 et $7,000, et 4 p. 100 gagnent entre $7,000 et $8,000.

Dans le Canada central, nous constatons au Québec, que 45 p. 100 des travailleurs gagnent moins de $4,000 par année; 17 p. 100 gagnent entre $4,000 et $5,000; 13 p. 100, de $5,000 à $6,000; 9 p. 100, de $6,000 à $7,000 et enfin 5.5 p. 100 gagnent entre $7,000 et $8,000.

En Ontario, de l'avis général la plus riche des provinces, 40 p. 100 gagnent moins de $4,000; 15 p. 100 gagnent $1,000 de plus; 14 p. 100 entrent dans la catégorie suivante: 11 p. 100 dans la suivante, et 6.5 p. 100 gagnent entre $7,000 et $8,000. Même dans cette province aux grandes ressources et aux nombreuses industries, bien des gens ne peuvent tout simplement pas se permettre d'avoir leur propre maison à cause des coûts actuels.

Au Manitoba, 48 p. 100 des travailleurs gagnent moins de $4,000 par année; les chiffres pour les catégories suivantes s'établissent à 16 p. 100, 13 p. 100, 8 p. 100 et 5 p. 100.

En Saskatchewan, les chiffres sont à peu près les mêmes: 40 p. 100 gagnent moins de $4,000; pour les catégories suivantes, les pourcentages sont de 15 p. 100, 12 p. 100, 8 p. 100 et 5 p. 100.

En Alberta, les chiffres s'établissent à 45 p. 100 sous $4,000, puis à 16 p. 100, 13 p. 100, 9 p. 100 et 6 p. 100 pour les autres catégories. Enfin, en Colombie-Britannique, les chiffres sont de 38 p. 100 sous $4,000, de 13.5 p. 100, 14 p. 100, 11.5 p. 100 et de 7.5 p. 100.

Donc, même dans ces provinces qu'on pourrait appeler les bien nanties, telles l'Ontario et la Colombie-Britannique, plus de la moitié des travailleurs ont un revenu trop modeste pour pouvoir, quelles que soient les circonstances, acheter leur propre maison.

Si le gouvernement actuel n'a pas réussi à régler le problème du coût, c'est notamment, à mon sens, parce qu'il n'a pas donné suite aux recommandations de la Commission d'étude et à la recommandation de la Commission royale d'enquête Carter portant qu'on supprime la taxe de vente de 11 p. 100. Le gouvernement a échoué lamentablement dans ce domaine, du moins c'est l'avis de l'ancien ministre qui aurait donné sa démission surtout à cause de cela. Ses propres suggestions au sujet des banques de terrains ont été rejetées pour des raisons d'ordre constitutionnel.

Le nouveau ministre a évidemment un peu mieux réussi dans ce domaine. Il nous a parlé aujourd'hui de l'amendement qu'il présentera. Entre parenthèses, j'ai posé la question suivante qui figure au *Feuilleton* depuis plusieurs semaines: A-t-on étudié les recommandations de la Commission d'étude pour déterminer si elles sont ou non constitutionnelles. Des contacts avec des sources dignes de foi m'ont appris que ces recommandations sont jugées constitutionnelles. Telle n'était pas l'opinion du premier ministre (M. Trudeau), mais le premier ministre n'est pas un légiste de la Couronne. A mon avis, il ne devrait pas faire office de conseiller juridique auprès de son gouvernement en matière constitutionnelle. Il y a des gens qu'on paie très bien pour exercer ces fonctions. Au cours des années, ils ont acquis une expérience pratique considérable de la constitution du Canada, et c'est à eux qu'on devrait demander conseil dans ces domaines. En tout cas, j'ai posé la question et je suppose que j'obtiendrai bientôt une réponse dans le langage immortel qu'on emploie dans cette enceinte.

J'ai mentionné tantôt le problème des traitements d'un bout à l'autre du Canada. Peut-être devrais-je également signaler que les Canadiens rêvent, semble-t-il, de posséder leur propre maison. Mais la réalisation de ce rêve est presque impossible pour la plupart d'entre nous dans les circonstances actuelles. Néanmoins, ce rêve existe dans le cœur et dans l'esprit des Canadiens et des Canadiennes. Le rapport de la Commission d'étude fait remarquer qu'environ 80 p. 100 des Canadiens veulent accéder à la propriété. Je cite textuellement ce passage:

• (4.10 p.m.)

> Invariablement, la réponse indiquait que les personnes présentes, dans une proportion d'au moins 80 p. 100, voulaient être propriétaires; c'est la proposition, soit dit en passant, à laquelle est arrivé le professeur Edward Michaelson de Toronto au moyen d'un échantillonnage plus scientifique.

Cependant, les chiffres que j'ai lus dans le compte rendu sur les niveaux des salaires au Canada indiquent, à n'en pas douter, que 80 p. 100 au moins des Canadiens ne sont pas en mesure d'être propriétaires d'habitations unifamiliales. Les statistiques prouvent que le rythme de construction des demeures unifamiliales décroît chaque année, au Canada. En 1958, le chiffre en n'était que de 63.6 p. 100, en 1964 il était tombé à 46 p. 100 et en 1968, à 38 p. 100. Cela doit nous donner à réfléchir.

Cette diminution ne reflète pas tant la pénurie de logements que l'insuffisance des ressources économiques qui permettraient de faire usage de ce qui est disponible. Par exemple, le Toronto Progressive Conservative Forum a constitué un comité spécial chargé d'étudier le logement et les services urbains qui, se fondant sur les dispositions

concernant les dividendes limités, a déclaré dans son rapport que:

Entre 1950 et 1964, 436 groupes d'habitations comprenant 32,462 unités de logement ont été construits au Canada, en vertu de l'article 16 de la loi nationale sur l'habitation, par des sociétés de construction de logements à dividendes limités et par des entrepreneurs privés. Ces logements étaient destinés à être loués à des familles et à des individus à revenus modestes. Cela représentait une moyenne de 2,164 unités par an. Cependant, en 1965, on n'a construit, en vertu de ce programme, que 70 ensembles et en 1966, 1967 et 1968, on n'a rien construit du tout.

La situation apparaît sous un jour de plus en plus sombre lorsqu'on se rend compte de la nature de l'énorme problème auquel nous avons à faire face pour fournir des logements décents aux familles à revenus modestes. Le président de la Canadian Association of Real Estate Boards, M. Dennis R. Stewart, a déclaré que:

... 60 p. 100 des personnes qui cherchent un logement n'ont pas les revenus suffisants pour en trouver aux prix actuels.

M. Stewart remarque également que:

... comme elles ne remplissent pas les conditions exigées pour jouir des prêts de la SCHL, qui limitent les paiements à 27 p. 100 du revenu, elles sont rejetées vers des logements locatifs auxquels beaucoup d'entre elles consacrent jusqu'à 40 p. 100 de leur revenu.

Si le premier ministre n'est toujours pas persuadé de l'existence d'une crise du logement pour les Canadiens à revenu modeste, je lui signale que les autorités en matière de logement, à Toronto, ont actuellement sur la liste d'attente les noms de 11,000 familles, dont la plupart ont un revenu de moins de $5,500 par année.

J'exprimais tout à l'heure mon regret de ne pouvoir donner au ministre le titre de ministre du logement et des affaires urbaines. Beaucoup d'excellentes raisons militent en faveur de la création d'un tel ministère aussitôt que possible. C'était même une des recommandations de la Commission d'étude. La Commission signalait notamment que, grâce à ce ministère, le gouvernement pourrait favoriser, appuyer et coordonner un programme de recherche plus ample sur les questions urbaines tout en se préoccupant surtout de la mise au point de programmes de recherche pratique, y compris des projets pilotes. La nécessité d'un tel ministère dans le domaine de la recherche s'impose de plus en plus, selon moi.

L'hon. M. Andras: Le député me permettrait-il de lui poser une question? Ne croit-il pas que mes services coûtent un peu moins cher qu'ils n'en coûteraient s'il pouvait s'adresser à moi d'une autre façon?

M. McCleave: Je pense que le ministre est un jeune père de famille et comme tout le monde ici, nous tâchons d'élever nos enfants le mieux possible. Je ne lui reprocherais pas son traitement supplémentaire s'il devenait ministre attitré du logement et des affaires urbaines. De toute façon, il aura bien gagné son argent, je pense. Je souhaiterais qu'il soit rémunéré plus convenablement, au même titre qu'un ministre avec portefeuille.

D'autres problèmes se posent, comme la pollution et le transport urbain. Ces questions devraient relever d'un ministère, dont la Commission d'étude recommande l'établissement et que mon parti préconise. Mais il y a sans doute une meilleure raison encore pour la création d'un tel ministère, et qui s'imposera avant la fin du siècle actuel; je veux parler du déploiement, sur les deux rives du Saint-Laurent, de la région la plus densément peuplée de l'Amérique du Nord. Ce titre revient actuellement à la ville tentaculaire qui s'étend à partir de Boston, au sud de Washington, mais son territoire est limité d'un côté par les Monts Appalaches. Elle ne peut sans doute pas s'étendre plus loin, ni au nord ni au sud, en raison du climat et a peut-être de toute façon atteint ses pleines dimensions.

Récemment, à Détroit, une compagnie clairvoyante, la Detroit Edison Company, a retenu les services d'un architecte grec réputé, M. Constantinos Doxiadis. Son bureau s'est mis à l'œuvre afin d'envisager l'expansion future de cette ville. Or, une fois les études terminées, ce groupe d'architectes a constaté qu'il fallait examiner la croissance globale depuis Milwaukee à l'ouest jusqu'à Québec à l'est à cette fin. Donc, ce qui au départ n'était qu'un problème intéressant Détroit se prolongeait sur les 30 prochaines années et ce groupe d'architectes ne pouvait le résoudre qu'en envisageant la croissance qui se produirait entre Milwaukee et Québec. Les architectes de Doxiadis en ont conclu qu'une mégalopole se développerait sur les deux rives de la voie maritime du Saint-Laurent et autour de deux des Grands lacs. Voici un sommaire succint de leurs études:

La population de la mégalopole des Grands lacs en 1960 était de 22.5 millions par rapport à 37 millons dans la mégalopole de l'Est. Celle-ci, plus ancienne que tout autre zone densément peuplée, a toutefois un potentiel de croissance limitée pour des raisons d'ordre géographique. On prédit que d'ici 30 ans la mégalopole des Grands lacs sera en réalité plus densément peuplée que la mégalopole de l'Est.

Ce sourcroît de densité démographique sera de l'ordre de 15 millions, outre l'essor démographique raisonnable qui se produira de toute manière. Ceux pour qui la population du lac Erié fait face actuellement à un problème de pollution devraient concevoir l'énormité du problème qui se posera aux abords du lac Érié avec une population double. On

pourrait, je suppose, dire la même chose du lac Ontario. Cette mégalopole qui, selon les prévisions, se développera au cours des 30 prochaines années, depuis Milwaukee, passant par Détroit, des deux côtés du lac Érié et du lac Ontario et remontant le Saint-Laurent jusqu'à la ville de Québec...

• (4.20 p.m.)

Une voix: «Descendant le Saint-Laurent», sûrement?

M. McCleave: Oui. Descendant le Saint-Laurent jusqu'à la ville de Québec. Elle traverserait deux provinces et, je suppose, cinq ou six États. Cela constitue, me semble-t-il, un argument de force en faveur d'un ministère qui pourrait mettre ses ressources au service d'une planification, en collaboration avec l'Ontario et le Québec, qui permettra de faire face à ce que l'avenir réserve. Il étudierait les problèmes du transport urbain qui surgiront fatalement. Il étudierait la transmission de l'énergie électrique; cet élément des plus importants explique pourquoi la Detroit Edison Company a commandité une telle étude. Toutes sortes de raisons importantes militent en faveur d'une action de la part du gouvernement fédéral, par l'entremise d'un ministère du genre que j'ai proposé, si l'on veut un minimum d'expansion ordonnée dans cette région qui, au Canada, s'étendra des environs de Windsor à la ville de Québec. J'espère que le ministre usera de son influence pour obtenir que cette grave lacune de la situation actuelle soit comblée.

Bref, j'estime que la plupart des dispositions que nous a présentées le ministre peuvent être appuyées. Naturellement, elles seront examinées au comité, où je suis sûr que d'importantes questions seront posées et que des amendements seront proposés. Je crois que les dispositions relatives à l'intérêt auraient bien pu être complètement absentes de la présente mesure, au moins jusqu'à ce que nous parvenions, au Parlement et au pays, à exercer une certaine maîtrise sur l'inflation. La mesure comporte plusieurs caractéristiques louables. Malheureusement, il me semble toujours que les problèmes d'environ la moitié de la population du Canada, ceux qui touchent les revenus inférieurs, demeureront en grande partie sans solution malgré cette mesure.

M. John Gilbert (Broadview): Je pourrais très bien dire que le ministre chargé de l'habitation est doué de compassion, de sincérité et d'habileté. Il l'a prouvé au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien; il a prêté une oreille bienveillante aux doléances des Indiens, peut-être trop, car sa patience attira sur lui les foudres du premier ministre (M. Trudeau) et d'autres encore. Ce qui a eu pour effet de rendre son action vaine. On peut aisément affirmer qu'il assumera ses nouvelles fonctions, au portefeuille du logement, avec compassion et sincérité, mais il lui faudra une pleine mesure de persuasion et de détermination pour résoudre la crise du logement qui sévit au Canada aujourd'hui.

Après avoir écouté son exposé de 26 pages, je ne peux que conclure qu'il cherche à soigner sa publicité, qu'il cherche à passer pour un chic type dans le domaine du logement, car la question de l'habitation est devenue si névralgique au Canada que tous les journaux et toutes les autorités en matière d'habitation exhortent maintenant le gouvernement à l'action. Tandis que j'écoutais le discours du ministre, je n'ai pu m'empêcher de penser à un gros colis-cadeau qui ne contiendrait pas grand-chose.

J'ai l'intention de faire quelques recommandations au cours de mes brèves remarques. J'ai été heureux d'entendre le ministre dire qu'il accueillerait volontiers toutes les propositions que les députés voudraient bien lui faire et qu'il espérait que les députés participeraient au débat. Toutefois, lorsque le représentant du parti conservateur a pris la parole, le ministre s'est dirigé immédiatement vers les caméras et les microphones de la télévision au lieu d'écouter les critiques très utiles formulées par le député.

L'hon. M. Andras: Ce sera la première chose que je lirai dans le compte rendu.

M. Gilbert: S'il veut ainsi soigner sa publicité ou faire le chic type, nous pourrions critiquer la façon d'agir du ministre.

Le bill C-192 est vraiment une gifle pour la majorité des Canadiens. Il n'est qu'une mesure de régie interne concernant la loi nationale sur l'habitation et la Société centrale d'hypothèques et de logement. Il capitule devant les institutions financières à l'égard du financement hypothécaire et des taux d'intérêt. Il reflète l'intention inflexible, arrogante et résolue du premier ministre de ne pas permettre au gouvernement fédéral de prendre l'initiative dans le domaine de l'habitation. Le premier ministre s'abrite derrière la constitution alors que des milliers de Canadiens n'ont pas d'endroit où poser leur tête, qu'ils doivent se contenter de logements inférieurs et insuffisants et que, pour la plupart, ils sont tenus à un loyer, à des paiements et à des taux d'intérêt bien au-dessus de leurs moyens.

On ne peut pas dire que c'est le projet de loi du ministre; il vient plutôt du premier ministre. Il répond mal aux besoins dans le domaine du logement. C'est ainsi que le premier ministre tente de remplir ses promesses électorales et d'appliquer les recommandations du rapport de la Commission d'étude. Je n'ai pas à revenir sur ce qui est arrivé à ce

rapport, ni à rappeler que l'ancien ministre des Transports chargé de l'habitation a par la suite démissionné. Il a dit que des différends étaient survenus entre lui et le premier ministre au sujet de la conception du fédéralisme et qu'envers ses commettants il avait le devoir d'aider à fournir des logements convenables, de l'air pur et de l'eau saine. J'espère que le député qui est chargé de l'habitation se lèvera bientôt pour formuler quelques critiques constructives à l'endroit de cette mesure législative.

Un article paru dans le *Daily Star* de Toronto de samedi dernier m'a impressionné. Il s'intitulait «*Trudeau is Only Fair as Prime Minister, Voter Survey Indicates*». Peter Regenstrief en est l'auteur et voici ce qu'il dit:

Après un an au pouvoir, Pierre Trudeau se classe comme «passable» ou «médiocre» dans l'esprit de la plupart des électeurs canadiens pour la tâche qu'il a accomplie en tant que premier ministre, d'après une enquête nationale.

Le public est déçu de la façon dont il s'est attaqué aux questions fondamentales comme les impôts élevés, le coût de la vie, le logement et la pauvreté.

Et, plus loin:

Un technicien de Don Mills a déclaré: «Selon moi Trudeau a amélioré notre image sur le plan international. On le connaît maintenant à l'étranger, où l'on a pris conscience du Canada. Et les jeunes gens s'intéressent davantage au gouvernement depuis son arrivée.»

Les détracteurs de M. Trudeau estiment qu'il n'a rien fait, ou presque rien, depuis qu'il est en fonction, et qu'il est trop dans le vent: 41 p. 100 de ses critiques—23 p. 100 de l'échantillonnage— déclarent, suivant les termes employés par un mécanicien d'un garage de la Beauce, dans le Québec rural: «Il est trop pris par ses voyages et par les baisers des jeunes filles.»

A Montréal, un directeur d'usine a exprimé son avis avec une franchise brutale: «Il a beaucoup parlé mais n'a rien fait.»

Voici le texte du paragraphe suivant:

Le Québec rural n'est pas satisfait. Un surveillant d'entretien à Alma a dit: «Les bills sur l'avortement et le divorce ne régleront pas les problèmes de chez nous. Il devrait faire quelque chose en faveur des régions du Saguenay et du Lac-Saint-Jean. Nous avons besoin d'emplois.»

Les gens de l'Ouest sont particulièrement furieux. Un agriculteur de Milk River, en Alberta, formule la plainte suivante: «Il n'a rien fait de tangible. Nous avons perdu nos marchés. Mais il écarte les questions importantes d'un haussement d'épaules et il évite les réponses concrètes. Personne ne sait ce qu'il veut—mais il était bien comique en Angleterre?»

• (4.30 p.m.)

Voilà une étude de la situation faite par Peter Regenstreif, l'un de nos enquêteurs les mieux connus.

M. Corbin: Bah!

M. Gilbert: J'entends un député libéral qui n'est pas très content des commentaires sur cette étude. Le bill C-192 est le bill du premier ministre (M. Trudeau), non celui du ministre chargé du logement. Je remarque aussi qu'après avoir lu le bill C-192, les députés libéraux de l'arrière-ban ont été fort ennuyés car ils estiment qu'on n'a pas songé à faciliter l'accession à la propriété pour les personnes à faible revenu, en palliant le coût élevé des terrains.

J'espère que les députés de Toronto interviendront et feront connaître les problèmes de logement qui se posent au Canada, car les membres du parti libéral, qui représentent Toronto, ont gardé à l'égard de ce problème un silence de mort ou presque. Je n'hésite pas à dire que les problèmes des Torontois ont été exposés par les membres du Nouveau parti démocratique qui représentent Toronto, tandis que les membres du parti libéral ont gardé un silence massif. Le député d'York-Ouest (M. Givens) qui a acquis une vaste expérience, à titre d'ancien maire de Toronto, dans tout ce qui concerne le logement et l'aménagement urbain, élargira le débat, j'espère, grâce à l'apport positif qu'il voudra bien faire.

Le nouveau ministre nous a assurés qu'il envisageait cette question avec une grande largeur de vues, et qu'il s'était plongé dans l'étude du logement. Vendredi dernier, il est remonté à la surface pour annoncer une modification concernant la prolongation du délai des prêts aux provinces et aux municipalités pour la construction ou l'agrandissement de projets de traitement des eaux d'égout. Il a ajouté aujourd'hui une autre définition au répertoire des définitions. En effet, c'est la première fois que j'entends parler de logement «assez confortable». J'aimerais que le ministre nous donne, quand nous serons en comité, des précisions là-dessus car il semble que ce soit une expression qu'un fonctionnaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement aurait inventée, ou qu'il aurait lue dans un périodique, et qu'il jugeait pleine d'à-propos à l'égard des Canadiens.

Les débuts du ministre ne m'impressionnent pas beaucoup. Au lieu de fixer un objectif de tant d'unités de logement pour le Canada, de donner des précisions sur les catégories: logement résidentiel, social, coopératif ou destiné aux vieillards, de souligner le coût élevé des terrains et le taux élevé des intérêts, et de donner des directives pour l'habitation, le ministre s'est contenté de faire une dissertation sur les problèmes du logement, dissertation qui a sans doute été rédigée par de savants économistes de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Le discours du ministre n'était guère le reflet de sa compassion, de sa sincérité et de son talent. Je répète que ce bill est un camouflet pour la plupart des Canadiens car ce n'est qu'un vulgaire bill

de caractère administratif. C'est une capitulation devant les établissements financiers, car aucune main ferme ne tient le gouvernail.

On constate que la première modification renfermée dans ce bill de caractère administratif tend à inclure dans la définition du mot «habitation» les unités en copropriété et les maisons existantes, aux fins de prêts consentis par les secteurs agréés. Ensuite, il y a toute une série d'augmentations des limites statutaires. La limite statutaire des prêts hypothécaires assurés consentis aux termes de la loi sur l'habitation, pour les prêteurs agréés est portée de 11 à 15 milliards de dollars. Cela n'est pas impressionnant, car nos engagements atteignaient $9,500 millions au 31 décembre 1968, donc $1.5 milliard en deçà de la limite statutaire. Ayant pris connaissance des réalisations de la SCHL l'an dernier, je sais que les prêteurs agréés n'ont consenti que $793.4 millions de prêts pour la construction d'habitations.

Deuxièmement, on a porté les limites statutaires en ce qui concerne les logements sociaux de $5,200 millions à $6,100. Nos engagements au 31 décembre de l'année dernière se montaient à $4,300 millions. L'an dernier, ce ministère n'a dépensé que $217.7 millions, moins de la moitié du total de 1967. Ici encore nous serions demeurés bien en deçà de la limite statutaire actuelle.

Troisièmement, on note que la limite statutaire pour les prêts d'améliorations aux logements est portée de $550 millions à $600 millions. Les engagements au 31 décembre 1968 s'élevaient à $479 millions, tandis que l'année dernière nous n'avons dépensé que $23.9 millions pour 10,524 prêts, chiffres inférieurs aux 16,631 prêts représentant $35.2 millions, accordés en 1967. Voilà qui est encore loin d'atteindre la limite statutaire.

En outre, le ministre porte également le maximum prévu par la loi pour les maisons d'étudiants de 350 à 550 millions de dollars. Nos engagements au 31 décembre dernier s'élevaient à 307 millions de dollars; l'année dernière nous n'avons dépensé que 60.1 millions de dollars. Le maximum actuel et l'augmentation proposée indiquent, exception faite des prêts pour les maisons d'étudiants, et si l'activité se maintient cette année au même rythme que l'an dernier, ou même si elle s'améliore un peu, qu'il ne sera pas nécessaire de relever le maximum au niveau proposé. En d'autres termes, ces changements ne sont que pure façade pour donner l'impression d'intérêt et d'activité, alors qu'en réalité, on fait montre d'un manque d'intérêt et d'inaction.

J'ai déclaré que ce projet de loi représentait une capitulation devant les institutions financières. Quand j'ai lu l'article 2 du bill, qui supprime la nécessité, pour le gouverneur en conseil, de prescrire le taux maximum payable sur les prêts assurés, ma première réaction a été de me dire: Qui a demandé au gouvernement d'apporter ce changement? Les emprunteurs, les débiteurs hypothécaires, ou sont-ce les banques, les sociétés d'assurance et les trusts?

Nous nous souvenons tous de l'expérience des banques lorsque, en vertu de la loi sur les banques, le taux d'intérêt était limité à 6 p. 100. Nous nous souvenons du grand spectacle qu'ils ont donné devant le comité permanent des finances et du commerce et des affaires économiques, comme on l'appelle maintenant. Ils exigeaient une augmentation de plus de 6 p. 100 et le gouvernement a cédé. Or, maintenant le taux d'intérêt varie maintenant entre 8 p. 100 et au-delà. Permettez-moi de vous assurer, monsieur l'Orateur, que ce ne sont pas les débiteurs hypothécaires qui ont demandé que l'on débloque les taux d'intérêt, mais les banques, les compagnies d'assurance et les compagnies de fiducie.

Ces compagnies ont joué au chat et à la souris avec le gouvernement. Au lieu d'assurer un afflux régulier d'argent sur le marché hypothécaire, elles ont montré peu d'empressement à cet égard et elles ont refusé de participer ou ont investi dans d'autres secteurs qui leur rapportent plus. Nous nous rappelons tous l'expérience de l'ex-ministre des Transports chargé du logement, en août dernier, alors qu'il a convoqué à Ottawa les représentants des compagnies d'assurance, des compagnies de fiducie et les banques et leur a expliqué le problème rencontré en matière de financement hypothécaire. Ils ont refusé de mobiliser davantage de fonds hypothécaires et, en septembre, lorsque nous sommes retournés à Ottawa que s'est-il passé? Nous avons dû investir dans les hypothèques 170 millions de dollars qu'on aurait pu consacrer aux logements publics et à ceux des citoyens âgés. Je mentionne ce fait pour illustrer l'apport de certaines compagnies d'assurances. D'après le rapport annuel de la SCHL pour l'année 1968, le total des fonds hypothécaires mobilisés par les compagnies d'assurance en 1968 a diminué par rapport au total rendu disponible en 1967. Les compagnies d'assurances ont également un truc: elles investissent leur argent dans les actions car elles les préfèrent aux hypothèques. Cela montre à quel point il nous est nécessaire d'obtenir, des établissements financiers, des engagements concernant les fonds hypothécaires. Nous pouvons le faire en employant la persuasion ou, si c'est nécessaire, au moyen d'une mesure législative. Elles devraient réserver, sur les sommes qu'elles peuvent investir, des fonds qu'on pourrait affecter aux hypothèques. Après tout, d'où vient l'argent recueilli par les compagnies d'assurances? Des primes d'as-

surance des Canadiens ordinaires. C'est pourquoi les compagnies d'assurances doivent veiller à ce qu'une quantité suffisante de fonds hypothécaires parvienne sur le marché des hypothèques pour qu'il n'y ait pas pénurie de fonds hypothécaires.

• (4.40 p.m.)

Une déclaration du président de la SCHL m'a impressionné. Il a déclaré, dans un rapport, que le problème crucial qui s'est posé à bon nombre de Canadiens durant l'année 1969 concernait la carence d'hypothèques. Il comprend, comme, je l'espère, le nouveau ministre, la nécessité de réglementer les prêts accordés par nos établissements financiers, afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs obligations envers tous les Canadiens.

Lorsque j'ai appris que les périodes maximales de remboursement des hypothèques devaient être prolongées de 35 à 40 ans, on m'a immédiatement rappelé que la plupart des hypothèques de la SCHL sont d'une durée de 25 ans. Maintenant, nous allons étendre cette période à 40 ans. Pouvez-vous imaginer ce qu'il en résultera pour la moyenne des Canadiens, monsieur l'Orateur? Il est en mesure d'acheter une maison lorsqu'il a 25 ou 30 ans. Mais alors, il est marié et a probablement un ou deux enfants. Entre 30 et 40 ans, alors qu'il a de nombreuses autres dépenses, s'il s'achète une maison et essaie d'élever deux enfants, il doit recourir à une hypothèque de 40 ans, et il aura 70 ans quand il l'aura remboursée. N'est-ce pas merveilleux de la part du gouvernement?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Voilà où j'interviens: les pensions de retraite.

M. Givens: Il s'agit d'une hypothèque variable.

M. Gilbert: Le député d'York-Ouest (M. Givens) dit qu'il s'agit d'une hypothèque variable. J'espère qu'il se rend compte du fardeau que constitueront les remboursements hypothécaires, si l'on songe aux taux d'intérêt si élevés d'aujourd'hui. Le propriétaire remboursera son prêt en 40 ans. Lorsqu'il aura 60 ou 65 ans, son revenu diminuera, mais il continuera à devoir assurer régulièrement des remboursements hypothécaires élevés. Voilà ce que nos institutions financières ont convaincu le gouvernement de sanctionner.

Je vois que les règlements doivent être changés et que les hypothèques peuvent maintenant être renouvelées tous les 5 ans. Ce n'est pas l'emprunteur qui a réclamé ces changements, mais les institutions financières, qui veulent profiter des taux d'intérêt croissants afin de serrer l'étau un peu plus fort sur le plan financier. Ils veulent dicter les conditions qui régiront les hypothèques. Ce ne sont pas les gens qu'ils mettent au premier rang de leurs préoccupations, mais les profits, et c'est pourquoi il faut les condamner sans appel.

Le gouvernement s'est montré incapable de prendre les rênes en mains dans le domaine du logement. Il n'empêche que je voudrais voir le ministre d'État chargé de l'habitation devenir ministre attitré. Je suppose qu'il deviendrait ministre du Logement. Après tout, prétendre que l'on fait économiser $8,000 par an aux contribuables canadiens en l'appelant ministre d'État n'est pas honnête à son égard. Il a droit à un ministère.

M. Alexander: C'est vrai.

M. Gilbert: J'aurais voulu que le ministre présente un programme satisfaisant et bien équilibré. On aurait dû s'occuper particulièrement des familles à revenus modestes. On ne l'a pas fait. Le gouvernement a préféré se retrancher derrière la constitution et n'a donné aucun encouragement aux sans-logis.

M. Bigg: Je suis bien d'accord, monsieur l'Orateur.

M. Gilbert: Le 25 avril dernier, le premier ministre a déclaré ici même qu'il n'y avait pas de crise de logement au Canada. Et pourtant aujourd'hui le ministre a dit le contraire. Puis il s'est mis à ergoter sur les mots en disant: «Vous savez, il y a une différence entre une crise de logement et un problème de logement.» Il s'est alors lancé dans un marathon de mots—si l'on peut dire ainsi—et sans doute les économistes de la SCHL l'ont-ils conseillé en ce qui concerne les aspects du problème. Il cherchait néanmoins à prouver qu'il y a une distinction entre une crise du logement et un problème du logement.

Le premier ministre s'est montré dur et arrogant le 25 avril dernier, sur la question du logement. Nul doute qu'après avoir vu les conditions déplorables de logement à Camden, dans les provinces Maritimes, et après avoir reçu une grêle de tomates dans l'Ouest, le premier ministre a dit au ministre d'État, de qui relève le logement «Vous feriez bien de dire qu'il existe une crise du logement, mais vous pourriez peut-être vous arranger pour jouer sur les mots, en disant qu'il y a une distinction à faire entre une crise du logement et un problème du logement».

Le Nouveau parti démocratique est d'avis que la crise du logement existe et la plupart des Canadiens sont d'accord avec lui là-dessus. Mais sur quoi nous fondons-nous pour dire cela, monsieur l'Orateur? C'est qu'il y a une pénurie de logements et que les maisons coûtent très cher. J'hésite à ressasser des chiffres, mais je dois le faire si je veux persuader le gouvernement du manque de logements au Canada.

D'après le rapport de la Commission d'étude sur le logement, on compte 5,500,000 logements au Canada et 5,700,000 familles et célibataires qui les occupent. Il nous manque donc 200,000 logements. D'après le rapport, 500,000 de ces 5 millions et demi de logements sont inférieurs au niveau moyen. En outre, 400,000 familles partagent leur logement avec une autre et 100,000 personnes ont inscrit leur nom sur les listes d'attente pour avoir accès aux logements sociaux. Je suis tout disposé à accepter les constatations du Conseil économique du Canada et de la Commission d'étude sur le logement. Il est clair qu'il nous faut 200,000 logements.

Examinons un peu le nombre des logements construits dans le passé. En 1966 on en a construit paraît-il 134,000; en 1967, le chiffre est porté à 164,000 et en 1968, à 196,000. Je constate cependant qu'il s'agit de mises en chantier. Du côté des logements terminés, la situation varie légèrement. Je parle ici des logements livrables avec la clé sur la porte. On constate qu'en 1967, on a terminé la construction de 149,242 logements et en 1968, de 170,993. J'insiste sur le fait que ces derniers chiffres ont trait aux logements dont on a terminé la construction.

Voyons maintenant le genre de maisons construites en 1968. Sur les 196,878 logements mis en chantier cette année-là, 111,425 étaient des immeubles de rapport ou des maisons de rangées, et 85,453 seulement, des logements unifamiliaux, des maisons jumelées ou des duplex. Comme le signalait le président de la Société centrale d'hypothèques et de logement, dans son rapport annuel, c'était la première année que les logements privés représentaient moins de la moitié des mises en chantier. Ce n'est pas pour rien qu'il a été nécessaire de consacrer 170 millions de dollars à la construction de maisons particulières et en copropriété en septembre l'an dernier.

• (4.50 p.m.)

Je rappelle au ministre chargé de l'habitation que, dans le mémoire qu'elle a présenté, l'Union coopérative du Canada déclarait que, *grosso modo,* la construction domiciliaire devrait se répartir ainsi: 65 p. 100 de maisons unifamiliales et d'appartements, de 10 à 20 p. 100 de logements sociaux et 15 p. 100 de logements coopératifs. En 1968, 98.5 p. 100 de tous les logements étaient unifamiliaux, 1 p. 100, des logements sociaux et je crois être généreux en disant .5 p. 100, des logements coopératifs. C'est là le problème qu'affrontait l'ancien ministre lorsqu'il a présenté ses prévisions de dépenses au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales. Rien dans le présent bill n'est de nature à corriger le déséquilibre du logement.

D'après les membres de notre groupe, il existe une crise du logement au Canada, non seulement à cause de la pénurie de logements, mais à cause des coûts élevés des habitations, des terrains, du financement hypothécaire, des taux d'intérêt et des matériaux. J'aborderai chacun de ces aspects. Le coût des matériaux constitue un très faible facteur de l'augmentation sensible du prix des maisons. Les méthodes de production ont absorbé une grande partie des frais accrus de la main-d'œuvre.

Lorsque le ministre des Finances (M. Benson) a refusé de supprimer la taxe de vente de 11 p. 100, il a signifié ainsi son intention de retenir cet instrument financier. Notre parti avait alors proposé que si la taxe n'était pas abolie, elle devrait être défalquée du versement initial sur les maisons évaluées jusqu'à $25,000. Ce ne sont pas les frais accrus de la main-d'œuvre et des matériaux qui ont surtout fait augmenter le prix des maisons. Comme l'a signalé le président de la Société centrale d'hypothèques et de logement, c'est la seconde étape du financement hypothécaire qui suscite la plus vive inquiétude. A la page 11 du rapport annuel de la Société, le président déclare ce qui suit:

> Il va falloir trouver quatre milliards de dollars au cours de chacune des cinq prochaines années pour répondre à tous les besoins d'habitations. Une partie des capitaux viendra des prêteurs traditionnels, une autre partie de certaines sources non encore intéressées au marché des prêts hypothécaires et enfin les gouvernements devront aussi faire leur part. Il est possible, cependant, qu'il reste un vide à combler si on ne veut pas que le manque de capitaux constitue un empêchement à la réalisation des objectifs fixés.

Il dit aussi:

> Pour l'année 1969, il faut envisager de produire autant d'habitations.

En 1969, il faudra trouver quatre milliards pour répondre aux besoins en habitations. D'après les extrapolateurs, l'argent voulu proviendra, dans une proportion de 42 p. 100 des institutions de prêt, 40 p. 100 des versements initiaux et des sociétés privées de financement et 18 p. 100 du gouvernement. Un calcul rapide nous indique que 18 p. 100 de 4 milliards donne 720 millions de dollars. Le ministre dira sans doute que, selon l'avis du président de la SCHL, il pourra y avoir un écart dans les prêts hypothécaires de 720 millions que le gouvernement va affecter à l'habitation en 1969. Le gouvernement va s'assurer que cette somme sera utilisée pour les logements sociaux, les habitations coopératives, les résidences d'étudiants et les autres formes de logements dont il est responsable.

Le ministre m'a déçu en ne mentionnant pas que le gouvernment s'engagerait à fournir ces 720 millions de dollars. Il y a eu baisse l'an dernier dans les placements hypothécaires en commun des compagnies d'assurances. Le ministre promet d'essayer de convaincre

les institutions financières de s'acquitter de leur rôle. Nous n'espérons pas grand-chose d'une telle promesse. Une mesure législative s'impose pour régler ce problème urgent.

La cherté de l'habitation se traduit aussi dans les taux d'intérêt élevés. Ce sont les plus malhonnêtes qu'on puisse exiger des Canadiens. C'est de l'usure. Ces taux doivent baisser. Le président de la Huron and Erie Trust a déclaré que les sociétés de fiducie et d'assurances tenaient à réaliser sur une hypothèque un bénéfice de 1½ à 2 p. 100. C'est dire à quel point il faut faire baisser les taux d'intérêt sur les hypothèques. Le ministre devrait songer sérieusement à demander aux banques de diminuer les taux d'intérêt sur les dépôts bancaires. Les banques prétendent qu'elles doivent payer des taux d'intérêt élevés sur leurs emprunts et que, si leur profit doit être de 1½ à 2 p. 100, il leur faut demander des taux de 8, 9 et 10 p. 100.

Je ne pense pas que les fonds hypothécaires soient rares. Ils ne le sont que lorsque les institutions de prêts détournent leurs capitaux vers d'autres secteurs. Nous n'avons pas à dépendre des capitaux étrangers pour financer le logement au Canada. La plupart des capitaux attribués au logement sont des capitaux canadiens, provenant des dépôts bancaires et des primes d'assurance. Je ne veux pas entendre un seul député ministériel dire que les taux d'intérêt versés à l'égard du logement sont dictés par les investisseurs étrangers. Ce serait absolument faux.

• (5.00 p.m.)

Je voudrais proposer au ministre une formule touchant les taux d'intérêt. On peut dire que la plupart de mes commettants, comme ceux des autres députés, gagnent entre $4,000 et $6,500 par année. Le plus qu'un homme marié ayant deux enfants, et se rangeant dans cette catégorie puisse payer pour le logement est $100 par mois. Là-dessus, $75 devraient être attribués au paiement du principal et de l'intérêt et le reste, aux réparations, assurances, etc. L'hypothèque la plus élevée que cette personne puisse obtenir serait $8,600, comportant un intérêt de 7 p. 100, pendant 20 ans, sans dépasser ce chiffre de $75.

Si la formule était 40 ans, et 4 p. 100 d'intérêt, le montant s'élèverait à $16,000. Au taux d'intérêt de 4 p. 100, un prêt de $8,600 pourrait être porté à $16,000, montant moyen requis pour une personne qui veut financer une hypothèque de nos jours. Ma recommandation au ministre est celle-ci: instituer immédiatement des prêts à 4 p. 100 pour les personnes dont le revenu est situé entre $4,000 et $6,500; quant aux revenus dépassant $6,500, les taux d'intérêt pourraient s'élever progressivement à 6 et à 7 p. 100 au maximum; ce serait un plafond. De la sorte, les gens à faible revenu auraient la chance d'acheter leur propre maison.

Jusqu'ici, j'ai recommandé une subvention de 50 p. 100 sur les taux d'intérêt dépassant 6 p. 100, ce qui coûterait au gouvernement de 30 à 40 millions de dollars par an, jusqu'à ce que les taux d'intérêt baissent. Je demande donc au ministre de faire déterminer par les hauts fonctionnaires de la SCHL le coût des hypothèques à 4 p. 100 pour les gens à faible revenu, entre $4,000 et $6,500; cette information devrait être transmise au comité permanent qui approfondira l'étude du présent bill.

Il y a un troisième moyen de baisser les taux d'intérêt: que le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités consolident des obligations aux fins de l'habitation, et que les taux d'intérêt puissent se déduire de l'impôt sur le revenu. Voilà trois méthodes de résoudre le problème du prix élevé des maisons, provenant des forts taux d'intérêt.

Le troisième élément de la cherté des maisons vient du coût élevé des terrains. Il est exorbitant dans la plupart des grandes villes du pays. Quand je lis que la commission d'étude recommande l'établissement de réserves foncières, je ne peux m'empêcher de penser au projet Malvern, à proximité de Toronto, où les autorités fédérales et provinciales ont acheté conjointement de vastes terrains en 1953, mais où on a encore rien construit en 1969. Ce qui ne veut pas dire qu'il faut renoncer à cette idée de réserves foncières. J'espère que le ministre persuadera les provinces et les municipalités de bénéficier des amendements qu'il propose et d'acheter des terrains afin d'en faire baisser le prix.

Je recommande également au ministre d'incorporer immédiatement l'impôt sur les plus-values de capitaux recommandé par le rapport Carter et de hausser l'évaluation des terrains vacants au cœur et à la périphérie des villes qui appartiennent à des lotisseurs qui attendent que l'aménagement urbain s'étende en dehors des villes.

Je voudrais dire maintenant quelques mots au sujet des logements sociaux. Un des pires services que pouvait rendre l'ancien ministre des Transports chargé de l'habitation...

M. l'Orateur suppléant (M. Badanai): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Laissez-le continuer.

M. Gilbert: Je voudrais remercier les députés de leur obligeance. Je ne parlerai encore qu'environ cinq minutes et je tenterai d'abréger mon discours autant que possible. Je disais donc qu'un des pires services rendus par l'ancien ministre a été d'immobiliser la construction de logements sociaux et de chercher à les dénigrer. Par suite des critiques

formulées par les journaux, les travailleurs sociaux et les organismes en cause, le gouvernement s'est rendu compte de son erreur et cherche maintenant à améliorer la situation dans le domaine de l'habitation publique.

J'ai souvent dit qu'il est honteux de faire si peu que nous dans ce domaine. Nous n'avons que 40,000 logements sociaux, soit moins de 1 p. 100 de notre parc d'habitations. La Commission d'étude sur le logement a essayé dans son rapport de rendre le logement social odieux en le dégradant. Mais des hommes comme le professeur Rose de l'Université de Toronto ont conseillé aux membres de la Commission d'étude de se rappeler les taudis que les habitations sociales ont remplacés.

L'habitation publique est peut-être mal vue, mais elle a quand même répondu aux besoins de bien des Canadiens qui, sans elle, seraient bien plus mal logés. Quand je pense à des pays comme l'Angleterre et la Suède où 30 p. 100 des logements sont des habitations sociales, je me dis que c'est honteux de faire si peu que nous dans ce domaine. Si l'on dégrade l'habitation publique, c'est qu'elle n'a pas de services d'appoint comme des facilités de récréation et des garderies de jour. Le ministre veillera, j'espère, à ce que les nouveaux projets de logements sociaux soient pourvus de ces services.

Je sais que j'ai l'appui de tous les députés quand je déclare qu'un logement convenable est un droit humain fondamental de tous les Canadiens, tous les Canadiens ont droit à des logements de prix raisonnable. Quand je songe à ce que nous avons fait dans le domaine du logement et que je le compare à ce que nous avons fait dans celui de l'enseignement je me dis que si nous administrions nos institutions d'enseignement de la même façon que nos projets d'habitations, très peu de jeunes Canadiens franchiraient le seuil d'une école.

Il est clair que nous avons la responsabilité envers tous les Canadiens non seulement de les instruire, mais de voir à ce qu'ils aient, à titre de droit humain fondamental, des logements propres et convenables.

J'espère que le ministre saura nous engager sur la bonne voie quant à l'habitation, et qu'il nous assurera que le gouvernement accordera la somme de 720 millions de dollars nécessaire pour créer un fonds hypothécaire suffisant. J'espère qu'il s'attaquera à la question des taux d'intérêt. J'espère qu'il réfléchira à la mise sur pied d'une société de construction chargée d'édifier des demeures pour nos vieillards, et qu'il placera les projets d'habitation sociale sous son autorité. Les autres sociétés de construction au Canada ont besoin d'une société de la Couronne qui leur serve de conseil et de guide dans ce secteur important. J'espère que le ministre continuera de contribuer à la recherche en matière de logement, de sorte que nous puissions mettre au point un type de logement répondant aux besoins sociaux et aux conditions du milieu des Canadiens.

J'ai constaté que la plupart des Canadiens se montrent très patients vis-à-vis du gouvernement et de ses piètres mesures. Mais je voudrais dire au ministre que si son action ne satisfait pas la plupart des Canadiens d'ici la fin de l'année, il devra imiter l'ancien ministre et démissionner, ce qui soulignerait la nécessité d'un chef et d'un programme convenable en matière de logement.

[*Français*]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, le présent projet de loi intitulé «Loi modifiant la Loi nationale de 1954 sur l'habitation» nous fournit l'occasion non seulement de scruter la politique du gouvernement, en ce qui concerne l'habitation, et les solutions qu'il propose en vue de mieux loger la population canadienne, mais également de voir de quelle façon il entend construire une société juste au Canada.

A mon sens, il n'y a qu'un seul mot pour qualifier le bill C-192 sur l'habitation et c'est le mot décevant. Il est décevant pour les locataires qui payaient un loyer assez onéreux et qui espéraient que le nouveau projet de loi leur permettrait enfin de posséder une habitation à prix modique, comme on le leur avait promis.

Il est également décevant pour nos jeunes qui désirent se marier et voudraient devenir propriétaires un jour, car ils croyaient que la réforme dans l'habitation favoriserait la jeunesse.

Il est décevant aussi pour nos hommes d'affaires, nos entrepreneurs qui, eux, connaissent les besoins de la population, qui savent que la demande pour les maisons est forte, qui connaissent les besoins de la population canadienne au point de vue habitation et qui ne peuvent y satisfaire. Ils ont la compétence, la main-d'œuvre, les matériaux à leur disposition, et le pays peut en fournir encore davantage. Ils connaissent les besoins des gens qui désirent des habitations et qui attendaient les amendements de la loi sur l'habitation actuellement à l'étude afin de savoir quoi faire pour combler les besoins d'une forte partie de notre population canadienne.

Ce bill est décevant non seulement à cause du taux d'intérêt auquel le gouvernement n'impose pas de plafond, mais parce qu'il a fait disparaître le plafond qui existait et qui était déjà trop élevé.

Ce bill ne prévoit rien non plus au sujet des correctifs à apporter à l'augmentation du coût de l'habitation. Nous avons eu, il y a

quelques années, la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction et, en plus, nous avons payé une taxe de vente provinciale de 8 p. 100. Dans les prix, environ 45 p. 100 des taxes, en moyenne, sont attribuables au prix des différents produits canadiens. Et à ce montant de taxes vient s'ajouter un financement qui fera que, lorsque nous aurons payé nos propriétés, dans 40 ans, nous aurons payé environ cinq propriétés au lieu d'une, et j'ai en main des chiffres à l'appui.

• (5.10 p.m.)

Ce bill est décevant pour la population, pour les électeurs, qui ont fait confiance à celui qui leur promettait une société juste.

Il est surtout décevant pour les contribuables qui doivent payer la taxe dite de progrès social et qui ne peuvent bénéficier du progrès social promis, parce que les lois manifestent un recul au lieu d'un progrès social, c'est-à-dire que ce sont les plus défavorisés qui sont surtout frappés par cette taxe de 2 p. 100, dite de progrès social, et que ce sont justement eux qui ne bénéficieront pas des bienfaits que permettrait d'apporter cette taxe dite du progrès social.

Afin qu'on ne soit pas porté à me rappeler à l'ordre au cours de mes remarques sur ce bill qui vise à modifier la loi sur l'habitation, lorsque je parlerai de la société juste, de la terre promise des libéraux, de l'impôt sur le revenu des particuliers, de la taxe dite du progrès social, je veux résumer, pour la Chambre, le fond de mon argumentation.

Je vais démontrer que les contribuables dont le revenu est inférieur à $4,000 vont contribuer à fournir des fonds pour des prêts hypothécaires, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, et qu'ils ne bénéficieront pas des amendements apportés par cette loi.

Je vais également démontrer, à l'aide de statistiques, que les petits contribuables vont également contribuer au fonds consolidé en payant la taxe dite de progrès social, mais qu'ils ne pourront bénéficier des amendements que prévoit la loi.

Je vais démontrer également que les contribuables moyens, soit ceux dont le revenu se situe entre $4,000 et $5,000, qui paient une forte proportion des impôts, et qui vont verser ces centaines de millions dans le Fonds du revenu consolidé sous forme de taxe de progrès social, vont peut-être pouvoir utiliser les amendements prévus dans le bill C-192, mais que cette utilisation de la loi, c'est-à-dire les capitaux prêtés, la période de remboursement prolongée et le taux d'intérêt libre, ne peut que les conduire à la faillite. Alors, pour eux, la société juste promise constituera en réalité un recul économique et social.

Enfin, en guise de conclusion, seuls les riches, notamment ceux dont le salaire dépasse $7,000, $10,000, $15,000 et $25,000, pourront profiter des mesures législatives que nous proposent le très honorable premier ministre (M. Trudeau) et le ministre responsable de l'habitation (M. Andras) et qui constituent, à notre avis, une curieuse conception d'une société juste.

En résumé, le bill C-192 est injuste, tout comme les principales lois dont semblent s'enorgueillir le gouvernement et le très honorable premier ministre, c'est-à-dire la taxe dite de progrès social et les lois favorisant l'homosexualité et l'avortement.

Quelques mots d'abord sur cette société juste dont il est fait mention près d'une dizaine de fois dans le discours du trône et à laquelle le très honorable premier ministre a consacré nombre de discours pendant sa campagne électorale et au cours de ses interventions à la Chambre.

Le gouvernement est au pouvoir depuis plusieurs mois, et l'on se demande encore quel est le sens de cette société juste promise par le premier ministre? Était-ce une illusion dans le but d'assurer des votes au parti libéral?

Par exemple, cette société juste, selon le très honorable premier ministre, signifie-t-elle seulement que deux adultes consentants jouissent de la liberté d'action entre les quatre murs d'une chambre à coucher, où le gouvernement ne doit pas mettre le nez? Cette société juste tolère-t-elle également que ceux qui vivent dans cette chambre à coucher soient réduits au chômage, à la misère, et vivent dans des taudis?

Il est vrai que le très honorable premier ministre, parrain du bill C-192, avait omis d'inclure cette mesure dans les projets de loi prioritaires, annoncés dans le discours du trône, en vue d'établir une société juste.

Il n'est donc pas étonnant de constater que le très honorable premier ministre présente ce projet de loi, visant à créer une société juste, parce qu'il comprend et reconnaît que ledit projet de loi est profondément injuste pour la nation canadienne.

Dans le bill C-192, qui modifie la loi nationale de 1954 sur l'habitation, il n'y a pas le moindre signe de cette société juste dont nous parlait le très honorable premier ministre pendant les élections.

Que propose en définitive le bill C-192? Premièrement, il porte de 11 milliards à 15 milliards le total de tous les prêts assurés qui peuvent être consentis en vertu de la loi nationale de l'habitation.

Deuxièmement, il permet de prolonger de 35 à 40 ans la période de remboursement desdits prêts.

Troisièmement, il permet au taux d'intérêt sur les hypothèques de suivre le cours du marché.

Mais d'où proviennent ces milliards avancés à la Société centrale d'hypothèques et de logement, pour qu'elle effectue des prêts en vertu de la loi nationale sur l'habitation? La réponse est simple. Ces 15 milliards destinés à effectuer des prêts assurés, tout comme les six milliards 100 millions en prêts que la Société centrale d'hypothèques et de logement peut effectuer directement, ainsi que les 600 millions consentis sous forme de prêts garantis pour l'amélioration des maisons, les 650 millions pour diminuer les droits d'assurance, proviennent tous du Fonds du revenu consolidé.

Qui alimente ce Fonds? Certainement pas les banques à charte ou la Banque du Canada. Ce sont tous les contribuables, les particuliers et les entreprises, les sociétés de travailleurs, les commerçants, les industriels, qui se font taxer par le gouvernement du Canada.

A ce sujet, monsieur l'Orateur, avec votre permission et avec le consentement de la Chambre, je voudrais consigner au hansard le tableau suivant, tiré de la publication *Statistique fiscale*, édition de 1968, publiée par le ministère du Revenu national, et qui fournit des statistiques sur les déclarations imposables, selon l'état matrimonial, les personnes à charge et le revenu pour l'année 1966.

Ce tableau, monsieur l'Orateur, nous fait voir ce qu'ont versé en 1966, les contribuables qui avaient le statut d'une personne mariée, qui avaient besoin d'un logement et qui avaient un, deux, trois et quatre personnes à charge.

Ce tableau fait également voir ce qu'auraient versé les contribuables visés par la taxe dite de progrès social, si elle avait été appliquée en 1966. Il est évident que si nous possédions les statistiques pour les années 1967 ou 1968, les chiffres seraient plus élevés, soit pour l'impôt personnel, soit pour la taxe de progrès social; mais les statistiques relativement à ces années ne sont pas encore disponibles.

Mais si nous devons reconnaître, monsieur l'Orateur, que le Fonds du revenu consolidé est constitué, entre autres, par les impôts et par les taxes provenant de l'impôt dit de «progrès social», nous devons dès lors conclure que les contribuables qui paient des impôts à quelque titre que ce soit, de même que ceux qui sont frappés par la taxe dite de progrès social, alimentent le Fonds du revenu consolidé, où puise la Société centrale d'hypothèques et de logement, quand elle manque de fonds, en vertu de la loi nationale sur l'habitation.

A ce sujet, monsieur l'Orateur, il ne saurait y avoir de doute. Le 4 novembre dernier, selon le compte rendu officiel des *Débats*, à la page 2360, le très honorable premier ministre a déclaré, en réponse à une question de l'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield), et je cite:

> La taxe de progrès social est un impôt général destiné au progrès social et levé pour répondre à l'escalade des coûts dans de nombreux domaines de dépenses.

Selon le rapport du très honorable premier ministre, il ne fait aucun doute que la taxe de 2 p. 100, dite de progrès social, augmente le Fonds du revenu consolidé, d'où la Société centrale d'hypothèques et de logement tire ses fonds.

Que nous enseigne alors le tableau qui vient d'être consigné aux *Débats*, au sujet de l'impôt personnel de ladite taxe de progrès social, en se basant sur les derniers chiffres disponibles?

J'aimerais savoir si la Chambre permet que ce tableau soit consigné au compte rendu officiel des délibérations de la Chambre.

• (5.20 p.m.)

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant (M. Badanai): A l'ordre, je vous prie. Je pense qu'il vaudrait mieux le faire à la fin de votre discours.

[*Français*]

M. Rondeau: Merci, monsieur l'Orateur.

Que nous enseigne alors le tableau? Que 508,366 familles ayant 1, 2, 3, 4 ou 5 dépendants, gagnant moins de $4,000, ayant un revenu imposable de $389,833,000, ont versé en impôt personnel un total de $49,863,000.

Si ces familles avaient contribué, en 1966, à la taxe dite de progrès social, elles auraient alors versé un total de $7,796,000 au Fonds du revenu consolidé.

Pourtant, bien qu'elles aient contribué au Fonds pour quelque 57 millions, en 1966, (et les chiffres seraient certainement supérieurs selon les statistiques de 1968), elles ne pourront obtenir un seul sou pour être mieux logées, en vertu des amendements proposés dans le bill C-192.

Si nous passons maintenant aux familles ayant un revenu de $4,000 à $7,000, nous constatons que leur nombre s'élève à 1,294,374. Nous constatons également qu'elles ont versé, en 1966, au Fonds du revenu consolidé, une somme totale de $479,250,000 en impôt personnel et qu'elles auraient versé, au chapitre de l'impôt dit de progrès social, une somme de $64,859,000, si cet impôt avait existé. Remarquons de nouveau que les chiffres seraient certainement plus élevés si nous disposions des statistiques pour 1967-1968.

Or quels avantages ces contribuables vont-ils retirer, selon les nouvelles dispositions du bill C-192?

Ils pourront peut-être obtenir des prêts assurés, qui pourront s'élever jusqu'à $25,000, selon les nouveaux règlements sanctionnés le 25 avril 1969 par le gouverneur en conseil, ce

qui porte le plafond des prêts de $18,000 à $25,000 et représente une hausse de $7,000.

Mais est-ce que ces contribuables dont le revenu varie entre $4,000 et $7,000 pourront tirer avantage des nouveaux amendements?

Pour trouver une réponse à cette question, il faut faire des calculs et découvrir quel sera le remboursement mensuel ou annuel d'un emprunt contracté en vertu des nouvelles dispositions qui sont contenues dans la loi.

A ce sujet, monsieur l'Orateur, avec votre permission et celle de la Chambre, j'aimerais consigner au compte rendu officiel des débats, à la fin de cet exposé, le tableau contenu dans la publication n° 34, de la *Financial Publishing Co.* et intitulé *Monthly Mortgage Payments.*

Grâce à ce tableau, il est possible, d'un seul coup d'œil, de savoir quel sera le remboursement mensuel d'un prêt de $1,000 consenti au taux de 5, 7, 9, 9½ et 10 p. 100, échelonné sur des périodes de 20, 25, 30, 35 et 40 ans.

Pour obtenir le remboursement mensuel ou annuel d'une hypothèque de $25,000, par exemple, nous n'avons qu'à multiplier par 25 les chiffres inscrits dans le tableau, eu égard à un prêt de $1,000.

Avec votre permission, je déposerai ce tableau pour qu'il figure au compte rendu officiel des débats, de la même façon que le précédent, à la fin de mon exposé.

Voici quelques exemples, monsieur l'Orateur, que l'on peut tirer de ce tableau. Étudions d'abord le cas où la période de remboursement est portée de 35 à 40 ans.

Prenons, par exemple, le cas de la prolongation de 35 à 40 ans de la période de remboursement. Pour un emprunt de $20,000 à 10 p. 100, remboursable sur une période de 35 ans, l'emprunteur devra rembourser $168.80 par mois pendant 420 mois, ce qui fera une somme de $2,025.60 par année et un remboursement total de $70,896.

Si l'on fait le même calcul pour un prêt semblable, soit de $20,000, à 10 p. 100, mais remboursable sur 40 ans ou 480 mois, on obtient les chiffres suivants: le remboursement mensuel sera de $166.60, ce qui fait un total annuel de $1999.20 et un grand total de $79,968.

Quelle différence y a-t-il pour un prêt de $20,000, à un taux d'intérêt de 10 p. 100, remboursable durant une période de 35 ans ou de 40 ans? L'emprunteur aura seulement $1.60 de moins par mois à rembourser. L'emprunteur devra rembourser seulement $26.40 par année sur une période de 40 ans au lieu de 35. Mais au total, après 40 ans, la différence sera de $9,072.

Le pauvre diable—et c'est ainsi qu'il faut l'appeler—qui aura emprunté $20,000 à 10 p. 100 pour une période de 40 ans, au lieu de 35 ans, aura des versements mensuels d'environ $2.00 seulement de moins à faire, et le total de ses versements annuels sera diminué de $26.00 par année seulement.

Mais parce que son prêt sera réparti sur 40 ans au lieu de 35, il devra débourser $9,000 de plus, car il devra effectuer un versement mensuel de $166.60 pendant 60 mois de plus.

Plus de $9,000 en cadeau à la finance, et ce sont là les seules personnes qui, en vertu de ce bill, sont les gagnantes. Non pas les entrepreneurs, non pas les locataires, non pas les propriétaires, mais la finance!

Voilà plus de $9,000 en cadeau à la finance, parce que l'emprunteur aura obtenu le privilège de rembourser son emprunt sur une période de 480 mois ou de 40 ans au lieu de 420 mois ou 35 ans.

C'est cela, la société juste des libéraux! C'est cela la société juste du très honorable premier ministre: l'asservissement des Canadiens par la finance!

Je pourrais refaire la démonstration en me servant des prêts de $15,000, de $25,000. Les résultats seraient aussi désastreux et aussi décevants que le bill actuellement à l'étude.

Par exemple, pour un prêt de $15,000 à 9 p. 100, les comparaisons seraient les suivantes: Pour un prêt hypothécaire échelonné sur 35 ans, le remboursement mensuel serait de $115.82 et de $113.85 pour 40 ans, ce qui représente une économie de $1.97 par mois.

L'économie annuelle ne sera que de $23.40, si le remboursement de $15,000, à 9 p. 100 d'intérêt, s'échelonne sur 40 ans au lieu de 35.

Mais, au terme de l'hypothèque, et c'est cela qui compte, l'emprunteur aura versé à la finance $6,012 de plus en effectuant son remboursement sur une période de 40 ans au lieu de 35. Voilà un joli cadeau aux financiers, aux prêteurs d'argent et aux banques, qui créent de rien l'argent de crédit.

Voilà, encore une fois, la société juste du gouvernement libéral et du très honorable premier ministre, qui s'est fait le parrain d'un tel projet de loi.

Mais, en marge de ce tribut que le futur emprunteur devra payer à la finance, les chiffres que nous révèle ce tableau sont tout simplement fantastiques.

Celui qui empruntera la somme de $25,000, au taux de 10 p. 100, et qui remboursera son emprunt pendant 40 ans, devra payer, en intérêt à la finance, la somme fantastique de $74,960. Une telle somme d'argent pourrait servir à la construction de trois autres maisons de $25,000.

Celui qui empruntera $20,000 à 9 p. 100, remboursable en 35 ans, aura versé, en intérêt, la somme de $44,840, avant d'avoir pu rembourser son emprunt de $20,000, ce qui fait un paiement total de $64,840.

On constate donc que les amendements proposés par le gouvernement ne sauraient aider ceux qui veulent se construire une maison et ne sauraient apporter une solution au grave problème du logement.

Il serait superflu d'ajouter d'autres commentaires. Les seuls à profiter de la loi seront les riches, les bien nantis, les gros salariés et les investisseurs qui trouveront plus profitable de placer leurs économies, leurs capitaux, dans des entreprises à fort rendement, plutôt que dans des actions ordinaires de compagnies, dont le rendement est inférieur à celui des hypothèques. Ils utiliseront ensuite les rouages de la loi nationale sur l'habitation pour se construire une maison, parce qu'ils estimeront qu'il est plus profitable d'agir ainsi.

En définitive, monsieur l'Orateur, ce sont les riches, les bien nantis qui profiteront des milliards mis à la disposition de la Société centrale d'hypothèques et de logement, en vertu de la loi sur l'habitation, et qui effectueront des prêts directs, des prêts assurés, en utilisant les ressources du Fonds du revenu consolidé du Canada.

Or comme ce ne sont pas seulement les bien nantis et les riches qui alimentent ce Fonds par leurs taxes, mais également les moyens salariés, ceux qui gagnent de $4,000 à $7,00 par année, et les petits salariés, dont le revenu est inférieur à $4,000 par année, la société juste du gouvernement libéral n'existera que pour les riches et elle continuera d'être infiniment injuste et antisociale pour les plus défavorisés de nos concitoyens.

Monsieur l'Orateur, comme l'a dit mon préopinant, ce bill n'est qu'une gifle à la population canadienne, car nous nous attendions à la présentation d'une loi sur l'habitation différente de celle qui est actuellement à l'étude. Le peuple canadien sera, et avec raison, grandement déçu de cette loi qui ne fera qu'empirer le problème de l'habitation au Canada. Il s'agit d'un problème crucial auquel on devrait apporter des solutions logiques pour permettre aux pauvres du pays de se loger plus convenablement et d'être enfin propriétaires d'une maison. Mais actuellement, comme certains l'ont signalé, si quelqu'un achète une propriété à l'âge de 30 ans, à 70 ans, il aura payé en intérêt au moins trois autres propriétés. Le gouvernement libéral a voulu vendre à la population du Canada, lors des dernières élections, cette sorte de société juste. Ceux qui n'auront qu'à faire un chèque, lorsque l'hypothèque sera consentie, pourront attendre pendant 40 ans que leur capital rapporte 10 p. 100 d'intérêt. Cette loi ne visera qu'à encourager la finance et à appauvrir davantage le pauvre, à faire grossir les gros en plus petit nombre et à faire rapetisser les petits en plus grand nombre.

• (5.30 p.m.)

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Au cours de ses observations, le député a demandé à la Chambre la permission de déposer certains tableaux pour qu'ils figurent dans le corps de son discours. Je voudrais lui signaler, ainsi qu'à la Chambre, que c'est un procédé tout à fait contraire aux usages et coutumes suivies normalement à la Chambre, mais je suis prêt à laisser la Chambre trancher la question. Si la Chambre y consent à l'unanimité, le député pourra faire insérer ces tableaux dans son discours.

[*Français*]

M. Rondeau: Monsieur l'Orateur, je m'excuse, mais je voudrais signaler que votre collègue a déjà accepté que figurent au compte rendu officiel des débats ces deux tableaux, à la fin de mes remarques.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. D'après mon interprétation des remarques de mon prédécesseur, la Chambre tranchera la question lorsque le député aura terminé son discours. Si j'ai mal compris, les tableaux pourront bien entendu être déposés. Mais même à cela, il est probablement conforme à notre usage parlementaire de laisser la Chambre trancher la question parce que, comme l'a dit le député, nous agissons habituellement autrement. Que la Chambre tranche donc la question. Consent-elle à l'unanimité à ce que ces documents soient déposés et insérés dans le corps du discours du député?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: Il en est ainsi ordonné.

[*Note de l'Éditeur: Les tableaux figurent ci-après*]

POUR UN PRET DE $1,000.

ANNEES (mois)	5%			7%			9%			9½%			10%		
	mois	année	total	mois	année	total	mois	année	total	mois	année	total	mois	année	total
20 (240)	6.57	78.84	1,576.80	7.69	92.28	1,845.60	8.89	106.68	2,133.60	9.20	110.40	2,208.00	9.52	114.24	2,284.80
25 (300)	5.82	69.84	1,746.00	7.00	84.00	2,100.00	8.28	99.36	2,484.00	8.61	103.32	2,583.00	8.94	107.28	2,682.00
30 (360)	5.34	64.08	1,922.40	6.59	79.08	2,372.40	7.93	95.16	2,854.80	8.28	99.36	2,980.80	8.63	103.56	3,106.80
35 (420)	5.01	60.12	2,104.20	6.32	75.84	2,654.00	7.72	92.64	3,242.40	8.08	96.96	3,393.60	8.44	101.28	3,544.80
40 (480)	4.79	57.48	2,299.20	6.14	73.68	2,947.20	7.59	91.08	3,643.20	7.96	95.52	3,820.80	8.33	99.96	3,998.40

A NOTER: Pour savoir combien coûte un prêt de $25,000. à 10% d'intérêt, sur une période de 40 ans, par exemple, vous n'avez qu'a vous servir du tableau ci-haut et de l'exemple suivant:

Exemple: par mois: 25 x 8.33 = $ 208.25

par année: 25 x 99.96 = $ 2,499.00

total: 25 x 3,998.40 = $99,960.00

Pour n'importe quel montant ou prêt consenti, vous n'avez qu'à suivre la même opération, avec les chiffres ci-haut mentionnés dans le tableau.

SOURCE: Monthly Amortized Mortgage Payments,
Publication No. 324,
Computed by FINANCIAL PUBLISHING COMPANY.

DECLARATIONS IMPOSABLES SELON L'ETAT CONJUGAL, LES PERSONNES A CHARGE ET LE REVENU POUR L'ANNEE 1966.

(en milliers de dollars)

CATEGORIE	PERSONNE A CHARGE	NOMBRE	REVENU IMPOSABLE	IMPOT TOTAL	TAXE DU PROGRES SOCIAL 2%
$0. @ $4,000.	0	256,490	229,799	29,600	4,596
	1	107,206	84,315	10,681	1,686
	2	78,682	49,211	6,179	984
	3	41,882	19,405	2,380	388
	4	17,321	5,887	846	118
	5	6,785	1,216	177	24
TOTAL:		508,366	389,833	49,863	7,796
$4,000. @ $7,000.	0	323,560	958,476	144,822	19,170
	1	260,169	715,335	106,009	14,307
	2	288,545	745,974	110,836	14,919
	3	199,560	454,516	66,524	9,090
	4	115,426	221,470	31,306	4,429
	5	107,114	147,193	19,753	2,944
TOTAL:		1,294,374	3,242,964	479,250	64,859
GRAND TOTAL:		1,802,740	3,632,797	529,113	72,655

M. Steven Otto (York-Est): Monsieur l'Orateur, certains vis-à-vis, vous-même et probablement quelques députés de ce côté-ci seront fort surpris de me voir prendre la parole le premier de ce côté-ci de la Chambre, étant donné surtout que le ministre sait ce que je vais dire.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et vous?

M. Otto: Je sais ce que je vais dire. D'abord, je veux féliciter le ministre d'avoir été chargé de la Société de la Couronne, et je le remercie de me permettre de participer à cette discussion. D'après le nouveau Règlement, je peux être le premier de ce côté-ci de la Chambre à prendre la parole, mais il fut un temps où je n'aurais pu le faire aussi aisément.

• (5.40 p.m.)

Par mes remarques, je n'entends nullement critiquer le ministre. Naturellement, il n'a ni ministère ni personnel; il est simplement responsable d'une société de la Couronne, la Société centrale d'hypothèques et de logement. Mes remarques s'adressent à cette société. J'essayerai de prouver au ministre que toutes les intentions formulées dans son discours, de même que celles que renferme le bill à l'étude n'aboutiront à rien si les moyens mis à sa disposition sont insuffisants, et j'affirmerai, en essayant de le prouver, qu'avec la Société centrale d'hypothèques et de logement, il lui sera très difficile de réussir.

Avant de continuer, il faut se demander si la situation du logement constitue une crise ou un problème. Je voudrais faire part de mon expérience à la Chambre à ce sujet; j'ai été mêlé activement à la construction domiciliaire depuis plus de 20 ans. Qu'on parle d'un problème grave ou d'une crise n'a pas beaucoup d'importance. Ce n'est pas cela qui réglera la question. Mais je voudrais cerner le problème. Il n'y pas seulement une pénurie de logements dans les agglomérations urbaines, sans compter qu'au cours des 50 dernières années, on a construit des logements destinés à durer 30 ans, de sorte qu'il y a toute une catégorie de logements qui ne peuvent plus être utilisés, mais il existe une autre difficulté.

Autre problème: Soixante-quinze pour cent de nos citoyens habitent les villes. A Toronto, pour avoir un logement convenable—pas luxueux mais tout juste convenable—il faut compter la moitié de son salaire. La plupart des Canadiens pourraient payer 25 p. 100 mais, qu'ils soient locataires ou propriétaires, 50 p. 100, c'est trop. Par exemple, on peut louer à Toronto des maisons de rangée de deux ou trois chambres à coucher, un salon et le reste, quelque chose de bien. Or les députés savent-ils qu'une famille doit gagner de $9,000 à $10,000 par année pour avoir $600 par mois, soit le double du loyer exigé? En fait, le loyer, dans ce cas, est de $283 par mois, plus le chauffage. Il s'agit véritablement d'une crise, car ce problème frappe une catégorie particulière de gens qui doivent payer un loyer pour se loger. Le locataire travaille probablement depuis longtemps; il estime avoir droit à un minimum en ce qui concerne le vivre, le logement et le reste. Mais il s'aperçoit qu'il vit moins bien qu'il y a dix ans. Et il est furieux. C'est un grave problème.

Il est ridicule de prétendre que nous avons les meilleurs logements du monde. Tant vaudrait dire que l'Ottawa ayant une profondeur moyenne de trois pieds, on peut donc le traverser à gué. Cela n'a pas de sens. Il s'agit de problèmes particuliers qui touchent les citadins et toucheront un jour les habitants de Montréal et d'autres régions, où la crise du logement n'est pas présentement aussi grave.

J'attire aussi votre attention sur un autre aspect. Beaucoup de gens ne saisissent pas la cause de ces difficultés. Un ami me disait dernièrement: Je ne vois pas le problème, car je puis acheter une maison pré-fabriquée et la faire ériger sur un terrain quelque part à la campagne pour environ $5,000. Ce serait une maison modeste, avec deux petites chambres à coucher, une salle de bain, une salle à manger, etc., mais elle ferait l'affaire. Évidemment, ceux qui veulent un lave-vaiselle automatique, un séchoir, etc., devront les payer; c'est pour cela que leur maison coûte $35,000. Si on dit aux gens qu'ils peuvent avoir un yacht, ils en veulent un. C'est comme si on leur disait: «A défaut de pain, mangez du gâteau».

Mais cet homme n'a pas touché l'essentiel du problème. L'essentiel, c'est le prix du terrain. Il est vrai qu'on peut acheter une maison préfabriquée pour $5,000 ou $6,000, parce que l'industrie de la construction s'est bien tenue à jour pour ce qui est des prix. Mais il n'est pas vrai qu'on puisse monter une telle maison près d'une région métropolitaine. Quand le prix du terrain s'échelonne entre $10,000 et $12,000 dans la banlieue d'une ville et entre $23,000 et $30,000 dans la ville même de Toronto, on ne peut pas y installer une maison de $6,000. L'industrie de la construction s'est tenue à jour. En 1955, on construisait des demeures pour à peu près $8.70 le pied carré. Aujourd'hui, le prix varie entre $12 et $13. Mais quand on considère l'inflation qui s'est produite au cours des 14 dernières années et le genre de maison qu'on offre

maintenant, le prix s'est bien maintenu. Je crois que l'industrie de la construction s'est montrée très habile. Elle a introduit la production en série d'escaliers, d'armoires de cuisine, de fenêtres, de portes. Elle a même dispensé les menuisiers du clouage—tout cela se fait automatiquement. L'industrie s'est efforcée d'aller de l'avant, malgré les restrictions municipales, provinciales et, dans certains cas, ouvrières, et elle est parvenue à maintenir des prix raisonnables.

Néanmoins, on ne peut fournir une maison à bas prix lorsque le terrain coûte deux fois plus cher que la construction. C'est à cet égard que la SCHL a échoué. Depuis un mois ou deux, j'ai entendu de nombreux commentaires sur la situation du logement. Le mot «logement» suscite un réflexe conditionné instantané chez bien des gens au Canada. Il évoque le mot «constitution». Je ne comprends pas du tout comment nous avons mêlé la question constitutionnelle à celle du logement.

Des voix: Bravo!

M. Otto: Ne dirait-on pas que nous soyons les seuls à activer la question du logement! Monsieur l'Orateur, je crois que les politiciens provinciaux et municipaux se préoccupent autant que nous de cette question, voire plus. Si nous pouvions espérer obtenir le concours des municipalités et des provinces dans n'importe quelle question, sans susciter de querelle constitutionnelle, ce serait une solution.

Ainsi, par exemple, j'ai consulté la loi nationale, sur le logement, à la partie V, concernant les recherches sur le logement et l'aménagement des centres urbains. La Société centrale d'hypothèques et de logement est autorisée à faire absolument tout—tout ce qu'elle a fait, et tout ce que bon lui semblera de faire. Selon l'article 33, la Société peut utiliser les fonds qui lui sont attribués, pour acheter, prêter ou autrement faire l'acquisition de terrains, construire des maisons, installer les services ou réparer les améliorations nécessaires à l'aménagement des terrains pour la construction de maisons. De plus, la Société peut, en vertu de cette loi, faire fabriquer les portes et les fenêtres, préparer le bois; enfin, tous les pouvoirs concevables lui sont conférés. Donc, je ne m'explique pas comment nous avons pu en arriver à une discussion constitutionnelle. Si la Société centrale d'hypothèques et de logement avait été sur ses gardes, si elle s'était rendue utile, nous ne serions jamais rendus où nous en sommes.

Examinons l'attitude de la SCHL en qualité de garant d'hypothèque. Le député de Broadview (M. Gilbert) a donné lecture d'un rapport du président de la Société dans lequel ses administrateurs et lui déplorent le manque de fonds disponibles. Le député de Broadview a déclaré que le ministre devrait agir comme le roi Knud, qu'il devrait retenir la marée. Il a pensé qu'il devait faire une loi restrictive, mais, monsieur l'Orateur, l'argent n'a pas de frontières. Il roule de pays en pays, en prenant le moyen le plus facile. Pourquoi?

D'après un article paru dans le *Globe and Mail* du 3 décembre, le président de la Life Insurance Association aurait déclaré:

> Ce dont le Canada a besoin, c'est d'un nouveau type d'institution financière, analogue aux sociétés britanniques du bâtiment ou des associations américaines de prêts hypothécaires, pour financer les hypothèques.

Il a dit aussi que les compagnies d'assurance placeraient de moins en moins de capitaux dans les hypothèques: on peut donc s'y attendre. Il serait ridicule, selon lui, qu'une société hypothécaire, une institution de prêts ou une compagnie d'assurance prête de l'argent à 7 ou même à 9 p. 100, alors que l'inflation seule lui en rogne environ 4 ou 5 p. 100. La situation sera extrêmement difficile à maîtriser, monsieur l'Orateur, tant que nous n'aurons pas rompu le cycle de l'inflation. Tant que nous n'aurons pu aligner la montée des salaires et des prix sur celle du produit national brut, nos efforts seront futiles. Nous ne pourrons imposer de directives à quiconque, car les fonds manqueront.

• (5.50 p.m.)

Si le gouvernement disait qu'il est impossible d'accroître les salaires et les prix de 9 p. 100 lorsque le produit national brut n'augmente que de 3 p. 100—car cela voudrait dire une inflation de 6 p. 100, peu importe comment on interprète les choses—nous parviendrions peut-être à obtenir une certaine collaboration pour ce qui est des placements. Mais on ne peut exiger des compagnies d'assurance-vie, ou de qui que ce soit quant à cela, qu'elles fassent certains placements. Elles achètent des valeurs pour se protéger contre l'inflation. Elles doivent soutenir la concurrence des autres compagnies d'assurance-vie aux États-Unis, qui vendent de l'assurance d'une valeur réelle. Lorsqu'elles vous vendent une police de $25,000 ou de $30,000, à échéance dans 35 ou 50 ans, vous recevrez une valeur réelle et non pas une valeur réduite par l'inflation. Ces compagnies doivent pouvoir soutenir une vivre concurrence; aussi, les caisses de fonds hypothécaires se vident.

On a proposé d'autres sources de fonds hypothécaires. Par exemple, les sociétés de

construction et de prêts qu'on trouve communément en Europe pourraient servir ici. Cela demanderait un peu d'initiative de la part de la Société centrale d'hypothèques et de logement, au lieu de ses jérémiades au sujet de la pénurie d'argent. Les sociétés de prêts et de construction encouragent les gens à placer leur argent, puis à acheter une maison. Il s'agit de dispositions prises en collaboration, qui pourraient s'appliquer dans le cas des compagnies de fiducie et de prêts au Canada.

M. McCleave: Puis-je poser une question ici au député au sujet des sociétés de construction? Sait-il que la seule en existence au Canada, actuellement connue sous le nom de Nova Scotia Savings and Loan Company, a modifié sa charte après avoir constaté que ce genre d'exploitation ne réussit pas au Canada?

M. Otto: J'ai entendu dire que rien ne réussira. La première chose qu'on vous dit quand vous présentez une idée, c'est qu'elle ne réussira pas. Quant à moi, je dis qu'il faut trouver d'autres moyens.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est ce qu'Adam a dit à Eve.

M. Otto: Il faut les trouver et ils sont trouvables. Tant que nous continuerons de croire que nous obtiendrons quatre ou cinq milliards de dollars par année des compagnies d'assurance-vie, nous ne chercherons pas d'autres sources.

Une voix: Combien?

M. Otto: J'ai dit quatre ou cinq milliards par année. Nous ne chercherons pas ailleurs si nous croyons pouvoir obtenir l'argent des compagnies d'assurance-vie.

La Société centrale d'hypothèques et de logement se lamente aussi parce que les particuliers ne placent leur argent que dans les grandes villes, et que par conséquent dans les régions urbaines on a de la difficulté à obtenir des prêts assurés. S'est-on jamais demandé pourquoi les compagnies préfèrent placer leur argent dans les grands centres? Le ministre m'a dit, dans le particulier, qu'il le savait; mais je suis convaincu qu'à la Société centrale d'hypothèques et de logement on ne le sait pas, car on ne l'a jamais demandé.

Le ministre l'a signalé, les compagnies d'assurance-vie et autres ne peuvent gérer des prêts dans les petites villes; en conséquence, elles ne veulent pas y accroître le volume de leurs affaires. Toutefois, la Société centrale d'hypothèques et de logement a le pouvoir de gérer les hypothèques et de percevoir les fonds. Elle le fait moyennant des frais minimes. Il n'y aurait donc pas de difficulté pour obtenir des fonds dans les régions peu étendues.

Comme le disent les lotisseurs, vaut mieux parler le moins possible. Considérons un instant le rôle de la recherche, alors que nous allons accorder plus de fonds à la SCHL. J'aimerais que le ministre lui demande exactement quels résultats elle a obtenus depuis dix ans, quelles nouvelles méthodes de construction elle a approuvées, quelles nouvelles idées ont été acceptées. La dernière idée qu'elle ait acceptée, je pense, et encore avec hésitation, c'est l'utilisation de parements d'aluminium. Mais qu'a-t-elle fait des fonds destinés à la recherche? Nous avons affecté 39 millions de dollars par année à la Société.

Ainsi, j'ai récemment parlé à cette société d'un projet intéressant le traitement des eaux d'égout. De tels systèmes aménagés et administrés par les municipalités et les provinces influent directement sur le prix des terrains. En Ontario, on croit qu'il faut faire descendre toutes les eaux usées provenant d'aussi loin que de Kapuskasing dans de grands égouts qui les déverseront dans la baie Ash Bridges; autrement le système ne pourra pas fonctionner. La Société centrale d'hypothèques et de logement a pris pour parole d'évangile. J'ai lu un article sur un système d'égout qui est utilisé dans sept États et qui s'avère plus efficace—à vrai dire il s'agit d'une usine miniature de traitement—et que peuvent aménager les constructeurs. Il est assuré et garanti pour 99 ans. Il ramène à $170 le coût actuel de $1,300 par unité domiciliaire si l'on permet aux constructeurs de le mettre au point. Son effluent ne s'écoule même pas dans les cours d'eau mais on l'emploie pour les appareils d'arrosage et le reste. Il est fabriqué par une société de Port Credit, près de Toronto, mais il n'a pas été approuvé par la SCHL parce qu'il faudrait à celle-ci 20 ans de recherches pour s'assurer s'il fonctionnerait.

Si la périphérie de Toronto n'était pas reliée au système collecteur d'égout, il y aurait des terrains disponibles d'un bout à l'autre de la ville. Dans ce cas-là, les spéculateurs ne pourraient rien faire. Si quelqu'un exigeait un prix excessif pour son terrain, un autre lui en vendrait un moins cher. Cette façon de procéder permettrait à un entrepreneur d'installer ses propres services. De nombreux lotisseurs et entrepreneurs seraient heureux de le faire. Ils aimeraient à construire des écoles, des routes, tout le bazar au lieu de payer des prix exorbitants aux spéculateurs. Mais la Société centrale d'hypothèques et de logement ne pense pas ainsi. Elle prétend que c'est, somme toute, un problème municipal. Les municipalités aimeraient vraiment obtenir des directives à ce sujet, car elles n'ont pas les moyens de faire effectuer des recherches.

Dans le domaine de la construction, c'est l'industrie privée qui a apporté des changements et lancé de nouvelles idées. L'industrie privée a éprouvé de grandes difficultés à faire approuver ces nouvelles idées par la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Quant aux logements de location à coût modique, je sais que le ministre est bien intentionné et voudrait qu'il y ait plus de prêts domiciliaires à dividende limité. Sous ce rapport, il faut encore passer par la Société centrale d'hypothèques et de logement.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, j'ai pensé qu'il serait utile de rappeler à la Chambre que demain est un jour réservé à l'opposition et que vendredi nous poursuivrons le débat en cours. Le député de Winnipeg-Nord-Centre, (M. Knowles) je crois, aurait plus de renseignements sur la question à débattre demain.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, on ne saurait refuser pareille invitation. En vue de la discussion de demain, nous avons déposé un avis de motion, que proposera le député d'York-Sud, sur l'acquisition des ressources canadiennes, des établissements industriels et financiers par des sociétés étrangères.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Comme il est six heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain après-midi à deux heures.

(A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 29 mai 1969

La séance est ouverte à deux heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

M. D. R. Tolmie (Welland) présente le 5e rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques.

LE BUDGET

DÉSIGNATION D'UN ORDRE RELATIF AUX VOIES ET MOYENS, EN VERTU DE L'ARTICLE 60(2) DU RÈGLEMENT

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 60(2) du Règlement, je demanderais qu'un ordre du jour soit désigné portant l'examen d'une motion de voies et moyens, afin de permettre au ministre des Finances (M. Benson) de faire son exposé budgétaire mardi prochain.

LES LANGUES OFFICIELLES

MOTION TENDANT À LA FORMATION ET LA COMPOSITION DU COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, au nom de mon collègue, le député de Chambly (M. Pilon), puis-je présenter le rapport du comité de sélection formé en vue de choisir les membres du comité spécial qui examinera le bill sur les langues officielles?

Je propose:

Que le comité spécial formé le 15 mai 1969 pour examiner le bill C-120, loi concernant le statut des langues officielles du Canada, se compose des députés suivants: MM. Allmand, Anderson, Cantin, Corbin, Fortin, Lewis, McQuaid, Ricard, Roberts, Stanbury, Sulatycky et Yewchuk.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

LA CAPITALE NATIONALE

DÉCLARATION CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, ma déclaration concerne le développement de la région de la capitale nationale. Je crois que tous les Canadiens apprendront avec plaisir qu'au cours des derniers mois la Commission de la capitale nationale a soumis au gouvernement certaines recommandations touchant le développement à long terme de la région de la capitale canadienne. Bien que plusieurs points de cet important projet soient encore à l'étude, le gouvernement en a approuvé quelques-uns qu'il est prêt à rendre publics à ce moment-ci.

L'aspect du projet qui a retenu le plus l'attention du gouvernement a trait au développement de Hull. Le développement de ce secteur, qui constitue la partie québécoise de la région de la capitale nationale et qui se trouve à moins d'un mille de la Chambre, est important pour la croissance de la région de la capitale. Cette entreprise est nécessaire si la capitale et sa région doivent devenir ce qu'elles doivent être: un élément de fierté pour tous les Canadiens. Le gouvernement hâtera l'avènement de cet objectif en faisant de Hull un important centre d'emplois gouvernemental. En plus de la construction déjà envisagée et nécessaire de plusieurs édifices, le gouvernement s'engage à aider au développement des services essentiels à la réalisation des projets qu'on peut prévoir pour les 25 prochaines années.

• (2.10 p.m.)

Cette aide fédérale fait partie d'un programme de développement plus large, dans le cadre duquel des mesures seront prises pour éliminer la pollution tant de l'air que de l'eau, à travers toute la région de la capitale.

[*Traduction*]

Ceci veut dire que le gouvernement fédéral collaborera avec les autres niveaux de gouvernement à la construction de nouveaux services d'aqueduc et d'égouts et de réseaux de transport requis pour étendre le cœur de la région de la capitale aux deux villes de chaque côté de la rivière des Outaouais.

Avant de vous faire part en détail des décisions du gouvernement, je crois qu'il est important de bien situer les objectifs que nous voulons atteindre. Nous croyons fermement que la capitale d'un pays a un rôle très important à jouer qui est très différent de celui d'autres agglomérations urbaines. Cela est particulièrement vrai dans un état fédéral comme le Canada à cause de la diversité des origines de ses citoyens. La nature même de

l'identité canadienne se retrouve dans la variété de ses antécédents. On peut difficilement concevoir le Canada sans tenir compte des loyautés de ses citoyens envers leur culture et les régions dont ils sont issus. Par contre, il faut reconnaître que cette diversité a pu s'épanouir au Canada dans le cadre de la Confédération.

Nous occupons la moitié d'un immense continent et nous y avons survécu grâce à la diversité de notre culture, et non pas malgré elle. On semble trouver chez les Canadiens une sagesse innée qui prévaut dans les moments de tension. Cette sagesse amène l'entente mutuelle, l'accord et la justice. Elle accepte une diversité qui ne soit pas agressive et cherche l'unité hors de la conformité. L'entente et le respect qui ont rendu le Canada possible ne doivent jamais être pris pour acquis.

Dans un Canada où la langue, la culture et la géographie engendrent de profondes loyautés, le terrain commun d'entente, la capitale, doit vraiment refléter le pays. Elle doit être l'élément principal de la fierté nationale. En elle, chaque Canadien doit retrouver une identité personnelle plus grande et un horizon élargi par une expression tangible de respect et de confiance mutuelle.

Ce sont ces objectifs qui ont incité les premiers ministres du pays, à la conférence fédérale-provinciale de février dernier, à approuver à l'unanimité une résolution soulignant la nécessité d'étendre le cœur de la capitale aux deux secteurs de Hull, au Québec, et d'Ottawa, en Ontario. Pendant que des pourparlers sont encore en cours avec les gouvernements intéressés en vue de la création éventuelle d'un gouvernement modifié pour la région de la capitale, des entretiens plus particuliers se déroulent avec la province de Québec pour faire disparaître les inégalités qui existent entre les villes-sœurs de la capitale. Nous sommes heureux de constater que le gouvernement du Québec, de son côté, a fait part récemment de projets de construction qui aideront Hull et l'Ouest du Québec. Le programme du gouvernement fédéral apportera une très importante contribution à cette région, tout en répondant aux besoins urgents et importants du gouvernement fédéral en matière de locaux.

Le programme de développement à long terme pour Hull veut amener une importante présence fédérale dans la partie québecoise de la région de la capitale. Il s'agit d'un projet qui s'étend sur une période de 25 ans. Le gouvernement croit qu'il suscitera également

[L'hon. M. Marchand.]

d'importants investissements privés. Ces investissements n'ont pas été consentis à Hull par le passé, car les services essentiels et le réseau de transport y étaient déficients.

Le gouvernement se propose d'orienter vers Hull quelque 25 p. 100 de la construction de ses édifices administratifs au cours des années à venir. La même période verra se construire dans le secteur ontarien de la capitale plusieurs édifices dont la construction a déjà été annoncée, entre autres ceux qui abriteront le ministère des Affaires extérieures et le ministère des Transports.

Les premiers édifices qui seront élevés au cœur de Hull serviront aux ministères de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, des Pêches et Forêts, de la Consommation et des Corporations. Avec la construction d'autres édifices au fur et à mesure des besoins, on prévoit que ce centre d'emplois, au cœur de Hull, couvrira quatre millions et demi de pieds carrés et accueillera environ 36,000 fonctionnaires.

Le premier pas à franchir en vue de la réalisation de ce programme de développement consiste en l'acquisition de terrains.

[*Français*]

Au moment où je parle, monsieur l'Orateur, la Commission de la capitale nationale enregistre un avis d'expropriation qui lui assure les titres de propriétés sur 15 acres de terrain dans un secteur irrégulier dont les limites extrêmes sont la rue Victoria au nord, les rues Laurier et Notre-Dame à l'est, la compagnie E. B. Eddy au sud, et la rue Principale à l'Ouest.

Le gouvernement fédéral reconnaît également la nécessité, pour Hull, de construire une usine de filtration, de nouveaux égouts et un meilleur service d'aqueduc. Il accepte le principe de la collaboration avec les autres niveaux de gouvernement pour la mise en place de ces services municipaux.

Dans le domaine du transport, comme dans celui des services municipaux, il faudra, pour assurer le succès du programme, une coopération analogue avec les autres niveaux de gouvernement. Un réseau amélioré de transport est nécessaire pour éliminer l'obstacle naturel que constitue la rivière Outaouais.

Le concept de l'agrandissement de la région de la capitale fait partie du plan régional de développement qui prévoit que la population doublera d'ici 1995. Ceci signifie une augmentation annuelle moyenne de quelque 9,000 familles, durant 25 ans.

Cette augmentation ne sera pas seulement quantitative. Ce changement pose un défi et,

en même temps, fournit une occasion sans précédent de créer une capitale unique. Outre son rôle symbolique, la capitale joue un rôle important en tant que ville et il faut en prévoir la croissance harmonieuse. Toute la région est en cause, quelles que soient les frontières locales et régionales qui la traversent. Ces inégalités doivent être éliminées de la région de la capitale. Sans des mesures énergiques pour briser le cercle vicieux qui perpétue ces inégalités dans la région, il s'ensuivra fatalement de sérieux problèmes tant économiques que sociaux.

Le gouvernement croit que le geste qu'il pose aujourd'hui pourra, avec l'appui de tous les Canadiens, faire de la capitale et de sa région un lieu où chacun pourra se retrouver; une capitale qui reflétera les diverses facettes de la vie canadienne; bref, une capitale qui sera l'expression fidèle et visible de la réalité canadienne. (*Applaudissements*)

[*Traduction*]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je me demandais si le leader du gouvernement à la Chambre ne s'embrouillait pas un peu en annonçant qu'aujourd'hui serait consacré non pas à une motion du Nouveau parti démocratique mais à un discours du ministre de l'Expansion économique régionale. La déclaration du ministre n'exigeait pas cette justification. Nous approuvons tous l'idée que Hull soit incorporée dans la région de la capitale nationale, mais nous espérons que la longueur de cette déclaration n'est pas un indice de ce que peut devenir une pratique de la part du gouvernement.

Tous les Canadiens sont en faveur de l'essor de la capitale nationale pour qu'elle devienne un digne symbole de notre grand pays sous tous les rapports et nous approuverons l'incorporation de la ville de Hull dans la région de la capitale nationale.

Je crois que le ministre a trop simplifié la question quand il a parlé d'aider la ville de Hull par l'installation d'égouts, et autres services. J'espère qu'il ne fera pas l'erreur de croire que cela éliminerait toute la pollution dont le gouvernement actuel est responsable.

Nous sommes tous fiers de notre pays. J'espère que les ministres intéressés feront preuve de bon sens dans leur planification à cet égard. J'espère que le gouvernement prendra des décisions en vue de projets, plutôt que de se laisser emporter par les événements. En d'autres termes, j'espère que le gouvernement ne décidera pas de construire un édifice de 9 millions de dollars pour finir par payer 45 millions. J'espère qu'on fera toute la planification nécessaire, comme l'a dit le ministre.

Après tout ce que j'ai entendu les vis-à-vis dire au sujet d'austérité, de contrôles rigides, de réductions et de contrôle du nombre des fonctionnaires, je dois dire que je suis étonné d'entendre parler de nouveaux immeubles. Il me paraît un peu étonnant, monsieur l'Orateur, qu'on parle beaucoup de contrôle de l'activité gouvernementale mais que les indices en soient si peu nombreux. Je veux être clairement compris. Nous voulons une capitale nationale dont la planification et l'aménagement seront rationnels, dont nous serons fiers et qui englobera la ville de Hull mais nous voulons que la planification en soit raisonnable et rationnelle.

• (2.20 p.m.)

Finalement, monsieur l'Orateur, permettez-moi d'exprimer l'espoir que le gouvernement, lorsqu'il s'agira de la capitale nationale et de la planification de ses travaux, évitera une trop grande centralisation, une tendance dans ce sens se manifestant parfois, et cherchera à déterminer comment il peut le mieux contribuer à l'unité nationale en s'en tenant à la centralisation minimale nécessaire pour assurer l'efficacité. Je félicite le ministre de son annonce. Nous approuvons le projet et, je le répète, nous approuvons l'annonce très concise qu'il a faite ici cet après-midi.

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, nous accueillons avec plaisir la déclaration du ministre, qui vient d'annoncer les importantes mesures envisagées pour faire de la région de Hull une partie importante de la capitale nationale de notre pays. Comme la capitale nationale est entretenue par les Canadiens de toutes les parties du Canada, elle suscite un vif intérêt partout au pays. Elle devrait refléter fidèlement notre régime fédéral. Je crois que les considérations du ministre sur les projets du gouvernement pour Hull répondent directement aux aspirations de maints Canadiens.

Outre les projets d'ordre culturel pour la région de Hull, je me suis particulièrement intéressé aux commentaires plus pratiques concernant la pollution. En réglant ce problème, nous offrirons un exemple au reste du Canada. Je félicite le gouvernement pour les projets qu'il vient d'annoncer, et je le prie

avec instance, comme notre parti l'a fait depuis un certain temps, de songer à l'institution d'un comité parlementaire chargé des questions relatives à la capitale nationale.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, depuis toujours, les villes d'Ottawa et de Hull étaient comme le jour et la nuit. L'une prospère, l'autre négligée; l'une considérée, l'autre oubliée. Plusieurs promesses avaient été faites, mais aucune loi n'avait été adoptée.

Aujourd'hui, monsieur le président, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) nous a tous réjouis en faisant sa déclaration—et il a eu la bonté de nous en remettre un texte en bon français—qui vise à diminuer les inégalités économiques et, en même temps, à faire de la capitale fédérale le reflet d'un Canada biculturel, bilingue et comme on veut le voir dans l'avenir.

Monsieur le président, nous sommes heureux que le ministre tente, par les moyens qu'il a énumérés il y a un instant, d'éliminer les inégalités entre la ville d'Ottawa et la ville de Hull, afin de faire régner la justice sur les deux rives de la rivière Outaouais. Je crois bien que toute la population en sera reconnaissante, au point de vue économique.

J'ai écouté avec intérêt le discours du ministre, et près de trois à quatre pages de son exposé avaient trait à l'élaboration de la philosophie qu'il voyait de la capitale fédérale.

Il nous a dit aussi ce qu'il pensait du Canada, de la Confédération, etc., mais jamais il nous a donné l'espoir que la capitale fédérale serait vraiment, au point de vue linguistique, le reflet du Canada tel qu'on veut le voir et comme on l'a souvent répété au cours du débat sur la mesure concernant les langues officielles.

Monsieur le président, quelque chose me laisse perplexe. Récemment, j'inscrivais plusieurs questions au *Feuilleton* afin d'obtenir, de la part de tous les ministères, certains renseignements au sujet du bilinguisme, de la compétence linguistique des fonctionnaires. Or, monsieur le président, plus de 18 ministères n'ont pas daigné répondre à ces questions, et j'avoue que cette attitude est très décevante.

Je me pose donc la question suivante: Construire des édifices, c'est excellent, et nous en félicitons le ministre, mais si ces édifices contribuent à angliciser davantage les Hullois, de façon indirecte, on continuera de faire de la capitale fédérale une tour d'ivoire pour les Anglo-Saxons. Je voudrais dire au ministre que nous sommes perplexes à ce sujet et que nous voudrions avoir l'assurance que la capitale fédérale, dont il parle de façon si éloquente, soit vraiment la réalisation de la justice économique des deux côtés de la rivière, afin de faire disparaître les inégalités. Il faut que la capitale nationale soit le reflet véritable des aspirations, tant des Québécois que des Ontariens, et du Canada tel qu'on veut le voir.

Monsieur le président, nous n'avons pas la garantie, selon le plan prévu par le ministre, que ceci contribuera à faire respecter le fait français dans la région de la capitale fédérale, afin que nous ayons vraiment une capitale bilingue. Nous sommes heureux toutefois que, sur le plan économique, quelque chose soit fait. Cependant, sur le plan linguistique et culturel, nous ne pouvons que demeurer perplexes et continuer d'espérer et d'attendre.

[*Traduction*]

QUESTIONS ORALES

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LES MESURES D'ASSISTANCE DU GOUVERNEMENT POUR COMPENSER LA DIMINUTION DES REVENUS DES CULTIVATEURS DES PRAIRIES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question me paraît devoir être adressée au premier ministre. Elle m'est inspirée par la prévision, dont font état les documents budgétaires, que les recettes en espèces découlant de la vente du blé baisseront encore cette année, et par la déclaration faite hier par la Fédération canadienne des agriculteurs, suivant laquelle le cultivateur de grain des Prairies se trouvera, en matière de revenu, dans une situation nettement désastreuse. Le premier ministre indiquerait-il à la Chambre à quel moment le gouvernement prendra une décision et annoncera des mesures d'assistance pour la région?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition le sait, cette question a déjà été posée plusieurs fois à la Chambre. Il sait aussi que nous avons reçu des instances de façon régulière jusqu'à hier, inclusivement. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit hier.

L'hon. M. Stanfield: J'ai une question complémentaire à poser, soit au premier ministre soit au ministre de l'Agriculture, monsieur l'Orateur. Il s'agit du prétendu programme de maintien des revenus que le premier ministre

avait promis aux producteurs de céréales durant la campagne électorale. Les dispositions en seront-elles annoncées avant l'été? Sinon quand, et quelle date a été fixée pour la mise en œuvre de ce programme promis il y a un an?

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, comme l'honorable député le sait, des instances ont été faites auprès du gouvernement au sujet de divers programmes. Nous nous sommes entretenus des détails d'administration de plusieurs non seulement avec les représentants des producteurs mais aussi avec certains ministres provinciaux de l'Agriculture. Jusqu'ici on ne s'est pas encore entendu sur la manière de les administrer.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je conçois fort bien que certaines choses ne peuvent être divulguées d'avance, mais le ministre ne pourrait-il dire à la Chambre si les fermiers de l'Ouest peuvent compter sur une annonce quelconque de la part du gouvernement mardi prochain?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Agriculture. En raison de l'article qui a paru lundi en manchette de la première page du *Journal* d'Edmonton, au sujet de la gravité de la situation dans l'agriculture de l'Alberta, causant des instances de forclusions et de saisies de machines, le ministre envisagerait-il de proposer au gouvernement fédéral de prendre des mesures, seul ou de concert avec la province, en vue d'empêcher ces instances, et de voir à ce qu'il pourrait faire pour venir en aide à ces familles de pionniers et de colons qui mettent le pays en valeur, et qui ont actuellement grand besoin qu'on s'occupe d'elles.

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, en réponse à cette question, nous avons annoncé il y a quelque temps, et c'est un fait déjà acquis, que si un agriculteur présentait une demande à la Société du crédit agricole, et démontrait qu'il lui était difficile, voire impossible de rembourser son prêt contracté auprès de la Société, on lui accorderait un délai de remboursement. Quant à l'autre partie de la question concernant les autres institutions financières, on m'a informé qu'elles font actuellement l'objet d'un examen conjoint par le ministre de la Consommation et des Corporations et des ministres provinciaux.

M. Baldwin: Que Dieu aide les fermiers.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, dois-je comprendre, d'après la réponse du ministre de l'Agriculture, qu'il n'approuve pas le programme promis par le premier ministre et que les ministères provinciaux de l'Agriculture ne l'approuvent pas non plus?

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition ne peut tirer une telle conclusion.

LE BLÉ—LA MISE EN VIGUEUR DU DOUBLE PRIX

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, je pose ma question supplémentaire au ministre de l'Industrie et du Commerce, qui répond à la Chambre de la Commission canadienne du blé. Des représentants de la Commission ont déclaré au comité de l'agriculture que le système du double prix ne nuirait pas à vos ventes de blé sur les marchés internationaux, et qu'en outre, si la Commission était chargée de l'appliquer, elle pourrait facilement le faire. Pouvons-nous compter bientôt sur une déclaration du ministre quant à la mise en vigueur du système du double prix à l'intention des cultivateurs canadiens?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, cela fait partie de la révision générale qui se poursuit actuellement.

[*Plus tard*]

M. J. H. Horner: Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Industrie et du Commerce a dit que toute la question des deux prix était à l'étude. Peut-il indiquer à la Chambre et au pays quand cette étude sera terminée et quand nous en entendrons parler à la Chambre?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): En temps utile, sans aucun doute.

M. Horner: Comme les documents budgétaires prévoient une baisse des revenus des cultivateurs et comme ces derniers se trouvent dans une situation grave, le ministre peut-il nous donner des précisions?

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Pepin: Certains sont pour le régime des deux prix, d'autres contre.

LA CULTURE DE GRAINES OLÉAGINEUSES

M. George Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, comme on a semé beaucoup plus de graines oléagineuses cette année, en vue d'empêcher une trop forte augmentation de la production du blé, le ministre de l'Agriculture compte-t-il employer le mécanisme dont il dispose pour protéger cette importante industrie?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne sais trop ce que le député entend par «protéger». Je sais qu'on a décidé d'ensemencer en graines oléagineuses une plus grande superficie. Si la récolte dépasse considérablement la demande du marché, les producteurs en seront les responsables, car ce sont eux qui ont pris ces décisions.

M. Muir (Lisgar): Je suis déçu que le ministre ne sache pas ce que je veux dire par «protéger».

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il ne devrait pas y avoir de discussion. Le député devrait poser sa question complémentaire s'il en a une.

M. Muir (Lisgar): Je vais poser ma question autrement, monsieur l'Orateur. Le ministre n'est pas sans savoir que les graines oléagineuses sont importées au pays à un prix inférieur au coût de notre production. La seule protection à prévoir, c'est de s'assurer qu'elles ne pourront être importées au pays...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LE BLÉ—LES QUOTAS POUR LES CULTIVATEURS DE L'OUEST—LES MOYENS DE TRANSPORT

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Une question supplémentaire au premier ministre, monsieur l'Orateur. M. McNamara a déclaré au comité de l'agriculture que les quotas de cette année seraient fixés à cinq boisseaux. C'est le plus faible quota qu'on ait jamais eu, même sous des gouvernements libéraux. Le premier ministre songe-t-il à quelque initiative que son gouvernement pourrait prendre pour faire honneur à la promesse qu'il a faite pendant la campagne électorale, et selon laquelle 1,300 millions de boisseaux de blé seraient vendus en une période de trois ans?

M. l'Orateur: La question est controversable.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, puis-je formuler autrement ma question? Le premier ministre dirait-il s'il y aurait possibilité de fixer le contingent à plus de cinq boisseaux, car, dans beaucoup d'endroits où le blé a été de qualité inférieure, le rendement n'a été que de $1 le boisseau? Accordera-t-on une attention spéciale à ces endroits?

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): J'aimerais poser ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Dirait-il à la Chambre si les points d'expédition auxquels s'appliquent les contigents de quatre boisseaux ou davantage, ne recevront plus de matériel de chemin de fer pour le chargement du grain, et si ceux auxquels s'appliquent les contingents d'un ou deux boisseaux recevront plus d'attention dans l'ensemble?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, nous avons souvent dit que des efforts d'égalisation se poursuivent pour aider ceux qui disposent à l'heure actuelle de très faibles contingents.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

LE DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre si, eu égard à certains rapports parus dans les journaux ce matin, le gouvernement compte déposer un bill en vue de créer la Société de développement du Canada au cours de cette session?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que le leader de la Chambre parlera aux leaders des autres partis pour leur signaler qu'il ne reste que sept jours réservés aux mesures législatives du gouvernement. Il semble très douteux que nous puissions liquider tout le calendrier. J'hésite donc à prévoir la possibilité de déposer une nouvelle mesure législative avant que nous ayons ces questions-là.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, étant donné la réponse du premier ministre, pourrait-il nous dire si le gouvernement continue d'accorder une certaine priorité à la question de la Société canadienne de développement, si le bill n'est pas présenté pendant la session en cours, quand le Parlement en sera-t-il saisi?

Le très hon. M. Trudeau: Le gouvernement accorde une certaine priorité à la question, monsieur l'Orateur. Il en sera, je pense, fait mention au cours du débat cet après-midi et les députés ministériels pourraient avoir l'occasion d'en parler si l'opposition en décidait ainsi.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA DATE DU CONGÉ D'ÉTÉ

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre si sa réponse d'il y a un instant signifie que le gouvernement a l'intention que la Chambre s'ajourne le 27 juin même si certains travaux importants n'étaient pas terminés?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): En effet, monsieur l'Orateur, nous ferons notre possible pour nous en tenir à ce calendrier. Nous savons, bien sûr, que nous ne pouvons faire l'impossible, mais telle est toujours notre intention. Nous espérons toujours que la Chambre s'ajournera à la fin de juin. Nous espérons également que les partis d'opposition collaboreront avec nous en accélérant d'ici là l'examen d'un grand nombre de mesures importantes, malgré le temps perdu à cause de la sottise de l'opposition.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—LE RAPPORT DES DISCUSSIONS AVEC LES ALLIÉS

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, comne le ministre de la Défense nationale doit avoir, à l'heure qu'il est, exposé aux ministres de l'OTAN les propositions du gouvernement à l'égard de la réduction du rôle du Canada au sein de cet organisme, le premier ministre dirait-il à la Chambre quelle réduction est envisagée?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre a annoncé qu'il discuterait de cette question à la Chambre, à son retour, lundi. C'est toujours le projet du gouvernement.

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, à cause de l'incertitude qui règne non seulement parmi le public, mais chez les membres des forces armées, le premier ministre dirait-il s'il est vrai que le gouvernement a l'intention de remplacer les brigades aériennes et motorisées par une force mobile de 4,000 hommes?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale au député qu'il n'est pas réglementaire de demander simplement si une déclaration est vraie ou fausse.

L'hon. M. MacLean: Je pourrais peut-être formuler ma question autrement, monsieur l'Orateur. Je voudrais demander au premier ministre si la réduction proposée sera aussi radicale que le pensent les journaux?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il est difficile de savoir ce que les députés de l'opposition considèrent comme radical. Je me souviens que lorsque nous avons annoncé la réduction graduelle par étapes on nous a dit que cela ne signifiait absolument rien. Ils verront bientôt si cela signifie quelque chose.

L'OTAN—L'EXCLUSION DU CANADA DE LA PLANIFICATION NUCLÉAIRE

M. Ray Perrault (Burnaby-Seymour): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre pourrait-il nous dire si les projets du Canada touchant l'OTAN interdiront à notre pays d'être membre du groupe de planification nucléaire de cette organisation?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, m'autorisez-vous à répondre à cette question? Cette allégation portée par d'autres et par la personne dont parle le député, est dénuée de tout fondement. En décembre 1966, les ministres de l'OTAN ont mis sur pied deux organismes permanents chargés d'établir la politique et la stratégie nucléaires. Le premier s'appelle le comité des affaires de la défense nucléaire. C'est un sous-comité du comité de la défense stratégique. Tout pays intéressé, nucléaire ou non, peut en faire partie. A l'heure actuelle, ce comité compte 12 membres dont le Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'éprouvais de graves doutes quant à la recevabilité de la question posée par le député. C'est parce qu'hier j'avais déclaré irrecevable, une question analogue qu'il posait que je lui ai permis de poser aujourd'hui la question. Mais j'ai l'impression que de par sa nature la déclaration actuelle du ministre devrait être faite à l'appel des motions.

[*Français*]

L'OTAN—POSSIBILITÉ QUE D'AUTRES PAYS MEMBRES RÉDUISENT LEURS EFFECTIFS

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

A la suite de la politique du gouvernement de réduire les forces armées à l'intérieur de l'OTAN, je voudrais savoir s'il y a des indications à l'effet que d'autres pays alliés, membres de l'OTAN, vont imiter le geste du Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de cela. Sans doute que l'honorable ministre de la Défense nationale, quand il

reviendra, nous dira si d'autres pays membres de l'OTAN ont eu des idées semblables aux nôtres.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, est-ce que le très honorable premier ministre peut nous dire si l'honorable ministre de la Défense nationale, avant de proposer son plan de réduction de notre participation à l'OTAN, va consulter chaque pays membre, en vue de connaître son opinion sur la décision du Canada?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le but des réunions de Bruxelles est précisément de rassembler les ministres des pays membres de l'OTAN en vue de discuter de ce problème.

[*Traduction*]

L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

LA FONCTION ET L'ORGANISATION DU SECRÉTARIAT DU CABINET

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je comptais interroger le ministre des Transports, mais il est absent. Je vais donc demander au premier ministre de bien vouloir élucider la réponse qu'il a donnée hier à propos des changements apportés au secrétariat du Conseil privé. Les nouveaux secrétaires adjoints qui s'occupent de la planification et du fonctionnement au bureau du Conseil privé auront-ils le loisir de comparaître devant les comités permanents de la Chambre, puisqu'ils semblent assumer des fonctions exercées par des sous-ministres et autres directeurs de ministères.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LES NORMES DE SÉCURITÉ DES PNEUS

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, je voudrais soumettre un problème au ministre de la Consommation et des Corporations. Les résultats des tests sur les pneus effectués aux États-Unis et récemment publiés par le gouvernement de Washington ont révélé que dans 18 p. 100 des cas, les pneus ne répondaient pas aux normes de sécurité. A ce propos, le ministre voudrait-il consulter son collègue le ministre des Transports pour nous assurer que les usagers canadiens auront des pneus auxquels ils pourront se fier.

L'hon. Ronald Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, cette question conviendrait mieux au ministre des Transports dont elle relève. Le ministre des Transports sera à la Chambre demain. Bien entendu, je m'entretiendrai avec lui comme je le fais toujours lorsqu'il s'agit d'un problème concernant les consommateurs.

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON RÉCLAME UNE DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT AU SUJET DE SA POLITIQUE CONCERNANT L'INDUSTRIE LAITIÈRE

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Vu le mécontentement grandissant et général parmi les agriculteurs du Québec, au sujet des quotas sur le lait industriel, l'honorable ministre dirait-il à la Chambre si son ministère songe à réviser sa politique, afin que tous les producteurs de lait puissent bénéficier des subsides et que la pénalité imposée à l'égard des excédents de quotas soit supprimée?

M. l'Orateur: Je me permets de signaler à l'honorable député que cette question a été posée hier.

[*Traduction*]

LES POSTES

LE SYSTÈME DE ZONAGE DANS LES GRANDS CENTRES

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Postes. Elle concerne un fiasco qui est en train de prendre l'ampleur de celui des passeports. Le ministre peut-il nous dire où l'on en est pour les zones de trois chiffres de Toronto et des autres grands centres, étant donné qu'on a récemment annoncé l'abandon provisoire de ce projet et l'étude d'un autre programme de zonage?

M. l'Orateur: Ici encore j'ai l'impression que cette question a été posée hier.

LE CENTRE NATIONAL DES ARTS

L'EXTERMINATION DES RATS

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Avant d'inaugurer le Centre national des Arts qui a coûté 46 millions de dollars, faudra-t-il faire appel aux exterminateurs pour en chasser les rats?

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si une question de ce genre peut être examinée à la Chambre à l'heure actuelle.

Une voix: Les rats y pullulent.

L'INDUSTRIE

L'AUTOMOBILE—LE RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce au sujet de l'Accord canado-américain sur l'automobile. Les déclarations d'intention ou d'entente, signées par les fabricants canadiens d'automobiles, ont-elles été retirées ou annulées?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, si je saisis bien de quelles déclarations d'entente il s'agit, elles étaient provisoires et sont maintenant caduques. Nous en sommes revenus à une formule moins officielle.

M. Hales: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre nous ferait-il, à l'appel des motions, une mise au point sur l'Accord?

L'hon. M. Pepin: Oui, monsieur l'Orateur.

[*Plus tard*]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au député de Wellington ce qu'il entendait par une mise au point?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Nous traitons maintenant de la question du député de Saint-Jean-Est. Le ministre et le député de Wellington pourraient peut-être avoir un entretien en dehors de la Chambre.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LA BAIE DE PLACENTIA (T.-N.)—L'INDEMNISATION DES PÊCHEURS VICTIMES DE LA POLLUTION

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au premier ministre. Le premier ministre de Terre-Neuve a dit hier, à Saint-Jean, que le gouvernement fédéral, consulté au sujet de l'ouverture de l'usine de phosphore à la baie de Plaisance, l'avait approuvée. Le gouvernement va-t-il maintenant assumer pleinement ses responsabilités et indemniser équitablement les pêcheurs de la baie de Plaisance privés d'une source de revenus à la suite de la pollution de cette partie de Terre-Neuve?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'ai quelque doute sur la forme de la question. Toutefois, l'intention est claire et le ministre aimerait peut-être y répondre.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette question a été amplement débattue, ou discutée, avec le ministre des Pêcheries. Je suis sûr qu'il répondra volontiers lorsqu'il sera à la Chambre.

M. McGrath: J'invoque le Règlement monsieur l'Orateur. Je fais allusion à une déclaration très nette faite hier par le premier ministre de Terre-Neuve, où il a porté une très grave accusation contre le gouvernement du Canada qui, en fait, serait responsable de la pollution de la baie de Plaisance. Le premier ministre se doit, je pense, de fournir une explication au pays et, en tout cas, aux pêcheurs de Terre-Neuve.

M. l'Orateur: Je donne la parole au député de Comox-Alberni.

M. McGrath: Puis-je annoncer dix heures?

M. l'Orateur: Pas maintenant. La parole est au député de Comox-Alberni.

M. MacInnis: Le premier ministre voudrait annoncer dix heures.

Le très hon. M. Trudeau: Je ne demanderais pas mieux.

M. McGrath: A dix heures donc.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. McGrath: Surtout, ne manquez pas d'y être.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES DROITS D'IMPORTATION SUR LES FRAISES

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Elle a trait à une question posée hier au ministre du Revenu national par le député de Fraser Valley-Ouest. Le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures il a prises pour répondre à la demande présentée il y a trois semaines environ par la Fédération de l'agriculture de la Colombie-Britannique pour qu'on maintienne des droits d'importation sur les fraises pendant la campagne de 1969?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je devrai tenir la question pour préavis. J'ignorais que le député de Fraser Valley-Ouest avait posé une question à ce sujet hier.

[*Français*]

LA CAPITALE NATIONALE

ACCEPTATION DES ENTENTES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

Étant très heureux de la déclaration du ministre au sujet de la capitale nationale, le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement du Québec était au courant de la déclaration qu'il faisait aujourd'hui, et, deuxièmement, est-ce que les ententes avec le Québec à ce sujet ont été acceptées officiellement?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, à ce moment-ci, le gouvernement du Québec est complètement au courant, et il a même été informé des grandes lignes, ce matin, de l'intention que nous avions.

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA CONFÉRENCE DE DÉSARMEMENT DE GENÈVE—LES NOUVEAUX MEMBRES

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le Canada appuiera-t-il la proposition des États-Unis selon laquelle le Japon et sept autres pays devraient être admis à la conférence de désarmement de Genève lorsqu'elle se réunira de nouveau?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne puis répondre directement à la question; je devrai d'abord obtenir d'autres renseignements. Mais je puis dire que le Canada approuve le principe d'un comité élargi.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA LUTTE CONTRE LA RUBÉOLE

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme le centre national des maladies contagieuses aux États-Unis a exprimé la crainte qu'il y ait une épidémie de rubéole cette année ce qui a donné lieu à une campagne d'immunisation massive, le ministre peut-il dire si son ministère se prépare lui aussi à faire face à une épidémie, et peut-il révéler à la Chambre quelles mesures seront prises?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je puis assurer le député que le ministère évalue actuellement tous les risques, pour le Canada, d'une épidémie de ce genre. C'est pourquoi, si nous découvrons un danger sérieux dans cette région, nous prendrons les mesures qui s'imposent.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SITUATION DE FORMOSE PAR SUITE DE LA RECONNAISSANCE DE LA CHINE CONTINENTALE

M. Andrew Brewin (Greenwood): Ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, monsieur l'Orateur. Je tiens à lui demander s'il énonçait la politique du gouvernement lorsqu'il a déclaré hier, à Toronto, comme on l'a rapporté, que les négociations du Canada en vue de la reconnaissance diplomatique de la République populaire de Chine sont fondées sur une politique admettant une seule Chine et non pas deux. Si oui, cette initiative implique-t-elle qu'en cas de succès des négociations, le Canada cesserait de reconnaître le gouvernement nationaliste qui se trouve actuellement à Formose...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député comprend que la question n'est pas recevable sous cette forme. Il ne peut demander au ministre d'indiquer s'il énonçait la politique du gouvernement dans une déclaration faite à l'extérieur de la Chambre.

M. Brewin: Je vais donc reprendre la question et demander directement au ministre si les négociations tendant à la reconnaissance de la République populaire de Chine supposent que nous reconnaissons l'existence d'une seule Chine et non pas de deux Chines. Si oui, cela signifie-t-il que le gouvernement nationaliste de Formose ne serait pas reconnu comme l'est celui de la Chine continentale?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): J'ai eu connaissance de ces rumeurs par ce journal. J'aimerais pouvoir dire que les citations parues dans ce journal sont très éloignées de ce qu'on a dit lors de la réunion, car il s'agissait d'une réunion privée à laquelle aucun journaliste n'assistait. En outre, il est contraire au règlement de l'Institut des affaires internationales de publier un rapport.

Puis-je maintenant répondre à la question qu'on m'a posée directement? Je l'ai dit bien des fois, le Canada n'admet qu'une seule Chine. Or, puisque le gouvernement nationaliste prétend être également le gouvernement de la Chine, nous ne pouvons pas reconnaître à la fois Pékin et Formose.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): A la suite des déclarations de l'ambassadeur du gouvernement de Formose, je crois, le gouvernement du Canada a-t-il reçu un avis,

officiel ou non, de ce gouvernement disant que si le Canada établissait des relations diplomatiques avec le gouvernement de la Chine continentale, lui cesserait les siennes avec le Canada?

L'hon. M. Sharp: L'ambassadeur de la République de Chine a fait savoir qu'il désapprouvait la politique que suit actuellement notre gouvernement mais sans donner avis de ses initiatives futures.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dirait-il à quelle date notre gouvernement a l'intention de cesser ses relations diplomatiques avec Formose, puisqu'il ne semble pas reconnaître celui-ci comme le gouvernement dûment constitué de ce pays?

L'hon. M. Sharp: Nous négocions actuellement non seulement pour reconnaître Pékin comme gouvernement de la Chine, mais pour établir des relations diplomatiques. Jusqu'à ce que cette étape soit franchie, il n'y a pas lieu, à mon avis, de prendre d'autres initiatives.

L'hon. M. Stanfield: Si dans six mois notre gouvernement ne considère plus le gouvernement actuel de Formose comme le gouvernement dûment constitué de la Chine, comment peut-il le considérer comme tel à l'heure actuelle?

M. l'Orateur: Pour la gouverne du chef de l'opposition et du ministre, c'est un sujet litigieux.

LES ÉCHANGES DIPLOMATIQUES AVEC LE VATICAN

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): J'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Peut-il nous dire où en sont les négociations avec le Vatican?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien de nouveau à annoncer.

LES NATIONS UNIES

LA POLITIQUE DU CANADA ENVERS L'ADMISSION DE LA CHINE CONTINENTALE

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Une question complémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Est-ce à dire que si le Canada établit des relations diplomatiques avec le gouvernement de la Chine continentale, il appuierait aussi les efforts de ce pays pour siéger...

M. l'Orateur: A l'ordre. Sous sa forme actuelle, la question est hypothétique.

M. Broadbent: Je vais la reposer, monsieur l'Orateur. Le gouvernement a-t-il l'intention d'appuyer la demande du gouvernement actuel de la Chine continentale pour obtenir un siège aux Nations Unies?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): J'ai dit sans équivoque à plusieurs reprises que notre politique concernant la participation de la Chine aux Nations Unies coïnciderait avec notre politique et le résultat de nos négociations avec Pékin.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA MESURE LÉGISLATIVE SUR LA TRANSPLANTATION DES ORGANES

M. P. V. Noble (Grey-Simcoe): Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Quand le gouvernement compte-t-il présenter une mesure législative sur la transplantation des organes et tissus humains?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Pas pour l'instant, monsieur l'Orateur.

LES FINANCES

LA NOUVELLE-ÉCOSSE—DEMANDE DE SUBVENTION PAR LE «UNITED BLACK FRONT»

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Ne sachant trop à qui adresser ma question, je vais la poser au premier ministre. Il y a déjà des semaines que la Nova Scotia United Black Front a demandé une aide financière spéciale au gouvernement fédéral. Le premier ministre peut-il nous dire ce qui est advenu de cette demande?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je ne sais au juste de quel groupe le député veut parler, mais il s'agit sans doute d'expansion économique régionale, ce qui, bien entendu, relève d'un autre ministre.

[Plus tard]

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma question de nouveau, au ministre de l'Expan-

sion économique régionale cette fois. Comme les Noirs de la Nouvelle-Écosse ont demandé une subvention d'appoint spéciale au gouvernement fédéral il y a déjà quelques semaines, le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il advient de leur requête et quand la collectivité noire de la Nouvelle-Écosse peut compter recevoir une réponse?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, la question relève, je pense, du ministre de la Santé et du Bien-être social.

M. Forrestall: Puis-je alors adresser ma question au ministre de la Santé, maintenant que le premier ministre qui, apparemment n'en sait rien, a essayé d'y répondre?

M. l'Orateur: Le député d'Hillsborough a la parole.

M. Forrestall: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Si la chose relève du ministre mais s'il ne répond pas, à quoi bon se lever et poser des questions? Puis-je en adresser une au ministre de la Santé? Le ministre pourrait-il aviser la collectivité noire en Nouvelle-Écosse de ce que devient leur demande?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur l'Orateur. Le secrétaire d'État et moi-même devons nous rencontrer en vue d'une décision définitive, sans doute d'ici quelques jours.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'AUGMENTATION DES PENSIONS CORRESPONDANTE À L'AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je adresser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, monsieur l'Orateur? Étant donné que l'écart va s'agrandissant entre le niveau de l'index des prix à la consommation et les augmentations de 2 p. 100 accordées annuellement aux vieillards pensionnés, le gouvernement envisage-t-il de modifier la loi afin de permettre à ces augmentations d'être équitablement alignées sur la vie chère.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du bien-être social): Non, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A dix heures, monsieur l'Orateur.

[M. Forrestall.]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

TERRE-NEUVE—LE PROGRAMME D'ASSISTANCE

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique et régionale, monsieur l'Orateur. Étant donné la situation critique de l'emploi, jointe à la crise financière qui sévit dans la province de Terre-Neuve, le ministre peut-il nous dire si l'on annoncera un programme d'expansion et d'assistance avant la clôture pour le congé d'été?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Je ne le crois pas, monsieur l'Orateur.

M. Lundrigan: Le ministre peut-il nous donner une idée du moment où un programme de ce genre serait annoncé, avant, espérons-le, un exode massif des Terre-Neuviens vers Toronto?

J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Cette question a été posée à la Chambre sous une forme ou une autre depuis près de six mois et nous ne cessons d'obtenir le même genre de réponse. Je considère que c'est irrégulier et antéglementaire; ou bien le ministre induit la Chambre en erreur ou il ne lui fournit pas les renseignements nécessaires.

M. l'Orateur: Le député sait que le Règlement n'exige pas qu'un ministre réponde aux questions. Le député a le droit d'en poser mais le ministre n'est nullement tenu d'y répondre. Si la réponse est vague, et qu'elle ne satisfait point le député, le Règlement l'autorise à donner préavis pour l'examen de la question au moment de l'ajournement. J'estime qu'il ne peut pas aller au-delà.

M. Lundrigan: Peut-être avez-vous éclairci la question, monsieur l'Orateur. Je n'estime pas que le ministre ait répondu à la question. Quelqu'un possède des renseignements que l'on ne donne pas et c'est une source de préoccupations à Terre-Neuve.

A dix heures, monsieur l'Orateur.

L'HABITATION

LA RÉNOVATION URBAINE—LA DATE DU DÉBLOCAGE

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre chargé de l'habitation. Comme le ministre ne nous a pas encore dit si les programmes de réaménagement urbain avaient été «débloqués», nous dirait-il quand ce fera ce déblocage?

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Je ne saurais indiquer de date précise, mais je puis assurer au député que la question fait l'objet d'une étude approfondie et que je m'en occupe activement à l'heure actuelle.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE REPÊCHAGE DES ÉTUDIANTS CANADIENS AUX ÉTATS-UNIS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): J'ai une question à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, au sujet de l'opération repêchage, dont il est très fier, je pense. Nous expliquerait-il pourquoi cette opération s'est révélée si inefficace qu'on n'a pas réussi à assurer une place au Canada aux étudiants canadiens du Massachusetts' Institute of Technology?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, l'«Opération repêchage» a pour objectif de renseigner les étudiants canadiens qui fréquentent des universités étrangères sur les possibilités d'emploi, et c'est ce que nous faisons. Les décisions finales sont prises par les étudiants diplômés eux-mêmes.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire. Le ministre pourrait-il nous indiquer si le programme «Opération repêchage» est en voie de révision. Je pose la question parce qu'il semble que l'initiative n'ait pas réussi à fournir d'emploi au Canada à aucun des étudiants de l'Institut de technologie du Massachusetts qui souhaitent rentrer au Canada pour y travailler.

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES POSTES

LE SYSTÈME DE ZONAGE DANS LES GRANDS CENTRES

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, au sujet de ma question au ministre des Postes il y a un instant Votre Honneur a dit qu'elle a été posée hier. A vrai dire, le ministre des Postes n'était pas à la Chambre hier. J'ai consulté le hansard et il n'y figure pas de questions de ce genre et il n'y en a pas eu depuis que cette importante question est discutée. Je suis certain que le ministre des Postes est prêt à répondre maintenant.

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): J'ai déjà répondu à cette question, monsieur l'Orateur. Les régions de zonage existent toujours. Nous ne songeons pas à prolonger maintenant le réseau de zonage jusqu'à Vancouver et d'autres localités. Nous attendons de pouvoir étudier une recommandation d'ensemble en faveur d'un réseau national de codification qui faciliterait beaucoup l'automatisation dans les bureaux de poste.

M. Macquarrie: Une question supplémentaire. Le ministre songerait-il à renseigner ses fonctionnaires de la région de Toronto qui ont informé le public de l'abandon provisoire des zones de trois chiffres?

L'hon. M. Kierans: Monsieur l'Orateur, les zones de trois chiffres subsistent et seront intégrées à un code national, si nous en établissons un.

L'IMMIGRATION

L'ENTRÉE EN FRAUDE D'UN MAGNÉTOPHONE

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Je voudrais lui demander s'il sait qu'un criminel américain a passé en contrebande vendredi un magnétophone à la douane et à l'immigration, afin de vérifier la politique qu'il avait annoncée quelques jours auparavant. Je voudrais demander au ministre s'il a examiné la question, afin de se rendre compte quelle était l'intention de ce criminel. Qu'avait-il l'intention de faire de l'enregistrement si on n'avait pas suivi la politique du ministre et qu'on lui ait refusé l'entrée au Canada? Quelle était l'intention de ce criminel?

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, en toute déférence, nous sommes rendus au point où les criminels sont admis au Canada. Un journal canadien a signalé qu'il a enfreint les règlements de la douane. Un magnétophone a été passé en contrebande dans l'intention précise de mettre à l'épreuve la politique du ministre. Je crois que nous avons le droit de savoir ce que le ministre a l'intention de faire étant donné que nos lois ont été violées par un criminel américain pour mettre à l'épreuve la politique du ministre. Quelle était l'intention de ce criminel si la politique du ministre n'avait pas résisté à l'épreuve?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député peut demander quelle était l'intention du ministre, mais il ne peut certes demander au ministre quelles étaient les intentions de cette personne. A mon avis, ce n'est pas une question à poser en ce moment.

M. MacInnis: Ma foi, je me contenterais de connaître les intentions du ministre dans ce cas.

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je voulais prouver que les fonctionnaires de l'immigration exécutent la politique du gouvernement.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre quels travaux sont prévus pour le reste de la semaine et pour la semaine prochaine, en fait aussi loin qu'il peut prévoir.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, comme la Chambre le sait, aujourd'hui est un jour réservé à l'opposition, et placé sous les auspices du parti néo-démocrate.

Demain, nous reviendrons à l'article nº 75, pour terminer le débat en deuxième lecture du bill relatif à la loi nationale sur l'habitation. Un autre bill visant à modifier la même loi, l'article 82 du *Feuilleton,* viendra immédiatement après.

En supposant que vendredi après-midi la Chambre en ait terminé de ces deux questions, nous passerons au bill relatif à l'impôt sur le revenu. La discussion de ce bill qui pourrait durer quelques jours étant donné qu'elle se fera en comité plénier, sera interrompue mardi soir, à huit heures, pour l'exposé budgétaire de mon honorable ami, le ministre des Finances. Dans le courant de la semaine, nous aimerions aborder le bill sur Télésat.

Je confirme que le débat qui fait suite à l'exposé budgétaire commencera dans une semaine, à compter de lundi prochain, et durera, je l'espère, plusieurs jours.

M. Baldwin: Une question complémentaire. Le ministre voudrait-il envisager de discuter les travaux du reste de cette partie de la présente session, par l'intermédiaire de la variante canadienne des filières habituelles, afin que, dans un avenir pas trop éloigné peut-être, le ministre puisse faire une déclaration à l'appel des motions et fasse connaître à la Chambre les intentions du gouvernement.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, voilà une proposition très utile. Peut-être pourrais-je rencontrer les autres leaders de la Chambre, soit ce soir, si cela nous convient mutuellement, soit demain matin, afin d'essayer d'organiser les travaux pour le reste du mois.

[M. MacInnis.]

M. James A. McGrath (Saint John-East): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. J'aimerais faire une autre proposition utile au leader de la Chambre en lui demandant de présenter l'article 68 inscrit à l'ordre du jour au nom du gouvernement, soit le cinquième rapport du comité permanent des transports et des communications et qui traite des très graves problèmes du transport dans les provinces atlantiques.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, il est évident que si le député et ses collègues n'avaient pas déjà gaspillé une journée de séance là-dessus au cours de cette session, nous pourrions aborder les mesures législatives importantes qui restent un jour plus tôt.

M. McGrath: Une autre question supplémentaire. Nul doute que le leader du gouvernement à la Chambre connaît notre intérêt sincère à cet égard et sait que nous sommes prêts à voter sur cette mesure s'il la présente.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU, EN VERTU DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LES PRISES DE CONTRÔLE PAR DES CORPORATIONS ÉTRANGÈRES D'INSTITUTIONS CANADIENNES DANS LE SECTEUR DES RESSOURCES, DE L'INDUSTRIE ET DE LA FINANCE

M. David Lewis (York-Sud) propose:

Que cette Chambre blâme le gouvernement de ne pas avoir prévu des mesures pour prévenir de nouvelles prises de contrôle, par des corporations étrangères, d'institutions canadiennes dans le secteur des ressources, de l'industrie et de la finance, augmentant ainsi le danger de la domination étrangère de l'économie et de la culture canadiennes à un degré tel que l'indépendance politique du Canada en est menacée.

• (3.10 p.m.)

—Monsieur l'Orateur, j'ai fait inscrire la motion au *Feuilleton* en mon nom et au nom de mes collègues, car la mainmise étrangère sur notre économie et l'empiètement d'étrangers sur le progrès culturel et l'indépendance politique du Canada sont un des deux grands problèmes concernant l'avenir de notre pays: l'unité nationale et, je le répète, l'indépendance économique, culturelle et politique du Canada. Selon nous, monsieur l'Orateur, ces trois éléments de la vie d'un pays sont indissolublement liés; l'indépendance culturelle ou politique ne saurait exister sans l'autonomie économique, et cette dernière est menacée,

bien entendu, si la domination étrangère porte atteinte à l'indépendance politique.

Il y a une autre raison pour laquelle nous avons fait inscrire cet avis de motion inscrit au *Feuilleton;* en effet, à voir la façon d'agir du gouvernement fédéral au cours de la session actuelle et en songeant à celle des administrations libérales au cours des sessions précédentes, on ne peut qu'en conclure que le gouvernement actuel, comme ses prédécesseurs libéraux, se voue entièrement à l'idée d'un continentalisme sans restriction, et ne voit pas de mal à ce que le Canada devienne un satellite économique et politique de son puissant voisin du Sud.

Le premier ministre a dit bien souvent, comme c'est son habitude, qu'il ne prisait pas le nationalisme. Je ne le cite pas textuellement ici, mais je ne crois pas trahir sa pensée. Il n'aime pas les nationalistes économiques, a-t-il dit, mais à ma connaissance, il n'a encore jamais dit ce qu'il entendait par ces mots. Je tiens à ce que l'on sache bien que je ne parle pas ici d'un nationalisme stérile, négatif, dont les adeptes, qui se frappent la poitrine, voudraient entourer de murailles le pays dont nous sommes les fiers citoyens. Mais je parle d'un orgueil créateur, de la détermination d'édifier chez nous, au Canada, une hiérarchie de valeurs bien à nous. Je parle de notre intention bien arrêtée d'envisager des buts qui nous soient propres et de pouvoir travailler librement et de concert en vue de les atteindre, sans ingérence de l'extérieur et sans que nos libertés soient compromises par des étrangers. Voilà ce dont je veux parler ici.

Je tiens à préciser que mes propos ne sont pas anti-américains mais pro-canadiens et ils ne sont dirigés contre aucune nation, aucun peuple, grand ou petit, puissant ou faible.

En janvier 1967 j'ai écrit un article sur le sujet général du nationalisme canadien pour l'une de nos revues nationales, la revue *Macleans*. Avec votre permission, je voudrais citer une ou deux phrases de cet article.

> Il nous faut certainement maintenir des rapports étroits et amicaux avec les États-Unis. Toute autre ligne de conduite serait absurde.

J'ai dit dans cet article ce que je souligne aujourd'hui.

> Mais une amitié fondée sur l'égalité et la dignité est honorable et constructive; des rapports fondés sur la timidité d'un pays satellite sont humiliants et stériles.

La façon dont nous avons permis à notre économie d'être phagocytée par des sociétés multinationales à un rythme sans cesse croissant nous a fait passer de l'état d'ami ayant le respect de lui-même à celui de satellite du puissant pays outre-frontière. J'ai observé le développement du Canada avec énormément d'angoisse et de douleur au cours de ma vie, et il m'a fallu en conclure qu'en édifiant l'entité nationale du Canada, nous avons aussi provoqué une tragédie. Je cite un autre passage de l'article:

> Mais la tragédie du Canada c'est que nous n'avions pas plus tôt commencé à nous dégager de notre sentiment d'infériorité envers notre mère altière de l'autre côté de l'océan, que nous acquérions un sentiment d'infériorité encore plus fort envers l'oncle riche d'outre-frontière. Les objectifs matérialistes des mandarins ont encouragé notre intégration économique à celle des États-Unis et les chefs politiques se sont inclinés devant ce qu'on appelle l'inévitable.

Or, ce n'était pas plus inévitable alors que ce ne l'est actuellement. Je continue ma citation:

> C'était inévitable seulement si l'on part du principe que les objectifs économiques doivent surtout être façonnés par l'entreprise privée et que ce qui lui est propice est propice à la nation ...

L'histoire montre que cette prémisse est erronée, dangereuse et insoutenable. On ne saurait justifier le degré alarmant de propriété étrangère dans notre économie. Le rapport Watkins a confirmé que 60 à 80 p. 100 de nos industries: fabrication, pétrole, gaz naturel, extraction et réduction des minerais, et autres industries appartiennent à des sociétés multinationales dont le siège social se trouve presque toujours aux États-Unis.

> Aucun autre pays ne semble disposé à tolérer une mainmise étrangère aussi étendue que celle qui existe actuellement au Canada.

Le processus se poursuit sans fléchir. On a appris ces dernières semaines que de nouvelles mainmises sont envisagées. Il y a deux mois, nous avons appris qu'une société américaine cherchait à s'emparer d'une compagnie d'assurance-vie québécoise. Si l'on a fait échec à ce projet, ce dont je ne suis pas sûr, c'est grâce au gouvernement du Québec. Nous avons également appris qu'une société américaine cherchait à s'emparer d'une compagnie d'assurance de Nouvelle-Écosse. Or, il se trouve que cette compagnie cherche actuellement à présenter un bill au Parlement. Nous avons lu que Phillip Morris cherche à s'emparer de Canadian Breweries et, ce qui est plus grave que tout, nous avons lu il y a quelques jours à peine qu'une importante société américaine allait s'emparer de la Royal Securities Corporation Limited. Or, la Royal Securities Corporation joue un rôle essentiel dans le domaine des souscriptions et des transactions monétaires. Voici en une seule phrase, monsieur l'Orateur, ce que nous avons constaté.

Des sociétés multinationales, établies pour la plupart aux États-Unis et possédant au Canada d'importantes ressources en matières premières et de nombreuses industries de fabrication, sont en train d'étendre leurs activités au marché financier. On cherche actuellement à s'emparer de nos compagnies d'assurance-vie et Dieu sait si nous en avons peu dans notre pays. Les compagnies étrangères cherchent à s'emparer d'une société canadienne qui participe aux opérations de notre marché financier.

Je rappelle aux députés l'avertissement du rapport Watkins: il nous reste seulement 10 ans, 15 au plus, pour renverser ce courant. Après quoi, selon les termes du rapport, il sera trop tard. De fait, monsieur l'Orateur, si l'on en juge par l'importance de la mainmise étrangère sur notre économie, il est évident qu'il nous sera extrêmement difficile, même actuellement, de renverser ce courant et de rendre aux Canadiens les rênes de leur destinée.

Il faudra des efforts considérables, une direction très efficace et beaucoup plus d'application que n'en a montré jusqu'ici le gouvernement si nous voulons commencer à rapatrier notre économie. Et pourtant, même à l'heure actuelle, on ne fait rien, on ne prévoit même rien dan ce domaine et l'on n'a rien fait au cours des dernières années.

• (3.20 p.m.)

La poussière s'amasse sur le rapport Watkins, bien que l'honorable Walter Gordon fût le ministre des Finances chargé de former le comité qui l'a publié. On se souvient sans doute de ses propos quand il l'a déposé sur le bureau de la Chambre; je ne citerai pas ses paroles mais je puis en donner le sens exact—il a précisé que ce texte n'exprimait pas la politique officielle. Il a dit qu'il ne déposait pas un document appuyé ni même réexaminé par le cabinet. Il le déposait pour la gouverne des parlementaires et du public. Ce texte est sans doute aujourd'hui dans un coin et couvert de poussière. Personne n'a promis qu'une mesure quelconque proposée dans le rapport Watkins serait prise par le gouvernement.

Quand la Société de développement du Canada a été proposée en premier lieu, donc en 1963 et plus tard dans le rapport Watkins, on l'a prônée comme un des instruments qui permettraient de favoriser la propriété canadienne au sein de notre économie à l'aide de placements publics et privés; mais l'idée d'une société de développement du Canada a été conçue et a avorté six fois en six ans, cette année-ci y comprise. J'ai demandé au premier ministre (M. Trudeau) cet après-midi quelles étaient les intentions du gouvernement quant à la S.D.C. et il m'a donné une réponse évasive et insatisfaisante.

Voilà qui explique pourquoi les mainmises ont lieu. Il arrive que le ministre intéressé, ordinairement le ministre des Finances (M. Benson), s'inquiète du sort des consommateurs canadiens. Mais en même temps, je peux le voir faire un clin d'œil aimable et rassurant à ses puissants voisins américains pour qu'ils sachent qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer de ses propos. Je n'exagère pas, monsieur l'Orateur. Chaque fois qu'un ministre, y compris le premier ministre, sur les remarques duquel je reviendrai dans un moment, a quelque chose à dire, il souligne la nécessité d'obtenir des capitaux des États-Unis et de leur donner accès. On n'a ni l'intention ni la volonté de renverser le processus et d'emprunter une autre voie. C'est pourquoi je me sens entièrement justifié de dire que cette expression d'inquiétude ne s'adresse qu'à des gens comme nous, comme cela doit être, tandis qu'au même moment les puissantes sociétés américaines reçoivent l'assurance qu'elles n'ont rien à craindre du gouvernement; et tel est bien le cas.

A vrai dire, malgré qu'il ait parfois, oh! très rarement, un Walter Gordon, le parti libéral a toujours préconisé, et maintenant plus que jamais, un continentalisme d'esclave. Cela est conforme aux souhaits de l'oligarchie économique privée la plus puissante du Canada, mais cela amenuise implacablement notre personnalité propre. Quand nous regardons notre économie, nous voyons ce que l'on ne peut plus faire, même si le gouvernement avait assez d'imagination pour s'y essayer. En l'occurrence, les taux d'intérêt doivent donc être plus élevés au Canada qu'aux États-Unis. Pourquoi? Pour attirer les capitaux américains qui s'emparent de l'économie du Canada. Résultat, au Canada les taux d'intérêt atteignent des taux usuraires.

On nous dit et redit que la structure des prix au Canada échappe à tout contrôle, car nous sommes si étroitement liés à l'économie des États-Unis que nous ne pouvons y faire grand-chose. A cause de l'intégration de l'économie canadienne à celle des États-Unis et du contrôle de notre économie par de grandes sociétés multi-nationales, le présent gouvernement ou n'importe quel autre gouvernement, à moins qu'il n'ait la conviction et le courage de régler la question de manière directe, ne peut faire grand-chose quant à la structure des prix au Canada. Le coût de la vie continue à monter. Nos politiques monétaires sont rendues inutiles à cause d'un taux de change fixe. Ici encore, c'est le résultat de nos liens avec les États-Unis.

Nos exportations sont la plupart du temps mises dans un seul panier. Notre influence sur le marché des exportations dépend entièrement des États-Unis. Nous n'avons fait aucune tentative sérieuse pour étendre à d'autres points du globe notre commerce d'exportation.

Une voix: Bêtise!

M. Lewis: Dans son ignorance, mon honorable ami dit: Bêtise! Il finira peut-être par apprendre quelque chose et, par comprendre ce dont il parle, mais l'ayant entendu plusieurs fois, je n'ai aucun espoir.

Les lois et les politiques d'un voisin puissant dirigent souvent et influencent toujours les politiques des sociétés importantes installées au pays. L'auteur du rapport Watkins a prononcé un discours à Montréal en janvier dernier. Voici ce qu'il a déclaré:

> Non seulement avons-nous perdu dans une grande mesure la capacité de faire croître l'économie canadienne, mais le gouvernement canadien ne peut presque plus créer indépendamment des emplois et enrayer l'inflation.

Tout cela découle de la politique continentale qui a été suivie dans notre pays. L'autre jour, le premier ministre a été interviewé par un représentant du *Times* de New York. Je ne citerai pas ses paroles, mais les paraphraserai exactement. Je peux m'imaginer le premier ministre haussant les épaules en disant que la domination économique est un problème d'envergure mondiale et presque inévitable. Il a rappelé l'influence des États-Unis non seulement au Canada, mais encore en Europe, au Japon, en Extrême-Orient, et de l'Union soviétique dans les pays satellites voisins.

En faisant cette déclaration pas trop générale, il a certes omis de signaler que dans la plupart des autres pays du monde, le Canada étant une des très rares exceptions, des lois restreignent et contrôlent les investissements étrangers. Comme le rapport Watkins le signale, on en a l'exemple au Japon, au Royaume-Uni, en France, en Suède et au Danemark. Sauf erreur, on en retrouve l'exemple dans la majorité des pays occidentaux. Qu'ils soient unitaires ou fédéraux, ils utilisent leur puissance pour restreindre les investissements étrangers. Le ministre des Finances ne devrait pas, par crainte, se retrancher derrière la constitution dans ce domaine. Le ministre et ses collègues, en réalité, n'ont pas cherché à élaborer des lois qui s'insèreraient dans la constitution fédérale, ni à adopter de concert avec les provinces, des lois qui pourraient concorder dans les deux juridictions.

Je le répète, dans la déclaration dont j'ai parlé, le premier ministre a omis de signaler que presque tous les autres pays occidentaux ont fixé des limites pour établir dans quelle mesure ils permettent aux puissantes sociétés multinationales d'engloutir leur économie. De telles limites ne sont pas prévues au Canada. Les compagnies sont libres de venir grignoter, manger et digérer l'économie canadienne sans rencontrer la moindre opposition. Lorsque le premier ministre a fait allusion à l'influence de l'Union soviétique et aux tentatives qu'elle a faites pour contrôler les économies aussi bien que les opinions de ses pays satellites, il a oublié de mentionner—pourtant il le sait fort bien, j'en suis sûr—que c'est précisément à cause de ces tentatives que des troubles sont survenus en Hongrie en 1956, en Tchécoslovaquie en 1968 et que la Yougoslavie a quitté l'orbite soviétique en 1948. Voilà ce qui explique la constante hostilité de ces pays contre le contrôle russe qui provoquera, un de ces jours, des incidents très graves dans le monde communiste.

• (3.30 p.m.)

Il est vrai, bien entendu, que les puissants empires économiques, surtout ceux qui ont leur siège aux États-Unis, cherchent à s'établir partout dans le monde, se conformant ainsi à la politique actuelle des sociétés qui tend à la création de conglomérats et de monopoles à l'édifice d'oligopoles, au contrôle des marchés, à la création de la demande et à la diversification des investissements. Pour toutes ces raisons, ces grandes sociétés internationales cherchent à pénétrer dans toutes les parties du monde, mais, comme je le disais, ce n'est qu'au Canada qu'elles y parviennent sans effort. Elles y entrent tout simplement et le ministre des Finances (M. Benson), s'il ne leur tend pas la main pour leur souhaiter la bienvenue, leur fait certainement de l'index un geste d'invitation, et c'est cet état de choses qui commence à inquiéter la majorité des Canadiens. Lentement, monsieur l'Orateur, la vérité sur la maîtrise étrangère de l'économie et sur l'influence politique qu'elle exerce sur le Canada commence à émerger.

L'autre jour, les députés le savent sûrement, l'honorable Walter Gordon a prononcé un discours dans une école de Toronto, le West Humber Collegiate, devant des étudiants de 13e année. J'espère que son auditoire s'est montré plus réceptif que celui qu'il a jamais eu dans son propre parti en qualité de membre du gouvernement libéral. Je vous souligne que M. Gordon avait indiqué qu'il offrirait, et il l'a fait, trois exemples pour illustrer comment la domination économique

influence, et j'ajouterais, même s'il n'a pas employé une formule aussi vigoureuse, embobine les gouvernements des pays où cette domination existe et s'exerce de l'extérieur. Je cite un extrait du discours de M. Gordon, selon la version publiée le 22 mai dans le *Daily Star* de Toronto. Voici le premier exemple qu'il a donné:

Peu après la formation du premier ministère de M. (Lester) Pearson, en 1963, on a fait des propositions plutôt modérées ... Les réactions ont été immédiates; le Département d'État des États-Unis, notamment, a vivement protesté. On a prétendu que le Canada modifiait les règles du jeu, ce qui était interdit.

Évidemment, c'était tout à fait absurde.

Il ajoute:

En 1963, le gouvernement Pearson croyait que la mainmise sans cesse croissante d'étrangers sur l'économie canadienne n'était pas à l'avantage du Canada. Mais les mesures prises à l'encontre de cette tendance ont soulevé la colère du Département d'État des États-Unis. Le gouvernement a pris ces protestations au sérieux, montrant ainsi l'érosion de notre indépendance politique.

Ces paroles sont de M. Gordon et non de moi, monsieur l'Orateur. Il donne ensuite un autre exemple:

Deux ans plus tard, le gouvernement Pearson envisageait l'adoption d'une mesure qui aurait permis aux revues canadiennes d'être mieux en mesure de soutenir la concurrence de l'édition canadienne de *Time* ...

Il n'a pas mentionné le *Reader's Digest*. Puis, un peu plus tard, il ajoutait:

C'est alors que le Département d'État américain est intervenu. Ses représentants ont recommandé de ne rien faire qui pourrait bouleverser ou contrarier feu M. Henry Luce, propriétaire de *Time*.

On a signalé que M. Luce avait un grand pouvoir aux États-Unis grâce à ses revues, *Time*, *Life* et *Fortune* et que s'il était irrité, les résultats pourraient être néfastes pour le Canada et l'administration américaine.

Écoutez maintenant ce paragraphe tiré du discours de M. Gordon et je dois ajouter ici, monsieur l'Orateur, qu'en dépit de ce que j'ai pu penser des politiques de M. Gordon, mes relations avec lui m'ont convaincu qu'il était un homme intègre et sincère et par conséquent, je n'hésite aucunement à le croire sur parole.

Le gouvernement canadien en a conclu, à juste titre, à mon sens, ...

Même lui cède à la contrainte.

... que ces affirmations au sujet de l'influence de M. Luce renfermaient une grande part de vérité et l'édition canadienne de la revue *Time* fut donc soustraite du projet de loi.

[M. Lewis.]

Voilà un autre exemple d'intervention politique directe. M. Gordon a cité un troisième exemple, celui du fameux cas de la prise en charge par la Citibank de New York de la Banque Mercantile du Canada, alors que le gouvernement s'affirma jusqu'à un certain point mais finit quand même par faire une concession.

A mon avis, on ne saurait tout simplement pas contester que le contrôle économique d'un pays par un voisin puissant menace son indépendance politique s'il ne la supprime pas tout à fait.

Feu John Foster Dulles a fait, à propos d'un pays asiatique, une déclaration que beaucoup de nos députés connaissent:

Il y a deux façons de conquérir un pays étranger: d'abord en dominant sa population par la force des armes; deuxièmement, en dominant son économie par les moyens financiers.

La déclaration s'appliquait au pays asiatique dont il parlait, mais elle s'applique aussi au Canada. Elle s'applique à tous les pays du monde. Tous les députés ont lu la remarque que George Ball faisait dans son livre: tôt ou tard, le Canada sera, sur le plan économique, à tel point dominé par les compagnies américaines que l'union et la solidarité politiques deviendront inévitables.

Qui peut douter de ces faits si l'on songe à la situation actuelle au Canada? Je le répète, le rapport Watkins révèle clairement que de 60 à 80 p. 100 de nos industries de fabrication, de pétrole, de gaz naturel, de nos industries minières et métallurgiques, sont aux mains des Américains. Il montre clairement que sur 414 entreprises canadiennes dont les actifs dépassent 25 millions de dollars, plus de la moitié appartiennent à des Américains.

Je veux dire aussi, monsieur l'Orateur, que cette évolution économique a également atteint notre syndicalisme pour des raisons historiques, car la plupart de nos syndicats ouvriers sont des filiales de syndicats internationaux. Toutefois, je note avec plaisir qu'au cours des dernières années, des groupes importants du mouvement ouvrier au Canada ont exigé et obtenu une autonomie canadienne pour leur membres et le droit d'élire leurs propres dirigeants ainsi que d'appliquer leurs propres politiques au Canada. Mais je regrette de dire qu'il n'en est pas ainsi de certains secteurs du mouvement syndicaliste canadien qui dépendent encore trop de leur centrale à l'étranger. J'exhorte mes amis syndicalistes, ainsi que le gouvernement dans l'autre secteur de notre économie, à favoriser

l'autonomie des syndicats canadiens au sein des syndicats internationaux, afin de créer un syndicalisme vraiment canadien.

D'après ce que j'ai lu, je crois que les Canadiens sont de plus en plus conscients de la menace que j'ai essayé d'évoquer. Un sondage effectué l'an dernier par le *Toronto Star* a révélé que 60 p. 100 des personnes interrogées s'inquiétaient de l'avenir du Canada, en raison de la mainmise étrangère sur notre économie. Qu'il me soit permis, monsieur l'Orateur, d'avertir tous les Canadiens, par l'intermédiaire du Parlement, que la tendance que j'ai signalée et que tout le monde déplore ne sera pas renversée si l'économie reste aux mains d'entreprises privées. Pour elles, c'est l'argent qui compte et aucune considération patriotique ne les arrêtera dans leurs buts expansionnistes, même si cela devait favoriser la mainmise étrangère sur notre économie.

Des investissements publics considérables sont nécessaires pour rétablir l'équilibre. C'est pourquoi la Société de développement du Canada est tellement importante. Nous devons l'avoir le plus tôt possible. Pour commencer, nous devons immédiatement mettre en œuvre les recommandations du rapport Watkins. N'empêche que ceux que nous avons accueillis au pays comme invités sont en voie d'en prendre la direction, et non seulement les laissons-nous faire, mais nous les aidons.

• (3.40 p.m.)

Je vais conclure mon discours comme je l'ai commencé, en disant que deux grands problèmes menacent l'avenir du Canada, parmi bien d'autres qui sont importants. L'un est le problème de l'unité nationale, l'autre celui de l'autonomie économique et politique du Canada. A mon avis, le Canada n'est pas viable sans unité nationale. C'est pourquoi notre parti a appuyé le bill des langues officielles et appuiera tous les efforts qui seront faits et qui, nous l'espérons, seront couronnés de succès, pour consolider les rapports entre Canadiens anglais et français. Le Canada n'est pas viable sans égalité d'un bout à l'autre du pays. C'est pourquoi nous appuyons toute tentative pour faire disparaître les disparités régionales. En terminant, j'affirme de toutes mes forces que le Canada n'est rien du tout sans indépendance économique, sans autonomie politique et sans un nationalisme créateur et positif, inspirateur d'objectifs communs et d'une confiance profonde dans l'avenir de notre grand pays.

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je viens d'écouter la très intéressante dissertation du député d'York-Sud (M. Lewis) parsemée de toutes les belles expressions hypocrites du Nouveau parti démocratique. Voici un parti dont le principal appui économique vient des syndicats internationaux. Mais refuse-t-il cet appui? Non, il l'accepte et dit ensuite: «Vous devriez vraiment être plus portés vers le Canada.» Cela me rappelle une histoire que j'ai entendue, d'un étudiant qui, après avoir accepté une bourse d'un riche particulier, fréquenta ainsi l'université et puis dans la suite, critiqua son bienfaiteur abondamment. A mon avis, c'est de l'hypocrisie, monsieur l'Orateur.

Le problème de la propriété étrangère est profondément enraciné au Canada comme en bien d'autres pays. C'est un problème difficile à résoudre. Je n'ai pas entendu mon honorable ami proposer cet après-midi une seule solution. Voudrait-il que le Canada devienne une société fermée? Voudrait-il qu'on déclare coupable de délit criminel toute personne qui mettrait la main sur des compagnies canadiennes? Il n'a pas indiqué ce qu'il proposerait. Il voudrait aussi, j'en suis sûr, que cette disposition s'applique aux syndicats ouvriers.

M. Howard (Skeena): Vous n'avez pas écouté.

L'hon. M. Benson: Je ne crois pas que le Canada soit un satellite économique des États-Unis. Il n'est pas, j'en suis sûr, un satellite politique. Le gouvernement actuel a, il y a à peine quelques mois, pris des décisions qui indiquent que notre pays n'est pas un satellite politique des États-Unis ou d'un autre pays, ni qu'il compte le devenir. Le gouvernement a une politique étrangère indépendante.

Une voix: Il l'a sûrement démontré dans l'affaire du Biafra.

L'hon. M. Benson: C'est avec beaucoup d'intérêt, naturellement, que j'ai entendu mon honorable ami déclarer qu'il était contre la libre entreprise, contre le mobile du bénéfice, sauf dans la carrière du droit, et qu'il vaudrait peut-être mieux ne pas laisser les sociétés privées contrôler l'économie. Veut-il dire qu'il nous faudrait une économie fermée, comme à Cuba, en Russie, en Allemagne de l'Ouest ou en Pologne peut-être? Je suis persuadé que ces économies n'ont pas été très avantageuses pour les citoyens.

La motion à l'étude semble demander au gouvernement d'empêcher la prise en charge de sociétés canadiennes par des sociétés étrangères. Quant aux moyens à employer, on n'en parle pas. Néanmoins, c'est ce que la motion préconise. C'est sans doute la proposition relative à la prise en charge de la Royal Securities qui a donné lieu à la motion, en même temps que d'autres prises en charge. La motion va cependant plus loin. Interprétée littéralement, elle semble demander une politique dont l'effet serait inévitablement de décourager et d'empêcher les investissements

étrangers au Canada. Il est évident, cependant, que le Canada a un besoin constant d'investissements étrangers pour créer de nouveaux emplois pour sa main-d'œuvre croissante, ce qu'on reconnaît de part et d'autre de la Chambre et dans toutes les régions du pays. Certes cela a été reconnu en Saskatchewan par le gouvernement dirigé par le chef actuel du parti néo-démocrate. Aucun gouvernement n'a accueilli les capitaux étrangers plus que ce gouvernement.

Dès 1970, nous prévoyons que nos jeunes de l'important groupe d'âge de 20 à 24 ans aura augmenté de 33 p. 100—ou au moins en cinq ans. Ces jeunes de plus en plus nombreux voudront des maisons, des écoles et autres choses qu'exige notre vie moderne. Nos besoins en capitaux ces dernières années ont exigé une rentrée annuelle nette d'un milliard de dollars. Surtout, ces Canadiens qui se joindront au marché du travail voudront des emplois, et une politique hostile aux placements de capitaux étrangers serait bien clairement une politique adverse aux emplois.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, si le ministre me permet une question, je voudrais lui demander en toute déférence si le milliard de dollars qu'il mentionne représente les rentrées nettes de capitaux, parce que ce n'est pas exact, n'est-ce pas; les rentrées nettes de capitaux s'élèvent à environ la moitié de cette somme.

L'hon. M. Benson: La rentrée nette de capitaux est d'habitude d'un milliard de dollars environ. Cela varie d'année en année.

M. Lewis: Ce n'était pas le montant en 1968.

L'hon. M. Benson: Cette année-là fut excellente, grâce aux initiatives du gouvernement.

Trop souvent, il me semble, les critiques ne s'arrêtent qu'à un côté de la question, oubliant que les capitaux circulent dans les deux sens. Les Canadiens font des placements considérables à l'étranger, et d'après notre statistique la plus récente, le montant en est assez impressionnant. En 1965, dernière année pour laquelle on a publié des chiffres, des étrangers possédaient 35.2 milliards de dollars d'avoirs au Canada. Mais ce qu'on oublie souvent, c'est que la même année les Canadiens possédaient à l'étranger des avoirs d'une valeur de 13 milliards de dollars. De cela, les placements privés, directs et en portefeuille atteignaient 5.6 milliards de dollars, plus de deux fois ce qu'ils étaient il y a dix ans. Depuis trente ans le taux des placements canadiens à l'étranger a, de fait, augmenté plus rapidement que celui des investissements étrangers au Canada.

[L'hon. M. Benson.]

M. Brewin: Et alors?

L'hon. M. Benson: Le gros de cet argent a été investi aux États-Unis, et, par habitant, les Canadiens investissent aux États-Unis plus d'une fois et demie ce que les Américains investissent au Canada.

Prise littéralement, la motion demande des politiques qui dans une large mesure n'entrent pas dans la juridiction législative du gouvernement fédéral—à moins qu'on n'ait recours au Code criminel, ce que mon honorable ami qui défend les droits des individus voudrait peut-être. Je suppose qu'à la rigueur le gouvernement pourrait obtenir du Parlement l'autorisation d'appliquer des mesures législatives restrictives visant toute les sociétés qui relèvent du gouvernement fédéral; mais il resterait encore un domaine étendu où seuls les gouvernements provinciaux peuvent agir au Canada. Cela ne ferait qu'encourager la constitution de sociétés provinciales.

Parce que le gouvernement fédéral n'est pas le seul responsable dans ce domaine au Canada, parce que dans tout ce que nous faisons dans le domaine des placements étrangers nous devons tenir compte du fait que nous avons encore besoin de ces capitaux, le gouvernement actuel a pour politique de procéder par une série de mesures détaillées et conçues avec soin pour convenir aux différents secteurs de l'économie et aux différents genres d'activité économique. Permettez-moi de vous énumérer certaines des mesures qui ont été prises depuis quelques années pour assurer aux Canadiens une certaine mesure de contrôle dans des domaines clé de l'activité économique. Les gouvernements canadiens ont découragé, pendant longtemps, la propriété ou le contrôle étrangers dans certains secteurs ou industries clé, tels les chemins fer pendant la période qui a suivi la Confédération; les lignes aériennes, les lignes d'autobus, les stations de radio, pendant les années 20 et 30, les stations de télévision et les compagnies d'assurance pendant les années 50; les journaux, les banques et les compagnies fédérales d'assurances, de fiducie et de prêts pendant les années 60.

• (3.50 p.m.)

Un coup d'œil rétrospectif nous montre les diverses lois modificatrices de 1964 qui visaient à protéger la propriété et le contrôle canadiens des sociétés d'assurance, de fiducie et de prêts à charte fédérale, en limitant à 25 p. 100 le montant global des actions que peuvent détenir les non-résidents et à 10 p. 100, celles que peut détenir chaque non-résident. Par conséquent, l'acquisition des sociétés d'assurance à charte fédérale est difficile, presque

impossible depuis que le gouvernement libéral a pris ces mesures.

En 1965, les sociétés canadiennes qui orientaient leur publicité vers les Canadiens dans une revue ou un journal de propriété étrangère, publiés au Canada, ne pouvaient inscrire cette publicité au chapitre des frais d'exploitation aux fins de l'impôt. Dans la pratique, cela empêchait l'acquisition de publications canadiennes par des étrangers, car la concurrence pour obtenir des contrats de publicité aurait été trop grande.

Des règles d'éthique commerciale ont été distribuées aux sociétés étrangères faisant affaires au Canada par le ministre de l'Industrie.

Quant aux banques, les modifications aux lois sur les banques annoncées en 1964 et présentées en 1965 étendaient aux banques les restrictions relatives aux droits de propriété antérieurement applicables à d'autres institutions financières: les non-résidents considérés globalement ne pouvaient détenir que 25 p. 100 des actions et, individuellement, 10 p. 100. En outre, un résident, c'est-à-dire quelqu'un vivant au Canada, était limité à 10 p. 100. Cela visait à enlever à la législation tout caractère discriminatoire et à empêcher une poignée de gens d'acquérir un intérêt majoritaire. Quand plus de 25 p. 100 des actions d'une banque étaient détenues par un seul actionnaire, non-résident ou résident, le passif global de la banque ne devait pas excéder 20 fois son capital autorisé.

Depuis lors, le gouvernement a pu s'inspirer du rapport Watkins pour formuler une série de mesures et de dispositions qui influent sur les investissements étrangers. A mon avis, l'analyse des coûts et des profits des investissements étrangers au Canada qui figure dans le rapport Watkins a été très utile. Je recommande à tous les députés de lire les parties du rapport Watkins où les avantages de la propriété étrangère sont clairement soulignés. Il y est également question des placements étrangers au Canada qui sont étudiés avec soin. Bien que personnellement je n'approuve pas certains des moyens précis proposés dans le rapport Watkins, du moins de la façon dont ils le sont, je dois dire toutefois qu'on y propose certaines politiques très sensées que nous pourrions mettre en œuvre. A vrai dire, nous nous sommes déjà engagés dans cette voie, et je vais vous parler brièvement des mesures envisagées.

L'une des recommandations du rapport portait que les grandes sociétés canadiennes devraient rendre public leur état financier et que le Canada devrait interdire aux grandes sociétés privées étrangères de garder secrète une partie de leur activité, ce qui va à l'encontre de notre intérêt national. On s'occupe de ces questions, dans la mesure où le gouvernement fédéral en est capable, dans le bill modifiant la loi sur les corporations canadiennes, qui a subi la première lecture jeudi dernier, le 22 mai. Les compagnies privées, canadiennes ou étrangères, qui ont une certaine importance économique et dont, par définition, le revenu brut annuel ou l'actif excède trois millions de dollars, devront, en vertu de cette loi, divulguer assez en détail leur état financier. Les sociétés qui exploitent plus d'une catégorie distincte d'entreprise devront faire rapport de la proportion de leurs ventes ou revenus bruts pour chaque catégorie, et des effets de chaque catégorie sur leurs profits ou pertes. Alors que le rapport Watkins avait recommandé que seules les sociétés privées étrangères devraient présenter ces rapports, la nouvelle mesure s'applique à la fois aux sociétés étrangères et canadiennes, et n'est donc pas discriminatoire.

Les députés qui ont étudié le bill modifiant la loi sur les corporations canadiennes auront remarqué qu'elle comporte des dispositions détaillées sur les prises de contrôle. Naturellement, l'objectif primordial de ces dispositions est de protéger l'intérêt des actionnaires, mais elles se rattachent au sujet de la motion à l'étude.

Je crois que des capitaux étrangers et une direction étrangère dans une firme qui périclitait, dans le secteur primaire ou secondaire, pourraient en assurer la survivance et l'expansion au Canada. Tous les députés connaissent certainement des cas de ce genre.

Le groupe Watkins a aussi appuyé la thèse d'une société de développement spéciale. Je puis assurer à la Chambre à cet égard, que nous avons l'intention bien arrêtée de créer la Société de développement du Canada. Je crois qu'il est trop tard pour évoquer cette question au cours de la session actuelle, car, à mon avis, on a déjà consacré trop de temps à une longue discussion du bill omnibus sur le Code criminel et plus récemment, à cause de scissions au sein du parti conservateur, du bill sur les langues officielles.

M. Crouse: Qu'est-ce que le ministre vient tout juste de dire?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, cette mesure sera présentée lorsque nous pourrons lui accorder le temps et l'attention qu'elle mérite.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, quelle était la dernière phrase du ministre?

L'hon. M. Benson: Si mon honorable ami écoutait, il entendrait.

M. Crouse: J'écoutais, mais vous avez marmotté je ne sais quoi, et je n'ai pas saisi.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre a la parole et le député pourra faire un discours dans le courant du débat.

L'hon. M. Benson: Les députés le savent bien, je me concentre sur la préparation du budget et du Livre blanc sur l'impôt qui paraîtra, je l'espère, au cours de l'été. J'aurais aimé qu'il soit prêt d'ici la fin de juin, mais comme je l'ai dit, cela ne sera peut-être pas possible. Il s'ensuit qu'il ne sera peut-être pas possible de présenter le projet de loi sur la Société de développement du Canada d'ici la fin de cette session, et sûrement pas, étant donné le peu de jours qui restent, d'ici la fin de juin. Il sera impossible, à mon avis, de traiter de la Société de développement du Canada avant le congé d'été.

Je tiens à assurer la Chambre que l'occasion lui sera donnée de débattre cette mesure de façon approfondie et fructueuse, et que ceux que la motion à l'étude intéresse pourront se faire entendre sur le plan pratique. Une fois établie, cette Société aura, je l'espère, un rôle à jouer au sujet de l'acquisition des entreprises canadiennes. Il appartiendra aux administrateurs de la Société de décider, dans chaque cas, s'ils veulent placer des fonds dans telle ou telle entreprise.

M. Lewis: Qui en sera le directeur?

L'hon. M. Benson: Dans un tel cas, ils devront, en décidant, tenir compte de la multitude des faits qui concourent à la situation d'une société quelconque et à l'intérêt que pourrait avoir le Canada à en conserver l'identité nationale. Nous ne voulons pas que la Société de développement du Canada investisse dans des entreprises à seule fin qu'elles puissent demeurer canadiennes, alors qu'elles n'offrent pas le potentiel de croissance. Les députés doivent comprendre que le gouvernement du Canada, après tout, est le partenaire le plus important de toute entreprise canadienne. Conjointement avec les provinces, nous percevons 50 p. 100 des bénéfices des sociétés et nous recueillons 50 p. 100 des profits réalisés au Canada. Les entreprises, de leur côté, doivent souvent placer leur part de 50 p. 100 dans des actifs et dans d'autres moyens d'expansion. Nous sommes de façon vitale engagés dans l'activité de toute société qui fait affaire dans notre pays.

[M. Crouse.]

En parlant de la motion en termes généraux, j'ai délibérément tenté de montrer que nous reconnaissons, comme la Commission d'étude Watkins, qu'il existe des problèmes réels, mais des avantages réels également—découlant de la décision des sociétés étrangères d'exercer une activité économique au Canada. Quant à l'acquisition prévue des institutions financières qui a peut-être déclenché cette discussion, je n'en dirai que deux choses. Premièrement, j'ai déjà parlé de cette question mardi et mentionné que je ferais une déclaration plus tard. C'est toujours mon intention. Il est clair que les conséquences de l'acquisition par une firme étrangère d'une institution financière telle que la Royal Securities, seraient examinées attentivement, car elles sont très importantes au Canada. C'est pourquoi je ne compte rien dire de définitif en ce moment, car il est encore trop tôt, et il le sera jusqu'à ce que nous ayons eu le temps d'étudier les incidences des opinions et des actes des gens de bourse et des autres gouvernements, qui ont des responsabilités dans ce domaine.

J'aimerais dire en terminant, monsieur l'Orateur, que je crois, comme le député d'York-Sud (M. Lewis), à l'unité nationale, et au droit de décider de notre propre avenir, et que c'est extrêmement important pour tous les Canadiens, pour nos compatriotes et nous autres, députés. Je suis également convaincu que le Canada peut prendre son avenir en main, mais que la domination étrangère suscite un problème. Nous devons continuer à suivre l'évolution de la situation et aviser aux moyens à prendre pour résoudre ce problème.

• (4.00 p.m.)

D'autre part, j'aimerais souligner de nouveau la difficulté d'ordre juridictionnel qui existe au Canada, par rapport aux États unitaires, pour traiter d'un problème de ce genre; je suis sûr que les provinces ne seraient pas unanimes à approuver quelque décision que ce soit ayant trait aux investissements étrangers au Canada. J'aimerais féliciter le professeur Watkins de son rapport qui, a mon sens, est excellent, en général. Toutefois, comme certaines des idées qu'on y exprime n'aboutiront à rien, à mon avis, elles ne seront donc pas adoptées.

M. Lewis: Pourquoi ne pas lui faire le compliment d'adopter le rapport?

L'hon. M. Benson: Nous avons déjà commencé à adopter certaines des idées contenues dans le rapport, comme mon honorable ami le saurait s'il s'était donné la peine de lire la mesure législative présentée à la Chambre jeudi dernier.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur,...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député de South Shore s'est levé pour poser une question, je crois.

M. Crouse: Oui, monsieur l'Orateur. Je me demande si le ministre aurait l'obligeance de répondre maintenant à la question par laquelle je lui ai demandé de répéter ce qu'il a dit au sujet de mon parti.

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, j'ai parlé pendant assez longtemps, et si mon honorable ami avait écouté, il aurait entendu ce que j'ai dit. De toute façon, il pourra le lire dans le hansard.

M. Crouse: Je le répète, monsieur l'Orateur, j'écoutais attentivement, mais le ministre parlait alors entre ses dents et je n'ai pu entendre ce qu'il a dit. Je lui ai demandé d'avoir l'obligeance de répéter ses paroles. Il s'agissait d'une allégation dénuée de fondement contre notre parti. Nous n'avons aucunement retardé les travaux de la Chambre. De fait, c'est le gouvernement lui-même qui l'a fait au cours de la présente session, comme nous l'avons vu, en présentant deux mesures concernant la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. C'est cela qui a retardé les travaux de la Chambre. Je demande au ministre de répéter ce qu'il a dit.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Perth a la parole.

L'hon. J. W. Monteith (Perth): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de m'engager dans cette escarmouche entre le ministre des Finances (M. Benson) et le Nouveau parti démocratique, si ce n'est pour déclarer que sans contredit, le ministre a parlé avec son arrogance habituelle.

M. Crouse: Bravo!

L'hon. M. Monteith: Il a tenté d'attribuer à l'opposition toutes les déficiences de la Chambre, mais s'il prenait la peine d'examiner sa déclaration, il pourrait y inclure une foule de membres de son parti. J'espère que l'on tiendra mes remarques pour constructives, car c'est à coup sûr à quoi je vise.

On nous demande aujourd'hui de blâmer le gouvernement de ne pas avoir «prévu des mesures pour prévenir de nouvelles prises de contrôle, par des corporations étrangères d'institutions canadiennes dans le secteur des ressources, de l'industrie et de la finance». La motion nous dit également que la passivité du gouvernement augmente considérablement le danger de la domination étrangère de l'économie et de la culture canadiennes à un degré tel que l'indépendance politique du Canada en est menacée. Il est assez difficile de ne pas approuver une motion qui condamne le gouvernement pour son inaction, pour sa négligence avérée à prendre des mesures d'une telle portée à l'égard de notre économie, et de ne pas le condamner pour son étonnante incapacité à faire quoi que ce soit de positif pour défendre notre patrimoine contre ces deux dangers conjugués: l'inflation et les folles dépenses gouvernementales. Le gouvernement actuel est un des plus fainéants de notre temps. En fait, personne ne devrait s'étonner qu'il ne fasse rien pour remédier cette situation, pas plus qu'à aucune autre.

Avant d'accepter trop facilement la motion dont nous sommes saisis, il me semble que nous devrions l'examiner avec soin. Nous devons, il me semble, établir une distinction entre les différentes espèces d'activité des sociétés étrangères au Canada. Dans ce domaine, il importe d'établir cette distinction avec beaucoup plus de soin que ne le font le député et ses collègues qui ont proposé la motion à l'étude. L'argent qui entre au Canada, que ce soit des dollars américains, des francs français, des marks allemands ou des yens japonais, ne recèle pas toujours la corruption. Chaque étranger qui place de l'argent dans notre pays, manifestant ainsi sa confiance, malgré les bévues du gouvernement actuel, ne vise pas à s'emparer de notre pouvoir politique et à sacrifier notre souveraineté. A vrai dire, nombre d'entre eux, peut-être même la majorité, ont eu eux-mêmes dans leur pays assez de difficulté à diriger leurs propres affaires politiques sans chercher à se charger des nôtres.

Ce que mes honorables amis qui siègent à ma gauche oublient d'ordinaire, c'est que sans les capitaux étrangers investis dans notre pays, le commerce des pelleteries au XVII[e] siècle n'aurait même pas pu démarrer. Les capitaux manquaient totalement au Canada. Si les capitaux français et anglais, puis allemands et suisses, et américains, et encore plus tard japonais, n'avaient pas été investis au Canada, la plupart d'entre nous ne serions même pas ici. A vrai dire, sans le portefeuilliste étranger au Canada, je doute fort que notre pays soit même doté d'un système économique que le gouvernement actuel a ainsi le loisir de mal administrer en notre nom.

Il serait assez amusant, si ce n'était aussi triste, que mes honorables amis de gauche aient à remercier un ancien ministre du gouvernement d'en face de leur avoir fait prendre conscience de certaines réalités du monde actuel. C'est l'une des réalisations à l'actif de M. Walter Gordon qui ne sera pas mentionnée

dans un bien grand nombre de manuels libéraux. C'est M. Gordon qui nous a démontré à quel point la situation s'est détériorée dans certains secteurs sous l'administration du gouvernement libéral actuel et de ses prédécesseurs.

La motion à l'étude a sans aucun doute été dictée par deux événements récents, en plus de l'intervention quelque peu troublante de M. Gordon. Il y eu d'abord la tentative de mainmise par le géant américain, Philip Morris, qui veut s'assurer le contrôle de la Canadian Breweries. Les députés n'ont pas oublié, je pense, la tempête soulevée ici à ce sujet. Mais de quoi s'agissait-il au fond? Simplement de ceci: Du côté canadien, on avait perdu la haute main depuis quelque temps déjà; la firme était passée sous la domination d'une autre compagnie internationale, le groupe des tabacs Rothman, dont le siège social est en Afrique du Sud. Ce qu'il s'agissait vraiment de savoir, dans le cas de la Canadian Breweries, c'était si nos préférences allaient aux grands producteurs de tabac américains ou aux Sud-africains, comme administrateurs de notre plus importante compagnie de brasseries.

Le cas le plus récent concerne la Royal Securities Corporation, de Montréal. Le géant international appelé Merrill, Lynch, Pierce, Fenner and Smith voudrait avoir la haute main sur cette compagnie canadienne de portefeuilles très importante et solidement établie. A un juger d'après l'attitude du premier ministre (M. Trudeau) et du ministre des Finances, il semble bien que la compagnie américaine doive l'emporter encore une fois, comme l'ont fait ses compatriotes dans d'autres secteurs.

Selon le premier ministre, la loi ne nous permet pas d'agir, pour des raisons relevant de la constitution et des statuts. Il y a trop longtemps qu'on chipote, qu'on ne fait rien, qu'on se décharge de ses responsabilités sur n'importe qui et n'importe où, mais en refusant absolument d'agir. Le premier ministre et, en particulier, son ministre des Finances ne comprennent-ils pas l'importance de nos établissements financiers? Ne comprennent-ils pas la différence, qui nous paraît essentielle, entre les activités des sociétés étrangères qui représentent des avantages très constructifs pour notre pays et celles qui ne font que restreindre notre autonomie sans même l'enrichir?

Il y a des cas où la mainmise sur des entreprises rentables est très avantageuse. Elle permet souvent une répartition beaucoup plus rationnelle de nos ressources sociales. Le gaspillage et le doublement de produits non concurrentiels sont parfois évités, le personnel des ventes est galvanisé, les méthodes de gestion sont grandement stimulées, l'entreprise reçoit de nouveaux capitaux de roulement et d'expansion et chacun, en particulier le consommateur et le contribuable canadiens, voit sa situation améliorée. Les mainmises sont souvent des initiatives très saines du point de vue économique et il arrive souvent qu'elles ne coûtent rien du point de vue politique, social ou culturel. Il est temps que nous nous en rendions compte et que nous ayons l'assurance que l'État a pour politique d'encourager les mainmises toutes les fois que l'intérêt public peut y gagner comme je l'ai indiqué.

• (4.10 p.m.)

Mais il y a d'autres cas où les mainmises ne sont pas dans l'intérêt public, où elles ne font que réduire la concurrence, perpétuer des usages anciens et ruineux et rendre le service plus médiocre au lieu de l'améliorer et d'offrir un choix plus étendu au consommateur. C'est particulièrement vrai quand il s'agit d'une mainmise par une société étrangère sur une entreprise canadienne.

Permettez-moi de proposer quelques normes. Je sais que le gouvernement s'intéresse rarement aux principes, mais ceux-ci peuvent être utiles. Qui plus est, et c'est la chose la plus importante dans ce cas, ils peuvent aider l'interlocuteur à saisir où il en est.

En premier lieu, nous devrions réaffirmer nos principes actuels concernant la propriété et le contrôle des banques à charte, des sociétés de diffusion, et ainsi de suite.

En second lieu, nous devrions définir d'une façon plus large qu'auparavant—et aussi avec un plus grand soin—les institutions et organismes économiques dont le contrôle et l'exploitation revêtent à nos yeux une importance critique au regard du contrôle de l'économie canadienne.

Je ne suis pas du tout certain que les institutions para-bancaires doivent être comprises dans cette catégorie; cette question mérite d'être étudiée attentivement. Mais il semble que la catégorie des institutions «intouchables» doive comprendre les fameux organismes auxquels la Banque du Canada accorde des privilèges et des concessions spéciales, telle la Royal Securities Corporation Limited. Ces 15 organismes font partie d'un marché monétaire particulier, que la Banque du Canada et le gouvernement, faisant preuve d'une sagesse commune, ont jugé nécessaire de créer. L'idée fondamentale, à mon avis, est de doter l'acheteur d'un marché plus favorable à l'acquisition de valeurs canadiennes à court terme et, par là, d'empêcher la hausse des prix et de permettre une direction plus souple de l'économie. Pour respecter l'inventaire prescrit, la Royal et d'autres sociétés semblent être fort bien subventionnées par les banques à charte, qui leur consentent des taux d'intérêt modiques—on

serait tenté de dire dérisoires—sur leurs emprunts quotidiens. Pour justifier cette subvention de firmes privées, on invoque qu'elles sont profitables au pays, grâce à l'appui qu'elles offrent au marché spécial de l'argent.

Tout cela est bel et bon, monsieur l'Orateur. Je ne tiens pas à mettre en question la nécessité de ce système, mais je prétends que c'est pour nous une nécessité vitale d'assurer que la majorité des actions de ces sociétés restent en mains canadiennes.

Le gouvernement ne l'a pas fait dans le cas de la Royal Securities, et il ne paraît pas disposé à veiller à ce que cela ne se reproduise plus. En fait, il ne veut même pas nous promettre que l'État cessera ses subventions à cette firme, si elle passe aux mains d'étrangers. Nous serons certes tout oreilles quand le ministre fera sa déclaration, un peu plus tard; à mon avis, il serait mieux, de ne pas tarder davantage. Ce qu'il faudrait en ce moment, c'est une enquête sur ces établissements, qui serait menée par un comité de la Chambre, ou, si ce n'est pas souhaitable pour une raison ou pour une autre, tout au moins par une commission spéciale d'étude, afin que nous puissions juger à bon escient quelles sortes d'institutions économiques et financières jouent ce rôle d'importance critique dans la gestion et le fonctionnement de l'économie.

J'ai signalé deux principes, monsieur l'Orateur, et je vais traiter d'un troisième. Les reprises de sociétés canadiennes par des étrangers devraient être soumises à des tests afin de voir si les Canadiens en profiteront vraiment. Voici des questions que nous devrions nous poser.

1. La reprise et le changement de propriétaires offrent-ils au Canada un apport de capitaux considérables qui favoriserait notre économie et créerait de nouveaux emplois pour des Canadiens? S'il s'agit d'un simple battage de cartes chez les changeurs, je ne vois pas pourquoi nous tolérions cela.

2. S'il n'y a pas apport de capitaux, profiterions-nous d'une nouvelle technologie importante? En l'occurrence, quelles en seraient les répercussions sur l'emploi et la productivité au Canada?

3. La reprise de la société serait-elle accompagnée de la modernisation de la gestion ou de son remplacement, de façon que la société participerait davantage à la vie économique du pays?

Si l'examen démontrait que la reprise ne serait avantageuse sur aucun de ces points, je proposerais en quatrième lieu qu'un avantage distinct et évaluable pour le contribuable et le consommateur canadiens soit démontré avant que la reprise soit autorisée.

Certains des critiques de l'activité des sociétés étrangères au Canada adorent élaborer à leur sujet toutes sortes d'artifices économiques. Une bonne partie sinon la plupart de ces artifices sont mal conçus et ratent leur objectif. Nous devons cesser d'inquiéter les capitaux étrangers simplement parce qu'ils sont étrangers; cela ne rime à rien. Nous avons besoin du capital, des moyens technologiques et des connaissances qui nous viennent de l'étranger. Nous ne pourrons, sans eux, redresser nos inégalités économiques et freiner le chômage qui continuent à différer l'avènement d'une véritable justice sociale au Canada. D'accord, nous devons régler le problème des investissements étrangers avec la plus grande prudence. Mais évitons les tours de passe-passe, les solutions de fortune, les esquives fiscales mais inefficaces.

Deux choses à ne pas oublier: D'abord, pour chaque étranger qui s'empare d'une société canadienne, il y a souvent un ou plusieurs Canadiens qui acceptent de plein gré de vendre—le Canadien, par exemple, qui reçoit d'un étranger une offre plus alléchante que n'importe quel autre compatriote. Toute restriction à l'égard de l'étranger touchera également le Canadien.

Ensuite, il ne faut pas confondre la propriété d'une large tranche d'actions d'une société avec le contrôle de ladite société, qui est à la fois politique et économique. Aucun gouvernement n'a à laisser des étrangers contrôler l'économie du pays; il lui suffit de se laisser guider par le sens commun, d'être fier de son pays et d'être déterminé à maintenir une forte emprise politique sur un pays uni, en pleine expansion et en pleine croissance.

Malheureusement, monsieur l'Orateur, en raison de la performance des vis-à-vis, en raison du triste bilan du gouvernement ces six dernières années, le gouvernement ne m'inspire plus aucune confiance, et je ne le crois plus capable, ni même vraiment désireux, de régler nos problèmes économiques de façon compétente et réfléchie. Je ne le crois même pas en train d'étudier sérieusement la situation. Au contraire, tout me porte à croire, ici comme ailleurs, que les ministres vont recommencer, sur le plan constitutionnel, à se renvoyer la balle. Là au moins ils excellent. Les députés ne peuvent donc faire autrement que d'appuyer la motion.

[*Français*]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, la motion présentée par l'honorable député d'York-Sud (M. Lewis) se lit comme il suit:

Que cette Chambre blâme le gouvernement de ne pas avoir prévu des mesures pour prévenir de

nouvelles prises de contrôle, par des corporations étrangères, d'institutions canadiennes dans le secteur des ressources, de l'industrie et de la finance, augmentant ainsi le danger de la domination étrangère de l'économie et de la culture canadiennes à un degré tel que l'indépendance politique du Canada en est menacée.

Monsieur l'Orateur, à mon sens, cette motion est loin d'être exagérée, car l'indépendance politique canadienne est plus que menacée, et nous avons constaté que ce gouvernement comme ceux qui l'ont précédé ont dû, avant d'appliquer une politique financière quelconque, consulter les Américains pour savoir ce qu'ils en pensaient. Actuellement, notre indépendance politique est plus que menacée. En effet, nous dépendons non seulement économiquement, mais aussi politiquement, de nos voisins du Sud.

Je voudrais confirmer cette affirmation en me fondant—je n'ai malheureusement pas le temps, ici, de relever toutes les déclarations des honorables députés ou ministres qui ont déjà pris la parole à la Chambre—sur une déclaration de M. James Coyne, faite au Collège Bishop, au cours d'une conférence, en 1961. M. Coyne se posait la question suivante et je cite:

• (4.20 p.m.)

[*Traduction*]

La question fondamentale que nous devons nous-mêmes trancher est celle-ci: sommes-nous prêts, en tant que nation, à financer et à contrôler notre propre développement dans une mesure suffisante pour permettre que, à l'avenir, les intérêts canadiens dans l'industrie canadienne aillent en augmentant au lieu de continuer à diminuer.

[*Français*]

Et un peu plus loin, il disait:

[*Traduction*]

L'intégration économique du Canada aux États-Unis est déjà commencée. La question que nous avons à trancher est celle-ci: voulons-nous un Canada indépendant?

[*Français*]

Je pourrais citer d'autres déclarations. Je pourrais en citer une visant à prouver que la motion de l'honorable député d'York-Sud (M. Lewis) est absolument conforme au Règlement et ne fait que confirmer ce que d'autres ont déjà révélé à la nation canadienne.

Je voudrais aussi ici citer des exposés, faits par l'ancien ministre des Finances, et une publication qui se lit comme il suit:

[*Traduction*]

«Comment faire pour racheter le Canada?», demandait le *Daily Star* de Toronto, dans l'éditorial du 12 juin 1963. Nous ne pouvons demeurer oisifs pendant que notre économie ... est de plus en plus dominée par des intérêts étrangers. Si les politiques économiques de l'industrie canadienne doivent se définir à New York, Détroit ou Chicago, avant longtemps nos décisions politiques seront aussi formulées ailleurs qu'à Ottawa. Ce jour-là, nous ne serons plus un peuple indépendant.

[M. Rondeau.]

Mais le *Star* n'offre que des mots et encore des mots.

«Nous devons racheter le Canada», ainsi s'intitulait un article du ministre des Finances, Walter Gordon, publié dans la revue *Weekend* (9 nov. 1963), six mois avant qu'il devienne ministre au sein du nouveau cabinet libéral. Après avoir exploré une douzaine de vagues propositions, M. Gordon avoue être lui-même perplexe: «Mais nous devons faire plus pour ramener au Canada les milliards de dollars de l'industrie canadienne aujourd'hui sous contrôle étranger».

En terminant, il va beaucoup plus loin: «Mais le rachat des ressources et des sociétés canadiennes devrait être l'un de nos objectifs reconnus».

[*Français*]

Cette motion vise à forcer le gouvernement à prendre les moyens susceptibles d'empêcher un contrôle encore plus grand sur l'économie par des intérêts étrangers, et d'empêcher également le contrôle politique qui, à notre avis, est malheureusement encore trop grand aujourd'hui.

Sur certains points, nous ne sommes pas d'accord avec le Nouveau parti démocratique, mais, lorsque le ministre des Finances (M. Benson), par exemple, accuse le Nouveau parti démocratique d'accepter surtout des dons de la finance américaine pour fins électorales, je dis qu'il ne fait qu'éviter la discussion au lieu de réfuter l'argument qui a été avancé cet après-midi.

On a beau accuser le Nouveau parti démocratique de bénéficier de la finance américaine, cela ne règle pas le problème du contrôle de l'économie canadienne, non pas par le Nouveau parti démocratique, mais par les Américains, grâce aux deux vieux partis politiques qui se sont succédé depuis 100 ans.

Nous avons malheureusement constaté, au cours des dernières élections fédérales, que le parti libéral accusait les autres partis d'avoir obtenu des fonds américains pour fins électorales, alors qu'il avait lui-même reçu des millions pour faire sa campagne électorale. A mon sens, il ne devrait pas accuser le Nouveau parti démocratique d'être hypocrite à l'endroit des compagnies américaines qui, actuellement, exercent un contrôle au Canada.

Notre système économique, monsieur l'Orateur, me fait penser à un bon cultivateur qui aurait une vache et qui demanderait à son voisin de la faire financer. Son voisin finance la vache. Au lieu de l'acheter ou de la financer, il la loue. Tout ce que le cultivateur a à faire, c'est de traire la vache et de donner le lait à son voisin, en récompense du financement de la vache. Le cultivateur peut alors se consoler, comme l'a dit l'honorable ministre des Finances, à la pensée qu'il a un emploi: traire la vache.

• (4.30 p.m.)

Les millions de dollars américains ont contribué à créer des emplois au Canada, et

aujourd'hui, nous nous réveillons avec une économie canadienne-américaine. Les Canadiens ne contrôlent plus leur économie, mais ils doivent payer des taxes au gouvernement fédéral, afin de donner des privilèges spéciaux à des compagnies américaines. Au fait, tout ce que les Canadiens ont à faire, c'est de traire la vache et de donner nos richesses aux Américains qui, eux, fournissent l'argent et réalisent des millions en profits. Comme je le prouverai dans quelques instants, les Américains se sont emparés de notre richesse nationale.

Or, l'honorable ministre des Finances ne peut pas nous accuser de ne pas lui avoir proposé, depuis 1935, en cette enceinte, des solutions pour éviter ce que le Nouveau parti démocratique dénonce aujourd'hui, et ce que nous avons dénoncé également, soit d'empêcher que le contrôle de l'économie canadienne tombe aux mains des Américains. Nous avons dit, depuis 1935, que si, au Canada, nous avons la richesse, la main-d'œuvre et des talents, nous reconnaissons que les Américains nous ont fourni la technique, que nous avons payée et que nous sommes encore prêts à payer.

Nous avons tout ce qu'il faut dans notre pays, le Canada,—dont on dit qu'il est beau, grand et riche—mais nous n'avons pas la finance. Certains gouvernements incompétents n'ont pas agi avec clairvoyance. Nous nous réveillons donc, après 100 ans d'histoire de confédération canadienne, avec un pays contrôlé à 85 p. 100 par les Américains, à qui nous envoyons des milliards de profit tous les ans.

Nous sommes locateurs, ici, au Canada. Nous ne sommes pas propriétaires de nos richesses que nous avons découvertes et développées. Ces richesses-là, nous les avons découvertes nous-mêmes, mais elles nous ont été volées, à cause d'un bail et d'un système financier qui a permis aux Américains de nous enlever le fruit de notre labeur.

Monsieur l'Orateur, nous avons, à diverses reprises, dit: Si nous avions les garanties, si nous avions les richesses, si nous avions les valeurs au Canada,—le potentiel—pourquoi devrions-nous compter sur des pays étrangers pour développer nos richesses? La Banque du Canada pourrait développer notre économie et permettre aux Canadiens d'être maîtres chez eux. Pourquoi ne pas l'utiliser? Voici une suggestion, on l'a déjà faite, et je la répète: Pourquoi ne pas utiliser la Banque du Canada pour permettre une sortie du capital privé, des épargnes du public, des épargnes des Canadiens? L'épargne au Canada a été investie dans la construction de routes, sous forme d'obligations provinciales, dans la construction d'écoles, sous forme d'obligations scolaires. Tous les développements provinciaux ont été financés au moyen d'obligations provinciales.

Nous avons puisé dans l'épargne privée pour geler le capital public, afin de bâtir des écoles, des ponts, des universités, des routes, des trottoirs, des systèmes d'aqueduc, des systèmes d'égout. Nous avons pris les économies des Canadiens pour en faire un capital non productif, et cela explique pourquoi aujourd'hui, l'argent est rare, relativement au financement des industries canadiennes. C'est parce que les Canadiens croient que les obligations d'épargne du Canada leur offrent une meilleure sécurité et sont plus rentables qu'ils les achètent. Tout cet argent ne servira pas à l'industrie et au développement de nos richesses, chez nous.

Premièrement, il faut utiliser les épargnes du Canada qui sont gelées dans le capital public. Pour ce faire, il faudra donc établir un autre système de financement afin que le capital public ne soit plus alimenté par nos épargnes. Voilà pourquoi les créditistes proposent que la Banque du Canada serve à financer le capital public et que les économies des Canadiens servent à financer les industries privées et le capital privé.

Monsieur l'Orateur, pour démontrer jusqu'à quel point nous sommes les esclaves et des satellites des pays étrangers, au point de vue économique,—comme l'a déjà dit l'honorable ministre des Finances, à la Chambre—je dirai quelques mots au sujet des investissements étrangers au Canada. A la page 1166 de l'Annuaire de 1968, on peut lire ce qui suit:

> Au cours des périodes d'activité intense dans le domaine des investissements, le Canada a toujours compté sur les capitaux étrangers.

Malheureusement, le Canada ne peut compter sur ses propres capitaux.

> Les investissements étrangers étaient considérables pendant la période de croissance exceptionnelle qui a précédé la Première Guerre mondiale, et Londres constituait la source principale de capitaux. Cependant, durant la première partie de l'entre-deux-guerres, les États-Unis sont devenus la source principale de capitaux étrangers et, dès 1923, la dette du Canada à ce pays excédait sa dette à la Grande-Bretagne. Sauf pour certaines interruptions pendant les années 1930, les investissements américains au Canada ont continué de croître, particulièrement en 1947 quand la période d'activité intense dans l'industrie du pétrole a commencé. Près de la moitié des mises de fonds américaines au Canada, à la fin de 1965, ne remontaient pas au-delà de 1956.

Or, monsieur l'Orateur, si je me réfère au bulletin quotidien du Bureau fédéral de la Statistique, publié le jeudi 24 octobre 1968, on peut y lire, à la page 3, et je cite:

> ... les investissements directs de sociétés et de particuliers étrangers dans des entreprises canadiennes d'obédience étrangère avaient à la fin de 1965 une valeur comptable de 17,208 millions de dollars, soit une augmentation de 1,319 millions par rapport aux 15,889 millions de la fin de 1964.

La valeur comptable globale de ces placements, y compris les capitaux investis par des Canadiens et par les résidents de tiers pays, atteignait 22,918 millions de dollars.

La répartition détaillée des investissements directs de l'étranger, par pays de provenance, figure ci-dessous. Les investissements directs des États-Unis, d'une valeur comptable de 13,940 millions de dollars, représentent 81 p. 100 des investissements directs de l'étranger au Canada. La valeur comptable des investissements directs du Royaume-Uni (2,013 millions de dollars) et des autres pays d'Europe (1,120 millions) équivaut à 18 p. 100 de l'ensemble.

Ce qui signifie qu'en 1963, les États-Unis ont investi au Canada 12 milliards 750 millions de dollars sur un total de 15 milliards 434 millions de dollars.

En 1965, les États-Unis avaient investi 13 milliards 946 millions de dollars sur un total de 17 milliards 208 millions de dollars.

Monsieur l'Orateur, il est très curieux, lorsqu'on étudie plus sérieusement ces chiffres, de constater que les Américains ont acheté les valeurs canadiennes avec notre propre argent, et je voudrais vous le prouver.

Si les Américains n'ont pu conquérir le Canada par les armes, en 1814, c'est qu'ils ne s'en sont pas donné la peine car il ne comptait qu'une poignée d'habitants. Les routes étaient inexistantes, les richesses naturelles encore inconnues et les grandes fermes inexploitées. Au lieu de conquérir le Canada, ils l'ont acheté avec notre propre argent.

Cela a commencé en 1885. A ce moment-là, les Américains vendaient pour environ $9 de produit par tête aux Canadiens tandis que nous exportions pour une valeur de $7 par tête. Il n'est pas nécessaire d'avoir une calculatrice électronique pour prouver que la différence était de $2 par Canadien, au profit des Américains. A cette époque-là, notre population était d'environ quatre millions et demi. Les Américains ont donc affiché un profit annuel de neuf millions de dollars.

De 1947 à 1966, selon les statistiques publiées dans l'*Annuaire du Canada,* nous avons importé des États-Unis pour une valeur de $72,439,721,000 et nous avons exporté pour une valeur de $58,017,080,000. Les Américains ont réalisé un profit net de $14,422,641,000, soit $700 au détriment de chaque Canadien. C'est avec notre argent qu'ils ont acheté nos richesses naturelles, nos industries et nos mines.

Au cours de la période de 1947 à 1966, les Américains ont réalisé un profit net de $14,-422,641,000 dans leurs transactions commerciales avec le Canada.

A la fin de l'année 1955, selon le bulletin quotidien du Bureau fédéral de la statistique publié le 24 octobre 1968, les investissements américains au Canada étaient de 13 milliards 946 millions. C'est avec notre argent qu'ils ont investi chez nous, qu'ils contrôlent notre propre économie.

Monsieur l'Orateur, à la page 44, des documents budgétaires déposés à la Chambre le 27 mai, soit mardi dernier, on peut lire:

Les emprunts canadiens à l'extérieur ont atteint un sommet de 1,889 millions de dollars ... accompagnés d'un report substantiel d'obligations non livrées à la fin de l'année. Les retraits ayant été de 394 millions de dollars, les nouveaux emprunts nets s'établissent donc à près de 1.5 milliard de dollars.

... Cette nouvelle source de fonds n'a cependant pas occasionné un ralentissement des emprunts plus traditionnels des Canadiens aux États-Unis, lesquels, au titre de nouvelles émissions brutes, ont atteint 1,349 millions de dollars, à peine moins que le sommet de 1,357 millions de dollars atteint en 1966.

Monsieur l'Orateur, en 1968, nous avons donc versé aux étrangers, en intérêt et en dividendes, selon la page 137 des documents budgétaires, des profits s'élevant à 1,310 millions de dollars, et notre déficit, à cet égard, atteignait 971 millions, selon la page 138 des mêmes documents.

Monsieur l'Orateur, nous avons versé aux étrangers 1,310 millions de dollars, comparativement à 1,190 millions de dollars en 1967.

• (4.40 p.m.)

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez!

[*Français*]

M. Rondeau: J'aimerais prendre la parole pendant encore cinq minutes, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député poursuive?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Rondeau: Monsieur l'Orateur, il est très curieux de constater que nous avons emprunté plus d'argent des étrangers en 1968 qu'en 1967, soit 120 millions de dollars de plus. Nous avons perçu moins d'argent, en impôts sur les dividendes et les profits versés aux étrangers. Nous avons augmenté notre dette envers les étrangers, mais par contre, au sujet des profits, des taxes et des impôts payés par les sociétés étrangères, il est dit, à la page 172 des documents budgétaires, que nous avons perçu 15 millions de dollars de moins en impôts et que nous avons emprunté 120 millions de plus en 1968 qu'en 1967. On nous parle d'administration progressive. Je dis que cette administration libérale enrichit les autres à nos dépens et préfère taxer les

contribuables canadiens plutôt que les étrangers qui viennent profiter de nos richesses et de notre travail. Et ces statistiques, monsieur l'Orateur, sont données à la page 172 du document budgétaire.

Or, monsieur l'Orateur, il est regrettable de constater que plus le Canada se développe, plus il s'endette envers les autres. Les profits canadiens, au lieu d'être versés en dividendes aux Canadiens, en profits de capital, sont de plus en plus versés à des financiers étrangers qui sont venus faire des placements chez nous. Je ne les blâme pas, mais je blâme le gouvernement de ne pas avoir de politique financière et monétaire pour pouvoir se suffire à lui-même. Il ne faut pas uniquement compter sur nos voisins. Nous avons besoin de nos voisins, mais nous ne devons pas vivre parce que nos voisins existent. Nous devrions être indépendants économiquement, sinon, nous continuerons d'être de plus en plus dépendants, politiquement, comme, malheureusement, les dernières années nous l'ont prouvé.

[*Traduction*]

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, nous savons que le ministre des Finances (M. Benson) est absent parce qu'il prépare son budget. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), le ministre que la chose touche vraiment de près, a été ici pendant quelque temps mais je vois qu'il est parti. Cela me gêne un peu de commenter les remarques du ministre des Finances en son absence. Je serais prêt, cependant, à répéter en sa présence n'importe lequel de mes commentaires actuels.

Le plus grand hommage que je puisse rendre au discours du ministre c'est de n'en pas tenir compte, car il était rempli de ces fausses déclarations et de ces accusations viles dont un libéral est coutumier, surtout un libéral blessé par la vérité. Cependant, sa péroraison avait un certain bon sens, puisqu'il a conclu à l'existence de problèmes réels dans le secteur des investissements étrangers et de domination économique. Il les a reconnus et a avoué son inquiétude. Mais il faut que nous comprenions bien une chose: seul le ministre peut remédier à la situation. Les membres du NPD, les conservateurs ou les libéraux de l'arrière-ban sont impuissants, quelles que puissent être leurs convictions à ce sujet. Le ministre, lui, peut agir. S'il admet le problème, il manque à son devoir en ne faisant rien.

Le ministre a parlé des problèmes provoqués par le partage des compétences. Il a signalé que les provinces possédaient une certaine autorité juridictionnelle ou constitutionnelle pour certaines affaires et que cela lui compliquait la tâche. Je voudrais signaler qu'en ce qui concerne le gouvernement et le Parlement fédéraux, en vertu de la constitution, c'est d'eux que relèvent des questions comme la finance, qui est d'importance capitale pour le contrôle de notre économie. Ils ont la juridiction exclusive sur les questions bancaires, l'émission de la monnaie et le crédit qui sont également essentiels. Ils possèdent aussi la juridiction exclusive dans le domaine du change étranger et des relations avec les autres pays, étroitement liés au problème de la mainmise et de la propriété étrangères. Prétendre, comme le fait le ministre, qu'il rencontre des obstacles parce que la constitution divise les compétences entre Ottawa et les provinces, voilà qui ne tient pas debout. Le fédéral détient l'autorité et la responsabilité voulues.

Alors, pourquoi cette incurie? Une des raisons probables, c'est que le parti libéral est le parti de la haute finance, c'est-à-dire, au Canada le parti des entreprises étrangères; il s'ensuit donc que le parti libéral est l'agent des grandes entreprises étrangères. C'est sans aucun doute la source de ses fonds électoraux.

Tandis que je parle de campagnes électorales, je tiens à consigner au hansard au sujet de l'accusation portée par le ministre, une fausse accusation, soit dit en passant, que je lance un défi au parti libéral, qui a proclamé sa pureté quant à la caisse électorale. Qu'il montre ses livres de comptes au public. Qu'il laisse voir aux Canadiens d'où viennent les sommes versées dans sa caisse électorale. Qu'il laisse voir qui possède et dirige le gouvernement. Qui paie la note? Quelqu'un est-il disposé à se lever et à faire une telle déclaration au nom du parti libéral? Personne! Pas un seul d'entre eux! Le gouvernement veut garder le secret absolu sur la source des fonds versés dans sa caisse électorale.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

M. Turner (London-East): Monsieur l'Orateur, je tiens à relever le gant. Je suis moi-même un travailleur. Je ne suis certainement pas épaulé par une grosse entreprise dans la ville de London en Ontario.

M. Howard (Skeena): Le député est un de ces libéraux insignifiants de l'arrière-ban.

Une voix: Tout de même!

M. Howard (Skeena): Je ne dis pas cela méchamment. Vous êtes de la même catégorie si vous dites: «Tout de même». Un député libéral se lèvera-t-il pour dire qu'il sait d'où le parti reçoit ses fonds? Y a-t-il un député libéral qui soit prêt à monter aux citoyens les livres de compte? Je suis sûr que les Canadiens seraient contents d'être renseignés. Je

demande cela au parti libéral, monsieur l'Orateur, à l'organisation qui a la haute main sur ce groupe. Je ne parle pas du député de l'arrière-ban qui ne sait pas ce qui se passe dans le parti libéral, car il y peut rien. Il n'est qu'un pion sur l'échiquier. Il vote quand on lui dit de voter et dans le sens qu'on lui indique. C'est le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) lui-même qui l'a dit il y a quelque temps; c'est de cela que je parle. Quelqu'un est-il prêt à se lever et à ouvrir les livres de comptes du parti libéral? Pas une âme! Vous n'avez pas le cran voulu! Vous n'osez pas.

Pour ce qui est des basses accusations du ministre des Finances sur les sources de fonds du Nouveau parti démocratique, j'aimerais déclarer une fois encore—nous l'avons dit souvent—que nos livres de comptes sont ouverts à l'inspection du public, car nous croyons qu'à titre de parti politique, notre affaire à nous c'est de nous occuper des affaires du public, et le public a donc le droit de tout savoir de nos affaires.

• (4.50 p.m.)

Une voix: Où sont ces livres?

M. Howard (Skeena): Ils sont ouverts. Voulez-vous venir à notre bureau national pour les voir? Vous serez toujours le bienvenu. Appelez Cliff Scott. C'est notre secrétaire fédéral. Il se fera un plaisir de vous rendre service.

M. Danson: Va-t-il faire un petit tour dans les syndicats pour recueillir l'argent?

M. Howard (Skeena): Voilà maintenant que mon honorable ami affirme que nous allons truquer les livres.

M. Danson: Je n'ai pas dit cela.

M. Howard (Skeena): En ce cas, je m'excuse. J'ai mal compris ce qu'il a dit. De toute façon, je vois que le député d'York-Nord (M. Danson) veut participer à ce débat; quand il aura la parole, j'écouterai attentivement ce qu'il dira des caisses électorales au nom de son parti, que possèdent et dirigent les grosses entreprises et sociétés étrangères.

On a parlé du rapport Watkins sur la propriété étrangère qui a été déposé, sauf erreur, en février 1968, juste avant le congrès libéral de leadership et avant les élections. Maintenant que le Messie a été élu avec une coquette majorité, les libéraux peuvent oublier ce rapport et ne rien faire à cet égard.

[M. Howard (Skeena).]

C'est un comité du cabinet qui avait institué ce groupe d'étude. M. Gordon faisait partie de ce comité. Il n'est plus ici. M. Teillet était aussi membre du comité du cabinet. Il est parti lui aussi. Ce comité comptait trois autres membres; l'un d'eux est présentement à la Chambre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp). Il y avait aussi le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) et le ministre de la Justice (M. Turner). Quelle est la position de ces trois ministres vis-à-vis de la propriété étrangère? Étaient-ils sincères lorsqu'ils ont établi la Commission d'étude Si oui, pourquoi n'y a-t-il pas eu de suite? Ou bien n'était-ce qu'un geste politique? S'agissait-il d'une tentative de la part de ce modèle d'ambivalence qu'était M. Pearson, d'avoir le drap et l'argent, de garder dans le cabinet l'ardent apôtre de la propriété étrangère, qui est aujourd'hui secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et dire au grand public: «Nous avons créé une commission d'étude pour faire enquête sur la propriété étrangère», afin d'être bien vu du public canadien pour qui la question est d'intérêt vital? C'était vouloir marcher dans deux directions à la fois et ménager la chèvre et le chou.

Certains préconisent la réduction de la propriété étrangère uniquement par principe. Cela ne vaut pas grand-chose. D'autres préconisent l'augmentation de la propriété étrangère par principe également. Puis, il y a le gouvernement qui appuie—c'est ce que je conclus des propos du ministre des Finances—l'accroissement de la domination étrangère sur notre économie, la considérant comme un bien en soi, sans penser aux avantages qui pourraient en résulter. En fait, un économiste du nom de A. E. Safarian, qui a travaillé avec le groupe d'étude sur la domination étrangère, est arrivé à la conclusion que les avantages qu'ont pu procurer ou qui procureront les placements de capitaux étrangers au Canada ont été réduits à néant par le gouvernement lui-même à cause de l'absence de politiques concrètes...

L'hon. M. Sharp: Le député approuve-t-il toutes les opinions du professeur Safarian?

M. Howard (Skeena): Je n'ai pas entendu la question.

L'hon. M. Sharp: J'ai demandé si le député approuvait toutes les opinions du professeur Safarian.

M. Howard (Skeena): Peut-être que si le ministre se levait et parlait plus fort, je pourrais l'entendre.

L'hon. M. Sharp: Je m'excuse. Je demandais si le député souscrivait à toutes les opinions du professeur Safarian? J'en serais fort surpris.

M. Howard (Skeena): Le ministre est le membre du cabinet le plus déroutant que j'aie rencontré, et bien des choses l'étonneraient tout comme je m'étonne de la façon dont il courbe l'échine devant les États-Unis sur la question des lignes de base droites pour la protection des pêches. Il hoche la tête et prend un air consterné, mais c'est un fait que lui-même et son prédécesseur ont discuté avec les États-Unis de l'établissement de lignes de base droites au pays, en vue de protéger nos pêches, et ils n'ont rien fait, parce que les États-Unis s'y opposaient. Ces grands défenseurs de notre souveraineté se sont laissé faire la loi.

L'histoire du parti libéral montre qu'il favorise les capitaux étrangers, la mainmise étrangère, la domination extérieure de notre industrie et de notre économie. Un bien petit exemple, celui de la revue *Time*, cité par le chef adjoint de notre parti, le député d'York-Sud (M. Lewis) prouvera à quel point le parti libéral est anti-Canadien, au sens réel du terme. Des gouvernements libéraux successifs l'ont fait, monsieur l'Orateur. Ils ont toujours soufflé le froid et le chaud, comme le ministre des Finances l'a fait au début de l'après-midi, disant qu'ils reconnaissaient le problème et que, du moins en paroles, ils s'en inquiétaient. Ces gouvernements, par ailleurs, ont fait tout ce qu'ils ont pu pour favoriser et accroître la domination et les investissements étrangers. Ils n'ont jamais témoigné de fierté envers le Canada. Ils ont continuellement douté de notre capacité d'agir pour notre compte. Ils ont constamment cherché à ne pas favoriser le Canada.

Permettez-moi de citer quelques statistiques. Dans les années 30, les industries de fabrication du Canada étaient aux mains d'étrangers dans une proportion de 38 p. 100. Aujourd'hui, ce chiffre est de 60 p. 100. Les mines et les fonderies étaient possédées par des étrangers dans la proportion de 42 p. 100. Aujourd'hui, le chiffre est de 60 p. 100 environ. Je pourrais énumérer la liste des autres industries et indiquer la même croissance du contrôle exercé par l'étranger. En fait, il y a 25 ans, ce contrôle était faible, mais en raison des programmes des gouvernements libéraux et conservateurs successifs, il n'a cessé de s'accroître jusqu'au point que j'ai indiqué. Je suis sûr que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne niera que si cette tendance se maintient, dans quelques années il sera peut-être impossible de remédier à la situation, et même trop tard.

Le plus scandaleux dans cette domination étrangère croissante, c'est qu'elle se fait d'une part grâce aux politiques du gouvernement, et d'autre part par suite du replacement par ces mêmes sociétés des profits et des gains qu'elles font en exploitant les ressources du Canada, et en les réinvestissant au Canada, elles exercent de plus en plus de contrôle sur nous. A notre tour, tout au moins en ce qui concerne le gouvernement, nous approuvons l'emploi de nos propres richesses pour nous endetter encore plus et nous mettre de plus en plus sous la coupe d'étrangers.

Une autre activité du même genre se rattache à l'exportation de nos matières premières. La politique consciente et délibérée du gouvernement à cet égard est de favoriser l'exportation de nos matières premières, ce qui prive les Canadiens de possibilités d'emploi et favorise l'économie des pays vers lesquels nous exportons, parc qu'ils les transforment en produits finis que nous leur rachetons à un prix huit ou dix fois plus élevé que celui que nous avons obtenu pour les matières premières. En fait, nous alimentons les entreprises industrielles des autres pays en leur sacrifiant nos ressources naturelles et nos possibilités d'emploi.

Laissez-moi vous lire maintenant un court passage d'un discours prononcé par un personnage qui n'est rien moins que le ministre actuel des Travaux publics (M. Laing) qui parlait le vendredi 16 juin 1967 au banquet de la New Imperial Mine au Yukon:

> Il y a un autre aspect de cette évolution que je crois devoir signaler. Le produit sera expédié au Japon.

Il s'agit de la matière première, les concentrés provenant du minerai à l'étape suivante de la transformation.

> • (5.00 p.m.)
>
> La situation commerciale du Canada dans le monde est d'un intérêt vital pour le Yukon. Ici chacun peut admettre aisément que les Japonais doivent pouvoir continuer à acheter leurs matières premières à l'étranger. Sans le marché japonais et la conviction de Sumitomo que le Japon continuera de pouvoir être compétitif sur les marchés mondiaux, il n'y aurait pas de New Imperial Mine aujourd'hui.

Beau discours à l'adresse d'une chambre de commerce, mais dont n'ont que faire les

Canadiens inquiets des possibilités d'emplois. Le ministre poursuit:

Les Japonais, au cours des 20 dernières années, ont dirigé leur économie avec une compétence remarquable.

Une compétence remarquable. Elle résulte d'une combinaison de facteurs. L'un consistait à ne pas autoriser les investissements étranger qui pourraient augmenter le capital social des sociétés japonaises. Les emprunts de capitaux sous forme d'obligations étaient permis, mais le montant de capitaux étrangers sous formes d'actions était rigoureusement contrôlé. Autrement dit, la mainmise étrangère sur l'industrie et l'économie de la nation japonaise était limitée et presque interdite.

Ils ont également réduit à peu près au minimum les dépenses budgétaires pour des domaines comme la défense, dépenses inutiles et qui drainent les richesses d'un pays. A ce propos, après la guerre et la fin de l'occupation américaine, le Japon a fait ce que nous préconisons pour le Canada, et qui n'est pas, ainsi que le prétend le ministre, une économie fermée, ce qui est une déclaration fausse en soi. L'actuel ministre des Travaux publics, ajoutait:

Leur croissance a été spectaculaire. Le niveau de vie des Japonais a monté de façon saisissante. Pour qu'il continue de monter, il faudra des exportations qui permettent de payer les matières premières importées.

De tels propos sont perfides ou peu s'en faut, et particulièrement révoltants de la bouche d'un ministre du gouvernement canadien selon lequel nous devrions exporter nos matières premières à un autre pays pour lui permettre de continuer à relever son niveau de vie. Le ministre ne se préoccupe-t-il pas de notre niveau de vie et d'emplois pour nos citoyens? Ne se préoccupe-t-il pas d'améliorer nos industries et nos professions, et d'accroître les richesses du Canada? Non, il se préoccupe de la richesse du Japon, ce que je qualifierais tout au moins de demi-trahison.

Un des secteurs où la question du contrôle étranger se pose, c'est la finance. Vers 1957-1958 est paru le rapport Gordon, de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada. La Commission nous recommandait de nous assurer que nos banques et institutions financières, ce qui comprend les compagnies d'assurances et autres sociétés semblables, demeurent sous contrôle canadien. Depuis ce jour, on n'a rien fait si ce n'est de maintenir les banques au même point. Les compagnies d'assurances, de gestion et de crédit constituent une part de notre économie de plusieurs milliards de dollars, mais elles sont en grande partie aux mains de l'étranger. En outre, la plupart des décisions sont prises par des administrateurs qui ne sont même pas citoyens canadiens, qui n'ont aucune responsabilité envers le Canada et qui ne sont soumis à aucune des pressions politiques du Canada, mais qui le sont aux pressions politiques et économiques dans leur propre pays.

On le sait fort bien, certains députés néo-démocrates ont fait de l'obstruction systématique au sujet de ces compagnies d'assurances.

M. l'Orateur suppléant: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est expiré.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, consentirait-on à l'unanimité à ce que je poursuive pendant quelques minutes?

Des voix: D'accord.

Une voix: Une phrase.

Une voix: Pas une phrase à la Paul Martin.

M. Howard (Skeena): Non. J'avais pensé citer l'honorable sénateur. La plupart des Canadiens, individuellement et collectivement, sont fiers de leur pays. Nous sommes fiers de notre culture. Nous sommes fiers de notre patrimoine national, de nos intentions et, je l'espère, de nous-mêmes. Nous souhaitons ardemment que le gouvernement fasse aussi preuve d'un peu de fierté.

MOTION D'AJOURNEMENT

SUJET DES QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Avant de donner la parole au député d'York-Nord j'aimerais informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de Central Nova (M. MacEwan)—La construction maritime—L'abstention du gouvernement au comité d'enquête; le député d'Hamilton-Westworth (M. Gibson)—Les ressources hydrauliques—La pollution—les remèdes à la situation dans la baie d'Hamilton; le député de Gander Twillingate (M. Lundrigan)—L'expansion économique régionale: Terre-Neuve—Programme d'aide.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU, EN VERTU DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LES PRISES DE CONTRÔLE PAR DES CORPORATIONS ÉTRANGÈRES D'INSTITUTIONS CANADIENNES DANS LE SECTEUR DES RESSOURCES, DE L'INDUSTRIE ET DE LA FINANCE

La Chambre reprend l'examen de la motion de M. Lewis.

M. Barney Danson (York-Nord): Monsieur l'Orateur, je remercierai d'abord les députés du Nouveau parti démocratique d'avoir choisi un sujet qui préoccupe beaucoup de Canadiens. Cette préoccupation, je la partage, mais je ne suis pas d'accord, sur leur déformation des faits, leurs diatribes vitriolées, leurs histoires de croquemitaines et leurs petites histoires ridicules basées sur une conception erronée des faits, par lesquelles ils essaient d'induire en erreur un tas d'âmes innocentes.

J'ai rédigé plusieurs pages de notes qui, à mon avis, pourraient être constructives pour ce débat; j'y démolis point par point leurs arguments ce qui est l'objectif d'un débat, afin de pouvoir inscrire quelque chose de constructif à notre bilan. Mais de voir le député de Skeena (M. Howard) se lever pour faire de telles accusations, employer de telles tactiques qui ne se rattachent vraiment pas au sujet débattu, et passer des remarques sur le compte du député de London-Est (M. Turner), parlementaire cheminot et syndicaliste laborieux, je crois que la chose se passe de commentaires. Je pourrais vous lire les notes innombrables que j'ai prises depuis le début du débat; j'en ai maintenant sept ou huit pages. On voit étalée dans ces notes toute l'absurdité des discours de cet après-midi. A quoi bon si tout cela ne fait que provoquer des attaques personnelles vitrioliques et permettre à certains de nous débiter toutes ces balivernes

Ce problème me préoccupe fort. Les membres de mon parti connaissent mon inquiétude à cet égard, tout comme mon chef et les membres du cabinet. Nous voulons prendre des mesures constructives. Nous devons rechercher un certain équilibre. Je ne veux pas faire l'apologie des membres de mon parti. Je n'ai que la moitié de la sincérité que les néo-démocrates croient avoir, mais je crois que nous devons y mettre un certain équilibre.

Une voix: Que faudrait-il faire, d'après vous?

M. Danson: Ma foi, j'ai quelques suggestions à offrir, et je les ai énoncées. Si vous êtes vraiment sincères dans votre désir de le savoir, vous pourriez relire l'exposé assez long que j'ai prononcé à ce sujet le 19 novembre et qui est reproduit au hansard, pages 2916 à 2921. Je ne tiens pas à vous asséner de nouveau le même discours. Je crois toutefois avoir fait des suggestions constructives à ce moment-là, et je continuerai de le faire.

A mon avis, nous souhaitons maintenir l'équilibre. A cette fin, nous devons voir toute la perspective. Nous comptons largement sur le capital étranger. Ce n'est nullement un phénomène récent ou nouveau pour les Canadiens. Au contraire, c'est depuis des générations une caractéristique fondamentale de l'expansion du Canada. Les abondantes ressources naturelles du Canada, disséminées sur de grandes distances, ont exigé pour leur exploitation d'énormes capitaux ainsi qu'une gestion et une technologie parallèles. Or comme notre population est relativement faible, le Canada n'a su assurer ces ressources essentielles à l'expansion d'un pays, surtout en périodes d'expansion rapide. Simultanément, des occasions illimitées de croissance, conjuguées à une tradition de stabilité dans le milieu économique et politique, ont fait du Canada un endroit généralement attrayant pour les capitaux étrangers. Ainsi, la participation étrangère à l'expansion du Canada a été considérable.

Une part importante, environ la moitié, de la dette du Canada vis-à-vis de l'étranger résulte d'une participation directe à l'activité industrielle. Les entreprises dans lesquelles l'intérêt majoritaire est étranger constituent environ les trois cinquièmes des industries manufacturière et minière et près des trois quarts de l'industrie du gaz et du pétrole. Cet investissement étranger direct est fort avantageux pour le Canada.

Premièrement, il apporte non seulement les capitaux requis mais aussi une nouvelle technicité et de nouvelles méthodes de gestion dont sans cela, nous ne bénéficierions pas. Je reviendrai plus tard sur ce point. Deuxièmement, bon nombre d'entreprises de propriété étrangère dans l'industrie primaire ont été créées pour alimenter des filiales, ce qui contribue à donner au marché des matières premières une stabilité plus grande que d'ordinaire.

Troisièmement, la compagnie internationale se prête parfaitement au genre de spécialisation internationale nécessaire pour rendre l'industrie plus rentable. Les résultats obtenus du programme automobile montrent comment les filiales étrangères peuvent être adaptées

pour augmenter la productivité des industries grâce à la rationalisation des opérations à l'échelle internationale.

• (5.10 p.m.)

Par contre, une importante participation étrangère à l'industrie canadienne comporte certaines limites et pose des problèmes dont certains sont très sérieux. Le problème essentiel est celui de la dépendance de l'industrie canadienne vis-à-vis des décisions étrangères qui ne servent pas toujours les intérêts les mieux compris du Canada, mais ne les desservent pas toujours non plus. Il arrive souvent qu'elles ne tiennent pas compte de nos intérêts les plus évidents. Cette dépendance est accentuée dans la mesure où les gouvernements étrangers utilisent les rapports avec les filiales pour atteindre les objectifs nationaux qui ne correspondent peut-être pas à ceux du Canada. Pour favoriser un apport positif et constructif à l'expansion canadienne et pour diminuer le risque des influences restrictives et destructives qui peuvent découler des décisions extérieures, les filiales étrangères qui fonctionnent au Canada sont instamment priées d'observer certains principes directeurs, si nous en avons, que respectent les sociétés honnêtes. On en donne toute une liste. Ils sont plutôt simplistes. Ayant lu ces principes il y a quelque temps, et connaissant les personnes auxquelles ils s'adressent c'est, je crois, la chose la plus drôle que nous ayons faite au Canada—si vous comprenez ce genre de plaisanterie. Ils ne tiennent pas compte de la réalité et ne prévoient aucune sanction. Conrad Hilton s'installe dans un pays et demande quels sont les règlements et conditions régissant les investissements étrangers. Il veut les connaître et les respecter mais il ne veut pas qu'on les modifie à cause de lui. A mon avis, il faut dire aux gens quelles sont nos règles. Dûment averties des règles fondamentales essentielles, les compagnies étrangères continueront sans doute à jouer un rôle important dans l'expansion économique du Canada. Nos possibilités de croissance sont immenses et on espère que l'essor continuera à un rythme qui exigera d'autres ressources importantes de capitaux en provenance de l'étranger. Même si l'on pouvait trouver au Canada des biens d'équipement suffisants pour nos besoins d'expansion, la participation étrangère à l'essor canadien nous serait encore avantageuse en permettant aux Canadiens de participer à des entreprises d'autres pays. Tout comme le mouvement des marchandises entre les pays leur est avantageux, de même le mouvement des biens d'équipement entre les pays facilite la spécialisation de chacun en matière d'emploi des capitaux, de technologie, de gestion et de ressources pour le plus grand bien de tous les intéressés.

[M. Danson.]

Voilà qui soulève certaines questions fondamentales qu'il faut envisager, à mon avis, à la Chambre et pendant ce débat. D'abord, va-t-on refuser aux entreprises canadiennes l'occasion de vendre au plus offrant, Canadien ou étranger même si les propriétaires peuvent mieux utiliser les ressources naturelles? Va-t-on refuser à la compagnie étrangère la possibilité de participer aux entreprises ou d'en devenir propriétaire alors qu'elle peut fournir la technologie, la gestion et les autres formes de direction, introuvables ailleurs? Va-t-on lui interdire de participer à nos entreprises même si elle peut leur fournir une forme d'organisation industrielle plus propre à assurer un meilleur rendement, source d'avantages subséquents pour les consommateurs et les producteurs?

Étant donné les espoirs de plus en plus grands des Canadiens, dont beaucoup réclament un meilleur niveau de vie, pouvons-nous nous permettre d'écarter entièrement ce moyen d'assurer de meilleures réalisations industrielles? D'après moi, monsieur l'Orateur, nous pouvons avoir et le drap et l'argent; les deux ne s'excluent pas l'un l'autre. Le professeur Watkins et son comité—le groupe d'étude chargé d'étudier la propriété étrangère dans l'industrie canadienne, c'est bien le titre, sauf erreur—ont présenté un rapport qui n'est pas radical. De fait, je crois qu'on en a souvent minimisé l'importance. M. Watkins disait lui-même «si l'on donnait suite à toutes nos propositions, le Canada aurait encore l'une des politiques les plus libérales du monde quant aux investissements directs de l'étranger. Les compagnies étrangères considèrent toujours avantageux d'investir au Canada». Je ne crois pas que ce soit là une exagération. D'après mon expérience des affaires et dans d'autres pays, je pourrais confirmer la chose, après avoir vu ce qui se passe là-bas.

Mais nous vivons actuellement dans un monde beaucoup plus internationalisé, et pourtant il n'y a rien d'incompatible, il me semble, entre un nationalisme sain et un internationalisme bien senti. Les deux sont possibles, je pense. C'est le chauvinisme qui m'inquiète, et ce nationalisme-patriotisme agitateur de façade qui ne s'appuie sur rien. C'est à peu près ce qui se passe ici et nous sommes peut-être hypersensibilisés de ce côté, au Canada. Notre nationalisme est un nationalisme calme, peut-être un peu trop parfois, à mes yeux, mais il n'y a pas de mal à mettre davantage en valeur notre patriotisme; il n'y a pas de mal à vouloir travailler au mieux de nos intérêts au sein de la communauté internationale, avec laquelle nous entendons collaborer. La situation est à peu près la même que pour des individus qui doivent d'abord apprendre à se respecter

avant de pouvoir contribuer de façon efficace à la société où ils vivent. C'est ce que nous devons faire en tant que nation. Nous devons développer notre force. Il nous faut renforcer notre économie, notre industrie et notre société en prévision du libre-échange vers lequel nous entraînent des mesures telles la négociation Kennedy qui, d'après mon expérience, a procuré une foule d'avantages à l'industrie canadienne et à celle d'autres pays. Au fur et à mesure que les décisions découlant de cette négociation entreront en vigueur, de nouveaux avantages nous seront offerts, nous devons nous préparer à en profiter. Le bill récent sur la Société pour l'expansion des exportations qui est passé au comité dont je suis membre—le comité des finances, du commerce et des questions économiques—est une mesure législative dynamique et unique en son genre qui peut aider à développer le potentiel de notre pays.

Je m'inquiète parfois de ce que nous insistions trop sur les exportations, à mon avis, nous devrions l'éviter, à moins d'équilibrer les choses en consacrant autant d'efforts et en affectant autant d'investissements au développement de notre économie et de notre société. Alors, nous donnerons un meilleur rendement parce que nous ferons preuve d'imagination, d'originalité, parce que nous serons bien dirigés, parce que nous pourrons soutenir la concurrence sur les marchés à nos propres conditions. Nos produits et les encouragements à l'exportation en seront alors tout simplement le résultat. Nous tenons à avoir de bons produits, une productivité satisfaisante et un travail bien exécuté; mais nous ne leur servons pas de béquille.

Nous devons donc envisager l'avenir et voir quelle sorte de monde nous sommes en train d'édifier, pour notre vieillesse et pour nos enfants, pour tout notre avenir; nous traversons cette période en ce moment. J'espère que c'est un aspect permanent de la démocratie de participation. Je favorise également la démocratie qui sait prévoir, car il nous faut savoir ce que l'avenir nous réserve. Nous avons tendance à nous arrêter aux problèmes d'aujourd'hui et à y réagir tout simplement; mais si nous savons prévoir, alors nous accomplirons bien notre tâche ici, en allant au-devant de l'avenir. Rien n'est plus déprimant, monsieur l'Orateur, que d'entendre les discours de ces prophètes de malheur. On pourrait croire que nous vivons dans le plus triste et le plus terrible pays du monde et pourtant, notre plus grand problème à titre individuel, en tant que membres du Parlement, est d'obtenir des passeports pour ceux qui veulent aller à l'étranger. Voilà qui en dit long sur notre société.

Non pas que nous n'ayons pas de problèmes, mais ce sont des problèmes de prospérité. Ce ne sont pas des gens riches qui vont à l'étranger. Riches, ils le sont bien dans un certain sens, car nous avons plus de gens riches que jamais. Mais il s'agit ici de travailleurs. Dans ma propre entreprise qui est petite, les gens viennent de toutes les parties du monde mais principalement du Royaume-Uni, d'Allemagne, d'Italie, de Hollande et de Tchécoslovaquie. Ces gens rentrent dans leur pays tous les ans ou tous les deux ans pour voir leur famille. C'est courant maintenant. Notre problème est désormais d'obtenir des passeports car c'est ainsi que nous sommes nous autres: nos passeports sont honorés, grâce à eux, nous sommes libres; aussi avons-nous estimé que nous devions faire quelque chose à ce sujet: nous avons un problème parce que nos concitoyens veulent voyager à l'étranger.

Poursuivons donc, monsieur l'Orateur, et parlons de nos principes directeurs. Cette question des principes directeurs jointe à celle du rapatriement de nos entreprises passées en mains étrangères ne me paraît pas très constructive.—Les principes directeurs, cela n'intéresse pas les Américains et vous savez que lorsque nous parlons de propriété étrangère, nous parlons en réalité de propriété américaine. Nous ne nous leurrons pas d'illusions et nous ne bernons pas les Américains. Ils s'en rendent bien compte. Mais ils n'y voient pas d'objection et ils se conforment à nos principes directeurs si nous leur en donnons et si nous le faisons d'une façon réaliste. Ce qu'ils n'admettent pas, et je ne puis les en blâmer, c'est le moindre effet de rétroactivité. On doit se conformer aux règles qu'on s'est donné. Le Canada, je pense, a la réputation d'édicter des règles et de s'y conformer ou de conclure des marchés et de les respecter, et l'on doit, je pense, nous en savoir gré. Nous voulons conserver cette réputation.

• (5.20 p.m.)

Mais les règles que nous fixons pour l'avenir devraient l'être dans notre intérêt bien compris. L'homme d'affaires américain, est un Américain et un homme d'affaires. Soyons donc Canadiens, et hommes d'affaires, nous aussi. Cela leur paraîtra tout naturel. J'ai traité avec eux. Ils sont admirables en affaires si vous jouez franc jeu. Je me trouvais à Cleveland jeudi dernier avec le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), qui a fait une conférence au Mid-Atlantic Region World Trade Congress, immense association d'exportateurs américains. Le ministre n'a pas mâché ses mots; et leur a expliqué exactement en quoi consistaient les problèmes, notre position et tout ce qui nous inquiète. Or, c'est la même chose qui inquiète les Américains. Le ministre a placé tout cela dans le contexte et la perspective voulus. Au lieu de

perdre des amis, il s'en est fait de nouveaux et il a gagné leur respect, ce qu'il fait d'ailleurs partout où il va. A propos des accords de licences, des problèmes se posent qui je crois freinent notre esprit d'enquête et son un handicap sur les marchés étrangers. Voilà des questions que nous devons aborder, monsieur l'Orateur. Je m'étends probablement trop sur ce sujet, car j'ai déjà traité de ces problèmes dans un précédent discours. On peut dire la même chose des associations d'entreprises. Je pense que nous pourrions fort stimuler notre économie en abordant les problèmes avec plus d'imagination par l'intermédiaire de la Banque d'expansion industrielle, qui me semble être parfois beaucoup trop restrictive, beaucoup trop introvertie, beaucoup trop timide et beaucoup trop prudente. La Société de développement du Canada offre de merveilleuses perspectives. C'est très intéressant à première vue. Du point de vue du NPD, elle constitue la solution. Mais la chose est très complexe. Cet organisme mérite une étude aussi approfondie que possible mais, à mon avis, il a sa place dans notre économie.

J'ai eu la chance dernièrement de me rendre en Italie à titre d'invité du ministère des Affaires étrangères d'Italie, et j'ai pu voir le fonctionnement des organismes gouvernementaux de ce pays. Ce n'est vraiment pas ce que nous pourrions imaginer dans notre SDC, mais ils remplissent nombre des mêmes rôles—des sociétés comme IRI, ENI et Efim-Brada. Le gouvernement italien n'avait pas réellement l'intention de s'engager dans cette voie; c'est arrivé dans les années trente, en 1934, je crois, sous Mussolini, grâce auxquel les trains arrivaient et partaient à l'heure et qui a établi ces organismes, qui ne sont peut-être ni bons ni mauvais, en dépit des autres choses qu'il a faites. Mais il a finalement eu ce qu'il méritait. Cela s'est produit parce que les banques ayant échoué, le gouvernement a dû les reprendre en main; or, les banques contrôlaient une foule d'industries. Le gouvernement s'est donc trouvé lancé dans les affaires.

Comme le sujet m'intéressait vivement, j'ai rencontré les représentants de ce compagnies. Il existe un équilibre entre la propriété publique, en l'occurrence l'État, et la propriété privée. Les actions se vendent en bourse. Nous aurions beaucoup à apprendre, je crois, de ce que nos amis italiens ont fait en ce domaine. Alors que je parcourais le Sud de l'Italie, partie de ce pays que je ne connaissais pas encore, j'ai vu la prodigieuse évolution qui s'accomplissait avec Italsider, cet énorme complexe d'acier, cette aciérie entièrement intégrée à Tarente, Montecatini-Edison à Brindisi. Je pourrais en nommer encore bien d'autres, mais ils ne sont pas de prononciation facile et ne me viennent pas si vite à l'esprit. Voilà ce qu'on a fait dans une région de marasme.

Leurs problèmes ne sont pas tellement différents des nôtres. La campagne s'étend sur de grandes distances et bien des régions sont arides et habitées par des paysans. Mais ce sont des gens charmants, qui aiment la vie, le bon vin et la musique, et qui sont en train, grâce à cette initiative, d'y implanter un mode de vie qui correspond au XX^{e} siècle. Je ne sais s'ils en sauront gré à leur gouvernement, mais l'important c'est qu'ils jouissent des avantages matériels et, partant, des avantages spirituels dont, sous bien des rapports mais pas toujours, jouissait déjà le reste du pays.

Il est deux points en particulier sur lesquels j'aimerais insister quant à ce que nous devons faire pour accroître notre puissance, afin de placer notre économie sur des bases réalistes, de nous fixer des principes directeurs réalistes et d'être en mesure de diriger nos propres affaires. A mon avis, c'est dans la recherche et le développement, l'innovation, la bonne gestion, les techniques de gestion, que nos voisins du Sud l'emportent haut la main sur nous. Leur compétence est l'une des nombreuses raisons pour lesquelles ils disposent de grandes sociétés internationales. Au Canada, nous n'avons pas accordé assez d'attention à cet aspect de la formation.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois interrompre le député et lui rappeler que son temps de parole est expiré.

Une voix: Continuez.

M. l'Orateur: Le député pourra continuer s'il a le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. Danson: J'essaierai d'être bref. Je suis si impressionné par mes notes que je tiens à vous les lire au complet. La formation administrative a une importance particulière, selon moi. Le nombre des écoles d'administration augmente sans cesse au Canada, mais nous devrions voir à leur expansion; les gouvernements dont elles relèvent devraient leur accorder la priorité et les autres, leur aide. Mais nous n'avons pas au pays d'école supérieure de première valeur dans ce domaine. Nous devrions remédier très promptement à cette situation, car nos diplômés doivent pour l'instant aller étudier dans d'autres pays. Ce n'est pas nécessairement une mauvaise chose; un tel échange peut s'avérer réellement excellent. Mais il reste que ces gens ne sont pas formés au Canada. Si la formation était donnée au Canada, elle ne serait pas nécessairement meilleure, mais nous devons donner à nos étudiants et à ceux de l'étranger qui viennent ici une orientation canadienne.

En outre, je proposerais l'établissement d'une école bilingue pour l'élite des diplômés des écoles supérieures Il devrait y en avoir au moins une de langue française et une autre de langue anglaise, toutes deux étant dotées d'un caractère bilingue. Grâce à ce stimulant, nous aurions des administrateurs vraiment compétents, des dirigeants qui auraient beaucoup de poids dans notre société. Cette initiative doit avoir la priorité, car, que nous le voulions ou non, les dirigeants industriels ont de l'influence. La chose peut être positive et salutaire, comme elle l'est souvent. Elle n'est pas toujours mauvaise, comme certains de nos amis ici le laissent entendre.

Ces gens ont une formation en sciences sociales, donc, ils sont des hommes vraiment adultes qui se rendent compte de la nécessité de l'activité politique, qui connaissent leurs responsabilités quant à l'habitation, aux problèmes sociaux, à l'éducation des gens, à l'abolition des préjugés, et aux aspects culturels de notre société. Si nous formons des chefs, des dirigeants de ce calibre, nous aurons une société proprement canadienne et une économique dynamique, qui n'aura pas d'égale. Dans ce pays, nous avons, je crois, la possibilité de faire beaucoup de grandes choses. Nous devons nous mettre à la tâche. Nous avons beaucoup d'idées; on en a proposé de très constructives cet après-midi.

Il est intéressant que cette question fasse l'objet d'un débat, car nous pouvons offrir des recommandations constructives. J'espère que nous pourrons nous montrer plus constructifs désormais. Notre pays offre tellement d'avantages. Nous sommes dans une situation privilégiée, car nous sommes justement prêts à prendre notre envol. Nous nous pensons excellents à l'heure actuelle, mais ce n'est rien comparé à ce que nous deviendrons si nous agissons avec intelligence, si nous prévoyons, si nous pensons et nous nous montrons prudents, au lieu d'être seulement habiles—ce que nous ne sommes pas toujours—si nous nous rendons compte des virtualités de notre jeunesse, de nos futurs immigrants, de nos ressources naturelles, de notre attitude fraternelle, de notre puissance; si nous poursuivons cet objectif d'une manière cohérente, ordonnée, avec équité, avec compassion, avec humanité et la pleine conscience de ce qui est bon pour le Canada et pour le monde entier dont nous formerons une partie opérante, je l'espère.

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, au cours du débat aujourd'hui on a beaucoup parlé des effets sur nos industries et nos ressources de la domination économique de puissances étrangères. Que cette domination ait atteint un degré alarmant et presque irréversible, selon le professeur Watkins, est notoire. Cependant, nous ne nous rendons pas compte, en général, jusqu'à quel point nos institutions de savoir, de culture, d'information et de communication ont aussi été envahies, ce qui crée un danger de domination de notre pensée par des idées et des idéaux qui ne traduisent pas nécessairement une identité canadienne mais plutôt une sorte de continentalisme en matière de vues, de goûts et d'attitudes, continentalisme que le gouvernement actuel favorise lorsqu'il s'agit de l'industrie manufacturière et de la répartition des matières premières. Je me propose donc, monsieur l'Orateur, de traiter de difficultés qui assaillent les Canadiens lorsqu'ils s'efforcent de se forger une identité nationale distincte et un sentiment de fierté nationale alors que les moyens pour y parvenir appartiennent de plus en plus aux citoyens d'outrefrontière.

• (5.30 p.m.)

Je veux parler en particulier de la domination qu'exercent les non-ressortissants sur notre industrie d'édition des manuels classiques et des revues; je veux parler du contrôle étranger sur les stations de radio et de télévision et leur programmation dans les foyers canadiens; je veux parler aussi de la présence dans nos institutions de haut savoir d'une majorité de professeurs dont les attaches nationales et idéologiques ne sont pas canadiennes; et je veux parler enfin de l'invasion au Canada dans le domaine de l'art, de la musique et du théâtre, de la culture dominante nord-américaine.

Ce serait manquer de réflexion et trop simplifier les choses que d'interpréter cette préoccupation comme une tirade antiaméricaine. Il est vrai que vu la proximité et les similitudes de langue et de culture, les Canadiens ont inévitablement été influencés par l'idéologie et la technologie américaines. A vrai dire, ce fut le cas de tout le monde occidental. Mais nous ne sommes pas Américains et si les Canadiens souhaitent un Canada authentiquement indépendant, qui n'a pas simplement troqué un colonialisme politique pour un colonialisme idéologique—et les preuves à l'appui de cette thèse abondent—il faut prendre certaines mesures assez importantes.

Mais la création d'une collectivité possédant sa culture propre n'est pas chose simple et exige de la part du gouvernement du courage—qualité dont il n'a pas particulièrement fait preuve. Non seulement le gouvernement actuel n'est pas parvenu à arrêter l'altération principale de notre identité culturelle, mais il ne nous a fourni que des exemples coûteux de papillonnage dans ses efforts presque vains pour développer cette prise de conscience et cette singularité culturelles. Voici simplement

quelques exemples parmi les plus importants. Radio-Canada, 161 millions de dollars cette année; le Centre national des arts, 46 millions et un budget annuel de 2 millions et demi; le Conseil des arts, 23 millions. Il y a en outre la nouvelle mesure sur les langues et Dieu sait ce qu'elle va nous coûter en fait de traduction, impression et cours, avant qu'on en ait terminé; de 80 à 150 millions peut-être. Il y a bien d'autres exemples.

Comment justifier, je vous le demande, les dépenses d'argent provenant des contribuables canadiens en faveur de symboles culturels comme ceux-là, si les éléments les plus essentiels à notre développement sont méconnus ou mis en veilleuse? Les Canadiens appuieraient de bon cœur, je pense, toutes ces institutions, si elles avaient un sens pour eux, si elles sauvegardaient et rehaussaient leur mode d'existence. C'est la seule façon de réaliser l'unité ou l'identité canadienne. On n'y arrivera pas avec des déclarations grandiloquentes sur des motifs de gloire et des dépenses massives qui n'aboutissent à rien.

Nous pourrions très bien réagir comme des gens qui ont été trahis. L'industrie de l'édition, tout le monde le reconnaît, est un élément important de l'échange des idées. Et pourtant, il n'y a que les faibles voix de *Saturday Night* et de *Macleans* au Canada pour neutraliser la masse d'idées étrangères contenues dans les 400 revues américaines vendues au pays. *Macleans* serait, paraît-il, à la dernière extrémité. J'aimerais vous donner l'opinion de John Fisher, d'après un article publié dans le *Telegram* de Toronto du 16 novembre 1968. Voici:

«Le *Macleans Magazine*, revue canadienne nationale de longue date, cessera de paraître d'ici deux ans», voilà ce que prédisait aujourd'hui John Fisher, journaliste à la pige et personnalité de la radio.

«Et sa disparition, déclarait-il à 350 délégués de l'Association des instituteurs catholiques de langue anglaise de l'Ontario, ne sera qu'un symptôme de plus d'une situation sans cesse plus grave dans l'industrie canadienne des communications.»

Il a exhorté les instituteurs à favoriser, chez eux et chez leurs étudiants, une énergique remise en question de leur société, pour contrecarrer l'influence de ce qu'il a appelé «un moulin de discipline économique à base de sexe et de matérialisme, qui les bombarde jour et nuit de sa propagande».

Si l'on a prédit la disparition du *Macleans*, la principale raison en est que deux revues, *Time* et *Reader's Digest*, qui reçoivent une subvention postale annuelle de 1.5 million de dollars, absorbent à elles seules plus de la moitié de l'argent dépensé pour la réclame dans les revues canadiennes. Il ne reste donc pas grand-chose pour les publications canadiennes.

C'est très généreux de la part du ministère des Postes de venir en aide à *Time* et au *Readers' Digest*. Cependant, le gouvernement ne s'est pas montré aussi généreux envers les publications canadiennes et les usagers des services postaux du Canada. Tant qu'à parler des Postes, les Canadiens devraient se préoccuper sérieusement de ce qui est en train d'arriver à notre presse sans but lucratif et aux publications à caractère ethnique, politique, académique, professionnel et ouvrier, à la suite des nouveaux tarifs postaux. Lorsque ces publications ont cessé de paraître—et des centaines l'ont déjà fait ou vont le faire—l'expression des opinions, des dissentiments et de la pensée sera limitée et concentrée entre les mains d'un nombre de plus en plus réduit de gens. Il n'y aura plus besoin de limiter la liberté de la presse ou d'imposer la censure car elle existera de facto.

Les maisons d'édition du Canada sont, dans l'ensemble, des filiales étrangères. Nous connaissons tous les difficultés auxquelles doit faire face l'auteur inconnu qui veut faire publier ses œuvres au Canada. Je n'ai pas besoin d'en dire davantage. La plupart de nos textes scolaires, et en tout cas au niveau secondaire et post-secondaire, sont publiés par des étrangers. Aussi l'enfant canadien est-il, dès l'aube de son éducation, exposé à subir les pressions et les priorités d'un autre pays, et ne peut se rendre compte de l'influence latente qui s'exerce sur lui de façon subversive.

L'enfant indien aux prises avec un livre de lecture en anglais dont le contenu repose sur les expériences vécues par une famille de banlieue de la classe moyenne est un exemple peut-être extrême mais pertinent de ce qui arrive à la plupart des écoliers canadiens.

Quant à la radiodiffusion, cet autre moyen d'influencer les Canadiens, c'est la même histoire. Les stations de radio et de télévision du pays tendent de plus en plus à être accaparées par les intérêts extérieurs qui les contrôlent. CKLW de Windsor appartient à RKO. CKCF à Montréal appartient à la British Marconi; les stations de télévision de Kitchener et de Vancouver sont contrôlées de l'extérieur. Où que vous alliez, la situation est aussi peu brillante.

En 1957, Robert M. Fowler décrivait le problème dans son premier rapport, à la page 27:

Nous avons un bon système de radiodiffusion. Nous sommes en train de tenter de faire une chose qui est loin d'être facile. Les pressions de la nature sont contre nous; le courant est nord-sud et nous essayons d'en diriger une partie de l'est à l'ouest. Les forces économiques travaillent contre nous également, comme elles l'ont fait à l'égard de bien des rêves et bien des aspirations au Canada, dans le passé. Mais il s'agit ici d'une situation que nous ferions mieux d'empoigner car elle est réellement importante si nous voulons conserver une identité et une culture canadiennes, voire même si nous voulons maintenir une influence canadienne dans le monde. Et cela pourrait bien être important pour beaucoup, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada.

[M. Rose.]

Pour ce faire, nous devons être prêts à dépenser largement les deniers publics. L'économie canadienne n'est tout simplement pas assez puissante pour maintenir en vie un système de radiodiffusion grâce aux seuls revenus commerciaux. Du moins, ce n'est pas celui que nous tenons à avoir et il ne serait rien d'autre qu'un groupe de stations disséminées à la périphérie des réseaux américains de radiodiffusion. Le facteur central du système canadien est Radio-Canada, subventionné par le Trésor public qui lui fournit son capital et assure ses frais d'exploitation.

Mais j'estime que notre système devient en fait, comme le craignait M. Fowler, un groupe de «stations disséminées à la périphérie des réseaux américains de radiodiffusion» et, en dépit des efforts de Radio-Canada, la vente de stations à des intérêts étrangers atteint ce résultat par personnes interposées.

Il est intéressant de noter que l'énorme Gulf and Western Corporation vient d'acheter 50 p. 100 des parts de la Famous Players Canadian Corporation Limited. A la suite du nouveau règlement de la radiodiffusion édicté par Ottawa, le Conseil de la radio-télévision canadienne interdit d'allouer plus de 20 p. 100 aux actions délibérantes étrangères. Nous nous préparons donc à une épreuve de force.

Famous Players possède une chaîne de 21 compagnies de diffusion qui pénètre dans des milliers de foyers canadiens d'un bout à l'autre de notre pays. En s'opposant à la demande, la Société canadienne des cinéastes a déclaré qu'autoriser le changement de propriétaire constituerait une liquidation qui permettrait aux intérêts américains de conserver leur mainmise sur la radiodiffusion canadienne. Essayer de sauver un peu de l'âme de notre pays malgré l'indifférence de plusieurs gouvernements canadiens est devenu une tâche épuisante et décourageante.

Ce sont là des problèmes sérieux, monsieur l'Orateur. Malgré tous nos efforts et tout l'argent consacrés à une solution valable destinée à remplacer des émissions importées, on nous déclare maintenant que même la règle selon laquelle 55 p. 100 de la programmation doit avoir un contenu canadien fait l'objet d'une revision. M. Juneau nous a déclaré qu'il présentera une nouvelle politique au printemps.

Dans un discours prononcé récemment à Edmonton, M. J. R. Peters, président de l'Association canadienne des radiodiffuseurs de Vancouver, a fait la déclaration suivante, qui figure dans la *Gazette* du 9 mai 1969:

● (5.40 p.m.)

Les radiodiffuseurs privés ont fait de leur mieux depuis un demi-siècle pour respecter les exigences fixées par les législateurs, selon lesquelles les émissions de radio et de télévision doivent protéger, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada.

Par suite des progrès techniques, les prétendus objectifs de politique publique ... en arrivent au point où il faut rechercher un objectif plus réaliste. De fait, avec les communications par câble alliées aux communications par satellite, la politique de longue date que suit le gouvernement semble dès maintenant dépassée.

M. Peters cherche à dire qu'à moins d'une extrême prudence, nos stations de radio et de télévision se transformeront en bastringues coûteuses qui, en nous présentant du cinéma et de la musique préparé en série à l'étranger, apporteront des bénéfices extraordinaires à leurs propriétaires, sans le moindre souci de développer les talents ou le caractère particulier du Canada, tout en utilisant les ondes de l'État.

Le public est mal renseigné sur la propriété de nos stations de radiodiffusion. Il n'y a rien eu depuis le rapport Fowler, qui donne à la page 287 des détails sur la propriété et la gestion. Le Conseil de la radio-télévision canadienne est coupable de ne pas renseigner le public canadien sur la propriété de nos stations de radiodiffusion, en ne publiant pas de rapports annuels concernant la propriété des stations et des bilans financiers qui révéleraient des bénéfices énormes réalisés sur des placements relativement minces. Le public doit savoir ce qui se passe dans cette industrie.

Je voudrais maintenant aborder un troisième sujet, l'industrie de l'enseignement supérieur au Canada. Des études de Matthews et Steele ont fait récemment l'objet d'une énorme publicité. Elles indiquaient que nos universités sont dominées, au moins numériquement, par des professeurs non canadiens et je tiens à bien faire remarquer que ce qui me préoccupe, c'est la citoyenneté et non l'origine, la race ou la religion du professeur immigrant.

Il paraît que 86 p. 100 des nouveaux postes dans les universités canadiennes ont été confiés, cette année, à des non-Canadiens; à l'heure actuelle, les postes occupés par ces derniers représentent une proportion de 51 p. 100. A l'heure où la question d'une identité canadienne hante les esprits, nous autres, Canadiens, avons accepté une situation qu'aucun autre pays civilisé du monde occidental n'aurait autorisée, c'est-à-dire—si les choses continuent—un quasi-monopole de nos institutions d'enseignement supérieur, auxquelles notre gouvernement accorde plus de 500 millions de dollars par an, un quasi-monopole de l'enseignement et des décisions d'ordre politique par des citoyens dont l'allégeance va à d'autres pays que le Canada.

Avant que l'on me riposte que les connaissances sont universelles, et que l'on se montrerait chauvin, injuste ou anticosmopolite en établissant une ligne de conduite à suivre, permettez-moi de dire que j'approuve de tout cœur cette théorie. Mais le concept d'une université cosmopolite est nettement différent de celui de la situation actuelle, où la réciprocité

ne joue pas et où l'on refuse, dans les maisons d'enseignement canadiennes, des situations à des Canadiens aussi bien, sinon mieux qualifiés, qui ont poursuivi des études supérieures pendant dix ans parfois, car la préférence va aux étrangers. Il n'en va pas de même aux États-Unis, ni en Suède, ni en France, ni même dans la petite Tanzanie. Aucun de ces pays n'accorde de situations permanentes et de premier plan à des étrangers.

L'an dernier, 1,013 personnes sont venues des États-Unis au Canada pour occuper des postes dans nos collèges. Cent cinq Canadiens seulement sont entrés aux États-Unis—et après avoir attendu au moins huit mois—en vue d'occuper des postes universitaires. A la même époque, près de 10,000 Canadiens obtenaient les titres voulus ici et à l'étranger pour occuper des postes au Canada; on ne saurait donc prétexter ici le manque de Canadiens qualifiés, sauf dans quelques domaines. Au contraire, il y a, paraît-il, un excédent de Canadiens pourvus de tous les titres nécessaires, en anglais, en chimie, en entomologie, en histoire et en humanités, et pourtant, ils ne trouvent pas de situation au Canada.

Pourquoi? C'est, d'une part, en raison «de la méthode de renseignement par ouï-dire», commune aux institutions canadiennes de haut savoir lorsqu'il s'agit d'attribuer des postes. Dès qu'un poste est vacant, c'est le plus souvent le directeur de la faculté intéressée qui nomme le titulaire et s'il s'agit d'un non-Canadien, on accordera d'ordinaire la préférence aux recommandations à son sujet dans le pays étranger. Le procédé tend ensuite à se perpétuer en faveur d'un nombre de plus en plus grand de professeurs étrangers. Tous les postes universitaires vacants devraient être annoncés publiquement pour permettre aux citoyens qualifiés de profiter, sur un pied d'égalité, de ces possibilités d'emploi. La solution du problème serait peut-être la création d'un service des emplois universitaires.

Si j'en avais le temps, je pourrais m'étendre bien davantage sur le courant que nous suivons et qui nuit tellement au développement de la culture canadienne, mais j'ai consulté les opinions de Matthews et de Steele à ce sujet. En mars 1969, on a soumis un mémoire à la Commission des relations entre les universités et les gouvernements. Le paragraphe suivant fait partie de ce mémoire:

> Quelle est la situation actuelle de l'université canadienne? C'est d'abord une situation où l'on a scandaleusement négligé l'étude de la culture canadienne et le contact avec les connaissances générales concernant le Canada. C'est une situation où un nombre croissant de citoyens à part entière sont de moins en moins informés sur le fait canadien. C'est une situation où la conception canadienne du monde (même quand elle s'exprime à l'intérieur et à travers des disciplines autres que celles qui touchent directement le fait canadien) s'obscurcit de plus en plus à mesure qu'on engage de moins en moins de Canadiens pour enseigner aux étudiants canadiens dans un système universitaire qui découvre inévitablement que ses rapports les plus dynamiques sont ceux qu'il entretient avec la communauté qui lui a donné naissance.
>
> Nous avons écouté avec respect et intérêt les arguments selon lesquels quiconque peut enseigner n'importe quoi à n'importe qui, et cela n'importe où. Nous rejetons cette conception si elle doit entraîner la disparition de la majorité des universitaires canadiens. Car tandis qu'on insiste—et même jusqu'à l'hystérie—sur cette réclamation, nous continuons de recevoir des rapports selon lesquels les étudiants se sentent privés de leur propre culture; les études sur le comportement politique et la compréhension psychologique relèvent de plus en plus de modèles et de renseignements non-canadiens; on ignore sans motif quels sont les Canadiens qualifiés qu'on pourrait employer et l'on cache sans raison aux Canadiens qualifiés l'existence d'emplois disponibles dans les universités canadiennes.

[M. Rose.]

On affirmera que la présence d'un nombre dominant de non-Canadiens dans ce domaine ne présente rien de particulièrement sinistre. J'admets que bon nombre d'entre eux sont excellents. J'ai travaillé avec eux et, il y a un mois seulement, j'ai parrainé personnellement l'un d'entre eux devant un tribunal de la citoyenneté de Vancouver.

Mais quelle preuve avons-nous que la majorité d'entre eux ont l'intention d'un jour devenir citoyens? Ne sont-ils pas ici plutôt pour se faire une réputation, ajouter à leur prestige académique en faisant des travaux de recherche pour d'autres pays auxquels ils les remettent, pour ensuite s'envoler outre-frontière dès qu'une meilleure offre se présente? Et tout cela se fera-t-il au détriment des études canadiennes et des intérêts du pays par des gens qui n'ont pris aucun engagement légal envers nous?

Au moins un éminent homme de loi de l'Ontario a soutenu que les membres d'une profession autonome, tel le droit ou la médecine, qui sont personnellement munis de certains pouvoirs souverains de l'État et qui, par conséquent, exercent certains pouvoirs législatifs ou juridiques, devraient posséder les mêmes qualités que les législateurs, c'est-à-dire qu'ils devraient être citoyens en bonne et due forme.

Pour ce qui est de la protection culturelle, ce concept ne devrait-il pas s'étendre à nos universités, qui reçoivent et exercent des pouvoirs semblables au nom de l'État et qui sont autant d'entités autonomes? Ne devrions-nous pas exiger la citoyenneté de ceux qui occupent des postes administratifs et qui peuvent décider des cours et du contenu des enseignements? Dans le même ordre d'idée, ne serait-il donc pas raisonnable d'exiger que les postes de président jusqu'à celui de chancelier ne soient accordés exclusivement qu'aux hommes et aux femmes qui ont opté pour le Canada de façon permanente? Je le répète: ce n'est pas que je veuille éloigner les

érudits du Canada. Loin de là; nous avons besoin de savants renommés. Nous avons besoin de gens spécialisés qui deviennent citoyens canadiens. Mais les faits semblent prouver le contraire.

• (5.50 p.m.)

Lorsqu'une université américaine se cherche un savant étranger, elle lui offre un échange de deux ans. Cette période expirée, habituellement il retourne d'où il vient. Rien ne prouve non plus que les Américains se soucient particulièrement d'offrir un enseignement à caractère universel ou d'avoir des universités cosmopolites. Il s'occupent des leurs. Ce nationalisme universitaire brutal ne convient pas au Canada, pas plus que bien d'autres pratiques étrangères, sur des points qui entraînent une politique restrictive de l'immigration ou l'équilibre à établir entre les enseignants universitaires étrangers et ceux du pays. Je crois cependant que la plupart de nos professeurs d'université doivent être citoyens canadiens et que les autres devraient être choisis dans tous les pays du monde. A mon avis, on ne devrait pas non plus leur accorder d'exemption d'impôt pour deux ans.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Rose: Merci, monsieur l'Orateur. J'en ai pour un instant. De toute façon, voilà où nous en sommes dans le troisième tiers du XX^{e} siècle. Nos principaux établissements de culture et d'enseignement soutenus par les fonds publics risquent de tomber entre les mains d'étrangers. Des jeunes gens et des jeunes filles formés aux frais de l'État et dont les efforts ont été soutenus par des parents économes et dévoués courent le danger réel de ne pas trouver d'emploi dans les établissements canadiens.

On dira peut-être que les caractéristiques de la vie canadienne sont si insignifiantes, si peu importantes, qu'elles ne méritent pas une attention sérieuse et profonde. Je ne suis pas d'accord. De nombreux Canadiens, je crois, se rendent de plus en plus compte que le mode de vie matérialiste tant vanté de notre grand pays voisin n'est pas ce qu'ils recherchent. La plupart des Canadiens et de nombreux Américains commencent à rejeter l'attitude conformiste adoptée pour régler tous les problèmes de ce pays. Ils rejettent le principe de la pauvreté parmi l'abondance, les conflits dans les grandes villes qui entraînent des malaises raciaux et l'agitation dans les collèges. Ces gens sont en quête d'originalité et se tournent vers le Canada pour la trouver. Si nous ne faisons pas marche arrière en mettant fin à la tendance qui permet à un nombre croissant de nos publications, de nos installations de radio-télévision, de nos universités et de nos œuvres d'art d'être accaparées par des étrangers, comment pourrons-nous nous distinguer de nos voisins du Sud? Les Canadiens français seront bientôt les seuls à nous permettre de nous distinguer de nos voisins du Sud. Ce fait français est, à mon avis, la principale défense qui nous empêche de devenir une copie exacte des États-Unis et pour ma part, je chéris cette défense qui nous empêchera d'être entièrement absorbés par eux.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie. Si je comprends bien, le député de Laurier (M. Leblanc) voudrait revenir aux affaires courantes dans le but de déposer un rapport. Est-on d'accord à l'unanimité à ce sujet?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

AFFAIRES COURANTES

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

9^{e} RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Fernand-E. Leblanc (Laurier) présente le 9^{e} rapport du comité permanent des prévisions budgétaires en général, en français et en anglais.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU, EN VERTU DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LES PRISES DE CONTRÔLE PAR DES CORPORATIONS ÉTRANGÈRES D'INSTITUTIONS CANADIENNES DANS LE SECTEUR DES RESSOURCES, DE L'INDUSTRIE ET DE LA FINANCE

La Chambre reprend l'examen de la motion de M. Lewis.

[*Traduction*]

M. E. B. Osler (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je serai bref, et si les députés veulent bien avoir l'obligeance de ne pas déclarer qu'il est six heures avant qu'il ne le soit vraiment, je pourrai sans doute tout dire ce que j'ai à dire. Le Nouveau parti démocratique a fait montre d'un souci légitime à l'égard du problème qu'il a soulevé mais, à mon avis, il a exagéré. La motion à l'étude se lit en partie comme il suit:

... blâme le gouvernement de ne pas avoir ... pour prévenir de nouvelles prises de contrôle, par des corporations étrangères ...

J'aimerais bien savoir comment nous pouvons prévenir les prises de contrôle par des corporations étrangères si les Canadiens eux-mêmes ne font rien à ce sujet? Je suis convaincu que personne dans l'Ouest canadien s'intéresse le moindrement à la provenance de nos capitaux. Ces gens se soucient peu de savoir qui les détient; ils se préoccupent de l'expansion de nos industries et de la mise en valeur de nos ressources. Autrefois, et je suis certain que mon honorable ami de Calgary m'appuiera, tout le monde dans l'Ouest savait que nous possédions dans notre région des ressources pétrolières en puissance, mais nous ne pouvions pas les mettre en valeur. Vous pouviez vous rendre par train dans l'Est et aller voir les grands financiers de Montréal et de Toronto sans obtenir le moindre résultat. Personne n'a vraiment eu conscience de l'existence de cette industrie pétrolière avant que le sociétés américaines y investissent des fonds et la fassent progresser. Pourtant les gens déplorent maintenant que cette industrie soit dominée par des sociétés américaines. J'imagine que ce serait très agréable si les Canadiens la contrôlaient, mais ils ne s'en sont pas soucié et n'y ont pas prêté attention. Les gens de l'Ouest sont donc d'avis que l'origine des capitaux d'exploitation est une considération secondaire; ce qui importe c'est que des fonds soient disponibles pour le développement du pays.

J'aimerais faire une autre observation. Le député de Skeena (M. Howard) me semble avoir montré le dilemme dans lequel son parti se trouve. Ce parti veut être ami des agriculteurs; il veut aussi que les autres pays achètent nos produits agricoles. Cependant, si un autre pays perfectionne son industrie, comme il le doit, pour pouvoir acheter nos produits agricoles, au point de pouvoir vendre ses produits à nos agriculteurs à des prix inférieurs à ceux qu'on exige pour les produits canadiens de même nature, ce parti proteste à cor et à cri, et se montre inconséquent.

Des voix: Oh, oh.

M. Osler: L'agriculteur canadien ne pense pas le moins du monde à protéger les industries de l'Est du Canada. Il préfère acheter un produit fini du Japon, si le produit est aussi bon que ce qu'on trouve ici, et meilleur marché.

M. Peters: A juste titre.

M. Osler: Le député dit: «A juste titre.» Je signale, cependant, qu'il ne peut à la fois prôner les deux théories.

M. Howard (Skeena): Puis-je poser une question au député?

M. Osler: Pas maintenant, s'il vous plaît. J'ai si peu de temps. Il me semble que ceux qui ont voulu se montrer pessimistes ont beaucoup exagéré.

L'honorable Walter Gordon est un prophète de malheur et le député d'York-Sud (M. Lewis) pousse des lamentations. Je propose quand même, à la suite d'autres députés, que le gouvernement réfléchisse longuement au rapport Watkins et trouve une méthode raisonnable et judicieuse d'aborder ce problème dans son ensemble.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est six heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à huit heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

Reprise de la séance

La séance reprend à huit heures.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Comme la motion à l'étude ne suppose pas de vote, je puis exprimer mes vues avec plus de variété que je ne pourrais le faire autrement. Il est sûr que dans notre région du monde les affaires internationales ont eu une portée considérable sur l'économie canadienne. La motion, du moins la première partie, est assez directe. De fait, la situation exprimée dans la première partie de la motion est pour ainsi dire incontestable.

Le gouvernement actuel n'a pris aucune mesure pour empêcher les sociétés étrangères de faire des investissements dans les ressources, dans le développement et les autres aspects de l'économie du Canada, pas plus qu'il n'a pris de précautions pour l'avenir. Je ne suis pas sûr, et je suis convaincu que le public ne l'est pas non plus, que le gouvernement tienne compte des questions économiques et autres qui entrent ici en jeu. S'il les plaçait dans une perspective équilibrée, nous n'aurions pas à nous préoccuper autant de la question, comme l'indique la motion à l'étude. Il est loin d'être clair que le gouvernement doive prendre des mesures pour empêcher certaines des choses auxquelles nos amis à ma gauche s'opposent. La question n'est pas facile à trancher. Nous parlons d'accueillir des capitaux étrangers tout en gardant un contrôle politique bien ferme.

J'étais ici à la Chambre mardi et mercredi alors que j'aurais dû être à Grand Prairie où une foule de quelque 10,000 personnes fêtait l'inauguration du Alberta Resources Railway qui relie la voie du Canadien National à l'ouest d'Edmonton près de Brûlé, en longeant le versant est des contreforts des Rocheuses, à la ville de Grand Prairie. Non seulement cette voie ferrée permettra-t-elle l'exploitation des ressources de l'arrière-pays, mais comme il se trouve, elle apportera des avantages auxiliaires aux habitants de la région

du nord de la rivière de la Paix et même à ceux des Territoires du Nord-Ouest en leur donnant un accès plus direct à la côte du Pacifique. Si nous avions attendu que la capitale canadienne ouvre cette région du pays, nous aurions probablement dû attendre jusqu'à ce que les poules aient des dents, si l'on en juge par le passé.

On trouve diverses ressources dans cette région: du coke et du charbon dans la région de la Little Smoky; au moins une, sinon deux, papeteries et une usine de transformation de gaz. Voilà qui justifie sur le plan pratique l'existence de cette voie ferrée. Elle a été construite par le Canadien National à la demande du gouvernement d'Alberta. D'autre part, il a fallu des capitaux étrangers des États-Unis, du Japon et d'Europe pour financer l'exploration, l'évaluation et la mise en valeur de ces ressources, pour construire ce chemin de fer de 100 millions de dollars et susciter tous les investissements qu'il entraînera. On a déjà dit, je crois, que nous aurions préféré que ce fût de l'argent de Bay Street. Mais quand l'argent de Bay Street n'est pas disponible, nous acceptons volontiers celui de Wall Street pour financer la mise en valeur d'une nouvelle région. Je mentionne cela tout simplement pour montrer que la situation n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire au premier abord.

Ce n'est pas en tremblant de crainte devant chaque étranger qui vient investir des fonds dans des emplois destinés aux Canadiens que nous garderons la maîtrise de notre économie, mais nous devons croire en notre pays et en notre résolution. Je ne sache pas qu'un étranger soit jamais venu chez nous pour nous prendre cela. Très peu ont vraiment intérêt à s'emparer de notre économie ou de notre régime politique. Grands dieux, si l'on songe à la pagaille où le gouvernement actuel nous a mis avec l'inflation galopante et un chômage, toujours croissant, qui en voudrait sinon un Canadien?

L'embarras actuel est dû, en grande partie, à l'offre de Merrill Lynch, qui voudrait prendre le contrôle de la Royal Securities Corporation de Montréal. A mon avis, cette inquiétude est bien fondée. Beaucoup mieux fondée que l'embarras provoqué auparavant par une compagnie de tabac des États-Unis qui cherchait à enlever à une autre compagnie étrangère de tabac la mainmise sur une brasserie. Après tout, la Royal Securities est une ancienne compagnie canadienne solidement établie. Pendant un certain temps, elle a joué un rôle important, car elle était l'une des 15 compagnies ayant obtenu des privilèges spéciaux d'argent à bon marché en échange d'une contribution destinée à un marché important de titres canadiens à court terme.

Il est clair que des entreprises comme la Royal Securities jouent un rôle important, peut-être même crucial, pour la gestion de l'économie sous la direction de la Banque du Canada. A mon avis, on peut soutenir que, dans certains types d'industries et de sociétés, une importante participation canadienne doit être établie et maintenue. Les exemples évidents qui viennent à l'esprit sont les banques à charte, les moyens de radiodiffusion et les journaux. Je crois que, dans ces domaines, l'argument va de soi.

• (8.10 p.m.)

On nous a invités, de temps à autre, à présenter nos propositions sur certains problèmes qui se posent à notre pays.

Dans ce cas-là, je dis à ceux qui sont ici et au premier ministre (M. Trudeau), qui est absent, que tout ce qui reste à faire, c'est d'examiner, dans le compte rendu de la Chambre, les amendements et propositions présentés à la Chambre par notre parti, pour prouver que nous avons une politique précise et bien définie. Il est bien dommage, monsieur l'Orateur, que le gouvernement soit aveugle au point de ne pas faire siennes les solutions sages et sensées que nous avons proposées et qu'il continue de les méconnaître. Tant qu'il refusera d'accepter quelques-unes de nos propositions, il demeurera dans le pétrin où il se trouve actuellement.

Il y aurait probablement lieu de songer à l'institution d'une enquête sur la question en général et des cas précis. Je sais que nous avons déjà eu le rapport Watkins, qui provenait d'une commission royale d'enquête. En ce qui concerne les cas particuliers, où il n'est peut-être pas évident que la disparition de la présence canadienne puisse présenter un danger, il y aurait peut-être lieu de créer un organisme d'enquête, auquel on pourrait fort bien adjoindre un comité parlementaire. Ce serait désastreux, je pense, de tenter d'en faire autant dans chaque cas. Nous devons borner notre activité, bien entendu, aux compagnies fédérales. Mais, si les intéressés se rendaient compte, dans certains cas, des desseins de mainmise, de la présence d'obstacles et de la nécessité de les surmonter, on prendrait beaucoup plus de précautions qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

Ce qu'il nous faut, c'est une enquête minutieuse sur toutes nos grandes institutions, d'abord selon le genre ou la catégorie, ensuite d'après l'ampleur ou l'importance secondaire de la firme dans chaque catégorie, pour tâcher d'en arriver à une entente quelconque sur cette question d'identité nationale, en ce qui concerne nos institutions commerciales. De cette façon, nous pourrions compléter le rapport Watkins. Personne d'entre nous ne doute, je pense, de la sagesse de la décision

prise au sujet des banques à charte et des moyens de diffusion, mais que faut-il faire ensuite? Il y aurait, selon moi, un nouveau pas important à faire. Cette question du degré de propriété nationale dans les mainmises de la part de compagnies plurinationales ou mondiales, suscite de l'inquiétude dans le monde entier. Les Canadiens ne sont pas les seuls à s'inquiéter et à craindre les conséquences de l'extension des compagnies plurinationales.

J'avais pensé tout d'abord que nous pourrions envisager la possibilité d'enquêtes parlementaires sur les mainmises de la part de compagnies étrangères, mais ne serait-il pas à-propos d'étudier cette question, sous tous ses aspects, sur le plan international? Trouverions-nous une assemblée internationale qui puisse l'entreprendre? Pour partager l'inquiétude des Canadiens il y a les Britanniques—au Royaume-Uni où je suis allé récemment, l'inquiétude s'accroît sûrement—les Français, les Italiens, les Japonais, les Indiens et probablement aussi bien d'autres gens auxquels ni la plupart des députés ni moi-même ne songeons actuellement. Tous s'inquiètent des répercussions, sur leur identité et leur souveraineté nationales, de l'influence croissante des grands conglomérats plurinationaux, émules modernes des grands commerçants de Phénicie, de Venise et des ports de la Baltique des siècles passés.

Notre pays s'y est efforcé de façon restreinte à deux reprises. Je cite maintenant un passage qui figure à la page 331 du rapport Watkins:

> La déclaration conjointe du 9 juillet 1958 sur les politiques d'exportation, dite déclaration Eisenhower-Diefenbaker, reconnaissait que la politique et les lois relatives aux exportations des deux pays pouvaient ne pas être en complète harmonie et recommandaient «une étude complète du dossier par les deux gouvernements dans le but de trouver, par des procédures appropriées, des solutions satisfaisantes aux problèmes concrets qui pouvaient survenir.»

Certaines réunions ministérielles qui ont eu lieu depuis étaient sans aucun doute le fruit de la rencontre du premier ministre d'alors, M. Diefenbaker, et du président de l'époque, feu le général Eisenhower. Plus tard, sous le gouvernement de M. Pearson, en 1964, le président Johnson a rencontré M. Pearson et cette rencontre s'est soldée par—je cite maintenant un extrait du rapport Watkins qui figure à la page 333:

> ... le rapport Merchant-Heeney intitulé «Canada and the United States, Principles for Partnership» qui fut publié en juin 1965. Il recommandait cette solution idéale c'est-à-dire qu'on accorde aux filiales américaines au Canada une exemption générale des règlements relatifs au contrôle exercé sur les biens américains détenus à l'étranger et promulgués en vertu du «Trading With the Enemy Act». Cette recommandation n'a pas été mise en pratique et semble à présent lettre morte.

[M. Baldwin.]

Même si, d'après certains, le gouvernement des États-Unis ne s'y intéressera pas, il se peut qu'avec la bonne attitude nous puissions avoir des entretiens avec ce gouvernement. Le nôtre pourrait s'efforcer, de concert avec le gouvernement américain, d'inaugurer un forum où cette question ferait l'objet d'une étude internationale. Il pourrait en résulter certaines règles communes. Nous en subirons tous les effets. Même les États-Unis ne sont pas à l'abri de certaines conséquences économiques qu'entraînent les initiatives d'autres pays. A preuve, la crise monétaire universelle qui est toujours d'actualité et qui pourrait devenir très grave.

Avec du temps et de la patience, c'est une formule qui pourrait bien être considérée à l'égard de ce problème complexe. On n'a certes aucune excuse de ne pas chercher à négocier et à discuter avec les Américains qui sont proches de nous et que nous rencontrons de temps à autre non seulement au niveau ministériel mais à celui des représentants. Je tiens compte du fait, bien entendu, que le Congrès des États-Unis, vu son pouvoir juridictionnel particulier, pourrait amorcer ce genre de discussion s'il était au courant des difficultés universelles et qu'il soit en outre disposé à prendre cette initiative. D'autre part, les représentants du Congrès des États-Unis sont beaucoup plus puissants que les parlementaires canadiens.

Il existe à cet égard une autre proposition dont j'attribue au gouvernement le mérite de l'initiative. L'autre endroit est en ce moment saisi du bill S-38, qui tend à modifier la loi sur les compagnies de prêts. Je ne puis entrer dans les détails à ce sujet, je le sais, mais je mentionne la chose comme un moyen de résoudre le problème. En vertu de l'article 5A de la modification, dans le cas des constitutions en corporation et, en vertu de l'article 6(1) *b*), dans le cas des corporations existantes, une société peut demander de faire inclure les trois restrictions figurant à l'article 5A *a*), (i), (ii) et (iii) dans ses lettres patentes. Il s'agit de restrictions qui peuvent figurer dans les lettres patentes d'une nouvelle société, ou bien être ajoutées à celles d'une société existante. Je cite un extrait de l'article 5A:

> ... pour prévoir toutes restrictions que le requérant désire imposer en ce qui concerne
>
> (i) les catégories de personnes qui pourront devenir actionnaires de la compagnie,
>
> (ii) nonobstant l'article 56, les droits de vote des actionnaires, et
>
> (iii) le nombre d'actions qui peuvent être enregistrées au nom de tout actionnaire dans les livres de la compagnie;

Il y a, pour une compagnie, une méthode plus simple de présenter une requête cela se traduit, en fin de compte, par une politique et une décision administrative au niveau des

fonctionnaires fédéraux. Je ne sais dans quelle mesure les gouvernements provinciaux ont entrepris d'appliquer des mesures de ce genre. Ce que je sais, c'est que notre chef, qui était alors premier ministre de la Nouvelle-Écosse, en indiquant l'intention de son gouvernement de le faire, a créé une situation qui a forcé une des grandes sociétés de communications à prendre une position susceptible d'être acceptée par le gouvernement et par les habitants de cette province.

• (8.20 p.m.)

Il y a donc un moyen de procéder à certaines restrictions, sans nécessairement frapper les États-Unis ou n'importe quel autre pays sur la tête en disant: «Non, nous ne voulons pas que vous restiez ici, sous aucun prétexte.» Certains de ces moyens—qui sans aucun doute sont importants—nous éviteraient de sombrer dans l'émotivité étroite et insensée qui souvent empoisonne ces questions lorsqu'on ne vise qu'un seul pays. Si nous pouvions les envisager sur le plan international, ce serait très utile. Nous avons affirmé que tout le domaine de la propriété des sociétés est si important et si complexe au Canada que nous devons être très prudents avant d'intervenir. Nous devrions étudier de très près les ramifications de chaque initiative de politique, de peur de compromettre la santé du malade par notre ignorance irréfléchie. Cette façon d'aborder le problème influe également de façon cruciale sur la question évocatrice de la préservation de la culture canadienne. La préservation seule ne devrait pas être une de nos principales priorités; l'impulsion positive d'une culture forte, vivante et essentiellement canadienne devrait s'y ajouter.

Je suis heureux de le dire, si moi-même et d'autres députés avons été persuadés d'appuyer la mesure que nous avons lue récemment pour la deuxième fois et renvoyée au comité, c'est que nous avions justement cette idée en tête. C'est en effet une défense contre ce qui pourrait se produire autrement à la suite des reprises projetées. Dans un pays aussi diversifié que le Canada, dans un pays si proche que l'est le Canada du fier colosse américain, confiant en lui-même les Canadiens et leur gouvernement doivent faire un effort continu en vue de conserver leur propre culture. Mais en ce domaine, comme en ce qui concerne le contrôle de nos institutions économiques, nous devons examiner très attentivement la relation entre la propriété des institutions sociales et la préservation d'une culture solide se développant sans cesse.

Cette relation n'est peut-être pas simple; à vrai dire, elle est sans doute extrêmement complexe, certainement beaucoup plus complexe que nos amis de gauche ne semblent le laisser entendre par leur motion aujourd'hui à l'étude. Nous devons protéger notre mode de vie, être inquiets de l'influence qu'exercent les États-Unis dans notre milieu par leur mainmise sur nos institutions. Mais il ne faut pas nous laisser aveugler par une vive obsession des périls culturels que représentent les investissements américains; nous ne devons pas, sous le coup de l'émotion, réclamer un anti-américanisme universel. A vrai dire, nous bénéficions du fait d'être exposés aux idées, non seulement culturelles, mais encore économiques, qui nous arrivent d'outre-frontières, et même parfois, de celles qui nous viennent des États-Unis. Veillons à ce que le grand rêve des Américains ne devienne pas le grand cauchemar des Canadiens. Nous pourrions sans doute signaler ici que nous dormons avec un éléphant, mais...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois interrompre le député et lui signaler que son temps de parole est expiré.

M. Baldwin: Je termine sur ce cauchemar.

M. Alastair Gillespie (Etobicoke): Monsieur l'Orateur, en prenant part à ce débat ce soir, j'aimerais souligner deux faits. D'abord, la solution à ce problème de domination étrangère est dans une grande mesure une affaire de volonté bien plus que de technique. Il faudrait ensuite entamer des discussions avec les provinces plutôt qu'avec les États-Unis. J'ai écouté avec un vif intérêt le préopinant, le député de Peace River (M. Baldwin). Je partage bon nombre de ses soucis mais je ne suis pas confiant, comme lui, que des discussions avec les États-Unis aideraient à résoudre ce problème. A mon avis, c'est surtout un problème constitutionnel. Comme je l'ai dit en commençant, c'est, à mon avis, une affaire de volonté plutôt que de technique. Ce qui me préoccupe ce n'est pas tant la mainmise de notre industrie, si grave soit-elle. Je ne préconise aucunement que nous restions inactifs, et que nous acceptions les choses passivement. Je m'inquiète bien plus du contrôle de l'esprit canadien, qui est bien plus subtile et persuasif, et infiniment plus grave. Si jamais cela arrive, la domination sera complète.

Ce qui ne veut pas dire que je veux parler ce soir de l'influence de la radio, de la télévision, du cinéma ou des revues des États-Unis. Je vais plutôt parler de notre indépendance politique et de l'influence qu'elle aura sur l'attitude des Canadiens à l'égard de notre originalité de notre aptitude à nous débrouiller seuls. Notre survivance politique en tant que pays dépendra de notre capacité de canaliser et de stimuler l'esprit créateur des Canadiens de tous les groupes ethniques au Canada, tant ceux qui parlent une des deux

langues officielles que les autres. Elle dépendra de notre capacité de bâtir une société différente de celle des États-Unis.

Nous devons envisager cette différence de façon positive et non pas dans une optique anti-américaine. Nous devons nous efforcer d'établir que nombre de nos intérêts et de nos buts sont semblables à ceux des Américains, mais que nous en avons de très différents, et que nos intérêts sont canadiens, même quand ils coïncident avec ceux des États-Unis.

C'est dans ce contexte que je voudrais attirer l'attention sur deux domaines qui m'inquiètent particulièrement, de même que tous les députés et sans doute des millions de Canadiens. Il s'agit d'abord du domaine où l'essor du Canada est gravement menacé. Il y a le domaine de l'initiative industrielle, des attitudes quant aux innovations et aux risques à courir, qui sont sujettes depuis des années aux ententes sur l'émission de licences. A ce propos, je tiens à signaler les attitudes à prendre à l'égard des marchés étrangers en expansion, de la mise au point de nouveaux procédés et de la mise au point de nouveaux produits. A mon sens, toutes ces attitudes ont été faussées par la fréquence et les conditions des contrats de fabrication.

Deuxièmement, je voudrais parler de l'impulsion qui pourrait être donnée dans nos écoles et universités. Je signale que je suis très conscient de notre dépendance économique à l'égard des États-Unis, et pas seulement sur le plan de la propriété. Peut-être 70 p. 100 de notre industrie de fabrication est contrôlée par des intérêts américains, mais notre dépendance s'étend aux exportations, aux capitaux et à la technologie; en outre les États-Unis achètent plus de 75 p. 100 de nos produits fabriqués. Ils nous fournissent 80 p. 100 ou même plus de nos capitaux étrangers. L'élément le plus important est peut-être l'apport technologique des États-Unis. Nous importons de 75 à 80 p. 100 de nos techniques de nos voisins. Voilà l'aspect plus important de la propriété étrangère.

Insérons dans ce contexte la question des licences de fabrication. Bon nombre d'établissements étrangers ont des filiales au Canada et beaucoup d'entre elles ont un accord de licence avec la société mère. Cela donne accès aux connaissances technologiques. Ce qui est d'égale importance, c'est qu'une bonne partie des 30 p. 100 qui restent (les 30 p. 100 de l'industrie canadienne échappant au contrôle étranger) sont parties à des accords de licence avec des sociétés étrangères. En quoi consistent ces accords? Brièvement il s'agit d'une entente entre deux parties en vertu de laquelle l'une, le concédant, qui détient le droit de propriété et les connaissances techniques, autorise l'autre partie, le cessionnaire, à fabriquer et à vendre un produit ou un service contre versement de redevances. Il y a plusieurs aspects de cet accord de licence que je voudrais commenter.

[M. Gillespie.]

• (8.30 p.m.)

Tout d'abord, les données sur la recherche et le développement communiquées aux entreprises canadiennes sont d'importance. Elles leur sont offertes à des prix intéressants, sans risque et constituent des connaissances technologiques. Le coût en est prévisible, puisqu'il est déterminé d'avance; c'est qu'il est calculé d'après le volume de la production ou selon un pourcentage donné des chiffres de vente.

Deuxièmement, elles ont l'avantage d'offrir un accès exclusif ou presque au marché canadien—à une partie de l'entreprise canadienne. Il n'y a aucune concurrence de la part d'un même produit.

Troisièmement, et c'est là peut-être le point le plus important touchant les progrès de l'orientation vers les marchés étrangers des Canadiens, le cessionnaire canadien fait porter généralement ses efforts sur le marché intérieur. Ordinairement il s'interdit la vente vers l'étranger. Je veux vous lire une clause typique d'un contrat de licence

> La licence accordée ci-après couvre le pays du Canada et exclut spécialement tout droit de fabrication, d'assemblage, de distribution ou de vente dans un ou d'autres pays, ou à destination d'un ou d'autres pays.

Cela pousse les entrepreneurs canadiens à diriger leurs efforts vers le marché intérieur. De même, cela ne constitue qu'un encouragement faible ou nul pour les chefs d'entreprises à améliorer leurs méthodes, même si le contrat de licence leur accorde un pourcentage sur les résultats. Je voudrais lire une autre clause d'un contrat de licence type.

> Tous les renseignements techniques relatifs au procédé qui fait l'objet de la présente licence, et que possède le cessionnaire doivent être mis gratuitement à la disposition du concédant.

Comme beaucoup de fabricants canadiens, vous demanderez peut-être pour quelle raison le fabricant qui est partie à l'accord consacrerait des fonds à la recherche et au développement ou chercherait l'originalité ou le progrès, si c'est le concédant qui doit en tirer tout le profit? A mon avis, l'accord de licence favoriserait davantage le développement de notre pays s'il nous permettait d'acquérir les connaissances techniques que nous n'avons pas et de créer des métiers et des emplois. Le moment est venu, je pense, d'adopter à l'égard de ces connaissances techniques une attitude plus ouverte.

Je voudrais mentionner un événement qui s'est produit aujourd'hui à Toronto et qui était patronné par le ministère du Commerce et de l'Expansion de l'Ontario. Il s'agit de la

conférence sur l'initiative mixte et l'entente relative aux permis. Elle a été convoquée précisément pour encourager les manufacturiers du Canada à exporter leur technologie et à stimuler leur intérêt dans les marchés d'exportation et les procédés de reproduction pour lesquels à leur tour ils délivrent des permis aux manufacturiers étrangers.

Voilà un domaine où une province et le gouvernement fédéral devraient travailler en étroite collaboration. L'Ontario fait preuve, par son initiative, du genre de compréhension si important pour régler les questions nationales. J'espère que les provinces et le gouvernement fédéral exhiberont la même détermination dans le domaine constitutionnel, et j'y reviens dans un moment.

L'hon. Stanley Rendall a bien montré, au début de son exposé, l'importance des sociétés multinationales et a demandé à tous les Canadiens à l'écoute de ne pas être réticents à leur égard, mais de songer plutôt à en faire partie, car il n'est pas question qu'elles disparaissent. Elles sont appelées, au contraire, à prendre de l'importance.

Et quel est le rôle du gouvernement fédéral? Le gouvernement fédéral peut fournir une aide importante, quant à l'octroi de licences de fabrication. J'ai dit que les Canadiens pourraient élaborer leur propre technologie qu'ils pourraient ensuite passer à l'étranger. A mon avis, les exportations canadiennes qui découlent d'ententes conclues entre des sociétés étrangères et des firmes canadiennes devraient être encouragées de façon spéciale. On pourrait, par exemple, accorder un traitement douanier spécial à l'égard des redevances frappant ces ventes. Ce serait une façon d'encourager les fabricants canadiens à ne pas penser qu'en fonction de leur marché national. De même, on devrait accorder un traitement spécial aux gains réalisés à l'étranger par des sociétés canadiennes et provenant de redevances ou de frais de génie dus à leur propre programme de recherches et de génie. Nous encourageons maintenant la recherche et le développement grâce aux stimulants offerts en vertu de notre programme d'aide à la recherche et au développement industriels. Cette façon de considérer les redevances réalisées ou versées à l'exportation est la même en principe.

Nous devrons prévoir des stimulants pour la recherche et le développement axés sur l'exportation. Ce serait une façon de dire aux entrepreneurs canadiens que les marchés d'exportation sont importants. Ils le sont en effet surtout s'ils ont trait à un produit canadien original.

Je passe au domaine de l'éducation car, à mon avis, nous avons négligé ce secteur primordial en vue d'assurer un esprit essentiellement canadien. Ces derniers temps, on nous a bien rappelé l'importance des postes de professeurs. Les professeurs Steel et Matthews ont signalé un fait alarmant: la plupart ou plus de 50 p. 100 de tous les postes dans les universités canadiennes sont occupés par des non-Canadiens.

Le *Star* de Toronto signalait récemment dans un éditorial que l'an dernier nous avons décerné à près de 10,000 Canadiens des maîtrises ou des doctorats, mais durant la même année, moins de 4 p. 100 des postes étaient accordés à des diplômés canadiens, alors que 1,000 Américains, 545 diplômés britanniques et 77 universitaires d'autres pays en obtenaient. Je veux simplement signaler le fait, car c'est une question à laquelle le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux devraient s'intéresser et j'y reviendrai dans un instant.

Le deuxième aspect dans le domaine de l'enseignement que je trouve important est celui de la publication des manuels. La Commission Massey, à la fin des années 40 et au début des années 50, s'est intéressée à ce que nous pourrions peut-être considérer ou décrire comme étant les instruments culturels de notre identité nationale.

Cette commission a étudié l'état et la condition des arts, de la télévision, de la radio, des périodiques et des journaux. Elle a considéré l'artiste et consacré quelques minutes à l'édition en général. La commission ne s'est pas arrêtée ou ne s'est pas souciée de s'arrêter, dans la mesure où j'ai pu m'en assurer, sur le domaine qui est le premier responsable, celui de l'enfant, de la publication des manuels.

A vrai dire, 70 p. 100 de tous les manuels utilisés dans les écoles canadiennes—élémentaires et supérieures—sont actuellement publiés par des sociétés étrangères. Il est fort possible que d'ici quelques années presque tous les manuels employés dans les écoles canadiennes, depuis la première année jusqu'à la fin du cours universitaire, seront publiés par des sociétés étrangères. Une telle situation présente une importance bien plus grande, selon moi, que certaines de nos autres préoccupations au sujet du contrôle étranger. Les Canadiens le pensent, je crois.

Si nous croyions important de protéger nos journaux, nos périodiques, nos postes de télévision et de radio et nos banques pour qu'ils demeurent entre les mains des Canadiens, il serait certainement aussi important de protéger nos maisons d'édition pour qu'elles demeurent entre les mains des nôtres.

• (8.40 p.m.)

Il y a des subventions accordées à l'industrie de l'édition. Les récentes subventions du Conseil des Arts se montaient en tout à $77,000, mais celles-ci ne comprenaient pas l'édition des manuels. Des subventions sont accordées à l'industrie cinématographique canadienne, mais non pas à l'édition des manuels. Pour comprendre ce problème, il nous suffit, en vérité, de reconnaître que les travaux de recherche et de développement qui concernent la rédaction d'un manuel classique sont très semblables à ceux qui peuvent servir à construire un appareil, une automobile ou même une souricière. Il me semble stupide de prévoir des stimulants industriels pour construire un appareil, une automobile ou même une souricière sans en fournir pour le matériel d'enseignement, stupide de prévoir des stimulants industriels pour l'industrie de la défense, mais de négliger celle qui concerne l'éducation. Une mesure législative existante pourrait être élargie pour inclure la recherche et le développement en matière d'édition. Cela serait utile.

J'aborde maintenant un problème d'intérêt et d'importance constitutionnels. Je m'inquiète que nous soyons si préoccupés de nos tensions internes que nous négligeons les tensions externes; que nous soyons si préoccupés des juridictions des provinces et du gouvernement fédéral que nous négligeons les problèmes vraiment essentiels de l'entité nationale et de l'identité canadienne. Je demande instamment, pour conclure, que les problèmes concernant la propriété et l'identité canadiennes figurent à l'ordre du jour de la prochaine conférence constitutionnelle.

Des voix: Bravo!

M. Gillespie: Il me paraît important d'aborder maintenant le dialogue avec les provinces; un dialogue dont chacune d'entre elles reconnaîtra également l'importance. J'espère qu'il permettra de comprendre les problèmes du maintien de l'identité canadienne, fondée sur notre originalité propre et unique, qui sont liés, peut-être, aux industries primaires et l'éducation qui dépendent maintenant des provinces dans une très importante mesure. J'espère qu'il en résultera un accord selon lequel certains pouvoirs pourraient être transférés au gouvernement fédéral pour qu'il puisse s'occuper efficacement de cet aspect de notre vie nationale.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'ai trouvé très intéressant avant l'heure du souper, de voir le député d'York-Nord (M. Danson) faire preuve d'initiative et prononcer un discours différent de celui qu'il avait prévu à l'origine. Je suis heureux de voir qu'il est maintenant relégué au déversoir, ce qui est peut-être significatif.

Toutefois, il s'agit ici d'un débat très sérieux. C'est un de ces débats qui ont le don d'échauffer certains esprits et, à mon avis, c'est une très bonne chose, car il s'agit probablement d'un des plus importants problèmes auxquels nous ayons à faire face aujourd'hui. Ce problème tend à prendre des proportions assez alarmantes. J'ai écouté avec intérêt le préopinant qui, si je comprends bien, a une grande expérience de l'industrie, soulever, à propos de la constitution, des arguments que d'autres députés avaient déjà soulevés aujourd'hui. Il est exact que dans un État fédéral, il est plus difficile de susciter une attitude et une politique nationales que dans un État unitarien. Il est également exact que la plupart des nations dans le monde d'aujourd'hui sont unitariennes.

M. Lewis: Unitaires.

M. Peters: Ma foi, unitaire, unitarien; quelle est la différence? Cela me paraît tout à fait la même chose. Il peut y avoir une différence entre les congrégations. Ces problèmes sont sans doute plus faciles à régler sans ce problème supplémentaire que constitue un État fédéral. Ceux qui brandissent la constitution en guise d'excuse à chaque difficulté qu'ils rencontrent—comme le parti libéral semble en avoir l'habitude—montrent ainsi qu'ils ne tiennent pas à faire face à quelque problème que ce soit.

Les Canadiens ont été aux prises avec un problème d'ordre constitutionnel bien des années avant notre naissance ou avant celle de notre nation. C'était déjà un problème avant la création du Canada et ce le sera encore pendant bien des années. Il y a ceux qui prétendent que parce que la constitution ne favorise pas une distribution harmonieuse des pouvoirs, le gouvernement fédéral ne devrait rien faire au sujet de ce problème avant la tenue d'une conférence sur la constitution entre le gouvernement fédéral et les provinces. Qu'est-ce que cela y changera, je vous le demande? Les provinces adopteront une position totalement différente quant à la propriété canadienne et au contrôle de notre économie; chaque province aura avec raison, sa propre idée à ce sujet.

Depuis quelques jours je suis avec intérêt ce que certains membres du cabinet, qui représentent des circonscriptions du Québec, ont à proposer, sous un angle très esthétique, comme solution à l'unité canadienne; pourtant, la province qu'ils représentent a infiniment plus besoin d'une économie canadienne florissante, et d'être maître chez elle que toute autre province canadienne. Le Québec fait actuellement face à un problème de chômage aigu. Le problème tient en partie au fait

que la plupart de ses ressources sont exportées à l'état brut.

Je m'intéresse à la question pour précisément les mêmes raisons que bien des députés du Québec et surtout du nord du Québec. Nous, du nord de l'Ontario, avons une industrie qui d'après le Bureau fédéral de la statistique appartenait aux Américains dans une proportion de 53 p. 100 en 1959. Aujourd'hui le chiffre est de 52 p. 100. La baisse de 1 p. 100 est sans doute attribuable au fait qu'un certain nombre de compagnies minières de la région n'existent plus. Mais cela ne donne pas une idée juste de la situation.

Il y a quelques semaines nous avons appris une heureuse nouvelle: la Texas Gulf Mining Company allait construire une fonderie à Timmins. Les députés du nord de l'Ontario s'en sont beaucoup réjouis, car on avait fait des efforts pour amener la compagnie à construire une fonderie dans la région. Et pourquoi? Tout simplement parce que dans cette région nous cédons à bas prix des ressources immenses qui rapportent à la compagnie des millions de dollars incalculables par la vente de notre minerai.

Je suis de ces gens très naïfs qui ne connaissent pas les droits constitutionnels des Indiens, ou la loi. J'ignore tout des droits des autres personnes qui peuvent ici entrer en jeu et je crois que le minerai de ces gisements appartient aux Canadiens, qu'ils devraient en bénéficier. Nous sommes heureux de voir quelqu'un arriver, aménager des mines et extraire le minerai; mais nous voulons une juste part des bénéfices qui en découlent.

En retour des millions et millions de dollars de minerai qui seront extraits de la région, on a créé de 300 à 400 emplois. C'est dire que de 300 à 400 personnes travaillent dans cette industrie; c'est une excellente chose dont nous nous réjouissons. Ces gens font de très bons salaires. Mais parce que l'industrie se prête à des industries secondaires hautement industrialisées, elle assurera de 4,000 à 5,000 emplois avant que le minerai soit beaucoup transformé.

Le gouvernement canadien, le gouvernement ontarien et tous les Canadiens qui s'intéressent à ce problème devraient, croyons-nous, ordonner à l'industrie d'assurer dans la plus grande mesure possible l'exploitation de cette ressource dans la région. Quelle est la situation? Le gouvernement fédéral avait fourni 6 millions et demi de dollars pour aider à aménager ces installations. Or ce n'est vraiment pas beaucoup, car la population de l'Ontario va remettre à cette société en dégrèvements fiscaux une somme évaluée à 800 millions au cours des sept ou huit prochaines années. Supposons que l'entreprise offre 600 emplois. Pourquoi ne pas examiner cela d'un point de vue pratique? Pourquoi ne pas partager les 800 millions, plus les 6 millions et demi entre les gens de la région? Je suis sûr qu'ils pourraient faire fructifier cet argent, s'il leur était donné comme capital. En tout cas, nous faisons une contribution importante et la collectivité n'y a certes pas gagné à attendre si longtemps.

● (8.50 p.m.)

Voici un autre exemple. Ma région comprend deux mines de fer. En passant, je suis scandalisé de constater qu'il importe peu que la direction soit américaine ou canadienne. En l'occurrence, une mine appartient à une société canadienne qui bénéficie d'un grand appui financier étranger, et l'autre appartient entièrement à une entreprise américaine; elle est complètement aux mains de financiers de Détroit.

Comme gouvernement, nous avons beaucoup aidé cette société pour lui permettre de réaliser le projet de minerai de fer. La situation économique exigeait une usine de pelletisation. Le gouvernement de l'Ontario a donné une subvention pour le transport du minerai, par chemin de fer, jusqu'à Pittsburgh. C'est probablement le plus long trajet que parcourt du minerai de fer au monde entier. La mine a fait ces arrangements et elle a calculé le coût du transport à $16.50 la tonne. Ce n'est pas la valeur du minerai, ni nécessairement son prix sur le marché, ni le coût de production. Mais la société est propriétaire de la mine et elle a établi elle-même la valeur. Bref, nous avons donné de nombreuses concessions à cette industrie et, en retour, 400 personnes environ auront des emplois pendant les 25 prochaines années. Supposons que nous établissons notre propre complexe de minerai de fer au nord de l'Ontario dans le cadre d'un programme général de développement. Les mines actuelles ne sont qu'un commencement; le minerai est abondant dans la région. Une fonderie régionale traiterait le minerai et fournirait des emplois pour cent ans. Ce serait véritablement un centre de croissance.

Les fonds nécessaires pour un aménagement de ce genre ne seront jamais fournis par les industriels de Pittsburgh. Ils ont une mine sous leur dépendance qui fournira des milliers d'emplois dans la région de Pittsburgh

grâce à notre minerai. Qu'en retirerons-nous? Certains emplois sont offerts et nous réaliserons un jour des recettes fiscales, mais nous devrons les comparer aux concessions déjà accordées à l'égard du transport et du tarif. Lorsque la mine sera épuisée, nous serons dans la même situation que nous étions lorsque l'exploitation profitable de l'or a pris fin. Tous les députés ici, j'en suis persuadé, estiment que nous devrions tenir compte plutôt des aspirations économiques de la plupart des Canadiens qui veulent encourager une expansion industrielle vigoureuse au Canada, que des aspirations du secrétaire d'État (M. Pelletier).

Passant à un autre sujet, je me reporte aux réalisations et aux échecs du gouvernement dans le passé. Au cours des ans, si nous exceptons C. D. Howe, Walter Harris, Walter Gordon et le père spirituel d'une mesure particulière qu'avaient présentée les conservateurs, le gouvernement national n'a pas fait d'effort pour assurer l'autonomie canadienne. A vrai dire, il a travaillé dans l'autre sens bien souvent. Qu'est-il arrivé avec les sociétés d'assurance? Nous apprenons sans cesse que d'importantes sociétés étrangères s'emparent de nos sociétés dont certaines sont fort anciennes. Je m'entretenais aujourd'hui avec un monsieur dans mon bureau. Il m'a appris qu'il tenait à ce qu'une certaine mesure législative soit adoptée au Parlement afin de prévenir, entre autres, la prise de contrôle d'une compagnie canadienne qui existait depuis environ 120 ans. Je recommanderais à certains libéraux de l'arrière-ban d'examiner ce que nous avons préconisé dans ce domaine.

Notre parti, on le sait, s'est efforcé d'une façon ou d'une autre à exiger des grandes compagnies étrangères d'assurance qu'elles trouvent le moyen de remettre aux Canadiens le contrôle majoritaire de la compagnie au bout d'un certain temps. Nous connaissons tous, au fond, la faiblesse d'un tel contrôle. Nous savons tous que des compagnies comme Argus, société de porte-feuille, exercent bel et bien un entier contrôle sur leurs filiales. Quoi qu'il en soit, notre proposition, il me semble, est un pas dans la bonne voie. Quand nous avons dit à des sociétés comme la Transcoastal Insurance qu'elles devraient fournir aux Canadiens, dans dix ans, l'occasion d'en acheter les actions et d'en prendre contrôle, nous nous sommes aperçus, à la grande surprise des avocats et autres intéressés, que si ces compagnies cédaient 51 p. 100 de leurs actions, elles ne pourraient voter les 49 p. 100 qui restent, mais seulement 10 p. 100. Comme loi stupide, c'est vraiment réussi. Nous n'avons certainement pas facilité aux Canadiens le rapatriement de certains intérêts canadiens. Le surintendant des assurances recommande, sauf erreur, de modifier ce projet de loi, qui rend plus difficile aux Canadiens la prise de contrôle des entreprises en territoire canadien.

Nombre de pays ont dû adopter des lois pour assurer l'indépendance de leur économie. Le Japon et l'Allemagne de l'Ouest en sont des exemples frappants. Je suppose qu'aucun pays n'a reçu autant de fonds des Américains après la guerre. C'est tout à l'honneur des États-Unis de n'avoir pas voulu entraver le nationalisme des Japonais, qui ont pu adopter des lois leur assurant le contrôle de leurs institutions financières et de leurs industries. Comment le Canada a-t-il pu s'égarer dans ce maquis et permis des investissements étrangers?

• (9.00 p.m.)

Nous avons besoin du capital étranger et nous souhaitons l'obtenir. Nous ne sommes pas encore en mesure d'en assurer suffisamment par nous-mêmes pour continuer à augmenter notre productivité aussi rapidement que nous le voudrions. D'autres pays sont prêts à autoriser assez généreusement les investissements étrangers mais toujours sous forme de capital prêté. Ils ne permettent pas aux investisseurs étrangers de créer des sociétés et de les contrôler; cependant ils sont autorisés à fournir l'argent et à recueillir les profits du marché.

Une grande partie de l'argent qui est passé sur le marché municipal au cours de ces dernières années a été de cet ordre. La plupart des municipalités, et même certaines d'entre les plus petites dans le nord de l'Ontario, vont liquider leurs obligations sur le marché de New York et reviennent au Canada avec le capital requis. On s'étonne de constater que les investisseurs new-yorkais n'ont pas réclamé le contrôle de la propriété des trottoirs, des égouts et des rôles d'impôt dans ces collectivités. Vous pourriez en demander la raison, monsieur l'Orateur. Peut-être devraient-ils le faire, car c'est ce qui est arrivé dans les industries qui exploitent des ressources. Cependant, ils ne le font pas et, pour moi, c'est le signe que l'on prévoit que l'argent affluera en raison du taux d'intérêt qu'ils peuvent espérer grâce à l'expansion du Canada. Si nous devions imposer aux investissements le type de contrôle pratiqué dans presque tous les autres pays civilisés, il n'y aurait guère d'opposition aux États-Unis et notre niveau de vie ne s'en porterait guère plus mal.

[M. Peters.]

Le parti libéral oublie un fait bien simple: c'est que les États-Unis ont bien plus besoin de nous que nous n'avons besoin d'eux. Nous avons les ressources et les matières premières. Vu l'épuisement de tous les types de matières premières, les États-Unis ont une réserve limitée dans presque tous les principaux domaines, même en agriculture. Ils ont désespérément besoin de nos ressources. Nous sommes un peuple stable. Nous avons des gouvernements stables, quoique dénués d'imagination. Nous ne sommes pas le genre de peuple à nous embarquer dans une révolution du type exotique. Les investissements à long terme des États-Unis sont donc assez bien protégés au Canada.

Tandis que notre ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), un ministre qui croit réellement au continentalisme, quoique avec des restrictions, s'efforçait de négocier avec les États-Unis la question du transport de notre gaz à travers le territoire américain, il s'élevait aux États-Unis une opposition considérable en raison des détournements d'une partie du gaz sur le marché.

M. l'Orateur suppléant (M. Reid): A l'ordre. Je dois interrompre le député car son temps est expiré.

M. P. M. Mahoney (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai bien goûté le discours du député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose), qui s'est attaché aux aspects culturels de la motion à l'étude. Le député est un homme cultivé et très renseigné sur le sujet dont il a parlé. Il est vraiment regrettable que les membres de son parti, qui parlent de l'aspect économique de la question, ne soient pas aussi compétents.

Il y a, au fond, trois catégories d'emprunts étrangers qui intéressent les Canadiens. Nous pouvons emprunter pour financer l'importation de biens de consommation, ce qui veux dire payer nos denrées afin de rembourser nos dettes, comme nous le faisons sur une grande échelle depuis des années, d'où notre balance commerciale défavorable. Nous pouvons également emprunter pour édifier un équipement social: routes, écoles et hôpitaux. La plupart des emprunts municipaux ou provinciaux entrent dans cette catégorie. Troisièmement, nous pouvons emprunter en permettant aux étrangers d'investir dans des entreprises nouvelles ou déjà existantes. Dans ce cas-là, l'investisseur étranger court des risques. S'il réalise des bénéfices, il en envoie une partie chez lui. Il emploie des Canadiens et leur fait payer des taxes. L'économie canadienne y gagne en expansion. S'il ne réalise aucun profit, il est le seul perdant. Le Canada ne lui paye aucun intérêt sur son argent et s'il est perdant, personne ne le rembourse.

La première catégorie d'emprunts survient quand nous accusons un déficit commercial. On assiste à une tendance contraire quand nous accusons un excédent commercial. La solution est simple, sinon facile.

La deuxième forme d'emprunts est nécessaire, mais l'équipement social n'assure la production directe d'aucune nouvelle richesse qui nous permette de rembourser les prêts. Il nous faut, au lieu de cela, compter sur une productivité et une efficacité accrues au pays, résultant d'une amélioration dans les secteurs du transport, de la santé et de l'instruction, afin d'assurer des moyens de remboursement.

Le troisième genre d'emprunts, soit les investissements étrangers dans nos entreprises commerciales, a suscité de violentes réactions. Le fait est que nous aurons besoin de ces fonds pendant bien des années encore, même si nous accusons un surplus commercial, et c'est tout simplement parce que nous n'avons pas assez d'épargnes au Canada pour exploiter nos ressources à un rythme convenable.

Les politiques d'emprunt de capitaux étrangers, aux fins de participation, sont considérées dangereuses à trois égards. D'abord, on s'expose à importer du chômage, en particulier des États-Unis, parce que nos importations dépassent nos exportations. On s'expose aussi à importer l'instabilité économique au Canada, ce qui fait qu'on devient tributaire d'une entrée incertaine de capitaux en grande partie proportionnelle à notre niveau global de productivité nationale. Troisièmement, on s'expose à perdre notre propre part de propriété et de contrôle pour ce qui est de l'industrie et des ressources de la nation.

L'argument suivant lequel le Canada importe du chômage parce qu'il achète aux États-Unis de grandes quantités de marchandises, néglige le fait que le Canada exporte aussi aux États-Unis où le chômage est jugé critique bien des fois. Reste à savoir si le chômage représente pour nous un problème, pourquoi? Et si ce n'est pas le cas, pourquoi? On peut aussi se demander si le chômage en général est attribuable à l'importation de biens de services et de capitaux d'autres nations, ou à des facteurs plus fondamentaux qui influent sur l'économie. On peut aussi se rappeler qu'il existe un facteur appelé investissements nationaux et que cette variable est peut-être plus étroitement liée au chômage ou à l'emploi que les importations.

Deuxièmement, on s'expose à une concentration des capitaux provenant d'une seule source, les États-Unis. Il est vrai qu'un pays tributaire d'un autre pour la majorité de ses capitaux connaîtra un ralentissement de l'activité commerciale à la suite d'interruptions dans le mouvement des capitaux. Il s'agit

d'envisager les causes de ces interruptions. Se peut-il qu'un climat politique incertain ou que des craintes de nationalisation réduisent brusquement le volume des investissements au Canada? A supposer que nous acceptions le postulat selon lequel à l'avenir le Canada empruntera davantage en Europe, le second danger auquel on s'expose s'en trouverait-il supprimé, c'est-à-dire l'incertitude de manquer d'argent lorsqu'on en a besoin ou les bouleversements internes causés par les interruptions?

Le troisième risque, le contrôle insuffisant exercé sur notre économie, constitue probablement le sujet de discussion le plus courant à propos des investissements américains. Il faut envisager plusieurs facteurs. D'abord, l'opinion selon laquelle une plus forte représensation de Canadiens aux conseils d'administration protégerait mieux l'intérêt du public canadien. Reste à savoir si les chefs d'entreprise canadiens ou américains diffèrent en réalité lorsqu'il s'agit d'accepter des responsabilités relatives aux besoins de leur pays. Il y a une autre chose à considérer. Quel est le caractère des opérations financières américaines au Canada. Comment les États-Unis considèrent-ils notre marché? Les hommes d'affaires américains investissent-ils à l'étranger avec la seule intention d'investir ou est-ce pour eux un moyen d'atteindre d'autres buts, par exemple celui de disposer d'une source sûre de matières premières, de marchés garantis, et ainsi de suite?

Finalement je veux souligner que nous importons des filiales non rentables opérant dans certains secteurs de la fabrication, non pour acquérir des capitaux étrangers destinés à compenser nos déficits commerciaux, mais parce que toute notre structure tarifaire crée des conditions qui attirent des entreprises de ce genre. Comme un économiste l'a souligné, ces industries ne fonctionnent pas au mieux des intérêts du Canada, non parce que les Canadiens ne détiennent pas assez d'actions, ni parce que les Canadiens ne sont pas en assez grand nombre au sein des comités de direction, mais parce que les tarifs canadiens encouragent l'inefficacité.

Pour l'économie, rien ne s'oppose aux investissements étrangers dans les industries canadiennes, si les sociétés appartenant à des étrangers respectent parfaitement les lois canadiennes. Du point de vue psychologique on a soulevé de fortes objections et les hommes politiques, qui accordent plus d'importance à la psychologie qu'à l'économie, sont parvenus en certains cas à avoir gain de cause au détriment de la logique économique.

Le plus grand mérite du rapport Watkins est sans doute son analyse froide de la mainmise étrangère sur l'économie canadienne, qui nous permet d'amorcer le débat avec simple logique, au lieu de faire appel aux sentiments. Ce rapport se recommande à une foule de Canadiens par de nombreux aspects.

Il n'en reste pas moins que le Canada a grand besoin de capitaux étrangers de bon aloi pour les mettre à bon usage. Ils font partie de notre capital social, servent à faire des mises de fonds aussi bien qu'à mettre en valeur nos ressources et notre potentiel industriel.

Comme je l'ai dit l'automne dernier pendant le débat sur le budget, et je puis répéter ces propos, sachant bien que rien n'a changé, tant que les Canadiens jugeront bon de développer leurs ressources et leur productivité plus rapidement que ne le permettent leurs économies, et telle a été et telle sera la situation pendant quelque temps encore, le Canada devra maintenir des politiques fiscales propres à attirer les investissements étrangers. Si nous réduisons la nécessité d'investissements étrangers dans un avenir prévisible, tout en continuant d'assurer aux Canadiens un niveau de vie acceptable, il faudra établir des politiques fiscales propres à favoriser l'apport de capitaux de placement au Canada.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je ne m'attendais pas à prendre part à ce débat si tôt, puisque mon nom figure loin dans la liste. Mes remarques vous paraissent peut-être improvisées; elles le sont. Je tiens à dire tout d'abord que les jours réservés à l'opposition ne plaisent pas seulement à notre groupe. En effet, notre nouvelle procédure permet aux députés de l'arrière-ban, surtout ceux du côté libéral, de participer aux débats. Bon nombre d'entre eux méritent cette occasion qui leur est fournie de prendre la parole car ils ont gardé le silence pendant bien des semaines, et leur patience doit être récompensée.

Je suis déçu des dissertations que je viens d'entendre. Il y a eu trois discours sur la maternité mais très peu de discours sur l'indépendance et la souveraineté du Canada, sans parler de sa survivance comme pays indépendant. Comme l'a dit tout à l'heure mon collègue de Timiskaming (M. Peters), il est inacceptable que le gouvernement du Canada se dérobe perpétuellement derrière le prétexte de dispositions constitutionnelles qui l'empêchent d'agir en matière d'habitation, de prendre l'initiative et de nous donner une indépendance économique. A mon avis, monsieur l'Orateur, à moins que le Canada ne recouvre plus d'indépendance et de souveraineté économiques, il ne survivra pas comme pays indépendant, et sa constitution, partant, lui sera de peu d'utilité. La sempiternelle excuse d'un régime gouvernemental qui partage les responsabilités entre les provinces et

l'autorité fédérale et qui empêche notre gouvernement national de poser des actes, n'est qu'absurdité et subterfuge. Le contrôle politique suit inévitablement le contrôle économique et culturel, et si quelqu'un en doute, je prétends qu'il s'illusionne.

Avant de faire part à la Chambre de mes vues et de celles de mon parti sur la question, je voudrais relever certains propos tenus par le ministre cet après-midi et, que le député de Skeena (M. Howard) a commentés brièvement. Je veux parler du financement des partis politiques. Je souscris aux remarques de mon collègue de Skeena et j'invite les députés libéraux et ceux des autres partis d'opposition à suivre l'exemple des membres du Nouveau parti démocratique et à publier chaque année des états financiers détaillés et complets. Qu'ils viennent dans ma circonscription et dans ma province et les livres de mon parti leur seront accessibles. J'apprécierais, bien entendu, pareil accès aux livres des autres partis.

Une voix: La loi ne parle pas de cela.

M. Benjamin: J'ai eu l'occasion, il y a plusieurs années, d'aller à la chasse avec le vice-président d'une compagnie d'assurance des États-Unis. Je lui servais de guide, pour ainsi dire, car il ne connaissait pas les chasses de la Saskatchewan. Nous avons passé ensemble trois semaines fort agréables et pendant ce temps nous avons eu des discussions sur divers sujets, notamment l'indépendance canadienne, l'importance des investissements étrangers dans notre industrie et l'économie canadienne. Il m'a dit: «Vous savez, des dizaines de milliers de dollars de capitaux d'investissement me passent entre les mains chaque année pour le compte de notre société d'assurance, et la plupart vont au Canada. Nous nous fixons deux grandes conditions quant à l'orientation de nos capitaux d'investissement: premièrement, il faut qu'ils rapportent; deuxièmement le placement doit être sûr.» Il entendait par là qu'il investit ici parce que le Canada n'a pas de révolutions bimensuelles, comme certains pays lointains, et nous n'étatiserions ou ne confisquerions des industries sans indemniser les propriétaires. Il m'a dit qu'une fois ces deux conditions satisfaites, sa compagnie se soucie peu des endroits où ses capitaux sont investis. Il a ajouté: «J'en ai par-dessus la tête d'entendre les Canadiens, vous y compris, se plaindre des investissements étrangers des États-Unis.» Il a dit, et je suis d'accord, que le problème des Canadiens est qu'ils n'ont pas encore décidé ce qu'ils veulent faire, comment ils veulent le faire, quand et où ils doivent le faire. Si c'est vrai, il ne sert à rien de critiquer nos amis du Sud.

Le député d'York-Sud (M. Lewis) qui a ouvert ce débat a souligné que nous n'étions pas antiaméricains. Nous ne considérons pas seulement les États-Unis comme un voisin, mais comme un ami. Nous aimons ses habitants. Mais, monsieur l'Orateur, j'aime aussi ma parenté. Cela ne veut pas dire que je veux qu'ils emménagent chez moi et me forcent à vivre dans le garage. Je pense que nos voisins du Sud nous respecteront davantage et seront plus amicaux envers nous si, comme le disait il y a quelque temps l'honorable vis-à-vis nous menions notre barque sans l'aide de personne.

On a dit que le Nouveau parti démocratique est opposé aux investissements étrangers. C'est ridicule. Le ministre des Finances (M. Benson) fait remarquer que le gouvernement du Nouveau parti démocratique en Saskatchewan avait encouragé l'entrée de centaines de millions de dollars de capitaux étrangers. C'est tout à fait exact, monsieur l'Orateur. Je tiens à souligner certaines différences essentielles entre l'idée que nous nous faisons des capitaux étrangers et celle que s'en font les sages traditionnels et les vieux partis. La différence est énorme entre les traditionalistes et les partis. La Saskatchewan Power Corporation, encouragée par le gouvernement CCF, a attiré au-delà de 600 millions de dollars en capitaux étrangers pour la mise en valeur, la production et la distribution d'énergie électrique dans cette province. Au cours de la même période, des sociétés privées, en Alberta et ailleurs au Canada, ont fait la même chose. Tout cet argent doit être remboursé. La différence essentielle est celle-ci: lorsqu'il sera remboursé, la Saskatchewan Power Corporation appartiendra aux gens de la Saskatchewan. On ne peut en dire autant des centrales privées construites dans d'autres provinces.

• (9.20 p.m.)

Voici où je veux en venir. Il n'est pas nécessaire de décourager les capitaux étrangers. D'autre part, il faut décider quel genre de capitaux étrangers nous voulons. Le Nouveau parti démocratique ne s'est jamais opposé à l'entrée de capitaux étrangers au Canada, à condition toutefois que ce soit à nos conditions et non à celles du bailleur de fonds. On dit que si la libre entreprise est saine, automatiquement la nation est saine. C'est un mythe. On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les hauts et les bas de l'économie canadienne pour voir ce qui est arrivé aux Canadiens pendant que la libre entreprise demeurait saine.

Je suis d'accord avec les observations faites aujourd'hui par mon collègue d'York-Sud (M. Lewis) au sujet du nationalisme. Je ne parle pas du nationalisme vieux jeu, qui préconise des tarifs élevés et une politique isolationiste. Ce qu'il nous faut, c'est le genre de nationalisme qui permet à un pays de s'épanouir pleinement tout en assurant à ses citoyens qu'ils demeurent maîtres chez eux. Les socialistes démocratiques ont une longue histoire de nationalisme dans le monde entier, en temps de paix comme en temps de guerre. Dans bien des pays, il existe un nationalisme étroit qui étouffe la compréhension et la collaboration entre les peuples: c'est à ce genre que nous nous opposons.

Il peut paraître étrange que des internationalistes parlent du nationalisme canadien. Seules l'indépendance et la souveraineté complètes permettront aux Canadiens d'être de meilleurs internationalistes. Les problèmes qui se posent à notre peuple et à notre pays résultent de plus de cent ans de gouvernement par les partis traditionnels. Pour régler ces problèmes d'une manière efficace et démocratique, la nature et l'orientation des objectifs de notre société doivent subir des changements radicaux.

Les membres de notre parti ne cessent de soulever ces problèmes et d'autres semblables dans l'espoir qu'une étrange métamorphose permettra à l'un des vieux partis de se modifier et d'agir différemment. La plus grande confession jamais faite dans l'histoire de l'humanité l'a été par les régimes dits de libre entreprise lorsque, au début des années 1950, ils se sont rendu compte que des millions de pauvres vivaient dans leur sein. Avant cela, on nous disait que c'était le seul type de régime à permettre aux gens de vivre. Une société qui permet qu'un tiers de ses membres vivent dans la pauvreté ou presque au beau milieu de l'abondance est profondément immorale. Notre société perpétue le gaspillage et la liquidation de nos ressources, refuse à des millions de gens la possibilité de s'épanouir et se dirige vers sa propre destruction. Une société dont le but est de placer les profits au-dessus de la santé et du bien-être de ses membres trahit ce qu'il y a de meilleur en nous tous.

Un pays doté d'un système qui permet la mainmise croissante sur son industrie, ses ressources et sa culture par les intérêts étrangers se dirige vers la perte de son indépendance et de son autonomie politique. Il est illusoire de demander à une société étrangère de prendre des décisions qui serviront les intérêts les mieux compris du Canada. C'est non seulement illusoire mais injuste. Les étrangers prendront des décisions qui serviront les intérêts les mieux compris de leurs compagnies et de leurs actionnaires. Voilà ce qui obtient la priorité dans leurs pouvoirs de décision.

Le Canada offre de nombreux exemples de pouvoirs décisoires exercés par ces compagnies étrangères qui lui ont fait du tort. Les décisions sont prises selon les intérêts les mieux compris de leurs sociétés, de leurs actionnaires et des investisseurs. Les minoteries en fournissent un bon exemple. Un Conseil d'administration prend à Chicago la décision de fermer une minoterie dans une petite ville de la Saskatchewan sans considérer le moins du monde ni consulter les citoyens de cette ville, les provinces ou le gouvernement fédéral. La décision tient simplement au fait que cette société dispose de surplus et que cette usine, ainsi que beaucoup d'autres aux États-Unis, était en train de s'user rapidement. Il fallait donc les remplacer ou les raser. Il est naturel que cette minoterie ferme ses usines en dehors de ses frontières. Je suppose qu'à sa place nous prendrions la même décision. Cette société s'attirerait des ennuis si elle fermait ses usines dans son propre pays avant de les fermer en dehors de ses frontières. Elle a pris une décision parfaitement justifiée. Le gouvernement canadien est resté coi et n'a rien dit. Ces minoteries obéissaient aux lois américaines et non pas à celles du Canada lorsqu'elle ont refusé d'accepter de moudre du blé canadien pour le transformer en farine destinée à être vendue à Cuba. C'est là un bon exemple de la trahison de la citoyenneté.

Des conserveries canadiennes acquises par des sociétés étrangères ont maintenant été fermées. Ces sociétés mettent en boîtes ces produits en dehors de nos frontières, indiquent le même fabricant et les envoient au Canada. Cela signifie une perte d'emplois pour les Canadiens dans les conserveries. Je ne condamne pas les sociétés américaines, mais les gouvernements canadiens qui se retranchent lâchement derrière les constitutions et se soucient beaucoup plus du problème des langues que des activités de ce genre.

Tous les députés connaissent un certain nombre d'exemples en ce qui concerne les constructeurs d'automobiles et les décisions qu'ils prennent outre-frontière. Ces décisions ont des effets nuisibles à l'égard de nos concitoyens, et pourtant notre gouvernement garde le silence et ne fait rien. Les membres de notre parti entendent bien taper sur ce clou jusqu'à en donner la nausée à bien des gens. Nous ne comptons pas garder le silence. Nous pouvons agir en bons voisins à l'égard de nos amis du Sud mais nous devons être maîtres chez nous si nous voulons éviter de devenir

un 51e État. Je sais que les membres d'autres partis ont été parfois un peu vexés d'entendre les représentants de notre groupe citer en exemple les activités d'autres pays. Je sais que certains députés s'attendent à ce que je parle de la Suède.

• (9.30 p.m.)

Des voix: Oh, oh!

M. Benjamin: Et j'ai justement ici une documentation volumineuse. Je pourrais vous en citer des extraits jusqu'après dix heures, mais vous, monsieur l'Orateur, vous allez me demander d'abréger. Voici un pays au climat comparable...

L'hon. M. Basford: Parlez-nous de la Grande-Bretagne.

M. Benjamin: A mon avis, le gouvernement britannique actuel se montre stupide lorsqu'il essaie d'appliquer des mesures socialistes à l'aide de techniques capitalistes. Ces gens sont nés perdants et je vous prédis qu'ils perdront la partie parce qu'ils ont oublié les excellentes théories socialistes.

La Suède en 1916, non pas sous un gouvernement socio-démocrate, mais un gouvernement conservateur, quel que soit le sens de ce terme en Suède—il est difficile de le dire pour un Canadien, car nous avons deux partis conservateurs qui datent de loin—accordait aux étrangers un droit limité d'acheter des actions de compagnies suédoises. Un grand nombre des compagnies suédoises les plus importantes, par l'intermédiaire de leurs statuts, ont limité le droit des étrangers d'acheter des actions en se fondant sur la loi de 1916. Dans certains cas où les étrangers achètent des actions d'une compagnie suédoise, il obtiennent des droits de vote inférieurs. Cela montre la perspicacité de ce pays dès 1916 et dénote aussi qu'il entend survivre comme pays souverain et autonome.

Nous ne pouvons pas racheter tous les placements étrangers effectués au Canada. Ce serait gaspiller de nos ressources, mais nous pouvons commencer à faire marche arrière, afin que les Canadiens puissent participer davantage à la prise de décisions qui touchent les Canadiens. Ce faisant, quel que soit le parti qui sera au pouvoir, nous commettrons sans doute des erreurs et quelques-unes seront de taille. Mais elles auront quelque chose de réconfortant. Au moins ce seront nos erreurs, et non pas celles qui nous sont imposées de l'étranger. Cela même favorisera notre plein développement comme nation. Espérons que ce soi-disant nouveau gouvernement libéral écoutera certains nouveaux venus au parti libéral et qui ne parlent pas ici autant qu'ils le voudraient. Espérons que le gouvernement, après avoir été fort harcelé, se décidera à prendre des mesures pour renverser la situation actuelle.

M. Judd Buchanan (London-Ouest): Monsieur l'Orateur, le Canada occupe une place peu enviable parmi les pays industriels du monde. Elle provient de l'emprise des capitalistes étrangers sur nos industries—beaucoup plus forte que dans tout autre pays industrialisé. Nous sommes tous heureux de tirer parti du développement économique et du nombre d'emplois ainsi créés, mais nous sommes inquiets quant aux conséquences à long terme de cette mainmise étrangère sur notre indépendance politique, culturelle et sociale. Cette mainmise nous porte à douter de l'aptitude du gouvernement canadien à contrôler le taux de notre croissance économique, l'emploi et les prix.

Il s'agit de savoir à quel point la propriété étrangère de nos industries et de nos ressources commence à influer sur notre vie politique, affaiblissant ainsi le contrôle que nous pouvons exercer sur notre avenir comme pays indépendant. Dans certains domaines, le gouvernement a pris des mesures énergiques pour laisser le contrôle entre les mains de Canadiens. Le gouvernement s'est assuré que les institutions financières à charte fédérale et les moyens de communication de masse demeurent entièrement canadiens. Les raisons en sont évidentes. Les moyens de communication ont une telle capacité de pénétration et un tel pouvoir de persuasion sur la société, et les institutions ont une place tellement importante dans l'économie. Outre ces exceptions, toutefois, de tous les pays industrialisés, le Canada a probablement, en matière d'investissements étrangers, la politique la plus accueillante et la moins compliquée.

Malheureusement, l'achat d'industries canadiennes par des intérêts étrangers s'accélère au lieu de diminuer. Ce mois-ci, la Salada Foods Limited de Toronto est passée à la Kellog Company de Battlecreek, Michigan, et maintenant Merrill, Lynch, Pierce, Fenner and Smith, la plus grosse maison de courtiers des États-Unis s'assure le contrôle de la Royal Securities Corporation de Montréal. Bien que son effet ne soit pas rétroactif et qu'il ne touchera pas la prise en charge de la Royal Securities Corporation, j'approuve le nouveau règlement prévu par la Bourse de Toronto qui exigera des entreprises-membres qu'elles appartiennent à des Canadiens à raison de 55

p. 100.

En réalité, il empêchera désormais des sociétés étrangères d'acheter toute entreprise qui est membre de la Bourse de Toronto. La raison en est que toute entreprise assez importante pour être en mesure d'acquérir une entreprise canadienne serait vraisemblablement membre de la Bourse de New York et, pour sa part, la Bourse de New York exige que tous ses membres possèdent entièrement toute filiale. Cela signifierait que la société américaine qui se propose de prendre en charge une maison canadienne de courtiers devrait renoncer à être membre de la Bourse de New York pour obtenir une position minoritaire dans une entreprise canadienne. Il est peu probable que cela se produise.

Dans quelle mesure l'industrie canadienne est-elle dominée par des étrangers? La domination étrangère des sociétés situées au Canada est concentrée dans la fabrication, le pétrole et le gaz naturel, et l'exploitation minière et l'affinage. La domination étrangère dans les industries de fabrication au Canada est passée de 35 p. 100 en 1926 à 60 p. 100 en 1963. Dans le domaine des mines et de l'affinage, elle est passée de 38 p. 100 à 59 p. 100 durant la même période. Notre industrie du pétrole et du gaz naturel appartient à des étrangers dans une proportion de 74 p. 100. Il y a des secteurs de l'industrie manufacturière où le contrôle étranger est très élevé. Par exemple, les étrangers contrôlent 97 p. 100 des industries de l'automobile, des pièces de rechange et du caoutchouc. Ils contrôlent 78 p. 100 de l'industrie chimique et des appareils électriques. Les investissements étrangers au Canada s'élèvent actuellement à quelque 40 milliards de dollars.

Nous n'avons pas eu la veine de nos amis américains. Le développement de l'industrie aux États-Unis, dont les capitaux provenaient en grande partie d'Europe, s'est effectué en fonction de dettes plutôt que par des capitaux engagés. Les investissements étrangers au Canada sont pour la plupart des capitaux engagés. Aux États-Unis, le gros de la dette a été remboursé, de sorte que les nationaux sont demeurés en possession des industries, et quant à la partie de leur capacité industrielle qui était toujours entre des mains étrangères, elle a été rachetée dans une grande mesure au cours des première et seconde guerres mondiales, alors que les pays européens étaient sans ressources. Comme j'ai dit plus tôt, malheureusement nous ne sommes pas dans une situation aussi enviable.

Deux de nos principaux objectifs doivent être l'indépendance nationale et un niveau de vie plus élevé. On peut se demander si ces deux objectifs sont inconciliables. Il ne le sont pas, à mon avis. Il importe donc que le gouvernement élabore des politiques visant à atteindre à une autonomie nationale et à un niveau de vie optimums. Il faudra pour cela, non pas une exhortation vague et générale, mais une politique précise et bien définie. Malheureusement, ce problème est plus compliqué dans un État fédéral comme le Canada, ainsi que le premier ministre (M. Trudeau) le signalait l'autre jour en parlant de la situation de Royal Securities, que dans des États unitaires comme le Japon, la France ou la Grande-Bretagne.

[M. Buchanan.]

• (9.40 p.m.)

Toutefois, je crois que le gouvernement fédéral a encore de la place pour manœuvrer. D'abord, nous devrions utiliser notre régime fiscal aussi efficacement que possible afin que les investissements directs étrangers bénéficient au maximum aux Canadiens. Nous devrions aussi accorder des arrangements fiscaux spéciaux en vue d'encourager une participation canadienne plus grande dans les capitaux des firmes canadiennes. J'ai bon espoir que le ministre des Finances (M. Benson) annoncera des mesures dans ce secteur mardi prochain. En outre, nous devrions donner le jour à notre Société de développement du Canada attendue depuis si longtemps. Sa taille et son caractère semi-public permettraient un apport important grâce à la réunion de syndicats d'investisseurs, tant nationaux qu'étrangers, ce qui permettrait à ceux-ci d'exécuter d'énormes travaux dépassant les possibilités d'une seule institution, tout en maintenant une présence canadienne. L'activité dans tous les secteurs de notre économie devrait être permise et encouragée. J'ai été navré de voir que la Chambre ne sera probablement pas saisie de cette mesure avant la fin de cette session.

J'en suis certain, le public canadien, après avoir suivi notre activité de ces derniers mois à la Chambre, sera beaucoup plus réceptif à l'idée d'un article du Règlement tel que l'article 16A, par exemple, qui permettrait au gouvernement d'élaborer un programme législatif de façon à empêcher que des mesures d'importance vitale pour le pays ne soient retardées sans scrupule. De ce côté-ci, nous avons, me semble-t-il, été très négligents, lors du débat sur le Règlement, en décembre dernier, en ne faisant pas comprendre aux Canadiens que, loin d'étouffer les débats, le nouveau Règlement accorde pendant chaque session, à l'opposition, 25 jours durant lesquels, comme aujourd'hui, elle peut attaquer le gouvernement sur n'importe quel sujet de son choix.

Enfin, je crois que le gouvernement devrait prendre des dispositions pour que les Canadiens, dans une certaine mesure, soient

copropriétaires des maisons étrangères, et qu'ils soient présents dans les salles de conseil, là où les décisions se prennent. Des pays tels que le Mexique et le Japon semblent avoir pu réaliser chez eux un tel état de choses sans avoir sérieusement diminué leurs chances d'attirer le capital de l'extérieur.

Je voudrais m'écarter du sujet un moment pour déclarer que le conservatisme excessif de nos banques et de nos compagnies d'assurances et leur répugnance à engager des capitaux ont, à mon avis, largement contribué au contrôle de l'industrie canadienne par l'étranger. C'est pour cette raison, entre autres, que je me réjouis des changements concernant les compagnies d'assurances effectués par le ministre des Finances. Le nouveau règlement relatif à l'impôt applicable aux compagnies d'assurance-vie les aidera grandement à sortir de leur conservatisme excessif traditionnel et à jouer un rôle plus dynamique dans l'économie canadienne.

C'est avec beaucoup de joie que j'ai accueilli le récent projet de loi du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford), qui exige une plus grande divulgation des affaires des sociétés privées dont les avoirs excèdent trois millions de dollars ainsi qu'une ventilation beaucoup plus détaillée des finances des conglomérats. Le manque de renseignements sur les filiales à propriété entière a suscité un des problèmes à l'endroit du contrôle étranger. Ce projet de loi à l'intention des compagnies canadiennes et étrangères contribuera beaucoup à le résoudre.

Je termine en disant qu'un niveau plus élevé de vie et le plus haut degré possible de souveraineté canadienne ne me semblent pas des objectifs inconciliables. Je crois, cependant, que pour en arriver là le gouvernement devra faire preuve de fermeté, de vigueur et de détermination. J'ai bon espoir que les projets de loi qui seront présentés à la Chambre au cours des prochains mois contribueront beaucoup à nous rapprocher de ces buts. Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de prendre part au débat sur la motion présentée par le Nouveau parti démocratique, car elle nous touche de près. Nous nous devons d'étudier cette motion afin de savoir où nous allons, à qui nous avons affaire, et connaître exactement nos positions économiques.

La motion à l'étude se lit comme suit:

Que cette Chambre blâme le gouvernement de ne pas avoir prévu des mesures pour prévenir de nouvelles prises de contrôle, par des corporations étrangères, d'institutions canadiennes dans le secteur des ressources, de l'industrie et de la finance, augmentant ainsi le danger de la domination étrangère de l'économie et de la culture canadiennes à un degré tel que l'indépendance politique du Canada en est menacée.

Nous n'aurons jamais d'indépendance politique tant que nous n'aurons pas d'indépendance économique. Nous devons être économiquement indépendants, monsieur l'Orateur, si nous voulons le devenir politiquement. Nous ne parviendrons à l'indépendance économique et politique que par des investissements massifs. Actuellement, nous laissons les étrangers investir au Canada, en donnant nos propres richesses en garantie, alors que nous pourrions nous-mêmes investir et utiliser ces mêmes garanties que nous donnons aux étrangers.

Nous parviendrons surtout à l'indépendance économique en nous servant de la technique américaine, européenne et japonaise. Nous avons à notre disposition des techniques dont nous pouvons nous servir pour parvenir à nos fins, pour devenir propriétaires de nos institutions, de nos industries, de notre commerce.

Actuellement, nos commerces tombent aux mains des étrangers. Tous les jours, nous apprenons que des commerces assez importants sont vendus aux Américains. Pourquoi? Est-ce parce que les Canadiens n'ont pas ce qu'il faut pour exploiter ces industries? C'est plutôt parce qu'ils sont découragés par les taxes et les impôts et ne trouvent pas le capital nécessaire pour investir dans ces industries. Il faut du capital pour les rénover, pour les agrandir. Il faut également des nouvelles techniques et du capital pour organiser toutes ces choses, et on ne le trouve pas.

Nous avons deux sortes de capitaux, le capital public et le capital privé. Présentement on investit celui-ci dans le secteur public. C'est une des raisons pour lesquelles il ne reste pas de capital pour l'industrie privée.

Présentement, les gouvernements, fédéral, provinciaux, municipaux et scolaires, vendent des débentures à qui mieux mieux, et les Canadiens investissent dans les affaires publiques, alors qu'ils devraient le faire dans les affaires sociales et privées.

Monsieur l'Orateur, le système actuel est illogique. Il ne permettra jamais à l'industrie privée de se développer ou aux Canadiens de faire des investissements massifs pour reprendre le contrôle de leurs industries, de leurs commerces et de leurs institutions. Jamais nous ne pourrons le faire, à cause du système actuel.

Quand une crise économique se produit, quand nous avons besoin de crédit, selon le système actuel, à tous les niveaux de gouvernement, nous allons emprunter de l'argent des Américains.

C'est ce qu'on a fait quand il s'est agi de nationaliser l'électricité au Québec. Les Américains ont monnayé du capital sur notre

avoir, sur nos propriétés, sur nos biens, sur nos garantis. Est-ce que la Banque du Canada n'aurait pas pu faire la même chose, c'est-à-dire investir sur les mêmes garanties et laisser le capital privé pour l'industrie privée, pour le développement de l'industrie privée? Non. Ce n'est pas ce qu'on a fait, mais plutôt le contraire.

Jamais, nous ne parviendrons à l'indépendance économique autrement que par des investissements massifs faits par l'entreprise privée. Pour ce faire, il faut que l'entreprise privée ait du capital. Il ne faut pas que les gouvernements, à tous les paliers, s'emparent de ce capital, par tous les moyens directs et indirects, ne laissant aucun capital pour les Canadiens, pour les investissements, pour les développements de nos ressources naturelles.

Mais, si les étrangers, comme les Américains par exemple, ont réussi à manufacturer des capitaux sur les garanties que nous avons, est-ce que nous ne pourrions pas faire la même chose? Est-ce que la Banque du Canada ne pourrait pas investir dans toutes les entreprises publiques, sans intérêt, et consacrer le capital au développement de nos industries et de nos ressources naturelles? C'est le contraire qui se fait: on va chercher du capital étranger bel et bien créé de rien, comme la Banque du Canada pourrait le faire.

Alors, si nous sommes capables de donner ces garanties aux étrangers, ne seraient-elles pas bonnes pour nos propres institutions? On prétend que ces garanties ne sont pas bonnes pour nos institutions, mais elles le sont pourtant pour les institutions étrangères.

• (9.50 p.m.)

Je n'ai que quelques minutes à ma disposition pour dire que nous savons tous que les Américains possèdent plus de 80 p. 100 de nos ressources naturelles et de notre commerce, au Canada. La même situation prévaut dans plusieurs pays, parce que les Américains ont appris à fabriquer ce qu'il leur fallait au fur et à mesure que se développent les institutions, que se bâtissent les pays, les provinces et les municipalités. Les Américains n'ont pas peur de fabriquer de l'argent et de le mettre à la disposition de ces organismes et, en même temps, ils en retirent tous les bénéfices.

Mais les citoyens des pays qui ne se servent de ces moyens restent des «charroyeurs d'eau», des citoyens soumis à des institutions étrangères, à du capital étranger, alors qu'ils pourraient créer eux-mêmes leur capital en utilisant les mêmes moyens.

Voilà, monsieur l'Orateur, le plus bel exemple dont nous pourrions nous servir. De plus, comme je le disais tout à l'heure, nous pourrions nous servir de la technologie, de la technique, du progrès, dans toutes sortes de domaines. Tout cela est à notre disposition, nous pourrions certainement nous en servir. C'est ce qu'on appelle du capital étranger.

Du capital étranger, monsieur l'Orateur, c'est de la main-d'œuvre experte, c'est de la technique, c'est de la technologie. D'autres pays, sur lesquels nous comptons, nous procurent ce qu'on appelle du capital étranger, dont nous pouvons nous servir, et que nous avons à notre disposition.

Voici un article tiré de la revue *Les Affaires* du lundi 17 mars 1969, et je cite:

> Tout le monde, aujourd'hui, lit des statistiques. Nous en sommes d'ailleurs inondés. La majorité des hommes d'affaires, sans doute, sont capables d'interpréter ces statistiques de manière raisonnable. Mais il semble bien que, trop souvent, on s'arrête à constater un fait sans tirer les conclusions qui s'imposent et, surtout, sans prendre les mesures que le bon sens et la logique commandent.
>
> J'emprunte au «Défi Américain», dont on n'a pas fini de parler, les chiffres qui suivent. En 1961, les entreprises industrielles dont le chiffre d'affaires dépassait 500 millions de dollars se répartissaient comme suit:

États-Unis	97
Communauté Européenne	27
Reste du monde	22

> Cinq ans plus tard, soit en 1966, ces chiffres étaient:

États-Unis	134
Communauté Européenne	41
Reste du monde	49

> Il faut ajouter, car la chose n'a pas moins d'importance, que l'écart entre les États-Unis et le reste du monde dans le domaine des entreprises de moyenne envergure (celles dont le chiffre d'affaires oscille de 150 à 300 millions de dollars) est encore plus grand. Il est donc facile de conclure que, face au géant monolithique américain, le monde est constitué d'une poussière de petites affaires, tellement minuscules à l'échelle de l'industrie et du commerce international, qu'elles n'ont aucune chance de jouer quelque rôle que ce soit.
>
> Bien entendu, il y a l'aspect «philosophique» de la question. Et il est assez simple, confrontés avec nos faiblesses, de vitupérer contre «l'impérialisme» des Américains, contre leur colonialisme économique. Ce qui ne résout quand même rien. Il faut enfin noter que, dans la majorité des cas, notre horreur de l'impérialisme économique ne provient que du fait que nous n'avons pas les moyens, nous, de l'exercer à notre profit. Alors, il faut savoir ce qu'on veut. Si c'est, ce qui n'est que très humain et très logique, améliorer notre niveau de vie dans le sens le plus large du terme, il faudra bien, bon gré mal gré, prendre les mesures dictées par les faits.

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme il est dix heures, il est de mon devoir d'informer la Chambre qu'en vertu du paragraphe 11 de l'article 58 du Règlement, les délibérations sur cette motion sont censées être terminées. La Chambre est maintenant saisie de la motion d'ajournement.

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

LA CONSTRUCTION MARITIME—L'ABSTENTION DU GOUVERNEMENT AU COMITÉ D'ENQUÊTE

M. H. Russell MacEwan (Central Nova): Monsieur l'Orateur, la question que je veux poser ce soir pendant le peu de temps dont je dispose lors de la motion d'ajournement, découle d'une autre que j'ai posée le 22 mai. Le ministre de l'Industrie et du Commerce y a répondu le 23 mai. Elle a trait à la construction maritime au Canada.

La chose remonte à l'automne dernier, en novembre je pense; j'avais alors posé une question au ministre des Transports (M. Jamieson), maintenant ministre des Approvisionnements et des Services, au sujet de la politique canadienne relative à la construction maritime. Le ministre avait alors répondu qu'un comité, composé de lui-même et du ministre des Transports d'alors, serait institué ou l'avait été, avec mission d'examiner la question. Si j'ai bonne mémoire, des représentants de la construction maritime au Canada se sont entretenus, en janvier de cette année, avec le ministre des Transports de l'époque et le ministre des Transports et le ministre du Commerce actuels. Il avait alors été décidé d'instituer un comité pour faire enquête sur la construction maritime au pays, en raison du chômage considérable.

Les choses continuèrent comme avant et nous croyions tous, y compris l'Association et les entrepreneurs des chantiers maritimes au pays, que le comité avait été effectivement institué. Le 27 mars, j'ai posé de nouveau une question au ministre à ce sujet. Le ministre du Commerce me signalait le 27 mars, comme en fait foi la page 7196 du hansard de ce jour-là:

> Nous devions, monsieur l'Orateur, après la visite des représentants de cette industrie, voir à ce que le comité se mette rapidement à la tâche. Par deux fois, nous avons tenté de réunir les deux parties pour mettre le comité sur pied. C'est chose faite maintenant.

Je croyais, et l'industrie de la construction maritime également, que le comité était déjà établi et s'était mis à la tâche. Par la suite, le 22 mai, j'ai demandé au ministre s'il était vrai que le gouvernement avait décidé de ne pas être représenté au sein du comité d'enquête sur la construction maritime. Le ministre a répondu que oui, après m'avoir dit le 27 mars que le comité avait été effectivement établi. Je tiens à signaler la chose car, ou le ministre ignorait tout de la question lorsqu'il m'a répondu ou il n'en a rien dit à la Chambre.

Si j'aborde le sujet, c'est qu'on appréhende depuis deux jours la fermeture d'un chantier à Montréal et d'un manque de travail dans les aciéries au pays. J'exhorte le gouvernement à mettre au point une politique pour la construction maritime et pour la marine marchande du pays. Je sais que le ministre des Transports a déclaré à la Chambre, l'autre jour, que la Commission canadienne des transports examinait la question d'une politique pour la marine marchande du pays.

• (10.00 p.m.)

Le député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell) a interrogé le ministère à ce sujet. J'espère que le mandat confié à la Commission canadienne des transports comprendra l'examen de la diminution des travaux dans les chantiers maritimes. Depuis plusieurs mois, nous avons proposé des mesures qui pourraient être prises pour revoloriser nos chantiers maritimes et leur apporter une aide analogue à celle que d'autres pays offrent à leurs chantiers maritimes et à leurs armateurs; financement à long terme, allocations d'amortissement ou d'investissement.

J'espère que le gouvernement examinera bien ces propositions. A mon avis, le gouvernement s'est montré apathique à l'égard des questions maritimes au Canada, pays qui exporte beaucoup de céréales, de minéraux, de bois de construction, et le reste. La plupart de ces produits sont maintenant transportés dans des navires étrangers. Il nous faut une politique maritime constructive et cohérente, qui vise à la fois les constructeurs et les armateurs. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) a souligné que les chantiers maritimes du Canada devraient procéder à une certaine rationalisation. C'est peut-être vrai. J'estime qu'on les a tellement rationalisés que le gouvernement doit examiner ce qu'il peut faire en faveur de ceux qui restent, afin d'assurer leur survivance dans notre pays maritime.

Je soulève la question ce soir parce que le gouvernement ne semble pas avoir bougé à ce sujet. Le premier président du comité était l'ancien ministre des Transports. Le ministre de l'Industrie et du Commerce l'a remplacé. Sauf erreur, la Shipbuilding Association a annoncé en dernier lieu que le gouvernement

ne ferait pas partie du comité, que l'industrie de la construction maritime s'en occuperait et que le président serait nommé à la satisfaction des deux parties. A ma connaissance, on n'a encore rien fait.

Je prierais donc le ministre chargé de cette question, qui devrait être au courant, sinon il devrait se renseigner, de proposer une politique pour le maintien de la construction maritime, industrie qui donne de l'emploi aux Canadiens, de doter notre pays maritime d'une politique et d'une flotte marchande.

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, je tenterai de répondre au député. J'ai écouté son plaidoyer avec beaucoup de sympathie, car je représente une circonscription où il y a une importante industrie de construction maritime, la plus considérable sur la côte du Pacifique. Un des principaux problèmes auxquels font face les chantiers maritimes est la diminution des besoins du gouvernement fédéral. Les Canadiens en général, je crois, ont réclamé une réduction de nos efforts de défense. Cela a eu tendance à nuire grandement aux chantiers maritimes du Canada. Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère de la Défense nationale, a moins de travail à faire exécuter.

Nous nous trouvons dans une période de restrictions budgétaires; nous devons donc réduire certains de nos autres besoins. Mais je peux assurer au député que le gouvernement et le ministre des Transports (M. Jamieson) se préoccupent vraiment de cette affaire. Je me souviens que l'ancien ministre des Transports avait fait effectuer une étude générale non seulement sur la construction maritime, mais sur l'opportunité, question beaucoup plus vaste, d'avoir une marine marchande canadienne. Cette étude sera terminée sous peu. Le nouveau ministre des Transports, j'en suis persuadé, l'examinera et discutera la question avec les députés de tous les partis.

Fondamentalement, la politique est maintenant d'acheter les navires des chantiers qui les construisent à moins de frais, c'est l'adjudication au rabais. Il a existé un programme de répartition régionale dont la disparition progressive est en cours. Les chantiers de la côte ouest où les salaires sont plus élevés et les matériaux souvent plus chers sont plus durement frappés que ceux de la côte est. Cela étant dit, je dois exprimer de nouveau ma propre inquiétude; je prends certes à cœur bon nombre des remarques du député.

[M. MacEwan.]

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES—LA POLLUTION—LES REMÈDES À LA SITUATION DANS LA BAIE D'HAMILTON

M. Colin D. Gibson (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de la présence du ministre ici ce soir. La pollution dans le port d'Hamilton est extrêmement grave. La baie et ses alentours qui constituaient jadis une magnifique ressource naturelle, forment maintenant un marécage fétide d'eaux résiduaires empoisonnées.

Depuis plusieurs années, la situation ne cesse de s'aggraver. Nous avons maintenant une vaste étendue d'eau polluée qui constitue et grand et réel danger pour la santé. Monsieur l'Orateur, je presse le gouvernement de donner suite aux propositions suivantes: 1. Organiser immédiatement le nettoyage de la baie. 2. Collaborer à cette fin avec la province d'Ontario et la municipalté d'Hamilton. 3. Offrir des stimulants fiscaux à l'industrie afin de susciter une action rapide à cet égard. 4. Décréter que la pollution des ressources naturelles est un crime et habiliter les tribunaux à rendre des ordonnances pour la fermeture des usines qui continuent à se rendre coupables de pollution. 5. Créer un comité national de contrôle de la pollution, organisme gouvernemental chargé de remédier à la pollution dans l'eau et l'air à tous les échelons du gouvernement. 6. Établir des normes et des directives concernant la pollution de façon qu'un organisme puisse contrôler ce domaine important qui relève du gouvernement.

C'est un fait que le manque de coordination dans ce domaine entre les gouvernements aux niveaux fédéral, provincial et municipal aboutira, à tous ces échelons, à négliger cette menace très importante pour les ressources et l'hygiène publique. Si notre pays se refuse à voir l'urgence qu'il y a à réprimer la pollution, nous finirons par avoir une grande nation dont tout le réseau hydraulique: mer, lacs et rivières, sera empoisonné d'un océan à l'autre. Nous serons ruinés par la faute d'une planification médiocre et de la négligence. Songeons donc à assainir immédiatement ces ressources infectées.

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): J'apprécie beaucoup l'exposé de l'honorable député sur la grave situation qui existe à la baie d'Hamilton. Le gouvernement est évidemment conscient de l'inquiétude exprimée dans tout le pays au sujet de la pollution en général, et de ce cas particulier. Le gouvernement partage les soucis de ceux qui font valoir combien il importe de conserver nos eaux pures afin qu'elles puissent servir à toutes sortes de fins.

Évidemment, certains pouvoirs législatifs précis existent déjà. Ils sont conférés par la loi

sur les pêcheries, la loi sur la marine marchande du Canada et d'autres encore; ces pouvoirs peuvent être exercés pour remédier à certains genres de pollution ou de causes de pollution. D'autres pouvoirs relèvent des lois provinciales. Mais nous savons qu'il faudra peut-être plus que cela et c'est évidemment ce que nous envisageons en préparant un projet de loi sur les ressources hydrauliques du Canada.

Ce qu'il faudrait, c'est un grand effort en commun conçu d'après la proposition de l'honorable député, entre les autorités gouvernementales en cause, l'industrie, et de fait, tous les usagers. Il faut un effort concerté devant une situation si grave.

• (10.10 p.m.)

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE: TERRE-NEUVE—PROGRAMME D'AIDE

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé à me faire entendre «en fin de soirée» pour que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) explique, à moi mais surtout à tous ceux de Terre-Neuve, les raisons qui l'on a faites dernièrement au sujet du programme d'expansion pour cette province de l'est du Canada.

L'automne dernier—j'ignore la date exacte—le ministre a annoncé un programme de développement pour la côte ouest. Un peu plus tard, il a annoncé la mort du programme FODER. Le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) a traité de la question. Ensuite, nous avons entendu parler d'un programme spécial pour Terre-Neuve. Peu après, nous avons appris qu'il n'y aurait pas de programme spécial. Puis, on nous a dit qu'un programme s'annonçait sous peu. Enfin, le ministre m'a laissé entendre aujourd'hui qu'un programme viendrait peut-être vers la fin de la session, que l'annonce d'un programme pour Terre-Neuve ne serait pas faite avant le congé.

Je tiens à ce que le ministre me réponde parce que je ne suis pas certain que les gens se rendent compte autant que nous Terre-neuviens de la crise financière qui nous menace. N'empêche que—comme on l'a annoncé récemment—sur un revenu global de 209 millions de dollars par année dans la province, 44 millions ont été affectés aux intérêts sur des prêts à long terme. En d'autres mots, environ 20 p. 100 du revenu global a été ainsi dépensé et, à mon avis, c'est clairement un indice de pauvreté.

Je suis inquiet. Je ne tiens pas à ce que la région de la côte est d'où je viens devienne un protectorat ou soit gouvernée par un commissaire d'Ottawa. Pourtant c'est la voie où nous nous engageons. A l'heure actuelle, notre niveau d'assurance-chômage, selon les chiffres fournis du Bureau fédéral de la statistique—qui a été très obligeant—s'établit à 12.9 p. 100, ce qui veut dire que dans presque toutes les régions de Terre-Neuve à l'extérieur des zones dites urbaines, la proportion de chômeurs est de 25 à 30 p. 100.

Depuis ma naissance en 1939, Terre-Neuve fait face à une grave situation économique. Nous avons entendu certaines déclarations louables du ministre de l'Expansion économique régionale au sujet d'un programme d'aménagement à long terme qui est absolument nécessaire. Je n'y trouve rien à redire; il est indispensable que de bons principes directeurs soient formulés ainsi que des théories, des objectifs et des buts judicieux, pour aboutir éventuellement à un programme à long terme.

Toutefois, à moins que cette année, en 1969, le gouvernement ne soit disposé à établir un programme-éclair qui s'adapterait éventuellement à un programme à long terme, il n'y a pas d'espoir pour Terre-Neuve; cela satisfera peut-être certaines gens. Je pense à un programme à long terme prévoyant des mesures provisoires immédiates, afin d'accélérer le développement.

Je refuse pour deux raisons d'attendre un programme à long terme. Premièrement, une politique nationale visant à freiner les tendances inflationnistes ne devrait pas s'appliquer aux régions à croissance lente, où le chômage ne ferait que s'aggraver. A Terre-Neuve, l'industrie de la construction, l'un des moyens qui nous conservent la vie, est à un point mort. Dans le domaine des travaux publics, nous n'avons que faire du favoritisme mais, tout simplement, nous ne pouvons couper les fonds destinés aux travaux publics. Le nom de toute personne aujourd'hui mise à pied dans les petits bureaux de poste de Terre-Neuve doit nécessairement aller figurer sur la liste des chômeurs. Toutes sortes de petits programmes ont été supprimés, notamment les subventions versées à certaines compagnies terre-neuviennes de navigation, et à ce sujet je pourrais fournir bien dés détails.

A mon avis, nous devrions réaliser d'ici peu des projets tels que celui du parc national de Bonne-Baie, dont la dette s'amortirait d'elle-même. Il nous faudrait un programme de développement des pêches et un effort beaucoup plus considérable devrait être fait pour améliorer, de façon générale, le réseau des transports de Terre-Neuve. Il faudrait améliorer l'aéroport de Gander, ce qui serait un grand avantage pour l'économie de la côte est. Je pourrais parler de toutes sortes de sujets concernant les ressources forestières, le développement des petites entreprises du bois

d'œuvre, et le reste. Je pourrais entrer dans bien des détails mais je ne le ferai pas, car je suis très déçu d'être venu ici ce soir pour m'apercevoir que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) est absent. Le ministre n'est pas ici, et son secrétaire parlementaire non plus, et je suis cruellement déçu. C'est la deuxième fois que je participe à ce débat tardif et que le ministre intéressé ne se présente pas.

Je ne dirai donc rien et j'attendrai que le ministre puisse être présent, même si je dois attendre jusqu'à Noël. La question est trop importante. Je vois que le ministre des Pêches et des Forêts (M. Davis), qui est un brave homme, est ici pour répondre au nom de l'autre ministre. Mais je suis Terre-neuvien, et je ne me laisserai pas duper ainsi. Si ma province doit avoir un bel avenir, le gouvernement doit y mettre en œuvre sans tarder des programmes d'urgence qui deviendront éventuellement des programmes à long terme. J'attendrai donc que le ministre de l'Expansion économique régionale puisse me répondre. Je ne dirai rien d'autre pour le moment, sauf pour signaler que je soulèverai cette question à nouveau, une autre fois, à 10 heures.

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, au nom du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), j'aimerais présenter ses excuses au député. Le ministre n'a pu être ici ce soir. Le député le sait, le ministre déposera à la Chambre d'ici quelques jours, ses projets en vue de la création de programmes, notamment pour l'Est du Canada. Je suis persuadé que nous aurons pleinement l'occasion d'entendre le député au cours du débat qui s'ensuivra. Je me souviens que le député a déjà qualifié nos efforts précédents dans le domaine des pêches de cataplasmes. A ce moment-là, il recherchait des solutions à long terme . . .

M. Lundrigan: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. C'était le ministre des Transports actuel (M. Jamieson).

L'hon. M. Davis: Quand nous avons . . .

M. Lundrigan: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je voudrais rappeler au député qu'au cours du débat sur la motion d'ajournement, le député qui pose la question dispose de sept minutes et le ministre qui y répond, de trois. Si ce temps devait être consacré à des rappels au Règlement et des questions de privilège, je crois que nous verrions bientôt la fin de cette pratique.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, puis-je invoquer le Règlement?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Les députés peuvent invoquer le Règlement n'importe quand, tant que la Chambre siège. Toutefois, depuis que nous avons institué le débat sur la motion d'ajournement, en pratique les députés n'ont pas interrompu les députés qui avaient la parole et leur temps de parole entier leur a été alloué sans interruption. Les membres de l'opposition ont l'habitude de ne pas interrompre le ministre dont le temps de parole est pratiquement terminé. Nous avons pris une grande partie des trois minutes allouées au ministre pour cette discussion. Je dois donc déclarer maintenant que le temps de parole du ministre est écoulé. La Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures, demain matin.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 20.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 30 mai 1969

La séance est ouverte à onze heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

[*Traduction*]

M. LUNDRIGAN—LE REFUS DES MINISTRES DE RÉPONDRE AU DÉBAT À L'AJOURNEMENT—MOTION DE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Il s'agit des privilèges de tous les députés de la Chambre. Depuis plusieurs mois les députés de mon parti ont posé des questions au ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), au sujet des programmes d'expansion qui doivent être appliqués à Terre-Neuve, mais les réponses étaient incohérentes et contradictoires. Aussi ai-je prévenu la Chambre que je soulèverai un certain problème à la fin de la séance, espérant informer le ministre de la crise qui menace Terre-Neuve et de la crise du chômage qui a pris des proportions extraordinaires. Je voulais proposer des programmes à court terme qui pourraient aider la province.

En arrivant ici hier soir je me suis aperçu que le ministre était absent. En fait, juste avant 10 heures, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Forest) m'a fait savoir que le ministre n'assisterait pas au débat, ni le premier, ni le second ministre suppléant, si je puis m'exprimer ainsi, n'étaient présents à la Chambre. Je prétends donc qu'il y a eu atteinte aux privilèges.

Votre Honneur l'a souvent répété, ce qu'il y a de bon dans l'arrière-soirée, c'est qu'elle permet aux députés d'exposer leurs griefs ou de poser des questions. Au moment de l'ajournement, le ministre intéressé écoute ces griefs ou ces questions et y répond. Évidemment, depuis que nous avons le tableau des présences des ministres, il est devenu très difficile pour les députés de poser leurs questions à qui de droit. Cette difficulté s'aggrave du fait que la période des questions est limitée. Je le répète, si nous ne recevons pas de réponse satisfaisante pendant la période des questions, nous pouvons toujours les reposer au moment de l'ajournement.

Ayant jugé sur pièces, j'affirme que notre procédure de l'arrière-soirée laisse à désirer. Comme les députés et les ministres ne semblent pas s'entendre sur la nature de cette pratique, ce qui rend impossible toute discussion sérieuse de questions importantes à cette étape de la séance, et comme les députés se voient priver de leurs privilèges par le fait que d'autres violent le Règlement, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

> que le comité de la procédure et de l'organisation examine les modalités d'application des articles 26, 39(5), 39(6) et 40 du Règlement, et le tableau des présences des ministres à la Chambre; qu'il recommande de revoir l'application de ces articles et de ces méthodes en vue d'améliorer l'acheminement des renseignements administratifs vers la Chambre; et qu'il fasse rapport à la Chambre le vendredi 20 juin au plus tard.

M. l'Orateur: Je sais gré au député d'avoir informé la présidence, conformément au Règlement, de son intention de poser la question de privilège. J'ai donc eu la chance de réfléchir au problème soulevé par le député. La présidence doit décider dès maintenant si, de prime abord, la question de privilège est motivée. Aux termes de sa motion, le député propose que certaines questions concernant la procédure devraient être soumises à l'examen du comité de la procédure et de l'organisation. Je tiens à préciser que ce comité est à l'œuvre et jouit de pouvoirs très vastes, y compris ceux que mentionne le député dans son projet de motion.

• (11.10 a.m.)

Dans ces circonstances, il ne servirait à grand-chose ni d'adopter la motion, ni de considérer la possibilité de renvoyer la question devant le comité lorsqu'il est déjà habilité à examiner la situation soulevée par le député.

Il se pourrait que ce comité veuille étudier le grief soulevé par le député de Gander-Twillingate. Je vois certains des principaux membres de ce comité à la Chambre. Je suppose qu'ils ont noté la requête que le député de Gander-Twillingate a faite à la Chambre. Je propose au député d'avoir une conversation avec son propre représentant au sein de ce comité, afin que l'on puisse envisager la possibilité d'examiner cette situation au plus tôt.

Si je puis faire quoi que ce soit pour appuyer la proposition du député de Gander-Twillingate, je le ferai volontiers. En autant qu'il s'agit peut-être d'une motion de fond concernant un comité qui existe déjà et qui est habilité à apporter le remède suggéré par le député, je ne pense pas qu'une question de privilège s'indique en ce moment.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Puis-je invoquer le Règlement au sujet de cette question, et signaler à Votre Honneur que le comité n'est pas obligatoirement chargé de faire rapport à une date précise. Je signale à Votre Honneur qu'il peut en prendre acte. Le gouvernement, le leader à la Chambre du gouvernement et le président du comité peuvent aussi en prendre acte. Un rapport sera présenté avant la fin de la session actuelle; nous espérons qu'il fera mention de l'affaire qu'a si justement soulevée le député de Gander-Twillingate.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Pourrais-je signaler, à l'occasion du rappel au Règlement, que le grief du député, c'est qu'il n'a pas obtenu de réponse. Je signale qu'on lui a donné la réponse qui figure à la page 9264 du hansard...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député n'invoque pas le Règlement. Il soulève la question de privilège. Si le ministre voulait la débattre, je n'y consentirais pas. La question de privilège ne se pose pas. On pourrait présenter une motion de fond. On pourrait peut-être renvoyer la question au comité permanent de la procédure et de l'organisation. Le député de Peace River a invoqué le Règlement. Si le ministre veut commenter le rappel au Règlement, il en a le droit, mais j'imagine que le ministre, ainsi que ses collègues membres du comité, voudraient peut-être examiner au plus tôt l'opinion exprimée par le député.

[M. l'Orateur.]

AFFAIRES COURANTES

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

M. Gaston Isabelle (Hull) présente le 9e rapport du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, en français et en anglais.

M. Ian Watson (Laprairie) présente le 3e rapport du comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien, en français et en anglais.

[*Français*]

M. Guy Crossman (Westmorland-Kent) présente les 6e, 7e et 8e rapports du comité permanent des pêches et forêts.

[*Traduction*]

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nord) présente le 4e rapport du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, en français et en anglais.

M. Bryce S. Beer (Peel-Dufferin-Simcoe) présente le 10e rapport du comité permanent de l'agriculture, en français et en anglais.

[*Français*]

M. Jacques-L. Trudel (Bourassa) présente le 20e rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, en français et en anglais.

[*Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

[*Traduction*]

LE DRAPEAU NATIONAL

LE DÉPLOIEMENT DU DRAPEAU DANS LES DEUX CHAMBRES DU PARLEMENT

M. Ralph Stewart (Cochrane) demande à présenter le bill C-204, loi sur l'obligation de placer le drapeau national du Canada dans les deux Chambres du Parlement.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Stewart (Cochrane): Monsieur l'Orateur, nombre d'entre nous s'habituent à une scène familière au point de ne plus y faire attention. Combien ont remarqué que notre drapeau national est absent de la Chambre des communes, le siège même du gouvernement canadien? Or s'il y a un endroit au Canada où il convient de l'arborer c'est bien au Parlement.

Ceux d'entre nous qui ont visité les assemblées nationales d'autres pays n'ont pu faire autrement que de constater que le drapeau y figurait à une place d'honneur. Même les

assemblées législatives provinciales que j'ai visitées au Canada arborent le drapeau. Dans le cas de l'Ontario, on y trouve le drapeau canadien ainsi que l'emblème provincial.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois rappeler au député que l'article 68(2) du Règlement prévoit une brève explication. Il ne devrait pas faire dès maintenant son discours de l'étape de la deuxième lecture.

M. Stewart (Cochrane): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Le bill a pour objet le déploiement du drapeau canadien à la Chambre des communes et à l'autre endroit, quand le Parlement siège. Je me permets de dire à Votre Honneur que peut-être la Chambre est disposée à adopter le projet de loi à l'unanimité aujourd'hui.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI CONCERNANT LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS

LA RECONNAISSANCE DU DROIT DE CONNAÎTRE LES RENSEIGNEMENTS ACCESSIBLES MOYENNANT RÉTRIBUTION

M. Hu Harries (Edmonton-Strathcona) demande à présenter le bill C-205, loi concernant la divulgation de renseignements à des personnes concernées.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Harries: Monsieur l'Orateur, l'objectif du bill est de s'assurer qu'une personne a le droit de connaître les renseignements sur elle-même qui ont été recueillis et rendus accessibles à d'autres moyennant rétribution. Il existe à l'heure actuelle plusieurs situations où des renseignements sur la cote de crédit et autres sujets personnels sont vendus par des organismes et ne sont pas accessibles à la personne sur laquelle portent ces renseignements. L'objectif du bill est de rendre ces renseignements accessibles à la personne en cause.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS ORALES

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—LA POLITIQUE DU CANADA À LA CONFÉRENCE DE BRUXELLES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre au sujet de l'OTAN. Le ministre de la Défense nationale exposait-il la politique du gouvernement lorsqu'il a dit qu'on en viendrait sans doute à un compromis entre le programme de déploiement présenté par le ministre à Bruxelles et les objections apparemment fermes que lui ont opposées les autres pays de l'Alliance?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Tout dépend du compromis, monsieur l'Orateur. Évidemment, nous avons consulté nos alliés, car après avoir énoncé notre politique, nous avons jugé qu'il y avait diverses façons de l'appliquer. Naturellement, nos consultations amèneront le cabinet à revoir sa décision qui, selon l'honorable représentant, n'était rien de toute façon et nous déciderons alors combien de ce rien nous voulons appliquer ou modifier.

L'hon. M. Stanfield: Il vaut la peine d'obtenir des réponses aussi utiles et instructives du premier ministre.

L'hon. M. Benson: Des questions stupides.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le premier ministre répondra-t-il à ma question et dira-t-il si le ministre de la Défense nationale exposait la politique gouvernementale lorsqu'il a déclaré qu'il y aurait sans doute un compromis entre le programme présenté et les objections formulées.

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Stanfield: Pouvons-nous déduire des présumées déclarations du ministre de la Défense nationale et du premier ministre que le gouvernement est maintenant prêt à tout réexaminer, sauf le principe général que le premier ministre a annoncé et que, selon lui, j'aurais qualifié d'insignifiant, mais dont j'ai dit plutôt que de deux choses l'une: ou il ne voulait rien dire ou il voulait dire beaucoup. Je demande au premier ministre si tout doit toujours être remis en question ou soumis à une revision?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je pense que l'honorable représentant a dit que le retrait pourrait concerner 12, 1,200 ou 12,000 hommes.

L'hon. M. Stanfield: Douze cents.

Le très hon. M. Trudeau: Nous pouvons déplacer un homme ou deux ici et là, en disant que c'est un compromis.

M. Bell (Saint-John Lancaster): Il y en a qui ne trouvent pas cela drôle.

M. G. W. Baldwin (Peace River): En repensant la question, le premier ministre se rappellerait-il ce que lui a sûrement appris le ministre de la Défense nationale, savoir

que les alliés, les partenaires et les amis du Canada sont évidemment contrariés par la fuite du premier ministre devant les grandes obligations internationales.

Des voix: Oh, oh!

L'HABITATION

VANCOUVER—LE MAINTIEN DU BLOCAGE DE LA RÉNOVATION URBAINE

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'habitation. Il n'ignore pas que je suis personnellement opposé aux privilèges spéciaux et à la discrimination. Étant donné l'urgence de la question, le ministre pourrait-il nous dire pourquoi on n'a pas autorisé la mise en œuvre des projets d'aménagement urbain et de construction de logements sociaux à Vancouver comme on l'a fait à l'égard de certains dans l'Ontario et quand, selon lui, ces travaux pourront commencer?

M. l'Orateur: Je devrais peut-être permettre la question, mais je dois rappeler au député que nous sommes justement à étudier le sujet sur lequel porte sa question et il se peut qu'on soulève le point plus tard au cours du débat. Quoi qu'il en soit, je vais permettre la question.

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, aucune discrimination n'existe pour ce qui est des projets de logements sociaux ou de rénovation urbaine. On a remis en route, en fait il y a quelques jours, certains des projets de logements sociaux dont l'exécution avait été retardée afin que l'on puisse évaluer leurs caractéristiques en fait de logements sociaux. A ma connaissance, aucun projet de la ville de Vancouver n'a été remis.

En ce qui concerne la question de la rénovation urbaine, je la passe en revue aussi vite que possible. Je ne peux pas faire de déclaration définitive maintenant mais j'espère pouvoir parler clairement d'ici quelques semaines.

M. Winch: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puisque le projet de rénovation urbaine a été recommandé et adopté par les autorités de Vancouver, pourquoi faut-il quelques semaines pour qu'une décision soit prise en ce qui concerne Vancouver contrairement au cas d'Ottawa?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Il serait plus opportun de poser ce type de question au cours du débat.

M. Winch: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre ce qu'il veut dire à propos de Vancouver quand il parle de quelques semaines?

[M. Baldwin.]

L'hon. M. Andras: Récemment on n'a approuvé la mise en œuvre d'aucun projet de rénovation urbaine pour Ottawa ou une autre municipalité du Canada, ceci depuis que j'ai pris mes fonctions. J'aimerais avoir l'occasion, ce qui n'a pas été encore le cas, de passer en revue ce problème très ardu et d'exposer à l'appui de ma déclaration des considérations mûrement réfléchies avant de m'engager. Le problème ne concerne pas plus exclusivement Vancouver que n'importe quel projet de rénovation urbaine à l'étude.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, quand le ministre s'attend-il d'annoncer les principes directeurs en matière de logements sociaux et de rénovation urbaine?

L'hon. M. Andras: Monsieur l'Orateur, je croyais que ma déclaration à l'étape de la deuxième lecture avait été assez claire. Lorsque nous aurons consulté les provinces et décidé quels principes directeurs et nouveaux critères s'appliqueront à chacune, lorsque nous connaîtrons la nature de leurs besoins particuliers et que nous aurons pris une décision, j'espère alors pouvoir annoncer ces principes directeurs et ces modalités.

LA CONSTRUCTION MARITIME

COLLINGWOOD (ONT.)—LES PERTES DE VIE AU LANCEMENT D'UN NAVIRE

M. P. V. Noble (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Approvisionnements et Services, qui répond au nom du ministre des Transports. Le gouvernement a-t-il l'intention d'instituer une enquête sur le tragique accident qui est survenu hier aux chantiers maritimes de Collingwood et a entraîné une perte de vie?

L'hon. James A. Richardson (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur l'Orateur, au moment où j'allais entrer à la Chambre, on m'a informé que la Direction de la sécurité industrielle du ministère ontarien du Travail a déjà ordonné une enquête sur ce malheureux accident. A vrai dire, c'est une mesure appropriée, car, le député le sait, la réglementation de la sécurité des travailleurs dans les chantiers maritimes relève des provinces.

LES FINANCES

LES RÉPERCUSSIONS DE L'ACCROISSEMENT DES TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, comme le bruit court depuis quelques jours dans les milieux et sur les marchés monétaires internationaux qu'une hausse générale des taux d'intérêt

dans le monde serait imminente, le ministre des Finances pourrait-il dire à la Chambre quelles en seraient les répercussions sur le Canada? Prévoit-il une hausse des taux d'intérêt au Canada d'ici quelques jours?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas pouvoir fournir de réponse appropriée à la question. Toute réponse que je pourrais donner ne serait que simple conjecture sur ce qui pourrait se produire sur les marchés financiers. En qualité de ministre des Finances, je ne crois pas devoir former de conjectures dans ce domaine.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'EXONÉRATION FISCALE DU REVENU SUPPLÉMENTAIRE GARANTI DES PENSIONNÉS DE LA VIEILLESSE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances se rappelle-t-il qu'il a assuré qu'en préparant son prochain budget, il tiendrait compte des instances en faveur d'une exonération fiscale éventuelle du revenu supplémentaire garanti des pensionnés de la vieillesse?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député devra faire comme les autres, attendre jusqu'à mardi prochain pour savoir ce que contient le budget.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LA BAIE PLACENTIA (T.-N.)—L'INDEMNISATION DES PÊCHEURS VICTIMES DE LA POLLUTION

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, hier, j'ai posé une question au premier ministre qui m'a dit que le ministre des Pêches y répondrait lorsqu'il serait à la Chambre. C'est aujourd'hui le tour du ministre d'être à la Chambre, mais il est absent. De plus, en l'absence du ministre des Transports, qui est censé être ici aujourd'hui, mais qui n'y est pas—cette affaire l'intéresse également—et en l'absence du ministre qui est censé être ministre suppléant des Pêches, et être aussi à la Chambre aujourd'hui, je vais poser ma question au secrétaire parlementaire du ministre des Pêches. Voici ma question:

Des voix: Bravo.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de noter que le secrétaire parlementaire du ministre est ici aujourd'hui. En raison des accusations très graves lancées à Saint-Jean par le premier ministre de Terre-Neuve, selon qui le gouvernement fédéral est responsable de la pollution des eaux de la baie de Plaisance, me dirait-il si le gouvernement accordera une juste indemnité aux pêcheurs concernés?

M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, en premier lieu, je voudrais dire que le ministre des Pêches, qui devrait être ici aujourd'hui, est en Colombie-Britannique où il étudie le problème de la pollution. Le ministre des Transports, qui est à Terre-Neuve aujourd'hui, en fait autant, j'en suis sûr.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Où sont les autres?

M. Whelan: Nous avons reçu les demandes présentées au premier ministre de Terre-Neuve par certains des pêcheurs. On s'occupe de les examiner le plus rapidement possible, et j'espère qu'une réponse plus officielle pourra être donnée lundi à la Chambre.

J'ajouterai que vendredi dernier le paiement des salaires des pêcheurs a été approuvé et que lundi ceux-ci ont reçu leur paye de main à main. Nous ne disons pas que la méthode est parfaite, mais nous surveillons l'affaire et nous avons dépêché un homme sur les lieux; nous procédons à une enquête personnelle. Nous sommes tous inquiets de la situation qui existe là-bas et des propos du premier ministre provincial quant à la responsabilité en matière de pollution. L'affaire fait certes l'objet d'un examen de fond en comble.

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Une question complémentaire au premier ministre, monsieur l'Orateur. Comme aucun ministère ne semble s'intéresser à Terre-Neuve, le premier ministre prend-il littéralement l'observation selon laquelle Terre-Neuve pourrait tout aussi bien se trouver sur une autre planète, comme on pouvait le lire ce matin dans le livre de Cecil Davis?

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au premier ministre. A-t-il quelque chose à dire au sujet des observations peu flatteuses de son ami, collègue et ancien adepte, le premier ministre de Terre-Neuve, à propos des récentes déclarations concernant Terre-Neuve des ministres des Pêches et des Travaux publics?

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question complémentaire à poser au secrétaire parlementaire du ministre des Pêches. Sait-il que les pêcheurs se sont plaints de l'insuffisance des versements? C'est un aspect du problème. En outre, le gouvernement fédéral est-il prêt à accepter la responsabilité que lui attribue le gouvernement de Terre-Neuve concernant la pollution de la baie?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, nous savons que certains pêcheurs sont mécontents. Voilà pourquoi nous avons envoyé un représentant du ministère fédéral des Pêches sur place pour se mettre personnellement en rapport avec eux.

Je ne sais comment répondre à la deuxième partie de la question. Je dirais que le gouvernement fédéral consent à accepter sa responsabilité.

L'hon. M. Hees: Vous êtes le seul homme honnête de ce côté-là. Vous devriez être le ministre.

M. Crouse: Faites-le passer à la banquette ministérielle.

LA PÊCHE

LA SAISIE D'UN NAVIRE ÉTRANGER AU LARGE DU LITTORAL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Douglas A. Hogarth (New Westminster): J'ai une question plus facile pour le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches. Est-il vrai qu'un autre navire de pêche étranger aurait été arraisonné et saisi par les autorités canadiennes au large de la Colombie-Britannique?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait très bien que le Règlement ne lui permet de demander au ministre de confirmer ou de nier des rumeurs ou nouvelles.

M. Hogarth: Je pourrais peut-être, monsieur l'Orateur, poser ma question sous une autre forme. Le secrétaire parlementaire peut-il confirmer ou nier la nouvelle qu'un autre navire de pêche étranger a été arraisonné et saisi par les autorités canadiennes au large de la Colombie-Britannique?

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA POUSSÉE INFLATIONNISTE DES BANQUES

M. Frank Howard (Skeena): Je voudrais demander au ministre des Finances s'il est au courant des accusations portées hier par M. MacLaughlin, président de la Banque Royale du Canada, contre le gouvernement fédéral, savoir qu'il a contribué jusqu'ici à l'inflation par ses budgets déséquilibrés et son gaspillage de deniers publics et qu'il faudra remédier à la situation. Si oui, le ministre voudrait-il dire au président de la Banque Royale du Canada que les banques sont les grandes coupables pour ce qui est de favoriser l'inflation, puisqu'elles déversent des centaines de milliers et même des millions de dollars?

[L'hon. M. Hees.]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute que la question soit recevable. Elle se rapporte au débat qui se déroulera la semaine prochaine.

LES PARCS NATIONAUX

DONS DE TERRAINS À PERPÉTUITÉ

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ayant disposé d'une semaine environ pour songer à la question que je lui ai posée, savoir si l'on a modifié la politique du gouvernement canadien concernant les parcs nationaux, c'est-à-dire, la propriété des terrains, et si le gouvernement fédéral est maintenant disposé à proposer à toutes les provinces des ententes concernant les parcs nationaux selon les termes convenus entre le ministre et la province de Québec au sujet du parc national de Gaspé, le ministre peut-il maintenant répondre à la question?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà répondu à cette question. Nous n'avons pas l'intention de changer notre politique relative aux parcs, ni de signer d'autres ententes de même nature, et le gouvernement fédéral est propriétaire en bonne et due forme des terrains de la péninsule de Forillon.

[*Traduction*]

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais demander au ministre pourquoi le gouvernement insiste pour prendre des mesures qu'il a toujours considérées comme préjudiciables et pourquoi il oblige la province de Québec à accepter un statut spécial par suite de ces mesures et de son inaptitude à appliquer ce programme sur la même base dans le reste du Canada.

[*Français*]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, il y a toujours eu des ententes particulières relatives aux parcs, suivant certaines circonstances. Nous avons conclu des arrangements spéciaux avec l'Alberta, la Colombie-Britannique, la province de Québec, et la Nouvelle-Écose, dont le chef de l'opposition (M. Stanfield) est ancien premier ministre.

[*Traduction*]

L'hon. M. Stanfield: Je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre du Canada. Nous dira-t-il s'il compte offrir les mêmes termes aux autres provinces canadiennes ou s'il va, lui aussi, adopter une position qu'il considérait avec insistance comme préjudiciable, et si les mesures de son gouvernement imposeront au Québec un statut spécial à l'égard de cette politique, ou bien le premier ministre veillera-t-il à ce que toutes les provinces canadiennes se voient offrir les mêmes conditions?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, à mon avis, le ministre a dit clairement que le gouvernement suivait sa politique dans le cas du parc Forillon. On n'a pas imposé à la province de Québec, comme le chef de l'opposition l'a dit, un statut particulier. C'est la province de Québec qui a insisté, aux termes de l'entente de l'ARDA, que le territoire en question soit transféré pour un temps limité seulement. L'entente a été signée et nous devons la respecter. Mais, à mon avis, il est tout à fait clair que le ministre n'a pas dit qu'il ferait la même exception à l'avenir. Parlant au nom du gouvernement, je n'ai pas l'intention de signer d'autres ententes avec les provinces, y compris le Québec, qui permettraient ce genre de disposition.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Trudeau: Je ne vois pas ce qu'il y a d'amusant.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le premier ministre du Canada prétend-il vraiment nous dire sérieusement ici à la Chambre qu'il a pris certaines dispositions avec la province, auxquelles personne ne s'oppose, mais qu'il n'est pas prêt à faire de même avec le reste du pays?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Nous avons dépassé le stade des questions et réponses. Il y a débat. Je proposerais qu'on passe à la question suivante.

L'IMPÔT SUR LES BIENS TRANSMIS PAR DÉCÈS

LE SOMMAIRE DE L'INTERPRÉTATION DES RÉVISIONS

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Je lui ai demandé l'autre jour s'il pourrait déposer un sommaire de l'interprétation des revisions apportées à l'impôt sur les biens transmis par décès et sur les dons à la suite du dernier budget. Il a dit qu'il le ferait. Pourrait-il y voir avant la mise en délibération lundi du bill C-191 pour que nous ayons une vue d'ensemble?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je m'efforcerai d'obtenir les renseignements pour lundi, bien que le débat ce jour-là ne doive pas porter sur l'impôt sur les biens transmis par décès, car le bill en cause a déjà été adopté.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE MAINTIEN DES DROITS D'IMPORTATION SUR LES FRAISES

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, mercredi dernier, j'ai adressé une question au ministre du Revenu national au sujet du maintien des droits sur l'importation des fraises. Est-il en mesure de répondre aujourd'hui à ma question?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national): Oui, monsieur l'Orateur. J'ai reçu récemment un mémoire de la Fédération de l'agriculture de la Colombie-Britannique au sujet du maintien des droits d'importation sur les fraises en 1969. Comme la question était déjà à l'étude au ministère des Finances, nous avons envoyé une copie du mémoire à ce ministère, à qui il appartient d'établir le niveau des droits d'importation. La question, me dit-on, fait l'objet d'un examen sérieux.

LE DRAPEAU NATIONAL

LE DÉPLOIEMENT DU DRAPEAU DANS LES DEUX CHAMBRES DU PARLEMENT

M. Barney Danson (York-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil privé en sa qualité de leader de la Chambre. A la suite du bill présenté par le député de Cochrane et étant donné l'absence, aujourd'hui, du très honorable représentant de Prince Albert, pouvons-nous être assurés qu'on ne reprendra pas le débat sur le drapeau avant le retour du très honorable représentant?

Des voix: Oh, oh.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): J'ai une question de langage à poser au premier ministre. Je veux lui demander si on lui a signalé que le premier ministre de Terre-Neuve avait qualifié son ministre des Travaux publics d'idiot?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA NOMINATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ENQUÊTE

M. H. Russell MacEwan (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. En raison des nombreuses instances présentées à ce sujet, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement a nommé le président du comité d'enquête sur la construction navale au Canada?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Certainement, monsieur l'Orateur, le président a été nommé avec l'accord du ministère de l'Industrie. C'est le Commodore Robertson. Les premières attributions du comité ont également fait l'objet d'un accord avec l'industrie, et un personnel a été mis à sa disposition par le ministère.

M. MacEwan: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous dire quand le comité commencera ses travaux, est-ce pour l'immédiat?

L'hon. M. Pepin: Je crois savoir que le commodore communiquera avec l'industrie dès la semaine prochaine.

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est absent, puis-je poser ma question à son secrétaire parlementaire? Comme la Chambre a bien défendu son honneur l'autre soir en blanchissant les membres de la presse, 18 à 2, le secrétaire parlementaire voudrait-il organiser des exercices de gymnastique et des leçons de balle à l'intention de tous les membres de la tribune de la presse, excepté pour leur joueur de troisième but?

LES PARCS NATIONAUX

DONS DE TERRAINS À PERPÉTUITÉ

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): J'ai une question à poser au premier ministre. Quand des ententes ou des arrangements sont conclus avec une province, la politique du gouvernement est-elle de les offrir à toutes les autres provinces?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. L'honorable député reprend son argument d'il y a un instant.

L'hon. M. Hees: Il importe et il est fondamental de tirer la chose au clair, monsieur l'Orateur. Le premier ministre a donné clairement à entendre que certains arrangements sont offerts au Québec à l'exclusion des autres provinces.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je prétends que le député ne fait pas vraiment appel au Règlement. Je crois plutôt qu'il poursuit le débat amorcé il y a quelques instants; nous devrions donc en revenir à la période des questions.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'AIDE À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. A la suite de l'annonce qu'a faite hier le ministre de l'Expansion économique régionale, que 100 millions à 200 millions de dollars avaient été affectés au développement de Hull, est-il disposé à augmenter la somme consentie à la Société de développement du Cap-Breton pour le développement de l'île du Cap-Breton, somme qui m'apparaît plutôt misérable en comparaison.

LA PÊCHE

LA SAISIE D'UN NAVIRE ÉTRANGER AU LARGE DU LITTORAL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ray Perrault (Burnaby-Seymour): J'ai une question pour le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches. Le ministère des Pêches a-t-il eu connaissance de navires étrangers qui pêchent illégalement dans les eaux canadiennes?

M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches): Tout ce que je puis dire c'est que nous avons appris qu'un bateau de pêche japonais avait été arrêté hier soir par un patrouilleur du ministère à 10.1 milles au large de Quatsino, et qu'on le ramenait au port.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme il n'y a pas de lignes de base précises, le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches pourrait-il nous dire où exactement se terminent nos eaux territoriales?

M. Whelan: L'endroit où le bateau de pêche a été arraisonné se trouvait à l'intérieur de nos anciennes lignes de base, soit dans la zone territoriale que nous considérons comme eaux canadiennes, et même avec les nouvelles bases qui entreront en vigueur lundi, sauf erreur, on constatera que le bateau se trouvait bien en-deçà de ces lignes.

L'INDUSTRIE

LE CONTRÔLE DE LA CANADIAN BREWERIES PAR LA PHILIP MORRIS

M. John Gilbert (Broadview): Ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné la détermination bien arrêtée de la Philip Morris de prendre le contrôle de la Canadian Breweries, et étant donné l'inquiétude exprimée hier au sujet des mainmises de sociétés étrangères, le ministre donnera-t-il suite à la proposition pratique faite par M. Walter Gordon au sujet des prises de contrôle de 30 p. 100 de compagnies canadiennes par des sociétés étrangères?

M. Baldwin: Qui diable est-il?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député aborde des questions qui seront discutées la semaine prochaine.

LA CONSTRUCTION NAVALE

COLLINGWOOD (ONT.)—LA PROTECTION DES EMPLOIS

M. P. V. Noble (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, maintenant que j'ai une copie du message que le conseil municipal de Collingwood a adressé au premier ministre au sujet de la construction navale dans cette ville, puis-je répéter la question que j'ai posée mercredi dernier et qui figure au hansard à la page 9168:

> Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser cette question-ci au premier ministre. A-t-il reçu un télégramme du conseil municipal de Collingwood exprimant une vive inquiétude au sujet de la situation de l'industrie de la construction navale qui emploie 900 habitants de cette collectivité? Le gouvernement partage-t-il cette inquiétude et a-t-il des projets ou des suggestions pour protéger les emplois de ces gens?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le télégramme reçu a été transmis au ministre intéressé, soit, le ministre des Transports.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POSITION DU CANADA ENVERS LES REVENDICATIONS DE LA CHINE CONTINENTALE SUR L'ÎLE DE FORMOSE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question sur un autre sujet, vu toutes les précisions que nous recevons aujourd'hui. La question découle de déclarations que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a faites à la Chambre et à l'extérieur. En guise de mise au point, le premier ministre peut-il indiquer si le gouvernement du Canada accepte maintenant les revendications du gouvernement de Pékin sur sa souveraineté à l'égard de l'île de Formose?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà répondu à cette question en signalant que la reconnaissance d'un gouvernement n'entraîne pas nécessairement la reconnaissance de toutes ses revendications territoriales, et j'en ai apporté des exemples. A mon avis, si un pays souhaitait reconnaître le Canada, nous n'exigerions pas qu'il reconnaisse notre souveraineté sur les îles de l'Arctique.

L'hon. M. Stanfield: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je conclure de la réponse du premier ministre que le gouvernement du Canada ne reconnaît pas la souveraineté que prétend avoir le gouvernement de Pékin sur l'île de Formose?

Le très hon. M. Trudeau: Ce n'est pas ce que j'ai dit, monsieur l'Orateur, mais laissons le chef de l'opposition nous dire ce qu'il en pense.

M. Baldwin: Vous êtes censé répondre aux questions.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Muir (Cape Breton-The Sydneys): Pourquoi n'assumez-vous pas vos responsabilités à titre de premier ministre?

M. l'Orateur: L'honorable représentant a-t-il une question supplémentaire à poser?

L'hon. M. Stanfield: Oui, monsieur l'Orateur. Je n'ai nullement l'intention d'enfreindre le Règlement de la Chambre, même si le premier ministre m'y invite. Je veux simplement demander à celui-ci quand il énoncera nettement la position du gouvernement à l'égard de la souveraineté que prétend avoir le gouvernement de Pékin sur l'île de Formose.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, évidemment la question est...

Des voix: ...embarrassante pour vous.

L'hon. M. Hees: Cela va vous faire sauter!

Une voix: Devenez donc plus dégourdi, petit!

L'hon. M. Hees: Tenez-les sur le qui vive! Qu'est-il advenu du dialogue libéral?

M. Muir (Cape Breton-The Sydneys): Vous avez choisi une solution de facilité. Vous avez manqué de cran.

M. l'Orateur: Nous passons à l'ordre du jour. La période de questions est terminée.

Des voix: Oh, oh!

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI NATIONALE DE 1954 SUR L'HABITATION

MODIFICATIONS VISANT LES DÉFINITIONS, LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES PRÊTS ASSURÉS, ETC.

La Chambre reprend l'examen, interrompu le mercredi 28 mai, de la motion du très honorable M. Trudeau proposant que le bill C-192 modifiant la loi nationale de 1954 sur l'habitation, soit lu pour la 2e fois et envoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Steven Otto (York-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai, me semble-t-il, un auditoire exceptionnellement considérable à la Chambre pour continuer le débat sur le projet de loi concernant l'habitation. Les députés se souviendront que la dernière fois, mercredi dernier avant 6 heures, j'ai félicité le ministre de vouloir faire quelque chose au sujet de l'habitation. J'ai également signalé qu'il avait affaire à un organisme sur lequel il devra compter pour réaliser ses objectifs, c'est-à-dire la Société centrale d'hypothèques et de logement, qui n'était pas suffisamment efficace. En effet, j'ai fait remarquer que dans le domaine de la recherche, son apport avait été nul. En qualité de garanti hypothécaire, elle n'accomplit même pas le travail des compagnies privées de prêts hypothécaires. Les compagnies privées prêtent des montants plus élevés à des conditions plus faciles, de sorte que la comparaison n'est certes pas en sa faveur.

• (11.50 a.m.)

J'ai dit que j'approuvais entièrement le ministre de vouloir, par l'intermédiaire de ce nouveau bill, encourager la construction de logements à loyer modique ou à dividendes limités. Je signale au ministre que, l'an dernier, on m'avait demandé d'aider un groupe à réaliser un projet de 600 logis à dividendes limités au cœur de la ville, tout près du centre. C'était en 1968. Les loyers variaient de $75, pour une garçonnière, à $130 pour un appartement à deux chambres à coucher.

Voici ce que m'a répondu la SCHL «Monsieur Otto, ces loyers sont bien trop élevés.» Je le répète, cela est arrivé l'an dernier, alors que l'assistance sociale versait un minimum de $156 par mois pour un logement de la pire espèce. J'ai donc demandé au représentant de la SCHL: «D'après quels chiffres déclarez-vous que ces loyers sont trop élevés?» Il a répondu en ces termes: «Nous disposons de données qui furent compilées en 1957.» J'ai été absolument sidéré par la réponse, mais elle est typique de l'attitude de la Société.

[M. l'Orateur.]

Autre exemple, monsieur l'Orateur: Quand j'ai analysé Habitat '67, formule, à mon avis, merveilleuse, conception qui mérite d'être largement propagée, voici la réponse que j'ai obtenue et je cite directement un extrait de la lettre:

> En premier lieu la Société centrale d'hypothèques et de logement n'a pas d'enjeu très important dans Habitat '67, quant au financement ou au prestige. Nous y avons consacré $250,000 pour la recherche, une fois les structures finies. Nous ne sommes pour rien ni dans la conception ni dans le style d'Habitat '67.

Autrement dit, la Société centrale déclare: «Nous ne nous intéressons pas à Habitat '67. Nous ne tenons pas à recueillir ni à accorder des fonds pour la recherche, ni de rendre Habitat '67 conforme aux normes de construction canadiennes».

Tout bien pesé, j'aimerais vous parler de mon expérience avec la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Il n'y a absolument rien de personnel là-dedans car j'ai été traité avec beaucoup de courtoisie et j'ai mené de bonnes négociations avec ses représentants. Je les estime et je sais que le ministre en fera autant. Mais s'il examine froidement la situation il se rendra compte que la SCHL, c'est zéro. La société ne fait rien dans la plupart des domaines où elle pourrait agir.

Il faudrait tout changer à la SCHL, de la cave au grenier. Ceux qui rêvent à la retraite, qu'ils s'en aillent. Élaguons le bois mort—du bois mort, je dis bien—et créons du neuf. Avec l'organisme actuel, le ministre ne pourra que faire chou blanc.

Si le ministre veut entendre quelques idées, il n'a qu'à le dire: j'ai 76 pages sur la manière dont la SCHL pourrait vraiment contribuer à la construction des maisons. Si le ministre se demande pourquoi la SCHL doit encore revenir à la Chambre pour demander quelques millions de dollars de plus afin de garantir les hypothèques, qu'il sache que tout autre organisme établit sa garantie d'après ses pertes. Dans le domaine hypothécaire, les garants ne subissent pas de pertes. La SCHL pourrait facilement assurer deux fois plus de garanties qu'elle ne le fait à l'heure actuelle.

Mercredi, j'ai examiné les moyens de canaliser l'argent des fonds obtenus en vertu de la loi nationale sur l'habitation vers la périphérie de Toronto et les municipalités importantes. Cela dépend en partie de l'aide accordée dans les domaines de l'administration et de la perception. J'ai parlé aussi du fait qu'à la Société centrale d'hypothèques et de logement on ne parvient même pas à saisir l'utilité de la recherche, qu'il s'agisse des eaux-vannes ou d'autres aspects de la viabilité des terrains. Peut-être le ministre demanderait-il à la Société pourquoi elle exige l'assurance

qu'une institution prêteuse ou autre est prête à verser les fonds avant de garantir l'emprunt. Cela n'a aucun sens. Si la Société déclarait qu'elle garantit l'emprunt elle-même, bien plus d'institutions de crédit se feraient concurrence dans le domaine hypothécaire. A l'heure actuelle les institutions de crédit font de l'argent tout simplement en témoignant de leur intérêt.

L'ancien ministre et sa commission de travail ont aussi soulevé la question des honoraires des hommes de loi, problème qui serait facile à résoudre. Et le ministre et la Société centrale d'hypothèques et de logement savent que tous les titres doivent être vérifiés avant que la Société consente une hypothèque sur la propriété. Pourquoi celle-ci ne déclare-t-elle pas tout simplement que toute propriété hypothéquée aux termes de la loi nationale sur l'habitation porte automatiquement une assurance-titre? Lorsqu'on ne s'inquiétera plus des titres et que ceux-ci seront garantis, au lieu de toucher de $600 à $700 par maison, les hommes de loi ne toucheront plus que $25 environ, parce qu'on n'aura plus besoin d'eux. La solution est simple, mais ils ont des yeux pour voir et ne voient point.

Quant au problème de l'aide aux sociétés de logement provinciales, je l'ai étudié avec l'honorable M. Randall ainsi que d'autres. Je suis sûr que si les vendeurs pouvaient obtenir une garantie de la SCHL, mais sous une forme différente, ne l'oubliez pas, toutes les catégories d'édifices pourraient être achetées. Les vendeurs reçoivent rarement des acomptes importants. Donc, si l'Ontario Housing Corporation pouvait remettre au vendeur un titre fondé sur le loyer et acheter la propriété qui serait garantie par le gouvernement canadien, le vendeur ne serait alors que trop heureux de vendre. Même s'il n'obtient pas un sou d'acompte, il obtiendra une garantie qui lui permettrait de négocier avec la banque s'il a besoin de fonds supplémentaires.

Il y a un dernier problème sur lequel je ne veux pas m'attarder, car j'en ai parlé au ministre. J'aimerais conclure mes remarques là-dessus. Le ministre prendra probablement la défense de la SCHL, car c'est une attitude qui semble loyale. Si la SCHL était un ministère du gouvernement, je ne reprocherais pas au ministre de prendre sa défense, mais je tiens à lui rappeler que la SCHL est une société de la Couronne et non pas son ministère. Il n'a donc pas à la défendre aveuglément.

C'est pourquoi je conseille au ministre d'examiner soigneusement cet organisme malgré toutes les attentions aimables qu'il reçoit des représentants de la société. Il découvrira, je crois, que si la loi de Parkinson doit s'appliquer à une société, c'est bien à la SCHL. Il en est de même pour la loi de Peter. Il s'agit d'une société qui n'est guère utile pour le moment. Elle est morte ou dormante. Cependant, elle pourrait être très puissante, très influente et d'une grande utilité pour le ministre. Mais celui-ci doit la secouer des pieds à la tête. Il doit se débarrasser du bois mort et déplacer des hommes ambitieux qui aiment promouvoir des idées nouvelles. Autrement, toutes les bonnes intentions exprimées par le ministre, lesquelles sont, je crois, bien fondées, car je le connais depuis de nombreuses années, de même que ses désirs et ses exigences se réduiront à rien. Il a besoin d'être secondé par un bon homme qui fera quelque chose et rendra la Société utile.

• (Midi)

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, tout comme mes collègues, je souhaite bonne chance au nouveau ministre dans ses fonctions. Je pense qu'on est parti du bon pied. Pour la première fois dans notre histoire, le logement n'est plus une sorte d'appendice d'un autre ministère. Il relèvera désormais d'un organisme autonome, et cessera d'être accroché en parasite à un ministère qui n'a rien à voir à l'habitation. Depuis 10 ans, sauf erreur, celle-ci a relevé de 5 ministères différents. Maintenant ce sera la responsabilité d'un seul ministre. J'espère que nous aurons bientôt un ministre attitré de l'habitation et des affaires urbaines. Le domaine de l'habitation, étant d'importance cruciale, devrait constituer un portefeuille ministériel.

Je sais qu'avant d'assumer ses nouvelles fonctions, le ministre a suivi un cours d'immersion en matière de logement. J'espère qu'il a été entièrement immergé, qu'il est allé assez profondément dans la question pour vraiment s'imprégner de ce problème. J'espère qu'il a compris les besoins en logements des gens qui gagnent moins de $6,500 par an, problème plus aigu pour ceux qui gagnent moins encore.

La crise de l'habitation n'est pas vraiment un problème d'habitations mais de revenus. Les gens à revenus assez élevés peuvent s'acheter une maison. Nous devrions donc essayer de transformer en propriétaire ceux dont les revenus sont trop faibles. C'est là qu'est le nœud du problème.

Le ministre estime, je l'espère, qu'il nous faut enfin passer des paroles aux actes et commencer à construire des maisons. Je dois dire que je ne partage pas les opinions du député de York-Est (M. Otto), qui vient de parler et selon qui le ministre sera assujetti aux dictées de la SCHL. Si le ministre est

décidé de construire notamment des demeures à loyer modéré et des logements sociaux, je soutiens qu'il peut exercer son autorité même envers la Société centrale d'hypothèques et de logement. A mon avis, il faut la direction d'un ministre pour établir la hiérarchie des priorités. Le ministre doit être pourvu du nerf de la guerre; il doit avoir l'autorité et l'argent voulus pour s'acquitter de sa tâche. Nous avons besoin de directives et il nous faut la collaboration des provinces. A mon avis, c'est cette collaboration que le ministre devra d'abord obtenir.

Quand nous parlons de construire des maisons, demandons-nous de quelle sorte et pour qui. Le ministre a dit que le gouvernement avait pour premier objectif de mettre des maisons convenables à la disposition de tous les Canadiens. Mais, monsieur l'Orateur, en concentrant notre attention sur ce vaste objectif, nous ne songeons pas assez aux régions qui en ont le plus besoin.

L'an passé, j'ai assisté à la conférence sur le logement qui a eu lieu à Toronto. Plus de 500 délégués venant de partout estimaient que les principes directeurs du gouvernement devraient être beaucoup plus précis. Voici le texte de la directive nº 6 de cette conférence:

> Aussi longtemps que les crédits affectés par le gouvernement au logement seront insuffisants, la priorité dans le budget du logement devrait être donnée à ceux qui ont les plus grands besoins ...

C'est un extrait d'une brochure publiée par le Conseil canadien du Bien-être. La brochure poursuit en ces termes:

> Les implications quantitatives de cette politique ont été estimées aux alentours de 20 ou 30,000 habitations économiques par an, nécessitant un investissement de fonds publics d'environ $300 millions de dollars annuellement—deux ou trois fois ce que nous avons pu obtenir de mieux jusqu'ici en une année.

Ce sera là une considération primordiale pour le ministre. C'est bien beau de l'entendre dire que nous devons assurer des logements décents à tous les Canadiens. Nous devons commencer à penser particulièrement aux besoins de certains Canadiens. Pensons d'abord aux économiquement faibles. Je songe à ceux qui gagnent $6,500 par an ou moins. Pour envisager leurs besoins, nous devons nous fermer les oreilles et ne pas écouter les réclamations de ceux qui appartiennent au groupe qui naguère était aidé principalement par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Si le ministre peut rester sourd aux plaintes de ces gens et faire un effort véritable pour atteindre l'objectif que j'ai à l'esprit, en donnant à la Société les directives nécessaires, alors je pense qu'on réalisera le premier objectif, la construction de logements pour les personnes à faible revenu. Le ministre doit prendre cet objectif sérieusement. En février, le Conseil canadien du Bien-être déclarait:

> La recherche permanente, les projets de construction à dividendes limités, les logements sans but lucratif et les coopératives de logement, l'acquisition d'habitations existantes mais dispersées et les suppléments de revenu, font partie d'un programme de logement souhaitable et bien compris, et c'est tout à l'honneur de la Commission d'étude de l'avoir reconnu; mais mettre ces projets de l'avant en ce moment au lieu des logements sociaux, serait grossièrement erroné.

Je tiens à souligner l'importance que revêtent des déclarations de ce genre. Aujourd'hui, je parle au nom de ceux qui ont besoin de logements sociaux. Je sais combien il est important d'avoir des logements à dividendes limités et nécessaire de remettre en état les vieilles maisons. Néanmoins, si vous vous attaquez à la première priorité, vous devez fournir à nos gens des logements sociaux convenables à prix modique. A mon avis, c'est une nécessité qui doit passer avant toute autre chose.

J'ai déjà signalé l'affirmation du Conseil de bien-être que nous devons construire de 20,000 à 30,000 habitations à loyer modique, ou le triple des 10,000 qui se construisent chaque année. Les logements sociaux représentent moins de 1 p. 100 du nombre global de logements, mais comme le député de Broadview (M. Gilbert) l'a signalé hier, ils représentent 30 p. 100 du total, en Angleterre. Nous atteindrons difficilement ce pourcentage; pour y arriver, il faudrait que le ministre s'occupe intensément des besoins de logements sociaux, et de rien d'autre. Je ne sais s'il est disposé à le faire, mais la solution de la crise du logement l'exige.

Le rapport de la Commission d'étude sur le logement nous apprend que 100,000 familles au Canada ont leur nom sur une liste d'attente pour des logements sociaux, et que bien d'autres familles en auraient besoin, mais elles ont conclu qu'il était inutile de s'inscrire. Récemment, à Vancouver, j'ai cherché à me renseigner au sujet des logements publics vacants dans un projet. Le directeur du projet m'a répondu que les unités n'étaient libres qu'au décès des occupants. Certains pensent que la situation des logements sociaux est si désespérée qu'ils ne se soucient même pas de poser leur candidature. Aussi me suis-je réjouie quand le ministre a dit qu'au moins une demi-douzaine de projets seraient débloqués. J'ai été heureuse d'apprendre ce qui se passe à Toronto, mais j'ai noté avec inquié-

tude qu'il faudra attendre plusieurs semaines ou même des mois avant que le ministre ne fasse une déclaration semblable à propos des agglomérations de taille petite ou moyenne.

• (12.10 p.m.)

Mon collègue de Vancouver-Est (M. Winch) a demandé au ministre ce matin quand les deux grands projets de logement et d'aménagement urbains seraient débloqués à Vancouver. Le ministre n'a pu mieux dire qu'il faudrait encore attendre quelques semaines. Puis-je souligner que depuis novembre les autorités de la ville de Vancouver ont demandé au ministre responsable de la Société centrale d'hypothèques et de logement de débloquer ces deux grands projets afin de permettre la poursuite de leur exécution. Il est extrêmement urgent pour la population de Vancouver que le projet de la zone de Strathcona et celui du centre-ville se réalisent. Ce serait un début. Ce serait trop long d'attendre encore des semaines. On doit faire quelque chose pour enrayer la paperasserie, abroger la loi de Parkinson, si c'est là l'origine du mal, et surtout pour collaborer avec le gouvernement provincial. Puis-je signaler au ministre qu'il sera beaucoup plus facile d'obtenir à présent la collaboration du gouvernement provincial, car des élections doivent avoir lieu sous peu dans cette province. Rien de tel pour pousser un gouvernement provincial à collaborer avec Ottawa, même pour des questions impossibles, car l'opposition officielle est à ses trousses et le presse. Je prie instamment le ministre de battre le fer quand il est chaud—et il est très chaud en ce moment—afin de débloquer ces deux grands projets à Vancouver avant qu'il ne soit trop tard.

Les dépenses fédérales pour l'habitation doivent porter sur les logements sociaux. Je voudrais citer un extrait du discours du ministre, qui figure à la page 25:

> Je me préoccupe surtout du sort réservé aux personnes à faible revenu. J'ai bien l'intention de voir à ce que le budget d'équipement approuvé pour la Société centrale d'hypothèques et de logement, qui constitue les investissements directs du gouvernment fédéral dans le logement, soit consacré à mener à bonne fin les programmes spéciaux établis pour les familles à faible revenu, les personnes âgées et les moins fortunés ...

Ayant lu ce passage, je me disais que le projet était formidable. Mais j'ai ensuite lu le reste de la phrase:

> ... plus que jamais auparavant.

C'est alors que le ballon s'est dégonflé, car, auparavant, l'appui donné par le gouvernement au logement social était pitoyable. Si le ministre ne peut, au début de son mandat, viser plus haut, je crains qu'il ne puisse résister aux pressions créées par le besoin de logements sociaux. En vérité, ce sont les groupes à revenus moyens ou élevés qui ont pu profiter le plus de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Toutefois, ce sont les gens qui gagnent $6,500 ou moins qui ne bénéficieront pas de l'augmentation des prêts hypothécaires et de la prolongation des échéances. La SCHL doit à tout prix aider ces groupes désavantagés.

J'aimerais vous donner trois raisons pour lesquelles nous ne pouvons nous payer le luxe des taudis. Tout d'abord, ils portent au découragement. Ce pays est plein de gens qui ont vécu misérablement et qui n'ont pas eu la chance de s'améliorer parce qu'ils étaient nés dans des taudis. Dans certains cas, ce sont déjà des taudis de la deuxième, troisième et quatrième générations.

Ensuite, nous ne pouvons non plus nous payer ce luxe parce que les taudis ne favorisent guère l'esprit de civisme. Nous n'avons qu'à observer nos voisins du Sud pour constater ce qui arrive lorsqu'on laisse les taudis et les ghettos se multiplier.

Enfin, ce luxe ne nous est pas permis parce qu'il coûte trop cher. J'ai visité il y a quelques années le premier projet d'habitations de Seattle, celui de Yesler Way. J'étais allée voir un professeur d'université qui plus que tout autre avait passé outre aux chinoiseries administratives afin de réaliser un tel projet. Je lui demandai comment il avait réussi à le lancer. Il me répondit qu'il avait fait faire une enquête dans une zone délabrée sur les frais encourus par la municipalité pour assurer la protection de la police, lutter contre la délinquance, le crime, prendre des mesures supplémentaires en matière d'enseignement et fournir tous les services nécessaires là où abondent les taudis. Il avait également demandé un relevé d'un autre quartier de cette ville, habité par des gens d'une classe moyenne aisée. Lorsqu'il a montré les deux bilans aux hommes d'affaires de Seattle, ils ont constaté que les taudis étaient un luxe qu'ils ne pouvaient plus s'offrir. C'est l'origine du premier projet de logement de Seattle.

Le monde des affaires et le Canada en général ne peuvent se permettre de tolérer les taudis. Le logement doit devenir un service public. Toute autre attitude ne saurait répondre aux exigences des quartiers de taudis. Il est vrai que les logements en copropriété sont accessibles à ceux qui touchent un revenu d'au moins $6,500. J'espère que ce genre de logement sera stimulé partout où ce sera possible.

Je veux signaler au ministre que ceux qui touchent le revenu précité ne peuvent tout

juste payer $100 par mois, $75 pour le loyer proprement dit et $25 pour l'entretien et les réparations. Ils ne peuvent donc contracter une hypothèque supérieure à $16,000 et il leur faut une hypothèque de 40 ans. Où ces gens peuvent-ils obtenir une hypothèque à 4 p. cent? Aux États-Unis, dans les pays scandinaves—j'ignore où se trouvent ceux qui se moquent de la Suède—et dans d'autres pays, les prêts hypothécaires pour des logements publics sont consentis à un taux d'intérêt aussi faible que 4 p. 100. Ces prêts pourraient également être disponibles au Canada si le ministre acceptait la proposition de mon collègue, le député de Broadview (M. Gilbert), selon qui il faudrait adopter une loi pour obliger les banques, les compagnies de prêts hypothécaires et d'autres compagnies de prêts à affecter une proportion déterminée de leur porte-feuille à des prêts domiciliaires portant intérêt à 4 p. 100. Ils ne le feront pas de leur propre gré, mais pour la même raison qui nous force à payer nos impôts et à couvrir nos poubelles, parce que la loi l'exige. Ils n'agiront pas par conviction morale, grâce à quelque autre moyen de persuasion ou à un appel à leurs bons sentiments mais parce qu'ils y seront forcés.

Ce sont certains des faits qu'il nous faut considérer si nous voulons fournir des logements à ceux qui n'ont pas les moyens d'en avoir. Ce sont les faits dont il faut tenir compte. Je comprends que c'est une tâche assez dure à confier tout à coup à un jeune homme énergique qui fait virevolter sa canne de tambour-major, comme le ministre actuellement. Je ne le lui reproche pas. C'est mieux que de fumer.

Il est possible de devenir propriétaire d'un logement grâce à la copropriété. Je crois que l'idée de rénover d'anciennes maisons est excellente. Mon collègue, le député de Greenwood (M. Brewin) abordera la question. Cela serait très utile à Vancouver et dans d'autres centres urbains. La propriété de maisons existantes serait possible de cette façon dans les districts ruraux, les petits hameaux et les villages.

• (12.20 p.m.)

Mais la plus grave erreur de la Commission d'étude, et je pense l'avoir trouvée, c'est qu'elle ne s'est pas rendu compte qu'en 1969, être propriétaire d'une maison de rêve entourée de roses est refusé à la plupart des gens de Vancouver, Toronto, Montréal, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Regina, Québec, Ottawa et d'autres villes. Le ministre ne voulait pas le croire, aussi a-t-il jeté le bébé avec l'eau du bain car il a cédé à la panique quand il s'est rendu compte à quel point nos projets de logements sociaux étaient en deçà de ce qu'ils devraient être et il a tout bloqué.

[Mme MacInnis.]

Je veux traiter maintenant des programmes de logements à loyer modeste et des choses à éviter désormais lorsque nous les examinerons. Ces programmes doivent être bien planifiés. Nous ne voulons plus de mausolées de béton dans des cañons de ciment. Je ne veux pas voir d'ensembles d'habitation comme celui de Raymur, à Vancouver, qui sont censés loger des familles.

L'hon. M. Hellyer: Bravo.

Mme MacInnis: Je sais que l'ancien ministre est d'accord là-dessus. C'est pourquoi il a jeté le bébé avec l'eau du bain. Il savait que dans des logements de ce genre, les jeunes enfants pouvaient tomber des fenêtres des hauts balcons et se tuer. Je sais que le projet de logements à loyer modeste destiné aux vieillards, au centre de la ville de Vancouver, est tout à fait convenable, car ces gens peuvent utiliser les ascenceurs et ils ne laissent pas de traces sur les portes avec leur pieds comme cela arrive parfois dans les grands immeubles où vivent des familles avec de nombreux enfants.

Il faut concevoir ces projets en tenant compte des gens qui vont les habiter. Je crois que 350 personnes par projet est l'extrême limite d'après un certain nombre d'experts en habitation. Ces projets doivent être variés et être dotés en outre d'un certain nombre de commodités. Ces projets ont surtout manqué de centres de loisir et d'un programme d'activités récréatives.

Le ministre sait que j'ai critiqué sans pitié des projets comme Skeena Terrace à Vancouver, Orchard Park et Little Mountain, mais j'ai beaucoup moins critiqué MacLean Park parce que, au moment où on s'est mis à construire le projet, les autorités ont commencé à inclure ces installations. Il faut aménager des salles de récréation dans ces projets. Ainsi les jeunes s'emploieraient bien moins à dégrader et abîmer les édifices, à endommager les couloirs et les portes.

Il n'y a pas bien longtemps, j'ai visité le projet Bayshore à la périphérie d'Ottawa. Le projet est doté d'un centre communautaire très agréable comprenant des salles pour les vieillards, des salles pour bambins, des salles de conférence, des salles de jeu et autres installations. Je n'ai pas entendu parler de troubles aux alentours de Bayshore du genre émeute, agitation raciale ou autre. On a prévu l'organisation de l'existence des occupants. Ce sont d'excellents locataires qui vivent confortablement.

Lorsque nous nous mettrons à doter des mêmes installations nos logements sociaux, nous trouverons les mêmes locataires. Il faudra

peut-être un certain temps pour instiller ce genre de principes chez des locataires. On ne retire pas tout d'un coup des gens de régions pauvres pour les placer dans un excellent milieu sans s'exposer à certains ennuis, mais comme me l'a dit à Oslo il y a plusieurs années l'architecte en chef de la Norvège, on a constaté que chaque génération retirée des taudis se comportait plus civilement que la précédente dans les logements sociaux.

A Vancouver, les locataires de tous les logements sociaux ont créé le Vancouver Housing Inter-Project Council qui s'est donné pour tâche de faire des recommandations pour les projets de logements sociaux à venir. Voici quelques-unes de ses recommandations à l'égard des salles d'activité. D'abord, il devrait y avoir une grande salle de réunion, dotée d'une cuisinette et d'une toilette, qui serait subdivisée et servirait à plusieurs fins. Deuxièmement, une grande salle de jeu pour les jeunes gens. Troisièmement, une salle de jeu pour les enfants d'âge préscolaire avec une cours attenante entourée d'une clôture: Quatrièmement, un atelier commun, qui servirait surtout aux locataires. Au sous-sol, une pièce munie d'un établi devait être accessible aux locataires. Dans un de nos projets à loyer modique à Vancouver nous avons une pièce semblable et je puis dire au ministre qu'elle sert beaucoup. Cinquièmement, un petit salon devrait êre mis à la disposition des personnes plus âgées, préférablement dans leur immeuble. Enfin, le conseil prétend qu'un bureau commun serait aussi utile, qui pourrait servir à une foule de gens et travailleurs pour des entrevues privées, etc.

Voilà donc le genre d'installations dont les projets de logements sociaux ont besoin pour ne pas être de ceux qui ont affolé l'ancien ministre chargé du logement; je dois dire que je ne le blâme pas d'avoir été secoué quand il a vu ces grands ensembles. A mon avis, ces services devraient être ajoutés aux ensembles de logements qui existent déjà et qui n'ont pas été conçus convenablement au début.

Outre les salles d'activité intérieure, on devrait prévoir des installations à l'extérieur. Il devrait y avoir des terrains de jeu et autres pour les enfants, pour les adolescents, qui pourraient se distraire convenablement surveillés. Je songe au parc Orchard dans ma propre circonscription où on n'a rien prévu comme activité à l'extérieur pour les jeunes. Aussi les vieillards qui occupent une partie du projet, des petits logements individuels à un étage, sont souvent réveillés par, d'après eux, des jeunes diables grimpés sur les toits; de plus, les fenêtres de ces logements risquent d'être brisées par les balles lorsque les jeunes jouent à l'extérieur. Les mères de famille qui habitent ces logements sont hors d'elles-mêmes parce qu'on n'a rien prévu pour les jeux des enfants. Il faudrait éviter ce genre de choses. Il faudrait aussi prévoir une salle convenable pour les jeunes.

En ce qui concerne Skeena Terrace et l'aménagement de ces installations récréatives, le ministre responsable répète sans aucun doute à la société, depuis des années: «C'est là une demande ridicule car il n'y a aucune place à l'extérieur». Il n'y en a pas, en effet, car Skeena Terrace et bien d'autres ensembles de logements sociaux ont été placés dans les pires endroits possibles, des endroits dont personne n'a voulu, pour quoi que ce soit. Skeena Terrace est un de ceux-là, situé au confluent de trois grandes artères, sans aucun moyen de transport adéquat permettant aux locataires de se rendre dans les grands magasins, à l'église ou aux autres endroits habituellement fréquentés.

De plus, monsieur l'Orateur, il n'y a aucun terrain de jeux aux alentours de Skeena Terrace. Je me permets pourtant de le dire au ministre, il y a quelque chose à faire pour remédier à la situation. Juste en face de Skeena Terrace il y a un grand parc public et on pourrait construire un grand centre communautaire dans le coin de ce parc qui avoisine Skeena Terrace, centre qui desservirait non seulement Skeena Terrace mais encore Beulah Gardens qui est un programme de constructions à loyers modérés destinés aux vieillards. Ces ensembles se trouvent dans la circonscription de mon collègue de Vancouver-Est (M. Winch).

La difficulté, lorsqu'on construit un centre communautaire de ce genre, c'est que, en vertu du partage actuel des juridictions, cette tâche revient à la ville, qui se trouve tout simplement dans l'impossibilité d'assumer les frais de construction d'un centre communautaire sur le terrain de ce très beau parc. J'estime que, puisque le ministre est prêt à proposer sa collaboration, puisque les circonstances électorales nous permettent d'espérer la collaboration du premier ministre de la Colombie-Britannique, puisque la ville de Vancouver souhaite ardemment qu'on l'aide à construire un centre communautaire à cet endroit, ce serait le moment pour le ministre de prendre les devants et d'en discuter avec le ministre provincial chargé du logement, M. Dan Campbell, ainsi qu'avec les autorités de la ville, et de tenter de faire démarrer ce centre communautaire. Je pense que la chose est faisable et que ce centre est susceptible d'apporter beaucoup plus qu'un programme de logements sociaux n'est censé fournir.

Une fois construit, le centre communautaire servirait à resserrer les liens entre la collectivité et les locataires de ces logements sociaux.

Ç'en serait fini une fois pour toutes du ghetto de Skeena Terrace. Cela pourrait devenir le foyer de programmes dynamiques. Au lieu d'avoir à assumer tous les frais des terrains extérieurs destinés aux loisirs, le ministre pourrait collaborer avec le conseil des parcs de la ville de Vancouver et une fois le centre communautaire construit, les autorités chargées de l'habitation pourraient se partager leurs collaborateurs en assurant des programmes récréatifs aux vieillards de Beulah Gardens et aux jeunes de Skeena Terrace.

• (12.30 p.m.)

Comprenez-vous ce que je veux dire? C'est la façon moderne de procéder. Être efficace de nos jours, c'est répondre aux besoins des gens incapables de le faire eux-mêmes, et non pas des autres. Même si vous n'en faites pas un cas de conscience, n'oubliez pas, de grâce, qu'un château détonne parmi des taudis et qu'une saine collectivité canadienne ne peut se sentir à l'aise au milieu des quartiers délabrés de nos grandes villes.

Le temps me fait défaut, je sais, mais j'ai quelques autres observations à faire. Si vous étiez disposés à repenser toute la question du logement à prix modique, vous parviendriez à transformer des parias en participants; vous donneriez aux gens qui habitent les logements à loyer modique de nouveaux espoirs et certains liens avec le reste de la collectivité, au lieu de les en isoler. Il y a autre chose sur lequel vous devriez vous pencher, monsieur le ministre, en assumant votre nouvelle fonction. Les loyers des habitations de la Société centrale d'hypothèques et de logement sont déterminés en fonction du revenu. J'approuve cette politique; j'estime cependant qu'il faudrait tenir compte à la fois du revenu et d'autres choses. Il y a une marge de revenu excédentaire de $50, et si le locataire dépasse cet excédent, son loyer augmente. Pour apporter des stimulants—et à l'heure actuelle nous parlons à tout propos de stimulants, et il y a danger qu'ils disparaissent—il faut effectivement relever un peu cette marge de $50. Ceux qui vivent dans des logements publics pourraient ainsi recevoir la formation dont ils ont besoin et obtenir du travail. Puis, dès qu'ils auraient un emploi stable, il serait possible de les faire déménager et d'offrir le logement public à ceux qui en ont vraiment besoin.

Je vous prie instamment de le faire, car partout au Canada il y a quantité de gens—et je les connais personnellement dans ma propre circonscription—qui ne demanderaient pas mieux que de recevoir une formation, de trouver du travail et de quitter ces logements. Or ils ne le font pas parce que, sitôt qu'ils touchent un léger revenu, leur loyer monte. Si bien qu'ils ne peuvent se permettre d'aller gagner de l'argent. Il leur faut une certaine latitude pour pouvoir s'établir. Je souhaite que vous examiniez cet aspect pour voir si nous ne pourrions pas leur offrir une formation afin qu'ils puissent gagner leur vie.

Voilà la démocratie de participation. Quand nos gens de la haute sillonnent le pays au cours de randonnées magnifiques pour vérifier comment vit le bas peuple, puis élaborent des projets, au retour, pour améliorer son sort, ce n'est plus de la démocratie de participation. Pour que c'en soit, il faut plutôt que ceux qui sont chargés de la planification et de la construction prennent leur courage à deux mains et aillent juger, sur le terrain, des besoins des gens. De grâce, trêve d'enquêtes. La Commission d'étude a tenu bien des enquêtes et bien des entretiens, sans compter toutes les autres études faites à droite et à gauche. Pas besoin d'autres enquêtes; nous avons en main tout ce qu'il faut pour nous mettre à la tâche. Si vous y tenez, je vais vous dire où aller enquêter, chez ceux qui demeurent dans ces centres d'habitations sociales et qui connaissent bien la situation.

Donc, monsieur le ministre, avant que nous nous fassions une opinion sur vous et tandis que notre esprit reste ouvert à votre égard—quant à moi, comme vous n'avez encore rien fait, je n'ai pas eu l'occasion de porter un jugement—et avant que nous ne nous fassions des idées préconçues ou que nous en concevions de nouvelles, agissez comme vous le devez et vous mériterez la gratitude éternelle de tous les Canadiens. Nous savons que les intérêts du peuple vous tiennent à cœur, mais, de grâce, si vous voulez vraiment résoudre le problème du logement, oubliez vos amis, votre entourage et tous ces gens assis, et ayez l'œil ouvert. Votre attention devrait se porter sur les personnes qui ont un revenu de $6,500 ou moins.

M. Douglas Stewart (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, ma principale intention en participant à ce débat n'est pas de louer le gouvernement d'avoir proposé le bill C-192 ni de faire l'éloge des nouvelles politiques énoncées mercredi par le ministre d'État chargé de l'habitation (M. Andras), même si je me rends compte que le bill modificateur de la loi nationale sur l'habitation renferme bien des dispositions qui s'imposent. Je n'ai pas l'intention non plus cet après-midi d'exposer toute la série de problèmes que pose l'habitation. Ce ne serait qu'une répétition, car toute la question du logement a déjà fait l'objet de remarques détaillées et variées. Toutefois, je voudrais faire ou refaire valoir, selon le cas,

quelques points de vue importants, mais tempérés cette fois par les opinions du représentant d'une circonscription rurale aussi vaste que celle d'Okanagan-Kootenay, au sujet de quelques problèmes particuliers qu'on trouve dans une région de ce genre.

Je trouve tout d'abord que le gouvernement devrait accorder la première priorité aux problèmes des ruraux et surtout augmenter les fonds disponibles en vertu de la loi nationale sur l'habitation à ceux qui résident dans des collectivités relativement petites. Il faudrait, à mon avis, que les gens des régions rurales aient tous l'occasion de profiter des prêts fédéraux, qu'ils demeurent dans des municipalités ou dans des territoires non organisés. On ne devrait pas les négliger à cause des problèmes qui surgissent dans les grands centres urbains. La politique gouvernementale actuelle et les règlements d'appui visent principalement, selon moi, à avantager les grands centres au détriment de milliers de nos citoyens ruraux. Pendant trop longtemps une trop forte proportion des fonds hypothécaires a été affectée aux grandes villes canadiennes pour la construction de maisons de rapport de plusieurs millions de dollars et pour l'aménagement de projets semblables. Il faudrait rétablir l'équilibre et le gouvernement devrait encourager les institutions financières privées à placer des fonds dans des régions plus éloignées, ce qui mettrait fin à l'hésitation qu'on semble montrer à investir les capitaux requis dans des projets d'habitation ruraux.

Contrairement à la conviction persistante du gouvernement, il n'est pas moins important d'assurer un logement aux habitants de Vernon, Armstrong, Sicamous, Revelstoke, Golden, Invermere, Kimberley, Cranbrook, Jaffray, Elko, Fernie, Sparwood et bien d'autres petites centres de ma circonscription, qu'à ceux de Vancouver, Winnipeg, Toronto et Montréal. Je dirais que le mauvais génie surtout responsable de la politique inéquitable des prêts à l'habitation est la SCHL, auteur du règlement qui exige au préalable la construction des canaux d'adduction. En conséquence: «Sans services d'eau ou d'égout, on est inadmissible aux prêts aux termes de la loi nationale sur l'habitation.» Bien qu'il y ait eu des exceptions avouées à la règle, à ma connaissance, l'indulgence n'a jamais été le mot d'ordre de la société. Et il y a beaucoup de régions du pays, dont Okanagan-Kootenay est un exemple, qui ne posséderont jamais les canalisations d'eau et d'égout. En ce moment, des centaines de personnes qui vivent dans des endroits inorganisés de ma circonscription et des milliers d'autres qui demeurent dans les limites de municipalités, se trouvent donc effectivement privées d'assistance des autorités publiques parce qu'elles utilisent des puits et des fosses septiques. Et le même sort attend ceux qui veulent aller rejoindre les travailleurs des industries primaires ou extractives, s'établir et se bâtir une maison sur les lieux.

Des installations qui, depuis des années, donnent entière satisfaction à nombre de mes commettants sont encore tout à fait inacceptables à la Société. De plus, même si la technologie moderne nous fournit un grand nombre de systèmes des plus perfectionnés pour la purification des eaux d'égout, la SCHL refuse obstinément de les accepter. Par suite de ces règlements restrictifs à l'excès, il est impossible à la plupart des gens de s'y conformer.

Par conséquent, même si je partage l'inquiétude des gouvernements à tous les niveaux concernant la pollution du sol et de l'eau, inquiétude qui a, sans doute, motivé ces restrictions sévères, et même si je sais parfaitement que l'emploi des fosses septiques dans les agglomérations causera des problèmes pour enrayer la pollution, j'estime qu'on pourrait sûrement formuler, pour remplacer les règlements désuets qui ne sont plus utiles, un ensemble de règles pratiques qui permettraient alors d'utiliser certains terrains, exempts d'hypothèques à l'heure actuelle et dont une bonne partie ne sera jamais dotée de canalisations, pour l'aménagement de fosses septiques et de puits. Une telle solution amènerait la participation au programme d'un nouvel emprunteur dans le besoin et relèverait les normes généralement peu élevées de l'habitation dans certaines parties de notre pays—et sans doute dans plusieurs des régions les plus défavorisées de ma circonscription.

• (12.40 p.m.)

Il y a autre chose: le bill C-192 vise à aider les personnes à revenus faibles ou fixes, c'est-à-dire les 20 p. 100 de la population qui se trouvent juste en deçà ou au-delà du seuil de la pauvreté. Je ne suis pas sûr que les modifications projetées aillent assez loin. Bien que la période actuelle de remboursement des prêts doive être prolongée et que le montant des hypothèques doive être porté à $18,000 aux fins d'amélioration et d'achat de maisons existantes—deux amendements louables—faisons-nous cependant tout notre possible pour orienter notre politique de façon à aider les nécessiteux ou, à vrai dire, le salarié moyen? Je ne le crois pas. En outre, l'absence de moyens efficaces de contrôle des loyers, ainsi que le coût élevé de l'argent à notre époque empêchent tout simplement ces Canadiens de jouir de ce qui devrait être le privilège de chacun—un logement acceptable.

Même si la solution prend la forme de l'application d'un programme de suppléments du revenu, comme le propose le rapport de la Commission d'étude, afin de permettre aux familles à revenus modiques et à revenus fixes de louer ou même d'acheter un logement conforme à leurs propres besoins, ou si le gouvernement institue une politique en vertu de laquelle, dans certains cas, les intérêts sur les prêts hypothécaires seront entièrement ou partiellement déductibles de l'impôt sur le revenu; même si les taux d'intérêt sur les hypothèques seront gradués en fonction de l'importance de l'hypothèque, de façon à décourager l'achat de maisons coûteuses et d'aider les personnes à revenus modiques, il doit certes exister une solution meilleure que celle qu'on a proposée, et je demande au gouvernement d'en trouver une dans cette optique.

Je voudrais parler, en troisième lieu cet après-midi, des énormes chinoiseries administratives si déprimantes que l'on doit affronter et à travers lesquelles il faut se frayer un chemin lorsqu'on a affaire au ministère et à son organisme chargé de l'habitation. On me pardonnera de revenir encore une fois à mon patelin, mais je voudrais citer, entre autres exemples, le programme d'aménagement des terrains de Sparwood, mis en œuvre actuellement dans ma circonscription.

Il y a environ quatre ans et demi, le gouvernement provincial avait décidé de donner suite à un programme de réaménagement urbain sur l'emplacement des petites villes Michel-Natal. La municipalité, tout en approuvant le projet, avait demandé que l'aménagement de terrains se fasse à Sparwood, à quatre milles de là. C'est dans cette région, comme les honorables députés le savent, qu'on installe actuellement l'énorme entreprise houillère Kaiser et à 38 milles de là, on prévoit l'établissement de la compagnie Fording Coal. Pous de 500 nouveaux logements s'imposent de toute urgence pour les mineurs et le personnel de soutien de l'entreprise.

Tous ceux qui s'intéressent directement au projet d'aménagement, y compris la municipalité et la compagnie de charbon, ont tout mis en œuvre, à ma connaissance, pour obvier aux multiples règlements et formalités qui retardent la marche des travaux. Le projet n'a pas encore démarré, bien que la réussite, de l'avis de tous, en soit assurée avant longtemps. En quoi consiste le problème? Je l'ignore vraiment, mais il exige, et je le signale énergiquement, une solution immédiate.

Avant de passer à un autre sujet, je dois dire quelques mots sur l'insuffisance manifeste de financement par hypothèques dans cette région au sud-est d'Okanagan-Kootenay.

[M. Stewart (Okanagan-Kootenay).]

On me dit que la compagnie Kaiser a mis tout en œuvre pour obtenir des entrepreneurs qu'ils construisent des maisons permanentes ainsi que des logements unifamiliaux. On me dit que des entrepreneurs en aménagement urbain, disposant de mises de fonds allant jusqu'à 40 p. 100, ont cherché à emprunter de la Société centrale d'hypothèques et de logement, de banques et autres institutions de prêts, et qu'on les avait avertis qu'il n'était pas souhaitable d'investir des fonds dans cette région. Naturellement, les institutions de prêts étaient un peu plus disposées à remédier au problème du logement, du moment que la compagnie Kaiser garantissait les hypothèques. Mais même si la compagnie en question a entrepris l'aménagement de 50 terrains, elle ne s'occupe pas de construction domiciliaire—son domaine, c'est l'extraction de la houille. La compagnie a tenté en même temps de trouver des entrepreneurs qui déjà avaient emprunté de la SCHL pour construire des appartements, mais on m'a informé que la Société ne disposait pas de fonds à cette fin pour la région de Fernie-Sparwood.

Pourquoi? Il semble que le gouvernement s'inquiète beaucoup du risque qu'il y aurait à placer des deniers publics dans cette région, région qui jusqu'à tout récemment souffrait, il est vrai, de pauvreté et de marasme, mais dont, à mon avis, l'avenir est maintenant assuré et ne comporte plus de risques. D'autre part, c'est encore une région qui a un besoin urgent d'une politique de l'habitation plus souple; cela lui permettrait d'obtenir et d'utiliser les fonds hypothécaires dont elle a désespérément besoin maintenant.

Un dernier point, monsieur l'Orateur. Dans un effort pour obtenir des idées et des suggestions des particuliers et organismes de ma région qui s'intéressent à la question du logement, j'ai écrit en octobre dernier à tous les maires, tous les présidents de districts régionaux, toutes les chambres de commerce, tous les députés provinciaux et toutes les sociétés immobilières d'Okanagan-Kootenay. La réponse à ma demande a été excellente.

Pour la gouverne du ministre et du comité auquel le bill sera envoyé sous peu pour étude, j'aimerais résumer ici un certain nombre des recommandations les plus importantes reçues en réponse à ma demande. Les voici:

1. Il est nettement évident qu'il nous faut mécaniser la construction davantage et pousser les recherches pour trouver des matériaux et méthodes de construction plus efficaces. Le Conseil national de recherches devrait intensifier ses recherches sur l'usage de nouveaux matériaux, telle la fibre de verre, et le recours aux éléments structurels et autres techniques destinées à économiser la main-d'œuvre.

2. Le gouvernement devrait encourager une utilisation plus efficace des terrains grâce à la construction de logements ruraux, et faciliter l'obtention du crédit pour la construction de ces projets en co-propriété.

3. Il faut abaisser les taux d'intérêt des prêts à l'habitation sur tous les prêts assurés.

4. On devrait éliminer la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction destinés aux maisons d'au plus $25,000.

5. Il faudrait accentuer l'aide accordée à la formation d'ouvriers qualifiés dans le domaine de la construction.

6. Il faudrait stimuler, en adoucissant les exigences, l'aménagement de projets d'habitations à loyers modiques destinées aux citoyens âgés.

7. Il faudrait encourager la mise en valeur des terres emphytéotiques pour la construction domiciliaire.

8. On devrait examiner les normes du code national de la construction et de la SCHL, en vue d'adapter ces règles aux méthodes et matériaux modernes.

9. Les échelons supérieurs du gouvernement devraient renseigner les consommateurs sur l'opportunité de construire des maisons sans fondation, ce qui réduirait les frais de construction.

10. Le gouvernement devrait élargir le cadre de la loi nationale sur l'habitation pour que les gouvernements municipaux et les sociétés privées puissent disposer de fonds pour aménager des lotissements résidentiels.

Monsieur l'Orateur, et chers collègues, outre mes bons vœux que j'adresse au nouveau ministre, je n'ai rien à ajouter pour le moment sur le sujet du logement. Je remercie tous les députés de m'avoir écouté attentivement.

Des voix: Bravo!

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, les applaudissements prolongés auxquels je viens de prendre part ne s'adressaient certainement pas à moi mais plutôt au préopinant. C'était, je pense, son premier discours, et il sent encore un peu l'encre fraîche.

Je suis très heureux d'avoir l'occasion de prendre part à ce débat. Je vois aussi avec plaisir à sa place, aujourd'hui, l'ancien ministre des Transports qui était chargé de l'habitation. Je lui dirai, avec la charité qui me caractérise, que s'il veut saisir l'occasion de parler en mon nom, je me rendrai certainement à ce désir. Qu'il y songe ou non, je suppose qu'il ne tient pas à le faire; non point, certes, qu'il n'en aie le courage, car je trouve qu'il a fait preuve d'une certaine fermeté et témoigne de ses principes à la suite de ce qui est arrivé récemment.

J'ai été très heureux de voir le ministre d'État (M. Andras), qui est maintenant chargé de l'habitation, présenter cette mesure législative, car j'estime qu'il a l'énergie, la vitalité et la vigueur requises dans ce ministère. Il sait aussi faire preuve de réalisme. Voilà sans doute pourquoi il se trouve dans la position qu'il occupe maintenant plutôt qu'au ministère des Affaires indiennes. Peut-être était-ce un homme de trop de valeur pour ce ministère. J'espère qu'il fera preuve des mêmes qualités dans celui-ci.

J'ai été également heureux de l'entendre dire qu'il y avait plus de familles que de logements et que ceux qui étaient disponibles étaient de qualité inférieure et trop onéreux. C'est là le nœud de toute la question. Quoi que prétende le premier ministre (M. Trudeau), il y a pénurie de logements, et que la situation soit critique ou non dépend de l'endroit où l'on se trouve. N'empêche que le pays a quelque 5 millions et demi d'unités pouvant loger 5.7 millions de familles. Lorsque j'allais à l'école, avant l'avènement des nouvelles mathématiques, cela voulait dire qu'environ 400,000 familles, non pas des particuliers, souffrent de ce grand problème toujours plus grave. Autrement dit, cette très importante question touche des milliers de gens, et ils s'attendent à une direction et à une orientation de la part du gouvernement.

• (12.50 p.m.)

Nous avons un brillant ministre chargé de l'habitation, mais je me demande si le gouvernement est vraiment au courant de la situation. A mon avis, non. L'une de nos plus grandes préoccupations devrait être de créer un ministère distinct de l'habitation et de l'urbanisme.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Je sais que le ministre, avec toute sa bonne foi, donnera suite à cette affaire. N'importe quelle politique à l'égard du logement échouera inévitablement si nous n'avons pas de programme à long terme qui tienne compte de l'explosion de la population urbaine. On écrit et on parle de ce problème sans arrêt et des chiffres sont publiés presque tous les jours. J'ai déjà dit que notre pays, avec sa politique d'immigration—nous encourageons tout le monde à venir ici, même les déserteurs—s'apercevra que d'ici vingt ans, nos principales villes auront une population très dense. Comment pouvons-nous rester passif devant cette perspective et dire qu'un tel problème ne nécessite pas un ministère à plein temps?

Nous devons tenir compte des voies de transport qui se multiplieront et qui deviennent de plus en plus nécessaires. Le député de

Halifax nous a dit que Détroit-Edison avait constaté que nous devons concentrer nos efforts aux transports. Nous devons nous occuper sérieusement de la pollution, ainsi que des frustrations de la vie citadine, au moyen de programmes à long terme. Nous ne pouvons pas régler ces problèmes de façon graduelle, en nous contentant d'apporter quelques modifications à la loi nationale sur l'habitation.

Comme toujours, j'ai été fort impressionné par le discours de la représentante de Vancouver-Kingsway (Mme MacInnis). Cela m'inquiète qu'elle ait signalé à la Chambre...

Une voix: Oh, oh.

M. Alexander: Mon cher collègue, pourquoi ne vous faites-vous inscrire sur la liste pour prendre la parole? Pourquoi essayez-vous de détourner l'attention, alors que je n'ai que quelques minutes pour prononcer mon discours? L'honorable représentante de Vancouver-Kingsway a signalé que ce problème constitue la fin d'un beau rêve. Je voudrais citer un passage d'un article paru dans le *Hamilton Spectator* du 3 mai dernier. Voici le passage en question:

> Les modifications que le gouvernement fédéral se propose d'apporter à la loi nationale sur l'habitation, ne présenteront qu'un vague intérêt pour un grand nombre de Canadiens, particulièrement les gens mariés qui ont une famille et dont le revenu est inférieur à $10,000 par année.
>
> La suppression du plafond sur l'intérêt à payer pour un prêt hypothécaire de la SCHL pourrait faire croître les investissements dans le logement, car le taux atteindra probablement 10 p. 100.

Ce chiffre est tout au moins réaliste; le taux pourrait même augmenter davantage.

> Cependant, comment un père de famille qui gagne moins de $10,000 par an pourrait-il acheter une maison et payer pareil taux d'intérêt, même si, ce qui est absurde, les nouvelles hypothèques sont d'une durée de 40 ans? La réponse est évidente.

Le calcul est facile à faire. Je continue ma citation:

> Le couple marié dont le revenu est inférieur à $10,000 par année n'a pas besoin de faire de longs calculs pour se rendre compte que la suppression du plafond sur les intérêts de la SCHL ne l'aide en rien. Ainsi, il est à peu près impossible à la majorité des Canadiens de devenir propriétaires, à moins qu'ils ne vivent dans ces régions nouvellement privilégiées, les petites villes éloignées des grands centres ...

Même cela a été mis en doute.

> ... et les centres industriels où, aux citadins pourchassés, les maisons paraissent incroyablement peu coûteuses.

L'article continue:

> Les taux élevés d'intérêt dissipent un vieux rêve canadien de propriété domiciliaire et transformeront lentement les Canadiens en un peuple de propriétaires et de locataires.

Je reviens à la question d'avoir un ministre chargé exclusivement du logement et de l'expansion urbaine. Personne ne conteste la grande nécessité d'un tel ministère. Je voudrais maintenant lire un extrait d'un communiqué du Conseil canadien du bien-être:

> Une première phase essentielle, à notre avis, est la désignation d'un ministre exclusif du logement et des questions urbaines. Le principe d'un ministre exclusif a été préconisé à la Conférence canadienne sur le logement (1968), tenue sous les auspices du Conseil canadien du bien-être et qui a réuni des délégués de chaque province et de chaque niveau de gouvernement, de l'industrie de la construction domiciliaire, des universités, des Églises, des organismes de bien-être et de groupes de citoyens. Une telle désignation affirmerait la détermination du gouvernement de consacrer aux problèmes du logement et de l'expansion urbaine la priorité qu'ils méritent et ne devrait pas être interprétée comme une ingérence dans les affaires provinciales.

Je me suis réjoui quand le ministre a annoncé que le gel qui frappait les logements sociaux avait été atténué jusqu'à un certain point. Mais ce qui me chiffonne, c'est que, depuis six mois que j'essaie, à la Chambre, de susciter un dialogue quelconque au sujet de la rénovation urbaine, le ministre n'a pas encore cru bon d'annoncer, comme il l'a fait à l'égard de l'habitation sociale, le dégel de certains projets de réaménagement urbain, dont certains sont en chantier depuis six ans.

La ville d'Hamilton est aux prises avec ce problème. Le ministre devrait aller y faire un tour. Le centre-ville a été complètement rasé; tous les édifices ont disparu. Nous attendons les directives du gouvernement à cet égard, condition sans laquelle nous ne saurions régler le problème avec efficacité. Le député de Vancouver-Kingsway ne comprend pas pourquoi le gouvernement a besoin d'y réfléchir davantage. Moi non plus. L'ancien ministre des Transports m'a presque convaincu, il y a un mois et demi, qu'il m'avait donné sa parole. Une fois de plus, j'ai été dupe.

Mon ami, le nouveau ministre chargé de l'habitation, m'a presque convaincu tantôt qu'une sorte de dialogue s'engagerait et qu'il me dirait de façon catégorique que pour les projets de rénovation urbaine, Hamilton, Vancouver, Calgary et d'autres villes n'étaient visées par le gel des projets. Mais le ministre s'est rétracté. Je me demande s'il suit les traces de son prédécesseur. J'ose croire qu'il était sincère quand il m'a dit, il y a deux ou trois semaines, que javais raison de penser qu'aucun programme de rénovation urbaine ne serait gelé avant le congé d'été. Ce n'est pas trop demander, je pense. Somme toute, nous parlons de ce problème depuis six ou sept mois. Je pense que le ministre s'en tiendra à sa déclaration. Je n'ai qu'à me reporter à sa carrière au ministère des Affaires indiennes pour juger comment il se comportera

dans ces circonstances. Le ministre ne fait pas, je crois, de déclarations irréfléchies. S'il décide de bloquer ces projets avant l'ajournement de la Chambre pour l'été, beaucoup de gens seront très déçus de sa première initiative dans ce domaine. Je ne veux pas être le premier à critiquer le ministre, mais ces gens attendent une décision à ce sujet.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

Reprise de la séance

La séance reprend à deux heures.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, il y a un autre problème qui m'inquiète: c'est la crise du logement au Canada. Je crois respectueusement que même, si le premier ministre (M. Trudeau) et le leader libéral du Sénat la nient, les Canadiens en sont conscients. Les familles disposant de revenus modiques en sont très conscientes, de même que mon parti et la plupart des membres du parti du premier ministre. Il est bien triste de le constater: bien qu'il s'agisse d'une évidence, le premier ministre s'est servi d'un écran de fumée pour expliquer qu'il ne pouvait pas faire grand-chose à ce sujet sous prétexte que l'ancien ministre des Transports voulait qu'il écrase la constitution sous un rouleau compresseur. Je dirai, avec tout le respect que je vous dois, que les Canadiens ne le croient pas. Ce qu'ils veulent, c'est des directives qui puissent résoudre ce que j'appellerais une situation très critique, à Hamilton, dans le domaine du logement.

L'attitude du premier ministre contredit l'histoire du Canada. Il ne peut ni ne doit prétendre que les limites juridictionnelles soient clairement tracées. Je suis très heureux de constater que le ministre d'État chargé de l'habitation (M. Andras) n'est pas du même avis. Il semble disposé à croire à la démocratie de participation, c'est-à-dire au contact avec les paliers inférieurs de l'administration dans les provinces et les municipalités, afin d'examiner les possibilités qui s'offrent au gouvernement actuel.

Le gouvernement fédéral a participé activement avec les provinces et les municipalités à l'élaboration de meilleures conditions de logement et de vie urbaine depuis la dernière guerre. Il est certes vrai qu'à diverses reprises, on a établi des précédents et que l'on a rompu avec la tradition, car les politiciens canadiens de bonne volonté voulaient résoudre les problèmes et non pas les éluder. Ainsi, leur solution réside seulement dans la démocratie de participation et non pas dans la contrainte. Les politiciens n'ont pas moisi dans la poussière juridique de la constitution. Ils s'inquiétaient du pain quotidien ou, comme l'a déclaré l'ancien ministre des Transports, du biftek, autrement dit, de l'essentiel. Tels sont les problèmes auxquels devrait s'intéresser le gouvernement actuel.

Je suis très heureux de voir ce bill-ci car il est évident que le gouvernement a trouvé le moyen de voler certaines des idées du parti conservateur progressiste.

Une voix: Oh, oh!

M. Alexander: Riez, riez, mon ami, mais je me rappelle les jours où le chef de mon parti parcourait la nation parlant de réserves foncières. Tous disaient que c'était impossible et fort peu désirable. Voilà maintenant que le ministre parle de remembrement de terrains municipaux, non seulement pour les logements sociaux, mais pour tous les logements. Qu'on en attribue le mérite à qui il revient de droit.

La rénovation des vieilles maisons est aussi une bonne nouvelle. C'est un pas dans la bonne voie. Et on se décide enfin à s'occuper des habitations d'étudiants. Mon parti réclame cela depuis des années, et c'est un autre progrès. Par ailleurs, la réduction des frais d'assurance est certainement une excellente chose. La disposition sur les unités en copropriété devra être étudiée et mise en œuvre. Il reste à voir si ce sera une bonne chose en termes de maisons. Si cela permet d'en avoir en plus grand nombre, je serai le premier à dire que le mérite en revient au gouvernement.

Les membres de notre parti ne font pas d'obstruction systématique. Nous sommes ici pour guider et orienter le gouvernement grâce à nos idées, et le peuple canadien devrait savoir si on nous vole ou non certaines idées. Les modifications sur le plan financier sont aussi une bonne chose, si elles améliorent le mouvement de fonds. Elles pourraient probablement être contrebalancées par l'abolition du plafond sur les taux d'intérêt. Le gouvernement mérite aussi d'être félicité d'avoir accordé à la SCHL une plus grande autonomie et plus de liberté quant à la rénovation urbaine. Je crois avoir déjà dit ce que je pense de son attitude là-dessus. Je ne tiens pas à me répéter. Leur attitude, jusqu'à présent, me paraît désastreuse. Elle est suffisante et montre leur indifférence envers les problèmes actuels.

• (2.10 p.m.)

L'hon. M. Andras: Le député me permettrait-il une question? Sait-il qu'à Hamilton le

projet de rénovation urbaine que l'on entame est le troisième et que les deux autres sont achevés?

M. Alexander: Je répondrai au ministre que le programme de rénovation urbaine de la rue York est extrêmement important, mais si vous vous rendez à l'angle des rues King et James à Hamilton absolument rien ne se fait. Nous aimerions savoir ce que l'on a l'intention de faire à ce sujet. Dès que nous aurons reçu une réponse affirmative nous pourrons nous mettre à l'œuvre.

Je voudrais aussi explorer un autre domaine: le problème des coûts. Nous avons beau parler de supprimer le plafond des taux d'intérêt afin d'aider ceux dont le revenu est faible, ce qui est admirable, mais nous oublions, me semble-t-il, un autre groupe important. A cet égard, j'aimerais mentionner un article paru dans le *Spectator* au sujet de la priorité à accorder au coût du logement. Voici une partie de l'article:

Des statistiques décourageantes ont été présentées à la Chambre des communes, mardi, par le ministre des Transports Hellyer; ...

C'est-à-dire, vers le 25 mars de cette année.

... c'est une raison de plus d'élaborer une politique nationale du logement qui soit décisive et active en mettant l'accent sur les prix.

J'aimerais que le ministre nous dise quelque chose au sujet de l'inflation et du coût élevé de la construction domiciliaire.

Le coût est le nœud des problèmes du logement au Canada. Les autres facteurs—pénurie, surpeuplement et taudis—n'influent pas directement sur tout le monde. Les prix, si.

Je voudrais maintenant vous lire la déclaration suivante:

Les gens qui avaient déjà une maison, ne pâtiront de la montée en flèche des prix que s'ils veulent trouver mieux. Ceux qui ont assez de liquide pour un versement initial et de gros revenus pour les hypothèques et les impôts fonciers, ne sont atteints que parce qu'ils doivent consacrer une très large part de leurs ressources au logement.

Ce projet de loi avantage les gens à gros revenus. Nous ne nous occupons pas assez des petits. L'article poursuit:

Les plus éprouvés sont ceux qui sont dans l'étau loyers—prix. Et leur nombre augmente. Il y a dix ans, seuls les gens au bas de l'échelle des revenus ne pouvaient acquérir d'habitation convenable. A l'époque, on trouvait normal de consacrer le cinquième ou le quart des revenus moyens au logement. Aujourd'hui, il n'est pas rare d'y consacrer le tiers—même pour les logements sociaux.

Autrement dit, les gens qui gagnent entre $8,000 et $10,000 ne sont pas en mesure d'acheter une maison. C'est un fait qui devrait retenir notre attention. Le premier ministre (M. Trudeau) peut relever avec suffisance le nombre des mises en chantier et prétendre que le gouvernement remplit bien son rôle. Il peut nier l'existence d'une crise. Mais il devrait se rappeler que 60 p. 100 des mises en chantier sont des tours d'habitation. Ce n'est pas le refuge des petites gens. Il est inutile de nous dire le nombre des tours mises en chantier, avec jardins suspendus, fontaines, piscines et cours intérieures. Cela n'atténue pas la pénurie d'habitations. Ces tours, pourvues de tout le luxe imaginable, y compris les merveilleux jardins suspendus de Babylone, sont le lot de quelques privilégiés. Le ministre devrait s'occuper lui-même du problème.

Il y a de la pauvreté dans notre pays. Le député d'Halifax-East Hants (M. McCleave) a dépouillé la statistique à cet égard l'autre jour. En fait, la situation est épouvantable à Terre-Neuve où 52 p. 100 de la population gagnent moins de $4,000. Dix-sept pour cent gagnent de $4,000 à $5,000, 11 p. 100, entre $5,000 et $6,000, 6 p. 100, de $6,000 à $7,000, et 4.5 p. 100, de $7,000 à $8,000. Donc, la situation est effroyable à Terre-Neuve où 80 p. 100 des gens ont des revenus de moins de $6,000 par année. Eu égard à ces chiffres, nous devrions nous préoccuper vivement du coût du logement, et le gouvernement devrait porter son attention sur ce domaine.

On n'a pas besoin d'être pauvre pour être exclu du luxe de posséder sa propre maison. Dans l'agglomération métropolitaine de Toronto—et il en est de même d'Hamilton—même si l'on gagne $8,000, on ne peut acheter une maison ordinaire. A mon avis, ce devrait être encore le rêve de tout le monde de posséder son petit coin de terre. C'est pourquoi il faut un ministère du logement et de l'aménagement urbain. Tout le monde veut posséder une maison, et c'est au gouvernement de veiller à ce que cela soit possible. Chaque homme veut son petit coin de terre, avec une clôture tout autour et un jardin. C'est le rêve de tout le monde. Il ne faudrait pas croire que tout le monde veut vivre en appartement, car il ne faut pas oublier que s'il en était ainsi il y aurait force différends entre propriétaires et locataires, et cela n'aurait rien de réjouissant.

J'aurais quelques mots à dire au sujet des taux d'intérêt élevés. Le ministre a déclaré que le plafond des taux d'intérêt serait supprimé. Je voudrais faire consigner au hansard ce que le Conseil économique du Canada a signalé dans son quatrième exposé annuel,

paru en septembre 1967, à propos des taux d'intérêt hypothécaire. Je cite:

L'expérience tant au Canada qu'aux États-Unis indique qu'en outre la demande d'hypothèques est très sensible au taux d'intérêt. Ainsi, de nombreuses personnes songeant à emprunter afin de se construire des maisons peuvent être détournées de leurs projets par le fait qu'un surcroît de taux d'intérêt hypothécaire peut avoir de fortes répercussions sur leurs paiements mensuels, étant donné surtout la longue durée de la plupart des prêts consentis de nos jours.

A mon avis, si les taux augmentent après la suppression du plafond, les gens ne seront pas très intéressés, car on pourrait leur demander 10, 11 ou 12 p. 100. Aucun vis-à-vis ne m'a encore convaincu que la suppression du plafond entraînera une baisse du taux. J'hésiterais à acheter une maison sachant que j'aurais à rembourser mon hypothèque pendant les 30 ou 40 prochaines années.

Il est à noter aussi qu'une des raisons de l'absence de fonds hypothécaires réside dans la réduction des investissements à laquelle ont donné lieu le régime de pensions du Canada et le régime d'assurance frais médicaux, exactement comme l'avait prédit le parti progressiste-conservateur. En plus de cela, le ministre des Finances (M. Benson) déclare qu'il y aura une nouvelle réduction des investissements hypothécaires par suite des impôts qui frappent les compagnies d'assurance-vie.

Je ne veux pas m'étendre sur la question, car le député d'Halifax l'a déjà fait. Il a dit que l'an prochain ces institutions disposeront de quelque 45 millions de dollars de moins en fonds hypothécaires. Le député avait en main la statistique pertinente. Je ne l'ai pas. J'estime cependant que la question est très importante. J'espère que le ministre pourra nous dire si mon collègue et moi avons raison sous ce rapport.

Il me semble que ce gouvernement a décidé délibérément d'imposer un lourd fardeau économique au particulier. Aucun gouvernement n'aurait pu mieux réussir à cet égard que le gouvernement actuel. Mon ami de Broadview (M. Gilbert) a fait remarquer qu'une mesure législative de ce genre convient bien aux grandes entreprises. Je devrai réfléchir sur cette déclaration et voir l'effet que produira la suppression du plafond des taux d'intérêt. Cela aidera-t-il l'homme de la rue qui veut acheter une maison, ou ceux qui prêtent de l'argent sur hypothèque? Il faudra voir clair dans la situation et les membres de ce parti surveilleront les résultats de près.

Je suis certain que d'autres députés voudront prendre part au débat et, bien que j'aie des tas de documents et de statistiques, je voudrais seulement livrer une pensée de plus à vos réflexions, monsieur l'Orateur. Comme je le disais, nous devons nous préoccuper du coût du logement. Je crois qu'on peut abaisser ce coût en supprimant d'abord la taxe de vente qui monte en flèche. Bien que le ministre veuille résoudre notre crise du logement, il ne semble pas savoir où trouver les fonds ni comment établir les priorités. A la différence de certains, j'estime qu'une crise de logement sévit au Canada. Pourquoi n'a-t-on pas adopté des normes uniformes de construction dans tout le pays. Sauf erreur, les règlements de construction actuels appliqués dans diverses provinces et municipalités sont la cause d'une profonde déception. Je prie aussi le gouvernement d'envisager les programmes incluant la recherche en matière d'utilisation de nouveaux matériaux et de nouvelles méthodes de construction.

• (2.20 p.m.)

L'hon. M. Pepin: Une œuvre énorme a été entreprise dans ce domaine.

M. Alexander: Dans ce cas, j'espère que le ministre me prouvera que j'ai tort. D'autre part, le gouvernement doit s'efforcer d'abaisser les taux d'intérêt. Il pourrait peut-être envisager un moyen quelconque qui permettrait aux gens de déduire leurs intérêts de leur impôt sur le revenu.

En terminant, qu'il me soit permis de dire que la création du ministère dont j'ai parlé me semble absolument nécessaire pour résoudre le problème du logement. Le ministre qui aura ce portefeuille doit être comptable du logement, des programmes d'aménagement urbain, des questions de pollution, des transports, du financement domiciliaire, de l'aménagement de centres récréatifs, de la recherche en matière d'habitation et ainsi de suite. Un dernier mot: selon moi le projet de loi ne résout pas nos problèmes et il n'en reconnaît même pas l'existence. On pourrait croire, en le lisant, qu'il n'y a pas de crise de logement au Canada.

M. H. E. Gray (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais en commençant faire quelques observations qui faciliteront peut-être l'examen de certains sujets, que les membres de l'opposition au cours du débat ont soulevé jusqu'à maintenant les plaçant dans une perspective plus vaste de manière à faciliter l'examen de ce projet de loi fort important et qui a mon appui complet.

On a parlé de l'effet sur les frais de construction de la taxe fédérale de vente sur les matériaux de construction. Mais certains qui traitent de cet effet en surestiment énormément l'importance. La plupart des matériaux

de construction sont frappés d'une taxe de vente fédérale de 11 p. 100. Cela ne veut pas dire que le coût de la maison augmente de 11 p. 100. Le prix qu'une personne paie pour sa maison englobe le coût du terrain, les honoraires d'avocat et les frais réels de construction. Les frais de main-d'œuvre constituent une tranche importante des frais de construction. Seuls les matériaux qui servent à construire la maison sont assujettis à la taxe de vente. La taxe est levée lorsque les matériaux sont vendus par le fabricant et ne s'ajoute pas aux prix qu'acquitte le constructeur. Donc on a estimé, en tenant compte de tous ces facteurs, que la taxe de vente fédérale sur les matérieux de construction augmente peut-être en réalité les frais réels de construction de 3 à 4 p. 100.

Comme l'a déjà dit le ministre des Finances (M. Benson) et comme je l'ai signalé également en son nom au cours d'une discussion après 10 heures, il faut reconnaître que si d'importantes réductions fiscales s'effectuaient à l'heure actuelle, la population devrait ou verser le même montant d'une autre façon ou bien se priver de certains services ou avantages qu'elle s'est habituée à attendre du gouvernement. Il ressort, d'estimations fondées sur la valeur des matériaux de construction produits et de statistiques connexes, que la taxe de vente sur tous les matériaux de construction rapporte actuellement plus de 300 millions de dollars. Quant aux recettes provenant des matériaux employés dans la construction de maisons de tous genres, il est bien difficile d'en estimer le montant, mais il atteint, croyons-nous, entre 130 et 140 millions. Par conséquent, si l'on supprimait actuellement la taxe sur les matériaux de construction, il faudrait manifestement la remplacer par une mesure fiscale équivalente.

Une exemption de la taxe sur les matériaux employés seulement pour la construction domiciliaire porterait naturellement sur des montants moins considérables, mais la taxe dont on se priverait ainsi, il faudrait l'obtenir ailleurs. En outre, il serait bien difficile d'appliquer une exemption qui se restreindrait aux matériaux utilisés seulement dans la construction domiciliaire.

Comme nous le savons, monsieur l'Orateur, la taxe sur les matériaux est payée par le fabricant. Il ignore si les briques, le bois d'œuvre ou le verre qu'il produit servent à construire une maison ou une usine. Ce ne serait pas facile de déterminer s'ils serviront à des fins domiciliaires ou non domiciliaires.

Pourquoi la taxe de vente sur les matériaux de construction devrait-elle être supprimée de façon uniforme comme, par exemple, sur les matériaux employés dans la construction de tours à bureaux ou à appartements luxueuses, voilà une question à laquelle on n'a jamais pu jusqu'ici répondre de façon satisfaisante. Pour ma part, je crois qu'il serait préférable de chercher à résoudre le problème au moyen de dégrèvements sur la taxe de vente en faveur des acheteurs de maisons à prix modique—celles qui se vendent en deçà d'un prix déterminé.

Monsieur l'Orateur, le député de Halifax-East Hants (M. McCleave) a dit que les modifications à la loi sur l'impôt sur le revenu contenues dans le bill C-191 qui introduit des changements dans la manière d'imposer les compagnies d'assurance auraient un effet néfaste sur les liquidités hypothécaires au Canada. Je crois que le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), qui a pris la parole il y a un moment, a fait la même remarque. Ces députés ont estimé que puisque ces changements augmentent l'impôt payé par les compagnies d'assurance d'environ 90 millions de dollars, et que la moitié des fonds de ces compagnies sont investis dans des hypothèques, ces changements pourraient réduire les fonds hypothécaires de 45 millions de dollars.

Le nouvel impôt pourrait sans doute avoir quelque effet sur le montant des fonds investis par les compagnies d'assurance dans les hypothèques mais il faut remarquer que les directions de ces compagnies ne veulent pas encore nous dire exactement comment elles réagiront aux changements proposés. Je ne comprends donc pas comment les députés qui ont fait des déclarations où ils prétendent que les disponibilités hypothécaires seraient réduites ont pu faire en ce moment des déclarations aussi positives et aussi avancées que celles qu'ils ont faites.

De fait, monsieur l'Orateur, on pourrait argumenter là-dessus et dire que le nouveau revenu fiscal provenant de cet impôt sur les compagnies d'assurance pourrait aider le gouvernement à mettre à la disposition de la SCHL en vue des prêts à l'habitation et des subventions plus de fonds qu'il ne pourrait y consacrer autrement. Cela tendrait certainement à compenser la diminution éventuelle des investissements hypothécaires des compagnies d'assurance sur la vie. En tout cas, le montant de 45 millions de dollars n'est pas énorme lorsqu'on le compare au total maintenant investi dans les prêts hypothécaires. En 1968, ce total s'élevait à 2.7 milliards de dollars environ. Les effets que cela pourrait avoir sur les disponibilités hypothécaires sont importants mais il ne faut pas oublier que le but principal des changements qu'on envisage est d'aligner les impôts grevant l'industrie des assurances avec les impôts réclamés à d'autres institutions et par conséquent de rendre notre système fiscal plus équitable.

A mon avis, le député de Broadview (M. Gilbert) a proposé qu'on adopte une loi qui obligerait les intermédiaires ou les établissements financiers à placer une certaine proportion de leurs investissements dans les hypothèques. Je crois nécessaire de souligner que le gouvernement fédéral voudrait obtenir plus de fonds hypothécaires du secteur privé. Mais le gouvernement fédéral continue, comme il l'a fait jusqu'ici, à insister sur la création de conditions qui inciteront les établissements financiers à investir dans les hypothèques domiciliaires. Il poursuivra également ses efforts fondés sur la discussion et les consultations.

J'ai appris que les compagnies d'hypothèques et de fiducie ont actuellement environ 80 p. 100 de leurs investissements dans les hypothèques. On peut se demander s'ils peuvent aller beaucoup plus loin et conserver assez de liquidités. Les compagnies d'assurance-vie, m'a-t-on dit, ont environ 40 p. 100 de leurs avoirs dans des hypothèques. On pourrait poser la même question à leur sujet.

Il est exact que les banques et certaines compagnies de fiducie et d'assurances dépendent de la juridiction fédérale, mais les fonds de pensions dépendent, pour la plupart, des provinces, de même que bon nombre de compagnies de fiducie et certaines compagnies d'assurances. On signale parfois que les lois provinciales concernant les investissements ne permettent pas aux établissements régis par une charte provinciale d'investir autant qu'il le voudrait dans les hypothèques domiciliaires.

• (2.30 p.m.)

S'il en est ainsi, il semble que c'est aux provinces de prendre l'initiative en modifiant leurs règlements et leurs lois. Étant originaire de la ville industrielle de Windsor, je prétends que l'industrie devrait mieux répondre aux désirs des employés en permettant que les fonds de pension soient prêtés sur hypothèques au profit des employés et des localités.

Le député de Broadview (M. Gilbert) a fait une proposition plus ou moins intéressante: selon lui, les divers échelons de gouvernement devraient être autorisés à émettre des obligations dont les rentrées seraient affectées à la construction d'habitations. L'intérêt de ces obligations serait déductible aux fins de l'impôt sur le revenu. Je prétends que cela serait surtout profitable aux riches.

On émet pareilles obligations aux États-Unis. D'après la documentation que j'ai lue là-dessus, les riches peuvent ainsi placer tout leur avoir en obligations exemptes d'impôt, et échappent ainsi à l'impôt sur le revenu. Le gouvernement américain vient de proposer au Congrès des mesures tendant à mettre fin à cet état de choses. Il est plutôt surprenant que pareille proposition émane d'un député néo-démocrate. A mon sens, ce genre d'exemption...

M. Gilbert: L'honorable député me permet-il de poser une question?

M. Gray: Je répondrai volontiers à une question lorsque j'aurai terminé. Cette exemption pèsera lourdement sur la population en général qui doit fournir les fonds pour acquitter l'intérêt et les frais d'administration à l'égard de ces obligations. Si des obligations de ce genre étaient émises et lancées sur le marché, elles livreraient concurrence aux autres valeurs. Il pourrait en résulter une hausse des taux d'intérêt. Des députés ont déjà exprimé leur inquiétude à la Chambre au sujet des taux élevés d'intérêt.

Le député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander) a proposé la déduction de l'intérêt hypothécaire aux fins de l'impôt sur le revenu. On a déjà proposé à maintes reprises dans le passé que les propriétaires d'une maison soient autorisés à déduire l'impôt municipal et les versements hypothécaires du revenu imposable aux fins de l'impôt sur le revenu. Les partisans de cette idée signalent ordinairement que les propriétaires sont autorisés à le faire à l'égard des propriétés qu'ils louent à d'autres et que par conséquent, les propriétaires d'habitation devraient pouvoir en faire autant. Bien que cet argument soit attrayant de prime abord, il comporte certaines faiblesses. Il est vrai que les propriétaires d'une habitation peuvent déduire l'intérêt et d'autres frais, tels que la dépréciation, toutefois, ils sont tenus en vertu de nos lois fiscales de considérer les loyers comme un revenu. Cette loi ne s'applique pas aux propriétaires d'habitation.

Si l'on modifiait la loi et obligeait le propriétaire à déclarer comme un revenu le loyer qu'il paie comme locataire de sa propre maison, on aurait peut-être raison alors de soutenir qu'il devrait pouvoir déduire aux fins de l'impôt sur le revenu des frais comme les intérêts hypothécaires. A l'heure actuelle, il n'est pas tenu de déclarer comme un revenu le montant qu'il paie en loyer ou le placement qu'il fait en habitant sa propre maison. On pourrait répliquer qu'il ne devrait pas avoir le droit de réclamer les frais.

Fait intéressant, la proposition dont j'ai parlé a été faite souvent dans le passé. La Commission royale d'enquête Carter l'a rejetée pour diverses raisons. Je ne les nommerai pas toutes, mais je signale que la Commission Carter a déclaré qu'une telle déduction ne profiterait qu'aux propriétaires et qu'elle ne serait d'aucun secours pour les locataires. Ces derniers seraient grandement défavorisés. Cela a son importance, car une forte proportion des personnes qui touchent un faible revenu sont locataires.

Ces remarques éclaireront peut-être ces aspects de la question, qui méritent certes d'être pris en considération.

Le gouvernement fédéral s'efforce de fournir des conseils et de l'aide dans le domaine du logement, surtout depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Le rapport de la Commission d'étude fédérale sur le logement a souligné que plus du tiers des logements construits au Canada ont été réalisés grâce à l'aide du gouvernement fédéral. En 1968, 196,000 logements ont été mis en chantier, et on en prédit 210,000 pour cette année. Si ce rythme se maintient, on atteindra sans difficulté l'objectif fixé par le Conseil économique du Canada et par la Commission d'étude en vue de satisfaire aux besoins de logements du Canada pour la période 1965-1970. Si on compare le nombre des mises en chantier au cours du premier trimestre de l'année en cours à celui du premier trimestre de l'année dernière, le premier chiffre étant beaucoup plus élevé, il semble que les efforts en matière de logement l'année dernière seront surpassés de beaucoup en 1969. Il est plus que probable qu'on établira cette année un nouveau record dans le domaine de la construction domiciliaire.

Pour garder tout ceci dans une juste perspective, on pourrait dire que cette activité a certainement été stimulée par les mesures additionnelles prises l'année dernière par le gouvernement fédéral, en plus des autres mesures mises en vigueur au cours des cinq années écoulées.

A titre d'exemple de ce que cela signifie pour une collectivité urbaine particulière, examinons un instant ce que cela a signifié pour les mises en chantier dans ma propre région de Windsor. Il n'y en a eu que 495 en 1962, contre 1,469 en 1968, l'année la meilleure depuis 1965. Au cours des trois premiers mois de 1969, il y a eu plus de 1100 mises en chantier par rapport à quelque 200 au cours des trois premiers mois de l'année dernière.

Il y avait 909 logements sociaux à Windsor, en 1963 y compris les logements de vieillards. Il y en a aujourd'hui 1,691. Il y a actuellement 557 logements de vieillards en construction et l'on a lancé un appel d'offre pour la construction de 200 autres logements familiaux. Cete augmentation du nombre des logements sociaux a largement été possible, à mon avis, grâce à l'impulsion donnée par les mesures du gouvernement fédéral, appliquées depuis cinq ans. Malgré ces efforts et leurs fruits nous n'avons toujours pas assez de bons logements à un coût raisonnable au Canada pour répondre à la demande actuelle, demande qui traduit notre rapide croissance urbaine au cours de ces dernières années.

D'après un sondage récent fait par le directeur des recherches de la ville de Windsor, M. C. T. Ouellette, des demandes pour 835 unités familiales et 919 unités pour les vieillards figurent sur la liste d'attente de logements sociaux à Windsor. On peut trouver des exemples semblables dans presque tous les centres urbains, de quelque importance qu'ils soient, au Canada. De toute évidence, il faut faire davantage. Les Canadiens, et cela se comprend, réclament des initiatives à ce sujet. En présentant ce bill, qui vise à augmenter sensiblement le nombre d'habitations disponibles au Canada le gouvernement fédéral répond à cette demande d'une façon positive.

Permettez-moi de passer rapidement en revue les changements qu'il présente. Bon nombre des modifications qui figurent dans le bill et dans les règlements permettront à plus de gens, à des gens qui ne pouvaient y songer avant, d'acheter leurs maisons. Le bill prévoit le relèvement de montant maximum des prêts pour les maisons, vieilles et nouvelles, ce qui fera baisser le montant des arrhes exigé et diminuer le besoin de deuxièmes hypothèques, qui sont très coûteuses. On a porté à 40 ans la période maximum d'amortissement, ce qui contribuera à abaisser les paiements mensuels. La réduction de 50 p. 100 du droit d'assurance de l'hypothèque ajoutera certes à la réduction du coût. Une modification nécessaire et importante réside dans la majoration du montant maximum des prêts pour l'amélioration des maisons existantes. Cette disposition aidera à supprimer le financement de la deuxième hypothèque, qui s'ajoutait au coût.

Cette mesure permettra aux personnes à revenu modeste d'avoir leur propre maison, car elles pourront plus facilement payer le prix demandé pour les maisons déjà existantes. Cette disposition, ajoutée à une autre autorisant des prêts fédéraux pour l'acquisition ou la réparation de maisons existantes dans les régions de réaménagement urbain, va contribuer à une meilleure utilisation des logements existants. Tout cela signifie que les nouvelles maisons contribueront davantage à accroître notre parc domiciliaire au lieu de remplacer tout simplement les maisons détruites en vue du réaménagement urbain, comme cela s'est produit trop souvent dans le passé.

Le retranchement de la disposition liant le plafond des taux d'intérêt des hypothèques de la SCHL aux taux d'intérêt pour les emprunts à court terme du gouvernement fédéral, a pour but d'encourager les institutions privées de prêts à engager plus de fonds dans la construction domiciliaire. On a jugé qu'en permettant aux taux de s'établir en fonction des forces du marché, on éviterait l'amenuisement des fonds destinés aux hypothèques foncières, phénomène sporadique autrefois, alors que les prêteurs trouvaient ailleurs des placements plus avantageux. Nous espérons aussi que les mesures anti-inflationalistes du gouvernement réussiront à faire baisser les taux d'intérêt. Songeons aussi qu'une autre modification apportée récemment aux règlements prévoit un refinancement quinquennal des hypothèques de la loi nationale sur l'habitation, en vertu duquel l'emprunteur peut, au bout de cinq ans, essayer d'obtenir un taux plus avantageux.

• (2.40 p.m.)

Le bill traduit bien le désir du gouvernement de donner la priorité, dans sa politique, aux besoins en logement des groupes à faible revenu. Et le gouvernement agira de même dans son propre programme de prêts directs et de subsides à l'habitation.

Il facilitera l'obtention de prêts pour des projets à dividende limité et pour des projets mis sur pied par des organisations à but non lucratif. Le domaine d'action sera beaucoup plus vaste. On pourra aider les gens dont les revenus dépassent légèrement le seuil d'admissibilité aux logements sociaux, mais qui ne peuvent pas encore se trouver une maison convenable sur le marché libre, cas assez fréquents dans la région de Windsor.

Ces changements offrent aux syndicats ouvriers, aux églises et aux caisses de pension des compagnies de nouvelles chances d'aménager des projets d'habitations à loyer fixe et modéré, ainsi que des logements coopératifs comme celui de la *Solidarity Tower* que l'on construit à Windsor sous les auspices du Syndicat des travailleurs de l'automobile grâce à un prêt direct du gouvernement fédéral.

Le gouvernement a certainement fait preuve de sagesse en reconnaissant que le besoin de logement des petits salariés a une haute priorité, et doit précéder toute étude des problèmes sociaux que semble avoir provoqués l'expansion des logements sociaux existants; le gouvernement a bien fait d'autoriser la construction des projets déjà très avancés de logements sociaux, et de chercher de nouveaux moyens pour atténuer le stigmate qu'attachent certains à l'habitation de logements sociaux.

D'autre part, si le gouvernement fédéral consent aujourd'hui à partager avec les provinces les frais d'acquisition ou de location des unités qui existent déjà pour les affecter au logement social, il s'ensuivra une utilisation plus efficace des réserves actuelles et une moindre ségrégation des occupants des logis subventionnés.

L'hypothèque portée à un maximum de $18,000 pour les anciennes maisons offrira des possibilités inconnues jusqu'ici aux locataires du logement social, notamment ceux dont le revenu a atteint ou dépassé le maximum en deçà duquel ils pouvaient acheter des locaux dans lesquels ils vivaient, et la chose revêt un intérêt extrême pour la région de Windsor.

Un élément important dans le coût actuel de l'habitation, c'est le coût excessivement élevé, et aussi la pénurie, dans les régions urbaines, des terrains pourvus de tous les services. Le bill à l'étude permet au gouvernement fédéral de s'attaquer au problème avec des moyens nouveaux. Les prêts aux provinces ou aux municipalités, avec l'assentiment des provinces, j'imagine, ou aux organismes d'habitation des provinces, pourront atteindre 90 p. 100 du coût d'acquisition des terrains et d'installation des services, et les terrains seront alors disponibles non seulement pour la construction de logements sociaux mais, pour la première fois, aussi pour la construction privée. Ces prêts, consentis à un taux préférentiel et pour 15 ans, devraient faire baisser le coût des maisons construites sur des terrains ainsi aménagés. En outre, de pareilles entreprises d'aménagement de terrains à propriété publique devraient, grâce à la pression de la concurrence, aider à contenir le coût des terrains groupés par des particuliers et, partant, le coût des maisons construites sur ces terrains.

Ces initiatives montrent comment le gouvernement fédéral est en mesure d'accomplir davantage dans le domaine du logement à l'heure actuelle, en tenant compte des réalités de notre constitution, en vertu de laquelle le logement a été considéré au cours des ans comme relevant exclusivement des provinces. Certes, les problèmes connexes, outre les autres questions urbaines, ne sauraient être réglés uniquement par le gouvernement fédéral, ou sous sa direction exclusive. Nombre de sujets d'inquiétude à propos de la disponibilité et du coût des logements ne concernent que les gouvernements provinciaux et les municipalités qui en relèvent.

Il y a par exemple les questions de zonage, de planification de l'évaluation et de codes du bâtiment. Des mesures s'imposent dans ces domaines et elles ne peuvent venir que des gouvernements provinciaux. Il y a place pour plus d'initiative provinciale dans ces domaines et dans d'autres ayant trait à la politique et à l'administration des affaires urbaines. Il y y a place pour plus d'initiative de la part des provinces qui, du moins, pourraient profiter au maximum de l'aide offerte par le gouvernement fédéral, ce qui n'a pas toujours été le cas dans le passé, dans chaque province du Canada.

Pour suivre des méthodes efficaces et de grande portée, le gouvernement doit tenir compte aujourd'hui des arrangements constitutionnels existants. Il ne s'agit pas de se perdre en subtilités, ni, comme certains le prétendent, de s'abriter derrière la constitution, mais plutôt de faire face aux réalités constitutionnelles et d'en tenir compte. La constitution existe sous une forme donnée; tant qu'on ne l'aura pas modifiée, il faudra, pour agir dans le domaine de l'habitation et, à vrai dire, dans tout domaine d'activité exigeant l'appui ou l'intervention du gouvernement, connaître et respecter les limites qu'elle nous impose.

Si, comme je pense qu'il le devrait, le gouvernement fédéral faisait plus qu'il n'a fait jusqu'ici dans le domaine de l'habitation et par rapport à d'autres sujets d'intérêt urbain, il ne peut pas faire comme si la constitution n'existait pas. Ses initiatives alors produiraient le désordre, une confrontation négative et des embarras—et certainement pas le meilleur emploi de l'argent des contribuables. En d'autres termes, plus de procès sur des questions constitutionnelles, et mais pas plus de logements.

Par ailleurs, pour ce qui est de l'habitation et des affaires urbaines, en général, le gouvernement fédéral devrait exercer ses pouvoirs constitutionnels de la façon la plus complète et la plus créative possible. Et là où il n'a pas la compétence, par l'entr'aide et la consultation avec les provinces, il doit conclure des arrangements pour qu'elles exercent leur propre autorité pour combler les vides. Cette méthode de collaboration a réussi déjà dans quelques entreprises des dernières années. Le ministre d'État (M. Andras) et le gouvernement l'appliquent en ce moment pour atteindre l'objectif d'habitations convenables et à prix modique pour tous les Canadiens.

Je voudrais signaler, toutefois, que quel que soit l'usage judicieux qu'on en fasse, la constitution actuelle ne permettra peut-être pas de trouver des solutions efficaces à tous les problèmes courants. Par conséquent, tandis que les gouvernements fédéral et provinciaux tentent de répondre aux besoins des Canadiens sous l'empire de la constitution existante, il est de la plus grande importance dans l'intervalle d'accélérer le rythme des discussions sur sa réforme et sa modification.

Shakespeare a déjà écrit «Les gens forment la ville». Aujourd'hui, 75 p. 100 des Canadiens vivent dans nos centres urbains. Si cette tendance se maintient, on dira peut-être un jour que le Canada forme une ville, car c'est là où demeurera la population. Par conséquent, si le gouvernement fédéral doit continuer à jouer désormais un rôle important et positif pour les Canadiens, il devra de plus en plus au sein de sa juridiction trouver des solutions aux problèmes de la vie urbaine. Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui démontre comment le gouvernement réagit positivement à la nécessité de s'engager dans cette voie.

M. Gilbert: Le secrétaire parlementaire me permettrait-il une question?

M. Gray: Volontiers.

M. Gilbert: Au sujet de sa remarque concernant l'émission d'obligations du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et municipaux, voudrait-il se reporter à la déclaration du président de la SCHL, selon qui le problème le plus crucial est celui des fonds hypothécaires et que nous avions besoin de 4 milliards de dollars pour financer la construction de maisons en 1969? Si l'on songe qu'en 1968, les institutions prêteuses n'ont consenti que 795 millions en prêts et qu'il leur faut environ 1,600 millions pour remplir leurs engagements de 40 p. 100, que propose le secrétaire parlementaire pour accroître le montant des prêts fournis par les institutions prêteuses?

M. Gray: Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si j'ai bien saisi les chiffres du député. Le chiffre des investissements par les seules compagnies d'assurance a été de 2.7 milliards en 1968. Peut-être parlons-nous de choses différentes; de toute manière, il me semble qu'on ne résout pas un problème en en créant un autre.

Avant d'accorder des bénéfices fiscaux, qui aideront peut-être plus les gens vivant de la sécurité sociale que les économiquement faibles, ce qui n'est pas, je l'espère, ce que veut le député, nous devrions envisager d'autres

possibilités; dont l'une est contenue dans le bill, à savoir, ne pas relever le taux d'intérêt hypothécaire à une hauteur artificielle liée au taux d'emprunt du gouvernement fédéral, mais bien au contraire, dans l'espoir que cette mesure encouragera les prêts hypothécaires, se servir des pouvoirs de persuasion et de consultation du ministre sans portefeuille (M. Andras) pour attirer plus d'argent vers les hypothèques. Je ne parle pas de taux plus élevés, mais plutôt de taux concurrentiels. Je souhaite voir baisser les taux. Je souhaite voir d'autres mesures conjuguées aux efforts du gouvernement pour diminuer la pression inflationniste sur l'économie et maintenir l'économie à un rythme élevé, ce qu'on a fait sensiblement depuis 1963.

• (2.50 p.m.)

M. Gilbert: J'ai une autre question, monsieur l'Orateur. Je vous remercie, monsieur l'Orateur, et je sais gré au député de Windsor-Ouest (M. Gray) de sa bienveillance. Le député consentirait-il à ce que la Banque du Canada augmente la masse monétaire, disons, de 17 millions de dollars, montant requis par le secteur public pour satisfaire aux besoins en logement?

M. Gray: Est-ce le député de Broadview (M. Gilbert) ou le chef du parti créditiste qui parle? C'est difficile à déterminer. Je m'étonne que ce genre de proposition soit avancée si rapidement— je ne dirai pas avec tant d'aisance, pour ne pas sembler injuste, car je crois que le député veut vraiment aider à résoudre le problème du logement.

M. Gilbert: Répondez sans circonlocutions.

M. Gray: Je crois l'avoir fait dans mon exposé. Nous devons éviter les mesures qui augmenteraient les pressions inflationnistes et lamineraient la valeur du dollar. La question mérite qu'on s'y arrête, mais, à première vue, elle pourrait être attribuée au chef créditiste plutôt qu'au parti néo-démocrate qui se targue d'un certain réalisme sur le plan économique.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, j'ai aussi une question à poser au préopinant. Puisqu'il est secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Benson), faut-il en conclure que ses propos traduisent la position officielle et que les recommandations de la Commission royale Carter sur l'aboliton de la taxe de vente de 11 p. 100 ont été rejetées? Peut-être n'exprimait-il qu'une opinion personnelle?

M. Gray: Le député n'est pas novice et il sait que toutes les modifications fiscales sont indiquées dans le budget. Je fais à titre officiel un exposé des difficultés qui s'opposent à une suppression totale de la taxe en ce moment. Encore une fois, je ne vois pas pourquoi l'honorable député tient tant à voir supprimer la taxe sur les immeubes à appartements de luxe et les grands immeubles commerciaux. Je ne savais pas que ces gens-là avaient besoin d'aide; je croyais que c'étaient les gagne-petit qui en avaient besoin. Tout en remerciant le député de ce qui est peut-être un compliment, mais malgré mon titre officiel, cela devra être annoncé en bonne et due forme par mon distingué collègue le ministre des Finances.

M. Steven Paproski (Edmonton-Centre): Je suis entièrement d'accord avec toutes les grandes déclarations de mon collègue, le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), car il n'y a pas d'autre question en matière de politique d'aménagement urbain qui reflète mieux l'urgence qui se fait sentir, par suite du fait que le gouvernement a négligé de s'attaquer sérieusement au problème du logement. Nous avons entendu des ministres et des secrétaires parlementaires nous fournir des chiffres. Ma foi, qu'ils fassent ce qui leur plaît, mais des chiffres réconfortants ne remplaceront jamais un abri confortable.

Il me paraît quelque peu malhonntêe que des ministres et des secrétaires parlementaires nous donnent tous les chiffres voulus sur le montant de logements entrepris, alors qu'ils savent que, proportionnellement, très peu sont des maisons pour une seule famille et que la plupart sont trop chers pour le Canadien moyen. Nous avons entendu le premier ministre (M. Trudeau) déclarer à la Chambre qu'il n'existe pas de problème du logement au Canada. Il s'est donné bien de la peine pour nous le prouver. Je suis persuadé, comme le sont bien des Canadiens, que son discours n'a pas eu comme résultat de doter une seule famille d'un logement.

En fait, le problème existe; il est grave et il s'aggrave chaque jour car le gouvernement refuse de le reconnaître. On ne saurait construire des logements pour les riches seulement; c'est pourtant ce que fait le gouvernement. Il veut bien encourager la construction de maisons pour les riches mais il ne fait rien pour les groupes à revenus moyens ou faibles. Je rappelle au premier ministre qu'il y a des pauvres au Canada. Je ne veux pas parler de gens qui ont moins de $20,000 et qui sont peut-être considérés comme pauvres par le cabinet de riches qui siège là-bas. Je parle de la vraie pauvreté, de l'indigence. La situation est grave et empire sans cesse.

Qu'est-il advenu de la guerre à la pauvreté? Elle a été perdue sans un seul coup de feu. Le premier ministre doit apprendre que

la pauvreté ne respecte pas les barrières raciales. Elle est la même dans toutes les langues. Le bilinguisme ne protège pas contre la pauvreté. Elle existe en Alberta comme au Québec. Qu'est-ce que ce gouvernement de riches fera pour mettre des maisons à la disposition de ceux qui n'ont pas les moyens de loger leurs enfants? Le premier ministre n'a jamais répondu de façon satisfaisante aux accablantes critiques de l'ex-ministre chargé de l'habitation.

Je tiens à dire que le député de Trinity (M. Hellyer) était sincère. Il voulait honnêtement améliorer l'habitation au Canada. Comme il l'a dit dans sa déclaration et dans sa lettre au premier ministre, il était ému du sort des milliers de Canadiens mal logés, mal nourris et mal vêtus des ghettos de nos grandes villes. Seul, parmi les membres du cabinet, il était touché par le problème. Tous les autres s'en moquaient comme de l'an quarante et il a été forcé de démissionner. Le gouvernement a suivi une politique du logement dictée par les puissants entrepreneurs et pour lui les intérêts des particuliers ne valaient pas tripette.

Pourquoi avons-nous abandonné le champ du logement social? Peu importe les protestations du premier ministre, le gouvernement n'a pas à être fier de son action dans ce secteur. Aujourd'hui, il doit se colleter avec la réalité; devenu entrepreneur en bâtiments, le voilà qui construit des logements sociaux à loyer modéré, en collaboration avec les organismes provinciaux et municipaux. Ce n'est vraiment pas trop tôt.

Ce n'est que grâce à des mesures positives et radicales que le prix des maisons baissera. Le gouvernement devrait supprimer immédiatement l'inique taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. L'ancien ministre nous a parlé de l'hésitation du premier ministre à agir, à son recours à des excuses constitutionnelles pour ne pas prendre les dispositions qui s'imposent. Je le dis au premier ministre: la constitution ne doit pas devenir une camisole de force qui nous ligote et nous paralyse. Les gens d'abord, les constitutions après.

Ce qu'il y a de néfaste dans la politique actuelle du gouvernement dont le fiasco de l'habitation n'est qu'un aspect, c'est qu'elle est restrictive et va le devenir de plus en plus. Notre pays a besoin d'une politique expansionniste qui encourage les investissements et le développement, l'exploitation du Nord, le maintien d'une présence canadienne, l'avancement des sciences et l'élévation du niveau de prospérité, de même que l'augmentation du revenu de tous les Canadiens. Aucune nation n'est jamais parvenue à la grandeur en prévoyant seulement des politiques sociales.

Si nous voulons sauvegarder la libre entreprise au pays, il nous faudra produire davantage, épargner davantage, investir davantage et prendre des mesures en vue de réduire les impôts. Ceux-ci sont en train d'étouffer l'économie, et le gouvernement en est responsable. On nous dit avec fierté que, tous les paliers de gouvernement dépensent environ $1,200 pour chaque Canadien. Il serait plus juste de dire que les gouvernements de tous les paliers enlèvent $1,200 à chaque Canadien. Le citoyen est privé d'encouragement et de prospérité par des gouvernements ivres d'impôts, qui ne savent pas quand s'arrêter. L'écart n'est pas grand entre les politiques de bien-être et d'enrégimentation fort coûteuses du gouvernement actuel et le socialisme radical. Le gouvernement s'est laissé distancer dans la course à l'urbanisation des années 60. Tandis que le premier ministre (M. Trudeau) et son cabinet ratiocinent sur d'arides points de droit constitutionnel, des milliers de gens sont sans foyer. Le gouvernement est bien en retard dans la reconstruction sociale que réclamera bientôt le dynamisme des années 70 qui pointent à l'horizon.

[M. Paproski.]

• (3.00 p.m.)

D'après le Conseil économique, la population du Canada atteindra en 1980 le chiffre de 26 millions, soit 33 p. 100 de plus que le moyenne de 1964-1966. Personnellement, j'estime ces prévisions modérées. Les chiffres prévus pour le revenu national global montrent qu'en 1980, le chiffre de 1966 aura doublé; en termes pratiques il est vrai, il n'aura augmenté que de 50 p. 100 à cause de l'effritement continu dû à l'inflation. Cela signifie que dans dix ans, notre prospérité aura diminué de 50 p. 100 à cause de l'incapacité du gouvernement à régler le problème de l'inflation.

Ce n'est pas assez dire que le gouvernement s'est montré incapable d'élaborer des politiques pour lutter contre l'inflation. Le fait est que les mesures prises par le gouvernement ont provoqué une inflation comme on n'en avait jamais vu en temps de paix. Le Régime des pensions du Canada et l'assurance frais médicaux, ainsi que les énormes dépenses du gouvernement depuis dix ans, dépenses irrécupérables et non productives, ont soufflé le ballon de l'inflation au point de le mettre hors d'atteinte.

Nous sommes maintenant menacés de voir stagner la prospérité économique de l'Ouest parce que le gouvernement a laissé accaparer par les États-Unis notre place sur le marché mondial du blé et tandis que les prix continuent à monter, nous sommes à la veille de voir s'effondrer les revenus. C'est à cela que songeait l'ancien ministre des Transports lorsqu'il a dit que le gouvernement refusait de s'attaquer aux problèmes véritables.

A l'heure actuelle au Canada, le logement est un problème capital que le gouvernement n'a pas réussi à maîtriser. Œuvrant toujours pour le compte de la haute finance, le gouvernement a pris des mesures pour supprimer le plafond du taux d'intérêt des hypothèques consenties par la SCHL ouvrant la porte à l'usure. Que personne ne se méprenne sur le fait que les maisons de finance ne tireront pas profit de cette situation.

Qu'est-il arrivé aux taux d'escompte depuis que le ministre actuel des Affaires extérieures, à l'époque ministre des Finances, a supprimé le plafond de ce taux? Il avait dit que le taux d'escompte baisserait mais c'est l'inverse qui s'est produit. Il a augmenté de 50 p. 100. Au lieu de majorer le taux d'intérêt, le gouvernement devrait accorder des prêts directs pour aménager des logements sociaux—il le fait maintenant dit-on, mais je ne m'en suis pas encore aperçu—sans exiger d'intérêts. C'est la seule façon dont les Canadiens qui gagnent moins de $8,000 par an, pourront s'acheter une maison.

En dix ans, messieurs du déversoir, le taux de la SCHL est passé de 5½ p. 100 à 9⅜ p. 100 et la faute en incombe au gouvernement actuel. Il prend maintenant des mesures pour forcer encore ces taux à une époque où les banques déclarent des bénéfices sans précédent. On ne peut pas dire que le gouvernement actuel n'est pas l'ami de la haute finance.

La loi sur les successions à elle seule ruinera des milliers de Canadiens et de petites entreprises canadiennes. D'après le premier ministre il n'y a pas de problème de logement, bien que le prix d'achat d'une maison moyenne ait doublé depuis dix ans. Ce n'est pas tout le monde qui peut habiter à 24 Sussex. Le gouvernement n'a tenu absolument aucun compte de l'avertissement donné par le Conseil économique du Canada dans son quatrième exposé annuel:

> ... de nombreuses personnes songeant à emprunter afin de se construire des maisons peuvent être détournées de leur projet par le fait qu'un surcroît de taux d'intérêt hypothécaire peut avoir de fortes répercussions sur leurs paiements mensuels ...

Cela veut dire que plus les taux d'intérêt sont élevés, moins nombreux sont les emprunteurs. On dira que c'est la loi de Paproski. Voilà ce que le gouvernement a fait. Il a fermé la porte au petit. Il lui a dit, à lui et à sa famille, que son sort lui importait peu. Quant au premier ministre, il dit qu'il n'y a pas de problème. Mais cela ne satisfait pas notre parti.

Les Canadiens demandent des taux d'intérêt moins élevés, non pas plus élevés, en vertu de la LNH. Ils demandent qu'on supprime la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, laquelle a fait monter en flèche le coût des maisons. Qu'est-ce que le ministre et son secrétaire parlementaire savent de ce que coûte une maison? En ont-ils jamais fait construire une? Je me suis déjà occupé de construction, et j'aimerais aider ces représentants, si l'un ou l'autre d'eux veut bien me rencontrer derrière les rideaux après la séance.

Les Canadiens demandent au gouvernement d'agir pour réduire les prix au profit de l'individu. Ils ne veulent pas que le gouvernement continue de faire monter les prix à l'avantage de ses amis et de ceux qui l'appuient en haut lieu. L'ancien ministre avait raison. Le gouvernement a perdu son temps, s'arrêtant à des questions d'ordre secondaire, et il a échoué lamentablement dans le domaine du logement, qui touche des centaines de milliers de citoyens dans toutes les provinces.

M. Chas L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, dans son discours de mercredi dernier, le ministre chargé de l'habitation a insisté sur la nécessité de logements pour les Canadiens à revenus modestes. Sa décision va sûrement aider à améliorer leur situation actuelle. Les priorités établies par le ministre ont imprimé, je pense, un nouvel élan à la construction domiciliaire et fait luire de nouveaux espoirs pour les Canadiens. Je vais vous parler aujourd'hui de l'agglomération torontoise puisque c'est celle que je connais le mieux, mais je suis sûr que d'autres régions du Canada sont ou seront aux prises avec des situations du même genre. Je voudrais parler surtout des logements sociaux.

Il y a deux ans, le Conseil de planification du grand Toronto instituait une enquête sur le logement. En raison de la complexité du problème et des conditions changeantes du marché de l'habitation, l'enquête ne s'est terminée qu'au mois de mars de cette année. Il ressort de l'enquête qu'environ 95,000 logements sociaux s'imposeront dans le grand Toronto, pour la période allant de 1966 à 1981. Il s'agit ici de familles de deux ou trois personnes, qui ont un revenu de $5,640 par année ou moins, et qui sont aux prises avec l'une des quatre situations jugées insuffisantes en matière de logements. Ces conditions d'insuffisance, elles, sont le fait premièrement, de l'état médiocre du logement en soi ou du surpeuplement; deuxièmement, de l'état délabré du logement et de son occupation par une famille ou plus, qu'il y ait ou non encombrement; troisièmement, de l'occupation du logement par deux familles ou plus, qu'il y ait ou non encombrement, et quatrièmement, de l'encombrement seulement.

Cette estimation concernant la nécessité de 95 unités de logements publics était étonnamment élevée et nécessitait une étude attentive. On a élaboré, à cette fin, un critère qu'on a

appelé le coefficient effectif de la demande. Il s'agit de la proportion du nombre total des familles admissibles qui ont demandé un logement public et qui l'accepteraient si on le leur offrait. Ce coefficient, cependant, peut varier. Il dépend de la disponibilité et de l'acceptation des logements publics, de la période d'attente, du choix de l'endroit, du genre d'habitations et aussi de la conscience du public. Actuellement, il est d'environ un pour trois; autrement dit une famille sur trois figurant sur la liste d'attente accepterait un logement si on le lui offrait. C'est important pour les planificateurs, les administrateurs et les hommes politiques s'ils doivent prévoir les besoins en matière de logements publics. Il est peut-être assez important pour justifier une étude sous l'égide de la SCHL.

Après avoir appliqué ce coefficient au nombre d'unités de logements publics nécessaires dans l'agglomération torontoise au cours des dix années allant de 1971 à 1981, le rapport a recommandé la construction de 3,500 unités de logements par an au cours d'une période de dix ans, au coût annuel de 56 millions en dollars de 1969. La recommandation de cette disposition à long terme, concernant 35,000 unités de logements publics pour l'agglomération torontoise, remplirait, en partie seulement, les objectifs du rapport sur le logement.

D'après le rapport, 47,000 familles ne demanderaient pas de logements publics mais vivraient néanmoins, au-dessus de leurs moyens, dans des logements insuffisants. Il signale en outre que 134,500 familles, disposant de revenus faibles ou moyens, ne pourraient pas se permettre un logement convenable si elles s'adressaient au marché libre, mais ne pourraient pas obtenir non plus de logements publics en vertu des directives actuelles.

• (3.10 p.m.)

Nous touchons ici à l'importance de programmes de logement dans le secteur privé qui produit des maisons à meilleur marché sur une grande échelle et qui réduira éventuellement l'urgence de la demande de logements sociaux. Je songe aux projets de logements en copropriété, à bon marché et aux arrhes peu élevées, comme on le prévoit présentement, et à d'autres aussi. La situation de l'agglomération métropolitaine de Toronto est exceptionnelle en raison d'autres facteurs. Il y a d'abord la pénurie d'emplacements convenables pour les projets d'habitations. Toronto est de plus en plus à court d'emplacements susceptibles d'être bâtis. Il est de plus en plus évident qu'il faudra construire des logements sociaux dans les régions en croissance des municipalités voisines.

[M. Caccia.]

Le deuxième facteur, c'est que les lois provinciales restreignent le champ d'action de l'Ontario Housing Corporation aux municipalités qui, comme celle de l'agglomération de Toronto, ont demandé ce genre d'habitations. Il est peu probable que les municipalités en bordure de la région métropolitaine aient demandé à l'Ontario Housing Corporation de construire des logements subventionnés en vue de répondre aux besoins de la ville de Toronto. La seule municipalité à demander des logements sociaux a été celle de Mississauga, car ses habitants l'ont exigé. Le seul moyen de remédier à cette situation serait d'étendre la portée des responsabilités politiques et économiques de la ville de Toronto, mais le gouvernement provincial s'y est toujours opposé.

A la fin de ses remarques mercredi, le ministre a dit qu'il accueillerait avec plaisir les suggestions. J'essaierai d'en soumettre quelques-unes à propos des logements sociaux. Mais auparavant, monsieur l'Orateur, permettez-moi de considérer un moment le succès remporté par l'industrie privée du logement dans le domaine des immeubles de rapport. Quelles en sont les raisons? Probablement celles-ci: 1. Bon emplacement; 2. Loyers proportionnels aux revenus moyens; 3. Possibilité d'offrir aux locataires un large éventail de commodités, allant du centre commercial à la piscine. Notre législation en matière de logements sociaux a jusqu'à présent été très peu intéressante. Si nous voulons que notre politique des logements sociaux obtienne un succès raisonnable dans les villes où les terrains sont d'un prix quasi-prohibitif, nous pourrions prendre leçon sur la manière dont les constructeurs de tours ont abordé le problème.

Si la nouvelle loi reflète les besoins des gens qui vivent dans les logements sociaux, nous aurons fait du progrès. Par exemple, elle pourrait reconnaître des besoins indispensables, notamment des maternelles, des salles de récréation et, pour les jeunes, des terrains de jeu suffisants. Avec la collaboration des gouvernements provinciaux et municipaux, la nouvelle mesure pourrait reconnaître le besoin d'assurer des services d'orientation et d'information afin d'aider les gens à s'adapter à notre vie urbaine assez complexe, à leur fournir des conseils et des renseignements sur les services offerts par les gouvernements, les écoles et les organismes bénévoles, y compris les renseignements sur la question de plus en plus importante des droits des consommateurs. Ces services semblent pertinents, monsieur l'Orateur, si nous voulons réaliser des programmes de logements sociaux intégrés.

Comme à l'égard d'autres grandes politiques nationales, le succès en matière d'habitation dépend de la collaboration des ministères

fédéraux et des autres niveaux de gouvernement. Je consacrerai plus tard quelques remarques à cet aspect de la question. Des mesures d'investissement visant à réduire les tentatives de spéculation ont été décrites mercredi par le ministre. En outre, nous devons rechercher des mesures fiscales tendant vers le même objectif. Mais là ne s'arrête pas la responsabilité du gouvernement fédéral. Pour loger les Canadiens, nous avons besoin du concours du ministère des Transports, car il faut mettre au point des services d'abonnés dans nos villes en pleine croissance. Les lignes de chemin de fer actuelles pourraient parfois servir.

Un autre ministère fédéral qui pourrait être utile en matière d'habitation est celui de la Main-d'œuvre qui pourrait intensifier ses efforts pour attirer les gens vers les petites villes canadiennes, afin de réduire la forte demande d'habitations dans les agglomérations urbaines. Le ministère de l'Expansion économique régionale aide déjà à fournir des emplois aux Canadiens au lieu de les déplacer pour leur en offrir.

Monsieur l'Orateur, je vous exposerai maintenant quelques idées sur le rôle que les autres échelons de gouvernement peuvent jouer afin de loger les Canadiens dans les années à venir. L'Assessment Act d'Ontario est un assez bon exemple de ce que je veux démontrer. C'est un document désuet destiné aux régions rurales et ignorant sereinement les besoins des villes. Cette loi pénalise les améliorations apportées aux maisons, sauf une couche de peinture; elle permet les spéculations sur les terrains, comme la chose se pratique dans l'agglomération de Toronto; elle offre des encouragements pour démolir les bâtiments et les transformer en terrains de stationnement, accroissant ainsi la congestion urbaine. Il y a probablement aussi d'autres lois provinciales touchant l'habitation qui devraient être revisées.

On pourrait faire beaucoup de choses à l'échelon municipal, surtout à Toronto. D'après les statistiques des cinq dernières années, des maisons ont été démolies à Toronto au rythme de quelque 1,000 unités par année. Ces démolitions ont surtout assuré de l'emplacement à des édifices élevés, à des écoles, à des autostrades, à des terrains de stationnement, etc. La pénurie de logements serait aujourd'hui peu considérable à Toronto si nous avions encouragé la construction d'édifices élevés sur des terrains vacants ou commerciaux, si nous avions gardé les maisons au lieu de les démolir, si nous avions découragé la construction d'autoroutes à travers la ville et si nous avions plutôt favorisé le transport public pour qu'il puisse soutenir la forte concurrence et réduire l'encombrement sur les grandes routes.

Voici un autre exemple. Je sais qu'une municipalité est allée jusqu'à interdire que deux familles habitent les maisons qui ont moins de 40 pieds de façade. C'est la conséquence d'un règlement incroyable édicté il y a plus de dix ans dans le borough d'York de l'agglomération de Toronto. On impose une mesure restrictive à une époque de grande demande. Ce règlement local devrait aussi être examiné de près. Une personne bien documentée pourrait sans doute préparer une longue liste de mesures adoptées à d'autres échelons de gouvernement, et qui ont un effet négatif sur notre politique de l'habitation. Chacun de nous pourrait peut-être jouer un rôle dans sa circonscription et seconder les efforts du ministre. Par contre, j'espère que les fonds accessibles par la Société centrale d'hypothèques et de logement permettront une meilleure planification. Après tout, si nous fournissons les fonds, nous devrions veiller à ce qu'ils soient utilisés au mieux, et exercer des pouvoirs indirects de planification.

M. Gilbert: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de lui poser une question? A propos d'habitation, il a parlé surtout de l'agglomération de Toronto. Je sais qu'il y est échevin. Je me demande s'il réussirait à convaincre la municipalité de Toronto d'utiliser la propriété de Langstaff pour fins d'habitation sociale et de la vendre, à cette fin, à l'Ontario Housing Corporation ou à la Société centrale d'hypothèques et de logement. A Toronto, comme il le sait, la liste d'attente pour les logements sociaux est longue de 16,000 noms.

• (3.20 p.m.)

M. Caccia: Je suis heureux de répondre que nous avons réussi à empêcher la vente de ces fermes à des entrepreneurs privés il y a deux mois dans l'espoir que le gouvernement fédéral, par des mesures législatives, permettrait l'acquisition de vastes étendues de terrains. Si les amendements annoncés par le ministre sont approuvés en troisième lecture, ils offriront l'occasion rêvée d'agir dans le sens indiqué par le député ou de prendre des mesures semblables à celles auxquelles il songe.

M. F. J. Bigg (Pembina): Monsieur l'Orateur, le présent débat est probablement le plus important que la Chambre ait entrepris dans la session actuelle. Qu'une crise du logement soit reconnue ou non et que cette crise ait été camouflée ou non par quiconque à la Chambre ou ailleurs, le logement demeure la plus importante des conditions essentielles de la liberté après la sécurité du pays. Lorsqu'un homme possède sa maison et peut l'habiter en sécurité avec sa famille, la liberté est assurée

de survivre dans le monde occidental. Tant que chaque famille au Canada n'a pas au moins l'occasion de posséder un foyer, personne ne peut affirmer qu'elle possède la liberté ou des intérêts dans le pays. C'est l'un de nos objectifs primordiaux de faire tout en notre pouvoir pour nous assurer que chaque homme a l'occasion de posséder sa maison. Je ne pense pas, n'étant pas socialiste, que c'est notre devoir de lui fournir une maison, mais en certains cas, lorsque nous lui avons rendu impossible d'en acquérir une lui-même, j'estime qu'il nous faut prendre des mesures d'urgence pour lui offrir provisoirement un logis.

Quand j'étais député d'Athabasca, le district comptait 21 réserves indiennes, mais aucune n'offrait de logement convenable. Je dirais même plus: sur les 21 réserves, pas plus de trois n'avaient de logements acceptables. Il y en avait donc 18 sans bons logements, et seulement trois avec des logis décents selon les normes canadiennes. On m'excusera de mentionner cela, mais c'est le secteur où la pénurie de logements est la plus flagrante. Faute de perspicacité au moment de la signature des traités, ces gens n'ont pas obtenu l'assurance de pouvoir se procurer des maisons. Dans un tel cas, à mon avis, nous devons nous engager dans le domaine de l'habitation et leur fournir un toit jusqu'à ce qu'ils jouissent des pleins droits des citoyens et puissent se débrouiller seuls.

Pour ce qui est des ghettos économiques de nos villes—il faut bien les appeler par leur nom—nous avons aussi fait preuve de négligence, et tous les gouvernements sont à blâmer à cet égard. Personne ne veut en supporter le blâme, mais je ne veux plus voir quiconque se retrancher derrière le paravent constitutionnel.

Je n'ai pas toujours été du même avis que le député de Trinity (M. Hellyer) et, s'il redevenait ministre chargé de l'habitation, je ne penserais probablement pas comme lui. Toutefois, il fait une honnête tentative pour dissiper l'écran de fumée et faire entrer un peu d'air pur et, du moins, il a agi de façon nette et positive en parcourant le pays et en s'entretenant avec les intéressés. Sa Commission d'étude a produit un rapport qui n'est pas à négliger. Dans les modifications que contient le bill C-192, le gouvernement, après s'être débarrassé de l'ancien ministre des Transports, accepte les conseils du rapport de la Commission d'étude, et maintenant, avec du retard, il essaie de combler des lacunes. Il aurait fallu non seulement examiner le rapport sérieusement, mais appliquer la plupart de ses recommandations. Je suis convaincu que même si le gouvernement n'a pu agir dans le sens des recommandations à cause des restrictions constitutionnelles, les provinces et les municipalités, elles, n'auraient pas demandé mieux que d'approuver un grand nombre des recommandations.

Je n'ai pas l'habitude de faire étalage de mes connaissances juridiques, mais, si j'ai étudié le droit, c'était surtout pour savoir quels étaient au juste les obstacles que dressait la constitution du Canada dans des affaires de ce genre, et je peux ajouter que notre constitution est assez souple pour permettre aux hommes de bonne volonté d'éluder toute entrave constitutionnelle à nos efforts en vue d'assurer le bien-être au Canada. Ce n'est pas la constitution qui est fautive, mais ceux qui tentent de l'utiliser pour faire de l'obstruction ou justifier leur impuissance ou leur indifférence à s'occuper de l'affaire.

Le problème ne consiste pas simplement à trouver des fonds suffisants pour le logement en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Nous pourrions utiliser des fonds publics à cette fin et la situation pourrait encore s'aggraver. Je partage l'avis du préopinant. J'ai été heureux d'entendre un ministériel déclarer courageusement que tout n'était pas parfait et que les membres du cabinet n'avaient pas le monopole de la sagesse. J'ignore si la Société centrale d'hypothèques et de logement est autorisée à faire preuve d'initiative, mais je ne crois pas que les députés qui ont appuyé des projets de lois pour fournir des fonds aux fins du logement en vertu de la loi nationale sur l'habitation aient jamais songé à affecter ces fonds à des maisons d'appartements de grand standing. Je ne parle pas de mesures d'urgence comme celles-là.

Les grandes sociétés canadiennes, qu'elles appartiennent au public ou aux magnats de l'industrie, peuvent fort bien souscrire des fonds, qu'il s'agisse de fonds provenant du Canada, des États-Unis ou des marchés internationaux, et entreprendre la construction de maisons de rapport de luxe avec appartements-terrasses dont les loyers varient entre $200 à $1,000 par mois. Elles le feront sans se soucier de la SCHL. A mon avis, ce serait mal employer les deniers publics si on les donnait à ces gens qui ont déjà le monopole des affaires au pays et il ne faudrait pas leur permettre de puiser dans le trésor public.

Je crois que le Parlement a l'intention de mettre des fonds à la disposition des jeunes couples mariés, surtout à ceux qui débutent dans la vie, qui veulent posséder une maison et qui ne tiennent pas à s'encombrer de dettes pour le reste de leur vie. La constitution nous autorise à prendre bien des mesures pour mettre fin à l'inflation des prix des terrains. On échouera si on permet la possession sans restriction de terrains par l'industrie privée.

Or nous avons restreint la prétendue liberté de l'homme dans des cas où il y a des abus.

A mon avis, la spéculation sur les terrains à bâtir à proximité des grands centres métropolitains est un scandale. Nous sommes trop enclins à nous plaindre des syndicats qui déclenchent des grèves pour des augmentations de salaires. Quand on doit payer $300 de loyer, il faut bien que l'argent vienne de quelque part, à moins qu'on ne soit disposé à le voler. Le seul moyen de se procurer cet argent est d'exiger des augmentations de salaires, mais les patrons ne les accordent que si on les y contraint. Je suis sûr que si on pouvait assurer des loyers raisonnables, il n'y aurait pas tant de grèves. La question du logement est étroitement liée à notre structure économique, liée elle-même à nos prétendues idéologies. On se rejette cmme une balle le mot «révolution». Les hyper-conservateurs se liguent pour faire la révolution contre les travailleurs, tandis que ceux-ci veulent se révolter contre les aristocrates tories, et ainsi de suite. Je veux bien une révolution, mais que ce soit contre les vieilles barbes qui croient que certaines gens ont moins le droit que d'autres de bien gagner leur vie et de vivre aussi confortablement que leurs compatriotes. Une révolution comme celle-là, j'en suis.

• (3.30 p.m.)

Cette forme de révolution est nécessaire chez les ministériels autant que chez les députés à l'extrême gauche de la Chambre, où nous entendons souvent parler des devoirs des hommes les uns envers les autres. Quant à savoir si leurs méthodes sont les bonnnes, c'est une autre histoire. Toutefois, je ne présenterai pas de thèse sur ce point aujourd'hui. Je voudrais plutôt examiner le problème du logement. A mon avis, nous ne prêtons pas suffisamment attention à la façon d'équilibrer l'économie du Canada. Le but avoué du gouvernement, semble-t-il, c'est l'abandon des petites fermes familiales. Si, d'autre part, les agriculteurs doivent venir habiter les villes, nous ne pouvons pas les oublier. Le problème du logement ne se résoudra pas de lui-même. Si la politique du gouvernement est de forcer les petits agriculteurs et les petits pêcheurs à venir habiter la ville, nous devons, pour parer à la situation, disposer d'une politique du logement. L'habitation vient au second rang des biens essentiels. Au premier rang vient la liberté personnelle. Ensuite, il faut pour la famille un abri et des vivres. Autrement, on a des ennuis.

Il est à l'honneur du peuple canadien que le pays n'ait pas été le théâtre de plus d'agitation. Le manque d'habitations a des répercussions plus profondes que le racisme et les droits linguistiques. Pour ma part, je ne m'inquiéterais pas particulièrement de la langue parlée par mes enfants, pourvu que leur estomac soit satisfait. S'ils manquaient de nourriture, je ferais presque n'importe quoi pour leur en trouver. Je consentirais à des compromis pour la langue et pour la culture, mais non devant des estomacs vides ou devant un régime gouvernemental qui prive mes enfants d'un logement convenable. J'ignore comment ces gens frustrés peuvent être aussi patients.

Nous n'avons pas 20 ans devant nous pour penser à ce problème. Si nous n'arrivons pas à le résoudre, nous serons remplacés; du moins, nous devrions l'être. Retroussons nos manches, mettons-nous à l'œuvre et assurons-nous que tous les fonds nécessaires seront accordés par l'intermédiaire de la SCHL, à ceux qui veulent construire des maisons. Que le ministre des Finances (M. Benson) ne nous dise pas que les taux d'intérêt sont sacrés, car ils ne le sont pas. Somme toute, l'argent n'est qu'une chose artificielle. Il n'a aucune valeur en soi, sauf entre Canadiens qui font honneur au morceau de papier sur lequel la valeur est imprimée. Nous pourrions avoir un étalon-or, un étalon-bois ou un étalon-poisson. La Banque du Canada se contente au fond d'honorer un billet à ordre. Les membres du Crédit social ont raison, je pense, lorsqu'ils disent que l'argent pourrait être libre d'intérêt. En vertu de la loi actuelle, l'argent pourrait être disponible à un taux d'intérêt raisonnable si nous voulions payer le prix en renonçant aux profits exorbitants.

Outre une politique de logement, il faut une politique monétaire et une politique économique. Il faut développer les industries de base comme l'agriculture, la pêche, les forêts. Il faut songer à la conservation. Si les jeunes préfèrent émarger à l'assistance sociale tout l'été au lieu de combattre les incendies de forêts, de patrouiller nos forêts, ou de faire de l'arpentage, il faut se rendre à l'évidence: nous avons perdu notre énergie de pionniers, nous ne savons plus travailler de nos mains. Dans ces conditions, le prix des maisons augmentera. Il n'y a pas de magie là-dedans; il nous faut du bois pour construire nos maisons, et il nous le faut à un prix raisonnable.

Un député a prétendu que la taxe de vente sur les matériaux de construction ne retentissait vraiment pas sur le prix des maisons. C'est tout à fait ridicule. J'admets qu'il nous faut trouver des revenus quelque part, mais je doute que cela soit la meilleure façon. Je ne conteste pas le droit qu'on a d'imposer des taxes sur les spiritueux que je bois, et je ne suis pas abstinent. C'est à l'égard des choses superflues qu'il convient d'imposer des taxes. Mais il ne convient aucunement, à non avis, de taxer les briques et les planches qui servent à construire une modeste maison pour une famille à revenus moyens.

Si j'ai bien compris, le député a avancé que l'impôt n'était pas réellement de 11 p. 100, mais qu'il ne représentait en réalité que 3 p. 100 du coût de la maison. Il me semble qu'il ne regarde pas par le bon bout de la lunette. Je soutiens que ces 11 p. 100 s'élèvent jusqu'à 14, 16, 18 p. 100 si on tient compte des frais hypothécaires. Par le temps qu'on a fini de rembourser l'hypothèque, on a payé le double de la valeur de la maison. Chaque fois qu'on y ajoute un impôt, le coût augmente. Comme j'ai dit tantôt, c'est un cercle vicieux. Si vous exigez de votre locataire un loyer trop élevé, il exigera un salaire déraisonnable.

J'ai beaucoup critiqué, mais j'ai une proposition à faire. Ayant accordé plus d'argent pour les hypothèques aux termes de la loi nationale sur l'habitation, comme mesure bouche-trou, le gouvernement devrait maintenant s'attaquer à éliminer le chômage à travers le pays. Nous devons former les gens en vue des emplois, et cela devrait faire partie de notre politique. Nous ne devons pas mettre tous nos œufs dans le même panier. Comme nous avons affecté plus d'argent aux hypothèques aux termes de la loi nationale sur l'habitation, nous pourrions également consacrer plus d'argent à la formation professionnelle et à la recherche.

Je me réjouis de constater que le bill affecte des sommes à la recherche sur le logement. Une forte proportion des recettes du Trésor ces 20 prochaines années proviendront du nord du 60e parallèle. Le logement deviendra un problème dans le Nord, peut-être perpétuel. Les capitaux destinés au logement ne seront pas facilement disponibles dans le Nord. Dès lors, nous devrons absorber les frais et fournir des logements dans ces régions pour les ouvriers en construction, les fonctionnaires et autres personnes. J'estime que c'est un fardeau financier que le Trésor doit assumer, car c'est ainsi que nous pourrons assurer l'expansion économique du Canada. L'affectation au logement de quelques millions de dollars supplémentaires nous permettra de produire plus de minéraux, de pétrole, de bois de construction et de poisson, et d'acquérir une plus grande sécurité.

Nous ne pouvons espérer que l'industrie privée garantisse le coût de la construction de maisons à Coppermine, parce que dès que la société Coppermine aura extrait tout le minerai de cette région, elle se déplacera vers une autre région, comme dans le cas d'Elliott Lake. Nous devrions donc examiner la possibilité de fournir des maisons mobiles, ou des maisons d'aluminium, suffisamment isolées, et qui pourraient être transportées dans nos régions septentrionales par auto-neige ou tracteur. Lorsqu'une entreprise se déplace vers la mine suivante, ces maisons mobiles pourraient alors être louées à la nouvelle exploitation.

Nous devrions, je pense, nous départir de notre impassibilité devant cet état de choses. Nous ne devrions pas lever les bras au ciel et déclarer que nous ne pouvons pas obtenir de fonds hypothécaires et, par conséquent, que nous ne pouvons pas assurer la mise en valeur du Nord. Ce qu'il nous faut ce sont des habitations appropriées et un mode approprié de financement. Qu'on cesse de répéter que la mise en valeur du Nord est impossible parce que nos ancêtres en 1867 ne comprenaient pas l'énergie atomique ni les autres substances qu'on produit à Coppermine River. Nous trouverons des solutions si nous nous servons de notre intelligence. Le progrès dépend d'une telle attitude. Accordons la priorité aux choses qui la méritent. Passons moins de temps à nous tailler un fief, à nous contempler dans la glace ou à regarder le petit écran. Consacrons un peu plus de temps à l'étude de nos problèmes, au lieu d'imaginer des raisons fantaisistes pour justifier notre inaction.

• (3.40 p.m.)

[*Français*]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, il y a quelques années, les libéraux, qui siégeaient alors du côté de l'opposition, ne rataient aucune occasion de critiquer les projets de loi présentés par le gouvernement, ni de se moquer des visions sur l'avenir du premier ministre de l'époque, le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker).

Même si le gouvernement actuel n'a été au pouvoir que durant quelques mois, il est temps de signaler l'inertie, la paresse et l'incompétence de ceux qui gouvernent actuellement le pays, notamment en ce qui a trait à l'habitation.

L'expression «les grandes illusions» conviendrait parfaitement pour caractériser la politique et les projets de loi qui nous sont présentés depuis l'ouverture du présent Parlement.

Comme on le sait, le mot «illusion» vient du mot latin *illusio* et du verbe latin *illudere* qui signifie «se jouer de». Larousse définit l'illusion en ces termes, et je cite:

Erreur des sens ou de l'esprit, qui fait prendre l'apparence pour la réalité.

Donc, selon cette définition, le gouvernement, par la présentation du projet de loi sur l'habitation, crée des illusions. Il veut se jouer de la population, dont il semble se moquer éperdument. Le gouvernement veut nous faire prendre des vessies pour des lanternes. Il veut faire naître des espoirs dans la population, grâce au bill C-192, mais en vérité, il ne réussit pas, car nous voyons clair dans son jeu. Ce projet de loi est déce-

vant. Le gouvernement se créée tout simplement des illusions, ce qui signifie qu'il se trompe lui-même, parce que nous voyons clair dans son jeu, lorsqu'il présente à la hâte, à la vapeur, un bill bâclé, incomplet, insuffisant, dont les visées ne correspondent pas aux besoins de la population canadienne, en matière de logement.

M. Fernand Beauregard, du journal *La Presse*, a bien analysé les motifs de la présentation brutale de ce projet de loi. Après avoir brièvement analysé, dans l'édition du 30 avril, les principales dispositions du projet de loi, il concluait ainsi son article, et je cite:

Survenant à moins de cinq jours de la démission du ministre Paul Hellyer, responsable auprès du gouvernement des problèmes de l'habitation, le dépôt de ce projet de loi aura sans aucun doute pour effet d'atténuer les inquiétudes de ceux qui déploraient la lenteur du gouvernement Trudeau face à la crise du logement.

D'après ce journaliste, le projet de loi n'aura pas pour effet de faire construire plus de logements, de permettre aux Canadiens d'être mieux logés ni d'être logés à meilleur compte, mais bien d'atténuer, et je cite:

... les inquiétudes de ceux qui déploraient la lenteur du gouvernement Trudeau ...

...sur la question du logement. Et l'article se termine comme il suit:

Tout porte à croire au surplus que le premier ministre a accéléré la présentation de ce bill, afin de rendre plus difficile à accepter à leur face même les motifs qu'a invoqués le ministre des Transports pour démissionner.

On réalise donc que la population n'est pas dupe, pas plus que les journalistes, qui ont pourtant grandement contribué à créer la «trudeaumanie» et la «trudeaulâtrie», et qui commencent à discerner les intentions nettement politiques dissimulées derrière les projets de loi du gouvernement.

Nous ne pouvons que souhaiter que les journalistes de la presse écrite et parlée continuent dans cette veine et ne craignent pas de fustiger la politique gouvernementale, surtout lorsqu'il s'agit d'une mesure comme celle que nous étudions présentement.

En résumé, que dit le bill C-192? Qu'offre-t-il en vue de soulager la grave crise du logement qui sévit au Canada? Les principales dispositions du bill sont les suivantes: Il augmente les sommes disponibles en vertu de la loi nationale de l'habitation; il prolonge, pour certaines catégories de prêts, la période de remboursement; enfin, il supprime le plafond du taux d'intérêt des prêts consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation.

Le présent bill, comme la plupart des autres qui sont étudiés à la Chambre, à l'exception peut-être du bill omnibus, ne traite que de questions financières. En d'autres mots, il donne raison aux députés du Ralliement créditiste qui disent que le problème financier constitue le principal problème au Canada, tant dans les provinces que dans les municipalités.

Dans ce projet de loi il n'est question que de prêts, de remboursement, de période de remboursement des prêts et des taux d'intérêt. Toutes sont des questions relatives à la finance et se rattachent au problème monétaire. On ne pourra donc pas blâmer les députés du Ralliement créditiste, qui prétendent que le problème financier est le plus important que nous ayons à régler, de participer à ce débat portant exclusivement sur des questions financières.

Le problème de l'habitation est un problème financier. Le rapport Hellyer sur le logement et l'aménagement urbain, à la page 13, traite de l'urgence du problème. Urgence est le grand mot qui caractérise tout le rapport. En second lieu, le rapport traite, de façon secondaire, de la hausse du taux d'intérêt. Je cite le rapport:

Urgence. C'est assurément une des impressions les plus vives de la Commission. Il est nécessaire d'agir pendant qu'une intervention raisonnable est encore possible. Beaucoup de Canadiens dont les besoins datent d'hier réclament des logements non pas pour demain mais pour aujourd'hui même. Ils parlent avec la voix du ressentiment et n'acceptent plus qu'on leur dise que la responsabilité doit retomber sur tel autre gouvernement.

Au sein de l'abondance qui les entoure, ils refusent dans leur colère grandissante d'attendre un «tout petit peu plus» pour obtenir leur part minimum. Dans un monde où les besoins se multiplient et les espoirs s'éveillent un peu plus ou un peu mieux ne suffisent plus.

Et aussitôt après, le rapport Hellyer traite de ce qui suit, et je cite:

La Commission d'étude est convaincue que le Canada a les ressources matérielles, techniques et intellectuelles nécessaires pour répondre à ces besoins et surmonter ces difficultés.

Monsieur l'Orateur, c'est ce que les créditistes ont toujours prétendu. Le Canada possède les ressources matérielles et techniques nécessaires pour satisfaire ses besoins et surmonter ses difficultés. Le Canada possède les ouvriers nécessaires à la construction des maisons. En effet, des milliers de chômeurs sont actuellement avides de trouver du travail; des milliers d'ouvriers de la construction sont actuellement en chômage et ne demanderaient pas mieux que de construire des maisons pour les Canadiens qui en ont besoin.

Le Canada possède actuellement des ingénieurs, des architectes et des techniciens capables de concevoir des ensembles harmonieux, des projets d'habitation capables de loger convenablement les familles canadiennes.

Nous possédons également les matériaux. Les cimenteries canadiennes, par exemple, ne produisent qu'à 75 p. 100 et moins de leur

capacité, et les aciéries sont capables de fournir le fer, l'acier et tout autre métal ferreux. Les marchands de bois sont disposés à vendre les amoncellements de bois qui encombrent leurs cours. L'industrie forestière canadienne ne demande pas mieux que de produire plus de bois de charpente et de satisfaire les besoins des Canadiens.

Monsieur l'Orateur, le rapport Hellyer disait de plus, et je cite:

La Commission d'étude est convaincue que le Canada a les ressources matérielles, techniques et intellectuelles nécessaires pour répondre à ces besoins et surmonter ces difficultés.

Le rapport Hellyer est excellent. Il nous a été présenté, ici, dans une salle du Parlement. Je veux rendre hommage aussi au responsable, à cette époque, du programme d'habitation. A mon avis, cet homme est très courageux. Il a fait un travail formidable en constatant tout ce que nous constatons depuis cinq ans.

En vérité, je viens de le dire, je suis d'accord avec la Commission quand elle affirme que le Canada possède les richesses matérielles et les techniques nécessaires pour satisfaire la demande actuelle de logements salubres pour les Canadiens.

Mais en lisant le projet de loi à l'étude, c'est-à-dire le bill C-192, je doute que le Canada possède les ressources intellectuelles pour utiliser ces richesses naturelles et ces techniques, car le gouvernement est incapable de faire l'effort d'intelligence nécessaire pour mettre les ressources financières de la Banque du Canada à la disposition de ceux qui veulent se construire. En effet, il refuse d'adapter le système financier aux réalités physiques de ce pays.

Les ressources intellectuelles manquent, dis-je. C'est l'intelligence qui fait défaut chez les auteurs de ce bill C-192. Larousse dit que l'intelligence est «la faculté de connaître», «la faculté de comprendre».

Le gouvernement refuse de reconnaître, de comprendre et de rendre financièrement possible ce qui est physiquement réalisable et moralement souhaitable, parce que les facultés intellectuelles des autorités gouvernementales sont inaptes à comprendre et à connaître.

Mais si l'on applique le principe de philosophie à l'effet que tout ce qui passe par l'intelligence passe d'abord par les sens, nous devons reconnaître que les perceptions sensorielles des libéraux font nettement défaut et qu'ils ont des yeux pour ne rien voir et des oreilles pour ne rien entendre. Monsieur l'Orateur, leur intelligence ne fonctionne pas, ne connaît pas les moyens de résoudre les problèmes financiers, parce qu'ils ne voient pas et ne veulent pas comprendre. En un mot, ils sont «bouchés», et je dirais même, contrôlés. Par qui? Par les gros financiers, qui ont soif de revenus de leurs capitaux et qui augmentent ainsi leurs revenus.

[M. Beaudoin.]

• (3.50 p.m.)

Alors, nous allons de nouveau tenter de les «déboucher», de leur ouvrir les yeux et de leur faire comprendre le langage créditiste, en matière de finance.

A la page 31, du rapport Hellyer, relativement aux disponibilités des fonds hypothécaires et à la hausse du taux de l'intérêt, on peut lire ce qui suit:

Il ne suffit pas d'assurer des disponibilités suffisantes de fonds hypothécaires; il faut aussi faire en sorte que ces fonds soient disponibles à des taux d'intérêt qui mettront le coût du logement à la portée du salarié moyen canadien. De fait, il semble presque certain que la montée en flèche des taux d'intérêt, depuis 30 mois, a été le facteur qui a le plus contribué à faire monter le prix de la propriété privée au-dessus de ce que peuvent se permettre nombre de citoyens canadiens à revenus moyens. Une hausse de 1 p. 100 du taux d'intérêt fait augmenter de $9 la mensualité sur une hypothèque de $15,000 sur 25 ans. Une augmentation de 2 p. 100 du taux d'intérêt fait augmenter la mensualité de quelque $19 pour 25 ans, pour un total d'environ $5,700 de plus à verser en amortissement.

Plus loin, il est dit bien timidement, et je cite:

Il est facile de constater que le prix de l'argent est le grand responsable de la montée des prix du logement au Canada, mais malheureusement, c'est le problème le plus difficile à résoudre. Il n'existe pas de solution simple ... Mais il y a une chose que l'on peut faire et que la Commission recommande de toutes ses forces. Il faut que le taux d'intérêt des hypothèques baisse, sans quoi ce serait refuser à un grand nombre de Canadiens l'accès au marché du logement ou à s'exposer à une action de l'État doublement intolérable à cause de son caractère de coercition et de son coût.

Monsieur l'Orateur, après tous ces atermoiements, toutes ces tergiversations, tous ces tiraillements dans le bas ventre, la Commission Hellyer accouche d'une souris que n'avorte pas le premier ministre (M. Trudeau), et qu'il s'empresse de délivrer pour qu'elle soit, comme dit le paragraphe 1 de l'article 195 du Code criminel: "sortie bien vivante du sein de sa mère, qu'elle ait respiré ou non, qu'elle ait ou non une circulation indépendante, et que le cordon ombilical soit coupé ou non». Dès lors, le gouvernement accouche de la souris suivante, afin de régler le problème financier de ceux qui veulent être mieux logés, et que le taux d'intérêt des prêts assurés en vertu de la Loi nationale sur l'habitation puisse librement trouver son propre niveau sur les marchés financiers.

Voilà un contrôle intelligent, mais irresponsable. En un tournemain, la commission rejette l'idée d'un programme de subventions applicables au taux d'intérêt sous prétexte que cela coûterait trop cher en subventions annuelles. Cela coûterait—précise le rap-

port—pour une subvention qui commencerait à 4 p. 100, pour ceux qui gagnent moins de $4,000 par année, et diminuerait de 1 point par $1,000 de revenu, jusqu'à concurrence de $7,000, «la somme de plus de 60 millions de dollars par année pour les 25 années que dure l'hypothèque.»

La Commission trouve que 60 millions par année, c'est trop cher pour loger convenablement les quelque 296,000 familles non agricoles qui tombent dans cette catégorie de revenu, bien que ces 296,000 familles paient, à elles seules, plus du tiers des impôts personnels que le gouvernement perçoit.

Le gouvernement dit qu'il en coûte trop cher pour aider les familles à faible revenu, et il offre comme solution de rechange un intérêt de 9½, 10 ou 10½ p. 100, et peut-être plus, selon l'appétit des financiers qui contrôlent la vie économique canadienne.

Voilà la sorte de politique que nous présente le gouvernement. C'est, à notre avis, une politique rétrograde qu'il faut absolument rejeter.

Il y a quelques jours, à l'occasion du débat sur la démission du ministre des Transports, le chef du Ralliement créditiste (M. Caouette) a longuement cité le témoignage de M. Gaston Bardet, directeur des Études à l'Institut supérieur et international d'Urbanisme appliqué de Bruxelles, qui préconise, entre autres, et je cite:

> ... seul le prêt sans intérêt peut nous permettre de sortir de l'impasse en matière de logement.

M. Bardet écrit, au sujet de la construction domiciliaire, qu'il n'y a pas moyen d'en sortir, si l'État devient usurier. Nous condamnons les compagnies de finance voraces, mais quand c'est l'État qui pratique cette usure, nous devons le flétrir dans les termes les plus énergiques.

L'État n'est pas obligé de se livrer à l'usure, ni d'emprunter pour le financement public, car cela pourrait se faire par l'application des principes directeurs du Crédit social. Le rapport Hellyer disait, et je cite:

> Il est facile de constater que le prix de l'argent est le grand responsable de la montée des prix du logement au Canada, mais malheureusement, c'est le problème le plus difficile à résoudre ...

Il y a quelques années, le ministre actuel des Postes et des Communications (M. Kierans) a commencé sa carrière politique en dénonçant ce qu'il appelait «le mythe créditiste». De telles dénonciations, en plus des nombreux titres à lui décernés par la grande finance, devaient finalement lui valoir des récompenses politiques.

Je n'ai pas le temps, monsieur l'Orateur, de reprendre tous les arguments «miteux», fallacieux et trompeurs dont s'est servi en 1963 le ministre actuel des Postes et des Communications, parce qu'il ne me reste que peu de temps.

Le ministre des Postes et des Communications nous dira-t-il s'il s'agit d'un mythe ou d'une création usuraire, après avoir lu le rapport Hellyer? Le ministre nous dira-t-il s'il s'agit d'un mythe, quand le gouvernement canadien effectue des prêts sans intérêt à l'étranger? Le ministre nous dira-t-il s'il s'est agi d'un mythe, quand, durant l'entre-deux-guerres, l'Allemagne a financé un programme de construction, presque sans intérêt, soit à un taux de 1.5 p. 100, pour couvrir les frais administratifs seulement?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Comme il est quatre heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills privés, les avis de motion et les bills publics.

[*Traduction*]

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, les députés qui s'intéressent à ces projets de loi en ont discuté. Je crois qu'on acceptera, comme je le propose à la Chambre, que celle-ci se réunisse au cours de la période réservée aux mesures d'initiative parlementaire afin d'étudier l'article nº 1, c'est-à-dire l'étape du rapport et la troisième lecture qui doit en résulter d'un bill concernant la Corporation d'Hypothèque Huron et Érié. Quand on en aurait terminé, la Chambre s'ajournerait.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Est-ce d'accord?

Des voix: Oui.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, certains entretiens se sont déroulés sans moi. On pourrait peut-être étudier l'article nº 11, le bill d'intérêt privé inscrit au nom du député d'Halifax-East Hants (M. McCleave) concernant la Nova Scotia Savings and Loan Company. Une fois qu'on aura étudié le bill S-7, pourrait-on examiner le bill S-34? Nous pourrions peut-être nous entendre sur ce point.

M. Howard (Skeena): Il est difficile de tout faire à la fois, mais si la Chambre y consent, on pourrait peut-être inclure dans l'ordre, un ordre spécial visant à étudier l'article nº 1, le bill S-7, et accorder un rang prioritaire à l'article nº 11, soit la deuxième lecture et le renvoi au comité du bill S-24, pour qu'il puisse figurer comme article nº 1 la prochaine fois où l'on étudiera les mesures d'initiative parlementaire. Ce serait une formule acceptable.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

• (4.00 p.m.)

BILLS PRIVÉS

LA CORPORATION D'HYPOTHÈQUE HURON ET ÉRIÉ—ÉTAPE DU RAPPORT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 21 février, du bill S-7, concernant la Corporation d'hypothèque Huron et Érié, dont le comité permanent des finances, du commerce, et des questions économiques a fait rapport (sans amendement) et de l'amendement de M. Saltsman, page 5826.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre est saisie de l'amendement.

M. Frank Howard (Skeena): Comme j'ai parlé de l'amendement, monsieur l'Orateur, puis-je invoquer le Règlement afin d'obtenir la parole pour dire qu'avec l'agrément du député de Waterloo (M. Saltsman), je demande à la Chambre de consentir à ce que l'amendement soit retiré.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est retiré.)

M. D. Gordon Blair (Grenville-Carleton) propose:

Que le bill nº S-7, concernant la Corporation d'hypothèque Huron et Érié, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques à fait rapport (sans amendement), soit adopté.

(La motion est adoptée.)

(M. Blair propose le 3e lecture et l'adoption du bill.)

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 3e fois et adopté.)

NOVA SCOTIA SAVINGS & LOAN COMPANY

L'ordre du jour appelle:

Deuxième lecture et renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du bill S-34, loi concernant la Nova Scotia Savings & Loan Company (M. McCleave).

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, il avait été convenu, je crois, que le bill soit tout simplement placé en tête de la liste pour la prochaine période consacrée à l'étude des bills d'initiative privée.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): C'est ce que je crois moi aussi, monsieur l'Orateur, et je suis reconnaissant aux députés qui ont pris ces dispositions.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Si c'est ce qui a été convenu, l'ordre est réservé. Conformément à un ordre spécial adopté aujourd'hui, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi deux heures.

(A 4 h. 05, la séance est levée d'office, en conformité d'un ordre spécial).

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 2 juin 1969

La séance est ouverte à deux heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

ORDRE DE CONVOCATION DE TÉMOINS AU SUJET DE L'EMBRANCHEMENT FERROVIAIRE DU GRAND LAC DES ESCLAVES

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, il y a eu des discussions au sujet de l'affaire dont était saisi le comité permanent des transports et des communications, et qui portait sur l'embranchement du Grand lac des Esclaves du Canadien National. Je crois qu'on pourrait obtenir l'approbation unanime de la Chambre à un ordre rédigé dans ces termes: Que le comité permanent des transports et des communications entende les témoignages de M. Peter Rohl, de la Ben Ginter Construction Co. Ltd., de la Lucas Construction Ltd., de la Hatch Construction Ltd. et de la Krywa Bros. Construction Ltd., au sujet des revendications ayant trait à la construction de la ligne de chemin de fer du Grand lac des Esclaves, pour le compte du Canadien National.

S'il y a consentement unanime, nous pourrions probablement en faire un ordre de la Chambre.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—DÉCLARATION DU MINISTRE À SON RETOUR DE BRUXELLES AU SUJET DES FORCES CANADIENNES EN EUROPE

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'engagement que j'ai pris envers la Chambre, j'aimerais maintenant rendre compte aux honorables députés de la réunion qu'a tenue à Bruxelles, mercredi dernier, le Comité des plans de défense de l'OTAN. En même temps, j'aimerais déposer des copies du communiqué, en français et en anglais, et proposer que le texte en soit annexé aux délibérations d'aujourd'hui.

La première étape du cycle de planification de l'OTAN consiste, de la part des ministres de la Défense, à se mettre d'accord sur l'orientation à donner aux autorités militaires qui, par la suite, transforment cette orientation en plan de défense détaillé. C'est cette première étape que nous avons franchie mercredi dernier.

La réunion présentait un intérêt particulier pour notre pays, vu que c'est à cette question que nous avons entrepris d'amorcer des discussions sur les propositions du Canada visant à opérer des changements au sein des Forces canadiennes en Europe. La question est évoquée dans le paragraphe 5 du communiqué, qui se lit ainsi:

> M. Cadieux, ministre de la Défense nationale du Canada, a expliqué au Comité des plans de défense la politique et l'intention générale de son gouvernement, concernant les Forces canadiennes en Europe. Le Comité des plans de défense a discuté des procédures de consultation. La première étape consistera en une discussion des propositions canadiennes entre les autorités militaires du Canada et de l'OTAN, dans un avenir immédiat.

[*Traduction*]

En expliquant au comité des plans de défense la politique et l'intention générale du gouvernement canadien concernant les forces canadiennes en Europe, j'ai dit que, par suite de la révision de notre politique de défense, le gouvernement canadien avait réaffirmé sa foi envers la sécurité collective, ainsi que la participation du Canada à l'OTAN et l'importance de l'OTAN pour la sécurité du Canada. J'ai dit également que, même si le Canada projetait de réduire progressivement l'étendue de ses forces en Europe, il y maintiendrait une présence militaire significative.

J'ai signalé que l'Alliance nord-atlantique n'est pas seulement une alliance pour la défense de l'Europe, mais que la région de l'Atlantique Nord comprend aussi l'Amérique du Nord, et que les efforts de défense en Amérique du Nord contribuent, en fait, à la sécurité de l'Europe.

• (2.10 p.m.)

Pour ce qui est de la restructuration des forces canadiennes, j'ai dit que nos forces en Europe avaient maintenant besoin d'un matériel et d'un entraînement différents de ceux des forces que nous maintenons au Canada pour la défense de l'Amérique du Nord. Nous projetons de restructurer les forces canadiennes, sur une période de temps, de manière à ce que le matériel et l'entraînement

nécessaires à leurs rôles, tant chez nous qu'à l'étranger, soient compatibles. Une fois ce processus terminé, outre un élément Air distinct, le Canada disposera en Europe d'une force terrestre moderne, mobile, mais plus petite. Cet objectif répond exactement à la nécessité pour l'OTAN de disposer d'éléments terrestres atteignant un haut degré de préparation, de souplesse et de mobilité.

On a beaucoup spéculé sur les forces que nous aurons en Europe. Vu que les consultations viennent de commencer, et qu'elles ne se termineront pas avant quelque temps, il ne m'est pas possible de dire quelle sera, en définitive, notre situation en Europe. Les propositions que nous avons mises de l'avant entraîneraient la transformation de notre Groupe-brigade mécanisé actuel en un groupement de combat aérotransportable, appuyé par des hélicoptères. En outre, nous avons proposé que l'élément Air soit, au départ, doté d'appareils CF-104.

Pendant que j'étais à Bruxelles, j'en ai profité pour m'entretenir officieusement des propositions canadiennes avec les ministres de la Défense de l'Allemagne, de la Belgique, des États-Unis, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, dont les pays respectifs ont des forces stationnées en Europe centrale. J'ai également expliqué ces propositions aux ministres de la Défense du Danemark et de la Norvège. Tous les ministres à qui j'ai parlé ont exprimé très franchement leur inquiétude quant à l'étendue des changements et des réductions envisagés. Ils ont cherché à engager des consultations détaillées, conformément aux procédures convenues de l'OTAN.

Le Canada s'est toujours acquitté pleinement de ses obligations, et il va continuer à le faire. Dans l'Alliance nord-atlantique, chaque membre a le droit de modifier ses engagements, mais en même temps a l'obligation de suivre les procédures de consultation qui ont été établies. Ces arrangements ont été conçus dans l'intérêt le mieux compris de l'OTAN, et nous voulons nous assurer de bénéficier au maximum de ces consultations concernant les changements que nous proposons. Par conséquent, peut-être ne pourrai-je rendre compte en détail de ces questions avant que les consultations ne soient terminées.

Ces procédures de consultation sur les changements apportés aux contributions nationales exigent que des discussions s'amorcent d'abord avec les autorités militaires de l'OTAN et le Comité des plans de défense, tant au cours de séances permanentes que de séances au niveau des ministres. Normalement, comme je l'ai mentionné à la Chambre le 24 avril, ces consultations ont lieu pendant la révision annuelle des plans de défense—les engagements définitifs quant à l'apport militaire de chaque nation pour l'année suivante étant pris lors de la réunion ministérielle régulière du Comité des plans de défense, en décembre.

Mon intention a toujours été, il va sans dire, d'avoir des consultations satisfaisantes avec nos alliés sur tous changements que nous faisons. J'ai assuré à mes collègues de l'OTAN que, bien que nous ne nous proposions pas de reconsidérer les décisions de principe annoncées le 3 avril, nous suivrions la lettre et l'esprit de la procédure de consultation. Nos propositions ont déjà été soumises aux autorités militaires de l'OTAN. J'ai confiance qu'une fois les consultations terminées, nous en arriverons à des conclusions qui seront satisfaisantes tant pour le Canada que pour nos alliés.

La planification de la situation future de nos forces, tant en Europe qu'au Canada, procédera parallèlement aux consultations avec nos alliés de l'OTAN. Notre intention est d'en arriver à cette nouvelle situation d'ici trois ans. Cette nouvelle situation évitera des augmentations très sensibles dans le budget de la défense, lesquelles auraient été nécessaires, autrement n'entraînera pas de réductions dans le budget de la défense. Nous croyons pouvoir opérer cette transition—sauf événements internationaux imprévus—dans les limites d'un budget qui sera maintenu au même niveau pendant les trois prochaines années.

On comprend fort bien que les honorables députés attendent avec impatience des renseignements détaillés sur les changements qui interviendront dans nos Forces armées,—question qui préoccupe vivement tous les Canadiens. Monsieur l'Orateur, cette anxiété est partagée par les membres des Forces armées canadiennes, et, à vrai dire, elle s'en trouve accentuée du fait qu'ils sont directement en cause. Nous sommes déterminés à faire en sorte que tous changements que nous ferons seront dans l'intérêt le mieux conçu du Canada et, en même temps, nous devons reconnaître—et en fait nous reconnaissons—que nous avons une obligation et un engagement à remplir envers les membres de nos Forces armées. A cet égard, nous avons l'intention d'être absolument sûrs que toutes les décisions seront prises en tenant compte de l'effet qu'elles auront sur ces Canadiens loyaux et dévoués à qui nous devons tant. Je me propose de rendre compte périodiquement des décisions qui seront prises.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) a déclaré qu'il ne lui était pas possible de dire quelle sera notre attitude définitive en Europe. Il est évident que le ministre de la Défense nationale essaye encore de gagner du temps pour convaincre

quelques-uns de ses collègues d'être plus raisonnables dans leur attitude à l'égard des responsabilités du Canada envers nos alliés de l'OTAN.

Le premier ministre (M. Trudeau) a fait le 3 avril ce qu'on a baptisé une déclaration de principes, qui exposait de prétendues priorités et annonçait une réduction planifiée et graduelle du contingent militaire affecté à l'OTAN, en Europe. Depuis, le premier ministre a prononcé le discours tristement fameux de Calgary. Il a tenté de répondre à des questions au sujet de cette politique à la Chambre des communes; le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) et le ministre de la Défense nationale ont essayé d'expliquer notre politique à nos alliés, les fonctionnaires ont essayé de la comprendre et à présent les militaires doivent essayer de la mettre en œuvre. Plus ils essaient d'expliquer la politique, de la justifier, d'élaborer un plan pour la mettre en œuvre, plus il apparaît que la première déclaration de principes était absurde et irréfléchie, et les déclarations ultérieures n'ont fait qu'empirer les choses. Selon les discours prononcés par le premier ministre, la politique de défense doit découler de la politique étrangère. Or cette dernière est encore à l'étude. Mais le premier ministre a déjà décidé de réduire notre rôle au sein de l'alliance européenne et d'accroître notre action dans l'alliance nord-américaine. Pour quel motif? Nous ne le saurons sans doute pas tant que la politique étrangère révisée ne sera pas compatible avec ses objectifs pour la politique de défense.

Le chef de l'opposition (M. Stanfield) a déjà, à plusieurs reprises, exposé la position de notre parti. Tout d'abord, nous considérons cette décision comme un repli sur l'isolationnisme et le continentalisme. Le gouvernement entend en réalité se retirer d'une vaste alliance européenne pour se concentrer sur une association plus restreinte avec les États-Unis. A notre avis, c'est une attitude réactionnaire et peu judicieuse.

Deuxièmement, il est évident que la décision du gouvernement du Canada va nuire aux chances de détente en Europe. Tous les membres de l'OTAN semblent être d'avis que toute réduction des forces devrait être faite de concert avec les pays membres du pacte de Varsovie. La réduction unilatérale des Forces canadiennes sape la position de l'OTAN et remet effectivement à plus tard toute négociation propre à favoriser la détente. Il sera difficile, voire même impossible, pour l'OTAN d'entamer des négociations avec moins d'atouts dans son jeu. Troisièmement, la décision du gouvernement, en affaiblissant les forces classiques de l'OTAN abaisse ce qu'on appelle le seuil nucléaire et accroît sensiblement les risques d'un conflit nucléaire.

Le Canada se rend ridicule et la politique de défense du Canada semble être entre les mains d'amateurs velléitaires et ahuris. Pis encore, la position du gouvernement canadien est au fond de l'hypocrisie. Le ministre est rentré le 14 avril de la réunion des ministres de l'OTAN tenue à Washington; il a déposé à la Chambre le texte du communiqué émis à l'issue de la réunion, un communiqué auquel le ministre a donné son agrément au nom du gouvernement du Canada et que le gouvernement du Canada prétend appuyer.

• (2.20 p.m.)

Voici un passage du communiqué:

Les alliés participant au programme de défense intégrée de l'OTAN estiment qu'il est extrêmement important, au cours d'une ère de négociations, d'éviter que la position de défense de l'Alliance s'affaiblisse et que naisse l'espoir prématuré de voir apparaître des solutions aux problèmes en suspens. Le maintien d'une défense efficace est un facteur de stabilité, et il constitue la condition nécessaire de toute politique de détente efficace.

Et on poursuivait:

En conséquence, les pays membres de l'Alliance ont réaffirmé leur détermination constante d'apporter les contributions appropriées à l'effort commun de défense et de dissuasion à tous les niveaux, aussi bien nucléaires que classiques. Ils ont reconnu qu'il demeurait nécessaire de maintenir la stratégie actuelle de l'OTAN, fondée sur une défense vers l'avant et une riposte appropriée à toute agression, ainsi que des moyens de dissuasion classiques et nucléaires crédibles, y compris les niveaux de forces généraux et locaux appropriés. Le dispositif de défense nécessaire à l'Alliance comprend les forces classiques nord-américaines et européennes substantielles, efficaces et suffisantes et des forces nucléaires d'appui tactique dans la zone européenne, ainsi que des renforts suffisants prêts à intervenir.

Le 2 mai, en cette enceinte, le ministre a de nouveau exposé sa propre position sur la question de l'OTAN, laquelle diffère nettement de celle du premier ministre. Le 2 mai, le ministre a donné raison au général Lemnitzer, selon qui, il ne devait pas y avoir de réduction globale du potentiel militaire de l'OTAN outre-mer.

Le ministre revient de Bruxelles, où il a assisté à la réunion du comité des plans de défense de l'OTAN. Là-bas, le ministre, au nom du gouvernement du Canada, a appuyé le communiqué, où il est dit, notamment, qu'on doit «veiller à ce que le potentiel militaire global de l'OTAN ne soit pas réduit, sauf dans le cadre de réductions mutuelles de forces, équilibrées en importance et dans le temps,» de concert avec les pays du Pacte de Varsovie.

De toute évidence, le ministre de la Défense nationale ne saurait continuer à appuyer des déclarations comme celles dont je vous ai donné lecture, en essayant, d'autre part, de souscrire à la politique du premier ministre. En prétendant approuver les objec-

tifs et la stratégie convenus par l'OTAN, le ministre n'aide pas à accroître la confiance dans le Canada et lui-même perd rapidement la confiance de ses subalternes dans les forces armées, de ses homologues et ses collègues dans les autres pays de l'OTAN.

Si le premier ministre veut manquer de franchise en matière de politique de défense, libre à lui de le faire, mais j'ose espérer que le ministre de la Défense nationale se désolidarisera d'une politique fausse qui fera du Canada un hypocrite aux yeux des autres pays.

Une voix: Bravo!

L'hon. M. MacLean: Certains de nos alliés ont estimé que les projets du gouvernement canadien représenteront une diminution de 66 p. 100 des forces canadiennes en Europe et une réduction de 80 p. 100 quant à l'efficacité. J'espère sincèrement, comme la majorité des Canadiens, j'en suis sûr, que cette estimation est inexacte.

Je veux dire en terminant que nous espérons encore, comme le public canadien, que notre pays est dirigé par un homme qui comprend nos obligations contractuelles et morales envers nos alliés et que ces espoirs ne seront pas anéantis par l'annonce d'autres changements de politique. La politique du gouvernement pèche par la base; elle est incompatible avec tout appui accordé aux obligations et à la stratégie de l'OTAN et elle donne au Canada une réputation que peu de Canadiens trouvent enviable—celle d'un pays qui se dérobe à son devoir et à une participation équitable à la défense collective de la civilisation occidentale.

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, notre parti se réjouit de la déclaration du ministre de la Défense nationale qui a annoncé l'intention du gouvernement canadien de réduire graduellement nos engagements militaires en Europe et de modifier le rôle militaire du Canada. Depuis cinq ans, notre parti préconise le retrait progressif et entier de nos forces militaires en Europe.

Il est malheureux, je pense, que le ministre ait été incapable de nous donner de plus amples renseignements sur ses objectifs et sur la mesure de flexibilité envisagée à la fois quant à l'importance des effectifs et à la durée de la période au cours de laquelle cette réduction doit s'effectuer. Selon des rumeurs émanant de Bruxelles, les forces canadiennes seraient réduites des deux tiers environ d'ici à 1972. Je ne sais si on a délibérément laissé filtrer ce renseignement afin d'étudier la réaction ou si le ministre a quelque autre chiffre à l'esprit.

[L'hon. M. MacLean.]

Apparemment, nos alliés connaissent les intentions du gouvernement et les journalistes parviennent à obtenir des renseignements, tandis que le Parlement semble toujours être le dernier à être mis au courant. Nous demandons au ministre de nous faire savoir, dans les quelques prochains jours si possible, quel est l'objectif du gouvernement à l'égard de cette réduction graduelle, quelle sera la durée de celle-ci et si le ministre a lui-même modifié ses objectifs au cours des quelques derniers jours à la suite des entretiens qu'il a eus à Bruxelles.

Il est tout à fait évident que de fortes pressions s'exercent sur le ministre et le gouvernement en vue d'une modification de la politique qu'ils ont énoncée. Les déclarations de M. Melvin Laird, secrétaire à la Défense des États-Unis, de M. Dennis Healey, ministre de la Défense de Grande-Bretagne, et d'autres, démontrent qu'il y a eu des critiques et des plaintes à cet égard. J'espère que le gouvernement fera clairement comprendre que c'est au Canada qu'il appartient de trancher la question en tenant compte des intérêts de la nation canadienne et de nos responsabilités envers les Nations unies et à l'égard de la sécurité du monde.

On a parlé d'obligations contractuelles. Je n'ai pas à rappeler à la Chambre qu'au moment de la formation de l'OTAN, en 1949, le Canada n'avait pas pris l'engagement de fournir des troupes en Europe. La chose s'est faite à titre provisoire pour répondre à la situation créée par la guerre de Corée. Notre parti soutient que les conditions ont changé en Europe et, par conséquent, notre politique, et les engagements temporaires ne lient plus le Canada. J'espère donc que le ministre sera ferme. Bien sûr, nous comprenons qu'il doive y avoir des négociations et des consultations avec nos alliés. Mais nous souhaitons que le gouvernement maintienne sans compromis ni faiblesse sa position que le Canada entend jouer un rôle militaire différent et réduire considérablement ses forces en Europe.

En fait, notre parti estime que la situation en Europe s'est modifiée au point où nous devrions retirer nos effectifs militaires en Europe. Ceux qui craignent la situation militaire en Europe oublient que l'Allemagne a ressuscité, que les effectifs de l'OTAN, en fait d'armes nucléaires tactiques, l'emportent sur ceux de leurs adversaires dans une proportion de 7 contre 1, et que les dangers qui nécessitaient l'envoi de troupes canadiennes en Europe en 1951, 1952 et 1953 n'existent plus.

• (2.30 p.m.)

Je constate avec regret que les seules déclarations que le gouvernement a faites en ce qui concerne l'OTAN avaient uniquement trait à nos engagements militaires. Le gouvernement nous a toujours répété que l'OTAN

est plus qu'une alliance militaire, que cet organisme a un rôle politique à jouer et qu'il ne s'agit pas seulement d'assurer la sécurité collective mais de propager la démocratie et d'établir une organisation permettant aux nations européennes de coexister pacifiquement. Je pense que nous ne sommes pas dignes de confiance car d'une part nous sommes un des pays signataires d'un accord de l'OTAN, qui s'engagent à défendre et à propager leurs institutions démocratiques, et de l'autre nous avons comme alliés la Grèce qui foule aux pieds la démocratie de façon honteuse et le Portugal qui mène une guerre coloniale en Angola. Or, le gouvernement n'a élevé aucune protestation au sujet de cet état de choses.

Nous voyons en l'OTAN plus qu'une alliance militaire. C'est aussi un instrument politique conçu pour sauvegarder la sécurité et la paix en Europe. Il y a quelques semaines à peine, le gouvernement finlandais a invité tous les pays de l'OTAN et du pacte de Varsovie à une conférence sur la sécurité européenne, qui aurait lieu à Helsinki, mais notre gouvernement et les gouvernements de nos alliés ont fait montre d'une indifférence presque brutale ou ont étouffé l'invitation sous un tas d'excuses élimées sur les bords. Le gouvernement devrait user de son influence au sein de l'OTAN pour dissiper le complexe ligne Maginot nourri par deux alliances, qui se regardent en chiens de faïence de part et d'autre d'une frontière. Nous devrions user de notre influence pour suivre tout ballon d'essai lancé en vue de mettre fin à la guerre froide et à conclure un pacte de sécurité européenne. J'espère que le gouvernement accordera autant d'importance à notre rôle politique au sein de l'OTAN, qu'il en a accordé à notre rôle militaire au sein de cet organisme.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, nous avons écouté avec intérêt la déclaration qu'a faite l'honorable ministre de la Défense nationale (M. Cadieux), et nous constatons que nous en sommes encore au stade de l'étude et de la recherche de l'évaluation des Forces canadiennes en Europe, de même que de l'ensemble de la politique de défense canadienne.

Un point me frappe plus particulièrement, monsieur le président, et je voudrais en féliciter le ministre. C'est que la défense nationale a toujours été un peu l'éléphant blanc du Canada, tant au point de vue budgétaire que politique, et qu'elle a toujours fait l'objet de critiques, de la part des partis de l'opposition, et même des députés ministériels, s'il faut en juger par les dissensions qui existent au sein du gouvernement.

Mais il reste un fait, monsieur le président: c'est que nous devrons constamment étudier notre position dans chacun des pays, relativement à des organismes aussi importants que l'OTAN, NORAD, etc., afin de toujours demeurer maîtres de la situation changeante, particulièrement depuis l'avènement des armes nucléaires.

Monsieur le président, considérant la position canadienne et la part du budget canadien qui est attribuée annuellement à la défense nationale, je constate qu'en 1967-1968, nous avons dépensé la somme de $1,693,309,501 et $1,714,954,800 en 1968-1969.

Monsieur le président, je demeure perplexe quant à savoir si toutes ces sommes d'argent fantastiques consacrées à la défense de l'Europe, au maintien des Forces canadiennes sur le continent européen, au maintien de la présence canadienne au sein de l'OTAN, contribuent à la sécurité du Canada. Nous avons là, à mon sens, toute la contradiction du monde dans lequel nous vivons, c'est-à-dire que nous devons nous armer jusqu'aux dents pour vivre dans la paix. Nous devons menacer pour être en sécurité. Nous devons être présents pour ne pas se faire tomber dessus. Nous devons dépenser des sommes fabuleuses, alors que les deux tiers de l'humanité crèvent de faim et que l'autre tiers vit dans une prospérité quasi scandaleuse.

Monsieur le président, nous souhaitons une révision de la politique canadienne, quant à notre participation et à nos forces armées au sein de l'OTAN, mais nous voudrions inviter le ministre à prendre des mesures plus pacifiques que celles qui visent tout simplement à se défendre et, ainsi, encourager la course aux armements nucléaires et augmenter le danger qui pèse sur le monde. Aujourd'hui, on se fie surtout à l'équilibre de la terreur qui semble menacer le monde entier. Pour cette raison, on veut réviser notre politique.

Le ministre dit que nous avons des Forces canadiennes en Europe. Il nous faut repenser cette situation et, par conséquent, il serait peut-être plus avantageux d'avoir une force terrestre plus limitée, mobile, souple, qui demeurerait au Canada, mais qui pourrait se déplacer très rapidement.

Monsieur le président, à la suite de la visite des diverses bases militaires de l'OTAN en Europe, mon confrère d'Abitibi (M. Laprise) m'a fait souvent plusieurs remarques. Il m'a dit que les études et le voyage qu'il avait faits ne démontraient qu'une chose: que le monde vit dans la terreur et que la position du Canada est davantage une politique de mouton qu'une politique de participation. Il me faisait remarquer que la politique du Canada à cet égard, en était une de fantoche, puisque nous suivons davantage la politique des

autres pays, sans avoir vraiment de politique canadienne.

Donc, monsieur le président, en conclusion, et pour ne pas prendre davantage le temps de la Chambre, nous souhaiterions que le ministre fasse des pieds et des mains pour travailler à faire régner davantage la paix et non la terreur. Il devra aussi travailler à la réduction des Forces canadiennes, à la réduction du budget de la défense nationale, afin de s'attaquer au véritable problème, c'est-à-dire à la pauvreté dans le monde et plus particulièrement au Canada. Il s'agit d'un problème de prix, de compréhension et d'étroite collaboration, et non pas d'un problème de menace et d'escalade des forces et des armes.

Monsieur l'Orateur, nous souhaitons que l'honorable ministre étudie sérieusement la question et joue de toutes les influences possibles pour inciter les autres pays à réduire leurs forces militaires et à repenser leur politique, afin que nous puissions vivre vraiment dans un monde de paix, que cette paix ne soit pas payée à coups de milliards, comme c'est le cas actuellement, mais qu'on l'obtienne plutôt grâce à une saine collaboration et à une saine compréhension entre les humains. Le Canada est capable d'atteindre ce but en tant qu'il s'en donne la peine, chose qu'il n'a jamais faite dans le passé.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris les premières remarques du ministre. Veut-il que sa déclaration soit annexée en appendice aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui? Est-ce entendu?

Des voix: D'accord.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE SOMMAIRE DES TRAVAUX À ACCOMPLIR AVANT LE CONGÉ D'ÉTÉ

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, la Chambre trouverait peut-être utile que je passe brièvement en revue les travaux qui restent à faire avant le congé d'été.

Il y a certains articles inscrits au *Feuilleton* dont la Chambre devrait pouvoir disposer en peu de temps, soit qu'ils ne prêtent pas tellement à la controverse, ou que l'étude en soit déjà assez avancée. Ce groupe comprend les articles suivants:

Le nº 62, modifications à la loi sur les taux de transport des marchandises dans les Maritimes;

Le nº 63, bill visant à créer la Société pour l'expansion des exportations;

[M. Fortin.]

Le nº 64, bill concernant la Télésat Canada;

Le nº 65, bill modifiant la loi sur la marine marchande du Canada;

Le nº 66, bill sur la production et la conservation du pétrole et du gaz;

Le nº 77, bill modifiant la loi sur les brevets;

Le nº 78, bill modifiant la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche; et

Le nº 79, bill modifiant le Code criminel au sujet des paris mutuels urbains.

En outre, il y a d'autres articles auxquels la Chambre a déjà consacré beaucoup de temps, ou que nous estimons urgents. Cette liste comprend les articles suivants:

Le nº 4 concernant le bill des langues officielles;

Le nº 73 concernant le bill modifiant la loi de l'impôt sur le revenu; et

Les nºs 75 et 82 concernant les deux bills modifiant la loi nationale sur l'habitation, dont la Chambre est présentement saisie.

• (2.40 p.m.)

Si le ministre des Finances annonce des modifications fiscales demain, il faudra en traiter pendant la session actuelle.

En outre, le ministre de l'Expansion régionale et économique a présenté son bill relatif aux subventions d'encouragement au développement régional. Il veut, c'est compréhensible, qu'on l'examine au plus tôt.

Il est probable que le comité permanent de la procédure et de l'organisation présentera un rapport, conformément à l'ordre adopté par la Chambre le 20 décembre dernier, relatif au temps réservé aux travaux législatifs.

Il faut donc établir le nombre de jours dont nous disposons pour abattre cette bonne pile de travail. Les députés savent que le vendredi 27 juin est considéré comme la meilleure date prévue pour l'ajournement. Indépendamment du fait que cette date accommode les députés—intérêt que nous partageons tous—il y a des raisons d'ordre pratique, relatives à la préparation du travail législatif destiné à la prochaine session, pour lesquelles il serait infiniment souhaitable que la Chambre ne continue pas à siéger en juillet et ne se réunisse pas trop tôt à la fin de l'été, si c'est possible.

Les députés comprendront que le cabinet veuille être relativement libre en juillet pour travailler assidûment aux questions de politique relatives aux bills qui seront présentés la session prochaine. Nous aimerions en outre être libres pendant la majeure partie du mois de septembre pour examiner minutieusement les projets de loi. Cela ne veut pas dire que certains comités permanents ne devraient pas

se réunir en septembre; à vrai dire, une pareille ligne de conduite est fort recommandable lorsque la Chambre a donné à un comité des directives appropriées.

Le problème immédiat c'est qu'en comptant aujourd'hui et le vendredi 27 juin dans le calcul, si l'ajournement a lieu à cette date il ne resterait que 17 jours de séance. Sur ce nombre 14 en tout sont déjà pris en vertu du Règlement: huit sont des jours de subsides pendant lesquels les motions de l'opposition seront débattues, et six sont réservés au débat sur l'exposé budgétaire. Cela veut dire qu'à moins qu'on puisse trouver quelques jours supplémentaires, après aujourd'hui, il ne restera que quatre jours pour traiter des mesures législatives du gouvernement si l'on ne dépasse pas la date fixée pour l'ajournement.

Dans les entretiens qui ont déjà eu lieu j'ai proposé divers moyens qui permettraient à la Chambre d'harmoniser le travail à accomplir avec le temps disponible. Ces consultations vont se poursuivre. J'ai cru bon, cependant, d'indiquer à tous les députés quelle était exactement la situation.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre en homme sage, n'a tenté d'attribuer à personne la situation où se trouvent actuellement le gouvernement et la Chambre et je vais suivre son exemple, non sans une bonne dose de maîtrise de moi-même.

Nous ne sommes pas du même avis, lui et moi, sur ce qui prête beaucoup ou pas du tout à controverse, mais ce n'est pas le moment d'examiner une telle question. Il est grandement souhaitable—je suis d'accord avec le gouvernement là-dessus—de renoncer à cette étrange pantomine et à cette ridicule comédie dont nous avons été témoins dans le passé, et qui consistaient à fixer des délais pour pouvoir terminer les travaux de la Chambre; ensuite, durant les quelques jours qui nous restaient, on présentait des mesures législatives impossibles à étudier à fond par une assemblée délibérante durant le peu de temps alloué.

C'est une excellente idée, selon moi, que de fixer une date, de s'en tenir à cette date autant que possible, et de proposer pour cette période des mesures dont la Chambre pourra disposer dans un délai raisonnable. Il serait également très souhaitable de prévoir un intervalle raisonnable entre les parties de la session; le gouvernement devrait consacrer au moins un mois et peut-être même plus de deux à l'étude de son programme législatif, afin que nous puissions abattre plus de besogne au cours de la prochaine période que nous ne l'avons fait pendant celle-ci.

Nous allons collaborer avec le gouvernement, pourvu qu'il accepte, bien entendu, que nous nous acquittions des charges et devoirs que nous confère le titre de loyale opposition de Sa Majesté. Nous allons nous efforcer de collaborer et de voir à ce que les mesures appropriées, indiquées par le gouvernement, soient adoptées d'ici la date mentionnée. Nous sommes également disposés à poursuivre nos entretiens avec le représentant et les autres leaders du gouvernement à la Chambre pour aviser aux moyens de prévoir peut-être des heures supplémentaires en vue d'atteindre notre objectif.

Comme le signalait le député, il reste actuellement huit jours à l'opposition, qui se succéderont sans doute à peu d'intervalle. Ce n'est pas une situation souhaitable, à mes yeux. Il y a naturellement des jours que l'opposition se réserve pour critiquer comme elle l'entend le gouvernement, quant à sa façon d'aborder le programme législatif et d'administrer les affaires du pays. J'ose croire que nous ferons en sorte, au cours de la prochaine session, qu'une pareille situation ne se reproduise pas.

Le gouvernement sera sans doute obligé de faire un choix quant aux mesures qui seront finalement adoptées. Nous collaborerons, je le répète, et j'espère que grâce à la bonne volonté de la Chambre d'ici la date prévue, les mesures que les députés trouveront raisonnablement nécessaires seront adoptées.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le président du Conseil privé a déclaré à juste titre qu'il s'agit d'un rapport provisoire sur les discussions qui ont eu lieu entre les leaders de la Chambre. Je conviens avec lui que même si nous ne sommes pas parvenus à décider, en définitive, si nous pourrions trouver du temps supplémentaire, il a eu la bonne idée de faire aujourd'hui, là-dessus, une déclaration à la Chambre.

Quant à vouloir prévoir le 27 juin comme date d'ajournement, j'aimerais pouvoir signaler que cette année le gouvernement est en mesure de fixer une date unique et de demander à la Chambre de s'y conformer. Cette possibilité découle de certaines modifications que nous avons apportées au Règlement. Jadis, aucun gouvernement n'aurait pu faire cela. Il se trouvait que la forclusion n'existait pas pour le vote des subsides. Si la Chambre était de mauvaise humeur et refusait de les accorder, aucune tentative d'ajournement à une date fixe ne pouvait réussir. Toutefois, cela a été changé et la nouvelle situation rend le gouvernement responsable puisque, je le répète, il peut fixer une date limite pour décider les mesures législatives à étudier et celles qu'on devrait réserver pour une session ultérieure.

Il y a beaucoup d'articles importants, y compris plusieurs qu'on a mentionnés plus d'une fois au cours de la session et qui ne figurent pas dans la liste qu'on nous a lue. Par exemple, on attendait un bill ou une mesure sur les réclamations des Indiens concernant la situation générale des Indiens du Canada. Sauf erreur, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien doit faire un exposé de principe, mais aucune mesure relative aux Indiens ne figure actuellement dans la liste qu'on nous a soumise. Elle ne dit rien non plus des anciens combattants, qu'il s'agisse de l'application du rapport Woods ou des amendements à la loi sur les allocations aux anciens combattants. Les diverses listes qu'on nous a présentées au cours de cette session comprennent un article intitulé «Amendement à la loi sur la sécurité de la vieillesse». Je n'ai jamais pu découvrir, au moyen de sources publiques ou privées, ce qui figure dans cet amendement, mais, quoiqu'il en soit, je crois que le projet est à l'eau. On a fait des allusions au projet de loi sur les ressources hydrauliques du Canada—il ne figure pas actuellement sur la liste—ainsi qu'à un bill sur les coopératives fédérales qui traîne depuis 50 ou 60 ans, mais qu'on attend toujours.

Puis, on parle comme d'habitude de la Société de développement du Canada, idée qui n'est dans l'air que depuis cinq ou six ans et qui le restera encore sans doute longtemps. Il n'y a trace, sur la liste, d'aucune loi concernant le travail, qu'il s'agisse de donner suite aux propositions du rapport Woods ou du rapport Freedman ou de régler de quelque manière la question de l'assurance-chômage. En d'autres termes, bien des projets de loi prévus pour cette session sont remis à la prochaine—et les choses que l'on remet à la prochaine session, on tend à les différer pour plus longtemps encore.

Néanmoins, si le gouvernement décide que la Chambre doit s'ajourner à une date précise, nous estimons que notre devoir est d'apporter notre collaboration pendant le temps mis à notre disposition. Mais s'il faut trouver du temps supplémentaire, j'insiste pour qu'une partie de ce temps soit utilisée pour traiter des postes importants dont j'ai parlé mais que le leader de la Chambre n'a pas mentionnés aujourd'hui.

• (2.50 p.m.)

Je suis également heureux que le ministre ait parlé de la possibilité que des comités permanents de la Chambre se réunissent en septembre. Je le prie de mettre cette idée à exécution, et cela pour deux raisons. D'abord, certains comités devraient se réunir pour traiter des questions qui leur ont été déférées. Si le rapport Woods n'est pas prêt à être soumis au comité permanent des affaires des anciens combattants à la fin de juin, peut-être pourrait-il l'être pour septembre. De même, il y a d'autres comités encore qui devraient se réunir en septembre pour s'occuper des affaires qui leur ont été déférées. Toutefois, j'ai encore une autre raison pour insister. Nous avons, comme chacun sait, amélioré nos procédures à la Chambre des communes mais, ce faisant, nous avons ajouté au fardeau déjà très lourd des comités permanents. Certains d'entre nous pensent qu'il serait temps que les comités puissent se réunir lorsque la Chambre ne siège pas. C'est pour cette raison en particulier que j'insiste, au cas où l'on déciderait de ne pas rappeler la Chambre en septembre, pour que l'on prenne des dispositions afin que certains comités se réunissent au cours de ce mois. Mettons en œuvre ce moyen.

Je trouve intéressante la déclaration du ministre. Il a dit à peu près ceci: «Si demain le ministre des Finances annonce des modifications fiscales, il faudra y donner suite au cours de la présente session.» Puisque nous aborderons demain l'étude d'un bill qui remonte au budget de l'an dernier, je me demande pourquoi le gouvernement est si pressé de donner suite pendant la session actuelle aux changements qui seront présentés à la Chambre demain soir. D'autre part, s'il s'agit de réductions d'impôt le gouvernement sera surpris de voir à quel point l'opposition est disposée à collaborer.

Je le répète, nous sommes heureux que le ministre ait fait une déclaration provisoire sur ce qui nous attend. Il a raison de dire que les entretiens se poursuivent. Nous essayons de trouver plus de temps. Nous participerons à ces entretiens; mais nous espérons que le gouvernement tiendra compte des priorités qui nous semblent importantes et qui diffèrent quelque peu de celles du gouvernement.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, l'honorable président du Conseil privé (M. Macdonald) nous a remis sa déclaration concernant certaines ententes entre les partis, relativement aux travaux de la Chambre.

Monsieur l'Orateur, je voudrais faire remarquer, dès le début de mes brèves observations, que la communication de l'honorable président du Conseil privé a été faite uniquement en langue anglaise et que nous aurions

grandement apprécié qu'elle nous soit remise en français, afin que nous puissions mieux la comprendre.

Ceci étant dit, monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir sur ce que disait l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), à savoir que le gouvernement se plaint qu'il ne reste plus que 19 jours de séance à la Chambre, période relativement courte, et que nous ne devrions pas siéger en juillet pour revenir en septembre.

Monsieur l'Orateur, je ferai remarquer qu'en vertu du nouveau Règlement, ce n'est pas à l'opposition qu'il incombe de fixer cette date limite du 27 juin. Le gouvernement l'impose, mais nous serions disposés à poursuivre la session au-delà du 27 juin pour étudier une mesure relative à l'agriculture de l'Est, ce qui ne figure pas actuellement au programme législatif courant.

Je ferai remarquer qu'un comité d'agriculture se réunira à Québec, au Château Frontenac, mais ce n'est pas là que se trouvent les cultivateurs; ils sont dans les champs et, par conséquent, le rapport de ce comité ne pourra être étudié par la Chambre.

L'industrie laitière au Québec est actuellement dans le marasme; la politique laitière est inacceptable et, au cours de la présente session, il n'y a pas eu de révision de cette politique laitière.

Par conséquent ce comité fera des études pour sauver la face, mais la Chambre ne sera pas saisie des recommandations qu'il pourrait faire. Voilà pourquoi nous souhaiterions que l'on supprime certaines mesures plus ou moins importantes, et qu'on leur substitue une révision de la politique laitière.

Je voudrais faire une autre remarque concernant l'ordre n° 66, qui a trait à la production et à la conservation du pétrole et du gaz. Je crois que nous pourrions nous dispenser de discuter de cet ordre d'ici au 27 juin, pour la simple raison que cette semaine, nous aurons le plaisir de recevoir plus de 24 sénateurs et députés des États-Unis, qui viennent rencontrer les parlementaires canadiens en vue de discuter de cette question et d'étudier l'opportunité de conclure des ententes.

Je vois mal que la Chambre prenne des décisions, adopte un bill et tienne des discussions en même temps. Nous défrayons un voyage pour des parlementaires—et il va coûter très cher—pour discuter de ces mêmes questions avec les représentants des États-Unis. Je pense qu'il y a là double emploi, que nous pourrions nous dispenser de discuter de cette question à la Chambre et attendre que le rapport du comité soit présenté, de sorte que ce comité ait au moins l'impression que son travail sera porté à la connaissance de la Chambre.

Monsieur l'Orateur, si on relit le programme qui est proposé, on constate qu'il ne contient pas beaucoup de nouveau ou d'important, et qu'il ne réglera à peu près aucun des problèmes canadiens, notamment ceux qui ont trait à l'agriculture de l'Est, au chômage et à bien d'autres domaines.

Par conséquent, nous sommes bien prêts à collaborer—ce que, d'ailleurs, nous avons fait depuis le début de la présente session—en vue d'accélérer les travaux.

De toute évidence, nous collaborerons, comme nous l'avons toujours fait, mais nous voulons inciter l'honorable président du Conseil privé à réviser certaines de ses positions relatives à ce programme, afin de résoudre les problèmes auxquels se heurtent les Canadiens actuellement, comme celui de l'agriculture de l'Est, par exemple.

QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[*Traduction*]

LES QUAIS DU GOUVERNEMENT

Question n° 1195—**M. Caouette:**

1. Combien de quais du gouvernement y a-t-il actuellement dans chaque province?
2. Quelle échelle de tarifs a-t-on autorisée pour les usagers de ces quais?
3. Les tarifs sont-ils identiques dans chaque province et, dans la négative, quelles sont les différences?
4. Combien d'argent a été perçu dans chaque province des usagers de ces quais du gouvernement dans les années 1965, 1966, 1967 et 1968?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère des Travaux publics et le ministère des Transports m'informent comme suit:

1.

Province	Nombre de quais
Terre-Neuve	647
Île du Prince-Édouard	91
Nouvelle-Écosse	334
Nouveau-Brunswick	185
Québec	563
Ontario	542
Manitoba	45
Saskatchewan	18
Alberta	14
Colombie-Britannique	324

2. Le règlement sur les quais de l'État, établi conformément aux dispositions de la loi sur les ports et jetées de l'État, prévoit, dans chaque province, dans l'intérêt du transport maritime commercial, de l'industrie de

la pêche et du public en général, une échelle de tarifs uniforme pour l'utilisation de tout quai de l'État qui est administré par le ministère des Transports et qui n'est pas un quai loué en vertu de cette loi ou à l'égard duquel existe un tarif distinct. Des tarifs distincts ont été établis par décret du conseil pour l'utilisation des quais de l'État à Sorel (Québec), à Port Credit (Ont.) et à Powell River, Port Hardy et Port McNeill (C.-B.). Les droits demandés par le locataire d'un quai de l'État pour lequel il n'existe pas de tarif distinct ne doivent pas être plus élevés que les droits établis par le règlement sur les quais de l'État, comme l'exige la loi sur les ports et jetées de l'État.

3. Réponse comprise dans celle de la question 2.

4. Le montant brut des perceptions, par province, pour les quatre dernières années, provenant des quais administrés par le ministère, est le suivant:

	1964-1965	1965-1966	1966-1967	1967-1968
	$	$	$	$
Terre-Neuve	177,578	117,115	110,396	129,425
Île du Prince-Édouard	84,795	87,485	113,078	110,719
Nouvelle-Écosse	209,513	182,617	212,464	311,045
Nouveau-Brunswick	106,940	136,893	134,900	120,739
Québec	635,965	601,834	592,244	530,009
Ontario	543,149	549,642	601,719	571,944
Manitoba	1,800	3,080	1,636	1,118
Saskatchewan	1,522	50	4,012	1,340
Alberta	1,000	2,501	3,552	Ne peut pas encore être obtenu
Colombie-Britannique	101,919	111,493	125,308	123,373

LES SUBVENTIONS À LA FORMATION DE PILOTES PRIVÉS

Question nº 1520—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. A-t-on mis fin aux subventions destinées à aider à la formation de pilotes privés et, dans l'affirmative, quand et pour quelle raison?

2. Tous les engagements pris avant la suppression seront-ils tenus et, dans l'affirmative, combien y en a-t-il?

3. *a*) Les écoles et clubs de vol continueront-ils à recevoir une subvention pour la formation de pilotes, *b*) prévoit-on de mettre fin à ce programme, *c*) dans l'affirmative, quand et pour quelle raison?

4. Les pilotes d'avion sont-ils en surnombre au Canada et, dans l'affirmative, quel est le chiffre d'emploi pour cette profession?

5. *a*) Les apprentis-pilotes pourront-ils recourir au régime de prêts aux étudiants pour remplacer le programme de subventions, *b*) quels sont les projets pour assurer au pays un nombre suffisant de pilotes à cette époque d'expansion de l'aviation?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): 1. Oui. Le 16 décembre 1968, à la suite d'une étude des dépenses prioritaires par le gouvernement, on en est venu à la conclusion que les subventions destinées à la formation des pilotes devaient être discontinuées.

2. Tous les contrats passés avant le 20 décembre 1968, ou tout contrat présenté par un élève qui s'est fait inscrire pour un cours approuvé de formation de pilote privé et qui a commencé sa formation au pilotage avant cette date, seront honorés à condition que cet élève ait satisfait à toutes les prescriptions du programme d'aide au plus tard le 31 mars 1969 et que des fonds soient disponibles à cette fin. Environ 700 contrats devraient être honorés avant le 1er avril 1969.

3. *a*) Oui. *b*) Oui. *c*) Le 31 mars 1970. Voir la réponse donnée en 1.

4. Il n'existe pas de données sur le nombre de pilotes en excédent au Canada, mais autant qu'on puisse en juger, il n'existe pas actuellement d'excédent important de pilotes de ligne qualifiés.

5. *a*) Non. *b*) Il n'existe en ce moment aucun projet particulier.

LES HÔTELS DU CANADIEN NATIONAL

Question nº 1847—**M. Mazankowski:**

1. Combien d'hôtels le National-Canadien possède-t-il et tous ces hôtels sont-ils administrés par la compagnie?

2. Dans la négative, quels hôtels sont administrés par d'autres et en vertu de quelles dispositions le sont-ils?

3. L'exploitation de chaque hôtel rapporte-t-elle un bénéfice annuel?

4. Quel est le chiffre total du bénéfice réalisé ou de la perte encourue, en 1968, par tous les hôtels du National-Canadien?

[M. Forest.]

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): La Direction des chemins de fer Nationaux du Canada nous communique les renseignements suivants: 1. Neuf; non.

2. Le Reine-Élisabeth, Montréal; L'Hôtel Vancouver, Vancouver.

En conformité d'accords de gestion, ces deux hôtels sont exploités par Hilton of Canada Limited.

3. Non.

4. Comme le signale, à la page 37, le rapport annuel de la Compagnie pour l'année 1968, lequel a été déposé à la Chambre des communes le 24 avril 1969, les recettes nettes provenant de l'exploitation des hôtels se sont établies à $1,635,652.

L'AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ CANADIAN JOHNS-MANVILLE

Question nº 1867—**M. Beaudoin:**

Au cours des dix dernières années, le gouvernement fédéral a-t-il accordé une aide financière à la compagnie Johns-Manville pour le développement minier à Asbestos (P.Q.) et, dans l'affirmative, combien a-t-il accordé?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Certains ministères m'informent comme suit: Non.

M. G. FRANK LAFFERTY

Question nº 1869—**M. Matte:**

M. G. Frank Lafferty a-t-il été récemment nommé à la Commission canadienne des transports et, dans l'affirmative, quelle est sa langue maternelle?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui. Sa langue maternelle est l'anglais, mais il est complètement bilingue.

LA NAVIGATION D'HIVER SUR LE SAINT-LAURENT

Question nº 1902—**M. McCleave:**

1. Le gouvernement a-t-il pour politique de maintenir ouverte à longueur d'année la navigation sur le Saint-Laurent. Dans l'affirmative, quel est le prix prévu *a*) à l'est de Québec, *b*) à l'ouest de Québec?

2. Le ministère des Transports devra-t-il faire l'acquisition d'aides à la navigation supplémentaires pour maintenir la navigation à longueur d'année sur le Saint-Laurent? Si oui, quel est le prix prévu?

3. Le ministère des Transports a-t-il fait lui-même ou fait faire par la Commission canadienne des transports des études sur la possibilité de faire supporter les frais par les utilisateurs?

4. Le gouvernement a-t-il pour politique de faire supporter par les navires qui utilisent le passage les frais des travaux exécutés pour maintenir libre de glace le fleuve Saint-Laurent, et, si oui, selon quelle formule?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): 1. Plusieurs gouverements successifs du Canada ont eu pour politique de maintenir le Saint-Laurent ouvert à la navigation tout le long de l'année, dans la mesure du possible. Il y a une dizaine d'années, la navigation d'hiver était négligeable. Depuis lors, le changement des conditions du commerce, une meilleure compréhension des problèmes posés par la navigation au milieu des glaces, l'utilisation par des armateurs européens de navires à coque renforcée et l'application par le Ministère de mesures appropriées pour la navigation dans les glaces ont encouragé les armateurs à entreprendre des voyages en hiver. Aussi, la navigation dans le golfe du Saint-Laurent et dans le fleuve même jusqu'à Québec a-t-elle rapidement et considérablement augmenté. En amont de Québec, la navigation d'hiver n'a commencé que récemment et se développe assez lentement, les glaces étant plus denses. Les brise-glace, devant donner la priorité à la lutte contre les inondations, ne peuvent beaucoup aider la navigation commerciale.

Les dépenses prévues en 1969-1970 pour la navigation d'hiver sont: a) à l'est de Québec, de $750,500. b) à l'ouest de Québec, de $877,100.

Le chiffre mentionné en a) est approximatif, eu égard à la difficulté qu'il y a à séparer les dépenses engagées dans le golfe, d'une part, et dans le bas fleuve, de l'autre. Une certaine augmentation de la navigation d'hiver pourrait se faire sans dépenses supplémentaires en brise-glace et autres.

2. Non. Le réseau actuel d'aides à la navigation est suffisant pour permettre la navigation d'hiver dans le Saint-Laurent.

3 et 4. Le ministère a mené quelques études sur la possibilité de faire partager aux usagers le prix du maintien de la navigation en hiver. Cependant, aucune formule satisfaisante n'a encore pu être établie et il n'entre pas dans la politique actuelle du gouvernement de faire payer aux usagers des droits pour les brise-glace et autres aides à la navigation. Si de tels droits étaient imposés, il ne serait que juste de les appliquer dans le golfe du Saint-Laurent et dans les autres voies navigables encombrées par les glaces aussi bien que dans le fleuve lui-même.

LES VINS D'AIR CANADA

Question nº 1925—**M. Mazankowski:**

1. Quelles méthodes la société Air Canada emploie-t-elle pour l'adjudication de la fourniture de vins?

2. Qui sont les fournisseurs actuels?

3. Quelle est la durée de chaque contrat?

4. A combien s'élève le montant de chacun de ces contrats?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): La direction d'Air Canada communique les renseignements suivants: 1. Air Canada n'adjuge pas de contrats pour les vins

au sens d'engagements à long terme, mais fait des achats distincts au fur et à mesure des besoins.

2. Les vins embarqués au cours des vols nationaux sont achetés aux régies provinciales des alcools. Pour les vols internationaux, ils sont achetés directement des producteurs de vins.

3. Ne s'applique pas.

4. Ne s'applique pas en ce qui concerne les montants des contrats, mais Air Canada a acheté, l'an dernier, pour $112,000 de vin des régies provinciales des alcools et pour $126,000 des producteurs de vins.

LA CORRESPONDANCE DE M. A. G. HEAKES

Question nº 1930—**M. Rondeau:**

1. Le premier ministre a-t-il reçu dernièrement des lettres accompagnées de documents de M. A. G. Heakes et, dans l'affirmative, *a*) à quelle date a-t-il reçu ces lettres, *b*) de quels documents s'agissait-il dans chaque cas et *c*) les lettres faisaient-elles mention de certaines communications qui auraient eu lieu entre M. Heakes et le ministre de la Consommation et des Corporations?

2. Quels étaient la nature et le but de ces lettres et documents?

3. Le premier ministre a-t-il transmis ces lettres au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et en a-t-on accusé réception et, dans la négative, pour quel motif?

4. Des mesures ont-elles été prises au sujet de la teneur des lettres de M. Heakes et, dans l'affirmative, par qui et lesquelles?

5. La Gendarmerie royale du Canada a-t-elle entrepris une enquête sur le cas de M. Heakes par suite de ces lettres ou pour quelque autre raison et, dans l'affirmative, quel est le résultat de cette enquête?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. Oui. *a*) Entre le 1er janvier et le 30 avril 1969, le premier ministre a reçu de M. Heakes des lettres datées respectivement du 30 janvier, du 3 février, du 8 février, du 14 février, du 10 mars, du 10 avril et du 19 avril. *b*) Accompagnaient la lettre du 30 janvier une copie d'une lettre de l'honorable John Turner à M. Heakes, en date du 9 février 1967, ainsi qu'une copie d'une lettre de l'honorable Ronald Basford à M. Heakes, en date du 25 novembre 1968. Accompagnait la lettre du 3 février, une copie d'une lettre de M. Heakes à Son Excellence Roland Michener, datée du 3 février 1969; celle du 8 février, une copie d'une lettre du secrétaire (correspondance) du premier ministre à M. Heakes, en date du 4 février 1969; celle du 14 février, une copie d'un télégramme de M. Heakes au premier ministre en date du 5 février 1969; celle du 10 mars, une copie des lettres adressées le 3 mars 1969 par le secrétaire (correspondance) du premier ministre à M. Heakes et au Bureau d'assistance judiciaire de Montréal, ainsi que d'une lettre de M. Heakes à l'honorable Allan J. MacEachen, en date du 10 mars 1969. La lettre du 10 avril contenait une copie d'une lettre de M. Heakes à l'honorable Eric Kierans, en date du 9 avril 1969; celle du 19 avril, une copie d'une lettre adressée à M. Heakes par le secrétaire (correspondance) du premier ministre en date du 16 avril 1969. *c*) Oui, occasionnellement.

2. Ces lettres et documents ont essentiellement trait aux difficultés qu'a éprouvées M. Heakes, à la suite d'une faillite dans laquelle il s'est trouvé impliqué; par ailleurs, on y relève des allégations de complot, de libelle, d'interception de lettres et de persécution policière.

3. Oui.

4. Oui; on a ménagé à M. Heakes une entrevue avec le surintendant des faillites; M. Heakes a toutefois refusé de rencontrer ce fonctionnaire et de lui exposer ses difficultés.

5. M. Heakes a écrit un certain nombre de fois au solliciteur général et à la Gendarmerie royale du Canada; par ailleurs, il a fait de temps à autre des démarches auprès de divers bureaux de l'administration fédérale à Ottawa. Au moyen de cette correspondance et de ces démarches, M. Heakes a demandé l'ouverture d'une enquête sur certains aspects de la faillite dont il est fait mention au paragraphe 2 de la présente réponse; on n'a toutefois pas jugé bon d'entreprendre cette enquête avant que M. Heakes n'accepte de conférer avec le surintendant des faillites au sujet de cette affaire.

LE REPORTAGE DE RADIO-CANADA SUR LE CURLING À PERTH (ÉCOSSE)

Question nº 1941—**M. Gleave:**

1. Combien a coûté, à Radio-Canada, le reportage des éliminatoires de curling à Perth, en Écosse?

2. Radio-Canada était-il le seul réseau canadien à diffuser ces épreuves sportives?

3. La Société a-t-elle vendu des droits de diffusion à un autre réseau?

4. Combien a coûté, à la compagnie Air Canada, la publicité qui a entouré les éliminatoires de curling?

5. Combien en a-t-il coûté à Air Canada pour transporter les commentateurs et reporters sportifs du Canada à Perth et combien de personnes ont de fait pu voyager gratuitement?

6. Quels ont été, au total, les frais d'Air Canada?

7. Combien d'employés de Radio-Canada ont fait le reportage des joutes de l'équipe canadienne de hockey en Europe?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): La Société Radio-Canada et le ministère des Transports m'informent comme suit: 1. Le reportage complet, y compris les relais par satellite, est revenu à environ quarante-trois mille dollars pour les deux réseaux (anglais et français) de Radio-Canada.

2. Oui. La Société Radio-Canada s'en était assuré l'exclusivité.

3. Non.

4, 5 et 6. La compagnie n'a pas pour pratique et il n'est pas considéré dans son meilleur intérêt de fournir des renseignements qui, de par leur nature, pourraient être utiles à ses concurrents.

7. Trois employés du réseau anglais et trois employés du réseau français.

LE POURCENTAGE DE L'AUGMENTATION DE TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX

Question nº 1957—**M. Robinson:**

Quelle a été, en pourcentage, l'augmentation générale de traitement accordée aux fonctionnaires fédéraux à chacune des années comprises entre 1960 et 1968 incluse?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Les renseignements suivants donnent le pourcentage moyen pondéré des augmentations des taux de rémunération qui ont été accordées aux employés de la Fonction publique au cours des années 1960 à 1968, inclusivement. Les moyennes données au titre des années 1967 et 1968 comprennent uniquement les augmentations de traitement qui ont été négociés à ce jour et ne tiennent pas compte des augmentations qui restent encore à négocier avec certains groupes d'occupations. Ces dernières augmentations seront rétroactives de façon à s'appliquer à ces années. 1960, 9.6; 1961, 3.4; 1962, 7.0; 1963, 3.3; 1964, 7.6; 1965, 7.7; 1966, 5.7; 1967, 7.5; 1968, 6.8.

LES BESOINS DU CANADA EN PÉTROLE BRUT ET EN GAZ NATUREL

Question nº 2035—**M. Harding:**

1. L'Office national de l'Énergie a-t-il fait des prévisions au sujet des besoins futurs du Canada en pétrole brut et en gaz naturel? Dans l'affirmative, de quand date la dernière de ces prévisions?

2. A combien estime-t-on les besoins du Canada en *a*) pétrole brut et *b*) produits pétroliers pour les 30 prochaines années?

3. De quel ordre sont les réserves actuelles de pétroles brut du Canada, et pendant combien d'années cela peut-il suffire aux besoins du pays lui-même?

4. Le gouvernement a-t-il entrepris une étude sur les effets sur le prix du pétrole brut et de l'essence du fait qu'on maintienne différents niveaux de capacité des réserves? Dans l'affirmative, *a*) de quand date la plus récente de ces études et *b*) quels résultats a-t-elle donnés?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): L'Office national de l'énergie déclare ce qui suit: 1. Une prévision à long terme sur la demande de gaz et de pétrole est actuellement en préparation à l'Office national de l'énergie. Cette étude devrait être publiée vers le milieu de l'année. On trouvera à la Bibliothèque du Parlement, dans le rapport au gouverneur en conseil, publié en mars 1967, relatif à la demande présentée par la Westcoast Transmission Company Limited, la plus récente prévision des besoins futurs en gaz naturel.

2. Une estimation des besoins du Canada en pétrole brut et ses dérivés jusqu'en 1990 sera connue vers le milieu de l'année lorsque les prévisions à long terme auront été précisées.

3. Les réserves estimatives connues de pétrole brut en décembre 1968 s'élevaient à 8,381,613,000 barils. En se fondant sur la demande intérieure de pétrole brut et de ses équivalents au cours de l'année 1968, les réserves connues de pétrole brut suffisent pour satisfaire à la demande intérieure pendant 17 ans environ.

4. L'Office national de l'énergie n'a entrepris aucune étude des effets qu'aura sur le prix du pétrole brut et de l'essence le fait de maintenir différents niveaux de capacité de réserves.

LE SERVICE DE GARDE CÔTIÈRE DANS LA RÉGION DE DIGBY

Question nº 2048—**M. Comeau:**

1. Le ministère des Transports se propose-t-il d'assurer un service de la garde côtière pour la période et les îles de la région de Digby et, dans l'affirmative, quand?

2. A-t-il commandé deux navires à cette fin et, dans l'affirmative, avec qui a-t-il passé les contrats et à combien ces derniers s'élèvent-ils?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): 1. Le ministère assure à l'heure actuelle des services de sauvetage grâce à la vedette *Bayview,* qui a son port d'attache à Digby Gut. Une autre vedette de sauvetage, la *CCGC 101,* assure des services de même nature. Elle a son port d'attache au port de Clarkes, à l'extrémité sud de la Nouvelle-Écosse. De plus, les *CCGS Thomas Carleton* et *CCGC Walter E. Foster* effectuent des opérations de recherche et de sauvetage, à partir de Saint-Jean.

2. Deux vedettes de sauvetage sont actuellement en construction aux chantiers maritimes de Paspébiac Inc., à Paspébiac (Québec). Leur coût total doit s'élever à $369,777. Les ports d'attache des deux bateaux n'ont pas encore été déterminés.

LES OBJETS DE DEUXIÈME CLASSE ACCEPTÉS PAR LA POSTE

Question nº 2063—**M. Dionne:**

Quels sont les journaux, revues, brochures et autres publications qui sont acceptés par le ministère des Postes comme objets de deuxième classe?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Tous les journaux, revues, brochu-

res et autres publications qui répondent aux conditions prévues par la loi et le règlement sur les postes, aux articles 11 et 12 de la loi sur les postes modifiée par le chapitre 5 des Statuts du Canada (1968) et du règlement concernant le courrier de deuxième classe qui a été établi en vertu de ladite loi.

LES AVANCES DE FONDS POUR LES CÉRÉALES ENTREPOSÉES SUR LES FERMES

Question nº 2120—**M. Mazankowski:**

1. Au cours de l'année culturale 1968-1969, combien d'avances de fonds ont été versées pour des céréales entreposées dans des fermes?

2. Quelle en a été la somme totale?

3. Combien d'avances de chacune des catégories suivantes ont été versées *a*) moins de $1,000, *b*) entre $1,001 et $2,000, *c*) entre $2,001 et $3,000, *d*) entre $3,001 et $4,000, *e*) entre $4,001 et $5,000, *f*) entre $5,001 et $6,000?

4. Combien d'avances de fonds ont été versées en vertu de la loi d'urgence sur les paiements anticipés, en vue d'assécher des céréales coriaces ou humides?

5. Quelle en a été la somme totale?

6. Combien d'avances ont été versées pour les sommes suivantes: *a*) moins de $100, *b*) entre $101 et $200, *c*) entre $201 et $300, *d*) entre $301 et $400, *e*) entre $401 et $500, *f*) entre $501 et $600?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Au 12 mai 1969, 84,166 producteurs ont reçu des avances de fonds pour des céréales récoltées au cours de 1968-1969 et entreposées sur les fermes.

2. $147,646,348.00.

3. *a*) 33,765; *b*) 24,301; *c*) 13,018; *d*) 5,688; *e*) 3,092; *f*) 4,302.

4. 6,324.

5. $1,748,592.00.

6. *a*) 699; *b*) 1,803; *c*) 1,593; *d*) 971; *e*) 521; *f*) 737.

LE SERVICE AÉRIEN EDMONTON-CHICAGO

Question nº 2121—**M. Mazankowski:**

1. Quand a-t-on discontinué le service international aérien entre Edmonton, Minneapolis-St-Paul et Chicago?

2. Pourquoi a-t-on discontinué ce service?

3. La ville d'Edmonton a-t-elle fait des démarches auprès du ministère des Transports ou d'autres organismes du gouvernement au sujet du service aérien et, dans l'affirmative, quels ont été les résultats?

4. Quelles compagnies aériennes ont exprimé le désir d'offrir ce service?

5. Le ministère des Transports, la Commission des Transports et d'autres organismes du gouvernement étudient-ils sérieusement la possibilité de conclure une entente en vue de remettre en vigueur les services aériens entre Chicago, Minneapolis-St-Paul, Edmonton et Anchorage?

6. Dans l'affirmative, quand cet accord pourrait-il entrer en vigueur?

7. Dans la négative, quel est le principal obstacle à l'octroi d'une telle permission?

[L'hon. M. Kierans.]

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): La Commission canadienne des transports nous a communiqué les renseignements suivants: 1. Le 4 septembre 1962.

2. Le service a été interrompu à cause de l'insuffisance du trafic et des correspondances faciles qui existent à Winnipeg avec Air Canada.

3. Oui. La délégation de la ville d'Edmonton a reçu l'assurance que les autorités compétente examineront soigneusement ses arguments.

4. Pacific Western Airlines Limited, Western Airlines Inc. et Ozark Airlines Inc.

5. L'accord aérien entre le Canada et les États-Unis d'Amérique doit être révisé dans quelques mois. Les services aériens entre Edmonton et certaines villes des États-Unis feront l'objet de discussions.

6. Le nouvel accord entrera en vigueur dès qu'il sera signé par les deux parties contractantes.

7. Sans objet. Voir la réponse au numéro 5.

LE DROIT À LA MODÉRATION DE PORT

Question nº 2137—**M. Macquarrie:**

1. Au 27 avril 1969, combien de publications de chacune des catégories suivantes avaient droit à la modération de port des objets de la deuxième classe: information générale, religion, sciences, agriculture, sciences forestières, pêche, lettres et arts, hygiène publique, industrie et commerce, syndicats, coopératives, confessions religieuses, partis politiques, et autres?

2. A combien de publications a-t-on refusé la modération de port des objets de la deuxième classe au cours des quatre premiers mois de 1969?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): 1. Information générale 1170; Religion 306; Sciences 16; Agriculture 71; Sciences forestières 6; Pêches 4; Lettres et arts 88; Hygiène publique 57; Industrie et commerce 261; Syndicats 0; Coopératives 0; Confessions religieuses 0; Partis politiques 0; Autres 0.

2. 1257.

LE BUREAU DE POSTE DE SAINT-VALÉRIEN (QUÉ.)

Question nº 2148—**M. Rondeau:**

1. Y a-t-il déjà eu des requêtes de faites de la part des citoyens de Saint-Valérien, circonscription de Shefford, pour l'établissement d'un bureau de poste?

2. Dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) par combien de personnes, *c*) par qui, *d*) qu'est-ce que le Ministère a fait de ces requêtes?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): 1. Oui, pour établir un immeuble des Postes.

2. *a*) Le 21 décembre 1967; *b*) Deux; *c*) MM. Maurice Cabana et Hector Vincent; *d*) Les intéressés ont été informés que le bureau de poste de Saint-Valérien ne répondait pas

aux exigences du programme ordinaire de construction, non plus qu'à celles du programme des travaux d'hiver qui était encore en vigueur à ce moment-là.

LES TRAITEMENTS AU CENTRE NATIONAL DES ARTS

Question nº 2152—**M. Coates:**

Quels sont les noms et traitements du directeur général, du contrôleur et directeur du Centre national des arts?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État du Canada): M. G. H. Southam, directeur général, $24,840; Centre national des arts (Nommé par décret, le 21 avril 1967); M. R. Montpetit, Contrôleur et directeur des finances.

J'apprends du Centre national des Arts qu'il n'a pas pour ligne de conduite de divulguer le traitement des membres de son personnel qui sont nommés par le conseil d'administration.

LES ENTREPOSEURS DE PRODUITS LAITIERS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE SHEFFORD

Question nº 2159—**M. Rondeau:**

1. Quels sont les noms et adresses des entreposeurs de produits et sous-produits laitiers dans la circonscription de Shefford?

2. Quels furent *a*) les sommes payées par le gouvernement fédéral à chacun de ces entrepôts, au cours de chacune des dix dernières années, *b*) les sommes par livre payées par le gouvernement fédéral à chacun de ces entrepôts, au cours des dix dernières années, *c*) le nombre de livres total entreposées par chacun de ces entrepôts, au cours des dix dernières années?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): 1. (i) Granby Locker Co. Ltd., Granby (Québec); (ii) Lawrenceville Cold Storage, Lawrenceville (Québec); (iii) Laiterie de Shefford, Lawrenceville (Québec); (iv) Coopérative de Granby (Québec).

2. a) Seules sont disponibles les données de chacune des quatre dernières années, savoir:

	1968-1969	1967-1968	1966-1967	1965-1966
	$	$	$	$
(i)	—	—	611.09	10,498.19
(ii)	—	—	24,597.96	3,939.65
(iii)	39,509.41	33,284.93	36,464.71	59,055.83
(iv)	115,696.86	62,495.98	128,169.46	61,872.70

b) Les frais d'entreposage n'ont pas été déterminés à tant la livre, mais à tant la caisse ou le sac, avec un supplément de frais pour la manutention de chaque unité. On obtient la conversion estimative du coût par livre en divisant les totaux figurant à l'article 2 a), par le nombre de livres indiqué à l'article 2 c), ce qui donne: (i) 2.17 c.; (ii) 1.33 c.; (iii) 1.59 c.; (iv) 1.19 c.

c) Les données sont disponibles uniquement pour les quatre dernières années, soit: (i) 509,992 livres; (ii) 2,155,496 livres; (iii) 10,573,080 livres; (iv) 30,970,844 livres.

LE GROUPE SPÉCIAL AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Question nº 2165—**M. Skoberg:**

1. A-t-on constitué, au sein du ministère des Transports, un groupe spécial chargé d'étudier les fonctions et les responsabilités du Ministère et des autres organismes qui s'occupent des transports?

2. Dans l'affirmative, qui en sont les membres et quel est le mandat précis du groupe?

3. Quand prévoit-on que le rapport sera prêt et sera-t-il déposé à la Chambre?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): 1. Oui.

2. MM. John Gratwick, des chemins de fer Nationaux du Canada à Montréal, et Arthur Bailey, du Conseil du Trésor à Ottawa, sont coprésidents du groupe d'experts. M. James Douglas Fleck, vice-doyen de la faculté d'administration de l'Université York à Toronto, est également membre. MM. F. L. Worrall, D. G. Black, J. I. Carmichael et T. C. Porter y représentent le Ministère. Le groupe analyse le rôle du gouvernement dans le domaine des transports afin de définir les objectifs du Ministère et ses relations avec les autres ministères et organismes qui s'occupent des divers aspects des transports.

3. Le groupe d'experts doit terminer ses travaux cet automne et un rapport sera alors présenté au gouvernement. On n'a pas encore décidé de l'usage qu'on fera de ce rapport.

LES DEMANDES EN VERTU DE LA LOI STIMULANT LE DÉVELOPPEMENT DE CERTAINES RÉGIONS

Question nº 2168—**M. MacDonald:**

1. Combien de demandes a-t-on reçues en vertu de la loi stimulant le développement de certaines régions, au sujet d'Halifax, de Dartmouth, de Saint-Jean et de Fredericton, depuis le 25 septembre 1968?

2. Quel montant prévoit-on dépenser à cet égard?

3. Selon les prévisions, combien de personnes obtiendront un emploi à la suite de cette aide?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. 20.

2. $12,000,000.

3. 810.

LES ENTREPOSEURS DE PRODUITS LAITIERS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE BEAUCE

Question nº 2177—**M. Rodrigue:**

1. Quels sont les noms et adresses des entreposeurs de produits laitiers dans la circonscription de Beauce?

2. Quel furent *a*) les sommes payées par le gouvernement fédéral à chacun de ces entrepôts, au cours de chacune des dix dernières années, *b*) les sommes par livre payées par le gouvernement fédéral à chacun de ces entrepôts, au cours des dix dernières années, *c*) le nombre de livres total entreposées par chacun de ces entrepôts, au cours des dix dernières années?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): 1. Irénée Champagne, Saint-Georges de Beauce (Québec).

2. *a*) Seules sont disponibles les données pour chacune des quatre dernières années, savoir:

1968-1969	1967-1968	1966-1967	1965-1966
-	-	$611.09	$10,498.19

b) Les frais d'entreposage n'ont pas été déterminés à tant la livre, mais à tant la caisse ou le sac, avec un supplément de frais pour la manutention de chaque unité. On obtient la conversion estimative du coût par livre en divisant les totaux figurant à l'article 2 *a*), par le nombre de livres indiqué à l'article 2 *c*), ce qui donne: 2.99c.

c) Les données sont disponibles uniquement pour les quatre dernières années, soit: 370,888 livres.

LES BOURSES DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Question nº 2201—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. Les bourses d'étude et de recherche du Conseil des arts du Canada sont-elles payées en un montant forfaitaire et, dans la négative, quel est le mode de paiement?

2. Le Conseil des arts a-t-il l'autorité de retirer à une personne une bourse dont elle fait un mauvais usage en abandonnant un programme d'étude ou de recherche approuvé pour se livrer à une activité politique?

3. Le Conseil des arts se tient-il en contact avec tous ses boursiers afin de s'assurer qu'ils ne font pas un mauvais usage de leur bourse et, dans l'affirmative, comment exerce-t-il cette surveillance?

4. Le Conseil des arts se tient-il en contact avec certains de ses boursiers pour s'assurer qu'ils ne font pas un mauvais usage de leur bourse et, dans l'affirmative, qui décide quels boursiers seront surveillés?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Le Conseil des arts du Canada me transmet les renseignements suivants: 1. Les bourses de doctorat, les bourses postdoctorales et les bourses de travail libre sont habituellement payées en trois tranches, respectivement de 40, 30 et 30 p. 100 du montant global. Sauf dispositions contraires, le premier versement est remis environ un mois avant la date d'entrée en vigueur; dans le cas des bourses de doctorat, le boursier doit avoir présenté au préalable une preuve de son acceptation à l'université ou établissement où il compte exécuter son programme. En principe, les deuxième et troisième versements sont payables à des intervalles d'environ quatre mois, sur présentation par le boursier d'un rapport provisoire sur ses travaux. Les bourses partielles (habituellement d'une durée de quatre à huit mois) sont ordinairement payées en deux versements égaux. Les bourses de moins de $1,000 sont remises en un seul versement.

2. Le Conseil des arts a le pouvoir de retirer toute bourse qui, pour quelque raison que ce soit, n'est pas utilisée aux fins énoncées par le titulaire dans sa demande, et approuvées par le Conseil lors de l'attribution de la bourse.

3 et 4. Avant de faire les deuxième et troisième versements, le Conseil exige que le boursier en fasse la demande et présente en même temps un rapport provisoire sur ses travaux. Les conditions d'attribution exigent en outre que le boursier fasse approuver par le Conseil toute modification importante à son programme de travail ou au lieu de son exécution. Une proposition en ce sens, dans le cas du titulaire d'une bourse de doctorat, doit être accompagnée d'une lettre du directeur du département de l'université où il est inscrit. Dans les six mois qui suivent l'expiration de sa bourse, tout boursier doit présenter au Conseil un rapport final sur ses travaux. Ces conditions permettent au Conseil d'avoir des contacts périodiques avec ses boursiers. Quant à la surveillance, le Conseil ne se préoccupe pas des activités personnelles ou extra-scolaires du boursier, mais de l'exécution de son programme. S'il a quelque raison de croire que les activités d'un boursier nuisent à ses études ou à ses recherches et sont de nature

à en compromettre les résultats, il étudie le cas et peut retirer la bourse si les circonstances le justifient.

L'AIDE FÉDÉRALE À LA RECHERCHE DANS LES UNIVERSITÉS

Question nº 2208—**M. Orlikow:**

1. Quel ministère ou organisme de l'État étudie actuellement les conclusions du rapport Macdonald sur l'aide fédérale à la recherche dans les universités du Canada?

2. Quand prévoit-on terminer l'étude du rapport?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): Le Conseil des sciences et le Conseil des arts du Canada m'ont communiqué les renseignements suivants: 1. L'Étude spéciale nº 7, intitulée «Le rôle du gouvernement fédéral dans l'aide à la recherche dans les universités du Canada» a été préparée par un groupe d'étude sous la direction de M. J. D. Macdonald. Elle a été entreprise sous l'égide du Conseil des sciences et du Conseil des arts du Canada. Il ne s'agit pas d'un rapport soumis uniquement au gouvernement. Étant donné que, dans l'étude, on a identifié plus de 40 ministères et organismes du gouvernement fédéral qui, de diverses façons, fournissent de l'aide aux universités pour leurs recherches, il est probable que la plupart de ces ministères et organismes (si ce n'est la totalité) voudront analyser les résultats de l'étude.

2. Le Conseil des sciences a fait savoir qu'il terminerait sa revue de l'étude de M. Macdonald vers le milieu de l'été et que, probablement, il publierait un rapport sur les conclusions peu après. Le Conseil des arts du Canada a déjà effectué sa revue de l'étude et, à l'heure actuelle, fait part de ses remarques aux parties intéressées.

LA COMPARUTION DES CONTRÔLEURS DE LA CIRCULATION AÉRIENNE AU COMITÉ

Question nº 2219—**M. Yewchuk:**

Le ministre des Transports a-t-il l'intention de permettre aux contrôleurs de la circulation aérienne de témoigner devant le comité parlementaire chargé d'enquêter sur la sécurité aérienne?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Aucun comité parlementaire n'est chargé d'enquêter sur la sécurité aérienne.

LE PRIX DE LA VOITURE FORD MAVERICK

Question nº 2224—**M. Mather:**

1. La nouvelle voiture Ford Maverick, qu'on fabrique en Ontario, va-t-elle se vendre au détail aux États-Unis au prix d'environ $1,995?

2. La même voiture va-t-elle se vendre au détail au Canada au prix d'environ $2,375?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): 1 et 2. D'après des renseignements qui nous ont été transmis oralement par la société Ford, le prix de détail recommandé de la Ford Maverick s'établira à $1,995 (des É.-U.) aux États-Unis et à $2,375 (canadiens) au Canada. Il existe un écart de 5 p. 100 entre ces deux prix lorsqu'on tient compte du taux de change et de la taxe de vente.

LES BUREAUX DE MAIN-D'ŒUVRE DE DIGBY (N.-É.)

Question nº 2252—**M. Comeau:**

1. Où va-t-on loger les nouveaux bureaux de main-d'œuvre à Digby?

2. A quelle personne ou agence immobilière ces locaux appartiennent-ils?

3. Comment a-t-on procédé pour retenir des nouveaux locaux, a-t-on fait un appel d'offres et, si oui, combien y a-t-il eu de soumissions et quel était le montant de chacune?

4. A-t-on demandé à l'agence immobilière impliquée (la Saunders Real Estate) de fournir de nouveaux locaux ou des locaux additionnels et, si oui, qu'a-t-elle fait?

5. A-t-on renouvelé le bail avec la Saunders Real Estate?

6. Quel est le loyer requis pour les nouveaux bureaux?

7. Quelles sont la date d'expiration du contrat actuel et la date d'entrée en vigueur du nouveau bail?

8. Combien de marches l'escalier conduisant au premier étage compte-t-il?

9. Combien faut-il monter de marches pour accéder aux bureaux du rez-de-chaussée?

10. L'année dernière, combien d'invalides le bureau de Digby a-t-il desservis et combien se sont vu refuser du travail faute de pouvoir accéder à des locaux situés au second étage?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère des Travaux publics et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration m'informent comme suit: 1. Rue Birch.

2. M. P. R. Woolaver, propriétaire.

3. On a fait enquête afin de trouver de nouveaux locaux. Aucun appel d'offres public n'a été fait.

4. Oui, et l'agence a fait preuve de collaboration.

5. Non.

6. $2.95 le pied carré par année.

7. Le bail actuel expire le 30 juin 1969 et le nouveau entrera en vigueur le 1er juillet 1969.

8. Dix-sept.

9. Quatre. Cependant, on peut se servir de la rampe destinée aux paraplégiques.

10. L'année dernière, 41 invalides ont été aidés par le Centre de Main-d'œuvre de Digby. De ce groupe sept n'ont pu monter les marches jusqu'au bureau principal au rez-de-chaussée. En conséquence, les conseillers en main-d'œuvre ont dû visiter ces sept

personnes à leur domicile. On n'a refusé d'aide à aucun invalide. Il n'y a pas moyen de savoir combien de personnes ont été empêchées de visiter le Centre de Main-d'œuvre, à cause des escaliers ou de la disposition matérielle de l'édifice. La politique du gouvernement est de faciliter l'accès des édifices fédéraux et des établissements commerciaux où sont loués des locaux qui servent à loger les ministères du gouvernement, afin d'éliminer le plus d'obstacles possibles pour les handicapés.

LA FORMATION DES ADULTES INDIENS

Question nº 2286—**M. Yewchuk:**

Combien de travailleurs indiens ont été acceptés aux sessions de 1967-1968 et 1968-1969 des programmes de formation des adultes dans la circonscription d'Athabasca et *a*) de ce nombre, combien ont terminé le programme, *b*) de ce nombre, combien ont maintenant un emploi rémunérateur à plein temps?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Les adultes qui suivent des cours de formation, en vertu de la loi sur la formation professionnelle des adultes, ne sont pas identifiés selon leur origine raciale. Impossible, donc, de répondre à cette question.

LE BILINGUISME COMME CONDITION D'EMPLOI DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

Question nº 2294—**M. Paproski:**

1. La Commission de la fonction publique a-t-elle adopté récemment un règlement selon lequel le bilinguisme (connaissance du français et de l'anglais) serait une condition d'emploi pour tous les postes de la région de la capitale nationale?

2. Quel est le texte de ce règlement ou de tout autre règlement semblable qui aurait été adopté pendant les six derniers mois et ce qui concerne les postes de la fonction publique dans la région de la capitale nationale?

3. Quel objectif vise un tel règlement?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Commission de la fonction publique me transmet les renseignements suivants: 1. Non. Toutefois, l'article 4 du règlement sur l'emploi dans la Fonction publique, publié dans l'édition spéciale de la *Gazette du Canada* le 17 mars 1967 (volume 101), prévoit que la connaissance des deux langues officielles est une qualité avantageuse pour tous les postes de la région de la capitale nationale lorsque cette connaissance n'est pas considérée comme qualité essentielle.

2. Sans objet.

3. Sans objet.

*L'AIDE FINANCIÈRE À LA «TEXAS GULF SULPHUR COMPANY»

Question nº 2300—**M. Nystrom:**

1. Au cours des deux dernières années, le gouvernement a-t-il apporté une aide financière à la *Texas Gulf Sulphur Company*?

[M. Forest.]

2. Aux termes de quels programmes, quand et dans quelle mesure a-t-on accordé de l'aide?

3. La société a-t-elle demandé de l'aide supplémentaire au gouvernement et, dans l'affirmative, quand et aux termes de quels programmes l'a-t-elle fait, et où en est-on rendu dans l'étude de cette demande?

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, la réponse à cette question se divise en trois parties. 1. Non.

2. Ne s'applique pas.

[*Traduction*]

La réponse à la troisième partie est oui. L'Ecstall Mining Limited, filiale en propriété exclusive, a déposé le 12 mai 1969 deux demandes préliminaires en vertu de la loi stimulant le développement de certaines régions. Ces demandes sont présentement à l'étude.

LES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC LA CHINE COMMUNISTE

Question nº 2301—**M. Beaudoin:**

1. Sur quels critères le gouvernement se fondera-t-il pour établir des relations diplomatiques avec la Chine communiste?

2. Quelle sera la nature des relations ou des échanges?

3. Le gouvernement de la Chine nationaliste a-t-il fait savoir au gouvernement du Canada qu'il supprimerait ou modifierait sa représentation diplomatique au Canada si le Canada établissait des relations diplomatiques avec la Chine communiste?

[*Français*]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Des pourparlers se poursuivent actuellement entre les représentants du Canada et ceux de la Chine populaire. Le but de ces pourparlers est précisément de déterminer si ces critères acceptables aux deux parties peuvent être formulés pour l'établissement de relations diplomatiques entre le Canada et la République populaire de Chine, et il ne serait donc pas approprié pour moi de commenter cette question à ce moment-ci.

2. Le caractère des relations ou des échanges prévus est, bien entendu, une des questions maintenant à l'étude au cours de ces pourparlers.

3. Non.

[*Traduction*]

LES SUBVENTIONS ET LES PROGRAMMES D'ASSISTANCE DU MINISTÈRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

Question nº 2329—**M. Robinson:**

1. Le ministère de la Consommation et des Corporations prévoit-il des subventions ou des pro-

grammes d'assistance en faveur de certains groupes économiques, ou de particuliers, au Canada et, si oui, dans quelle mesure, pour quel montant et à qui ces sommes sont-elles versées?

2. Quelles sommes ont été versées au titre de subventions ou des programmes d'assistance pour chacune des années de 1960 à 1968 inclusivement?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Oui.

2. 1968-1969, $30,000, Subvention à l'Association des Consommateurs du Canada; 1969-1970, $50,000. Subvention à l'Association des Consommateurs du Canada.

L'IMPÔT RETENU SUR LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

Question nº 2330—**M. Robinson:**

1. Au cours de chacune des années 1960 à 1968 inclusivement, combien le gouvernement fédéral a-t-il perçu à titre d'impôt retenu sur les investissements étrangers au Canada?

2. Quand a-t-on commencé à opérer ce prélèvement, de combien était cet impôt et quelle somme a-t-on perçue cette année-là?

3. Le gouvernement fédéral se propose-t-il d'augmenter l'impôt retenu qui est actuellement de 15 p. 100?

L'hon. Edgar J. Benson (ministre des Finances): 1. Voici, par année financière, les recettes d'impôt de non-résidents, retenu en vertu de l'article 106 de la loi de l'impôt sur le revenu: 1959-1960, $73.4 millions; 1961, $88.2 millions; 1962, $112.3 millions; 1963, $129.2 millions; 1964, $124.5 millions; 1965, $143.7 millions; 1966, $170.0 millions; 1967, $203.6 millions; 1968, $220.5 millions.

2. En 1933 ce genre d'impôt n'a été retenu que sur les intérêts et les dividendes. Les recettes perçues à ce titre pour l'année financière 1933-1934 se sont chiffrées par $4.8 millions.

3. C'est une question de politique gouvernementale. Si le gouvernement décide de proposer quelque modification à cet article de la loi de l'impôt sur le revenu, on l'annoncera en temps utile.

LE CONSEIL NATIONAL DE LA PRESSE

Question nº 2353—**M. Yewchuk:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de créer dans l'immédiat un conseil national de la presse?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): Non.

LE COMITÉ DE L'ARDA SUR LA FORMATION DE CHEFS

Question nº 2364—**M. MacDonald:**

1. Quand a-t-on formé le Comité consultatif de l'ARDA sur la formation de chefs?

2. Quelles sont ses responsabilités et son mandat?

3. A qui et quand fait-il rapport?

4. Quels en sont les membres actuels et par qui ont-ils été nommés?

5. Quand se réunit-il et quand s'est-il réuni pour la dernière fois?

6. Quelles dépenses a-t-il engagées?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Le comité mentionné dans cette question n'est pas fédéral et toute demande de renseignements à son sujet devrait être adressée aux gouvernements provinciaux.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LA CONSTRUCTION DE BUREAUX DE POSTE EN 1968 ET 1969

Question nº 1371—**M. Korchinski:**

1. Où a-t-on construit des bureaux de poste en 1968, dans chaque province?

2. Combien chacun de ces bureaux de poste a-t-il rapporté en revenus au total?

3. Quels autres ministères ou organes de l'État se servent des installations de ces bureaux de poste, le cas échéant?

4. *a*) Quel traitement a touché le maître de poste de chacun de ces bureaux, *b*) quelles subventions, le cas échéant, le gouvernement fédéral verse-t-il aux municipalités en cause, *c*) combien coûte l'entretien de chacun de ces bureaux de poste, *d*) quelles autres dépenses entraînent-ils?

5. *a*) Quels ont été les revenus du bureau de poste de Creighton (Sask.) en 1968, *b*) combien a coûté l'administration du bureau de poste de Creighton?

6. Dans quelles localités le ministère a-t-il l'intention de construire des bureaux de poste en 1969?

7. Quels revenus a rapportés chaque bureau de poste?

8. Combien le ministère a-t-il dépensé dans chaque localité en *a*) traitements, *b*) subventions, *c*) entretien, *d*) toutes autres dépenses?

(Le document est déposé.)

LES CONGÉS ANNUELS ET AU PAYS DES AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR

Question nº 1525—**M. Anderson:**

1. Combien d'agents du service extérieur de chaque classe *a*) ont moins d'un an de droits à congé annuel, *b*) ont entre un et deux ans de droits à congé annuel, *c*) ont plus de deux ans de droits à congé annuel?

2. Combien d'agents actuellement à Ottawa, qui ont fait du service à l'étranger, n'ont encore pris aucun des jours de congé au pays auxquels ils ont droit?

3. Combien d'agents actuellement à Ottawa, qui ont fait du service à l'étranger, ont pris la totalité des jours de congé au pays qui leur revenaient?

4. Combien d'agents à Ottawa, qui ont fait du service à l'étranger ont pris moins que la moitié des jours de congé au pays qui leur reviennent?

5. Quels sont le nom et le poste de chacun des agents qui, dans chaque classe, ont le maximum de droits à congé annuel et de droits à congé au pays, et à combien de jours chacun a-t-il droit?

(Le document est déposé.)

LES CONTRATS DU GOUVERNEMENT AVEC LA «JOHN B. PARKIN ASSOCIATES»

Question nº 1737—**M. Skoberg:**

1. Combien de contrats le gouvernement fédéral a-t-il confiés au cours des années financières 1963-1964, 1964-1965, 1965-1966, 1966-1967, 1967-1968, 1968-1969, au cabinet d'architectes John B. Parkin Associates et à quels travaux correspondent ces contrats?

2. Pendant les années énumérées, *a*) combien de contrats ont été accordés à la suite de soumissions concurrentielles, *b*) pendant les mêmes années, combien de contrats ont été accordés sans appels de soumissions, et pourquoi?

3. Qui est président du Design Council of Canada et quels critères ont été appliqués pour le choix de ce président?

(Le document est déposé.)

LE TONNAGE DES MARCHANDISES MANUTENTIONNÉES À CERTAINS PORTS

Question nº 1872—**M. LeBlanc (Rimouski):**

Quel a été le tonnage des marchandises manutentionnées au cours des années 1961-1962, 1962-1963, 1963-1964, 1964-1965, 1965-1966, 1966-1967, 1967-1968, à chacun des quais ou ports suivants: *a*) Rivière-du-Loup (quai principal), *b*) Rivière-du-Loup (quai de la rivière), *c*) Gros Cacouna, *d*) Rimouski-Est, *e*) Pointe-au-Père, *f*) Matane, *g*) Trois-Pistoles, *h*) Cap-Chat, *i*) Sainte-Flavie, *j*) Sainte-Anne-des-Monts, *k*) Mont-Louis, *l*) Marsoui, *m*) Gaspé, *n*) Sandy Beach, *o*) Chandler, *p*) Forestville, *q*) Baie-Comeau, *r*) Sept-Îles, *s*) Havre-St-Pierre, *t*) Bathurst, *u*) Dalhousie?

(Le document est déposé.)

LES RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX DE LA PUBLICITÉ

Question nº 1934—**M. McGrath:**

Quels règlements fédéraux actuellement en vigueur *a*) exigent l'approbation préalable de messages publicitaires qu'il est proposé de communiquer au Canada (i) à la radio (ii) à la télévision (iii) dans les journaux (iv) par tout autre moyen de communication, *b*) réglementent de quelque autre façon la teneur de ces messages publicitaires (i) à la radio (ii) à la télévision (iii) dans les journaux (iv) dans tout autre moyen de communication?

(Le document est déposé.)

M. l'Orateur: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, le 4 mars j'ai fait inscrire la question nº 1618 au *Feuilleton*. On m'y a pas encore répondu. Le ministre des Pêches et des Forêts pourrait-il dire à la Chambre quand nous pouvons espérer une réponse à cette question?

• (3.00 p.m.)

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je me renseignerai volontiers. Comme le député le sait, sa question exige une réponse de plus d'un ministère. Je vais essayer de lui fournir ces renseignements sous peu.

MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

TERRE-NEUVE—LA POLLUTION DE LA BAIE PLACENTIA—LE PARC NATIONAL—L'EMPLOI DANS L'ÎLE BELL—LES INSTALLATIONS DE L'AÉROPORT—MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je demande la permission, conformément à l'article 26 du Règlement, de proposer l'ajournement de la Chambre en vue d'étudier d'urgence une question précise et importante, à savoir la situation économique critique des habitants de Terre-Neuve, qui découle du défaut de la part des ministres en cause d'élaborer et de prendre des mesures contre les dégâts causés par la pollution due au phosphore des eaux de la baie de Plaisance et de la baie Sainte-Marie, qui a fait perdre aux pêcheurs de la région leurs moyens d'existence; tout cela ne serait pas arrivé si le gouvernement avait pris les précautions nécessaires avant la mise en marche de l'usine.

Je propose cette motion parce que le gouvernement a refusé de conclure une entente avec Terre-Neuve en vue de l'établissement et de l'aménagement d'un parc national le long de la côte ouest de Terre-Neuve qui atténuerait sensiblement l'inégalité économique dont souffre la région; parce que le gouvernement n'a rien fait pour s'attaquer aux graves problèmes économiques et sociaux de l'île Bell depuis la fermeture de la mine, en 1966, et puisqu'il a refusé d'aménager des installations nécessaires à l'aéroport international de Gander, privant ainsi les habitants de la côte est de Terre-Neuve des avantages qu'offrirait un aéroport international moderne.

M. l'Orateur: Le député de Saint-Jean-Ouest propose que la Chambre remette à plus tard ses autres travaux afin d'étudier certains problèmes touchant Terre-Neuve. A mon sens, cette motion est présentée sous la forme d'une série de griefs.

Or, les députés le savent, les dispositions de l'article 26 ne permettent pas d'occasions supplémentaires d'exposer des griefs. Je ne vois pas l'utilité de proposer l'ajournement de la Chambre en vue d'étudier des problèmes qui sévissent de façon plus ou moins endémique, puisque l'un d'eux, d'après le député lui-même, existait déjà en 1966.

Cet article du Règlement s'applique lorsque une situation pressante surgit et que la tenue immédiate d'un débat, avant les travaux prévus de la Chambre, est susceptible de modifier les mesures particulières que le gouvernement s'apprête à prendre. Et, selon les règles et les précédents, même si la tenue d'un débat est urgente, l'ajournement des travaux en vertu de l'article 26 ne peut être autorisé s'il est possible que le débat ait lieu dans un délai raisonnable.

Sur ce point, les députés ont entendu la discussion qui a eu lieu précédemment à l'appel des motions. Ils ont pu conclure comme moi que les députés désireux de discuter des divers griefs soulevés par la motion proposée par leur honorable collègue auront d'autres occasions de le faire. De plus, comme l'ont mentionné les députés au cours du bref débat sur la déclaration ministérielle du président du Conseil privé, le débat sur le budget, qui durera six jours, commencera demain soir et devrait se poursuivre dans des délais raisonnables.

A mesure que nous approchons de la fin de l'actuel semestre fixé par l'article 58 du Règlement le nombre de jours alloués qui restent devient de plus en plus important. Il reste huit jours alloués au cours de la période qui se terminera à la fin du mois, vu l'article 58 du Règlement. Par conséquent, nous disposons de 14 jours de séances pour ces travaux d'ici la fin du mois.

Dans ces circonstances, la motion du député ne peut être examinée maintenant.

QUESTIONS ORALES

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—L'ÉTENDUE DE LA RÉDUCTION DES FORCES CANADIENNES PROPOSÉE À LA RÉUNION DE BRUXELLES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Selon la déclaration du ministre, sa proposition à nos associés de l'OTAN offrait une solution précise aux problèmes de l'OTAN. Le ministre peut-il maintenant révéler à la Chambre, de façon concise mais directe, la proposition qu'il a présentée à nos associés de l'OTAN et nous dire exactement dans quelle mesure il a proposé de réduire nos forces? Ce faisant, il témoignerait du respect qu'il éprouve envers la Chambre et auquel elle a droit.

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'essaie d'analyser la question du chef de l'opposition. Il parle d'abord de la réaction précise aux directives ministérielles que, ai-je dit, nous suivrons. S'il veut bien parcourir le communiqué que j'ai déposé, il pourra y lire ceci: «En particulier leur potentiel classique, leur souplesse et leur mobilité».

Nous parlons en ce moment des troupes qui devraient servir au sein de l'OTAN. La proposition que j'ai faite au nom du gouvernement canadien était conforme à cette directive ministérielle. A ce propos, cette politique provient d'une étude faite par des officiers canadiens et qui, d'après mes prévisions, préfigure ce que seront les futures forces armées. Je ne peux donner les chiffres exacts. Je pense avoir indiqué dans une conférence de presse qu'il est possible de surestimer ou de sous-estimer une pareille force. La proposition pourrait se décrire comme celle d'une force qui se suffit à elle-même, qui serait dépouillée autant que possible de toute organisation administrative encombrante. Nous ne proposons pas de réduire le nombre de baïonnettes, pour ainsi dire. La force serait mobile et aurait l'appui d'obusiers et de canonnières-avisos. Ce serait une innovation qui nous paraît avantageuse et utile dans les circonstances actuelles en Europe.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dois-je déduire de la réponse du ministre qu'il n'a pas formulé de proposition concrète aux ministres de l'OTAN à Bruxelles, mais qu'il a simplement fait une déclaration générale au sujet des objectifs? Le ministre a-t-il présenté une proposition précise à Bruxelles au sujet de l'apport que le Canada était disposé à faire?

L'hon. M. Cadieux: J'ai fait les deux, monsieur l'Orateur. J'ai expliqué la raison d'être de la force que nous proposons. J'ai également signalé dans ma déclaration aujourd'hui que nos propositions comporteraient la transformation de la brigade mécanisée en groupe de combat aéroporté, avec le soutien d'hélicoptères. C'est très précis en termes militaires. Nous avons dûment commencé à en discuter avec la commission militaire. Je ne peux pas fournir de précisions au sujet des chiffres. Les conjectures vont bon train. Mon honorable ami en fait sans doute lui aussi.

Certaines sont peut-être exactes. Je l'ignore. Nous le saurons lorsque les pourparlers seront terminés.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre pourrait-il dire exactement à la Chambre si l'ampleur de la réduction proposée par le Canada reste encore à déterminer et si le gouvernement du Canada réexamine encore la question?

L'hon. M. Cadieux: Mon honorable ami parle de réexaminer la question. J'ai utilisé une expression plus prudente.

L'hon. M. Stanfield: En effet.

L'hon. M. Cadieux: En ce moment, la proposition générale avancée par le Canada est étudiée par un comité militaire. Elle comporte, bien sûr, quelques options. Nous sommes prêts à accueillir toute suggestion. Je ne tente pas de dissimuler les faits. Je m'efforce d'être aussi véridique que possible. Il est extrêmement difficile à l'étape actuelle de fournir des chiffres précis. Nous devons écarter l'idée qu'il faut toujours dénombrer les effectifs militaires. Certaines théories nouvelles ont émergé depuis la guerre du Vietnam. Nous tentons d'appliquer ces nouvelles théories au genre d'effectifs militaires que nous voulons fournir.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre si la déclaration selon laquelle les forces aériennes seront équipées, au début, d'appareils CF-104 signifie que les propositions canadiennes prévoient la disparition de ce type d'appareils, le retrait de la division aérienne et son remplacement par un renfort aérien réorganisé et destiné à notre force mobile?

L'hon. M. Cadieux: Monsieur l'Orateur, je parle ici d'un programme triennal. Or, il est évident que les CF-104 finiront après cela automatiquement par disparaître. C'est pourquoi j'affirme que le programme initial consiste à utiliser les avions disponibles, mais je ne saurais dire d'avance de quelle façon. Peut-être auront-ils un rôle classique, de frappe ou de reconnaissance, mais c'est encore un problème à trancher, car rien n'est encore sûr à ce sujet. Telle est la phase actuelle, mais tant que les consultations n'auront pas tranché la question, il nous sera impossible d'indiquer exactement la nature de ce rôle.

M. Brewin: Les propositions gouvernementales adressées aux alliés de l'OTAN à propos du changement de rôle mentionnaient-elles que ce groupe aérien de combat mobile et transportable disposera d'armes classiques et non pas nucléaires?

L'hon. M. Cadieux: Certes, le groupe de combat lui-même disposerait d'armes classiques.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, est-ce que l'honorable ministre de la Défense nationale pourrait nous dire si le groupe d'étude fédéral, qui était chargé d'examiner l'avenir de nos relations avec l'Europe et de notre politique de défense, a étudié l'aspect financier des changements projetés par le Canada?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): En tant que les Forces armées sont concernées, certainement, monsieur l'Orateur.

Nous avons, parmi toutes ces considérations, d'abord estimé le budget sur lequel nous pouvions compter et nous avons procédé à partir de ce budget. Naturellement, toutes les implications financières doivent être considérées dans une restructuration de cette nature.

M. Fortin: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Étant donné que les implications financières ont été étudiées, j'aimerais demander à l'honorable ministre s'il serait disposé à les faire connaître aux députés, afin que nous soyons en mesure de juger du coût des changements projetés par le Canada?

L'hon. M. Cadieux: Monsieur l'Orateur, les changements projetés prévoient des économies. Selon les calculs que nous avons faits, et si nous nous en tenons à un taux d'inflation d'environ 5 p. 100, d'ici trois ans, le budget de la Défense nationale aura augmenté d'environ 300 millions, compte tenu de nos effectifs actuels. Avec la restructuration, nous estimons pouvoir nous maintenir au niveau actuel, c'est-à-dire à 1 milliard 814 millions pour les trois années.

[Traduction]

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il nous dire si le Canada a fait des propositions quant à la manière dont l'OTAN devrait combler le vide créé par le retrait ou la réduction des forces canadiennes?

L'hon. M. Cadieux: Nous n'avons pas parlé de vide, monsieur l'Orateur. Il convient, semble-t-il de signaler ici que nous parlons, par exemple, de la brigade canadienne dont l'effectif est de 6,000 hommes. Certaines bri-

gades allemandes n'en comptent que 2,100. Il s'agit ici de définir le rôle de chaque pays; il est évident que dans un commandement intégré, tous ces facteurs devront être examinés.

Je me dois également, d'évoquer les faits car mon honorable ami a souligné les deux déclarations, celle de Washington et celle de Bruxelles, auxquelles nous avons souscrit et qui mentionnaient que nous n'étions pas en faveur d'une réduction générale des forces de l'OTAN. Les mots importants ici sont «réduction générale», et je pense qu'en souscrivant à une nouvelle formule, le Canada ne réduit pas nécessairement ses engagements non plus que l'ensemble des forces de l'alliance.

L'hon. M. MacLean: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre dirait-il à la Chambre en quoi consistaient les objections—passablement énergiques, paraît-il —de ses homologues des pays alliés?

L'hon. M. Cadieux: Oui, monsieur l'Orateur, je vais être franc là-dessus. Elles portaient surtout sur les questions de procédure. Ils tiennent à être consultés durant toute la série et à tous les niveaux des entretiens prescrits et nous nous sommes mis d'accord là-dessus. Quant à la politique elle-même, découlant de la déclaration faite par le premier ministre le 3 avril dernier, elle n'a pas été contestée. Nous avons le droit de décider de notre rôle en matière de forces, mais nous devons nous conformer au processus normal de consultation.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Défense nationale s'il a saisi les ministres de la défense de nos alliés de l'OTAN d'un programme dûment réglé de réduction progressive de nos forces en Europe et leur a indiqué le moment où cette réduction devait commencer?

L'hon. M. Cadieux: Je leur ai effectivement parlé d'un programme, pourrais-je dire, à titre de suggestion, pour les mettre au courant de l'envergure, de la portée de la réduction et de notre façon de procéder; il va sans dire que toute cette opération comportera une réduction progressive et une introduction graduelle, réduction progressive de l'ancienne méthode et introduction graduelle de la nouvelle formule, ce qu'il fallait également exposer. Ces projets ont naturellement été soumis en vue de discussions, car nous ne nous sommes jamais montrés inflexibles quant au moment envisagé ni aux rôles à assigner.

L'hon. M. Harkness: Le ministre répondrait-il à la deuxième partie de ma question, c'est-à-dire à quelle date ces réductions d'effectifs commenceront d'après les projets du gouvernement?

L'hon. M. Cadieux: D'après la proposition initiale, elles commenceraient en 1970 mais nous n'avons pas précisé le mois. Ces réductions se feront graduellement, elles commenceraient en 1970 pour se terminer en 1972.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question complémentaire au ministre. A l'une de ses nombreuses conférences de presse il a refusé de nier l'assertion américaine selon laquelle le Canada a l'intention de réduire ses effectifs au sein de l'OTAN dans une proportion de deux tiers à quatre cinquièmes. Le ministre a manifestement donné des chiffres aux autorités de l'OTAN lors de la conférence, dont elles discutent actuellement. Ferait-il preuve de la même franchise envers la Chambre des communes et nous donnerait-il les chiffres qu'il a remis aux ministres de l'OTAN lors de la conférence?

L'hon. M. Cadieux: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas refusé de nier cette assertion, à mon avis. J'ai dit que pour ce qui était de la réduction numérique, on ne pourrait pas la fixer tout de suite car, bien entendu, cette question ferait l'objet de consultations avec les autorités militaires de l'OTAN. Il serait extrêmement difficile de discuter de notre puissance d'attaque ou de l'efficacité de notre participation avant de savoir quels seront les effectifs. Ce serait donc une fois encore une conjecture et je ne puis y souscrire. En fait j'ai indiqué que quiconque fixait ce chiffre en ce moment en savait plus que nous.

L'hon. M. Hees: Nos alliés, membres de l'OTAN, n'étaient-ils pas presque tous furieux parce que surtout...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signalerais au député que sa question supplémentaire ainsi formulée sera ou est litigieuse; je lui conseillerais de la reformuler.

L'hon. M. Hees: Avec plaisir, monsieur l'Orateur. Le gouvernement du Canada n'a-t-il pas dit très clairement à nos alliés de l'OTAN qu'à l'avenir le Canada comptait défendre la paix jusqu'au dernier Américain, ou Anglais, ou ressortissant de n'importe quel pays de l'OTAN sur lequel il se déchargerait de ses responsabilités à l'avenir?

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire.

Relativement au groupe d'étude fédéral qui s'est chargé d'examiner toute la politique canadienne, le très honorable premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement a l'intention de publier un Livre blanc qui tiendrait compte des conclusions de ce groupe d'étude et qui pourrait être mis à la disposition des députés, ou s'il fera une déclaration sommaire, dans le cadre de ces conclusions?

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Je constate que je me suis trompé de ministre et je vais m'adresser à celui qui veut répondre, c'est-à-dire au ministre de la Défense nationale, et lui poser la même question: A-t-on l'intention de déposer un Livre blanc ou de faire une déclaration à l'intention des honorables députés, relativement aux conclusions du groupe d'étude fédéral qui a étudié cette question de l'OTAN?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, à mon avis, cette question devrait être posée au premier ministre.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

On refuse de répondre à ma question, qui est pourtant si simple.

Je demande donc au très honorable premier ministre—puisque l'honorable ministre de la Défense nationale dit que ma question relève de la compétence de ce dernier—si le gouvernement a l'intention de faire une déclaration ou de publier un Livre blanc, relativement aux conclusions du groupe d'étude fédéral...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député pose cette question pour la troisième fois, après avoir posé la question de privilège. Je dois lui rappeler que le Règlement est très clair à ce sujet et que le refus d'un ministre de répondre à une question ne peut constituer une question de privilège.

[*Traduction*]

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai deux questions brèves pour le ministre. Dans ses discussions en Europe, a-t-il été question du rôle maritime relativement à l'OTAN et, si oui, à quelle conclusion en est-on arrivé? Seconde question, avant le congé d'été, le ministre pourrait-il donner une idée à la Chambre des répercussions qu'aura la révision de la politique de défense sur le commandement maritime?

[M. Fortin.]

L'hon. M. Cadieux: Oui, monsieur l'Orateur, cette question a été soulevée. On m'a demandé si nous collaborerions avec SACLANT et j'ai répondu oui, bien entendu. Pour ce qui est de la deuxième partie de la question, je suis quelque peu embarrassé, car j'ai bien indiqué aujourd'hui que les modalités sont plus complexes que je ne l'avais cru. Je ferai l'impossible pour présenter un rapport de l'état de la question, mais il m'est très difficile de préciser quand je le ferai. Je comprends les soucis du député et des membres des forces eux-mêmes. Dès que nous le pourrons, nous présenterons et expliquerons le plan dont il a été convenu.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire.

M. l'Orateur: Avant d'autoriser le député à poser sa question supplémentaire, j'aimerais signaler aux députés que nous avons passé une bonne partie de la période des questions sur cette affaire très importante. Il plairait peut-être à la Chambre que la présidence donne la parole à des députés qui veulent poser des questions sur d'autres sujets, quitte à revenir aux autres questions supplémentaires à ce sujet plus tard, s'il reste du temps, ou demain. Pour le moment, la présidence donne la parole au député de Peace River.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, le ministre a-t-il prévenu ses collègues ministériels à Bruxelles que si la défection du Canada entraîne des réductions par d'autres pays—chose inévitable—le gouvernement canadien en considérera avec calme les répercussions: l'accroissement considérable des effectifs militaires de l'Allemagne de l'Ouest et la confiance qu'on placera dans la puissance nucléaire?

L'hon. M. Cadieux: Monsieur l'Orateur, je dois malheureusement dire que la question de mon honorable ami se fonde sur une conception tout à fait erronée de ce que j'ai proposé à mes collègues de l'OTAN.

LA CONFÉDÉRATION

LA CONSTITUTIONNALITÉ DU RÉFÉRENDUM PROJETÉ PAR LE QUÉBEC

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Puis-je poser une question au premier ministre, monsieur l'Orateur. Les journaux annoncent que le premier ministre de Québec se propose de présenter une mesure législative qui lui permettra d'organiser un référendum auprès des Québécois afin de décider

s'ils veulent ou non demeurer dans la Confédération. Le gouvernement fait-il enquête pour déterminer si une telle mesure est constitutionnelle et si une province quelconque a le pouvoir d'adopter un projet de loi lui permettant au moyen d'un référendum de se retirer de la Confédération.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, nous examinons cette question.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, le premier ministre voudra-t-il informer la Chambre de la décision du gouvernement lorsque celui-ci aura enquêté sur la constitutionnalité de la question.

Le très hon. M. Trudeau: Ma foi, cela dépendra des circonstances. Je ne puis dire encore si la déclaration de M. Bertrand est plus qu'une simple hypothèse. Si ce projet se concrétise, nous devrons peut-être agir conformément à nos conclusions.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LE VERSEMENT À L'ACRE EN INDEMNISATION DES RESTRICTIONS DES VENTES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce et du ministre de l'Agriculture, je voudrais demander au premier ministre s'il a reçu de l'association des municipalités rurales de la Saskatchewan un télégramme à propos des cinq boisseaux qui seraient le contingent global que tout agriculteur pourrait espérer vendre et des 315 millions de boisseaux qui constitueraient le maximum des exportations cette année. Pour atténuer des perspectives qualifiées de décourageantes, le gouvernement consentira-t-il à accorder aux producteurs de grain de l'Ouest un versement de $2 l'acre, suivant la demande de l'Association?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture, qui se trouvait encore à la Chambre, il y a quelques instants, confère actuellement avec les ministres de l'Agriculture de six provinces, je crois, qui sont à Ottawa aujourd'hui. Il a peut-être reçu des instances à ce sujet, mais pas moi.

Le très hon. M. Diefenbaker: Alors, monsieur l'Orateur, étant donné que dans son exposé au sujet des travaux à exécuter d'ici le 27 juin, le président du Conseil privé n'a pas soufflé mot d'une aide ou d'un projet de loi pour les cultivateurs de l'Ouest, afin de remédier à la situation que l'association des municipalités rurales de la Saskatchewan a qualifiée de dangereuse, nous dirait-il si cela signifie que le gouvernement a oublié le cultivateur de l'Ouest et la terrible situation qui existe là-bas actuellement.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Non. Monsieur l'Orateur. Comme le premier ministre l'a signalé, le ministre de l'Agriculture a des entretiens avec les représentants provinciaux. Bien entendu, si le gouvernement décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi plus tard pour remédier à la situation, l'exposé que j'ai fait tantôt serait modifié en conséquence.

[*Français*]

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

Pourrait-il nous dire s'il a été invité par la JOC—Jeunesse ouvrière catholique—à participer à «Carrefour '69», en fin de semaine dernière?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute que cette question soit recevable. L'honorable député fait allusion à une invitation qui aurait été envoyée relativement à une réunion qui a déjà eu lieu. Je doute que la question soit recevable, mais si je n'interprète pas la question correctement, l'honorable député pourrait peut-être la poser de nouveau.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, j'ai moi-même participé à ce grand événement qui réunissait des représentants de plusieurs milieux de jeunes, et tous se demandaient si l'invitation envoyée était parvenue à destination.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je constate que j'avais bien interprété la question. Elle devrait être inscrite au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

L'ADMISSION DES DÉSERTEURS AMÉRICAINS

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Les représentants du gouvernement des États-Unis ont-ils réagi devant la décision du gouvernement canadien de permettre aux déserteurs de l'armée américaine d'entrer au Canada comme tous les autres immigrants? On prétend que les demandes des déserteurs reçoivent un traitement de faveur.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, si ces représentations ont été soumises, ce n'est pas à moi.

LA DÉFENSE NATIONALE

LES MESURES DISCIPLINAIRES CONTRE LES DÉSERTEURS CANADIENS

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Défense nationale. Ceux qui désertent l'armée canadienne ou s'absentent sans permission s'exposent-ils aux mêmes mesures disciplinaires?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Nos règlements n'ont pas été modifiés, monsieur l'Orateur.

M. MacInnis: Le secrétaire à la Défense des États-Unis s'est-il entretenu avec le ministre au sujet de l'accueil princier que nous réservons à ces déserteurs criminels des États-Unis?

L'hon. M. Cadieux: Non, monsieur l'Orateur.

M. MacInnis: Le nouveau grand prêtre de la paix se rend-il bien compte que le gouvernement canadien condamne à mort ses propres déserteurs?

M. l'Orateur: Le député de Fundy-Royal a maintenant la parole.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RECONNAISSANCE DIPLOMATIQUE DU SOUDAN

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, j'ai une question aussi précise à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le Canada a-t-il accordé la reconnaissance diplomatique au nouveau gouvernement du Soudan, et sinon, quels sont les projets du gouvernement à cet égard?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur. La question est toujours à l'étude.

LA VALEUR DES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DU CANADA

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné le résultat de la conférence de l'OTAN qui vient de se terminer, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures croit-il qu'à l'avenir les opinions du Canada seront prises au sérieux dans les réunions internationales, depuis qu'il est évident que nous ne voulons pas prendre d'engagement ni faire honneur à nos obligations internationales?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que qui que ce soit à la Chambre puisse dire que le Canada ne s'est pas toujours acquitté de ses engagements internationaux. A mon avis, nous y avons fait honneur peut-être même plus fidèlement que quelque autre membre que ce soit de la communauté de l'OTAN.

L'hon. M. Hees: C'était peut-être vrai jusqu'à maintenant, mais compte tenu des propos du ministre, celui-ci peut-il dire à la Chambre, si repasser la balle et se défiler est maintenant devenu acceptable dans les milieux internationaux?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES CÉRÉALES

L'ÉTUDE DE LA SITUATION DANS LES PRAIRIES

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Vu la recommandation du comité permanent de l'agriculture ainsi que les instances de la Fédération de l'agriculture et de l'association des municipalités rurales, le gouvernement a-t-il entrepris un examen d'urgence de la situation qui existe dans l'Ouest du Canada, et pouvons-nous espérer une déclaration à ce sujet avant l'ajournement de la session?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous venons juste de répondre à une question sur ce sujet.

LES EXPROPRIATIONS

L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—L'ENQUÊTE SUR UNE INITIATIVE FÉDÉRALE

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. On a récemment annoncé que le gouvernement fédéral exproprierait 1,800 acres de terre dans l'Île du Prince-Édouard, de fait dans ma propre circonscription; le procureur général de notre province a décrit cette méthode comme étant très inusitée et hautement arbitraire. Le ministre peut-il nous promettre une enquête approfondie, dans cet esprit de compassion dont s'inspirait le communiqué qui accompagnait la présentation du nouveau bill d'expropriation?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Je m'y engage, monsieur l'Orateur.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

L'AUTONOMIE DES SYNDICATS CANADIENS

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, la question que je veux poser au ministre du Travail se rattache à une affaire que je lui ai signalée il y a quelques jours. Je vais lui rafraîchir la mémoire. Ma question a trait à la mainmise de la Fraternité des commis de chemin de fer et de navires à vapeur sur la Fraternité canadienne des cheminots et employés de transport, ou à la fusion de ces deux syndicats. J'attends impatiemment la réponse du ministre à ce sujet surtout étant donné notre souci de préserver la démocratie et la survie des syndicats canadiens. Le ministre a-t-il du nouveau à nous communiquer à ce sujet?

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu certaines lettres de membres de la FCCT se plaignant qu'ils avaient eu peu ou pas l'occasion d'exprimer une opinion à l'égard de cette question dans leur section locale ni de donner des instructions à leurs délégués au congrès. Tout ce que je puis dire aux syndicats en cause, relativement à l'attitude qu'ils adoptent à l'égard des droits de leurs membres, c'est qu'ils devraient consulter le rapport du comité d'étude Woods, à la page 151 qui traite des recommandations touchant une déclaration des droits du syndiqué moyen en vue d'une participation totale aux questions syndicales.

LA PÊCHE

LA CHASSE AUX PHOQUES—LA PRÉVENTION DE LA RÉCLAME FALLACIEUSE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, le ministre des Pêches et des Forêts sait-il que samedi dernier à Saint-Jean au Nouveau-Brunswick est née une nouvelle association qui s'appelle «l'Organisation internationale pour la protection de la vie animale»? Elle a pour objectif d'abolir l'industrie phoquière au Canada et sera financée de l'étranger même si ses organes de direction se trouvent au Canada.

Si oui, le ministre prendra-t-il des mesures pour empêcher que se propage davantage la réclame fallacieuse et trompeuse dans ce domaine qui nuira encore à la réputation du Canada à l'étranger, et à l'industrie phoquière?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question n'est pas recevable car elle ne devrait pas être suivie d'un discours.

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, je préfère tenir la question comme préavis. J'y répondrai plus tard.

LES RESTRICTIONS DANS LE PORT DE SAINT-JEAN ET LA BAIE DE FUNDY

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Pêches s'il a reçu un rapport de la réunion tenue à Saint-Jean entre ses fonctionnaires et des pêcheurs au sujet des restrictions très sévères qui frappent la pêche au saumon dans ce port et s'il est prêt à nous dire maintenant ou plus tard si l'on a décidé d'une aide quelconque au cours de cette réunion très optimiste et fort utile?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, il y a eu des réunions, comme le mentionnait le député. Je ne suis pas satisfait des rapports entre certains de nos fonctionnaires et les pêcheurs. Toutefois, la situation étant critique, il fallait prendre des mesures radicales.

M. Bell: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre s'engagerait-il à présenter cette semaine un rapport de ces réunions, avant que la saison ne soit trop avancée pour prévoir une aide, même si la chose était souhaitable?

L'hon. M. Davis: J'étudierai avec plaisir la proposition, monsieur l'Orateur.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

NEW GLASGOW (N.-É.)—LA POLLUTION DES PÊCHERIES

M. Colin D. Gibson (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Pêches. Fera-t-il enquête sur la pollution aiguë attribuable à l'exploitation de la compagnie de papier Scott à New Glasgow en Nouvelle-Écosse, pollution qui entraîne la mort du poisson et la destruction des grèves? C'est le gouvernement de la Nouvelle-Écosse qui devrait faire enquête, mais il ne l'a pas fait.

TERRE-NEUVE—LA POLLUTION À LONG HARBOUR—L'AUTORISATION DE L'USINE DE L'«ELECTRIC REDUCTION COMPANY»

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Pêches et des Forêts si le gouvernement de Terre-Neuve a demandé que son ministère ou que le gouvernement fédéral approuve l'établissement des programmes de l'Electric Reduction Co., à Long Harbour?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): L'échange de lettres dont parle le député s'est effectué il y a environ deux semaines, monsieur l'Orateur.

M. Carter: Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait peut-être faire un effort de mémoire. Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement fédéral a reçu un rapport de l'Institut d'océanographie de Bedford, l'informant que...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député traite d'un échange de lettres qui remonte à quelque temps déjà. S'il y tient absolument, il lui faudrait, je pense, présenter une motion en vue de la production de documents.

M. Carter: Permettez-moi de rafraîchir la mémoire du ministre. Est-il au courant de la déclaration du premier ministre de Terre-Neuve, mercredi dernier, disant que le gouvernement fédéral était responsable de cette pollution? Je me demande si le ministre des Pêches et le gouvernement fédéral ont décidé d'assumer cette responsabilité et quelles mesures ils entendent prendre pour indemniser les pêcheurs aux prises avec ce problème?

L'hon. M. Davis: Monsieur l'Orateur, il a été établi que la compagnie qui produisait du phosphore devait être tenue responsable de la pollution. Le gouvernement fédéral indemnise actuellement les pêcheurs de la région de leurs pertes de revenus.

[Plus tard]

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, à l'égard de ma question supplémentaire, j'aimerais demander au ministre s'il est au courant de la réponse faite à la Chambre, vendredi dernier, par son secrétaire parlementaire? Étant donné cette pollution, l'insuffisance, aux yeux des pêcheurs, de leur indemnité et l'entière responsabilité acceptée dans ce domaine par le secrétaire parlementaire du ministre, nous dira-t-il si le gouvernement est maintenant disposé à indemniser équitablement les pêcheurs de Terre-Neuve?

LA POLLUTION DES EAUX INTÉRIEURES PAR LE DDT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question se rapporte peut-être aux précédentes. Il y a environ une semaine et demie, j'ai posé une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, sur la possibilité d'enquêtes par le gouvernement dans les eaux intérieures et sur les effets nocifs du DDT sur le poisson. Le ministre a répondu que la chose relevait peut-être du ministre des Pêches. J'aimerais poser ma question maintenant au ministre des Pêches. Est-il en mesure de faire une déclaration à ce sujet?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, on est en train de procéder à une enquête. Peut-être pourrai-je faire plus tard une déclaration à ce sujet.

LA CONFÉDÉRATION

LA CONSTITUTIONNALITÉ DU RÉFÉRENDUM PROJETÉ PAR LE QUÉBEC

Le très hon. J. G. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, au début de l'après-midi on a posé au premier ministre une question concernant l'éventualité d'un référendum dans la province de Québec au sujet de la séparation. Sa réponse a été assez évasive. Sans vouloir le critiquer, j'aimerais lui demander s'il n'est pas admis que le gouvernement fédéral n'a pas le droit d'affirmer à telle ou telle province qu'elle ne peut organiser un référendum tant qu'elle n'en fait pas plus pour essayer d'en appliquer les résultats?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Voilà une excellente question, monsieur l'Orateur. Comme je l'ai déclaré plus tôt, c'est bien le genre de problème que nous étudions actuellement. Il s'agit d'une question constitutionnelle et je ne puis y trouver une réponse au pied levé.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—LA RÉDUCTION DES FORCES D'AUTRES PAYS À L'EXEMPLE DU CANADA

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Défense nationale si le Canada a présenté des instances aux gouvernements des autres pays membres de l'OTAN leur demandant de suivre l'exemple du Canada et de commencer à réduire leurs propres forces au sein de l'OTAN.

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Non, monsieur l'Orateur.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, le gouvernement a-t-il l'intention de présenter de semblables instances aux gouvernements de ces pays?

L'hon. M. Cadieux: Non, monsieur l'Orateur, si ce n'est par le truchement de la conférence sur le désarmement.

LA RÉDUCTION DU BUDGET DE DÉFENSE, CAUSE DE LA RÉDUCTION DES EFFECTIFS

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Défense nationale si la politique établie au sujet du budget de la Défense signifie que des employés seront congédiés à cause de l'inflation et...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'ai l'impression que la question, ainsi posée...

M. McCleave: Elle n'a pas été posée de cette façon.

M. l'Orateur: A mon avis, elle n'a pas été posée sous une forme recevable en ce sens qu'elle donne l'impression d'être litigieuse.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je demande simplement si à la suite de la potilique actuelle, le couperet tombera sur les programmes d'armement ou sur les hommes et les femmes employés par le ministère de la Défense nationale. On devrait, à mon sens, répondre à cette question qui préoccupe beaucoup les gens de ma région.

L'hon. M. Cadieux: Monsieur l'Orateur, je tenterai de répondre à cette question que je qualifierais volontiers d'hypothétique. Il est évident que si l'on garde le même budget pour trois ans, dans une période d'escalade, les effectifs pourront être réduits. Nous espérons, bien entendu, que si cela arrive, ce sera à la suite d'une usure normale, et non point à la suite de mises à pied.

[*Plus tard*]

L'OTAN—LES CHANGEMENTS AUX PROPOSITIONS CANADIENNES À BRUXELLES SUR LA RÉDUCTION PROGRESSIVE DES EFFECTIFS

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre de la Défense nationale. Sauf erreur, il aurait dit que certaines propositions du Canada au sujet de la réduction progressive de ses forces militaires stationnées en Europe sont en train d'être examinées par le comité militaire de l'OTAN. S'agit-il des mêmes propositions qu'il a soumises à ses collègues à Bruxelles, ou la réunion de la semaine dernière a-t-elle amené des modifications?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Il n'y a pas eu de changement, monsieur l'Orateur. Ce sont les propositions et le principe que j'ai fait valoir à la réunion de l'OTAN.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. A quel calendrier pouvons-nous nous attendre à peu près? Quand le ministre sera-t-il en mesure d'annoncer à la Chambre la décision définitive au sujet de la réduction de nos formes en Europe et quand sera-t-elle mise à exécution?

L'hon. M. Cadieux: Monsieur l'Orateur, je crois avoir signalé il y a un instant que malheureusement, je ne suis pas en mesure—et je tente d'être aussi franc que possible, comme d'habitude—d'annoncer quand je pourrai révéler le projet que nous avons proposé et celui qui sera recommandé et accepté. Tout dépend de la nature des pourparlers qui se poursuivent. Comme je l'ai dit tantôt, ils se poursuivent à divers paliers et il pourra s'écouler un certain temps avant qu'ils n'atteignent l'échelon ministériel. J'ai toujours espéré pouvoir faire quelque chose à ce sujet avant l'ajournement, mais je crains d'avoir à décevoir mon honorable ami. Telle est malheureusement la situation.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Défense nationale voudrait-il accepter mes condoléances du fait qu'en sa qualité de ministre de la Défense nationale, il tâche de remplir les instructions que le gouvernement cherche à mettre au point?

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA MESURE SUR LES STIMULANTS À L'INDUSTRIE—L'OPPORTUNITÉ DE L'EXAMEN AVANT LE CONGÉ D'ÉTÉ

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil privé. Le ministre voudrait-il assurer à la Chambre que le bill C-202, prévoyant des subventions à l'industrie, sera mis à l'étude avant le congé d'été?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le député comprendra que cela dépendra en grande partie de la façon dont les travaux de la Chambre progresseront. Comme il a été indiqué, c'est le désir du gouvernement d'aborder cette mesure à brève échéance.

M. John Lundrigan: Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Expansion économique régionale ferat-il demain, à l'appel des motions, une déclaration faisant écho aux propositions formulées par certains députés pour qu'un programme-choc provisoire à court terme soit mis en œuvre à Terre-Neuve au lieu d'un programme à long terme, et nous dira-t-il si ce programme à court terme pourra s'insérer logiquement dans son programme à long terme qui n'a pas encore été dévoilé?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de faire une telle déclaration.

M. Lundrigan: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre consentirait-il à délaisser l'attitude de Tom Sawyer et retirer une couche de peinture de...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LES POSTES

LA RESTRICTION SUR LA VENTE DES CARTES POSTALES

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Postes. Peut-il dire quand les nouveaux règlements des Postes, qui obligent ceux qui veulent acheter des cartes postales à 6c. à en acheter au moins 100 à la fois, sont-ils entrés en vigueur?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et ministre des Communications): Il n'y a pas de règlement de ce genre, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*, je pense.

M. Mazankowski: En toute déférence, monsieur l'Orateur, cette question est pressante. J'ai des preuves que certains usagers de la poste ont été priés d'acheter au moins 100 cartes postales à la fois. Votre Honneur aurait-il l'amabilité d'accepter la question?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Étant donné que la période des questions est terminée, le ministre des Postes voudra peut-être répondre à la question pendant la période réservée au gouvernement.

L'hon. M. Kierans: Monsieur l'Orateur, si le député veut bien me communiquer les faits qu'il possède, je les étudierai volontiers.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI NATIONALE DE 1954 SUR L'HABITATION

MODIFICATIONS VISANT LES DÉFINITIONS, LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES PRÊTS ASSURÉS, ETC.

La Chambre reprend l'examen, interrompu le vendredi 30 mai, de la motion du très honorable M. Trudeau proposant que le bill C-192 modifiant la loi nationale de 1954 sur l'habitation soit lu pour la 2e fois et envoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

[M. Lundrigan.]

[*Français*]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, lorsque vous avez signalé qu'il était quatre heures, vendredi dernier, je disais que le gouvernement n'était pas du tout sérieux et ne voulait aucunement aider les Canadiens, à revenu modique, à devenir propriétaires d'une maison ou même à pouvoir, un jour, se payer un logement convenable à prix abordable.

A mon avis, le bill C-192 ne vise pas à aider les Canadiens. Le seul trust que ce bill vise à aider est, à mon avis, le trust profiteur qui augmente, depuis les trois dernières années, le taux d'intérêt des hypothèques.

Le prix des matériaux de construction n'a jamais été si élevé, les terrains n'ont jamais été si chers, le taux de l'intérêt n'a jamais été si prohibitif, la taxe directe et indirecte sur les matériaux de construction n'a jamais été si élevée. Les taxes scolaires et municipales sur les terrains et les maisons n'ont jamais été si élevées.

Et que propose le bill C-192 pour remédier à cet état de choses? Prolonger la période de remboursement des prêts, dans certains cas, jusqu'à 40 ans! Monsieur l'Orateur, c'est, à mon sens, se foutre éperdument des Canadiens, surtout de ceux qui ont besoin de maisons et de logements.

Si le gouvernement ne fait pas en sorte d'abaisser le taux de l'intérêt et le prix des terrains pour que la construction domiciliaire puisse être possible, s'il ne réduit pas les prix des matériaux de construction, s'il n'aide pas les municipalités dans leur développement résidentiel, s'il ne supprime pas la taxe sur les matériaux de construction, je dis, monsieur l'Orateur, que ce bill C-192 est tout simplement un «fake» monstrueux et que ce n'est que de la poudre jetée aux yeux des gens qui ne connaissent pas du tout la finance. Au fait, pour les gens qui connaissent la finance, c'est une farce monumentale et ridicule.

Si le peuple canadien était au courant du double jeu des politiciens, qui ont la bouche pleine de mots ronflants comme «société juste», mais qui, en fait, sont esclaves de la finance, il ne prendrait pas le temps de renvoyer chez eux les politiciens qui ne sont pas capables de lui donner les résultats qu'il réclame.

Pour notre part, nous, du Ralliement créditiste, allons continuer de dénoncer les injustices de la société actuelle et la subordination de l'homme aux impératifs de la finance.

[*Traduction*]

M. Charles Turner (London-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais saisir cette occasion

pour féliciter le ministre d'avoir été chargé de répondre à la Chambre de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Je voudrais aussi remercier le député de Trinity (M. Hellyer) pour le dur labeur qu'il a effectué les années passées et le souci qu'il a eu des problèmes de logement des travailleurs de notre grande nation.

● (3.50 p.m.)

La circonscription de London-Est comprend une partie de la vieille ville de London et la nouvelle partie, annexée il y a quelques années. Les gens qui travaillent dans les bureaux et les usines de notre grande ville sont laborieux et ils sont très fiers de l'expansion de leur ville. Beaucoup d'entre eux se sont acheté une maison dans les nouveaux quartiers, tandis que d'autres attendent patiemment leur tour. J'espère que ce bill leur permettra de réaliser leurs rêves.

A mes yeux, le bill C-192 est une des mesures les plus importantes qui aient été présentées au cours de la présente législature. Il s'attaque au cœur même de nombreux problèmes qui assaillent nos compatriotes. Chaque famille canadienne doit avoir le droit fondamental de posséder une maison, si tel est son désir. On nous a dit que le salarié moyen, qui gagne entre $5,000 et $7,500, qui n'a donc en général pas droit à un logement social, ne devrait pas être contraint d'y recourir. En raison du coût élevé de la vie et du prix qu'atteignent les habitations familiales, la possession d'une maison n'est, pour beaucoup de familles canadiennes, qu'un rêve irréalisable.

Que les députés prennent la peine de s'arrêter à ces salaires de $5,000 à $7,500; cela correspond à un salaire hebdomadaire dépassant légèrement $96 ou $144, selon le cas. Combien de travailleurs canadiens touchent pareils salaires? Exactement 1,663,120. Qu'a-t-on fait du précepte qu'on énonçait, il y a quelques années, et selon lequel le loyer mensuel ou le paiement mensuel de l'hypothèque devrait être égal au salaire hebdomadaire? Le salarié ne pouvait se permettre plus que cela sans s'endetter lourdement. Or, on n'applique ce précepte qu'à celui qui demande un prêt hypothécaire, puisqu'on lui dit: «Vous ne gagnez pas assez.» Monsieur l'Orateur, notre système ne vaut rien si le Canadien moyen ne peut s'acheter une maison dans l'espoir d'en acquitter un jour tout le prix. Il y a des gens qui gagnent beaucoup d'argent, mais le Canadien moyen ne peut certes pas le prétendre.

Comme la plupart des gens veulent posséder leur propre maison et que le coût du logement est élevé, il est clair qu'il n'existe pas de solution unique au problème de l'habitation. Étant donné que le coût du logement dépend de nombreux éléments, par exemple, le coût du terrain, des matériaux, de la main-d'œuvre et du financement, il faudrait que ceux-ci baissent sensiblement avant qu'on puisse trouver une solution durable au problème de l'habitation. Malheureusement, à l'examen on découvre bientôt qu'il y a bien peu à faire pour réduire ces coûts. Il faudrait une réduction d'environ $5,000 pour que le salarié moyen puisse envisager d'acheter une maison.

Il est clair qu'au moyen de certaines mesures, on pourrait réaliser une petite partie de cette réduction. Par exemple, en mettant fin à la spéculation sur les terrains, on réduirait peut-être le coût de $1,000, selon la région et les terrains disponibles. En abaissant le taux d'intérêt, on pourrait sans doute réaliser une forte économie à long terme, mais le versement mensuel ne serait pas réduit de beaucoup. Toutefois, un taux d'intérêt moins élevé modifierait très peu le prix de vente de la maison ou le versement initial. Par contre, cela pourrait réduire les fonds disponibles pour l'habitation. On pourrait aussi réduire le coût des matériaux en réduisant ou en supprimant les taxes sur les matériaux, mais le gouvernement devrait alors trouver d'autres moyens de se procurer les revenus ainsi perdus. En analysant le dernier élément en cause dans le coût élevé du logement, le coût de la main-d'œuvre, il suffit d'examiner la tendance dans l'industrie de la construction pour voir qu'une réduction du coût de la main-d'œuvre est impossible. Même si l'on prenait les mesures que j'ai énumérées, la réduction du coût de l'habitation serait encore loin du chiffre requis de $5,000. Il faudrait donc recourir à un autre moyen pour réduire les coûts davantage.

On pourrait avoir recours à l'habitation à coût modique, à de nouvelles techniques qui permettent de réduire la main-d'œuvre extérieure requise, à la réduction, lorsque c'est possible, de la quantité de matériaux requis, et au remplacement de matériaux coûteux par des matériaux à meilleur marché mais convenables par ailleurs. Toutefois, cette méthode n'est pas permise dans certaines régions à cause de codes de la construction désuets et propres à des méthodes de construction dépassées.

Une révision complète du code national du bâtiment, en prévision de l'avenir, aiderait à réduire le coût de l'habitation, surtout en ce qui concerne la superficie habitable. Le code national du bâtiment du Canada est, à mon avis, le seul code existant qui puisse être

partout accepté. On devrait le mettre à jour constamment et l'appliquer de l'Est à l'Ouest, sans exception, dans notre grand pays. Les fabricants de matériaux pourraient alors en arriver à un coût de production minimal, car leurs campagnes pourraient être annuelles et les articles courants être fabriqués en grande série. Les dessinateurs-projeteurs de l'habitation perdent beaucoup d'heures-homme à modifier les structures pour satisfaire les besoins des collectivités auxquelles elles sont destinées. Ils doivent passer des heures à étudier en détail les règlements de la construction propres à chaque collectivité, pour s'assurer que les immeubles seront conformes aux exigences locales. Un code du bâtiment uniforme éliminerait la perte en heures-homme.

La transformation des terres en friche en terrains à bâtir enregistrés, avec routes et trottoirs pavés, représente une phase importante de la construction des maisons. C'est elle qui pose le plus de problèmes aux entrepreneurs. La spéculation, les délais causés par les chinoiseries administratives et les demandes excessives de services pour les lotissements ont tous contribué à augmenter le coût des terrains à bâtir, et ont ralenti la construction des maisons dans bien des secteurs. Les municipalités feraient bien d'assurer assez promptement des services pour permettre l'utilisation des terrains viabilisés qui excèdent la demande. Elles devraient accélérer l'application de nouveaux règlements de zonage et conclure des ententes avec des lotisseurs honnêtes afin de hâter la création de lotissements supplémentaires. Une abondance de terrains viabilisés permettrait de réduire le coût de base de $500 à $2,000 le lot, selon la région.

A l'heure actuelle, monsieur l'Orateur, l'industrie de la construction résidentielle au Canada mérite nos félicitations, car ses coûts ont moins monté que ceux de la plupart des autres produits. C'est que cette industrie est efficace. Presque tous les entrepreneurs utilisent sur une grande échelle maintenant bon nombre d'articles précoupés, prépeints et préfinis en usine avant leur livraison à pied d'œuvre.

Dans les circonscriptions de London-Est, London-Ouest et Middlesex, il y a des centaines d'acres de terrains en friche. Si les trois niveaux de gouvernement collaboraient, éliminaient les chinoiseries administratives et la spéculation excessive, et si l'entreprise privée était autorisée à construire des logements grâce à des programmes qui ne seraient pas entravés par l'absence de terrains dotés des services municipaux, nous pourrions bientôt fournir à tous nos gens des maisons dans leurs moyens.

[M. Turner (London Est).]

Les gens devraient pouvoir choisir de vivre dans des tours ou dans des maisons bâties sur de petits terrains dont le loyer ou le remboursement de l'hypothèque serait établi en fonction de leur traitement. Il nous faudrait de nouveaux lotissements avec de nouvelles maisons où les gens pourraient emménager avant qu'on autorise la démolition de vieilles maisons dans le cadre de tout programme de rénovation domiciliaire. S'il est possible de rénover de vieilles maisons, alors les provinces ou les villes devraient s'en charger.

La nouvelle mesure sur l'habitation devrait contribuer pour beaucoup à régler nos problèmes de logement si tous les niveaux de gouvernement, de concert avec l'industrie de la construction et la main-d'œuvre, collaborent dans l'intérêt de tous les Canadiens.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, d'autres membres de l'opposition officielle ont traité de divers aspects des modifications proposées à la loi nationale sur l'habitation et de l'allocution prononcée par le ministre d'État (M. Andras) chargé de l'habitation. Aujourd'hui, je veux simplement insister sur deux ou trois points, et j'espère ne pas être trop long.

• (4.00 p.m.)

Tout d'abord, je dirai au ministre qu'en supprimant le blocage des projets d'habitations sociales et en affectant une plus large part du budget de la SCHL à l'habitation à prix modique, il fait preuve, à mon avis, d'un souci sincère des besoins de logement des Canadiens à revenu modique. Je crois qu'il a aussi prouvé qu'à son avis le gel était probablement une erreur dès le départ. Je le félicite d'avoir pris cette mesure. Notre parti l'appuie en cela et nous l'encourageons à faire encore davantage à cet égard. Les trois quarts des Canadiens gagnent moins de $5,000 par an. Sauf erreur, les Canadiens qui gagnent moins de $4,000 et ceux qui gagnent davantage sont en nombre égal. Les Canadiens à revenus modiques ont deux genres de problèmes de logement. D'abord, bien entendu, celui de logis inacceptables, rendus pires par le surpeuplement. Cela va des maisons dont le toit s'infléchit, jusqu'aux logements sans plomberie. Ce genre de logement demeure un problème grave et fort commun.

Le second problème est, il va de soi, celui des loyers et des prix élevés. Les spécialistes du logement s'accordent à dire qu'une famille ne devrait pas dépenser plus de 20 p. 100 de son revenu pour le logement. Dans une famille dont le chef gagne $3,000 par an, cela veut dire $50 par mois. Et même si on pense

qu'une famille peut dépenser 25 p. 100 de son revenu pour le logement, cela veut dire environ $60 par mois. Bien peu de Canadiens peuvent trouver un logement, du moins un logement convenable, à ce prix. Cela veut donc dire que des milliers de Canadiens à revenus modiques paient une proportion beaucoup plus élevée de leur revenu pour un logement convenable.

Chacun de ces problèmes est grave en soi, mais souvent les deux vont de pair—mauvais logements et prix élevés. Le Canada ne peut se permettre chose pareille, en termes humains. C'est pourquoi le modeste document présenté à la Chambre par le ministre recevra notre appui et pourquoi nous affirmons que ce n'est qu'un premier pas.

La modification projetée à l'article 35 (c) sera utile dans le cas des programmes du regroupement des terrains aussi bien pour les logements sociaux que pour les quartiers résidentiels. Tout cela est bien. Je remarque que le ministre, en vue d'obtenir les emprunts qui lui permettront de lancer le programme de regroupement des terrains, a consulté les provinces—du moins, c'est ce que je crois savoir. Il a tout à fait raison. Nous aurions dû le faire au début lorsque la Commission d'étude a commencé son travail. J'insiste sur la nécessité d'agir rapidement; il faut du temps pour que les programmes de regroupement des terres donnent des résultats et celui-ci aurait dû être lancé il y a longtemps. Il devrait déjà marcher rondement.

Sous l'action de l'offre et de la demande, le prix des terrains continue à monter en flèche. Nous pouvons tous en prévoir les résultats. Alors que l'ensemble du coût du logement a augmenté de 80 p. 100 entre 1961 et 1968, le prix des terrains aménagés a augmenté de 240 p. 100. C'est pourquoi notre parti insiste, depuis déjà quelque temps, sur la nécessité pour le gouvernement fédéral de lancer lui-même un programme de réserve foncière même si nombre de ceux qui appuient le parti vis-à-vis ont décrit cela, pendant la campagne électorale, comme du socialisme. Je dois souligner que le programme du ministre est loin de répondre aux besoins actuels. Je veux, pour le bien du pays, de fait, pour notre unité même, forcer le gouvernement à comprendre que bien des Canadiens ont un besoin aigu, désespéré, de logements, et qu'il lui faut s'attaquer aux facteurs économiques fondamentaux et au long terme dont est née cette crise du logement qui touche les Canadiens à revenus modiques.

On ne saurait détacher du reste le problème du logement. Il doit être envisagé par rapport à des programmes économiques plus vastes. Il est clair que l'inflation influe énormément sur les difficultés que beaucoup connaissent en matière de logement. L'inflation continue impose un fardeau particulièrement lourd aux gagne-petit. Je proclame une fois de plus que les tentatives du gouvernement pour combattre l'inflation sont molles et inefficaces. Il n'est pas besoin d'insister. Il suffit de dire que jusqu'à maintenant le gouvernement s'est contenté, pour lutter contre l'inflation, d'instituer avec des mois de retard une commission des prix et des revenus recommandée en décembre. On a nommé seulement ce mois-ci le président de cette commission mais, sauf erreur, pas les membres.

Un programme approprié de logements doit s'intégrer à un programme efficace de lutte contre l'indigence. Le Conseil économique a étayé cette thèse. Il a prouvé au moyen de documents l'incidence de la pauvreté au Canada. Pourtant le gouvernement a abandonné la lutte contre la pauvreté avant même qu'elle ait commencé; tous les rouages qui avaient été mis sur pied pour coordonner une méthode efficace ont été démontés, bien que le Conseil économique ait demandé au gouvernement du Canada de s'attaquer à la pauvreté dans notre pays et de se concerter avec les provinces afin d'établir un plan intégré de bataille; autant que nous sachions, rien n'a été fait dans ce sens.

Outre les programmes économiques généraux: enrayer l'inflation et adopter un programme efficace et intégré pour lutter contre la pauvreté, des politiques relatives au milieu s'imposent évidemment pour appliquer un programme de logement, quelle que soit son ampleur. Le ministre parle de la pollution mais prend peu d'initiatives et le gouvernement actuel n'est sans doute pas efficacement organisé pour mettre au point, et, *a fortiori*, d'appliquer, des programmes coordonnés et efficaces pour frayer la voie, au Canada, dans la lutte contre la pollution. A vrai dire, si l'on envisage l'ensemble de la politique du logement, l'attitude du gouvernement envers l'inflation, l'absence de plan concerté pour lutter contre la pauvreté, ce qui frappe, c'est le chaos en matière de planification. De fait, je dirais que le chaos dans ce domaine est presque aussi total que celui qui se manifeste dans le domaine de la défense nationale.

Les propositions du gouvernement, que le ministre a présentées, ne sont que des demi-mesures. Pourquoi fallait-il que les Canadiens attendent un an le modeste programme que l'on propose maintenant? Pourquoi les gens qui cherchent des logements et éprouvent des difficultés dans ce domaine ont-ils dû attendre encore un an pour que le gouvernement présente ces propositions insuffisantes? Cela s'explique en partie par le fait que le premier ministre (M. Trudeau) a une marotte constitu-

tionnelle et d'autre part qu'à ses yeux le logement ne constitue pas vraiment un problème pour la majorité des Canadiens.

Je comprends fort bien l'attitude adoptée par le député d'York-Est (M. Otto) lorsqu'il a dit la semaine dernière—et je cite—«Je ne comprends pas du tout comment nous avons mêlé la question constitutionnelle à celle du logement.» La véritable difficulté qu'éprouve le député c'est de comprendre le premier ministre, et je ne le lui reproche pas. Un jour le premier ministre dit que vu l'état actuel de la constitution on ne peut s'attaquer aux problèmes du logement et de la pollution à n'importe quel échelon de gouvernement. Le 14 février dernier, le premier ministre disait à la Chambre au sujet de la pollution et des problèmes du logement, comme en fait foi la page 5524 du hansard,

• (4.10 p.m.)

Il est impossible dans notre État fédéral de lutter efficacement contre la pollution de nos rivières et de nos lacs, de notre campagne et de nos forêts, sans apporter à notre constitution certaines modifications ou précisions. Si nous voulons trouver des solutions appropriées à ces problèmes, il importe que nous sachions à quel ordre de gouvernement incombent les responsabilités et, dans le cas où les deux ordres de gouvernement devraient les assumer, de quelle façon ils sont disposés à collaborer par l'utilisation du pouvoir de dépenser et d'autres moyens.

Il en est de même de bien d'autres problèmes, qui sont parfois signalés à la Chambre, des problèmes tels que le réaménagement urbain, l'habitation et le transport urbain. On ne peut s'y attaquer comme on le devrait parce que la constitution actuelle ne dit rien ou reste imprécise quant au palier de gouvernement habilité à le faire. Tant que la constitution ne sera pas modernisée sous certains de ces rapports, les gouvernements seront quasi impuissants à résoudre ces problèmes, de leur propre initiative ou de concert avec d'autres paliers de gouvernement.

Le 14 février donc, le premier ministre se prononçait au sujet de certains problèmes d'ordre constitutionnel et l'ancien ministre des Transports était persuadé que le premier ministre exprimait là son point de vue. Aux dires du premier ministre d'une part, sous le régime de la constitution actuelle, aucun gouvernement, de sa propre initiative ou de concert avec d'autres paliers d'administration, ne saurait résoudre de façon convenable les problèmes de logement et d'urbanisation. D'autre part, le jour même que le ministre des Transports présentait sa démission, le premier ministre disait:

Mais tous ces faits démontrent que nous avons adopté cette attitude dès le début, que la plupart des problèmes fondamentaux au pays pourraient être résolus en vertu de la constitution actuelle, grâce à la collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Monsieur l'Orateur, peut-on, je vous le demande, prendre au sérieux un premier ministre qui dit, en février, que certains problèmes ne pourront être résolus qu'après modification de la constitution et déclare ensuite, aussitôt après la démission d'un ministre, que grâce à la collaboration, on pourrait somme toute résoudre ces mêmes problèmes sous la constitution actuelle? Ma foi, monsieur l'Orateur, je demande au véritable premier ministre du pays de prendre position. Il nous est difficile de savoir laquelle de ces opinions est vraiment la sienne.

[L'hon. M. Stanfield.]

Les opinions du premier ministre sur nos moyens de résoudre certains problèmes, en vertu de la constitution actuelle, ont peut-être leur importance, mais j'insiste sur le fait que nous ne saurions attendre une réforme constitutionnelle pour nous attaquer sérieusement au problème du logement et autres questions. Après lecture des remarques du premier ministre, j'en conclus qu'il n'est pas persuadé, au fond, de l'importance de résoudre ce problème. Il ne croit pas non plus que la question du logement soit urgente au Canada. A cause de cela, le gouvernement a laissé traîner les choses en longueur depuis un an en prétextant des difficultés d'ordre constitutionnel.

Et soudain, à l'annonce de la démission de l'ancien premier ministre suppléant du pays, chargé de l'habitation, qu'est-ce qui se passe? Il y a un léger regain d'activité. Mais cela n'a donné lieu à aucune organisation efficace de programmes de planification. On n'a nullement cherché à coordonner et à mettre au point de façon efficace des programmes de logement ni à les rattacher aux autres programmes judicieux établis pour combattre la pauvreté au Canada. Par conséquent, monsieur l'Orateur, le programme présenté par le ministre m'apparaît tout bonnement comme l'effet d'une réaction devant la démission de son prédécesseur.

Je dis et je redis à mes collègues, ici à la Chambre, qu'il est de notre devoir de talonner le ministre et le gouvernement. Le gouvernement doit se mettre à l'œuvre non seulement pour élaborer le genre de programme dont nous avons besoin en matière de logement mais encore pour trouver un dispositif qui tienne compte des autres programmes concernant les problèmes de la pollution, de la pauvreté et de tout ce qui s'ensuit. Il doit mettre sur pied des programmes efficaces pour satisfaire les besoins de la population à l'égard du logement et des autres nécessités qui en découlent. Si l'on ne talonne pas le ministre et le gouvernement, la crainte suscitée par la démission de l'ancien premier ministre suppléant sera rapidement dissipée.

Il faut s'attaquer efficacement à nos problèmes. Nous avons proposé que la planification soit placée sous l'autorité d'un ministère de l'habitation et des affaires urbaines qui coordonnerait la recherche et la planification et prendrait la tête d'une politique progressiste

dans ce domaine. Peut-être quelqu'un aura-t-il une meilleure idée. Le gouvernement songe sans doute à quelque chose de mieux. Dans ce cas, qu'il nous le propose. Il est certain que confier des responsabilités limitées à un ministre sans portefeuille, si bien intentionné soit-il, ne suffit pas. Quelque autorité qu'on accorde à la SCHL, ce ne sera pas suffisant pour le travail à accomplir.

Je le répète, nous sommes en train d'examiner maintenant la réaction du gouvernement à la crainte provoquée par la démission d'un ministre mais nous ne nous attaquons pas d'une façon sérieuse et coordonnée aux problèmes du logement et aux problèmes qui en découlent. C'est la conclusion qui s'impose devant une mesure qui n'aidera guère les Canadiens à revenu modeste à se procurer un foyer convenable. Ils ont fait certainement quelque chose dans le domaine des logements sociaux, mais que signifient les propositions du ministre pour les centaines de milliers de familles canadiennes qui ne peuvent prétendre à l'aide accordée aux habitations modestes? Ces familles ont des revenus qui ne dépassent pas 8,000 ou 9,000 dollars par an. Il faut qu'elles gagnent davantage si elles veulent acquérir une maison financée en vertu des dispositions de la loi nationale sur l'habitation. Je vous le demande, de quelle aide les propositions du ministre peuvent-elles apporter à ces centaines de milliers de Canadiens? Pour ces gens-là, cette mesure est dérisoire.

Des voix: Quelle honte!

L'hon. M. Stanfield: C'est dérisoire.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Les difficultés de ces familles se doublent de la crainte de l'inflation menaçante. Nous pressons le gouvernement d'envisager, à titre de mesure provisoire pour réduire l'inflation, l'établissement de principes directeurs, en collaboration avec l'industrie et le travail. Mais le gouvernement n'a rien fait, monsieur l'Orateur. Absolument rien. Il n'a pas même pas fini de nommer les membres de la Commission recommandée dans le Livre blanc il n'y a je ne sais combien de mois.

Le rapport de la Commission d'étude sur le logement a recommandé que le gouvernement vienne en aide aux Canadiens en abolissant la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction que les prédécesseurs libéraux des honorables vis-à-vis ont imposée il y a quatre ans. Les fonds réunis grâce à cette taxe pourraient l'être par des moyens différents et plus justes, ce qui diminuerait le fardeau imposé à nos familles canadiennes.

Compte tenu des taux d'intérêt actuels qui rendent très difficile pour de nombreuses familles l'achat d'une maison, les intérêts élevés qui rendent coûteux le paiement des maisons et le loyer des appartements, on doit conclure que ni le ministre ni le gouvernement ne feront rien pour diminuer ces taux. Je le répète, monsieur l'Orateur, si le gouvernement ne peut aider nos concitoyens, qu'il évite au moins d'augmenter le fardeau du Canadien moyen.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Quel gouvernement ayant à cœur les intérêts les mieux compris du propriétaire canadien envisagerait sérieusement de supprimer aujourd'hui le plafond de l'intérêt sur les hypothèques de la SCHL et d'abolir le maximum différentiel autorisé entre les taux d'intérêt à long terme du gouvernement canadien et le maximum recevable à l'égard des hypothèques. Je songe aux prêts garantis du gouvernement à propos de l'habitation. Quel gouvernement ayant à cœur les intérêts du Canadien ordinaire envisagerait d'agir ainsi lorsqu'un nombre croissant de faits indiquent que l'argent va être rare et que les dollars disponibles feront l'objet d'une concurrence. Tout indique ques les taux d'intérêt subiront une nouvelle augmentation. Certes, les taux ont subi une augmentation si constante qu'il est presque possible de considérer leur augmentation comme un fait acquis. Les prévisions confirment ici notre attente.

• (4.20 p.m.)

Je sais que les sociétés de financement orthodoxes recommandent la suppression de ce plafond. A mon avis, ces sociétés ne sont pas infaillibles. Si le gouvernement juge nécessaire de supprimer ce plafond afin d'orienter plus de capitaux vers l'habitation, cette attitude a au moins le mérite d'être honnête, mais elle entraînerait sans doute une augmentation des taux d'intérêt. C'est pure folie de la part du gouvernement du Canada de formuler une telle proposition et de prétendre avec sérieux en ce moment, compte tenu des conditions actuelles et prévues sur les marchés monétaires, que la suppression de cette différenciation hypothécaire ou de ce plafond fera baisser les taux d'intérêt sur les prêts de la SCHL. Si le gouvernement est incapable de faire quelque chose pour les Canadiens pauvres, pour l'amour du ciel, qu'il n'empire pas la situation.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter le ministre d'État (M. Andras) et en même temps m'apitoyer sur son sort. Je le félicite pour les très importantes fonctions qu'il assume. Je pense qu'on jugera le gouvernement sur ce qu'il aura fait dans le domaine du logement. Je plains M. Andras car j'ai l'impression que le premier

ministre (M. Trudeau) et le ministre des Finances (M. Benson) ne sont pas disposés à accorder au logement la haute priorité requise pour la solution du problème.

Cependant, les allusions fréquentes du ministre au souci particulier qu'il a des économiquement faibles est encourageante. Ce sont, a-t-il dit, les pauvres, les personnes âgées et les infirmes en quête d'un logement convenable qu'il cherche à aider. Il a parfaitement raison. Ces gens-là ont besoin d'aide. J'espère que le ministre se rend compte du caractère révolutionnaire de ses projets. Tout le programme du gouvernement canadien en matière de logement a visé à encourager la construction pour l'usage des gens les plus fortunés avec l'espoir vain que les avantages finiraient bien un jour par atteindre ceux qui, au bas de l'échelle, sont désespérément en quête d'un foyer. C'est en sens inverse qu'il faut agir et j'espère que le ministre saura opérer la volte-face souhaitable. A mon avis, la mesure à l'étude renferme relativement peu qui puisse étayer cette thèse malgré la décision prise par le ministre, mais je n'en suis pas moins prêt à l'aider et à l'encourager de toutes les façons possibles à faire en sorte que ce soient ceux qui en ont le plus besoin qui soient aidés par le gouvernement.

Comme le ministre et tous ceux qui ont étudié la question le savent, le logement comporte bien des aspects. Je ne parlerai que d'un de ces aspects, dont le gouvernement ne tient pas compte souvent dans ses interventions en matière de logement. Je veux parler de l'importance de l'aide et de l'encouragement du gouvernement fédéral pour le maintien du parc d'habitations actuel. A quoi sert-il d'atteindre les objectifs fixés pour les mises en chantier et de procéder à la démolition et au réaménagement urbains, si la lèpre des taudis ronge le parc disponible de vieilles maisons, du fait qu'on a négligé d'en encourager le maintien? Pour chaque personne désireuse d'acheter une maison il y en a dix qui voudraient réparer et rénover les logis qu'ils occupent.

Avant d'entamer la discussion de ce problème et de présenter mes suggestions, j'aimerais signaler un principe général au sujet du logement. Le logement n'est pas simplement un produit qu'on fournit au même titre que les biens et services. C'est aussi plus qu'un besoin essentiel pour lequel il faut s'en remettre à la charité. Le logement est un élément fondamental dans notre existence sociale et des points de vue quantitatif et qualitatif il constitue une des priorités de la politique sociale du gouvernement. Plusieurs ministériels ont exprimé des doutes quant à la responsabilité constitutionnelle du gouvernement fédéral en matière d'habitation. J'ai été heureux de constater que le ministre lui-même n'a fait aucune mention de ce genre dans son discours.

L'administration du logement est une affaire locale et municipale. Il est vrai que cette question relève de la juridiction provinciale dans notre régime constitutionnel. A mon avis, la constitution confère au gouvernement fédéral le pouvoir d'imposer et de dépenser et, partant, l'autorité constitutionnelle et le devoir d'aider au financement et à la création d'un parc d'habitations, indiquant ainsi la voie à suivre.

A mes yeux, le logement exerce une influence vitale sur la qualité de notre existence. C'est l'élément crucial de l'évolution économique et sociale de la nation. Les Canadiens insisteront pour que le gouvernement fédéral s'attaque vigoureusement à ce qu'on a appelé, et à bon droit, la crise du logement. Elle est l'aboutissement de bien des années d'insouciance. On ne peut y remédier du jour au lendemain. La solution ne viendra qu'après des années d'efforts concertés.

Mais je le répète, je vais plutôt traiter d'un aspect de l'habitation en particulier, des mesures que le gouvernement peut prendre pour alléger la charge des propriétaires-occupants et leur permettre, sans trop de difficultés, de maintenir et même d'améliorer les normes d'habitation. Ma circonscription est le type même de la région résidentielle pour les gens à faible ou moyen revenu. On y trouve des milliers de vieilles maisons qui datent du tournant du siècle, de 50, 60 ou 70 ans. J'aimerais bien préciser qu'il ne s'agit pas de taudis. Les maisons ne sont pas inhabitables ou délabrées, et il n'y a pas lieu de réaménager la région dans le cadre d'un programme d'urbanisme. Le site est pittoresque; l'endroit est doté de services réguliers: écoles, magasins et ainsi de suite. Ces propriétaires-occupants vivent modestement; beaucoup n'ont que leur pension ou un petit salaire. Leur maison, ils y tiennent comme à la prunelle de leurs yeux. Ils ne veulent pas la quitter et ne tiennent certes pas à voir arriver un contingent d'urbanistes.

Comme le taux de l'impôt augmente rapidement, le prix des services et du chauffage s'accroît et lorsqu'ils doivent faire des réparations ou qu'ils veulent améliorer leur foyer, leur situation financière ne leur permet pas d'emprunter aux institutions financières, ou ils n'ont pas les moyens d'entreprendre ces travaux. Comme je l'expliquerai tout à l'heure, la mesure existante ne leur est d'aucun secours. Les municipalités doivent chercher à faire respecter certaines normes, afin d'empêcher la détérioration des logements. Elles ne peuvent guère le faire, lorsqu'il n'y a aucune aide financière disponible à des fins de rénovation.

Dans un compte rendu du rapport de la commission d'étude publiée récemment par le Social Planning Council de Toronto, on signale que la mise en application de règlements sur les normes minimales doit être appuyée par des subventions ou des prêts aux propriétaires de maisons, en vue de les encourager à maintenir ou à renover les propriétés plus anciennes. Le rapport ajoute que le Social Planning Council trouve inacceptable l'insinuation du rapport de la commission d'étude qui laisse entendre qu'il n'y a aucun principe justifiant l'intervention de l'État pour l'entretien et la modernisation des maisons. On y dit:

Il est incontestablement difficile d'établir une politique qui protège le droit de l'État et la responsabilité du particulier quant à la préservation et la rénovation des logements existants. Nous sommes convaincus que des deniers publics doivent être utilisés pour aider les petits salariés à entretenir leur propriété, afin qu'elle réponde aux normes établies par l'État.

• (4.30 p.m.)

En fait, comme nous l'avons déjà dit, sans cette aide, les logements inférieurs qu'occupent ceux qui touchent des revenus peu élevés, se détérioreront davantage.

Je recommande cette déclaration du Social Planning Council au ministre, de même que la politique qui y est exprimée.

Mon argument est que les régions anciennes, ayant une histoire, comme ma propre circonscription de Greenwood, ont un besoin urgent d'aide gouvernementale sous forme de prêts, de subventions ou d'exemptions fiscales pour encourager et faciliter l'entretien et l'amélioration des maisons actuelles. Sans cette action, dans les prochaines décennies, la zone des taudis et le délabrement vont se répandre et exiger une action beaucoup plus pressante et infiniment plus étendue de rénovation urbaine, et d'énormes dépenses sociales entretemps. Je ne nie pas qu'il soit urgent de construire de nouvelles maisons et notamment des logements sociaux, mais je soutiens qu'on devrait accorder une bien plus haute priorité à la préservation et la conservation des quartiers résidentiels qui sont menacés.

Mais le présent projet de loi prévoit de fait, à l'intention des zones de rénovation urbaine, des contributions du gouvernement fédéral qui permettront l'acquisition et la restauration de logements utiles. Je crois que l'article 10 du bill prévoit une modification à l'article 23B de la loi, laquelle, nous a dit le ministre, permettra de rénover une maison, plutôt que de la démolir, et d'y réparer ce qui peut être récupéré.

Ce projet est excellent et je l'appuie. Il demeure cependant qu'il ne règle pas le problème que j'ai soulevé. Il s'applique seulement à l'intérieur des zones de rénovation urbaine où, selon la définition, les maisons sont délabrées ou dans un mauvais état. Ce n'est pas au réaménagement des régions déjà délabrées auquel je songe, mais à la restauration, avec l'aide du gouvernement, des régions qui sont simplement menacées de délabrement.

Le conseil municipal de Toronto, dans un mémoire portant sur le rapport de la Commission d'étude, adopté le 26 février 1969, a déclaré ce qui suit:

La ville proposerait plutôt (que la rénovation des régions désignées) une orientation entièrement nouvelle de la rénovation, qui mettrait l'accent sur un programme d'action—d'ordre physique, économique et social—et non pas sur une région géographique donnée. Le programme d'amélioration de la collectivité embrasserait de vastes secteurs de la population et pourrait faire disparaître le stigmate de la désignation ...

C'est-à-dire, le stigmate de la région délabrée ou mal en point.

... Le programme devrait s'appliquer à des régions beaucoup plus vastes, et peut-être un jour à toute une ville. S'il était étayé par des lois logiquement conçues, il permettrait aux villes de poursuivre la rénovation sans désorganiser la collectivité plus que ne le fait chaque année le programme ordinaire de travaux publics.

Je crois que le conseil de la ville de Toronto est sur la bonne voie, et le gouvernement devrait discuter avec les provinces et, par leur intermédiaire, avec les municipalités, la mise en œuvre de programmes de développement communautaire auxquels le gouvernement fédéral contribuerait généreusement. Je pense que cette façon de faire contribuerait à régler plus efficacement et à moindre frais les problèmes du logement, que les programmes coûteux et compliqués que nous avons actuellement.

On dira peut-être que j'omets ce qui a déjà été accompli grâce aux prêts consentis en vertu de la loi garantissant des emprunts pour réfection de maisons. On pourrait me demander si je sais que la mesure à l'étude porte le plafond des prêts pour la réfection de maisons de 550 millions à 600 millions de dollars. Cela semble fort généreux, en effet, monsieur l'Orateur, et ces chiffres sont impressionnants, mais un petit examen dissipe rapidement cette première impression.

D'après le rapport annuel de la Société centrale d'hypothèques et de logement, il est évident que le chiffre de 550 millions de dollars représente le total cumulatif des prêts que pouvaient consentir les banques depuis 1955, date de l'entrée en vigueur du programme. Le total cumulatif réellement dépensé n'a jamais atteint le plafond autorisé par la loi. A la fin de 1968, le total des prêts consentis au cours des 13 ans était de 479 millions de dollars,

soit 71 millions de moins que le plafond autorisé. Le montant avancé chaque année allait en diminuant. En 1968, les banques ont avancé 23.9 millions de dollars, contre 35.2 millions en 1967. A ce rythme, il faudrait à peu près trois ans avant qu'il soit nécessaire de relever le plafond. Le ministre se rend-il compte que la hausse du plafond longtemps avant qu'il soit atteint ressemble à un artifice?

Même ces chiffres sont trompeurs. L'engagement du gouvernement fédéral à l'égard des prêts pour réfection de maisons se limite à 5 p. 100 du total des prêts consentis par chacune des banques. Autrement dit, la participation maximum du gouvernement fédéral au cours des 13 années écoulées depuis 1955 pouvait atteindre 21 millions de dollars ou 1.6 million par an. Ces chiffres représentent l'engagement du gouvernement mais non, bien entendu, ses déboursés réels.

D'après les chiffres de la SCHL, au cours de ces 13 années, le gouvernement fédéral a versé 2.9 millions en frais légaux et en réclamations en vertu du programme d'emprunts pour réfection de maisons, et de ce montant il a recouvré quelque $600,000. Ainsi, la dépense totale pour l'ensemble du Canada en prêts pour réfection de maisons a coûté au gouvernement fédéral 2.3 millions de dollars, ou $177,000 par année, de sorte que les grands discours sur le relèvement du plafond, de 550 millions à 600 millions de dollars, signifient très peu quand on sait que le gouvernement ne verse au fait que $170,000 par année pour tout le Canada.

Le régime des prêts pour réfection de maisons s'est révélé impuissant à réaliser des objectifs louables. Qui a bénéficié de ces prêts partiellement subventionnés ou du moins appuyés par le gouvernement? Il est assez évident que ce sont ceux qui en avaient le moins besoin, des gens dont le revenu et le crédit étaient assez bons pour leur permettre sans cela d'emprunter de l'argent des banques. Le petit propriétaire, le pensionné, la veuve qui n'a pour toute caution que sa maison, n'auraient pas obtenu de prêts aux termes de ce programme, et avec des taux d'intérêt déraisonnables comme 9⅜ p. 100, ou quelque chiffre que ce soit, ils n'auraient peut-être pas été empressés d'accepter des prêts de réfection à des taux semblables. En d'autres mots, le programme de prêts pour réfection de maisons n'a été d'aucune aide aux gens qui, à mon avis, ont le plus besoin d'assistance pour l'entretien de leurs maisons.

Le principe du programme lui-même doit être repensé. A ceux qui ont vraiment besoin d'argent pour des rénovations, les gagne-petit, les prêts gouvernementaux pourraient être consentis à des taux d'intérêt modiques ou nominaux, et assortis de généreuses conditions de remboursement quand la propriété est cédée, vendue ou transmise par décès. On devrait examiner la structure de l'impôt sur le revenu pour voir si l'on pourrait exempter de l'impôt les paiements dûment affectés à l'amélioration domiciliaire.

Le ministre a bien souligné qu'il accueillerait toute proposition des députés. Je lui recommanderais de faire immédiatement entreprendre une étude pour découvrir ce qu'on peut faire en matière de prêts et d'exemptions fiscales en vue d'aider les propriétaires à moderniser et à bien entretenir leurs logements. Une telle politique enlèverait un immense fardeau à ceux qui s'efforcent d'entretenir leurs maisons malgré les impôts de plus en plus lourds et le coût des réparations. Cela contribuerait beaucoup à régler la crise du logement pour des centaines de milliers de Canadiens. On pourrait le faire sans trop de débours, de concert avec les provinces, les municipalités et les intéressés eux-mêmes. J'espère que le ministre examinera de près cet aspect de ses fonctions.

• (4.40 p.m.)

M. Philip G. Givens (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, comme c'est la première fois que je prends la parole en cette enceinte, j'espère que les députés m'écouteront avec patience et indulgence. Tout d'abord, je tiens à féliciter le ministre d'État (M. Andras) chargé de l'habitation qui, à mon sens, a présenté son bill la semaine dernière de façon pertinente et convaincante. On s'est beaucoup demandé si, ministre sans portefeuille, il peut vraiment se dire ministre. Si je ne me trompe, certains de ses amis Indiens disaient de lui que c'était un ministre sans valise. Quoi qu'il en soit, l'habitation est son affaire, qu'on l'appelle portefeuille ou valise. Il y en a de ce côté-ci de la Chambre qui voudraient le voir mettre l'affaire dans le sac, mais sans doute y en a-t-il quelques-uns de l'autre côté qui voudraient le mettre, lui, dans leur poche.

Il y a longtemps que je veux parler du logement, en fait, depuis septembre dernier, à mon arrivée ici. Mais, pour des raisons que vous connaissez cela m'a été impossible. Aussi ai-je dû me contenter d'apprécier le cours si passionnant et instructif qui m'a été dispensé sur le blé humide, le maïs, le poisson, les jeunes phoques et le Newfie Bullet. Je sais que ces choses sont très importantes, sinon la Chambre ne leur aurait pas consacré tout ce temps. Toutefois, le fait que près de 80 p. 100

de notre population vit dans des zones urbaines me préoccupe. Notre Parlement doit, s'il veut être à la hauteur de la situation, manifester son inquiétude au sujet des problèmes épineux et pressants de la crise du logement. Si nous ne nous attaquons pas à cette tâche au cours des dix prochaines années, nous nous mordrons les doigts comme on le fait maintenant aux États-Unis.

Notre pays a changé; il change encore. Il s'est produit ici des changements que les Pères de la Confédération n'auraient jamais pu prévoir il y a un siècle. Nous ne nous attaquons pas aux problèmes. Le Canada, de grand pays agricole qu'il était, est devenu un État très industrialisé. Les pressions humaines sont extraordinaires. Nous devons poursuivre notre dialogue à ce sujet comme nous l'avons fait pour d'autres questions à la Chambre. Nous parlons des disparités régionales, question qui revêt tant d'importance dans notre pays. Mais si nous ne nous attaquons pas au problème des régions urbaines, nous n'aurons jamais les moyens qu'il faut pour régler celui des disparités régionales, car ces moyens ne nous arriveront pas comme la manne du ciel mais ils seront produits dans nos régions urbaines.

Enfin, le moment est venu de faire une étude, si brève soit-elle—sinon, nous n'adopterons jamais la mesure avant que la Chambre entre en congé le 27 juin—de la question fondamentale du logement qui touche un grand nombre de gens de ma circonscription, ainsi que de l'immense région de 300 milles carrés, à population dense, qui l'entoure et qui compte plus de deux millions d'âmes. Je trouve difficile aussi d'expliquer à mes collègues des deux côtés de la Chambre le paradoxe qui existe aujourd'hui dans l'agglomération de Toronto. D'une part, on y trouve de grandes richesses et d'autre part, une pauvreté abjecte et écrasante dans les taudis infestés de rats, ces stigmates de la pauvreté qui existent côte à côte.

L'agglomération de Toronto compte maintenant environ 16,000 familles et 5,000 personnes âgées dont le nom figure sur la liste de ceux qui attendent des logements sociaux. La raison en est que la population de Toronto s'accroît chaque année depuis 20 ans d'environ 60,000 personnes. Dans la vieille ville de Toronto, la population est passée de 650,000 à plus de deux millions en 20 ans. Nous avons essayé de nous adapter à ce changement explosif. Il y a de quoi en être fier, mais notre angoisse s'en est accrue d'autant.

On a beaucoup discouru sur la question de savoir s'il y a ou non une crise du logement. A mon avis, tous ces discours sont en pure perte. Y a-t-il ou non une crise? Un cynique a dit qu'il n'y avait pas de crise pour ceux qui sont logés à des prix qu'ils peuvent se permettre, mais qu'il y en avait une pour ceux qui sont sans abri. En général, la crise du logement au pays n'est pas aussi prononcée que pendant la guerre, alors que les gens étaient en quête de logis, mais il en existe vraiment une si l'on songe aux désavantagés de notre société qui ont grand besoin de logements convenables dans un milieu convenable qu'ils pourraient acheter ou louer à des prix convenables ou dans leurs moyens. Bien sûr, il n'y a pas de crise pour les gens de la classe moyenne qui vivent comme des rois. Le rapport de la Commission d'étude a signalé que nous sommes l'une des nations les mieux logées du monde. C'est vrai pour l'échelon supérieur de notre classe moyenne. Nous avons plus d'accessoires et d'appareils que n'en ont les rois et les princes du monde entier. Mais pour les petits salariés, ce n'est pas encore l'âge d'or.

En toute déférence, j'estime que nous devons aider ceux qui gagnent moins de $8,000. Celui qui veut conserver sa dignité, le respect de lui-même et sa fierté veut devenir quelqu'un, tout comme chacun de nous. Il veut participer à la vie de notre société. Nous devrions aligner les taux d'intérêt sur le revenu au lieu d'aligner le loyer sur le revenu. Nous voulons que les citoyens soient des membres productifs, qu'ils puissent acquitter le prix de leur hypothèque et tondre leur pelouse. Ne les laissons pas devenir les déshérités de notre société, privés d'espoir et de ressource, qui finissent pas ne plus rien attendre. Personne ne devrait se sentir vaincu par la société. Le citoyen est la force de la nation. Il a le devoir de faire éduquer ses enfants. Il n'est pas un cas d'assistance publique. Nous ne devrions pas le réduire à cette condition. Pour ceux qui ont un revenu inférieur, nous avons besoin de maisons à loyer modique.

Je ne crois pas qu'il faille jeter au rebut le rapport de la Commission d'étude. On y trouve une foule de choses qui méritent d'être étudiées, discutées, lues et relues. On y parle de l'atteinte à la dignité et au respect de soi que ressentent les gens occupant des logements sociaux. Nous n'avons pas encore de solution magique à ce problème. Nous voulons rendre les gens productifs. Le vandalisme et

la délinquance juvénile dans ces endroits atteignent des proportions effroyables parce que les gens y sont malheureux. Ils sont stigmatisés lorsqu'ils habitent des endroits comme Regent's Park. De toutes façons, cela nous coûte des millions de dollars. Ce n'est pas que nous ne dépensons pas l'argent; nous le dépensons. Si nous ne le dépensons pas rationnellement, nous ferons face à des frais accrus sous forme de programmes élargis d'assistance sociale, de police et de protection contre l'incendie.

Je partage l'avis du député d'Halifax-East Hants (M. McCleave). Selon lui, la Société centrale d'hypothèques et de logement devrait, de concert avec les constructeurs, les entrepreneurs, les dessinateurs, les créateurs et les architectes, établir une fois pour toutes les critères voulus à l'égard des logements sociaux et du milieu où ils se trouvent, car une maison avec un toit et quatre pièces ne suffit pas. Nous devrions, grâce à des stimulants, faciliter l'accession à la propriété.

Il y a une partie du projet de loi qui me plaît, celle qui prévoit la rénovation des vieilles maisons. Cela manque d'apparat, évidemment. Les hommes politiques ne pourront aller donner le premier coup de bêche et installer de grandes affiches, mais en rénovant les maisons vétustes, on pourrait changer toute la physionomie du vieux quartier de Toronto, dont parlait le député de Greenwood (M. Brewin). Elles n'ont rien de spectaculaire, mais ces propriétés sont déjà dotées de tous les services voulus et nous pourrions ainsi fournir à ces gens un logis convenable, même si le nombre de logements n'augmenterait pas pour autant.

Je tiens à féliciter le ministre de s'être vu confier, même sans portefeuille, la charge de l'habitation. Il a donc maintenant le problème en exclusivité. Nous avons jusqu'ici dépensé une fortune pour l'habitation qu'on reléguait néanmoins au second plan, la jugeant une espèce de responsabilité illégitime qu'on rattachait à un autre ministère ou à une autre charge. Il était grand temps que cela cesse, et je suis heureux que le premier ministre y ait mis fin. L'habitation ne relève pas uniquement du gouvernement fédéral. Qu'on le veuille ou non, il en est ainsi. C'est comme ça.

• (4.50 p.m.)

Le ministre devra, à mon avis, provoquer l'enthousiasme des fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logements. Je ne souscris pas à tout ce qu'a dit le député d'York-Est (M. Otto) mais j'estime que nous devrions faire davantage dans le domaine de la recherche et de l'expérimentation. Nous posons toujours les briques et nous installons les égouts comme on le faisait il y a un siècle. Nous serions encore en diligence si l'industrie de l'automobile n'avait pas adopté une méthode plus avancée que l'industrie de la construction persiste à rejeter.

Je sais que la SCHL accorde des bourses et que le secrétaire d'État (M. Pelletier) va dépenser cette année 550 millions de dollars sous forme d'aide à l'enseignement universitaire, même si c'est contraire à la constitution. Et pourtant, notre pays ne compte pas un seul urbanologue, il ne compte pas un seul Pat Monahan ni un seul James Jacobs. Pourquoi, je vous le demande?

La Commission d'étude a parlé en outre de la cité modèle. N'en disposons pas dans la corbeille à papier. Peu m'importe si nous ne construisons pas une cité modèle au Canada d'ici 15 ou 20 ans. Cela m'inquiète fort peu, mais à mon avis il est grand temps que les cerveaux commencent à fonctionner afin de préparer une maquette d'une cité modèle avec des couloirs de transport, des facteurs de milieu idéal pour qu'on puisse s'en servir comme prototype. Alors que nous agrandissons nos villes et élargissons nos zones urbaines nous pourrions trouver d'excellentes idées dans ce prototype et les utiliser dans la pratique. Voilà à quoi nous devrions dépenser de l'argent à l'heure actuelle au lieu d'aménager ce genre d'expansion hybride et désordonnée, qui borde chaque zone urbaine au Canada.

A mon avis il nous faut la collaboration des provinces parce que la question du logement leur incombe. Elles devraient modifier leur répartition légale de l'impôt. Pourquoi devrait-il être bon marché de démolir des bâtiments pour construire des universités ou des immeubles de rapport? Pourquoi devrait-il être plus économique de les démolir que de les maintenir en bon état pour permettre aux gens de les occuper? Pourquoi faudrait-il, lorsqu'on restaure une maison, comme ce sera possible désormais aux termes de cette mesure, que les cotisations et les taxes augmentent?

Il faudrait amener la province à collaborer en viabilisant les terrains inoccupés. Elles devraient faciliter l'établissement de corridors de transport. Je ne comprends pas pourquoi on n'a pas encore abordé le sujet. Si la constitution permet au gouvernement fédéral de dépenser littéralement des milliards de dollars pour le regroupement de terrains, pourquoi ne permettrait-elle pas la réparcellisation de terrains en vue de l'établissement d'un corridor de transport? C'est la seule façon de donner un sens à la planification, au

lieu de nous la faire voir en rouge, en vert ou en bleu. Les lotisseurs et les constructeurs ne choisissent pas leurs emplacements d'après ces normes, mais si nous décidons de l'endroit où passera le corridor de transport, de l'endroit réservé à un moyen de transport rapide, à un monorail, par exemple, et de l'emplacement destiné aux services, nous améliorerons d'autant la planification de nos régions urbaines.

Il nous faut la collaboration de nos municipalités pour réformer les règlements et normes anachroniques et désuets sur le bâtiment et les matériaux de construction, les moderniser et reviser nos méthodes onéreuses et fastidieuses de répartition des zones, de même que nos propres lois fiscales. Monsieur l'Orateur, un impôt sur la plus-value de capital s'impose vraiment et je ne vois pas comment nous pourrions l'ajourner plus longtemps. Nous devrions reviser nos lois fiscales sur l'amortissement et l'entretien, qui favorisent les propriétaires de maisons à appartements plutôt que les bâtisseurs et les propriétaires de logements, et nous devons nous assurer la collaboration de nos institutions privées de prêts.

Les propos, l'autre jour, du député de Broadview (M. Gilbert) m'ont vivement impressionné. Il était question alors, monsieur l'Orateur, des compagnies de prêts hypothécaires et de leurs investissements dans des actions ordinaires. Cela ne me tracasse pas tellement. Leur présente façon d'agir fait du tort à la construction domiciliaire, car elles se servent de cet argent pour acheter tel ou tel terrain ou telle maison à appartements; elles achètent le terrain pour le louer ensuite. Au train où vont les choses, toutes les propriétés immobilières de valeur au pays vont leur appartenir.

Je ne veux pas commencer à forcer la main aux compagnies car, je n'approuve pas cela. Notre économie est toujours libre, mais je persiste à croire que ces compagnies doivent s'acquitter de leurs responsabilités. Certes, leurs actionnaires veulent qu'elles leur rapportent beaucoup d'argent mais elles doivent néanmoins s'acquitter de leurs responsabilités envers l'ensemble de la communauté nationale. Autrement, elles seront jugées par défaut. En outre, elles devront prendre leurs responsabilités volontairement. Sinon, tôt ou tard, le gouvernement actuel ou un autre gouvernement emploiera la coercition dans ce domaine.

Or, le député de Broadview a déclaré que c'était une piètre réponse aux besoins du Canada en matière de logement et le chef de l'opposition (M. Stanfield) a dit à peu près la même chose. Monsieur l'Orateur, je vous déclare en toute sincérité que j'approuve le bill C-192, car cette mesure et les amendements apportés à celui-ci constituent un effort sérieux pour réaliser les objectifs dont j'ai parlé, pour aider les personnes disposant de revenus modiques qui ont besoin d'aide.

En dernière analyse, la preuve décisive sera de savoir si ces modifications entraîneront les résultats escomptés et si elles se révéleront des solutions appropriées. Dans le cas contraire, je vous donne ma parole que je serai l'un des premiers à les critiquer et à les critiquer publiquement. Ce gouvernement doit avoir pour impératif catégorique de ne pas accroître le nombre des pauvres au pays; il est déjà assez élevé. Démocratie de participation devrait signifier participation sociale et économique, aussi bien que politique et juridique. C'est la seule façon d'obtenir une société juste et une grande nation.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Il est de mon devoir, conformément à l'article 40, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées au moment de l'ajournement ce soir: l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—Air Canada—Winnipeg—transfert de la station à la Northwest Industries Limited; le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand)—La sécurité sociale—La discussion de la mesure avec le gouvernement du Québec; le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall)—Les parcs nationaux—Bonne-Baie, (T.-N.)—Le bail emphytéotique.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI NATIONALE DE 1954 SUR L'HABITATION

MODIFICATIONS VISANT LES DÉFINITIONS, LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES PRÊTS ASSURÉS, ETC.

La Chambre reprend l'examen de la motion du très honorable M. Trudeau proposant que le bill C-192 modifiant la loi nationale de 1954 sur l'habitation, soit lu pour la 2e fois et envoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Gilbert: Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter le député d'York-Ouest (M. Givens) pour son discours si constructif et si enthousiaste.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, je vous prie. Sauf erreur, le député

de Broadview souhaite poser une question au député d'York-Ouest.

M. Gilbert: Il s'agissait simplement d'un préambule à mes remarques, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mais quand le député d'York-Ouest se joindra-t-il à nous?

M. Gilbert: Monsieur l'Orateur, je me demande si le député d'York-Ouest prendra la même décision que celle du député de Trinity (M. Hellyer) si l'on ne réussit pas à régler le problème de l'habitation cette année?

M. Givens: Monsieur l'Orateur, je suis depuis assez longtemps ici pour savoir qu'il s'agit là d'une question hypothétique. D'ailleurs, de quel poste, pourrais-je bien démissionner?

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à féliciter le député d'York-Ouest (M. Givens) pour son premier discours, si intéressant et si bien documenté. C'est ce que les députés ont trouvé. C'est dommage qu'il n'ait pas l'occasion de voter en conséquence et plus souvent. J'aimerais, moi aussi, féliciter le ministre d'avoir assumé ses nouvelles fonctions de ministre chargé de l'habitation.

Connaissant les succès qu'il a remportés dans l'industrie automobile, industrie où je ne manque pas non plus d'expérience, je ne doute pas qu'il soit capable de relever ce défi. Si l'on veut bien connaître les tendances actuelles, il faut suivre de près les conditions économiques et les méthodes de commercialisation, qui changent sans cesse. Le ministre a toujours démontré ces qualités. J'espère que, jointes à ses succès en tant que politicien et à son expérience en tant qu'assistant du ministre des Affaires indiennes du Nord canadien (M. Chrétien)—expérience qui lui a valu la haute estime de bien des indigènes—elles l'aideront à être à la hauteur de sa tâche. Je lui souhaite tout le bien du monde et je suis certain qu'il appliquera aux problèmes du logement sa sagesse et ses connaissances. J'espère qu'il pourra s'assurer la collaboration de ses collègues du cabinet pour s'acquitter efficacement de ses fonctions, afin de pouvoir innover en utilisant ses compétences. J'espère, en outre, qu'il réussira mieux que son prédécesseur.

• (5.00 p.m.)

Nous accueillons tous avec plaisir cette politique de consultation, de recherche et d'étude avec les provinces et les municipalités dans l'élaboration d'une politique à long terme. Le ministre ayant dit qu'il accueillerait volontiers tout commentaire ou toute proposition au sujet de la mesure à l'étude. Je lui rappellerai simplement à lui et au gouvernement que la crise actuelle du logement n'existe pas uniquement dans les grandes agglomérations urbaines, mais qu'elle sévit également dans les petites collectivités rurales. La Commission d'étude elle-même a bel et bien souligné que le Canada rural avait été oublié d'une manière flagrante. C'est là, en général, que se trouvent les plus fortes concentrations de contribuables à faible revenu; nous ne pouvons donc, à mon avis, nous pencher uniquement sur le problème de l'habitation dans les centres urbains et rejeter dans l'oubli les régions rurales.

J'aimerais rappeler à l'honorable député de York-Ouest (M. Givens) que le Canada ne se limite pas à la ville de Toronto. S'il est vrai que les grands centres urbains du Canada sont en proie à toutes sortes de crises, les régions rurales, par contre, n'en sont pas exemptes. Rien dans le projet de loi ne vise celui qui gagne entre $400 et $500 par mois, et c'est pourtant un salaire supérieur à la moyenne dans une petite ville. En même temps, nous devons nous rappeler que beaucoup ne gagnent pas autant. Toutefois, ils veulent travailler et ils ont choisi de ne pas vivre de l'assistance publique. Je demande en quoi la hausse du prêt maximum à $25,000 aidera ce groupe? De quel secours leur sera l'abolition du plafond du taux d'intérêt? Comme le chef de mon parti et bien d'autres députés l'ont signalé, la situation s'aggravera probablement de ce fait et les taux d'intérêt s'établiront peut-être à 11 ou 12 p. 100. L'expérience acquise quant aux taux d'intérêt bancaires nous a montré que deux ou trois ans après l'abolition du plafond, les taux ont augmenté de 50 p. 100.

Il y a lieu de ne pas oublier, je pense, comme le soulignait la Commission d'étude, qu'une augmentation de 1 p. 100 du taux d'intérêt ajoute quelque $10 au paiement mensuel d'une hypothèque de $25,000 sur une période de 25 ans. Les taux d'intérêt se répercutent sur le prix des maisons, tout comme sur le loyer élevé de l'argent versé par d'autres, dont les entrepreneurs qui doivent également faire affaire à crédit. Le coût d'une unité domicilaire au consommateur s'en ressent défavorablement. Une fois de plus le gouvernement aide et encourage «les gros»; cette mesure-ci va servir les intérêts des grands centres, des gros prêteurs et les gens à gros traitement, tous intimement associés aux libéraux qui recherchent le pouvoir perpétuel. Même avec la prolongation de la période

hypothécaire, une maison de $25,000 avec une hypothèque de 9⅜ p. 100 exigera un versement de $215 par mois, sans compter l'impôt foncier. Un tel paiement est bien au-dessus des moyens de la plupart des familles.

Le député d'Halifax-East Hants (M. McCleave) l'a très habilement signalé dans son discours. Lorsqu'on examine les statistiques qu'il a citées concernant les niveaux de revenus des salariés d'un bout à l'autre du Canada, il est clair que plus de 50 p. 100 de tous les salariés canadiens ont un revenu annuel d'environ $4,000. Il y a très peu de dispositions dans ce projet de loi qui aideront ces gens à devenir propriétaires d'une maison. D'autre part, je sympathise avec le propriétaire qui devra assumer une hypothèque pour une période de 40 ans portant intérêt à des taux de 9 à 10 p. 100.

Le projet de loi dont nous sommes saisis comporte des dispositions utiles, je crois, notamment la réduction de l'assurance hypothécaire, l'autorisation de prêts pour l'achat des maisons existantes et une amélioration marquée dans le domaine des maisons d'étudiants et des logements sociaux. Ces mesures, je crois, sont bien accueillies. Toutefois, la majeure partie de ces dispositions sont destinées à favoriser la construction de maisons plus coûteuses avec des hypothèques réparties sur de plus longues périodes dont profite effectivement la personne qui touche un revenu plus élevé. Rien dans cette mesure législative, me semble-t-il, ne reflète un désir sérieux du gouvernement de faire baisser le prix des maisons pour le Canadien moyen. Par suite de l'inflation effrénée, du coût élevé des matériaux de construction et de l'intérêt, ainsi que des impôts élevés, les maisons vont progressivement devenir hors de prix, à moins qu'on ne remédie ou ne pare à cet état de choses.

Nous avons, encore une fois, entendu les ministériels, comme nous les entendons souvent, nous citer des chiffres à propos des projets, des mises en chantier et des maisons construites. Tout cela a l'air impressionnant, mais n'empêche qu'on ne s'attaque guère aux problèmes de logement. Je me demande parfois si le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) a jamais songé à porter des accusations contre certains ministères de l'État à cause de la publicité trompeuse que renferment leurs nombreuses feuilles de propagande. Il devrait peut-être y penser.

Après toutes les revues, études et enquêtes approfondies qu'on a effectuées, nous comptions sur un assaut total contre l'ensemble du problème du logement et de la détérioration économique dans notre pays. Le gouvernement n'a pas donné suite à l'une des principales recommandations de la Commission d'étude, c'est-à-dire, la suppression de la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, mesure qui aurait eu pour effet de réduire le coût d'une maison ordinaire d'environ $700. Rien n'a été proposé qui serait de nature à réduire les impôts indirects que représentent les taxes de vente sur l'outillage de production directement lié à la construction d'habitations.

Une autre iniquité touche les éléments des unités d'habitation, tels que les armoires de cuisine, les coiffeuses et les fenêtres, assemblés en bloc dans une usine spécialisée. A l'heure actuelle, ces éléments sont évalués au plein montant du taux de la taxe de vente d'après le prix de vente du fabricant. Ils sont fabriqués avec les mêmes matériaux que ceux utilisés à pied d'œuvre; toutefois, s'ils sont construits sur les lieux, la taxe n'est perçue que sur les matériaux, tandis que s'ils sont fabriqués dans une usine, la main-d'œuvre, les matériaux, les frais généraux et les profits sont également taxés. Cela tend à détourner les constructeurs des méthodes plus efficaces et plus spécialisées de l'usine d'assemblage et il en résulte ainsi de nouveaux frais pour le consommateur. Je soutiens que la mesure ne fera pas augmenter le nombre de propriétaires. Je pense particulièrement au grand nombre de jeunes familles qui veulent placer leur argent dans une maison bien à elles et participer à la propriété nationale. Les parents devraient pouvoir acheter une maison alors qu'ils peuvent goûter le confort d'un foyer en compagnie de leurs enfants.

Le bill ne prévoit aucune aide en vue de fournir plus de maisons et de logements aux Indiens et aux Métis. Le bill ne facilite en rien l'accession à la propriété pour ces gens. Je suis sûr que le ministre est bien conscient des injustices flagrantes dans beaucoup de nos centres urbains en ce qui concerne le bien-être de nos Indiens qui cherchent à se loger.

La réserve de Saddle Lake, dans ma circonscription, a un besoin pressant d'une cinquantaine de maisons, et pourtant l'an dernier, on n'a reçu des fonds que pour en construire sept. J'ai fait moi-même une enquête dans la réserve de Saddle Lake. Le logement et l'approvisionnement en eau y sont scandaleux. Je trouve pareille situation vraiment déplorable, dans un pays dont la plupart des habitants jouissent d'un des niveaux de vie les plus élévés du monde. Je suis sûr que le ministre, en sa qualité d'adjoint au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, a dû s'en rendre compte aussi.

Le rêve de toute famille canadienne, à la ville ou à la campagne, c'est de posséder sa

propre maison. Si quelqu'un est prêt à sacrifier des articles de luxe ou des choses superflues et à travailler de toutes ses forces pour acquérir la propriété d'une maison, pourquoi ne lui en fournirions-nous pas l'occasion? Le malheur, c'est que bien des familles inaptes à obtenir des prêts de la SCHL paient des loyers aussi élevés sinon plus que les versements pour l'achat d'une maison.

Si le gouvernement est sérieux en parlant d'élargir les bases de la propriété, il doit prendre des mesures positives pour réduire le prix d'achat réel des maisons. Il y a différentes façons d'y arriver, et d'autres députés et moi-même les avons signalées. Il y a, notamment, la suppression de la taxe de vente de 11 p. 100, qui réduirait le coût d'une maison d'environ $700. En ce qui concerne les personnes à faible revenu, il faudrait songer sérieusement à subventionner d'une façon ou d'une autre les taux élevés de l'intérêt exigés non seulement pour les hypothèques de la SCHL mais aussi pour les hypothèques consenties par les particuliers, les banques et d'autres institutions. Tout le monde sait ques les provinces ont accordé des subventions aux services de santé; or je place la santé et le logement sur le même plan de priorité. Pourquoi ne pas recourir à des dispositions semblables au sujet des taux d'intérêt? Par exemple, les familles d'un revenu de $300 à $350 par mois pourraient payer 4 p. 100 sur une hypothèque. Celles qui gagnent de $350 à $400 pourraient payer 4½ p. 100 et celles qui gagnent de $400 à $450 pourraient payer 5½p. 100. Certes, si le gouvernement fédéral était disposé à payer 75 p. 100 des frais d'immobilisation des logements subventionnés et partager ensuite les frais administratifs, on pourrait, semble-t-il, appliquer un programme semblable concernant les taux d'intérêt en améliorant ainsi l'accès à la propriété d'une maison pour les Canadiens qui veulent avoir des intérêts réels dans l'avenir de notre pays.

• (5.10 p.m.)

Nous avons beaucoup entendu parler de la hausse constante des impôts fonciers d'un bout à l'autre du pays, de l'aggravation incessante du fardeau économique, de la hausse continuelle du coût de la vie et des difficultés toujours plus nombreuses qu'on éprouve à élever une famille alors que les exemptions concernant l'impôt sur le revenu sont aussi caduques que le modèle Ford T. Puisque le gouvernement n'a pas réussi à accroître de façon réaliste les exemptions personnelles, pourquoi ne pas envisager une solution de rechange encourageante pour les propriétaires éventuels en permettant que ces impôts fonciers, jusqu'à concurrence de $500 par exemple, puissent bénéficier de l'exemption de l'impôt sur le revenu?

L'incessante spirale des impôts fonciers dans notre pays nécessitera bientôt des mesures pour réduire ces augmentations. Là encore, le problème affecte davantage les petites communautés, car leur assiette fiscale n'est pas aussi importante que dans les grandes villes. Ainsi, les services comme ceux des trottoirs, de l'eau, des égouts et du pavage, sans parler de l'éducation, pèsent de plus en plus lourd pour les membres de ces petites communautés. La situation est particulièrement évidente quand on compare les impôts fonciers de la plupart des villes.

Aux yeux d'un grand nombre de constructeurs canadiens, la SCHL ne collabore pas aussi harmonieusement qu'elle pourrait ou devrait le faire avec eux. Comme l'a dit un entrepreneur: «Il n'y a pas un seul constructeur au Canada qui n'ait pas connu le tortillage de certaines interprétations injustifiées du Code national de la construction.» Il y a beaucoup de normes et d'exigences ambiguës qui, dans bien des cas, devraient être entièrement révisées et transcrites en termes simples pour que les constructeurs sachent toujours à quoi s'en tenir. Beaucoup d'animosité existe entre le constructeur et la SCHL au sujet des versements progressifs et des estimations effectuées à diverses étapes de la construction.

Une autre source de retard et de frais supplémentaires pour le consommateur consiste dans les honoraires d'avocat et le temps qu'on prend pour avancer des fonds aux constructeurs. Ces honoraires sont souvent exorbitants et je m'oppose vigoureusement à l'usage établi par la Société centrale d'hypothèques et de logement de ne traiter qu'avec certains avocats. L'entrepreneur et le client devraient être libres de choisir leur avocat pour régler le côté juridique de l'affaire. On devrait leur accorder ce droit et confirmer leurs droits de marchandage.

Je signale que la crise actuelle du logement est entièrement attribuable au gouvernement qui, par sa mauvaise administration, son manque de prévoyance et de politiques économiques saines et positives, a fait régner au pays, sur le plan économique, une atmosphère de déception et d'appréhension et a suscité des doutes quant à notre stabilité économique et à notre avenir.

Le malheureux contribuable est surtaxé à l'heure actuelle et, malgré cela, les gouvernements à tous les paliers font des pieds et des mains pour augmenter leurs recettes fiscales, à tel point qu'ils se font tous concurrence. Les gouvernements à tous paliers devraient coordonner le partage des impôts et des recettes fiscales, pour éliminer cette concurrence.

[M. Mazankowski.]

La crise du logement est le résultat d'une crise économique et, faute de mesures positives pour enrayer l'inflation, les taux d'intérêt excessifs, le coût élevé de la vie, les impôts onéreux et le cercle vicieux d'une hausse constante du prix des biens et services, je ne vois pas comment les Canadiens pourront jamais bénéficier d'une des nécessités fondamentales de la vie au Canada, c'est-à-dire d'une maison bien à eux.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, mes remarques, à ce stade de l'étude du bill C-192, seront plutôt brèves, non pas parce que je ne comprends pas l'urgence et l'importance du problème que pose présentement le manque d'habitations au Canada, mais plutôt parce que le bill C-192 ne renferme absolument aucune disposition susceptible de régler les nombreux problèmes relatifs au logement, au Canada.

Monsieur l'Orateur, le bill C-192 est une déception pour ceux qui n'ont pas de logement, qui doivent se contenter d'un taudis ou partager un logis avec d'autres personnes, ainsi que pour ceux qui, de tout temps, ont essayé d'obtenir une politique d'habitation capable de garantir à toutes les familles canadiennes un logement convenable.

Étant donné ce manque de leadership dans le domaine de l'habitation, nous ne sommes pas étonnés de constater quelle attitude a dû prendre l'ex-ministre responsable de l'habitation. A ce moment-ci, je dois me contenter de lui adresser la parole, puisque son successeur a dû se retirer de la Chambre, momentanément, je l'espère.

Monsieur l'Orateur, nous sommes aux prises avec un problème aigu dans le domaine du logement. Nous savons qu'il existe des besoins, et tous ceux qui ont étudié de près ou de loin le problème de l'habitation estiment qu'il nous faut un minimum de 200,000 habitations nouvelles par année pour répondre aux besoins, et ce sans tenir compte du retard qui existe, retard que nous avons dans ce domaine. Il faut d'abord 140,000 nouvelles habitations pour répondre à la demande des nouvelles familles et 50,000 nouvelles habitations sont nécessaires pour remplacer celles qui doivent être démolies, celles qui deviennent désuètes ou qui sont détruites par des incendies ou autrement. Alors, la construction de 10,000 autres unités sera nécessaire pour assurer un nombre minimum de maisons disponibles, étant donné la mobilité de la population, et pour permettre le bon fonctionnement du jeu de l'offre et de la demande. Nous avons besoin présentement d'un minimum d'habitations pour répondre aux demandes les plus urgentes.

• (5.20 p.m.)

Une autre question me tient à cœur et je voudrais en faire part au ministre. C'est une inquiétude grandissante que j'éprouve. Je constate qu'avec les nouvelles lois que l'on propose, on veut diriger la propriété de l'habitation vers des organismes plutôt que vers les chefs de famille. Ces organismes sont des coopératives, des compagnies ou de grandes sociétés, de sorte que la famille n'a plus accès à la propriété de sa maison, ce qui m'inquiète grandement. Rien n'est plus satisfaisant, pour le chef de famille, que de pouvoir dire à sa femme et à ses enfants: Vous êtes logés dans une maison qui nous appartient ou qui nous appartiendra un jour.

Cet objectif n'existe plus, à cause des amendements proposés actuellement. Des amendements à la loi sur l'habitation auraient pu permettre aux travailleurs canadiens d'espérer posséder leur maison, mais le bill C-192 ne renferme aucune disposition en ce sens. On n'y trouve que la possibilité d'emprunter jusqu'à $25,000 pour l'achat d'une maison. Il sera donc impossible au travailleur canadien d'espérer posséder une maison un jour, car selon les statistiques officielles fournies par le gouvernement, environ 68 p. 100 des travailleurs canadiens gagnent moins de $4,000 par année. Alors, inutile de dire que, compte tenu des circonstances actuelles, du taux d'intérêt qu'on impose à l'emprunteur, de la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction et de la taxe provinciale de 8 p. 100, en ce qui a trait à la province de Québec—taxe supplémentaire sur les matériaux de construction—le travailleur canadien ne peut espérer un jour devenir propriétaire de sa propre maison.

Monsieur l'Orateur, on propose également de prolonger le délai de remboursement jusqu'à 40 ans. Il s'agit encore d'une mesure qui ne favorise aucunement l'ouvrier canadien, celui qui veut devenir propriétaire de sa propre maison.

De plus, on propose dans le bill que le taux d'intérêt soit renouvelé ou calculé de nouveau, si l'on veut, tous les 5 ans. Cette mesure vise à favoriser le détenteur de l'hypothèque, le prêteur, plutôt que l'emprunteur.

Parmi les dispositions que l'on trouve dans le bill C-192, aucune ne vise à encourager l'achat d'une maison par le travailleur canadien.

Voici ce que nous, du Ralliement créditiste, proposons pour permettre au travailleur canadien de posséder sa propre maison. D'abord, nous estimons que le taux d'intérêt actuel est trop élevé et que rien ne laisse indiquer qu'il pourrait être réduit cette année ou au cours des prochaines années.

Au fait, les gouvernements provinciaux et les municipalités doivent accepter de rembourser leurs emprunts d'administration ou de développement à des taux de 7, 7½ et même 8 p. 100 d'intérêt. Or, dans ces conditions-là, on ne peut espérer que les prêts consentis dans le domaine de l'habitation ou dans n'importe quel autre domaine privé le seront à des taux d'intérêt réduits. Au contraire, ils auront plutôt tendance à augmenter.

Au contraire, si l'on veut que les Canadiens puissent un jour posséder leur habitation, il faut que l'intérêt sur les emprunts baisse considérablement.

Nous demandons donc que les prêts soient consentis pour la construction de maisons familiales et non en faveur d'entreprises à but non lucratif.

Quand on demande un prêt pour devenir propriétaire d'une maison, ce n'est pas dans le but d'en retirer un bénéfice ou dans un but commercial. Il s'agit tout simplement d'une nécessité qui ne rapporte pas de profit.

Alors, pour ces raisons-là, nous prétendons que les capitaux devant servir à l'équipement social du pays ne doivent pas provenir du secteur privé et être grevés d'un intérêt qui oblige l'emprunteur à remettre plus du double du montant emprunté au cours d'une période de 20 ans.

Monsieur l'Orateur, un de mes collègues, le député de Shefford (M. Rondeau), la semaine dernière, a démontré, avec preuves à l'appui, avec tableaux en main, qu'aujourd'hui, on exige, en vertu des nouveaux amendements inclus dans le bill C-192, jusqu'à quatre fois le prix d'une maison de $25,000, si l'on accepte de rembourser pendant une période de 40 ans.

Alors, nous, du Ralliement créditiste, demandons que la Société centrale d'hypothèques et de logement devienne une succursale de la Banque du Canada, en ce qui a trait aux prêts, et que cette succursale soit habilitée à consentir des prêts sans intérêt à tout propriétaire d'habitation familiale.

Voici, monsieur l'Orateur, les remarques que je voudrais consiger au compte rendu officiel des débats de la Chambre.

Comment construire les 200,000 logements annuels qu'on réclame à tous les échos? Demandons-le au mécanisme utilisé par les banquiers eux-mêmes, pour eux-mêmes. Que fait une banque quand elle veut construire un immeuble? Va-t-elle emprunter à une autre banque? Bien sûr que non.

Elle s'ouvre un crédit de compte courant à elle-même sur lequel elle ne paiera pas évidemment d'intérêt.

Elle achète le terrain, paie les entrepreneurs au moyen de chèques garantis par l'immeuble lui-même. Elle touche ensuite les loyers et, au bout d'une trentaine d'années, l'argent rentré balance le crédit ouvert. L'opération est annulée, mais la banque garde l'immeuble qu'elle possède sans avoir jamais déboursé un cent, sauf peut-être les frais d'inscription sur une feuille de Grand Livre, les sommes entrées et les sommes sorties dans les colonnes «Doit» et «Avoir».

Ainsi, la banque, par le seul fait du crédit moderne, utilisant la monnaie scripturaire, autrement dit du crédo en sa solvabilité, a pu créer de la monnaie-fantôme pour la transformer en immeuble palpable, le chèque émis rentrant dans le néant au bout de 30 ans, une fois l'opération magique accomplie.

Or, le Crédit social prétend qu'il n'y a rien de magique là-dedans. Créer pour détruire le crédit qui, durant son existence, joue le rôle de véritable monnaie, tel est l'extraordinaire privilège accordé aux banques à charte, ainsi qu'il ressort de l'enquête parlementaire du gouvernement britannique.

Alors, monsieur l'Orateur, si le système bancaire ou si les organismes de banques à charte peuvent se construire des immeubles pour loger leur commerce monétaire de cette façon-là, je pense que le gouvernement canadien pourrait instituer, en ce qui touche les habitations familiales, à peu près le même processus, c'est-à-dire que la Banque du Canada fournirait les crédits nécessaires à la Société centrale d'hypothèques et de logement, pour permettre à cette dernière de prêter, sans intérêt, à tout nouveau propriétaire d'habitation, les sommes d'argent nécessaires ou les crédits nécessaires pour se construire une maison habitable, une maison convenable, une maison construite selon les besoins de sa famille.

• (5.30 p.m.)

Après 15 ou 20 ans, l'individu aurait remboursé le coût de la maison qu'il a construite, grâce au prêt consenti par l'entremise de la Société centrale d'hypothèques et de logement, et il serait ainsi devenu propriétaire de sa maison. Il l'aurait payée une fois et, de cette façon-là, les petits ou les moyens salariés pourraient espérer, un jour, devenir propriétaires de leur propre maison.

Voilà le souhait que tous font présentement, non seulement les individus, mais même tous les organismes qui s'occupent de promouvoir les intérêts des familles canadiennes.

Voilà la solution que je propose au ministre et au gouvernement, si le gouvernement veut véritablement solutionner le problème de l'habitation au Canada.

C'est pour cette raison que j'estime que le bill C-192 ne répond pas aux besoins, puisqu'il ne prévoit l'application d'aucune mesure visant à développer la construction de nouvelles habitations.

La seule chose qui peut en résulter, comme le fait remarquer *le Travailleur Canadien* de mai 1969, revue publiée par le *Canadian Labour,* c'est la possibilité, pour un plus grand nombre de Canadiens, d'espérer de devenir propriétaires, à cause du nombre accru de maisons qui seront à revendre.

La revue veut insinuer par là qu'avec les conditions auxquelles le gouvernement offre de financer la construction de nouvelles habitations, pratiquement aucun nouveau propriétaire ne pourra espérer conserver sa maison ou honorer complètement ses engagements. Un jour ou l'autre il sera obligé de sacrifier sa maison, la mise de fonds initiale et les versements qu'il aura faits. Il y aura alors beaucoup de maisons à vendre. Ce n'est pas, je crois, ce que réclament les Canadiens. Ce que nous réclamons, c'est que chaque famille canadienne puisse devenir propriétaire de sa maison et nous croyons sincèrement qu'il y a possibilité, au Canada, d'assurer à toutes les familles canadiennes un toit convenable.

[*Traduction*]

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma participation au débat sur le bill C-192 sera brève car la plupart des députés de ce côté-ci qui ont parlé avant moi ont clairement exposé au ministre chargé de l'habitation les carences du bill. En même temps, ils ont approuvé les dispositions du bill qu'ils soutiennent.

Ma première intention est de souligner le grave besoin de logements dont souffrent les anciens combattants et, à cette occasion, de plaider en leur faveur. En vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants, les intéressés ne peuvent posséder une maison valant plus de $10,000 sans voir diminuer le montant de leurs allocations. Pour ceux qui possèdent une maison valant plus de $10,000, on déduit chaque année de leur allocation 5 p. 100 de la valeur de la maison en excédent de $10,000. Jusqu'en 1965, le chiffre prévu était de seulement $6,000. Puis il a été porté à $10,000. Je saisis cette occasion pour demander au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé) et au ministre chargé de l'habitation de faire étudier sans tarder cette situation vu l'escalade rapide du coût des logements. En réalité, monsieur l'Orateur, les anciens combattants sont paralysés car l'évaluation se fait au moment de l'achat et n'est jamais renouvelée par la suite. Il n'est tenu aucun compte de la plus-value.

Je me reporte, monsieur l'Orateur, à l'indice des prix à la consommation pour le logement de 1961 à 1968; le coût aurait augmenté de plus de 18 p. 100, à la fin de 1968. Qui plus est, la hausse des coûts a été plus prononcée à partir de 1965. Les milliers d'anciens combattants canadiens doivent aussi se loger, monsieur l'Orateur, et il est temps qu'on s'en rende compte.

Je tiens aussi à faire observer, monsieur l'Orateur, l'inaction du gouvernement quant à la crise du logement qui sévit au Canada. La performance du ministre chargé de l'habitation m'a impressionné, alors qu'il était fonctionnaire au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. A cette époque-là, j'ai dit à un de mes collègues: «Voici un homme à surveiller». Il s'était alors élevé contre les bonzes qui s'occupent des affaires indiennes. J'espère bien qu'il fera preuve d'initiative pour régler les questions fondamentales dont son prédécesseur a tant parlé.

Quand il a présenté le bill la semaine dernière, le ministre s'est abstenu de parler des questions pratiques et quotidiennes. J'en ai assez d'entendre dire que le Canada est une société urbaine et que près des trois quarts des Canadiens habitent nos grandes villes et nos centres urbains. J'en ai assez d'entendre dire que d'ici 1980, plus de 80 p. 100 de nos citoyens posséderont ou loueront des logements dans nos centres urbains, ou y seront en quête d'habitations, et qu'un tiers habiteront Montréal, Toronto et Vancouver.

Cette façon de penser me fait peur, monsieur l'Orateur. Ce sont de telles idées que nous obtenons des ordinateurs, et l'idée que l'aide sera concentrée dans ces régions me préoccupe vivement. Le ministre nous dirait-il, monsieur l'Orateur, ce qu'il adviendra des 20 p. 100 de nos citoyens qui vivront dans les collectivités rurales? Il s'agit de quelque 5 millions de citoyens, monsieur l'Orateur. Ne sont-ils pas, eux aussi, des Canadiens qui ont entendu l'engagement réitéré par le gouvernement que chaque Canadien, où qu'il habite dans notre pays, aura d'égales chances de réussite?

Permettez-moi de vous donner quelques précisions sur les conditions de vie dont certains des cinq millions d'habitants de Terre-Neuve doivent s'accommoder. Mon collègue d'Halifax-East Hants (M. McCleave) nous a donné des chiffres sur les échelles de revenus à Terre-Neuve quand il a parlé l'autre jour, mais il ne les a pas comparés à d'autres portant sur l'ensemble du pays. Des chiffres compilés en 1961 indiquent que 38 p. 100 de tous les logements dans les centres urbains de Terre-Neuve n'avaient pas l'eau courante, alors que, dans l'ensemble du pays, seulement 11 p. 100 des logements n'ont pas l'eau courante. Cinquante-trois pour cent de nos logements n'avaient pas de toilette avec chasse d'eau et 61 p. 100, pas de salle de bains. Dans les régions rurales, 80 p. 100 de tous les logements n'avaient pas de toilette avec chasse d'eau et 85 p. 100, pas de salle de bains. Ces

chiffres n'ont pas été inventés par un ordinateur, monsieur l'Orateur, ils se fondent sur la réalité.

D'après la Commission royale d'enquête sur la situation et les perspectives économiques à Terre-Neuve, bien qu'on prévoie une hausse des revenus réels dans la province, les possibilités d'atteindre l'objectif souhaitable en matière de logement en 1975 ou en 1980 semblent sombres, compte tenu de l'économie de la province, des conditions financières prévues, de l'importance de l'industrie de la construction domiciliaire et de la qualité des programmes existants des organismes privés et publics.

La société de logement de Corner Brook, à Terre-Neuve, a fait un relevé des conditions du logement dans cette région. On ne s'est pas servi d'ordinateur électronique, mais on a effectivement visité les maisons. On a relevé des cas spéciaux où 8, 9, 10 et même 11 personnes vivaient dans deux pièces. Ce sont des cas pris au hasard. Les rapports sur les cas d'espèce révèlent que les appartements sont pleins de blattes; les enfants sont toujours malades en raison de l'encombrement; bien des demeures n'ont ni eau courante ni toilettes, et nombre d'entre elles présentent des risques d'incendie. En fait, d'après ces rapports, certaines chambres à coucher et salles de bains n'auraient pas de fenêtre et une maison ne conviendrait pas à des humains. Les occupants de ces maisons sont des Canadiens, eux aussi, monsieur l'Orateur. Ce sont des Terre-Neuviens, mais aussi des Canadiens. Qu'attendons-nous? Le gouvernement a promis des chances égales pour tous, sans égard à l'endroit qu'ils habitent. Qu'est-il advenu de cette promesse?

Le nombre des mises en chantier à Terre-Neuve, pendant les premiers quatre mois de 1969, a été de 17.8 p. 100 inférieur à celui de 1968. Cette année, pendant le mois d'avril, il n'y a eu dans la province que 48 mises en chantier de maisons, en comparaison de 118 l'année précédente. Ces chiffres englobent toutes les régions urbaines de plus de 10,000 âmes. L'activité de la construction domiciliaire à Terre-Neuve cette année est inférieure à celle de 1968 et inférieure au niveau général dans les trois autres provinces altantiques.

Une commission royale d'enquête sur les conditions et les coûts de l'habitation à Terre-Neuve a signalé que c'est dans notre province qu'on trouve les frais de construction les plus élevés, le plus faible rendement de la main-d'œuvre et le plus faible niveau de revenu; de tous les Canadiens, c'est le Terre-Neuvien qui a le moins de chances de devenir propriétaire d'une maison. A vrai dire, celui qui gagne moins de $8,090 par année a peu de chances de jamais posséder une maison. A Terre-Neuve, il y a moins de maisons pour la population que dans les autres provinces du Canada. Nos maisons sont bondées. Il nous faudrait 7,500 habitations de plus. Nous aurons beaucoup de peine à les obtenir en raison du coût élevé de la construction et des salaires modestes des gens. A vrai dire, il est difficile de savoir qui pourrait les construire.

Afin de remédier à la situation, nous devrons réduire le coût des services, simplifier les méthodes d'enregistrement, abaisser les frais de production et d'aménagement des terrains. Aménageons donc les terrains, monsieur l'Orateur. Cessons nos études. Entreprenons certains programmes d'aménagement urbain. Retirons le programme de rénovation urbaine de Terre-Neuve de la corbeille à papier. J'aimerais en particulier parler d'un projet de rénovation urbaine de ma région, celui de Corner Brook. Le maire le qualifie d'opération frustration. Dix années se sont écoulées, le projet n'est pas encore mis en œuvre et rien n'indique qu'il le sera. Débarrassons-nous de nos grands principes bureaucratiques et mettons-nous à la tâche. Oublions la culture pour un moment et faisons bénéficier de programmes d'aménagement urbain ceux qui sont vraiment déshérités. Montrons un peu de cette décence élementaire dont nous nous glorifions tant.

Qu'adviendra-t-il des vieillards, monsieur l'Orateur, qui ne peuvent se débrouiller, qui ne déménageront pas à Toronto, Montréal ou Vancouver, et qui sont abandonnés sans moyen de subsistance. Ne sont-ils pas des Canadiens aussi? Les experts ont-il pensé à eux lorsqu'ils ont déterminé les besoins en matière d'habitation? Une crise a sévi dont le gouvernement n'a pas été conscient. Il existe un besoin aigu d'habitations pour les personnes âgées et il faudrait prendre des mesures d'urgence pour le combler. Je répète ma question, monsieur l'Orateur: qu'adviendra-t-il de ces gens qui forment 20 p. 100 de notre population? Ce sont là les questions fondamentales dont le gouvernement est évidemment inconscient. Ce sont là les questions de pain et de beurre (*nuts and bolts*) dont a parlé l'ancien ministre chargé de l'habitation. Frustré dans ses efforts, il a jugé bon de quitter ses collègues à la noix (*bolt from the nuts*).

• (5.40 p.m.)

Le logement joue un rôle important dans toute expansion économique. Il est clair qu'un logement convenable exerce une influence bénéfique sur le bonheur de l'homme, sa santé, ses études, sa mobilité et sa capacité de travail. Ne pas tenir compte de l'importance du logement lorsqu'on étudie les questions de développement, c'est méconnaître un élément important de la croissance économique. Les

programmes et politiques de l'habitation devraient être incorporés aux politiques sociales et économiques d'ensemble. Je le répète, monsieur l'Orateur, si nous voulons mettre fin aux disparités régionales, comme le proclame le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), n'oublions pas le secteur rural qui fera l'objet d'une attention toute spéciale parce que l'habitation est un élément important du programme. Bien que je n'aie pas fait la connaissance du nouveau ministre, monsieur l'Orateur, d'après ce que j'ai vu de lui à la télévision, j'ai l'impression qu'il est homme d'action qui promet. J'espère qu'il va agir sans tarder et prendra l'initiative de mesures propres à stimuler l'habitation dans tout le Canada. J'espère sincèrement ne pas m'inquiéter outre mesure à cause du ton de son discours qui pourrait faire craindre que lui aussi se fie aux conseils des intellectuels plutôt qu'au sens commun de ceux qui sont aux prises avec les problèmes.

Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, méfiez-vous des écrivains et des professeurs qui n'ont jamais mis le pied hors de leurs laboratoires et qui ne savent pas de quoi un morceau de contre-plaqué a l'air. Je m'inquiète de certaines expressions du ministre telle «de modifier et de surpasser les forces du marché»; ou encore de ses observations sur le processus de filtration, la contrainte imposée sur l'engagement de ressources productrices, la justice distributive, la réduction de la flétrissure ou encore sur l'analyse de son efficacité et de sa suffisance. Il s'agit ici de construire des maisons pour les Canadiens avec du bois et des briques, en recourant pour en réduire le coût à des méthodes scientifiques et à un sens judicieux des affaires; il s'agit d'agir maintenant, monsieur l'Orateur. Préparons l'avenir, monsieur l'Orateur, mais occupons-nous des problèmes qui existent aujourd'hui.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je ne me propose pas de parler de la question à l'étude pour critiquer le passé, pour vous entretenir des échecs des gouvernements actuels ou anciens, c'est de l'histoire ancienne à laquelle nous ne pouvons rien. Je me propose de vous parler des politiques de la constitution actuelle, et de celles que l'avenir exige. Je n'ai pas l'intention de critiquer outre mesure le ministre chargé de l'habitation seulement depuis quelques semaines. Je n'ai pas l'intention non plus de m'arrêter aux questions précises traitées dans le bill à l'étude à l'exception de deux aspects.

Mais j'espère parvenir, grâce à mes connaissances, à souligner la complexité du problème du logement et la nécessité de prendre plus que les quelques mesures d'ordre général qui nous sont proposées aujourd'hui. En analysant ce qui s'est passé au cours des années, en constatant les besoins actuels, nous verrons que des mesures draconiennes et une politique à long terme s'imposent, et qu'il nous faut nous contenter de ce que nous avons en ce moment.

A la suite du remaniement opéré avant les dernières élections, la circonscription de Vancouver-Est que j'ai l'honneur de représenter, fut étendue sur les deux tiers du chemin, traversant Vancouver, de Boundary Road à Oak Street. Il en résulte qu'au sein des frontières de la nouvelle région de Vancouver-Est, vit une population allant de ceux qui ont les revenus les plus bas et les logements les plus pauvres a ceux que je rangerais dans la catégorie des classes moyennes en passant par les ouvriers jouissant de salaires et de logement intermédiaires. Au moins un tiers de ma circonscription a grand besoin de voir rénover l'habitat. Ces gens n'appartiennent pas au groupe de ceux dont le revenu leur permet d'acheter une maison à un propriétaire ou de s'en construire une nouvelle en se réclamant des mesures actuelles du gouvernement. C'est maintenant, et non point dans des mois ou des années, que la rénovation urbaine et les logements sociaux peuvent répondre à ce besoin urgent et à ces nécessités minimales.

C'est à cause de ce besoin que les réponses données vendredi dernier par le ministre aux questions posées m'ont tant déçu et découragé. A une question que je lui avais moi-même posée, il a répondu:

> En ce qui concerne la question de la rénovation urbaine, je la passe en revue aussi vite que possible. Je ne peux pas faire de déclaration définitive maintenant mais j'espère pouvoir parler clairement d'ici quelques semaines.

Je tiens également à citer une réponse que le ministre a faite au député de Broadview (M. Gilbert); la voici:

> Monsieur l'Orateur, je croyais que ma déclaration à l'étape de la deuxième lecture avait été assez claire. Lorsque nous aurons consulté les provinces et décidé quels principes directeurs et nouveaux critères s'appliqueront à chacune, lorsque nous connaîtrons la nature de leurs besoins particuliers et que nous aurons pris une décision, j'espère alors pouvoir annoncer ces principes directeurs et ces modalités.

Ces réponses ne suffisent pas, monsieur l'Orateur. Pas plus qu'il n'est satisfaisant d'en inférer qu'on ignore les propositions faites par les municipalités, les provinces et en particulier par la ville de Vancouver.

Je tiens à signaler au ministre un mémoire présenté par la ville de Vancouver à l'ancien ministre chargé du logement, l'honorable représentant de Trinity (M. Hellyer), qui est assis en ce moment devant lui. Le mémoire a été présenté le 11 mars de cette année. La ville de Vancouver, pleinement consciente de la nécessité d'aménager des logements sociaux

et d'entreprendre des projets de réaménagement urbain a dressé des plans et présenté des propositions précises aux échelons supérieurs des gouvernements. Voici un passage du mémoire:

La ville de Vancouver s'inquiète de plus en plus du moratoire permanent imposé par le gouvernement fédéral au réaménagement urbain, précisément aux demandes d'approbation et d'aide financière présentées en 1968 afin d'entreprendre deux programmes de réaménagement urbain dont la mise en chantier était prévue pour le début de 1969. Ces demandes, relatives à la préparation du programme de rénovation urbaine 4A (région du centre-ville) ...

C'est aussi dans la circonscription Vancouver-Est.

... et la mise en vigueur du programme de rénovation urbaine 3 destiné à la sous-région de Strathcona ...

C'est aussi dans la conscription Vancouver-Est.

... figuraient en détail dans les mémoires présentés par la ville les 28 et 29 novembre 1968.

Le 11 mars 1969 le conseil a reçu un rapport de la situation; un exemplaire daté du 26 février 1969 est joint à la présente. Le conseil a donné instruction pour qu'on vous expose une fois de plus l'urgence de la situation en insistant sur les problèmes créés par le retard et l'incertitude.

• (5.50 p.m.)

C'est l'instance présentée par la ville de Vancouver à l'ancien ministre chargé de l'habitation au sujet des événements provoqués par le retard et l'incertitude actuels. Vendredi dernier, le ministre nous a déclaré que le retard et cette incertitude se prolongeront. Il ne peut pas nous dire pendant combien de temps, mais durant des semaines, car encore une fois il y aura des consultations avec les provinces et les municipalités dans l'espoir que le ministre soit alors en mesure d'établir des principes directeurs précis et des critères pour les projets de rénovation et d'aménagement urbains.

J'exhorte le ministre à accélérer ces délibérations, à débloquer enfin cette rénovation urbaine paralysée depuis si longtemps et à autoriser les projets présentés par les villes, notamment la ville de Vancouver, à cause du grand besoin dans la région dont j'ai parlé et qui depuis le remaniement de la carte électorale est située dans la circonscription de Vancouver-Est.

Aux termes des politiques et des projets actuels, les gens ne pourront pas acheter de maisons à Vancouver. Je peux dire sans crainte, je crois, que peu de personnes dans Vancouver-Est gagnent plus de $12,000 par année. Sans ce traitement comme strict minimum, il est impossible d'acheter une maison de plus de $28,000. On ne peut pas non plus acheter une maison qui n'est pas neuve car, d'après les derniers renseignements que j'ai, le prix de ces maisons a augmenté de 20 p. 100 à Vancouver dans les douze derniers mois, et d'après la liste du bureau central de cette ville, leur coût moyen actuel dépasse $23,000.

Les gens ne peuvent pas se payer des maisons qui ne sont pas neuves, encore moins des maisons neuves, mais de plus, aujourd'hui, des milliers de personnes n'ont même pas les moyens de louer des maisons. Le seul salut est une politique gouvernementale établie, au besoin, grâce à une collaboration fédérale, provinciale et municipale, visant à l'expansion rapide des logements publics et à la rénovation urbaine afin que ces personnes soient assurées de vivre décemment dans des appartements et des maisons convenables. Nous voulons sur-le-champ des mesures concrètes, et tout de suite, et non des belles promesses de paradis à venir. Ces gens ne pourront avoir un chez-soi que la veille de leur mort. Nous voulons leur en fournir un tant qu'ils sont encore de ce monde.

Selon le projet de loi, l'intérêt d'une hypothèque peut changer au bout de cinq ans, et cela m'inquiète. L'intérêt est déjà trop élevé, mais au moins ceux qui achètent des maisons en connaissent le taux. Mais ne pas savoir ce qu'il sera dans cinq ans? Peut-être sera-ce la montée en spirale? Un autre député a cité le *Canadian Labour* il y a un moment; je vais vous citer un autre passage de la même revue:

Débloquer, après cinq ans, le taux d'intérêt imposé sur les hypothèques accordées en vertu de la loi nationale sur l'habitation, c'est faire le jeu des puissantes institutions financières; hausser le plafond des hypothèques, c'est aider celui qui gagne $12,000 par an et peut s'acheter une maison de $28,000. Mais aucune de ces deux mesures n'améliore le sort de la vaste majorité des travailleurs canadiens à revenu moyen, déjà durement mis à l'épreuve par la hausse du prix de la nourriture, du transport, des soins médicaux, des vêtements et des autres éléments du strict nécessaire.

Nous prions le gouvernement de reconnaître le bien fondé de cette affirmation.

L'idée de répartir les hypothèques sur une période de 40 ans m'inquiète aussi. Comme l'a souligné un préopinant du côté du gouvernement, le nouveau marié moyen ne peut épargner suffisamment pour faire un versement initial sur une maison avant d'avoir environ 30 ans, et il aura 70 ans une fois l'hypothèque remboursée. Or qu'est-ce qui m'inquiète? Je crois connaître l'industrie de la construction. Chaque fois que je retourne à Vancouver, j'ai l'habitude d'examiner certaines des maisons que certains entrepreneurs construisent à l'heure actuelle, et je vous affirme, monsieur, que certaines des maisons que certains entrepreneurs construisent aujourd'hui ne dureront pas 40 ans. Elles ne dureront pas 25 ans.

J'ai visité des maisons construites sous le régime de la loi nationale sur l'habitation où, après un an d'occupation, les murs étaient

fendillés, les parquets en bois dit dur se disloquaient, et les moulures se brisaient. Je voudrais maintenant parler de l'inspection de la SCHL, mais auparavant, monsieur l'Orateur, je signale qu'il est 6 heures.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, je pense que tout le monde est d'accord pour que le bill soit lu une deuxième fois cet après-midi. Je me demande si la Chambre consentirait unanimement à siéger encore quelques minutes de façon à permettre au député de terminer son discours et de procéder à la deuxième lecture.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre est-elle d'accord?

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, un député doit encore prendre la parole de ce côté-ci. Nous sommes d'accord mais je pense que l'on doit noter que le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) a quelques mots à dire.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et nous croyons savoir, monsieur l'Orateur, que du côté du gouvernement un autre orateur, très important, doit intervenir.

L'hon. M. Macdonald: Du tout.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Peut-être que si nous attendons jusqu'à huit heures, il parlera.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, afin d'avancer le travail en tenant compte de l'encombrement de l'horaire, la Chambre ne pourrait-elle approuver la deuxième lecture immédiatement?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Est-ce convenu?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous sommes disposés à prolonger la séance de façon à permettre du moins à mon collègue de Vancouver-Est de terminer son discours. Cela prendra de dix à quinze minutes.

L'hon. M. Macdonald: L'honorable député serait-il aussi disposé à entendre le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) afin que nous puissions procéder à la deuxième lecture?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Cela ne tient qu'à lui.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Est-ce convenu?

Des voix: Convenu.

• (6.00 p.m.)

M. Winch: J'ai dit tantôt monsieur l'Orateur, que d'après mon expérience de la construction, qui était ma profession, et d'après des inspections faites personnellement, beaucoup de maisons ne dureront pas 40 ans. Ce qui me tracasse beaucoup, c'est que la SCHL ne fait pas observer ses propres normes de construction dans la plupart des cas. Il est des plus intéressant d'examiner le code de la construction publié par la Société centrale d'hypothèques et de logement, et les modifications qui y ont été apportées. C'est tout un livre. Les règlements y sont très clairs en ce qui concerne les genres de construction et la qualité des matériaux et du travail à atteindre. Des inspecteurs se présentent plusieurs fois pendant toute la durée de la construction. Pourtant, je sais pertinemment que la Société centrale d'hypothèques et de logement ne donne pas raison à ses propres inspecteurs. Il suffit de parler à un inspecteur pour apprendre que maintes fois on a passé outre à leurs rapports selon lesquels telle ou telle chose ne répondait pas aux normes, et cela non seulement à l'égard des maisons familiales mais aussi pour les maisons d'appartements. A mon avis, les maisons pourraient durer 40 ans si l'entrepreneur devait construire d'après les normes de qualité de la SCHL, et si cette dernière donnait raison à ses inspecteurs au lieu de décider contre leur avis et de se moquer de leurs inspections. A moins qu'on n'insiste sur la qualité du travail et des matériaux, la disposition relative aux hypothèques de 40 ans sera une pure farce car ces maisons ne tiendront pas si longtemps.

J'ai dit que cette question était très complexe, monsieur l'Orateur. Cela ne fait aucun doute. Il est aussi impossible, en vertu des programmes, des politiques et des lois actuels, de pourvoir aux besoins, en raison de ce qui se produit. J'aimerais donner un exemple de ce qui s'est passé au cours des années. Je ne m'en tiendrai pas aux généralités. Je vais vous donner des faits, mais des faits qui me paraissent caractéristiques. Je vais prendre ma propre circonscription de Vancouver-Est, où je connais très bien le genre d'habitation et de situation qu'on y rencontre. Je vis dans cette circonscription depuis de nombreuses années, et je connais bien le prix des terrains et des logements. Afin de vous donner un exemple qui concrétisera mon idée, je vais en prendre un que je sais incontestable. Je veux parler de ma propre demeure à Vancouver. Écoutez-bien ceci. Cette maison de deux étages et à charpente de bois que j'habite, a été construite il y a quelque 65 ans. Je l'ai achetée il y a 34 ans. La semaine dernière, j'ai reçu le compte de l'impôt municipal pour la propriété.

Naturellement, la maison que j'habite a 34 ans de plus que lorsque je l'ai achetée. Selon mon compte d'impôt, cette année, l'évaluation est de 900 p. 100 plus élevée que ce que j'ai

payé pour la maison et le lot il y a 34 ans. Les impôts s'élèvent cette année à 34 p. 100 du montant que j'ai payé la maison et le lot. J'ai appris que pour construire une maison semblable de nos jours, il faudrait payer 1,500 p. 100 de plus que ce que j'ai payé il y a 34 ans et le lot coûterait 1,800 p. 100 de plus qu'il y a 34 ans. Lorsque je parle de 1,800 p. 100 pour le lot, vous pouvez m'en croire, je suis raisonnable, parce que les derniers petits lots dans le quartier se sont vendus $13,000 et il s'agissait de lots de 50 pieds de façade, alors que le mien en a 125. Donc, en parlant d'une augmentation de 1,800 p. 100, je suis bien raisonnable.

M. McCleave: Conservateur.

M. Winch: Oui, avec un «c» minuscule. Je le sais, on aurait raison de me dire: «Mais, monsieur Winch, tenez-vous compte de la hausse des revenus de vos mandants sur cette période de 34 ans?» Oui. Si nous prenons le cas des ouvriers qualifiés à Vancouver-Est, électriciens, menuisiers, briqueteurs, plâtriers et bûcherons, que constatons-nous? Que la hausse du revenu ou du tarif horaire de l'ouvrier qualifié à Vancouver-Est, en 34 ans, varie de 500 à 600 p. 100. Ainsi, le revenu des habitants de Vancouver et de Vancouver-Est a augmenté de 500 à 600 p. 100, tandis que le coût des lots ou des maisons a augmenté de trois ou quatre fois plus. Comment ces gens peuvent-ils s'acheter une vieille maison au prix moyen de $23,000, ou une nouvelle au prix moyen de $28,000, alors que le taux d'intérêt ne plafonnera plus dans cinq ans et que l'hypothèque sera amortie en quarante ans?

Pour les raisons que j'ai essayé d'expliquer, des mesures radicales s'imposent afin de fournir des logis aux Canadiens. Vous ne réussirez pas à trouver des maisons et des appartements pour le citoyen moyen s'il doit en assumer les frais, car il n'en a pas les moyens. Pour l'amour de Dieu, faites-vous entrer ça dans la caboche. Ces gens ne peuvent acheter des maisons mais ils doivent quitter leurs taudis. Ils doivent pouvoir payer un loyer. A Vancouver, aujourd'hui, les loyers représentent jusqu'à 50 p. 100 du revenu total du travailleur. Le gouvernement doit donc voir immédiatement à augmenter le nombre des habitations à loyer modeste, des projets de rénovation et de réaménagement urbains. C'est là le seul moyen. N'allez pas dire que nous avons besoin de la collaboration des provinces. Elle serait utile, c'est vrai; mais n'oubliez pas que certaines provinces tentent déjà de nous aider. Le gouvernement de Colombie-Britannique n'est pas parmi ceux que j'approuve, mais, du moins, il octroie des subventions pour le paiement des impôts jusqu'à concurrence de $150 et en versant $500 à ceux qui veulent acheter une maison sans attendre. Ce n'est pas la solution définitive, mais à l'échelon provincial c'est un pas dans la bonne voie. La municipalité ne peut réussir seule dans ce domaine; la province non plus. La direction et l'initiative doivent venir au Parlement fédéral, car la politique à établir et les mesures financières à prendre de ce côté doivent venir du cabinet. Aucun simple député ne peut présenter de bill de nature à répondre aux besoins du logement de nos jours.

• (6.10 p.m.)

Sur ce, j'espère de tout cœur que les députés ministériels vont finir par se rendre compte de la gravité de la situation et comprendre que les palliatifs et les considérations générales n'ont plus leur raison d'être. J'espère que le ministre va s'empresser d'aller plus loin qu'il ne l'a fait jusqu'ici et plus loin que ne le permet sa mesure législative.

Il est facile de critiquer et de pester contre les autres. J'ajoute, en terminant, que le problème est d'une telle importance et exige à tel point une solution immédiate que ce serait magnifique si le ministre, le parti libéral, le chef du parti conservateur et tous les autres députés voulaient bien oublier leurs raisons de convenance politique pour s'en occuper. Il faut oublier que les autres ont tort et que nous avons raison. Voyons s'il y a moyen de reconnaître, d'un commun accord, les difficultés de l'administration et du financement, en tant que parlementaires plutôt que comme hommes politiques, et d'en arriver à des solutions satisfaisantes.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, par suite d'une situation imprévue, c'est à moi qu'échoit l'honneur discutable d'être le dernier orateur du débat ce soir. Je voulais bien y prendre part, mais je comptais que le député de Trinity (M. Hellyer) prendrait la parole avant la fin. Je lui céderais volontiers ma place pour pouvoir l'entendre traiter de la question. Personne ici à la Chambre, je pense, n'est mieux renseigné sur l'important sujet du logement que le député de Trinity qui, des mois durant, s'est consacré presque entièrement à ce problème. Il semble néanmoins qu'il n'ait pas l'intention de prendre part au débat maintenant.

Malgré cela, et bien qu'il soit six heures passées, j'aimerais dire quelques mots. Je souligne encore une fois que je tiens à parler très brièvement au nom d'un autre groupe de Canadiens qui n'a pas été représenté au cours du débat. Autant que je sache—j'ai d'ailleurs lu le hansard et écouté le débat—le problème

n'a pas été mentionné. Dans son introduction, le ministre chargé de l'habitation n'a fait que tourner autour du problème que je tiens à signaler.

Le ministre a déclaré que la véritable crise du logement au Canada est centrée sur les difficultés qu'éprouvent les Canadiens à revenu modeste. On est parvenu à cette conclusion dans le rapport spécial sur le logement rédigé par M. Howard Grafftey, ancien député qui a suivi de très près le travail du député de Trinity en parcourant le pays pour s'informer sur place de cette crise du logement.

D'après le rapport de M. Grafftey, la portée réelle de la crise, qui déborde maintenant sur les classes moyennes, résulte d'une tragique négligence à l'endroit des groupes disposant de revenus modestes. J'aimerais parler très brièvement d'une autre catégorie de Canadiens dont on n'a presque pas fait état dans l'ensemble des discussions et des réflexions. Je veux parler des Canadiens qui n'ont pas de revenu.

Le ministre chargé de l'habitation était autrefois le porte-parole de cette catégorie de citoyens. En fait, il était devenu celui de l'opposition, pour exprimer la négligence du gouvernement dans de nombreux domaines d'activité touchant le problème des Indiens et des Métis au Canada, à telle enseigne que le premier ministre (M. Trudeau) l'a critiqué publiquement. J'aurais pensé qu'en soulignant le problème de ceux qui disposent de revenus modestes, le ministre en aurait profité pour faire un pas de plus et mentionner cet aspect vraiment grave de l'habitation au Canada, en ce qui concerne cette importante catégorie de Canadiens d'ascendance indienne.

Un grand nombre d'Indiens et de Métis ne disposent d'aucun revenu. Résultat: leurs conditions de logement dans de nombreuses régions du Canada peuvent seulement être qualifiées d'inhumaines. Lorsque le premier ministre a mentionné, il y a quelques semaines, qu'il n'y avait pas, selon lui, de crise du logement, il ne parlait certes pas au nom de cette catégorie de Canadiens qui n'ont pas de revenus. Ce n'est pas comme si le gouvernement n'avait pas du tout tenu compte ou avait fait fi de ce problème social important. Depuis même la fin des années 50 des programmes d'urgence destinés aux Indiens, aux Esquimaux et aux Métis ont été mis en œuvre dans les régions septentrionales du Canada. L'an dernier, l'ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a perfectionné ce programme de construction domiciliaire pour l'adapter à la conjoncture issue de l'inflation et de l'augmentation des coûts. Ce programme existe toujours et il est géré exclusivement par le gouvernement fédéral.

A propos des problèmes de logement des Indiens, surtout dans les zones non urbaines, on constate, lorsqu'on parcourt le Canada, que le programme s'annonce bien surtout dans les réserves indiennes. Cependant, une nouvelle dimension est venue s'ajouter à ce groupe spécial dépourvu de revenu. C'est le résultat du processus d'urbanisation. D'après une étude récente, 10,000 Indiens et Métis sont venus s'installer à Winnipeg entre 1960 et 1966. On peut facilement se faire une idée du problème lorsqu'on observe les régions de Point Douglas et de Notre-Dame. Elles comptent désormais parmi les pires régions de taudis du Canada.

Nous parlons des problèmes généraux de pollution, de congestion, de loisirs insuffisants, d'aliénation sociale et de l'inertie sociale, qui affectent ces collectivités. C'est difficilement ainsi que l'on décrirait la situation que l'on constate dans ces quartiers en expansion de Winnipeg, à la suite de cette immigration massive d'Indiens et de Métis vers les centres urbains. On n'y constate pas seulement l'aliénation sociale et l'inertie, mais les insectes y pullulent, les taudis voisinent avec les édifices condamnés pour cause de maladie. On ne saurait probablement trouver rien de pire au Canada. Cela s'explique en grande partie parce qu'on a forcé ces gens à occuper les pires logements—édifices condamnés ou qu'on aurait dû condamner dès le début du siècle.

• (6.20 p.m.)

J'en parlerai très brièvement, maintenant car personne n'a discuté de ce problème. Le ministre n'en a pas soufflé mot dans son exorde. Il me semble que c'est un des problèmes les plus urgents que nous ayons à envisager en ce moment. Pour le résoudre, il faudra couper court à la bureaucratie. C'est ce qu'ont affirmé un grand nombre de ceux qui ont pris la parole au cours du débat. En effet, il faut jusqu'à 52 transactions avant de pouvoir faire démarrer un programme de logement. Il ne faut plus que le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral se renvoient la balle. Il faut accepter des procédures extraordinaires comme celles qui ont été adoptées par le Nord du Canada, dans le Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, où le gouvernement fédéral s'est chargé presque seul de résoudre la situation critique des logements des indigènes dans cette région du pays.

J'espère que le ministre—vu ses antécédents dans ce domaine, en raison de ses connaissances, et aussi des critiques qu'il a formulées contre les activités ou l'absence

d'activités du gouvernement à l'égard de nos indigènes lorsqu'il avait une responsabilité spéciale dans ces questions—deviendra maintenant la voix de l'opposition lorsqu'il s'attaquera à ce problème particulier. Il faudra s'assurer de la participation des gens eux-mêmes comme l'exige la nature du programme dans le Nord. Aucun des problèmes de chômage—ils sont chroniques dans cette région—de formation professionnelle, d'éducation et autres grands problèmes sociaux ne sera traité avant que ce problème fondamental et si essentiellement social d'un logement adéquat ou décent soit résolu.

Le ministre lui-même a encouragé de grands espoirs, nouveaux et souhaitables, chez nos indigènes. Je prends ici quelques instants pour l'exhorter à ne pas les décevoir, puisqu'il a la responsabilité spéciale de s'occuper de ce que la plupart des députés reconnaissent, j'en suis sûr, comme une question sociale d'importance fondamentale pour eux.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

M. Gilbert: Sur division, monsieur l'Orateur.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et envoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.)

LA LOI NATIONALE DE 1954 SUR L'HABITATION

MESURE VISANT À PROLONGER LE DROIT DE RENONCER À DES PRÊTS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX D'ÉGOUTS

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État) propose que le bill C-201, tendant à modifier la loi nationale de 1954 sur l'habitation, soit lu pour la 2e fois et envoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et envoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je signale qu'il est six heures.

M. l'Orateur suppléant: Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à huit heures.

(La séance est suspendue à six heures.)

[L'hon. M. Dinsdale.]

Reprise de la séance

La séance reprend à huit heures.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances) propose la deuxième lecture et le renvoi au comité plénier du bill C-191, modifiant la loi de l'impôt sur le revenu.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, le bill que nous allons débattre aujourd'hui renferme les propositions qui restent du budget du 22 octobre dernier. Les modifications tarifaires ont été entérinées par la Chambre des communes à la fin de l'an dernier, et la réforme de l'impôt sur les biens transmis par décès et sur les dons, en février dernier.

La plupart des députés savent que les propositions les plus importantes de cette mesure ont trait à l'imposition des compagnies d'assurance-vie et l'établissement d'un impôt de progrès social de 2 p. 100, afin de financer les frais pour la santé, le bien-être, l'enseignement postsecondaire, et les paiements aux provinces au titre du progrès social.

Il serait sans doute préférable d'examiner celles qui ont trait aux compagnies d'assurance-vie lors de l'étude détaillée du projet de loi.

Je signalerai brièvement qu'en dépit de leur importance, les impôts qui seront perçus des compagnies d'assurance-vie sont destinés à aligner ces impôts sur ceux des autres industries ainsi que l'impôt sur les épargnes personnelles. Dans mon exposé budgétaire, j'ai esquissé des propositions concernant l'imposition; premièrement, les profits provenant de l'exploitation d'une compagnie d'assurance-vie et deuxièmement le revenu de placement versé ou accumulé par elles à l'intention des détenteurs d'une police. L'application détaillée de ces impôts n'a pas été facile à déterminer. J'ai également déclaré dans mon exposé budgétaire que l'industrie de l'assurance serait consultée au sujet de la mise à exécution des dispositions détaillées nécessaires pour tenir compte des caractéristiques particulières de l'entreprise et prévoir des méthodes appropriées de conformité.

Dans l'intervalle de sept mois, nous avons eu des entretiens sérieux et très utiles avec les représentants de cette industrie. Ils ont eu pour effet de nous faire apporter quelques modifications aux motions et ont contribué pour beaucoup à la mise au point d'un régime fiscal juste et pratique pour l'industrie de l'assurance-vie. Par suite des changements,

l'industrie de l'assurance fera une concurrence plus serrée aux autres institutions de placement pour les épargnes du particulier.

Le nouvel impôt de progrès social reflète l'expansion extraordinaire, au cours de cette décennie, de programmes visant à soulager la pauvreté au moyen de projets de soutien du revenu ou à fournir de meilleurs services de santé et de sécurité sociale, et des programmes d'expansion économique et d'aide à l'éducation. Le gouvernement fédéral affecte aujourd'hui plus de 5 milliards de dollars par an aux programmes de progrès social. On constate l'importance de cette entreprise et son développement ces dernières années si l'on compare ce chiffre à celui d'il y a dix ans, alors que les dépenses fédérales à ce titre atteignaient seulement $1 milliard et demi et ne représentaient que le quart du budget. Nous sommes à faire une révision complète de tous ces programmes afin d'assurer que ces sommes considérables sont dépensées de la manière la plus efficace.

• (8.10 p.m.)

Nous croyons que des épargnes sont possibles; cependant, les programmes mêmes étaient nécessaires pour répondre aux besoins d'une société qui connaît un accroissement démographique rapide, le taux le plus élevé de nouveaux ménages du monde occidental, le contrecoup des progrès technologiques et une expansion urbaine rapide. L'an dernier, on a remarqué qu'une seule liste énumérait 159 programmes destinés à atténuer la pauvreté et à encourager le progrès social bien compris. Les frais de la plupart de ces programmes ont augmenté d'année en année, mais l'accroissement le plus saisissant s'est produit dans quatre domaines—les services d'assurance-santé, le bien-être, l'enseignement post-secondaire et les versements inconditionnels aux provinces moins fortunées. Tous sont des programmes à frais partagés, certains entrepris à la demande des provinces et d'autres, en consultation avec elles.

Les documents budgétaires déposés mardi indiquent que, dans l'augmentation de 911 millions de dollars des dépenses budgétaires de 1968-1969 sur celles de 1967-1968, 451 millions—ou presque la moitié—se rattachent aux augmentations dans ces quatre domaines. Cela représente une augmentation de 27 p. 100 dans une année financière.

L'an dernier, le gouvernement non seulement décidait qu'il fallait réviser tous ces programmes mais choisissait d'instituer un impôt spécial pour en aider le financement. Je souligne le mot aider, car les 440 millions que nous espérons recueillir par cet impôt au cours de la présente année financière ne suffiraient pas tout à fait à absorber l'augmentation pour l'année financière précédente dans les quatre programmes que j'ai mentionnés. L'impôt progressif sur les particuliers et les sociétés, la taxe de vente et la taxe d'accise continuent toujours à défrayer la grande partie de notre expansion sociale.

Après de longues discussions, il est devenu évident que la façon la plus équitable de payer en partie ces programmes de progrès social de vaste portée était d'imposer une taxe spéciale conçue comme prime. Il existe des précédents pour un tel système.

On l'a utilisé pour le financement du programme de sécurité de la vieillesse. Un tel régime se justifiait dans le présent cas, car parmi les programmes qui croissent le plus rapidement figurent l'assurance-hospitalisation et l'assurance-maladie, services qui, en l'absence de programmes gouvernementaux, coûteraient très cher aux familles. On a aussi employé le système des primes pour le régime de pensions du Canada. Les primes de progrès social, comme les autres que j'ai mentionnées, sont établies en fonction de la capacité de payer. Quiconque a un revenu brut d'environ $8,000 ou plus paie la pleine prime, tandis que ceux qui gagnent moins paient des primes proportionnellement réduites. Par exemple, le contribuable marié qui a deux enfants à sa charge et qui gagne $7,000 par an paie une prime d'environ $86. S'il gagne $6,000, la prime est d'environ $66; s'il gagne $5,000, elle est de $46, et ainsi de suite. Ceux dont le revenu est inférieur au niveau d'exemption de base ne paie pas de prime, et les frais à leur égard de ces programmes de redistribution sont à la charge du Trésor. Si l'on songe que les personnes qui ne paient pas la pleine prime sont généralement celles qui bénéficient le plus de ces programmes et que cet impôt ne paie qu'une petite part des programmes, on peut, je crois, affirmer que la mesure est progressive.

Cet impôt a mécontenté les provinces et cela se comprend. Inséré dans une partie spéciale de la loi de l'impôt sur le revenu, il est sans effet sur les impôts ou les recettes provinciaux. Si on avait réuni les recettes additionnelles tout simplement en haussant le taux progressif de l'impôt applicable au revenu, les gouvernements provinciaux auraient partagé les recettes supplémentaires, ce qui nous aurait obligés à établir un impôt pour obtenir des recettes dépassant de beaucoup 440 millions. Cette initiative aurait signifié que le gouvernement fédéral aurait été tenu responsable non seulement de sa propre hausse d'impôt, mais aussi des hausses effectives d'impôts décrétées par les provinces. Cela aurait été contraire à un principe adopté par le gouvernement fédéral en 1966—principe selon lequel, à l'avenir, les arrangements fiscaux devraient prévoir que chaque gouvernement

rende compte à ses propres votants de ses décisions visant les impôts et les dépenses.

Depuis six ans, le gouvernement fédéral a reconnu de nombreuses priorités concernant les provinces en prenant des mesures importantes et onéreuses au moyen de programmes à frais partagés et de défalcations plus importantes pour combler le fossé entre les recettes et les dépenses des provinces. Le régime de pensions du Canada prête des sommes importantes aux provinces et cela contribuera à résoudre les problèmes des emprunts des gouvernements provinciaux à l'extérieur. La réorganisation actuelle des programmes d'expansion régionale doit également fournir une aide considérable aux provinces les plus démunies au cours des prochaines années en encourageant la croissance économique de ces provinces et en relevant la base de leurs revenus.

Quand plus d'un tiers du produit national brut est perçu sous forme d'impôts aux trois niveaux du gouvernement, sûrement le principe adopté par le gouvernement en 1966 est le seul capable de freiner le plus possible l'augmentation de la fiscalité globale. En principe, le gouvernement qui décide des dépenses doit avoir la responsabilité de la perception. Et l'électeur doit savoir autant que possible où passe le dollar qu'il verse pour payer ses impôts.

Ce principe, associé aux nouveaux accords que nous pouvons conclure pour améliorer les consultations fédérales-provinciales et des méthodes pouvant servir une action commune, doit contribuer fortement à rendre la Confédération plus viable au cours des années 70.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, cela fait donc 253 jours que le ministre a prononcé son discours budgétaire et a annoncé au pays les mesures fiscales qu'il proposait afin d'aligner les recettes sur les dépenses. Ce soir-là, il nous a fait une longue homélie sur les vertus de la modération et la nécessité de comprimer les dépenses, parce que le gouvernement venait de découvrir ce monstre redoutable qu'est l'inflation. A la veille de la présentation du budget de 1969, la tentation est forte de glisser insensiblement sur la pente d'une sorte de sermon budgétaire. J'ai tenu le ministre à l'œil pendant les dix dernières minutes de son discours et j'ai signalé à mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) que demain soir nous n'aurons du moins pas l'homélie qu'on nous a servie ce soir.

En réalité, ceci n'est pas un débat budgétaire. On pourrait épiloguer et de façon intéressante sur les conséquences de l'inflation et sur le succès ou l'insuccès des propositions fiscales qui figurent dans le bill présenté par le ministre. Remettons donc cela à demain et aux débats ultérieurs. Nous sommes en train d'étudier les dispositions du bill C-191, ainsi que le règlement proposé il y a quelques semaines par le ministre à propos des compagnies d'assurance qui sont des mesures, l'impôt sur les dons et les successions excepté, figurant dans le budget du ministre.

Le soir du budget, j'ai dit que c'était un budget sauvage, et je n'ai pas changé d'idée. Il est sauvage, à cause de l'impact qu'a eu le fait que le gouvernement a dû se procurer coûte que coûte des fonds supplémentaires de quelque 800 millions de dollars. Il y avait 440 millions de dollars en 1969-1970 pour l'impôt de progrès social, quelque 275 millions en avances inattendues pour l'impôt des sociétés, quelque 95 millions à l'égard de certaines catégories de compagnies et tout le Saint-frusquin. Nous en discuterons au fur et à mesure. Mais pourquoi devons-nous passer par là? J'ai dit que le budget était sauvage parce que l'incidence des impôts devait être sauvage, vraiment sauvage, s'ils devaient rattraper les dépenses. S'il m'est permis de faire dès maintenant mes remarques sur le budget, il est grand temps que le gouvernement renonce au principe qu'il doit lever des impôts en fonction des dépenses qu'il ne semble pas pouvoir contenir.

Le ministre a tenté de justifier l'impôt de progrès social, alléguant qu'il entrait dans une catégorie à part et que les provinces n'avaient rien à y voir. En février de cette année, le ministre a été attaqué de tous côtés par les premiers ministres et les ministres des Finances provinciaux pour cette décision. Nous avons alors vu un fin matois à l'œuvre. Bien entendu, les premiers ministres provinciaux étaient aux prises, eux aussi avec la même sorte de problème que le gouvernement fédéral; ils ont, eux pendant des années, connu la douceur de dépenser sans compter, et ils se voient obligés maintenant d'augmenter les impôts pour équilibrer leur budget. Ils font des pieds et des mains pour trouver de l'argent. Mais le ministre a tenté de se justifier en disant: «Ma foi, si nous avions imposé une augmentation ordinaire de l'impôt sur le revenu afin de percevoir de l'argent pour les provinces pour l'ensemble de leurs programmes, le gouvernement fédéral aurait perçu des impôts plus élevés simplement pour le compte des provinces.» Je suis d'accord là-dessus avec le ministre, jusqu'à un certain point.

• (8.20 p.m.)

Mais il prélèverait des fonds pour les provinces en vue de programmes imposés aux provinces par le gouvernement fédéral. L'assurance frais médicaux en est un exemple. Elle a été imposée à toutes les provinces, excep-

tion faite de la Saskatchewan; on leur a forcé la main. Elles vont recevoir environ 50 p. 100 des frais nationaux et en l'occurrence, elles ne peuvent absolument pas se permettre de refuser. J'imagine que l'Ontario finira par prendre part au programme et le Québec également. C'est comme si l'on brandissait un assommoir en disant à un homme d'accepter bien gentiment—qu'il y va de son intérêt. Il en est de même du programme d'instruction post-secondaire. Il a été imposé aux provinces après l'une des conférences fédérales-provinciales, je crois. Elles ne l'ont pas accepté de bon cœur bien entendu, mais les conditions étaient telles qu'elles ne pouvaient refuser. Néanmoins, les priorités qu'elles avaient établies ont été chambardées.

J'ai fait suffisamment, je crois, de considérations d'ordre budgétaire en réponse à quelques déclarations du ministre. Examinons maintenant les buts et la teneur du bill C-191. Je dois dire que les dispositions relatives aux compagnies d'assurance-vie sont extrêmement compliquées. Je suis même persuadé que seuls les fonctionnaires du ministre et les gens qui ont une connaissance approfondie de l'assurance—je ne parle pas des ventes particulières d'assurance, mais du côté actuariel et financier de la chose—pourront venir à bout des difficultés des amendements et règlements proposés. Je les ai examinés. Ils sont très détaillés. Ils traitent des moindres ou des grandes solutions et ainsi de suite. Je dois avouer qu'il faut commencer par le commencement et suivre l'agencement pas à pas, pour avoir une juste idée de l'ensemble mais malheureusement, nous n'avons pas le temps de procéder de cette façon à la Chambre.

Au cours des dernières étapes, l'industrie de l'assurance nous a fait parvenir un grand nombre de protestations—le ministre en a certainement beaucoup entendu parler puisqu'il a rencontré leurs représentants qu'il avait invités pour élaborer une solution pratique. Je ne crois pas que l'industrie de l'assurance-vie approuve en rien ces dispositions. A mon avis, lorsque les assurés sauront ce qu'il va leur en coûter, ils seront surpris. Rappelez-vous que ce n'est pas l'industrie de l'assurance qui paiera; ce ne sont pas les actionnaires, dans ce cas, qui paieront—après tout, la plupart de ces compagnies d'assurance-vie au Canada sont des mutuelles; ce sont les assurés qui sont les actionnaires, monsieur l'Orateur. Chaque cent soutiré à ces compagnies proviendra finalement des assurés eux-mêmes. Ne soyons pas hypocrites à ce sujet et ne croyons pas que le ministre a découvert que les compagnies d'assurance-vie travaillaient dans une sorte de refuge fiscal dont il est en train de les faire sortir. Ces compagnies paient des impôts. Il est vrai qu'elles n'ont pas payé d'impôts sur les revenus d'investissement qui sont allés directement aux assurés. En vertu de ces propositions, nous verrons les tarifs augmenter. Il n'y a pas de solution possible.

Un grand nombre de députés, et peut-être de gens qui sont ce soir à la tribune connaîtront cette situation soit qu'ils détiennent des polices participantes ou que les dividendes réduisent les primes au bénéfice des assurés, en particulier dans le cas des compagnies d'assurances mutuelles. Ma foi, le ministre nous a dit qu'il compte tirer beaucoup plus d'argent, comme il croit devoir le faire, de cette industrie de l'assurance. Cela revient à dire que c'est le citoyen ordinaire qui paiera. Autrement dit, chaque assuré canadien—votre fils ou le mien qui détient une petite police, une police mineure ou bien l'homme d'affaires qui possède un placement beaucoup plus important dans les assurances, ou encore l'assuré dont la police sert à protéger sa femme et ses enfants—devra assumer les frais supplémentaires.

En outre, je signale, comme on l'a fait peu après la publication du budget, que l'impôt sur les assurances pourrait bien toucher jusqu'à 10,000 foyers—non pas en un an, mais après une certaine période. Compte tenu de notre crise du logement, c'est énorme. Je signale que tout cet argent aurait pu être investi dans des hypothèques. Ce ne sera plus possible car le ministre veut s'en emparer. Qu'en fera-t-il?

L'hon. M. Benson: L'investir dans le logement.

L'hon. M. Lambert: Le ministre ne s'en sert pas pour le logement. Il ne s'en sert pas du tout à cette fin.

L'hon. M. Benson: Grâce à la loi nationale sur l'habitation.

L'hon. M. Lambert: Le ministre prête de l'argent à la Société centrale d'hypothèques et de logement, mais il ne fera croire à personne que des recettes fiscales sont affectées à l'habitation. Pas un centime n'y va. L'argent prêté à la SCHL provient d'émissions d'obligations et d'autres sources encore, mais généralement d'émissions d'obligations. Et quand il revient de la Société centrale d'hypothèques, il passe au Fonds du revenu consolidé.

L'hon. M. Benson: Nous l'avons prêté.

L'hon. M. Lambert: C'est exact. Mais le fait de retirer cet argent aux compagnies d'assurance et à leurs assurés aura pour effet d'accroître le coût de l'assurance pour le détenteur de police ordinaire. En deuxième lieu, cela absorbera de l'argent qui normalement, aurait pu être investi dans l'habitation.

Le ministre ne l'ignore pas, les compagnies d'assurances canadiennes sont parmi les plus

grands prêteurs en ce qui concerne la construction de maisons et d'appartements dans le pays. De même que le régime de pensions du Canada a drainé une quantité d'argent qui aurait servi aux constructions résidentielles garanties par hypothèques, de même cette proposition du ministre contribuera à restreindre davantage le flot de capitaux disponibles pour la construction de logements. D'une part, nous nous efforçons d'attirer l'argent dans un secteur du logement et, de l'autre, nous l'empêchons d'y accéder. Je n'arrive pas à comprendre le nom de ce jeu—pour employer le jargon d'aujourd'hui—grâce auquel l'argent est retiré aux institutions qui prêtent le plus d'argent pour la construction de maisons résidentielles. Je n'y comprends rien.

Jetons un coup d'œil sur le projet de loi en général. Franchement, elle contient une quantité de détails d'ordre pratique. Un de ses premiers articles porte sur les rémunérations impayées à des tiers—il s'agit de la manière dont ces choses doivent figurer dans les livres de l'employeur. Un autre traite des règles sur la récupération de l'allocation du coût en capital en cas d'aliénation d'un navire. Voilà qui est d'une importance sociale considérable. En troisième lieu, il y a une disposition qui traite de la déduction du revenu imposable en ce qui concerne les enfants qui reçoivent des allocations familiales et des allocations de jeunesse—on y donne des précisions concernant l'âge. C'est là une mesure d'ordre pratique. On nous avertit également—bien que cela ne figurait pas dans l'exposé budgétaire—que les dépenses relatives aux reins artificiels, aux tentes à oxygène et autre équipement nécessaires à l'administration d'oxygène seront classées parmi les frais médicaux admissibles. Cinquièmement, il y a quelque chose qui concerne le taux auquel il faut calculer la réserve déductible dans le calcul du contribuable dont les affaires comportent les prêts par hypothèques, etc., etc.

• (8.30 p.m.)

Il existe une autre source, monsieur l'Orateur. On a indiqué dans le discours du budget qu'on refusera au contribuable ordinaire les dépenses qu'il ferait entrer dans cette catégorie des dépenses médicales permises si elles ont été payées par un régime public d'assurance frais médicaux. Les intéressés relèveront de régimes provinciaux au fur et à mesure que leur province établira leur propre régime. Tout ce qui aura été payé après le 1er juillet dans le cas d'une province comme l'Alberta, où un régime entre en vigueur à cette date, sera naturellement une dépense inacceptable sous la rubrique des dépenses médicales figurant dans la déclaration d'impôt sur le revenu.

[L'hon. M. Lambert.]

Monsieur l'Orateur, j'ai mentionné tout à l'heure que l'imposition des compagnies d'assurance-vie était l'un des principaux aspects des propositions fiscales du ministre.

Deuxièmement, il y a la hâte avec laquelle on veut faire verser l'impôt sur le revenu par les sociétés, sans égard à leur ordre de grandeur. Toute société à responsabilité limitée doit maintenant verser l'impôt sur le revenu au fur et à mesure. Elle doit, à partir de maintenant, faire l'estimation de son impôt annuel sur le revenu et effectuer des versements réguliers d'un douzième. Si elle est en retard, elle doit payer une amende sous forme d'intérêts. Je sais que c'est acceptable pour les hommes de profession: médecins, avocats, architectes, comptables, et le reste, mais les compagnies entrent dans une catégorie tout à fait différente. Il est vrai qu'il y a des comptes à recevoir, qui ne sont pas payés tout de suite. Les avocats, par exemple, ont beaucoup de comptes non payés qui s'accumulent dans leurs dossiers, mais c'est la rançon des affaires. Naturellement, ils n'ont qu'à augmenter leurs honoraires afin de contrebalancer cette dépense supplémentaire.

Le collègue du ministre, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), avait été le premier, il y a trois ou quatre ans, à réduire à quelques mois le délai accordé aux sociétés pour payer l'impôt sur le revenu; aujourd'hui, les compagnies payent leurs impôts chaque mois. Je puis songer à d'autres éléments qui créeront de l'inflation, feront monter les prix et les frais d'exploitation, mais celui-ci reste classique. Le ministre avait alors déclaré que les recettes seraient ainsi accrues de 275 millions de dollars. Il avait besoin de ces 275 millions, car il a dû faire face l'année dernière au plus gros déficit de notre histoire en temps de paix. Ce sont les chiffres qui figurent dans les tableaux des finances nationales de la Canadian Tax Foundation. Le ministre des Finances précédent avait réussi à recueillir quelque 240 millions de dollars.

Qu'est-ce que cela signifie pour les hommes d'affaires moyens dont les profits sont immobilisés dans ses stocks ou ses comptes à recevoir? Que signifie pour eux cette accélération? Une pression plus vive est exercée sur le capital de roulement de toutes les entreprises, à compter du petit entrepreneur constitué en corporation jusqu'aux plus gros. Elles doivent contracter un emprunt à la banque pour verser au gouvernement leurs impôts payés d'avance. Bien entendu, cela entraînera des frais et elles se protégeront en haussant leurs prix. Qui paiera? Encore une fois, ce sera le Canadien ordinaire. C'est une nouvelle mesure destinée à favoriser ou à accroître l'inflation. Néanmoins, on prétend que le prochain budget sera anti-inflationniste. Je note-

rai avec intérêt la façon dont le ministre réglera la question, car dans un très grand nombre de cas, le prélèvement de certains impôts a un effet complètement opposé, et au lieu d'être anti-inflationniste, il est inflationniste. Je prétends que la perception accélérée de l'impôt sur le revenu des sociétés est sûrement une mesure inflationniste.

Évidemment, l'effet s'est dissipé maintenant. Le plus fort de la tempête est maintenant passé. Et le Trésor s'est enrichi de près de 750 millions de dollars au cours des dernières années. Voilà la somme qu'on a soutirée aux contribuables. Le gouvernement a utilisé ces deniers, je le répète, pour payer ses dépenses accrues. Au lieu d'excédents, on a d'énormes déficits.

Ce que nous avons dit des assureurs résidents s'applique aussi, en partie, aux non résidents, comme les compagnies d'assurances générales. Et le détail en est fort complexe. Certaines dispositions prévoient que le produit des ventes de certains droits relatifs au pétrole et au gaz sera inclus dans le revenu de l'année de la vente au lieu de l'année au cours de laquelle le produit sera perçu. J'espère qu'au moment de l'étude de cet article, le ministre en expliquera la raison d'être. Le produit de la vente de certains droits relatifs au pétrole et au gaz sera inclus, pour une raison ou pour une autre, dans le revenu de l'année de la vente, même si les versements sont échelonnés sur un certain nombre d'années. L'impôt sera calculé sur le plein montant, comme si on l'encaissait la même année, et l'on prévoira une réserve quelconque. Reste à voir ce que sera cette réserve. Encore une fois, pourquoi a-t-on agi ainsi? Car, à bien y penser, celui qui vend à terme ne touche pas de revenu immédiatement. Il me semble que l'impôt devrait être payé sur le revenu perçu et non sur le revenu accumulé. Au lieu de déduire comme une dépense le loyer de l'argent emprunté aux fins d'acquérir une propriété qui a pris de la valeur ou aux fins d'exploration, de prospection ou d'expansion, on a le choix de capitaliser. Ce sont des dispositions compliquées. Nous verrons aussi quels en seront les effets.

• (8.40 p.m.)

Je me demande bien pourquoi, dans l'article 29—ce sera le seul chiffre que je mentionnerai—on prévoit un impôt sur les connaissances. On frappe d'un impôt de retenue de 15 p. 100, disons, les honoraires de gestion que paie une filiale canadienne à une société-mère des États-Unis, pour certaines connaissances, comme s'il s'agissait d'un dividende. J'exige une explication complète là-dessus. J'ai peut-être manqué un détail quelque part. J'en suis même convaincu. Ces connaissances entrent dans la même catégorie ou la même classification que les brevets, les marques de commerce, les modèles, les devis, les formules secrètes, et le reste. Le ministre a sans doute découvert que certaines sociétés se servent de cela comme un moyen secret pour retirer des revenus de leurs filiales canadiennes. En l'occurrence, nous voudrons sûrement le savoir, et je suppose qu'il y a un moyen de le faire.

Je passe maintenant à l'impôt de progrès social, qui doit rapporter cette année quelque 440 millions de dollars. Monsieur l'Orateur, j'ai qualifié cet impôt de sauvage le soir du budget, et surtout la limite fixée à $120. Franchement, cela signifie que ceux dont le revenu est légèrement inférieur à $10,000 sont ceux qui supportent le fardeau entier de cet impôt de 2 p. 100. Ceux dont le revenu imposable est d'un peu plus de $9,000 et inférieur à $10,000 payent en réalité moins de 2 p. 100, et tous ceux dont le revenu est bien supérieur n'acquittent pas leur part en vertu de ce qui est réputé un régime d'impôt progressif, progressif au sens qu'avec l'augmentation du revenu, on est plus en mesure de partager le fardeau fiscal et partant, de payer plus d'impôts.

Je sais que le premier ministre a déjà donné une explication logique en disant: «Ma foi, voilà le genre de choses qui pousse des Canadiens à émigrer aux États-Unis, des gens à revenus moyens et élevés, s'ils continuent d'être taxés à outrance.» Il est indubitable que notre impôt sur les revenus les plus élevés sont supérieurs à l'impôt perçu aux États-Unis et ainsi, les Canadiens sont portés à émigrer. Monsieur l'Orateur, cela dure depuis longtemps. J'estime, pour ma part, que le régime d'imposition des revenus en vigueur au Canada, est la rançon du talent, de l'énergie, des responsabilités et certainement de l'initiative. Mais le régime fiscal est ainsi conçu, et il est étonnant que plus de gens n'aient pas quitté le Canada en étant pénalisés de cette façon.

Peu importe que l'on travaille 16 ou 18 heures par jour, comme bien des hommes le font sept jours par semaines, quitte à souffrir d'ulcères très souvent, afin de faire prospérer leurs affaires. Tout ce qu'on y gagne c'est d'être accablé d'impôts et de perdre une grande partie de son revenu.

Entre autres, le ministre n'a pas parlé des interprétations que donne le ministère du Revenu national aux régimes de pension enregistrés, applicables aux employés des sociétés. Je voudrais savoir pourquoi le ministre n'a pas abordé ce sujet. On semble avoir apporté un grand changement l'an dernier, puisque d'après l'article 11 de la loi de l'impôt sur le revenu, un employeur pouvait contribuer jusqu'à $1,500 par an pour chaque employé à un régime de pension enregistré, tandis que l'employé pouvait contribuer

jusqu'à $1,500 en son propre nom. De plus, un employé pouvait contribuer jusqu'à $1,500 pour chaque année de service, même s'il n'était pas contributeur à un régime de pension enregistré. Autrement dit, il pouvait contribuer rétroactivement. Ces échelles étaient calculées d'après le régime de la fonction publique fédérale. Le maximum de pension que pouvait toucher un employé était de 2 p. 100 par année pour un employé ayant 35 ans de service, ce qui, en fin de compte, lui donnait une pension égale à 70 p. 100 de la moyenne de ses six meilleures années de traitement.

Eh bien, si le régime de pensions de la fonction publique fédérale est censé être juste, et je crois qu'il l'est, pourquoi n'en serait-il pas ainsi dans l'industrie? Si un homme travaille durant 35 ans pour une société—ce qui est une vie active moyenne—il n'y a aucune raison pour que lui et son employeur ne puissent tous deux contribuer à un régime de pensions enregistré qui lui donnerait les sept dixièmes du salaire de ses six meilleures années. Mais le ministère a adopté un nouveau règlement qui joue au désavantage des petites sociétés aux mains de quelques-uns. Ce règlement stipule que les régimes de pensions établis au premier chef pour les actionnaires et leur famille ne seront plus acceptés à l'enregistrement. Ces personnes demeurent des employés, mais apparemment ce règlement sera mis en vigueur indépendamment du niveau de leur emploi au sein des sociétés. Qui pis est, le ministère est allé plus loin et a dit que les programmes déjà approuvés devront peut-être se conformer aux nouveaux règlements quand ils seront modifiés, c'est quand les programmes seront modifiés. Même la moindre modification apportée à un programme le rendra conforme au règlement et éliminera les programmes des petites sociétés où les actionnaires sont en même temps employés de la société.

Finalement, le ministère a déclaré que des centaines de régimes qu'on s'occupe d'examiner en ce moment, mais qui n'ont pas encore été approuvés, et qui ont soumis au ministère leur demande d'enregistrement avant le 1er octobre 1968, doivent se conformer au nouveau règlement. Cette disposition va toucher des régimes auxquels des cotisations ont été versées de bonne foi depuis parfois deux ans. Je voudrais savoir pourquoi le ministre des Finances et son collègue le ministre du Revenu national (M. Côté) ont jugé bon d'opérer ce changement.

Il est absolument injuste que des régimes de pension qui étaient fort acceptables en vertu de l'ancien règlement et ont été soumis à l'approbation depuis deux ans, seront maintenant, à cause des lenteurs de l'administration et des changements apportés au règlement, déclarés inacceptables pour l'enregistrement, même si les employeurs et les employés ont versé leurs cotisations pendant tout ce temps. N'est-ce pas un abus de confiance? Pourquoi la décision de refuser l'enregistrement de ces régimes soumis avant le 1er octobre 1968 devrait-elle être rétroactive?

Deuxièmement, monsieur l'Orateur, pourquoi y a-t-il discrimination contre les petites sociétés aux mains de quelques-uns? En se fondant sur l'examen de ses vérificateurs, le ministre du Revenu national est sûrement en mesure de déterminer si l'on a tenté de priver le Trésor de fonds auxquels il avait légitimement droit, et ces employés de petites sociétés ont sûrement droit aux mêmes privilèges que les employés de grosses entreprises et ceux de la fonction publique? Ces citoyens doivent-ils être traités différemment pour la simple raison qu'ils détiennent des actions? Ils pourraient détenir deux actions dans une entreprise privée et occuper un poste très responsable, ayant peut-être commencé comme jeune garçon de courses pour s'élever par leur travail jusqu'au poste de trésorier de la société. Je sais que les intérêts du ministre des Finances et ceux du ministre du Revenu national s'entremêlent, et comme les régimes de pensions agréés sont exonérés d'impôt sur le revenu, il s'agit là, à mon avis, d'une question qu'il conviendrait de discuter en ce moment.

• (8.50 p.m.)

Au cours du débat sur ce bill fort volumineux, on consacrera peut-être beaucoup de temps à certains détails. Je ne veux pas dire que le débat devrait être très long. Avec lui, nous retombons dans l'ordinaire. Comme je l'ai dit au début de mes remarques, 253 jours après la présentation du budget le 22 octobre 1968, nous sommes à étudier les mesures fiscales que le ministre avait annoncées ce soir-là. Une couple de mois après l'événement, nous nous sommes occupés des dispositions relatives à l'impôt sur les biens transmis par décès; je ne parviens pas à comprendre pourquoi nous n'aurions pas pu en même temps nous occuper des dispositions relatives à l'impôt sur le revenu.

L'hon. M. Benson: Il y avait le bill omnibus.

L'hon. M. Lambert: Oui; le ministre dit qu'il y avait le bill omnibus. Il fut d'une grande importance du point de vue social. Nous avons allégé les sanctions contre la grossière indécence entre adultes consentants; il a fallu s'occuper de cela avant de déterminer la validité de l'impôt de progrès social de 2 p.

100. Il n'existe aucune loi, vous savez, qui ordonne la perception de cet impôt. Il relève certes de la loi sur l'administration financière, mais n'empêche que, si le bill relatif à l'impôt est rejeté, chose possible comme l'histoire récente l'a démontré, le bill est fichu. Alors le ministre aurait à rembourser toutes les sommes perçues non pas en vertu des dispositions de ce bill concernant l'impôt sur le revenu, mais en vertu de quelque obscure disposition de la loi sur l'administration financière qui s'y trouve pour disculper entièrement un ministre des Finances fautif. Je ne sais pas si le ministre des Finances proposera des modifications fiscales demain soir et je ne sais pas si le gouvernement insistera pour que la Chambre s'ajourne le 27 juin pour le congé d'été, mais s'il insiste pour donner la priorité aux mesures législatives mentionnées aujourd'hui alors ce n'est simplement pas possible. Je crois le ministre assez réaliste pour s'en rendre compte. Ainsi, je présume qu'en fin de compte, nous n'aurons aucune modification fiscale demain soir. Nous pouvons être reconnaissants de ne pas avoir d'augmentations d'impôt et ce sera un petit bienfait.

En toute franchise, le ministre avait prédit dans son exposé budgétaire d'octobre dernier que dès la fin de mars 1970, terme de la présente année financière, il y aurait un excédent de 5 millions de dollars. Je pense plutôt, c'est une conjecture fondée, qu'il pourrait lui manquer 200 millions dans ses revenus. Il a déjà dépassé le montant des dépenses. Attendons de savoir combien coûtera l'assurance frais médicaux. Alors le ministre constatera qu'il a sous-estimé les dépenses et je suppose que les impôts monteront l'an prochain pour équilibrer les dépenses.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'ai vu bien des ministres des Finances s'évertuer à nous démontrer à quel point ils étaient progressistes, mais celui-là, vraiment, il les éclipse tous. Il s'est livré à de si périlleux tours d'acrobatie, au risque même de se disloquer les vertèbres, simplement pour nous prouver que son impôt de 2 p. 100 dit de progrès social était vraiment progressiste. Fait assez révélateur, au lieu de l'appeler un impôt, le ministre l'appelle maintenant une prime. C'est une des premières fois, sauf erreur, que je l'entends le faire. Le fait est que, dans un pays comme le nôtre, tout impôt doit être progressif. Mais non. La charge sera sensiblement la même pour tous, nous dit-il, sans égard aux ressources de chacun. Le langage qu'il tient n'a pas manqué de m'étonner: à propos du pourquoi de cet impôt, il dit que ceux qui en profiteront le plus paieront le moins. Autrement dit, les pauvres sont fortunés. Il se peut dans ce cas-ci que les sans-revenu en profitent du fait qu'il s'agit d'une surtaxe sur le revenu. Mais qu'un ministre des Finances puisse dire en substance que les pauvres au pays sont en meilleure position que les autres citoyens, cela me dépasse.

Les bénéficiaires de notre société, ce ne sont pas les pauvres. Les pauvres n'envoient pas leurs enfants au collège. Ils n'ont pas besoin de routes pour l'industrie. Ce sont les nantis qui bénéficient le plus des recettes fiscales, et, en retour, ils semblent toujours disposés à jeter quelques miettes aux infortunés citoyens pour les faire taire. C'est une sorte de police d'assurance qui fait écueil à la révolution. Comme la Commission royale d'enquête Carter l'a signalé, cependant, notre régime fiscal est l'un des plus injustes du monde occidental. L'impôt de progrès social de 2 p. 100 ne fait qu'aggraver les choses.

Dernièrement, le bill relatif à l'impôt sur les successions nous a fourni un exemple. On s'est plaint que cette mesure faisait du tort aux grosses successions. Le ministre, se pliant aux principes démocratiques de l'arrière-ban de son parti, a changé le projet de loi. D'autre part, nous avons l'impôt de progrès social de 2 p. 100, tout injuste qu'il est. Les opinions les plus sensées, presque sans exception, étaient contre l'impôt, mais le ministre n'en a pas tenu compte. Le ministre a l'audace de revenir, après tant de mois, nous présenter l'impôt essentiellement dans la forme qu'il avait proposée, dans son budget. Il croit peut-être avoir résolu la question en modifiant les termes ou, en ayant recours à une sémantique raffinée, il espère que les contribuables oublieront l'injustice de cet impôt. Les gens ne sont pas si imbéciles. Ce matin encore, on me signalait que l'Hamilton and District Labour Council tentait depuis longtemps d'obtenir une entrevue avec le ministre des Finances (M. Benson) pour lui expliquer son opposition à cet impôt. Voici un passage de la lettre que cet organisme a adressée au ministre des Finances:

Monsieur le ministre,

Comme vous n'avez même pas eu l'obligeance de répondre aux demandes que je vous ai faites de m'accorder un entretien afin que je puisse vous présenter une pétition et notre mémoire au sujet de la politique fiscale, je me vois forcé de vous exposer nos idées par écrit (des copies, vous le constaterez, seront expédiées à ceux dont le nom figure dans la présente).

J'espère au moins que vous examinerez sérieusement ce document et notre pétition.

Cette lettre est signée F. Stewart Cooke, président. Il est scandaleux que le ministre n'ait pas rencontré les représentants du

Hamilton and District Labour Council. Je suis fort étonné que les libéraux d'Hamilton n'ait pas protesté auprès du ministre sur ce point. Je trouve le mémoire intéressant en soi. Il exprime sans doute les sentiments des travailleurs de l'acier à l'endroit de cet impôt particulier. J'aimerais vous citer ce mémoire en entier.

Le Hamilton and District Labour Council représente plus de 4,000 affiliés. Nous avons eu un long dialogue avec nos membres au sujet de la question des impôts. Les membres s'inquiètent des politiques fiscales actuelles du gouvernement. Ils ne trouvent pas que notre fiscalité soit juste et raisonnable. Comme nous l'avons souligné, une telle impression se fonde sur une étude poussée du problème qui les a renseignés quelque peu sur la situation actuelle. Ce qui importe plus encore, elle se fonde sur une conscience accrue et personnelle de la manière dont ces gens sont touchés par les impôts.

Notre Conseil du travail a pris part à la campagne mensuelle de la citoyenneté du Congrès canadien du Travail visant à faire état de notre appui au principe d'un impôt juste et équitable et de notre attitude en général favorable aux recommandations de réforme contenues dans le rapport Carter. La réaction à notre campagne indique certainement que le public, dans une large mesure, appuie de telles réformes. Une campagne de signatures a suscité l'envoi de centaines de cartes à votre bureau et aux bureaux des députés fédéraux et provinciaux.

• (9.00 p.m.)

Nous avons reçu 8,000 cartes encore de la région d'Hamilton seulement. Cependant, le résultat de deux annonces insérées dans le *Spectator* d'Hamilton a constitué le facteur plus significatif de cette étape de la campagne. Nous avons réimprimé un échantillon de la carte en demandant aux lecteurs de le découper et de l'envoyer au bureau du Conseil du travail. Nous ignorons si vous en avez reçu directement mais plus de 1,300 sont parvenus à notre bureau. Les gens les ont expédiés à leurs frais. Plus d'une centaine étaient accompagnés d'une lettre personnelle, d'un appel à l'action ou d'une manifestation d'appui. Vous trouverez ci-joints les exemplaires de ces lettres; certaines viennent du cœur et aucun intéressé ne peut s'empêcher de constater que les politiques fiscales devraient être plus justes.

A la suite de cette réaction à notre campagne, et comme le mouvement ouvrier et le Conseil du travail croient honnêtement qu'on ne fait pas justice aux travailleurs; et comme, d'après nous, les citoyens qui touchent un revenu fixe, moyen ou faible supportent une tranche injuste du fardeau fiscal, nous vous prions de prendre actuellement des mesures afin d'effectuer des réformes fiscales importantes au Canada.

Vous, monsieur le ministre, plus que quiconque, à cause de la responsabilité qui vous incombe dans un gouvernement majoritaire, avez le pouvoir d'agir. Nous vous demandons d'être partial dans l'intérêt de la vaste majorité des Canadiens qui travaillent pour vivre ou qui vivent de pensions et qui ne sont pas très à l'aise dans notre société actuelle. Les sociétés, les entrepreneurs et les spéculateurs exercent de puissantes pressions en coulisse, ils sont bien organisés. L'entreprise privée constitue le centre nerveux de notre nation et elle est donc dominée par le monde de l'argent. Ce dernier présente bien et constamment sa thèse et il plaide en faveur du statu quo ou au plus d'un changement aussi modeste que possible et seulement au cas de nécessité absolue.

[M. Saltsman.]

Nous ne pouvons compter que sur les efforts des simples citoyens et des syndicats conscients du problème social, pour plaider notre cause.

Il est donc impérieux, si les gens doivent continuer à faire confiance aux hommes politiques que vous, à titre de ministre chargé des intérêts de la population, placiez ses intérêts carrément avant les intérêts acquis du petit nombre.

Selon nous, les récentes hausses d'impôt ont atteint les citoyens moyens plus que les riches et beaucoup plus que quelques-unes de nos grandes sociétés tentaculaires. Nous n'arrivons pas à comprendre, par exemple, votre impôt de progrès social de 2 p. 100 comportant un plafond, de sorte qu'il porte moins atteinte aux revenus imposables au-delà de $6,000 qu'aux revenus imposables en-deçà.

Nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi vous hésitez à établir un impôt significatif sur les plus-values, surtout pour freiner les spéculateurs.

Nous contestons les échappatoires, les exemptions fiscales et les allocations d'épuisement dont bénéficient l'exploitation minière et forestière et les institutions financières.

L'énorme puissance des conglomérats géants est une preuve de la concentration et du pouvoir de plus en plus grands de la richesse. Ce pouvoir leur donne presque le droit, nous le craignons, d'imposer des taxes par la manipulation des prix.

Il est injuste, à nos yeux, qu'un allocataire de la pension de vieillesse bénéficiant d'un supplément de revenu garanti paye des impôts. Il est injuste de hausser les impôts des travailleurs, incapables d'en payer davantage. Injuste de permettre aux spéculateurs d'encaisser des milliers de dollars, grâce à une transaction immobilière ou boursière habile sans payer d'impôts, tandis que le travailleur qui fait du surtemps ou reçoit un léger dividende de sa coopérative de crédit voit une bonne partie de ce revenu chèrement gagné épongé par les impôts.

Nous savons où se trouve la richesse au Canada—dans les grandes sociétés constituées. C'est de ce côté qu'il faut chercher le dollar fiscal.

Nos gens tiennent à la société dans laquelle ils vivent et sont prêts à y mettre le prix. Nous savons que les impôts ne disparaîtront jamais. Nous nous attendons qu'ils augmentent. Nous sommes prêts à accepter tout cela.

En retour, nous demandons que les impôts deviennent plus justes et plus équitables. L'axiome «un dollar est un dollar» est marqué, d'après nous, au coin du bon sens.

Cette lettre intelligente prouve que son auteur reconnaît, comme la plupart d'entre nous, que les impôts doivent être maintenus, qu'ils sont utiles et nous permettent d'acheter des choses que nous ne pourrions pas acheter autrement. Combien d'entre nous pourraient envoyer leurs enfants à l'école si nous n'avions pas notre régime fiscal? Aurions-nous des routes sans fiscalité? Aurions-nous les services que nous avons actuellement, ou, en fin de compte, l'assurance frais médicaux sans notre fiscalité? Les impôts nous permettent d'acheter un grand nombre de choses dont nous avons besoin, mais les impôts suscitent dans notre pays une colère qui est provoquée par les injustices du régime fiscal. Ce n'est pas que nous ne reconnaissons pas la valeur des impôts. La situation est très simple: on demande souvent de payer une part injustifiée aux gens qui le peuvent le moins. Voilà ce que nous jugeons nécessaire de corriger, et

c'est pourquoi nous pensons que cet impôt de progrès social de 2 p. 100 est une contribution particulièrement inique. L'ensemble de notre régime fiscal a besoin d'améliorations importantes car il est des plus injustes.

Je me souviens d'une conversation que j'ai eue avec un homme d'affaires alors qu'une entreprise locale de camionnage était en grève. Cet homme d'affaires ne pouvait absolument pas comprendre pourquoi les ouvriers voulaient plus d'argent. Il prétendait qu'après tout, les camionneurs gagnaient autant que lui. Peut-être que si l'on avait comparé les sommes versées sous forme de traitement à chacune des parties, on aurait pu lui donner raison. Mais cette comparaison ne tiendrait pas compte de la grande différence créée par les bénéfices non imposables qui reviennent à une catégorie spéciale de citoyens. Une personne qui travaille pour un salaire ou un traitement paie pour presque tout. Elle paie des impôts sur tout ce qu'elle gagne. L'autre groupe de gens obtient des bénéfices très importants que ne reçoit pas le salarié.

Arrêtons-nous, par exemple, à quelque chose de simple comme une automobile. Bien qu'il y ait une distinction entre l'usage personnel et l'usage professionnel qu'on puisse en faire, à n'en pas douter ceux qui sont dans les affaires peuvent déduire une forte portion de leurs frais de transport. S'ils voyagent, une bonne part de leurs frais de voyage devient un bénéfice déductible. Les frais de représentation sont tout autre chose. Il est difficile de prouver que c'est un client ou quelqu'un d'autre qui est votre invité, mais cela ressemble fort à un sursalaire. Les épargnes de retraite sont plus facilement accessibles aux hommes d'affaires qu'aux travailleurs moyens. Il est manifeste que l'homme d'affaires peut réaliser des plus-values plus facilement que celui qui vit de son traitement ou de son salaire. Parfois une partie des frais de logement sont payés et l'homme d'affaires peut choisir le moment où il déclarera tel et tel revenu aux fins du fisc. S'il fait partie d'une association professionnelle, il peut déduire sa cotisation de membre. S'il a besoin de livres, il peut en déduire le coût. S'il se rend à une conférence, ses frais aussi peuvent être déduits. Souvent, même les vêtements spéciaux qu'il lui faut porter peuvent être déductibles. On lui accorde aussi une allocation d'amortissement très utile, à laquelle le salarié n'a pas droit.

Les frais d'intérêt de l'homme d'affaires sont déductibles. La cherté de l'argent le touche donc moins que les autres. En outre, l'homme d'affaires fait souvent des bénéfices spéciaux parce qu'il peut acheter les actions qui l'intéressent. Certains hommes d'affaires estiment ne pas être mieux partagés que des camionneurs; pourtant je n'ai jamais entendu dire que beaucoup d'entre eux aient renoncé aux affaires pour devenir routiers.

Il y a peut-être d'excellentes raisons pour prolonger l'application de ces déductions. J'en doute, mais on peut peut-être tenter de les justifier. Si on y parvient, pourquoi alors les salariés ne pourraient-ils déduire ces mêmes choses de leur revenu imposable?

J'ai reçu récemment une lettre d'un professeur de l'Université de Waterloo qui me faisait parvenir un mémoire de l'Association canadienne des professeurs d'université. J'aimerais vous citer un passage de cette lettre. Il déclare:

> Depuis un certain nombre d'années j'ai le sentiment qu'un certaine discrimination s'exerce à l'endroit des professeurs d'université, car on ne nous permet pas de déduire de notre revenu imposable les dépenses légitimes que les autres membres de professions libérales et les hommes d'affaires sont autorisés à déduire. Par exemple, je ne puis déduire le prix des livres et journaux qui sont aussi nécessaires à ma carrière que les machines agricoles le sont aux fermiers. Je ne puis non plus déduire le prix du voyage que m'impose un programme de recherche bien que publier en vue de la recherche soit une des premières exigences de mon métier.

• (9.10 p.m.)

> Et c'est encore pire pour le jeune professeur de faculté qui travaille encore à sa thèse de doctorat mais ne peut obtenir de déductions pour ses dépenses. Quand j'ai terminé ma thèse alors que j'étais professeur de faculté à Détroit, je pouvais déduire de mon revenu imposable mes dépenses de recherches. Un professeur de faculté aux États-Unis est financièrement beaucoup plus à l'aise que son homologue canadien qui reçoit un traitement égal.
>
> J'espère que vous soumettrez ces considérations au ministre des Finances.

A mon avis, il est très injuste qu'un groupe de citoyens jouissent de bénéfices très réels, aussi réels que le seraient des paiements en argent, alors qu'un autre groupe, qui m'apparaît tout aussi utile à notre société, n'a pas droit à ce genre de déductions. Oublions l'homme d'affaires et le professeur pour l'instant. Que faisons-nous du bonhomme qui travaille dans un magasin ou un atelier? Comment s'arrange-t-il dans notre régime fiscal? Quelle est sa situation? Il doit payer toutes les dépenses que lui occasionne sa voiture. Il en a tout autant besoin que l'homme d'affaires de la sienne. Si l'on songe à toutes nos conurbations industrielles, on constate que bien des gens travaillent dans un ville et demeurent dans l'autre. Ils peuvent parcourir de 15 à 20 milles par jour pour se rendre à leur travail. Même dans une ville qui possède un réseau de transport, la voiture est devenue presque indispensable au travailleur pour conserver son emploi. Nous savons tous que conduire une voiture coûte de $700 à $800 par an environ; il s'agit souvent de 15 p. 100 du revenu d'un travailleur, ce qui représente une

somme assez rondelette. Or il ne peut déduire aucuns frais d'entretien et de fonctionnement de sa voiture.

En ce qui concerne les déplacements, l'ouvrier ne peut en déduire les frais. A mon avis, les ouvriers qui travaillent dans des ateliers ont autant droit à se rendre à des colloques et à des réunions syndicales, et à pratiquer la démocratie industrielle, que les hommes d'affaires à assister à des congrès. Si un homme d'affaires est autorisé à faire des déductions au titre de déplacement et d'affaires, pourquoi pas l'ouvrier? Pourquoi ce dernier n'a-t-il pas droit au même privilège? Ce qui est bon pour l'un devrait l'être pour l'autre.

Voyons donc quelques autres questions. Et les réceptions? Si un homme d'affaires invite quelqu'un à une réception en vue de conclure une vente, de faire des affaires ou d'exercer sa profession ordinaire, tout va bien, il peut déduire ces dépenses aux fins de l'impôt sur le revenu. Toutefois, si Joseph invite Henri, son camarade d'atelier, à une réception en vue de le recruter dans la caisse populaire ou de discuter une question touchant leur gagne-pain mutuel à l'atelier, peut-être même une question syndicale, et si Joseph offre une bouteille de bière ou deux à Henri, cette dépense n'est pas déductible, pourtant, les liqueurs fortes qu'offre l'homme d'affaires sont déductibles aux fins d'impôt sur le revenu. Si cela est permis, notre société est injustement organisée. Peut-être ni l'une ni l'autre de ces dépenses ne devraient-elles être déductibles, mais si l'une l'est, l'autre devrait l'être aussi.

A cet égard, nous pourrions réaliser des épargnes considérables, parce que la bière ne coûte pas aussi cher que les comptes de dépenses élevés des hommes d'affaires. Je connais bien des gens qui travaillent en atelier. Un grand nombre ont fréquenté les écoles de recyclage ou suivi des cours du soir afin de se perfectionner dans leur emploi; ils ont participé à des programmes d'apprentissage ou ont appris le fonctionnement de nouvelles machines. Ils ont affiné leurs talents et amélioré la contribution qu'ils peuvent apporter de façon générale, dans leur travail et à la société. En effet, ils se sont perfectionnés ou, si vous voulez l'exprimer autrement, une plus-value a été enregistrée.

Si nous devions appliquer les mêmes règles qu'on applique à la plus-value sur la propriété, le supplément que gagne le travailleur par suite de son propre perfectionnement ne devrait pas être frappé d'impôt; il devrait toucher l'augmentation complète, libre d'impôt. Somme toute, le spéculateur sur les terrains obtient le même résultat en haussant la valeur de la propriété qu'il négocie. L'être humain est-il moins important qu'une propriété? Toutefois, notre régime fiscal n'est pas orienté en ce sens.

[M. Saltsman.]

Par exemple, examinons la question de la dépréciation. La maison du travailleur est en quelque sorte son usine. On lui dit que s'il achète une lessiveuse, ou encore une bonne cuisinière, il réalisera certaines économies. Pourquoi ne peut-il pas réclamer la dépréciation de ces machines comme l'homme d'affaires calcule la dépréciation des machines de son entreprise? Si la dépréciation à l'égard des machines utilisées dans les affaires s'applique à l'égard de l'impôt, pourquoi une dépréciation à l'égard des machines employées au foyer ne s'appliquerait-elle pas aussi? La plupart d'entre nous croient que le foyer est pour lui le moyen d'élever une belle famille canadienne. Pourquoi le travailleur ne pourrait-il pas déduire les intérêts qu'il a dans son foyer? L'homme d'affaires, lui, peut déduire ses intérêts dans la profession ou l'entreprise de son choix.

Le travailleur ne peut réclamer qu'une très faible allocation pour ses vêtements de travail ou ses outils dont il a absolument besoin dans l'exécution de sa tâche. Ces articles indispensables à son travail ne peuvent être déduits aux fins de l'impôt sur le revenu, tout comme les livres du professeur d'université ne sont pas déductibles. La chose est tout à fait ridicule. Pouvez-vous imaginer un professeur qui ne lise pas? Pourtant ses livres ne sont pas déductibles. Par contre, tout divertissement extravagant donné sous prétexte d'affaire est déductible.

Il ne serait peut-être pas possible d'accorder des déductions dans tous ces domaines. Une incroyable comptabilité pourrait s'imposer en vue de rendre notre régime fiscal équitable. Peut-être devrions-nous alors voir à ne rien rendre déductible. Le travailleur ne s'en ressentirait pas puisqu'à l'heure actuelle très peu de déductions lui sont permises. Cependant, tout le monde serait certainement traité sur le même pied. J'imagine que le gouvernement économiserait ainsi beaucoup d'argent et augmenterait considérablement les revenus qu'il obtient avec les impôts.

La Commission Carter a tenté d'aborder ce problème. Elle a examiné la situation. Elle a constaté que bien des gens mènent grand train au pays. Elle s'est rendu compte que c'était mauvais en grande partie et qu'il fallait des correctifs. Elle a tenté d'apporter un changement en recommandant des limites aux dépenses d'un homme d'affaires; elle a proposé une somme quotidienne déterminée pour les hôtels, pour un nombre spécifique de voyages par année, et autres propositions du genre. A mon avis, c'est une formule inapplicable. Il s'agit de l'une de ces situations sur laquelle il est presque impossible de légiférer

parce que le genre de mesure qui serait nécessaire ne pourrait être appliquée.

Je crois qu'il nous faudra dire un bon jour que rien de tout cela n'est plus déductible aux fins de l'impôt sur le revenu et que l'impôt sera calculé en fonction du prix des marchandises. Ce serait la seule façon de s'assurer que l'on atteindra, par l'impôt, certaines sources très importantes de bénéfices perçus autrement qu'en espèces. Abstraction faite de l'injustice de notre présent système fiscal, cette mesure atrophie l'efficacité au pays. Bien des privilèges fiscaux accordés aux industries les rendent moins efficaces. Comme le signalait la Commission Carter, les bonifications spéciales consenties aux industries pétrolières et minières ont eu pour effets néfastes, entre autres, d'engendrer une structure relativement inefficace. Des capitaux trop considérables ont été placés dans ce secteur. Cette décision au sujet des placements a été prise afin de pouvoir profiter d'avantages fiscaux, d'éviter le paiement d'impôts et non pas parce que l'industrie avait besoin de cet argent.

• (9.20 p.m.)

J'ai peine à comprendre pourquoi en cette période de notre histoire, alors que nous sommes censés évoluer vers une société plus égalitaire, un ministre des Finances présente une mesure fiscale si rétrograde, un impôt de progrès social dont le plafond est fixé à $120. On a prétendu qu'on agit ainsi parce que le ministre ne veut pas partager ses revenus avec les provinces. C'est un moyen de s'assurer qu'il ne devra pas le faire. Si tel est le cas, je trouve que c'est une des pires excuses qu'on puisse invoquer pour prélever un impôt de ce genre. On pourrait croire que le gouvernement fédéral est en guerre avec les provinces canadiennes. On se demande si le gouvernement fédéral pense que les provinces font partie du Canada. Ce n'est pas que les provinces refusent de partager les recettes fiscales avec le ministre. Ce dernier sait fort bien qu'elles seraient désireuses de partager ces recettes fiscales, mais le ministre ne veut pas en entendre parler.

Une partie de la philosophie dont s'inspirent les vis-à-vis veut qu'ils ne travailleront plus à percevoir les impôts pour les provinces comme par le passé. Cela leur sera très avantageux. Les libéraux pourront entreprendre la prochaine campagne électorale en faisant figure de héros. Ils n'ont pas trop augmenté les impôts, et ils peuvent rejeter la responsabilité sur les assemblées provinciales et dire: «Soyez les méchants. Augmentez les impôts, et exposez-vous à la colère du public. Nous sommes saufs». A mon avis, c'est une attitude très malhonnête de la part d'un gouvernement, surtout quand il est évident, dans un pays comme le nôtre, que le gouvernement fédéral est plus en mesure d'augmenter les impôts que les provinces. Nous savons que les moyens et la capacité de lever des impôts varient considérablement d'une province à l'autre, et si le gouvernement fédéral choisit de ne pas aider les provinces à recueillir les revenus dont elles ont besoin, la terrible disparité qui existe déjà au pays s'aggravera. Il n'est pas digne du gouvernement d'adopter une telle attitude pour des raisons politiques.

Je termine, monsieur l'Orateur, en rappelant que l'assurance et les arguments fallacieux du ministre ne convaincront pas un seul Canadien que cet impôt est équitable ou juste.

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, depuis mon arrivée à la Chambre, en 1962, j'ai appris à craindre les bills modifiant la loi de l'impôt sur le revenu autant que les exposés budgétaires. Je les crains parce que les amendements à la loi de l'impôt ont toujours été au détriment du contribuable canadien, et qu'ils ont toujours contribué à dépouiller de plus en plus le travailleur, le cultivateur, l'ouvrier, enfin celui qui a le plus besoin de son revenu. Peu importe à quel niveau on impose des taxes, elles retombent toujours sur le dos du consommateur.

L'amendement visant à modifier la loi, soit le bill C-191, contribuera à enlever encore une fois du pouvoir d'achat au consommateur canadien.

Chaque fois que le gouvernement a présenté une loi visant à modifier le système fiscal, surtout au cours des dernières années, il a prétendu le faire dans le but de combattre l'inflation. Toutefois, il en est résulté une augmentation des taxes et le coût de la vie s'en est accru d'autant. Il semblerait que cette inflation, que cette hausse galopante des prix fait l'affaire du gouvernement, parce que chaque fois que les prix augmentent, cela constitue une nouvelle augmentation de taxes, sans qu'il soit nécessaire de présenter un nouveau bill, ni de le dire aux contribuables canadiens. Plusieurs ne se rendent pas tout à fait compte que chaque augmentation des prix est en même temps une augmentation de taxes.

Je voudrais, monsieur l'Orateur, donner un exemple assez frappant de ces augmentations de taxes. Je prendrai le domaine de la construction d'habitations. Dans la région que j'habite, c'est-à-dire l'Abitibi, à l'automne de 1968, le colombage coûtait $96 les 1,000 pieds; à ce montant il fallait ajouter la taxe fédérale de 11 p. 100—$10.56—et la taxe provinciale du Québec, en sus de la taxe fédérale, de 8 p. 100—$8.52—pour en arriver à un coût total de $115.08.

Au printemps de 1969, le même produit accusait une hausse de $24 les 1,000 pieds et se vendait $133.20, y compris la taxe fédérale de 11 p. 100. Il fallait ensuite ajouter la taxe provinciale du Québec de 8 p. 100, ce qui donnait un total de $143.86 pour 1,000 pieds de bois.

On constate donc que pour la même quantité de bois, les taxes fédérale et provinciale représentent une augmentation de $28.78.

Monsieur l'Orateur, j'ai voulu apporter cet exemple à la Chambre pour démontrer que chaque hausse du coût de la vie équivaut à une hausse de taxes aux deux niveaux de gouvernement.

On retrouve la même situation dans l'industrie de la chaussure, du vêtement, de l'ameublement, bref, dans toute l'industrie manufacturière canadienne.

Quand j'entends le gouvernement dire qu'il veut lutter contre l'inflation, je me dis qu'il n'est pas sérieux du tout, et que les mesures qu'il prend en vue de combattre l'inflation ne produisent d'autre résultat que de l'augmenter, parce que cela fait son affaire.

Dans ce bill, il est question de progrès social. Mais on impose une nouvelle taxe qui s'élèvera jusqu'à $120.

Il n'est peut-être pas tellement nécessaire d'insister sur ce sujet, car on l'a assez souvent soulevé en cette enceinte. Des protestations sont venues de toutes parts contre cet impôt dit de progrès social, qui enlève du pouvoir d'achat là où il n'y en a déjà pas suffisamment.

Quand on considère la façon dont un gouvernement doit se financer pour assurer l'administration du bien public, on ne peut faire autrement que de le condamner. A mon sens, un système fiscal ne devrait jamais avoir pour but de financer l'administration d'un gouvernement souverain, mais tendre plutôt à régulariser le flot monétaire dans le pays, prendre l'argent là où il y a excédent.

• (9.30 p.m.)

Lorsqu'il y a manque d'argent, dans un secteur quelconque de l'économie, qu'il s'agisse de l'agriculture, de l'industrie, du domaine ouvrier, cela crée nécessairement un malaise comme celui qui existe actuellement au Canada. Il y a crise de chômage et de pauvreté dans les domaines agricole et ouvrier, et le gouvernement s'acharne à aller chercher de l'argent dans ces domaines, où il n'y en a pas même assez.

S'il arrive qu'à un niveau quelconque de l'économie d'un pays, il y ait trop d'argent, cela peut créer un malaise aussi grave que s'il n'y en avait pas assez dans d'autres milieux.

A mon avis, le système fiscal doit servir de soupape de sûreté, c'est-à-dire que lorsqu'il y a trop d'argent, à un niveau quelconque de l'économie du pays, le système fiscal doit permettre que l'on prenne l'argent où il y en a trop. A ce moment-ci, monsieur l'Orateur, je vise la création d'un monopole, et c'est à ce moment-là que le système fiscal doit intervenir.

C'est pourquoi je dis—et je pense que, à ce sujet, je suis appuyé par mes collègues du Ralliement créditiste—que le seul système fiscal acceptable est celui de l'imposition à la source. Cependant, l'exemption d'impôt doit être suffisant pour laisser à l'individu un pouvoir d'achat qui lui permettra d'honorer ses obligations, car l'exemption de base actuelle est nettement insuffisante pour satisfaire les besoins des travailleurs et des consommateurs. Au fait, l'exemption de base de $1,000 est la même, je pense, qu'il y a 10 ou 12 ans. Cela n'a pas changé, malgré les charges énormes qui assaillent de toutes parts les familles canadiennes.

Alors, je suis d'avis qu'au lieu d'instituer une taxe directe, une taxe à la source qu'on appelle taxe de progrès social, laquelle enlève du pouvoir d'achat aux familles, aux individus, à ceux qui en ont besoin, le gouvernement aurait été beaucoup plus sage de porter l'exemption de base des célibataires de $1,000 à $2,500, et celle des contribuables qui ont des personnes à charge à un minimum de $5,000.

Si le gouvernement avait adopté ces mesures que nous réclamons depuis de nombreuses années, il aurait rendu un fier service aux familles canadiennes, aux travailleurs canadiens, à ceux qui en ont le plus besoin.

Un des collègues du ministre des Finances (M. Benson), l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford), déclarait, dans un discours qu'il prononçait à une réunion fédérale-provinciale, le 19 décembre 1968, que les principaux moyens sur lesquels le gouvernement fédéral comptait pour réglementer le niveau de l'activité économique et le taux de l'augmentation des prix étaient les programmes monétaires et fiscaux.

Il semble que le gouvernement fédéral ne puisse trouver d'autres moyens que des programmes monétaires et fiscaux pour réglementer le niveau de l'activité économique et le taux d'augmentation des prix. Étant donné tout ce qui se passe au Canada, j'estime que le gouvernement s'est très mal servi de ces programmes monétaires et fiscaux, car les résultats sont tout à fait contraires.

Ce bill qu'on nous demande d'étudier, à la veille d'un autre discours sur le budget, tire son origine de l'exposé budgétaire du mois d'octobre 1968.

Monsieur l'Orateur, je me demande un peu pourquoi le gouvernement a attendu si longtemps pour présenter ce bill, s'il voulait à tout prix faire adopter cette loi. Si cette mesure vise à améliorer la situation économi-

que, le niveau d'emploi au Canada et l'administration du gouvernement, je me demande pourquoi on a attendu si longtemps pour la présenter.

Nous attendons l'exposé budgétaire de demain avec appréhension, car comme c'est l'habitude du gouvernement actuel de faire, il y aura, dans ce discours sur le budget, des mesures qui ne seront pas à l'avantage du peuple canadien, si l'on s'en tient aux déclarations que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a faites récemment, alors qu'il annonçait des réductions dans les dépenses du gouvernement. Nous avons lieu d'être inquiets et d'attendre avec appréhension l'exposé budgétaire.

Dans le bill à l'étude, il n'y a rien qui puisse assurer aux contribuables canadiens des jours meilleurs. Le niveau de chômage est très élevé. Les contribuables canadiens manquent de pouvoir d'achat et, par ce bill, on veut leur en enlever davantage.

A mon sens, tous ceux qui sont inquiets de l'administration fiscale actuelle ont raison, parce qu'il n'est plus possible d'épargner, et même l'épargne la plus modeste est taxée. Cette année, on a même exigé du petit épargnant une taxe sur l'intérêt, à compter de $10, ce qui veut dire qu'on ne peut plus épargner quelques dollars en prévision des mauvais jours.

Voilà une injustice qui frappe encore une fois le pauvre, le petit ouvrier, le petit épargnant, et qui fait la honte du gouvernement actuel. Nous ne pouvons être fiers du présent gouvernement ni des dispositions qu'il nous demande d'étudier ce soir. Pour ma part, je n'ai pas l'intention d'approuver ce bill.

• (9.40 p.m.)

[*Traduction*]

M. F. J. Bigg (Pembina): Monsieur l'Orateur, l'impôt sur le revenu vise chaque foyer canadien. De nos jours, alors que les impôts augmentent constamment, les Canadiens s'alarment. Non seulement les impôts fédéraux battent tous les records mais les provinces engagent aussi de folles dépenses. S'étant fait dire «non» à la table de négociations fédérales, elles regagnent leurs pénates et envisagent les moyens de recueillir des fonds supplémentaires par elles-mêmes. Tout le monde se met de la partie. Ma mise en garde s'adresse aux autorités provinciales autant qu'au ministre des Finances (M. Benson). Les légistes du Canada à l'échelon municipal, provincial et fédéral devraient discuter ensemble des moyens de supprimer le gaspillage et les folles dépenses aux trois paliers de gouvernement. On devrait incorporer des priorités au régime fiscal parce qu'aucune économie et idéologie au monde ne peut défendre un régime fiscal qui absorbe plus de la moitié des gains d'un contribuable.

Voyez un peu ce qui se passe en Angleterre. Je remarque que mes amis de gauche déclarent: «Une fois qu'on aura remplacé le gouvernement libéral par un gouvernement socialiste, tout ira bien.» Je leur conseille de lire les journaux. L'expérience socialiste en Angleterre est une farce lugubre, parce que, notre premier ministre (M. Trudeau) le sait bien, le communisme et le socialisme—qui ne sont qu'une seule et même théorie—ou les applications extrêmes de ces théories sociales, ne réussiront simplement pas.

Au cas où quelqu'un m'accuserait de m'en prendre aux communistes, permettez-moi de dire que, dans ses propres écrits, le premier ministre signale clairement que, selon lui, le communisme ou le socialisme ne survivront pas. D'après lui il faut modifier ces théories. Il songe sans doute à ses propres théories politiques. Conscient du fait que le socialisme ne réussirait pas, il s'est joint au parti libéral afin de s'assurer le pouvoir politique nécessaire pour appliquer sa propre version du socialisme. Cela ne marchera pas. Dans la pratique, aucun élément d'aucune théorie socialiste ne réussira. Le 8 février 1933, M. Woodsworth, père spirituel du socialisme au Canada, a dit qu'en définitive il n'y avait aucune différence entre le communisme et le socialisme. La différence tient aux méthodes qu'emploient les partisans de ces idéologies pour atteindre leurs fins. Mais les fins du communisme et du socialisme sont les mêmes.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Qui a dit cela?

M. Bigg: M. Woodsworth a dit cela à la Chambre le 8 février 1933 en répondant à une question posée par un député libéral. Celui-ci lui avait demandé quelle était la différence entre le communisme et le socialisme, ce à quoi M. Woodsworth a répondu que leurs fins étaient les mêmes. On a ensuite demandé,...

M. Winch: Le député me permettrait-il une question? Où dans le hansard trouve-t-on cela: à quelle page et sous quelle date?

M. Bigg: Je le dirai au député en temps et lieu.

M. Winch: Le député aurait-il l'obligeance de nous le dire maintenant, puisque nous y sommes?

M. Bigg: Je donnerai la date au député. Il pourra consulter le hansard lui-même. Ne gaspillez pas un bon discours, je vous prie.

Des voix: Bravo!

M. Bigg: Les fins du communisme et du socialisme sont les mêmes, c'est-à-dire l'étati-

sation en tout et partout de l'économie. Les socialistes estiment que les gens ordinaires ne peuvent s'occuper de leurs propres affaires. A mon avis, ils le peuvent. Il se trouve que je suis d'avis que les gens ordinaires sont ceux qui peuvent le mieux s'occuper de leurs affaires. J'estime que tout régime fiscal qui enlève en impôts plus de 50 p. 100 du revenu des citoyens est injuste. Il me semble que nos gouvernements, aux trois niveaux, devraient se donner la main et s'entendre sur leurs priorités afin que notre régime fiscal soit un peu plus démocratique. Je suis d'avis que tous les citoyens ont le droit de dépenser au moins 51 p. 100 de leur revenu pour eux-mêmes.

Je m'empresse d'ajouter que je saisis la différence entre la justice sociale et le socialisme. Je crois, moi aussi, que tout le monde devrait pouvoir se faire soigner et bénéficier d'une certaine sécurité; je crois dans bon nombre des programmes que les socialistes et mêmes les communistes veulent pour tout le monde. Moi aussi, je veux que tout le monde soit traité justement. Mais cela n'est réalisable que lorsque les individus sont libres de s'occuper de leurs propres affaires. On n'y parviendra jamais dans un état policier. Ceux-ci coûtent beaucoup trop cher à faire vivre. Le genre d'état policier que nous avons déjà se révèle beaucoup trop coûteux. Nous avons trop de fonctionnaires à tous les niveaux du gouvernement. Certains d'entre eux ne sont pas nécessaires et beaucoup d'entre eux sont trop payés. Dans bien des cas, nous les voyons construire des empires. Je me demande souvent de combien de ces fonctionnaires inutiles et trop payés nous pourrions nous dispenser. Nous ne pouvons blâmer nos impôts élevés sur nos frais de défense. A en croire ceux qui occupent les banquettes ministérielles d'en face, il semble que nous n'ayons plus besoin d'aucune forme de défense au Canada. Désormais, nous serons un peuple pacifique occupé seulement à maintenir la paix. Ce genre de théorie récoltera l'appui des socialistes. Il semble que personne ne s'interroge sur ce que veut dire exactement maintenir la paix.

Pourquoi dépenser de l'argent à constituer une bureaucratie si en même temps on bat en brèche le travailleur individuel? Nous devrions ôter le fardeau des épaules du travailleur canadien. Il devrait être libre. A quoi sert de combattre la Russie et la Chine communiste lorsqu'on a perdu la partie chez soi. Nous devrions tous y songer. Je suis en faveur du concept de l'individualisme. Nous devons nous assurer que nous sommes les maîtres dans notre propre maison et que nous le demeurerons. Quel genre de gouvernement peut permettre cela? Je le répète, si l'on considère l'Angleterre socialiste, on s'aperçoit que le socialisme est un lamentable échec. Est-ce leur faute s'ils ne savent pas où ils vont? Leurs temples du savoir sont remplis de socialistes fabiens et de sympatisants et ce sont ces gens-là qui conseillent le gouvernement et s'efforcent de diriger le pays. Notre propre premier ministre a été formé dans une de ces institutions fabiennes où l'on apprend à penser. Il connaît tout ce qui a trait au socialisme fabien; il a écrit trois livres à ce sujet.

• (9.50 p.m.)

Le chef de l'opposition a aussi quelque teinture de socialisme fabien, ayant été étudiant à Harvard, un des hauts lieux du fabianisme. Voilà pourquoi, sans doute, il a mis son doigt dans le trou de la digue. Il espère enrayer l'inondation. C'est bien cela qu'il s'efforce de faire. Les socialistes me rappellent une histoire. Des gens étaient montés dans un train. Dans la locomotive se trouvait un fou qui faisait fi de toutes les anciennes règles. C'est ce que font les jeunes aujourd'hui. Le père a toujours tort. Tout ce qu'ils apprennent est mauvais, la nouvelle liberté, la nouvelle société permissive. Tout est mauvais. Ils se paient du bon temps. Le train a continué sa route, traversant un village sans s'y arrêter. Les gens qui voulaient y descendre n'ont pu le faire. Le train a franchi le village à toute allure. Tout le monde a ri. Tout le monde s'amusait. Cependant, les sourires ont vite disparu. Le train a traversé tous les villages sans s'arrêter. Tôt ou tard, chacun s'est senti frustré, car le train ne s'est arrêté nulle part. Quand le train est arrivé au terminus, les gens ont compris qu'ils avaient été roulés. Il n'y avait eu aucun arrêt parce que le chauffeur de la locomotive ne savait pas où il allait.

Ce n'est pas drôle. L'histoire est si vraie que j'en frissonne. Je m'inquiète vraiment. Je sais où je vais. Je vais combattre cela aussi longtemps qu'il me restera un souffle de vie. Je crois aux droits des particuliers de gagner leur vie. Je crois à la responsabilité du gouvernement d'encourager les hommes à se perfectionner. Je crois au programme de formation que notre gouvernement a institué afin que les jeunes gens ne soient plus sur la liste des assistés sociaux. Ceux qui ont abandonné leurs études ont ainsi la chance de recevoir une formation technique qui leur permettra d'extraire le charbon des mines et de forer des puits de pétrole. En assurant une formation technique et une instruction gratuite aux jeunes, nous leur permettons de jouir de *love-ins*, de *sit-ins*, de *sleep-ins*, de *cash-ins*, de *wine-ins*, de *bed-ins* et de tous les autres *ins* qui sont impossibles sans le charbon, le pétrole, l'uranium, le nickel et le dur labeur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous avez oublié les *speak-ins*.

M. Bigg: J'éprouve de la sympathie pour les travailleurs canadiens, car je l'ai été toute ma vie avant mon arrivée à la Chambre. C'est le plus dur travail que j'aie jamais exécuté et le gouvernement perçoit encore plus de 50 p. 100 de mon revenu. Cela peut sembler un montant élevé ou infime selon qu'on considère le montant brut ou net. Je ne suis pas très heureux de constater que le gouvernement s'empare de plus de 50 p. 100 de mon revenu. Je suis certain que ceux qui m'écoutent ou qui prendront le temps de lire le hansard ou les journaux locaux pour voir mes tristes propos ce soir sont également mécontents. Je voudrais que ce ne soit pas vrai, mais malheureusement ce l'est. Je n'aime pas adopter une attitude négative. Je ne suis pas porté aux jérémiades.

Je ferai quelques propositions positives pour contourner la situation. Voici la première: Ne suivez pas chaque dieu étrange qui se présente, que ce soit le regretté M. Carter ou un autre. Aucun Canadien n'a le monopole du savoir. Dans son magnifique rapport sur la fiscalité, M. Carter a commis quelques erreurs monumentales. Il a semblé oublier que la plus-value n'est pas exclusive aux propriétaires forains, aux spéculateurs et aux agioteurs. Certaines plus-values sont gagnées par des gens qui acquièrent des biens par un labeur acharné et des épargnes de toute une vie. Ils travaillent dur à déblayer un terrain pour y construire une maison, à empiler des pierres pour une clôture, afin d'avoir un sol arable. Ils ont le droit de léguer cela à leurs fils et à leur veuve.

Aussi longtemps que nous aurons des agences de l'État comme la Commission du blé et les offices de commercialisation pour vendre les produits récoltés sur les petites fermes, les étudiants pourront obtenir leurs parchemins dans un régime d'enseignement en grande partie gratuit. Ils ont droit à leurs théories. J'en ai lu plusieurs ces dix dernières années, et la plupart m'ont ennuyé mortellement parce qu'elles semblent apporter des réponses globales aux problèmes de l'agriculture. Certains de ces diplômés d'université n'ont même jamais trait une vache. Ils ont presque paralysé l'agriculture au Canada. Ils ne se rendent pas compte que l'agriculture est plus que la prétendue efficacité, qui consiste à utiliser une charrue et un tracteur plus gros et meilleurs pour travailler la terre davantage pour avoir des fermes plus grandes et meilleures. Ils ne se rendent pas compte qu'il y a encore des gens qui aiment la terre et qui voudraient y demeurer aussi longtemps qu'ils en auront les moyens, malgré tout ce que le gouvernement du Canada peut faire pour leur rendre la vie aussi difficile que possible. Tous les gouvernements ont été, jusqu'ici, coupables de fautes semblables. Je ne dis pas qu'il est possible de dégourdir un gouvernement, mais chaque ministre de l'Agriculture est un peu plus sage lorsqu'il quitte son poste que lorsqu'il y a accédé. Je dis au ministre de l'Agriculture (M. Olson): Ne perdez pas votre temps à écouter vos 40 spécialistes. Une fois, de temps à autre, vous devriez rendre visite aux agriculteurs qui traient encore les vaches et élèvent des volailles. Le ministre devrait se rendre compte qu'il s'agit d'une réalité très importante au Canada. Que Dieu nous vienne en aide si nous n'avons un endroit où aller nous reposer lorsque nous ne pourrons plus supporter la vie trépidante des villes. Il est parfois nécessaire de retourner à ce genre de vie. En conséquence, nous ne devrions pas fermer toutes les fermes familiales au Canada pour répondre aux vœux des gens bien pensants qui se disent socialistes—communistes, ou que sais-je encore—et qui prétendent que l'État a le droit de vous dicter votre conduite. Vous pouvez empêcher l'État de se mettre le nez dans vos chambres à coucher, mais pouvez-vous l'empêcher de se mettre le nez dans votre poulailler? Je dis qu'il est temps que le gouvernement se réveille.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Comme il est dix heures, il est de mon devoir de mettre en délibération les questions qui doivent être débattues en ce moment.

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

AIR CANADA—WINNIPEG—TRANSFERT DE LA BASE À LA NORTHWEST INDUSTRIES LIMITED

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'espérais que le nouveau ministre des Transports (M. Jamieson) serait ici ce soir pour répondre à ma question. En disant cela, je compte avoir un signe de son remplaçant, mais personne ne bouge. Si j'attends une demi-minute, quelqu'un viendra peut-être.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je répondrai à sa place.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le sympathique ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et d'autres affaires, a offert de s'en occuper.

Le mercredi 23 avril, comme en fait foi la page 7864 du hansard, j'ai posé une question au député de Trinity (M. Hellyer), qui était alors ministre des Transports. Je lui demandais à quelles conditions feraient face les employés d'Air Canada après le transfert de

la base d'Air Canada de Winnipeg à la Northwest Industries Limited. Je demandais notamment quelles mesures le gouvernement prendrait pour s'assurer que les employés touchés par cette initiative ne seraient pas mis à pied ou forcés d'accepter du travail à des salaires inférieurs. Je m'interromps, monsieur l'Orateur, car le ministre des Transports (M. Jamieson) vient justement d'arriver. Il sait sûrement de quoi je traite et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) peut se détendre. Le ministre des Transports d'alors m'avait répondu qu'il avait communiqué avec les dirigeants d'Air Canada à ce sujet, pour en obtenir des renseignements, mais que ces derniers s'occupaient de la grève qui sévissait alors. Je lui ai posé la question supplémentaire suivante:

• (10.00 p.m.)

Le ministre ne sait-il pas que j'ai demandé quelles mesures le gouvernement prenait? Ne peut-il pas répondre à cette question maintenant?

Le député de Trinity (M. Hellyer) a alors répondu:

Quand le gouvernement a donné cette directive à Air Canada, il a dit qu'il voulait que les employés soient traités équitablement.

Je suis revenu à la charge:

Le ministre ne sait-il pas que le gouvernement a non seulement signifié qu'il voulait qu'on les traite équitablement mais qu'il y veillerait? En l'occurrence, qu'a-t-on fait pour respecter cet engagement?

A ce moment-là, monsieur l'Orateur a dit que la question se transformait en débat et j'ai dit «Dix heures, monsieur l'Orateur» et je crois que quelqu'un a ajouté «Dites-lui son fait», mais on ne l'a pas consigné au hansard.

Je suis heureux de voir le nouveau ministre des Transports ici, ce soir. Je sais que la partie était déjà passablement engagée lorsqu'il est entré en fonction mais malgré cela, il est au courant de la situation concernant la base d'Air Canada à Winnipeg et du mécontentement qu'elle a suscité. Même parmi les députés ministériels, il y en a, comme le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Osler), qui ne sont toujours pas satisfaits du déménagement de la base de Winnipeg à Montréal. C'est d'un fait accompli qu'il nous faut traiter maintenant, mais il me semble que les employés ont le droit de s'attendre à ce que le gouvernement fasse honneur à ses engagements.

Ces engagements, si je les ai bien compris, prévoyaient que les salaires ne seraient pas réduits, que les ouvriers ne perdraient pas leurs droits à la retraite et que le transfert ne

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

leur nuirait en rien en tant qu'employés. Mais il y a des doutes sérieux, à Winnipeg, à ce sujet. La Northwest Industries n'a fourni aucune assurance qu'elle accorderait à ces hommes les mêmes barèmes de traitement que leur accordait Air Canada. Il y avait le fait qu'en travaillant pour Air Canada, ils dépendaient de la juridiction ouvrière du gouvernement fédéral. Avec la Northwest Industries, ils dépendront de la juridiction provinciale. Or, il y a des doutes au sujet de leur régime de retraite et de tout le reste.

J'ai certainement épuisé mes sept minutes de parole pour décrire la situation au ministre, bien qu'il la connaisse certainement. Je tiens beaucoup plus à l'entendre qu'à parler moi-même, ce soir, à ce sujet. Que fait-il en tant que nouveau ministre des Transports pour s'assurer que les promesses faites à ces employés au sujet de ce transfert—ce sont les promesses du gouvernement et non pas d'Air Canada—sont effectivement tenues?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je voudrais commencer par dire au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) que je connais parfaitement sa sollicitude envers les ouvriers impliqués dans ce transfert de responsabilités à Winnipeg, et qu'en outre, je partage et j'approuve cette sollicitude. J'ai appris que des négociations débuteront le 10 juin entre Air Canada et l'organisation concernée qui est, je crois, l'Association internationale des machinistes, à l'égard de l'ensemble du problème et de l'incertitude qui existe dans cette région.

Il n'y a aucun doute dans mon esprit ni, je crois, dans l'esprit du gouvernement, que ces ouvriers qui ont dû quitter leur domicile ou qui ont changé d'employeur involontairement ont droit à un traitement juste et raisonnable. Or, cela comprend les choses mentionnées par le député. Il s'agit maintenant de savoir si nous pouvons attendre le réusltat des pourparlers et des négociations qui auront lieu entre Air Canada et les machinistes pour déterminer s'il en résultera ou non un accord à l'amiable et satisfaisant pour tous les intéressés.

D'après les renseignements que j'ai obtenus, il ne manque pas, tout d'abord, d'autres possibilités d'emploi. Il y a suffisamment de travail et le rythme d'expansion dans cette région et dans ce domaine est même suffisant pour subvenir aux besoins de tous ceux qui désirent rester à Winnipeg, comme le souhaitent beaucoup d'entre eux, au lieu d'accepter l'autre emploi qu'on leur offre.

En second lieu, Air Canada s'est engagé, sauf erreur, à fournir des emplois ailleurs à

ses employés qui devront être déplacés. Troisièmement, le président du conseil d'administration d'Air Canada m'a assuré que la société ferait l'impossible pour veiller à ce que ces employés soient bien traités. Je ne saurais donner de réponse catégorique ou précise à mon honorable ami quant à l'issue des négociations, mais il serait peut-être plus sage pour le moment de ne pas prévoir de mécontentement, mais d'espérer que les négociations d'Air Canada avec les machinistes seront satisfaisantes. Je m'y engage. Si à cet égard un désaccord de taille se manifestait, à titre de ministre chargé de cette question, j'essayerai de rappeler à Air Canada les engagements qu'elle a pris à l'égard de ces ouvriers et de garantir dans la mesure du possible que dans la mutation du personnel d'une tâche à une autre, les bouleversements soient minimes, et que les droits fondamentaux du personnel, si ce sont là les termes appropriés, soient respectés. Bref, je pense que je serais porté maintenant—peut-être que mon ami estime que je devrais aller plus loin—à laisser les négociations se dérouler jusqu'à leur issue. Si celle-ci est satisfaisante, aucun autre problème ne se posera. Au contraire, si des difficultés surgissent, je puis donner l'assurance à mon ami que j'interviendrai de la manière que j'ai indiquée.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Parfait.

LA SÉCURITÉ SOCIALE—LA DISCUSSION DE LA MESURE AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, le 26 mai j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) si le nouveau programme de sécurité sociale présenté dernièrement dans le bill C-26 par le gouvernement du Québec aurait droit à l'aide fédérale dans le cadre du régime d'assistance publique du Canada. Si j'ai posé cette question c'est qu'à titre de Québécois, je tiens à ce que le Régime d'assistance publique du Canada soit applicable au Québec.

Quand la Chambre a adopté le régime d'assistance publique du Canada, le 15 juillet 1966, j'en étais fort enthousiasmé. Cela a été un des points saillants de la plateforme électorale du parti libéral lors des élections fédérales de 1965, en raison des nombreuses mesures progressistes qu'il renfermait, en vue de réformer notre législation de sécurité sociale. En fait, il renfermait de nombreuses mesures préconisées depuis des années par le Conseil canadien du Bien-être.

Les députés s'en souviendront, le régime d'assistance publique du Canada prévoyait, entre autres choses, que les nombreux programmes canadiens de sécurité sociale seseraient remplacés par un programme d'ensemble. Il prévoyait également qu'on remplacerait l'évaluation des moyens par l'évaluation des besoins. En outre, il renfermait certaines dispositions permettant aux gens dont la demande d'assistance publique avait été refusée d'interjeter appel en quelque sorte. A tout prendre, il devait apporter un programme d'assistance beaucoup plus étendu, plus général et mieux coordonné.

J'ai dit que ce programme, le régime d'assistance publique du Canada, avait été adopté à la Chambre en 1966. Il y a environ trois ans de cela. A ma connaissance, deux provinces seulement ont adhéré au programme jusqu'ici. Il s'agit de la Saskatchewan et de l'Alberta. Quand j'ai appris que la province de Québec avait proposé un nouveau programme, connu comme le bill 26, je me suis réjoui, mais je déplore l'habitude de plusieurs provinces qui participent à des programmes fédéraux d'être portées à s'attribuer le mérite des programmes en marche, en donnant à leurs habitants l'impression que ces programmes sont tout à fait provinciaux.

Le ministre pourrait-il me dire si le bill C-26 respecte les dispositions et les normes du régime d'assistance publique du Canada et si le gouvernement fédéral va contribuer financièrement à la mise en œuvre de ce régime. Nombre de députés savent que les provinces doivent sans tarder participer au régime d'assistance publique du Canada. Nous avons eu de nombreux exemples de personnes qui, à l'heure actuelle, sont traitées injustement par des organismes de bien-être dans différentes provinces. Plus tôt ce programme entrera en vigueur, mieux elles s'en trouveront.

Je saurais gré au secrétaire parlementaire qui remplace le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) de me dire, ainsi qu'aux Québécois, si le bill C-26 relève bien du régime d'assistance publique du Canada et, si c'est le cas, quelles parties et dans quelle mesure?

[*Français*]

M. Rosaire Gendron (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je félicite l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) de sa préoccupation généreuse envers cette classe de la société qui a le plus besoin de la sollicitude des gouvernements pour la solution de ses problèmes.

En réponse à ses questions, je dirai que le bill 26 sur le bien-être social est conforme à

la loi de 1966 sur l'assistance publique. Je dirai qu'il est conforme non seulement à cette loi, mais aussi à la philosophie et à l'idéologie du ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro).

Nous défrayons 50 p. 100 du coût de toutes ces mesures sociales. Il s'agit, comme on le sait, d'une des recommandations que nous avons faites lors de l'élaboration de cette loi. La Commission Boucher a également fait la même recommandation en 1963. Nous croyons qu'il s'agit là d'une mesure fort progressive qu'ont déjà adoptée, comme l'a dit l'honorable député, certaines provinces, et nous invitons toutes les autres à emboîter le pas.

[*Traduction*]

LES PARCS NATIONAUX—BONNE-BAIE (T.-N.)—LE BAIL EMPHYTÉOTIQUE

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je prie le ministre de m'excuser de l'avoir fait revenir si tard à la Chambre car je sais à quel point il est occupé.

Depuis quatre ou cinq ans le gouvernement fédéral, de concert avec la province de Terre-Neuve, a dépensé des milliers de dollars à la recherche d'un programme visant à donner plus d'essor à l'économie de cette province. Nous constatons maintenant que nous ne sommes pas plus avancés parce que le programme que la province a présenté au gouvernement fédéral a été jugé totalement insuffisant. Après des années de recherche et d'étude et un gaspillage de sommes considérables, faute de planification nous voilà revenus à notre point de départ. C'est vrai surtout de la côte ouest de Terre-Neuve où, même s'il s'y trouve un potentiel à développer sans égal ailleurs au Canada, ni l'un ni l'autre des deux niveaux du gouvernement n'a réussi à voir clair tant l'abondance est considérable.

Cela m'amène à mon grief, la question du parc de Bonne-Baie dans l'ouest de Terre-Neuve. Depuis mon arrivée ici l'an dernier, j'ai fait tout mon possible pour convaincre le gouvernement des effets avantageux qu'aurait la création d'un parc national sur l'économie de cette région. Permettez-moi de signaler quelques-uns des avantages manifestes qu'il y aurait à créer un parc national dans la région de Bonne-Baie; je suis convaincu que le ministre les connaît bien. La région de Bonne-Baie est dotée de peut-être les plus beaux paysages au Canada. Elle pourrait devenir le Banff de l'Est. On y trouve des caribous de Terre-Neuve, des lièvres de l'Arctique et une espèce très rare de martre de Terre-Neuve, qu'on ne trouve dans aucun autre parc national, du moins pas en Amérique du Nord. En outre des grèves surélevées et des terrasses marines offrent une des différences géographiques les plus intéressantes de toute la province.

Bonne-Baie se trouve à l'extrémité de la région où habite la moitié de la population de l'Amérique du Nord. Nos ressources, nos richesses sont l'air pur, l'eau, les arbres et le paysage. Les gens prévoyants de l'Amérique du Nord ont compris qu'il s'agissait là d'un endroit idéal pour une parc national. La Commission royale d'enquête sur la situation et les perspectives économiques de Terre-Neuve a estimé qu'il y avait, en dehors de la province, un marché de 62 millions de personnes à la recherche d'occasions de tourisme et de loisirs que l'on trouve sans difficulté à Terre-Neuve, et cela chaque année dans un rayon de 1,200 milles de Port-Aux-Basques.

De nouvelles statistiques montrent que tout visiteur qui entre dans un parc national y dépense entre $25 et $45. Il ne faut ni être trop optimiste ni particulièrement intelligent pour se rendre compte que si nous attirions, ne fût-ce que 2 p. 100 de ces touristes en puissance, cela voudrait dire 25 millions de dollars assurés par an à l'économie de la côte Ouest de la seule île de Terre-Neuve. La création d'un parc national à Bonne-Baie serait idéale pour lancer un programme d'expansion à Terre-Neuve. Les programmes secondaires qui viendraient s'ajouter à un plan de ce genre en récompenseraient l'investisseur à 100 p. 100. Il ne faut pas être grand clerc pour voir que la création d'un parc national aurait pour effet de susciter un centre touristique en dehors de la région immédiate et nécessiterait la création d'hôtels de tourisme, de motels, de stations-service, de magasins de cadeaux, de restaurants ainsi que de terrains de golf, un centre de yachting et de magasins de sport. Cela permettrait d'employer les centaines de citoyens de la région qui aujourd'hui ne se trouvent aucun emploi.

En outre, la Commission royale d'enquête affirme que le parc projeté dans l'ouest de Terre-Neuve devrait être aménagé sans tarder et elle en fait la recommandation. Mais pour une raison quelconque, des esprits supérieurs ont empêché tout progrès en prétendant artificieusement que l'implantation d'une mine de silice serait plus avantageuse que le parc pour l'économie de la région. Toutefois, la politique gouvernementale sur l'établissement des parcs nationaux indique nettement que les activités essentielles qui sont préjudiciables aux valeurs historiques naturelles et qui ne devraient pas—j'insiste là-dessus—être permises dans un parc national sont (1) l'extraction minière ou l'exploitation des ressources de la terre ou des eaux dans le principal

but d'en retirer un profit et (2) tout ce qui cause la pollution de l'air, du sol ou de l'eau. J'espère que nous avons maintenant renoncé à cette mentalité négative qui a nui à l'aménagement du parc.

Le 11 mars, comme en fait foi la page 6458 du hansard, le ministre m'a dit à la Chambre que le gouvernement fédéral en était venu à une entente avec le premier ministre de Terre-Neuve et qu'on allait procéder à l'établissement d'un parc à Bonne-Baie. Il y a de cela trois mois, monsieur l'Orateur, et il n'y a pas d'entente. Grâce au nouveau ministère de l'Expansion économique régionale, qui travaille de concert avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, nous disposons des rouages voulus pour transformer une région sous-développée, dépourvue de ressources et où le chômage est élevé, en une des régions les plus prospères de Terre-Neuve, sinon du pays tout entier, qui contribuerait pour beaucoup à stimuler la croissance économique dans l'ouest de Terre-Neuve.

Le ministre suppléant de l'Expansion économique régionale a dit:

> Ce qu'il nous faut faire c'est de trouver les endroits clés qui, dans cette région en particulier, peuvent servir à faire démarrer un processus différent, à stimuler la croissance qui pourrait activer d'autres facteurs de croissance. Il nous faut une interaction des forces pour le mouvement au lieu du marasme.

Voici ce que je demande au ministre par votre entremise, monsieur l'Orateur: Qu'attendons-nous? Qui entrave le progrès? Les citoyens de l'Ouest de Terre-Neuve se sont formés en associations responsables qui s'engagent à développer la province. Chaque citoyen de l'Ouest de Terre-Neuve reconnaît l'importance d'un parc national à Bonne Baie. Je sais que le gouvernement fédéral et le ministre veulent procéder à l'aménagement. Le ministre peut-il nous dire sincèrement et objectivement ce que nous pouvons faire pour lever les obstacles qui sont manifestes et nous attaquer à la tâche dans l'intérêt de Terre-Neuve et du Canada? Je le supplie de le faire.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) pour ses observations. Je dois lui signaler que pendant l'été de 1965, le gouvernement fédéral et celui de Terre-Neuve ont entrepris de concert une étude en vue de la création d'un second parc national à Terre-Neuve. Depuis, nous avons entamé l'étude du terrain.

J'avoue que ce sera un grand parc national. Je n'ai pas encore visité la région, mais j'espère le faire bientôt. J'ai vu de nombreuses photos de Bonne Baie et je reconnais avec le député qu'on y voit les plus beaux paysages que nous ayons au Canada. C'est peut-être l'un des coins les plus pittoresques dans l'Est du Canada. Il fera pendant de façon admirable au parc national de Forillon.

Quant au problème de l'extraction minière dans le parc, c'est là une des objections qu'on a soulevées en décembre 1968 lorsque le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous a signalé la présence possible de gisements ici. Par la suite, je me suis mis en rapport avec le premier ministre de Terre-Neuve et nous avons conclu une entente qui permettra à mon ministère de poursuivre les travaux commencés l'an dernier. Cet été, mes employés continueront les travaux de surface afin d'avancer la création d'un second parc national à Terre-Neuve.

• (10.20 p.m.)

J'entrevois, avec assez d'optimisme, que dans quelques années nous aurons un second parc national à Terre-Neuve. Chaque Canadien qui aura l'occasion de visiter cette province constatera que le gouvernement fédéral a toujours été à l'avant-garde de l'expansion du tourisme et qu'il a mis en relief les plus belles caractéristiques de Terre-Neuve en aménageant quelques excellents parcs nationaux dans cette province.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 25.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 3 juin 1969

La séance est ouverte à deux heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

[*Traduction*]

M. SALTSMAN—L'ASSISTANCE DES REPRÉSENTANTS DES PARTIS POLITIQUES AUX SÉANCES D'INSTRUCTION SUR LE BUDGET

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège, car, à mon avis, le gouvernement et les journalistes, le soir du budget, usurpent sur les droits et les responsabilités des députés à la suite d'une coutume qui remonte à de nombreuses années.

Avant l'exposé budgétaire, que le ministre des Finances (M. Benson) doit présenter à huit heures ce soir, les représentants de la presse seront informés, secrètement et confidentiellement, de son contenu et des ses propositions. Monsieur l'Orateur, il n'est pas question de fuites, évidemment, entre six heures et huit heures, puisque tous seront verrouillés dans une pièce qu'ils ne pourront quitter avant que le ministre commence son exposé à la Chambre à huit heures.

En octobre dernier, une requête a été présentée au bureau du ministre des Finances touchant la participation d'un représentant de mon parti à l'exposé du budget. On a refusé cette requête pour des raisons de temps et de précédent. On a déclaré que la question serait étudiée de nouveau et qu'on envisagerait la possibilité d'inviter, pour le prochain budget, des représentants de chacun des partis de l'opposition de participer à l'instruction des journalistes.

Nous sommes revenus à la charge et nous avons encore une fois essuyé un refus. C'est pourquoi je soulève maintenant la question. En raison de l'élément temps qui entre en jeu, de la nécessité pour les porte-parole des partis de l'opposition de commenter le budget, il importe que nous obtenions les mêmes renseignements, que nous bénéficions des mêmes privilèges que les journalistes, grâce à la présence d'un représentant désigné à l'instruction. Je suis prêt à proposer une motion, monsieur l'Orateur, si vous faites bon accueil à la question de privilège.

M. l'Orateur: Le député de Waterloo (M. Saltsman), en conformité du Règlement, a fait parvenir à la présidence un avis de la question de privilège qu'il avait l'intention de poser. La présidence a donc eu l'occasion d'étudier la situation et de décider si, oui ou non, il y a, à première vue, matière à poser la question de privilège.

Le député prétend que la décision du ministre des Finances (M. Benson) de refuser aux représentants des divers partis l'accès à l'instruction préalable à la présentation du budget constitue une atteinte aux privilèges du Parlement. Comme les députés le savent, depuis longtemps, il est d'usage de mettre à la disposition de la presse des renseignements concernant le budget quelques heures avant qu'ils ne soient communiqués à la Chambre. Cela s'effectue toujours, je crois, dans le secret le plus strict.

Le député de Waterloo soutient que si ces renseignements sont mis à la disposition de la presse, les représentants officiels des partis et autres représentants des membres du Parlement devraient y avoir droit également. L'objection soulevée par le député quant à la procédure suivie jusqu'ici suscite, bien entendu, un grand intérêt.

En réalité, ce problème a deux aspects. Premièrement, les renseignements devraient-ils être divulgués d'avance, même aux journaux? Deuxièmement, si on le fait, ou si l'on continue à agir comme dans le passé, ces renseignements sur le budget devraient-ils être divulgués d'avance à un groupe choisi?

Le premier aspect du problème a été soulevé en plusieurs occasions, notamment en janvier 1961, alors que l'Orateur, M. Michener, a dû se prononcer sur une question du même genre. Voici ses paroles:

> Je ne crois pas que la Chambre ait un droit suffisant à première vue pour exiger que le gouvernement, en déposant les renseignements complets, n'en donne pas un résumé aux journaux.

Dans le cas présent, je serais porté à me prononcer dans le même sens.

Peut-être cette pratique devrait-elle être réexaminée par l'exécutif ou les députés, mais je doute fort que pareil réexamen doive avoir lieu à la suite d'une question de privilège semblable à celle que le député de Waterloo a soulevée.

• (2.10 p.m.)

En l'occurrence, je propose qu'on réfléchisse à la question en vue, peut-être, de

l'étudier plus tard, quand le budget sera présenté, et que l'exécutif décide s'il doit y avoir des réunions d'information à l'avance dans de telles circonstances. Pour le moment, toutefois, je dois dire aux députés que la question de privilège n'est pas fondée à première vue et que la motion ne devrait pas être soumise à la Chambre à l'heure actuelle.

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège, puisque mon nom à titre de ministre des Finances a été mentionné relativement à cette question de privilège. Je voudrais signaler à tous les députés que toute la question du secret entourant le budget me préoccupe vivement depuis quelque temps, étant donné que les changements fiscaux touchent tellement de gens et qu'un si petit nombre en sont avertis d'avance. Je tiens à assurer les députés que cette question fait l'objet d'un examen sérieux de la part du gouvernement.

AFFAIRES COURANTES

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

M. John M. Reid (Kenora-Rainy River) présente le 5e rapport du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

[*Français*]

M. Gaston Clermont (Gatineau) présente le 21e rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[*Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

[*Traduction*]

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES—ADOPTION DU 5e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. D. R. Tolmie (Welland) propose l'adoption du 5e rapport du comité permanent de la justice et des questions juridiques, déposé à la Chambre le jeudi 29 mai.

(La motion est adoptée.)

LA NAVIGATION

L'ÉTUDE DE LA POSSIBILITÉ D'UNE MARINE MARCHANDE À LONG COURS

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je tiens à annoncer aujourd'hui que la Commission canadienne des transports a choisi une équipe d'experts-conseils pour effectuer une étude de la possibilité d'une marine marchande canadienne au long cours. Les premiers entrepreneurs seront la Hedlin-Menzies and Associates Limited, de Winnipeg, Vancouver et Toronto. L'assistance technique sera assurée par la Gibson Transportation Limited, de Vancouver et Montréal, et la George G. Sharp Incorporated, de New York. Bon nombre de sociétés d'experts-conseils du Canada et d'autres pays ont offert leurs services pour l'exécution de la totalité ou d'une partie de l'étude. Cette étude vise surtout à déterminer la gamme des possibilités qui s'offriraient à une marine marchande privée battant pavillon canadien et à évaluer les coûts et les bénéfices de chacune de ces possibilités.

En exécutant cette tâche qui leur est assignée, les experts-conseils feront enquête sur les questions suivantes: le volume éventuel des marchandises canadiennes transportées par voie de mer; les coûts différentiels et autres éléments qui entravent l'expédition de marchandises à bord de navires battant pavillon canadien; la situation du transport maritime international dont les navires canadiens devront soutenir la concurrence; les politiques des autres pays qui encouragent leur transport maritime; les coûts et les avantages de divers moyens d'action pratiques destinés à encourager le transport maritime canadien. Les travaux envisagés débuteront immédiatement et sont censés durer une douzaine de mois.

On s'est demandé s'il ne convenait pas d'étudier en même temps l'opportunité de construire des navires au Canada pour constituer une flotte au long cours. En réponse à cette question, je voudrais signaler que le but de cette étude est de faire enquête sur le potentiel des armateurs canadiens. C'est, si vous le voulez, une étude des marchés accessibles aux armateurs canadiens et, comme dans toute entreprise, il est sage de commencer par effectuer une étude approfondie des marchés qui pourraient exister pour la production éventuelle.

Par conséquent, cette étude doit nécessairement précéder toute autre étude sur la possibilité de construire des navires au long cours au Canada. A moins de prouver tout d'abord qu'il y a place pour une flotte au long cours battant pavillon canadien, l'autre étude ne se justifie pas. Mais le champ de l'étude n'exclut pas du tout les possibilités de construire des navires au Canada si l'on démontre qu'est réalisable une flotte au long cours.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je suis certain que tous les députés se réjouiront de l'annonce du ministre. Elle semble être une autre indication de l'opinion publique et, à défaut d'autre chose, un espoir de plus que le travail déjà accompli par le

comité permanent des transports portera des fruits, car c'est une question sur laquelle les témoignages ont été abondants lors de la tournée récente du comité dans les provinces de l'Atlantique.

Je suis très heureux que le ministre ait décidé de faire entreprendre cette étude, car les gens des provinces atlantiques ne sont pas les seuls intéressés, étant donné que la question d'une marine marchande au Canada a beaucoup d'importance pour les Canadiens d'autres régions que les Maritimes et, bien sûr, pour ceux qui s'occupent de construction maritime. La question est vraiment très importante.

Je suis très heureux de voir que le gouvernement prend des mesures positives pour s'assurer si une marine marchande canadienne serait rentable. A la suite de cette décision, il faudra décider, ce qui est aussi important, si nous pourrions construire nous-mêmes nos navires.

J'en suis certain, chacun accueille avec satisfaction cette annonce du ministre, et j'espère que l'étude ne doive pas durer trop longtemps. J'espère qu'elle n'exigera pas plus de douze mois, car tous comptent sur des mesures immédiates.

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter le ministre des Transports (M. Jamieson) d'avoir amorcé une étude sur la rentabilité d'une flotte canadienne de haute mer. A la fin de la guerre, nous avions l'une des plus belles marines marchandes du monde mais, graduellement, nous l'avons laissée se détériorer. Beaucoup de navires qui arboraient le pavillon du Canada ont été autorisés à s'immatriculer dans d'autres pays, notamment à Panama.

Même les subventions à la construction de navires n'ont pas résolu le problème. L'autre jour encore, un député ayant soulevé à la Chambre la question du *Miner* du Cap-Breton, qui avait été construit grâce à des subventions gouvernementales, en vertu d'un accord suivant lequel le navire devait conserver l'immatriculation canadienne pendant cinq ans, nous avons découvert que cinq ans plus tard, presque jour pour jour, il a été immatriculé dans un autre pays.

A l'heure actuelle, les Canadiens paient environ 500 millions de dollars par année aux pays qui assurent le transport de nos marchandises vers les marchés mondiaux. Notre potentiel est énorme dans ce secteur; nous disposons de toutes les matières premières voulues pour construire des navires et nous avons des gens, sur nos deux littoraux, qui s'y connaissent en matière de navigation. Une flotte canadienne de haute mer fournirait de l'emploi non seulement aux constructeurs de navires et aux fabricants de leurs matériaux, mais aussi au personnel navigant.

Je déplore donc seulement que l'on n'ait pas entrepris cette étude il y a bien des années. Je félicite le ministre d'en prendre l'initiative maintenant et j'espère que, si le rapport présenté est favorable, le gouvernement s'occupera de combler cette très grave lacune dans l'économie canadienne.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, nous avons écouté avec attention et satisfaction le ministre nous annoncer la formation d'une Commission d'étude aux fins de savoir si une marine marchande serait rentable et viable pour le Canada.

Malheureusement, on attend toujours d'être rendu au bout de la corde avant de poser des gestes, avant de prendre des responsabilités. Il est tard, à mon avis, pour créer une Commission d'étude. On attend que la *Canadian Vickers* de Montréal et les chantiers maritimes de Lauzon soient fermés avant d'instituer une Commission d'étude pour savoir si une marine marchande serait viable.

Monsieur l'Orateur, on parle d'une marine marchande au Canada depuis 1896. Les gouvernements qui se sont succédé n'ont jamais su prendre leurs responsabilités à ce sujet. Aujourd'hui, le ministre nous dit: La Commission étudiera ce problème pendant 12 mois, alors qu'on nous dira que le coût d'opération est plus élevé au Canada qu'au Japon et aux États-Unis. On sera encore dans la même situation. Ce n'est pas tant d'études dont nous avons besoin que d'action. Si le gouvernement prenait ses responsabilités et disait: Une marine marchande sera créée dans 12 mois, nous aurions des résultats au lieu d'avoir des études qui n'aboutiront à rien.

Monsieur l'Orateur, il est très bien de former des commissions d'études composées de sociologues, d'économistes, de ministres et de tout ce que l'on voudra, mais cela ne contribuera pas à la création d'une marine marchande au Canada et c'est ce qui s'impose dans le moment pour venir en aide aux ouvriers des chantiers maritimes canadiens.

• (2.20 p.m.)

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LES BIENS TRANSMIS PAR DÉCÈS

DÉPÔT DU SOMMAIRE DES INTERPRÉTATIONS DES HAUTS FONCTIONNAIRES

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) m'a demandé de déposer un sommaire des interprétations et des engagements relatifs à certaines dispositions de la loi de l'impôt sur les

biens transmis par décès, proposés par les hauts fonctionnaires du ministère du Revenu national, du ministère des Finances et moi-même à un comité de l'autre endroit. Je voudrais déposer des exemplaires en français et en anglais de ces documents.

QUESTIONS ORALES

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—LES PROTESTATIONS CONTRE LA PROPOSITION CANADIENNE À LA CONFÉRENCE DE BRUXELLES DE RÉDUIRE SES EFFECTIFS EN EUROPE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Hier, il a indiqué à la Chambre que les protestations suscitées par sa déclaration à Bruxelles ne se rapportaient pas à la politique elle-même, ni au droit du Canada de prendre ses propres décisions. Je demande au ministre s'il se propose de dire à la Chambre qu'en fait, le fond des propositions qu'il a faites à Bruxelles n'ont suscité aucune opposition.

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Je ne pense pas avoir jamais voulu dire cela, monsieur l'Orateur. En fait, je crois avoir précisé dans ma réponse que la principale objection était que nous ne nous conformions pas en tous points à la procédure de consultation.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre veut-il donner à entendre à la Chambre qu'on ne s'est pas opposé à sa proposition de réduire la contribution du Canada au sein de l'OTAN?

L'hon. M. Cadieux: Je n'ai jamais voulu dire cela, monsieur l'Orateur, tout au moins sciemment. J'ai voulu dire que, puisque les négociations devaient avoir un point de départ, il est évident que ce que nous appelons notre point de départ n'est pas pris comme tel par ceux avec qui nous négocions, mais plutôt comme sujet de discussion. Ainsi, il nous faut suivre maintenant toute la filière des négociations avant d'aboutir à une solution.

L'hon. M. Stanfield: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Défense nationale a-t-il, de fait, indiqué à Bruxelles quelle réduction il se proposait d'apporter approximativement aux forces canadiennes?

L'hon. M. Cadieux: Oui, monsieur l'Orateur, j'ai donné une idée générale des conséquences qui s'ensuivraient s'il était donné suite au projet actuel.

[L'hon. M. Benson.]

L'hon. M. Stanfield: Une dernière question complémentaire, monsieur l'Orateur. Y a-t-il quelque raison qui empêche le ministre de faire connaître à la Chambre la proposition qu'il a faite à Bruxelles?

L'hon. M. Cadieux: J'ai de fait dit hier que c'était surtout parce que rien de précis n'avait été formulé, que la question devait être débattue et commentée, qu'un échange de vues s'imposait. J'ai aussi admis qu'il y avait peut-être eu surestimation ou sous-estimation de ma part quant aux nombres ou aux chiffres qui auraient été cités. Nous saisissons nos alliés d'un projet qui, jusqu'à un certain point, nous paraît nouveau. Par conséquent, avant que toutes les dépenses aient été calculées au sujet de l'ensemble du programme lui-même, il n'est ni dans l'intérêt des forces armées ni dans celui du public canadien de donner des chiffres qui pourraient s'avérer des plus inexacts.

L'hon. M. Stanfield: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je ne voudrais pas être injuste envers le ministre, mais n'ai-je pas raison de déduire de ses propos qu'il a présenté une proposition très précise au sujet de l'effectif de nos forces en Europe et qu'il refuse maintenant de la divulguer à la Chambre?

L'hon. M. Cadieux: Je crois cette interprétation injuste. Je cherche à signaler les difficultés que nous avons eues. Je ne pouvais indiquer en toute certitude à la commission quel serait le chiffre. J'ai dit quels étaient les éléments en cause dans notre évaluation. Bien entendu, cette dernière fera l'objet d'autres discussions. Je devrai connaître les réactions des autres membres de la commission militaire et un échange d'arguments et d'idées devra s'ensuivre avant que nous n'arrivions à un chiffre précis.

LES FINANCES

LA PRISE DE CONTRÔLE DE LA ROYAL SECURITIES CORPORATION PAR LES ÉTATS-UNIS—LES MESURES POUR EMPÊCHER D'AUTRES MAINMISES

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Étant donné l'inquiétude exprimée par lui-même et par le premier ministre au sujet de la prise de contrôle d'institutions financières canadiennes comme la Royal Securities, et les effets que cela peut avoir sur le Canada, le ministre serait-il prêt, avant le congé, à faire connaître à la Chambre les mesures que le gouvernement entend prendre pour prévenir d'autres mainmises de sociétés étrangères sur des institutions financières du Canada?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit que je ferais

une déclaration à la Chambre à ce sujet, et j'ai l'intention de le faire avant le congé.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme la Commission Porter a recommandé que ces institutions financières soient considérées comme des institutions parabancaires et que la loi sur les banques soit modifiée afin qu'elles relèvent de la compétence du gouvernement fédéral, le ministre envisage-t-il de présenter de telles mesures à la Chambre?

L'hon. M. Benson: Je ne crois pas que la Commission Porter parlait du genre d'institution qui a fait l'objet de la mainmise dont nous discutons.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que l'honorable député de Broadview désire poser une question supplémentaire.

[*Traduction*]

M. John Gilbert (Broadview): J'ai une question supplémentaire pour le ministre des Finances. Avant de faire une déclaration à la Chambre touchant la propriété étrangère, voudrait-il examiner attentivement la proposition de Walter Gordon qu'une taxe de 30 p. 100 soit perçue quand il y a mainmise par des sociétés étrangères?

L'hon. M. Benson: Non, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA MESURE SUR LES STIMULANTS À L'INDUSTRIE—L'OPPORTUNITÉ DE L'EXAMEN AVANT LE CONGÉ D'ÉTÉ

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Prétend-il que la loi visant à favoriser l'expansion économique régionale sera présentée à la Chambre avant l'ajournement d'été?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, ce n'est pas une prétention. Le bill a déjà été lu une première fois et ce que nous espérons obtenir, c'est la coopération des partis de l'opposition afin d'adopter les motions portant deuxième et troisième lectures.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire.

Est-ce que le premier ministre est disposé, lui aussi, à coopérer avec l'opposition pour qu'on étudie cette loi au plus tôt?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur le président, nous sommes toujours prêts à coopérer. Je pense que c'est plutôt le Ralliement créditiste qui a fait perdre à la Chambre des semaines entières, il n'y a pas très longtemps.

M. Caouette: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Le premier ministre prétend-il qu'il est dangereux que le projet de loi procède par avortement d'ici l'ajournement?

Le très hon. M. Trudeau: Je pense que ce sont les idées du député qui sont avortées.

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Traduction*]

LA POLLUTION

LA POSSIBILITÉ DE CRÉER UN CONSEIL SEMBLABLE À CELUI DES ÉTATS-UNIS

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. A-t-il l'intention de présider un conseil canadien contre la pollution, semblable au conseil de la qualité du milieu des États-Unis, que présidera le président Nixon lui-même et dont feront partie les principaux membres de son cabinet? C'est là une bonne indication de l'importance extrême que le président des États-Unis et les membres du cabinet attachent à la lutte contre la pollution au moyen de méthodes pratiques et immédiates.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): C'est une proposition très intéressante et que j'examinerai.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE BOW

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): J'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Vu que, d'après le premier ministre, cette proposition ne manque certes pas d'intérêt, le ministre peut-il maintenant confirmer que les parcs nationaux ont cessé de déverser leurs déchets, sans les traiter, dans la rivière Bow près de laquelle des affiches préviennent les gens que l'eau est polluée.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à cette question à plusieurs reprises, il y a quelques mois, et mon ministère s'occupe de ce problème.

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—LE GROUPE DE COMBAT AÉROTRANSPORTABLE—FORCES DE LA MÉDITERRANÉE

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): J'aimerais demander certaines précisions au ministre de la Défense nationale. Quand il a parlé hier, à l'appel des motions, d'un groupe de combat aérotransportable, songeait-il à un groupe technique qui servirait en Europe ou à un groupe stratégique qui pourrait demeurer, en partie ou en totalité, en territoire canadien?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Non, je pensais au groupe de combat stationné en Europe, justement avec la force mobile *Ace*.

L'hon. M. MacLean: Le ministre pourrait-il nous dire si le Canada a été invité à participer à la force multinationale que l'OTAN déploiera dans la Méditerranée et, si oui, quelle décision, s'il en est, le gouvernement a prise?

L'hon. M. Cadieux: Non, on ne nous a pas demandé de participer à la force dite de réserve dans la Méditerranée. Cette question a été débattue lors de la dernière réunion, non pas de celle-ci. La question soulevée mercredi dernier avait trait aux décisions politiques d'utiliser cette force, mais le Canada n'en fait pas partie.

LES POSTES

BURNABY (C.-B.)—L'AVALANCHE DE COURRIER PAR SUITE DE LA CESSATION DE LA DISTRIBUTION DU SAMEDI

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Ma question s'adresse au ministre des Postes. Il s'agit d'une nouvelle grève qui aurait éclaté chez les postiers, cette fois à Burnaby, en Colombie-Britannique. Quelle réponse le ministre donne-t-il à ces postiers dégoûtés de l'avalanche de courrier qui s'abat sur eux chaque lundi matin depuis la suppression de la distribution du samedi?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et ministre des Communications): Nos fonctionnaires à Vancouver discutent de l'affaire avec les postiers mécontents. Il ne s'agit pas d'une situation en général. J'ignore la nature exacte de leurs revendications, mais nous sommes à la déterminer.

[L'hon. M. Chrétien.]

M. Macquarrie: Le ministre voudrait-il préciser si la déclaration attribuée au sous-ministre des Postes dans un bulletin de nouvelles de Radio-Canada et selon laquelle les Postes songent à abolir la distribution à domicile doit s'interpréter comme étant la formule du ministre des Postes pour alléger le fardeau des postiers?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a la parole.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je voulais poser la même question, monsieur l'Orateur. J'ai été renversé, moi aussi.

M. l'Orateur: Le député de Wellington.

L'hon. M. Hees: J'ai une question, monsieur l'Orateur...

M. Hales: On m'a donné la parole.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Hees: Toujours disposé à céder ma place à un conservateur raisonnable.

M. A. D. Hales (Wellington): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Postes. Pour assurer aux Canadiens un bon service postal, le ministre songe-t-il à revenir à la distribution de six jours par semaine?

L'hon. M. Kierans: Non, et je tiens à nier que le sous-ministre ait fait une telle déclaration au sujet de la distribution à domicile, hier, à Toronto. Quand on lui a demandé si le ministère songeait à l'abolir, le sous-ministre a répondu non.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Postes, monsieur l'Orateur. Comme une lettre expédiée du bureau de poste de la Chambre des communes le 22 mai est arrivée à Campbellford, en Ontario, à 160 milles de là, six jours plus tard ou le 28 mai, ayant parcouru un peu plus d'un mille à l'heure...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député a déjà fait valoir son argument. Mais, à mon avis, ce n'était pas une question supplémentaire.

L'hon. M. Hees: Ma question approche, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'espère qu'elle fait plus que du un à l'heure.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Hees: Je vais accélérer un peu. Le ministre des Postes délaisserait-il les projets de l'âge interplanétaire jusqu'à ce que la distribution du courrier se fasse au moins à la vitesse des diligences d'il y a cent ans?

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser au ministre des Postes une question complémentaire, à la suite de son démenti de tout à l'heure? Les Postes songe-t-elles à réduire le service qu'elles offrent à l'heure actuelle?

L'hon. M. Kierans: Le principe fondamental du ministère des Postes est d'examiner le coût de tous les services, puis de déterminer, en consultation avec les usagers, si les services en valent le prix ou les impôts. Nous les passons donc tous en revue et nous ferons les recommandations nécessaires. Toutefois, nous ne prévoyons pas qu'une personne actuellement employée par le ministère des Postes et qui désire y faire carrière ait à s'inquéter de son sort.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Comme le service de distribution a été réduit de six jours à cinq jours sans que l'on consulte les Canadiens, faut-il s'attendre à une autre réduction sans consultation?

M. Donald MacInnis: Une question supplémentaire au ministre des Postes au sujet de sa remarque concernant l'étude des coûts. Cette étude s'étendra-t-elle au coût des concessions accordées à la revue *Time*. Ou le gouvernement a-t-il encore peur?

L'hon. M. Kierans: Nous examinons les concessions accordées à tous les journaux et revues. Il n'y a aucune concession particulière accordée à la revue *Time* ou au *Readers' Digest.*

Des voix: Oh, oh!

M. Bell: Vous serez nommé homme de l'année pour cela.

M. Barry Mather (Surrey): Est-il vrai que le ministre des Postes voudrait que son ministère ne s'occupe plus de distribuer le courrier?

LA RECHERCHE

LES MESURES D'AUSTÉRITÉ DANS LE PROGRAMME DE RECHERCHES SUR LES ANIMAUX

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture, monsieur l'Orateur. Peut-il maintenant répondre à cette question qui a été posée il y a au moins deux mois? En ce qui a trait aux recherches sur les animaux, la réputation du Canada a-t-elle gravement été atteinte et compromise, et les mesures d'austérité ont-elles mis en danger la santé des hommes de science qui travaillent dans ce domaine? Si oui, quelles mesures correctives a-t-on prises?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que le député demande l'opinion du ministre. J'ai l'impression aussi qu'il demande une déclaration de principe qui ne se fait pas normalement à ce moment-ci.

M. Rynard: Lorsque j'ai d'abord posé cette question, monsieur l'Orateur, Votre Honneur avait donné à entendre qu'une déclaration pourrait être faite à l'appel des motions. Je l'ai demandé, mais on ne s'est pas rendu à ma requête.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): J'ai ici une brève réponse, monsieur l'Orateur, que j'ai dans mes dossiers depuis que la question a d'abord été posée, le 20 mars, et de nouveau le 23 avril, je crois. Bref, la réputation du Canada n'a pas souffert.

LA NAVIGATION

LE SAUVETAGE DU REMORQUEUR «EMERALD STRAITS»—LE MANDAT DU TRIBUNAL D'ENQUÊTE

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Dirait-il à la Chambre quel est le mandat de Son Honneur le juge John C. Stewart, qui présidera le tribunal d'enquête sur les circonstances du naufrage du remorqueur *Emerald Straits*? Nous dirait-il aussi si le mandat l'autorise à faire rapport sur l'architecture du navire, étant donné que 27 hommes ont déjà péri dans des remorqueurs semblables...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député demande au ministre d'indiquer la nature d'un mandat et, dans les circonstances, je crois que la question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

M. Winch: L'enquête est déjà commencée, monsieur l'Orateur, et cependant, nous ne savons rien des attributions.

[*Français*]

LA CONFÉDÉRATION

QUÉBEC—COMMUNICATIONS ENTRE OTTAWA ET QUÉBEC AU SUJET DU RÉFÉRENDUM

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Hier, le premier ministre a été interrogé sur la constitutionnalité d'un référendum qui serait tenu dans la province de Québec, selon une promesse du premier ministre Jean-Jacques Bertrand, au sujet du séparatisme.

Le premier ministre du Québec a-t-il communiqué avec le premier ministre du Canada au sujet de la tenue d'un référendum dans la province de Québec afin d'établir clairement les positions?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Pas officiellement, monsieur le président. Je crois me rappeler que c'est une idée dont j'ai déjà entendu parler par le premier ministre de la province de Québec, mais pas d'une façon officielle.

[*Traduction*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

COLLINGWOOD (ONT.)—LA PROTECTION DES EMPLOIS

M. P. V. Noble (Grey-Simcoe): Je voudrais poser une question au ministre des Transports. A-t-il reçu une résolution adressée au premier ministre par le conseil municipal de Collingwood, exprimant de l'inquiétude et des craintes au sujet de la situation dans les chantiers de construction navale, où travaillent 900 habitants de cette ville? Le ministre partage-t-il cette préoccupation et a-t-il des projets ou des propositions qui protégeraient les emplois de ces gens?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, en réponse à la deuxième partie de la question, je pense avoir manifesté une partie de mon inquiétude dans l'annonce que j'ai faite au début de l'après-midi. Quant au mémoire, je crois qu'il a été adressé au ministre de l'Industrie.

LES TRANSPORTS

L'INTERRUPTION DU SERVICE DU CHEMIN DE FER QUÉBEC-NORTH SHORE-LABRADOR

M. Ambrose Hubert Peddle (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Est-il au courant de la grave situation qui règne à Labrador City et à Wabush (T.-N.) du fait que, par suite d'une grève dans la province de Québec, le chemin de fer Québec-North Shore-Labrador ne circule plus et qu'ainsi le seul moyen, sauf l'avion, d'approvisionnement en denrées essentielles est coupé?

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est une question que l'on pourrait examiner au moment de l'ajournement. Si le député estime qu'on devrait y répondre immédiatement au lieu d'attendre le moment de l'ajournement, je permettrai au ministre de répondre à la question.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, voici ma réponse. Ce matin, j'ai reçu une pétition de la Chambre de commerce de cette collectivité, je crois. On procède actuellement à une enquête pour déterminer les besoins, voir s'ils sont aussi généralisés qu'on le dit et décider des autres moyens de transport que l'on pourrait trouver.

M. Peddle: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre envisagerait-il, comme l'a proposé la Chambre de commerce de Labrador-Ouest, de se rendre sur les lieux ou d'y envoyer son représentant, pour voir sur place ce qui se passe?

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, si cette ligne de conduite semblait la plus judicieuse, oui.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE LABRADOR—L'ÉVALUATION DE LA CRISE

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre suppléant du Travail peut-il nous indiquer les initiatives que prend son ministère pour évaluer la crise ouvrière qui assaille le Labrador, par suite d'une grève connexe.

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je tiendrai volontiers cette question pour préavis au nom du ministre du Travail, mais je crois que ces employés relèvent de la compétence provinciale.

[*Français*]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

QUESTION RELATIVE À LA PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ WOODS ET À LA PUBLICATION DU LIVRE BLANC

M. Gérald Laniel (Beauharnois): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Affaires des anciens combattants.

Étant donné que nous approchons de la date d'ajournement du 27 juin et que la

Chambre devra suspendre ses travaux au cours des mois d'été, l'honorable ministre peut-il nous communiquer quelque chose de nouveau au sujet de la publication de son Livre blanc relativement au rapport du comité Woods sur l'administration des pensions?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, j'espère toujours être en mesure de déposer le Livre blanc à la Chambre des communes le plus tôt possible.

M. Laniel: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre pourrait-il nous dire si «le plus tôt possible» signifie avant l'ajournement d'été?

M. l'Orateur: L'honorable député répète la question qu'il vient de poser.

[*Traduction*]

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—L'ASSISTANCE AUX CULTIVATEURS DE L'OUEST ET DE L'EST CANADIENS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de l'Agriculture si, à la suite de ses consultations, il est maintenant en mesure de dire à la Chambre si le gouvernement se propose de prendre des dispositions précises afin d'aider les cultivateurs de blé de l'Ouest du Canada et s'il le fera avant que la Chambre s'ajourne?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je tiens à rappeler au chef de l'opposition que le gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour améliorer cette situation. Il ne m'est pas possible d'annoncer aujourd'hui aucune mesure supplémentaire à cet égard.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire. Le ministre espère-t-il pouvoir bientôt annoncer que l'on prendra des mesures supplémentaires?

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, nous espérons toujours pouvoir faire ces choses aussi rapidement que possible.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Encore une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. A la suite des instances que j'ai présentées la semaine dernière, sous forme de questions, le ministre peut-il nous dire s'il se décidera à examiner sérieusement la situation qui sévit dans le Nord de l'Alberta et dans certaines parties du Nord de la Saskatchewan où l'endettement des cultivateurs a des conséquences alarmantes qui se traduisent par un certain nombre de saisies hypothécaires et de saisies de machines agricoles. Le ministre voudrait-il faire examiner la situation par ses fonctionnaires afin de voir ce que le gouvernement fédéral peut faire à cet égard?

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, j'ai signalé au député de Peace River, lorsqu'il a posé sa question, que nous avons pris ces mesures en respectant la juridiction du ministère de l'Agriculture. Nous avons pris des mesures, non pas au cours des derniers jours, mais il y a longtemps, en fait, il y a plusieurs mois, pour aider toute personne ayant obtenu un prêt de la Société du crédit agricole, en tenant compte de son revenu. A mon avis, nous avons presque atteint la limite en ce qui concerne le ministère de l'Agriculture.

Qui plus est, le député n'ignore sans doute pas que les problèmes soulevés dans les autres parties de sa question relèvent peut-être de la juridiction provinciale.

M. Baldwin: Une question supplémentaire. Le ministre ne sait-il pas qu'il y a quelques années, un gouvernement conservateur a su trouver la compétence voulue...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Baldwin: ... pour réparer le désordre créé par un gouvernement libéral précédent?

M. John Burton (Regina-Est): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'aimerais demander au ministre de l'Agriculture si le gouvernement envisage de prendre des mesures d'urgence pour relever la situation financière des agriculteurs en recourant, par exemple, à des versements à l'acre ou à des paiements spéciaux pour les livraisons de blé?

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, on a posé cette question une douzaine de fois au moins, à la Chambre, et je n'ai rien à ajouter à mes réponses.

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, le ministre a déclaré fort justement que la question a été posée des douzaines de fois. Mais on n'y a pas répondu. En conséquence, le ministre pourrait-il répondre à la simple question suivante: Le gouvernement a-t-il décidé de ne rien faire ou est-il toujours disposé à faire quelque chose, bien qu'il ne soit pas encore prêt à informer la Chambre de ses intentions?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale au député que sa question prête à controverse.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Permettez-moi alors de formuler ma question autrement, monsieur l'Orateur. Comme le

ministre et ses associés nous disent depuis déjà trois mois que la question est à l'étude, quand le ministre pense-t-il que le gouvernement prendra une décision et quand compte-t-il pouvoir la communiquer à la Chambre?

L'hon. M. Olson: Comme je l'ai signalé il y a quelques minutes, le gouvernement a fait certaines choses, non seulement depuis trois mois mais, de fait, depuis dix mois, pour améliorer la situation.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Qu'a-t-il fait?

L'hon. M. Olson: Je n'ai pas le temps d'en donner la liste maintenant, mais je me ferais un plaisir de le faire. En outre, des ministres autres que celui de l'Agriculture ont répondu que nous envisageons d'autres mesures salutaires.

M. Baldwin: Votre attitude est vraiment indigne.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois signaler aux députés que s'ils passent trop de temps à poser de nombreuses questions supplémentaires, il se produira la même chose que ces jours derniers: un grand nombre de députés n'ont pas eu la chance de poser leurs questions. Si nous traitons de deux sujets chaque jour en consacrant 20 minutes à chacun, je doute que les résultats soient satisfaisants pour la plupart des députés. J'invite le député de Frontenac à prendre la parole.

[*Français*]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Le ministre a-t-il aussi étudié les problèmes des cultivateurs de l'Est du Canada?

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—LES CONSÉQUENCES POLITIQUES DE LA RÉDUCTION DE LA PARTICIPATION MILITAIRE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Nos alliés de l'OTAN lui ont-ils fait savoir qu'en se déchargeant de ses obligations militaires dans le cadre de l'OTAN, le Canada va réduire l'efficacité de sa participation politique et retarder du même coup l'avènement d'une plus grande unité parmi les nations de la communauté nord-atlantique?

[M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je n'ai reçu aucune communication directe dans ce sens, monsieur l'Orateur. On me dit que divers membres de l'OTAN ont fait connaître leurs points de vue au ministre de la Défense nationale, lors de son séjour en Europe, mais pour ma part, je n'ai reçu d'instances d'aucun gouvernement.

L'hon. M. Hees: L'expression «renvoyer la balle»...

Des voix: Oh, oh.

L'hon. M. Hees: ...n'a-t-elle aucun sens pour le premier ministre?

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Dinsdale: Une question supplémentaire.

M. l'Orateur: Le député a peut-être réellement une question supplémentaire à poser, mais nous revenons sur un sujet auquel nous avons déjà consacré 20 minutes.

L'hon. M. Dinsdale: Le gouvernement réduit-il progressivement son appui politique à l'OTAN dans la même proportion que son appui militaire?

Le très hon. M. Trudeau: Bien sûr que non, monsieur l'Orateur.

LES COALITIONS

LE CONTRÔLE DE LA DISTRIBUTION PAR LES PRODUCTEURS D'AUTOMOBILES

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): J'ai une question à l'adresse de mon sympathique collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné l'inquiétude exprimée dernièrement par M. E. W. Dalglish, président de Volkswagen London Motors Ltd., du fait que les producteurs d'automobiles contrôlent maintenant 60 p. 100 du commerce de distribution des autos à Toronto, le ministre demanderait-il à son collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations, de faire examiner la situation par le bureau d'enquête sur les coalitions, pour voir s'il y a eu infraction à la loi canadienne?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Des instances ont été reçues.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

NANAÏMO (C.-B.)—LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR UNE USINE DE PRODUITS CHIMIQUES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): J'aimerais poser une question au ministre des Pêches. Les études sur la pollution en Colombie-Britannique ont-elles révélé la cause de la mort récente d'environ trois tonnes de hareng dans les eaux près de Nanaïmo? Quelles mesures le gouvernement prend-il pour qu'on cesse de polluer les eaux dans cette région?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): La réponse est oui, monsieur l'Orateur. Les mesures pour y remédier ont été prises en consultation avec l'usine de produits chimiques en cause.

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

LA PARTICIPATION DES MUNICIPALITÉS À LA RÉUNION DU MOIS DE JUIN

M. Stan Schumacher (Palliser): Ma question s'adresse au premier ministre. Est-il toujours d'avis qu'il revient à chaque gouvernement provincial de décider s'il y a lieu d'envoyer des représentants des gouvernements municipaux à la conférence fédérale-provinciale prévue pour la semaine prochaine?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): C'est peut-être là un bref résumé de mes vues, la constitution étant ce qu'elle est à l'heure actuelle, monsieur l'Orateur. Bien entendu, la constitution pourrait être débattue dans son ensemble et d'autres avis sont bien accueilllis.

M. Schumacher: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Le premier ministre a-t-il donné ou fait donner des instructions à l'un ou l'autre des gouvernements provinciaux selon lesquelles le caractère confidentiel de la conférence rendrait inappropriée la participation de représentants des municipalités?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas soulevé cette question. Je le répète: aux termes de la constitution, nous ne sommes pas autorisés à décider de qui se composera la délégation provinciale mais l'idée que les municipalités soient représentées, en vertu d'une nouvelle constitution ou grâce à de nouvelles formules de participation, se prête, à mon avis, à débat; on étudie actuellement la question à plusieurs niveaux de gouvernement, dont le nôtre.

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX

L'ENQUÊTE SUR LE RELÂCHEMENT DE L'EFFICACITÉ DE L'EXPLOITATION

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné le récent accident de chemin de fer du Canadien National, près de Morrisburg, qui a coûté un demi-million de dollars et dont la cause semble être une roue bloquée, étant donné également l'intention réaffirmée par le chemin de fer de réduire l'inspection des voitures aux points intermédiaires, le ministre voudrait-il envisager d'ordonner immédiatement une enquête publique?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, il s'agit à peu près de la même question que celle à laquelle j'ai répondu il y a quelques jours. A l'initiative de la Commission canadienne des Transports, un certain nombre d'enquêtes sont maintenant en cours, au sujet de divers accidents. Lorsqu'on pourra en réunir les résultats, on en tirera les conclusions en vue de déterminer si une enquête publique s'impose ou non.

M. Skoberg: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Transports acceptera-t-il les recommandations que pourraient lui présenter à cet égard les parties intéressées par l'intermédiaire de la Commission canadienne des transports?

L'hon. M. Jamieson: Le fait est, monsieur l'Orateur, que j'en reçois, que je veuille les accepter ou non.

L'ÉNERGIE

LE BASSIN MINAS—LE RAPPORT SUR LA RENTABILITÉ

M. J. M. Forrestall (Darthmouth-Halifax-Est): Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ayant reçu, de source privée, un renseignement dont je suis reconnaissant, puis-je demander au ministre de répondre à la question que je lui ai posée antérieurement à propos du rapport sur la rentabilité d'une exploitation d'énergie marémotrice au bassin Minas?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, on espère que le rapport sera terminé dans quelques mois et sera distribué au cours de l'automne.

LA PÊCHE

LES NOUVELLES FRONTIÈRES DES EAUX CANADIENNES

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Je voudrais poser une question au

ministre des Pêches. Pourrait-on exposer aujourd'hui aux députés les nouvelles frontières concernant les eaux canadiennes, qui devaient être communiquées hier?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Cette déclaration doit être faite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et j'espère qu'il la fera cette semaine.

LA BAIE SAINTE-MARIE (N.-É.)—LES DIFFICULTÉS ENTRE LES SEINEURS ET LES PÊCHEURS À FASCINES

M. Comeau: Le ministre a-t-il reçu un grand nombre de télégrammes, de lettres et de mémoires réclamant la fermeture immédiate de la baie Ste-Marie, en Nouvelle-Écosse? Si oui, quelles mesures compte-t-il prendre?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et Forêts): J'ai reçu un certain nombre de communications à cet effet, mais je n'envisage aucune mesure pour le moment.

LES COMMUNICATIONS

TORONTO—LES RETARDS AU BUREAU DE TÉLÉGRAPHE

M. Max Saltsman (Waterloo): Je voudrais poser une question au ministre des Postes. A-t-il reçu un appel de l'agence Canada News au sujet des retards prolongés au bureau de télégraphe de Toronto qui gênent sérieusement l'envoi des nouvelles aux journaux d'outre-mer? Si le ministre a reçu une communication de ce genre, va-t-il indiquer à la Chambre les mesures qu'il compte prendre?

L'hon. Eric Kierans (ministre des Postes et ministre des Communications): Je n'ai reçu aucune communication de ce genre.

LA NAVIGATION

LE RENFLOUAGE DU REMORQUEUR «EMERALD STRAITS»—LE DÉPÔT DU MANDAT DE L'ENQUÊTEUR

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Je voudrais demander au ministre des Transports s'il va déposer aussitôt que possible à la Chambre une copie du mandat donné au juge Stewart pour son enquête sur le remorqueur *Emerald Straits.*

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Je la déposerai volontiers si c'est de mon ressort. Je ne vois pas pourquoi il en serait autrement.

[M. Comeau.]

L'HABITATION

LE REFUS DES PRÊTS DE FINANCEMENT PROVISOIRE PAR LES BANQUES

M. G. W. Baldwin (Peace River): Ma question s'adresse au ministre des Finances ou au ministre d'État, de Port-Arthur. Elle se fonde sur des allégations voulant que la situation du logement dans le Nord de l'Alberta soit gravement compromise du fait que les banques à charte refusent, sans doute sur les directives de leur siège social, de consentir des prêts de financement provisoire. L'un des deux ministres va-t-il faire enquête pour voir si la Banque du Canada a donné aux banques à charte des directives à cette fin?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis à peu près sûr qu'aucune directive de ce genre n'a été donnée par la Banque du Canada. Je vais quand même faire enquête sur les banques à charte pour m'assurer de l'exactitude des allégations et des mesures à prendre.

LE PROGRAMME DE RÉNOVATION URBAINE

M. A. D. Hales (Wellington): Ma question s'adresse au ministre chargé de l'habitation. Comme les maires et échevins des municipalités se réunissent à Ottawa cette semaine, le ministre va-t-il faire sa déclaration sur le réaménagement urbain, afin que ces gens puissent rapporter de bonnes nouvelles chez eux?

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): J'ai rencontré bon nombre de ces délégués depuis deux jours. Je dois m'adresser à leur délégation ce soir et sans doute m'entretenir privément avec plusieurs d'entre eux. C'est tout ce que je puis dire pour l'instant.

LE MINISTÈRE

LA CRÉATION D'UN MINISTÈRE DE L'HABITATION ET DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

M. John Gilbert (Broadview): J'aimerais poser une question au premier ministre. Comme la Chambre a fait franchir l'étape de la deuxième lecture à la mesure sur l'habitation qu'a présentée le premier ministre, et comme tous les députés souhaitent ardemment que le nouveau ministre réussisse dans la tâche qu'on lui a maintenant confiée, le premier ministre présentera-t-il une autre mesure législative, qui j'en suis sûr aurait l'assentiment unanime de tous les députés,

visant à créer un ministère distinct de l'Habitation et de l'Aménagement urbain?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si le 27 juin toutes les questions qui figurent au *Feuilleton* ont été dûment examinées, j'envisagerai peut-être cette initiative.

LES ANCIENS COMBATTANTS

LE RAPPORT WOODS—LA MISE EN ŒUVRE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants? Comme l'ancien ministre des Transports a réussi à obtenir des résultats en matière de logement, en particulier au sujet de son propre rapport sur le logement, en démissionnant du cabinet, le ministre songera-t-il à adopter la même ligne de conduite afin que nous puissions en obtenir aussi à propos du rapport Woods ou d'autres questions...

M. l'Orateur: A l'ordre.

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté les bills S-37, modifiant la loi sur les compagnies fiduciaires, et S-38, modifiant la loi sur les compagnies de prêts, auxquels il la prie de donner son adhésion.

• (3.00 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'examen, interrompu le lundi 2 juin, de la motion de l'honorable M. Benson proposant que le bill C-191, visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2e fois et envoyé au comité plénier.

M. F. J. Bigg (Pembina): Monsieur l'Orateur, hier soir, j'étais en train de faire des remarques négatives mais le temps m'a manqué. Mes discours sont rarement négatifs. J'expose ce qui me paraît être le problème et j'essaie de terminer par des conseils sur ce que nous devrions faire.

Mais avant de continuer, j'aimerais faire une mise au point pour rectifier une légère méprise qui a pu se produire pendant mon discours hier soir quand j'ai été interrompu par un député du Nouveau parti démocratique qui m'a demandé de prouver une de mes déclarations, soit que M. Woodsworth avait déclaré en cette Chambre le 1er février 1933 qu'il n'y avait aucune différence entre les fins du communisme et celles du socialisme. Au lieu d'ennuyer la Chambre et de remplir les pages du hansard de paroles inutiles, je signale que les remarques de M. Woodsworth sont consignées à la page 1675 du hansard du 1er février 1933. Cela peut sembler de l'histoire ancienne mais ce ne l'est sûrement pas. Ce texte vaut la peine d'être lu car, à mon avis, le Canada est en train de devenir sursocialisé et il nous incombe donc de chercher ce que...

Une voix: Qui vous l'a dit? Barry Goldwater?

M. Bigg: Un jour, vous vous repentirez peut-être de cette remarque. Je n'essayerai pas de vous reconnaître, car vous n'avez pas le courage de vous lever pour qu'on voie qui vous êtes. Je n'ai rien d'un Barry Goldwater. Je suis Canadien, né au Canada, et je dis sans ambages que je suis pour la libre entreprise. Je suis âgé de 57 ans et je vais appuyer la libre entreprise aussi longtemps que les gens d'ici auront foi dans un tel système et me permettront de rester un entrepreneur libre. C'est pourquoi je vous parle aujourd'hui. Je représente quelque 70,000 personnes qui pensent comme moi. C'est pourquoi je suis de retour à la Chambre.

Lisez cette page du hansard et vous n'aurez pas le moindre doute que le chef spirituel du Nouveau parti démocratique croyait qu'il n'y avait aucune différence entre le communisme et le socialisme, si ce n'est la méthode par laquelle tout Canadien est subordonné à l'État. J'aimerais pouvoir m'arrêter ici, mais je ne le peux malheureusement pas, car j'ai été accusé ici, au cours d'un étalage d'éloquence comme celui de cet après-midi, et de façon anonyme, d'être un révolutionnaire, et par nul autre que par le premier ministre (M. Trudeau) lui-même.

C'est bien étrange. J'ai vérifié le hansard pour découvrir notre échange de propos, mais il n'y figurait pas. Donc, monsieur l'Orateur, si vous me le permettez, je voudrais le consigner au compte rendu. Le seul genre de révolution à laquelle j'ai jamais participé est celle dans laquelle il se dit engagé: la révolution contre la pauvreté, contre la discrimination, contre la division dans notre pays. Voilà quel genre de révolutionnaire je suis.

Si ses partisans les plus ardents sont d'accord avec moi, je leur suggère de lui demander publiquement à la Chambre d'expliquer certaines choses auxquelles il a prêté son

nom. Dans le cas actuel, au lieu de risquer de commettre une erreur, j'ai en main un livre, emprunté de la Bibliothèque du Parlement et intitulé: «Trudeau—Le fédéralisme et la société canadienne française.» A la page 129, dans un chapitre coiffé du titre: «La pratique et la théorie du fédéralisme», il consacre plusieurs pages à expliquer une doctrine fort instructive. Encore une fois, au lieu d'ennuyer la Chambre avec des citations, je suggère à tous ceux qui peuvent m'entendre, qui entendront parler de mon discours, ou qui m'auront cité incorrectement dans la presse ou ailleurs, de lire ce chapitre avec soin.

Il est en excellent anglais, monsieur l'Orateur. Le premier ministre est parfaitement bilingue, cela ne fait aucun doute. Il est capable de nous communiquer sa pensée en termes clairs et nets et, dans ce chapitre, il loue le socialisme, le socialisme intégral. Si l'on associe cela à la remarque de M. Woodsworth que je viens de citer—M. Woodsworth qui est le père spirituel du socialisme au Canada et pour qui socialisme égale communisme—on en arrive inévitablement à la conclusion que le premier ministre embrasse la même cause. Si tel n'est pas le cas, j'aimerais entendre un démenti.

Ce chapitre dont j'ai fait mention a d'abord paru dans un autre ouvrage, que je me suis aussi procuré à la Bibliothèque du Parlement. Cet ouvrage s'intitule: *Social Purpose for Canada*; rédigé par Michael Oliver, l'ouvrage a été publié par la *University of Toronto Press* en 1961. On y trouve le texte intégral de ce même chapitre. J'ai pris la peine de vérifier. J'ai comparé les deux textes et ils sont identiques.

A la radio et à la télévision, de même qu'à la Chambre, on a prétendu que nous avons maintenant un premier ministre moderne et éclairé. Dois-je comprendre qu'une brève année au pouvoir l'a transformé, tout comme la personnalité de saint Paul a été soudainement modifiée sur le chemin de Damas? On insinue qu'il a aperçu la nouvelle lumière de la démocratie. Il ne croit plus à ces sottises. Sottises politiques, voilà tout ce que je puis en dire. Il repasse le Manifeste de Regina de 1933...

Des voix: Bravo!

M. Bigg: Des bravos de la gauche.

Des voix: Bravo!

M. Bigg: Des bravos fusent de la gauche. Ils voudraient nous faire croire que le Manifeste de Regina, ou même une version mitigée, est la réponse aux problèmes économiques du Canada. Or si c'est le cas, monsieur l'Orateur, si la formule est partout efficace, pourquoi n'a-t-elle pas réussi en Angleterre? C'est ce que j'ai demandé hier soir.

J'ai souvent entendu dire: «Vous aviez une majorité conservatrice. Pourquoi n'avez-vous pas bâti le Canada durant votre court mandat?» Les socialistes ont été portés au pouvoir trois fois en Angleterre depuis la fin de la guerre, mandat plus long que tous ceux que nous avons eus, mais l'expérience socialiste y a été un échec complet. La raison en est—j'en mettrais ma tête à couper—que toute théorie qui place l'État au-dessus de l'individu est fausse, dangereuse, corrompue et impensable pour les Canadiens sains d'esprit. Si M. Trudeau a changé d'idée, je serais le premier...

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Le député d'Oshawa-Whitby invoque le Règlement.

M. Bigg: J'espère qu'il pose la question de privilège.

M. Broadbent: En effet, et le plus sérieusement, car je ne doute pas un instant de l'intégrité du député, même si je ne pense pas du tout comme lui. Il faisait allusion à un distingué ancien député, M. J. F. Woodsworth, qui était respecté de tous les partis, et je lui demanderais sincèrement s'il n'accuse pas le système politique dont cet ancien député a parlé—en oubliant de faire la distinction que M. Woodsworth ferait, en tant que chrétien, entre socialisme et communisme...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Ce n'est pas un rappel au Règlement, mais un discours.

M. Bigg: Monsieur l'Orateur, nous ne faisons pas ici le procès du christianisme, mais peut-être celui du socialisme à outrance.

Des voix: Bravo!

M. Bigg: Je parle d'impôt sur le revenu et, à mon avis, lorsqu'il dépasse un certain point, cela devient du socialisme pratiqué à l'aide de la loi. Je m'oppose à une loi de ce genre, qui m'enlève une si grande partie de mon revenu que je ne suis plus maître de ma propre destinée. Grâce à la législation financière, le socialisme s'infiltre au Canada, même si les contribuables ne le prisent guère. J'assure la

Chambre que si les députés savaient exactement ce qu'il en est, ils n'en seraient pas là. Je vois qu'on réagit. Le parti à ma gauche a sursauté.

● (3.10 p.m.)

Combien de libéraux ont lu ces deux livres? Combien de Canadiens? Combien de ministres? Et je ne pose pas simplement la question pour la forme. Le dernier à démissionner du cabinet fédéral, sans compter ceux qui ont refusé d'en faire partie, a dit que s'il avait lu ce livre, il n'aurait jamais pris place sur les banquettes ministérielles. D'autres les quitteront, j'en suis convaincu, s'ils les lisent et les interprètent comme moi. Je n'ai pas l'habitude de fendre les cheveux en quatre ou de chercher midi à quatorze heures. Je lis simplement ce qu'on y dit en termes clairs.

Je ne veux pas porter atteinte à la direction spirituelle de M. Woodsworth et à sa conception du christianisme. Je ne nie pas ces croyances; je les partage même. Mais on peut errer grandement si on les applique à la politique. La lecture de ses observations vous en convaincra tout comme moi. Je vous mets au défi de lire les pages 1675 et 1676 du hansard du 1er février 1933. Si vous êtes honnête, vous direz, j'en suis convaincu, que c'est abuser des privilèges de chaque citoyen canadien que de permettre à de tels principes d'étendre leurs ramifications dans une institution démocratique comme la nôtre.

En régime démocratique, tout gouvernement doit recueillir des fonds. Tout député veut qu'on en dépense dans sa circonscription. Je le comprends. Après l'exposé budgétaire de ce soir, nous entendrons des députés réclamer la construction de ponceaux, de quais et de chemins de fer. Mais faut-il limiter le montant des impôts? J'aimerais savoir quel sera le résultat final de leur montée en flèche. De quel principe procède-t-elle? Je ne connais de meilleur endroit que celui-ci pour en discuter. Je ne parle pas de christianisme, mais de l'essence d'un pays démocratique. Il y a la question d'argent, de l'or brutal, sale et froid. Si vous n'en avez pas, vos chances en ce monde sont bigrement réduites; j'ignore ce qu'elles seront dans l'autre monde. Je ne veux pas qu'on embrouille la question.

J'ai tenté de faire quelques propositions pratiques. Un des députés de Toronto a protesté très énergiquement contre la domination de l'industrie canadienne par les États-Unis. Il n'a pas tout à fait tort. J'exhorte les Canadiens qui ne veulent pas être surtaxés à diminuer leur propre gaspillage. Qu'ils cessent de dépenser leur argent à l'étranger et qu'ils achètent des produits canadiens. Ils feraient bien de miser sur l'avenir du pays. Pourquoi les Américains font-ils des placements au Canada? C'est parce que l'avenir du Canada s'annonce mieux que celui de tout autre pays du monde. Si les Canadiens faisaient des investissements dans leur propre pays, je suis certain que la prochaine génération aurait moins d'impôt sur le revenu à payer. Nous serions mieux en mesure de payer nos dettes que grâce à n'importe quel système que pourrait imaginer le gouvernement actuel. Les perspectives d'avenir du Canada sont illimitées si nous nous y prenons de la bonne manière.

Puis, il faudrait que tous les Canadiens se remettent au travail. Sauf erreur, il y a actuellement à Ottawa 3,000 jeunes chômeurs. Ils vont trouver les fonctionnaires, disant: «Pouvez-vous me trouver du travail?» Or, certains fonctionnaires m'ont dit que certains d'entre eux ne tiennent pas à travailler. Ils veulent gagner un peu d'argent de poche pour quelques jours. Ils ne veulent pas payer leurs frais de scolarité ou d'apprentissage. Tout ce qu'ils veulent, c'est un peu d'argent de poche. Je suis sûr que s'ils se disaient disposés à travailler dur pendant trois mois afin de pouvoir retourner à l'école sans dépendre de leur famille et de la collectivité, on essayerait vraiment de leur trouver du travail. Il y a encore au Canada des établissements qui embaucheraient volontiers des jeunes gens pour trois mois seulement, si ces jeunes étaient disposés à assumer quelques responsabilités. Peut-être devraient-ils commencer par accomplir du travail manuel, mais plus tard on leur donnerait leur part de responsabilités. A mon avis, le Canada est encore un pays de cocagne pour ceux qui veulent bien faire leur part de travail.

Comme je l'ai dit hier soir, le gouvernement fédéral n'est pas seul à gaspiller de l'argent. Nous avons trois paliers de gouvernement. Sans collaboration entre ces trois paliers de gouvernement, il est facile pour l'un d'imputer la faute à l'autre. Il faut une plus grande coopération entre les trois paliers de gouvernement. Pour être juste à l'égard de M. Trudeau, je recommande les autres chapitres du livre. Il ne faudrait pas se contenter de lire les chapitres sur le communisme; il faut lire aussi ceux sur la collaboration et la responsabilité des divers paliers de gouvernement. Ce livre se recommande à plusieurs points de vue. Tout le monde sait que quand on veut vendre un mauvais produit, il n'y a rien de tel qu'un bon emballage pour réussir.

Vous pouvez appeler une doctrine politique comme vous voudrez, tant que vous ne me privez pas de ma liberté personnelle. Appelez-là comme vous voudrez. Si vous l'appelez du socialisme fort et me donnez le droit à la libre entreprise, cela me convient parfaitement; mais ne l'appelez pas de la libre entreprise pour finir avec du socialisme. C'est apparemment ce qu'on tente de faire. Ne réduisez pas les Forces armées pour économiser si plus tard les contribuables doivent payer dix fois plus pour obtenir les forces nécessaires à la participation de la défense du continent nord-américain. C'est une conception erronée de l'économie. Ne me dites pas que vous allez économiser en réduisant les dépenses consacrées à la défense pour dépenser ensuite des millions de dollars à établir une bureaucratie. Voilà le genre de gaspillage dont je parle.

Comment le premier ministre voit-il le fédéralisme? Je veux qu'il me le dise. Je veux que le ministre des Finances (M. Benson) me dise ce soir pourquoi le salarié et le petit commerçant doivent toujours assumer le fardeau d'arrêter l'inflation. Je veux savoir pourquoi le fardeau de l'impôt ne peut pas être mieux réparti. Je veux savoir pourquoi on ne scrute pas certaines des voies d'échappement, notamment le gaspillage et la vie d'abondance. Je ne sais pas, mais peut-être que certains de ces voyages organisés autour du monde, devraient être frappés d'un impôt. Je ne comprends pas pourquoi on n'aurait pas une attitude plus libérale—passez-moi le mot—envers l'investissement au Canada. Nous devrions peut-être avoir un régime familial aux termes duquel $1,000 par famille ne seraient pas imposables pour des fins d'investissement au pays. Un grand nombre de gens n'ont pas l'argent voulu pour investir au Canada. Depuis au moins cinq ans, je préconise que l'exemption de base aux fins de l'impôt sur le revenu devrait être haussée.

Des deux côtés de la Chambre, certains demandent: «Comment faire cela et équilibrer le budget? «Nous avons déjà eu des budgets non équilibrés, et pour des causes moins justes. Je suis fermement convaincu que l'exemption de base pour fins d'impôts sur le revenu devrait être d'environ $4,000 par famille aujourd'hui. Nous pourrions utiliser d'autres moyens pour recueillir cet argent. Par exemple, faire retourner les gens au travail. Il ne suffit pas de dire que l'argent est difficile à trouver. Si le gouvernement actuel avait suffisamment d'imagination, il y parviendrait. S'il en est incapable, qu'il nous passe les rênes comme il l'a fait en 1957, alors que nous avons réussi à trouver certaines des solutions requises. Nous avons vendu des céréales, nous avons construit des chemins de fer et nous avons renvoyé les gens à l'école. De nouveau, en cinq ans, et malgré de lourdes dépenses, nous avons équilibré les budgets à une époque où l'économie était censée être en récession. Depuis sept ans, la société est censée avoir du ressort. La radio n'en parle pas, la télévision non plus.

• (3.20 p.m.)

L'hon. M. Benson: Le député me permettrait-il une question?

M. Bigg: Oui.

L'hon. M. Benson: Pourrait-il m'indiquer en quelle année les Tories ont équilibré le budget?

M. Bigg: J'ai dit l'économie. Le ministre des Finances sait très bien que sa question visait à...

L'hon. M. Benson: C'est une simple question.

M. Bigg: Le ministre des Finances sait parfaitement qu'une année, nous avons prévu un déficit budgétaire de 700 millions de dollars. Cependant, les affaires canadiennes ont été si bien administrées cette année-là qu'il ne nous a manqué que 200 millions de dollars pour équilibrer le budget, soit 500 millions de dollars de moins que la somme indiquée par tous les pronostics du ministre des Finances. Notre ministre des Finances d'alors était un conservateur. C'est pourquoi il a fait une estimation conservatrice des recettes du Canada. Au moins, son erreur était-elle du côté de la vérité. Quand les choses se sont présentées mieux qu'il ne le croyait, il a pu présenter aux Canadiens cette réalisation extraordinaire, mais les journaux n'ont rien dit de bien à son sujet. La télévision n'a pas fait son éloge, et l'opposition est restée silencieuse. C'était l'un des meilleurs exemples d'administration financière qu'on ait jamais vu dans notre pays. Il a marqué le début de l'expansion qui n'a cessé, depuis lors, de porter les libéraux sans le moindre effort de leur part.

Le blé que nous avons vendu à la Chine communiste, sans avoir besoin de reconnaître ce gouvernement, nous a permis d'équilibrer le budget. L'argent de ce pays était bienvenu et notre blé a permis de remplir l'estomac des enfants communistes. J'y tenais autant que M. Woodsworth ou n'importe quel autre député. Je ne veux pas faire la guerre aux enfants affamés. Dispensons-nous d'idées pareilles. J'aimerais qu'on vende encore 500 millions de boisseaux de blé pour la même raison.

Je me souviens très bien d'une fois, au cours d'une campagne électorale, où un certain radical me demanda ce que je comptais

faire pour aider les affamés en Corée. Je lui dis que je signerais un chèque du même montant que le sien. Inutile de dire qu'il s'agissait d'un des riches cultivateurs de la région. Il mit son chapeau et rentra chez lui tandis que je poursuivais mon discours.

Je crois servir les pauvres du monde aussi bien que n'importe qui car je suis un homme raisonnable. C'est notre libre système démocratique qui a permis à l'Amérique du Nord de promouvoir le plan Marshall. C'est notre système démocratique qui a aidé à reconstruire l'Europe après qu'elle eut été écrasée et démantelée par des pouvoirs dictatoriaux issus de rêves insensés. C'est notre esprit de démocratie et de libre entreprise qui a reconstruit l'Europe. Ce n'est pas le résultat de l'activité communiste mais l'œuvre de ceux qui y sont allés de leur poche.

Ce n'est pas le christianisme que je suis en train de prêcher mais les vertus de simple humanité, celles des démocrates comme moi, à qui on est redevable de cette reconstruction ainsi que de la contribution d'environ 100 milliards de dollars. Nous avons donné cet argent de bon cœur, pour remplir les estomacs affamés et les corbeilles à pain du monde. Faut-il le dire, personne d'autre n'a jamais fait de même. Si quelqu'un de l'autre bord en a jamais fait autant, qu'il le dise! Si ses propres idées ou celles des siens sont plus efficaces, qu'on en parle. Si le système qui prévaut dans cette Angleterre si socialisée est capable d'équilibrer un budget, qu'on vienne nous le dire. Si les ouvriers là-bas ont de meilleurs logements, un meilleur moral et sont plus heureux, dites-le-nous. Qu'on nous explique donc comment ce système merveilleux va nous remettre tous au travail. Voyons si cela rendra tous nos jeunes plus satisfaits du sort qui est le leur.

Est-ce grâce à l'apport des parents canadiens qu'on a construit ces universités merveilleuses qui connaissent aujourd'hui l'agitation, ou est-ce le résultat d'éléments radicaux qui disent à ces jeunes qu'ils n'ont jamais rien eu de bien jusqu'ici et que l'utopie est à la porte? Si c'est vrai, j'aimerais bien savoir à quelles conditions. Je crois au travail assidu...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Si les députés veulent bien me le permettre, j'aimerais parler des travaux de la Chambre. Nous avons eu des entretiens, et si la Chambre est d'accord pour ce qui est de l'ordre des travaux, peut-être pourrions-nous suspendre les dispositions de l'article 40 du Règlement pour ce soir, en fixant l'ajournement de la Chambre après les observations du principal porte-parole de l'opposition officielle, et son ajournement du débat sur le budget si cela se produit avant dix heures.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): En est-il ainsi ordonné?

Des voix: D'accord.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai des remarques à faire au sujet du bill du ministre des Finances (M. Benson), dont la Chambre est saisie. De fait, j'ai l'intention de proposer un amendement en vue de son renvoi à six mois. Mais je me dois auparavant de dire quelques mots sur les remarques du député de Pembina (M. Bigg). Je constate avec plaisir qu'il est toujours ici, et ses collègues lui signaleront peut-être que je me reporte à quelques-uns de ses propos.

Je veux parler notamment de ce que le député de Pembina a dit de mon distingué prédécesseur, feu M. J. S. Woodsworth, qui fut des années durant le représentant de Winnipeg-Nord-Centre. D'après les affirmations du député de Pembina, hier soir, et encore aujourd'hui, M. Woodsworth aurait dit à la Chambre, en février 1933, qu'il n'y avait aucune différence entre socialisme et communisme. Lorsqu'on a mis le député en demeure hier soir d'indiquer la date de ces déclarations, il a répondu qu'il s'agissait du 8 février 1933.

M. Bigg: Le 1er février.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est moi qui ai la parole, monsieur l'Orateur. J'avoue m'être trompé et le député a établi clairement aujourd'hui qu'il s'agissait du 1er février. Je suis heureux de l'apprendre car je n'ai pu acquérir la certitude que M. Woodsworth avait même pris la parole le 8 février 1933.

Il est vrai que le 1er février 1933, M. Woodsworth a prononcé un discours sur une motion qu'il avait présentée, en vue de l'établissement d'une Fédération coopérative du Commonwealth au Canada, et il fut interrompu durant son discours, comme on peut le voir à la page 1675 du hansard de cette époque. Sauf le respect que je dois au député de Pembina, je dois lui dire qu'il a énormément dénaturé les propos de M. Woodsworth à cette occasion. C'est si injuste, qu'il n'aimerait pas que cette impression subsiste, je pense.

Au lieu d'opposer mes paroles ou mon interprétation aux siennes, permettez-moi de donner lecture d'un passage du hansard que le député de Pembina ne s'est pas donné la peine de lire. Il figure à la page 1675, deuxième colonne, dans le hansard du 1er février 1933. M. Woodsworth a dit:

Permettez-moi de dire qu'il faut établir une distinction entre la Fédération du Commonwealth coopératif et le communisme. Il est vrai que les deux favorisent un changement dans l'ordre social, un nouveau système économique.

Il n'a pas dit qu'ils étaient partisans du même système économique, mais qu'ils favorisaient tous les deux un nouveau système économique. Il a poursuivi ainsi:

Les communistes sont convaincus que ce résultat ne peut s'obtenir que par la force. Ils prétendent qu'il est impossible d'y arriver autrement. Nous croyons que nous pouvons l'obtenir par des moyens pacifiques et en respectant l'ordre public, et c'est là le but de cette organisation.

Il s'agissait de la Fédération du Commonwealth coopératif—la CCF—ancêtre du Nouveau parti démocratique actuel.

Alors...

• (3.30 p.m.)

M. Bigg: Pourquoi ne lisez-vous pas tout?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ne vous en faites pas, je jouerai franc jeu et je lirai tout, ce que précisément l'honorable député n'a pas fait, monsieur l'Orateur. Il a alors été interrompu par M. Morand, un libéral, je crois, qui a dit ce qui suit:

Le but est le même.

Ces paroles ne sont pas de M. Woodsworth, mais de l'interpellateur.

M. Bigg: Y a-t-il un point d'interrogation?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non, il n'y en a pas.

M. Bigg: Eh bien, il devrait y en avoir un.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non seulement le député altère le texte du hansard, il veut le rectifier 36 ans plus tard.

M. Bigg: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. A-t-on jamais vu de tentative plus flagrante pour fausser les paroles de quelqu'un? C'est une question de rhétorique que posait le député qui a dit: «Le but est le même.» Que le sténographe officiel l'ait consigné ou non, tous les députés savent ce qu'il voulait dire, et ils savent aussi que d'après la réponse donnée dans le texte on a considéré cela comme une question. M. Woodsworth a dit qu'il n'y avait pas d'autre réponse que le recours à la force.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): La question de privilège ne se pose pas, monsieur l'Orateur, et je n'ai pas pris la parole sur la prétendue question de privilège qui faisait l'objet des propos du député, car, comme Votre Honneur l'a dit à mon honorable ami d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), c'est une question à débattre, et pour moi, elle est très importante. Si le député appuie sa thèse sur la ponctuation que le hansard aurait dû utiliser il y a trente-six ans, c'est tout autre chose que de prendre la parole pour dire que, selon M. Woodsworth, il n'y a pas de différence entre le communisme et le socialisme. A vrai dire, il n'y a pas eu dans cette page d'allusion au socialisme lui-même; d'autres députés ont essayé de comparer le PSD au communisme, mais M. Woodsworth a dit qu'il faut faire entre les deux une nette distinction.

Comme le député tient à ce que je le fasse, et parce que j'estime devoir le faire pour être juste, permettez que je vous donne lecture de la réponse de M. Woodsworth à la remarque de M. Morand. Ce dernier avait dit:

Le but est le même.

M. Woodsworth avait répliqué:

Il se peut que le recours à la force soit inévitable...

M. Bigg: Pour quelle raison?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je avoir la parole, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a la parole.

M. Winch: Vous ne faites pas partie de la Gendarmerie Royale actuellement.

M. Bigg: N'êtes-vous pas content?

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): La Gendarmerie aussi.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je crois connaître la pensée de J. S. Woodsworth mieux que mon ami. C'est pourquoi j'ai été tellement étonné, comme l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (Mme MacInnis) qui était assise derrière moi, lorsque le député de Pembina a fait ces remarques. Souvenez-vous, monsieur l'Orateur, que c'était dans le contexte de 1933. M. Woodsworth avait déclaré:

Il se peut que le recours à la force soit inévitable, oui, si certaines gens...

A propos, les conservateurs étaient au pouvoir.

... persistent dans leur attitude et si l'on refuse aux citoyens de ce pays le droit qu'ils possèdent d'exprimer leurs opinions et le droit de vivre dans une certaine aisance.

M. Garland (Bow-River): On leur refuse même le droit de travailler.

Ensuite, M. Woodsworth a cité un passage que je lirais volontiers, au besoin. C'est un extrait de la *Province* de Vancouver, où l'on dit que ce sont des choses qui arrivent. M. Woodsworth commente la citation en ces termes:

Notre groupe est décidé à atteindre le but qu'il a en vue par des méthodes pacifiques et tout en respectant l'ordre public.

M. Woodsworth n'y alla pas par quatre chemins dans ce discours pour exprimer sa conviction de toujours—et certains d'entre nous le savent pour l'avoir connu—qu'on ne devait pas recourir à la violence ou à la force. J. S. Woodsworth est le plus grand apôtre de la non-violence que la Chambre ait connu. Et prétendre que ses idées se rapprochaient du communisme, c'est fausser étrangement la position qu'a prise l'un des députés les plus brillants dont ait jamais pu s'enorgueillir le Parlement canadien.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai indiqué mon intention de commenter surtout le bill C-191, dont nous sommes présentement saisis et dont le ministre des Finances (M. Benson) a parlé hier soir à l'étape de la deuxième lecture. Je viens de consacrer quelques minutes pour rétablir des faits énoncés par le député à ma droite.

Dans un domaine différent, monsieur l'Orateur, je dis au ministre des Finances qu'il s'est rendu coupable d'une énorme distorsion des faits hier soir, lorsqu'il s'est levé à la Chambre pour tenter d'établir que l'impôt de progrès social de 2 p. 100, impôt uniforme sur les premiers $6,000 du revenu imposable mais qui ne s'applique pas à tout revenu excédant $6,000, était une forme d'imposition progressiste, une prime, une somme qu'une personne devrait avoir le privilège de verser à cause des avantages qu'elle en retire. C'était l'une des meilleures idées qu'on ait jamais eue, à entendre le ministre de la Justice hier soir. Ma foi, quel qualificatif puis-je employer? Puis-je parler d'«absurdité», monsieur l'Orateur...

M. Gilbert: Pourquoi pas.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est assurément ce que le ministre nous a servi hier soir. Je ne sais pas pourquoi vous souriez, monsieur l'Orateur, et je n'ai pas à interpréter votre sourire, mais je soupçonne pourquoi cela vous fait sourire. L'impôt de progrès social de 2 p. 100, loin d'être une mesure progressiste dont nous devrions nous réjouir, est au plus haut point régressive. L'impôt de 2 p. 100 frappe les premiers $6,000 du revenu imposable et s'arrête là. Ce qui veut dire qu'un homme marié, sans enfant, qui jouit de l'exemption de $2,000 aux fins de l'impôt sur le revenu et dont le revenu annuel est de $8,000, doit payer $120. C'est dire aussi que les gens qui gagnent $18,000, $40,000, $100,000, les millionnaires, quoi, paient tous le même montant: $120 par année. En nous demandant de reconnaître qu'il s'agit d'un impôt progressiste, le ministre des Finances pousse les choses un peu trop loin. Un exemple de cet impôt de progrès social de 2 p. 100 qui démontre combien il est injuste, antisocial, c'est son effet sur les pensionnés de la vieillesse, surtout ceux de 65 à 70 qui ont pu prouver qu'ils étaient admissibles au supplément de revenu garanti. S'ils ont droit à la pension de sécurité de la vieillesse, les personnes de ces âges ont un niveau d'exemption fiscale de $1,000 seulement. C'est $1,100 si l'on ajoute les $100 que tout le monde peut réclamer au titre des dons de charité, et le reste. Donc $1,100 est le niveau de l'exemption fiscale.

Le gouvernement a décidé que les revenus devaient être portés à un certain niveau. A l'origine, la loi prévoyait un revenu minimum de $105 par mois ou de $1260 par an. Comme il y a eu quelques augmentations de 2 p. 100, le chiffre est maintenant un peu plus élevé. Mais cet impôt de progrès social de 2 p. 100, que le ministre veut nous faire croire tellement progressiste, est un exemple frappant du prix qu'il faut payer pour les services qu'on nous rend. Voici comment cet impôt touche ces gens: chaque dollar qu'ils touchent en sus de $1,100 est frappé d'un impôt ordinaire en plus de ce 2 p. 100. Donc, s'ils touchent $160 ou $200 en sus de $1,100, ils versent $3.20 ou $4, selon le cas, sur ce montant. Le montant semble peut-être peu considérable, mais il ne faut pas oublier que ceux qui doivent verser ce montant en impôt l'ont d'abord touché parce que le gouvernement a déclaré que toute personne de 65 ans ou plus doit avoir un revenu minimum. C'est un minimum que nous devons garantir. C'est une drôle de garantie quand on reprend, à l'aide d'un impôt de 2 p. 100, une partie de ce qu'on a donné. A mon avis, cet impôt doit être condamné à tous les points de vue. A une

époque moderne, aucun gouvernement n'a le droit de prélever un impôt de ce genre, encore moins de chercher à nous convaincre qu'il est progressif.

• (3.40 p.m.)

Selon un des arguments mis de l'avant par le ministre hier soir, il y aurait un ou deux précédents. Bien entendu, il y a des précédents mais ils ne sont pas nécessairement bons. L'impôt de sécurité de la vieillesse est de 4 p. 100 pour les particuliers dont le revenu imposable est inférieur à $6,000. Que le précédent existe signifie-t-il qu'on doive s'en autoriser? En vérité, depuis l'imposition de ces taxes pour fins de sécurité de la vieillesse, tout d'abord jusqu'à un niveau de $3,000 puis jusqu'à un niveau de $6,000, nous n'avons pas cessé de dire qu'il s'agit d'un impôt régressif et qu'il faudrait le supprimer. Dès l'entrée en vigueur de cet impôt, nous avons affirmé que toute taxe spéciale de sécurité de la vieillesse devrait être progressive. Tout au moins si le taux en est uniforme, l'application devrait en être étendue jusqu'au revenu maximum des riches et des millionnaires. Ainsi, en ce qui nous concerne, il n'existe aucun précédent. C'était une erreur dès l'origine.

Le ministre a également invoqué le Régime de pensions du Canada en soutenant qu'une limite est justifiée parce que les cotisations sont liées au revenu. Puis-je souligner que dans le Régime de pensions du Canada la limite du montant cotisé comporte la pénalité de ne pouvoir rapporter une prestation reliée aux revenus supérieurs. Je ne défends même pas la formule dans toute son étendue, même si, à mon avis, le Régime est excellent. Toutefois, il n'a aucun rapport avec une formule d'imposition générale comme celle dont nous sommes saisis. Qui peut prévoir les surprises du budget de ce soir, mais à un moment quelconque dans l'avenir, un autre de ces impôts sera introduit et alourdira le fardeau du pauvre tout en ne touchant pas le riche, et l'on invoquera un précédent. On nous dira: «Nous l'avons fait pour la sécurité de la vieillesse et nous l'avons fait pour le progrès social, c'est donc une bonne chose. La population du Canada ne s'est pas révoltée, par conséquent nous pouvons le faire encore.»

Pour moi, il faut freiner dès maintenant la montée des impôts, avant qu'elle ne s'accentue. Les gens trouvent cela plutôt étrange, que le gouvernement puisse si aisément et si allégrement imposer tous ces impôts et soustraire aux petites gens des centaines de millions de dollars—car c'est d'eux que proviendra le gros des 400 millions—pour ensuite faire volte-face et en remettre une tranche de 80 millions aux fabricants d'automobiles du pays. Je suis sûr que mon parti n'est pas le seul à recevoir des lettres de ce genre. Je suis sûr aussi que bien des députés, des quatre coins de la Chambre, doivent voir affluer des protestations contre cette façon d'agir du gouvernement. C'est un détail technique, de nous dire le ministe de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin). Il voulait venir en aide à l'industrie automobile qui, détail technique, devait débourser quelque 80 millions de dollars en impôts. Philanthropique, le gouvernement leur en fit remise en vertu de la loi sur l'administration financière. L'auditeur général avait raison de dire, et j'en conviens toujours, que le gouvernement ne peut interpréter ainsi la loi sur l'administration financière. Même si le gouvernement pouvait prouver qu'il est juridiquement autorisé à le faire, je prétends qu'il est honteux qu'un gouvernement offre 80 millions de dollars aux fabricants d'automobiles alors qu'il déclare aux pensionnés qui touchent un revenu de $1,100 qu'ils devront payer l'impôt de progrès social de 2 p. 100 sur les quelques dollars que le gouvernement leur a versés pour qu'ils touchent le revenu garanti.

Des voix: C'est une honte!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je me demande pourquoi les libéraux sont hypnotisés par ce montant de 80 millions de dollars. Je suis ici depuis plus longtemps que certains d'entre eux, mais il ne faut pas avoir été ici bien longtemps pour se rappeler une autre affaire de 80 millions, qui s'est passée en 1956. Il y avait alors un ministre très puissant, feu le très honorable C. D. Howe, qui avait conclu avec une certaine société de pipe-line un marché selon lequel le gouvernement accorderait un prêt de 80 millions de dollars à une date donnée. Or, pendant la même session, nous nous efforcions d'obtenir quelque chose en faveur des pensionnés du pays, mais nous n'avons pu rien obtenir cette année-là. L'année suivante, il y a eu des élections et nous avons obtenu pour les vieillards pensionnés la somme de 6 dollars qui venait s'ajouter au montant de 40 dollars alors payé. Cette initiative a été prise par les libéraux en 1956 et 1957—les gars de six dollars. Les pensionnés ont obtenu 6 dollars par mois et la compagnie de pipe-line 80 millions.

L'hon. M. Stanfield: C'est la même vieille bande.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Maintenant c'est 80 millions pour les fabricants d'automobiles, mais même pas $6 pour les vieillards pensionnés. Non, on leur enlève au moyen d'un impôt de progrès social de 2 p.

100 une certaine proportion de l'argent même que nous leur avions versé à titre de garantie. Néanmoins, le ministre des Finances compte que nous appuierons cette mesure.

Le ministre a paru ennuyé quand j'ai parlé de proposer le renvoi à six mois. Le bill devrait être rejeté totalement. Il ne devrait pas entrer dans les statuts du Canada, pays qui se considère progressiste et qui s'inquiète du bien-être de ses citoyens. Nous entendrons l'exposé budgétaire ce soir et nous aurons peut-être des projets de loi.

L'hon. M. Benson: Le député me permet-il de poser une question? A propos du traitement des personnes âgées qui touchent la pension de vieillesse, n'admet-il pas aussi que le gouvernement libéral actuel et le précédent ont augmenté les pensions de $42 par mois depuis 1963?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je me demande si le ministre des Finances peut lire ma pensée. Il a posé une question qui débouche tout droit sur ce dont je voulais parler maintenant.

L'hon. M. Benson: Il est facile de lire votre pensée.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): S'il est si facile de lire ma pensée, j'aimerais que le ministre me dise ce que je vais dire.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Si le ministre pouvait lire votre pensée, il serait insulté.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) dit qu'il n'est pas d'accord avec moi. Il était souvent de mon avis quand il siégeait de ce côté-ci, mais depuis il a été métamorphosé. Les libéraux aiment bien nous répéter le vieux boniment de tout ce qu'ils ont fait pour augmenter les pensions de vieillesse. A mon arrivée ici, elles étaient de $20 par mois; elles s'élèvent maintenant à $105, outre des petits suppléments de 2 p. 100. Il est certain qu'il y a eu des changements. Mais il y a aussi eu des changements dans le coût de la vie. Même les députés ont la vie plus facile à l'heure actuelle que nous l'avions quand nous recevions $4,000 à mon arrivée ici il y a quelques années.

Permettez-moi de dire au ministre des Finances—et je réponds à la question qu'il vient de me poser; moi aussi je peux lire ses pensées—qu'il parlera beaucoup ce soir, je le sais, de l'inflation. Tous les présidents de banque, tous les financiers, et tous les gens importants qui dirigent notre pays, parlent de l'inflation. Il nous faut faire quelque chose pour l'enrayer. Que veut faire le gouvernement? Il veut que les petites gens se serrent la ceinture. C'est ce que signifie en somme cet impôt de progrès social de 2 p. 100. Il oblige les petites gens à soutenir le choc de la lutte contre l'inflation. En réponse à sa question au sujet des pensions de vieillesse, je dirai au ministre des Finances que lorsque le gouvernement ne fait rien pour aider les allocataires de pensions de vieillesse à se défendre contre la hausse du coût de la vie et du niveau de vie, lorsqu'il se contente de présenter un projet de loi qui augmente les pensions de 2 p. 100 seulement quand le coût de la vie peut monter de 4 p. 100, cela équivaut à leur enlever de l'argent.

Si le ministre des Finances et ses collègues avaient quelque fierté, ils ne se vanteraient pas des augmentations des pensions de vieillesse. Ces jours-ci et ces mois-ci, ils enlèvent de l'argent aux bénéficiaires de la pension de vieillesse. En réalité, ils réduisent la quantité d'argent dont disposent ces bénéficiaires pour se procurer les nécessités de l'existence. Fouiller leurs poches—j'allais dire piller leurs dépôts à la banque, mais ils n'en ont pas—pénétrer dans leurs maisons et les dépouiller de leur argent ne serait pas davantage un vol que les agissements du gouvernement qui leur accorde, ainsi qu'à quelques autres, une hausse de 2 p. 100 alors que le coût de la vie a augmenté de 4 p. 100. En usant de telles méthodes, le gouvernement oblige les bénéficiaires de la pension de vieillesse et les anciens combattants à se contenter d'un niveau de vie très bas. J'ai essayé d'amener le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé) à prendre des mesures efficaces en faveur des vétérans. J'en suis certain, s'il démissionnait sur la question du rapport Woods, elle serait deux jours plus tard déférée au comité des affaires des anciens combattants, où on agirait, tout comme on a agi à propos de l'habitation. Les actes qu'exige la situation des bénéficiaires de la pension de vieillesse seraient aussi utiles aux fonctionnaires retraités, aux pensionnés du CN et aux titulaires des allocations familiales. Nous demandons à ces personnes de livrer bataille à l'inflation.

• (3.50 p.m.)

Oui, nous demandons à ces gens de combattre l'inflation. Les présidents des banques à charte acceptent-ils des réductions? Allez-y

voir! Voilà ce que fait le gouvernement. Il mobilise les pauvres, les nécessiteux, les désavantagés, les pensionnés de la vieillesse, les gens à revenus fixes, et il leur dit: Serrez vos ceintures; vous devez vous contenter de moins et, si vous pouvez y arriver, nous parviendrons de quelque manière à combattre l'inflation qui afflige le pays.

Personne à la Chambre ne nie l'existence du problème de l'inflation. Mais, disons-le clairement, aucun député ne tiendrait à revenir aux niveaux des salaires et des prix d'il y a 10, 20 et 30 ans, ou à la pauvreté et aux conditions de vie qui les accompagnaient. Admettons-le: la hausse des prix et des salaires entraîne un certain rajustement, et le standard de vie est généralement meilleur aujourd'hui qu'il ne l'était à la période des années 30 au sujet de laquelle je vous ai tantôt cité un extrait du hansard. Dans sa lutte contre l'inflation, il ne faudrait pas que le gouvernement demande aux pensionnés de la vieillesse et aux pauvres de porter tout le fardeau. Il devrait plutôt les protéger et demander que leurs pensions et leurs allocations soient augmentées afin de leur permettre de faire face à la hausse du coût de la vie.

J'irai plus loin, monsieur l'Orateur. Je prétends qu'ils ont le droit de jouir du niveau croissant de vie et leur pension devrait augmenter au même rythme que les traitements et salaires. C'est une vieille histoire. Mon ami le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) et moi-même lisions aujourd'hui le passage du discours de M. Woodsworth signalé par le député de Pembina (M. Bigg); cela nous a rappelé la situation vers le milieu des années 30. Les conservateurs étaient alors au pouvoir, comme les libéraux le sont maintenant. Cela ne fait guère de différence. La lutte s'est poursuivie en vue d'obtenir la reconnaissance du droit des pauvres et des désavantagés à jouir de leur part des richesses qu'ils ont aidé à produire dans un pays tel que le nôtre. Ils ne le pourront pas à moins qu'une hausse des salaires et du prix des produits agricoles ne soit autorisée, que des fonds soient affectés au bien-être social, à la santé et à l'instruction et que des pensions et des revenus garantis permettent de hausser le niveau de vie des gens ordinaires. Ce sont ceux dont nous nous préoccupons.

En nous demandant de frapper d'un impôt de progrès social de 2 p. 100 toute la population du pays, en demandant aux retraités de se contenter de moins, en les privant du peu dont ils disposent, en demandant aux pauvres

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

de livrer la bataille contre l'inflation à sa place et à la place des banques à charte, le ministre ne se fait pas le défenseur des intérêts des citoyens ordinaires d'un pays démocratique comme le nôtre. Monsieur l'Orateur, vous m'avez permis, il y a un moment, d'utiliser le mot «sottises». Permettez-moi maintenant d'employer le terme «hypocrisie», car c'est, à mon avis, ce que nous entendrons ce soir. Le ministre nous parlera d'inflation et de ce que, tous, nous devons faire pour la combattre. A mon avis, la population doit avoir le pas sur les présidents de banque et les compagnies d'assurance et nous devrions nous préoccuper non pas d'austérité ni des méthodes qu'aurait adoptées Herbert Hoover, mais de trouver des moyens d'accroître notre production et notre productivité et de garantir que cet accroissement ne se traduira pas par des avantages pour le petit nombre mais par l'amélioration du régime de vie des citoyens ordinaires.

Notre opposition au bill ne fait donc aucun doute. Nous croyons que la Chambre devrait le renvoyer à six mois, puis à six autres mois. C'est pourquoi j'ai l'intention de proposer cet amendement. J'aimerais que la Chambre s'oppose au bill de façon catégorique et que son geste avertisse le ministre de ne rien proposer de semblable ce soir.

J'espère que ce soir le ministre trouvera le moyen de prendre des mesures progressistes et utiles. Je le supplie depuis au moins un an de corriger cette modalité qui oblige ceux qui touchent un supplément de revenu à payer des impôts. Le ministre peut sûrement régler la situation par un dégrèvement ou un rajustement quelconque. En fait, nous croyons qu'il devrait exempter d'impôt les célibataires dont le revenu est inférieur à $2,000 et les personnes mariées qui touchent moins de $4,000. Et que l'honorable représentant ne dise pas que je lui ai demandé de porter les exemptions à ces niveaux et d'accorder des faveurs aux riches. Je sais comment faire ce calcul. On peut maintenir les taux actuels pour ceux qui gagnent au moins $4,000 ou $5,000, mais n'exiger aucun impôt sur les revenus au-dessous d'un certain montant.

Le ministre sait comment s'y prendre. Il l'a fait à propos de la loi sur les biens transmis par décès, où il est stipulé que les successions inférieures à telle somme sont exemptées d'impôt. J'espère que le ministre va faire une proposition dans ce sens, ce soir. S'il ne peut être progressiste, qu'il ne soit pas, au moins, réactionnaire au point de nous infliger le

genre d'impôt à l'étude, qui est tout à fait injustifié dans un pays qui se dit démocratique ou qui s'imagine progressiste dans n'importe quel sens du terme.

En conséquence, parce que nous sommes très sensibles à ce genre d'impôt, nous sommes d'avis que le bill devrait être défait. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis):

Que le mot «maintenant» soit retranché de la motion et qu'on ajoute à la fin de celle-ci les mots «dans six mois à compter de ce jour».

• (4.00 p.m.)

[*Français*]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, au cours de la brève période de temps dont je dispose, je m'en tiendrai au bill que nous étudions présentement, c'est-à-dire le bill C-191, qui porte un titre bien anodin, mais qui, à mon sens, est de grande portée pour l'économie future du pays. Ce bill s'intitule «Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.»

En réalité il s'agit d'un bill des plus important, car il prélève une taxe indirecte qui atteint pratiquement tous les Canadiens.

Le bill lui-même est assez complexe, puisqu'il porte sur plusieurs sujets, comme la vente d'un navire, l'utilisation des tables d'impôt et le changement de la date où les sociétés sont tenues de faire leur déclaration d'impôt.

Une dizaine d'articles sont tout simplement des articles de concordance résultant de changements apportés à certains articles de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Quant aux autres dispositions, elles intéressent au plus haut point le contribuable canadien. Par exemple, l'article 27 du bill vise à ajouter immédiatement après l'article 104A le titre pompeux de:

PARTIE 1B
Impôt de progrès social

Cet article atteint tous les contribuables canadiens. Tout particulier assujetti au paiement d'un impôt pour une année d'imposition doit payer un impôt de progrès social égal au moindre des deux montants suivants: 2 p. 100 de son revenu imposable ou un maximum de $120 par année.

Cet impôt atteint directement les pauvres comme les riches, mais plus durement ceux-là que ceux-ci.

En effet, celui dont le revenu imposable est de $6,000 par année devra payer $120 d'impôt de progrès social, au même titre que celui dont le revenu imposable est de $25,000 ou de $100,000. Le petit contribuable dont le revenu imposable n'est que de $2,000 devra débourser un impôt du progrès social s'élevant à $40 par année, alors que le riche ou le millionnaire ne débourseront que $120 par année. Nous prétendons que c'est une législation injuste, car elle enlève une partie du minimum vital au petit contribuable et permet aux gros financiers de s'en tirer en versant un modeste impôt de $120 en faveur du progrès social.

Une telle loi va certainement à l'encontre de la «société juste» dont font si grand état les déclarations gouvernementales.

Les autres articles du bill C-191 ont trait à l'imposition du revenu des compagnies d'assurances et des profits réalisés par les détenteurs de polices d'assurances, lors du rachat ou à l'échéance d'une police.

Voici ce que disait à ce sujet M. Hazzlet Lemmon, président de la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie, lors de la réunion des actionnaires de cette compagnie, le 30 janvier dernier, et je cite:

Il se peut que le plus important événement survenu en 1968 et touchant l'avenir de l'assurance-vie au Canada soit les propositions annoncées par le ministre des Finances dans son budget du 22 octobre. Il a introduit un nouveau système complet d'imposition pour les compagnies d'assurance-vie impliquant trois genres d'impôts. En premier lieu, il annonça que tout profit net réalisé par un détenteur de police après le 22 octobre, lors du rachat ou à l'échéance d'une police—sauf par suite de décès—devrait être imposable sous forme de revenu personnel. Il a eu bien soin d'en exclure tout élément d'imposition rétroactive. Si l'on adopte cette forme d'imposition, cela signifiera qu'il faudrait considérer sérieusement les valeurs importantes que comportent la plupart des contrats d'assurance-vie présentement en vigueur avant de prendre toute mesure pour mettre fin à ces contrats.

En second lieu, il y aurait un impôt à payer par les compagnies sur le revenu provenant de placements—après certaines déductions déterminées —au taux proposé de 15 p. 100.

En troisième lieu, tout revenu détenu par la compagnie, tel que défini, sera imposable au taux régulier d'impôt sur le revenu des corporations.

Depuis la présentation de ce budget, certains représentants de l'industrie ont discuté les détails visant l'application de ces impôts presque continuellement avec des fonctionnaires du gouvernement, ainsi qu'avec le ministre. On a fait certaines propositions qui, selon l'opinion des compagnies d'assurance, auraient l'effet de rendre ces impôts beaucoup plus équitables, par rapport à l'imposition d'autres institutions. A date, le projet de loi final n'a pas encore été introduit, de sorte qu'il est impossible de juger avec exactitude ce que sera le fardeau de ces impôts proposés.

Au cours des années, l'industrie de l'assurance-vie au Canada a réussi de façon remarquable à diminuer le coût de l'assurance-vie pour les détenteurs de ses polices, par suite d'une augmentation du taux d'intérêt, d'un meilleur rendement du capital et des améliorations obtenues dans le taux de mortalité. Toute nouvelle taxe imposée à l'industrie devra nécessairement avoir l'effet opposé et, en dernier lieu, le coût de l'assurance sera beaucoup plus élevé qu'il ne l'aurait été. Si cela devait avoir pour résultat la diminution du montant d'assurance porté par les Canadiens, il en résulterait des répercussions sociales très répandues. De plus, la pénurie de capitaux à investir dans des contrats à long terme continuerait à se faire sentir de façon de plus en plus importante au Canada, et même dans tous les pays occidentaux. Le ministre déclara dans son discours qu'à l'avis

du gouvernement, le surcroît de revenu qui serait gagné contrebalancerait les désavantages manifestes de tels impôts. On espère sincèrement que le gouvernement considérera tous ces points très sérieusement en prenant une décision définitive sur ce que sera le fardeau de ces impôts proposés.

L'assurance, monsieur l'Orateur, constitue une des formules d'épargne les plus populaires chez les Canadiens. Cette formule incite à l'épargne. Elle est un frein à l'inflation dont se plaint le gouvernement et, finalement, elle constitue un immense réservoir de capitaux dont ont tellement besoin les Canadiens en ces temps-ci pour contrôler leur économie et une source importante de prêts hypothécaires en vue de régler le problème du logement.

Le gouvernement nous semble donc illogique quand il nous demande de prendre des mesures pour contrôler l'inflation, alors qu'il nous propose une législation qui va punir les épargnants.

Le gouvernement nous semble illogique, aussi, quand il se plaint de la rareté des capitaux pour construire des maisons et que, d'autre part, il punit ceux qui constituent un réservoir de capitaux accessibles à ceux qui veulent se construire une maison.

Comment donc s'établissait le portefeuille des compagnies d'assurances à la fin de 1966, selon les rapports fournis par le surintendant des assurances?

Les compagnies d'assurance-vie, au Canada, avaient prêté 5 milliards 485 millions de dollars sur hypothèques; elles détenaient 4 milliards 929 millions de dollars en obligations et débentures de toutes sortes, 523 millions de dollars en actions ordinaires de compagnies, dont seulement 94 millions en actions d'entreprises non canadiennes, 450 millions en prêts sur polices et, finalement, 423 millions sur immeubles, une encaisse de 56 millions seulement.

Les compagnies d'assurance-vie placent des capitaux au Canada. Elles prêtent sur hypothèques, elles investissent dans les entreprises canadiennes et elles sont toujours disposées à financer les activités gouvernementales.

En ce qui concerne la province de Québec, par exemple, les compagnies d'assurance-vie ont investi, selon une déclaration faite à Montréal, le 17 juin 1968, par le président de l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie, M. Lemmon, plus de 4 milliards 863 millions de dollars, soit 1.6 fois leurs engagements envers leurs assurés.

De ce total, 1 milliard 698 millions de dollars sont investis dans des prêts hypothécaires, 1 milliard 526 millions représentent des obligations gouvernementales et municipales, 1 milliard 477 millions avaient été investis dans l'achat d'actions d'entreprises et 162 millions étaient constitués d'autres placements.

[M. Beaudoin.]

• (4.10 p.m.)

Les compagnies d'assurance-vie investissent plus au Canada et au Québec que le total de leurs engagements, parce qu'ils y investissent également des fonds qui leur parviennent de détenteurs de polices qui demeurent aux États-Unis. En 1966, pour tout le Canada, les compagnies d'assurance-vie avaient investi 5 milliards pour le compte de détenteurs de polices qui résident aux États-Unis. On peut donc dire que les compagnies d'assurance-vie participent à la croissance du Canada et qu'elles aident à son expansion d'une façon remarquable.

Voici les commentaires que faisait M. Graham F. Towers, ancien Gouverneur de la Banque du Canada, lors de la réunion annuelle des actionnaires de la compagnie d'assurance du Canada sur la vie, le 30 janvier dernier. On sait que M. Towers, le président du conseil d'administration de la compagnie d'assurance-vie, a été le premier Gouverneur de la Banque du Canada, président de la Banque d'expansion industrielle et gouverneur suppléant du Fonds monétaire international. Je cite:

Au mois d'octobre dernier, le gouvernement fédéral a présenté un budget spécial qui révélait que le déficit fiscal de 1969 sera plus considérable que prévu. Afin de parer à ce déficit et permettre d'équilibrer le budget pour 1970, le gouvernement fédéral a laissé entendre qu'il avait l'intention d'imposer de nouvelles taxes, y compris une taxe sur l'assurance-vie qui rapporterait au gouvernement 95 millions de dollars.

Comme on connaît très bien les grands avantages que retirent l'individu et l'économie par les épargnes de l'assurance-vie, on peut se demander si le gouvernement a raison d'imposer cette taxe au moment où le marché des obligations et le marché des hypothèques souffrent d'une pénurie de capitaux.

En adoptant ce projet, au moins 95 millions cette année, et peut-être plus les années suivantes, serviront à payer des dépenses gouvernementales, alors que cette somme aurait été, selon toute probabilité, investie dans le marché des capitaux.

Il existe d'autres genres d'impôts qui ont tendance à diminuer l'épargne et, par conséquent, les sources de capitaux, mais aucun, je crois, où les effets sont aussi directs et lourds de conséquences que dans l'assurance-vie. Ces impôts ne peuvent que servir à aggraver le problème dans un pays qui souffre d'un manque de capitaux.

De son côté, le président de la *Mutual Life*, M. K. R. McGregor, déclarait, le 6 février 1969, et je cite:

Nombre de recommandations pourraient être mises à l'étude pour favoriser l'épargne, freiner l'inflation et fournir des capitaux. L'intérêt sur les nouvelles obligations fédérales, provinciales et municipales pourrait être dégrevé d'impôt. De même que le gouvernement accorde un dégrèvement d'impôt sur les dividendes provenant d'entreprises minières et pétrolières pour compenser l'épuisement graduel des ressources d'exploitation, ainsi devrait-il reconnaître qu'il y a un élément d'épuisement dans l'intérêt élevé en période d'inflation.

L'État devrait en effet exempter d'impôt la partie de cet intérêt qui représente en réalité une dépréciation de capital plus qu'un rendement réel. Quant à l'épargne que procure l'assurance-vie permanente, je suggère qu'on prenne exemple sur l'Angleterre, l'Australie, l'Allemagne de l'Ouest et d'autres pays, où les primes de l'assurance-vie sont, jusqu'à concurrence d'un certain montant, déductibles du revenu imposable.

Donc, au lieu de taxer les épargnants, les détenteurs de petites polices d'assurance-vie qui assurent une certaine sécurité à ceux qui ont de petits ou moyens revenus, le gouvernement devrait, non pas les taxer, mais leur accorder un dégrèvement d'impôt sur une partie des primes qui servent à payer leur police.

Monsieur l'Orateur, à propos de ce bill C-191, «Loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu», je voudrais faire deux autres observations.

La première a trait à cette disposition qui obligera les compagnies produisant des rapports retalifs au paiement des intérêts et des dividendes, chaque fois que le montant versé à un individu s'élèvera à plus de $10.

A-t-on pensé, monsieur l'Orateur, aux tonnes de papier, aux calculs infinis, au travail qui sera imposé aux entreprises qui versent des dividendes et qui devront informer le gouvernement de tout versement qui dépasse $10? Il s'agit, tout au moins, d'une formule des plus tracassière et qui va certainement coûter au gouvernement, par les vérifications qu'il devra faire, plus d'argent qu'il n'en percevra. Verra-t-on des fonctionnaires fédéraux aller fouiller dans les livres de compagnies d'assurances, par exemple, pour savoir si elles ont déclaré un versement de $10.02 de dividendes à M. Léonel Beaudoin pour une police d'assurance?

L'autre sujet dont je voudrais traiter brièvement a trait aux conséquences de l'article 14. Cet article prévoit qu'à partir de 1969, l'exemption de l'impôt sur le revenu, pour une société fédérale, provinciale ou municipale ne s'applique pas si une autre personne morale à le droit d'acquérir des actions ou du capital de cette société. Il nous faudra attendre l'étude du bill, article par article, au sein du comité, pour déterminer le sens exact de cet article, qui semble bien viser la Société générale de financement du Québec.

Cette entreprise, qui fut constituée en corporation en vertu d'une loi de la province de Québec du 6 juillet 1962, peut se définir comme entreprise privée d'intérêt public. Il s'agit à la fois d'une société de crédit et de gestion. En tant que société de crédit, elle consent des prêts pour fins industrielles et commerciales. Comme société de gestion, elle fournit des capitaux à des entreprises déjà existantes ou à l'établissement de nouvelles entreprises.

Entre autres réalisations, elle a rendu possible la constitution du complexe industriel *Marine Industries-Volcano et Forano* et l'établissement d'une société de montage d'automobile, soit la compagnie SOMA. Elle a investi des millions de dollars dans l'usine de papier journal de la compagnie Donohue, à Clermont, en s'associant à la compagnie française *La Papeterie de la Seine*.

En d'autres mots, cette entreprise vise à accélérer le passage d'une économie artisanale et familiale à un type de compagnie à capital-actions. Elle joue un rôle très important dans la conversion de l'économie qui exige la mise en œuvre de moyens techniques et financiers de grande envergure, appuyée par une politique gouvernementale s'inspirant d'un plan d'ensemble.

Il est à noter que l'avoir de la Société générale de financement atteint 100 millions de dollars, que ses ventes dépassent ce montant et que plus de 10,000 travailleurs retirent leur revenu de la SGF.

Il est aussi à noter que cette entreprise groupe des capitaux du gouvernement du Québec, des caisses populaires, des institutions financières ainsi que du public. Nous nous demandons donc si les dispositions prévues à l'article 14 du bill vont s'appliquer à la Société générale de financement du Québec.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, le présent bill ne nous dit rien qui vaille. Il s'agit d'une taxe de plus pour les contribuables. Il taxe tous les contribuables au moyen de l'impôt du progrès social; il taxe les épargnants qui assurent leur sécurité par l'achat de polices d'assurance; il taxe les compagnies d'assurances, l'une des principales sources de financement des hypothèques et des obligations.

Il s'agit d'une mesure remplie de nouvelles taxes, dont des taxes ouvertes comme l'impôt sur le progrès social et des taxes cachées comme les impôts affectant les compagnies d'assurances.

Pour ces raisons, monsieur l'Orateur, nous nous opposons à l'adoption de ce projet de loi.

[*Traduction*]

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je vais faire quelques observations sur le bill C-191. Pour commencer je veux signaler l'écart entre les impôts aux États-Unis et au Canada. Les impôts ont atteint la limite. Les adoucissements fiscaux ne servent à rien et nous perdons parmi les diplômés universitaires certains de nos meilleurs sujets. A l'heure actuelle au Canada 36 p. 100 de notre produit national brut est affecté à la fiscalité. Aux États-Unis le chiffre est de 25 p. 100. C'était celui du Canada il y a dix ans. Autrement dit, en une décennie la fiscalité au Canada a augmenté de presque 50 p. 100.

Le gouvernement fédéral a adopté le principe selon lequel les ententes fiscales futures devraient prévoir que chaque gouvernement provincial sera comptable de ses décisions en matière de dépense et d'imposition, d'assurance-santé, de bien-être et d'enseignement. Si le fardeau fiscal s'accroît au Canada, il va élargir l'écart qui existe déjà entre les sociétés canadiennes et américaines et entre la population de nos deux pays. Les Canadiens audacieux se verront placés dans une situation de plus en plus désavantageuse.

En général, les Américains peuvent déduire les intérêts hypothécaires et la plupart des formes d'imposition. En moyenne, les habitants des États-Unis touchent des traitements d'environ 30 p. 100 supérieurs aux nôtres. Il ne faut donc pas faire un gros effort d'imagination pour comprendre ce que cherchent nos jeunes diplômés universitaires. Ce sont de jeunes hommes brillants. Lorsqu'ils examinent notre échelle de traitements et nos formes d'imposition, en dépit de leur profond attachement au Canada, ils vont outre-frontière.

Je déclare au ministre des Finances (M. Benson) que le gouvernement libéral actuel et les précédents ont certes fait leur part pour amener ce chiffre à 36 p. 100. On a perçu au Canada cette année 840 millions de plus que jamais auparavant.

Le ministre a déclaré que si l'impôt sur le revenu avait été majoré de 2 p. 100, au lieu de l'appeler impôt de progrès social, il aurait fallu en partager le revenu avec les provinces. Le ministre n'était pas obligé de faire appliquer universellement aux provinces l'assurance frais médicaux. Il les a laissées trouver les moyens de financer leur quote-part, usant de chantage pour obtenir leur participation. Le gouvernement et le ministre veulent que l'assurance frais médicaux englobe toute la population et non les 30 p. 100 de Canadiens qui en ont vraiment besoin. Si un tel régime avait été institué, le ministre n'utiliserait qu'un tiers des fonds nécessaires au fonctionnement de l'assurance.

• (4.20 p.m.)

Aussi le gouvernement doit-il puiser après quelques mois dans la Caisse d'aide à la santé, qui est censée servir à la formation des médecins qui précisément dispenseront les soins médicaux. Quelle moquerie de la justice et de l'honneur! A l'heure actuelle, il manque des omnipraticiens dans une proportion de 20 p. 100. Vous le savez, monsieur l'Orateur, l'omnipraticien est le pivot de la profession médicale. Si le ministre ne s'en rend pas compte, mais je suis sûr du contraire, car il vient de Kingston et a fréquenté l'université Queen's, qu'il se rende dans une ville étran-

[M. Rynard.]

gère, et sans se faire connaître, qu'il essaie de trouver un médecin. Je suis sûr qu'il échouera au service d'urgence de quelque hôpital, et devra attendre son tour, assis sur un banc.

Ce n'est pas un groupe d'étude, mais sept, que le gouvernement a institués pour savoir comment répartir le personnel médical et freiner la montée en flèche des frais hospitaliers et médicaux. Le docteur Dalgleish, président de l'Association médicale canadienne, écrivait à ce sujet dans le journal de la C.M.A.:

> Nous ne sommes pas d'accord avec M. Munro lorsqu'il dit que la pénurie de médecins est un mythe.

Il s'agit précisément du ministre qui a créé non pas un mais sept groupes d'étude pour faire enquête sur cette pénurie.

> L'insuffisance réelle de médecins et l'utilisation la plus efficace de leurs services sont des problèmes très ardus—qui se posent depuis quelque temps déjà pour les membres de la profession médicale. Aussi avons-nous appris avec plaisir que M. Munro avait parcouru dernièrement le pays pour recruter les autorités les plus compétentes en la matière, comme membres de groupes d'études du gouvernement fédéral chargés d'étudier la question. Nous sommes quelque peu étonnés qu'après une telle initiative, il semble avoir préjugé les études des groupes d'étude, cerné les problèmes et prévu lui-même les remèdes à y apporter.
>
> Ou M. Munro est bien mal renseigné ou il a mal interprété ses renseignements. Les remarques qu'on lui attribue, sur la proportion de médecins par rapport à la population et le nombre de médecins disponibles au Canada, sont bien loin de la réalité.

C'est toujours la même histoire dès que le gouvernement se mêle de quelque chose. Comme le signalait le ministre des Approvisionnements et Services (M. Richardson), quand le gouvernement entreprend quelque chose, il ne saurait se comporter comme une entreprise commerciale. Il faut que ce soit un peu bâclé. Comme il avait raison!

J'accuse le gouvernement d'avoir agi sous de faux prétextes. Il a manqué à sa parole. Il a supprimé la subvention de $2,000 par lit d'hôpital pour la construction de nouveaux hôpitaux, ce qui veut dire que les hôpitaux comprendront moins de lits et que moins de gens pourront y être admis. En fait, le gouvernement taxe les Canadiens au sujet des primes de l'assurance frais médicaux et réduit du même coup le nombre de lits disponibles dans les hôpitaux. C'est précisément ce qu'on a fait en Angleterre. On y a réduit les services. J'aimerais savoir si le ministre va agir de même dans le cas de l'assurance frais médicaux. Il y a peu ou pas de construction d'hôpitaux en Angleterre. De fait, le gouvernement a déjà pris un bon départ de ce côté. Il a réduit les fonds de la Caisse d'aide à la santé, qui devait précisément assurer le nombre de lits voulus dans les hôpitaux et les

installations requises pour former les médecins.

Le gouvernement réunira plus de 450 millions de dollars cette année grâce à la taxe de progrès social de 2 p. 100 et il n'assurera pas la formation d'un nombre suffisant de médecins pour qu'ils fassent du bon travail en vertu de l'assurance frais médicaux. Monsieur l'Orateur, le gouvernement ne contribuera même pas au financement des facultés de médecine d'été qui permettraient aux médecins de terminer leur formation plus tôt qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici. Il est évident que le gouvernement cherche à empêcher les médecins de fournir les services financés par les Canadiens. Le gouvernement ne s'en doute peut-être pas, mais c'est précisément la voie qu'on a fait suivre au corps médical et aux Britanniques.

J'en viens maintenant à la situation de nos vieillards pensionnés. Nous savons qu'on leur accorde une augmentation annuelle de 2 p. 100 de leur retraite si le coût de la vie augmente d'autant. Mais nous savons tous que depuis trois ou quatre ans, le coût de la vie augmente annuellement de 4 à 5 p. 100. En d'autres termes, comme l'a déclaré le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), nous sommes en train de réduire les droits et les privilèges de ces personnes, ce qui constitue l'application ridicule d'une conscience sociale mal orientée. L'augmentation des pensions de vieillesse devrait être alignée le plus possible sur les augmentations de traitement et l'accroissement du produit national brut. Les deux éléments devraient être considérés en même temps que l'indice du coût de la vie. A mon avis, nous devons agir ainsi car les traitements ont augmenté plus vite que le produit national brut.

Nous avons maintenant un problème, je crois, du fait que nous sommes en train d'imposer les prestations d'assistance sociale accordées aux pensionnés de la vieillesse. Prenons le cas des personnes entre 65 et 70 ans. Malgré leur exemption fiscale actuelle due à la faiblesse de leur revenu, elles doivent payer l'impôt sur le revenu, ce qui supprime le paiement de leurs frais d'hospitalisation. Cela n'est certes pas juste. Si nous disons d'une part qu'elles sont admissibles en vertu de l'évaluation des ressources, comment pouvons-nous leur dire ensuite, en toute conscience, qu'elles sont parfaitement capables d'assumer leurs frais d'hospitalisation et la moitié de leurs frais médicaux? C'est une absurdité qui doit cesser. Le palier d'exemption a été fixé il y a vingt ans. Si j'ai bonne mémoire, le palier actuel a été fixé en 1948, et l'on n'a rien fait depuis pour le relever, bien que l'indice du coût de la vie ait augmenté de 60 p. 100 au cours de cette période. Ce n'est vraiment pas juste.

J'espère que le ministre des Finances (M. Benson) augmentera les exemptions de l'impôt sur le revenu pour les pensionnés de la vieillesse et pour tous les autres bénéficiaires des prestations d'assistance sociale, telles que les prestations pour les mères nécessiteuses, celles des aveugles, des invalides et des anciens combattants. Imaginez simplement à quel point nous sommes en retard pour ce qui est de traiter convenablement les anciens combattants. C'est en 1960, je crois, que nous avons présenté un projet de loi selon lequel ceux qui vivaient dans une maison valant plus de $6,000 devaient payer une taxe de 5 p. 100. Puis, en 1965, nous avons remplacé cette somme par $10,000 toujours avec un impôt de 5 p. 100, mais, monsieur l'Orateur, un ancien combattant a peut-être acheté cette maison pour $10,000, ou il l'a peut-être achetée à un prix inférieur. Pourquoi, grands dieux, utiliser la valeur des propriétés qui, s'il faut en croire certains agents d'immeuble de Toronto, est montée de près de 20 p. 100, et tout retirer cet avantage à l'ancien combattant parce que le prix de la maison a augmenté? Mettons fin à cette injustice. Voilà une façon terrible de traiter ceux qui n'ont pas assez d'argent pour se suffire à eux-mêmes. Nous acculons de plus en plus ces gens à la pauvreté.

• (4.30 p.m.)

Que penser de notre conscience sociale? En avons-nous une ou n'est-ce qu'un faux semblant? Sommes-nous comme ces gens qui ne regardent pas le mendiant lorsqu'ils passent à côté de lui et se contentnt de jeter des piécettes dans sa sébille? Efforçons-nous d'être justes envers ces gens qui ne peuvent se suffire à eux-mêmes. Au Canada, il y en a près de 500,000 qui ont entre 65 et 70 ans.

Je voudrais traiter pendant quelques instants des obligations non remboursables, car elles sont la cause, je crois, d'une discrimination de classe. C'est une tache sur le blason du Canada. Certains possèdent encore de ces obligations, vendues en 1936. Dans bien des cas, ces gens ont grand besoin de l'argent qu'elles représentent. Il est évident que le gouvernement fédéral a renié sa parole et ne paiera que 45c. au dollar sur ces obligations outre un intérêt de 3 p. 100. Ce soir, nous aurons l'exposé budgétaire, et il y a un certain nombre de choses que nous ne devrions pas oublier. Cette situation devrait être redressée car elle ne peut que nuire au crédit du Canada et au marché des obligations, sans parler de la question de justice qu'elle pose. Il n'est pas nécessaire de faire rembourser ces obligations. Il suffit de hausser le taux de l'intérêt au niveau actuel. On corrigerait ainsi le problème et le prix. Y a-t-il un pays au monde qui ait négligé de le faire? L'Angleterre peut-être, je n'en sais rien, mais quant

aux États-Unis, ils ont certainement pris des dispositions quant à leurs obligations non remboursables.

• (4.40 p.m.)

Je veux maintenant parler de la question des assurances. La plupart des compagnies qui exercent leur activité aujourd'hui au Canada sont des compagnies mutuelles. Elles ont peu d'actionnaires. Leurs dividendes étant limités, elles sont donc, en fait, des compagnies mutuelles. L'homme de la rue qui prend aujourd'hui une assurance-vie achète une police de $5,000 ou plus en payant une prime une, deux ou trois fois par an, ou même chaque semaine. Il veut ainsi se constituer un pécule ou assurer partiellement la subsistance de sa femme et de sa famille s'il meurt. S'il peut payer davantage assez d'assurance, il pourra assurer entièrement leur subsistance et les exempter de vivre aux frais de l'État. En d'autres termes, il peut empêcher que sa famille tombe à la charge de la sécurité sociale. Les gens contractent une assurance-vie pour deux raisons. En premier lieu, pour se créer une succession et protéger leur famille et, deuxièmement, à titre d'épargne. Celui qui devra payer l'impôt sur cette assurance, c'est l'homme de la rue, celui qui habite votre ville, ou la mienne. Ce ne sont pas les sociétés qui le paieront, parce qu'à la longue, elles se déchargeront sur leurs assurés. Tout bien considéré, ce n'est ni juste ni honnête.

J'aimerais terminer en disant ceci au ministre des Finances: les trois questions de l'assurance frais médicaux, des prestations de bien-être et de l'assurance sont d'importance vitale pour les Canadiens. Ce sont les questions qui intéressent les petites gens d'un bout à l'autre du Canada. Il faut rendre justice à ceux qui se situent à l'échelon inférieur de la société, les pauvres. Les discours ampoulés ne suffisent pas. Il faut donner à ceux qui en ont besoin.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots au sujet de l'impôt de progrès social. Le ministre a appliqué cet impôt, il y a quelque temps, parce qu'il lui fallait trouver des fonds supplémentaires pour promouvoir et appliquer le régime d'assurance frais médicaux. Le seul fait qu'on ait fixé un maximum de $120 par année prouve que le gouvernement reconnaît que si l'impôt était plus élevé dans certains cas il réduirait sensiblement la productivité de bien des citoyens dont le revenu est assez élevé, surtout de ceux dont le traitement se situe dans les catégories supérieures. Le ministre a donc dû fixer cette limite. Par certains côtés, elle peut sembler injuste, mais elle révèle au moins que nous nous rapprochons de la limite pour ce qui est de l'impôt sur le revenu.

[M. Rynard.]

Puisque cet impôt a été établi, je crois, en vue de payer l'assurance frais médicaux, j'aimerais dire quelques mots à ce sujet. Lorsque les soins médicaux sont gratuits, l'offre et la demande ne sont pas gardées en équilibre par ce qu'ils coûtent. Théoriquement et dans la pratique, l'offre doit être contrôlée par d'autres moyens que le prix. Ces formes de contrôle sont adoptées délibérément ou par défaut, habituellement sans qu'on le reconnaisse et très souvent sans qu'on le proclame. Nous sommes portés à nier que les soins de santé ne sont pas illimités. Parce qu'il existe un besoin, nous supposons qu'en y répondant, on fera disparaître la demande.

Arrêtons-nous aux progrès dans le domaine des soins médicaux. Si un rein artificiel aide une personne, alors il pourrait en aider bien d'autres. Il nous en faut donc davantage. Si un appareil cœur-poumon artificiel aide une personne, alors il pourrait en aider bien d'autres. Il nous en faut donc aussi beaucoup plus. Si les soins médicaux deviennent de plus en plus faciles à obtenir, la demande augmentera aussi. Il n'y a pas de limite aux soins médicaux dont peut bénéficier l'individu. Nous nous porterions mieux si nos maladies étaient traitées plus tôt. La qualité des soins fournis par un omnipraticien ou un spécialiste varie considérablement.

Il y a de nombreuses possibilités de traitement compte tenu de la compétence, des soins et de tout le reste. Dans le domaine médical, nous avons amélioré le taux de survie de notre population. Bref, la demande de soins médicaux a un caractère illimité. Dans la vie, il existe de nombreuses bonnes choses, mais dans la plupart des cas, les circonstances leur imposent des limites. Quand les besoins de l'homme sont justifiés, ils constituent souvent une responsabilité pour le pays.

L'approvisionnement en nourriture et en vêtement, plus indispensable que les soins médicaux, n'est pas considéré de la même façon. Aujourd'hui les soins médicaux présentent ce caractère particulier qu'ils posent un problème complexe pour la nation. La demande de soins médicaux n'est pas seulement illimitée en puissance, mais sa nature ne lui permet pas d'être limitée d'une façon précise et claire. Nous pourrions comparer ce problème à celui de l'enseignement, où la demande est illimitée. Elle peut être limitée du fait que seuls les enfants d'un certain âge vont à l'école. Elle peut être restreinte par la nature des matières enseignées et du fait que le nombre de classes est limité. Bref, dans le cas de l'enseignement, nous pouvons limiter la quantité et la qualité de la demande même si celle-ci est illimitée. Les choses diffèrent en matière de soins médicaux, et on ne peut leur

appliquer les mêmes critères. Beaucoup de gens ne voient pas du tout la nécessité de critères. Je tiens à signaler que dans l'application du régime d'assurance frais médicaux, le gouvernement a indubitablement tenu aucun compte des dispositions de la loi. Il n'a même pas essayé de fixer un ordre de priorité quant au domaine de l'hygiène. Toutes les provinces qui ont essayé de présenter au gouvernement fédéral des régimes fondés sur un certain contrôle et certaines restrictions ont été rabrouées, à preuve ce qui se passe dans ma province, le Manitoba. Quand elle a proposé un régime comportant certaines restrictions, le gouvernement fédéral n'a rien voulu entendre.

Le gouvernement doit donc, de toute nécessité, surveiller de près ces programmes d'assurance frais médicaux et d'assurance-hospitalisation pour en limiter les frais. Le ministre a affirmé, au comité des finances, qu'il avait étudié la question avec les ministres provinciaux de la Santé et s'était efforcé de fixer l'aspect économique de ces programmes, de déterminer dans quelle mesure et de quelle façon on devrait procurer aux gens des soins hospitaliers. On se rend compte, un peu tard, qu'il faut restreindre les soins médicaux selon les fonds disponibles. Il me paraît important que le gouvernement fédéral décide combien les contribuables et le gouvernement peuvent consacrer à la santé et, ensuite, calcule avec les provinces ce que cet argent procurera à la population en fait de soins. Autrement, j'en suis sûr, la note des frais médicaux montera constamment.

Le régime actuel non limitatif d'assurance frais médicaux au Manitoba pourrait causer bien des dégâts financiers. On peut en imaginer les répercussions sur un budget provincial. Il est encore temps que le gouvernement fédéral, de concert avec le Québec et l'Ontario—les deux plus grandes provinces du pays—qui adhèrent au régime, prévoie des réductions ou des restrictions au-delà desquelles le contribuable n'aura pas à payer. Sans cela, les sommes que ces régimes de santé exigeront pourront augmenter à l'infini. Fort de cette conviction, je demande au ministre d'accélérer ses consultations avec les ministres provinciaux de la Santé et des Finances et de conclure quelque entente dans ce domaine afin que nos programmes à frais partagés demeurent dans des limites praticables.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, les modifications relatives à l'impôt sur le revenu dont la Chambre est présentement saisie font voir dans toute sa nudité le caractère honteux et frauduleux des prétentions du gouvernement de travailler à l'avènement d'une société juste. Rien d'étonnant qu'on ait attendu sept mois après le budget pour présenter ce bill.

L'impôt de progrès social prévu dans le projet de loi est la négation de tout concept acceptable d'une société juste. On avait peine à croire le ministre en ce soir funeste d'octobre dernier lorsque, pour la première fois, il a mielleusement fait part de sa proposition à la Chambre. Sans doute, cet impôt est-il la conséquence directe de la crainte avouée du premier ministre que les riches ne soient trop taxés. On aura beau rationaliser, on ne réussira pas à rendre cet impôt compatible avec une société juste.

Même si l'on peut justifier le besoin de revenus accrus, rien ne saurait justifier la forme dans laquelle cet impôt est établi. C'est un impôt régressif. Bien plus, c'est un impôt régressif ajouté à un autre impôt régressif: celui de la sécurité de la vieillesse. Le besoin de revenus accrus ne peut être concilié avec une imposition injuste et régressive.

L'établissement d'un nouvel impôt de cette nature, en ce moment, crée un autre problème. Il contribue à déformer davantage l'appareil fiscal. A l'heure actuelle, le régime fiscal a grand besoin de réforme. Le rapport Carter a signalé les nombreuses inégalités et contradictions du régime actuel. Tout élément d'équité ou de justice présent dans l'appareil fiscal existant est en grande partie annulé par le vieil impôt de la sécurité de la vieillesse. Maintenant le gouvernement se propose de déformer davantage l'appareil avec ce nouvel impôt.

Une autre question se pose. Le gouvernement a promis un Livre blanc sur la réforme fiscale. Comme un feu follet, la date de sa présentation recule de plus en plus. Qu'augure une telle mesure? Les propositions du gouvernement constitueront-elles vraiment une réforme? Cette mesure ne compliquera-t-elle pas la tâche d'effectuer de véritables réformes? On n'apporte pas de réformes en les remettant au lendemain. Il faut commencer dès aujourd'hui. J'exhorte le ministre à changer de politique avant qu'il ne soit trop tard et à retirer ce bill pour présenter une mesure plus équitable. Je dis bien: «Avant qu'il ne soit trop tard». Si l'injustice persiste et que surviennent de nouvelles mesures qui ajoutent au fardeau fiscal des gagne-petit, le peuple n'aura plus foi au gouvernement et au rôle qu'il peut jouer dans la chose publique en vue de remédier aux maux de la société.

Deuxième point important du bill à l'étude, la question de frapper d'un impôt les sociétés d'assurance-vie. A première vue, cela peut sembler un morceau de choix destiné en quelque sorte à apaiser la réaction hostile qu'a suscitée l'impôt de progrès social. Certes, les

amendements qui visent les sociétés d'assurance-vie ne sont pas sans mérite. De fait, plusieurs des amendements me paraissent conformes aux recommandations de la Commission Carter. Il faut les approuver dans la mesure où ils suppriment certains des avantages injustes dont les sociétés d'assurance-vie ont bénéficié beaucoup trop longtemps.

Toutefois, il faut à mon avis examiner ces amendements dans un contexte beaucoup plus vaste. Il faut les étudier selon le rôle des sociétés d'assurance-vie dans la vie économique. Ces sociétés constituent un instrument primordial de notre vie économique pour la mobilisation et la coordination des épargnes et leur orientation à des fins de placements. Dans le passé, ce commerce a pu y réussir grâce à des exonérations spéciales et avec l'acquiescement du gouvernement. Une partie des exonérations et des avantages spéciaux sont maintenant supprimés, mais le rôle fondamental des sociétés d'assurance-vie demeure toujours et elles exercent encore une influence décisive sur notre vie économique.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais vous signaler l'étendue des privilèges accordés dans le passé aux compagnies d'assurance-vie en citant un extrait du *Financial Times* du 5 mai 1969, où l'on commente la mesure à l'étude en ces termes:

> Les compagnies d'assurance-vie ont été à l'abri de l'impôt sur les sociétés grâce à la grande générosité de la loi ainsi que du ministère du Revenu. Seul les revenus effectivement crédités aux actionnaires étaient imposables. La plupart des grands assureurs canadiens ont été constitués en sociétés mutuelles et, de ce fait, n'ont pas eu à faire de transferts à leurs actionnaires. Tout transfert au fonds de réserve était permis en franchise d'impôt.
>
> Les compagnies d'assurances étrangères étaient encore en meilleure posture, à cause de la grande difficulté à déterminer quelle proportion du revenu canadien était créditée aux actionnaires.

La Commission Carter a noté l'importance des compagnies d'assurance-vie dans l'économie canadienne, lorsqu'elle déclare à la page 402 du tome 4:

> A la fin de 1964, on pouvait évaluer l'importance du commerce de l'assurance-vie, grâce à l'avoir global des sociétés canadiennes d'assurance-vie au Canada et ailleurs, composé pour la plus grande partie de prêts sur hypothèques et d'obligations, à plus de 11 milliards. Le rendement net des placements en valeurs canadiennes pour cette même année s'élevait à près de 410 millions, dans le cas des sociétés canadiennes, et à environ 140 millions pour les sociétés non résidantes.

Bien entendu, les chiffres seraient bien supérieurs aujourd'hui.

On a reconnu dans bien des milieux qu'avec le haut degré d'organisation du commerce de l'assurance-vie, de nombreux Canadiens ont beaucoup trop d'assurances et certains sont mal assurés. Si bien qu'une partie des ressources d'un grand nombre de Canadiens est dirigée vers une voie moins profitable qu'elle pourrait l'être. Les conseils d'administration des sociétés d'assurance-vie, dans bien des cas, exercent un contrôle économique sur les particuliers, les communautés et même le pays.

• (4.50 p.m.)

C'est ce pouvoir que je conteste. Tout le domaine de l'assurance-vie devrait, selon moi, faire l'objet d'une enquête publique approfondie. D'après la mesure législative à l'étude, même si l'on supprime certains traitements de faveur, la position sociale et le rôle des compagnies d'assurance-vie restent les mêmes; ces compagnies vont exercer le même contrôle et le même pouvoir qu'auparavant.

Le moment est venu, je pense, de songer à remanier de fond en comble l'industrie de l'assurance-vie. Je ne vois pas pourquoi elle ne serait pas dirigée comme une entreprise de service public et considérée comme telle. L'opportunité et la nécessité de l'assurance-vie sont reconnues. La Commission Carter a déclaré:

> L'existence de l'assurance-vie tient au désir des particuliers de pourvoir à l'acquittement, après leur décès, des responsabilités financières qu'ils ont assumées.

Tout le monde admettra que les compagnies d'assurance-vie sont allées bien au-delà de ce rôle dans la conduite de leurs affaires. Ce qui m'inquiète surtout, c'est le contrôle exercé par ces compagnies au sein de l'économie. Les compagnies d'assurance-vie placent de nos jours des fonds considérables dans les valeurs boursières et le capital-actions, ce qui les rend, en quelque sorte, actionnaires directs et directeurs de l'administration de bien des entreprises. Nous sommes bien loin de l'époque où les compagnies d'assurance-vie concentraient leur activité sur les obligations et valeurs du même genre. Ces investissements étaient si considérables que les compagnies en question assuraient simplement le capital nécessaire pour donner suite aux décisions prises par des compagnies indépendantes ou par le gouvernement. De nos jours, les transactions boursières des compagnies d'assurance-vie ont pris une telle ampleur que ces dernières peuvent se servir de l'argent des autres, de l'argent des assurés, pour contrôler dans une large mesure l'économie.

Il y a un autre aspect des transactions des compagnies d'assurance-vie qui inquiète beaucoup, je pense, tous les représentants à la Chambre. Depuis quelques mois et même quelques années, il est souvent question de l'ampleur des investissements et de la mainmise de l'étranger au Canada et des dangers qu'elle représente. On laisse entendre également que le capital étranger est une

nécessité, si le Canada veut maintenir le progrès économique à un niveau suffisant. On justifie ainsi le maintien de la politique et de l'orientation actuelles, qui permettent l'afflux considérable au Canada de capitaux de l'étranger, surtout des États-Unis.

Si nous voulons que les Canadiens parviennent à un niveau suffisant de développement et de contrôle, nous devons trouver un moyen de modifier cette tendance. Le fait est—comme on l'a déjà prouvé très clairement—que le Canada est capable de financer son propre développement économique. Il a certes les ressources nécessaires à cette fin, quoi qu'en disent certains. Cependant, les compagnies d'assurance-vie jouent un rôle très dangereux et très important dans l'ensemble de cette situation en contribuant à faire sortir du Canada les capitaux qui seraient autrement utilisés chez nous et qui devraient y demeurer pour favoriser notre expansion et notre développement économiques.

J'estime qu'il est temps de mettre fin à l'abus de pouvoirs qu'exercent actuellement les compagnies d'assurance-vie, c'est-à-dire un très petit groupe d'associés et de sociétés. J'estime que le Canada devrait prendre en main son avenir économique. Or, l'élément financier qui sert à développer l'économie est l'un des instruments essentiels de cette prise en main. J'estime qu'il est temps d'arrêter la sortie des capitaux à laquelle contribuent largement les compagnies d'assurance-vie si nous voulons changer l'orientation de notre développement ainsi que la structure de notre économie.

J'aimerais faire une ou deux remarques sur les transactions des compagnies d'assurance-vie. Nous avons entendu dire dans le passé, en particulier par la publicité des compagnies d'assurance-vie—je songe aux annonces très adroites qui nous parviennent grâce à la télévision et aux autres moyens d'information—qu'elles sont l'expression même de l'efficacité, le rampart de la nation, les institutions sur lesquelles les Canadiens peuvent compter pour leur avenir. J'ai trouvé très intéressant un commentaire récent de l'*Underwriter News* que cite le *Globe and Mail* du 30 avril 1969. M. Kayler, spécialiste en assurance-vie, y dit ce qui suit:

> J'estime que le budget Benson se révélera un des plus grands stimulants du siècle à la croissance de l'industrie de l'assurance-vie ... Le fardeau de l'ensemble des nouveaux impôts repose directement sur les compagnies d'assurance-vie, quoique, en fin de compte, il retombe sur le consommateur. Ainsi, et virtuellement pour la première fois au Canada, la dure réalité de l'impôt constituera un défi aux grands patrons de l'industrie de l'assurance-vie, les obligeant à augmenter leur efficacité et à rechercher de meilleures façons de servir le public assuré.

Il continue en ces termes:

> Ce défi lancé par le budget Benson vient à son heure, car il forcera l'industrie à développer son plus grand atout: l'énergie, la compétence et l'imagination créatrice de ses gens ...
>
> M. Benson nous a fait une faveur. C'est exactement ce qu'il nous fallait pour nous obliger à nous ressaisir, et à faire face non seulement au nouveau système d'impôts, mais à toutes les possibilités qui nous sont offertes par l'industrie de l'assurance-vie.

Voici donc un des grands manitous de l'assurance-vie qui admet, dans une déclaration, que cette industrie ne fonctionne pas à plein rendement, qu'elle ne fonctionne pas avec toute l'efficacité désirable; il n'estime pas que cette loi entrave en rien sa croissance. Non point qu'il songe aux assurés mais plutôt au contrôle que ces sociétés exercent déjà sur l'économie canadienne. Pour conclure, monsieur l'Orateur, j'aimerais citer un extrait d'une récente déclaration de M. Poyntz, président de l'Imperial Life Assurance Company of Canada, telle que l'a reprise le *Star* de Toronto. La voici:

> Notre argent appartient à nos assurés ...
> Personne d'autre ne peut payer l'impôt ...

Il a fait cette déclaration en parlant du nouvel impôt qui sera prélevé si la présente mesure est adoptée. A mon avis, le principe qu'il a énoncé devrait s'appliquer non seulement à la question des impôts mais, du fait qu'il s'agit de l'argent des assurés, de l'argent du peuple, à l'ensemble de la politique de placements des compagnies d'assurances.

Aussi, monsieur l'Orateur, faut-il donner une nouvelle orientation à toute la structure et au fonctionnement de l'industrie de l'assurance-vie au Canada. Je le répète, il y a lieu de faire une enquête publique sur toute l'industrie. J'ai l'impression qu'elle abuse de sa situation et nuit à l'économie canadienne. Elle a besoin d'être entièrement réorganisée. Elle devrait être exploitée comme un service public, dont on pourrait édifier la structure plus tard. A mon avis, il s'agit d'un problème aigu dont nous devons tous nous occuper d'urgence, et surtout le gouvernement du Canada.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Plaît-il à la Chambre d'adopter ledit amendement?

Des voix: Adopté.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Que tous ceux qui sont pour l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A mon avis, les «non» l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Convoquez les députés.

(L'amendement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), mis aux voix, est rejeté.)

• (5.00 p.m.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Barnett	MacLean
Beaudoin	Macquarrie
Bell	McCleave
Benjamin	McCutcheon
Bigg	McIntosh
Broadbent	McKinley
Burton	McQuaid
Caouette	Mather
Code	Mazankowski
Comeau	Monteith
Crouse	Muir (Cape Breton-The Sydneys)
Danforth	Nesbitt
Dinsdale	Nielsen
Dionne	Noble
Douglas (Nanaimo-Cowichan-The Islands)	Paproski
Gilbert	Peddle
Godin	Ricard
Hales	Ritchie
Harding	Rodrigue
Harkness	Rose
Hees	Rynard
Howard (Skeena)	Saltsman
Howe	Schumacher
Knowles (Winnipeg North Centre)	Scott
Knowles (Norfolk-Haldimand)	Skoberg
Laprise	Stanfield
Lundrigan	Stewart (Marquette)
MacEwan	Tétrault
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)	Thomas (Moncton)
	Thompson
	Winch
	Woolliams
	Yewchuk—62.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Allmand	Brown
Andras	Caccia
Badanai	Cadieux (Labelle)
Basford	Cantin
Béchard	Clermont
Benson	Corbin
Blouin	Côté (Longueuil)
Borrie	Crossman
Cyr	McIlraith
Davis	Marchand (Langelier)
Deachman	Marchand (Kamloops-Cariboo)
Drury	Mongrain
Dubé	Morison
Duquet	Munro
Émard	Murphy
Forest	Noël
Forget	Olson
Gendron	Orange
Gervais	Osler
Gibson	Ouellet
Gillespie	Pelletier
Givens	Perrault
Goode	Pilon
Gray	Portelance
Greene	Prud'homme
Guay (St. Boniface)	Reid
Guay (Lévis)	Roberts
Guilbault	Robinson
Hogarth	Rochon
Hopkins	Ryan
Howard (Okanagan Boundary)	Stafford
Hymmen	Stanbury
Jamieson	Stewart (Cochrane)
Jerome	Sulatycky
Kierans	Sullivan
Lachance	Tolmie
Laflamme	Trudeau
Laing	Trudel
Lang	Turner (London East)
Langlois	Turner (Ottawa-Carleton)
Laniel	Wahn
Legault	Walker
Lessard (LaSalle)	Watson
Loiselle	Weatherhead
Macdonald (Rosedale)	Whelan
MacEachen	Whiting
MacGuigan	Yanakis—95.
Mackasey	

[M. l'Orateur suppléant (M. Béchard).]

• (5.30 p.m.)

M. l'Orateur suppléant: Je déclare l'amendement rejeté. La Chambre doit maintenant se prononcer sur la motion principale.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, avant que nous nous prononcions sur la motion principale, je voudrais dire quelques mots à propos de ce bill. Je crois que si l'on observe les actes du gouvernement d'en dehors de la Chambre pendant quelque temps, on a une perspective plus exacte de ce qui se passe en cette enceinte que si on s'y trouve constamment. Ayant observé ce qui s'est passé depuis juin 1968, j'ai constaté notamment que la façon dont le gouvernement a présenté cette mesure confirme l'opinion que je me suis faite quant au fonctionnement et aux buts du parti libéral.

En d'autres moments et en d'autres endroits, j'ai acquis la conviction que le but principal du parti libéral depuis des années a été avant tout de faire tout ce qu'il pouvait

pour protéger les millionnaires. Comme objectif secondaire, ce parti s'est montré disposé à recourir à n'importe quel moyen pour garder le pouvoir à la Chambre. Afin de se maintenir au pouvoir, le parti libéral a également consenti, de temps à autre, à laisser tomber de sa table de riches quelques miettes destinées aux Canadiens ordinaires. Apparemment, après les élections de juin dernier, le parti libéral avait décidé de ne pas même envisager de laisser tomber des miettes, du moins pas dans un avenir prévisible. Par cette mesure, il tente maintenant de récupérer ce qu'on lui avait refusé avant les élections, avec cet impôt de 2 p. 100.

Peut-être que ce côté-ci de la Chambre ne s'opposera pas aussi vigoureusement à cette proposition fiscale qu'avant la folie de juin dernier, mais dans l'esprit de quelques-uns d'entre nous, ce qui nous est proposé est aussi critiquable que l'impôt contre lequel quelques-uns d'entre nous ont voté avant les dernières élections, ce qui a permis d'épargner aux couches pauvres de la population du Canada une charge fiscale pendant au moins quelque temps. Le gouvernement cherche à présent à reprendre cet impôt.

• (5.40 p.m.)

J'ai étudié ce bill et je ne me souviens pas avoir vu une mesure législative qui soit un exemple plus flagrant et plus mesquin de la propagande libérale que cet article proposant cet impôt de 2 p. 100. Parler d'impôt de progrès social, c'est chercher à dérouter et à égarer le peuple canadien au regard des intentions du gouvernement. Le simple fait d'appeler ainsi la surtaxe de l'impôt sur le revenu prouve que j'ai raison de les dire prêts à tout pour demeurer au pouvoir. Une telle forme de propagande peut se justifier dans le plus fort d'une campagne électorale, mais jamais au cours de l'étude des mesures législatives sérieuses que l'on soumet au Parlement; c'est insulter cette institution et les citoyens que nous représentons.

L'hon. M. Benson: Le député me permettrait-il une question? Sait-il que, sur les 11 milliards de dollars que perçoit le gouvernement fédéral, 5 milliards sont affectés à des programmes sociaux?

M. Barnett: Je m'excuse, monsieur l'Orateur, mais je n'ai pas très bien saisi.

L'hon. M. Benson: J'ai simplement demandé au député s'il savait que 5 milliards de dollars, sur les 11 milliards perçus par le gouvernement fédéral, sont affectés à des programmes sociaux.

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, je sais bien que le Conseil du Trésor affecte certaines dépenses à divers services sociaux. Personne ne le conteste. Mais que le ministre tente de nous convaincre que cet impôt est levé afin d'accroître les services sociaux, surtout devant le refus du gouvernement de faire quoi que ce soit de tel depuis son arrivée au pouvoir, cela ne fait que me donner raison.

L'hon. M. Benson: Le député permettrait-il une autre question? Ne sait-il pas que les versements supplémentaires aux provinces aux fins des programmes sociaux durant la dernière année financière, se sont élevés à 450 millions de dollars, soit à plus que le montant recueilli par cet impôt?

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, le ministre peut faire état des sommes plus ou moins fortes versées aux provinces. J'ai maintes fois entendu de telles déclarations et, de la part de ce ministre, elles ne m'impressionnent pas plus que par le passé.

Le ministre sait aussi bien que moi que cet impôt ne sera pas affecté au progrès social. Il sera versé au Fonds du revenu consolidé du Canada et il impose une charge aux Canadiens qui sont le moins en mesure de l'assumer. Donc, monsieur l'Orateur, j'ai cru de mon devoir d'exprimer mes vues sur cet impôt, sur l'attitude du gouvernement depuis son arrivée au pouvoir et sur mon sentiment, que partagent de plus en plus de Canadiens, que le gouvernement, par son action et par ses propositions fiscales en particulier, loin de contribuer à l'avènement de la société juste, fait exactement le contraire. Voilà pourquoi certains de nous s'opposent à la présente mesure.

L'argument peut se développer dans de multiples directions. L'injustice des plafonds prévus par la mesure a été commentée à maintes reprises, et je n'ai pas besoin d'y revenir. Il n'en est pas moins vrai que, et mon collègue de Waterloo (M. Saltsman) a abordé la question l'autre soir, non seulement le gouvernement n'a fait aucun cas des recommandations de la Commission Carter, mais, quoi qu'il dise au sujet d'une société juste, il a oublié même les inégalités et les injustices les plus criantes des dispositions actuelles de la loi de l'impôt sur le revenu.

Mon collègue a parlé d'injustice en matière d'impôts lorsque le revenu provient des salai-

res ou des traitements. Je rappelle à la Chambre que le ministre des Finances, en présentant ce bill, a oublié des déclarations faites, non pas par M. Carter, mais par un ministre des Finances en 1956, l'honorable Walter Harris, qui avait admis, en face de moi à la Chambre, que l'article 5 de la loi de l'impôt sur le revenu était injuste envers ceux dont le revenu provient des salaires ou des traitements, et ajouté que le gouvernement songeait à faire quelque chose. Eh bien, treize ans ont passé depuis et divers ministres des Finances ont pris la relève. J'imagine que le ministre actuel, si je l'interrogeais au comité plénier, ce que je ferai peut-être, admettra tout bonnement que le gouvernement songe toujours à faire quelque chose.

En considérant le principe du bill, nous devrions signifier notre profonde divergence devant le genre de tactiques d'apparence innocente du ministre et de ses prédécesseurs sur les mesures à prendre. Des paroles aimables pour indiquer qu'une proposition sera examinée ne suffisent pas. Toute vérité ou réalité que pourraient receler de telles assertions est reniée par les mesures fiscales mêmes que le gouvernement présente, et cet exemple en est la dernière et peut-être la plus évidente illustration.

J'aurais pensé que le premier ministre (M. Trudeau), qui en un sens jouait un rôle secondaire durant le débat sur le bill de l'impôt sur le revenu défait à la 3e lecture, malgré sa grande victoire au scrutin, aurait pu tenir un peu compte des opinions exprimées à la Chambre au cours du débat qui s'est terminé par la défaite de la mesure fiscale précédente. Je soutiens que la défaite du bill et la présentation éhontée de la mesure à l'étude dans un nouveau Parlement hanteront la conscience du premier ministre actuel.

Tôt ou tard, les Canadiens se rendront compte que le parti libéral joue sur les deux tableaux. C'est pourquoi je dis que le nom de progrès social donné à cette surtaxe ne peut en déguiser la vraie nature. Elle est un nouveau fardeau pour ceux-là mêmes qui, dans notre société, sont déjà surchargés, d'après la Commission Carter.

Les Canadiens aimeraient que leurs gouvernements agissent avec franchise et droiture à leur égard. Personne dans notre parti n'a jamais soutenu que nous ne devrions pas dire aux Canadiens qu'ils devront faire les frais des propositions présentées de temps à autre en vue d'assurer des services publics. En fait, de tous les partis à la Chambre, c'est le nôtre qui a le plus appuyé sur le fait qu'on ne peut rien avoir pour rien dans cette vie, et qu'il faut payer pour les services publics qui nous sont donnés. Toutefois; pour ce qui est de savoir si du pourcentage de nos revenus qui devrait être consacré à des dépenses par un groupe de citoyens et du pourcentage devrait être disponible pour des dépenses personnelles, la question est discutable.

Le député de Pembina (M. Bigg), qui a voté récemment du côté des socialistes et dont on s'est moqué à ce sujet, a soutenu qu'une trop grande partie de notre revenu personnel est rognée par l'impôt. Je suis entièrement d'accord avec lui, mais c'est une question de jugement. C'est une question d'évaluation, qui pourrait sûrement faire l'objet d'un débat.

• (5.50 p.m.)

Autre question qui pourrait faire l'objet d'un débat et qui est aussi sérieuse, sinon plus, c'est la question de savoir si les impôts que nous payons sont perçus conformément au principe de la capacité de payer. Je ne sais pas si le député de Pembina (M. Bigg) trouverait à redire à cette opinion—il n'en a pas parlé dans son discours—mais j'ai l'impression qu'il conviendrait en partie avec moi que les impôts devraient être axés en quelque sorte sur la capacité des personnes à payer. Il conviendrait peut-être que nous fassions cause commune dans cette affaire, puisque l'attitude du gouvernement actuel, à l'égard non seulement de ce bill, mais également d'autres propositions, s'éloigne de plus en plus du principe de l'imposition selon la capacité de payer. Mes commettants n'ont jamais exprimé autant d'inquiétude qu'à l'égard de ce bill et de ses dispositions fiscales.

Malgré la propagande virulente disséminée contre les propositions de la Commission Carter par les intéressés qui avaient le sentiment que leur situation privilégiée à propos de l'impôt pourrait être menacée si ces propositions étaient entérinées, et bien qu'un grand nombre de citoyens bien pensants aient ajouté foi à cette propagande, les gens ordinaires commencent à mieux comprendre, je crois, que M. Carter avait réellement raison et qu'en dépit de ses antécédents, il a fait un effort honnête et constructif pour trouver des moyens de redresser les inégalités de notre régime fiscal actuel. Ils ont trouvé en lui un porte-parole.

Il est inconcevable, me semble-t-il, qu'avec tous les pouvoirs d'analyse et d'examen dont disposent le ministre des Finances et le gouvernement du Canada, la première mesure fiscale présentée à la suite du rapport de la Commission Carter aille directement à l'encontre des recommandations de celle-ci.

Le projet de loi fourmille, il est vrai, de propositions fiscales complexes qui sont de bonne venue, qu'on soit d'accord ou pas, mais

nul doute que dans le bill, sous ce rapport-là en particulier, le gouvernement du Canada ne fait aucun cas du travailleur moyen et refuse catégoriquement de redresser les inégalités de la loi actuelle de l'impôt sur le revenu; il s'est employé à rendre la charge fiscale moins lourde pour les riches, les puissants et les grandes sociétés multimillionnaires, qui semblent tellement dominer notre économie aujourd'hui.

Le ministre a parlé des paiements des provinces dans le domaine social. D'autre part, nous entendons de temps à autre des déclarations du premier ministre et d'autres membres du gouvernement, laissant entendre que le gouvernement se propose de renoncer à sa participation avec les provinces à des programmes tels que l'assurance frais médicaux. Avant la fin de ce débat, le ministre des Finances voudrait-il nous dire si cet impôt sera aboli si le gouvernement se retire de l'assurance frais médicaux? Le ministre des Finances voudrait-il nous dire également si le gouvernement sera disposé à éliminer les injustices envers ceux qui tirent leur revenu de salaires ou traitements, s'il se retire de ce programme? Assurément, rien ne permet d'indiquer qu'il se préoccupe de cette injustice ou qu'il en admet l'existence, lorqu'il tente, comme il l'a fait, de me faire reconnaître que, d'une façon ou d'une autre, cette proposition permettra au gouvernement d'acquitter les réclamations croissantes des provinces.

Dans notre parti, nous n'avons pas l'intention de nous laisser avoir par ce genre de discours. Nous comptons faire notre possible au cours de l'examen de cette mesure pour, sinon la rejeter, du moins laisser savoir au gouvernement du Canada que nous nous y opposons, et pour rendre les Canadiens conscients du fait que le premier ministre, qui parle d'une société juste, prend la direction contraire quand il s'agit des propositions fiscales qu'il autorise le ministre des Finances à présenter.

Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est six heures?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Six heures.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à huit heures.

La séance est suspendue à 6 heures.

Reprise de la séance

La séance est reprise à 8 heures.

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances) propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

—Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai présenté mon premier budget à la Chambre en octobre dernier, j'ai dit qu'il nous fallait assurer des fondements économiques et financiers solides qui permettent à notre pays de s'engager dans une nouvelle période de croissance et de progrès social. Il ressortira, je pense, de mon exposé de ce soir, que nous avons bien démarré. Les décisions ardues prises il y a sept mois quant à la restriction des dépenses et aux mesures fiscales difficiles commencent à porter fruit. Après une longue période difficile, ces mesures nous permettent maintenant d'avoir meilleure prise sur les finances nationales et de les contrôler plus efficacement.

On se souvient qu'en octobre dernier, j'ai dû soumettre un exposé fiscal révisé pour 1968-1969, en tenant compte surtout de l'accroissement sensible et inévitable des dépenses. Même si l'équilibre budgétaire était l'objectif souhaitable, j'estimais alors que des mesures radicales pour réunir les fonds nécessaires en peu de temps bouleverseraient toute l'économie canadienne, et qu'il était donc préférable de prévoir un budget équilibré pour 1969-1970. Ce soir, je puis vous confirmer que nous comptons non seulement atteindre mais dépasser notre objectif.

Toutefois, tout indique également que l'évolution de l'économie nous empêche d'être trop optimistes. Au contraire, la vigueur de l'expansion économique et la persistance de fortes poussées inflationnistes nous obligent à réévaluer notre position et à donner suite à d'importantes décisions en vue d'orienter la politique financière dans l'avenir.

Résultats de l'année financière 1968-1969

Je ferai d'abord une brève revue de l'année financière 1968-1969. La situation économique et les résultats financiers de l'année passée sont exposés en détail dans les documents budgétaires déposés mardi dernier. Les faits saillants ont été l'apparition d'une forte

relance de l'économie, un accroissement des recettes plus rapide qu'on ne le prévoyait et certains résultats produits par un contrôle rigoureux des dépenses. Ainsi, non seulement le déficit budgétaire a été sensiblement réduit par rapport à l'année financière précédente, mais il a été de 109 millions de dollars inférieur au chiffre prévu dans le budget d'octobre.

Il ressort aussi des chiffres préliminaires que, même si les dépenses globales ont augmenté de quelque 9 p. 100, la moitié de cette augmentation résulte de paiements plus élevés aux provinces. Ces paiements, qu'il s'agisse de transferts fiscaux inconditionnels ou de subventions pour des programmes à frais partagés à l'égard de la santé, du bien-être social et de l'enseignement, ont augmenté de plus de 450 millions de dollars, soit de quelque 27 p. 100. Il y a eu un montant supplémentaire de 178 millions de dollars au titre des frais de la dette publique. L'augmentation imputable à tous les autres programmes et services fédéraux prévus dans le budget a été maintenue à moins de 4 p. 100, ce qui est inférieur au taux d'augmentation des salaires et des prix dans l'ensemble du pays. Malgré tout ce qu'on a dit à l'encontre, ce résultat prouve indubitablement le succès de nos efforts en vue de restreindre nos dépenses et de les réduire partout où c'était possible.

• (8.10 p.m.)

En octobre, j'ai annoncé que nos besoins extra-budgétaires nets en espèces pour l'année financière 1968-1969, abstraction faite du financement de nos réserves des changes, se chiffreraient environ à 600 millions de dollars. Ce montant comprenait des prêts à l'habitation, le crédit agricole, des entreprises de production d'énergie, etc., ainsi que les besoins de nos sociétés de la Couronne pour leurs programmes d'investissements. De fait, ces prêts et investissements ont été quelque peu inférieurs à mes prévisions d'octobre. En conséquence, les besoins nets à toutes fins non budgétaires, sauf les transactions des changes et un poste de recettes non budgétaires imprévues dont je vais parler, s'élèveraient maintenant à quelque 380 millions de dollars. Le poste spécial dont il est question est le montant porté aux dépenses de l'année dernière pour des rappels de traitements différés de 111 millions de dollars. Le montant n'a pas été déboursé au cours de la dernière année financière mais, comme l'indique le Livre blanc, il a été crédité à un compte d'exigibilités de façon à contrebalancer le poste de dépenses et indiquer qu'aucun débours en espèces n'a été effectué. En outre, d'octobre au 31 mars, il a été nécessaire de financer des transactions de devises étrangères. Ces dernières et le redressement des traitements ont absorbé à peu près toutes les réductions apportées au chapitre des prêts et avances.

[L'hon. M. Benson.]

Un résumé des transactions budgétaires et non budgétaires ainsi que des changements survenus dans l'encaisse au cours de l'année financière 1968-1969 figure au tableau 1 de la Partie II du Livre blanc, à la page 164. Le montant global des besoins en espèces, environ 1.9 milliard de dollars, a été financé en grande partie par une augmentation d'environ 1.5 milliard de dollars de la dette non échue, ce qui comprend les prêts obtenus de l'étranger en mai dernier pour ajouter à nos réserves en devises étrangères. Le reste de nos besoins a été financé grâce à des tirages de quelque 400 millions de dollars sur nos soldes en banque, qui s'élevaient à environ 600 millions de dollars au 31 mars dernier.

Évolution et perspectives économiques

Quant à l'état de l'économie, un des points saillants les plus importants décrits dans les documents budgétaires est la reprise de l'activité vers la fin de 1968 et l'avance marquée enregistrée cette année. Tous les éléments de la demande—dépenses des consommateurs, mises de fonds, exportations et dépenses publiques totales—ont contribué à cette accélération. La production réelle a beaucoup augmenté et le chômage, qui a atteint un sommet de 5 p. 100 au milieu de l'année dernière, a baissé depuis. Il s'est également produit plusieurs changements importants dans notre commerce, dans notre balance des paiements internationaux et dans nos réserves de devises étrangères, surtout relativement aux arrangements conclus avec les États-Unis. Comme ils ont été décrits dans les documents budgétaires, je ne les reprendrai pas ce soir.

Si on envisage maintenant le reste de l'année courante, on peut s'attendre à un rythme de croissance plus prononcé qu'en 1968 et beaucoup plus prononcé qu'on ne l'avait prévu en octobre dernier. L'emploi ayant augmenté d'environ 4 p. 100 et la production réelle de plus de 5 p. 100, si les prix connaissent une hausse comparable à celle de l'année dernière, le produit national brut pourrait s'accroître de 9 p. 100.

Cette forte augmentation sera bien accueillie, il va sans dire, mais le problème majeur devient évident. Bien que le taux de croissance de l'indice des prix dans l'ensemble du produit national brut ait fléchi par rapport au sommet de 1966, la hausse continue des prix et des coûts, d'une année à l'autre, demeure trop élevée. En outre, l'intensité même de l'expansion actuelle accentue nettement la

menace de pressions inflationnistes accrues, avec tout son cortège de maux. J'ai souligné cette perspective dangereuse en octobre dernier. Lorsque j'ai choisi une politique de restriction financière, j'ai traité assez longuement des répercussions graves et dommageables d'une augmentation des prix et des coûts aussi rapide que celle des dernières années. Nous avons tous été touchés par la plupart de ces conséquences dommageables—injustices qui ont frappé les classes les plus pauvres et les plus faibles de la société, détérioration du système productif de commercialisation, fléchissement de notre aptitude à soutenir la concurrence à l'étranger, bouleversement du mouvement essentiel des épargnes et des investissements grâce aux marchés de capitaux. A l'heure actuelle, le premier impératif de la politique économique consiste avant tout, c'est incontestable, à utiliser de façon plus agressive que jamais toutes les forces à notre disposition—publiques et privées—pour lutter contre l'inflation au Canada.

Ces derniers mois, l'influence de l'évolution des prix internationaux sur nos prix intérieurs a pris une importance accrue. Il est inutile que je rappelle aux députés le rôle clé que jouent les prix dans notre commerce extérieur et à quel point il importe que nous soutenions la concurrence des autres pays. Le Canada, dont les exportations atteignent quelque 17 milliards de dollars, soit le quart de notre produit national brut, est, bien entendu, l'un des grands pays commerçants du monde. Nous savons tous que nous ne devons pas laisser nos prix monter plus rapidement que ceux des autres pays. D'autre part, nous devons aussi reconnaître qu'à cause de l'ampleur de nos rapports financiers et économiques avec le reste du monde, les tendances des prix se communiquent d'un pays à l'autre. Nous ne saurions échapper complètement à ces influences.

L'année dernière, cependant, le problème de l'inflation des prix a été un sujet de préoccupation non seulement pour les Canadiens mais pour la plupart des pays avec lesquels nous commerçons. Aux États-Unis, depuis quelque temps, les prix montent plus vite qu'au Canada, et on y a adopté des mesures fermes pour circonscrire le problème, ce qui a causé des difficultés à nos marchés de capitaux. Parmi les autres nations commerçantes importantes, la Grande-Bretagne, la France et le Japon connaissent une majoration des prix supérieure à la nôtre. En Allemagne et en Italie, les deux seuls grands pays où les prix augmentent moins qu'au Canada, on s'attend que le taux d'inflation des prix sera plus marqué cette année que l'année dernière.

Dans cette perspective, il n'est pas étonnant que nous ayons eu tant de mal au Canada à enrayer les majorations de prix aussi efficacement que nous l'aurions souhaité. Toutefois, nous ne pouvons pas nous permettre de ralentir nos efforts. A l'échelle universelle, on met au point des mesures capitales pour atténuer les pressions inflationnistes. Aux États-Unis surtout, on s'attend d'une façon générale que la politique de restriction financière et, en particulier, la politique monétaire rigide que l'on applique en ce moment, commencent à se faire sentir et à ralentir de façon significative le rythme d'accroissement des prix, avant la fin de l'année. Le succès des politiques des autres pays facilitera nos propres efforts. D'autre part, je crois qu'il devient alors plus urgent et plus nécessaire pour le Canada de réussir à mieux contenir ses prix.

• (8.20 p.m.)

A cet égard, je suis persuadé que l'institution de la Commission des prix et des revenus, récemment annoncée par mon collègue le ministre de la Consommation et des Corporations, est une initiative importante. On ignore trop souvent la véritable raison de la montée des prix. On connaît encore moins la solution juste et efficace à apporter au problème dans une économie de marché libre comme la nôtre. La tâche de la Commission consiste à nous éclairer et à nous renseigner et elle ne peut manquer, en s'en acquittant, de nous indiquer des remèdes appropriés et acceptables. Elle nous aidera tous sûrement à comprendre que nous ne saurions nous attendre chaque année à des augmentations de revenu peu réalistes et à nous habituer à ce fait inévitable.

D'aucuns prétendent que la Commission ne peut exercer une grande influence du fait qu'elle n'est pas autorisée à intervenir dans les décisions particulières sur les prix et les revenus, par exemple, sur l'augmentation de prix et de revenus d'une compagnie déterminée. C'est une erreur. C'est méconnaître le principe de renvoi des rapports au comité parlementaire, l'arsenal de moyens officiels et non officiels à la disposition des gouvernements et la force de levier de l'opinion publique, une fois qu'elle a concentré son attention sur un problème bien précis. Prétendre que le travail et l'impulsion de la Commission seront inefficaces, c'est prétendre que le Parlement, le gouvernement et les Canadiens eux-mêmes sont inefficaces. Je ne suis pas de cet avis. Je crois, comme le disait M. Young, président de la Commission, que «les prédictions de ceux qui misent sur une forte hausse des prix vont se révéler erronées.»

Perspectives financières, 1969-1970

J'en arrive maintenant aux perspectives financières de 1969-1970, révisées d'après les données les plus récentes. En envisageant, en octobre dernier, les dix-huit prochains mois, j'avais jugé bon de me montrer particulièrement prudent dans mes prévisions budgétaires. L'établissement des revenus à 11,675 millions de dollars et des dépenses à 11,670 millions, laissait un modeste excédent de 5 millions. Mais, en raison de la vigueur de l'économie et des mesures fiscales prises en octobre dernier, on prévoit maintenant, avant l'annonce ce soir de tout changement budgétaire, une augmentation annuelle de revenus d'environ 1,870 millions de dollars, ce qui en portera le total pour l'année financière à 12,040 millions de dollars. Les recettes provenant de l'impôt sur le revenu, des particuliers et des sociétés, devraient être particulièrement fortes, ce qui contrebalancera l'augmentation moins considérable des autres recettes, attribuable notamment aux réductions tarifaires et à l'abolition de la taxe de vente sur les produits pharmaceutiques et l'outillage de production, établie il y a deux ans par mon prédécesseur.

Quant aux dépenses, j'ai toujours bon espoir qu'elles ne dépasseront pas le chiffre de 11,670 millions de dollars, prévu précédemment. Nous ne dépenserons pas tout le montant d'abord prévu au budget pour l'assurance frais médicaux, car un certain nombre de provinces vont participer au programme plus tard qu'on ne le prévoyait. Pour ce qui est des autres programmes à frais partagés, les provinces ont parfaitement collaboré en prévoyant leurs dépenses et en s'efforçant de freiner la hausse des prix; il est donc peu probable que surgissent de nouveau les graves problèmes qui se posaient l'an dernir. Il y a lieu de prévoir un certain nombre de dépenses supplémentaires modestes, mais de nécessité pressante comme par exemple, l'aide d'urgence aux pêcheurs de Terre-Neuve, et de nouveaux montants pour l'éducation et le bien-être des Indiens du Canada. On prévoit également que certains postes statutaires seront insuffisants, notamment au titre des paiements anticipés pour le grain entreposé dans les fermes et des frais d'intérêt sur les prêts aux étudiants. Mais l'écart le plus considérable de ce côté—environ 39 millions de dollars—découle d'une augmentation des paiements de péréquation au Québec, aux provinces atlantiques et au Manitoba, à cause surtout de l'accroissement plus considérable qu'on ne le prévoyait du rendement des impôts provinciaux. Vient ensuite, par ordre d'importance, et par rapport aux prévisions initiales, l'augmentation du coût du service de la dette publique, à cause de taux d'intérêt plus élevés. Si l'on considère ces aléas et divers autres, on constate actuellement que les frais totaux peuvent se limiter à 11,650 millions de dollars, soit 20 millions de dollars de moins que je n'avais prévu en octobre.

En conséquence, la perspective actuelle, abstraction faite de tous les changements budgétaires annoncés ce soir, comporte un excédent substantiel de 390 millions de dollars environ. Je signale le fait suivant: tandis que le budget fédéral était généralement équilibré en 1964-1965 et en 1965-1966, lorsque M. Pearson était premier ministre, l'excédent substantiel actuellement prévu sera le premier surplus réel depuis 1956-1957, quand M. St-Laurent était premier ministre.

Conséquences de la politique financière

J'ai beaucoup réfléchi à l'impact de l'excédent prévu, non seulement sur nos finances, mais encore sur l'économie nationale. Il est clair, comme je l'expliquerai en détail tout à l'heure, que cet excédent nous aidera beaucoup à financer nos vastes programmes extrabudgétaires de crédits destinés à la construction de logements, au crédit agricole, à l'énergie atomique, à l'expansion énergétique de la région atlantique, aux crédits à l'exportation, et ainsi de suite. C'est là un facteur essentiel à une époque où tous se ressentent d'une politique d'emprunts difficiles.

L'importance de l'excédent accentue une fluctuation très brusque dans l'incidence de la politique fiscale sur notre économie. Combinée au déficit de 566 millions de dollars accusé lors de la dernière année financière, ce glissement représente, au total, près d'un milliard de dollars, soit beaucoup plus de un pour cent du produit national brut. C'est là, en fait, un resserrement budgétaire fort substantiel, qui restreint l'expansion de la demande totale dans notre économie, et constitue un frein puissant à l'ensemble des forces inflationnistes qui relèvent les prix et les coûts au Canada. Une politique fiscale de restrictions, que reflète un excédent de cette importance, et la politique monétaire restrictive exigée par la conjoncture en Amérique du Nord, devraient se combiner efficacement pour surmonter des pressions inflationnistes persistantes. La politique monétaire ne saurait, à elle seule, jouer un rôle trop lourd pour elle dans une politique globale et nécessaire d'austérité, car un afflux considérable et permanent d'épargne, alimentant le marché des capitaux et destiné aux investissements publics et privés, est d'une importance essentielle dans notre économie. A tous les points de vue, je suis convaincu que le maintien d'une situation fiscale ferme est essentiel pour enrayer la hausse des prix et pour faciliter une expansion économique plus complète et plus équilibrée.

C'est pourquoi je n'ai pas envisagé de réduire les impôts, quel que soit l'attrait de cette perspective. Au contraire, il est si important de ne pas desserrer les freins fiscaux que comporte le régime actuel de l'impôt sur le revenu par rapport aux forces inflationnistes de l'économie, que j'ai conclu à la nécessité de les maintenir au même point pour un avenir prévisible. Je ne prévois aucune augmentation du taux actuel de l'impôt des particuliers ou des sociétés ni de la taxe de vente, mais je propose ce soir que la surtaxe de 3 p. 100 frappant l'impôt sur le revenu des particuliers prélevée sur la «taxe de base» au-delà de $200 et la surtaxe sur le revenu des sociétés applicable aux années 1968 et 1969 soient prolongées jusqu'au 31 décembre 1970. Après qu'on aura discuté le Livre blanc de la réforme fiscale avec le public et les provinces, après que le Parlement l'aura examiné, et lorsque le gouvernement décidera des propositions fiscales définitives qu'il soumettra au Parlement, il sera nécessaire de reconsidérer la nécessité de ces surtaxes en tenant compte de la situation économique du moment. En prolongeant ainsi l'application des surtaxes, on augmenterait les recettes budgétaires de quelque 25 millions de dollars au cours de l'année financière actuelle et, en l'étendant à toute l'année 1970, on les augmenterait de 155 millions de dollars environ au cours de la prochaine.

• (8.30 p.m.)

En proposant cela ce soir, je n'oublie pas que j'ai donné à entendre en octobre dernier que ces surtaxes ne s'appliqueraient que pendant le délai prévu, facteur dont il était tenu compte dans la série de mesures fiscales alors présentées. D'autre part, on comprendra sûrement qu'il nous faut aujourd'hui en prolonger l'application pour aider à stabiliser l'économie et non pas pour augmenter nos recettes.

La réforme fiscale

Je m'attends maintenant que le Livre blanc sur la réforme du régime d'impôt sur le revenu, contenant les propositions que j'ai discutées avec d'autres ministres ces mois derniers, sera prêt au cours de l'intersession parlementaire. Je compte le faire publier dès qu'il sera prêt et en faire parvenir aussitôt un exemplaire à tous les députés. J'inviterai aussi tous les partis à la Chambre à envoyer leurs représentants me rencontrer, moi et mes hauts fonctionnaires, dès que le Livre blanc sera publié, pour poser des questions à son sujet et obtenir des explications. Naturellement, j'inviterai aussi des représentants des gouvernements provinciaux, que ces propositions intéressent sûrement de près, à faire de même. J'estime que cette façon de procéder permettra aux députés de se mieux préparer à étudier le Livre blanc au comité pendant la session qui débutera à l'automne, et de répondre aux questions qu'on pourra leur poser pendant les vacances.

Mesures anti-inflationnistes particulières

J'ai aussi accordé une attention toute particulière au fait que l'expansion économique actuelle n'est pas répartie uniformément dans tout le pays. On le constate au taux de chômage et de croissance économique, où des différences régionales de longue date continuent de persister. Cette disparité est le problème fondamental que vise actuellement toute la série des programmes du nouveau ministère de l'Expansion économique régionale. Le gouvernement accorde, bien entendu, une importance prioritaire à l'expansion et à l'amélioration de ces programmes, et le plus tôt la Chambre parviendra à adopter la mesure législative créant le ministère et son nouveau programme d'encouragements à l'industrie, le plus tôt le ministère pourra s'attaquer à cette tâche très importante. A court terme, toutefois, les documents budgétaires prévoient, pour cette année, un taux de croissance qui variera selon les régions, même si la poussée inflationniste des prix et des coûts est malheureusement fort répandue.

A cause des circonstances, nous avons tourné notre attention vers des mesures dont nous pourrons plus facilement orienter l'application en vue de résoudre certains problèmes précis. Il faudrait notamment augmenter l'élément de concurrence des prix et l'efficacité sur le marché national. Trop souvent on se dit que les prix peuvent augmenter, y compris les salaires, car on pourra en faire assumer le fardeau au consommateur. Cette attitude doit disparaître.

En étudiant la situation, nous avons conclu qu'une manière particulièrement utile et efficace d'intensifier la concurrence serait de mettre en œuvre sur-le-champ les réductions tarifaires convenues à la négociation Kennedy, mais non encore appliquées.

Pour être précis, je propose que les derniers tarifs, qui n'auraient dû jouer qu'à partir du 1er janvier 1972, entrent en vigueur dès demain matin. Cela signifie que le reste des réductions tarifaires de la négociation Kennedy, qui n'avaient pas encore été mises en vigueur, seront applicables immédiatement. Les réductions devraient s'élever, en moyenne, à 3 points de pourcentage environ, sur des importations d'une valeur approximative de 2 milliards par an.

Peut-être serait-il utile de rappeler à la Chambre certaines particularités de nos réductions tarifaires de la négociation Kennedy. Aux termes de cette négociation, le gouvernement canadien s'est engagé à réduire les tarifs pour une large variété de matières premières, de demi-produits, de parties

composantes, de produits finis et de biens de consommation. Le gouvernement estimait alors, d'après ce qu'avait déclaré mon prédécesseur, que la série soigneusement choisie de réductions tarifaires acceptée par le Canada contribuerait, lorsqu'elle serait totalement appliquée, à l'efficacité globale de l'économie canadienne. Nous profitons de ces réductions tarifaires grâce à l'efficacité accrue exigée par une concurrence plus vive; de plus, les réductions tarifaires touchant les produits d'un fabricant donné se traduisent évidemment par une réduction du coût des autres produits. Ainsi, outre l'accès plus facile sur les marchés étrangers obtenu par la négociation Kennedy pour les producteurs canadiens, la modernisation et la rationalisation du tarif canadien réalisées dans ce contexte permet d'espérer une baisse des coûts et une efficacité accrue.

Certaines mesures tarifaires proposées par le Canada ont été mises en vigueur non pas par étapes mais d'un seul coup. Il s'agit, entre autres, des réductions tarifaires sur certains produits tropicaux, sur certains produits du bois, sur les produits chimiques et les plastiques—ce qui est peut-être le plus important sous l'angle de l'abaissement du coût—la modernisation du tarif des machines. Sous la direction du nouveau Conseil consultatif de la machinerie et de l'équipement, l'industrie canadienne a pu obtenir en franchise, à des prix internationaux, un large éventail de machines qu'il est impossible, comme le Conseil l'a constaté, de se procurer auprès de fabricants canadiens. Cela a déjà beaucoup influé sur le coût de la production canadienne.

Les réductions tarifaires restantes devaient être étalées sur quatre ans. Deux cinquièmes de ces réductions ont déjà été effectuées. Dans la conjoncture actuelle, où l'on voit les coûts et les prix monter continuellement aux États-Unis et au Canada et où une compétition plus serrée est nécessaire dans l'économie canadienne. le gouvernement a conclu qu'il n'y avait pas lieu de retarder plus longtemps tous les avantages des réductions de la négociaton Kennedy.

Certains producteurs estimeront sans doute qu'ils ne pourront pas aussi bien s'adapter à une concurrence plus serrée que si l'on avait appliqué par étapes les réductions de la négociation Kennedy. Toutefois, dans le climat actuel, alors que notre position compétitive est compromise par une inflation persistante, nos producteurs n'ont pas besoin de plus de temps pour s'adapter à ces tarifs. Je suis convaincu que toute l'économie profitera de la mesure que nous prenons.

• (8.40 p.m.)

En faisant cette proposition, le gouvernement a en vue un élément essentiel: les difficultés de l'ajustement et les pressions d'une concurrence plus vive retomberont principalement sur les producteurs dans le centre industriel du Canada. C'est ici que les pressions inflationnistes sont les plus grandes. C'est une des principales raisons pour lesquelles le gouvernement a décidé de proposer cette mesure au lieu de généraliser les droits de douane ou de recourir à des mesures fiscales dont le poids retomberait en majeure partie sur les régions du pays dont l'activité économique n'est pas encore au niveau de celle des régions industrielles du centre du Canada.

Ces réductions devraient naturellement profiter aux consommateurs, bien qu'elles aient pour effet principal, je pense, de réduire les coûts à la production. Il y aura des réductions de droits sur la viande en conserve, la confiserie, les biscuits, les céréales, les jus de fruits et quelques autres produits alimentaires. Leur application immédiate devrait contribuer à empêcher la hausse des prix. Il y aura également des réductions sur les objets de consommation tels que machines à laver et à sécher le linge, tondeuses à gazon mécaniques et appareils de télévision. Dans le secteur des textiles, il y en aura sur les tissus et les vêtements en tricot ainsi que sur les étoffes en matière synthétique. Le principal effet de ces réductions sera, je crois, d'aider notre industrie du vêtement à maintenir sa position face à la concurrence.

Dans le secteur industriel, l'une des réductions consistera à éliminer le droit de 30c. la tonne actuellement perçu sur le charbon. Il y aura également un certain nombre de réductions importantes dans les droits sur les produits semi-finis fabriqués en métal non ferreux.

Je n'ai fait qu'une exception en ce qui concerne le rythme accéléré de ces réductions. Il s'agit du carton pour chaussures, un dérivé du papier pour lequel les droits de 20 p. 100 précédemment appliqués tomberont à 5 p. 100. Il ne faudra pas moins que les quatre ans prévus pour permettre à cette petite industrie d'adapter ses installations de production afin de faire face à cette réduction de droits inhabituelle.

Exemptions accordées aux touristes

Je propose également d'apporter des changements aux deux numéros tarifaires qui accordent présentement la franchise aux marchandises importées par les résidents canadiens revenant d'un voyage à l'étranger. L'un de ces numéros accordait jusqu'ici une exemption de $25 une fois tous les quatre mois, au retour de toute absence du Canada d'au moins 48 heures. Aux termes du second, les résidents canadiens qui reviennent d'un endroit situé au-delà des limites du continent nord-américain après une absence de 14 jours au moins, peuvent prétendre à une exemption

supplémentaire allant jusqu'à $75. Toute personne qui se prévaut de la seconde exemption devra attendre 12 mois avant de pouvoir réclamer une nouvelle exemption aux termes de l'un ou l'autre de ces numéros tarifaires. Ces exemptions sont de $25 et de $75 depuis 1962.

Bien des Canadiens revenant de l'étranger, y compris moi-même, interprètent mal ces dispositions, et l'on m'a demandé plus d'une fois de les modifier. Ce soir, je propose des changements qui étendront les exemptions actuelles et qui devraient également simplifier la besogne de l'administration. Je propose que l'exemption de $25 après une absence de 48 heures, laquelle ne peut actuellement être utilisée qu'une fois tous les quatre mois, soit désormais accordée sur une base trimestrielle et devienne complètement indépendante de l'exemption annuelle. On devrait accorder une exemption de $100 par année civile aux résidents canadiens sans tenir compte du pays d'où ils viennent, fût-ce un endroit situé en Amérique du Nord, au retour de toute absence de 12 jours. Ces deux exemptions ne pourraient être cumulées à l'occasion du même voyage à l'étranger. Comme ces changements s'appliqueront sur la base de l'année civile, on se propose de les mettre en vigueur à partir du 1er janvier 1970.

En outre, je propose un taux combiné de 25 p. 100 pour les droits et les taxes sur les marchandises valant jusqu'à $100, autres que les produits exempts de droits d'entrée, les alcools et les tabacs apportés par les Canadiens ayant séjourné plus de 48 heures à l'étranger et qui n'ont pas droit à une exemption, ou qui ont acheté à l'étranger des marchandises dont la valeur dépasse le montant de l'exemption. On propose aussi d'accorder une exemption à ceux qui rentrent au Canada après une absence de 48 heures avec les marchandises autres que des alcools et des tabacs dont la valeur ne dépasse pas $5; cette exemption est destinée à ceux qui ne réclament pas l'exemption annuelle ou trimestrielle.

Ces dernières dispositions, qui entrent provisoirement en vigueur demain, aideront à accélérer les formalités douanières pour les Canadiens rentrant de l'étranger. Elles permettront aux douaniers de ne plus vérifier le montant des droits sur une foule de petits articles, et le touriste rentrant de vacances fatigué et le gousset vide—et s'il est touriste c'est grâce à la prospérité qui règne sous un gouvernement libéral . . .

Des voix: Oh, oh.

L'hon. M. Hees: L'improvisation n'est pas votre fort; tenez-vous-en à votre discours.

L'hon. M. Benson: Le touriste «conservateur» rentrant de vacances fatigué et le gousset vide. . .

Des voix: Oh, oh.

L'hon. M. Benson: . . .saura à quoi s'en tenir.

Dans l'ensemble, les modifications tarifaires représentent une diminution des recettes estimée à environ 50 millions de dollars pour le reste de l'année, taxe de vente comprise. C'est là une réduction considérable de la pression fiscale qui sera toutefois plus que compensée par les réductions tarifaires qui feront baisser les prix au Canada. L'impact réel de ces réductions permettra de dépasser de très loin ce montant, car celles-ci augmenteront les stocks de matériel, raviveront la concurrence, réduiront les coûts de production et agiront directement sur un vaste éventail de prix.

Amortissement différé

Nous songeons à une autre mesure pour combattre d'une façon sélective une cause particulière de pression inflationniste sur l'économie. Il est avéré que, quand la demande est forte et que l'économie est en expansion, le secteur du bâtiment vient toujours en tête quant à la hausse des coûts et des prix. Le relevé de la tendance des immobilisations prévues pour cette année révèle que les nouvelles immobilisations augmenteront de 9 p. 100; cette tendance sera surtout marquée en Ontario, où l'on prévoit un gain de 13.7 p. 100. A longue échéance, ces investissements sont essentiels à l'expansion de l'emploi et de la capacité de production, mais dans les circonstances actuelles une évolution rapide renforce les pressions inflationnistes, surtout si elles sont très localisées. J'ai longuement réfléchi à ce problème et je crois que de modestes restrictions seraient utiles pour certains genres de constructions.

C'est pourquoi je propose que l'amortissement ou les allocations en coût du capital aux fins de l'impôt soient différés de deux ans pour les immeubles commerciaux construits d'ici la fin de 1970. Cela ne s'appliquerait pas aux habitations, aux bâtiments industriels, aux services publics ni aux établissements publics. Les immeubles commerciaux comprennent les édifices où l'on offre des marchandises ou des services en gros et en détail, les immeubles à bureaux, les banques, les établissements financiers et les autres entreprises commerciales comme les hôtels, les théâtres, les cinémas et les stations-service. Toutefois, compte tenu des inégalités régionales, cette mesure ne sera pas applicable aux provinces où le chômage demeure assez élevé, ou qui ont un taux d'accroissement du nombre des emplois inférieur à la moyenne nationale. Les constructions dans les régions rura-

les et les petites villes qui subissent les effets de l'inflation sans presque y contribuer, seront totalement exemptées. La limite est fixée aux villes de 50,000 habitants d'après le dernier recensement, et les limites des régions touchées seront fixées aussi d'après le recensement de 1966. Par conséquent, cette mesure s'appliquera aux grands centres urbains et aux zones métropolitaines de recensement en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Dans ces concentrations urbaines, il apparaît qu'en tout, cette année, la construction de bâtiments commerciaux aura probablement progressé de plus de 25 p. 100, alors que l'ensemble des constructions aura dépassé 10 p. 100.

• (8.50 p.m.)

Le fait de retarder quelque peu la construction commerciale dans ces centres allégera, par conséquent, la demande de matériaux de construction et de ressources. Cela devrait permettre de consacrer plus de fonds et de ressources à des besoins essentiels: logements, écoles et travaux des municipalités, ainsi qu'aux usines et établissements industriels dont l'activité est nécessaire à l'accroissement de la circulation des produits et marchandises sur laquelle se fonde notre prospérité. Les bénéfices de l'opération s'étendront également à toutes les parties du pays. En même temps, le gouvernement a l'intention, autant que possible, de retarder les grands projets de construction pour servir ses buts dans les mêmes régions.

Les résultats obtenus par suite de la remise à plus tard de la déduction pour amortissement donnent à penser que cette façon de faire peut être efficace et que le contribuable s'y plie plus facilement. Cette mesure ne sera pas rétroactive car les projets pour lesquels un engagement ferme a été pris feront l'objet d'une exemption. La désignation des zones urbaines auxquelles elle s'appliquera, comme je l'ai indiqué, sera claire, ainsi que la définition des constructions commerciales. Dans le cas de projets à multiples fins, le règlement proposera une méthode claire et relativement simple pour tenir compte, dans un calcul au prorata, de la superficie des installations. J'espère bien également que la mesure conduira à l'ajournement de constructions commerciales, car les effets financiers de l'amortissement différé pour deux ans sont importants. Ce fait n'échappera pas aux institutions de prêt.

En proposant cette mesure, je ne crois pas que le secteur de la construction, dans son ensemble, ni ses effectifs, seront gravement touchés. Et je n'avance pas non plus que la construction commerciale n'est pas importante pour la croissance à long terme de notre économie. Il est clair qu'elle est nécessaire pour la vaste gamme des services qui jouent un rôle dans la proportion croissante de la consommation et de l'ensemble de l'emploi. Toutefois, le fond de ma pensée est que, lorsque la demande de capitaux et de ressources est anormalement élevée dans des domaines particuliers, il est naturel de retarder ce qui est moins urgent pour aider à satisfaire pleinement des besoins plus importants. S'il faut qu'il y ait encombrement, il vaut mieux que cela soit dans les magasins, dans les bureaux et les banques que dans les logis et les usines.

En ce qui concerne un tout autre projet, je voudrais aussi annoncer que je me propose d'étendre les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu qui ont trait à la défalcation portant sur deux ans du coût supporté par les entreprises pour l'installation d'équipement destiné à empêcher la pollution de l'eau. Ces dispositions expirent normalement à la fin de l'année, et je propose qu'elles soient valables jusqu'à la fin de 1970.

Redevances et coût des aéroports

Une autre mesure importante du budget a pour origine la politique générale visant à demander à ceux qui bénéficient directement des services ou des installations fournies par le gouvernement, de payer des redevances plus en rapport avec les frais directs en question. L'État obtient déjà environ 200 millions par an à partir de ces redevances de toutes sortes, sans compter les redevances postales mais compte tenu des locations de propriétés de l'État. Il n'y a pas eu de révision récente de certaines de ces redevances pour tenir compte des niveaux actuels des coûts ou des valeurs des services, et nous en effectuons présentement une étude et une révision systématiques. Nous imposerons aussi sans doute de nouvelles redevances. Dans la très grande majorité des cas, nous y sommes autorisés en vertu des lois actuelles. Dans un domaine important, toutefois, il faudra adopter une loi pour imposer ce qui sera effectivement une taxe. Il s'agit du transport aérien.

Tout le monde sait que nos dépenses au titre de la construction, de l'équipement, de l'exploitation et de l'entretien des aéroports et autres installations nécessaires au transport aérien sont maintenant très élevées. Au cours de la dernière année financière, elles ont été d'environ 73 millions de dollars. Les recettes que nous tirons des redevances imposées aux usagers, des loyers, etc. des aéroports et installations connexes est beaucoup moindre, seulement 41 millions de dollars environ à l'heure actuelle. Dans le cadre de la revue générale dont j'ai parlé, le ministre des Transports et le Conseil du Trésor établiront des redevances revisées pour diverses installations et divers services. Nous nous sommes cependant entendus sur une mesure qui, selon nous, devrait être adoptée par le Parlement le

plus tôt possible pour aider à réaliser plus de recettes dans ce domaine. Nous voulons consulter les transporteurs aériens sur les problèmes de détail que poseront l'élaboration et l'application d'une mesure de ce genre avant de la présenter à la Chambre. Je me contenterai donc ce soir d'annoncer les grandes lignes de notre projet.

Nous proposons qu'une redevance ou une taxe soit imposée sur le prix des billets ou sur d'autres frais (d'affrètement, par exemple) que les compagnies de transport aérien exigent pour le transport des voyageurs a l'intérieur ou à l'extérieur du pays, à compter d'une date qui sera précisée dans la mesure législative. Nous avons établi un barème provisoire à l'égard de ces redevances qui devraient nous rapporter environ 20 millions de dollars par an. Le montant exact à percevoir au cours de la présente année financière dépendra, bien entendu, de la célérité avec laquelle il sera donné suite à la proposition après les consultations nécessaires sur les détails.

Autres modifications tarifaires

Je voudrais aussi signaler certaines autres modifications tarifaires découlant de rapports récents de la Commission du tarif. Le premier de ces rapports portait sur des machines, des appareils et des plaques destinés à l'imprimerie et aux industries connexes. La liste proposée de numéros tarifaires entraînera une simplification marquée des dispositions tarifaires actuelles à l'égard de ces marchandises. La Commission du tarif a recommandé le maintien de l'entrée en franchise de la majeure partie du matériel d'impression qui bénéficie déjà de cette exemption et la suppression du droit sur une large gamme d'autres appareils. Bien que la Commission ait recommandé la majoration de certains droits de douane, l'effet net du nouveau tarif sera de réduire le montant global des droits qu'auront à payer l'imprimerie et les industries connexes.

Le second rapport portait sur les instruments et les appareils de précision utilisés dans le génie, l'arpentage, la prospection, le dessin industriel et la métallurgie. La plupart de ces instruments et de ces appareils ne se fabriquent pas au Canada. Les numéros tarifaires revisés visent à moderniser et à élargir la portée des anciens. Ils comprennent aussi certaines réductions des droits, notamment une réduction de 9 à 5 p. 100 du tarif de la nation la plus favorisée sur les instruments et les appareils utilisés par les ingénieurs, les arpenteurs et les dessinateurs industriels.

La Commission du tarif a parlé, dans son troisième rapport, du principe d'accorder la franchise douanière à certains articles importés à des fins religieuses, éducatives, scientifiques, littéraires ou artistiques, ou au profit de personnes infirmes ou handicapées, ou pour leur prodiguer des soins. La liste que je dépose ce soir conserve les dispositions d'entrée en franchise que je viens de citer, tout en les groupant et en les clarifiant. De nouveaux produits sont venus s'ajouter à la liste des articles destinés à l'usage des personnes infirmes ou handicapées et qui bénéficient déjà de la franchise douanière. La franchise douanière est élargie également pour les articles destinés aux hôpitaux.

Conséquences des modifications budgétaires

Mais toutes ces propositions changeront relativement peu l'ensemble des recettes de l'année financière en cours. J'estime, à tout prendre, que les recettes accuseront une réduction nette de 10 ou 15 millions. La véritable modification, toutefois, c'est que l'effet général du budget a été déplacé pour nous permettre de contenir aussi efficacement que possible la montée des prix et des coûts, surtout dans les domaines où elle est le plus marquée.

Une autre modification budgétaire s'impose dans la conjoncture actuelle. On a maintenant établi le bilan définitif d'Expo 67 et l'on s'est entendu quant au règlement du déficit d'exploitation subi par la Compagnie de l'Expo, que le Parlement devra d'ailleurs approuver par voie législative. La tranche fédérale du déficit s'élève à environ 125 millions de dollars, et je propose que cette somme soit complètement liquidée à titre de charge budgétaire de l'année financière en cours.

Des voix: Honte!

Une voix: Le dernier des grands prodigues.

L'hon. M. Benson: En réponse à l'honorable représentant, je devrais dire que l'argent est dépensé depuis longtemps. Il s'agit de défalquer le déficit et non de dépenser l'argent.

Cela va sans doute réduire notre surplus budgétaire, mais ne touchera pas notre réserve en espèces. En conséquence de quoi on prévoit un surplus budgétaire net, pour 1969-1970, de quelque 250 millions de dollars.

Relations fédérales-provinciales

Je vais maintenant parler brièvement des relations fiscales fédérales-provinciales et de la position générale du secteur public de l'économie. L'occupation des mêmes domaines d'imposition par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux ne cesse de susciter de violents débats. Le gouvernement fédéral a réitéré aux provinces l'hiver dernier son intention bien arrêtée de ne pas continuer à réduire les impôts simplement pour offrir des recettes aux provinces sur un plat. Nous ne pouvions oublier que, en raison de l'augmentation rapide de nos propres

engagements en matière de dépenses et de notre responsabilité générale en matière de stabilisation, nous devons pouvoir apporter des changements rapides, et à point, à notre structure d'impôts sur le revenu. A ne pas oublier, non plus, le principe fondamental de la responsabilité des gouvernements envers ceux qui les portent au pouvoir.

Au surplus, dans le double but de minimiser les inconvénients que pourrait subir le contribuable et de présenter une politique fiscale qui demeure, dans la mesure du possible, cohérente, ordonnée et efficace, nous avons renouvelé et élargi les ententes relatives à la perception des impôts avec neuf provinces. Dans ce cadre, nous percevons la majeure partie des impôts provinciaux sur le revenu des particuliers et des sociétés—jusqu'à concurrence, cette année, d'environ 1,500 millions de dollars—sans frais pour les provinces qui, de leur côté, acceptent de se plier aux exigences du gouvernement fédéral quant au revenu imposable, aux exemptions et à la structure fondamentale des taux. Mais elles demeurent libres d'imposer des taux supérieurs à l'abattement réglementaire. Six provinces au moins ont profité de la flexibilité qu'offrent ces accords.

• (9.00 p.m.)

Nous avons aussi longuement discuté, lors d'un certain nombre de colloques, des ententes actuelles de coopération que comportent les principaux programmes à frais partagés pour l'assurance-maladie, le bien-être et l'instruction postsecondaire. Tout en reconnaissant parfaitement l'importance de ces programmes, qui dénotent une attitude libérale sur le plan social, et la valeur de l'investissement dans les ressources humaines, les provinces et nous-mêmes ne pouvons qu'être préoccupés par l'augmentation extrêmement rapide des dépenses en cause. Nous avons tous tenté de trouver des moyens de limiter les frais et d'améliorer l'efficacité et la productivité de ces services et d'autres.

Comme les députés le savent, ces questions ont également été débattues lors de la conférence constitutionnelle en février, et des mesures ont maintenant été prises, en vue d'effectuer une autre révision officielle, sous les auspices d'un nouveau comité fédéral-provincial du régime fiscal. Une des plus importantes phases de ces nouvelles discussions sera l'étude prospective de l'effet du programme de réformes fiscales sur les arrangements actuels qui visent à coordonner les domaines de l'impôt sur le revenu. Évidemment, je compte sur des consultations et une collaboration les plus étroites possible avec les provinces dans ce secteur vital durant les mois à venir.

Je voudrais ajouter, monsieur l'Orateur, qu'en dépit de notre débat vigoureux avec les

[L'hon. M. Benson.]

provinces, l'évidence de consultations et d'une coordination plus poussées quant à la politique fiscale m'encourage beaucoup. La nécessité d'un certain resserrement et d'un meilleur équilibre dans les budgets gouvernementaux à tous les échelons a été un important objet de discussions, à la réunion de décembre, sur les perspectives économiques et fiscales tenue par les ministres des finances et les trésoriers provinciaux. Par la suite, à quelques exceptions près, les budgets présentés aux assemblées législatives provinciales au début du printemps révélaient les efforts énergiques des provinces pour améliorer ou maintenir l'équilibre budgétaire.

En conséquence, on peut voir maintenant que l'effet général des budgets fédéral et provinciaux sur l'économie en 1969-1970 sera fortement anti-inflationniste. Cela est contrebalancé dans une certaine mesure par les emprunts normaux de capitaux à l'échelon municipal. Toutefois, pour l'ensemble du secteur gouvernemental, il semble maintenant qu'un déficit d'environ 200 millions, calculé en fonction des comptes économiques nationaux durant l'année civile 1968, sera transformé en un excédent de 300 millions pour l'année civile en cours. Cela est tout à fait indépendant des recettes et des fonds de placements concomittants, qui représentent plus de un milliard en 1969, disponibles pour les emprunts en capitaux des provinces et des municipalités, grâce aux régimes de pension du Canada et du Québec. Pour le gouvernement fédéral seulement, un déficit revisé et estimatif en 1968-1969 d'environ 100 millions, deviendra un excédent estimatif de plus de 575 millions en 1969-1970, en fonction encore une fois des comptes nationaux.

Je voudrais maintenant, monsieur l'Orateur, que la Chambre m'autorise à insérer deux petits tableaux dans le compte rendu. L'un indique la modification des recettes, des dépenses et de l'excédent entre les prévisions budgétaires d'octobre dernier et les prévisions budgétaires revisées. Le second donne le rendement estimatif des principales catégories d'impôts en 1968-1969, ainsi qu'avant et après les modifications fiscales en 1969-1970.

Si la Chambre le permet, j'inclurai aussi dans les documents budgétaires, à la fin de mon discours, des tableaux revisés et des notes explicatives indiquant les budgets pour 1968-1969 et 1969-1970 au titre des comptes économiques nationaux, et une conciliation avec les comptes budgétaires.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voici les tableaux en question.*]

PRÉVISIONS DES OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES POUR 1969–1970 DANS LE BUDGET D'OCTOBRE 1968 ET DANS LE PRÉSENT BUDGET
(en millions de dollars)

	Budget d'octobre 1968	Présent budget après modifications fiscales
Recettes	11,675	12,025
Dépenses	11,670	11,650
Défalcation pour l'Expo '67*	—	125
Excédent	5	250

*Participation fédérale au déficit de la Compagnie canadienne de l'Exposition mondiale de 1967.

RECETTES BUDGÉTAIRES ET RECETTES AU TITRE DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE
(en millions de dollars)

Recettes budgétaires	1968–1969 Estimation	1969–1970 avant modifications fiscales	Modifications fiscales	1969–1970 après modifications fiscales
Impôt sur le revenu des particuliers	3,422	4,480	+20	4,500
Impôt sur le revenu des sociétés	2,030	2,440	+ 5	2,445
Impôt des non-résidents	206	220		220
Impôt sur les biens transmis par décès	112	110		110
Droits de douanes	760	800	−47	753
Taxe de vente	1,572	1,680	− 3	1,677
Autres droits et impôts	886	970		970
Total des impôts	8,988	10,700	−25	10,675
Recettes non fiscales	1,181	1,340	+10	1,350
Total des recettes budgétaires	10,169	12,040	−15	12,025
Recettes au titre de la sécurité de la vieillesse				
Impôt sur le revenu des particuliers	915	1,045	—	1,045
Impôt sur le revenue des sociétés	183	225	—	225
Taxe de vente	522	570	—	570
Total des recettes au titre de la sécurité de la vieillesse	1,620	1,840	—	1,840

Besoins extra-budgétaires et sources de financement

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant parler de nos besoins extra-budgétaires pour l'année financière et des moyens d'y répondre. On se rappellera que, le 1er octobre dernier, j'ai signalé que nos besoins extra-budgétaires nets, à l'exclusion des opérations de devises étrangères, seraient sans doute d'environ 600 ou 700 millions de dollars. Même si la prévision exacte de ces besoins reste difficile, parce qu'ils représentent la différence entre des sommes considérables, je les estime maintenant à 650 millions de dollars,—exactement la moitié de mes prévisions précédentes,—exception faite des exigences relatives au change étranger. Cette somme comprend le déboursement des 111 millions imputables sur le crédit spécial pour éventualités au cours de l'exercice financier précédent, au titre des traitements, dont il faut évidemment tenir compte cette année comme poste extra-budgétaire en espèces. Nous avons surtout besoin d'un peu plus de 1.3 milliard de dollars en prêts et avances pour l'habitation, le crédit agricole, les projets d'énergie électrique, les placements des sociétés de la Couronne et bien d'autres comptes. Par contre, ces postes sont compensés par des recettes non budgétaires considérables.

Le financement de ces besoins non budgétaires de l'année courante se fera pour une grande part par l'excédent budgétaire que j'ai établi à 375 millions de dollars, avant la défalcation du déficit de l'Expo, qui entraînera une autre compensation non budgétaire. Un financement partiel des besoins pourra aussi se faire grâce à une certaine diminution de nos soldes en espèces, mais vu les nombreux imprévus auxquels nous risquons de faire face, j'aimerais mieux finir l'année financière avec le moins de réduction au-dessous des soldes de la fin de l'année 1968-1969 que le marché des capitaux le permettra. Je m'attends aussi à ce que la situation de l'emploi oblige le gouvernement à vendre des obligations non négociables à la Commission d'assurance-chômage.

Comme je l'ai indiqué, cependant, les 650 millions prévus aux fins des besoins extra-budgétaires ne comprennent aucun montant pour l'acquisition de devises étrangères. Par prudence, il faudrait sans doute supposer qu'une somme modeste nous sera nécessaire à cette fin. Dans l'ensemble, nous devrons vraisemblablement recueillir 200 ou 300 millions de dollars dans toute l'année, et davantage si les achats de devises étrangères sont considérables. On prépare déjà une vigoureuse campagne d'obligations d'épargne pour l'automne. Mais, d'ici là, le gouvernement devra peut-être réunir des fonds supplémentaires, de façon provisoire, par la vente d'obligations ou de billets du Trésor négociables, pour compenser en partie le remboursement des obligations d'épargne du Canada qui se produit normalement entre les campagnes.

Monsieur l'Orateur, je pense que le message du budget est assez clair et net. Ce n'est pas seulement une tentative pour équilibrer nos comptes. Il ne vise certainement pas à rendre le ministre des Finances plus populaire, mais plutôt à montrer que nous sommes résolus à combattre l'inflation. Comme d'autres pays, nous sommes aujourd'hui dans une situation économique vraiment inusitée, qui mettra à l'épreuve la volonté et la capacité des Canadiens d'employer les instruments modernes d'administration fiscale pour orienter l'économie vers une croissance équilibrée et des niveaux d'emploi élevés et soutenus. A cette fin, nous devons résister à la tentation de laisser libre cours à la hausse des prix, à cause de l'injustice et de la destruction qui en résulteraient et des difficultés que cela causerait aux Canadiens les moins fortunés. Voilà, monsieur l'Orateur, l'objectif et la conséquence véritables du budget. Pour cette raison, je suis convaincu qu'il ralliera l'approbation de tous les Canadiens qui ont à cœur la santé et le progrès réels de notre économie nationale.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, en conformité du paragraphe (1) de l'article 60 du Règlement, je voudrais déposer sur le Bureau de la Chambre un avis de motion des voies et moyens, en français et en anglais, dont j'ai fait mention dans mon exposé budgétaire.

[*Note de l'éditeur: Le texte des résolutions des voies et moyens figure à l'appendice A. Les documents budgétaires figurent à l'appendice B.*]

• (9.10 p.m.)

[*Français*]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, 254 jours après la présentation du dernier budget et, comme on l'a mentionné, trois ans avant les prochaines élections générales, nous avons entendu l'exposé budgétaire du ministre des Finances (M. Benson).

Cet exposé me rappelle une très vieille histoire qui s'applique surtout aux députés ministériels. Il s'agit d'un individu qui avait subi une intervention chirurgicale très grave. Il se remettait des effets de l'anesthésie et, en recouvrant ses sens, il aperçut le médecin à côté de lui. Constatant qu'on avait baissé les stores, il demanda pourquoi et le médecin de répondre: Mon cher ami, il y a un incendie très grave en face et je craignais que vous doutiez du succès de l'opération.

[*Traduction*]

Voilà un récit qui traduit bien le but que poursuit l'exposé budgétaire. C'est une vieille histoire, de dire mon vieil ami. D'accord, mais elle convient parfaitement à la situation. Cet exposé veut en quelque sorte jeter de la poudre aux yeux des partisans du ministre et, je suppose, des citoyens du pays. On dit que ce budget vise à enrayer l'inflation. Ma foi, les documents budgétaires démontrent bien ce qui est advenu de l'indice du coût de la vie au cours des ans, et surtout depuis 1963. On trouvera cela à la page 117 des documents budgétaires selon lesquels le ministre trouve que tout va bien, même si l'administration budgétaire que ses prédécesseurs et lui ont aidé à bâtir s'est soldée par un fiasco total. Sur ce point, il a raison, car, pour dire vrai, jamais, de mémoire d'homme, le pays n'a été témoin d'un tel effritement des choses mêmes que le ministre veut protéger. Honnêtement, monsieur l'Orateur, mon cœur saigne.

J'ai noté le paragraphe de la page 3 où le ministre dit:

> Lorsque j'ai choisi une politique de restriction financière, j'ai traité assez longuement des répercussions graves et dommageables d'une augmentation des prix et des coûts aussi rapide que celle des dernières années. Nous avons tous été touchés par la plupart de ces conséquences dommageables—injustices qui ont frappé les classes les plus pauvres et les plus faibles de la société,

Et ainsi de suite. J'ai inscrit en marge: «larmes de crocodile». Après tout, le ministre prête peut-être attention aux critiques formulées contre le gouvernement dont il fait partie, à cause de son budget précédent et de ceux de ses prédécesseurs, critiques qui venaient non seulement des députés de l'opposition, mais de tous les grands commentateurs financiers du pays. Les membres du gouvernement ont donc pris conscience que l'inflation est le problème majeur. Mais, monsieur l'Orateur, on fait une sorte d'allusion sobre et brève à l'augmentation du coût de la

vie, et au cas où quelqu'un en douterait, je suis certain que les vis-à-vis ont lu presque tous les documents budgétaires.

Une voix: Tous.

L'hon. M. Lambert: Oui, s'ils ne les ont pas jetés dans la corbeille à papier sans les lire, car leur attitude révèle qu'ils ne se sont pas rendus plus loin que la première page. A la page 117, nous voyons les indices des prix à la consommation pour les années 1947 à 1969—1961 égalant 100. Nous nous sommes reportés à 1961 puis à 1963, alors que l'indice n'avait encore atteint que 103; mais de 1963 jusqu'au mois d'avril 1969, il est passé de 103 à 124.6.

Des voix: Honte!

L'hon. M. Lambert: N'est-ce pas comme une fille qui a fait le trottoir des années durant et qui avoue subitement qu'elle s'est peut-être fourvoyée?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Lambert: Somme toute, je parle la même langue que le premier ministre (M. Trudeau). Il sait ce que je veux dire. Nous avons étudié aujourd'hui une mesure fiscale qui découle du budget du 22 octobre 1968. Pourquoi a-t-elle été retardée? Parce que le gouvernement exigeait que nous examinions le bill omnibus dont certaines caractéristiques rappellent ce que je disais à propos du premier ministre. Ce sont ces choses qui ont retenu l'attention de la Chambre plutôt que les questions concernant la structure fiscale.

Et hier, le leader du gouvernement à la Chambre nous a lu une longue liste de choses dont nous devons nous occuper avant la fin de juin. Il ajoutait cette réserve qu'il faudrait tenir compte de ce que le ministre des Finances (M. Benson) pourrait introduire avec son budget. Quelqu'un a-t-il examiné ce document? On y trouve des pages et des pages de son exposé consacrées principalement à la loi de l'impôt sur le revenu, mais aussi au tarif douanier.

L'hon. M. Benson: C'est tout.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Très bien. Allons-nous approuver ce que le ministre nous propose et dire amen? C'est ce que le gouvernement entend par collaboration—simplement s'abaisser pendant les quatre ou six jours ou plus que l'opposition veut bien concéder au gouvernement afin d'en finir à la date prévue pour le congé d'été. Vous vous êtes naturellement rendu compte que le ministre s'est bien gardé de parler des taux d'intérêt dans ses commentaires sur les emprunts. A vrai dire, les taux d'intérêt sont le principal reproche que le peuple fait au gouvernement.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: Nous n'avons qu'à examiner les rapports hebdomadaires de la Banque du Canada. Je ne les ai pas en main en ce moment mais, sauf erreur, les billets tirés à 90 jours se vendaient la semaine dernière à 6¾ p. 100 et même les obligations à long terme du gouvernement, celles dont l'échéance est fixée à 1983, par exemple, portent maintenant intérêt à 7 p. 100, et les taux continuent de grimper. «Cela me dépasse», dit le député d'Ottawa. Il ne saurait ce que signifie la hausse ou la baisse d'un taux d'intérêt.

Monsieur l'Orateur, le ministre a mentionné qu'il était difficile de contrôler les prix au Canada. Mais si nous nous reportons au milieu de la page 3 de son discours, nous verrons une allusion aux échelles croissantes de prix ou à la hausse des prix parmi nos concurrents. Il a déclaré que les autres nations commerçantes importantes, la Grande-Bretagne, la France et le Japon, connaissent une majoration des prix supérieure à la nôtre. Somme toute, il est quelque peu réconfortant pour nous de savoir que leurs prix augmentent maintenant. Mais que dire des années passées, alors que nos prix augmentaient plus vite que les leurs? Oh! Le ministre d'État veut parler des années de 1958 à 1962? Mais il était encore bien novice en politique à cette époque. Il ne savait pas ce qui se passait.

• (9.20 p.m.)

Une voix: Il ne le sait pas encore.

L'hon. M. Lambert: Nous savons ce qu'il accomplissait et je ne parlerai pas d'aujourd'hui. Ne parlons pas de l'augmentation des prix pendant ces années-là en Europe et ici au Canada.

Si vous voulez bien, jetez un coup d'œil à la page 117 des anciens documents budgétaires. Vous verrez dans quelle mesure les prix ont augmenté de 1957 à 1963; vous constaterez que l'augmentation n'a été que minimale. Ils ont augmenté un peu, comme le produit national brut, ainsi que les paiements transférés aux provinces. Le ministre a-t-il vraiment étudié la situation budgétaire pendant ces années-là? Il apprendra sûrement bien des choses.

Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure d'entrer dans les détails du budget. Après tout, le député qui est ainsi intervenu

ne pourrait guère se lever et dire quoi que ce soit à propos du premier alinéa de l'exposé budgétaire du ministre, s'il avait vu ce que j'ai vu.

Puis le ministre a haussé le ton en parlant d'un autre aspect du budget. Le ministre a dit qu'il visait au budget le plus élevé et, à vrai dire, au seul budget équilibré, depuis 1956 et 1957.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: Bien entendu, il n'a pas dit aux députés,—il ne l'a même pas lu—qu'en 1956-1957, le gouvernement, à tous les paliers, a accaparé 27.34 p. 100 du produit national brut. Je le sais, le ministre connaît ces tableaux tout comme moi. Or maintenant, tous les gouvernements accaparent 35 p. 100 du produit national brut et le gouvernement fédéral en prend une part de plus en plus grande car, avec cet ajustement, il y a beaucoup plus de paiements de transfert qu'en 1956-1957, et il est très facile, dans ces conditions, de dire: «Oh, oui, nous aurons un excédent budgétaire, mais a-t-on vu le fardeau fiscal que va supporter le public?» Je le répète, ceci corrobore ce que j'ai dit hier soir, lors de la deuxième lecture du bill C-191 et ce que j'ai répété en maintes occasions, c'est-à-dire que le présent gouvernement et ceux qui l'ont précédé sont très heureux de fixer les impôts d'après le niveau des dépenses.

Quand le gouvernement arrive à un léger excédent, pourquoi dit-il: «Bravo, nous sommes sensationnels.»

Mais, d'autre part, les députés se souviendront qu'en octobre dernier, le gouvernement a signalé qu'il augmenterait les dépenses en 1969-1970 de plus de 880 millions de dollars par rapport à celles de 1968-1969. C'est leur manière à eux de combattre l'inflation. Le ministre a dit qu'il faisait face à ses propres problèmes. Il les a identifiés et il a su comment les régler. Le ministre a dit alors qu'il allait réduire les dépenses. On nous présente des réductions sur papier à grand renfort de publicité. Le pauvre président du Conseil du Trésor (M. Drury) s'est dépensé en vain pour nous annoncer des augmentations dont on montrait, quelques semaines plus tard—et à juste titre—le caractère tout à fait erroné. Les chiffres montrent qu'il s'agit d'augmentations de 880 millions de dollars. Ma foi, c'est très bien. Ainsi, nous prélevons des impôts pour le plein montant de ces dépenses. Qui paie ces impôts? C'est Jean-Baptiste qui paie chaque sou d'impôt. Chaque cent d'impôt sera payé par Jean-Baptiste.

Mais vous savez, monsieur l'Orateur, qu'il s'agit d'un budget anti-inflationniste, et j'ai quelque chose à dire là-dessus. Il n'y a ici aucune disposition concernant les taux d'intérêt élevés, lesquels sont la véritable mesure que le public emploie pour juger le gouvernement actuel. L'exposé ne dit rien de l'obligation faite aux banques de vendre des obligations à long terme, ce qui fait baisser les prix sur les marchés, afin de transférer cette somme dans des bons du Trésor. Cette mesure qui augmente la demande de bons du Trésor a été prise par le gouverneur de la Banque du Canada et j'ose dire, après consultation avec le ministre, en vue d'une augmentation des réserves secondaires.

Ainsi, ce qu'on fait d'une main on le défait de l'autre et nous sommes toujours aux prises avec la hausse des taux d'intérêt. Peu importe quels montants sont affectés ou censés être affectés à la construction domiciliaire, les taux d'intérêt augmentent, les gens vont être obligés de payer pour cela et le gouvernement également—le ministre a employé des mots équivoques quant à ses exigences du côté des obligations d'épargne du Canada et des autres émissions d'obligations également. Peut-être va-t-il répondre par des remboursements à quelques demandes d'encaisse ou de réalisation des obligations d'épargne du Canada. Tout cela à des taux d'intérêt de plus en plus élevés. Et tant que le ministre ne nous aura pas prouvé qu'il va régler la question des taux d'intérêt au Canada, son budget anti-inflationniste aura, selon moi, raté son but. Il y a des choses...

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: Ceci dit, je devrais ajouter qu'il faut féliciter le ministre des initiatives qu'il a prises au sujet de la négociation Kennedy...

Une voix: C'est ce que vous avez dit de mieux.

L'hon. M. Lambert: Mon collègue du comité des finances a beau jeu de dire cela, mais il ne semble pas comprendre davantage les taux d'intérêt. Je le répète, s'il s'agit d'un budget anti-inflationniste, il n'a pas résolu le problème de l'indice du coût de la vie ni des taux d'intérêt. C'est un échec à cet égard. Puis-je ajourner le débat?

(Sur la motion de l'honorable M. Lambert, le débat est ajourné.)

M. l'Orateur: En conformité de l'ordre adopté aujourd'hui, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à deux heures de l'après-midi.

(A 9 h. 30, la séance est levée d'office en conformité de l'ordre spécial.)

Chambre des communes

CANADA

RÉSOLUTIONS BUDGÉTAIRES DES VOIES ET MOYENS

---

déposées à la Chambre des communes

par

l'honorable EDGAR J. BENSON

Ministre des Finances

Le mardi 3 juin 1969

RECETTES ET DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL SUR LA BASE DES COMPTES NATIONAUX

	1967–1968	1968–1969 (Estimation)	1969–1970 (Prévisions après modifications fiscales)
	(en millions de dollars)		
A. Recettes			
1. Impôts directs—particuliers	3,750	4,455	5,646
2. Impôts directs, sociétés	1,670	2,065	2,235
3. Impôts de retenue	226	205	220
4. Impôts indirects	3,684	3,822	4,010
5. Revenu de placements	836	950	1,134
6. Contributions des employeurs et des employés aux caisses d'assurance sociale et caisses de pension de l'État	728	890	1,065
7. Recettes totales	10,894	12,387	14,310
B Dépenses			
1. Biens et services: défense	1,816	1,816	1,873
2. Biens et services: autres	2,513	2,875	3,312
3. Transferts aux particuliers	3,021	3,388	3,645
4. Intérêt sur la dette publique	1,270	1,442	1,602
5. Subventions	398	394	394
6. Aide-capital	72	63	89
7. Transferts aux autres niveaux de gouvernement	2,137	2,476	2,820
8. Dépenses totales	11,227	12,454	13,735
C. Excédent (+) ou Déficit (−)	−333	−67	+575

NOTA: Au moment de la présentation du budget en octrobe dernier, le déficit du gouvernement fédéral prévu pour l'année financière 1968–1969 s'établissait à 675 millions de dollars sur la base des prévisions budgétaires et à 435 millions sur la base des comptes nationaux. Alors que le déficit budgétaire pour l'année 1968–1969 est évalué maintenant à 566 millions (109 millions de moins), le déficit prévu sur la base des comptes nationaux, est de 67 millions (368 millions de moins). Outre la réduction budgétaire de 109 millions, deux éléments surtout expliquent la réduction additionnelle de 259 millions de dollars dans les comptes nationaux. D'abord, les bénéfices des sociétés se sont accrus, ce qui a entraîné une augmentation de 147 millions des impôts sur les sociétés, en plus de 3 millions à titre de redressement des impôts perçus des sociétés et au titre de la sécurité de la vieillesse. Cette révision est attribualbe à une réaffectation des mouvements d'espèces des sociétés entre les bénéfices et les comptes d'allocation du coût en capital. Ensuite, le budget supplémentaire déposé le 24 février 1969 prévoyait l'établissement d'une réserve pour éventualités; or, le solde qui restait à la fin de l'année financière 1968–1969 (111 millions) a été crédité au compte du passif «éventualités pour révision des traitements». Même si cette transaction représente une charge budgétaire, elle n'est pas considérée comme une dépense sur la base des comptes nationaux.

RECETTES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

CONCILIATION DES COMPTES PUBLICS ET DES COMPTES NATIONAUX

	1967–1968	1968–1969 (Estimation)	1969–1970 Prévisions après modifications fiscales
	(en millions de dollars)		
1. Recettes budgétaires	9,029	10,169	12,025
Moins:			
2. Rendement budgétaire des placements	−612	−693	−815
3. Recettes du ministère des Postes	−282	−305	−370
4. Autres recettes budgétaires non fiscales	−119	−183	−165
	(−1,013)	(−1,181)	(−1,350)
5. Impôt sur le revenu des sociétés, excédent de l'impôt à percevoir (+) sur l'impôt perçu (−)	−151	−148	−434
Plus:			
Recettes extra-budgétaires:			
6. Recettes fiscales au chapitre de la sécurité de la vieillesse.	1,495	1,620	1,840
7. Assurance-chômage, contributions employeur-employé	346	440	500
8. Caisse de pension du gouvernement. contributions employeur-employé	382	450	565
9. Prélèvements sous le régime de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies	11	9	10
	(2,234)	(2,519)	(2,915)
Revenus des placements de l'État:			
10. Intérêt des prêts, avances et placements	352	375	447
11. Intérêt perçu sur les caisses d'assurance sociale et de pension du gouvernement	235	255	288
12. Bénéfice net des sociétés commerciales de l'État avant déduction de l'impôt	249	320	399
	(836)	(950)	(1,134)
13. Divers[1]	−41	78	20
14. Total des revenus, sous le régime des comptes nationaux	10,894	12,387	14,310

[1]Ces divers redressements représentent des recettes de divers impôts et ajustements directs et indirects pour la période supplémentaire. Dans les comptes nationaux, les recettes au cours de la période supplémentaire sont reportées à l'année financière suivante.

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

CONCILIATION DES COMPTES PUBLICS ET DES COMPTES NATIONAUX

	1967–1968	1968–1969 (Estimation)	1969–1970 (Prévision)
	(en millions de dollars)		
1. Dépenses budgétaires	9,824	10,735	11,650
2. Défalcation pour l'Expo 67			125
Moins:			
3. Transferts budgétaires aux caisses et sociétés[1]	−696	−717	−756
4. Dépenses du ministère des Postes	−301	−347	−360
5. Déficit des sociétés commerciales de l'État	− 83	− 79	− 76
6. Réserves et défalcations	− 33	−144	− 33
7. Défalcation pour l'Expo 67			−125
8. Achat de biens de capital existants	− 5	− 12	− 10
9. Postes de recettes budgétaires contrebalancées par les dépenses budgétaires [2]	−120	− 90	− 90
	(−1,238)	(−1,389)	(−1,450)
Plus:			
Dépenses des caisses extra-budgétaires:			
10. Prestations de la sécurité de la vieillesse	1,387	1,544	1,735
11. Prestations d'assurance-chômage	389	463	500
12. Pensions de l'État	139	149	162
13. Paiements d'urgence à l'agriculture des Prairies	9	7	8
	(1,924)	(2,163)	(2,405)
14. Dépenses des caisses et sociétés de l'État[1]	608	747	784
15. Divers[3]	109	198	221
16. Dépenses totales, selon les comptes nationaux	11,227	12,454	13,735
17. Excédent (+) ou déficit (−), selon les comptes nationaux	−333	− 67	+575
18. Excédent (+) ou déficit (−), sous le régime budgétaire	−795	−566	+375
19. Défalcation pour l'Expo 67			−125

(1) Dans les comptes nationaux, les crédits budgétaires accordés aux diverses caisses et sociétés sont remplacés par les dépenses réelles faites par ces caisses et ces sociétés.

(2) Ce poste comprend surtout les recettes qui proviennent de la vente de biens et de services par l'État. Ces ventes figurent comme dernières dépenses du secteur privé et sont déduites afin de ne pas être comptées deux fois.

(3) Ce poste comprend le redressement de la période supplémentaire. Dans les comptes nationaux, les dépenses au chapitre des biens et services pour la période supplémentaire sont divisées entre les années financières consécutives; la plupart des autres dépenses sont entièrement reportées à l'année financière suivante.

AVIS DE MOTION DES VOIES ET MOYENS

LOI MODIFIANT LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Qu'il y a lieu de présenter une mesure prévoyant que la surtaxe prélevée sur les particuliers et les corporations en vertu de la Partie IA de la loi de l'impôt sur le revenu s'applique, dans le cas des particuliers, à l'année d'imposition 1970 et, dans le cas des corporations, au revenu imposable gagné en 1970.

AVIS DE MOTION DES VOIES ET MOYENS

TARIF DES DOUANES ET LOI SUR LA TAXE D'ACCISE.

TARIF DES DOUANES

1. Que l'article 11 du *Tarif des douanes* soit modifié par la révocation du paragraphe (1) de cet article et par la substitution de ce qui suit:

11. (1) Sur les matières dénommées dans la liste B, lorsqu'elles sont employées pour la consommation au Canada à la fin mentionnée dans ladite liste, il peut être payé, sur le Fonds du revenu consolidé, des drawbacks de droits de douane, *autres que tout droit special ou surtaxe*, selon les différents taux inscrits respectivement en regard de chaque numéro de cette liste, selon les règlements établis par le gouverneur en conseil.

2. Que chacun des numéros tarifaires figurant dans la liste A du *Tarif des douanes*, à l'exclusion du numéro tarifaire 19201-1, qui renferme les expressions «à compter du 1er janvier 1970», «à compter du 1er janvier 1971» et «à compter du 1er janvier 1972», soit modifié

a) par le retranchement de l'expression «à compter du 1er janvier 1970» et du taux ou des taux de droit inscrits en regard de cette expression;
b) par le retranchement de l'expression «à compter du 1er janvier 1971» et du taux ou des taux de droit inscrits en regard de cette expression; et
c) par le retranchement de l'expression «à compter du 1er janvier 1972» et par la substitution de l'expression «à compter du 4 juin 1969».

3. Que les numéros tarifaires 19905-1 et 65200-1 figurant dans la liste A du *Tarif des douanes* soient modifiés par le retranchement de l'expression «à compter du 1er janvier 1970» que renferme chacun de ces numéros et par la substitution de l'expression «à compter du 4 juin 1969».

4. Que les numéros tarifaires 7303-1, 7311-1, 13650-1, 29005-1, 40401-1 et 40402-1 figurant dans la liste A du *Tarif des douanes* soient modifiés

a) par le retranchement de l'expression «à compter du 1er janvier 1970» que renferme chacun de ces numéros tarifaires ainsi que du taux ou des taux de droit inscrits en regard de cette expression; et
b) par le retranchement de l'expression «à compter du 1er janvier 1971» que renferme chacun de ces numéros tarifaires et par la substitution de l'expression «à compter du 4 juin 1969».

5. Que l'article 15 de la *Loi modifiant le Tarif des douanes*, savoir le chapitre 12 des Statuts du Canada 1968-69, soit révoqué.

6. Que la liste A du *Tarif des douanes* et chaque décret du conseil établi en vertu de l'article 10 du *Tarif des douanes* et de l'article 273 de la *Loi sur les douanes* en vue de réduire le droit frappant les marchandises soient modifiés par l'abrogation des numéros tarifaires 30200-1, 34000-1, 34100-1, 34610-1, 41200-1, 41205-1, 41210-1, 41215-1, 41220-1, 41225-1, 42605-1, 47200-1, 47300-1, 47305-1, 47400-1, 47500-1, 47505-1, 47510-1, 47515-1, 47520-1, 47525-1, 53415-1, 66000-1, 66005-1 et 66010-1, et des énumérations de marchandises et des taux de droit figurant en regard de ces numéros, ainsi que par l'insertion dans la liste A du *Tarif des douanes* des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droit suivants:

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
34000-1	Caractères, châssis, coins et plombs à espacer, devant *servir à* l'impression.....	En fr.	10 p.c.	20 p.c.	7½ p.c. En fr.	17½ p.c. En fr.	20 p.c. 10 p.c.
34100-1	Métal antifriction et métal à caractères d'imprimerie, en blocs, barres, plaques et feuilles.....	En fr.	10 p.c.	20 p.c.	En fr.	10 p.c.	20 p.c.
34610-1	Verges de zinc; profilés de zinc autres que les feuilles, bandes, planches et tôles obtenues par laminage; tous les articles énumérés ci-dessus qui contiennent au plus dix pour cent en poids d'un autre métal ou d'autres métaux.....	En fr.	En fr.	10 p.c.	En fr.	En fr.	10 p.c.

34615–1	Bandes ou feuilles de zinc, non grainées, meulées ou non, pour la fabrication des clichés *offset* pour la lithographie; bandes ou feuilles de zinc, non meulées ni polies, recouvertes sur une surface d'une matière inattaquable par les acides, *lorsqu'elles sont importées pour être utilisées par ceux qui font le meulage ou le polissage*, en vue d'être préparées pour servir en photogravure; tous les articles énumérés ci-dessus qui contiennent au plus dix pour cent en poids d'un autre métal ou d'autres métaux.....	En fr.	En fr.	10 p.c.	En fr.	En fr.	10 p.c.
41201–1	*Presses à imprimer, n.d., ayant une surface d'impression de 374 pouces carrés ou plus; distributeurs ou convoyeurs mécaniques devant être utilisés avec ces presses; pièces de ce qui précède*.....	En fr.	En fr.	15 p.c.	En fr. En fr. En fr. 2½ p.c.	En fr. En fr. 10 p.c. 15 p.c.	15 p.c. En fr. 15 p.c. 35 p.c.
41202–1	*Presses à imprimer, n.d., ayant une surface d'impression de moins de 374 pouces carrés; pièces de ce qui précède*.....	En fr.	10 p.c.	15 p.c.	En fr. En fr.	10 p.c. En fr.	15 p.c. En fr.
41205–1	Machines et appareils, *à l'exception de ceux prévus au numéro tarifaire 41210–1*, ne devant servir dans l'exercice de leur profession qu'aux imprimeurs, lithographes, relieurs, convertisseurs de papier ou de feuilles métalliques, fabricants de stéréotypes, d'électrotypes, de clichés ou de cylindres d'impression, ou fabricants d'articles en papier, carton ou feuilles métalliques, savoir:						
	Machines et appareils à faire les *matrices*, les stéréotypes, les électrotypes ou les clichés de toutes sortes;						
	Machines et appareils à préparer les clichés par le grainage, le meulage, le polissage ou la sensibilisation;						
	Machines et appareils, y compris appareils photographiques et leurs accessoires, lentilles, prismes, lampes pour appareils photographiques ou pour tireuses, trames et châssis pneumatiques, servant à transférer les *images* sur *papier, pellicules*, clichés ou cylindres *sensibilisés* devant servir à l'impression;						
	Machines et appareils à découper, à bobiner ou à rebobiner, *ayant un cylindre d'une largeur de moins de soixante-douze pouces;*						

29181—597½

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget		
					Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
41205–1 (Suite)	Moules à rouleaux de presse; Machines et appareils à adresser ou à envelopper les journaux, magazines, périodiques, brochures et catalogues; Machines et appareils à relier, à couvrir les boîtes, à bronzer, à enliasser, à enduire de carbone, *à compter le papier, le carton ou les feuilles métalliques*, à marquer, à couper, à forer, à saupoudrer, à imprimer en relief ou à produire des effets d'impression en relief ou de gravure, à faire les œillets, *à floconner, à plier*, à rassembler, à coller, à gommer, à insérer, à égaliser, à boucler, à faire un montage métallique, à numéroter, à rapiécer, à perforer, à poinçonner, à renforcer, à régler, à rayer, à coudre, *à marger les feuilles*, à empiler les feuilles, *à appliquer l'antimaculine*, à estamper, à fixer les bandes, à brocher, à poser les bandes, à fabriquer les tubes, à attacher, à vernir, ou à cirer; Pièces de tout ce qui précède.....	En fr.	En fr.	15 p.c.	En fr. En fr. 2½ p.c. Divers	En fr. 10 p.c. 15 p.c. Divers	10 p.c. 15 p.c. 35 p.c. Divers
41210–1	*Machines et appareils devant servir à la production de formules commerciales à copies multiples, savoir:* *Presses à imprimer rotatives à papier continu et à clichés en caoutchouc et presses offset, et éléments d'imprimerie pour ces presses;* *Margeurs;* *Appareils à numéroter;* *Appareils à poinçonner;* *Appareils à découper;* *Appareils à perforer;* *Appareils à bobiner ou à rebobiner;* *Appareils à plier;* *Appareils à couper et à empiler les feuilles;* *Appareils à carbonage à chaud;* *Machines à assembler les formules en liasses continues;* *Machines à assembler les formules en liasses séparées;* *Machines à interfolier les formules en liasses continues;* *Machines à relier par pression et à découper;*						

	Brocheuses;						
	Appareils à préparer le papier carbone;						
	Pièces de tout ce qui précède	En fr.	10 p.c.	15 p.c.	En fr.	10 p.c.	15 p.c.
					En fr.	En fr.	10 p.c.
					2½ p.c.	15 p.c.	35 p.c.
					En fr.	En fr.	En fr.
41215–1	Machines et *appareils conçus pour* fondre les caractères et pour composer, *y compris les photo-composeuses et les machines à produire des lignes justifiées; machines et appareils conçus pour créer ou traduire des signaux, sur rubans ou fils métalliques ou autres supports, pour la programmation du fonctionnement automatique de ce qui précède; accessoires pour la fonte des caractères, n.d.; pièces de tout ce qui précède; blanchets ou étoffes pour blanchets de stéréotypeurs*	En fr.	En fr.	15 p.c.	En fr.	En fr.	En fr.
					En fr.	En fr.	10 p.c.
					En fr.	5 p.c.	10 p.c.
					En fr.	10 p.c.	15 p.c.
					2½ p.c.	15 p.c.	35 p.c.
					15 p.c.	19 p.c.	30 p.c.
41220–1	Articles et matériaux entrant dans la fabrication ou faisant partie de machines et d'appareils *ayant le droit d'entrer en vertu* des numéros tarifaires *41201–1*, 41205–1 *et 41215–1*, lorsqu'ils doivent servir à la fabrication de ces machines, de ces appareils et de leurs pièces	En fr.	En fr.	15 p.c.	En fr.	En fr.	En fr.
					En fr.	10 p.c.	15 p.c.
					Divers	Divers	Divers
41230–1	*Feuilles, plaques, blocs, rouleaux ou cylindres, meulés, polis ou autrement préparés pour la production de clichés, rouleaux ou cylindres*	10 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	En fr.	15 p.c.	20 p.c.
					15 p.c.	19 p.c.	30 p.c.
					10 p.c.	15 p.c.	20 p.c.
					En fr.	7½ p.c.	30 p.c.
					10 p.c.	10 p.c.	30 p.c.
					Divers	Divers	Divers
41235–1	*Clichés de toutes sortes, y compris les rouleaux et les cylindres, pour la reproduction de matières non publicitaires dans les journaux, ou pour l'impression de livres ou de musique, ou pour l'impression de publications périodiques bénéficiant de la modération de port des objets de la deuxième classe et dont les pages sont normalement reliées, brochées ou autrement attachées ensemble, à l'exclusion des catalogues; coquilles en cuivre, blocs, matrices, moules, pellicules exposées, positives ou négatives, et épreuves de reproduction, pour ces clichés*	En fr.	En fr.	25 p.c.	En fr.	En fr.	En fr.
					En fr.	En fr.	25 p.c.
					En fr.	½c. le po. ca.	½c. le po. ca.
					⅛c. le po. ca.	⅛c. le po. ca.	⅛c. le po. ca.
					Divers	Divers	Divers

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
43125-1	Outils de précision et instruments de mesure pour *outilleurs*, machinistes ou ouvriers en métaux, savoir: Fausses équerres; Botons; Coumpas de calibre; Brides de serrage, y compris les brides de serrage de règles pour transmissions et les brides de serrage de règles aboutées; Compas à pointes sèches; Calibres et jauges, *y compris les calibres ou jauges d'épaisseur en rouleaux;* Micromètres; Règles à tracer des parallèles; Plombs à mercure; Rapporteurs; Pointeaux automatiques; Pointes; Indicateurs manuels de vitesse; Équerres; Limandes; Compas d'ellipse; Verniers; Étaux; Outils de précision et instruments de mesure, n.d., pour *outilleurs*, machinistes ou ouvriers en métaux; Pièces de tout ce qui précède.....	En fr.	9 p.c.	20 p.c.	En fr.	9 p.c.	10 p.c.
43130-1	Appareils et instruments de précision pour ingénieurs, arpenteurs ou dessinateurs, savoir: Alidades; Altazimuts; Baromètres anéroïdes; Planches, croquis militaires; Clinomètres; Boussoles; Équerres d'arpenteurs; Courbes, réglables, irrégulières, de chemins de fer et de navires; Curvimètres; Aiguilles d'inclinaison;						

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget		
					Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
41240-1	*Stéréotypes, électrotypes, et autres clichés faits avec des moules, n.d.; coquilles en cuivre, blocs, matrices ou moules pour ces clichés*..... le pouce carré	1c.	1c.	1½c.	1c. Divers	1c. Divers	1½c. Divers
41245-1	*Clichés, y compris les rouleaux et les cylindres, n.d.; pellicules exposées, positives ou négatives, et épreuves de reproduction pour ces clichés*.....	10 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	10 p.c. En fr. Divers	15 p.c. 15 p.c. Divers	20 p.c. 20 p.c. Divers
42605-1	Machines et appareils énumérés au numéro tarifaire 41205-1, *ne devant servir dans l'exercice de leur profession qu'aux* fabricants d'articles faits en cellulose régénérée ou en acétate de cellulose; pièces de ce qui précède.....	5 p.c.	5 p.c.	35 p.c.	5 p.c. Divers	5 p.c. Divers	35 p.c. Divers
53415-1	Blanchets de presse ou étoffes pour blanchets de presse, d'une classe ou d'une espèce non faite au Canada, utilisés sur les presses à imprimer.....	En fr.	5 p.c.	10 p.c.	En fr.	5 p.c.	10 p.c.
53417-1	*Blanchets de presse ou étoffes pour blanchets de presse, n.d., utilisés sur les presses à imprimer*.....	10 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	En fr. En fr. 24 p.c. 20 p.c.	En fr. 10 p.c. 24 p.c. 24 p.c.	En fr. 15 p.c. 35 p.c. 40 p.c.

7. Que la liste A du *Tarif des douanes* et chaque décret du conseil établi en vertu de l'article 10 du *Tarif des douanes* en vue de réduire le droit frappant les marchandises soient modifiés par l'abrogation des numéros tarifaires 43125-1, 43130-1, 43130-2, 43150-1 et 43155-1, et des énumérations de marchandises et des taux de droit figurant en regard de ces numéros, ainsi que par l'insertion dans la liste A du *Tarif des douanes* des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droit suivants:

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
43130-1 (Suite)	*Appareils à mesurer les distances au moyen des ondes lumineuses, radio-électriques ou sonores;*						
	Instruments de dessin de toutes sortes;						
	Machines à tracer;						
	Lasers techniques;						
	Transformateurs pour appareils gyroscopiques;						
	Héliographes;						
	Intégrateurs;						
	Niveaux;						
	Règles à quadrillage;						
	Compteurs portatifs, pour le génie hydraulique;						
	Pantographes;						
	Règles parallèles;						
	Accessoires de réglage parallèle;						
	Podomètres et compte-pas;						
	Planchettes militaires et topographiques;						
	Planimètres;						
	Jalons;						
	Prismes à angle;						
	Rapporteurs;						
	Mires;						
	Échelles, planes et triangulaires;						
	Sextants;						
	Règles à calcul;						
	Languettes;						
	Limandes;						
	Stadias de précision;						
	Tachéomètres;						
	Machines de contrôle de poche;						
	Équerres en T;						
	Télémètres;						
	Théodolites;						
	Cercles d'alignement;						

	Mires de cheminement;						
	Triangles de tous genres;						
	Pièces, accessoires, trépieds, *plaques de base* et *étuis* pour tous les articles susdits.....	En fr.	5 p.c.	20 p.c.	En fr. En fr. En fr. En fr.	9 p.c. 5 p.c. 7½ p.c. 18 p.c.	10 p.c. 10 p.c. 30 p.c. 28 p.c.
43150-1	Instruments et outillage de précision de géophysique d'une classe ou d'une espèce non faite au Canada;						
	Pièces, accessoires, trépieds, *plaques de base* et étuis pour tous les articles susdits.....	En fr.	En fr.	20 p.c.	En fr.-	En fr.	30 p.c.
43155-1	Instruments et appareils photogrammétriques employés à l'interprétation de photographies et à la préparation de cartes et de plans à partir de photographies, y compris ce qui suit: stéréoscope, jumelles servant avec les stéréoscopes, vis micrométriques des parallaxes, altimètres, stéréoscopes avec vis micrométriques, chambres claires, plaques à fentes radiales et accessoires employés avec les articles qui précèdent; instruments et appareils de restitution stéréoscopiques, mécano-optiques ou à projection, y compris les tables de restitution et de traçage, actionnés électriquement, mécaniquement ou à distance, instruments optiques pour la préparation des diapositives, régulateurs de voltage et transformateurs électriques, appareils de refroidissement, lampes, lunettes, filtres, indicateurs d'altitude, dispositifs pour déterminer le point principal et autres articles servant avec les instruments mentionnés ci-dessus; tous les articles qui précèdent s'ils sont d'une classe ou d'une espèce non fabriquée au Canada et leurs pièces et boîtes..	En fr.	En fr.	20 p.c.	En fr.	5 p.c.	20 p.c.

8. Que la liste A du *Tarif des douanes* et chaque décret du conseil établi en vertu de l'article 10 du *Tarif des douanes* et de l'article 273 de la *Loi sur les douanes* en vue de réduire le droit frappant les marchandises soient modifiés par l'abrogation des numéros tarifaires 46200-1, 47600-1, 47602-1, 47605-1, 47610-1, 47805-1, 47810-1, 47815-1, 47900-1, 48000-1, 48005-1, 48100-1, 48105-1, 48600-1, 51100-1, 51100-6, 69605-1, 69610-1 et 69625-1, et des énumérations de marchandises et des taux de droit figurant en regard de ces numéros, ainsi que par l'insertion dans la liste A du *Tarif des douanes* des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droit suivants:

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
46200-1	*Instruments pour l'observation, la mesure, l'expérimentation ou la démonstration relatives aux phénomènes naturels, n.d.*; instruments de photographie, de mathématiques et d'optique, n.d.; compteurs de vitesse, odomètres et podomètres, n.d., pièces de tous les articles ci-dessus	2½ p.c.	15 p.c.	30 p.c.	2½ p.c.	15 p.c.	30 p.c.
47600-1	Appareils de radiographie et films pour radiographie; microscopes, *appareils d'éclairage et supports devant servir avec ces articles; les articles suivants utilisés* en chirurgie, en art dentaire, *en médecine vétérinaire et pour fins de diagnostic*: instruments; *stérilisateurs; appareils de cobaltothérapie; appareils d'anesthésie,* appareils chirurgicaux de succion *et appareils pour l'administration d'oxygène, y compris la force motrice et les prises murales, mais non les canalisations.* Pièces de tout ce qui précède; les ampoules électriques destinées à servir avec les articles susdits; *les étuis et les contenants portatifs pour tout ce qui précède.*	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 2½ p.c. 2½ p.c. 12½ p.c. Divers	En fr. 15 p.c. 15 p.c. 21½ p.c. Divers	En fr. 30 p.c. 35 p.c. 40 p.c. Divers
47605-1	Scialytiques, à l'exclusion des ampoules, d'une classe ou d'une espèce non fabriquée au Canada; chaises et tables d'opérations chirurgicales; couveuses de nouveau-nés; *articles d'identité médicale* ou d'identification des nouveau-nés et des malades, *y compris les perles,* les bandes et les rubans de toute matière *ainsi que leurs étuis et les appareils servant à les poser;* électrocardiographes, papier et pellicules sensibilisés employés dans ces appareils; appareils à stériliser, y compris les appareils à laver et à stériliser les bassins de lit, mais à l'ex-						

	clusion des machines à lessiver ou à blanchir; pièces de tout ce qui précède; papier électroencéphalographique. Le tout pour usage dans un hôpital public, selon les règlements que peut prescrire le Ministre	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 20 p.c. 10 p.c. Divers	En fr. 26½ p.c. 19 p.c. Divers	En fr. 50 p.c. 35 p.c. Divers
47805–1	Membres artificiels, *mécanisés ou non mécanisés, et tous leurs accessoires et dispositifs;* supports de l'épine dorsale et autres supports orthopédiques; pièces de ce qui précède	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 15 p.c. 2½ p.c. Divers	En fr. 19 p.c. 15 p.c. Divers	En fr. 30 p.c. 35 p.c. Divers
47810–1	Articles de prothèse pour l'oreille, le nez, la mastectomie, et autres articles de prothèse médicale ou chirurgicale; matériaux devant être utilisés dans la chirurgie réparatrice; appareils d'iléostomie et de colostomie, et appareils pour voies urinaires *ou articles autres que les culottes et couches pour bébés,* destinés à être portés par un particulier; matières et articles nécessaires pour leur bonne application et leur entretien	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 20 p.c. 21½ p.c. 10 p.c.	En fr. 26½ p.c. 25½ p.c. 20 p.c.	En fr. 50 p.c. 35 p.c. 35 p.c.
47815–1	*Dispositifs auxiliaires de conduite et autre équipement conçu pour être ajoutés aux véhicules automobiles afin d'en faciliter la conduite aux personnes atteintes d'une infirmité physique; pièces de ce qui précède*	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. En fr. 10 p.c. Divers	En fr. 15½ p.c. 19 p.c. Divers	30 p.c. 30 p.c. 35 p.c. Divers
47820–1	Bottines, souliers et appareils pour une personne souffrant d'une infirmité ou d'une difformité du pied ou de la cheville, fabriqués sur commande pour cette personne ou achetés sur l'ordonnance écrite d'un médecin autorisé	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.
	Chaises d'invalides, *chaises percées, chariots pour faciliter la marche et toutes autres aides de locomotion,* avec *ou sans* roues; moteurs et assemblages de roues pour ces articles; *sièges de toilette, de baignoire et de douche; le tout spécialement conçu pour les invalides; accessoires et dispositifs de tout ce qui précède:*						

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
47825-1	*D'une classe ou d'une espèce fabriquée au Canada; pièces pour ces articles*	En fr.	10 p.c.	15 p.c.	En fr. 15 p.c. Divers	10 p.c. 19 p.c. Divers	15 p.c. 30 p.c. Divers
47826-1	*D'une classe ou d'une espèce non fabriquée au Canada; pièces pour ces articles*	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 15 p.c. Divers	10 p.c. 19 p.c. Divers	15 p.c. 30 p.c. Divers
47830-1	Larynx artificiels; *dispositifs servant à amplifier la voix pour la rendre audible; dispositifs d'enregistrement ou de reproduction acoustique ou visuel de la voix ou des tentatives d'articulation, destinés à l'éducation; accessoires et piles pour ce qui précède; pièces de tout ce qui précède. Tous les articles ci-dessus, importés à l'usage d'une personne muette ou partiellement muette, d'un hôpital public ou d'une association ou institution reconnue s'occupant des personnes muettes ou partiellement muettes et non pour fins de vente ou de location, sauf aux personnes ou institutions mentionnées ci-dessus, selon les règlements que peut prescrire le Ministre*	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 15 p.c. 15 p.c. Divers	En fr. 19 p.c. 20½ p.c. Divers	En fr. 30 p.c. 27½ p.c. Divers
47835-1	*Matelas à pression alternante; béquilles et cannes; projecteurs d'images au plafond et verres prismatiques pour la lecture; lits oscillants; appareils pour soulever les malades; appareils d'abecquement mécaniques; dispositifs mécaniques servant à tourner les pages; supports élastiques à pression graduées, fabriqués spécialement, en conformité de l'ordonnance écrite d'un médecin ou chirurgien autorisé; dispositifs et accessoires de ce qui précède; pièces de tout ce qui précède. Tous les articles mentionnés ci-dessus lorsqu'ils sont importés pour être utilisés par un invalide ou un hôpital public selon les règlements que peut prescrire le Ministère*	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 17½ p.c. 20 p.c. Divers	En fr. 17½ p.c. et 61c. la douzaine de paires 26½ p.c. Divers	En fr. 35 p.c. et $1.50 50 p.c. Divers

47900–1	*Matériaux et articles devant servir exclusivement dans la fabrication des produits énumérés dans les numéros tarifaires 47600-1, 47605-1, 47805-1, 47810-1, 47815-1, 47820-1, 47826-1, 47830-1 et 47835-1*.....	En fr.	En fr.	En fr.	Divers	Divers	Divers
51100–1	Clubs de golf et leurs pièces achevées; raquettes et cadres de raquettes et battes de base-ball; balles de toutes sortes devant servir aux sports, aux jeux ou à l'athlétisme, n.d.....	15 p.c.	20 p.c.	35 p.c.	15 p.c.	23 p.c.	35 p.c.
51125–1	*Cannes de toutes espèces, n.d*.....	15 p.c.	20 p.c.	35 p.c.	15 p.c.	20 p.c.	35 p.c.
69530–1	*Films cinématographiques et films fixes, avec ou sans bande sonore, qui doivent être mis aux archives et dont la projection se ferait sans but lucratif, selon les règlements que peut prescrire le Ministre*.....	En fr.	En fr.	En fr.	1½c.	1½c. le pied linéaire	3c.
					En fr.	1½c. le pied linéaire (Max. de 20 p.c.)	3c. (Max. de 30 p.c.)
69605–1	Appareils (et leurs accessoires), ustensiles, instruments et préparations scientifiques, y compris les boîtes et les bouteilles qui *les contiennent; verrerie pour les travaux de laboratoire et les travaux scientifiques;* cartes géographiques, graphiques, *films cinématographiques, films fixes, microfilms, diapositives et* autres reproductions photographiques ou illustrations; *brochures et revues; reproductions d'œuvres d'art; enregistrements sonores et* magnétoscopiques; stencils et cartes spécialement conçus pour la préparation de fiches de bibliothèques; modèles *fixes ou mobiles;* animaux devant servir de sujets de recherches ou d'expériences; plantes vivantes, graines, boutures, bourgeons, scions, tubercules, bulbes et rhizomes; équipement mécanique *non désigné autrement dans le présent numéro lorsqu'il* est d'une classe ou d'une espèce non faite au Canada; pièces de *tout* ce qui précède. *Tous les articles qui précèdent* lorsqu'ils sont à l'usage d'une société ou institution constituée ou établie exclusivement à des fins religieuses, éducatives, scientifiques ou littéraires, ou pour l'encouragement des beaux-arts (*savoir l'architecture, la sculpture, la peinture, la gravure et la musique*), ou à l'usage d'un hôpital, *d'une bibliothèque ou d'un musée publics, d'une université,* d'un collège, d'une académie, d'une école ou d'un séminaire au Canada et non destinés à la vente ni à la location, *sauf aux établissements mentionnés ci-dessus,* selon les règlements que peut prescrire le Ministre.....	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
69610–1	Matériaux et articles devant *servir exclusivement à* la fabrication des produits énumérés dans le numéro tarifaire 69605–1.....	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. Divers	En fr. Divers	En fr. Divers
69625–1	Enregistrements sonores conçus spécialement pour l'étude des langues; enregistrements sonores, *magnétophones et phonographes* destinés aux bibliothèques reconnues et appartenant aux autorités légalement constituées de ces bibliothèques et non à des particuliers ni à des sociétés commerciales; selon les règlements que peut prescrire le Ministre.....	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 13 p.c. 10 p.c.	En fr. 18 p.c. 12½ p.c.	En fr. 28 p.c. 25 p.c.

9. Que la liste A du *Tarif des douanes* et chaque décret du conseil établi en vertu de l'article 10 du *Tarif des douanes* et de l'article 273 de la *Loi sur les douanes* en vue de réduire le droit frappant les marchandises soient modifiés par le retranchement des numéros tarifaires 945–1, 2705–1, 10505–1, 10540–1, 17310–1, 20620–1, 23240–1, 29655–1, 31615–1, 31905–1, 38800–1, 41001–1, 41002–1, 41305–1, 41525–1, 42835–1, 44043–1, 44047–1, 44059–1, 44300–1, 45400–1, 50600–3, 50600–5, 50600–6, 61625–1, 70320–1, 70321–1, 82300–1 et 93404–2, et des énumérations de marchandises et des taux de droit inscrits en regard de chacun de ces numéros, ainsi que par l'insertion dans la liste A du *Tarif des douanes* des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droit suivants:

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
945–1	Nourriture devant servir exclusivement à l'alimentation des truites *et des saumons*..... A compter du 1er juillet *1970*	En fr. 5 p.c.	En fr. 5 p.c.	25 p.c. 25 p.c.	En fr. 11 p.c.	En fr. 11 p.c.	25 p.c. 25 p.c.

10505–1	Écorces de citrons, de *limes*, d'oranges, de pamplemousses et de cédrats, *n.d.*	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 15 p.c.	En fr. 19 p.c.	En fr. 25 p.c.
10540–1	Oranges, pamplemousses, citrons *ou limes*, tranchés ou réduits en pulpe, avec ou sans admixtion d'antiputrides	En fr.	En fr.	35 p.c.	En fr. 19½ p.c.	3 p.c. 22 p.c.	35 p.c. 35 p.c.
17310–1	Livres imprimés, brochures, cartes *et feuilles* servant à évaluer le degré d'intelligence; autres articles et matériel importés avec ces livres imprimés, ces brochures, ces cartes *et ces feuilles* et destinés spécialement à servir avec eux; cartes destinées à l'enseignement de la lecture ou de l'arithmétique	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 17½ p.c.	En fr. 21½ p.c.	En fr. 35 p.c.
19946–1	*Compartiments en pâte de bois ou en carton bois, avec alvéoles, importés pour servir exclusivement à l'emballage des pêches et des poires dans leur état naturel*	En fr.	En fr.	35 p.c.	17 p.c.	19½ p.c.	35 p.c.
20620–1	Matériaux et articles devant servir à la fabrication des produits énumérés aux numéros tarifaires 20605–1, 20610–1 et 20615–1	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 10c.	En fr. 20c. le gallon d'esprit-preuve	En fr. 40c.
23240–1	*Osséine devant servir exclusivement à la fabrication de gélatine*	En fr.	En fr.	25 p.c.	En fr.	En fr.	25 p.c.
29655–1	*Pyrophyllite devant entrer dans des produits canadiens*	En fr.	En fr.	25 p.c.	En fr.	En fr.	25 p.c.
31615–1	*Tubes de verre en longueurs droites d'au moins trois pieds, non recouverts et devant entrer dans des produits canadiens*	En fr.	En fr.	10 p.c.	En fr.	En fr.	10 p.c.
31905–1	*Verre à glaces, d'au plus cinq trente-deuxièmes de pouce d'épaisseur, devant servir à la fabrication de glaces de sûreté feuilletées*	En fr.	5 p.c.	15 p.c.	En fr.	5 p.c.	15 p.c.
34405–1	*Feuilles métalliques composées, contenant différentes proportions de plomb et d'étain, et avec ou sans antimoine*	En fr.	En fr.	En fr.	15 p.c.	19 p.c.	25 p.c.
35115–1	*Lingots en alliage métallique fondu, avec diamants ou parcelles de diamants y incorporés, de toutes dimensions ou formes, dans l'état ou ils se trouvent à la sortie du moule, devant entrer dans des produits canadiens*	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
38009–1	*Palplanches de fer ou d'acier, simplement laminés à chaud, et avec ou sans trous pour la manutention*.....	5 p.c.	10 p.c.	20 p.c.	5 p.c. 17 p.c.	10 p.c. 19 p.c.	20 p.c. 40 p.c.
38800–1	Châssis pour moulage en mottes et enveloppes devant servir avec ces châssis; *pièces et dispositifs ou accessoires pour ce qui précède*.....	En fr.	En fr.	35 p.c.	En fr. 10 p.c. 15 p.c. 17 p.c.	En fr. 19 p.c. 19 p.c. 18 p.c.	35 p.c. 35 p.c. 30 p.c. 25 p.c.
	Trépans et tarières de toutes sortes; Sondeuses de toutes sortes, sauf les appareils de sondage admis en vertu du numéro tarifaire 49103–1; *Outils de repêchage, n.d.;* *Alésoirs, stabilisateurs et combinaisons de ces derniers, n.d.;* Tous les articles susdits devant servir à l'exploration ou au forage de puits d'eau, de pétrole ou de gaz naturel, ou à la découverte de minéraux, ou devant servir à l'exploitation d'une mine ou d'une carrière:						
41001–1	D'une classe ou d'une espèce faite au Canada; pièces de ce qui précède.....	5 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	5 p.c. 10 p.c.	15 p.c. 19 p.c.	25 p.c. 35 p.c.
41002–1	D'une classe ou d'une espèce non faite au Canada; pièces de ce qui précède.....	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 10 p.c.	En fr. 19 p.c.	En fr. 35 p.c.
41305–1	Machines et appareils, d'une classe ou d'une espèce non faite au Canada, et leurs pièces, servant à préparer, fabriquer, essayer ou finir les fils, cordages, et tissus faits de fibres textiles ou de papier, importés pour servir exclusivement aux fabricants et aux institutions d'enseignement ou de charité pour ces procédés seulement.....	En fr.	En fr.	10 p.c.	En fr. 2½ p.c. 10 p.c. Divers	En fr. 15 p.c. 19 p.c. Divers	10 p.c. 35 p.c. 35 p.c. Divers

41525-1	Machines à coudre, *à l'exclusion des machines à coudre industrielles*, avec ou sans moteur en faisant partie; pièces de ce qui précède	5 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	5 p.c. 10 p.c. Divers	15 p.c. 19 p.c. Divers	25 p.c. 35 p.c. Divers
42835-1	Régulateurs, *n.d.*, et leurs pièces, devant servir à la fabrication *ou à la réparation* des locomotives diesel	En fr.	7½ p.c.	30 p.c.	En fr. En fr. En fr.	7½ p.c. 10 p.c. 18 p.c.	30 p.c. 20 p.c. 30 p.c.
	Aéronefs, à l'exclusion des moteurs, selon les règlements que peut établir le Ministre:						
44043-1	De modèles ou grosseurs non fabriqués au Canada	En fr.	En fr.	27½ p.c.	En fr.	En fr.	27½ p.c.
	A compter du 1er juillet *1971*	En fr.	7½ p.c.	27½ p.c.	En fr.	7½ p.c. (A compter du 1er juillet 1969)	27½ p.c.
	Moteurs d'aéronefs, importés pour être installés sur des aéronefs:						
44047-1	De modèles ou grosseurs non fabriqués au Canada	En fr.	En fr.	27½ p.c.	En fr.	En fr.	27½ p.c.
	A compter du 1er juillet *1971*	En fr.	7½ p.c.	27½ p.c.	En fr.	7½ p.c. (A compter du 1er juillet 1969)	27½ p.c.
44059-1	Groupes électrogènes auxiliaires; Accumulateurs; Boulons, robinets, goupilles, œillets, écrous, axes, rivets, vis, vis de tension et chapes, rondelles; Freins avec leurs appareils de commande; Carburateurs; Démarreurs directs ou par inertie, avec ou sans leurs appareils de commande; Distributeurs; Dégivreurs et antigivreurs; Générateurs électriques; Lampes électriques; Analyseurs de gaz d'échappement; Accessoires et raccords; Avertisseurs de la pression du carburant; Pièces de forge et de fonte; Pentures; Vérins hydrauliques; Pompes hydrauliques; Bobines d'allumage; Instruments;						

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
44059-1 (Suite)	Phares d'atterrissage et feux de position; Magnétos; Refroidisseurs d'huile; Extincteurs à pression pour les incendies; Pompes d'amorçage; Hélices et sustentateurs rotatifs d'hélicoptères; Appareils de radionavigation et appareils de T.S.F. pour communication aux fins de circulation aérienne; Sièges; *Profilés, laminés, étirés ou extrudés, ainsi que les barres, verges, tubes, tôles, feuilles et feuillards, d'un métal quelconque ou d'un alliage de ce dernier;* Bougies d'allumage; Fil embouti et barres d'accouplement; Pneus et chambres à air; Pompes à vide avec leurs appareils de commande; Boîte de réglage de la tension; Roues; Pièces de tout ce qui précède; Tous les articles susmentionnés, lorsqu'ils sont de modèles ou grosseurs non fabriqués au Canada et destinés aux aéronefs, moteurs d'aéronefs, accessoires d'aéronefs aéroportés, ou aux pièces d'aéronefs, de moteurs d'aéronefs ou d'accessoires d'aéronefs aéroportés.....	En fr.	En fr.	27½ p.c.	En fr. Divers	En fr. Divers	27½ p.c. Divers
44300-1	Appareils, et leurs pièces, destinés à la cuisson, ou au chauffage des bâtiments, *sans comprendre les machines servant à la préparation commerciale des aliments, savoir les appareils continus de cuisson et de préchauffage, autoclaves ou non, ainsi que leurs pièces, pour la stérilisation ou la cuisson ou pour la stérilisation et la cuisson des aliments dans des récipients hermétiques*.....	15 p.c.	20 p.c.	30 p.c.	15 p.c.	21½ p.c.	30 p.c.
44623-1	*Soudeuses à faisceau électronique et soudeuses à rayon laser pour la micro-soudure*.....	5 p.c.	10 p.c.	30 p.c.	5 p.c.	18 p.c.	30 p.c.

45400–1	Montures d'au plus dix pouces de largeur, fermoirs et agrafes (ne devant pas comprendre les fermetures à curseur ou les fermetures éclair), quand ils sont importés pour servir à la fabrication de bourses, de châtelaines ou de réticules; pièces de ce qui précède.	En fr.	12½ p.c.	20 p.c.	En fr. Divers	12½ p.c. Divers	20 p.c. Divers
61625–1	*Pneumatiques et chambres à air usagés ou de rebut, en tout ou en partie de caoutchouc, importés pour servir exclusivement à la fabrication de caoutchouc régénéré..*	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.
65815–1	*Films cinématographiques, négatifs ou positifs, sonores ou silencieux; films d'images fixes, négatifs ou positifs; enregistrements magnétoscopiques; enregistrements sonores sur bande, disque ou fil métallique; tout ce qui précède étant des reportages ou des enregistrements d'actualités*.....	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. En fr. En fr. 15 p.c. 15 p.c.	En fr. 1½c. le pied linéaire En fr. 20 p.c. 17½ p.c.	En fr. 3c. 3c. le pied linéaire 25 p.c. 30 p.c.
70320–1	Marchandises (à l'exclusion des boissons alcooliques, des cigares, des cigarettes et du tabac fabriqué) importées par un membre des Forces canadiennes ou un employé du gouvernement du Canada, ou par un ancien résident du Canada qui revient résider au pays, et acquises par lui durant une absence du Canada d'au moins une année pour son usage personnel ou domestique et lui ayant effectivement appartenu à l'étranger *et ayant été en sa possession et à son usage* pendant au moins six mois avant son retour au Canada.....	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.

Le Ministre peut par voie de règlement exempter toutes marchandises ou catégories de marchandises de la période de six mois relative à la propriété la possession et l'usage que prescrit le présent numéro.

Les marchandises qui ont le droit d'entrer en vertu du présent numéro seront exemptes de toute imposition, nonobstant les dispositions de la présente Loi ou de toute autre loi.

Toutes marchandises importées en vertu du présent numéro qui sont vendues ou d'autre façon aliénées dans les douze mois qui suivent leur importation sont assujetties aux droits et aux taxes prescrits ailleurs.

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
	92942—Alcaloïdes végétaux, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés:						
92942-4	Caféine et ses sels.....	En fr.	12½ p.c.	25 p.c.	En fr.	12½ p.c.	25 p.c.
	93404—Cire synthétique; cires contenant de la cire synthétique:						
93404-2	Polyéthylène d'une moyenne en nombre du poids moléculaire ne dépassant pas 4,000.....	En fr.	En fr.	10 p.c.	En fr.	En fr.	10 p.c.

10. Que la liste A du *Tarif des douanes* soit modifiée par le retranchement des numéros tarifaires 70310-1 et 70315-1, et des énumérations de marchandises et des taux de droit inscrits en regard de chacun de ces numéros, ainsi que par l'insertion dans la liste A du *Tarif des douanes* des numéros, des énumérations de marchandises et des taux de droit suivants:

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
	Marchandises (à l'exclusion des boissons alcooliques, des cigares, des cigarettes et du tabac fabriqué, sauf lorsqu'ils sont expressément dénommés ailleurs) acquises à l'étranger par un résident du Canada pour son usage personnel ou domestique, ou comme souvenirs ou cadeaux, mais non achetées à la demande d'autres personnes ni pour ren-						

	dre service, ni pour la vente, et déclarées par ledit résident lors de son retour au Canada, selon les règlements que peut établir le Ministre:						
70310–1	Évaluées au plus à vingt-cinq dollars (y compris les boissons alcooliques ne dépassant pas *quarante onces* et une quantité de tabac n'excédant pas cinquante cigares, deux cents cigarettes et deux livres de tabac fabriqué) et contenues dans les bagages accompagnant le résident du Canada revenant de l'étranger après une absence du Canada d'au moins quarante-huit heures.....	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.
	Un résident du Canada n'aura pas droit à l'exemption accordée en vertu du présent numéro plus d'une fois par trimestre de l'année civile, c'est-à-dire dans chaque période trimestrielle de l'année commençant le 1er janvier, le 1er avril, le 1er juillet et le 1er octobre respectivement.						
70311–1	Evaluées au plus à *cent dollars (y compris les boissons alcooliques ne dépassant pas quarante onces et une quantité de tabac ne dépassant pas cinquante cigares, deux cents cigarettes et deux livres de tabac fabriqué) et contenues dans les bagages accompagnant* le résident du Canada revenant de l'étranger après une absence du Canada d'au moins *douze jours*.....	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. Divers	En fr. Divers	En fr. Divers
	Les marchandises (autres que les boissons alcooliques, les cigares, les cigarettes et le tabac fabriqué) acquises dans tout pays situé en dehors des limites continentales de l'Amérique du Nord peuvent être importées en vertu du présent numéro même si elles ne sont pas contenues dans les bagages accompagnant le résident revenant au pays si elles sont déclarées par ce dernier lors de son retour au Canada.						
	L'exemption accordée en vertu du présent numéro ne s'appliquera que dans le cas d'un résident qui, lors de son retour au Canada, établit, en la forme et de la manière que peut prescrire le Ministre par voie de règlement, qu'il a été à l'étranger pendant une période minimale de douze jours, cette forme ainsi que cette manière pouvant différer selon le pays visité ou le moyen de transport utilisé.						

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
	Un résident du Canada n'aura pas droit à l'exemption accordée en vertu du présent numéro plus d'une fois au cours d'une année civile et il n'aura pas le droit de demander, relativement au même voyage à l'étranger, une exemption en vertu du numéro tarifaire 70310–1 s'il demande une exemption en vertu du présent numéro.						
70312–1	*Évaluées au plus à cent dollars (à l'exclusion des marchandises dont l'entrée en franchise au Canada est permise ailleurs, des boissons alcooliques, des cigares, des cigarettes et du tabac fabriqué) et contenues dans les bagages accompagnant le résident du Canada revenant de l'étranger après une absence du Canada d'au moins quarante-huit heures*.....	25 p.c.	25 p.c.	25 p.c.	Divers	Divers	Divers
70313–1	*Évaluées au plus à cinq dollars (à l'exclusion des boissons alcooliques, des cigares, des cigarettes et du tabac fabriqué) et contenues dans les bagages accompagnant le résident du Canada revenant de l'étranger après une absence du Canada d'au moins quarante-huit heures*...	En fr.	En fr.	En fr.	Divers	Divers	Divers
	L'exemption accordée en vertu du présent numéro ne s'appliquera que dans le cas d'un résident qui, lors de son retour au Canada, n'importe pas d'autres marchandises en vertu d'un autre numéro de la présente rubrique (ou, jusqu'au 1er janvier 1970, en vertu des numéros tarifaires 70310–1 et 70315–1).						
	Les marchandises admises en vertu d'un des numéros de la présente rubrique seront exemptes de toute autre imposition nonobstant les dispositions de la présente loi ou de toute autre loi.						

Le Ministre peut, par voie de règlement, nonobstant toute autre disposition que renferme la législation douanière concernant l'importation de marchandises, exempter un résident du Canada y revenant de toute exigence de présenter une attestation ou une déclaration écrite à l'égard de marchandises dont l'importation est permise en vertu d'un des numéros tarifaires de la présente rubrique.

Le Gouverneur en Conseil peut, par décret, sur la recommandation du Ministre des Finances, réduire la valeur maximale des marchandises dont l'importation est permise en vertu d'un des numéros tarifaires de la présente rubrique mais chaque décret rendu en vertu de cette autorisation devra être publié dans la Gazette du Canada et cessera d'être en vigueur le 180e jour qui suit son adoption ou, si le Parlement ne siège pas à cette date, le 15e jour qui suit l'ouverture de la session subséquente, à moins que le décret ne soit approuvé par une résolution adoptée par les deux chambres du Parlement.

---

11. Que la rubrique de la colonne figurant dans la liste B du *Tarif des douanes*, intitulée «Partie du droit (à l'exclusion du droit spécial ou antidumping) payable à titre de drawback», soit modifiée par le retranchement de l'expression «à l'exclusion du droit spécial ou antidumping».

12. Que tout acte législatif fondé sur les alinéas 1 à 9 inclusivement et sur l'alinéa 11 de la présente motion sera réputé être entré en vigueur le 4e jour de juin 1969, s'appliquer à toutes les marchandises mentionnées dans lesdits alinéas et importées ou sorties d'entrepôt en vue de la consommation à compter de la date précitée, et s'appliquer également aux marchandises importées antérieurement et à l'égard desquelles nulle déclaration d'entrée en vue de la consommation n'a été faite avant cette date.

13. Que tout acte législatif fondé sur l'alinéa 10 de la présente motion entrera en vigueur le 1er jour de janvier 1970, à l'exception des numéros tarifaires 70312–1 et 70313–1 qui seront réputés être entrés en vigueur le 4e jour de juin 1969.

14. Qu'une modification consécutive soit apportée à la *Loi sur la taxe d'accise* à l'effet que le renvoi, dans la Partie VII de l'Annexe III de la *Loi sur la taxe d'accise*, aux numéros tarifaires 47600–1, 47815–1 et 69605–1 se lise et s'entende comme un renvoi auxdits numéros tels qu'ils se lisaient immédiatement avant le 4 juin 1969.

DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

présentés par

L'honorable Edgar J. Benson

Ministre des Finances

à la

Chambre des Communes

AVANT-PROPOS

Les présents documents ont un double objet:

1. Présenter sous forme de synthèse un aperçu de l'évolution économique en 1968 et au début de 1969, le tout basé sur une série d'analyses pertinentes du Bureau fédéral de la statistique, de la Banque du Canada et d'autres organismes gouvernementaux ainsi que quelques commentaires;
2. Présenter le bilan provisoire des comptes du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1969.

LIVRE BLANC ÉCONOMIQUE

1969

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

Les tendances récentes de l'économie canadienne 9463
Perspectives générales 9463
Situation financière 9465

Fluctuations des pressions de la demande 9467
Secteur personnel 9468
Secteur des entreprises 9470
Secteur public: dépenses en biens et services 9472
Secteur extérieur: exportations et compte courant 9473

Activité économique au niveau régional 9479

L'équilibre de l'économie: sources et utilisation de l'épargne 9483

Emploi, prix, coûts et productivité 9485
Emploi 9487
Prix 9489
Coût salarial 9491
Productivité 9491

Secteur public 9493
Fonctions des gouvernements 9493
Développements courants 9495
Revenus des gouvernements 9497
Dépenses des gouvernements 9499

Relations financières avec l'extérieur 9499
Conjoncture internationale 9499
Emprunts publics et privés à l'étranger 9500
Compte de capital de la balance canadienne des paiements 9501
Les réserves 9503

Évolution des marchés financiers intérieurs 9504
Le financement du marché des obligations 9506
Gestion de la dette du gouvernement fédéral 9508
Financement de la construction domiciliaire 9511
Institutions financières et flux financiers 9513

Évolution économique 1969 9518
Situation internationale 9518
Situation canadienne 9520
Conclusion 9522

Tableaux de référence 9525

Les tableaux et graphiques compris dans le présent document budgétaire se fondent sur des estimations fournies par le Bureau fédéral de la statistique, la Banque du Canada et d'autres organismes officiels. Certaines de ces données paraissent pour la première fois; d'autres ont été publiées ailleurs. Toutes les estimations relatives à 1968 sont préliminaires et celles de 1969 sont provisoires.

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique		Page
1	Taux de chômage et changement de prix, 1955–1968	9464
2	Changement dans la dépense nationale brute, 1963–1968	9468
3	Revenu et dépense personnels, 1963–1968	9469
4	Logements commencés et complétés et taux d'intérêt hypothécaire, 1959–1968	9471
5	Dépenses en biens et services des gouvernements, 1961–1968	9472
6	Balance des paiements—Compte courant, 1965–1968	9474
7	Balance des paiements—Compte courant, transactions invisibles, 1965–1968	9476
8	Balances au compte courant, États-Unis, Royaume-Uni et autres pays, 1963–1968	9478
9	Main-d'œuvre et emploi par région, 1964–1969	9481
10	Taux de chômage, Canada et régions, 1964–1969	9482
11	Investissements et épargne brute des entreprises, 1963–1969	9484
12	Évolution de la main-d'œuvre, 1961–1969	9485
13	Changements dans la main-d'œuvre et l'emploi, 1964–1968	9486
14	Indice des prix à la consommation, 1963–1969	9488
15	Contrats de travail et variations de prix, 1965–1968	9489
16	Coût salarial par unité de production, 1963–1968	9490
17	Produit intérieur réel, 1964–1968	9491
18	Coût salarial et productivité dans l'industrie de fabrication, 1964–1968	9492
19	Évolution structurelle des dépenses des gouvernements, 1960, 1964 et 1968	9494
20	Revenus et dépenses des gouvernements, 1955–1968	9496
21	Revenus et dépenses des gouvernements par trimestre, 1966–1968	9498
22	Parité du dollar canadien avec le dollar américain, 1965–1969	9502
23	Comparaisons des taux d'intérêt internationaux, 1966–1969	9505
24	Taux d'intérêt choisis, Canada, 1966–1969	9507
25	Taux d'intérêt hypothécaires et rendement des obligations, 1965–1969	9512
26	Actifs de certaines institutions financières, 1963–1968	9514
27	Indicateurs internationaux choisis, 1964–1968	9519

PARTIE I

LIVRE BLANC ÉCONOMIQUE 1969

LES TENDANCES RÉCENTES DE L'ÉCONOMIE CANADIENNE

Perspectives générales

Au début de 1969, l'économie canadienne entrait dans sa neuvième année d'expansion. La reprise amorcée en 1961 fut suivie d'une expansion lente jusqu'en 1964, laquelle fit place à une période de surchauffe d'une durée d'environ deux ans. L'année 1967 en fut une d'ajustement et de croissance modérée, et, dès le début de 1968, on assista à une accélération marquée de la croissance économique qui se poursuit depuis lors. L'augmentation plus que désirable des prix, depuis 1965, a amené le gouvernement à formuler une politique conjoncturelle de façon à orienter l'économie de l'état d'expansion inflationniste vers une croissance équilibrée et soutenue.

Le ralentissement de l'activité économique, observé dès les premiers mois de 1967, laissait croire à l'amorce d'un affaissement cyclique, à la suite de l'accélération rapide de 1965 et 1966. Pendant cette période, les stocks des entreprises commerciales atteignaient des niveaux assez élevés et apparaissaient des goulots d'étranglement dans l'industrie de la construction. Ceci donna lieu à une montée en spirale des coûts et des prix, dénotant ainsi le plein emploi des ressources disponibles dans l'ensemble des régions du pays.

A la suite de cette évolution, compte tenu de l'expérience antérieure, on aurait pu s'attendre à l'éventualité d'un tel fléchissement. Or, l'augmentation rapide de la capacité de production, à la suite d'une période d'investissements massifs, fut en mesure de répondre à la demande en biens et services pour la période courante et le futur immédiat.

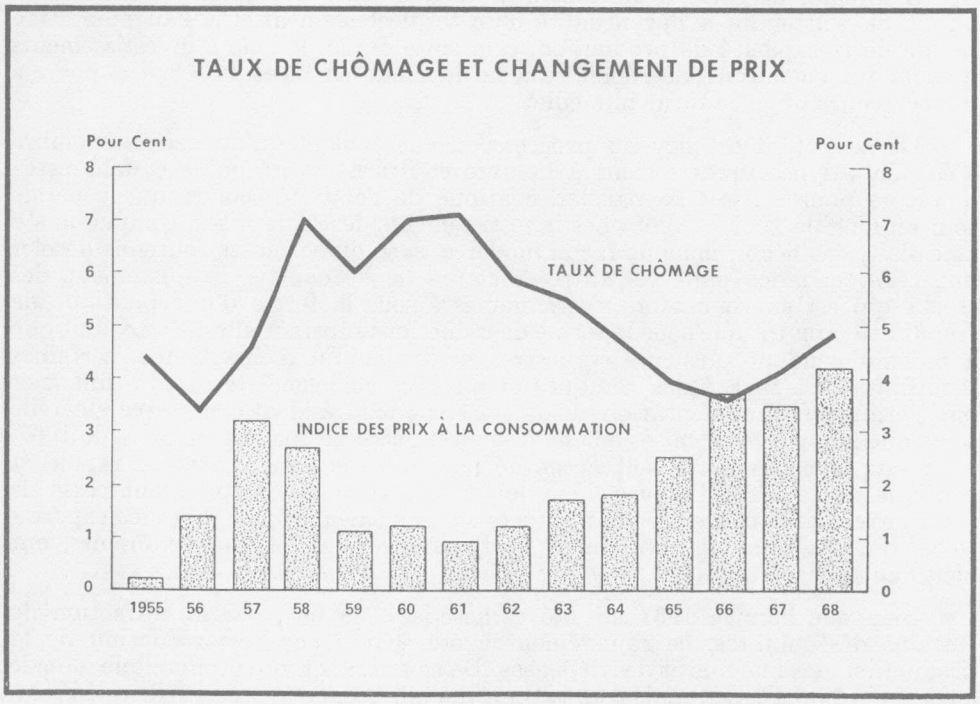
De ce fait, il est devenu progressivement évident qu'un certain nombre d'éléments dynamiques étaient à l'œuvre et il s'est avéré qu'ils étaient assez puissants pour assurer l'expansion continue de l'activité économique générale tout au long de 1967 et 1968. Les investissements des entreprises, comme on s'y attendait, ont fléchi, mais de façon modérée, sans qu'on puisse toutefois déceler une telle tendance dans les autres secteurs de l'économie. L'ajustement des stocks qui est survenu alors s'est manifesté sous la forme d'une politique de stabilisation plutôt que sous la forme de réductions substantielles. Cette politique a prévalu pendant plusieurs trimestres successifs. En même temps, certaines modifications à la Loi des Banques et d'autres changements d'ordre financier ont permis une augmentation de la construction résidentielle neuve de telle sorte que le nombre de mises en chantier s'est accru nettement au cours de 1967. Bien que le chômage se soit accentué par suite de l'augmentation rapide et continue de la main-d'œuvre, l'emploi et le revenu du travail n'ont cessé de s'accroître. Les dépenses des particuliers ont également augmenté et les exportations, qui traduisaient notamment le dynamisme des marchés extérieurs, ont continué de s'accroître.

Bien que l'année 1967 ait été caractérisée, en fait, par la correction de certains déséquilibres, ce rajustement a été éclipsé par l'essor continu de la production, des revenus et des dépenses. De ce fait, l'activité économique globale a continué à progresser, mais à un rythme moindre. Les perspectives de ralentissement n'ont pas été confirmées par les événements, mais l'abaissement temporaire du niveau de l'activité économique a permis à certains ajustements nécessaires de caractère cyclique de se produire.

En 1968, malgré des grèves dans certaines industries, on assistait de nouveau à l'accélération de la croissance réelle de l'économie qui atteignit ainsi un niveau très élevé vers la fin de l'année. Parmi les éléments qui ont contribué à cet essor, il faut mentionner l'augmentation rapide de nos exportations à la suite de la demande accrue de nos produits traditionnels et des produits de notre industrie secondaire. En ce qui concerne la demande pour ces derniers, la rationalisation de l'industrie automobile nord-américaine s'est avérée un facteur important. L'accélération de l'activité dans le domaine de la construction domiciliaire a été un autre élément important de cette expansion. En outre, la hausse continue et régulière des dépenses des particuliers et des gouvernements a contribué au dynamisme de la demande globale. De plus, la tendance ascendante des dépenses en investissements de la part des entreprises semble se confirmer.

L'augmentation de la production, qui a fait suite à l'accroissement de la demande en 1968, a été assurée dans une large mesure par la productivité accrue dans les industries de production de biens. Malgré l'amélioration, d'année en année de l'emploi, les nouveaux emplois créés n'ont pu satisfaire l'augmentation encore rapide de la main-d'œuvre; conséquemment, le taux de chômage a été légèrement plus élevé qu'en 1967, chez les hommes et les femmes. Cependant, depuis quelques mois, le taux de chômage a diminué, et ceci en dépit de l'accroissement soutenu de la main-d'œuvre.

GRAPHIQUE 1



Les pressions des coûts et des prix demeurent un problème sérieux. Ni le ralentissement de 1967, ni la productivité accrue en 1968 n'ont pu mettre un terme à l'avance générale des prix. Leur forte croissance, à la fin de 1968, a été suivie par des augmentations encore considérables au cours des premiers mois de 1969. La tendance à la hausse des loyers et autres coûts de logement se poursuit à un rythme rapide, les coûts des soins personnels et de santé accusant également de fortes hausses. Les gains obtenus à la suite des nouveaux contrats de travail, bien que légèrement inférieurs à ceux de 1967, se sont maintenus à un haut niveau durant toute l'année 1968, reflétant, d'une part, la forte position des syndicats, la pression de la demande pour certaines catégories d'emplois et, d'autre part, les perspectives d'une augmentation générale des prix.

Malgré la hausse encore excessive des prix, la balance canadienne des paiements au chapitre des transactions courantes a enregistré de nouveaux gains importants en 1968. Cette amélioration a été attribuable aux pressions inflationnistes aux États-Unis, ces dernières ayant été plus fortes qu'au Canada, ainsi qu'à des grèves importantes aux États-Unis, suscitant ainsi une demande accrue pour les métaux canadiens. Dans ces circonstances, la demande pour les exportations canadiennes a été assez grande alors que les importations, reflétant dans une certaine mesure la stabilité des dépenses d'investissements au Canada, n'ont pas augmenté autant. Le déficit au compte courant a été le moins élevé qu'on ait enregistré depuis le début des années 50.

Situation financière

Des perturbations financières sur le plan international, combinées à un climat inflationniste, sont à la source d'importants changements dans les conditions financières au Canada en 1968, ce qui provoqua une hausse record des taux d'intérêt à long terme au cours de l'année.

Les taux d'intérêt ont commencé à monter de façon sensible au printemps de 1967, par suite des perspectives d'inflation et du resserrement de la situation monétaire au Canada et aux États-Unis. Le taux d'escompte est passé de 4½ pour cent à 6 pour cent durant les derniers mois de l'année.

Dès le début de 1968, l'action conjuguée de divers éléments, dont l'inquiétude au sujet du système monétaire international, le pessimisme qui se manifestait dans certains milieux quant à la position concurrentielle du Canada sur les marchés internationaux et quant aux répercussions au Canada des nouvelles restrictions imposées aux États-Unis sur les investissements commerciaux à l'étranger, a provoqué des spéculations massives sur le dollar canadien. Les politiques touchant la situation monétaire et le crédit au Canada, durant le premier semestre de 1968, visaient tout d'abord à parer à cette situation qui menaçait la valeur du dollar canadien, et subséquemment à permettre de reconstituer les réserves de change étranger et à rembourser les devises empruntées au cours de la crise. Durant la première partie de cette période, les taux d'intérêt à court et à long terme au Canada ont augmenté sensiblement plus que les taux d'intérêt aux États-Unis, quoique l'escompte à terme sur le dollar canadien a souvent plus que compensé l'écart dans les taux d'intérêt à court terme en faveur des placements au Canada. Le taux d'escompte a été relevé à 7 pour cent en janvier et à 7½ pour cent en mars.

Au début de mars 1968, le Canada a été entièrement exempté des mesures visant à redresser la balance des paiements des États-Unis, appliquées par

le ministère américain du Commerce et le Système fédéral de réserve. Cette exemption, ajoutée à la détente sur les marchés financiers internationaux, due à l'établissement le 17 mars du double marché de l'or, a mis fin aux pressions qui s'exerçaient sur le dollar canadien. La situation s'est immédiatement raffermie et, dès le mois d'août, les fonds à court terme empruntés à l'étranger avaient été remboursés, les réserves avaient retrouvé leur niveau d'avant la crise et le dollar canadien était redevenu ferme.

Bien des éléments ont contribué au cours du printemps et de l'été de 1968 à améliorer la situation du marché des valeurs au Canada. L'économie canadienne avait atteint un rythme de croissance plus modéré, la révision des hausses d'impôts proposée par le gouvernement avait été adoptée par le Parlement à la mi-mars, et il apparut que l'augmentation des prix et des salaires n'était pas aussi rapide. L'accord international sur le double marché de l'or et sur un programme visant à créer des Droits de tirage spéciaux a aidé à stabiliser la situation internationale. La promulgation aux États-Unis de hausses d'impôts et la réduction des dépenses du gouvernement américain vers la fin de juin, ainsi que l'ouverture à Paris des pourparlers de paix sur le Vietnam ont également contribué à faire renaître la confiance. Les taux d'intérêt à court et à long terme ont fléchi et les banques à charte ont fait d'importants achats de bons et d'obligations du gouvernement fédéral pour rétablir leur liquidité. Le taux d'escompte a été réduit, en trois étapes, à 6 pour cent entre le début de juillet et le début de septembre.

La légère amélioration des prix des obligations et de la situation du marché n'a été que de courte durée. Vers la fin du troisième trimestre, il apparut qu'aux États-Unis les mesures fiscales adoptées en juin n'ont pas eu les répercussions escomptées. L'économie canadienne a continué de croître alors que les prix ont maintenu leur avance sans dénoter aucune amélioration. Les banques centrales du Canada et des États-Unis ont pris des mesures pour restreindre l'expansion monétaire qui s'était manifestée au cours de l'été en prévision des restrictions généralement attendues par suite des nouvelles mesures fiscales prises dans les deux pays. Vers la fin du troisième trimestre, les conditions du crédit étaient encore resserrées; les rendements étaient en hausse dans tous les secteurs du marché et ont atteint des sommets sans précédent pour les obligations à long terme et pour les hypothèques. Cette évolution, y compris la hausse plus importante que prévue des dépenses budgétaires du gouvernement fédéral, ont eu des conséquences défavorables pour les marchés financiers canadiens. En présentant son budget en octobre, le ministre des Finances a insisté en particulier sur le besoin urgent d'enrayer l'inflation et a annoncé un nouveau programme de resserrement fiscal pour équilibrer le budget au cours de l'année financière 1969-1970. Les impôts ont été augmentés pour la deuxième fois en 1968. En novembre, de nouvelles incertitudes quant au franc français et à la livre anglaise ont entraîné la sortie de fonds spéculatifs des deux pays, surtout vers l'Allemagne, et l'échange de devises contre de l'or. Ces facteurs ont continué, à divers degrés, à influencer la situation jusqu'au premier trimestre de 1969.

L'élément le plus significatif et le plus répandu qui ait influé sur les marchés financiers tout au long de l'année 1968 a été le climat inflationniste. Il s'agit d'un phénomène qui avait pris racine au cours des trois années précédentes et qui s'est manifesté de diverses manières. Malgré des rendements croissants et historiquement élevés, même à des niveaux qui pouvaient laisser croire à la prolongation de l'inflation, le marché des obligations à long terme est devenu de moins en moins réceptif aux nouvelles émissions. Comme résultat, bien que les gouvernements et les sociétés canadiennes aient emprunté davantage en 1968, grâce à la vente d'obligations, qu'ils ne l'avaient fait en 1967, les ventes

nettes d'obligations ont baissé sensiblement au Canada. Les emprunts à l'étranger ont cependant plus que doublé par rapport au niveau élevé de 1967. Le principal aspect de ces emprunts a été le recours, pour la première fois sur une grande échelle, au marché européen des obligations, particulièrement celui de l'Allemagne fédérale.

Les institutions financières canadiennes et les sociétés de placement ont converti de plus en plus de valeurs à revenu fixe et à long terme en actions, en biens immobiliers et en liquidités diverses. Les avoirs hypothécaires, cependant, se sont accrus considérablement alors que le niveau élevé des taux d'intérêt a attiré des fonds considérables sans restreindre la demande de nouveaux logements.

Par suite de la hausse du prix des actions ordinaires, le rendement des actions est passé d'environ 4.75 pour cent en mars, à près de 3.50 pour cent à la fin de l'année, soit à environ la moitié du rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada. Cette situation reflétait l'achat accru d'actions par les institutions financières, les sociétés de placement et les particuliers cherchant à se protéger contre l'inflation, et reflétait aussi les plus gros bénéfices réalisés par les sociétés canadiennes et américaines. Bien que les nouvelles émissions d'actions par des sociétés au Canada en 1968 aient été légèrement plus importantes qu'en 1967, les achats par des non-résidents ont plus que triplé alors que ceux des Canadiens fléchissaient sensiblement.

FLUCTUATIONS DES PRESSIONS DE LA DEMANDE

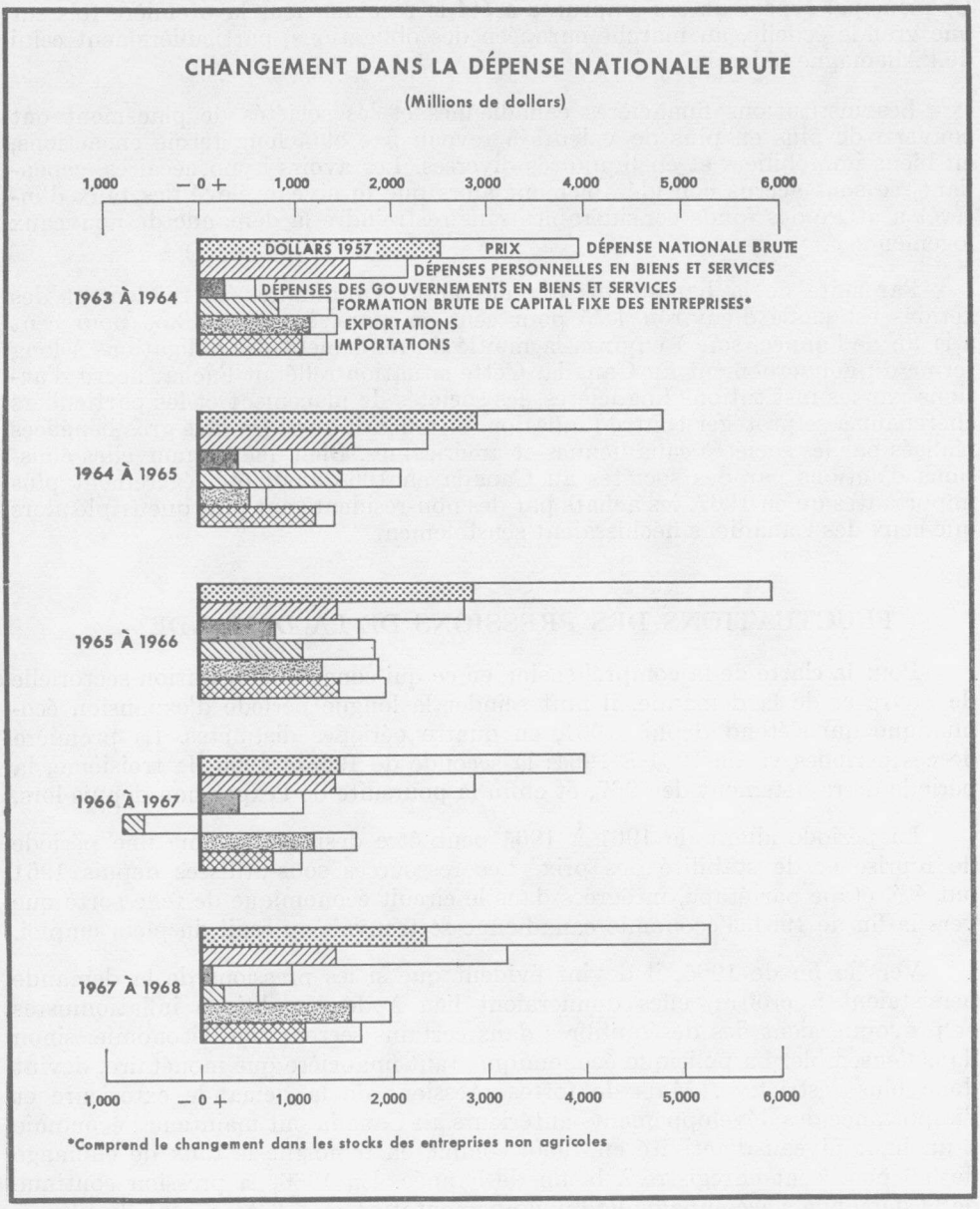
Pour la clarté de la compréhension en ce qui concerne l'évolution sectorielle de l'offre et de la demande, il faut scinder la longue période d'expansion économique qui s'étend depuis 1961, en quatre périodes distinctes. La première de ces périodes va de 1961 à 1964; la seconde de 1965 à 1966; la troisième, la période de rajustement de 1967, et enfin la poursuite de l'expansion depuis lors.

La période allant de 1961 à 1964 peut être désignée comme une période de reprise et de stabilité des prix. Les ressources sous-utilisées depuis 1961 ont été, étape par étape, intégrées dans le circuit économique de telle sorte que vers la fin de 1964, l'économie canadienne se trouvait au seuil du plein emploi.

Vers la fin de 1965, il devint évident que si les pressions de la demande persistaient à croître, elles donneraient lieu à des conditions inflationnistes et provoqueraient des déséquilibres dans certains secteurs de l'économie, sinon dans l'ensemble. La politique économique, tant financière que monétaire, devint donc plus restrictive. Mais de fortes pressions de la demande extérieure et l'importance des développements antérieurs au Canada ont maintenu l'économie à un haut niveau d'activité en 1966, comme en témoigne le taux de chômage de 3.6 pour cent enregistré à la fin de l'année. En 1966, la pression continue de la demande s'accompagnait d'une augmentation de 4.6 pour cent du niveau général des prix par rapport à 1965.

Après le deuxième trimestre de 1966, en partie à cause des mesures restrictives, le taux de croissance de l'activité économique au Canada a diminué et le taux réel d'expansion économique est passé de 6.4 pour cent en 1966 à 3.1 pour cent en 1967. Le taux d'augmentation des prix s'est également atténué, quoique légèrement, après avoir atteint un niveau sans précédent en 1966, en raison des pressions des coûts résultant de la demande antérieure accrue qui affectaient encore l'économie.

GRAPHIQUE 2



Secteur personnel

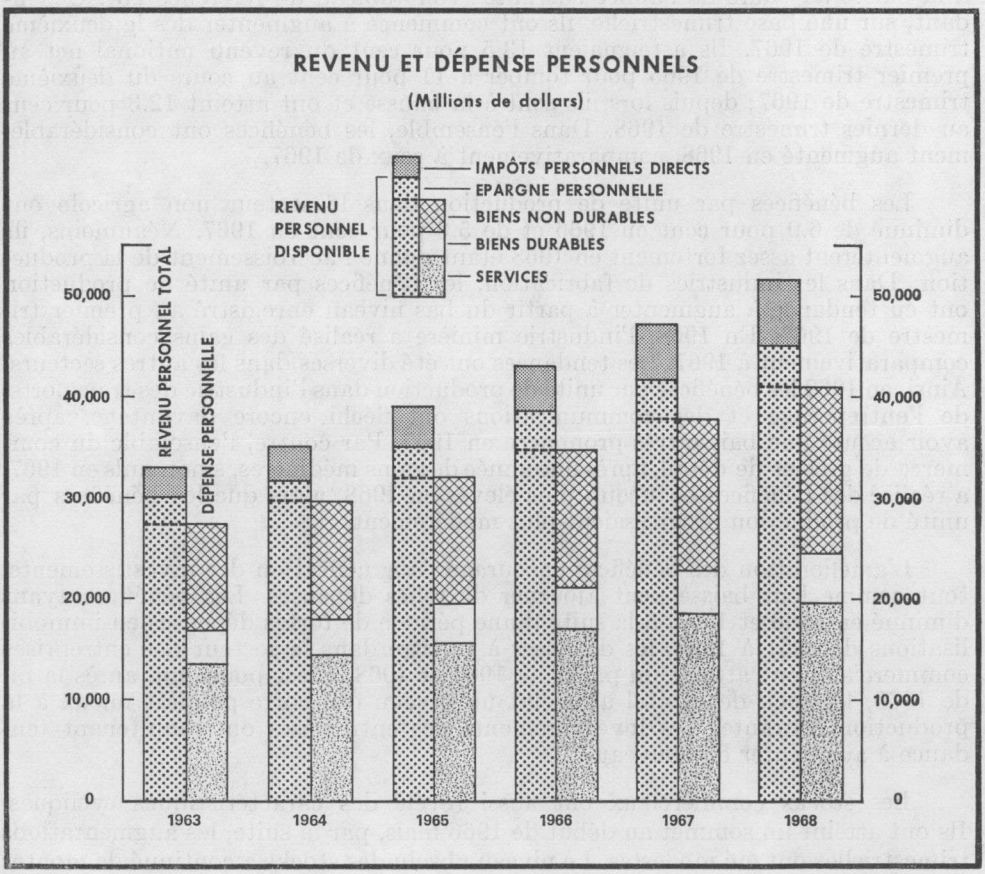
Le taux d'accroissement du revenu personnel, après une augmentation de 11 pour cent en 1965, n'a que légèrement fléchi au cours des deux années suivantes; la croissance était toujours de 9 pour cent en 1968. Ces hausses soutenues étaient attribuables en premier lieu aux fortes augmentations annuelles de la rémunération des salariés qui reflèrent tant l'accroissement de l'emploi que celle des gains moyens. De plus, en 1967, il y a eu un accroissement très marqué des transferts des gouvernements aux particuliers.

La masse salariale a représenté 67.5 pour cent du total des revenus des particuliers pendant le premier trimestre de 1965 et est passée à 69.8 pour cent au cours du quatrième trimestre de 1968. (Elle représente plus des deux tiers du revenu national net.) Au cours de la même période, les gains cumulatifs pour l'ensemble des traitements et salaires versés au pays ont atteint 45.7 pour cent, tandis que les transferts aux individus (à l'exclusion de l'intérêt sur la dette publique) ont augmenté au cours de la même période de 68.8 pour cent. Ces transferts, qui représentaient 12 pour cent du revenu personnel au cours du premier trimestre de 1965, atteignaient 14 pour cent au cours du dernier trimestre de 1968. Au cours de la même période, le revenu des placements comptait pour 10 à 11 pour cent du revenu personnel.

Le taux de croissance annuel du revenu personnel disponible, qui est le revenu des particuliers après déduction de l'impôt, a décliné au cours des quatre dernières années. En 1965, le revenu disponible a augmenté de près de 11 pour cent mais l'augmentation annuelle n'a pas cessé, depuis, de décroître et, en 1968, le gain enregistré était inférieur 8 pour cent. Quant au revenu disponible par tête, cette tendance à la baisse a été plus prononcée.

Malgré cette évolution du revenu personnel disponible, les dépenses personnelles en biens et services ont maintenu une avance annuelle moyenne d'environ $8\frac{1}{2}$ pour cent par an. Une telle augmentation influe sensiblement sur la dépense nationale totale, étant donné que le secteur personnel représente plus de 60 pour cent de cette dernière.

GRAPHIQUE 3



Les dépenses personnelles en biens durables se sont révélées plus erratiques: elles augmentaient de 4 pour cent en 1966 et 1967, et progressaient à 10 pour cent en 1968. Évalués en termes réels, ces changements ont été encore plus volatils, à la suite des fortes augmentations de prix de 1967 qui ont réduit à environ 1 pour cent la croissance réelle des achats de biens durables. Ces augmentations de prix contrastent avec la longue période de stabilité relative qui a prévalu auparavant. En 1968, l'augmentation des prix dans ce secteur a été légèrement moindre.

En 1968, les dépenses en biens non durables ont augmenté de 6.5 pour cent, soit légèrement au-dessous du niveau de 1967 où elles avaient augmenté considérablement, ceci étant peut-être dû dans une large mesure à l'Exposition universelle. Quant aux services, la hausse a été de 10.5 pour cent, dont près de la moitié était attribuable à l'avance des prix.

A la suite de la progression soutenue des dépenses personnelles, la propension à épargner du secteur personnel non agricole a fléchi. Bien que, historiquement, cette proportion soit encore élevée, cette baisse témoigne du rôle joué dans l'augmentation de la demande totale par le secteur personnel depuis la période de rajustement de 1967.

Secteurs des entreprises

Les bénéfices des sociétés avant impôts, après avoir atteint un sommet au cours du premier trimestre de 1966, ont amorcé une tendance erratique à la baisse au cours de l'année suivante (voir tableau de référence 20). Cependant, sur une base trimestrielle, ils ont commencé à augmenter dès le deuxième trimestre de 1967. Ils atteignaient 13.5 pour cent du revenu national net au premier trimestre de 1965 pour tomber à 11 pour cent au cours du deuxième trimestre de 1967; depuis lors, ils sont à la hausse et ont atteint 12.3 pour cent au dernier trimestre de 1968. Dans l'ensemble, les bénéfices ont considérablement augmenté en 1968, comparativement à ceux de 1967.

Les bénéfices par unité de production dans le secteur non agricole ont diminué de 6.9 pour cent en 1966 et de 5.6 pour cent en 1967. Néanmoins, ils augmentèrent assez fortement en 1968 étant donné l'accroissement de la production. Dans les industries de fabrication, les bénéfices par unité de production ont eu tendance à augmenter à partir du bas niveau enregistré au premier trimestre de 1967. En 1968, l'industrie minière a réalisé des gains considérables comparativement à 1967. Les tendances ont été diverses dans les autres secteurs. Ainsi, en 1968 les bénéfices par unité de production dans l'industrie des transports, de l'entreposage et des communications ont fléchi encore davantage, après avoir accusé une baisse très prononcée en 1967. Par contre, l'ensemble du commerce de gros et de détail, après une année de gains médiocres, sinon nuls en 1967, a réalisé des bénéfices beaucoup plus élevés en 1968, alors que les bénéfices par unité de production progressaient plus modérément.

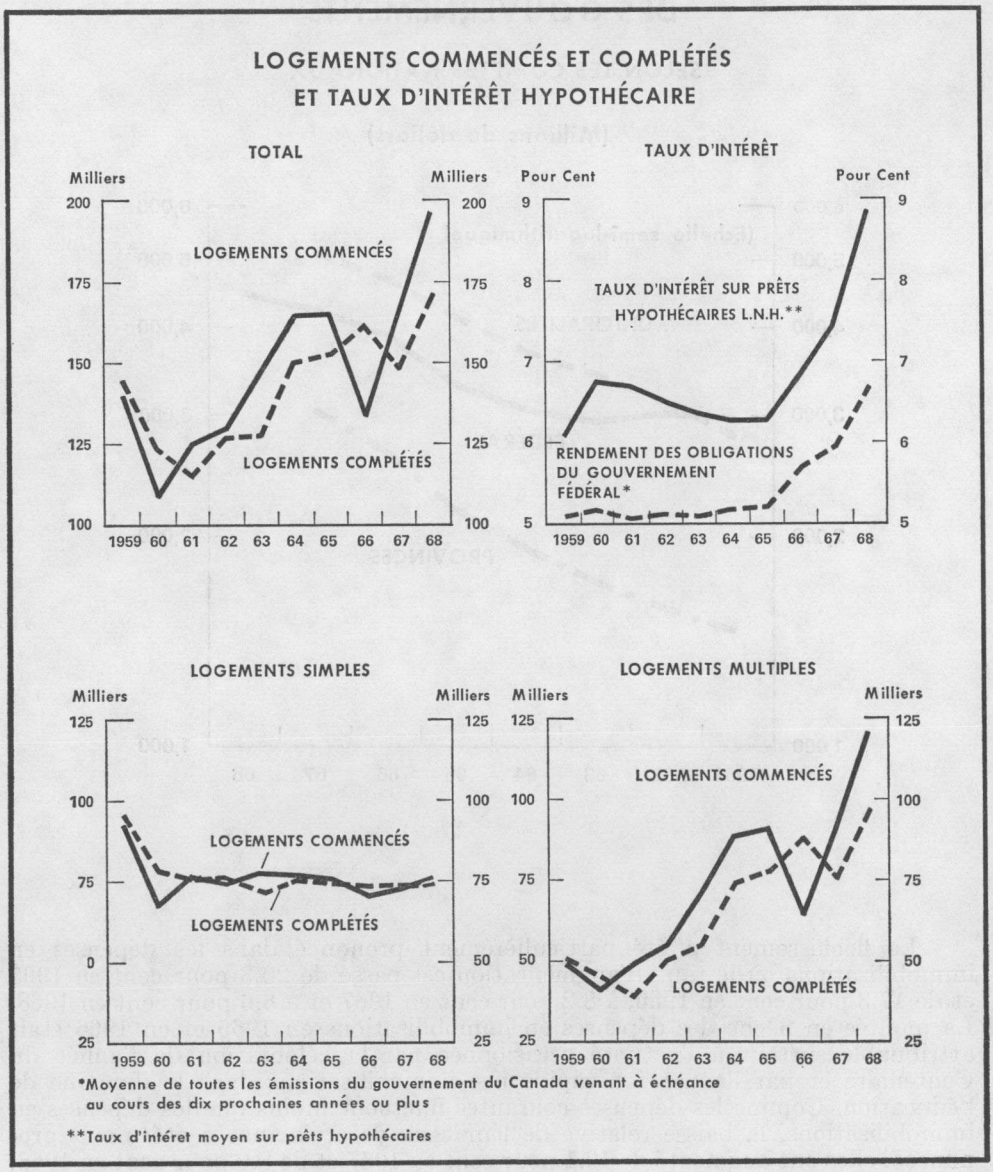
L'amélioration des bénéfices encourage l'augmentation des investissements, tout comme leur baisse peut ajourner de telles dépenses. Les bénéfices ayant diminué en 1966 et 1967, à la suite d'une période de fortes dépenses en immobilisations de 1961 à 1966, les dépenses à ce titre dans le secteur des entreprises commerciales ont atteint un palier en 1967 et 1968. C'est pourquoi, après la fin de 1966, le stock de capital a atteint un niveau qui correspondait mieux à la production courante. Les investissements des entreprises ont maintenant tendance à augmenter de nouveau

Les stocks commerciaux ont aussi révélé des caractéristiques cycliques. Ils ont atteint un sommet au début de 1966 mais, par la suite, les augmentations trimestrielles ont été modestes. Le niveau absolu des stocks a continué de monter

jusqu'au dernier trimestre de 1967, où il a fléchi. En 1968, une tendance à la hausse s'est de nouveau fait sentir et l'accumulation des stocks a été normale.

Les dépenses dans le secteur de la construction résidentielle ont beaucoup varié depuis trois ans. En 1966, l'état du marché financier a entraîné une baisse très marquée des fonds hypothécaires. Aussi, la construction résidentielle a-t-elle subi une baisse appréciable cette année-là. Cependant, cette tendance a été renversée en 1967 et les dépenses d'investissements dans la construction domiciliaire ont augmenté au cours de l'année, de telle sorte que les mises en chantiers de nouveaux logements ont atteint un niveau record en 1968

GRAPHIQUE 4



Secteur public: dépenses en biens et services

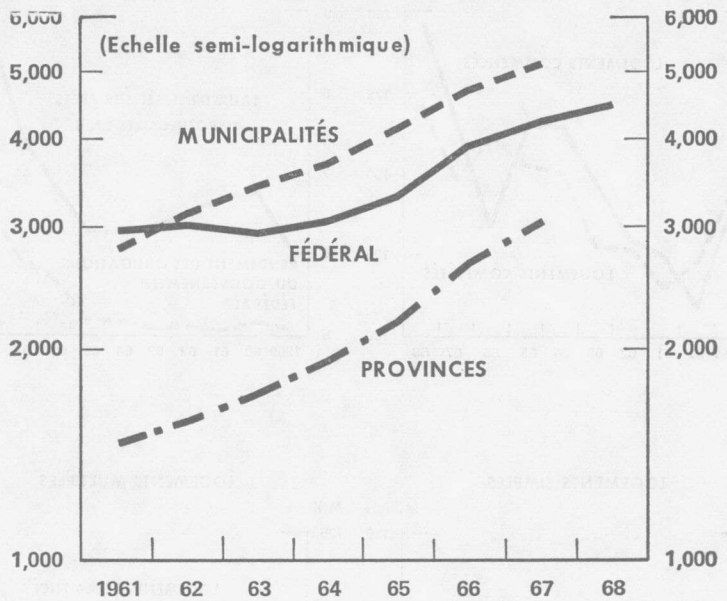
Le taux de croissance des dépenses globales des gouvernements en biens et services est passé de 11.1 et 17.4 pour cent en 1965 et 1966 respectivement à 9.7 pour cent en 1967 et à 7.7 pour cent en 1968. La hausse des prix représentant respectivement 4.8 pour cent et 6.5 pour cent au cours des deux dernières années, l'augmentation réelle des dépenses publiques s'établit à 4.7 pour cent en 1967 et à 1.1 pour cent en 1968.

GRAPHIQUE 5

DÉPENSES EN BIENS ET SERVICES DES GOUVERNEMENTS

SELON LES COMPTES NATIONAUX

(Millions de dollars)



Le fléchissement a été particulièrement prononcé dans les dépenses en immobilisations où le taux d'augmentation est passé de 20.3 pour cent en 1965 et de 17.3 pour cent en 1966, à 8.2 pour cent en 1967 et à 6.6 pour cent en 1968. La montée en flèche des dépenses en immobilisations en 1965 et en 1966 était attribuable surtout à l'activité occasionnée par la célébration de l'année du Centenaire et par l'expansion rapide des immobilisations dans le domaine de l'éducation. Comme les dépenses courantes fluctuent moins que les dépenses en immobilisations, la baisse relative de leur taux de croissance a été moins prononcée: elles ont augmenté de 10.1 pour cent en 1967 et de 8.0 pour cent en 1968.

TABLEAU 1

DÉPENSES DES GOUVERNEMENTS EN BIENS ET SERVICES

	1963	1964	1965	1966	1967	1968
	(en millions de dollars)					
Dépenses courantes	6,273	6,813	7,400	8,689	9,568	10,344[1]
Dépenses en immobilisations	1,802	1,841	2,214	2,597	2,809	2,995[1]
Total des dépenses	8,075	8,654	9,614	11,286	12,377	13,329[1]
	(Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente)					
Dépenses courantes						
Variations réelles	1.4	4.8	4.7	10.4	4.8	n.d.
Variations de prix	3.8	3.6	3.7	6.3	5.1	n.d.
Variations globales	5.2	8.6	8.6	17.4	10.1	8.0[1]
Dépenses en immobilisations						
Variations réelles	−1.6	1.2	8.8	10.2	4.3	n.d.
Variations de prix	4.3	0.9	10.4	6.4	3.7	n.d.
Variations globales	2.7	2.2	20.3	17.3	8.2	6.6[1]
Dépenses globales en biens et services						
Variations réelles	0.5	3.9	5.8	10.4	4.7	1.1
Variations de prix	4.1	3.2	5.0	6.3	4.8	6.5
Variations globales	4.6	7.2	11.1	17.3	9.7	7.7

[1] Les données de 1968 sont des estimés du ministère des Finances.

Comme nous l'avons souligné, le taux d'augmentation des dépenses publiques en biens et services découle pour une bonne part des tensions inflationnistes qui s'exercent depuis 1965. La hausse des prix explique plus de la moitié de l'accroissement de 10.1 pour cent des dépenses courantes en 1967, et une plus large proportion de l'accroissement de 8 pour cent en 1968. Quant à l'augmentation des dépenses en immobilisations, la hausse des prix de 3.7 pour cent en 1967 en représente un peu moins de la moitié, et, en 1968, elle devrait en représenter les deux tiers.

Secteur extérieur: exportations et compte courant

Le compte courant de la balance des paiements révèle de nombreux aspects importants de la conjoncture. Les importations augmentent quand l'économie est en période de croissance et elles augmentent plus rapidement quand la demande est forte et que les pressions inflationnistes sont puissantes. En ce sens, elles peuvent jouer le rôle utile de soupape de sûreté en répondant aux besoins marginaux qui auraient autrement pour conséquence de faire monter brutalement les prix. Cependant, une hausse disproportionnée des importations est un indicateur important d'une demande excédentaire inflationniste, et une hausse rapide du niveau des prix conduit à un afflux accru de biens et services. Ainsi, les importations constituent à la fois un indicateur et un régulateur.

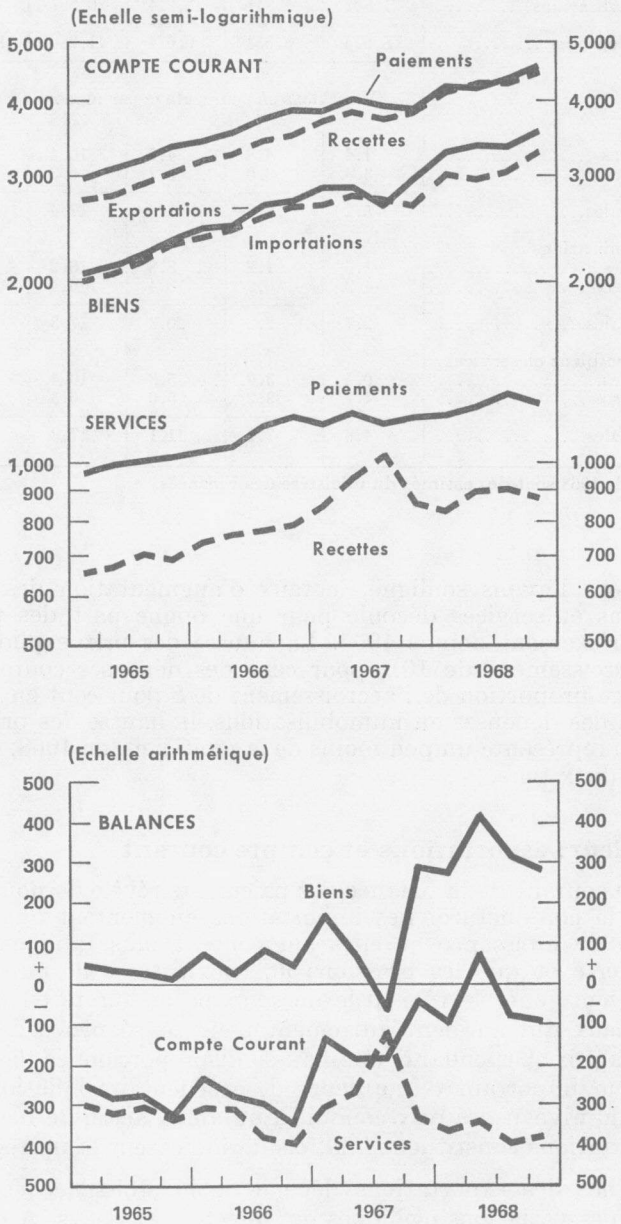
La croissance des exportations dépend de la croissance économique des autres pays et des variations cycliques qui affectent ces pays. A mesure que les économies accentuent leur interdépendance, les oscillations cycliques se transmettent plus rapidement d'une économie à l'autre. Les fluctuations des affaires

GRAPHIQUE 6

BALANCE DES PAIEMENTS — COMPTE COURANT

DONNÉES TRIMESTRIELLES CORRIGÉES
DES VARIATIONS SAISONNIÈRES

(Millions de dollars)



au Canada et aux États-Unis (notre principal client et fournisseur) sont généralement similaires et, ainsi, quand la pression de la demande intérieure sur les ressources productives augmente, la pression de la demande sur les industries d'exportation s'accroît également.

Pendant la période de croissance survenue de 1961 à 1966 aussi bien au Canada qu'aux États-Unis, l'économie canadienne a pu d'abord satisfaire la demande croissante sur le marché intérieur grâce à des ressources nationales sous-utilisées et les importations ont augmenté avec une lenteur relative. Cette situation a changé et la croissance a pris un rythme plus rapide à mesure que les ressources canadiennes étaient plus utilisées. Les exportations, reflétant la forte demande extérieure, ont augmenté encore plus rapidement au cours de cette période.

En 1967, les exportations de biens et services ont augmenté de 12 pour cent et les importations de 6 pour cent; en 1968, les exportations ont augmenté de près de 14 pour cent et les importations de 11 pour cent. Ces tendances s'accordent avec l'allégement des pressions sur l'économie intérieure en 1967, et avec une progression vers une croissance accélérée en 1968.

D'après le tableau de référence 6, on peut constater qu'une demande extérieure soutenue a puissamment renforcé les pressions qui se sont exercées sur la demande au début de la période étudiée, bien que la croissance des importations dans la seconde partie de la période ait allégé la poussée inflationniste, en contribuant d'une façon importante à augmenter le volume de l'offre. Le solde déficitaire des transactions invisibles s'est accru en fait, bien que l'on doive attribuer cela presque exclusivement au compte du tourisme qui avait présenté un solde positif exceptionnel en 1967, année de l'Expo.

TABLEAU 2

BALANCE AU COMPTE COURANT

	1966	1967	1968	Changements par rapport à l'année précédente	
				1967	1968
	(en millions de dollars)				
Balance commerciale	224	481	1,295	+257	+814
Production d'or	127	112	112	− 15	—
Voyages	− 60	427	− 8	+487	−435
Intérêts et dividendes	−822	−896	−971	− 74	− 75
Transports (terre, eau, air)	− 65	− 39	− 22	+ 26	+ 17
Héritages et fonds des migrants	70	124	151	+ 54	+ 27
Contributions officielles	−166	−181	−133	− 15	+ 48
Autres transactions courantes	−470	−571	−605	−101	− 34
Balance des transactions invisibles	−1,386	−1,034	−1,476	+362	−452
(voyages exclus)	(−1,326)	(−1,451)	(−1,468)	(−125)	(− 17)
Balance au compte courant	−1,162	−543	−181	+619	+362

L'élargissement du déficit de certains postes des transactions invisibles a été compensé par une nouvelle amélioration aux comptes des transports et des héritages et fonds des migrants et par un niveau plus faible des contributions officielles dû en partie à une réduction du programme international d'aide alimentaire.

Ce qui a permis de réaliser le déficit de la balance au compte courant le plus faible en 16 ans a été l'accroissement additionnel de 800 millions de dollars du surplus de la balance commerciale qui a atteint 1.3 milliard. La principale

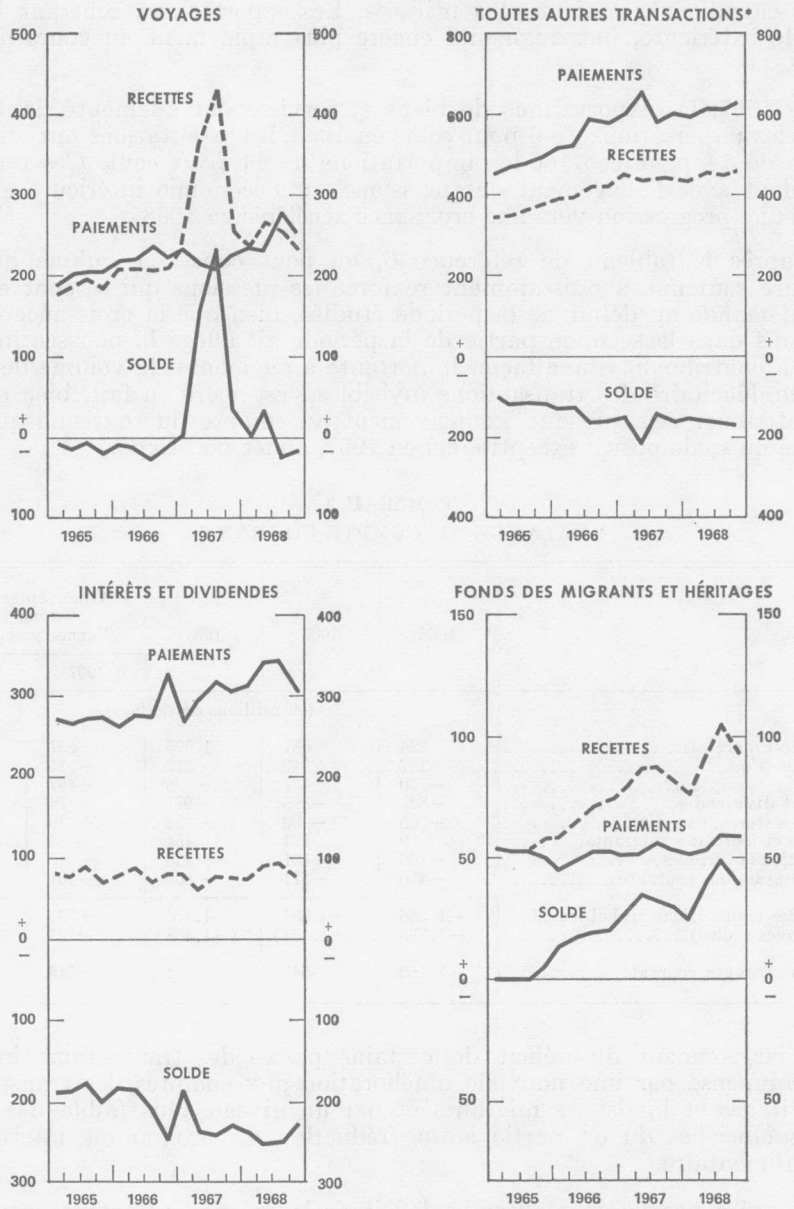
GRAPHIQUE 7

BALANCE DES PAIEMENTS — COMPTE COURANT

TRANSACTIONS INVISIBLES

DONNÉES TRIMESTRIELLES CORRIGÉES
DES VARIATIONS SAISONNIÈRES

(Millions de dollars)



*Comprend, entre autres, la production d'or disponible pour l'exportation, les frais de transport (terre, eau, air), et les contributions officielles

raison a été l'expansion extraordinaire des exportations à la suite d'une croissance plus rapide aux États-Unis qu'au Canada. Les importations américaines se sont accrues en outre par suite de conflits ouvriers dans ce pays, qui ont stimulé particulièrement les expéditions canadiennes de cuivre, de fer et d'acier au cours du quatrième trimestre de 1967 et du premier semestre de 1968. Les importations canadiennes en 1968 se sont accrues à la suite de la croissance des échanges bilatéraux de l'industrie automobile, mais ont été modérées par le fléchissement des dépenses des entreprises en machinerie et équipement, lesquelles ont un contenu d'importations relativement élevé. De ce fait, le surplus commercial a augmenté considérablement et la pression sur la capacité de production devint de plus en plus grande au Canada. Ce ne fut qu'au cours du quatrième trimestre que le taux d'accroissement des importations a dépassé celui des exportations, et la balance commerciale est ensuite retombée légèrement au-dessous du niveau atteint pendant la période correspondante de 1967.

Selon «Commerce du Canada» (avant l'ajustement aux fins de la balance des paiements), le surplus commercial de 1968 a atteint 1.2 milliard de dollars, soit une augmentation de 675 millions sur l'année précédente. Le surplus commercial avec les États-Unis, soit 123 millions, représentait un changement notable par rapport aux déficits considérables et chroniques, et dépasse l'amélioration générale de la balance commerciale.

TABLEAU 3

BALANCE COMMERCIALE*

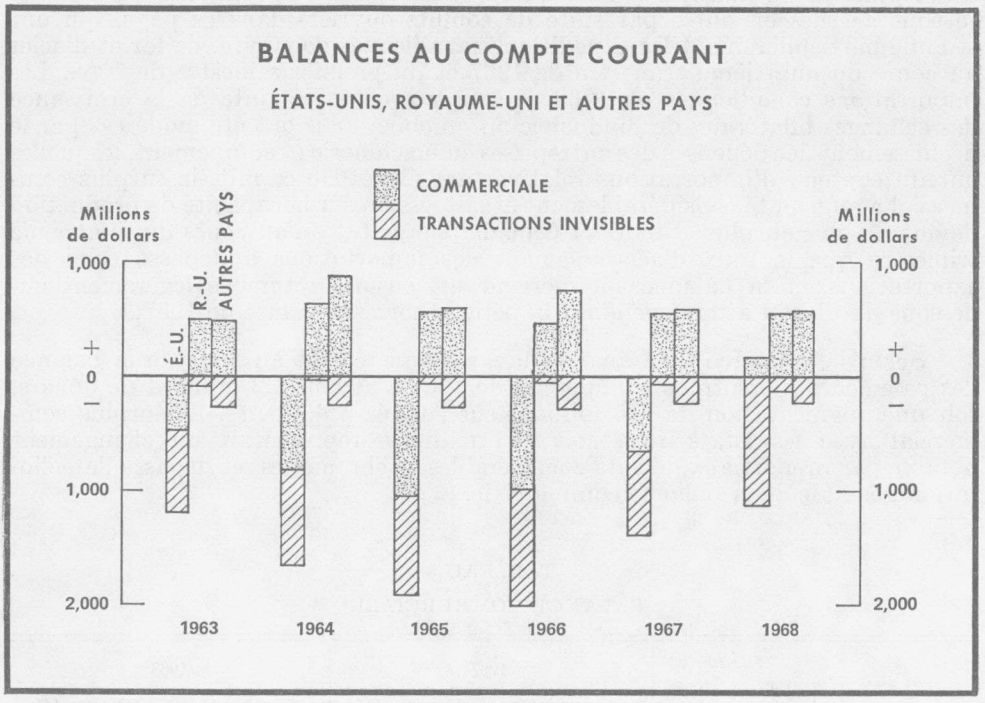
	1967	1968	1967				1968			
			I	II	III	IV	I	II	III	IV
	(variations en pourcentage par rapport à l'année précédente)									
Exportations.....	10.3	19.4	16.6	15.7	0.7	8.9	14.8	17.3	25.4	20.4
Importations.....	8.0	12.8	13.1	13.5	6.4	0.2	12.0	5.6	11.0	22.9
	(en millions de dollars)									
Balance.....	481	1,295	172	79	−63	293	274	418	317	286
Changement par rapport à l'année précédente.....	+257	+814	+97	+58	−147	+249	+102	+339	+380	−7

*Selon la balance des paiements. Les chiffres sont corrigés des variations saisonnières.

Le déficit commercial au chapitre de l'industrie automobile, attribué presqu'entièrement aux échanges avec les États-Unis, a diminué d'environ 80 millions de dollars, ce qui n'a que légèrement contribué à améliorer la balance bilatérale entre le Canada et les États-Unis. Les exportations canadiennes de blé et de farine ont continué à baisser, malgré la bonne reprise des exportations vers la Chine continentale. Cependant, tous les autres clients importants ont réduit leurs achats de blé canadien. Dans le cas de l'Afrique du Sud, cette réduction dépasse la réduction totale de l'excédent commercial avec ce pays et, dans le cas du Japon, elle représente plus de la moitié.

La croissance soutenue des exportations en 1968 a été largement reliée à la poussée de la demande aux États-Unis. Les expéditions vers le Marché Commun n'avaient accéléré que légèrement alors que celles vers l'Angleterre enregistraient un gain moindre qu'en 1967. Les exportations vers la Chine continentale avaient augmenté d'environ 80 pour cent, mais cette hausse a été calculée par rapport au niveau très bas de 1967, et fut annulée par un déclin additionnel des ventes

GRAPHIQUE 8



aux autres pays. Les ventes canadiennes au Japon, qui avaient augmenté de 45 pour cent en 1967, ont fléchi considérablement pendant les premiers mois et leur avance pour l'année n'a été que de 6 pour cent. Nos exportations vers l'Australie ont également augmenté moins rapidement et celles vers l'Afrique du Sud ont subi une baisse appréciable.

Par produit, les expéditions de blé ont fléchi pour la deuxième année consécutive, mais les exportations de l'industrie automobile ont poursuivi leur progression rapide, comptant ainsi approximativement pour la moitié des gains réalisés par les exportations. Néanmoins, la demande pour les autres produits canadiens avait augmenté plus que celle de l'année précédente, particulièrement pour les produits forestiers, le minerai de fer et la ferraille, ainsi que pour l'aluminium, le fer et l'acier. D'autre part, on a constaté une tendance à la baisse dans la croissance des exportations de pétrole, de gaz et de nickel.

En ce qui concerne les importations, l'accélération a été largement attribuable aux échanges avec les États-Unis, bien que nos importations en provenance de l'Angleterre aient augmenté considérablement. Les importations en provenance du Japon et du Vénézuela ont augmenté à peu près au même rythme que l'année précédente, alors que celles provenant du Marché Commun n'ont progressé que beaucoup plus lentement.

La composition des importations au Canada est telle que les produits finis montrent un taux de croissance beaucoup plus rapide que les matières premières et les produits partiellement ouvrés. Ceci fut également vrai en 1968, mais à un degré moindre. Les importations d'automobiles ont augmenté au même rythme qu'en 1967, mais celles d'équipement et machinerie sont demeurées stagnantes alors qu'on enregistrait des déclins dans certains secteurs, notamment dans celui

des instruments aratoires et des tracteurs. Par ailleurs, les importations d'équipement de forage et de machines pour les industries plastique et chimique ont enregistré des augmentations notables. En outre, les importations de certains produits finis, tels les avions, les équipements de communication et les textiles, ont été assez importants tandis que les achats de fer et d'acier enregistraient une diminution.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AU NIVEAU RÉGIONAL

La diversité existant dans l'économie canadienne au niveau régional donne lieu à des différences dans les revenus, l'emploi et les investissements, et à la disparité des taux de croissance économique d'une région à l'autre. Dans un pays comme le Canada où existe une telle hétérogénéité, les développements économiques au niveau régional peuvent largement s'écarter de l'évolution au niveau national en raison des circonstances diverses qui affectent les régions.

Lorsque les prix augmentent trop rapidement et que certaines régions du pays utilisent leurs ressources d'une manière plus intensive, comme c'est le cas actuellement, les mesures prises afin d'accroître l'activité économique dans les régions où les ressources sont sous-utilisées doivent être différentes des politiques appliquées à la même fin pour l'ensemble du pays. Par conséquent, les programmes destinés à réduire les inégalités régionales présentent un défi sérieux aux autorités.

Parmi les indicateurs courants au niveau de l'activité régionale, les données sur la main-d'œuvre fournissent des renseignements utiles sur les tendances et progrès en cours. Le tableau de référence 33 montre que le chômage en Ontario, la région la plus industrialisée, demeure très faible; il est revenu aux niveaux de la fin de 1966. Le taux de chômage dans les Prairies est aussi inférieur à la moyenne (ce qui est particulier à cette région), bien qu'il indique moins les pressions locales qui pourraient contribuer à une hausse des prix que le nombre considérable de fermiers qui y travaillent pour leur propre compte. Dans cette région du Canada, comme dans toutes les autres, le taux de chômage semble maintenant être à la baisse. En Colombie-Britannique, avec l'augmentation rapide des possibilités d'emploi qui attirent les travailleurs, le taux de chômage est habituellement plus élevé en raison, notamment, du chômage frictionnel qui s'ensuit. Quant à la région atlantique, la situation s'est améliorée par rapport au reste du Canada comparativement au passé. A cause des rajustements qui s'imposaient après l'année de l'Expo, le Québec a vu très récemment son activité ralentir en termes relatifs. Ces tendances sont résumées dans le tableau suivant:

TABLEAU 4

TAUX DE CHÔMAGE PAR RÉGION

En proportion du taux de chômage au Canada

	1967				1968				1969
	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I
Atlantique	1.69	1.71	1.56	1.49	1.48	1.59	1.58	1.59	1.54
Québec	1.31	1.28	1.27	1.28	1.35	1.31	1.30	1.43	1.48
Ontario	0.75	0.76	0.80	0.77	0.75	0.76	0.77	0.70	0.65
Prairies	0.53	0.54	0.57	0.59	0.59	0.62	0.71	0.58	0.61
Colombie-Britannique	1.27	1.21	1.21	1.28	1.27	1.25	1.25	1.15	1.17

Une comparaison des salaires moyens par région permet aussi de donner une idée générale de l'évolution économique, bien qu'on doive tenir compte de certains problèmes d'ordre statistique qu'entraînent les fluctuations des tendances dans l'industrie et du nombre des travailleurs à temps partiel, En 1967, la moyenne des salaires de chacun des travailleurs de la région atlantique s'établissait à près de 80 pour cent de la moyenne nationale, mais cette proportion a augmenté en 1968 à environ 82 pour cent. Dans les Prairies, elle dépassait quelque peu ceux de la région atlantique. Dans le Québec, elle était très peu inférieure à la moyenne nationale en 1967, mais l'écart s'amenuisait en 1968. En Ontario, la moyenne s'est maintenue à près de 111 pour cent de la moyenne nationale au cours des deux années et, en Colombie-Britannique, les gains relatifs accusèrent un fléchissement: alors qu'ils s'établissaient à environ 114 pour cent de la moyenne nationale en 1967, ils tombèrent à environ 110 pour cent en 1968.

Les dépenses en immobilisations fournissent un autre indice utile quant à la vigueur économique des diverses provinces. Pour l'ensemble du Canada, comme on l'a fait remarquer ailleurs, les nouveaux investissements se sont stabilisés en 1967, après trois années d'expansion très rapide et n'ont subi qu'une hausse modeste en 1968. Dans les diverses provinces, toutefois, la situation a varié. La Colombie-Britannique, après l'expansion considérable dans l'industrie des pâtes et papier, a enregistré une baisse légère en 1968. Les provinces des Prairies ont fait preuve dans l'ensemble d'une vigueur soutenue, même si les dépenses d'investissement en Saskatchewan se sont ralenties récemment, lorsque le programme de développement de la potasse a pris fin. Le Manitoba a accru de façon soutenue ses investissements dans le secteur commercial alors que ce secteur, au niveau canadien, est resté stagnant depuis 1966. L'Alberta a également manifesté une vigueur supérieure à la moyenne dans le secteur commercial et dans la construction domiciliaire. Les investissements des entreprises en Ontario sont demeurés virtuellement au même niveau élevé depuis 1966. Au Québec, après la fin des grands travaux reliés à l'Expo en 1966, les dépenses des entreprises ont accusé une baisse assez marquée en 1967, mais elles n'ont augmenté que modérément en 1968. Au Nouveau-Brunswick, alors qu'on avait terminé certains projets importants, les dépenses en immobilisations des entreprises ont diminué considérablement en 1967 et 1968. La Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve ont toutes deux accusé des gains soutenus relativement importants. Dans le cas de Terre-Neuve, l'influence de l'aménagement des chutes Churchill a été prépondérante, mais en Nouvelle-Écosse, le secteur commercial a connu un ralentissement tandis que le secteur public et celui de l'habitation ont progressé. Les investissements dans l'Île du Prince-Édouard n'ont pas augmenté depuis 1965 et ils ont diminué en 1967.

Les perspectives dans les diverses provinces pour 1969 sont encore variées. Dans la région atlantique en général, on a de bonnes raisons de croire que la vigueur des investissements sera plus généralisée, la relance se faisant surtout sentir au Nouveau-Brunswick; la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve feront également de nouveaux progrès. D'après le relevé des investissements projetés, l'Île du Prince-Édouard accusera probablement une autre baisse. Au Québec, un progrès global assez modeste reflète des gains dans le domaine de l'habitation et dans le secteur public. En Ontario, on compte réaliser des progrès très importants dans le secteur commercial et des gains marqués dans le domaine de l'habitation, ce qui entraînera une hausse sensible du total des investissements—un danger d'inflation potentielle. Dans la région des Prairies, le Manitoba devrait connaître des gains soutenus mais modestes, alors qu'on prévoit une baisse en Saskatchewan et une hausse moyenne en Alberta, de sorte que dans l'ensemble de cette région, l'expansion des investissements devrait être inférieure à celle de 1968. La Colombie-Britannique, après un léger recul en 1968 devrait enregistrer des progrès en 1969, bien qu'une baisse dans le domaine des services d'utilité publique (à mesure que les aménagements hydro-

GRAPHIQUE 9

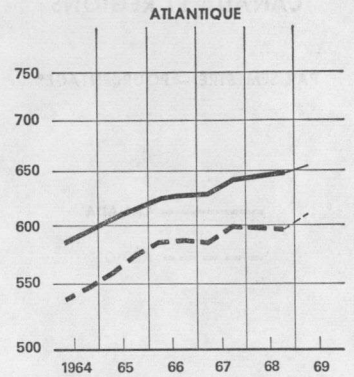
MAIN-D'OEUVRE ET EMPLOI PAR RÉGION

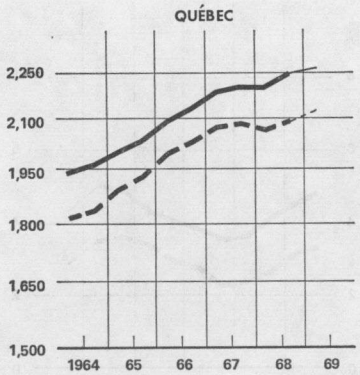
PAR SEMESTRE — EN MILLIERS*

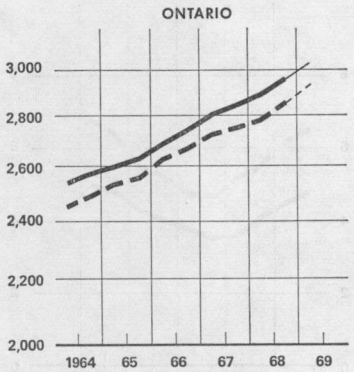
(Echelle semi-logarithmique)

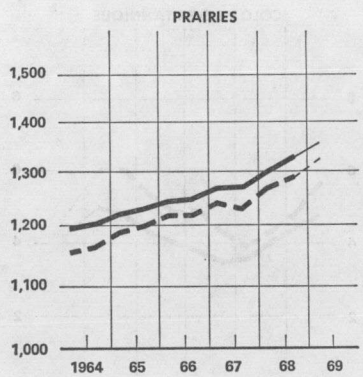
MAIN-D'OEUVRE

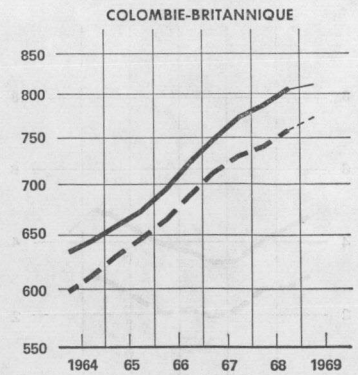
EMPLOI











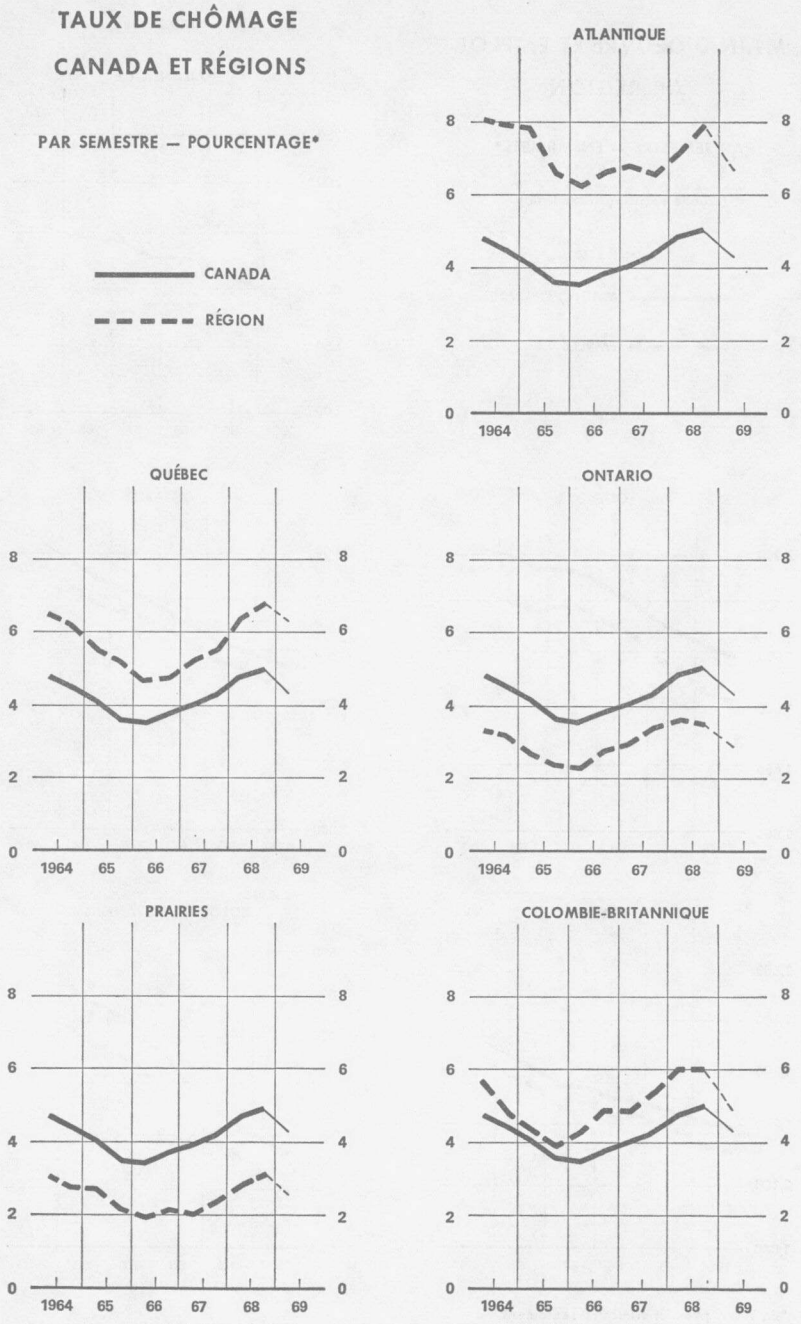
*En 1969, premier trimestre seulement

GRAPHIQUE 10

TAUX DE CHÔMAGE
CANADA ET RÉGIONS

PAR SEMESTRE — POURCENTAGE*

CANADA
RÉGION



*En 1969, premier trimestre seulement

électriques tirent à leur fin) annule la croissance du secteur commercial. Le détail figure aux tableaux de référence 15 et 16.

En 1968, la situation incertaine des marchés mondiaux de blé ainsi que l'existence de stocks considérables de blé non vendus ont été reliées à la stabilité relative des ventes au détail en Saskatchewan. En Colombie-Britannique, au contraire, après le règlement des conflits ouvriers importants dans l'industrie forestière au début de 1968, les ventes au détail ont augmenté de 8 pour cent durant l'année. A Terre-Neuve, un important programme de construction a contribué à l'augmentation de 9 pour cent des dépenses des particuliers au cours de l'année. Au Québec, après l'Expo '67, la hausse des ventes au détail en 1968 n'a été que de 2.5 pour cent.

La spécialisation des régions dans certains types de produits, jointe à l'évolution récente et éventuelle des marchés et de la technologie des transports, a été à la base de l'orientation des dépenses en immobilisations. Les possibilités des navires à fort tonnage servant au transport des matières premières, accostant dans les ports en eau profonde, ont déjà profondément influencé l'évolution économique de l'Ouest canadien et peuvent bien avoir amené des changements à longue échéance dans l'Est. En Alberta et en Colombie-Britannique, ces changements ont été soutenus par le développement du transport ferroviaire et d'autres moyens de transport terrestre qui a permis l'exploitation sur une grande échelle des matières premières, laquelle n'aurait pas été autrement rentable. Ces développements ont été provoqués par une demande croissante des matières premières émanant surtout du Japon, mais à leur tour, ils ont ouvert de nouvelles possibilités concurrentielles sur de nombreux autres marchés. L'emplacement futur des raffineries de pétrole et des industries pétrochimiques sera également influencé par les nouvelles techniques de transport et, une fois encore, les perspectives des exportations constituent un facteur important. La spécialisation des provinces centrales dans l'industrie de fabrication et la localisation de leurs principaux marchés d'exportation dans les États américains voisins, hautement industrialisés et fortement peuplés, ont remis l'accent sur les investissements dans l'équipement manufacturier, surtout dans les métaux, la machinerie et le matériel de transport.

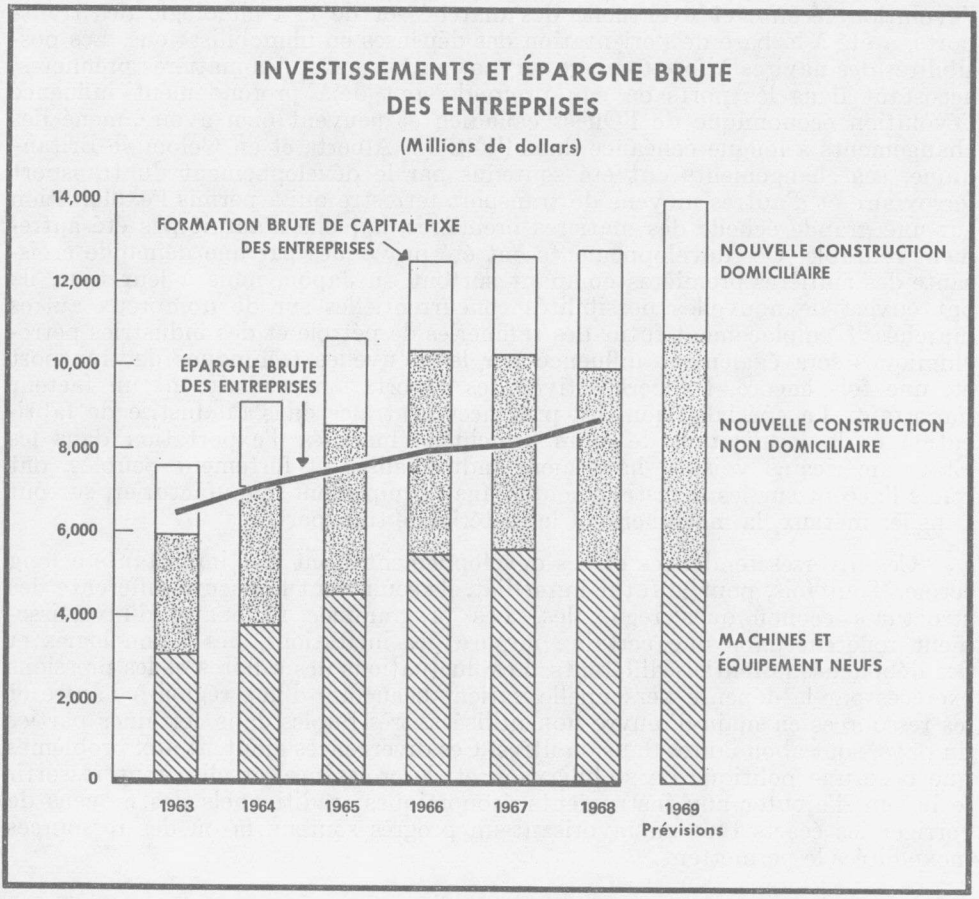
Ces diverses tendances et ces développements sont très importants à long terme. Toutefois, pour le futur immédiat, ils soulignent la nature différente des structures économiques régionales. Les programmes régionaux d'investissement reflètent dans une certaine mesure des incitations, des technologies et des débouchés potentiels différents. Les fluctuations des salaires et les pressions exercées par la dépense personnelle varient beaucoup d'une région à l'autre et les ressources en main-d'œuvre non utilisées, très faibles dans certaines parties du pays, sont abondantes dans d'autres. Ces divergences ajoutent aux problèmes que pose une politique de stabilisation et de croissance, et elles font ressortir le besoin d'ajouter aux instruments économiques traditionnels des moyens de corriger les écarts tout en favorisant un progrès soutenu là où des ressources inexploitées le permettent.

L'ÉQUILIBRE DE L'ÉCONOMIE
SOURCES ET UTILISATION DE L'ÉPARGNE

L'accélération de 1968 est due à une plus grande demande et à une croissance continue dans presque tous les secteurs. Seuls les investissements des entreprises ont montré des changements peu significatifs. Tel que mentionné, les exportations de marchandises se sont accrues de près de 20 pour cent; les dépenses aux chapitres de la construction domiciliaire, du secteur public et du secteur personnel ont enregistré des hausses considérables, et en valeur et en pourcentage.

Comme l'indique le tableau concernant les sources et l'utilisation de l'épargne (tableau de référence 57), il y eût peu de changement dans le niveau de l'épargne des particuliers en 1968 et un recours moindre aux ressources extérieures (mesuré par la réduction du déficit au compte courant). Mais des augmentations appréciables ont été enregistrées dans l'épargne du secteur des entreprises et du secteur gouvernemental, y compris les régimes de pensions du Canada et du Québec. Ces épargnes, étant donné la stabilité des investissements des entreprises, ont été suffisantes pour répondre à l'accroissement de dépenses dans la construction domiciliaire et à la reconstitution des stocks des entreprises.

GRAPHIQUE 11



L'avance plus rapide des dépenses personnelles, par rapport à la croissance du revenu personnel disponible, s'est traduite par une baisse du taux de croissance de l'épargne personnelle. Le recours à l'épargne par les entreprises a été modéré en raison du niveau stable de leurs investissements. En ce qui concerne les gouvernements, l'augmentation du surplus (selon les comptes nationaux), provenant des régimes de pensions du Canada et du Québec, a constitué une source additionnelle d'épargne pour l'économie qui a été utilisée pour financer en grande partie les investissements considérables et les emprunts à tous les paliers de gouvernement.

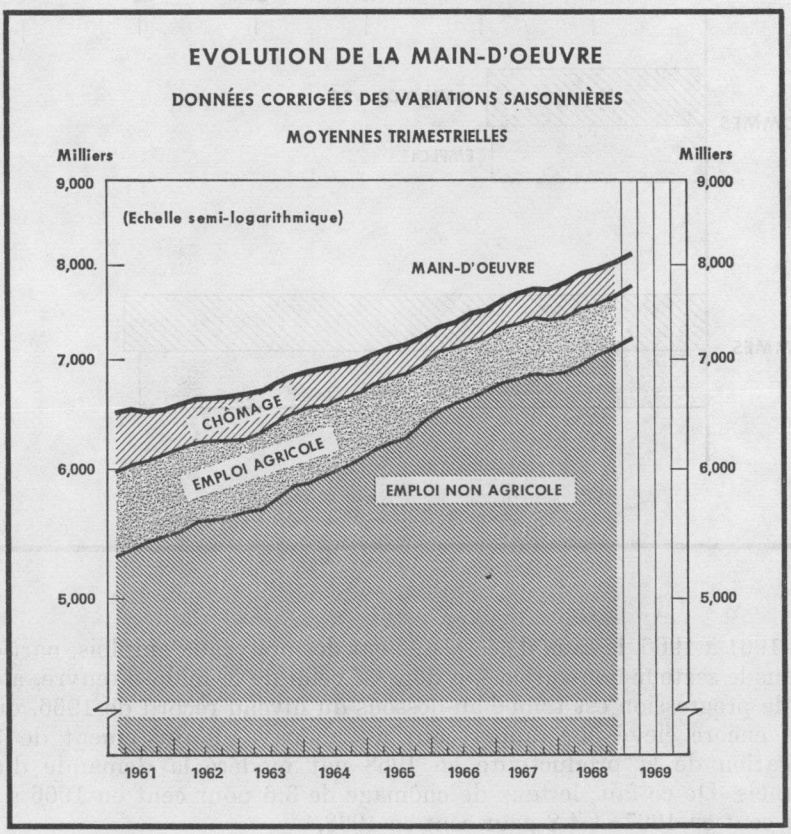
Bien que la capacité de l'économie à faire face à une demande grandissante augmente d'année en année, on constate, d'après ce qui est arrivé en 1968, qu'une nouvelle hausse des investissements commerciaux, accompagnée de demandes soutenues provenant des autres secteurs de l'économie, exigerait de l'épargne additionnelle, soit d'origine intérieure, soit d'origine extérieure. Cette épargne provient de l'intérieur sous forme d'une modération de la dépense par rapport au revenu dans chaque secteur, et de l'extérieur sous forme d'un élargissement du déficit au compte courant, cet élargissement nécessitant des entrées de capitaux correspondantes. L'étendue et le degré auxquels chaque secteur engendre l'épargne, étant donné leurs dépenses, aident à déterminer les changements dans les prix ou dans la balance des paiements. En termes de pression sur les ressources, cela signifie qu'une augmentation des investissements devrait être accompagnée d'une croissance plus modérée de la demande par les autres secteurs.

EMPLOI, PRIX, COÛTS ET PRODUCTIVITÉ

Emploi

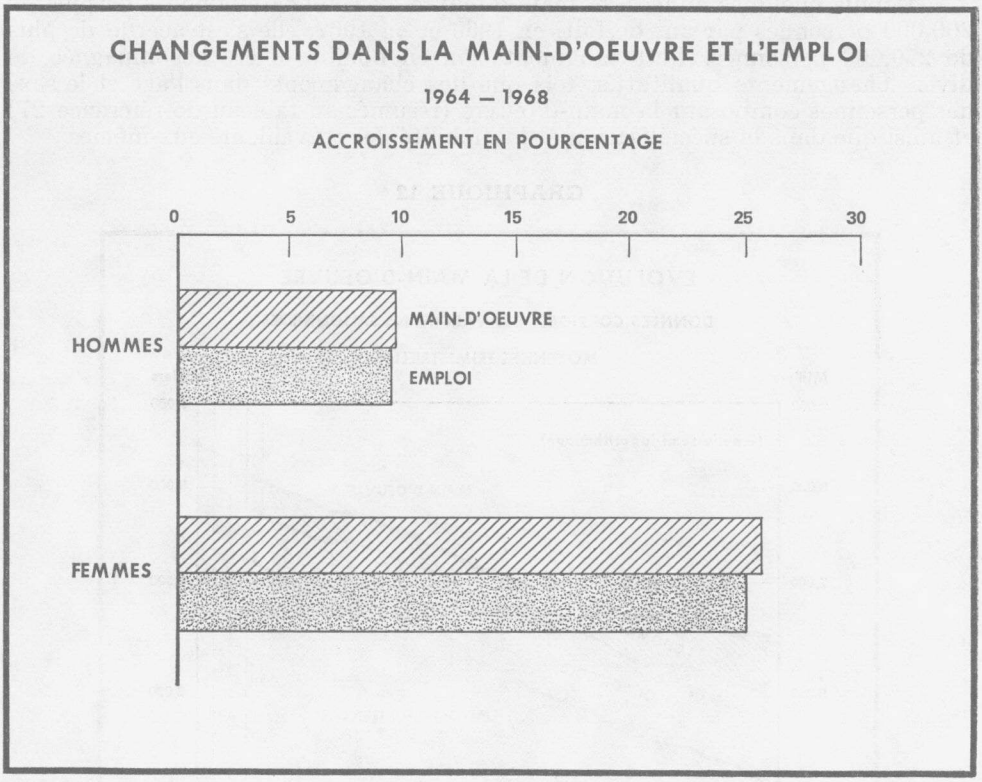
Depuis quelques années, la main-d'œuvre au Canada augmente de plus de 200,000 personnes par an; de fait, en 1966 et en 1967, elle s'est accrue de plus de 270,000 personnes. Cette augmentation en nombre a été accompagnée de divers changements qualitatifs, tels que des changements dans l'âge et le sexe des personnes composant la main-d'œuvre (résumés au tableau de référence 27) et ainsi que dans la spécialisation et la mobilité des travailleurs eux-mêmes

GRAPHIQUE 12



Depuis 1961, la proportion des personnes âgées de 14 ans et plus qui travaillent ou cherchent activement du travail a connu des fluctuations considérables. Le nombre de femmes participant au marché du travail a augmenté sensiblement pendant cette période, tandis que le taux de participation des hommes a fléchi légèrement. La prolongation des années d'études a réduit considérablement la proportion des jeunes gens en quête de travail ou détenant des emplois, tandis que les jeunes femmes demeurent actuellement sur le marché du travail pendant de plus longues périodes. La hausse des taux de participation a été suscitée par l'expansion prolongée qui a commencé en 1961; la période de ralentissement en 1967 s'est accompagnée, comme on pouvait s'y attendre, d'une pause dans la hausse du taux de participation global, mais maintenant ce dernier est de nouveau à la hausse. Le taux de participation des hommes adultes est resté relativement constant.

GRAPHIQUE 13



De 1961 à 1966, le taux d'accroissement des nouveaux emplois, particulièrement dans le secteur non-agricole, a dépassé celui de la main-d'œuvre, alors que le taux de progression est tombé au-dessous du niveau record de 1966, quoiqu'il demeure encore élevé par rapport aux autres pays. L'ajustement de 1967 et l'amélioration de la productivité en 1968 ont modéré la demande d'emplois additionnels. De ce fait, le taux de chômage de 3.6 pour cent en 1966 a atteint 4.1 pour cent en 1967 et 4.8 pour cent en 1968.

TABLEAU 5

MAIN-D'ŒUVRE, EMPLOI ET CHÔMAGE
(Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente)

	1965	1966	1967	1968
Main-d'œuvre	3.0	3.9	3.7	2.9
Agricole	−6.1	−8.5	2.7	−1.8
Non agricole	3.9	5.0	3.8	3.3
Hommes	2.1	2.5	2.6	2.5
Femmes	5.3	7.3	6.2	4.9
Taux de participation (pourcentage)	54.4	55.1	55.5	55.5
Emploi	3.8	4.2	3.2	2.1
Agricole	−5.7	−8.4	2.8	−2.3
Non agricole	4.8	5.4	3.2	2.5
Hommes	3.1	2.9	2.0	1.6
Femmes	5.7	7.4	5.9	4.4
Taux de chômage (en pourcentage de la main-d'œuvre)	3.9	3.6	4.1	4.8

SOURCE: BFS, *La Main-d'œuvre*

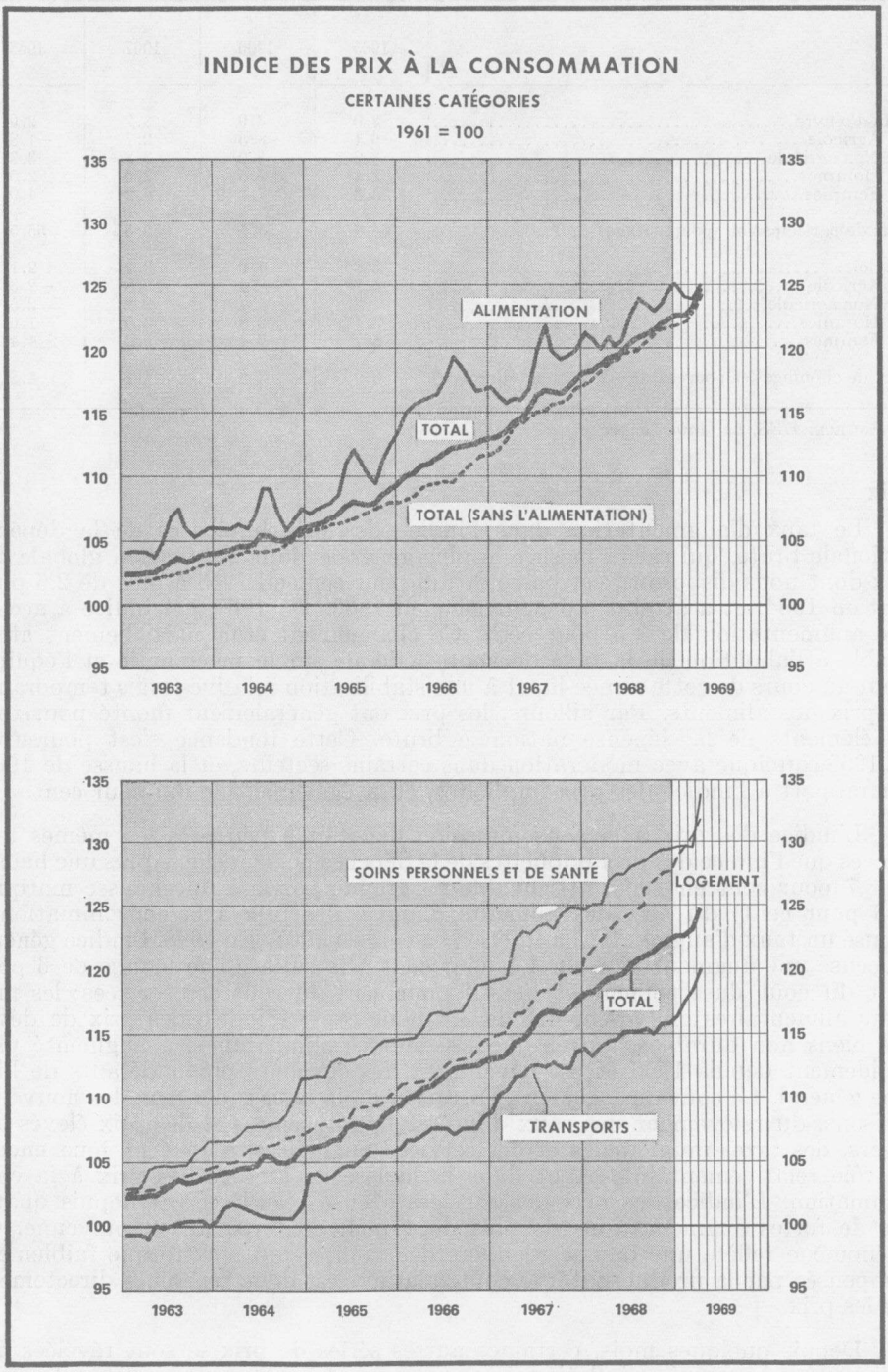
Prix

Le taux d'augmentation dans l'indice des prix implicites de la dépense nationale brute, qui est la mesure le plus générale de la fluctuation globale des prix dont nous disposons, est passé de 1.8 pour cent en 1963 à plus de 2.6 pour cent en 1964, et a atteint 4.6 pour cent en 1966. En 1967, cet indice a accusé une augmentation de 3.6 pour cent. Ce changement était partiellement attribuable à l'abolition de la taxe de vente fédérale sur la machinerie et l'équipement au cours de cette année-là, et à une stabilisation relative (mais temporaire) du prix des aliments. Par ailleurs, les prix ont généralement monté pour tous les éléments de la dépense nationale brute. Cette tendance s'est poursuivie en 1968, quoique avec modération dans certains secteurs, et la hausse de 1968, par rapport à l'indice des prix implicites, était également de 3.6 pour cent.

L'indice des prix à la consommation dénotait à peu près les mêmes tendances que l'indice des prix implicites de la dépense personnelle. Après une hausse de 3.7 pour cent en 1966, attribuable en grande partie à une hausse marquée (6.3 pour cent) du prix des aliments, l'indice des prix à la consommation a accusé un taux d'augmentation inférieur à cela en 1967. En 1968, l'indice général a accusé une augmentation de 4.1 pour cent à la suite d'une hausse de 6 pour cent du coût du logement et de 4.4 pour cent du coût des services; les produits alimentaires ont augmenté de 3.3 pour cent. L'indice des prix de détail des biens non durables, autres que les denrées alimentaires, a augmenté plus rapidement depuis 1966 et est devenu un des éléments prépondérants de l'indice général. Le coût du logement, en raison de la hausse des prix des nouvelles maisons, du relèvement des taux d'intérêt hypothécaires et des prix élevés des loyers, des taxes municipales et des services auxiliaires, a joué et joue encore un rôle relativement important dans la hausse de l'indice des prix à la consommation. L'indice des prix des services accuse régulièrement depuis quatre ans de fortes augmentations de plus de 4 pour cent par an en moyenne. Ce phénomène reflète une hausse régulière des salaires qui n'a été que faiblement compensée par la productivité; le coût salarial s'est donc répercuté directement sur les prix.

Depuis quelques mois, certaines autres séries de prix se sont révélées des indicateurs de pression inflationniste. Citons entre autres les indices des prix de vente dans l'industrie, dont certains sont tenus pour des indicateurs extrê-

GRAPHIQUE 14



mement sensibles de la pression exercée sur la demande et de l'évolution des coûts. Les fortes hausses dans les industries des produits du bois, depuis le milieu de 1968, étaient partiellement dues à la hausse de la demande, liée à la hausse dans la construction de logements, tant au Canada qu'aux États-Unis. Au cours de l'année dernière, les prix du ciment et autres produits connexes utilisés dans la construction ont fortement augmenté. Certains articles figurant à l'indice des prix de gros ont été également à la hausse sous l'influence d'une nouvelle croissance de la demande, l'indice global augmentant de 2.1 pour cent en 1968. Au cours des derniers mois de 1968 et au début de 1969, le taux d'accroissement s'est accéléré. L'indice des prix pour les exportations de marchandises a subi en 1968 une hausse de 3.6 pour cent.

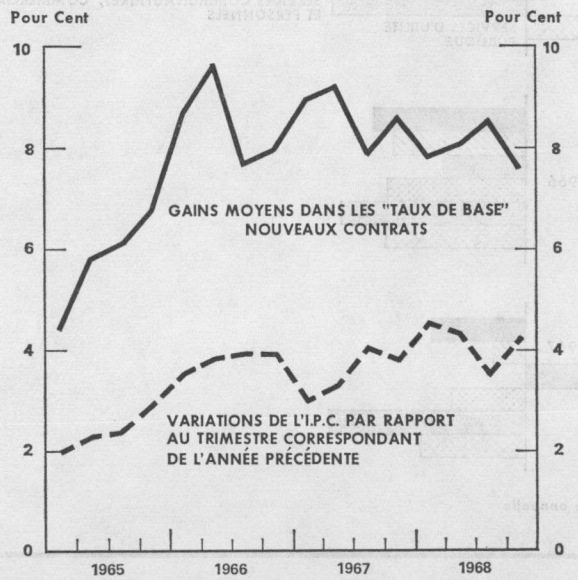
Ces faits portent à croire que la pause de 1967 n'a pu éliminer les tendances inflationnistes sous-jacentes et que les prix demeurent sensibles aux pressions de la demande.

Coût salarial

Depuis quelque temps, les rémunérations du travail ont continué à croître assez rapidement dans l'ensemble de l'économie. Cet accroissement se manifeste clairement à la fois dans les nouveaux contrats de travail et dans les rémunérations actuelles.

GRAPHIQUE 15

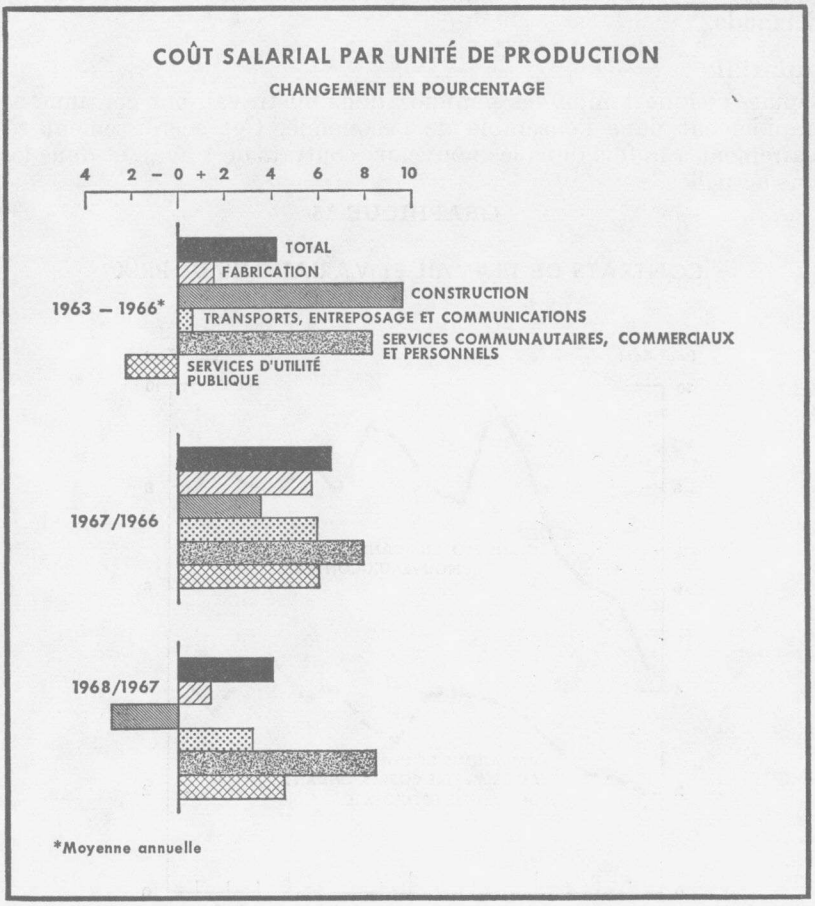
CONTRATS DE TRAVAIL ET VARIATIONS DE PRIX



Les hausses dans les taux de salaires moyens annuels obtenus d'après les principaux contrats de travail (construction exclue) sont passées de 5.7 pour cent en 1965 à 8.7 pour cent en 1967, et ont diminué légèrement en 1968 pour atteindre 8.1 pour cent. Dans les industries non commerciales (administration publique et défense, hôpitaux, éducation et autres services communautaires) pour lesquelles les informations sont disponibles, les augmentations ont été d'environ 1.0 pour cent plus élevées que la moyenne générale. La rémunération des travailleurs professionnels, à la fois employés et à leur propre compte, ont aussi augmenté substantiellement depuis quelques années.

Les gains horaires moyens ont suivi une tendance similaire à ceux obtenus par les contrats de travail durant la même période. Dans l'industrie de fabrication, la croissance annuelle des gains horaires a été de 7.7 pour cent en 1968, comparativement à 8.3 pour cent en 1967. Dans l'industrie de la construction, ils ont augmenté plus rapidement et, en décembre 1968, ils étaient de 10.4 pour cent plus élevés qu'un an auparavant. Cette augmentation a été largement attribuable à l'avance des taux horaires dans le secteur du génie, lequel avait enregistré, pour la même période, une augmentation de 12 pour cent.

GRAPHIQUE 16

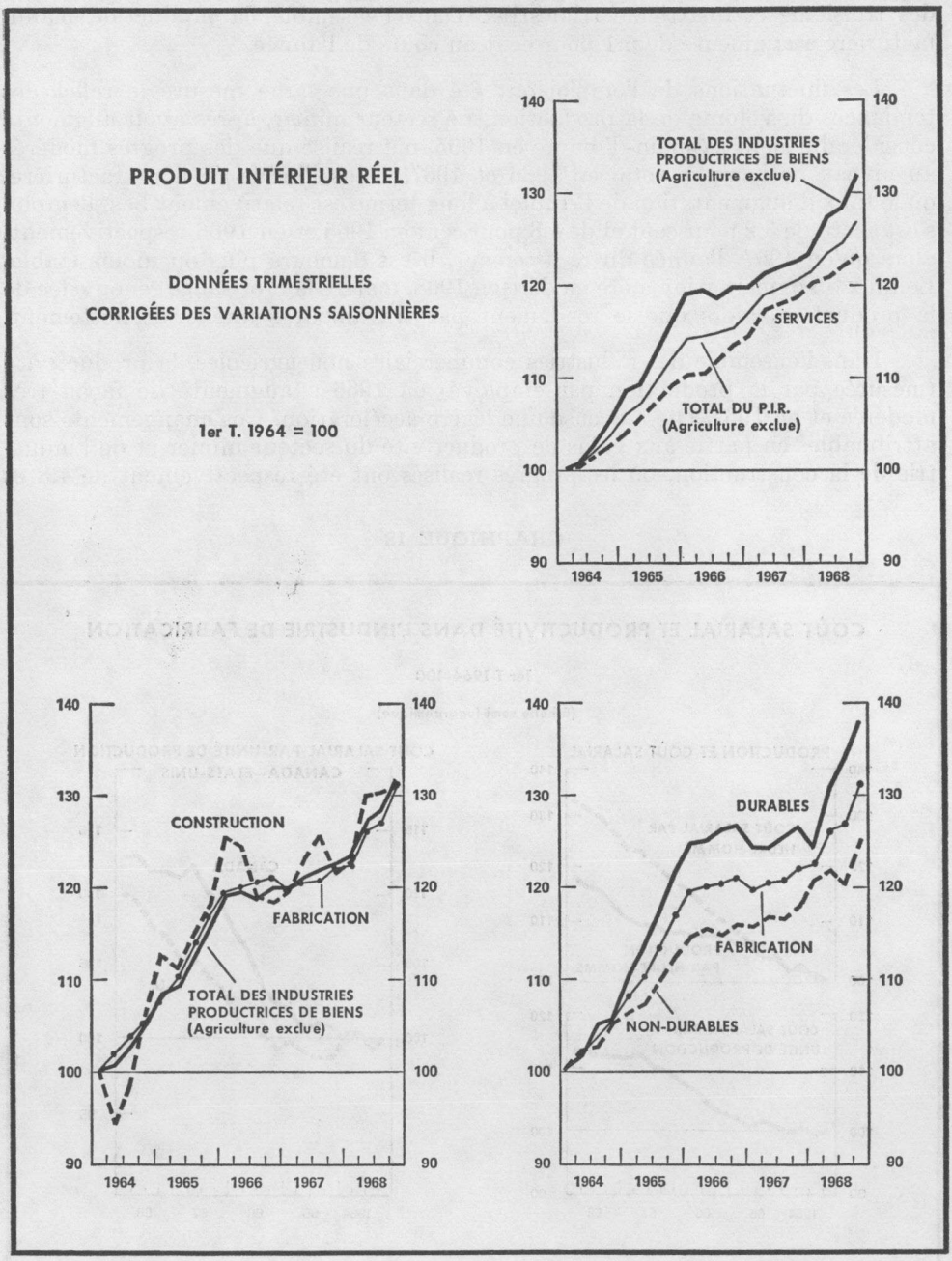


Le taux annuel d'augmentation du coût salarial par unité de production dans les industries commerciales non agricoles est passé de 4.5 pour cent en 1965 à 6.7 pour cent en 1966. Il est retombé à 5.1 pour cent en 1967 tandis qu'en 1968, il ne progressait que de 3.4 pour cent. Dans l'industrie manufacturière, l'avance du coût salarial par unité de production s'est aussi ralenti, n'étant que de 1.7 pour cent en 1968 au regard de 5.7 pour cent en 1967. Ceci fut le résultat d'une amélioration notable du taux de productivité de 4.6 pour cent en 1968, comparativement à 0.2 pour cent en 1967.

Productivité

Le volume de la production intérieure, à l'exclusion de l'agriculture, après avoir monté en flèche en 1965 et en 1966, n'a augmenté que de 3.5 pour cent en 1967. En 1968, comme l'économie reprenait son essor, ce volume a augmenté de 4.4 pour cent.

GRAPHIQUE 17



L'industrie de la construction, après des gains de production de 13.9 pour cent en 1965 et de 5.9 pour cent en 1966, n'a progressé que de 0.5 pour cent en 1967. En 1968, sa production s'est accrue de 5.1 pour cent. La production de l'industrie de fabrication est demeurée à peu près stable en 1967, après les hausses prononcées de 9.1 pour cent et de 7.3 pour cent, respectivement, enregistrées en 1965 et en 1966. En 1968, après une légère avance au cours du premier trimestre, elle a augmenté au cours du second; cette augmentation s'est poursuivie au cours des troisième et quatrième trimestres. Dans l'ensemble, la production manufacturière a augmenté de 5.1 pour cent au cours de l'année.

Les fluctuations de l'emploi ont été dans une large mesure le reflet des tendances du volume de la production. Le secteur minier, après avoir augmenté considérablement sa main-d'œuvre en 1965, n'a réalisé que des progrès modérés au niveau de l'emploi total en 1966 et 1967. Dans l'industrie manufacturière, où le taux d'augmentation de l'emploi à long terme est relativement bas, l'emploi s'est accru de 5.2 pour cent et de 4.8 pour cent en 1965 et en 1966 respectivement, alors qu'en 1967, l'année du rajustement, il est demeuré plus ou moins stable. Le taux d'augmentation a été modéré en 1968, malgré la croissance renouvelée de la production, alors que le rendement par travailleur s'améliorait nettement.

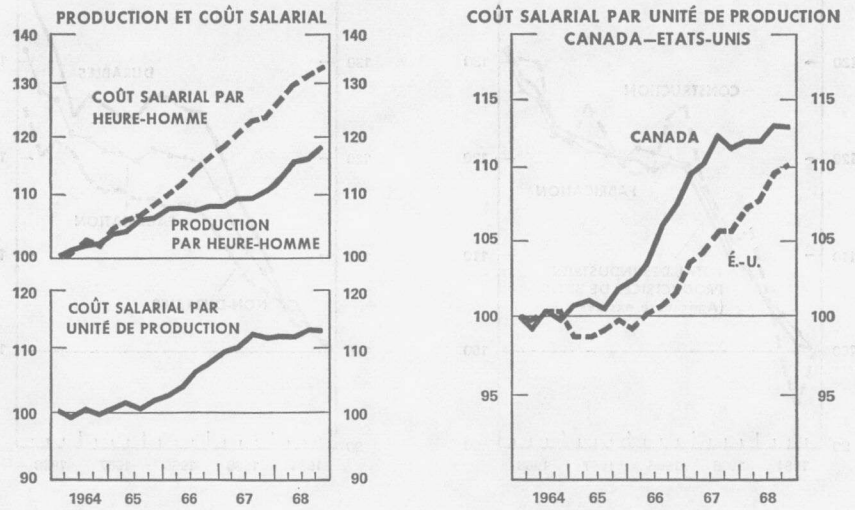
Dans l'ensemble des industries commerciales non agricoles, la productivité (mesurée par la production par employé) en 1966 a augmenté de façon très modérée et en 1967, elle a accusé une légère accélération. Ces changements sont attribuables en partie aux gains de productivité du secteur minier et de l'industrie de la construction, où les progrès réalisés ont été respectivement de 4.8 et

GRAPHIQUE 18

COÛT SALARIAL ET PRODUCTIVITÉ DANS L'INDUSTRIE DE FABRICATION

1er T 1964=100

(Echelle semi-logarithmique)



de 4.9 pour cent. La productivité au chapitre des biens durables s'est ralentie à la fois en 1966 et en 1967. Mais la reprise de 1968 a renforcé de façon importante la productivité manufacturière en général et, de ce fait, le rendement par employé s'est accru de 4.6 pour cent pendant l'année.

En 1968, dans le secteur des transports, de l'entreposage et des communications, la productivité s'est améliorée et l'emploi a augmenté. Toutefois, dans les commerces de gros et de détail, la productivité et l'emploi ont eu des tendances opposées: la productivité a baissé tandis que l'emploi a augmenté. On a observé les mêmes tendances dans le secteur finances, assurance et immeubles.

SECTEUR PUBLIC

Fonctions des gouvernements

Depuis le milieu des années cinquante, le rôle et la structure des dépenses des gouvernements ont constamment évolué. En 1956, selon les comptes nationaux, l'ensemble des dépenses publiques dépassait à peine 26 pour cent de la dépense nationale brute. En 1960, elles atteignaient presque 31 pour cent. De 1960 à 1964, leur accroissement égalait à peu près celui de l'économie toute entière mais en 1968 elles s'élevaient au-dessous de 35 pour cent.

A l'intérieur de ce mouvement général, des changements structurels se sont opérés.

Les dépenses publiques en biens et services, qui sont une mesure des achats des gouvernements, ont crû assez lentement, passant de 17.6 pour cent de la dépense nationale brute en 1956 à 19.8 pour cent en 1968. Les transferts des gouvernements aux particuliers (universités et hôpitaux inclus) et aux entreprises ont toutefois augmenté plus rapidement que les dépenses en biens et services, représentant moins du tiers des dépenses publiques globales en 1956 comparativement à presque 43 pour cent en 1968. Alors que les transferts du gouvernement fédéral augmentaient plus rapidement que ses dépenses en biens et services, sa part dans le secteur public de 59 pour cent en 1956 tombait à 47 pour cent en 1968.

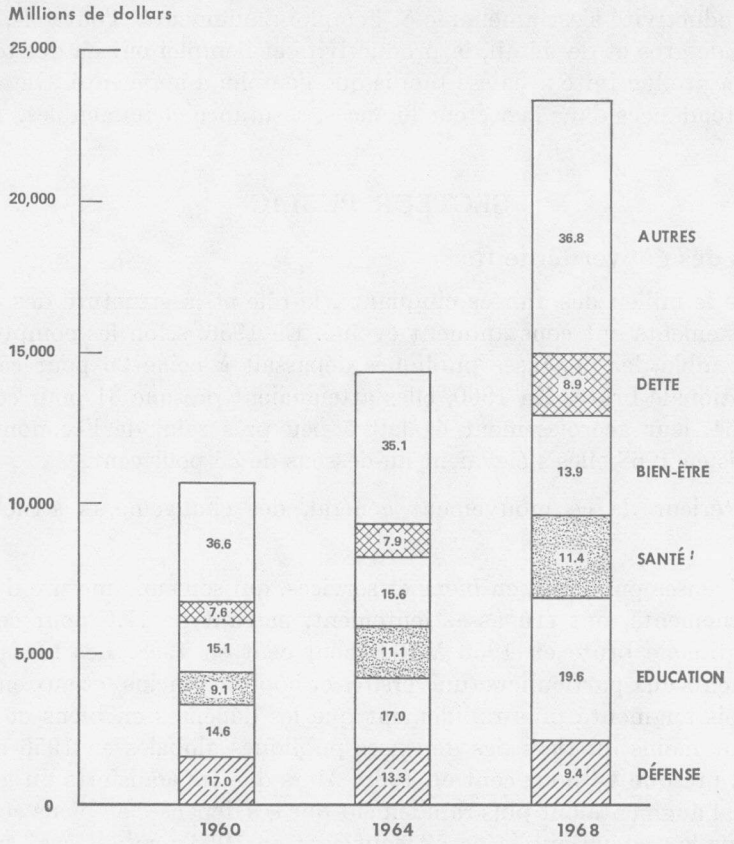
Alors que la croissance globale des revenus reflétait celle des dépenses générales, la structure des revenus ne se modifiait pas autant. Les impôts directs sur le revenu des particuliers sont passés de 21 à 27.5 pour cent du total des revenus, mais l'importance relative des impôts directs des sociétés et des impôts indirects a accusé une baisse. Quant aux revenus, le changement le plus remarquable de toute la période a été la diminution relative de la part fédérale de presque 90 à 64 pour cent des impôts directs versés par les particuliers, de 95 à 75 pour cent des impôts directs des sociétés, et de 53 à 38 pour cent des impôts indirects. Au total, la part fédérale dans l'ensemble des revenus des gouvernements, y compris les transferts intergouvernementaux, de 63 pour cent en 1956 a fléchi à 46 pour cent en 1968.

L'origine de cette évolution peut facilement être décelée dans la croissance démographique au Canada, dans l'évolution des exigences du public ainsi que dans l'industrialisation rapide et dans l'urbanisation du pays. Le taux de crois-

GRAPHIQUE 19

EVOLUTION STRUCTURELLE DES DÉPENSES DES GOUVERNEMENTS

(DISTRIBUTION EN POURCENTAGE)



sance de la population au Canada a été le plus élevé parmi les pays développés, ceci étant dû à la forte natalité de la fin des années quarante et du début des années cinquante, et à l'immigration massive. On s'attend à ce que la population continue à croître plus rapidement qu'aux États-Unis et deux fois plus rapidement qu'en Europe. En même temps, l'exode rapide de la population rurale vers les villes prit de l'ampleur. Alors que la population globale augmentait de 10 pour cent de 1961 à 1966, la population urbaine s'est accrue de 16 pour cent et celle des centres de plus de 100,000 habitants, de presque 20 pour cent. Ces facteurs ont amené une pression considérable sur le système public d'enseignement. Le nombre croissant de jeunes Canadiens et le haut niveau d'instruction qu'exige la société industrielle ont rapidement fait augmenter, d'année en année, le nombre d'inscriptions à tous les degrés. La période de rapide expansion semble maintenant terminée au niveau des écoles primaires, bien que le nombre d'inscriptions ait augmenté d'environ 8 pour cent de 1964 à 1968. Le nombre d'élèves dans les écoles secondaires a crû de presque 20 pour cent au cours de cette période, au regard de 45 pour cent au cours des quatre années précédentes.

Le sommet de la vague a maintenant atteint le niveau universitaire, ce qui s'est traduit par une augmentation de 71 pour cent du nombre des inscriptions, comparativement à 56 pour cent entre 1960 et 1964. Ces pressions ont fait rapidement augmenter les besoins du secteur de l'éducation que doivent fournir les trois niveaux de gouvernements. Le tableau suivant illustre cette évolution.

TABLEAU 6

CROISSANCE DE LA JEUNE POPULATION, PAR GROUPE D'ÂGE
(Changement total, en pourcentage)

	0–4	5–9	10–14	15–19	20–24	25–29
1950-1955	18.7	[31.8]	21.8	5.7	1.2	7.2
1955-1960	14.5	17.4	[29.9]	20.8	5.0	2.0
1960-1965	1.7	9.0	14.8	[29.4]	16.9	−2.6
1965-1970	[−6.6]	1.8	9.2	15.4	[32.6]	22.0
1970-1975	8.5	[−6.6]	2.8	9.2	14.9	[30.9]
1975-1980	10.0	8.4	[−6.6]	2.8	8.9	14.3

Extrait du quatrième exposé annuel du Conseil économique du Canada, p. 65.

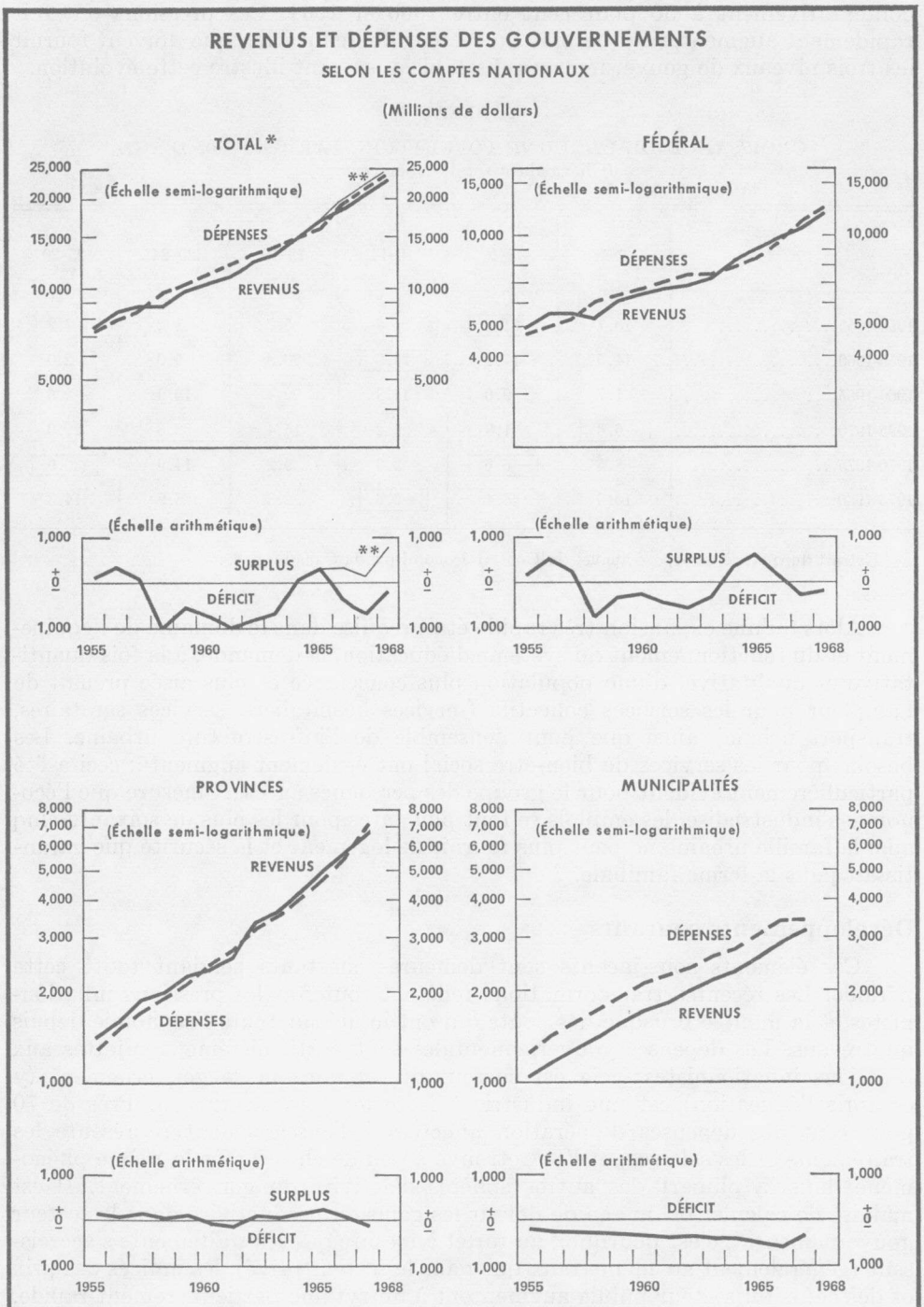
Alors qu'une expansion très rapide était requise dans le domaine de l'équipement et du fonctionnement du système d'éducation, la demande, à la fois quantitative et qualitative, d'une population plus concentrée et plus aisée prenait de l'ampleur pour les services collectifs (services hospitaliers, services sanitaires, transport urbain) ainsi que pour l'ensemble de l'infrastructure urbaine. Les besoins pour les services de bien-être social ont également augmenté; ceci a été particulièrement évident pour le groupe des personnes âgées. A mesure que l'économie s'industrialise, les emplois se font plus rares pour les plus de soixante-cinq ans; la famille urbaine ne peut plus fournir de logement et la sécurité que garantissait jadis la ferme familiale.

Développements courants

Ces éléments sous-jacents sont demeurés constants pendant toute cette période. Les récentes transformations reflètent toutefois les pressions inflationnistes et la montée brusque des coûts qui ont influé sur toute l'économie depuis quatre ans. Les dépenses gouvernementales sont particulièrement sujettes aux pressions inflationnistes; cela est surtout dû au fait que le gouvernement (y compris l'éducation) est une industrie à forte intensité de travail. Près de 70 pour cent des dépenses d'opération affectées à l'enseignement représente les traitements et les salaires; et l'on retrouve à peu de choses près le même phénomène dans la plupart des autres sphères d'activité du gouvernement. Il est malaisé de calculer ou même de définir les gains en productivité dans le secteur gouvernemental; c'est pourquoi, au fur et à mesure que les traitements s'accroissent (généralement au même taux que dans le secteur privé), les indices des prix et des coûts du secteur public augmentent à un rythme particulièrement rapide.

Dans une telle situation, avec la pression croissante de la demande gonflée par les tendances inflationnistes, les efforts du gouvernement, pour atténuer

GRAPHIQUE 20



*Ne comprend pas les transferts intergouvernementaux

**Y compris les fonds des régimes de pensions du Canada et du Québec

l'expansion de la demande, ont été de réduire le taux d'augmentation des dépenses plutôt que d'en changer l'affectation. Les gouvernements ont donc eu recours aux hausses d'impôts aussi bien qu'à l'augmentation des revenus résultant de l'expansion et de l'inflation, ce qui a abouti à l'augmentation de leurs revenus globaux aux taux annuels de 12 à 15 pour cent. Ces mesures, ainsi que les opérations des régimes de pensions du Canada et du Québec, se sont traduites par un surplus (selon les comptes nationaux) de 800 millions de dollars en 1968.

Abstraction faite des recettes nettes provenant du régime de pensions du Canada et du régime des rentes du Québec, les différents gouvernements ont sensiblement réduit leur déficit de 729 millions de dollars (selon les comptes nationaux) en 1967 à 190 millions de dollars en 1968. Cette réduction tient surtout au fait que le déficit d'environ 125 millions de dollars qu'accusaient les gouvernements provinciaux en 1967 s'est mué en un excédent de plus de 300 millions de dollars en 1968. Toutefois, les variations trimestrielles irrégulières des recettes et des dépenses provinciales-municipales de l'an dernier affectent les résultats statistiques. Grâce à l'analyse de l'exercice financier, des points de comparaison plus valides entre les provinces montreront sans doute une réduction plus graduelle (et moins prononcée) du déficit provincial-municipal de 1968-1969.

Le détail des transactions du secteur public selon les comptes nationaux figure aux tableaux de référence 48 à 55.

Revenus des gouvernements

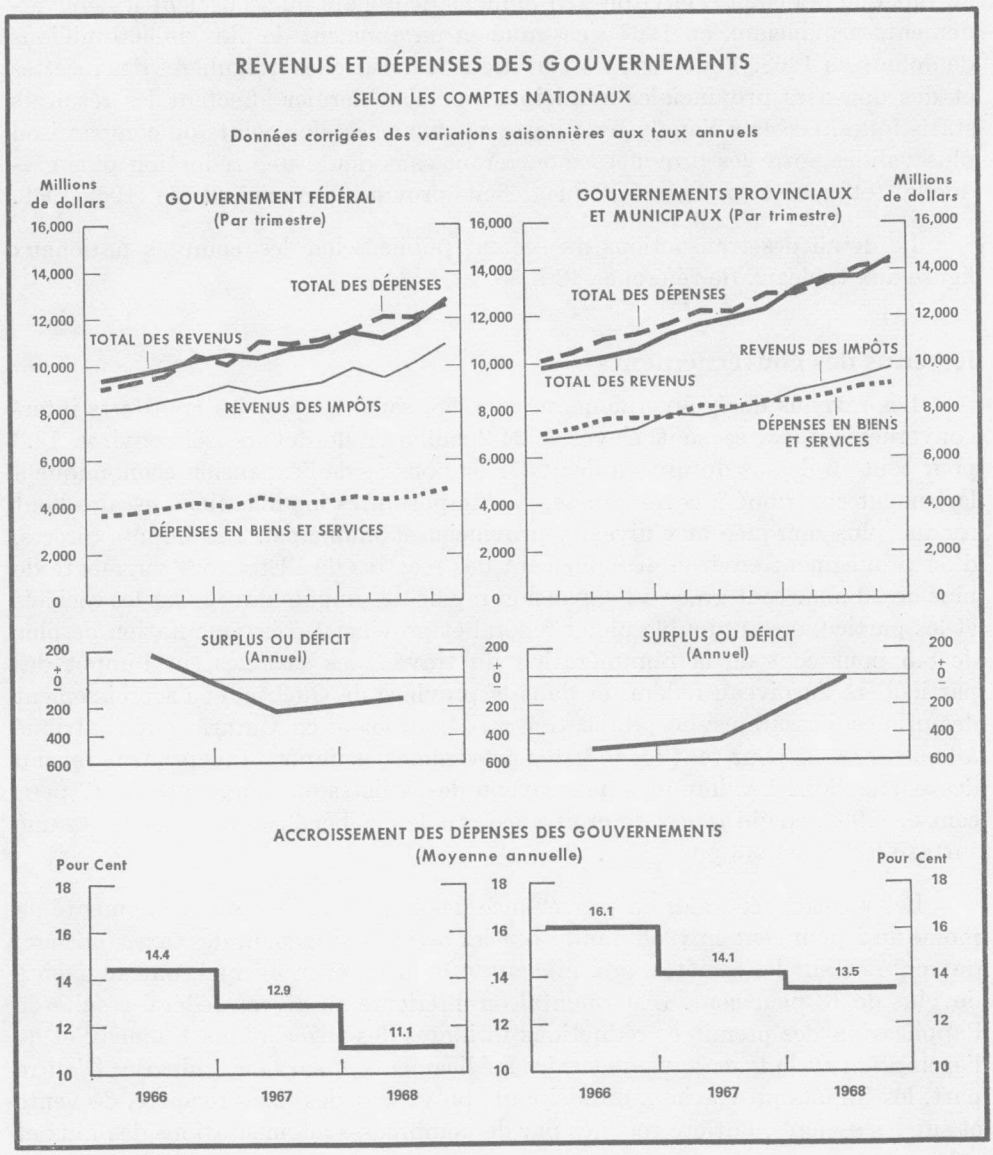
Les revenus des gouvernements en 1968, sans compter les transferts intergouvernementaux, se sont élevés à 24.2 milliards de dollars, soit environ 13.3 pour cent au-dessus du niveau de 1967. La poussée de l'expansion économique a largement contribué à cette hausse, et d'importantes modifications fiscales l'ont rendue plus marquée aux niveaux provincial et municipal. Les impôts directs, d'où proviennent environ 40 pour cent des recettes de l'État, ont augmenté de plus de 20 pour cent grâce à l'expansion rapide des impôts directs sur les sociétés et les particuliers au double palier fédéral et provincial. L'augmentation de plus de 8.5 pour cent de la rémunération du travail, les surtaxes sur l'impôt des particuliers au niveau fédéral et dans la province de Québec, et l'accroissement des primes d'assurance-hospitalisation au Manitoba et en Ontario ont contribué à hausser de 21 pour cent les recettes provenant des impôts directs sur le revenu des particuliers. Les impôts sur le revenu des sociétés ont augmenté de 17 pour cent en 1968, ce qui reflète la croissance rapide des bénéfices des sociétés et une surtaxe fédérale de 3 pour cent.

Les recettes fédérales en provenance des impôts indirects ont augmenté de moins de 2 pour cent en 1968, tandis que les revenus provenant des taxes foncière, de vente et sur les sociétés, aux niveaux provincial et municipal, ont augmenté de plus de 13 pour cent. L'augmentation inférieure au niveau fédéral résulte de l'application des premières réductions tarifaires des négociations Kennedy et de l'exemption de la taxe de vente sur les médicaments et sur la machinerie. D'autre part, les impôts provinciaux-municipaux, provenant des taxes foncière, de vente et sur les sociétés, ont été touchés par de nombreuses augmentations des taux et

par la réduction d'exemptions en 1968, ce qui a pu contribuer au quart de la hausse des recettes fiscales. Le revenu des placements, les cotisations des employeurs et des employés aux caisses de sécurité sociale, et les recettes en vertu du régime de pensions du Canada et du régime des rentes du Québec représentent 15 pour cent de l'augmentation des recettes en 1968.

Les recettes provinciales-municipales ont également été soutenues par une augmentation de 23 pour cent des sommes reçues du gouvernement fédéral. Cette hausse découlait surtout de versements plus élevés pour l'assurance-hospitalisation, l'instruction post-secondaire, le régime d'assistance publique du Canada et les ententes fiscales générales.

GRAPHIQUE 21



Dépenses des gouvernements

Les dépenses des gouvernements, à l'exclusion des transferts intergouvernementaux, ont augmenté en 1968 au rythme de 10.3 pour cent, continuant le fléchissement par rapport au gain de 15 pour cent en 1966. Cette modération est encore plus évidente dans les dépenses en biens et services, où l'augmentation s'est située à environ 8 pour cent, comparativement à des gains de 17 et de 10 pour cent en 1966 et 1967. Les achats du gouvernement fédéral en biens et services ont augmenté de 5 pour cent tandis que ceux des provinces et des municipalités ont accusé une augmentation de 9 pour cent. Une grande proportion des dépenses supplémentaires en biens et services est attribuable à de nouvelles majorations de salaires et de traitements. Comme en 1967, les transferts aux particuliers, y compris le service de la dette, ont contribué très sensiblement à l'augmentation des dépenses. Au niveau fédéral, l'abaissement de l'âge minimum pour les versements de sécurité de la vieillesse, les transferts additionnels pour la formation des adultes et l'augmentation des paiements de la caisse d'assurance-chômage ont largement contribué à l'augmentation des paiements de transfert. Au niveau provincial-municipal, l'expansion continue des services éducatifs au niveau de l'enseignement supérieur et de d'autres services sociaux exigeait un accroissement rapide des transferts aux particuliers.

TABLEAU 7

DÉPENSES CONSOLIDÉES DES GOUVERNEMENTS

	1960–1961	Pourcentage du total	1964–1965	Pourcentage du total	1968-1969*	Pourcentage du total	Augmentation annuelle en pourcentage	
							1960–1961 à 1964–1965	1964–1965 à 1968–1969
	$ millions		$ millions		$ millions			
Défense et vétérans	1,830	17.0	1,919	13.3	2,224	9.4	1.2	3.8
Santé et hygiène	984	9.1	1,604	11.1	2,680	11.4	13.0	13.7
Bien-être	1,629	15.1	2,246	15.6	3,271	13.9	8.4	9.9
Éducation	1,578	14.6	2,450	17.0	4,625	19.6	11.6	17.3
Transports et communications	1,452	13.5	1,772	12.3	2,560	10.9	5.1	9.7
Richesses naturelles et industrie primaire	567	5.2	624	4.3	1,080	4.6	2.4	14.7
Service de la dette	817	7.6	1,147	7.9	2,101	8.9	8.8	16.3
Autres	1,927	17.9	2,674	18.5	5,001	21.2	8.6	16.9
Total	10,784	100.0	14,435	100.0	23,543	100.0	7.6	13.0

*Provisoires.

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC L'EXTÉRIEUR

Conjoncture internationale

L'année dernière, la plupart des pays industrialisés du monde libre ont connu une forte croissance économique. Il y a eu également une évolution heureuse dans les mouvements de capitaux à long terme qui a permis d'améliorer le financement des déséquilibres au compte courant provoqués par les fluctuations des échanges.

Néanmoins, l'année 1968 a été marquée par une succession de crises monétaires internationales qui se sont produites avec une fréquence et une gravité sans précédent depuis la dernière guerre. Dans certains cas, les tendances inflationnistes ont certainement fait naître des doutes quant à la stabilité de certaines

monnaies pour des motifs directement rattachés à la balance des paiements. Ce fut aussi une année de perturbations sociales dans de nombreux pays et d'appréhension généralisée au sujet de toutes les monnaies et de la solidité du système financier international. Le volume des échanges de capitaux à court terme du secteur privé, compte tenu de l'expérience passée, a été très considérable. Le mouvement a été amorcé par la dévaluation de la livre sterling en novembre 1967; mais les répercussions de la spéculation nerveuse ont plus d'une fois porté les gens à surestimer manifestement le risque que comportent les monnaies, non seulement dans le cas du dollar canadien lui-même, mais aussi dans celui de plusieurs devises européennes.

Un calme relatif est survenu depuis la réunion des ministres et des gouverneurs du Groupe des Dix, tenue à Bonn en novembre dernier. Le volume croissant des investissements dans certains pays, la perspective de la création imminente de droits de tirages spéciaux sur le FMI et le maintien du volume élevé des émissions sur les marchés internationaux des obligations permettent d'espérer que des politiques économiques et sociales assez bien équilibrées ramèneront dorénavant assez de confiance pour permettre au système international de fonctionner aussi efficacement qu'il l'a indéniablement fait pendant la majeure partie de la période d'après-guerre.

Emprunts publics et privés a l'étranger

Les crises monétaires de 1968, comme on l'a déjà signalé, n'ont pas sérieusement entravé le développement de marchés de capitaux à plus long terme à l'échelle internationale. Il y a eu au cours de l'année une expansion importante et opportune des marchés européens comme sources de fonds pour l'ensemble du monde. Les nouvelles émissions internationales d'obligations, en dehors des États-Unis, se sont accrues à 4.7 milliards de dollars, alors qu'elles représentaient 2.4 milliards de dollars en 1967 et moins de 1.5 milliard de dollars au cours des années antérieures.

Les emprunts canadiens à l'extérieur ont atteint un sommet de 1,889 million de dollars (nouvelles émissions brutes d'obligations livrées), accompagnés d'un report substantiel d'obligations non livrées à la fin de l'année. Les retraits ayant été de 394 millions de dollars, les nouveaux emprunts nets s'établissent donc à près de 1.5 milliard de dollars.

Quant aux emprunts canadiens à l'étranger en 1968, il faut noter l'importance des emprunts effectués sur les marchés européens, particulièrement sur le marché des euro-obligations et sur le marché allemand; en l'occurrence, ces derniers représentent 540 millions sur 1.9 milliard de dollars en nouvelles émissions brutes, et ce nouvel afflux s'est poursuivi en 1969. Cette nouvelle source de fonds n'a cependant pas occasionné un ralentissement des emprunts plus traditionnels des Canadiens aux États-Unis, lesquels, au titre de nouvelles émissions brutes, ont atteint 1,349 millions de dollars, à peine moins que le sommet de 1,357 millions de dollars atteint en 1966. Le gouvernement fédéral a placé 92 millions de dollars (équivalent canadien) sur le marché de New York, plus 21 millions de dollars pour livraison à la fin de l'année, et 176 millions de dollars en Italie et en Allemagne fédérale. Une fois de plus, les gouvernements provinciaux et municipaux se sont adjugés la majeure partie, comme ce fut le cas en 1967. En outre, les entreprises ont eu recours à un volume d'emprunt plus élevé.

Compte de capital de la balance canadienne des paiements

Par contraste avec la dislocation qui a marqué le premier trimestre de 1968 et avec les rajustements ultérieurs qui se sont produits pendant une bonne partie du second trimestre, les mouvements de capitaux entre le Canada et le reste du monde au cours des derniers mois de 1968 ont suivi une courbe plus conforme à celle des années récentes. Dans la majorité des secteurs au compte capital, l'activité était intense, ce qui a abouti à des mouvements nets sans précédent de certaines catégories de capitaux pour l'ensemble de l'année.

Il y a lieu de noter que, malgré les apparences, la majeure partie de cette activité au cours du second semestre de l'année n'a été ni déclenchée ni interrompue dans une mesure importante par la grave crise monétaire d'ampleur internationale de novembre qui mettait surtout en cause le mark allemand, le franc français et la livre sterling. Tout comme durant les crises du change, semblables mais un peu moins graves, de mai et d'août, le dollar des États-Unis et le dollar canadien n'ont guère été touchés par le bouleversement monétaire en Europe; en outre, la participation croissante des emprunteurs nord-américains aux marchés de capitaux d'Europe n'a pas été sérieusement entravée. De plus, les flux par les canaux d'échange, imputables à l'évolution des soldes bancaires en 1968, n'ont pas été particulièrement importants, selon les normes des dernières années. D'importants mouvements nets et des fluctuations marquées d'un trimestre à l'autre ont caractérisé certaines années, notamment 1962, 1964 et 1967, et on aurait pu s'attendre à ce qu'ils accompagnent aussi les crises monétaires de 1968 au Canada et à l'étranger. Cependant, les sorties de fonds bancaires, bien que persistantes, sont demeurées assez modestes pendant la majeure partie de l'année et on a noté un faible apport net pendant le second trimestre, alors que les dépôts «swap» commençaient à s'amenuiser.

Il est également évident, toutefois, que les mouvements de capitaux à court terme de nature différente ont été considérables en 1968. La sortie nette au compte des soldes bancaires et capitaux à court terme similaires pour l'année tout entière a atteint un montant global de 373 millions de dollars; de surcroît, certaines autres transactions à court terme se sont soldées par une sortie nette de 637 millions de dollars, ce qui totalisait au-delà d'un milliard de dollars. Les rachats nets de papier commercial canadien à court terme, surtout celui des compagnies de financement, ont constitué une tranche plus importante de cette sortie (127 millions) comparativement à certaines années antérieures. Mais ils ont été contrebalancés par des augmentations des avoirs en dollars canadiens détenus par des étrangers, y compris les institutions internationales. Donc, dans l'ensemble, la sortie de capitaux à court terme, autre qu'au compte bancaire, s'explique davantage par les variations au poste «autres transactions».

Ce poste résiduel, qui représente toutes les transactions non identifiées, a été longuement discuté dans les derniers documents budgétaires. Loin d'expliquer l'apparition assez soudaine d'importants soldes débiteurs au cours de 1967 et 1968, un solde positif considérable au cours du quatrième trimestre de 1968 semble suggérer un certain mouvement saisonnier à ce poste. Ce caractère saisonnier a été momentanément troublé par la faiblesse de la position du dollar canadien vers la fin de 1967.

Il semblerait que de nouveaux problèmes d'ajustement plutôt que de couverture proprement dite ont surgi ces dernières années, reliés particulièrement aux «avances et retards» dans un sens large, ces problèmes affectant différentes transactions aux comptes courant et de capital; cette évolution ne provient pas nécessairement ou même normalement de certaines pressions sur des monnaies particulières. Étant donné l'ampleur et la complexité énormément accrues des

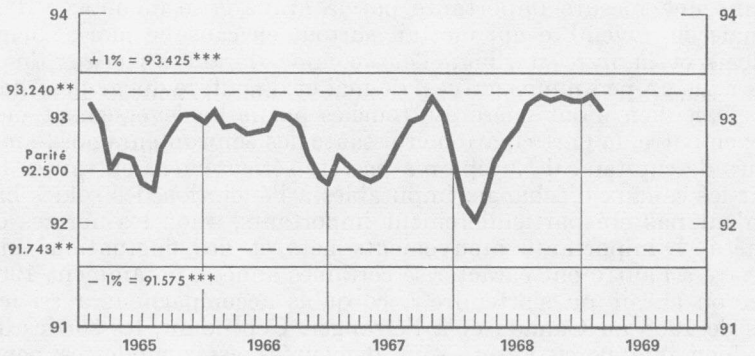
opérations commerciales internationales dans les années 60 (et surtout des transactions à l'intérieur des sociétés par les canaux d'échange), il y a peut-être lieu simplement de s'étonner que ces problèmes d'ordre statistique ne se soient pas posés plus tôt et ne soient pas plus répandus.

GRAPHIQUE 22

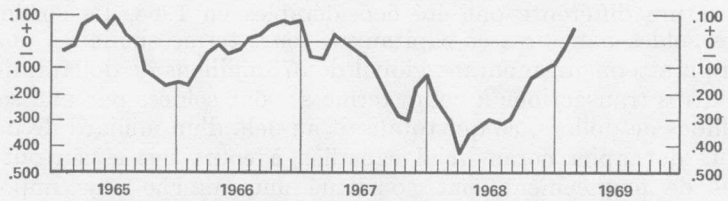
PARITÉ DU DOLLAR CANADIEN AVEC LE DOLLAR AMÉRICAIN*

MOYENNE DES COURS DU MIDI

(Cents É.-U. par unité)



TERME À 90 JOURS (PRIME OU ESCOMPTE)



*Inverser les données pour le dollar américain au Canada

**Limites entre lesquelles le "Fonds des changes" maintient inconditionnellement le dollar canadien sur le marché des changes

***Limites absolues de la parité

Les «avances et retards» de différente nature ont été clairement décelés au moment de la crise canadienne des changes survenue au cours des premiers mois de 1968. Le fait que ces situations se soient produites dans le domaine relativement inédit des mouvements d'investissements directs à long terme dans les deux directions dénote peut-être dans une certaine mesure la plus grande flexibilité de ces flux comparativement à la plupart des autres pays, et ceci à la suite de liens inter-sociétés plus étroits. Ce fait représente probablement aussi la conséquence retardée d'une confiance affaiblie au cours des dernières semaines de 1967. La plupart, sinon tous les placements directs au Canada, placements qui avaient été interrompus au cours du premier trimestre, ont augmenté par la suite et le total de 585 millions de dollars pour l'année ne s'écartait pas tellement du chiffre relativement élevé de 1967. Les investissements directs par des Canadiens à l'étranger ont sensiblement augmenté, passant des niveaux exceptionnellement bas de 1966 et de 1967 à 170 millions de dollars. Le total de 85 millions de dollars enregistré au cours du premier semestre laissait sans doute

prévoir quelque peu la situation, car il y eut une nette réduction des investissements durant le deuxième trimestre; mais le quatrième trimestre a été particulièrement marqué par de nouveaux investissements considérables à l'étranger.

Dans le secteur des emprunts canadiens à l'étranger, par l'entremise d'émissions de valeurs à long terme dont il est question ci-dessus, l'anticipation semble être devenue chose commune. Depuis le milieu de l'année 1967, le report de titres canadiens mis sur le marché des États-Unis, mais non livrés à la fin du trimestre, n'a jamais été moins que 350 millions de dollars et a égalé ou dépassé, dans la plupart des cas, la valeur totale des titres effectivement livrés durant le trimestre. Le report s'est maintenu de façon relativement constante entre 350 et 440 millions de dollars jusqu'au quatrième trimestre de 1968; une émission considérable de titres reliée à l'aménagement hydro-électrique des chutes Churchill, dont la livraison devait se faire beaucoup plus tard, a alors porté les offres au total sans précédent de 857 millions de dollars, ce qui a donné à la fin de l'année un report remarquable de 923 millions de dollars.

Pour la première fois depuis longtemps, les échanges nets avec des non-résidents, dans le domaine des valeurs canadiennes en circulation, ont abouti à un afflux net modéré de fonds, les ventes nettes d'actions ordinaires et d'actions privilégiées ayant dépassé de 42 millions de dollars les rachats nets de titres et d'obligations. Ce résultat a été néanmoins minimisé par la sortie de fonds pour l'acquisition de valeurs étrangères, surtout de titres américains. Cette sortie de fonds, qui a dépassé 400 millions de dollars durant chacune des trois années précédentes, a atteint l'an dernier 464 millions de dollars.

Des recettes de 88 millions de dollars, en vertu du traité du fleuve Columbia, représentaient un paiement de la part des États-Unis, équivalant aux 56 millions de dollars en fonds canadiens pour les avantages retirés de la lutte contre les inondations, dernier paiement élevé de ce genre, en plus de l'encaissement annuel régulier d'une obligation à moyen terme du Trésor des États-Unis, au montant de 32 millions (en dollars canadiens).

Malgré la prolongation du niveau élevé des emprunts canadiens aux États-Unis, l'entrée nette de capitaux à long terme sous différentes formes en provenance de ce pays a fléchi d'environ 1,250 millions de dollars en 1967 à un peu plus d'un milliard de dollars en 1968. A ce niveau, ce montant a été virtuellement égal au déficit au compte courant avec les États-Unis; ce déficit a diminué d'environ 400 millions de dollars, alors que la réduction considérable du surplus canadien au compte de voyages, après l'année du Centenaire, a été plus que compensée par un léger surplus au compte commercial. Le déficit avec les États-Unis au compte courant et au compte de capital à long terme diminua donc de 264 à seulement 5 millions de dollars, mais la sortie nette considérable de capitaux à court terme vers les États-Unis a annulé cette baisse. Le solde net des transactions avec les pays tiers a augmenté considérablement en 1968, de telle sorte qu'il était en mesure de couvrir le déficit global de près de 1.1 milliard de dollars avec les États-Unis et d'élever le niveau des réserves canadiennes.

Les réserves

L'entrée nette de capitaux au montant de 534 millions de dollars en 1968, y compris les emprunts à long terme à l'étranger de 268 millions de dollars par le gouvernement du Canada, avait largement dépassé le déficit net au compte courant de 181 millions de dollars. La position monétaire officielle s'est améliorée au cours de l'année de 353 millions de dollars, les pertes considérables du premier trimestre ayant été amplement compensées. Un montant de 742 millions de dollars, à titre d'aide internationale, a été reçu au cours du premier trimestre et les pertes en or et en devises se sont établies de ce fait à 23 millions (en dollars

canadiens équivalents). Cette partie du prélèvement sur le Fonds monétaire international, qui représentait la tranche en or du Canada, a été reconstituée au cours du deuxième et du troisième trimestres et un compte créditeur net de 21.2 millions de dollars américains était de nouveau établi vers la fin de 1968 (contre 248.4 millions de dollars des États-Unis à la fin de 1967, antérieurement à la crise). Les possibilités d'échange avec le Système fédéral de réserve, grâce auquel on avait retiré jusqu'à 250 millions de dollars américains, ont été entièrement rétablies vers la fin du troisième trimestre, compte tenu de prélèvements effectués à cette fin sur les réserves officielles au cours de ce trimestre. Les augmentations importantes des avoirs en devises étrangères au cours du deuxième et du quatrième trimestres, qui ont été à l'origine de l'accroissement net de 604 millions de dollars canadiens pour l'année tout entière, résultaient de la fermeté du compte courant et de l'importance de l'afflux de capitaux à long terme, y compris les emprunts du gouvernement fédéral à l'étranger au cours du deuxième trimestre.

	Décembre 1967	Mars 1968	Juin 1968	Décembre 1968	Avril 1969
	(En millions de dollars américains à la fin du mois)				
Avoirs officiels en or et en dollars américains	2,267.8	2,244.0	2,574.0	2,826.8	2,782.3
Solde créditeur (+) ou débiteur (−) au FMI	+248.4	−185.0	− 64.0	+ 21.2	+ 46.2
Échanges en cours avec le Système fédéral de réserve	—	−250.0	−125.0	—	—
Total net	2,516.2	1,809.0	2,385.0	2,848.0	2,828.5

Les lettres échangées le 17 décembre entre le ministre des Finances et M. Henry Fowler, alors secrétaire au Trésor des États-Unis, réaffirmaient et précisaient les ententes entre les deux pays concernant la balance des paiements. D'après ces ententes, l'aide que les transactions internationales du Canada apportent au maintien du dollar américain est reconnue par l'exemption accordée au Canada de certaines mesures américaines concernant la balance des paiements, y compris surtout la taxe d'égalisation sur l'intérêt en ce qui concerne les nouvelles émissions et les restrictions sur les investissements directs. Ces ententes ont été également renforcées par les promesses du Canada d'interdire que des transactions allant à l'encontre des programmes américains aient lieu au Canada et par la politique de placement des réserves canadiennes. Au cours du dernier échange de lettres, on a convenu que la nouvelle promesse du Canada de ne pas augmenter ses réserves au moyen d'emprunts non nécessaires aux États-Unis n'exige pas que le niveau de ces réserves se limite à un montant particulier.

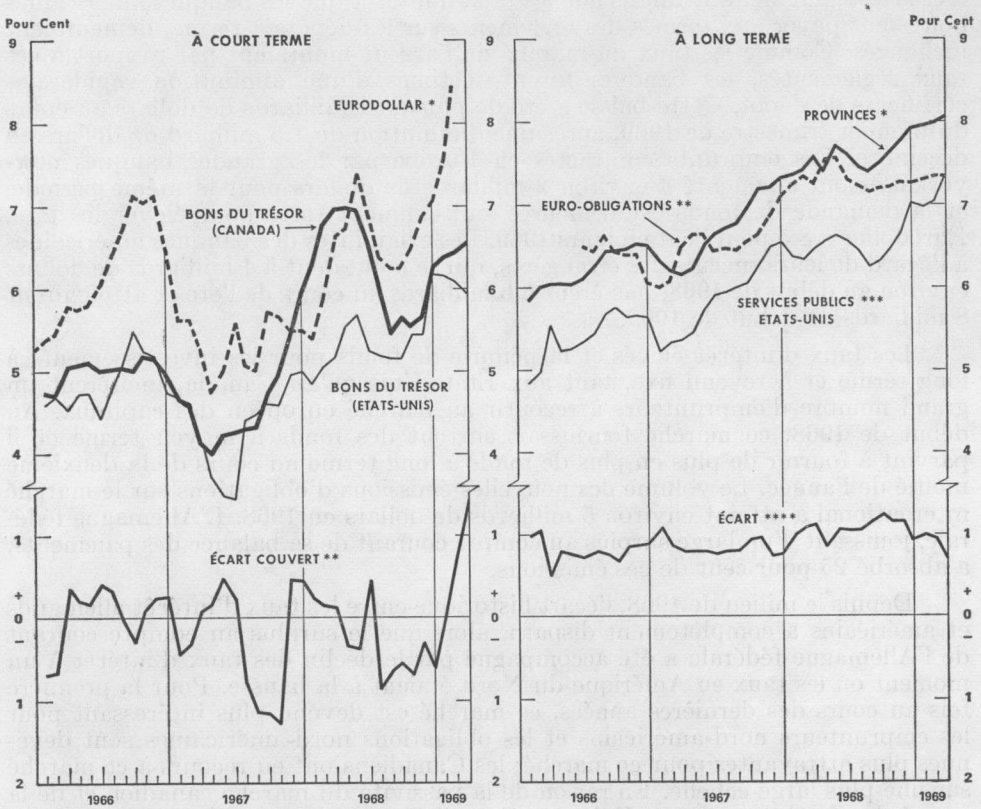
ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS INTÉRIEURS

Les développements financiers aux États-Unis au cours de l'année 1968 ont eu une influence significative sur les marchés financiers au Canada et en Europe. Le dollar américain était parmi les monnaies soumises à des pressions au cours du premier trimestre de 1968. Les taux d'intérêt à court terme sont montés en flèche au cours de février et mars et le taux d'escompte des États-Unis a été porté à 5 pour cent en mars et à 5.5 pour cent à la mi-avril. Les prêts et placements des banques, qui avaient augmenté à raison d'un taux annuel d'environ 7 pour cent au cours du premier trimestre, n'accusaient qu'une croissance d'environ 3 pour cent au cours du deuxième trimestre. Face à l'incertitude des marchés et à de graves pressions inflationnistes, les institutions financières des États-Unis se mirent à accroître leurs liquidités et les fonds d'investissements à plus long terme devinrent de plus en plus difficiles à obtenir.

GRAPHIQUE 23

COMPARAISONS DE TAUX D'INTÉRÊT INTERNATIONAUX

(MENSUEL)



*Taux de l'eurodollar à trois mois, d'après Salomon Brothers and Hutzler.

**Écart couvert entre les bons du Trésor du Canada et ceux des Etats-Unis.

*Moyenne du rendement des 10 obligations provinciales retenues par la maison McLeod, Young, Weir and Co., Ltd., pour la série qu'elle publie mensuellement.

**Source: O.C.D.E. et l'indice des euro-obligations du "Weekly Bond Buyer."

***Rendement moyen des obligations des services publics, d'après Moody's Investors Service Inc.

****Écart entre le rendement moyen des obligations à long terme des gouvernements provinciaux au Canada et des services publics aux Etats-Unis.

Toutefois, le climat changea en juin lorsque le Congrès adopta l'augmentation de 10 pour cent de l'impôt sur le revenu et approuva les réductions apportées aux dépenses budgétaires. On espérait alors un certain apaisement de l'économie au cours de la deuxième moitié de 1968 et une diminution des pressions inflationnistes. Le 15 août, le taux d'escompte fut réduit de $\frac{1}{4}$ de point pour se situer à $5\frac{1}{4}$ pour cent, reflétant ainsi un certain assouplissement des taux d'intérêt en général. Ce relâchement s'étendit également au Canada et se traduisit par quatre réductions successives du taux d'escompte de la Banque du Canada, lequel passa de 7.5 pour cent en mars à 6 pour cent le 3 septembre 1968.

Au cours de la seconde partie de l'année, il devint évident que l'économie américaine ne répondait pas aussi rapidement qu'on s'y attendait aux mesures fiscales et que les pressions inflationnistes persistaient. Les taux d'intérêt recommencèrent à monter. Le Système fédéral de réserve, en face d'une demande persistante de fonds, a augmenté le taux d'escompte à $5\frac{1}{2}$ pour cent en décembre.

La pression sur les banques américaines se traduisit par une augmentation rapide de leurs emprunts auprès du Système fédéral de réserve et par leur recours accru au marché de l'Eurodollar. Cette pression sur les banques américaines s'est particulièrement fait sentir vers la fin de l'année, alors que le taux d'escompte augmentait tandis que les taux d'intérêt que les banques américaines pouvaient payer aux termes des règlements sur les dépôts à terme, demeuraient inchangés. Comme les taux du marché de l'argent montaient par rapport à ces taux réglementés, les banques furent victimes d'une diminution rapide des certificats de dépôt. Cette baisse a été de plus de 4 milliards de dollars au cours du premier trimestre de 1969, après une diminution de 1.5 milliard de dollars en décembre. Les emprunts contractés en Europe par les grandes banques new-yorkaises ont augmenté d'environ 2 milliards de dollars pour la même période, et la demande de fonds est demeurée suffisamment forte pour élever les taux Eurodollar à 8.5 pour cent en mars 1969. Les exigibilités des banques américaines à l'égard de leurs succursales étrangères, qui se montaient à 4 milliards de dollars environ au début de 1968, passèrent à 6 milliards au cours de l'été et atteignirent 8 milliards au début de 1969.

Les taux d'intérêt élevés et la pénurie de fonds pour les investissements à long terme et à revenu fixe, tant aux États-Unis qu'au Canada, incitèrent un grand nombre d'emprunteurs à recourir au marché européen des capitaux. Au début de 1968, ce marché fournissait surtout des fonds à moyen terme et il parvint à fournir de plus en plus de fonds à long terme au cours de la deuxième moitié de l'année. Le volume des nouvelles émissions d'obligations sur le marché international a atteint environ 5 milliards de dollars en 1968. L'Allemagne fédérale, jouissant d'un large surplus au compte courant de sa balance des paiements, a absorbé 25 pour cent de ces émissions.

Depuis le milieu de 1968, l'écart historique entre les taux d'intérêt allemands et américains a complètement disparu, alors que le surplus au compte courant de l'Allemagne fédérale a été accompagné par le déclin des taux d'intérêt à un moment où les taux en Amérique du Nord étaient à la hausse. Pour la première fois au cours des dernières années, ce marché est devenu plus intéressant pour les emprunteurs nord-américains et les obligations nord-américaines sont devenues plus attrayantes pour ce marché; les Canadiens ont eu recours à ce marché sur une plus large échelle. En raison de la passivité du marché canadien et de la rareté des fonds aux États-Unis, les Canadiens se sont tournés vers le marché des euro-obligations, où ils pouvaient obtenir des fonds à moyen et à long terme à des taux plus avantageux que ceux pratiqués en Amérique du Nord. Au total, les Canadiens ont obtenu environ 540 millions de dollars sur ce marché en 1968. Plus de la moitié de ces emprunts ont été contractés par les gouvernements provinciaux et leurs organismes. Il y eut également une modeste augmentation des nouvelles émissions nettes écoulées aux États-Unis.

Le financement du marché des obligations

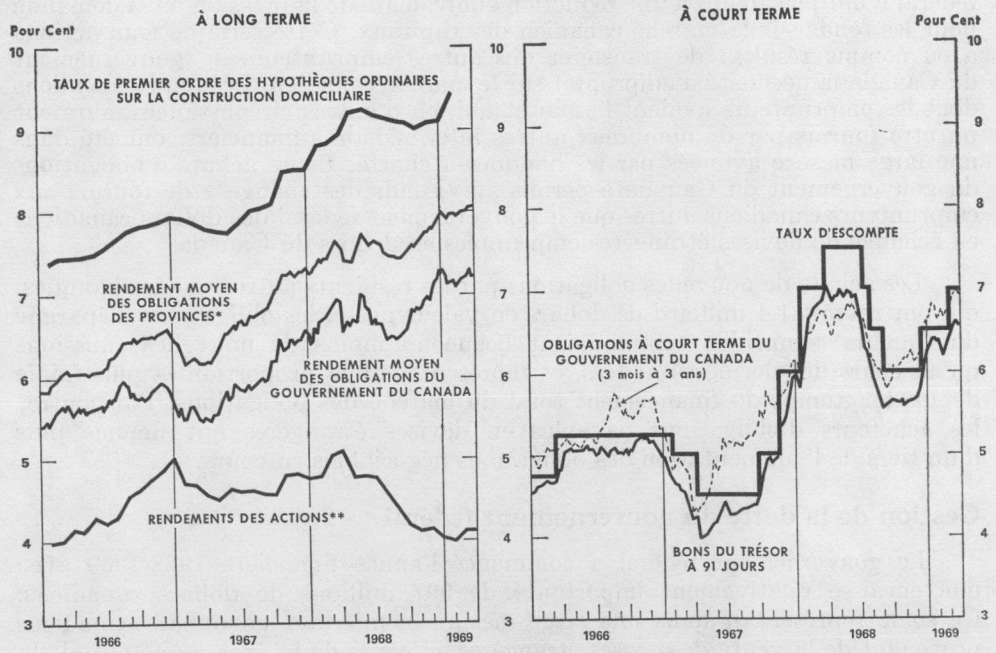
La prolongation de la forte demande de capitaux par les Canadiens en 1968 a contribué à maintenir à un niveau très élevé le taux d'intérêt pendant la plus grande partie de l'année. En 1968, le montant total net des nouvelles émissions d'obligations au Canada et à l'étranger, effectuées à tous les niveaux de gouvernement et par les sociétés, a atteint plus de 3.9 milliards de dollars, soit environ 5 pour cent de plus que le niveau relativement élevé de 1967. Le montant net des nouvelles émissions d'obligations négociables émises au Canada a été d'environ 500 millions de dollars inférieur à celui de l'année précédente. Quant aux ventes nettes d'obligations d'épargne du Canada, elles ont diminué de 200 millions de dollars. Ceci a reflété la réticence croissante des Canadiens à investir à long terme dans les valeurs à revenu fixe. Par ailleurs, les nouveaux emprunts obtenus grâce à des émissions d'obligations sur les marchés extérieurs payables en devises étrangères ont plus que doublé, s'élevant environ à 1.6 milliard de dollars. On peut trouver au tableau de référence 69 les détails des

modifications qui ont affecté les obligations négociables et les obligations d'épargne du Canada en circulation au cours des années allant de 1964 à 1968 inclusivement.

En 1968, la valeur en dollars canadiens des obligations négociables du gouvernement du Canada en circulation a augmenté de 1.2 milliard de dollars, contre une augmentation de 800 millions de dollars l'année précédente. Au cours de la même période, les obligations d'épargne du gouvernement du Canada en circulation n'ont augmenté en valeur que de 38 millions de dollars, contre 230 millions en 1967. Quoique les ventes brutes des émissions de 1968 aient atteint 3.2 milliards, le montant net des nouvelles émissions d'obligations provinciales et municipales sur le marché intérieur a atteint 723 millions de dollars, soit beaucoup moins qu'en 1967, où le montant était de 1.2 milliard de dollars. Les nouvelles émissions d'obligations des sociétés sur le marché canadien, qui ont atteint le chiffre de 390 millions de dollars, sont demeurées en deçà de la moitié du niveau de l'année précédente. Pour la première fois, les provinces et les municipalités ont emprunté plus à l'étranger qu'au Canada. La dette en cours envers l'étranger des provinces et des municipalités s'est accrue de 927 millions de dollars en 1968, soit 16 pour cent de plus que le niveau très élevé atteint en 1967. Les émissions des sociétés en devises étrangères ont représenté près du triple du niveau de 1967 mais beaucoup moins que celui de 1966.

GRAPHIQUE 24

TAUX D'INTÉRÊT CHOISIS, CANADA



*Moyenne hebdomadaire du rendement des 10 obligations provinciales retenues par la maison McLeod, Young, Weir and Co., Ltd. pour la série qu'elle publie mensuellement.

**Rendement moyen de 114 actions, d'après Moss, Lawson and Co., Ltd.

Les changements survenus entre le premier et le second semestre de 1968 dans le flux des fonds sur le marché des obligations ont été très marqués. La valeur nette des nouvelles émissions négociables en dollars canadiens était

d'environ 570 millions de dollars plus élevée au second semestre de 1968 qu'au premier. Compte tenu de l'écart de près de 1.1 milliard entre les deux semestres dans l'émission d'obligations d'épargne du Canada, écart beaucoup plus grand que le changement saisonnier normal, l'émission d'obligations (y compris les nouvelles séries d'obligations d'épargne du Canada) sur le marché intérieur a atteint environ 2 milliards de dollars au second semestre.

Les banques à charte ont de nouveau été les principaux bailleurs de fonds au cours de l'année, puisqu'elles ont acheté pour environ 1.1 milliard des nouvelles obligations offertes, soit une augmentation de 25 pour cent comparativement au niveau relativement élevé de 1967. De ce montant 936 millions de dollars ont été versés pour l'achat d'obligations du gouvernement du Canada (dont 400 millions de dollars représentaient les bons du Trésor), contre 744 millions en 1967. Au cours de l'année, la Banque du Canada a acheté pour 136 millions de dollars de nouvelles obligations. Une proportion élevée des besoins financiers internes du gouvernement fédéral pendant cette période, qui a été, tel que mentionné précédemment, fournie par les banques à charte, a été suscitée par les achats de devises étrangères par l'entremise du «Fonds des changes». De nombreux emprunteurs canadiens trouvèrent plus avantageux, au cours de cette période, de recourir aux marchés financiers extérieurs plutôt qu'aux marchés intérieurs. L'afflux net de capitaux, dont ces emprunts faisaient partie, a dépassé le déficit au compte courant. Le surplus de devises étrangères a été acquis et conservé par le «Fonds des changes». Afin d'acheter ces devises, le ministre des Finances a avancé des dollars canadiens au «Fonds», accroissant de ce fait les besoins financiers du gouvernement du Canada. Dans ces circonstances, les emprunts en dehors du Canada par des institutions autres que le gouvernement fédéral n'ont pas abouti à une réduction équivalente de la pression de la demande pour les fonds sur le marché canadien des capitaux. Cette série de transactions a eu comme résultat de transférer des autres emprunteurs au gouvernement du Canada la nécessité d'emprunter sur le marché canadien. Les fonds canadiens dont les emprunteurs avaient besoin et qui, en d'autres circonstances, auraient pu être fournis par de nombreux autres intermédiaires financiers, ont été dans une large mesure avancés par les banques à charte. Leurs achats d'obligations du gouvernement du Canada a permis au «Fonds des changes» de fournir aux emprunteurs canadiens autres que le gouvernement fédéral des dollars canadiens en échange de devises étrangères empruntées en dehors du Canada.

Les achats de nouvelles obligations par les résidents autres que les banques, qui ont atteint 1.4 milliard de dollars en valeur nette, les obligations d'épargne du Canada comprises, comprenaient beaucoup moins de nouvelles émissions qu'au cours des dernières années, et représentaient la proportion la plus faible depuis longtemps du financement total du marché des obligations. Par contre, les acheteurs d'obligations payables en devises étrangères ont financé plus d'un tiers de l'augmentation des obligations négociables en cours.

Gestion de la dette du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral a commencé l'année financière 1968-1969 avec une encaisse relativement importante de 997 millions de dollars canadiens. Ce solde représentait dans une large mesure le montant en dollars canadiens provenant de la vente de devises étrangères au cours de la crise monétaire de la fin de l'année financière précédente, et il a fourni au gouvernement une certaine flexibilité quant à l'ajustement du marché financier pendant les premiers mois de 1968. La nouvelle solidité ainsi donnée au dollar canadien et le rétablissement des réserves de devises étrangères qui est survenu de la mi-mars à la fin août ont exigé de vastes mises de fonds en dollars canadiens pour le rachat sur une grande échelle de devises étrangères. Au cours de l'année 1967-1968, les trans-

actions ont rapporté des recettes liquides au montant net de 812 millions de dollars, alors qu'en 1968-1969, elles ont entraîné des déboursés estimés à 1,048 millions.

TABLEAU 8

BESOINS FINANCIERS ET LEURS SOURCES D'APPROVISIONNEMENT
GOUVERNEMENT DU CANADA
(année financière)

	1967–1968	1968–1969*
	(en millions de dollars)	
Besoins financiers		
Budgétaires	795	566
Non budgétaires (à l'exclusion de toutes les transactions en devises étrangères)	606	325
Total partiel	1,401	861
Transactions en devises étrangères		
Besoins de caisse (+) ou recettes (−)	−812	1,048
Total global des besoins	589	1,939
Sources d'approvisionnement		
Obligations négociables[1]		
Nouvelles émissions	2,235	2,344
Retraits	1,885	1,341
Net	350	1,003
(y compris celles payables en devises étrangères)	(−205)	(282)
Bons du Trésor	170	360
Obligations d'épargne du Canada	80	72
Non négociables et autres[2]	190	88
Total	790	1,523
Variations des soldes en caisse du Receveur général	201	−416

*Provisoires.

[1]Chemins de fer nationaux inclus au poste non budgétaire.

[2]Comprend les obligations de la caisse d'assurance-chômage et du régime de pensions du Canada, le compte des placements en valeurs et les titres détenus aux fins du remboursement de la dette non échue.

Les autres facteurs importants qui ont affecté l'ampleur et le réglage des opérations de gestion de la dette au cours de l'année financière ont été notamment le rachat important d'obligations d'épargne du Canada jusqu'en octobre, et les besoins budgétaires accrus qui se sont manifestés après juin 1968.

Le gouvernement fédéral, ainsi que d'autres emprunteurs canadiens, ont dû faire face à des investisseurs hésitant à acquérir des obligations à long terme. Pour cette raison, il a fallu prendre des mesures pour que les nouvelles obligations soient d'un rendement élevé et à courte échéance afin d'attirer les acheteurs; il en est résulté un accroissement des frais du service de la dette et un raccourcissement de l'échéance moyenne de la dette obligataire. Les crédits prévus au budget pour acquitter les frais de la dette pour l'année financière 1967-1968 s'élevaient à 1.3 milliard de dollars; en 1968-1969, ils se chiffraient à 1 milliard et demi de dollars. Au mois de janvier 1969, l'échéance moyenne des titres directs et garantis de l'État en circulation a été écourtée de huit mois, à partir du début de 1968, et n'était plus que de six ans et trois mois. Les paragraphes suivants exposent dans ses grandes lignes la politique de la gestion de la dette du gouvernement pour l'année financière 1968-1969.

Le premier remboursement de l'année financière antérieure, annoncé à la mi-mars pour être effectué le 1er avril, est survenu immédiatement après le point culminant de la crise des changes, alors que les taux d'intérêt étaient très élevés et que le taux d'escompte était de 7½ pour cent. Cette émission comprenait des obligations d'une valeur de 275 millions de dollars à échéances de 1 et 5 ans, cette dernière offrant le premier coupon de 7 pour cent sur une obligation du gouvernement fédéral dont le rendement était fixé à 7.3 pour cent. Aucune nouvelle somme ne fut perçue mais des obligations d'une valeur de 100 millions de dollars ont été remboursées avant leur échéance, survenant plus tard en 1968. Le 15 mai, des obligations des Chemins de fer nationaux d'une valeur de 56 millions de dollars arrivant à échéance ont été rachetées par le gouvernement.

Afin d'aider au renflouement des réserves de devises étrangères sans abaisser les encaisses en espèces du Canada, le gouvernement a effectué en mai, sur le marché des euro-obligations, un emprunt en marks allemands équivalant à 68 millions de dollars, et a placé un emprunt en lires italiennes équivalant à 108 millions de dollars auprès du Bureau des changes d'Italie. En juin, un emprunt d'une valeur équivalant à 108 millions de dollars, sujet à des contrats de livraison différés, a été lancé aux États-Unis.

Étant donné la persistance de taux d'intérêt élevés qui offraient aux détenteurs d'obligations d'épargne du Canada différentes possibilités de placement relativement attrayantes, des rachats nets exceptionnellement élevés ont été effectués au cours de la première moitié de l'année. S'ajoutant aux rachats de devises étrangères effectués après la mi-mars et au fait que des obligations d'épargne du Canada de la série de 1959, d'une valeur de 700 millions de dollars, devaient arriver à échéance en novembre 1968, ces rachats ont posé des problèmes particuliers concernant la gestion de la dette. La série spéciale de remplacement des obligations d'épargne du Canada offerte en mai visait à rembourser à l'avance la série de 1959. La nouvelle série a d'abord été offerte aux détenteurs de la série de 1959 en échange des obligations venant à échéance et, par la suite, elle a aussi été offerte contre un montant en espèces pour une période limitée. L'émission a eu beaucoup de succès et, lorsqu'elle prit fin, le 23 mai, les ventes avaient atteint 850 millions de dollars, dont 538 millions représentaient une conversion de la série de 1959. Les nouvelles obligations offraient un intérêt composé permettant à l'investisseur de doubler son capital en dix ans et cinq mois, et elles portaient un intérêt annuel moyen de 6.88 pour cent si elles étaient conservées jusqu'à échéance.

Le marché canadien des obligations s'est beaucoup amélioré durant l'été tant sous le rapport des prix que sous celui de l'activité, tout comme aux États-Unis. En raison du besoin continu de fonds et de la nécessité de rembourser des obligations d'épargne du Canada, le gouvernement a pu obtenir 105 millions de dollars en nouveaux fonds, grâce à une conversion effectuée le 15 juin, 150 millions de dollars grâce à une émission spéciale de bons du Trésor de 364 jours émis le 28 juin, et 300 millions de dollars grâce à une offre en espèces faite le 1er août. L'émission du mois d'août a stimulé considérablement l'intérêt à l'égard du marché et, en plus des nouveaux fonds obtenus, le gouvernement a remboursé à l'avance 100 millions de dollars en obligations qui devaient arriver à échéance plus tard au cours de l'année.

Les restrictions de crédit qui ont été maintenues pendant la période de reprise qui a suivi la crise du change ont été légèrement relâchées pendant l'été. Les avoirs des banques à charte en obligations du gouvernement, qui n'avaient pas beaucoup fluctué pendant le premier semestre, ont monté considérablement pendant le second semestre de 1968, ce qui a rendu possible le succès des émissions du gouvernement sur le marché financier de juin à la fin de 1968, à un moment où les réserves de devises étrangères étaient en voie de reconstitution. Le remboursement du 1er octobre a permis d'obtenir 275 millions de dollars

additionnels et pour la première fois depuis le 1er avril 1967, on offrait une obligation à long terme.

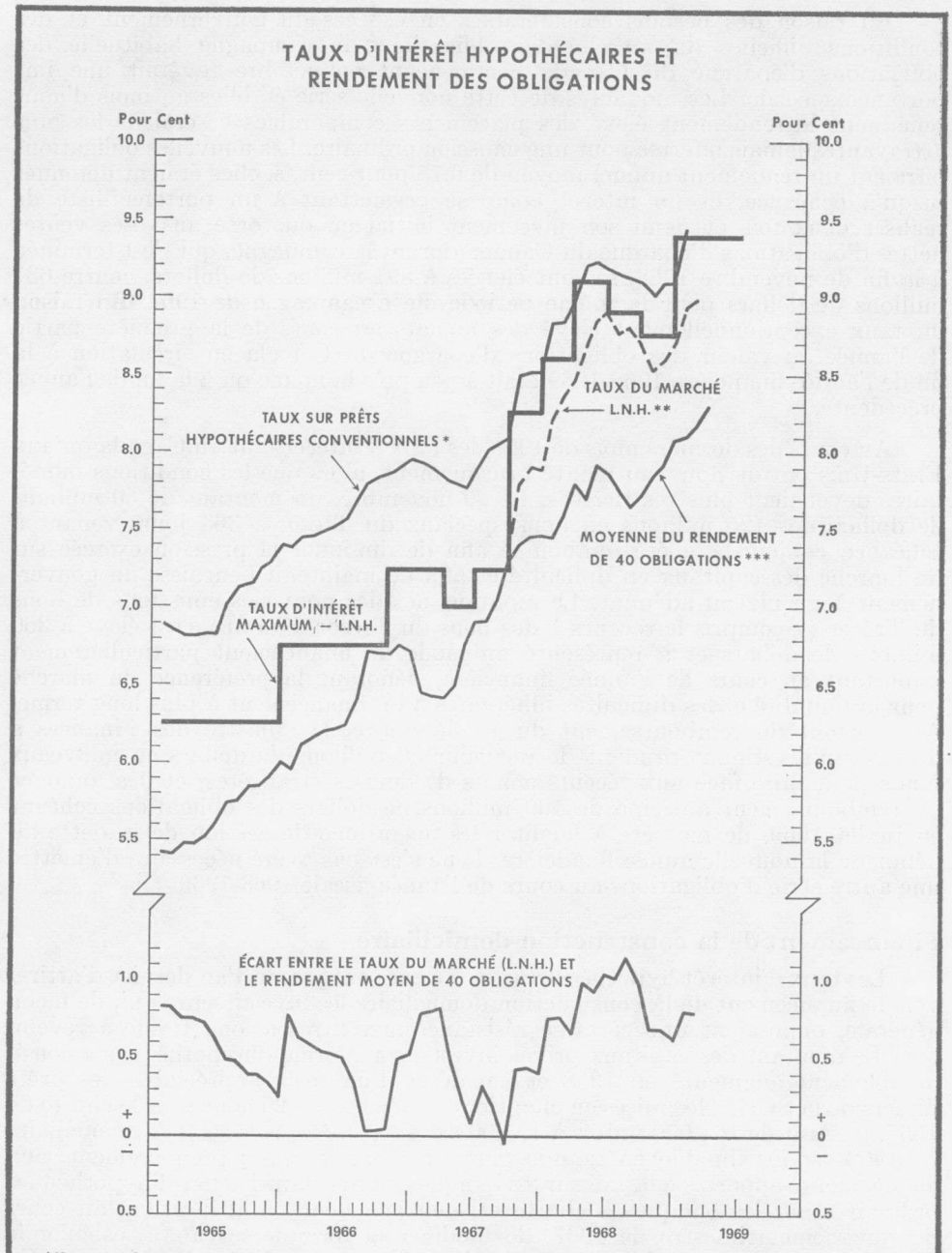
En raison des besoins considérables en espèces du gouvernement et des conditions difficiles du marché des obligations, la campagne habituelle des obligations d'épargne du Canada commençant en octobre revêtait une importance spéciale. Les modalités de cette nouvelle série établies au mois d'août reflétaient le rendement élevé des placements comparables et étaient les plus attrayantes jamais offertes pour une émission ordinaire. Les nouvelles obligations offraient un rendement annuel moyen de 6.75 pour cent, si elles étaient détenues jusqu'à échéance, et un intérêt composé permettant à un portefeuilliste de réaliser deux fois et demi son placement initial en quatorze ans. Les ventes nettes d'obligations d'épargne du Canada durant la campagne, qui s'est terminée à la fin de novembre 1968, se sont élevées à 891 millions de dollars, contre 637 millions de dollars pour la même période de la campagne de 1967. En raison du taux exceptionnellement élevé des rachats au cours de la première partie de l'année, la valeur des obligations d'épargne du Canada en circulation à la fin de l'année financière 1968-1969 était à peu près la même qu'à la fin de l'année précédente.

Au cours des derniers mois de 1968, les taux d'intérêt tant au Canada qu'aux États-Unis ont de nouveau monté brusquement, alors que les conditions monétaires devenaient plus restrictives. Le 29 novembre, un montant de 50 millions de dollars des 125 millions en bons spéciaux du Trésor à 364 jours venant à échéance ce jour-là a été remboursé afin de diminuer la pression exercée sur un marché des capitaux en difficulté et afin de maintenir l'encaisse du gouvernement à un niveau adéquat. Le montant net des nouvelles émissions de bons du Trésor (y compris le recours à des bons du Trésor d'un an) s'est élevé à 360 millions de dollars et a représenté un mode de financement particulièrement important au cours de l'année financière, dénotant la préférence du marché pour la liquidité et les difficultés inhérentes à un financement à plus long terme. Au moment du remboursement du 15 décembre, le ministre des Finances a déclaré qu'il estimait prudent de recueillir 50 millions de dollars en nouveaux fonds pour faire face aux récents achats de devises étrangères, et il a annoncé un remboursement anticipé de 100 millions de dollars des obligations échéant en juillet 1969, de manière à faciliter les opérations de gestion de la dette au début de la nouvelle année financière. Il ne s'est pas avéré nécessaire d'émettre une autre série d'obligations au cours de l'année fiscale 1968-1969.

Financement de la construction domiciliaire

Les taux d'intérêt hypothécaires assez élevés ont permis l'an dernier d'attirer vers le financement de la construction domiciliaire les investisseurs qui, de façon générale, opposaient une certaine résistance aux titres à long terme à revenu fixe. Le montant des capitaux privés investis sous forme d'hypothèques a considérablement augmenté en 1968 et, en dépit d'un recul appréciable des prêts directs de la SCHL, les mises en chantier ont dépassé de 20 pour cent le chiffre de 1967, passant de 164,000 unités à 197,000. La reprise dans le secteur domiciliaire en 1968 est attribuable en grande partie à deux facteurs: premièrement, aux changements apportés à la Loi sur les banques, permettant l'achat d'hypothèques ordinaires par les banques à charte et, deuxièmement, à la décision, au cours du quatrième trimestre de 1967, de modifier la formule servant à calculer le plafond des prêts assurés aux termes de la Loi nationale sur l'habitation. En septembre 1967, le gouvernement a décidé de fixer le taux maximum des prêts assurés par la Loi nationale sur l'habitation à 2.25 pour cent au-dessus du rendement moyen des obligations à long terme du gouvernement du Canada calculé à $\frac{1}{8}$ de 1 pour cent près, soit le rendement le plus élevé permis aux termes de la Loi nationale sur l'habitation. (Depuis novembre 1966, une marge de 1.25 pour cent, calculée à $\frac{1}{4}$ pour cent près, a été utilisée). Cette nouvelle souplesse des

GRAPHIQUE 25



*Moyenne des taux de premier ordre sur les prêts hypothécaires conventionnels.

**Moyenne des taux d'intérêt L.N.H. sur les prêts consentis par les prêteurs agréés. Jusqu'au mois de septembre 1967 inclusivement, ce taux a été généralement le même que le taux d'intérêt maximal des prêts assurés L.N.H.

***Moyenne arithmétique du rendement de quarante obligations municipales, provinciales, industrielles et de services d'utilité publique, telle que publiée par McLeod, Young, Weir and Co., Ltd. Données de fin de mois.

taux a réussi à canaliser de nombreux capitaux privés vers les placements hypothécaires et à alléger quelque peu le fardeau du financement direct du gouvernement dans ce domaine. En 1968, l'ensemble des prêts privés, tant conventionnels que ceux consentis aux termes de la Loi nationale sur l'habitation, a augmenté de 27 pour cent pour atteindre 2.7 milliards de dollars. Au cours de la même période, le montant des prêts directs approuvés pour l'habitation et dépenses connexes par la SCHL a diminué de 234 millions de dollars, pour s'établir à un peu plus de 500 millions.

L'activité des institutions privées de prêt a entraîné une augmentation sans précédent de 39.2 pour cent dans la construction d'immeubles à logements multiples. Deux grands facteurs, outre le taux élevé d'occupation et la forte demande pour ces logements, ont influencé cette concentration des investissements. En février de l'année dernière, le prêt maximum accordé pour chaque logement dans un édifice à logements multiples, en vertu de la Loi nationale sur l'habitation a été porté de $12,000 à $18,000 et les prêteurs agréés ont été autorisés, dans le cas d'un prêt sur immeuble à logements multiples consenti à une société, à prolonger le délai de remboursement jusqu'à dix ans à partir de l'expiration de la date d'échéance du prêt, de telle sorte que la durée d'amortissement du prêt puisse s'étendre sur 35 ans. L'augmentation des mises en chantier de maisons unifamiliales ou jumelées pour l'ensemble de l'année 1968 a été de 3.6 pour cent.

La perspective d'une inflation prolongée s'est fait sentir dans l'application des diverses modalités hypothécaires. Par exemple, un nombre croissant de prêts hypothécaires destinés à de larges complexes ont été combinés à une participation directe des prêteurs comme actionnaires, malgré la grande marge entre le taux d'intérêt payable sur les hypothèques et celui des obligations à long terme du gouvernement du Canada. D'autres faits ont permis aux investisseurs de participer aux opérations du marché des hypothèques en achetant des actions dans les sociétés spécialisées dans le financement de grandes entreprises de construction ou en achetant des blocs d'actions ou d'hypothèques dont l'échéance et le rendement sont spécifiés.

Tandis que les principales institutions financières ont augmenté leurs avoirs en hypothèques en 1968, le taux d'augmentation a varié considérablement entre les différentes institutions. La valeur brute des prêts assurés en vertu de la LNH et approuvés par les banques a presque triplé par rapport à celle de 1967 et les compagnies de fiducie, de prêts et d'assurances comme groupe ont presque doublé leurs prêts assurés (voir tableaux de référence 72 à 78). Les prêts assurés en vertu de la LNH et consentis par tous les prêteurs agréés en 1968 se sont accrus de 125 pour cent quant au nombre brut de prêts et de 135 pour cent quant à la valeur par rapport à ceux de 1967, et furent effectués en moyenne légèrement au-dessous du taux d'intérêt maximum de la LNH. Les prêts conventionnels dont la valeur a augmenté d'un tiers ont fourni un peu plus de la moitié des prêts consentis par des prêteurs privés pour de nouvelles hypothèques sur des immeubles résidentiels. Ces faits sont résumés au tableau de référence 70.

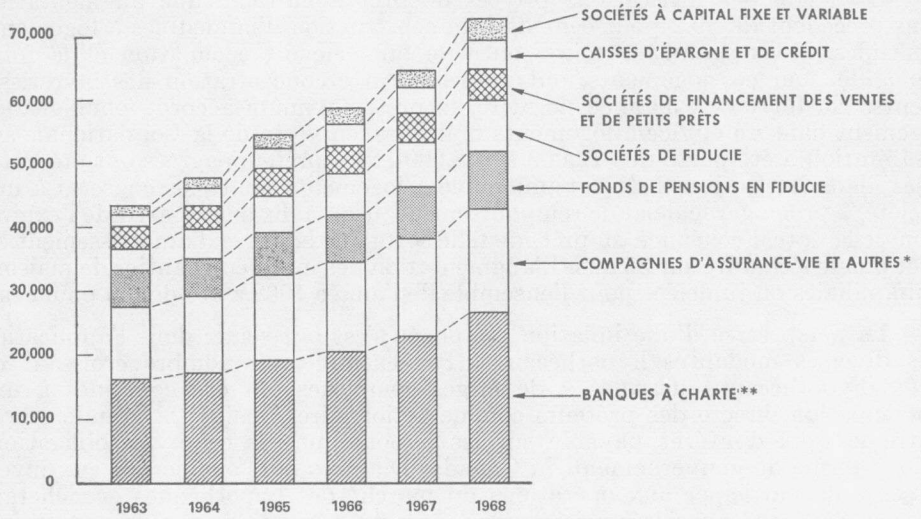
Institutions financières et flux financiers

Le comportement des institutions financières, en tant que receveurs d'épargnes et larges investisseurs, est un facteur important à la canalisation des ressources dans toute l'économie. Le rôle des institutions financières dans la distribution du crédit et la position relative de chaque groupe d'institutions dans la structure financière dépendent du cadre juridique dans lequel elles fonctionnent, de leur propre efficacité et initiative et, ce qui est plus significatif encore, de la préférence du public pour divers genres de titres offerts par chaque groupe ou institution ainsi que de la volonté ou de la capacité de chacune d'elles à répondre à ces préférences.

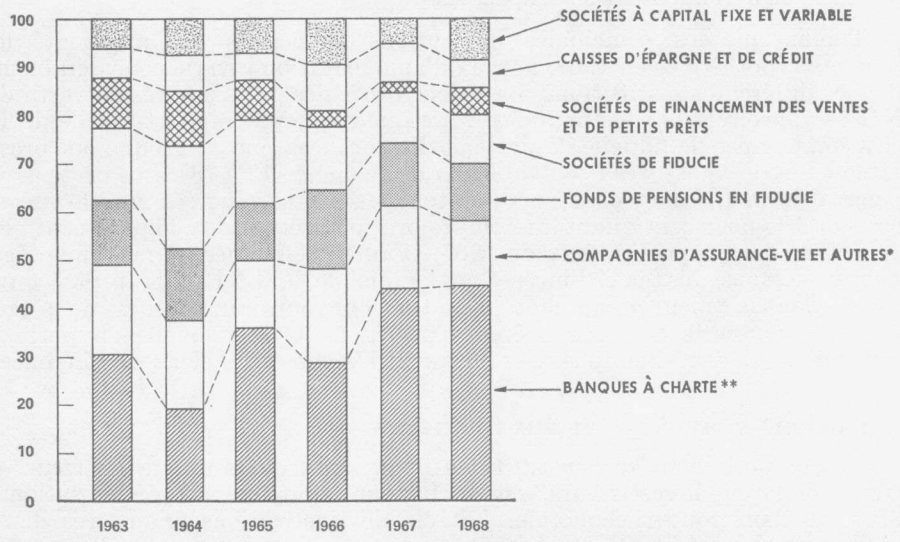
GRAPHIQUE 26

ACTIFS DE CERTAINES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

(Millions de dollars)



DISTRIBUTION EN POURCENTAGE DE L'ACCROISSEMENT ANNUEL TOTAL



* Actifs canadiens détenus au Canada par les compagnies d'assurance-vie à charte fédérale.
"Autres" comprend tous les actifs des compagnies d'assurance contre l'incendie et les risques divers, à charte fédérale ou provinciale, reliés à leurs opérations au Canada.

** Comprend les actifs en devises étrangères moins le passif en devises étrangères.

Trois facteurs faciles à discerner ont influé sur la croissance relative des institutions financières en 1968. D'abord, la plupart des institutions ont continué à s'adapter aux nouvelles forces concurrentielles créées par la révision de la Loi des banques qui est entrée en vigueur en mai 1967. Deuxièmement, dans un effort pour augmenter leurs bénéfices et améliorer leur position concurrentielle, nombre d'institutions ont augmenté leurs placements dans les actions ordinaires, tant à l'extérieur qu'au Canada. Et finalement, un comportement inflationniste persistant a fait hésiter les investisseurs et les intermédiaires financiers à engager des fonds dans des obligations à long terme, et leur a fait préférer les placements à court terme, les propriétés immobilières et les actions ordinaires. La conséquence des préférences de ces investisseurs sur les emprunteurs canadiens est démontrée dans le tableau de référence 71.

L'actif global des principales institutions financières, estime-t-on, a augmenté en 1968 de 7.4 milliards de dollars, c'est-à-dire d'environ 12 pour cent, en comparaison de 10 pour cent ou de 6.8 milliards en 1967. Presque la moitié de l'augmentation s'inscrit au compte des banques à charte. Les banques ont pu réaliser un tel progrès en recherchant activement les dépôts d'épargne et les dépôts à terme des particuliers, qui ont augmenté de 15.8 pour cent, et les dépôts à terme des grandes institutions qui ont dépassé de 20.3 pour cent les niveaux de 1967. Au début de 1968, le taux d'intérêt sur les dépôts personnels à préavis, non sujets aux tirages par chèques, était de 5 pour cent, et de $5\frac{3}{4}$ pour cent sur les dépôts importants à court terme. A la fin de mars 1969, ces taux s'élevaient respectivement à $5\frac{1}{2}$ et à plus de 7 pour cent.

D'importantes fluctuations trimestrielles se sont produites dans le taux de croissance des dépôts dans les banques à charte, par suite de l'évolution du marché et des conditions de crédit (voir le tableau de référence 72). Les dépôts non personnels à terme et à préavis ont diminué légèrement pendant la crise du change du premier trimestre, alors que les emprunts faits par les entreprises sur les marchés de capitaux étaient limités et qu'une sortie de capitaux à court terme est survenue. Ces catégories de dépôts dans les banques ont augmenté au cours du deuxième et du troisième trimestre alors que les conditions monétaires se sont assouplies en prévision d'un ralentissement de l'activité économique; les entreprises ont alors reconstitué leurs liquidités qui étaient tombées à des niveaux relativement bas. Le mouvement des dépôts à terme non personnels s'est renversé vers la fin de l'année lorsque les conditions monétaires se sont resserrées.

Les dépôts personnels d'épargne non sujets aux tirages par chèques et les dépôts à terme ont augmenté de façon considérable, surtout dans la première moitié de l'année. Cette augmentation est due en partie aux fructueux efforts des banques pour encourager les particuliers à convertir leurs dépôts des comptes d'épargne avec service de chèques à des comptes d'épargne sans ce service, pour lesquels, depuis février 1968, la réserve en espèces requise a été réduite à 4 pour cent, contre 12 pour cent pour les dépôts à vue. En plus, le produit de l'encaissement des obligations d'épargne du Canada a été, à un certain degré, déposé dans ces comptes d'épargne.

A la suite de cet apport considérable aux comptes d'épargne et à terme, les banques ont pu accroître leurs placements et leurs prêts dans presque toutes les principales catégories d'actifs. Les augmentations les plus fortes en 1968 ont été enregistrées dans les titres du gouvernement du Canada (946 millions de dollars), les prêts personnels (738 millions), les prêts aux entreprises (649 millions) et les prêts aux négociants en grain (294 millions). Les changements trimestriels survenus dans les prêts aux entreprises ont été significatifs. Une forte augmentation s'est produite pendant la crise du change au début de l'année, alors que le financement par obligations des entreprises était difficile et que le recours aux compagnies-mères en dehors du Canada a été moins aisé que d'habi-

tude. Le crédit étant devenu plus facile au début de l'été, les prêts aux entreprises ont diminué mais ils devaient de nouveau augmenter à la fin de l'année alors que les emprunts sur le marché des obligations se sont révélés de plus en plus difficiles.

Le passif des compagnies de fiducie a augmenté en 1968 de 13.2 pour cent, taux supérieur à celui des deux années précédentes, mais de beaucoup inférieur à la moyenne de 21.3 pour cent de la période 1962 à 1965. La majeure partie de l'augmentation des dépôts à terme et des certificats qui constituent leurs principales sources de capitaux s'est produite au cours du troisième trimestre. Leurs dépôts d'épargne et à vue ont légèrement fléchi au premier semestre, mais la tendance a changé pendant le second semestre de l'année. Durant le quatrième trimestre, l'augmentation nette de 54 millions de dollars de la demande et des dépôts d'épargne a été la plus considérable depuis le milieu de 1965.

Les placements hypothécaires ont continué de représenter le principal débouché des fonds des sociétés de fiducie; ils ont représenté 65 pour cent de l'augmentation nette de leurs avoirs. Des gains significatifs ont été enregistrés aux deuxième et troisième trimestres, indiquant le grand nombre d'hypothèques approuvées à la suite de l'établissement en vertu de la Loi nationale sur l'habitation d'un taux plus souple à la fin de 1967. La forte augmentation enregistrée dans leurs avoirs en papier financier, effets commerciaux et autres titres à court terme aux troisième et quatrième trimestres reflétait une tendance générale de la part des investisseurs à conserver une certaine liquidité et peut-être, jusqu'à un certain point, à espérer que le rendement des prêts hypothécaires, qui constituent leur principal placement à long terme, augmente en 1969. Le taux maximum sur les hypothèques assurées aux termes de la Loi nationale sur l'habitation, qui s'établissait à $8\frac{3}{4}$ pour cent, a été porté à $9\frac{3}{8}$ pour cent à la fin du quatrième trimestre.

Le total des avoirs principaux des sociétés de prêts hypothécaires a augmenté d'environ 157 millions de dollars ou de 6.4 pour cent en 1968, comparativement à 8 pour cent en 1967. Les prêts hypothécaires se sont accrus plus que l'augmentation du total des actifs, alors que les avoirs en obligations et en bons du gouvernement étaient à la baisse. Au cours de 1968, ces sociétés n'ont pas attiré beaucoup de fonds vers les obligations et les dépôts à terme. Alors que ces sources de fonds avaient augmenté de 11.2 pour cent en 1967, leur augmentation en 1968 n'a été que de 6.1 pour cent. L'accroissement plus lent n'a été qu'en partie contrebalancé par une augmentation plus rapide dans les dépôts d'épargne et à vue, ce qui a modéré le rythme d'expansion des avoirs en 1968 par rapport à 1967.

Le total net des ventes d'actions de fonds mutuels qui s'est chiffré à 316 millions de dollars en 1968, soit plus de deux fois le niveau de 1967, marque la préférence des Canadiens pour ce genre d'actions afin de se protéger contre l'inflation. Les plus fortes augmentations se sont produites aux deuxième et quatrième trimestres, à la suite des gains marqués du prix des actions nord-américaines. Durant cette période, les fonds mutuels ont augmenté de 450 millions de dollars leurs avoirs en actions ordinaires et privilégiées. Ils n'ont pas diminué au cours de l'année leurs achats de valeurs étrangères, surtout de titres américains. Au cours des premier et troisième trimestres, les fonds mutuels ont placé l'entière augmentation nette de leurs fonds dans des valeurs étrangères et ils ont vendu en outre une partie de leurs titres canadiens en vue de les investir dans des actions étrangères. Au milieu de l'année, en dépit des stimulants prévus par la législation fiscale en vue de retenir les actions canadiennes, les avoirs des entreprises en actions étrangères ont dépassé pour la première fois ceux qu'elles détiennent en actions canadiennes.

Les placements faits au Canada par seize compagnies d'assurance-vie, dont les avoirs représentent quelque 80 pour cent des avoirs des compagnies d'assurance-vie au Canada, se sont élevés à 623 millions de dollars en 1968,

comparativement à 579 millions de dollars l'année précédente. Les placements hypothécaires se sont chiffrés à 332 millions de dollars, soit près de 15 pour cent de plus que le niveau enregistré en 1967, l'augmentation s'étant surtout fait sentir durant le dernier semestre de l'année. Les achats d'obligations de sociétés et d'institutions ont baissé considérablement par rapport à 1967. Pour la quatrième année consécutive, ces compagnies ont réduit leur portefeuille d'obligations municipales, cette réduction de 19 millions de dollars se produisant principalement durant le quatrième trimestre. Les achats nets d'obligations provinciales ont été relativement élevés durant la majeure partie de 1968, notamment au cours des premier et troisième trimestres. Des achats considérables d'actions canadiennes ordinaires et privilégées ont été effectués durant le troisième trimestre et en décembre les achats nets de 20 millions de dollars représentaient 56 pour cent du montant global net des nouveaux placements durant ce mois, portant le total pour l'année à environ 100 millions de dollars ou 16 pour cent du montant net des nouveaux placements. Cette fluctuation des actions avait été provoquée en partie par les nouvelles propositions fiscales touchant les compagnies d'assurance annoncées dans le Budget d'octobre dernier et faisait suite également à l'offre par certaines compagnies, dans le courant de l'année, de rentes à revenu variable et d'autres régimes analogues fondés en grande partie sur des placements en valeurs mobilières offrant à l'épargnant contractuel une plus grande protection contre l'inflation.

Les actifs des fonds de pension placés en fiducie ont augmenté d'environ 11.5 pour cent en 1968. Des indices préliminaires révèlent que les caisses de retraite en tant que groupe continuent à placer une proportion croissante de leurs fonds en valeurs mobilières et un montant moins élevé en obligations des gouvernements et des sociétés. Il semble également que la proportion du total des biens investis en hypothèques durant 1968 ait légèrement augmenté, indiquant un revirement de la baisse amorcée en 1966.

Le montant global des avoirs des compagnies de financement des ventes et de prêts aux consommateurs a augmenté d'environ 427 millions de dollars ou 9.5 pour cent en 1968 par rapport à 3 pour cent en 1967 et 15 pour cent au cours de la période 1962-1965. En raison de la demande de liquidité par d'autres secteurs de l'économie, ces compagnies ont pu augmenter de 344 millions de dollars le montant net de leurs billets à demande et à court terme en cours, cette hausse s'étant produite uniquement durant le premier semestre de 1968. D'autre part, l'accroissement de la dette à long terme en cours s'est élevé à seulement 60 millions de dollars par rapport à 111 millions de dollars l'année précédente.

Le crédit à la consommation offert par ces compagnies a continué à être leur principal débouché de placement, augmentant de 229 millions de dollars en 1968, soit au même rythme que le montant global de leurs avoirs. Leur part du total des prêts à la consommation a continué à diminuer. Le total du crédit à la consommation s'est accru de 14.4 pour cent en 1968, portant le total des prêts en cours à la fin de l'année à environ 9,525 millions. Les principaux concurrents dans le domaine du crédit à la consommation ont été les banques à charte qui se sont adjugées plus de 65 pour cent de la hausse de 1.2 milliard en 1968. A la fin de 1968, les compagnies de financement des ventes et de prêts aux consommateurs détenaient environ 28 pour cent du crédit à la consommation en cours par rapport à 32 pour cent en 1964. Les banques à charte détenaient 39 pour cent à la fin de 1968 par rapport à 30 pour cent en 1964.

D'autres facteurs qui ont également influé sur la politique de placement des institutions financières en 1968 ont été les directives du ministre des Finances concernant leurs opérations en devises étrangères. Comme il a été mentionné, un facteur de la pression sur le dollar canadien au cours de la première partie de 1968 a été l'inquiétude au sujet des répercussions sur le Canada des restrictions que les autorités américaines ont imposées sur les investissements directs des

sociétés américaines à l'étranger. Le 7 mars 1968, dans un échange de lettres entre le ministre des Finances et le secrétaire au Trésor des États-Unis, le Canada a été exempté de toutes les mesures américaines relatives à la balance des paiements appliquées par le Département du Commerce et le Système fédéral de réserve. En réponse, le Canada a donné l'assurance que cette exemption ne ferait pas du Canada une «porte de sortie» qui servirait à contourner les mesures relatives à la balance des paiements des États-Unis. Pour réaliser cet engagement, le ministre des Finances a annoncé deux séries de directives à l'intention des institutions financières: la première, le 3 mai, pour les banques à charte, et la seconde, le 24 juillet, pour les autres institutions financières. Essentiellement, dans ces directives, le ministre priait les institutions financières de ne pas augmenter leurs avoirs en devises étrangères à moins que l'augmentation ne s'accompagne d'une hausse égale des exigibilités en devises étrangères en dehors du pays. Reconnaissant que le libre accès aux marchés financiers des États-Unis est crucial pour le Canada, les institutions financières se sont rendues à la demande du ministre.

En outre, en septembre 1968, le ministre du Commerce annonçait certaines directives volontaires concernant les investissements des institutions non financières canadiennes à l'étranger afin d'assurer que ces investissements à l'extérieur du Canada et des États-Unis soient compatibles avec l'accès sans restriction des Canadiens au marché américain des capitaux.

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE EN 1969

Situation internationale

Dans les pays qui constituent d'importants débouchés pour les exportations canadiennes, l'activité économique a marqué une avance sensible en 1968, malgré les inquiétudes qu'inspiraient certaines difficultés financières internationales. Dans les principaux pays industriels de l'Organisation de coopération et de développement économiques autres que les États-Unis, on prévoit pour 1969 une augmentation de l'activité semblable à celle de 1968.

L'activité économique en Allemagne fédérale s'étant fortement raffermie, l'augmentation de la production réelle pourrait atteindre 5 pour cent en 1969. En Italie, à la suite du renforcement de la demande dans la deuxième moitié de 1968, on s'attend à ce que la production réelle s'accroisse au-delà de 5 pour cent en 1969. Les perspectives sont moins claires en France, mais on espère que l'accroissement de la production réelle dépassera de beaucoup celui de 1968 alors que les troubles de mai et de juin avaient sérieusement nui à la production.

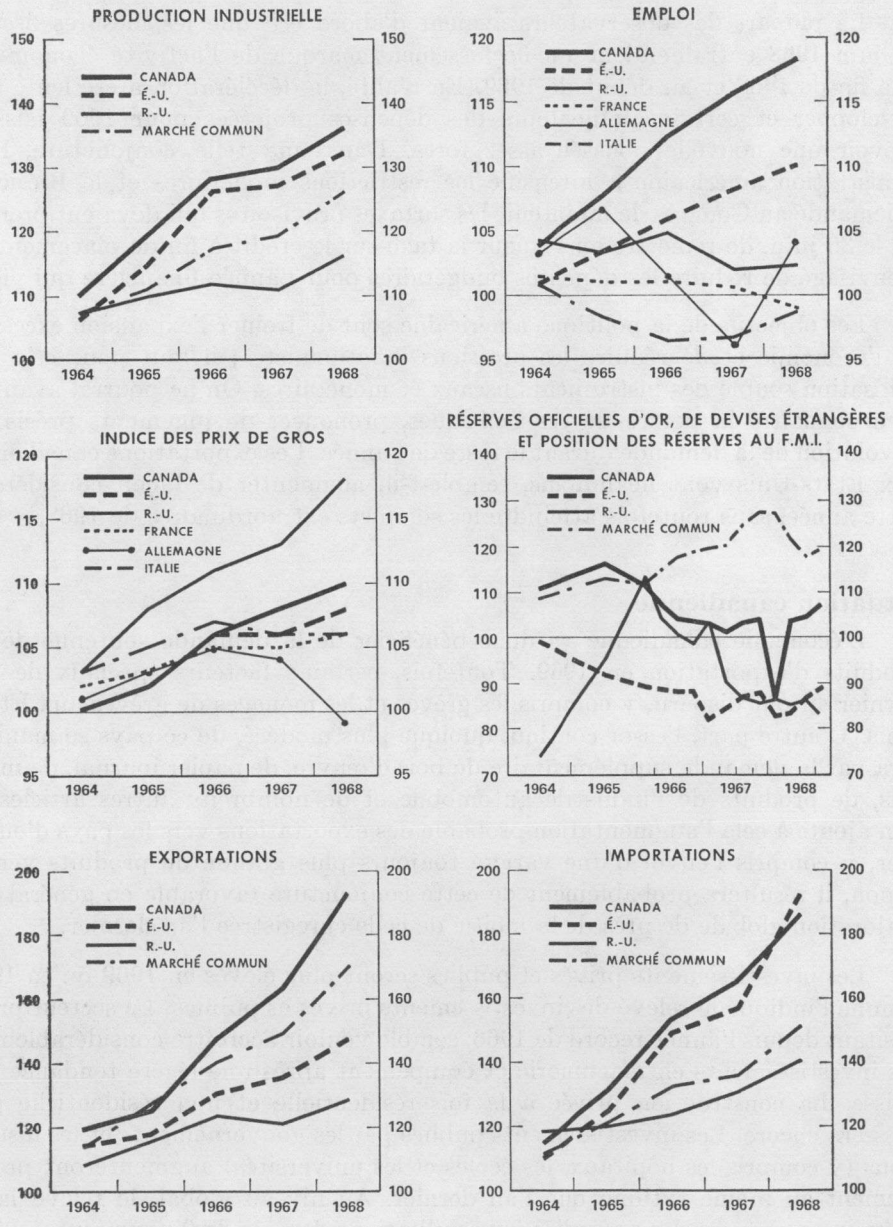
En Angleterre, la politique visant à orienter les ressources vers l'amélioration de la balance des paiements par des programmes de restrictions pourrait gêner la capacité du pays à accroître le taux d'expansion de la demande intérieure au même rythme qu'en 1968.

La croissance du PNB réel au Japon, en 1969, sera peut-être inférieure au taux de 11 pour cent atteint en 1968, mais elle sera néanmoins vigoureuse. En résumé, on s'attend à ce que les pays de l'OCDE, autres que les États-Unis, augmentent leur production réelle en 1969 de plus de 5 pour cent, soit à peu près comme en 1968.

GRAPHIQUE 27

INDICATEURS INTERNATIONAUX CHOISIS

1963 = 100



Aux États-Unis, principal marché pour les exportations canadiennes, la situation économique en 1969 dépendra de la façon dont l'économie réagira aux mesures restrictives imposées par les autorités en vue de contrôler le fort courant inflationniste de la dernière année. Il semble probable que la politique monétaire sera suffisamment restrictive pour assurer que l'augmentation de la production totale soit moindre qu'en 1968 alors que, dans une atmosphère de surchauffe, la production réelle a augmenté de 5 pour cent environ et les prix d'à peu près 4 pour cent.

La plupart des observateurs avaient d'abord cru que les mesures fiscales de juin 1968 entraîneraient un fléchissement marqué de l'activité économique à la fin de 1968 et au début de 1969. En réalité, la décélération a été lente à se développer et certains indicateurs des dépenses projetées pour 1969 laissent prévoir une nouvelle poussée assez forte. Dans une telle conjoncture, l'administration américaine a intensifié les restrictions monétaires et le Président a demandé au Congrès de maintenir les surtaxes provisoires qui devaient prendre fin le 30 juin, de remettre en vigueur la taxe sur le crédit à fin de placement, et a envisagé de réduire les dépenses budgétaires pour l'année financière qui vient.

Les objectifs de la politique américaine sont de freiner l'expansion excessive de l'économie et de réduire les pressions inflationnistes; il faut pour cela une utilisation souple des instruments fiscaux et monétaires. On ne pourra, avant de bien connaître la portée de ces politiques, prononcer de jugements précis sur l'évolution de la demande durant le reste de l'année. Les exportations canadiennes aux États-Unis vont néanmoins, semble-t-il, augmenter de façon considérable cette année, sans toutefois atteindre les sommets extraordinaires de 1968.

Situation canadienne

L'économie canadienne va donc bénéficier de la demande soutenue de ses produits d'exportation en 1969. Toutefois, certains facteurs spéciaux de l'an dernier auront disparu, y compris les grèves et les menaces de grèves aux États-Unis. D'autre part, l'essor continu, quoique plus modéré, de ce pays se manifestera par la demande supplémentaire de bois d'œuvre, de papier journal, de minérais, de produits de l'industrie automobile et de nombreux autres articles. Si l'on ajoute à cela l'augmentation probable des exportations vers les pays d'outremer, y compris l'envoi d'une variété toujours plus grande de produits vers le Japon, il résultera probablement de cette conjoncture favorable en général une majoration globale de près de la moitié de celle enregistrée l'an dernier.

Les investissements privés et publics seront plus élevés en 1969 qu'en 1968, comme l'indique le relevé des investissements privés et publics. Le secteur privé, hésitant depuis l'année record de 1966, semble vouloir accroître considérablement ses investissements en machinerie et équipement après une légère tendance à la baisse. La construction privée à la fois résidentielle et non résidentielle progressera encore. Les investissements publics par les gouvernements et les institutions (y compris les hôpitaux, les écoles et les universités) augmenteront probablement au même rythme que l'an dernier. Au niveau global, le relevé laisse prévoir une hausse des nouvelles immobilisations de près de 9 pour cent.

En 1968, les stocks des entreprises, qui étaient peu élevés par rapport à l'activité économique, ont commencé à croître avec l'expansion de l'économie. Un accroissement modéré, mais soutenu, devrait être enregistré cette année.

Quant au secteur personnel, le niveau élevé de l'emploi et de la rémunération devrait entraîner des augmentations des dépenses de consommation comparables à celles des dernières années. Malgré des majorations sensibles des impôts directs sur le revenu des particuliers, le niveau du revenu disponible demeure élevé, et la propension à épargner, qui est encore selon les normes traditionnelles assez élevée, permettraient aux dépenses personnelles de s'accroître de façon soutenue. Même si les achats directs en biens et services par les gouvernements demeurent restreints, ils devraient néanmoins augmenter en termes réels. Comme il a été mentionné antérieurement, l'accroissement de la population, l'urbanisation et les éléments qui régissent les prix constituent des facteurs inhérents de croissance dans les dépenses du secteur public.

Les perspectives dans le secteur agricole sont difficiles à évaluer pour le moment. Les revenus monétaires provenant des ventes de blé seront probablement moindres que l'année dernière, mais les revenus provenant de la vente d'autres céréales semblent vouloir être plus élevés. Les stocks de céréales sont à un niveau record à la fois au niveau des fermes et au niveau des canaux commerciaux. Le marché des bestiaux demeure ferme, de telle sorte que les revenus provenant de cette source, et dans l'Est et dans l'Ouest, devraient se maintenir favorablement. Le revenu provenant des produits laitiers changera probablement peu au cours de l'année. La possibilité d'une demande plus forte pour les volailles et les œufs pourrait fournir un revenu au moins égal à celui de 1968.

Dans l'ensemble, la progression de la demande, à la fois intérieure et extérieure, pourrait bien se révéler aussi forte qu'en 1968. Une partie de cette demande accrue sera vraisemblablement satisfaite par les importations, surtout dans le domaine des biens d'équipement. Comme il a été mentionné précédemment, le rythme d'expansion de l'économie des États-Unis serait inférieur à celui de l'an dernier, et l'énorme augmentation des exportations canadiennes vers ce pays ne semble pas vouloir se répéter. Ainsi, on peut raisonnablement s'attendre à ce que le déficit au compte courant augmente légèrement comparativement au niveau exceptionnellement bas enregistré l'an dernier.

L'année dernière, la production réelle s'est accrue de près de 5 pour cent, taux conforme aux possibilités de croissance de l'économie. La croissance de la productivité par «homme-année», comme il a été signalé précédemment, a été légèrement supérieure à celle des dernières années et l'accroissement de l'emploi même s'il a été substantiel, ne s'est pas maintenu au rythme de l'augmentation rapide et soutenue de la main-d'œuvre. On ne saurait escompter que cette augmentation prononcée de la productivité dans le secteur non agricole se répète, et l'accroissement de l'emploi en 1969 pourrait dépasser celui de l'an dernier. Les indices des premiers mois de 1969 le laissent croire. Tout en variant d'une année à l'autre, l'augmentation de la main-d'œuvre devrait se maintenir au moins au rythme de 1968. Pour l'ensemble de l'année, la réduction du taux de chômage ne devrait pas être substantielle, quoiqu'il faille remarquer qu'une diminution considérable s'est produite depuis l'été 1968 jusqu'aux premiers mois de cette année.

La masse salariale, qui reflète partiellement l'accroissement accéléré de l'emploi, peut possiblement augmenter à peu près au rythme enregistré au cours de ces dernières années. Il est peu probable que l'augmentation prononcée des profits des sociétés survenue l'an dernier se répète, même si on s'attend à une augmentation soutenue. Les coûts, comprenant à la fois le coût salarial et les

coûts non salariaux par unité de production, devraient augmenter encore à mesure que les revenus monétaires continueront d'augmenter plus rapidement que les gains en productivité au niveau global. Alors que la demande totale, à la fois au pays et à l'étranger, accuse des gains sensibles et constants, les augmentations de ces coûts peuvent plus facilement être transmises sous forme d'accroissements de prix, et une prolongation de la croissance des prix doit être anticipée, quoique heureusement à un taux décroissant.

Les perspectives relatives aux prix subissent l'influence d'un certain nombre de facteurs compensatoires. La persistance de l'inflation, l'accroissement prévu de la demande et les problèmes additionnels découlant de la croissance rapide de certaines régions, spécialement l'Ontario, créent des conditions qui peuvent donner lieu à des hausses de prix dans certains secteurs. Il est possible que des pressions additionnelles, d'origine étrangère, viennent s'exercer sur les prix. Aux États-Unis, le succès des politiques fiscale et monétaire ayant pour objet de contenir les prix sera d'une grande importance. La prolongation de la tendance excédentaire du secteur public au Canada, y compris les perceptions nettes des régimes de pensions du Canada et du Québec, selon les comptes nationaux, contrebalancera dans une certaine mesure les effets de ces facteurs. Il est probable qu'on assiste au cours de l'année à un léger fléchissement de la pression inflationniste. Ce fléchissement dépendra en premier lieu du succès des États-Unis dans leurs tentatives de ralentir la montée des prix, en deuxième lieu des décisions prises par les Canadiens dont l'action sur les marchés et sur les négociations des contrats de travail peut avoir d'importantes répercussions sur les prix et les coûts au Canada, et enfin de la poursuite de la politique restrictive en matière de dépenses par l'ensemble des gouvernements au Canada.

Conclusion

Il est probable que la hausse du produit national brut cette année sera au moins égale à celle de l'an dernier. Les fluctuations des prix demeureront marquées, mais l'accroissement de la production réelle devrait aussi égaler ou dépasser celui de l'an dernier. Le taux de chômage devrait, en moyenne, être légèrement au-dessous de celui de 1968, et l'emploi augmentera plus rapidement.

La croissance de l'économie canadienne devrait être plus équilibrée en 1969 qu'en 1968 en raison de l'évolution différente des dépenses par secteur. Des taux d'accroissement similaires prévus dans les investissements publics et privés représentent un retour aux conditions plus normales de la période qui a suivi le rajustement de 1967 et 1968. L'éliquilibre entre les secteurs industriels devrait être plus marqué; en particulier, il est permis d'espérer une amélioration du rapport entre l'industrie manufacturière et d'autres secteurs. Un autre point important réside dans la modération prévue du taux d'expansion des exportations en même temps que dans un regain d'activité dans les investissements. Un niveau plus élevé de la construction domiciliaire pourrait répondre davantage à la pénurie dans ce domaine. Cependant, des problèmes majeurs demeurent. Tel que mentionné, les hausses de prix sont encore plus fortes que souhaitées. Parmi les diverses régions, la pression sur les ressources pourrait être forte en Ontario alors que dans l'Est du Canada le chômage et le niveau moins élevé du revenu restent parmi les préoccupations majeures. Les problèmes du secteur agricole se sont aggravés davantage à la suite du niveau élevé des stocks de céréales au Canada et à l'étranger.

La demande accrue pour les investissements, telle qu'exprimée par les besoins croissants du secteur de l'habitation et des entreprises, sera probablement satisfaite grâce à l'augmentation de l'épargne dans le secteur des entreprises,

à un certain accroissement du déficit au compte courant, au surplus au compte de capital et à une amélioration considérable de l'épargne du secteur public, dont les demandes sur le marché des capitaux ne seront probablement pas aussi grandes que l'an dernier. On ne prévoit pas de changement marqué dans le niveau de l'épargne personnelle car l'accroissement des dépenses personnelles devrait être approximativement le même que celui du revenu personnel après déduction des impôts. En conséquence, la tendance qui se dessine depuis les huit derniers mois vers une restriction financière de la part de tous les échelons de gouvernement contribuera grandement à assurer l'expansion économique soutenue et équilibrée qui est l'objectif visé.

LISTE DES TABLEAUX DE RÉFÉRENCE

TABLEAU DE RÉFÉRENCE	TITRE	PAGE
1	Évolution démographique, 1947 à 1968	9529
2	Dépense nationale brute, 1947 à 1968	9530
3	Dépense nationale brute, 1947 à 1968: variations en pourcentage par rapport à la période précédente	9531
4	Dépense nationale brute en dollars (1957) constants, 1947 à 1968	9532
5	Dépense nationale brute en dollars (1957) constants, 1947 à 1968: variations en pourcentage par rapport à la période précédente	9533
6	Évolution structurelle de la demande (distribution en pourcentage de la dépense nationale brute par secteur), 1947 à 1968	9534
7	Évolution structurelle de la demande (distribution en pourcentage de la dépense nationale brute en dollars (1957) constants), 1947 à 1968	9535
8	Produit national brut, 1947 à 1968	9536
9	Produit national brut, 1947 à 1968: variations en pourcentage par rapport à la période précédente	9537
10	Évolution structurelle des revenus (distribution en pourcentage du produit national brut par secteur), 1947 à 1968	9538
11	Revenu et dépense personnels, 1947 à 1968	9539
12	Dépenses personnelles en biens et services, 1947 à 1968	9541
13	Ventes au détail, Canada et régions, 1947 à 1969	9542
14	Investissements privés et publics au Canada, 1947 à 1969	9543
15	Investissements privés et publics, par région, 1952 à 1969	9545
16	Investissements privés et publics, Canada et régions, 1953 à 1969: variations en pourcentage par rapport à l'année précédente	9546
17	Investissements privés et publics, conciliation avec les comptes nationaux, 1947 à 1968	9547
18	Logements commencés, complétés et en construction, 1947 à 1968	9548
19	Logements commencés et logements complétés, par genre, 1947 à 1968	9549
20	Analyse des bénéfices des sociétés, 1947 à 1968	9550
21	Bénéfices des sociétés avant impôts, par industrie, 1947 à 1968	9551
22	Expéditions, commandes et stocks de l'industrie de fabrication, 1961 à 1968	9552
23	Indices du produit intérieur réel par industrie (1961=100), 1947 à 1968	9553
24	Indices du produit intérieur réel par industrie (1961=100), 1947 à 1968: variations en pourcentage par rapport à la période précédente	9555
25	Indices du produit intérieur réel par principaux groupes d'industries (1961=100), 1947 à 1968	9557
26	Indices du produit intérieur réel par principaux groupes d'industries, 1947 à 1968: variations en pourcentage par rapport à la période précédente	9558

TABLEAU DE RÉFÉRENCE	TITRE	PAGE
27	Principaux éléments du marché du travail, 1954 à 1969	9559
28	Principaux éléments du marché du travail, 1954 à 1969: variations en pourcentage par rapport à l'année précédente	9561
29	Taux de participation selon le sexe, par groupe d'âge, 1954 à 1969	9562
30	Taux de chômage selon le sexe, par groupe d'âge, 1954 à 1969	9563
31	La main-d'œuvre, Canada et régions, 1954 à 1969	9564
32	Emploi, Canada et régions, 1954 à 1969	9565
33	Chômage, Canada et régions, 1954 à 1969	9566
34	Productivité et coûts, total des industries (1961=100), 1947 à 1968	9567
35	Productivité et coûts, industries commerciales non agricoles (1961=100), 1947 à 1968	9568
36	Productivité et coûts, industries non agricoles productrices de biens (1961=100), 1947 à 1968	9569
37	Productivité et coûts, industries de services (secteur commercial) (1961=100), 1947 à 1968	9570
38	Productivité et coûts, industries manufacturières (1961=100), 1947 à 1968	9571
39	Indices implicites des prix de la dépense nationale brute (1957=100), 1947 à 1968	9572
40	Indices implicites des prix de la dépense nationale brute, 1947 à 1968: variations en pourcentage par rapport à la période précédente	9573
41	Indices des prix à la consommation (1961=100), 1947 à 1969	9574
42	Indices des prix à la consommation (1961=100), 1947 à 1969: variations en pourcentage par rapport à l'année précédente	9575
43	Indices des prix à la consommation: Classifications supplémentaires (1961=100), 1949 à 1969	9576
44	Indices des prix à la consommation: Classifications supplémentaires, 1950 à 1969: variations en pourcentage par rapport à l'année précédente	9577
45	Contributions aux variations de l'indice des prix à la consommation, 1963 à 1969	9578
46	Autres indices de prix, 1947 à 1969	9579
47	Autres indices de prix, 1947 à 1969: variations en pourcentage par rapport à l'année précédente	9580
48	Dépenses totales des gouvernements, selon les comptes nationaux, 1947 à 1968	9581
49	Dépenses du gouvernement fédéral, 1947 à 1968	9582
50	Ensemble des dépenses des gouvernements provinciaux et municipaux, 1947 à 1968	9583
51	Dépenses des gouvernements provinciaux et municipaux, 1947 à 1967	9584
52	Revenus des gouvernements, selon les comptes nationaux, 1947 à 1968	9585
53	Revenus du gouvernement fédéral, 1947 à 1968	958

TABLEAU DE RÉFÉRENCE	TITRE	PAGE
54	Ensemble des revenus des gouvernements provinciaux et municipaux, 1947 à 1968	9587
55	Revenus des gouvernements provinciaux et municipaux, 1947 à 1967	9588
56	Revenus et dépenses du gouvernement fédéral, conciliation des comptes publics et des comptes nationaux, 1967 et 1968	9589
57	Sources et utilisation de l'épargne, 1947 à 1968	9591
58	Sources et utilisation de l'épargne: distribution en pourcentage, 1947 à 1968	9592
59	Paiements internationaux: Compte courant, 1947 à 1968	9593
60	Soldes nets de certaines transactions invisibles, 1947 à 1968	9595
61	Balance des paiements, 1947 à 1968	9596
62	Paiements internationaux: Mouvements de capitaux, 1947 à 1968	9597
63	Transactions d'obligations et de «débentures» avec les non-résidents, 1947 à 1968	9599
64	Changements nets dans les avoirs en devises étrangères des banques à charte canadiennes au Canada, 1966 à 1968	9601
65	Compte bilatéral entre le Canada et les États-Unis, 1947 à 1968	9602
66	Position du Canada au Fonds monétaire international, 1946 à 1968	9603
67	Avoirs officiels en or et en dollars américains, relevé mensuel, 1966 à 1969	9604
68	Détails des nouvelles émissions et des remboursements d'obligations négociables, directes et garanties, du gouvernement du Canada entre le 1er janvier 1968 et le 15 avril 1969	9605
69	Changements dans les obligations négociables et les obligations d'épargne du Canada en circulation, 1964 à 1968	9607
70	Prêts hypothécaires approuvés, 1962 à 1968	9608
71	Nouveau financement net au Canada par genre et par secteur, 1965 à 1968	9609
72	Estimés des changements nets dans l'actif et le passif des banques à charte, 1966 à 1968	9610
73	Estimés des changements nets dans l'actif et le passif des sociétés de fiducie, 1966 à 1968	9611
74	Estimés des changements nets dans l'actif et le passif des compagnies de prêts hypothécaires, 1966 à 1968	9612
75	Estimés des changements nets dans l'actif et le passif des sociétés d'investissement à capital variable, 1966 à 1968	9613
76	Estimés des changements nets dans l'actif et le passif des sociétés d'investissement à capital fixe, 1966 à 1968	9614
77	Estimés des changements nets dans l'actif et le passif des compagnies d'assurance-vie, 1966 à 1968	9615
78	Estimés des changements nets dans l'actif et le passif des sociétés de crédit à la consommation et des sociétés de financement des ventes, 1966 à 1968	9616

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 1

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

1947—1968

Année et trimestre	Population au 1er juin (1)	Taux de natalité	Taux de mortalité	Taux d'accroissement naturel	Taux d'immigration	Taux d'accroissement annuel de la population	Nombre de familles	Formation nette de familles
	(milliers de personnes)	(Par mille personnes)				(En pourcentage)	(milliers)	
1947	12,888	28.9	9.4	19.5	5.0	2.1	n.d.	n.d.
1948	13,167	27.3	9.3	18.0	9.5	2.2	n.d.	n.d.
1949	13,447	27.3	9.3	18.0	7.1	2.1	n.d.	n.d.
1950	13,712	27.1	9.1	18.0	5.4	2.0	n.d.	n.d.
1951	14,009	27.2	9.0	18.2	13.8	2.2	3,282.4	n.d.
1952	14,459	27.9	8.7	19.2	11.3	3.2	3,360.0	77.6
1953	14,845	28.1	8.6	19.5	11.4	2.7	3,423.0	63.0
1954	15,287	28.5	8.2	20.3	10.1	3.0	3,537.0	114.0
1955	15,698	28.2	8.2	20.0	7.0	2.7	3,625.0	88.0
1956	16,081	28.0	8.2	19.8	10.3	2.4	3,705.6	80.6
1957	16,610	28.2	8.2	20.0	17.0	3.3	3,796.0	90.4
1958	17,080	27.5	7.9	19.6	7.3	2.8	3,898.0	102.0
1959	17,483	27.4	8.0	19.4	6.1	2.4	3,982.0	84.0
1960	17,870	26.8	7.8	19.0	5.8	2.2	4,081.0	99.0
1961	18,238	26.1	7.7	18.4	3.9	2.1	4,140.4	59.4
1962	18,583	25.3	7.7	17.6	4.0	1.9	4,189.0	48.6
1963	18,931	24.6	7.8	16.8	4.9	1.9	4,258.0	69.0
1964	19,290	23.5	7.6	15.9	5.9	1.9	4,341.0	83.0
1965	19,644	21.3	7.6	13.7	7.5	1.8	4,432.0	91.0
1966	20,015	19.4	7.5	11.9	9.7	1.9	4,518.3	86.3
1967	20,405	18.2	7.4	10.8	10.9	1.9	4,608.0	89.7
1968	20,744	17.7	7.4	10.3	8.9	1.7	n.d.	n.d.
		(Données exprimées en taux annuels)						
1966 I	19,857	19.3	7.6	11.7	6.2	1.6	n.d.	n.d.
II	19,939	20.5	7.6	12.8	11.1	1.6	n.d.	n.d.
III	20,050	19.8	7.2	12.6	11.7	2.2	n.d.	n.d.
IV	20,158	18.1	7.3	10.7	10.0	2.2	n.d.	n.d.
1967 I	20,252	18.2	7.5	10.7	8.7	1.9	n.d.	n.d.
II	20,334	19.1	7.3	11.8	12.8	1.6	n.d.	n.d.
III	20,441	18.4	7.2	11.2	12.8	2.1	n.d.	n.d.
IV	20,548	16.9	7.4	9.5	9.4	2.1	n.d.	n.d.
1968 I	20,630	17.1	8.1	8.9	6.9	1.6	n.d.	n.d.
II	20,700	18.0	7.1	10.8	9.6	1.4	n.d.	n.d.
III	20,772	18.5	7.1	11.4	9.8	1.4	n.d.	n.d.
IV	20,857	17.1	7.1	10.0	9.2	1.6	n.d.	n.d.

(1) Les chiffres trimestriels sont les estimés pour les mois de janvier, avril, juillet et octobre.

n. d. = non disponibles.

SOURCES: BFS *Statistique de l'état civil*, publication annuelle (nº de catalogue 84-201), publication mensuelle (nº de catalogue 84-001).
BFS *Nombre estimatif de familles au Canada*, publication annuelle (nº de catalogue 91-204).

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 2

DÉPENSE NATIONALE BRUTE

1947—1968

Année et trimestre	Dépenses personnelles en biens et services	Dépenses publiques en biens et services	Formation brute de capital fixe des entreprises[1]	Valeur des variations matérielles des stocks[2]	Exportations de biens et services	Importations de biens et services	Erreur statistique	Dépense nationale brute aux prix du marché
	(millions de dollars)							
1947	9,090	1,541	2,085	403	3,640	−3,621	27	13,165
1948	10,085	1,797	2,619	113	4,050	−3,633	89	15,120
1949	10,923	2,127	3,032	49	4,021	−3,853	44	16,343
1950	12,026	2,344	3,348	550	4,183	−4,513	68	18,006
1951	13,460	3,271	3,959	914	5,089	−5,613	90	21,170
1952	14,781	4,279	4,451	512	5,573	−5,400	−201	23,995
1953	15,592	4,432	4,998	583	5,400	−5,843	−142	25,020
1954	16,175	4,461	4,779	−130	5,147	−5,574	13	24,871
1955	17,389	4,792	5,210	311	5,764	−6,443	109	27,132
1956	18,833	5,386	6,774	1,084	6,365	−7,715	−142	30,585
1957	20,072	5,722	7,335	231	6,391	−7,813	−29	31,909
1958	21,245	6,180	6,975	−322	6,340	−7,423	−101	32,894
1959	22,591	6,490	6,894	357	6,683	−8,131	31	34,915
1960	23,540	6,769	6,692	410	7,008	−8,172	40	36,287
1961	24,466	7,236	6,635	30	7,631	−8,542	15	37,471
1962	25,926	7,717	6,960	532	8,259	−9,082	263	40,575
1963	27,487	8,075	7,591	535	9,111	−9,618	243	43,424
1964	29,666	8,654	9,103	386	10,578	−10,970	−24	47,393
1965	32,061	9,614	10,651	948	11,265	−12,400	64	52,203
1966	34,848	11,286	12,493	940	13,128	−14,360	−231	58,104
1967	37,714	12,377	12,609	225	14,748	−15,415	−149	62,109
1968	40,916	13,329	12,753	660	16,735	−17,067	42	67,368
	(Données corrigées des variations saisonnières et exprimées en taux annuels)							
1966 I	33,956	10,656	11,968	988	12,552	−13,524	−56	56,540
II	34,116	10,964	12,572	1,668	12,736	−13,944	−260	57,852
III	35,332	11,632	12,308	588	13,456	−14,712	−176	58,428
IV	35,988	11,892	13,124	516	13,768	−15,260	−432	59,596
1967 I	36,444	11,860	13,236	152	14,520	−15,168	−112	60,932
II	37,388	12,672	13,068	148	14,964	−15,848	−244	62,148
III	38,192	12,288	12,168	680	14,512	−15,380	−32	62,428
IV	38,832	12,688	11,964	−80	14,996	−15,264	−208	62,928
1968 I	39,872	12,840	12,632	468	16,156	−16,628	−172	65,168
II	40,164	13,112	12,516	384	16,736	−16,572	−12	66,328
III	41,380	13,408	12,736	716	16,636	−17,132	80	67,824
IV	42,248	13,956	13,128	1,072	17,412	−17,936	272	70,152

[1]Comprend les entreprises commerciales, y compris celles des gouvernements, et les institutions privées.

[2]La valeur comptable des stocks est dégonflée pour éliminer l'effet des variations de prix; la variation matérielle ainsi obtenue est évaluée aux prix moyens de la période courante afin d'établir la valeur de la variation matérielle. La différence entre la valeur de la variation matérielle et la variation de la valeur comptable est appelée «Réévaluation des stocks».

SOURCE: BFS *The National Accounts, Income and Expenditure*, publication trimestrielle, (nº de catalogue 13-001), publication annuelle, (nº de catalogue 13-201), publication occasionnelle, (nº de catalogue 13-502).

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 3

DÉPENSE NATIONALE BRUTE

1947—1968

Année et trimestre	Dépenses personnelles en biens et services	Dépenses publiques en biens et services	Formation brute de capital fixe des entreprises[1]	Valeur des variations matérielles des stocks[2][3]	Exportations de biens et services	Importations de biens et services	Dépense nationale brute aux prix du marché
	(Variations en pourcentage par rapport à la période précédente)						
1947	13.2	−14.2	50.2	70	13.4	25.9	11.1
1948	10.9	16.6	25.6	−290	11.3	0.3	14.8
1949	8.3	18.4	15.8	− 64	−0.7	6.1	8.1
1950	10.1	10.2	10.4	501	4.0	17.1	10.2
1951	11.9	39.5	18.2	364	21.7	24.4	17.6
1952	9.8	30.8	12.4	−402	9.5	−3.8	13.3
1953	5.5	3.6	12.3	− 71	−3.1	8.2	4.3
1954	3.7	0.7	−4.4	−713	−4.7	−4.6	−0.6
1955	7.5	7.4	9.0	441	12.0	15.6	9.1
1956	8.3	12.4	30.0	773	10.4	19.7	12.7
1957	6.6	6.2	8.3	−853	0.4	1.3	4.3
1958	5.8	8.0	−4.9	−553	−0.8	−5.0	3.1
1959	6.3	5.0	−1.2	679	5.4	9.5	6.1
1960	4.2	4.3	−2.9	53	4.9	0.5	3.9
1961	3.9	6.9	−0.9	−380	8.9	4.5	3.3
1962	6.0	6.6	4.9	502	8.2	6.3	8.3
1963	6.0	4.6	9.1	3	10.3	5.9	7.0
1964	7.9	7.2	19.9	−149	16.1	14.1	9.1
1965	8.1	11.1	17.0	562	6.5	13.0	10.1
1966	8.7	17.4	17.3	− 8	16.5	15.8	11.3
1967	8.2	9.7	0.9	−715	12.3	7.3	6.9
1968	8.5	7.7	1.1	435	13.5	10.7	8.5
	(Données corrigées des variations saisonnières)						
1966 I	2.0	6.3	3.3	380	5.1	2.0	4.4
II	0.5	2.9	5.0	680	1.5	3.1	2.3
III	3.6	6.1	−2.1	−1,080	5.7	5.5	1.0
IV	1.9	2.2	6.6	− 72	2.3	3.7	2.0
1967 I	1.3	−0.3	0.9	−364	5.5	−0.6	2.2
II	2.6	6.8	−1.3	− 4	3.1	4.5	2.0
III	2.2	−3.0	−6.9	532	−3.0	−3.0	0.5
IV	1.7	3.3	−1.7	−760	3.3	−0.8	0.8
1968 I	2.7	1.2	5.6	548	7.7	8.9	3.6
II	0.7	2.1	−0.9	−84	3.6	−0.3	1.8
III	3.0	2.3	1.8	332	−0.6	3.4	2.3
IV	2.1	4.1	3.1	356	4.7	4.7	3.4

[1], [2] Voir renvois (1), (2) au bas du tableau de référence 2.

[3] Exprimée en termes de changements absolus (millions de dollars) par rapport à la période précédente.

SOURCE: BFS *The National Accounts.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 4

DÉPENSE NATIONALE BRUTE EN DOLLARS (1957) CONSTANTS

1947—1968

Année et trimestre	Dépenses personnelles en biens et services	Dépenses publiques en biens et services	Formation brute de capital fixe des entreprises[1]	Exportations de biens et services	Importations de biens et services	Valeur des variations matérielles des stocks[2]	Erreur statistique[3]	Produit national brut en dollars constants (1957)
	(millions de dollars)							
1947	13,309	2,762	3,576	4,912	−4,967	491	356	20,439
1948	13,047	2,839	3,956	4,975	−4,458	96	366	20,821
1949	13,637	3,175	4,350	4,770	−4,581	54	221	21,626
1950	14,542	3,349	4,543	4,743	−5,003	616	324	23,114
1951	14,759	4,188	4,736	5,193	−5,568	932	291	24,531
1952	15,775	5,250	5,146	5,751	−5,806	537	−139	26,514
1953	16,658	5,251	5,628	5,702	−6,263	648	−99	27,525
1954	17,044	5,098	5,340	5,476	−5,961	−237	−46	26,714
1955	18,304	5,319	5,682	5,894	−6,825	461	183	29,018
1956	19,478	5,664	7,014	6,333	−7,921	1,086	−146	31,508
1957	20,072	5,722	7,335	6,391	−7,813	231	−29	31,909
1958	20,707	6,113	6,825	6,365	−7,313	−314	−99	32,284
1959	21,711	6,205	6,562	6,610	−8,058	338	30	33,398
1960	22,402	6,268	6,231	6,884	−8,020	397	38	34,200
1961	23,105	6,562	6,125	7,379	−8,132	29	13	35,081
1962	24,173	6,811	6,254	7,747	−8,306	508	242	37,429
1963	25,260	6,848	6,618	8,445	−8,550	510	221	39,352
1964	26,846	7,113	7,606	9,610	−9,632	354	−21	41,876
1965	28,461	7,524	8,530	10,098	−10,838	938	55	44,768
1966	29,902	8,309	9,633	11,382	−12,295	891	−186	47,636
1967	31,326	8,696	9,533	12,563	−13,054	174	−117	49,121
1968	32,740	8,792	9,361	14,106	−14,127	545	34	51,451
	(Données corrigées des variations saisonnières et exprimées en taux annuels)							
1966 I	29,508	7,944	9,392	11,044	−11,684	1,000	−48	47,156
II	29,296	8,164	9,732	11,124	−11,988	1,568	−208	47,688
III	30,256	8,504	9,436	11,532	−12,560	532	−144	47,556
IV	30,548	8,624	9,972	11,828	−12,948	464	−344	48,144
1967 I	30,784	8,356	9,980	12,420	−12,892	116	−88	48,676
II	31,232	9,012	9,920	12,760	−13,432	100	−192	49,400
III	31,496	8,572	9,244	12,328	−13,044	556	−24	49,128
IV	31,792	8,844	8,988	12,744	−12,848	−76	−164	49,280
1968 I	32,296	8,588	9,448	13,648	−13,848	324	−128	50,328
II	32,268	8,780	9,204	14,096	−13,740	328	−8	50,928
III	33,032	8,740	9,300	14,020	−14,180	620	60	51,592
IV	33,364	9,060	9,492	14,660	−14,740	908	212	52,956

[1], [2] Voir renvois (1) et (2) au bas du tableau de référence 2.

[3] De 1947 à 1955, cette série en dollars constants a été ajustée en raison du changement de l'année de base, soit 1957 au lieu de 1949.

SOURCE: BFS *The National Accounts.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 5

DÉPENSE NATIONALE BRUTE EN DOLLARS (1957) CONSTANTS

1947–1968

Année et trimestre	Dépenses personnelles en biens et services	Dépenses publiques en biens et services	Formation brute de capital fixe des entreprises[1]	Exportations de biens et services	Importations de biens et services	Valeur des variations matérielles des stocks[2][3]	Dépense nationale brute
	(Variations en pourcentage par rapport à la période précédente)						
1947	3.2	−19.4	35.2	0.6	12.3	n.d.	1.3
1948	−1.9	2.8	10.5	1.3	−10.2	−395	1.9
1949	4.5	11.8	9.9	−4.1	2.8	−42	3.9
1950	6.6	5.5	4.5	−0.6	9.2	562	6.9
1951	1.5	25.1	4.2	9.5	11.3	316	6.1
1952	6.9	25.4	8.7	10.7	4.3	−395	8.1
1953	5.6	0.0	9.4	−0.9	7.9	111	3.8
1954	2.3	−2.9	−5.2	−4.0	−4.8	−885	−2.9
1955	7.4	4.3	6.4	7.6	14.5	698	8.6
1956	6.4	6.5	23.4	7.4	16.1	625	8.6
1957	3.0	1.0	4.6	0.9	−1.4	−855	1.3
1958	3.2	6.8	−7.0	−0.4	−6.4	−545	1.2
1959	4.8	1.5	−3.9	3.8	10.2	652	3.5
1960	3.2	1.0	−5.0	4.1	−0.5	59	2.4
1961	3.1	4.7	−1.7	7.2	1.4	−368	2.6
1962	4.6	3.8	2.1	5.0	2.1	479	6.7
1963	4.5	0.5	5.8	9.0	2.9	2	5.1
1964	6.3	3.9	14.9	13.8	12.7	−156	6.4
1965	6.0	5.8	12.1	5.1	12.5	584	6.9
1966	5.1	10.4	12.9	12.7	13.4	−47	6.4
1967	4.8	4.7	−1.0	10.4	6.2	−717	3.1
1968	4.5	1.1	−1.8	12.3	8.2	371	4.7
	(Données corrigées des variations saisonnières)						
1966–I	0.8	3.5	2.2	4.1	1.7	376	2.9
II	−0.7	2.8	3.6	0.7	2.6	568	1.1
III	3.3	4.2	−3.0	3.7	4.8	−1,036	−0.3
IV	1.0	1.4	5.7	2.6	3.1	−68	1.2
1967–I	0.8	−3.1	0.1	5.0	−0.4	−348	1.1
II	1.5	7.9	−0.6	2.7	4.2	−16	1.5
III	0.8	−4.9	−6.8	−3.4	−2.9	456	−0.6
IV	0.9	3.2	−2.8	3.4	−1.5	−632	0.3
1968–I	1.6	−2.9	5.1	7.1	7.8	400	2.1
II	−0.1	2.2	−2.6	3.3	−0.8	4	1.2
III	2.4	−0.5	1.0	−0.5	3.2	292	1.3
IV	1.0	3.7	2.1	4.6	3.9	288	2.6

[1],[2]Voir renvois (1) et (2) au bas du tableau de référence 2.

[3]Voir renvoi au bas du tableau de référence 3.

SOURCE: BFS *The National Accounts.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 6

ÉVOLUTION STRUCTURELLE DE LA DEMANDE
(DISTRIBUTION EN POURCENTAGE DE LA DÉPENSE NATIONALE BRUTE PAR SECTEUR)

1947—1968

Année et trimestre	Dépenses personnelles en biens et services	Dépenses publiques en biens et services	Formation brute de capital fixe des entreprises[1]	Exportations de biens et services	Importations de biens et services	Valeur des variations matérielles des stocks[2]	Erreur statistique	Dépense nationale brute aux prix du marché
1947	69.0	11.7	15.8	27.7	−27.5	3.1	0.2	100.0
1948	66.7	11.9	17.3	26.8	−24.0	0.7	0.6	100.0
1949	66.8	13.0	18.6	24.6	−23.6	0.3	0.3	100.0
1950	66.8	13.0	18.6	23.2	−25.1	3.1	0.4	100.0
1951	63.6	15.5	18.7	24.0	−26.5	4.3	0.4	100.0
1952	61.6	17.8	18.6	23.2	−22.5	2.1	−0.8	100.0
1953	62.3	17.7	20.0	21.6	−23.3	2.3	−0.6	100.0
1954	65.0	17.9	19.2	20.7	−22.4	−0.5	0.1	100.0
1955	64.1	17.7	19.2	21.2	−23.7	1.1	0.4	100.0
1956	61.6	17.6	22.2	20.8	−25.2	3.5	−0.5	100.0
1957	62.9	18.0	23.0	20.0	−24.5	0.7	−0.1	100.0
1958	64.6	18.8	21.2	19.3	−22.6	−1.0	−0.3	100.0
1959	64.7	18.6	19.8	19.1	−23.3	1.0	0.1	100.0
1960	64.9	18.7	18.4	19.3	−22.5	1.1	0.1	100.0
1961	65.3	19.3	17.7	20.4	−22.8	0.1	0.0	100.0
1962	63.9	19.0	17.2	20.4	−22.4	1.3	0.6	100.0
1963	63.3	18.6	17.5	21.0	−22.2	1.2	0.6	100.0
1964	62.6	18.3	19.2	22.3	−23.1	0.8	−0.1	100.0
1965	61.4	18.4	20.4	21.6	−23.7	1.8	0.1	100.0
1966	60.0	19.4	21.5	22.6	−24.7	1.6	−0.4	100.0
1967	60.7	19.9	20.3	23.7	−24.8	0.4	−0.2	100.0
1968	60.7	19.8	18.9	24.8	−25.3	1.0	0.1	100.0
	(Données corrigées des variations saisonnièr[illegible]							
1966 I	60.1	18.8	21.2	22.2	−23.9	1.7	−0.1	100.0
II	59.0	18.9	21.7	22.0	−24.1	2.9	−0.4	100.0
III	60.5	19.9	21.1	23.0	−25.2	1.0	−0.3	100.0
IV	60.4	19.9	22.0	23.1	−25.6	0.9	−0.7	100.0
1967 I	59.8	19.5	21.7	23.8	−24.9	0.3	−0.2	100.0
II	60.2	20.4	21.0	24.1	−25.5	0.2	−0.4	100.0
III	61.2	19.7	19.5	23.2	−24.6	1.1	−0.1	100.0
IV	61.7	20.2	19.0	23.8	−24.3	−0.1	−0.3	100.0
1968 I	61.2	19.7	19.4	24.8	−25.5	0.7	−0.3	100.0
II	60.5	19.8	18.9	25.2	−25.0	0.6	—	100.0
III	61.0	19.8	18.8	24.5	−25.3	1.1	0.1	100.0
IV	60.2	19.9	18.7	24.8	−25.5	1.5	0.4	100.0

[1],[2]Voir renvois (1) et (2) au bas du tableau de référence 2.

SOURCE: BFS *The National Accounts.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 7

ÉVOLUTION STRUCTURELLE DE LA DEMANDE
(DISTRIBUTION EN POURCENTAGE DE LA DÉPENSE NATIONALE BRUTE
EN DOLLARS (1957) CONSTANTS)
1947–1968

Année et trimestre	Dépenses personnelles en biens et services	Dépenses publiques en biens et services	Formation brute de capital fixe des entreprises[1]	Exportations de biens et services	Importations de biens et services	Valeurs des variations matérielles des stocks[2]	Erreur statistique[3]	Dépense nationale brute en dollars (1957) constants
1947	65.1	13.5	17.5	24.0	−24.3	2.4	1.8	100.0
1948	62.7	13.6	19.0	23.9	−21.4	0.4	1.8	100.0
1949	63.0	14.7	20.1	22.1	−21.2	0.3	1.0	100.0
1950	62.9	14.5	19.6	20.5	−21.6	2.7	1.4	100.0
1951	60.1	17.1	19.3	21.2	−22.7	3.8	1.2	100.0
1952	59.5	19.8	19.4	21.7	−21.9	2.0	−0.5	100.0
1953	60.5	19.1	20.5	20.7	−22.8	2.4	−0.4	100.0
1954	63.8	19.1	20.0	20.5	−22.3	−0.9	−0.2	100.0
1955	63.1	18.3	19.6	20.3	−23.5	1.6	0.6	100.0
1956	61.8	18.0	22.3	20.1	−25.1	3.4	−0.5	100.0
1957	62.9	17.9	23.0	20.0	−24.5	0.8	−0.1	100.0
1958	64.1	18.9	21.2	19.7	−22.6	−1.0	−0.3	100.0
1959	65.0	18.6	19.6	19.8	−24.1	1.0	0.1	100.0
1960	65.5	18.3	18.2	20.1	−23.4	1.2	0.1	100.0
1961	65.9	18.7	17.5	21.0	−23.2	0.1	0.0	100.0
1962	64.6	18.2	16.7	20.7	−22.2	1.4	0.6	100.0
1963	64.2	17.4	16.8	21.5	−21.7	1.3	0.5	100.0
1964	64.1	17.0	18.2	22.9	−23.0	0.8	0.0	100.0
1965	63.6	16.8	19.0	22.6	−24.2	2.1	0.1	100.0
1966	62.8	17.4	20.2	23.9	−25.8	1.9	−0.4	100.0
1967	63.8	17.7	19.4	25.6	−26.6	0.3	−0.2	100.0
1968	63.6	17.1	18.2	27.4	−27.5	1.1	0.1	100.0
	(Données corrigées des variations saisonnières)							
1966 I	62.6	16.9	19.9	23.4	−24.8	2.1	−0.1	100.0
II	61.4	17.1	20.4	23.3	−25.1	3.3	−0.4	100.0
III	63.6	17.9	19.8	24.3	−26.4	1.1	−0.3	100.0
IV	63.4	17.9	20.7	24.6	−26.9	1.0	−0.7	100.0
1967 I	63.3	17.2	20.5	25.5	−26.5	0.2	−0.2	100.0
II	63.2	18.3	20.1	25.8	−27.2	0.2	−0.3	100.0
III	64.1	17.4	18.8	25.1	−26.6	1.1	0.1	100.0
IV	64.5	18.0	18.2	25.9	−26.1	−0.2	−0.3	100.0
1968 I	64.2	17.1	18.8	27.1	−27.5	0.6	−0.3	100.0
II	63.4	17.4	18.1	27.7	−27.0	0.6	0.0	100.0
III	64.0	17.0	18.0	27.2	−27.5	1.2	0.1	100.0
IV	63.0	17.1	17.9	27.7	−27.8	1.7	0.4	100.0

[1], [2], Voir renvois (1), et (2) au bas du tableau de référence 2.
[3] Voir renvoi (3) au bas du tableau de référence 4.
SOURCE: BFS *The National Accounts.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 8

PRODUIT NATIONAL BRUT

1947—1968

Année et trimestre	Salaires, traitements et revenu supplémentaire du travail[1]	Bénéfices des sociétés			Loyers, intérêts et revenus divers de placements	Revenu net allant à l'agriculture[3]	Revenu net des entreprises individuelles non agricoles[4]	Réévaluation des stocks	Revenu national net au coût des facteurs	Impôts indirects moins subventions	Provisions pour consommation de capital et réévaluations diverses	Erreur statistique	Produit national brut aux prix du marché
		Bénéfices des sociétés avant impôts	Dividendes payés aux non-résidents[2]	Dividendes payés aux résidents et profits non distribués									
	(millions de dollars)												
1947	6,482	1,814	−248	847	591	1,120	1,173	−571	10,361	1,608	1,223	−27	13,165
1948	7,496	1,964	−249	1,006	651	1,378	1,269	−506	12,003	1,765	1,441	−89	15,120
1949	8,115	1,879	−317	821	703	1,248	1,389	−112	12,905	1,808	1,673	−43	16,343
1950	8,766	2,522	−404	1,110	890	1,322	1,439	−374	14,161	2,000	1,913	−68	18,006
1951	10,304	2,825	−370	1,012	1,020	1,933	1,519	−643	16,588	2,469	2,203	−90	21,170
1952	11,478	2,698	−334	953	1,175	1,959	1,572	106	18,654	2,717	2,422	202	23,995
1953	12,419	2,611	−317	1,046	1,329	1,575	1,688	−11	19,294	2,911	2,673	142	25,020
1954	12,799	2,290	−327	855	1,511	1,017	1,656	86	19,032	2,947	2,905	−13	24,871
1955	13,617	2,965	−395	1,269	1,684	1,264	1,791	−189	20,737	3,237	3,266	−108	27,132
1956	15,314	3,345	−437	1,461	1,767	1,450	1,965	−238	23,166	3,636	3,642	141	30,585
1957	16,494	3,056	−475	1,208	1,980	1,026	2,008	−78	24,011	3,861	4,009	28	31,909
1958	17,012	3,075	−470	1,252	2,104	1,200	2,125	−35	25,011	3,882	3,899	102	32,894
1959	17,955	3,504	−501	1,379	2,315	1,121	2,210	−122	26,482	4,259	4,204	−30	34,915
1960	18,754	3,338	−458	1,296	2,470	1,186	2,213	−70	27,433	4,470	4,426	−39	36,287
1961	19,546	3,427	−586	1,189	2,670	1,008	2,274	−89	28,250	4,696	4,540	−15	37,471
1962	20,819	3,819	−584	1,481	2,832	1,496	2,401	−130	30,653	5,293	4,892	−263	40,575
1963	22,145	4,188	−614	1,703	3,078	1,721	2,551	−200	32,869	5,600	5,198	−243	43,424
1964	24,016	4,819	−753	1,969	3,262	1,464	2,720	−131	35,397	6,372	5,600	24	47,393
1965	26,766	5,199	−780	2,150	3,537	1,645	2,877	−325	38,919	7,238	6,110	−64	52,203
1966	30,282	5,145	−804	2,045	3,844	2,204	2,949	−321	43,209	7,950	6,623	232	58,104
1967	33,093	5,020	−798	1,970	4,339	1,698	3,194	−291	46,255	8,705	7,000	149	62,109
1968	35,921	5,877	−841	2,395	4,758	1,796	3,422	−305	50,628	9,521	7,260	−41	67,368
	(Données corrigées des variations saisonnières et exprimées en taux annuels)												
1966 I	29,232	5,380	−728	2,404	3,708	2,184	2,936	−488	42,224	7,860	6,404	52	56,540
II	29,876	5,236	−708	2,112	2,844	2,244	2,852	−232	43,052	7,912	6,624	264	57,852
III	30,552	4,824	−748	1,796	3,832	2,252	3,000	−340	43,372	8,180	6,696	180	58,428
IV	31,468	5,140	−972	1,868	3,992	2,136	3,008	−224	44,548	7,848	6,768	432	59,596
1967 I	32,252	4,796	−684	1,948	4,012	1,996	2,948	−292	45,028	8,792	7,000	112	60,932
II	32,820	4,900	−804	1,824	4,360	1,856	3,176	−268	46,040	8,688	7,176	244	62,148
III	33,464	5,148	−856	2,024	4,444	1,488	3,336	−228	46,796	8,624	6,980	28	62,422
IV	33,836	5,236	−848	2,084	4,540	1,452	3,316	−376	47,156	8,716	6,844	212	62,686
1968 I	34,472	5,324	−804	2,076	4,580	1,820	3,272	−284	48,380	9,368	7,252	168	65,168
II	35,492	5,656	−940	2,188	4,732	1,592	3,400	−176	49,756	9,296	7,260	16	66,328
III	36,264	5,960	−904	2,400	4,776	1,828	3,480	−284	51,120	9,512	7,272	−80	67,824
IV	37,456	6,568	−716	2,916	4,944	1,944	3,536	−476	53,256	9,908	7,256	−268	70,152

[1] Comprend les soldes et allocations militaires.

[2] Comprend l'impôt retenu applicable à cette catégorie.

[3] Comprend un chiffre arbitrairement modéré du produit des récoltes et des ajustements saisonniers pour tenir compte des quantités de céréales prélevées sur les stocks de fermes et aussi pour tenir compte des modifications intervenues dans les chiffres relatifs au bétail. Étant donné les facteurs arbitraires, il ne faut pas tenir compte de façon trop précise des chiffres, corrigés des variations saisonnières, du revenu net allant à l'agriculture.

[4] Comprend le revenu net des professions libérales exercées à titre indépendant.

SOURCE: BFS *The National Accounts.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 9

PRODUIT NATIONAL BRUT

1947—1968

Année et trimestre	Salaires, traitements et revenu supplémentaire du travail[1]	Bénéfices des sociétés			Loyers, intérêts et revenus divers de placements	Revenu net des fermiers provenant de la production agricole[3]	Revenu net des entreprises individuelles non agricoles[4]	Revenu national net au coût des facteurs	Impôts indirects moins subventions	Provisions pour consommation de capital et réévaluations diverses	Produit national brut aux prix du marché
		Bénéfices des sociétés avant impôts	Dividendes payés aux non-résidents[2]	Dividendes payés aux résidents et bénéfices non distribués							
	(Variations en pourcentage par rapport à la période précédente)										
1947.....	11.2	23.1	21.0	40.5	1.7	6.1	9.4	8.5	26.6	22.5	11.1
1948.....	15.6	8.3	0.4	18.8	10.2	23.0	8.2	15.8	9.8	17.8	14.8
1949.....	8.3	— 4.3	27.3	—18.4	8.0	— 9.4	9.5	7.5	2.4	16.1	8.1
1950.....	8.0	34.2	27.4	35.2	26.6	5.9	3.6	9.7	10.6	14.3	10.2
1951.....	17.5	12.0	— 8.4	— 8.8	14.6	46.2	5.6	17.1	23.4	15.2	17.6
1952.....	11.4	— 4.5	— 9.7	— 5.8	15.2	1.3	3.5	12.5	10.0	9.9	13.3
1953.....	8.2	— 3.2	— 5.1	9.8	13.1	—19.6	7.4	3.4	7.1	10.4	4.3
1954.....	3.1	—12.3	3.2	—18.3	13.7	—35.4	— 1.9	— 1.4	1.2	8.7	— 0.6
1955.....	6.4	29.5	20.8	48.4	11.4	24.3	8.2	9.0	9.8	12.4	9.1
1956.....	12.5	12.8	10.6	15.1	4.9	14.7	9.7	11.7	12.3	11.5	12.7
1957.....	7.7	— 8.6	8.7	—17.3	12.1	—29.2	2.2	3.6	6.2	10.1	4.3
1958.....	3.1	0.6	— 1.1	3.6	6.3	17.0	5.8	4.2	0.5	— 2.7	3.1
1959.....	5.5	14.0	6.6	10.1	10.0	— 6.6	4.0	5.9	9.7	7.8	6.1
1960.....	4.5	— 4.7	— 8.6	— 6.0	6.7	5.8	0.1	3.6	5.0	5.2	3.9
1961.....	4.2	2.7	27.9	— 8.3	8.1	—15.0	2.8	3.0	5.1	2.6	3.3
1962.....	6.5	11.4	— 0.3	24.6	6.1	48.4	5.6	8.5	12.7	7.8	8.3
1963.....	6.4	9.7	5.1	15.0	8.7	15.0	6.2	7.2	5.8	6.3	7.0
1964.....	8.4	15.1	22.6	15.6	6.0	—14.9	6.6	7.7	13.8	7.7	9.1
1965.....	11.5	7.9	3.6	9.2	8.4	12.4	5.8	9.9	13.6	9.1	10.1
1966.....	13.1	— 1.0	3.1	— 4.9	8.7	34.0	2.5	11.3	9.8	8.4	11.3
1967.....	9.3	— 2.4	— 0.7	— 3.7	12.9	—23.0	8.3	6.8	9.5	5.7	6.9
1968.....	8.5	17.1	5.4	21.6	9.7	5.8	7.1	9.5	9.4	3.7	8.5
	(Données corrigées des variations saisonnières)										
1966 I.....	4.7	1.5	— 6.2	9.7	— 1.2	25.5	0.5	4.5	6.2	2.0	4.4
II....	2.2	— 2.7	5.5	—12.1	3.7	2.7	— 2.9	2.0	0.7	3.4	2.3
III...	2.3	— 7.9	— 2.6	—15.0	— 0.3	0.4	5.2	0.7	3.4	1.1	1.0
IV...	3.0	6.6	29.9	4.0	4.2	— 5.2	0.3	2.7	— 4.1	1.1	2.0
1967 I.....	2.5	— 6.7	—29.6	4.3	0.5	— 6.6	— 2.0	1.1	12.0	3.4	2.2
II....	1.8	2.2	17.5	— 6.4	8.7	— 7.0	7.7	2.2	— 1.2	2.5	2.0
III...	2.0	5.1	6.5	11.0	1.9	—19.8	5.0	1.6	— 0.7	— 2.7	0.5
IV...	1.1	1.7	— 0.9	3.0	2.2	— 2.4	— 0.6	0.8	1.1	— 1.9	0.8
1968 I.....	1.9	1.7	— 5.2	— 0.4	0.9	25.3	— 1.3	2.6	7.5	6.0	3.6
II....	3.0	6.2	16.9	5.4	3.3	—12.5	3.9	2.8	— 0.8	0.1	1.8
III...	2.2	5.4	— 3.8	9.7	0.9	14.8	2.4	2.7	2.3	0.2	2.3
IV...	3.3	10.2	—20.8	21.5	3.5	6.3	1.6	4.2	4.2	— 0.2	3.4

(1), (2), (3), (4)Voir renvois (1), (2), (3), et (4) au bas du tableau de référence 8.

SOURCE: BFS *The National Accounts*.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 10

ÉVOLUTION STRUCTURELLE DES REVENUS
(DISTRIBUTION EN POURCENTAGE DU PRODUIT NATIONAL BRUT PAR SECTEUR)

1947—1968

Année et trimestre	Salaires, traitements et revenu supplémentaire du travail[1]	Bénéfices des sociétés			Loyers, intérêts et revenus divers de placements	Revenu net allant à l'agriculture[3]	Revenu net des entreprises individuelles non agricoles[4]	Réévaluation des stocks	Revenu national net au coût des facteurs	Impôts indirects moins subventions	Provisions pour consommation de capital et réévaluations diverses	Erreur statistique	Produit national brut aux prix du marché
		Bénéfices des sociétés avant impôts	Dividendes payés aux non-résidents[2]	Dividendes payés aux résidents et profits non distribués									
1947	49.2	13.8	−1.9	6.4	4.5	8.5	8.9	−4.3	78.7	12.2	9.3	−0.2	100.0
1948	49.6	13.0	−1.6	6.7	4.3	9.1	8.4	−3.4	79.4	11.7	9.5	−0.6	100.0
1949	49.7	11.5	−1.9	5.0	4.3	7.6	8.5	−0.7	79.0	11.1	10.2	−0.3	100.0
1950	48.7	14.0	−2.2	6.2	4.9	7.4	8.0	−2.1	78.7	11.1	10.6	−0.4	100.0
1951	48.7	13.3	−1.8	4.8	4.8	9.1	7.2	−3.0	78.3	11.7	10.4	−0.4	100.0
1952	47.8	11.2	−1.4	4.0	4.9	8.2	6.6	0.4	77.7	11.3	10.1	0.9	100.0
1953	49.6	10.4	−1.3	4.2	5.3	6.3	6.8	0.0	77.1	11.6	10.7	0.6	100.0
1954	51.5	9.2	−1.3	3.4	6.0	4.1	6.7	0.3	76.5	11.9	11.7	−0.1	100.0
1955	50.2	10.9	−1.5	4.7	6.2	4.7	6.6	−0.7	76.4	11.9	12.1	−0.4	100.0
1956	50.1	10.9	−1.4	4.8	5.8	4.7	6.4	−0.8	75.7	11.9	11.9	0.5	100.0
1957	51.6	9.6	−1.5	3.8	6.2	3.2	6.3	−0.2	75.2	12.1	12.6	0.1	100.0
1958	51.7	9.3	−1.4	3.8	6.4	3.6	6.5	−0.1	76.0	11.8	11.9	0.3	100.0
1959	51.4	10.0	−1.4	3.9	6.6	3.2	6.3	−0.3	75.8	12.2	12.1	−0.1	100.0
1960	51.7	9.2	−1.3	3.6	6.8	3.3	6.1	−0.2	75.6	12.3	12.2	−0.1	100.0
1961	52.2	9.1	−1.6	3.2	7.1	2.7	6.1	−0.2	75.4	12.5	12.1	0.0	100.0
1962	51.3	9.4	−1.4	3.7	7.0	3.7	5.9	−0.3	75.6	13.0	12.0	−0.6	100.0
1963	51.0	9.6	−1.4	3.9	7.1	4.0	5.9	−0.5	75.7	12.9	12.0	−0.6	100.0
1964	50.7	10.2	−1.6	4.2	6.9	3.1	5.7	−0.3	74.7	13.4	11.8	0.1	100.0
1965	51.3	10.0	−1.5	4.1	6.8	3.1	5.5	−0.6	74.6	13.8	11.7	−0.1	100.0
1966	52.1	8.9	−1.4	3.5	6.6	3.8	5.1	−0.6	74.5	13.7	11.4	0.4	100.0
1967	53.3	8.1	−1.3	3.2	7.0	2.7	5.2	−0.5	74.5	14.0	11.3	0.2	100.0
1968	53.3	8.7	−1.2	3.6	7.1	2.7	5.1	−0.5	75.2	14.1	10.8	−0.1	100.0
	(Données corrigées des variations saisonnières)												
1966 I	51.7	9.5	−1.3	4.3	6.6	3.9	5.2	−0.9	74.7	13.9	11.3	0.1	100.0
II	51.6	9.1	−1.3	3.7	6.6	3.9	4.9	−0.4	74.4	13.7	11.4	0.5	100.0
III	52.3	8.3	−1.3	3.1	6.6	3.8	5.1	−0.6	74.2	14.0	11.5	0.3	100.0
IV	52.8	8.6	−1.6	3.1	6.7	3.6	5.0	−0.4	74.7	13.2	11.4	0.7	100.0
1967 I	52.9	7.9	−1.1	3.2	6.6	3.3	4.8	−0.5	73.9	14.4	11.5	0.2	100.0
II	52.8	7.9	−1.3	2.9	7.0	3.0	5.1	−0.4	74.1	14.0	11.5	0.4	100.0
III	53.6	8.3	−1.4	3.2	7.1	2.4	5.4	−0.4	75.0	13.8	11.2	0.0	100.0
IV	53.8	8.3	−1.4	3.3	7.2	2.3	5.3	−0.6	74.9	13.9	10.9	0.3	100.0
1968 I	52.9	8.2	−1.2	3.2	7.0	2.8	5.0	−0.5	74.2	14.4	11.1	0.3	100.0
II	53.5	8.5	−1.4	3.3	7.1	2.4	5.1	−0.2	75.0	14.0	11.0	0.0	100.0
III	53.5	8.8	−1.3	3.5	7.0	2.7	5.1	−0.4	75.4	14.0	10.7	−0.1	100.0
IV	53.4	9.4	−1.0	4.2	7.0	2.8	5.0	−0.7	75.9	14.1	10.4	−0.4	100.0

[1], [2], [3], [4]Voir renvois (1), (2), (3) et (4) au bas du tableau de référence 8.

SOURCE: BFS *The National Accounts.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 11

REVENU ET DÉPENSE PERSONNELS

1947—1968

Année et trimestre	Salaires et traitements total[1]	Revenu supplémentaire du travail	Cotisations patronales et salariales aux caisses de sécurité sociale et caisses publiques de pension	Revenu net de l'agriculture[2]	Revenu net des entreprises individuelles non agricoles[3]	Intérêts, dividendes et loyers nets des particuliers[4]	Paiements de transfert (sauf intérêts)
	(millions de dollars)						
1947	6,269	213	−181	1,086	1,173	959	856
1948	7,243	253	−224	1,478	1,269	998	884
1949	7,823	292	−239	1,359	1,389	1,043	971
1950	8,442	324	−256	1,156	1,439	1,268	1,055
1951	9,925	379	−336	1,945	1,519	1,333	1,059
1952	11,057	431	−375	1,916	1,572	1,418	1,386
1953	11,966	468	−410	1,599	1,688	1,551	1,489
1954	12,325	494	−422	1,009	1,656	1,719	1,660
1955	13,079	538	−476	1,200	1,791	1,840	1,766
1956	14,697	617	−532	1,430	1,965	1,908	1,800
1957	15,811	683	−590	1,026	2,008	2,141	2,112
1958	16,285	727	−615	1,201	2,125	2,277	2,675
1959	17,512	743	−652	1,126	2,210	2,599	2,798
1960	17,960	794	−751	1,177	2,213	2,882	3,160
1961	18,726	820	−787	978	2,274	3,030	3,481
1962	19,976	843	−812	1,490	2,401	3,305	3,769
1963	21,272	873	−852	1,582	2,551	3,616	3,892
1964	23,090	926	−912	1,353	2,720	3,799	4,177
1965	25,649	1,117	−1,027	1,689	2,877	4,139	4,618
1966	28,746	1,536	−1,843	2,048	2,949	4,536	5,091
1967	31,441	1,648	−2,031	1,785	3,194	4,894	6,267
1968	34,103	1,818	−2,298	2,022	3,422	5,315	7,242
	(Données corrigées des variations saisonnières et exprimées en taux annuels)						
1966 I	27,829	1,401	−1,548	2,044	2,936	4,420	4,804
II	28,330	1,546	−1,872	2,080	2,852	4,484	4,972
III	28,972	1,580	−1,964	2,056	3,000	4,568	5,200
IV	29,853	1,616	−1,988	2,012	3,008	4,672	5,388
1967 I	30,669	1,582	−1,972	2,136	2,948	4,748	5,928
II	31,183	1,638	−2,028	1,732	3,176	4,848	6,280
III	31,784	1,680	−2,132	1,620	3,336	4,924	6,244
IV	32,128	1,693	−1,992	1,652	3,316	5,056	6,616
1968 I	32,756	1,717	−2,204	2,048	3,272	5,140	6,684
II	33,719	1,772	−2,208	1,808	3,400	5,312	7,220
III	34,402	1,862	−2,272	2,060	3,480	5,384	7,452
IV	35,533	1,922	−2,508	2,172	3,536	5,424	7,612

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 11 (suite)

REVENU ET DÉPENSE PERSONNELS

1947—1968

Année et trimestre	Impôts personnels directs	Revenu personnel disponible[5]	Dépenses personnelles en biens et services	Épargne personnelle nette	Propension à l'épargne[6]	Revenu personnel disponible per capita[7]	Dépenses personnelles en biens et services per capita[7]
	(millions de dollars)						
1947	−791	9,584	9,090	494	5.2	764	724
1948	−822	11,079	10,085	994	9.0	864	786
1949	−789	11,849	10,923	926	7.8	881	812
1950	−740	12,688	12,026	662	5.2	925	877
1951	−1,030	14,794	13,460	1,334	9.0	1,056	961
1952	−1,323	16,072	14,781	1,291	8.0	1,112	1,022
1953	−1,432	16,904	15,592	1,312	7.8	1,139	1,050
1954	−1,437	16,984	16,175	809	4.8	1,111	1,058
1955	−1,499	18,239	17,389	850	4.7	1,162	1,108
1956	−1,732	20,153	18,833	1,320	6.5	1,253	1,171
1957	−1,917	21,274	20,072	1,202	5.7	1,281	1,208
1958	−1,795	22,880	21,245	1,635	7.1	1,340	1,244
1959	−2,088	23,948	22,591	1,357	5.7	1,370	1,292
1960	−2,360	25,075	23,540	1,535	6.1	1,403	1,317
1961	−2,511	26,011	24,466	1,545	5.9	1,426	1,341
1962	−2,729	28,243	25,926	2,317	8.2	1,520	1,395
1963	−2,916	30,018	27,487	2,531	8.4	1,586	1,452
1964	−3,428	31,725	29,666	2,059	6.5	1,645	1,538
1965	−3,913	35,149	32,061	3,088	8.8	1,789	1,632
1966	−4,484	38,579	34,848	3,731	9.7	1,928	1,741
1967	−5,493	41,709	37,714	3,995	9.6	2,044	1,848
1968	−6,660	44,964	40,916	4,048	9.0	2,168	1,972
	(Données corrigées des variations saisonnières et exprimées en taux annuels)						
1966 I	−4,256	37,632	33,956	3,676	9.8	1,887	1,703
II	−4,208	38,184	34,116	4,068	10.7	1,904	1,702
III	−4,604	38,808	35,332	3,476	9.0	1,925	1,753
IV	−4,868	39,692	35,988	3,704	9.3	1,960	1,777
1967 I	−5,532	40,508	36,444	4,064	10.0	1,992	1,792
II	−4,980	41,848	37,388	4,460	10.7	2,047	1,829
III	−5,540	41,916	38,192	3,724	8.9	2,040	1,859
IV	−5,920	42,564	38,832	3,732	8.8	2,063	1,882
1968 I	−6,412	43,000	39,872	3,128	7.3	2,077	1,926
II	−6,236	44,788	40,164	4,624	10.3	2,156	1,934
III	−6,716	45,652	41,380	4,272	9.4	2,189	1,984
IV	−7,276	46,416	42,248	4,168	9.0	2,217	2,018

NOTA: La somme de «Salaires et traitements, total» et de «Revenu supplémentaire du travail» peut différer du montant apparaissant au tableau de référence 8 en raison de procédures d'estimation différentes. Il en résulte que les colonnes ne s'additionnent pas horizontalement.

(1)Comprend les soldes et allocations militaires.

(2)Ce poste diffère de «revenu net allant à l'agriculture» (tableau de référence 8) en ce qu'il exclut l'ajustement effectué pour tenir compte des recettes nettes découlant des opérations de la Commission canadienne du blé.

(3)Comprend le revenu net des professions libérales exercées à titre indépendant.

(4)Comprend les intérêts sur la dette publique versés aux particuliers.

(5)Revenu personnel moins les impôts personnels directs.

(6)Rapport de l'épargne personnelle nette au revenu personnel disponible en pourcentage.

(7)Exprimé en dollars.

SOURCES: BFS *The National Accounts.*

BFS *Estimates of Labour Income*, publication mensuelle, (nº de catalogue 72-005).

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 12

DÉPENSES PERSONNELLES EN BIENS ET SERVICES

1947—1968

Année	Aliments	Tabac et boissons alcooliques	Vêtements et effets personnels	Logement	Fonctionnement du ménage	Transports	Soins personnels et médicaux et frais funéraires	Divers[1]	Total	dont:		
										Biens durables	Biens non-durables	Services[2]
	(millions de dollars)											
1947	2,442	776	1,295	963	1,215	824	545	1,030	9,090	841	5,490	2,759
1948	2,823	831	1,440	1,066	1,337	898	615	1,075	10,085	934	6,179	2,972
1949	2,887	883	1,497	1,200	1,416	1,109	691	1,240	10,923	1,146	6,409	3,368
1950	3,140	928	1,528	1,385	1,544	1,355	745	1,401	12,026	1,451	6,853	3,722
1951	3,619	975	1,660	1,586	1,669	1,381	839	1,731	13,460	1,490	7,773	4,197
1952	3,804	1,081	1,803	1,778	1,875	1,599	936	1,905	14,781	1,780	8,234	4,767
1953	3,884	1,101	1,844	1,972	1,999	1,775	1,012	2,005	15,592	2,001	8,407	5,184
1954	4,030	1,114	1,826	2,192	2,104	1,800	1,091	2,018	16,175	1,970	8,608	5,597
1955	4,236	1,181	1,900	2,454	2,272	2,023	1,166	2,157	17,389	2,245	9,065	6,079
1956	4,571	1,278	2,037	2,621	2,509	2,211	1,316	2,290	18,833	2,431	9,736	6,666
1957	4,951	1,370	2,098	2,906	2,593	2,346	1,437	2,371	20,072	2,430	10,402	7,240
1958	5,236	1,441	2,179	3,154	2,701	2,511	1,611	2,412	21,245	2,499	10,878	7,868
1959	5,465	1,552	2,267	3,442	2,873	2,723	1,769	2,500	22,591	2,678	11,373	8,540
1960	5,713	1,606	2,355	3,621	2,919	2,807	1,925	2,594	23,540	2,664	11,813	9,063
1961	5,829	1,683	2,432	3,812	3,032	2,872	2,045	2,761	24,466	2,716	12,178	9,572
1962	6,123	1,782	2,526	3,996	3,202	3,160	2,204	2,933	25,926	2,960	12,965	10,001
1963	6,414	1,840	2,643	4,323	3,352	3,430	2,396	3,089	27,487	3,246	13,518	10,723
1964	6,724	1,911	2,803	4,595	3,576	3,730	2,613	3,714	29,666	3,592	14,389	11,685
1965	7,114	2,079	2,972	4,907	3,836	4,120	2,841	4,192	32,061	4,001	15,438	12,622
1966	7,620	2,225	3,141	5,323	4,170	4,262	3,078	5,029	34,848	4,169	16,930	13,749
1967	8,073	2,431	3,365	5,790	4,522	4,549	3,381	5,603	37,714	4,365	18,488	14,861
1968	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	40,916	4,805	19,695	16,416

[1] Cinémas (exception faite des taxes d'amusement), journaux, revues, dépenses nettes à l'étranger, et autres.
[2] Comprend les dépenses nettes à l'étranger

SOURCE: BFS *The National Accounts.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 13

VENTES AU DÉTAIL, CANADA ET RÉGIONS

1947—1969

Année et mois	Canada	Région de l'Atlantique	Québec	Ontario	Région des Prairies	Colombie-Britannique
	(millions de dollars)					
1947	6,963.4(1)	563.6(1)	1,621.1	2,721.1	1,320.8	736.9
1948	7,835.0(1)	607.3(1)	1,792.0	3,067.2	1,550.7	817.8
1949	8,532.0	734.2	1,872.0	3,293.6	1,758.1	874.1
1950	9,617.2	822.2	2,183.0	3,715.4	1,914.4	982.1
1951	10,693.1	898.5	2,442.6	4,129.8	2,122.3	1,099.8
1952	11,567.2	970.7	2,657.8	4,409.2	2,339.9	1,189.6
1953	12,189.4	1,004.4	2,793.1	4,665.6	2,485.3	1,241.0
1954	12,317.2	1,023.6	2,867.7	4,761.7	2,390.6	1,273.6
1955	13,472.8	1,124.7	3,109.3	5,295.7	2,496.1	1,447.0
1956	14,773.7	1,208.6	3,463.0	5,734.3	2,727.8	1,640.0
1957	15,423.3	1,233.0	3,709.6	5,943.1	2,854.5	1,683.2
1958	16,139.1	1,286.7	3,854.4	6,271.1	3,021.3	1,705.5
1959	17,087.1	1,356.5	4,114.2	6,614.9	3,208.1	1,793.4
1960	17,390.5	1,421.0	4,213.1	6,750.7	3,250.3	1,755.3
1961	17,752.3	1,455.6	4,490.1	6,808.0	3,238.1	1,760.5
1961(2)	16,073.0	1,380.5	4,108.0	6,206.7	2,773.6	1,604.2
1962	17,093.8	1,424.8	4,482.8	6,504.4	2,945.2	1,736.7
1963	18,115.7	1,502.2	4,764.0	6,903.1	3,096.1	1,850.3
1964	19,350.9	1,602.0	5,108.2	7,299.4	3,301.8	2,039.6
1965	20,954.0	1,743.0	5,515.3	7,950.7	3,503.4	2,241.7
1966P	22,415.9	1,840.2	5,857.1	8,496.9	3,800.5	2,421.1
1967P	23,785.2	1,938.9	6,270.7	8,941.3	4,053.5	2,580.8
1968P	25,411.9	2,103.4	6,459.9	9,806.6	4,245.5	2,796.5
	(Données corrigées des variations saisonnières)					
1968 J	2,094.8	171.0	534.4	797.3	354.8	223.8
F	1,946.4	170.2	517.6	761.6	348.8	220.7
M	2,037.1	165.5	524.4	772.3	355.7	224.9
A	2,047.9	165.7	531.3	776.3	328.0	215.5
M	2,060.5	171.5	541.3	779.2	346.3	229.5
J	2,101.2	174.2	532.5	804.1	352.4	231.9
J	2,173.9	180.0	541.1	839.9	359.3	235.5
A	2,128.4	179.8	540.5	835.3	360.0	243.3
S	2,172.3	180.6	530.9	849.7	349.7	239.1
O	2,156.5	178.4	540.7	850.8	355.6	242.9
N	2,205.2	182.7	548.0	861.7	371.1	244.0
D	2,206.5	178.7	558.5	852.5	357.2	238.0
1969 J	2,213.3	181.9	549.1	879.4	356.6	239.0
F	2,260.2	185.5	569.9	885.9	378.2	246.8

NOTA: Les élements ne donnent pas le total en raison de l'arrondissement des chiffres.

(1)Terre-Neuve.

(2)En raison du changement dans la classification industrielle les séries ne sont pas comparables

P=Provisoires.

SOURCE: BFS *Retail Trade*, publication mensuelle, (nº de catalogue 63-005).

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 14

INVESTISSEMENTS PRIVÉS ET PUBLICS AU CANADA

1947—1969

(millions de dollars)

Année	Investissements			Entretien	Total	Investissements			Entretien	Total
	Construction	Machines et équipement	Sous-total			Construction	Machines et équipement	Sous-total		
	Secteur primaire et construction					Fabrication				
1947	87	317	404	195	599	185	343	528	273	801
1948	127	382	509	218	727	181	392	573	329	902
1949	159	461	620	263	883	157	379	536	339	875
1950	173	528	701	292	993	135	367	502	347	849
1951	212	601	813	311	1,124	268	525	793	422	1,215
1952	248	631	879	360	1,239	344	629	973	459	1,432
1953	287	648	935	375	1,310	325	644	969	480	1,449
1954	309	512	821	368	1,189	288	534	822	489	1,311
1955	387	612	999	411	1,410	345	602	947	513	1,460
1956	534	772	1,306	475	1,781	488	906	1,394	578	1,972
1957	544	702	1,246	461	1,707	520	959	1,479	613	2,092
1958	378	619	997	468	1,465	398	697	1,095	572	1,667
1959	396	678	1,074	517	1,591	374	770	1,144	662	1,806
1960	451	683	1,134	522	1,656	335	843	1,178	671	1,849
1961	572	639	1,211	512	1,723	279	806	1,085	682	1,767
1962	568	738	1,306	536	1,842	353	916	1,269	750	2,019
1963	599	879	1,478	586	2,064	355	1,003	1,358	801	2,159
1964	702	1,051	1,753	660	2,413	443	1,388	1,831	896	2,727
1965	869	1,151	2,020	724	2,744	604	1,736	2,340	974	3,314
1966	1,066	1,348	2,414	796	3,210	788	2,126	2,914	1,096	4,010
1967	1,069	1,427	2,496	854	3,350	677	1,857	2,534	1,156	3,690
1968	1,053	1,344	2,397	887	3,284	584	1,634	2,218	1,159	3,377
1969	1,067	1,338	2,405	923	3,328	619	1,921	2,540	1,202	3,742
	Services d'utilité publique					Commerce, finances et services commerciaux				
1947	174	236	410	373	783	112	90	202	96	298
1948	282	284	566	438	1,004	159	122	281	101	382
1949	376	313	689	465	1,154	142	151	293	120	413
1950	437	322	759	483	1,242	207	192	399	128	527
1951	497	442	939	545	1,484	201	210	411	160	571
1952	701	493	1,194	598	1,792	160	183	343	125	468
1953	692	562	1,254	635	1,889	283	243	526	135	661
1954	610	554	1,164	606	1,770	319	263	582	133	715
1955	649	487	1,136	600	1,736	296	265	561	130	691
1956	1,086	676	1,762	640	2,402	327	284	611	138	749
1957	1,475	833	2,308	677	2,985	383	307	690	146	836
1958	1,405	748	2,153	650	2,803	396	309	705	146	851
1959	1,118	724	1,842	703	2,545	462	371	833	168	1,001
1960	1,074	698	1,772	713	2,485	466	409	875	168	1,043
1961	1,088	610	1,698	723	2,421	451	396	847	162	1,009
1962	982	619	1,601	734	2,335	438	422	860	164	1,024
1963	1,111	660	1,771	774	2,545	468	450	918	183	1,101
1964	1,332	727	2,059	822	2,881	548	494	1,042	195	1,237
1965	1,443	980	2,423	867	3,290	705	564	1,269	220	1,489
1966	1,666	1,260	2,926	945	3,871	860	667	1,527	248	1,775
1967	1,748	1,397	3,145	1,019	4,164	764	770	1,534	272	1,806
1968	1,856	1,412	3,268	983	4,251	707	742	1,449	262	1,711
1969	1,977	1,489	3,466	1,048	4,514	850	833	1,683	276	1,959

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 14 (suite)

INVESTISSEMENTS PRIVÉS ET PUBLICS AU CANADA

1947—1969

(millions de dollars)

Année	Investissements			Entretien	Total	Investissements			Entretien	Total
	Construction	Machines et équipement	Sous-total			Construction	Machines et équipement	Sous-total		
	Institutions					Habitation				
1947	78	13	91	23	114	526	—	526	155	681
1948	126	22	148	37	185	635	—	635	189	824
1949	172	23	195	35	230	822	—	822	206	1,028
1950	187	26	213	34	247	923	—	923	226	1,149
1951	212	30	242	40	282	947	—	947	270	1,217
1952	252	33	285	40	325	971	—	971	287	1,258
1953	270	33	303	42	345	1,189	—	1,189	304	1,493
1954	297	41	338	42	380	1,238	—	1,238	316	1,554
1955	367	41	408	49	457	1,397	—	1,397	338	1,735
1956	359	43	402	52	454	1,547	—	1,547	355	1,902
1957	407	47	454	56	510	1,430	—	1,430	383	1,813
1958	457	57	514	57	571	1,782	—	1,782	407	2,189
1959	479	57	536	59	595	1,752	—	1,752	431	2,183
1960	500	73	573	71	644	1,456	—	1,456	457	1,913
1961	536	81	617	78	695	1,467	—	1,467	484	1,951
1962	729	105	834	76	910	1,587	—	1,587	513	2,100
1963	757	116	873	75	948	1,713	—	1,713	544	2,257
1964	648	123	771	79	850	2,028	—	2,028	577	2,605
1965	867	145	1,012	82	1,094	2,133	—	2,133	618	2,751
1966	1,020	184	1,204	93	1,297	2,181	—	2,181	661	2,842
1967	1,107	208	1,315	113	1,428	2,352	—	2,352	713	3,065
1968	1,201	214	1,415	121	1,536	2,844	—	2,844	729	3,573
1969	1,287	233	1,520	132	1,652	3,200	—	3,200	772	3,972
	Services gouvernementaux					Grand total				
1947	235	44	279	145	424	1,397	1,043	2,440	1,260	3,700
1948	314	61	375	158	533	1,824	1,263	3,087	1,470	4,557
1949	338	46	384	146	530	2,166	1,373	3,539	1,574	5,113
1950	391	48	439	185	624	2,453	1,483	3,936	1,695	5,631
1951	534	60	594	220	814	2,871	1,868	4,739	1,968	6,707
1952	758	88	846	216	1,062	3,434	2,057	5,491	2,085	7,576
1953	710	90	800	235	1,035	3,756	2,220	5,976	2,206	8,182
1954	676	80	756	268	1,024	3,737	1,984	5,721	2,222	7,943
1955	728	68	796	268	1,064	4,169	2,075	6,244	2,309	8,553
1956	932	80	1,012	282	1,294	5,273	2,761	8,034	2,520	10,554
1957	1,025	85	1,110	288	1,398	5,784	2,933	8,717	2,624	11,341
1958	1,014	104	1,118	314	1,432	5,830	2,534	8,364	2,614	10,978
1959	1,128	108	1,236	341	1,577	5,709	2,708	8,417	2,881	11,298
1960	1,171	103	1,274	383	1,657	5,453	2,809	8,262	2,985	11,247
1961	1,125	122	1,247	380	1,627	5,518	2,654	8,172	3,021	11,193
1962	1,130	128	1,258	388	1,646	5,787	2,928	8,715	3,161	11,876
1963	1,154	128	1,282	393	1,675	6,157	3,236	9,393	3,356	12,749
1964	1,303	157	1,460	402	1,862	7,004	3,940	10,944	3,631	14,575
1965	1,494	174	1,668	442	2,110	8,115	4,750	12,865	3,927	16,792
1966	1,702	222	1,924	526	2,450	9,283	5,807	15,090	4,365	19,455
1967	1,731	215	1,946	573	2,519	9,448	5,874	15,322	4,700	20,022
1968	1,891	196	2,087	526	2,613	10,136	5,542	15,678	4,667	20,345
1969	2,034	198	2,232	550	2,782	11,034	6,012	17,046	4,903	21,949

NOTA: 1968: chiffres provisoires; 1969: chiffres projetés.

SOURCE: BFS et Ministère du Commerce, *Investissements privés et publics au Canada*, publication annuelle (nº de catalogue 61-205), publication occasionnelle (nº de catalogue 61-504).

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 15

INVESTISSEMENTS PRIVÉS ET PUBLICS, PAR RÉGION

1952—1969

Année	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Région de l'Atlantique	Québec
	(millions de dollars)					
1952	86	17	133	104	340	1,283
1953	80	18	157	108	363	1,374
1954	73	19	156	119	367	1,362
1955	89	21	164	168	442	1,546
1956	94	24	183	186	487	1,851
1957	100	22	188	159	469	2,029
1958	107	30	185	182	504	2,054
1959	115	37	226	203	581	2,094
1960	146	37	234	180	597	2,007
1961	184	38	224	171	617	2,008
1962	261	43	223	179	706	2,154
1963	236	43	234	189	702	2,301
1964	231	39	270	257	797	2,828
1965	228	57	318	334	937	3,206
1966	341	57	412	391	1,201	3,446
1967	359	45	463	377	1,244	3,214
1968	414	44	498	333	1,289	3,301
1969	437	38	556	403	1,434	3,408

	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Région des Prairies	Colombie-Britannique[1]
	(millions de dollars)					
1952	1,899	242	313	602	1,157	604
1953	2,106	286	357	730	1,373	626
1954	2,089	270	377	627	1,274	533
1955	2,271	301	349	735	1,385	707
1956	2,842	364	485	901	1,750	1,089
1957	3,266	371	455	834	1,660	1,293
1958	3,104	409	477	890	1,776	925
1959	2,900	484	467	947	1,898	944
1960	2,856	487	474	946	1,907	895
1961	2,794	417	454	981	1,852	901
1962	3,054	424	513	937	1,874	927
1963	3,282	491	603	995	2,089	1,019
1964	3,747	528	648	1,100	2,276	1,296
1965	4,379	537	773	1,320	2,630	1,713
1966	5,261	656	928	1,564	3,148	2,034
1967	5,357	719	964	1,675	3,358	2,149
1968	5,522	808	982	1,742	3,532	2,034
1969	6,379	861	902	1,890	3,653	2,172

NOTA: 1968: chiffres provisoires; 1969: chiffres projetés.

[1]Comprend les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.

SOURCE: BFS et Ministère du Commerce *Investissements privés et publics au Canada.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 16

INVESTISSEMENTS PRIVÉS ET PUBLICS, CANADA ET RÉGIONS

1953—1969

Année	Canada	Région de l'Atlantique	Québec	Ontario	Région des Prairies	Colombie-Britannique[1]
	(Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente)					
1953	10.6	6.8	7.1	10.9	18.7	3.6
1954	−3.7	1.1	−0.9	−0.8	−7.2	−14.9
1955	12.9	20.4	13.5	8.7	8.7	32.6
1956	26.3	10.2	19.7	25.1	26.4	54.0
1957	8.7	−3.7	9.6	14.9	−5.1	18.7
1958	−4.1	7.5	1.2	−5.0	7.0	−28.5
1959	0.6	15.3	1.9	−6.6	6.9	2.1
1960	−1.8	2.8	−4.2	−1.5	0.5	−5.2
1961	−1.1	3.4	0.0	−2.2	−2.9	0.7
1962	6.6	14.4	7.3	9.3	1.2	2.9
1963	7.8	−0.6	6.8	7.5	11.5	9.9
1964	16.5	13.5	22.9	14.2	9.0	27.2
1965	17.6	17.6	13.4	16.9	15.6	32.2
1966	17.3	28.2	7.5	20.1	19.7	18.7
1967	1.5	3.6	−6.7	1.8	6.7	5.7
1968	2.3	3.6	2.7	3.1	5.2	−5.4
1969	8.7	11.2	3.2	15.5	3.4	6.8

NOTA: 1968: chiffres provisoires; 1969: chiffres projetés.

[1]Voir renvoi (1) au bas du tableau de référence 15.

SOURCE: BFS et Ministère du commerce *Investissements privés et publics au Canada.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 17

INVESTISSEMENTS PRIVÉS ET PUBLICS CONCILIATION AVEC LES COMPTES NATIONAUX

1947—1968

Année	Investissements publics et privés—tableau de référence 14	moins dépenses des gouvernements:			Formation brute de capital fixe des entreprises—définition des comptes nationaux, tableau de référence 2
		Construction domicilaire neuve	Construction non domicilaire neuve	Machines et équipement neufs	
	(millions de dollars)				
1947	2,440	32	274	49	2,085
1948	3,087	26	373	69	2,619
1949	3,539	28	424	55	3,032
1950	3,936	40	488	60	3,348
1951	4,739	52	654	74	3,959
1952	5,491	38	897	105	4,451
1953	5,976	23	848	107	4,998
1954	5,721	11	828	103	4,779
1955	6,244	19	924	91	5,210
1956	8,034	21	1,137	102	6,774
1957	8,717	21	1,251	110	7,335
1958	8,364	19	1,237	133	6,975
1959	8,417	18	1,368	137	6,894
1960	8,262	13	1,420	137	6,692
1961	8,172	9	1,368	160	6,635
1962	8,715	10	1,562	183	6,960
1963	9,393	6	1,609	187	7,591
1964	10,944	7	1,618	216	9,103
1965	12,865	9	1,958	247	10,651
1966	15,090	10	2,252	335	12,493
1967	15,322	15	2,380	318	12,609
1968	15,678	13	2,609	303	12,753

SOURCES: BFS et Ministère du Commerce, *Investissements privés et publics au Canada.*
BFS *The National Accounts.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 18

LOGEMENTS COMMENCÉS, COMPLÉTÉS ET EN CONSTRUCTION

1947—1968

Année et trimestre	Logements commencés			Logements complétés			Logements en construction[1]	
	Centres de 5,000 âmes et plus[2]	Autres centres	Total	Centres de 5,000 âmes et plus[2]	Autres centres	Total	Centres de 5,000 âmes et plus[2]	Total
	(nombre d'unités)							
1947	n.d.	n.d.	74,300	44,600	27,600	72,200	n.d.	42,200
1948	57,671	32,523	90,194	48,006	28,091	76,097	39,217	56,456
1949	58,370	32,139	90,509	60,262	27,971	88,233	37,344	59,503
1950	68,599	23,932	92,531	62,847	26,168	89,015	41,510	60,538
1951	47,374	21,205	68,579	61,167	20,143	81,310	26,783	45,926
1952	63,443	19,803	83,246	54,346	18,741	73,087	36,998	55,689
1953	80,313	22,096	102,409	73,375	23,464	96,839	42,808	59,923
1954	89,755	23,772	113,527	80,593	21,372	101,965	51,302	68,641
1955	97,386	40,890	138,276	93,942	33,987	127,929	53,677	79,339
1956	87,309	40,002	127,311	95,152	40,548	135,700	44,386	68,579
1957	84,875	37,465	122,340	80,995	36,288	117,283	49,508	72,573
1958	121,695	42,937	164,632	107,839	38,847	146,686	63,080	88,162
1959	105,991	35,354	141,345	108,059	37,612	145,671	59,879	81,905
1960	76,687	32,171	108,858	90,513	33,244	123,757	44,975	65,773
1961	92,741	32,836	125,577	83,148	32,460	115,608	53,195	73,583
1962	104,279	25,816	130,095	100,447	26,235	126,682	60,541	76,153
1963	120,950	27,674	148,624	101,529	26,662	128,191	79,233	96,613
1964	136,206	29,452	165,658	123,902	27,061	150,963	89,950	107,718
1965	138,779	27,786	166,565	125,475	27,562	153,037	101,786	119,854
1966	108,434	26,040	134,474	135,134	27,058	162,192	71,722	88,621
1967	131,858	32,265	164,123	120,163	29,079	149,242	82,616	102,716
1968	162,267	34,611	196,878	136,337	34,656	170,993	106,834	126,638
	(Données corrigées des variations saisonnières et exprimées en taux annuels)							
1966 I	117,900	31,300	152,600	141,600	24,900	168,300	95,800	119,000
II	108,700	26,500	134,800	135,500	34,700	168,900	78,500	96,200
III	105,300	25,800	130,900	144,000	25,000	167,700	67,700	85,200
IV	101,000	24,400	125,100	123,400	27,000	147,600	66,100	84,100
1967 I	113,800	24,800	138,300	109,500	24,800	133,200	65,600	84,600
II	137,600	34,400	172,200	112,700	26,800	138,600	75,000	94,100
III	136,400	32,900	169,300	126,100	29,700	155,900	82,100	102,000
IV	128,600	32,200	161,800	133,400	33,400	167,100	76,900	97,800
1968 I	167,700	36,500	201,800	130,600	35,300	164,200	83,500	105,900
II	155,200	35,000	189,100	127,600	34,200	162,400	93,200	112,900
III	140,200	33,900	173,800	138,900	36,100	174,600	94,000	112,900
IV	197,700	34,500	231,100	150,100	33,200	182,000	100,000	120,800

[1] A la fin de la période.
[2] Les données pour les années 1967 et 1968 ainsi que les données trimestrielles sont basées sur les centres de 10,000 âmes et plus.

SOURCE: SCHL *Statistique du logement au Canada.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 19

LOGEMENTS COMMENCÉS ET LOGEMENTS COMPLÉTÉS, PAR GENRE

1947—1968

Année et trimestre	Logements commencés					Logements complétés				
	Maison simple	Duplex et jumelé	En rangée	Appartement	Total	Maison simple	Duplex et jumelé	En rangée	Appartement	Total
	(nombre d'unités)									
1947	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	74,263	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	72,218
1948	73,399	7,488	1,810	7,497	90,194	61,787	4,560	1,607	8,143	76,097
1949	71,425	7,536	—	11,548	90,509	68,966	7,309	485	11,473	88,233
1950	68,675	8,664	631	14,561	92,531	68,685	7,376	145	12,809	89,015
1951	53,002	5,658	54	9,865	68,579	60,366	7,568	585	12,791	81,310
1952	60,696	5,360	299	16,891	83,246	55,967	5,314	99	11,707	73,087
1953	70,782	7,202	553	23,872	102,409	68,916	7,714	372	19,837	96,839
1954	78,574	6,498	1,000	27,455	113,527	71,760	6,098	1,065	23,042	101,965
1955	99,003	10,606	1,909	26,758	138,276	90,553	8,278	1,547	27,551	127,929
1956	90,620	9,441	2,263	24,987	127,311	95,656	11,872	2,137	26,035	135,700
1957	82,955	9,272	2,214	27,899	122,340	81,096	8,464	2,350	25,373	117,283
1958	104,508	10,713	2,457	46,954	164,632	96,830	10,004	2,226	37,626	146,686
1959	92,178	10,468	1,908	36,791	141,345	95,455	10,923	2,308	36,985	145,671
1960	67,171	9,699	2,301	29,687	108,858	78,113	9,911	1,616	34,117	123,757
1961	76,430	11,650	1,864	35,633	125,577	76,171	10,593	2,019	26,825	115,608
1962	74,443	10,975	3,742	40,935	130,095	75,593	11,922	2,451	36,716	126,682
1963	77,158	7,891	3,895	59,680	148,624	71,585	7,150	3,487	45,969	128,191
1964	77,079	8,706	4,755	75,118	165,658	76,225	8,091	3,861	62,786	150,963
1965	75,441	7,924	5,306	77,894	166,565	75,104	8,730	4,097	65,106	153,037
1966	70,642	7,281	5,000	51,551	134,474	73,858	7,707	6,412	74,215	162,192
1967	72,534	9,939	7,392	74,258	164,123	73,361	9,089	5,431	61,091	149,242
1968	75,339	10,114	8,042	103,383	196,878	74,640	10,098	7,896	78,359	170,993
	(Données non corrigées des variations saisonnières)									
1966 I	12,016	1,355	898	8,806	23,075	16,838	1,707	1,276	16,143	35,964
II	16,441	1,577	1,289	15,441	34,748	23,131	2,755	1,340	20,388	47,614
III	18,706	1,476	1,479	15,484	37,145	15,597	1,565	2,099	20,325	39,586
IV	23,479	2,873	1,334	11,820	39,506	18,292	1,680	1,697	17,359	39,028
1967 I	7,810	1,035	451	7,793	17,089	15,376	1,553	876	12,198	30,003
II	23,064	3,373	2,339	22,772	51,548	15,870	2,103	1,014	16,565	35,552
III	24,384	3,239	2,841	22,170	52,634	19,267	2,238	1,578	14,517	37,600
IV	17,276	2,292	1,761	21,523	42,852	23,118	3,195	1,963	17,811	46,087
1968 I	9,854	1,443	792	14,689	26,778	17,176	2,584	1,553	13,899	35,212
II	22,349	2,775	2,225	29,545	56,894	16,721	2,429	2,411	18,881	40,442
III	21,596	2,535	2,515	25,928	52,574	19,578	2,376	1,761	20,147	43,862
IV	21,540	3,361	2,510	33,221	60,632	21,165	2,709	2,171	25,432	51,477

SOURCES: SCHL *Statistique du Logement au Canada*, publication annuelle.
SCHL *Housing in Canada*, publication trimestrielle.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 20

ANALYSE DES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS

1947—1968

Année et trimestre	Bénéfices des sociétés avant déduction des impôts et des dividendes payés aux non-résidents	Passif-impôt sur le revenu des sociétés	Bénéfices des sociétés après impôts	Dividendes payés aux non-résidents	Bénéfices des sociétés retenus au Canada	Dividendes payés aux Canadiens[1]	Bénéfices non distribués des sociétés	Provisions pour consommation de capital	Épargne brute des sociétés[2]
	(millions de dollars)								
1947	1,814	−702	1,112	−248	864	−236	628	582	1,210
1948	1,964	−687	1,277	−249	1,028	−238	790	702	1,492
1949	1,879	−718	1,161	−317	844	−257	587	797	1,384
1950	2,522	−983	1,539	−404	1,135	−383	752	907	1,659
1951	2,825	−1,416	1,409	−370	1,039	−377	662	1,037	1,699
1952	2,698	−1,384	1,314	−334	980	−362	618	1,189	1,807
1953	2,611	−1,220	1,391	−317	1,074	−345	729	1,354	2,083
1954	2,290	−1,082	1,208	−327	881	−310	571	1,521	2,092
1955	2,965	−1,272	1,693	−395	1,298	−336	962	1,733	2,695
1956	3,345	−1,413	1,932	−437	1,495	−364	1,131	1,976	3,107
1957	3,056	−1,337	1,719	−475	1,244	−390	854	2,242	3,096
1958	3,075	−1,315	1,760	−470	1,290	−414	876	2,091	2,967
1959	3,504	−1,581	1,923	−501	1,422	−436	986	2,303	3,289
1960	3,338	−1,544	1,794	−458	1,336	−499	837	2,426	3,263
1961	3,427	−1,612	1,815	−586	1,229	−472	757	2,447	3,204
1962	3,819	−1,710	2,109	−584	1,525	−588	937	2,680	3,617
1963	4,188	−1,827	2,361	−614	1,747	−681	1,066	2,847	3,913
1964	4,819	−2,053	2,766	−753	2,013	−721	1,292	3,083	4,375
1965	5,199	−2,225	2,974	−780	2,194	−840	1,354	3,415	4,769
1966	5,145	−2,252	2,893	−804	2,089	−947	1,142	3,729	4,871
1967	5,020	−2,208	2,812	−798	2,014	−984	1,030	3,959	4,989
1968	5,877	−2,593	3,284	−841	2,443	−926	1,517	n.d.	n.d.
	(Données corrigées des variations saisonnières et exprimées en taux annuels)								
1966 I	5,380	−2,204	3,176	−728	2,448	−916	1,532	n.d.	n.d.
II	5,236	−2,312	2,924	−768	2,156	−936	1,220	n.d.	n.d.
III	4,824	−2,236	2,588	−748	1,840	−956	884	n.d.	n.d.
IV	5,140	−2,256	2,884	−972	1,912	−980	932	n.d.	n.d.
1967 I	4,796	−2,120	2,676	−684	1,992	−984	1,008	n.d.	n.d.
II	4,900	−2,228	2,672	−804	1,868	−988	880	n.d.	n.d.
III	5,148	−2,224	2,924	−856	2,068	−992	1,076	n.d.	n.d.
IV	5,236	−2,260	2,976	−848	2,128	−972	1,156	n.d.	n.d.
1968 I	5,324	−2,396	2,928	−804	2,124	−952	1,172	n.d.	n.d.
II	5,656	−2,480	3,176	−940	2,236	−948	1,288	n.d.	n.d.
III	5,960	−2,608	3,352	−904	2,448	−904	1,544	n.d.	n.d.
IV	6,568	−2,888	3,680	−716	2,964	−900	2,064	n.d.	n.d.

[1]Comprend les dons de charité des sociétés.

[2]Comprend les bénéfices non distribués des sociétés et les provisions pour consommation de capital.

SOURCE: BFS *The National Accounts*.

Tableau de référence 21

BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS AVANT IMPÔTS, PAR INDUSTRIE

1947-1968

Année et trimestre	Mines, carrières et puits de pétrole	Fabrication	Transports	Entreposage	Communications	Services d'énergie électrique, de gaz et d'eau	Commerce de gros	Commerce de détail	Finances, assurances et immeuble	Services	Autres industries non manufacturières[1]	Total de toutes les industries
	(millions de dollars)											
1947	168	992	81	6	24	38	156	171	109	32	37	1,814
1948	207	1,084	61	8	24	37	169	173	114	35	52	1,964
1949	191	1,038	49	6	18	40	155	157	135	36	54	1,879
1950	272	1,400	88	8	26	47	222	187	161	39	72	2,522
1951	341	1,538	141	10	47	48	251	162	177	44	66	2,825
1952	256	1,413	131	15	59	52	238	186	220	55	73	2,698
1953	207	1,396	108	19	62	54	186	158	258	58	105	2,611
1954	221	1,186	81	11	39	49	151	130	269	49	104	2,290
1955	325	1,515	144	11	43	55	222	170	326	56	98	2,965
1956	382	1,646	177	15	48	60	295	213	318	69	122	3,345
1957	322	1,469	145	8	47	61	262	209	301	77	155	3,056
1958	246	1,401	96	12	81	57	241	241	445	73	182	3,075
1959	326	1,658	134	15	116	72	272	256	446	85	124	3,504
1960	348	1,516	132	14	129	85	228	212	510	81	83	3,338
1961	361	1,555	126	12	137	87	222	213	530	75	109	3,427
1962	406	1,816	125	12	157	96	262	233	543	93	76	3,819
1963	458	2,045	205	15	164	75	292	257	499	105	73	4,188
1964	604	2,223	284	16	190	74	345	272	607	125	79	4,819
1965	602	2,371	306	16	214	92	378	312	660	152	96	5,199
1966	570	2,302	308	19	226	94	419	297	643	176	91	5,145
1967	566	2,214	235	15	187	117	398	316	689	203	80	5,020
1968	618	2,759		428[2]		117	453	330	894	179	99	5,877
	(Données corrigées des variations saisonnières et exprimées en taux annuels)											
1966 I	604	2,472		508		92	480	332	616	192	84	5,380
II	624	2,356		560		92	408	276	640	184	96	5,236
III	556	2,148		476		92	376	288	632	160	96	4,824
IV	496	2,232		668		100	412	292	684	168	88	5,140
1967 I	560	2,084		444		140	380	264	652	208	64	4,796
II	512	2,136		460		92	396	316	648	248	92	4,900
III	580	2,244		412		120	400	388	732	196	76	5,148
IV	612	2,392		432		116	416	296	724	160	88	5,236
1968 I	636	2,436		364		116	444	340	744	164	80	5,324
II	628	2,632		432		108	436	316	860	152	92	5,656
III	648	2,668		464		128	440	320	964	192	136	5,960
IV	560	3,300		452		116	492	344	1,008	208	88	6,568

[1]Comprend l'agriculture, l'exploitation forestière, la pêche et la construction.

[2]Pour l'année 1968 et pour tous les trimestres, ce chiffre comprend les trois activités suivantes: transports, entreposage et communications. D'une part la désaggrégation n'est pas disponible par trimestre, et d'autre part la désaggrégation sur une base annuelle ne sera disponible que plus tard au cours de l'anné.

SOURCES: BFS *The National Accounts.*

BFS *Corporation Profits*, publication trimestrielle (nº de catalogue 61-003).

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 22

EXPÉDITIONS, COMMANDES ET STOCKS DE L'INDUSTRIE DE FABRICATION

(Moyennes mensuelles)

1961—1968

Année trimestre et mois	Fabrication					Biens durables			Biens non durables		
	Expéditions	Nouvelles commandes reçues	Commandes non remplies	Total des stocks	Rapport des produits en cours de fabrication et produits finis aux expéditions	Expéditions	Nouvelles commandes reçues	Commandes non remplies	Expéditions	Nouvelles commandes reçues	Commandes non remplies
	(millions de dollars)										
1961.....	1,953.2	1,985.0[1]	1,959.9	4,529.4	1.35	769.3	792.1[1]	1,525.9	1,183.9	1,192.9[1]	434.0
1962.....	2,149.2	2,158.3	2,177.2	4,866.9	1.34	882.6	894.0	1,747.3	1,266.6	1,264.0	430.0
1963.....	2,334.6	2,344.4	2,198.6	5,085.0	1.31	987.6	994.6	1,783.6	1,347.0	1,349.8	415.0
1964.....	2,571.4	2,600.9	2,497.2	5,435.9	1.26	1,120.7	1,150.9	2,069.4	1,450.7	1,450.0	427.8
1965.....	2,824.1	2,866.9	2,950.3	5,951.7	1.25	1,281.2	1,358.1	2,950.2	1,542.9	1,548.8	459.5
1966.....	3,077.4	3,126.5	3,523.3	6,661.8	1.30	1,404.9	1,455.2	3,043.9	1,672.4	1,671.2	479.4
1967.....	3,211.1	3,211.2	3,740.9	7,178.7	1.38	1,454.3	1,456.2	3,278.1	1,756.8	1,754.9	462.8
1968.....	3,387.4	3,378.6	3,663.8	7,220.7	1.32	1,569.9	1,556.6	3,177.9	1,817.8	1,822.2	488.2
	(Données corrigées des variations saisonnières)										
1966 I.....	3,047.1	3,104.3	3,282.5	6,373.5	1.24	1,391.9	1,453.7	2,806.6	1,655.2	1,650.6	475.8
II....	3,048.8	3,116.4	3,501.7	6,557.0	1.29	1,394.5	1,459.2	3,020.2	1,654.3	1,657.2	481.5
III...	3,081.3	3,113.0	3,615.4	6,758.5	1.32	1,410.7	1,438.1	3,129.9	1,673.9	1,674.9	485.6
IV...	3,145.9	3,190.6	3,694.7	6,960.1	1.35	1,433.8	1,482.7	3,220.9	1,712.2	1,707.9	473.8
1967 I.....	3,143.8	3,133.4	3,748.8	7,072.8	1.39	1,417.2	1,407.0	3,281.0	1,726.6	1,726.3	481.2
II....	3,182.7	3,165.3	3,710.4	7,169.7	1.40	1,430.2	1,417.8	3,243.9	1,752.5	1,747.5	466.5
III...	3,288.1	3,285.8	3,738.4	7,281.3	1.38	1,513.3	1,521.1	3,288.2	1,772.6	1,767.0	450.3
IV...	3,283.9	3,308.0	3,755.8	7,199.5	1.35	1,494.9	1,515.9	3,301.7	1,789.0	1,792.1	454.0
1968 I.....	3,226.2	3,192.3	3,711.7	7,205.3	1.37	1,445.3	1,401.1	3,237.5	1,780.9	1,791.2	474.2
II....	3,344.8	3,328.2	3,644.6	7,159.2	1.32	1,534.8	1,523.6	3,164.3	1,809.9	1,804.6	480.3
III...	3,458.2	3,465.7	3,629.0	7,237.1	1.30	1,644.5	1,640.7	3,142.8	1,813.7	1,824.9	486.1
IV...	3,521.7	3,529.3	3,679.0	7.288.3	1.28	1,655.1	1,661.1	3,167.0	1,866.6	1,868.2	512.0
	(Données corrigées des variations saisonnières)										
1968 J.....	3,257.0	3,224.8	3,751.6	7,199.7	1.36	1,475.4	1,432.5	3,286.7	1,781.6	1,792.3	464.9
F....	3,211.5	3,161.4	3,701.5	7,213.7	1.38	1,446.2	1,388.1	3,228.6	1,765.3	1,773.3	472.9
M....	3,210.1	3,190.7	3,682.1	7,202.5	1.38	1,414.2	1,382.8	3,197.2	1,795.9	1,807.9	484.9
A....	3,300.8	3,275.8	3,657.1	7,185.1	1.34	1,487.3	1,458.8	3,168.7	1,813.5	1,817.0	488.4
M....	3,372.5	3,359.8	3,644.4	7,146.1	1.31	1,562.8	1,554.8	3,160.7	1,809.7	1,805.0	483.7
J.....	3,361.0	3,348.9	3,632.3	7,146.4	1.32	1,554.4	1,557.1	3,163.4	1,806.6	1,791.8	468.9
J.....	3,380.6	3,376.7	3,628.4	7,195.9	1.32	1,574.8	1,567.1	3,155.9	1,805.8	1,809.4	472.5
A....	3,444.4	3,419.7	3,603.7	7,235.5	1.31	1,639.5	1,603.9	3,120.3	1,804.9	1,815.8	483.4
S.....	3,549.6	3,600.7	3,654.8	7,279.9	1.26	1,719.1	1,751.1	3,152.3	1,830.5	1,849.6	502.5
O....	3,578.0	3,581.3	3,658.1	7,288.1	1.25	1,729.6	1,726.7	3,149.4	1,848.4	1,854.6	508.7
N....	3,533.8	3,576.9	3,701.2	7,264.0	1.27	1,660.0	1,691.8	3,181.2	1,873.8	1,885.1	520.0
D....	3,453.2	3,429.7	3,677.7	7,312.8	1.31	1,575.6	1,564.9	3,170.5	1,877.6	1,864.8	507.2

[1]Moyenne de onze mois pour l'année 1961 seulement.

SOURCE: BFS *Inventories, Shipments and Orders in Manufacturing Industries*, publication mensuelle (nº de catalogue 31-001).

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 23

INDICES DU PRODUIT INTÉRIEUR RÉEL PAR INDUSTRIE

1947—1968

(1961=100)

Année et trimestre	Produit intérieur réel	Agriculture	Produit intérieur réel moins l'agriculture	Mines, carrières et puits de pétrole	Fabrication			Construction
					Total	Biens non durables	Biens durables	
(Pondération)	(100.000)	(4.557)	(95.443)	(4.298)	(24.741)	(13.608)	(11.133)	(5.840)
1947	54.8	89.2	52.1	27.7	55.4	53.5	57.9	41.4
1948	56.7	92.1	54.0	31.8	57.8	55.3	61.0	46.3
1949	58.4	86.8	56.2	35.3	59.5	57.4	62.0	51.9
1950	62.4	94.9	60.0	38.7	63.4	61.4	66.1	56.0
1951	67.3	108.3	64.1	43.6	68.9	64.4	74.6	56.5
1952	72.5	132.6	67.8	46.5	71.5	66.2	78.0	64.1
1953	75.5	121.2	72.0	50.6	76.6	70.8	84.0	71.9
1954	74.3	93.1	72.8	56.1	74.9	71.9	78.7	73.7
1955	82.1	114.9	79.5	66.4	82.2	77.2	88.6	81.9
1956	89.1	122.0	86.5	77.1	89.9	83.5	98.0	92.2
1957	89.5	102.6	88.5	84.6	89.7	85.5	95.1	100.2
1958	91.0	113.8	89.3	86.0	88.0	86.9	89.5	103.7
1959	95.7	110.2	94.6	97.3	94.5	92.9	96.5	98.7
1960	98.0	115.3	96.6	97.4	96.1	95.4	97.0	97.0
1961	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1962	106.9	121.2	106.3	104.8	110.5	107.1	114.8	104.6
1963	112.3	135.8	111.2	110.6	118.0	112.5	124.7	105.9
1964	119.5	122.3	119.4	124.9	129.2	120.9	139.4	117.4
1965	127.8	128.3	127.8	131.6	141.0	128.4	156.3	133.7
1966	135.5	145.4	135.0	136.5	151.2	135.9	170.0	141.7
1967	139.1	124.7	139.8	145.2	151.7	137.6	168.9	142.4
1968	145.4	133.5	145.9	152.7	159.4	143.9	178.4	149.7
	(Données corrigées des variations saisonnières)							
1966 I	134.6	146.5	134.1	137.6	150.3	135.2	168.9	146.2
II	135.0	146.1	134.5	137.5	150.9	136.0	169.1	144.9
III	135.3	141.8	134.9	132.7	151.3	135.3	170.8	138.8
IV	137.0	144.8	136.7	139.2	152.3	136.7	171.4	137.7
1967 I	137.8	144.9	137.5	141.1	150.6	136.4	168.0	139.1
II	139.4	131.4	139.8	144.8	151.3	137.7	167.9	143.4
III	139.7	118.8	140.7	146.0	151.9	137.5	169.5	146.2
IV	140.6	122.3	141.5	150.7	153.5	139.0	171.2	141.6
1968 I	142.7	137.4	142.9	151.2	154.0	142.3	168.2	143.1
II	144.7	130.9	145.3	152.2	158.7	143.7	177.1	151.5
III	145.6	128.4	146.5	152.9	159.6	141.9	181.3	151.8
IV	148.6	137.8	149.1	154.5	165.1	147.5	186.6	152.7

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 23 (suite)

INDICES DU PRODUIT INTÉRIEUR RÉEL PAR INDUSTRIE
1947—1968
(1961=100)

Année et trimestre	Services d'énergie électrique, de gaz et d'eau	Transports, entreposage et communications	Commerce			Finances, assurances et immeuble	Services communautaires, commerciaux et personnels, total	Administration publique et défense
			Total	De gros	De détail			
(Pondération)	(2.812)	(9.985)	(12.721)	(4.788)	(7.933)	(12.013)	(13.789)	(7.725)
1947	28.4	57.2	57.2	53.8	59.1	n.d.	58.9	n.d.
1948	30.0	58.1	56.4	54.2	57.7	n.d.	60.8	n.d.
1949	31.6	58.2	58.8	55.6	60.6	n.d.	63.4	n.d.
1950	35.8	60.2	63.0	57.7	66.0	n.d.	65.5	n.d.
1951	40.9	65.9	63.7	62.5	64.5	n.d.	68.5	n.d.
1952	44.5	69.6	68.0	66.4	69.0	n.d.	71.7	n.d.
1953	46.7	70.5	72.6	70.3	74.0	n.d.	74.4	n.d.
1954	51.1	68.8	73.4	70.7	75.0	n.d.	75.8	n.d.
1955	57.9	78.1	81.8	79.9	82.9	n.d.	77.7	n.d.
1956	64.6	87.1	89.2	88.3	89.7	n.d.	82.4	n.d.
1957	69.5	87.4	89.2	87.3	90.4	n.d.	85.0	n.d.
1958	76.3	84.4	91.3	88.9	92.7	n.d.	88.2	n.d.
1959	86.6	91.2	97.4	98.0	97.2	n.d.	93.0	n.d.
1960	94.4	93.9	97.6	97.3	97.9	n.d.	96.7	n.d.
1961	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1962	107.1	104.1	105.6	105.5	105.7	104.0	105.4	103.4
1963	112.5	111.1	109.6	109.2	109.9	108.1	109.8	104.0
1964	123.3	120.2	116.0	116.1	115.9	112.9	117.0	105.2
1965	134.0	127.2	124.3	125.7	123.6	117.2	125.7	106.2
1966	147.8	136.4	129.8	130.0	129.7	120.4	132.5	109.3
1967	161.3	144.3	135.3	134.5	135.8	125.7	138.8	116.8
1968	174.4	150.2	140.1	138.9	140.8	130.6	144.1	120.1
	(Données corrigées des variations saisonnières)							
1966 I	144.1	133.1	130.4	131.3	129.9	119.0	130.1	107.9
II	146.4	136.2	126.6	126.9	126.4	119.7	131.9	108.4
III	148.5	136.2	130.1	128.9	130.9	121.0	133.1	109.9
IV	152.4	139.6	132.3	133.2	131.8	121.9	134.8	110.9
1967 I	158.1	142.8	131.4	129.3	132.7	123.4	136.5	112.7
II	160.8	144.3	136.7	137.1	136.5	125.2	138.7	116.2
III	162.3	145.1	136.0	135.2	136.5	126.7	139.9	117.4
IV	164.9	146.2	137.4	137.4	137.3	127.8	140.3	117.9
1968 I	169.2	150.0	137.2	136.3	137.8	129.0	141.9	120.3
II	170.8	148.8	139.5	142.7	137.7	130.2	142.8	120.1
III	177.8	149.8	141.4	138.3	143.2	131.0	144.4	119.8
IV	181.6	154.2	141.3	137.2	143.8	132.1	147.3	119.4

SOURCES: BFS *Indexes of Real Domestic Product by Industry (1961 Base)*, publication occasionnelle. (nº de catalogue 61-506).
BFS *Index of Industrial Production*, publication mensuelle, (nº de catalogue 61-005).
BFS *Aggregate Productivity Trends*, publication annuelle, (nº de catalogue 14-201).

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 24

INDICES DU PRODUIT INTÉRIEUR RÉEL PAR INDUSTRIE

1947–1968

(1961=100)

Année et trimestre	Produit intérieur réel	Agriculture	Produit intérieur réel moins l'agriculture	Mines, carrières et puits de pétrole	Fabrication			Construction
					Total	Biens non durables	Biens durables	
	(Variations en pourcentage par rapport à la période précédente)							
1947	4.4	−6.1	6.1	5.3	9.3	3.9	16.7	16.6
1948	3.5	3.3	3.6	14.8	4.3	3.4	5.4	11.8
1949	3.0	−5.8	4.1	11.0	2.9	3.8	1.6	12.1
1950	6.8	9.3	6.8	9.6	6.6	7.0	6.6	7.9
1951	7.9	14.1	6.8	12.7	8.7	4.9	12.9	0.9
1952	7.7	22.4	5.8	6.7	3.8	2.8	4.6	13.5
1953	4.1	−8.6	6.2	8.8	7.1	6.9	7.7	12.2
1954	−1.6	−23.2	1.1	10.9	−2.2	1.6	−6.3	2.5
1955	10.5	23.4	9.2	18.4	9.7	7.4	12.6	11.1
1956	8.5	6.2	8.8	16.1	9.4	8.2	10.6	12.6
1957	0.4	−15.9	2.3	9.7	−0.2	2.4	−3.0	8.7
1958	1.7	10.9	0.9	1.7	−1.9	1.6	−5.9	3.5
1959	5.2	−3.2	5.9	13.1	7.4	6.9	7.8	−4.8
1960	2.4	4.6	2.1	0.1	1.7	2.7	0.5	−1.7
1961	2.0	−13.3	3.5	2.7	4.1	4.8	3.1	3.1
1962	6.9	21.2	6.3	4.8	10.5	7.1	14.8	4.6
1963	5.0	12.0	4.7	5.5	6.7	5.1	8.6	1.3
1964	6.4	−10.0	7.4	13.0	9.5	7.5	11.8	10.9
1965	6.9	4.9	7.0	5.4	9.1	6.2	12.2	13.9
1966	6.0	13.3	5.7	3.7	7.3	5.8	8.7	5.9
1967	2.7	−14.2	3.5	6.4	0.3	1.3	−0.6	0.5
1968	4.5	7.1	4.4	3.2	5.1	4.6	5.6	5.1
	(Données corrigées des variations saisonnières)							
1966 I	2.4	14.8	1.8	2.2	2.3	2.0	2.7	6.5
II	0.3	−0.3	0.3	−0.1	0.4	0.6	0.1	−0.9
III	0.2	−2.9	0.3	−3.5	0.3	−0.5	1.0	−4.2
IV	1.3	2.1	1.2	4.9	0.7	1.0	0.3	−0.8
1967 I	0.6	0.1	0.6	1.4	−1.1	−0.2	−2.0	1.0
II	1.2	−9.3	1.7	2.6	0.5	1.0	−0.1	3.1
III	0.2	−9.6	0.6	0.8	0.4	−0.2	1.0	2.0
IV	0.7	2.9	0.6	3.2	1.0	1.1	1.0	−3.1
1968 I	1.5	12.3	1.0	0.3	0.3	2.4	−1.8	1.1
II	1.4	−4.7	1.7	0.7	3.1	1.0	5.3	5.9
III	0.6	−1.9	0.8	0.5	0.6	−1.3	2.4	0.2
IV	2.1	7.3	1.8	1.0	3.4	3.9	2.9	0.6

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 24 (suite)

INDICES DU PRODUIT INTÉRIEUR RÉEL PAR INDUSTRIE

1947—1968

(1961=100)

Année et trimestre	Services d'électricité, de gaz et d'eau	Transports, entreposage et communications	Commerce			Finances, assurances et immeuble	Services communautaires, commerciaux et personnels	Administration publique et défense
			Total	De gros	De détail			
	(Variations en pourcentage par rapport à la période précédente)							
1947	13.1	8.5	9.0	7.8	9.4	n.d.	4.1	n.d.
1948	5.6	1.6	−1.4	0.7	−2.4	n.d.	3.2	n.d.
1949	5.3	0.2	4.3	2.6	5.0	n.d.	4.3	n.d.
1950	13.3	3.4	7.1	3.8	8.9	n.d.	3.3	n.d.
1951	14.2	9.5	1.1	8.3	−2.3	n.d.	4.6	n.d.
1952	8.8	5.6	6.8	6.2	7.0	n.d.	4.7	n.d.
1953	4.9	1.3	6.8	5.9	7.2	n.d.	3.8	n.d.
1954	9.4	−2.4	1.1	0.6	1.4	n.d.	1.9	n.d.
1955	13.3	13.5	11.4	13.0	10.5	n.d.	2.5	n.d.
1956	11.6	11.5	9.0	10.5	8.2	n.d.	6.0	n.d.
1957	7.6	0.3	0.0	−1.1	0.8	n.d.	3.2	n.d.
1958	9.8	−3.4	2.4	1.8	2.5	n.d.	3.8	n.d.
1959	13.5	8.1	6.7	10.2	4.9	n.d.	5.4	n.d.
1960	9.0	3.0	0.2	−0.7	0.7	n.d.	4.0	n.d.
1961	5.9	6.5	2.5	2.8	2.1	0.0	3.4	0.0
1962	7.1	4.1	5.7	5.4	5.8	4.0	5.4	3.4
1963	5.0	6.7	3.8	3.5	4.0	4.0	4.2	0.6
1964	9.7	8.3	5.8	6.4	5.6	4.4	6.6	1.2
1965	8.6	5.8	7.2	8.2	6.6	3.8	7.4	0.9
1966	10.3	7.2	4.4	3.4	5.0	2.8	5.4	2.9
1967	9.2	5.8	4.3	3.5	4.8	4.4	4.8	6.9
1968	8.1	4.1	3.5	3.3	3.7	3.9	3.8	2.8
	(Données corrigées des variations saisonnières)							
1966 I	2.1	−0.2	2.3	2.2	2.4	0.6	1.2	0.7
II	1.6	2.4	−3.0	−3.4	−2.7	0.6	1.4	0.4
III	1.5	−0.1	2.8	1.6	3.6	1.1	0.9	1.4
IV	2.6	2.5	1.7	3.3	0.7	0.7	1.3	0.9
1967 I	3.7	2.3	−0.7	−2.9	0.7	1.2	1.3	1.7
II	1.8	1.0	4.0	6.0	2.9	1.4	1.6	3.1
III	0.9	0.6	−0.5	−1.4	—	1.2	0.9	1.0
IV	1.6	0.8	1.0	1.6	0.7	0.9	0.3	0.4
1968 I	2.6	2.6	−0.1	−0.8	0.4	0.9	1.1	2.0
II	0.9	−0.8	1.7	4.7	−0.1	0.9	0.6	−0.2
III	4.1	0.7	1.4	−3.1	4.0	0.6	1.1	−0.3
IV	2.1	2.9	−0.1	−0.8	0.4	0.8	2.0	−0.3

SOURCES: BFS *Aggregate Productivity Trends.*
BFS *Indexes of Real Domestic Product by Industry (1961 Base).*
BFS *Index of Industrial Production (1961=100).*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 25

INDICES DU PRODUIT INTÉRIEUR RÉEL PAR PRINCIPAUX GROUPES D'INDUSTRIES
1947—1968
(1961 = 100)

Année et trimestre	Industries commerciales	Industries commerciales moins l'agriculture	Industries productrices de biens	Industries productrices de biens moins l'agriculture	Industries de services	Industries non commerciales	Industries de services (secteur commercial)	Indice de la production industrielle
(Pondération).....	(84.355)	(79.798)	(43.767)	(39.210)	(56.233)	(15.645)	(40.588)	(31.851)
1947.....	55.0	52.1	54.0	48.5	55.7	n.d.	55.8	48.9
1948.....	57.0	54.0	56.8	51.3	56.7	n.d.	56.9	51.5
1949.....	58.5	56.1	57.8	53.3	59.1	n.d.	59.1	53.4
1950.....	62.7	59.9	62.6	57.6	62.2	n.d.	62.2	57.3
1951.....	67.5	64.0	68.6	62.4	65.8	n.d.	65.7	62.7
1952.....	72.5	67.4	74.5	65.5	70.0	n.d.	69.4	65.3
1953.....	75.5	71.5	77.4	70.6	73.3	n.d.	72.4	70.1
1954.....	73.8	72.2	73.9	71.0	74.7	n.d.	73.3	70.0
1955.....	82.1	79.3	83.7	78.8	80.2	n.d.	79.4	77.7
1956.....	89.5	86.8	91.9	87.3	85.7	n.d.	85.6	85.8
1957.....	89.7	88.6	91.0	89.2	87.7	n.d.	87.6	87.2
1958.....	91.0	89.1	92.4	89.1	89.4	n.d.	88.7	86.7
1959.....	95.9	94.7	96.8	94.8	94.4	n.d.	94.1	94.2
1960.....	98.0	96.5	99.0	96.5	96.6	n.d.	96.3	96.2
1961.....	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1962.....	107.3	106.5	109.9	108.6	104.6	105.0	104.5	109.5
1963.....	113.3	112.0	116.8	114.6	108.8	107.4	109.3	116.5
1964.....	120.8	120.8	125.6	125.9	114.9	112.5	115.6	128.1
1965.....	129.6	129.6	136.4	137.3	121.2	118.4	122.0	139.1
1966.....	137.8	137.4	146.7	146.8	126.8	123.1	128.0	148.9
1967.....	140.7	141.7	146.7	149.3	133.2	130.4	134.0	151.7
1968.....	147.4	147.9	154.7	157.1	138.1	135.9	138.3	159.8
	(Données corrigées des variations saisonnières)							
1966 I.....	137.1	136.6	146.6	146.6	125.3	121.2	n.d.	148.1
II.....	137.4	136.9	147.1	147.2	125.6	122.4	n.d.	148.7
III.....	137.4	137.1	145.6	146.0	127.2	123.7	n.d.	148.5
IV.....	139.3	138.9	147.3	147.6	129.0	124.9	n.d.	150.5
1967 I.....	139.9	139.6	147.3	147.6	130.4	126.8	n.d.	150.0
II.....	141.2	141.8	147.3	149.2	133.2	129.8	n.d.	151.3
III.....	141.2	142.5	147.0	150.2	134.0	131.6	n.d.	152.0
IV.....	142.2	143.4	147.9	150.9	134.9	132.0	n.d.	154.1
1968 I.....	144.2	144.6	150.5	152.0	136.6	134.5	n.d.	154.9
II.....	146.4	147.3	154.1	156.8	137.3	135.3	n.d.	158.9
III.....	147.4	148.5	154.9	158.0	138.4	136.2	n.d.	160.3
IV.....	150.7	151.5	159.6	162.1	140.1	137.1	n.d.	165.1

SOURCES: BFS *Indexes of Real Domestic Product by Industry (1961 Base).*
BFS *Index of Industrial Production.*
BFS *Aggregate Productivity Trends.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 26

INDICES DU PRODUIT INTÉRIEUR RÉEL PAR PRINCIPAUX GROUPES D'INDUSTRIES

1947—1968

Année et trimestre	Industries commerciales	Industries commerciales moins l'agriculture	Industries productrices de biens	Industries productrices de biens moins l'agriculture	Industries de services	Industries non commerciales	Industries de services (secteur commercial)	Indice de la production industrielle
	(Variations en pourcentage par rapport à la période précédente)							
1947	6.6	8.8	5.9	10.0	2.8	n.d.	7.7	9.4
1948	3.6	3.6	5.2	5.8	1.8	n.d.	2.0	5.3
1949	2.6	3.9	1.8	3.9	4.2	n.d.	3.9	3.7
1950	7.2	6.8	8.3	8.1	5.2	n.d.	5.2	7.3
1951	7.7	6.8	9.6	8.3	5.8	n.d.	5.6	9.4
1952	7.4	5.3	8.6	5.0	6.4	n.d.	5.6	4.1
1953	4.1	6.1	3.9	7.8	4.7	n.d.	4.3	7.4
1954	−2.3	1.0	−4.5	0.6	1.9	n.d.	1.2	−0.1
1955	11.2	9.8	13.3	11.0	7.4	n.d.	8.3	11.0
1956	9.0	9.5	9.8	10.8	6.9	n.d.	7.8	10.4
1957	0.2	2.1	−1.0	2.2	2.3	n.d.	2.3	1.6
1958	1.4	0.6	1.5	−0.1	1.9	n.d.	1.3	−0.6
1959	5.4	6.3	4.8	6.4	5.6	n.d.	6.1	8.7
1960	2.2	1.9	2.3	1.8	2.3	n.d.	2.3	2.1
1961	2.0	3.6	1.0	3.6	3.5	n.d.	3.8	4.0
1962	7.3	6.5	9.9	8.6	4.7	4.9	4.5	9.5
1963	5.5	5.1	6.3	5.6	4.0	2.3	4.6	6.4
1964	6.7	7.9	7.5	9.9	5.5	4.8	5.8	10.0
1965	7.2	7.4	8.6	9.0	5.5	5.2	5.5	8.5
1966	6.4	6.0	7.6	6.9	4.7	4.0	4.9	7.1
1967	2.1	3.1	0.0	1.7	5.0	5.9	4.7	1.8
1968	4.5	4.4	5.5	5.2	3.7	4.2	3.2	5.3
	(Données corrigées des variations saisonnières)							
1966 I	2.7	2.0	4.0	2.9	1.0	0.9	n.d.	2.3
II	0.2	0.2	0.3	0.4	0.3	1.0	n.d.	0.4
III	—	0.2	−1.0	−0.8	1.2	1.1	n.d.	−0.1
IV	1.4	1.3	1.1	1.0	1.4	1.0	n.d.	1.3
1967 I	0.4	0.4	—	—	1.1	1.5	n.d.	−0.3
II	0.9	1.6	—	1.1	2.2	2.4	n.d.	0.9
III	—	0.5	−0.3	0.7	0.6	1.4	n.d.	0.5
IV	0.7	0.6	0.7	0.5	0.7	0.3	n.d.	1.4
1968 I	1.4	0.8	1.8	0.7	1.3	1.9	n.d.	0.5
II	1.5	1.9	2.4	3.2	0.5	0.6	n.d.	2.6
III	0.7	0.8	0.5	0.8	0.8	0.7	n.d.	0.9
IV	2.2	2.0	3.0	2.6	1.2	0.7	n.d.	3.0

SOURCES: BFS *Aggregate Productivity Trends.*
BFS *Index of Real Domestic Product by Industry (1961 Base)*
BFS *Index of Industrial Production (1961 = 100).*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 27

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU MARCHÉ DU TRAVAIL[1]

1954—1969

Année et mois	Population 14 ans et plus	Main-d'œuvre			Emploi		
		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
	(milliers de personnes)						
1954	10,391	5,493	4,263	1,231	5,243	4,044	1,199
1955	10,597	5,610	4,341	1,269	5,364	4,128	1,236
1956	10,807	5,782	4,437	1,346	5,585	4,266	1,320
1957	11,123	6,008	4,573	1,435	5,731	4,329	1,402
1958	11,388	6,137	4,641	1,496	5,706	4,263	1,442
1959	11,605	6,242	4,687	1,554	5,870	4,363	1,507
1960	11,831	6,411	4,754	1,657	5,965	4,368	1,597
1961	12,053	6,521	4,782	1,739	6,055	4,381	1,674
1962	12,280	6,615	4,819	1,797	6,225	4,488	1,737
1963	12,536	6,748	4,879	1,870	6,375	4,567	1,808
1964	12,817	6,933	4,961	1,972	6,609	4,698	1,911
1965	13,128	7,141	5,065	2,076	6,862	4,842	2,020
1966	13,475	7,420	5,193	2,227	7,152	4,983	2,169
1967	13,874	7,694	5,329	2,365	7,379	5,083	2,296
1968	14,264	7,919	5,443	2,476	7,537	5,146	2,391
	(Données corrigées des variations saisonnières[2])						
1968 J	14,086	7,759	5,353	2,425	7,415	5,065	2,348
F	14,115	7,788	5,374	2,433	7,433	5,079	2,357
M	14,151	7,771	5,367	2,411	7,404	5,067	2,333
A	14,184	7,848	5,424	2,437	7,480	5,122	2,355
M	14,213	7,868	5,429	2,433	7,484	5,132	2,349
J	14,249	8,020	5,522	2,470	7,583	5,198	2,375
J	14,281	7,946	5,463	2,469	7,533	5,157	2,374
A	14,316	7,948	5,462	2,479	7,548	5,161	2,385
S	14,349	7,988	5,454	2,512	7,606	5,179	2,425
O	14,378	8,023	5,480	2,527	7,622	5,193	2,437
N	14,407	8,064	5,494	2,562	7,667	5,194	2,494
D	14,435	8,035	5,485	2,545	7,651	5,192	2,457
1969 J	14,470	8,099	5,534	2,583	7,753	5,265	2,486
F	14,495	8,128	5,533	2,605	7,779	5,265	2,515
M	14,528	8,108	5,529	2,566	7,771	5,287	2,479
A	14,557	8,207	5,571	2,647	7,842	5,283	2,554

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 27 (suite)

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU MARCHÉ DU TRAVAIL[1]

1954—1969

Année et mois	Taux de chômage			Taux de participation			Chômage	Total Immigration	Immigrants se destinant au marché du travail
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes			
	(En pourcentage)						(milliers de personnes)		
1954	4.6	5.1	2.6	52.9	82.2	23.7	250	154	84
1955	4.4	4.9	2.6	52.9	82.1	23.9	245	110	58
1956	3.4	3.9	1.9	53.5	82.2	24.9	197	165	91
1957	4.6	5.3	2.3	54.0	82.3	25.8	278	282	152
1958	7.0	8.1	3.6	53.9	81.7	26.2	432	125	63
1959	6.0	6.9	3.0	53.8	81.0	26.7	372	107	54
1960	7.0	8.1	3.6	54.2	80.7	27.9	446	104	54
1961	7.1	8.4	3.7	54.1	79.8	28.7	466	72	35
1962	5.9	6.9	3.3	53.9	79.1	29.0	390	75	37
1963	5.5	6.4	3.3	53.8	78.5	29.6	374	93	46
1964	4.7	5.3	3.1	54.1	78.1	30.5	324	113	56
1965	3.9	4.4	2.7	54.4	77.9	31.3	280	147	74
1966	3.6	4.0	2.6	55.1	77.8	32.8	267	195	99
1967	4.1	4.6	3.0	55.5	77.5	33.8	315	223	120
1968	4.8	5.5	3.4	55.5	77.0	34.4	382	184	95
	(Données non corrigées des variations saisonnières[2])								
1968 J	4.4	5.1	3.1	55.2	76.6	34.1	344		
F	4.6	5.2	3.1	55.3	76.7	34.2	355	36	19
M	4.7	5.4	3.2	55.2	76.4	33.8	367		
A	4.7	5.3	3.3	55.4	77.2	34.1	368		
M	4.9	5.5	3.4	55.3	77.1	34.0	384	50	26
J	5.4	6.1	3.8	56.2	78.2	34.4	437		
J	5.2	5.7	3.8	55.6	77.2	34.3	413		
A	5.0	5.5	3.8	55.4	77.0	34.3	400	51	26
S	4.8	5.4	3.4	55.6	76.7	34.7	382		
O	5.0	5.6	3.6	55.6	76.9	34.9	401		
N	4.9	5.7	3.4	55.9	77.0	35.2	397	48	25
D	4.8	5.4	3.5	55.6	76.7	35.0	384		
1969 J	4.3	4.7	3.6	56.0	77.1	35.3	346		
F	4.3	4.8	3.4	56.1	76.9	35.6	349	n.d.	n.d.
M	4.2	4.6	3.2	55.9	76.7	35.0	337		
A	4.4	5.0	3.4	56.5	77.2	36.0	365		

[1] De légères différences dans les totaux peuvent exister, dues à la correction des variations saisonnières ou à l'arrondissement des données.

[2] Les statistiques sur l'immigration sont sur une base trimestrielle et ne sont pas corrigées des variations saisonnières. Les chiffres sur la population ne sont pas corrigés des variations saisonnières.

SOURCES: BFS *La Main-d'œuvre*, publication mensuelle, (nº de catalgue 71-001F.)
Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, *Immigration Statistics.*
Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, *Quarterly Immigration Bulletin.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 28

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

1954—1969

Année et mois	Population 14 ans et plus	Main-d'œuvre			Emploi		
		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
	(Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente)						
1954	2.2	1.8	1.4	3.4	0.2	−0.5	2.3
1955	2.0	2.1	1.8	3.1	2.3	2.1	3.1
1956	2.0	3.1	2.2	6.1	4.1	3.3	6.8
1957	2.9	3.9	3.1	6.6	2.6	1.5	6.2
1958	2.4	2.1	1.5	4.3	−0.4	−1.5	2.9
1959	1.9	1.7	1.0	3.9	2.9	2.3	4.5
1960	1.9	2.7	1.4	6.6	1.6	0.1	6.0
1961	1.9	1.7	0.6	4.9	1.5	0.3	4.8
1962	1.9	1.4	0.8	3.3	2.8	2.4	3.8
1963	2.1	2.0	1.2	4.1	2.4	1.8	4.1
1964	2.2	2.7	1.7	5.5	3.7	2.9	5.7
1965	2.4	3.0	2.1	5.3	3.8	3.1	5.7
1966	2.6	3.9	2.5	7.3	4.2	2.9	7.4
1967	3.0	3.7	2.6	6.2	3.2	2.0	5.9
1968	2.8	2.9	2.1	4.7	2.1	1.2	4.1
	(Données corrigées des variations saisonnières[1])						
1968 J	3.0	2.4	1.4	5.9	1.7	0.0	5.4
F	2.9	2.6	2.0	4.9	1.8	0.4	4.8
M	2.9	1.3	1.2	2.3	0.5	−0.2	2.0
A	2.9	2.8	2.4	4.5	2.1	1.2	4.1
M	2.8	2.1	1.7	2.7	1.3	0.9	2.3
J	2.8	4.0	3.5	4.4	2.6	2.2	3.5
J	2.7	2.6	1.9	3.5	1.4	1.0	2.4
A	2.8	2.6	1.6	4.0	1.5	0.8	2.9
S	2.8	3.4	2.0	5.6	2.7	1.4	5.2
O	2.7	4.1	2.6	7.0	3.7	2.4	6.5
N	2.7	4.1	2.8	6.7	3.5	2.2	6.6
D	2.7	3.1	2.4	4.7	3.0	2.4	4.4
1969 J	2.7	4.4	3.4	6.5	4.6	3.9	5.9
F	2.7	4.4	3.0	7.1	4.7	3.7	6.7
M	2.7	4.3	3.0	6.4	5.0	4.3	6.3
A	2.6	4.6	2.7	8.6	4.8	3.1	8.5

[1]Les données sur la population ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

SOURCE: BFS *La Main-d'œuvre*.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 29

TAUX DE PARTICIPATION SELON LE SEXE, PAR GROUPE D'ÂGE

1954—1969

Année et mois	14-19		20-24		25-44		45-64		65+	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	(en pourcentage)									
1954	50.2	33.6	92.0	46.6	97.3	23.3	91.3	18.1	33.2	3.7
1955	48.6	32.9	92.2	46.3	97.6	23.8	91.8	19.0	32.3	3.9
1956	48.1	33.9	91.7	47.1	97.6	24.5	92.0	20.8	34.0	4.5
1957	47.8	33.1	91.4	46.5	97.7	25.7	92.5	22.9	34.1	5.0
1958	45.6	32.1	91.7	47.4	97.8	26.2	92.5	24.1	32.1	5.2
1959	43.6	32.1	91.0	46.5	97.8	27.0	92.4	25.1	31.0	5.2
1960	42.8	32.6	91.2	47.9	97.8	28.3	92.5	26.7	30.3	5.6
1961	40.3	32.3	90.7	48.7	97.7	29.2	92.2	28.5	29.3	5.9
1962	39.6	30.9	88.6	49.7	97.7	29.8	91.7	29.4	28.5	5.6
1963	39.2	29.9	88.7	50.3	97.7	30.5	91.9	30.5	26.4	5.9
1964	38.3	29.9	88.2	51.0	97.7	31.7	91.8	31.6	26.8	6.3
1965	38.7	30.2	87.6	52.6	97.6	32.6	91.9	32.9	26.3	6.0
1966	38.6	31.4	87.4	55.6	97.6	34.3	91.8	33.9	26.4	5.9
1967	39.4	31.6	86.0	56.6	97.3	35.7	91.7	35.1	24.7	5.9
1968	39.1	31.3	84.4	58.4	97.0	36.4	91.1	35.4	24.4	5.9
	(Données corrigées des variations saisonnières)									
1968 J	38.3	32.1	83.2	57.2	97.2	35.7	91.2	35.2	23.1	5.9
F	39.4	31.8	82.8	57.7	97.1	35.6	91.1	35.1	23.4	6.3
M	38.7	31.5	83.7	57.5	97.1	35.8	91.1	34.4	23.6	6.0
A	39.7	31.3	84.2	57.9	97.1	36.1	91.4	34.8	25.1	5.6
M	39.3	30.2	84.7	58.6	97.0	36.1	90.7	34.9	24.5	5.6
J	44.3	32.8	85.3	58.6	97.2	36.2	91.1	35.2	24.3	5.9
J	38.5	31.3	85.8	60.0	97.1	36.1	91.2	34.8	24.8	6.2
A	36.4	30.9	85.6	59.5	97.0	36.2	91.1	35.3	25.0	6.1
S	37.8	30.4	83.9	59.2	96.9	36.8	91.2	36.2	25.0	6.0
O	38.9	31.0	84.6	58.5	97.1	37.2	90.8	36.5	24.3	6.1
N	39.8	31.5	83.6	58.1	97.0	38.1	91.2	36.4	24.5	6.2
D	38.7	31.1	83.7	57.2	97.0	37.2	90.6	36.6	24.9	6.2
1969 J	39.0	30.4	84.2	57.6	97.4	38.0	91.1	37.4	24.3	5.6
F	38.1	30.4	85.1	58.8	97.1	38.4	91.1	37.0	24.1	6.0
M	39.2	31.2	85.1	58.4	96.7	37.8	91.5	35.8	24.0	6.1
A	39.4	31.9	84.8	60.0	97.1	39.7	91.6	35.9	24.7	5.7

SOURCE: BFS *La Main-d'œuvre*.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 30

TAUX DE CHÔMAGE SELON LE SEXE, PAR GROUPE D'ÂGE

1954—1969

Année et mois	14–19		20–24		25–44		45–64	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	(En pourcentage)							
1954	10.0	5.4	7.6	2.7	4.4	2.0	4.3	1.3
1955	10.1	5.0	7.2	2.4	4.1	1.9	4.2	2.0
1956	8.1	3.8	5.7	1.9	3.2	1.6	3.3	1.1
1957	11.2	4.6	8.2	2.7	4.5	1.7	4.2	1.6
1958	16.6	7.4	12.7	4.1	6.9	2.6	6.7	2.4
1959	14.3	6.7	10.5	3.7	5.8	2.2	5.8	1.6
1960	16.4	8.6	12.2	3.9	6.9	2.5	6.9	1.8
1961	16.4	8.6	11.8	4.2	7.3	2.6	7.3	2.3
1962	14.4	7.9	10.0	3.7	5.6	2.4	6.1	1.9
1963	14.0	7.7	9.6	4.1	5.1	2.2	5.4	2.2
1964	12.3	7.6	7.9	3.3	4.1	2.0	4.5	2.1
1965	10.2	6.9	5.7	3.1	3.4	1.9	3.9	1.6
1966	9.7	6.4	5.3	2.5	2.9	1.9	3.7	1.5
1967	10.9	7.3	6.1	3.2	3.5	2.0	3.8	1.7
1968	12.7	8.3	7.7	4.2	4.2	2.3	4.3	2.0
	(Données corrigées des variations saisonnières)							
1968 J	11.5	7.6	7.0	4.4	3.9	2.0	4.3	1.2
F	12.3	7.4	7.7	4.1	4.0	2.2	4.4	1.5
M	13.0	6.9	7.4	4.3	4.3	2.0	4.2	1.9
A	12.8	8.0	7.4	4.3	4.1	2.4	4.3	1.7
M	13.3	7.4	8.1	4.4	4.4	2.6	4.0	1.4
J	13.1	10.7	8.2	4.2	4.8	2.6	4.3	1.8
J	14.4	9.1	8.3	4.1	4.4	2.5	4.3	2.0
A	12.0	9.2	7.4	4.3	4.4	2.4	4.6	2.3
S	12.1	8.2	7.2	4.3	4.2	2.1	4.5	2.9
O	12.5	8.8	8.3	3.7	4.3	2.3	4.3	2.0
N	12.4	8.4	8.0	3.7	4.5	1.6	4.4	2.5
D	12.1	7.4	7.8	4.2	4.3	2.1	4.3	2.3
1969 J	11.3	8.1	7.4	3.9	3.3	2.5	3.6	3.1
F	11.8	8.4	7.2	4.0	3.6	2.7	3.6	1.7
M	12.0	9.0	6.7	3.0	3.4	2.2	3.4	1.9
A	13.0	9.6	7.4	2.9	3.6	2.4	4.1	2.2

SOURCE: BFS *La Main-d'œuvre.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 31

LA MAIN-D'ŒUVRE, CANADA ET RÉGIONS

1954—1969

Année et mois	Canada	Région de l'Atlantique	Québec	Ontario	Région des Prairies	Colombie-Britannique	Canada	Région de l'Atlantique	Québec	Ontario	Région des Prairies	Colombie-Britannique
	(milliers de personnes)						(Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente)					
1954.....	5,493	501	1,562	2,022	949	461	1.8	−1.0	1.6	3.8	−0.7	2.7
1955.....	5,610	511	1,591	2,059	969	480	2.1	2.0	1.9	1.8	2.1	4.1
1956.....	5,782	520	1,615	2,147	998	503	3.1	1.8	1.5	4.3	3.0	4.8
1957.....	6,008	537	1,678	2,238	1,019	536	3.9	3.3	3.9	4.2	2.1	6.6
1958.....	6,137	535	1,735	2,264	1,055	548	2.1	−0.4	3.4	1.2	3.5	2.2
1959.....	6,242	541	1,758	2,301	1,084	556	1.7	1.1	1.3	1.6	2.7	1.5
1960.....	6,411	550	1,803	2,377	1,115	565	2.7	1.7	2.6	3.3	2.9	1.6
1961.....	6,521	571	1,820	2,401	1,154	575	1.7	3.8	0.9	1.0	3.5	1.8
1962.....	6,615	578	1,852	2,422	1,175	590	1.4	1.2	1.8	0.9	1.8	2.6
1963.....	6,748	577	1,904	2,476	1,181	610	2.0	−0.2	2.8	2.2	0.5	3.4
1964.....	6,933	588	1,951	2,556	1,199	639	2.7	1.9	2.5	3.2	1.5	4.8
1965.....	7,141	611	2,022	2,614	1,228	666	3.0	3.9	3.6	2.3	2.4	4.2
1966.....	7,420	626	2,116	2,719	1,248	710	3.9	2.5	4.6	4.0	1.6	6.6
1967.....	7,694	635	2,196	2,834	1,268	762	3.7	1.4	3.8	4.2	1.6	7.3
1968.....	7,919	643	2,227	2,934	1,318	797	2.9	1.3	1.4	3.5	3.9	4.6
	(Données corrigées des variations saisonnières)											
1968 J.....	7,759	642	2,178	2,861	1,292	780	2.4	2.6	0.6	3.0	2.1	5.4
F.....	7,788	642	2,177	2,889	1,293	786	2.6	2.4	0.5	3.8	1.7	5.8
M.....	7,771	635	2,185	2,875	1,299	785	1.3	0.6	0.1	1.9	1.1	4.1
A.....	7,848	640	2,215	2,888	1,318	787	2.8	2.1	1.8	2.1	5.6	4.7
M.....	7,868	646	2,213	2,918	1,307	787	2.1	2.5	0.0	2.9	3.0	3.8
J.....	8,020	652	2,263	2,958	1,320	805	4.0	2.8	2.8	4.2	4.1	6.9
J.....	7,946	649	2,237	2,940	1,318	799	2.6	2.0	0.5	2.9	4.1	5.5
A.....	7,948	650	2,250	2,939	1,323	801	2.6	2.5	0.6	2.7	4.5	5.3
S.....	7,988	648	2,255	2,959	1,325	800	3.4	2.4	2.1	3.8	4.7	3.9
O.....	8,023	644	2,250	2,995	1,336	802	4.1	0.3	3.0	5.1	7.0	2.3
N.....	8,064	643	2,254	3,012	1,355	812	4.1	1.1	2.6	5.6	6.3	3.4
D.....	8,035	639	2,251	2,977	1,349	826	3.1	−0.8	2.5	3.6	4.7	5.1
1969 J.....	8,099	656	2,261	3,010	1,355	811	4.4	2.2	3.8	5.2	4.9	4.0
F.....	8,128	655	2,256	3,037	1,365	813	4.4	2.0	3.6	5.1	5.6	3.4
M.....	8,108	651	2,275	3,019	1,355	813	4.3	2.5	4.1	5.0	4.3	3.6
A.....	8,207	665	2,302	3,038	1,364	835	4.6	3.9	3.9	5.2	3.5	6.1

SOURCE: BFS *La Main-d'œuvre.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 32

EMPLOI, CANADA ET RÉGIONS

1954—1969

Année et mois	Canada	Région de l'Atlantique	Québec	Ontario	Région des Prairies	Colombie-Britannique	Canada	Région de l'Atlantique	Québec	Ontario	Région des Prairies	Colombie-Britannique
	(milliers de personnes)						(Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente)					
1954.....	5,243	468	1,470	1,945	925	437	0.2	−2.1	−0.7	2.0	−1.4	1.2
1955.....	5,364	478	1,493	1,993	939	462	2.3	2.1	1.6	2.5	1.5	5.7
1956.....	5,585	489	1,535	2,096	976	489	4.1	2.3	2.8	5.2	3.9	5.8
1957.....	5,731	492	1,576	2,161	992	509	2.6	0.6	2.7	3.1	1.6	4.1
1958.....	5,706	469	1,582	2,142	1,013	501	−0.4	−4.7	0.4	−0.9	2.1	−1.6
1959.....	5,870	482	1,620	2,198	1,049	521	2.9	2.8	2.4	2.6	3.6	4.0
1960.....	5,965	492	1,639	2,249	1,069	516	1.6	2.1	1.2	2.3	1.9	−1.0
1961.....	6,055	507	1,652	2,269	1,100	527	1.5	3.0	0.8	0.9	2.9	2.1
1962.....	6,225	516	1,713	2,317	1,129	551	2.8	1.8	3.7	2.1	2.6	4.6
1962.....	6,375	522	1,762	2,382	1,138	571	2.4	1.2	2.9	2.8	0.8	3.6
1964.....	6,609	542	1,827	2,473	1,162	605	3.7	3.8	3.7	3.8	2.1	6.0
1965.....	6,862	566	1,912	2,548	1,196	639	3.8	4.4	4.7	3.0	2.9	5.6
1966.....	7,152	586	2,016	2,651	1,222	678	4.2	3.5	5.4	4.0	2.2	6.1
1967.....	7,379	593	2,080	2,745	1,238	723	3.2	1.2	3.2	3.5	1.3	6.6
1968.....	7,537	596	2,082	2,830	1,280	750	2.1	0.5	0.1	3.1	3.4	3.7
	(Données corrigées des variations saisonnières)											
1968 J.....	7,415	597	2,048	2,772	1,258	737	1.7	1.9	−0.6	2.6	1.5	4.7
F.....	7,433	599	2,043	2,789	1,260	739	1.8	2.0	−0.5	3.1	1.2	4.5
M.....	7,404	593	2,046	2,769	1,262	739	0.5	0.7	−1.2	1.2	0.2	3.1
A.....	7,480	595	2,069	2,792	1,285	740	2.1	1.7	0.1	2.0	5.2	3.6
M.....	7,484	600	2,081	2,797	1,267	736	1.3	2.9	−0.5	1.7	2.2	2.2
J.....	7,583	598	2,102	2,842	1,270	754	2.6	1.4	0.8	3.4	2.6	5.3
J.....	7,533	597	2,092	2,823	1,268	749	1.4	0.3	−0.7	2.1	2.4	4.2
A.....	7,548	596	2,099	2,838	1,275	750	1.5	0.3	−1.5	2.7	3.1	3.7
S.....	7,606	600	2,112	2,857	1,283	751	2.7	1.2	1.2	3.5	4.0	2.5
O.....	7,622	592	2,097	2,887	1,296	754	3.7	−1.5	2.1	5.2	6.4	2.2
N.....	7,667	592	2,095	2,909	1,318	764	3.5	−2.0	0.9	5.6	6.2	3.1
D.....	7,651	592	2,090	2,879	1,311	784	3.0	−1.3	1.3	3.9	4.8	6.1
1969 J.....	7,753	614	2,114	2,928	1,320	773	4.6	2.8	3.2	5.6	4.9	4.9
F.....	7,779	613	2,117	2,947	1,329	770	4.7	2.3	3.6	5.7	5.5	4.2
M.....	7,771	607	2,136	2,940	1,320	773	5.0	2.4	4.4	6.2	4.6	4.6
A.....	7,842	617	2,150	2,948	1,329	798	4.8	3.7	3.9	5.6	3.4	7.8

SOURCE: BFS *La Main-d'œuvre.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 33

CHÔMAGE, CANADA ET RÉGIONS

1954—1969

Année et mois	Chômage						Taux de chômage					
	Canada	Région de l'Atlantique	Québec	Ontario	Région des Prairies	Colombie-Britannique	Canada	Région de l'Atlantique	Québec	Ontario	Région des Prairies	Colombie-Britannique
	(milliers de personnes)						(en pourcentage)					
1954.....	250	33	92	77	24	24	4.6	6.6	5.9	3.8	2.5	5.2
1955.....	245	33	98	66	30	18	4.4	6.5	6.2	3.2	3.1	3.8
1956.....	197	31	80	51	22	14	3.4	6.0	5.0	2.4	2.2	2.8
1957.....	278	45	101	77	27	27	4.6	8.4	6.0	3.4	2.6	5.0
1958.....	432	67	153	122	43	47	7.0	12.5	8.8	5.4	4.1	8.6
1959.....	372	59	138	103	35	36	6.0	10.9	7.8	4.5	3.2	6.5
1960.....	446	59	164	128	47	48	7.0	10.7	9.1	5.4	4.2	8.5
1961.....	466	64	168	132	53	49	7.1	11.2	9.2	5.5	4.6	8.5
1962.....	390	62	139	105	46	39	5.9	10.7	7.5	4.3	3.9	6.6
1963.....	374	55	142	94	44	39	5.5	9.5	7.5	3.8	3.7	6.4
1964.....	324	46	124	83	37	34	4.7	7.8	6.4	3.2	3.1	5.3
1965.....	280	45	109	66	31	28	3.9	7.4	5.4	2.5	2.5	4.2
1966.....	267	40	100	69	26	32	3.6	6.4	4.7	2.5	2.1	4.5
1967.....	315	42	116	89	29	39	4.1	6.6	5.3	3.1	2.3	5.1
1968.....	382	47	145	104	39	47	4.8	7.3	6.5	3.5	3.0	5.9
	(Données corrigées des variations saisonnières)											
1968 J.....	344	45	130	89	34	43	4.4	7.0	6.0	3.1	2.6	5.5
F.....	355	43	134	100	33	47	4.6	6.7	6.2	3.5	2.6	6.0
M.....	367	42	139	106	37	46	4.7	6.6	6.4	3.7	2.8	5.9
A.....	368	45	146	96	33	47	4.7	7.0	6.6	3.3	2.5	6.0
M.....	384	46	132	121	40	51	4.9	7.1	6.0	4.1	3.1	6.5
J.....	437	54	161	116	50	51	5.4	8.3	7.1	3.9	3.8	6.3
J.....	413	52	145	117	50	50	5.2	8.0	6.5	4.0	3.8	6.3
A.....	400	54	151	101	48	51	5.0	8.3	6.7	3.4	3.6	6.4
S.....	382	48	143	102	42	49	4.8	7.4	6.3	3.4	3.2	6.1
O.....	401	52	153	108	40	48	5.0	8.1	6.8	3.6	3.0	6.0
N.....	397	51	159	103	37	48	4.9	7.9	7.1	3.4	2.7	5.9
D.....	384	47	161	98	38	42	4.8	7.4	7.2	3.3	2.8	5.1
1969 J.....	346	42	147	82	35	38	4.3	6.4	6.5	2.7	2.6	4.7
F.....	349	42	139	90	36	43	4.3	6.4	6.2	3.0	2.6	5.3
M.....	337	44	139	79	35	40	4.2	6.8	6.1	2.6	2.6	4.9
A.....	365	48	152	90	35	37	4.4	7.2	6.6	3.0	2.6	4.4

SOURCE: BFS *La Main-d'œuvre*.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 34

PRODUCTIVITÉ ET COÛTS
TOTAL DES INDUSTRIES
1947—1968
(1961=100)

Année	Production	Personnes employées	Production par personne employée	Salaires et traitements	Coût salarial par personne employée	Bénéfices des sociétés	Bénéfices des sociétés par unité de production	Salaires et traitements par unité de production
1947	54.8	79.8	68.7	33.7	42.2	52.9	96.5	61.5
1948	56.7	80.5	70.4	39.0	48.4	57.3	101.1	68.8
1949	58.4	81.1	72.0	42.1	51.9	54.8	93.8	72.1
1950	62.4	82.2	75.9	45.4	55.2	73.6	117.9	72.8
1951	67.3	84.2	79.9	53.2	63.2	82.4	122.4	79.0
1952	72.5	85.4	84.9	59.0	69.1	78.7	108.6	81.4
1953	75.5	86.5	87.3	63.8	73.8	76.2	100.9	84.5
1954	74.3	86.6	85.8	65.4	75.5	66.8	89.9	88.0
1955	82.1	88.6	92.7	69.6	78.6	86.5	105.4	84.8
1956	89.1	92.2	96.6	78.4	85.0	97.6	109.5	88.0
1957	89.5	94.6	94.6	84.3	89.1	89.2	99.7	94.2
1958	91.0	94.2	96.6	87.0	92.4	89.7	98.6	95.6
1959	95.7	96.9	98.8	92.1	95.0	102.2	106.8	96.2
1960	98.0	98.5	99.5	96.0	97.5	97.4	99.4	98.0
1961	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1962	106.9	102.8	104.0	106.5	103.6	111.4	104.2	99.6
1963	112.3	105.3	106.6	113.4	107.7	122.2	108.8	101.0
1964	119.5	109.1	109.5	123.4	113.1	140.6	117.7	103.3
1965	127.8	113.3	112.8	137.8	121.6	151.7	118.7	107.8
1966	135.5	118.1	114.7	156.1	132.2	150.1	110.8	115.2
1967	139.1	121.9	114.1	170.5	139.9	146.5	105.3	122.6
1968	145.4	124.5	116.8	185.5	149.0	171.5	118.0	127.6
	(Variations en pourcentage par rapport à la période précédente)							
1948	3.5	0.9	2.5	15.7	14.7	8.3	4.8	11.9
1949	3.0	0.7	2.3	7.9	7.2	−4.4	−7.2	4.8
1950	6.8	1.4	5.4	7.8	6.4	34.3	25.7	1.0
1951	7.9	2.4	5.3	17.2	14.5	12.0	3.8	8.5
1952	7.7	1.4	6.3	10.9	9.3	−4.5	−11.3	3.0
1953	4.1	1.3	2.8	8.1	6.8	−3.2	−7.1	3.8
1954	−1.6	0.1	−1.7	2.5	2.3	−12.3	−10.9	4.1
1955	10.5	2.3	8.0	6.4	4.1	29.5	17.2	−3.6
1956	8.5	4.1	4.2	12.6	8.1	12.8	3.9	3.8
1957	0.4	2.6	−2.1	7.5	4.8	−8.6	−8.9	7.0
1958	1.7	−0.4	2.1	3.2	3.7	0.6	−1.1	1.5
1959	5.2	2.9	2.3	5.9	2.8	13.9	8.3	0.6
1960	2.4	1.7	0.7	4.2	2.6	−4.7	−6.9	1.9
1961	2.0	1.5	0.5	4.2	2.6	2.7	0.6	2.0
1962	6.9	2.8	4.0	6.5	3.6	11.4	4.2	−0.4
1963	5.1	2.4	2.5	6.5	4.0	9.7	4.4	1.4
1964	6.4	3.6	2.7	8.8	5.0	15.1	8.2	2.3
1965	6.9	3.8	3.0	11.7	7.5	7.9	0.8	4.4
1966	6.0	4.2	1.7	13.3	8.7	−1.1	−6.7	6.9
1967	2.7	3.2	−0.5	9.2	5.8	−2.4	−5.0	6.4
1968	4.5	2.1	2.4	8.8	6.5	17.1	12.1	4.1

SOURCES: BFS *Indexes of Real Domestic Product by Industry (1961 Base).*
BFS *La Main-d'œuvre.*
BFS *The National Accounts.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 35

PRODUCTIVITÉ ET COÛTS
INDUSTRIES COMMERCIALES NON AGRICOLES

1947—1968

(1961=100)

Année	Production	Personnes employées	Total, heures-homme	Production par personne employée	Production par heure-homme	Salaires et traitements[1]	Gains horaires moyens	Bénéfices des sociétés[1]	Bénéfices des sociétés par unité de production	Salaires et traitements par unité de production
1947	52.1	75.9	82.3	68.7	63.3	35.4	43.0	53.0	101.7	67.9
1948	54.0	78.4	85.0	68.9	63.5	41.2	48.5	57.5	106.5	76.3
1949	56.1	80.2	86.0	70.0	65.2	44.2	51.4	55.0	98.0	78.8
1950	59.9	81.8	86.6	73.2	69.2	47.7	55.1	73.9	123.4	79.6
1951	64.0	86.4	90.7	74.1	70.6	56.1	61.9	82.7	129.2	87.7
1952	67.4	88.5	92.6	76.1	72.8	62.0	67.0	78.8	116.9	92.0
1953	71.5	89.9	93.5	79.5	76.4	67.0	71.7	76.2	106.6	93.7
1954	72.2	88.7	91.3	81.4	79.0	68.1	74.6	66.9	92.7	94.3
1955	79.3	91.5	93.7	86.7	84.6	72.3	77.2	86.7	109.3	91.2
1956	86.8	97.0	99.6	89.5	87.2	81.8	82.1	97.7	112.6	94.2
1957	88.6	99.8	101.8	88.7	87.0	87.7	86.1	89.2	100.7	99.0
1958	89.1	97.3	98.8	91.6	90.2	89.2	90.3	89.8	100.8	100.1
1959	94.7	99.7	101.3	95.0	93.5	94.1	92.9	102.1	107.8	99.4
1960	96.5	99.6	100.6	96.9	95.9	97.2	96.6	97.3	100.8	100.7
1961	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1962	106.5	103.1	103.2	103.3	103.2	106.4	103.1	111.3	104.5	99.9
1963	112.0	105.6	105.0	106.0	106.6	112.9	107.5	121.9	108.8	100.8
1964	120.8	110.3	109.6	109.5	110.2	122.8	112.0	140.1	116.0	101.7
1965	129.6	116.5	115.2	111.2	112.5	137.8	119.6	150.9	116.4	106.3
1966	137.4	122.3	119.5	112.4	115.0	155.8	130.4	148.9	108.4	113.4
1967	141.7	124.2	121.2	114.0	116.9	168.9	139.4	145.0	102.3	119.2
1968[2]	147.9	126.1	122.1	117.3	121.1	182.2	149.2	170.7	115.4	123.2
	(Variations en pourcentage par rapport à la période précédente)									
1948	3.6	3.3	3.3	0.3	0.3	16.4	12.8	8.5	4.7	12.4
1949	3.9	2.3	1.2	1.6	2.7	7.3	6.0	−4.3	−8.0	3.3
1950	6.8	2.0	0.7	4.6	6.1	7.9	7.2	34.4	25.9	1.0
1951	6.8	5.6	4.7	1.2	2.0	17.6	12.3	11.9	4.7	10.2
1952	5.3	2.4	2.1	2.7	3.1	10.5	8.2	−4.7	−9.5	4.9
1953	6.1	1.6	1.0	4.5	4.9	8.1	7.0	−3.3	−8.8	1.8
1954	1.0	−1.3	−2.4	2.4	3.4	1.6	4.0	−12.2	−13.0	0.6
1955	9.8	3.2	2.6	6.5	7.1	6.2	3.5	29.6	17.9	−0.7
1956	9.5	6.0	6.3	3.2	3.1	13.1	6.3	12.7	3.0	3.3
1957	2.1	2.9	2.2	−0.9	−0.2	7.2	4.9	−8.3	−10.6	5.1
1958	0.6	−2.5	−2.9	3.3	3.7	1.7	4.9	0.7	0.1	1.1
1959	6.3	2.5	2.5	3.7	3.7	5.5	2.9	13.7	6.9	−0.7
1960	1.9	−0.1	−0.7	2.0	2.6	3.3	4.0	−4.7	−6.5	1.3
1961	3.6	0.4	−0.6	3.2	4.3	2.9	3.5	2.8	−0.8	−0.7
1962	6.5	3.1	3.2	3.3	3.2	6.4	3.1	11.3	4.5	−0.1
1963	5.2	2.4	1.7	2.6	3.3	6.1	4.3	9.5	4.1	0.9
1964	7.9	4.5	4.4	3.3	3.4	8.8	4.2	14.9	6.6	0.9
1965	7.3	5.6	5.1	1.6	2.1	12.2	6.8	7.7	0.3	4.5
1966	6.0	5.0	3.7	1.1	2.2	13.1	9.0	−1.3	−6.9	6.7
1967	3.1	1.6	1.4	1.4	1.7	8.4	6.9	−2.6	−5.6	5.1
1968[2]	4.4	1.5	0.7	2.9	3.6	7.9	7.0	17.7	12.8	3.4

[1]Estimés par le Ministère des Finances.

[2]Les chiffres basés sur l'estimation préliminaire de la productivité (BFS bulletin quotidien, vendredi, le 18 avril 1969) et mis à jour par la revision récente de l'indice de la production.

SOURCES: BFS *Aggregate Productivity Trends.*

BFS *The National Accounts.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 36

PRODUCTIVITÉ ET COÛTS
INDUSTRIES NON AGRICOLES PRODUCTRICES DE BIENS
1947—1968
(1961=100)

Année	Production	Personnes employées	Total, heures-homme	Production par personne employée	Production par heure-homme	Salaires et traitements[1]	Gains horaires moyens	Bénéfices des sociétés[1]	Bénéfices des sociétés par unité de production	Salaires et traitements par unité de production
1947	48.5	85.9	92.3	56.5	52.5	38.7	41.9	58.4	120.4	79.8
1948	51.3	88.2	94.8	58.2	54.1	45.2	47.7	65.3	127.3	88.1
1949	53.3	89.9	95.3	59.3	55.9	47.4	49.7	62.6	117.4	88.9
1950	57.6	92.1	97.1	62.5	59.3	51.7	53.2	84.7	147.0	89.8
1951	62.4	98.7	103.5	63.3	60.3	61.7	59.6	94.3	151.1	98.9
1952	65.5	100.0	104.4	65.5	62.7	68.2	65.3	85.0	129.8	104.1
1953	70.6	100.8	105.5	70.0	66.9	73.6	69.8	83.5	118.3	104.2
1954	71.0	97.0	99.6	73.2	71.3	73.1	73.4	73.8	103.9	103.0
1955	78.8	100.4	102.7	78.5	76.7	77.4	75.4	94.2	119.7	98.2
1956	87.3	106.3	109.1	82.1	80.1	88.8	81.4	104.6	119.8	101.7
1957	89.2	107.3	109.1	83.1	81.8	93.9	86.1	95.2	106.7	105.3
1958	89.1	101.3	102.6	88.0	86.8	93.5	91.1	89.4	100.3	104.9
1959	94.8	103.3	105.2	91.7	90.1	97.2	92.4	103.3	109.0	102.5
1960	96.5	101.6	102.7	95.0	93.9	99.3	96.7	96.3	99.8	102.9
1961	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1962	108.6	102.8	103.6	105.7	104.8	107.0	103.3	113.4	104.4	98.5
1963	114.6	104.7	105.1	109.4	109.0	112.6	107.1	125.5	109.5	98.3
1964	125.9	109.3	110.1	115.2	114.4	122.6	111.4	141.1	112.1	97.4
1965	137.3	115.4	116.1	119.0	118.3	138.8	119.6	149.7	109.0	101.1
1966	146.8	120.6	120.7	121.7	121.6	158.4	131.2	144.8	98.6	107.9
1967	149.3	120.0	119.8	124.4	124.6	168.4	140.6	141.0	94.4	112.8
1968[2]	157.1	120.2	119.7	130.7	131.2	178.5	149.1	170.2	108.3	113.6
	(Variations en pourcentage par rapport à la période précédente)									
1948	5.8	2.7	2.7	3.0	3.0	16.8	13.8	11.8	5.7	10.4
1949	3.9	1.9	0.5	1.9	3.3	4.9	4.2	−4.1	−7.8	0.9
1950	8.1	2.4	1.9	5.4	6.1	9.1	7.0	35.3	25.2	1.0
1951	8.3	7.2	6.6	1.3	1.7	19.3	12.0	11.3	2.8	10.1
1952	5.0	1.3	0.9	3.5	4.0	10.5	9.6	−9.9	−14.1	5.3
1953	7.8	0.8	1.1	6.9	6.7	7.9	6.9	−1.8	−8.9	0.1
1954	0.6	−3.8	−5.6	4.6	6.6	−0.7	5.2	−11.6	−12.2	−1.2
1955	11.0	3.5	3.1	7.2	7.6	5.9	2.7	27.8	15.2	−4.7
1956	10.8	5.9	6.2	4.6	4.4	14.7	8.0	10.9	0.1	3.6
1957	2.2	0.9	0.0	1.2	2.1	5.7	5.8	−9.0	−10.9	3.5
1958	−0.1	−5.6	−6.0	5.9	6.1	−0.4	5.8	−6.1	−6.0	−0.4
1959	6.4	2.0	2.5	4.2	3.8	4.0	1.4	15.5	8.7	−2.3
1960	1.8	−1.6	−2.4	3.6	4.2	2.2	4.7	−6.8	−8.4	0.4
1961	3.6	−1.6	−2.6	5.3	6.5	0.7	3.4	3.8	0.2	−2.8
1962	8.6	2.8	3.6	5.7	4.8	7.0	3.3	13.4	4.4	−1.5
1963	5.5	1.8	1.4	3.5	4.0	5.2	3.7	10.7	4.9	−0.2
1964	9.9	4.4	4.8	5.3	4.9	8.9	4.0	12.4	2.4	−0.9
1965	9.1	5.6	5.4	3.3	3.4	13.2	7.4	6.1	−2.8	3.8
1966	6.9	4.5	4.0	2.3	2.8	14.1	9.7	−3.3	−9.5	6.7
1967	1.7	−0.5	−0.7	2.3	2.5	6.3	7.2	−2.6	−4.3	4.5
1968[2]	5.2	0.2	−0.1	5.1	5.3	6.0	6.0	20.7	14.7	0.7

[1] Estimés par le Ministère des Finances.
[2] Voir la note (2) du tableau de référence 35.

SOURCES: BFS *Aggregate Productivity Trends.*
BFS *The National Accounts.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 37

PRODUCTIVITÉ ET COÛTS
INDUSTRIES DE SERVICES (SECTEUR COMMERCIAL)
1947—1968
(1961=100)

Année	Production	Personnes employées	Total, heures-homme	Production par personne employée	Production par heure-homme	Salaires et traitements[1]	Gains horaires moyens	Bénéfices des sociétés[1]	Bénéfices des sociétés par unité de production	Salaires et traitements par unité de production
1947	55.8	66.6	73.6	83.7	75.9	31.6	42.9	44.1	79.0	56.6
1948	56.9	69.4	76.5	82.0	74.3	36.6	47.8	44.6	78.4	64.3
1949	59.1	71.3	78.0	82.9	75.7	40.4	51.8	42.3	71.6	68.4
1950	62.2	72.4	77.6	85.9	80.2	43.2	55.7	55.8	89.7	69.5
1951	65.7	75.1	79.6	87.5	82.5	49.6	62.3	63.3	96.3	75.5
1952	69.4	78.0	82.4	89.0	84.3	54.8	66.5	68.4	98.6	79.0
1953	72.4	79.9	83.2	90.6	87.0	59.4	71.4	64.1	88.5	82.0
1954	73.3	81.0	84.1	90.5	87.1	62.3	74.1	55.2	75.3	85.0
1955	79.4	83.4	86.0	95.2	92.4	66.3	77.1	73.9	93.1	83.4
1956	85.6	88.6	91.5	96.6	93.6	73.7	80.5	86.1	100.6	86.1
1957	87.6	93.1	95.6	94.1	91.7	80.4	84.1	79.2	90.4	91.8
1958	88.7	93.5	95.3	94.9	93.0	84.2	88.4	90.5	102.0	94.9
1959	94.1	96.4	98.0	97.6	96.0	90.0	91.8	100.2	106.5	95.6
1960	96.3	97.7	98.7	98.5	97.6	94.6	95.8	99.0	102.8	98.2
1961	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1962	104.5	103.4	102.9	101.1	101.6	105.6	102.6	107.8	103.2	101.1
1963	109.3	106.2	104.8	102.9	104.3	113.3	108.1	115.7	105.9	103.7
1964	115.6	110.9	109.0	104.2	106.0	123.1	112.9	138.3	119.6	106.5
1965	122.0	117.0	114.2	104.2	106.9	136.7	119.7	152.8	125.2	112.0
1966	128.0	122.9	117.8	104.2	108.7	152.8	129.7	155.6	121.6	119.4
1967	134.0	127.3	121.9	105.3	110.0	169.4	139.0	151.6	113.1	126.4
1968[2]	138.3	130.6	123.5	105.9	112.0	186.4	150.9	171.8	124.2	134.8
	(Variations en pourcentage par rapport à la période précédente)									
1948	2.0	4.2	3.9	−2.0	−2.1	15.8	11.4	1.1	−0.8	13.6
1949	3.9	2.7	2.0	1.1	1.9	10.4	8.4	−5.2	−8.7	6.4
1950	5.2	1.5	−0.5	3.6	5.9	6.9	7.5	31.9	25.3	1.6
1951	5.6	3.7	2.6	1.9	2.9	14.8	11.8	13.4	7.4	8.6
1952	5.6	3.9	3.5	1.7	2.2	10.5	6.7	8.1	2.4	4.6
1953	4.3	2.4	1.0	1.8	3.2	8.4	7.4	−6.3	−10.2	3.8
1954	1.2	1.4	1.1	−0.1	0.1	4.9	3.8	−13.9	−14.9	3.7
1955	8.3	3.0	2.3	5.2	6.1	6.4	4.0	33.9	23.6	−1.9
1956	7.8	6.2	6.4	1.5	1.3	11.2	4.4	16.5	8.1	3.2
1957	2.3	5.1	4.5	−2.6	−2.0	9.1	4.5	−8.0	−10.1	6.6
1958	1.3	0.4	−0.3	0.9	1.4	4.7	5.1	14.3	12.8	3.4
1959	6.1	3.1	2.8	2.8	3.2	6.9	3.8	10.7	4.4	0.7
1960	2.3	1.3	0.7	0.9	1.7	5.1	4.4	−1.2	−3.5	2.7
1961	3.8	2.4	1.3	1.5	2.5	5.7	4.4	1.0	−2.7	1.8
1962	4.5	3.4	2.9	1.1	1.6	5.6	2.6	7.8	3.2	1.1
1963	4.6	2.7	1.8	1.8	2.7	7.3	5.4	7.3	2.6	2.6
1964	5.8	4.4	4.0	1.3	1.6	8.6	4.4	19.5	12.9	2.7
1965	5.5	5.5	4.8	0.0	0.8	11.0	6.0	10.5	4.7	5.2
1966	4.9	5.0	3.2	0.0	1.7	11.8	8.4	1.8	−2.9	6.6
1967	4.7	3.6	3.5	1.1	1.2	10.9	7.2	−2.6	−7.0	5.9
1968[2]	3.2	2.6	1.3	0.6	1.8	10.0	8.6	13.3	9.8	6.6

[1] Estimés par le Ministère des Finances.

[2] Voir la note (2) du tableau de référence 35.

SOURCES: BFS *Aggregate Productivity Trends.*
BFS *The National Accounts.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 38

PRODUCTIVITÉ ET COÛTS
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES

1947—1968
(1961=100)

Année	Production	Personnes employées	Total, heures-homme	Production par personne employée	Production par heure-homme	Salaires et traitements	Gains horaires moyens	Bénéfices des sociétés	Bénéfices des sociétés par unité de production	Salaires et traitements par unité de production
1947	55.4	86.8	93.4	63.8	59.3	39.9	42.7	63.8	115.1	72.0
1948	57.8	88.8	95.9	65.1	60.2	46.1	48.1	69.7	120.6	79.8
1949	59.5	90.2	95.6	66.0	62.2	48.6	50.8	66.8	112.3	81.7
1950	63.4	91.7	96.3	69.1	65.8	52.1	54.1	90.0	142.0	82.2
1951	68.9	97.3	100.3	70.8	68.7	61.4	61.2	98.9	143.5	89.1
1952	71.5	99.9	101.9	71.6	70.2	68.2	66.9	90.9	127.1	95.4
1953	76.6	103.0	105.6	74.4	72.5	74.1	70.2	89.8	117.2	96.7
1954	74.9	98.6	99.2	76.0	75.5	73.3	73.9	76.3	101.9	97.9
1955	82.2	101.1	102.3	81.3	80.4	77.7	76.0	97.4	118.5	94.5
1956	89.9	105.3	107.3	85.4	83.8	86.1	80.2	105.9	117.8	95.8
1957	89.7	105.8	106.4	84.8	84.3	91.0	85.5	94.5	105.4	101.4
1958	88.0	100.5	101.2	87.5	87.0	90.9	89.8	90.1	102.4	103.3
1959	94.5	101.7	103.0	92.9	91.8	95.8	93.0	106.6	112.8	101.4
1960	96.1	100.5	101.0	95.7	95.2	98.9	97.9	97.5	101.5	102.9
1961	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1962	110.5	102.7	103.1	107.6	107.1	107.3	104.1	116.8	105.7	97.1
1963	118.0	105.2	105.6	112.1	111.7	113.6	107.6	131.5	111.4	96.3
1964	129.2	110.0	111.0	117.4	116.4	123.5	111.3	143.0	110.7	95.6
1965	141.0	115.7	116.1	121.8	121.5	137.2	118.2	152.5	108.2	97.3
1966	151.2	121.2	120.7	124.8	125.2	153.9	127.5	148.0	97.9	101.8
1967	151.7	121.3	121.1	125.1	125.3	163.3	134.8	142.4	93.9	107.6
1968[1]	159.4	121.8	121.6	130.9	131.1	174.4	143.4	177.4	111.3	109.4
	(Variations en pourcentage par rapport à la période précédente)									
1948	4.3	2.3	2.7	2.0	1.5	15.5	12.6	9.2	4.7	10.8
1949	2.9	1.6	−0.3	1.4	3.3	5.4	5.6	−4.2	−6.9	2.4
1950	6.6	1.7	0.7	4.7	5.8	7.2	6.5	34.7	26.4	0.6
1951	8.7	6.1	4.2	2.5	4.4	17.9	13.1	9.9	1.1	8.4
1952	3.8	2.7	1.6	1.1	2.2	11.1	9.3	−8.1	−11.4	7.1
1953	7.1	3.1	3.6	3.9	3.3	8.7	4.9	−1.2	−7.8	1.4
1954	−2.2	−4.3	−6.1	2.2	4.1	−1.1	5.3	−15.0	−13.1	1.2
1955	9.7	2.5	3.1	7.0	6.5	6.0	2.8	27.7	16.3	−3.5
1956	9.4	4.2	4.9	5.0	4.2	10.8	5.5	8.7	−0.6	1.4
1957	−0.2	0.5	−0.8	−0.7	0.6	5.7	6.6	−10.8	−10.5	5.8
1958	−1.9	−5.0	−4.9	3.2	3.2	−0.1	5.0	−4.7	−2.8	1.9
1959	7.4	1.2	1.8	6.2	5.5	5.4	3.6	18.3	10.2	−1.8
1960	1.7	−1.2	−1.9	3.0	3.7	3.2	5.3	−8.5	−10.0	1.5
1961	4.1	−0.5	−1.0	4.5	5.0	1.1	2.1	2.6	−1.5	−2.8
1962	10.5	2.7	3.1	7.6	7.1	7.3	4.1	16.8	5.7	−2.9
1963	6.8	2.4	2.4	4.2	4.3	5.9	3.4	12.6	5.4	−0.8
1964	9.5	4.6	5.1	4.7	4.2	8.7	3.4	8.7	−0.6	−0.7
1965	9.1	5.2	4.6	3.7	4.4	11.1	6.2	6.6	−2.3	1.8
1966	7.2	4.8	4.0	2.5	3.0	12.2	7.9	−3.0	−9.5	4.6
1967	0.3	0.1	0.3	0.2	0.1	6.1	5.7	−3.8	−4.1	5.7
1968[1]	5.1	0.4	0.4	4.6	4.6	6.8	6.4	24.6	18.5	1.7

[1] Voir la note (2) du tableau de référence 35.

SOURCES: BFS *Aggregate Productivity Trends.*
BFS *The National Accounts.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 39

INDICES IMPLICITES DES PRIX DE LA DÉPENSE NATIONALE BRUTE[a]

1947–1968

(1957=100)

Année et trimestre	Dépenses personnelles en biens et services				Dépenses publiques en biens et services	Formation brute de capital fixe des entreprises				Exportations de biens et services	Importations de biens et services	Dépense nationale brute
	Total	Biens non durables	Biens durables	Services		Total	Construction domiciliaire neuve	Construction non domiciliaire neuve	Machines et équipement neufs			
1947.....	68.3	72.5	74.7	60.4	55.8	58.3	57.4	58.1	59.2	74.1	72.9	64.4
1948.....	77.3	84.5	85.5	64.0	63.3	66.2	67.6	65.4	66.4	81.4	81.5	72.6
1949.....	80.1	87.1	87.3	67.5	67.0	69.7	70.8	68.1	70.7	84.3	84.1	75.6
1950.....	82.7	88.9	88.4	71.8	70.0	73.7	75.1	71.9	74.7	88.2	90.2	77.9
1951.....	91.2	99.3	100.3	76.5	78.1	83.6	87.2	80.5	84.5	98.0	100.8	86.3
1952.....	93.7	99.8	101.8	81.9	81.5	86.5	89.7	86.4	85.4	96.9	93.0	90.5
1953.....	93.6	97.2	100.6	85.9	84.4	88.8	91.2	89.7	87.1	94.7	93.3	90.9
1954.....	94.9	96.9	99.7	90.2	87.5	89.5	91.9	89.5	88.3	94.0	93.5	93.1
1955.....	95.0	96.4	94.8	93.0	90.1	91.7	93.9	92.2	90.0	97.8	94.4	93.5
1956.....	96.7	97.4	96.1	95.9	95.1	96.6	97.4	97.1	95.6	100.5	97.4	97.1
1957.....	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1958.....	102.6	102.3	101.5	103.6	101.1	102.2	102.4	101.6	102.8	99.6	101.5	101.9
1959.....	104.1	102.5	103.3	106.4	104.6	105.1	106.2	104.7	104.7	101.1	100.9	104.5
1960.....	105.1	103.1	103.2	108.4	108.0	107.4	109.1	107.2	106.7	101.8	101.9	106.1
1961.....	105.9	103.9	101.1	110.1	110.3	108.3	109.8	107.6	108.3	103.4	105.0	106.8
1962.....	107.3	105.1	100.9	112.3	113.3	111.3	113.0	110.0	111.6	106.6	109.3	108.4
1963.....	108.8	106.9	101.2	113.9	117.9	114.7	116.8	113.7	114.5	107.9	112.5	110.3
1964.....	110.5	108.7	100.2	116.5	121.7	119.7	123.2	118.7	118.8	110.1	113.9	113.2
1965.....	112.7	110.9	99.9	119.8	127.8	124.9	129.3	125.9	122.0	111.6	114.4	116.6
1966.....	116.5	115.5	99.8	124.3	135.8	129.7	137.1	132.7	124.5	115.3	116.8	122.0
1967.....	120.4	117.7	102.5	130.8	142.3	132.3	145.6	139.2	122.4	117.4	118.1	126.4
1968.....	125.0	122.1	103.9	137.1	151.6	136.2	155.3	145.2	121.5	118.6	120.8	130.9
	(Données corrigées des variations saisonnières et exprimées en taux annuels)											
1966 I.....	115.1	114.2	99.1	122.5	134.1	127.4	133.8	129.9	122.8	113.7	115.7	119.9
II.....	116.5	115.3	100.1	123.7	134.3	129.2	135.7	131.7	124.3	114.5	116.3	121.3
III....	116.8	115.8	99.5	124.7	136.8	130.4	138.6	133.5	125.3	116.7	117.1	122.9
IV.....	117.8	116.4	100.7	126.1	137.9	131.6	141.2	135.4	125.5	116.4	117.9	123.8
967 I.....	118.4	116.3	100.9	127.5	141.9	132.6	141.8	137.1	126.4	116.9	117.7	125.2
II.....	119.7	117.1	102.1	130.2	140.6	131.7	144.4	139.1	122.3	117.3	118.0	125.8
III....	121.3	118.5	102.9	132.4	143.4	131.6	146.3	139.9	120.2	117.7	117.9	127.1
IV.....	122.1	118.9	104.0	133.2	143.5	133.1	149.2	140.9	120.2	117.7	118.8	127.7
1968 I.....	123.5	120.8	103.9	134.5	149.5	133.7	151.7	142.6	120.7	118.4	120.1	129.5
II.....	124.5	121.8	104.1	135.8	149.3	136.0	154.3	144.8	121.1	118.7	120.6	130.2
III....	125.3	122.3	103.6	137.8	153.4	136.9	156.5	145.8	122.1	118.7	120.8	131.5
IV.....	126.6	123.3	104.0	140.0	154.0	138.3	158.2	147.4	122.2	118.8	121.7	132.5

[a]Ces indices implicites sont des indices de prix pondérés sur une base courante. Ils montrent non seulement les changements de prix, mais aussi les variations dans la structure des dépenses à l'intérieur et entre les principaux groupes. Les indices implicites des prix de la dépense nationale brute sont obtenus en divisant le montant de chaque catégorie en dollars courants par celui en dollars constants.

SOURCE: BFS *The National Accounts*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 40

INDICES IMPLICITES DES PRIX DE LA DÉPENSE NATIONALE BRUTE[a]

1947—1968

Année et trimestre	Dépenses personnelles en biens et services				Dépenses publiques en biens et services	Formation brute de capital fixe des entreprises				Exportations de biens et services	Importations de biens et services	Dépense nationale brute
	Total	Biens non durables	Biens durables	Services		Total	Construction domiciliaire neuve	Construction non domiciliaire neuve	Machines et équipement neufs			
	(Variations en pourcentage par rapport à la période précédente)											
1947	9.6	n.d.	n.d.	n.d.	6.4	11.0	12.7	11.5	11.3	12.7	12.0	9.7
1948	13.2	16.6	14.5	6.0	13.4	13.6	17.8	12.6	12.2	9.9	11.8	12.7
1949	3.6	3.1	2.1	5.5	5.8	5.3	4.7	4.1	6.5	3.6	3.2	4.1
1950	3.2	2.1	1.3	6.4	4.5	5.7	6.1	5.6	5.7	4.6	7.3	3.0
1951	10.3	11.7	13.5	6.5	11.6	13.4	16.1	12.0	13.1	11.1	11.8	10.8
1952	2.7	0.5	1.5	7.1	4.4	3.5	2.9	7.3	1.1	−1.1	−7.7	4.9
1953	−0.1	−2.6	−1.2	4.9	3.6	2.7	1.7	3.8	2.0	−2.3	0.3	0.4
1954	1.4	−0.3	−0.9	5.0	3.7	0.8	0.8	−0.2	1.4	−0.7	0.2	2.4
1955	0.1	−0.5	−4.9	3.1	3.0	2.5	2.2	3.0	1.9	4.0	1.0	0.4
1956	1.8	1.0	1.4	3.1	5.5	5.3	3.7	5.3	6.2	2.8	3.2	3.9
1957	3.4	2.7	4.1	4.3	5.2	3.5	2.7	3.0	4.6	−0.5	2.7	3.0
1958	2.6	2.3	1.5	3.6	1.1	2.2	2.4	1.6	2.8	−0.4	1.5	1.9
1959	1.5	0.2	1.8	2.7	3.5	2.8	3.7	3.1	1.8	1.5	−0.6	2.6
1960	1.0	0.6	−0.1	1.9	3.3	2.2	2.7	2.4	1.9	0.7	1.0	1.5
1961	0.8	0.8	−2.0	1.6	2.1	0.8	0.6	0.4	1.5	1.6	3.0	0.7
1962	1.3	1.2	−0.2	2.0	2.7	2.8	2.9	2.2	3.0	3.1	4.1	1.5
1963	1.4	1.7	0.3	1.4	4.1	3.1	3.4	3.4	2.6	1.2	2.9	1.8
1964	1.6	1.7	−1.0	2.3	3.2	4.4	5.5	4.4	3.8	2.0	1.2	2.6
1965	2.0	2.0	−0.3	2.8	5.0	4.3	5.0	6.1	2.7	1.4	0.4	3.0
1966	3.4	4.1	−0.1	3.8	6.3	3.8	6.0	5.4	2.0	3.3	2.1	4.6
1967	3.3	1.9	2.7	5.2	4.8	2.0	6.2	4.9	−1.7	1.8	1.1	3.6
1968	3.8	3.7	1.4	4.8	6.5	2.9	6.7	4.3	−0.7	1.0	2.3	3.6
	(Données corrigées des variations saisonnières)											
1966 I	1.2	1.8	−0.6	1.2	2.6	1.0	1.7	1.3	0.6	0.9	0.3	1.5
II	1.2	1.0	1.0	1.0	0.1	1.4	1.4	1.4	1.2	0.7	0.5	1.2
III	0.3	0.4	−0.6	0.8	1.9	0.9	2.1	1.4	0.8	1.9	0.7	1.3
IV	0.9	0.5	1.2	1.1	0.8	0.9	1.9	1.4	0.2	−0.3	0.7	0.7
1967 I	0.5	−0.1	0.2	1.1	2.9	0.8	0.4	1.3	0.7	0.4	−0.2	1.1
II	1.1	0.7	1.2	2.1	−0.9	−0.7	1.8	1.5	−3.2	0.3	0.3	0.5
III	1.3	1.2	0.8	1.7	2.0	−0.1	1.3	0.6	−1.7	0.3	−0.1	1.0
IV	0.7	0.3	1.1	0.6	0.1	1.1	2.0	0.7	—	—	0.8	0.5
1968 I	1.1	1.6	−0.1	1.0	4.2	0.5	1.7	1.2	0.4	0.6	1.1	1.4
II	0.8	0.8	0.2	1.0	−0.1	1.7	1.7	1.5	0.3	0.3	0.4	0.5
III	0.6	0.4	−0.5	1.5	2.7	0.7	1.4	0.7	0.8	—	0.2	1.0
IV	1.0	0.8	0.4	1.6	0.4	1.0	1.1	1.1	0.1	0.1	0.7	0.8

[a] Voir renvoi (1) au bas du tableau de référence 39.

SOURCE: BFS *The National Accounts.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 41

INDICES DES PRIX À LA CONSOMMATION

1947—1969

(1961=100)

Année et mois	Indice général	Alimentation	Habitation	Habillement	Transports	Soins personnels et de santé	Divertissement et lecture	Tabac et alcool
(Pondération)	(100.0)	(26.7)	(32.2)	(11.3)	(12.0)	(6.6)	(4.7)	(6.5)
1947	65.6	64.1	n.d.	70.1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1948	75.1	78.6	n.d.	85.0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1949	77.4	80.6	75.1	88.9	71.1	64.4	68.4	86.0
1950	79.6	82.7	78.2	88.6	75.0	65.6	69.8	88.3
1951	88.0	94.4	85.4	97.6	80.4	71.5	75.1	95.9
1952	90.2	94.2	88.6	99.4	83.5	75.9	79.2	97.4
1953	89.4	90.8	90.1	97.9	84.8	77.3	79.9	92.9
1954	89.9	90.5	91.3	97.2	85.3	80.2	81.8	92.3
1955	90.1	90.4	91.9	96.0	84.3	81.6	83.9	92.3
1956	91.4	91.5	93.2	96.5	87.7	83.7	85.8	92.6
1957	94.3	95.6	95.1	96.4	92.4	89.0	88.8	94.1
1958	96.8	98.5	96.8	97.5	95.2	93.6	94.7	95.1
1959	97.9	97.7	98.6	97.7	98.4	96.7	97.0	98.0
1960	99.1	98.5	99.6	98.6	99.8	99.5	98.8	99.6
1961[1]	100.0	100.0[2]	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1962	101.2	101.8	101.2	100.9	99.9	102.0	100.8	101.3
1963	103.0	105.1	102.3	103.4	99.9	104.6	102.2	101.5
1964	104.8	106.8	103.9	106.0	101.0	108.0	103.9	103.4
1965	107.4	109.6	105.8	107.9	104.8	113.0	105.6	105.1
1966	111.4	116.6	108.7	112.0	107.3	116.5	108.6	107.6
1967	115.4	118.1	113.4	117.6	111.8	122.5	114.1	110.4
1968	120.1	122.0	118.6	121.1	114.7	127.4	119.7	120.4
	(Données non corrigées des variations saisonnières)							
1968 J	118.1	121.3	116.1	118.6	113.8	124.7	116.5	117.2
F	118.2	120.8	116.7	119.1	113.2	125.1	117.6	117.3
M	118.6	119.9	117.1	120.5	114.0	125.1	118.1	119.0
A	119.3	120.8	117.6	121.2	114.4	126.9	117.8	121.2
M	119.3	120.1	117.9	120.7	114.5	127.4	119.2	121.3
J	119.7	120.5	118.3	121.2	115.1	127.4	119.2	121.3
J	120.4	122.5	118.8	121.0	115.1	128.0	119.6	121.3
A	120.7	123.9	118.9	120.6	115.1	128.2	119.9	121.3
S	121.1	123.4	119.8	121.2	115.4	128.5	121.0	121.3
O	121.4	122.9	120.3	122.8	114.9	129.0	121.4	121.3
N	121.9	123.4	120.9	123.4	115.7	129.4	123.3	121.3
D	122.3	124.5	121.0	123.4	115.7	129.4	123.3	121.3
1969 J	122.6	125.1	121.9	121.5	116.3	129.5	124.2	121.3
F	122.6	123.9	122.3	121.8	117.3	129.6	124.7	121.9
M	123.2	123.8	122.8	123.8	118.3	129.5	125.1	121.9
A	124.6	125.0	123.7	124.3	119.9	133.7	125.4	125.5

[1] A partir de janvier 1961, la pondération de 1947—1948 est remplacée par la pondération de 1957.

[2] La pondération pour les aliments saisonniers a été revisée à partir de janvier 1961.

SOURCES: BFS *Prices and Price Indexes*, publications mensuelle, (nº de catalogue 62-002).

BFS *The Consumer Price Index (1949=100): Revision Based on 1957 Expenditures*, publication occasionnelle (nº de catalogue 62-518).

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 42

INDICES DES PRIX À LA CONSOMMATION

1947–1969

(1961=100)

Année et mois	Indice général	Alimentation	Habitation	Habillement	Transports	Soins personnels et de santé	Divertissement et lecture	Tabac et alcool
	(Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente)							
1947	9.4	13.6	n.d.	14.0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1948	2.3	22.6	n.d.	21.3	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1949	3.1	2.5	n.d.	4.6	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1950	2.8	2.6	4.1	−0.3	5.5	1.9	2.0	2.7
1951	10.6	14.1	9.2	10.2	7.2	9.0	7.6	8.6
1952	2.5	−0.2	3.7	1.8	3.9	6.2	5.5	1.6
1953	−0.9	−3.6	1.7	−1.5	1.6	1.8	0.9	−4.6
1954	0.6	−0.3	1.3	−0.7	0.6	3.8	2.4	−0.6
1955	0.2	−0.1	0.7	−1.2	−1.2	1.7	2.6	0.0
1956	1.4	1.2	1.4	0.5	4.0	2.6	2.3	0.3
1957	3.2	4.5	2.0	−0.1	5.4	6.3	3.5	1.6
1958	2.7	3.0	1.8	1.1	3.0	5.2	6.6	1.1
1959	1.1	−0.8	1.9	0.2	3.4	3.3	2.4	3.0
1960	1.2	0.8	1.0	0.9	1.4	2.9	1.9	1.6
1961[1]	0.9	1.5[2]	0.4	1.4	0.2	0.5	1.2	0.4
1962	1.2	1.8	1.2	0.9	−0.1	2.0	0.8	1.3
1963	1.8	3.2	1.1	2.5	0.0	2.5	1.4	0.2
1964	1.7	1.6	1.6	2.5	1.1	3.3	1.7	1.9
1965	2.5	2.6	1.8	1.8	3.8	4.6	1.6	1.6
1966	3.7	6.4	2.7	3.8	2.4	3.1	2.8	2.4
1967	3.6	1.3	4.3	5.0	4.2	5.2	5.1	2.6
1968	4.1	3.3	4.6	3.1	2.6	4.0	4.9	9.1
	(Données non corrigées des variations saisonnières)							
1968 J	4.5	3.8	4.8	3.8	4.6	4.7	5.1	7.7
F	4.5	4.0	5.2	3.7	2.7	4.9	5.0	7.6
M	4.6	3.7	5.1	3.6	3.0	4.9	5.4	8.6
A	4.3	4.0	4.3	3.4	2.4	3.8	4.8	10.4
M	4.1	3.6	4.3	3.0	2.4	3.6	4.6	10.3
J	3.9	3.2	4.2	2.9	2.3	3.7	4.2	10.2
J	3.5	2.3	4.2	2.7	2.2	3.8	4.1	10.2
A	3.3	1.6	4.0	2.6	2.4	3.7	4.4	9.7
S	3.9	3.0	4.5	1.3	2.4	4.3	4.8	9.7
O	4.2	3.1	4.7	3.4	2.3	3.7	4.7	9.7
N	4.3	3.4	4.9	3.2	3.0	3.7	5.7	9.6
D	4.1	3.9	4.8	3.1	1.9	3.7	6.1	6.0
1969 J	3.8	3.1	5.0	2.4	2.2	3.8	6.6	3.5
F	3.7	2.6	4.8	2.3	3.6	3.6	6.0	3.9
M	3.9	3.3	4.9	2.7	3.8	3.5	5.9	2.4
A	4.4	3.5	5.2	2.6	4.8	5.4	6.5	3.5

[1].[2]Voir renvois (1) et (2) au bas du tableau de référence 41.

SOURCE: BFS *Prices and Price Indexes.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 43

INDICES DES PRIX À LA CONSOMMATION: CLASSIFICATIONS SUPPLÉMENTAIRES

1949—1969

(1961=100)

Année et mois	Indice général des prix à la consommation	Total des articles	Total moins l'alimentation	Non-durables	Non-durables moins l'alimentation	Articles durables	Total des Services	Services moins le logement
(Pondération)	(100.0)	(70.2)	(43.5)	(57.9)	(31.2)	(12.3)	(22.3)	(12.7)
1949	77.4	83.3	84.9	82.9	84.5	86.1	64.4	61.5
1950	79.6	85.0	86.2	84.5	85.9	87.6	68.0	63.9
1951	88.0	95.0	94.9	94.3	93.5	99.7	72.5	68.6
1952	90.2	95.8	96.8	94.9	95.4	101.8	77.2	73.4
1953	89.4	93.7	95.8	92.6	94.3	100.9	79.9	75.7
1954	89.9	93.4	95.4	92.4	94.1	100.1	82.7	78.4
1955	90.1	92.8	94.4	92.0	93.5	97.5	84.6	80.1
1956	91.4	93.5	94.8	92.8	94.2	97.1	87.3	83.4
1957	94.3	96.2	96.4	95.6	95.5	99.7	90.8	88.0
1958	96.8	98.4	98.0	97.9	97.2	101.2	94.0	91.9
1959	97.9	98.7	99.3	98.1	98.6	102.1	96.6	95.3
1960	99.1	99.5	99.9	99.0	99.4	101.8	98.7	98.1
1961[1]	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
1962	101.2	100.9	100.2	101.2	100.7	99.3	101.4	102.1
1963	103.0	102.6	101.0	103.3	101.7	99.5	102.8	104.1
1964	104.8	103.9	102.1	104.9	103.4	98.6	105.4	107.9
1965	107.4	105.6	103.2	107.0	104.9	98.7	109.8	114.6
1966	111.4	109.6	105.3	111.7	107.7	99.1	113.6	119.6
1967	115.4	112.4	109.2	114.6	111.9	102.1	119.7	127.0
1968	120.1	116.4	113.2	119.0	116.9	103.9	125.0	132.6
	(Données non corrigées des variations saisonnières)							
1968 J.	118.1	114.7	111.4	117.0	114.3	103.7	122.5	130.0
F.	118.2	115.0	111.6	117.3	114.9	103.4	122.5	129.7
M.	118.6	115.2	112.6	117.7	116.0	103.9	122.9	130.4
A.	119.3	115.7	113.1	118.1	116.7	104.0	123.7	131.3
M.	119.3	115.7	113.2	118.1	116.8	103.9	124.3	132.1
J.	119.7	116.0	113.3	118.5	116.9	103.9	125.2	132.9
J.	120.4	116.5	113.4	119.2	117.2	103.8	125.6	133.3
A.	120.7	116.8	113.4	119.6	117.3	103.2	125.9	133.5
S.	121.1	117.3	113.7	120.1	117.6	103.6	126.3	133.9
O.	121.4	117.7	114.2	120.6	118.3	103.7	126.5	133.9
N.	121.9	117.7	114.7	120.5	118.6	104.5	127.3	135.0
D.	122.3	118.2	114.8	121.0	118.7	104.6	127.3	135.0
1969 J.	122.6	118.1	114.3	121.0	118.1	104.3	127.8	135.7
F.	122.6	118.1	114.7	120.9	118.6	104.3	128.5	136.7
M.	123.2	118.4	115.3	121.3	119.3	104.6	129.3	137.9
A.	124.6	119.4	116.0	122.4	120.3	105.1	131.4	141.3

[1]Voir renvoi (1) au bas du tableau de référence 41.

SOURCE: BFS *Prices and Price Indexes.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 44

INDICES DES PRIX À LA CONSOMMATION: CLASSIFICATIONS SUPPLÉMENTAIRES

1950—1969

Année et mois	Indice général des prix à la consommation	Total des articles	Total des articles moins l'alimentation	Biens non durables	Biens non durables moins l'alimentation	Biens durables	Total des services	Services moins le logement
	(Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente)							
1950	2.8	2.0	1.5	1.9	1.7	1.7	5.6	3.9
1951	10.6	11.8	10.1	11.6	8.8	13.8	6.6	7.4
1952	2.5	0.8	2.0	0.6	2.0	2.1	6.5	7.0
1953	−0.9	−2.2	−1.0	−2.4	−1.2	−0.9	3.5	3.1
1954	0.6	−0.3	−0.4	−0.2	−0.2	−0.8	3.5	3.6
1955	0.2	−1.6	−1.0	−0.4	−0.6	−2.6	2.3	2.2
1956	1.4	0.8	0.8	0.9	0.7	−0.3	3.2	4.1
1957	3.2	2.9	1.7	3.0	1.4	2.6	4.0	5.5
1958	2.7	2.3	1.7	2.4	1.8	1.5	3.5	4.4
1959	1.1	0.3	1.3	0.2	1.4	0.9	2.8	3.7
1960	1.2	0.8	0.6	0.9	0.8	−0.3	2.2	2.9
1961[a]	0.9	0.5	0.1	1.0	0.6	−1.8	1.3	1.9
1962	1.2	0.9	0.2	1.2	0.7	−0.7	1.4	2.1
1963	1.8	1.7	0.8	2.1	1.0	0.2	1.4	2.0
1964	1.7	1.3	1.1	1.5	1.7	−0.9	2.5	3.7
1965	2.5	1.6	1.1	2.0	1.5	0.1	4.2	6.2
1966	3.7	3.7	2.0	4.4	2.7	0.4	3.5	4.4
1967	3.6	2.6	3.7	2.6	3.9	3.0	5.4	6.2
1968	4.1	3.6	3.7	3.8	4.5	1.8	4.4	4.4
	(Données non corrigées des variations saisonnières)							
1968 J	4.5	3.9	4.2	4.0	4.5	3.1	5.7	6.4
F	4.5	4.2	4.1	4.3	4.6	2.9	4.9	4.9
M	4.6	4.1	4.3	4.3	4.8	2.7	5.0	5.2
A	4.3	3.7	3.9	4.0	4.4	2.3	4.2	3.9
M	4.1	3.6	3.9	3.8	4.4	2.2	4.1	3.8
J	3.9	3.3	3.6	3.6	4.2	1.6	4.4	4.2
J	3.5	2.6	3.6	2.9	4.5	1.2	4.2	4.0
A	3.3	2.5	3.6	2.8	4.5	0.9	4.2	4.0
S	3.9	3.4	3.2	3.8	4.0	0.9	4.2	4.0
O	4.2	3.7	3.9	4.2	5.0	0.8	4.0	3.7
N	4.3	3.7	4.1	4.1	4.9	1.5	4.4	4.3
D	4.1	3.5	3.3	4.0	4.2	0.5	4.3	4.2
1969 J	3.8	3.0	2.6	3.4	3.3	0.6	4.3	4.4
F	3.7	2.7	2.8	3.1	3.2	0.9	4.9	5.4
M	3.9	2.8	2.4	3.1	2.8	0.7	5.2	5.8
A	4.4	3.2	2.6	3.6	3.1	1.1	6.2	7.6

[a] Voir renvoi (1) au bas du tableau de référence 41.

SOURCE: BFS *Prices and Price Indexes*.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 45

CONTRIBUTIONS AUX VARIATIONS DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

1963-1969

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969[2]
	(Points de pourcentage)						
Tous les articles	1.8	1.8	2.4	3.7	3.5	4.1	4.0
Alimentation	0.9	0.4	0.7	1.6	0.4	0.9	0.9
Logement	0.4	0.5	0.6	0.9	1.4	1.5	1.6
Habillement	0.2	0.3	0.2	0.4	0.5	0.3	0.3
Transports	—	0.2	0.4	0.3	0.5	0.3	0.4
Santé et soins personnels	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3
Divertissement et lecture	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3
Tabac et alcool	—	0.1	0.1	0.1	0.1	0.6	0.2
Tous les articles	1.8	1.8	2.4	3.7	3.5	4.1	4.0
Toutes les commodités	1.2	0.9	1.0	2.4	1.6	2.4	2.0
Durables	—	−0.1	—	—	0.3	0.2	0.1
Non durables	1.2	1.0	1.0	2.4	1.3	2.2	1.9
Non durables (sauf aliments)	0.3	0.5	0.4	0.8	1.0	1.4	1.0
Services	0.3	0.7	1.1	1.0	1.4	1.0	1.2
Partie du logement exclue [1]	0.3	0.2	0.3	0.3	0.5	0.7	0.8

[1] Y compris les maisons neuves, l'impôt foncier et les intérêts sur hypothèques.

[2] Le changement en pourcentage est basé sur les quatre premiers mois de 1969 comparés aux quatre premiers mois de 1968.

SOURCE: BFS *Prices and Price Indexes.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 46

AUTRES INDICES DE PRIX

1947—1969

Année et mois	Indices des prix des produits et services utilisés par les fermiers	Prix des produits agricoles au niveau de la ferme[1]	Indices des prix de gros		Trente matériaux industriels	Matériaux de construction		Prix à l'exportation	Prix à l'importation	Termes d'échange[3]
			Matières premières et partiellement ouvrées[2]	Matières entièrement et principalement ouvrées[2]		Résidentielle	Non-Résidentielle			
	(1935—1939 = 100)					(1949 = 100)		(1948 = 100)		
1947	157.5	215.8	164.3	162.4	187.0	79.1	84.5	91.6	88.0	104.1
1948	183.7	255.8	196.3	192.4	222.7	95.4	95.9	100.0	100.0	100.0
1949	191.7	255.4	197.1	199.2	218.0	100.0	100.0	103.3	102.6	100.7
1950	197.3	260.8	212.8	211.0	244.6	106.4	105.0	108.3	110.3	98.2
1951	217.5	296.8	237.9	242.4	296.1	125.5	118.6	123.0	126.2	98.2
1952	229.8	274.4	218.7	230.7	252.6	124.9	123.2	121.8	110.4	110.3
1953	225.3	250.4	207.0	228.8	232.3	123.9	124.4	118.3	109.4	108.1
1954	224.2	236.8	204.8	224.2	223.7	121.7	121.8	115.1	109.5	105.1
1955	224.5	232.7	209.7	224.5	236.0	124.3	123.4	117.7	110.5	106.5
1956	230.3	234.6	215.8	231.5	248.2	128.5	128.0	121.3	113.0	107.3
1957	238.7	234.2	209.4	237.9	240.3	128.4	130.0	121.3	116.4	104.2
1958	242.7	245.5	209.3	238.3	229.8	127.3	129.8	120.6	116.5	103.5
1959	249.7	247.4	210.9	241.6	240.2	130.0	131.7	122.8	114.4	107.3
1960	254.7	250.0	209.6	242.2	240.4	129.2	132.3	123.0	115.5	106.5
1961	259.0	261.2	212.6	244.5	243.2	128.3	131.1	124.0	119.1	104.1
1962	265.8	270.0	223.8	249.0	248.0	129.7	131.9	128.1	124.5	102.9
1963	273.8	268.4	226.9	254.2	253.5	133.9	135.1	128.9	129.4	99.6
1964	281.6	265.8	225.7	256.4	258.3	142.5	139.6	130.7	130.8	99.9
1965	289.3	282.2	231.2	261.3	258.7	148.9	146.8	132.4	130.8	101.2
1966	305.2	307.0	242.7	268.6	261.4	154.4	151.0	137.9	132.5	104.1
1967	322.6	305.2	246.1	274.2	253.1	159.3	154.2	140.6	133.3	105.5
1968	338.9	299.1	249.1	281.6	254.0	168.2	157.8	145.6	136.3	106.8
	(Données non corrigées des variations saisonnières)									
1968 J	328.8	294.5	249.0	277.4	253.8	163.8	156.6	142.8	135.7	105.2
F	n.d.	294.4	247.8	278.1	252.5	164.4	157.1	143.3	137.1	104.5
M	n.d.	292.3	250.3	278.3	253.5	165.3	157.5	143.9	136.8	105.2
A	342.2	292.7	247.9	278.7	251.0	166.7	157.7	144.6	136.7	105.8
M	n.d.	295.6	249.2	279.7	251.7	166.9	157.8	145.6	136.0	107.1
J	n.d.	302.1	250.9	281.2	252.7	168.2	157.9	145.9	136.5	106.9
J	n.d.	304.8	248.3	281.0	253.4	168.5	157.2	146.3	135.8	107.7
A	345.6	305.9	248.4	282.2	254.2	169.2	157.5	146.0	135.5	107.7
S	n.d.	306.2	249.3	284.2	253.6	170.5	157.9	146.5	135.7	108.0
O	n.d.	300.7	247.4	284.8	255.3	171.0	158.2	146.3	135.9	107.7
N	n.d.	299.7	249.7	286.0	257.2	171.3	159.0	146.5	136.6	107.2
D	n.d.	300.7	250.9	287.7	258.9	172.9	159.5	146.5	136.4	107.4
1969 J	344.1	299.1	255.4	290.8	261.4	177.0	161.2	147.6	137.4	107.4
F	n.d.	300.7	255.9	292.0	263.5	178.9	162.1	148.5	138.0	107.6
M	n.d.	n.d.	255.0	293.7	264.1	183.2	164.3	n.d.	n.d.	n.d.

[1]Exception faite de Terre-Neuve. Les prix du grain de l'Ouest utilisés dans la construction de l'indice sont, pour la période antérieure au 1er août 1967, des prix définitifs. A partir du 1er août 1968, les prix du grain de l'Ouest employés dans la construction de l'indice sont des prix initiaux seulement dans le cas du blé, de l'avoine et de l'orge. Pour la période allant du 1er août 1967 au 31 juillet 1968, les prix des céréales de l'Ouest utilisés dans la construction de l'indice sont des prix finaux dans le cas de l'orge et de l'avoine et des prix initiaux dans le cas du blé.

[2]Ces deux séries constituent l'indice général des prix de gros.

[3]L'indice du rapport des prix à l'exportation aux prix à l'importation.

SOURCES: BFS *Prices and Price Indexes.*
BFS *Trade of Canada Exports*, publication mensuelle (nº de catalogue 65-004).
BFS *Trade of Canada Imports*, publication mensuelle (nº de catalogue 65-007).
BFS *Price Index Numbers of Commodities and Services Used by Farmers*, publication mensuelle (nº de catalogue 62-004).
BFS *Index Numbers of Farm Prices of Agricultural Products*, publication mensuelle (nº de catalogue 62-003).

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 47

AUTRES INDICES DE PRIX

1947—1969

Année et mois	Indices des prix des produits et services utilisés par les fermiers	Prix des produits agricoles au niveau de la ferme[1]	Indices des prix de gros		Trente matériaux industriels	Matériaux de construction		Prix à l'exportation	Prix à l'importation	Termes d'échange[3]
			Matières premières et partiellement ouvrées[2]	Matières entièrement et principalement ouvrées[2]		Résidentielle	Non-Résidentielle			
	(Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente)									
1947	8.6	5.7	17.3	17.7	25.8	16.7	12.7	14.6	15.0	−0.3
1948	16.6	18.5	19.5	18.5	19.1	20.6	13.5	9.2	13.6	−3.9
1949	4.4	−0.2	0.4	3.5	−2.1	4.8	4.3	3.3	2.6	0.7
1950	2.9	2.1	8.0	5.9	12.2	6.4	5.0	4.8	7.5	−2.5
1951	10.2	13.8	11.8	14.9	21.1	18.0	13.0	14.4	14.4	—
1952	5.7	−7.5	−8.1	−4.8	−14.7	−0.5	3.9	−1.7	−12.5	13.1
1953	−2.0	−8.7	−5.3	−0.8	−8.0	−0.8	1.0	−2.9	−0.9	−2.0
1954	−0.5	−5.4	−1.1	−2.0	−3.7	−1.8	−2.1	−2.7	0.1	−2.8
1955	0.1	−1.7	2.4	0.1	5.5	2.1	1.3	2.3	0.9	1.3
1956	2.6	0.8	2.9	3.1	5.2	3.4	3.7	3.1	2.3	0.8
1957	3.6	−0.2	−3.0	2.8	−3.2	−0.1	1.6	0.0	3.0	−2.9
1958	1.7	4.8	0.0	0.2	−4.4	−0.9	−0.2	−0.6	0.1	−0.7
1959	2.9	0.8	0.8	1.4	4.5	2.1	1.5	1.8	−1.8	3.7
1960	2.0	1.1	−0.6	0.2	0.1	−0.6	0.5	0.2	1.0	−0.7
1961	1.7	4.5	1.4	0.9	1.2	−0.7	−0.9	0.8	3.1	−2.3
1962	2.6	4.1	5.3	1.8	2.0	1.1	0.6	3.3	4.5	−1.2
1963	3.0	−1.3	1.4	2.1	2.2	3.2	2.4	0.6	3.9	−3.2
1964	2.8	−1.0	−0.5	0.9	1.9	6.4	3.3	1.4	1.1	0.3
1965	2.7	6.2	2.4	1.9	0.2	4.5	5.2	1.3	0.0	1.3
1966	5.5	8.8	5.0	2.8	1.0	3.7	2.9	4.2	1.3	2.9
1967	5.7	−0.6	1.4	2.1	−3.2	3.2	2.1	2.0	0.6	1.3
1968	5.1	−2.0	1.2	2.7	0.4	5.6	2.3	3.6	2.3	1.2
	(Données non corrigées des variations saisonnières)									
1968 J	4.8	−5.3	1.7	2.2	0.2	4.7	2.2	2.1	1.7	0.3
F	n.d.	−5.6	0.4	2.3	−0.6	4.6	2.2	2.6	2.7	−0.1
M	n.d.	−5.7	2.2	2.2	0.6	4.9	2.3	3.0	2.5	0.5
A	5.0	−4.8	1.2	2.3	−0.6	5.6	2.2	2.9	2.1	0.9
M	n.d.	−4.4	1.2	2.3	−1.2	5.4	2.5	3.6	2.0	1.5
J	n.d.	−3.5	2.0	2.6	−1.6	6.1	2.5	3.6	2.3	1.3
J	n.d.	−1.5	1.7	2.2	0.2	5.7	2.0	4.1	2.0	2.0
A	5.3	1.8	0.7	2.6	0.8	5.7	2.1	3.5	1.7	1.7
S	n.d.	2.2	1.2	3.1	1.0	6.2	2.3	3.8	2.1	1.7
O	n.d.	0.6	0.2	3.3	2.1	5.9	2.4	3.8	1.7	2.1
N	n.d.	1.4	1.8	3.5	1.7	5.8	2.8	3.4	2.4	0.9
D	n.d.	1.4	0.4	4.0	1.8	6.5	2.8	2.9	2.3	0.6
1969 J	4.7	1.6	2.6	4.8	3.0	8.1	2.9	3.4	3.0	2.1
F	n.d.	2.1	3.3	5.0	4.4	8.8	3.2	3.6	1.3	3.0
M	n.d.	n.d.	1.9	5.5	4.2	10.8	4.3	n.d.	n.d.	n.d.

[1], [2], [3]Voir renvois (1), (2) et (3) au bas du tableau de référence 46.

SOURCES: BFS *Prices and Price Indexes.*
BFS *Trade of Canada Exports.*
BFS *Trade of Canada Imports.*
BFS *Price Index Numbers of Commodities and Services Used by Farmers.*
BFS *Index Numbers of Farm Prices of Agricultural Products.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 48

DÉPENSES TOTALES DES GOUVERNEMENTS

(selon les comptes nationaux)

1947—1968

Année et trimestre	Biens et services	Paiements de transfert aux particuliers	Intérêts sur la dette publique	Subventions	Aide en capitaux[1]	Régimes de pensions du Canada et du Québec	Total des dépenses[2]	Déficit (—) ou surplus
	(millions de dollars)							
1947	1,541	839	559	177	—	—	3,116	753
1948	1,797	862	558	75	—	—	3,292	708
1949	2,127	948	572	77	—	—	3,724	373
1950	2,344	1,030	545	63	—	—	3,982	585
1951	3,271	1,032	553	128	—	—	4,984	985
1952	4,279	1,359	580	100	—	—	6,318	253
1953	4,432	1,461	610	110	—	—	6,613	175
1954	4,461	1,634	669	86	—	—	6,850	—131
1955	4,792	1,737	669	82	—	—	7,280	106
1956	5,386	1,766	714	123	—	—	7,989	350
1957	5,722	2,076	739	116	—	—	8,653	100
1958	6,180	2,637	782	146	—	—	9,745	—1,007
1959	6,490	2,755	963	205	—	—	10,413	—556
1960	6,769	3,120	1,095	235	—	—	11,219	—717
1961	7,236	3,441	1,170	251	6	—	12,104	—1,005
1962	7,717	3,725	1,305	292	27	—	13,066	—854
1963	8,075	3,848	1,423	311	61	—	13,718	—690
1964	8,654	4,133	1,526	323	82	—	14,718	36
1965	9,614	4,574	1,645	326	84	—	16,243	325
1966	11,286	5,047	1,805	516	59	—	18,713	348
1967	12,377	6,223	1,982	522	65	—	21,169	157
1968	13,329	7,179	2,262	500	70	15	23,355	800
	(Données corrigées des variations saisonnières et exprimées en taux annuels)							
1966 I	10,656	4,760	1,756	416	32	—	17,620	580
II	10,964	4,928	1,780	456	88	—	18,216	576
III	11,632	5,156	1,820	384	56	—	19,048	316
IV	11,892	5,344	1,864	808	60	—	19,968	—80
1967 I	11,860	5,884	1,844	416	52	—	20,056	824
II	12,672	6,236	1,928	536	60	—	21,432	—588
III	12,288	6,200	2,020	540	48	—	21,096	452
IV	12,688	6,572	2,136	596	100	—	22,092	—60
1968 I	12,840	6,632	2,092	444	80	4	22,092	1,168
II	13,112	7,160	2,260	472	36	12	23,052	220
III	13,408	7,388	2,364	532	108	16	23,816	436
IV	13,956	7,536	2,332	552	56	28	24,460	1,376

[1]A partir de 1961, cette catégorie est considérée comme une dépense gouvernementale courante; avant 1961, elle était considérée comme un transfert de capital.

[2]Exception faite des transferts intergouvernementaux.

SOURCE: BFS *The National Accounts.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 49

DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

1947—1968

Année et trimestre	Biens et services	Paiements de transfert aux particuliers	Intérêts sur la dette publique	Subventions	Aide en capitaux[1]	Transferts aux autres niveaux de gouvernement	Total des dépenses	Déficit (—) ou surplus
	(millions de dollars)							
1947	629	611	453	171	—	192	2,056	684
1948	673	570	453	71	—	150	1,917	760
1949	870	583	461	73	—	187	2,174	480
1950	977	615	427	60	—	251	2,330	635
1951	1,702	577	427	124	—	259	3,089	1,021
1952	2,489	979	441	96	—	368	4,373	253
1953	2,559	1,046	461	106	—	412	4,584	142
1954	2,449	1,161	504	84	—	430	4,628	—100
1955	2,510	1,232	494	75	—	450	4,761	176
1956	2,683	1,224	524	118	—	485	5,034	544
1957	2,728	1,463	519	108	—	521	5,339	249
1958	2,854	1,899	544	131	—	663	6,091	—757
1959	2,832	1,791	678	189	—	880	6,370	—327
1960	2,730	1,976	753	209	—	994	6,662	—251
1961	2,982	2,006	786	221	6	1,128	7,129	—461
1962	3,025	2,112	866	260	27	1,134	7,424	—565
1963	2,934	2,133	935	275	61	1,169	7,507	—330
1964	3,046	2,239	995	277	82	1,252	7,891	344
1965	3,293	2,312	1,052	259	84	1,434	8,434	625
1966	3,920	2,478	1,151	375	59	1,662	9,645	164
1967	4,259	2,936	1,245	390	65	1,992	10,887	—256
1968	4,475	3,277	1,409	375	70	2,452	12,058	—165
	(Données corrigées des variations saisonnières et exprimées en taux annuels)							
1966 I	3,700	2,420	1,124	252	32	1,544	9,072	348
II	3,752	2,428	1,128	320	88	1,640	9,356	268
III	3,992	2,516	1,168	248	56	1,644	9,624	284
IV	4,236	2,548	1,184	680	60	1,820	10,528	—244
1967 I	4,096	2,772	1,140	292	52	1,752	10,104	400
II	4,472	3,032	1,208	436	60	2,112	11,320	—920
III	4,196	2,972	1,280	396	48	2,064	10,956	—208
IV	4,272	2,968	1,352	436	100	2,040	11,168	—296
1968 I	4,384	3,064	1,256	328	80	2,324	11,436	108
II	4,348	3,400	1,424	352	36	2,564	12,124	—936
III	4,376	3,292	1,500	388	108	2,376	12,040	—80
IV	4,792	3,352	1,456	432	56	2,544	12,632	248

[1]Voir renvoi (1) au bas du tableau de référence 48

SOURCE: BFS *The National Accounts*.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 50

ENSEMBLE DES DÉPENSES DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX

1947—1968

Année et trimestre	Biens et services	Paiements de transfert aux particuliers	Intérêts sur la dette publique	Subventions	Total des dépenses	Déficit(—) ou surplus
	(millions de dollars)					
1947	912	228	106	6	1,252	69
1948	1,124	292	105	4	1,525	—52
1949	1,257	365	111	4	1,737	—107
1950	1,367	415	118	3	1,903	—50
1951	1,569	455	126	4	2,154	—36
1952	1,790	380	139	4	2,313	—
1953	1,873	415	149	4	2,441	33
1954	2,012	473	165	2	2,652	—31
1955	2,282	505	175	7	2,969	—70
1956	2,703	542	190	5	3,440	—194
1957	2,994	613	220	8	3,835	—149
1958	3,326	738	238	15	4,317	—250
1959	3,658	964	285	16	4,923	—229
1960	4,039	1,144	342	26	5,551	—466
1961	4,254	1,435	384	30	6,103	—544
1962	4,692	1,613	439	32	6,776	—289
1963	5,141	1,715	488	36	7,380	—360
1964	5,608	1,894	531	46	8,079	—308
1965	6,321	2,262	593	67	9,243	—300
1966	7,366	2,569	654	141	10,730	—535
1967	8,118	3,287	737	132	12,274	—473
1968	8,854	3,902	853	125	13,734	—25
	(Données corrigées des variations saisonnières et exprimées en taux annuels)					
1966 I	6,956	2,340	632	164	10,092	—260
II	7,212	2,500	652	136	10,500	—436
III	7,640	2,640	652	136	11,068	—768
IV	7,656	2,796	680	128	11,260	—676
1967 I	7,764	3,112	704	124	11,704	—440
II	8,200	3,204	720	100	12,224	—540
III	8,092	3,228	740	144	12,204	—236
IV	8,416	3,604	784	160	12,964	—676
1968 I	8,456	3,568	836	116	12,976	108
II	8,764	3,760	836	120	13,480	168
III	9,032	4,096	864	144	14,136	—460
IV	9,164	4,184	876	120	14,344	84

SOURCE: BFS *The National Accounts.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 51

DÉPENSES DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX

1947—1967

Année	Biens et services	Paiements de transfert aux particuliers	Intérêts sur la dette publique	Subventions	Transferts aux autres niveaux de gouvernement	Total des dépenses	Déficit(—) ou surplus
	Gouvernements provinciaux						
	(millions de dollars)						
1947	382	209	68	6	101	766	107
1948	467	271	68	4	129	939	32
1949	510	342	72	4	157	1,085	—1
1950	535	391	76	3	171	1,176	63
1951	631	425	79	4	197	1,336	78
1952	724	343	85	4	215	1,371	143
1953	695	377	91	4	242	1,409	203
1954	747	429	97	2	259	1,534	155
1955	846	463	97	7	327	1,740	134
1956	1,041	500	105	5	362	2,013	79
1957	1,128	564	114	8	452	2,266	144
1958	1,222	677	119	15	545	2,578	66
1959	1,349	895	126	16	622	3,008	112
1960	1,465	1,067	148	26	714	3,420	—76
1961	1,467	1,332	166	30	842	3,837	—128
1962	1,563	1,515	192	32	1,063	4,365	93
1963	1,725	1,612	224	36	1,148	4,745	59
1964	1,929	1,792	249	46	1,280	5,296	130
1965	2,188	2,141	271	67	1,469	6,136	225
1966	2,663	2,441	297	141	1,703	7,245	67
1967	3,015	3,154	357	132	2,127	8,785	—124
	Gouvernements municipaux						
	(millions de dollars)						
1947	530	19	38		7	594	—38
1948	657	21	37		9	724	—84
1949	747	23	39		10	819	—106
1950	832	24	42		11	909	—113
1951	938	30	47		13	1,028	—114
1952	1,066	37	54		13	1,170	—143
1953	1,178	38	58		15	1,289	—170
1954	1,265	44	68		15	1,392	—186
1955	1,436	42	78		22	1,578	—204
1956	1,662	42	85		18	1,807	—273
1957	1,866	49	106		28	2,049	—293
1958	2,104	61	119		17	2,301	—316
1959	2,309	69	159		24	2,561	—341
1960	2,574	77	194		17	2,862	—390
1961	2,787	103	218		15	3,123	—416
1962	3,129	98	247		15	3,489	—382
1963	3,416	103	264		17	3,800	—419
1964	3,679	102	282		17	4,080	—438
1965	4,133	121	322		22	4,598	—525
1966	4,703	128	357		30	5,218	—602
1967	5,103	133	380		38	5,654	—349

SOURCE: BFS *The National Accounts.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 52

REVENUS DES GOUVERNEMENTS

(selon les comptes nationaux)

1947—1968

Année et trimestre	Impôts directs sur le revenu des particuliers	Impôts directs sur le revenu des sociétés	Impôts retenus	Impôts indirects	Revenus de placements[2]	Cotisations patronales et salariales aux caisses de sécurité sociale et caisses publiques de pension[2]	Régimes de pensions du Canada et du Québec[3]	Total des revenus[1][3]
	(millions de dollars)							
1947	791	702	35	1,785	375	181	—	3,869
1948	822	687	41	1,840	386	224	—	4,000
1949	789	718	47	1,885	419	239	—	4,097
1950	740	983	54	2,063	471	256	—	4,567
1951	1,030	1,416	56	2,597	534	336	—	5,969
1952	1,323	1,384	55	2,817	617	375	—	6,571
1953	1,432	1,220	54	3,021	651	410	—	6,788
1954	1,437	1,082	58	3,033	687	422	—	6,719
1955	1,499	1,272	67	3,319	753	476	—	7,386
1956	1,732	1,413	69	3,759	834	532	—	8,339
1957	1,917	1,337	83	3,977	849	590	—	8,753
1958	1,795	1,315	48	4,028	937	615	—	8,738
1959	2,088	1,581	74	4,464	998	652	—	9,857
1960	2,360	1,544	79	4,705	1,063	751	—	10,502
1961	2,511	1,612	116	4,947	1,126	787	—	11,099
1962	2,729	1,710	125	5,585	1,251	812	—	12,212
1963	2,916	1,827	127	5,911	1,395	852	—	13,028
1964	3,428	2,053	140	6,695	1,526	912	—	14,754
1965	3,913	2,225	168	7,564	1,671	1,027	—	16,568
1966	4,484	2,252	203	8,466	1,808	1,129	719	19,061
1967	5,493	2,208	218	9,227	2,112	1,182	886	21,326
1968	6,660	2,593	209	10,021	2,294	1,373	1,005	24,155
	(Données corrigées des variations saisonnières et exprimées en taux annuels)							
1966 I	4,256	2,204	180	8,276	1,736	1,056	492	18,200
II	4,208	2,312	196	8,368	1,836	1,128	744	18,792
III	4,604	2,236	204	8,564	1,784	1,172	800	19,364
IV	4,868	2,256	232	8,656	1,876	1,160	840	19,888
1967 I	5,532	2,120	192	9,208	1,828	1,136	864	20,880
II	4,980	2,228	240	9,224	2,116	1,184	872	20,844
III	5,540	2,224	220	9,164	2,228	1,276	896	21,548
IV	5,920	2,260	220	9,312	2,276	1,132	912	22,032
1968 I	6,412	2,396	220	9,812	2,160	1,304	956	23,260
II	6,236	2,480	208	9,768	2,292	1,288	1,000	23,272
III	6,716	2,608	232	10,044	2,308	1,352	992	24,252
IV	7,276	2,888	176	10,460	2,416	1,548	1,072	25,836

[1] Exception faite des transferts inter-gouvernementaux.

[2] Exception faite des recettes provenant des régimes de pension du Canada et du Québec.

[3] Comprend les recettes provenant des régimes de pension du Canada et du Québec.

SOURCE: BFS *The National Accounts.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 53

REVENUS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

1947—1968

Année et trimestre	Impôts directs sur le revenu des particuliers	Impôts directs sur le revenu des sociétés	Impôts retenus	Impôts indirects	Revenus de placements	Cotisations patronales et salariales aux caisses de sécurité sociale et caisses publiques de pension	Total des revenus
	(millions de dollars)						
1947	729	631	35	1,136	109	100	2,740
1948	752	568	41	1,086	101	129	2,677
1949	707	588	47	1,048	123	141	2,654
1950	654	837	54	1,115	146	159	2,965
1951	931	1,227	56	1,495	180	221	4,110
1952	1,223	1,275	55	1,595	231	247	4,626
1953	1,329	1,144	54	1,697	232	270	4,726
1954	1,319	1,018	58	1,612	234	287	4,528
1955	1,325	1,210	67	1,744	267	324	4,937
1956	1,550	1,334	69	1,972	296	357	5,578
1957	1,723	1,132	83	1,990	276	384	5,588
1958	1,581	1,075	48	1,912	327	391	5,334
1959	1,770	1,310	74	2,125	350	414	6,043
1960	2,017	1,266	79	2,180	382	487	6,411
1961	2,132	1,311	116	2,190	409	510	6,668
1962	2,088	1,279	125	2,401	448	518	6,859
1963	2,193	1,362	127	2,451	510	534	7,177
1964	2,558	1,546	140	2,847	570	574	8,235
1965	2,716	1,675	168	3,252	630	618	9,059
1966	2,955	1,696	203	3,575	690	690	9,809
1967	3,572	1,630	218	3,707	800	704	10,631
1968	4,283	1,932	209	3,764	878	827	11,893
	(Données corrigées des variations saisonnières et exprimées en taux annuels)						
1966 I	2,808	1,668	180	3,512	612	640	9,420
II	2,732	1,740	196	3,536	720	700	9,624
III	3,060	1,684	204	3,608	636	716	9,908
IV	3,220	1,692	232	3,644	792	704	10,284
1967 I	3,632	1,568	192	3,820	612	680	10,504
II	3,276	1,648	240	3,712	808	716	10,400
III	3,588	1,644	220	3,644	872	780	10,748
IV	3,792	1,660	220	3,652	908	640	10,872
1968 I	4,260	1,788	220	3,716	784	776	11,544
II	3,952	1,852	208	3,576	844	756	11,188
III	4,272	1,944	232	3,772	952	788	11,960
IV	4,648	2,144	176	3,992	932	988	12,880

SOURCE: BFS *The National Accounts.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 54

ENSEMBLE DES REVENUS DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX

1947—1968

Année et trimestre	Impôts directs sur le revenu des particuliers	Impôts directs sur le revenu des sociétés	Impôts indirects	Revenus de placements	Contributions patronales et salariales aux caisses de sécurité sociale et publiques de pension	Transferts du gouvernement fédéral	Total des revenus
	(millions de dollars)						
1947	62	71	649	266	81	192	1,321
1948	70	119	754	285	95	150	1,473
1949	82	130	837	296	98	187	1,630
1950	86	146	948	325	97	251	1,853
1951	99	189	1,102	354	115	259	2,118
1952	100	109	1,222	386	128	368	2,313
1953	103	76	1,324	419	140	412	2,474
1954	118	64	1,421	453	135	430	2,621
1955	174	62	1,575	486	152	450	2,899
1956	182	79	1,787	538	175	485	3,246
1957	194	205	1,987	573	206	521	3,686
1958	214	240	2,116	610	224	663	4,067
1959	318	271	2,339	648	238	880	4,694
1960	343	278	2,525	681	264	994	5,085
1961	379	301	2,757	717	277	1,128	5,559
1962	641	431	3,184	803	294	1,134	6,487
1963	723	465	3,460	885	318	1,169	7,020
1964	870	507	3,848	956	338	1,252	7,771
1965	1,197	550	4,312	1,041	409	1,434	8,943
1966	1,529	556	4,891	1,118	439	1,662	10,195
1967	1,921	578	5,520	1,312	478	1,992	11,801
1968	2,377	661	6,257	1,416	546	2,452	13,709
	(Données corrigées des variations saisonnières et exprimées en taux annuels)						
1966 I	1,448	536	4,764	1,124	416	1,544	9,832
II	1,476	572	4,832	1,116	428	1,640	10,064
III	1,544	552	4,956	1,148	456	1,644	10,300
IV	1,648	564	5,012	1,084	456	1,820	10,584
1967 I	1,900	552	5,388	1,216	456	1,752	11,264
II	1,704	580	5,512	1,308	468	2,112	11,684
III	1,952	580	5,520	1,356	496	2,064	11,968
IV	2,128	600	5,660	1,368	492	2,040	12,288
1968 I	2,152	608	6,096	1,376	528	2,324	13,084
II	2,284	628	6,192	1,448	532	2,564	13,648
III	2,444	664	6,272	1,356	564	2,376	13,676
IV	2,628	744	6,468	1,484	560	2,544	14,428

SOURCE: BFS *The National Accounts.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 55

REVENUS DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX

1947—1967

Année	Impôts directs sur le revenu des particuliers	Impôts directs sur le revenu des sociétés	Impôts indirects	Revenus de placements	Cotisations patronales et salariales aux caisses de sécurité sociale et caisses publiques de pensions	Transferts provenant des autres niveaux de gouvernement	Total des revenus
	Gouvernements provinciaux						
	(millions de dollars)						
1947	59	71	289	179	76	199	873
1948	66	119	351	187	89	159	971
1949	78	130	392	195	92	197	1,084
1950	82	146	449	211	90	261	1,239
1951	94	189	527	226	108	270	1,414
1952	95	109	567	245	120	378	1,514
1953	97	76	613	271	131	424	1,612
1954	112	64	655	289	126	443	1,689
1955	159	62	739	309	140	465	1,874
1956	165	79	846	346	162	494	2,092
1957	176	205	937	367	192	533	2,410
1958	195	240	960	390	202	657	2,644
1959	297	271	1,043	413	216	880	3,120
1960	320	278	1,090	437	240	979	3,344
1961	353	301	1,233	461	251	1,110	3,709
1962	611	431	1,535	511	265	1,105	4,458
1963	692	465	1,663	564	286	1,134	4,804
1964	839	507	1,947	612	305	1,216	5,426
1965	1,166	550	2,209	679	370	1,387	6,361
1966	1,497	556	2,535	735	402	1,587	7,312
1967	1,891	578	2,905	911	438	1,938	8,661
	Gouvernements municipaux						
	(millions de dollars)						
1947	3		360	87	5	101	556
1948	4		403	98	6	129	640
1949	4		445	101	6	157	713
1950	4		499	114	7	172	796
1951	5		575	128	7	199	914
1952	5		655	141	8	218	1,027
1953	6		711	148	9	245	1,119
1954	6		766	164	9	261	1,206
1955	15		836	177	12	334	1,374
1956	17		941	192	13	371	1,534
1957	18		1,050	206	14	468	1,756
1958	19		1,156	220	22	568	1,985
1959	21		1,296	235	22	646	2,220
1960	23		1,435	244	24	746	2,472
1961	26		1,524	256	26	875	2,707
1962	30		1,649	292	29	1,107	3,107
1963	31		1,797	321	32	1,200	3,381
1964	31		1,901	344	33	1,333	3,642
1965	31		2,103	362	39	1,538	4,073
1966	32		2,356	383	37	1,808	4,616
1967	30		2,615	401	40	2,219	5,305

SOURCE: BFS *The National Accounts*.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 56

REVENUS ET DÉPENSES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
CONCILIATION DES COMPTES PUBLICS ET DES COMPTES NATIONAUX
1967-1968

(Données non corrigées des variations saisonnières)

	1967				1968			
	I	II	III	IV	I	II	III	IV
	(millions de dollars)							
REVENUS:								
Revenus budgétaires	2,224	2,173	2,104	2,340	2,425	2,136	2,396	2,666
Moins:								
Rendement budgétaire sur placements	−148	−141	− 90	−218	−163	−145	−101	−228
Revenus du ministère des Postes	− 65	− 59	− 60	− 85	− 78	− 63	− 57	− 89
Autres recettes budgétaires non fiscales	− 52	− 14	− 28	− 28	− 61	− 18	− 28	− 60
	(−265)	(−214)	(−178)	(−331)	(−302)	(−226)	(−186)	(−377)
Impôt sur le revenu des sociétés: excédent de l'impôt à percevoir (+) sur l'impôt perçu (−)	−122	− 82	− 23	+34	− 80	+46	− 87	+151
Plus:								
Revenus des caisses extra-budgétaires:								
Taxe pour la sécurité de la vieillesse	373	377	345	345	428	420	377	380
Assurance-chômage, contributions employeur-employé	88	82	93	87	84	85	104	127
Caisses de pension du gouvernement, contributions employeur-employé	84	91	105	74	112	97	97	122
Impôts prélevés aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies	2	3	5	1	2	2	4	1
	(547)	(553)	(548)	(507)	(626)	(604)	(582)	(630)
Revenus de placements du gouvernement:								
Intérêts des prêts, avances et placements	67	81	80	106	85	90	85	88
Revenus des intérêts sur l'assurance sociale et les comptes de pension du gouvernement	53	57	58	60	60	60	61	62
Bénéfices nets des sociétés commerciales du gouvernement avant déduction de l'impôt	6	72	77	83	17	71	96	103
	(126)	(210)	(215)	(249)	(162)	(221)	242)	(253)
Divers[1]	−108	93	− 4	35	−166	149	4	24
Total des revenus, selon les comptes nationaux	2,402	2,733	2,662	2,834	2,665	2,930	2,951	3,347
DÉPENSES:								
Dépenses budgétaires	2,756	2,018	2,320	2,392	3,106	2,108	2,456	2,686
Moins:								
Transferts budgétaires à des caisses et à des sociétés[2]	−200	−159	−125	−153	−259	−113	−119	−151
Dépenses du ministère des Postes	−83	−61	−71	−78	−91	−67	−69	−103
Déficits des sociétés commerciales de l'État	−46	−9	−13	−14	−47	−8	−6	−22
Réserves et défalcations	−151	−7	−8	−7	−11	−8	−8	−9
Achat de capitaux fixes existants	−1	−1	−1	−1	−2	−3	−3	−3
Postes de revenus budgétaires compensés par les dépenses budgétaires[3]	−32	−32	−32	−35	−33	−33	−27	−34
	(−513)	(−269)	(−250)	(−288)	(−443)	(−232)	(−232)	(−322)

Plus:								
Dépenses de caisse extra-budgétaires								
Versements de prestations de la sécurité de la vieillesse	316	345	335	337	370	374	375	378
Prestations d'assurance-chômage	138	102	51	62	174	126	66	72
Pensions de l'État	33	35	34	35	35	36	36	37
Paiements d'urgence à l'agriculture des Prairies	1	—	—	1	8	—	—	—
	(488)	(482)	(420)	(435)	(587)	(536)	(477)	(487)
Dépenses des caisses et des sociétés de l'État[2]	178	169	147	146	146	134	194	195
Divers[4]	−301	428	98	31	−448	486	106	31
Total des dépenses, selon les comptes nationaux	2,608	2,828	2,735	2,716	2,948	3,032	3,001	3,077
Excédent (+) ou déficit (−) selon les comptes nationaux	−206	−95	−73	+118	−283	−102	−50	+270
Excédent (+) ou déficit (−) sur une base budgétaire	−532	+155	−217	−52	−681	+28	−60	−2
Total, selon les comptes nationaux	2,402	2,733	2,662	2,834	2,665	2,930	2,951	3,347

[1]Ces divers redressements représentent pour une bonne part les revenus provenant de divers impôts directs et indirects ainsi que des redressements pour la période supplémentaire. Dans les comptes nationaux, les revenus de la période supplémentaire sont reportés au trimestre financier suivant.

[2]Dans les comptes nationaux, les crédits budgétaires accordés aux diverses caisses et sociétés sont remplacés par les dépenses réelles faites par ces sociétés de l'État.

[3]L'élément le plus important de ce poste comprend les revenus qui proviennent de la vente de biens et de services par l'État. Ces ventes figurent comme dépenses finales du secteur privé et sont déduites afin de ne pas les compter deux fois.

[4]Ce poste comprend le redressement de la période supplémentaire. Dans les comptes nationaux, les dépenses au chapitre des biens et services pour la période supplémentaire sont divisées également entre les trimestres financiers les plus rapprochés. Les autres postes de dépenses sont pour la plupart entièrement reportés au trimestre financier suivant.

SOURCES: BFS et estimés du Ministère des Finances.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 57

SOURCES ET UTILISATION DE L'ÉPARGNE

1947–1968

Année et trimestre	Sources								Utilisation		
	Épargne personnelle nette	Épargne brute des entreprises			Surplus ou déficit (–) des gouvernements	Déficit au compte courant avec les non-résidents	Autres[1]	Total	Formation brute de capital fixe des entreprises	Valeur des variations matérielles des stocks	Total
		Total	Bénéfices non distribués des sociétés	Provisions pour consommation de capital et réévaluations diverses							
	(millions de dollars)										
1947	494	1,851	628	1,223	753	–19	–591	2,488	2,085	403	2,488
1948	994	2,231	790	1,441	708	–417	–784	2,732	2,619	113	2,732
1949	926	2,260	587	1,673	373	–168	–310	3,081	3,032	49	3,081
1950	662	2,665	752	1,913	585	330	–344	3,898	3,348	550	3,898
1951	1,334	2,865	662	2,203	985	524	–835	4,873	3,959	914	4,873
1952	1,291	3,040	618	2,422	253	–173	552	4,963	4,451	512	4,963
1953	1,312	3,402	729	2,673	175	443	249	5,581	4,998	583	5,581
1954	809	3,476	571	2,905	–131	427	68	4,649	4,779	–130	4,649
1955	850	4,228	962	3,266	106	679	–342	5,521	5,210	311	5,521
1956	1,320	4,773	1,131	3,642	350	1,350	65	7,858	6,774	1,084	7,858
1957	1,202	4,863	854	4,009	100	1,422	–21	7,566	7,335	231	7,566
1958	1,635	4,775	876	3,899	–1,007	1,083	167	6,653	6,975	–322	6,653
1959	1,357	5,190	986	4,204	–556	1,448	–188	7,251	6,894	357	7,251
1960	1,535	5,260	837	4,423	–717	1,164	–140	7,102	6,692	410	7,102
1961	1,545	5,297	757	4,540	–1,005	911	–83	6,665	6,635	30	6,665
1962	2,317	5,829	937	4,892	–854	823	–623	7,492	6,960	532	7,492
1963	2,531	6,264	1,066	5,198	–690	507	–486	8,126	7,591	535	8,126
1964	2,059	6,892	1,292	5,600	36	392	110	9,489	9,103	386	9,489
1965	3,088	7,464	1,354	6,110	325	1,135	–413	11,599	10,651	948	11,599
1966	3,731	7,765	1,142	6,623	348	1,232	357	13,433	12,493	940	13,433
1967	3,995	8,030	1,030	7,000	157	667	–15	12,834	12,609	225	12,834
1968	4,048	8,777	1,517	7,260	800	332	–544	13,413	12,753	660	13,413
	(Données corrigées des variations saisonnières et exprimées en taux annuels)										
1966 I	3,676	7,936	1,532	6,404	580	972	–208	12,956	11,968	988	12,956
II	4,068	7,844	1,220	6,624	576	1,208	544	14,240	12,572	1,668	14,240
III	3,476	7,580	884	6,696	316	1,256	268	12,896	12,308	588	12,896
IV	3,704	7,700	932	6,768	–80	1,492	824	13,640	13,124	516	13,640
1967 I	4,064	8,008	1,008	7,000	824	648	–156	13,388	13,236	152	13,388
II	4,460	8,056	880	7,176	–588	884	404	13,216	13,068	148	13,216
III	3,724	8,056	1,076	6,980	452	868	–252	12,848	12,168	680	12,848
IV	3,732	8,000	1,156	6,844	–60	268	–56	11,884	11,964	–80	11,884
1968 I	3,128	8,424	1,172	7,252	1,168	472	–92	13,100	12,632	468	13,100
II	4,624	8,548	1,288	7,260	220	–164	–328	12,900	12,516	384	12,900
III	4,272	8,816	1,544	7,272	436	496	–568	13,452	12,736	716	13,452
IV	4,168	9,320	2,064	7,256	1,376	524	–1,188	14,200	13,128	1,072	14,200

[1]Ce poste comprend l'ajustement concernant les transactions sur les céréales, l'ajustement de la valeur des stocks, l'aide en capitaux et l'erreur statistique.

SOURCE: BFS *The National Accounts.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 58

SOURCES ET UTILISATION DE L'ÉPARGNE: DISTRIBUTION EN POURCENTAGE

1947—1968

Année et trimestre	Sources								Utilisation		
	Épargne personnelle nette	Épargne brute des entreprises			Surplus ou déficit (—) du secteur public	Déficit au compte courant avec les non-résidents	Autres[1]	Total	Formation brute de capital fixe des entreprises	Valeur des variations matérielles des stocks	Total
		Total	Bénéfices non distribués des sociétés	Provisions pour consommation de capital et réévaluations diverses							
1947.....	19.9	74.4	25.2	49.2	30.3	— 0.8	—23.8	100.0	83.8	16.2	100.0
1948.....	36.4	81.7	28.9	52.8	25.9	—15.3	—28.7	100.0	95.9	4.1	100.0
1949.....	30.1	73.4	19.1	54.3	12.1	— 5.5	—10.1	100.0	98.4	1.6	100.0
1950.....	17.0	68.4	19.3	49.1	15.0	8.4	— 8.8	100.0	85.9	14.1	100.0
1951.....	27.4	58.8	13.6	45.2	20.2	10.7	—17.1	100.0	81.2	18.8	100.0
1952.....	26.0	61.3	12.5	48.8	5.1	— 3.5	11.1	100.0	89.7	10.3	100.0
1953.....	23.5	61.0	13.1	47.9	3.1	7.9	4.5	100.0	89.6	10.4	100.0
1954.....	17.4	74.8	12.3	62.5	— 2.8	9.2	1.4	100.0	102.8	— 2.8	100.0
1955.....	15.4	76.6	17.4	59.2	1.9	12.3	— 6.2	100.0	94.4	5.6	100.0
1956.....	16.8	60.7	14.4	46.3	4.5	17.2	0.8	100.0	86.2	13.8	100.0
1957.....	15.9	64.3	11.3	53.0	1.3	18.8	— 0.3	100.0	96.9	3.1	100.0
1958.....	24.5	71.8	13.2	58.6	—15.1	16.3	2.5	100.0	104.8	— 4.8	100.0
1959.....	18.7	71.6	13.6	58.0	— 7.7	20.0	— 2.6	100.0	95.1	4.9	100.0
1960.....	21.6	74.1	11.8	62.3	—10.1	16.4	— 2.0	100.0	94.2	5.8	100.0
1961.....	23.2	79.5	11.4	68.1	—15.1	13.7	— 1.3	100.0	99.5	0.5	100.0
1962.....	30.9	77.8	12.5	65.3	—11.4	11.0	— 8.3	100.0	92.9	7.1	100.0
1963.....	31.2	77.1	13.1	64.0	— 8.5	6.2	— 6.0	100.0	93.4	6.6	100.0
1964.....	21.7	72.6	13.6	59.0	0.4	4.1	1.2	100.0	95.9	4.1	100.0
1965.....	26.6	64.4	11.7	52.7	2.8	9.8	— 3.6	100.0	91.8	8.2	100.0
1966.....	27.8	57.8	8.5	49.3	2.6	9.2	2.6	100.0	93.0	7.0	100.0
1967.....	31.1	62.6	8.0	54.5	1.2	5.2	— 0.1	100.0	98.2	1.8	100.0
1968.....	30.2	65.4	11.3	54.1	6.0	2.5	— 4.1	100.0	95.1	4.9	100.0
	(Données corrigées des variations saisonnières et exprimées en taux annuels)										
1966 I.....	28.4	61.2	11.8	49.4	4.5	7.5	— 1.6	100.0	92.4	7.6	100.0
II....	28.6	55.1	8.6	46.5	4.0	8.5	3.8	100.0	88.3	11.7	100.0
III...	27.0	58.8	6.9	51.9	2.4	9.7	2.1	100.0	95.4	4.6	100.0
IV...	27.2	56.5	6.8	49.6	— 0.6	10.9	6.0	100.0	96.2	3.8	100.0
1967 I.....	30.4	59.8	7.5	52.3	6.2	4.8	— 1.2	100.0	98.9	1.1	100.0
II....	33.7	61.0	6.7	54.3	— 4.4	6.7	3.0	100.0	98.9	1.1	100.0
III...	29.0	62.7	8.4	54.3	3.5	6.8	— 2.0	100.0	94.7	5.3	100.0
IV...	31.4	67.3	9.7	57.6	— 0.5	2.3	— 0.5	100.0	100.7	— 0.7	100.0
1968 I.....	23.9	64.3	8.9	55.4	8.9	3.6	— 0.7	100.0	96.4	3.6	100.0
II....	35.8	66.3	10.0	56.3	1.7	— 1.3	— 2.5	100.0	97.0	3.0	100.0
III...	31.8	65.5	11.5	54.0	3.2	3.7	— 4.2	100.0	94.7	5.3	100.0
IV...	29.4	65.6	14.5	51.1	9.7	3.7	— 8.4	100.0	92.5	7.5	100.0

[1] Voir renvoi [1] au bas du tableau de référence 57.

SOURCE: BFS *The National Accounts.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 59

PAIEMENTS INTERNATIONAUX: COMPTE COURANT

1947—1968

Année et trimestre	Recettes courantes: Exportations de marchandises (après ajustement)	Production d'or disponible pour l'exportation	Dépenses de voyage	Intérêts et dividendes	Transports (terre, eau, air)	Fonds des immigrants et héritages	Autres recettes courantes	Total des recettes courantes
	(millions de dollars)							
1947	2,723	99	251	64	322	69	220	3,748
1948	3,030	119	279	70	336	84	229	4,147
1949	2,989	139	285	83	303	68	222	4,089
1950	3,139	163	275	94	284	57	218	4,230
1951	3,950	150	274	115	351	77	230	5,147
1952	4,339	150	275	152	383	85	289	5,673
1953	4,152	144	302	164	318	91	322	5,493
1954	3,934	155	305	147	313	89	305	5,248
1955	4,332	155	328	161	398	86	399	5,859
1956	4,837	147	337	142	457	99	456	6,475
1957	4,894	144	363	153	445	124	406	6,529
1958	4,890	157	349	167	401	97	391	6,452
1959	5,151	148	391	180	420	109	414	6,813
1960	5,392	162	420	171	442	102	447	7,136
1961	5,889	162	482	213	486	104	452	7,788
1962	6,387	155	562	202	509	124	484	8,423
1963	7,082	154	609	230	563	151	500	9,289
1964	8,238	145	662	332	644	169	557	10,747
1965	8,745	138	747	322	668	216	645	11,481
1966	10,326	127	840	318	758	268	759	13,396
1967	11,387	112	1,304	294	845	337	806	15,085
1968	13,597	112	992	339	919	371	776	17,106
	(Données corrigées des variations saisonnières et exprimées en taux annuels)							
1966 I	9,816	132	840	320	716	232	728	12,784
II	9,940	120	840	356	728	260	752	12,996
III	10,640	128	836	280	792	284	780	13,740
IV	10,908	128	844	316	796	296	776	14,064
1967 I	11,448	124	952	320	832	320	844	14,840
II	11,504	116	1,484	236	848	348	776	15,312
III	10,712	104	1,744	312	832	352	808	14,864
IV	11,884	104	1,036	308	868	328	796	15,324
1968 I	13,148	112	944	300	916	304	736	16,460
II	13,492	116	1,064	360	928	368	776	17,104
III	13,436	108	1,016	380	908	424	788	17,060
IV	14,312	112	944	316	924	388	804	17,800

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 59 (suite)

PAIEMENTS INTERNATIONAUX: COMPTE COURANT

1947–1968

Année et trimestre	Paiements courants: Importations de marchandises (après ajustement)	Dépenses de voyage	Intérêts et dividendes	Transports (terre, eau, air)	Fonds des émigrants et héritages	Contributions officielles	Autres paiements courants[1]	Total des paiements courants
	(millions de dollars)							
1947	2,535	167	337	278	49	38	295	3,699
1948	2,598	134	325	279	50	23	287	3,696
1949	2,696	193	390	253	59	6	315	3,912
1950	3,132	226	475	301	61	5	349	4,549
1951	4,101	280	452	354	70	9	393	5,659
1952	3,854	341	413	375	94	16	393	5,486
1953	4,212	365	406	374	96	25	463	5,941
1954	3,916	389	424	356	99	11	477	5,672
1955	4,543	449	473	415	116	24	526	6,546
1956	5,565	498	524	502	131	30	597	7,847
1957	5,488	525	594	515	157	40	661	7,980
1958	5,066	542	614	460	159	53	695	7,589
1959	5,572	598	671	525	165	72	697	8,300
1960	5,540	627	656	533	184	61	768	8,369
1961	5,716	642	764	568	176	56	794	8,716
1962	6,203	605	783	595	175	36	856	9,253
1963	6,579	585	860	648	185	65	888	9,810
1964	7,537	712	1,010	679	201	69	963	11,171
1965	8,627	796	1,086	761	211	93	1,037	12,611
1966	10,102	900	1,140	823	198	166	1,229	14,558
1967	10,906	877	1,190	884	213	181	1,377	15,628
1968	12,302	1,000	1,310	941	220	133	1,381	17,287
	(Données corrigées des variations saisonnières et exprimées en taux annuels)							
1966 I	9,516	876	1,056	800	180	n.a.	1,276	13,704
II	9,856	892	1,104	816	192	n.a.	1,276	14,136
III	10,304	944	1,100	836	208	n.a.	1,528	14,920
IV	10,732	888	1,300	840	212	n.a.	1,500	15,472
1967 I	10,760	936	1,064	888	208	n.a.	1,520	15,376
II	11,188	848	1,188	888	208	n.a.	1,736	16,056
III	10,964	820	1,276	868	224	n.a.	1,452	15,604
IV	10,712	904	1,232	892	212	n.a.	1,524	15,476
1968 I	12,052	944	1,252	952	204	n.a.	1,428	16,832
II	11,820	928	1,368	936	212	n.a.	1,520	16,784
III	12,168	1,116	1,384	920	232	n.a.	1,544	17,364
IV	13,168	1,012	1,236	956	232	n.a.	1,564	18,168

[1]Comprend les contributions officielles pour la période 1966 à 1968, trimestriellement.

SOURCE: BFS *Quarterly Estimates of the Canadian Balance of International Payments*, publication trimestrielle (nº de catalogue 67-001), publication occasionnelle (nº de catalogue 67-505).

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 60

SOLDES NETS DE CERTAINES TRANSACTIONS INVISIBLES

1947–1968

Année et trimestre	Dépenses de voyage			Fonds des migrants et héritages			Transports (terre, eau, air)	Intérêts et dividendes
	États-Unis	Autres pays	Ensemble des pays	États-Unis	Autres pays	Ensemble des pays	Ensemble des pays	Ensemble des pays
	(millions de dollars)							
1947	89	− 5	84	−19	39	20	44	−273
1948	154	− 9	145	−19	53	34	57	− 255
1949	102	−10	92	−26	35	9	50	−307
1950	67	−18	49	−16	12	− 4	−17	−381
1951	12	−18	− 6	−23	30	7	− 3	−337
1952	−37	−29	−66	−39	30	− 9	8	−261
1953	−25	−38	−63	−37	32	− 5	−56	−242
1954	−37	−47	−84	−36	26	−10	−43	−277
1955	−60	−61	−121	−45	15	−30	−17	−312
1956	−82	−79	−161	−63	31	−32	−45	−382
1957	−78	−84	−162	−77	44	−33	−70	−441
1958	−104	−89	−193	−57	− 5	−62	−59	−447
1959	−97	−110	−207	−71	15	−56	−105	−491
1960	−87	−120	−207	−92	10	−82	−91	−485
1961	−24	−136	−160	−85	13	−72	−82	−551
1962	93	−136	−43	−78	27	−51	−86	−581
1963	161	−137	24	−87	53	−34	−85	−630
1964	109	−159	−50	−80	48	−32	−35	−678
1965	112	−161	−49	−69	74	5	−93	−164
1966	102	−162	−60	−39	109	70	−65	−822
1967	549	−122	427	n.d.	n.d.	124	−39	−896
1968	198	−206	− 8	n.d.	n.d.	151	−22	−971
	(Données corrigées des variations saisonnières et exprimées en taux annuels)							
1966 I	n.d.	n.d.	−36	n.d.	n.d.	52	−84	−736
II	n.d.	n.d.	−52	n.d.	n.d.	68	−88	−748
III	n.d.	n.d.	−108	n.d.	n.d.	76	−44	−820
IV	n.d.	n.d.	−44	n.d.	n.d.	84	−44	−984
1967 I	n.d.	n.d.	16	n.d.	n.d.	112	−56	−744
II	n.d.	n.d.	636	n.d.	n.d.	140	−40	−952
III	n.d.	n.d.	924	n.d.	n.d.	128	−36	−964
IV	n.d.	n.d.	132	n.d.	n.d.	116	−24	−924
1968 I	n.d.	n.d.	—	n.d.	n.d.	100	−36	−952
II	n.d.	n.d.	136	n.d.	n.d.	156	− 8	−1,008
III	n.d.	n.d.	−100	n.d.	n.d.	192	−12	−1,004
IV	n.d.	n.d.	−68	n.d.	n.d.	156	−32	−920

SOURCE: BFS *Quarterly Estimates of the Canadian Balance of International Payments.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 61

BALANCE DES PAIEMENTS
1947–1968

Année et trimestre	Balance commerciale	Déficit au compte des invisibles[1]	Balance au compte courant[1]	Production d'or disponible pour l'exportation	Mouvements de capitaux: entrées et sorties (–)		Total	dont:		
					A long terme	A court terme		Augmentation ou diminution (–) dans les avoirs officiels en or et en devises	Position nette au Fonds monétaire international	Facilités de crédit réciproque avec le Système fédéral de Réserve
	(millions de dollars)									
1947	188	–238	– 50	99	–721	4	–668	–742	74	—
1948	432	–100	332	119	43	– 2	492	492	—	—
1949	293	–255	38	139	– 29	– 20	128	128	—	—
1950	7	–489	–482	163	610	431	722	722	—	—
1951	–151	–511	–662	150	666	– 98	56	56	—	—
1952	485	–448	37	150	455	–605	37	37	—	—
1953	– 60	–532	–592	144	649	–239	– 38	– 38	—	—
1954	18	–597	–579	155	599	– 51	124	124	—	—
1955	–211	–631	–842	155	414	229	– 44	– 44	—	—
1956	–728	–791	–1,519	147	1,490	– 70	48	33	15	—
1957	–594	–1,001	–1,595	144	1,320	26	–105	–105	—	—
1958	–176	–1,118	–1,294	157	1,153	93	109	109	—	—
1959	–421	–1,214	–1,635	148	1,179	297	– 11	– 70	59	—
1960	–148	–1,247	–1,395	162	929	265	– 39	–39	—	—
1961	173	–1,263	–1,090	162	930	288	290	229	61	—
1962	184	–1,169	–985	155	688	297	155	537	–378	–4[2]
1963	503	–1,178	–675	154	637	30	146	60	86	—
1964	701	–1,270	–569	145	820	– 33	363	86	277	—
1965	118	–1,386	–1,268	138	864	423	157	– 11	168	—
1966	224	–1,513	–1,289	127	1,061	–258	–359	–462	103	—
1967	481	–1,136	–655	112	1,339	–778	18	34	– 16	—
1968	1,295	–1,588	–293	112	1,544	–1,010	353	604	–249	–2[2]
	(Données non corrigées des variations saisonnières)									
1966 I	10	–431	–421	34	465	–216	–138	–166	28	—
II	– 49	–360	–409	29	214	49	–117	–181	64	—
III	223	–222	1	32	239	–357	– 85	–105	20	—
IV	40	–500	–460	32	143	266	– 19	– 10	– 9	—
1967 I	98	–464	–366	32	277	44	– 13	– 35	22	—
II	6	–314	–308	28	256	– 30	– 54	– 37	–17	—
III	86	90	176	26	301	–447	56	55	1	—
IV	291	–448	–157	26	505	–345	29	51	– 22	—
1968 I	231	–508	–277	29	112	–629	–765	– 23	–471	–271
II	355	–387	– 32	28	721	– 97	620	355	130	135
III	467	–193	274	27	392	–532	161	– 43	70	134
IV	242	–500	–258	28	319	248	337	315	22	—

[1] Exception faite de la production d'or disponible pour l'exportation.

[2] Représentent les différences, exprimées en dollars canadiens, entre les montants reçus et remboursés à la suite de mesures d'aide internationale spéciale, ces dernières étant faites en dollars des États-Unis et incluant, en 1962, une opération «swap» avec les autorités du Royaume-Uni.

SOURCE: BFS *Quarterly Estimates of the Canadian Balance of International Payments.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 62

PAIEMENTS INTERNATIONAUX: MOUVEMENTS DE CAPITAUX

1947—1968

Année et trimestre	Investissements des étrangers au Canada	Investissements des Canadiens à l'étranger	Titres canadiens				Valeurs étrangères (total)	Prêts et souscriptions du gouvernement canadien		Traité relatif au fleuve Columbia (net)	Autres transactions en capital à long terme[1]
			Transactions sur les obligations et «débentures» en circulation	Transactions sur les actions ordinaires et privilégiées en circulation	Émissions	Retraits		Avances, etc.	Remboursements		
	(millions de dollars)										
1947	61	6	—	−13	95	−364	5	−598	111	—	−24
1948	71	15	—	3	150	−114	− 8	−142	80	—	−12
1949	94	13	—	8	105	−147	20	−126	18	—	−14
1950	225	35	—	329	210	−284	76	−50	74	—	− 5
1951	320	−30	—	38	411	−184	15	—	68	—	28
1952	360	−85	−168	73	323	−89	−11	—	56	—	− 4
1953	450	−70	−52	21	335	−146	− 1	—	87	—	25
1954	425	−90	−66	129	333	−205	−24	—	72	—	25
1955	445	−85	−165	137	166	−185	− 5	—	69	—	37
1956	650	−105	11	187	667	−141	− 3	− 4	69	—	159
1957	545	−80	−45	142	800	−134	1	− 1	50	—	42
1958	430	−40	—	88	688	−158	1	−34	64	—	1,114
1959	570	−85	92	110	709	−258	−34	− 1	34	—	42
1960	670	−50	3	51	448	−266	−19	−11	32	—	71
1961	560	−80	61	39	548	−301	−35	− 8	38	—	108
1962	505	−105	64	−115	729	−319	−65	−22	129	—	−113
1963	280	−135	39	−170	984	−404	22	−18	25	—	14
1964	270	−95	77	−98	1,100	−382	−52	−10	10	54	−54
1965	535	−125	55	−274	1,240	−390	−85	−14	10	32	−120
1966	710	− 5	−104	−136	1,465	−499	−401	−35	24	32	10
1967	620	−90	−56	12	1,300	−338	−418	−38	34	44	269
1968	585	−170	−70	112	1,961	−395	−464	−78	5	88	−30
	(Données non corrigées des variations saisonnières)										
1966 I	134	−22	−12	−14	577	−116	−79	− 6	2	—	1
II	203	−29	−25	−44	357	−165	−126	− 3	2	—	44
III	151	80	−52	−34	303	− 87	−103	− 9	1	—	−11
IV	222	−34	−15	−44	228	−131	− 93	−17	19	32	−24
1967 I	138	−30	−10	−53	317	− 58	−74	− 3	11	—	39
II	164	− 7	−22	−17	291	−131	− 70	− 3	2	—	49
III	143	−25	−10	30	274	− 48	−142	− 9	1	—	87
IV	175	−28	−14	52	418	−101	−132	−23	20	44	94
1968 I	10	−85	−53	15	416	−126	− 87	−10	2	—	30
II	205	10	−11	34	712	−121	−127	− 8	2	—	25
III	185	−15	−13	10	488	− 39	−132	−16	1	—	−77
IV	185	−80	7	53	345	−109	−118	−44	—	88	− 8

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 62 (suite)

PAIEMENTS INTERNATIONAUX: MOUVEMENTS DE CAPITAUX

1947—1968

Année et trimestre	Variations dans certains avoirs canadiens des non-résidents:						Soldes en banque et autres capitaux à court terme à l'étranger	Autres transactions	Mouvements nets de capitaux sauf les mouvements monétaires indiqués ci-après	Mouvements monétaires officiels sous forme de:		
	Dépôts en dollars canadiens	Créances à vue sur le gouvernement canadien	Bons du Trésor	Papier à court terme		Autres engagements des sociétés de financement				Variations dans les avoirs officiels en or et en devises	Variations dans la position nette au Fonds monétaire international	Autres opérations spéciales d'ordre financier
				Sociétés de financement exclues	Sociétés de financement							
	(millions de dollars)											
1947	−26	33	—	—[2]	—[2]	—[2]	−8	5	−717	−742	74	—
1948	−21	—	—	—	—	—	−2	21	41	492	—	—
1949	33	—	8	—	—	—	−2	−59	−49	128	—	—
1950	235	− 4	− 3	—	—	—	11	192	1,041	722	—	—
1951	−190	− 8	2	—	—	—	− 14	112	568	56	—	—
1952	−66	− 5	1	—[3]	—[3]	35	−165	−405	−150	37	—	—
1953	−22	−11	−2	—	—	−2	− 80	−122	410	− 38	—	—
1954	27	−15	8	—	—	10	− 75	− 6	548	124	—	—
1955	60	− 9	29	—	—	23	91	35	643	− 44	—	—
1956	−30	—	3	—	—	64	−216	109	1,420	33	15	—
1957	−15	—	−18	—	—	4	−274	329	1,346	−105	—	—
1958	39	45	21	—	—	24	− 58	22	1,246	109	—	—
1959	10	−8	14	—	—	68	−119	332	1,476	− 70	59	—
1960	79	−12	56	—	—	59	− 60	143	1,194	− 39	—	—
1961	33	− 2	−58	—	—	95	140	80	1,218	229	61	—
1962	−10	− 4	4	—	—	119	93	95	985	537	−378	−4[4]
1963	43	1	−27	−23	93	35	−258	166	667	60	86	—
1964	28	—	−16	−11	196	52	−528	246	787	86	277	—
1965	31	2	12	10	−162	209	138	183	1,287	− 11	168	—
1966	10	5	−15	—	− 4	154	−601	193	803	−462	103	—
1967	24	− 4	4	11	− 54	34	−286	−507	561	34	− 16	—
1968	70	21	48	−11	−135	19	−373	−649	534	604	−249	−2[4]
	(Données non corrigées des variations saisonnières)											
1966 I	−15	− 6	− 8	−12	27	34	−171	− 72	249	−166	28	—
II	− 8	− 2	—	− 5	− 5	−11	− 16	81	263	−181	64	—
III	21	5	2	12	−55	44	−317	− 57	−118	−105	20	—
IV	12	8	− 9	5	29	87	− 97	241	409	− 10	− 9	—
1967 I	48	− 6	15	− 6	7	−17	332	−329	321	− 35	22	—
II	−59	− 7	8	5	−24	11	44	− 8	226	− 37	−17	—
III	7	− 2	−17	1	−55	−31	−311	− 39	−146	55	1	—
IV	28	11	− 2	11	18	71	−315	−131	160	51	−22	—
1968 I	8	− 4	23	7	−60	− 7	−125	−471	−517	− 23	−471	−271
II	4	− 3	1	−17	−35	− 6	27	− 68	624	355	130	135
III	4	1	11	2	−37	− 1	−149	−363	−140	− 43	70	134
IV	54	27	13	− 3	− 3	33	−126	253	567	315	22	—

[1] De 1947 à 1961, comprend les crédits à l'exportation de la part du Canada et dont les risques sont directement ou indirectement assumés par le gouvernement du Canada.

[2] Compris dans la catégorie «Autres transactions» pour la période 1947 à 1951.

[3] Compris dans la catégorie «Autres engagements des sociétés de financement» pour la période 1952 à 1962.

[4] Représentent les différences, exprimées en dollars canadiens, entre les montants reçus et remboursés à la suite de mesures d'aide internationale spéciale, ces dernières étant fait en dollars des États-Unis et incluant, en 1962, une opération «swap» avec les autorités du Royaume-Uni.

SOURCE: BFS *Quarterly Estimates of the Canadian Balance of International Payments.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 63

TRANSACTIONS D'OBLIGATIONS ET DE «DÉBENTURES» AVEC LES NON-RÉSIDENTS

1947–1968

Année et trimestre	Gouvernement du Canada (y compris les obligations garanties)			Gouvernements provinciaux (y compris les obligations garanties)			Gouvernements municipaux		
	Nouvelles émissions	Retraits	Produit net	Nouvelles émissions	Retraits	Produit net	Nouvelles émissions	Retraits	Produit net
	(millions de dollars)								
1947	n.d.	39	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1948	150	36	114	—	n.d.	n.d.	—	n.d.	n.d.
1949	99	96	3	—	n.d.	n.d.	6	n.d.	n.d.
1950	62	159	−97	96	n.d.	n.d.	20	n.d.	n.d.
1951	7	94	−87	262	43	219	72	12	60
1952	1	18	−17	107	38	69	55	17	38
1953	6	84	−78	143	28	115	76	15	61
1954	8	69	−61	126	63	63	46	28	18
1955	5	100	−95	3	19	−16	44	18	26
1956	9	83	−74	224	15	209	112	18	94
1957	16	29	−13	136	25	111	123	24	99
1958	76	25	51	168	45	123	148	30	118
1959	56	101	−45	334	41	293	157	33	124
1960	30	58	−28	103	57	46	135	38	97
1961	37	48	−11	66	24	42	47	38	9
1962	156	86	70	148	22	126	74	41	33
1963	173	76	97	343	70	273	62	77	−15
1964	43	88	−45	439	66	373	182	53	129
1965	28	85	−57	297	31	266	84	53	31
1966	32	203	−171	448	65	384	177	96	81
1967	20	95	−75	760	61	699	163	53	110
1968	288	59	229	898	73	825	130	61	69
	(Données non corrigées des variations saisonnières)								
1966 I	4	54	−50	126	24	102	60	13	47
II	10	80	−70	168	15	153	52	16	36
III	12	43	−31	95	13	82	5	11	− 6
IV	6	26	−20	59	13	46	60	56	4
1967 I	3	3	—	217	22	195	56	11	45
II	4	63	−59	242	24	218	6	12	− 6
III	4	—	4	118	5	113	52	8	44
IV	9	29	−20	183	10	173	49	22	27
1968 I	4	11	− 7	240	21	219	46	16	30
II	255	30	225	180	19	161	34	11	23
III	4	—	4	279	8	271	25	11	14
IV	25	18	7	199	25	174	25	23	2

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 63 (suite)

TRANSACTIONS D'OBLIGATIONS ET DE «DÉBENTURES» AVEC LES NON-RÉSIDENTS

1947—1968

Année et trimestre	Ensemble des gouvernements			Sociétés (y compris les chemins de fer)			Total		
	Émissions	Retraits	Produit net	Émissions	Retraits	Produit net	Émissions	Retraits	Produit net
	(millions de dollars)								
1947	n.d.	39	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	95	n.d.	n.d.
1948	150	36	114	—	n.d.	n.d.	150	n.d.	n.d.
1949	105	96	9	—	n.d.	n.d.	105	n.d.	n.d.
1950	178	159	19	28	n.d.	n.d.	206	n.d.	n.d.
1951	341	149	192	28	n.d.	n.d.	369	n.d.	n.d.
1952	163	73	90	136	15	121	299	88	211
1953	225	127	98	64	13	51	289	140	149
1954	180	160	20	133	35	98	313	195	118
1955	52	137	−85	51	41	10	103	178	−75
1956	345	116	229	252	20	232	597	136	461
1957	275	78	197	464	31	433	739	109	630
1958	392	100	292	253	42	211	645	142	503
1959	547	175	372	114	66	48	661	241	420
1960	268	153	115	154	104	50	422	257	165
1961	150	110	40	354	136	218	504	246	258
1962	378	149	229	331	140	191	709	289	420
1963	578	223	355	392	101	291	970	324	646
1964	664	207	457	414	117	297	1,078	324	754
1965	409	169	240	807	214	593	1,216	383	833
1966	657	364	293	751	131	620	1,408	495	913
1967	943	209	734	312	129	183	1,255	338	917
1968	1,316	193	1,123	573	201	372	1,889	394	1,495
	(Données non corrigées des variations saisonnières)								
1966 I	190	91	99	341	24	317	531	115	416
II	230	111	119	124	53	71	354	164	190
III	112	67	45	187	18	169	299	85	214
IV	125	95	30	99	36	63	224	131	93
1967 I	276	36	240	30	22	8	306	58	248
II	252	99	153	31	32	— 1	283	131	152
III	174	13	161	93	35	58	267	48	219
IV	241	61	180	158	40	118	399	101	298
1968 I	290	48	242	117	78	39	407	126	281
II	469	60	409	233	61	172	702	121	581
III	308	19	289	152	20	132	460	39	421
IV	249	66	183	71	42	29	320	108	212

SOURCE: BFS *Sales and Purchases of Securities between Canada and Other Countries*, publication mensuelle (nº de catalogue 67-002).

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 64

CHANGEMENTS NETS DANS LES AVOIRS EN DEVISES ÉTRANGÈRES[1] DES BANQUES À CHARTE CANADIENNES AU CANADA

1966—1968

(Données non corrigées des variations saisonnières)

—	1966	1967	1968	1967				1968			
				I	II	III	IV	I	II	III	IV
	(millions de dollars)										
Vis-à-vis les résidents des É.-U.:											
Actif	208	273	169	−366	116	254	269	−207	247	210	− 81
Passif	−309	76	−296	12	7	−103	160	− 98	38	−145	− 91
Net	517	197	465	−378	109	357	109	−109	209	355	10
Autres non-résidents:											
Actif	− 2	391	744	3	165	−104	327	223	40	95	386
Passif	48	188	792	−123	215	21	75	48	197	273	274
Net	− 50	203	− 48	126	− 50	−125	252	175	−157	−178	112
Tous les non-résidents:											
Actif	206	664	913	−363	281	150	596	16	287	305	305
Passif	−261	264	496	−111	222	− 82	235	− 50	235	128	183
Créances nettes (c)	467	400	417	−252	59	232	361	66	52	177	122
Vis-à-vis les résidents canadiens:											
Actif (b)	84	−110	− 54	− 19	− 73	− 1	− 17	− 29	− 22	− 7	4
Passif (a)[1]	401	364	88	−189	− 31	146	438	35	− 90	104	39
(Dont les dépôts de crédits réciproques)	(187)	(165)	(−141)	(−145)	(− 11)	(88)	(233)	(−164)	(−161)	(166)	(18)
Net	−317	−474	−142	170	− 42	−147	−455	− 64	68	−111	− 35
Changements dans la position nette des banques (a)[2]	150	− 74	275	− 82	17	85	− 94	2	120	66	87

[1] Corrigées des variations du taux de change.

Effets sur la balance des paiements:
(a)[1]+(a)[2], avec le signe contraire, est le principal élément de D.17.1, «soldes bancaires et autres fonds à court terme à l'étranger»

−[(a)[1]+(a)[2]]	−551	−290	−363	271	14	−231	−344	− 37	−30	−170	−126
D.17.1	−601	−286	−373	332	44	−311	−351	−125	27	−149	−126

(b) est divisé entre D.17.5 et D. 13, respectivement les éléments de capital résiduel à court et à long terme.
(c) avec le signe contraire, est l'effet net sur la balance des paiements des transactions des banques en devises.
SOURCE: Ministère des Finances.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 65

COMPTE BILATÉRAL ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS
1947–1968

Année et trimestre	Transactions avec les États-Unis (exception faite des organismes financiers internationaux):		Montant net devant être financé par d'autres transactions	Autres transactions:			Augmentation(−) des avoirs canadiens en or et en devises étrangères	Changement dans la position du Canada vis-à-vis le Fonds Monétaire international	Opérations de crédits réciproques avec le Système Fédéral de Réserve	Financement total
	Déficit au compte courant (exception faite de l'or)	Entrées de capitaux provenant des É.-U.		Excédent au compte courant avec les autres pays	Mouvement net de capitaux provenant des autres pays ou vers[1] ces pays	Nouvelle production d'or disponible pour l'exportation				
	(millions de dollars)									
1947	−1,233	−163	−1,396	1,183	−554	99	742	− 74	—	1,396
1948	− 512	111	−401	844	− 70	119	−492	—	—	401
1949	− 740	64	−676	778	−113	139	−128	—	—	676
1950	− 548	946	−398	66	95	163	−722	—	—	398
1951	−1,095	556	−539	433	12	150	− 56	—	—	539
1952	− 980	−106	−1,086	1,017	− 44	150	− 37	—	—	1,086
1953	−1,051	199	−852	459	211	144	38	—	—	852
1954	− 955	379	−576	376	169	155	−124	—	—	576
1955	−1,184	366	−818	342	277	155	44	—	—	818
1956	−1,797	891	−906	278	529	147	− 33	− 15	—	906
1957	−1,723	942	−781	128	404	144	105	—	—	781
1958	−1,324	1,045	−279	30	201	157	−109	—	—	279
1959	−1,369	1,312	− 57	−266	164	148	70	− 59	—	57
1960	−1,521	974	−547	126	220	162	39	—	—	547
1961	−1,503	1,311	−192	413	− 93	162	−229	− 61	—	192
1962	−1,247	1,073	−174	262	− 88	155	−537	378	4[2]	174
1963	−1,302	829	−473	627	−162	154	− 60	− 86	—	473
1964	−1,780	1,639	−141	1,211	−852	145	− 86	−277	—	141
1965	−2,075	437	−1,638	807	850	138	11	−168	—	1,638
1966	−2,157	1,059	−1,098	868	−256	127	462	−103	—	1,098
1967	−1,491	336	−1,155	836	225	112	− 34	16	—	1,155
1968	−1,069	− 66	−1,135	776	600	112	−604	249	2[2]	1,135
	(Données non corrigées des variations saisonnières)									
1966 I	−640	544	− 96	201	−277	34	166	− 28	—	96
II	−634	265	−369	230	− 7	29	181	− 64	—	369
III	−215	32	−183	226	−158	30	105	− 20	—	183
IV	−658	199	−459	219	189	32	10	9	—	459
1967 I	−605	370	−235	257	− 67	32	35	− 22	—	235
II	−528	38	−490	252	155	28	37	17	—	490
III	27	−241	−214	149	95	26	− 55	− 1	—	214
IV	−356	145	−211	199	15	26	− 51	22	—	211
1968 I	−489	−364	−853	212	−153	29	23	471	271	853
II	−317	156	−161	285	468	28	−355	−130	−135	161
III	93	−449	−356	181	309	27	43	− 70	−134	356
IV	−356	591	235	98	− 24	28	−315	− 22	—	−235

[1] L'amélioration (−) de la situation du Canada représente le versement net, par le Canada, au FMI.

[2] Représentent les différences, exprimées en dollars canadiens, entre les montants reçus et remboursés à la suite de mesures d'aide internationale spéciale, ces dernières étant faites en dollars des États-Unis, en 1962, une opération «swap» avec les autorités du Royaume-Uni.

SOURCE: BFS *Quarterly Estimates of the Canadian Balance of International Payments.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 66

POSITION DU CANADA AU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL[1][2]

1946—1968

Année et trimestre	Augmentation de la souscription d'or	Tirages par le Canada (—)	Rachats (remboursements de tirages) par le Canada	Ventes ou rachats (—) nets en dollars canadiens du Fonds auprès de pays tiers	Ventes d'or en réserve au Fonds en retour de dollars canadiens	Position à la fin de la période[3]
	(millions de dollars des É.-U.)					
1946	1.0	—	—	—	—	1.0
1947	74.0	—	—	—	—	75.0
1956	—	—	—	15.0	—	90.0
1958	—	—	—	—0.1	—	90.0
1959	62.5	—	—	—	—	152.5
1961	—	—	—	84.6	25.0	212.1
1962	—	—300.0	—	—50.3	—	—138.2
1963	—	—	79.7	—	—	— 58.5
1964	—	—	166.0	99.0	— 9.0	197.5
1965	—	—	—	183.4	—27.5	353.4
1966	47.5	—	—	47.6	—	448.5
1967	—	—	—	—15.1	—	433.4
1968	—	—426.0[4]	64.8	131.2	—	206.2[5]
	(Données non corrigées des variations saisonnières)					
1966 I	—	—	—	25.5	—	378.9
II	47.5	—	—	11.9	—	438.3
III	—	—	—	18.7	—	457.0
IV	—	—	—	—8.5	—	448.5
1967 I	—	—	—	20.0	—	468.5
II	—	—	—	—16.1	—	452.4
III	—	—	—	1.2	—	453.7
IV	—	—	—	—20.3	—	433.4
1968 I	—	—426.0[4]	—	—7.3	—	0.1
II	—	—	—	121.0	—	121.1
III	—	—	64.8	—	—	185.9
IV	—	—	—	17.5	—	206.2[5]

NOTA: Les emprunts du Fonds en vertu des Accords Généraux d'Emprunt n'affectent pas la position de réserve.

[1]Seules sont indiquées les années où des transactions ont été effectuées.

[2]Les colonnes peuvent ne pas s'additionner horizontalement, en raison de l'arrondissement des données.

[3]Un chiffre négatif indique le déficit qu'accuse la tranche de crédit relativement à la quote-part.

[4]Comprend le remboursement par le Fonds de son emprunt au Canada en 1965 (35 millions de dollars)

[5]Comprend la part du Canada, soit 2.8 millions de dollars, des dividendes payés par le Fonds à ses membres dans leur monnaie respective.

SOURCE: FMI *International Financial Statistics*, publication mensuelle.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 67

AVOIRS OFFICIELS EN OR ET EN DOLLARS AMÉRICAINS

Relevé mensuel

1966—1969

Fin de la période	Or	Dollars des É.-U.	Total	Position nette au F.M.I.[1]	Grand total
	(millions de dollars des É.-U.)				
1966 J	1,112.8	1,449.6	2,562.4	276.4	2,838.8
F	1,076.5	1,471.1	2,547.6	246.2	2,793.8
M	1,085.6	1,424.2	2,509.8	241.4	2,751.2
A	1,096.0	1,373.1	2,469.1	254.8	2,723.9
M	1,060.7	1,351.5	2,412.2	263.5	2,676.0
J	1,024.2	1,317.6	2,341.8	253.3	2,595.1
J	986.2	1,329.2	2,315.4	255.3	2,570.7
A	996.7	1,284.3	2,281.0	261.8	2,542.8
S	1,008.7	1,235.6	2,242.3	272.0	2,516.3
O	1,020.5	1,202.7	2,223.2	272.1	2,495.3
N	1,033.7	1,208.4	2,242.1	267.5	2,509.6
D	1,045.6	1,190.3	2,235.9	263.5	2,499.4
1967 J	1,055.9	1,182.3	2,238.2	283.5	2,521.7
F	1,069.6	1,124.6	2,194.2	283.5	2,477.7
M	1,083.5	1,119.9	2,203.4	283.5	2,486.9
A	1,042.3	1,145.9	2,188.2	280.1	2,468.3
M	1,052.9	1,141.7	2,194.6	263.5	2,458.1
J	1,066.3	1,102.4	2,168.7	267.4	2,436.1
J	1,073.5	1,109.1	2,182.6	265.9	2,448.5
A	1,085.7	1,112.1	2,197.8	263.7	2,461.5
S	1,099.3	1,121.5	2,220.8	268.7	2,489.5
O	1,103.8	1,199.6	2,303.4	266.7	2,570.1
N	1,110.0	1,166.9	2,276.9	248.4	2,525.3
D	1,014.9	1,252.9	2,267.8	248.4	2,516.2
1968 J	1,024.8	1,150.5	2,175.3	243.2	2,418.5
F	1,026.2	1,463.8	2,490.0	−184.9	2,305.1
M	976.1	1,268.3	2,244.4	−184.9	2,079.5
A	976.1	1,439.5	2,415.6	−184.9	2,230.7
M	926.3	1,768.7	2,695.0	−184.9	2,510.1
J	926.3	1,647.7	2,574.0	−63.9	2,510.1
J	926.3	1,588.3	2,514.6	−63.9	2,450.7
A	926.3	1,663.2	2,589.5	−63.9	2,525.6
S	863.1	1,671.0	2,534.1	0.9	2,535.0
O	863.1	1,662.2	2,525.3	3.7	2,529.0
N	863.1	1,809.3	2,672.4	11.2	2,683.6
D	863.1	1,963.7	2,826.8	21.2	2,848.0
1969 J	863.1	2,001.4	2,864.5	27.2	2,891.7
F	863.1	1,957.0	2,820.1	27.2	2,847.3
M	863.1	1,916.2	2,779.3	36.2	2,815.5
A	863.1	1,919.2	2,782.3	46.2	2,828.5

[1]Un signe négatif indique une position débitrice nette du Canada auprès du Fonds Monétaire International.

SOURCE: Ministère des Finances.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 68

DÉTAILS DES NOUVELLES ÉMISSIONS ET DES REMBOURSEMENTS D'OBLIGATIONS NÉGOCIABLES, DIRECTES ET GARANTIES, DU GOUVERNEMENT DU CANADA ENTRE LE 1er JANVIER 1968 ET LE 15 AVRIL 1969

(millions de dollars, valeur nominale)

Date	Obligations échues	Montant	Sous-total	Nouvelles obligations	Montant émis	Sous-total	Changement net dans le total du montant en cours	Termes des nouvelles obligations	Rendement à l'échéance
15 janvier	4¼%, 15 janv. 1968	303	250	6%, 15 fév. 1970			+50	2 ans 1 mois	6.20
	5¼%, 15 janv. 1968	97	400	6%, 15 déc. 1971	200	450	+50	3 ans 11 mois	6.44
1er avril	4¼%, 1er avril 1968	175		5½%, 1er avril 1969	60			1 an	7.03
	2½%, 15 juin 1968	24		7%, 1er avril 1973	215(1)	275		5 ans	7.30
	4½%, 15 juin 1968	25							
	5%, 1er oct. 1968	26							
	4¼%, 15 déc. 1968	25	275				—		
3 avril	5½%, 1er août 1980(2)	9	9				−9		
15 avril	5%, 15 oct. 1987(3)	1	1				−1		
15 mai	CFN, 5%, 15 mai 1968	56	56	5¾%, 15 mai 1970	35		−56	2 ans	5.75
				5¾%, 15 mai 1971	36			3 ans	5.87
				6%, 15 mai 1972	37	108(4)	+108	4 ans	6.00
24 mai				6¾%, 1er juin 1973	68	68(5)	+68	5 ans 7 jours	6.87
1er juin				6⅞%, 1er juin 1988	78	78(6)	+78	20 ans	6.90
15 juin	2½%, 15 juin 1968	285		6¾%, 1er juil. 1969	75			1 an 1½ mois	7.00
	4¼%, 15 juin 1968	135		7%, 1er oct. 1970	275			2 ans 3½ mois	7.11
	5%, 1er oct. 1968	75	495	7%, 15 juin 1974	250(7)	600	+105	6 ans	7.26
1er août				6½%, 15 déc. 1969	35			1 an 4½ mois	6.65
				6¾%, 1er oct. 1970	105			2 ans 2 mois	6.75
				7%, 1er avril 1973	260(8)	400	+400	4 ans 8 mois	7.00
13 septembre	5%, 1er oct. 1968	100	100(9)				−100		
1er octobre	5%, 1er oct. 1968	260	260	6%, 15 fév. 1970	35			1 an 4½ mois	6.11
				6¼%, 1er oct. 1971	200			3 ans	6.25
				6½%, 1er avril 1975	200			6 ans 6 mois	6.60
				6½%, 1er oct. 1995	100	535	+275	27 ans	6.60
15 octobre	5%, 15 oct. 1987(3)	1	1	6⅞%, 1er juin 1988	14	14(6)	+13	20 ans	6.87
15 décembre	4¼%, 15 déc. 1968	100	100	6¼%, 1er mai 1970	50			1 an 4½ mois	6.28
				6¼%, 1er avril 1971	200(10)	250	+150	2 ans 3½ mois	6.36
TOTAL (année civile 1968)			1,697			2,778	+1,081		

15 janvier				6¾%, 1er juin 1988	16	16(6)	+16	20 ans		6.87
14 mars	5%, 1er juil. 1969	100	100(9)				−100			
TOTAL (année financière 1968–1969)			1,397			2,344	+947			
1er avril	5½%, 1er avril 1969	410	410	7%, 1er mai 1970 7¼%, 1er avril 1972 7¼%, 1er avril 1974	125 185(11) 100(11) (12)	410		1 an 1 mois 3 ans 5 ans		7.09 7.29 7.25
15 avril	5%, 15 oct. 1987(3)	1	1				−1			

(1)$100 millions d'obligations à 7% échangées directement avec la Banque du Canada en retour d'obligations échéant en 1968.

(2)Sous réserve des dispositions de la caisse d'achat.

(3)Émission payable en devises américaines en partie rachetable, pour la caisse d'amortissement, sur une base proportionnelle, à la suite du retrait partiel de l'émission du 1er décembre 1967.

(4)Émission payable en lires italiennes et placée directement au Bureau des changes italien.

(5)Émission payable en marks allemands et mise en vente sur le marché européen par l'entremise de la Deutsche Bank.

(6)Émission payable en devises américaines pour un montant de capital équivalant à 100 millions de dollars américains, sous réserve de contrats de livraison différés.

(7)75 millions de dollars d'obligations à 7%, échéant en 1974 échangées directement avec la Banque du Canada en retour d'obligations échéant en 1968.

(8)100 millions de dollars d'obligations à 7%, échéant en 1973, échangées directement avec la Banque du Canada en retour d'obligations échéant le 1er octobre et le 15 décembre 1968.

(9)Annulation de titres inscrits au compte de portefeuille.

(10)100 millions de dollars d'obligations à 6¼% échéant en 1971 échangées directement avec la Banque du Canada en retour d'obligations à 5% échéant le 1er juillet 1969 et depuis lors annulées.

(11)50 millions de dollars d'obligations à 7¼% échéant en 1972 et 25 millions à 7¼% échéant en 1974 échangées directement avec la Banque du Canada en retour de 75 millions de dollars d'obligations à 5¾% échéant le 1er octobre 1969.

(12)Échangeables, entre le 1er avril 1973 et le 30 septembre 1973, contre une valeur nominale égale d'obligations 7½% à 10 ans devant être datées le 1er avril 1974 et échéant le 1er avril 1984.

SOURCE: Ministère des Finances.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 69

CHANGEMENTS DANS LES OBLIGATIONS NÉGOCIABLES ET LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA EN CIRCULATION

1964—1968

—	1964	1965	1966	1967	1968	1e semestre 1968	2e semestre 1968
	(millions de dollars)						
Nouvelles émissions en dollars canadiens:							
Gouvernement du Canada—obligations négociables[1]	−45	−380	82	800	1,178	333	845
—obligations d'épargne du Canada	480	253	223	230	38	−524	562
Sous-total	435	−127	305	1,030	1,216	−191	1,407
Provinces et municipalités[2]	928	724	1,128	1,172	723	323	400
Sociétés	613	1,004	558	815	390	204	186
Total	1,976	1,601	1,991	3,017	2,329	336	1,993
Obligations payables en devises étrangères:							
Gouvernement du Canada	—	−5	−5	−205	266	253	13
Provinces et municipalités	472	267	424	800	927	449	478
Sociétés	205	394	542	138	399	263	136
Total	677	656	961	733	1,592	965	627
TOTAL DES ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS	2,653	2,257	2,952	3,750	3,921	1,301	2,620
Répartition du total:							
Banque du Canada	24	357	1	334	135	−426	561
Banques à charte	−191	54	113	873	1,092	364	728
Détenteurs autres que les banques:							
Obligations négociables	1,663	937	1,654	1,580	1,064	922	142
Obligations d'épargne du Canada	480	253	223	230	38	−524	562
Détenteurs d'obligations payables en devises étrangères	677	656	961	733	1,592	965	627
TOTAL	2,653	2,257	2,952	3,750	3,921	1,301	2,620

[1] Inclut les bons du Trésor et les obligations négociables en circulation compris dans les comptes du gouvernement du Canada et exclut les obligations non négociables.
[2] Ne comprend pas les titres achetés par le régime de pension du Canada.

SOURCES: Banque du Canada et Ministère des Finances.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 70

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES APPROUVÉS[1]

1962–1968

—	Institutions prêteuses privées								SCHL[4]	Prêteurs privés et publics, total
	Hypothèques conventionnelles			LNH	Total des prêts consentis par les institutions privées	dont:				
	Construction non domiciliaire	Construction domiciliaire				Banques	Cies d'ass.-vie	Cies de fiducie, et autres[3]		
		Existante[2]	Nouvelle							
	(millions de dollars)									
1962–1964, Moyenne	397	476	638	383	1,894	3	900	991	313	2,207
1965	581	749	902	320	2,552	6	1,158	1,388	513	3,065
1966	382	471	574	191	1,618	—	804	814	593	2,211
1967	369	655	744	356	2,124	253	800	1,071	737	2,861
1968	335	570	963	832	2,700	446	844	1,410	503	3,203
1967 I	80	101	133	187	501	15	180	306	59	560
II	107	210	249	32	598	58	221	319	405	1,003
III	93	202	193	46	534	75	220	239	191	725
IV	89	142	169	90	490	105	178	207	81	571
1968 I	98	127	243	188	656	88	261	307	84	740
II	74	143	235	205	657	82	237	338	94	751
III	83	138	208	257	686	95	179	412	75	751
IV	80	162	277	182	701	181	167	353	250	951

[1]Les données sont brutes, c'est-à-dire qu'elles ne tiennent pas nécessairement compte des modifications aux prêts ou de leur annulation après approbation initiale.
[2]Comprend les propriétés agricoles.
[3]Comprend les compagnies de prêts et de fiducie, les banques d'épargne du Québec et les sociétés de secours mutuel.
[4]Comprend le logement pour étudiants.

SOURCE: Société centrale d'hypothèques et de logement.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 71

NOUVEAU FINANCEMENT NET AU CANADA PAR GENRE ET PAR SECTEUR

1965—1968

—	1965	1966	1967	1968
	(millions de dollars)			
Gouvernement du Canada				
Titres négociables[1]	−380	82	800	1,178
Obligations d'épargne du Canada	253	223	230	38
Sous-total	−127	305	1,030	1,216
Provinces[2] et municipalités				
Obligations	724	1,590	1,841	1,427
Prêts bancaires	198	137	80	28
Sous-total	922	1,727	1,921	1,455
Sociétés et autres[3]				
Obligations	1,004	558	815	390
Actions	474	594	505	522
Effets commerciaux et acceptations bancaires	214	22	−53	5
Papier à court-terme des sociétés	−120	22	57	168
Prêts bancaires	1,087	536	1,110	943
Sous-total	2,659	1,732	2,434	2,028
Particuliers				
Hypothèques d'institutions privées[4]	1,365	1,013	954	1,401e
Crédit à la consommation	887	613	768	1,201e
Sous-total	2,252	1,626	1,722	2,602
TOTAL	5,706	5,390	7,107	7,301

e = estimé

(1) Comprend les comptes du gouvernement du Canada et les obligations garanties, mais exclut les obligations non négociables.

(2) Comprend les titres achetés par le régime de pension du Canada.

(3) «Autres» comprend les entreprises individuelles, les fermiers, ainsi que les institutions religieuses, non financières et à but non lucratif.

(4) Banques à charte, banques d'épargne du Québec, compagnies de prêts et de fiducie, compagnies d'assurance-vie, unions de crédit, caisses populaires et régimes de pensions fiduciaires. Comprend un léger montant d'hypothèques commerciales et industrielles.

SOURCE: Banque du Canada et Ministère des Finances.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 72

ESTIMÉS DES CHANGEMENTS NETS DANS L'ACTIF ET LE PASSIF DES BANQUES À CHARTE[1]

1966–1968

—	1966	1967	1968	1967				1968			
				I	II	III	IV	I	II	III	IV
	(millions de dollars)										
Actif:											
Encaisse et dépôts[2]	143	−54	45	−27	85	−66	−46	−109	28	47	79
Prêts au jour le jour, prêts sur titres, à vue ou à court terme	74	114	87	56	15	170	−127	−60	78	127	−58
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	214	256	388	183	−72	148	− 3	94	64	455	−225
Obligations du gouvernement du Canada	−30	570	519	195	133	215	27	−23	−13	376	179
Obligations des provinces[3]	−55	63	31	8	37	30	−12	9	−18	41	− 1
Obligations des municipalités[3]	− 7	17	20	15	7	17	−22	—	1	13	6
Obligations et actions des sociétés	29	63	128	3	20	8	32	−27	10	62	83
Prêts aux:											
Provinces	35	119	−56	−24	18	73	52	−71	55	−43	3
Municipalités	80	−22	107	112	−141	−26	33	211	−78	−65	39
Négociants en céréales	37	272	272	292	−148	58	70	45	237	−32	22
Compagnies de finance	−107	−72	22	−56	11	−24	− 3	79	−35	−69	38
Crédit à la consommation[4]	217	519	688	45	253	115	106	77	187	166	258
«Autres» prêts aux particuliers[4] [5]	−31	15	50	−23	17	11	10	−22	5	21	46
Fermiers[4]	90	116	8	−73	91	65	33	−62	14	31	25
Entreprises[4]	427	728	640	125	176	362	65	442	−69	146	121
Autres[6]	24	− 7	17	−69	−72	−61	195	−67	−70	−59	213
Prêts hypothécaires	−41	53	199	− 9	− 7	23	46	41	57	46	55
Avoirs nets en devises étrangères	92	42	179	−27	129	48	−108	−43	102	66	54
Total[7]	1,191	2,792	3,344	726	552	1,166	348	514	555	1,338	937
Passif:											
Dépôts du gouvernement du Canada	93	−303	203	−20	−225	−218	160	383	−766	53	533
Dépôts des particuliers:											
Sujets à tirage par chèques			−1,011					−556	−289	−367	−141	−214
Non sujets à tirage par chèques	498	1,488	1,565	422	410	501	490	509	482	304	270
A échéance fixe			1,278				221	245	593	351	89
Dépôts non personnels à terme ou à préavis	177	1,172	743	344	164	581	83	−10	538	264	−49
Dépôts à vue	436	354	480	−263	85	290	242	−790	357	564	349
Total	1,204	2,711	3,258	483	434	1,154	640	48	837	1,395	978

[1] Sauf où mentionné, toutes les données sont fondées sur la moyenne des mercredis du dernier mois du trimestre.
[2] Dépôts à la Banque du Canada et billets de la Banque du Canada.
[3] Les titres achetés directement de l'émetteur et dont l'échéance, lors de l'émission, est à moins d'un an figurent aux bilans bancaires comme prêts.
[4] Données fondées sur le dernier jour du trimestre.
[5] Prêts personnels entièrement garantis par des titres négociables et prêts pour améliorations de logements.
[6] Prêts destinés à financer l'achat d'obligations d'épargne du Canada lors de leur émission.
[7] La différence dans les changements à l'actif et au passif est principalement due au choix des données de fin de période tel qu'indiqué au renvoi 4 et à l'exclusion de certains postes du bilan. Du coté de l'actif, sont exclus les effets canadiens nets en cours de compensation, les immeubles sociaux, les actions des sociétés contrôlées par les banques et les prêts à ces sociétés, les monnaies divisionnaires, les dépôts dans d'autres banques, et autres éléments d'actif. Sont aussi exclus les éléments suivants du passif: avances de la Banque du Canada, «débentures» en cours, réserves pour pertes, autres éléments du passif et avoir propre.

SOURCES: Banque du Canada et Ministère des Finances.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 73

ESTIMÉS DES CHANGEMENTS NETS DANS L'ACTIF ET LE PASSIF DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE

1966–1968

—	1966	1967	1968	1967				1968			
				I	II	III	IV	I	II	III	IV
	(millions de dollars)										
Actif:											
Encaisse et dépôts	−11	6	25	−19	—	−16	41	−12	8	14	15
Bons du Trésor et billets à court terme[1]	93	37	141	111	−109	74	−39	19	2	125	−5
Obligations du gouvernement du Canada	47	23	62	−23	22	4	20	23	27	−39	51
Obligations des provinces	34	56	—	31	25	—	—	−19	−8	33	−6
Obligations des municipalités	1	−16	9	16	−16	−8	−8	7	—	−1	3
Obligations des sociétés	21	51	29	39	13	7	−8	24	12	5	−2
Prêts hypothécaires et contrats de vente	193	245	308	35	67	76	67	54	84	96	74
Actions canadiennes (privilégiées et ordinaires)	8	2	12	—	1	2	−1	3	−2	6	5
Autres actifs[2]	49	26	33	18	11	3	−6	8	5	29	−19
Total	435	430	619	208	14	142	66	107	128	268	116
Passif:											
Dépôts à vue et d'épargne	−19	67	61	13	18	39	−3	−1	−3	11	54
Dépôts à terme et certificats de placement garantis	420	314	467	147	4	82	81	78	117	228	44
Autres engagements[3]	34	49	91	48	−8	21	−12	30	14	29	18

[1]Bons du Trésor du gouvernement du Canada, billets à court terme des sociétés de financement des ventes, papier commercial, certificats de dépôts et dépôts à terme dans les banques à charte, sociétés de fiducie, sociétés de prêts hypothécaires, et prêts sur nantissement.

[2]Placements en titres étrangers, dans les filiales et sociétés affiliées, intérêts, dividendes et comptes et effets à recevoir, immeubles et équipement ainsi que d'autres actifs.

[3]Emprunts bancaires, emprunts à court terme et billets à payer, dettes envers les sociétés mères et affiliées, intérêts, dividendes, autres engagements et avoir propre.

SOURCE: BFS *Business Financial Statistics*, publication trimestrielle (nº de catalogue 61-006).

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 74

ESTIMÉS DES CHANGEMENTS NETS DANS L'ACTIF ET LE PASSIF DES COMPAGNIES DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

1966–1968

—	1966	1967	1968	1967				1968			
				I	II	III	IV	I	II	III	IV
	(millions de dollars)										
Actif:											
Encaisse et dépôts	12	6	23	—	9	−10	7	−10	3	7	23
Bons du Trésor et billets à court terme[1]	18	22	10	19	5	− 6	4	16	− 9	31	−28
Obligations du gouvernement du Canada	1	7	− 3	−16	18	4	1	−12	3	− 1	7
Obligations des provinces	5	5	− 2	11	− 3	− 2	− 1	8	− 3	− 6	− 1
Obligations des municipalités	—	1	− 3	—	—	1	—	− 1	− 1	—	− 1
Obligations des sociétés	− 7	4	3	3	3	− 1	− 1	4	− 2	1	—
Prêts hypothécaires	109	127	160	12	24	51	40	11	34	65	50
Actions canadiennes (privilégiées et ordinaires)	3	10	3	3	6	1	—	− 1	3	2	− 1
Autres actifs[2]	25	23	11	1	4	− 2	20	−20	31	−10	10
Total	132	205	202	33	66	36	70	15	39	89	59
Passif:											
Dépôts à vue et d'épargne	19	11	48	3	14	1	− 7	3	15	13	17
Certificats, «débentures» et dépôts à terme	114	167	127	32	59	38	38	50	− 8	43	42
Autres engagements[3]	− 1	27	27	− 2	− 7	− 3	39	−38	32	33	—

[1]Bons du Trésor du gouvernement du Canada, billets à court terme des sociétés de financement des ventes, papier commercial, certificats de dépôts et dépôts à terme dans les banques à charte, sociétés de fiducie, sociétés de prêts hypothécaires, et prêts sur nantissement.

[2]Placements en titres étrangers, dans les filiales et sociétés affiliées, intérêts, dividendes et comptes et effets à recevoir, immeubles et équipement ainsi que d'autres actifs.

[3]Emprunts bancaires, emprunts à court terme et billets à payer, dettes envers les sociétés mères et affiliées, intérêts, dividendes, autres engagements et avoir propre.

SOURCE: BFS *Business Financial Statistics.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 75

ESTIMÉS DES CHANGEMENTS NETS DANS L'ACTIF ET LE PASSIF DES SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE

1966—1968

	1966	1967	1968	1967				1968			
				I	II	III	IV	I	II	III	IV
	(millions de dollars)										
Actif:											
Encaisse et dépôts	15	5	80	8	− 5	12	−10	39	− 1	15	27
Bons du Trésor et billets à court terme[1]	7	33	12	− 8	16	11	14	−11	12	27	−12
Obligations du gouvernement du Canada	3	−37	3	− 9	−15	−12	− 1	6	− 1	− 2	—
Obligations des provinces et des municipalités	− 9	−10	−14	− 2	2	− 9	− 1	− 4	− 1	− 8	− 1
Obligations des sociétés	2	—	− 7	8	− 6	− 1	− 1	− 2	− 1	− 4	—
Prêts hypothécaires	− 1	− 2	− 3	—	—	− 1	− 1	− 2	2	− 2	− 1
Actions canadiennes (privilégiées et ordinaires)	91	−12	2	11	1	−20	− 4	−23	10	−26	41
Actions étrangères (privilégiées et ordinaires)	237	262	452	54	73	86	49	45	159	81	167
Autres actifs[2]	5	39	26	17	2	2	18	21	1	1	3
Total	340	278	551	79	68	68	63	69	180	82	220
Passif:											
Capital versé	301	134	316	35	18	47	34	66	95	51	104
Bénéfices non répartis	32	125	169	29	40	28	28	19	48	22	80
Autres engagements[3]	7	19	66	15	10	− 7	1	−16	37	9	36

[1]Billets à court terme des compagnies de financement des ventes et autres, et bons du Trésor du gouvernement du Canada.

[2]Actif courant, placements en obligations et «débentures» étrangères, et autres éléments d'actif.

[3]Emprunts à court terme, comptes à payer, dette à long terme et autres éléments de passif.

SOURCE: BFS *Business Financial Statistics.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 76

ESTIMÉS DES CHANGEMENTS NETS DANS L'ACTIF ET LE PASSIF DES SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT À CAPITAL FIXE

1966—1968

—	1966	1967	1968	1967				1968			
				I	II	III	IV	I	II	III	IV
	(millions de dollars)										
Actif:											
Encaisse et dépôts	1	− 2	30	− 2	—	− 3	3	− 2	—	25	7
Bons du Trésor et billets à court terme[1]	2	− 6	1	2	− 8	− 2	2	9	—	−11	3
Obligations du gouvernement du Canada	3	− 2	− 2	− 1	− 1	—	—	− 1	—	− 1	—
Obligations des provinces et des municipalités	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Obligations des sociétés	4	− 6	1	− 5	—	−1	—	− 1	—	1	1
Actions canadiennes (privilégiées et ordinaires)	30	28	34	6	16	5	1	− 1	28	− 9	16
Actions étrangères (privilégiées et ordinaires)	—	7	10	3	2	1	1	—	4	3	3
Autres actifs[2]	7	− 4	11	−3	1	1	− 3	2	4	2	3
Total	47	15	85	—	10	1	4	6	36	10	33
Passif:											
Emprunts à court terme	13	4	−26	− 3	4	2	1	−14	—	−12	—
Dette à long terme	− 2	− 4	− 4	1	—	− 5	—	—	—	− 3	− 1
Autres engagements[3]	—	2	9	2	− 2	1	1	—	− 1	—	10
Capital versé	16	− 3	62	—	—	− 3	—	1	42	1	18
Bénéfices non répartis	20	16	44	—	8	6	2	19	− 5	24	6

[1]Billets à court terme des compagnies de financement des ventes et autres, et bons du Trésor du gouvernement du Canada.

[2]Actif courant, placements en obligations et «débentures» étrangères, et autres éléments d'actif.

[3]Comptes à payer et autres éléments de passif.

SOURCE: BFS *Business Financial Statistics.*

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 77

ESTIMÉS DES CHANGEMENTS NETS DANS L'ACTIF ET LE PASSIF DES COMPAGNIES D'ASSURANCE-VIE[1]

1966—1968

—	1966	1967	1968	1967				1968			
				I	II	III	IV	I	II	III	IV
Actif:											
Encaisse et dépôts	—	7	1	−12	−22	4	36	−18	−21	18	20
Bons et billets à court terme[1]	10	−26	−9	−1	−15	−7	−3	67	−26	−4	−47
Obligations du gouvernement du Canada	−57	−17	4	−15	−8	−7	12	19	−1	−16	4
Obligations des provinces	−10	35	26	25	7	2	2	19	4	21	−17
Obligations des municipalités	−6	−3	−19	4	−5	—	−3	− 3	—	−1	−14
Obligations des sociétés, et «autres» obligations[3]	136	170	98	71	39	30	30	17	43	24	14
Actions ordinaires et privilégiées	34	68	101	11	18	14	26	18	18	19	46
Prêts hypothécaires	457	284	332	59	97	84	44	36	107	86	104
Immeubles	44	32	33	10	9	8	5	10	7	6	11
Prêts sur polices	30	29	56	6	9	8	7	14	21	13	10
Autres placements	3	—	2	—	—	—	—	—	—	—	2
Total[4]	640	580	623	159	129	136	156	177	152	163	131

[1] Données fondées sur les transactions en dollars canadiens de seize compagnies d'assurance-vie représentant en 1967 81 pour cent des primes nettes encaissés par l'ensemble des compagnies à charte fédérale.

[2] Bons du Trésor du gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux et des municipalités, papier à court terme des compagnies de financememt des ventes, papier des banques et des sociétés, certificats des sociétés de fiducie.

[3] Les «autres» obligations comprennent les émissions d'institutions canadiennes (notamment les institutions religieuses) et les émissions d'emprunteurs étrangers en dollars canadiens.

[4] Le changement total net dans l'actif est égal au changement total net dans les exigibilités concernant les pensions et l'assurance sur la vie.

SOURCE: Association canadienne des compagnies d'assurance-vie.

TABLEAU DE RÉFÉRENCE 78

ESTIMÉS DES CHANGEMENTS NETS DANS L'ACTIF ET LE PASSIF DES SOCIÉTÉS DE CRÉDIT À LA CONSOMMATION ET DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT DES VENTES

1966–1968

	1966	1967	1968	1967				1968			
				I	II	III	IV	I	II	III	IV
	(millions de dollars)										
Actif:											
Encaisse et dépôts	53	− 2	−13	3	−32	− 6	33	−11	− 8	21	−15
Bons du Trésor et billets à court terme[1]	6	20	−17	23	−17	− 2	16	−17	21	19	−40
Obligations du gouvernement du Canada	10	− 5	7	− 6	2	− 5	4	− 2	5	− 6	10
Autres obligations canadiennes	− 8	42	− 3	27	7	− 8	6	− 8	− 2	− 2	9
Crédit à la consommation	173	61	229	−19	94	3	−17	− 4	128	55	50
Crédit au commerce et au financement des stocks	−25	−14	95	13	− 3	−133	109	46	75	−177	151
Réclamations sur sociétés associées	112	−115	−26	− 2	−28	−65	−20	−13	—	− 2	−11
Autres actifs[2]	−175	139	155	24	6	76	33	15	30	57	53
Total	146	126	427	63	39	−140	164	6	249	−35	207
Passif:											
Prêts bancaires à court terme	−132	−43	−47	−111	14	−20	74	−31	−47	−74	105
Billets à demande et à court terme (canadiens)	164	−33	344	108	−41	−63	−37	177	179	−17	5
Billets à demande et à court terme (étrangers)	−71	24	−15	2	−13	10	25	−25	− 4	−16	30
Obligations à long terme (canadiennes)	21	111	60	25	38	7	41	−58	15	28	75
Obligations à long terme (étrangères)	73	5	−26	5	− 9	1	8	− 5	12	10	−43
Revenus imputables aux exercices suivants	21	66	67	13	23	17	13	4	32	12	19
Dette envers les sociétés mères et affiliées	113	−37	16	10	9	−72	16	− 7	3	− 8	28
Autres engagements[3]	−43	33	28	11	18	−20	24	−49	59	30	−12

[1] Billets à court terme des compagnies de finance et autres, et bons du Trésor du gouvernement du Canada.

[2] Comprend les placements en actions privilégiées et ordinaires, en titres étrangers, en immeubles, et autres actifs.

[3] Comptes et effets à payer, autres engagements courants et avoir propre.

SOURCE: BFS *Business Financial Statistics.*

PARTIE II
REVUE DES COMPTES DE L'ÉTAT 1968-1969

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Introduction	9619
Points saillants des opérations financières de l'État au cours de 1968-1969	9619
Comptes budgétaires	9623
Recettes	9623
Dépenses	9633
Actif et passif, au 31 mars 1969	9669
Sommaire	9670
Comptes de valeurs passives	9670
Comptes de valeurs actives	9683
Dette nette	9696
Encaisse	9694
La dette publique	9699
Autres tableaux détaillés	9707

PARTIE II
REVUE DES COMPTES DE L'ÉTAT
1968-1969

INTRODUCTION

La présente partie des documents budgétaires offre, sous forme de sommaire, une revue des comptes de l'État pour l'année financière 1968-1969. Bien que l'année financière de l'État se termine le 31 mars, il faut garder les livres ouverts pendant quelque temps après cette date afin d'inscrire diverses écritures de rectification et de tenir compte de l'article 35 de la loi sur l'administration financière, qui prévoit que pendant 30 ans après la fin de chaque année financière les paiements pour l'acquittement des dettes imputables en fait sur l'année précédente peuvent être imputées sur cette année-là. Par conséquent, les chiffres utilisés dans ce rapport ont un caractère provisoire et sont sujets à révision. Lorsque les chiffres définitifs seront disponibles, en juillet ou en août prochains, ils différeront quelque peu de ceux qui figurent dans les pages qui suivent.

En 1968-1969, afin d'améliorer le fonctionnement des services de l'État, on a apporté des changements essentiels au contrôle et à la surveillance des attributions de certains ministères et l'on a formé plusieurs nouveaux ministères.

Les ministères nouvellement formés sont: celui des *Communications*, qui s'occupe du service postal, des questions concernant les télécommunications, du développement et de l'utilisation en général des entreprises, des installations, des systèmes et des services de communication; celui des *Pêches et Forêts*, qui s'occupe des questions concernant les pêcheries du littoral et de l'intérieur et les ressources forestières du Canada; celui de l'*Industrie* et du *Commerce*, qui s'occupe des questions concernant les industries de fabrication et de transformation au Canada, le tourisme et le commerce en général; celui de l'*Expansion économique régionale*, qui s'occupe des questions concernant l'expansion économique et le relèvement social dans les régions nécessitant des mesures spéciales, celui des *Approvisionnements et Services*, qui s'occupe de procurer le matériel et les services aux ministères.

L'exposé des dépenses du présent rapport est fondé sur le budget revisé des dépenses conformément à la réorganisation des ministères du gouvernement. Aux fins de la comparaison, les chiffres de 1967-1968 ont été rectifiés en conséquence.

On trouvera des renseignements plus détaillés sur la réorganisation des fonctions et des attributions dans les pages du présent rapport consacrées aux dépenses des divers ministères.

POINTS SAILLANTS DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT AU COURS DE 1968-1969

La présente section porte sur les opérations financières de l'État en 1968-1969 et donne un résumé des opérations budgétaires et non budgétaires, des opérations relatives à la dette non échue et du changement de l'état de l'encaisse et de la

dette au cours de l'année financière. On trouvera aux chapitres suivants de la présente revue de plus amples explications au sujet de ces opérations.

Le tableau ci-après offre un aperçu des opérations budgétaires et non budgétaires pour l'année financière 1968-1969 et indique comment ces opérations influent sur les soldes en espèces de l'État.

TABLEAU 1

(en millions de dollars)

Sommaire des opérations budgétaires et non budgétaires et des changements survenus dans l'encaisse	Année financière terminée le 31 mars			
	1969 (estimation)		1968	
Opérations budgétaires				
Recettes—				
Fiscales	8,988		8,016	
Non fiscales	1,181		1,013	
	10,169		*9,029*	
Dépenses	10,735		9,824	
Déficit (−)		**−566**		**−795**
Opérations non budgétaires (à l'exclusion des opérations relatives à la dette non échue)—				
Recettes et crédits—				
Recettes nettes des comptes des rentes sur l'État, d'assurance et de pension	709		465	
Remboursement des avances au Fonds des changes			322	
Compte du régime de pensions du Canada	755		672	
Investissements dans des valeurs en dollars des États-Unis émises par d'autres que le gouvernement du Canada	32		57	
Augmentation des billets non productifs d'intérêt et payables à vue			450	
Remboursement de prêts, placements et avances	98			
Autres	411		445	
	2,005		*2,411*	
Décaissements et charges—				
Avances au compte du Fonds des changes	834			
Prêts, placements et avances	1,153		1,471	
Fonds d'investissement du régime de pensions du Canada	742		665	
Diminution des billets non productifs d'intérêt et payables à vue	216			
Autres	433		69	
	3,378		*2,205*	
Montant net requis pour des opérations non budgétaires ou qui proviennent de celles-ci		**−1,373**		**206**
Montant global des besoins en espèces à financer par une augmentation de la dette non échue ou par une diminution des soldes en espèces		**−1,939**		**−589**
Augmentation nette de la dette non échue envers le public		**1,523**		**790**
Augmentation nette des soldes bancaires au crédit du receveur général		**−416**		**201**

Note: En 1968-1969, les recettes des services aériens et maritimes du ministère des Transports ont été portés au crédit du compte budgétaire. Les chiffres de l'année 1967-1968 ont été ajustés pour fins de comparaison.

Opérations budgétaires

Les recettes, les dépenses et le déficit budgétaires prévus dans l'exposé budgétaire du 22 octobre 1968, et les chiffres effectifs tels qu'on les évalue maintenant figurent au tableau suivant:

TABLEAU 2

(en millions de dollars)

Opérations budgétaires pour l'année financière, 1968-1969	Prévisions budgétaires 22 octobre 1968	Chiffres effectifs (estimation)	Augmentation ou diminution (−) par rapport aux prévisions du 22 octobre 1968	
			Montant	Pourcentage
Recettes	10,105	10,169	64	0.63
Dépenses	10,780	10,735	−45	−0.42
Déficit	675	566	−109	

Recettes

Les recettes budgétaires de l'État pour l'année 1968-1969 étaient de 10,169 millions de dollars, soit 64 millions ou environ ½ p. 100 de plus que le chiffre révisé de 10,105 millions prévu le 22 octobre 1968 et 1,140 millions ou 13 p. 100 de plus que le total perçu en 1967-1968.

Les recettes fiscales constituaient 972 millions de dollars et les recettes non fiscales 168 millions de l'augmentation des recettes comparativement à 1967-1968.

Le produit de l'impôt sur le revenu dépassait de 917 millions de dollars le produit de 1967-1968 et le revenu des placements se chiffrait à 81 millions de dollars de plus.

Dépenses

Les dépenses budgétaires s'élevaient à 10,735 millions de dollars, soit 45 millions ou environ ½ p. 100 de moins que le chiffre révisé de 10,780 millions prévu le 22 octobre 1968, et 911 millions ou 9 p. 100 de plus que les dépenses de 1967-1968.

Cette augmentation, par rapport à 1967-1968, comprenait surtout 178 millions au chapitre du service de la dette publique, 130 millions au chapitre des paiements fiscaux, subventions et autres versements aux provinces, 169 millions au chapitre des versements à l'enseignement postsecondaire, 23 millions pour l'amortissement des déficits actuariels du fonds de pension du service public, 85 millions au titre du programme de formation professionnelle des adultes, la quote-part de 91 millions versée par le gouvernement fédéral en vertu de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques et une baisse de 81 millions de dollars au chapitre du programme de formation technique et professionnelle.

Déficit

Compte tenu de ces chiffres provisoires, les dépenses de 10,735 millions de dollars dépassaient les recettes qui ont atteint 10,169 millions, ce qui aboutit à un déficit de 566 millions de dollars, contre un déficit de 675 millions prévu le 22 octobre 1968 et un déficit de 795 millions en 1967-1968.

Opérations non budgétaires (à l'exclusion des opérations concernant la dette non échue)

Les opérations non budgétaires accroissent ou diminuent les comptes de l'actif et du passif du gouvernement et elles n'entrent pas dans le calcul de l'excédent ou du déficit budgétaire annuel.

En 1968-1969, les décaissements et frais nets de 3,378 millions de dollars ont dépassé les recettes et crédits nets, qui se sont établis à 2,005 millions, laissant

une affectation nette de 1,373 millions de dollars. En 1967-1968, les recettes et crédits nets s'établissaient à 2,411 millions de dollars et les décaissements et frais nets à 2,205 millions, laissant une recette nette de 206 millions de dollars.

Caisse de sécurité de la vieillesse

Les recettes de la Caisse, en 1968-1969, s'élevaient à 1,620 millions de dollars et représentaient un excédent de 76 millions sur les paiements de 1,544 millions. En 1967-1968, les recettes étaient de 1,495 millions de dollars et les paiements de 1,388 millions, l'excédent étant de 107 millions de dollars.

Les opérations de la Caisse en 1968-1969, par rapport à celles de 1967-1968, s'établissent de la façon suivante:

	Année financière terminée le 31 mars	
	1969 (estimation)	1968
	(en millions de dollars)	
Solde à la Caisse au 1er avril	536	429
Recettes—		
Taxe de vente	522	545
Impôt sur le revenu des particuliers	915	800
Impôt sur le revenu des sociétés	183	150
	2,156	1,924
Décaissements—		
Paiements de pensions	−1,544	−1,388
Solde à la Caisse au 31 mars	612	536

Compte du régime de pensions du Canada

Les recettes en 1968-1969 se sont élevées à 786 millions de dollars et les décaissements à 31 millions. En 1967-1968, les recettes étaient de 685 millions et les décaissements de 13 millions.

Les opérations dans ce compte en 1968-1969, comparativement à celles de 1967-1968, s'établissent comme suit:

	Année financière terminée le 31 mars	
	1969 (estimation)	1968
	(en millions de dollars)	
Solde au début de l'année financière	1,353	681
Recettes	786	685
Décaissements	−31	−13
Solde à la fin de l'année financière	2,108	1,353

Le 31 mars 1969, le solde du compte comprenait un solde d'exploitation de 85 millions déposé auprès du gouvernement et des valeurs des gouvernements provinciaux, au montant de 2,012 millions, ainsi que des valeurs du gouvernement du Canada, au montant de 11 millions, figurant au compte de la Caisse de placement du régime de pensions du Canada.

Opérations intéressant la dette non échue

Les opérations de 1968-1969, relatives à la dette non échue révèlent une augmentation de 1,523 millions de dollars de la dette non échue et impayée envers le public. En 1967-1968, l'augmentation était de 790 millions de dollars.

Changement de l'encaisse

Les soldes bancaires au crédit du receveur général, dans les dépôts courants, s'établissaient, au 31 mars 1969, à 416 millions de dollars de moins qu'au 31 mars 1968. Le déficit budgétaire de 566 millions plus les crédits non budgétaires de

1,373 millions ont été financés par une augmentation de 1,523 millions de la dette non échue et impayée et par un prélèvement de 416 millions sur le solde bancaire du receveur général.

Changement de la dette

Par suite de ces opérations budgétaires et non budgétaires, les exigibilités brutes, au 31 mars 1969, avaient augmenté de 2,928 millions pour se chiffrer à 35,852 millions; l'actif net aux livres accusait une augmentation de 2,362 millions pour atteindre 18,526 millions, et la dette nette, une augmentation de 566 millions pour s'établir à 17,326 millions.

	Année financière terminée le 31 mars		
	1969 (estimation)	1968	Augmentation ou diminution (−)
	(en millions de dollars)		
Exigibilités brutes	35,852	32,924	2,928
Moins l'actif net aux livres	18,526	16,164	2,362
Dette nette	17,326	16,760	566

COMPTES BUDGÉTAIRES

Le total des recettes budgétaires s'est élevé à 10,169 millions de dollars en 1968-1969, les dépenses à 10,735 millions et le déficit a été de 566 millions.

En 1968-1969, la méthode consistant à créditer les recettes résultant d'un crédit particulier audit crédit a été étendue au ministère des Transports pour le crédit 5, services maritimes, et le crédit 30, services aériens.

Les chiffres indiqués au tableau suivant pour les années antérieures n'ont pas été changés, mais les tableaux suivants indiquent les chiffres 1967-1968 modifiés pour fins de comparaison.

TABLEAU 3

RECETTES, DÉPENSES ET DÉFICITS BUDGÉTAIRES

(en millions de dollars)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS	Recettes budgétaires	Dépenses budgétaires	Surplus ou déficit (−)
1960	5,289.8	5,702.9	−413.1
1961	5,617.7	5,958.1	−340.4
1962	5,729.6	6,520.6	−791.0
1963	5,878.7	6,570.3	−691.6
1964	6,253.2	6,872.4	−619.2
1965	7,180.3	7,218.3	−38.0
1966	7,695.8	7,734.8	−39.0
1967	8,376.2	8,797.7	−421.5
1968	9,076.6	9,871.4	−794.8
1969 (estimation)	10,169.0	10,735.0	−566.0

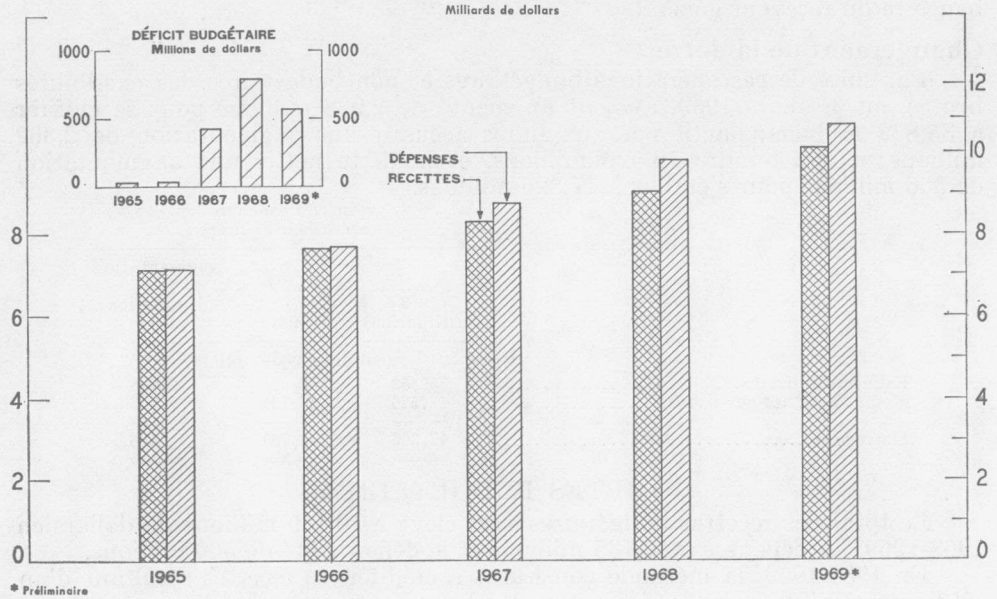
RECETTES

Les recettes budgétaires de 1968-1969 sont de 10,169 millions de dollars, soit 1,140 millions ou 13 p. 100 de plus que le total de 9,029 millions perçu en 1967-1968. Les recettes fiscales, atteignant 8,988 millions, représentent 88 p. 100 de l'ensemble des recettes de l'année financière et les recettes non fiscales, de 1,181 millions, en représentent 12 p. 100.

Les postes les plus importants sont des augmentations de 572 millions de dollars provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers, de 359 millions provenant de l'impôt sur le revenu des sociétés, de 81 millions provenant du revenu des placements, et de 23 millions de dollars provenant des recettes postales.

RECETTES ET DÉPENSES BUDGÉTAIRES

Années financières closes le 31 mars



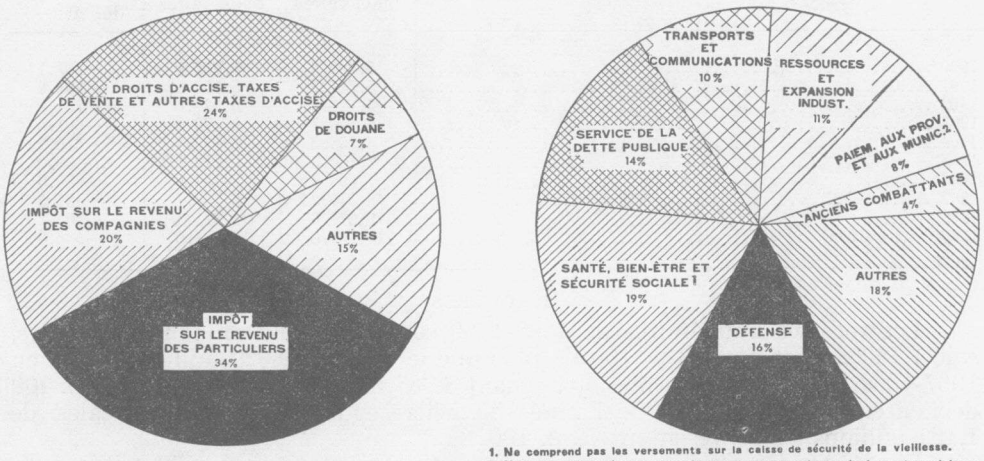
* Préliminaire

RECETTE BUDGÉTAIRE PAR SOURCE PRINCIPALE

DÉPENSE BUDGÉTAIRE PAR OBJET PRINCIPAL

Année financière close le 31 mars, 1969

Préliminaire



1. Ne comprend pas les versements sur la caisse de sécurité de la vieillesse.
2. Ne comprend pas les versements aux gouvernements provinciaux et municipaux à des fins déterminées.

TABLEAU 4

ÉTAT DES RECETTES BUDGÉTAIRES PAR SOURCES PRINCIPALES

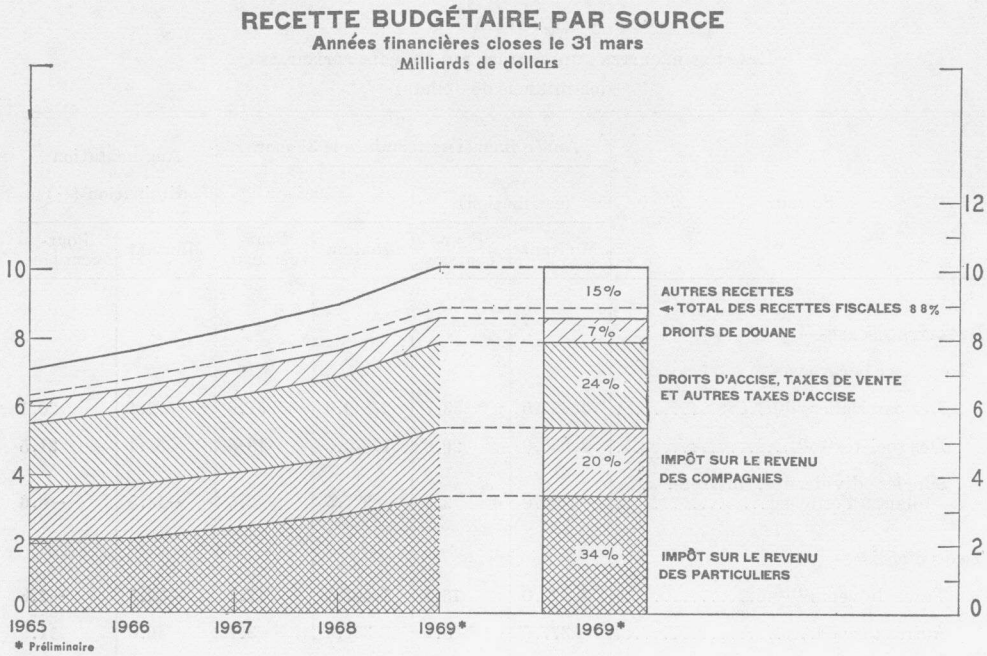
(en millions de dollars)

SOURCE	Année financière terminée le 31 mars				Augmentation ou diminution (−)	
	1969 (estimation)		1968			
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
RECETTES FISCALES—						
Impôt sur le revenu—						
Des particuliers[1][2]	3,422.0	33.7	2,849.6	31.6	572.4	20.1
Des sociétés[1][2]	2,030.0	20.0	1,670.6	18.5	359.4	21.5
Sur les dividendes, intérêts, etc., allant à l'étranger	206.0	2.0	220.5	2.5	−14.5	−6.6
Taxes d'accise—						
Taxes de vente[1][2]	1,572.0	15.4	1,601.1	17.7	−29.1	−1.8
Autres taxes[2]	377.0	3.7	337.0	3.7	40.0	11.9
Droits de douane à l'importation[2]	760.0	7.5	746.4	8.3	13.6	1.8
Droits d'accise[2]	509.0	5.0	488.6	5.4	20.4	4.2
Impôt sur les biens transmis par décès	111.7	1.1	102.2	1.1	9.5	9.3
Autres impôts	0.3		0.3			
	8,988.0	*88.4*	*8,016.3*	*88.8*	*971.7*	*12.1*
RECETTES NON FISCALES—						
Revenu de placements	693.0	6.8	612.3	6.8	80.7	13.2
Ministère des Postes—						
Revenu postal net	305.0	3.0	281.6	3.1	23.4	8.3
Autres recettes non fiscales	183.0	1.8	119.0	1.3	64.0	53.8
	1,181.0	*11.6*	*1,012.9*	*11.2*	*168.1*	*16.6*
Total des recettes budgétaires[3]	10,169.0	100.0	9,029.2	100.0	1,139.8	12.6

	1968–1969	1967–1968
[1]Sans les impôts crédités		
A la caisse de sécurité de la vieillesse—		
Impôt sur le revenu des particuliers	915.0	800.1
Impôt sur le revenu des sociétés	183.0	150.0
Taxe de vente	522.0	544.5
	1,620.0	1,494.6

[2]Montant net après déduction des remboursements et drawbacks.

[3]La loi des subsides nº 4 de 1968, crédits nºs 5 et 30 du ministère des Transports, autorise à créditer ce poste des recettes provenant des services prévus dans ledit crédit. Aux fins de la comparaison, le total de 1967–1968 a été ajusté en conséquence.



RECETTES FISCALES

Ententes fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces

Aux termes des ententes entrées en vigueur en 1962, le gouvernement fédéral s'est retiré en partie du domaine de l'imposition directe pour laisser ce champ libre aux provinces. Le gouvernement fédéral a offert de percevoir les impôts provinciaux sans frais, à condition que les impôts prélevés par les provinces sur les revenus des particuliers soient exprimés en un pourcentage de l'impôt fédéral sur les mêmes revenus et que l'impôt provincial sur le revenu des sociétés utilise une définition du revenu imposable des sociétés qui soit identique à la définition fédérale. Afin de faciliter le prélèvement des impôts provinciaux sur le revenu, sauf au Québec, la loi de l'impôt sur le revenu a été modifiée pour réduire de 24 p. 100 l'impôt payable en 1966 et de 28 p. 100 celui payable en 1967, 1968 et 1969. Pour 1966, les réductions de l'impôt fédéral autrement payable dans la province de Québec étaient de 47 p. 100; pour 1967, 1968 et 1969, le chiffre correspondant était de 50 p. 100. Ces réductions plus élevées pour la province de Québec sont en compensation du fait que le versement des allocations aux jeunes et le coût global de certains programmes relevant conjointement des gouvernements fédéral et provinciaux dans les autres provinces ont été assumés par le Québec. Pour l'année 1966, les taux de l'impôt fédéral sur le revenu imposable des sociétés ont été réduits de 9 points de pourcentage dans les provinces autres que le Québec et de 10 points de pourcentage dans le cas de l'impôt sur le revenu imposable gagné dans le Québec. Pour 1967, 1968 et 1969, la réduction correspondante était de 10 p. 100 pour toutes les provinces. Le gouvernement fédéral a conclu des accords sur la perception des impôts, en vertu desquels il perçoit les impôts sur le revenu des particuliers prélevés par les provinces dans toutes les provinces, sauf le Québec, et les impôts sur le revenu des sociétés prélevés par les provinces dans toutes les provinces, sauf l'Ontario et le Québec.

Aux termes de ces accords, des paiements mensuels, calculés d'après une estimation des recettes fiscales de chaque province, sont versés aux provinces. Le montant exact fondé sur les recettes est établi au 31 décembre qui suit la fin de l'année financière, et les comptes avec les provinces sont régularisés.

En vertu des accords fiscaux actuels, le gouvernement fédéral a consenti à réduire de 50 p. 100 ses impôts sur les biens transmis par décès au cours des années financières 1962-1963 et 1963-1964, et de 75 p. 100 durant les années financières suivantes, dans toutes les provinces qui prélèvent leurs propres impôts sur les biens transmis par décès. A une province qui n'est pas intéressée à percevoir à nouveau des impôts sur les biens transmis par décès, le gouvernement fédéral a consenti à verser 50 p. 100 des impôts fédéraux perçus sur les biens transmis par décès de la province en 1962-1963 et 1963-1964, et 75 p. 100 par la suite. Au cours de 1962-1963, le Québec et l'Ontario ont prélevé leurs propres impôts sur les biens transmis par décès, tandis que les autres provinces recevaient un paiement au lieu de percevoir ces impôts. A compter de 1963-1964, la Colombie-Britannique s'est jointe à l'Ontario et au Québec pour prélever ses propres impôts sur les biens transmis par décès. Lorsque la diminution de l'impôt sur les biens transmis par décès a été portée à 75 p. 100 en 1964-1965, la Colombie-Britannique a augmenté d'autant les taux de ses droits successoraux, mais le Québec et l'Ontario ont préféré, au lieu d'une réduction supplémentaire, un paiement correspondant à 25 p. 100 des impôts fédéraux perçus dans ces provinces sur les biens transmis par décès. Cette entente portait également sur 1965-1966, 1966-1967, 1967-1968 et 1968-1969.

Impôt sur le revenu des particuliers

En 1968-1969, l'impôt sur le revenu des particuliers est de nouveau la plus importante des recettes de l'État. Son rendement (à l'exclusion de l'impôt sur la sécurité de la vieillesse) est de 3,422 millions de dollars, soit 34 p. 100 de toutes les recettes budgétaires, comparé à 2,850 millions ou 32 p. 100 en 1967-1968. L'augmentation de 572 millions de dollars reflète principalement un accroissement, au cours de l'année, des revenus des particuliers en 1968-1969, attribuable en partie à la surtaxe temporaire de 3 p. 100 de l'impôt de base dépassant $200, appliquée aux impôts frappant les revenus de 1968 et de 1969, et en partie à l'impôt de progrès social de 2 p. 100 sur le revenu imposable de 1969, jusqu'à concurrence d'un impôt maximum de $120 par an.

En plus de cette recette fédérale, on a affecté 1,090 millions de dollars au titre des accords de perception d'impôts conclus avec les provinces, comparé à 961 millions de dollars en 1967-1968.

L'impôt sur le revenu des particuliers, perçu en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse et crédité à la Caisse de la sécurité de la vieillesse a rapporté 915 millions de dollars par rapport à 800 millions en 1967-1968. L'augmentation de 115 millions de dollars est attribuable surtout à une hausse des revenus personnels de 1968-1969.

Impôt sur le revenu des sociétés

L'impôt sur le revenu des sociétés est la deuxième en importance des recettes de l'État. Son rendement (à l'exclusion de l'impôt de la sécurité de la vieillesse) est de 2,030 millions de dollars, soit 20 p. 100 de toutes les recettes budgétaires, comparé à 1,671 millions ou 19 p. 100 en 1967-1968. L'augmentation de 359 millions de dollars est attribuable au fait que la période d'acquittement a été avancée, comme on l'avait annoncé en novembre 1967, et à la venue à échéance des programmes d'accélération des amortissements (fin de 1966 et débtu de 1967) et à la réduction triennale des déductions pour amortissement, applicable à certaines catégories d'actifs acquis entre le 30 mars 1966 et le 1er avril 1967.

En plus de la recette fédérale, on a imputé 196 millions de dollars au compte des accords sur la perception fiscale conclus avec les provinces, comparativement à 167 millions de dollars en 1967-1968.

L'impôt sur le revenu des sociétés perçu en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse et crédité à la Caisse de la sécurité de la vieillesse a rapporté un montant de 183 millions de dollars contre 150 millions de dollars en 1967-1968.

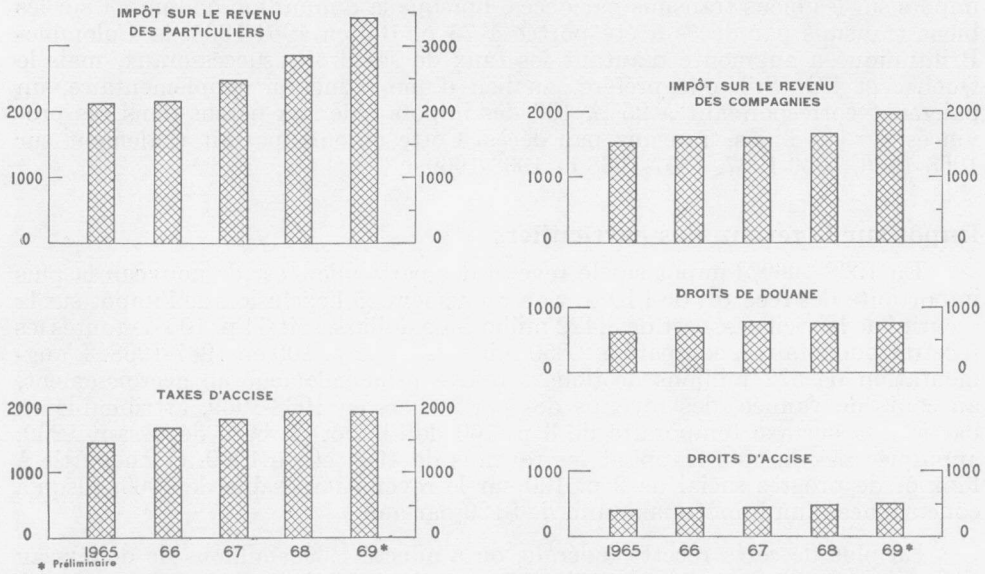
Impôts sur les dividendes, intérêts, etc., allant à l'étranger

Les recettes portées à cette rubrique proviennent des taxes retenues sur les dividendes, intérêts, loyers, redevances, pensions alimentaires et revenus provenant de successions et de biens sous gestion versés à des non-résidents. Pour 1968-1969, les perceptions se chiffrent à 206 millions de dollars, soit une diminution de 15 millions de dollars ou 7 p. 100 par rapport au montant global de 1967-1968.

PRINCIPALES SOURCES DES RECETTES FISCALES

Années financières closes le 31 mars

Millions de dollars



Taxes d'accise

Du point de vue des recettes, la taxe générale de vente est l'impôt le plus important prélevé en vertu de la loi sur la taxe d'accise. Les recettes de cette taxe (à l'exclusion de la taxe relative à la sécurité de la vieillesse) sont de 1,572 millions de dollars, soit 29 millions de dollars de moins que l'année financière précédente. La diminution des recettes reflète l'annulation de la taxe de vente, en 1967-1968, sur les machines de production et les médicaments.

La taxe de vente prélevée en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse et créditée à la Caisse de la sécurité de la vieillesse, a rapporté 522 millions de dollars, contre 545 millions en 1967-1968.

Les taxes d'accise prélevées en vertu de la loi sur la taxe d'accise ont rapporté 377 millions de dollars, soit 40 millions de plus qu'en 1967-1968. L'augmentation est attribuable à la hausse, à compter du 1er décembre 1967, des taxes d'accise sur les produits du tabac et les vins.

Droits de douane à l'importation

Les droits de douane à l'importation s'élèvent à 760 millions de dollars, par rapport à 746 millions en 1967-1968.

Droits d'accise

Les droits d'accise frappent les spiritueux (autres que les vins) et les produits du tabac. (Des taxes supplémentaires sont prélevées sur les produits du tabac en vertu de la loi sur la taxe d'accise.) Les recettes nettes en 1968-1969 s'élèvent à 509 millions de dollars, par rapport à 489 millions en 1967-1968.

Les recettes brutes de 321 millions de dollars provenant des droits sur les boissons alcooliques se répartissent ainsi: 187 millions de dollars pour les spiritueux et 134 millions de dollars pour la bière, soit 20 millions de dollars de plus que les 301 millions de dollars perçus en 1967-1968 (181 millions pour les spiritueux et 120 millions pour la bière.) Cette hausse est due surtout à l'augmentation des droits sur les spiritueux et la bière, à compter du 1er décembre 1967.

Les recettes brutes de 196 millions de dollars provenant des droits sur les produits du tabac sont de 1 million de dollars supérieures à celles perçues en 1967-1968.

Des remises et des remboursements à la sortie totalisant 8 millions de dollars se sont traduits par la perception de droits d'accise nets de 509 millions de dollars en 1968-1969. En 1967-1968, les remises et les remboursements à la sortie étaient de sept millions de dollars et les recettes nettes atteignaient 489 millions.

Impôt sur les biens transmis par décès

Les recettes entrant dans cette catégorie sont perçues en vertu de la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès. Les recettes nettes de 112 millions de dollars sont de 10 millions supérieures à celles de 1967-1968.

Autre taxes

Les recettes portées à cette rubrique au cours de l'année financière s'établissent à $300,000, tout comme au cours de l'année financière précédente.

Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales s'élèvent à 1,181 millions de dollars, par rapport à 1,013 millions en 1967-1968. L'augmentation de 168 millions est surtout attribuable aux augmentations de 81 millions à l'égard du revenu de placements, de 23 millions à l'égard du revenu du ministère des Postes et de 61 millions au chapitre des lingots et des pièces.

A noter que les crédits nos 5 et 30 du ministère des Transports, loi de subsides no 4, 1968, visant l'administration, le fonctionnement et l'entretien des services de la marine et des services de l'air respectivement, donnaient l'autorisation de créditer ces postes de tous revenus provenant des services prévus. Ces revenus ne figurent donc pas dans les comptes à titre de revenus. Pour fins de comparaison, les chiffres de 1967-1968 ont été modifiés en conséquence.

TABLEAU 5
(en millions de dollars)

Recettes non fiscales	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)	
	1969 (estimation)	1968	Montant	Pourcentage
Revenu de placements	693.0	612.3	80.7	13.2
Revenu net du ministère des Postes	305.0	281.6	23.4	8.3
Remboursement de dépenses des années précédentes	21.0	21.1	−0.1	−0.5
Services et honoraires	29.0	31.7	−2.7	−8.5
Produits de ventes	16.0	17.3	−1.3	−7.5
Droits, licences et permis	31.0	23.5	7.5	31.9
Lingots et frappe	72.0	10.7	61.3	572.9
Autres	14.0	14.7	−0.7	−4.8
	1,181.0	1,012.9	168.1	16.6

Rendement des placements

Ces recettes de 693 millions proviennent de prêts, d'avances et de placements de l'État relatifs à des avoirs productifs ou rentables. En 1967-1968, les rentrées ont été de 612 millions.

TABLEAU 6

(en millions de dollars)

Rendement des placements	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Prêts et placements, sociétés de la Couronne—			
L'Énergie atomique du Canada, Ltée	0.7	0.8	−0.1
Banque du Canada—bénéfices	186.2	177.0	9.2
Société d'assurance-dépôts du Canada	0.8	0.2	0.6
Société Radio-Canada	5.0	3.8	1.2
Corporation commerciale canadienne—bénéfices nets	0.1	0.1	
Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967	7.1	9.9	−2.8
Commission canadienne du lait	1.5	0.9	0.6
Chemins de fer Nationaux du Canada	35.8	22.5	13.3
Société canadienne des télécommunications transmarines	2.6	2.5	0.1
Société centrale d'hypothèques et de logements	194.7	156.7	38.0
Intérêts sur débentures—Bénéfices nets	10.0	6.6	3.4
	204.7	*163.3*	*41.4*
Société de disposition des biens de la Couronne	1.0	0.2	0.8
Société d'assurance des crédits à l'exportation	10.3	9.5	0.8
Société du crédit agricole	50.5	34.6	15.9
Commission de la capitale nationale	4.2	3.8	0.4
Conseil des ports nationaux	2.1	1.4	0.7
Commission d'énergie du Nord canadien	4.0	3.8	0.2
Société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line*		0.7	−0.7
Polymer Corporation Limited		2.6	−2.6
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	11.2	10.8	0.4
	527.8	*448.4*	*79.4*
Autres prêts et placements—			
Royaume-Uni	2.7	21.2	−18.5
Autres gouvernements étrangers	3.6	3.9	−0.3
Gouvernements provinciaux	0.5	0.6	−0.1
Compte du fonds des changes	84.5	55.2	29.3
Dépôts portant intérêt dans les banques à charte	23.6	23.4	0.2
Office de développement municipal et des prêts aux municipalités	14.2	12.7	1.5
Compte de placements en valeurs	1.1	17.0	−15.9
Prêts aux termes de la loi d'établissement de soldats et d'autres personnes, et avances aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants	14.5	13.0	1.5
Placements dans les valeurs en dollars des États-Unis, émises par d'autres gouvernements que le gouvernement du Canada	5.2	6.6	−1.4
Banque internationale pour la reconstruction et le développement		2.0	−2.0
Placements détenus pour le remboursement de la dette non échue	0.6	0.3	0.3
Fonds monétaire international	3.0		3.0
Défense nationale—Prêts pour l'habitation	1.2		1.2
Québec—Expo 1967	1.9		1.9
Divers	8.6	8.0	0.6
	165.2	*163.9*	*1.3*
	693.0	612.3	80.7

Les recettes provenant des sociétés de la Couronne se sont établies à 528 millions de dollars, soit 79 millions de plus que l'année précédente. Les principaux changements sont des augmentations de 41 millions dans les paiements de la Société centrale d'hypothèques et de logement, de 16 millions de la Société du crédit agricole, de 13 millions des Chemins de fer Nationaux du Canada et de 9 millions dans les bénéfices de la Banque du Canada qui ont été versés à l'État.

Les autres prêts et placements ont rapporté 165 millions en comparaison de 164 millions en 1967-1968. La hausse de un million est attribuable surtout au paiement différé de 19 millions en intérêts qui échéaient le 31 décembre 1968 sur le prêt consenti au Royaume-Uni, à une baisse de 16 millions des recettes du compte de placements en valeurs et à une hausse de 29 millions en intérêts touchant le Compte du fonds des changes.

Recettes du ministère des Postes

Les recettes brutes du ministère des Postes se chiffrent par 360 millions de dollars, mais les décaissements autorisés sur le revenu pour les traitements et les allocations de loyer, pour les autres allocations et commissions aux bureaux semi-urbains et aux bureaux à commission, pour les commissions aux bureaux auxiliaires, pour les frais de transport de la matière postale expédiée en transit dans des pays étrangers ou destinée à ces pays, etc., se sont chiffrés à 55 millions de dollars, ce qui a donné un revenu net de 305 millions. En 1967-1968, les recettes brutes s'étaient élevées à 327 millions de dollars, les décaissements autorisés à 45 millions et le revenu net à 282 millions.

Les frais d'exploitation nets du ministère des Postes en 1968-1969 (sans les 55 millions imputés sur le revenu) se sont établis à 347 millions de dollars. Comme le revenu net s'est élevé à 305 millions, le déficit net d'exploitation a été de 42 millions. En 1967-1968, on avait enregistré un revenu net de 282 millions, des frais nets d'exploitation de 302 millions et un déficit net d'exploitation de

TABLEAU 7

(en millions de dollars)

Recettes du ministère des Postes	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1969 (estimation)	1968	
Timbres—			
Au Canada	339.4	307.1	32.3
Des pays étrangers	6.0	6.4	—0.4
Commissions payées à l'égard des mandats de poste	10.0	9.4	0.6
Location des cases postales	2.6	2.5	0.1
Autres recettes	1.5	1.7	—0.2
	359.5	*327.1*	*32.4*
Moins—			
Traitements et allocations—			
Bureaux à commission	—14.4	—11.9	—2.5
Bureaux semi-urbains	—26.4	—21.7	—4.7
Bureaux auxiliaires	—7.1	—5.9	—1.2
Frais de transport de la correspondance expédiée à ou à travers des pays étrangers	—4.8	—4.3	—0.5
Autres frais	—1.8	—1.7	—0.1
	—54.5	*—45.5*	*—9.0*
	305.0	281.6	23.4

20 millions. On peut attribuer les recettes plus élevées de 1968-1969 à une majoration des tarifs postaux, et l'augmentation des frais surtout aux traitements plus élevés et à l'expansion normale du personnel.

Cependant, il y a lieu de remarquer que le total inscrit au revenu du ministère des Postes ne comporte aucun paiement pour la franchise accordée au courrier parlementaire et ministériel ni pour certains services divers fournis à d'autres ministères et organismes de l'État. Le total inscrit au chapitre des dépenses d'exploitation ne comporte pas, non plus, de frais pour les locaux occupés par le ministère des Postes ou pour certains services de comptabilité et autres rendus par d'autres ministères.

Remboursements quant à des dépenses des années précédentes

Les remboursements effectués en 1968-1969 à l'égard de dépenses faites les années précédentes sont de 21 millions de dollars, soit le même montant qu'en 1967-1968.

Le ministère de la Défense nationale a reçu 7 millions de dollars, dont 2 millions pour des vérifications du prix de revient et 3 millions pour des redressements de contrats avec le gouvernement des États-Unis, tandis que le ministère des Affaires des anciens combattants a reçu 4 millions de dollars à titre de remboursements relatifs aux pensions, allocations et crédits de rétablissement d'anciens combattants.

Services et honoraires

Les recettes provenant de cette source se montaient à 29 millions de dollars, comparativement à 32 millions en 1967-1968.

Le ministère de l'Agriculture a perçu 10 millions de dollars, dont 5 millions pour l'inspection, la pesée, l'entreposage et la mise en élévateurs des céréales et 2 millions pour la surveillance des pistes de courses; le ministère des Finances a reçu 3 millions de dollars, provenant surtout de la vente de pièces de monnaie; et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a touché 6 millions de dollars, dont des remboursements de 3 millions provenant des provinces à l'égard des soins prodigués aux Indiens dans les hôpitaux du gouvernement fédéral.

Produits de ventes

Les recettes, au montant de 16 millions, sont de un million de moins qu'en 1967-1968.

Le ministère des Approvisionnements et Services a récupéré un montant de 4 millions de la vente de biens de la Couronne en excédent et 2 millions de la vente de publications; la Société centrale d'hypothèques et de logement a reçu 3 millions de la vente de propriétés et le ministère de l'Agriculture a reçu 2 millions de vente de bestiaux et de produits.

Droits, licences et permis

Les recettes de cette catégorie s'élèvent à 31 millions pour 1968-1969, soit 8 millions de plus que l'année financière précédente.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a touché 15 millions dont 9 millions provenant de redevances, de loyers et de droits à l'égard du pétrole, du gaz et de l'or et 1 million de redevances sur les permis

provisoires à l'égard des véhicules automobiles; le ministère de la Consommation et des Corporations a reçu 6 millions au titre des brevets, marques de commerce, chartes et ainsi de suite; et le ministère des Travaux publics a touché 5 millions pour la location d'emplacements et d'édifices publics.

Lingots et frappe

Les recettes de 72 millions, résultant de l'exploitation de la Monnaie royale canadienne, comprennent surtout des gains nets de la frappe par suite de la modification de l'alliage pour les pièces de 10c., de 25c. et de 50c. De petits montants proviennent aussi des frais exigés pour l'affinage de l'or et pour la manutention, ainsi que des bénéfices réalisés sur l'affinage de l'or. En 1967-1968, les recettes provenant de l'exploitation de la Monnaie totalisaient 11 millions.

Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales s'élèvent à 14 millions, soit un million de moins qu'en 1967-1968.

Dépenses

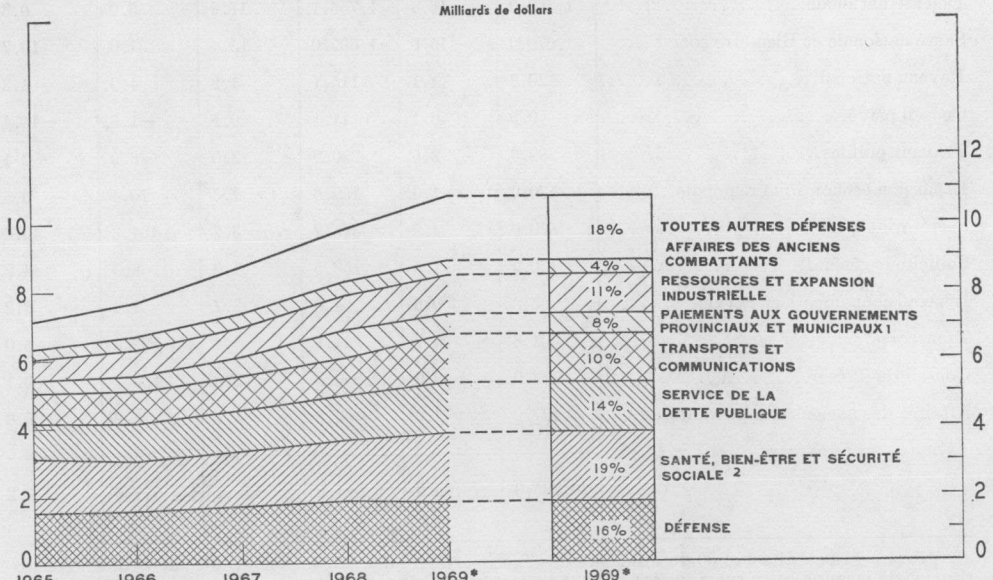
On estime les dépenses budgétaires à 10,735 millions de dollars pour 1968-1969, soit 911 millions ou 9 p. 100 de plus qu'en 1967-1968.

La présentation des dépenses dans le rapport ci-après est conforme au budget revisé des dépenses de 1968-1969, qui tient compte de la réorganisation des ministères du gouvernement. Pour fins de comparaison, les chiffres de 1967-1968 ont été modifiés en conséquence.

DÉPENSE BUDGÉTAIRE CLASSÉE PAR OBJET

Années financières closes le 31 mars

Milliards de dollars



1. Ne comprend pas les paiements faits aux gouvernements provinciaux et municipaux à des fins déterminées.
2. Ne comprend pas les versements de pension sur la caisse de sécurité de la vieillesse qui n'ont pas été pris en dépense budgétaire durant l'année même.

* Préliminaire

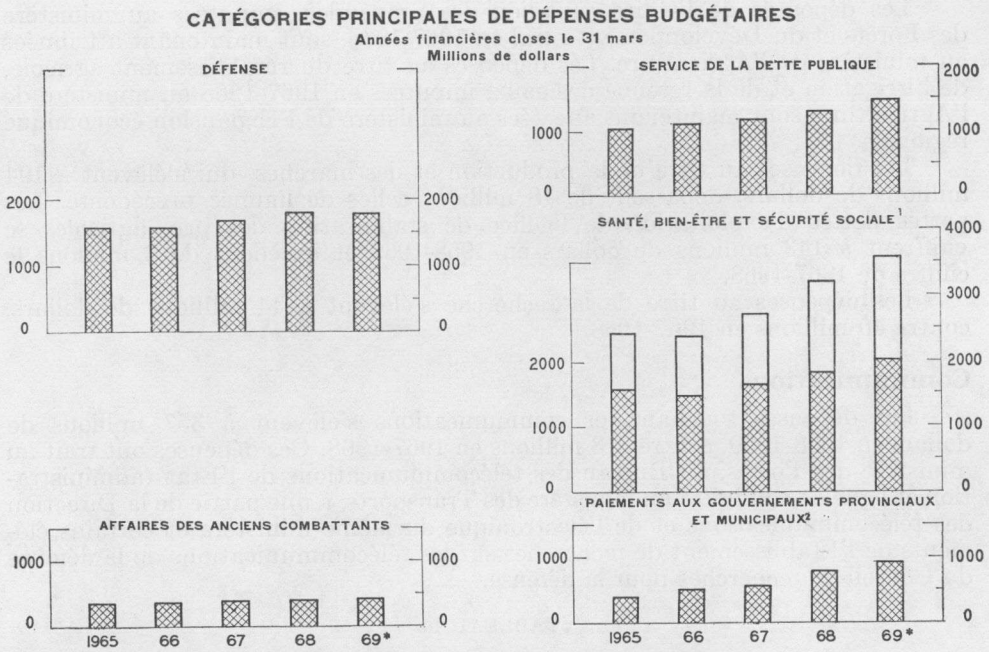
TABLEAU 8

ÉTAT DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES PAR MINISTÈRE

(en millions de dollars)

—	Année financière terminée le 31 mars				Augmentation ou diminution (−)	
	1969 (estimation)		1968			
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Agriculture	286.0	2.7	276.4	2.8	9.6	3.5
Communications	357.5	3.3	312.8	3.2	44.7	14.3
Consommation et Corporations	14.0	0.1	12.9	0.1	1.1	8.5
Énergie, Mines et Ressources	182.0	1.7	203.3	2.1	−21.3	−10.5
Affaires extérieures	225.0	2.1	215.7	2.2	9.3	4.3
Finances	2,419.7	22.5	2,121.0	21.6	298.7	14.1
Pêches et Forêts	71.0	0.6	73.8	0.7	−2.8	−3.8
Gouverneur général	1.0		1.0			
Affaires indiennes et Nord canadien	265.0	2.5	231.4	2.3	33.6	14.5
Industrie et Commerce	204.0	1.9	186.3	1.9	17.7	9.5
Justice	17.0	0.2	15.4	0.1	1.6	10.4
Travail	138.0	1.3	118.0	1.2	20.0	16.9
Service législatif	18.5	0.2	18.3	0.2	0.2	1.1
Main-d'œuvre et Immigration	415.0	3.9	417.9	4.3	−2.9	−0.7
Défense nationale	1,762.0	16.4	1,756.1	17.9	5.9	0.3
Santé nationale et Bien-être social	1,670.0	15.6	1,509.0	15.4	161.0	10.7
Revenu national	120.0	1.1	115.1	1.2	4.9	4.3
Conseil privé	9.5	0.1	11.1	0.1	−1.6	−14.4
Travaux publics	282.0	2.6	290.9	3.0	−8.9	−3·1
Expansion économique régionale	170.0	1.6	159.6	1.6	10.4	6.5
Secrétariat d'État	530.0	4.9	365.7	3.7	164.3	45.0
Solliciteur général	160.0	1.5	153.5	1.6	6.5	4.2
Approvisionnements et Services	66.0	0.6	64.6	3.7	1.4	2.2
Transports	501.8	4.7	534.1	5.4	−32.3	−6.0
Conseil du Trésor	423.0	3.9	259.3	2.6	163.7	63.1
Affaires des anciens combattants	427.0	4.0	400.8	4.1	26.2	6.6
	10,735.0	100.0	9,824.0	100.0	911.0	9.2

NOTA.—Les crédits 5 et 30 du ministère des Transports, loi des subsides nº 4, 1968, accordaient l'autorisation de porter à cette rubrique les revenus provenant des services fournis aux termes de cette rubrique. Pour fins de comparaison, les chiffres de 1967–1968 ont été modifiés en conséquence.



1. Les surfaces non ombrées du graphique santé, bien-être et sécurité sociale représentent les versements de pension effectués sur la caisse de sécurité de la vieillesse qui n'ont pas été pris en dépense budgétaire durant l'année même.
2. Ne comprend pas les paiements effectués aux gouvernements provinciaux et municipaux à des fins déterminées.

* Préliminaire

Agriculture

Les dépenses du ministère de l'Agriculture s'élèvent à 286 millions de dollars, au regard de 276 millions en 1967-1968.

TABLEAU 9

(en millions de dollars)

Agriculture	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1969 (estimation)	1968	
Direction de la production et des marchés—			
Office de stabilisation des prix agricoles—perte nette d'exploitation	143.0	139.7	3.3
Autres dépenses	51.0	36.6	14.4
	194.0	*176.3*	*17.7*
Recherches	44.0	39.7	4.3
Frais administratifs et généraux	48.0	60.4	—12.4
	286.0	276.4	9.6

Les dépenses de l'Office canadien des provendes, imputées au ministère des Forêts et du Développement rural en 1967-1968, sont maintenant attribuées au ministère de l'Agriculture. Les dépenses au titre du rétablissement agricole, de l'irrigation et de la retenue des eaux, imputées en 1967-1968 au ministère de l'Agriculture, sont maintenant affectées au ministère de l'Expansion économique régionale.

Les dépenses au titre de la production et des marchés, qui s'élèvent à 194 millions de dollars, dépassent de 18 millions celles de l'année précédente. Les pertes nettes d'exploitation de l'Office de stabilisation des prix agricoles se chiffrent à 143 millions de dollars en 1968-1969 et excèdent de 3 millions le chiffre de 1967-1968.

Les dépenses au titre de la recherche s'élèvent à 44 millions de dollars, contre 40 millions en 1967-1968.

Communications

Les dépenses touchant les communications s'élèvent à 357 millions de dollars en 1968-1969, contre 313 millions en 1967-1968. Ces dépenses ont trait au ministère des Postes, au Bureau des télécommunications de l'État (administration et ligne de conduite) au ministère des Transports, à une partie de la Direction des télécommunications et de l'électronique du même ministère et certains éléments de l'Établissement de recherches sur les télécommunications de la défense du Conseil de recherches pour la défense.

TABLEAU 10

(en millions de dollars)

Communications	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Ministère des Postes—			
Exploitation—Traitements et autres dépenses des bureaux de poste urbains, bureaux de district et services ambulants: approvisionnements, équipement et autres articles destinés aux bureaux de poste à commission	245.2	205.6	39.6
Traitement des maîtres de poste et du personnel des bureaux à commission et semi-urbains; commissions payées aux bureaux auxiliaires et autres déboursés[1]	54.5	45.5	9.0
Transport—mouvement du courrier par terre, par air et par eau	91.1	87.1	4.0
Services financiers	4.7	4.6	0.1
Frais administratifs et généraux	6.0	4.5	1.5
Dépenses brutes du ministère des Postes	401.5	347.3	54.2
Moins: dépenses imputées au revenu	−54.5	−45.5	−9.0
	347.0	301.8	45.2
Programme de recherches par satellite	3.5	3.5	
Frais administratifs et généraux	7.0	7.5	−0.5
	357.5	312.8	44.7

[1] Imputés au revenu budgétaire.

Les dépenses du ministère des Postes imputées aux dépenses budgétaires se chiffrent à 347 millions de dollars, soit une hausse de 45 millions de dollars au regard de 1967-1968, attribuable surtout à l'accroissement normal du nombre d'employés et aux augmentations de traitements.

Les frais d'exploitation, s'établissant à 245 millions de dollars, dépassent de 40 millions ceux de l'année financière précédente, et l'acheminement du courrier a coûté 4 millions de plus.

La rémunération des maîtres de poste et du personnel des bureaux à commission et semi-urbains, et certains autres décaissements, sont prélevés sur le revenu. Ces versements s'élèvent à 55 millions de dollars, soit 9 millions de plus qu'en 1967-1968, ce qui porte les dépenses brutes du ministère des Postes à 402 millions, contre 347 millions en 1967-1968.

Les autres dépenses s'élèvent à 10 millions de dollars, dont 3 millions pour le programme de recherches par satellite. En 1967-1968, les dépenses diverses atteignaient 11 millions, dont 3 millions pour le programme de recherches par satellite.

Consommation et Corporations

Les dépenses du ministère de la Consommation et des Corporations ont atteint 14 millions de dollars, 1 million de plus que les chiffres comparables pour 1967-1968.

Ces chiffres comprennent les dépenses de la Direction des standards, antérieurement affectées au ministère du Commerce, et certains frais d'administration transférés, à la suite de la réorganisation du gouvernement, du ministère de l'Agriculture et du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

TABLEAU 11

(en millions de dollars)

Consommation et Corporations	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Division des brevets, division des dessins industriels et des droits d'auteur et bureau des marques de commerce.....	3.5	4.2	−0.7
Loi relative aux enquêtes sur les coalitions—Administration.	1.3	1.2	0.1
Loi sur les faillites—Administration.....	0.9	0.8	0.1
Direction des corporations.....	0.3	0.2	0.1
Direction des standards.....	3.2	4.2	−1.0
Frais administratifs et généraux.....	4.8	2.3	2.5
	14.0	12.9	1.1

Énergie, Mines et Ressources

Les dépenses du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, y compris l'Énergie atomique du Canada, Limitée et la Commission de contrôle de l'énergie atomique, qui figuraient les années précédentes sous une rubrique spéciale, l'Office fédéral du charbon et l'Office national de l'énergie, ont atteint 182 millions de dollars, une diminution de 21 millions par rapport au total de 1967-1968.

Les dépenses de la Société de développement du Cap-Breton et au titre de subventions au charbon de l'Est, qui étaient incluses dans les dépenses du présent ministère en 1967-1968, sont maintenant comprises dans les dépenses du ministère de l'Expansion économique régionale. On a rectifié les chiffres des années précédentes pour fins de comparaison.

TABLEAU 12

(en millions de dollars)

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Mines, minéraux, énergie et sciences de la terre—			
Aide d'urgence aux mines d'or	14.6	15.2	−0.6
Levés topographiques et aériens, cartographie et établissement de cartes de navigation aérienne	10.5	10.1	0.4
Recherches géologiques	10.0	9.4	0.6
Enquêtes et recherches minières et métallurgiques	8.5	7.6	0.9
Recherches astronomiques et géophysiques	5.3	5.4	−0.1
Plateau continental polaire	2.0	1.6	0.4
Autres	2.6	3.8	−1.2
	53.5	*53.1*	*0.4*
Ressources hydrauliques et coordination des programmes concernant les ressources renouvelables—			
Relevés et recherches en milieu marin	19.0	20.3	−1.3
Recherches et études sur les ressources hydrauliques	16.4	13.3	3.1
Subventions aux provinces pour la construction de barrages et autres ouvrages	3.3	6.9	−3.6
Autres	2.5		2.5
	41.2	*40.5*	*0.7*
Frais administratifs et généraux	6.1	5.2	0.9
	100.8	98.8	2.0
L'Énergie atomique du Canada, Limitée	68.6	66.5	2.1
Commission de contrôle de l'énergie atomique	4.0	2.8	1.2
Office fédéral du charbon	7.1	33.6	−26.5
Office national de l'énergie	1.5	1.6	−0.1
	182.0	203.3	−21.3

Les dépenses pour les mines, les minéraux, l'énergie et les sciences géophysiques s'élèvent à 53 millions de dollars, soit le même montant qu'en 1967-1968. Les postes les plus importants sont les suivants: 14 millions pour l'aide d'urgence à l'exploitation des mines d'or, en comparaison de 15 millions en 1967-1968; 10 millions pour les levés terrestres et aériens, soit le même montant; 10 millions pour les recherches géologiques, en comparaison de 9 millions; 9 millions pour les enquêtes et recherches minières et métallurgiques, contre 8 millions; et 5 millions pour les recherches en astronomie et en géophysique, en comparaison de 5 millions en 1967-1968.

Les dépenses au titre de l'Énergie atomique du Canada, Limitée, s'élèvent à 69 millions de dollars, soit une hausse de 2 millions; celles de la Commission de contrôle de l'énergie atomique sont de 4 millions de dollars, ayant augmenté de un million; celles de l'Office fédéral du charbon sont de 7 millions de dollars, ayant diminué de 26 millions, et celles de l'Office national de l'énergie sont de 2 millions de dollars pour chaque année financière.

Les dépenses au titre des programmes hydrauliques et de coordination des ressources renouvelables s'élèvent à 41 millions de dollars, contre 41 millions en 1967-1968. Ces dépenses comprennent 19 millions au titre des levés et recherches maritimes, contre 20 millions en 1967-1968, et 16 millions de dollars au titre des recherches et enquêtes sur les ressources hydrauliques, en comparaison de 13 millions en 1967-1968.

Affaires extérieures

Les dépenses du ministère des Affaires extérieures s'élèvent à 225 millions de dollars en 1968-1969, soit 9 millions de plus que l'année financière précédente.

Les dépenses de l'Agence canadienne de développement international, autrefois le Bureau de l'aide extérieure, s'élèvent à 141 millions de dollars, contre 135 millions en 1967-1968. Elles comprennent 69 millions pour le Programme international d'aide à l'alimentation (76 millions en 1967-1968), 62 millions pour l'aide à l'expansion internationale (50 millions en 1967-1968) et 5 millions à titre de contributions à des projets approuvés d'assistance à l'expansion mis à exécution par des organismes canadiens non gouvernementaux, un nouveau programme inauguré en 1968-1969.

TABLEAU 13

(en millions de dollars)

Affaires extérieures	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1969 (estimation)	1968	
Agence canadienne de développement international—			
Aide économique et technique, aide à l'éducation et autre—			
Programme international d'aide à l'alimentation	68.9	76.3	—7.4
Aide à l'expansion internationale	61.9	50.0	11.9
Contributions à des projets approuvés d'assistance à l'expansion mis à exécution par des organismes canadiens non gouvernementaux	5.0		5.0
Contribution au fonds de la mise en valeur de l'Indus	1.4	5.0	—3.6
Autres	0.2	0.7	—0.5
Frais administratifs	3.9	2.8	1.1
	141.3	*134.8*	*6.5*
Commission conjointe internationale	0.4	0.4	
Contributions, subventions et versements aux commissions et organisations internationales—			
Contributions aux Nations Unies et à leurs institutions	15.3	15.3	
Subventions et paiements divers	2.8	3.7	—0.9
Autres commissions et organisations internationales	0.1	0.1	
Organismes du Commonwealth	(1)	(1)	
	18.2	*19.1*	*—0.9*
Cotisations du Canada pour son adhésion aux commissions et organisations internationales—			
Nations Unies et leurs institutions	9.8	9.9	—0.1
Autres commissions et organisations internationales	2.6	2.7	—0.1
Organismes du Commonwealth	0.3	0.3	
	12.7	*12.9*	*—0.2*
Construction, acquisition ou amélioration de bâtiments, d'ouvrages, de terrains, d'équipement et de fournitures	7.0	6.5	0.5
Frais administratifs et généraux, d'exploitation et d'entretien	45.4	42.0	3.4
	225.0	215.7	9.3

(1) Moins de $50,000.

Les contributions, les subventions et les versements aux commissions et organisations internationales s'élèvent à 18 millions de dollars, contre 19 millions en 1967-1968, les cotisations du Canada pour son adhésion aux commissions et organisations internationales sont de 13 millions en 1968-1969, le même montant que l'année précédente, les frais administratifs et généraux et les frais d'exploitation et d'entretien s'élèvent à 45 millions, en comparaison de 42 millions.

Finances

Les dépenses du ministère des Finances s'élèvent à 2,420 millions de dollars en 1968-1969, contre 2,121 millions en 1967-1968. Ces chiffres comprennent les dépenses du Bureau de l'auditeur général et du département des assurances qui jusqu'ici étaient séparés, mais n'englobent pas celles autrefois du Bureau du contrôleur du Trésor dont les fonctions et le mandat entrent maintenant dans ceux du ministère des Approvisionnements et Services.

L'augmentation de 299 millions de dollars est attribuable surtout au service de la dette publique, de 178 millions de dollars plus élevé qu'en 1967-1968, et aux versements aux provinces qui dépassent de 130 millions de dollars ceux de 1967-1968.

TABLEAU 14

(en millions de dollars)

Finances	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Service de la dette publique	1,479.0	1,300.8	178.2
Paiements fiscaux, subventions et autres paiements aux provinces	867.1	737.5	129.6
Subventions aux municipalités	43.7	41.5	2.2
Remise de dettes—Office de développement et de prêts municipaux	3.5	17.4	−13.9
Monnaie royale canadienne	4.6	4.0	0.6
Bureau de l'auditeur général	2.6	2.3	0.3
Assurances	2.0	1.9	0.1
Frais administratifs et généraux	17.2	15.6	1.6
	2,419.7	2,121.0	298.7

Service de la dette publique

Les dépenses qui figurent sous cette rubrique comprennent l'intérêt de la dette publique, l'amortissement annuel des escomptes et des commissions sur les obligations, les frais d'émission des nouveaux emprunts et autres frais relatifs au service de la dette publique. Elles se sont élevées à 1,479 millions de dollars, contre 1,301 millions de dollars en 1967-1968.

L'intérêt de la dette publique s'est élevé à 1,442 millions de dollars, sur lesquels 1,142 millions avaient trait à la dette non échue et 300 millions à d'autres obligations. En 1967-1968, les montants correspondants étaient de 1,270 millions, de 980 millions et de 290 millions de dollars respectivement.

L'augmentation de 161 millions de dollars en intérêts de la dette non échue est imputable à l'accroissement de cette dernière et à des taux d'intérêt plus élevés. L'augmentation de l'intérêt d'autres obligations est attribuable surtout à l'accroissement des pensions de retraite.

Les autres dépenses relatives à la dette publique sont de 37 millions de dollars contre 31 millions en 1967-1968.

Devant l'importance des frais de service de la dette publique et le fardeau qu'ils imposent au Trésor, il ne faut pas oublier qu'une bonne partie de la dette est attribuable à des avoirs productifs ou à des avoirs produisant des revenus, ou est placée dans ces avoirs. En calculant le fardeau *net* des intérêts annuels qui incombent à l'État, il faut donc tenir compte des recettes tirées des prêts, des placements ou autres avoirs productifs. En 1968-1969, ces recettes ont atteint 693 millions de dollars, comme le révèle le chapitre des recettes non fiscales sous la rubrique «rendement des placements». Si l'on soustrait ce montant du total brut de 1,442 millions de dollars en intérêts qui figure au tableau, on obtient un montant net de 749 millions contre 658 millions en 1967-1968. Par rapport à la dette nette, les intérêts nets annuels ont atteint un taux de 4.32 p. 100 en 1968-1969, contre 3.92 p. 100 en 1967-1968. En pourcentage du produit national brut pour l'année au calendrier se terminant pendant l'année financière, le fardeau relatif était de 1.11 p. 100 comparé à 1.06 p. 100 en 1967-1968.

TABLEAU 15

(en millions de dollars)

INTÉRÊT ET AUTRES FRAIS DE SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1969 (estimation)	1968	
Intérêt de la dette publique—			
Dette non échue, y compris les bons du Trésor—			
Payable au Canada	1,121.0	967.9	153.1
Payable à l'étranger	21.0	12.6	8.4
	1,142.0	*980.5*	*161.5*
Autres obligations—			
Comptes de rentes de l'État, assurance et pension	286.0	273.8	12.2
Comptes de dépôts et de fiducie	7.0	4.6	2.4
Partie remboursable de l'impôt sur le revenu des sociétés	7.0	11.1	—4.1
	300.0	*289.5*	*10.5*
Total de l'intérêt de la dette publique	1,442.0	1,270.0	172.0
Autres frais relatifs à la dette publique—			
Amortissement annuel des escomptes et commissions relatifs aux obligations	32.0	26.3	5.7
Frais d'émission de nouveaux emprunts	3.0	2.9	0.1
Service de la dette publique	2.0	1.6	0.4
	37.0	*30.8*	*6.2*
	1,479.0	1,300.8	178.2

TABLEAU 16

(en millions de dollars)

FARDEAU NET DES INTÉRÊTS ANNUELS	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Intérêt global de la dette publique	1,442.0	1,270.0	172.0
Moins: Revenus de placements	−693.0	−612.3	−80.7
Coût net de l'intérêt	749.0	657.7	91.3
Pourcentage du coût net de l'intérêt à l'égard de la dette nette	4.32	3.92	

Paiements fiscaux, subventions et autres versements aux provinces

Les versements aux provinces imputés aux dépenses budgétaires se sont élevés à 867 millions de dollars, dépassant de 130 millions ceux de 1967-1968.

Les versements effectués en vertu de la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces se sont élevés à 644 millions de dollars, dépassant de 81 millions de dollars ceux de 1967-1968. Toutefois, en 1967-1968, les montants dus aux provinces pour les années 1962 à 1966 inclusivement ont été réajustés en tenant compte des chiffres de population revisés pour ces années. Il en est résulté un plus-payé aux provinces, de 38 millions. Ces paiements excédentaires ont été portés au compte de l'actif sous la rubrique «prêts aux gouvernements provinciaux» et les montants imputés pour 1967-1968 aux dépenses budgétaires ont été réduits à 564 millions de dollars.

Les versements à la province de Québec effectués en vertu de la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires) se sont élevés à 187 millions de dollars et découlent d'accords d'option dérogatoire conclus avec ladite province qui a renoncé aux programmes suivants: assurance-hospitalisation et services diagnostiques, assistance vieillesse, allocations aux invalides, allocations aux aveugles, assistance chômage et régime d'assistance publique du Canada; elle a également renoncé, en partie, aux subventions à l'hygiène en général. Ces versements se montent à 153 millions de dollars pour 1967-1968.

Les subventions aux provinces, payables en vertu des Acte de l'Amérique du Nord britannique et autres instruments statutaires, ont été de 32 millions de dollars, c'est-à-dire autant qu'en 1967-1968.

Le transfert des recettes de l'impôt versées par certaines entreprises d'utilité publique s'est élevé à 21 millions de dollars en 1968-1969, 14 millions de dollars de plus qu'en 1967-1968, et représentait la partie transférable de l'impôt sur le revenu provenant de sociétés dont la fonction principale était la distribution, ou la production en vue de la distribution au public de courant électrique, de gaz et de vapeur.

La loi de 1964 sur la revision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces stipule que lorsque, au cours d'une année financière commençant le 1er avril 1964 ou après cette date, les sommes épargnées par le gouvernement fédéral à l'égard des provinces accordant des allocations scolaires

excèdent l'abattement de la recette fédérale en ce qui concerne cette province pour l'année d'imposition se terminant dans cette année financière, le ministre des Finances peut, sur le Fonds du revenu consolidé, payer à cette province pour cette année financière un montant égal à l'excédent. En outre, lorsque, au cours de l'année d'imposition se terminant au cours de toute année financière commençant le 1er avril 1964 ou après cette date, l'abattement de la recette fédérale à l'égard d'une province accordant des allocations scolaires excède les sommes épargnées par le gouvernement fédéral dans cette année financière en ce qui concerne cette province, le montant de l'excédent peut être déduit de tout paiement fait à cette province en vertu de la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces ou en vertu de toute loi subséquente du Parlement du Canada qui y est substituée, ou peut être recouvrée par ailleurs comme une dette de cette province envers le Canada. Les abattements pour l'année financière 1967 et les abattements revisés pour l'année financière 1967 accordés à la province de Québec ont excédé de 17 millions de dollars les sommes épargnées par le gouvernement fédéral. Ces 17 millions ont été recouvrés au moyen de versements à la province effectués en vertu de la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces; en 1967-1968, les abattements pour l'année financière 1967 ont excédé de 19 millions de dollars les sommes épargnées par le gouvernement fédéral et ont été recouvrés.

TABLEAU 17

(en millions de dollars)

PAIEMENTS FISCAUX, SUBVENTIONS ET AUTRES VERSEMENTS AUX PROVINCES	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Versements effectués en vertu de la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces[1]	624.4	601.7	22.7
Transferts aux «prêts aux gouvernements provinciaux»[2]	18.5	−38.1	56.6
Imputé aux recettes—Rendement des investissements	1.4		1.4
Imputé aux dépenses budgétaires	644.3	563.6	80.7
Versements en vertu de la loi sur les arrangements provisoires[3]	186.9	153.0	33.9
Subventions statutaires	31.7	31.7	
Versements aux termes de la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts		1.3	−1.3
Transfert de recettes de l'impôt versées par certaines entreprises d'utilité publique	21.0	6.7	14.3
Versements effectués en vertu de la loi sur la revision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces (allocations aux jeunes) [4]	−16.8	−18.8	2.0
	867.1	737.5	129.6

[1] Montant brut avant le recouvrement d'un abattement excédentaire accordé à la province de Québec, selon la loi sur la revision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces (allocations aux jeunes).

[2] Paiements indus résultant d'un réajustement de ces paiements sur la base des chiffres de population revisés pour 1962 à 1966 inclusivement.

[3] Les versements à la province de Québec découlent d'accords d'option.

[4] Recouvrement de versements effectués à la province de Québec en vertu de la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Le tableau suivant fournit un sommaire des paiements versés, par province:

TABLEAU 18

(en millions de dollars)

PAIEMENTS FISCAUX, SUBVENTIONS ET AUTRES VERSEMENTS AUX PROVINCES	Année financière terminée le 31 mars 1969 (estimation)					
	Paiements aux termes des accords fiscaux	Paiements aux termes des arrangements provisoires	Subventions statutaires	Recouvrements aux termes de la revision des arrangements fiscaux (allocations aux jeunes)	Transfert de certaines recettes fiscales d'entreprises d'utilité publique	Total
Terre-Neuve	73.2		9.6		1.2	84.0
Nouvelle-Écosse	88.0		2.1		1.9	92.0
Île du Prince-Édouard	14.8		0.7		0.2	15.7
Nouveau-Brunswick	76.6		1.8		0.1	18.5
Québec	296.4	186.9	4.0	−16.8	2.9	473.4
Ontario	21.7		4.6		5.5	31.8
Manitoba	45.0		2.1		0.9	48.0
Saskatchewan	22.4		2.1		0.1	24.6
Alberta	6.9		3.0		7.4	17.3
Colombie-Britannique	−0.7		1.7		0.6	1.6
Yukon et T. du N.-O.					0.2	0.2
	644.3	186.9	31.7	−16.8	21.0	867.1

Subventions aux municipalités

Les versements aux municipalités tenant lieu de taxes sur les propriétés fédérales se sont élevés à 44 millions de dollars, comparativement à 42 millions en 1967-1968.

Office du développement municipal et des prêts aux municipalités

Aux termes de la loi sur le développement et les prêts municipaux, le gouvernement fédéral fait des avances à l'Office afin d'assurer une aide financière sous forme de prêts aux municipalités en vue de multiplier ou d'accélérer les travaux d'équipement. La loi prévoit aussi que l'Office, sous réserve de certaines conditions, fera remise à la municipalité de 25 p. 100 du capital emprunté. En 1968-1969, les remises de dette se sont élevées à 4 millions de dollars, comparativement à 18 millions l'année précédente.

Pêcheries et Forêts

Il s'agit d'un nouveau ministère qui se compose de l'ancien ministère des Pêcheries et de la Direction des forêts du ministère des Forêts.

Les dépenses se sont élevées à 71 millions de dollars en 1968-1969, soit une diminution de 3 millions par rapport aux montants comparables de 1967-1968.

Les dépenses des pêcheries, au titre de la direction et de l'expansion, se sont élevées à 32 millions de dollars, au regard de 35 millions en 1967-1968; elles comprenaient 9 millions de dollars pour chacune des deux années aux fins de conservation et de protection, 8 millions de dollars pour le développement des ressources, au regard de 6 millions de dollars en 1967-1968, et 4 millions de dollars destinés aux subventions et contributions, au regard de 9 millions de dollars en 1967-1968.

TABLEAU 19
(en millions de dollars)

Pêcheries et Forêts	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Pêcheries—			
Direction et expansion—			
Service de la conservation et de l'expansion	9.2	9.4	−0.2
Service du développement des ressources	7.9	6.3	1.6
Contributions et subventions	4.0	8.5	−4.5
Service de l'inspection	3.3	3.1	0.2
Service d'expansion industrielle	3.2	3.6	−0.4
Quote-part du Canada des dépenses des commissions internationales	1.5	1.3	0.2
Autres	3.1	2.8	0.3
	32.2	*35.0*	*−2.8*
Office de recherches sur les pêcheries du Canada	15.7	14.6	1.1
Forêts—			
Recherches et services régionaux	10.7	10.7	
Instituts de recherche	6.3	7.3	−1.0
Subventions aux provinces	1.0	1.1	−0.1
Autres	1.9	1.9	
	19.9	*21.0*	*−1.1*
Frais administratifs et généraux	3.2	3.2	
	71.0	73.8	−2.8

On a consacré 16 millions de dollars à l'Office de recherches sur les pêcheries, au regard de 15 millions de dollars, et 20 millions de dollars aux forêts, au regard de 21 millions.

Gouverneur général

Ces dépenses comprennent les traitements du Gouverneur général du Canada et des lieutenants-gouverneurs des provinces et les autres dépenses afférentes à ces fonctions. Elles se sont élevées à 1 million de dollars en 1968-1969, comme en 1967-1968.

Affaires indiennes et Nord canadien

Les dépenses du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien sont de 265 millions de dollars, soit 34 millions de dollars de plus qu'en 1967-1968.

Les dépenses au titre des Affaires indiennes ont été de 142 millions de dollars, au regard de 123 millions en 1967-1968. Les frais d'instruction ont été de 70 millions (59 millions en 1967-1968) et les déboursés au chapitre du développement et de l'entretien des collectivités indiennes ont été de 65 millions (57 millions en 1967-1968).

TABLEAU 20

(en millions de dollars)

Affaires indiennes et Nord canadien	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Affaires indiennes—			
Éducation	70.0	58.9	11.1
Expansion et entretien des collectivités indiennes	64.5	57.0	7.5
Frais administratifs et généraux	7.0	6.6	0.4
	141.5	*122.5*	*19.0*
Programme des régions septentrionales—			
Développement régional	15.5	13.6	1.9
Éducation	16.0	12.3	3.7
Ressources et développement économique	14.0	13.6	0.4
Paiements aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest	12.0	9.4	2.6
Subventions aux ressources minérales du Nord	2.0	2.8	−0.8
Frais administratifs et généraux	19.6	17.9	1.7
	79.1	*69.6*	*9.5*
Conservation—			
Parcs nationaux	26.0	23.5	2.5
Lieux historiques	7.0	5.5	1.5
Service canadien de la faune	5.0	3.8	1.2
Frais administratifs et généraux	3.4	3.9	−0.5
	41.4	*36.7*	*4.7*
Frais administratifs et généraux	3.0	2.6	0.4
	265.0	231.4	33.6

Les dépenses affectées au programme des régions septentrionales ont été de 79 millions de dollars, au regard de 70 millions en 1967-1968. Les frais de développement régional se sont élevés à 16 millions (14 millions en 1967-1968), les frais d'instruction à 16 millions (12 millions en 1967-1968), les paiements aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest à 12 millions (9 millions en 1967-1968) et les dépenses afférentes aux ressources et à l'expansion ont été de 14 millions de dollars, soit le même montant que l'an dernier.

Les dépenses affectées à la conservation se sont établies à 41 millions de dollars, contre 37 millions en 1967-1968. Les déboursés pour les parcs nationaux ont été de 26 millions de dollars (24 millions en 1967-1968), pour les lieux historiques, de 7 millions (6 millions en 1967-1968) et pour le Service canadien de la faune, de 5 millions (4 millions en 1967-1968).

Industrie et Commerce

Au compte de ce nouveau ministère figurent les dépenses qui relevaient jusqu'ici du ministère de l'Industrie, sauf celles qui servent à stimuler la création d'emplois industriels et celles de l'agence d'expansion régionale, qui relèvent maintenant du ministère de l'Expansion économique régionale; les dépenses qui figuraient jusqu'ici au tableau du ministère du Commerce, sauf celles de la Direction des normes, qui fait maintenant partie du ministère de la Consommation et des Corporations, et celles de la Commission des expositions du gouvernement canadien, qui relèvent maintenant du ministère des Travaux publics, et les dépenses du Bureau fédéral de la statistique.

Les dépenses ont atteint en 1968-1969 le total de 204 millions de dollars. Les dépenses correspondantes de 1967-1968 s'élevaient à 186 millions de dollars.

TABLEAU 21

(en millions de dollars)

Industrie et Commerce	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Industrie			
Capacité technologique (défense)	25.0	33.5	−8.5
Subventions de capital pour la construction de navires commerciaux et de bateaux de pêche	23.4	39.3	−15.9
Encouragements à l'industrie pour l'expansion de la recherche et du développement scientifiques au Canada	20.5	2.1	18.4
Capacité technologique (n'intéressant pas la défense)	5.5	6.4	−0.9
Frais administratifs et généraux	12.1	10.8	1.3
	86.5	*92.1*	*−5.6*
Commerce—			
Commission canadienne du blé—			
Frais fixes concernant les réserves provisoires de blé	51.0	31.4	19.6
Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies	0.9	0.7	0.2
Paiements versés à la Commission	8.6	2.7	5.9
Service des délégués commerciaux	10.4	10.3	0.1
Office de tourisme du gouvernement canadien	9.8	10.0	−0.2
Participation du gouvernement canadien aux expositions universelles	2.3	7.0	−4.7
Frais administratifs et généraux	9.8	9.6	0.2
	92.8	*71.7*	*21.1*
Bureau fédéral de la statistique	24.7	22.5	2.2
	204.0	186.3	17.7

Les dépenses au chapitre de l'industrie ont atteint 86 millions de dollars, contre 92 millions en 1967-1968. Elles comprennent 25 millions de dollars pour développer et soutenir la capacité technologique de l'industrie canadienne de la défense et autres industries connexes (34 millions en 1967-1968), 23 millions en subventions de capital pour la construction de navires commerciaux et de bateaux de pêche (39 millions en 1967-1968) et 21 millions aux fins d'encouragement à l'industrie pour l'expansion de la recherche et du développement scientifique au Canada (2 millions en 1967-1968).

Les dépenses au chapitre du commerce ont atteint 93 millions de dollars, contre 72 millions au cours de l'année financière précédente. Les paiements des frais fixes concernant les réserves provisoires de blé ont été de 51 millions de dollars, contre 31 millions en 1967-1968 et les frais du Service des délégués commerciaux et du Bureau de tourisme du gouvernement canadien ont été de 10 millions de dollars dans les deux cas, en 1968-1969 et en 1967-1968.

Les dépenses du Bureau fédéral de la statistique se sont élevées à 25 millions de dollars, augmentation de 2 millions sur celles de 1967-1968.

Justice

Les dépenses du ministère de la Justice s'élèvent à 17 millions de dollars, comparativement à 15 millions en 1967-1968.

Les traitements, indemnités de déplacement et pensions des juges se chiffrent à 12 millions de dollars au regard de 11 millions en 1967-1968 et les frais administratifs et généraux ont été de cinq millions de dollars comparativement à quatre millions de dollars.

TABLEAU 22

(en millions de dollars)

JUSTICE	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Traitements, indemnités de déplacement et pensions des juges	12.3	11.8	0.5
Frais administratifs et généraux	4.7	3.6	1.1
	17.0	15.4	1.6

Travail

Les dépenses du ministère du Travail comprennent maintenant celles de la Commission d'assurance-chômage qui figuraient sous une rubrique distincte en 1967-1968.

Le montant global des dépenses en 1968-1969 s'élève à 138 millions de dollars par rapport à 118 millions en 1967-1968.

TABLEAU 23

(en millions de dollars)

TRAVAIL	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Commission d'assurance-chômage—			
Contributions du gouvernement à la Caisse d'assurance-chômage	86.0	69.5	16.5
Exécution de la loi sur l'assurance-chômage	40.0	37.6	2.4
	126.0	*107.1*	*18.9*
Normes de travail et prestations	6.4	5.5	0.9
Recherche et expansion	2.4	2.2	0.2
Relations ouvrières	1.2	1.3	−0.1
Frais administratifs et généraux	2.0	1.9	0.1
	138.0	118.0	20.0

Les dépenses au chapitre de la Commission d'assurance-chômage ont atteint 126 millions de dollars et comprennent la contribution du gouvernement de 86 millions de dollars à la Caisse d'assurance-chômage ainsi que 40 millions de dollars en frais d'administration. En 1967-1968 les montants comparables étaient de 107 millions de dollars, 69 millions de dollars et 38 millions de dollars respectivement.

Les autres dépenses du ministère comprennent six millions de dollars au chapitre des normes de travail et prestations (cinq millions en 1967-1968), deux millions au chapitre de la recherche et de l'expansion (deux millions en 1967-1968) et un million au chapitre des relations ouvrières (un million en 1967-1968).

Service législatif

Les dépenses du Service législatif sont de 18 millions de dollars en 1968-1969, soit le même montant qu'en 1967-1968.

TABLEAU 24

(en millions de dollars)

Service législatif	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Chambre des communes	14.3	14.3	
Sénat	3.5	3.4	0.1
Bibliothèque du Parlement	0.7	0.6	0.1
	18.5	18.3	0.2

Main-d'œuvre et Immigration

Les dépenses du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration s'élèvent à 415 millions de dollars, par rapport à 418 millions en 1967-1968.

Conformément à la réorganisation du gouvernement, la Direction des projets-pilote antérieurement incluse sous la présente rubrique fait maintenant partie du ministère de l'Expansion économique régionale.

TABLEAU 25

(en millions de dollars)

Main-d'œuvre et Immigration	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Expansion et utilisation de la main-d'œuvre—			
Programme de formation professionnelle des adultes	190.6	105.1	85 5
Aide en capitaux pour l'établissement d'installations de formation	98.0	119.3	--21.3
Services de placement	38.0	32.3	5.7
Programme d'encouragement aux travaux d'hiver dans les municipalités	22.0	30.5	−8.5
Paiements aux provinces en vertu de la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle	4.3	85.6	−81.3
Autres	19.0	16.2	2.8
	371.9	*389.0*	*−17.1*
Immigration	22.8	21.6	1.2
Développement de programmes	6.3	2.9	3.4
Assistance aux réfugiés tchécoslovaques	8.1		8.1
Commission d'appel de l'immigration	0.6	0.3	0.3
Frais administratifs et généraux	5.3	4.1	1.2
	415.0	417.9	−2.9

Les dépenses à l'égard de l'expansion et de l'utilisation de la main-d'œuvre se chiffrent à 372 millions de dollars, comparativement à 389 millions au cours de l'année financière précédente. Les principales dépenses comprennent des paiements de 191 millions de dollars au chapitre du programme de formation professionnelle des adultes, soit 86 millions de plus qu'en 1967-1968; 98 millions pour aider à l'établissement d'installations de formation, soit 21 millions de plus qu'en 1967-1968; 38 millions pour les services de placement, soit 6 millions de plus qu'en 1967-1968; et 22 millions de dollars au programme d'encouragement aux travaux d'hiver, soit 9 millions de moins qu'en 1967-1968.

Les dépenses au chapitre de l'immigration sont de 23 millions de dollars, contre 22 millions en 1967-1968, les dépenses relatives au programme de développement sont de 6 millions, contre 3 millions, et l'assistance spéciale aux réfugiés tchécoslovaques s'élève à 8 millions de dollars.

Défense nationale

Les dépenses du ministère de la Défense nationale s'élèvent à 1,762 millions de dollars pour 1968-1969, soit 6 millions de plus que le total de 1,756 millions pour 1967-1968.

Les dépenses au titre de l'Organisation des mesures d'urgence, qui figuraient auparavant sous le ministère de la Production de défense, font maintenant partie des dépenses du ministère de la Défense nationale et les dépenses relatives à l'établissement de télécommunications de recherche pour la défense, qui figuraient auparavant sous le ministère de la Défense nationale, sont maintenant rattachées au ministère des Communications.

TABLEAU 26

(en millions de dollars)

Défense nationale	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Services de la défense—			
Direction et entretien	1,265.0	1,237.4	27.6
Construction ou acquisition de bâtiments, d'ouvrages, de terrains et de matériel important	223.0	277.5	−54.5
Développement	14.7	13.0	1.7
Autres	1.5	0.3	1.2
	1,504.2	*1,528.2*	*−24.0*
Pensions et autres prestations—			
Caisse de pension de retraite des forces canadiennes—			
Quote-part de l'État	57.0	58.4	−1.4
Amortissement de frais différés	104.8	72.6	32.2
Quote-part de l'État à titre d'employeur au régime de pensions du Canada et au régime de rentes du Québec	7.8	8.1	−0.3
Paiements en vertu des parties I–IV de la loi sur la continuation de la pension des services de défense	9.2	9.3	−0.1
Autres	0.3	0.3	
	179.1	*148.7*	*30.4*
Recherches pour la défense	47.4	45.0	2.4
Assistance mutuelle aux pays de l'OTAN, y compris les contributions au titre des dépenses militaires de l'OTAN	15.3	18.0	−2.7
Organisation des mesures d'urgence	6.9	8.0	−1.1
Defence Construction (1951) Limited	2.3	2.2	0.1
Frais administratifs et généraux	6.8	6.0	0.8
	1,762.0	1,756.1	5.9

Les dépenses de 1,504 millions de dollars au titre des services de la défense comprenaient 1,265 millions pour la direction et l'entretien, 223 millions pour la construction ou l'acquisition de bâtiments, d'ouvrages, de terrains et de matériel important et 15 millions pour le développement. En 1967-1968, les dépenses de 1,528 millions au titre des services de la défense comprenaient 1,237 millions pour la direction et l'entretien, 278 millions pour la construction ou l'acquisition et 13 millions pour le développement.

Les dépenses au titre de pensions et autres avantages se sont élevées à 179 millions de dollars se répartissant comme suit: 162 millions pour la caisse de retraite des Forces canadiennes, 8 millions pour la participation du gouvernement en qualité d'employeur au régime de pensions du Canada et au régime de rentes du Québec et 9 millions pour des paiements aux termes des Parties I à IV de la loi sur la continuation de la pension des services de défense. En 1967-1968, les dépenses s'élevaient à 149 millions de dollars, dont 131 millions pour la caisse de retraite des Forces canadiennes, 8 millions pour la participation du gouvernement en qualité d'employeur au régime de pensions du Canada et au régime de rentes du Québec et 9 millions pour des paiements aux termes des parties I à IVde la loi sur la continuation de la pension des services de défense.

La contribution de l'État à la caisse de retraite des Forces canadiennes, soit une somme égale à une fois et deux tiers les cotisations versées par le personnel des forces permanentes, s'établissait à 57 millions de dollars, contre 58 millions en 1967-1968. Un montant de 105 millions de dollars, représentant un cinquième du déficit actuariel provenant de l'augmentation de traitements et soldes, a été imputé aux dépenses budgétaires de 1968-1969.

Les dépenses au titre des recherches pour la défense se sont élevées à 47 millions de dollars, c'est-à-dire 2 millions de dollars de plus qu'en 1967-1968.

L'assistance mutuelle aux pays de l'OTAN, y compris les contributions au titre des dépenses militaires de l'OTAN, ont atteint 15 millions de dollars, 3 millions de moins qu'en 1967-1968.

Les dépenses de 7 millions, au chapitre de l'Organisation des mesures d'urgence, étaient inférieures de 1 million à celles de l'année financière précédente.

Santé nationale et Bien-être social

Les dépenses du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'élèvent à 1,670 millions de dollars, contre 1,509 millions en 1967-1968.

Les dépenses du Conseil de la recherche médicale, qui autrefois étaient incluses dans les dépenses du Conseil national de recherches, sont maintenant incluses dans ce poste-ci.

Les dépenses pour les services de bien-être s'élèvent à 896 millions de dollars, par rapport à 877 millions en 1967-1968. Les dépenses pour l'assurance-maladie et l'aide à la santé se chiffrent à 679 millions de dollars, contre 549 millions en 1967-1968; les dépenses pour les services médicaux s'élèvent à 48 millions par rapport à 42 millions pour l'année financière précédente, et les dépenses pour le Conseil de la recherche médicale s'élèvent à 27 millions contre 21 millions l'année précédente.

TABLEAU 27

(en millions de dollars)

Santé nationale et Bien-être social	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Services de bien-être—			
Allocations familiales	560.4	558.8	1.6
Allocations d'aide à la famille	3.6	4.2	−0.6
Allocations aux jeunes	52.6	49.4	3.2
Régime d'assistance publique du Canada—paiements aux provinces	251.4	225.6	25.8
Allocations aux invalides	6.0	7.1	−1.1
Assistance-vieillesse	3.3	8.9	−5.6
Allocation aux aveugles	2.0	2.3	−0.3
Assistance-chômage	1.0	6.1	−5.1
Santé et sport amateur	4.0	3.6	0.4
Subventions nationales au bien-être	2.0	1.9	0.1
Autres	9.4	8.6	0.8
	895.7	*876.5*	*19.2*
Assurance-santé et aide à la santé—			
Quote-part du gouvernement aux termes de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques	560.0	468.6	91.4
Caisse d'aide à la santé	37.5	32.7	4.8
Loi sur les soins médicaux	33.0		33.0
Subventions aux provinces—			
Hygiène	30.5	29.6	0.9
Construction d'hôpitaux	16.8	16.4	0.4
Autres	1.2	1.3	−0.1
	679.0	*548.6*	*130.4*
Services médicaux	48.2	42.5	5.7
Conseil de la recherche médicale	26.5	21.0	5.5
Services de santé	7.6	8.6	−1.0
Service des aliments et drogues	9.0	7.9	1.1
Frais administratifs et généraux	4.0	3.9	0.1
	1,670.0	1,509.0	161.0

Allocations familiales, allocations d'aide à la famille et allocations aux jeunes

Ces dépenses se sont élevées à 617 millions de dollars, dont 560 millions à titre d'allocations familiales, 53 millions à titre d'allocations aux jeunes et 4 millions à titre d'allocations d'aide à la famille. En 1967-1968, le total de ces dépenses s'est élevé à 612 millions, dont 559 millions à titre d'allocations familiales, 49 millions à titre d'allocations aux jeunes et 4 millions à titre d'allocations d'aide à la famille.

Les allocations familiales sont versées pour tous les enfants de moins de 16 ans qui habitent le Canada, sauf quelques exceptions peu importantes comme dans le cas des enfants d'immigrants, qui doivent habiter le Canada pendant un an avant d'établir leur droit à l'allocation. Le montant mensuel est de $6 si l'enfant a moins de dix ans et de $8 pour les enfants de dix à quinze ans.

Les enfants des immigrants et des colons touchent, au cours de leur première année de résidence au Canada, une allocation identique d'aide à la famille.

Des allocations sont payées à raison de $10 par mois aux jeunes qui demeurent au Canada, âgés d'au moins 16 ans mais n'ayant pas encore atteint l'âge de 18

ans et qui fréquentent à plein temps une école ou une université ou qui, à cause d'une infirmité mentale ou physique, ne peuvent fréquenter l'école ou l'université. Aucun versement n'a été effectué pour le compte de personnes habitant la province de Québec. Toutefois, aux termes de la loi de 1964 sur la revision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, des déductions de l'impôt fédéral sur le revenu qui autrement sont payables par les particuliers résidant dans la province de Québec ont été autorisées, pour compenser le fait que la province a assumé le paiement d'allocations aux jeunes et permettre à la province de prélever l'impôt sur le revenu nécessaire.

TABLEAU 28

(en millions de dollars)

Allocations familiales, aide aux familles et allocations aux jeunes	Année financière terminée le 31 mars 1969 (estimation)			
	Allocations familiales	Aide aux familles	Allocations aux jeunes	Total
Terre-Neuve	17.0	(1)	1.7	18.7
Nouvelle-Écosse	21.6	(1)	2.8	24.4
Île du Prince-Édouard	3.1	(1)	0.5	3.6
Nouveau-Brunswick	18.4	(1)	2.5	20.9
Québec	163.6	0.5		164.1
Ontario	189.3	2.0	25.5	216.8
Manitoba	25.3	0.2	3.6	29.1
Saskatchewan	26.4	0.1	3.6	30.1
Alberta	43.5	0.3	5.5	49.3
Colombie-Britannique	50.7	0.5	6.8	58.0
Territoires du Nord-Ouest et Yukon	1.5	(1)	0.1	1.6
	560.4	3.6	52.6	616.6

(1) Moins de $50,000.

Régime d'assistance publique du Canada

Aux termes du régime d'assistance publique du Canada, les versements aux provinces se sont élevés à 252 millions de dollars, en comparaison de 226 millions en 1967-1968. Le régime d'assistance publique du Canada, adopté en 1966, autorise le gouvernement fédéral à conclure des ententes avec les provinces en vue du partage des frais des programmes d'aide et des services de bien-être offerts par les provinces, les territoires et les municipalités aux nécessiteux, y compris les frais de nourriture, de logement, d'habillement, de chauffage et de services publics, de fournitures ménagères, les frais découlant d'un métier, de soins dans les établissements de bienfaisance, de déplacement et de transport, de funérailles et d'enterrement, de soins de santé et de services de bien-être y compris la réadaptation, et d'allocations d'agrément. La contribution du gouvernement fédéral s'élève à la moitié des frais partageables; le montant de l'aide accordée et les conditions précises du droit aux allocations sont déterminés par les provinces et les municipalités, en tenant compte des exigences budgétaires ainsi que des revenus et des ressources des requérants. Les contributions versées aux termes du régime ont remplacé certains versements accordés auparavant en vertu de la loi sur l'assistance-vieillesse, de la loi sur les invalides, de la loi sur les aveugles et de la loi sur l'assistance-chômage.

TABLEAU 29

(en millions de dollars)

Régime d'assistance publique du Canada	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Terre-Neuve	21.0	17.9	3.1
Nouvelle-Écosse	11.2	10.3	0.9
Île du Prince-Édouard	2.3	1.7	0.6
Nouveau-Brunswick	8.3	7.2	1.1
Ontario	116.1	100.3	15.8
Manitoba	15.1	15.6	−0.5
Saskatchewan	15.4	13.4	2.0
Alberta	25.5	26.5	−1.0
Colombie-Britannique	36.2	32.7	3.5
Territoires du Nord-Ouest et Yukon	0.3		0.3
	251.4	225.6	25.8

Assistance-vieillesse, allocations aux invalides, assistance-chômage et allocations aux aveugles

En 1968-1969, les versements aux provinces sont de 3 millions de dollars pour l'assistance-vieillesse, de 6 millions pour les allocations aux invalides et de 2 millions pour les allocations aux aveugles. En 1967-1968 les versements avaient été de 9 millions pour l'assistance-vieillesse, de 7 millions pour les allocations aux invalides et de 2 millions pour les allocations aux aveugles, ce qui n'a pas changé. Les versements d'assistance-chômage sont de 1 million, contre 6 millions en 1967-1968.

Les diminutions précitées sont dues surtout au fait que certains versements aux provinces qui, dans le passé, étaient faits aux termes de la loi sur l'assistance-vieillesse, de la loi sur les aveugles, de la loi sur les invalides et de la loi sur l'assistance-chômage, le sont maintenant sous l'empire du régime d'assistance publique du Canada. La réduction des allocations d'assistance-vieillesse est aussi attribuable à la baisse de l'âge d'admissibilité aux prestations de sécurité de la vieillesse.

En vertu de la loi sur l'assistance-vieillesse, le gouvernement fédéral rembourse aux provinces la moitié de $75 par mois ou de la somme d'assistance fournie par les provinces sous forme de pensions mensuelles aux personnes nécessiteuses, âgées de 65 ans, qui y ont droit, selon la moindre de ces deux sommes. (En vertu de la loi modifiée sur la sécurité de la vieillesse, toute personne qui satisfait aux exigences relatives au domicile peut toucher du gouvernement fédéral une pension de $78 ($75 jusqu'au 1er janvier 1968 et $76.70 jusqu'au 1er janvier 1969) par mois prélevée sur la Caisse de sécurité de la vieillesse, pourvu qu'aucune pension ne soit payée pendant un mois antérieur à janvier 1966 avant que la personne ait atteint 70 ans, la limite d'âge étant réduite d'un an chaque année subséquente jusqu'à 1970. Une modification à la loi sur la sécurité de la vieillesse autorisait le paiement mensuel d'un supplément de revenu garanti aux pensionnés admissibles. Le montant du supplément que peut toucher un pensionné pour un mois est *a*) en l'année 1967, $30, et *b*) en toute autre année subséquente à 1967, 40 p. 100 du montant de la pension qu'il peut recevoir pour le mois, selon le montant de son revenu, l'année précédente.)

De même, en vertu de la loi sur les aveugles, le gouvernement fédéral rembourse aux provinces, dans une proportion de 75 p. 100 des paiements globaux, les allocations, n'excédant pas $75 par mois, versées aux aveugles nécessiteux, âgés d'au moins 18 ans et, en vertu de la loi sur les invalides, la

moitié d'au plus $75 par mois à titre d'allocations aux invalides nécessiteux âgés de 18 ans ou plus.

En vertu de la loi sur l'assistance-chômage, le ministre peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, conclure avec l'une ou l'autre des provinces un accord prévoyant le paiement à la province, par le Canada, de contributions ne dépassant pas la moitié des frais d'assistance-chômage dans la province. La participation fédérale pour 1968-1969 est de 1 million de dollars, comparativement à 6 millions en 1967-1968. Sous l'empire d'un accord fédéral-provincial, la province de Québec s'est retirée d'une tranche de ce programme.

Le tableau suivant indique la répartition des sommes ainsi versées aux provinces pour l'année 1968-1969:

TABLEAU 30
(en millions de dollars)

QUOTE-PART DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À L'ASSISTANCE-VIEILLESSE, AUX ALLOCATIONS AUX INVALIDES ET AUX AVEUGLES, ET À L'ASSISTANCE-CHÔMAGE	Année financière terminée le 31 mars 1969 (estimation)			
	Assistance-vieillesse	Allocations aux invalides	Allocations aux aveugles	Assistance-chômage
Terre-Neuve	0.2	0.5	0.3	
Nouvelle-Écosse	0.6	1.4	0.4	(1)
Île du Prince-Édouard	(1)	(1)	(1)	(1)
Nouveau-Brunswick	0.6	0.9	0.3	
Ontario	0.2	0.7	0.2	0.6
Manitoba	0.5	0.7	0.2	
Saskatchewan		0.1	0.1	
Alberta	0.5	0.7	0.2	0.3
Colombie-Britannique	0.7	1.0	0.3	
Territoires du Nord-Ouest et Yukon	(1)	(1)	(1)	0.1
	3.3	6.0	2.0	1.0

(1) Moins de $50,000.

Contributions de l'État au titre de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques

Les versements de 560 millions effectués aux provinces en 1968-1969 en vertu de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques accusent une augmentation de 91 millions par rapport à 1967-1968. En vertu d'une entente fédérale-provinciale, la province de Québec s'est retirée de ce programme.

TABLEAU 31
(en millions de dollars)

CONTRIBUTIONS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-HOSPITALISATION ET LES SERVICES DIAGNOSTIQUES	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Terre-Neuve	20.4	15.5	4.9
Nouvelle-Écosse	28.3	24.0	4.3
Île du Prince-Édouard	3.7	3.4	0.3
Nouveau-Brunswick	22.2	19.5	2.7
Ontario	286.2	234.8	51.4
Manitoba	34.8	30.6	4.2
Saskatchewan	35.5	32.3	3.2
Alberta	59.2	49.8	9.4
Colombie-Britannique	68.2	57.4	10.8
Territoires du Nord-Ouest et Yukon	1.5	1.3	0.2
	560.0	468.6	91.4

Subventions générales à l'hygiène et subventions pour la construction d'hôpitaux versées aux provinces

Les subventions versées aux provinces se sont élevées à 31 millions au titre des services généraux d'hygiène et à 17 millions au titre de la construction d'hôpitaux, contre 30 millions et 16 millions respectivement, en 1967-1968. En vertu d'un accord fédéral-provincial, la province de Québec s'est retirée d'une tranche de ce programme.

TABLEAU 32

(en millions de dollars)

Subventions générales à l'hygiène et à la construction d'hôpitaux	Année financière terminée le 31 mars 1969 (estimation)		
	Subventions générales à l'hygiène	Subventions à la construction d'hôpitaux	Totaux
Terre-Neuve	1.1	0.2	1.3
Nouvelle-Écosse	1.6	0.8	2.4
Île du Prince-Édouard	0.4	0.1	0.5
Nouveau-Brunswick	1.3	0.2	1.5
Québec	1.7	1.4	3.1
Ontario	13.0	7.2	20.2
Manitoba	2.4	0.7	3.1
Saskatchewan	2.2	1.0	3.2
Alberta	2.8	1.5	4.3
Colombie-Britannique	3.9	3.7	7.6
Territoires du Nord-Ouest et Yukon	0.1	(1)	0.1
	30.5	16.8	47.3

(1) Moins de $50,000.

Caisse d'aide à la santé

La loi sur la Caisse d'aide à la santé prévoit l'établissement d'une Caisse pour aider les provinces à acheter, construire et rénover les installations de formation en hygiène et des institutions de recherches.

Les dépenses s'élèvent à 38 millions de dollars, en 1968-1969, contre 33 millions pour l'année financière précédente.

TABLEAU 33

(en millions de dollars)

Contributions versées aux provinces au titre de la loi sur la Caisse d'aide à la santé	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1969 (estimation)	1968	
Terre-Neuve	0.2	0.1	0.1
Nouvelle-Écosse	9.8	8.6	1.2
Île du Prince-Édouard	0.1	0.1	
Nouveau-Brunswick	1.4	1.2	0.2
Québec	11.2	9.8	1.4
Ontario	9.7	8.6	1.1
Manitoba	0.6	0.5	0.1
Saskatchewan	0.1	0.1	
Alberta	1.9	1.6	0.3
Colombie-Britannique	2.5	2.1	0.4
	37.5	32.7	4.8

Revenu national

Les dépenses du ministère du Revenu national s'établissent à 120 millions de dollars, contre 115 millions en 1967-1968, soit une augmentation de 5 millions de dollars.

Les déboursés de 59 millions de dollars, au chapitre de la douane et de l'accise, représentent une augmentation de 2 millions et des déboursés de 61 millions de dollars au chapitre des impôts représentent une augmentation de 4 millions, par rapport à 1967-1968.

TABLEAU 34

(en millions de dollars)

Revenu national	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Division des douanes et de l'accise	58.5	56.7	1.8
Division de l'impôt	61.2	58.1	3.1
Commission d'appel de l'impôt sur le revenu	0.3	0.3	
	120.0	115.1	4.9

Conseil privé

Les dépenses du Conseil privé comprennent maintenant celles de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, qui constituait auparavant un service distinct, mais celles de la Compagnie des jeunes Canadiens, qui relevait antérieurement du Conseil privé, figurent maintenant dans celles du Secrétariat d'État.

Les dépenses de 10 millions de dollars accusent une baisse de 1 million comparativement à celles de 1967-1968.

TABLEAU 35

(en millions de dollars)

Conseil privé	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Frais administratifs et généraux	6.9	8.6	−1.7
Conseil économique du Canada	1.5	1.5	
Commission des relations de travail dans la Fonction publique	1.1	1.0	0.1
	9.5	11.1	−1.6

Travaux publics

Les dépenses du ministère des Travaux publics comprennent maintenant celles de la Commission des expositions du gouvernement canadien qui figuraient en 1967-1968 parmi celles du ministère du Commerce, et celles de la Commission de la capitale nationale, qui apparaissaient en 1967-1968 au chapitre du ministère des Travaux publics, figurent maintenant à celui du ministère de l'Expansion économique régionale.

Les dépenses se sont élevées globalement à 282 millions de dollars en 1968-1969, comparativement à $291 millions en 1967-1968.

TABLEAU 36

(en millions de dollars)

Travaux publics	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Services des installations—			
Entretien et exploitation des immeubles et terrains publics—			
Région de la capitale nationale	40.1	35.1	5.0
Ailleurs	53.4	49.6	3.8
Acquisition d'équipement et d'ameublement autres que le mobilier de bureau	1.5	1.4	0.1
Construction, acquisition, réparations importantes, etc. d'immeubles publics—			
A Ottawa	41.3	24.8	16.5
Ailleurs	32.2	22.9	9.3
	168.5	*133.8*	*34.7*
Routes, ponts et autres services de génie—			
Exploitation et entretien	7.0	6.7	0.3
Construction, acquisition, réparations importantes, amélioration, plans et emplacements pour routes, ponts et autres travaux de génie	9.6	10.4	−0.8
Route transcanadienne—			
Versements aux provinces en vertu de la loi sur la route transcanadienne	33.0	64.7	−31.7
Routes traversant les parcs nationaux	0.1	2.0	−1.9
	49.7	*83.8*	*−34.1*
Direction du génie (ports et rivières)—			
Exploitation et entretien	8.5	7.6	0.9
Construction ou acquisition de matériel	0.6	0.9	−0.3
Construction, acquisition, réparations importantes, etc. d'ouvrages dans les ports et les cours d'eau	23.3	35.2	−11.9
Subventions aux cales sèches	0.2	0.2	
	32.6	*43.9*	*−11.3*
Commission des expositions du gouvernement canadien	5.2	5.4	−0.2
Laboratoires d'essais	1.1	1.2	−0.1
Frais administratifs et généraux	24.9	22.8	2.1
	282.0	290.9	−8.9

Services des installations

Les dépenses relatives à ces services s'établissent à 169 millions de dollars, soit 35 millions de plus qu'en 1967-1968.

L'entretien et l'exploitation des immeubles et terrains publics ont coûté 93 millions de dollars, par rapport à 85 millions l'année précédente; la construction ou l'acquisition d'immeubles, etc. ont coûté 74 millions de dollars contre 48 millions; et les achats d'équipement et d'ameublement autres que le mobilier de bureau se chiffrent à 1 million de dollars, soit le même montant qu'en 1967-1968.

Routes, ponts et autres (services du génie)

Les dépenses au titre de ces services atteignent 50 millions de dollars, soit 34 millions de moins qu'en 1967-1968. Les versements de 33 millions aux provinces pour la route transcanadienne ont baissé de 32 millions de dollars par rapport à 1967-1968.

Ports et cours d'eau (services du génie)

Les dépenses au titre de ces services s'élèvent à 33 millions de dollars, soit 11 millions de moins qu'en 1967-1968, à cause surtout d'une diminution des frais de construction, d'achat, de réparations importantes, etc. d'ouvrages dans les ports et les cours d'eau, frais qui se chiffrent à 23 millions de dollars par rapport aux 35 millions de l'année précédente.

Commission des expositions du gouvernement canadien

Les dépenses de cette Commission, qui relevait de l'ancien ministère du Commerce, se sont élevées à 5 millions de dollars, soit à peu près le même montant que l'année précédente.

Expansion économique régionale

Le ministère de l'Expansion économique régionale a été formé en vue d'administrer la loi sur l'aménagement rural et le développement agricole et le Fonds de développement économique et rural (compris dans les dépenses du ministère des Forêts et du Développement rural en 1967-1968), l'Office d'expansion économique de la région atlantique (compris dans les dépenses du ministère des Transports en 1967-1968), l'Agence de développement régional (compris dans les dépenses du ministère de l'Industrie en 1967-1968), la Direction des projets-pilotes (compris dans les dépenses du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en 1967-1968), le rétablissement agricole, l'irrigation et la retenue des eaux (compris dans les dépenses du ministère de l'Agriculture en 1967-1968), la Commission de la capitale nationale (compris dans les dépenses du ministère des Travaux publics en 1967-1968), et la Société de développement du Cap-Breton (compris dans les dépenses du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources en 1967-1968).

Les dépenses en 1968-1969 se sont élevées à 170 millions de dollars comparativement à 160 millions de dollars en 1967-1968.

L'augmentation de 10 millions de dollars est surtout attribuable aux dépenses additionnelles de 30 millions de dollars pour la Société de développement du Cap-Breton, en partie contrebalancée par une diminution de 19 millions de dollars pour d'autres projets.

TABLEAU 37

(en millions de dollars)

EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Office d'expansion économique de la région atlantique	42.0	42.4	−0.4
Société de développement du Cap-Breton	32.0	1.6	30.4
Commission de la capitale nationale	22.0	23.2	−1.2
Ministère	74.0	92.4	−18.4
	170.0	159.6	10.4

Les dépenses de 42 millions pour l'Office d'expansion économique de la région atlantique sont demeurées à peu près égales en 1967-1968. Les dépenses à l'égard de la Société de développement du Cap-Breton ont atteint 32 millions, par rapport à 2 millions et les dépenses relatives à la Commission de la capitale nationale ont été de 22 millions contre 23 millions en 1967-1968. Les autres dépenses ont été de 74 millions par rapport à 92 millions en 1967-1968.

Secrétariat d'État

Les dépenses du secrétariat d'État comprennent maintenant celles du Conseil de la radio-télévision canadienne (auparavant le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion), de la Société Radio-Canada, du Bureau du directeur général des élections, de l'Office national du film, des Musées nationaux du Canada, des Archives publiques et de la Bibliothèque nationale, ainsi que de la Commission de la Fonction publique, qui constituaient des rubriques distinctes en 1967-1968, en plus des dépenses relatives à la Compagnie des jeunes Canadiens, qui figuraient en 1967-1968 sous le Conseil privé.

Ces dépenses ont atteint 530 millions en 1968-1969, contre 366 millions en 1967-1968.

Cette hausse de 164 millions est attribuable principalement à des hausses de 169 millions à titre de paiements aux provinces pour l'instruction post-secondaire (277 millions contre 108 millions), de 13 millions à l'égard du Bureau du directeur général des élections (14 millions contre 1 million) reflétant le coût des élections fédérales en 1968, de 9 millions pour la Société Radio-Canada (152 millions contre 143 millions) et à des diminutions de 31 millions pour la Commission du centenaire (aucune dépense contre 31 millions) et de 4 millions pour la construction et les achats à l'égard du Centre national des Arts (15 millions contre 20 millions).

TABLEAU 38

(en millions de dollars)

Secrétariat d'État	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Versements aux provinces pour l'enseignement postsecondaire	277.0	108.0	169.0
Construction ou acquisition d'immeubles, travaux, terrains et équipement—Centre national des Arts	15.4	19.5	−4.1
Citoyenneté	4.4	3.3	1.1
Bureau des traductions	4.6	4.1	0.5
Frais administratifs et généraux	2.1	2.1	
	303.5	*137.0*	*166.5*
Commission du centenaire		31.2	−31.2
Conseil des Arts du Canada	20.4	16.9	3.5
Société Radio-Canada	152.5	143.3	9.2
Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne	0.3		0.3
Conseil de la radio-télévision canadienne[1]	1.9	1.0	0.9
Bureau du directeur général des élections	13.9	0.7	13.2
Compagnie des jeunes Canadiens	1.8	2.4	−0.6
Société du Centre national des Arts	1.1	1.0	0.1
Office national du film	10.5	9.3	1.2
Bibliothèque nationale	1.6	1.6	
Musées nationaux du Canada	7.0	6.6	0.4
Archives publiques	2.2	2.0	0.2
Commission de la Fonction publique	13.2	12.6	0.6
Bureau du commissaire à la représentation	0.1	0.1	
	530.0	365.7	164.3

[1] Autrefois, le Bureau des Gouverneurs de la radiodiffusion.

Solliciteur général

Les dépenses du ministère du Solliciteur général se sont élevées à 160 millions de dollars, soit une augmentation de 7 millions au regard du total de l'année précédente. Les principaux changements sont une augmentation de 13 millions au titre de la Gendarmerie royale du Canada et une diminution de 6 millions pour les services correctionnels.

TABLEAU 39

(en millions de dollars)

SOLLICITEUR GÉNÉRAL	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1969 (estimation)	1968	
Gendarmerie royale du Canada—			
Services nationaux de police, application de lois fédérales et sûretés provinciales et municipales, à forfait—			
Administration, fonctionnement et entretien	72.0	61.9	10.1
Construction ou acquisition d'immeubles, d'installations, de terrains et de matériel	6.4	10.0	—3.6
Pensions et autres prestations—			
Pensions	5.9	5.4	0.5
Caisse de retraite de la Gendarmerie royale—			
Quote-part de l'État	6.6	4.2	2.4
Amortissement des frais différés	7.8	5.3	2.5
Autres	1.6	0.9	0.7
	100.3	*87.7*	*12.6*
Services correctionnels—			
Administration du service des pénitenciers	1.9	1.0	0.9
Exploitation et entretien des pénitenciers	40.4	39.1	1.3
Administration de la loi sur la libération conditionnelle de détenus	2.1	1.6	0.5
Construction ou acquisition d'immeubles, d'installations, de terrains et de matériel	14.0	23.1	—9.1
	58.4	*64.8*	*—6.4*
Bureau du solliciteur général	1.3	1.0	0.3
	160.0	153.5	6.5

Services correctionnels

Les déboursés de 58 millions pour les services correctionnels sont 6 millions de moins que ceux de 1967-1968 et comprennent des dépenses de 40 millions pour le fonctionnement et l'entretien des pénitenciers, en comparaison de 39 millions pour 1967-1968, de même que des dépenses de 14 millions pour la construction ou l'acquisition d'immeubles, d'installations, de terrains et de matériel, en comparaison de 23 millions l'année précédente.

Gendarmerie royale du Canada

Les dépenses brutes sont de 133 millions de dollars en 1968-1969, mais des recettes de 33 millions provenant de services rendus au moyen de ces décaissements réduisent le montant net imputable sur les dépenses budgétaires à 100 millions. Les recettes de 33 millions comprennent 31 millions pour assurer le service de police de certains territoires, provinces et municipalités, et 2 millions pour fournir des repas, des logements, etc.

En 1967-1968, les dépenses brutes s'élevaient à 119 millions et les recettes à 31 millions, c'est-à-dire une somme de 88 millions imputable sur les dépenses budgétaires. Les recettes comprenaient 30 millions pour assurer le service de police et un million pour fournir des repas, des logements, etc.

Approvisionnements et Services

Le ministère des Approvisionnements et Services, nouvellement constitué en 1968-1969, est chargé de fournir des biens et services aux ministères et agences

du gouvernement fédéral. Il assume les fonctions de l'ancien ministère de la Production de défense, sauf l'Organisation des mesures d'urgence du Canada qui relève maintenant du ministère de la Défense nationale et celles de la Direction des programmes internationaux, celles de l'ancien Bureau du contrôleur du Trésor naguère sous l'autorité du ministère des Finances, celles de l'ancien Département des Impressions et de la Papeterie publiques, celles des Services consultatifs en gestion qui relevaient jadis de la Commission de la Fonction publique, celles de la Direction de la construction navale, qui relevait autrefois du ministère des Transports, celles des Arsenaux canadiens Limitée, de la Corporation commerciale canadienne, de la Polymer Corporation Limited et de la Corporation de disposition des biens de la Couronne.

Les dépenses s'élèvent à 66 millions de dollars en 1968-1969, soit un million de plus que les dépenses comparables en 1967-1968.

TABLEAU 40

(en millions de dollars)

Approvisionnements et Services	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Services—			
Administration du bureau central et des bureaux auxiliaires	31.2	31.0	0.2
Exécution des lois sur la pension et la retraite	1.1	1.1	
Services consultatifs en gestion	0.9	0.7	0.2
Autres	1.4		1.4
	34.6	*32.8*	*1.8*
Approvisionnements—			
Administration	22.0	20.8	1.2
Autres	0.3	0.7	−0.4
	22.3	*21.5*	*0.8*
Impressions et papeterie publiques	4.0	4.9	−0.9
Corporation commerciale canadienne	1.9	2.0	−0.1
Les Arsenaux canadiens Limitée	0.3	0.4	−0.1
Frais administratifs et généraux	2.9	3.0	−0.1
	66.0	64.6	1.4

Les dépenses au titre des services s'élèvent à 35 millions de dollars contre 33 millions l'année précédente, et représentent principalement les frais d'administration du bureau central et des bureaux auxiliaires, soit 31 millions.

Les dépenses au titre des approvisionnements sont de 22 millions, soit une hausse de un million par rapport à l'année précédente.

Les dépenses susdites sont en partie contrebalancées par la réduction des dépenses affectées aux Impressions et à la papeterie publiques, qui sont maintenant de 4 millions, soit une réduction d'un million par rapport à l'année précédente.

Les dépenses des Impressions et de la papeterie publiques sont de 4 millions contre 5 millions en 1967-1968, celles de la Corporation commerciale canadienne, de 2 millions cette année comme l'an dernier et les frais administratifs et généraux, de 3 millions pour chaque année financière.

Transports

Les dépenses du ministère des Transports, y compris celles de la Société centrale d'hypothèques et de logement, inscrites autrefois sous sa propre rubrique, de la Commission canadienne des transports, du Conseil des ports nationaux et de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, s'élèvent à 502 millions de dollars en 1968-1969, comparativement à 534 millions en 1967-1968.

TABLEAU 41

(en millions de dollars)

Transports	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Services de la marine—			
Administration, exploitation et entretien	45.0	45.5	−0.5
Construction ou acquisition	39.0	46.3	−7.3
	84.0	*91.8*	*−7.8*
Services des chemins de fer et des navires à vapeur—			
Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes	19.4	14.2	5.2
Construction ou acquisition	9.8	24.5	−14.7
Chemin de fer du Grand lac des Esclaves	1.1	4.4	−3.3
Pont Victoria	0.9	0.9	
Déficits d'exploitation—			
National-Canadien	29.2	35.8	−6.6
Transbordeur de Terre-Neuve et terminus	16.7	16.5	0.2
Transbordeur d'autos de l'Île du Prince-Édouard et terminus	5.0	4.8	0.2
Service de transbordeur entre Yarmouth (N.-É.) et Bar Harbour (Maine), É.-U.	0.3	0.4	−0.1
Caisse de prévoyance des employés de chemin de fer		6.6	−6.6
Autres	0.7	0.6	0.1
	83.1	*108.7*	*−25.6*
Services de l'air—			
Administration, exploitation et entretien	96.7	83.0	13.7
Construction ou acquisition	47.0	45.3	1.7
Subventions, contributions et autres paiements	2.5	2.8	−0.3
	146.2	*131.1*	*15.1*
Frais administratifs et généraux	8.5	7.1	1.4
	321.8	338.7	−16.9
Société centrale d'hypothèques et de logement—			
Rénovation urbaine	16.4	9.7	6.7
Remise de dettes par la Société	8.0	7.9	0.1
Pertes subies—			
Entreprises fédérales-provinciales	4.5	2.4	2.1
Études sur l'habitation et l'urbanisme	4.5	3.1	1.4
	33.4	*23.1*	*10.3*
Commission canadienne des transports—			
Paiements aux termes de la loi nationale sur les transports	93.7	126.0	−32.3
Contributions à la Caisse des passages à niveau	15.0	15.0	
Subventions aux navires à vapeur	12.3	11.1	1.2
Subventions aux transporteurs aériens	2.1	1.2	0.9
Frais administratifs et généraux	4.9	3.6	1.3
	128.0	*156.9*	*−28.9*
Conseil des ports nationaux	7.0	4.8	2.2
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent—			
Canal Welland—déficit	9.2	8.2	1.0
Autres déficits d'exploitation et immobilisations requises	2.4	2.4	
	11.6	*10.6*	*1.0*
	501.8	534.1	−32.3

Les dépenses qui, en 1967-1968, figuraient sous la rubrique du ministère des Transports et qui maintenant figurent ailleurs sont celles de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, qui relève maintenant du ministère de l'Expansion économique régionale; du Bureau des télécommunications de l'État (Administration et lignes de conduite) et d'une partie de la Direction des télécommunications et de l'électronique, qui relèvent maintenant du ministère des Communications, et de la Direction de la construction navale, maintenant rattachée au ministère des Approvisionnements et Services.

Un autre facteur qui modifie les dépenses du ministère est l'autorisation prévue au crédit nº 5, Services de la marine, et au crédit nº 30, Services de l'air, de créditer à ces postes les recettes y afférentes. En 1968-1969, ces recettes atteignent 40 millions de dollars en ce qui concerne le crédit 30, et 10 millions en ce qui concerne le crédit 5. En 1967-1968, ces recettes s'élevaient respectivement à 38 millions et à 9 millions.

Services de la marine

Les dépenses nettes de 84 millions de dollars ont été de 8 millions de moins qu'en 1967-1968, et comprenaient 45 millions au titre de l'administration, de l'exploitation et de l'entretien, contre 46 millions en 1967-1968, et 39 millions pour la construction ou l'acquisition, contre 46 millions l'année précédente. Les recettes créditées au compte de l'administration, l'exploitation et l'entretien ont atteint 10 millions, dont 5 millions étaient des recettes provenant des navires à vapeur des services de la marine, et 2 millions des droits de quai. En 1967-1968, ces recettes ont atteint 9 millions, dont 5 millions en provenance des navires à vapeur des services de la marine et 2 millions des droits de quai.

Services des chemins de fer et des navires à vapeur

Ces dépenses ont atteint 83 millions de dollars, contre 109 millions en 1967-1968. Les principaux postes auxquels la diminution est attribuable ont été la construction ou l'acquisition, dont les frais étaient de 10 millions en 1968-1969, contre 25 millions en 1967-1968, l'imputation sur les dépenses budgétaires de 30 millions, comparativement à 36 millions en 1967-1968 en ce qui concerne les déficits d'exploitation du National-Canadien, la subvention au chemin de fer du Grand lac des Esclaves, qui était de un million, contre 4 millions, le paiement de 7 millions en 1967-1968 pour couvrir le déficit de la Caisse de prévoyance des employés de chemin de fer pour laquelle il n'y avait aucune imputation en 1968-1969, et les paiements en vertu de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, qui ont atteint 19 millions, contre 14 millions.

Services de l'air

Les dépenses nettes de 146 millions de dollars excédaient de 15 millions celles de 1967-1968 et comprenaient des dépenses de 97 millions de dollars à l'égard de l'administration, de l'exploitation et de l'entretien, contre 83 millions de dollars en 1967-1968 ainsi que des dépenses de 47 millions de dollars à l'égard de la construction ou de l'acquisition en comparaison de 45 millions. Les recettes créditées au compte de l'administration, de l'exploitation et de l'entretien ont atteint 40 millions de dollars dont 16 millions proviennent des droits d'atterrissage et 15 millions des concessions et des loyers. En 1967-1968, le revenu correspondant a été de 38 millions de dollars dont 15 millions provenaient des droits d'atterrissage et 14 millions des concessions et des loyers.

Société centrale d'hypothèques et de logement

Les dépenses budgétaires de l'État pour la Société centrale d'hypothèques et de logement s'élèvent à 33 millions de dollars en comparaison de 23 millions en 1967-1968. La rénovation urbaine, au titre de laquelle les dépenses s'élèvent à 16 millions de dollars, représente 7 millions de dollars du total de la hausse, tandis que les pertes subies à l'égard de projets fédéraux-provinciaux en représentent 2 millions de dollars.

Commission canadienne des transports

Les dépenses de la Commission canadienne des transports s'élèvent à 128 millions de dollars contre 157 millions en 1967-1968. La baisse provient surtout du poste des paiements aux compagnies de chemins de fer et de transport, en vertu de la loi nationale sur les transports, qui s'élèvent à 94 millions, en comparaison de 126 millions en 1967-1968.

Conseil des ports nationaux

Les avances improductives au Conseil, imputées sur les dépenses budgétaires, ont atteint 7 millions de dollars, contre 5 millions en 1967-1968. Les augmentations nettes découlaient de dépenses additionnelles pour la reconstruction et de frais d'immobilisations pour chacun des ports de Halifax, Churchill et Québec.

Administration de la voie maritime du Saint-Laurent

Les dépenses budgétaires à l'égard de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent s'établissent à 11 millions de dollars, soit 1 million de plus qu'en 1967-1968. Le déficit d'exploitation du canal Welland pour 1968, imputé sur les dépenses budgétaires, s'élève à 9 millions de dollars, à comparer à un déficit de 8 millions de dollars pour 1967 imputé sur les dépenses de 1967-1968, et d'autres déficits d'exploitation et dépenses d'immobilisations s'élèvent à 2 millions de dollars à chaque année financière.

Conseil du Trésor

Les dépenses du Conseil du Trésor, y compris le Conseil national de recherches, s'élèvent à 423 millions de dollars contre 259 millions en 1967-1968, alors que les dépenses du Conseil national de recherches ont été indiquées séparément.

Compte de la pension de retraite du service public

La contribution de l'État au compte de la pension de retraite du service public (égale au montant estimatif des contributions versées en 1967-1968 par les particuliers pour leur service actuel et leur service antérieur) s'établit à 66 millions de dollars, contre 60 millions en 1967-1968.

Un montant supplémentaire de 84 millions de dollars, égal au cinquième du déficit actuariel provenant des augmentations de traitements, a été imputé sur les dépenses budgétaires. Ce montant supplémentaire était de 61 millions de dollars en 1967-1968.

Éventualités—Relèvements de traitement rétroactifs

Une somme de 111 millions de dollars est imputée aux dépenses budgétaires en prévision de relèvements de traitement pour les années 1968-1969 et antérieures. Elle est créditée au compte de passif. «Éventualités pour relèvements de traitement».

Contributions de l'État à titre d'employeur

Ces contributions totalisent 21 millions de dollars. Elles se montaient à 20 millions de dollars en 1967-1968. L'article de dépense principal, 17 millions de dollars, est consacré au régime de pensions du Canada et au régime de rentes du Québec, soit le même montant que l'an dernier.

TABLEAU 42

(en millions de dollars)

CONSEIL DU TRÉSOR	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Compte de la pension de retraite du service public—			
Contribution de l'État	66.0	59.6	6.4
Amortissement des frais différés	84.0	60.6	23.4
	150.0	*120.2*	*29.8*
Éventualités—Relèvements de traitement	111.0		111.0
Contributions de l'État à titre d'employeur—			
Régime de pensions du Canada et régime de rentes du Québec	17.4	17.3	0.1
Caisse d'assurance-chômage	1.6	1.4	0.2
Compte de prestations de décès	1.7	1.7	
Régimes de pensions pour personnes engagées sur place à l'extérieur du Canada	0.1	0.2	−0.1
Régime d'assurance-hospitalisation (en dehors du Canada)	0.4	0.3	0.1
	21.2	*20.9*	*0.3*
Quote-part de l'État aux primes d'assurance médicale-chirurgicale	13.5	11.2	2.3
Versements effectués en vertu de la loi sur la mise au point des pensions du service public	1.8	1.9	−0.1
Frais administratifs et généraux	8.3	4.4	3.9
	305.8	158.6	147.2
Conseil national de recherches—			
Bourses et subventions aux recherches	61.7	45.5	16.2
Construction ou acquisition d'immeubles, d'installations, de terrains et d'équipement	5.4	9.3	−3.9
Aide aux recherches dans l'industrie	6.1	5.0	1.1
Administration, fonctionnement et entretien	44.0	40.9	3.1
	117.2	*100.7*	*16.5*
	423.0	259.3	163.7

Conseil national de recherches

Les dépenses du Conseil national de recherches, qui n'incluent pas celles du Conseil de la recherche médicale (maintenant englobées dans le compte du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social), s'élèvent à 117 millions de dollars, contre 101 millions en 1967-1968.

Les déboursés consacrés aux bourses d'étude et aux subventions à la recherche, à 62 millions, sont de 16 millions plus élevés que l'année précédente, et les frais d'administration, de fonctionnement et d'entretien, à 44 millions, de 3 millions plus élevés. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par une réduction de 4 millions de dollars dans les frais de construction ou d'acquisition d'immeubles, d'installations, de terrains ou d'équipement, qui s'établissaient à 5 millions de dollars, contre 9 millions en 1967-1968.

Affaires des anciens combattants

Les dépenses du ministère des Affaires des anciens combattants se sont établies à 427 millions de dollars, contre 401 millions de dollars pour l'année financière précédente.

Les allocations aux anciens combattants et aux civils s'élèvent à 95 millions, 3 millions de moins qu'en 1967-1968, tandis que les pensions d'invalidité ou les prestations de décès s'établissent à 223 millions, 17 millions de plus, et les services de traitement ont coûté 72 millions, soit 11 millions de plus que pour l'année financière précédente.

TABLEAU 43

(en millions de dollars)

Affaires des anciens combattants	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Pensions—			
Incapacité et décès	223.0	205.6	17.4
Frais administratifs et généraux	3.0	3.1	−0.1
	226.0	*208.7*	*17.3*
Services de bien-être, allocations et autres prestations—			
Gratifications pour services de guerre et crédits de rétablissement	95.5	98.4	−2.9
Assistance en conformité du Règlement sur le fonds d'assistance (allocations aux anciens combattants)	6.5	6.4	0.1
Services de bien-être aux anciens combattants	6.0	2.6	3.4
Frais administratifs et généraux	4.7	6.8	−2.1
	112.7	*114.2*	*−1.5*
Services des traitements	71.8	61.4	10.4
Loi d'établissement de soldats et loi sur les terres destinées aux anciens combattants—			
Réserve aux fins de prestations conditionnelles	4.3	4.0	0.3
Frais administratifs et généraux	5.3	5.5	−0.2
	9.6	*9.5*	*0.1*
Frais administratifs et généraux	6.9	7.0	−0.1
	427.0	400.8	26.2

COMPTES DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Le tableau qui suit donne un aperçu du passif et de l'actif du gouvernement du Canada au 31 mars 1969, les chiffres correspondants arrêtés au 31 mars 1968, ainsi que l'écart, pour chaque catégorie, enregistré en 1968-1969.

TABLEAU 44

(en millions de dollars)

—	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1969 (estimation)	1968	
PASSIF			
Passif à court terme et à vue	2,158.8	2,310.6	—151.8
Comptes de dépôt et de fiducie	513.4	440.9	72.5
Comptes des rentes sur l'État, des pensions et de l'assurance	10,517.2	9,053.0	1,464.2
Soldes non versés de crédits affectés à des comptes spéciaux	225.3	124.8	100.5
Impôt remboursable sur le revenu des sociétés	139.5	235.3	—95.8
Réserve pour la prime estimative sur le remboursement des obligations	12.4	26.0	—13.6
Crédits différés	180.4	149.9	30.5
Comptes d'ordre	4.0	3.8	0.2
Dette non échue	22,101.0	20,579.9	1,521.1
Passif total	35,852.0	32,924.2	2,927.8
ACTIF			
Actif à court terme	1,116.3	1,530.7	—414.4
Fonds en devises bloquées	1.9	2.1	—0.2
Avances au compte du Fonds des changes	2,867.0	2,033.3	833.7
Placements dans des valeurs émises en dollars des États-Unis par des gouvernements autres que le gouvernement du Canada	90.3	122.6	—32.3
Compte de placement du régime de pensions du Canada	2,023.0	1,280.8	742.2
Placements détenus pour le rachat de dette non échue	6.0	8.1	—2.1
Sociétés de la Couronne—prêts et placements	8,767.7	7,935.6	832.1
Prêts à des gouvernements étrangers	1,269.1	1,206.1	63.0
Autres prêts et placements	2,110.4	1,945.2	165.2
Titres gardés en fiducie	112.6	59.5	53.1
Frais différés	613.5	492.0	121.5
Capitaux fixes	(1)	(1)	
Prêts et placements improductifs	94.8	94.8	
Actif total	19,072.6	16,710.8	2,361.8
Moins: réserve en cas de perte éventuelle sur la réalisation de l'actif	—546.4	—546.4	
Actif net	18,526.2	16,164.4	2,361.8
Dette nette (excédent du passif sur l'actif net)	17,325.8	16,759.8	(2)566.0

(1)Valeur nominale: $1.

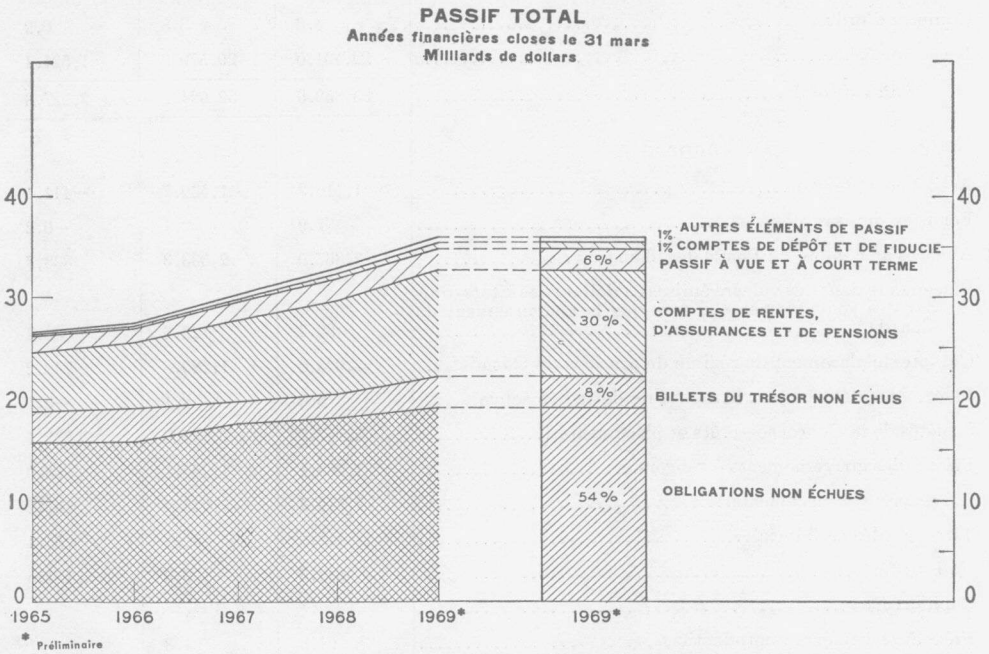
(2)Tenant compte du déficit budgétaire de 566 millions de dollars.

SOMMAIRE

Le passif brut du gouvernement est de 35,852 millions de dollars au 31 mars 1969, contre 32,924 millions de dollars au 31 mars 1968. Les principaux changements sont des augmentations de 1,464 millions aux comptes des rentes sur l'État, des pensions et de l'assurance, de 1,521 millions de la dette non échue, de 101 millions de soldes non dépensés et des diminutions de 152 millions au compte du passif à court terme et à vue et de 96 millions en impôts remboursables sur le revenu des sociétés.

L'actif net est de 18,526 millions au 31 mars 1969, contre 16,164 millions au 31 mars 1968. Les principaux changements sont des augmentations de 834 millions de dollars d'avances au compte du Fonds des changes, de 742 millions au compte de placements du régime de pensions du Canada, de 832 millions pour les prêts et placements afférents aux sociétés de la Couronne, de 165 millions d'autres prêts et placements, de 122 millions de frais différés et une diminution de 414 millions de l'actif à court terme.

La dette nette du Canada, ou l'excédent du passif sur l'actif net enregistré, s'établissait à 17,326 millions de dollars au 31 mars 1969, soit 566 millions de plus que la dette nette de 16,760 millions de dollars au 31 mars 1968, reflétant le déficit budgétaire de 566 millions pour 1968-1969.



COMPTES DE VALEUR PASSIVE

Passif à court terme et à vue

Ce passif, consistant en des obligations du gouvernement payables à court terme et à vue, s'élève à 2,159 millions de dollars, soit 152 millions de moins que le total au 31 mars 1968.

Les principaux changements sont des diminutions de 216 millions de dollars de billets non productifs d'intérêt, 120 millions de comptes à payer, une augmentation de 84 millions de dollars de chèques du Trésor à payer, et de 71 millions de l'intérêt dû et non versé.

Ces billets non productifs d'intérêt représentent la partie revenant au Canada du capital de certaines institutions internationales qui n'est pas garantie par de l'or ou des espèces. Les billets à l'égard du Fonds monétaire international ont diminué de 239 millions de dollars, tandis que les billets à l'égard de l'Association internationale de développement ont augmenté de 22 millions en 1968-1969.

TABLEAU 45

(en millions de dollars)

Passif à court terme et à vue	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Chèques du Trésor impayés	511.0	427.4	83.6
Comptes à payer	400.0	520.2	−120.2
Billets non productifs d'intérêt payables à:			
Fonds monétaire international	552.0	791.0	−239.0
Association internationale de développement	45.0	23.0	22.0
Banque asiatique de développement	4.0	2.7	1.3
	601.0	*816.7*	*−215.7*
Dettes échues non payées	32.8	26.0	6.8
Intérêt dû et non versé	163.0	161.6	1.4
Intérêt couru	386.0	315.3	70.7
Postes—(mandats-poste non payés)	54.0	34.9	19.1
Chèques de lettres de crédit impayés	8.0	6.1	1.9
Autres exigibilités	3.0	2.4	0.6
	2,158.8	2,310.6	−151.8

Comptes de dépôt et de fiducie

Les comptes de dépôt et de fiducie comprennent des fonds divers déposés auprès du Receveur général du Canada ou par lui détenus en fiducie à diverses fins.

L'augmentation nette a été de 73 millions de dollars en 1968-1969, portant le total à 513 millions au 31 mars 1969. Les augmentations de 42 millions de dollars au compte des accords sur la perception des impôts provinciaux, et 55 millions au titre des dépôts de garantie ont été partiellement compensées par les diminutions de 18 millions de dollars au compte de dépôt spécial de la Corporation commerciale canadienne, de 11 millions au compte d'épargne bancaire des Postes et de 7 millions au compte des dépôts des Sociétés de la Couronne.

TABLEAU 46

(en millions de dollars)

Comptes de dépôt et de fiducie	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Fonds de fiducie des Indiens	36.0	34.0	2.0
Dépôts de garantie	104.0	49.3	54.7
Caisse d'épargne des Postes	8.0	18.6	−10.6
Dépôts des sociétés de la Couronne	16.3	23.7	−7.4
Commission canadienne des pensions—fonds de fiducie de l'administration	17.5	16.6	0.9
Conseil des ports nationaux—comptes spéciaux	15.0	16.8	−1.8
Obligations achetées à tempérament par les fonctionnaires	16.0	16.2	−0.2
Retenues aux entrepreneurs	15.0	4.2	0.1
Garantie des entrepreneurs—divers ministères	4.0		−0.2
Corporation commerciale canadienne—dépôts spéciaux	20.1	38.2	−18.1
Commission canadienne du lait	24.1	25.2	−1.1
Caisse d'urgence des terres des prairies	16.1	13.0	3.1
Compte des accords sur la perception des impôts provinciaux	162.0	120.2	41.8
Autres	59.3	50.0	9.3
	513.4	440.9	72.5

Comptes de rentes sur l'État, d'assurance et de pension

Figurent dans cette catégorie les montants du Fonds du revenu consolidé inscrits au crédit des divers comptes de rentes sur l'État, d'assurance et de pension.

Au cours de l'année 1968-1969, une augmentation de $1,464 millions a porté le total à $10,517 millions au 31 mars 1969. Les principaux changements sont des augmentations de $298 millions dans le compte de pensions du service public, de $301 millions dans le compte de pensions des forces canadiennes, de $755 millions dans le compte du régime de pensions du Canada et de 76 millions dans le fonds de sécurité de la vieillesse.

TABLEAU 47

(en millions de dollars)

Comptes de rentes sur l'État, d'assurance et de pensions	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Caisse d'assurance-chômage	404.0	320.3	83.7
Moins: placement en obligations et intérêts courus	−388.0	−303.9	−84.1
Fonds non placés, en dépôt auprès de l'État	16.0	16.4	−0.4
Comptes de pensions—			
Service public	3,174.2	2,875.8	298.4
Forces canadiennes	3,024.2	2,723.3	300.7
Gendarmerie royale du Canada	131.0	104.7	26.3
	6,329.2	*5,703.8*	*625.4*
Régime de pensions du Canada	2,108.0	1,352.8	755.2
Rentes sur l'État	1,324.0	1,326.1	−2.1
Fonds de sécurité de la vieillesse	612.1	536.1	76.0
Autres	127.9	117.8	10.1
	10,517.2	9,053.0	1,464.2

Caisse d'assurance-chômage

Le solde de la caisse, au 31 mars 1969, s'établit à 404 millions (dont 20 millions représentent un passif: mandats non encaissés et dépôts d'employeurs) et il consiste en 388 millions placés dans des obligations spéciales de l'État (y compris les intérêts courus) et 16 millions en dépôt auprès du receveur général. Au 31 mars 1968, le solde de ce compte s'établissait à 320 millions (dont 18 millions représentent un passif: mandats non encaissés et dépôts d'employeurs) et consistait en 304 millions placés dans des obligations spéciales de l'État (y compris les intérêts courus) et 16 millions en dépôt auprès de l'État.

Les recettes de 544 millions, pour l'année financière, comprennent les contributions des employés et des employeurs, soit 440 millions, un montant de 86 millions représentant la quote-part du gouvernement ainsi que 18 millions en intérêt sur les placements. Comme les prestations versées atteignent en tout 463 millions, les recettes, pour l'année 1968-1969, excèdent de 81 millions les décaissements. En 1967-1968, les recettes globales ont atteint 433 millions, dont 347 millions en contributions des employés et des employeurs, 70 millions comme quote-part de l'État et 16 millions en intérêt sur les placements. Pour cette même année 1967-1968, les prestations versées ont atteint 389 millions de dollars.

TABLEAU 48

(en millions de dollars)

Caisse d'assurance-chômage	Année financière terminée le 31 mars				
	1965	1966	1967	1968	1969 (estimation)
Recettes					
Cotisations—					
Employés et employeurs[1]	310.8	328.3	343.8	347.4	440.0
État[2]	62.1	65.7	68.8	69.5	86.0
Revenu net des placements	1.8	4.7	10.9	15.9	17.7
Autres revenus	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2
	374.8	398.8	423.7	433.0	543.9
Dépenses					
Prestations	−355.0	−297.8	−307.0	−388.6	−462.6
Intérêts des prêts	−0.2				
Excédent des revenus sur les dépenses ou des dépenses sur les revenus (−)	39.6	101.0	116.7	44.4	81.3
Solde créditeur de la caisse à la fin de l'année financière	40.5	141.5	258.2	302.7	384.0
Mandats non encaissés et dépôt des employeurs	17.8	20.6	22.2	17.6	20.0
	58.3	162.1	280.4	320.3	404.0
Placements en obligations et intérêts courus	−44.0	−148.6	−266.6	−303.9	−388.0
Solde en dépôt auprès de l'État	14.3	13.5	13.8	16.4	16.0

[1] La base des cotisations des employeurs et des employés est la même.
[2] La participation de l'État représente 20 p. 100 du total des cotisations versées par les employeurs et les employés.

Compte de la pension de retraite du service public

Le solde de 3,174 millions inscrit à ce compte représente 298 millions de plus que le solde enregistré à la clôture de l'année financière précédente.

Les recettes de 385 millions consistent en un montant de 121 millions destiné à couvrir de nouvelles dépenses occasionnées par des revisions de traitements effectuées en 1968-1969, en une somme de 72 millions représentant des cotisations personnelles, un montant de 66 millions versé par l'État, une somme de 6 millions versée par certaines sociétés de la Couronne, plus l'intérêt de 118 millions crédité à ce compte par l'État. Les contributions de l'État et celles des sociétés de la Couronne équivalent à la somme estimative des cotisations courantes et des arrérages versés par les intéressés en 1967-1968. L'intérêt à 4 p. 100 par an est crédité au compte trimestriellement et est calculé tous les trimestres sur le solde impayé à la fin du trimestre précédent.

Le crédit de 121 millions de dollars destiné à couvrir de nouvelles dépenses occasionnées par la revision des traitements a été inscrit comme élément d'actif au compte «Parties non amorties du déficit actuariel».

Les décaissements, d'un montant de 87 millions, comprennent 70 millions de rentes et 11 millions de retraits de cotisations.

En 1967-1968, les recettes ont été de 270 millions et les décaissements de 84 millions.

TABLEAU 49

(en millions de dollars)

Compte de pension de la fonction publique	Année financière terminée le 31 mars				
	1965	1966	1967	1968	1969 (estimation)
Recettes—					
Cotisations—					
Employés—					
Du gouvernement	57.7	[1]63.4	[2]55.5	66.0	66.0
Des sociétés de la Couronne	4.1	3.3	3.8	5.2	6.0
	61.8	*66.7*	*59.3*	*71.2*	*72.0*
Sociétés de la Couronne	3.4	3.7	3.8	5.0	5.5
Gouvernement	55.6	57.8	59.3	59.6	66.0
Intérêt	78.7	89.5	98.5	110.9	117.9
Responsabilité actuarielle	169.5	79.6	152.2	21.5	121.0
Autres	0.6	1.2	0.9	2.2	2.5
	369.6	298.5	374.0	270.4	384.9
Décaissements—					
Rentes	−52.6	−57.7	−62.8	−68.2	−70.0
Retraits de cotisations	−10.8	−11.3	−11.1	−10.8	−11.0
Autres	−0.8	−0.9	−1.0	−5.1	−5.5
	−64.2	−69.9	−74.9	−84.1	−86.5
Excédent des recettes sur les décaissements	305.4	228.6	299.1	186.3	298.4
Solde en caisse reporté	1,856.4	2,161.8	2,390.4	2,689.5	2,875.8
Solde créditeur de la caisse	2,161.8	2,390.4	2,689.5	2,875.8	3,174.2

[1]Le chiffre de 1966 comprend 4.1 millions provenant des contributions temporairement requises relativement à deux régimes, le régime de pensions du Canada et le régime de rentes du Québec.

[2]Montant net après déduction des 4.1 millions dont il est fait mention dans la note[1].

Pension de retraite des forces canadiennes

Le solde de 3,024 millions de dollars au 31 mars 1969 reflète une augmentation de 301 millions pendant l'année financière.

Les recettes de 366 millions comprennent les cotisations du personnel (35 millions), les contributions régulières du gouvernement (57 millions), 112 millions en intérêt crédités par l'État et 160 millions crédités au compte pour couvrir les nouvelles responsabilités occasionnées par les revisions de traitements effectuées en 1968-1969. Les contributions régulières de l'État sont établies à raison d'une fois et deux tiers les cotisations courantes et les arrérages versés par le personnel. Trimestriellement, on porte au crédit du compte des intérêts au taux de 4 p. 100 l'an, calculés trimestriellement sur le solde en caisse à la fin du trimestre précédent.

Les décaissements de 65 millions comprennent 58 millions en pensions et en allocations de retraite ainsi que 7 millions en allocations de fin de service et en remboursement de cotisations.

En 1967-1968, les recettes se sont élevées à 198 millions et les décaissements à 52 millions.

TABLEAU 50

(en millions de dollars)

Compte de pension des Forces canadiennes	Année financière terminée le 31 mars				
	1965	1966	1967	1968	1969 (estimation)
Recettes—					
Cotisations—					
Personnel	35.2	(1)34.1	(2)25.1	33.1	35.0
Gouvernement	58.8	58.8	42.6	58.4	57.0
Intérêt	75.0	83.2	91.7	105.2	112.2
Rajustement relatif à la responsabilité actuarielle	67.2	16.6	279.2		159.6
Autres	0.2	0.3	0.3	1.4	1.8
	236.4	193.0	438.9	198.1	365.6
Décaissements—					
Pensions et allocations de retraite	−18.6	−26.7	−36.8	−45.7	−58.1
Allocations de licenciement en espèces et remboursement de cotisations	−11.0	−10.1	−9.2	−6.0	−6.5
Autres	−0.2	−0.1	−0.1	−0.1	−0.3
	−29.8	−36.9	−46.1	−51.8	−64.9
Excédent des recettes sur les décaissements	206.6	156.1	392.8	146.3	300.7
Solde en caisse reporté	1,821.5	2,028.1	2,184.2	2,577.0	2,723.3
Solde créditeur de la caisse	2,028.1	2,184.2	2,577.0	2,723.3	3,024.0

(1)Comprend 2.1 millions provenant des contributions temporairement requises relativement à deux régimes, le régime de pensions du Canada et le régime de rentes du Québec.

(2)Montant net après déduction des 2.1 millions dont il est fait mention dans la note(1).

Compte de la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada

Le solde de 131 millions de ce compte, au 31 mars 1969, dépassait de 26 millions celui qui s'y trouvait à la fin de l'année financière précédente, soit 105 millions.

Les recettes de 28 millions pour l'année comprenaient les cotisations du personnel (4 millions), les intérêts crédités au compte (4 millions), les contributions de l'État (7 millions) et 13 millions pour le passif supplémentaire découlant des relèvements de traitement en 1968-1969.

Les décaissements de deux millions comprenaient surtout des rentes et allocations, ainsi que des allocations de fin de service et des remboursements de cotisations.

En 1967-1968, les recettes avaient été de 21 millions et les décaissements de un million.

TABLEAU 51

(en millions de dollars)

Compte de la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	Année financière terminée le 31 mars				
	1965	1966	1967	1968	1969 (estimation)
Recettes—					
Cotisations—					
Personnel	2.1	(1)2.2	(2)2.2	2.8	3.8
Gouvernement	3.2	3.9	4.5	4.2	6.6
Intérêt	1.9	2.4	2.9	3.5	4.6
Responsabilité actuarielle	5.2		11.1	10.1	12.7
	12.4	8.5	20.7	20.6	27.7
Décaissements—					
Rentes et allocations	−0.4	−0.5	−0.7	−0.8	−1.0
Allocations de fin de service et remboursements de cotisation	−0.3	−0.3	−0.3	−0.2	−0.4
	−0.7	−0.8	−1.0	−1.0	−1.4
Excédent des recettes sur les décaissements	11.7	7.7	19.7	19.6	26.3
Solde en caisse reporté	46.0	57.7	65.4	85.1	104.7
Solde créditeur de la caisse	57.7	65.4	85.1	104.7	131.0

(1)Comprend 0.2 million provenant des doubles cotisations exigées temporairement pour les régimes de pensions du Canada et du Québec.

(2)Montant net après déduction de la somme de 0.2 million dont il est question en(1).

Compte du régime de pensions du Canada

Le solde de 2,108 millions au 31 mars 1969 dépassait de 755 millions le solde correspondant au 31 mars 1968.

Les crédits de 786 millions portés à ce compte incluaient les cotisations de 698 millions versés d'après la loi, les intérêts de 85 millions sur les placements, et des intérêts de deux millions sur le solde d'exploitation en dépôt auprès du receveur général. Les imputations au compte s'élevaient à 31 millions et consistaient en partie de 15 millions pour frais administratifs.

Si le solde d'exploitation du compte du régime de pensions du Canada, au cours d'un mois quelconque, dépasse d'un certain montant la somme estimée nécessaire pour faire face à tous les paiements de la période trimestrielle suivante, ce montant peut servir à l'achat de titres des provinces participantes. On achètera les titres du Canada avec le montant qui restera une fois qu'on aura acheté les titres de chaque province, selon les modalités arrêtées.

Au cours de l'année, on a acheté pour un montant global de 742 millions de titres, portant le solde à 2,023 millions au 31 mars 1969. Ces titres comprenaient des obligations provinciales d'un montant de 2,012 millions et des obligations fédérales pour 11 millions qui sont inscrits comme élément d'actif au compte «Fonds de placement du régime de pensions du Canada».

TABLEAU 52

(en millions de dollars)

Compte du régime de pensions du Canada	Année financière terminée le 31 mars			
	1966	1967	1968	1969 (estimation)
Recettes—				
Cotisations	94.9	587.2	640.2	698.0
Intérêts des placements		11.0	42.2	84.9
Intérêts sur solde d'exploitation	(1)	1.1	1.4	2.4
Autres		0.6	0.9	0.6
	94.9	599.9	684.7	785.9
Paiements—				
Frais administratifs	−5.5	−8.3	−11.5	−15.2
Prestations		−0.1	−1.3	−15.5
	−5.5	−8.4	−12.8	−30.7
Excédent des recettes sur les paiements	89.4	591.5	671.9	755.2
Report du solde en caisse		89.4	680.9	1,352.8
Solde en caisse	89.4	680.9	1,352.8	2,108.0
Moins placements en titres au Fonds de placement du régime de pensions du Canada	−34.8	−615.5	−1,280.8	−2,023.0
Solde d'exploitation en dépôt auprès de l'État	54.6	65.4	72.0	85.0

(1) Moins de $50,000.

Comptes des rentes sur l'État

Le solde de 1,324 millions de ce compte était inférieur de 2 millions à celui du 31 mars 1968. Les recettes de 65 millions comprenaient 15 millions en primes perçues et 50 millions en intérêts versés par l'État. Les décaissements de 67 millions étaient surtout des paiements de rentes échues et de valeurs rachetées ainsi que des remboursements de primes. En 1967-1968, les recettes s'étaient élevées à 70 millions et les décaissements à 68 millions.

Caisse de la sécurité de la vieillesse

La loi sur la sécurité de la vieillesse de 1951 stipulait la constitution de la Caisse et prévoyait que les crédits versés à cette Caisse consisteraient d'une taxe de vente de 2 p. 100, d'un impôt de 2 p. 100 (maximum de $60) sur le revenu des particuliers et d'un impôt de 2 p. 100 sur les revenus des sociétés, et qu'une pension de $40 par mois serait versée à toutes les personnes admissibles de plus de 70 ans. Les versements sont entrés en vigueur en janvier 1952.

Les modifications à la loi ont porté ces taux d'impôt: à 4 p. 100 sur le revenu des particuliers à compter du 1er janvier 1964 (maximum de $120, porté à $240 à compter du 1er janvier 1967); à 3 p. 100 sur le revenu des sociétés à compter du 1er janvier 1959; et à 3 p. 100 sur les ventes à compter du 10 avril 1959.

Le montant des pensions a également été porté à $75 par mois, à compter du 1er octobre 1963, et à $76.50 par mois, à compter du 1er janvier 1968, et à $78 par mois, le 1er janvier 1969 par des modifications à la loi.

La loi a été en outre modifiée pour autoriser, à compter de janvier 1966, le versement d'une pension à toutes les personnes qui répondent aux exigences de la loi quant au lieu de résidence et qui avaient atteint 69 ans au plus tard le 1er janvier 1966; l'âge limite étant réduit d'une année le 1er janvier de chaque année subséquente jusqu'à 1970. Une nouvelle modification à la loi en 1966-1967 autorisait le versement d'un supplément mensuel garanti aux pensionnés admissibles de $30 en 1967 et, en toute année subséquente, de 40 p. 100 du montant de la pension, qui pourrait lui être versé selon son revenu de l'année précédente.

En 1968-1969, les recettes (1,620 millions) ont dépassé de 76 millions les versements de pension (1,544 millions), le solde de la Caisse étant porté à 612 millions au 31 mars 1969. Les recettes comprenaient 522 millions en provenance de la taxe de vente, 915 millions en provenance de l'impôt sur le revenu des particuliers et 183 millions en provenance de l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

En 1967-1968, les recettes (1,495 millions) ont dépassé de 107 millions les versements de pensions (1,388 millions), le solde atteignant 536 millions le 31 mars 1968.

TABLEAU 53

(en millions de dollars)

Caisse de la sécurité de la vieillesse	Année financière terminée le 31 mars				
	1965	1966	1967	1968	1969 (estimation)
Recettes fiscales—					
Taxe de vente	383.2	522.1	559.5	544.5	522.0
Impôt sur le revenu des particuliers	431.9	494.9	576.6	800.1	915.0
Impôt sur le revenu des sociétés	145.2	152.3	149.5	150.0	183.0
Total des recettes fiscales	960.3	1,169.3	1,285.6	1,494.6	1,620.0
Paiement de pensions	−885.3	−927.3	−1,073.0	−1,338.1	−1,544.0
Excédent des recettes sur les paiements	75.0	242.0	212.6	106.5	76.0
Report de prêts temporaires	−100.0	−25.0			
Report du solde en caisse			217.0	429.6	536.1
Prêts temporaires du ministre des Finances pour combler le déficit de la caisse	25.0				
Solde en caisse		217.0	429.6	536.1	612.1

Le tableau suivant donne la répartition, par province, des paiements de pensions provenant de la caisse de la sécurité de la vieillesse:

TABLEAU 54

(en millions de dollars)

PAIEMENTS AU TITRE DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Terre-Neuve	32.3	28.8	3.5
Nouvelle-Écosse	69.3	63.5	5.8
Île du Prince-Édouard	12.6	11.5	1.1
Nouveau-Brunswick	52.1	47.4	4.7
Québec	363.0	321.9	41.1
Ontario	553.0	496.9	56.1
Manitoba	88.5	80.4	8.1
Saskatchewan	87.1	79.6	7.5
Alberta	104.1	93.4	10.7
Colombie-Britannique	180.5	163.5	17.0
Territoires du Nord-Ouest et Yukon	1.5	1.2	0.3
	1,544.0	1,388.1	155.9

Soldes non versés de crédits affectés à des comptes spéciaux

Dans ces comptes sont inscrits les soldes non déboursés de crédits affectés à des comptes spéciaux et sur lesquels des débours peuvent être faits à des fins autorisées. Ils se divisent en deux groupes. Le premier groupe, qui englobe la majorité des comptes, comprend les crédits votés par le Parlement à des fins précises. Le second groupe comprend les comptes auxquels on crédite des sommes provenant de la vente de matériaux, de fournitures, de matériel, de terrains, d'ouvrages et de bâtiments et qui sont mis à la disposition du ministère de la Défense nationale. Le solde de 225 millions de dollars est de 101 millions de plus que celui du 31 mars 1968.

Le solde de 87 millions dans le compte d'assistance internationale est de 22 millions supérieur à celui du 31 mars 1968. Les décaissements de 41 millions ont été plus que contrebalancés par un crédit de 63 millions, lequel a été imputé sur les dépenses budgétaires du ministère des Affaires extérieures.

Le compte des biens excédentaires de la Couronne a été établi en vertu du crédit nº 48 des prévisions budgétaires de 1965-1966 du ministère de la Défense nationale et comprend toutes les recettes provenant de la vente des excédents de matériaux, de fournitures et de matériel, et de la vente des bâtiments, ouvrages et terrains excédentaires. On débite à ce compte toutes dépenses, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pouvant servir aux besoins du ministère de la Défense nationale. Au 31 mars 1969, un solde de 13 millions de dollars figurait au compte, soit une diminution de 18 millions au regard de celui de 31 millions de l'année financière précédente.

Le solde de 2 millions de dollars dans le compte de l'expansion régionale est de 9 millions inférieur à celui du 31 mars 1968, en raison d'un montant de 17 millions imputé sur les dépenses budgétaires du ministère de l'Industrie, plus que contrebalancé par des décaissements de 26 millions. En 1967-1968, un montant de 26 millions a été porté au crédit de ce compte et les décaissements se sont élevés à 15 millions, ce qui laissait un solde de 11 millions au 31 mars 1968.

TABLEAU 55

(en millions de dollars)

Soldes non versés de crédits affectés à des comptes spéciaux	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Éventualités—Relèvements de traitement	111.0		111.0
Compte d'assistance internationale	87.0	64.8	22.2
Biens excédentaires de la Couronne	13.1	31.1	−18.0
Compte de l'expansion régionale	2.1	11.0	−8.6
Caisse des passages à niveau	8.5	9.5	−1.0
Fonds du centenaire de la Confédération	2.3	7.3	−5.0
Autres	1.0	1.1	−0.1
	225.3	124.8	100.5

Le solde de 9 millions dans la Caisse des passages à niveau s'est établi à 1 million de moins qu'à la fin de l'année financière précédente. Un montant de 10 millions a été porté au crédit de la Caisse et imputé sur les dépenses budgétaires du ministère des Transports, tandis que la Caisse déboursait 11 millions.

Le solde de 2 millions dans le Fonds du centenaire de la Confédération est de 5 millions inférieur à celui du 31 mars 1968. Aucun montant n'a été porté au crédit de ce compte en 1968-1969.

Le compte des relèvements de traitement éventuels a été établi pour l'inscription des crédits de 1968-1969 votés à cette fin.

Impôt remboursable sur les bénéfices des sociétés

Ce compte vise l'impôt remboursable sur les profits en espèces des entreprises, qui doit être versé par toutes les sociétés non exonérées d'impôt sous l'empire de l'article 62 de la loi de l'impôt sur le revenu et par certains genres de compagnies de fiducie à l'égard de catégories déterminées de revenu. Au cours de l'année, un montant net de 96 millions a été remboursé aux sociétés, portant le solde à 140 millions au 31 mars 1969.

Provision pour la prime estimative sur le rachat des obligations

Sous cette rubrique figurent le montant estimatif de 12 millions de dollars de la provision proportionnelle, au 31 mars 1969, pour la prime due à l'échéance sur la série de 1959 alors en circulation des obligations d'épargne du Canada et la provision proportionnelle au 31 mars 1969 pour l'intérêt composé spécial applicable aux séries de 1966, 1967 et 1968 des obligations d'épargne du Canada.

Crédits différés

Sous cette rubrique sont inscrits les montants dus au gouvernement et dont le paiement a été différé. Ce sont des comptes de contrepartie correspondant aux éléments d'actif suivants: prêts et placements intéressant les sociétés de la Couronne, prêts à des gouvernements étrangers et autres prêts et placements. Le solde de 180 millions de dollars est de 30 millions supérieur au solde au 31 mars 1968.

On trouve également sous cette rubrique les primes touchées sur l'émission d'obligations du gouvernement du Canada, qui sont portées au crédit du compte de service de la dette publique sur une base d'amortissement mensuelle.

L'intérêt différé à l'égard de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, qui est un compte de contrepartie correspondant à un poste sous la rubrique «prêts et placements intéressant les sociétés de la Couronne» a augmenté de 12 millions de dollars au cours de l'année, portant le solde au 31 mars 1969 à 67 millions.

L'intérêt différé à l'égard du prêt consenti aux termes de la loi de 1946 sur l'accord financier avec le Royaume-Uni, qui est un compte de contrepartie correspondant à un poste sous la rubrique «prêts à des gouvernements étrangers» a augmenté de 18 millions de dollars par suite de la remise de l'intérêt payable le 31 décembre 1968, portant le solde au 31 mars 1969 à 101 millions.

La part de l'État dans le compte de la Corporation de disposition des biens de la Couronne est un compte de contrepartie correspondant à un compte de disponibilités figurant sous la rubrique «autres prêts et placements». Le solde du compte est de 8 millions de dollars ou un million de plus que le total au 31 mars 1968.

TABLEAU 56

(en millions de dollars)

Crédits différés	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1969 (estimation)	1968	
Intérêt différé—			
L'Énergie atomique du Canada, Ltée	0.1	0.1	
Commission d'énergie du Nord canadien	3.9	3.9	
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	66.5	54.5	12.0
Loi de 1946 sur l'accord financier avec le Royaume-Uni	101.1	83.0	18.1
	171.6	*141.5*	*30.1*
Soldes recevables en vertu de conventions de ventes de biens de la Couronne	0.3	0.3	
Corporation de disposition des biens de la Couronne—Part de l'État	8.0	7.3	0.7
Prime non amortie sur les emprunts	0.5	0.8	—0.3
	180.4	149.9	30.5

Comptes d'ordre

Les comptes d'ordre consistent en soldes dont on ne connaît pas, de façon sûre, la destination définitive.

Le solde qui, au 31 mars 1969, s'établissait à 4 millions de dollars, est un peu plus élevé qu'à la fin de l'année financière précédente.

Dette non échue

La dette non échue, s'établissant à 22,101 millions, représentait 1,521 millions de plus que le total à la fin de l'année financière précédente. Les obligations payables au Canada s'élevaient à 21,658 millions de dollars, celles qui étaient payables à New York à 267 millions, celles qui étaient payables en Allemagne à 68 millions, et celles qui étaient payables en Italie à 108 millions. Les obligations correspondantes, en 1967-1968, s'élevaient à 20,420 millions de dollars pour les émissions canadiennes et à 160 millions pour les émissions à New York.

On trouvera, dans la section intitulée «La dette publique», d'autres détails sur les divers emprunts, échéances, rachats et annulations dont résulte l'augmentation nette.

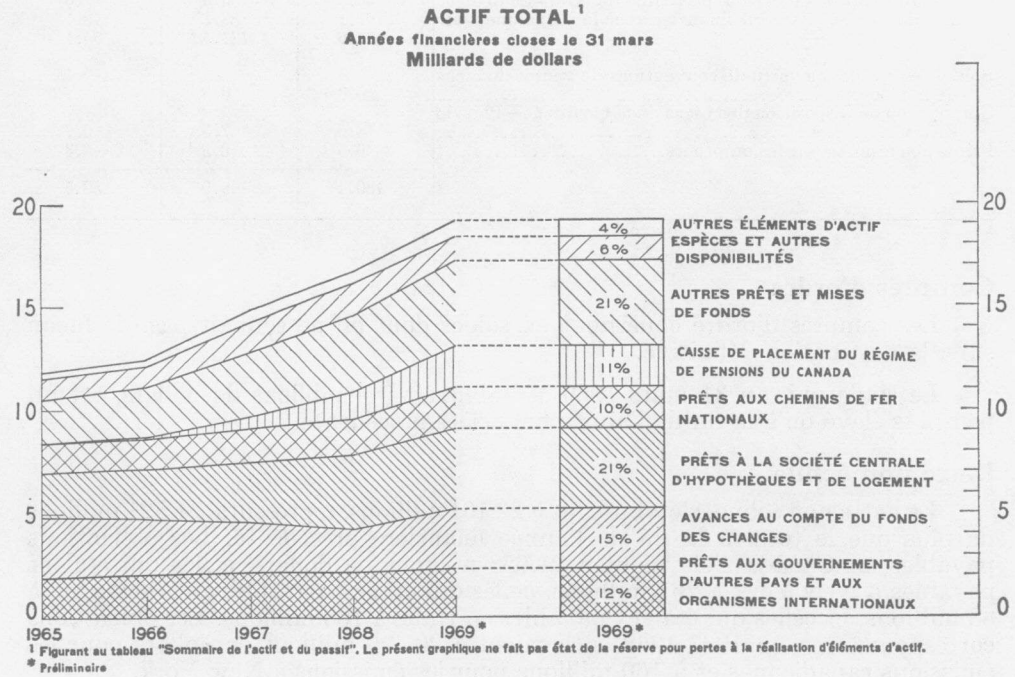
TABLEAU 57

(en millions de dollars)

DETTE NON ÉCHUE	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1969 (estimation)	1968	
Payable au Canada—			
Obligations négociables	12,263.0	11,541.3	721.7
Obligations non négociables—			
Obligations d'épargne du Canada	6,168.3	6,096.5	71.8
Régime de pensions du Canada	11.3	5.7	5.6
Commission d'assurance-chômage	376.0	296.0	80.0
	18,818.6	*17,939.5*	*879.1*
Bons du Trésor	2,840.0	2,480.0	360.0
	21,658.1	20,419.5	1,239.1
Payable à New York[1][2]	266.7	160.4	106.3
Payable en Allemagne[1][2]	67.6		67.6
Payable en Italie[1][2]	108.1		108.1
	22,101.0	20,579.9	1,521.1

[1]Obligations négociables.

[2]Conversion aux taux de change officiels.



[1] Figurant au tableau "Sommaire de l'actif et du passif". Le présent graphique ne fait pas état de la réserve pour pertes à la réalisation d'éléments d'actif.

* Préliminaire

COMPTES DE VALEURS ACTIVES

Actifs réalisables

Ces comptes se composent de divers comptes d'espèces, des avances de fonds de roulement et du compte de placements en valeurs.

Le total de l'actif réalisable à 1,116 millions de dollars est de 414 millions inférieur à celui du 31 mars 1968. Le principal changement consiste en une diminution de 416 millions dans les comptes courants d'espèces.

La caisse renouvelable de la Production de défense enregistre les débours pour l'achat de matériel nécessaire à la fabrication d'équipement pour la défense jusqu'à ce qu'ils aient été portés au compte du ministère de la Défense nationale ou que le matériel ait été vendu à des entrepreneurs pour servir à la fabrication d'équipement de défense, de même que les prêts et les avances de fonds de roulement pour leur production. En 1968-1969, le produit des ventes a dépassé de 2 millions le montant des achats, portant le solde du compte à 37 millions au 31 mars 1969.

Le compte de stockage de concentrés d'uranium enregistre l'achat de concentrés d'uranium, de certaines compagnies minières, par l'*Eldorado Nuclear Limited*, au nom de Sa Majesté du chef du Canada, en vertu de contrats conclus. avec l'approbation du gouverneur en conseil. Le solde au 31 mars 1969 s'établit à 86 millions, soit 11 millions de plus qu'à la fin de l'année financière précédente.

TABLEAU 58

(en millions de dollars)

ACTIF RÉALISABLE	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Comptes en espèces—			
Dépôts courants en espèces[1]	599.0	1,014.8	−415.8
Dépôts spéciaux en espèces	1.3	1.3	
Espèces aux mains des percepteurs et en transit	250.0	244.3	5.7
Compte fiduciaire de revenu des agences indiennes	0.3	0.3	
Fonds reçus après le 31 mars mais applicables à l'année courante	24.6	20.4	4.2
Postes—espèces en main ou en transit	15.0	18.7	−3.7
	890.2	1,299.8	−409.6
Avances de fonds de roulement des ministères—			
Compte de stabilisation des prix agricoles	0.8	1.4	−0.6
Caisse renouvelable de la Production de défense	37.0	39.0	−2.0
Divers comptes de frais de déplacement et d'avances permanentes des ministères	12.9	12.9	
Diverses avances comptables des ministères	14.2	14.2	
Monnaie royale canadienne	3.6	15.6	−12.0
Stockage de concentrés d'uranium	86.0	74.9	11.1
Compte de matériel des transports	12.4	11.4	1.0
Autres	14.8	17.1	−2.3
	181.7	186.5	−4.8
Compte de placements en valeurs	44.4	44.4	
	1,116.3	1,530.7	−414.4

[1]Les soldes de fin d'année du receveur général à New York, Londres, Paris, Bruxelles et Bonn sont indiqués en dollars canadiens, cours du change au 31 mars.

Espèces en devises bloquées

Le solde de ce compte s'établit à 2 millions, soit environ $200,000 de moins qu'au 31 mars 1968.

Les bons de l'*Industrias Forestales, S.A.* et de la *Compania Manufacturera de Papeles y Cartones, S.A.*, détenus par la Société d'assurance des crédits à l'exportation et qui étaient échus en 1965 et en 1966, n'ont pu être remboursés selon les conditions prévues parce que le gouvernement chilien n'avait pas les devises canadiennes nécessaires. On a élaboré une nouvelle formule permettant aux débiteurs de continuer à effectuer par versements le remboursement de ces bons.

La Société d'assurance des crédits à l'exportation a reçu les versements, au Chili, en dollars canadiens, et ces sommes, sur réception, ont été versées au receveur général du Canada et portées à un compte bloqué établi par le receveur général et la Banque centrale du Chili; le gouvernement du Chili s'engage à verser directement au receveur général du Canada à Ottawa des intérêts annuels de 6 p. 100, en dollars, sur le montant du compte.

Le gouvernement du Chili a approuvé le retrait de la façon suivante des fonds portés au crédit de ce compte: pour chacune des années de 1968 à 1972, 20 p. 100 des dépôts faits au compte en 1965; pour chacune des années de 1969 à 1973, 20 p. 100 des dépôts faits au compte en 1966.

Avances au fonds des changes

Les avances en vue du financement de l'achat de l'or et de devises étrangères s'élèvent au cours de l'année à 2,518 millions et les remboursements à 1,684 millions soit une augmentation nette de 834 millions qui porte les avances non remboursées à 2,867 millions au 31 mars 1969.

En 1967-1968, les avances avaient atteint 1,508 millions, les remboursements 1,830 millions, et le solde s'établissait à 2,033 millions au 31 mars 1968.

Placements dans des titres émis en dollars américains par des gouvernements autres que le gouvernement du Canada

Ce compte comprend les titres spéciaux émis par le gouvernement des États-Unis d'Amérique et achetés par le Canada en conformité des dispositions du Traité du Columbia conclu entre le gouvernement des États-Unis et le gouvernement du Canada. Des titres d'une valeur de 32 millions de dollars ont été rachetés en 1968-1969, ce qui porte le solde à 90 millions au 31 mars 1969.

Fonds de placement du régime de pensions du Canada

Le fonds de placement du régime de pensions du Canada enregistre les titres achetés en vertu du régime de pensions du Canada et la vente de ces titres. Le montant excédentaire du solde d'exploitation du compte du régime de pensions du Canada au cours d'un mois par rapport au montant estimatif nécessaire pour faire tous les paiements de la période de trois mois qui suit, est disponible pour l'achat de titres de provinces participantes. Le solde éventuel de l'excédent après l'achat requis des titres des provinces, doit être affecté à l'achat de titres du Canada. Les avoirs au 31 mars 1969 s'établissent à 2,023 millions de dollars en tout, dont 11 millions en titres du gouvernement fédéral.

TABLEAU 59

(en millions de dollars)

Fonds de placement du régime de pensions du Canada	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Titres—			
Terre-Neuve	37.9	23.7	14.2
Nouvelle-Écosse	77.1	47.9	29.2
Île du Prince-Édouard	7.2	4.3	2.9
Nouveau-Brunswick	58.8	37.0	21.8
Québec	4.6	2.2	2.4
Ontario	1,140.6	728.6	412.0
Manitoba	118.7	76.4	42.3
Saskatchewan	91.5	55.6	35.9
Alberta	181.7	113.3	68.4
Colombie-Britannique	293.6	186.1	107.5
Gouvernement du Canada	11.3	5.7	5.6
	2,023.0	1,280.8	742.2

Placements détenus pour le remboursement de la dette non échue

Entre ici en ligne de compte une somme de 6 millions se rapportant au prêt consenti à 5½ p. 100 le 1er août 1962 et venant à échéance le 1er août 1980.

Prêts et placements afférents aux sociétés de la Couronne

Les prêts et placements de cette catégorie s'élèvent à 8,768 millions de dollars, augmentation de 832 millions sur le total inscrit au 31 mars 1968.

L'Énergie atomique du Canada, Ltée

Au 31 mars 1969, il y avait à ce compte un solde de 208 millions de dollars constitué d'un placement de 15 millions en capital social fait par le gouvernement et de prêts de 193 millions, dont 70 millions se rapportaient à l'usine génératrice de Douglas Point. Au 31 mars 1968, les montants correspondants étaient de 139 millions, dont 15 millions en capital social et 124 millions en prêts, dont 70 millions de dollars pour l'usine génératrice de Douglas Point.

Société d'assurance-dépôts du Canada

Les investissements de la Couronne dans la Société s'élevaient au 31 mars 1969 à 23 millions de dollars, dont 10 millions en capital-actions et 13 millions en prêts. En 1967-1968, le capital-actions s'était élevé à 10 millions et les prêts, à 19 millions.

Société Radio-Canada

Il n'y a pas eu de changement dans les sommes avancées pour le fonds de roulement en 1968-1969, le solde restant à 9 millions de dollars au 31 mars 1969. Pendant l'année, les avances nettes à la Société, pour immobilisations, se sont élevées à 22 millions de dollars, portant le total des avances à 96 millions au 31 mars 1969. Le remboursement de ces avances se fera sans doute par des affectations du Parlement au cours des années financières ultérieures.

TABLEAU 60

(en millions de dollars)

PRÊTS ET PLACEMENTS AFFÉRENTS AUX SOCIÉTÉS DE LA COURONNE	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
L'Énergie atomique du Canada, Ltée	207.5	138.9	68.6
Banque du Canada	5.9	5.9	
Société d'assurance-dépôts du Canada	23.5	29.4	−5.9
Canadian Arsenals Limited	5.0	5.0	
Société Radio-Canada	9.0	9.0	
Corporation commerciale canadienne	15.5	16.5	−1.0
Commission canadienne du lait	42.0	22.2	19.8
Chemins de fer Nationaux du Canada	1,982.2	1,777.1	205.1
Air Canada	3.3	8.0	−4.7
	1,985.5	*1,785.1*	*200.4*
Société canadiennne des télécommunications transmarines	49.3	52.4	−3.1
Société de développement du Cap-Breton	10.0	5.2	4.8
Société centrale d'hypothèques et de logement	3,962.1	3,575,4	386.7
Eldorado Nuclear Limited	8.2	8.2	
Société d'assurance des crédits à l'exportation	233.0	199.1	33.9
Société de crédit agricole	1,049.9	921.7	128.2
Commission de la capitale nationale—à l'exclusion de la ceinture verte	28.2	37.4	−9.2
Conseil des ports nationaux	260.7	250.1	10.6
Commission d'énergie du Nord canadien	42.1	33.6	8.5
Polymer Corporation Limited	30.0	30.0	
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent—			
Prêts	379.5	362.9	16.6
Intérêt différé	66.5	54.5	12.0
Prêts sans intérêt	75.0	75.0	
	521.0	*492.4*	*28.6*
Recouvrement qui exigera probablement des crédits parlementaires—			
Radio-Canada	96.1	74.1	22.0
Compagnie de l'Exposition universelle du Canada de 1967	148.0	205.0	−57.0
Commission de la capitale nationale—Ceinture verte	34.0	37.7	−3.7
	278.1	*316.8*	*−38.7*
Autres sociétés de la Couronne	1.2	1.3	−0.1
	8,767.7	7,935.6	832.1

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967

A ce compte figurent les achats par le gouvernement, de titres émis par la Compagnie aux termes de la loi sur la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967. Au 31 mars 1969, le solde en était de 148 millions, comparativement à 205 millions au 31 mars 1968. La baisse résulte d'un versement de 75 millions de dollars effectué par la province de Québec, qui avait garanti ces titres. Il s'agissait de bons provinciaux qui ont été inscrits dans la catégorie des «prêts aux gouvernements provinciaux».

Au cours de l'année, on a demandé au gouvernement fédéral de garantir les prêts consentis par certaines banques à charte à la Compagnie. Ces sommes s'élèvent à 18 millions et elles sont inscrites dans cette rubrique.

Commission canadienne du lait

Les prêts consentis à la Commission pour lui permettre d'acheter et de vendre les produits laitiers, aux termes de la loi sur la Commission canadienne du lait, c. 34, Statuts de 1966-1967, se sont élevés à 42 millions de dollars, contre 22 millions en 1967-1968.

Chemins de fer Nationaux du Canada (y compris Air Canada)

Les avances non remboursées aux chemins de fer Nationaux du Canada s'élevaient à 1,985 millions de dollars au 31 mars 1969, augmentation de 200 millions sur le solde de la fin de l'année financière précédente; celui-ci était de 1,785 millions de dollars.

En 1968-1969, le gouvernement a consenti des avances de 242 millions à la compagnie, qui lui a remboursé 42 millions, d'où un accroissement net de 200 millions dans les avances non remboursées. En 1967-1968, les avances avaient été de 211 millions et les remboursements, de 47 millions.

En 1968-1969, le gouvernement a avancé 186 millions de dollars à la compagnie à des fins d'immobilisations et pour le remboursement de sa dette au public.

Afin d'aider la compagnie à financer de nouvelles immobilisations au cours de l'année, le gouvernement a acheté pour 28 millions de dollars d'actions privilégiées 4 p. 100 de la compagnie. Ces actions sont émises aux termes de la loi de 1952 sur la revision du capital des chemins de fer Nationaux du Canada, jusqu'à concurrence d'un montant égal à 3 p. 100 du revenu brut de la compagnie.

Au 31 mars 1968, il restait à recouvrer 13 millions de dollars des prêts provisoires consentis à la compagnie pour son déficit de 1968. Un montant supplémentaire de 16 millions lui a été avancé au cours de l'année pour ses opérations de 1968. Ce montant a été remboursé lorsque le déficit de 32 millions qu'accusait le revenu de la compagnie a été imputé au poste des dépenses budgétaires de 1968-1969. Des prêts additionnels de 5 millions ont été consentis à la compagnie à l'égard de ses opérations de 1969.

TABLEAU 61

(en millions de dollars)

Avances au National-Canadien	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1969 (estimation)	1968	
Loi sur la revision du capital, 1952—			
Actions privilégiées	1,133.3	1,105.2	28.1
Obligations à vingt ans	100.0	100.0	
Loi de financement et de garantie, 1960	29.0	29.0	
Loi de financement et de garantie, 1961	26.4	26.4	
Loi de financement et de garantie, 1965 et 1966	50.0	50.0	
Loi de financement et de garantie, 1967	72.0	27.0	45.0
Loi de financement et de garantie, 1968	74.8		74.8
Financement provisoire, en 1968, du déficit d'encaisse		13.0	—13.0
Financement provisoire, 1969	5.0		5.0
Loi sur le remboursement, 1955	451.1	395.3	55.8
Prêts pour l'entretien, la réparation et l'acquisition de matériel pour le service-voyageurs	2.4	2.9	—0.5
Prêts temporaires—achat d'obligations	21.2	11.3	9.9
Chemins de fer de l'État canadien	17.0	17.0	
Air Canada—financement provisoire	3.3	8.0	—4.7
	1,985.5	1,785.1	200.4

Au 31 mars 1968, il restait à recouvrer 8 millions de dollars des prêts provisoires consentis à Air Canada pour ses opérations de 1968. Un montant supplémentaire de 4 millions lui a été avancé au cours de l'année pour ses opérations de 1968. La compagnie a remboursé ces prêts en 1968-1969. Des prêts supplémentaires de 3 millions ont été avancés à la compagnie pour ses opérations de 1969.

TABLEAU 62

(en millions de dollars)

LE NATIONAL-CANADIEN—AVANCES ET REMBOURSEMENTS	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1969 (estimation)	1968	
Avances—			
Remboursement de la dette	55.8	72.3	—16.5
Loi de financement et de garantie (1965 et 1966)		10.0	—10.0
Loi de financement et de garantie (1967)	45.0	27.0	18.0
Loi de financement et de garantie (1968)	74.8		74.8
Prêts temporaires—achat d'obligations	9.8	11.3	—1.5
Financement provisoire des déficits d'encaisse—			
National-Canadien	21.2	48.9	—27.7
Air Canada	7.2	11.6	—4.4
Avances globables	213.8	181.1	32.7
Achat d'actions privilégiées 4 p. 100 (loi de 1952 sur la revision du capital des chemins de fer Nationaux du Canada)	28.1	30.3	—1.9
	241.9	211.1	30.8
Remboursements—			
Entretien, réparation et acquisition d'installations pour le service-voyageurs	—0.5	—0.4	—0.1
Avances pour le financement provisoire des déficits d'encaisse—			
National-Canadien	—29.2	—35.9	6.7
Air Canada	—11.8	—11.0	—0.8
	—41.5	*—47.3*	*5.8*
Augmentation nette pendant l'année financière	200.4	163.8	36.6

Société centrale d'hypothèques et de logement

Le solde, à ce titre, atteignait, au 31 mars 1969, 3,962 millions de dollars, augmentation de 387 millions sur le solde du 31 mars 1968; ce solde comprenait les placements de la Couronne dans le capital de la Société, soit 25 millions de dollars, et des prêts et avances de 3,937 millions de dollars.

Les prêts et les avances consentis à la Société ont atteint, en 1968-1969, le chiffre de 522 millions de dollars et les remboursements, 135 millions. En 1967-1968, les avances s'élevaient à 767 millions de dollars et les remboursements, à 133 millions.

Les avances comprenaient 445 millions à l'égard des prêts directs et des prêts accordés aux sociétés d'habitation à dividendes limités, 29 millions à l'égard des entreprises fédérales-provinciales d'habitation, 17 millions pour des entreprises municipales d'épuration des eaux-vannes, 30 millions pour la construction de logements pour étudiants d'université et un million pour la rénovation urbaine.

Les remboursements s'élevaient à 135 millions, dont 115 millions provenant des prêts directs et des prêts accordés aux sociétés d'habitation à dividendes limités, 13 millions pour les entreprises municipales d'épuration des eaux-vannes, 4 millions pour des entreprises fédérales-provinciales, 2 millions pour l'acquisition ou la construction de propriétés immobilières et 1 million pour la construction de logements pour étudiants d'université.

TABLEAU 63

(en millions de dollars)

AVANCES À LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1969 (estimation)	1968	
Prêts directs et à des entreprises à dividendes limités	3,352.1	3,021.7	330.4
Entreprises fédérales-provinciales d'habitation	167.2	142.0	25.2
Caisse d'achat des prêts et des hypothèques	5.1	5.3	—0.2
Entreprises municipales d'épuration des eaux-vannes	148.7	144.8	3.9
Logements pour étudiants d'université	197.0	168.7	28.3
Projets de construction de logements	65.1	67.4	—2.3
Rénovation urbaine	1.9	0.5	1.4
Capital-actions	25.0	25.0	
	3,962.1	3,575.4	386.7

TABLEAU 64

(en millions de dollars)

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT— AVANCES ET REMBOURSEMENTS	Année financière terminée le 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1969 (estimation)	1968	
Avances—			
Prêts directs et avances à des entreprises publiques ou à dividendes limités	445.4	680.5	—235.1
Entreprises d'épuration des eaux-vannes	16.5	29.1	—12.6
Logements pour étudiants d'université	29.5	42.5	—13.0
Entreprises fédérales-provinciales	29.0	14.0	15.0
Réaménagement urbain	1.5	0.5	1.0
	521.9	*766.6*	*—244.7*
Remboursements—			
Prêts directs et avances à des entreprises publiques ou à dividendes limités	—115.0	—99.6	—15.4
Entreprises d'épuration des eaux-vannes	—12.6	—12.4	—0.2
Logements pour étudiants d'université	—1.2	—0.6	—0.6
Entreprises fédérales-provinciales	—3.8	—2.9	—0.9
Caisse d'achat des créances et des hypothèques	—0.2	—14.9	14.7
Acquisition ou construction de propriétés immobilières	—2.3	—2.3	
Réaménagement urbain	—0.1		—0.1
	—135.2	*—132.7*	*—2.5*
Augmentation nette au cours de l'année financière	386.7	633.9	—247.2

Société d'assurance des crédits à l'exportation

Au 31 mars 1969, le solde non échu figurant sous ce compte se chiffre à 233 millions de dollars, soit 5 millions pour les actions de capital, 5 millions pour le capital engagé et 223 millions pour les prêts consentis en vertu de l'article 21A de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation. Cet article de la loi autorise le ministre des Finances à consentir des prêts à la Société, sous caution d'un instrument garanti. En 1967-1968, ces montants s'élevaient à 5 millions de dollars pour les actions de capital, à 5 millions pour le capital engagé et à 189 millions pour les prêts.

Société du crédit agricole

Le gouvernement consent des prêts à la Société qui accorde ensuite des prêts sur les propriétés agricoles. Le solde de ce compte, au 31 mars 1969, s'établit à 1,050 millions de dollars; sur ce montant, 40 millions représentent les placements de la Couronne dans les fonds de la Société, et 1,010 millions, des prêts et des avances. Au 31 mars 1968, le solde s'établissait à 922 millions, soit 35 millions en placements et 887 millions en prêts et avances.

En 1968-1969, les opérations faites dans ce compte représentent de nouveaux placements de 5 millions par le gouvernement dans les fonds de la Société, ainsi que des prêts et des avances de 172 millions et des remboursements de 49 millions, comparativement à 7 millions, 195 millions et 33 millions respectivement au cours de l'année financière précédente.

Commission de la capitale nationale

Les prêts destinés à l'acquisition de propriétés dans la «ceinture verte» s'élevaient au 31 mars 1969 à 34 millions de dollars, soit 4 millions de moins qu'à la fin de l'année précédente.

Les prêts destinés à l'acquisition de propriétés situées en dehors de la «ceinture verte» se chiffraient à 28 millions au 31 mars 1969, soit 9 millions de moins qu'au 31 mars 1968.

Administration de la voie maritime du Saint-Laurent

Au 31 mars 1969, les obligations non échues figurant dans ce compte s'élevaient à 521 millions de dollars, dont 380 millions en prêts portant intérêt, 75 millions en prêts sans intérêt et 66 millions en intérêts différés. Au 31 mars 1968, les obligations non échues s'établissaient à 492 millions de dollars, dont 363 millions en prêts portant intérêt, 75 millions en prêts sans intérêt et 54 millions en intérêt différé.

Autres sociétés de la Couronne

Au cours de l'année, les avances à la Société de développement du Cap-Breton ont augmenté de 5 millions atteignant ainsi 10 millions, les avances au Conseil des ports nationaux ont augmenté de 11 millions atteignant ainsi 261 millions, les avances à la Commission d'énergie du Nord canadien ont augmenté de 8 millions pour atteindre 42 millions, les avances à la Corporation commerciale canadienne ont diminué de 1 million atteignant 16 millions, et les avances à la Société canadienne de télécommunications transmarines ont diminué de 3 millions et ont atteint 49 millions.

Prêts à des gouvernements étrangers

Ces prêts accusent une augmentation de 63 millions et leur solde global est de 1,269 millions au 31 mars 1969.

Par suite d'un accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume-Uni, il a été décidé de remettre le paiement du principal et de l'intérêt dus le 31 décembre 1968 sur le prêt de 1,185 millions de dollars consenti en vertu du crédit de 1,250 millions autorisé aux termes de la loi de 1946 sur l'accord financier avec le Royaume-Uni, de sorte que le principal à la fin de l'année demeure à 957 millions de dollars et que l'intérêt différé, augmenté de 18 millions, s'élève à 101 millions de dollars.

Les avances en vertu de la partie II de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, versées à la Belgique, à la France et aux Pays-Bas pour leur permettre d'acheter des marchandises au Canada, ont été réduites par un remboursement de 2 millions de dollars, ce qui porte le solde à 118 millions au 31 mars 1969. La diminution de 2 millions de dollars représente le remboursement annuel ordinaire du gouvernement de la Belgique. Les gouvernements de la France et des Pays-Bas n'ont effectué aucun remboursement vu que ces deux pays avaient, en 1962-1963, remboursé avant terme tous les acomptes jusqu'en 1969 inclusivement.

Dans le compte des prêts spéciaux d'assistance aux pays en voie de développement sont inscrits les prêts consentis selon des conditions approuvées par le gouverneur en conseil pour la réalisation de projets autorisés, d'ordre économique, éducatif ou technique. Le solde du compte au 31 mars 1969 s'élève à 93 millions de dollars, augmentation de 49 millions par rapport à l'année financière précédente.

TABLEAU 65

(en millions de dollars)

PRÊTS À DES GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Prêts au Royaume-Uni			
Loi sur l'accord financier avec le Royaume-Uni (1946)..	957.0	957.0	
Intérêt différé	101.1	83.0	18.1
	1,058.1	*1,040.0*	*18.1*
Prêts accordés en vertu de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, Partie II—			
Belgique	18.5	20.8	−2.3
France	66.9	66.9	
Pays-Bas	32.1	32.1	
	117.5	*119.8*	*−2.3*
Avances et prêts divers—			
Inde—prêts accordés pour l'achat au Canada d'aéronefs, de pièces détachées et de matériel d'avion		1.3	−1.3
France—crédit provisoire—intérêt consolidé	0.7	0.7	
Prêts spéciaux d'assistance—Pays en voie de développement	92.6	44.1	43.5
Autres	0.2	0.2	
	93.5	*46.3*	*47.2*
	1,269.1	1,206.1	63.0

Autres prêts et placements

Le solde, sous cette rubrique, atteint le total de 2,110 millions de dollars au 31 mars 1969, soit une augmentation de 165 millions sur celui de l'année financière précédente.

TABLEAU 66

(en millions de dollars)

Autres prêts et placements	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (−)
	1969 (estimation)	1968	
Capital souscrit, avances de fonds de roulement et prêts à des organismes internationaux—			
Part du Canada au capital—			
de la Banque asiatique de développement	8.1	5.4	2.7
de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	85.0	85.0	
de l'Association internationale de développement	112.8	85.7	27.1
de la Société financière internationale	3.5	3.5	
du Fonds monétaire international	782.7	782.7	
	992.1	*962.3*	*29.8*
Avances de fonds de roulement et prêts aux organismes internationaux	7.0	7.3	−0.3
	999.1	*969.6*	*29.5*
Prêts aux gouvernements provinciaux	270.0	187.7	82.3
Fonds d'assistance en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants	447.6	406.2	41.4
Moins:—réserve aux fins de prestations conditionnelles	−24.4	−23.3	−1.1
	423.2	*382.9*	*40.3*
Avances—Office de développement municipal et de prêts aux municipalités	276.7	280.6	−3.9
Moins—réserve pour exonération de la dette		−0.9	0.9
	276.7	*279.7*	*−3.0*
Divers			
Programme d'acquittement des frais de passage	11.0	13.2	−2.2
Corporation de disposition des biens de la Couronne—			
Part de l'État dans le compte du mandataire	8.1	7.3	0.8
Modernisation d'installations de défense	14.2	10.2	4.0
Projets d'habitations pour les forces canadiennes	21.7	21.6	0.1
Prêts aux fabricants de pièces d'automobile au Canada	22.9	20.5	2.4
Territoires du Nord-Ouest	14.9	12.8	2.1
Territoire du Yukon	11.7	9.7	2.0
Autres	33.3	26.1	7.2
	137.8	*121.4*	*16.4*
Recouvrement qui exigera probablement des crédits du Parlement—Oromocto (N.-B.)	3.6	3.9	−0.3
	2,110.4	1,945.2	165.2

La participation (992 millions) du Canada au capital des organismes internationaux a augmenté de 30 millions de dollars, par suite surtout de nouveaux engagements, de 27 millions pour l'Association internationale de développement. Les avances de fonds de roulement et les prêts à d'autres institutions internationales d'un montant de 7 millions équivalent à peu près au montant enregistré à la fin de l'année financière précédente.

Les prêts aux gouvernements provinciaux s'élevaient à 270 millions de dollars au 31 mars 1969, soit 82 millions de plus qu'à la fin de l'année financière précédente.

La Caisse régie par la loi sur les terres destinées aux anciens combattants a été établie par la loi modifiant la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, sanctionnée le 30 juin 1965; elle a pour objet de comptabiliser les avances pour permettre au directeur d'acheter des terrains, des immeubles, du matériel, du bétail, de l'outillage agricole et du matériel de pêche commerciale, aux fins de la loi, en vue de les vendre aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée aux termes de conventions de vente comportant des avantages conditionnels déterminés pour les anciens combattants qui en respectent les conditions, et pour permettre des versements échelonnés aux anciens combattants pendant la construction d'habitations. Les avances consenties au cours de l'année 1968-1969 s'élèvent à 73 millions de dollars et les remboursements reçus à 32 millions, de sorte que le total des avances non remboursées atteint 448 millions de dollars au 31 mars 1969. Si l'on soustrait la réserve de 25 millions de dollars pour les avantages conditionnels, il reste un solde net de 423 millions de dollars à la fin de l'année financière.

La loi sur le développement et les prêts municipaux prévoit des avances à l'Office de développement municipal et de prêts aux municipalités afin de fournir de l'aide financière, sous forme de prêts aux municipalités, pour augmenter ou accélérer les travaux d'équipement. Si l'entreprise municipale qui fait l'objet d'un prêt est terminée le 30 septembre 1966, ou avant, l'Office diminuera de 25 p. 100 la dette contractée par la municipalité. Si l'entreprise n'est pas achevée au 30 septembre 1966, l'Office remettra 25 p. 100 de la partie de l'emprunt consentie à la municipalité au 30 septembre 1966. Au 31 mars 1969, les avances s'élevaient à 277 millions de dollars contre 281 millions de dollars au 31 mars 1968. La réserve prévue pour la remise de la dette avait un solde nul au 31 mars 1969 contre 1 million de dollars au 31 mars 1968.

Les prêts et les placements divers ont atteint 138 millions de dollars au 31 mars 1969, soit 16 millions de plus que le solde au 31 mars 1968. L'augmentation est principalement attribuable à une augmentation de 4 millions de dollars dans les prêts accordés pour la modernisation des usines de la défense et à une augmentation de 2 millions de dollars dans les prêts accordés aux fabricants de produits automobiles du Canada.

Les prêts pour aider les fabricants de matériel de défense à moderniser leurs usines, consentis moyennant l'approbation du Conseil du Trésor, s'élèvent à 14 millions de dollars au 31 mars 1969 contre 10 millions de dollars en 1967-1968.

Les prêts aux fabricants de produits automobiles au Canada se sont effectués conformément aux conditions prescrites par le gouverneur en conseil, pour aider les fabricants de produits automobiles au Canada, touchés par l'Accord canado-américain sur les produits automobiles, à adapter et à étendre leur production; ces prêts sont consentis à des fins d'achat, de construction, d'installation, de modernisation, de mise en valeur, de transformation ou d'expansion de terres, bâtiments, matériel, commodités ou outillage, ainsi qu'à titre de capital d'exploitation. Les prêts à ces fabricants s'élèvent à 23 millions, contre 21 millions au 31 mars 1968.

Valeurs détenues en fiducie

Cette catégorie comprend les réserves de valeurs relatives à divers comptes de dépôt et de fiducie, de rentes, d'assurance et de pension. Elle englobe aussi, dans les comptes de dépôt et de fiducie, les obligations et les chèques visés provenant d'entrepreneurs et détenus à titre de garantie. Au 31 mars 1969, le solde s'établissait à 113 millions, soit à 53 millions de plus qu'à la fin de l'année financière précédente.

Frais différés

Ces frais comprennent les soldes non amortis des déficits actuariels du compte de pension de retraite des forces armées du Canada, du compte de pension de retraite de la Fonction publique et du compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale, ainsi que les frais d'émission d'emprunts non amortis.

Le solde de ces comptes s'établit à 614 millions de dollars au 31 mars 1969, comparé à 492 millions de dollars au 31 mars 1968.

TABLEAU 67

(en millions de dollars)

Frais différés	Solde au 31 mars		Augmentation ou diminution (—)
	1969 (estimation)	1968	
Parties non amorties des déficits actuariels—			
Compte de pension de retraite des forces armées du Canada	242.4	187.6	54.8
Compte de pension de retraite de la Fonction publique	187.4	150.4	37.0
Compte de pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada	20.7	15.8	4.9
	450.5	*353.8*	*96.7*
Frais d'émission d'emprunts non amortis	163.0	138.2	24.8
	613.5	492.0	121.5

Parties non amorties des déficits actuariels

Au 31 mars 1969, ce poste s'établit à un montant global de 451 millions de dollars, accusant une hausse de 97 millions au regard du total de 354 millions en date du 31 mars 1968.

Tous les déficits actuariels découverts par les estimations quinquennales sont crédités aux comptes de pension de retraite, passés au présent compte et imputés aux dépenses budgétaires à raison de cinq versements annuels égaux, à partir de l'année financière au cours de laquelle le rapport est déposé au Parlement. En outre, le coût des prestations payables en vertu des lois sur la pension de retraite par suite de l'autorisation visant la hausse des traitements, est crédité aux comptes de pension de retraite, passé au présent compte et imputé aux dépenses budgétaires pendant une période de cinq ans, à partir de l'année au cours de laquelle l'augmentation est autorisée.

La partie non amortie du déficit actuariel du compte de pension de retraite des forces armées du Canada s'élève à 242 millions comparativement à 188 millions, au 31 mars 1968. Au cours de l'année, on a amorti la somme de 105 millions en l'imputant sur les comptes des dépenses budgétaires, et ajouté le montant de 122 millions de dollars à la suite de l'augmentation des traitements en plus d'un montant supplémentaire de 38 millions à la suite de modifications à la Loi sur la pension du Service civil.

La partie non amortie du déficit actuariel du compte de pension de retraite de la Fonction publique s'élève à 187 millions; au 31 mars 1968, elle était de 150 millions. Pendant l'année, il a été imputé sur ce compte 121 millions attribuables à des relèvements de traitements, et il a été amorti de 84 millions imputés aux comptes des dépenses budgétaires.

La partie non amortie du déficit actuariel du compte de pension de la Gendarmerie royale du Canada s'élève à 21 millions, au regard de 16 millions au 31 mars 1968. Pendant l'année on a imputé à ce compte 13 millions de dollars par suite du relèvement des traitements, et il a été amorti de 8 millions qui ont été imputés sur les comptes des dépenses budgétaires.

Frais d'émission d'emprunts non amortis

Ce compte enregistre les soldes résiduels des escomptes, commissions, primes de rachat et primes de conversion à l'égard d'emprunts qui n'ont pas été imputés sur les dépenses budgétaires. Le solde est de 163 millions de dollars, soit une augmentation de 25 millions comparativement à la fin de l'année financière précédente.

TABLEAU 68

(en millions de dollars)

Frais d'émission d'emprunts non amortis	Année financière terminée le 31 mars	
	1969 (estimation)	1968
Solde au début de l'année financière	138.2	121.2
Frais de nouvelles émissions à amortir—		
Emprunt à 7%—1er avril 1968—1er avril 1973	3.5	
Emprunt à 6¼%—24 mai 1968—1er juin 1973[1]	1.2	
Emprunt à 6¾%—1er juin 1968—1er juin 1988[2]	1.2	
Emprunt à 6¾%—15 juin 1968— 1er juillet 1969	0.3	
Emprunt à 7%—15 juin 1968—1er octobre 1970	1.2	
Emprunt à 7%—15 juin 1968—15 juin 1974	3.5	
Emprunt à 6½%—1er août 1968—15 décembre 1969	0.1	
Emprunt à 6¼%—1er août 1968—1er octobre 1970	0.2	
Emprunt à 6½%—1er octobre 1968—1er octobre 1971	0.2	
Emprunt à 6½%—1er octobre 1968—1er avril 1975	1.5	
Emprunt à 6½%—1er octobre 1968—1er octobre 1995	1.9	
Emprunt à 6½%—16 décembre 1968—1er mai 1970	0.1	
Emprunt à 6¼%—16 décembre 1968—1er avril 1971	0.7	
Rajustements[3]	0.3	0.2
Escomptes sur les bons du Trésor	32.8	30.1
Obligations d'épargne du Canada—rajustements d'émissions antérieures	0.2	0.7
Obligations d'épargne du Canada—nouvelle émission	36.1	12.6
Emprunt à 4½%—1er avril 1967—1er avril 1968		0.4
Emprunt à 5%—1er avril 1967—1er octobre 1973		2.8
Emprunt à 5½%—1er avril 1967—1er mai 1990		4.4
Emprunt à 4½%—1er juin 1967—15 juin 1968		0.3
Emprunt à 5½%—1er juin 1967—1er décembre 1974		1.1
Emprunt à 5%—1er août 1967—1er octobre 1968		0.1
Emprunt à 5½%—1er août 1967—1er avril 1969		0.1
Emprunt à 6%—1er août 1967—15 décembre 1971		4.0
Emprunt à 4¾%—1er octobre 1967—15 décembre 1968		1.3
Emprunt à 5½%—1er octobre 1967—15 décembre 1969		1.5
Emprunt à 6%—1er octobre 1967—1er avril 1971		0.8
Emprunt à 6¼%—1er décembre 1967—1er décembre 1973		1.9
Emprunt à 6%—15 janvier 1968—15 février 1970		1.5
	85.0	*63.8*
Moins		
Amortissement applicable à l'année financière—		
Obligations d'épargne du Canada et emprunts généraux	−30.1	−26.3
Escomptes sur les bons du Trésor, imputés sur l'intérêt de la dette publique	−30.1	−20.5
	−60.2	*−46.8*
Augmentation ou diminution au cours de l'année	24.8	17.0
Solde à la fin de l'année financière	163.0	138.2

[1] Lancé en Allemagne.

[2] Lancé à New York.

[3] Rajustements occasionnés par l'annulation d'emprunts existants et l'émission de nouveaux emprunts.

Les frais des nouveaux emprunts contractés en 1968-1969 et imputés sur le compte s'élèvent à 85 millions de dollars, dont 33 millions à l'égard de l'escompte des bons du Trésor, qui seront imputés sur le service de la dette publique en 1969-1970. On porte au crédit du compte 60 millions de dollars, dont 30 millions sont imputés sur les frais annuels d'amortissement, et 30 millions (représentant les escomptes sur les bons du Trésor vendus en 1967-1968 et reportés à 1968-1969) sont imputés sur le service de la dette publique dans les comptes de dépenses budgétaires.

Les escomptes sur les bons du Trésor applicables à l'année financière courante sont imputés au service de la dette publique au moment de la vente. La partie des escomptes applicables à l'année financière subséquente est imputée au présent compte et transférée au service de la dette publique l'année suivante.

Capitaux fixes

Les capitaux de l'État, notamment ses terrains, ses bâtiments, ses ouvrages et son matériel, qui sont imputés sur les dépenses budgétaires au moment de l'acquisition ou de la construction, figurent dans cette catégorie et paraissent dans l'état de l'actif et du passif, à la valeur nominale de un dollar.

Prêts et placements improductifs

Cette catégorie comprend les prêts et placements qui, pour le moment, ne rapportent pas de revenu ou ne sont pas réalisables. Y figurent le prêt de 49 millions consenti à la Chine en vertu de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, les prêts de 24 millions et de 7 millions à la Roumanie et à la Grèce, consentis en 1919-1920 et 1920-1921 respectivement, de même que des avances de 15 millions de dollars résultant de l'exécution de garanties (*Ming Sung Industrial Company Limited*).

Réserves pour pertes sur la réalisation d'actifs

Le solde, au 31 mars 1968, reste au même niveau qu'à la fin de l'année financière 1956-1957, soit 546 millions de dollars.

Dette nette

La dette nette du Canada, ou l'excédent du passif sur l'actif net, atteint 17,326 millions de dollars au 31 mars 1969, comparativement à 16,760 millions au 31 mars 1968. L'augmentation de 566 millions de dollars constitue le déficit budgétaire pour 1968-1969.

ENCAISSE

Les soldes bancaires du gouvernement comprennent les dépôts inscrits au nom du Receveur général du Canada à la Banque du Canada, aux banques à charte au Canada et à certaines banques à Londres, à New York, à Paris, à Bruxelles et à Bonn. Ces soldes se chiffrent par 599 millions au 31 mars 1969, comparativement à 1,015 millions au 31 mars 1968, soit une diminution de 416 millions.

L'encaisse de l'État se ressent non seulement des opérations budgétaires, mais aussi des modifications apportées à la dette non échue de l'État ainsi que d'autres opérations non budgétaires. Les opérations non budgétaires sont celles qui ont trait aux comptes actif et passif de l'État et dont il faut tenir compte pour bien évaluer toute la portée des opérations financières de l'État, ainsi que leurs conséquences pour l'économie du pays.

A l'actif, les opérations non budgétaires consistent, pour la plupart, en prêts et avances aux sociétés de la Couronne et autres institutions et caisses de l'État aux gouvernments étrangers, provinciaux et municipaux, aux organismes internationaux, aux anciens combattants et à d'autres emprunteurs, et en remboursements effectués par les précédents. Au passif, elles ont surtout trait aux recettes et paiements se rapportant aux nombreux comptes de dépôt et de fiducie et comptes de rentes, d'assurance et de pensions, détenus ou gérés par l'État.

Le tableau ci-après résume les opérations tant budgétaires que non budgétaires pour 1968-1969 et indique de quelle façon elles influent sur l'encaisse de l'État. Aux fins de comparaison, les chiffres correspondants pour 1967-1968 y figurent également.

En 1968-1969, un déficit de 566 millions de dollars pour les opérations budgétaires et des recettes nettes de 1,373 millions (à l'exclusion des opérations intéressant la dette non échue) entraînent des exigences nettes en espèces de 1,939 millions pour l'année financière. Comme les opérations intéressant la dette non échue effectuées pendant l'année portent à 1,523 millions de plus la dette non

TABLEAU 69

(en millions de dollars)

Changements dans l'encaisse	Année financière terminée le 31 mars			
	1969 (estimation)		1968	
Opérations budgétaires—				
Recettes	10,169.0		9.029.2	
Dépenses	10,735.0		—9,824.0	
Déficit		**—566.0**		**—794.8**
Opérations non budgétaires (non comprises les opérations intéressant la dette non échue)—				
Recettes et crédits (net)	2,004.9		1,250.7	
Décaissements et frais (net)	—3,377.9		—1,044.4	
Montant net requis—pour des opérations non budgétaires ou qui proviennent de celles-ci		**—1,373.0**		**206.3**
Montant global des besoins en espèces à financer par une augmentation de la dette non échue ou par une réduction des soldes en espèces		**—1,939.0**		**—588.5**
Augmentation nette de la dette non échue et impayée envers le public—				
Dette non échue—				
Obligations d'épargne du Canada	71.8		80.1	
Émissions sur le marché	1,003.7		349.8	
Bons du Trésor	360.0		170.0	
Obligations spéciales—				
Commission d'assurance-chômage	80.0		36.0	
Régime de pensions du Canada	5.6		3.8	
	1,521.1		*639.7*	
Compte de placement en valeurs[1]			154.9	
Placements détenus pour le remboursement de la dette non échue	2.1		—4.9	
		1,523.2		**789.7**
Augmentation ou diminution (—) nette des soldes bancaires du Receveur général		**—415.8**		**201.2**

[1] A l'exclusion des valeurs autres que celles du gouvernement.

échue et impayée au 31 mars 1969, les soldes bancaires au crédit du receveur général accusent une diminution de 416 millions. En 1967-1968, le déficit budgétaire de 795 millions et les recettes nettes de 206 millions intéressant les opérations non budgétaires ont donné lieu à des exigences nettes en espèces de 589 millions. La dette non échue et impayée ayant augmenté de 790 millions, les soldes bancaires au crédit du receveur général ont augmenté de 201 millions.

Recettes et crédits non budgétaires (à l'exclusion des opérations intéressant la dette non échue)

L'ensemble des recettes et crédits non budgétaires s'élèvent à 2,005 millions de dollars en 1968-1969, soit 1,464 millions au titre de comptes de rentes, d'assurance et de pensions, 130 millions au chapitre des remboursements de prêts, placements et avances, et 411 millions au titre des autres recettes et crédits.

Le tableau suivant renferme des détails supplémentaires:

TABLEAU 70

(en millions de dollars)

Recettes et crédits non budgétaires (nets)	Année financière terminée le 31 mars	
	1969 (estimation)	1968
Remboursements de prêts, placements et avances—		
Placements en valeurs en dollars des États-Unis émises par d'autres gouvernements que le gouvernement du Canada	32.3	57.4
Crédit renouvelable de la production de défense	2.0	−5.0
Monnaie royale canadienne	12.0	2.5
Compte de stabilisation des prix agricoles	0.6	0.6
Société d'assurance-dépôts du Canada	5.9	−29.4
Corporation commerciale canadienne	1.0	−6.5
Compagnie de l'exposition universelle canadienne de 1967	57.0	−30.0
Société canadienne des télécommunications transmarines	3.1	−2.6
Commission de la capitale nationale	12.9	−0.8
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités	3.0	−48.5
	129.8	*−62.3*
Comptes de rentes, d'assurance et de pension—		
Comptes de pension—		
Fonction publique	298.4	186.3
Forces armées canadiennes	300.7	146.3
Gendarmerie royale du Canada	26.3	19.6
Compte du régime de pensions du Canada	755.2	671.9
Caisse de sécurité de la vieillesse	76.0	106.5
Autres	7.6	6.5
	1,464.2	*1,137.1*
Autres recettes et crédits—		
Chèques du Trésor en circulation	83.6	44.8
Dette échue	6.8	−4.7
Intérêt dû et non échu	1.4	50.3
Intérêt couru	70.7	29.1
Mandats-poste en circulation	19.1	5.7
Compte des accords sur la perception des impôts provinciaux	41.8	27.7
Comptes de dépôt et de fiducie	49.9	2.5
Crédits non dépensés imputés sur des comptes spéciaux	100.5	23.3
Crédits différés	30.5	7.0
Divers	6.6	−9.8
	410.9	*175.9*
	2,004.9	1,250.7

Décaissements et charges non budgétaires (à l'exclusion des opérations intéressant la dette non échue)

Le chiffre des décaissements et charges non budgétaires s'établit à 3,378 millions pour 1968-1969, et comporte 1,987 millions au chapitre des prêts, placements et avances, et 1,391 millions au chapitre des autres charges.

De plus amples détails figurent au tableau suivant:

TABLEAU 71

(en millions de dollars)

DÉCAISSEMENTS ET FRAIS NON BUDGÉTAIRES (NETS)	Année financière terminée le 31 mars	
	1969 (estimation)	1968
Prêts, placements et avances—		
Stockage de concentrés d'uranium	11.1	17.7
Avances au fonds des changes	833.7	−321.7
Énergie atomique du Canada Limitée	68.6	32.9
Société Radio-Canada	22.0	18.4
Commission canadienne du lait	19.8	22.1
Chemins de fer Nationaux du Canada	200.4	163.8
Société de développement du Cap-Breton	4.8	5.2
Société centrale d'hypothèques et de logement	386.7	633.9
Société d'assurance des crédits à l'exportation	33.9	34.7
Société du crédit agricole	128.2	169.2
Conseil des ports nationaux	10.6	27.8
Commission d'énergie du Nord canadien	8.5	2.9
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	28.6	26.7
Gouvernements étrangers	63.0	4.5
Souscriptions au capital d'organismes internationaux	29.8	17.7
Gouvernements provinciaux	82.3	64.2
Caisse sous le régime de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants	36.9	71.5
Modernisation d'usines de la défense	4.0	10.2
Prêts aux fabricants de produits de l'automobile	2.4	7.9
Autres	6.4	20.1
	1,983.7	*1,029.7*
Autres décaissements et frais—		
Compte de placement du régime de pensions du Canada	742.2	665.3
Comptes exigibles	120.0	−65.7
Effets improductifs d'intérêts payables à vue	215.7	−450.3
Corporation commerciale canadienne—Dépôt spécial	18.1	−38.2
Réserve en vue de la prime estimative sur rachat d'obligations	13.6	−6.0
Impôt remboursable sur le revenu des sociétés	95.8	−39.1
Commission canadienne du lait	1.1	−25.2
Fonds entre les mains des percepteurs et en transit	5.7	50.0
Argent reçu après le 31 mars mais applicable à l'année en cours	4.2	5.1
Valeurs en fidéicommis	53.1	8.7
Frais différés	121.5	−89.9
	1,391.2	*14.7*
	3,377.9	1,044.4

LA DETTE PUBLIQUE

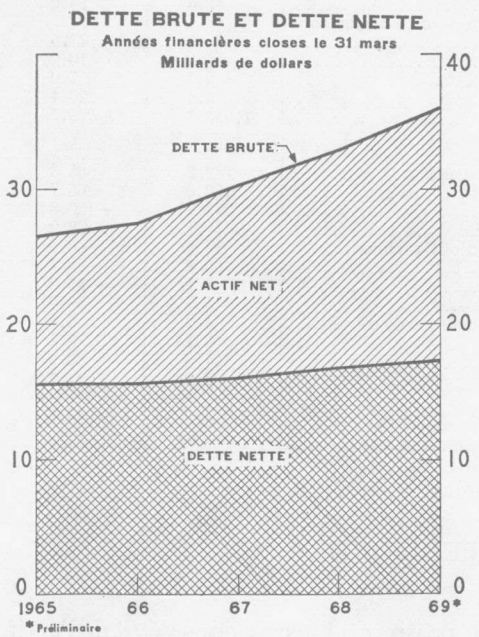
Dette brute et nette

La dette brute du Canada, à savoir le passif total inscrit dans l'état de l'actif et du passif, s'élevait à 35,852 millions au 31 mars 1969, augmentation de 2,928 millions par rapport au total au 31 mars 1968. Les changements importants ont été des augmentations de 1,464 millions dans les comptes des rentes, assurances

et pensions, de 1,521 millions dans la dette non échue et des diminutions de 152 millions au chapitre du passif courant et exigible et de 96 millions à celui de l'impôt remboursable sur les sociétés. La dette non échue, de 22,101 millions représente 62 p. 100 de la dette globale; les comptes de rentes, assurances et pensions, d'une valeur de 10,517 millions, représentent 30 p. 100. Au 31 mars 1968, la dette non échue était de 20,580 millions ou 63 p. 100, et les comptes de rentes, assurances et pensions s'élevaient en tout à 9,053 millions ou 27 p. 100.

L'actif net inscrit s'élevait à 18,526 millions au 31 mars 1969, augmentation de 2,362 millions par rapport au total du 31 mars 1968. Les changements importants ont été des augmentations de 834 millions en avances au fonds du change, 832 millions au chapitre des prêts et placements afférents aux sociétés de la Couronne, de 742 millions dans le compte de placement du régime de pensions du Canada, de 122 millions en frais différés et de 165 millions au titre des autres prêts et placements, et une diminution de 414 millions en actif courant. Les prêts et placements afférents aux sociétés de la Couronne représentent 47 p. 100 du total de la dette, les avances au fonds du change représentent 15 p. 100 et le fonds de placement du régime de pensions du Canada représentait 11 p. 100 du total. Au 31 mars 1968, les prêts et placements afférents aux sociétés de la Couronne représentaient 49 p. 100 du total, les avances au compte du fonds du change représentaient 13 p. 100 et le fonds de placement du régime de pensions du Canada représentait 8 p. 100 du total.

La dette nette du Canada s'élevait à 17,326 millions au 31 mars 1969, traduisant une augmentation de 566 millions de dollars, égale au déficit budgétaire de 1968-1969.



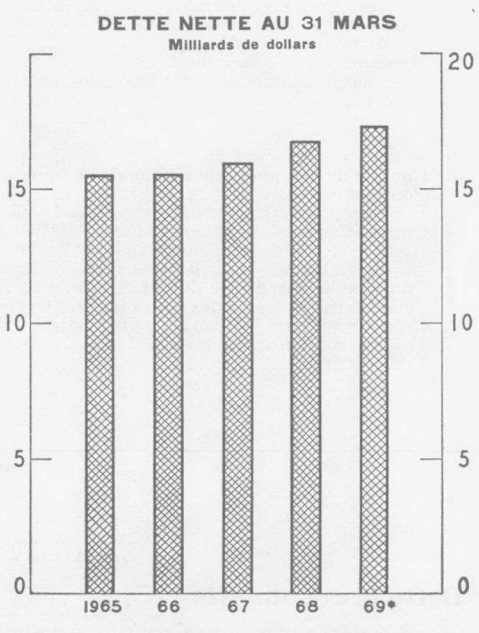


TABLEAU 72

ÉTAT DE LA DETTE PUBLIQUE, DE L'ACTIF NET INSCRIT ET DE LA DETTE NETTE DU CANADA
(en millions de dollars)

Au 31 mars	Dette publique brute			Moins actif net inscrit	Dette nette	Augmentation de la dette nette pendant l'année financière
	Dette non échue	Autre passif	Total			
1965	18,978.2	7,585.7	26,563.9	11,059.5	15,504.4	434.3
1966	19,109.8	8,373.1	27,482.9	11,939.5	15,543.4	39.0
1967	19,940.2	10,400.0	30,340.2	14,375.2	15,965.0	421.6
1968	20,579.9	12,344.3	32,924.2	16,164.4	16,759.8	794.8
1969 (estimation)	22,101.0	13,751.0	35,852.0	18,526.2	17,325.8	566.0

Dette non échue

Le total de la dette non échue s'élève à 22,101 millions de dollars, 1,521 millions de plus que le solde au 31 mars 1968.

Les titres de l'État détenus par celui-ci au 31 mars 1969 se composaient de 44 millions détenus au compte de placements en valeurs (dont 41 millions en obligations d'épargne du Canada en vertu du plan d'achat par versements échelonnés des employés) et de six millions en investissements détenus pour le remboursement de la dette non échue. C'était une diminution de 2 millions

TABLEAU 73
(en millions de dollars)

OPÉRATIONS TOUCHANT LA DETTE NON ÉCHUE	Année financière terminée le 31 mars	
	1969 (estimation)	1968
Solde au début de l'année	20,580	19,940
Nouvelles émissions—		
Obligations d'épargne du Canada—S. du centenaire		79
Obligations d'épargne du Canada S. 22	23	1,404
Obligations d'épargne du Canada S. 23	3,338	
Obligations d'épargne du Canada—S. spéciale de remplacement—		
Conversion	539	
Encaisse	313	
Obligations négociables	2,344	2,235
Obligations non négociables (Commission d'assurance-chômage)	163	122
Obligations non négociables (régime de pensions du Canada)	5	4
Bons du Trésor (net)	360	170
	7,085	4,014
Conversions, échéances, rachats et retraits—		
Obligations négociables échues	−954	−1,575
Obligations négociables rachetées	−2	−5
Obligations négociables retirées	−384	−305
Obligations non négociables échues ou rachetées (Commission d'assurance-chômage)	−83	−86
Obligations d'épargne du Canada converties, échues ou rachetées	−4,141	−1,403
	−5,564	−3,374
Accroissement de la dette non échue	1,521	640
	22,101	20,580

de dollars par rapport au total à la clôture de l'année financière précédente, alors que les titres du compte de placements en valeurs atteignaient 44 millions (dont 41 millions relativement au plan d'achat à versements échelonnés des employés) et huit millions en investissements détenus pour le remboursement de la dette non échue.

Du total de la dette non échue, 21,658 millions de dollars sont payables au Canada, 267 millions à New York, 108 millions en Italie et 68 millions en Allemagne. Les titres payables à New York, en Italie et en Allemagne ont été évalués aux taux de change officiels.

Résumé des émissions, échéances, conversions, retraits et rachats des valeurs

A l'exclusion des remboursements des bons du Trésor, qui viennent à échéance toutes les semaines, le gouvernement a émis des valeurs de 7,085 millions de dollars et le total des conversions, rachats, retraits et échéances s'élève à 5,564 millions de dollars.

Les ventes nettes des obligations d'épargne du Canada de la série 23 s'établissaient à 3,338 millions de dollars, et les ventes supplémentaires de la série 22 à 23 millions. En outre, une série spéciale de remplacement a été émise en juin 1968 contre laquelle le public pouvait échanger les obligations de la série 14. Le total de cette émission a atteint 852 millions de dollars, dont 539 millions en conversion de la série 14 et 313 millions en ventes au comptant. Les rachats et échéances des séries 11 à 23 ont atteint 4,141 millions de dollars. L'augmentation nette, pour toutes les séries, est de 72 millions, ce qui porte le total des obligations d'épargne du Canada en circulation à 6,168 millions de dollars.

Les bons du Trésor ont augmenté de 360 millions de dollars pour atteindre un total de 2,840 millions, dont 1,740 millions en bons à trois mois, 875 millions en bons à six mois et 225 millions en bons à 364 jours.

TABLEAU 74

DETTE CONVERTIE, ÉCHUE, RACHETÉE OU ANNULÉE PENDANT L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1969

(en millions de dollars)

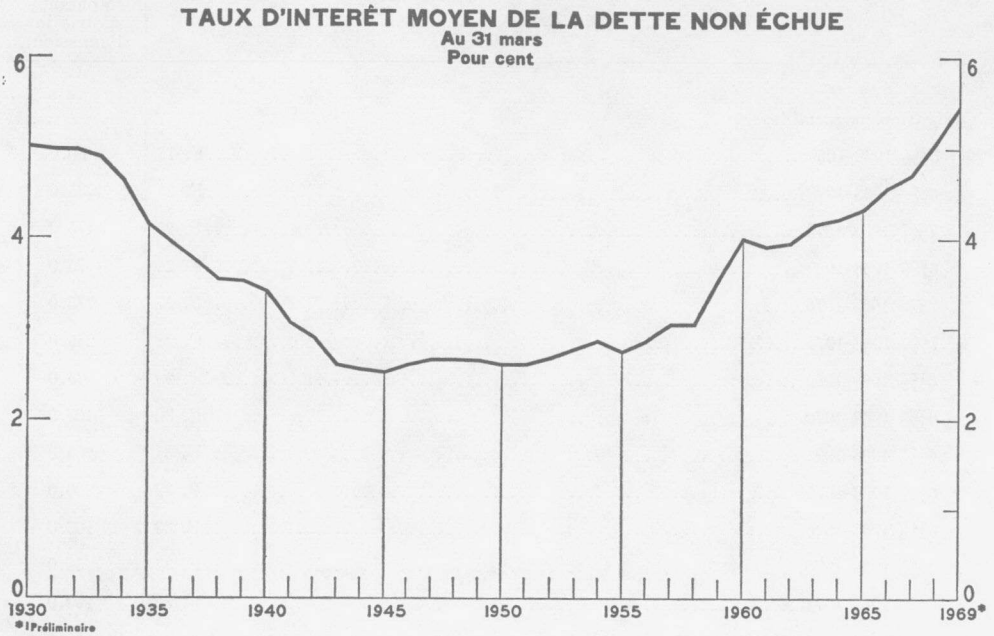
—	Convertie	Échue	Rachetée	Annulée	Total
Obligations négociables—					
4½% 1967-1968.....F. 10		175.0			175.0
2¾% 1950-1968.....P. 9		284.6		24.0	308.6
4½% 1967-1968.....F. 13		135.0		25.0	160.0
5% 1964-1968.....CT. 3		240.0		201.0	441.0
5% 1964-1969.....CT 11				100.0	100.0
5% 1967-1968.....F. 15		20.0			20.0
4¾% 1967-1968.....F. 18		100.0		25.0	125.0
5¼% 1962-1980.....AT. 14				7.6	7.6
5½% 1966-1980.....CT. 26				1.1	1.1
5% 1962-1987 (Emprunt à New York).....			1.7		1.7
		954.6	*1.7*	*383.7*	*1,340.0*
Obligations non négociables—					
Obligations d'épargne du Canada.....S. 14	538.4	158.2	13.7		710.3
Obligations d'épargne du Canada et S.R.S.....S. 11-23			3,430.4		3,430.4
Commission d'assurance-chômage, 4⅞%.....			17.0		17.0
Commission d'assurance-chômage, 5¼%.....			66.0		66.0
	538.4	1,112.8	3,528.8	383.7	5,563.7

TABLEAU 75

NOUVELLES ÉMISSIONS LANCÉES PENDANT L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 MARS 1969

(en millions de dollars)

		Montant global de l'émission
Obligations négociables—		
5½% 1968–1969	F. 16	60.0
6% 1968–1970	F. 24	35.0
7% 1968–1973	F. 25	475.0
6¾% 1968–1969	F. 26	75.0
7% 1968–1970	F. 27	275.0
7% 1968–1974	F. 28	250.0
6½% 1968–1969	F. 29	35.0
6¾% 1968–1970	F. 30	105.0
6¼% 1968–1971	F. 31	200.0
6½% 1968–1975	F. 32	200.0
6½% 1968–1995	F. 33	100.0
6¼% 1968–1970	F. 34	50.0
6¼% 1968–1971	F. 35	200.0
6⅞% 1968–1988 (New York)		108.1
6¾% 1968–1973 (Allemagne)		67.6
5¾% 1968–1970 (Italie)		34.6
5⅞% 1968–1971 (Italie)		36.3
6% 1968–1972 (Italie)		37.2
		2,343.8
Obligations non négociables—		
Commission d'assurance-chômage—		
6½%		71.0
6%		92.0
		163.0
Obligations d'épargne du Canada—		
1er nov. 1967–1er nov. 1980	S 22	23.1
1er nov. 1968–1er nov. 1983	S 23	3,337.9
1er mai, 1968–1er oct. 1978 série spéciale de substitution—		
Conversion		538.4
Espèces		313.1
Régime de pensions du Canada—		
6.40%—7.17%		5.6
Bons du Trésor (net) (à une semaine)		360.0
		7,084.9



Taux d'intérêt

Le taux d'intérêt moyen de la dette non échue de l'État était de 5.45 p. 100 au 31 mars 1969, contre 5.06 p. 100 au 31 mars 1968.

Le rendement des bons du Trésor à trois mois, qui s'établissait à 6.98 p. 100 au moment de la soumission le 28 mars 1968, a atteint le chiffre de 6.58 p. 100 le 27 mars 1969.

Le rendement des bons du Trésor à six mois, qui était de 6.98 p. 100 au moment de la soumission le 28 mars 1968, a atteint 6.80 p. 100 le 27 mars 1969.

Le rendement des bons à 364 jours, qui s'établissait à 5.65 p. 100 au moment de la soumission le 30 novembre 1967, était de 6.53 p. 100 au moment de la soumission le 27 juin 1968 et de 5.90 p. 100 au moment de la soumission le 27 novembre 1968.

Le tableau suivant indique la moyenne des rendements maximums et minimums, ainsi que le rendement moyen des dernières émissions pour les années financières 1964-1965 à 1968-1969 inclusivement.

TABLEAU 76

RENDEMENT MOYEN DES BONS DU TRÉSOR VENDUS PAR SOUMISSION

Année financière se terminant le 31 mars	Maximum	Minimum	Dernière émission
Bons à trois mois—			
1965	3.87	3.53	3.62
1966	5.06	3.61	5.06
1967	5.20	4.10	4.13
1968	7.01	3.96	6.98
1969	7.00	5.48	(1)6.58
Bons à six mois—			
1965	4.06	3.69	3.73
1966	5.30	3.71	5.30
1967	5.33	4.04	4.11
1968	7.02	3.97	6.98
1969	7.01	5.43	(1)6.80
Bons à 364 jours—			
1968	5.65	5.65	5.65
1969	6.53	5.90	(2)5.90

(1)27 mars 1969.
(2)28 novembre 1968.

Dette indirecte ou passif éventuel

Outre la dette directe qui figure au bilan de l'actif et du passif, le gouvernement a assumé certaines obligations indirectes ou éventuelles. Ces obligations portent sur des titres des Chemins de fer Nationaux du Canada, garantis quant au principal et à l'intérêt, sur diverses garanties, notamment les garanties des prêts assurés consentis par les banques à charte et autres institutions de prêts autorisées, en vertu de la loi nationale sur l'habitation de 1954 à l'égard des dépôts maintenus par les banques à charte à la Banque du Canada, des avances consenties en vertu de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, des billets émis par la Compagnie de l'Exposition universelle canadienne de 1967, des prêts bancaires en vertu de la loi canadienne sur les prêts aux étudiants et de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, et des prêts bancaires à la Commission canadienne du blé.

TABLEAU 77

PASSIF ÉVENTUEL (ESTIMATION)

—	Montant garanti	Montant impayé
	$	$
Titres de chemins de fer garantis quant au principal et à l'intérêt—		
National-Canadien, 2⅞%, échéance 15 septembre 1969	70,000,000	70,000,000
National-Canadien, 2⅞%, échéance 16 janvier 1971	40,000,000	40,000,000
National-Canadien, 5½%, échéance 15 décembre 1971	184,643,500	184,643,500
National-Canadien, 3¾%, échéance 1er février 1974	200,000,000	200,000,000
National-Canadien, 2¾%, échéance 15 juin 1975, É.-U. $6,000,000[1]	6,486,486	6,486,486
National-Canadien, 5%, échéance 15 mai 1977	81,675,000	81,675,000
National-Canadien, 4%, échéance 1er février 1981	300,000,000	300,000,000
National-Canadien, 5¼%, échéance 1er janvier 1985	95,575,000	95,575,000
National-Canadien, 5%, échéance 1er octobre 1987	152,986,000	152,986,000
	1,131,365,986	1,131,365,986
Autres garanties et éléments de passif éventuels—		
Dépôts maintenus par les banques à charte à la Banque du Canada	non indiqué	1,038,024,915
Prêts consentis par des prêteurs en vertu de la Partie IV de la loi nationale sur l'habitation (1954) pour l'amélioration et l'agrandissement de maisons[2][3]	25,000,000	21,116,000
Prêts assurés consentis par des prêteurs autorisés en vertu de la loi nationale sur l'habitation de 1954[2][3][4][5]	9,500,000,000	6,732,000,000
Passif pour l'assurance, les garanties et les autres engagements concernant le financement à long terme en vertu des articles 21 et 21A de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation[2]	1,100,000,000	332,966,459
Prêts consentis par les banques à charte sous l'empire de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles[2][6]	235,000,000	84,605,400
Prêts consentis par les banques à charte et les coopératives de crédit sous l'empire de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche[2]	2,700,000	730,700
Prêts consentis par les banques à charte sous l'empire de la loi sur les prêts aux petites entreprises[2]	44,010,600	17,196,500
Prêts consentis par les banques à charte et les coopératives de crédit sous l'empire de la loi sur les prêts aux étudiants[2][7][8]	253,561,600	256,302,000
Billets émis par la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967	56,100,000	56,100,000
Prêts consentis par les banques à charte à la Commission canadienne du blé	680,000,000	394,900,000
		8,933,941,974
Prêts maintenus par des institutions de prêts autorisés en vertu des lois nationales sur l'habitation antérieures à la loi de 1954	non indiqué	indéterminé
Garanties aux propriétaires de revenus provenant d'entreprises d'habitations à loyer modique[9]	non indiqué	indéterminé

[1] Converti au taux canadien officiel de parité: $1.08108.

[2] Au 31 décembre 1968.

[3] La somme de la garantie autorisée est augmentée de 2.5 millions à compter du 31 mars 1969.

[4] Selon la déclaration (conformément à l'article 45 des Règlements nationaux sur l'habitation) des prêteurs autorisés au 31 décembre 1968.

[5] La somme de la garantie autorisée est augmentée de 1.5 million à compter du 31 mars 1969.

[6] La somme estimative de la garantie autorisée est fondée sur les nouvelles dispositions législatives de novembre 1968.

[7] La somme de la garantie autorisée est augmentée de 10.4 millions à compter du 31 mars 1969.

[8] Comprend le passif éventuel concernant les paiements facultatifs aux provinces non participantes.

[9] Au 31 décembre 1968, la Société centrale d'hypothèques et de logement détenait un montant de $4,658,911 pour faire droit aux réclamations. En 1968, les contrats de loyer ont atteint $12,596,000.

AUTRES TABLEAUX DÉTAILLÉS

RECETTES

DÉPENSES

CHANGEMENTS ANNUELS DANS LES PRÊTS ET PLACEMENTS

DETTE NON ÉCHUE

ÉTAT DES RECETTES POUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES
(en millions de dollars)

—	1964–1965	1965–1966	1966–1967	1967–1968	1968–1969 (estimation)
RECETTES FISCALES—					
Impôt sur le revenu—					
Des particuliers[1][2]	2,103.3	2,142.5	2,473.8	2,849.6	3,422.0
Des sociétés[1][2]	1,523.8	1,606.6	1,593.2	1,670.6	2,030.0
Sur les dividendes, intérêts, etc., allant à l'étranger	143.7	170.0	203.6	220.5	206.0
	3,770.8	*3,919.1*	*4,270.6*	*4,740.7*	*5,658.0*
Taxes d'accise—					
Taxe de vente[1][2]	1,204.6	1,395.1	1,513.6	1,601.1	1,572.0
Autres taxes d'accise—					
Cigarettes, cigares et tabac	218.3	238.1	251.4	266.7	303.0
Bijouterie, montres, ornements, etc	6.9	7.9	8.9	10.2	9.0
Allumettes et briquets	1.2	1.2	1.2	1.2	1.0
Téléviseurs, radios et phonographes	23.5	27.0	31.2	32.6	36.0
Préparations de toilette	12.8	14.1	15.5	17.9	18.0
Vins	4.1	4.4	4.8	5.3	6.0
Denrées diverses	1.4	2.2	1.2	1.5	2.0
Intérêts et amendes	1.2	1.6	1.9	2.2	3.0
Moins: remboursements	−0.3	−0.3	−0.5	−0.6	−1.0
	269.1	*296.2*	*315.6*	*337.0*	*377.0*
Droits de douane à l'importation[2]	622.1	685.5	777.6	746.4	760.0
Droits d'accise—					
Spiritueux	134.7	157.0	158.2	180.5	187.0
Bière	105.4	107.9	113.3	120.2	134.0
Cigarettes, cigares et tabac	177.2	187.1	196.4	194.6	196.0
Moins: remboursements	−5.9	−6.1	−6.9	−6.7	−8.0
	411.4	*445.9*	*461.0*	*488.6*	*509.0*
Impôt sur les biens transmis par décès	88.6	108.3	101.1	102.2	111.7
Recettes fiscales diverses	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3
Total des recettes fiscales	6,366.8	6,850.3	7,439.7	8,016.3	8,988.0
RECETTES NON FISCALES—					
Revenu de placements	422.7	438.3	519.1	612.3	693.0
Postes—recettes postales nettes	230.4	237.5	253.3	281.6	305.0
Autres	106.3	116.1	106.4	119.0	183.0
Total des recettes non fiscales	759.4	791.9	878.8	1,012.9	1,181.0
Total des recettes[3]	7,126.2	7,642.2	8,318.5	9,029.2	10,169.0

[1] Sans les impôts crédités à la Caisse de la sécurité de la vieillesse:

	1964–1965	1965–1966	1966–1967	1967–1968	1968–1969 (estimation)
Impôt sur le revenu des particuliers	431.9	494.9	576.6	800.1	915.0
Impôt sur le revenu des sociétés	145.2	152.3	149.5	150.0	183.0
Taxe de vente	383.2	522.1	559.5	544.5	522.0

[2] Net après déduction des remboursements et des remises, ainsi que des transferts à la Caisse de la sécurité de la vieillesse.

[3] Les crédits 5 et 30 du ministère des Transports, loi des subsides nº 4, 1968, accordait l'autorisation de porter à cette rubrique les revenus provenant des services fournis aux termes de la rubrique. Aux fins de comparaison, les chiffres des années antérieures ont été ajustés en conséquence.

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES, PAR MINISTÈRES ET PAR PRINCIPALES CATÉGORIES

(en millions de dollars)

—	1964-1965	1965-1966	1966-1967	1967-1968	1968-1969 (estimation)
AGRICULTURE—					
Frais administratifs et généraux	43.3	48.3	51.0	60.4	48.0
Production et mise en marché, y compris les subventions et autres formes d'assistance—					
Frais administratifs et généraux	28.7	58.1	50.9	36.6	51.0
Compte de stabilisation des produits agricoles—perte nette d'exploitation	57.1	39.4	88.7	139.7	143.0
Recherches	28.8	32.6	35.4	39.7	44.0
	157.9	*178.4*	*226.0*	*276.4*	*286.0*
COMMUNICATIONS—					
Frais administratifs et généraux	6.7	7.6	9.5	11.0	10.5
Postes	210.5	240.2	268.5	301.8	347.0
	217.2	*247.8*	*278.0*	*312.8*	*357.5*
CONSOMMATION ET CORPORATIONS—					
Frais administratifs et généraux	4.6	5.5	6.5	8.7	10.8
Direction des normes	3.3	3.5	3.9	4.2	3.2
	7.9	*9.0*	*10.4*	*12.9*	*14.0*
ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES—					
Frais administratifs et généraux	2.2	2.7	3.1	5.2	6.1
Énergie atomique	46.5	54.5	60.2	69.3	72.6
Office fédéral du charbon	22.0	22.7	38.0	33.6	7.1
Mines, minéraux, énergie et sciences de la terre	46.8	52.2	53.9	53.1	53.5
Office national de l'énergie	0.7	0.9	1.1	1.6	1.5
Ressources hydrauliques et coordination des programmes concernant les ressources renouvelables	21.4	25.5	31.3	40.5	41.2
	139.6	*158.5*	*187.6*	*203.3*	*182.0*
AFFAIRES EXTÉRIEURES—					
Frais administratifs et généraux	29.8	34.5	39.6	48.9	52.8
Agence canadienne de développement international	81.4	86.0	159.7	134.8	141.3
Cotisations, contributions et autres paiements à des organismes internationaux et aux programmes multilatéraux d'aide économique et spéciale	20.0	32.0	31.2	32.0	30.9
	131.2	*152.5*	*230.5*	*215.7*	*225.0*
FINANCES—					
Frais administratifs et généraux	7.2	9.8	21.3	19.6	21.8
Subventions aux municipalités et aux provinces en remplacement des taxes	35.7	36.8	37.6	41.5	43.7
Office de développement municipal et des prêts aux municipalités	2.7	33.9	41.8	17.4	3.5
Frais de la dette publique, y compris intérêts et amortissement	1,051.3	1,110.9	1,190.5	1,300.8	1,479.0
Subventions et versements fiscaux aux provinces	358.4	466.0	515.5	737.5	867.1
Bureau de l'auditeur général	1.6	1.7	2.1	2.3	2.6
Assurances	1.4	1.5	1.7	1.9	2.0
	1,458.3	*1,660.6*	*1,810.5*	*2,121.0*	*2,419.7*
PÊCHES ET FORÊTS—					
Pêches	25.6	34.5	41.5	51.7	49.6
Forêts	20.3	21.4	24.8	22.1	21.4
	45.9	*55.9*	*66.3*	*73.8*	*71.0*
GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET LIEUTENANTS-GOUVERNEURS	0.7	0.7	0.8	1.0	1.0
AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN—					
Frais administratifs et généraux	1.5	1.4	1.9	2.6	3.0
Conservation	25.1	29.0	35.6	36.7	41.4
Affaires indiennes	64.8	81.7	103.1	122.5	141.5
Nord canadien	35.9	44.3	56.8	69.6	79.1
	127.3	*156.4*	*197.4*	*231.4*	*265.0*

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES, PAR MINISTÈRES ET PAR PRINCIPALES CATÉGORIES—*Suite*

(en millions de dollars)

—	1964–1965	1965–1966	1966–1967	1967–1968	1968–1969 (estimation)
INDUSTRIE ET COMMERCE—					
Industrie	56.5	72.1	76.9	92.1	86.5
Commerce	71.3	62.4	66.5	71.7	92.8
Bureau fédéral de la Statistique	13.5	15.6	26.6	22.5	24.7
	141.3	*150.1*	*170.0*	*186.3*	*204.0*
JUSTICE	10.7	11.4	12.2	15.4	17.0
TRAVAIL	23.4	24.0	24.9	10.9	12.0
Commission d'assurance-chômage—					
Frais administratifs et généraux	32.7	32.4	37.3	37.6	40.0
Contribution de l'État à la Caisse	62.1	65.6	68.8	69.5	86.0
	118.2	*122.0*	*131.0*	*118.0*	*138.0*
SERVICE LÉGISLATIF—					
Chambre des communes	11.1	11.5	13.9	14.3	14.3
Sénat	2.7	2.7	3.3	3.4	3.5
Bibliothèque du Parlement	0.4	0.5	0.6	0.6	0.7
	14.2	*14.7*	*17.8*	*18.3*	*18.5*
MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION—					
Frais administratifs et généraux	5.3	5.6	7.9	20.6	33.0
Programme de formation professionnelle pour les adultes				105.1	190.1
Avances de capitaux pour aménagements de formation et recherche visant la formation de la main-d'œuvre	52.8	104.1	136.2	119.3	97.7
Services de placement	21.7	22.7	32.8	32.3	37.6
Immigration	12.2	14.3	20.5	21.6	22.8
Programme d'encouragement aux travaux d'hiver municipaux	42.8	41.1	37.8	30.5	21.5
Élaboration de programmes				2.9	8.0
Paiements aux provinces pour l'aide à la formation technique et professionnelle	44.4	48.7	85.2	85.6	4.3
	179.2	*236.5*	*320.4*	*417.9*	*415.0*
DÉFENSE NATIONALE—					
Frais administratifs et généraux	14.4	15.3	27.0	25.9	26.4
Compte de la pension des forces canadiennes—					
Quote-part de l'Etat	58.8	58.8	42.6	58.4	57.0
Amortissement de frais différés	13.4	16.8	72.6	72.6	97.0
Services de défense, y compris le perfectionnement	1,387.0	1,401.3	1,435.3	1,528.2	1,512.0
Recherche	32.7	37.0	38.2	45.0	47.4
Aide mutuelle aux pays de l'OTAN	27.5	14.6	18.7	18.0	15.3
Organisation des mesures d'urgence	7.6	7.7	9.2	8.0	6.9
	1,541.4	*1,551.5*	*1,643.6*	*1,756.1*	*1,762.0*
SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL—					
Frais administratifs et généraux	2.3	2.5	3.0	3.9	4.0
Services des aliments et drogues	4.1	5.2	6.5	7.9	9.0
Assurance-maladie et aide à la santé—					
Subventions générales à la santé et à la construction d'hôpitaux dans les provinces	56.7	45.5	45.1	46.0	47.3
Contributions de l'État en vertu de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques	433.9	319.6	397.4	468.6	560.0
Caisse d'aide à la santé			4.7	32.7	37.5
Loi sur les soins médicaux					33.0
Autres dépenses			0.2	1.3	1.2
Service de santé	7.7	7.6	8.4	8.6	7.6
Conseil des recherches médicales	7.6	10.8	14.8	21.0	26.5
Services médicaux	32.5	37.5	38.5	42.5	48.2
Services de bien-être—					
Allocations familiales	545.8	551.7	555.8	558.8	560.4
Allocations à la jeunesse	26.9	46.5	47.4	49.4	52.6
Paiements au titre de la capacité physique et du sport amateur	2.0	2.5	4.7	3.6	4.0

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES, PAR MINISTÈRES ET PAR PRINCIPALES CATÉGORIES—*Suite*

(en millions de dollars)

—	1964–1965	1965–1966	1966–1967	1967–1968	1968–1969 (estimation)
SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL—*Suite*					
Assistance-vieillesse, allocations de cécité et d'invalidité	74.0	45.5	38.1	18.3	11.3
Assistance-chômage	107.5	101.7	143.3	6.1	1.0
Régime d'assistance publique du Canada			10.5	225.6	251.4
Autres dépenses	7.0	9.1	12.0	14.7	15.4
	1,308.0	*1,185.7*	*1,330.4*	*1,509.0*	*1,670.0*
REVENU NATIONAL	86.9	95.0	105.9	115.1	120.0
CONSEIL PRIVÉ	4.6	4.8	5.7	8.6	6.9
Conseil économique du Canada	0.8	1.1	1.4	1.5	1.5
Commission des relations de travail dans la fonction publique				1.0	1.1
	5.4	*5.9*	*7.1*	*11.1*	*9.5*
TRAVAUX PUBLICS—					
Frais administratifs et généraux	32.4	38.9	38.0	48.5	47.9
Services des locaux	87.3	101.7	108.5	133.8	168.5
Services du génie (Ports et rivières)	30.3	35.4	38.1	43.9	32.6
Route transcanadienne—					
Contributions aux provinces	76.1	83.4	81.0	64.7	33.0
	226.1	*259.4*	*265.6*	*290.9*	*282.0*
EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—					
Frais administratifs et généraux	38.1	46.7	50.2	92.4	74.0
Office d'expansion économique de la région atlantique	4.3	23.8	40.0	42.4	42.0
Société de développement du Cap-Breton				1.6	32.0
Commission de la capitale nationale	10.4	18.6	33.0	23.2	22.0
	52.8	*89.1*	*123.2*	*159.6*	*170.0*
SECRÉTARIAT D'ÉTAT—					
Frais administratifs et généraux	4.7	9.3	13.7	29.8	27.9
Société Radio-Canada	88.0	97.5	115.2	143.3	152.5
Conseil de la radio-télévision canadienne	0.4	0.4	0.6	1.0	1.9
Commission du centenaire	7.3	14.6	30.2	31.2	
Directeur général des élections	0.6	13.0	0.9	0.7	13.9
Compagnie des jeunes Canadiens			0.8	2.4	1.8
Subvention au Conseil des Arts du Canada	10.0			16.9	20.4
Office national du film	6.4	6.9	8.0	9.3	10.5
Galerie nationale et Musées nationaux	2.7	3.5	4.5	6.6	7.0
Bibliothèque nationale	0.6	0.8	1.1	1.6	1.6
Bureau du commissaire à la répresentation	0.2	0.8	0.2	0.1	0.1
Paiements pour l'enseignement postsecondaire aux provinces en conformité de la loi de 1967 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces				108.0	277.0
Archives publiques	0.9	1.2	1.6	2.0	2.2
Commission de la Fonction publique	5.8	7.5	10.1	12.6	13.2
Subventions aux universités	27.3	27.7	87.1	0.2	
	154.9	*183.2*	*274.0*	*365.7*	*530.0*
SOLLICITEUR GÉNÉRAL—					
Frais administratifs et généraux	0.3	0.4	0.6	1.0	1.3
Services de correction	39.0	56.5	59.6	64.8	58.4
Gendarmerie royale du Canada	59.0	64.4	84.1	87.7	100.3
	98.3	*121.3*	*144.3*	*153.5*	*160.0*
APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—					
Administration centrale	4.7	3.2	3.9	5.4	5.1
Services	25.3	25.9	30.0	32.8	34.6
Approvisionnements	16.7	17.1	20.3	21.5	22.3
Impressions et papeterie publiques	2.7	3.0	4.0	4.9	4.0
	49.4	*49.2*	*58.2*	*64.6*	*66.0*
TRANSPORTS[3]—					
Frais administratifs et généraux	6.4	4.6	6.3	7.1	8.5
Services de l'air	100.8	110.7	129.5	131.1	146.2

ÉTAT DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES, PAR MINISTÈRES ET PAR PRINCIPALES CATÉGORIES—*Fin*

(en millions de dollars)

—	1964–1965	1965–1966	1966–1967	1967–1968	1968–1969 (estimation)
TRANSPORTS—*Suite*					
Commission canadienne des transports—					
Frais administratifs et généraux	2.5	2.6	3.0	3.6	4.9
Paiements aux compagnies de chemin de fer et de transport en vertu de la loi nationale sur les transports	75.7	94.7	120.9	126.0	93.7
Contributions à la Caisse des passages à niveau	5.1	14.0	15.0	15.0	15.0
Subventions aux navires à vapeur	8.3	9.4	10.8	11.1	12.3
Subventions aux transporteurs aériens		0.4	0.4	1.2	2.1
Canaux et ouvrages relevant de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	29.0	10.1	12.9	10.6	11.6
Services de la marine	55.3	77.4	91.9	91.8	84.0
Actif non productif—					
Conseil des ports nationaux	7.6	4.8	7.0	4.8	7.0
Services des chemins de fer et des navires—					
Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes	14.7	15.1	14.4	14.2	19.4
Déficits—					
National-Canadien	38.7	33.4	24.6	35.8	29.4
Transbordeur de Terre-Neuve et terminus	11.1	12.4	13.0	16.5	16.0
Transbordeur d'autos de l'Île du Prince-Édouard et terminus	4.0	4.2	4.6	4.8	5.4
Service de transbordeur entre Yarmouth et Bar Harbour	0.1		(2)	0.4	0.5
Autres	35.3	35.0	30.3	37.0	12.4
Société centrale d'hypothèques et de logement	15.0	21.6	20.1	23.1	33.4
	409.6	*450.4*	*504.7*	*534.1*	*501.8*
CONSEIL DU TRÉSOR—					
Frais administratifs et généraux	15.0	19.0	37.8	38.4	152.8
Compte de la pension de retraite de la fonction publique—					
Quote-part de l'État	55.6	57.8	59.3	59.6	66.0
Amortissement des frais différés	10.0	25.9	56.3	60.6	84.0
Conseil national de recherches	49.1	63.6	79.9	100.7	120.2
	129.7	*166.3*	*233.3*	*259.3*	*423.0*
AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—					
Frais administratifs et généraux	10.5	10.7	9.6	10.1	9.9
Pensions (incapacité et décès)	180.3	185.6	195.9	205.6	223.0
Réserves (aux fins de prestations conditionnelles)	3.1	3.2	3.5	4.0	4.3
Loi d'établissement de soldats et loi sur les terres destinées aux anciens combattants	4.5	4.5	5.2	5.5	5.3
Services des traitements	46.8	49.9	57.9	61.4	71.8
Services de bien-être, allocations et autres prestations	106.9	115.8	118.7	114.2	112.7
	352.1	*369.7*	*390.8*	*400.8*	*427.0*
	7,164.2	7,681.2	8,740.0	9,824.0	10,735.0

(1) Dans le présent rapport, la présentation des dépenses suit celle du Budget revisé de 1968–1969. A des fins de comparaison, les chiffres des années précédentes ont été rectifiés en conséquence.

(2) Moins de $50,000.

(3) Le crédit nº 5 et le crédit nº 30 du ministère des Transports, loi des subsides nº 4, 1968, permettent de créditer à ces postes les recettes y afférentes. A des fins de comparaison, les chiffres des années précédentes ont été rectifiés en conséquence.

CHANGEMENTS ANNUELS DANS LES PRÊTS ET PLACEMENTS DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES

(en millions de dollars)

—	1964–1965	1965–1966	1966–1967	1967–1968	1968–1969 (estimation)
Prêts et placements intéressant les sociétés de la Couronne—					
Air Canada	−1.4	0.7	3.1	0.6	−4.7
Énergie atomique du Canada, Limitée	12.0	11.9	28.4	32.9	68.6
Société d'assurance-dépôts du Canada				29.4	−5.9
Canadian Arsenals Limited		−2.5			
Société Radio-Canada	14.3	12.5	35.0	18.4	22.0
Corporation commerciale canadienne	−2.0	2.0	4.5	6.5	−1.0
Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967		44.0	131.0	30.0	−57.0
Commission canadienne du lait			0.1	22.1	19.8
Chemins de fer Nationaux du Canada	24.7	59.1	124.2	163.2	205.1
Société canadienne des télécommunications transmarines	−0.4	−2.6	−2.7	2.6	−3.1
Société de développement du Cap-Breton				5.2	4.8
Société centrale d'hypothèques et de logement	221.7	315.1	488.6	633.9	386.7
Société d'assurance des crédits à l'exportation	33.4	36.4	36.2	34.7	33.9
Société du crédit agricole	102.4	147.0	164.1	169.2	128.2
Commission de la capitale nationale	6.9	7.4	7.0	0.8	−12.9
Conseil des ports nationaux	1.7	3.0	19.5	27.8	10.6
Commission d'énergie du Nord canadien	5.4	2.1	0.8	2.9	8.5
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent[1]	−6.5	26.7	29.8	26.7	28.6
Autres	−0.1				
	412.1	*662.8*	*1,069.6*	*1,206.9*	*832.1*
Prêts aux gouvernements étrangers—					
Royaume-Uni	[2]19.6	[2]19.2	−18.9	−19.2	[2]18.1
Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation	−2.3	−2.3	−2.3	−2.3	−2.3
Plan de Colombo—Prêts spéciaux pour financer l'achat de blé et de farine du Canada	−5.0	−1.3	−9.9	−0.3	
Prêts à l'Inde pour l'achat au Canada d'aéronefs, de pièces de rechange et autre matériel connexe	−1.4	−2.2	−2.4	−2.7	−1.3
Pays en voie de développement—					
Aide en prêts spéciaux		5.2	9.8	29.1	48.5
Autres			0.1	−0.1	
	10.9	*18.6*	*−23.6*	*4.5*	*63.0*
Autres prêts et placements—					
Part du Canada au capital et fonds de roulement des organismes internationaux ainsi qu'aux prêts consentis à ceux-ci—					
Part du Canada au capital—					
de la Banque asiatique de développement			2.7	2.7	2.7
du Fonds monétaire international			205.4		
de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement			4.5		
de l'Association internationale de développement	7.9	15.0	15.0	15.0	27.1
Avance au fonds de roulement des organismes internationaux et prêts consentis à ceux-ci	−0.2	−0.1	−0.1	−0.3	−0.3
Prêts aux gouvernements provinciaux	−4.8	−1.7	26.8	64.2	82.3
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités	7.6	101.3	122.3	48.5	−3.0
Avances en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants	14.3	24.1	55.2	71.5	40.3
Ententes relatives à la perception des impôts provinciaux—avances	−10.4				
Soldes recouvrables au titre d'accords de vente de biens de la Couronne	−1.8	−1.7	−1.2	0.1	−0.2
Habitations pour les forces armées	2.5	0.2	−0.1	1.1	0.1
Caisse de la sécurité de la vieillesse	−75.0	−25.0			
Prêts aux fabricants de pièces d'automobile du Canada		0.1	12.5	7.9	2.4
Modernisation d'usines de défense				10.2	4.0
Autres	1.5	10.9	7.8	10.3	9.8
	−58.4	*123.1*	*450.8*	*231.2*	*165.2*
Total net des changements—prêts et placements	364.6	804.5	1,496.8	1,442.6	1,060.3

[1]Intérêt différé compris.
[2]Intérêt différé.

DETTE NON ÉCHUE, Y COMPRIS BONS DU TRÉSOR AU 31 MARS 1969 ET INTÉRÊTS ANNUELS (estimation)

—	Date d'échéance	Taux %	Montant de l'emprunt	Intérêts annuels
			$	$
Payable au Canada—				
Emprunt de 1936.....P 1	perpétuel	3	55,000,000	1,650,000
Emprunt de 1960.....T 39	1969 1er avril	5½	80,000,000	4,400,000
Emprunt de 1962.....AT 16	1er avril	5½	100,000,000	5,500,000
Emprunt de 1965.....CT 23	1er avril	5½	100,000,000	5,500,000
Emprunts de 1967 et 1968.....F 16	1er avril	5½	130,000,000	7,150,000
Obligations d'épargne du Canada 1956.S 11	1er mai	4	19,233,250	769,330
Emprunt de 1964.....CT 11	1er juillet	5	225,000,000	11,250,000
Emprunt de 1968.....F 26	1er juillet	6¾	75,000,000	5,062,500
Emprunt de 1962.....AT 13	1er oct.	5½	80,000,000	4,400,000
Emprunt de 1965.....CT 21	1er oct.	5½	145,000,000	7,975,000
Emprunt de 1966.....F 5	1er oct.	5¾	250,000,000	14,375,000
Emprunt de 1967.....F 19	15 déc.	5½	175,000,000	9,625,000
Emprunt de 1968.....F 29	15 déc.	6½	35,000,000	2,275,000
Emprunt de 1968.....F 24	1970 15 fév.	6	285,000,000	17,100,000
Emprunt de 1958.....T 24	1er mai	3½	200,000,000	7,000,000
Emprunt de 1968.....F 34	1er mai	6¼	50,000,000	3,125,000
Emprunts de 1965 et 1966.....CT 19	1er juillet	5	175,000,000	8,750,000
Emprunts de 1966 et 1967.....F 2	1er juillet	5	140,000,000	7,000,000
Emprunt de 1968.....F 27	1er oct.	7	275,000,000	19,250,000
Emprunt de 1968.....F 30	1er oct.	6¾	105,000,000	7,087,500
Obligations d'épargne du Canada 1957.S 12	1er nov.	4¾	73,359,950	3,484,598
Obligations d'épargne du Canada 1960.S 15	1er nov.	5	91,469,600	4,573,480
Emprunt de 1966.....F 8	15 déc.	5¾	300,000,000	17,250,000
Emprunt de 1967.....F 20	1971 1er avril	6	225,000,000	13,500,000
Emprunt de 1968.....F 35	1er avril	6¼	200,000,000	12,500,000
Emprunt de 1964.....CT 15	1er juin	5	350,000,000	17,500,000
Emprunt de 1968.....F 31	1er oct.	6¼	200,000,000	12,500,000
Obligations d'épargne du Canada 1961.S 16	1er nov.	5	80,457,950	3,620,608
Emprunts de 1967 et 1968.....F 17	15 déc.	6	285,000,000	17,100,000
Emprunt de conversion de 1958.....T 28	1972 1er sept.	4¼	1,267,203,100	53,856,132
Emprunt de 1968.....F 25	1973 1er avril	7	475,000,000	33,250,000
Emprunt de 1967.....F 11	1er oct.	5	200,000,000	10,000,000
Emprunt de 1965.....CT 17	1er oct.	5	275,000,000	13,750,000
Obligations d'épargne du Canada 1958.S 13	1er nov.	4½	31,779,550	1,350,631
Emprunt de 1967.....F 22	1er déc.	6¼	225,000,000	14,062,500
Emprunt de 1968.....F 28	1974 15 juin	7	250,000,000	17,500,000
Obligations d'épargne du Canada 1964.S 19	1er nov.	5	156,844,000	7,842,240
Emprunt de 1967.....F 14	1er déc.	5½	100,000,000	5,500,000
Emprunt de 1968.....F 32	1975 1er avril	6½	200,000,000	13,000,000
Emprunt de 1959.....T 36	1er oct.	5½	310,361,000	17,039,855
Emprunt de 1965.....CT 24	1er oct.	5½	50,000,000	2,750,000
Emprunt de 1967.....F 9	1er oct.	5½	70,000,000	3,850,000
Obligations d'épargne du Canada 1963.S 18	1er nov.	5	168,069,750	8,403,487
Emprunt de 1960.....T 38	1976 1er avril	5½	436,198,000	23,990,890
Emprunt de 1954.....T 11	1er juin	3¼	247,046,500	8,029,011
Obligations d'épargne du Canada 1962.S 17	1er nov.	5½	281,818,000	15,499,990
Obligations d'épargne du Canada 1965.S 20	1977 1er nov.	5	140,588,350	7,029,417
Emprunts de 1953 et 1958.....T 5	1978 15 janv.	3¾	207,911,500	7,796,681
Emprunt de 1954.....T 13	1979 1er oct.	3¼	343,246,500	11,155,511
Obligations d'épargne du Canada 1966.S 21	1er nov.	5	693,649,650	34,682,483
Emprunt de 1962.....AT 14	1980 1er août	5½	112,396,000	6,181,780
Emprunt de 1966.....CT 26	1er août	5½	78,929,000	4,341,095
Emprunt de 1966.....F 3	1er août	5½	160,000,000	8,800,000
Obligations d'épargne du Canada 1967.S 22	1er nov.	5¼	424,605,500	22,291,789
Obligations d'épargne du Canada 1968.S 23	1982 1er nov.	5¾	3,204,401,950	184,253,112
Emprunt de conversion 1958.....T 29	1983 1er sept.	4½	1,992,679,450	89,670,575
Emprunt de 1963.....AT 21	1988 1er juin	5	100,000,000	5,000,000
Emprunt de 1964.....CT 9	1er juin	5	50,000,000	2,500,000
Emprunts de 1964 et 1965.....CT 12	1990 1er mai	5¼	225,000,000	11,812,500
Emprunt de 1967.....F 12	1er mai	5¼	125,000,000	6,562,500
Emprunts de 1966 et 1967.....F 6	1992 1er sept	5¾	225,000,000	12,937,500
Emprunt de 1968.....G 33	1995 1er oct.	6½	100,000,000	6,500,000
Emprunt de conversion de 1956.....T 15	1998 15 mars	3¾	197,045,000	7,389,188
Obligations spéciales de remplacement.....	1978 1er oct.	6	801,940,150	48,116,409
Bons du Trésor (3 mois).....		divers	1,450,000,000	114,492,000
Bons du Trésor (6 mois).....		divers	875,000,000	59,500,000
Bons du Trésor (364 jours).....		divers	225,000,000	13,275,000

DETTE NON ÉCHUE, Y COMPRIS BONS DU TRÉSOR AU 31 MARS 1969
ET INTÉRÊTS ANNUELS (estimation)—*Fin*

—	Date d'échéance	Taux %	Montant de l'emprunt	Intérêts annuels
			$	$
Payable au Canada—*Suite*				
Obligations spéciales non négociables—				
Commission d'assurance-chômage		5	68,000,000	3,400,000
		5¼	23,000,000	1,207,500
		5½	68,000,000	3,740,000
		5¾	54,000,000	3,105,000
		6	92,000,000	5,520,000
		6½	71,000,000	4,615,000
Caisse de placements du régime de pensions du Canada		divers	11,315,000	804,497
			21,658,549,500	1,187,657,289
Payable à New York—				
Emprunt de 1949	1974 1er sept.	2¾	48,755,627	1,340,780
Emprunt de 1950	1975 15 sept.	2¾	30,301,591	833,294
Emprunt de 1962	1987 15 oct.	5	79,567,488	3,978,374
Emprunt de 1968	1988 1er juin	6⅞	108,108,000	7,432,425
			266,732,706	13,584,873
Payable en Allemagne—				
Emprunt de 1968	1973 1er juin	6¾	67,567,500	4,560,806
Payable en Italie—				
Emprunt de 1968	1970 15 mai	5¾	34,594,560	1,989,187
Emprunt de 1968	1971 15 mai	5⅞	36,324,288	2,134,052
Emprunt de 1968	1972 15 mai	6	37,189,152	2,231,349
			108,108,000	6,354,588
			22,100,959,706	1,212,157,556

L'intérêt indiqué est une extrapolation pour un an aux taux d'intérêt annuels sur le principal non remboursé au 31 mars 1969. Lorsque divers taux d'intérêt sont applicables pendant la durée d'un prêt, on a utilisé le taux d'intérêt en vigueur au 31 mars 1969.

Les obligations payables à New York, en Allemagne et en Italie, ont été converties à la parité officielle.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 4 juin 1969

La séance est ouverte à deux heures.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

[*Traduction*]

PRÉSENCE DANS LES TRIBUNES DE PARLEMENTAIRES DU CONGRÈS DES ÉTATS-UNIS

M. l'Orateur: A l'ordre. On voudra bien me permettre d'attirer l'attention de la Chambre sur la présence dans la tribune de l'Orateur et la tribune du Sénat d'un groupe de parlementaires de marque du Congrès des États-Unis.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Cette délégation de collègues parlementaires comprend, je crois, 8 membres du Sénat et 12 membres de la Chambre des représentants. Ils sont venus assister au 12e congrès annuel du groupe interparlementaire canado-américain.

Le groupe du Sénat est dirigé par le sénateur Frank Church, démocrate de l'Idaho, et le groupe de la Chambre des représentants est sous la direction de M. Cornelius Gallagher, démocrate du New Jersey. Ces personnalités sont venues au Canada, à Ottawa, et à notre Parlement, non seulement en qualité de parlementaires et de voisins, mais à titre d'amis. Au nom de la Chambre des communes, je suis heureux de leur souhaiter la plus cordiale bienvenue.

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu un message du Sénat informant cette Chambre que le Sénat a adopté le bill C-171, loi concernant la Bibliothèque nationale, sans aucune modification.

• (2.10 p.m.)

[*Français*]

AFFAIRES COURANTES

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. Gaston Clermont (Gatineau) présente le 22e rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, en français et en anglais.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui*].

[*Traduction*]

LA PÊCHE

ANNONCE CONCERNANT DE NOUVELLES LIGNES DROITES DE BASE DÉLIMITANT LES EAUX TERRITORIALES CANADIENNES

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la Chambre se souvient sans doute que, le 5 avril 1969, le ministre des Pêches a annoncé que le gouvernement se proposait de tirer de nouvelles lignes droites de base délimitant la mer territoriale et les zones de pêches exclusives du Canada le long de la côte orientale de la Nouvelle-Écosse et des côtes occidentales de l'île de Vancouver et des îles de la Reine-Charlotte. J'ai le plaisir d'annoncer que le gouverneur en conseil vient de publier une liste des coordonnées géographiques de points à l'aide desquelles ces lignes de base seront établies.

La nouvelle série de coordonnées entrera en vigueur au moment de sa publication dans la *Gazette du Canada*, le 11 juin, sous l'empire de la loi de 1964 concernant la mer territoriale et les zones de pêche du Canada. La loi a créé au-delà de la mer territoriale de trois milles déjà existante, une nouvelle zone, large de neuf milles, à l'intérieur de laquelle le Canada possède une juridiction exclusive sur les pêcheries. En même temps, la loi de 1964 autorisait le gouvernement à établir le long du littoral canadien un ensemble de lignes de base droites qui, dans les secteurs où elles seraient établies, remplaceraient les sinuosités de la côte comme lieu de départ pour mesurer la largeur de la mer territoriale et des zones de pêche du Canada. De telles lignes de base peuvent être tirées d'un cap à un autre, d'une île à une autre ou à travers l'embouchure des baies. Les régions de la mer qui sont du côté des lignes de base faisant face à la terre ont le statut d'eaux intérieures du Canada.

Une première série de lignes de base avaient été établies par le gouvernement en 1967 pour la côte du Labrador et les côtes méridionale et orientale de Terre-Neuve. Dans l'attente de la conclusion des négociations entreprises avec certains pays d'Europe, les pêcheurs de ces pays ont été autorisés à poursuivre, dans la zone extérieure de neuf milles du Canada, la pêche qu'ils avaient pratiquée traditionnellement dans ces parages avant l'adoption de la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche et l'établissement de lignes de base sous l'empire de cette loi.

Les pays avec lesquels ces négociations ont été entamées sont la Grande-Bretagne, la Norvège, le Danemark, la France, le Portugal, l'Espagne, et l'Italie. Tous pratiquent traditionnellement la pêche au large du littoral oriental du Canada. On envisage maintenant de poursuivre les négociations avec les pays européens en cause.

Pour ce qui est des États-Unis, qui pratiquent traditionnellement la pêche au large des côtes orientale et occidentale du Canada, nous avons l'intention de mener des négociations visant au maintien des dispositions actuelles en vertu desquelles les ressortissants du Canada et des États-Unis sont autorisés à pêcher dans les zones de pêche de l'un et de l'autre pays sur une base de réciprocité. Abstraction faite des pratiques traditionnelles relatives à la pêche, les États-Unis et la France possèdent des droits établis par traité au large de la côte orientale du Canada et ces droits seront évidemment respectés.

Il subsiste un certain nombre de lacunes importantes le long des côtes orientale et occidentale du Canada après l'établissement de la nouvelle série de lignes de base pour la Nouvelle-Écosse, l'île Vancouver et les îles de la Reine-Charlotte. Comme l'a donné à entendre le Ministre des Pêcheries dans son exposé du 5 avril, le gouvernement se propose de s'occuper de certaines de ces lacunes de la manière voulue après qu'il aura obtenu une modification de la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche, au cours de la prochaine session de la Chambre. La modification souhaitée donnera une plus grande marge de jeu au gouvernement pour le règlement des problèmes côtiers et permettra au gouverneur en conseil de tirer des «lignes de fermeture des pêches» qui délimiteront des zones de pêche exclusives sans étendre les limites des eaux intérieures ou de la mer territoriale du Canada. A l'heure actuelle, les zones de pêche du Canada sont constituées par une ceinture de neuf milles de largeur, contiguë à la mer territoriale. Elles ne peuvent donc pas être étendues sans qu'on étende en même temps les eaux intérieures et la mer territoriale du Canada au moyen de lignes de base droites.

Je demande à la Chambre de m'autoriser à déposer le décret du conseil qui établit les nouvelles lignes de base pour la Nouvelle-Écosse, l'île de Vancouver et les liens de la Reine-Charlotte, de même que les cartes du Service hydrographique canadien qui illustrent ces lignes de base et les limites extérieures de la mer territoriale et des zones de pêche du Canada dans les régions concernées.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, au nom de l'opposition officielle, nous accueillons avec satisfaction la déclaration faite aujourd'hui par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme vous-même et la Chambre le savez, nous avons tenté avec assiduité d'obtenir ce renseignement depuis l'adoption de cette mesure en 1964. Les pêcheurs de la côte de l'Atlantique, j'en suis certain, comprennent mieux aujourd'hui la signification du mot «éternité», car ils ont attendu depuis 1964 jusqu'au mercredi 4 juin pour prendre connaissance de l'annonce révélant les régions qui seront protégées par les lignes de base dont il était question dans la loi de 1964.

La mesure législative déclarait nettement, bien entendu, que ces lignes de base seraient annoncées; elles sont cependant encore incomplètes. Selon la déclaration du ministre, les lignes de base prévues dans la loi seront de cap en cap, d'île en île, à travers l'embouchure des baies, etc. Je signale au ministre que, si elles sont tirées de cap en cap, sur la côte sud de Terre-Neuve, par exemple, elles passeront au beau milieu du territoire français des îles Saint-Pierre-et-Miquelon.

M. McGrath: Le gouvernement ne s'en soucie guère.

M. Crouse: Non, apparemment, il n'a pas envisagé le problème, car la déclaration du ministre ne fait mention d'aucun accord avec le gouvernement français ni comment on procédera pour établir les lignes de base dans cette région. La question est très importante, car les pays du Marché commun ont manifesté leur intention d'établir une base sur les îles Saint-Pierre-et-Miquelon et l'activité plus grande dans le domaine de la pêche qui découlera de cette initiative aura des effets graves et nuisibles sur les réserves de poissons sur la côte est.

M. McGrath: Le gouvernement ne s'en soucie pas non plus.

M. Crouse: Nous espérons que le gouvernement étudiera la question plus à fond et qu'il annoncera avant longtemps les mesures qu'il entend prendre pour protéger davantage la région dont j'ai parlé, soi les îles Saint-Pierre-et-Miquelon, et pour définir les droits canadiens de pêche dans cette région et surtout sur le Grand Banc.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, attendre cinq ans pour entendre une annonce aussi insignifiante et incomplète, c'est beaucoup de temps, car, on l'a toujours dit, le poisson de mer ne respecte pas les

lignes établies arbitrairement par les gouvernements. Comme on s'y attendait, l'annonce du ministre ne traite pas de certaines zones situées au large de nos côtes, notamment la côte occidentale d'où je viens, ni des masses d'eau connues sous le nom de Bassin Reine-Charlotte et d'Entrée Dixon, qui sont accessibles à l'exploitation internationale des pêches, même si nous devrions normalement les considérer comme nous appartenant. A l'heure qu'il est, peut-être parce que la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche a été présentée au Parlement il y a cinq ans, nous devons envisager la perspective de voir d'autres pays, en particulier le Japon et l'Union soviétique, réclamer des droits de pêche historiques dans des zones qui n'auront pas été définies comme eaux territoriales canadiennes.

• (2.20 p.m.)

En fait, l'autre jour, le capitaine d'un autre navire de pêche japonais a été arrêté et frappé d'une amende pour avoir violé la limite de douze milles actuelle qui longe la côte. Donc, comme mesure connexe, nous devons intensifier les poursuites dans le cadre de notre juridiction, sous quelque forme que ce soit.

Comme le ministre des Pêches (M. Davis) l'avait déjà fait, le ministre a parlé de la nécessité de protéger ces espaces non surveillés au moyen de lignes de fermeture des pêches. La raison en est que dans une région que je connais surtout, une distance d'environ 100 milles était trop considérable, selon les lois et les ententes internationales pour y tirer des lignes droites de façon à interdire l'accès à une si vaste étendue d'eaux intérieures.

Pour rendre cette conception acceptable sur le plan international, nous allons tracer ce qu'on appelle une ligne de fermeture des pêches. Il me semble que si le gouvernement a adopté comme prémisse le principe qu'une ligne de fermeture des pêches longue de 100 milles serait admise en droit international, il devrait adopter comme deuxième prémisse qu'une ligne de fermeture suivant le plateau continental sera admise également; cette dernière ligne serait beaucoup plus avantageuse pour le Canada et ses pêches que la méthode de ligne droite de base que nous suivons à présent. En fait, le comité des pêches, dans son rapport à la Chambre daté du vendredi 30 mai n'a fait qu'une recommandation: si l'on trace ces lignes de fermeture des pêches, elles devraient suivre le contour du plateau continental afin de nous assurer la plus grande protection possible, surtout parce que les poissons de fond resteraient dans les eaux du plateau continental, puisqu'ils n'en franchissent jamais la limite.

[*Français*]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques commentaires au nom du Ralliement créditiste.

A titre de membre du comité des pêches et forêts, je dois dire que cette déclaration de l'honorable ministre est très incomplète, mais qu'elle constitue quand même une étape vers la bonne entente avec les pays auxquels la déclaration fait allusion. J'invite plus que jamais le gouvernement à recourir à des méthodes sûres, afin d'empêcher les pêcheurs étrangers—et à ce stade, je veux parler des pêcheurs japonais—de venir pêcher dans nos eaux. Je veux également faire allusion à certains bateaux russes qui viennent pêcher près des côtes canadiennes.

J'invite le gouvernement à faire tout en son possible pour délimiter, une fois pour toutes, nos zones de pêche et les faire respecter.

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES COMPAGNIES DE PRÊT

MODIFICATIONS CONCERNANT CERTAINES DÉFINITIONS ET SUBSTITUTIONS

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances) propose la 1re lecture du bill S-38, émanant du Sénat, modifiant la loi sur les compagnies de prêt.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois.)

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois?

Des voix: A la prochaine séance.

M. l'Orateur: A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

LA LOI SUR LES COMPAGNIES FIDUCIAIRES

MODIFICATIONS CONCERNANT CERTAINES DÉFINITIONS ET SUBSTITUTIONS

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances) propose la 1re lecture du bill S-37, modifiant la loi sur les compagnies fiduciaires.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois.)

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois?

Des voix: A la prochaine séance.

M. l'Orateur: A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LES DROITS DE QUAI

Question nº 1560—**M. Anderson:**

1. Quels revenus le gouvernement fédéral retire-t-il en tout des droits de quai dans chaque province du Canada?

2. Combien en coûte-t-il pour percevoir ces droits de quai dans chaque province du Canada?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Le ministère des Transports communique les renseignements suivants: 1. Total des revenus bruts, 1967-1968, pour les quais publics administrés par le ministère des Transports, par province: Terre-Neuve, $129,425; Île-du-Prince-Édouard, $110,719; Nouvelle-Écosse, $311,045; Nouveau-Brunswick, $120,739; Québec, $530,009; Ontario, $571,944; Manitoba, $1,118; Saskatchewan, $1,340; Alberta, —; Colombie-Britannique, $123,373.

2. Frais de perception (commissions des gardiens de quai) 1967-1968, par province: Terre-Neuve, $44,914; Île-du-Prince-Édouard, $17,144; Nouvelle-Écosse, $39,243; Nouveau-Brunswick, $21,603; Québec, $85,568; Ontario, $58,557; Manitoba, $683; Saskatchewan, —; Alberta, —; Colombie-Britannique, $37,974.

Le Conseil des ports nationaux communique les renseignements suivants: 1. Droits de terre-plein pour l'année civile 1967: Terre-Neuve, $4,234; Nouvelle-Écosse, $546,884; Nouveau-Brunswick, $570,423; Québec, $5,562,388; Ontario, $10,045; Manitoba, $69,638; Colombie-Britannique, $731,950.

2. On ignore le coût de la perception, aux ports nationaux, des droits de terre-plein mentionnés dans la partie 1 parce que les dépenses d'exploitation de ces ports ne renferment pas suffisamment de détails pour isoler cet élément des autres dépenses d'exploitation.

L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent communique les renseignements suivants: 1. Ontario, $255,500; Québec, $30,600.

2. Ces droits constituent un très faible pourcentage du revenu de l'Administration et ne sont pas versés à un compte distinct.

EXECUTIVE CONSULTANTS LIMITED

Question nº 1736—**M. Skoberg:**

1. Depuis juin 1968, le gouvernement a-t-il retenu à un titre quelconque les services de la société Executive Consultants Ltd.?

[M. l'Orateur.]

2. Dans l'affirmative, *a*) quels travaux cette firme a-t-elle terminés, quels travaux sont en cours et quels travaux n'ont pas encore été entamés, *b*) à combien s'élèvent les contrats, honoraires, frais ou mode de rémunération prévus pour chacun de ces travaux?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Non.

2. Sans objet.

LA FORMATION AGRICOLE AU CANADA

Question nº 1950—**M. Skoberg:**

1. Quelles mesures l'Agence canadienne de développement international prend-elle pour renseigner les nations mises en valeur sur la disponibilité au Canada d'une formation agricole, universitaire et pratique?

2. Le Bureau de l'aide extérieure a-t-il une section agricole qui s'occupe particulièrement de sa planification?

3. Que projette le Bureau de l'aide extérieure à l'égard de son programme de formation agricole pour les étudiants des pays en voie de développement?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. L'Agence canadienne de développement international utilise sa correspondance, ses circulaires et les visites à l'étranger de ses représentants officiels pour tenir les missions canadiennes outre-mer constamment au courant des occasions de formation théorique et pratique qu'offre le Canada en divers domaines d'activité, y compris celui de la formation agricole. Les missions communiquent ensuite ces renseignements aux gouvernements des pays en voie de développement lors d'entretiens où sont examinées les priorités de ces pays en matière de formation et la façon dont les institutions de formation du Canada peuvent le mieux satisfaire aux besoins prioritaires.

2. Depuis août 1968, l'Agence canadienne de développement international (l'ancien Bureau de l'aide extérieure) compte un conseiller agricole au sein de son personnel. De plus, des fonctionnaires de l'Agence se consacrent spécialement à la planification, à l'organisation et à l'exécution de projets du secteur agricole. L'Agence et le ministère de l'Agriculture entretiennent des relations très étroites à ce sujet.

3. Sous réserve de la possibilité de compter sur des services appropriés au Canada, l'Agence canadienne de développement international organise des programmes qui répondent aux demandes reçues des gouvernements des pays en voie de développement. On peut organiser des programmes de formation agricole chaque fois qu'un pays auquel le Canada offre son assistance technique en fait la demande.

LE PROGRAMME DESTINÉ À AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ

Question n° 1955—**M. Saltsman:**

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a-t-il entrepris une étude de rentabilité sur le nouveau Programme destiné à améliorer la productivité (PEP), qui doit être réalisé à compter du 1er novembre 1969 et, dans l'affirmative, va-t-on déposer le rapport de cette étude de rentabilité et sinon, le Conseil du Trésor a-t-il commandé une étude de rentabilité, conformément au système planification-programmation-budget?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): En effet, le ministère a fait une étude de rentabilité mais elle ne sera pas déposée. Le ministère l'a entreprise de sa propre initiative conformément aux lignes directrices du système planification-programmation-budget. L'étude définitive sera soumise au Conseil du Trésor.

LE REVENU PROVENANT DES AÉROPORTS

Question n° 2004—**M. Baldwin:**

Pour la période allant du 1er juillet 1968 au 31 décembre 1968, inclusivement, quels montants ont rapporté au receveur général *a*) la taxe fédérale d'un cent et demi le gallon, imposée aux aéroports sur le carburant d'aviation et *b*) la taxe fédérale de cinq cents le gallon imposée aux aéroports sur les huiles de graissage pour carters de moteurs d'avions (i) aux aéroports au Canada (ii) à l'aéroport international de Toronto (iii) à l'aéroport international de Montréal (iv) à l'aéroport de Cartierville (v) à l'aéroport de Saint-Hubert et (vi) à l'aéroport international d'Ottawa?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports):

Aéroports

(i) Tous les aéroports du Canada
(ii) Aéroport international de Toronto
(iii) Aéroport international de Montréal
(iv) Cartierville
(v) Saint-Hubert
(vi) Aéroport international d'Ottawa

Période du 1er juillet 1968 au 31 décembre 1968	
a) Carburant d'aviation à 1.5c. le gallon	*b*) Huiles de graissage à 5c. le gallon
Carburant et huiles de graissage—$2,865,639.25	
$775,969.63	$405.92
977,965.34	885.90
4,156.66	50.55
Exploité par l'ARC jusqu'au 1er janvier 1969.	
$96,249.25	$99.62

Renvoi 1—Concerne le sous-alinéa (i). La répartition entre le carburant d'aviation et les huiles de graissage des moteurs d'avions pour les aéroports autres que les aéroports internationaux de Toronto, Montréal et Ottawa et que celui de Cartierville n'est pas disponible en ce moment.

Renvoi 2—Concerne le sous-alinéa (v). La taxe imposée aux aéroports sur le carburant d'aviation et sur les huiles de graissage de moteurs d'avions ne s'applique qu'aux aéroports exploités par le ministère des Transports. L'aéroport de Saint-Hubert a été exploité par l'ARC jusqu'au 1er janvier 1969.

LE TRAVERSIER «JOHN HAMILTON GRAY»

Question n° 2043—**M. Macquarrie**

1. Combien de passagers peuvent normalement prendre place à bord du traversier *John Hamilton Gray*?

2. Combien d'automobiles peuvent-elles y être embarquées?

3. Combien *a*) de passagers et *b*) d'automobiles sont considérés comme constituant une charge normale pour ce traversier?

4. Si le chiffre indiqué en réponse à la question n° 3 est inférieur à celui indiqué pour les questions nos 1 et 2 quelles sont les raisons de cette diminution?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): 1. 550.

2. 190.

3. *a*) 400; *b*) 190.

4. Le nombre des passagers autorisé sur un traversier est régi par le nombre de véhicules qu'il peut embarquer et par le nombre de personnes par véhicule. On a constaté récemment qu'un grand nombre de ces véhicules étaient des camions et des remorques. Cela explique la limite de 400 passagers qui est jugée satisfaisante.

LES ZONES POSTALES DU TORONTO MÉTROPOLITAIN

Question n° 2044—**M. Robinson:**

Le ministre des Communications songerait-il à établir une nouvelle répartition et une nouvelle désignation des zones postales du Toronto métropolitain afin que ces dernières respectent les frontières municipales de la région et, dans l'affirmative, quand prévoit-il le faire et, sinon, pourquoi?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Le ministère des Postes a adopté le 1er mai 1969, un nouveau plan de zonage pour la région du Toronto métropolitain. Autant que possible, ce plan tiendra compte des limites municipales des localités. Ce nouveau système fait partie d'un programme à l'échelle nationale qui doit faciliter la livraison du courrier adressé aux usagers de la poste dans les grands centres.

RAPPORT SUR LES DÉCLARATIONS DES SYNDICATS OUVRIERS

Question nº 2055—**M. Gilbert:**

1. Combien d'entreprises qui ont omis de faire une déclaration conformément à la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers en 1965, 1966 et 1967, n'ont pas encore satisfait aux exigences de la loi?

2. A-t-on intenté des poursuites contre l'une ou l'autre de ces entreprises?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): D'après le Bureau fédéral de la statistique: 1. On a reçu des renseignements complets de 98 p. 100 des sociétés pour les années 1965, 1966 et 1967, et des renseignements partiels de toutes les autres sociétés qui sont tenues de présenter des déclarations. Les déclarations incomplètes font l'objet d'un examen, en vue de déterminer si une poursuite judiciaire serait justifiée.

2. On n'a pas intenté de poursuites contre ces sociétés.

LES INSTALLATIONS TERMINALES DE NORTH SYDNEY (N.-É.)

Question nº 2105—**M. Muir (Cape Breton-The Sydneys):**

En vertu du crédit nº 20 du ministère des Transports au budget de 1969-1970, affectant la somme de deux millions trois cent mille dollars à la construction de quais et d'installations terminales à North-Sydney (Nouvelle-Écosse) et Argentia (Terre-Neuve) *a*) quels quais et installations terminales va-t-on effectivement construire à North Sydney et à Argentia, et quelles sommes va-t-on dépenser à chacun de ces titres, *b*) quels immeubles va-t-on construire ou acquérir à North Sydney et Argentia, et quelles somme va-t-on dépenser en constructions et acquisitions à chaque endroit, *c*) quels terrains va-t-on acquérir à North Sydney et à Argentia, et combien va-t-on dépenser à chaque endroit, *d*) quels travaux, en détail, va-t-on exécuter à North Sydney et Argentia, et combien va-t-on dépenser à chaque endroit?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): *a*) Néant; *b*) North Sydney: parachèvement des installations terminales de passagers, $800,000; Argentia: néant; *c*) Néant; *d*) North Sydney: néant. Argentia: revêtement en dur et parachèvement de la route d'Argentia, d'Argentia à la route transcanadienne $1,500,000.

LES STAGIAIRES AGRICOLES

Question nº 2122—**M. Mazankowski:**

1. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a-t-il réduit le nombre des stagiaires agricoles que la National Agricultural Exchange Association peut faire venir au Canada pour travailler dans les entreprises agricoles en 1969?

2. Dans l'affirmative, *a*) le Ministère s'est-il chargé de trouver des élèves d'écoles secondaires ou des étudiants qui auraient les qualités voulues pour travailler du 1er mai au 1er novembre 1969 et qui seraient disposés à le faire dans les entreprises agricoles privées par cette ordonnance du gouvernement de l'aide dont elles auraient bénéficié par l'entremise de l'Association, *b*) combien d'étudiants ont effectivement été placés?

3. Parmi les étudiants placés, combien ont informé leurs employeurs qu'ils seront obligés *a*) de se présenter après le 1er mai ou, *b*) de partir avant le 1er novembre, et ne pourront pas, de ce fait, travailler pendant la totalité de la période qu'auraient pu accomplir les stagiaires qui relèvent du programme de l'Association?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Non.

2. Sans objet.

3. Sans objet.

LE SERVICE DE RELATIONS PUBLIQUES DU CONSEIL DU TRÉSOR

Question nº 2175—**M. Robinson:**

1. Le Conseil du Trésor a-t-il un service de relations publiques et, dans l'affirmative, quels sont les effectifs de ce service?

2. Combien ce service de relations publiques a-t-il coûté en tout au conseil, à chacune des années écoulées de 1960 à 1968 incluse?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): 1. Le Secrétariat du Conseil du Trésor compte un fonctionnaire qui accomplit, à temps partiel, des fonctions de relations extérieures.

2. Le coût total des relations publiques au Conseil du Trésor s'établit comme il suit: *a*) De 1960 à 1968: néant; *b*) De décembre 1968 au 31 mars 1969—Coût estimatif, $9,300.

LE SECOND PARC NATIONAL EN SASKATCHEWAN

Question nº 2215—**M. Southam:**

Eu égard à la déclaration qu'a faite le ministre récemment, au sujet de l'expansion du programme d'aménagement des parcs nationaux du Canada, quand prévoit-on pouvoir annoncer l'emplacement du second parc national de la Saskatchewan, et la date du début des travaux?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Nous sommes toujours en pourparlers avec la province de Saskatchewan. Dès que nous en serons venus à une entente, nous publierons, de concert avec cette province, une déclaration annonçant l'emplacement de ce parc, qui sera le deuxième parc national de la Saskatchewan, ainsi que la date du début des travaux d'aménagement.

[*Français*]

A PROPOS DES PRÊTS CONSENTIS À CERTAINS PAYS

Question nº 2221—**M. Dumont:**

1. Un prêt de 30 millions de dollars a-t-il été consenti à l'Inde et, dans l'affirmative, à quels taux et selon quelles modalités?

2. Quels seront le taux et les modalités du prêt à la Jamaïque?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Aucun accord de prêt au développement d'un montant de $30,000,000 n'a été signé avec l'Inde. Toutefois, vers

la fin de décembre 1968, deux prêts de 15 millions chacun ont été consentis à ce pays pour financer l'achat d'engrais et de produits de base. Il s'agit de prêts de 50 ans, sans intérêt, avec délai d'amortissement de 10 ans.

2. Le prêt de $1,250,000 accordé à la Jamaïque pour le développement de ses ressources hydrauliques porte intérêt à 3%; c'est un prêt de 30 ans, avec délai d'amortissement de 7 ans.

A PROPOS DES SUBVENTIONS AU SPORT AMATEUR ET AUX LOISIRS

Question nº 2228—**M. Fortin:**

1. Quel est le litige entre le ministre du Tourisme du Québec et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social concernant des subventions à accorder aux sports et aux loisirs?

2. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il reçu des lettres du ministre du Tourisme desquelles il n'a pas accusé réception et, dans l'affirmative, pourquoi?

3. Quelles furent les suggestions du Québec concernant la participation au programme du sport amateur?

4. Quelles sommes furent dépensées pour chacune des cinq dernières années pour le sport amateur et quelle fut la part du Québec?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Depuis décembre 1968, le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche de la province de Québec et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi que des hauts fonctionnaires de ces deux ministères ont eu des entretiens au sujet d'un accord avec la province de Québec sur un régime à frais partagés, aux termes de l'article 5 de la Loi sur la santé et le sport amateur.

2. Non. A la suite de ces entretiens, une correspondance a été établie entre les deux parties en cause et toutes les lettres ont été échangées d'une façon satisfaisante.

3. Le Québec a manifesté le désir de participer avec les autres provinces et les deux Territoires au régime à frais partagés conformément à l'article 5 de la Loi sur la santé et le sport amateur. Un accord concernant les années financières 1968-1969 et 1969-1970 vient juste d'être conclu avec la province de Québec.

4. Les sommes versées au cours des cinq dernières années par le gouvernement fédéral en vertu du régime fédéral-provincial à frais partagés, conformément à l'article 5 de la Loi sur la santé et le sport amateur, s'échelonnent comme il suit:

En ce qui concerne l'année financière 1968-1969, 60 p. 100 des frais supportés par le Québec relativement aux projets de Santé et de Sport amateur, au cours de ladite année financière, lui seront remboursés jusqu'à un maximum de $201,156. Au cours de l'année financière 1969-1970, le Québec aura droit à un remboursement de la part du gouvernement fédéral de 60 p. 100 des frais jusqu'à un maximum de $200,137. Avant l'année financière 1968-1969, le Québec ne participait pas au Régime.

[*Traduction*]

L'UTILISATION DES INSTALLATIONS AÉRIENNES MILITAIRES PAR LES APPAREILS CIVILS

Question nº 2261—**M. Yewchuk:**

1. Comme il songe à réduire les forces armées, le gouvernement a-t-il étudié la possibilité d'utiliser les installations aériennes existantes, situées près des grands centres métropolitains, pour les appareils civils, afin de décongestionner la circulation aérienne qui devient croissante et de réduire de ce fait les dangers pour la vie humaine et la propriété?

2. Le ministre songerait-il à permettre aux avions civils d'utiliser les pistes d'atterrissage de la base des forces armées canadiennes à Cold Lake, en Alberta?

M. David Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Si, par suite de la révision de notre politique de défense, certains des aérodromes militaires existants situés près des grands centres urbains n'étaient plus requis aux fins de la défense, ils seraient offerts à d'autres ministères ou organismes de l'État avant d'être déclarés excédentaires à la Commission de disposition des biens de la Couronne. Il faudrait examiner chacun de ces aérodromes afin de voir s'ils pourraient accommoder le trafic aérien civil. Il faudrait très probablement que les aéroports conservés par le ministère de la Défense nationale puissent accommoder un trafic militaire plus intense, et il est douteux qu'il soit possible d'autoriser ou d'accroître l'utilisation de ces aérodromes militaires par des avions civils, sauf sous contrôle.

2. La fréquence et le genre d'opérations de vol militaires courantes à la BFC de Cold Lake écartent toute possibilité d'utilisation de cet aéroport par des avions civils en ce moment.

L'AIDE FINANCIÈRE À TERRE DES HOMMES

Question nº 2263—**M. Yewchuk:**

Le gouvernement fédéral se propose-t-il de continuer à fournir annuellement une aide financière à Terre des Hommes?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Le gouvernement du Canada n'a pas fourni annuellement d'aide financière directe à Terre des Hommes.

En 1968, certains des biens immobiliers dont le gouvernement du Canada est devenu propriétaire, à la suite de la liquidation de l'actif de la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967, ont été loués à la Ville de Montréal aux fins d'exploitation dans le cadre de Terre des Hommes. Certains

de ces aménagements ont été loués de nouveau à la ville en 1969.

En outre, le gouvernement du Canada s'est entendu avec celui de la province du Québec en vue de différer de 1969 à 1972 le paiement des sommes dues au Canada en fonction de la participation de la province à la résorption du déficit de l'Expo. Cette prorogation a pour objet de permettre à la province de garantir son aide à la Ville de Montréal si d'aventure l'exploitation de Terre des Hommes se soldait par un déficit en 1969.

[*Français*]

QUESTION RELATIVE AU NOMBRE DE TOURISTES AMÉRICAINS QUI ONT VISITÉ LE QUÉBEC ET L'ONTARIO

Question n° 2266—**M. Beaudoin:**

1. Combien de touristes américains ont visité respectivement les provinces de l'Ontario et du Québec pendant chacune des années 1964, 1965, 1966, 1967 et 1968?

2. A combien le gouvernement estime-t-il les sommes dépensées dans chacune des provinces de l'Ontario et du Québec par ces touristes américains durant chacune de ces années?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): 1 et 2.—Voir tableau ci-joint.

Nombre et dépenses des visiteurs américains en Ontario et au Québec entre 1964 et 1968 inclusivement.

	Québec		Ontario	
	Voyageurs entrés	Dépenses	Voyageurs entrés	Dépenses
	Nombre	milliers $	Nombre	milliers $
1964	2,832,000	91	22,303,000	333
1965	2,946,000	106	23,235,000	376
1966	3,018,000	113	24,043,000	409
1967	7,533,000	388	23,944,000	529
1968	4,769,000	—	20,692,000	—

NOTA: Ces données sont fondées sur le nombre de voyageurs entrés par les bureaux d'entrée de la province. Normalement, quelque 60 p. 100 des voyageurs entrent et repartent le même jour. Les données sur les dépenses sont fondées sur la province d'entrée et ne sont pas nécessairement représentatives des dépenses par province de destination.

—Chiffre indisponible

[*Traduction*]

LES DÉPENSES MILITAIRES

Question n° 2305—**M. Forrestall:**

Combien d'argent le ministère de la Défense nationale a-t-il dépensé, sauf pour la Gendarmerie royale, au cours de chacune des trois dernières années dans *a*) l'agglomération de Halifax-Dartmouth, *b*) à la base de Greenwood, *c*) à la base de Cornwallis, *d*) dans les autres bases pour les postes suivants (i) traitements et salaires des civils, (ii) allocations versées aux civils, (iii) solde des membres des forces armées (sauf les policiers de la GRC), (iv) allocations versées aux membres des Forces armées, (v) cotisations aux régimes de retraite, (vi) frais de voyage et allocations de permutation, (vii) transport de marchandises par train, par camion et par le service des messageries, (viii) service postal, (ix) téléphone, (x) télégraphe, (xi) autres services de communications, (xii) publication de rapports du ministère et d'autres documents spéciaux, (xiii) pièces d'exposition, publicité, radiodiffusion et étalages, (xiv) services professionnels et autres services de spécialistes de l'extérieur, (xv) location d'édifices et de terrains, (xvi) location de bureaux, (xvii) frais de réparation et d'entretien du matériel, (xviii) fournitures et matériel de bureau, (xix) approvisionnements et fournitures, (xx) services municipaux et d'utilité publique, (xxi) construction ou acquisition d'immeubles et travaux afférents, y compris les terrains, (xxii) construction ou acquisition de matériel, (xxiii) subventions aux associations de tir, (xxiv) subvention aux associations auxiliaires de l'armée, (xxv) combustible pour le chauffage, la cuisine et les génératrices de courant, (xxvi) vêtements et équipement personnel, (xxvii) matériel dentaire, (xxviii) essence et lubrifiants pour navires, avions et matériel mobile de soutien, (xxix) provisions de bouche, (xxx) fournitures sanitaires, (xxxi) magasins des casernes, des hôpitaux ou des camps, (xxxii) fournitures et approvisionnements divers, (xxxiii) somme totale dépensée en Nouvelle-Écosse, (xxxiv) somme totale dépensée à chacun des endroits *a*), *b*), *c*) et *d*)?

M. David Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Le ministère ne maintient pas de données lui permettant de vous fournir les renseignements que vous demandez concernant les dépenses relatives à la défense dans les secteurs susmentionnés, et ne possède pas le personnel spécialisé requis pour entreprendre la tâche de recueillir de tels renseignements. Cependant, en se fondant sur les chèques que le gouvernement fédéral a distribués en Nouvelle-Écosse, le ministère estime qu'il a dépensé les sommes suivantes dans cette province:

	1965–1966 $	1966–1967 $	1967–1968 $
Traitement et indemnités du personnel civil	26,960,571	27,605,215	29,063,822
Solde et indemnités du personnel militaire	70,514,211	75,830,128	82,813,844
Frais de voyage et de transport	3,577,063	2,669,249	2,343,464
Pensions et gratifications	4,020,291	5,270,628	5,058,726
Fournisseurs, y compris les coûts de construction et d'exploitation	37,464,982	36,321,625	25,733,475
TOTAL	142,537,118	147,696,845	145,013,331

Les chiffres définitifs relatifs à l'année financière en cours ne sont pas encore disponibles.

Ces chiffres ne comprennent pas les sommes dépensées en Nouvelle-Écosse, lorsque les chèques sont envoyés à des compagnies dont les sièges sociaux sont situés dans d'autres provinces. Par contre, il se peut que certains fournisseurs et entrepreneurs de la Nouvelle-Écosse achètent des matériaux et des équipements dans d'autres provinces sans mettre le ministère au courant de ces transactions.

L'ENQUÊTE SUR LES RAPPORTS ENTRE BELL CANADA ET LA NORTHERN ELECTRIC

Question nº 2321—**M. Gilbert:**

1. Quand prévoit-on terminer l'étude entreprise par la Direction des enquêtes sur les coalitions à propos des rapports entre la société Bell Canada et sa filiale, la compagnie *Northern Electric*?

2. Les résultats de l'étude seront-ils communiqués aux membres du Parlement?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Il est de pratique courante de ne pas divulguer de renseignements indiquant si une enquête particulière est menée à l'égard d'une compagnie ou d'un groupe de compagnies en particulier à moins qu'un rapport n'ait été publié. Dans le présent cas, toutefois, il a été nécessaire, étant donné le projet de loi dont la Chambre des communes était alors saisie, de révéler l'existence de cette enquête au comité permanent de la Chambre des communes sur les transports et les communications, en décembre 1967. A cette époque, le directeur des enquêtes et recherches prévoyait qu'il lui faudrait quelque deux ans à partir de ce moment-là pour accomplir sa part du travail; il compte actuellement terminer l'enquête au cours de la première moitié de 1970.

2. Lorsque le directeur aura terminé son enquête, il décidera en conformité de la loi, soit de soumettre un exposé de la preuve à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce ou au procureur général du Canada, soit de discontinuer l'enquête faute de preuve. Quoi qu'il en soit, le public sera tenu au courant.

M. ROBINSON HEAD

Question nº 2332—**M. Orlikow:**

1. M. Robson Head est-il le nouveau sous-ministre adjoint (Exploitation) du ministère de l'Industrie et du Commerce?

2. M. Head a-t-il une partie de la responsabilité de la gestion et de la coordination des activités de la Direction des produits chimiques?

3. M. Head travaillait-il, avant sa nomination, dans l'industrie des produits chimiques et, dans l'affirmative, quel poste occupait-il?

4. M. Head a-t-il liquidé, avant sa nomination au poste de sous-ministre adjoint, tous ses intérêts reliés à l'industrie des produits chimiques (actions, obligations, etc.)?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Oui. 2. Oui. 3. Oui. Il était vice-président de la Cyanamid of Canada Limited. 4. Pas avant sa nomination, mais après.

*LA REPRÉSENTATION DU CANADA À L'INSTALLATION DU PRINCE DE GALLES

Question nº 2381—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. Notre pays va-t-il être officiellement représenté à l'installation de Son Altesse royale le prince Charles comme héritier présomptif de la Couronne du Canada?

2. A-t-on communiqué avec le gouvernement britannique au sujet de cette représentation?

3. Dans l'affirmative, quelle attitude le gouvernement du Canada a-t-il adoptée à ce sujet?

[*Français*]

M. Jean-Pierre Goyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Oui, par ordre de la Reine, le «Earl Marshal» a prié notre Haut Commissaire à Londres d'être présent à l'investiture le 1er juillet, et il y assistera.

2. Non.

3. Ne s'applique pas.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

[*Traduction*]

LE PERSONNEL DES MINISTÈRES DU GOUVERNEMENT

Question nº 1547—**M. Downey:**

1. Au 31 décembre de chacune des années qui vont de 1961 à 1968 inclusivement, combien de personnes étaient employées au ministère du Commerce dans chacune des classes suivantes: professionnelle, administrative, des écritures et de la sténographie?

2. Au 31 décembre de chacune des années qui vont de 1963 à 1967 inclusivement, combien de personnes étaient employées au ministère de l'Industrie dans chacune des classes suivantes: professionnelle, administrative, des écritures et de la sténographie?

3. Au 31 décembre 1968, combien de personnes étaient employées au ministère actuel de l'Industrie et du Commerce dans chacune des classes suivantes: professionnelle, administrative, des écritures et de la sténographie?

4. Au 31 décembre de chacune des années 1963, 1964, 1965, 1966 et 1967, combien de membres du personnel du ministère de l'Industrie s'occupaient de tous les services d'administration du personnel?

5. Au 31 décembre de chacune des années 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966 et 1967, combien de membres du personnel du ministère du Commerce s'occupaient de tous les services d'administration du personnel?

6. Au 31 décembre 1968, combien de membres du personnel du ministère de l'Industrie et du Commerce s'occupaient de tous les services d'administration du personnel?

7. Au 31 décembre de chacune des années qui vont de 1957 à 1968 inclusivement, combien de personnes étaient employées par le Conseil du Trésor de chacune des classes suivantes: professionnelle, administrative, des écritures et de la sténographie?

8. Au 31 décembre de chacune des années qui vont de 1957 à 1968 inclusivement, combien de personnes étaient employées au Cabinet du premier ministre dans chacune des classes suivantes: professionnelle, administrative, des écritures et de la sténographie?

9. Au 31 décembre de chacune des années qui vont de 1957 à 1968 inclusivement, combien de personnes étaient employées dans les services du Conseil privé de chacune des classes suivantes: professionnelle, administrative, des écritures et de la sténographie?

10. Pendant chacune des années qui vont de 1961 à 1968 inclusivement, quels montants ont été payés à titre de traitements, frais de voyage, allocations fixes, honoraires d'experts-conseils ou dépenses de ce genre, et à combien estime-t-on les montants qui seront payés à cet égard?

(Le document est déposé.)

LA VALEUR NUTRITIVE DE LA FARINE DE POISSON

Question nº 1618—**M. Carter:**

1. Le gouvernement est-il à étudier la valeur nutritive de la farine de poisson et la possibilité d'utiliser cette farine à l'égard des programmes d'aide alimentaire à l'étranger?

2. Les producteurs canadiens connaissent-ils les exigences internationales quant aux éléments nutritifs contenus dans la farine de poisson ou dans tout autre produit traité de la pêche et satisfait-on à ces exigences?

3. Au cours de l'année civile 1968, quelle quantité de poisson traité, congelé ou de farine de poisson a-t-on envoyée à l'étranger aux termes des programmes canadiens d'aide extérieure?

4. Quelle quantité de poisson et de produits de pêche prévoit-on envoyer *a*) sous forme de farine, *b*) sous d'autres formes, aux termes des programmes d'aide extérieure au cours de l'année civile 1969?

(Le document est déposé.)

LES CONSEILLERS EN BILINGUISME AUPRÈS DES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

Question nº 1713—**M. Fortin:**

1. Quelles sociétés de la Couronne dites de mandataire ont actuellement à leur emploi des conseillers en bilinguisme?

2. Parmi les sociétés mentionnées dans la réponse au nº 1, lesquelles ont un conseiller en bilinguisme, *a*) de langue maternelle française, *b*) de langue maternelle anglaise, *c*) d'une autre langue maternelle, *d*) bilingue?

[M. Downey.]

3. Quels sont l'âge et le niveau d'instruction des conseillers en bilinguisme dans chacune de ces sociétés?

4. Quel est le niveau du poste dans la structure de chaque société et à quel niveau a-t-on nommé le titulaire du poste dans chacune de ces sociétés?

(Le document est déposé.)

LES FONCTIONNAIRES BÉNÉFICIANT DU SUPPLÉMENT AU BILINGUISME

Question nº 1912—**M. Korchinski:**

1. Combien de fonctionnaires de chaque ministère touchent un supplément de traitement de 7 p. 100 parce qu'ils sont bilingues?

2. Combien y a-t-il de fonctionnaires dans chaque province?

3. Combien de fonctionnaires touchent la prime au bilinguisme dans chaque province?

(Le document est déposé.)

LA FORMATION POUR LES ADULTES—LE NOMBRE D'OUVRIERS SUBVENTIONNÉS

Question nº 2015—**M. Godin:**

1. Dans les cadres de formation pour les adultes, combien d'ouvriers ont reçu des subsides des bureaux du Québec du ministère de la Main-d'œuvre et de l'immigration?

2. Quel est leur nombre pour chacun des métiers enseignés?

(Le document est déposé.)

LES FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT DES MEMBRES DES FORCES ARMÉES

Question nº 2145—**M. Corbin:**

1. Quels sont les frais de déménagement et les allocations journalières qui sont versés par les forces canadiennes pour les membres de celles-ci et leurs familles ou qui leur sont versés directement au cours d'une période de transfert d'une base à l'autre, *a*) au Canada, *b*) hors du Canada?

2. Est-ce que le montant total qui est versé varie d'un grade à l'autre et, dans l'affirmative, quels sont les montants minimum et maximum versés pour *a*) un soldat, *b*) un capitaine, *c*) un lieutenant, *d*) un général?

3. Quel est le montant maximum payable à un membre célibataire des forces armées, à un membre marié avec *a*) une personne à charge, *b*) deux personnes à charge, *c*) trois personnes à charge, *d*) quatre personnes à charge?

4. Les repas et le logement sont-ils payés et, dans l'affirmative, *a*) pour combien de temps, *b*) quel est le montant maximum de l'allocation journalière, *c*) qui paie le déménagement des meubles et objets personnels?

(Le document est déposé.)

LES APPELS AU CONSEIL ARBITRAL DE LA COMMISION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question nº 2197—**M. Dionne:**

1. Quel a été le nombre d'appels au conseil arbitral de la part des réclamants aux différents bu-

reaux de la Commission d'assurance-chômage, *a*) au Canada et *b*) à Rivière-du-Loup et, sur le nombre, combien de décisions ont été maintenues ou modifiées en 1965, 1966, 1967 et 1968?

2. Quel a été le nombre total des réclamants en chômage au bureau du district de Rivière-du-Loup au cours de ces mêmes années?

3. Quel a été le nombre total de travailleurs embauchés par l'entremise du Centre de la main-d'œuvre dans les districts de Rivière-du-Loup et de Montmagny au cours de ces mêmes années?

4. Quel a été le coût du maintien des différents bureaux d'immigration au Canada et à l'étranger au cours de ces mêmes années?

5. Quels sont, à date, les résultats du relevé des travailleurs canadiens, habituellement employés à l'exploitation forestière en territoire américain, particulièrement dans les états du Maine et du New Hampshire?

(Le document est déposé.)

*LES DISTRICTS DE RECENSEMENT

Question nº 2298—**M. Simpson:**

1. Selon le recensement décennal de 1961, combien y a-t-il au Canada de districts de recensement établis conformément à la Loi sur la statistique dont dix pour cent ou plus des habitants ont pour langue maternelle l'anglais?

2. Quels sont les nom, numéro, et situation géographique de chacun de ces districts de recensement?

3. Selon le recensement décennal de 1961, combien y a-t-il au Canada de districts de recensement établis conformément à la loi sur la statistique dont dix pour cent ou plus des habitants ont pour langue maternelle le français?

4. Quels sont les nom, numéro et situation géographique de chacun de ces districts de recensement?

5. Combien y a-t-il au Canada de circonscriptions d'administration locale ou de zones scolaires dont dix pour cent des habitants ont pour langue maternelle l'anglais?

6. Quels sont les nom, numéro et situation géographique de chacune de ces circonscriptions?

7. Combien y a-t-il au Canada de circonscriptions d'administration locale ou de zones scolaires dont dix pour cent des habitants ont pour langue maternelle le français?

8. Quels sont les nom, numéro et situation géographique de chacune de ces circonscriptions?

9. Combien y a-t-il au Canada de circonscriptions électorales fédérales ou provinciales dont dix pour cent des habitants ont pour langue maternelle l'anglais.

10. Quels sont les nom, numéro et situation géographique de chacune de ces circonscriptions?

11. Combien y a-t-il au Canada de circonscriptions électorales fédérales ou provinciales dont dix pour cent des habitants ont pour langue maternelle le français?

12. Quels sont les nom, numéro et situation géographique de chacune de ces circonscriptions?

(Le document est déposé.)

DEMANDES DE DOCUMENTS

[*Français*]

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, les avis de motions portant production de documents nºs 159 et 164 sont acceptables par le gouvernement.

[*Traduction*]

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET LES NORMES RELATIVES À LA POLLUTION

Motion nº 159—**M. Harding:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les normes relatives à la pollution établies par le ministère des Affaires extérieures.

(La motion est adoptée.)

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET LES NORMES RELATIVES À LA POLLUTION

Motion nº 164—**M. Harding:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les normes relatives à la pollution établies par le ministère des Transports.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. Forest: Monsieur l'Orateur, l'avis de motion nº 147 est acceptable par le gouvernement, sujet aux réserves ordinaires quant aux documents confidentiels et à l'autorisation des autorités gouvernementales concernées.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Compte tenu des réserves que le secrétaire parlementaire vient d'exprimer, plaît-il à la Chambre que l'avis de motion nº 147 soit censé avoir été adopté?

Des voix: D'accord.

LA CORRESPONDANCE ENTRE LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET L'AUDITEUR GÉNÉRAL

Motion nº 147—**M. Howard (Skeena):**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le Bureau de l'auditeur général et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au sujet des comptes de l'année financière 1967-1968.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. Forest: Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de l'avis de motion nº 125?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

[*Traduction*]

LE RAPPORT SUR LA POLITIQUE PÉTROLIÈRE

Motion n° 125—**M. Saltsman:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport provisoire du comité spécial de la politique pétrolière (Nord canadien), dont le ministre intérimaire de l'Énergie, des mines et des ressources a parlé, selon le hansard du 25 avril 1969, à la page 7956.

M. R. J. Orange (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, il s'agit ici du premier d'une série de rapports provisoires au gouvernement. Une fois présenté le rapport définitif, on étudiera l'opportunité de le publier. Je demanderais donc à l'honorable député de retirer son amendement.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il est important que nous ayons ces renseignements à l'heure actuelle. Je demanderais donc que la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

Mr. l'Orateur: La motion est reportée aux avis de motions (documents) en conformité avec l'article 48 du Règlement.

QUESTIONS ORALES

L'INDUSTRIE

LA NÉGOCIATION KENNEDY—L'ENTRÉE EN VIGUEUR IMMÉDIATE DES DISPOSITIONS TARIFAIRES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): J'aimerais poser au ministre des Finances une question au sujet des réductions de la négociation Kennedy qui ralliaient l'appui de presque tous les députés à l'époque. Ma question, monsieur l'Orateur, découle de l'annonce par le ministre d'un grand nombre de réductions tarifaires, prévues pour 1972, qui entreront en vigueur dès maintenant.

Le ministre peut-il nous dire quelles études ont été faites par son ministère sur l'effet probable que ce changement soudain du programme aura sur les industries intéressées, surtout les petites industries?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, des fonctionnaires de mon ministère ont effectué une étude minutieuse sur les effets que cette décision aura sur l'industrie et ils en sont venus à la conclusion—ou il leur a semblé—que la décision n'entraînerait aucune conséquence grave pour l'industrie canadienne, mais qu'elle l'obligerait à accroître son efficacité et à réduire ses coûts, contribuant ainsi à combattre l'inflation, ce qui est exactement ce que nous voulions.

[M. Forest.]

L'hon. M. Stanfield: Ai-je raison de penser qu'on n'a fait aucune étude sur l'effet que produiront les changements proposés sur les industries intéressées?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, on a sans doute des notes dans mon ministère au sujet des observations et des remarques que mes fonctionnaires m'ont adressées. Je peux assurer à l'honorable député que j'ai eu de longues discussions avec les fonctionnaires de mon ministère au sujet des effets que les modifications pourraient avoir pour certaines industries.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire. Étant donné que ces modifications ont été apportées sans avis préalable et sans qu'on ait consulté les industries en cause, le ministre est-il disposé à entendre les instances des compagnies touchées? Et au cas où une compagnie serait en mesure de prouver qu'elle aura à souffrir parce que les modifications entrent en vigueur immédiatement plutôt que dans trois ans, le ministre songerait-il à prévoir des mesures d'aide provisoires?

L'hon. M. Benson: Tout d'abord, monsieur l'Orateur, de nombreuses consultations ont eu lieu avec les industries avant la présentation des propositions à la négociation Kennedy. Je suis certes disposé à entendre en tout temps les plaidoyers des diverses industries. Comme toujours, le gouvernement accueille fort volontiers les gens qui viennent lui exposer leurs problèmes.

Deuxièmement, des dispositions sont prévues pour une assistance provisoire, lorsque les industries sont financièrement touchées par la négociation Kennedy. Je voudrais signaler aux députés que même si ces réductions tarifaires sont en vigueur depuis un certain temps et que deux de ces quatres mesures avaient été prises antérieurement en vue d'abaisser les tarifs, les demandes d'assistance de ce genre ont été peu nombreuses.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre, j'en suis certain, conviendra qu'il peut y avoir une différence, lorsqu'un changement est effectué immédiatement au lieu d'en 1972. Peut-il nous donner l'assurance qu'il est prêt non pas à examiner les propositions initiales, mais à entendre les instances au sujet de l'effet que pourrait avoir l'adoption immédiate de ces changements?

L'hon. M. Benson: Comme je l'ai signalé, monsieur l'Orateur, j'ai déjà envisagé les conséquences possibles, et j'entendrai volontiers les représentations.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Hees: Je suis heureux de constater la présence de ma claque aujourd'hui, monsieur l'Orateur. J'ai une question supplémentaire qui découle de celle posée par le chef de l'opposition. Comme le gouvernement a consacré un temps et des soins considérables à consulter l'industrie et à élaborer la répartition sur plus de cinq ans de l'application de ces réductions tarifaires...

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Hees: ...quel en était l'objectif...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député voudrait-il poser sa question.

L'hon. M. Hees: J'y arrivais, monsieur l'Orateur. Quel en était l'objectif puisque, soudain, le ministre décide maintenant d'appliquer ces réductions immédiatement?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question prête à controverse. Le député débat le sujet et la question n'est pas recevable.

Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles veut-il poser une question supplémentaire?

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'AIDE AUX CULTIVATEURS DES PRAIRIES OMISE DU BUDGET

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question au ministre des Finances? Étant donné qu'hier soir, il a parlé des dépenses supplémentaires pour le reste de l'année courante sans en mentionner aucune en vue de permettre aux cultivateurs des Prairies de faire face au prix moindre du blé et aux contingents de livraison à la baisse, devons-nous conclure que le gouvernement a décidé de n'accorder aucune aide financière aux cultivateurs de l'Ouest sous forme de paiements à l'acre ou de paiements d'appoint?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député ne devrait pas faire de telles suppositions. Il tire sans cesse de fausses conclusions.

Des voix: Oh, oh!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre ne devrait pas essayer de faire le drôle sur une question aussi grave. Il peut facilement me dire si j'ai tort ou raison de faire cette supposition. Voici ce que je lui demande: sa réponse veut-elle dire que le gouvernement a l'intention de fournir une aide financière aux cultivateurs de l'Ouest?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale au député que sa question supplémentaire est une répétition de la première.

L'hon. M. Hees: Ma question fait suite à celle du chef de l'opposition.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député invoque le Règlement.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Puis-je faire remarquer à Votre Honneur, avec tout le respect que je lui dois, que j'ai posé une question au ministre qui m'a accusé, pour toute réponse, de toujours tirer de fausses conclusions.

Des voix: Bravo!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Il me semble donc, monsieur l'Orateur, que, selon le Règlement de la Chambre, j'ai le droit, si ma première hypothèse était fausse, savoir qu'on pouvait conclure de la réponse du ministre qu'aucun versement ne serait fait aux cultivateurs, de poser ma question autrement et de demander simplement au ministre si l'on doit entendre par là que les cultivateurs recevront effectivement des versements. La question me semble tout à fait réglementaire.

L'hon. M. Benson: J'y répondrai volontiers. Inutile de dire que nous sommes à étudier la situation des cultivateurs dans l'Ouest, et le gouvernement fera part de sa décision à la Chambre en temps voulu.

LES RÉPERCUSSIONS DE L'AMORTISSEMENT DIFFÉRÉ PRÉVU AU BUDGET

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Elle est sérieuse et porte sur le budget. Le gouvernement s'arrête-t-il sur les répercussions économiques qu'auront les mesures budgétaires en ce qui concerne l'amortissement différé. Les projets s'en trouveront ralentis à Toronto, à Calgary, à Edmonton et à Vancouver, et le chômage en particulier augmentera dans ces régions, tout comme les loyers, déjà élevés.

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, les répercussions dont parle mon honorable ami sont exactement celles que vise cette mesure budgétaire—le ralentissement de la construction—de la construction commerciale, il va sans dire et non de la construction industrielle, de la construction des maisons, des routes nécessaires et le reste—dans les secteurs où l'économie est surchauffée, ce qui permettra d'y diminuer la pression au bénéfice de tous les Canadiens.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je vois que 6, 7 ou 8 députés veulent poser des questions complémentaires. Je vais en permettre une au député de Calgary-Nord, mais je dois rappeler aux députés que nous ne commençons pas le débat du budget aujourd'hui. Il lui sera accordé six jours, et un débat de ce genre doit être remis jusqu'à ce moment-là.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Si les députés le veulent bien, je vais donner la parole au député de Calgary-Nord pour qu'il pose sa question supplémentaire.

M. Woolliams: Merci beaucoup de votre obligeance, monsieur l'Orateur. Permettez-moi d'adresser cette question-ci au ministre des Finances. Elle a trait à l'amortissement différé dans le cas des immeubles commerciaux qui doit s'appliquer à certains secteurs du pays. Le ministre et ses fonctionnaires ont-ils étudié la question et prévu les incidences probables de cette politique sur l'inflation? Si oui, peut-il promettre à la Chambre qu'elle aura l'occasion d'étudier les conclusions éventuelles auxquelles on a pu arriver.

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, des études dans ce sens ont été entreprises et j'ai consulté mes hauts fonctionnaires. Nous estimons que cette politique influera sensiblement sur l'inflation, tout comme les autres propositions budgétaires que j'ai présentées hier soir. Si mon ami veut m'en parler je serai heureux de m'entretenir avec lui. Nous pensons que les principes dont s'inspire l'ensemble du budget auront tendance à ralentir l'inflation, chose d'importance vitale pour tous les Canadiens et surtout pour ceux qui dépendent d'un revenu fixe.

M. Baldwin: Le ministre va regretter ces paroles.

[M. Woolliams.]

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Ma complaisance est tarie.

LES MACHINES AGRICOLES

LE REFUS DES COMPAGNIES D'ACCEPTER LES PAIEMENTS EN BLÉ

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, la question que j'ai à poser se rapporte à la situation grave qui existe dans les Prairies et qui a trait à la saisie de machines, tracteurs et autres articles analogues, et aux sociétés qui refusent d'accepter des céréales. Comme les contingents ne suffisent pas à pourvoir aux besoins de l'agriculteur, et que la question relève de la compétence provinciale, le premier ministre serait-il disposé à user de son influence pour communiquer avec ces sociétés de machines aratoires et leur dire que, l'agriculteur de l'Ouest n'étant pas responsable de la situation dans laquelle il se trouve et son blé ne pouvant se vendre, elles devraient différer ces saisies, qui sont très néfastes et acculent présentement à la faillite nombre d'agriculteurs?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette question s'adresse vraiment aux ministres compétents, celui de l'Agriculture et celui de l'Industrie et du Commerce. Ils ont dit, à diverses reprises, que ce sujet retient constamment leur attention.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je pose ma question au premier ministre et je lui demande s'il communiquera avec ces grandes compagnies de machines agricoles et leur signalera le grand tort causé aux agriculteurs de l'Ouest par les saisies et le refus d'accepter du blé. A vrai dire, la démarche n'entre pas dans ses attributions, mais je lui demande s'il la ferait en vue d'aider ceux qui souffrent aujourd'hui des conséquences de ces saisies.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, notre parti croit à l'exercice du gouvernement par le cabinet et, pour ma part, j'ai grande confiance en mes ministres. Je n'interviens donc pas dans leur domaine personnel.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Hees: Et Paul, qu'est-il devenu?

[*Français*]

RADIO-CANADA

VANCOUVER—LA FERMETURE DU POSTE DE RADIO DE LANGUE FRANÇAISE

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État du Canada.

Voudrait-il dire à la Chambre pourquoi la Société Radio-Canada veut fermer son poste de radio de langue française à Vancouver?

M. l'Orateur: Je crois que cette question pourrait être inscrite au *Feuilleton.*

M. Dumont: A 10 heures, monsieur l'Orateur.

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LES DÉSERTEURS AMÉRICAINS—LA DISCUSSION À L'ASSOCIATION INTERPARLEMENTAIRE

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. L'accueil chaleureux du gouvernement aux déserteurs des forces armées américaines est-il l'un des sujets à l'ordre du jour de la réunion actuelle de l'Association interparlementaire canado-américaine?

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député le sait: la délégation dont il parle est une délégation parlementaire et non pas gouvernementale. Sa question devrait donc être adressée à l'Orateur par écrit.

LA PÊCHE

LA LAMPROIE DE MER—LA PROTECTION DE LA TRUITE DE LAC

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Forêts et découle d'un renseignement d'après lequel la lamproie de mer des Grands lacs qui détruit la truite de lac peut être pratiquement anihilée par des procédés chimiques, ce qui permettrait à la pêche commerciale de reprendre son essor. Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi ce programme a été supprimé?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je crains de ne pouvoir autoriser cette question au cours de la période des questions. Il me paraît préférable de la consigner par écrit ou de l'examiner au moment de l'ajournement.

L'AGRICULTURE

L'AIDE AUX CULTIVATEURS DE L'OUEST PAR SUITE DES POURPARLERS DES PREMIERS MINISTRES

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Communiquera-t-il à la Chambre les instances que lui a présentées le premier ministre de la Saskatchewan au cours des réunions de ces derniers jours? Les déclarations faites depuis en Saskatchewan par le premier ministre de cette province, d'après lesquelles le gouvernement annoncerait dans les 90 jours un programme d'aide aux cultivateurs de l'Ouest, sont-elles exactes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ma réponse sera assez semblable à celle que j'ai faite après avoir rencontré le premier ministre de l'Alberta, il y a quelques semaines. Ces réunions ont un caractère privé et il est entendu entre le premier ministre et moi-même qu'elles doivent le conserver. Nous n'avons aucune intention de révéler ce qui a été discuté.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre? C'est à lui que je l'adresse car c'est à lui qu'incombe l'établissement des priorités gouvernementales. Le ministre des Finances ayant annoncé hier soir un excédent budgétaire de 250 millions de dollars environ, le gouvernement consacrera-t-il une partie de ce surplus à un programme d'urgence en vue d'alléger la crise économique qui menace les cultivateurs de l'Ouest et tous ceux qui dépendent de l'économie de ces provinces?

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de l'Agriculture. Comme le premier ministre de la Saskatchewan a déclaré publiquement que le premier ministre l'avait informé qu'un énoncé de principe sur l'agriculture sera fait avant 90 jours, le ministre de l'Agriculture va-t-il maintenant renseigner la Chambre, indiquer la portée de cet énoncé de principe et nous dire précisément à quelle date cet énoncé sera rendu public?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Comme le premier ministre l'a signalé, quand on aura arrêté la politique du gouvernement, une annonce sera faite à la Chambre.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre nous dira-t-il si la politique

anti-inflationniste du gouvernement consiste en partie à maintenir aussi bas que possible le pouvoir d'achat des agriculteurs de l'Ouest?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LA PÊCHE

LES LIGNES DE BASE—LES POURPARLERS AVEC D'AUTRES PAYS

M. David Anderson (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle découle d'une déclaration faite aujourd'hui à l'appel des motions.

Des voix: Oh, oh.

Des voix: Joli garçon.

Une voix: Vas-y, mon beau.

M. Anderson: Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir si le gouvernement canadien est intervenu dans les pourparlers sur les lignes proposées de fermeture des pêches avec les gouvernements du Japon, de l'URSS, des États-Unis ou avec les gouvernements d'autres pays. Si oui, quelles sont les vues de ces gouvernements sur cette proposition très originale à propos des zones de pêche internationales?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, puis-je répondre au vaillant député?

Des voix: Oh, oh.

L'hon. M. Sharp: Nous n'avons pas encore eu de pourparlers officiels de ce genre. Les députés n'ignorent pas que nous n'avons pas encore adopté de mesure qui nous permette de tirer ces lignes de fermeture des pêches.

M. Anderson: Une question supplémentaire au ministre des Pêches, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il l'intention de charger les patrouilleurs de pêche de la côte ouest de signifier cette année aux navires de pêche soviétiques, japonais ou autres notre intention d'interdire la pêche internationale l'an prochain dans le détroit de la Reine Charlotte?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, nous nous proposons de communiquer avec ces pays en nous fondant sur les cartes déposées aujourd'hui par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme l'a dit le ministre, une mesure législative s'impose pour établir ces lignes de fermeture des pêches.

[M. Baldwin.]

[*Français*]

LES FAILLITES

QUESTION RELATIVE À LA MODIFICATION DE LA LOI

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations.

Étant donné toutes les lois que nous avons à étudier avant la fin de la session, et étant donné également que l'honorable ministre nous avait promis, en 1968 et au début de 1969, une réforme de la loi sur la faillite, pourrait-il nous dire si cela signifie qu'il a abandonné tout projet de réforme de la loi sur la faillite puisque la mesure promise ne figure pas au programme législatif annoncé par le gouvernement?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Non monsieur l'Orateur. Il n'était pas question de présenter la nouvelle mesure législative sur la faillite au cours de la session actuelle. Comme je l'ai déjà dit, je compte recevoir cette année le rapport du groupe d'étude spécial chargé de réviser la loi sur la faillite. On me dit qu'il sera prêt cette année. Je présenterai une nouvelle loi sur la faillite aussitôt que possible.

[*Français*]

M. Rondeau: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné que ce «task force» est à l'œuvre depuis déjà quelques années et que nous n'avons pas encore reçu de rapport concernant la loi sur la faillite, l'honorable ministre a-t-il l'intention de faire des instances afin d'obtenir un rapport le plus tôt possible?

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA DEVCO—LES SUPPLÉMENTS DE RETRAITE ANTICIPÉE

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. La Commission d'assurance-chômage a-t-elle conclu des ententes spéciales avec la Devco, pour compléter par des fonds d'assurance-chômage le programme de mise à la retraite anticipée de cette société de la Couronne dans une mesure supérieure à 90 p. 100, pendant un an environ?

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, pour être explicite il faudra peut-être que je fasse une déclaration. Cependant je pourrais dire au député comment je conçois l'affaire. Par suite du

licenciement d'un certain groupe d'employés de plus de 60 ans embauchés par la Devco, cette compagnie a accepté d'augmenter tous les revenus qu'ils acquièrent en travaillant à temps partiel, ainsi que les prestations d'assurance-chômage dans une proportion qu'elle juge correspondre à une obligation morale envers ce groupe d'employés.

M. MacInnis: Une question supplémentaire. Pour parler plus directement, je demande au ministre si l'on utilise convenablement la caisse de la CAS en payant plus de 90 p. 100 de la somme prévue par l'ancien programme de congé de retraite?

L'hon. M. Mackasey: Si la caisse de la Commission d'assurance-chômage peut être utilisée afin d'aider ces personnes dans la misère, j'estime que cet usage est louable.

M. MacInnis: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je demande au ministre d'étudier ce programme avec le ministre de l'Expansion économique régionale pour montrer qu'il ne s'agit pas d'une pension. Les restrictions qu'elle comporte font que ces hommes ne profitent pas comme ils le devraient de la caisse de la CAS.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE DE STEVEN TRUSCOTT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au solliciteur général. Le ministre peut-il nous dire si la Commission nationale des libérations conditionnelles envisage prochainement la libération conditionnelle de Steven Truscott?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, le président de la Commission nationale des libérations conditionnelles m'a appris qu'elle attend les rapports définitifs d'un groupe de psychiatres. Quand elle les aura reçus, la Commission des libérations conditionelles étudiera l'affaire.

L'INDUSTRIE

LES DONNÉES UTILISÉES POUR L'AMORTISSEMENT DIFFÉRÉ

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Peut-il dire à la Chambre quels chiffres seront utilisés, ceux du recensement de 1966 ou les chiffres locaux des municipalités, pour déterminer si les programmes de construction d'édifices commerciaux bénéficieront de l'ajournement de deux ans des frais de premier établissement?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): On utilisera les chiffres du recensement de 1966, monsieur l'Orateur.

LA PÊCHE

LA CHASSE AUX PHOQUES—LES MESURES POUR EMPÊCHER LA PUBLICITÉ MENSONGÈRE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Pêches. Je lui en ai posé une lundi, comme en fait foi la page 9331 du hansard, et il m'a répondu qu'il la tiendrait comme préavis. Le ministre est-il disposé à me répondre maintenant et du même coup dira-t-il à la Chambre quelles mesures le gouvernement entend prendre à la suite du rapport du comité permanent des pêches et des forêts sur la chasse aux phoques?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Nous allons examiner cela attentivement, monsieur l'Orateur.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je vais poser ma question sous une autre forme. Lundi dernier, le ministre a décidé de tenir ma question comme préavis. Est-il disposé à répondre maintenant à cette question sur l'établissement, au Canada, d'une organisation internationale dont le but est d'abolir la chasse aux phoques au Canada?

M. l'Orateur: Le député de Fraser Valley-Ouest.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

LA RÉDUCTION DU SUPPLÉMENT DE LA SÉCURITÉ DE VIEILLESSE PAR SUITE DE LA PENSION DU CONJOINT

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme le supplément de la sécurité de la vieillesse est réduit pour une année entière, si le conjoint du bénéficiaire touche la pension de vieillesse, ne fût-ce que pendant un seul mois de l'année en question, le gouvernement songe-t-il à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse pour remédier à cette injustice?

M. l'Orateur: La question me semble prêter à controverse et est donc irrecevable.

M. Rose: Monsieur l'Orateur...

[Plus tard]

M. l'Orateur: Le député veut, je crois, poser une question complémentaire.

M. Rose: Merci, monsieur l'Orateur. Comme j'avais prévenu de vive voix le ministre de ma question, je crois qu'il était prêt à y répondre. Pourrait-il être autorisé à le faire?

M. l'Orateur: Ce serait un peu difficile parce qu'à mon avis la question n'a pas été posée convenablement. Elle revêtait plutôt la forme d'un argument mais, vu la demande du député, le ministre voudra peut-être y répondre.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, la mesure relative au supplément de revenu garanti que le gouvernement examine comporte diverses anomalies du point de vue du redressement de la situation et c'est justement l'un des domaines actuellement à l'étude.

[*Français*]

RADIO-CANADA

VANCOUVER—LA FERMETURE DU POSTE DE LANGUE FRANÇAISE

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État.

Pourrait-il nous dire si la Société Radio-Canada a pris la décision finale de fermer le poste de radio de langue française à Vancouver?

M. l'Orateur: Je crois que cette question pourrait être inscrite au *Feuilleton.*

[*Traduction*]

LE PÉTROLE

L'ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE PÉTROLIÈRE

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Comme une fois de plus il inflige un camouflet à l'économie de l'Ouest du Canada en permettant au ministre des Finances d'imposer des restrictions à l'industrie du bâtiment, va-t-il maintenant présenter une politique nationale pétrolière?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dirais au député que la même objection que j'ai soulevée à l'égard de la question du député de Fraser Valley-Ouest, s'applique en l'occurrence. La question est litigieuse et ne saurait être acceptée comme telle.

LES FINANCES

LA RATIFICATION DES AMENDEMENTS AUX ACCORDS DE BRETTON WOODS

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Peut-il nous dire où en est la ratification des amendements aux accords de Bretton Woods portant sur les droits de tirage spéciaux, conclus par les pays membres du Fonds monétaire international?

[M. Rose.]

M. l'Orateur: La question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

LA NOUVELLE-ÉCOSSE—LA DEMANDE DE SUBVENTION DU UNITED BLACK FRONT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. La semaine dernière, il nous a dit qu'il espérait être en mesure, d'ici quelques jours, de dire à la Chambre si le gouvernement avait pris une décision dans un sens ou dans un autre sur la demande de $100,000 présentée par le United Black Front de la Nouvelle-Écosse. Peut-il le faire maintenant?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, nous prenons des dispositions pour rencontrer un porte-parole du United Black Front afin de déterminer quelle sera au juste l'importance de l'aide.

M. Forrestall: A titre de question supplémentaire, ces réunions auront-elles lieu ce mois-ci ou sont-elles remises à l'automne?

L'hon. M. Munro: Elles auront lieu dans quelques jours, monsieur l'Orateur.

LA CONSOMMATION

LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES PRIX ET DES REVENUS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais adresser une question à ce vaillant ennemi de l'inflation, le ministre de la Consommation et des Corporations. J'espère qu'il ne s'est pas exténué à trouver un président pour sa Commission des prix et des revenus. Je me permets de lui demander quand il espère pouvoir annoncer la liste complète des membres de cette Commission.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, s'il faut en croire les questions posées aujourd'hui, je présume que les seuls qui se soucient de l'inflation sont de ce côté-ci de la Chambre.

Des voix: Bravo.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Basford: J'espère annoncer très prochainement le reste de la composition de la Commission des prix et des revenus. Entre temps, M. Young, le président, s'occupe de recruter le personnel et les chercheurs attachés à la Commission et les travaux de celle-ci se poursuivent.

LA DÉFENSE NATIONALE

NORAD—LA RESPONSABILITÉ DES OPÉRATIONS AU CANADA

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'ose exprimer l'espoir qu'après quelques instants vous avez refait le plein d'obligeance. Permettez-moi d'adresser ma question au ministre de la Défense nationale. Est-il officiel, comme le rapportent les journaux d'aujourd'hui, que le Canada a accepté d'assumer une part de la responsabilité autrefois confiée aux États-Unis en ce qui a trait aux opérations de NORAD au Canada et, si oui, la décision a-t-elle été fondée en partie sur la révision ministérielle de la politique de défense?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, d'après l'article paru dans les journaux, on doit réduire le nombre des régions visées par l'Accord de NORAD. De ce fait, la région surveillée à partir de North Bay va être agrandie par quelque 370,000 milles carrés de territoire canadien, dont la surveillance va maintenant relever de cette région particulière. Pour ce qui est de la politique du gouvernement, je crois que cela répond au vœu exprimé dans la déclaration de principe du 3 avril, selon lequel les Canadiens devraient participer davantage à la surveillance et au contrôle de leur propre territoire.

L'OTAN—LE REMPLACEMENT DES TROUPES CANADIENNES

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. A-t-il l'intention de profiter de la présence des distingués sénateurs et représentants du Congrès des États-Unis...

Une voix: Ils sont partis.

L'hon. M. Hees:...pour leur expliquer par qui le Canada s'attend qu'on remplace les troupes canadiennes qui doivent être rappelées de l'OTAN?

M. l'Orateur: Le député devrait adresser sa demande à l'Orateur qui pourrait la transmettre en son nom à la délégation parlementaire.

L'OTAN—LE RÔLE DU COMMANDEMENT MARITIME

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. A la lumière de ses observations et commentaires à la télévision hier soir, sera-t-il bientôt en mesure de faire une déclaration définitive à la Chambre sur le rôle du commandement maritime?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je devrai, je crois, rattacher cette question à celle de l'OTAN car j'ai dit à la Chambre l'autre jour avoir consenti à consulter SACLANT au sujet du rôle maritime des nos forces. D'autre part, j'ai dit vouloir essayer de dire à la Chambre, avant le congé, quel serait le résultat du fait qu'on ait fixé un plafond au budget pour trois ans. Je ne suis pas sûr cependant que je puisse dire alors ce que cela représentera pour l'arme maritime de nos forces armées.

M. Forrestall: Le ministre pourrait-il alors préciser s'il compte faire une déclaration avant la fin de juin à propos de cet établissement dans la région Halifax-Dartmouth en marge de l'OTAN?

L'hon. M. Cadieux: D'une façon générale, les gens qui s'intéressent aux affaires navales devraient être réconfortés par la déclaration de politique du premier ministre, puisqu'il est évident que ce rôle-là doit être amplifié. Ainsi, je ne pense pas qu'on s'en inquiète.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CHINE CONTINENTALE—LA MARCHE DES NÉGOCIATIONS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE—LES INSTANCES DES ÉTATS-UNIS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudrait-il indiquer les progrès, s'il y a lieu, enregistrés dans les négociations avec le gouvernement de la Chine communiste sur la reconnaissance de ce pays? Voudrait-il en outre dire à la Chambre, si, depuis environ une semaine, le gouvernement des États-Unis a présenté au Canada des instances pour lui demander de ne pas sacrifier le gouvernement et la population de la Chine nationaliste en reconnaissant l'autre Chine?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je réponds d'abord à la seconde question. Je n'ai pas reçu d'instances et, à ma connaissance, le gouvernement des États-Unis n'en a pas présentées au gouvernement canadien dans ce sens. En vérité, je doute que ce gouvernement songe à protester de la façon indiquée par le député. Je ne crois pas que nous sacrifions personne. Notre objectif est de représenter le désir de tous les députés de la Chambre et de toute la population, savoir reconnaître enfin un pays de 700 millions d'habitants.

En réponse à la première question, je pense avoir dit à la Chambre que nous avons eu des entretiens sérieux et en aurons sans doute d'autres bientôt.

Le très hon. M. Diefenbaker: Si je puis poser une question supplémentaire, je voudrais savoir quand le ministre a changé d'idée au sujet de la déclaration qu'il a faite avant et pendant la campagne électorale; il disait alors que si le gouvernement de la république de Formose était exposé à quelque danger, la reconnaissance ne se ferait pas et la Chine communiste en serait avisée.

M. l'Orateur: Je pense que la question n'est pas posée dans une forme acceptable. Le très honorable représentant a demandé au ministre s'il avait changé d'avis au sujet d'une question. Posée ainsi la question est irrecevable.

Le très hon. M. Diefenbaker: Puis-je la formuler autrement et demander au ministre s'il a modifié son point de vue depuis qu'il a fait cette déclaration?

[*Plus tard*]

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme il a déclaré que le Canada est maintenant en faveur d'une seule Chine, trouve-t-il que le gouvernement de la Chine Rouge est aussi celui de Formose?

M. l'Orateur: A mon avis, la question prête à controverse.

Je crois que le député de Saint-Jean-Ouest invoque le Règlement. Le député de Selkirk a la parole.

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—LA PERTE D'UN QUOTA PAR LES PROVINCES DE L'OUEST

M. Ed Schreyer (Selkirk): Merci, monsieur l'Orateur. J'étais sur le point de conclure que Votre Honneur estimait que je n'étais plus député. Je n'ai pas encore démissionné. Je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. En fait, elle a trait à la question posée plus tôt cet après-midi par le très honorable député de Prince Albert. Étant donné que l'industrie laitière de l'Ouest a perdu un quota d'un million de livres et que six millions de livres ont été réparties ailleurs au Canada, le ministre voit-il comment remédier à une politique laitière qui dénote un si grand parti pris régional.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Le résultat qu'évoque le député n'est pas attribuable à une politique donnée de la Commission canadienne du lait. Chose certaine, les politiques de la Commission canadienne du lait sont appliquées uniformément d'un bout à l'autre du pays et continuerons à résister à l'adoption de politiques régionales pour restreindre le commerce interprovincial en ce qui concerne la Commission canadienne du lait.

[L'hon. M. Sharp.]

M. Schreyer: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas dit—le ministre de l'Agriculture en conviendra, j'en suis sûr—que la politique de la Commission canadienne du lait était discriminatoire; ce sont plutôt ses effets qui le sont. Le ministre de l'Agriculture pourrait-il nous dire si le gouvernement refuse de prendre des dispositions au sujet de la politique laitière et quand il prendra les mesures dont il a parlé comme en fait foi la page 9388 du hansard d'hier. Il sera heureux, a-t-il dit, de mentionner toutes les initiatives prises par le gouvernement pour aider l'agriculture de l'Ouest.

L'hon. M. Olson: Je serai heureux d'en faire l'énumération, qui est assez longue, si le Règlement permet à Votre Honneur de me laisser faire.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois comprendre que le député voudrait poser une question complémentaire. Je dois lui faire observer, cependant, qu'il ne reste que quelques minutes et que les députés de Saint-Jean-Ouest et de Hillsborough sont impatients de prendre la parole.

[*Plus tard*]

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je me proposais de poser une question complémentaire à celle du député de Selkirk. Je pourrais peut-être en faire une question distincte. Il s'agit du problème grave de l'industrie laitière des Prairies. Le ministre ne sait-il pas que les critères de la politique laitière sont injustes pour les producteurs des Prairies.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que cette question-là aussi est litigieuse.

L'HABITATION

TERRE-NEUVE—LA PARTICIPATION FÉDÉRALE AU PROGRAMME DE GROUPEMENT DES TERRAINS ET AUTRES

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre suppléant chargé de l'habitation. Le gouvernement fédéral ou certains de ses organismes ont-il conclu quelque entente avec Terre-Neuve, qui leur permettrait de participer au programme de groupement de ter-

rains, de logements sociaux, et de collaborer aux projets d'aqueduc et d'égouts, au coût estimatif de plus de 150 millions de dollars, annoncés hier par le premier ministre de Terre-Neuve, M. Smallwood.

M. l'Orateur: Le député d'Hillsborough a la parole. Je crois que le député de Saint-Jean-Ouest invoque le Règlement?

M. Carter: Monsieur l'Orateur, y a-t-il à la Chambre, cet après-midi, un ministre suppléant chargé de l'habitation?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le ministère répondra demain à la question.

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, c'est le cœur gros que je pose ma question au premier ministre. Elle découle d'un discours de mon honorable ami le ministre des Postes, dans lequel il a dit avoir, envoyé, il y a quelque temps, au premier ministre un message semblable à celui de l'ancien ministre des Transports, mais par la poste. Le premier ministre est-il à jour dans la lecture de son courrier et a-t-il reçu une communication de ce genre du ministre des Communications?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Une lettre m'est parvenue, mais elle n'était pas suffisamment affranchie.

[*Français*]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES RÉPERCUSSIONS DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Le ministre voudrait-il dire à la Chambre combien de sans-travail créera le programme qu'il a élaboré hier soir?

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre, Je signale au député que la question est nettement litigieuse.

[*Français*]

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, le ministre disait, il y a quelques instants, qu'il en était venu à cette décision après une étude détaillée de tous les aspects de la question, et c'est pour cette raison que je lui demande combien de sans-travail créera sa nouvelle politique?

M. l'Orateur: J'estime que malgré l'explication, la question constitue un argument.

[*Traduction*]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'examen, interrompu le mardi 3 juin, de la motion de l'honorable M. Benson proposant que le bill C-191, visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2e fois et envoyé au comité plénier.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, je ne présente aucune excuse si j'interviens en ce moment pour parler contre le bill C-191. En fait, 263 discours devraient être prononcés à la Chambre, me semble-t-il, et adressés au ministre des Finances (M. Benson), au sujet des dispositions oppressives que renferme le bill C-191. Ce bill touche la plupart des Canadiens, mais en particulier ceux qui ont un revenu modeste. Jusqu'à hier soir, il m'était difficile de décider qui avait été notre pire ministre des Finances. De fait, Mlle LaMarsh, ce parlementaire valeureux qui nous a quittés, a indiqué dans son livre que c'était le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), mais après avoir entendu le discours du ministre des Finances (M. Benson) hier soir, je crois qu'il a surpassé l'ancien titulaire de ce ministère.

• (3.10 p.m.)

Une voix: Ce n'est pas facile.

M. Gilbert: A mon avis, dans la plupart de ces mesures, le ministre des Finances envisage les problèmes canadiens d'un œil de géomètre et ne se laisse jamais aller à la compassion dont il parle quelquefois.

J'ai lu avec plaisir l'article paru dans le *Star* de Toronto de samedi dernier au sujet du ministre des Finances; on y apprend que c'était un garcon pauvre qui a réussi. Garçon pauvre qui est passé par la filière et qui détient maintenant un des premiers postes au sein du cabinet. Je ne peux m'empêcher de penser que de protecteur des faibles et des gagne-petit qu'il était, il est devenu celui des grandes sociétés.

Monsieur l'Orateur, vous vous souvenez sans doute des discours magnifiques qu'il prononçait alors qu'il était membre de l'opposition. Il s'y montrait très mordant, très décidé et très convaincu qu'il était nécessaire d'adopter certaines mesures législatives visant les grandes sociétés canadiennes, telles que des exemptions et des adoucissements fiscaux.

Maintenant qu'il siège sur les banquettes ministérielles, il se rend compte qu'il est parvenu au haut de l'échelle et qu'il doit protéger l'élite du secteur des affaires.

Sa performance d'hier soir était un parfait exemple de l'imposture du ministre des Finances. En fait, ni dans le bill à l'étude, ni dans son discours d'hier soir, le ministre n'a parlé de programmes d'aide à l'agriculture de l'Ouest. Je ne vois rien dans le bill pour aider les retraités à accroître leur pouvoir d'achat, à combattre l'inflation constante dont ils souffrent. Je n'ai rien entendu hier soir, ni aujourd'hui, concernant la pauvreté, la réforme fiscale, l'expansion régionale et les taux d'intérêt élevés—et surtout rien à propos de la mainmise des États-Unis sur l'économie canadienne.

A tout prendre, le bill C-191 porte sur deux domaines principaux; il y a, d'une part, l'impôt de progrès social de 2 p. 100 et, d'autre part, l'imposition de taxes aux compagnies d'assurance. Ce sont là les deux principaux domaines dont il est question dans le projet de loi. Nous avons eu, hier, le plaisir d'entendre le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui, éloquent et persuasif comme à son habitude, nous a parlé des groupes qui seront probablement le plus durement frappés par cet impôt de progrès social. Il a signalé que ces groupes étaient ceux dont le revenu est le plus faible et que l'impôt de 2 p. 100 était oppressif surtout pour les retraités et les personnes à revenu fixe. Il a souligné le contraste dramatique entre l'acceptation par le gouvernement, de la hausse de 4 p. 100 du coût de la vie découlant de l'inflation et son attitude parcimonieuse au sujet des 2 p. 100 accordés aux bénéficiaires de la pension de vieillesse. Autrement dit, monsieur l'Orateur, le gouvernement dit à ces citoyens qui ont tant fait pour le développement de leur pays que même si l'inflation augmente de 4 p. 100 par année, il leur accordera un minimum de 2 p. 100 et qu'il leur faudra absorber eux-mêmes les autres 2 p. 100.

Hier soir, après le discours persuasif du député de Winnipeg-Nord-Centre, j'aurais cru que le ministre aurait pris tout de suite des mesures pour améliorer le sort pénible de ces gens, et qu'il abolirait dans son discours du budget l'impôt de progrès social de 2 p. 100. Mais non, il ne l'a pas fait. Il est resté inflexible et insensible, comme à son habitude, dans son établissement des priorités pour l'économie du Canada. Selon lui, équilibrer le budget importe plus que satisfaire les besoins des divers groupes de la société.

[M. Gilbert.]

Le gouvernement a mis l'accent, pour certaines de ces mesures, sur le fait qu'il ne sera accordé d'avantages aux économiquement faibles, entre autres, que s'ils en font les frais, et en entier. Or il devrait adopter la même attitude à l'égard de ses amies les sociétés. Le redressement se ferait alors tout seul. Mais non, le gouvernement ne tient aucun compte de cela, et tels sont les résultats.

Ai-je besoin de vous rappeler, monsieur l'Orateur, qu'il y a deux ans, le gouvernement avait tenté d'imposer un impôt de 5 p. 100 sur les revenus des particuliers. Ce n'est que lorsque cette mesure a été rejetée par la Chambre que le ministre des Finances de l'époque est revenu pour présenter un projet de loi augmentant de 3 p. 100 l'impôt sur les revenus des particuliers et de 3 p. 100 également l'impôt des sociétés. Il n'a pensé à prélever l'impôt de 3 p. 100 sur les revenus des sociétés que quand la Chambre a rejeté la proposition d'impôt de 5 p. 100 sur les revenus des particuliers.

L'an dernier nous avons eu le fameux impôt spécial de progrès social dont le ministre a l'air si fier, et qu'il a imposé au début de cette année. C'est l'impôt dont il est question dans la mesure à l'étude. Je répète qu'hier soir, il avait l'occasion d'appliquer ce qu'il a appris en se hissant sur l'échelle sociale, de l'échelon du garçon pauvre à celui d'un des principaux membres du cabinet, c'est-à-dire de supprimer l'impôt de progrès social, mais il ne l'a pas fait.

La deuxième partie du bill a trait aux compagnies d'assurances. On peut dire sans crainte que ces sociétés ont toujours joui au Canada de concessions fiscales injustes. Cette mesure remédie un petit peu à cela, et j'espère bien que ce n'est là qu'un début et que les compagnies d'assurances payeront bientôt leur juste part des impôts sur les revenus des sociétés.

Le gouvernement, il est vrai, dispose de règlements sur le crédit pour déterminer les revenus d'affaires. Mais je tiens à préciser que cela contredit les propositions de feu M. Carter, pour qui déterminer le revenu constituait une question administrative beaucoup plus complexe. Il faut dire que jusqu'ici les revenus de placement des compagnies d'assurance n'étaient pas imposables, mais ils seront dorénavant assujettis à l'impôt de 15 p. 100. Monsieur l'Orateur, que de fois ne vous ai-je pas entretenu des faits et gestes des compagnies d'assurance qui, ai-je souvent répété, se

sont soustraites au rôle social qui leur est dévolu au sein de l'économie canadienne. J'ai maintes fois fait observer que ces sociétés comptaient parmi celles qui garantissent un flux constant de fonds hypothécaires, ce qui permet de répondre aux besoins en matière de logement. Parlant du projet de loi sur l'habitation, mercredi dernier, j'ai fait remarquer que les sociétés d'assurances avaient investi moins d'argent l'an dernier que les années précédentes dans les hypothèques. En d'autres mots, elles veulent se retirer du domaine hypothécaire pour s'engager dans celui des actions ordinaires, laissant ainsi un grand écart à combler pour répondre à la demande de fonds hypothécaires au Canada.

J'ai été vraiment désolé des statistiques données par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Elles révèlent qu'en avril dernier, les sociétés d'assurances ont diminué sensiblement leurs placements dans les hypothèques domiciliaires. Puis-je citer un extrait du rapport statistique. Selon ces chiffres, l'activité des autres institutions de prêt a, d'autre part, fléchi ces derniers mois, passant de 64,-700 unités en janvier à 26,300 unités en avril, le plus bas niveau enregistré cette année. En d'autres termes, les banques ont pris la relève des prêts hypothécaires. La statistique montre qu'en comparaison de l'an dernier, les fonds hypothécaires avancés par les compagnies d'assurance ont diminué de 61 p. 100 au cours de la période se terminant à la fin d'avril. On voit par là que les compagnies d'assurance se soustraient à leurs responsabilités envers la société. Ce sont deux des raisons pour lesquelles le Nouveau parti démocratique n'appuiera pas le bill C-191.

• (3.20 p.m.)

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Convoquez les députés.

(La motion de l'honorable M. Benson, mise aux voix, est adoptée.)

• (3.30 p.m.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Allmand	Laing (Vancouver South)
Anderson	Lang (Saskatoon-Humboldt)
Badanai	Langlois
Basford	Leblanc (Laurier)
Béchard	Lefebvre
Benson	Legault
Blouin	Lessard (LaSalle)
Borrie	Loiselle
Boulanger	Macdonald (Rosedale)
Breau	MacEachen
Brown	MacGuigan
Cadieux (Labelle)	Mackasey
Cafik	McIlraith
Cantin	Mahoney
Chrétien	Marchand (Langelier)
Clermont	Mongrain
Comtois	Morison
Corbin	Munro
Côté (Longueuil)	Noël
Crossman	Olson
Cyr	Orange
Davis	Osler
Deachman	Otto
De Bané	Pelletier
Drury	Pilon
Dubé	Portelance
Duquet	Prud'homme
Émard	Reid
Forest	Richardson
Forget	Roberts
Francis	Rochon
Gendron	Rock
Gervais	Roy (Timmins)
Gibson	Ryan
Gillespie	Serré
Givens	Sharp
Goode	Stafford
Goyer	Stanbury
Gray	Stewart (Cochrane)
Guay (St. Boniface)	Sulatycky
Guay (Lévis)	Sullivan
Guilbault	Tolmie
Harries	Trudeau
Hellyer	Trudel
Hogarth	Turner (London East)
Hopkins	Watson
Howard (Okanagan Boundary)	Weatherhead
Hymmen	Whelan
Jamieson	Whiting
Kierans	Yanakis—101.
Lachance	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Alkenbrack	Carter
Barnett	Code
Beaudoin	Comeau
Bell	Crouse
Benjamin	Danforth
Bigg	Diefenbaker
Burton	Dinsdale

Dionne
Douglas (Nanaimo-Cowichan-The Islands)
Dumont
Fairweather
Flemming
Forrestall
Fortin
Gilbert
Godin
Gundlock
Hales
Harkness
Hees
Howard (Skeena)
Howe
Knowles (Winnipeg North Centre)
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Lambert (Edmonton West)
Laprise
Latulippe
Lewis
Lundrigan
MacEwan
MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
MacInnis (Mme)
MacLean
Macquarrie
McCleave
McCutcheon
McGrath
McIntosh
McKinley
McQuaid
Mather
Matte
Mazankowski
Monteith
Muir (Cape Breton-The Sydneys)
Nesbitt
Nystrom
Paproski
Peddle
Ricard
Ritchie
Rodrigue
Rondeau
Rose
Rynard
Saltsman
Schreyer
Schumacher
Scott
Skoberg
Skoreyko
Stanfield
Stewart (Marquette)
Thomas (Moncton)
Thompson
Winch
Woolliams
Yewchuk—75.

• (3.50 p.m.)

M. l'Orateur: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Béchard, passe à l'examen des articles.)

M. le vice-président: A l'ordre. La Chambre se forme en comité plénier pour examiner le bill C-191, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu.

Sur l'article 1—*Produit d'une police d'assurance.*

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, je veux simplement signaler au comité qu'une série d'amendements sont proposés au bill. J'ai fait distribuer le tableau avec le texte des amendements proposés ainsi que les noms des leaders à la Chambre et des critiques financiers des partis de l'opposition. Je voudrais proposer un amendement à l'article 1. Il y aura aussi un amendement à l'article 2. Le texte de ces amendements a été distribué aux députés, et s'ils le désirent, il y a des copies supplémentaires.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre a-t-il expédié ces amendements par le courrier?

L'hon. M. Benson: Non. De fait, je les ai remis à votre critique financier, hier.

[M. l'Orateur.]

L'hon. M. McIlraith: Je propose:

Que le bill C-191, modifiant la loi de l'impôt sur le revenu, soit modifié par le renumérotage de l'article 1 du bill, à la page 1, qui devient le paragraphe (1) de l'article 1 du bill, et par l'adjonction, immédiatement après la ligne 17 de la page 1, du paragraphe suivant:

«(2) L'alinéa *c*) du paragraphe (5) de l'article 7 de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«*c*) en acquittement des droits du contribuable, aux termes d'un contrat de rentes viagères, selon la définition qu'en donnent les règlements, qui a été conclu avant le 14 juin 1963, sauf dans la mesure où le montant ainsi reçu dépasse l'ensemble

(i) de la valeur de ses droits aux termes du contrat à la date du second anniversaire du contrat qui est postérieur au 22 octobre 1968, plus

(ii) l'ensemble des primes payées par le contribuable aux termes du contrat après ledit jour du second anniversaire.»»

(L'amendement est adopté.)

M. le vice-président: L'article 1 modifié est-il adopté?

Des voix: Adopté.

(L'article modifié est adopté.)

Sur l'article 2—

L'hon. M. McIlraith: Je propose:

Que le bill C-191, loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu, soit modifié en renumérotant l'article 2 du bill à la page 1 sous le numéro 2(1) et en insérant, immédiatement après la ligne 6 à la page 2, les paragraphes suivants:

«(2) L'alinéa *m*) du paragraphe (1) de l'article 11 de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«*m*) lorsqu'un contribuable est une corporation d'assurance, les montants qu'autorise l'article 74 à l'égard de paiements effectués ou de crédits accordés par le contribuable à ses assurés;»

(3) Le paragraphe (3b) de l'article 11 de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«(3b) Pour plus de certitude, il est par les présentes déclaré que, si un contribuable a employé un montant emprunté

a) au remboursement d'argent emprunté antérieurement, ou

b) pour payer un montant payable pour des biens visés au sous-alinéa (ii) de l'alinéa c) du paragraphe (1) et qui ont été acquis antérieurement, le montant emprunté est, pour l'application de *l'article 85J et de* l'alinéa c) ou d) du paragraphe (1), réputé avoir été utilisé aux fins pour lesquelles l'argent antérieurement emprunté a été utilisé ou était réputé par le présent paragraphe avoir été utilisé *ou pour acquérir les biens relativement auxquels ledit montant était ainsi payable, selon le cas.*»

(L'amendement est adopté.)

M. le vice-président: L'article 2 modifié est-il adopté?

Des voix: Entendu.

(L'article modifié est adopté.)

Sur l'article 3—

M. Skoberg: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Les autres membres du comité ne pourraient-ils pas recevoir copie de ces amendements?

L'hon. M. Benson: Je viens de les offrir aux députés. J'en ai déjà distribué quelques-uns et il m'en reste encore ici si d'autres députés en désirent.

M. Skoberg: Je m'élève contre ces méthodes imposées au Parlement. Nous allons voter sur quelque chose dont nous ne savons rien.

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, comme je l'ai signalé hier ou avant-hier, j'ai remis des copies des amendements proposés aux critiques financiers des partis d'opposition.

M. Winch: Il arrive que nous sommes aussi des représentants.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): La Chambre est formée en comité plénier. Chaque député devrait prendre ses propres responsabilités. Le ministre devrait s'assurer que tous les députés ont le texte et la mesure ne devrait pas être mise aux voix avant que ce ne soit fait et que le ministre ait expliqué l'amendement en cause. On n'a pas à s'inquiéter pour le solliciteur général; il n'a pas besoin de savoir ce qui se passe au comité et il le sait rarement. Mais le reste d'entre nous tenons à être au courant.

L'hon. M. McIlraith: Je propose:

Que le bill C-191 soit en outre modifié

a) par le retranchement des lignes 7 à 20, à la page 2, et leur remplacement par ce qui suit:

«3. (1) Les sous-alinéas (i) et (ii) de l'alinéa *b*) du paragraphe (1) de l'article 18 de ladite loi sont abrogés et remplacés par ce qui suit:

«(i) le montant ainsi impayé est réputé avoir été payé par le contribuable et reçu par cette personne le premier jour de ladite troisième année d'imposition *et l'article 47, à l'exception du paragraphe (3) de ce dernier, s'applique dans la mesure où il s'appliquerait si ce montant devait être payé à cette personne par le contribuable;* et

(ii) cette personne est réputée avoir consenti au contribuable le premier jour de ladite troisième année d'imposition un prêt égal au montant qui est *ainsi impayé moins le montant, s'il en est, déduit ou retenu sur celui-ci par le contribuable à valoir sur l'impôt de cette personne pour la troisième année d'imposition susdite.*»

b) par le retranchement des lignes 27 et 28, à la page 2, et leur remplacement par ce qui suit:

«sonne à titre de traitement, salaire ou autre rémunération pour une charge ou un emploi est impayé à la fin» ; et

c) par le retranchement des lignes 8 à 19, à la page 3, et leur remplacement par ce qui suit:

«s'applique, à l'exception du paragraphe (3) de ce dernier, dans la mesure où il s'appliquerait si ce montant devait être payé à cette personne par le contribuable; et

(ii) cette personne est réputée avoir consenti un prêt au contribuable le premier jour de ladite deuxième année d'imposition d'un montant égal au montant ainsi impayé moins le montant s'il en est, déduit ou retenu sur celui-ci par le contribuable à valoir sur l'impôt de cette personne pour la deuxième année d'imposition susdite.»

L'hon. M. Benson: Si les députés veulent que j'explique un article en particulier, je le ferai avec plaisir. Il s'agit simplement de rendre l'article plus clair. C'est un amendement technique qui permettra de ne pas taxer les gens sur un montant trop élevé.

(L'amendement est adopté.)

M. le vice-président: L'article 3 modifié est-il adopté?

Des voix: Adopté.

(L'article modifié est adopté.)

Sur l'article 4—

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, je voudrais faire proposer un amendement à l'article 4.

M. le vice-président: A l'ordre. Je suis bien prêt à lire l'amendement, mais il comporte 11 ou 12 pages.

L'hon. M. Benson: L'amendement à l'article 4 est très court.

L'hon. M. McIlraith: Je propose:

Que le bill C-191 soit en outre modifié

a) en retranchant les lignes 25 à 28 à la page 4 et en les remplaçant par ce qui suit:

«par le contribuable avant 1974 *et pendant l'année d'imposition du contribuable dans laquelle le navire est aliéné ou dans les quatre mois qui suivent la fin de cette année d'imposition, dans des conditions que le*»

b) en retranchant la ligne 35 à la page 6 et en la remplaçant par ce qui suit:

«cotisation de l'impôt, de l'intérêt et des pénalités qui»

(L'amendement est adopté.)

L'article modifié est adopté.

Les articles 5 à 7 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 8—*Table spéciale.*

M. Ritchie: Monsieur le président, le comité reviendrait-il à l'article 6?

Sur l'article 6—

M. Ritchie: L'article 6 traite d'un lit berçant pour victimes de la poliomyélite. Puis-je signaler au ministre que ces lits peuvent être utilisés par d'autres personnes que les victimes de la poliomyélite et qu'on pourrait commettre une injustice envers certaines gens qui

ont besoin de ces lits sans être dans cet état. S'agit-il ici uniquement d'une disposition pour décrire le lit?

• (4.00 p.m.)

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, nous n'avons pas entendu dire que ce lit pouvait être utilisé à d'autres fins. Le premier but est de décrire le type de lit afin de ne pas le confondre avec d'autres. Nous allons voir si des modifications au libellé s'imposent. Ce sera une affaire d'administration. L'article vise à décrire certains lits qui sont destinés à certains usages.

(L'article est adopté.)

Les articles 8 à 14 inclusivement sont adoptés.

Article 15—*Corporations mutuelles d'assurance.*

L'hon. M. Benson: J'ai un amendement assez long à faire proposer ici, monsieur l'Orateur. Il cherche à déterminer le revenu de placement des compagnies d'assurance qu'il y aura lieu de taxer. Nous avons eu des consultations à ce sujet, et une entente est intervenue.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, l'amendement représente-t-il une modification du principe de l'article originel non amendé?

L'hon. M. Benson: Non, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. McIlraith: Je propose:

Que le bill C-191 soit en outre modifié

a) par le retranchement des lignes 13 et 14, à la page 17, et leur remplacement par ce qui suit:
«l'assureur dans l'année suivante aux termes de ses» ;

b) par le retranchement de la ligne 44, à la page 17, et son remplacement par ce qui suit:
«revenu de l'assuré ou exigerait de l'y inclure n'eût été l'exception contenue audit alinéa en ce qui concerne un plan enregistré d'épargne-retraite ou un fonds ou plan enregistré de pension, et» ;

c) par le retranchement de la ligne 35, à la page 20, et son remplacement par ce qui suit:
«acquittement de dividendes sous forme d'actions ou autres dividendes, relatifs à des» ;

d) par le retranchement du mot «et», à la ligne 45 de la page 20, et par le retranchement de la troisième ligne de la page 21 et son remplacement par ce qui suit:
«rance-vie au Canada,

d) la moitié de l'ensemble des montants qui, en vertu du présent paragraphe, ont été ajoutés au revenu imposable de l'assureur autrement calculé en vertu de la présente Partie dans le calcul de son revenu imposable pour les années d'imposition précédant l'année,

e) si l'assureur a fait un choix en vertu du paragraphe (9) à l'égard de l'année, le moindre des montants suivants:
(i) l'ensemble des dividendes sous forme d'actions et des autres dividendes, relatifs à des actions du capital social de l'assureur et payés par celui-ci dans l'année sur des biens autres que les biens dont l'assureur s'est servi dans l'année dans l'exercice d'une entreprise d'assurance au Canada ou qu'il a détenus dans l'année au cours de cet exercice, ou

(ii) le montant de l'impôt, pour l'année, payé par l'assureur au gouvernement d'un pays autre que le Canada en vertu des lois d'impôt sur le revenu de ce pays sur des biens autres que les biens dont il s'est servi dans l'année dans l'exercice d'une entreprise d'assurance au Canada ou qu'il a détenus dans l'année au cours de cet exercice,

f) si l'assureur n'a pas fait de choix en vertu du paragraphe (9) à l'égard de l'année, le moindre des montants suivants:
(i) la proportion de l'ensemble des dividendes sous forme d'actions et des autres dividendes, relatifs à des actions du capital social de l'assureur et payés par lui dans l'année, que représente
(A) le revenu brut de l'assureur provenant de ses placements, pour l'année (sauf la partie de celui-ci que le paragraphe (9) exige d'inclure dans le calcul de son revenu pour l'année)
par rapport
(B) au revenu brut de l'assureur provenant de ses placements, pour l'année, ou
(ii) le montant de l'impôt pour l'année payé par l'assureur au gouvernement d'un pays autre que le Canada en vertu des lois d'impôt sur le revenu de ce pays, et

g) l'ensemble de tous les montants déterminés en vertu des alinéas *e*) et *f*) à l'égard de l'assureur pour les années d'imposition précédant l'année.» ;

e) par le retranchement des lignes 40 à 45, à la page 21, et leur remplacement par ce qui suit:
«dans le calcul de son revenu pour l'année, les montants dont les alinéas *b*) et *c*) du paragraphe (4) exigent l'inclusion dans le calcul de ce revenu, et les montants déterminés en vertu des sous-alinéas (ii) et (iv) de l'alinéa *p*) du paragraphe (12) pour la période se terminant par l'année, doivent être déterminés en conformité des règles prescrites.» ;

f) par le retranchement des lignes 48 à 50, à la page 22, et leur remplacement par ce qui suit:
«sif de l'assureur (y compris les réserves de toute espèce),
(i) à la fin de toute année d'imposition précédant son année d'imposition 1968, étaient leurs montants déterminés pour les besoins de l'autorité compétente, et,
(ii) à la fin de son année d'imposition 1968, étaient,
(A) à l'égard des biens susceptibles de dépréciation tels que les définit l'article 20, leur coût en capital le premier jour de son année d'imposition 1969,
(B) à l'égard des réserves pour polices, les réserves actuarielles maximales de l'assureur pour l'impôt pour son année d'imposition 1968 pour les polices d'assurance-vie émises par lui au cours de l'exercice de son entreprise d'assurance-vie au Canada, et
(C) à l'égard des autres actifs et passifs, leurs montants déterminés à la fin de cette année aux fins du calcul de son revenu pour son année d'imposition 1969;» ;

g) par le retranchement des lignes 1 et 2, à la page 24, et leur remplacement par ce qui suit:
«police d'assurance-vie»

«*f*) «police d'assurance-vie» comprend un contrat d'annuités et un contrat lorsque le montant de tout ou partie des réserves de l'assureur pour ce dernier varie selon la juste valeur marchande d'un groupe déterminé d'éléments d'actif;» ;

[M. Ritchie.]

h) par le retranchement de la ligne 37, à la page 24, et son remplacement par ce qui suit:
«sions au paragraphe (3) de l'article 7;
«bien utilisé dans l'année»
m) «bien utilisé dans l'année» pour l'exercice d'une entreprise d'assurance au Canada ou «détenu dans l'année» au cours d'un tel exercice ne comprend pas, à l'égard d'un assureur non-résident, les actifs qui sont la propriété de l'assureur dans l'année qui
(i) sont devenus des «actifs au Canada» au sens donné à cette expression par l'article 120 de la *Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques* ou par l'article 2 de la *Loi sur les compagnies d'assurance étrangères*, et qui,
(ii) n'eussent et
(A) l'article 127 et le paragraphe (1) de l'article 133 de la *Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques* ou l'article 12 et le paragraphe (1) de l'article 25 de la *Loi sur les compagnies d'assurance étrangères* selon le cas, et
(B) une diminution de la juste valeur marchande des actifs de l'assureur au Canada autres que ceux mentionnés au sous-alinéa (i),
ne seraient pas devenus des «actifs au Canada» dans cette acception, sauf dans la mesure où il aurait fallu retenir, en vertu de la *Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques*, de tels actifs au Canada et sous le contrôle de l'assureur
(C) si l'assureur avait été un résident du Canada enregistré comme tel en vertu de cette loi, et
(D) si la mention de «valeurs canadiennes» au paragraphe (1) de l'article 85 de cette loi se lisait comme une mention de «valeurs»;»
i) en redésignant les alinéas *m*) à *p*), aux pages 24, 25 et 26, qui deviennent respectivement les alinéas *n*) à *q*).

(L'amendement est adopté.)

L'article modifié est adopté.

Les articles 16 à 19, inclusivement, sont adoptés.

Sur l'article 20—*Montants inclus dans le calcul du revenu de l'assuré.*

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, je voudrais faire proposer un long amendement à cette clause. Il tend à éclaircir les dispositions actuelles:

L'hon. M. McIlraith: Je propose:

Que le bill C-191 soit en outre modifié
a) par le retranchement de la ligne 24 de la page 28, et son remplacement par ce qui suit:
«vie, (autre qu'une police qui, est un plan enregistré d'épargne-retraite ou qui est un fonds ou plan enregistré de pension ou qui est émise en conformité d'un tel fonds ou plan), lorsque le montant de tout ou par-» ;
b) par le retranchement des lignes 27 à 29 de la page 29, et leur remplacement par ce qui suit:
«termes de la police par l'assuré» ;
c) par le retranchement de la ligne 4, à la page 30, et son remplacement par ce qui suit:
«montant de l'augmentation» ; et
d) par le retranchement des lignes 1 à 4, à la page 34, et la redésignation des alinéas *c*) à *i*), aux pages 34 et 35, qui deviennent respectivement les alinéas *b*) à *h*).

M. Winch: Monsieur le président, il nous serait très utile que le ministre explique les intentions de cet amendement.

L'hon. M. Benson: Je viens de le faire, monsieur le président.

M. Rynard: Monsieur le président, le ministre pourrait-il expliciter la différence entre les polices participantes et non participantes? Qu'est-ce que le gouvernement considère ici comme revenu imposable? Va-t-il imposer les fonds accumulés sous le régime des polices avec participation? Est-ce que ces sommes seront imposées à l'expiration des polices ou d'après une autre formule? Comment cet impôt sera-t-il perçu?

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, en formulant ces mesures nous avons cherché essentiellement à protéger et à exclure de l'impôt sur le revenu de placement le revenu que la compagnie reçoit de polices non participantes, puisque ces polices ont été établies selon le principe qu'il n'y aurait pas de participation de la part de l'individu. Des taux d'intérêt fixes y sont prévus. Ces polices seront donc exclues des réserves de placement et soustraites aux dispositions relatives au revenu des placements, quand aux polices à participation, le participant verse d'habitude une prime et participe au revenu de placement. La Commission Carter a proposé que lorsqu'un tel revenu de placement est versé au particulier sous forme de dividendes, il faudrait les porter à son crédit et les rendre imposables. Nous avons examiné de près ces propositions et avons décidé qu'il serait incommode d'y donner suite, car il faudrait alors tenir des dossiers individuels pour tous ceux qui doivent payer des impôts. Dans ces dossiers devraient figurer les montants payés ou reçus au comptant et ainsi de suite. Comme solution de rechange, nous avons décidé de lever un impôt sur les revenus de placement de la société, mais d'en exempter une certaine partie. Comme je l'ai dit, nous avons soigneusement rédigé notre mesure législative de façon à protéger les anciennes polices non participantes à primes fixes ainsi que les polices enregistrées lorsque leurs détenteurs ont besoin de protection. Le revenu des placements sera imposé après déduction des dépenses qui s'y rapportent. Ces dépenses sont celles que doit faire la société pour réaliser le revenu des placements et comprennent, entre autres, des frais fixes, certains frais de vente et une partie des frais d'administration de la société. Puis, lorsque le revenu de placement est calculé, il est imposé au taux de 15 p. 100 qui, soit dit en passant, est à peu près le taux d'impôt le plus faible de nos échelles fiscales à l'heure actuelle.

Les dividendes émanant du revenu de placement distribués aux détenteurs d'une police sont imposables, que ces dividendes soient remis en espèces ou qu'ils leur soient crédités. Ils n'ont pas d'impôt à payer sur ces dividendes. Après la déduction de ces dividendes du revenu de placement, la compagnie soustrait le solde de ses frais d'exploitation. Elle paie de l'impôt sur ce revenu net, comme une autre société. Cette disposition s'applique aux sociétés mutuelles et aux compagnies par actions.

M. Winch: Puis-je demander au ministre, monsieur le président, de me fournir des explications. Je voudrais citer mon propre cas à titre d'exemple. Je détiens une police d'assurance-vie de 20 ans que j'ai payée il y a 10 ou 15 ans. Je n'ai jamais touché les dividendes ni l'intérêt sur les dividendes. Devrais-je payer de l'impôt sur l'argent accumulé aux termes de ce projet de loi? Si tel est le cas, je retirerai immédiatement mon argent. Cette mesure sera-t-elle rétroactive? Devrais-je payer de l'impôt sur l'intérêt que je gagnerai? Je voudrais que le ministre fournisse des éclaircissements. Sinon, je communiquerai avec ma compagnie d'assurance demain et je retirerai mon argent.

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, mon honorable ami a donné un bon exemple. Je lui conseille de ne pas donner suite à son projet. Nous n'avons pas donné d'effet rétroactif à ce genre de mesure. En fait, on calculera la valeur de la police au deuxième anniversaire après la date du budget, soit dans deux ans à compter du 22 octobre. Les fonds accumulés jusqu'alors aux termes d'une police ne seront pas imposables. Même dans les cas où quelqu'un prend une assurance sur la vie et la maintient active, l'argent qu'un particulier aura en main ne sera frappé d'aucun impôt s'il le conserve jusqu'à la mort.

• (4.10 p.m.)

Cela ne vise pas les polices antérieures mais seulement celles qui sont rachetées au comptant à la suite du deuxième anniversaire de la police, après le 22 octobre. Prenons le cas d'une homme qui achète une police d'assurance à l'âge de 50 ans, verse des primes jusqu'à l'âge de 65 ans, et décide alors de la racheter au comptant. S'il touche un montant qui excède ce que la police lui a coûté, c'est un revenu. C'est vraiment un intérêt pour lui et il est imposable. Mais les gens ne doivent pas croire qu'ils y perdront en gardant des polices d'assurance qu'ils détiennent.

M. Winch: Le ministre va sans doute éclairer une foule de gens avec les renseignements qu'il donne maintenant, mais je voudrais une autre explication. Si l'on accepte ou prend la valeur de rachat d'une police, le montant qu'on touche est-il imposable?

[L'hon. M. Benson.]

L'hon. M. Benson: Dans les circonstances actuelles, pour les polices détenues pendant deux ans au plus après la date du budget: non. Après ce moment-là, si on a une assurance, qu'on paie les primes sur la police et qu'on reçoive des dividendes sous forme de compensation, il se peut que dix ans plus tard la valeur de rachat de la police excède de $500 la valeur de la police déterminée exactement deux ans après la date du budget, outre toutes les primes nettes; or, si la valeur de rachat au comptant dépasse ces deux montants, la différence que touche la personne au moment où il rachète sa police au comptant, est taxable.

Pour donner un exemple plus simple supposons qu'à l'âge de 20 ans on achète une police d'assurance d'une valeur nominale de $10,000, qu'on la conserve jusqu'à l'âge de 50 ans, et qu'elle vaille $7,000 au moment où on la rachète. Si vous n'avez versé que $6,000 en primes et si vous touchez une valeur de rachat de $7,000, la différence de $1,000 que vous recevrez serait imposable. Cest seulement la plus-value de placement que touche un particulier qui est imposable.

[*Français*]

M. Beaudoin: Monsieur le président, il y a un point qui n'est pas clair pour moi. C'est l'amendement qui se lit ainsi:

> ... par le retranchement de la ligne 24 de la page 28 et son remplacement par ce qui suit:
> «vie, (autre qu'une police qui est un plan enregistré d'épargne-retraite ou qui est un fonds ou plan enregistré de pension ou qui est émise en conformité d'un tel fonds ou plan), ...

Je crois qu'il s'agit d'une police où figure l'avenant 79B compris dans l'ancienne loi. La différence du coût de la prime n'est-elle pas imposée en vertu de l'article 79B de l'ancienne loi, et le montant de la pension du détenteur de police doit-il être taxé en vertu de cet amendement?

[*Traduction*]

L'hon. M. Benson: Par cette modification, on s'efforce de séparer le revenu de placements des compagnies d'avec les polices de retraite des particuliers, qui sont des polices d'épargne-retraite. Nous n'imposons pas les régimes d'épargne-retraite avant que l'ayant droit touche l'argent sous forme d'une prestation de pension, qu'il s'agisse de sociétés mutuelles, de fiducie ou autres, et nous voulons traiter les compagnies d'assurances de la même manière. Nous voulons aussi en faire bénéficier les particuliers qui achètent une police

à une compagnie d'assurances en vertu d'un régime accrédité d'épargne-retraite. La personne peut déduire les primes acquittées à l'égard de ces polices, et nous voulons les traiter comme celles des autres régimes de pensions de retraite.

[*Français*]

M. Beaudoin: La question que je me pose, monsieur le président, a trait aux primes d'assurance que le détenteur de la police doit payer avant de toucher sa pension, car après, il est entendu que ces primes ne sont pas imposables. Mais lorsqu'il touche sa pension, si elle dépasse le coût de la prime, comment sera-t-elle imposée? Cela est-il compris dans la taxe?

[*Traduction*]

L'hon. M. Benson: Il en va ici comme dans le cas de tout régime de retraite. Le particulier y cotise. S'il s'agit d'un plan enregistré d'épargne-retraite, et c'est ce dont il est question ici dans l'amendement, c'est tout comme s'il s'agissait d'un régime de pension. Le particulier peut déduire ses cotisations au plan pour fins d'impôt, mais lorsqu'il reçoit des prestations au moment de sa retraite, le total en est imposable. C'est exactement comme s'il s'agissait d'un régime de pensions.

M. Rynard: Je songe au cas d'une police d'assurance-vie, achetée à l'intention d'un associé d'une corporation ou d'une compagnie. Les primes sont payées par la compagnie et quand l'associé prend sa retraite à l'âge de 65 ans, il n'a plus besoin d'assurance-vie. Qu'advient-il de cette police d'assurance? Comment est-elle répartie et qu'advient-il des dividendes?

L'hon. M. Benson: Tout d'abord, les dividendes ne seraient pas imposables. Ils ne le sont jamais, quelle que soit la police d'assurance. Nous ne taxons pas les dividendes; nous recourons à l'autre méthode dont j'ai parlé tout à l'heure. Dans le cas d'une police d'assurance du genre mentionné par le député, en supposant qu'elle soit contractée demain, j'ai déjà expliqué le mode d'évaluation à ce sujet. Si la police était payée jusqu'à ce que l'intéressé atteigne 65 ans et était alors rachetée à sa valeur de rachat au comptant, le montant du revenu réalisé par la compagnie ou par les assurés—il se pourrait que ce ne soit pas la compagnie mais d'autres actionnaires—équivaudrait à la différence entre les primes payées et la valeur de rachat au comptant reçue alors.

M. Rynard: Autrement dit, si la valeur au comptant était inférieure au montant payé, aucun problème ne se poserait du côté des impôts?

L'hon. M. Benson: Aucun.

(L'amendement est adopté.)

L'article modifié est adopté.

Sur l'article 21—*Montants reçus pour les droits d'exploration et de forage compris dans le revenu.*

M. Burton: Le ministre considère-t-il que cette situation place maintenant les compagnies pétrolières et gazières sur un pied d'égalité avec les autres entreprises d'exploitation en ce qui concerne la portée de cet article de la Loi? Deuxièmement, prévoit-on d'autres amendements et le ministre est-il en mesure d'indiquer leur orientation quant à la taxation de ces compagnies? Troisièmement, croit-il que ces clauses respectent les intentions et l'esprit du rapport Carter au sujet des compagnies pétrolières et gazières?

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, tout cela forme une question très générale à laquelle je ne suis pas actuellement libre de répondre, du moins jusqu'à ce que mon Livre blanc soit prêt et que je révèle à la Chambre nos intentions au sujet de la réforme fiscale. C'est une question très intéressante, mais je ne crois pas pouvoir exprimer aujourd'hui des opinions à ce sujet; en effet, nous étudions en ce moment notre réforme fiscale et notre Livre blanc que j'espère pouvoir présenter cet été, comme je l'ai déclaré hier soir.

M. Burton: Je suppose que la réponse du ministre nous permet de conclure, sans risque d'erreur, que le Livre blanc n'est pas terminé, mais il peut cependant répondre à la troisième question: juge-t-il ces amendements conformes à l'esprit et aux intentions des recommandations du rapport Carter?

• (4.20 p.m.)

L'hon. M. Benson: Le but de cet amendement est d'empêcher les gens de vendre des propriétés, de devenir non-résidents et de ne pas payer d'impôts sur les redevances qu'ils perçoivent. La portée de l'article n'est pas générale et ne dépasse pas cette intention.

(L'article est adopté.)

Les artilces 22 à 24 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 25—*Acquisition de biens susceptibles de dépréciation.*

L'hon. M. Benson: Il y a un amendement à cet article, monsieur le président. Il s'agit simplement d'ajouter les mots «de l'impôt, de l'intérêt et des pénalités qui sont né-»

L'hon. M. McIlraith: Je propose:

Que le bill C-191 soit en outre modifié en retranchant la ligne 23 à la page 44 et en la remplaçant par ce qui suit:

«de l'impôt, de l'intérêt et des pénalités qui sont né-»

M. le vice-président: L'amendement est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

M. Burton: Le ministre pense-t-il que cet amendement change les recettes à long terme du gouvernement, compte tenu de la portée de cet article?

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, l'honorable député dirait-il de quel article il parle?

M. Burton: L'article 25, que nous étudions, sauf erreur.

L'hon. M. Benson: Il s'agit en réalité de clarifier ce qui se produit à la suite de récentes décisions des tribunaux. Cela ne produit pas de revenus additionnels, mais nous assure que nous obtenons le revenu auquel nous avons droit pour une période donnée. En effet, la mesure permet la capitalisation des intérêts pendant la construction plutôt que de la défalquer comme une dépense au cours de la même période. Le montant est ensuite défalqué lorsque la propriété l'est elle-même durant une période donnée. La modification ne comporte pas de revenu supplémentaire.

(L'article modifié est adopté.)

L'article 26 est adopté.

Sur l'article 27—*Impôt de progrès social.*

M. le vice-président: L'article 27 est-il adopté?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): La réponse à votre question, monsieur l'Orateur, est non. Nous ne croyons pas que l'article 27 devrait être adopté. Cet article mettrait en vigueur l'impôt de progrès social que le ministre a annoncé en octobre dernier et qu'il perçoit depuis le 1er janvier de l'année en cours. Hier soir, le ministre a déposé un nouveau budget. Il renferme des choses dont nous parlerons en temps opportun. Il y a des choses que nous espérions y trouver mais qui n'y sont pas. Une chose qui m'a déçu: le ministre semble avoir oublié qu'il avait promis de tenir compte de toutes les observations qu'on lui ferait sur des questions fiscales. Nous espérions, et je crois que le député de Notre-Dame-de-Grâce, le député qui est secrétaire parlementaire du ministre et quelques autres parmi les vis-à-vis, espéraient aussi, qu'on s'occuperait sérieusement de la situation des vieillards pensionnés, notamment de ceux qui reçoivent un supplément de revenu garanti.

Ces personnes doivent, aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu, payer de l'impôt, s'ils ont de 65 à 70 ans, sur la partie de leur supplément de revenu garanti qui les place dans un palier d'imposition supérieur à $1,100. Ils doivent payer le taux de base prévu pour les premiers $1,000 de revenu imposable, qui est sauf erreur, de 11 p. 100. En outre, ils doivent payer 4 p. 100 pour le fonds de sécurité de la vieillesse et maintenant, si l'article 27 de ce bill est adopté, ils devront payer un impôt supplémentaire de 2 p. 100 sur cette somme. A notre avis, c'est une injustice flagrante et c'est retourner le fer dans la plaie. Le ministre regarde autour de lui. Il se demande ou est sa troupe au cas où la question serait mise aux voix. Il nous faut nos hommes, nous aussi. Il y aura vote sur cet article; aussi bien actionner tous les timbres pour rappeler tout le monde.

Avant-hier soir, le ministre a essayé de nous convaincre que ce genre d'impôt est raisonnable, qu'il s'agit d'une prime et que nous avons tort de dire qu'il est régressif. Néanmoins, à nos yeux, c'est un impôt des plus injustes sous tous les rapports et qui nuit beaucoup à la situation des vieillards pensionnés qui doivent le payer. Il est des plus injustes, et le principe général d'un seuil fiscal est mauvais. Le fait est que cet impôt est payable uniquement sur le revenu imposable à concurrence de $6,000, mais sur le revenu imposable dépassant ce montant, on ne verse absolument rien dans le fonds dit, je crois, de progrès social. A notre avis, cet impôt est aussi injuste que l'impôt correspondant de 4 p. 100 sur les premiers $6,000 de revenu imposable au chapitre de la sécurité de la vieillesse. Nous estimons que le principe de l'impôt progressif sur le revenu est bon et devrait être suivi jusqu'au sommet de l'échelle.

Nous exhortons encore le ministre des Finances à revenir sur sa décision. Il aime passer pour un homme à la page et aux idées modernes. J'estime que cette image de lui-même est complètement détruite à cause de cet impôt très régressif de 2 p. 100 sur le revenu imposable jusqu'à concurrence de $6,000 seulement de sorte que le pauvre, l'homme à revenu moyen et modique doit payer jusqu'à $120, alors que celui qui touche un revenu de $18,000 et de $50,000, et le millionnaire, ne versent que le même montant de $120 par année. Nous croyons cette formule

absolument mauvaise et à notre avis, cet article devrait être supprimé du bill.

Il y a un moment, un de mes collègues m'a demandé—et il peut poser lui-même la question—à quoi sert cet argent. Ma foi, je lui ai répondu que l'argent va simplement grossir les recettes globales du gouvernement; il ne servira à aucune fin précise. Le ministre a tenté de souligner que le gouvernement utilise cet argent à des fins de progrès social, mais si les provinces prétendent que cet argent doit servir à des fins particulières et qu'elles devraient l'obtenir à ces fins, le ministre refuse en disant que cet impôt doit s'ajouter aux recettes globales.

C'est un nouvel impôt sur le revenu que le gouvernement veut prélever. Le gouvernement fédéral pourra donc ainsi percevoir des fonds qu'il n'aura pas à remettre aux provinces, et c'est justement le genre d'impôt qui pèse le plus lourdement sur les pauvres. C'est une mesure des plus rétrogrades. Le comité plénier devrait s'opposer à l'article 27 du bill et le retrancher.

[*Français*]

M. Mongrain: Monsieur le président, au sujet de cet article 27, j'ai entendu l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), à l'instar d'autres députés, parler de discrimination entre riches et pauvres, parler d'une différence de traitement qui n'est pas justifiée entre les millionnaires et les pauvres. A mon avis, il existe des relents de démagogie là-dedans, monsieur le président, parce que, en définitive, le principe qui a inspiré cette législation est simple, et on le vit depuis de très nombreuses années. Il s'agit ni plus ni moins d'une prime d'assurance et presque toutes nos lois sociales ont été fondées sur ce système de paiement.

Par exemple, qu'un individu soit riche ou pauvre, il assure sa maison contre le feu; alors, la prime d'assurance sera la même, évidemment. S'il assure son automobile contre les accidents ou le vol, la prime d'assurance sera la même pour le pauvre que pour le riche.

On avance également l'argument à l'effet que si les vieillards n'ont pas assez d'argent pour subsister, il n'est pas juste de les taxer davantage. On a beaucoup de sympathie pour cet argument-là, parce que tout le monde connaît les difficultés, surtout dans une période d'austérité économique comme celle que nous traversons, que peuvent éprouver ceux qui gagnent de petits salaires ou ceux qui touchent des pensions. Mais il reste une vérité qu'on ne peut nier, c'est que le gouvernement ne peut pas payer indéfiniment sans aller chercher de l'argent quelque part.

Ce qui m'étonne et ce que je trouve illogique, dans le raisonnement des députés de l'opposition qui s'opposent à la mesure, c'est que, jour après jour, nous les entendons, dans cette enceinte, réclamer des dépenses de l'ordre de centaines de millions de dollars, assez souvent. Si l'on additionnait les réclamations faites à la Chambre, il en coûterait au gouvernement plus d'un milliard de dollars, mais on ne propose pas souvent de solutions pour trouver de nouvelles sources de revenus. Au fait, quand le gouvernement cherche à prélever une taxe, on s'empresse de protester.

Je comprends qu'on avance des théories, comme celle du Crédit social, par exemple, ou celle du Nouveau parti démocratique, qui voudrait socialiser toutes nos entreprises et qui nous laisse croire qu'un Père Noël pourrait surgir et donner à la nation des sources de revenus inépuisables, tout en permettant de distribuer gratuitement de l'argent à tout le monde. Mais de telles promesses me semblent illusoires, car elles n'ont pas fait leurs preuves jusqu'ici, si l'on en juge par le fiasco auquel ont abouti d'autres pays qui ont fait des tentatives semblables.

La vérité est austère, mais elle saute aux yeux: On n'a rien pour rien. Si l'on veut faire des cadeaux à quelqu'un, il faut les payer. Le même principe s'applique à l'État et aux individus. Alors, il faut aller chercher l'argent quelque part. On dit: Taxez les riches! Il y a quelques années, un politicien américain, Huey Long, et le parti politique auquel il appartenait, se servaient du slogan: «Soak the rich». Que va-t-il arriver? A un moment donné, on va réussir à faire plus de pauvres, parce qu'il ne restera pas assez d'argent aux riches pour investir, pour faire travailler les pauvres. Cette vérité devrait sauter aux yeux de ceux, du moins, qui ne croient pas trop au Père Noël, qui ont dépassé ce stade.

Il est vrai que dans le contexte dans lequel nous vivons, il existe une catégorie de Canadiens qui auraient certainement besoin, soit d'aide supplémentaire, soit de soulagement dans les charges fiscales. Si l'on veut continuer à leur garantir ce qu'on leur donne déjà, cela ne peut certainement pas s'opérer du jour au lendemain, par l'effet d'un miracle. Le gouvernement ne donne certainement rien gratuitement. Il faut qu'il trouve l'argent quelque part.

• (4.30 p.m.)

Dans cette législation, on applique le principe de la police d'assurance: On achète une police d'assurance et la prime est la même pour les pauvres que pour les riches, pour quelque genre d'assurance qu'il s'agisse, même pour les bénéfices sociaux.

Je ne crois pas que cela améliore la situation. Au point de vue électoral, une telle pratique est peut-être rentable, et il est peut-être avantageux de crier devant le public que les

pauvres sont traités sur un pied d'égalité avec les millionnaires. Mais il faudrait dire aussi que les millionnaires, dans le domaine de l'impôt sur le revenu, sont certainement plus taxés, toute proportion gardée, que dans la plupart des autres pays de l'Amérique du Nord et du monde entier—je parle des millionnaires canadiens—et qu'ils sont atteints dans d'autres domaines, s'ils ne le sont pas dans celui-là.

D'ailleurs, le millionnaire sera probablement le dernier à utiliser le service de santé gratuit et, dans la plupart des cas, il voudra se payer des services spéciaux, car il a les moyens de se faire admettre dans des hôpitaux où il peut s'assurer les services d'infirmières de jour et de nuit, et il ne voudra probablement pas de ce traitement qui met tout le monde sur le même pied.

Cette accusation est empreinte de démagogie à l'époque où nous vivons. Ce n'est pas le temps, je crois, pour des gens qui ont le sens des responsabilités, de laisser subsister des situations semblables au Canada. Au contraire, c'est le temps de se rappeler ces mots qui ont eu des échos dans le monde entier, et qui ont été prononcés par feu John Kennedy: Nous ne sommes pas à l'époque où nous devons nous demander ce que la patrie peut faire pour nous, mais plutôt ce que, nous, nous devons faire pour la patrie, dans les circonstances difficiles que traverse l'univers actuellement.

Il est vrai que tous les Canadiens sont obligés de se serrer la ceinture, mais c'est grâce à cela que l'économie canadienne est en si bonne posture, comparativement à celle des autres pays. C'est parce que le gouvernement a eu le courage d'imposer des mesures austères que la grande majorité des Canadiens ont accepté et compris que cette période d'austérité demandait à tous de faire leur part de sacrifices. Et ils l'ont accepté, puisque le résultat des dernières élections l'a prouvé. C'est le même parti qui s'est présenté devant l'«électorat», après avoir proposé aux Canadiens des augmentations d'impôt et des diminutions de bénéfices dans certains secteurs. Je crois qu'il est plus sain pour l'avenir d'une race de lui faire comprendre qu'elle doit s'attendre de faire des sacrifices à l'occasion si elle ne veut pas que l'économie de son pays sombre. Il faut se garder de céder à cette philosophie facile et de toujours dire aux pauvres: On vous exploite, on vous donne un traitement qui est le même que pour les riches. Ce qui revient en somme au slogan que je citais tantôt: «Soak the rich, don't help the poor», parce que, finalement, on en arrivera à un point où il n'y aura plus de riches mais seulement des pauvres, et le gouvernement devra faire vivre tout le monde si nous poussons ce raisonnement jusqu'à l'extrême.

[M. Mongrain.]

Je ne dis pas qu'il s'agit d'une mesure populaire, mais je crois qu'elle se justifie bien dans les circonstances, et qu'elle devrait être appuyé par tous les députés plutôt que d'être attaquée à la légère comme l'a fait un homme sérieux comme l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre.

[*Traduction*]

M. Ritchie: Monsieur le président, je prends la parole pour appuyer cet amendement du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). A mon avis, l'impôt de 2 p. 100 sur le revenu n'est pas valable. Il a été ostensiblement appliqué pour financer les mesures de progrès social. Il a été institué à la suite de l'établissement de l'assurance frais médicaux et, en pratique, le produit en est cédé aux provinces sous forme de contributions à ce programme.

Cet impôt est ce que l'on pourrait appeler un impôt «intermittent» en ce sens qu'un plafond est prévu. Reste à voir s'il convient de financer de la sorte les programmes de bien-être social. En tout cas, c'est un impôt social. Il devrait donc être très précisément réservé au financement des programmes sociaux. Or, il semble que cet argent alimente directement le Fonds du revenu consolidé.

Nous trouverions plus facile d'accepter cet impôt si le ministre et ses fonctionnaires, quand ils ont présenté leur programme d'assurance frais médicaux, avaient aussi tenté de prévoir d'autres économies et de collaborer davantage avec les provinces en présentant un programme qui aurait mis un frein aux dépenses. Nous aurions pu appuyer ce programme si les dépenses en avaient été limitées ou avaient pu être financées comme celles des programmes à frais partagés.

Cet impôt, introduit sous cette forme, semble empêcher les provinces de participer au programme. Peut-être cherche-t-on à intégrer ces frais d'une manière plus équitable dans la structure fiscale.

M. Rynard: Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots sur la mesure à l'étude. Chose intéressante, le député de Winnipeg-Nord-Centre et moi-même en sommes arrivés à la même conclusion, bien qu'en empruntant des chemins différents.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous avez pris celui de droite et moi celui de gauche.

M. Rynard: Quoi qu'il en soit, nous sommes arrivés à la même conclusion cette fois-ci. J'estime qu'en établissant cet impôt, nous aurions dû le fixer à un taux assez élevé pour payer les frais de l'assurance soins médicaux dans toutes les provinces.

Il appert aussi que nous aurions dû adopter d'abord une mesure visant seulement ceux qui ont besoin d'une assurance soins médicaux. Cela réduirait le coût de l'assurance de 60 p. 100. Dans ces circonstances, je suis convaincu que toutes les provinces auraient été heureuses d'opter pour le programme. Nous aurions alors pu appliquer le programme il y a deux ans, ou un an avant son entrée en vigueur. Nous aurions alors su ce qu'il coûtait et le ministre n'aurait pas été forcé de réduire la caisse d'assurance frais médicaux. Ce fut, à mon sens, une décision troublante.

• (4.40 p.m.)

A mon avis, cette mesure est désastreuse. Nous aurions dû mettre en œuvre un vaste programme d'assurance frais médicaux, au lieu de quoi le gouvernement impose une taxe qui frappe tout le monde Les médecins parmi nous savent qu'on s'est occupé des pauvres, car, en vertu de programmes antérieurs d'assurance-maladie, les médecins percevaient de 70 à 80 p. 100 de leurs honoraires tandis que le reste était défalqué. Tout médecin peut le confirmer. Le ministre des Finances (M. Benson) n'a pas besoin de preuve; étant comptable, il n'ignore pas ces faits.

Nous sommes maintenant rendus au point où nous imposons ceux qui peuvent le plus difficilement payer. Ils sont imposés de la même façon que le millionnaire. Ce n'est pas juste. Le même principe est en cause dans le cas du veillard pensionné, de 65 et 70 ans, qui doit payer la moitié de ses frais d'assurance frais médicaux et tous ses frais d'hospitalisation. C'est antisocial. L'Ontario songe à permettre aux assistés sociaux de travailler sans que leurs prestations soient touchées; cependant, le gouvernement fédéral se propose de pénaliser ces gens au moyen de cette mesure. Le principe est faux: ces contribuables ne doivent pas être imposés davantage.

Le ministre a beaucoup de jugement. Il peut contourner le problème en haussant l'exemption de l'impôt sur le revenu. Il sait aussi bien que tout autre député que l'exemption a été augmentée la dernière fois en 1948. Je demande aux députés de penser au coût actuel de la vie, qui a augmenté de façon fantastique. L'indice du coût de la vie est aujourd'hui bien au-dessus de 150; en fait, il est d'environ 160. J'ai peine à le suivre, tant il monte rapidement. Néanmoins, l'exemption de l'impôt sur le revenu n'a pas changé depuis 1948. Pourtant, à la Chambre, nous parlons de justice sociale. Je sais que le ministre voit la situation telle qu'elle est parce que, comme moi, il a dû lutter pour faire son chemin dans la vie. Je suis convaincu qu'après réflexion, il présentera des modifications fiscales que je trouve nécessaires. D'ici là, monsieur l'Orateur, j'appuie l'amendement du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

[*Français*]

M. Rondeau: Monsieur le président, l'amendement à l'étude est certainement dans l'ordre, car nous ne pouvons pas passer sous silence l'article 104, même si l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain) dit que nous préconisons une politique de Père Noël. Nous ne croyons pas que le Parlement est un Père Noël; nous ne l'avons jamais dit, et nous n'avons pas confiance non plus dans une politique de père Ovide.

Il est déplorable que nous ne puissions maintenir la discussion à un haut niveau de parlementaires et que nous soyons obligés d'entendre des affirmations aussi stupides.

Monsieur le président, l'impôt de 2 p. 100 du revenu imposable ou le maximum de $120 que l'on prélève fera que ceux qui touchent un revenu de $6,000 ou plus ne paieront pas plus que ceux qui touchent un salaire moindre.

Or, nous ne voyons pas de société juste là-dedans. Au fait, il ne peut y avoir de société juste si l'on traite celui qui touche un salaire de $6,000 de la même façon que celui qui gagne $10,000 ou plus, bien que nous soyons opposés au principe de l'impôt sur le revenu actuel. Il est ridicule de dire que le gouvernement doit appliquer les mêmes principes que les compagnies d'assurances, que nous devons acheter une police d'assurance et la payer.

Les compagnies d'assurances, jusqu'ici, nous ont prouvé que pour le même montant d'argent, aucun gouvernement, quoi qu'en disent les honorables députés ministériels, ne peut offrir plus de valeur que les compagnies privées.

Le gouvernement actuel fait un faux pas en voulant prendre la place des compagnies privées, en voulant donner l'assurance médicale aux citoyens canadiens. Nous savons, par expérience, que le gouvernement, à cause de la bureaucratie, ne peut pas—et il est simple d'étudier ce sujet—offrir autant d'avantages avec autant d'efficacité et de compétence que les compagnies privées, comme elles l'ont déjà prouvé.

Lorsqu'on nous parle de progrès social, au sujet de «Medicare» ou d'autre chose que le gouvernement veut présenter, il est stupide de vouloir faire disparaître la concurrence privée que l'on a toujours connue, et qui nous offrait en même temps le service et la compétence.

Il est aussi ridicule de vouloir fonder le progrès social sur une taxe. Rien, dans la loi actuelle, ne nous garantit que ces 2 p. 100, ces

$120, serviront au progrès social. Rien ne nous dit que cet argent servira aux fins prévues. Rien ne nous assure que cet argent servira à «Medicare» ou à autre chose. Cet argent sera versé dans le Fonds du revenu consolidé.

La semaine dernière, nous avons étudié une mesure et nous avons compris que le Fonds du revenu consolidé servirait dorénavant à permettre des prêts plus considérables grâce à la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Le projet de l'impôt du progrès social qu'on veut nous offrir actuellement ira dans le Fonds du revenu consolidé et servira surtout à payer les augmentations d'intérêt de la dette publique et à permettre un taux d'intérêt plus élevé, quant aux prêts qu'on pourra offrir dorénavant.

Il est inutile de vouloir convaincre l'honorable député de Trois-Rivières qui, à un moment donné, avec son béret blanc, calé jusqu'aux oreilles, aurait pu comprendre autre chose, croyait-on, au point de vue de la justice sociale que ce qu'il raconte à la Chambre depuis le mois de septembre. Mais il portait le béret seulement pour la forme, à l'époque.

Nous, les créditistes, nous avons répété à la Chambre que le gouvernement ne doit pas être un Père Noël, que le gouvernement n'est pas une entreprise privée, que le gouvernement ne doit pas donner de l'argent à gauche et à droite, mais que le gouvernement doit servir à stabiliser l'économie. Lorsque, par exemple, le gouvernement décide de mettre de l'argent en circulation pour des fins de guerre, il n'y a pas de problème. On ne parle pas d'austérité. Mais en 1969, alors que la guerre est finie depuis 24 ans, on nous parle d'austérité, alors qu'on n'en parlait pas à l'époque de la guerre.

Nous avons—et je l'ai déjà dit à la Chambre—un régime d'austérité en temps de paix, un régime malade. Il existe un manque d'argent considérable. L'argent se trouve plus facilement en temps de guerre. C'est la raison pour laquelle nous disons que ce bill est contraire à la justice sociale à laquelle le gouvernement veut essayer de nous faire croire, car il taxera le pauvre. On taxera le plus grand nombre de gens; on taxera le pauvre qui gagne moins de $6,000 au même titre que celui qui gagne plus de $6,000.

Nous voterons contre—comme nous l'avons fait cet après-midi—la mise en vigueur de cette taxe de 2 p. 100 ou contre le maximum de $120, non seulement parce que le gouvernement se trouve à empiéter sur un domaine qui relève de l'entreprise privée, mais aussi parce qu'il taxera davantage les pauvres. Il fera encore des pauvres en plus grand nombre et, à ce sujet, je suis d'accord avec l'honorable député de Trois-Rivières. En effet, si malheureusement, un jour, il n'y a plus d'encouragement de l'initiative privée, si les riches n'ont plus de capital dans leurs goussets pour développer notre pays, les pauvres ne pourront plus gagner un salaire raisonnable.

C'est la raison pour laquelle nous disons qu'il existe un autre moyen d'aider le pauvre sans détruire le riche. Cette loi a pour but d'écraser les pauvres davantage, sans toucher aux riches, et nous, les créditistes, avons toujours dit qu'il y a assez d'abondance, assez de richesses, assez de valeurs, assez de garanties au Canada pour relever le niveau de vie des pauvres qui gagnent moins de $6,000 par année, sans affecter ceux qui ont plus de talent, plus d'initiative, et qui ont du capital.

Il n'est pas question, quant à nous, de voter en faveur d'une loi qui va affecter les riches et taxer davantage les pauvres. Nous sommes d'avis qu'il faille aider les pauvres, sans affecter ceux qui ont du cœur au ventre, qui ont du talent, qui ont de l'initiative. C'est la raison pour laquelle nous disons que pour en arriver à de vraies réformes économiques au pays, il faut s'attaquer à la source du mal et non pas aux gagne-petit, qui constituent la majorité des Canadiens, à l'ouvrier qui gagne un petit salaire et qui doit vivre entre deux périodes de chômage ou entre deux guerres, au moyen d'allocations de bien-être social. Il faut s'attaquer au régime économique qui affecte le pauvre et le riche, car, actuellement, patrons, employés, cols blancs et ouvriers gagnant $3,000 par année, sont tous «dans le même bateau». Il s'agit d'un bateau financier qui ne permet pas à l'économie canadienne de se développer en temps de paix. Elle a pu se développer en temps de guerre, mais des dettes ont été créées.

• (4.50 p.m.)

Nous disons, nous, les créditistes, que si nous avons pu développer le Canada pendant la guerre, alors que des dettes existaient au Canada, il est possible de développer le même pays avec les mêmes Canadiens, avec une main-d'œuvre encore plus compétente, avec une technique plus adéquate. Il est possible de développer notre pays beaucoup mieux en temps de paix qu'en temps de guerre, mais non pas au moyen d'une politique financière d'austérité qui oblige les Canadiens, comme disent les libéraux, à se serrer la ceinture.

Au fait, pourquoi devrions-nous nous serrer la ceinture, alors que les magasins sont remplis, que les entrepôts regorgent de marchandises, que les manufactures fonctionnent au ralenti, et que la province de Québec compte plus de 400,000 personnes qui bénéficient directement de lois de bien-être social ou de l'assistance publique? Alors que ces familles

ou ces individus doivent vivre de l'assistance publique, on nous parle d'austérité, au Canada et au Parlement de la nation.

A mon sens, nous devrions adopter une autre politique visant à développer le pays et non pas proposer des mesures d'austérité ou inflationnistes. Le gouvernement veut combattre l'inflation, mais comment peut-il le faire, quand c'est lui-même qui en est la cause, quand c'est lui-même qui a provoqué la crise relative au coût des matériaux de construction, en imposant une taxe de vente sur ces matériaux et en haussant le taux d'intérêt des emprunts de la Société centrale d'hypothèques et de logement?

Et ce même gouvernement vient nous dire qu'il veut combattre l'inflation! Cela n'est pas sérieux.

Je dis que le ministre des Finances (M. Benson) connaît la situation, mais il est obligé de dire à la Chambre ce que la finance du pays lui demande de dire et non pas ce que le peuple, qui l'a élu, lui demande de dire. Il méprise le slogan des libéraux, à propos d'une société juste. Il n'existera pas de société juste si l'on adopte des mesures d'austérité, des mesures nous forçant à nous serrer la ceinture, quand on ne sait pas quoi faire de nos surplus et de notre main-d'œuvre, et quand on nous parle de bien-être social et de la misère au Canada.

Monsieur le président, je ne voulais pas parler trop longtemps sur cet article, mais je le trouve illogique. Tout d'abord, cet argent n'ira pas dans le Fonds du revenu consolidé, mais il servira à enrichir les riches et à appauvrir les pauvres. Ensuite, il constitue une injustice sociale et va nettement à l'encontre du slogan en vertu duquel les libéraux veulent établir une société juste.

Comme je l'ai dit à la Chambre, lors du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, l'an dernier, il ne s'agira que d'une société juste pour le «fun». Aujourd'hui, nous avons la preuve de ce que je disais à cette époque, en lisant les amendements qu'on désire apporter à la loi de l'impôt sur le revenu.

Combien de Canadiens pourraient développer le pays davantage! Nous sommes en train de supprimer l'initiative de ceux qui ont encore du cœur au ventre. Nous sommes en train de supprimer l'initiative de ceux qui ont du talent et qui veulent le développer. Parce qu'on devra faire vivre, au moyen de nos taxes, une partie de la population qui bénéficiera du bien-être social, parce que le gouvernement, au lieu de trouver de l'emploi à la main-d'œuvre, ne peut offrir aux pauvres que la sécurité du bien-être social, nous sommes dans un marasme épouvantable.

Combien de jeunes talents, de professionnels, d'architectes, d'ingénieurs, de gens compétents, d'étudiants, qui sortiront de nos universités dans quelques semaines et qui, ne trouvant pas de débouchés sur le marché de la main-d'œuvre, voudront aller partout dans le monde chercher un emploi? Le gouvernement n'a pas prévu de politique de développement économique. Plus l'austérité existera, plus les citoyens iront dans d'autres pays chercher...

M. le vice-président: A l'ordre. Je ne voudrais pas couper l'initiative de l'honorable député, mais j'estime qu'il ne s'en tient pas tout à fait à l'article 27, que nous étudions présentement, et qui a trait à l'impôt de progrès social. Je lui demanderais donc de bien vouloir s'en tenir à cet article

M. Rondeau: Je vous remercie, monsieur le président, mais lorsqu'on parle de progrès social, c'est très large.

Au fait, le progrès social veut dire beaucoup de choses. Il implique toutes les classes de la société, y compris le père et la mère de famille, l'ouvrier, le cultivateur, et tous ceux qui sont taxés par cette nouvelle loi.

Cela veut dire beaucoup de choses et c'est très important. C'est peut-être la raison pour laquelle mes remarques vous ont semblé dépasser le cadre de la discussion, mais un impôt de 2 p. 100 pour tous ceux qui gagnent $6,000 par année—cela comprend pas mal de monde—affectera la très grande majorité de notre population canadienne, qui ne verra pas, dans cette loi, un moyen de s'épanouir, de se développer, et qui dira: Avec un gouvernement «taxeux», avec un gouvernement de «pickpockets», nous allons trouver de l'emploi ailleurs qu'au Canada. C'est la raison pour laquelle actuellement tant de Canadiens qui ont du talent, qui ont de l'initiative, veulent émigrer dans les autres pays, en vue de chercher la justice sociale et le progrès social qu'ils ne peuvent trouver dans ce bill.

[*Traduction*]

M. Barnett: Monsieur le président, je crois que le député de Trois-Rivières a été, comme il convenait, mis à sa place au cours de l'éloquent discours que nous venons d'entendre en français. Je pense qu'il ne sortira pas de sitôt cette vieille rengaine qu'il a tenté d'attribuer à mon collègue le député de Winnipeg-Nord-Centre: écorchons le riche pour aider le pauvre. Il devrait être clair pour le député de Trois-Rivières que mon collègue ne proposait pas qu'on écorche qui que ce soit. Il donnait simplement à entendre qu'il faudrait une mesure raisonnable de justice dans l'application des impôts que le gouvernement doit

lever de temps à autre pour parer aux dépenses publiques nécessaires. Il me semble que le discours éloquent que nous venons d'entendre portait, comme le débat actuel, sur deux ou trois simples petits mots du bill, c'est-à-dire sur les suivants: «...ou b) $120.»

Ces mots me semblent le nœud de la question à l'étude. L'article aurait pu donner lieu à un débat s'il s'énonçait simplement ainsi: «2 p. 100 du revenu imposable pour l'année déterminée aux fins de la Partie I.» Nous aurions pu alors discuter la nécessité de cet impôt supplémentaire. Mais nous ne serions pas en train de discuter le bien-fondé théorique d'une conception fiscale telle que le ministre la propose maintenant.

• (5.00 p.m.)

Mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre a signalé que ce principe a longtemps fait partie de la levée des impôts destinés à la Caisse de la sécurité de la vieillesse. Cette restriction a fait l'objet de nombreux débats à la Chambre au cours des années, et le député n'ignore pas que mon honorable collègue de Winnipeg-Nord-Centre s'y est vigoureusement opposé ainsi que d'autres membres de notre parti. Cependant, il est vrai que le produit de cet impôt est placé dans une caisse spéciale et à une fin précise, comme les honorables vis-à-vis l'ont souvent affirmé. Au contraire, l'impôt que nous envisageons actuellement n'est ni prévu dans un but semblable ni placé dans une caisse spéciale.

L'appellation de cet impôt est donc fausse et trompeuse. Je dis qu'elle est fausse et trompeuse car elle comprend le principe représenté par les mots «ou, b) $120.» Autrement dit, personne ne versera davantage au Fonds du revenu consolidé à cause de cet impôt, quelle que soit l'importance de son revenu. Je croyais que notre conception de la fiscalité s'était réellement améliorée quand, à la suite du rejet, en troisième lecture, d'un autre bill qui visait également à imposer une surtaxe, le gouvernement a été obligé d'introduire une autre proposition de surtaxe sans l'équivalent de «ou, b) $120.» Il s'agissait d'une imposition de 3 p. 100 sur chacun, selon le montant de son revenu; en d'autres termes selon sa capacité de paiement. Il s'agissait aussi d'une surtaxe sur les revenus imposables des sociétés, du même montant, sans qu'il soit question d'un plafond.

Il est significatif qu'à la suite d'une décision prise par cette Chambre lors d'une autre législature—décision qui a obligé le gouvernement à abandonner le principe du plafond destiné aux impôts levés en vertu du principe de l'impôt sur le revenu, le premier bill fiscal présenté par le gouvernement actuel réintroduise ce principe injuste. Aucun membre de notre parti ne suggère que les millionnaires ou tout autre citoyen devraient être taxés injustement. Mais je croyais que, dans une société démocratique, nous avions décidé il y a longtemps, à l'unanimité, que les impôts devaient être levés raisonnablement, d'après la capacité de paiement. Or, c'est justement le principe que nie l'article 27, et le gouvernement mérite ici une condamnation particulière à cause de la façon dont il accable les groupes disposant de revenus modiques.

Le député de Simcoe-Nord a signalé que le ministre des Finances aurait dû au moins mitiger l'injustice de sa proposition en augmentant l'exemption de base. A dire franchement, j'avais espéré que l'honorable représentant annonce, entre autres, quelque chose de ce genre hier soir. Je me rends compte que nous ne pouvons encore discuter toute la portée de l'exposé budgétaire qu'a fait le ministre hier soir, mais je suis tout à fait d'accord avec le député de Simcoe-Nord lorsqu'il dit que si le ministre des Finances avait annoncé son intention de relever ce plafond, il aurait fort bien pu nous couper l'herbe sous le pied pour ce qui est de la discussion cet après-midi; pour ma part je m'en serais réjoui.

Le fait est qu'à cause de cette mesure, les vieillards pensionnés qui touchent en outre le supplément, devront payer un impôt supplémentaire. L'imposition prévue par la loi de l'impôt sur le revenu est telle qu'ils devront payer en impôt sur le revenu plus qu'ils ne reçoivent sous forme de boni de vie chère aux termes des dispositions de la loi sur la sécurité de la vieillesse dans laquelle certains d'entre nous du moins notre parti, voyaient un progrès. J'ajouterais qu'aux termes du règlement du régime d'assurance-maladie de Colombie-Britannique sur les primes que doivent verser ceux qui reçoivent un revenu imposable, les gens dont je parle ont perdu l'avantage du taux inférieur prévu par le programme, à tel point que les vieillards qui n'ont que leur pension et le supplément de revenu garanti perdent de l'argent, si l'on tient compte de la différence dans les versements d'assurance frais médicaux, du fait que leur revenu est supérieur à l'exemption de base.

Je suis forcé d'en conclure que nous étudions actuellement une des mesures fiscales les plus injustes qu'on ait demandé à la Chambre d'approuver depuis longtemps. Pour le député, de Trois-Rivières de se lever et de parler de faire payer les riches pour aider les pauvres, dans le contexte de l'article à l'étude, me semble d'une ineptie achevée. Je soupçonne qu'il vit dans le monde du XIX[e] siècle dont nous avions espéré que tous les députés s'étaient échappés il y a longtemps. Il semblerait que ceux qui appuient le premier ministre ne comprennent rien au monde

moderne. J'ignore si le député de Trois-Rivières suit l'exemple du premier ministre ou non. Peut-être devrais-je intervertir les termes de ma déclaration et dire que le premier ministre dans sa façon de penser se situe à peu près au niveau du député quand il s'agit des questions économiques et sociales, et qu'il se montre, lui aussi, un homme du XIX[e] siècle.

Jusqu'à ce que le ministre des Finances fasse son exposé hier soir, nous n'étions pas sûrs de ce qu'il pensait de notre situation budgétaire. Nous savons, maintenant, d'après ce qu'il a dit hier soir, qu'il prévoit un surplus.

A mon avis cela constitue un motif supplémentaire pour que nous nous opposions aujourd'hui à l'adoption des propositions que renferme ce bill et particulièrement cet article qui découle du dernier budget du ministre. Si le ministre était prêt à reconnaître que ceux dont le revenu est minime, notamment ceux qui n'ont pour tout potage qu'une pension de retraite, sont accablés par les effets de l'inflation dont il parle—et certainement rien dans les propos du ministre ne suggère que la situation de ces gens va changer grâce à ce qu'il appelle ses mesures anti-inflationnistes—et s'il était prêt à reconnaître, en fait de simple justice, qu'en demandant à la Chambre de faciliter l'adoption de ce bill sur l'impôt sur le revenu, il aurait pu utiliser une partie de ces $250 millions pour corriger quelques-unes des injustices flagrantes que cette mesure a créées, alors peut-être nous pourrions adopter cette disposition avec une conscience plus claire et moins de protestations que certains d'entre nous pensent devoir soulever à cette étape. Je répète ce que j'ai essayé de dire au ministre lors de la deuxième lecture: il retourne à l'envers les principes de justice et d'équité dont devrait s'inspirer une fiscalité par ailleurs inévitable.

• (5.10 p.m.)

[*Français*]

M. Matte: Monsieur le président, j'aimerais faire quelques commentaires sur ce fameux impôt de progrès social.

Nous sommes présentement à étudier un article qui, d'ordinaire, intéresse la plupart des gens, car lorsqu'il s'agit d'impôts ou de taxes, tout le monde a l'oreille tendue et est un peu inquiets. Au fait, tout le monde est vexé lorsqu'il est obligé de débourser pour contribuer à l'administration de la collectivité.

Cependant, ces augmentations continuelles de taxes ou d'impôts sont, à mon sens, les véritables causes du déséquilibre économique dans lequel nous vivons présentement et dans lequel nous avons pratiquement toujours vécu. A cause des vices qui existent à la base même de ce système, le remède qui revient toujours à la surface est celui de l'augmentation des impôts ou des taxes.

On nous a rebattu les oreilles cette année de cette vieille rengaine: l'argent ne pousse pas sur les arbres; mais il ne pousse pas non plus dans nos poches, ce qu'on ne veut pas comprendre. Bien sûr que l'argent ne pousse pas sur les arbres, mais on ne se réveille pas un bon matin avec ses poches remplies d'argent, pas plus qu'en voyant les arbres couverts de billets de banque.

Mais l'argent n'est qu'un moyen destiné à faciliter les échanges et la distribution des biens. Voilà ce que nous soutenons depuis des années.

Inutile de dorer la pilule avec des mots nouveaux en l'appelant, par exemple, impôt de progrès social. La terminologie a varié, car ordinairement on appelle cela tout simplement des impôts, une augmentation d'impôt. Mais maintenant, on dore la pilule en l'appelant impôt de progrès social pour que la chose semble un peu plus acceptable à la population.

Je me souviens qu'au cours de la dernière campagne électorale, l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain) s'est fait applaudir à Saint-Casimir, dans la circonscription de Champlain, par quelque cinq ou six personnes, parce qu'il disait qu'il allait augmenter les taxes. C'était la première fois que j'étais témoin d'un tel exploit, se faire applaudir en promettant des augmentations de taxes.

M. Mongrain: Monsieur le président, je pose la question de privilège.

M. le vice-président: A l'ordre. L'honorable député de Trois-Rivières pose la question de privilège.

M Mongrain: Monsieur le président, je savais que mes amis du Ralliement créditiste ne savaient pas compter. L'honorable député a dit que cinq ou six personnes m'ont entendu à Saint-Marc-des-Carrières. Mais il y en avait exactement 159.

M. Matte: Monsieur le président, on voit que l'honorable député de Trois-Rivières non seulement est en faveur de l'augmentation des taxes, mais il a du talent pour souffler le nombre de personnes qui assistent à une assemblée.

On a beau enjoliver la présentation d'une simple augmentation d'impôt, ce n'est pas le choix des termes qui va faire avaler la chose plus facilement.

On a fini par apprendre que la taxe de progrès social représentait la portion du revenu public qui devait normalement revenir aux provinces, afin de les aider à établir le système d'assurance frais médicaux. On

aurait pu tout aussi bien l'appeler impôt pour la protection de la santé, et sans doute qu'à l'avenir on trouvera d'autres appellations qui supplanteront le terme «impôt».

On finira pas comprendre qu'il ne s'agit pas que de mots, que ce n'est pas parce qu'on met le mot «progrès» avant le mot «social» que l'on change quelque chose. Pour changer véritablement une situation, il faut s'attaquer aux causes du déséquilibre économique et ne pas faire de la chose une simple question de mots. Ou, si l'on veut, au lieu d'appeler cela une taxe de progrès social, cela deviendra tout simplement le Crédit social.

[*Traduction*]

Mme MacInnis: Monsieur le président, notre parti a commencé sa lutte contre cet article il y a plusieurs mois, et la lutte que nous avons menée a contribué partiellement à la défaite du gouvernement précédent. La population du pays n'est nullement en faveur de ce genre d'imposition. La léthargie peut la paralyser un certain temps, mais à mon avis, un grand nombre de personnes espèrent que le gouvernement est sincère lorsqu'il parle d'une société juste. Cependant, il y a une limite à leur espérance.

Mon collègue de Comox-Alberni a évoqué nos fortes objections à cet mesure, savoir l'établissement d'un plafond fiscal de $120 indépendamment du revenu du contribuable. Cette formule sape tout le principe de l'imposition proportionnelle à la capacité de payer, et pour cette raison nous nous opposons vigoureusement à cet impôt.

• (5.20 p.m.)

L'autre point traité, est celui de l'impôt de progrès social. Mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre a parlé des prolongements de cette désignation et je voudrais également en dire quelques mots. Quand les gens ont entendu parler de «l'impôt de progrès social», ils se sont laissé leurrer, croyant que l'impôt servirait à des fins de progrès social. Le Conseil de bien-être du Canada avait recommandé, par exemple, une augmentation des allocations familiales. Cette recommandation figure dans son rapport de janvier dernier et, dans des rapports antérieurs. Les vieillards pensionnés se plaignent amèrement que ce nouveau pseudo-supplément de revenu leur suscite de nouvelles difficultés, car ils ont dû payer l'impôt sur leur revenu accru. Cet impôt est venu s'ajouter à leurs difficultés, attribuables pour une bonne part à la hausse du coût de la vie. Je voudrais parler également des allocations aux anciens combattants. Bien des gens estiment que l'argent perçu par le gouvernement, grâce à son impôt de progrès social, devrait servir à augmenter les allocations versées aux vétérans et à leurs familles.

Je voudrais également parler de la sauvegarde de nos foyers. Quand j'ai émis l'idée, à la Chambre, de sauvegarder nos foyers en payant des salaires aux mères obligées d'aller travailler à l'extérieur afin de leur permettre de rester chez elles, les représentants en ont ri et s'en sont moqués. Mais bien des gens y songent, car cela leur semble juste. Ils savent bien qu'en versant un salaire aux mères pour leur permettre de rester au foyer au lieu de les obliger à trouver du travail au dehors et à délaisser leurs enfants le gouvernement ferait un excellent placement du point de vue social. Nombre de gens croient que l'impôt de progrès social devrait servir à des programmes de ce genre.

Nous devrions réexaminer les allocations familiales, nous efforcer de relever la pension de sécurité de la vieillesse, accroître les allocations aux vétérans et payer des salaires aux mères qui restent au foyer. Tous les gouvernements antérieurs, les députés et même les ministres faisaient toutes sortes de promesses encourageantes. A les entendre, ils allaient appuyer le principe d'un revenu minimum garanti annuel pour tous les Canadiens. Mais qu'est-il arrivé, monsieur l'Orateur? Nos gens se rendent compte maintenant que l'impôt de progrès social n'est pas un impôt de progrès social. Il ne fait qu'imposer un plus lourd fardeau fiscal aux gens à revenu modique, qui sont le moins capables de le supporter. Ce n'est pas un impôt de progrès social, mais un impôt de déception sociale. C'est comme cela que les gens le considèrent.

Après que le ministre des Finances nous eût dit qu'il espérait avoir un excédent budgétaire d'un quart de milliard de dollars au cours de la prochaine année financière, je ne pouvais guère en croire mes oreilles lorsque j'ai appris que le prétendu impôt de progrès social resterait en vigueur. A mon avis il est totalement injuste. Le gouvernement aurait certes pu élever les niveaux d'exemptions s'il voulait alléger le fardeau d'imposition de certains. Un grand nombre de Canadiens, y compris les titulaires des allocations de vétérans, d'allocations familiales et de pensions de la sécurité de la vieillesse, ne gagnent pas assez pour être imposables. L'élévation des niveaux d'exemptions de l'impôt sur le revenu ne leur aurait été clairement d'aucune utilité. C'est dans ce domaine que l'imposition devrait être plus juste. On pourrait adopter d'autres mesures que les exemptions en matière d'impôt sur le revenu pour venir en aide à ceux qui ont de très petits moyens.

[*Français*]

Le député de Trois-Rivières (M. Mongrain) a dit que les députés de l'opposition croient que le gouvernement est une espèce de Père Noël, qui pouvait avoir des cadeaux pour tout

le monde, mais je voudrais lui signaler que le Père Noël ne commence pas ses opérations en pillant la tirelire des enfants pour leur voler leurs petits sous... (*Applaudissements*) et pour les décevoir en leur laissant espérer qu'il va leur donner des cadeaux pour le développement social et pour le progrès social.

Or, c'est exactement ce qu'a fait le présent gouvernement. Il a volé les sous des pauvres en prélévant cette taxe, même avant qu'elle soit autorisée par la loi. Il les a volés afin de leur donner quoi? Seulement plus de taxes et une augmentation du coût de la vie. Au fait, le ministre des Finances (M. Benson) et celui de la Consommation et des Corporations (M. Basford) n'ont laissé entrevoir aucun espoir qu'il baisserait dans un avenir rapproché.

[*Traduction*]

Si je pouvais continuer mes observations en français je le ferais mais je crains de ne pas être encore à la hauteur. Je suis plus à l'aise en anglais. Un de ces jours, pris de désespoir, je ferai tout mon discours en français et les députés devront subir mes erreurs grammaticales et rattraper mes faux pas. J'ai des opinions très arrêtées sur cette question et je sais que peu importe la langue que parlent les Canadiens, ils sont assaillis par les mêmes problèmes. La question des langues m'importe tout autant qu'au premier ministre et j'appuie le bill. Néanmoins, le gouvernement doit faire baisser le coût de la vie. Il devrait faire porter le plus lourd fardeau d'imposition par ceux qui sont le mieux en mesure de payer parce que c'est la voie de l'unité nationale. Lorsqu'on est injuste envers certains groupes la désunion nationale s'ensuit. Si le gouvernement veut que l'unité nationale règne au Canada il est préférable qu'il arrête l'augmentation du coût de la vie et qu'il fasse acquitter des impôts plus forts par ceux qui en ont les moyens. Il nous faut un bill sur les langues officielles mais il ne scellera pas l'unité à lui seul si d'autres problèmes ne sont pas réglés. Le gouvernement doit agir sur ces deux plans. Entre temps, il faut faire quelque chose contre la vie chère.

Lorsque, dans notre parti, nous parlons de la nécessité d'avoir certains services universels et lorsque nous demandons au gouvernement de ne pas adopter une mesure rétrograde en appliquant l'évaluation des moyens à ces services sociaux que nous avons obtenus de haute lutte, cela provoque un tollé général à la Chambre, sur les bancs du gouvernement. Les députés demandent «Accorderiez-vous ces services à des millionnaires?» Bien sûr que je le ferais, mais j'autoriserais les ordinateurs à reprendre tout l'argent dépensé. Je reprendrais cet argent sous forme d'impôts sur le revenu et sur les sociétés, des impôts qui se fonderaient sur les disponibilités du contribuable. Cependant, lorsque certains d'entre nous demandent: «Imposeriez-vous des taxes additionnelles à nos millionnaires?» C'est un cri général: «Non, non, mille fois non, nous ne prendrons rien à nos millionnaires. Nos pauvres millionnaires gémissent maintenant sous le poids de leurs impôts. Nous n'osons pas les augmenter.»

Puis-je me référer à un article au sujet de la MacMillan Bloedel, société qui exerce ses activités dans ma région. L'article figure dans le *Monetary Times* de juin 1969, en voici un extrait:

• (5.30 p.m.)

La MacMillan Bloedel Co., société géante, a l'importance (ventes pour 1968: 584.5 millions de dollars), la diversité (bois de construction, pulpe, papier, emballage) et l'envergure internationale. Bien que ses revenus, ses profits et ses marges de bénéfice soient légèrement inférieurs à ceux des autres producteurs de la côte ouest, ses revenus nets pour le premier trimestre ont monté de 39 p. 100, et en mars, d'après son président, M. John V. Clyne, 67 ans, la MacMillan Bloedel a réalisé le bénéfice d'exploitation le plus élevé depuis la fondation de la compagnie. Elle a réalisé un gain de 38.8 millions de dollars en 1968, en dépit d'un taux d'imposition formidable de 56 p. 100.

Une voix: Voilà du fric pour vous, M. Benson.

Mme MacInnis: Voilà où il devrait s'adresser. Ce n'est pas le taux formidable de 56 p. 100 qui compte, c'est plutôt ce qui vous reste une fois les impôts payés. Si en dépit de ce taux formidable de 56 p. 100, la MacMillan Bloedel réalise encore le bénéfice le plus élevé qu'elle ait jamais fait, cela veut dire que la MacMillan Bloedel ne paie pas assez d'impôts. Je puis certifier qu'il en est de même pour beaucoup de grandes entreprises canadiennes.

Nous ne voulons pas pressurer les riches. Nous voulons faire payer les gens suivant leurs moyens. La fiscalité doit être la façon de percevoir justement afin de distribuer justement les biens et les services dont nous avons besoin. Le rapport de la Commission Carter, qui a été mis en veilleuse et qui récolte des toiles d'araignée, contenait un excellent principe fiscal: faire payer chacun selon ses moyens. Tôt ou tard, il faudra que l'on tire ce rapport des archives. Quand les Canadiens constateront que l'injustice a la vie dure, ils seront bouleversés par cette mesure et celles qui lui ressemblent.

Je reçois chaque jour des douzaines de lettres. J'ignore quelle sorte de lettres le ministre reçoit de ses électeurs, mais celle-ci, que j'ai reçue ce matin, est typique. Elle est signée par un ancien combattant et en voici un extrait:

La plupart des gens ont besoin d'argent et les pensionnés trouvent les temps difficiles. La démesure des prix leur pèse lourdement, et le moindre relèvement des salaires se traduit chaque fois par

une hausse des prix dans les magasins. Mais les pensions, elles, n'augmentent pas. Impossible de prédire l'avenir, mais une chose est certaine, ça ne peut continuer ainsi beaucoup plus longtemps.

Commissions parlementaires et autres, groupes d'étude, révisions des politiques, rien de tout cela ne peut aveugler encore bien longtemps les Canadiens sur le sort qui les attend. Il leur faut l'aide dont ils ont besoin.

Notre parti n'a pas à s'excuser d'avoir mené ce combat avec tant d'énergie. Nous luttons dans ce sens depuis la première fois qu'on a eu recours à cette mesure rétrograde, il y a plus de deux ans. Cet impôt décevant est rétrograde. Que le ministre se ravise et adopte les principes énoncés dans le rapport de la Commission Carter: imposition fondée sur la capacité de payer. Sa performance sera alors bien meilleure que celle d'hier soir.

L'inflation ne sera pas terrassée par les minimes recettes qui proviennent des pensionnés, des enfants et des assistés sociaux. Pour combattre l'inflation, il faut puiser des fonds là où il y en a, et contrôler les secteurs qui ont besoin de l'être. Le ministre permettrait ainsi aux Canadiens d'espérer de nouveau en l'avènement de la société juste et de garder confiance en la démocratie.

[*Français*]

M. Latulippe: Monsieur le président, c'est avec plaisir que je dirai quelques mots sur le bill C-191, surtout sur l'article préconisant la taxe dite de progrès social, que l'on devrait plutôt appeler taxe antisociale, car elle embête les citoyens et leur enlève du pouvoir d'achat, alors qu'ils n'en ont même pas encore assez.

Il s'agit d'une taxe hypocrite. Nous avons utilisé des termes assez populaires pour faire accroire à la population que c'est vraiment une taxe qui va aider la société et lui donner plus d'élan, alors que c'est exactement le contraire qui se produit.

Cette taxe enlève du pouvoir d'achat à la société qui n'en a déjà pas assez. Et cette taxe va surtout servir, comme le disait le député de Shefford (M. Rondeau), à renflouer le Fonds du revenu consolidé et à payer l'augmentation du taux d'intérêt. Elle servira surtout à payer l'augmentation des débentures qui sont renouvelées au nouveau taux d'intérêt.

Je me demande comment le gouvernement actuel peut tout faire et que, tout en détenant la majorité qui devrait lui permettre d'aider la société, il ne trouve pas d'autres moyens que de l'embêter.

Ce n'est pas en augmentant le taux d'intérêt et le coût de la vie que nous pourrons enrayer l'inflation, qui est justement causée par l'augmentation du taux d'intérêt, l'un des premiers facteurs d'inflation.

[M^me^ MacInnis.]

L'inflation est causée par 20 p. 100 de la population, alors que 80 p. 100 de la population est dans la déflation. Et on met tout le monde sur le même pied. On dit que l'inflation est créée par tout le monde, mais on fait payer l'inflation par ceux qui sont dans la déflation.

Le gouvernement actuel nous conduit à la banqueroute. Il est capable de trouver d'autres sources de revenu plutôt que de taxer les petits, les pauvres, et d'enlever du pouvoir d'achat à ceux qui n'en ont déjà pas assez.

• (5.40 p.m.)

Nombreux sont ceux qui paient des impôts—je le dirai à l'honorable ministre du Revenu national (M. Côté)—et qui sont obligés, pour les payer, d'emprunter sur billet, à 10 et 12 p. 100, des banques, des caisses populaires. J'ai endossé des billets pour plusieurs citoyens afin de leur permettre de trouver l'argent nécessaire pour payer leurs impôts, et j'ai moi-même emprunté des sociétés de finances pour payer mes impôts.

Le peuple n'a pas d'argent et n'est pas en mesure de payer plus d'impôts; et pourtant le gouvernement le taxe de plus en plus. Le déséquilibre économique progresse, ce qui crée de nouvelles difficultés à la population.

Les financiers s'enrichissent grâce à des taux d'intérêt exorbitants, illogiques, puisqu'ils enlèvent le pouvoir d'achat qui devrait être augmenté au fur et à mesure que la production augmente. La production nationale brute augmente—elle va augmenter de 5 et peut-être même de 6 p. 100 cette année—mais le pouvoir d'achat des citoyens diminue. Or si la production nationale brute augmente, le revenu des particuliers devrait également augmenter.

Le gouvernement fait exactement le contraire et des solutions qu'il propose constituent des embêtements comme nous n'en avons jamais vus. Alors que nous sommes en pleine période de prospérité, nous devrions construire, car tout ce qui est physiquement possible devrait l'être financièrement.

Il existe un nombre considérable de programmes ou de développements que nous pourrions faire, mais, à cause du système d'austérité, on retarde tout le progrès social et on a le front de venir dire à la population: On impose une taxe de progrès social. C'est la taxe la plus hypocrite, la plus ignominieuse que nous ayons jamais connue dans un pays.

On se sert des farces communistes, des farces des pays de l'autre côté du rideau de fer pour faire accroire à la population qu'on lui vient en aide, alors que, présentement, elle n'est plus capable de vivre. La population manque présentement du nécessaire. Les gens qui jouissent d'un niveau de vie raisonnable

empruntent de l'argent à 10, 12 et jusqu'à 24 p. 100. La population vit avec de l'argent emprunté et s'endette tous les jours.

Les financiers qui exigent 10 p. 100, 12 p. 100, 24 p. 100 s'enrichissent tous les jours, afin de disposer de plus d'argent pour le prêter à la population et lui permettre de s'endetter davantage, bref, en vue de la déposséder de tout ce qu'elle fait de progrès chaque jour. Au fait, ce progrès, sous forme d'économies, s'en va dans les goussets ou dans les comptes de banque de ceux qui contrôlent le crédit, parce que ces gens-là ont le pouvoir de monnayer tous les développements du pays. Au fur et à mesure que les développements se font, ils les monnayent, les inscrivent à leur nom, et débitent le compte des individus.

Examinons les rapports des grands financiers. Ils font des profits de l'ordre d'un milliard et demi ou d'un milliard et quart, qu'ils vont chercher dans les poches du peuple, dans le travail, dans les économies du peuple, dans les biens du peuple. Ils prennent tout cela et le mettent à leur crédit. Le gouvernement n'a rien à dire à ce sujet. Le gouvernement est complice. La seule chose que le gouvernement fait, c'est d'accentuer sa complicité dans cette barbarie épouvantable qui contribue à égorger le peuple, qui ne permet plus au peuple de vivre.

Je le disais tout à l'heure: On prétend que des citoyens ont deux ou trois automobiles à leur porte, mais toutes ces automobiles sont financées à 10, à 15 p. 100 et même jusqu'à 24 p. 100 d'intérêt. Le gouvernement n'a rien à dire là-dessus. On parle d'inflation, alors que le peuple est dans la déflation. Je ne sais pas si l'honorable ministre des Finances a compris le terme «inflation».

Le coût de la vie augmente, alors qu'il devrait baisser, comme cela se produirait si nous avions un gouvernement qui sait équilibrer l'économie du pays. Le gouvernement est un des premiers à faire monter le coût de la vie, en imposant des taxes et des impôts de toutes sortes. Voilà ce que fait le gouvernement alors qu'il devrait faire baisser le coût de la vie en réduisant, par exemple, le taux d'intérêt. On parle de fixer les prix, de fixer ceci ou cela, mais on ne parle pas de plafonner le taux d'intérêt. On le fait monter et l'on veut fixer les prix, sous prétexte que la population, les industries ou les commerçants exploitent la population.

Les commerçants n'exploitent pas la population outre mesure. Il y a des exceptions, mais en général, la population n'est pas exploitée par les industriels, mais par la finance, par les gouvernements à tous les paliers.

Au fait, on permet aux gouvernements provinciaux d'emprunter de l'argent à un taux d'intérêt de 9 ou 10 p. 100, et le gouvernement fédéral ne veut pas intervenir. Il laisse les gouvernements provinciaux et municipaux emprunter de l'argent sur les marchés étrangers, et il leur donne notre patrimoine. Tout s'en va aux mains des étrangers, parce qu'on ne veut pas prendre ses responsabilités, qui, après tout, ne sont pas si terribles.

Il est possible au gouvernement fédéral de permettre aux gouvernements provinciaux d'emprunter de l'argent au coût d'administration, au lieu de payer 10 p. 100 d'intérêt, ce qui fait que les gouvernements provinciaux sont endettés et «surendettés». Ils ont surtaxé la population et cela dépasse des bornes logiques, normales et sociales.

Tout est saboté à cause du système actuel. Il s'agit d'un sabotage à la grandeur du Canada. L'économie est déséquilibrée, et plus nous appliquons les vieilles solutions, plus nous déséquilibrons notre système, plus notre système s'en va à la ruine. Et si nous ruinons la population, les gouvernements seront également ruinés.

On dit: On imposera des taxes et les citoyens emprunteront de l'argent à n'importe quel taux d'intérêt pour payer les taxes. Cela n'importe pas. Comme le disait l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis), tout à l'heure, «l'argent ne pousse pas sur les arbres», mais il ne pousse pas non plus dans les poches des contribuables. Les contribuables sont obligés de l'emprunter pour l'obtenir, et quand les contribuables l'empruntent, ils contractent des dettes qui deviennent impayables, et c'est sur ces emprunts-là que le gouvernement impose des impôts et des taxes. On taxe les dettes et les emprunts et pas autre chose.

Le gouvernement pourrait trouver d'autres sources de revenus pour se financer et permettre à l'économie de fonctionner. Plus on applique le système, plus on sera obligé d'imposer des taxes, parce que plus nous progressons, plus nous accusons de déficits, fédéraux et provinciaux.

On veut essayer d'équilibrer les budgets fédéraux et provinciaux en déséquilibrant le budget des particuliers. Est-ce là une solution, monsieur le ministre des Finances? Dites-nous le? Est-ce que vos projets de loi ou votre budget renferment des solutions? Est-ce qu'il existe des propositions raisonnables, rentables? Non, il n'y en a pas du tout. Ce sont des propositions, qui continueront à déséquilibrer l'économie et à accroître la pauvreté dans le peuple, qui est déjà plus que pauvre, dépossédé, endetté par dessus la tête, et qui paie trois fois plus qu'il ne peut payer.

On ne peut même plus payer l'intérêt de nos dettes. Le gouvernement fédéral ne peut même plus payer l'intérêt de sa dette. Les particuliers ne sont pas capables de payer

l'intérêt de leurs dettes et l'intérêt des dettes des gouvernements, à tous les niveaux. C'est impossible. Cela ne peut pas fonctionner. Le député de Trois-Rivières n'a jamais rien compris à ce sujet. Il dit que l'argent ne pousse pas sur les arbres; il dit qu'il faut aller le chercher dans les poches des citoyens. Avez-vous une formule, monsieur le député de Trois-Rivières, visant à remettre de l'argent dans les poches des contribuables? Vous avez une formule pour aller en chercher, mais pas pour en remettre. Jamais de la vie, vous ne trouverez cela. Je ne sais pas pourquoi le député de Trois-Rivières n'est pas capable de comprendre la situation économique. Je ne sais pas si c'est par esprit de parti ou par égoïsme qu'il se fiche de toute la population, de toute la pauvreté, de toute la misère et de la révolution, qui est imminente, que nous aurons sur le dos, tout à l'heure, parce que nous n'avons pas voulu nous ouvrir les yeux et prendre nos responsabilités.

Voilà où nous nous en allons. Cette taxe dite de progrès social devrait disparaître. Elle devrait être remplacée par un dividende qui serait versé à tous les citoyens. Ce serait une mesure contraire qui ne serait pas mal vue, sous un autre angle, si le ministre des Finances disait: Je déclare qu'un escompte ou un dividende de 2. p. 100 sera versé à tous ceux qui ne gagnent pas $6,000. Le ministre serait alors félicité.

Jamais, dans l'histoire, les vieux partis, rouge comme bleu, n'ont pensé à cela. Et ceux qui parlent de cela sont considérés comme des fous, comme des gens qui ne comprennent pas la logique et qui marchent sur la tête au lieu de marcher sur les pieds.

A mon avis, ceux qui marchent sur la tête sont les deux vieux partis qui nous ont conduits à la ruine, depuis la Confédération. Le Canada s'en va à la ruine, à la faillite. Au fait, les citoyens, les municipalités, les provinces, tout le monde est acculé à la faillite. C'est là que vous nous avez conduits, chers députés des vieux partis, rouges ou bleus, qui appliquez la même solution. Vous n'avez jamais voulu trouver autre chose que de nous donner ces embêtements et de marcher la tête en bas.

• (5.50 p.m.)

[*Traduction*]

M. Nystrom: Tout d'abord, monsieur le président, je voudrais soulever certains points dont il n'a pas encore été question, je pense, dans le débat. J'ai été à la fois atterré et ébahi l'automne dernier lorsque le ministre des Finances a présenté l'impôt dit de progrès social. J'ai été atterré et ébahi car, à mon avis, il s'agit là d'un des impôts les plus régressifs qu'il soit possible de concevoir. Nous avons là un exemple, parmi d'autres, de la doctrine dont s'inspire le gouvernement actuel, non seulement le domaine de la finance et de la fiscalité mais aussi tous les autres domaines de sa compétence.

J'ajouterai que j'ai été un peu amusé mais horrifié en même temps par les remarques du député de Trois-Rivières (M. Mongrain). J'avoue avoir de la difficulté à comprendre, bien que je ne mette pas en doute la bonne foi du député. Quoi d'étonnant que tant de nos jeunes se sentent de plus en plus mécontents de la façon dont vont les choses. Quoi d'étonnant qu'ils s'agitent, ils réclament une foule de changements sociaux et économiques. Ils réclament la justice et l'égalité des chances. Ils veulent avoir voix au chapitre quant à leur avenir et ils veulent participer aux décisions qui se prennent dans notre société. Donc, je dois dire que j'ai été consterné d'entendre le député de Trois-Rivières faire certaines observations à la Chambre aujourd'hui.

D'abord, j'ai qualifié cet impôt d'impôt très régressif. Voici un impôt de 2 p. 100 sur le revenu jusqu'à $6,000 par année. Une personne dont le revenu imposable est de $6,000 paie autant que nous, membres du Parlement, dont l'indemnité est de $18,000 par année. Elle paie autant qu'une personne qui est, disons, le président d'une grande société et dont le traitement peut s'élever à $50,000 ou $60,000, voire $100,000 par année. C'est un impôt régressif, d'autant plus que la pauvreté sévit au Canada; que les agriculteurs de l'Ouest gagnent à peine de quoi vivre dans bien des cas. Cela ne devrait pas se produire dans la société actuelle.

En fait, c'est, à mon avis, tout le contraire de la doctrine de Robin des bois, car on prend l'argent des citoyens à moyens et faibles revenus pour le distribuer à tous. C'est une mesure fort rétrograde qu'il faudrait rejeter tout de suite; c'est pourquoi j'aimerais dire quelques mots à ce sujet.

Il est question d'impôt de progrès social. De quoi s'agit-il? Qu'est-ce que le progrès social? A mon avis, il faut développer notre pays à des égards sur le plan social, mais on ne peut le faire en imposant les citoyens à revenus moyens et faibles revenus. On n'y arrive pas en taxant ces gens, mais en leur assurant les moyens de se développer, en leur donnant des possibilités de sortir de leur pauvreté et en leur permettant de s'instruire et de se cultiver. Ce n'est pas ce que nous faisons.

J'ai demandé plusieurs fois aujourd'hui quelles étaient les priorités du gouvernement. Quelles sont ces priorités? Sont-elles d'ordre humain ou matérialistes? Hier soir, comme vous le savez, le ministre des Finances (M. Benson) a présenté un budget excédentaire de 250 millions de dollars. Je crois qu'il aurait pu liquider cet excédent en supprimant un impôt comme celui-ci. Ou, s'il l'avait préféré,

il aurait pu faire autre chose: venir en aide aux agriculteurs de l'Ouest, par exemple, contribuer à une sorte de programme d'urgence, ou investir une partie de cet argent dans les régions défavorisées du pays. Mais il n'a rien fait de tout cela.

En ce moment, nous pourrions aussi parler d'une réforme complète du régime fiscal. Je sais que le député de Vancouver-Kingsway, cet après-midi, a fait à ce propos diverses remarques. Le régime fiscal du Canada exige des réformes radicales. Aujourd'hui, dans bien des cas, c'est essentiellement un régime de socialisme pour les riches et un régime de libre entreprise pour les pauvres: de grandes sociétés et beaucoup de gens riches, par divers moyens, s'en tirent sans avoir à payer leur juste part d'impôts à notre pays. Après tout, puisque nous sommes en régime démocratique, les gens devraient, me semble-t-il, verser autant qu'ils le peuvent pour améliorer réciproquement leur sort.

Je sais que dans ma propre circonscription d'Yorkton-Melville, par exemple, bon nombre de nos gens, monsieur le président, ne peuvent payer un impôt supplémentaire de $120, dit impôt de progrès social, et je crois que le député de Vancouver-Kingsway avait raison de dire que c'est un impôt de déception sociale car ces contribuables ne peuvent le payer. Ils subissent une crise agricole. Il s'agit dans bien des cas de vieillards pensionnés. Beaucoup ont des emplois non spécialisés et ils sont tout simplement incapables de décaisser, alors que ceux qui touchent des revenus plus élevés s'en tirent à bien meilleur compte.

Comme je le disais au début, je crois que c'est très révélateur du genre de gouvernement que nous avons actuellement. C'est fondamentalement un gouvernement conservateur au sens strict du mot; un gouvernement qui sacrifie bien des choses pour les gens à revenu faible ou moyen, car il a peur de s'affirmer et de réclamer de l'argent aux grosses sociétés et aux millionnaires canadiens.

Je voudrais maintenant ajouter, monsieur le président, que nous devrions parler de la nécessité de mettre à exécution de nombreuses réformes sociales et économiques au Canada. Nous ne pouvons pas nous permettre d'adopter des mesures rétrogrades, car les gens ne l'accepteront pas indéfiniment. Ils se révolteront, ils seront extrêmement frustrés et auront de moins en moins confiance dans le gouvernement actuel.

Voilà des initiatives qu'il nous faudra prendre si nous souhaitons l'unité nationale au pays. Le bill sur les langues ne suffit pas. Nous devons accomplir davantage, et je voudrais à ce stade prier le ministre des Finances de songer sérieusement à supprimer l'impôt qu'il qualifie de progrès social.

Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler qu'il est six heures.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'aimerais donner aux députés une idée des travaux que nous envisageons pour demain. On s'attend que la Chambre termine l'examen du bill relatif à l'impôt sur le revenu demain après-midi. Dans ce cas, nous avons l'intention d'aborder l'article 63, l'étape du rapport du bill C-183 relatif à la Société pour l'expansion des exportations, puis l'article 66, l'étape du rapport du bill S-29 concernant la production et la conservation du pétrole et du gaz et, enfin, l'article 64, l'étape du rapport du bill C-184 sur Télésat. Nous espérons terminer la troisième lecture de ces bills demain, si la Chambre y consent, sinon vendredi. Si nous terminons ces travaux, nous présenterons l'article 84, la deuxième lecture du bill C-202 relatif aux subventions au développement régional.

MESSAGES DU SÉNAT

M. l'Orateur suppléant: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté sans aucun amendement le bill C-102, visant à modifier la loi sur les brevets, la loi sur les marques de commerce et la loi des aliments et drogues. Le Sénat lui a également adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill S-35 visant à modifier la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques ainsi que d'autres dispositions législatives relatives aux questions visées par certaines de ces modifications qui exigent l'approbation de la Chambre.

(A six heures la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 5 juin 1969

La séance est ouverte à deux heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE

M. Ian Wahn (St. Paul's) présente le 8e rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

LE BUDGET

L'ENTENTE SUR L'ATTRIBUTION DU TEMPS AU DÉBAT

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, à la suite d'une déclaration faite cette semaine, il y a eu certaines discussions entre les représentants des divers partis au sujet du temps attribué pour le débat sur le budget. Nous pourrions nous entendre, je crois, pour présenter un ordre de la Chambre, afin que le débat sur le budget ait lieu cette fois-ci les lundi, mardi mercredi et jeudi inclusivement. Si les députés le veulent bien, je me demande si nous ne pourrions pas présenter un ordre de la Chambre à cette fin. Je propose que quatre jours de séance, les lundi, mardi, mercredi et jeudi, du 9 au 12 juin 1969 inclusivement, soient désignés pour l'étude de la motion du ministre des Finances (M. Benson) au sujet du budget et de tous les amendements proposés.

On pourrait accepter que le mardi 10 juin 1969, à 9 h. 45 du soir, monsieur l'Orateur interrompe les délibérations et mette immédiatement aux voix tout amendement, s'il y a lieu. On propose que le jeudi 12 juin 1969, à 9 h. 45 du soir, monsieur l'Orateur interrompe les délibérations et mette aux voix ladite motion et que nul député, sauf le ministre des Finances (M. Benson), le premier député qui prend la parole au nom de l'opposition, le premier ministre (M. Trudeau) et le chef de l'opposition (M. Stanfield), ne pourra parler pendant plus de vingt minutes à la fois au cours du débat sur le budget; toutefois, on accordera trente minutes au premier porte-parole de chacun des deux autres partis, et en rapport avec cet ordre, les dispositions de l'article 60 du Règlement seront suspendues.

Si la proposition reçoit l'approbation générale, elle pourrait constituer un ordre de la Chambre.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, je tiens à me faire le porte-parole de l'opposition officielle pour affirmer que cet ordre nous convient.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il est toujours agréable de conclure de telles ententes, surtout si l'on songe à la façon péripatétique dont nous nous en acquittons parfois et de pouvoir prendre la parole pour le confirmer. Cette entente nous est acceptable, à une exception près. La dernière fois que j'ai été consulté, le premier orateur des troisième et quatrième partis avait droit à 40 minutes. Son temps de parole a été réduit de 10 minutes dans l'intervalle. J'aurais préféré que les choses demeurent comme elles étaient quand on m'a consulté.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, je ne sais plus au juste à quel moment cette réduction a été effectuée, mais je suis disposé à prolonger de 10 minutes le temps dont ils disposent, si la Chambre y consent.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la proposition du président du Conseil privé (M. Macdonald), modifiée conformément à l'amendement du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

LOI SUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE CANADIENNES ET BRITANNIQUES

MODIFICATIONS CONCERNANT CERTAINES DÉFINITIONS ET SUBSTITUTIONS

L'hon. Mitchell Sharp (au nom du ministre des Finances) propose la 1re lecture du bill S-35 (du Sénat) modifiant la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques ainsi que d'autres dispositions législatives relatives aux questions visées par certaines de ces modifications.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

• (2.10 p.m.)

QUESTIONS ORALES

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—LE RECOURS PLUS RAPIDE AUX ARMES NUCLÉAIRES PAR SUITE DE LA RÉDUCTION DES EFFECTIFS CANADIENS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné qu'il a le souci de prendre toutes les mesures possibles pour éviter un conflit nucléaire, souci que partagent tous les députés, pourrait-il nous dire ce qu'il pense et ce que pense son gouvernement des déclarations des secrétaires à la Défense de Grande-Bretagne et des États-Unis, selon qui la réduction de la participation à l'OTAN aurait pour effet de rendre nécessaire un recours plus rapide aux armes nucléaires par les forces de l'OTAN en cas de conflit?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne vois pas comment ce principe s'appliquerait à la décision du Canada. Si l'OTAN retirait complètement ses forces conventionnelles, la proposition serait peut-être défendable; mais ni notre gouvernement ni les gouvernements des autres pays membres de l'OTAN n'ont proposé d'écarter le recours aux moyens conventionnels. Si dans notre cas, nous essayons simplement d'établir une participation à l'OTAN avec les moyens conventionnels, précisément parce qu'ils sont classiques, ils n'accroîtraient pas le risque d'une guerre nucléaire.

L'hon. M. Stanfield: Afin d'élucider le point, monsieur l'Orateur, j'aimerais poser cette question. Le premier ministre comprend, j'en suis certain, que l'idée de réduire les forces classiques créerait la nécessité d'utiliser plus tôt les armes nucléaires. Le premier ministre considère-t-il la position des secrétaires à la Défense de la Grande-Bretagne et des États-Unis comme non valable et le gouvernement du Canada refuse-t-il de revenir sur sa décision, malgré ces indications?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il est difficile de voir la logique d'un argument fondé sur le fait que nous allons réduire, ou que nous espérons réduire, nos engagements en matière de défense nucléaire, et que ce fait pourrait accroître le danger d'une guerre nucléaire.

[L'hon. M. Sharp.]

LES COALITIONS

L'ACQUISITION DE SOCIÉTÉS CANADIENNES PAR DES COMPAGNIES ÉTRANGÈRES

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. L'acquisition par des sociétés américaines et autres de sociétés canadiennes, de même que les fusions au Canada, ont augmenté considérablement en 1968. Dans ces circonstances, le ministre songerait-il à présenter tout de suite, sans attendre l'exposé du Conseil économique, une mesure législative pour renforcer les articles de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, qui visent à lutter contre les fusions et les monopoles.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, le rapport dont le député a parlé découle d'une étude publiée ce matin ou hier soir—je ne sais trop quand on l'a publiée, mais je l'ai reçue ce matin—entreprise pour le compte du Conseil économique du Canada sur les mainmises étrangères au Canada. C'est une analyse statistique qui se fonde sur des données provenant des registres de fusions de la Direction des enquêtes sur les coalitions. D'après le communiqué du 3 juin émis par le Conseil économique du Canada, celui-ci publiera bientôt, ce mois-ci j'espère, un rapport sur la politique de concurrence au Canada, qui traitera, j'imagine, de toute la question des fusions. Comme je l'ai déclaré l'autre jour au comité, alors qu'on étudiait mes prévisions budgétaires, j'ai déjà mis en marche au sein du ministère les rouages voulus pour recevoir le rapport et réviser la loi relative aux enquêtes sur les coalitions le plus tôt possible.

Je crois que mon attitude là-dessus est claire. Il serait très peu sage de la part du Parlement de réviser la loi relative aux enquêtes sur les coalitions avant de recevoir le rapport du Conseil économique du Canada.

M. Lewis: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je ne saurais dire que je diffère d'opinion avec le ministre, mais je voudrais lui demander, à la suite de ses propos, s'il songerait à déposer un exemplaire de l'étude et du rapport de la Direction des enquêtes sur les coalitions au Conseil économique du Canada, et s'il pourrait, en outre, déposer le registre même des fusions ou les parties qui se rattachent à la discussion.

L'hon. M. Basford: Je ne suis pas sûr de la façon de procéder pour déposer l'étude faite par le Conseil économique du Canada. Il est

facile pour tout député ou pour le public de s'en procurer des exemplaires.

En ce qui concerne le dépôt du registre des fusions de la Direction des enquêtes sur les coalitions, j'estime aussi précieuse pour les députés, les analystes économiques et le monde universitaire l'analyse publiée hier par le Conseil économique, et qui contient des chiffres significatifs tirés du registre.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question complémentaire à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Vu les déclarations du Directeur des enquêtes sur les coalitions concernant une tendance qui se développe à propos des fusions et des mainmises, la Direction sait-elle combien il reste de sociétés dont on peut encore s'emparer?

LES FINANCES

LA COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES—LES ENTRETIENS AVEC LES PROVINCES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question connexe à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Quels progrès a-t-il accomplis dans ses entretiens avec les provinces au sujet d'un projet de loi sur les valeurs mobilières? Il pourrait peut-être nous dire aussi quelles provinces s'opposent à la mesure législative proposée par le ministre.

M. l'Orateur: Le député ne convient-il pas avec moi que sa question exige une déclaration qui devrait se faire normalement à l'appel des motions?

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, compte tenu de votre observation, le ministre voudrait-il faire une déclaration à l'appel des motions avant que la Chambre s'ajourne pour le congé d'été, afin de dissiper certaines ambiguïtés à ce sujet en ce qui concerne les provinces?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Il n'y a pas la moindre ambiguïté. Nous poursuivons nos entretiens avec les provinces, ce qui demande beaucoup de bonne volonté et de collaboration. J'espère pouvoir annoncer en temps opportun la politique qu'adoptera le gouvernement à cet égard.

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

QUESTION RELATIVE À LA NOMINATION D'UN GREFFIER ADJOINT

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable président du Conseil privé.

Étant donné le travail considérable qu'ont à accomplir le greffier de la Chambre et ses adjoints, le gouvernement a-t-il l'intention de procéder à la nomination d'un greffier adjoint afin d'alléger leur fardeau et, dans l'affirmative, quand a-t-il l'intention de le faire?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Oui, monsieur l'Orateur, nous étudions cette question et nous espérons pouvoir faire une nomination dans un avenir rapproché.

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

LA NÉGOCIATION KENNEDY—LE BÉNÉFICE DES PRIX RÉDUITS AU CONSOMMATEUR

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): J'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Le ministre ferait-il, le plus tôt possible, à l'appel des motions, une déclaration sur les mesures que le gouvernement prendra pour que les commerçants d'articles sur lesquels le tarif a été réduit, conformément à l'exposé budgétaire de mardi soir, fassent profiter le consommateur de toute la réduction en abaissant les prix, afin qu'on parvienne à maîtriser l'inflation et à stabiliser le coût de la vie?

L'hon. Ronald Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, depuis que la réduction accélérée du tarif en vertu du GATT a été décidée, mon personnel et moi cherchons à établir au sein du ministère les rouages voulus pour assurer que les épargnes découlant de ces réductions profitent aux consommateurs du Canada. J'espère pouvoir vous communiquer prochainement des renseignements définitifs.

LES NATIONS UNIES

CHYPRE—LE MAINTIEN DU CONTINGENT CANADIEN

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement canadien a-t-il consenti au maintien pendant six mois de plus du contingent canadien des forces des Nations Unies à Chypre?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas certain qu'il y ait eu une décision à cet égard, mais le gouvernement canadien a certainement l'intention de faire bon accueil à une telle proposition.

L'hon. M. Stanfield: En voilà toute une phrase, comme on peut s'en rendre compte si l'on se donne la peine de l'analyser.

L'hon. M. Harkness: J'ai une question complémentaire, monsieur l'Orateur. L'effectif du contingent canadien est-il censé demeurer le même, ou bien être réduit ou accru?

L'hon. M. Sharp: Nous espérons qu'il sera réduit.

LES INONDATIONS

TRAIL (C.-B.)—L'AIDE FÉDÉRALE À LA CAISSE DE SECOURS

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Sauf erreur, c'est aujourd'hui qu'on devait parler de l'aide que le gouvernement fédéral accordera à la ville de Trail pour les dommages causés par les inondations. Le ministre est-il maintenant en mesure de faire connaître le résultat de l'étude du cabinet sur cette affaire importante?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): J'ai le plaisir d'annoncer à la Chambre que le gouvernement du Canada a décidé de verser une contribution de $200,000 à la caisse de secours de Trail. Nous l'avons attribuée au secteur privé, soit aux établissements commerciaux ou privés. La Chambre voudrait sans doute connaître l'étendue des pertes. Celles-ci sont évaluées à l'heure actuelle à environ $1,150,000 et la contribution du gouvernement fédéral permettra à la région de bénéficier d'environ $931,000, ce qui est, je pense, une souscription généreuse.

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Puis-je poser une autre question supplémentaire sur la situation à Trail, afin de clarifier le dossier. Le ministre peut-il nous indiquer la destination des autres affectations de $731,000 du gouvernement fédéral dans la région de Trail?

L'hon. M. Laing: Je parlais tantôt du montant total distribué au secteur privé. La somme de $731,000 représente la contribution de la Colombie-Britannique et le produit d'une souscription privée, qui a rapporté, je crois, $100,000 ou $120,000.

[L'hon. M. Harkness.]

LUMSDEN (SASK.)—LE PARTAGE DU COÛT DE LA PRÉVENTION DES DOMMAGES

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Le ministre nous dirait-il si le gouvernement fédéral partagera également le coût de la prévention des dommages causés par les crues—et je n'entends pas par là ce qu'on peut faire aux termes de la législation sur les eaux canadiennes—je veux parler, entre autres, du coût de la protection avec des sacs de sable et de toutes les autres dépenses faites par la ville de Lumsden, en Saskatchewan? Le ministre a-t-il reçu des demandes d'aide à cet égard et le gouvernement partagera-t-il ces frais?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien a partagé les frais de programmes de ce genre dans une foule de cas, au Manitoba, dans la vallée du Fraser et dans d'autres régions aux termes des lois sur les eaux canadiennes, et aussi aux termes d'accords spéciaux avec les provinces. Le député a parlé surtout de la Saskatchewan. Il y a eu retard dans ce cas parce que nous n'avons pas encore reçu une évaluation définitive des pertes subies.

LES ROUTES

LA RÉUNION DE CALGARY AU SUJET DU REVÊTEMENT DE LA ROUTE DE L'ALASKA

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le 28 mai, monsieur l'Orateur, le député de Calgary-Sud a demandé si le gouvernement des États-Unis avait demandé au gouvernement canadien d'autoriser un sous-comité du Congrès à tenir des audiences à Calgary le 19 juin au sujet du revêtement de la route d'Alaska.

Les autorités américaines ont informé le gouvernement canadien qu'un sous-comité de la Chambre des représentants des États-Unis voulait organiser pour le 19 juin 1969 un entretien officieux, sur la question du revêtement de la route d'Alaska, avec les hommes d'affaires intéressés et les fonctionnaires locaux de Calgary (Alberta). On n'a pas l'intention de tenir une audience publique, mais seulement d'avoir des entretiens.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LE SURVOL DES VOIES COMMERCIALES AÉRIENNES DU CANADA PAR DES AVIONS RUSSES

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, monsieur l'Orateur. Le gouvernement canadien a-t-il protesté énergi-

quement auprès de l'Union soviétique contre le survol par des avions russes des voies commerciales aériennes près de Terre-Neuve, compte tenu du fait que des vies et des biens seraient gravement en danger à la suite de ces manœuvres militaires au-dessus de ces voies utilisées pour les vols internationaux?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le gouvernement canadien a présenté des instances en ce sens à l'Union soviétique.

M. David Lewis (York-Sud): Puis-je demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le Canada ou ses alliés font des manœuvres aériennes au cours desquelles des avions pourraient approcher d'assez près les frontières d'un autre pays, notamment l'Union soviétique?

L'hon. M. Sharp: Je doute fort que les vols nuisent à l'aviation civile internationale, ce qui est le problème dont nous discutons.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Le survol de la côte de Terre-Neuve par des avions soviétiques a-t-il un rapport quelconque avec le voyage que le premier ministre de Terre-Neuve doit faire dans la république populaire de Chine?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le gouvernement de l'Union soviétique a répondu à ses protestations, et, si oui, quelle a été la réponse?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, si je me rappelle bien les messages échangés, quand nous avons signalé au gouvernement soviétique que les vols pourraient nuire à la sécurité de l'aviation civile internationale, on nous aurait répondu que les avions survolaient les eaux internationales.

LE MINISTÈRE

WINNIPEG (MAN.)—LA DÉCLARATION PRÊTÉE AU PREMIER MINISTRE

M. Donald MacInnis (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le premier ministre a exprimé sa confiance dans un système de gouvernement dirigé par un cabinet en déclarant, comme en fait foi la page 9730 du hansard:

> ... pour ma part, j'ai grande confiance en mes ministres.

Je voudrais demander au premier ministre s'il exprimait cette confiance lorsqu'il s'est écrié devant un auditoire de Winnipeg: «La belle affaire. James Richardson—vous devriez avoir un meilleur homme?»

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais tenu de tels propos.

M. MacInnis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Dans ce cas, je propose au premier ministre de soulever la question de privilège à propos du *Globe and Mail.*

M. l'Orateur: A l'ordre.

[*Français*]

LES FINANCES

ON DEMANDE QUE DES PRÊTS SOIENT CONSENTIS AUX MUNICIPALITÉS

M. Bernard Dumont (Frontenac): Selon le communiqué que nous avons reçu du bureau du premier ministre, ce dernier aurait déclaré aux congressistes de la Fédération canadienne des maires et des municipalités, et je cite:

> Nous savons que les programmes et les activités du gouvernement fédéral exercent une influence toujours croissante sur le développement de nos villes ...

Le très honorable premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement du Canada peut consentir aux municipalités des prêts de l'ordre de $500,000, comme il vient d'en consentir un à l'Algérie aujourd'hui même?

M. l'Orateur: Je crois que la question de l'honorable député pourrait facilement être inscrite au *Feuilleton.*

[*Traduction*]

LA PÊCHE

L'ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE QUANT À L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE EN EAU SALÉE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêcheries. Après avoir annoncé la formation d'une commission consultative pour la pêche en eau salée, le ministre fera-t-il connaître à la Chambre, après la réunion de ladite commission qui se tiendra à Saint-Jean le 12 juin, la politique de son ministère quant à l'industrie de la pêche en eau salée?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Je vais certainement étudier cette question, monsieur l'Orateur, mais il faudra attendre évidemment la première réunion que nous aurons avec la Commission le 12 juin.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre si, après la réunion du 12 juin, il va songer à élargir les cadres du comité afin que certaines régions, qui n'ont pas de délégué, comme celle du Labrador, y soient dorénavant représentées?

L'hon. M. Davis: Monsieur l'Orateur, je crois que le Labrador est suffisamment représenté, mais je suis disposé à accepter toute suggestion que mon honorable ami voudra bien me faire.

LES ÉDIFICES PUBLICS

LA REMISE POSSIBLE DE PROJETS DE CONSTRUCTION À LA SUITE DES PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, étant donné que le gouvernement, comme le ministre des Finances l'a annoncé l'autre soir, a décidé de décourager la construction d'immeubles à bureaux dans quelque 22 villes canadiennes au cours des deux ans qui vont suivre, le ministre des Travaux publics pourrait-il nous dire si son ministère songe à remettre à plus tard certains projets de construction dans ces villes?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral a considérablement réduit son programme de construction ces dernières années, ce que mon honorable ami sait très bien. Nous adopterons de sains principes commerciaux. A l'heure actuelle, nous dépensons des sommes énormes en loyers, 18 millions de dollars dans la seule ville d'Ottawa. La situation est à l'étude. Si, en construisant, nous pouvons obtenir des taux plus compétitifs, nous appliquerions de sains principes d'économie et c'est ce que nous entendons faire.

L'hon. M. Stanfield: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Je ne veux pas engager de dispute, mais tout simplement comprendre le ministre. D'après lui, les règles du bon sens varient-elles suivant qu'elles s'appliquent aux affaires de l'État ou aux affaires tout court...

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Stanfield: ... et les raisons propres à encourager le gouvernement à agir, n'influent-elles pas sur le secteur privé?

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député dit qu'il ne veut pas engager de dispute mais sa question supplémentaire me semble prêter à controverse.

[L'hon. M. Davis.]

RADIO-CANADA

MONTRÉAL—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DE L'IMMEUBLE RADIO-CANADA

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Travaux publics. Le gouvernement a-t-il l'intention de faire construire l'immeuble de Radio-Canada à Montréal, qui devrait coûter 66 millions de dollars?

M. l'Orateur: Le député de Broadview.

Des voix: Réponse.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député a posé sa question, mais le ministre ne répond pas.

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Le ministre veut répondre, monsieur l'Orateur. Je tiens à signaler au député que cet édifice n'est pas construit par le ministère des Travaux publics, mais par Radio-Canada.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Hees: On coupe les cheveux en quatre.

M. Hales: J'ai une question supplémentaire à poser au secrétaire d'État, monsieur l'Orateur. Dirait-il à la Chambre si Radio-Canada va faire construire son nouvel édifice à Montréal?

[*Français*]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Selon les dernières nouvelles, monsieur le président, la Société Radio-Canada n'avait indiqué aucune intention d'interrompre les travaux entrepris.

[*Traduction*]

LA CAPITALE NATIONALE

HULL (QUÉ.)—LA REMISE À L'ÉTUDE DES PROJETS D'EXPANSION À LA SUITE DES PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Expansion économique régionale. Puisqu'on envisage de joindre Ottawa et Hull aux fins de la planification et de la construction, comme l'indique la déclaration faite récemment par le ministre au sujet des projets de la Commission de la capitale nationale, le ministre dirait-il si certains aspects de la nouvelle politique anti-inflationniste du gouvernement seront réétudiés, puisque cette politique désavantage nettement Ottawa par rapport à Hull dans ce domaine?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je ne pense pas qu'Ottawa soit désavantagée par ce qui se fait à Hull. A mon sens, il y a un grand déséquilibre entre les deux villes. Nous voulons développer Ottawa le plus possible tout en nous intéressant à Hull.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS—L'INCLUSION DU YUKON ET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Comme la plupart des provinces ont adopté une loi pour indemniser les victimes d'actes criminels et étant donné que le ministre a décidé de discuter de la chose avec les procureurs généraux, au mois d'août, voudrait-il rédiger un avant-projet de loi concernant le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, qui puisse servir de point de départ pour remédier au même problème dans ces régions?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Ma foi, monsieur l'Orateur, je le ferais volontiers, mais je me demande si, aux termes d'un décret, cette responsabilité ne relève pas déjà du commissaire des Territoires du Nord-Ouest.

LA CONSOMMATION

LA NÉGOCIATION KENNEDY—LE BÉNÉFICE DES PRIX RÉDUITS AU CONSOMMATEUR

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'inspire d'une réponse donnée tout à l'heure par le ministre de la Consommation et des Corporations. Au dire du ministre, toute réduction du prix des denrées importées au pays et attribuable à l'adoption, par notre pays, de réductions prévues à la négociation Kennedy, profitera à tout le monde. Autrement dit, les consommateurs, en bénéficieront. Dirait-il à la Chambre comment on peut effectivement appliquer un régime aussi nouveau et inhabituel? De quelle autorité le gouvernement fédéral peut-il en ordonner ainsi? Les provinces ont-elles été consultées à ce sujet? Sont-elles disposées à collaborer pour permettre aux consommateurs de bénéficier de la chose?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, les mesures annoncées mardi par mon collègue le ministre des Finances visent à accroître la concurrence au pays dans le cas de certaines catégories de denrées. Comme je l'ai déjà signalé, je ferai une déclaration plus précise sous peu. Nous voulons être sûrs que cette concurrence joue effectivement. La situation n'est pas tellement différente, à mes yeux, de celle qui régnait lorsque l'ancien ministre des Finances a supprimé la taxe de vente sur les produits pharmaceutiques. Nous avons mis en place le mécanisme nécessaire pour nous assurer que les consommateurs bénéficieraient de toute diminution de la taxe de vente au niveau de la fabrication.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre si le gouvernement a l'intention de présenter une mesure législative pour stipuler qu'on prendra des sanctions contre les importateurs de denrées au Canada, particuliers ou compagnies, qui ne font pas bénéficier les consommateurs des baisses de prix attribuables à la suppression des droits tarifaires?

L'hon. M. Basford: J'en dirai davantage là-dessus plus tard, monsieur l'Orateur. La présentation d'une mesure législative dépendra des initiatives que prendra le secteur privé.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le gouvernement n'a pas le pouvoir voulu pour cela.

LES TRAVAUX PUBLICS

L'ANNULATION OU LA REMISE DE PROJETS À L'EXTÉRIEUR DE LA RÉGION D'OTTAWA

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. A-t-on supprimé ou remis à plus tard certains projets de travaux publics à l'extérieur de la région d'Ottawa, mais prévus dans les premières prévisions budgétaires pour 1969-1970? Si oui, le ministre peut-il nous dire lesquels?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, on est en train de réviser tous les projets du ministère et je ne suis pas prêt à dire aujourd'hui par quoi nous commencerons ou finirons.

M. Burton: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Les députés peuvent-ils donc en conclure que le gouvernement songe de fait à supprimer ou à remettre à plus tard certains projets de travaux publics?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La question, ainsi formulée, est litigieuse.

L'HABITATION

TERRE-NEUVE—LA PARTICIPATION FÉDÉRALE AU PROGRAMME DE GROUPEMENT DE TERRAINS ET AUTRES

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'habitation. Est-il en mesure de répondre à la question que je lui ai posée hier au sujet du projet de regroupement de terrains et de logements sociaux annoncé pour Saint-Jean à Terre-Neuve?

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, en décembre 1967 le gouvernement du Canada a conclu une entente avec la Newfoundland and Labrador Housing Corporation, selon laquelle le gouvernement fédéral participerait dans une proportion de 75 p. 100 au regroupement ou à l'acquisition d'environ 850 acres de terre dans la région de Mount Pearl de l'agglomération de Saint-Jean. Le coût en est évalué à $1,275,000. Des entretiens ont eu lieu entre les représentants de la SCHL et de l'agence d'habitation provinciale au sujet du partage des frais de l'aménagement de la première partie de ces terrains.

Pour ce qui est du projet que le député a mentionné hier, nous n'avons encore reçu de demande officielle.

M. Carter: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Le ministre peut-il nous dire où en sont certains projets de rénovation urbaine actuellement à l'étude? Je songe entre autres à celui de Mundy Pond dans Saint-Jean-Ouest.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je me demande s'il convient que les députés posent des questions sur des projets particuliers de rénovation urbaine. J'en doute.

LA CAPITALE NATIONALE

L'EXAMEN PAR LE COMITÉ PARLEMENTAIRE DU PROGRAMME DE CONSTRUCTION

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale. Ce faisant, je songe à une autre question posée il y a quelques minutes au sujet des fonds consacrés aux édifices publics. Nous approuvons tous, je crois, la déclaration selon laquelle des fonds importants seront consacrés aux édifices de la région de la Capitale nationale, et puisqu'il est nécessaire de faire des économies, comme l'a prouvé l'exposé budgétaire, le ministre fera-t-il son possible pour hâter la formation d'un comité parlementaire de la capitale nationale pour qu'il puisse s'occuper de ces problèmes?

[M. l'Orateur.]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Oui, monsieur l'Orateur.

LA CONSOMMATION

LE BOYCOTTAGE DU BŒUF PROPOSÉ PAR LE PRÉSIDENT DE LOBLAW GROCETERIAS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Lui a-t-on signalé une déclaration du président de Loblaw Groceterias demandant aux consommateurs de boycotter la viande de bœuf, puisque le prix des biftecks et des rosbifs a augmenté de 40 p. 100 au cours des quatre dernières semaines?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député demande si l'on a signalé une déclaration au ministre. J'estime que la question est irrecevable sous cette forme.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je voudrais reprendre ma question. Que fait le ministère concerné au sujet de l'augmentation importante du prix du bœuf qui s'est produite au cours des quatre dernières semaines?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'estime que ce genre de question devrait être étudié normalement à l'heure de l'ajournement.

M. McGrath: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Ce problème est urgent pour tous les consommateurs de notre pays. Le prix du bœuf a subi récemment une augmentation de 40 p. 100.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. C'est justement pourquoi, selon moi, le député sera heureux de pouvoir étudier ce problème à loisir à l'heure de l'ajournement.

M. McGrath: A dix heures, monsieur l'Orateur.

LES COMMUNICATIONS

TORONTO—LES RETARDS AU BUREAU DE TÉLÉGRAPHE

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, mardi dernier, j'ai posé une question au ministre des Postes et des Communications. Je voudrais lui poser aujourd'hui la même question: A-t-il reçu une communication de l'agence Canada News à propos des retards prolongés au bureau de télégraphe? Il a répondu qu'il n'avait pas reçu de telle communication. Je demande au ministre des Postes s'il a vérifié à son bureau pour voir s'il avait reçu une telle communication. Si oui, quelle mesure se propose-t-il de prendre?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): La question n'a pas encore été portée à mon attention, monsieur l'Orateur.

M. Saltsman: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Postes s'engagerait-il à découvrir pourquoi la livraison de son courrier est tellement lente, puisque j'en ai reçu un exemplaire il y a cinq jours?

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Ma question s'adresse au premier ministre. Vu que deux ministres qui ne devraient pas être à la Chambre aujourd'hui occupent leur fauteuil, cela signifie-t-il que le premier ministre se relâche à propos du Tableau de présence? Je m'empresse d'ajouter que je m'excuse, monsieur l'Orateur, de signaler la présence de ces deux ministres, car ils sont très populaires auprès de l'opposition.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

L'OUTAOUAIS—L'INTERVENTION FÉDÉRALE POUR REMÉDIER À LA POLLUTION LAMENTABLE

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): J'aimerais demander au premier ministre s'il a vu dernièrement l'état lamentable et même dégoûtant de l'Outaouais, aux eaux polluées? Si oui, ne convient-il pas que le moment est venu pour le gouvernement fédéral de prévoir à l'échelle nationale un programme général et pratique qui permettrait aux provinces et à Ottawa d'intervenir, car jusqu'à présent on a beaucoup parlé sans rien faire.

[*Français*]

LES EXPROPRIATIONS

L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—L'ENQUÊTE SUR UNE INITIATIVE FÉDÉRALE

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, lundi, l'honorable député de Hillsborough a soulevé une question concernant des exportations à l'Île du Prince-Édouard. Il me fait plaisir d'informer la Chambre, aujourd'hui, que nous sommes entrés en communications avec le procureur général de l'Île du Prince-Édouard, et que nous nous sommes entendus sur ce problème.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LA RÉDUCTION DES SUBVENTIONS AUX CONSEILS DES BANDES

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Sait-il que les mesures déjà prises par son ministère pour encourager les conseils de bandes à assumer la direction de leurs affaires se trouvent sérieusement compromises par de nouvelles mesures pour réduire le taux des subventions préalablement jugées nécessaires pour faire démarrer le programme?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je devrai prendre note de la question de l'honorable député.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA DÉCLARATION SUR LA POLITIQUE AGRICOLE

M. John Burton (Regina-Est): J'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Pourrait-il dire à la Chambre si la déclaration sur la politique agricole du gouvernement qu'il doit faire d'ici 90 jours ne portera que sur des mesures à long terme ou si elle traitera des mesures d'urgence recommandées par le comité de l'agriculture de la Chambre?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je ne sache pas que le gouvernement ait fait une déclaration de ce genre; je ne puis donc répondre à la question.

M. Burton: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. La Chambre peut-elle s'attendre à une déclaration du ministre avant le congé d'été au sujet de mesures d'aide à l'agriculture pour remédier à la situation urgente dans laquelle elle se trouve?

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, on l'a dit maintes et maintes fois, la Chambre aura une réponse à propos de cette question et d'autres, en temps opportun.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—LE RECOURS PLUS RAPIDE AUX ARMES NUCLÉAIRES PAR SUITE DE LA RÉDUCTION DES EFFECTIFS CANADIENS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): J'aimerais poser au ministre une question reliée à celle que je lui ai posée tout à l'heure. Comme le premier ministre a de la difficulté à comprendre le principe dont s'inspire l'inquiétude des secrétaires à la Défense de la Grande-Bretagne et des États-Unis, pourrait-il s'entretenir avec le ministre de la Défense de notre gouvernement pour s'assurer que dans l'ensemble le gouvernement du Canada tout entier comprenne pleinement

l'inquiétude, et la logique dont celle-ci s'inspire, des deux secrétaires à la Défense déjà mentionnés et qu'il y accorde une juste importance?

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LA CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Dans un sens, elle est supplémentaire à celle du député de Prince Edward-Hastings (M. Hees), car elle a trait aux normes des eaux nationales. Le 16 octobre, le ministre a déclaré qu'un comité consultatif serait créé après consultation avec les provinces. J'ai posé une question à ce sujet le 25 février. Le ministre peut-il dire à la Chambre si l'on a fait des progrès dans l'étude de cette question très importante?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Nous en sommes encore à l'étape des consultations avec les provinces. Nous procédons vers la création d'un comité dans le sens qui avait d'abord été prévu. On n'a cependant encore rien fait de précis quant à la date et la nomination du comité.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il quelque chose à ajouter au sujet des travaux pour demain?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Oui, monsieur l'Orateur. Il y a lieu d'espérer que nous pourrons étudier le bill C-191 cet après-midi. Dans ce cas là, nous mettrons en délibération les articles suivants, d'abord à l'étape du rapport, puis en vue de la troisième lecture: 1) l'article nº 63, le bill C-183 concernant la société pour l'expansion des exportations; 2) l'article nº 66, le bill S-29, concernant la production et la conservation du pétrole et du gaz; 3) l'article nº 64, le bill C-184, concernant la Télésat, Canada.

Une fois l'étude de ces articles terminée, aujourd'hui ou demain au besoin, nous mettrons en délibération l'article nº 84, la motion tendant à la deuxième lecture du bill C-202, concernant les subventions au développement régional.

Lundi prochain, nous avons l'intention de poursuivre le débat sur le budget. Conformément à l'ordre spécial émis à cette fin, l'examen du budget se poursuivra jusqu'à jeudi.

[L'hon. M. Stanfield.]

• (2.50 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre, reprend l'étude en comité interrompue le mercredi 4 juin du bill C-191, visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu.

M. le vice-président: Quand nous avons levé la séance hier soir, l'article 27 du projet de loi était à l'étude.

Sur l'article 27—*Impôt de progrès social.*

M. Nystrom: Monsieur le président, hier soir, j'allais faire quelques remarques sur ce que le gouvernement appelle l'impôt de progrès social. Je déclarais à la Chambre que le ministre devait envisager de le retrancher cette année de ses propositions. A mon avis, la plupart des Canadiens admettront que l'impôt de progrès social est l'une des mesures les plus rétrogrades que nous ayons vues cette année. Comme je l'ai déjà indiqué, on prévoit un plafond de $120. Les personnes dont les revenus sont de $6,000 paieront autant, en vertu de ce nouvel impôt, que celles dont les revenus se chiffrent à $40,000, $50,000 ou même à $500,000 par an. Il est difficile de justifier un tel régime dans notre société actuelle. Lorsqu'une taxe de ce genre est appliquée par le gouvernement, les gens se demandent quel genre de priorités préoccupe le gouvernement ou qu'est-ce qu'ils considèrent comme absolument essentiel dans notre pays. On se demande si le gouvernement accorde d'abord la priorité à la population, indépendamment de ses antécédents sociaux ou économiques.

Hier soir, j'ai déclaré qu'un impôt de ce genre me faisait penser à tout le contraire de la doctrine de Robin des Bois, car la plupart des fonds réunis proviennent des gens dont les revenus sont inférieurs à la moyenne, alors que les personnes dont les revenus sont aussi élevés que ceux des députés, qui gagnent plus de $18,000 par an, sont imposées à un taux inférieur. L'application de l'impôt de progrès social indique, illustre et souligne que le Canada a vraiment besoin d'une réforme fiscale à la fois globale, immédiate, multiforme et permanente. Le député de Vancouver-Kingsway a mentionné un certain nombre de points qu'une réforme fiscale devrait inclure.

Je prie le ministre des Finances de songer à repêcher le rapport de la Commission Carter dans la corbeille à papiers afin d'étudier certaines des propositions constructives que ce

rapport préconise. Le gouvernement parle d'inflation. Comment va-t-il la maîtriser? Le fera-t-il en exigeant un impôt de progrès social des gens qui seront frappés le plus durement, c'est-à-dire de ceux dont les revenus sont faibles et moyens? Je ne vois pas comment on peut appeler cela un impôt de progrès social alors qu'il frappe le plus durement les gens qui devraient pouvoir améliorer leur sort. Beaucoup d'entre eux habitent des régions de marasme. Ils ont besoin d'aide culturelle, d'une instruction plus poussée et ainsi de suite. C'est pourquoi je prie instamment le ministre de bien se rendre compte de ce qu'il fait avant de proposer un impôt de ce genre. Avant de me rasseoir, je le prie d'abandonner le principe que le gouvernement veut appliquer en imposant ce genre de mesure fiscale.

[*Français*]

M. Godin: Monsieur le président, après les élections de juin 1968, l'arrivée à la Chambre —très bien orchestrée, d'ailleurs—du très honorable premier ministre actuel (M. Trudeau) avait fait naître de grands espoirs dans le cœur de plusieurs Canadiens.

De nouvelles règles de procédure parlementaire, une formule interne plus souple pour le cabinet, une rotation des ministres afin qu'ils soient moins pris par les travaux de la Chambre, tout cela laissait croire qu'une réforme en profondeur s'amorçait et que, enfin, les problèmes économiques seraient attaqués et étudiés d'une façon profitable pour la population. Malheureusement, il suffit d'analyser la plupart des projets de loi qui ont été amendés et adoptés pour se rendre compte que ce n'était qu'un rêve.

Bien sûr, le Parlement a traité d'économie et de finance. On a même signalé les inégalités régionales et, pour planifier les inégalités, une kyrielle de bills ont été présentés et adoptés. Cependant, pour les ouvriers qui désirent se construire une maison, pour les anciens combattants qui songent à se trouver un emploi, à fonder une entreprise qui mettra fin à leurs emplois intermittents, pour les pêcheurs, pour les cultivateurs, toutes les lois qui traitent du sort des travailleurs, loin de les aider, les attachent et les rendent de plus en plus esclaves de la finance.

Et le clou de la présente session, à mon avis, c'est le bill C-191 actuellement à l'étude, puisque ce bill vise tous les contribuables qui n'ont pu être atteints par les bills cités précédemment. Au fait, voici ce que l'article 27 stipule:

> Tout particulier assujetti, en vertu du paragraphe (1) de l'article 2, au paiement d'un impôt en vertu de la Partie I pour une année d'imposition doit payer, pour l'année, un impôt de progrès social égal au moindre des montants suivants:
>
> *a*) 2% de son revenu imposable pour l'année, déterminé aux fins de la Partie I, ou
>
> *b*) $120.

Monsieur le président, on prélève un impôt de progrès social. Comme le revenu des pêcheurs est trop bas pour être sujet à l'impôt, le bill C-151 les égorge par le taux d'intérêt qu'ils doivent verser sur les prêts contractés pour financer leur exploitation.

Pour les cultivateurs qui, à cause des frais d'exploitation exorbitants, ne paient l'impôt direct que très rarement, la situation est à peu près semblable. Et en vertu des bills C-110, C-111 et C-112, permettant au gouvernement de jongler avec le taux d'intérêt tous les trois mois, il est évident qu'au cours des prochaines années, les cultivateurs paieront leur juste part aux financiers.

Les experts du gouvernement ont eu l'idée géniale de taxer le progrès. On se souvient que l'idée de la taxe de progrès social avait été mise de l'avant en vue d'équilibrer le budget et était censée n'être qu'une mesure temporaire. Cet impôt temporaire est malheureusement en passe de devenir un impôt permanent, au même titre que tous les autres, avec la différence qu'il est encore plus injuste.

Il y a bien des taxes camouflées qui sont devenues publiques par la force des événements, comme la taxe de vente, la taxe d'accise, les droits de douane, etc. Toutes ces taxes sont payées par ceux qui achètent et nous nous sommes un peu habitués à ce genre de taxes.

Il existe également des impôts directs prélevés sur la paie du travailleur. Cette forme de perception était la plus juste, puisque l'impôt était proportionné au revenu. Ici, je ne parle pas des sommes fabuleuses que peuvent cacher certains particuliers, mais du travailleur qui ne retire qu'une partie de sa paie, après que tous les gouvernements et les associations se sont servis.

Aujourd'hui, en vertu de l'article 27 du bill C-191—«Partie IB, impôt de progrès social»—on limite cet impôt à $120.

Monsieur le président, je dirai que cet article est teinté de chantage et peut-être même de marchandage.

«Progrès social», voilà deux mots employés pour désigner un impôt de 2 p. 100 qui s'annule sur la partie des salaires qui dépassent $6,000 par année. Considérant que $100 de plus ou de moins revêtent plus ou moins d'importance pour celui qui gagne $10,000 ou plus par année et s'il s'agit d'une taxe de progrès social, pourquoi limiter l'impôt à $120, monsieur le président?

A mon avis, l'économiste, l'avocat et tous ceux qui gagnent $20,000 ou plus par année ont fait plus de progrès que celui qui ne gagne que $3,000 par année.

Lorsqu'on perçoit $120 de celui qui gagne $12,000 et qu'on perçoit également $120 de

celui qui ne gagne que $6,000 par année, il s'agit là de deux poids, deux mesures.

Monsieur le président, peut-on trouver plus stupide que de percevoir $100 du chef de famille qui ne gagne que $5,000 et qui manque déjà de pouvoir d'achat? Avec quelle intention obscure peut-on se plaire à percevoir un impôt aussi injuste?

Étant donné que le Conseil économique du Canada a établi qu'une famille dont le revenu est inférieur à $5,000 est une famille qui vit dans la pauvreté et que 75 p. 100 des familles du Québec gagnent moins de $4,000 par année, pourquoi s'acharner à percevoir de l'argent de ces travailleurs qui manquent déjà du nécessaire?

Lorsqu'on sait que les dettes personnelles, les prêts monétaires, des Canadiens sont de $3,500 par foyer, sans compter les hypothèques, pourquoi surtaxer ces gens? Pourquoi taxer des gagne-petit qui ne sont même pas solvables et acceptés par la Société centrale d'hypothèques et de logement?

C'est assez étrange, monsieur le président. Sous prétexte de revenu insuffisant, celui qui ne gagne pas $6,000 par année essuiera un refus de la part de la Société centrale d'hypothèques et de logement, lorsqu'il se présentera pour demander un emprunt en prévision de la construction d'une maison et, au même moment, ce même citoyen est toujours solvable devant le ministre des Finances (M. Benson) pour payer des impôts.

Il existe des augmentations d'impôts, de taxes de vente, de taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, et après que le gouvernement a pigé à droite et à gauche et a multiplié les taxes de toutes sortes, nous entendons le ministre des Finances faire des déclarations du genre de celle que nous retrouvons dans le compte rendu officiel des débats du 3 juin. Le ministre nous laisse croire trop souvent qu'on ne sait pas très bien pourquoi les prix ont augmenté.

Monsieur le président, le ministre des Finances ne semble pas savoir que deux et deux font quatre. S'il ne sait pas additionner, il faut tout de même reconnaître qu'il possède des talents d'acteur.

Il est assez facile d'ignorer que les taxes et les impôts s'ajoutent au prix des marchandises, mais il faut reconnaître qu'il fallait du culot à ce ministre des Finances pour nous faire connaître son plan d'attaque, qui consiste à réunir toutes les forces possibles, publiques et privées, pour lutter plus agressivement que jamais contre l'inflation.

Monsieur le président, peut-on demander à près de 75 p. 100 des familles de la province de Québec, dont le revenu est inférieur à $4,000 par année, aux commerçants qui font faillite, aux cultivateurs qui font des ventes à l'encan, aux industriels qui ferment leurs portes, aux nombreux assistés sociaux, de partir en croisade contre l'inflation? Peut-on également demander à ces gens de faire quelque chose et de lutter pour empêcher les prix d'augmenter?

Je pense qu'il est temps de faire preuve de logique, monsieur le président, et nous n'avons pas gagné la guerre avec des impôts, mais avec des capitaux.

Aujourd'hui, le problème n'en est pas un d'inflation, puisque l'abondance existe en face d'un manque de pouvoir d'achat réduit. Légaliser la perception des impôts supplémentaires, c'est simplement élargir le gouffre.

L'ampleur de la hausse des impôts et sa conséquence devront être étudiées.

Le gouvernement actuel songe beaucoup à planifier les disparités régionales. Tous ces beaux projets seront inévitablement inutiles si des citoyens sont protégés par des impôts limités à $120, comme le stipule le bill à l'étude.

Je sais que l'activité gouvernementale est essentielle au bien-être et à la survivance de la population. Toutefois, parce qu'en vertu de l'article 27 du bill à l'étude, le ministre des Finances tente de protéger ceux qui sont le plus en mesure de payer, c'est-à-dire ceux qui gagnent $6,000 et plus, je voterai contre ce projet de loi.

• (3.00 p.m.)

[*Traduction*]

M. Burton: Monsieur l'Orateur, à mon avis, cet article du bill tourne en ridicule le concept d'une société juste, ainsi que les propos tenus par le premier ministre qui, pendant sa tournée du Canada, a réussi à persuader les Canadiens des grandes choses que nous pourrions faire au Canada, ensemble, et des grandes réalisations que nous pourrions accomplir dans ce pays. Si cette mesure ne faisait que désabuser les Canadiens à son propos, passe encore, mais il me semble qu'elle retentit gravement sur le pays tout entier car leur désillusion porte sur le Canada même à cause de l'expectative où les avaient mis le premier ministre l'an passé par l'attitude bien spéciale qu'il avait adoptée—avec succès—pendant la campagne électorale.

Et voici que le ministre des Finances, assis et bien calme—enfin, il l'était il y a un moment—comme une sorte de bouddha ou sphinx, je ne sais trop lequel, nous présente cette résolution, mine de rien, comme un pas vers la société juste au Canada. J'ai du mal à voir comment il pourra justifier cette forme régressive de taxation, cet impôt régressif qui alourdira surtout le fardeau des gens à faibles revenus. Ce sont eux qui devront assumer le

fardeau de cette mesure fiscale. Cet impôt frappera le plus dûrement les salariés ainsi que les personnes à faibles revenus qui travaillent à leur propre compte.

J'aimerais simplement mentionner la situation des gens qui touchent des traitements et des salaires. Ce sont eux que le régime fiscal actuel pénalise. Ce sont eux surtout qui devront porter le poids de ce nouvel impôt, créé par le gouvernement pour augmenter ses recettes.

Nous devons nous demander si cet impôt se fonde sur le principe de la capacité de paiement. Je défie le ministre de me montrer qu'il s'agit d'un impôt progressif fondé sur cette capacité. Il semble assez ironique que nous discutions de cette mesure à l'heure actuelle, deux jours après la présentation par le ministre du nouveau budget de 1969. Le ministre avait annoncé publiquement cet impôt de progrès social le 22 octobre dernier. Il l'avait dévoilé à la Chambre. Toutefois, ce n'est que maintenant, sept mois plus tard, que le gouvernement présente cette mesure législative. Le gouvernement ne pouvait pas la soumettre à la Chambre avant la présentation du nouveau budget.

Il me semble que si tout va bien comme le ministre des Finances l'a laissé entendre dans son exposé budgétaire l'autre soir, il devrait songer à retirer cette mesure fiscale et en présenter d'autres plus progressistes afin de percevoir le revenu qu'il juge nécessaire. Nous ne réussirons pas à établir une société juste en accumulant injustice sur injustice. C'est ce qui se produit actuellement.

Ce nouvel impôt semble fausser davantage notre régime fiscal qui a grandement besoin d'être modifié. Ce fait a été reconnu et examiné à fond par la Commission Carter. Nous connaissons tous les nombreuses injustices du régime actuel.

Le ministre a dit à quelques reprises qu'il allait présenter un Livre blanc. D'après les dernières nouvelles, le document serait déposé au cours du congé parlementaire. Il me semble qu'il y a à peine quelques semaines le ministre en a annoncé la présentation pour juin. Un peu plus tard, on nous a dit que le Livre blanc paraîtrait en juillet. Le ministre dit maintenant que ce sera au cours du congé parlementaire, ce qui veut dire en juillet, en août ou en septembre. Monsieur le président, je prédis que la présentation du Livre blanc sera de nouveau retardée. Cela ne fait aucun doute, si les choses continuent ainsi.

Comme nous étudions cette proposition, nous devons nous rappeler qu'il existe déjà un impôt qui se rapporte à la structure fondamentale de la proposition à l'étude, celui de la sécurité de la vieillesse. Certains chiffres varient, mais les principes de cette structure fiscale s'identifient à la mesure que nous étudions présentement. Nous devons nous arrêter sur certaines injustices que présente notre régime fiscal et sur le fait qu'aucune disposition n'est prévue pour l'imposition des gains de capital. Il existe toutes sortes d'issues pour ceux qui touchent actuellement des revenus élevés. Bon nombre échappent totalement à l'imposition.

A mon avis, il faudrait changer complètement notre régime d'imposition, et, à mon avis, ce ne sera certes pas le gouvernement actuel qui le fera. Il faut modifier le régime en général, sur le double plan fiscal et économique, et le rendre plus équitable.

Que le ministre me permette d'appeler son attention sur la situation où se trouvent bien des gens de ma propre circonscription de Regina-Est. Nombreux sont les habitants de Regina qui doivent se contenter d'un modeste salaire et beaucoup d'entre eux ont de la peine à joindre les deux bouts dans le contexte économique actuel. Cette mesure, ajoutée à celles qu'a proposées le ministre dans son discours de l'autre soir, ne fera rien pour résoudre les problèmes de ces gens. De même, cette proposition et celles qu'a faites le ministre dans son exposé budgétaire de mardi soir ne feront rien pour atténuer les graves problèmes qui se posent aux agriculteurs de ma circonscription. Elle ne fera rien pour aider les habitants des villages, des villes et des campagnes de ma circonscription.

Il est certes vrai que nous avons le problème de l'inflation. A mon avis, le gouvernement a montré qu'il ne cherchait ni à le régler convenablement ni à remédier à l'inflation actuelle. Nous n'allons pas renverser certains courants qui sont des facteurs d'inégalité dans notre économie au moyen du replâtrage qu'effectue actuellement le gouvernement. Pour résoudre ce problème, il nous fait changer radicalement notre conception de la politique économique et sociale. Je demande instamment au ministre de prendre ces mesures avant qu'il soit trop tard pour sauver l'économie canadienne du désastre.

M. le vice-président: L'article 27 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que ceux qui sont pour l'article 27 veuillent bien se lever. Que ceux qui sont contre veuillent bien se lever.

(L'article 27 est adopté par 50 voix contre 19).

M. le vice-président: Je déclare l'article adopté.

• (3.10 p.m.)

Sur l'article 28—*Impôt sur le revenu des placements.*

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, il y a un amendement à l'article 28. L'objet principal en est d'aligner le bill sur la résolution. L'amendement figure à la première ligne du document distribué aux députés. Où nous avons employé «police collective d'assurance-vie» dans le bill et «police collective d'assurance temporaire sur la vie» dans la résolution, nous alignons les deux expressions.

L'hon. M. Macdonald: Je propose:

Que le bill C-191 soit en outre modifié

a) par le retranchement de la ligne 10, à la page 48, et son remplacement par ce qui suit:

«(C) des polices collectives d'assurance temporaire sur la vie,» ;

b) par le retranchement des lignes 28 à 31, à la page 49, et leur remplacement par ce qui suit:

«*b*) les montants dont le paragraphe (4) de l'article 68A exige l'inclusion dans le calcul du revenu de l'assureur pour l'année, autres que les montants déduits en vertu de l'alinéa *a*) du paragraphe (3) de cet article dans le calcul de son revenu pour l'année d'imposition précédente,» ;

c) par le retranchement des lignes 6 à 9, à la page 50, et leur remplacement par ce qui suit:

«*b*) de l'intérêt payable par l'assureur à l'égard de l'année en conformité d'une obligation légale encourue par lui au cours de l'exercice de son entreprise d'assurance-vie au Canada;» ;

d) par le retranchement des lignes 13 et 14, à la page 50, et leur remplacement par ce qui suit:

«de l'assureur pour l'année à l'égard d'un bâtiment dont au moins 80% était occupé régulièrement par lui aux seules fins de» ;

e) par le retranchement du mot «ou» à la ligne 34, à la page 50, et par le retranchement de la ligne 41 à la page 50, et leur remplacement par ce qui suit:

«entreprise d'assurance-vie collective, ou

(v) était payable par l'assureur à la province à titre d'impôt concernant des primes perçues par lui dans l'année en vertu des polices d'assurance-vie.» ;

f) par le retranchement de la ligne 13, à la page 52, et son remplacement par ce qui suit:

«soit, autre que pour prévoir le paiement de primes à des intervalles plus ou moins fréquents que ceux fixés et déterminés immédiatement avant la modification;» ;

g) par le retranchement de la ligne 18, à la page 52, et son remplacement par ce qui suit:

«biens non réservés» et «biens utilisés dans l'année», dans l'exercice de son entreprise d'assurance au Canada ou «détenus dans l'année» au cours de cet exercice et «autorité» ; et

[M. le vice-président.]

h) par le retranchement des lignes 16 et 17, à la page 53, et leur remplacement par ce qui suit:

«l'expression «police collective d'assurance temporaire sur la vie, l'alinéa *sb*) du para-» .

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, avant l'adoption de cet article et des articles subséquents, le ministre pourrait-il expliquer brièvement la différence quant à l'impôt entre les compagnies d'assurances canadiennes et les compagnies d'assurances étrangères?

L'hon. M. Benson: En ce qui concerne les affaires au Canada, il n'y en a pas. Les compagnies d'assurances étrangères établies au Canada seront assujetties à l'impôt sur leurs affaires au Canada, comme les compagnies canadiennes.

L'hon. M. Harkness: Est-ce à dire que les compagnies canadiennes établies à l'étranger ne seront pas assujetties à l'impôt sous ce rapport et que les profits tirés de ces affaires seront séparés d'avec ceux réalisés sur les affaires faites au Canada?

L'hon. M. Benson: Les affaires à l'étranger ne seront pas assujetties à l'impôt, mais les profits qui reviendront ici le seront.

(L'amendement est adopté.)

L'article modifié est adopté.

Sur l'article 29—*Loyers, redevances, etc.*

L'hon. M. Benson: Il y a un amendement à l'article 29, monsieur le président.

L'hon. M. Macdonald: Je propose:

Que le bill C-191 soit en outre modifié

a) par le retranchement des lignes 34 à 41, à la page 53 et des lignes 1 à 30, à la page 54, et leur remplacement par ce qui suit:

«(ii) pour des renseignements relatifs à des connaissances industrielles, commerciales ou scientifiques lorsque le montant total payable à titre de contrepartie pour ces renseignements dépend en tout ou partie

(A) de l'utilisation qu'on doit en faire ou de l'avantage qu'on doit en tirer,

(B) de la production ou de la vente de marchandises ou de services, ou

(C) des bénéfices,

(iii) pour des services de nature industrielle, commerciale ou scientifique rendus par une personne qui est un non-résident lorsque le montant total payable à titre de contrepartie pour ces services dépend en tout ou partie

(A) de l'utilisation qu'on doit en faire ou de l'avantage qu'on doit en tirer,

(B) de la production ou de la vente de marchandises ou de services, ou

(C) des bénéfices,

mais à l'exclusion d'un paiement effectué pour des services fournis à l'occasion de la vente de biens ou à l'occasion de la négociation d'un contrat,» ;

b) par le retranchement du mot «ou» à la ligne 17, à la page 55; et

c) par le retranchement des lignes 26 à 28, à la page 55, et leur remplacement par ce qui suit:

«point en échange d'un droit portant sur tous les biens ou toutes les autres choses de valeur qui peuvent en résulter, ou

(ix) un loyer pour l'utilisation ou le droit d'utiliser en dehors du Canada tout bien corporel;»

(L'amendement est adopté.)

L'hon. M. Macdonald: Je propose:

Que le bill C-191 soit en outre modifié par le retranchement de la ligne 26 à la page 53 de la version française et son remplacement par ce qui suit:

«précède, tout paiement,»

(L'amendement est adopté.)

L'hon. M. Macdonald: Je propose:

Que le bill C-191 soit en outre modifié par le retranchement du mot «scientifique» à la ligne 25 de la page 55.

(Les amendements sont adoptés.)

L'article modifié est adopté.

L'article 30 est adopté.

Sur l'article 31—«*Corporation d'assurance*» *ou «assureur»*.

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, il y a un amendement à apporter à l'article 31.

L'hon. M. Macdonald: Je propose:

Que le bill C-191 soit en outre modifié en retranchant les lignes 20 à 30 à la page 58 et en les remplaçant par ce qui suit:

«*wa*) «entreprise d'assurance-vie» comprend

(i) une entreprise d'annuités, et

(ii) l'entreprise consistant à émettre des contrats lorsque tout ou partie des réserves de l'émetteur pour ces derniers varient selon la juste valeur marchande d'un groupe spécifié d'éléments d'actif, exercées par une corporation d'assurance-vie ou un assureur sur la vie;

wb) «corporation d'assurance-vie» ou «assureur sur la vie» désigne une corporation qui exerce une entreprise d'assurance-vie qui n'est pas une entreprise visée au sous-alinéa (i) ou (ii) de l'alinéa *wa*), qu'elle exerce ou non par ailleurs une entreprise visée dans l'un ou l'autre de ces alinéas;» .

(L'amendement est adopté.)

L'article modifié est adopté.

Sur l'article 32—

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, il y a un amendement d'ordre technique à apporter à l'article 32; il s'agit de définitions, et ainsi de suite.

L'hon. M. Macdonald: Je propose:

Que le bill C-191 soit en outre modifié

a) par le retranchement des lignes 36 à 44, à la page 59, et leur remplacement par ce qui suit:

«sent sous-alinéa, une amélioration ou addition faisant partie des immobilisations, apportée à un bâtiment dont l'assureur est propriétaire, est censée ne pas faire partie du bâtiment mais être un bâtiment séparé et distinct acquis par lui, si le coût de cette amélioration ou addition, pour lui, a dépassé $100,000),» ; et

b) par l'adjonction, immédiatement après la ligne 43 de la page 62, de ce qui suit:

«(6) Aux fins du sous-alinéa (i) de l'alinéa *b*) du paragraphe (12) de l'article 68A de ladite loi, le coût, pour un assureur, de tout titre du Canada qu'il possédait à la fin de son année d'imposition 1968 est censé être le coût réel, pour lui, de l'acquisition du titre,

a) plus un montant raisonnable (compte tenu du montant inclus à l'égard du titre dans le calcul du revenu de l'assureur pour son année d'imposition 1969 en vertu de l'alinéa c) du paragraphe (4) de l'article 68A de ladite loi) à l'égard de l'amortissement du montant par lequel le montant en principal du titre au moment où il a été ainsi acquis dépasse ce coût réel, ou

b) moins un montant raisonnable (compte tenu du montant déduit à l'égard du titre en vertu de l'alinéa d) du paragraphe (3) de l'article 68A de ladite loi dans le calcul du revenu de l'assureur pour son année d'imposition 1969) à l'égard de l'amortissement du montant par lequel ce coût réel excède le montant en principal du titre au moment où il a été ainsi acquis,

selon les cas.

(7) Aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et du présent article, une réserve actuarielle maximale pour l'impôt d'un assureur pour son année d'imposition 1968 pour des polices d'assurance-vie de toute classe particulière, est censée être le montant maximum qui aurait été déductible à titre de réserve pour polices pour l'année pour ces polices en vertu du sous-alinéa (i) de l'alinéa a) du paragraphe (3) de l'article 68A de ladite loi, si l'article 15 avait été applicable à cette année.»

(L'amendement est adopté.)

L'article modifié est adopté.

Sur l'article 33—

L'hon. M. Benson: Il y a un amendement à l'article 33, monsieur le président. Il s'agit encore ici d'une mise au point.

L'hon. M. Macdonald (Rosedale): Je propose:

Que le bill C-191 soit en outre modifié

a) en retranchant la ligne 28 à la page 63 et en la remplaçant par ce qui suit:

«(1) la proportion de l'impôt calculé en:

b) en retranchant la ligne 36 à la page 63 et en la remplaçant par ce qui suit:

«*m*) la proportion de l'impôt calculé en: et

c) en retranchant les lignes 3 à 5 à la page 64, et en les remplaçant par ce qui suit:

«amorti», «titre du Canada», «police d'assurance-vie à participation» et «montant principal».

(L'amendement est adopté.)

L'article modifié est adopté.

Sur l'article 1—

M. Ritchie: Monsieur le président, le comité me permettrait-il de demander des précisions au ministre, au sujet des déductions pour frais médicaux.

M. le président suppléant: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Ritchie: Les frais des soins médicaux non visés par un régime d'assurance, qui sont donc des frais supplémentaires, pourront-ils être déduits aux fins de l'impôt sur le revenu?

L'hon. M. Benson: Quand le régime provincial est plus vaste que le régime fédéral, c'est-à-dire quand une part est payée par le gouvernement par l'intermédiaire du régime provincial, ces frais ne peuvent pas, bien entendu, être déduits; le gouvernement fédéral paie une part du régime provincial. Quiconque jouit d'une protection plus grande en vertu d'un régime privé pourra, bien entendu, déduire ses dépenses à cet égard, c'est-à-dire qu'il pourra déduire le montant payé par le régime privé, comme c'est le cas maintenant. L'objet principal de la disposition est de veiller à ce que dans le cas où le gouvernement fédéral participe à un régime provincial d'assurance, on ne permette pas de déduire pour fins d'impôt les dépenses payées par les gouvernements fédéral et provincial. Mais dans le cas où une personne a, en plus une couverture personnelle avec une compagnie privée, comme c'est le cas à l'heure actuelle pour ceux qui sont protégés par le régime d'hospitalisation, les parts versées par la compagnie privée sont déductibles parce que la prime est acquittée uniquement par le particulier.

M. Ritchie: Le ministre a-t-il étudié le fonctionnement d'un certain programme, disons celui qui est en vigueur au Manitoba, où les médecins exercent leur profession hors régime et où le malade acquitte sa propre facture au complet et obtient ensuite un remboursement partiel? Des instructions ont-elles été données à cet égard au ministère de l'Impôt sur le revenu?

L'hon. M. Benson: S'il s'agit d'un régime provincial et que la province participe au régime d'assurance frais médicaux, prévu dans la mesure actuelle, tous les versements effectués par le régime provincial ne seront pas admissibles. Si la personne en cause possède des assurances distinctes et verse des cotisations additionnelles, rien n'est changé à la situation.

(L'article est adopté.)

Le titre est adopté.

M. le vice-président: Le bill modifié est-il agréé?

Des voix: Agréé.

[M. Ritchie.]

Des voix: Non.

(La motion est adoptée par 51 voix contre 17.)

M. le vice-président: Je déclare le bill agréé.

(Rapport est fait du bill.)

• (3.20 p.m.)

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: Du consentement de la Chambre, maintenant.

L'hon. M. Benson propose que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: Sur division.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous étions contre les dispositions prévues par ce bill lorsqu'il a d'abord été proposé en octobre dernier, et surtout contre l'impôt de progrès social. Nous avons toujours été contre, et nous le sommes toujours. A notre avis cet impôt est rétrograde, inique, injuste, inutile et intolérable. Par conséquent, nous voterons contre à la troisième lecture.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots au stade de la troisième lecture de ce projet de loi.

Ce que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) vient de dire est vrai. Nous pensons la même chose à propos du bill visant à imposer une taxe de progrès social de 2 p. 100.

Le gouvernement n'a pas agi honnêtement en imposant cette taxe au peuple, alors qu'il sait fort bien que le travailleur ne peut pas payer davantage.

Je suis d'avis qu'en 1968, lorsque le gouvernement a bel et bien été défait, lors d'un vote en comité, il aurait normalement dû demander au peuple la confirmation de son mandat et il ne l'a pas fait. Nous nous sommes alors opposés à une taxe de 5 p. 100 et le bill a été retiré. L'honorable ministre de la Justice, que j'avais rencontré à cette époque à la télévision, promettait formellement, au nom du gouvernement, que ce bill ne serait pas représenté à la Chambre et qu'il n'y aurait pas d'augmentation de taxes.

Au moment des élections générales et dans la suite, nous, du Ralliement créditiste, avons

consenti à maintenir le gouvernement au pouvoir lors d'un vote de confiance, car nous croyions qu'il était honnête.

Une voix: Ce n'est pas le même.

M. Caouette: C'est exactement la même chose. Après les élections, on nous a imposé une taxe de 2 p. 100, une taxe de 3 p. 100, la surtaxe que l'on maintient maintenant jusqu'en 1970. Et, maintenant, on impose une nouvelle taxe de 2 p. 100 dite de progrès social, toujours pour demander aux plus petits de payer pour les extravagances du gouvernement.

Monsieur le président, nous ne pouvons pas approuver ce projet de loi. Mes collègues se sont opposés aux motions portant première et deuxième lectures et, à l'étape de la troisième lecture, nous allons voter contre l'imposition de cette taxe de progrès social, une taxe que l'on baptise à l'instar des ouragans qui balaient de temps à autre l'Atlantique et le Pacifique. On veut balayer les pauvres du Canada en leur imposant plus de pauvreté et plus de taxes. Au fait, ce sont encore les petits qui feront les frais, je le répète, des extravagances du gouvernement actuel. Notre position est claire, précise et nette; nous nous opposons énergiquement à cette taxe de progrès social de 2 p. 100.

Des députés libéraux ont dit que l'argent ne pousse pas sur les arbres. Tout le monde sait cela. Cependant, le gouvernement se garde bien de nous dire où il pousse, l'argent.

L'honorable ministre des Finances (M. Benson) aurait pu nous dire, par exemple, où l'on a pris les 14 milliards pour faire la guerre de 1939, alors qu'il y avait urgence et que notre dette nationale était de 3 milliards de dollars!

Actuellement, l'urgence nationale est aussi grave qu'elle l'était en 1939 et il est temps pour le gouvernement de nous dire en fin de compte où l'argent pousse, si ce n'est pas sur les arbres? Si l'honorable ministre ne le sait pas, nous le savons, nous; mais quand nous le lui disons, il se bouche les oreilles, se ferme les yeux et ne veut rien entendre. Comme l'autruche, on s'enfonce la tête dans le sable et on se laisse le derrière à l'air, à tous les vents, parce qu'on ne veut rien comprendre ni rien voir. (*Applaudissements*)

On entend bien, de temps à autre, des gens comme l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain) parler de démagogie et autres choses semblables. J'ai déjà vu l'honorable député de Trois-Rivières à Saint-Marc de Shawinigan, avec un béret blanc sur la tête, assis avec des... (*Rires*)

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser la question de privilège.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. L'honorable député de Trois-Rivières pose la question de privilège.

M. Mongrain: Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Témiscamingue vient de me calomnier gravement, car je n'ai jamais approuvé des folies comme celles qu'il préconise depuis 35 ans.

M. Caouette: Monsieur le président, je crois que je possède encore une photographie de l'assemblée de Saint-Marc, à Shawinigan, où l'honorable député de Trois-Rivières se tenait sur l'estrade, avec votre humble serviteur, M^me^ Gilberte Côté-Mercier, notre chef de l'époque et M. Georges-Émile Lapalme. Et l'honorable député de Trois-Rivières avait son béret blanc sur le coco, tout comme les autres. Il était convaincu que le Crédit social était une bonne chose.

M. Mongrain: Monsieur l'Orateur, je pose de nouveau la question de privilège.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. L'honorable député de Trois-Rivières pose la question de privilège.

M. Mongrain: Mes collègues de la Chambre et moi-même aimons bien entendre, de temps à autre, l'honorable député de Témiscamingue faire des plaisanteries ou des jeux de mots qui se fondent sur des choses sérieuses, mais je voudrais lui rappeler que le Règlement de la Chambre l'oblige à accepter la parole d'un collègue qui signale une inexactitude. De plus, je lui saurais gré de me faire cadeau de la photographie qu'il a mentionnée.

M. Caouette: Je pense que je ferai un cadeau à l'honorable député de Trois-Rivières, monsieur le président, mais j'ai oublié de parler d'une autre personne, M. René Hamel, ancien député du Bloc populaire...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je crois sincèrement que l'honorable député de Témiscamingue s'éloigne un peu de la motion tendant à la troisième lecture du bill C-191.

M. Caouette: Monsieur le président, avec cette surtaxe ou cette taxe de progrès social de 2 p. 100, ne croyez-vous pas que l'honorable député de Trois-Rivières aurait l'air fin avec un béret blanc sur la tête s'il se présentait ici, à la Chambre? Il me semble que cela se rattacherait un peu aux dépenses extravagantes du gouvernement.

A tout événement, monsieur le président, le député de Trois-Rivières nous attaque en

disant que nous sommes des démagogues, que nous soulevons les pauvres contre les riches, que nous tentons de nous servir des pauvres pour essayer de répandre notre doctrine, etc., etc.

Monsieur le président, l'honorable député de Trois-Rivières, alors qu'il était maire de la ville du même nom, présidait un de nos congrès à titre de président d'honneur, à Trois-Rivières, au «*Flambeau*». Le «*Flambeau*», ce n'était pas le maire de Trois-Rivières...

M. Mongrain: Monsieur le président, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Caouette: Oui.

M. Mongrain: L'honorable député voudrait-il me dire en quelle année il a été candidat libéral?

M. Caouette: Certainement, je l'ai dit tantôt. En 1956, exactement à la même époque où l'honorable député de Trois-Rivières portait son béret blanc. J'étais député libéral, à ce moment-là. L'honorable député se souvient de cela. Notre chef commun était M. Georges-Émile Lapalme. Il se souvient également de cela.

Monsieur le président, ce n'est pas de cela dont je veux parler. Alors qu'il était maire de Trois-Rivières, le député actuel de Trois-Rivières vantait les bienfaits du Crédit social et tout ce que le Crédit social pouvait réaliser. Le député de Trois-Rivières vantait l'administration de l'Alberta...

M. Mongrain: Monsieur le président, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. L'honorable député pose la question de privilège.

M. Mongrain: Monsieur le président, l'honorable député dit que je vantais les bienfaits du Crédit social...Il s'agissait d'une campagne électorale et je vantais alors les bienfaits du parti libéral. Je demanderais à l'honorable député, s'il lui reste encore un peu d'honnêteté, de ne pas dire de monstruosités semblables.

• (3.30 p.m.)

M. Caouette: Monsieur le président, c'est l'honorable député de Trois-Rivières qui passe son temps à dire des monstruosités. Tantôt deux députés libéraux sont venus me trouver derrière les rideaux et m'ont dit: Mongrain est un fatigant. Deux députés libéraux m'ont dit: Il se lève quand ce n'est pas le temps, et quand on ne veut pas qu'il se lève, il se lève quand même et prend la parole. Le député de Trois-Rivières est un homme qui manque de sérieux et qui n'est pas pris au sérieux dans sa circonscription.

Monsieur le président, voilà tout ce que je voulais dire cet après-midi, parce que je ne voudrais pas retarder davantage la mise aux voix. Nous traiterons de ces taxes-là au cours de la semaine prochaine, alors que l'on discutera du nouveau budget de l'honorable ministre des Finances.

Monsieur le président, nous nous opposons à la taxe de progrès social et nous allons voter contre.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

[*Traduction*]

(La motion de l'honorable M. Benson, mise aux voix, est adoptée.)

• (3.40 p.m.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Allmand	Laing (Vancouver South)
Anderson	Lang (Saskatoon-Humboldt)
Andras	Langlois
Badanai	Laniel
Basford	Lefebvre
Béchard	Lessard (LaSalle)
Benson	Loiselle
Boulanger	Macdonald (Rosedale)
Brown	MacEachen
Caccia	MacGuigan
Cadieux (Labelle)	Mackasey
Cafik	McIlraith
Cantin	Mahoney
Chrétien	Major
Clermont	Marceau
Corbin	Marchand (Langelier)
Côté (Longueuil)	Mongrain
Crossman	Morison
Cyr	Munro
Davis	Noël
Deachman	Olson
De Bané	Orange
Drury	Osler
Dubé	Otto
Éthier	Ouellet
Forget	Pelletier
Gendron	Pilon
Gibson	Portelance
Gillespie	Prud'homme
Givens	Reid
Goode	Richard
Goyer	Richardson
Gray	Roberts
Greene	Robinson
Guay (St. Boniface)	Sulatycky
Guilbault	Trudeau
Hogarth	Trudel
Hopkins	Turner (London East)
Howard (Okanagan Boundary)	Turner (Ottawa-Carleton)
Hymmen	Wahn
Isabelle	Walker
Jamieson	Watson
Jerome	Weatherhead
Kaplan	Whelan
Kierans	Whiting—91.
Laflamme	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Alkenbrack	MacLean
Barnett	Macquarrie
Bell	McCleave
Benjamin	McCutcheon
Bigg	McGrath
Burton	McIntosh
Caouette	McKinley
Carter	McQuaid
Coates	Mather
Code	Matte
Comeau	Mazankowski
Crouse	Monteith
Diefenbaker	Muir (Cape Breton-
Dionne	The Sydneys)
Dumont	Nesbitt
Fairweather	Nystrom
Forrestall	Paproski
Gilbert	Ricard
Godin	Ritchie
Gundlock	Rodrigue
Harkness	Rondeau
Hees	Rose
Howard (Skeena)	Rynard
Howe	Saltsman
Knowles (Winnipeg	Schumacher
North Centre)	Skoreyko
Knowles (Norfolk-	Stanfield
Haldimand)	Stewart (Marquette)
Laprise	Tétrault
Latulippe	Thomas (Moncton)
Lewis	Thompson (Red Deer)
Lundrigan	Winch
MacEwan	Yewchuk—63.
MacInnis	
(Vancouver-Kingsway)	

• (3.50 p.m.)

(Le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

MESURE PRÉVOYANT DES ASSURANCES, GARANTIES ET PRÊTS POUR L'EXPANSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

La Chambre passe à l'étude du bill C-183, tendant à créer la Société pour l'expansion des exportations et ayant pour objet de faciliter et d'accroître le commerce d'exportation au moyen d'assurances, de garanties, de prêts, et d'autres mesures financières, dont le comité permanent des finances, du commerce, et des questions économiques a fait rapport (avec amendements).

L'hon. Otto E. Lang (au nom du ministre de l'Industrie et du Commerce) propose:

Que le bill C-183, tendant à créer la Société pour l'expansion des exportations et ayant pour objet de faciliter et d'accroître le commerce d'exportation au moyen d'assurances, de garanties, de prêts et d'autres mesures financières, soit modifié par le retranchement des lignes 38 à 40 à la page 16 et leur remplacement par ce qui suit:

«b) de l'expropriation, de la confiscation ou de la privation de l'usage de biens, ou de la saisie de biens effectuée arbitrairement par».

—Monsieur l'Orateur, l'amendement dont nous sommes saisis et les deux amendements qui suivront visent à améliorer le libellé du bill. Le comité a examiné l'amendement que nous étudions maintenant. On a trouvé que les termes employés dans le bill étaient ambigus. Il en avait été question à un moment où le comité ne tenait pas à retarder le rapport du bill. On a donc demandé de faire une mise au point à son sujet. Le libellé de l'amendement ne change rien au but visé dans la première rédaction. L'ordre des mots a été changé de façon à s'assurer que l'intention première est clairement énoncée. Il y avait ambiguïté dans la version anglaise et peut-être une mésinterprétation dans le texte français. Cet amendement vise à rendre plus clair le sens de l'article qu'il modifie.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de l'honorable M. Lang au nom de l'honorable M. Pepin, est adopté.)

• (4.00 p.m.)

L'hon. Otto E. Lang (au nom du ministre de l'Industrie et du Commerce) propose:

Que le bill C-183, tendant à créer la Société pour l'expansion des exportations et ayant pour objet de faciliter et d'accroître le commerce d'exportation au moyen d'assurances, de garanties, de prêts, et d'autres mesures financières, soit modifié par le retranchement des lignes 38 à 40 à la page 16 et leur remplacement par ce qui suit:

«b) de l'expropriation, de la confiscation ou de la privation de l'usage de biens, ou de la saisie de biens effectuée arbitrairement par».

—Monsieur l'Orateur, cet amendement qui tend à changer le libellé a été proposé par des rédacteurs spécialisés lors de l'étude en comité. Il ne change rien à l'essentiel du projet de loi, dont le comité a fait rapport.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de l'honorable M. Lang, au nom de l'honorable M. Pepin, est adopté.)

L'hon. Otto E. Lang (au nom du ministre de l'Industrie et du Commerce) propose:

Que le bill C-183, tendant à créer la Société pour l'expansion des exportations et ayant pour objet de faciliter et d'accroître le commerce d'exportation au moyen d'assurances, de garanties, de prêts, et d'autres mesures financières, modifié par le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit de plus modifié en retranchant le mot «à» dans la phrase «et à définir les conditions de sa nomination et de sa rémunération» insérée par le comité après le mot «président» à la ligne 37, page 3, et en y substituant le mot «doit».

—Encore une fois, monsieur l'Orateur, il s'agit simplement d'un changement au libellé qui répond aux vœux du comité.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de l'honorable M. Lang, au nom de l'honorable M. Pepin, est adopté.)

L'hon. Otto E. Lang (au nom du ministre de l'Industrie et du Commerce) propose:

Que le bill C-183, visant à créer la Société pour l'expansion des exportations et ayant pour objet de faciliter et d'accroître le commerce d'exportation au moyen d'assurances, de garanties, de prêts, et d'autres mesures financières, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec amendements, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: Dès maintenant.

Des voix: De l'assentiment.

L'hon. Otto E. Lang (au nom du ministre de l'Industrie et du Commerce) propose la 3e lecture et l'adoption du bill.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots au sujet de ce bill avant qu'il soit adopté, car il traite d'une question qui revêt un immense intérêt pour le Canada: notre position commerciale et l'expansion du commerce entre le Canada et les autres pays.

Je tiens à signaler ce qui est, à mon avis, une lacune dans la politique du gouvernement, lacune qui remonte à bon nombre d'années, et qui s'étend aussi à quelques gouvernements provinciaux, et c'est l'ardeur excessive avec laquelle le gouvernement encourage l'exportation de matières premières et de ressources naturelles à l'état brut ou quasi brut. C'est peut-être bien pour les ressources renouvelables comme le blé, le bois de charpente, le bois d'œuvre et même le bois en grume, car avec de bonnes pratiques de conservation, il y en aura encore pour les futures générations.

A mon avis, ce n'est pas dans l'intérêt bien compris du Canada de déployer autant d'efforts pour encourager l'exportation de ressources comme les ressources minérales, qui ne sont pas renouvelables. Nous exportons les matières premières ou presque, sous forme de concentrés. En ce qui concerne les minéraux, tout ce qui nous reste c'est un trou dans la terre, et aucune possibilité de renouvellement.

En exportant nos matières premières, nous exportons également des occasions d'emploi. En outre, nous contribuons à créer un malaise dans la balance des paiements avec les autres pays. Nous importons des produits finis manufacturés à partir de nos propres matières premières. Nous payons beaucoup plus que nous ne recevons pour la vente de nos ressources. En autorisant l'exportation de concentrés de la Colombie-Britannique, nous créons une situation qui nous empêchera à l'avenir de doter l'industrie minière canadienne de fonderies et de manufactures.

Chaque fois que nous exportons ces concentrés, nous nous refusons l'occasion de traiter ces concentrés plus tard quand nous serons peut-être en mesure de promouvoir effectivement chez nous l'industrie de fusion et de fabrication. Le gouvernement actuel et ses prédécesseurs ne se sont pas montrés très préoccupés par la nécessité de promouvoir l'industrie secondaire au Canada, de promouvoir l'industrie de fabrication ou d'employer nos ressources naturelles pour créer des emplois rémunérateurs pour les Canadiens.

Le gouvernement semble être disposé, déterminé même, à vendre les ressources du Canada pour quelque léger avantage immédiat et à court terme. Il est incapable de prévoir le jour où ces ressources auront une certaine valeur et un certain intérêt.

Il y aurait lieu de stimuler l'activité dans ce domaine. Le ministère de l'Expansion économique régionale s'en préoccupera peut-être plus qu'on ne l'a fait dans le passé ou plus qu'on ne prévoit le faire à en juger par les présentes intentions du gouvernement quant à l'activité de ce ministère. Le point fondamental est que l'exportation de nos matières premières ou de nos ressources naturelles à leur état brut signifie l'exportation d'occasions d'emploi pour les Canadiens. Nous nous privons de l'occasion d'améliorer la situation économique des Canadiens en sacrifiant nos richesses, nos objectifs et nos avantages propres.

• (4.10 p.m.)

Bien qu'aucun député ministériel ne m'accorde beaucoup d'attention en ce moment,

j'espère qu'il s'en trouvera pour lire le hansard et porter attention à l'énoncé de ce principe. Je suis sûr que le ministre qui guide le débat est au courant de la situation de même que certains de ses collègues. Je lui demande de prendre en considération ce souci, de façon que nous puissions utiliser nos ressources d'abord à notre propre avantage et ensuite à celui de quelque autre pays.

L'hon. Otto E. Lang (ministre sans portefeuille): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire que nous avons écouté attentivement les remarques du député même si ce qu'il a dit ne se rapporte pas au bill que nous étudions. Comme lui, nous nous intéressons au développement du secteur secondaire de l'industrie au Canada et à la multiplication des emplois qui en dépend. Naturellement, l'objet de l'ancienne mesure ainsi que les lignes de conduite que se fixera la Société pour l'expansion des exportations ne peuvent que contribuer à promouvoir les exportations de matériaux, d'équipement et d'articles produits par le secteur secondaire de l'industrie. Aussi, la Société pour l'expansion des exportations devrait-elle beaucoup aider à améliorer la situation des travailleurs du pays grâce à de nouveaux emplois, ainsi que l'efficacité de l'industrie canadienne en général et le secteur secondaire de l'industrie du pays en particulier.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): J'aurais quelques mots à dire. Je suis ravi d'apprendre que le ministre se préoccupe autant que notre parti de l'exportation de nos ressources non renouvelables et qu'il espère que, grâce à la mesure législative dont il a dirigé l'examen jusqu'ici, la situation concernant nos ressources et l'industrie secondaire de fabrication et de transformation au Canada ne se reproduira pas. J'appuie de tout cœur les propos du député de Skeena (M. Howard). J'espère que le ministre et ses collègues s'efforceront, non seulement par la présente mesure législative, mais grâce à toute autre loi présente ou future de garder nos ressources non renouvelables entre nos mains et de faire bénéficier la population autant que possible des produits qui en dérivent. En vendant à des tiers ces ressources non renouvelables, nous trahissons les générations à venir. Nos petits-enfants et nos arrière-petits-enfants ne nous pardonneront pas le tort que nous avons déjà fait, en ce qui concerne une partie de ces ressources. J'espère que le ministre pourra remédier à la façon de penser selon laquelle ce qui compte pour le moment c'est d'assurer des bénéfices à ses amis; quant au pays, on s'en occupera plus tard.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté).

LOI SUR LA PRODUCTION ET LA CONSERVATION DU PÉTROLE ET DU GAZ

CRÉATION DU COMITÉ DU PÉTROLE ET DU GAZ—LES POUVOIRS D'ÉTABLIR DES RÈGLEMENTS

La Chambre passe à l'examen du bill S-29, concernant la production et la conservation du pétrole et du gaz dans le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, dont le comité permanent des Affaires indiennes et du Nord canadien a fait rapport avec amendements.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre au nom de M. Thomson) propose:

Que le bill S-29, concernant la production et la conservation du pétrole et du gaz dans le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, soit modifié au paragraphe (1) de l'article 4 du bill, par le retranchement des mots «au plus», à la ligne 29, page 3 du bill; et au paragraphe (2) de l'article 4 du bill, par le retranchement des mots «l'un deux», à la ligne 34, page 3 du bill, et leur remplacement par les mots «l'un des trois membres appartenant à la fonction publique».

—Monsieur l'Orateur, cet amendement et les trois suivants figurent au *Feuilleton* au nom du député de Battleford-Kindersley (M. Thomson). Mon collègue, ainsi que d'autres députés, sont justement dans l'Est du Canada avec le comité permanent de l'agriculture. C'est pourquoi il fallait lui trouver un remplaçant. J'ai cru avoir trouvé ce matin un collègue au courant de cette mesure qui s'en chargerait.

L'hon. M. Chrétien: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le comité a étudié ces amendements et les a rejetés.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Cela n'est pas un rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Il est parfaitement normal d'essayer, une fois de retour à la Chambre et à l'étape du rapport, de faire quelque chose qui n'a pas réussi au comité permanent. Y a-t-il un doute là-dessus, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Le député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'allais dire que s'il s'agissait seulement d'un rappel au Règlement, je serais complètement dérouté, mais on me demande de parler au fond d'un projet de loi qui a retenu l'attention de mes autres collègues. C'est pourquoi j'ai l'impression de remplir le rôle d'un secrétaire parlementaire. Mon ami le ministre a de l'expérience dans ce domaine, puisqu'on lui a demandé de s'occuper d'une affaire soulevée au nom d'un autre.

Le troisième amendement est clair et explicite, et il se passe de commentaire. Il propose certains changements aux paragraphes 1 et 2 de l'article 4 du bill. Le texte de l'amendement a déjà été consigné, mais je crois que pour le rendre intelligible, il vaudrait mieux que je lise les deux paragraphes tels qu'ils se trouvent dans le bill et ensuite les lire tels qu'ils seront modifiés selon la proposition de mon collègue de Battleford-Kindersley. Le paragraphe 1 de l'article 4 se lit comme il suit:

> Le gouverneur en conseil peut établir un comité dirigé par le ministre et appelé comité du pétrole et du gaz, formé de cinq membres, dont trois au plus doivent appartenir à la fonction publique du Canada.

Peut-être devrais-je m'arrêter là et revenir plus tard au paragraphe 2. Quant au paragraphe 1, nous proposons que les mots «au plus» après le mot «trois» soient supprimés; le paragraphe 1 de l'article 4 se lirait alors ainsi:

> Le gouverneur en conseil peut établir un comité dirigé par le ministre et appelé comité du pétrole et du gaz, formé de cinq membres, dont trois doivent appartenir à la fonction publique du Canada.

Je crois que le paragraphe ainsi modifié est bien clair. Comme le gouvernement le proposait, le comité de cinq membres ne pourrait en compter plus que trois, qui appartiendraient à la fonction publique du Canada, mais il pourrait en compter moins de trois. Ce pourrait être deux, un ou aucun. Autrement dit, le comité pourrait compter plus de gens du secteur privé ou même ne compter que des représentants du secteur privé.

• (4.20 p.m.)

A notre avis, ce n'est pas très judicieux. Étant donné les questions dont ce comité du pétrole et du gaz traitera, il est clair que l'intérêt public devrait primer à tous moments. Nous estimons donc que si le comité doit être formé de cinq membres, trois doivent appartenir à la Fonction publique du Canada. Il serait alors évident qu'au plus deux membres viendraient de l'extérieur, ou du secteur privé.

Sauf erreur, lors de l'examen de ce bill au comité permanent, cette proposition a été faite, mais rejetée. Le gouvernement a prétendu que le comité du pétrole et du gaz était essentiellement un comité technique et que la plupart des techniciens compétents se trouvaient dans le secteur privé. Toutefois, on a admis plus tard, à propos d'une autre affaire, que c'était une question de jugement—de politique publique—autant que de connaissances techniques. A notre avis, ce devrait être là une considération primordiale, et ce comité, dirigé par le ministre, devrait être formé de telle sorte que l'intérêt public soit entièrement protégé. C'est pourquoi il y aurait lieu, à notre avis, de modifier ce paragraphe de cette façon.

La motion que je présente renferme une autre partie, celle qui modifierait le paragraphe (2). J'aimerais procéder comme j'ai déjà fait et vous lire le paragraphe (2) actuel et, ensuite, tel qu'il sera rédigé si cet amendement est accepté.

Le paragraphe (2) de l'article 4 stipule:

> Les membres du comité sont nommés pour un mandat de trois ans par le gouverneur en conseil; l'un deux est désigné comme président pour la durée que peut fixer le gouverneur en conseil.

Si l'amendement proposé est adopté, ce paragraphe sera ainsi rédigé:

> Les membres du comité sont nommés pour un mandat de trois ans par le gouverneur en conseil; l'un des trois membres appartenant à la fonction publique est désigné comme président pour la durée que peut fixer le gouverneur en conseil.

Le paragraphe, dans sa forme nouvelle, indique clairement que le rôle primordial que joue en général le président d'un comité, et la Chambre se rangera sans doute à cet avis, devrait toujours être confié à un fonctionnaire. Si l'article n'est pas modifié—autrement dit, si l'article est adopté tel qu'il figure au projet de loi—il se pourrait alors que le président provienne du secteur privé. Nous croyons que le président devrait être l'un des fonctionnaires au sein du comité.

J'ai l'impression, je le répète, de faire fonction de secrétaire parlementaire, mais c'est là, brièvement, l'idée de mon collègue le député de Battleford-Kindersley (M. Thomson). Ce double amendement vise à modifier l'article 4 du bill. La première partie modifierait le paragraphe (1) de sorte que trois des cinq membres du comité du pétrole et du gaz devront appartenir à la fonction publique. La seconde partie modifiera le paragraphe (2) de sorte que le président du comité du pétrole et du gaz devra toujours être choisi parmi les membres du comité qui appartiennent à la fonction publique.

Je soumets donc cet amendement à l'approbation de la Chambre, au nom du député de Battleford-Kindersley qui, je le répète, accompagne le comité de l'agriculture au cours de sa tournée dans l'Est du Canada.

M. R. J. Orange (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a dit qu'il avait l'impression d'être le secrétaire parlementaire du député de Battleford-Kindersley (M. Thomson).

Une voix: Non rémunéré.

M. Orange: Exact. Je le félicite sur la façon dont il a encore une fois exprimé ce que le député a dit au comité au sujet de l'amendement. Le comité a fait un examen détaillé de l'amendement et je dirais même que l'opinion du comité était de nature à faire obstacle à ces lignes d'action. J'ai eu l'expérience de ce blocage par rapport à l'amendement que j'ai proposé. Le comité l'a rejeté. L'amendement portait sur l'importance que l'on accordait au paragraphe (1) de l'article 4 à ce que le ministre choisisse les membres du comité parmi les fonctionnaires. Je pensais qu'ainsi, le ministre n'aurait pas la liberté d'action que je trouve indispensable à une industrie qui prend de l'expansion dans une région en développement.

Par exemple, nous pourrions perdre cette souplesse si le président de l'Office national de l'Énergie parvenait à l'âge de la retraite, mais était encore en mesure, à titre de fonctionnaire, de servir son pays et d'accepter une nomination de ce genre. Il serait alors une des deux personnes considérées comme du secteur privé. C'est la souplesse dont le ministre aurait besoin, et nous devons prendre garde de ne pas être trop catégorique en insistant pour que tous les membres de nos agences et commissions soient nécessairement contrôlés par des employés de la Fonction publique. Nous devons nous assurer que les fonctionnaires n'auront pas nécessairement le haut du pavé.

Il est bon que les fonctionnaires de l'État soient moins nombreux que les représentants du secteur privé au sein d'un conseil, notamment le comité du pétrole et du gaz pour les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. La loi, je crois, prévoit une réglementation assez rigoureuse pour empêcher que les présumés intérêts acquis aient la prédominance dans un comité de ce genre.

Même si la chose n'est pas mentionnée expressément dans cet amendement, on veut laisser entendre, je crois, que nous devons prendre soin des intérêts acquis dans l'industrie du pétrole et du gaz pour éviter que plus de trois ou quatre représentants régissent l'activité du comité du pétrole et du gaz. La mesure prévoit d'autres restrictions quant au montant des titres que peut détenir un membre du comité et au fait qu'un membre doit se retirer s'il y a un heurt d'intérêts. Tout en respectant l'amendement proposé par le député, je ne le juge pas pratique. A mon avis, nous ne devrions pas insérer dans la mesure un principe fondamental qui donne à la fonction publique la haute main sur ce comité. Je ne laisse pas entendre que le ministre, dès le début ou dans les années à venir, ne désignera pas au comité trois membres de la fonction publique, mais je crois que c'est un mauvais principe à adopter. Il n'accorde pas au ministre la souplesse nécessaire, et il pourrait sans doute éliminer à l'avenir d'autres candidats souhaitables.

• (4.30 p.m.)

Le premier amendement au paragraphe 2 s'applique à la question relative au président du comité. Je ne pense pas que la Chambre doive insister pour qu'un fonctionnaire devienne président du comité, ici encore, pour un motif de souplesse. C'est pourquoi, sans vouloir critiquer les mobiles qui animent les auteurs de l'amendement, j'estime que celui-ci ne convient pas dans les circonstances actuelles, et je me propose de voter contre.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les propos du député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange). Le seul élément de souplesse que j'y vois c'est l'élasticité de son argument et la façon dont il essaie d'entortiller les choses, pour faire accepter une thèse qui me paraît bien peu convaincante.

Sauf erreur, l'essentiel de l'objection à l'amendement se résume à ceci: si l'amendement est accepté, le ministre ne pourra plus agir aussi librement. Alors on peut se demander pourquoi on a parlé dans le bill de nommer des fonctionnaires au comité. Si le ministre et le gouvernement voulait cet élément de souplesse dont le député des Territoires du Nord-Ouest dit qu'il s'impose, pourquoi l'article 4 ne prévoit-il pas tout simplement un comité de cinq membres, un point, c'est tout, en laissant tomber: «dont trois au plus doivent appartenir à la fonction publique du Canada»? Si le bill proposé par le gouvernement dit quelque chose au sujet de la constitution du comité, c'est sûrement que certains de ses membres, probablement jusqu'à trois, seront tirés des rangs des fonctionnaires.

Le gouvernement a décidé qu'il veut avoir, le cas échéant, jusqu'à trois fonctionnaires comme membres du comité. Du fait de cette décision, le gouvernement se prive lui-même de toute possibilité de souplesse; il s'est contraint et limité lui-même au choix de membres de la fonction publique. Ou c'est vraiment là le sens de cet article ou il s'agit d'un geste propitiatoire, d'un coup de chapeau donné de loin au principe que le public devrait participer au travail du comité par l'entremise de la fonction publique. Après avoir entendu le député des Territoires du Nord-Ouest, je pense qu'il dit des choses sans y croire. Le gouvernement pense que c'est une excellente idée et qu'il en dira quelques mots, mais, bien entendu, sans y donner suite.

Je crois pouvoir établir une comparaison ici. La loi sur la régie des alcools de la Colombie-Britannique stipule, entre autres, que le Conseil de la régie des alcools de la province se composera d'au moins trois membres. Cette disposition figure à la loi depuis 1954. Néanmoins, on n'a jamais nommé plus d'un membre au Conseil. En lisant cette disposition-ci dans le bill, j'ai tout de suite songé aux arguments invoqués en 1954 par le procureur général de la Colombie-Britannique, M. Bonner, et le premier ministre de la province, M. Bennett. Ils raisonnaient comme le député et disaient qu'ils tenaient à assurer par là la souplesse voulue. Ils voulaient un conseil d'au plus trois membres; ils ne tenaient pas à établir un nombre précis, trois, deux ou un, mais préféraient dire «au plus trois», afin de pouvoir au besoin nommer des gens compétents et avertis dans le domaine de la régie, de la distribution des alcools, etc. Ils demandaient de pouvoir recruter des gens de toutes les classes de la société. Tout cela n'était que de la foutaise, car ce qu'ils voulaient au fond, c'était une seule personne au Conseil, et cette situation dure depuis 1954.

Le député des Territoires du Nord-Ouest s'est servi des mêmes arguments. Si j'ai bien saisi le sens de ses propos, ce serait partir d'un mauvais principe que de vouloir faire participer des fonctionnaires à une activité de ce genre; mieux vaudrait recruter des gens du secteur privé mieux renseignés en la matière, qui ont de l'expérience, qui connaissent la question par le menu et sont beaucoup plus compétents dans ce domaine.

Je n'ai pas l'habitude de plaider la cause des fonctionnaires, surtout de ceux qui relèvent du ministre; mais de la part d'un secrétaire parlementaire, c'est montrer peu de considération pour les fonctionnaires que de les déprécier de vive voix à la Chambre. J'aurais cru qu'il eût été le premier à attester de leur compétence et à les protéger dans toute la mesure possible. Mais, au dire du député, il serait inopportun de nommer des fonctionnaires comme membres du comité, car ils manquent de compétence pour en mener à bien le travail dans la mesure prévue au moment de la rédaction du bill. M'est avis que cela dépasse quelque peu son pouvoir de secrétaire parlementaire.

M. Orange: Monsieur l'Orateur, cela montre l'ignorance de l'honorable député. Je ne suis pas le secrétaire parlementaire de ce ministre-là.

M. Howard (Skeena): Le député des Territoires du Nord-Ouest, qui a été dans la fonction publique du Canada, connaît peut-être les aptitudes des fonctionnaires. Sans doute en sait-il plus long que moi, et cela a pu teinter son avis à ce sujet. Il n'en reste pas moins qu'il a exposé un argument contraire à celui de son ministre et du gouvernement. Dans le bill, le ministre dit qu'il faut des personnes de la fonction publique au sein de ce comité. Le ministre a dit que le gouvernement avait décidé d'exiger au moins trois personnes de la fonction publique du Canada au sein du comité. Le député des Territoires du Nord-Ouest dit qu'il ne veut personne de la fonction publique au sein du comité, que le gouvernement devrait jouir d'une certaine liberté quant au choix des membres. En plus

de cela, il a révélé un manque de confiance à l'égard des fonctionnaires, quant à leur aptitude à aider le comité à atteindre ses objectifs. Le député a même été plus loin, puisqu'il a dit que les gens du secteur privé sont beaucoup plus compétents.

Ceci nous ramène à notre point de départ: le député insistait outre mesure sur ce besoin de souplesse, de sorte que la seule souplesse qui entre en jeu est celle qui permet à l'honorable député de mal réussir à dissimuler quelque chose et à expliquer à la Chambre une chose inexplicable.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Sauf erreur, le ministre a déjà pris part au débat.

L'hon. M. Chrétien: Non, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Dans ce cas, le ministre peut poursuivre.

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je ne tiens pas à entamer un long discours pour expliquer à la Chambre pourquoi nous ne pouvons pas accepter l'amendement. Le fait est qu'à propos du Nord, nous aimerions nous assurer que l'exploitation des ressources pétrolières s'effectue dans les meilleures conditions. Pour y parvenir, nous ne voulons pas répéter les erreurs commises ailleurs. Telle est la raison d'être de cet article. Nous ne voulons pas plus de trois membres de la fonction publique au sein du comité. Nous agissons ainsi car nous devons être réalistes à cet égard. Le développement du Nord ne s'effectuera pas grâce au secteur public seulement. A l'heure où je parle, le Nord est le théâtre d'une grande activité.

Le comité prévu dans le projet de loi devra s'occuper des problèmes afin de s'assurer que notre production dans le Nord soit la plus rentable et la moins coûteuse et que les produits de ces régions puissent être écoulés facilement sur les marchés mondiaux. Certains de nos problèmes du Nord sont différents de ceux des autres parties du Canada. Ils sont dus aux difficultés de transport. Nous avons inclus cette disposition dans le projet de loi pour nous assurer dans le Nord la plus grande productivité. A cette fin, nous devrons parfois nous opposer aux intérêts du secteur privé et lui demander ou le prier instamment de faire des choses qui ne lui plairont peut-être pas. C'est pourquoi nous voulons nous assurer qu'au moins deux des cinq membres viennent de l'extérieur.

• (4.40 p.m.)

Si nous disions que tous les membres du Comité doivent être des fonctionnaires, nous n'assurerions pas la représentation voulue du secteur privé. Les trois autres membres du conseil devraient peut-être provenir du secteur privé. Je n'en sais rien. Est-ce bon ou mauvais? Comme le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange), a dit, nous pouvons nommer quelqu'un d'entièrement indépendant et qui n'a aucun intérêt dans l'industrie du pétrole. Si nous n'avons aucune liberté d'action, nous ne serions pas en mesure de nommer une personne rattachée à une industrie qui n'a rien à voir avec le pétrole ou bien, comme le député l'a dit, de nommer quelqu'un qui a déjà été dans la Fonction publique et qui serait heureux de devenir membre du Comité après sa retraite.

A mon avis, nous devons nous assurer que les secteurs public et privé soient représentés; cet article est assez souple pour cela. Si nous estimons qu'il faut trois fonctionnaires au sein du Comité, nous les y nommerons. Sinon, nous ne serons pas forcés de le faire, mais nous voulons que ceux qui sont intéressés et qui fournissent les fonds pour la mise en valeur des ressources dans le Nord y soient représentés. Il est juste que nous leur réservions deux places. L'article à l'étude nous assure que trois membres du comité seront du secteur public. De toute façon, tous les cinq seront nommés par le ministre dont le devoir envers la Chambre et la nation sera de s'assurer que les membres nommés seront les plus compétents.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, il est très intéressant d'entendre le ministre dire que le gouvernement est désireux de nommer au Comité des gens qui ont placé leur argent dans les industries du pétrole et du gaz afin que le gouvernement puisse tirer profit de leurs connaissances, mais comme ces personnes ont fait des placements dans ces industries, elles auront le droit de dire leur mot en ce qui concerne les opérations du comité. Si l'on pense que cela est logique, alors je trouve extrêmement étrange que par exemple dans le cas de la société Panarctic Oil—comme on pouvait le constater il y a quelque temps, sinon aujourd'hui—les particuliers du Canada qui possédaient 45 p. 100 du capital social de la société aient été à peine représentés au sein du conseil d'administration. Si l'on admet l'argumentation et les prémisses du ministre, on pourrait conclure que 45 p. 100 des membres du conseil d'administration de la société Panarctic Oil représentent directement tous les particuliers du Canada qui y ont placé leur argent. En fait, on compte combien de

leurs représentants? seulement un. Aussi, si l'on admet que l'argumentation du ministre est logique, à mon avis, quelque chose pourrait être fait en songeant à l'autre diptyque. Le ministre ne m'a pas encore convaincu quant à la souplesse de cette mesure, mais c'est peut-être à cause de ma propre stupidité.

Puis-je signaler que le député des Territoires du Nord-Ouest a bien de la chance de représenter une région qui est encore, à toutes fins pratiques, une région frontière. Il est plus intéressé que tout autre, j'en suis certain, à s'assurer que nous ne répéterons pas les erreurs commises dans le passé, l'exploitation de nos régions frontières et la sous-représentation constante de l'intérêt public. Il y a eu de l'exploitation de tous genres, à partir du massacre des bisons au viol de nos forêts et la représentation minimale des intérêts publics. Ceux qui ont voulu exploiter les ressources l'ont fait autant qu'ils ont pu. Parce qu'il s'agit d'une région frontière dont le développement se poursuit à un rythme plus rapide que dans le passé, il est encore plus nécessaire de nous assurer que trois des membres de ce Comité du pétrole et du gaz soient des gens issus de la Fonction publique.

Je supplie le ministre et le député des Territoires du Nord-Ouest de réfléchir de nouveau et de songer à tout l'historique du développement des ressources au Canada et à ce qui s'est produit dans d'autres régions du pays dont la mise en valeur a précédé celle des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Le témoignage de l'histoire quant à cette expérience les convaincront, je l'espère, que, pendant les quelques premières années tout au moins, le comité devrait comprendre au moins trois membres appartenant à la Fonction publique. Que le président du Comité soit choisi parmi ces trois membres serait sans doute logique si l'on veut assurer la sauvegarde du bien public au sein du Comité du pétrole et du gaz.

Le ministre reconnaîtra, je l'espère, que cet amendement n'apporte aucun changement radical à son projet de loi. Il constatera, je pense, après quelques années d'essai, que l'amendement est d'application pratique et lui donne toute la latitude dont il a besoin. S'il arrive qu'il n'en soit pas ainsi, je serai avec d'autres de ce groupe, comme le ministre pourra s'en rendre compte, parmi les premiers à accepter et à appuyer volontiers un amendement proposé par lui dans un an ou deux. A vrai dire, je doute beaucoup que le gouvernement apportera un changement de cette nature dans un an ou deux.

J'aimerais donc pour la dernière fois exhorter le ministre et le député des Territoires du Nord-Ouest à modifier leur point de vue. L'amendement n'a pas toute cette importance. Je les inciterais à faire cet essai tout d'abord. S'il ne réussit pas, le ministre pourrait venir nous en parler.

[M. Benjamin.]

L'hon. M. Chrétien: Nous essayerons ce moyen et s'il ne réussit pas nous reviendrons.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre a déjà participé au débat.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté le ministre attentivement, comme toujours, notamment alors qu'il disait, si je ne me trompe, que nous ne voulons pas répéter les erreurs du passé. Ce qui me frappe dans toute cette affaire, c'est qu'en présentant une mesure législative semblable, le ministre ne corrigera pas les erreurs du passé. Néanmoins, je comprends qu'il veuille mettre un peu d'ordre dans la recherche et la mise en valeur du pétrole.

Le ministre a dit également, dans le même esprit, qu'il souhaite la meilleure production et les meilleurs prix possible, et une mise en valeur de ces ressources aussi efficace que possible. Je lui signale qu'il n'obtiendra pas ces résultats par la mesure législative à l'étude et qu'à moins de modifier entièrement le caractère de l'industrie du pétrole, il en demeurera captif, surtout s'il rejette notre amendement et insiste pour mettre des aventuriers à la barre. Ce serait sûrement une politique à courte vue, de la part d'un ministre qui veut sincèrement modifier la situation et développer le Nord.

Si le ministre veut s'assurer que nos ressources seront utilisées le mieux possible, que le Nord ainsi que les Canadiens en tireront des avantages et qu'elles permettront d'appliquer la politique nationale, il doit aller encore plus loin qu'il ne l'a fait dans ce projet de loi. Il devrait, certes, être disposé à accepter notre amendement. Ce qui s'est passé au Canada dans l'industrie du pétrole est scandaleux. Les prix à la consommation au Canada sont infiniment plus élevés qu'ils ne devraient l'être, à cause des méthodes monopolisatrices de l'industrie du pétrole.

Cette industrie n'est nullement intéressée au Canada. Les compagnies ont des affiliations internationales. Elle exploite un pays pour ses propres intérêts et elle n'hésiterait pas à anéantir le rêve du ministre à cette fin. Par conséquent, je ne comprends pas pourquoi le ministre rejette notre amendement et je ne partage pas son optimisme au sujet de son projet de loi. S'il a l'intention sincère de ne pas retomber dans les erreurs passées, il doit alors convaincre ses collègues—je sais qu'il n'a pas l'autorité de faire ces changements

—de la nécessité d'un renouvellement total de l'industrie pétrolière au pays pour qu'il puisse exercer un certain contrôle sur la commercialisation et la distribution et avoir son mot à dire dans la façon dont les ressources nationales sont réparties. Autrement, ce serait les compagnies internationales, elles qui dirigent l'industrie pétrolière, qui en auraient le contrôle. Les consommateurs leur paient déjà des redevances. On estime qu'en raison de l'inefficacité de l'industrie du pétrole, nous devons aujourd'hui payer cinq cents de plus par gallon d'essence. On n'a qu'à songer à la façon dont s'est faite l'exploitation dans l'Ouest—aux puits d'Alberta, par exemple, qui ne sont pas utilisés à plein—pour constater tout le gaspillage qui s'est fait.

• (4.50 p.m.)

D'après le ministre, ce projet de loi va améliorer les choses. Il aura certes son utilité. Mais il ne touche pas au cœur du problème, il passe sous silence la mise en marché et le transport du pétrole au pays, et tant que ces problèmes ne seront pas réglés, toute tentative demeurera vaine. Qu'arrive-t-il si les grandes sociétés refusent de vendre ce pétrole? Car, à vrai dire, les grands producteurs de pétrole en sont aussi les grands détaillants. S'ils ne veulent pas sortir le pétrole des Territoires du Nord-Ouest, qu'allons-nous faire? Si le ministre désire répondre à la question dès maintenant, je crois que la Chambre aimerait l'entendre.

[*Français*]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. L'honorable ministre a déjà pris la parole au cours de ce débat et à moins que la Chambre ne consente unanimement à ce que l'honorable ministre réponde à la question posée par l'honorable député de Waterloo (M. Saltsman), il lui sera impossible de le faire.

[*Traduction*]

Des voix: D'accord.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, le bill S-29 que nous avons présenté est précisément destiné à régler les problèmes soulevés par l'honorable député de Waterloo.

Cette loi nous confère le pouvoir d'exiger des industries qu'elles combinent leurs intérêts pour le plus grand bien de tous les Canadiens. Ce comité de conservation sera chargé de ce travail. Toutefois, comme le développement et l'exploitation des ressources pétrolifères du Nord ont été jusqu'ici assurés en partie par l'entreprise privée, nous croyons qu'il est juste et raisonnable qu'elle soit représentée au sein de ce comité.

Nous disons qu'il y aura au moins deux représentants qui ne seront pas au service de la Fonction publique.

Mais cela ne veut pas dire que nous n'avons pas l'intention de prendre les moyens nécessaires pour que ces ressources soient développées dans l'intérêt des Canadiens plutôt que dans l'intérêt des exploitants seulement.

Et, à lire la loi, on comprend facilement que nous avons l'intention de prendre les moyens nécessaires pour éviter une perte d'énergie ou un investissement de capitaux trop considérable en proportion du rendement, comme cela s'est peut-être produit dans la province d'Alberta, tel que mentionné par l'honorable député.

Nous espérons y parvenir, grâce à cette loi. Et ce n'est pas seulement la présence de trois fonctionnaires au sein du comité qui nous permettra d'y réussir. Les pouvoirs de réglementation sont encore entre les mains du ministre et les objectifs sont bien connus.

Toutefois, comme le ministre lui-même ne peut pas s'occuper de tous les problèmes, il a été jugé raisonnable d'établir ce comité. On retiendra les services de trois fonctionnaires si c'est nécessaire, ce qui assure le public canadien que jamais, si nous le voulons, l'entreprise privée intéressée au développement du Nord du pays contrôlera ce comité-là.

Seulement, si nous exigeons qu'il y ait trois fonctionnaires au sein de ce comité, il est possible que des gens qui ne sont pas fonctionnaires ne puissent servir même s'ils ont à cœur les intérêts du Canada aussi bien et même mieux que certains fonctionnaires.

Supposons que mon honorable ami, demain, décide d'abandonner la politique, je n'aurais peut-être pas, même si, à mon avis, il était suffisamment compétent, la latitude nécessaire pour lui offrir un poste au sein d'un comité comme celui-là.

Je pense que ceux qui craignent que le comité ne soit totalement dirigé par l'entreprise privée du Nord du pays peuvent être assurés que cela ne se produira pas et que le gouvernement n'a pas l'intention de commettre dans le Nord certaines erreurs qui ont déjà été commises ailleurs.

Et le seul fait qu'il en soit question dans la loi et que nous puissions exprimer ce point de vue ici même, à la Chambre, devrait être assez significatif pour que mes honorables amis comprennent.

[*Traduction*]

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, tout en admirant...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Il faudra le consentement unanime de la Chambre si le député de Waterloo désire prendre de nouveau la parole.

Des voix: D'accord.

M. Saltsman: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Tout en admirant l'optimisme du ministre, et son intérêt évident pour l'expansion du Nord, je crois qu'il fait une déduction plutôt naïve. Il me semble vraiment exagéré d'espérer que les compétences de l'industrie pétrolière qui seront nommées au Comité—et il est à présumer que ces gens auront été ou seront encore associés à l'industrie pétrolière—examineront les possibilités d'expansion dans le Nord dans une perspective strictement objective. Le grand problème au Canada, c'est que nous possédons beaucoup plus de pétrole que nous ne pouvons en écouler sur les marchés. Le ministre ne peut-il imaginer les difficultés qui surgiront lorsque le problème de la commercialisation de la production dans le Nord confrontera quelqu'un qui possède des intérêts pétroliers non seulement au Canada, mais en Arabie ou au Venezuela?

Oubliera-t-il tous ses autres intérêts et placements pour s'occuper uniquement de la commercialisation du pétrole du Nord?

[*Français*]

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Il est de mon devoir, conformément à l'article 40, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées au moment de l'ajournement ce soir: l'honorable député de Waterloo (M. Saltsman)—Le régime de pensions du Canada—L'exemption au vieil ordre des Mennonites; l'honorable député de Frontenac (M. Dumont)—Érection d'un monument commémoratif de Louis Riel; l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath)—Affaires des consommateurs—Recommandation du président de Loblaw au sujet du boycottage du bœuf.

Comme il est cinq heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills d'intérêt privé, les avis de motions (documents), les bills publics.

[L'hon. M. Chrétien.]

[*Traduction*]

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, des entretiens ont eu lieu au sujet des mesures d'initiative parlementaire. Afin que l'on n'accuse pas le leader du gouvernement de se laisser aller à ce qu'il a déjà appelé, en plaisantant, sa méchanceté, je demanderais aux députés s'ils acceptent que pendant la période réservée aux bills privés, la Chambre n'aborde que le premier article, soit la deuxième lecture et le renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, du bill S-34, concernant la Nova Scotia Savings and Loan Company; une fois ce débat terminé, nous pourrions revenir aux ordres inscrits au nom du gouvernement.

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Macdonald: Nous pourrions peut-être en faire un ordre de la Chambre, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

LA NOVA SCOTIA SAVINGS AND LOAN COMPANY

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants) propose que le bill S-34, concernant la Nova Scotia Savings and Loan Company soit lu pour la 2e fois et envoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA PRODUCTION ET LA CONSERVATION DU PÉTROLE

CRÉATION DU COMITÉ DU PÉTROLE ET DU GAZ—LES POUVOIRS D'ÉTABLIR DES RÈGLEMENTS—ÉTAPE DU RAPPORT

La Chambre reprend l'étude du bill S-29, concernant la production et la conservation du pétrole et du gaz dans le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest, dont le comité permament des affaires indiennes et du Nord canadien a fait rapport avec amendements, ainsi que de la motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) au nom de M. Thomson.

• (5.00 p.m.)

M. Saltsman: Pour en revenir au sujet de la représentation au sein de ce Comité, monsieur l'Orateur, il me semble—et j'espère que le ministre y songera sérieusement—que le but principal de désigner à ce Comité des représentants de l'industrie est le suivant. Même si, en apparence, l'objectif est d'aider le gouvernement à prendre des décisions, à faire bénéficier le gouvernement de la sagesse de ces représentants, j'estime que l'objectif principal consistera à s'assurer que rien ne viendra entraver les méthodes de commercialisation arrêtées par l'industrie. Nous laissons vraiment entrer un cheval de Troie. Je n'y découvre aucune justification, sauf l'engagement idéologique du parti libéral d'adopter cette méthode. Le gouvernement en possède évidemment le pouvoir; je ne crois pas que personne le conteste.

L'hon. M. Chrétien: Le pouvoir est contenu dans la mesure.

M. Saltsman: Mais le gouvernement n'est pas autorisé à fixer les méthodes de commercialisation. Le gouvernement peut, jusqu'à un certain point, décider qui fera les travaux d'exploration et qui vendra le pétrole, mais peut-il insister pour que tout le pétrole extrait dans le Nord soit vendu selon les besoins du Nord et du peuple canadien? Si oui, je ne vois pas de disposition semblable ici.

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le bill n'a rien à voir avec la commercialisation du pétrole. Il a trait aux travaux d'exploration du pétrole et du gaz dans le Nord.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Le député de Waterloo a la parole.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le ministre soit intervenu car c'est justement à quoi je voulais en venir. A quoi sert le bill si le gouvernement ne contrôle pas les mises en marché? A quoi bon exploiter les gisements de pétrole dans le Nord si ces chevaux de Troie ont réussi à s'introduire au sein du comité et fixent les conditions auxquelles le pétrole est vendu? Voilà pourquoi je dis que le gouvernement ne peut procéder de la sorte.

Si nous voulons vraiment mettre le Nord en valeur, et le faire dans l'intérêt national, j'irais même plus loin que l'amendement du député de Battleford-Kindersley (M. Thomson) qui est très modéré dans ses termes.

L'hon. M. Chrétien: Je me rends compte de ce qui se passe.

M. Saltsman: Ce sont tous des hommes honorables qui ont à cœur l'intérêt national. Ils cherchent tous à accomplir la même chose. Nous ne devrions vraiment pas nous agiter vainement et prétendre qu'une mesure comme celle-ci donnera quelque chose, alors que l'industrie elle-même prendra la décision ultime, d'autant plus que les représentants de cette industrie feront partie du comité.

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, j'aimerais corriger un point qui a été soulevé.

[*Français*]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. L'honorable ministre invoque-t-il le Règlement ou s'il pose la question de privilège?

[*Traduction*]

L'hon. M. Chrétien: Je pose la question de privilège. Au dire du député, le comité en question serait dirigé par des représentants du secteur privé. Or en vertu du bill, les membres seront nommés par le ministre. Leur choix ne sera pas rigide, en ce sens que d'autres gens que des fonctionnaires feront partie du comité. Le bill ne prévoit pas la nomination de représentants de l'industrie pétrolière, et je n'ai jamais rien dit dans ce sens. Il est stipulé que trois au plus des membres appartiendront à la fonction publique. Bien que le gouvernement ait manifesté le désir de voir des représentants de l'industrie au comité, les membres seront choisis par le gouvernement, non par l'industrie. On le stipule de façon bien précise, dans le bill.

M. Howard (Skeena): Au sujet de la question de privilège, monsieur l'Orateur, je conseillerais au ministre de jeter un coup d'œil sur sa mesure législative. Il saurait alors de quoi il parle. Il a précisé avec force, index à l'appui, que c'était le ministre qui nommait les membres du comité. Il n'est nullement question de cela dans le bill. On y dit que le gouverneur en conseil nommera les membres. Le ministre tente-t-il de se substituer à son chef? Je sais que cela lui plairait.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Nous ne devrions pas prendre l'habitude de poser des questions à cette étape-ci de l'étude, car cela comporte de graves risques du point de vue de la procédure.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, il s'agissait d'une question de pure forme à laquelle le ministre n'aurait pu répondre de toute façon. Le ministre a commis une autre erreur: il y a une opposition directe entre ce qu'il vient de dire maintenant après avoir posé la question de privilège, et ce qu'il a dit

auparavant. Il vient de dire qu'il n'avait pas l'intention de nommer des responsables de l'industrie pétrolière.

L'hon. M. Chrétien: Je n'ai pas dit cela.

M. Howard (Skeena): Maintenant le ministre déclare qu'il n'a pas dit cela. Auparavant, il avait dit que l'un des buts du projet de loi était d'assurer la nomination d'au moins deux membres du secteur privé.

L'hon. M. Chrétien: Non, pas nécessairement.

M. Howard (Skeena): Tout à l'heure, le ministre a déclaré qu'il n'avait pas l'intention d'agir ainsi. Il doit choisir. Cependant, je comprends son embarras car il a défendu devant la Chambre une très mauvaise cause. Il ne se débrouille pas trop mal, mais il a encore manqué son coup.

[*Français*]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

[*Traduction*]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Adopté.

L'hon. M. Chrétien: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Que tous ceux qui sont contre la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A mon avis, les non l'emportent.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sur division.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Rejeté sur division.

(La motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) au nom de M. Thomson est rejetée.)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre, au nom de M. Thomson, propose:

Que le bill S-29, loi concernant la production et la conservation du pétrole et du gaz dans le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, soit modifié en retranchant à l'article 6 du bill, les mots «de plus de 5 p. 100 des actions», à la ligne 36, page 4, et en y substituant l'expression «d'actions».

[M. Howard (Skeena).]

Monsieur l'Orateur, je prends de nouveau la parole au nom de mon collègue le député de Battleford-Kindersley (M. Thomson) pour présenter cet amendement qui figure au *Feuilleton* depuis le 29 mai. L'amendement porte sur l'article 6 du bill. L'article 6 est celui qui, de l'aveu du gouvernement, pouvait donner lieu à des conflits d'intérêts entre les membres du comité du pétrole et du gaz.

Sauf erreur, au comité permanent la question a été étudiée à fond, et le gouvernement a reconnu que cet article n'avait pas assez de portée. En conséquence, on a ajouté certains mots. Nous croyons que malgré cela l'article ne pare pas au risque réel de conflit d'intérêts entre les membres de ce comité. Cela a trait à tous les membres, mais surtout à ceux du secteur privé.

Tous ceux qui ont pris la peine d'étudier ces amendements auront constaté que nous proposons une solution à ce problème grâce à cet amendement; et si l'amendement est adopté, je ne proposerai pas la motion suivante, car elle sera inutile. J'espère que cela va inciter nos vis-à-vis à voter pour l'amendement. Je n'aurai ainsi tenu lieu de secrétaire parlementaire qu'à trois reprises aujourd'hui, au lieu de quatre.

• (5.10 p.m.)

Examinons l'article 6. Je vais vous le lire tel qu'on le trouve dans le bill. L'article maintenant à l'étude a été modifié par le comité permanent. Voici donc ce que dit maintenant l'article 6:

Aucun membre du Comité ne doit avoir, directement ou indirectement, d'intérêt pécuniaire quel qu'il soit afférent à la propriété de pétroles ou de gaz auxquels s'applique la présente loi, ni être propriétaire de plus de cinq pour cent des actions émises par une compagnie qui participe à un stade quelconque de l'industrie pétrolière ou gazière au Canada; toutefois, aucun membre qui est propriétaire d'actions émises par une compagnie qui participe à un stade quelconque de l'industrie pétrolière ou gazière au Canada ne peut voter lorsque le Comité est saisi d'une question afférente à cette compagnie.

Pour fin de précision au compte rendu comme pour montrer que je n'invente pas cela au fur et à mesure, je signale que la partie de l'article 6 que je viens de vous lire, commençant par les mots «toutefois, aucun membre» a été ajoutée à l'article en question durant l'étude du bill par le comité permanent. Nous proposons de modifier l'article 6, et c'est notre principale proposition à ce sujet, en ajoutant un point après le mot Canada et en supprimant tout le reste de l'article. Par le reste, j'entends ce qui en faisait partie avant que le bill soit envoyé au

comité ainsi que les mots ajoutés par le comité. L'article se lira donc ainsi:

Aucun membre du comité ne doit avoir, directement ou indirectement, d'intérêt pécuniaire quel qu'il soit afférent à la propriété de pétroles ou de gaz auxquels s'applique la présente loi, ni être propriétaire d'actions émises par une compagnie qui participe à un stade quelconque de l'industrie pétrolière ou gazière au Canada.

A notre avis, voilà comment cet article devait se lire. Et d'après nous, même compte tenu de la clause conditionnelle ajoutée au comité permanent, d'autoriser des gens qui possèdent jusqu'à 5 p. 100 des actions d'une compagnie de pétrole ou de gaz à siéger au sein de ce comité, c'est les exposer à la tentation; c'est inviter les difficultés; et c'est provoquer presque ouvertement un conflit d'intérêts.

On a prétendu, je le sais que 5 p. 100, ce n'est pas grand-chose. Mais nous savons fort bien qu'un intérêt pareil peut représenter des investissements énormes dans les compagnies de cette industrie. Rien ne sert de reconnaître, comme l'article le fait, le problème du conflit d'intérêts pour dire ensuite, «Les membres du comité peuvent posséder jusqu'à 5 p. 100 des actions d'une compagnie qui exploite dans ce domaine; cela ne présente aucun inconvénient.»

On a prétendu au comité permanent que l'interdiction prévue dans l'article, selon laquelle aucun membre du comité ne doit avoir des intérêts pécuniaires afférents à une propriété de pétrole ou de gaz à laquelle s'applique la présente loi, empêcherait la plupart des conflits d'intérêts. A mon avis, en prétendant cela, on ne tient pas compte de l'interdépendance très étroite entre les grandes firmes oligopolitiques de l'industrie du pétrole et du gaz.

Parce qu'à notre avis c'est s'exposer à des conflits d'intérêts que de permettre aux membres du comité d'avoir des intérêts pouvant aller jusqu'à 5 p. 100 dans une compagnie pétrolière, parce que les mots dont nous nous préoccupons directement n'englobent pas le genre de situation qui existe dans notre monde moderne de complexes gigantesques, internationaux, nous devons absolument nous en occuper. Voilà pourquoi nous voulons proposer un amendement à l'article 6. Nous demandons qu'on retranche les mots «de plus de cinq pour cent des actions» à la ligne 36, page 4, et qu'on y substitue l'expression «d'actions» ...

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais persuader le ministre d'accepter cet amendement. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a parlé de conflit d'intérêts,—tous les députés en sont conscients. C'est un principe établi depuis longtemps que les membres des conseils ou des commissions du gouvernement au Canada et dans d'autres pays ne doivent laisser aucune prise aux conflits d'intérêts. Aux États-Unis, en particulier, les membres de la Commission des communications fédérales, la Commission commerciale fédérale et les organismes semblables doivent renoncer aux intérêts pécuniaires dans toutes les organisations, compagnies ou entreprises qui pourraient être touchées par les décisions de l'organisme ou de la commission en cause. Cette obligation ne protège pas seulement le public. Elle assure également la protection et la sauvegarde des membres de ces organismes ou de ces commissions. La suspicion ne les atteint pas, car on estime que rien ne devrait être prétexte à suspicion.

Je sais que l'industrie pétrolière et gazière comporte beaucoup de gens compétents et dotés d'une formation technique poussée qui peuvent rendre des services extrêmement précieux au ministre. Il voudra sans doute utiliser leurs services. D'après les dispositions de ce projet de loi, leur rémunération doit être fixée par le ministre et par le cabinet. Le ministre pense peut-être que l'adoption de cet amendement signifie que presque toutes les personnes qu'il voudra nommer ne pourront occuper ces postes car un grand nombre de ces personnes qu'emploie l'industrie gazière et pétrolière possèdent des actions dans les compagnies travaillant pour cette industrie. Ma foi, quiconque se verra offrir un poste dépendant du ministre, devra, si notre amendement est adopté, se dessaisir de ses actions dans l'industrie pétrolière ou gazière. Si ces personnes veulent servir le public, elles siégeront au comité, pourvu qu'on leur verse une rémunération suffisante. Certes, le ministre est aussi désireux que n'importe qui de s'assurer que les membres de ce comité soient au-dessus de tout soupçon. Si notre amendement est adopté, non seulement les membres du comité auront l'air honnête et au-dessus des soupçons, ils seront effectivement honnêtes et au-dessus des soupçons.

L'article sous sa forme actuelle vise à sanctionner une disposition qu'on n'avait pas appliquée, selon moi, depuis de nombreuses années. Ce que l'article vise à sanctionner ne l'a pas été dans les nominations aux conseils et aux commissions du gouvernement effectuées en vertu des lois fédérales et provinciales. A mon avis, le ministre en veut trop. Il risque de placer dans une position impossible les membres de ce comité qui viennent du secteur privé de notre économie.

J'espère que le ministre acceptera l'amendement. J'estime qu'il devrait s'appliquer aux

membres de tous les conseils, offices ou commissions du gouvernement. En outre, j'affirme que tout gouvernement responsable devrait insister pour que tous les nouveaux membres de chaque commission ou comité se dessaisissent de tout ce qui pourrait entraîner un conflit d'intérêt. C'est pourquoi je demande instamment au ministre de ne pas s'écarter du genre de pratique qui a prévalu dans la fonction publique et dans les nominations aux diverses commissions.

• (5.20 p.m.)

[*Français*]

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur le président, la formation religieuse de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), selon laquelle la confession officielle ou officieuse doit exister—il est habitué d'entendre confesser les péchés—lui fait voir du vice un peu partout.

Selon l'amendement qu'il propose, on présume naturellement que ceux qui seront nommés membres de ce comité seront nécessairement des gens d'une faiblesse telle qu'ils vont céder à la tentation. Si l'on suit son raisonnement, monsieur le président, je ne vois pas qui on pourrait nommer, car il existe bien des façons d'influencer les gens.

Un membre de ce comité qui aurait 5 p. 100 d'intérêt dans une autre compagnie ne serait certainement pas plus influencé qu'un autre qui n'aurait aucun intérêt, qui serait nommé membre de cette commission et que les compagnies pétrolières, par des faveurs quelconques, essaieraient d'influencer.

Alors, on pourrait pousser le raisonnement jusqu'à la limite extrême et en arriver à prouver qu'on ne trouverait jamais d'individus qui puissent être membres d'une commission et qui ne seront pas exposés, un jour ou l'autre, à la tentation. Les 5 p. 100 ne sont pas une tentation plus grande que si une compagnie puissante s'approche de ce commissaire et lui dit: Écoutez, si vous protégez nos intérêts, il y aura un petit cadeau à Noël. Ces choses peuvent se produire discrètement. Il faut tout de même croire qu'il existe encore dans notre société des gens honnêtes, capables de prêter des serments d'office et de les respecter.

Où allons-nous? Moi, je ne puis concevoir une commission dont les membres ne pourraient pas, à l'occasion, de façon très discrète, vendre leur conscience, pour employer une expression assez courante.

Je présume que le gouvernement voudra s'assurer que ceux qui seront nommés auront donné des preuves d'honnêteté et de respect relativement à ce qui doit incomber à ceux qui occupent des fonctions semblables.

A mon avis, les 5 p. 100 ne sont pas si importants. C'est pour cette raison que je ne vois réellement pas l'utilité de cet amendement,

monsieur le président. Selon moi, il est tout simplement superflu et donne l'impression d'offrir une garantie qui, en fait, n'en est pas une.

Il peut se produire autre chose aussi. Il pourrait arriver qu'un commissaire, s'attendant à être nommé, comme on le disait tantôt, rendrait ses actions et feindrait de n'avoir plus d'intérêt. On sait, en effet, qu'il existe des ventes fictives.

Monsieur le président, je résume ma pensée en disant qu'il faut tout de même adopter une certaine ligne de conduite et faire confiance aux gens jusqu'à un certain point ou bien il n'y a plus de personnes honnêtes dans notre société, parce que tout le monde peut succomber à la tentation. Ce n'est pas le fait d'avoir 5 p. 100 d'intérêt, je pense bien, qui va rendre un citoyen plus honnête.

J'ai confiance que lorsque le gouvernement actuel ou un autre—si, éventuellement, il y en a un autre—nommera un commissaire, il s'assurera d'abord qu'il s'agit d'un homme honnête, capable d'accomplir les devoirs que comporte cette charge. Si l'on n'a pas ce minimum de confiance, on ne trouvera jamais de commissaire capable d'assumer des fonctions semblables.

[*Traduction*]

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'imagine que d'autres députés ont joui tout autant que moi du discours théologique que vient de nous servir le député de Trois-Rivières (M. Mongrain). Toutefois, il m'est apparu étranger aux réalités de la situation que nous discutons dans le cadre de l'article 6 du bill. Au sujet de l'amendement, je rappelle à la Chambre la pratique établie à l'égard des membres nommés au cabinet. On pourrait tracer bien des parallèles où...

M. Orange: Le député me permet-il une question? Est-il au courant du fait que ce comité est un organisme à temps partiel et non à plein temps? Cela influerait peut-être sur quelques-uns des arguments autour des conflits d'intérêt, et des comparaisons entre les ministres du cabinet et les membres d'autres conseils à plein temps du gouvernement fédéral. Le député le savait-il?

M. Howard (Skeena): Ce n'est pas différent d'un gouvernement à temps partiel.

M. Barnett: Mon collègue dit qu'il n'est pas différent du gouvernement à temps partiel que nous avons. Nous faisons notre possible pour nous assurer qu'un ministre travaille à plein temps.

L'hon. M. Chrétien: Ne vous tracassez pas pour cela.

M. Barnett: Il n'est pas question, dans le sujet à l'étude, de déterminer s'il doit s'agir

d'un comité à plein temps ou à temps partiel. J'ai écouté attentivement les arguments invoqués par le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange) et aussi par le ministre pendant la discussion sur l'article 4 du bill. Ils ont apporté une preuve convaincante à l'appui de l'amendement proposé à l'article 6. Le ministre a parlé des personnes qui pouvaient être nommées à ces positions. Il a même dit qu'il serait prêt à nommer mon collègue le député de Waterloo (M. Saltsman) s'il songeait à se retirer de la vie politique. Je propose mon nom au ministre. Si le député des Territoires du Nord-Ouest, que je tiens en haute estime, décide de se retirer de la politique ou doit en sortir involontairement, il serait peut-être apte à remplir ce poste.

J'ignore tout des avoirs privés de l'un ou l'autre de ces députés, mais je suis porté à penser qu'aucun des deux ne possède 5 p. 100 des actions de la société Imperial Oil. Je mentionne la Imperial Oil parce que sans pouvoir estimer la valeur totale de son capital social, je pense cependant que si le député des Territoires du Nord-Ouest détenait 5 p. 100 des actions il serait probablement bien plus riche qu'il ne l'est.

M. Howard (Skeena): Il pourrait même être ministre.

M. Barnett: Mon honorable collègue sert à la Chambre les intérêts du pays moyennant le traitement magnifique qu'offre le gouvernement du Canada. L'ex-président de l'Office national de l'énergie pourrait être la personne toute désignée pour être nommée à ce genre de poste. Je veux indiquer et souligner qu'il est important de s'assurer que les membres du comité ne sont pas des actionnaires de sociétés pétrolières. Je suis assez étonné que le gouvernement ait présenté une telle mesure. Au cours des ans, on a souvent entendu parler à la Chambre des heurts d'intérêt.

Même si je suis d'accord avec le député de Trois-Rivières que le fait qu'une personne ne détienne pas d'actions ni d'intérêt dans une compagnie est une garantie de l'honnêteté et de l'intégrité de cette personne, nous en sommes venus à accepter l'expression ancienne à propos de la femme de César. C'est un principe reconnu et bien établi que les personnes chargées d'agir dans l'intérêt public ne devraient non seulement être à l'abri de tout heurt d'intérêts, mais aucun doute ne devrait subsister là-dessus. Cet article, dans sa forme actuelle constitue une violation de ce principe fondamental dans une société démocratique.

• (5.30 p.m.)

Le député des Territoires du Nord-Ouest a soulevé la question du fonctionnement de ce comité à temps partiel. Il veut dire, je suppose, que les personnes de la fonction publique, membres de ce comité, seront rémunérées à même les fonds publics. Si nous examinons la partie du bill visant les membres du comité qui ne font pas partie de la fonction publique, nous constatons qu'ils peuvent toucher une rémunération autorisée par le gouverneur en conseil. S'il est nécessaire et si l'intérêt public demande que le comité compte parmi ses membres des gens ayant des connaissances d'expert ou de technicien en matière de pétrole et de gaz, on devrait, à mon avis, les payer suffisamment pour leur permettre d'exercer leurs fonctions sans être impliqués dans le conflit évident d'intérêts dans lequel ils seraient inévitablement impliqués s'ils avaient d'importants intérêts financiers dans une compagnie de pétrole ou de gaz. Dans le cas extrême, peu probable j'en suis persuadé, il pourrait arriver que le ministre nomme deux personnes ayant les connaissances d'expert requises et étant actionnaires d'une même compagnie et si l'article demeure tel quel, elles pourraient ensemble détenir 10 p. 100 des actions d'une compagnie particulière. Je ne suis pas un expert en la matière, mais, d'après ce que j'ai lu quand deux particuliers détiennent 10 p. 100 des actions, ils peuvent contrôler les affaires de la compagnie. Une telle éventualité est peu probable, je le reconnais, mais la possibilité existe aux termes actuels du bill.

Il faudrait, me semble-t-il, que le ministre consente à augmenter un peu la rémunération à payer en vertu de l'article 5 aux gens qu'il estime compétents. Ce serait mieux que de courir le risque de vouer le comité à l'échec, risque qui est inhérent aux termes actuels du bill.

M. R. J. Orange (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, pour qu'il n'y ait pas de malentendu, je ne suis pas le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je prends intérêt à ce bill à titre de député des Territoires du Nord-Ouest. En parcourant les procès-verbaux et témoignages du comité, en date du mercredi 14 mai, je constate que mes amis d'en face pourraient surmonter certains soucis

s'ils se reportaient à la page 824, où il est fait état d'une motion d'amendement à l'article 6, conçu en ces termes:

Toutefois, aucun membre qui est propriétaire d'actions émises par une compagnie qui participe à un stade quelconque de l'industrie pétrolière ou gazière au Canada ne peut voter lorsque le comité est saisi d'une question afférente à cette compagnie.

Les membres du comité ont soigneusement étudié ce point. Je ne puis m'empêcher de penser que la motion répond aux objections formulées par les membres du Nouveau parti démocratique. Il est malheureux qu'aucun membre de ce parti n'ait été présent à la séance du comité, car, par l'entreprise de l'un des leurs, les intéressés auraient pu être informés de l'objet de cet amendement, et sauf erreur, les membres du parti conservateur et ceux du parti libéral présents à la séance avaient approuvé l'amendement, car ce semblait être la meilleure manière de surmonter l'appréhension, d'ailleurs fort naturelle, d'un conflit d'intérêts. Je le signale dans l'espoir de faire disparaître ainsi des craintes que des vis-à-vis semblent éprouver.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, en écoutant les commentaires émanant d'en face, on ne peut s'empêcher de voir quelle est l'hypothèse fondamentale du parti libéral.

Une voix: Qu'y a-t-il de fondamental en matière d'actions?

M. Saltsman: Ma foi, nous avons entendu le député d'Essex (M. Whelan) exprimer de l'inquiétude au sujet du tarif dont sont frappées les bananes parce que cela touche la vente des tomates.

M. Whelan: Non. C'est pour aider les pays les moins bien nantis qui approvisionnent le marché de bananes à bas prix et vous le savez.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, j'espère que la présidence prendra connaissance des inconséquences émanant de l'autre côté de la Chambre lorsque nous tentons de discuter de choses sérieuses. On prétend, semble-t-il, qu'on ne peut faire confiance qu'aux hommes d'affaires canadiens lorsqu'il s'agit de prendre des décisions qui touchent au développement du pays.

L'hon. M. Chrétien: Oh, non.

M. Saltsman: Alors pourquoi insister—le raisonnement du ministre et du gouvernement à cet égard n'est pas clair pour tout le monde—pour que des personnes du secteur privé soient membres de ce comité sans nous donner l'assurance que ceux qui en feront partie ne seront pas aux prises avec des heurts d'intérêts.

L'hon. M. Chrétien: Relisez le paragraphe (2) dans sa nouvelle forme.

M. Saltsman: Même en tenant compte de l'amendement, il pourrait y avoir un heurt d'intérêts. La suppression de ce passage ne satisfait par les membres de l'opposition. Beaucoup de personnes du secteur privé aimeront faire partie du comité à seule fin de surveiller leurs intérêts. Toutes sortes de sociétés de la Couronne ont été créées par le passé pour favoriser le développement de notre pays. Au moment de fonder la Banque du Canada, on jugea que ceux qui œuvraient déjà dans le domaine bancaire avaient l'expérience voulue pour travailler pour la Banque du Canada. Cela s'est révélé désastreux. On crut nécessaire, en fin de compte, de confier la gestion de la Banque du Canada aux citoyens du pays plutôt qu'à ceux qui pourraient donner lieu à des heurts d'intérêts. Ce pourrait bien être le cas ici.

Je me demande parfois si en présentant un bill de ce genre le gouvernement n'a pas conscience au fond de la difficulté que nous soulignons au sujet d'un conflit d'intérêts mais si, par suite de ses rapports étroits avec le secteur des affaires du Canada, il pense devoir adopter cette disposition à titre préliminaire même si finalement le comité devra tomber sous la direction de l'État afin de protéger les intérêts de la nation. Je demeure donc très sceptique à l'endroit d'une mesure législative de ce genre. Je me demande, par exemple, si le ministre sait ce qui s'est fait en Italie. Une grande partie de l'industrie pétrolière de ce pays est nationalisée et même s'il n'y a pas de pétrole en Italie, le prix au consommateur est bas. Dans notre vaste pays qui renferme d'énormes ressources naturelles, le consommateur canadien paie plus cher l'essence que presque partout ailleurs. A quoi rime donc de recruter des experts? Ils sont experts à servir leurs propres intérêts, mais sauront-ils servir ceux du pays?

Je me demande aussi pourquoi on n'a songé à nommer au comité des gens originaires du Nord. Nous semblons parfois perpétuer l'an-

cien impérialisme paternaliste. Il faudrait, je pense, prévoir quelque disposition qui permettrait aux gens du Nord de se faire entendre au sein du comité. Aucune disposition de ce genre n'a été prévue.

Je ne veux rien dire de plus, car nous avons exposé très clairement notre position. Nous avons fait observer qu'à moins d'apporter des changements dans le bill, il y aura conflit d'intérêts, ce qui compromettra dans une certaine mesure la mise en valeur du Nord.

• (5.40 p.m.)

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: Non.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Comment le savez-vous? Vous n'avez pas compté les non.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui sont contre la motion veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sur division.

M. l'Orateur: La motion est rejetée sur division.

(La motion présentée par M. Knowles au nom de M. Thomson est rejetée sur division.)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), au nom de M. Thomson, propose:

Que le bill S-29, loi concernant la production et la conservation du pétrole et du gaz dans le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest, modifié par le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, soit de plus modifié, à l'article 6 du bill, en supprimant le point après les mots «afférente à cette compagnie» et en ajoutant les mots «ou à l'un de ses concurrents de l'industrie pétrolière ou gazière».

Monsieur l'Orateur, quand j'ai proposé l'amendement précédent, au nom de mon collègue le député de Battleford-Kindersley (M. Thomson) j'ai dit que si le premier amendement était adopté par la Chambre il serait inutile de présenter le suivant.

J'espérais que l'offre porterait des fruits, mais il est évident qu'elle n'a pas séduit mes amis d'en face. Je dirais tout d'abord, au cas où mes collègues d'en face ne l'ont pas compris alors, que lorsque j'ai lu l'article 6 en rapport avec la motion précédente, je l'ai lu entièrement, y compris les termes ajoutés en comité. En d'autres termes, je sais parfaitement...

Une voix: Vos amis d'en face ne vous écoutaient pas.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mes amis ne m'ont pas écouté car ils savaient ce que j'allais dire. J'espérais que mes amis qui siègent de l'autre côté de la Chambre auraient prêté attention à mes arguments avant d'essayer d'y répondre.

L'affirmation selon laquelle on s'est occupé de ce problème de conflit d'intérêts en ajoutant les mots qu'on a ajoutés à l'article 6 en comité est à mon avis très creuse. Je devrais peut-être, puisque nous étudions le nouvel amendement, lire à la Chambre l'article 6 tel qu'il apparaît maintenant sous les yeux de la Chambre et tel qu'il est apparu dans le bill initial en mentionnant en outre les termes ajoutés par le comité permanent. J'ai découvert que ces termes sont le résultat d'une entente, d'un complot ou d'une machination des libéraux et des conservateurs. Je sentais bien qu'il y avait là anguille sous roche. Je ne suis pas membre de ce comité, de sorte que j'ignorais ce qui s'est passé. Je ne suis qu'un frappeur de relève.

Une voix: Vous mordez la poussière.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ce qui est ennuyeux, c'est que lorsque je frappe un coup de circuit, nos vis-à-vis ne s'en rendent pas compte.

Voici la teneur actuelle de l'article 6:

Aucun membre du comité ne doit avoir, directement ou indirectement, d'intérêt pécuniaire quel qu'il soit afférent à la propriété de pétroles ou de gaz auxquels s'applique la présente loi, ni être propriétaire de plus de cinq pour cent des actions émises par une compagnie qui participe à un stade quelconque de l'industrie pétrolière ou gazière au Canada; toutefois, aucun membre qui est propriétaire d'actions émises par une compagnie qui participe à un stade quelconque de l'industrie pétrolière ou gazière au Canada ne peut voter lorsque le comité est saisi d'une question afférente à cette compagnie.

J'espère que cette fois-ci, mon ami le député des Territoires du Nord-Ouest (M.

Orange) et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) ont entendu la dernière partie de l'article qui commence par le mot «toutefois». Elle ne figure pas au bill et c'est pour cela, j'imagine, qu'ils ne l'avaient pas saisie la première fois. On la trouve à la page 1047 des *Procès-verbaux* de la Chambre des communes du mardi 20 mai.

J'ai l'impression que le comité a ajouté ces mots parce qu'il était persuadé que l'article ne traitait pas à fond de la question du conflit d'intérêts. Il a manifestement admis, de ce fait, que les restrictions imposées aux personnes qui ont des intérêts quelconques dans une propriété qui tombe sous le coup de cette loi-ci étaient insuffisantes dans le cas des propriétaires de 5 p. 100 d'actions émises par une compagnie de l'industrie pétrolière ou gazière.

Se rendant compte que cela ne suffisait pas, le comité permanent a ajouté que le droit de vote serait interdit à toute personne possédant jusqu'à 5 p. 100 des actions d'une compagnie visée par la question soumise au Comité. Jusqu'où peut-on pousser le ridicule? Nous disons à ces gens qu'ils peuvent siéger au comité et posséder jusqu'à 5 p. 100 des actions d'une compagnie, mais si une question touchant les intérêts de la compagnie dont un membre a des actions est soumise au Comité, alors le membre en cause ne peut voter. Il peut cependant voter si les questions à l'étude au Comité touchent une autre compagnie. Le membre ne doit pas protéger ses propres intérêts. Il ne peut le faire en votant directement sur les questions qui ont trait à la compagnie dont il est actionnaire, mais il peut le faire en votant sur les questions touchant les affaires d'une autre compagnie.

M. Howard (Skeena): Qui peut être une filiale.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): L'autre compagnie peut être une filiale de celle dans laquelle le membre a des intérêts. Même s'il s'agit d'une compagnie indépendante, dans la mesure où ces sociétés peuvent l'être, à mon avis, le mot machination qu'on a ajouté à la fin n'a absolument aucune signification. Si l'accusation portée par le député des Territoires du Nord-Ouest est exacte, c'est-à-dire que nos députés étaient absents au comité ce matin-là, laissez-moi vous dire que je le regrette. N'importe qui, pour peu qu'il ait été le moindrement observateur, se serait rendu compte que ces mots ne signifient rien; pourtant ils sont censés régler le problème des conflits d'intérêts.

Dès lors, monsieur l'Orateur, nous soutenons que, si le gouvernement insiste sur son droit de posséder des titres jusqu'à concurrence de 5 p. 100, il faudrait ajouter quelques mots à cet article, savoir «ou à l'un de ses concurrents de l'industrie pétrolière ou gazière». Si l'amendement est adopté, l'article 6 se lirait alors comme suit:

> Aucun membre du comité ne doit avoir, directement ou indirectement, d'intérêt pécuniaire quel qu'il soit afférent à la propriété de pétrole ou de gaz auxquels s'applique la présente loi, ni être propriétaire de plus de 5 p. 100 des actions émises par une compagnie qui participe à un stade quelconque de l'industrie pétrolière ou gazière au Canada, pourvu en outre qu'aucun membre qui possède des titres dans une société afférente à un stade quelconque de l'industrie pétrolière ou gazière au Canada ne pourra voter lorsqu'une question afférente à cette compagnie ou à l'un de ses concurrents de l'industrie pétrolière ou gazière est devant le comité.

• (5.50 p.m.)

Si vous voulez maintenir cet article, je crois que ces mots devraient être ajoutés. Voilà pourquoi j'ai le plaisir de présenter cet amendement au nom du député de Battleford-Kindersley (M. Thomson).

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, nous pensions que le ministre prendrait la parole pour présenter au moins sa thèse à ce sujet ou pour accepter l'amendement. Je pourrais peut-être amplifier le plaidoyer du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), afin de montrer combien la position du gouvernement est ridicule. Dans l'article 6 du projet de loi, le gouvernement a signalé qu'il se préoccupait de heurt d'intérêts. Le ministre se reporte au projet de loi. Il aime à le faire pour montrer ce qui se passe.

Une voix: C'est un bon projet de loi.

M. Howard (Skeena): Mon honorable ami dit que c'est un bon projet de loi. Je ne saurais expliquer pourquoi il ne peut pas comprendre ce qui se passe. Le gouvernement a admis dans l'article 6 qu'il y avait un élément de heurt d'intérêts, ou qu'il pourrait y en avoir un, et qu'il vaudait mieux exercer une surveillance. Le gouvernement a dit: Nous neutraliserons cet élément de heurt d'intérêts en disant que celui qui possède plus de 5 p. 100 d'actions . . .

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Jusqu'à concurrence de 5 p. 100.

M. Howard (Skeena): . . .ne peut faire partie du comité.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Jusqu'à concurrence de 5 p. 100.

M. Howard (Skeena): Parfois, monsieur l'Orateur, ceux qui veulent aider nuisent.

Une voix: Cela s'applique aux deux côtés de la Chambre.

M. Howard (Skeena): Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) songeait à un aspect du fonctionnement du comité, et moi, à un autre. Si vous avez plus de 5 p. 100 des actions d'une compagnie, vous ne pouvez être membre du comité. «Vous n'êtes pas assez pur», vous dit le gouvernement. Cinq pour cent des actions plus une vous rend impur, suspect, et indigne d'être membre de ce fameux comité. Mais si vous vendez cette action à votre femme, à votre associé dans la pratique du droit ou à quelqu'un d'autre, vous devenez assez pur pour être nommé au comité et tout est parfait.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): On est pur si l'on détient 4.9 p. 100 des actions.

M. Howard (Skeena): Avec 5 p. 100, on est pur; mais avec 5 p. 100 des actions plus une, on devient impur, aux yeux du gouvernement du moins, à cause des conflits d'intérêts possibles. Cette question a été examinée à fond par le comité permanent. A la suite d'une coalition entre les libéraux et les conservateurs, ce qui n'est pas rare et n'a rien d'étonnant, quoiqu'on ne l'ait jamais fait de façon aussi directe et ouverte que cette fois-ci, ils ont décidé d'aller un peu plus loin quant à la pureté ou à l'impureté des candidats. En conséquence, ils ont déclaré: «Même si vous avez 5 p. 100 des actions d'une société et que cela vous autorise à siéger au sein du comité, nous pensons que nous devrions faire autre chose. Nous vous empêcherons de voter sur toute question touchant la société dont vous possédez 5 p. 100 des actions.

En passant, on sait bien que la concurrence ne joue pas tellement dans l'industrie du pétrole et du gaz. Les relations y sont très étroites, et l'on s'entend, par exemple, pour fixer les prix. Ces magnats évitent de tomber sous le coup de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions en manœuvrant secrètement, mais cet élément de connivence au sein de l'industrie dessert les intérêts du consommateur.

Une personne peut donc faire partie du comité tout en détenant 5 p. 100 des actions de la société X mais n'aura pas le droit de voter sur toute question relative à ladite société X. Mais il le pourrait dans le cas de la société-mère de la société dont il est actionnaire, d'une filiale de la société dont il est actionnaire ou d'un soi-disant concurrent, une société amie, une société avec laquelle sa société a conclu une entente.

L'amendement, semble-t-il, se borne à dire au gouvernement: si vous êtes vraiment sérieux en ce qui concerne le heurt d'intérêts, prouvez-le en prenant la seule mesure logique et en acceptant l'amendement proposé par le député de Winnipeg-Nord-Centre au nom du député de Battleford-Kindersley (M. Thomson). Si le gouvernement rejette l'amendement, il ne fait que camoufler la question de heurt d'intérêts et cette disposition est incluse dans le bill uniquement pour les apparences; le gouvernement n'est pas réellement sérieux. Si l'amendement est rejeté, ce sera une preuve de plus que les magnats de l'industrie ont le haute main sur le gouvernement et que le consommateur est quantité négligeable.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je voudrais simplement donner l'explication qui s'impose.

Si nous lisons l'article avec attention, nous constatons qu'il ne doit pas y avoir de conflit d'intérêts. Nous avons permis qu'il soit possible de détenir certaines actions dans des industries qui ne font pas directement affaire dans le Nord canadien, jusqu'à concurrence de 5 p. 100. C'est évidemment un chiffre arbitraire et, comme il s'agit d'un organisme qui siège à temps partiel et que nous voulons que des experts en matière de recherches pétrolières y siègent, nous ne nous opposons pas à ce que certains détiennent quelques actions dans des industries qui ne font pas affaire dans le Nord canadien. L'article lui-même couvre très bien le problème et il ne doit pas y avoir de conflit d'intérêts entre les affaires de quelqu'un qui est nommé au sein du bureau de direction et ses fonctions officielles.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) au nom de M. Thomson, propose, appuyé par...

M. Burton: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Plaît-il à la Chambre que nous poursuivions?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il est 6 heures.

M. l'Orateur: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à six heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai quelques mots à dire au sujet de l'amendement à l'étude, présenté par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) au nom du député de Battleford-Kindersley (M. Thomson). Je veux aussi faire quelques observations à propos de ce bill et des autres amendements à l'étude parce que, à mes yeux, ce bill et d'autres mesures dont le Parlement est saisi de temps à autre, nous offrent une belle occasion d'assurer la protection des ressources du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, au nom des habitants de ces régions et de tous les Canadiens. Je pense que certaines parties de ce bill ont été rédigées et préparées avec beaucoup de soin, et je demande que d'autres mesures soient mises à l'étude afin de s'assurer que l'intérêt du public soit protégé et qu'en fait nous profitions de l'occasion qui se présente d'assurer que les ressources du Grand Nord soient mises en valeur au profit de ses habitants et de tous les Canadiens.

Voilà pourquoi j'espère que le ministre et le gouvernement feront un accueil favorable à quelques-unes des propositions inscrites comme amendements au *Feuilleton*. Selon l'amendement à l'étude, toute personne qui a des intérêts dans une propriété de gaz ou de pétrole, qui a des rapports avec le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest et qui devra comparaître devant le comité du gaz et du pétrole ne devrait pas avoir voix au chapitre au moment des décisions.

J'ajoute que durant son étude du bill actuel, le comité des affaires indiennes et du Nord canadien a jugé bon de proposer un amendement, soumis actuellement à la Chambre où l'on stipule qu'aucun membre, propriétaire d'actions émises par une compagnie qui participe à un stade quelconque à l'industrie pétrolière ou gazière au Canada, ne peut voter lorsque le comité est saisi d'une question afférente à cette compagnie. Ce ne sont pas précisément les mots de la motion; je les ai paraphrasés pour en montrer l'importance.

Il me semble que s'il y avait lieu de modifier l'article du bill de façon à s'assurer qu'une personne ayant des intérêts dans une compagnie convoquée devant le comité du pétrole et du gaz ne prendra part à aucune décision du comité, il y avait également lieu de s'assurer que cette personne ne puisse prendre de décisions concernant les concurrents d'une compagnie dans laquelle elle aurait des intérêts. Tous les députés doivent se rendre compte que si une personne peut exercer une influence favorable sur les opérations d'une compagnie en question dans laquelle il y a des intérêts, elle pourrait tout aussi bien exercer la même influence en faveur d'une concurrente en prenant une décision défavorable à l'endroit de l'un de ses concurrents.

Voilà pourquoi j'espère que le ministre verra d'un bon œil la proposition à l'étude, de sorte que nous ne courions pas le risque de nous faire jouer à propos des ressources du Nord. A mon avis, la question revêt une importance toute particulière car, je l'ai déjà dit, nous avons une occasion unique de veiller à une mise en valeur saine des ressources du Nord. J'espère donc que le ministre acceptera cet amendement.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A mon avis les non l'emportent.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sur division.

(La motion de M. Knowles au nom de M. Thomson est rejetée sur division.)

• (8.10 p.m.)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), au nom de M. Thomson propose:

Que le bill S-29, concernant la production et la conservation du pétrole et du gaz dans le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest, soit modifié par l'insertion, immédiatement après les mots «fonction publique», au paragraphe (1) de l'article 7 du bill, des mots «et dont deux le sont».

—Monsieur l'Orateur, c'est là le quatrième des amendements au bill inscrits au *Feuilleton* par mon ami de Battleford-Kindersley (M. Thomson). Je crois avoir indiqué précédemment la raison de son absence à la Chambre aujourd'hui, mais je devrais peut-être répéter qu'il est membre du comité permanent de l'agriculture, qui effectue une tournée dans l'Est du Canada pour y étudier les problèmes

de l'agriculture. Aussi ai-je eu le privilège aujourd'hui de proposer ces divers amendements au nom de mon ami.

Celui qu'on présente maintenant propose un changement mineur mais important à l'article 7 du bill. L'actuel paragraphe (1) de l'article 7 stipule:

La majorité des membres dont l'un n'est pas employé de la fonction publique constitue un quorum.

Nous proposons d'ajouter les mots qui figurent dans l'amendement. Si l'amendement est adopté, le paragraphe (1) de l'article 7 sera ainsi rédigé:

La majorité des membres dont l'un n'est pas employé de la fonction publique et deux qui sont employés de la fonction publique, constituent le quorum.

Je crois que le libellé de l'amendement, surtout incorporé au texte actuel du bill, rend son but tout à fait clair. Aux termes du texte actuel, deux des non-fonctionnaires proposés et un seul des fonctionnaires proposés constitueraient le quorum de ce comité du pétrole et du gaz—admettant que le comité se compose de trois membres de la fonction publique et de deux membres de l'extérieur.

Toutefois, comme les députés le savent, la Chambre n'a pas admis notre amendement à l'article 4 qui aurait changé quelque chose au nombre des fonctionnaires devant faire partie du comité. Selon le texte actuel du bill, trois, quatre ou même cinq des membres de ce comité pourront venir de l'extérieur de la fonction publique. S'il y en a trois, les trois membres de l'extérieur pourraient alors constituer le quorum aux termes de l'article 7 (1) et s'acquitter de la tâche du comité. Mais même autrement, il pourrait arriver, aux termes de cet article, que deux des membres non-fonctionnaires et un seulement de la fonction publique constituent le quorum.

Nous avons soutenu tout le long de notre examen de ce projet de loi que le gouvernement donne trop de pouvoir aux non-fonctionnaires. C'est ce qui ressort clairement de l'article à l'étude, qui est rédigé de telle façon que les membres non-fonctionnaires pourraient diriger et contrôler les travaux du comité.

Comme les députés le savent s'ils ont étudié le bill, surtout les articles 8, 9, 10 et 11, ce comité du pétrole et du gaz n'est pas quelque société féminine de bienfaisance, si l'on veut bien me passer cette expression. Il s'agit d'un organisme très important qui a les pouvoirs d'une cour d'archives. En vérité, ses pouvoirs équivalent à ceux d'une cour supérieure; il peut faire toutes sortes de constatations et ses décisions sur des questions de fait sont obligatoires. En vertu d'une certaine procédure, ses ordonnances peuvent être converties en ordonnances de la Cour de l'Échiquier du Canada. En d'autres termes, sans faire perdre du temps à la Chambre en citant des articles que j'ai mentionnés, je cherche à démontrer qu'il s'agit d'un comité d'une extrême importance. En conséquence, étant convaincus que la mesure doit avant tout sauvegarder l'intérêt public, nous nous sommes déjà opposés à la composition du comité et nous nous opposons maintenant au libellé de l'article relatif au quorum, qui permet aux membres qui ne sont pas dans la Fonction publique de constituer la majorité et ainsi de contrôler l'activité du comité.

L'une des objections qu'invoqueront probablement les honorables vis-à-vis, le ministre et son secrétaire parlementaire...

L'hon. M. Chrétien: Ce n'est pas le mien. C'est le député des Territoires du Nord-Ouest.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre n'est pas aussi bien nanti que mon ami de Battleford-Kindersley. De toute façon, le ministre ou le député des Territoires du Nord-Ouest pourront tenter de me faire croire que si nous précisions que deux employés de la fonction publique doivent être présents pour former quorum, la chose serait impossible, parce que l'article 4 ne stipule pas que deux fonctionnaires de l'État doivent faire partie du comité. Le paragraphe (1) stipule simplement qu'il ne peut pas y avoir plus de trois employés de la fonction publique, mais il ne fixe pas de chiffre précis. Toutefois, je ne crois guère que les honorables vis-à-vis aient recours à cet argument parce qu'en le faisant, ils avoueraient que le gouvernement songe à nommer deux, un, ou aucun fonctionnaire de l'État.

Donc, parce que nous croyons que l'industrie du pétrole et du gaz a une telle importance au Canada que l'intérêt public devrait prédominer, je demande à la Chambre d'accepter, à l'article 7(1), l'amendement que voici:

La majorité des membres dont l'un n'est pas employé de la fonction publique et dont deux le sont constitue le quorum.

M. R. J. Orange (Territoires du Nord-Ouest): Le député de Winnipeg-Nord-Centre a présenté des arguments convaincants. Cela ne fait aucun doute. Nous avons atteint cette partie du bill qui traite de la constitution du

Comité établi en vertu de la loi, du moins à l'origine. Plus tôt aujourd'hui, il y a eu des discussions pour déterminer si des membres du Comité en provenance du secteur privé pourraient avoir des intérêts financiers dans ce secteur. L'article 6 prévoit qu'aucun membre du Comité ne doit avoir d'intérêt pécuniaire équivalant à plus de 5 p. 100 des actions émises par une compagnie. Cet article a été modifié pour stipuler qu'effectivement, les membres ne pourraient discuter ou intervenir dans aucune décision afférente à toute compagnie dont il possède certains titres de propriété.

• (8.20 p.m.)

Je me demande à ce stade si le député n'avance pas un argument un peu plus fondamental, savoir l'endroit où le Comité devrait avoir son siège social et combien de représentants du secteur privé il devrait compter comparativement à ceux du secteur public. L'examen des délibérations du comité révélera l'amendement que j'ai proposé, et qui stipule effectivement que le Comité du pétrole et du gaz devrait avoir son siège social soit dans le Territoire du Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest, a été défait au comité. J'admets qu'il s'agissait d'une défaite à caractère non politique puisque j'ai reçu l'appui de députés d'une certaine partie de la Chambre alors que des membres d'autres partis ont voté contre l'amendement.

Certaines déclarations faites au comité par des hauts fonctionnaires du ministère m'ont inquiété. A mon avis, la décision du comité a été fondée sur une estimation du coût, présentée par les hauts fonctionnaires, et qui indiquait les frais additionnels qu'il faudrait verser si le Comité n'était pas situé à Ottawa, mais établi au nord du 60e parallèle, dans la région sur laquelle porte cette mesure concernant la conservation du pétrole et du gaz.

D'après les chiffres présentés au comité, si les travaux de ce Comité, surtout ses travaux techniques, étaient exécutés à Ottawa, le coût se situerait aux environs de $15,000. D'autre part, si le Comité, surtout son personnel, devait avoir son siège social dans les Territoires, les frais s'élèveraient à $126,000. Ce renseignement m'inquiète un peu, car lorsque les hauts fonctionnaires du ministère ont été priés de déposer les renseignements, ils ont fourni une estimation extrêmement détaillée des services qui seraient fournis si le Comité était situé à Ottawa, mais ils ont cependant omis de fournir des renseignements relatifs aux services si le Comité se trouvait dans les Territoires.

[M. Orange.]

Je voudrais revenir à un point fondamental. Je ne crois pas que quiconque, connaissant la possibilité pétrolière et gazière du Nord, s'opposerait au principe de ce bill. Si nous, gens du Nord, devons voir nos espoirs, nos rêves et nos aspirations quant à l'exploration pétrolière et gazière dans le Nord se réaliser, ce rôle et ce contrôle d'un organisme de réglementation acquiert beaucoup d'importance. D'un autre côté, il est à craindre que le choix de la ville où va siéger ce comité et le fait que des gens des secteurs public et privé y soient mêlés, fassent qu'une fois encore on ait affaire à un de ces organismes situés à la périphérie.

Parlant du comité, le sous-ministre a dit ce qui suit:

A mon sens, il est tout à fait insolite que le Parlement s'efforce d'imposer une restriction à l'exécutif quant à l'emplacement futur d'un élément constitutif de la fonction publique.

Je rappellerai à la Chambre que lorsque la mesure établissant l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a été adoptée, l'Office devait avoir son siège à Winnipeg. De nombreuses autres mesures législatives ont désigné l'emplacement des bureaux principaux d'organismes gouvernementaux particuliers.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a proposé un amendement tendant à inclure deux personnes de la fonction publique dans tout quorum du comité de conservation du pétrole et du gaz. Malgré son argumentation convaincante, il refuse de nouveau au ministre la faculté que celui-ci voudrait avoir d'engager des gens aussi compétents que possible, qu'ils viennent du gouvernement ou de l'industrie, afin d'élaborer le genre de programme qui profitera non seulement au Territoire du Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest, mais au pays tout entier.

Si le député consulte encore une fois les Procès-verbaux du comité, il verra que le sous-ministre a indiqué qu'il s'agit d'une mesure qu'on maintiendra provisoirement jusqu'à ce que le pétrole et le gaz prennent une très grande importance dans le Nord en termes de production et non pas en termes d'exploration et de développement. Je propose non seulement que, durant cette période provisoire, le comité aille dans le Nord, mais qu'il se compose, comme il est nécessaire, de membres nommés à plein temps et non pas seulement pour deux ou trois semaines par an.

A l'heure actuelle, il y a de l'animation dans le delta du Mackenzie, la vallée du Liard et le long du Mackenzie lui-même à

cause des prospections pétrolières et gazières. Nous pouvons seulement espérer et prévoir qu'au cours des mois suivants—et sans aucun doute au cours des années à venir—l'exploitation du pétrole et du gaz s'accentuera dans cette région. J'aimerais qu'à une étape quelconque les membres du comité assument leurs fonctions à plein temps. J'aimerais que son personnel réside dans le Nord, dans la zone d'activité—et si ce n'est dans le Nord, alors en Alberta où les industries sont situées.

Il me semble qu'à certains égards, ce projet de loi est un peu prématuré. Au cours des dépositions devant le comité, on a proposé d'inscrire également, dans le projet de loi, le contrôle des gisements de pétrole et de gaz situés au large des côtes. J'aime à croire que ce bill s'appliquera particulièrement et uniquement—et je m'adresse ici au ministre—aux Territoires du Nord-Ouest et au territoire du Yukon. Je suis optimiste quant à ce qui se produira à l'avenir dans le delta du MacKenzie, les îles de l'Arctique et la vallée de Liard. J'espère que les dispositions du bill s'appliqueront à cette région et que le personnel dont nous nous préoccupons ici, indépendamment des chiffres fournis au comité, sera posté au centre de l'activité. Si le gouvernement se propose de présenter des mesures législatives visant d'autres régions du Canada qui relevent de la compétence fédérale, ces mesures devraient être déposées séparément.

• (8.30 p.m.)

En terminant, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de dire que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) semble avoir invoqué des arguments irrésistibles. Je regrette qu'il n'ait pas fait partie du comité. Dans le passé, j'ai été membre de comités dont il faisait partie et je sais que nous aurions pu mettre à contribution son savoir, sa compétence et son bon sens. L'amendement de son collègue de Battleford-Kindersley (M. Thomson) tend à assurer que la fonction publique prédomine au sein du comité du pétrole et du gaz. Franchement, je ne le crois pas nécessairement souhaitable. Ma remarque ne jette aucun discrédit sur les membres de la fonction publique. Je crois que le député de Skeena (M. Howard) a déjà signalé aujourd'hui que j'ai été fonctionnaire. J'en suis très fier et je regrette qu'il ne soit pas ici pour entendre mes remarques. Je reconnais que la fonction publique a ses limites et ses faiblesses, aussi bien que ses qualités. Pour que le Canada grandisse et se développe, nous devons engager dans cette entreprise d'expansion, outre un très petit groupe de fonctionnaires du Canada, divers autres secteurs de notre société.

Pour les raisons que j'ai indiquées, je ne puis appuyer cet amendement. Peu importe nos sentiments à l'égard de ce qui peut s'être produit dans le passé, nous devons engager dans l'entreprise des gens étrangers à la fonction publique.

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, avec votre permission je dirai tout d'abord que j'ai trouvé instructives les remarques du député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange). Tous les députés se rendent compte de l'intérêt particulier qu'il porte à ce bill. Comme il le sait, j'ai eu l'occasion, il y a quelques années, de visiter quelques régions de sa circonscription. J'ai parfois l'impression que la mienne couvre une assez grande superficie, mais nous savons tous que la sienne est de loin la plus grande au pays. J'ai connu les opinions des gens du Nord lorsque j'ai visité la vallée du MacKenzie et d'autres régions du Territoire en compagnie des membres du comité du Nord canadien. J'ai aussi appris que ces gens espèrent voir exploiter certains gisements de pétrole et de gaz dans cette région canadienne.

Je suis heureux de constater que le député reconnaît, en principe du moins, l'avantage d'établir un comité permanent, formé de gens compétents. Qu'il ait fait observer qu'il s'agit ici d'un comité provisoire, n'est-ce pas une indication indirecte qu'il adopte partiellement le point de vue exprimé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et d'autres membres de son parti? Peut-être aurions-nous pu éviter ce mystère autour de ces amendements si le ministre, au nom du gouvernement, nous avait assuré qu'on nommerait ce comité permanent formé de gens renseignés et compétents, mais qui n'auraient rien à voir avec cette industrie. Jusque-là, je suis d'accord avec le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange). En pareil cas, je serais porté à lui concéder qu'il n'est pas nécessaire de nommer des employés de la fonction publique au sein du comité. Nous pourrions nommer des fonctionnaires au même titre que nous nommons des juges ou des membres de corps judiciaires, libres de tout intérêt ou pression au pays et non engagés envers qui que ce soit. C'est toujours dans cette optique que j'ai envisagé les nominations. Je crois déceler un certain appui de la part du député

des Territoires du Nord-Ouest. Peut-être partage-t-il mon idée quant à la composition du comité.

Nous sommes saisis de la proposition que le gouvernement nous a présentée. Les délibérations antérieures qui ont porté sur d'autres amendements et d'autres articles nous portent à croire que, dans les circonstances, le pouvoir de décision du comité provisoire, comme l'appelle le député, devrait être confié à des gens qui seraient pleinement et directement responsables, par l'intermédiaire du gouvernement, au peuple canadien. Quelques-unes des observations du député des Territoires du Nord-ouest (M. Orange) se rapportaient davantage, à mon avis, au paragraphe (2) de l'article 2 qu'à l'amendement à l'étude.

J'espère que le comité, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le paragraphe 2, dissipera son inquiétude au sujet du siège ou du centre du comité. J'espère que le ministre et le gouvernement jugeront utile de laisser aux fonctionnaires nommés membres du comité la liberté d'établir eux-mêmes les règles relatives aux lieux, aux dates et aux heures des séances, afin qu'ils puissent réaliser les objectifs proposés par le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange). Cela contribuerait à rendre plus efficace le travail du comité et à rendre plus conformes aux réalités ses décisions quant à ce qui peut vraiment contribuer au développement de l'industrie dans le Nord. Même si l'honorable représentant rejette la lettre de l'amendement à l'étude, j'incline à croire que, dans une certaine mesure, il accepte l'esprit des objectifs que nous préconisons. Je l'en remercie, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A mon avis, les non l'emportent.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sur division.

[M. Barnett.]

(La motion de M. Knowles (au nom de M. Thomson), mise aux voix, est rejetée sur division.)

M. Thomas S. Barnett, au nom de M. Howard (Skeena) propose:

Que le bill S-29, concernant la production et la conservation du pétrole et du gaz dans le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest, soit modifié en retranchant l'article 58 du bill et en y substituant ce qui suit:

«58. La présente loi entrera en vigueur à la suite d'un accord acceptable mutuellement par la Couronne et la population, communément appelée indienne ou esquimaude, indigène aux régions désignées comme territoire du Yukon et territoires du Nord-Ouest à l'époque où les explorateurs européens et leurs descendants visitèrent ces régions pour la première fois, ledit accord concernant les terrains, les ressources et autres droits de propriété communautaires ou tribaux de ladite population.

• (8.40 p.m.)

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. L'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien invoque le Règlement.

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je me demande si la proposition de l'honorable député de Skeena (M. Howard) est dans l'ordre. J'ai beaucoup de doute à ce sujet, car cet amendement n'a absolument rien à voir avec le bill présentement à l'étude. Je reconnais qu'il existe des problèmes à l'égard de certains traités négociés avec les Territoires du Nord-Ouest et nous avons l'intention de prendre les mesures qui s'imposent pour les régler. Mais il s'agit d'un sujet qui est tout à fait étranger à cette loi qui concerne la production et la mise en valeur des ressources pétrolifères des Territoires du Nord-Ouest.

Monsieur l'Orateur, je demanderais donc que vous déclariez cet amendement non recevable.

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Je remercie le ministre. Le député parle-t-il du rappel au Règlement?

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, je voudrais parler du rappel au Règlement du ministre. Si je peux me permettre de le dire, je crois que le ministre à l'heure actuelle est engagé dans un conflit d'intérêts avec lui-même dans la mesure où il est responsable des gens mentionnés dans l'amendement proposé.

Le ministre a signalé l'existence de certains traités en vigueur dans les Territoires et touchés par la loi, mais je signale que cela n'a rien à voir avec la recevabilité de l'amendement. L'article à l'étude porte sur l'entrée en vigueur des dispositions de la loi. L'amendement modifie la disposition du projet de loi au sujet de l'entrée en vigueur de la loi. Il le fait pour des raisons qui devraient intéresser particulièrement l'autre aspect du portefeuille du ministre, parce qu'il pose la question fondamentale des droits et de l'exploitation du pétrole et des autres ressources dans les Territoires.

Si cette considération n'est pas pertinente au mode de développement des ressources que propose le bill, alors la Chambre nie l'une de ses fonctions fondamentales dont le ministre a tenu compte dans d'autres circonstances, soit les droits des Territoires aux terres et aux ressources qui ne sont pas visées par les traités dont le ministre a parlé. Il ne s'agit pas d'une objection quant à la pertinence de l'amendement par rapport aux traités, mais plutôt de la question essentielle des droits à l'exploration pétrolière même.

Dans ce bill particulier, nous traitons d'une partie du Canada qui relève directement du Parlement quant aux ressources, aux terres, à leur utilisation et à leur mise en valeur. Le ministre ne peut soulever de difficulté et dire que l'amendement est irrecevable, parce que les provinces ont la haute main sur les terres et les ressources. Dans les circonstances, il s'agit clairement de savoir comment, quand et jusqu'à quel point le bill doit entrer en vigueur et être proclamé d'une façon conforme à l'attitude adoptée à l'égard des droits des indigènes quant aux ressources et à l'utilisation des terres qu'ils occupent.

L'amendement propose de modifier la proposition actuelle touchant l'adoption de certaines parties de la loi par proclamation et renferme une disposition d'entrée en vigueur selon laquelle le bill entrera en vigueur une fois que nous nous serons acquittés, ainsi que nous en avons le droit au Parlement, de nos responsabilités à l'endroit du peuple indigène. C'est pour nous une occasion inespérée d'informer les indigènes des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, où il n'existe pas, que je sache, de réserves dans le sens courant du mot, réserves dont les indigènes ne veulent pas, que nous reconnaîtrons le principe d'un règlement juste de leurs droits indigènes au territoire. Dans cette région particulière du Canada, comme dans d'autres d'ailleurs, nous nous rapprochons de plus en plus du jour où nous empiéterons sur leurs droits.

Je soutiens que cet amendement visant à modifier la disposition de la mise en vigueur est nettement de notre compétence. Nous devrions avoir le droit de discuter cette question avant que le projet de loi franchisse d'autres étapes.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots sur le point soulevé par le député de Comox-Alberni (M. Barnett). Sauf erreur, il n'y a personne ici qui soit plus éloigné que moi, géographiquement, de la région mentionnée dans cet amendement, et il y a peut-être peu de personnes qui soient plus éloignées que moi, philosophiquement, du député de Comox-Alberni.

M. Barnett: Pas tellement.

M. Macquarrie: Probablement pas. On ne devrait pas dire une chose pareille, monsieur l'Orateur. Le député de Comox-Alberni a dit avec compassion et réalisme une chose qui devrait nous influencer dans nos délibérations sur ce bill. Je serais indigné et étonné si quelqu'un donnait à entendre que la disposition concernant l'acceptabilité de l'application de cette mesure par les personnes mentionnées dans l'amendement devrait être consignée comme irrecevable. De fait, je suis indigné et étonné. Je viens d'une circonscription où l'on ne trouve pas le genre de personnes mentionnées dans cet amendement. Je félicite le député de Skeena (M. Howard) et le député de Comox-Alberni qui a parlé en son nom, d'avoir présenté une proposition qui soit pratique aussi bien qu'humanitaire. Qu'on ne s'arrête pas un seul instant à la suggestion mesquine, intolérante et peu sérieuse qu'un tel amendement soit déclaré irrecevable.

• (8.50 p.m.)

Dieu sait que Montesquieu n'était pas le premier homme à noter la distinction entre la lettre et l'esprit des lois. Si ces lois ne peuvent pas être appliquées de façon heureuse et satisfaisante sur le territoire de leur juridiction, ce serait bien dommage. Aussi voudrais-je dire, monsieur l'Orateur, avec la plus grande brièveté et la plus entière sincérité, que je suis pleinement d'accord avec le député de Comox-Alberni qui a exprimé ce soir la vérité avec beaucoup de justesse.

M. Orange: Monsieur l'Orateur, puis-je dire, au sujet de l'objection soulevée, qu'après avoir écouté les deux orateurs précédents nous confier avec compassion ce qui peut arriver aux autochtones des territoires

du Nord-Ouest, on ne peut s'empêcher de croire, toutefois, à certaines éventualités, si, par exemple, on découvrait un gisement demain. J'aimerais citer à tout hasard les buts que poursuit ce bill. Il veut établir des règlements exigeant et prescrivant des essais, coupes géologiques, analyses et relevés et le prélèvement d'échantillons. Un autre article parle de la désignation des champs et des gisements, un autre des méthodes à utiliser pour la mesure du pétrole, du gaz, de l'eau et des autres substances tirées des puits. Il y a aussi un article qui traite des mesures à adopter en vue de retenir dans leur strate d'origine du pétrole, du gaz ou de l'eau rencontrés au cours des opérations de forage et en vue de protéger le contenu de la strate contre l'infiltration, l'inondation et la migration.

La présente mesure est effectivement un bill d'ordre technique conçu pour parer à ce qui pourrait devenir demain une urgence, surtout si nous découvrions du pétrole et du gaz dans certaines régions où, je crois, cela se produit à l'heure actuelle. A mon avis, cet amendement n'a rien à voir avec les revendications ou les droits traditionnels de ceux qui sont nés dans le territoire du Yukon ou les territoires du Nord-Ouest, et qui peuvent être décrits comme des Indiens ou des Esquimaux. J'estime que cet amendement est hors de contexte en ce qui concerne cette mesure particulière. Le ministre qui assume la responsabilité de résoudre ce que nous appelons les traités 8 et 11 et qui n'ont jamais été résolus, y songe, je crois, dans un autre domaine. A mon avis, il appartient directement au ministre de le faire. Les membres du comité qui sont présents à la Chambre et les députés qui ont entendu mes propos à ce sujet plus tôt aujourd'hui admettront, j'en suis sûr, que certains aspects du bill ne m'enchantent pas tellement, surtout en ce qui concerne l'endroit où se trouvera le personnel du comité. Cependant, je ne crois pas que cet amendement particulier se rattache aux circonstances actuelles que nous examinons par rapport à la présente mesure, destinée à régir la production du pétrole et du gaz dans le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest. Il n'a absolument rien à voir aux droits indigènes des autochtones du Nord. A mon avis, cet amendement en particulier est irrecevable.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots à l'appui de la position prise par le député de Comox-Alberni (M. Barnett) et qu'a si bien défendue le député d'Hillsborough (M. Macquarrie). Comme chacun le sait, l'amendement à l'étude a été présenté par le député de Skeena (M. Howard): Il nous a prêté main forte cet après-midi quand nous avons débattu les amendements du député de Battleford-Kindersley (M. Thomson). S'il n'est pas encore ici ce soir, c'est qu'il assiste à une réunion du comité permanent des pêches et des forêts à l'édifice de l'Ouest. Nous lui avons fait parvenir un message et, s'il n'est pas trop engagé là-bas, il viendra prendre part au débat. Ce qui ne veut pas dire que je poursuivrai la discussion indéfiniment.

On ne conteste pas le droit des députés de présenter des amendements aux divers articles d'un projet de loi à l'étape du rapport. La chose est prévue à l'article 75 du Règlement. On reconnaît, toutefois, que ce droit de présenter des amendements est restreint par certaines règles générales concernant les amendements. Nous nous y sommes opposés lorsque nous avons examiné les amendements au bill sur le Code criminel à l'étape du rapport. Certains amendements que nous avons présentés à l'égard de ce projet de loi ont été déclarés irrecevables avec raison. De fait, après que deux ou trois eurent été rejetés, nous n'avons même pas discuté de certains autres, parce qu'ils dépassaient clairement la portée de ce projet de loi. Je pourrais en parler pour faire ressortir mon argument. Le projet de loi sur le Code criminel dont nous avons été saisis portait sur de nombreuses questions que nous connaissons tous bien. Nous avons tenté, au moyen d'amendements, de réclamer que le projet de loi traite de la radiation des dossiers criminels et des châtiments corporels et de quelques autres sujets. Ni l'une ni l'autre de ces questions n'était abordée dans le bill C-150, de sorte que nous avons été obligés d'accepter le jugement de la présidence, qui a décidé qu'elles dépassaient la portée du projet de loi.

Sauf erreur, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) invoque la même décision dans le cas qui nous occupe. Il prétend que cet amendement dépasse la portée du bill. Je crois qu'il a dit «ne se rapporte pas au bill à l'étude». Je soutiens qu'il y a une différence énorme entre les amendements proposés à l'égard du bill modifiant le Code criminel, et qui ont été jugés irrecevables, et celui-ci. Les autres amendements cherchaient à saisir la Chambre de sujets tout à fait étrangers au bill. Celui-ci ne cherche pas à saisir la Chambre d'un sujet différent. Il établit l'une des conditions qui devraient présider, croyons-nous, à l'entrée en vigueur du bill. Je signale que le bill lui-

même indique clairement, à l'article 3, qu'il s'applique au pétrole et au gaz du territoire du Yukon et des territoires du Nord-Ouest. C'est une région où les droits des Indiens et des Esquimaux ont beaucoup d'importance. La Chambre est sans doute fondée à dire que si nous adoptons une mesure législative qui se rapporte exclusivement aux régions où les droits de ces gens ont tant d'importance, il conviendrait d'inscrire dans le bill une disposition pour les protéger.

Le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange) soutient que ce bill est très technique. Personne ne le conteste. Mais je ferais peut-être bien de signaler une ou deux de ses dispositions. Je le ferai en citant l'article 12, tant le préamuble à celui-ci que le sous-alinéa *a*). Cette partie du bill prévoit l'établissement de règlements concernant la prospection et le forage du pétrole et du gaz. Le sous-alinéa *a*) porte sur les règlements touchant la localisation des puits et le reste. En parcourant toutes les dispositions de l'article 12 et de ses sous-alinéas il me paraît que tous ces pouvoirs délégués au gouverneur en conseil pourraient empiéter sur les droits ou les privilèges des Indiens et des Esquimaux qui résident dans cette partie du Canada.

• (9.00 p.m.)

Cela me semble donc faire vraiment partie de ce que prévoit cette mesure. Quand nous arriverons à l'article sur l'entrée en vigueur de cette mesure, je proposerai que nous consultions ces gens avant qu'elle entre effectivement en vigueur, étant donné qu'elle traite de questions qui les touchent directement. C'est pourquoi nous proposons cet amendement.

Il y a aussi l'article 58 qui stipule que certaines parties entreront en vigueur le jour qui aura été fixé par proclamation. J'en conclus que les autres parties entreront en vigueur quand le bill recevra la sanction royale. Le député de Skeena (M. Howard) propose, conformément aux droits de ces gens, que cette loi n'entre pas en vigueur avant qu'une entente ne soit intervenue entre la Couronne d'une part et la population indienne et esquimaude d'autre part. Vu que les gens de cette région ont des droits, cette proposition me semble tout à fait différente de celles qui ont été jugées irrecevables au cours de l'étude du bill C-150. J'ose espérer que pour des raisons techniques et ces raisons de compassion présentées de façon si éloquente par le député de Hillsborough (M. Macquarrie), Votre Honneur jugera cet amendment recevable.

[*Français*]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Je suis très reconnaissant aux honorables députés qui ont bien voulu éclairer la présidence à ce moment-ci.

J'ai écouté avec beaucoup de sympathie les propos tenus par l'honorable député de Comox-Alberni (M. Barnett). L'amendement proposé par l'honorable député de Skeena (M. Howard) est peut-être pertinent à l'exploration et à la production du pétrole et du gaz, mais il s'agit de décider, à ce stade, s'il est pertinent au bill lui-même.

La présidence entretient des doutes sérieux au sujet de la validité de cet amendement, en ce sens qu'il s'agit plutôt d'une motion de nature...

[*Traduction*]

...d'une motion qui s'appelle en anglais *substantive motion*, c'est-à-dire qui vise à introduire une nouvelle question. Je demanderais au député de se reporter à la 17e édition de May, page 558, où il est dit qu'un article est irrecevable pour bien des raisons, et qu'un amendement ne sera pas recevable s'il outrepasse la portée du bill, s'il ne se rattache pas aux articles adoptés par le comité et s'il s'agit en fait d'une nouvelle rédaction d'un article qui est déjà dans le bill. Donc, l'amendement ne peut être présenté à la Chambre en ce moment.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose:

Que le bill S-29, concernant la production et la conservation du pétrole et du gaz dans le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest, dont le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien a fait rapport avec amendements, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. Chrétien propose la 3e lecture et l'adoption du bill.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

LA LOI DE LA TÉLÉSAT CANADA

MESURE CRÉANT UNE SOCIÉTÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS PAR SATELLITE—ÉTAPE DU RAPPORT

La Chambre passe à l'examen du bill C-184, créant une Société de télécommunications par

satellite pour le Canada, dont le comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts a fait rapport (avec amendements).

M. Max Saltsman (Waterloo) propose:

Que le bill C-184, loi créant une Société de télécommunications par satellite pour le Canada, soit modifié à l'article 3 du bill, en retranchant les mots «ainsi que les personnes qui seront, à l'occasion, actionnaires de la Société»; en retranchant, en outre, les mots «sous forme de société par actions» et en insérant les mots «de le Couronne» après l'expression «corporation».

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si le député de Waterloo (M. Saltsman) sera d'accord, mais je voudrais proposer à Votre Honneur d'exercer le pouvoir que l'article 73(10) du Règlement donne à la présidence de combiner cet amendement et le second amendement inscrit au *Feuilleton* au nom du député.

A moins que le second amendement ne soit apporté en même temps que le premier, à supposer qu'il soit adopté, le bill serait absurde, car il renfermerait alors deux dispositions directement contradictoires. Il me paraît essentiel que les amendements nos 1 et 2 soient étudiés ensemble. Votre Honneur pourrait peut-être nous permettre d'étudier les deux amendements en même temps afin de déterminer s'il s'agit ou non d'une société de la Couronne.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être dire quelques mots au nom du député de Waterloo (M. Saltsman), l'auteur de la motion. Nous sommes tout à fait disposés à accepter cette suggestion. Pour ceux qui ont étudié ces deux amendements, il est évident que le second est corrélatif et n'est nécessaire que si le premier est adopté. Si le premier est rejeté, le second est inutile. En conséquence, nous ne nous opposerions nullement à ce que les deux amendements soient combinés. Nous voulons être certains, si le premier amendement est adopté, qu'il sera pourvu à l'amendement nécessaire et corrélatif. Nous acceptons donc que les deux amendements inscrits au nom du député de Waterloo fassent l'objet d'un seul débat.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): On suggère de considérer ensemble les amendements un, deux et trois inscrits au nom du député de Waterloo (M. Saltsman). Il s'agit de transformer la Société de télécommunications par satellite pour le Canada en société de la Couronne. Si le premier amendement est rejeté, le troisième amendement sera considéré comme nul. Par conséquent, on suggère de considérer le premier amendement avant de passer au troisième. Si l'amendement n° 1 est adopté, la Chambre pourra alors considérer le troisième amendement et se prononcer à son sujet. Nous allons commencer par l'amendement n° 1.

[L'hon. M. Chrétien.]

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un privilège de parler de cet amendement qui, à l'origine, fut proposé par le député de Selkirk. C'est à moi de le présenter maintenant. Je demande que l'on transforme la Société de télécommunications par satellite en société de la Couronne. Laissez-moi bien préciser que mes arguments n'ont pas de base idéologique. Je m'efforce d'invoquer des motifs pratiques pour soutenir ma thèse. Nous pensons que cet organisme fonctionnera beaucoup mieux et servira mieux le pays sous forme de société de la Couronne qu'en vertu de l'arrangement actuel proposé par le ministre.

• (9.10 p.m.)

Nous n'avons pas d'objection à ce que d'autres y participent, à ce que la Couronne y participe avec l'entreprise privée ou d'autres gouvernements. Dans bien des cas, pareille participation serait avantageuse, à notre avis. Nous avons fait des propositions dans ce sens dans le passé, surtout en ce qui a trait à l'industrie potassière où nous estimions qu'il serait avantageux pour la Couronne d'ajouter ses ressources à celles d'autres exploitants pour certains genres de mise en valeur.

D'autre part, dans ce cas-ci il doit être évident qu'on suscite un conflit d'intérêts très aigu en cherchant à allier l'intérêt national que représente la Couronne, l'intérêt privé que représentent les investisseurs qui, somme toute, comme tous les autres investisseurs, s'intéressent uniquement aux bénéfices que leur argent leur rapporte, et l'intérêt des transporteurs publics qui, dans le domaine des communications, cherchent activement à protéger et à étendre leur activité.

On s'est rendu compte lors des audiences du comité que ces intérêts se heurtaient. A un moment donné, un vif désaccord a surgi entre les représentants des communications et le ministre quant à l'usage des services téléphoniques de Télésat. Par conséquent, pour assurer le succès du programme, il nous faut éviter ce conflit. La meilleure façon de le résoudre c'est de veiller à ce que la Couronne elle-même exploite Télésat. Elle peut faire participer les investisseurs privés autrement; elle peut contracter des emprunts sur le marché; elle peut s'adresser au marché pour

ses fonds sans donner de titres aux investisseurs privés, en leur donnant grâce à ces titres une voix qui peut entrer en conflit avec celle de la Couronne. De même, les transporteurs publics du Canada peuvent être représentés autrement qu'en devenant actionnaires de la corporation.

Selon un des arguments fréquemment invoqués en faveur de la propriété publique, outre les conflits du genre dont j'ai parlé, il arrive parfois qu'une opération est tellement complexe que, s'il faut l'administrer, la surveiller et régler les litiges qui surgissent, les frais de surveillance et d'administration excèdent les bénéfices que l'on croyait pouvoir réaliser d'une entreprise privée. Nous l'avons constaté dans le passé; cela s'est produit dans le cas de la Banque du Canada et d'autres sociétés canadiennes qui finalement, ont dû être transformées en sociétés complètement publiques par suite des conflits et des difficultés d'ordre administratif.

Le ministre n'est pas sans connaître les possibilités d'une société d'État, car dans son témoignage devant le comité, il a dit avoir songé à la propriété publique; c'est l'un des aspects qu'il avait examinés avant de présenter ses recommandations. Or ce qui était étonnant à propos de la remarque du ministre qu'il avait songé à la propriété publique, est la façon plutôt cavalière dont il a écarté cette formule. Je voudrais citer un extrait de la déclaration du ministre au comité afin de mettre la Chambre au courant de ses propos au sujet de la propriété publique et de certains des arguments qu'il a invoqués au nom de la propriété publique avant de les écarter. A un moment des audiences du comité, il a déclaré:

> Permettez-moi de dire franchement qu'une telle proposition ...

Concernant une société de la Couronne.

> ... me semble attrayante par certains côtés, car elle me libérerait de bien des soucis. Ce serait relativement simple de rédiger une mesure législative pour une société de la Couronne; je pourrais probablement m'en tirer facilement sur le plan politique en allant à l'encontre des intérêts des compagnies de téléphone et je n'aurais en fin de compte aucun souci quant aux frais et à la compétence.

J'insiste sur ces mots de la déclaration du ministre: «Je n'aurais plus aucun souci quant aux frais et à la compétence.» Ce sont là les paroles du ministre des Postes du Canada (M. Kierans), l'homme qui dirige notre service postal. Le ministre veut-il nous faire croire que, parce que le ministère des Postes est dirigé par le gouvernement canadien, il n'a pas à se soucier des frais ni de la compétence? Prétend-il que le gouvernement ne se préoccupe pas de ces choses et que les entrepreneurs privés sont les seuls à le faire? Si c'est ce qu'il pense du ministère des Postes, une partie du crédit qui lui a été attribué au sujet de l'administration du ministère est mal fondée, selon moi. Mais j'espère que le ministre des Postes se soucie tout autant des frais et de la compétence de son ministère que n'importe quel entrepreneur privé. Le ministre disait plus loin, au cours de sa déclaration devant le comité:

> Si le système de satellite élaboré sous l'égide d'une société de la Couronne s'avérait plus coûteux que prévu, on pourrait facilement expliquer la chose en disant qu'elle est inévitable lorsqu'il s'agit d'un programme qui est le premier de ce genre et faire retomber les frais supplémentaires sur le contribuable.

Quelle remarquable déclaration de la part d'un ministre de la Couronne. Quelle preuve de son attitude envers la gestion des ministères du gouvernement—faire retomber les frais supplémentaires sur le contribuable! Est-ce là sa raison de refuser une société de la Couronne, à savoir qu'il a si peu confiance en lui-même et en ses associés de son parti qu'il craint de se vouer à une entreprise du gouvernement? Il est certain qu'on ne saurait émettre un argument plus fallacieux contre une société de la Couronne.

En fait, le ministre est en train de nous dire ceci: tant que les libéraux seront au pouvoir, la mentalité et l'attitude exprimées par le parti libéral ne laissent aucun espoir d'obtenir des mesures efficaces de la part des ministères. Nous avons soupçonné l'existence de cette situation. Il suffit de considérer le chaos actuel au bureau des passeports pour comprendre ce qui inquiète le ministre des Postes.

Cependant, j'aime songer aux jours où le ministre des Postes ne faisait pas partie du cabinet, peut-être même avant l'époque où il était candidat à la direction du parti libéral. C'est alors qu'il a fait, je crois, certaines des plus belles déclarations jamais prononcées dans notre pays au sujet des possibilités d'avenir du Canada. Il avait alors beaucoup d'idéalisme et de courage. Que sont devenus, dans l'intervalle, cet idéalisme et ce courage?

Une voix: Il a été écrasé par Benson.

M. Saltsman: Mon collègue vient justement de me suggérer la réponse. Il a été écrasé par M. Benson.

L'hon. M. Kierans: Malmené par M. Benson.

M. Saltsman: Je remercie le ministre, monsieur l'Orateur; il vient juste de dire: «malmené par M. Benson». Cela indique bien que

le ministre des Postes peut se montrer à la hauteur. J'espère qu'il se montrera encore à la hauteur dans ce cas-ci et qu'il saisira l'occasion que lui offre l'amendement. La déclaration du ministre se poursuit en ces termes:

... le gouvernement pourrait, à l'aide de ses immenses ressources, créer une société de la Couronne qui ferait la concurrence aux fabricants d'automobiles. L'étatisation est le moyen facile de s'en tirer. Le tour, pour le plus grand bien du public, est d'arriver à l'efficacité maximum mais sous la tutelle d'une réglementation gouvernementale et au besoin, de sa participation. Nous pourrions nous servir des ressources financières assez maigres du gouvernement et construire tout le réseau nous-mêmes. Je crois qu'il y a moyen de dépenser l'argent à meilleur escient à toutes sortes d'autres fins, du développement régional à l'aide extérieure.

J'attire l'attention de la Chambre sur deux choses qu'il y a dans cette déclaration. Premièrement, il y a cette suggestion saugrenue à mon avis, que le gouvernement se lance dans la fabrication des automobiles. Nous ne sommes pas ici ce soir pour discuter de l'industrie de l'automobile. Toutefois, il y a de nombreux domaines où le gouvernement pourrait utilement créer des sociétés de la Couronne. Nous avons plaidé en faveur d'une société de la Couronne à propos des médicaments, ce qui ferait baisser sûrement le prix des médicaments au Canada. Le gouvernement pourrait, dans bien des domaines, se lancer sur le marché pour faire la concurrence se rendant ainsi vraiment utile aux habitants de notre pays, faisant baisser les prix à la consommation et accroître l'efficacité de certaines industries, mais même si le gouvernement ne se lance pas dans ce domaine, cela ne veut pas dire qu'une société de la Couronne ne devrait pas être établie aujourd'hui pour Télésat. Le ministre prétend qu'il y a moyen de dépenser l'argent à meilleur escient à d'innombrables autres fins, du développement régional à l'aide extérieure. Cela revient à dire que si le gouvernement recueille des fonds pour Télésat, il n'aura pas d'argent pour le développement régional ou l'aide extérieure. Le ministre des Postes est certes un économiste trop averti pour croire à des sornettes pareilles.

Que nous ayons de l'argent pour l'aide extérieure, pour le développement régional ou Télésat dépend de la volonté du gouvernement d'établir un ordre de priorités pour ses emprunts. Depuis que le ministre fait partie du cabinet, il semble s'être rendu compte que ses collègues ne veulent pas modifier et réorganiser le régime actuel. Il en est venu à adopter une attitude défaitiste vis-à-vis de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas. La déclaration du ministre me porte à croire que son objection, du moins la dernière en date, c'est que le gouvernement ne pourra trouver les fonds nécessaires, qu'il ne pourra financer l'entreprise et que, s'il affecte des fonds à cette fin, il ne restera plus rien pour d'autres projets. Ces fonds, d'où proviendront-ils? Quoi qu'il en soit, ce sera toujours d'une source canadienne. Il n'est pas question que Télésat soit financé par des capitaux étrangers. C'est l'épargne canadienne, quelle qu'elle soit, qui fournira l'argent, et peu importe, semble-t-il, qui utilise cet argent. Il ne s'agit pas de savoir s'il y a des fonds ou si l'on peut en trouver. La question, la voici: Allons-nous obtenir des fonds en cédant la propriété de Télésat, en sacrifiant notre droit de regard et en créant un conflit d'intérêts, ou allons-nous en obtenir en émettant des obligations?

[M. Saltsman.]

En d'autres termes, ceux qui auront investi dans Télésat auront un rendement. La question est la suivante: comment allons-nous faire? Il me semble qu'une méthode est beaucoup plus efficace et directe que tout autre pour cette entreprise nationale. Tout dépend des conditions que nous voulons offrir. Si le ministre est prêt à offrir le tiers des actions à des particuliers sous ce régime et s'il veut attirer les acheteurs, il devra leur faire une offre assez intéressante qui fera concurrence aux autres placements possibles. Rien ne nous empêche de rendre l'offre aussi avantageuse qu'une émission d'obligations.

• (9.20 p.m.)

A un moment donné des délibérations du comité, le ministre a déclaré—qu'il me reprenne, si je ne cite pas fidèlement—qu'il s'adressait aux entreprises et au public parce que, entre autres raisons, il ne voulait pas que les Canadiens en acquittent les frais. Si cette déclaration avait été faite par quelqu'un qui ne possédait pas les antécédents et les qualifications du ministre, j'aurais haussé les épaules et déclaré qu'il s'agissait d'une réponse d'ignare. Mais ce n'est pas un ignare qui a parlé. C'est le ministre des Communications et le ministre des Postes (M. Kierans), économiste averti et ancien président de la Bourse de Montréal. Que veut-il dire quand il déclare que nous aurons à en assumer les frais si cet organisme est financé à titre de société de la Couronne? La population du Canada aura à payer de toute façon, quelle que soit la manière dont il sera financé, à titre de société de la Couronne ou en vertu du présent arrangement.

Considérons la situation et les possibilités ainsi que les raisons pour lesquelles les Canadiens devront en acquitter les frais. Si l'entreprise n'est pas rentable, cela ne fait aucune

différence qu'elle appartienne à des particuliers ou à l'État. Dans les deux cas, l'argent viendra des contribuables qui devront payer des prix ou des impôts plus élevés. N'acceptons le prétexte qui veut que d'une façon on épargnera l'argent du contribuable et de l'autre pas. Comme Jakubowski dans l'ouvrage intitulé «*Jakubowski and the Colonel*» le disait: «Il y a deux possibilités.» La première possibilité est que l'affaire réussira et réalisera des profits. Dans ce cas-là, nous aurons cédé une entreprise rentable qui aurait pu profiter aux Canadiens et à d'autres capitalistes. Ce serait une situation assez futile. On céderait un avantage possédé pour le compte des Canadiens. Le ministre est l'initiateur et nous, comme membres du Parlement, sommes priés d'approuver ce programme, de sorte que nous sommes également des initiateurs. Ce serait une bien vilaine affaire de la céder en pareilles circonstances. Certes en agissant au nom des contribuables et des citoyens canadiens, comme nous avons fonction de le faire, je pense, nous ne tiendrions pas à nous voir dans une telle position. Laissons donc cette possibilité de côté pour l'instant. Si l'entreprise s'avère rentable, il sera alors bien regrettable que l'État n'en soit pas le propriétaire.

Supposons qu'elle ne soit pas rentable, ce qui est aussi possible. Il arrivera tout d'abord que tous ses actionnaires l'abandonneront. Combien de temps, pensez-vous, les actionnaires resteraient associés avec Télésat, s'ils ne touchaient plus un bénéfice raisonnable? Combien de temps garderaient-ils leurs placements dans Télésat? Ils se retireraient promptement. Qu'arriverait-il? Le gouvernement canadien retirerait-il Télésat de l'espace en disant: «Désolé, Télésat, mais nous ne pouvons plus te financer, car les investisseurs privés se sont retirés.» Certes non. Il nous faudrait le financer nous-mêmes. Il faudrait trouver ces fonds de quelque manière, car nous ne pouvons renoncer à ce programme maintenant que nous nous y sommes engagés. Il est beaucoup trop coûteux et trop important.

Une fois engagés dans un programme comme celui-là, nous ne pouvons nous en retirer, qu'il soit rentable ou non. De toute évidence, l'investisseur privé ne continuera de s'y intéresser que si l'entreprise est rentable et lui rapporte d'importants bénéfices, aussi importants que ceux qu'il ferait à l'égard de tous autres placements sur le marché canadien, américain ou autre. Nous avons trop souvent entendu parler d'affaires traitées sur les marchés internationaux, et la façon dont les investisseurs considèrent les taux de bénéfices et font leurs placements en conséquence. Ne nous méprenons donc pas. Il est évident que le gouvernement devra, dans ce cas, choisir entre deux choses. Il lui faudra trouver moyen de persuader les investisseurs privés en jonglant avec les livres de façon que la Télésat paraisse rentable, ou bien il devra encourager les investisseurs privés à placer leur argent dans la Télésat. Ce n'est pas ce que le ministre a dit ou nous a fait croire. Dans l'un ou l'autre cas, ce sont les Canadiens qui feront les frais, soit en faisant faire des bénéfices considérables aux investisseurs, soit en subventionnant le programme.

Si l'on examine la situation des transporteurs publics, on se rendra compte évidemment qu'ils ne s'associeront pas à cette troïka par pure charité. Ils veulent d'abord asseoir leur position dans le domaine des innovations technologiques et deuxièmement faire des profits. Je ne le leur reproche pas; c'est leur raison d'être. Ce sont les conditions arrêtées. Qu'arrivera-t-il s'ils ne font pas de profits? Pensez-vous qu'ils en seront heureux? Pensez-vous qu'ils vont continuer à investir des capitaux? De deux choses, l'une: Ou bien ils retireront leurs capitaux en disant: «Nous le regrettons, mais ce n'est pas une affaire payante. Nous avons des obligations envers nos actionnaires, donc, nous devons nous retirer. Nous ne pouvons continuer à nous associer à cette affaire.» Dans une telle éventualité, le ministre sera forcé de venir à la rescousse et de puiser dans les goussets des contribuables canadiens pour empêcher que le projet échoue, ou encore, et il est fort probable que cela se produise malgré les objections que le ministre a soulevées au comité contre cette suggestion, on jonglera avec les chiffres et si la Société ne rapporte pas suffisamment, on veillera à faire les ajustements nécessaires. Dans les circonstances, on boucherait un trou pour en faire un autre, car si on s'arrête un instant aux transporteurs publics, on voit qu'il y a la Compagnie de téléphone Bell.

• (9.30 p.m.)

Si la société Bell investit dans Télésat, que cette affaire ne rapporte pas et que le taux des bénéfices de ses actionnaires fléchit par suite de cela, la société présentera à la Commission des transports une demande visant à augmenter les prix d'abonnement pour les usagers privés du téléphone, alléguant que ses bénéfices ne sont pas assez élevés. Nous garantissons presque à cette société un taux de bénéfices précis, taux qui a été dépassé maintes et maintes fois. Mais la question est qu'on leur garantit ce taux de bénéfices, et que s'ils perdaient de l'argent dans Télésat, cette perte serait comblée par la Commission

des transports, qui autoriserait l'augmentation du prix d'abonnement du téléphone. Ce sont les usagers qui paieront et, comme la plupart des gens font usage du téléphone, ils représentent la majorité des Canadiens.

Radio-Canada procéderait de la même façon. Que ce soit rentable ou non, peu importe. Radio-Canada demanderait simplement une subvention plus généreuse l'année suivante. Quelle imposture veut-on nous faire avaler? On essaye de nous faire croire qu'en nous associant aux sociétés de transport et aux investisseurs privés, nous pourrions économiser l'argent des contribuables? Le Canadien National est aussi de la partie. Qu'arrivera-t-il si le C.N. exploite à perte? Ne comblera-t-on pas l'écart en haussant le tarif-voyageurs ou en lui accordant une subvention gouvernementale plus élevée? La thèse du gouvernement, selon laquelle la transaction est tripartite pour éviter de pressurer le contribuable canadien, me semble fallacieuse. Ou bien on veut nous tromper, idée qui me répugne, ou bien on nous présente une théorie économique vraiment absurde. Dans un cas comme dans l'autre, la proposition devrait être écartée. On devrait la rejeter, et accepter, par contre, l'amendement qui vise à redresser cette anomalie.

Après avoir parlé de l'aspect financier, je précise que je ne m'oppose pas au programme même de Télésat. Mes honorables amis et moi-même nous élevons contre le mode de financement que l'on propose. Nous avons d'autres petites objections, notamment, nous croyons que le gouvernement nous cache volontairement certaines questions, et qu'il n'est pas très expansif à propos de la situation. J'ai dit au ministre que je doutais que Télésat fût un programme rentable, ou qu'il fût vraiment nécessaire en ce moment—qu'il se justifiât au point de vue économique. Mais je me suis aussi dit prêt à accepter le programme. J'étais même disposé à féliciter le ministre de son empressement à prévoir l'avenir et à prendre les devants dans une pareille entreprise technologique. Je me réjouissais de voir les Canadiens disposés à courir des risques. Mais je ne m'attendais pas à voir le ministre compromettre son propre programme en lui donnant une structure financière et administrative qui n'a pas de sens.

Selon le ministre, nous avons besoin de la Télésat, et elle a un objectif social; nous en avons besoin pour la mise en valeur du Nord. Certains députés diront que les régions septentrionales du Canada sont fort peu peuplées, que le projet coûtera cher et qu'il n'est peut-être pas sage de dépenser autant d'argent simplement pour faire plaisir à quelques trappeurs, à quelques chasseurs, à quelques travailleurs du pétrole et à quelques agents de la Gendarmerie royale. Cependant, il me paraît important que nous sachions voir loin dans l'avenir lorsqu'il s'agit des possibilités du Nord. Cette région ne sera pas toujours une vaste étendue inculte à population clairsemée. La thèse du développement du Nord peut se défendre; les propositions à l'étude sont justifiées sur la base du sain développement futur du pays.

[M. Saltsman.]

Le ministre a signalé que des considérations d'ordre politique s'y rattachent. C'est vrai. Nous savons qu'une province, notamment, négocie des accords avec un pays étranger au sujet de programmes qui seront transmis par satellite. Nous pourrions peut-être y faire obstacle. Nous pourrions peut-être marquer un point pour l'unité nationale. Nous pourrions peut-être montrer que nous sommes prêts à être les premiers en certains domaines, et non les derniers. A cette fin, Télésat pourrait nous servir.

Je le répète, la mise au point d'un satellite pourrait avoir des répercussions d'une grande portée. Le ministre n'a pas pu nous dire de façon concluante quels seront les avantages prévus, mais toute personne pourvue d'imagination et au courant de ce qui se passe aujourd'hui dans le monde de la science ne saurait douter que l'initiative entraînera des effets secondaire appréciables, qui nous permettront de profiter d'autres progrès technologiques. En outre, nos hommes de science auront de ce fait l'occasion de reculer les frontières des sciences nouvelles et, pour cette raison aussi, nous devrions nous intéresser vivement à la Télésat.

Pour revenir à la question économique, il aurait été préférable pour nous-mêmes et pour le ministre, je crois, qu'il soit disposé à nous renseigner et à nous donner une idée des coûts en cause. Nous avons demandé à maintes reprises au ministre de publier les études sur les coûts et les bénéfices, afin de pouvoir obtenir ce renseignement. Ces requêtes ont été rejetées. Nous avons présenté trois avis de motion portant production de documents, en vue de tenter d'obtenir certains faits au sujet du coût et des estimations pour Télésat. Ce refus nous porte simplement à soupçonner que le ministre cache quelque chose. C'est sûrement une mauvaise façon d'entreprendre un programme de ce genre, lorsqu'il y a des gens de côté-ci de la Chambre qui partagent sa préoccupation et ses perspectives d'avenir et auraient été disposés à l'appuyer, comme nous l'avons fait dans le passé au sujet de projets de ce genre qui sont valables et utiles.

Il ne me reste plus beaucoup de temps, monsieur l'Orateur. J'aimerais encore une fois poser cette question au ministre. Pourquoi s'oppose-t-il si énergiquement à l'établissement d'une société de la Couronne? J'ai attentivement examiné les déclarations du ministre, j'ai étudié ses arguments et je ne les trouve pas convaincants. Le ministre craint-il d'accepter la responsabilité de ses actes dans ce domaine? Si vous établissez une société de la Couronne, votre sort est lié à sa réussite ou à son échec. Le ministre se croit-il tenu de réunir trois parties afin de pouvoir dire plus tard: le projet a mal réussi à cause des lacunes de tel ou tel mais nous nous proposons d'y remédier. J'aime à croire qu'il n'en sera pas ainsi. Si le ministre a besoin d'un renseignement technique, il lui est possible de l'obtenir sans la participation directe de l'entreprise.

• (9.40 p.m.)

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je me trouve dans une situation assez inhabituelle et assez pénible. Je suis profondément d'accord avec mon collègue du Nouveau parti démocratique, quant à ses opinions, mais je ne puis le suivre lorsqu'il passe un jugement. J'ajoute qu'au comité de la radiodiffusion, qui a tenu je ne sais combien de réunions à propos de cette importante mesure législative, son prédécesseur, le député de Selkirk (M. Schreyer) était, à mon avis, l'un des évaluateurs les plus astucieux et les plus capables de cette mesure législative. Comme ancien résident à temps partiel du Manitoba, je suis disposé à prédire que le député de Selkirk deviendra le chef d'un certain parti sous peu. Il deviendra aussi le chef de l'opposition et offrira, je pense, une résistance constructive à un gouvernement Weir réélu, qui aura reçu un mandat plus solide que jamais pour assumer la conduite des affaires de la province.

Le député de Waterloo (M. Saltsman), que j'ai précédé ici à la Chambre, m'a toujours paru doué d'un jugement extrêmement solide en matière d'économique et très versé dans le domaine des affaires. Cependant, lorsqu'il est sur le point d'exprimer une opinion, il fait preuve, me semble-t-il, d'esprit de parti et non de perception et il manque de sagacité. Je dois avouer que, parmi les propos qu'il a tenus ce soir, il y en a peu auxquels je me rallie.

J'ai un peu tremblé quand mon honorable ami a suggéré que le gouvernement devrait exercer un contrôle un peu plus grand sur ce domaine important. Après avoir étudié le projet de loi au cours des dernières semaines, après avoir écouté le ministre et examiné ses déclarations, il me semble que ce que le peuple canadien devrait craindre le plus, c'est l'extension de la juridiction gouvernementale sur ce domaine important des communications. On retrouve à maintes reprises dans le bill C-184, ces expressions retentissantes: «sauf permission du gouverneur en conseil» ou «avec l'approbation du ministre» et autres de ce genre. Il ne s'agit pas du tout d'une mesure législative qui nie l'existence d'un ministre présidant aux destinées d'affaires de ce genre.

Les gens qui craignent les machinations et les opérations de sociétés dites détachées, comme la Société Radio-Canada, m'effraient souvent. Les gens s'inquiètent de l'activité de ces corporations. La seule chose qui me soulage lorsque j'examine les opérations de la Société Radio-Canada, c'est que je préfère mille fois que M. Davidson en assure la direction plutôt que le secrétaire d'État (M. Pelletier).

En conséquence, je ne suis pas certain de souhaiter une plus grande emprise du gouvernement sur ce domaine fort important des télécommunications. A cet égard, il serait peut-être bon d'entendre les propos et les commentaires de ceux qui sont étrangers au secteur gouvernemental. Nous savons que les sociétés ne sont pas toutes mauvaises, mais Dieu m'est témoin qu'elles ne sont pas toutes bonnes. Nous, en cette Chambre, avons examiné les prévisions budgétaires et les dépenses, pour lesquelles personne ne saurait décerner une médaille d'excellence en administration. Il suffit de se rappeler ce que les gouvernements libéraux antérieurs ont fait en ce qui concerne nos chemins de fer pour se rendre compte du grand nombre de sociétés de la Couronne et de la libéralisation de leurs opérations. Le secteur gouvernemental pourrait peut-être profiter des connaissances techniques mises au point par les transporteurs publics.

Je ne suis pas le défenseur des grosses entreprises. Personne n'est plus mal à l'aise avec elles qu'un pauvre professeur comme moi. Mais je sais qu'avec le temps, ceux qui s'occupent de télécommunications ont réussi à accorder de meilleurs services à un coût inférieur, alors que le ministre des Postes (M. Kierans), lui, assure, par son service postal, des services médiocres à un coût plus élevé. Donc, les quelques rapports qu'il pourrait avoir avec le milieu des télécommunications ne seraient peut-être pas trop néfastes pour le peuple et le gouvernement du Canada.

Je me souviens d'avoir assisté à une réunion d'un comité il y a quelques jours—je crois que c'était avant que la Trans-Canada envoie son billet-doux au ministre—où le ministre m'a dit que chaque jour je parlais de plus en plus comme la Bell. Je ne suis pas actionnaire de la Bell. Je serais très mal à l'aise à son conseil d'administration. De fait, je ne saurais pas du tout comment m'y prendre pour y siéger. Ma seule bonne pensée pour cette société est que depuis l'entrée en fonction du ministre, j'ai un service téléphonique bien supérieur au service postal.

Je ne suis pas prévenu contre l'opinion du NPD. Au cours de mes douze années ici, j'ai été plus souvent d'accord avec son opinion qu'avec celle du parti libéral. Alors que le NPD peut avoir tort, je crois que la plupart du temps il a généreusement tort, alors que les libéraux ont plutôt ostensiblement tort.

Comme j'ai pu observer le travail des gouvernements depuis bon nombre d'années, j'en suis venu à craindre toute extension de l'activité et de l'administration gouvernementales. Si je jette un coup d'œil sur l'organisme que le ministre des Communications dirige à titre de ministre des Postes, je vois que les problèmes ouvriers s'y aggravent sur le plan émotif d'un bout à l'autre du pays. Je vois que la transmission du courrier postal d'un endroit du Canada à l'autre est retardée. J'essaie de juger de l'efficacité du fonctionnement de son ministère. Alors, je constate que l'entreprise d'État n'est pas si efficace que cela et que ce n'est pas une si grande réussite.

Ainsi, je suis enclin à ne pas convenir avec mon honorable ami de Waterloo qu'en passant toute l'exploitation de Télésat au ministre des Communications, on accélérerait l'émission de messages soit de 22,500 milles au-dessus de nos têtes soit sur la terre ferme. Je crains un peu que le gouvernement ne se mêle un peu trop d'un domaine où d'autres ont acquis une expérience exceptionnelle.

J'ai lu les discours du ministre. En fait depuis que le ministre est entré en fonction, je ne lis plus guère les grands auteurs, car il a prononcé bien des discours et je les ai tous lus. Mais je me demande s'il brûle de s'engager dans le domaine du téléphone. Je me demande quelle portée il donne à son mandat de ministre des communications. S'il avait les coudées franches et si dans quelques années j'essayais de faire un appel téléphonique un samedi ou un dimanche, je me demande si je devrais attendre jusqu'au lundi. Si c'était le cas, que penserait mon ami de Waterloo, après avoir dit ici au peuple canadien que le rôle du ministre des Communications doit l'emporter sur l'influence de ceux qui ont prouvé leur talent dans le domaine des télécommunications. Je me demande également si le ministre éprouve un désir profond et psychologique de tenir le tableau au moment où l'écriture dans le ciel est en vogue. Je me demande au nom du firmament, non du ciel, quel sera le message qui sera tracé dans les airs. Malgré ma profonde appréciation pour ce que le député de Selkirk a fait dans ce domaine et sa participation au comité, sans mentionner ce que le député de Waterloo (M. Saltsman) a accompli dans le même milieu à la suite du député de Selkirk, je ne suis pas disposé à accepter la proposition selon laquelle nous devrions participer davantage au secteur des communications dans le domaine qui a semblé susciter tant d'obstacles, alors que la population du Canada tentait d'échanger des messages écrits. Ainsi, je ne saurais appuyer cet amendement.

• (9.50 p.m.)

Je ne veux pas me montrer dur ou critique. C'est la dernière faculté que je suis disposé à cultiver, parce qu'elle s'est atrophiée pour n'avoir pas servi. Or, quand je réfléchis en toute bienveillance à ce qui est arrivé au courrier, je déteste confier mes télégrammes ou appels téléphoniques au ministre des Communications. Je le mentionne parce que, lorsque je décroche le téléphone et donne à la téléphoniste un numéro de zone, elle comprend ce que je dis. Si j'écris à quelqu'un à Toronto ou à Vancouver et donne un numéro de zone, le bureau de poste en ignore la signification. Et je possède le témoignage de membres du ministère des Postes pour le prouver.

Les numéros de zone à trois chiffres de Toronto devaient durer, non pas à perpétuité, mais pendant 30 ans. Et 30 ans signifie toute une génération. Or nous découvrons que ces numéros sont extrêmement éphémères. Je détesterais décrocher mon téléphone avec un satellite de communications auquel nous aurions confié l'exactitude digitale au ministre des Communications. Je me demande si le nombre qui serait composé se révélerait exact. Nous avons le risque et la confusion dans le courrier et je détesterais transposer cette confusion dans la stratosphère pour semer la confusion parmi la population du Canada au même degré que nous y avons réussi avec le courrier.

J'estime beaucoup les opinions exprimées par mon collègue du parti néo-démocrate. Le grand problème qui confronte ce parti, en l'occurrence, est le suivant. Même si la théorie de confier au gouvernement la propriété et l'exploitation de l'une quelconque de nos installations est agréable, les réalités de l'administration sont telles qu'il faut qu'une personne ou un ministre comptable émerge. Comme j'ai constaté ce qui est arrivé à la transmission des messages écrits, je serais moins heureux de confier le domaine entier de la communication par satellite au ministre et à l'organisme implicitement spécifié, savoir le ministre des Communications et son ministère. J'apprécie hautement les discours du ministre et son humour. Je me rends parfaitement compte de ses réalisations. Mais lorsque je songe à lui comme ministre des Communications, je frémis, j'hésite, je me pose des questions et je réfléchis. Et je finirai par voter contre l'amendement de mon bon ami de Waterloo (M. Saltsman).

M. Barnett: Le député me permet-il de lui poser une question? Ne croit-il pas que le ministre des Communications, dont il vient de faire un si éloquent éloge, pourrait plus facilement être mêlé à l'affaire en vertu des dispositions des articles 8 et 9 du bill que de celles de l'article à l'étude, sous sa forme actuelle?

M. Macquarrie: Permettez-moi de répondre à cela, monsieur l'Orateur. Quant à la possibilité d'une intervention du ministre, la différence équivaudrait selon moi, à celle qu'il y a entre les nombres 100 et 98.

M. Benjamin: Le député me permet-il une autre question, monsieur l'Orateur? Je comprends l'inquiétude du député au sujet de la participation du ministre des Communications à l'administration. Ne croit-il pas qu'un programme comme celui que nous examinons actuellement exigerait un administrateur général et un conseil d'administration? Il ne serait donc pas administré directement par le ministre. Il aurait quelque chance de réussir.

M. Macquarrie: Monsieur l'Orateur, s'il y avait moyen d'en arriver à une telle simplification et si l'on pouvait couper le cordon ombilical et le faire disparaître, je verrais d'un meilleur œil la suggestion de mon ami.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les remarques de mon honorable collègue de Hillsborough (M. Macquarrie). J'apprécie ses paroles sur la compassion du Nouveau parti démocratique. J'apprécie le fait qu'il estime très sincèrement que nous avons du cœur.

J'ai été attristé d'entendre mon honorable collègue, déclarer qu'il ne lui serait pas possible d'appuyer l'amendement. Le fait est que le parti conservateur peut s'honorer de certaines réalisations qui ont ouvert la voie dans le domaine des communications. En outre, il a surtout le mérite d'avoir contribué à l'établissement de la Société Radio-Canada. La Société a été établie en 1935 par un gouvernement conservateur. Il est vrai que des gens d'opinions politiques diverses ont exercé quantité de pressions. Il faut cependant reconnaître, à mon avis, que notre société de radiodiffusion a été fondée par le gouvernement conservateur. Le gouvernement conservateur l'a établie et introduite pour assurer aux Canadiens un meilleur service national de radiodiffusion.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Comme il est dix heures, il est de mon devoir de mettre en délibération les questions qui doivent être débattues en ce moment.

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement est censée avoir été présentée.

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA— L'EXEMPTION AU VIEIL ORDRE DES MENNONITES

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, le 28 avril j'ai posé une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je lui ai demandé s'il avait discuté avec les représentants des provinces la possibilité d'exempter des dispositions du régime de pensions du Canada le vieil ordre des Mennonites. Si oui, quel a été le résultat de ces discussions?

Je voudrais savoir si un représentant du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est présent à la Chambre. Je n'en vois pas en ce moment. Quelqu'un pourrait-il répondre au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je ne vois personne. Il s'agit peut-être d'un contretemps. Nous avons demandé si quelqu'un doit venir ici. Sinon, je serais enchanté et honoré, en tant que collègue du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, de lui faire part des remarques du député.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. C'est peut-être un honneur pour le ministre de la Consommation et des Corporations de transmettre mes remarques au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais je ne suis pas ici pour lui attirer des honneurs, ni pour m'en attirer. Je suis ici pour obtenir une réponse à une question importante. Puisque ni le ministre ni son délégué n'est ici pour donner des réponses, à mon avis il y a atteinte à mes privilèges. Inutile de parler que pour être cité dans le hansard. Je demande votre avis, Votre Honneur. Que dois-je faire dans ces circonstances?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Si la Chambre le veut bien, peut-être pourrions-nous passer à la question nº 3.

Des voix: D'accord.

AFFAIRES DES CONSOMMATEURS—RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DE LOBLAW AU SUJET DU BOYCOTTAGE DU BŒUF

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, la question que je vais aborder a suscité beaucoup d'intérêt à la Chambre. Aujourd'hui j'ai posé une question au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford). Monsieur l'Orateur n'a pas jugé bon de permettre au ministre de répondre alors à ma question. A mon avis, c'était une question très importante. Elle a trait à un communiqué de la *Presse canadienne* qui a paru dans les journaux aujourd'hui, et reproduit un appel du président de la société de produits alimentaires Loblaw, aux consommateurs pour qu'ils boycottent les biftecks et les rôtis afin de faire baisser les prix qui ont augmenté de 40 p. 100 depuis quatre semaines.

C'est là un problème très grave qui touche les consommateurs du Canada déjà préoccupés par la hausse du coût de la vie. Il est également très grave de voir le président d'une grande chaîne de vente au détail de produits alimentaires, inviter les consommateurs à boycotter les articles qu'il vend dans ses magasins.

• (10.00 p.m.)

Le but de ma question est de savoir comment le ministre et son ministère ont réagi à cette déclaration et de connaître ce qu'il l'a suscitée. Il y a plusieurs facteurs qui contribuent au prix de tout produit. J'ai appris que le prix du bœuf à la consommation a augmenté d'à peu près 25c. au cours des six dernières semaines. Il serait passé d'une moyenne de 29c. les cent livres pour le bétail sur pied à 38c. les cent livres. Facteur qui a beaucoup contribué à cette hausse, la très forte demande qui s'est fait sentir à travers tout le marché du bétail en Amérique du Nord. Cela soulève une question importante.

[L'hon. M. Basford.]

Tous les députés sont préoccupés par la hausse du coût de la vie et par l'augmentation constante de l'indice des prix à la consommation au Canada. Par exemple, l'indice des prix à la consommation a augmenté en avril de 1.1 p. 100, de plus qu'en mars. L'indice continue à augmenter en dépit des mesures prises par le nouveau ministère de la Consommation et des Corporations.

Le 20 mai, le ministre annonçait l'établissement de la Commission des prix et des revenus. Avant cela, le Conseil consultatif des consommateurs avait été institué. Un Livre blanc avait été présenté à la Chambre l'an passé au sujet des politiques de stabilisation des prix. Dans un discours prononcé devant l'Association des manufacturiers canadiens, le ministre a dit:

> Après 18 mois de travail, nous avons maintenant une organisation solide et la volonté bien arrêtée de faire l'apport dont a parlé le Conseil économique —d'infléchir l'économie canadienne.

Dans le même discours, le ministre a dit:

> En établissant le ministère en décembre 1967, et en le consolidant considérablement en juillet 1968, le gouvernement a essayé de surmonter ce manque de coordination, et de donner une impulsion commune—un objectif commun—un enthousiasme commun à divers organismes qui ont souvent été les enfants oubliés d'autres ministères.

J'aimerais entendre le ministre nous montrer où sont ces remarquables avantages. Qu'est-ce que cela apportera effectivement au consommateur qui s'inquiète de la façon dont il est dépouillé par l'inflation et de la hausse du coût de la vie d'un bout à l'autre du pays. Nous espérons que le ministre pourra nous dire ce soir pourquoi le président d'une grande société d'alimentation à succursales multiples estime bon de tenir de tels propos, ce qui est très rare pour un homme de sa situation, en exhortant les consommateurs du Canada à boycotter certains morceaux de bœuf canadien, en raison de la hausse de 40 p. 100 qu'il dit s'être produite depuis quatre semaines. Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une affaire grave. Nous voudrions savoir, par exemple, ce que pense le Conseil consultatif des consommateurs à ce sujet et ce que le ministre en pense. C'est peut-être, pour le ministre, le moment approprié de dire ce qu'il a à dire.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Dans les trois minutes qui me sont accordées pour répondre à la question du député, je ne pourrai pas m'occuper de tous les points qu'il a mentionnés. Je lui sais gré d'avoir soulevé cette question. Je suis d'accord avec lui et je félicite M.

Weinstein de sa suggestion invitant les consommateurs à boycotter bifteck et rôti afin de faire baisser les prix. Cette déclaration me paraît tout à fait conforme aux conclusions du comité spécial du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'enquêter sur le crédit aux consommateurs et les prix, dont j'ai eu l'honneur d'être le coprésident. Dans son rapport le comité déclarait:

> On peut acheter à la place de nombreux produits alimentaires d'autres produits fort acceptables et les consommateurs peuvent influer sur les prix tout simplement en s'abstenant d'acheter tout article qui leur paraît trop cher.

J'aimerais insister sur le fait que c'est là l'essence même de l'économie de marché libre concurrentielle dont les hommes d'affaires parlent avec chaleur. Si les articles se vendent trop cher, les consommateurs doivent chercher des substituts ou des solutions de rechange. Je trouve intéressant une nouvelle qui a paru aujourd'hui dans le *Globe and Mail*. Le prix de la viande a baissé à Toronto, à la suite, dit-on, de la résistance des consommateurs. Je pense que c'est une situation commerciale très saine. Mais qu'il me soit permis de répéter que la résistance du consommateur est le plus efficace sur un marché libre et concurrentiel. Ce n'est pas le cas actuellement de la région de Vancouver, en Colombie-Britannique. A peu près 100 magasins à succursales de la région de Vancouver sont actuellement fermés par suite d'un différend entre le patronat et les employés. Le marché de la consommation y a été nettement désorganisé et certains prétendent que les prix y ont monté de façon sensible depuis.

J'aimerais ce soir faire publiquement appel aux marchands dont les magasins sont encore ouverts dans la région de Vancouver. Je les exhorte à faire preuve de retenue. Je leur demande carrément de résister à l'occasion qui s'offre à eux de profiter de cette situation temporaire qui existe sur le marché. J'ai chargé mon bureau régional à Vancouver de me soumettre des rapports quotidiens. Quelque 55 inspecteurs en Colombie-Britannique visiteront régulièrement les magasins qui sont encore ouverts dans la région de Vancouver. Comme je l'ai dit, je recevrai des rapports sur les prix tous les jours et aussi longtemps que les conditions ouvrières demeureront inchangées. Si quelque escroquerie est signalée dans ces rapports, j'affirme dès maintenant que je n'hésiterai pas un instant à nommer ceux qui, d'après mes inspecteurs, trompent les consommateurs à Vancouver.

J'ajouterais que toute interruption temporaire des approvisionnements du marché dans une partie quelconque du Canada peut susciter des problèmes analogues. Mon collègue le ministre des Transports (M. Jamieson) ainsi que le député m'ont informé d'une situation qui résulte des difficultés du transport au Labrador. Je voudrais réitérer que mon personnel régional examinera soigneusement toutes les situations anormales qui pourraient naître, et que nous prendrons toutes les mesures nécessaires en vertu des pouvoirs qui nous sont attribués.

• (10.10 p.m.)

[*Français*]

LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE—ÉRECTION D'UN MONUMENT COMMÉMORATIF DE LOUIS RIEL

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, le 7 mai dernier, je demandais à l'honorable secrétaire d'État (M. Pelletier) s'il pouvait aider le Manitoba en octroyant un montant d'argent pour ériger un monument à la mémoire de Louis Riel.

L'honorable député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) demandait, lui, dans une question supplémentaire, si l'honorable premier ministre (M. Trudeau) et peut-être tous les députés avaient organisé leur participation à cet événement important dans la province du Manitoba.

Monsieur l'Orateur, actuellement, nous discutons du bill sur les langues officielles. Les premiers ministres du Québec et de l'Ontario signent des accords culturels. Le secrétaire d'État, lui, se promène à travers le pays et s'intéresse à toutes les minorités françaises. Ce sont, à mon sens, des faits historiques qui créent un lien entre notre passé historique et l'avenir de notre pays.

Or, il y a un autre fait de très grande actualité. Dans un an, c'est-à-dire le 15 juillet 1970, nous célébrerons le centenaire du Manitoba au sein de la Confédération.

Le Manitoba est la première province nouvelle du Canada, après 1867. Or, sa constitution respecte un bilinguisme intégral, passant sous silence certains événements lamentables des années 1890 et 1916. Il nous fait plaisir de rappeler que cette constitution manitobaine, si respectueuse du bilinguisme, fut le fruit d'événements très importants. Ces événements ont été incompris de la majorité quand ils se sont produits et ils furent souvent mal interprétés par la suite.

Pendant longtemps, les Métis adressèrent leurs plaintes au gouvernement fédéral; Ottawa était loin. Les dossiers firent la navette entre Winnipeg et la capitale fédérale, qui les retournait pour une formalité administrative sans solution. La moindre difficulté au sujet d'un lopin de terre entraînait une correspondance interminable. Cette distance, ces délais, servaient la politique, à ce moment, de sir John A. Macdonald, grand temporisateur. Mais les Métis, eux, s'impatientaient. Leur conception de l'autorité était un peu plus simple.

D'ailleurs, cet homme, pour lequel nous réclamons un monument aujourd'hui, avait un jour reçu l'avis de son père, qui lui avait dit: Notre peuple aura besoin un jour d'un chef, un homme instruit, capable de parler aux gens de ton âge, qui sèment actuellement dans notre monde le désordre et parfois sans vouloir comprendre ceux qui ont des difficultés.

Depuis des années, il s'était préparé à devenir le chef de ses compatriotes. Il avait maintenant l'instruction nécessaire. Peut-être le moment de s'en servir était-il arrivé!

En 1870, Edward Blake, leader du parti libéral dans cette province, avait ouvert sa campagne électorale en promettant une récompense de $5,000 pour la tête de Louis Riel. Accusant à ce moment-là le gouvernement conservateur d'Ottawa d'avoir laissé sans punition ceux qui avaient trempé dans «le meurtre délibéré d'un citoyen de l'Ontario», il exploita grossièrement le sentiment populaire. Bien que la question n'eût rien à voir avec les affaires provinciales, elle fut fort utile aux libéraux. Ils prirent le pouvoir avec une forte majorité et le prix du sang offert par Blake passa dans la loi provinciale peu après. La nouvelle fut publiée à l'extérieur et elle excita un vif intérêt et, dans certains cas, même la joie.

Le gouvernement de sir John A. Macdonald, dans le même temps, avait été forcé de démissionner à cause de ce que l'histoire appelle «le scandale du Pacifique».

De nos jours, monsieur l'Orateur, il se déroule tout de même, en cette terre du Canada, une histoire qui pourrait unir et la langue française et la langue anglaise. Le tout pourrait remettre ces événements dans leur vraie lumière. Je me contenterai de nommer trois noms qui nous aideront à rapporter ou à ramener cette lumière. Il s'agit de MM. Morton, Stanley et Osler. Ce dernier, d'ailleurs, est un député.

Or, au centre de ces grands événements ressort la grande figure de Louis Riel, leur auteur et le père du Manitoba. Pourquoi le père du Manitoba? Parce qu'il a défendu les droits de la population française et anglaise. Aujourd'hui, par respect pour le père du Manitoba, la province de la Saskatchewan lui a élevé dernièrement un monument à Regina, sur les terrains mêmes de l'Assemblée législative.

Est-ce que, à la veille de ce centenaire si important et à la gloire d'un Canada plus grand, on ne pourra songer à une participation canadienne aux célébrations qu'organise sa fille aimée, «Le Manitoba»? Cette participation canadienne plairait aux premiers Canadiens, les Indiens, à leurs frères immédiats, les Métis, au premier voyageur canadien dans l'Ouest, La Vérendrye, et à tous les jeunes Canadiens qui trouveraient en Louis Riel un véritable héros pour le Canada.

[M. Dumont.]

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de répondre au nom de mon collègue, l'honorable secrétaire d'État.

En répondant directement à cette question, l'honorable secrétaire d'État n'a pas cru bon d'envisager la possibilité d'accorder une subvention pour l'érection d'un monument devant l'Assemblée législative du Manitoba à la mémoire de Louis Riel.

[*Traduction*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA— L'EXEMPTION AU VIEIL ORDRE DES MENNONITES

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Comme le ministre est maintenant à la Chambre, nous allons revenir à la question n° 1.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu un message donnant les raisons de l'absence du ministre et je reconnais qu'il s'agissait de raisons incontrôlables. Le 29 avril, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'il avait discuté avec les représentants des provinces de la possibilité de soustraire aux dispositions du régime de pensions du Canada le vieil ordre des Mennonites et, dans l'affirmative, à quoi avaient abouti les pourparlers. L'intérêt que je porte à la question découle de la mesure d'initiative parlementaire que j'ai inscrite au *Feuilleton* et des déclarations du ministre lui-même qui montrent qu'il est prêt à entendre la requête du vieil ordre des Mennonites.

Je dirai quelques mots de cet ordre. Ses membres représentent un assez petit nombre de Canadiens. Ils sont un peu différents de la majorité des Mennonites. La plupart sont cultivateurs et vivent dans la circonscription de Waterloo. La question d'exemption et, à mon avis, de justice pour le vieil ordre des Mennonites dépasse leur cas personnel. A la base, se trouve la question de la liberté dans notre société et du droit d'être dissident, que ce soit de gauche ou de droite. Il s'agit du droit des gens d'être différents et de faire reconnaître leurs particularités, surtout dans les cas où elles ne nuisent pas aux droits et aux possibilités d'autrui. Les Mennonites ont une conception très spéciale des choses.

Une panne d'électricité s'étant produite à la Chambre:

L'hon. M. Munro: Vous voyez ce qui arrive, Max?

M. Saltsman: C'est ce qui arrive lorsqu'on parle de religion, monsieur l'Orateur. J'espère obtenir une réponse très satisfaisante du ministre ce soir étant donné les difficultés qui ont surgi durant le débat sur la motion d'ajournement. La religion du vieil ordre des Mennonites les oblige tout particulièrement à s'entraider. En participant à un programme d'assurance, ils violeraient leurs croyances. Ils diffèrent des autres gens sous ce rapport; ils repoussent toutes les formes d'assurance, quelles soient d'origine privée ou publique. Je sais qu'il y a des gens qui voudraient se retirer du régime de pensions du Canada parce qu'ils peuvent s'assurer beaucoup mieux à leur propre compte. Mais tel n'est pas le cas avec le vieil ordre des Mennonites. Depuis toujours, ils refusent de participer à des régimes d'assurance parce qu'ils se partagent leurs obligations en commun. Ils croient que s'ils participaient à un régime d'assurance ils trahiraient cet aspect de leur religion.

Pour bien démontrer que leur but n'est pas d'économiser de l'argent, ils ont signalé qu'ils étaient disposés à renoncer aux avantages du régime de pensions du Canada et à verser à une caisse spéciale les cotisations qu'ils auraient à payer aux termes de ce régime. A première vue, cela a l'air d'une façon bien logique d'aborder le problème.

Ce n'est pas à moi de juger s'ils...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, je vous prie. Le ministre de la Santé national et du Bien-être social a la parole.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je vous remercie de votre indulgence, monsieur l'Orateur. Je m'excuse auprès du député de Waterloo (M. Saltsman) d'être arrivé tard pour répondre à sa question. Nous sommes très conscients du problème des Mennonites dont a parlé le député. Le député de Kitchener (M. Hymmen) a soulevé la question à plusieurs reprises auprès du gouvernement.

Une exemption possible touchant les cotisations au régime de pensions du Canada par les collectivités du vieil ordre Amish et Mennonite soulève, le député s'en rend sûrement compte, nombre de problèmes uniques en leur genre pour ce qui est du précédent, de l'universalité, de la transférabilité et des bénéfices aux survivants des anciens membres de ces ordres. S'ils devaient en être exemptés, leur réadmission au régime créerait bien des difficultés. Mais en dépit de ces problèmes et par suite des instances qui ont été présentées à moi-même et à d'autres, il a été décidé, en collaboration avec mon collègue le ministre du Revenu national (M. Côté) de demander au gouvernement de les en exempter. Nous demanderons donc au gouvernement de prendre une décision à cet égard. S'il devait être décidé en l'occurrence qu'une exemption est justifiée—et le député se rend sûrement compte du danger de toute exemption au régime de pensions du Canada—il faudra, avant d'en venir à une décision définitive, obtenir une réaction semblable, c'est-à-dire favorable à l'exemption, de la part des provinces qui sont, dans un certain sens, nos partenaires dans le régime.

• (10.20 p.m.)

Je me rends parfaitement compte que les circonstances sont spéciales quand il s'agit des Mennonites et que si nous prenons une décision en leur faveur, cela ne constituera pas nécessairement un précédent pouvant déclencher toute une série de demandes d'exemption. Nous ne saurions nous prononcer en faveur de telles exemptions sans causer du tort à tout le projet.

Aussi je voudrais, par ces quelques remarques, faire savoir au député que nous considérons sérieusement ce problème et que si le cas fait l'objet d'une décision favorable de la part du gouvernement et notamment de la part du ministre du Revenu national (M. Côté), nous serons prêts à en discuter avec les provinces.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 25 du soir.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 6 juin 1969

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

SANTÉ, BIEN-ÊTRE SOCIAL ET AFFAIRES SOCIALES

M. Gaston Isabelle (Hull) présente les 10e et 11e rapports du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

[*Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

[*Traduction*]

QUESTIONS ORALES

LES AFFAIRES INDIENNES

L'ABSENCE DU MINISTRE À LA RÉUNION SUR LES DROITS DES INDIENS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien devrait être ici aujourd'hui. Je me demande qui le remplace en son absence. Je vois le premier ministre indiquer que c'est le ministre d'État.

Je voudrais demander au ministre suppléant pourquoi le ministre n'a pas rencontré le comité national sur les droits et les traités des Indiens, qui siège présentement à Ottawa. Si je pose cette question, c'est que le ministre s'était bel et bien engagé à la Chambre, en réponse à ma question du 13 mai, à rencontrer le comité à la fin de mai ou au début de juin. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas rencontré le comité qui est maintenant en ville?

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Je vais le demander au ministre qui vous répondra mardi.

L'hon. M. Stanfield: J'ai une question supplémentaire. Le ministre suppléant pourrait-il, par la même occasion, rappeler au ministre que je lui ai demandé de nous assurer qu'il ne fera aucune déclaration importante à propos de la loi sur les Indiens avant d'avoir consulté le comité? Nous aurions alors la certitude que sa déclaration traduirait bien la pensée des Indiens et respecterait les priorités qu'ils ont pu établir.

L'hon. M. Andras: J'ai pris bonne note de ces observations, monsieur l'Orateur.

LES FINANCES

LES MESURES POUR PRÉVENIR L'AUGMENTATION DU TAUX D'INTÉRÊT

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Comme la Banque Toronto-Dominion a annoncé son intention de hausser le taux d'intérêt sur les prêts de premier ordre malgré une hausse de 25 p. 100 de ses bénéfices et comme l'inflation au pays inquiète le ministre, a-t-il l'intention de prendre des mesures ou de demander à la Banque du Canada d'intervenir pour empêcher cette nouvelle hausse du taux d'intérêt sur les prêts de premier ordre?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'en discuterai avec le gouverneur.

M. Lewis: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre s'il songe vraiment à convoquer une réunion des dirigeants des banques à charte du Canada, afin de les convaincre de mettre fin à cette hausse constante des taux d'intérêt qui influe sur le coût de la vie au Canada?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, je compte m'entretenir avec les dirigeants des banques à charte vers la fin du mois et nous discuterons sans doute cette question ainsi que d'autres. Le taux élevé d'intérêt est, bien entendu, un indice du resserrement de la politique monétaire que pratiquent les banques et servira effectivement à enrayer l'inflation.

M. Lewis: J'ai une question complémentaire à poser, monsieur l'Orateur. J'ai cru comprendre que le ministre des Finances permettrait cette augmentation continue des taux

d'intêret afin de combattre l'inflation. Se propose-t-il d'en discuter avec les directeurs des banques?

L'hon. M. Benson: Après mes entretiens avec eux je serai heureux de faire part à mon honorable ami des vues que nous avons échangées.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): J'ai une question supplémentaire pour le ministre des Finances, monsieur l'Orateur. Quand le ministre rencontrera les directeurs des banques à charte à l'avenir, pourrait-il leur faire comprendre la nécessité de s'inspirer des méthodes souples du gouvernement pour arrêter l'inflation? Pourrait-il aussi leur rappeler que le resserrement du crédit constitue une épreuve pour les régions défavorisées du Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. En fait, la question du député est une requête.

LA CONSOMMATION

LES RÉPERCUSSIONS SUR L'INDICE DU COÛT DE LA VIE DE LA COMMISSION DES PRIX ET DES REVENUS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question connexe à poser au ministre des Finances. Le Bureau fédéral de la statistique ayant annoncé hier que depuis 18 mois, l'indice des prix à la consommation a augmenté constamment, le ministre dirait-il si le gouvernement songera à appliquer une politique des prix et des revenus dans l'ensemble de l'économie?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Je signale que la hausse du coût de la vie ce mois-ci n'a été que de 0.2 p. 100, contre 1.1 p. 100 le mois précédent, ce qui est encourageant. Cela ne suffit pas à la longue et, bien entendu, j'aimerais voir baisser le coût de la vie mais, malheureusement, nous n'en sommes pas encore là.

M. McGrath: Le gouvernement estime-t-il que, ensemble, la politique fiscale et le travail d'éducation de la Commission des prix et des revenus auront pour effet de ramener l'inflation au niveau jugé sans danger par le Conseil économique du Canada, niveau qui a été dépassé au cours de chacune des trois dernières années?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si le député ne demande pas au ministre une déclaration générale de principe et si la question, dans sa forme actuelle, est recevable.

M. R. N. Thompson (Red Deer): J'ai une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Comme l'indice des prix à la consommation a augmenté de 2.1 p. 100 au cours des cinq premiers mois de l'année, le ministre sait-il que l'indice montera de plus de 4 p. 100 par suite de sa politique?

L'hon. M. Benson: J'espère que cela n'arrivera pas. Les mesures prises par le gouvernement: réduction de ses dépenses, excédent budgétaire, réduction des tarifs, remise à plus tard de l'amortissement et la politique monétaire, tout cela devrait se répercuter sur la poussée inflationniste, et tous les Canadiens, je l'espère, commenceront à se rendre compte que les revenus ne peuvent être accrus sans une augmentation de la productivité, sans quoi les prix augmentent.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Ma question s'adresse au ministre des Finances. En attendant une baisse du coût de la vie, a-t-il l'intention d'examiner les mesures qui permettraient d'accroître les revenus grâce à des déductions d'impôt sur le revenu ou, de concert avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, grâce à un relèvement des pensions?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, cette question est très vaste. Il va de soi que le gouvernement continue d'envisager les possibilités et les mesures qu'il pourrait prendre à cette fin.

M. l'Orateur: A l'ordre. A mon avis, la question du député de Vancouver-Kingsway est de même nature que celle du député de Saint-Jean-Est, et il me semble que ces questions peuvent prêter à controverse. Je rappelle aux députés que nous entamerons un débat sur cette question lundi.

[Plus tard]

M. McGrath: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. A la suite de l'augmentation constante de l'indice du coût de la vie et de l'incapacité du gouvernement d'y mettre un terme, le ministre n'envisage-t-il pas de démissionner?

L'hon. M. Benson: Non, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—LA CONTRIBUTION DU CANADA AUX FORCES CONVENTIONNELLES

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale, monsieur l'Orateur. Auparavant la Chambre me permettra-t-elle d'indiquer qu'on célèbre le 25e anniversaire du début de la libération de l'Europe occidentale et je pense qu'il est bon de se souvenir des grands sacrifices qui ont été faits afin que nous puissions continuer à jouir de notre régime démocratique auquel nous sommes tous attachés.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. MacLean: Hier, le premier ministre s'est opposé au point de vue des ministres de la Défense des États-Unis et de la Grande-Bretagne, en prétextant que la réduction de la contribution militaire à l'OTAN avait trait à ses engagements en matière nucléaire. Cela signifie-t-il qu'aucune réduction n'est projetée en ce qui concerne nos armements non atomiques dans le cadre de l'OTAN?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): D'abord, je voudrais unir ma voix à celle du député pour rendre hommage aux Canadiens tombés le jour J. J'ajouterai que le ministère de la Défense nationale est représenté par le chef de l'état-major à la cérémonie commémorative qui a lieu en France.

En ce qui concerne la question, j'ai exprimé l'opinion que nous ne diminuons pas l'efficacité conventionnelle, mais que nous remanions les effectifs. Nous estimons qu'en suivant les directives de politique formulées par les ministres au comité militaire, nous nous conformons au désir général de l'OTAN en faveur d'effectifs plus souples. Je ne crois pas que la question elle-même prête à une autre interprétation.

L'hon. M. MacLean: Peut-on en conclure que, de l'avis du gouvernement canadien, une réduction des forces classiques de l'OTAN abaisserait le seuil nucléaire, mais que la réduction envisagée par le Canada ne concerne que notre rôle nucléaire?

L'hon. M. Cadieux: Non, monsieur l'Orateur. Le préopinant anticipe encore. Nous n'avons pas indiqué, que je sache, en quoi consistera notre rôle aérien. La réduction possible de notre force nucléaire au sein de cette brigade est minime, à vrai dire. Seule la disparition de l'Honest John est en cause.

L'OTAN—LA DÉMISSION D'UN SÉNATEUR AU COMITÉ

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): J'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre au sujet de l'OTAN. Le premier ministre a-t-il nommé un remplaçant au sénateur Lang qui a démissionné du comité de l'OTAN sous prétexte que la position du gouvernement vis-à-vis de l'OTAN était pétulante, fantaisiste, dangereuse...

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE SURSALAIRE ET LES CONGÉS DE SURTEMPS DU PERSONNEL

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Comme la courtoisie et peut-être le Règlement s'opposent à ce que nous adressions des questions à l'Orateur puis-je en poser une au président du Conseil du Trésor qui, sauf erreur fait aussi partie du comité de la régie intérieure? Depuis plus de trois ans, les membres du personnel parlementaire n'ont pas bénéficié d'un sursalaire ou de congés pour leur surtemps, et n'ont pas eu de vancaces qui auraient été justifiées par la nature de leur travail. Une décision a-t-elle été prise touchant le dédommangement du surtemps et la perte de vacances?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ferai observer au député qu'il ne conviendrait pas de déroger à la coutume établie. Il sait qu'il peut adresser une question de ce genre à l'Orateur par écrit de la manière habituelle et je puis l'assurer que je m'empresserai de m'en occuper en son nom.

[*Français*]

LA CONFÉDÉRATION

ON SUGGÈRE QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL TIENNE UN RÉFÉRENDUM AU QUÉBEC

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné l'annonce du premier ministre du Québec qu'un référendum serait tenu au mois d'octobre prochain, le premier ministre considérerait-il l'opportunité, pour le gouvernement fédéral, de tenir à ses frais ce référendum, en vue de connaître l'opinion de la

population au sujet de la question épineuse du séparatisme, puisque je considère qu'il s'agit d'une question d'intérêt national?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je vois quelques difficultés à cette proposition, mais je suis disposé à en discuter avec le député, si ses arguments sont susceptibles de me convaincre.

[*Traduction*]

LES ANCIENS COMBATTANTS

LA CÉRÉMONIE MARQUANT LE JOUR J

M. Colin D. Gibson (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. C'est aujourd'hui le 25e anniversaire du Jour J, le 6 juin 1944, l'un des jours les plus glorieux de l'histoire du Canada. Le premier ministre serait-il disposé à considérer l'à-propos de tenir chaque année sur la colline du Parlement une cérémonie appropriée pour marquer ce grand événement?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je serais prêt à examiner cette proposition intéressante avec le ministre des Affaires des anciens combattants.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Une question supplémentaire. Le premier ministre nous dirait-il pourquoi il n'a pas tenu compte des remarques que le critique de la politique de défense de ce côté-ci de la Chambre a adressées à son propre ministre de la Défense lors de séances antérieures.

LE DÉPÔT DU RAPPORT WOODS

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Serait-il disposé à marquer davantage la commémoration du Jour J en déposant avant le congé d'été le Livre blanc sur le rapport Woods qui porte sur les affaires des anciens combattants?

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DANS LES EAUX INTERPROVINCIALES

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre d'État chargé des ressources hydrauliques. En conséquence de la nomination en Ontario d'un nouveau ministre de l'Énergie et des Ressources, de la vigueur avec laquelle il aborde le problème, et de son intention déclarée de presser le gouvernement fédéral de s'attaquer à la pollution dans les eaux interprovinciales, le ministre reviendra-t-il sur la position du gouvernement et fera-t-il sous peu une déclaration sur ce point.

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, l'attitude du gouvernement à l'égard des questions de pollution sera précisée lorsque le bill sur les ressources hydrauliques sera lu pour la première fois. A vrai dire, je suis très heureux des propos encourageants sur la collaboration tenus par le nouveau ministre désigné en Ontario, car ils sont certainement conformes au programme de choc qui nous semble essentiel à l'égard de cet important problème du Canada.

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à adresser au premier ministre. Le gouvernement songe-t-il à suivre l'exemple de l'Ontario et à confier à un seul ministère la responsabilité en matière de lutte contre la pollution de l'eau et de l'air?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur.

M. Aiken: Une autre question complémentaire fondée sur le grand nombre de discours prononcés par le ministre des Pêches et des Forêts sur la question de la pollution de l'eau et le vif intérêt qu'il porte à ce problème, intérêt fort louable, d'ailleurs. Le premier ministre songe-t-il à faire bientôt à la Chambre une déclaration dans laquelle il annoncera quel sera le ministre—ou les ministres chargés de la lutte contre la pollution?

LA DÉFENSE NATIONALE

LA RÉDUCTION DU PROGRAMME D'HÉLICOPTÈRES

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Défense nationale? Voudrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a songé à réduire le programme d.d.h. 280? Sinon, sera-t-il complètement mis en œuvre?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, nous n'y avons pas songé. En fait, je dirais que 75 p. 100 du montant affecté à ce programme a déjà été dépensé.

LA RECHERCHE

L'ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Certains fonctionnaires de l'État ont, ces derniers jours, fait des déclarations, parfois contradictoires, au sujet de la politique scientifique; le ministre s'engagerait-il à faire une déclaration à l'appel des motions d'ici la fin de la session au sujet de la politique générale du gouvernement sur les sciences?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je le ferai volontiers quand l'occasion se présentera. En fait, je suis encouragé, tout comme le député, j'en suis sûr, par l'intérêt qu'on témoigne à l'égard de la politique scientifique et les discussions qui se poursuivent sur ce point.

M. Broadbent: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le groupe d'étude chargé d'examiner le programme d'expansion des recherches du gouvernement a terminé ses travaux?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je crois que la question du député se rattache à une autre qui figure au *Feuilleton*. Une commission d'étude du ministère de l'Industrie et du Commerce examine actuellement les programmes de recherche de ce ministère, mais n'a pas encore terminé ses travaux.

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au président du Conseil du Trésor? Dans la réponse qu'il vient de donner à une question, il a dit qu'il ferait une déclaration quand l'occasion se présenterait. Envisage-t-on de modifier la politique scientifique? Fera-t-on une déclaration sur les responsabilités en matière de politique scientifique?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, nous révisons actuellement nos structures afin d'établir une politique scientifique efficace. S'il y a des changements à faire, ils seront annoncés en temps opportun.

LA FONCTION PUBLIQUE

LA NOMINATION DE M. E. B. JOLLIFFE À LA COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL

M. Robert Muir (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Le choix récent de M. E. B. Jolliffe comme arbitre en chef de la Commission des relations de travail de la fonction publique a-t-il été motivé comme le suggère le bulletin d'informations du syndicat de défense des employés, par la même appartenance au CCF et au NPD que le premier ministre?

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Winnipeg-Nord-Centre.

LE PARLEMENT

LA DIVULGATION DES CONFLITS POSSIBLES D'INTÉRÊTS FINANCIERS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Je la formulerai de façon qu'elle ne paraisse pas une accusation, car elle a trait à un problème important de politique d'intérêt public. Puisqu'il semble qu'une seule et même personne puisse être administrateur de 25 sociétés tout en étant président du comité des banques et du commerce de l'autre endroit, le gouvernement envisage-t-il de proposer une mesure législative pour exiger que les sénateurs, les députés et certains hauts fonctionnaires révèlent au public leurs intérêts financiers et leurs sources de revenu extérieures?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je me rends compte de l'importance de la question et je sais gré au député de la façon dont elle a été formulée. Pour s'assurer qu'il n'y aura aucun conflit d'intérêts dans l'exercice des fonctions des députés, des membres de l'autre endroit, j'ai déclaré il y a quelques mois, soit en réponse à une question à la Chambre, soit à une conférence de presse, que le gouvernement étudiait toute la question des conflits d'intérêts. Au cours de l'été, nous serons en mesure, je crois, de décider quel changement il conviendrait d'apporter à la loi sur le Sénat et la Chambre des communes, ainsi que d'autres lois, pour nous assurer que ce problème sera réglé de façon satisfaisante. Dans l'intervalle, si les députés d'autres partis à la Chambre avaient des recommandations positives à faire, je serais heureux de les entendre.

LES FINANCES

L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT ENVERS LES COMPAGNIES DE PLACEMENT

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je remercie le premier ministre de sa réponse. Puis-je m'adresser cette fois au ministre des Finances? Entretemps, est-il prêt à préciser que le gouvernement s'en tiendra fermement aux dispositions de son projet de loi sur les compagnies de placements qui est à l'étude à l'autre endroit?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le projet de loi sur les compagnies de placements a été présenté à l'autre endroit intentionnellement afin que les sénateurs puissent tenir des séances du comité. Par suite de ces réunions, on propose d'apporter certains changements au bill. On étudie ces changements avec soin et ils n'affaibliront aucunement la législation. Ils parent à certains inconvénients et à certaines contradictions de la mesure. Certains des changements seront très utiles. Évidemment, le gouvernement étudiera la mesure qui sera adoptée par l'autre endroit. S'il n'est pas d'accord, alors évidemment il s'y opposera. Je dirai que le surintendant des assurances m'a consulté au sujet de certains changements et il a semblé les juger très pertinents.

LE BUDGET

TORONTO—LA POSSIBILITÉ D'UNE FUITE

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): J'ai une question à poser au ministre des Finances sur un sujet à peu près semblable. Puisque des maisons d'affaires de Toronto ont reçu des données détaillées sur le budget mercredi, tôt le matin, de la Clarkson Gordon Company, le ministre dira-t-il si c'est là un autre cas de fuite budgétaire ou bien d'un meilleur service postal?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la distribution des documents budgétaires, nous n'avons pas recours au service postal.

M. Bell: Je ne vous en blâme pas.

Une voix: Un grand nombre de Canadiens non plus.

L'hon. M. Benson: Les bureaux de la Banque du Canada dans tout le pays ont reçu des paquets scellés de copies du budget, qui ont été distribuées le soir du discours budgétaire. Certaines firmes de comptabilité et des études d'avocat en prennent livraison ce soir-là et procèdent à une analyse. Je puis assurer à mon honorable ami qu'à ma connaissance, il n'y a eu aucune fuite budgétaire.

[Le très hon. M. Trudeau.]

LES POSTES

LE VOL D'OBLIGATIONS

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): J'ai une question à poser au solliciteur général. Peut-il nous dire si un détachement a été lancé à la poursuite des quatre bandits qui hier ont soulagé notre service postal si lent d'obligations d'une valeur de $100,000? Les bandits ont-ils été appréhendés et a-t-on récupéré les valeurs?

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Non, monsieur l'Orateur.

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le solliciteur général songera-t-il à former un détachement commandé par le député d'Hillsborough?

L'hon. M. McIlraith: Oui, monsieur l'Orateur.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES REMBOURSEMENTS

M. A. D. Hales (Wellington): Ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Les remboursements d'impôt sur le revenu, si importants pour bien des Canadiens, sont-ils envoyés à la date prévue ou y a-t-il retard ou accumulation?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national): Il n'y a pas de retard en ce qui nous concerne. Le service a été plus rapide que jamais cette année. Si le député songe à un cas en particulier, je le prierais de m'en faire part, car il se pourrait que le retard soit dû à une erreur dans la déclaration.

LE SURSIS AUX AGRICULTEURS DE L'OUEST

M. John. L. Skoberg (Moose Jaw): Ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Vu la pénurie aiguë d'argent en espèces dont souffre l'économie agricole de l'Ouest actuellement, le ministre accordera-t-il un sursis aux agriculteurs et aux petites entreprises commerciales des régions rurales pour payer leur impôt sur le revenu?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national): Notre ministère est toujours disposé à étudier les cas particuliers. Si un individu s'adressait au Directeur régional, je suis sûr qu'on pourrait en arriver à une entente.

M. Skoberg: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. A cause de cette pénurie et du fait qu'il semble qu'on ne puisse y remédier sous peu, le ministre accepterait-il des céréales au lieu d'argent comptant pour payer l'impôt sur le revenu?

L'hon. M. Côté: Oui, monsieur l'Orateur, si le député est prêt à les pelleter.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LA BAIE DE PLAISANCE (T.-N.)—LA DÉCLARATION SUR LA POLLUTION

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Le ministre des Pêches étant absent, je voudrais prier le ministre suppléant de lui signaler que le 20 mai, comme en fait foi la page 8828 du hansard, il avait parlé de faire une déclaration dans moins de dix jours sur toute la question de la pollution des eaux dans la baie de Plaisance. Quand fera-t-il cette déclaration?

M. Eugene F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches): J'exhorte la représentante à la patience. Je crois que le ministre va se rendre préalablement sur les lieux.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA NÉGOCIATION KENNEDY—LES CONCESSIONS TARIFAIRES ACCÉLÉRÉES PAR D'AUTRES PAYS—LES IMPORTATIONS DE POMMES DE TERRE

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Ma question s'adresse au ministre des Finances. Peut-il nous dire si son ministère ou le gouvernement s'entretient avec nos principaux partenaires commerciaux en vue d'obtenir d'eux qu'ils accélèrent l'application des concessions tarifaires correspondant à celles qui ont été annoncées dans l'exposé budgétaire, compte tenu de ce que les divers producteurs agricoles canadiens, surtout ceux de pommes de terre, ont absolument besoin de s'introduire plus facilement sur les marchés américains?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Comme je l'ai dit lors de l'exposé budgétaire, monsieur l'Orateur, les réductions tarifaires ont pour objet fondamental de réduire les coûts au Canada; nous n'avons donc pas consulté nos partenaires commerciaux. Naturellement, nous serions heureux de les voir appliquer plus rapidement les dispositions de la négociation Kennedy; ce serait, à mon avis, une excellente chose pour les marchés en général et l'ensemble du Canada.

L'hon. M. MacLean: En tout cas, le ministre voudrait-il prendre des mesures pour essayer d'améliorer les conditions d'entrée, sur le marché des États-Unis, des pommes de terre canadiennes puisque nos importations de cette denrée dépassent nos exportations?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, nous ne cessons de demander instamment, parfois avec succès, qu'on améliore les conditions d'entrée de certains de nos produits aux États-Unis et sur les autres marchés. Nous y songeons toujours et, chaque fois que nous avons des discussions avec nos homologues des États-Unis et des autres pays, mes fonctionnaires demandent qu'on libéralise les échanges dans le monde entier. En fait, beaucoup de nos...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre des Finances admet-il que cette réduction unilatérale de la part du Canada offre à notre pays une occasion de négocier des réductions de tarif douanier? Cela ne vous offre-t-il pas une occasion unique...

M. l'Orateur: Si j'ai interrompu le ministre tout à l'heure, car un débat me semblait s'engager. Je signale à l'honorable chef de l'opposition que nous allons le poursuivre, ce débat, si je permets au ministre de répondre à la question supplémentaire.

LES FRAISES—LE MAINTIEN DES DROITS À L'IMPORTATION

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il s'agit du maintien tout au long de 1969 du tarif des fraises, qu'on a d'abord proposé au ministre du Revenu national et ensuite au ministre de l'Agriculture. Le ministre des Finances a-t-il aujourd'hui des renseignements à ce sujet?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député m'a saisi de la question en privé, il y a un jour ou deux. J'ai demandé des renseignements et j'attends aujourd'hui un rapport. Je vais m'informer de nouveau, car je ne connais pas la situation.

[*Français*]

L'ÉCONOMIE CANADIENNE

A PROPOS DES RÉPERCUSSIONS POSSIBLES DU BUDGET EN ALBERTA ET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Depuis la lecture de son exposé budgétaire, le ministre a-t-il reçu des protestations de la part de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, relativement aux restrictions qu'on veut leur imposer, en vue de les appauvrir et, peut-être, de faire en sorte que les autres provinces canadiennes demeurent également pauvres?

[*Traduction*]

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES EAUX INTERPROVINCIALES—LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Ma question s'adresse au premier ministre. Elle peut avoir l'air de ressembler à une question que j'ai déjà posée. Elle a trait à la responsabilité fédérale en matière de pollution. Cette responsabilité semble se fragmenter maintenant au lieu de devenir efficace. Je prie le premier ministre de concentrer son attention sur le sujet et de faire sous peu une déclaration. La loi sur la conservation des eaux n'est pas la solution à l'ensemble du problème.

M. l'Orateur: Je partage l'avis du député. Sa question ressemble énormément à celle qu'il a déjà posée aujourd'hui.

M. Aiken: Je n'ai pas obtenu de réponse à ma question antérieure. Je crois que le premir ministre est prêt à répondre à celle-ci.

LA BAIE DE PLAISANCE (T.-N.)—L'INDEMNISATION DES PÊCHEURS VICTIMES DE LA POLLUTION

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Pêches et des Forêts et du ministre suppléant des Pêches et des Forêts (le ministre des Transports), que la question intéresse beaucoup, j'aimerais poser ma question au secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts, dont nous connaissons l'énergie et l'ambition. Est-il prêt à confirmer devant la Chambre les propos tenus par le ministre des Transports l'autre jour à Saint-Jean selon lesquels le gouvernement présenterait un plan d'indemnités révisé à l'intention des pêcheurs de la baie de Plaisance...

[L'hon. M. Benson.]

M. l'Orateur: A l'ordre. La question du député n'est pas réglementaire. Il ne peut demander au secrétaire parlementaire d'interpréter la déclaration du ministre.

M. McGrath: Alors, monsieur l'Orateur, me permettez-vous de reprendre ma question et de demander à l'adjoint parlementaire quel est le programme d'aide révisé que le gouvernement a échafaudé à l'intention des pêcheurs de la baie de Plaisance?

M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas toujours ce que le député a dans la tête, mais je puis lui dire que nous avons créé une commission d'appel, composée de trois pêcheurs et de deux fonctionnaires dignes de foi et honnêtes, pour entendre les appels des pêcheurs qui ne seraient pas satisfaits de la compensation reçue. J'espère que cela répond à la question du député.

[*Français*]

LA PÊCHE

LA BAIE SAINTE-MARIE (N.-É.)—LES DIFFICULTÉS ENTRE LES SEINEURS ET LES PÊCHEURS À FASCINES

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre.

Monsieur l'Orateur, je m'excuse de faire une préface, mais c'est nécessaire.

[*Traduction*]

Comme les boards of trade, des députés et des représentants de l'autre endroit, des organismes libéraux et grand nombre de particuliers ont demandé la fermeture de la baie Sainte-Marie en Nouvelle-Écosse, le premier ministre vérifierait-il auprès de son bureau régional pour voir s'il y aurait moyen de protéger les droits des pêcheurs de cette baie?

[*Plus tard*]

Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts, qui semble connaître toutes les réponses. Pourrait-il nous dire si l'on se propose de fermer la baie Sainte-Marie en Nouvelle-Écosse, afin de protéger les pêcheurs dans ces eaux?

M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, la question fait l'objet d'une étude intensive.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE BLÉ—L'ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE DE COMMERCIALISATION—LES VENTES À L'URSS

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Industrie et du Commerce étant absent, j'adresse ma question au ministre d'État (M. Lang). Le gouvernement fera-t-il prochainement une déclaration sur la situation générale de l'écoulement des céréales, et y a-t-il des chances de rétablir le niveau des prix minimaux dans l'esprit de l'Arrangement international sur les céréales?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Industrie et du Commerce a signalé régulièrement à la Chambre les faits nouveaux au sujet de ces deux questions, et il est disposé, j'en suis sûr, à continuer de répondre aux questions précises à cet égard.

M. Burton: Le ministre peut-il dire si des progrès ont été faits en ce qui concerne la vente de blé à la Russie cette année?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, il n'y a rien à signaler à ce sujet en ce moment.

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Étant donné que la réunion annuelle des politicologues et des économistes doit prendre fin d'ici deux jours, à l'Université York à Toronto, le premier ministre se hâterait-il de présenter un document intitulé «Why I Abandoned Truth, Beauty and Goodness, and Joined the Liberal Party»?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le temps réservé aux questions est terminé.

• (11.50 a.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE LA TÉLÉSAT CANADA

MESURE CRÉANT UNE SOCIÉTÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS PAR SATELLITE—ÉTAPE DU RAPPORT

La Chambre reprend l'examen interrompu le jeudi 5 juin, du bill C-184, créant une Société de télécommunications par satellite pour le Canada, dont le comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts a fait rapport (avec amendements), et de la motion d'amendement de M. Saltsman (p. 9806).

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, juste avant l'ajournement hier soir, j'ai fait quelques observations sur les commentaires fort intéressants du député de Hillsborough (M. Macquarrie) au sujet du bill, et surtout sur ses commentaires concernant son attitude fort compréhensive à l'égard des idées et des principes du Nouveau parti démocratique. Je lui ai signalé que j'étais assez peiné de constater qu'il n'était pas disposé à appuyer l'amendement proposé par mon collègue, le député de Waterloo (M. Saltsman), qui aurait pour effet de transformer la Société de télécommunications par satellite dont il est question en une société de la Couronne. Je tiens à faire remarquer au député que le parti conservateur doit demeurer fidèle à son passé dans l'énoncé des politiques officielles concernant les communications et l'aménagement des installations voulues, car, je le répète, ce sont les conservateurs qui, en 1935, pour répondre au désir exprimé dans de nombreux milieux au Canada, ont présenté un projet de loi portant création de la Société Radio-Canada, organisme public institué dans le but de rendre un service public à tous les Canadiens. Il conviendrait ici, il me semble, de suivre cette tradition et de tenir compte de ce précédent, et nous devrions pouvoir compter sur l'appui de ce parti à l'égard de la proposition dont nous sommes présentement saisis.

J'ai failli me laisser convaincre, monsieur l'Orateur, par l'argument du député d'Hillsborough. L'idée de voir la nouvelle société, si c'était une société de la Couronne, relever du ministre des Communications (M. Kierans) le troublait passablement, vu ce qui est arrivé à celui-ci ces derniers mois relativement à un autre organisme de l'État qui s'occupe aussi de communications, le ministère des Postes. J'ai presque mordu à l'appât. Toutefois, je dois souligner au député que pour un examen plus objectif de la question, il faut tenir compte du fait que, dans une telle situation, en considérant toute la perspective, nous devons envisager deux aspects connexes. Il y a d'abord le principe qui préside à l'élaboration de la politique publique, et il faut en outre examiner les problèmes de l'exploitation et de la gestion. Nous devons prendre les décisions qui s'imposent dans ces deux domaines pour réaliser les objectifs de la politique publique.

Il demeure qu'en l'absence de principes fondamentaux valables, les meilleurs méthodes d'exploitation et de gestion au monde ne sauraient réussir. Cependant, si les principes

essentiels sont rationnels, alors bien entendu les problèmes d'exploitation et de gestion peuvent s'aplanir en temps opportun, et il existe une série de moyens pour les surmonter.

N'oublions pas qu'une nouvelle évolution technologique a lieu et qu'il nous faut considérer la politique de l'État à ce sujet. Au cours de l'histoire canadienne tout changement de ce genre a toujours exercé une profonde influence sur la situation économique, sociale et politique du pays. Un exemple qui remonte fort loin est la création et l'expansion de notre réseau de voies ferrées après 1867. Le Pacifique Canadien, entreprise privée, joua là un rôle clé. Naturellement, la plupart des députés connaissent les conséquences lamentables qu'eut la décision du gouvernement de l'époque de confier cette exploitation à des particuliers, ce qui leur avait permis de voler le Trésor, de bénéficier de concessions de toutes sortes de l'État et de profiter de la faiblesse du gouvernement d'alors. Tout cela entraîna des conséquences fâcheuses et un passif qui n'est pas encore liquidé. Voilà le genre de situation que nous devons éviter en nous prévalant des nouveaux changements dans la technologie moderne et en mettant au point une politique gouvernementale à leur sujet.

Il y a d'autres exemples de progrès technologiques à l'occasion desquels on a adopté une attitude plus rationnelle. A vrai dire, je songe au cas auquel j'ai déjà fait brièvement allusion, l'établissement de Radio-Canada, et cela, sur des bases, à mon avis, très saines.

Évidemment, les députés et le grand public critiquent Radio-Canada sur tel ou tel point. Les opinions diffèrent mais j'imagine que les députés et l'ensemble des citoyens ont le sentiment que Radio-Canada est à nous. Elle appartient aux Canadiens. Quoi qu'on puisse en dire parfois, la Société sert l'intérêt public. C'est le principe de son existence. J'aurais voulu qu'il soit possible au gouvernement de procéder de la même façon quant à l'objet de ce bill. Ainsi, il aurait suivi un bon précédent, qui nous aurait été très utile dans les années à venir.

L'examen du problème doit tenir compte, à mon avis, des implications et des conséquences du développement actuel. Le fait est que les communications constituent l'un des aspects les plus récents et les plus importants de la société canadienne. Elles sont un facteur essentiel des nouvelles orientations de notre société. Les communications jouent un rôle social et politique décisif dans l'ensemble du pays. Il est donc essentiel que nous examinions soigneusement la politique nationale dans ce domaine.

C'est pourquoi j'estime que la meilleure manière de sauvegarder l'intérêt du public consiste certes à faire de cette nouvelle compagnie une entreprise ou une société de la Couronne. De la sorte, elle pourra mener ses affaires en tenant compte des intérêts supérieurs de la nation. A mon avis, il existe un conflit d'intérêts entre le gouvernement, d'une part, et d'autre part, les transporteurs et les investisseurs privés. Or, les intentions et les objectifs du premier diffèrent de ceux des seconds.

Les objectifs du gouvernement sont essentiellement d'ordre social et politique. Le gouvernement veut installer un réseau de communication dans les campagnes et dans les Territoires du Nord-Ouest, où nous avons un problème très sérieux. En fait, comme l'ont déclaré certains, seule cette nouvelle évolution technologique permettra de doter toutes les régions du Canada d'un réseau de communication convenable qui desserve les territoires étendus et les régions peu peuplées auxquelles nous avons affaire. Cette initiative permettra également une meilleure diffusion des programmes linguistiques en français et en anglais.

D'autre part, les objectifs et les intentions des investisseurs et des compagnies privées ne sont guère liées au service public. Ils assurent certains services publics en accomplissant leur travail, mais le fait est que leur mobile essentiel et fondamental est la recherche du profit. Bien entendu, cela entre en conflit avec les intentions et les objectifs de l'État, mais il faut envisager la réalisation des objectifs sociaux et politiques par opposition aux objectifs économiques et financiers, qui peuvent constituer la principale préoccupation des investisseurs privés.

Il me semble que les arguments invoqués par nombre de gens au sujet du système de communications par satellite ne sont pas fondamentalement d'ordre économique. Ils font état de considérations d'ordre économique, mais les buts et objectifs devraient avant tout être d'ordre social et politique. Il me semble aussi que l'on s'inquiète de ce que le gouvernement ait refusé de faire part des résultats des études de rentabilité et des analyses effectuées.

Comme on l'a déjà signalé, trois motions, présentées à la Chambre au sujet de cette entreprise, ont été rejetées. Il importe à mes yeux que l'on nous renseigne sur les analyses de rentabilité du système de télécommunications par satellite. Il importe que les députés

soient mis au courant de ces faits, car il y a eu des rapports contradictoires dans ce domaine.

J'admets que le nouvel amendement présenté limite la participation des investisseurs privés à un maximum de 2½ p. 100. Il n'y a vraiment pas de quoi se réjouir, selon moi. La limite antérieure était de 5 p. 100. Elle restreignait le nombre des participants privés à 40. La nouvelle formule de 2½ p. 100 en restreindra le nombre à 80. Cela ne change vraiment pas grand-chose à la mesure législative. Il n'en reste pas moins que ce sera l'élite économique du Canada qui jouera un rôle dans le système de communications par satellite.

D'autres considérations entrent également en jeu quant à la situation relative au trust Sidbec et à la participation de Bell Canada comme principale entreprise agréée d'exploitation. Nous devons également songer à la filiale de la Bell, la Northern Electric. La Northern Electric est l'un des deux principaux entrepreneurs chargés de l'aménagement du système de communications par satellite. Nous assistons à un conflit de pouvoir de la part de ces entreprises agréées. D'autres gens jouent également un rôle dans la mise sur pied du réseau, mais cela nous donne une idée de l'important conflit d'intérêts qui existe au sujet de la mesure législative à l'étude et des politiques qu'il faudra élaborer une fois qu'elle aura été mise en œuvre.

Avec ce tiers de propriété le gouvernement n'aura pas, semble-t-il, de contrôle sur le fonctionnement et le développement du système; le pouvoir des monopoles dans l'industrie des communications au Canada se trouvera donc accru du fait de leur participation au programme. Lorsque je traite de la question de la propriété de l'État et de la conversion de cet organisme en une société de la Couronne, je devrais, je crois, reprendre des déclarations que le ministre des Communications (M. Kierans) a faites du temps où il était ministre du Revenu national dans le gouvernement du Québec. Je veux parler de la création de la Sidbec au Québec. Il a donné des raisons pour étayer la thèse selon laquelle on devrait en faire une société d'État. Il a dit notamment:

> Avec la Sidbec on voulait avant tout créer un organisme qui n'existait pas au Québec, une aciérie intégrée afin de donner un élan à l'économie qui aurait sur elle des répercussions multiples.

C'est, je l'avoue, une thèse économique qui comporte des conséquences sociales. Il y a une meilleure raison encore pour convertir la Société à l'étude en une société d'État. Nous traitons au fond d'objectifs sociaux et politiques. Les députés doivent examiner très attentivement, à mon avis, les décisions qu'ils prennent à l'égard de cet amendement.

Les annales de notre pays comportent, je le répète un certain nombre de précédents qui révèlent des lignes de conduite diverses adoptées en matière d'innovations technologiques. Les Canadiens ne veulent pas que cela se reproduise. Ils ne veulent pas que se répètent les erreurs passées. Or les propositions du gouvernement semblent s'orienter dans cette voie. C'est assurément un pas dans la même direction. Nous ne voulons pas de la politique qui existait naguère. Nous en voulons une nouvelle axée vers les besoins présents et futurs. A mon sens, nos objectifs sociaux présents et futurs ne pourront être convenablement réalisés que si cette Société est constituée en société de la Couronne qui fonctionnera dans l'intérêt public et au profit des Canadiens.

[*Français*]

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur l'Orateur, après avoir étudié sérieusement cette loi de la Société de télécommunications par satellite pour le Canada, nous espérons bien, dans ce coin-ci de la Chambre, que l'honorable ministre ne viendra pas brouiller les ondes, comme il le fait au ministère des Postes et des Communications.

Quant à l'amendement présenté par les socialistes, nous nous rendons compte, encore une fois, qu'ils veulent que l'État contrôle tout et, comme l'État ne peut pas faire de miracle, je leur demande plutôt de vivre ce miracle de l'honorable ministre des Transports (M. Jamieson), qui veut nous faire voir le ciel sous un autre angle, car depuis l'histoire des postes, je crois que l'honorable ministre est convaincu que l'enfer est rouge.

Au début de mes remarques, je voudrais dire que nous avons actuellement au Canada, et surtout dans le Québec, des milliers de centres qui ne reçoivent pas encore les communications par voie ordinaire de Radio-Canada ou autre, parce que l'on refuse, par exemple, un câble de télévision pour la paroisse de Saint-Ferdinand d'Halifax, dont les citoyens ne peuvent écouter les émissions de la Société Radio-Canada. C'est un village situé à 30 milles de la ville de Québec. C'est une preuve évidente que lorsque nous avons des sociétés d'État, la bureaucratie qu'elles imposent ne peut donner un bon service, parce qu'une demande d'un citoyen de Saint-Ferdinand d'Halifax a été faite il y a un an, et nous n'avons pas encore reçu de réponse. Alors cette brave population ne reçoit pas le message canadien qu'elle est en droit de recevoir, parce que la Société Radio-Canada est devenue trop bureaucratique.

Pour ma part, lorsque je me rends compte que l'on veut créer une compagnie dont on ne sait pas encore au juste le coût—mais on

• (Midi)

parle de 60 millions de dollars—je me pose la question: Est-ce que nous ne devrions pas plutôt commencer à donner le service aux gens qui n'en ont pas et analyser sérieusement la situation dans le Canada, pour prouver que la Société Radio-Canada n'a pas donné les services qu'elle est en mesure de donner?

Et ce pour prouver que l'amendement qui a été présenté ne peut pas être accepté, car nous avons déjà trop d'organisations de la Couronne qui sont venues remplacer l'entreprise privée, qui devrait certainement continuer à réaliser des miracles plus qu'elle ne le fait.

Cependant, je remarque aussi que l'honorable ministre, en nous présentant son projet, semble très pressé de le faire adopter.

Je lisais récemment un article de M. Guy Cormier dans le journal *La Presse*, dans lequel il disait justement que, dans la province de Québec, nous ne disposions pas de toutes les ressources. C'est entendu.

Mais le gouvernement québécois n'a pas été le dernier à saisir l'intérêt d'innovations qui vont peut-être bouleverser grandement les lois de la connaissance et modifier le jeu des relations entre les peuples. Sans exagérer, on pourrait dire que c'est Ottawa qui a mis du temps à bouger. Il a fallu des pressions très fortes, il y a 3 ans, pour amener le gouvernement fédéral à s'intéresser à ce domaine.

Quand il a décidé de s'en occuper, il l'a fait avec frénésie, bousculant l'entreprise privée, donnant souvent l'impression de vouloir à tout prix remettre le Québec à sa place.

Je crois, moi aussi, comme ce journaliste, que nous agissons un peu trop rapidement et lorsque le gouvernement au pouvoir, le parti ministériel, accepte de former une compagnie qui travaillerait en collaboration avec l'entreprise privée, c'est ce que nous souhaitons. Mais voyant ces gens de l'entreprise privée se frôler à certains ministres, je sais que les représentants socialistes ont présenté leur amendement parce qu'ils ont peur, parfois, que la caisse électorale de certain parti soit trop bien garnie pour être capable de faire régner ceux qui veulent faire des millions.

Dans cette inquiétude, c'est probablement la raison pour laquelle nous avons vu cet amendement, mais il me semble qu'avec tous les gens intelligents et un ministre honnête comme on le connaît, qui demandera sans doute au très honorable premier ministre et à ses adjoints de bannir la caisse électorale, on pourrait peut-être trouver un joint pour être capable d'accepter que l'entreprise privée aille de l'avant, tout en étant certain qu'il n'y aura pas de souscription aux caisses électorales pour faire accepter une companie ou l'autre.

[M. Dumont.]

J'ai eu l'occasion d'être délégué à Paris pour étudier surtout le problème du satellite, et j'y ai vu le satellite Symphonie qui, en 1972, pourrait diffuser en français d'Halifax à Banff et, parce que nous avons eu le bill des deux langues officielles, parce que nous avons deux cultures au Canada, je serais d'avis que nous ayons aussi un satellite qui diffuse en anglais.

Mais c'est surtout dans le choix des compagnies qui devront donner cette diffusion qu'il faut peut-être s'interroger par rapport à l'amendement qui nous a été présenté hier par les socialistes, qui représentent au Canada le Nouveau parti démocratique.

Devant cette question que je me suis posée en entendant les discours qui ont été prononcés, surtout lorsque le ministre nous dit que la province de Québec n'en a pas les moyens —donc nous allons lui aider en ayant rapidement un satellite, grâce à une compagnie que nous allons organiser, je lui dis tout simplement que la France est prête à offrir, en tant qu'il y ait des postes de réception, la diffusion gratuite pour le Québec. De ce fait, nous ne serions pas une charge pour le gouvernement fédéral.

Mais c'est cet angle-là que le ministre devrait étudier, car je suis convaincu que, quand des gens sincères, honnêtes en politique, quand les représentants du Nouveau parti démocratique s'inquiètent, c'est encore cette inquiétude de toujours, notamment cette caisse électorale, qu'on ne veut pas bannir, qui va obliger le gouvernement à choisir, une compagnie ou l'autre qui offrira sa collaboration.

Nous savons très bien que les jeux de coulisse obligent parfois même certains ministres à ne pas agir selon leur guise, et c'est pourquoi j'invite le ministre à étudier sérieusement l'aspect du problème, surtout que nous aurons, du moins dans quelque temps, un nouveau premier ministre en France, et que nous pourrons obtenir une collaboration plus étendue afin d'être capables de pouvoir avoir une diffusion au Canada, en anglais et en français, et non pas un satellite qui viendrait tout simplement, par une compagnie qui voudrait peut-être nous l'imposer, un satellite qui ne parlerait qu'anglais et qui ne nous donnerait, pour le reste du Canada, que la traduction.

D'ailleurs, je crois que le ministre n'est pas au bout de ses tribulations, de ses difficultés, car j'avais posé à la Chambre une question demandant si le ministre ne voulait pas, lors de la rencontre qui a eu lieu dernièrement à Washington, entre 80 pays, envoyer des représentants de tous les partis, afin que nous puissions connaître les véritables problèmes et apporter ce que nous-mêmes, de ce coin-ci de la Chambre, qui croyons à l'entreprise pri-

vée, pensons être la meilleure solution possible.

C'est dans cette collaboration, aujourd'hui, que je veux m'exprimer, pour être capable d'avancer l'établissement d'un satellite de communication qui, nous l'espérons, donnera certainement une culture plus avancée à tous les Canadiens.

Mais me reportant à cette rencontre qu'il y eut à Washington, je lisais aussi un communiqué qui disait:

Un conflit entre l'efficacité et la démocratie dans l'exploitation d'un réseau international de communications par satellite risque de retarder sensiblement une entente à la conférence qui se déroule à Washington depuis un mois et qui doit se terminer le 21 mars.

Alors, à la question que j'avais posée en Chambre, je crois que si le ministre avait demandé que des délégués de tous les partis se rendent là-bas, on aurait probablement déjà préparé une entente pour le Canada et nous ne serions peut-être pas obligés, aujourd'hui, de discuter de cet amendement qui ne peut que retarder l'adoption de l'avancement de ce satellite de télécommunications.

On ajoutait dans cet article, et je cite:

Le Canada et ce qui semble être la majorité ...

...au point de vue pensée...

... des 66 délégations favorisent ce qui serait une formule «tripartite» de structure de gouvernement et d'exploitation.

Quant à moi, même s'il n'y avait pas de caisse électorale, je ne parlerais pas d'entreprise tripartite. Je dirais tout simplement: Que les compagnies privées fassent leur devoir. Elles font parfois des miracles, et elles seraient en mesure de nous donner un très bon service. Mais, comme nous avons aussi cette inquiétude, nous avons aussi raison de nous poser bien des questions. C'est pourquoi nous demandons au ministre, lorsqu'il y aura d'autres rencontres, lorsqu'il y aura des discussions d'acceptation de telle ou telle compagnie qui diffusera dans le Canada, demain, au point de vue satellite de télécommunications, de bien vouloir nous y inviter, afin que nous puissions savoir quelle ficelle, quel jeu, aussi, se joue en arrière des rideaux. Et là, nous pourrons sans doute convaincre nos bons amis du Nouveau parti démocratique de vouloir une compagnie privée, car eux aussi seront sans inquiétude à l'effet qu'il n'y a pas de contribution qui enfle la caisse électorale.

Encore une fois, je rappelle au ministre que je ne l'accuse aucunement. Je le sais assez sincère pour vouloir, un jour, priver ces caisses électorales qui nous empêcheraient de douter, une fois pour toutes, et c'est pourquoi je voudrais surtout, par rapport à l'amendement qui nous est présenté aujourd'hui, lui demander d'étudier sérieusement la question encore une fois et permettre que ce soit les gens ou la compagnie la plus savante qui exploite cette entreprise.

D'ailleurs, nous pouvons dire que l'ère des satellites est à peine née pour le moment, au Canada, que déjà,—ce n'est peut-être pas l'amendement qui est présenté aujourd'hui—c'est probablement le plus grand problème des contestations qui existent entre Ottawa et Québec.

Si nous avions présenté un amendement nous-mêmes, cela aurait été pour demander que le Québec, dans le domaine de l'éducation, au moins, ait le droit d'autorité dans ces choses-là.

Mais comme nous ne voulons pas retarder le débat, et que nous sommes d'avis que la Société soit créée, nous demandons sérieusement au ministre, aujourd'hui, d'étudier la possibilité d'avoir plutôt une compagnie qui nous permettra, comme on l'a en France, entre autres, de nous apporter ici la diffusion par le satellite Symphonie, et, à ce moment-là il y aurait certainement une dépense beaucoup moins forte, car, comme le satellite sera placé à l'équateur, le rayon qui existera pour desservir le Québec sera automatiquement placé sur la voie qui n'amènerait aucune dépense. Nous ne serions pas obligés de voir une dépense de l'ordre de 60 millions, sans compter tout ce qu'on peut éviter pour l'entreprise privée, afin de pouvoir aller de l'avant dans ce domaine.

D'ailleurs, l'inquiétude du Nouveau parti démocratique est probablement due à la dette du Canada. Je lisais récemment qu'au 15 janvier dernier, la dette nationale, y compris les dettes garanties par le gouvernement, s'élevait à 23 milliards 574 millions, dont 6 milliards 361 millions en obligations d'épargnes du Canada.

Si une dette comme telle existe au Canada, n'est-ce pas mettre la charrue avant les bœufs que de vouloir encore dépenser 60 millions pour un satellite qui pourrait sans doute être organisé par l'entreprise privée, en tant qu'on ne hâterait pas trop les choses, si nous avons déjà la France qui est capable et qui veut diffuser gratuitement par le satellite Symphonie?

Alors, à ce moment-là, je me demande pourquoi tant hâter les choses, et je demande aussi aux représentants du Nouveau parti démocratique pourquoi ils n'ont pas plutôt analysé la dette du Canada, présenté l'amendement dans ce sens-là, et attendu que l'entreprise privée nous permette d'organiser au Canada ce dont nous aurons besoin d'ici quelques années.

Je voudrais aussi souligner que, dans les quelques remarques que je continuerai à donner, actuellement, parce que le Québec est inquiet de la tournure des événements, qu'il

se rend compte que le gouvernement fédéral veut le dépasser dans ce domaine, il veut probablement, lui aussi, créer une compagnie qui serait une compagnie du gouvernement.

Alors, à ce moment-là, c'est pourquoi j'invite le ministre à être très prudent, la lutte sera certainement plus dure à entreprendre contre une compagnie du Québec qu'avec des individus de bonne volonté comme nous le sommes.

Nous offrons notre collaboration au ministre. Nous disons qu'en plaçant chaque chose à sa place, en acceptant toutes les données qui existent dans le monde entier, pour prévoir un plan qui ne sera pas à recommencer dans quelques années, et en analysant aussi la situation économique qui prévaut au Canada, nous nous orienterions dans la bonne voie, car je dis que nous sommes actuellement un peu des têtes de millionnaires sous des corps de pauvres.

Nous voulons dépenser 60 millions. D'autres nous disent: Présentons un amendement pour être capables d'avoir simplement une compagnie de l'État, alors que nous avons les dettes que je viens de citer.

Devant ces faits, est-ce que nous ne devrions pas plutôt permettre à l'entreprise privée, en tant qu'une bonne loi empêchant les caisses électorales d'accepter que des souscriptions existent, de développer ce régime de satellite de télécommunications?

D'ailleurs, il nous faut, comme je l'ai cité tout à l'heure, avoir une entente internationale. Et tout le monde sait que nous ne pourrons pas indéfiniment accepter des satellites. Actuellement, un grand pays comme la France nous offre sa collaboration, comme, de l'autre côté, pour notre pays, le reste du pays anglophone, les États-Unis offrent leur collaboration. Analysons donc la situation plutôt froidement et, encore une fois, je peux assurer le ministre que nous serons en mesure de l'aider à réaliser ce projet, qui doit être, à mon sens, mis de l'avant, en tant que les moyens nous permettent de pouvoir continuer à l'exprimer, car l'éducation de demain se fera sans doute par satellite. Il reste tout de même une conviction que tous les Canadiens doivent avoir, c'est que jamais la province de Québec n'acceptera l'imposition d'un satellite qui ne fera que de la traduction pour le Québec.

Ils sont d'avis d'avoir un satellite qui parlera français, tout comme ils veulent en avoir un qui parlera anglais. Les postes récepteurs qui seront construits permettront de capter le poste anglais ou français et nous serons très heureux, car ce sera toujours des compagnies privées qui le feront. Je ne voudrais même pas que ce soit le gouvernement du Québec qui s'en occupe, dans notre milieu.

[M. Dumont.]

Enfin, pour terminer, ce qui nous inquiète le plus, c'est de voir que les socialistes, qui ont réclamé que ce soit une administration du gouvernement qui vienne régler leur problème—tel que j'y ai fait allusion tout à l'heure—n'ont peut-être pas réalisé que la Société Radio-Canada n'a pas toujours donné les services dont nous avons besoin.

J'ai analysé aussi dernièrement un problème qui, à mon sens, est assez grave, en Angleterre, à savoir que nous avons des Québécois, à l'heure actuelle, qui construisent des maisons préfabriquées, qui les exportent dans ce pays, et qui réussissent à concurrencer les prix des socialistes du Canada qui ont étatisé le domaine de la construction.

Devant les faits aussi évidents, pourquoi réclamer une compagnie de l'État, quand l'entreprise privée, même dans le domaine de la construction, au Canada, à l'heure actuelle, malgré toutes les difficultés qu'on a apportées, malgré toutes les requêtes qui existent de part et d'autre pour tenter d'améliorer la construction, réussit tout de même à construire, à traverser l'océan, avec des maisons préfabriquées et à arriver à un meilleur prix que celui de la construction étatisée de l'Angleterre.

C'est une des raisons pour lesquelles nous ne pouvons être pour cet amendement et qu'au contraire, tel que je l'ai dit tout à l'heure, nous accepterons de collaborer, pour être capables d'établir au plus tôt ce service de télécommunications qui, sans aucun doute, nous donnera satisfaction, surtout si tous les conseils des gens de bonne volonté que nous nous offrons aujourd'hui sont suivis.

Enfin, je voudrais, monsieur l'Orateur, que chacun, au Canada, en dehors de la caisse électorale, reçoive la part qui doit lui revenir dans cette société de télécommunications, pour que, demain, la patrie soit sauvée avant le parti, pour que les vivants reçoivent les mêmes services que les savants, et pour qu'enfin le peuple canadien évolue avec deux cultures, permettant des satellites de télécommunications qui diffuseront, un en anglais, l'autre en français, afin que nos fils ne soient pas obligés de vivre les disputes que nous avons connues entre Canadiens de bonne volonté.

[*Traduction*]

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis déçu que le préopinant, député du Ralliement créditiste, n'ait pas appuyé l'amendement proposé par le député de Waterloo (M. Saltsman). Je crois que lui et les autres membres de son parti ont été élus à la Chambre parce que, dans sa région, il n'y a pas d'industrie privée, qu'il louange pourtant si haut, qui puisse s'attaquer aux problèmes de ses commettants.

Je veux appuyer l'amendement. Je crois que nous devrions être heureux de pouvoir nous embarquer dans ce projet intéressant et fascinant, de l'âge spatial. Toutefois, j'ai quelques observations à faire et quand ils les entendront, certains députés pourraient bien se demander pourquoi j'appuie l'amendement. Mais je crois qu'il importe de soulever certaines questions ici, parce que nous sommes en train de commencer un projet d'une importance extrême pour notre avenir et que nous sommes ici pour examiner la question sous tous ses angles et pour nous assurer que les Canadiens auront la meilleure structure possible dans l'avenir.

J'espère que pour le Télésat, on ne demandera pas de nouveau aux Canadiens de payer 30 millions de dollars et puis de devoir verser jusqu'à 40 millions de dollars pour réaliser des objectifs sociaux et politiques que nous n'avons pu atteindre par d'autres moyens. Nous faisons toujours la même chose pour des motifs sociaux et politiques. Le cas de Radio-Canada est très bien connu, de même que celui du Conseil des Arts et de notre Centre des Arts, inauguré cette semaine. Son coût devait être de 9 millions de dollars, mais le coût final équivaut à $2.36 pour chaque homme, femme et enfant de notre pays et cela pour des motifs sociaux et politiques. Nous continuons à financer des programmes coûteux et extravagants, tout cela au nom de l'unité du Canada et de son identité culturelle, tandis que le gouvernement, comme ses prédécesseurs favorise constamment des projets grandioses tout en se détournant ou en se désolant de diverses tendances et de diverses activités bien plus dangereuses et plus cruciales, en ce qui a trait à l'érosion des objectifs et de la fierté de notre nation.

Nous nous proposons de dépenser des millions pour ce projet, mais que faisons-nous de la mainmise étrangère sur l'industrie canadienne? Il est à noter qu'une des compagnies chargées de construire le satellite, la RCA de Montréal, est une filiale ou succursale qui appartient entièrement à une compagnie américaine. Soit dit en passant, cette compagnie détiendra tous les brevets pour les élements qu'elle fournira. En outre, que fait le gouvernement au sujet de nos objectifs sociaux en ce qui a trait à nos revues et publications, à nos textiles, à notre industrie de la radio-télévision et à nos institutions de haut savoir, où enseignent tant de professeurs d'origine étrangère? Toutes ces questions auront peut-être une portée beaucoup plus profonde sur les communications et le développement culturel au Canada que ce projet-ci. Dans chacun de ces secteurs de notre économie, la prise de possession par l'étranger se répand. A mon avis, le gouvernement ne s'en occupe pas. Mais nous voilà lancés dans une autre aventure dispendieuse au nom d'objectifs sociaux, culturels et politiques. Quant aux objectifs politiques, de qui sont-ils? Peut-être des libéraux, mais certainement pas les miens.

Il y aurait peut-être lieu de signaler que le ministre a beaucoup insisté sur les objectifs sociaux mais guère sur les objectifs économiques. La Chambre devrait peut-être se demander pourquoi. A l'appui de ce que je viens de dire, j'aimerais citer un extrait du compte rendu des délibérations du comité des transports et communications du 9 décembre 1968, qu'on trouvera à la page 163:

> Mais dans la mise en œuvre de notre programme, nous faisons appel à nos chercheurs canadiens et le satellite réalisé contribuera, contrairement à la Société Radio-Canada, à notre existence nationale et ira au-delà de l'aspect purement fonctionnel de l'engin car, vous l'avez signalé il y a un instant, un satellite utilisé en commun par les Américains et les Canadiens couvrirait presque toute l'Amérique du Nord.
>
> M. Kierans: Notre objet dans la réalisation de ce satellite est d'ordre social. Il est peut-être aussi d'ordre politique, mais disons qu'il est d'ordre social et vise à unifier le pays et qu'un satellite couvre la totalité du territoire canadien. Il pourrait couvrir également l'Alaska et on pourrait conclure une entente selon laquelle les besoins américains en Alaska seraient satisfaits.
>
> Tel est l'objectif social qui favorisera l'unification du pays. Ce satellite serait consacré à la réalisation des buts et objectifs canadiens et programmé, je crois, de façon à satisfaire la population du Canada et à répondre à ses besoins culturels.
>
> • (12.20 p.m.)
>
> On pourrait prétendre qu'il vaudrait mieux louer de l'espace sur le satellite américain si l'on se fonde sur des motifs purement économiques. Toutefois, je ne crois pas qu'on puisse étayer cette thèse en invoquant les seuls motifs économiques si on envisage les perspectives lointaines plutôt que les répercussions du début. Dans ce dernier cas, les frais d'investissement comprendront peut-être certaines pertes d'exploitation au cours des premières années, tout comme une société qui se lance dans une activité quelconque s'attend que les frais qu'elle affecte aux études et à la commercialisation en vue d'obtenir la maîtrise d'un marché représenteront des pertes qu'elle doit incorporer dans le capital qu'il lui faut réserver pour être viable.
>
> En ce qui nous concerne, les gains économiques en définitive feront plus que compenser les pertes, car grâce à nos savants qui établiront des programmes ici à Ottawa de concert avec l'industrie, nos fabricants pourront facilement s'ouvrir des débouchés pour différents aspects des pièces composantes ou sous-ensembles d'un tel satellite; en d'autres termes, ils se créeront des possibilités d'exportation.

Comment la chose sera-t-elle possible, peut-on se demander, si les brevets sont détenus par des étrangers? Le passage que je viens de vous lire contient des suppositions intéressantes et j'en traiterais plus longuement si le temps me le permettait. Mais je parle actuellement de la justification de Télésat du point de vue économique, de l'idée que les effets secondaires possibles de la mise au point de connaissances techniques concernant

le satellite soit une raison suffisante pour tenter l'entreprise. Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que l'argument concernant les «effets secondaires» pourrait suffire à justifier presque n'importe quelle entreprise dans le domaine scientifique—fusées nucléaires, bombardiers supersoniques, guerre microbiologique ou encore des champs de recherche utiles, comme la purification de l'eau, le transport urbain ou l'amélioration de la distribution du courrier. Il y en aurait davantage à dire pour critiquer notre politique scientifique, si l'on songe surtout au nombre de projets abandonnés depuis que le gouvernement a pris le pouvoir—par exemple, le programme d'étude océanographique et l'observatoire de la reine Elizabeth près d'Oliver, en Colombie-Britannique.

Ne vaudrait-il pas mieux investir notre argent directement dans la recherche sur les problèmes qui exigent des solutions? Ce serait peut-être moins séduisant notamment du point de vue politique, mais plus utile à la longue. Je le répète, la théorie de l'effet d'entraînement justifierait presque toutes les réalisations de la science moderne.

On affirme également, pour justifier le programme Télésat, qu'il fournirait le téléphone et la télévision aux citoyens du Nord canadien. Je consulte Fisher et Crowe à ce sujet, et je cite le *Telegram* de Toronto du 8 mai 1969:

La Télésat servira quelque peu à améliorer la qualité des messages téléphoniques dans le Nord par rapport au système actuel, qui repose surtout sur la radiotéléphonie, mais il constituera essentiellement une répétition du service actuel.

La Télésat offre bel et bien à la Société Radio-Canada la possibilité de transmettre les émissions télévisées du réseau régulier aux communautés isolées du Nord.

L'ironie du dernier point n'échappe pas à quiconque a constaté l'hésitation avec laquelle Radio-Canada utilise des capitaux pour atteindre les régions du Canada dépourvues de télévision. Il y a encore dans le Sud du Canada, des douzaines de villes et de villages de 500 à plusieurs milliers d'habitants qui ne disposent pas du réseau de Radio-Canada.

En outre, l'ensemble du grand Nord ne comporte environ que 30,000 habitants répartis sur toute la région située entre la frontière ouest du Yukon et la terre de Baffin.

Pour leur fournir la télévision à partir d'un satellite, il sera nécessaire de construire une station terrestre dans chacune de ces localités (l'installation coûterait entre $100,000 et $120,000).

Une fois écartées toutes les hyperboles de Kierans, la contribution pratique essentielle de Télésat, à brève échéance, sera de permettre à Radio-Canada de fournir la télévision à une poignée de communautés arctiques. C'est louable, mais guère assez pour justifier tous ces discours futuristes et une dépense évaluée (oui, il l'a enfin calculée) à 60 millions de dollars.

Je sais qu'il est injuste d'isoler un aspect du projet Télésat et d'en comparer le coût au coût global du projet, mais mes calculs me portent à croire en me fondant sur la population actuelle du Nord—et quant à l'avenir, il n'y aucune extrapolation vraiment utile qui soit disponible—que le coût du service de télévision et de téléphone fourni par le satellite s'élèvera à environ $2,000 par habitant.

Il y a deux semaines, M. A. G. Lester, vice-président de Bell Canada exprimait des doutes sur l'extrapolation du coût de Télésat et de sa nécessité dans le Nord. Je cite un passage d'une nouvelle publiée dans le *Globe and Mail* du 14 mai 1969:

M. Lester a étonné les membres du comité en disant qu'il ne pouvait confirmer l'exactitude du coût estimatif du projet du gouvernement s'élevant de 60 à 75 millions. Ni lui ni personne de la Bell ne savent quels sont les éléments du devis d'estimation.

Par suite de l'insistance des membres, M. Lester a déclaré que le désir de la Bell d'intégrer des satellites dans son réseau de communications, plutôt qu'un intérêt exclusif pour les chiffres, est la raison fondamentale de sa participation. «Si le public doit être bien servi, on ne peut pas avoir toute une série de services de communication qui se fassent concurrence.»

Signalant la constante hausse des coûts et la baisse du service prévue par les témoins précédents, M. Macquarrie a demandé si le satellite remplirait ses promesses dans le Nord. «J'ai parfois l'impression qu'on me jette de la poudre, ou plutôt de la neige, aux yeux au sujet de cette région», a-t-il dit.

Selon M. Lester, alors que le téléphone est aujourd'hui à la portée de tous dans le Nord-Est de l'Arctique, le satellite sera nécessaire pour les nouveaux centres.

«La demande de communications meilleures et plus abondantes dépassera ce que peut fournir la radio. Nous croyons nécessaire d'ajouter des stations terrestres assez compliquées de 1.7 million de dollars pour les satellites, mais il n'y en aura que dans les grands centres.»

Il se peut que la capacité inutilisée de notre système de communication par micro-ondes ait incité M. Lester à faire ces remarques car, en ce moment une grande partie de nos systèmes par micro-ondes est encore inexploitée. Contrairement au ministre, les directeurs de la Bell considèrent Télésat comme un système concurrent et non complémentaire qui, à court terme du moins, augmentera les frais imposés aux abonnés du service téléphonique.

Il me semble important, monsieur l'Orateur, que nous examinions au moins brièvement l'aspect diffusion de ce projet de satellite en ce qu'il concerne les objectifs sociaux et culturels du Canada. Nous savons que la norme d'un contenu canadien de 55 p. 100, décrétée par le CRTC, a été récemment qualifiée par les radiodiffuseurs privés de l'ACR d'archaïque et d'irréaliste. Nous savons, en outre, que Radio-Canada et les réseaux privés de radiodiffusion comptent sur des émissions préparées à l'extérieur du Canada et exprimant les priorités culturelles d'un autre pays, et même qu'ils les préfèrent parfois. En l'occurrence, et comme il est également vrai qu'au moins certaines des six bandes du Télésat seront louées, présumément par des entrepri-

ses privées, il est opportun de demander comment Télésat pourra refléter intégralement les objectifs sociaux et culturels canadiens s'il doit compter tellement sur des émissions importées.

Ma deuxième source d'inquiétude porte sur les frais d'utilisation du Télésat pour Radio-Canada, comparativement au coût de l'emploi du réseau micro-ondes. Au moins aux premiers stades, la Société Radio-Canada, dont le budget annuel dépasse maintenant 166 millions de dollars, ne devra-t-elle pas s'engager dans des dépenses encore plus grandes, peut-être même contre son gré, pour devenir ainsi une victime encore plus facile de la critique publique que dans le passé?

• (12.30 p.m.)

Je dis cela au risque de passer pour un prophète de malheur. Ou peut-être me rangera-t-on au nombre de ceux qui se moquaient de Christophe Colomb. Il est évident que pour les membres de l'opposition, les piorités ne sont pas toujours celles que se fixe le gouvernement. Il m'appartient, je pense, d'étudier très attentivement tout projet de dépenses de $60 à $75 millions alors que l'on doit faire face presque tous les jours au Canada à bien d'autres dépenses urgentes.

D'autres orateurs de mon parti ont exprimé leurs vues sur le statut juridique de la société de télécommunications par satellite. Nous croyons que cette société doit jouer un rôle important pour assurer l'unité et l'identité propre du Canada, et j'ai déjà formulé des doutes sérieux à ce sujet. A mon avis, le contrôle des deux tiers de la société ne doit pas appartenir au secteur privé.

Afin d'empêcher quelques personnes de s'emparer du contrôle du capital social, le ministre a voulu faciliter l'accession à la propriété des titres en réduisant la part que chaque personne ou groupe peut posséder; de 5 p. 100, celle-ci passe à 2½ p. 100. Comme le député de Regina-Est (M. Burton) l'a dit, il ne s'agit guère d'un exemple de capitalisme social, car d'après les dispositions, 80 personnes pourront contrôler la partie du capital public. A mon avis, le ministre devra prendre des mesures plus libérales pour convaincre quiconque que les actions seront à la portée de l'investisseur ordinaire. En fait, un aide du ministre disait récemment, selon la *Gazette* de Montréal du 22 avril, qu'on ne pourrait garantir que tout enseignant retraité, qui voudrait acheter des actions, pourrait le faire, mais qu'on allait prendre des dispositions afin de s'assurer que la distribution soit aussi générale que possible. La distribution ne sera pas très générale, je crois, et personne ne pense autrement non plus.

Une autre limite concernant l'émission des actions a trait au plafond de 20 p. 100 pour les actions ordinaires vendues à des intérêts étrangers. A mon avis, on ne devrait pas céder d'actions à l'extérieur du Canada. Mais ce qui est encore plus important pour l'épanouissement de notre culture, c'est la pensée exprimée par un chef de service de la Bell au comité de la radiodiffusion le 14 mai et que le *Globe and Mail* a citée ce jour-là. Je cite:

> Si les compagnies X, Y et Z, qui peuvent représenter des intérêts en Allemagne, en France ou aux États-Unis, étaient autorisées à louer des canaux du satellite, dit-il, une part des profits du système serait détournée vers l'étranger.

Si nous voulons sérieusement créer une identité canadienne, une canadianité nous devons, me semble-t-il, considérer soigneusement la disposition concernant la location des canaux. Je ne suis pas sûr que les intérêts du Canada soient protégés si ceux qui dirigent collectivement un programme parrainé par le gouvernement ont d'autres intérêts et d'autres priorités que ceux qui répondent aux objectifs sociaux, politiques et culturels du Canada.

En conclusion, notre parti estime pour des raisons d'ordre social et politique, que la société devrait être une société publique ou de la Couronne. Mes propos antérieurs ont dû montrer à mes collègues que je me suis longtemps demandé si l'on devait donner suite à ce projet. Mais puisque les dés sont jetés, je crois que si on ne crée pas Télésat comme société de la Couronne, ou du moins comme compagnie appartenant en grande partie à des Canadiens, on aura trahi la population du Canada. On prévoit qu'avec l'organisation actuelle le gouvernement sera en minorité au sein du conseil de direction. Aussi, je ne vois pas comment nous pouvons être assurés d'atteindre les objectifs sociaux très louables de cette entreprise complexe de l'ère spatiale, si la société ne relève pas du secteur public, mais qu'on permette qu'elle soit dirigée par une majorité de personnes qui ne partagent pas nos aspirations culturelles ou les objectifs sociaux d'une culture canadienne indépendante.

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre part au débat. Je me réjouis aussi d'appuyer l'amendement proposé par mon collègue de Waterloo (M. Saltsman). Je crois qu'on devrait se pencher sur le bill à l'étude et déterminer ce que nous voulons éliminer de cet article, dont je voudrait donner lecture. Une fois modifié, il serait ainsi rédigé:

> Les personnes, au nombre de sept au plus, désignées par le gouverneur en conseil sont par les présentes déclarées constituer une société de la Couronne appelée «Telesat Canada» en anglais ...

Par respect pour mes amis à ma gauche, je préfère ne pas massacrer leur langue en tentant de prononcer la version française.

Il faut qu'on sache que mon collègue de Selkirk (M. Schreyer) qui est, à mon sens, un

expert dans ce domaine, a présenté diverses instances à des comités et à des députés afin de leur faire comprendre pourquoi, à son avis, cette société devrait être une société de la Couronne au lieu d'une société privée. J'aimerais me reporter au compte rendu pour un moment. C'est cette mesure qui nous a été soumise la première à notre retour de vacances. Le député de Selkirk a exposé les raisons pour lesquelles notre parti s'oppose à ce bill. Il a proposé un amendement qu'on peut trouver à la page 7505 du hansard du 14 avril. Dans son discours, le député avait dit:

... si l'industrie en cause est le système nerveux de notre société, comment peut-il justifier la forme hybride ... privée et en quoi consiste son étrange combinaison. Même le ministre est incapable de nous dire exactement dans quelle proportion la propriété publique et les entreprises d'exploitation de télécommunications seront représentées au sein de la société et dans quelle mesure les actions seront souscrites.

Puis, le député a poursuivi en disant que ce système nerveux central devrait être réglementé par le public, que toute autre solution était complètement inacceptable. Je suis entièrement d'accord avec le député de Selkirk, qui a déclaré trouver cette disposition assez étonnante, et c'est pour cette raison qu'il a présenté un amendement semblable à celui dont nous sommes saisis. L'amendement a été rejeté, les créditistes ayant voté avec les néo-démocrates, tandis que les libéraux et les conservateurs ont voté contre l'amendement. J'ai déjà dit bien des fois à la Chambre qu'il n'y a absolument aucune différence entre le parti conservateur et le parti libéral dans ce domaine, et mes dires ont été justifiés par le rejet de cette motion fort raisonnable, par le vote combiné des conservateurs et des libéraux.

On pourrait se demander pourquoi nous hésitons tant à accepter certains amendements et bills dont la Chambre est saisie. Toutefois, en examinant les structures financière et économique des sociétés qui demandent la permission d'exploiter un satellite de communications, on a de bonnes raisons de s'inquiéter. Les membres de notre parti n'hésitent pas du tout à adopter les bills concernant les compagnies d'assurances dont la Chambre est saisie, si ces compagnies indiquent que, dans peu de temps elles appartiendront à des Canadiens, sinon, nous n'adoptons pas le bill sans le débattre. Nous nous trouvons exactement dans la même situation en ce qui concerne le présent bill.

Le ministère des Communications compte parmi son personnel des experts qui ont toute la compétence voulue pour s'occuper des communications dans notre pays. Nous devrions, à mon avis, leur donner tout notre appui au lieu de faire venir des experts de l'extérieur pour contrôler un domaine dont la responsabilité doit incomber au gouvernement fédéral. J'ai eu des contacts avec quelques-uns des fonctionnaires supérieurs du domaine des communications et je puis assurer à la Chambre que le Canada devrait être très fier d'avoir à son service des gens d'une telle compétence pour exploiter un réseau de communications comme celui-ci.

[M. Skoberg.]

• (12.40 p.m.)

Je suis étonné d'entendre le ministre des Postes et des Communications (M. Kierans) déclarer à la Chambre que nous ne devons pas créer une société de la Couronne pour diriger ces nouveaux média de communication. J'espère toujours que le ministre et le gouvernement voudront bien accepter l'amendement à l'étude et établir une société de la Couronne. Cela doit se faire avant d'engager des experts du secteur privé. Si le ministre consent à mettre sur pied une société de la Couronne, je crois que les Canadiens auront un bien meilleur service. L'appareil proposé dans le projet de loi à l'étude n'est pas aussi souhaitable, à mon avis, qu'une société de la Couronne le serait.

Je dois dire au ministre pourquoi je crains la participation de sociétés de l'extérieur dans ce domaine. Je vais commencer par lire un extrait d'un article paru dans le *Globe and Mail* du mardi 25 mars 1969. L'article a pour titre: «Telesat Canada ownership is likely to be split», et dit ceci notamment:

Les actions dans le système de télécommunications par satellite, Télésat Canada, appartiendront au gouvernement fédéral, aux compagnies d'exploitation de télécommunications au Canada et au public, selon des pourcentages qui n'ont pas encore été déterminés, d'après les renseignements préliminaires sur le projet de loi déposé aux Communes.

Les entreprises d'exploitation, Trans-Canada Telephone System et les services de télécommunications du CN et du CP, avaient, à l'origine, proposé de construire et d'exploiter elles-mêmes le satellite et le réseau terrien, mais par la suite, elles ont exhorté le gouvernement à partager la propriété avec elles, par l'intermédiaire d'un organisme de la Couronne.

Un peu plus loin, on peut lire ce qui suit:

Le nombre d'actions mis à la disposition de chacune des entreprises d'exploitation mentionnées dans le bill sera probablement restreint.

Cette dernière affirmation m'inquiète. Me souvenant des dispositions du bill, j'ai décidé de faire des recherches un peu plus approfondies. Je voulais savoir si mes craintes étaient motivées. L'article continue ainsi:

... la Power Corp. of Canada Ltd., Montréal, et la Niagara Television Ltd., d'Hamilton, qui avaient d'abord proposé de construire et d'exploiter elles-mêmes un satellite, ne pourraient détenir plus de 5 p. 100 des actions publiques.

Me demandant s'il y avait lieu de s'inquiéter, j'ai examiné les rapports financiers de la Power Corporation of Canada Limited et découvert que c'est un trust de valeurs et de placements à capital limité. Les investissements, qui comprennent surtout des actions canadiennes ordinaires sont concentrés dans quelques compagnies dont les possibilités de plus-values sont considérables. Le rapport financier que j'ai ici renferme la déclaration suivante:

Les placements dans les actions de petites compagnies, ou de compagnies naissantes, dont les possibilités d'accroissement des gains dépassent la moyenne, se font par l'intermédiaire d'une filiale, la Power Corporation Developments Ltd.

Je demande donc au ministre s'il se rend compte de ce que vaut le système qu'il remet aux sociétés privées? Ces sociétés veulent grandir. Les Canadiens ne devraient-ils pas prendre part à la gestion de l'entreprise qui sera créée? Ne devraient-ils pas profiter de la croissance envisagée par les sociétés privées? Le rapport financier de la Power Corporation poursuit en ces termes:

Les placements dans des sociétés étrangères se font par l'intermédiaire de la filiale, la Power Corp. International Ltd., et se limiteront aux pays où le climat économique et politique est bon.

Plus loin dans le rapport financier, on mentionne ceci:

La Power Corp., de concert avec la Niagara Television Ltd., a présenté au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion une demande en vue de l'établissement d'un nouveau réseau de télévision. Il s'agirait du Réseau national de télévision qui exploiterait des stations au Canada, reliées par deux satellites dirigés par une seconde société, la Canadian Satellite Corp.

Le document que j'ai en main mentionne que les deux sociétés privées dont je viens de parler offriront des actions au public. On estime que le coût d'établissement du réseau se chiffrerait à 75 millions de dollars.

Puis-je maintenant passer au rapport financier qui intéresse la Southam Press Limited. Celle-ci contrôle un assez bon nombre de sociétés. On se demande pourquoi le ministre n'insiste pas pour qu'une société de la Couronne seulement assume le contrôle du réseau à établir. Naturellement, nous connaissons tous la Southam Press. Il convient de se demander qui l'appuie. Il semble que la Niagara Television Limited, d'Hamilton, soit une filiale de la Southam Press Limited. L'état que j'ai ici énumère un certain nombre de compagnies contrôlées par la Southam Press et je pourrais peut-être prendre le temps de les nommer.

En premier lieu figure la Greater Winnipeg Cablevision Limited qui fournit un service de télévision à antenne collective à Winnipeg. La Southam Press a acquis une part d'intérêt de 50 p. 100 dans cette compagnie vers la fin de 1967. Puis on trouve la Trans-Canada Expositions Ltd. dont 50 p. 100 des actions appartiennent à la Southam. La compagnie a été formée de concert avec la MacLean-Hunter Limited pour la production de certains spectacles commerciaux. Puis, on mentionne la Calgary Broadcasting Company Limited qui exploite la station de radio CFAC à Calgary. Vient ensuite l'Edmonton Broadcasting Company qui expoite la station de radio CJCA à Edmonton. La Southam Press détient une certaine part d'intérêt et le reste appartient à la Selkirk Holdings Limited. J'ai déjà mentionné la Niagara Television Limited qui exploite la station de télévision CHCH-TV à Hamilton. La Southam Press y détient directement une part d'intérêt de 25 p. 100, ainsi que de 19 p. 100 dans la Wentworth Radio Broadcasting Limited qui exploite la station de radio CKOC à Hamilton. Cette dernière compagnie possède aussi une part d'intérêt de 25 p. 100 dans la Niagara Television Limited, filiale de la Southam Press.

Je passe maintenant à une déclaration qui a trait à la Selkirk Holdings Limited, que voici:

Une entente de principe a été conclue avec la Selkirk Holdings Ltd., dont la société détient un intérêt minoritaire, en vue de fusionner, si possible, leurs intérêts dans le domaine de la radiodiffusion. Une première demande a été soumise au Conseil de la radio-télévision canadienne à propos des actions de la Wentworth Radio et Niagara Television à Hamilton. Si elle est approuvée, la demande sera un pas de plus vers la séparation des parts d'intérêt de la Southam et de la Selkirk dans ces deux entreprises.

J'ai signalé ces questions au ministre afin de lui faire accepter notre amendement. Les Canadiens devraient être les propriétaires de ce réseau de communications. Le ministre a encore le temps de revenir sur sa position. Le bill vise à créer un système qui sera utilisé en conjonction avec les réseaux nationaux de diffusion. Nous espérons que le nouveau système unira tous les Canadiens d'un océan à l'autre. Ils seront fiers de posséder de tels services. Par ailleurs, si 80 particuliers doivent les diriger, nos citoyens n'en seront pas fiers. Je rappelle donc au ministre qu'il a encore le temps de changer d'idée. Il pourrait y réfléchir pendant l'heure du lunch. Nous croyons qu'il devrait accepter l'amendement du député de Waterloo.

Je voudrais maintenant commenter certains autres aspects du bill. Des éditorialistes et d'autres journalistes ont exprimé leur inquiétude au sujet de l'arrogance qu'ont manifestée les hauts fonctionnaires du Trans-Canada Telephone System. D'autres députés y ont fait allusion aussi, je pense, au cours du débat.

Nous songeons au bien-être des Canadiens et, à mon avis, une compagnie qui présente de semblables instances devrait être traitée de façon appropriée. Je ne sais au juste quelle expression on pourrait employer dans le cas des compagnies, mais s'il s'agissait d'un syndicat, on dirait qu'on devrait annuler son accréditation.

• (12.50 p.m.)

D'après sa proposition, la Trans-Canada Telephone estime que le public ne devrait pas participer à l'exploitation du premier satellite de communication du Canada. Si une compagnie canadienne de bonne réputation propose cela, c'est certes un signe que le gouvernement devrait voir qu'aux yeux de la Trans-Canada, cela est vraiment avantageux, que le public devrait être exclu, l'État devrait en être le propriétaire exclusif. Je crois qu'il est encore temps, si le ministre a assez de courage pour résister aux vives pressions qu'on exerce sur lui, de l'extérieur de la Chambre. La Commission des transports est saisie d'une demande et elle doit déterminer si l'augmentation des taux de la Bell Canada est justifiée. Cela sera déterminé par les membres de la Commission. On verra aussi si l'opposition a prouvé ce qu'elle avançait.

Je voudrais citer un passage d'un article qui a paru dans le *Telegram* de Toronto du 7 mai 1969. Voici ce que le président de la Trans-Canada aurait dit au comité de la radiodiffusion de la Chambre:

> ... que les 5 millions par an qu'il en coûtera aux compagnies de téléphone pour se servir des installations du satellite constitueront en réalité une «subvention» de la part de la Bell Canada et de ses filiales.

Tout de suite après, il demande:

> ... que les compagnies de téléphone et les autres «participants initiaux» se voient accorder des droits exclusifs d'emploi du satellite «en échange» des droits qu'imposerait Télésat Canada, la compagnie à la fois privée et publique qui sera chargée de l'administration et de l'exploitation du satellite.

Quand on lit cet article, on se rend compte des répercussions probables des conditions qu'on veut imposer. Il est tout à fait inacceptable au Canada qu'une société de la Couronne dise au gouvernement fédéral qu'elle ne devrait pas appartenir à l'État. J'exhorte le ministre à examiner de près toute la situation. Pour la cinquième fois, j'exhorte le ministre à accepter le présent amendement du député de Waterloo (M. Saltsman).

Durant les quelques minutes qui me restent monsieur l'Orateur, je voudrais parler brièvement du motionnaire de l'amendement à l'étude, le député de Selkirk (M. Schreyer). Voici ce qu'il disait au début de ses remarques du 14 avril dernier, comme en fait foi la page 7502 du hansard:

> Monsieur l'Orateur, depuis qu'on a signalé que le gouvernement du Canada songeait à mettre au point un satellite de communications, j'ai toujours appuyé cette idée avec enthousiasme.

Chacun des membres de notre parti appuie l'idée avec enthousiasme, et nous continuerons de le faire pourvu que l'article 3 soit changé en conformité de notre amendement de façon à ce que l'entreprise soit entièrement une société de la Couronne. Le député de Selkirk ajoutait plus loin:

> ... que nous voulons aider la communauté scientifique canadienne à accroître sa compétence dans le domaine spatial, celui des communications par satellite; et que nous devrions prendre les mesures importantes qui s'imposent afin de lui fournir l'instrument qu'il lui faut pour travailler et pour atteindre une place importante dans le monde.

Je signale au ministre que nos gens qui travaillent dans ce domaine sont des spécialistes. Il n'est pas nécessaire d'aller à l'étranger pour en trouver. Le député déclarait ce jour-là, avant de présenter son amendement:

> Je ne saurais diverger d'opinion avec le ministre lorsqu'il déclare qu'il s'agit, à vrai dire, de notre système nerveux central et que son ministère est chargé de l'administration des besoins de ce système. Il est donc absolument inacceptable que ce système nerveux central ne soit pas contrôlé par nous.

Le député avait proposé, à l'époque, l'amendement suivant:

> Que le bill C-184 ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais qu'il soit résolu, de l'avis de la Chambre, d'envisager la création de la Télésat Canada proposée sous forme de société de la Couronne, et de prévoir la participation des gouvernements de toutes les provinces ainsi que du gouvernement du Canada.

Voilà qui résume bien l'attitude de notre parti. Cette proposition que nous sommes partisans d'une société en régie d'État pour assurer que les recettes du système n'aillent pas aux transporteurs privés mais directement au public canadien. Les députés comprennent sans doute que, pour rester fiers du Canada, nous devons en demeurer les propriétaires. Nous ne devrions pas permettre à des sociétés privées à succursales américaines ou autres, d'acquérir la haute main sur l'ensemble des activités de cette Société.

On a indiqué clairement qu'il y a conflit entre la formule de contrôle et celle des règlements. Faire de la Société un organisme de la Couronne, c'est éliminer tout problème de propriété et de participation étrangères. En outre, l'autre solution, qui consiste à réglementer cette Société et à examiner les

efforts de la Commission canadienne des transports pour réglementer Bell Canada, n'aura pas besoin d'être soumise ultérieurement à l'examen de la Chambre.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre consent-elle à adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Que tous ceux qui sont pour la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A mon avis, les «non» l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Qu'on appelle les députés. A l'ordre, je vous prie. Je le répète: le vote est remis jusqu'après l'étude de l'autre amendement inscrit au nom du député de Waterloo (M. Saltsman).

Des voix: Non, non.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je croyais qu'il avait été convenu que les deux motions n'en feraient qu'une.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Son Honneur le remet jusqu'après l'étude de l'amendement du député de Palliser (M. Schumacher).

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Si la Chambre consent à l'unanimité à ce qu'on mette la question aux voix maintenant, c'est possible, mais je suis autorisé à remettre le vote jusqu'après la discussion des autres amendements. La Chambre est-elle d'accord pour voter maintenant?

Des voix: Plus tard.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Voici ce qui s'est dit hier soir. L'Orateur suppléant a dit que si le premier amendement était rejeté, le troisième amendement serait considéré comme nul; et que si on exigeait un vote inscrit sur la première motion, ce vote pourrait être remis jusqu'après l'étude de la deuxième motion alors qu'on pourrait prendre une décision au sujet de la troisième motion inscrite au nom du député de Waterloo.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Comme il est une heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à deux heures.

(La séance est suspendue à une heure.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à deux heures.

M. Stan Schumacher (Palliser) propose:

Que le bill C-184, tendant à créer une Société de télécommunications par satellite pour le Canada, soit modifié par le retranchement du paragraphe (2) de l'article 12 du bill de tous les mots qui suivent les mots «en vertu du paragraphe (3)», aux lignes 21 à 24, page 9.

—Monsieur l'Orateur, cet amendement aurait pour effet de permettre au gouverneur en conseil de se nommer des représentants de son choix au Conseil d'administration de Télésat Canada. Cet amendement a été proposé à l'étape du comité et a reçu du ministre l'accueil plutôt hostile qui est réservé aux amendements proposés par de simples députés. Le ministre a eu la même attitude à l'égard d'un amendement, tendant à améliorer le libellé et n'ayant rien à voir à l'essentiel du bill, que le député d'Halifax-East Hants (M. McCleave) a présenté, ce qui me donne à penser que mon amendement a peu de chance d'être adopté.

Cet amendement nous permet d'exposer un certain point de vue concernant le développement futur des sociétés gouvernementales, paragouvernementales ou mixtes. Il semble qu'il y ait une tendance à intégrer des fonctionnaires dans tout organisme qui intéresse le gouvernement. Nous en avons eu la confirmation à propos du bill S-29 adopté hier, quand le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) a déclaré qu'au sein du comité qui doit être créé en vertu du bill, il ne devrait pas y avoir plus de trois membres de la fonction publique. Du moins ces mesures n'exigeaient pas strictement qu'il doive y avoir des représentants de la fonction publique au sein du comité, et je félicite le ministre des Communications de s'être opposé à la mesure actuelle concernant la Société de télécommunications par satellite du Canada

qui exige que deux membres du conseil d'administration soient des fonctionnaires.

Je le répète, monsieur l'Orateur, j'ai peu d'espoir que cet amendement soit adopté et par conséquent je ne suis pas particulièrement fâché d'avoir semblé manquer le plus important paragraphe. Au cours d'un examen plus approfondi, il semblerait que mon amendement doive s'appliquer aussi au paragraphe (3) qui a trait au conseil d'administration permanent. Cet amendement au paragraphe (2) ne concerne que le conseil d'administration provisoire.

• (2.10 p.m.)

Nous avons entendu des députés du Nouveau parti démocratique vanter les avantages des sociétés de la Couronne. Le parti gouvernemental n'a pas résisté très énergiquement à ce genre d'argument. Nous avons entendu notamment, certaines allusions au bon exemple qui se dégage de l'activité de Radio-Canada. Je crois que le député de Regina-Est (M. Burton) a exprimé cette opinion. C'est également lui, je crois, qui a laissé entendre que le parti conservateur devrait être félicité d'avoir donné naissance à cette société. Bien qu'en 1935, les objectifs de la création de Radio-Canada aient pu être louables, on ne peut assurément pas s'enorgueillir de l'activité actuelle de cette société d'État. C'est la meilleure preuve, il me semble, qu'on ne doit pas créer de nouvelles entreprises de ce genre au Canada.

Les entreprises sous l'égide du gouvernement ne font vraiment jamais rien de façon efficace. Chose certaine, il n'y a aucune preuve à l'appui de l'affirmation que les organisations administrées par le gouvernement sont efficaces. Certains députés mentionneront peut-être Air Canada comme un exemple de l'efficacité d'un organisme de l'État. Comment savent-ils que c'est un bon exemple? Il n'y a pas de comparaison possible. Comment pouvons-nous savoir que c'est une entreprise efficace quand elle ne paie même pas d'impôt sur le revenu?

Une voix: Et le Pacifique-Canadien?

M. Schumacher: Comment pouvons-nous savoir quand il n'y a pas de comparaison possible? On n'a pas fait d'études d'efficacité.

M. Saltsman: Le député me permettrait-il une question?

M. Schumacher: Sûrement.

[M. Schumaker.]

M. Saltsman: Le député a soulevé un point intéressant dans ses comparaisons. Comme il existe dans le monde des transporteurs internationaux avec lesquels des comparaisons du genre pourraient se faire, et comme des études comparatives sur Air Canada et d'autres transporteurs internationaux ont tourné à l'avantage d'Air Canada, le député pourrait reconsidérer sa position. On a soutenu qu'Air Canada était probablement plus efficace que certaines autres entreprises privées de transport dans le monde. Le député connaît-il ces études?

M. Schumacher: Je ne suis pas familier avec ces études, mais rien, à mon avis, ne semble prouver, au moins aux Canadiens, que la grande partie de notre transport aérien effectué par Air Canada soit efficace, parce qu'il s'agit d'un organisme d'État. La Canadian Pacific Airlines ne maintient pas plusieurs étages affectés aux bureaux à Montréal, ni à son siège social, comme le fait Air Canada. On soupçonne Air Canada de pratiquer le parasitage sur une grande échelle, ce qui n'est pas le cas des autres organisations qui doivent rendre compte directement à leurs actionnaires. Je ne vois pas qu'on ait songé à assurer un degré raisonnable d'efficacité. En tout état de cause, ce n'est pas ce dont je voulais traiter dans mon amendement.

La raison de mon amendement est celle-ci: on ne devrait pas favoriser et encore moins exiger la nomination de membres de la fonction publique aux conseils d'administration de sociétés dans lesquelles le gouvernement du Canada a des intérêts. Le gouverneur en conseil doit, bien entendu, nommer les gens les plus compétents à ces conseils d'administration et, pour satisfaire à ce principe, il se peut qu'il soit nécessaire de faire appel aux fonctionnaires. Mon amendement ne vise pas à empêcher le gouverneur en conseil de nommer des fonctionnaires, mais je m'oppose à ce que la loi exige qu'un certain nombre de fonctionnaires fassent partie de ces conseils.

A une séance du comité, j'ai repris à mon compte les propos qu'a tenus le président Eisenhower quand il a quitté le pouvoir il y a neuf ans. Il mettait les Américains en garde contre l'établissement d'un complexe industriel militaire dans leur pays. Au train où vont les choses au Canada, nous risquons fort de voir s'établir ici ce qu'on pourrait appeler un complexe industriel de mandarins. Les membres de ces conseils entretiennent d'étroites relations avec les grands industriels canadiens. Si l'implantation d'un complexe mili-

taire menace les États-Unis, la même menace pourrait tout aussi bien planer sur nous et se fait déjà sentir effectivement.

Certains néo-démocrates pourront rétorquer que le président Eisenhower parlait des officiers militaires qui, aux États-Unis, s'associaient aux grands financiers en matière d'approvisionnements. Le fait est que, d'après moi, les grandes sociétés et le gouvernement sont trop étroitement associés, ce qui n'est pas nécessairement dans l'intérêt du citoyen. C'est pourquoi je tiens à prévenir le gouvernement contre la tournure que peuvent prendre les événements. Inutile de préciser que cet amendement ne nuit en rien au but ultime que poursuit le gouvernement qui pourra quand même nommer des fonctionnaires au sein des conseils d'administration, s'il le juge à propos.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Je déclare la motion rejetée.

L'hon. M. MacLean: Sur division, monsieur l'Orateur.

(La motion de M. Schumacher est rejetée.)

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Comme je le disais tout à l'heure, mettons maintenant aux voix l'amendement présenté précédemment par M. Saltsman et appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) qui propose que l'article 3 du bill C-184 visant à établir une société canadienne de télécommunications par satellite soit modifié en supprimant les mots «ainsi que les personnes qui seront à l'occasion, actionnaires de la Société» et en supprimant aussi les mots «sous forme de société par actions» et en insérant les mots «de la Couronne» après le mot «société». Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion? Que tous ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Sur division.

(La motion de M. Saltsman est rejetée.)

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Il y a eu une décision antérieure au sujet de la motion nº 3 qui a été réservée par M. l'Orateur suppléant; la Chambre ne peut donc voter sur le troisième amendement.

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Communications et ministre des Postes) propose l'adoption du bill C-184, tendant à créer une Société de télécommunications par satellite pour le Canada, dont le comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts a fait rapport avec amendements.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Une voix: A la prochaine séance de la Chambre.

Des voix: Maintenant.

M. Schumacher: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne puis consentir à ce que le bill soit lu pour la troisième fois à la présente séance.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Il sera lu pour la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

[*Français*]

LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

STIMULANTS AUX POSSIBILITÉS D'EMPLOI PRODUCTIF

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale) propose que le bill C-202, Loi prévoyant des subventions au développement pour favoriser les possibilités d'emploi productif dans les régions du Canada où des mesures spéciales sont nécessaires pour promouvoir l'expansion économique et le relèvement social, soit lu pour la 2e fois et envoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

• (2.20 p.m.)

[*Traduction*]

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Vous avez dit, je crois, que la motion a été présentée par le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), alors qu'il est absent en ce moment.

Une voix: Il s'en vient.

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, nous pourrions peut-être retarder les travaux un moment.

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, cette mesure législative me paraît très importante. C'est un pas capital vers l'abolition, souhaitée par le gouvernement des disparités économiques et sociales entre nos diverses régions. En principe, cette mesure législative offre un encouragement très puissant aux sociétés qui pourraient intensifier l'emploi dans les régions à croissance lente. J'espère la rendre si efficace, que dans quelques années elle aura contribué largement à faire disparaître les termes «à croissance lente» dans une bonne partie du Canada.

Les nouveaux stimulants que propose de fournir le projet de loi sont destinés aux sociétés qui entreprennent de nouvelles activités, c'est-à-dire qui construisent de nouvelles usines ou qui modifient leurs usines actuelles pour fabriquer des produits supplémentaires qu'elles ne peuvent fabriquer actuellement. Le montant maximal des subventions sera de 25 p. 100 des immobilisations, plus $5,000 pour chaque emploi créé dans la nouvelle usine ou par l'expansion destinée à fabriquer de nouveaux produits. Pour comparer cette initiative avec le programme actuel de l'ADR, je dirais que, de nos jours, la moyenne des frais d'immobilisation des industries est d'environ $25,000 par emploi créé. En d'autres termes, la partie des subventions destinée à l'emploi peut s'élever en moyenne à 20 p. 100 environ des immobilisations. Ainsi, le stimulant total s'élève à 45 p. 100 du coût des immobilisations, au lieu des 20 p. 100 du taux normal prévu par le programme actuel de l'ADR. Tandis que le plafond prévu par ce programme est de 5 millions de dollars, le projet de loi prévoit un maximum de 12 millions de dollars.

Pour exprimer plus clairement l'objectif du programme, on peut cependant évaluer le stimulant d'après les emplois qu'il crée. Pour une industrie qui utilise des capitaux moyens, nous sommes disposés à accorder un stimulant pouvant aller jusqu'à $12,000 pour chaque nouvel emploi créé. Si l'industrie en question emploie beaucoup de capitaux, nous irons jusqu'à $30,000 par emploi. Je dois faire une précision: le stimulant sera maintenant lié aux emplois créés aussi bien qu'au montant des investissements, mais le programme proposé représente, tout comme l'était l'ADR, un programme de stimulants aux immobilisations. Il s'agit d'un stimulant accordé une fois pour toutes aux compagnies pour leur permettre de renouveler leur production dans les domaines d'emploi les plus nécessaires.

L'avantage de ce genre de stimulant est qu'il permet à la compagnie d'évaluer exactement où elle trouvera les meilleures perspectives. Elle peut contrebalancer toute augmentation de frais d'exploitation, notamment le transport, ou tout autre désavantage qu'il y aurait à s'installer dans une région à croissance lente, par la réduction de frais d'immobilisation qu'entraîne la subvention fédérale. Cela permettra à l'industrie de tirer parti de ce programme pour établir des entreprises rentables à long terme.

Grâce à l'ampleur des subventions prévues, je crois qu'un grand nombre de compagnies trouveront avantageux de s'installer dans les régions à croissance lente. Ainsi, progressivement, s'atténueront les désavantages d'un endroit donné, dans les Maritimes par exemple. C'est parce que pour beaucoup d'industries le plus grand désavantage est qu'il n'y a pas beaucoup d'autres entreprises. Autrement dit, la difficulté est d'amorcer le processus de croissance. Dès qu'il a commencé dans les meilleurs centres industriels de la région, il acquiert une sorte d'élan autonome et le besoin de stimulant s'atténue peu à peu. C'est là notre objectif.

Par conséquent, les nouveaux encouragements s'appliquent aux nouvelles usines et aux nouveaux projets d'expansion qui élargissent le cadre de la production de l'usine. C'est l'objet de ce qu'on appelle dans le bill les subventions secondaires. L'amélioration ne s'appliquera pas à une expansion qui permettrait tout simplement d'augmenter la production d'une même chose. C'est pourquoi la subvention maximale continuera d'être 20 p. 100 des frais d'immobilisations, le même taux de base que celui prévu par le programme de développement régional.

Mais la comparaison est un peu plus compliquée que cela, pour plusieurs raisons. Nous allons supprimer la disposition prévoyant des déductions qui, de fait, réduisaient le taux réel à moins de 20 p. 100. D'autre part, les compagnies n'auront plus droit, en sus de la subvention, à un dégrèvement spécial des frais d'immobilisations aux fins de l'impôt. La

valeur de cette disposition fiscale varie beaucoup, bien entendu, selon les bénéfices de chaque compagnie. En général, elle rendait très attrayante l'expansion de certaines compagnies en place, mais elle était beaucoup moins intéressante pour les nouvelles entreprises. Autrement dit, elle aidait le plus ceux qui en avaient le moins besoin; et nous proposons de la supprimer pour substituer des subventions plus élevées, qui seront plus efficaces.

Pour la même raison, nous comptons exclure du nouveau programme certaines opérations initiales de transformation qui se rattachent directement à la source des matières premières et pour lesquelles des subventions d'emplacement peuvent donc être un gaspillage. Cela ne veut pas dire que le gouvernement cessera d'aider les industries primaires et les opérations initiales de transformation qui y sont associées. La loi créant mon ministère nous autorise à accorder des subventions à n'importe quelle entreprise commerciale lorsque la chose est requise pour mener à bien un programme de développement régional dans une région donnée.

[*Français*]

Toutefois, monsieur l'Orateur, la nouvelle loi sur les subventions est conçue de façon à influer sur la localisation régionale des industries secondaires qui ne dépendent pas directement des ressources particulières.

Les grandes exploitations du secteur primaire peuvent parfois avoir besoin d'assistance dans les régions à faible croissance, mais il est plus logique de les traiter comme des cas particuliers plutôt que de rendre la loi applicable automatiquement à chacune d'elles.

Relativement à un autre aspect très important, nous envisageons d'élargir la portée du nouveau programme par rapport à la loi existante de l'ADR. La subvention principale peut atteindre 20 p. 100 du coût d'immobilisation et pourra servir non seulement à l'expansion des industries existantes, mais aussi à leur modernisation. Même si la modernisation ne donne pas normalement naissance à de nouveaux emplois, elle peut être indispensable au maintien du niveau de l'emploi. Dans le cadre de la loi proposée, les projets de modernisation seront éligibles à une assistance au même titre que les projets d'expansion visant uniquement à l'accroissement de la production existante.

Le bill présenté aujourd'hui s'écarte sensiblement du programme actuel de l'ADR sur plusieurs autres aspects importants. Le montant des subventions prévues ne sera en aucune manière octroyé d'une façon automatique.

La loi établit une formule qui détermine le montant maximal susceptible d'être octroyé relativement à un projet donné. Mais ce maximum ne peut être consenti que si l'entreprise est en mesure de prouver que la totalité des subventions lui est indispensable, soit pour mettre sur pied un nouvel établissement, soit pour agrandir ou moderniser ses installations existantes. Il nous faudra aussi tenir compte de tous les facteurs nous permettant de déterminer dans quelle mesure la nouvelle exploitation sera profitable à la région.

Naturellement, en exerçant ce jugement, nous n'adopterons pas un point de vue restrictif, car l'objectif global de la loi est précisément de susciter plus d'emplois et d'encourager des formes nouvelles d'activité dans les régions à faible croissance. Le fait est, pourtant, qu'elle prévoit des mesures préventives destinées à empêcher qu'on ne dépense inutilement l'argent des contribuables en vue de stimuler une forme d'expansion particulière.

Un autre aspect important de la loi a trait au lieu d'application des subventions. Les «zones désignées» du programme ADR seront remplacées par des «régions désignées». En d'autres termes, nous éviterons ainsi l'effet disparate produit par la loi de l'ADR. Les stimulants du nouveau programme devenant plus puissants, la désignation de toute zone relativement petite entraînerait de graves anomalies entre elle et les zones voisines.

Exception faite du cas particulier de l'Île du Prince-Édouard, la loi prévoit donc qu'une région désignée doit avoir une superficie d'au moins 10,000 milles carrés. La raison qui motive le choix de cette superficie est que cette dernière correspond à 100 milles sur 100, de sorte que le point central est situé à une cinquantaine de milles du pourtour. La facilité avec laquelle on voyage aujourd'hui rend donc facilement accessibles, aux résidants d'une région de cette dimension, les possibilités d'emplois qui se présentent à l'intérieur de cette région.

La désignation de ces régions ne se fera pas suivant des critères statistiques rigides. Il faudra avoir la preuve que les offres d'emplois sont exceptionnellement insuffisantes. Cela s'évalue soit par le taux de chômage, soit par un taux de croissance peu élevé, qui se traduit par une constante émigration. Il faudra également qu'on ait de bonnes raisons de croire que les stimulants applicables sont de nature à favoriser l'expansion économique de la région.

Si ces conditions sont remplies, des consultations auront lieu avec la province au sujet de la désignation. De toute évidence, si ces consultations doivent avoir un sens, il faudra renoncer à la rigidité des statistiques comme seuls critères de désignation. Nous espérons faire usage de bon sens tout autant que de compilations de chiffres.

Je peux dire qu'il y a déjà eu officieusement des consultations préalables avec les provinces. Bien entendu, aucune décision définitive ne sera prise quant à la désignation de régions avant que la loi n'ait été promulguée. Mais on peut déjà affirmer que nous allons désigner presque tout l'Est du Canada, soit une bonne partie du Québec, ainsi que des provinces atlantiques. Il est également à prévoir qu'il faudra y joindre d'importants secteurs des cinq autres provinces.

La loi prévoit une transition méthodique entre le programme actuel de l'ADR et le nouveau programme. Il y aura, en effet, une période de six mois, du 1er juillet au 31 décembre de cette année, pendant laquelle les deux programmes seront applicables. Les projets acceptés en vertu du programme actuel devront pouvoir être mis en production commerciale avant le 31 mars 1971.

Toutefois, des délais de nature incontrôlable n'entraîneront pas l'annulation de la subvention.,

Ces remarques ont porté sur les aspects les plus importants de la législation. Il reste encore, naturellement, plusieurs problèmes techniques qu'il faudra examiner plus tard. Pour l'instant, je voudrais conclure en précisant que l'objectif premier du projet de loi, c'est d'offrir une nouvelle occasion de reprise aux régions du Canada qui ont été victimes, pendant si longtemps, d'une faible croissance. Les stimulants proposés sont suffisamment puissants pour assurer que là où le développement industriel est possible, il se fera. Je crois que, de cette manière, nous pourrons lancer un processus de véritable expansion économique et que notre nouveau programme, conjugué aux autres programmes de mon ministère, nous permettra, dans un avenir suffisamment rapproché, de fournir de nouveaux emplois à des centaines de milliers de Canadiens dans des régions qui, présentement, sont les moins prospères de notre pays.

[*Traduction*]

Voilà les grands principes du bill à l'étude, et j'espère ne pas me montrer présomptueux en disant que cela m'étonnerait de voir bien des députés les désapprouver en grande partie.

D'autre part, un aspect du bill exige, je l'admets, une discussion claire et approfondie; j'entends par là le pouvoir discrétionnaire considérable confié au ministre. Je puis dire en toute sincérité que je serais ravi de trouver une solution de rechange à ce sujet. Cette formule va nous occasionner des difficultés, à moi et aux fonctionnaires, qui porteront une bonne part du fardeau. Nous ne prisons pas de façon particulière un tel pouvoir. Mais si le bill a été rédigé de cette façon, c'est qu'après mûre réflexion, je n'ai pu trouver d'autre moyen d'assurer au pays les possibilités d'emplois auxquelles nous songeons tous.

[L'hon. M. Marchand.]

Une politique comme celle-là doit assurer la liberté d'action voulue pour deux raisons: premièrement, les problèmes des régions à expansion lente sont très ardus; deuxièmement, les exigences des diverses industries sont éminemment variées. Il est évident que les problèmes sont ardus. C'est pourquoi la question des régions à expansion lente nous sollicite depuis si longtemps, que tant de sérieux efforts, à tous les niveaux de l'entreprise publique et de l'entreprise privée, n'ont pas réussi à y remédier. Il est clair que si nous voulons mieux réussir cette fois-ci et assurer tout le progrès industriel rentable possible, il faudra prévoir de puissants stimulants à l'implantation d'industries dans les régions aux possibilités limitées. Voilà la raison de la mesure législative actuelle.

Mais même si nous ne pouvons assurer un nombre suffisant d'industries sans de puissants stimulants, on se rend compte également que les industries, les nouvelles usines ou les projets d'expansion n'exigent pas tous les mêmes subventions. Car, enfin, on a déjà pu établir certaines industries dans des régions à expansion lente sans aucun stimulant ou seulement grâce aux subventions disponibles, ces dernières années, en vertu du programme ADR.

Le bill à l'étude, comporte des subventions jugées suffisantes pour toute industrie appelée à réussir. Mais certaines industries n'ont pas besoin d'autant d'incitation. Si nous payions à toutes le maximum, dans certains cas ce serait gaspiller l'argent des contribuables. Nous accorderions à certaines sociétés plus de subventions qu'elles n'en ont vraiment besoin et l'écart représenterait un gain inespéré aux frais de l'État.

Permettez-moi d'illustrer le problème en vous exposant une idée que nous avons envisagée mais qu'à regret d'ailleurs nous avons rejetée. Évidemment, il est difficile à bien des industries d'aller s'installer, mettons, dans les Maritimes parce que le marché régional est peu important et que les autres sont assez loin. Supposons, par exemple, que telle ou telle industrie nécessite pour être rentable un établissement d'une ampleur telle que le marché doive s'étendre à la majeure partie de l'Est de l'Amérique du Nord. A une pareille industrie il faut, toutes choses égales, une subvention plus importante qu'à celle qui peut s'en tirer en n'alimentant qu'un marché de quelques millions de gens.

Nous nous sommes demandés si nous pourrions restreindre la latitude que comporte le bill en y insérant une échelle mobile de subventions fondée sur une telle considération. Vous ne serez pas étonné, monsieur l'Orateur, d'apprendre que nous avons jugé la chose

impossible. La formule qui pourrait convenir à certaines industries comporterait des anomalies insurmontables pour d'autres. Autrement dit, on aurait refusé une aide suffisante à certains projets qui auraient nettement facilité l'embauche dans une région d'expansion lente, tandis qu'on aurait probablement accordé à d'autres projets plus d'aide qu'il ne leur en fallait.

• (2.40 p.m.)

Je suis convaincu que tous les députés auraient conclu, comme moi, que la seule chose à faire était de demander au Parlement de créer, par cette mesure législative, des règles concernant le niveau maximum de subventions et de décider ensuite, au moyen d'un examen individuel des cas, d'accorder le maximum ou moins. Il s'agit donc d'un programme difficile à appliquer. J'aimerais bien qu'il en fût autrement. Mais si nous voulons vraiment nous attaquer aux disparités régionales, si nous voulons que les régions lentes à se développer puissent participer à la croissance économique du pays, il faut que la politique soit aussi souple que le propose le bill. Sinon, elle ne pourra être menée à bien sans gaspillage de fonds publics, ce que nous ne pouvons demander au reste des Canadiens d'accepter.

Voici donc la question que je me suis posée, monsieur l'Orateur: comment éviter tout abus qui peuvent s'infiltrer dans l'administration d'un programme souple? Il y a deux moyens: l'organisation interne et un examen minutieux et public. Avec une bonne régie interne, tous les cas sont traités méthodiquement et les difficiles sont examinés par assez de fonctionnaires pour empêcher les préventions personnelles d'influer sur la décision finale.

D'autre part, il est important que ce mécanisme ne retarde pas trop les décisions. Il y aura des dispositions qui ne joueront manifestement pas aux termes de la loi. Il y aura encore plus de cas où l'on pourra décider sans hésitation qu'il y a lieu d'accorder le maximum des subventions principales—20 p. 100 des frais d'établissement—mais non les subventions secondaires. Ces deux genres de cas peuvent être réglés rapidement, et il devrait y suffire de deux fonctionnaires.

Les cas difficiles, où nous sommes libres d'offrir le stimulant maximum ou pas, seront revus par trois fonctionnaires au moins selon des méthodes reconnues pour évaluer les perspectives financières d'une entreprise et les facteurs de rentabilité qui jouent en matière d'intérêt public. Les cas les plus difficiles seront revus de nouveau par au moins deux hauts fonctionnaires du ministère, avant qu'on me les soumette si l'intérêt public est en jeu.

Je veux qu'il soit clair que je n'interviendrai qu'à l'étape finale. Il est essentiel d'être très scrupuleux, et je le serai, pour préciser qu'aucun requérant ne pourra prendre un raccourci en s'adressant à moi ou en m'envoyant un ami comme intermédiaire. Cela ne servirait à rien. Au contraire, il sera clairement établi que toute intervention touchant un cas à l'étude, ne pourrait que nuire au requérant. Le rôle du ministre sera de rendre les décisions définitives sur les cas les plus importants ou les plus difficiles, afin que soient vraiment poursuivis les objectifs de la politique. Mais les fonctionnaires, dans tous les cas, doivent entrer dans tous les détails de l'affaire et il n'appartient pas au ministre d'intervenir avant que ce soit fait. Si je décidais de me mêler de l'étude normale des divers cas, moi-même ou tout futur ministre, cela éveillerait aussitôt des soupçons de favoritisme politique. La nouvelle se répandrait et en peu de temps, la presse et l'opposition seraient alertées, comme il se doit, et le ministre passerait un mauvais moment. C'est ainsi, heureusement, que fonctionne notre régime.

De plus, ces garanties internes ne constituent qu'une partie de l'ensemble. Le programme sera exécuté à grand renfort de publicité. A cet égard, et parce que le programme confère plus de pouvoirs discrétionnaires que le programme d'aide au développement régional, j'entends modifier sensiblement la façon de procéder. Bien entendu, nous allons continuer de respecter le caractère confidentiel des demandes jusqu'à ce que la compagnie soit vraiment prête à mettre son projet à exécution. Mais une fois cette décision prise, nous l'inscrirons sur une liste de projets auxquels des subventions sont accordées. Cette liste sera publiée mensuellement et déposée à la Chambre, si les députés le veulent, et comportera l'échelle des subventions fournies pour chaque projet. Si on nous soupçonnait de favoritisme politique, on pourrait soulever la question à la Chambre. Toutefois, les points litigieux porteront sans doute surtout sur les demandes rejetées ou sur une subvention inférieure au maximum et moindre que le montant auquel la société estimait avoir droit. Le premier appel en pareils cas me parviendra sans doute par l'entremise de mes hauts fonctionnaires. Si la société est toujours insatisfaite et tient à poursuivre l'affaire en public, je serais tout à fait disposé à exposer les raisons de la décision et les députés pourraient la contester.

Naturellement, j'ai songé sérieusement à permettre d'en appeler à un arbitre indépendant de quelque sorte. Comme j'ai eu le privilège d'établir la commission d'appel de l'immigration, dans un domaine où dans le passé

le ministre avait toujours eu une grande latitude, je ne pense pas pouvoir être accusé de préjugé contre un procédé d'appel indépendant. Cependant, c'est une mesure très différente de la loi sur l'immigration. Il ne s'agit pas de problèmes juridiques et de droits individuels, mais de jugement économique par rapport à la politique publique. Dans ces questions, les décisions finales ne sont pas prises par un organisme parajuridique, mais par la Chambre, à laquelle je suis comptable de l'application de cette mesure. Je serai heureux, monsieur l'Orateur, que le cas de tout requérant qui s'estime lésé soit discuté publiquement par un comité parlementaire approprié. Voilà, à mon avis, des sauvegardes appropriées et suffisantes contre tout abus, compte tenu de la souplesse essentielle aux fins de la présente mesure.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, il s'agit ici d'un projet de loi très important que nous attendons depuis assez longtemps. Il est d'intérêt capital que ce bill soit adopté avec les changements que la Chambre jugera bon d'y apporter.

Il a fallu environ un an pour en arriver à ce stade-ci, ce qui me semble trop long. Par ce bill le ministre propose au Parlement des stimulants industriels pour les régions à croissance lente. Sans négliger de perfectionner le bill au besoin, aux diverses étapes de son examen, nous devrions, je pense, mener nos travaux bon train. Nous devrions chercher surtout à améliorer les lois existantes et à aiguillonner, à activer le ministre et son personnel. Une mesure comme celle-ci sert, à mon avis, l'intérêt national. A vrai dire, on n'a guère à la défendre à cette étape-ci. Il s'agit d'une mesure tendant à favoriser le développement industriel dans des régions du Canada qui connaissent de graves problèmes de chômage et de sous-emploi, mais dont le potentiel est bon.

Comme le ministre l'a souligné avec raison, le bill ne prévoit pas de subventions permanentes, mais plutôt un encouragement initial visant à contrebalancer les coûts plus élevés de premier établissement d'une industrie située dans une région du pays où les frais initiaux se trouvent augmentés par l'absence d'une main-d'œuvre hautement spécialisée ou d'autres élements.

Ce bill ne prévoit pas les subventions permanentes qu'autorise, par exemple, la politique tarifaire à l'endroit des industries protégées. Il vise à assurer simplement qu'une industrie prête à s'établir dans une région de croissance lente puisse jouir de conditions comparables à celles qu'a une entreprise qui s'implante dans une région d'expansion plus rapide. Il reconnaît avec raison, je crois, qu'une industrie qui s'établit dans une région non développée au point de vue industriel doit faire face au début à des coûts plus élevés. La mesure est parfaitement compatible avec l'intérêt national et bien appliquée, elle devrait favoriser une meilleure utilisation de nos ressources humaines et naturelles au Canada et, partant, un meilleur équilibre de nos intérêts nationaux et régionaux. Je crois donc que cette mesure est justifiée dans l'intérêt national.

• (2.50 p.m.)

Je suis heureux aussi de constater que le projet de loi reconnaît tout d'abord l'importance des subventions qui serviront à acquitter les frais de premier établissement des industries qui s'établissent dans les régions de lente croissance. Deuxièmement, je suis heureux de voir que le projet de loi reconnaît en fin de compte qu'il est important d'accorder durant le rodage d'une usine ou d'une fabrique une aide qui se rattache ordinairement au coût de la formation de nouveaux employés pour en faire un groupe efficace. Troisièmement, je suis heureux que le projet de loi reconnaisse qu'il importe que le ministre et ses fonctionnaires consultent pleinement les provinces avant de désigner les régions. J'espère que le ministre se fera un devoir de consulter pleinement, attentivement et de façon soutenue les gouvernements provinciaux, afin de s'assurer le plus possible que les programmes de mise en valeur du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial en cause seront parfaitement coordonnés. J'estime que c'est de la plus haute importance.

Je dirai que certains d'entre nous ont instamment fait valoir ces idées au gouvernement du Canada ces quatre ou cinq dernières années. En réalité, l'idée de ce genre de subvention concernant l'aide financière, l'aide secondaire pour faciliter l'acquittement des frais de premier établissement d'une entreprise—que le bill reconnaît—et l'idée de centres de croissance ont été recommandées aux gouvernements des quatre provinces atlantiques il y a 4, 5 ou 6 ans, par un économiste distingué du Royaume-Uni qui avait été chargé d'une telle étude. Il s'agit, bien sûr, du professeur Wilson, adepte d'Adam Smith et professeur d'économie politique appliquée de l'Université de Glasgow. Ces recommandations avaient alors été reçues froidement à

Ottawa. La réaction générale voulait que le professeur Wilson pouvait comprendre l'économie de la Grande-Bretagne, mais qu'il n'avait peut-être pas tenu entièrement compte de toutes les circonstances diverses qui existent au Canada.

Il est intéressant de noter que, cinq ans après, le gouvernement du Canada est prêt à adopter en principe presque tout ce que le professeur Wilson avait alors recommandé. Je suis heureux de voir que même si cela prend du temps, les gouvernements peuvent apprendre. En d'autres termes, les opinions jadis méprisées, puis progressivement acceptées, se rapportaient au début non au concept de croissance mais à celui du chômage, ce que je trouve regrettable parce qu'on a négligé le principe de la croissance des centres. La théorie des centres d'auto-croissance, que prônait le professeur Wilson et d'autres, il y a quelques années, mais que rejettait le gouvernement du Canada, a maintenant l'approbation du ministre. Le fait est encourageant.

La même chose s'applique au type secondaire d'assistance que le ministre veut offrir dans certains cas. La mise au point d'un nouveau produit occasionne une période supplémentaire de difficulté pour l'usine en cause. L'aide secondaire se rapporte, par certains aspects du moins, au nombre d'emplois en cause. Ce principe a été défendu par le professeur Wilson et il est bien connu de quiconque travaille à promouvoir l'industrie dans les régions à croissance lente.

On ne saurait trop exagérer les difficultés auxquelles ferait face une industrie qui chercherait à établir, dans une région peu évoluée sur le plan industriel, une entreprise quelque peu complexe, dépendant d'un personnel qualifié. Il était possible de pallier quelque peu cette difficulté en vertu des anciennes ententes fédérales-provinciales de formation professionnelle, qui visaient à former les chômeurs sur le tas. Cette méthode a été utilisée avec succès durant un certain temps.

Mais en vertu des nouveaux accords sur la formation professionnelle, conclus il y a quelques années, il a fallu y renoncer. La formation sur le tas, durant six mois ou plus, n'était plus possible. Depuis un certain nombre d'années, aucune industrie ne pouvait plus s'établir dans une région arriérée, dépourvue de réserves de main-d'œuvre qualifiée et y ouvrir une usine sans subir des pertes presque catastrophiques au cours de la période initiale, alors que l'effectif n'était pas formé, et ne s'était pas intégré en une équipe efficace. Autrement dit, ce processus a accusé un recul important avec les nouveaux accords sur la formation professionnelle adoptés il y a deux ans. Il importe grandement que le ministre prenne à présent des mesures pour assurer cette aide tellement nécessaire, je dirais même essentielle, et j'espère que ces mesures s'avèreront, comme c'est ma conviction, vraiment utiles sous ce rapport.

Sans vouloir m'étendre trop sur le passé, je dois dire que, faute de tirer parti au cours des quatre ou cinq dernières années des bons conseils qu'on lui a prodigués, le gouvernement canadien a perdu beaucoup de temps dans certaines régions, dans les provinces atlantiques, par exemple. On a certainement gaspillé des efforts et retardé le développement de centres en pleine croissance. Je suis content de voir que le ministre a repensé ce problème, même si je suis un peu découragé par les progrès assez lents réalisés jusqu'ici dans ce domaine. Je ne veux pas être injuste envers le ministre, car il peut avoir eu à surmonter des difficultés qui ne paraissent pas de l'extérieur, mais un an me semble bien long pour en arriver à cette étape, soit la présentation de la mesure à la Chambre. Il m'est difficile de comprendre pourquoi il a fallu un an pour en arriver à ce point. En l'occurence, je me demande avec quelle vigueur le programme sera mis en œuvre.

La présente mesure suscite d'autres raisons d'inquiétude. Le ministre a mentionné à la fin de son discours qu'une chose le tracassait, à savoir le pouvoir discrétionnaire dont le ministre est investi en vertu de la mesure. Le ministre a mis l'accent sur le fardeau qu'il aura à porter. Il reconnaît qu'inévitablement l'exercice de ses pouvoirs discrétionnaires pourrait susciter des soupçons. Il a signalé les moyens et les méthodes qu'il entend utiliser pour éviter tout soupçon, et il a affirmé qu'il ferait de son mieux pour convaincre tout le monde que les membres de son personnel et lui seraient justes et équitables envers tous les intéressés.

• (3.00 p.m.)

Je souhaite bonne chance au ministre. J'espère qu'il pourra convaincre tous les intéressés qu'il n'y aura pas de favoritisme. Je sais qu'il s'efforcera d'appliquer le bill dans cet esprit-là. Toutefois, peut-être serait-il utile, tant pour le programme que pour lui-même, qu'il envisage d'établir un conseil consultatif qui jouirait d'une certaine indépendance.

Pareil conseil pourrait étudier comment la loi devra être couramment appliquée et faire des recommandations pertinentes de temps à autre. Si les hommes et les femmes, tant des milieux ouvriers que patronaux, ayant l'expérience de la mise en valeur d'une industrie, siégeaient au sein de ce conseil, celui-ci serait très utile au ministre. Cela rassurerait bien des Canadiens quant à la façon dont le ministre exercera ses pouvoirs discrétionnaires. Le conseil serait d'ailleurs autrement utile, puisqu'il pourrait proposer des moyens d'améliorer l'application des dispositions de la loi.

Il y a un autre aspect de l'administration sur lequel le ministre ne s'est pas attardé. Il est très important pour les gens qui s'efforcent de favoriser l'expansion industrielle d'une région donnée et pour les industriels intéressés de savoir au juste quel genre d'aide leur est offerte. Il importe que la plus grande certitude possible leur soit donnée à cet égard. Autrement, il sera difficile à ceux qui sont chargés d'éxécuter le programme de travailler efficacement. Il est peu probable que les industriels puissent attendre bien longtemps pour connaître le montant de l'aide disponible. L'industrie devra prendre une décision. L'industriel pourrait désirer construire une usine et avoir le choix de plusieurs emplacements. Il envisagera les emplacements dans les régions désignées, mais il devra avoir des réponses sans tarder. Les industries pourraient même ne pas être disposées à s'établir dans les régions désignées à moins que ceux qui s'occupent de cette région puissent préciser dès le début le montant de l'aide offerte. Il se peut qu'aucun industriel ne soit disposé à suivre la longue filière pour savoir combien d'aide il pourrait recevoir. Il se peut qu'il n'attende pas de longs mois une réponse du ministre, pour en fin de compte constater que cette réponse ne le satisfait pas. A moins que le ministre et son personnel n'accordent beaucoup plus de certitude qu'ils ne semblent l'envisager à propos de ce programme, il pourrait être difficile de persuader les industriels de suivre une filière longue et incertaine pour savoir le genre d'aide qu'on pourrait leur offrir.

Le ministre n'est pas sans connaître le besoin de souplesse. Si l'industrie doit prendre de l'expansion dans certaines régions, elle devra être certaine de l'aide disponible. Pourtant, il y a un risque inhérent à la façon d'élaborer le programme. Ce programme exige une grande mesure de centralisation. Presque toutes les décisions doivent être approuvées par le ministre. Celui-ci a donc la responsabilité de toutes les décisions qu'il faudra prendre. Il est vrai que le gros du travail pourra être confié à ses collaborateurs, mais l'exercice du pouvoir discrétionnaire sera fortement concentré et il y a risque qu'un embouteillage se produise, car la mesure à l'étude n'est pas la seule qui relève du ministre. Il doit appliquer d'autres mesures générales relatives à l'expansion économique régionale. Cela exige aussi l'exercice de toutes sortes d'autres pouvoirs discrétionnaires. Il devra tenir compte de beaucoup d'autres choses.

L'aide disponible doit être indiquée par écrit afin que les gens puissent la comprendre. Or, elle ne le sera peut-être pas si le ministre abuse de son pouvoir discrétionnaire. Plus il l'exercera, plus grande sera la menace d'embouteillage. J'espère que cela n'arrivera pas. Le ministre pourrait devenir le plus grand embouteilleur de notre pays, et je n'y tiens pas.

Je souligne encore une fois l'importance, monsieur l'Orateur, d'établir le plus tôt possible les pouvoirs discrétionnaires prévus dans le bill, afin que les gens sachent à quoi s'en tenir. Les règlements auront en outre pour effet de réduire l'exercice de ces pouvoirs par le ministre. Tous les intéressés pourront ainsi décider beaucoup plus facilement de la manière de procéder. On ne saurait trop insister sur ce point, monsieur l'Orateur. Les règlements que j'ai mentionnés doivent être aussi simples et aussi précis que possible. Le ministre s'inquiète—et il a parfaitement raison—des sommes considérables qu'on est en train de gaspiller. Il croit que l'exercice de ses pouvoirs discrétionnaires devrait lui permettre de barrer la route aux hommes d'affaires qui essaient d'obtenir des sommes dont ils n'ont pas vraiment besoin. C'est pourquoi je l'admire et le public appréciera ses motifs. Mais je voudrais signaler, monsieur l'Orateur, qu'en voulant s'assurer que personne ne reçoive indûment de l'argent, il risque de compliquer le programme à tel point que beaucoup s'en éloigneront. J'ajoute également que le public s'intéresse beaucoup à ce programme. Donc, la meilleure façon de servir l'intérêt public est de voir à ce que la formule fonctionne. Du point de vue du contribuable canadien, ses résultats seront les plus sûrs garants de sa valeur. Il faut donc qu'elle porte fruit.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: J'ai fait cette remarque en espérant que le ministre ne suscitera pas

aux requérants des difficultés et des obstacles si nombreux qu'il pourrait compromettre la réussite du programme. Le gaspillage suprême consisterait, au cours des quatre ou cinq ans qui vont suivre, à ne pas encourager le développement autonome des régions du Canada que le ministre espère aider. Ce serait le plus grand échec imaginable. Je n'invite pas le ministre à gaspiller les fonds publics, mais il devrait essayer d'établir des règles simples qui permettraient aux gens de savoir ce qu'on attend d'eux. C'est seulement ainsi que le programme peut réussir.

Si quelqu'un met la main sur quelques milliers de dollars ou même sur un million dont il n'a pas vraiment besoin, je ne crois pas que nous ayons lieu de trop nous inquiéter. Après tout, le gouvernement peut ensuite recouvrer cette somme au moyen de la fiscalité. On pourrait stipuler que ce capital soit inscrit sur les livres d'une compagnie de telle manière qu'elle ne puisse exciper de l'amortissement de ce capital. Je ne dis pas que le gouvernement devrait distribuer inutilement les fonds publics. Je dis simplement que l'argent pourrait être recouvré par la suite. J'insiste en outre, avec la plus grande fermeté, sur la nécessité de prendre des décisions aussi rapidement que possible pour que chacun puisse s'adapter au programme le plus rapidement possible. Il faut empêcher les embouteillages si l'on veut éviter l'échec du programme. Je dis cela avec le plus grand sérieux.

• (3.10 p.m.)

Le projet de loi comporte une foule de définitions et d'expressions dont j'ignore le sens. Il faudrait les définir aussitôt que possible à l'étape du comité ou alors le ministre devrait s'en charger. Que signifie exactement un établissement en exploitation commerciale? Les exploitants d'un établissement n'ont droit à une aide que si ce dernier est mis en exploitation commerciale. L'industrie voudra une définition précise des mots «exploitation commerciale» avant de participer à un pareil régime. L'exploitant voudra connaître exactement les conditions précises en vertu desquelles il pourra avoir droit à la subvention. Que signifie un nouveau produit? Que signifient les mots contribuer notablement? Il y a une foule de termes semblables qu'il faudrait élucider autant que possible. Le comité examinera très attentivement ces questions, j'imagine. De l'aveu général, elles ne touchent pas au principe de la mesure; donc je n'insisterai pas pour le moment.

Même si j'ai dit aujourd'hui que la mesure comportait des dangers: pouvoirs discrétionnaires trop étendus pour le ministre, manque de netteté des normes à établir, par contre, à certains égards, la portée de la mesure est peut-être trop limitée. Le ministre devrait envisager d'inclure certaines industries tertiaires, celle du tourisme, par exemple. Aux termes de cette mesure générale, le ministre pourrait, j'imagine, venir en aide à un établissement touristique en particulier. C'est le cas, je suppose, dans la plupart des régions auxquelles le ministre s'intéressera, l'industrie touristique aura sans doute d'importantes possibilités d'expansion. Ce sera vraisemblablement un aspect très important de l'expansion de la région et le ministre le reconnaîtra probablement. Cependant, il dira sans doute qu'il peut s'en occuper aux termes de l'autre mesure. Le ministre est-il prêt à examiner de façon spéciale la demande de tous les constructeurs de motel d'une région désignée, par exemple, notamment dans les provinces de l'Atlantique? D'autre part, le ministre va-t-il définir nettement certaines règles pour que les industriels connaissent le montant de l'aide dont ils pourront bénéficier?

J'espère que le ministre songera sérieusement à inclure les industries tertiaires, comme celle du tourisme, qui ont d'étroits rapports avec le genre de progrès envisagé ici. Une fois cela fait, j'espère qu'il établira des règlements de façon aussi claire et rapide que possible, afin que l'étude de chacune des demandes ne suscite pas, dès le départ, toute une série de problèmes.

Le ministre a signalé, si je ne me trompe, que l'aide envisagée ici ne serait pas assurée à certaines industries du secteur primaire ou qui s'occupent, dans une région donnée, du processus initial de transformation, comme celles du traitement des matières premières. Je ne sais au juste ce que cela veut dire. Par exemple, le poisson est-il une matière première dans une certaine région? Une usine de transformation du poisson n'aurait-elle pas droit à une aide de ce genre? Je l'ignore. Il faudrait tirer la chose au clair, car ce genre d'industrie pourrait être—je dirais même est souvent—l'un des plus puissants facteurs de progrès dans une région donnée. On pourrait en dire autant des produits forestiers. On dira peut-être qu'une fabrique de pâte à papier n'assure pas beaucoup d'emplois, qu'on y investit un capital considérable, 40, 50 ou 60 millions de dollars peut-être, et qu'on n'y embauche que 300 ou 400 personnes. Mais songeons aux nombreux employés forestiers qui travaillent dans des industries qui desservent une fabrique et ses employés. Il y a bien des régions du pays où ce genre de travail va exiger l'attention du ministre. Le travail forestier sera peut-être, dans certains cas, la forme de développement industriel accessible la plus appropriée. Ce sera peut-être en facilitant l'établissement de cette industrie que le

ministre aidera le mieux certaines régions du pays.

Il ne faudrait pas penser qu'une industrie n'aura peut-être pas besoin de cette aide. Une fabrique de pâte à papier ne songera peut-être pas à s'établir dans une région du pays où l'exploitation forestière est encore inconnue et où l'on ne trouvera pas de travailleurs forestiers compétents. Rendre ce genre de travail accessible et permettre aux gens d'apprendre le métier, cela pourrait être de la plus grande importance pour une région comme celle-là. Une compagnie ne s'implantera vraisemblablement pas dans une telle région sans une aide quelconque pour la période de démarrage, au cours de laquelle les gens doivent acquérir la compétence nécessaire aux forestiers pour permettre à la fabrique de produire du bois à des prix concurrentiels. J'encourage fortement le ministre à ne pas être trop intransigeant dans le choix des industries auxquelles on offrira de l'aide. J'espère qu'il songera aux industries tertiaires et qu'il n'éliminera pas trop rapidement les industries qui s'occupent de ce qu'il appelle les premiers stades de la transformation des produits primaires.

J'aimerais signaler deux autres aspects du problème au ministre. Le premier, la question de la structure des intérêts économiques de la région. Le bill, bien entendu, a pour objet d'aider directement une industrie donnée. L'Office d'expansion économique de la région atlantique a été créé, entre autres, pour améliorer l'infrastructure économique des provinces atlantiques. Cela comprend les routes, les services de base à l'industrie, qui peuvent ne pas exister parce que la région n'est pas très industrialisée. Ces services auxiliaires sont essentiels à la croissance rapide de toute région qui n'est pas hautement industrialisée. Le ministre s'en rend pleinement compte, j'en suis convaincu; je veux tout simplement qu'il n'aille pas croire, même pour un instant, qu'il peut susciter et soutenir une croissance industrielle satisfaisante tout simplement en aidant une usine donnée. Il s'agit d'une entreprise beaucoup plus vaste et hautement intégrée.

Le ministre le comprend sûrement, mais je tiens à insister, autant que possible, sur le fait que la présente mesure à elle seule ne saura réussir. J'estime qu'elle est essentielle, mais qu'elle doit s'appuyer sur un concept beaucoup plus large. A cet égard, la conjoncture fiscale dans une région donnée est importante. C'est manifestement le cas pour ce qui est des impôts municipaux, qui peuvent être imposés directement à l'industrie, mais c'est aussi important pour le climat économique de la province en général. C'est important, par exemple, par rapport aux impôts de la voirie et aux impôts en général. Je tiens à signaler au ministre, comme d'autres l'ont sûrement fait, qu'un certain nombre de provinces à croissance plus lente ont été obligées d'augmenter leurs impôts considérablement l'an dernier, et même peut-être avant, pour assurer des services de base qui, à leur tour, influent sur leur développement. Le Conseil économique du Canada a signalé avec raison qu'il était absolument essentiel, pour qu'une province ou une région donnée se développe de façon satisfaisante, qu'elle soit dotée de bons services dans les domaines de l'éducation, des transports, de la santé, et des autres services que le Conseil appelle des services auxiliaires de croissance.

• (3.20 p.m.)

Aussi, monsieur l'Orateur, je voudrais dire au ministre que son programme n'aura pas de succès si le gouvernement du Canada, dans son ensemble, ne prend pas de mesures, avec la collaboration des provinces, pour s'assurer que les services auxiliaires de croissance se développent suffisamment dans la région qu'il veut aider, et qu'on puisse disposer de ces services sans imposer un trop lourd fardeau à la population ou au secteur privé de la région. J'insiste fortement sur ce point.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je mentionnerai qu'il y a des questions de détail que le comité voudra examiner. Je souhaite au ministre de réussir dans l'application de ce bill. Pour utiliser une expression banale, il s'attaque à une tâche difficile, complexe et ardue. Elle exigera de lui toute l'imagination et toute l'énergie dont il dispose. Je lui souhaite de réussir, mais j'espère qu'il pourra fournir plus de certitude qu'il ne l'envisage à propos du programme. Je crois que c'est absolument essentiel. Le ministre devrait, je crois, élargir le programme de manière à en faire bénéficier tout au moins certains genres d'industries tertiaires qui se prêtent bien à cette sorte de mesure. Il est d'une importance vitale que cette initiation s'appuie sur un programme général tendant au renforcement de l'infrastructure dans la province. Enfin, monsieur l'Orateur, il est essentiel au succès du programme que la province ou les régions en cause bénéficient de services gouvernementaux, dont l'importance sera à la mesure de l'expansion économique, à un coût qui ne dépasse pas les moyens de la population et de l'industrie que le ministre cherche à attirer dans la région.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, voilà un homme très brave, et je voudrais accueillir le nouveau tsar de l'économie

canadienne. J'ai écouté attentivement le ministre quand il nous a exposé son programme. Je crois maintenant que les pouvoirs discrétionnaires qu'il trouve très dangereux sont absolument essentiels à l'accomplissement de sa tâche. Il n'y a aucun doute qu'en acceptant cette tâche, le ministre se rendra la vie très difficile, car il ne suffira plus de dire que tant d'argent a été dépensé dans tel domaine. Seuls les résultats compteront, et il tiendra bon ou succombera selon qu'il pourra ou non éliminer les disparités énormes qui existent au Canada.

Le ministre a pleins pouvoirs d'agir, et je veux commencer mes remarques en lui souhaitant de bien se servir de ces pouvoirs. J'espère aussi qu'il obtiendra la collaboration de ses collègues, car sinon, il en sera amèrement déçu. Le rôle des membres de notre parti est très clair. Ce n'est pas de critiquer les détails de la mesure législative, ni même de faire des suggestions au ministre. C'est de veiller à ce qu'il obtienne des résultats, de rester auprès de lui jusqu'à ce qu'il en obtienne et de le tenir responsable de l'évolution de nos régions de marasme. C'est ce que nous avons toujours préconisé. C'est là ce qu'on appelle un gouvernement responsable. C'est à cela que doivent s'employer les ministères. Leur rôle n'est pas de se justifier, d'ergoter sur la rédaction des projets de loi, d'expliquer pourquoi rien ne se fait; leur rôle est de saisir toutes les occasions d'agir et de rendre compte au Parlement de l'œuvre accomplie.

Je veux mentionner certains obstacles qui guettent le ministre. Nous admettons que l'aide devra être considérable, mais, en examinant le budget, nous constatons que les crédits n'ont pas été augmentés pour l'année financière courante. Nous pouvons donc à juste titre demander au ministre: «Comment ferez-vous? Qui vous fournira les moyens voulus? Allez-vous pouvoir persuader vos collègues de l'importance de la tâche qui vous attend ou bien serez-vous le dindon de la farce quand vous constaterez que la caisse est vide et devrez-vous fournir des explications à leur place?

Le plein emploi voilà l'autre point sur lequel il importe d'insister. Ce n'est pas la première fois que j'en parle au ministre. S'il veut établir des entreprises dans les Maritimes, au Manitoba ou dans le Nord de l'Ontario cela entraînera peut-être le départ de certaines industries du centre du Canada et ce sera une levée universelle de boucliers. Afin d'éviter cela et de ne pas enrichir les uns en ruinant les autres, il faut que dans le centre du Canada l'industrie tourne à plein régime. En effet, la prospérité des régions émergentes dépend considérablement de l'activité dans les secteurs évolués et hautement industrialisés du Canada. Tout se tient. A moins que le ministre n'insiste sur des politiques de plein emploi, je crains beaucoup que même avec les meilleures intentions du monde et avec la plus grande énergie possible, le programme soit voué à l'échec. Il est donc absolument nécessaire que le ministre insiste là-dessus, comme nous l'avons toujours fait et comme nous continuerons de le faire.

A mesure que s'appliquera le programme, nous examinerons la question des subventions au secteur privé. Nous ne nous opposons pas à d'importantes dépenses pour l'expansion régionale, mais nous contestons ce qui semble une attitude unilatérale selon laquelle cette aide ne devrait être accordée que par l'entremise d'entrepreneurs privés. La mesure ne contient pas une seule allusion à l'institution de sociétés d'État. Pas un mot pour laisser entendre que le gouvernement se lancera lui-même dans une entreprise. En somme, c'est de la corruption généralisée. Nous parlons de l'attribution d'un million de dollars pour 33 projets. Pourquoi ne nous lancerions-nous pas nous-mêmes dans une entreprise si nous sommes disposés à dépenser une somme aussi importante? Nous en sommes sûrement capables.

Il ne sert à rien de discuter pour savoir qui bénéficiera des fonds, car d'après ce projet de loi, tout est matière à discrétion, tout relève du ministre. Je préviens la Chambre que nous examinerons les décisions qu'il prendra sur ces choses-là et nous formulerons des critiques ou des félicitations selon les cas.

Si nous examinons ce que le gouvernement a fait dans le passé pour aider l'industrie, nous voyons que la société Vickers a été un des principaux bénéficiaires de l'aumône du gouvernement, et les résultats ont été plutôt catastrophiques au bout du compte. La Devco a été un autre bénéficiaire, et les conséquences ont été assez désastreuses pour les gens de la région. Nous avons maintenant l'Erco, qui a reçu de l'aide du gouvernement, et nous voici aux prises avec un grave problème de pollution. Je le demande aux députés qui sont entichés de l'entreprise privée: Une entreprise d'État aurait-elle pu faire pis?

M. Deachman: Et le gouvernement de la Saskatchewan?

M. Saltsman: La postérité se souviendra du gouvernement de la Saskatchewan, quand le parti libéral aura sombré dans l'oubli, car il a frayé des voies que votre gouvernement n'a pas su imaginer et vous vivez depuis lors, sur le capital du gouvernement de la Saskatchewan. Tâchez donc de ne pas faire les petits

malins et de nous permettre de poursuivre une discussion raisonnable et sensée.

• (3.30 p.m.)

Dans un chapitre consacré à la propriété étrangère du Canada, le rapport Watkins fait part des dangers que présente la propriété étrangère, y compris la perte de la souveraineté canadienne et les décisions extraterritoriales de ces compagnies étrangères. Si le futur va refléter le passé et si l'on protège ainsi les intérêts étrangers, américains ou autres, qui peut nous assurer que les intérêts de ces sociétés nationales ne l'emporteront pas sur ceux de ces régions? Je soutiens que la seule façon dont nous puissions garantir une croissance permanente et favorable des régions désavantagées du Canada, est de créer des sociétés de la Couronne sur une échelle jusqu'ici inégalée.

Je ne parlerai pas de ces organismes sans en profiter pour faire des suggestions. Certaines sociétés de la Couronne pourraient facilement s'établir dans ces régions. Nous avons dernièrement eu un débat au sujet des médicaments et on a signalé que les mesures proposées par l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) pour faire baisser les prix ne suffisaient pas et qu'il fallait vraiment qu'une société de la Couronne s'occupe de la fabrication de ces produits. Voilà une industrie toute désignée pour la région en cause et d'autres régions semblables. Si nous dépensons le montant dont il est question dans ce projet de loi, pourrions-nous faire mieux que de les miser sur l'avenir de tous les Canadiens? De cette façon, tous les Canadiens pourraient être actionnaires de ces compagnies au lieu de faire des placements dans des sociétés dont la destinée ne nous appartient pas mais est dictée par un siège social en dehors de nos frontières.

Je n'ai pas l'intention de parler longuement de ce projet de loi et les honorables vis-à-vis peuvent attendre qu'on leur fasse signe d'applaudir. J'estime avoir dit presque tout ce que j'avais à dire, du moins, j'ai exposé mes idées dans les grandes lignes. Il y aura assez de temps lors des séances du comité et au retour du projet de loi à la Chambre pour l'examiner de façon détaillée. Je termine avec des observations qui prennent de nouveau la forme d'un avertissement en ce qui concerne les problèmes constitutionnels que suscitent les pouvoirs assumés par le ministre. Avec quelle rigidité interprétera-t-il la constitution canadienne? D'après certaines de ses déclarations antérieures nous savons qu'il est convaincu de la nécessité d'une infrastructure pour persuader l'industrie de s'établir dans un endroit approprié. Cela signifie que le gouvernement fédéral sera mêlé aux provinces dans la construction de routes, d'écoles, d'hôpitaux et autres projets du genre pour rendre des régions attrayantes pour l'industrie. J'espère que le ministre n'adoptera pas une position rigide comme celle de son confrère le premier ministre (M. Trudeau). Si cela lui arrive, je ne sais pas comment ce programme sera un succès.

La présence d'un dictateur en matière économique crée un grand nombre de problèmes à l'échelon fédéral. Il sera intéressant de voir comment on s'attaquera à ces problèmes, et aussi dans quelle mesure le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) pourra faire admettre à ses collègues que le constitutionnalisme constipé dont témoignent souvent les autres députés ne saurait répondre aux besoins de notre époque.

Comme l'orateur qui m'a précédé, je voudrais terminer en disant que tous les députés souhaitent au ministre de réussir dans son entreprise. Je peux l'assurer que nous allons examiner ses efforts de très près, les peser avec soin. Il a le pouvoir voulu pour servir le pays. Souhaitons qu'il sache s'en servir.

[*Français*]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de pouvoir prendre part au débat sur le bill que l'honorable ministre a présenté. Je voudrais tout de suite dire toute mon admiration au ministre parce qu'il a pris l'initiative d'apporter une mesure aussi salvatrice, parce que le Canada avait besoin de pareille mesure.

Nous savons que cette mesure ne servira pas de palliatif à tous les maux, mais nous félicitons sincèrement le ministre de se préoccuper de l'industrie. Il s'en tire très bien, car il s'agit, à mon sens, d'une des mesures les plus appropriées que l'on ait jamais adoptées au Canada.

Présentement, nous avons besoin de développer nos techniques industrielles. Nous avons besoin de moderniser nos industries par tous les moyens possibles, et cette mesure permettra de produire beaucoup pour la population et de créer une certaine main-d'œuvre, surtout de la main-d'œuvre spécialisée dans certaines techniques que nous ne pouvons pas employer présentement.

Cette main-d'œuvre est obligée, présentement, de s'expatrier dans d'autres pays. Nous payons pour activer et former cette main-d'œuvre, et un grand pourcentage de cette main-d'œuvre, présentement, s'en va à l'extérieur du pays, parce que nous n'avons pas les

industries et les techniques nécessaires pour lui donner du travail.

• (3.40 p.m.)

Je voudrais dire au ministre et à la Chambre que le but de l'industrie n'est pas seulement de créer de la main-d'œuvre, mais de fabriquer des produits, pour la satisfaction des besoins d'un pays ou d'une communauté. Voilà le but de l'industrie et son automatisation augmentera la quantité des produits. Nous allons utiliser toute la technologie possible, selon les ressources financières que le gouvernement voudra bien fournir.

Présentement il y a un grand nombre de petites industries ou d'industries moyennes qui ne réussissent pas à trouver les capitaux voulus pour agrandir et moderniser leurs industries, afin qu'elles deviennent rentables. Elles deviendront certainement rentables grâce à la modernisation et à la technologie, ce qui leur permettra de s'agrandir et de produire davantage.

Il faudra que le gouvernement intervienne pour faciliter l'écoulement des produits accrus de l'industrie modernisée. Actuellement, beaucoup d'industries ne sont pas modernes, et par conséquent sont plus ou moins rentables.

La modernisation de l'industrie ne contribuera pas à faciliter l'écoulement de nos produits.

Je disais tout à l'heure que le but de l'industrie n'est pas de procurer de la main-d'œuvre, mais de produire. L'industrie est tellement automatisée aujourd'hui que bientôt nous ne pourrons pas trouver d'emplois pour tout le monde. Alors, l'industrie ne paiera pas de salaires assez élevés aux citoyens, et il n'y aura pas assez d'argent en circulation pour leur permettre de vivre aux dépens de l'industrie.

Il nous faudra d'autres organismes, d'autres moyens destinés à corriger la situation, mais ce n'est pas la responsabilité du ministre. Présentement, il nous apporte des mesures concrètes qui rendront service à la population. qui aideront à développer les zones désignées, qui ne sont presque pas développées, et qui peuvent s'industrialiser et garder une partie de leur main-d'œuvre chez elles.

Cette loi permettra à des zones de se développer. Cela permettra à l'économie de ces zones de s'équilibrer quelque peu.

Or, c'est une mesure que nous approuvons loyalement et que nous trouvons très bonne, extraordinaire même. Depuis longtemps nous désirions que ces mesures soient adoptées, mais le ministre nous les propose présentement.

Nous devons le féliciter de son bill et des moyens qu'il suggère en vue d'agrandir notre patrimoine industriel.

Le problème ne sera que partiellement résolu par ce moyen, car il s'agit d'un problème économique et non pas politique, ni industriel.

Actuellement, l'industrie ne répond pas à toutes les exigences, et elle n'est pas ce qu'elle devrait être. C'est pour cette raison que nous sommes en mesure de dire que nous avons des excédents de produits.

Si l'on veut que l'industrie fonctionne, il faudra que ces surplus de produits soient écoulés, soit par des exportations, soit au moyen de pouvoir d'achat adéquat. Je sais que ces améliorations industrielles ne mettront pas tout le pouvoir d'achat voulu, encore une fois, à la disposition des contribuables pour faire fonctionner cette industrie.

Cette industrie, une fois modernisée, une fois qu'elle aura accepté toute la technologie, une fois qu'elle produira à pleine capacité, devra écouler ses produits. Le gouvernement sera alors aux prises avec un autre problème. Un autre ministère pourra probablement régler ce problème, mais l'honorable ministre aura encore quelque chose à dire, quand il verra qu'il existe des surplus de produits et qu'il faudra les écouler. Il dira alors: Si vous voulez que mon industrie fonctionne, il faut que vous mettiez le pouvoir d'achat adéquat à la disposition des contribuables, pour que ceux-ci puissent écouler ces produits. C'est ainsi qu'un autre problème naîtra plus tard.

Nous allons régler, pour le moment, pendant quelques mois et peut-être même quelques années, un problème «stationnaire», mais ce problème ne sera pas, encore une fois, résolu à 100 p. 100 par ces moyens extraordinairement bons. Nous avons besoin de ces moyens. Nous avons besoin d'appliquer toute la technologie et d'utiliser toute la science que nous possédons. Nous devons fournir à nos industries tous les moyens possibles de se développer davantage et de donner un rendement maximum à la population.

Quant à ce qu'elles ne peuvent donner, il faudra, encore une fois, d'autres moyens internes, d'autres mesures pour venir solutionner les divers problèmes qui devront encore être réglés en plus de celui-là. Il s'agit d'un des problèmes principaux à régler et, encore une fois, l'honorable ministre a bien fait d'agir ainsi.

J'estime que le bill arrive à point. Quelques petits amendements devront peut-être être apportés, mais je crois que l'honorable ministre a tenu compte de la situation géographique et économique de la province de Québec et de toutes les provinces du Canada, pour que ces améliorations soient à l'avantage des régions qui en ont besoin.

Les zones désignées seront en mesure d'en bénéficier, et c'est de cela que nous devons féliciter l'honorable ministre.

Alors, monsieur l'Orateur, je crois que ces mesures sont bonnes, et je suis certain que si rien ne survient au sujet de cette loi, s'il n'y a pas de portes mal ouvertes ou de portes entrouvertes, ce bill rendra de grands services à la population. Il contribuera au développement économique de notre industrie et de notre main-d'œuvre. Nous aurons fait, au moins une fois dans l'histoire, quelque chose de pratique, quelque chose que les citoyens attendent depuis longtemps. Cette mesure sera bien vue à la grandeur du Canada par les gouvernements provinciaux. L'honorable ministre n'aura pas de difficulté à s'entendre avec les gouvernements des provinces, en ce qui touche la désignation des zones, pour permettre à toutes les zones et à toutes les régions éloignées des grands centres de bénéficier de l'économie canadienne.

• (3.50 p.m.)

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et envoyé au comité permanent de l'expansion économique régionale).

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je voudrais invoquer le Règlement pour faire une proposition à la Chambre. Étant donné l'allure des débats et l'imminence de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, la Chambre voudrait-elle envisager de passer maintenant à ces mesures afin d'examiner deux articles, savoir l'article n° 1—qui a déjà fait l'objet d'un ordre—concernant le bill S-33 et l'article n° 6, la deuxième lecture du bill S-30. Lorsque l'étude de ces deux articles sera terminée, la Chambre pourrait alors s'ajourner.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Plaît-il à la Chambre que je déclare qu'il est quatre heures et que nous passions à l'étude des mesures d'initiative parlementaire?

Des voix: D'accord.

BILLS PRIVÉS

LA COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE ATLANTIQUE

M. G. H. Aiken, au nom de M. McCleave, propose:

Que le bill S-33, loi constituant en corporation la Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie Atlantique dont a fait rapport, sans amendement, le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, soit adopté.

(La motion d'adhésion est adoptée.)

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: Maintenant.

M. Winch: Maintenant, de l'assentiment de la Chambre.

M. Aiken au nom de M. McCleave propose la 3e lecture et l'adoption du bill.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

LA PERTH MUTUAL FIRE INSURANCE COMPANY

M. D. Gordon Blair (Grenville-Carleton) propose que le bill S-30, concernant la Perth Mutual Fire Insurance Company, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): Conformément à un ordre spécial adopté aujourd'hui, la Chambre lève la séance jusqu'à lundi deux heures. Je profite de l'occasion pour souhaiter aux députés un temps plus clément et une fin de semaine intéressante et reposante.

(A quatre heures la séance est levée d'office, en conformité d'un ordre spécial.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 9 juin 1969

La séance est ouverte à deux heures.

[*Traduction*]

VACANCE DE SIÈGE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une vacance est survenue à la Chambre des communes, par suite de la démission de M. Edward Richard Schreyer, député du district électoral de Selkirk.

En conséquence, j'ai transmis mon mandat au directeur général des élections afin de l'autoriser à émettre un bref d'élection pour cette circonscription.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. McGRATH—PLAINTE CONCERNANT UN ARTICLE SUR L'ÉTUDE DE LA CHASSE AU PHOQUE PAR LE COMITÉ—MOTION DE RENVOI

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège au sujet d'une affaire qui touche tous les députés. Il s'agit d'un article de John Gray, paru dans le *Star* de Montréal le 3 juin, qui aurait été largement diffusé d'un bout à l'autre du pays par un certain groupement, et dont je viens de prendre connaissance. C'est un article qui traite du sixième rapport du comité permanent des Pêches et Forêts. C'est la première occasion que j'ai de poser la question de privilège à ce sujet car, je le répète, l'article n'est venu à mon attention que ce matin.

L'article traite des témoignages présentés au comité permanent des Pêches et Forêts au sujet de la chasse au phoque dans le Golfe du Saint-Laurent. J'ai l'intention d'appuyer ma question de privilège par une motion.

Pour prouver que la question de privilège est authentique et sincère, je n'ai qu'à citer quelques phrases de l'article de M. Gray. Les voici:

> Au cours des audiences sur la chasse au phoque, le comité s'est conduit comme un jury de lynchage à un tribunal illégal. Comme il arrive habituellement dans ces cas, le rapport l'indique bien d'ailleurs, les membres ont obtenu le verdict qu'ils voulaient.
>
> Dominé par des habitants des Maritimes et dirigé par un petit groupe de Terre-Neuviens, le comité était bien décidé à justifier l'abattage annuel de bébés-phoques. Même pour les rares pêcheurs des Maritimes qui prennent part à la chasse au phoque, l'argent supplémentaire qu'ils gagnent est un boni précieux dans une économie aussi pauvre.
>
> Pour atteindre leur but, les membres du comité ont attaqué avec énergie. Ils ont calomnié et insulté tous les opposants de la chasse au phoque; ils ont accepté aveuglément les témoignages qu'ils voulaient et rejeté ceux qui n'étaient pas conformes à leurs préventions.

A mon sens, l'article en question porte atteinte à l'honneur de tout le comité et de toute la Chambre, car il accuse le comité de malhonnêteté et d'injustice délibérées, ce qui constitue, à mon avis, un outrage au Parlement.

Je propose donc, avec l'appui du député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan), la motion suivante:

> Que l'article de John Gray, qui a paru dans le *Star* de Montréal du 3 juin, intitulé «Seal Probers Lack Comprehension», soit envoyé au comité permanent des privilèges et élections, en vue de déterminer si l'article constitue une atteinte aux privilèges de la Chambre.

M. l'Orateur: Les privilèges des parlementaires constituent évidemment une question très grave et un des devoirs de l'Orateur est d'assurer, au nom des députés, que ces privilèges restent inviolés. Toutefois, il est parfois difficile, en régime démocratique, de concilier la protection des députés de la Chambre des communes dans l'exercice de leurs fonctions, et la liberté de la presse.

• (2.10 p.m.)

L'article dont parle le député est indubitablement rédigé en termes assez violents, et j'aimerais au préalable étudier la question de plus près. Si les députés ont des commentaires à formuler sur la proposition du député de Saint-Jean-Est, c'est-à-dire sur le renvoi au comité permanent des privilèges et élections de l'article cité ou de l'affaire en cause, je les entendrai volontiers. Évitons toutefois de trop approfondir la chose et de ranimer le débat sur la substance de la question qui a été étudiée par le comité.

Mais la présidence saurait gré aux députés de lui dire si, d'après eux, les commentaires relatifs aux comités parlementaires portent effectivement atteinte aux privilèges des députés. Si les députés ont des opinions à

exprimer à cet égard, j'en tiendrai compte quand j'examinerai la question de plus près.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, j'accepte volontiers votre invitation à formuler de brefs commentaires, en soulignant que le comité des pêches et des forêts s'est appliqué avec diligence à l'examen de ce problème après qu'il nous eut été déféré. Nous avons examiné tous les faits présentés au comité et constaté que des parties des dépositions de certains témoins allaient directement à l'encontre de faits portés à notre connaissance à la fois par des films et d'autres témoignages.

Après avoir examiné tous les témoignages, le comité est tombé d'accord sur le genre de rapport qui a finalement été présenté. Nous estimons donc que l'attitude adoptée et les expressions utilisées dans cet article de journal ne concordent pas avec les faits et que la question devrait donc être soumise au comité pour supplément d'examen.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, au nom de mes honorable amis et en mon nom personnel, je tiens à dire que nous sommes disposés à vous laisser le soin de décider de cette question. Votre Honneur examinera sans doute le compte rendu des délibérations du comité avant de rendre sa décision.

Je le répète, nous nous en remettons entièrement à vous. Toutefois, comme des députés ont appuyé la motion, nous aimerions savoir s'il y a vraiment lieu de poser la question de privilège simplement au sujet de commentaires faits par la presse ou toute personne étrangère à la Chambre sur ce qui se passe au Parlement ou dans ses comités. Si nous commençons à soumettre au comité des privilèges et élections tout commentaire qui serait fait au sujet des délibérations du Parlement, et qui nous paraît injuste, le comité sera extrêmement occupé.

Je n'ai pas examiné à fond les délibérations de ce comité particulier mais, à cause de lettres que j'ai reçues, j'ai jeté un rapide coup d'œil sur le rapport et j'ai l'impression que cela a été un beau combat d'escrime entre les témoins et les députés. J'ignore qui a gagné ou si ce fut match nul, tel n'est pas mon propos pour l'instant, mais nous aurions sans doute tort de considérer l'exercice de la liberté de parole dont l'honorable représentant a parlé comme une question à débattre par un comité parlementaire.

[M. l'Orateur.]

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, si chaque fois que des journalistes écrivent quelque chose contre un organisme parlementaire quelconque ou contre un député, il fallait les traduire devant le comité des privilèges et élections, ils comparaîtraient à longueur de journée.

Or, tous veulent que la liberté de presse soit respectée, et c'est pour cette raison que je fais miennes les paroles que vient de prononcer le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Nous laissons à votre discrétion la décision qui doit être prise à ce sujet et nous ne croyons pas que cette question, comme d'autres semblables, devraient faire l'objet d'une étude ici, à la Chambre, quand nous savons fort bien que les journalistes ne nous aiment pas tous d'un grand cœur et que, assez souvent, ils se permettent d'utiliser un langage assez aigre-doux à notre endroit.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Je remercie les députés de leurs observations. Comme je l'ai dit tantôt, je me ferai un devoir d'approfondir cette question cet après-midi et je rendrai ma décision plus tard au cours de la journée.

[*Français*]

AFFAIRES COURANTES

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

M. H.-Pit Lessard (LaSalle) présente les 10e et 11e rapports du comité permanent des transports et communications.

[*Le texte des rapports précités figure dans les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LA JETÉE ENTRE LE NOUVEAU-BRUNSWICK ET L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

Question nº 1735—**M. Latulippe:**

Les conclusions des études faites autour du projet de la jetée projetée entre le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard ont-elles déterminé *a*) que le projet est réalisable physiquement, au strict point de vue scientifique et technique, *b*) que le projet serait profitable aux populations concernées en ce qui concerne le commerce et les communications, *c*) que le coût du projet ne peut pas être calculé, même approximativement, à cause de risques possibles ou imprévisibles, *d*) que la proposition de construire cette jetée était irréfléchie et irréalisable?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): *a*) Le projet d'un passage entre le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard est réalisable et pourrait prendre diverses formes; *b*) Oui; *c*) Non; une estimation a été faite à l'égard de chaque forme possible de projet en vue d'établir un classement selon le coût. Une estimation a été faite en détail des projets les plus attrayants, *d*) Le projet est réalisable au point de vue technique et pourrait être mis à exécution, mais a dû être abandonné à cause du montant excessif des capitaux exigés.

LE RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION DES COMPAGNIES D'ASSURANCE

Question nº 2087—**M. Saltsman:**

1. Quand le règlement relatif à l'imposition des compagnies d'assurance-vie sera-t-il rendu public?

2. Le règlement proposé a-t-il été soumis pour examen à des représentants du monde industriel?

3. Des représentants d'autres groupes ont-ils eu l'occasion de présenter leurs commentaires à ce sujet?

4. Le règlement proposé a-t-il été modifié de quelques manière à la suite de ces entretiens?

5. Combien de mémoires a-t-on reçus au sujet du règlement proposé, et par quels groupes ou quelles personnes étaient-ils présentés?

6. Pour quelle raison tarde-t-on à publier le règlement proposé?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): 1. Le projet de règlement a été publié le 9 mai. Le règlement définitif ne peut être rendu public avant que le bill C-191 soit adopté.

2. Aucun projet de règlement n'a été soumis aux représentants de l'industrie en vue d'obtenir des commentaires, avant son dépôt à la Chambre des communes le 9 mai.

3. Voir le nº 2.

4. Voir le nº 2.

5. Aucun mémoire n'a été reçu avant le 9 mai étant donné qu'aucun règlement n'avait jusqu'alors été proposé. Toutefois, plusieurs mémoires ont été reçus de l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie relativement à l'application des propositions présentées dans le budget de l'automne dernier; de plus, des mémoires ont été reçus et des instances ont été faites de la part de certaines autres associations et compagnies du domaine de l'assurance-vie et de particuliers.

6. Le bill modifiant la loi de l'impôt sur le revenu et le projet de règlement ont pris plus de temps qu'il n'en faut généralement dans de tels cas, à cause des difficultés d'ordre technique rencontrées dans la conception de la législation détaillée que rendait nécessaire l'application des principes exposés dans le budget de l'automne dernier visant une industrie très complexe qui jusque-là avait virtuellement été exempte de l'impôt sur le revenu.

LES EMPLOYÉS INDIENS ET ESQUIMAUX DU MINISTÈRE

Question nº 2138—**M. Paproski:**

1. Combien d'Indiens et d'Esquimaux canadiens sont employés en permanence au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et, dans chaque cas, à quel poste?

2. Le gouvernement prend-il des mesures pour augmenter le nombre des Indiens et des Esquimaux aux échelons supérieurs du Ministère et, dans l'affirmative, quelles sont ces mesures?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. *a*) Indiens canadiens employés en permanence: Surintendants de district scolaire, 3; Services d'éducation, 7; Enseignants, 144; Agents d'administration, 5; Agent d'information, 1; Surintendants d'agences indiennes, 5; Adjoints d'agences indiennes, 32; Agents de développement communautaire et de bien-être social, 28; Policiers de bande, 42; Commis, 81; Secrétaires et sténographes, 49; Concierges, 123; Services de main-d'œuvre, 128; Total, 647.

b) Esquimaux canadiens employés en permanence: Commis à des postes classifiés, 4; Services généraux, manœuvres et ouvriers spécialisés, 175; Total, 179.

2. Le gouvernement cherche de plus en plus à nommer des Indiens et des Esquimaux aux échelons supérieurs du ministère, en les encourageant à pousser leur formation et à participer aux concours d'entrée au ministère ou d'avancement. De plus, le ministère met en œuvre des programmes de formation et de perfectionnement qui multiplient les occasions d'avancement.

En outre, on a entrepris l'exécution d'un programme particulier de recrutement et de perfectionnement, afin d'attirer des Indiens et des Esquimaux au sein du ministère, autant que possible comme titulaires de postes de responsabilité, de manière à leur assurer la formation et le perfectionnement complets et concrets dont jouissent les Indiens et Esquimaux déjà au service du ministère.

Pour l'année en cours, le sous-ministre a fait parvenir à chaque Indien et Esquimau inscrit dans une université, une lettre personnelle dans laquelle il les invitait à se joindre au ministère à la fin de leurs études, leur offrant, dans l'intervalle, un emploi d'été afin de les aider à payer leurs études et à s'initier au fonctionnement du ministère. Tous les étudiants avec lesquels il a communiqué, à l'exception de deux, se sont montrés intéressés à travailler pour le ministère; une soixantaine ont même accepté des emplois d'été dans ses diverses Directions.

LA BOURSE D'ÉTUDE DE M. STANLEY GRAY

Question nº 2163—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. Le secrétaire d'État a-t-il reçu un rapport du Conseil des arts du Canada au sujet de la bourse d'études de $5,500 attribuée à M. Stanley Gray?

2. Ce rapport a-t-il été soumis volontairement ou a-t-il été présenté à la demande du ministre et, dans l'affirmative, *a*) quand a-t-il été reçu, *b*) quand la demande a-t-elle été faite?

3. A la lumière du rapport, le secrétaire d'État a-t-il donné au Conseil des arts *a*) un avis ou *b*) des directives?

4. Le rapport indique-t-il que la bourse a été accordée *a*) comme forme d'exil politique pour éloigner temporairement M. Gray du pays ou *b*) comme tentative de réformer ses convictions politiques?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): 1. Oui.

2. Ce document a été soumis volontairement. *a*) Il a été reçu le 3 avril 1969. *b*) Sans objet.

3. Non.

4. Non.

LA PERCEPTION DE L'IMPÔT SUR LES SUCCESSIONS

Question nº 2172—**M. Rodrigue:**

1. Quel est le montant total perçu par le gouvernement de l'impôt sur les successions pour l'année finissant le 31 mars 1968?

2. Quel montant fut perçu dans la province de Québec?

3. Quel montant fut remis aux provinces?

4 Quel montant fut remis à la province de Québec?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): 1. $102,192,358.

2. La Division de l'impôt du ministère du Revenu national a estimé le montant perçu dans la province de Québec à 22 p. 100 de la somme totale perçu au Canada, soit environ 22.5 millions de dollars.

3. L'estimation provisoire (mars 1969) du paiement total de l'impôt sur les biens transmis par décès, au titre de l'année 1967-1968, est de $53,562,000.

4. Une estimation provisoire (mars 1969) du paiement de l'impôt sur les biens transmis par décès à la province de Québec, au titre de l'année 1967-1968, est de $12,420.000.

LES AGENTS D'INFORMATION DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Question nº 2194—**M. Robinson:**

1. Le ministère des Affaires extérieures compte-t-il des agents d'information parmi ses effectifs et, dans l'affirmative, combien?

2. Pour chacune des années allant de 1960 à 1968 inclusivement, combien ce service a-t-il coûté au Ministère?

[L'hon. M. Chrétien.]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le ministère des Affaires extérieures n'a pas d'agents de relations publiques à proprement parler. Les relations avec la presse et le public, et avec les gouvernements étrangers, au Canada et à l'extérieur, font partie des fonctions régulières des agents du service extérieur, des agents d'administration et des agents d'information. A deux postes, Londres et Washington, le conseiller (Presse) et le ministre-conseiller (Information), respectivement, ont été nommés par décret du gouverneur général en conseil.

2. Voir la question 1. Une évaluation précise du coût total de ces activités n'est pas possible.

*LES CENTRALES DE PRODUCTION D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

Question nº 2198—**M. Hopkins:**

1. L'Énergie atomique du Canada Limitée, ou le ministre responsable, ou toute autre personne agissant au nom du gouvernement canadien, tente-t-elle de conclure des ententes suivant lesquelles le Canada participerait à la construction de centrales de production d'énergie nucléaire dans quelque autre pays et, dans l'affirmative, quand ce fait sera-t-il rendu public?

2. Se sert-on d'eau lourde dans les centrales de production d'énergie nucléaire et, dans l'affirmative, l'eau lourde produite par la société Deuterium of Canada Limited sera-t-elle mise à la disposition des centrales de production d'énergie nucléaire qui pourront être construites par l'Énergie atomique du Canada Limitée, ou avec sa participation, dans un avenir rapproché?

M. R. J. Orange (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): En ce qui concerne l'Énergie Atomique du Canada Limitée: 1. Oui, les ententes seront annoncées dès qu'elles seront conclues.

2. Oui. L'eau lourde est utilisée dans les centrales de production d'énergie nucléaire de type CANDU. On ne s'attend pas que l'usine de la Deuterium of Canada Limited produise de l'eau lourde dans un avenir immédiat.

L'ASSISTANCE AUX VICTIMES DES INONDATIONS DANS L'OUEST

Question nº 2214—**M. Southam:**

Le gouvernement étudie-t-il l'opportunité d'offrir des subventions d'assistance aux provinces de l'Ouest pour les aider à atténuer les effets des récentes inondations?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Oui.

L'IMPOSITION DU REVENU DES OBLIGATIONS MUNICIPALES

Question nº 2244—**M. Fortin:**

1. Le gouvernement étudie-t-il, a-t-il étudié ou étudiera-t-il l'opportunité d'exempter de taxe le revenu des obligations municipales?

2. Quelle est la solution du gouvernement pour aider le financement des immobilisations des corporations municipales?

L'hon. J. E. Benson (ministre des Finances): 1. C'est là une question qui relève de la politique gouvernementale. Si le gouvernement décide de proposer certaines exemptions à l'égard du revenu provenant d'obligations municipales, il en fera l'annonce en temps utile.

2. Le gouvernement canadien se propose de suivre une politique monétaire et fiscale qui diminuera les pressions inflationnistes sur le marché des capitaux et qui permettra à celui-ci de fournir des capitaux pour le développement économique et pour les besoins sociaux du peuple canadien. Là où les besoins sociaux sont d'une nécessité impérieuse, comme c'est le cas pour l'habitation et le traitement des eaux d'égouts dans les municipalités, le gouvernement continuera par l'intermédiaire de la SCHL à mettre des fonds en disponibilité à un coût inférieur à celui du marché.

D'une façon indirecte, le gouvernement fédéral rend disponibles des capitaux considérables à des taux basés sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, par des achats effectués par le Fonds de placement du régime de pensions du Canada de valeurs émises ou garanties par les provinces. Lorsque les provinces le jugent utile, ces fonds sont utilisés pour aider au financement municipal. En 1968-1969 les montants en provenance de cette source qui ont été mis à la disponibilité des provinces se sont établis comme il suit:

(en millions de dollars)	1968-1969
Colombie-Britannique	107.5
Alberta	68.4
Saskatchewan	35.9
Manitoba	42.3
Ontario	421.0
Québec	2.4
Nouveau-Brunswick	21.8
Nouvelle-Écosse	29.2
Île du Prince-Édouard	2.9
Terre-Neuve	14.2
Total	726.6

LES SUBVENTIONS DU CONSEIL DES ARTS

Question nº 2278—**M. Robinson:**

1. Combien de subventions le Conseil des arts a-t-il accordées depuis sa fondation, qui en ont été les bénéficiaires et quel était le montant de chacune?

2. Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de modifier les conditions de l'octroi des subventions du Conseil des arts et, dans l'affirmative, de quelle façon?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): 1. Le Conseil des arts du Canada m'informe que les renseignements demandés sont donnés dans ses rapports annuels.

2. Non.

LES EMPLOIS DU PERSONNEL DES POSTES MIS À PIED

Question nº 2285—**M. Yewchuk:**

Le ministre des Communications voudrait-il informer la Chambre des mesures précises qu'on prend pour trouver un autre emploi aux personnes dont le poste a été éliminé récemment à l'occasion de la réorganisation du ministère des Postes, ou est en voie de l'être?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et ministre des Communications): Nous supposons que cette question a trait à l'instauration du service de distribution de cinq jours par semaine. En prévision de la réduction de personnel que ce changement entraînerait, le ministère, pendant plusieurs mois, n'a pas comblé les postes vacants de façon permanente, ce qui a créé une réserve de postes vacants. Grâce à cette mesure, il sera possible d'offrir un autre emploi à ceux dont le poste a été supprimé par suite de l'instauration du service de cinq jours par semaine.

LES COMMISSIONS D'APPEL PROVINCIALES DU RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE

Question nº 2293—**M. Orlikow:**

1. La loi sur le Régime d'assistance publique du Canada contient-elle des dispositions obligeant les provinces membres à former des commissions d'appel auxquelles peuvent recourir les requérants dont on a rejeté la demande d'assistance?

2. Si oui, combien de provinces ont formé de telles commissions d'appel et quelles sont ces provinces?

3. Quelles provinces n'ont pas encore formé de commissions d'appel?

4. Le gouvernement fédéral a-t-il fixé un délai quant à la formation de commissions d'appel?

L'hon. John Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Les statuts exigent qu'un accord, en vertu de la Partie I, prévoie entre autre la garantie par la province d'une disposition légale prévoyant

une procédure d'appel des décisions des organismes approuvés par les provinces, au plus tard un an après la date d'entrée en vigueur de l'accord, concernant les demandes d'assistance ou la fourniture d'assistance par des personnes directement affectées par ces décisions. Cette clause figure dans les accords conclus avec les provinces.

Pour les besoins de ces accords, la loi provinciale est définie comme les lois du Parlement de la province qui fournit les services d'assistance ou de bien-être social, dans la mesure où elles sont compatibles avec les statuts et règlements fédéraux et comprennent n'importe quels règlements édictés en vertu de ces lois. Par organisme approuvé par les provinces, on entend tout ministère ou gouvernement, personne ou organisme autorisé en vertu de la loi provinciale à déterminer le droit à recevoir de l'assistance.

2. Toutes les provinces se sont conformées aux dispositions ci-dessus en autorisant par voie de réévaluation administrative, en vertu de loi ou règlement provincial, l'appel des décisions concernant la détermination du droit à recevoir de l'assistance, en utilisant des organismes créés à l'origine dans d'autres buts, en établissant des commissions spéciales ou par une combinaison de ces formules. Bien que les termes des accords aient été respectés, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a continué à avoir des discussions avec les provinces en vue de trouver les formes les plus efficaces de procédure d'appel.

3. Voir 2 ci-dessus.

4. Voir 1 ci-dessus.

LA VIOLATION PAR LA GRÈCE DU TRAITÉ DE L'OTAN

Question nº 2297—**M. MacDonald:**

1. En ce qui concerne la réponse à la question nº 1964, quand le gouvernement a-t-il l'intention de faire une telle déclaration?

2. Quelles mesures le Canada a-t-il prises ou a-t-il l'intention de prendre au sujet de la violation par la Grèce et le Portugal du traité de l'OTAN?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1 et 2. Membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, la Grèce et le Portugal ont accepté l'obligation de sauvegarder les principes de la démocratie, de la liberté personnelle et du respect de la loi tels qu'inscrits au traité. Le Canada attache énormément de prix à ces principes. Toutefois, nous ne pouvons pas juger seuls de la manière dont ces pays les mettent en vigueur et nous ne croyons pas que l'Alliance serait renforcée si nous essayions de leur imposer notre point de vue.

Le gouvernement canadien a exprimé son désir de voir la restauration des institutions parlementaires en Grèce non seulement pour le bénéfice du peuple grec mais aussi pour accroître la collaboration entre la Grèce et les autres pays démocratiques parmi lesquels le rôle utile de la Grèce a été bien accueilli antérieurement.

Le Portugal est un des pays fondateurs de l'OTAN. Son gouvernement a été critiqué pour avoir adopté une politique anti-démocratique et restrictive. Nous préférons éviter toute ingérence dans les affaires internes du Portugal quoique nous avons à plusieurs reprises exprimé notre désapprobation quant à la politique portugaise vis-à-vis l'Angola et le Mozambique. Nous espérons que l'administration portugaise du premier ministre Caetano apportera à cette politique les modifications nécessaires pour réaliser les aspirations démocratiques et légitimes des populations des territoires en question.

L'IMPRESSION DES TIMBRES-POSTE

Question nº 2315—**M. Lambert (Bellechasse):**

1. Le ministère des Postes achète-t-il les timbres-poste qui sont vendus au public dans les bureaux de poste?

2. Est-ce que l'impression des timbres-poste est faite par une presse appartenant au ministère des Postes, ou ce travail est-il confié à l'imprimeur de la Reine?

3. Dans la négative, par quelle imprimerie sont-ils faits?

4. Quel a été le coût d'impression, s'il y a lieu, pour les années 1967-1968 et 1968-1969?

5. Quel a été le revenu total par le ministère des Postes sur la vente des timbres au public pour les années 1967-1968 et 1968-1969?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): 1. Oui, en vertu des clauses et conditions des contrats passés avec les imprimeurs d'effets de valeur au Canada.

2. Non.

3. Les timbres-poste sont imprimés à Ottawa par la British American Bank Note Company Limited et la Canadian Bank Note Company Limited, avec l'outillage appartenant à ces compagnies.

4. 1967-1968: $1,263,800; 1968-1969: $1,153,-200.

5. Des profits ne sont réalisés que sur la vente d'articles de philatélie. Les ventes au Service de philatélie à Ottawa, moins le coût des traitements et de l'impression que verse ce Service, ont rapporté la somme de $1,067,-600 en 1967-1968, et $1,187,660 en 1968-1969.

LE PERSONNEL DES RELATIONS PUBLIQUES DU MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Question nº 2318—**M. Robinson:**

1. Est-ce que le ministère du Solliciteur général a un personnel de relations publiques et, dans l'affirmative, quel est son effectif?

2. Combien ce service a-t-il coûté en tout au Ministère, à chacune des années allant de 1960 à 1968 incluse?

L'hon. George J. McIlraith (solliciteur général): 1. Non.

2. Sans objet.

*LES APPAREILS CF-5 POUR LES FORCES ARMÉES

Question nº 2320—**M. Brewin:**

1. Combien d'appareils CF-5 a-t-on commandés pour les forces armées du Canada?

2. Combien d'appareils CF-5 sont en voie de construction et combien ont été livrés ou sont prêts pour la livraison?

3. Combien coûte un appareil CF-5, combien envisage-t-on de dépenser et combien a-t-on déjà dépensé?

4. A la lumière des remarques qu'a faites le premier ministre à la Chambre les 8 et 9 mai, le gouvernement du Canada songe-t-il à annuler le reste de la commande d'appareils CF-5?

M. D. W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. 115.

2. Quinze sont en voie de construction; 18 ont été livrés et 7 sont prêts pour la livraison. Cependant, presque tout le matériel et l'équipement ont été obtenus et sont à un stade de fabrication et de montage.

3. Le coût estimatif de chaque appareil CF 5 prêt à voler est de $1,143,000. Ce chiffre ne comprend pas les frais de recherche, de perfectionnement, de transformation, ni des services auxiliaires. Le coût estimatif total du programme est de 215 millions pour les avions et de 9 millions pour les systèmes d'armes, dont $178,400,000 ont été dépensés au 30 avril 1969.

4. Non.

*LES DESTROYERS D'ESCORTE DDH 280

Question nº 2322—**M. Brewin:**

1. Combien de destroyers d'escorte du type DDH 280 est-on en train de construire et quel est le coût estimatif total du programme de construction?

2. Le gouvernement a-t-il pris possession de certains de ces destroyers?

3. Combien de destroyers d'escorte en sont en stade final de construction?

4. Où le gouvernement du Canada compte-t-il employer les destroyers d'escorte du type DDH 280 et à quelles fins s'en servira-t-il?

5. En se basant sur les déclarations du premier ministre en Chambre les 8 et 9 mai, le gouvernement pense-t-il à annuler le programme de destroyers d'escorte du type DDH 280?

M. D. W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, voici les réponses à ces cinq questions: 1. Quatre, au coût estimatif total de 225 millions.

2. Non.

3. Quatre.

4. Le Commandement maritime affectera ces destroyers à la lutte anti-sous-marine, principalement dans la région atlantique.

5. Non.

*L'OBJECTIF DES EFFECTIFS DE LA DÉFENSE NATIONALE EN 1970

Question nº 2327—**M. McCleave:**

A quel objectif vise le ministère de la Défense nationale pour l'année 1970 en ce qui concerne l'ampleur *a*) de ses effectifs militaires et *b*) de son personnel civil?

M. D. W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Voici la réponse à cette question. Les prévisions budgétaires pour 1969-1970 se fondent sur un effectif militaire de 98,238 et un personnel civil à emploi continu de 36,685, en plus de 3,674 années-hommes d'emploi non continu. L'objectif des prévisions budgétaires pour 1970-1971 ne sera pas connu avant que la révision de la politique de défense soit terminée.

LE SECRÉTARIAT DES SCIENCES

Question nº 2333—**M. Orlikow:**

1. De quel ministre relèvent les activités du Conseil du trésor?

2. De quel ministre relève, d'une façon générale, la politique scientifique du gouvernement?

3. Le conseiller scientifique principal et le secrétariat des sciences font-ils directement rapport au Bureau du conseil privé?

4. Dans la négative, quels secteurs particuliers des activités du secrétariat relèvent directement du Bureau du conseil privé?

5. Quels secteurs particuliers des activités du secrétariat relèvent d'autres ministères ou organismes gouvernementaux?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. Du président du Conseil du Trésor.

2. Du président du comité du Conseil privé pour la recherche industrielle et scientifique, l'honorable C. M. Drury.

3. Le conseiller scientifique principal auprès du cabinet est aussi directeur du secrétariat des sciences. En ce qui concerne la plupart des aspects de son travail, il fait rapport directement au président du comité du Conseil privé pour la recherche industrielle

et scientifique. Pour ce qui est des questions présentées au cabinet lui-même, et qui comportent des aspects scientifiques et technologiques, le conseiller scientifique principal agit à titre de mandataire du bureau du Conseil privé par le truchement du secrétaire du cabinet.

4. La réponse apparaît à la partie 3 ci-dessus.

5. Aucun.

LES ŒSTROGÈNES PROVENANT DE JUMENTS GRAVIDES

Question nº 2339—**M. Howard (Skeena):**

1. Le gouvernement est-il au courant des méthodes employées pour obtenir des œstrogènes à partir de juments gravides?

2. Dans l'affirmative, quelles sont, en détail, ces méthodes, et si elles sont considérées comme cruelles, entretient-on des projets visant à limiter ce caractère de cruauté et, dans l'affirmative, quels sont, en détail, ces projets?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): 1. Oui.

2. L'hygiène générale et les soins de ces juments, ainsi que les conditions dans lesquelles elles sont maintenues, se comparent favorablement à la pratique courante dans les établissements ordinaires qui gardent des chevaux.

La collecte de l'urine s'étend sur une période d'environ quatre mois et demi. Durant ce temps les juments sont gardées à l'étable, mais elles prennent de l'exercice tous les jours. Elles passent le reste du temps au pâturage. L'abreuvement et l'alimentation sont réglés de manière à obtenir de l'urine de haute qualité. La réglementation des quantités de sel ingéré atténue le besoin d'eau.

LE COMITÉ FÉDÉRAL-PROVINCIAL DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Question nº 2363—**M. MacDonald:**

1. Quand le comité fédéral-provincial de la main-d'œuvre a-t-il été institué?

2. Quels sont ses responsabilités et son mandat?

3. Quand et à qui fait-il rapport?

4. Quels sont les délégués actuels qui siègent à ce comité, et par qui ont-ils été nommés?

5. Quand le comité en question se réunit-il, et quand a-t-il tenu sa dernière réunion?

6. Quelles dépenses a-t-il engagées?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Ni le ministre ni le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration n'a institué de comité portant le nom de comité fédéral-provincial de la main-d'œuvre.

[M. Walker.]

2. Sans objet.

3. Sans objet.

4. Sans objet.

5. Sans objet.

6. Sans objet.

L'EMPRUNT DE LA «COMMONWEALTH TRUST COMPANY»

Question nº 2365—**Mme MacInnis:**

1. La Commonwealth Trust Company a-t-elle sollicité un emprunt auprès de la Société d'assurance-dépôt du Canada en 1968?

2. La Société d'assurance-dépôt a-t-elle jugé insatisfaisant l'état des affaires financières de la compagnie?

3. A-t-elle conseillé à la Compagnie de prendre des mesures pour y mettre bon ordre?

4. A-t-elle fait tenir ces renseignements au gouvernement de la Colombie-Britannique ou à un de ses représentants?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): 1, 2, 3 et 4. Tel qu'il a été déclaré le 21 mai, en réponse à une question semblable, portant le nº 2112, à la page 8888 des *Débats* de la Chambre des communes, il n'est ni de pratique courante ni jugé opportun que la Société d'assurance-dépôts du Canada rende publics des renseignements se rapportant aux affaires d'institutions participantes.

LA PUBLICITÉ DU MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE

Question nº 2374—**M. MacDonald:**

1. Quel matériel de publicité le ministère des Forêts et du Développement rural ou le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il fait préparer ou a-t-il diffusé depuis le 1er janvier 1967?

2. Dans quelles provinces ce matériel a-t-il été distribué, quand et comment?

3. Quelles sociétés ont préparé ou produit ce matériel, et à quel prix?

4. Y a-t-il eu des appels d'offres et, dans l'affirmative, à combien s'élevaient les soumissions rejetées?

5. Qui sont les dirigeants des maisons avec lesquelles on a signé des contrats de publicité?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. et 2. Le ministère a fait diffuser cinq messages publicitaires dans toutes les provinces et un autre au Québec. Tous avaient trait aux programmes de la Direction générale du développement rural de l'ancien ministère. Ils ont paru dans des quotidiens et des hebdomadaires ainsi que dans des journaux agricoles choisis. Des stations de radio et de télévision choisies les ont également diffusés en janvier, février, mars et mai 1968.

3. La société Inter-Canada Advertising Agency au coût de $15,397.

4. Non.

5. Président, Micrea Seni; Vice-présidents, Henri A. Dutil, Yvon Fortier; Secrétaire-trésorier, Zacharie Hara.

LES ACTIVITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RADIO-CANADA

Question nº 2383—**M. McCleave:**

1. Y a-t-il des directeurs ou d'autres membres du Conseil d'administration de Radio-Canada qui *a*) font partie de syndicats ouvriers, *b*) occupent des postes subalternes dans des bureaux, *c*) travaillent dans les industries primaires de l'agriculture, de la pêche ou des forêts ailleurs que dans les bureaux de direction, *d*) font un travail rémunéré à l'heure, *e*) vivent dans des foyers pour vieillards ou dans des immeubles occupés à 90 p. 100 au moins par des gens de 65 ans ou plus?

2. Si oui, lesquels et dans quelle catégorie?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État du Canada): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1 et 2. Les renseignements à la disposition de la Société au sujet des membres du conseil d'administration ne contiennent pas les réponses à ces questions.

LA PHOTOCOPIE DANS LES BIBLIOTHÈQUES

Question nº 2391—**M. Yewchuk:**

Le gouvernement prévoit-il présenter des mesures législatives qui modifieront les lois actuelles sur le droit d'auteur de façon à permettre aux bibliothèques d'utiliser les méthodes modernes de photocopie?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Le Conseil économique du Canada poursuit actuellement l'étude de la législation canadienne sur le droit d'auteur. Tant qu'il n'aura pas reçu un rapport du Conseil, le gouvernement ne prévoit pas présenter de mesures léglislatives qui pourraient être interprétées comme préjugeant toute question relative au droit d'auteur.

LE PROGRAMME DE RECHERCHE FODER À TERRE-NEUVE

Question nº 2404—**M. Marshall:**

Combien a-t-on dépensé en vertu du programme de recherche FODER à Terre-Neuve en 1965-1966, 1966-1967, 1967-1968 et 1968-1969?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1965-1966, Sans objet; 1966-1967, $31,217; 1967-1968, $93,661; 1968-1969, $253,-456; Total, $378,334.

L'ENTENTE DU FODER RELATIVE À LA RÉGION INTERLAKE AU MANITOBA

Question nº 2406—**M. MacDonald:**

1. Un groupe d'experts (provinciaux et fédéraux) est-il à revoir et à reviser l'entente du FODER relative à la région Interlake au Manitoba?

2. Quelles sont les attributions de ce groupe?

3. Qui en fait actuellement partie?

4. Quelles seront les principales modifications apportées à l'entente actuelle pour la région Interlake?

5. Quelles propositions la région Interlake a-t-elle faites, et dans quelle mesure s'efforce-t-on de consulter les commissions des divers secteurs et régions au sujet de ces revisions?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Oui, en conformité de l'entente.

2. Afin d'examiner quels changements de programmes, s'il y a lieu, aideraient à atteindre les objectifs du plan.

3. Le personnel des ministères fédéraux et provinciaux, sous la coordination des administrateurs, fédéral et provincial, du plan.

4. Les principes directeurs de la révision se fondent sur l'opinion des deux gouvernements que l'entente fonctionne généralement de façon satisfaisante. Par conséquent, ils n'envisagent aucune modification fondamentale au plan et aucune modification importante de la structure financière d'ensemble de l'entente. Toutefois, ils visent à améliorer la coordination en réunissant dans le cadre du plan un nombre plus élevé de programmes fédéraux, élargissant ainsi ses possibilités de faire face aux problèmes des faibles revenus et des gens qui vivent quelque peu en marge de la société.

5. Les présidents locaux des dix conseils de développement régional ont présenté leurs vues au ministre intéressé au Manitoba et au comité consultatif de la région d'Interlake. Les représentants des conseils de développement régional ont présenté leurs vues sur chaque secteur aux groupes de travail qui revisent l'entente. On a discuté avec les conseils un avant-projet des conclusions qui englobe ces avis. On a eu également des consultations avec les chefs et les conseils des bandes indiennes de la région d'Interlake.

PROJET DE LOI SUR L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Question nº 2418—**M. Yewchuk:**

Est-ce que le ministre de la Consommation et des Corporations prévoit la présentation d'un nouveau bill sur l'étiquetage des produits alimentaires et non alimentaires pendant la présent session?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Non.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES FRAIS DE RELIURE DANS LES MINISTÈRES

Question nº 1834—**M. Rondeau:**

Quelles sommes d'argent furent dépensées en 1967 et 1968 par le ministère de la Défense nationale et les différents autres ministères pour faire faire des reliures de toutes sortes *a*) à qui furent accordés les contrats, *b*) quel fut le montant de chacun de ces contrats, *c*) quels étaient les critères qui motivaient l'emploi de tel entrepreneur plutôt que tel autre?

(Le document est déposé.)

LES PROGRAMMES DE SUBVENTIONS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

Question nº 1877—**M. Robinson:**

1. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il des programmes de subventions et/ou de soutien à l'intention de groupes ou de particuliers d'un secteur quelconque de l'économie canadienne et, dans l'affirmative, dans quelle mesure des versements sont faits, quels sont les montants et à qui sont-ils versés?

2. Pour chacune des années allant de 1960 à 1968 inclusivement, quels montants ont été payés au titre de programmes de subventions et/ou de soutien?

(Le document est déposé.)

LES AGENTS D'INFORMATION À L'ÉTRANGER

Question nº 2020—**M. Coates:**

1. Quels sont les noms des agents d'information et conseillers en matière d'information des ministres employés dans les missions canadiennes à l'étranger?

2. Quels traitements et allocations spéciales reçoit chacun d'eux et une partie de l'allocation spéciale est-elle forfaitaire et exemptée d'impôt?

3. Dans l'affirmative quels sont les montants des allocataires forfaitaires exempts d'impôts que reçoivent chacune de ces personnes et pourquoi les reçoivent-elles?

4. Parmi les personnes nommées à ces postes, certaines ont-elles été nommées sans passer par les formalités régulières de concours de la fonction publique qui s'appliquent aux postes à l'intérieur du Canada; dans l'affirmative, quels sont les noms de ces personnes et pourquoi les a-t-on dispensées des formalités de concours régulières de la fonction publique?

(Le document est déposé.)

ARDA—L'ACQUISITION DES TERRES À DES FINS RÉCRÉATIVES

Question nº 2191—**M. Kaplan:**

Depuis le début de 1961, combien de travaux ont été mis en chantier en vertu de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles (ARDA) aux termes de laquelle le gouvernement du Canada s'est engagé entre autres choses, à payer 37½ p. 100 ou plus du coût d'acquisition des terres qui doivent être utilisées à des fins récréatives, et où les travaux sont-ils ou doivent-ils être exécutés?

(Le document est déposé.)

LA CONTAMINATION DES ALIMENTS PAR LE DDT

Question nº 2346—**M. Danforth:**

1. Quelle quantité maximum du pesticide connu sous le nom de DDT peut contenir la nourriture sans présenter de danger pour l'organisme humain?

2. A-t-on informé le gouvernement que les autorités américaines ont retenu une certaine quantité de saumons argentés du lac Michigan parce qu'ils avaient absorbé la quantité critique de DDT?

3. Le gouvernement peut-il dire quelle quantité de poisson est contaminée et s'il n'y a que cette espèce qui le soit?

4. Le gouvernement a-t-il effectué des recherches, seul ou de concert avec les États-Unis, pour savoir si les Grands lacs étaient contaminés par le produit chimique qui, en contaminant les poissons, constitue un danger pour l'homme et l'animal qui s'en nourrissent?

5. Selon les tests, n'y a-t-il que les poissons qui soient affectés, ou y a-t-il aussi un excès de produit chimique dans d'autres aliments?

6. Le produit chimique connu sous le nom de DDT est-il le seul produit qui soit dangereux ou y a-t-il d'autres produits chimiques dans cette catégorie et, s'il y en a d'autres, quels sont leurs noms chimiques et leur nomenclature courante?

7. Combien de pesticides enregistrés contiennent du DDT et quels sont leurs noms chimiques et leurs noms communs ou leurs marques de commerce?

8. Comme l'essai, l'évaluation et l'enregistrement des pesticides relèvent du gouvernement fédéral, a-t-on entrepris de nouvelles évaluations d'après les connaissances actuelles sur le danger de ces produits chimiques?

(Le document est déposé.)

LE NOMBRE DE MÉDECINS AU CANADA

Question nº 2378—**M. Mather:**

1. Pendant chacune des dix dernières années, combien de médecins ont terminé avec succès leurs études de médecine au Canada?

2. Pendant chacune des dix dernières années, combien d'immigrants sont venus au Canada avec l'intention d'occuper un poste de médecin ou de chirurgien?

3. Pendant chacune des dix dernières années, combien de médecins ont émigré du Canada aux États-Unis et, de ce nombre, combien étaient citoyens canadiens?

4. Pendant chacune des dix dernières années, quel a été le gain ou la perte nette de médecins au Canada?

5. Pendant chacune des dix dernières années, combien de médecins ont subi les examens de spécialité du Collège royal de médecins et chirurgiens du Canada dans chacune des spécialités et combien d'entre eux ont été jugés qualifiés dans chacune des spécialités?

(Le document est déposé.)

• (2.20 p.m.)

QUESTIONS ORALES

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

DEMANDE DE DÉCLARATION SUR L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE JUIN

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'avais espéré que le ministre des Finances serait à la Chambre pour répondre aux questions concernant l'augmentation du taux de premier ordre aux États-Unis. Les taux sont passés de 7½ à 8 p. 100.

Puis-je cependant poser une question au premier ministre au sujet d'une autre affaire. A-t-il l'intention de communiquer au Parlement l'ordre du jour de la conférence fédérale-provinciale qui aura lieu cette semaine? Si tel est le cas, quand se propose-t-il de le faire?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la première question, mon honorable ami sait que le ministre des Finances sera à la Chambre demain. Quant à la deuxième, les premiers ministres provinciaux et moi-même avons décidé qu'aucun document de travail, note ou programme, ne sera divulgué avant la conférence. Par conséquent, la réponse à cette question est que la Chambre ne sera pas mise au courant.

L'hon. M. Stanfield: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre pourrait-il nous dire si les comités ministériels ont progressé dans l'étude des propositions relatives au Sénat, à la Cour suprême et à la déclaration des droits de l'homme, en prévision de la réunion qui doit se tenir cette semaine? Ou, comme certains journaux apparemment bien informés l'ont indiqué en fin de semaine, le gouvernement a-t-il l'intention de laisser cette question de côté et d'aborder plutôt celles qui touchent au pouvoir de dépenser et aux disparités régionales?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le député a tort de supposer que ces informations venaient du gouvernement. Je n'en ai pas pris moi-même connaissance mais, selon toute évidence, nous sommes tenus de respecter la décision que les provinces ont prise avec nous de maintenir secrète cette séance d'étude. Si je la commentais je trahirais donc l'engagement pris au nom du gouvernement fédéral.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser, et j'imagine qu'on y répondra de la même façon qu'aux autres. Néanmoins, nous devons continuer à demander des renseignements au nom du Parlement et du pays. La proposition fédérale sur le pouvoir de dépenser a-t-elle été divulguée aux provinces afin qu'elle soit discutée pendant la réunion de cette semaine? D'autre part, le Parlement aura-t-il l'occasion de la voir?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, que le Parlement puisse en prendre connaissance est un sujet distinct de celui de la conférence fédérale-provinciale de cette semaine. Si les partis de l'opposition le souhaitent, je serais disposé, au cours de la prochaine session du Parlement, à former un comité de la constitution. Ce pourrait être un comité mixte de la Chambre et du Sénat. C'est une question que nous pourrons discuter le temps venu.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: Mais encore une fois, cette question est indépendante de cette réunion-ci de la conférence fédérale-provinciale.

L'hon. M. Stanfield: Ma foi...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député d'York-Sud a-t-il une question complémentaire à poser?

[*Français*]

PRÉSENCE DES PREMIERS MINISTRES—DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION DÉLÉGUÉS COMME OBSERVATEURS

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

A-t-il l'assurance que les premiers ministres provinciaux assisteront à la conférence? Deuxièmement, les députés de l'opposition seront-ils inscrits comme observateurs et, en troisième lieu, est-ce que l'ordre du jour comprend un débat sur la question monétaire canadienne?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): A la première question, monsieur l'Orateur, je dois dire qu'on s'attend à ce que tous les premiers ministres provinciaux soient présents, la date ayant été acceptée par tous. Un premier ministre provincial, pour des raisons électorales—les élections du Manitoba—avait demandé si l'on pouvait changer la date, mais comme trop de provinces ne pouvaient s'entendre sur le choix d'une nouvelle date, nous

sommes convenus de la date originale, celle de cette semaine, et je crois comprendre que tous les premiers ministres y seront.

Pour ce qui est de la seconde question, monsieur l'Orateur, chaque province est évidemment libre de constituer sa délégation de la façon qu'elle l'entend. Quant à nous, du gouvernement fédéral, nous n'entendons pas inviter d'observateurs. Il n'y aura pas d'observateurs fédéraux à la conférence, mais certaines délégations provinciales comprendront peut-être des députés de l'opposition. Je doute fort que ce soit le cas, mais, évidemment, nous ne sommes pas en mesure de contrôler la composition des délégations constituées par les premiers ministres provinciaux eux-mêmes.

En ce qui a trait à la troisième question, monsieur l'Orateur, la réponse est la même que celle que j'ai donnée à l'honorable chef de l'opposition: l'ordre du jour n'est pas connu du public.

[*Plus tard*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Pour faire suite à la réponse qu'il me donnait tantôt, la représentation à la conférence fédérale-provinciale est décidée par les provinces—cela est entendu—mais les députés ne représentent pas seulement une province, mais bien l'ensemble du Canada, je crois. Le gouvernement sera représenté, mais, en vue de sauvegarder l'unité nationale et d'établir une meilleure compréhension entre les députés et les Canadiens, ne serait-il pas sage d'inviter les députés de l'opposition à cette conférence, à titre d'observateurs seulement, de façon à ce que tous soient au courant de ce qui s'y passera?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je crois qu'il serait juste de rendre hommage au chef du Ralliement créditiste et de dire, en ce qui concerne l'unité nationale, qu'il en a toujours été un vaillant défenseur. (*Applaudissements*) Mais il reste que sous la fiction gouvernementale en vertu de laquelle on fonctionne, le gouvernement est appelé à parler au nom de l'exécutif du pays et c'est le rôle que nous entendons jouer à cette conférence. Pour le moment, nous ne sentons pas le besoin de faire appel aux précieux services du député.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Je remercie le très honorable premier ministre de ses bonnes paroles, mais le gouvernement est en place et peut parler. Quant à moi, je n'exige pas le droit de parole à cette conférence. Mais le très honorable premier ministre parle tellement bien que nous aimerions être présents pour l'entendre.

[*Traduction*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Selon les nouvelles qui nous parviennent, des milliers d'étudiants d'université et d'élèves des écoles secondaires ne peuvent trouver d'emploi d'été; le ministre peut-il dire à la Chambre si son ministère a élaboré et lancé un programme spécial d'urgence pour faire face à la situation actuelle?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai fait connaître à la Chambre et au comité les mesures que le ministère a déjà prises. Nous ne songeons pas à en prendre d'autres pour cet été.

M. Lewis: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que les déclarations du ministre à la Chambre étaient des réponses à des questions, même s'il en a fait une plus détaillée au comité, s'engagerait-il à présenter à la Chambre un exposé complet du programme en cours en vue d'aider les étudiants à trouver des emplois d'été?

L'hon. M. MacEachen: Oui, monsieur l'Orateur, j'étudierai avec plaisir la proposition.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): A titre de question supplémentaire, monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration si les comités consultatifs envisagés pour son ministère ont été constitués et si l'un d'eux sera chargé de le conseiller au sujet des emplois d'été et de l'emploi des étudiants en général?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le Conseil consultatif de la main-d'œuvre et de l'immigration ainsi que les quatre conseils auxiliaires ont été établis la semaine dernière et on espère que leur première réunion se tiendra le 25 juin. Il sera possible alors de soumettre au conseil un bon nombre de questions au sujet desquelles ses avis seraient très utiles.

L'hon. M. Stanfield: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il s'assurer que l'on a constitué le

sous-comité voulu pour s'occuper de la question au cours de l'été, examiner les difficultés et aider le ministère à instaurer un programme plus constructif?

L'hon. M. MacEachen: Oui, monsieur l'Orateur, c'est ce que nous devons faire. Nous espérons que le Conseil consultatif de la main-d'œuvre et de l'immigration sera en mesure de donner des conseils très utiles et nous examinons en effet, au sein du ministère et du gouvernement, quels autres programmes, peu appropriés pour l'instant, pourraient être mis en œuvre plus tard.

LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

LA COMPENSATION POUR LE MANQUE D'EMPLOI D'ÉTÉ

M. David Lewis (York-Sud): Une question pour le premier ministre. Il se peut que bon nombre de jeunes Canadiens ne puissent poursuivre leurs études à l'automne à cause de la situation de l'emploi cet été; pour cette raison le gouvernement songerait-il à amplifier son programme de prêts aux étudiants, en collaboration avec les provinces? Songerait-il aussi à reprendre le programme de bourses aux étudiants que son prédécesseur avait mis en train, il y a quelques années?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances a traité de la question à diverses reprises. Il vaudrait mieux, je pense, que la question lui soit adressée; en attendant, je puis dire que sa réponse a généralement été celle-ci: nous avons dans le passé augmenté le montant disponible pour les prêts de manière à pouvoir répondre aux demandes présentées par l'intermédiaire des gouvernements provinciaux au gouvernement fédéral.

LE PÉTROLE

LA COMMUNICATION DES VUES DU CANADA AU GROUPE D'ÉTUDE AMÉRICAIN

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, la liste des ministres absentéistes étant longue et imposante, je suis tenté de demander au premier ministre si le gouvernement communique ses vues au groupe d'étude constitué par le président des États-Unis à propos des importations de pétrole et de gaz dans ce pays. Si oui, comme ces mémoires seront mis à la disposition des intéressés aux États-Unis, pour qu'ils les examinent, le premier ministre consentirait-il à déposer les documents soumis par le gouvernement ou tout au moins à les rendre publics?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministre d'État (M. Lang) de la Saskatchewan qui devrait normalement répondre à ce genre de question n'est pas un absentéiste. Il n'est pas censé être à la Chambre aujourd'hui mais bien demain. Peut-être pourrait-on alors lui poser la question.

LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE

LA POSITION DU CANADA À L'ÉGARD DE L'ARCHIPEL ARCTIQUE, DU PLATEAU CONTINENTAL ET DES EAUX DU GRAND NORD

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être poser ma question supplémentaire au premier ministre. Il a laissé entendre, il y a quelque temps, qu'il ferait une déclaration à la Chambre sur la prise de position du gouvernement canadien quant à notre souveraineté sur les eaux arctiques qui baignent les îles du Grand Nord. Le premier ministre le fera-t-il avant le congé, ou va-t-il la différer de façon à ce que la Chambre ne siège pas quand il la fera?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si je la diffère, ce sera jusqu'à ce que la session reprenne, et cela pourrait être loin.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE BLÉ—LA SAUVEGARDE DES MARCHÉS TRADITIONNELS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Comme l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun permettra à des pays exportateurs de vendre leur grain sur un marché protégé, le gouvernement a-t-il mis au point des politiques en vue de conserver et de reprendre les marchés traditionnels du Canada? Je songe en particulier à notre marché en Grande-Bretagne et à la perte de nos ventes à la Chine, en raison des ventes négociées par la France?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Industrie et du Commerce songent aux répercussions d'une demande d'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun et de son acceptation possible, mais il serait impossible de répondre par le menu à une question aussi hypothétique que celle-là.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre et le premier ministre voudra peut-être y

répondre. Comme la Grande-Bretagne ne sera pas obligée d'importer les produits agricoles du Canada, si elle fait partie du Marché commun, et comme la France et les autres pays membres du Marché commun subventionnent fortement leurs exportations agricoles, le gouvernement a-t-il manifesté son opposition à l'entrée de la Grande-Bretagne dans ce marché?

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, le député sait très bien, je pense, qu'on ne saurait lui répondre en ce qui concerne la décision de la Grande-Bretagne et les conditions que le Marché commun pourrait lui imposer pour en faire partie.

LE BLÉ—NOUVEAUX MOYENS D'AUGMENTER LES EXPORTATIONS—INITIATIVES DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question au ministre de l'Agriculture à ce sujet? Envisage-t-il de concert avec le gouvernement d'autres moyens d'intensifier les ventes de céréales destinées à l'exportation, comme par exemple des ententes de troc, l'acceptation des devises des pays acheteurs comme paiements partiels, de meilleures conditions de crédit et à plus long terme pour les pays acheteurs?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le gouvernement, et en particulier le ministre de l'Industrie et du Commerce, envisage tous les moyens susceptibles d'améliorer l'écoulement de nos produits sur le marché international.

M. Benjamin: Une question complémentaire. A la suite des déclarations la semaine dernière du ministre de l'Industrie et du Commerce au sujet de sa préoccupation concernant les excédents de blé au Canada et la surabondance de cette denrée sur les marchés mondiaux, le gouvernement prend-il des mesures destinées à fournir l'autorisation et les fonds nécessaires à l'expansion de la Commission canadienne du blé, surtout dans le domaine des services de vente et des recherches en matière de commercialisation et de produits?

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, là encore je dois donner la même réponse parce que c'est la plus exacte. Nombre de ces questions, y compris les détails, sont à l'étude et on fera une annonce dès qu'elle sera prête.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une autre question supplémentaire au premier ministre. Comme on nous a donné le même genre de réponses à maintes reprises tout au cours de l'hiver et du printemps, le gouvernement établirait-il un comité d'urgence du cabinet pour s'occuper de ces propositions et prendre des mesures en vue d'augmenter nos ventes à l'exportation?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne vois pas la nécessité de donner suite à cette proposition.

LES CÉRÉALES

L'AIDE À LA CONSTRUCTION D'ENTREPÔTS

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de l'Agriculture. Comme une grande partie des granges des fermes de l'Ouest regorgent des céréales de la dernière campagne agricole, a-t-on élaboré des projets pour venir en aide aux cultivateurs afin qu'ils puissent construire d'autres bâtiments pour entreposer une autre récolte magnifique, semble-t-il, qui sera moissonnée d'ici deux ou trois mois?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): J'ai dit et répété maintes fois à la Chambre, monsieur l'Orateur, que lorsqu'on aura établi des programmes nouveaux ou supplémentaires d'aide pour pallier cette situation commerciale critique on les annoncera de la façon habituelle à la Chambre. Il peut être intéressant de noter que si l'on entrevoit une belle récolte dans certaines régions des Prairies, la sécheresse est aussi un sujet de préoccupation.

LE BLÉ—INTERVENTION FÉDÉRALE POUR COMPENSER LA DIMINUTION DE REVENU DANS LES PRAIRIES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au ministre de l'Agriculture. Reconnaissant qu'il consacre à cette question beaucoup d'énergie, pouvons-nous espérer que lui ou l'un de ses collègues annonce la décision du gouvernement au sujet des demandes d'aide pour les cultivateurs de l'Ouest qui sont à court d'argent en espèce? Pouvons-nous espérer une déclaration avant le congé d'été?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, cinq ou six fois, je ne saurais dire exactement, depuis octobre dernier le gouvernement a fait des annonces au sujet de ses programmes d'aide. Il se peut qu'on décide d'adopter des programmes d'aide supplémentaires et, comme on l'a donné à entendre, aussitôt que les décisions de principe auront été prises, une annonce suivra comme d'habitude.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question supplémentaire au ministre de l'A-

griculture? Comme le ministre des Finances a dit prévoir la semaine passée un surplus budgétaire de 250 millions de dollars, le ministre a-t-il présenté des instances au gouvernement pour tenter d'affecter une partie de cet argent à un programme d'aide d'urgence à l'intention des cultivateurs de l'Ouest?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LA CONSOMMATION

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'AUGMENTATION DU PRIX DU BŒUF ET D'AUTRES DENRÉES

M. Ray Perrault (Burnaby-Seymour): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Consommation et des Corporations. Les enquêteurs de son ministère ont-ils réussi à découvrir la cause des hausses considérables du prix du bœuf et d'autres denrées au cours des derniers mois dans le sud de la Colombie-Britannique?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Je ne crois vraiment pas pouvoir ajouter quoi que ce soit à ce que j'ai dit à la Chambre jeudi soir dernier. Des rapports de la Colombie-Britannique au sujet de cette situation parviennent tous les jours à mon bureau. J'ai demandé aux marchands des environs de Vancouver, où existe un différend entre employeurs et employés, de faire preuve de retenue et menacé de sanctions ceux qui ne le feraient pas.

LA CRÉATION DE LA COMMISSION DES PRIX ET DES REVENUS

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre si ses enquêteurs ont pu soumettre d'autres noms à la Commission des prix?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Je le répète, j'espère l'annoncer sous peu.

LES MESURES CONTRE LA HAUSSE DE L'INDICE DU PRIX À LA CONSOMMATION

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, le ministre dirait-il à la Chambre quelles mesures prend son ministère pour combattre la hausse de l'indice du prix à la consommation qu'avait effectivement prédit le Bureau fédéral de la statistique pour le mois de mai?

M. l'Orateur: Le député demande une déclaration de nature très générale qui devrait être fait à l'appel des motions.

LA NÉGOCIATION KENNEDY—LA RÉDUCTION DES PRIX À LA CONSOMMATION

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, on a demandé au ministre de la Consommation et des Corporations de quelle manière on comptait assurer au consommateur une réduction des prix par suite des réductions tarifaires découlant de la négociation Kennedy. Il a alors répondu qu'il était incapable de donner une réponse. A-t-il lui-même dit à la presse, à l'extérieur de la Chambre, qu'il ne voulait pas divulguer ce que le gouvernement allait faire parce qu'il voulait l'annoncer dans un discours à Vancouver?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Ma foi, monsieur l'Orateur, je regrette que le très honorable représentant se sente lésé.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est le Parlement qui a été lésé.

L'hon. M. Basford: Comme je l'ai dit à la Chambre l'autre jour, j'espère faire bientôt une déclaration à ce sujet. J'espère aussi que le très honorable représentant lui fera bon accueil car, en bon compatriote de l'Ouest, comme moi, il souhaite que la libéralisation des échanges internationaux se fasse le plus rapidement possible.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce n'est pas moi qu'on lésera. Le ministre pourrait-il nous dire si, selon lui, il est conforme aux devoirs d'un ministre de léser le Parlement?

L'hon. M. Basford: Non, mais je crois que Vancouver est un endroit extrêmement important aussi.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—LES INSTANCES DE COLOMBIE-BRITANNIQUE CONTRE LA VENTE DU SIMILILAIT

Mme Grace MacInnis Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. A-t-il reçu des instances de la Mainland Dairymen's Association of British Columbia contre la légalisation de la vente de simililait ou de lait succédané, parce qu'elle pourrait ruiner l'industrie laitière de la province? Dans l'affirmative, quelle est l'attitude du gouvernement?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Nous avons en effet reçu des instances de l'association en cause, ainsi que de nombreuses autres, au sujet du simililait et du lait modifié. Des entretiens ont eu lieu et d'autres sont envisagés entre les organismes fédéraux et provinciaux dont relève la question. Sûrement, l'honorable représentante sait que l'interdiction de la vente de certains de ces produits relève strictement des provinces.

Mme MacInnis: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre s'il consentirait à faire une déclaration à ce sujet avant l'ajournement de la Chambre?

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, je ferai volontiers une déclaration quand les deux niveaux de gouvernement se seront entendus sur la méthode de disposer de la question. Dès l'entente conclue, et j'espère que ce sera bientôt, je ferai une déclaration à l'appel des motions, mais je ne saurais promettre pour l'instant que je le pourrai avant l'ajournement de la Chambre plus tard ce mois-ci.

RADIO-CANADA

«DON MESSER'S JUBILEE»—LE RENOUVELLEMENT DE L'ÉMISSION

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Le secrétaire d'État a-t-il eu l'occasion d'entendre et de voir le concert d'ouverture agréable et très divertissant de la tournée d'adieu du spectacle *Don Messer Jubilee* au cinéma Capitol le dimanche 8 juin? Si oui, ferait-il des démarches auprès de la direction de Radio-Canada pour la convaincre de réinstaller ce groupe éminent de musiciens et d'artistes canadiens de talent au réseau national de télévision aussitôt que possible?

M. l'Orateur: A l'ordre.

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme il y a quatre ministres d'absents aujourd'hui, alors qu'ils devraient être là pour remplir leurs tâches, le premier ministre pourrait-il voir à ce que cette question soit inscrite à l'ordre du jour du colloque de fond que les députés libéraux tiendront ce mois-ci?

[M^me^ MacInnis.]

LES POSTES

VANCOUVER (C.-B.)—LE MÉCONTENTEMENT DES FACTEURS À L'ENDROIT DE LA SEMAINE DE CINQ JOURS

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. A la suite des nouvelles grèves sur le tas déclenchées spontanément par la facteurs de la station «D» de Vancouver et dans l'ouest de cette ville, le ministre peut-il nous informer des mesures prises en vue d'apaiser le mécontentement manifeste des facteurs à l'endroit de la semaine de livraison de cinq jours?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. A mon avis, le député ne fait que reprendre une question qu'il a déjà posée à plusieurs occasions, dont la semaine dernière.

M. Macquarrie: La grève s'est répétée, Votre Honneur.

LE ZONAGE DES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES—LE CODE NATIONAL

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, peut-on poser une question supplémentaire à l'égard d'une question jugée irrecevable?

M. l'Orateur: J'en doute fort, mais le député peut poser une question connexe.

M. Thompson: Monsieur l'Orateur, il s'agit en fait d'une question connexe. Le ministre des Postes nous dirait-il s'il a l'intention d'élucider la politique du gouvernement au sujet du zonage des principales régions métropolitaines au Canada afin d'éliminer la confusion qui règne à l'heure actuelle pour un grand nombre de sociétés importantes dont les affaires sont tributaires du courrier.

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): Monsieur l'Orateur, rien ne me semble plus clair. En fait, le zonage actuel demeurera, et toutes les maisons d'affaires s'en serviront, nous voulons l'espérer. Par ailleurs, dans le cadre d'une étude provisoire effectuée par un de nos groupes d'étude, nous avons constaté qu'un code national faciliterait peut-être l'automation de tout le service postal.

Par conséquent, pour juger de la possibilité et des aspects économiques d'un code national, nous avons préféré, tant que la question est en suspens, ne pas poursuivre le zonage d'autres municipalités comme Vancouver, parce qu'alors...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur l'automation ira-t-elle jusqu'à éliminer les fonctions de ministre des Postes?

L'hon. M. Kierans: Cela me sourirait.

LES FINANCES

LA DEMANDE DE SUBVENTION PAR LE «BLACK UNITED FRONT»

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-East): Monsieur l'Orateur, cette question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je suis heureux de son retour dans cet endroit béni. Comme conséquence immédiate de sa visite dans la région de Dartmouth et de ses discussions en Nouvelle-Écosse et avec le *Balck United Front,* se propose-t-il de soumettre des recommandations à son collègue, le ministre de l'Expansion économique régionale?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. A mon avis, la question est irrecevable. Le député demande si le ministre a l'intention de présenter des instances à un autre ministre; cette question est irrégulière.

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, avec votre permission, je vais poser ma question autrement. Le ministre songe-t-il à prendre des mesures quelconques à la suite de sa visite à Dartmouth et dans la région?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur l'Orateur. Je tiens à faire savoir au député que mon collègue, le secrétaire d'État et moi-même, et nos ministères vont discuter ensemble le détail d'une subvention qui sera versée au Black United Front.

LA DÉFENSE NATIONALE

LE MÉMOIRE DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE À L'APPUI DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE FORCE PERMANENTE À TERRE-NEUVE

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. A-t-il reçu du commandement provincial de la Légion royale canadienne de Terre-Neuve un mémoire général recommandant l'établissement d'une force permantente dans cette région et, si oui, qu'a-t-il répondu?

M. l'Orateur: Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton* à moins qu'elle n'ait un caractère urgent.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question supplémentaire?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député peut songer à poser une autre question, car j'ai laissé entendre qu'on ne pouvait pas répondre à sa dernière question. Le député voudrait peut-être poser une question connexe.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, dans le même ordre d'idée, puis-je demander au premier ministre ou au ministre de la Défense nationale de faire une déclaration le plus tôt possible à l'appel des motions, nous indiquant l'ampleur de l'activité russe au large des côtes de Terre-Neuve et touchant à notre défense dans cette région-là

LES ANCIENS COMBATTANTS

LE DISCOURS DE L'AMBASSADEUR DU CANADA AUX FÊTES DU JOUR J

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Va-t-il déposer une copie du discours prononcé vendredi dernier par l'ambassadeur du Canada en France au sujet des fêtes du jour J célébrées en Normandie? J'ai à ce sujet un très grand nombre de questions que j'aimerais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures dès qu'il reviendra à la Chambre. Mais je crois qu'il serait utile d'avoir d'abord une copie du discours.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Goyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, ce sera fait dès demain.

[*Traduction*]

LES INONDATIONS

TRAIL (C.-B.)—DEMANDE D'UN PROGRAMME D'ARRÊT À FRAIS PARTAGÉS

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics. Étant donné les récentes et catastrophiques inondations dans la région de Trail, le ministère des Travaux publics contribuera-t-il, avec le gouvernement provincial, à un programme à frais partagés d'arrêt des inondations dans le ruisseau qui a causé les difficultés?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question pourrait peut-être figurer au *Feuilleton.*

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LES PNEUS—L'INEXACTITUDE DE CERTAINES ANNONCES PUBLICITAIRES

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné les graves conséquences de ce problème, puis-je demander au ministre si ses collaborateurs font un enquête sur les annonces publicitaires qui donnent une fausse idée des possibilités des pneus d'automobile en matière de sécurité, ce qui comporte évidemment de graves dangers pour la vie et pour la sécurité des conducteurs? Si oui, voudrait-il indiquer les résultats de cette enquête?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Je suis parfaitement sûr qu'ils sont en train de faire une enquête, monsieur l'Orateur, bien que je ne connaisse pas personnellement la situation. Je vais l'examiner.

L'IMMIGRATION

LES EXIGENCES ENVERS LES POSTULANTS AMÉRICAINS

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. S'agit-il d'une nouvelle politique d'immigration que d'exiger de la part des citoyens américains qui désirent immigrer au Canada un certificat d'emploi ou un permis de travail des services de la main-d'œuvre du gouvernement canadien avant même que la demande d'immigration puisse être prise en considération?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les règlements s'appliquent aux citoyens américains qui veulent obtenir le statut d'immigrants reçus au Canada comme à tous les autres immigrants. Les Américains ne bénéficient d'aucun traitement spécial ni ne sont soumis à aucune exigence particulière.

M. Thompson: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Un nouveau règlement a-t-il été mis en vigueur au cours des dernières semaines à l'égard de cette question ou les règlements initiaux s'appliquent-ils?

L'hon. M. MacEachen: Il n'y a pas eu de nouveau règlement, monsieur l'Orateur.

LES TRAVAUX PUBLICS

SAINT-BONIFACE (MAN.)—LES FONDS FÉDÉRAUX POUR DES ÉTUDES TECHNOGÉNIQUES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Travaux publics? Le gouvernement a-t-il conclu une entente avec la ville de Saint-Boniface aux termes de laquelle certains fonds fédéraux serviront à des études technogéniques dans cette ville? Le ministre fera-t-il sous peu une communication à ce sujet?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je ne sais s'il s'agit d'une question urgente. La façon dont le député l'a posée me laisse sceptique.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Permettez-moi de la poser autrement, monsieur l'Orateur. Le ministre des Travaux publics va-t-il faire bientôt une déclaration en vue de remédier à la situation de l'emploi dans l'agglomération de Winnipeg?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, le député de Saint-Boniface me présente sans cesse des instances au sujet d'ouvrages de protection de la rive. Nous assumons une certaine responsabilité à cet égard, puisqu'il s'agit d'un cours d'eau navigable, et c'est un fait reconnu, je pense, que l'érosion est partiellement attribuable aux navires qui le sillonnent. Je vais examiner la question et j'espère prendre une décision sous peu.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LA DIMINUTION DES CHARGEMENTS DE WAGONS

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, étant donné l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce, j'aimerais poser ma question au ministre de l'Agriculture. Comme il ressort des dernières données du Bureau fédéral de la statistique et de la Commission canadienne du blé qu'on avait chargé, le 21 mai dernier, 4,000 wagons de blé de moins qu'à la date correspondante, l'an dernier, le ministre présentera-t-il des instances à la Commission du blé et aux chemins de fer pour que l'on remédie à la situation? En outre, nous dira-t-il aussitôt que possible quand nous pourrons nous rattraper, quant au nombre de chargements, par rapport à l'an dernier.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Je me renseignerai volontiers là-dessus, monsieur l'Orateur, mais le député doit sûrement se rendre compte que le total des chargements doit correspondre au total des wagonnées exportées et à l'espace libéré par ces exportations; il ne peut le dépasser.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 3 juin, de la motion de l'honorable M. Benson (ministre des Finances), proposant que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de voir qu'on a laissé le ministre des Finances (M. Benson) venir à l'école et qu'on ne l'en a pas excusé tout simplement, qu'il est ici pour répondre aux critiques et commentaires sur le budget. Il convient tout à fait qu'il soit ici pour discuter de taux d'intérêt et de la déclaration qu'il est censé avoir faite. J'ignore comment le premier ministre (M. Trudeau) fixe ses priorités quant aux endroits où il y a lieu de donner des renseignements, mais il me semble qu'on a encore fait fi des droits et prérogatives de la Chambre. Le gouvernement annonce certaines nouvelles et politiques à la télévision à Calgary, à Vancouver, là où un ministre peut se trouver à un moment donné, partout où on pense pouvoir s'attirer le plus de gloriole politique.

Mardi dernier, nous avons discuté du budget. Bien entendu, il est assez difficile de voir tous les détails du budget de prime abord. Ma situation était la même cette année que dans le passé immédiat quand j'ai lu le budget en vue d'en commenter les détails. Je dirai d'abord que le ministre a dit qu'il s'agissait d'un budget anti-inflationniste. Nous étions censés, je suppose, pousser des hourras avec lui parce que le gouvernement reconnaît enfin que l'inflation est l'un de nos pires problèmes. Il en a été question de temps à autre. Le prédécesseur du ministre, après en avoir vraiment fait peu de cas, nous est arrivé en 1967 avec de grandes histoires tristes au sujet de l'inflation et de ses maux.

Si le ministre estime qu'ayant maintenant présenté un budget, le gouvernement n'a plus qu'à s'occuper du problème de l'inflation, qu'il me permette de lui dire, ainsi qu'aux députés, qu'il est très loin du compte, car ce budget, selon moi, ne règle pas adéquatement la question de l'inflation. Le ministre n'a pas soufflé mot des taux d'intérêt si ce n'est pour dire qu'ils étaient malheureusement très élevés. Les taux d'intérêt, y compris ceux qu'on réclame au gouvernement ne cessent de monter. Il me suffit de signaler les bulletins hebdomadaires de la Banque du Canada. Je n'ai pas besoin d'entrer dans les détails à ce sujet, car je ne veux pas accaparer plus de temps qu'il n'en faut dans ce débat limité pour m'étendre en long et en large sur toutes les fluctuations des taux d'intérêt, dans la mesure où elles touchent le gouvernement.

Il est absolument nécessaire que le ministre soit ici aujourd'hui car on a annoncé aux États-Unis—et le ministre ne se fait jamais faute de signaler, lorsqu'on discute des taux d'intérêt au Canada, que ceux des États-Unis influent sur les nôtres, ce qui est indubitable—que le taux sur les prêts de premier ordre à New York, serait porté à 8½ p. 100, soit une augmentation de 1 p. 100. Le ministre devrait être présent afin de communiquer à la Chambre le résultat de la conférence qu'il a tenue avec ses fonctionnaires à la suite de l'annonce faite ce matin.

L'hon. M. Benson: Je suis ici.

L'hon. M. Lambert: On a fait grand cas la semaine dernière à la Chambre de ce qu'une des banques à charte du Canada avait porté son taux sur les prêts de premier ordre à 7¾ p. 100. Devons-nous maintenant nous attendre à ce que le taux de la Banque du Canada augmente encore et que les banques à charte suivent son exemple? Nous aurions alors un taux de 8½ p. 100 sur les prêts de premier ordre. Si le taux de base sur les prêts commerciaux est porté à 8½ p. 100, est-ce à dire que le taux sur les hypothèques immobilières passera à 10 p. 100 au cours du prochain trimestre? Ce sont les points qu'il faut débattre et dont le ministre devrait parler cet après-midi à la Chambre.

• (3.00 p.m.)

Dans son discours du budget, le ministre n'a pas donné, non plus, d'indication quand aux dépenses des divers niveaux de gouvernement, même si les documents budgétaires renferment certains renseignements à ce sujet. Le gouvernement s'est vanté d'avoir présenté un budget excédentaire, et dans une certaine émission télévisée et qui a suivi le discours du budget dont j'ai lu la transcription, le ministre a indiqué que le gouvernement s'était occupé du problème de l'inflation au point de retirer de l'économie 11 milliards de dollars, ce qui est beaucoup. En outre, il y a l'impôt additionnel contenu dans le budget d'octobre dernier; c'est donc, presque 1 milliard de dollars du produit national brut qui sera supprimé.

Le ministre faisait face à une augmentation des dépenses de quelque 880 millions de dol-

lars. En réalité, son déficit budgétaire s'est établi à environ 735 millions de dollars. Il visait à avoir un excédent budgétaire de 5 millions de dollars le 30 mars 1970. Maintenant, il déclare que le revenu net sera de 250 à 275 millions de dollars environ. Je comprends facilement qu'une fraction de 1 p. 100 dans l'estimation des revenus puisse produire pas mal de millions, et nous ne demanderons donc pas au ministre d'en préciser le nombre. En vérité, cependant, s'il n'y a pas régression de l'économie d'ici au 31 mars 1970, le Trésor fédéral s'enrichira d'un milliard de plus par suite des hausses de taxes, qui se succèdent sans cesse depuis 1965. Pour en connaître la raison, il suffit d'examiner les chiffres des dépenses.

J'aimerais citer quelques chiffres tirés de *National Finances, 1968-1969* de la Canadian Tax Foundation, page 15, tableau 20. D'après ce tableau, les dépenses totales du gouvernement fédéral atteignaient 6,570 millions de dollars, en 1963. L'an dernier, le déficit budgétaire a été de 691.6 millions de dollars. Les revenus se sont élevés à 5,878.7 millions. En 1969, on prévoyait des dépenses de 10,780 millions. Ce chiffre sera légèrement dépassé, car le total du budget principal et des budgets supplémentaires A et B pour l'année 1968-1969 s'établit à 10,823 millions. En 1969, les revenus, encore selon les prévisions, ont été de 10,105 millions. Le déficit prévu était de 675 millions. Les revenus ont été plus considérables du fait que l'impôt de progrès social de 2 p. 100 a ajouté de 55 à 65 millions de dollars aux recettes de cette année financière. Le déficit réel, suivant les prévisions pour 1969, a donc été d'environ 735 millions de dollars.

Quelles sont les prévisions de dépenses pour cette année? Quand un homme aperçoit qu'il ne réussit pas à joindre les deux bouts, soit qu'il dise à son patron: «Je veux une augmentation de salaire pour payer mes dépenses» soit qu'il opte pour l'autre solution, celle de réduire ses dépenses. Le ministre des Finances (M. Benson) a pris le premier parti. Il a proposé aux Canadiens de leur enlever un milliard de plus en impôts. Mais il n'a pas réduit ses dépenses. Il a pensé plutôt d'augmenter les dépenses de 880 millions, de façon à porter le total des crédits à quelque 11,858 millions de dollars.

Il a apporté l'autre soir quelques légers changements. Il a voulu dorer un peu l'amère pilule que doivent avaler les contribuables en disant: «Très bien, vous pourrez rapporter quelques articles de plus de vos voyages,

[L'hon. M. Lambert.]

après que j'aurai frappé d'une taxe supplémentaire le prix de votre billet». Il nous permet de rapporter des États-Unis ou d'autres pays pour $100 de plus d'articles exempts de droits de douane. Vous n'êtes pas autorisés à ramener en franchise des cigarettes ou du tabac ou une bouteille supplémentaire de spiritueux, mais vous pouvez ramener de menus effets jusqu'à concurrence de $5 chaque fois que vous séjournez 48 heures aux États-Unis; il en coûtera quelque 25 millions de dollars pour accorder au contribuable ce minime privilège.

Je me contente de signaler que le gouvernement a continué à augmenter les impôts pour combler ses dépenses; voilà pourquoi j'affirme que le gouvernement du Canada, en sa qualité de premier gouvernement et de partenaire aîné des gouvernements provinciaux et municipaux, donne le mauvais exemple en percevant chaque année 35 p. 100 du produit national brut. Tout ce qu'il dit, c'est qu'il augmentera ses dépenses et que le contribuable devra simplement acquitter la note.

Naturellement, le ministre tient à maintenir l'inflation. Pourquoi? A cause de la nature de notre impôt sur le revenu, à la fois des sociétés et des particuliers. Avec l'augmentation des salaires et des profits en dollars dévalorisés, la part du ministre s'en trouve augmentée d'autant. L'accroissement continu des recettes ne se traduit pas en argent réel. L'indice du coût de la vie, calculé sur la base de 100 points pour 1961, dépasse déjà cette année 125, ce qui est honteux, surtout pour les gens à revenus fixes comme les pensionnés, par exemple. Ce que les gens ont pu économiser sous forme de polices d'assurances ou d'obligations de l'État a perdu l'an dernier 3.9 p. 100 de sa valeur. Depuis 1963, le coût de la vie a augmenté en moyenne de 3½ à 4 points par année. C'est honteux. Le gouvernement feint cyniquement de n'en rien savoir et il n'en tient aucun compte dans son budget.

Pour la gouverne de la Chambre, je vais lire la motion que je veux présenter, mais j'ai aussi quelques observations à faire au sujet des diverses propositions. Je commence par lire ma motion.

[*Français*]

Je propose, appuyé par mon collègue, le député de Calgary-Centre (M. Harkness),

Que tout ce qui suit le mot «Chambre» soit retranché et remplacé par ce qui suit:

«regrette l'inhabileté continue du gouvernement de contenir la hausse implacable du coût de la vie depuis 1965, tout en augmentant le fardeau pour les chômeurs, les pauvres, les pensionnés, les fermiers et les autres victimes de la «société juste».

[*Traduction*]

J'ai ici le nombre voulu de copies en anglais et en français.

On me signale que l'interprète s'est trompé de nom, quant au collègue qui appuie ma motion. Il s'agit du député de Calgary-Centre (M. Harkness) et non du député de Calgary-Sud (M. Mahoney). Qu'on veuille bien m'excuser de cette confusion. Voulez-vous mettre la question aux voix, monsieur l'Orateur?

• (3.10 p.m.)

M. l'Orateur: Le député devrait peut-être continuer son discours, parce qu'il pourrait avoir du mal à le faire dès que je mettrai la question aux voix.

L'hon. M. Lambert: Merci, monsieur l'Orateur. Nous cherchons maintenant à savoir si le gouvernement a bien géré ses finances et si, de l'avis du pays, il a efficacement enrayé l'inflation. Je dirais que son échec est si flagrant que même ses partisans ne pourront l'approuver. Pendant la première semaine de juin d'après l'Institut canadien de l'opinion publique, 24 p. 100 seulement des Canadiens approuvaient la gestion de l'économie par le gouvernement. Voilà qui contraste avec d'autres années, 1959 par exemple, alors que moins d'un tiers de la population, ou 31 p. 100, avaient exprimé leur mécontentement.

Dans l'Ontario et dans l'Ouest, 28 p. 100 seulement des Canadiens sont satisfaits des maigres efforts du gouvernement pour enrayer l'inflation. Qui plus est, cette désapprobation émane surtout de la province qui est, en principe, le plus farouche adepte du gouvernement,...

[*Français*]

...la province de Québec, où 17 p. 100 des gens ont été consultés et dont l'opinion indique que le gouvernement dirige l'économie d'une façon satisfaisante.

[*Traduction*]

Le reste—soit 83 p. 100—ne se joint pas au concert d'acclamations suscité ici et dans le pays par les députés ministériels de l'arrière-ban, en faveur du ministre des Finances. Les libéraux en dehors de la Chambre se partagent à peu près en nombre égal entre ceux qui approuvent et ceux qui désapprouvent la ligne de conduite du gouvernement. En outre, il y en a 27 p. 100 qui sont manifestement honteux, mais qui se contentent de dire qu'ils ne se prononcent pas. Seulement 37 p. 100 des libéraux approuvent la façon dont le gouvernement administre l'économie.

Examinons maintenant une chose qui n'a pas été touchée par le budget, si ce n'est qu'elle demeure en vigueur; j'entends par là l'impôt de progrès social de 2 p. 100, créé le 22 octobre dernier. On l'a qualifié d'impôt régressif. Je ne ferai pas de commentaires sur la décision de la Chambre d'approuver le budget, mais cet impôt n'en est pas moins régressif pour deux raisons. Tout d'abord, nous allons continuer de protester au sujet de la disposition concernant le plafond. Le ministre aurait pu la supprimer actuellement. S'il l'avait fait, il aurait pu réunir 100 millions de dollars de plus en se fondant sur les estimations de revenu et il aurait pu nous laisser tranquilles quant aux autres impôts et cela, je vais vous le démontrer. Le paiement maximum de $120 abaisse le taux d'impôt en vigueur dans le cas des gens dont le revenu est au-delà du seuil de dégrèvement. Ce seuil va de $7,100 pour les célibataires à $10,500 pour les familles de plus de 7 personnes. Pour une famille de 4 personnes, le seuil est de $8,700—le niveau auquel songeait le premier ministre (M. Trudeau) lorsqu'il disait qu'il ne voulait pas décourager les gens, c'est-à-dire plus de $10,000.

Il est étrange que même si aux fins de l'impôt de progrès social, autrement dit de l'assurance frais médicaux, on établit à $8,700 le plafond du revenu pour une famille de quatre—c'est-à-dire qu'elle paie le taux maximal à ce niveau—un individu ne peut acheter une maison aux termes de la loi nationale sur l'habitation si son revenu est inférieur à $8,000. Cela prouve l'illogisme du gouvernement. On a fait croire que la ligne de démarcation passait par un revenu de $10,000. Cela sonne bien, mais d'après les chiffres que j'ai pu examiner, cette ligne s'établit en réalité aux environs de $8,500. Pourtant, je le répète, $8,000 est le chiffre au-dessous duquel une famille moyenne ne peut acheter une nouvelle maison au terme de la LNH et bénéficier de la période maximale de remboursement, des conditions les plus avantageuses.

Cet impôt est régressif. Si l'on en élargissait le cadre en supprimant le plafond, l'incidence augmenterait avec le revenu, si la capacité de remboursement allait croissant. Après tout, l'impôt sur le revenu est un impôt progressif. D'aucuns prétendent que cela décourage l'initiative, mais ça c'est autre chose. Nous avons un régime fondé sur un taux d'impôt progressif. Il s'agit ici d'un impôt de progrès social, l'assurance frais médicaux et, je suppose d'autres choses auxquelles le gouvernement peut songer.

Néanmoins, nous payons encore 2 p. 100, sujet à un plafond, et l'impôt n'est donc pas progressif à ce point de vue. On me dit que d'après les données statistiques les plus sûres,

l'impôt de progrès social rapporterait 100 millions de dollars de plus si l'on supprimait le plafond. C'est le montant auquel on en arrive d'après les statistiques pour 1964-1965. Quoi qu'il en soit, le ministre a dit en octobre que l'impôt de progrès social lui rapporterait au cours de la première année quelque 440 millions de dollars. Il nous a dit que ces extrapolations étaient assez modestes et que le montant s'établirait probablement à 450 millions de dollars. En supprimant le plafond, l'impôt de progrès social rapporterait de 25 à 30 p. 100 de plus, et cette augmentation représenterait environ 18 p. 100 des rentrées totales. Le ministre aurait pu prendre cette mesure qui, en général, aurait été bien accueillie à la Chambre; je ne crois pas qu'il aurait eu de difficulté à proposer une modification à la loi de l'impôt sur le revenu tendant à supprimer le plafond aux fins de l'impôt de progrès social.

Rappelons-nous ce qu'il a dit au cours de la présentation de son budget. Tout d'abord, il y a eu l'amortissement différé sur les bâtiments commerciaux. Songeant que cela s'appliquerait uniquement aux centres de 50,000 habitants et plus, principalement dans les provinces de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, soit à quelque 19 villes en tout, ma réaction a certainement été fort simple: pourquoi pénaliser le succès? C'est précisément ce que fait le ministre. On veut aider les régions à croissance lente, les régions moins avantagées que les autres, du point de vue économique. Mais ce n'est pas en défavorisant les régions les plus prospères que l'on y arrivera. Ce sont ces régions qui doivent fournir le substrat, non seulement politique mais encore financier, qui nous permettra d'aider les secteurs désavantagés. Après tout, pourquoi dire à des villes comme Calgary et Edmonton: nous nous proposons d'entraver votre essor, car nous avons besoin de capitaux, de matériaux et de main-d'œuvre dans d'autres villes de l'Est du Canada ou même dans certains centres de l'Alberta. Il n'y a pas l'ombre d'une raison pour justifier, sur le plan économique, le genre d'investissement auquel songe le ministre pour ces régions. Pour commencer, elles n'ont pas une population suffisante.

Le ministre se propose-t-il, par ailleurs, de prendre l'argent, les matériaux et les hommes à Edmonton par exemple et de les envoyer dans l'une des régions moins favorisées de notre province—l'Alberta en a malheureusement beaucoup? Peut-être le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) croit-il, avec le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, qu'il peut dire aux gens, sous prétexte qu'ils ont un numéro de sécurité sociale: «Vous allez déménager 125 milles plus loin parce que nous projetons de fournir des capitaux à telle ou telle région, pour la construction et ainsi de suite.» Je ne pense pas que les Canadiens soient prêts à accepter pareille situation. Pourtant, c'est implicite dans l'attitude qui a suscité cette proposition tendant à restreindre la croissance de certaines régions.

• (3.20 p.m.)

Ceci dit, je suis néanmoins heureux de voir qu'on pense pouvoir régler les problèmes au niveau des régions, sans avoir recours à des mesures nationales, telles qu'une politique de resserrement du crédit pour ralentir certaines économies surchauffées. La portée générale d'une pareille politique accentue ces problèmes d'habitude dans les régions de croissance lente et n'a guère d'effet sur les régions vraiment actives. En conséquence, les maux de certaines régions, telles les Maritimes, sont aggravés. Une politique économique nationale d'argent cher a de plus fortes répercussions dans les Maritimes que dans le centre de l'Ontario, par exemple. Par contre, une politique de stimulation économique donne de bien meilleurs résultats dans le centre de l'Ontario qu'en Gaspésie. Je donne ces deux régions à titre d'exemples seulement.

Qu'arrivera-t-il par suite de cette remise à plus tard? Les conséquences seront difficiles à évaluer. Nous avons eu des rapports contradictoires de l'Ouest et de l'Ontario. Nous avons entendu les maires de Calgary et d'Edmonton dénoncer cette proposition, et à juste titre, car on a tort, à mon avis, d'employer de telles mesures discriminatoires contre les grandes villes. Le président de la Canadian Construction Association a également commenté cette proposition.

Envisageons les effets que cette remise à plus tard aura en Ontario. A mon avis, ils seront insignifiants en 1969. Nous sommes déjà en juin et bon nombre des projets sont déjà mis en chantier ou en cours d'achèvement. Je ne crois pas qu'il y aura beaucoup d'incertitude à cet égard. D'abord, le ministre n'a pas encore défini l'étape limite, c'est-à-dire celle où un nouvel édifice devrait être considéré comme projet ou comme construction achevée. J'aimerais savoir à quelle étape précise la remise à plus tard de l'amortissement doit s'appliquer à tel ou tel projet.

Bien des entreprises commerciales sont plus sensibles aux modifications du taux d'intérêt et aux coûts prévus des futures constructions qu'aux conséquences fâcheuses de l'amortissement différé. Dans la majorité des villes, en

1970, ces conséquences seront insensibles, car les coûts de construction ont monté l'an dernier de presque 11 p. 100. Je veux dire par là que les salaires dans le secteur du bâtiment ont augmenté en moyenne l'an dernier de 11.2 p. 100, contre 9.1 p. 100 l'année précédente.

Comme la situation ne semble pas devoir s'améliorer et comme le prix des matériaux de construction augmente toujours, pouvons-nous nous attendre qu'un entrepreneur remette ses travaux de construction à deux ans? Car, c'est bien ce que le ministre voudrait. Les entrepreneurs vont constater que plus ils attendront, plus les coûts s'accroîtront. L'intérêt sur le capital supplémentaire qu'il faudra réunir pour faire face à ce coût plus élevé dépassera de beaucoup ce que leur coûtera un amortissement différé de deux ans. Les entrepreneurs savent ce qu'un projet leur coûtera maintenant, en conséquence, ils ne vont pas attendre.

De surcroît, c'est s'illusionner, tout simplement, que de dire aux entrepreneurs de Calgary et d'Edmonton, où il y a pénurie de bons locaux à bureaux «retardez vos projets de deux ans, ce qui nous permettra de réduire la pression inflationniste». En raison de la rareté croissante des locaux de premier ordre, les loyers doivent augmenter lors de la signature de nouveaux baux et du renouvellement des anciens afin de tenir compte de la situation du marché. En conséquence, la mesure que le ministre qualifie de déflationniste sera plus que neutralisée par la pression inflationniste des loyers plus élevés; il ne faut pas oublier non plus, monsieur l'Orateur, que ces loyers plus élevés feront l'objet de baux à plus long terme. En conséquence, la sagesse de la mesure m'échappe totalement.

Quelle proportion des entreprises de construction sera touchée? Dans l'Ontario, à mon avis, cette proportion sera infime. D'après les estimations, l'augmentation des investissements dans les immeubles commerciaux neufs et dans les machines et l'outillage des entreprises commerciales s'établira entre 140 et 150 millions de dollars en 1969, ou sera d'environ 24 à 25 p. 100. Voici le total des dépenses prévues dans la région en question, après les changements effectués dans le budget fédéral. En 1968, on aurait dépensé 279.7 millions pour la construction, et 306.7 millions pour les machines et le matériel, ce qui fait un total de 586.4 millions. Selon les prévisions pour l'année 1969, la construction devrait représenter 368.2 millions et les machines et le matériel, 361.4 millions, ce qui fait un total de 729.6 millions. En pourcentage, l'augmentation est de 24.4 p. 100 et, en argent, de 143 millions de dollars.

On me dit qu'une entreprise de construction d'un million de dollars en Ontario produit 45 nouveaux emplois. Ainsi, l'augmentation de la construction dont j'ai parlé entraînera un supplément d'emploi de 1,400 années-hommes. Les machines et le matériel achetés créeront probablement moins d'emploi, étant donné qu'on compte davantage sur les importations pour cette catégorie de marchandises. Si l'on suppose la création de 30 emplois par million de dollars dépensés pour des machines et du matériel, l'augmentation prévue cette année devrait créer 550 emplois. En faisant l'addition des deux estimations, nous obtenons un gain global d'à peu près 1950 années-hommes pour l'année.

Les placements dans ce secteur d'activité ont beaucoup augmenté par rapport au total prévu de 15.5 p. 100, y compris ceux des ministères du gouvernement, d'une valeur monétaire de 856 millions de dollars. En présumant que l'économie ontarienne se ressentira surtout des nouvelles mesures budgétaires à cause de l'accroissement des placements dans les installations commerciales—c'est-à-dire les 143 millions de dollars et 1,950 emplois—il faudrait alors considérer cela au regard de la hausse prévue de 846 millions dans les placements de 1969. La vulnérabilité quant à l'emploi devrait être comparée aux niveaux peu élevés du chômage dans la province.

J'ai un tableau qui montre que cette proposition aura peu de répercussions dans l'Ontario. A vrai dire, en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta, le nombre des constructions commerciales par rapport à l'ensemble de la construction, celle des résidences et des institutions y comprises, est relativement si minime que cette mesure ne contribuera aucunement à contrôler l'inflation. Le ministre a voulu s'attaquer au problème de l'inflation, mais sa proposition ne touche qu'un faible secteur de la construction et n'apporte donc pas de véritable solution, à mon avis.

Il convient également de noter qu'un capitaliste peut attendre jusqu'à cinq ans avant de profiter des déductions pour amortissement, de sorte que les nouvelles dispositions ne toucheront pas les compagnies qui auraient normalement renoncé à réclamer la dépréciation durant les deux premières années de fonctionnement. Donc, beaucoup de sociétés s'en moquent totalement car elles ne réclameront pas l'amortissement de toute manière. Pourquoi dire alors qu'on va différer l'amortissement sur les immeubles commerciaux, quand cette disposition ne s'applique pas? Voilà une autre raison qui me fait dire que cette mesure ne produira pas les effets escomptés par le ministre.

• (3.30 p.m.)

Il faut considérer une autre question. A Calgary et à Edmonton, on projette de construire ou on construit des immeubles à usages multiples à un rythme accéléré. On construit, par exemple, un centre commercial, surmonté de quatre ou cinq étages pour le stationnement des voitures et de 12 ou 15 étages d'appartements. Comment faire pour construire ce genre d'immeubles? Je suppose que l'on imposera des chiffres arbitraires à ceux qui les réaliseront. Mais jusqu'à ce que le ministre puisse dire exactement comment ces particuliers doivent s'y prendre pour des projets semblables, il restera une incertitude. J'ai dit que si nous les restreignons, certains genres d'immeubles commerciaux deviendront très rares et, en conséquence, les loyers coûteront plus cher. Nous devrons suivre de très, très près cet amortissement différé. S'il y a fléchissement en 1970, ou si la conjecture augure, pourrais-je dire, un certain relâchement économique pour 1970, le ministre devra pouvoir renverser rapidement la tendance qu'engendrera peut-être sa proposition qui, à la réflexion, ne sera pas lourde de conséquences.

Passons maintenant aux modifications tarifaires, monsieur l'Orateur. Là encore, selon le ministre, il est opportun de réduire les tarifs. Tous les députés conviendront, je crois, qu'il faut nous acheminer vers un régime de libre échange et qu'il convient d'abaisser nos tarifs. Notre attitude à la négociation Kennedy témoigne de notre adhésion à cette idée. Si l'on considère l'aspect principal de la négociation Kennedy, on constate que, même si le Canada et d'autres pays acceptaient d'exiger des droits moins élevés, ces réductions seraient faites graduellement afin d'éviter un bouleversement économique dans certaines régions. Le ministre a signalé que toutes les réductions qui devaient entrer en vigueur en 1972 seraient appliquées à compter du 4 juin dernier.

Il existe plusieurs industries au pays, et elles ne sont pas toutes en Ontario. Le ministre a expliqué son initiative en disant qu'il voulait alléger le fardeau en Ontario. En somme, 50 p. 100 de l'industrie de fabrication du Canada est situé en Ontario, et c'est dans cette province qu'il faut apporter des allègements. En d'autres termes, il faut atténuer les pressions sur la vie économique. Pourtant, en ce qui concerne l'amortissement différé, la province de Québec n'est pas incluse, et le Québec est la deuxième province industrielle en importance au pays. Je ne sais quel pourcentage elle peut représenter comparativement au total, mais il est très considérable. Les propositions découlant de la

[L'hon. M. Lambert.]

négociation Kennedy toucheront très sûrement le Québec. Cependant, on a prétendu que l'économie de cette province n'avait pas besoin d'être ralentie par des mesures visant les déductions pour amortissement. Des deux côtés, il y a conflit d'opinions à propos du Québec. La politique à son égard n'est pas cohérente. Je ne blâme pas le Québec de n'avoir pas été visé; j'estime simplement que le gouvernement a adopté la mauvaise attitude en ce qui concerne la construction domiciliaire. La population du Québec peut se réjouir de sa bonne fortune pour n'avoir pas été choisie, pour ainsi dire.

Je voudrais faire quelques observations au sujet des modifications tarifaires proposées. Premièrement, les producteurs canadiens avaient reçu l'assurance solennelle que les réductions tarifaires prévues à la négociation Kennedy seraient appliquées progressivement. Je me souviens que le prédécesseur du ministre, ainsi que d'autres dirigeants, avaient souligné que le taux de réduction serait graduel, afin que les gens n'en souffrent pas et qu'ils aient le temps de s'adapter et de modifier leurs installations de production, leur main-d'œuvre et leurs sources d'approvisionnement. On avait insisté là-dessus. Certes, on a réclamé peu d'indemnités de la caisse établie par le gouvernement et des autres facilités auxiliaires à cause de la nature progressive de la transformation. Le ministre ne peut dire maintenant, à la suite de cette expérience de 18 mois, depuis la mise en vigueur de la négociation Kennedy, que rien ne se produira. Il ne peut pas dire: «Les tarifs seront modifiés plus ou moins légèrement dès l'application de la négociation Kennedy. Mais si nous prenons des mesures radicales rien ne se produira.»

Que le ministre sache qu'aucun producteur, qui est lié par un contrat de travail à long terme prévoyant des hausses de traitements ou par un contrat semblable concernant la fourniture de matériaux, ne pourra tout à coup baisser ses prix à cause de la concurrence étrangère qu'espère le ministre. Celui-ci dit que les producteurs canadiens devront se montrer plus habiles. Apparemment, nous allons importer des articles des États-Unis, de la Grande-Bretagne, du Marché commun et d'ailleurs. Les fabricants canadiens, surtout ceux d'Ontario, devront donc réduire leurs prix et contribuer ainsi à enrayer l'inflation. J'éprouverais beaucoup plus de satisfaction si le ministre ne s'était pas contredit dans son exposé budgétaire. Il a annoncé que l'indice des prix à la consommation aux États-Unis avait augmenté à un rythme plus élevé qu'au Canada. L'un des grands problèmes des États-Unis aujourd'hui, c'est l'inflation, mais ils doi-

vent payer la guerre au Vietnam, ce que nous n'avons pas à faire.

Le ministre a aussi dit qu'en Grande-Bretagne, en Allemagne et dans les pays du Marché commun, les coûts ont augmenté plus rapidement qu'au Canada. Ma foi, monsieur l'Orateur, si l'indice des prix à la consommation de nos partenaires commerciaux outremer monte plus rapidement que le nôtre, comment le ministre espère-t-il que leurs marchandises toujours plus chères entreront au Canada à des prix inférieurs, aux termes de la négociation Kennedy, et amèneront nos fabricants et nos producteurs à baisser leurs prix? La chose est impossible. La théorie du ministre pourrait être exacte à la longue, pourvu qu'une certaine stabilité des prix règne dans les pays étrangers fabriquant les marchandises qui entreront au Canada et qui pourraient encourager les Canadiens à vendre à meilleur marché ici. Mais le ministre ne saurait entretenir de pareilles idées et, partant, il y a un élément de doute quant à l'efficacité de sa proposition.

• (3.40 p.m.)

J'attendrai une autre occasion pour examiner dans le détail les réductions de tarif proposées. Quand la mesure sera présentée, nous étudierons leurs répercussions en détail, quant à la réduction moyenne et aux changements d'une façon ou d'une autre, aux marchandises qui sont le plus touchées, et ainsi de suite.

Le ministre a fait valoir, tant à la Chambre qu'à l'extérieur, les majorations d'impôts que le gouvernement a établies pour siphonner les fonds inflationnistes. Il a dit aussi que la restriction du crédit bancaire causée par les mesures sévères prises par la Banque du Canada quant aux réserves secondaires allait forcer les banques à se procurer beaucoup plus de bons du Trésor et, partant, contrecarrer toute tentative de faire baisser les taux d'intérêt.

A mon sens, le ministre essaie de contenir l'inflation dite de processus classique, ce qui n'existe d'ailleurs pas, à l'aide de moyens conçus pour combattre l'inflation telle qu'elle est actuellement. L'inflation est ordinairement créée par trop de dollars et trop peu de produits. Une demande qui dépasse l'offre fait évidemment monter les prix. Le secteur du logement a ses particularités, à cause des restrictions sur le genre de logis en fonction du revenu. Il y a présentement sur le marché une pénurie de certaines denrées; les prix montent parce que trop de gens courent après des marchandises trop rares. C'est ce qui se produit en temps de guerre.

En effet, en temps de guerre, on arrête la fabrication de certaines marchandises et on oriente la production vers l'effort de guerre ou la fabrication d'articles essentiels. Plus de réfrigérateurs, de machines à laver ou de congélateurs. Laissez les forces du marché jouer et le prix de ces marchandises montera énormément. Pour combattre cette hausse, on éponge les revenus excédentaires par des impôts plus lourds et des emprunts forcés. C'est ce que le ministre cherche à faire. En retirant de l'économie 100 millions de dollars de plus, grâce à un accroissement des impôts par rapport à ceux de l'an dernier, et tel est l'effet net de ses propositions fiscales, se propose-t-il...

L'hon. M. Benson: Mille.

L'hon. M. Lambert: Mille millions ou un milliard. De cette façon, la demande de biens et services diminuera de un milliard de dollars. Que va-t-il se passer? Les biens vont s'accumuler sur le marché et les gens ne seront pas embauchés. Cette politique vise tout bonnement à encourager un certain degré de chômage par la non-production et le sous-emploi des biens et des avoirs utilisés actuellement. C'est tout ce que c'est.

Outre la taxation, la Banque du Canada force les banques à charte à adopter une politique de resserrement du crédit. Le ministre a approuvé les augmentations de taux d'intérêt. Le ministre va-t-il parler demain comme il l'a fait vendredi sur la hausse de l'intérêt préférentiel d'une de nos banques à charte? Il a déclaré sans ambages que les taux d'intérêt élevés aidaient à combattre l'inflation. Ils sont anti-inflationnistes. Ce sont les paroles mêmes du ministre. Ils découragent les gens d'emprunter. Nous nous attendons bien sûr à ce que le ministre ratifie l'augmentation du taux préférentiel à 8½ p. 100 ou à 9 p. 100. J'espère que le ministre corrigera cette impression, mais c'est ainsi qu'une partie de ses paroles sont rapportées. On rapporte que le ministre a déclaré notamment, que la hausse du taux préférentiel d'une banque à charte est en réalité une arme anti-inflationniste qui découragera les gens d'emprunter et, ainsi, de dépenser. Tel n'est pas mon avis, monsieur l'Orateur.

Quelle formule le ministre a-t-il conçue pour résoudre le problème de l'inflation: la fermeture des usines, l'oisiveté complète ou partielle des travailleurs, des salaires réduits le chômage ou le sous-emploi? Est-ce ainsi qu'il entend résoudre ce problème? Les provinces ont aussi réagi à cet emploi permanent de la surtaxe et de l'impôt de progrès social. Elles aussi cherchent des revenus additionnels, mais le ministre prend bien soin de bloquer une certaine source de revenus.

La semaine dernière, nous avons aussi discuté de l'impôt sur le revenu et de l'impôt de progrès social aux fins de l'assurance frais médicaux. On nous a signalé que l'impôt de progrès social allait couvrir tout ce qu'il en coûte aux particuliers dans les provinces qui signent l'accord relatif à l'assurance frais médicaux. Les cotisations qu'ils versent maintenant au M.P.I., au P.S.I., et aux autres régimes d'assurance-maladie seront versées dorénavant au ministre des Finances. Le plafond sera de $120. Certaines provinces, dont la mienne, celle de l'Alberta, ont établi des cotisations fixes. A compter du 1er juillet, un célibataire versera $60. Un homme marié, père de famille, versera $120. L'assurance frais médicaux doit en principe alléger le fardeau des dépenses médicales dont le montant s'élève au-dessus des 3 p. 100 non déductibles; c'est en effet un fardeau écrasant de dépenses médicales trop lourdes.

Il y a de l'ambiguïté dans tout cela, monsieur l'Orateur, car le bill C-191, adopté la semaine dernière, ne permet pas d'inclure dans les exemptions pour frais médicaux aux fins de l'impôt sur le revenu, les frais payés par les régimes d'assurance-maladie administrés par l'État. Naguère ceux dont les frais médicaux dépassaient de $500 les 3 p. 100 auxquels ils n'avaient pas droit en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, pouvaient réclamer ce montant au taux marginal de l'impôt. Maintenant, ils ne pourront pas réclamer les $120 qu'ils paient pour l'impôt de progrès social. Ils ne pouvaient réclamer leurs cotisations à M.P.I., mais tout ce que M.P.I. payait en leurs noms figurait dans la liste des frais médicaux. On se rend compte sans difficulté que pour la personne dont les frais médicaux sont élevés, l'assurance frais médicaux est moins avantageuse qu'un régime comme M.P.I., car elle ne pourra plus effectuer la déduction permise par la loi de l'impôt sur le revenu à son taux marginal.

• (3.50 p.m.)

Si un particulier fait des dépenses médicales autorisées, supérieures à 3 p. 100 de $400, par exemple, et que son taux d'impôt marginal soit de 25 p. 100, c'est-à-dire 25 p. 100 sur le dernier millier de dollars de revenu calculé, il y gagne $100. Il a payé ses $120 au M.P.I. et il a touché une exemption de $100 du côté de son revenu imposable. Maintenant, il va payer $120 à l'assurance frais médicaux mais il n'obtient pas son exemption de $100. L'assurance frais médicaux va donc coûter plus cher au contribuable. C'est une chose qu'on a soigneusement dissimulée, monsieur l'Orateur.

Beaucoup de mes collègues veulent parler de cette mesure, mais avant de terminer, monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots sur l'excédent prévu par le ministre. Il prédit, pour cette année, un excédent de 250 millions de dollars. De quoi cet excédent sera-t-il fait? En parti, des recettes inattendues que représentent les 275 millions de dollars de l'impôt accéléré sur le revenu des sociétés, mais ça, c'est pour cette année seulement. Si le ministre veut s'en tenir à son mode de dépenses, il lui faudra établir de nouveaux impôts pour compenser les 275 millions de dollars qu'il ne trouvera pas l'an prochain.

[L'hon. M. Lambert.]

Mes collègues vont traiter des modifications au Tarif douanier en ce qui concerne les voyageurs qui entrent au Canada, la taxe sur le prix des billets d'avion à l'intérieur et à l'extérieur du Canada, et ainsi de suite. J'ai déjà donné lecture à Votre Honneur et à la Chambre de l'amendement que j'ai rédigé et je propose maintenant, officiellement, appuyé par le député de Calgary-Centre (M. Harkness):

Que tout ce qui suit le mot «Chambre» soit retranché et remplacé par ce qui suit:

«regrette l'inhabileté continue du gouvernement de contenir la hausse implacable du coût de la vie depuis 1965, tout en augmentant le fardeau pour les chômeurs, les pauvres, les pensionnés, les fermiers, et les autres victimes de la «société juste».

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, le budget à l'étude va encore aggraver les problèmes du chômage et de l'expansion régionale. Il ne tient pas compte des énormes problèmes qui se posent dans l'immédiat aux fermiers de l'Ouest canadien. Il n'annonce aucune des initiatives fédérales d'envergure qui exigent des mesures urgentes. Enfin, on n'y trouve aucune mesure pour remédier à la perte graduelle d'indépendance économique et politique du Canada.

L'énorme excédent budgétaire annoncé est une priorité fausse et artificielle à établir de la part d'un gouvernement. Les problèmes ne sont qu'ajournés, et les dépenses nécessaires pour y remédier renvoyées à plus tard. Les hôpitaux et bien d'autres services de santé, la construction domiciliaire, l'enseignement, les pensions et la pollution ne sont que quelques-uns des domaines où l'on prive la population des biens et services dont elle a tant besoin.

De fait, le budget éternise la situation actuelle où de 20 à 25 p. 100 des Canadiens sont aux prises avec une pauvreté dégradante. Il ne fait luire aucun espoir pour les Canadiens, sauf pour les quelques citoyens à revenus considérables, à qui le régime fiscal actuel réussit si bien.

L'application d'une politique économique restrictive dans le dessein d'enrayer l'inflation attribuable en grande partie à nos attaches avec les États-Unis, se soldera par un accroissement du chômage et une régression économique sans parvenir à freiner efficacement l'augmentation des prix. A vrai dire, le minis-

tre des Finances (M. Benson) applique en grande partie le traitement de l'année dernière, inefficace d'ailleurs, et qui s'est soldé par un double châtiment: augmentation du chômage et majoration des prix. Rien n'indique que son remède sera plus efficace maintenant qu'il l'a été alors. Notre situation s'aggravera assurément.

Comme si le dernier impôt régressif de progrès social de 2 p. 100, mis en vigueur dans le budget d'octobre, ne suffisait pas, le ministre a accru à nouveau l'impôt sur le revenu des particuliers en maintenant l'application de la surtaxe de 3 p. 100 qui devait expirer à la fin de l'année en cours. Ce n'est pas un budget sans augmentation d'impôts parce que le ministre les augmente nettement en ne permettant pas la suppression de la surtaxe de 3 p. 100.

Le prédécesseur du ministre, dans son budget du 30 novembre 1967, avait d'abord proposé une surtaxe de 5 p. 100 sur l'impôt sur le revenu des particuliers seulement, mesure que la Chambre a par la suite rejetée le 19 février 1968. Un projet de loi ultérieur, adopté le 15 mars, mettait en vigueur une surtaxe de base de 3 p. 100 sur le revenu des particuliers et les bénéfices des sociétés, qui devait expirer le 31 décembre 1969. Le ministre a donc majoré les impôts en continuant d'appliquer la surtaxe de base de 3 p. 100 jusqu'à la fin de 1970. On compte que cette mesure rapportera cette année des recettes budgétaires d'environ 25 millions de dollars et d'environ 155 millions l'année financière suivante. Sur ce montant de 155 millions, 115 environ proviennent de l'impôt sur le revenu des particuliers et les 40 autres millions de celui des sociétés. Donc, le caractère foncièrement régressif de notre régime fiscal, qui cause un préjudice aux salariés, demeure dans le budget actuel.

J'aimerais dire quelques mots sur les mesures de la négociation Kennedy. Le ministre paraît très satisfait d'avoir avancé la date de la suppression des tarifs. La suppression immédiate est, si l'on veut, bonne mesure, mais elle ne contribuera guère à résoudre les problèmes essentiels de notre inefficacité. Dans certains cas, les études du Conseil économique sur la protection effective assurée par les tarifs canadiens avant et après les modifications de la négociation Kennedy ont montré que le portée de la protection ne serait guère modifiée. Certains tarifs réels augmentent, d'autres baissent; d'autres encore se maintiennent. La plupart des réductions du tarif concernent des marchandises entre les mains des producteurs ou des intermédiaires et non pas telles qu'elles parviennent finalement au consommateur. Rien n'indique donc que ces réductions avantageront les consommateurs canadiens.

Le tableau des réductions du tarif montre que certaines d'entre elles ne représentent aucune modification. Il ne comporte qu'un seul point notable. En réalité, le ministre a maintenu le tarif douanier pour les articles importants comme les cannes de toutes espèces. Ce tarif n'a pas changé, et que de nombreux articles continueront à entrer en franchise. Il est injuste et fallacieux, de la part du ministre de vouloir nous faire croire qu'il remanie sérieusement nos structures tarifaires.

Qui plus est, les réductions de la négociation Kennedy ne contribuent guère à rationaliser et à organiser le caractère ancillaire de notre économie industrielle. Elles n'affectent pas les sociétés multinationales et la politique internationale des prix pratiquée par ces sociétés. A mon avis, le ministre avait l'occasion de présenter des mesures qui stimuleraient la rationalisation de notre industrie et sa rentabilitée, ce qui aurait permis de réduire les prix à la consommation.

L'attitude du ministre à propos des taux d'intérêt est des plus inquiétante, comme l'est son attitude à l'égard des besoins du gouvernement en capitaux. Il a déclaré que le gouvernement fédéral réduira sensiblement, cette année, ses exigences sur le marché intérieur des capitaux. Ottawa devra réunir de 2 à 300 millions de dollars d'ici la fin de l'année, contre 721 millions de dollars l'an dernier. Ce phénomène reflète le caractère restrictif du budget. Dans un contexte plus large, il reflète également l'inaptitude des organismes publics, fédéraux, provinciaux et municipaux à trouver les capitaux nécessaires pour les objectifs nationaux sur les marchés monétaires du Canada. Le régime fiscal actuel encourage l'achat d'actions, plutôt que la constitution de portefeuilles ou l'achat d'obligations. En outre, la hausse des taux d'intérêt diminue même l'attrait du remboursement des obligations d'État. Les épargnants sont sollicités de toutes parts et cela draine les fonds des obligations d'épargne du gouvernement canadien à un rythme encore jamais atteint.

• (4.00 p.m.)

En dépit de cela le gouvernement a permis et effectivement encouragé le secteur privé à multiplier ses dépenses et ses recours aux marchés monétaires du Canada, ces marchés où le gouvernement fédéral et les autres gouvernements se font concurrence pour obtenir des fonds. En outre, le ministre a présenté une mesure qui augmentera le capital autorisé des compagnies de fiducie et de crédit, facilitant ainsi leur accès au marché moné-

taire du Canada. Les journaux prétendent qu'il se lie les mains et qu'il empêche les gouvernements, au Canada, d'obtenir des fonds à des taux raisonnables. D'après une nouvelle publiée récemment, le gouvernement canadien a restreint son accès au marché de l'argent, mais les entreprises canadiennes ont fait le contraire. Elles ont emprunté plus que les trois paliers de gouvernement ensemble et ont presque doublé leur financement par rapport à la même période il y a un an.

Quand, monsieur l'Orateur, nous sommes soumis à des pressions et qu'il est nécessaire de pratiquer l'austérité, si nous acceptons que chacun doit faire sa part dans ce domaine, pourquoi faut-il toujours imposer le fardeau au secteur public? Pourquoi le secteur privé est-il encouragé à agir presque à sa guise? Ce n'est pas le propre d'un gouvernement responsable, mais d'un gouvernement qui abdique ses responsabilités, qui se soutrait à son devoir qui consiste à s'assurer que les besoins de la population sont satisfaits grâce aux dépenses publiques. Pendant que le ministre s'abstient de contracter des emprunts, d'autres en profitent, avec le résultat que rien n'est changé en réalité. Les mêmes pressions s'exercent et les mêmes problèmes se perpétuent.

On peut espérer que le ministre a saisi le problème. Pour la première fois, il a présenté une mesure prévoyant un amortissement sélectif: l'amortissement sera interdit les deux premières années pour certains genres de construction. Bien que le principe soit bon et que nous l'ayons préconisé pendant longtemps, nous avons souligné que les leviers généraux qui orientent l'économie ne suffisent plus dans notre monde actuel et qu'il est impossible de régir et de gérer l'économie exclusivement par une politique fiscale et monétaire. Des mesures sélectives s'imposent.

Nous avons dit et redit à la Chambre que, même s'il est impossible de construire tous les hôpitaux, toutes les routes, toutes les écoles, toutes les superstations et tous les autres immeubles dont nous aurions besoin, de grands édifices commerciaux surgissent néanmoins au pays, et que de fois n'avons-nous pas exhorté le ministre à l'action. Un tel programme est décevant, car son manque de réalisme le voue à l'échec. Interrogé l'autre jour à la télévision, le ministre lui-même a concédé qu'on ne pourrait en tirer grand-chose. J'espère résumer ici ses propos assez fidèlement. Il a dit que certains pourraient peut-être se laisser influencer. J'ai eu l'occasion de parler de l'amortissement sélectif à différents groupes qui ont arrêté des projets de construction. Aucun ne songeait à retarder l'exécution de ses projets. Si le ministre avait été vraiment sérieux, il aurait pu nous présenter une politique de placements sélectifs. Mais il n'était pas vraiment sérieux. Il tenait simplement à nous faire voir qu'il comprenait le problème ou qu'il en connaissait quelque chose, et qu'il allait esquisser une ébauche de solution. Le projet d'amortissement sélectif qu'on nous présente ne produira rien de bon.

[M. Saltsman.]

Nous avons critiqué ce budget pour bien des raisons. A notre avis, le ministre s'est mépris sur la situation économique. Il a exagéré l'importance de l'inflation au détriment d'autres exigences qui s'imposent au pays. Il semble s'intéresser très peu aux problèmes de la croissance de l'emploi et de l'agriculture. Nous voudrions traiter—en toute objectivité, nous l'espérons—de certaines dispositions que le budget aurait dû renfermer et de certains points qu'il aurait dû aborder.

Il y a, entre autres, l'agriculture qui traverse une crise en ce moment. Je viens d'une des régions les plus fortement industrialisées du Canada, celle de Waterloo. J'aimerais vous parler de l'importance que revêt l'agriculture au Canada. Lorsque les gens des régions agricoles exposent leurs problèmes, on se dit qu'ils parlent au nom de leur région, comme ils doivent le faire. Je trouve important, cependant, que nous, des régions industrialisées, nous préoccupions des difficultés qu'éprouvent les cultivateurs canadiens. L'industrie et les gens qui en vivent doivent beaucoup à l'agriculture, et c'est une dette qu'il convient de ne pas oublier.

L'agriculture est à un tournant. Des dangers sans précédents la menacent. Ils ne disparaîtront pas l'année prochaine ni l'année d'après. L'agriculture a toujours eu des difficultés, mais les difficultés présentes sont pires que la grêle, la sécheresse, la pénurie de wagons couverts, dont on parle beaucoup, l'humidité ou les prix insuffisants. Aujourd'hui, l'agriculteur traverse la plus profonde crise de sa vie. Tous les buts qu'il poursuivait pourraient lui échapper. Il pourrait avoir accumulé des années de labeur et de réinvestissement en pure perte. Et ce n'est pas seulement l'agriculteur de l'Ouest qui souffrira. Une quête désespérée de substituts pour le grain mettra au défi les agriculteurs de l'Est ontarien à brève échéance et ajoutera aux problèmes déjà nombreux que connaît l'agriculture de l'Est.

Que dit le budget à ce sujet? Rien du tout. Comment un gouvernement peut-il être aussi insensible aux souffrances des citoyens des Prairies? Quelle imprévoyance! Si le cultivateur disparaît, ce sont tous les moyens d'existence des Prairies qui disparaissent avec lui.

Le gouvernement a peut-être pour politique de laisser la nature suivre son cours et le cultivateur s'en aller à la ruine. Qu'il le dise alors. Ce serait au moins plus honnête que sa politique actuelle. Dans son indifférence, le gouvernement semble proposer la solution du tombeau. Il y a eu trop de ces solutions dans le passé et le pays est hanté et obsédé par les fantômes de cette négligence. Le gouvernement essaiera-t-il plus tard de ranimer le cadavre par des stimulants industriels, payant, comme il semble disposé à le faire, un million de dollars pour créer 33 emplois? Comme il serait préférable et plus honnête de donner de l'aide dès maintenant. Chose certaine, cela coûterait moins cher et ce serait bien plus efficace.

Il me semble que deux formes d'aide sont nécessaires. La première serait accordée immédiatement sous forme de versements en espèces, en vue de permettre à l'agriculteur et à la collectivité de subsister. La seconde comprendrait des programmes à long terme qui tiendraient compte des lourdes pertes en capitaux de la collectivité. L'agriculteur ne demande pas de traitement spécial, pas plus que nous. Car enfin, le gouvernement est bien prêt à aider l'industrie touchée par les changements qu'ont apportés les négociations Kennedy, au moyen de programmes d'aide. L'agriculteur y a-t-il moins droit, surtout s'il a raison de croire que l'industrie a réalisé des profits grâce à lui?

Je crois que le gouvernement doit faire quelque chose à propos des taux d'intérêt. La réponse cavalière que le ministre des Finances a donnée l'autre jour à une question que lui avait posée le député d'York-Sud (M. Lewis) est vraiment condamnable. Les taux d'intérêt montent en flèche au pays, et le ministre semble vouloir nous faire croire qu'il est bon de laisser les taux d'intérêt augmenter, car cela fait échec à l'inflation. Je croyais que ce mythe avait été discrédité il y a longtemps.

Les taux d'intérêt influent fortement sur l'emploi. Il faudrait vraiment faire quelque chose à leur sujet.

Quand la loi sur les banques a été débattue à la Chambre, nous avons signalé les difficultés que créerait la suppression du plafond imposé aux institutions bancaires. On nous a répondu qu'on ne pouvait l'imposer aux banques et en exempter complètement les autres institutions.

Nous avons demandé au gouvernement de s'aboucher avec les provinces afin de leur signaler la difficulté et de prendre des mesures en vue d'inclure toutes les institutions financières dans un programme portant sur les taux d'intérêt.

• (4.10 p.m.)

Personne n'aurait la naïveté de croire que nous pourrions imposer un taux d'intérêt quelconque, ni endiguer la hausse des taux d'intérêt sur le plan international. Il nous semble néanmoins que, tout en tenant compte des limites possibles à la fixation du coût de l'argent, nous pourrions prendre un certain nombre de mesures. Quelqu'imparfait que le plafond ait pu être, il a tout de même ralenti la hausse des taux d'intérêt. Il faut trouver le moyen d'exercer un certain contrôle sur les taux d'intérêt.

A notre avis, le Canada doit aujourd'hui relever des défis comme jamais auparavant. Nous pensons que de graves dangers menacent notre économie. Nous risquons d'être la proie du continentalisme. Nous sommes peu à peu absorbés dans le contexte industriel des États-Unis sans que nous puissions dire en rien si c'est ainsi que nous concevons notre avenir. Notre pays connaît des inégalités entre les riches et les pauvres. Nous avons de fausses valeurs; un système de valeurs qui nous permet de poser davantage de chrome sur les voitures, mais non pas de construire davantage de maisons; un système de valeur qui nous fait consacrer plus d'argent à la publicité des marques de savon et de déodorants qu'à la diminution de la pollution de notre air et de nos eaux avec lesquels les Canadiens doivent vivre. Il existe un large fossé entre ce que nous faisons et ce que nous pouvons faire.

L'inflation constitue un grave danger: elle crée des problèmes, mais il est certain qu'elle crée aussi des possibilités. A l'heure actuelle, j'estime que nous avons la possibilité d'augmenter notre productivité. Notre plus grand espoir de réduire les poussées inflationnistes et d'endiguer la hausse des prix peut certainement se réaliser si nous améliorons la rentabilité et la productivité de notre industrie. Nous avons souvent traité ce sujet. On aurait pu croire que le ministre profiterait de l'occasion de ce budget pour résoudre le problème. C'est la menace du danger qui pousse les gens à prendre des mesures qu'ils n'auraient pas prises autrement. Au lieu de quoi, le ministre nous a présenté un budget qui est un désert d'occasions manquées. Il ne nous inspire aucune confiance. C'est pourquoi nous espérons qu'il sera rejeté. Aussi, monsieur l'Orateur, je propose, avec l'appui du député de Comox-Alberni (M. Barnett), le sous-amendement suivant:

Que l'amendement soit modifié en y ajoutant à la fin les mots suivants:

«et son manque d'assistance envers ces citoyens en exemptant de l'impôt sur le revenu les personnes célibataires dont le revenu est inférieur à $2,000 par année, et les personnes mariées dont le salaire est inférieur à $4,000 par année.»

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je regrette souverainement que seul le ministre des Finances (M. Benson) soit à son pupitre et que si peu de députés libéraux soient présents, alors que nous discutons d'un budget que nous n'attendions pas, il y a quelques mois, et qui nous a été présenté le 3 juin dernier.

Présentement, nous étudions un sous-amendement à l'amendement sur la motion principale, sous-amendement portant que le gouvernement devrait exempter de l'impôt sur le revenu tous les célibataires dont le revenu annuel est inférieur à $2,000 et les personnes mariées dont le salaire annuel est inférieur à $4,000.

Nous appuierons certainement cette motion qui vise à aider le gagne-petit. En effet, le Ralliement créditiste soutient, depuis nombre d'années, que le revenu annuel des célibataires, inférieur à $3,000, et celui des personnes mariées, inférieur à $5,000 devraient être exempts de l'impôt sur le revenu.

D'ailleurs, les députés jouissent de ces exemptions sur la portion de leur revenu qui constitue des dépenses et personne ne semble s'en plaindre. Même les ministres se trouvent absolument en droit de disposer d'un compte de dépenses sur lequel ils ne paient pas d'impôt.

• (4.20 p.m.)

Nous allons appuyer l'amendement proposé par l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), lequel se lit ainsi:

«regrette l'inhabileté continue du gouvernement de contenir la hausse implacable du coût de la vie depuis 1965, tout en augmentant le fardeau pour les chômeurs, les pauvres, les pensionnés, les fermiers, et les autres victimes de la «société juste».

Ce sont là de bons motifs. C'est là quelque chose de logique, de vrai. Seulement, quand les conservateurs détenaient le pouvoir, qu'ont-ils fait pour corriger une situation semblable? Et, aujourd'hui, que propose-t-on pour combattre efficacement la hausse du coût de la vie? Le ministre ne le sait pas, car l'exposé budgétaire qu'il nous a présenté l'autre soir ne constitue, dans l'ensemble, qu'un cataplasme sur une jambe de bois.

Je voyais les députés ministériels applaudir quand le ministre a dit: Nous allons continuer l'imposition de la surtaxe de 3 pour 100 jusqu'à la fin de 1970. Ils applaudissaient le ministre parce qu'il maintient une taxe que les gagne-petit n'ont plus le moyen de payer.

[M. Saltsman.]

Mais le gouvernement n'a pas de solution, et il expose le problème en disant: Nous sommes en proie à l'inflation. Mais il y a 10, 15 ou 20 ans que nous entendons le ministre nous dire cela. Il n'y a pas de solution magique. Nous ne sommes pas des économistes, nous, et l'on nous répète toujours, semaine après semaine, mois après mois, session après session, les mêmes balivernes, et le ministre des Finances nous dit son impuissance dans ce domaine.

Monsieur l'Orateur, à quoi se résume le budget? Il se résume d'abord à l'augmentation du service de la dette, ce qui veut dire que nous paierons plus d'intérêt que nous n'en avons jamais payé, et les chiffres sont là pour le prouver. Quand nous considérons le service de la dette—au chapitre des dépenses de tous les ministères—nous constatons qu'il était de 817 millions en 1961, de un milliard 147 millions en 1964-1965, de deux milliards 102 millions en 1968-1969, avec une augmentation assez importante pour 1969-1970.

Au chapitre des dépenses gouvernementales fédérales seulement, le service de la dette, en 1968-69, est de l'ordre de un milliard 479 millions et, comme de raison, cette année, le ministre des Finances aura à racheter les obligations gouvernementales qui ont été lancées sur le marché et achetées par la Banque du Canada.

Le gouvernement a ensuite emprunté des banques à charte, parce que les banques à charte ont le pouvoir, d'après la loi qui a été adoptée par le Parlement, de multiplier par 14 les obligations gouvernementales. Et là, le gouvernement, le ministre des Finances, comme un bon petit garçon à genoux, à plat ventre devant ce système-là, va emprunter à un taux d'intérêt accru pour payer des obligations vendues il y a peut-être 5, 10 ou 15 ans.

Alors, cela augmentera, cette année, le service de la dette. Le ministre le dit d'ailleurs dans son budget: Nous paierons davantage sur la dette nationale. Le ministre n'a pas combattu cette augmentation du taux d'intérêt, que le gouvernement, le peuple canadien, en fin de compte, doit payer et qu'il n'a pas les moyens de payer.

L'honorable ministre n'a aucune solution à proposer. Il dit: Nous ne faisons pas de miracles! Comme s'il fallait faire des miracles pour mettre de l'ordre dans les finances du Canada, comme s'il fallait faire des miracles pour mettre l'abondance au service des Canadiens. Mais non. On met la rareté au service des Canadiens et pas autre chose.

Monsieur l'Orateur, le service de la dette coûtera plus cher, selon les prévisions budgétaires.

Ensuite, l'honorable ministre nous annonce qu'il n'y aura pas de nouvelles taxes. Quant à

la surtaxe temporaire de 3 p. 100 qui devait disparaître en décembre 1969, on dit qu'elle sera en vigueur jusqu'au mois de décembre 1970. Est-ce que l'honorable ministre est capable de soutenir qu'il ne s'agit pas là d'une augmentation de taxes? C'est une augmentation de taxes, et la surtaxe qui était censée être temporaire deviendra permanente. Je dis à ce moment-ci à l'honorable ministre des Finances et au gouvernement que cette surtaxe ne sera jamais abolie et que si on la supprime, on la remplacera par une autre taxe qui deviendra permanente. On jette de la poudre aux yeux de la population et on la joue de cette façon-là.

L'honorable ministre nous dit qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôt. Dans son budget, il dit que l'on taxera les billets de transport aérien. Cela veut dire que les voyageurs devront payer plus pour leurs billets d'avion, de même que ceux qui utilisent l'avion pour transporter leurs marchandises. Il n'y a pas d'augmentation de taxes, non, mais il y a des augmentations du prix des billets de transport aérien.

L'honorable ministre nous annonce, par contre, que les droits de douane seront abolis relativement à une quantité de marchandises importées des États-Unis. Je sais que cette mesure pourra peut-être aider les grossistes et les détaillants, mais l'honorable ministre atteindra-t-il réellement le consommateur? Peut-il garantir que le consommateur paiera meilleur marché?

Le but de l'abolition de ces droits de douane est de permettre à l'industrie canadienne de concurrencer les autres industries. Mais depuis quand l'industrie canadienne peut-elle concurrencer l'industrie américaine? Les États-Unis comptent une population de 200 millions d'âmes, et lorsqu'ils produisent 150 millions d'appareils de télévision, par exemple, alors que le Canada en produit peut-être 10 millions, peut-on dire que nous pouvons produire au même coût que les États-Unis? Il faut tout de même être logique, il faut être franc et ne pas jouer à l'hypocrite. Avec ces méthodes-là, on concurrencera l'industrie canadienne de sorte que, dans quelques mois, nous verrons peut-être un nombre grandissant d'industries canadiennes fermer leurs portes, la mise à pied d'employés et une augmentation du nombre des chômeurs. C'est l'honorable ministre des Finances qui nous présente cela.

Monsieur l'Orateur, au lieu d'abolir les droits de douane sur les importations, privant ainsi le gouvernement de revenus, le ministre aurait dû utiliser ces droits de douane pour subventionner la petite industrie canadienne, afin de lui permettre de réduire ses prix et de concurrencer réellement les Américains et les autres pays. A ce moment-là, le gouvernement aurait posé un geste positif, mais il n'a fait qu'aggraver la situation dans laquelle sont plongées les industries.

Il me semble qu'il aurait été plus logique, de la part du gouvernement, de garder le revenu de ces droits, parce que je remarquais tantôt que les droits de douane rapportent actuellement 700 millions au gouvernement. Quant à ce qui sera exempté de droits, supposons qu'il s'agisse de 200, 250 ou 300 millions, cela aurait pu contribuer à aider la petite industrie canadienne plutôt qu'à la liquider, comme le gouvernement tente de le faire dans le moment.

• (4.30 p.m.)

Dans d'autres domaines, l'honorable ministre nous annonce qu'à l'avenir les touristes pourront rapporter des États-Unis pour $100 de marchandises au lieu de $75. Seulement, tous les Canadiens ne vont pas aux États-Unis pour 48 heures. Les députés, les hommes d'affaires et ceux qui ont des emplois convenables peuvent y aller. Mais nos chômeurs, nos pauvres, nos malades, nos infirmes peuvent-ils aller aux États-Unis et se prévaloir du droit de transporter $100 de marchandises, après y être demeurés pendant 48 heures? La plupart de nos Canadiens n'ont jamais mis les pieds aux États-Unis et ne les y mettront probablement jamais.

Monsieur l'Orateur, j'aurais cru que le gouvernement nous aurait annoncé, dans le domaine de la construction par exemple, l'abolition de la taxe de 11 et de 12 p. 100. Mais non! Le gouvernement dit: Nous ne pouvons ni changer l'impôt sur le revenu, ni notre système de taxation. On semble ne pas augmenter les taxes, mais, en réalité, on les augmente.

Cet après-midi, j'ai demandé au très honorable premier ministre (M. Trudeau) si certains membres de l'opposition seraient invités, à titre d'observateurs, à la conférence qui s'ouvrira à Ottawa le 11 juin et à laquelle les premiers ministres provinciaux et le très honorable premier ministre du Canada se réuniront de nouveau pour discuter de la constitution canadienne et déterminer si les provinces ont droit à plus de revenus, à des ajustements fiscaux plus satisfaisants qu'à l'heure actuelle. Il y aura alors là des échanges de vues, des échanges culturels et des pourparlers dans le domaine financier. Les provinces nous diront, comme d'habitude, qu'elles n'ont pas assez de pouvoirs et elles demanderont à Ottawa d'imposer plus de taxes et de leur en distribuer le produit. Il s'agira d'une sorte d'UNESCO national. Il y a l'UNESCO international relatif aux échanges dans le domaine des arts et autres. Mais maintenant, nous aurons un UNESCO dans le domaine national, dans le domaine de la

fiscalité. Mais cet organisme n'aura pas la même signification que l'UNESCO international. A mon sens, la signification pour l'UNESCO national sera la suivante: U-N-E-S-C-O—Union naturelle des essoufflés sociaux avec les cocos officiels! Voilà exactement ce que sera cet UNESCO. Voilà exactement le genre de personnes qui se réuniront dans deux jours à Ottawa.

Les résultats, nous les connaissons à l'avance. Le gouvernement central dira: Nous n'avons pas les moyens de vous en donner davantage. Prenez vos responsabilités et imposez de nouvelles taxes. Si vous avez besoin d'argent, vous savez où aller: Dans les poches des contribuables. Les représentants des provinces vont retourner chez eux clopin-clopant et les résultats de la conférence seront exactement les mêmes que ceux du passé.

Monsieur l'Orateur, il y a un autre point sur lequel le ministre des Finances a beaucoup insisté, en disant: Les sommes accordées jusqu'ici aux provinces riches du Canada, c'est-à-dire la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario, seront diminuées de façon à favoriser la construction d'édifices publics dans les provinces sous-développées. Cela voulait dire qu'il y a sept provinces sous-développées et trois qui sont en bonne posture économique.

Parmi ces trois provinces, il faut noter que deux sont administrées par des créditistes depuis nombre d'années: l'Alberta, qui l'est depuis 33 ans, et la Colombie-Britannique, depuis 18 ans. Or, parce que ces provinces ont eu l'avantage d'avoir des administrations efficaces, on les punira en leur demandant de venir en aide aux provinces déshéritées du Canada, alors qu'il y a des possibilités d'améliorer les conditions dans toutes les provinces, sans enlever quoi que ce soit à l'une d'elles. Mais le gouvernement n'a pas le moyen d'agir, de faire face à ses obligations et, surtout, il n'a pas le cœur de prendre ses responsabilités.

Monsieur l'Orateur, ceci m'amène à parler de questions économiques. Le 22 mai dernier, le Ralliement créditiste présentait à la Chambre une motion qui se lisait comme il suit:

> Cette Chambre est d'avis que le gouvernement a négligé de prendre des mesures efficaces pour donner au pays une politique de distribution des biens et des services qui permettrait à chaque citoyen d'obtenir sa part de l'abondance canadienne.

Monsieur l'Orateur, il me semble qu'il s'agit d'une motion logique, non démagogique, mais réaliste. Or, pour discuter de cette motion, le gouvernement a eu recours à deux ministres qui, évidemment, ne pouvaient pas vanter le Crédit social et, de fait, ils ne l'ont pas fait.

[M. Caouette.]

Le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) disait qu'il n'était pas économiste et que je ne l'étais pas non plus, d'ailleurs. Il est clair, que je ne suis pas économiste, dans le système actuel, pour essayer de distribuer la rareté en face de l'abondance, et la rareté, c'est l'argent. Je dirai pourtant que le ministre de l'Expansion économique régionale, qui dit qu'il n'est pas économiste, a quand même appelé l'attention de la Chambre sur le fait que les créditistes, eux, ont reçu les lumières du Saint-Esprit, qu'ils ont des solutions magiques et le tout a été répété par le ministre des Postes et des Communications (M. Kierans) qui, lui, est économiste, mais économiste dans le système qui consiste à distribuer la rareté d'argent dans une abondance de biens et de services.

Je citerai premièrement les paroles du ministre de l'Expansion économique régionale, qui disait: Je félicite le député de Témiscamingue, qui a réussi le tour de force de faire toujours le même discours depuis 25 ans, d'y appeler en même temps l'attention de la province et celle du pays.

Monsieur l'Orateur, pourquoi ai-je prononcé le même discours? Parce que nous sommes aux prises avec les mêmes problèmes, et ce depuis 25 ans. Je dirai au ministre de l'Expansion économique régionale que lui aussi a fait les mêmes discours pendant 25 ans, mais qu'il a changé de discours depuis quelques années. Pendant 25 ans, alors qu'il était chef syndicaliste dans la province de Québec, le ministre de l'Expansion économique régionale répétait le même discours et traitait tous les politiciens du Canada et ceux de la province de Québec de pourriture. Il le répétait à toutes les occasions.

Je regrette que le ministre ne soit pas à la Chambre. Aujourd'hui, il fait un autre discours parce qu'il a changé de côté de clôture. Aujourd'hui, il n'est plus si pressé d'encourager, d'aider les syndicats. Il les trouve extravagants, alors que pendant 25 ans il a passé son temps à soulever les employés contre les employeurs. Le ministre était un organisateur professionnel de grèves dans la province de Québec. En 1949, lorsque le sang des travailleurs coulait à Asbestos, dans la province de Québec, le ministre de l'Expansion économique régionale était responsable de cela.

• (4.40 p.m.)

Le ministre, à ce moment-là, parlait aux ouvriers et les soulevait contre les patrons. Le ministre devra apprendre que je n'ai jamais voulu pratiquer la démagogie, qui consiste à soulever les classes sociales les unes contre les autres, et, actuellement, qu'il s'agisse des mineurs de Noranda au d'Asbestos, des cultivateurs, des colons, des cols blancs,

des professionnels, des industriels ou des «marchands», jamais je n'ai soulevé une classe de la société contre une autre. Le ministre est au courant de cela, lui qui a passé une bonne partie de sa vie à soulever les employés contre les patrons et les classes sociales les unes contre les autres, dans la province de Québec, pendant plusieurs années.

Aujourd'hui, il a changé d'idée. Pendant plusieurs années, le ministre était un socialiste déclaré dans la province de Québec, parce que tous les partis politiques étaient pourris, parce que tous les politiciens étaient de la pourriture. Aujourd'hui, le ministre est rendu dans la pourriture des politiciens et il ne parle plus de la même façon.

Monsieur l'Orateur, pendant 25 ans, il a essayé d'avoir une influence politique quelconque. Tout ce qui a donné de la force, de l'ampleur, au ministre de l'Expansion économique régionale, c'est son acceptation au sein du parti libéral, sa nomination au sein du cabinet, de même que celle du secrétaire d'État (M. Pelletier). Au fait, on les appelait les trois colombes, dans la province de Québec.

Ces trois colombes, actuellement, conduisent le gouvernement libéral, le parti libéral, par le bout du nez. Certaines personnes n'acceptent pas du tout leurs idées, mais elles les suivent quand même aveuglément, parce que l'esprit de parti le commande. Au diable la patrie quand il faut sauver le parti. On le sauvera à n'importe quel prix, par n'importe quel moyen. Tous les moyens sont bons pour atteindre leur fin.

Monsieur l'Orateur, nous ne sommes pas de ce genre-là et je répète que ce n'est pas la démagogie qui nous a fait remporter des victoires dans la province de Québec. Le ministre de l'Expansion économique régionale disait que nous faisons le même discours, que nous nous apitoyons toujours sur le sort des pauvres: il reconnaissait alors qu'il existe des pauvres, qu'ils méritent notre attention, etc.

Toutefois, monsieur l'Orateur, le ministre doit apprendre que nous ne soulevons pas les pauvres contre les riches. Nous soulevons les pauvres contre les injustices créées par les gouvernements et non pas par les riches. Nous savons une chose: Un millionnaire ne marche pas sur ses millions dans le coin de sa chambre à coucher; un millionnaire place ses millions dans un pays ou dans une province, parce qu'il veut que ses placements rapportent. Alors, il crée des industries nouvelles, il emploie de la main-d'œuvre, il combat le chômage bien plus efficacement que le gouvernement actuel et celui de la province de Québec. Il ne faut pas écraser les millionnaires, monsieur l'Orateur. Il faudrait avoir plus de gens qui donnent de l'emploi, qui favorisent l'expansion industrielle, agricole, etc., au lieu de les écraser pour servir les desseins d'un gouvernement qui devient de plus en plus esclave d'un système financier barbare, d'un système financier qui ne respecte pas la personne humaine.

Monsieur l'Orateur, le ministre disait que le Crédit social n'a jamais été mis en pratique nulle part et, partant, il conclut que ce n'est pas bon.

Le Crédit social n'a jamais été mis en pratique nulle part, je le sais. Toutefois nous savons tous que cela va mal partout, aussi. Nous savons tous que les problèmes sont d'ordre financier.

J'étais en Inde, l'hiver dernier, soit au mois de janvier, à 12,000 milles du Canada. J'ai rencontré le vice-président de l'Inde, de même que l'Orateur, le «Speaker», l'honorable Ready. Je leur ai demandé carrément: Quel est votre problème n° 1? Est-ce un problème de production? On m'a répondu: non. J'ai alors demandé: Est-ce un problème de population? Oui, on en a trop. Pourquoi? Parce que vous ne produisez pas assez? Oui, on ne produit pas assez.

Il existe un problème de production, je le reconnais. Toutefois, monsieur l'Orateur, leur problème majeur est d'ordre financier, d'ordre monétaire. Tout le monde nous parle de cela.

Nous allons en Angleterre. Quel est le problème majeur? L'argent. On n'essaie pas autre chose que le système actuel. Alors, on ne règle pas les problèmes et ils persistent. On a établi en noir et en blanc que, dans bien des régions de l'Inde, on fait quatre récoltes par année. Mais le peuple indien n'a pas été habitué à ces quatre récoltes par année. Il se contente d'en faire une ou deux, puis il attend. Il ne réussit pas à faire la troisième ou la quatrième.

J'ai constaté qu'au lieu de limiter les naissances, de stériliser les hommes, l'Inde devrait adopter un régime d'éducation qui enseignerait aux Indiens comment travailler et produire. Il y a là assez d'espace pour nourrir au moins cinq fois la population actuelle.

Ce n'est pas un problème de population. C'est un problème d'habitude de travail qui existe là. Et sur ce point j'appuie le ministre des Postes et des Communications, qui disait qu'il faut travailler.

Oui, il faut travailler. Nous le savons et les créditistes le savent. Les créditistes travaillent autrement que le ministre des Postes et des Communications en vue de renseigner la population. Nous atteignons la population, nous, et le ministre des Postes et des Communications, économiste et ancien président de la Bourse de Montréal, ancien chef des requins de la finance de Montréal—je le

salue, car il est à son siège—sait que ce que je dis est vrai.

Le ministre des Postes et des Communications disait: Ceux qui deviennent créditistes sont des illettrés, des travailleurs de chantiers, des gens de localités isolées, des gens de l'Abitibi et du lac Saint-Jean. D'ailleurs, il est allé à Chicoutimi pour fustiger les créditistes.

Voilà un autre ministre qui ne jouit pas des lumières de l'Esprit-Saint, ni de l'esprit tout court. Cela vient de s'éteindre, comme pour le ministre de l'Expansion économique régionale.

Mais, avant de continuer mes remarques sur le ministre des Postes et des Communications, je veux dire encore quelques mots du ministre de l'Expansion économique régionale. Il disait, par exemple:

Évidemment, lorsque, de bonne foi ou par habileté, on décide d'exploiter le malheur des gens, on obtient facilement le succès.

C'est tout ce qu'il a fait, alors qu'il dirigeait des syndicats dans la province de Québec, et il n'a pas obtenu tellement de succès. Il aurait voulu être dans la politique, à ce moment-là, et les ouviers le rejetaient comme tel.

Et le ministre continuait:

Que l'on soit socialiste, communiste ou créditiste, quand on s'adresse à une foule, à des gens qui ont faim, à des pauvres, et qu'on leur dit: On devrait résoudre votre problème, vous donner plus d'argent, je ne connais pas un orateur un tant soit peu doué qui ne réussisse pas à obtenir des applaudissements.

Ce ne sont pas les applaudissements que nous recherchons et le ministre le sait. Ce n'est pas non plus une formule magique, mais c'est un système qui consiste à prendre les produits qui existent actuellement au Canada—pas le potentiel, ni l'uranium, les forêts ou les chutes d'eau qui devraient être exploitées dans 25 ans—mais ce qui existe présentement: Le résultat du travail de la population canadienne.

Le ministre des Postes et des Communications doit savoir que la production est le résultat du travail. Quelqu'un a travaillé pour en arriver à cette production. Que ce soit l'homme, la machine, la science ou le progrès, peu importe, il y a eu une somme de travail accomplie quelque part.

Nous ne demandons pas que les gens attendent sur des souches qu'on leur accorde le dividende national. Ce n'est pas cela que nous demandons, mais un dividende national basé sur les produits qui existent. Et c'est ce que le ministre ne comprend pas.

Il ne s'agirait pas d'un dividende national pris dans la poche de l'un pour le mettre dans la poche de l'autre, car cela serait du socialisme. Ce que nous voulons, c'est un équilibre entre le pouvoir d'achat du peuple et la production qui existe et pas autre chose.

[M. Caouette.]

Le ministre de l'Expansion économique régionale a dit, et je cite:

C'est pourquoi il est, d'une façon générale, ...

En parlant de moi.

... contre l'action syndicale qui vise justement à faire une meilleure distribution des richesses.

Il y a 30 ans que le ministre dit cela. Où est-elle cette meilleure distribution des richesses?

Et le ministre continuait:

Se produira-t-il des miracles? ...

...avec la loi qui vient de nous être présentée au Parlement.

Je suis convaincu que le problème ne sera pas réglé à jamais. Je sais, toutefois, qu'il y aura moins de gens malheureux. Quel nombre? Je ne le sais pas, ...

Quand? Je ne le sais pas. Pourquoi? Je ne le sais pas.

• (4.50 p.m.)

... car je ne suis pas magicien, comme les gens du Ralliement créditiste. Je n'ai pas trouvé la pierre philosophale, la formule magique et je n'ai pas de communication directe avec le Saint-Esprit.

Il n'a même pas de communication directe avec l'intelligence, semble-t-il, parce que son affirmation est assez embarrassante, même pour ses collègues.

J'essaie tout simplement, dans le cadre des structures économiques, sociales et politiques que je connais d'aider les gens que je représente.

Souvenons-nous de la façon dont il les a aidés, lors des dernières élections, en promettant la réparation du fameux navire *New Liskeard,* au chantier de Lauzon, afin d'obtenir l'appui des gens de Lauzon et de sa circonscription. Le lendemain des élections, tout cela a disparu.

On pourrait dire la même chose au sujet de la *Canadian Vickers,* à Montréal. Qu'est-ce que le ministre est en train de faire? Absolument rien. Il ne fait pas de miracle. Quand on lui demande de créer une marine marchande, monsieur l'Orateur, le ministre se perd en conjectures de toutes sortes. Il ne sait plus. On est en train de former une Commission qui va étudier si une marine marchande pourrait être rentable au Canada.

Monsieur l'Orateur, ce sont là quelques extraits du discours que le ministre de l'Expansion économique régionale prononçait à la Chambre le 22 mai dernier, alors qu'il s'attaquait au Ralliement créditiste. Il terminait en disant que ce ne sont pas des anges qui administrent la loi, et je cite:

C'est vrai. Beaucoup de gens, encore, sont pauvres. Nous avons l'intention de continuer à combattre la pauvreté ...

Au lieu de combattre la pauvreté, ils combattent les pauvres.

... comme une institution humaine peut le faire, mais, malheureusement, nous ne pouvons pas nous permettre de faire ce que seuls les anges peuvent faire.

Mettre la finance au service des Canadiens, il n'y a que les anges qui puissent faire cela. Le gouvernement actuel est incapable de faire quoi que ce soit dans ce domaine. Et ces affirmations ont été confirmées par celles du ministre des Postes et des Communications, qui disait:

Ce n'est plus de la science économique, monsieur l'Orateur,

...le Crédit social...

... c'est de la folie.

C'est de la folie! Et il poursuivait:

En d'autres termes, notre pays regorge de matières premières ...

Tout le monde le sait, y compris le ministre.

... et de ressources énergétiques, et notre potentiel agricole est immense. Ce sont toutes ces richesses qui garantissent la valeur de ce nouvel argent.

Là-dessus, le ministre est dans les patates comme il l'a toujours été. Ce n'est pas du tout ce que les créditistes ont dit. Ils ont préconisé l'établissement d'un système, une monnaie saine, non pas basé sur le potentiel, mais sur la production.

Et le ministre de continuer: Qu'est-ce qu'on ferait avec l'uranium qui n'est pas vendu? Que ferions-nous avec des produits agricoles invendus? Que ferions-nous avec du blé invendu? Que ferions-nous avec toute notre production invendue?

Monsieur l'Orateur, la première chose à faire avec toute la production invendue, c'est au moins de nourrir notre peuple canadien. Pensons à cela d'abord plutôt qu'aux ventes à l'étranger. Nous avons évidemment un commerce extérieur à alimenter, mais quand nous demandons une augmentation de revenu, le ministre dit: L'argent perdrait de sa valeur.

L'argent perdrait de sa valeur si nous allions le chercher dans les poches des gens pour le redistribuer, pour augmenter le prix des marchandises. Si l'on augmente les salaires et les prix des matériaux, c'est entendu que cela augmentera les prix jusqu'à deux, trois, quatre ou cinq fois leur niveau, comme c'est le cas sous le système actuel. Le ministre sait que ce n'est pas le Crédit social qui fait hausser le coût de la vie présentement, mais plutôt le système de singe que le ministre défend si habilement, avec tant d'audace et d'arrogance, quand il s'adresse à des hommes d'affaires, à des professionnels, à des clubs sociaux.

Que l'on apporte de l'eau au ministre, car il en a besoin, c'est le temps.

Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre disait:

Le crédit gratuit, quel que soit son but, aura toujours pour conséquence la destruction de la propriété.

On est actuellement en train d'anéantir la propriété. Ce n'est pas le Crédit social, c'est le système actuel. L'honorable ministre est au courant. Si l'on veut construire un édifice public fédéral, une route, une école, un hôpital, on est obligé, à cause de l'intérêt qu'il faut verser sous le système actuel, de payer trois hôpitaux pour en obtenir un: un pour nous et deux pour la finance. Jusqu'où ira l'honorable ministre dans cette voie? Nous vivons dans un système d'argent-dette.

J'ai déjà cité l'exemple du pont Jacques-Cartier, à Montréal, et je vais le citer de nouveau. Le coût original de ce pont était de 18 millions. Or, nous avons jusqu'ici payé 20 millions en intérêt seulement sur le coût de ce pont et nous devons encore 14 millions. Le secrétaire d'État m'a déjà répondu: Oui, mais le député ne tient pas compte du fait que le pont Jacques-Cartier a permis à des camions de transporter de la marchandise de la rive sud à la rive nord. Cela, tout le monde le sait, mais si, avec la somme de 20 millions d'intérêt on avait construit un deuxième pont, à un coût de 18 millions, l'honorable ministre ne reconnaît-il pas qu'on aurait pu passer deux fois plus de marchandises et qu'on aurait deux ponts au lieu d'un seul. Nous avons payé ce pont deux fois et nous devons l'équivalent d'un troisième! Et l'honorable ministre trouve que c'est logique, que c'est un système intelligent.

Mais je veux revenir sur ceci: Le Ralliement créditiste n'a jamais dit d'imprimer du crédit sans considération. Au fait, je défie l'honorable ministre de me citer un discours dans lequel je l'aurais dit. J'ai dit plutôt: Équilibrons le système monétaire selon ce que le peuple est en mesure de produire. Il n'a pas du tout été question d'augmenter les prix en créant plus d'inflation. Que l'honorable ministre nous dise donc, à l'occasion d'un prochain discours, que le fait de créer du crédit nouveau, par l'intermédiaire de la Banque du Canada, n'augmentera le prix d'aucune marchandise, distribué sous forme de dividende national basé sur la production à tous les citoyens, afin d'augmenter leur pouvoir d'achat, sans que les prix augmentent? Que l'honorable ministre nous le dise donc un de ces jours.

Nous pouvons augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs canadiens sans entraîner d'inflation, en ne perdant jamais de vue les statistiques relatives à la production canadienne et en augmentant le pouvoir d'achat,

indépendamment des salaires. C'est ainsi que nous combattons efficacement l'inflation plutôt qu'avec des plans de singe comme ceux que l'honorable ministre expose en cette enceinte, en disant que la doctrine créditiste est de la folie. Il est facile de dire que les créditistes sont des têtes «craquées», des illettrés, mais du point de vue économique, je pense que l'honorable ministre, en demeurant dans les cadres actuels du système financier, qui veut qu'on administre un pays avec de l'argent emprunté et créé de toutes pièces par quelques individus, prouve qu'en économie il n'est pas trop versé. Il n'est pas tellement un économiste de rareté au sein de l'abondance. Nous avons au Canada de ces économistes qui renseignent les gouvernements, qui conseillent le premier ministre et les provinces et qui sont perdus dans la brume. Oui. La tête leur flotte dans les nuages, les deux pieds vers la lune et ils ne comprennent absolument rien. Pourquoi? Parce qu'on les fait raisonner selon le système.

Administrons les taxes que nous pouvons percevoir. C'est le système que l'honorable ministre des Postes et des Communications connaît si bien. Mais il a continué en disant:

> Bertrand de Jouvenal nous rappelle un proverbe arménien ...

Il est instruit, le ministre!

> ... qui dit: «La terre est une marmite et l'homme n'est qu'une cuiller dans cette marmite». Et le député de Témiscamingue (M. Caouette) de renchérir: «Nous vous donnerons du pain». Notez bien, non pas du travail, mais bien du pain.

Le pain abonde et les Canadiens en manquent. Est-ce que c'est plus bête de distribuer le pain que de le laisser moisir et de dire comme l'honorable ministre: Eh bien, ce qu'il vous faut, c'est du travail.

Que l'honorable ministre se lève avec l'autre ministre qui s'attaquait au Crédit social. Qu'ils en donnent donc du travail aux chômeurs de Montréal! Voilà ce qu'ils demandent. Actuellement, on ne leur en donne pas et on leur dit: C'est dommage, mais nous sommes dans une mauvaise situation, il sévit une crise d'inflation. Est-ce à dire qu'il faille laisser pourrir les marchandises dans les magasins, laisser moisir le pain et laisser les chômeurs se serrer la ceinture? A chaque budget qu'on nous présente, c'est la même ritournelle. Quant au travail, on n'en a pas à leur donner. On n'a pas trouvé d'autres emplois pour les chômeurs canadiens.

Monsieur l'Orateur, quelle solution propose-t-on? On dit que les créditistes déclarent: Vous allez donner du pain, mais non pas du travail. Le ministre dit, et je cite:

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé.

[M. Caouette.]

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre permet-elle au député de continuer?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je remercie mes collègues des deux côtés de la Chambre d'être toujours aussi gentils avec moi, mais je pense que ce que je dis là les intéresse. Même l'honorable ministre est heureux que je lui allume sa lanterne afin de lui permettre de voir clair, de ne pas dire de sottises à l'endroit du Crédit social comme il le fait souvent, parce que je crois sincèrement que le ministre des Postes et des Communications est un homme intelligent et que s'il se donnait la peine d'étudier le Crédit social, il serait créditiste depuis longtemps et il serait sorti des rangs des requins de la finance, au Canada. C'est difficile—je ne demande pas au Saint-Esprit de l'éclairer—mais je lui demande de se servir de son intelligence avant d'agir et de faire des déclarations. L'honorable ministre disait, et je cite:

> Les socialistes et les communistes sont pourtant plus honnêtes que cela; ils reconnaissent au moins la nécessité du travail et s'accordent pour dire que le principe fondamental sur lequel doit reposer toute société doit être une récompense, en quelque sorte, proportionnelle à l'effort, à l'initiative et à la contribution économique de l'individu.

Y a-t-il des individus qui refusent de contribuer à l'expansion économique de leur pays? Tous ceux que je connais moi, qui bénéficient du bien-être social présentement ont hâte de se trouver un emploi, grâce auquel ils pourraient gagner $5,000 ou $6,000 par année au lieu de recevoir des pitances de $125, $130 ou $135 par mois pour faire vivre une famille de cinq ou six personnes à charge, à la maison. Ces gens-là voudraient travailler. Est-ce que l'honorable ministre leur procure du travail? Non! On va leur dire: Cela ne va pas bien. Attendons la relance économique.

En attendant, on augmente les impôts, on augmente les taxes, on parle de bien-être social. Tous ceux qui reçoivent actuellement des allocations de bien-être social, au Canada, seraient heureux de participer à l'accroissement de la production canadienne si on leur donnait les moyens de le faire et si on les payait pour le faire au lieu de les payer à ne rien faire. En effet, si l'un d'eux se fait prendre à travailler, on le prive de ses allocations. Si, grâce à son travail, il gagne $100 par mois, il est menacé de perdre $150 d'allocations de bien-être social. Il est clair que ce citoyen n'aimera pas aller travailler.

Toutefois, la majorité des Canadiens désirent travailler. Les créditistes savent que le

travail a sa place. Seulement, le travail n'est pas le but d'une économie nationale. Le but de l'économie, au Canada, comme dans n'importe quel pays, le pape Pie XI le décrivait en 1931. Le ministre des Postes et des Communications, qui est catholique comme moi—du moins, c'est un chrétien—doit le comprendre. Pie XI disait que l'économique sera sainement constituée et atteindra véritablement sa fin seulement quand elle procurera à tous—non seulement aux rouges, aux bleus, aux créditistes ou aux tenants du Nouveau parti démocratique—et chacun une part des biens que la nature et l'industrie ont le moyen de procurer. Cette part-là devrait être suffisante pour assurer à tous et à chacun au moins une honnête aisance. Il n'a pas dit de déposséder les riches au bénéfice des pauvres, mais «de garantir à tous et à chacun au moins une honnête aisance».

Le ministre comprend cela. Cependant, il veut faire voir qu'il ne comprend rien.

Il terminait ses remarques en disant:

Je voudrais qu'il me soit possible de suggérer à la population du Canada un moyen de recevoir sans donner.

• (5.00 p.m.)

La population a donné au Canada l'immense production canadienne. Le gouvernement est illogique et le ministre l'est aussi. Il s'en va dans l'Ouest du Canada et revient dans l'Est, en disant que la seule façon d'augmenter le revenu du citoyen canadien, c'est d'augmenter la production. Et, actuellement, on prend des mesures, dans le domaine de l'agriculture par exemple, pour empêcher la production de blé dans l'Ouest canadien, parce que la production est trop grande. Dans l'Est du Canada, il y a trop de lait. Alors, on prend des mesures pour décourager les producteurs laitiers. On prend des mesures, dans divers secteurs, pour diminuer la production et l'on arrive à la Chambre en disant que pour augmenter le niveau de vie des citoyens, il faut augmenter la production. Mais dans quel domaine? Qu'on nous le dise!

Monsieur l'Orateur, le ministre des Postes et des Communications terminait ses observations en disant:

Je le regrette, ...

...je n'ai pas les moyens...

... mais un tel programme n'existe pas. C'est un mythe: c'est le mythe du Crédit social.

Parce qu'on n'a jamais mis le Crédit social en pratique, est-ce une raison de ne pas l'essayer? Est-ce une raison pour ne pas tenter l'opération que je suggère depuis 25 ou 30 ans? On m'accuse de prononcer le même discours, on m'accuse d'être un démagogue, etc.

Je répète, monsieur l'Orateur, que je n'ai jamais soulevé les classes de la société les unes contre les autres. Je répète que j'ai appelé l'attention de la population sur les méfaits de la finance. Je n'ai pas fait de campagne de personnalités contre le ministre des Postes et des Communications, pas plus que contre le ministre de l'Expansion économique régionale ou le premier ministre du Canada. Je ne fais pas de lutte de personnalités; je fais une lutte idéologique. J'ai une idéologie et je dis au gouvernement qu'une idéologie ne se combat pas par une guerre.

Le communisme est une idéologie. On a essayé de le combattre par les armes. On a essayé de faire de même à propos du nazisme. Une idéologie se combat par une idée meilleure, mais jamais par les armes. C'est pour cette raison que nous sommes opposés aux guerres et que nous sommes engagés dans une lutte idéologique.

L'idéologie actuelle du gouvernement n'est pas tellement bonne, parce qu'il ne sait pas où il va.

J'entendais parler le chef de l'opposition (M. Stanfield), hier soir, à la télévision, au canal 12, au programme «Under Attack». Il ne proposait pas de solution. On lui a demandé quelle était la différence entre un bleu et un rouge et il a dit que c'est à peu près pareil: les bleus sont en faveur de l'entreprise privée. Alors, celui qui l'interrogeait lui demanda: Les libéraux, le premier ministre, ne sont-ils pas aussi en faveur de l'entreprise privée? Il répondit par l'affirmative. Devrait-on dire qu'il est un conservateur avec un petit «c»? C'est possible. On pourrait dire qu'il est un conservateur avec un petit «c». Alors le premier ministre du Canada serait conservateur avec un petit «c»; le chef de l'opposition officielle serait libéral avec un petit «l». Si l'on mélange le tout, on aboutit aux résultats que l'on a connus avec les deux vieux partis depuis la Confédération. «Ça fait dur», en bon français.

Le Crédit social n'est pas un mythe, c'est de la logique. Les deux vieux partis essaient de faire avaler au peuple canadien, actuellement, un mythe idéologique. Le peuple n'en veut plus. Le peuple en a soupé et il demande de l'action. Je le dis encore: Nous ne demandons pas l'impression de billets verts ou de crédit sans considération et sans limite, mais un équilibre scientifique, humain, entre le pouvoir d'achat et la production faite par les Canadiens. C'est ce que nous voulons.

Rien n'est prévu dans le budget actuel au sujet de la relance économique; on ne parle que de combattre l'inflation, et, pendant ce temps-là, on punit le peuple canadien.

Monsieur l'Orateur, nous sommes contre le fait de maintenir le peuple dans la misère quand l'abondance existe au Canada. Si le

pays est riche, si un potentiel, existe, comme le disait le ministre des Postes et des Communications, utilisons nos chômeurs pour développer ce potentiel, non pas le potentiel dont nous n'avons pas besoin, mais celui dont nous avons besoin, c'est-à-dire le potentiel que le peuple demande. Au lieu de laisser moisir le pain, comme le disait le ministre des Postes et des Communications, distribuons-le à ceux qui ont faim. Donnons à manger à ceux-là, donnons des vêtements à ceux qui sont nus, donnons des logements à ceux qui ne sont pas logés convenablement et, à ce moment-là, le gouvernement, le ministre des Postes et des Communications, le premier ministre et le ministre de l'Expansion économique régionale auront ensemble rendu service à la population. Ils auront, en fin de compte, mis l'économie canadienne au service de la personne humaine.

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: Avant d'accorder la parole au député de Vancouver-Quadra, je voudrais faire part à la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant: Il est de mon devoir, conformément à l'article 40, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées au moment de l'ajournement, ce soir: l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—La sécurité sociale—La possibilité d'une réduction des allocations familiales et des pensions de sécurité de la vieillesse; l'honorable député d'Hillsborough (M. Macquarrie)—L'enseignement—L'emploi d'intellectuels canadiens dans les universités canadiennes; le député de Nickel Belt (M. Serré)—L'expansion économique régionale—Le programme concernant le Nord de l'Ontario.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable E. J. Benson (ministre des Finances) tendant à faire approuver par la Chambre la politique budgétaire générale du gouvernement ainsi que de l'amendement proposé par l'honorable M. Lambert et du sous-amendement proposé par M. Saltsman.

[M. Caouette.]

M. Grant Deachman (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, en Colombie-Britannique, le gouvernement provincial a montré dans toute la Province un film appelé «The Good Life» qui tend à décrire la vie en Colombie-Britannique comme se l'imaginent le premier ministre de cette province et ses fonctionnaires. Avant que le ministre des Finances (M. Benson) ne se laisse embobiner par la description que fait M. Bennett de la «dolce vita» sur la côte ouest, je tiens à lui signaler quelques réalités. Tout récemment, une institutrice de Vancouver m'écrivait:

> Depuis cinq ans, j'enseigne dans une région de passage composée en grande partie de familles étrangères qui ne savent comment faire comprendre leurs problèmes aux autorités.

Elle m'écrivait de Vancouver au sujet de la partie de la ville où elle enseigne. Elle poursuivait en ces termes:

> Seuls les gens qui y vivent jour après jour, année après année, hantés par la vraie misère savent ce que c'est.
>
> Les familles se succèdent dans les logements qui se détériorent progressivement. Une maman s'est sentie obligée de déménager parce que ses enfants souffraient constamment de rhumes du fait qu'elle ne parvenait jamais à sécher complètement leurs vêtements et la literie dans un sous-sol humide. Une autre famille a déménagé car le plâtre tombait par morceaux du plafond et le logement n'était pas chauffé. Une autre famille, après avoir réparé et peint une vieille maison à ses propres frais, fut forcée de déménager lorsque le propriétaire augmenta le loyer au-delà de leurs moyens à cause des «améliorations». Dieu seul sait où ces gens vont, car ils ne peuvent guère se permettre de meilleurs logements.
>
> Depuis des années on parle d'un projet de logements sociaux pour cette région. Mais on ne fait qu'en parler, et les gens continuent de souffrir.
>
> Pourquoi ne peut-on trouver de l'argent pour protéger les enfants de notre époque contre la maladie, la pauvreté et le manque d'occasions de bien vivre ...

• (5.10 p.m.)

Elle a dû aussi j'imagine entendre parler du tableau du gouvernement.

> ... que notre pays peut leur procurer, s'il le veut?

Je suis réconforté, comme nous tous je le sais, que le ministre des Finances (M. Benson) ait pu réaliser un budget excédentaire sans augmenter les impôts sur le revenu des particuliers ou des sociétés. Je sais également qu'en dépit de cet excédent nous n'avons guère amorcé la lutte contre la pauvreté ou la crise du logement dans les zones métropolitaines du Canada, qui est tout aussi réelle à Vancouver qu'à Toronto et à Montréal.

Parfois j'ai l'impression que certains députés s'imaginent que nous, de la Colombie-Britannique, venons d'une terre riche et prospère, où ces réalités n'existent vraiment pas, et que c'est pour nous un honneur de venir en aide aux nécessiteux des autres régions du

pays; je veux donc cet après-midi vous entretenir d'une autre crise aux conséquences peut-être plus lointaines, plus enracinée, plus difficile à guérir et plus importante pour tous les Canadiens que la crise du logement: la crise du blé dans les Prairies. Ce problème est peut-être minimisé parce que rares sont les députés qui ne représentent pas les Prairies, qui en font état. Voilà pourquoi j'ai pensé qu'il serait utile cet après-midi qu'un citadin n'habitant pas les Prairies expose la situation à la Chambre des communes, en des termes peut-être peu familiers aux agriculteurs des Prairies mais que des citadins, comme moi, pourront comprendre.

La *Free Press* de Winnipeg, dans une réimpression récente des pages d'actualité et éditoriales, situe la crise en ces termes:

> Quels sont les problèmes majeurs qui assaillent le cultivateur? D'abord, un coût de la vie et des frais d'exploitation formidables. Les prix de bien des denrées nécessaires à son exploitation sont haussés artificiellement par le système de protection dont le gouvernement est l'artisan. D'autre part, les produits agricoles d'exportation doivent être vendus à des pays comme le Japon, où la demande est limitée parce que le gouvernement canadien se refuse à abolir les obstacles imposés aux importations de ces pays. Plus précisément, cependant, le gouvernement contrôle la mise en marché par l'entremise de la Commission du blé. Les organismes agricoles n'ont pas le loisir de vendre leurs denrées sans passer par elle. La Commission n'est tout simplement pas à la hauteur de la tâche, facilitée pendant des années par d'énormes contrats passés avec des organismes étatisés chinois et soviétiques.
>
> Derrière elle se trouve le gouvernement. Ayant redécouvert l'Orient, M. Alvin Hamilton a encouragé les cultivateurs à intensifier leur production en leur prêchant la doctrine d'une demande illimitée. Ses successeurs libéraux ont suivi la même voie et la production agricole a atteint un niveau insurpassé, qui s'est soldée par un excédent également insurpassé.

Telle est l'ampleur de l'engorgement dont le trop-plein paralyse actuellement le système de transport et d'entreposage de grain au Canada. Je vais vous expliquer cela en chiffres que mes collègues citadins pourront comprendre.

Le 31 juillet 1968, c'est-à-dire il y a environ un an, nous avions un report de 665 millions de boisseaux, soit des stocks en main de 665 millions de boisseaux avant l'arrivée sur le marché de la nouvelle récolte, c'est-à-dire une quantité de blé invendu égale à la récolte d'une année entière, avec la perspective d'une nouvelle récolte. Nous avons ajouté à cela les 635 millions de boisseaux de la récolte de 1968-1969, soit un total astronomique de 1,300 millions de boisseaux.

M. Forrestall: Pourquoi ne l'avez-vous pas vendu?

M. Deachman: Le député qui vient de la côte est pourra peut-être comprendre un problème de l'Ouest canadien s'il veut bien écouter les explications d'un citadin. Il écoute depuis trop longtemps les discours de ses amis des Prairies.

Compte tenu de la consommation au pays et des exportations, nous accuserons le 1er août de cette année un excédent de 790 millions de boisseaux. A cela viendra s'ajouter la récolte de cette année et si les ventes traînent en longueur et que la récolte est bonne, nous pourrions très bien nous trouver à la fin de la campagne agricole avec près d'un milliard de boisseaux de blé sur les bras.

Cela correspond à un rapport de 2 milliards de dollars de blé invendu. Il faudrait 10 ans à une flotte de 4,000 navires céréaliers moyens pour sortir une telle quantité de blé du port de Vancouver, compte tenu des installations existantes et des dimensions des navires qui y entrent et en sortent actuellement. S'agit-il d'une crise? Je vous le demande. Comme le disait la *Free Press* de Winnipeg:

> Il est clair que le pays en est à la dernière étape de ce que l'on ne peut que qualifier d'année désastreuse, du point de vue des producteurs de blé.

Il ne nous faut guère d'imagination pour nous rendre compte que le bien-être de chacun dans l'Ouest, depuis Vancouver jusqu'à la tête des Lacs, se ressentira gravement de cette crise et, en fait, en souffre déjà.

Les prévisions des gouvernements passés et celles du gouvernement actuel ont sans doute été inexactes en ce qui concerne la demande de blé, mais celles des cultivateurs de l'Ouest l'ont été tout autant quant à la demande de bœuf qui est vendu librement sur le marché nord-américain alors que le blé est vendu par l'intermédiaire de la Commission du blé. Les prix ont soudain monté en flèche laissant le cultivateur de l'Ouest sans bovins d'embouche pour satisfaire la demande ou pour en profiter. Nous avons donc aujourd'hui dans l'Ouest, bien plus de blé que nous ne pourrons probablement en écouler, une réserve estimée à 2 milliards de dollars. Nous voyons le prix du bœuf atteindre des proportions astronomiques mais nous sommes incapables de nourrir le bétail et d'alimenter le marché.

Pour redonner confiance au producteur de l'Ouest, j'espère que nous entendrons bientôt parler de programmes d'ensemble à court terme destinés à redresser le déséquilibre actuel de la production agricole. Pour les programmes à plus long terme, peut-être serait-il souhaitable d'instituer une commission royale pour enquêter sur l'agriculture de l'Ouest et sur les services, tels que la Commission du blé et les moyens de transport, mis à sa disposition. Nous avons déjà eu de semblables enquêtes dans le passé et elles ont beaucoup fait pour déterminer notre attitude à l'égard de l'agriculture de l'Ouest et de la situation économique des transports.

En tant que député de Vancouver, je suis plus au courant des problèmes de transports par rail et par bateau que je ne le suis avec l'agriculture des Prairies. A ses débuts, Vancouver était un centre ferroviaire et une ville portuaire desservie par le chemin de fer. L'organisation et le développement du transport dans le sud de la province, c'est-à-dire dans la région de l'agglomération de Vancouver ont été compromis par la concurrence qui a mis aux prises chemins de fer, industries et gouvernements. Dans un mémoire adressé à la province de la Colombie-Britannique ainsi qu'aux gouvernements et aux chemins de fer locaux, la Lower Mainland Regional Planning Board a récemment protesté contre ces luttes dans les termes suivants:

• (5.20 p.m.)

Si les sociétés de chemins de fer ne veulent pas ou ne peuvent pas s'entendre pour établir pareil réseau intégré de services ferroviaires exploité conjointement, le gouvernement provincial et la province devraient prendre des mesures en vue d'établir un réseau ferroviaire terminus dans le sud de la province.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral ont chacun leur propre Conseil des ports, qui revendiquent la haute main et la juridiction sur le nouveau superport de Roberts Banks. Le Pacifique-Canadien et le National-Canadien ont coupé le port intérieur de Vancouver en deux zones de compétence qui se font une concurrence déréglée. Le comité d'expansion du port de Vancouver, fondé pour orienter l'aménagement du port, se voit souvent exclu de travaux d'amélioration dans le domaine des transports dont il n'est pas au courant, notamment le pont de chemin de fer de Second Narrows, sur le point d'être terminé.

Le Conseil des ports nationaux est trop éloigné pour donner une orientation et une impulsion efficaces au port de Vancouver et aux autres installations de transport dans le sud de la province. Il y a longtemps que le Conseil aurait dû être remanié de fond en comble. Bien des gens qui s'intéressent à cette question estiment qu'un remaniement devrait comporter la création d'une société de la Couronne chargée des ports canadiens, mais appuyée d'un organisme autonome pour l'Ouest qui se chargerait de la planification et de l'administration aux niveaux régional et local.

Je ne veux pas m'étendre trop longtemps sur l'état actuel des transports. Mais je tiens à dire que certains problèmes exigent la participation du gouvernement fédéral. Quel sera le sort final du port intérieur de Vancouver? Recevra-t-il les navires à containers ou les grandes grues pour containers seront-elles installées à Roberts Bank? Que compte-t-on faire pour augmenter la capacité d'entreposage de céréales du port en vue d'alléger le fardeau du réseau ferroviaire? Quel sera l'avenir du port de New Westminster, coincé entre les ambitions opposées du port intérieur et de Roberts Bank? Qu'est-ce qu'on fera pour régler le conflit des compétences fédérale et provinciale et des ambitions des cinq sociétés ferroviaires qui desservent le sud de la province et les ports?

Encore au sujet du transport, j'aimerais soulever une question qui intéresse vivement les citoyens de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le 5 juin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a annoncé à la Chambre qu'un sous-comité de la Chambre des représentants des États-Unis se rendrait à Calgary le 19 juin pour discuter du revêtement de la route de l'Alaska avec des hommes d'affaires et des fonctionnaires locaux. Cette route relève du ministre des Travaux publics (M. Laing). Elle relevait antérieurement des forces armées. Ce n'est pas une route provinciale. Pendant des années, les gens de l'Ouest ont exhorté le gouvernement fédéral à mettre en œuvre un programme annuel de revêtement et d'amélioration de cette route. Pour parer aux pressions locales, le gouvernement a fait faire deux enquêtes, une par le Stanford Research Institute, qui avait signalé que la route ne serait pas très rentable, et une autre par le ministère des Travaux publics qui avait indiqué que les travaux techniques seraient difficiles et coûteux.

Si sir John A. Macdonald avait mené quelques enquêtes de ce genre, il aurait pu prouver sans l'ombre d'un doute, que le Pacifique-Canadien n'aurait jamais dû construire son réseau ferroviaire. Je demande aux députés, qu'ils connaissent bien ou pas du tout ce problème, ce que nous risquons de perdre en construisant, en entretenant et en améliorant une autoroute qui relie deux provinces avec les Territoires et avec l'Alaska et qui relie aussi le Canada aux États-Unis et qui, de plus, ouvre une vaste région où l'on découvre constamment de nouvelles ressources minérales. Je demande donc au gouvernement de songer, dans le cadre de ses objectifs, à un programme de revêtement de la route de l'Alaska afin d'accomplir nous-mêmes cette tâche au lieu de demander aux États-Unis de le faire pour nous, car, si nous l'accomplissons nous-mêmes, nous pourrions en retirer de grands avantages.

Dans nos négociations avec les autorités américaines au sujet de l'Alaska et des communications entre Washington et l'Alaska, il ne faudrait jamais oublier l'enclave de l'Alaska, qui ferme l'accès à la mer aux entrepreneurs canadiens du Nord de la Colombie-Britannique et du Yukon. Pour être avantageuse à l'Alaska et à Washington toute entreprise devrait s'accompagner de négocia-

tions en vue d'obtenir pour les Canadiens l'accès à la mer par l'enclave de l'Alaska.

En terminant, je voudrais dire quelques mots au ministre au sujet de l'industrie minière de l'Ouest du Canada, qui fournit une large part des exportations du pays. Les suggestions du rapport Carter, quant aux stimulants qui ont favorisé la mise en valeur de cette industrie, y ont suscité une très vive inquiétude. J'espère que le ministre des Finances (M. Benson), dans son Livre blanc, oubliera ces idées touchant l'industrie minière de l'Ouest du Canada et cette région dans son ensemble. L'Ouest connaît de grandes difficultés, qui n'ont rien à voir à la pauvreté. Ses problèmes concernent l'expansion de sa productivité et les moyens à prendre pour utiliser cette productivité avec imagination et profit.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, mes commentaires cet après-midi se diviseront en deux parties. Je traiterai tout d'abord d'un aspect du budget et, deuxièmement, de la répercussion de certaines déclarations des dernières semaines par rapport à notre rôle au sein de l'OTAN. Dans le communiqué qu'il a publié avec l'exposé budgétaire, l'autre soir, le ministre a déclaré que la mesure tendant à différer l'amortissement devrait freiner l'inflation, en faisant baisser la demande dans l'industrie de la construction dans les 22 centres visés, et qu'elle devrait diriger les fonds vers l'habitation, les écoles et les travaux publics. Le budget prévoit la remise des allocations d'amortissement—essentiellement, je suppose, aux fins de l'impôt sur le revenu—jusqu'à deux ans quant aux immeubles commerciaux construits, sauf erreur, d'ici la fin de 1970. La définition des «immeubles commerciaux» englobe ceux qui servent au commerce et aux services en gros ou au détail, les immeubles à bureaux, les banques, les établissements financiers et les autres entreprises commerciales comme les hôtels, les théâtres et les stations-service. La mesure ne s'appliquera que dans les villes de plus de 50,000 habitants, d'après les chiffres du recensement de 1966, en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta. Je le répète, 22 villes sont visées, dont 18 de l'Ontario. C'est pourquoi mon collègue d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a parlé principalement de l'Ontario. La Colombie-Britannique en compte deux, ainsi que l'Alberta.

Les allocations pour amortissement, aux fins de l'impôt, sont les déductions annuelles que les sociétés peuvent faire sur leur revenu imposable, pour tenir compte de la dépréciation des biens fixes eux-mêmes. La déduction est de 5 p. 100 par année sur l'amortissement d'un immeuble commercial non en bois. Par exemple, la défalcation fiscale pour la première année à l'égard d'un immeuble de un million serait $50,000. On estime que la disposition concernant le report ajoutera 6 ou 7 p. 100 au coût d'un immeuble pour la période de deux ans. Les déductions différées ne serviront guère à enrayer l'inflation. C'est que les dépenses de 850 millions pour la construction commerciale, chiffre le plus exact que nous puissions donner conformément à la définition du ministre dans son exposé budgétaire—cette prédiction pour 1969 figure dans «Perspective des placements privés et publics au Canada en 1969»—représente seulement 8 p. 100 de la construction globale au Canada et seulement 5 p. 100 des dépenses de capital. Mes collègues l'ont signalé, et je suis certain que d'autres députés feront de même.

• (5.30 p.m.)

La deuxième raison de mon affirmation est que les trois provinces dont les grands centres urbains sont visés absorbent 65 p. 100 de la construction commerciale, soit 5 p. 100 de la construction totale au Canada. Le montant de la construction en cause est extrêmement faible; dès lors les répercussions de cette mesure anti-inflationniste seront très limitées.

Il existe d'autres facteurs qui peuvent rendre inefficace cette mesure d'amortissement différé et qui, on l'a dit et je ne saurais le passer sous silence, peuvent même nuire aux objectifs que le ministre, j'en suis sûr, poursuit sincèrement. Je voudrais les énumérer, monsieur l'Orateur. Il nous faut reconnaître que le revenu de la construction sera touché pour une période de deux ans par suite du refus de cette déduction d'amortissement. Ce n'est pas pour une longue période, seulement pour deux ans. Le promoteur d'un projet devient forcément une manière de joueur. Il devra se demander si les coûts surpasseront ce chiffre, et s'il le croit, il pariera qu'il vaut mieux construire maintenant. S'il est obligé de construire en dehors des limites urbaines, une conséquence déplorable sera la continuation de l'expansion urbaine à outrance. En tout cas, l'effet ultime se traduira par un coût plus élevé qui se transformera en augmentation de loyer pour le consommateur.

Comme un projet de construction commerciale d'importance peut prendre plus de deux ans à se réaliser, il est peu probable qu'on retarde une telle construction à moins qu'on doute que la disposition soit abrogée à la fin de la première année après l'achèvement de la construction. Cette proposition peut se révéler un stimulant pour ceux qui estiment avantageux de s'installer hors des limites urbaines. Cette mesure entraînera des débours accrus pour les municipalités et les

gouvernements régionaux, qui devront, par mesure de nécessité, essayer de contenir l'éclatement des villes.

Si l'on accepte cette mesure, les impôts augmenteront dans les agglomérations comme celle de Toronto si jamais les commerces et les revenus fiscaux qui en découlent viennent à péricliter. Il faut admettre que la construction bat maintenant son plein, et que la mesure n'aurait que peu de répercussions sur la construction au cours des prochains mois. Elle passerait peut-être même inaperçue cette année. La première réaction de l'Association canadienne de la construction à l'égard de cet aspect du budget fut de se demander si la mesure changerait quoi que ce soit à l'inflation.

Si la demande persiste, les lotisseurs continueront à bâtir, mais la hausse des frais se traduira par une hausse des loyers. Pour ce qui est des bâtiments commerciaux, comme à Toronto par exemple, la mesure ne se fera sentir que pour un nombre relativement restreint: seulement 8 p. 100 de la construction globale dans la province de l'Ontario sera touchée. Pour l'Alberta, le chiffre est de 5 p. 100, et pour la Colombie-Britannique, de 6 p. 100.

A cause des difficultés de financement, deux genres de projets seront probablement atteints: les entreprises secondaires et les vastes entreprises, notamment les programmes de rénovation urbaine. Depuis l'exposé budgétaire du ministre, je n'ai entendu aucun économiste prédire une hausse marquée du volume global de la construction; en fait, d'après les prévisions que j'ai entendues, le chiffre resterait le même. Comme le ministre l'a exposé, des fonds passeront probablement des immeubles commerciaux au secteur des tours d'habitation. Cette fois encore, les loyers vont augmenter et, partant, le coût de la vie. On pourrait souligner de nombreux points à propos du budget, mais ces quatre ou cinq m'ont paru importants, et j'ai voulu les signaler au ministre. Le ministre aurait beaucoup mieux fait, je pense, de voir réellement à réduire les prix et l'indice du coût de la vie, plutôt que de présenter ces propositions. Les données, publiées par le Bureau fédéral de la statistique, indiquent que le prix du jambon est passé de 117.9 à 131 selon la politique instituée en 1961. Bon nombre de produits laitiers, le bœuf, le porc, diverses sortes de viande, les graisses, les huiles et les produits de boulangerie ont enregistré une augmentation semblable. Je constate que le coût du bœuf haché n'a pas beaucoup augmenté; c'est probablement prace que la plupart d'entre nous ne peuvent se permettre que cela.

[M. Forrestall.]

Parce que nous ne disposons que de 20 minutes au cours du présent débat et que j'ai d'autres sujets d'inquiétude, j'aimerais parler du Commandement maritime et des intentions du gouvernement à cet égard. Si nous admettons le principe de la légitime défense, nous devons estimer que notre première ligne de défense doit être installée là où le conflit peut éclater en premier. Ceci dit, je réitère mon inquiétude à propos du maintien de nos forces en Europe. Je ferai une seule réserve: comme notre budget de défense n'est à présent que d'environ 1.8 milliard, un changement doit être apporté. A mon avis, nous devons, pour cela, chercher à développer le secteur que nous connaissons le mieux. Autrement dit, j'espère que dans la révision de notre politique de défense, on a tenu compte, et on continuera de tenir compte, du rôle militaire dans lequel les Canadiens ont acquis le plus de compétence et de crédibilité.

Il est vrai que notre escadrille de reconnaissance en Europe est la meilleure du monde, mais elle ne constitue qu'une infime partie de notre dispositif de défense. Nos forces de maintien de la paix à Chypre et ailleurs ont acquis une compétence extraordinaire, mais elles aussi ne représentent qu'une infime partie de nos forces. Nous avons au Canada un système d'interception d'une très grande efficacité. Cependant, dans aucun de ces domaines, avons-nous réussi à obtenir de nos alliés la pleine reconnaissance de notre valeur. Il y a cependant un domaine où le Canada, au cours des 15 ou 20 dernières années, s'est placé au premier rang parmi les nations du monde. Je veux parler de notre compétence en matière de guerre anti-sous-marine. Je soutiens sérieusement que, si nous voulons gagner et maintenir la confiance et le respect de nos alliés, nous devons convaincre nos amis, peu importe notre spécialité, que nous sommes prêts à accepter une pleine mesure de responsabilité pour le maintien de notre souveraineté et la défense du continent.

• (5.40 p.m.)

A mon avis, seul le secteur maritime nous ouvre une voie d'action logique. Pas que nous devions abandonner le concept d'une brigade très mobile ou diminuer notre contribution à NORAD. Mais il semble, d'après le gel du budget et certaines déclarations du ministre de la Défense nationale (M. Cadieux), du premier ministre (M. Trudeau) et d'autres porte-parole importants du gouvernement, que les restrictions sont inévitables et que le Canada devra se spécialiser dans le domaine militaire au cours des années 70.

Je regrette de ne pouvoir partager l'enthousiasme que semble avoir suscité le chef-d'œu-

vre d'ambiguïté que le ministre de la Défense nationale m'a servi en réponse à une question sur notre rôle maritime que je lui ai posée le 4 juin. Je tiens à le citer pour éviter qu'on se méprenne. Voici ce que le ministre a dit en réponse à ma question:

D'une façon générale, les gens qui s'intéressent aux affaires navales devraient être réconfortés par la déclaration de politique du premier ministre, puisqu'il est évident que ce rôle-là doit être amplifié. Ainsi, je ne pense pas qu'on s'en inquiète.

Devons-nous en conclure que la Marine prendra de l'ampleur? Loin de là.

Je signale simplement à la Chambre que cette réponse ne constitue par la garantie d'une extension très prochaine du rôle de la marine. Bien au contraire. En réponse aux questions écrites de mon collègue, le député d'Halifax-East Hants (M. McCleave), nous avons appris que le ministère de la Défense nationale envisage la construction d'un appareil qui succéderait à l'Argus. D'autre part, rien n'indique qu'on envisage également de construire un appareil destiné à succéder au Tracker. Au cours des trois ou quatre dernières semaines, nous avons eu toutes les raisons du monde de croire à la suppression du *Bonaventure*. A Halifax, on est en train de congédier les officiers et de les incorporer à Stadacona. En outre, au cours d'entretiens privés ou de déclarations publiques, ni le ministre de la Défense nationale ni personne d'autre n'a démenti les rumeurs actuelles très tenaces selon lesquelles aux termes du programme de fusionnement des bases, la base de Shearwater sera fermée. Ces deux ou trois exemples très brefs me forcent à conclure à regret qu'il y aura une réduction de la structure et de l'effectif du commandement maritime.

Il est fort possible que le premier ministre envisage d'accorder la haute priorité à la surveillance de notre territoire et de nos eaux territoriales. A Calgary, en avril dernier, il leur a même donné le pas sur la défense continentale, l'OTAN et sur le maintien de la paix. Mais on doit signaler et les intéressés doivent se souvenir qu'il faudra peut-être six ou sept ans pour passer du concept à son application totale dans nos eaux septentrionales. Ainsi, les forces navales pourraient devenir plus importantes vers le milieu ou vers la fin des années 70, mais je répète que rien ne laisse prévoir cet accroissement au cours des cinq prochaines années.

Je me préoccupe vivement du fait qu'une somme de 150 millions par an est bel et bien fournie à notre économie en Nouvelle-Écosse grâce à la présence du commandement maritime sous sa forme actuelle. Il est difficile de savoir exactement combien de dollars découlent actuellement de cet investissement. Cependant, de récentes études montrent qu'environ 28 p. 100 de l'économie de Dartmouth-Halifax proviennent directement ou indirectement de cet investissement. J'estime qu'on peut attribuer à la base 20 ou 30 p. 100 de plus.

Je ne veux pas me montrer alarmiste mais je dois signaler le devoir moral très grave qu'incombe au gouvernement d'annoncer clairement et honnêtement ses intentions aussitôt que possible. Certaines des questions qui appellent une réponse ont trait aux intentions du gouvernement à l'égard du programme de fusionnement des bases, du nombre de militaires visés, de ceux qui resteront à Shearwater, à Stadacona, dans les chantiers maritimes et sur les navires de la côte est. On doit nous instruire du sort réservé à Greenwood, à Cornwallis et à la base de Summerside. Qu'on mette cartes sur table quant au programme du gouvernement sur le rôle anti-sous-marin de notre flotte. Nous devons cela à nos alliés. Nous devons savoir si l'on a commencé à traduire dans les faits le rôle qu'on voulait confier à notre flotte dans l'Arctique, si le gouvernement entend assurer une expansion de l'Institut océanographique de Bedford comparable, autant que possible, à la réduction du nombre de militaires dans la région d'Halifax; si l'on établit des programmes pour compenser le vide que pourrait créer la réduction des forces. Nous devons savoir aussi si l'on a amorcé des consultations à ce sujet avec le gouvernement provincial. D'après des rumeurs persistantes, on l'aurait fait. Si c'est oui, nous devons savoir en quoi consistent ces pourparlers; si c'est non, qu'est-ce qu'on attend.

Aucune région métropolitaine, ni même aucune province ne dépend autant qu'Halifax, Dartmouth et la Nouvelle-Écosse d'un flot constant de dollars en matière de défense. Si des réductions sont prévues, nous devons le savoir maintenant afin de prendre les mesures voulues. Autrement, les frais des services de transition coûteront incomparablement plus cher au contribuable que le maintien du rôle maritime dans son optique actuelle. Le ministre de la Défense nationale a si mal interprété les remarques du premier ministre à Calgary en avril dernier, comme le prouve la réponse donnée à ma question, que les habitants de la Nouvelle-Écosse et même tous les Canadiens ont droit maintenant à un exposé détaillé des intentions du gouvernement.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas économiste de profession, ni spécialiste en haute finance. Je ne suis pas non plus avocat spécialisé en matière constitutionnelle. Mais en ma qualité de citoyen canadien réaliste, représentant élu au Parlement depuis presque 36 ans, je crois connaître le Canada. Je prétends connaître l'économie canadienne et comprendre les résultats éventuels et probables qui découleront de la politique financière énoncée par le ministre des Finances (M. Benson). Je veux donc faire quelques observations sur l'exposé budgétaire.

Le ministre des Finances a fort déçu nombre d'entre nous car nous comptions qu'il allait s'attaquer à l'inflation et nous ne pensions pas qu'il allait présenter des mesures discriminatoires dirigées contre l'industrie du bâtiment. J'avais toujours cru que la fiscalité discriminatoire était non seulement contraire aux règles du Parlement mais à l'éthique. Et pourtant le ministre des Finances déclare que, pour enrayer les tendances inflationnistes qui se manifestent dans tout le Canada, il imposera des mesures fiscales discriminatoires à l'Ontario, l'Alberta et à la Colombie-Britannique.

Je ne croyais pas possible que cette imposition puisse avoir les conséquences auxquelles il songeait. J'aime toujours me référer à des faits lorsque je prends la parole à la Chambre des communes. Je me suis donc entretenu pendant la majeure partie de la matinée avec des gens de la Colombie-Britannique. J'ai téléphoné au Conseil du bâtiment et des métiers de la Colombie-Britannique; je me suis mis en rapport avec la Chambre de commerce de cette province et avec le grand patron d'une des plus importantes sociétés de la Colombie-Britannique. A quoi ces conversations ont-elles abouti? D'après le Conseil du bâtiment et des métiers de la Colombie-Britannique on ne s'attend à aucune conséquence d'envergure pour le bâtiment dans la province d'ici deux ans, parce que les principaux édifices actuellement en construction ou dont le financement est assuré suffiront à tenir occupés la plupart du temps la majorité des ouvriers spécialisés de Vancouver et de la province. De fait, ils prévoient une pénurie d'artisans spécialisés cet automne. Lorsque j'ai parlé aux fonctionnaires de la Chambre de commerce ils m'ont dit qu'ils ne prévoyaient aucune incidence sur la construction en Colombie-Britannique pour les mêmes raisons invoquées par les syndiqués, mais cette idée pourrait avoir certaines répercussions mineures sur divers projets—rien d'important toutefois. Personne avec qui je me suis entretenu ne pensait que la proposition aurait un effet important durant les deux ans qui vont suivre ou réussirait à écraser la spirale de l'inflation.

[M. Forrestall.]

• (5.50 p.m.)

De l'avis général, toutes les autres immobilisations que pourrait faire l'industrie ne seraient pas réparties dans les régions déprimées auxquelles songeait le ministre. Mais la chose importante que j'ai apprise au cours de mes appels téléphoniques ce matin à la Chambre de commerce, aux industriels et aux syndiqués est que ce ne seront pas les deux prochaines années qui seront importantes, mais la troisième et la quatrième, parce qu'il est nécessaire de prévoir deux années d'avance.

Ceux qui s'intéressent directement à ces projets demandent: Quelle sera la situation dans deux ans? Ils n'en savent rien, car ils ne peuvent faire confiance à un ministre des Finances libéral disent-ils. Monsieur l'Orateur, il y a moins de deux ans, l'ancien ministre des Finances a imposé une surtaxe de 3 p. 100 sur le revenu des particuliers et des sociétés; elle devait être abolie à la fin de l'année en cours. Le gouvernement a manqué à sa parole. Il a trahi la confiance des Canadiens. L'impôt sera renouvelé pour une année encore. Les gens de la Colombie-Britannique se demandent comment ils peuvent croire un ministre des Finances qui manque de parole quant aux impôts? Ne va-t-il pas violer ses promesses et trahir la confiance des gens en ce qui a trait à cet impôt discriminatoire qui touche la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario? Ne va-t-on pas en prolonger la durée, comme on l'a fait pour la surtaxe? C'est une affaire sérieuse et il faut tenir compte de l'opinion des porte-parole de l'industrie de la construction et de leurs craintes quant à l'avenir de cette industrie et de ses structures. Il faut tenir compte de cette réputation compromise et de cette foi perdue, puisque le ministre des Finances et le gouvernement sont prêts à manquer de parole et à reconduire cette mesure législative au-delà de la date limite acceptée par le Parlement.

Il y a une autre proposition que je trouve très intéressante: celle d'une taxe sur les billets d'avion. Cette proposition m'intrigue beaucoup et j'aimerais qu'on me dise si elle est constitutionnelle ou non. J'imagine que le ministre a étudié la question, mais je me demande quand même s'il est conforme à la constitution de taxer les billets d'avion. Je sais qu'aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le gouvernement fédéral a la juridiction des communications et des transports interprovinciaux et internationaux. Mais quand il s'agit de finances, l'Acte stipule que l'impôt indirect relève des gouvernements provinciaux et l'impôt direct du gouvernement fédéral.

Une voix: Pas du tout.

M. Winch: A moins que vous n'affirmiez que le gouvernement fédéral a perçu un impôt sur le revenu que certaines provinces considèrent toujours comme anticonstitutionnel. Mais cela découle d'un accord intervenu au cours de la première guerre mondiale.

M. Gray: Puis-je poser une question au député?

M. Winch: Pas tout de suite. Mon temps est limité. Une taxe sur les billets d'avion est une taxe imposée au consommateur au moment où il achète son billet. Là encore, pourquoi une taxe sur un mode de transport? Nous subventionnons les chemins de fer en fonction du millage quand ils construisent des voies ferrées—sauf erreur, il s'agit d'environ $25,000 le mille. Nous avons versé des millions de dollars en subventions aux chemins de fer. Nous accordons aussi des subventions pour la construction de routes—la route transcanadienne, par exemple. D'une façon ou d'une autre, nous subventionnons les transports routiers et ferroviaires. Bien sûr, je reconnais que nous consacrons aussi beaucoup d'argent aux services et installations des aéroports, mais pourquoi faire preuve de discrimination en imposant une taxe sur un mode de transport et non sur un autre? Donc, du point de vue constitutionnel et aussi à cause de la discrimination qu'elle implique, cette taxe ne me plaît pas, et il faudrait la repenser de fond en comble.

Puis-je déclarer qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

(La séance est suspendue à six heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. McGRATH—PLAINTE CONCERNANT UN ARTICLE SUR L'ÉTUDE DE LA CHASSE AU PHOQUE PAR LE COMITÉ—MOTION DE RENVOI

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant de reprendre nos travaux, j'aimerais, avec le consentement de la Chambre, rendre une décision sur la question de privilège posée au début de la séance par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Pendant le dîner, j'ai pu examiner la question très attentivement, considérer les précédents et consulter de savants conseillers, dont l'expérience et les connaissances sont toujours très utiles, comme elles l'ont été dans ce cas-ci.

Il est évident que les privilèges parlementaires comprennent le droit pour les membres de la Chambre des communes d'exercer leurs responsabilités et de s'acquitter de leurs devoirs en qualité de membres, sans ingérence indue. Il s'agit de décider si les commentaires cités par le député de Saint-Jean-Est constituent une ingérence indue, qui équivaut à une violation de privilège.

On a défini les privilèges comme l'ensemble des droits fondamentaux dont jouissent les membres des deux Chambres collectivement et individuellement sans lesquels ils ne pourraient s'acquitter de leurs fonctions et qui dépassent ceux que possèdent d'autres organismes ou particuliers. Dans la 17e édition de May's Parliamentary Practice, on trouve à la page 43:

> Lorsqu'un droit, ou immunité des membres, à titre individuel ou collectif, désigné sous le nom général de privilège, est méconnu ou attaqué par un particulier ou une autorité quelconque le délit est appelé une violation de privilège punissable en vertu de la loi du Parlement.

Généralement, les articles de journaux considérés comme sortant des limites du commentaire impartial sur les activités parlementaires ont toujours été assimilés aux outrages au tribunal et considérés comme des atteintes aux privilèges parlementaires. Il s'agit de décider si, dans le cas qui nous occupe, l'article cité par le député de Saint-Jean-Est sort des limites du commentaire impartial, s'il porte atteinte aux privilèges du Parlement, ou aux droits et aux immunités dont jouissent les députés dans l'exercice de leurs fonctions parlementaires.

Selon le commentaire 113 de Beauchesne (4e édition):

> Une attaque lancée dans un article de journal ne constitue pas une atteinte aux privilèges, sauf si ladite attaque tombe sous la portée de la définition des privilèges ...

Beauchesne donne ensuite les exemples suivants d'atteintes aux privilèges:

> Les propos diffamatoires lancés et les calomnies répandues contre des députés en rapport avec le Parlement et toute ingérence dans l'accomplissement de leurs devoirs parlementaires sont des violations des privilèges des députés.

Au paragraphe (3) du commentaire 108, Beauchesne dit:

> ... mais pour qu'il y ait violation des privilèges, la diffamation doit atteindre la réputation ou la conduite des députés comme tels, et doit s'inspirer de questions découlant des travaux mêmes de la Chambre.

Au paragraphe (4) du même commentaire, on lit:

> Les accusations ou imputations de scandale portées contre des membres d'un comité spécial équivalent à des accusations de libelle portées contre la Chambre elle-même ...

J'ai dit cet après-midi qu'en considérant la question du privilège parlementaire à propos de commentaires de journaux, il fallait tenir compte de deux intérêts divergents: premièrement, le privilège qu'ont les députés d'exercer leurs fonctions sans ingérence indue; deuxièmement, la liberté de la presse dans son compte rendu de l'activité parlementaire. Sur ce point, j'aimerais me reporter à une décision de M. l'Orateur Macnaughton parue dans le hansard du 18 juin 1964, à la page 4626. En voici une partie:

Même s'il est question des députés, d'une façon générale, dans cet éditorial, personne ici, j'imagine, ne serait assez susceptible pour ne pouvoir accepter des critiques utiles ...

Cependant, je dirais que les termes employés, qui sont très durs, pourraient être considérés comme une offense au Parlement. Par contre, il ne faut pas oublier les exigences d'une presse libre qui doit rendre compte de l'activité parlementaire et la commenter objectivement. Étant donné les termes employés dans l'article en question, la violation de privilège semblerait en effet de prime abord avoir été commise. Ceci permettrait au député de Saint-Jean-Est de nous présenter sa motion. Cependant, deux sérieuses difficultés s'opposent à mon avis à l'adoption d'une telle mesure.

Dans son exposé le député a admis que toute question de ce genre doit être soulevée sans tarder. Sur ce point je le renvoie, lui et les députés, à la page 378 de la 17e édition de May, à l'extrait suivant:

Une question de privilège exigeant priorité sur d'autres affaires d'intérêt public doit porter sur un sujet abordé depuis peu.

A titre d'exemple le savant auteur mentionne ce qui suit:

A un événement survenu au cours du congé, on a refusé la priorité à titre de question de privilège, car il n'avait pas été évoqué au début de la session.

La priorité a également été refusée à une question concernant un article de journal publié le 6 mai, car elle n'avait pas été soulevée avant le 14 et à une question relative à un discours publié un samedi, parce qu'elle n'avait pas été soulevée avant le mardi suivant. D'autre part, quand des circonstances le justifiaient, l'Orateur a permis à un député de soulever une question le jour suivant la date de parution d'un journal contenant l'article qui faisait l'objet du grief.

Dans ce cas-ci, l'article a été publié dans le *Star* de Montréal du 3 juin. La question a été soulevée aujourd'hui le lundi 9 juin, près d'une semaine plus tard.

[M. l'Orateur.]

A mon avis, il faut appliquer la règle fondamentale selon laquelle une question de privilège doit être posée sur-le-champ et sans délai. Je me rends compte que dans certains cas, il peut y avoir des circonstances atténuantes, lorsqu'un journal est publié dans une région éloignée du pays ou si l'article offensant est publié dans une langue autre que celle du député lésé. En pareilles circonstances, un délai peut être accordé. Des circonstances atténuantes de ce genre ne semblent pas exister dans le cas dont la Chambre est actuellement saisie.

Le deuxième problème de procédure se pose à cause de la forme de la motion du député de Saint-Jean-Est. A mon avis, la motion devrait découler logiquement de la question de privilège. Une telle motion ne peut pas seulement demander au comité de vérifier s'il y a eu atteinte aux privilèges, elle doit en faire l'accusation.

La motion proposée se borne uniquement à signaler un article de journal au comité en lui demandant de déterminer les faits. Il ne s'agit pas d'une motion de privilège mais, selon moi, d'une motion de fond ordinaire qui, naturellement, ne peut être proposée que de la façon habituelle, à la suite d'un préavis.

A cause des difficultés de procédure dont j'ai parlé, et malgré mes doutes sérieux quant aux allégations que contient l'article en question, je dois conclure que la motion de l'honorable représentant ne saurait être soumise à la Chambre.

• (8.10 p.m.)

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'examen de la motion de l'honorable E. J. Benson (ministre des Finances) proposant que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, de l'amendement de M. Lambert (Edmonton-Ouest) et du sous-amendement de M. Saltsman.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, comme il ne me reste plus que dix ou onze minutes, je ne reprendrai pas les deux questions dont j'ai traité avant le souper. A en juger par l'expression du ministre des Finances (M. Benson) et par son hochement de tête, il ne pense pas que je puisse comprendre la nature des pouvoirs généraux d'imposition dévolus au gouvernement fédéral par l'Acte de l'Amérique du

Nord britannique. Je suis conscient de ces pouvoirs et mon allocution en a témoigné. Je connais les dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Mais je m'élève quand même farouchement contre toute ingérence du gouvernement fédéral, fort de ses pouvoirs d'imposition, dans un domaine qui relève des provinces du point de vue moral. L'imposition indirecte au fédéral et l'imposition directe aux provinces.

Je veux soulever deux autres questions qui préoccupent la ville de Vancouver. D'abord, je prie le gouvernement de montrer de la considération à cette ville dans l'application de sa politique. J'ai écouté avec plaisir le député de Vancouver-Quadra (M. Deachman) parler cet après-midi de la planification nécessaire en ce qui concerne le port intérieur de Vancouver, le port de Point Roberts et celui de New Westminster. Je veux ajouter quelques mots à ce sujet. Le besoin d'un projet général d'aménagements portuaires se fait sentir depuis longtemps. On aurait dû songer depuis longtemps à faire des aménagements à Vancouver, Port Moody, Point Roberts et New Westminster. Je demande au gouvernement de songer à aménager le port intérieur de Vancouver. La majorité des quais, des jetées et tous les élévateurs à céréales du côté sud du port intérieur se trouvent dans la circonscription de Vancouver-Est. Je voudrais que le gouvernement et les commissaires du port s'occupent de la pollution de l'air causée par les élévateurs à céréales. Le gouvernement fédéral a érigé quatre des élévateurs. Il en a vendu deux, les élévateurs, nos 1 et 3, par suite d'une promesse de vente, et ces élévateurs relèvent maintenant de leurs acheteurs. Ce n'est pas trop demander au gouvernement fédéral de s'assurer que les nouveaux propriétaires se conforment aux dispositions des règlements adoptés récemment par le conseil municipal de Vancouver en vue de contrôler la pollution de l'air.

Le gouvernement fédéral est toujours propriétaire des élévateurs nos 2 et 4 à Vancouver-Est. Il voudrait louer ou vendre l'élévateur no 2. D'après ce que certains membres de la Commission portuaire m'ont dit ce matin, l'élévateur no 2 sera probablement loué ou vendu. Si le gouvernement le loue à bail, je le prie à nouveau de respecter le nouveau règlement de Vancouver, tendant à combattre la pollution provenant de la poussière de céréales qui contamine le centre de Vancouver et Vancouver-Est. D'un autre côté, si le gouvernement vend l'élévateur, il devrait avertir l'acheteur qu'il est tenu de respecter les règlements de la ville afin de prévenir la pollution de l'air par la poussière de céréales.

Quant à l'élévateur no 4, le gouvernement ne parvient ni à le louer ni à le vendre. Et il vient de mettre le travail de démolition en adjudication. Cet élévateur est situé à l'intérieur du port de Vancouver, sur un terrain de grande valeur. Je prie le gouvernement de ne pas faire démolir cet élévateur afin de nous mettre ensuite devant un fait accompli. Il devrait plutôt collaborer avec le conseil municipal de Vancouver afin d'étudier comment faire valoir la propriété le plus utilement possible. On pourrait peut-être y aménager un embarcadère de marine ou même un nouveau silo.

Dans les quelques instants qu'il me reste, je voudrais parler d'une autre question importante. Non seulement Vancouver est-elle la troisième ville en importance du Canada, mais c'est aussi un port de mer qui se compose de nombreux groupes ethniques différents, A l'ouest de Toronto, aucune autre circonscription ne renferme un aussi grand nombre de groupes ethniques que la mienne. Nous avons des milliers d'Italiens, de Chinois, d'Ukrainiens, et d'Antillais. Je crois qu'il y a plus de 30,000 Chinois à Vancouver et 10,000 d'entre eux habitent dans ma circonscription. J'ai donc été très étonné d'apprendre la semaine dernière que le ministère de l'Immigration à Vancouver, qui a à son service des interprètes de diverses nationalités, avait congédié deux interprètes chinois. Ce n'est que juste, monsieur l'Orateur, d'exprimer publiquement ma reconnaissance au ministre et à son cabinet et, en particulier, à son chef de cabinet, d'avoir fait les démarches nécessaires. Dès que j'ai porté la chose à l'attention du ministère, on a fait enquête; en moins de 48 heures les interprètes avaient été réintégrés dans leurs fonctions en attendant une enquête complète. C'est un magnifique exemple de coopération, Votre Honneur, et j'en suis reconnaissant. J'ai soulevé cette question afin de demander qu'il s'établisse des rapports plus étroits entre le cabinet du ministre à Ottawa et les fonctionnaires à Vancouver, à 3,200 milles de distance. Si deux interprètes sont congédiés sans préavis, dans un port de mer international qui compte des milliers de gens de groupes ethniques différents, cela peut donner lieu à la confusion et à des tribulations.

J'ai exprimé ma stupéfaction de voir qu'on avait agi à Vancouver sans bien mettre Ottawa au courant. J'ai dit combien j'avais apprécié la rapidité et l'esprit de collaboration des services du ministre. Venant de Vancouver, je n'ignore pas les problèmes d'immigration qui peuvent surgir lorsqu'on a affaire à des milliers de gens d'une origine ethnique autre que l'anglaise. J'espère sincèrement que lorsqu'on en fera une étude, on conti-

nuera à employer un certain nombre d'interprètes de différentes langues dans les bureaux d'immigration de Vancouver.

• (8.20 p.m.)

Comme mon temps est écoulé, je conclurai en disant que je n'ai pu soulever que quatre points. Cependant, je serais heureux si les pensées que j'ai exprimées et les recommandations que j'ai formulées faisaient l'objet d'une étude approfondie et attentive de la part des ministres en cause, car quels que soient les partis au pouvoir ou dans l'opposition, je crois fermement que nous sommes pénétrés de la volonté d'en arriver à des décisions concluantes dans le plus grand intérêt de notre pays.

M. Philip Givens (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, je considère le budget comme une question très intéressante, passionnante même. J'ai une certaine expérience en la matière. J'étais trésorier de la cité de Toronto. Je ne cesse de rappeler ici que cette ville a une population plus nombreuse que celle de sept de nos provinces. Elle a aussi un budget plus important que celui de sept provinces.

Lorsqu'il s'agit de finances municipales, il faut payer au fur et à mesure. On doit régler soi-même sa propre situation. On ne peut recourir à un arsenal d'armes, à un assortiment de trucs comme ceux qu'emploie le ministre fédéral des Finances (M. Benson). Si l'on veut dépenser, il faut lever des impôts. On ne peut dépenser l'argent sans lever d'impôts au cours de l'année même, car on ne peut emprunter pour acquitter un compte courant. On ne peut se permettre un déficit au cours d'une année difficile et espérer le rembourser au cours d'une année prospère, car quand il s'agit de finances municipales, chaque année est une année difficile.

En ce qui concerne les immobilisations, on ne peut emprunter aussi librement qu'on le voudrait pour faire ce que l'on veut. En Ontario, nous avons une régie des municipalités, qui fixe la dette nette de chacune en fonction de son rôle d'évaluation. Elle a élaboré une formule qui limite la municipalité à une certaine somme. Les projets s'étalent sur dix ans; c'est un véritable lit de Procuste que l'on vous impose. C'est tout ce que nous pouvons faire.

Pendant un certain nombre d'années, nous avons eu, pour l'agglomération de Toronto, un plafond de 100 millions de dollars pour nos emprunts. C'est ce qui nous a permis de maintenir notre cote d'excellence sur les marchés monétaires du monde entier. Le ministre des Finances doit jouer à la fois le rôle de Mandrake le magicien, celui d'un guérisseur et celui d'un manipulateur d'argent. J'imagine souvent, comme dans une vision, le ministre des Finances appelant le lundi matin le gouverneur de la Banque du Canada et lui disant: «Relevons aujourd'hui le taux de l'escompte; téléphonons ensuite à Allan Lambert, président de la Banque Toronto-Dominion et faisons-lui passer un mauvais quart d'heure pour avoir augmenté le taux de premier ordre.» C'est pourtant une chose qu'on ne peut faire quand il s'agit de finances municipales.

Quel est notre principal problème national? Nous reconnaissons tous sûrement que c'est l'inflation. C'est une menace grave qui peut mener à la catastrophe. A quoi bon alors construire des gratte-ciel toujours plus hauts si nous souffrons d'inflation galopante et si les gagne-petit sont condamnés à des revenus fixes? A dire vrai, personne ne connaît à fond le problème de l'inflation ni ses remèdes. Le ministre des Finances, qui est un honnête homme, a été assez honnête dans son exposé pour admettre qu'il n'a pas réponse à tout. Après avoir entendu tous les discours des membres de l'opposition aujourd'hui, j'estime qu'ils ne l'ont pas non plus. Avant d'avoir trouvé la solution définitive, nous devons tout essayer. A mon avis, les remèdes qu'a proposés le ministre des Finances dans son exposé budgétaire sont bons. Soit dit en passant, ses deux principales propositions ont été recommandées dans le rapport Carter. J'ai souvent entendu les députés du Nouveau parti démocratique dire qu'ils aiment le rapport Carter. Je voudrais citer les recommandations du rapport Carter que le présent budget met en œuvre. Une d'elles a trait à l'expansion de la capacité de production. Je cite:

> S'il y a des goulots d'étranglement, on devra recourir à des mesures temporaires et précises pour contenir la demande dans les domaines en cause jusqu'à ce que la capacité de production ait augmenté, ... Il faut donc de bons indicateurs du degré d'utilisation de la capacité dans chaque secteur géographique et industriel de l'économie, des prévisions sérieuses sur les changements dans la capacité et la demande, des méthodes pour contrôler la demande globale qui permettent de varier le taux d'expansion sans l'enrayer, et des techniques de contrôle de la demande dans les secteurs particuliers de l'économie où se créent les goulots d'étranglement.

J'aimerais vous citer quelques lignes d'une autre partie du rapport qui a trait aux tarifs:

> Ainsi, on pourrait recourir, dans certaines circonstances, à des réductions tarifaires sélectives pour introduire un élément de concurrence étrangère là où la concurrence nationale n'a pas réussi à enrayer la montée en flèche des salaires et des prix.

C'est précisément ce qu'on fait dans le budget à l'étude. Le ministre des Finances a fait preuve de sagesse en édifiant son budget sur

ces suggestions. Divers membres de l'opposition ont évoqué le spectre de la discrimination. Ils ont déclaré que le budget est discriminatoire. C'est vrai. Et la chose est voulue. Le mot «sélectif» serait peut-être plus heureux. Il conviendrait peut-être mieux. L'ajournement de la déduction d'amortissement et l'ajournement de l'amortissement ne sont que des ajournements, non des annulations. On ne les supprime pas. On ne les élimine pas. On ne compte pas réduire les sommes affectées à la construction, mais orienter les matériaux et la main-d'œuvre vers la construction d'édifices résidentiels et industriels, même dans les secteurs où cette politique est appliquée, en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta. On a l'intention de détourner ces ressources nécessaires des secteurs où le capital est devenu surchauffé.

D'après certains membres de l'opposition, ce processus tuera la construction. Du même souffle, ils déclarent que ça ne fonctionnera pas et que les responsables de l'industrie de la construction continueront de bâtir, car ils comptent sur une hausse des prix. Il faut choisir, monsieur l'Orateur. On ne peut dormir et veiller en même temps. Ou bien la mesure fonctionnera, ou bien elle ne fonctionnera pas. A notre avis, elle fonctionnera.

Le chef du Nouveau parti démocratique, le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), a fait une série de discours, au cours des dernières élections, pour déplorer que le gouvernement n'ait rien fait au sujet des nouvelles banques, des théâtres et des hôtels. Le gouvernement fait maintenant quelque chose à ce sujet, comme en témoigne ce budget. Cette initiative devrait influer, dans six mois, sur la manière dont les compagnies de prêts régiront leurs programmes. Je ne crois pas que des changements importants se produisent en six mois, mais après cela, il y aura un changement remarquable et précis. Quiconque s'est occupé de près ou de loin de la construction sait bien que les édifices commerciaux ne rapportent guère les premières années, car leur seuil de rentabilité est élevé. C'est seulement lorsqu'environ 80 p. 100 des locaux sont occupés que les profits commencent à rentrer.

Cette mesure détournera sans aucun doute des fonds des programmes secondaires et non essentiels vers l'habitation et l'industrie. C'est ce que nous voulons. Nous parlons à ce propos de discrimination géographique. Quand nous comparons les provinces, nous faisons une découverte surprenante. Je signale aux députés une petite brochure intitulée: «Les perspectives des investissements privés et publics au Canada pour 1969 et les estimations régionales». Elle est publiée par l'imprimeur de la Reine. Les députés devraient se procurer cette brochure, car elle est très instructive. Elle signale que la construction des édifices commerciaux en Ontario accusera une augmentation de 31.7 p. 100 en un an. Par comparaison, la province de Québec a enregistré une diminution de 6 p. 100, contre une augmentation de 31.7 p. 100 en Ontario. En ce qui concerne les investissements dans les entreprises commerciales; en Ontario, le taux est de 20 p. 100 plus élevé que dans toute autre province. En Colombie-Britannique, les investissements commerciaux ont enregistré une augmentation de seulement 5 p. 100, tandis qu'au Québec et dans les provinces atlantiques, on signale très peu de changement. Au Québec, les investissements sont passés de 352.6 millions de dollars en 1968 à 324.4 millions en 1969.

• (8.30 p.m.)

Quant au taux de chômage, il est de 3.7 p. 100 en Ontario et de 8.4 p. 100 au Québec, et les députés savent que la situation est grave quand le taux dépasse 6 p. 100. Dans les provinces atlantiques, le chômage atteint 10.5 p. 100. Vous voyez donc, monsieur l'Orateur, qu'il est seulement logique d'appliquer des solutions régionales. On ne peut guérir une fièvre élevée en l'attisant, ou de la haute pression par de l'hypertension. Vous ne pouvez me guérir de mon obésité en demandant au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) de suivre une diète.

Plusieurs députés ont dit: «Ne tuez pas la poule aux œufs d'or». Pour ma part, je ne voudrais pas que cette poule meure de coronarite. Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a dit qu'il ne fallait pas décourager le succès, mais nous ne voulons pas de surchauffe qui fasse tout sauter. Cette mesure doit être une soupape de sûreté, et c'est ce qu'elle sera, à mon avis.

En ce qui concerne les coûts de la main-d'œuvre, le *Globe and Mail* de Toronto faisait état la semaine dernière d'une convention qui accordait aux ouvriers du bâtiment de Toronto 12 p. 100 pour les deux ans qui vont suivre et aujourd'hui, le *Telegram* de Toronto publie en première page un article qui indique que les électriciens de Toronto obtiendront $6.20 l'heure, soit $232.50 par semaine pour une semaine de 37½ heures; c'est plus que ce que nous recevons, nous, comme députés.

Une voix: C'est parce qu'ils donnent la lumière.

M. Givens: Nous donnons la chaleur de nos débats, et nous suppléons à la différence. Je tremble en pensant ce que nous coûtera le gel du logement imposé l'automne dernier, quand les entrepreneurs demanderont que leurs contrats soient rajustés en fonction des nouveaux taux de salaires. Je crois que l'inflation est un

mal chronique. Je pense vraiment qu'on ne peut la supprimer. C'est devenu un mode de vie. J'ai négocié pendant presque vingt ans avec des syndicats, et pendant cette période, les règlements ont toujours été à la hausse. Les nouvelles directions arrivent avec les meilleures intentions du monde, mais elles s'aperçoivent qu'elles ont les mains liées par ces augmentations négociées. Je ne suis pas contre le syndicalisme. La même critique s'applique à la direction, aux avocats, aux médecins et autres hommes de profession. Je le répète, la hausse est devenue un mode de vie. Nous acclamons nos ministres du Travail comme des héros conquérants lorsqu'ils parviennent à ne concéder, comme hausse de salaires, que la moitié de ce qui était demandé, bien qu'on ait d'abord demandé deux fois trop. L'inflation doit être contrôlée et réprimée, et nous devons lutter désespérément pour accroître la productivité.

Pour ce qui est des nouveaux immeubles à Toronto, que nous avons vus et dont nous avons tant entendu parler dans les journaux, je crois que la décision du ministre concernant l'amortissement ne les touchera pas lorsqu'ils ont déjà fait l'objet d'engagements fermes. Une disposition prévoit l'amortissement au prorata des édifices destinés à des fins multiples et, par exemple, je ne crois pas qu'il soit possible de mettre fin au projet Campeau s'il doit aller de l'avant. Je crois aussi que l'on construira le nouvel hôtel prévu sur le côté sud de la rue Queen, en face de l'hôtel de ville. Quant aux propriétés du CN-CP, je trouve, en y réfléchissant, qu'on ne peut commencer ces travaux avant 1970, mais, comme il s'agit d'un projet à fins multiples, on pourrait fort bien exécuter les travaux qui touchent à sa partie résidentielle avant d'entreprendre ceux qui concernent son aspect commercial. Il est préférable, je pense, de stabiliser le boom, plutôt que d'avoir une crise, et d'assurer une expansion soutenue et contrôlée. Ce serait manifestement mieux que ce que nous avons en ce moment.

Les articles de fond des journaux de Toronto sur le budget ont été coiffés des titres les plus variés. Le plus conciliant, celui du *Financial Post*, s'intitulait: *Very Tough Job Nicely Handled*, et le plus amer, celui du *Telegram*, s'intitulait: *A Disastrous Budget*. le *Globe and Mail* a présenté un traité didactique sur le sujet, intitulé: *Will the Budget Work*, concluant qu'il ne fonctionnerait probablement pas. Le *Star Daily* prétend qu'il réussira. Ainsi, payez et faites votre choix.

J'estime que c'est un bon budget. Je n'ai rien entendu aujourd'hui qui puisse me faire changer d'idée. L'auteur fait preuve d'intelligence, de capacité d'adaptation, d'une volonté d'innover et d'essayer de nouvelles méthodes. Je l'appuie et le défend contre tous ceux qui s'y opposent, y compris les maires péripatéticiens, surtout ceux qui l'attaquent en paroles dans des entrevues publiques, avant même de l'avoir entendu ou lu.

Une innovation que je voudrais voir serait un dégrèvement fiscal pour intérêt, analogue au dégrèvement de 20 p. 100 pour dividendes, accordé à ceux qui placent des capitaux dans des titres de sociétés canadiennes. Si j'étais ministre des Finances, j'accorderais ce privilège à ceux qui placent leurs capitaux dans des hypothèques domiciliaires à un taux d'intérêt d'au plus 8.5 p. 100. Je crois sincèrement que les recettes perdues par suite d'une telle mesure seraient largement compensées par les capitaux hypothécaires qu'elle orienterait vers la construction domiciliaire, et je crois qu'il vaut la peine d'essayer la formule.

Je voudrais maintenant parler quelques instants de quelques brèves remarques qui figurent à la page 12 de l'exposé budgétaire du ministre. Il s'agit d'une défalcation de 125 millions du déficit de l'Expo, durant l'année financière en cours. Chose étrange, monsieur l'Orateur, personne n'en a soufflé mot jusqu'ici. Personne n'a parlé de cette largesse du gouvernement à la suite d'un accord conclu lorsque les honorables vis-à-vis du parti conservateur qui étaient au pouvoir ont donné carte blanche en décidant que le gouvernement fédéral assumerait 50 p. 100 de tout déficit de l'Expo. Pour une carte blanche, c'en était une, et nous acquittons maintenant les frais. Cela ne comprend pas le dernier accord fédéral qui retarde de cinq ans, à nos dépens, le paiement de la dette de Montréal. Cela coûtera quelques millions de plus, mais après tout ce n'est que de l'argent et c'est pour Montréal.

Des voix: Bravo!

M. Givens: Mais puisque nous, de l'agglomération de Toronto, payons environ le tiers de l'impôt sur le revenu, des droits de succession, des impôts sur les sociétés, et des droits de douane et d'accise du Canada, on nous permettra peut-être de dire ce que nous pensons de cette affaire. Si nous devons payer les pots cassés, je voudrais avoir mon mot à dire. Je me souviens qu'alors que j'étais maire de Toronto, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, m'a demandé de l'appuyer. Il m'a dit: «Phil, mon pote, l'Expo profitera au Canada tout entier. L'Expo fera l'unité nationale et jettera les ponts de la fraternité». Et à tout cela j'ai dit: «C'est vrai.» Il a dit que l'Expo stimulerait les affaires au Canada; j'en ai convenu; j'ai proclamé publiquement mon appui et j'ai demandé aux gens de Toronto d'aller à Montréal et de visiter l'Expo.

Mais il a ajouté ceci: «Une fois cette exposition internationale terminée, nous ne ferons

plus concurrence à l'exposition nationale du Canada». Il l'a dit en public et dans le privé. Je n'ai pas été naïf pour le croire. Je ne m'attendais pas à ce qu'il tienne sa promesse, et j'avais raison. «Terre des Hommes» est bien en vie, en pleine activité, en pleine concurrence, et «Terre des Hommes» subira un déficit.

Je veux qu'on me comprenne bien. Je n'en veux aucunement à la ville de Montréal. Les Montréalais aiment sabler le champagne, mais ont juste de quoi se payer de la bière; cela les regarde, et je leur paierais volontiers la traite si cela pouvait les rendre heureux. Mais tout ce que je demande—et je prie, par votre entremise, monsieur l'Orateur, les députés de l'agglomération torontoise d'appuyer ma supplique—c'est que l'exposition nationale du Canada, qui existe depuis 91 ans et stimule l'agriculture, le commerce et l'industrie de la région de Toronto et de l'Ontario depuis 91 ans, qui a fait des heureux par millions tant chez les adultes que chez les enfants, qui attire les touristes et verse la taxe de vente depuis tant d'années, soit traitée sur le même pied—non pas qu'elle reçoive un traitement spécial—mais qu'elle soit traitée sur le même pied.

L'exposition nationale du Canada a toujours fait ses frais. Elle n'a pas demandé d'argent pour payer un déficit malencontreux. Il est vrai que l'Exposition nationale canadienne n'a jamais eu l'éclat d'Expo, mais, contrairement à l'exposition de Montréal, elle n'a jamais eu la clef du Trésor fédéral. J'espère donc, monsieur l'Orateur, que le ministre des Finances s'en souviendra lorsque les représentants de l'Exposition nationale du Canada demanderont à Ottawa une aide financière pour rajeunir ou relancer leur exposition. J'espère en outre que le ministre d'État (M. Lang), qui assume certaines responsabilités à l'égard des ressources hydrauliques, cessera de crier au scandale à propos des terrains que l'agglomération torontoise et l'Administration régionale de la conservation ont achetés pour la modique somme de 1.2 million pour y aménager des parcs, et dont il veut que la valeur soit portée au compte du gouvernement fédéral. Cela a dégénéré en querelle juridique ici.

C'est beaucoup d'argent, 125 millions de dollars. Je le répète, je ne reproche rien à la ville de Montréal, surtout étant donné l'impasse où elle se trouve; je veux tout simplement quelques miettes de la miche de pain pour les gens que je représente.

• (8.40 p.m.)

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, il convient vraiment que je prenne la parole après le député de York-Ouest (M. Givens), ancien maire de la grande ville grasse de Toronto, moi qui viens de la province maigre de Terre-Neuve et de la circonscription maigre de Gander-Twillingate. Je ne fais pas allusion au poids du député. J'aimerais bien avoir le nom et l'adresse de celui qui écrit ses discours. Son discours était émouvant, mais il ne m'a pas ému. C'est que nous avions l'impression que le député réglerait son compte au ministre des Finances (M. Benson) en lui disant ce qu'il pensait de son budget anti-Ontario. Le député a fait du maire Drapeau son bouc émissaire et l'a un peu écorché. Mais je ne veux pas me mêler de pareille querelle. J'en laisse le soin à d'autres.

Peut-être ne devrais-je rien dire au sujet du budget, car au fond c'est ce que le budget a fait: il n'a rien dit. Je n'ai rien dit du premier budget; j'étais nouveau député et le gouvernement aussi était nouveau. Je savais que, le gouvernement étant nouvellement arrivé au pouvoir, nous ne pouvions pas trop espérer de lui en si peu de temps. Fondamentalement, le budget avait comme thème central l'intention du gouvernement d'enrayer l'inflation et, peut-être comme thème secondaire, les disparités régionales ainsi que les réflexions du ministre sur la gamme étendue des programmes qu'il propose pour aider les régions du pays.

Au cours de mes quelques remarques j'aimerais relier le budget aux propos du ministre sur la disparité régionale. Lorsque nous parlons de disparité régionale dans le pays, nous ne parlons pas nécessairement de ses effets sur quelques pêcheurs de Gander-Twillingate, sur une poignée de cultivateurs de pommes de terre de Surrey ou sur les rares individus qui gagnent leur pain en chassant le phoque dans les îles de la Madeleine. Nous parlons du très grand nombre de Canadiens du Nord, qui vivent dans les régions éloignées de Colombie-Britannique, dans certaines parties des régions montagneuses et, bien que j'en sois réduit aux spéculations à ce sujet, dans la région du Manitoba située entre les lacs, dans les petite ghettos urbains et dans la plupart des régions rurales du Québec, tout comme dans la plus grande partie du Canada atlantique. Si l'on s'en tient à la définition géographique, nous y comprenons la plus grande partie du Canada. C'est d'une portion déjà assez vaste du Canada que nous parlons lorsque nous évoquons les problèmes de disparité régionale.

Je tiens à évoquer la question de la disparité régionale car je suis irrité de voir que le gouvernement, lorsqu'il s'agit d'aider nos régions de marasme ou à faible croissance, parle beaucoup et n'agit guère. Une des raisons de mon désappointement c'est que je viens de finir de lire un livre sur la politique régionale économique au Canada, écrit par T. N. Brewis. Il cite, page 93, un discours pro-

noncé par le ministre des Finances devant le comité du régime fiscal, le 14 septembre 1966, au cours duquel il a déclaré:

> Lorsque les circonstances—naturelles ou attribuables à l'homme—font en sorte qu'une part des richesses de la nation plus importante que la part normale s'accumule dans certaines régions du pays, il faut effectuer une redistribution de ces richesses afin que toutes les provinces soient en mesure d'assurer à leurs citoyens les services essentiels à un degré raisonnablement comparable sans écraser les citoyens sous des impôts trop lourds.

Je pourrais poursuivre en critiquant le concept de l'inégalité régionale de l'ancien ministre des Finances, mais je tiens à commenter le budget, car on a mal informé les Canadiens en faisant état de la proposition et de l'application, par le gouvernement actuel, d'une grande variété de programmes destinés à satisfaire les besoins des personnes touchées par l'inégalité régionale au Canada. Deuxièmement, je tiens à commenter les mesures monétaires du gouvernement qui doivent en principe remédier à la disparité régionale. Or, j'estime qu'il n'en est rien. Je crois que si l'on parlait aux Canadiens qui résident dans la plupart des régions d'expansion lente, on découvrirait que nous vivons, depuis la guerre, l'une des années les plus funestes de notre histoire eu égard au chômage et aux conditions générales d'existence. J'ai parfois l'occasion de voyager. Je n'ai pas autant voyagé que certains de mes collègues, mais il est vrai que je parcours un peu le Canada. Certaines des régions d'expansion lente ne présentent pas des différences vraiment trop marquées. Nous en avons eu la preuve, cette année, au Nouveau-Brunswick. Nous avons constaté les répercussions de cette absence de politique à Terre-Neuve et dans bien d'autres endroits.

On a appliqué, dans tout le pays, une politique nationale visant à enrayer l'inflation. J'admets la réalité de certaines initiatives du ministère de l'Expansion économique régionale, mais je n'accepterai aucune pratique, aucune mesure ni aucune doctrine destinée à réduire l'inflation si l'on doit l'appliquer exactement de la même façon dans toutes les parties du Canada. L'année dernière, le ministre a mentionné, dans le Livre blanc du budget, certaines mesures qui entraînent actuellement l'augmentation du chômage dans les provinces atlantiques. Il a demandé comment on peut essayer d'enrayer l'inflation sans qu'il en cuise aux régions d'expansion lente. C'est là un dilemme. Mais le ministre ne paraissait pas s'en inquiéter outre mesure dans son récent budget.

Je pourrais signaler d'autres petits détails d'apparence bénigne. Le ministère des Travaux publics a pris congé en ce qui concerne les installations nécessaires aux exploitants et aux pêcheurs de la région Atlantique. Nous parlons de l'application de politiques du ministre des Postes (M. Kierans) qui peuvent ne pas sembler importantes, car elles ne visent que 400 postiers dans l'Est du Canada. Par rapport au nombre visé dans tout le Canada ces décisions ne semblent pas trop importantes, sauf pour les gens de la région. Nous nous sommes réjouis lorsque le ministre des Transports (M. Jamieson) a obtenu son portefeuille parce qu'il avait légèrement atténué le chômage à Terre-Neuve, au moins d'un.

En outre, le programme des routes d'accès aux ressources a été annulé. Cela faisait partie des mesures d'austérité nationale. Un certain nombre d'aides pour le transport dans diverses régions du Canada ont été supprimées afin d'enrayer l'inflation et aussi paraît-il pour équilibrer le budget comme l'a promis le ministre, mais sans jamais y parvenir. Une fois de plus cette année aux termes de la nouvelle loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et piscicoles, le taux d'intérêt de 5 p. 100 sur les emprunts accordés aux cultivateurs et aux pêcheurs a été relevé. Cette initiative, visant peut-être à freiner les dépenses ou les prêts, a sûrement imposé de nouvelles difficultés à la population.

Il y a la question de la suppression des droits tarifaires. Quand le ministre a parlé d'entente mutuelle, il n'a été nullement question que nos voisins du Sud, par exemple, nous concèdent des avantages semblables. Mais il continue dans la même voie. J'ignore si les représentants des petites industries disséminées le long du littoral ont eu l'occasion de s'entretenir de cela avec le ministre, pour connaître son opinion et lui dire ce qu'ils en pensent. Il dit qu'il y a eu des contacts intéressants. Je me demande ce que vont devenir les petites industries textiles de Winnipeg, qui s'implantent maintenant dans les endroits comme Peguis, dans des réserves indiennes et ainsi de suite et qui s'efforcent de surnager. Ce sont des industries très peu rentables, mais qui survivent. Et que penser du problème qui se pose dans les cantons de l'Est du Québec, au sujet des industries textiles marginales? Le ministre hoche de nouveau la tête pour dire qu'elles ne seront pas atteintes. J'attendrai qu'on me le prouve.

J'attendrai de connaître le sort de nos industries marginales, de ces petites industries qui ne font que végéter. Une concurrence accrue pourrait leur donner le coup de grâce. Il s'agit d'industries dans les régions à croissance lente. Leurs ventes sont faibles et elles ont des frais de transport. Ce sont vraisemblablement des industries comme celle-là qui seront obligées de fermer leurs portes. Je demande au ministre quels genres de programmes il a élaborés pour prévenir le chô-

mage qui va sévir de plus en plus, je crois, dans les cantons de l'Est et dans d'autres régions du pays, où les petites industries ne subsistent qu'à grand-peine. Voilà les problèmes dont je veux parler.

• (8.50 p.m.)

Dans son discours budgétaire, le ministre n'a pas soufflé mot de l'essentiel du problème: le poisson et la pomme de terre. Il s'agit de ce que le ministre des Pêches (M. Davis) a proposé il y a quelques semaines, savoir que les États-Unis et le Canada devraient conclure des ententes pour exempter les fruits de mer des droits de douane. Cela avantagerait beaucoup nos produits du poisson et les rendrait très compétitifs. Les pêcheurs de la côte est, qui comptent beaucoup sur la vente du poisson, et les pêcheurs de la côte ouest verraient augmenter leurs revenus.

Qu'en est-il du tarif sur les pommes de terre récoltées dans l'île du Prince-Édouard, ou l'île de la pomme de terre, comme on l'appelle à l'heure actuelle? Que fait-on des agriculteurs qui doivent soutenir la concurrence dans des circonstances difficiles, à cause des tarifs et de leurs revenus insuffisants? C'est ce genre d'accords tarifaires dont j'aurais aimé entendre parler. Mais ici, nous n'entendrons rien au sujet de la pomme de terre et du poisson car, à mon avis, les problèmes des régions dites défavorisées au Canada n'existent pas pour le gouvernement. Il n'est pas au diapason de ces problèmes; il est tellement raffiné dans sa politique et sa pensée qu'il ne veut s'arrêter à aucun de ces problèmes.

M. McGrath: Faux-fuyants de libéraux.

M. Lundrigan: J'y viendrai dans un moment. Une autre politique du gouvernement, qui a été néfaste à bien des Canadiens, c'est l'universalité de certaines mesures fiscales. Nous ne pensions pas qu'on augmenterait les impôts. Je m'emballais déjà à l'idée de mes vacances, quand je me suis rendu compte que le ministre avait manqué à sa promesse et avait maintenu la surtaxe sur l'impôt sur le revenu. Le ministre n'a rien fait pour mettre au point une politique fiscale progressiste, qui aiderait ceux qui n'ont pas les moyens d'être taxés. A ce sujet, je pense au pensionné de la vieillesse qui reçoit plus de $1,100 par année et qui doit payer de l'impôt sur le revenu. Si vous êtes célibataire et que vous gagniez plus de $1,100—ou $2,100 si vous êtes marié—vous devez payer de l'impôt. Or ces gens n'ont pas les moyens d'acheter des vivres, encore moins de payer des impôts. Mais les dispositions de l'impôt sur le revenu s'appliquent universellement à tous les Canadiens, ce qui rend plus misérable encore la vie de certains d'entre eux.

J'aimerais commenter la déclaration du ministre concernant l'éventail des programmes confiés au ministère de l'Expansion économique régionale et les principes dont s'inspire le gouvernement en ces matières. J'estime cette déclaration fort trompeuse. Bien des gens dans les provinces atlantiques et ailleurs jugent cette déclaration comme la plus remarquable plaisanterie de tout le discours budgétaire. Je ne conseille pas au ministre des Finances d'aller dans les provinces atlantiques raconter de telles sornettes. Nous n'avons rien contre les plaisanteries émanant de Terre-Neuve, en fait, elles nous amusent énormément; mais nous n'apprécions pas ce genre-ci, car pour une plaisanterie, celle-ci est de taille! Depuis des années, nous avons le taux le plus élevé de chômage au Canada. Le coût de la vie est plus élevé chez nous que partout ailleurs. Le Nouveau-Brunswick est au seuil de la faillite. Québec est menacé de restrictions financières. Terre-Neuve est, sur le plan politique, dans un beau gâchis libéral. Toutefois, je ne vais pas m'engager dans cette question. Notre situation économique à Terre-Neuve est si mauvaise que c'en est presque incroyable. Malgré cela, le ministre nous parle du large éventail de programmes dont nous pouvons bénéficier.

Si, réunis ici dans les jours à suivre, les premiers ministres provinciaux ne parviennent pas à assouplir un peu l'attitude intransigeante du ministre des Finances et l'attitude inflexible du premier ministre (M. Trudeau), je serai fort déçu. J'espère qu'ils y parviendront au cours de leurs entretiens sur le partage des impôts et sur la constitution, cette dernière étant la pire justification à l'incurie qu'il m'ait été donné d'entendre. S'ils échouent, je serai un Canadien fort déçu. Prétendre que la constitution nous paralyse est une blague monumentale. Chaque fois qu'on parle de s'engager dans la mise en valeur des ressources humaines, de la révision des arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, et ainsi de suite, le gouvernement brandit de nouveau la même thèse.

Je soutiens que le gouvernement n'a pas de politique d'expansion économique régionale, pas de politique de développement régional. Beaucoup de pays européens qui ont connu le même problème ont dit que le Canada n'est peut-être pas aussi dynamique qu'il le devrait en matière de développement régional. Le développement régional et la disparité régionale se définissent essentiellement par rapport aux régions où il y a de vastes îlots de chômage, des coûts de transport extrêmement élevés et un faible revenu, et où la tendance centripète de rétablissement vers certaines régions du Canada cause l'exode des cerveaux et autres phénomènes semblables. Ce sont là

certaines des caractéristiques de la disparité régionale. J'aurais aimé entendre un énoncé précis de la politique gouvernementale à ce sujet.

Quant aux déclarations et aux politiques du gouvernement, nous avons vu beaucoup d'échappatoires et de faux-fuyants. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a parlé il y a un instant de faux-fuyants. Je dirai au peuple canadien qu'à force de nager ici dans les eaux troubles des faux-fuyants, nous serons en pire posture que les harengs de la baie de Plaisance. Je puis parler en connaissance de cause car je connais les eaux troubles de là-bas et d'ici et je sais ce qui se passe.

Les Canadiens sont très déçus à l'heure actuelle, parce qu'on leur avait promis la lune, une société juste et l'élimination des disparités régionales, mais rien n'a été fait. Je pourrais mentionner un certain nombre de bills dont il a été question pour remédier à ces problèmes. Le leader du gouvernement à la Chambre est fort compétent lorsqu'il s'agit de déterminer ce que le gouvernement fait et ne fait pas et, s'il était ici, il pourrait nous dire que 75 p. 100 de notre temps a été consacré à étudier des questions telles que l'OTAN, organisme très important. On a parlé de la Chine communiste. C'est un magnifique faux-fuyant. Nous avons eu les modifications au Code criminel; nous avons tout mis en œuvre pour autoriser l'avortement et l'homosexualité au Canada. Nous avons traité du Vatican, qui est devenu une question très litigieuse. Nous avons étudié le projet de loi sur la réorganisation du gouvernement.

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, le député accepterait-il une question?

M. Lundrigan: Il ne me reste que quelques minutes. Quand j'aurai fini mon discours, je répondrai avec plaisir aux questions du ministre des Finances.

Une voix: Qu'il pose la question de privilège.

M. Lundrigan: Qu'il invoque le Règlement ou qu'il soulève la question de privilège, je répondrai avec plaisir. Le bill sur la réorganisation du gouvernement a pris une grande partie du temps de la Chambre. C'est comme une méduse qui essaierait de se donner une autre forme. Le bill sur les langues officielles a demandé aussi beaucoup de temps. Je crois que la question des langues, du bilinguisme des Canadiens, est très importante, mais le problème fondamental et le plus important qui menace l'unité du pays, est le problème économique.

Des voix: Bravo!

M. Lundrigan: Étudions maintenant la situation du fermier typique du Québec rural. Québec a beaucoup en commun avec la région d'où je viens. Donnons à ce fermier québécois $13,000 ou $15,000 par an, ce qui correspond au boni que touche le ministre des Finances à titre de ministre, un généreux compte de banque, un appareil de télévision couleur, une bonne automobile pour se rendre au travail, de bonnes routes, des armoires pleines de victuailles et une bonne école que ses enfants pourront fréquenter, que croyez-vous qu'il va penser de la question linguistique? Je ne dis pas que la question ne l'intéressera plus, car s'il vient de la province dont j'ai parlé, il pourra très bien avoir encore quelque chose à dire au sujet des langues mais je soutiens qu'il serait un homme raisonnablement heureux.

• (9.00 p.m.)

Nous devrions aider ces régions du Canada qui sont désavantagées par suite de circonstances économiques d'origine fréquemment politique, parce que les ministres et les gouvernements n'ont pas le dynamisme nécessaire pour aborder les problèmes économiques. Ils s'en abstiennent simplement parce qu'ils tiennent à leur confort. Si le gouvernement actuel se préoccupait de quelques-uns de nos problèmes économiques, la question des langues ne susciterait pas tant de controverses aujourd'hui. De toute façon, bien des Canadiens sont déçus à la pensée qu'après un an d'administration, le gouvernement n'ait rien à leur annoncer en matière de politiques économiques, de programmes d'expansion, rien à leur annoncer au sujet du coût de la vie et du chômage. Le ministre peut s'imaginer qu'il fait un excellent travail: il n'y a pas de doute qu'il déploie de grands efforts, mais qu'il n'aille pas dire cela aux chômeurs qui doivent payer maintenant 2.5 p. 100 de plus pour leur compte d'épicerie hebdomadaire qu'ils ne le faisaient en janvier de cette année. Qu'il n'aille pas dire cela aux Canadiens, parce qu'ils vont lui poser des questions embarrassantes. Nous sommes tous ici à l'abri du Canadien moyen, parce que nous sommes hors de sa portée. Il se peut que, du fait de l'isolement et de la protection que nous assure le Parlement, nous ne sachions percevoir comme il le faudrait les problèmes de la nation canadienne, et je parle pour moi également.

Je n'ai pas l'intention de poursuivre bien longtemps, car j'espère avoir la chance de faire valoir mes arguments d'ici la fin des quatre prochaines années. Je tiens à dire néanmoins que si nous ne passons pas aux actes rapidement—je suis sincère et convaincu—et si le gouvernement ne montre pas de jugeotte—j'allais dire s'il n'a pas «de cœur au ventre»—mais je ne recourrai pas à une expression aussi peu parlementaire—en se colletant avec quelques-uns de nos problèmes économiques, le risque de division au Canada deviendra encore plus grave.

Je terminerai en disant que je ne m'engagerai jamais dans une discussion ou une lutte avec qui que soit, de fait, je rirai d'une plaisanterie terre-neuvienne à mon sujet, ou au sujet de n'importe qui à propos de mon accent ou de mes antécédents, mais je lutterai certes si je n'arrive pas à assurer la subsistance de ma famille; c'est l'attitude, je crois, de la plupart des Canadiens.

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de lui poser une simple question, bien facile? Sait-il que depuis 1963, alors que le gouvernement libéral a décidé d'affecter des fonds à l'Office de développement de la région atlantique, 60,728,000 dollars ont été affectés à Terre-Neuve, 54,892,000 dollars au Nouveau-Brunswick, 12,566,000 dollars à l'Île-du-Prince-Édouard et $59,134 à la Nouvelle-Écosse . . .

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, puis-je . . .

L'hon. M. Benson: . . . et 2,198,000 dollars à l'ensemble de la région Atlantique ce qui représentait en tout pour les provinces de l'Atlantique des dépenses de 189,512,000 dollars.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, lorsqu'on obtient d'un ministre des Finances (M. Benson) ce genre de réponse, on comprend immédiatement qu'il se sent dans ses petits souliers. J'ai peut-être tort—il n'y a peut-être pas de chômage au Canada. C'est peut-être simplement un bruit malveillant que répandent une foule de sans-travail. Il n'existe peut-être pas de déphasage régional au Canada ou peut-être est-ce encore une autre rumeur malveillante que répandent de nombreux Canadiens qui ne peuvent pas trouver un dollar pour nourrir la famille. Je suis peut-être tout à fait dans l'erreur. Si c'est le cas je serai le premier à présenter des excuses, mais si le ministre est dans l'erreur, j'exige de lui la même marque de courtoisie.

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège.

L'hon. M. Stanfield: Pour quel motif?

L'hon. M. Benson: Je remercie le député de se soucier du chômage. Je puis lui assurer que notre souci est comparable au sien mais j'estime qu'un montant de 200 millions de dollars affecté aux provinces maritimes depuis 1963, est assez important.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je vais donner la parole au chef de l'opposition (M. Stanfield) mais la Chambre veut-elle continuer cette discussion.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je tiens simplement à vous signaler que le ministre des Finances fait un usage abusif du Règlement.

L'hon. M. Benson: Le chef de l'opposition aussi.

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, le Ralliement créditiste est conscient des dangers inflationnistes qui assaillent le Canada et il veut apporter sa contribution pour trouver des remèdes, alors que le gouvernement semble, en ce moment, à court de véritables solutions.

Le 8 mai dernier, alors que plusieurs députés demandaient au très honorable premier ministre (M. Trudeau) quelles mesures le gouvernement entendait prendre pour freiner la hausse du coût de la vie, le chef du Ralliement créditiste (M. Caouette) demandait, à son tour, au très honorable premier ministre s'il n'envisagerait pas l'opportunité de tenir compte des propositions sérieuses faites à la Chambre par le Ralliement créditiste, et voici ce que répondait alors le très honorable premier ministre, et je cite:

> Monsieur le président, je pense que tous ceux qui s'y connaissent disent que les propositions du système créditiste sont, par essence, de nature inflationniste, et c'est précisément l'inflation que nous essayons de combattre.

Il faut bien noter que le très honorable premier ministre ne dit pas que son gouvernement va combattre l'inflation. Il dit tout simplement qu'il va essayer de combattre l'inflation.

Il va s'agir d'un essai, d'une tentative, car le très honorable premier ministre sait fort bien qu'il n'est aucunement sûr de réussir, car les moyens qui sont à sa disposition n'ont jamais remporté de succès; ils ont toujours échoué, alors que la hausse des prix se poursuit, ne cesse de ronger les salaires et le revenu réel et ne cesse de détruire les épargnes et la propriété tout entière, de quelque nature qu'elle soit.

Comme les lanternes du gouvernement et du très honorable premier ministre, en particulier, semblent éteintes, nous allons tenter d'apporter un peu de lumière dans ce débat, sans être assurés toutefois d'y réussir, car, ordinairement, le gouvernement ferme les yeux et se bouche les oreilles devant les revendications créditistes.

Pour résumer, monsieur le président, les causes de l'inflation peuvent s'établir comme il suit: Tentatives des salariés en vue de rattraper la hausse des prix; revenu exagéré de certains administrateurs et profits exorbitants de certaines entreprises; les «combines», les cartels et les monopoles, qui imposent des prix injustifiés aux consommateurs canadiens; les impôts, les taxes et les droits de toutes sortes qu'imposent les gouvernements et, finalement, les politiques bancaires et monétaires qui sont utilisées. Voilà le résumé des causes de l'inflation. C'est sur le dernier sujet que je voudrais insister, monsieur l'Orateur.

En 1963, un homme s'est promené dans la province de Québec et à travers le Canada, en déblatérant contre les créditistes et les solutions qu'ils proposaient à l'occasion de l'élection fédérale en cours. Cet homme, jouissant du fort prestige attaché au titre de président de la Bourse de Montréal et de la Bourse canadienne, devait rapidement trouver sa récompense politique. Il siège aujourd'hui à la Chambre, à titre de ministre des Postes et des Communications (M. Kierans). Vous l'avez reconnu: c'est lui qui a imposé aux Canadiens la hausse postale la plus discutable et la plus scandaleuse et qui a contribué, à sa façon, à la pression inflationniste.

Le ministre des Postes et des Communications parlait alors d'un nouveau mythe, le «mythe Kierans».

Parlant de la hausse des prix et de l'inflation actuelle, il disait, comme l'atteste la page 8971 du compte rendu officiel des débats de la Chambre du 22 mai, et je cite:

> ... qu'aurons-nous donc gagné? Nous sommes tous affectés par l'inflation, à mesure que la valeur de notre dollar, de nos dépôts dans les caisses populaires, de nos obligations d'épargne et de nos salaires, s'effrite sous l'action de ce cancer.

• (9.10 p.m.)

L'honorable ministre des Postes et des Communications parle d'un cancer, en traitant de l'inflation. «L'inflation est un cancer», dit-il. Mais il doit savoir qu'un cancer ne se guérit pas, parce que nous n'avons pas encore découvert les médicaments, les remèdes, les antibiotiques capables de détruire le virus qui cause le cancer.

[M. Matte.]

Dans le système financier actuel, le cancer de l'inflation restera inguérissable tant qu'on apposera tout simplement un cataplasme sur une jambe de bois et qu'on ne voudra pas utiliser des méthodes nouvelles, des méthodes que proposent les créditistes depuis fort longtemps.

Le ministre des Postes et des Communications parlait, à la Chambre, le 22 mai, de la valeur de notre dollar qui diminue. Il ajoutait que la valeur de nos épargnes était à la baisse et que celle de nos obligations diminuait également. La valeur de nos salaires baisse à cause de l'inflation. C'est ce qu'il reconnaît, en conclusion.

Rien de plus vrai, monsieur l'Orateur.

Les statistiques fédérales nous indiquent qu'en mars 1969, l'indice du coût de la vie atteignait 123.2, comparativement à 122.6 en février et à 118.6 en mars 1968, soit une hausse de 4.6 depuis un an.

Donc, le coût de la vie augmente. Les prix augmentent. La valeur de notre dollar diminue et nous sommes aux prises avec l'inflation. Le ministre des Postes et des Communications a raison. L'inflation existe. Le gouvernement le reconnaît lui-même.

Mais qui donc dirige le Canada? Les libéraux ou les créditistes? Quelle doctrine financière applique-t-on au Canada? Le régime financier, cher au ministre des Postes et des Communications, ou celui que propose le Ralliement créditiste?

La réponse est claire. Les libéraux sont au pouvoir et l'inflation existe au Canada. Le régime financier que dénoncent les créditistes régit toutes les activités économiques au Canada et nous avons l'inflation.

Il ne peut en être autrement, monsieur l'Orateur, parce que le régime financier actuel est, par sa nature même, une source d'inflation continuelle et progressive.

C'est ce que je veux tenter de démontrer au cours des quelques minutes qui me restent.

Nous avons déjà démontré qu'il n'existe pas un dollar en circulation qui n'ait été créé par le système bancaire. Tout le crédit actuellement en existence au Canada est une créature bancaire.

Quelles sont les conséquences de cet état de fait, monsieur l'Orateur? Donnons un exemple.

Supposons qu'un industriel veuille mettre des produits sur le marché et s'amène à la banque en vue de financer sa production. Ayant apporté les garanties nécessaires, soit le nantissement de son entreprise, la banque lui fait une avance de $100,000, avec la promesse qu'il devra rembourser, disons, $108,000 à la fin de l'année si le taux d'intérêt est de 8

Le manufacturier, en possession des $100,000 qui sont inscrits à son crédit dans un livre de banque, entreprend donc sa production. Il verse des salaires, achète des matières premières, se paie une rémunération et tous ces déboursés seront inclus dans le prix de la production livrée au consommateur. Disons, pour les besoins de cette démonstration, que toute la somme de $100,000 a été déboursée au cours de la production et qu'elle se trouve entre les mains des consommateurs éventuels qui seront ainsi capables d'acheter la production offerte. Remarquons, monsieur l'Orateur, que les créditistes nient cette affirmation.

Mais le manufacturier se souvient qu'il devra, au stade de sa production, rembourser les $100,000 qu'il a empruntés de la banque.

Il se souvient également qu'il devra rembourser non seulement la somme de $100,000 qu'il a empruntée, mais $8,000 de plus, à cause de l'intérêt qu'exige le banquier.

Le manufacturier devra donc inclure dans ses prix la somme de $8,000, ce qui fera une somme totale de $108,000 que devront débourser les consommateurs s'ils veulent acheter cette production.

C'est donc dire que le manufacturier devra aller chercher $8,000 de plus qu'il n'en a versé dans le système de la distribution. Il devra pomper plus d'argent qu'il n'en a distribué. L'argent doit rentrer en quantité plus grande qu'il fut distribué. A la consommation, il en découle un déficit du pouvoir d'achat et, tout comme à l'égard de la banque, la monnaie doit retourner en plus grande quantité qu'elle n'avait été prêtée, ce qui est évidemment absurde.

Le truc n'est possible que si les consommateurs se privent d'acheter une autre production. Les $108,000 ne pourront être récupérés par le manufacturier que si ce dernier réussit à enlever du pouvoir d'achat déjà existant la partie qui était destinée à acheter cette autre production qui avait mis au monde ce pouvoir d'achat. Mais, à ce moment-là, c'est «cette autre production» qui aura à faire face à un déficit de pouvoir d'achat et qui restera invendue. D'où déficit de pouvoir d'achat.

Ici, je veux répondre d'avance à une objection courante. On dit que les banques remettent en circulation, sous forme de prêts, les sommes qui leur sont remboursées en plus de l'intérêt.

Voyons ce que vaut cette affirmation.

Supposons que notre manufacturier, en plus de rembourser $8,000 d'intérêt la première année, rembourse également une portion du prêt, soit $10,000. Cette somme de $10,000 devra également être incluse dans les prix des produits, de sorte que les prix ne seront plus de seulement $108,000, mais de $118,000. C'est la somme que devront payer les consommateurs pour acheter la production du manufacturier. Mais comme le manufacturier n'a déboursé que $100,000 au cours de sa production, c'est $18,000 de plus qu'il devra aller chercher chez les consommateurs, d'où un déficit du pouvoir d'achat de $18,000.

Disons que la banque remet les $18,000 en circulation, au moyen de nouveaux prêts, il y aura donc $18,000 de plus en pouvoir d'achat. Mais les $18,000 auront contribué à mettre sur le marché une nouvelle production de $18,000. Il est donc évident, sauf aux yeux du ministre des Postes et des Communications et à ceux du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), que le déficit de pouvoir d'achat ne peut être comblé par un nouveau prêt à la production. Il crée une nouvelle dette qui ne fait qu'aggraver le déficit précédent, d'où déficit progressif et constant du pouvoir d'achat.

J'ai associé, tout à l'heure, l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale à l'honorable ministre des Postes et des Communications. C'est qu'il m'est venu à la mémoire que l'ancien président de la CSN, dans le rapport moral qu'il présentait devant les congressistes de cet organisme, en 1962, s'en était pris au Crédit social, et je cite:

Si le théorème de Douglas était vrai, il y a longtemps que toute l'économie serait paralysée et que nous serions en état permanent de crise. Nous avons de nombreux griefs à formuler contre le régime économique sous lequel nous vivons. Nous ne pouvons accepter, par exemple, que l'on mette si peu d'énergie à s'attaquer au problème du chômage, des taudis, de la sécurité sociale.

• (9.20 p.m.)

Mais je demande aujourd'hui à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale s'il n'est pas vrai que l'économie est paralysée et que nous sommes en état de crise? L'honorable ministre des Postes et des Communications affirme que nous souffrons d'un cancer.

Ah! sans doute que les produits finissent par se vendre, sinon à se détériorer, quand on ne se résout ensuite à les détruire, ce qui a pour effet de relancer une nouvelle production, de fournir du travail aux chômeurs. Mais cela n'est possible qu'en y mettant le prix.

Et ce prix, monsieur l'Orateur, c'est l'endettement de tous les gouvernements à tous les échelons, l'endettement des sociétés et des individus à un point tel qu'il est inconcevable de penser que ces dettes puissent être payées un jour.

L'endettement du gouvernement fédéral —32 milliards 926 millions—des provinces—12 milliards 642 millions—des municipalités—$6,597,437,000—et des particuliers—9 milliards 30 millions—envers les sociétés de financement des ventes, les socié-

tés de prêts aux consommateurs, les banques à charte, les banques d'épargne du Québec, etc., s'élève à $61,954,437,000.

C'est à cause de cet endettement et aux prix du contrôle des financiers sur toute l'économie du pays et sur la vie de chacun que le système économique dans lequel nous vivons ne s'est pas encore écroulé et qu'il vivote encore, mais dangereusement.

Mais, comme le disait si bien l'honorable ministre des Postes et des Communications, il souffre d'un cancer et l'échéance ne saurait être éloignée.

Il n'est pas étonnant, monsieur l'Orateur, «que l'on mette si peu d'énergie à s'attaquer au problème du chômage, des taudis et de la sécurité sociale», comme le disait également l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

Cela n'est pas étonnant, parce que le régime actuel est à bout de souffle. Il est fini, cassé; la population, les gouvernements sont cassés, endettés par-dessus la tête et l'on est réduit à nous proposer des mesures d'austérité, à nous demander de se serrer la ceinture, parce que nous manquons d'argent.

Au cours de la campagne électorale de 1963, les adversaires du Crédit social, libéraux en tête, ont crié partout que l'instauration d'un régime créditiste aurait pour effet de créer l'inflation monétaire.

Les libéraux ont fait publier des pages entières dans les grands journaux à la solde des financiers pour montrer que sous un gouvernement créditiste, l'argent perdrait tellement sa valeur qu'il faudrait des camions de dollars pour acheter une paire de chaussures.

Ils ont même publié des photographies où l'on voyait les gens en Hongrie et en Allemagne brûler leur argent, tapisser leur maison de billets de banque, parce que cet argent déprécié valait moins que le papier tenture ordinaire. Ils oubliaient cependant de dire que ces choses se sont produites sous le régime financier actuel en Hongrie et en Allemagne et non sous un régime créditiste.

Car, sous un régime créditiste, il n'y aurait pas d'inflation possible, tandis que sous le régime financier actuel, il est impossible de sortir de l'inflation.

Qu'est-ce que l'inflation? Le mot «inflation» signifie tout simplement «enflure». L'inflation fait songer à un gonflement malsain, anormal.

Ainsi, l'obésité est une enflure et l'hydropique fait de l'inflation. Il s'agit de gonflements malsains, anormaux. Mais l'enfant qui grandit, qui profite normalement, n'enfle pas! Il ne fait pas d'inflation, lui, bien qu'il grandisse et grossisse beaucoup plus que l'hydropique ou l'obèse.

Appliqué à l'augmentation du volume de la monnaie, du nombre de dollars en circulation, le mot «inflation» constitue un gonflement malsain, une enflure anormale.

Par ailleurs, certains économistes prêtent au mot «inflation» le sens pur et simple d'une augmentation de la quantité de monnaie en circulation. De la sorte, les uns peuvent affirmer, à la grande confusion du public qui n'y comprend guère, que l'inflation est une chose à proscrire, à bannir, tandis que d'autres affirment que l'inflation est souhaitable, parce qu'ils reconnaissent que le volume de la monnaie doit augmenter et affirment qu'une certaine inflation est nécessaire.

Pour notre part, nous croyons que l'inflation est nettement mauvaise et pernicieuse et qu'il faut la condamner. Mais nous affirmons qu'il ne faut pas pousser ce raisonnement jusqu'à craindre toute augmentation des disponibilités monétaires sous prétexte que tout accroissement de la quantité de la monnaie constitue une catastrophe.

Les créditistes affirment que l'accroissement du pouvoir d'achat indispensable à la prospérité et au bien-être du peuple, qui correspondrait correctement à l'augmentation de la production, ne porterait nullement atteinte à la valeur de la monnaie et entrerait en circulation sans causer d'inflation, en faisant en sorte que l'accroissement du volume monétaire soit égal à celui de la production. Il s'agit là d'une question de technique, d'un problème de calcul. Grâce aux données qui parviennent continuellement au gouvernement, par le truchement de ses divers ministères, il connaît l'augmentation de la production, surtout par l'analyse de l'indice des prix. Un gouvernement créditiste mettrait dans les poches des consommateurs les signes monétaires correspondant à cette augmentation de la production. Ce nouveau pouvoir d'achat pour acheter une nouvelle production, étant distribué directement aux consommateurs sans passer par le système de production et ne faisant donc pas partie des prix, ne causerait aucune inflation.

Quand l'impôt ne suffit plus, c'est la monnaie qui en souffre.

On veut régenter les choses de l'économie, socialiser le bien-être, donner à tous; mais, pour ce faire, il faut prendre à tous. Ce qu'on ne prend pas à l'impôt, on le rogne sur la monnaie. En ces termes, M. Henri-Ernest Blanchenay, banquier, président du comité de direction de la Banque Privée, à Genève, membre du groupe Edmond Rothschild, a fait la genèse de l'euro-dollar et il établissait les répercussions de ce marché sur la couverture de monnaies et leur avilissement progressif. M. Henri-Ernest Blanchenay était le conférencier, le 23 avril 1969...

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me déplaît d'interrompre l'honorable député, mais, en vertu du Règlement, son temps de parole est écoulé et il doit reprendre son siège.

[*Traduction*]

M. Stan Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, lorsque jeudi dernier le ministre des Finances (M. Benson) a accouché de son deuxième budget, il a déclaré qu'il n'était pas fait pour accroître sa popularité. C'est possible, mais ce que j'aimerais demander, ainsi, je crois que beaucoup d'autres Canadiens, c'est pourquoi il devait être calculé en vue de le rendre plus impopulaire.

Avant d'entamer mes remarques et d'analyser les nombreuses failles de ce budget, j'aimerais dire qu'il conviendrait de féliciter le ministre d'avoir introduit dans les mesures fiscales du gouvernement le concept de la sélectivité. Tout ce que j'espère, c'est que ce principe si important pourra survivre à l'application maladroite et malicieuse qu'en fait le ministre aux régions prospères et productrices de notre économie, d'une manière qui nous laisse peu d'espoir d'aider les régions plus pauvres et aucune possibilité d'augmenter de manière appréciable notre productivité nationale. C'est pourtant la clé de la solution du problème de l'inflation dans le pays. Espérons que cette politique dite de sélectivité ne sera pas écartée par la désapprobation et par l'échec qui résulteront certainement des mesures discriminatoires, lesquelles sont les vraies coupables. En effet, il faut voir les choses en face, monsieur l'Orateur: le budget actuel est en fait très injuste. Ce que le ministre aurait dû faire—et l'on se demande vraiment à quoi songeaient les grands penseurs de son ministère lorsqu'ils ont présenté un pareil budget—c'est d'étudier sérieusement quel genre de construction est souhaitable et lequel ne l'est pas. En d'autres termes, quel genre de construction sera réellement productif et quel autre ne le sera pas.

On peut dire, à mon avis, car on est tout à fait d'accord là-dessus, que le genre de construction qui se rapproche de la station-service n'est pas vraiment essentiel à l'augmentation de la productivité dans notre pays. Dès lors, monsieur l'Orateur, pourquoi notre économie profitera-t-elle de ce qu'on décourage ce genre de construction à Toronto, à Calgary, à Edmonton, ou à Vancouver en espérant qu'il se déplacera vers Montréal ou vers Halifax? Le seul bien, ou presque, qui peut résulter de ce genre de discrimination est une certaine sympathie des centres urbains considérés comme riches pour la situation du producteur laitier de l'Ouest, injustement traité par le transfert, au Québec, d'un contingent de 8 millions de livres de crème à une époque où la région importe beaucoup de beurre.

Pour résumer cette partie de mes remarques, je dirai que la conception qui fait de l'emplacement de l'industrie une récompense ou un châtiment s'est avérée un échec. Je citerai l'exemple de la société Clairtone qui est allée s'installer en Nouvelle-Écosse. Or, cette initiative n'a pas répondu aux espoirs qu'on en attendait. L'important, c'est de décider quelles industries doivent être aidées et faire démarrer la production. Peu importe, en vérité, leur emplacement si elles produisent effectivement des marchandises. Nous ne voulons pas en réduire le nombre dans une région simplement pour en ajouter dans une autre. Ce n'est pas la façon d'augmenter la productivité au pays. Il serait plus logique de restreindre les genres d'immeubles autorisés sur une base sélective. Ainsi, les constructeurs de stations-service, de centres commerciaux et de cinémas pourraient être pénalisés à l'échelle nationale, ce qui donnerait de bien meilleurs résultats.

• (9.30 p.m.)

Si vous le permettez, monsieur l'Orateur, je vais parler d'un oubli flagrant dans le budget. Il s'agit du crédit à la consommation. Rien n'a été prévu pour réduire les achats à tempérament. Sans aucun doute, le ministre doit se rendre compte que ceux qui achètent ainsi ne choisissent pas la meilleure arme pour combattre l'inflation. Les centaines de milliers de personnes qui utilisent cette méthode d'achat ne croient tout simplement pas que le gouvernement est décidé à mater l'inflation. Ils utilisent l'achat à tempérament pour faire contrepoids aux répercussions de la politique de dépenses du gouvernement. La solution qu'on a proposée au ministre, augmenter le taux d'intérêt, donnerait peut-être des résultats si on pouvait voir la moindre preuve que le gouvernement est sincère et veut résoudre le problème de l'inflation.

Qui prendrait donc le gouvernement au sérieux à cet égard, alors qu'il refuse obstinément de réduire ses dépenses scandaleuses. Le ministre se targue d'équilibrer son budget. J'espère qu'il ne m'en voudra pas si je lui dis que je ne le croirai que quand je l'aurai constaté. Même s'il parvient à équilibrer son budget, monsieur l'Orateur, quelle consolation cela pourrait-il être pour les contribuables si le budget équilibré se chiffre à 11,775 millions de dollars? C'est un milliard de plus que le budget précédent. Dites-moi donc, monsieur l'Orateur, pourquoi vous, moi, les provinces, les municipalités, les entreprises et les contribuables devrions-nous comprimer nos dépenses alors que le gouvernement prouve par ses actes, sinon par ses paroles ce qu'il pense vraiment du problème que pose l'inflation? Dites-moi donc: où sont les exemples probants de la modération du gouvernement? Les

crédits accordés au Conseil des arts du Canada ont augmenté de 3 millions de dollars; cet organisme soutire déjà 24 millions par an aux contribuables et il ne peut subsister avec la dotation de 50 millions qu'il a reçue lors de sa fondation. Que dire de l'augmentation de 15 millions des subventions à Radio-Canada, qui reçoit déjà 166 millions par an? Il faut encore ajouter à cela les 65 millions que va coûter le nouvel édifice qui doit être construit à Montréal. Dans ce domaine-là, on ne comprime nullement les dépenses.

Pour aider à circonscrire ce problème du crédit à la consommation et pour aider au marché des obligations, le gouvernement aurait pu, à mon avis, accorder un dégrèvement pour la proportion des revenus d'une personne placée en obligations, fédérales, provinciales ou municipales, peu importe. Il aurait fallu fixer un plafond sur ces placements, de sorte que les plus riches n'abusent pas de cette disposition. Si cette idée avait été adoptée, elle aurait en pour effet d'encourager l'épargne, et la pression aurait diminué dans le secteur du crédit à la consommation.

Tout le monde sait que les taux d'intérêt élevés n'empêchent aucunement les gens d'acheter à tempérament. Ils continuent de dépenser leurs biens grâce au crédit à la consommation. Bien entendu, une des difficultés de notre situation concerne la masse monétaire. L'an passé, par une grossière erreur de calcul, le gouvernement a décidé d'augmenter la masse monétaire: entre mai et septembre, elle a été accrue à un taux annuel de 20.5 p. 100. Est-ce ainsi qu'on peut ralentir l'économie, monsieur l'Orateur?

Je crois que le ministre et le gouvernement devraient songer à abandonner le taux fixe de change pour le dollar canadien. Une mesure de ce genre forcerait le gouvernement à mettre en pratique ce qu'il préconise, car s'il continue à agir comme il le fait actuellement, notre dollar va perdre beaucoup de sa valeur. Si nous abandonnions le taux fixe de change, nous cesserions d'importer l'inflation des États-Unis. Je le répète, une telle initiative forcerait le gouvernement à être raisonnable. Somme toute, les conditions actuelles ne sont pas analogues à celles de 1962, lorsque le taux fixe de change a été établi. Le gouvernement ne devrait pas l'oublier.

Ceux qui voyageront à l'étranger pourront tirer profit de nouveaux règlements concernant la douane. Sous ce rapport, le gouvernement se montre injuste envers les petits salariés qui ne peuvent se permettre de voyager et qui sont les plus durement frappés par ce bel impôt de progrès social établi lors de l'avant-dernier budget.

[M. Schumacher.]

Une voix: C'est une honte!

M. Schumacher: Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas conclu d'arrangements réciproques avec d'autres pays? L'argent que dépenseraient les touristes étrangers aiderait notre économie. On pourrait dire la même chose des modifications tarifaires. Au lieu d'appliquer dès maintenant ou sous peu les taux qui devraient entrer en vigueur en 1972, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas établi des accords réciproques avec d'autres pour assurer à nos produits des tarifs réduits. Apparemment, notre gouvernement n'a pas fait cet effort qui aurait aidé l'économie canadienne. Il s'est borné à faire des modifications qui mettront des milliers de personnes en chômage. Elles feront tous les frais des changements. Ce n'était peut-être pas le but de la politique gouvernementale, mais elle placera sûrement bien des Canadiens dans des conditions difficiles. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas tenté d'alléger notre fardeau en obtenant des avantages réciproques de nos associés commerciaux?

Comme je l'ai dit en exorde, j'espère que le principe de sélectivité que le gouvernement cherche à mettre en œuvre par ce budget ne sera pas abandonné à l'avenir. C'est, à mes yeux, un bon principe. Néanmoins, c'est une erreur que nous reconnaissons tous, je pense, d'imposer des programmes sélectifs sur une base géographique. On ne touche pas ainsi au cœur même du problème, on ne fait que pénaliser le succès. Nous voulons, très certainement accroître notre productivité, ce qui devrait vaincre l'inflation. Il faut obtenir la croissance dans des termes réels. Pénaliser nos régions productives pour aider les régions improductives, n'aidera pas à trouver la solution de nos problèmes. Autant que possible le principe de la sélectivité devrait être appliqué sur une base nationale. Bien entendu, nous devrions tenter d'aider les régions qui répondront le plus rapidement à l'aide fournie. Au besoin, ces régions devraient recevoir de l'aide aux dépens des régions dont le potentiel de production est moindre.

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, d'abord, puis-je féliciter le ministre des Finances (M. Benson) pour un exposé budgétaire dont l'aspect le plus louable a été sa brièveté. Il a établi un précédent, je crois, car c'est un des discours les plus courts que nous ayons entendus depuis quelques années. Il faut aussi féliciter le ministre d'avoir présenté un budget équilibré, ce qui ne s'était pas vu depuis bon nombre d'années. Je me

rappelle que, selon ces prédécesseurs, des budgets non équilibrés étaient nécessaires en période d'inflation, comme celle que nous vivons. Acceptons la politique louable du ministre et sa détermination d'équilibrer dépenses et revenus.

• (9.40 p.m.)

Il y a un aspect sur lequel on n'a vraiment pas assez insisté: les moyens employés par le ministre pour équilibrer son budget. Incontestablement, l'un de ces principaux moyens a été l'impôt de progrès social sur le revenu des particuliers et des sociétés. L'automne dernier, dans son premier discours du budget, le ministre a présenté cet impôt spécial. Il a déclaré nettement qu'il s'agissait d'un impôt provisoire dont l'objet était de couvrir les frais supplémentaires de l'assurance frais médicaux et du progrès social. C'est ainsi qu'il a expliqué ce nouvel impôt sur les revenus.

Si c'était là la raison pour percevoir cet impôt, comme les provinces n'ont pas jugé à propos d'utiliser cet argent en adhérant au régime d'assurance frais médicaux, il aurait dû être remboursé au contribuable canadien de qui on l'avait perçu à une fin déterminée ou, du moins, être déposé dans un fonds de fiducie pour payer les coûts qui auront forcément augmenté si jamais l'assurance frais médicaux est adoptée par les différentes provinces.

Il semble que si on a équilibré le budget, c'est grâce à des moyens frauduleux ou à la perception d'un faux impôt qui devait assurer un service social et non pas compenser des rentrées insuffisantes ni amener le revenu général à couvrir les dépenses. Même s'il paraît insignifiant, ce point est important, car le gouvernement doit veiller à ce que les impôts servent aux fins pour lesquelles on les perçoit.

Si l'assurance frais médicaux fait partie du progrès social et si les différents services qui s'inscrivent sous ce chapitre ne sont pas fournis au point qu'il faille utiliser les fonds recueillis pour les financer, cet argent devrait certainement être conservé en fiducie exclusivement à cette fin. En ce moment, toutefois, il va ajouter un peu de brillant à la couronne du ministre des Finances, qui a réussi à équilibrer le budget, chose qui ne s'était pas vue depuis des années.

Tout le secteur financier repose sur une fausse philosophie en ce qui concerne les problèmes des gouvernements et des contribuables. Somme toute, il n'existe qu'une seule source d'impôts et c'est la poche des contribuables. Peu importe si c'est le gouvernement fédéral, provincial ou local qui dépense l'argent, c'est le contribuable qui le fournit.

Certains des plus grands besoins dans tout ce domaine des dépenses gouvernementales ne relèvent vraiment pas de la compétence du ministre fédéral des Finances (M. Benson), mais des ministres provinciaux des Finances, et encore plus des gouvernements municipaux. A moins que les impôts ne fournissent aux gouvernements municipaux assez de fonds pour payer les services qu'ils sont censés assurer au public, le gouvernement perd de son autorité.

Les critiques les plus justifiées que suscite ce budget viennent, je crois, des représentants des gouvernements municipaux qui ont grand besoin de deniers publics pour financer une bonne partie des services sociaux qu'exigent les Canadiens. Qu'il s'agisse de projets d'habitation ou de l'élaboration de programmes sociaux, ce sont les gouvernements municipaux qui sont chargés de leur exécution. C'est pourquoi la politique d'impôt discriminatoire à l'endroit des trois provinces riches, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, semble rétrograde.

Comment le ralentissement de l'économie à Calgary aidera-t-il la situation à Halifax? Comment le ralentissement de l'économie à Toronto aidera-t-il la ville de Winnipeg? A mon avis, la théorie générale du ralentissement doit être inversée. Les régions qui ont la chance de pouvoir avancer à un rythme d'expansion plus rapide que d'autres devraient être encouragées à continuer, grâce aux stimulants et, s'il y a lieu, à l'aide accordée à ces régions moins favorisées, afin que toutes puissent progresser plus rapidement. Il ne faudrait pas ralentir le progrès de certaines régions sous le faux prétexte que d'une manière ou d'une autre les économies moins progressives d'autres régions rattraperont le reste du pays.

Ce genre de théorie qui s'est infiltrée dans le budget est un nouveau concept. Tout en étant nouveau, il ne va sûrement pas à la source du financement public en ce qui concerne les Canadiens pris individuellement. A moins que le gouvernement fédéral, qui possède certaines prérogatives dans les domaines de sa compétence, ne fasse davantage pour aider les niveaux inférieurs de gouvernement à résoudre leurs problèmes, alors l'expansion économique sera compromise. Cela s'applique au logement ainsi qu'à la rénovation urbaine. Un des principaux problèmes qui se posent au

Canada à l'heure actuelle en matière d'habitation est la pénurie de capitaux, d'une part, et le coût énorme du capital disponible d'autre part.

Le ministre des Finances expose dans ce budget-ci des politiques qui ne feront que hausser le coût de l'argent sans dégager les sources financières nécessaires à l'essor de l'habitation et non seulement nécessaires à l'habitation, mais aussi à l'aménagement urbain ainsi qu'à la construction des installations de service public: hôpitaux, écoles, réseaux d'égouts et aqueducs. A l'heure actuelle, les gouvernements mineurs, au niveau local en particulier, n'ont pas suffisamment accès aux fonds fiscaux pour couvrir leurs frais. Le domaine le plus important dont le gouvernement local ait à s'occuper, et qui relève également des gouvernements provinciaux, c'est celui de l'instruction publique.

S'il faut féliciter le ministre des Finances de nous présenter un budget équilibré, il faut, par contre, déplorer le fait que les moyens employés pour cela ne sauront satisfaire aux besoins futurs du Canada, compte tenu des inévitables responsabilités qui assaillent les autres ordres de gouvernement.

Fait intéressant à noter: le premier ministre (M. Trudeau) parle de se retirer de certains programmes à frais partagés et de remettre aux provinces certaines responsabilités que le gouvernement fédéral avait assumées de plus en plus fermement ces dernières années, tout en imposant aux provinces, dans bien des cas, des programmes conjoints que les gouvernements provinciaux ont très peu contribué à orienter. Il peut maintenant, semble-t-il, en remettre le fardeau aux provinces. Il peut se dégager de cette responsabilité et la remettre à ceux qui en sont responsables d'après la constitution, mais où trouver alors les ressources fiscales?

• (9.50 p.m.)

Dire cela est une chose, monsieur l'Orateur, mais c'en est une autre de faire face au problème d'ensemble qui consiste, pour les gouvernements de ces autres niveaux, à trouver les ressources financières pour faire face à leurs responsabilités. C'est pourquoi il est impératif que le gouvernement fédéral ne donne pas simplement le ton ou formule des politiques, mais qu'il prenne la tête en établissant les responsabilités en général qui attendent les gouvernements locaux et provinciaux dans ces domaines essentiels qui touchent de si près le développement de programmes sociaux, de programmes que nous devrions certainement être en mesure de financer en ce moment.

Cela nous amène à considérer l'ensemble du régime fiscal dans la mesure où il se rapporte à l'impôt sur le revenu et aux ressources fiscales des gouvernements. Je ne crois pas que le ministre des Finances (M. Benson) attache beaucoup d'importance à ce domaine. Du moins, s'il le fait il ne nous en informe pas et tout ce que nous pouvons espérer c'est que le Livre blanc nous en parlera. Je veux parler de la relation qui existe entre le coût total du gouvernement et les gains réels des Canadiens.

Nous nous trouvons dans une situation où près de 50 p. 100 de tout l'argent que gagnent les Canadiens—je parle ici de gains nets—passe à payer le coût du gouvernement. Je ne parle pas ici du produit national brut car c'est un terme fictif qui n'a qu'une relation lointaine avec ce que gagnent, en fait, les gens. Si vous additionnez le coût du gouvernement fédéral et celui des gouvernements provinciaux et des gouvernements locaux vous trouverez un chiffre qui frise les 50 p. 100 des gains totaux des Canadiens dans le mesure où ces gains couvrent les salaires, les commissions, les dividendes, la vente de produits et tous ces domaines du revenu qu'on peut sans hésiter classifier dans la catégorie des gains tombant dans la poche du contribuable.

Historiquement parlant, le clignotant s'allume lorsqu'on envisage les choses sous cet aspect. L'histoire démontre qu'une société libre n'est jamais demeurée telle et n'a pas maintenu la vitalité qui l'a amenée au point où elle est devenue libre, alors que le gouvernement reprenait aux citoyens de cette société plus de 50 p. 100 de ce qu'ils gagnaient en fait.

L'hon. M. Kierans: Puis-je poser une question au député?

M. Thompson (Red Deer): Le ministre des Finances peut se sentir optimiste et béat quant à son budget en ce moment...

L'hon. M. Kierans: Monsieur l'Orateur,...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre invoque-t-il le Règlement?

L'hon. M. Kierans: J'aimerais poser une question au député.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député de Red Deer a la parole et on ne peut lui poser une question que s'il le permet.

M. Thompson (Red Deer): Il ne me reste que trois ou quatre minutes, monsieur l'Orateur, je me contenterai donc de mener ma pensée à bon terme.

L'hon. M. Kierans: J'allais seulement demander au député de fournir à la Chambre ses renseignements concernant ces 50 p. 100.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, je serais très heureux de le faire, bien que je n'aie pas ce soir les statistiques réelles pour pouvoir les citer exactement.

L'hon. M. Kierans: Bien sûr que vous ne les avez pas.

M. Thompson (Red Deer): Mais vous ajoutez les frais du gouvernement fédéral qui sont maintenant d'environ 11.5 milliards de dollars, d'après ce budget, au total des budgets provinciaux—le montant réel dépensé par les gouvernements provinciaux—et vous ajoutez encore les frais des gouvernements locaux. On peut obtenir alors un total qui atteint environ 50 p. 100 des gains totaux des Canadiens, d'après les dernières statistiques disponibles.

L'hon. M. Kierans: Vous avez dit 50 p. 100.

L'hon. M. Benson: Il s'agit en réalité de 35 p. 100.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, on a fait remarquer en face qu'il s'agit en réalité de 35 p. 100. C'est bien 35 p. 100 du produit national brut, mais celui-ci diffère beaucoup des gains nets des Canadiens. Le produit national brut comporte un grand nombre d'éléments qui n'ont strictement rien à voir avec les gains des Canadiens. Le ministre des Finances est bien placé pour le savoir.

L'hon. M. Benson: Voudriez-vous définir le produit national brut?

M. Thompson (Red Deer): Je vous demande pardon.

L'hon. M. Benson: Voudriez-vous définir le produit national brut?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Il ne reste à l'honorable représentant que deux ou trois minutes. On pourrait donc s'abstenir d'interrompre son discours.

M. Thompson (Red Deer): Le ministre des Finances me demande de définir le produit national brut. S'il ne sait pas en quoi cela consiste, il fait mieux de retourner à l'école et d'apprendre les éléments de l'économie.

L'hon. M. Benson: Je le sais certainement.

M. Thompson (Red Deer): Il y a au moins une douzaine d'éléments du produit national brut qui n'ont rien à voir avec ce que gagnent les Canadiens. Quand vous percevez des impôts en puisant dans le gousset des contribuables, vous percevez de l'argent qu'ils gagnent sous forme de salaires, de dividendes, ou grâce aux ventes de leurs produits.

L'hon. M. Kierans: Et les transferts du gouvernement?

M. Thompson (Red Deer): Les transferts du gouvernement n'ont rien à voir avec cela.

L'hon. M. Kierans: J'essaie de vous aider.

M. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, si le ministre des Postes (M. Kierans)...

L'hon. M. Kierans: J'essaie de vous aider à en arriver à votre chiffre de 50 p. 100.

M. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, si le ministre des Postes essayait de redresser la situation au ministère des Postes, quant à la distribution du courrier, car quelques-unes des politiques qu'il a établies ont bouleversé bien des secteurs de l'économie, certaines régions métropolitaines du pays n'auraient pas un aussi grave problème à résoudre du point de vue financier.

Mais, monsieur l'Orateur, le ministre des Postes a soulevé une très intéressante question, de même que le ministre des Finances. Comme il est dix heures, je donne préavis que demain j'apporterai des données précises sur ce dont parlent ces deux honorables représentants; ainsi, s'ils ne sont pas au courant des chiffres dont je parle, je serai en mesure de les leur fournir.

M. l'Orateur: A l'ordre. Sauf erreur, il reste environ au député deux ou deux minutes et demie pour terminer son discours. La Chambre consentirait-elle à ce qu'il termine ses observations ce soir ou le député préférerait-il prendre demain la parole pendant les deux minutes qu'il lui reste?

M. Thompson: Il est dix heures et je n'ai parlé que pendant environ un quart d'heure.

M. l'Orateur: Le député a parlé pendant plus d'un quart d'heure. Comme il est dix heures, la Chambre passe maintenant...

M. Thompson: J'ai commencé à dix heures moins le quart d'après l'horloge d'en face.

M. l'Orateur: Le député n'est pas le chronométreur de cette institution.

L'hon. M. Benson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, accorderions volontiers au député un peu de temps supplémentaire demain pour lui permettre d'expliquer sa définition.

M. l'Orateur: Conformément à l'article 40 du Règlement, une motion d'ajournement de la Chambre est censée avoir été présentée et appuyée.

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

LA SÉCURITÉ SOCIALE—LA POSSIBILITÉ D'UNE RÉDUCTION DES ALLOCATIONS FAMILIALES ET DES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, une bonne partie de la discussion qui s'est déroulée ici aujourd'hui tournait autour du problème de l'inflation. Je m'inquiète des Canadiens qui souffrent le plus de l'inflation, et j'estime qu'on ne peut leur demander d'attendre à quelque millénaire à venir que le problème de l'inflation soit résolu. Je suis d'avis qu'ils ont le droit de s'attendre à ce qu'on améliore leur sort dès maintenant. Je songe aux pensionnés de la vieillesse et à ceux qui dépendent d'un revenu fixe. Voilà en guise de préambule approprié à la question qui me permet de prendre part au spectacle tardif ce soir.

J'ai posé la question le lundi 12 mai. On la trouvera à la page 8563 du hansard: La voici:

> Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Le gouvernement se propose-t-il de présenter à la Chambre un projet de loi qui éliminerait ou réduirait les allocations familiales ou les pensions de sécurité de la vieillesse?

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) a répondu en ces termes:

> Le gouvernement n'a pris aucune décision à cet égard. S'il y songe, sa politique sera annoncée à la Chambre.

Sur quoi, j'ai repris, selon le hansard:

> Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre n'est-il pas en mesure de nous assurer que, quoi qu'on fasse dans le domaine social, l'évaluation des ressources ne sera pas rétablie en ce qui concerne l'une ou l'autre de ces deux mesures?
>
> [M. l'Orateur.]

Suivit alors une de ces altercations amicales que nous avons parfois avec la présidence; bien entendu, la présidence a remporté la partie, et alors j'ai dit tout simplement: «A dix heures.» Je suis donc ici ce soir pour exprimer l'espoir que le secrétaire parlementaire, que je vois à son fauteuil pour répondre au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), a été autorisé à me fournir une réponse nette et simple. Je suis convaincu qu'il faudrait augmenter la pension de la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales. Et je crois que tous les Canadiens ont au moins droit à l'assurance qu'il n'y aura pas de réduction et que l'évaluation des ressources ne sera pas imposée de nouveau pour ces deux mesures législatives.

• (10.00 p.m.)

A mon avis, les deux mesures les plus significatives et les plus importantes jamais prises par le Parlement du Canada dans le domaine du bien-être social sont celles qui ont rendu universels ces deux programmes, allocations familiales et pensions de vieillesse, de sorte que les citoyens touchent les versements de droit. J'estime que toute déviation au principe de l'universalité serait une mesure rétrograde, indigne du Parlement du Canada et indigne du groupe de citoyens qui forment le gouvernement du pays.

Les déclarations faites ces dernières semaines par le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ont porté certaines personnes à craindre que les revues en cours n'entraînent une réduction de ces programmes, l'élimination de l'un ou l'autre, ou l'application d'une évaluation des ressources à l'égard des allocations familiales ou des pensions de vieillesse. Au nom de tous les Canadiens, je demande qu'on n'en fasse rien. A titre de député, je demande que cette importante mesure de progrès social qu'est le principe de l'universalité soit permanente, et je prie le secrétaire parlementaire de nous assurer ce soir que, quoi qu'on fasse par suite de la revue de nos lois sociales, on ne diminue pas les allocations familiales ni les pensions de vieillesse, et qu'on n'impose pas d'évaluation des moyens relativement à aucune de ces deux importantes mesures législatives au Canada.

[*Français*]

M. Rosaire Gendron (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je crois

que les préoccupations exprimées par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) sont des préoccupations généreuses que partage le gouvernement actuel.

J'avais l'impression que le 12 mai, à la Chambre, le ministre avait répondu à l'honorable député que le gouvernement revisait actuellement tout le champ de la législation en matière de bien-être social, y compris les allocations familiales et les pensions de vieillesse.

Cette revue est toujours en cours et si, à la suite des discussions, des recommandations sont faites, elles seront annoncées par le ministre, en temps utile. Et je crois qu'il y a lieu d'espérer que l'honorable député pourra applaudir à ces mesures qui, je n'en doute pas, seront très opportunes.

[*Traduction*]

L'ENSEIGNEMENT—L'EMPLOI D'INTELLECTUELS CANADIENS DANS LES UNIVERSITÉS CANADIENNES

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je regrette beaucoup que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen) ne soit pas ici. Cette question a été posée le 20 mai, c'est-à-dire il y a longtemps, et il aurait pu prendre des dispositions pour y répondre. Comme il le sait, les Canadiens sont vivement préoccupés actuellement, parce que nos universités canadiennes n'ont pas recours aux services de leurs diplômés. Je regrette que le ministre ne soit pas ici, car je voudrais lui dire qu'à la suite de l'accusation portée par un certain journaliste, il y a quelque temps, j'hésite à aborder la question. J'hésitais aussi le 20 mai en raison de ma propre expérience dans le monde universitaire, où je retournerai peut-être avant longtemps.

Je sais qu'il est facile de parler du libre échange des idées, de l'universalité de l'instruction, et de se moquer du nationalisme et du chauvinisme. Si je me suis intéressé à la question, ce n'est pas par anti-américanisme. Si quelque chose pouvait me causer plus de peine, pour ce qui est de nos universités—et je m'en souviens clairement—ce serait que l'enseignement dans les universités canadiennes se donne avec l'accent d'Oxford. Mais je crois qu'on n'a pas une idée nette de ce qui se passe dans nos universités aujourd'hui. Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient tenter de découvrir ce qui s'y passe réellement. C'est une question très sérieuse, et nous devrions nous occuper du sort réservé aux diplômés de nos universités. Ne sont-ils pas assez bons pour être embauchés dans les universités canadiennes?

Si tel est le cas, c'est une grave et accablante critique de nos institutions, dominées à l'heure actuelle par des professeurs et des administrateurs qui ne sont pas Canadiens. Si l'on use vraiment de discrimination contre nos diplômés canadiens, les Canadiens devraient le savoir. Les universités n'échappent plus, si jamais elles y ont échappé, aux tensions qui déchirent la société canadienne et celle des autres pays. De nos jours, les universités doivent prévoir les dangers qu'elles considéraient déjà comme abstraits, quand elles y pensaient. La liberté universitaire n'est pas attaquée du dehors par les grosses sociétés et le jeu de la politique, mais souvent de l'intérieur, par une minorité de professeurs et d'étudiants. Les universités devraient examiner cette question et d'autres, non à la lumière des vieux clichés, mais selon les besoins et les nécessités de l'heure. Je félicite les professeurs Steele et Matthews, que je n'ai jamais rencontrés, d'avoir amorcé un débat sur cette importante question. Je remarque certaines données effarantes. Au cours de la dernière année universitaire, les universités canadiennes ont embauché 1,013 professeurs des États-Unis, 545 Britanniques, 722 d'autres pays et 362 du Canada. Je m'inquiète moins de ceux qui ont été embauchés que de nos nombreux diplômés d'ascendance canadienne, qui ont dû aller ailleurs lorsque leurs demandes ont été rejetées ou dont on n'a tenu aucun compte dans les universités canadiennes.

Je le répète, les données sont effarantes. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration doit s'inquiéter de la multitude des étudiants d'université qui ne peuvent se trouver de travail cet été et dont la carrière est menacée par les tristes perspectives d'emploi. Ce souci doit certainement s'étendre aux diplômés, à ceux qui ont terminé leurs études universitaires au Canada.

Ici, dans cette Chambre et ailleurs, on demande au gouvernement de fournir une aide de plus en plus grande à nos institutions. C'est normal. J'ai été particulièrement frappé par le rapport Macdonald publié récemment. On y soulignait la nécessité d'une aide sans cesse croissante à cet égard. Cependant, si les diplômés canadiens sont laissés de côté justement par les institutions canadiennes que nous cherchons à maintenir et à faire progresser, n'y aurait-il pas lieu de se poser des questions, même si elles peuvent être pénibles?

Encore une fois, je connais les vieilles rengaines sur le libre échange des idées, sur l'universalité du savoir et sur le caractère œcuménique de l'érudition. Mais quand je

constate que seulement 16 p. 100 des postes universitaires ont été obtenus par des diplômés d'universités canadiennes, je me demande si nos universités ne sont pas le bouc émissaire de la communauté intellectuelle. Peut-être, sans pour autant témoigner de chauvinisme, de nationalisme étroit ou d'antiaméricanisme, devrions-nous bientôt considérer cela d'un œil plus critique. De tous les ministres, ce ministre auquel j'avais d'abord adressé ma question, qui n'est pas ici et qui n'a pas eu l'occasion de répondre, devrait se préoccuper de la modernisation et de l'utilisation de nos ressources intellectuelles. En effet, il est presque banal de le dire, c'est de ces ressources que dépendra, dans quelques années, la grandeur du Canada.

• (10.10 p.m.)

Il est temps, selon moi, que le gouvernement du Canada si profondément désireux de soutenir nos universités, se préoccupe de ce qui advient ou n'advient pas aux produits de ces universités. J'estime qu'il serait utile pour le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de prendre note de ce que deviennent ceux qui ont fait des études dans notre pays.

M. Gérard Loiselle (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le député d'Hillsborough (M. Macquarrie) pour avoir posé la question à nouveau. Il est vraiment regrettable que nous n'ayons que trois minutes pour répondre et décrire tous les travaux réalisés par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et les soucis qu'il éprouve au sujet de l'emploi de Canadiens dans les universités canadiennes. La proportion de professeurs d'origine étrangère dans nos universités est passablement élevée. Il y a à cela deux raisons. Premièrement, l'expansion rapide des installations universitaires et le nombre des inscrits depuis quelques années ont créé un grand besoin de professeurs. Deuxièmement, le nombre d'étudiants canadiens diplômés dans le passé n'était pas assez grand pour qu'on puisse compter sur eux pour satisfaire tous les besoins des universités et des organismes de recherche.

Selon les prévisions du ministère, les universités canadiennes ne conféreront pas de diplômes à un nombre assez élevé d'étudiants canadiens pour répondre à leurs besoins académiques avant au moins 1973. Ces études ont été faites par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Le ministère offre des services de placement aux universités et aux professeurs, grâce à un réseau d'au-delà de 50 bureaux de placement et de planification de carrières situés dans les universités et collèges un peu partout au Canada; plus de 200 conseillers en orientation du ministère de la Main-d'œuvre y travaillent à plein temps. Grâce à notre opération «recouvrement», des équipes comprenant un représentant des universités canadiennes ont voyagé à l'étranger, et interviewé les étudiants canadiens pour les renseigner sur les perspectives d'emploi au Canada.

Les postes universitaires vacants au Canada sont annoncés de deux façons au moins. L'Association des universités et des collèges émet une liste, facile à obtenir, des postes universitaires vacants. Le ministère, par exemple, a acheté plusieurs milliers d'exemplaires de ce document, qui a été envoyé aux universitaires canadiens des autres pays. Le ministère produit également un répertoire des employeurs et des diplômés d'université qui comprend des postes académiques et autres. Les informations publiées sont également distribuées partout. Elles énumèrent les Canadiens qui veulent obtenir un emploi dans les universités et les postes vacants dans les universités. Par exemple, le ministère publie une liste des Canadiens qui étudient à l'étranger et qui veulent obtenir un emploi au Canada. Cette liste est fournie aux universités canadiennes ainsi qu'aux autres employeurs canadiens. L'Association des universités et des collèges du Canada envoie des listes des lauréats du Conseil national de recherches et du Conseil des Arts à toutes les universités canadiennes.

Le ministère reconnaît que le marché du travail des professeurs d'université est international et il s'efforce de s'adapter à cet état de choses. Par exemple, sur la demande directe des universités canadiennes, nos bureaux d'immigration à l'étranger aideront à recruter du personnel enseignant et des spécialistes introuvables au Canada; le ministère s'efforce toujours d'améliorer la situation dans ce domaine.

Si l'honorable représentant connaît un autre moyen de procéder, le ministère sera certes ravi de l'apprendre. Il a dit, il y a quelques instants, que le tableau n'était pas clair. Il ne l'est peut-être pas aussi clair à ses yeux qu'à ceux du ministère, mais ce dernier s'acharne à résoudre ce grave problème.

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE—LE PROGRAMME CONCERNANT LE NORD DE L'ONTARIO

M. Gaétan-J. Serré (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, dernièrement, je demandais à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) si son ministère songeait à élaborer un programme d'expansion économique dans les régions moins favorisées du Nord de l'Ontario.

Monsieur l'Orateur, comme je n'ai pu obtenir de réponse à cette question de la plus haute importance pour les citoyens du Nord de l'Ontario, je vous suis reconnaissant de m'avoir permis de la débattre à la Chambre ce soir.

Monsieur l'Orateur, le Nord de l'Ontario constitue une vaste région—soit les $\frac{4}{5}$ de la province—qui est très riche en ressources naturelles. Il existe, dans plusieurs centres du Nord de l'Ontario, des ressources minières et forestières presque inépuisables, mais il me semble qu'elles ne sont pas exploitées comme il conviendrait.

Nous savons tous que les gisements miniers ne sont pas inépuisables. Ils sont appelés à disparaître un jour. Dès qu'une mine entreprend son exploitation, elle a déjà commencé à mourir, car ce qui est tiré de la terre est irremplaçable.

Il faut certes reconnaître que les grandes compagnies minières ont beaucoup contribué au développement du Nord de l'Ontario. Cependant, l'exploitation minière ne profite qu'à un secteur de la population. Ceux qui demeurent dans les régions éloignées des mines n'en reçoivent aucun bénéfice et même dans ces centres miniers, un nombre considérable de gens ne peuvent trouver un emploi convenable.

Le Nord de l'Ontario a grandement besoin d'industries secondaires. Ce ne sont pas tous les gens qui peuvent travailler dans les mines. Je pense particulièrement aux personnes plus âgées, qui n'ont pas la santé pour travailler dans les mines, mais qui pourraient certainement travailler dans les manufactures ou dans d'autres industries secondaires. On rencontre un nombre considérable de ces gens qui ne peuvent plus travailler dans les mines à un âge relativement jeune, même dans la quarantaine, en raison d'une mauvaise santé.

Je pense aussi au nombre grandissant de jeunes qui sont préparés, dans nos écoles, en vue d'exercer une profession ou un métier quelconque et qui sont obligés d'aller chercher fortune ailleurs, dans le sud de la province par exemple, à cause du manque d'emplois dans le Nord. Il n'y a pas de travail pour ces jeunes dans le Nord. Ce problème devient de plus en plus aigu et l'on considère que la population estudiantine du Nord de l'Ontario est actuellement une des plus nombreuses de toute la province.

Je pense également à la gent féminine qui a de la difficulté à se trouver un emploi satisfaisant, étant donné le caractère minier et forestier de nos industries.

Je pense aussi au nombre considérable de cultivateurs qui ne font que végéter, à cause du manque d'assistance financière pour développer leur terre, afin qu'elle devienne une entreprise rentable et, aussi, à cause du manque d'aide et de coordination dans l'écoulement de leurs produits.

Le programme ARDA fait très peu présentement en vue d'assister et d'orienter ces cultivateurs qui sont en voie de disparition un peu partout dans le Nord de l'Ontario.

Monsieur l'Orateur, un programme d'expansion économique s'impose grandement dans le Nord de l'Ontario.

Tout d'abord, je suis d'avis que le ministère de l'Expansion économique régionale devrait entreprendre immédiatement une étude socio-économique régionale du Nord de l'Ontario.

De plus, on ne devrait pas utiliser le chômage comme seul critère pour désigner une région. Ces statistiques ne révèlent pas toujours le vrai portrait d'une région. Même si celles-ci démontrent, par exemple, que la situation économique est très bonne dans la région de Sudbury, j'aimerais faire remarquer qu'il existe des îlots régionaux de grande pauvreté dans ma circonscription de Nickel Belt et dans plusieurs régions du Nord de l'Ontario.

Monsieur l'Orateur, le Nord de l'Ontario n'a pas toujours bénéficié de l'attention nécessaire de la part des dirigeants de Toronto ou d'Ottawa. Plusieurs problèmes majeurs existent depuis longtemps. Le coût de la vie est plus élevé qu'ailleurs. Les moyens de transport et de communication sont inadéquats.

Nous devons tout importer de l'extérieur: commodités, produits divers, par exemple, machines et divers équipements de mine qui pourraient très bien être fabriqués sur place.

Les tarifs-marchandises sont très élevés dans le Nord de l'Ontario. Une révision de ces tarifs s'impose afin de permettre aux producteurs locaux de concurrencer les autres centres de la province et du pays.

• (10.20 p.m.)

Monsieur l'Orateur, je pourrais énumérer bien d'autres problèmes caractéristiques du Nord de l'Ontario et faire plusieurs suggestions en vue de les résoudre, mais le temps me manque pour le faire.

Cependant, j'entends poursuivre ces revendications auprès du premier ministre (M. Trudeau) et de l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale, qui ont tous deux déjà prouvé leur grand intérêt envers les problèmes du Nord de l'Ontario.

L'honorable ministre de l'Expansion économique régionale a déjà montré un intérêt marqué pour notre région du Nord de l'Ontario en venant lui-même prendre connaissance de nos problèmes en fin de semaine dernière, alors qu'il se rendait dans divers centres de notre région, notamment North Bay, Cochrane et Kapuskasing.

Je souhaite ardemment que l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale, lorsqu'il entreprendra de déterminer à nouveau les régions désignées, considérera sérieusement la région de la circonscription de Nickel Belt, qui est moins favorisée par rapport à la ville de Sudbury.

En terminant, j'espère qu'il saura étudier favorablement les revendications que je fais ce soir et qu'il jugera à propos de mettre en application un programme d'expansion économique dans le Nord de l'Ontario dès que son projet de loi sur les subventions au développement régional, dont la Chambre est présentement saisie, entrera en vigueur.

[*Traduction*]

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, le député a bien exposé sa thèse et il a donné une fort bonne description de la situation et de certaines conditions qui existent dans le Nord de l'Ontario. On pouvait s'y attendre, je pense, car depuis son arrivée à la Chambre, il s'est intéressé non seulement à sa circonscription de Nickel Belt mais à tout le Nord ontarien. Les représentants de ce côté-ci de la Chambre en ont certainement eu la preuve, si je puis me faire l'interprète du ministre chargé de faire disparaître les disparités économiques régionales.

Comme le député l'a mentionné, le ministre s'est rendu dans le Nord de l'Ontario la semaine dernière, afin d'y examiner les conditions et de s'entretenir avec les fonctionnaires et les intéressés. Il a été heureux d'y rencontrer le député qui a soulevé cette question.

Comme le ministre l'a déjà dit à la Chambre, les fonctionnaires ont consulté les provinces sur les futurs programmes envisagés. Selon lui, il ne sera rien décidé sur la désignation des régions, aux termes de la nouvelle mesure législative, avant que le bill C-202, sur les subventions au développement régional, qui a été lu une deuxième fois vendredi dernier et qu'étudie en ce moment le comité permanent de l'expansion économique régionale, ait enfin été adopté par le Parlement.

Alors, évidemment, il y aura d'autres consultations avec les provinces avant la prise des décisions définitives à l'égard de la désignation des régions prévue dans le bill. Toutefois, je puis donner au député la même assurance que le ministre a fournie la semaine dernière au Nord de l'Ontario: les intérêts de la région seront très présents à la pensée du ministre. A vrai dire, la situation dans le Nord de cette province inquiète les fonctionnaires. Je le répète, d'autres consultations auront lieu avec les provinces avant de prendre une décision définitive.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 27.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 10 juin 1969

La séance est ouverte à deux heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÊCHES ET FORÊTS

M. Guy Crossman (Westmorland-Kent) présente le 9e rapport du comité permanent des pêches et des forêts.

QUESTIONS ORALES

LES FINANCES

LES RÉPERCUSSIONS DE L'AUGMENTATION DU TAUX D'INTÉRÊT PRÉFÉRENTIEL AUX ÉTATS-UNIS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Je voudrais poser au ministre des Finances une question qui découle de l'annonce faite hier que le taux d'intérêt préférentiel aux États-Unis passerait de 7½ p. 100 au taux jamais atteint de 8½ p. 100. Le ministre a-t-il eu l'occasion de consulter les fonctionnaires intéressés et pourrait-il informer la Chambre des répercussions que cette mesure aura au Canada? Puis-je aussi lui demander s'il a des mesures à proposer relativement à cette situation?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, l'augmentation des taux sur les prêts de premier ordre consentis par les banques américaines s'est répandue rapidement de New York, où elle a commencé, aux autres grandes villes des États-Unis. Il faut prévoir que tous ceux qui empruntent des banques américaines seront touchés, y compris les sociétés internationales établies au Canada ainsi que les sociétés canadiennes qui ont ordinairement recours aux banques américaines pour obtenir du crédit.

Ces emprunteurs s'adresseront sûrement aux banques canadiennes pour une partie de leurs emprunts. Je suis persuadé que les banques canadiennes donneront la priorité à leurs clients canadiens, mais elles devront inévitablement contrer la pression dans une certaine mesure en augmentant leurs taux d'intérêt.

L'hon. M. Stanfield: Je déduis de ce que le ministre a dit qu'il ne se propose pas de prendre des mesures à ce sujet. Pourrait-il nous dire si la hausse prévue des taux d'escompte du Canada pourra influencer toute la structure des taux d'intérêts? Et peut-il nous dire aussi s'il a eu l'occasion de consulter ses collaborateurs et s'il prévoit que cette opération aura des effets sur les avoirs en obligations d'épargne canadiennes?

L'hon. M. Benson: Je ne pense pas vraiment qu'en l'occurrence cela puisse avoir des effets sérieux sur les avoirs en obligations d'épargne canadiennes. Cependant, nous, Canadiens, devons être attentifs au besoin de protéger la situation de nos réserves de devises. Puisque notre économie libérale permet de contracter des emprunts d'un pays à l'autre dans les deux sens, il est inévitable que nos taux d'escompte bancaires doivent s'aligner quelque peu sur ceux des États-Unis. Cependant, pour le moment, je ne prévois pas de problèmes concernant les obligations d'épargne.

L'ADOPTION D'UN TAUX DE CHANGE FLOTTANT

M. Max Saltsman (Waterloo): Une question supplémentaire au ministre des Finances, monsieur l'Orateur. Étant donné les liens très étroits qu'il y aurait entre notre système bancaire et les marchés de l'argent, ne songerait-il pas à dégager le marché monétaire canadien de celui des États-Unis en adoptant un taux de change flottant.

L'hon. M. Benson: Je ne crois pas qu'un taux flottant soit à l'avantage du Canada, et il ne dégagerait pas le Canada des marchés mondiaux de l'argent. Le marché européen de l'argent paie actuellement un taux de 12⅜ p. 100 pour les effets de 30, 60 et 90 jours.

M. Saltsman: Le ministre ne conviendrait-il pas qu'un taux de change flottant nous assurerait bien plus de souplesse pour la mise en œuvre de nos propres politiques monétaires?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question supplémentaire est controversable.

L'hon. M. Benson: Je ne suis pas de cet avis, monsieur l'Orateur.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE BLÉ—L'ÉNONCÉ À LONDRES DE L'OPTION: RÉDUCTION DES PRIX OU DE LA PRODUCTION

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce à propos du discours qu'il a prononcé à Londres? Il a alors déclaré que l'excédent croissant de blé canadien pourrait entraîner de nouvelles ventes de blé à prix réduits, vu une réduction de la production. Le ministre compte-t-il faire une déclaration à la Chambre avant le congé d'été afin que les Canadiens sachent lequel de ces fâcheux partis le gouvernement a décidé de prendre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pourrais peut-être signaler au député que les questions relatives à des déclarations faites par des ministres à l'extérieur de la Chambre devraient normalement être adressées au premier ministre afin de s'assurer si elles représentent la politique gouvernementale. Le député aurait peut-être pu poser sa question directement, et à ce titre, le ministre voudra peut-être y répondre.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Pour les fins de l'histoire, puis-je dire que je n'ai pas prononcé ces paroles dans un de mes discours mais au cours d'une conférence de presse qui avait suivi. J'essayais d'expliquer aux journalistes les complexités de la situation du blé au Canada. Comme le ministre de l'Agriculture l'a dit hier, une politique sera annoncée en temps opportun.

L'INDEMNISATION POUR LES VENTES AU-DESSOUS DU MINIMUM PRÉVU PAR L'AIC

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Une question complémentaire. Comme la Commission canadienne du blé vend maintenant au-dessous du minimum prévu aux termes de l'Arrangement international sur les céréales, le gouvernement canadien verse-t-il une indemnité quelconque à la Commission ou la différence avec le prix minimum du blé est-elle entièrement assumée par les cultivateurs?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, non à la première question, oui à la seconde.

L'EXEMPTION DES DENRÉES AGRICOLES ADVENANT L'ENTRÉE DE LA GRANDE-BRETAGNE DANS LE MARCHÉ COMMUN

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. En l'absence du ministre du Commerce, j'ai posé hier une question au ministre de l'Agriculture au sujet du Marché commun. Lors de son séjour à Londres, le ministre a-t-il eu des entretiens avec les Britanniques à propos de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun et de la possibilité qu'elle tente de faire exclure les produits agricoles? En pareilles circonstances, nous ferions concurrence à ces nations sur un marché protégé.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai eu des entretiens avec M. Crosland, président du *Board of Trade*, à ce sujet. Au cours de ces entretiens et dans mon discours à la Chambre de Commerce canadienne en Grande-Bretagne j'ai signalé à nos homologues de Grande-Bretagne, les difficultés actuelles de notre agriculture. J'ai fait remarquer que, si la Grande-Bretagne entrait dans le Marché commun, ses intérêts comme les nôtres exigeraient qu'elle cherche à obtenir le plus de liberté possible dans ces domaines.

M. Woolliams: Une autre question supplémentaire. Je conclus que le ministre a vraiment adopté la même position sous ce rapport que l'ancien gouvernement conservateur qu'il avait critiqué il y a quelque temps.

L'hon. M. Pepin: Non, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre.

LES ANCIENS COMBATTANTS

L'AUGMENTATION DES PENSIONS—LE RENVOI DU RAPPORT WOODS AU COMITÉ

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite aux services commémoratifs qui ont eu lieu en France à l'occasion du 25e anniversaire de l'invasion. J'ai reçu de nombreuses lettres, ces dernières semaines, de toutes les régions du Canada, d'anciens combattants qui sont dans une situation désespérée. Le ministre peut-il nous dire si un projet de loi sera présenté avant l'ajournement afin de hausser la pension, comme cela s'impose, et surtout, en vue de mettre en œuvre les recommandations du rapport Woods?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, les commandements provinciaux de la Légion tiennent leur congrès biennal, et je compte également recevoir de nombreux télégrammes. Toutefois, quant au rapport Woods, je ne peux que répéter ce que j'ai dit à maintes reprises: le gouvernement s'occupe active-

ment de préparer un Livre blanc et j'espère qu'il sera déposé sous peu.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, est-il possible que la parution du Livre blanc soit à tel point retardée que beaucoup d'autres croix blanches apparaîtront près des noms d'anciens combattants qui devraient recevoir un dédommagement et n'en reçoivent pas.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au ministre? Comme il a déclaré, en septembre dernier, que le gouvernement était disposé à soumettre le rapport Woods au comité permanent des affaires des anciens combattants sans qu'il soit question d'un Livre blanc, le gouvernement songerait-il à revenir à cette ligne de conduite, afin que le comité puisse étudier le sujet avant l'ajournement de la Chambre à la fin de juin?

L'hon. M. Dubé: Comme je l'ai dit, monsieur l'Orateur, le Livre blanc sera prêt sous peu. Il sera déféré au comité en même temps que le rapport.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Qui veut un Livre blanc?

M. Max Saltsman (Waterloo): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme la situation est urgente et que le ministre a indiqué que le Livre blanc serait bientôt prêt, songe-t-il à faire voter le président et les membres du comité pour savoir s'ils sont disposés à siéger pendant l'été pour étudier le Livre blanc?

Des voix: Bravo!

LES CÉRÉMONIES DU JOUR J—LA LECTURE PAR L'AMBASSADEUR DU CANADA D'UN DISCOURS PRÉPARÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures ou au secrétaire parlementaire. Elle s'adresse à quiconque peut y répondre. Aux cérémonies du jour-J en Normandie le 6 juin l'ambassadeur du Canada a-t-il donné lecture d'un discours que lui avait fait parvenir le ministère des Affaires extérieures? Le ministre en a-t-il approuvé le texte?

[*Français*]

M. Jean-Pierre Goyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, on répondra demain aux questions destinées au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

CONSULTATIONS SUR LE MANDAT DU COMITÉ PERMANENT

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, la question que je veux poser au premier ministre découle de ce qu'il a dit hier au sujet de la formation d'un comité parlementaire sur la constitution et des remarques attribuées à l'un de ses adjoints que de bons et sûrs amis de la presse ont rapportées. Je lui demande s'il est prêt à consulter l'opposition en vue de délimiter le champ d'enquête du comité pour qu'il soit aussi objectif, détaillé et utile que possible?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'espère qu'il sera le plus utile possible. L'honorable représentant a fait allusion aux propos d'une personne de mon bureau. Je ne suis pas au courant et je ne peux donc faire de commentaires.

M. Baldwin: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'accepte la dénégation du premier ministre des propos attribués à une personne de son bureau. Le très honorable représentant voudra-t-il consulter l'opposition sur le mandat de ce comité parlementaire afin que nous puissions parvenir à une entente raisonnable sur la portée et la nature de son enquête pour la rendre aussi objective et utile que possible?

Le très hon. M. Trudeau: Ma foi, monsieur l'Orateur, je crois avoir indiqué hier que je serais disposé à songer à l'institution d'un tel comité, à la suite de consultation avec l'opposition. Je n'ai pas changé d'avis. Je serais disposé à examiner cette initiative. Toutefois, il s'agit pour l'instant d'une question hypothétique. Nous ne sommes pas encore à la prochaine session. Cependant, lorsque nous formerons ce comité, nous suivrons la coutume dans les circonstances. Nous le voudrons aussi utile que possible au pays.

LES COMMUNICATIONS

LES GRIEFS CONTRE LA PRESSE

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à l'adresse du premier ministre. Par suite de ses griefs contre la presse exprimés dans un discours public hier, le premier ministre déférera-t-il la question à la Commission d'étude sur l'information, ou s'agira-t-il d'une nouvelle affaire à confier à la Gendarmerie royale?

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

PROTESTATIONS CONTRE LA RECONNAISSANCE DE LA CHINE COMMUNISTE

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

A-t-il reçu des protestations de la part de la Société des droits canadiens, de Montréal, relativement à la reconnaissance de la Chine communiste par le gouvernement canadien? Dans l'affirmative, est-ce que le premier ministre a répondu à cette société?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas saisi le nom de la Société, mais je peux dire que j'ai reçu un certain nombre de représentations défavorables à la reconnaissance de la République de Pékin. Évidemment, toutes ces protestations ont été considérées par le gouvernement, lorsqu'il a établi sa politique. Nous savions que tout le monde ne serait pas d'accord, mais nous croyons que la majorité des Canadiens qui sont réalistes nous appuient.

[*Traduction*]

LES PORTS

LE CHARBON—LE TRANSFERT DU CHARGEUR À ROBERTS BANK

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme les résidents de Vancouver-Nord s'opposent à l'établissement d'une usine de chargement de charbon en vrac au terminus Neptune, à l'anse Burrard, et à la pollution qui s'ensuivra dans leur quartier résidentiel et comme la construction d'un chargeur de charbon en vrac avance sensiblement au superport de Roberts Bank, le ministre pourrait-il instituer une enquête et faire rapport de ses constations à la Chambre?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable représentante a fait des instances auprès du ministre et elle doit assumer qu'il en a pris note.

Mme MacInnis: Monsieur l'Orateur, en toute déférence, ce n'était pas une instance mais une question.

M. l'Orateur: A l'ordre. Si ce n'était pas une instance mais une question, celle-ci devrait être inscrite au *Feuilleton*.

Mme MacInnis: Monsieur l'Orateur, puis-je formuler à nouveau ma question. Comme les gens de Vancouver-Nord se plaignent de la construction de cette usine pour le chargement du charbon, le ministre examinera-t-il la possibilité de la placer avec la chargeuse de charbon qui existe déjà dans le superport?

M. l'Orateur: A l'ordre. Une question de ce genre doit normalement être inscrite au *Feuilleton* ou examinée au moment de l'ajournement.

LES AÉROPORTS

SAINTE-SCHOLASTIQUE—LES ENTRETIENS AU SUJET DES INSTALLATIONS NOUVELLES

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Ferait-il part à la Chambre des résultats des récents entretiens entre des fonctionnaires de son ministère et des représentants des lignes d'aviation internationales au sujet des installations et des services du nouvel aéroport international aux environs de Montréal? Dirait-il si les séances ont été ajournées et si les représentants des lignes internationales sont partis au bout de deux jours à cause de difficultés qui auraient surgi?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu un rapport sur la réunion. De l'avis général, trois sujets principaux étaient à l'étude. En ce qui concerne deux d'entre eux, il y a eu entière satisfaction parmi les participants. Il semble y avoir eu malentendu, en ce qui concerne les représentants de certains lignes d'aviation, quant à la nature des questions à débattre. Ils ont donc été un peu déçus du résultat. Toutefois, l'organisme, qui est, je crois, l'IATA, a déclaré officiellement que les résultats avaient été très satisfaisants. La rencontre n'était qu'une première réunion et il y en aura plusieurs autres à des dates successives.

L'hon. M. Lambert: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre dira-t-il à la Chambre quand la prochaine réunion aura lieu et s'il a pu intervenir personnellement pour réparer les dégâts survenus, semble-t-il, dans les relations entre ses fonctionnaires et les représentants des lignes aériennes internationales qui seraient partis en claquant les portes?

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, il est inexact qu'il y ait eu des dégâts sérieux. Je repète qu'il y a eu malentendu quant aux articles de l'ordre du jour. Les rencontres à venir seront innombrables. Elles auront lieu

dès que les fonctionnaires pourront escompter des résultats satisfaisants. Nous voulons être certains que les lignes aériennes...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE BIAFRA—L'APPAREIL DE LA CROIX-ROUGE SUÉDOISE

M. Ralph Stewart (Cochrane): Monsieur l'Orateur, ma question, dont j'ai donné préavis, s'adresse au ministre qui répond au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement songe-t-il à protester auprès du gouvernement de Lagos contre la mort de quatre membres d'équipage par suite de l'écrasement d'un avion de la Croix-Rouge suédoise qui a été abattu et qui transportait des secours au Biafra? Le gouvernement a-t-il l'intention de prier le Nigéria de faire en sorte que la chose ne se reproduise pas, par considération pour les nombreux Canadiens et autres ressortissants étrangers qui se vouent à cette œuvre humanitaire?

[*Français*]

M. Jean-Pierre Goyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le président, je remercie l'honorable député d'avoir donné avis de sa question, à laquelle on répondra demain.

[*Traduction*]

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

L'EXEMPTION DE LA LOI SUR LE FONCTIONNEMENT DES COMPAGNIES DE L'ÉTAT

M. Mac. T. McCutcheon (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, le ministre des Approvisionnements et Services pourrait-il nous dire si le gouvernement entend soustraire à l'application de la loi sur le fonctionnement des compagnies de l'État toutes les sociétés de la Couronne, comme il l'a fait récemment dans le cas de la Polymer Corporation, ainsi qu'en témoigne un numéro récent de la *Gazette du Canada*?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question du député est de nature très générale et de portée passablement vaste, et devrait normalement être inscrite au *Feuilleton*.

M. McCutcheon: Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, le gouvernement songe peut-être à vendre cette entreprise, ce qui rendrait ma question fort urgente. Je vous prie donc humblement de bien vouloir permettre au ministre d'y répondre.

M. l'Orateur: Le député de Prince Edward-Hastings a la parole.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LA POLLUTION—L'ENCOURAGEMENT À L'INDUSTRIE DANS LE CONTRÔLE DES BACTÉRIES

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le premier ministre. Comme le nouveau ministre provincial de l'Ontario chargé de la lutte contre la pollution a signalé, en toute logique, que pour enrayer la pollution qui menace la santé des Canadiens, il faudrait offrir certains encouragements, le gouvernement songe-t-il à accorder certains adoucissements fiscaux, sous forme d'amortissements rapides et de prêts à faible taux d'intérêt, afin que les industries qui installent les nouveaux dispositifs nécessaires pour faire disparaître les bactéries de l'eau polluée puissent mener à bien leurs travaux?

M. l'Orateur: A l'ordre. J'ai des doutes sérieux quant à la question très importante du député. C'est, me semble-t-il, une question d'ordre trop général et de trop grande portée, qui devrait normalement être inscrite au *Feuilleton*. Je signale, par la même occasion, que nous examinons présentement le budget; c'est peut-être le type de question qui pourrait être examinée au cours du débat sur le budget.

LES FINANCES

L'INTERDICTION D'UNE MAJORATION DU TAUX D'INTÉRÊT PRÉFÉRENTIEL PAR LES BANQUES À CHARTE

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Finances une question découlant d'autres qu'on lui a posées auparavant. Peut-il préciser si lui-même ou la Banque du Canada, par l'intermédiaire des fonctionnaires compétents, va édicter un règlement à l'intention des banques à charte canadiennes, leur enjoignant de ne pas majorer de nouveau le taux d'intérêt sur les prêts de premier ordre, puisqu'elles réalisent d'énormes profits?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme l'a dit aujourd'hui M. Kennedy, secrétaire au Trésor des États-Unis, quand l'inflation augmente très rapidement dans un pays, il faut imposer des contrôles fiscaux et monétaires, ou se résigner à une société fermée. Peut-être l'honorable député préférerait-il la société fermée.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, étant donné que je ne parle pas d'une société fermée et le ministre devrait le savoir—puis-je lui demander s'il est prêt à envisager sous quelque forme le contrôle des changes qui aurait pour effet de canaliser les capitaux canadiens vers

des investissements dans notre pays et d'empêcher tous ces débordements causés par les taux d'intérêt américains.

L'hon. M. Benson: Je ne pense pas que les effets dont parle le député puissent être causés par le contrôle des changes qui, je pense, répugnerait à la plupart des Canadiens.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale au ministre et au député qu'ils entament un débat...

Une voix: C'est très intéressant.

M. l'Orateur: C'est possible, mais ce débat pourra avoir lieu dans l'après-midi, pendant la discussion du budget.

[*Français*]

LES AÉROPORTS

SAINTE-SCHOLASTIQUE—RÉVISION POSSIBLE DE L'EMPLACEMENT

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Peut-il nous dire s'il est vrai qu'il a accepté de reviser le choix de l'emplacement du futur aéroport international à Saint-Scholastique, à la demande du premier ministre de la province de Québec, l'honorable Jean-Jacques Bertrand, récemment?

M. l'Orateur: L'honorable député ne peut demander à un ministre d'infirmer ou de confirmer un rapport, une nouvelle ou une rumeur.

[*Traduction*]

RADIO-CANADA

ACCUSATION D'IRRÉFLEXION À L'ÉMISSION «PREVIEW COMMENTARY»

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État, en sa qualité de ministre responsable de Radio-Canada. Je demande donc à son secrétaire parlementaire de nous dire si l'émission «Preview Commentary» de ce matin à Radio-Canada, qui n'est rien d'autre qu'une interprétation irréfléchie, fausse, verbeuse et communisante des nouvelles, reflète effectivement la politique de Radio-Canada en matière d'information, étant donné surtout qu'elle a été présentée à la veille du retrait projeté de 25,000 troupes de combat américaines du Vietnam?

[M. Lewis.]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale au député que son discours sous forme de question est antiréglementaire.

LE PÉTROLE

LA MARCHE DES DISCUSSIONS AU COMITÉ CANADO-AMÉRICAIN SUR LA POLITIQUE DE L'ÉNERGIE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre peut-il nous dire qui est à la Chambre aujourd'hui pour répondre aux questions concernant le pétrole. Hier, il a assuré au député de Peace River que le ministre d'État, représentant de Saskatoon, serait ici.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Si l'honorable représentant veut bien consulter le décret ministériel, il constatera que le ministre suppléant est le ministre de l'Industrie et du Commerce.

L'hon. M. Stanfield: Je regrette de ne pas avoir consulté le décret. Monsieur l'Orateur, le ministre suppléant peut-il nous dire où en sont les discussions au comité canada-américain sur la politique de l'énergie dont on avait annoncé la création après la visite du premier ministre à Washington en mars? Peut-il dire quelles réunions ont eu lieu, si, en général, le gouvernement croit que les négociations se prolongeront ou si nous pouvons attendre une déclaration prochaine du gouvernement?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je m'attends à des négociations ou du moins à des échanges assez longs pour la raison évidente que les autorités américaines elles-mêmes vont revoir leur politique et en formuler une assez détaillée. Cela devrait prendre des mois. Nous suivons la situation d'aussi près que possible afin d'exprimer nos vues, de faire notre contribution et de nous tenir au courant de leur pensée.

L'EXPÉDITION DES PRODUITS OFF-SHORE À L'OUEST DE L'OUTAOUAIS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une question complémentaire sur un sujet qui relève du gouvernement canadien. Dans une réponse qu'il donnait le 22 mai dernier, le ministre directement intéressé a dit

qu'il examinait des rapports selon lesquels, depuis l'ouverture de la saison de navigation sur les Grands Lacs, des produits du pétrole off-shore étaient expédiés à l'ouest de l'Outaouais. Le renseignement recherché a-t-il été obtenu et quelle décision a prise le gouvernement à la suite d'une telle information?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je rappellerai à mon collègue sa promesse, mais ce n'est pas d'hier que se font des expéditions qui traversent l'Outaouais pour se rendre en Ontario. Cela s'est toujours fait. Il s'agit de savoir quelle quantité est expédiée. Voilà le vrai problème. Mais je rappellerai à mon collègue sa promesse.

LE NOUVEL ACCORD CANADO-AMÉRICAIN

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, étant donné les réponses fournies au chef de l'opposition au sujet du pétrole, me dirait-on si l'on a conclu, ou si l'on est à la veille de conclure un nouvel accord avec les États-Unis? Ce dialogue, nous l'avions déjà entendu.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Non, mais au sujet des exportations du Canada aux districts un à quatre, nous nous en tenons encore aux termes de l'accord conclu en 1967 avec M. Udall.

LES FINANCES

L'ACQUISITION DE CANADIAN BREWERIES PAR ROTHMAN'S—L'ÉNONCÉ D'UNE POLITIQUE

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Maintenant qu'une société de tabac sud-africaine, Rothman's, l'a emporté sur une société de tabac américaine, Philip Morris, dans l'acquisition du contrôle de la Canadian Breweries, quand fera-t-il la déclaration qu'il a promise sur l'acquisition de sociétés canadiennes par des financiers étrangers?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Ma promesse portait sur l'acquisition de certains intermédiaires financiers au Canada pour des financiers étrangers. J'espère pouvoir faire cette déclaration avant la fin de la session, mais je ne saurais en préciser la date. Nous sommes à examiner une multitude d'aspects connexes à cette question.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Comme il semble que le Canada est en voie de devenir un champ de bataille pour les conglomérats étrangers, le ministre songe-t-il à instituer un impôt de prise de contrôle comme le proposait un ancien ministre libéral des Finances?

L'hon. M. Benson: Non, je ne songe pas à un tel impôt.

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA PÊCHE

L'INTERDICTION DE LA PÊCHE AU SAUMON DANS LES EAUX INTERNATIONALES

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Pêches. Comme les autorités internationales de la pêche ont recommandé, à Varsovie, l'interdiction de la pêche du saumon dans le Nord-Ouest de l'Atlantique, le ministre nous dirait-il quand le Canada ratifiera cette interdiction dans les eaux internationales?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): J'aimerais certainement que le Canada appuie cette recommandation.

LES PHOQUES—LES PROGRAMMES DE CONSERVATION AU LARGE DU LABRADOR

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il dire à la Chambre quand le Canada, de concert avec le Danemark et la Norvège, élaborera des programmes de conservation applicables aux troupeaux de phoques sur la côte du Labrador?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Le député le sait probablement, il y a eu des entretiens dans cet ordre d'idées la semaine dernière. D'autres entretiens auront lieu en été.

LA RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE À L'AIGLEFIN

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il nous dire à quelles mesures de conservation il pense pour réglementer la pêche à l'aiglefin au large de nos côtes, comme il a été convenu lors de la récente réunion de la Commission internationale des pêches du Nord-Ouest de l'Atlantique?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Je ne sais pas encore, mais je vais y songer.

LES RESTRICTIONS DANS LE PORT DE SAINT-JEAN ET LA BAIE DE FUNDY

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, le ministre a-t-il quelque chose à signaler au sujet de la levée possible des restrictions de la pêche au saumon dans le port de Saint-Jean? La question a été posée deux fois la semaine dernière.

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Nous songeons à autoriser cette pêche trois jours par semaine, mais, étant donné qu'un seul saumon est arrivé à la piscifacture de Mactaquac, nous avons des doutes.

M. Bell: Au cas où ma question aurait été mal comprise, puis-je demander au ministre s'il sait que ses spécialistes en conservation sont les premiers coupables?

LES FINANCES

LES RÉPERCUSSIONS D'UNE DÉCLARATION AU CONGRÈS DES ÉTATS-UNIS SUR L'AUGMENTATION DU TAUX D'INTÉRÊT BANCAIRE

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Finances. Lui a-t-on signalé les propos tenus par M. Wright Patman du Congrès des États-Unis selon lesquels la hausse du taux d'escompte était excessive et qu'il allait demander qu'on empêche une coalition des grandes banques. Comme le ministre a été incapable de faire quoi que ce soit au Canada...

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ACCORD AVEC L'ALLEMAGNE DE L'OUEST SUR LA RÉDUCTION DU COÛT DE L'ENTRETIEN DES TROUPES

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question au ministre de la Défense nationale. Peut-il dire à la Chambre si, au cours des derniers mois, des représentants officiels de l'Allemagne de l'Ouest ont laissé entendre que leur pays serait prêt à conclure un accord avec le Canada en vue d'abaisser le coût actuel du maintien de nos troupes là-bas? Si oui, quelle a été la réaction du gouvernement canadien?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Je n'ai pas entendu parler d'une telle proposition.

[L'hon. M. Davis.]

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Défense nationale. Donnera-t-il suite à la demande de la Légion canadienne: établira-t-il une base militaire à Terre-Neuve et déploiera-t-il là-bas nos troupes rappelées d'Allemagne?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LA PROMESSE MINISTÉRIELLE DU MAINTIEN DE NOTRE PRÉSENCE MILITAIRE EN EUROPE

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Puisque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aurait promis formellement à Oslo (Norvège) hier soir que notre présence militaire sera maintenue en Europe, la Chambre peut-elle prendre pour acquis que la présence militaire du Canada en Europe sera maintenue et que la question est désormais réglée?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La question est antiréglementaire.

LES POSTES

COURTENAY (C.-B.)—LE SERVICE DE DISTRIBUTION

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au président du Conseil du Trésor. A quel moment le gouvernement envisage-t-il de procéder au déblocage qui permettra au ministre des Postes de créer un service de distribution du courrier à Courtenay?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question doit être inscrite au *Feuilleton*.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LE DÉPÔT DU RAPPORT ROBINSON SUR LE CONTRÔLE DU TRAFIC AÉRIEN

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Tranpsorts. Quand déposera-t-il le second volume du rapport Robinson qui traite de la sécurité et du contrôle du trafic aérien?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'espère faire une déclaration à ce sujet à l'appel des motions dans un jour ou deux.

TERRE-NEUVE—LE SERVICE DE L'EPA À DEER LAKE

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, le ministre

peut-il nous expliquer pourquoi le service d'avions à réaction de l'EPA à destination de Deer Lake dans la partie ouest de Terre-Neuve a été interrompu à peine quelques jours après son institution?

M. l'Orateur: Cette question pourrait être étudiée au moment de l'ajournement.

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE BIAFRA—L'APPAREIL DE LA CROIX-ROUGE SUÉDOISE

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, lorsque le ministre répondra à la question du député de Cochrane sur la destruction des avions de secours qui transportaient des vivres et des médicaments au Biafra, pourrait-il nous dire s'il y a eu violation de la convention de Genève du fait qu'on a détruit un avion de la Croix-Rouge qui était nettement reconnaissable?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, pour répondre à cette question il faudrait établir les faits et je crains fort qu'il ne soit possible de le faire pour demain.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

HAMILTON (ONT.)—LA POLLUTION PAR LA STEEL COMPANY

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Son ministère a-t-il fait enquête sur le fait que la Steel Company of Canada Limited aurait déversé en février 150,000 gallons d'acide chlorhydrique dans la baie d'Hamilton? Si oui, a-t-on préparé un rapport et sera-t-il déposé?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Comme la question a trait à un incident qui serait survenu il y a déjà quelques semaines, la question devrait normalement être inscrite au *Feuilleton*.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE BLÉ ET L'ORGE—LES VENTES À RABAIS DE LA FRANCE À LA CHINE CONTINENTALE

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Industrie et du Commerce. Elle a trait à son sujet favori, l'orge et le blé. Lorsqu'il était en Europe, a-t-il saisi l'occasion de discuter avec le gouvernement français la question des prix de rabais pour le grain subventionné consentis à des pays comme la Chine et lui a-t-on donné quelque assurance que cette politique serait revisée?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, les hommes politiques français étaient fort occupés au moment de ma visite. On a donc estimé qu'il ne convenait pas de leur demander de quitter leurs circonscriptions et leur campagne électorale pour me rencontrer à Paris. J'y ai fait un discours et je suis certain qu'ils en entendront parler.

LES AÉROPORTS

CHARLOTTETOWN (Î. P.-É.)—L'EXTENSION DU TERMINUS

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Transports. L'excellent service d'avions à réaction inauguré par l'Eastern Pacific Airline entre Montréal et Charlottetown ayant clairement démontré la nécessité de munir l'aéroport de Charlottetown d'un plus grand nombre d'installations terminales, le ministre peut-il nous dire quand l'on entreprendra ces travaux afin que le secteur gouvernemental ne soit pas trop en retard sur le secteur privé qui assure les services vers l'Île du Prince-Édouard?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, c'est un des nombreux points que nous sommes en train d'examiner en vue d'évaluer les besoins concernant l'extension ou l'augmentation des services. J'espère avoir bientôt une réponse pour mon honorable ami.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre si ces études envisagent également cette question d'actualité qu'est la création d'un second système aérien national?

L'hon. M. Jamieson: Je suppose qu'il est difficile d'avoir des aéroports sans un système aérien mais je ne suis pas sûr de bien comprendre à quoi mon honorable ami songe exactement?

M. McCleave: Au système aérien de Bonavista à l'île de Vancouver.

LE PÉTROLE

LES RÉUNIONS DU COMITÉ CANADO-AMÉRICAIN

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question au ministre suppléant de l'Énergie des Mines et des Ressources. Peut-il nous dire quel a été le nombre des réunions du comité canado-américain, institué en mars, concernant les négociations pétrolières?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, il y en a eu une, je le sais, lorsque le premier ministre s'est rendu à Washington. Une autre est projetée ou vient d'avoir lieu récemment. Je me renseignerai et le ministre intéressé répondra à cette question et à l'autre que j'ai peut-être laissée incomplète.

LES COMMUNICATIONS

LA PROTECTION DES DROITS DE BREVETS DANS LE CONTRAT DE CONSTRUCTION DES SATELLITES

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, étant donné l'importance nationale des satellites de télécommunications, le ministre des Postes et des Communications nous dira-t-il si le principal contrat en vue de la construction du réseau de satellites a été adjugé à la RCA Victor, une filiale américaine? Si c'est le cas, quelles précautions le gouvernement a-t-il prises pour protéger les droits de brevet?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question à mon avis devrait être inscrite au *Feuilleton.* Si elle a un caractère urgent que la présidence n'a pas décelé, je permettrais avec plaisir qu'on l'étudie au moment de l'ajournement.

LES PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

L'ÉLARGISSEMENT DU PROGRAMME POUR OBVIER À L'INSUFFISANCE DES EMPLOIS D'ÉTÉ

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, de nombreux étudiants d'université n'ont pas trouvé d'emploi d'été. A ce propos, le ministre envisage-t-il de hausser le plafond de $1,000 sur les prêts que peuvent obtenir maintenant ces étudiants?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Je n'approuve pas entièrement la prémisse de la question; l'affaire sera évidemment examinée avant l'application du programme de prêts de l'année qui vient. Je signale qu'on a accru considérablement ces prêts et que le gouvernement fédéral a toujours fourni aux provinces les sommes nécessaires à cette fin.

L'ASSOUPLISSEMENT DES CONDITIONS—L'INSTITUTION D'UN PROGRAMME DE BOURSES

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Finances s'il envisage de discuter avec le gouvernement provincial l'assouplissement des conditions régissant les prêts aux étudiants et s'il envisage, lui et ses collègues, d'instituer le

[L'hon. M. Stanfield.]

régime de bourses promis il y a quelques années par M. Pearson?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, pour répondre à la première partie de la question, la plupart des lettres que j'ai reçues au sujet des prêts aux étudiants signalaient des abus ou faisaient état de gens qui en obtenaient sans en avoir besoin, et non pas de ceux qui ont du mal à en obtenir. Quant à la deuxième partie de la question, lorsqu'une décision aura été prise à cet égard, on l'annoncera en temps utile.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

M. HAL BANKS—LE RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE D'EXTRADITION

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, il y a environ un mois, le ministre de la Justice a signalé à la Chambre qu'il avait demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de s'entretenir avec le secrétaire d'État des États-Unis au sujet de l'extradition de Hal Banks. Le suppléant du secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il maintenant se renseigner à ce sujet et indiquer demain à la Chambre, à l'appel des motions si possible, si le gouvernement des États-Unis est maintenant disposé à recevoir du Canada une demande d'extradition de M. Banks?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Je vais me renseigner, monsieur l'Orateur.

[Plus tard]

L'hon. George Hees (Prince-Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, une fois que le suppléant du secrétaire d'État aux Affaires extérieures sera au courant des faits concernant cette importante question, fera-t-il une déclaration à cette heure-ci demain, à l'appel des motions?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je me demande s'il serait à propos d'empiéter sur le temps de la Chambre pour faire une déclaration à l'appel des motions, mais je répondrai de toute façon demain à la question du député.

LES FINANCES

LE DÉPÔT DU RAPPORT DE LA BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il déposer un exemplaire du rapport annuel de la Banque de règlements internationaux, étant donné que ce rapport contient de sérieux avertissements sur les difficultés que

peuvent poser le change international et les relations monétaires entre les divers pays?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je vais tâcher de m'en procurer un exemplaire et de le déposer à la Chambre, comme le demande le député.

LES SPORTS

L'AIDE FINANCIÈRE POUR COMBLER LE DÉFICIT DES JEUX PANAMÉRICAINS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? Comme le gouvernement a amorti le déficit de 125 millions de dollars de l'Expo, va-t-il songer à prendre des dispositions du même genre au sujet des Jeux panaméricains, qui étaient également un événement national de l'année 1967?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je devrais peut-être signaler que le gouvernement n'a pas amorti le déficit de l'Expo. Il a défalqué sa tranche du déficit, comme le prévoyait l'entente conclue lors de l'établissement de l'Expo. Quant au reste du déficit, dont la province de Québec et la ville de Montréal endossent la responsabilité, nous nous attendons qu'il soit remboursé en temps utile. Je dois dire que l'entente à ce sujet avait été conclue par un ancien gouvernement conservateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre va-t-il quand même songer à une entente du même genre avec la ville de Winnipeg, au sujet du déficit des jeux panaméricains?

L'hon. M. Benson: Je vais examiner la chose.

• (2.50 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'examen, interrompu le lundi 9 juin, de la motion de l'honorable E. J. Benson (ministre des Finances), proposant que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de l'honorable M. Lambert (p. 9880) et du sous-amendement de M. Saltsman (p. 9883).

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, en dépit des nombreuses interruptions du ministre des Postes (M. Kierans) et du ministres des Finances (M. Benson), hier soir, je tenterai néanmoins de limiter mes remarques à quelques minutes.

Le ministre des Finances m'a demandé hier soir de définir le produit national brut. Je suis franchement stupéfait qu'un homme comme lui ne possède pas cette connaissance élémentaire. Pour sa gouverne, et, j'espère, pour son édification, je dirai que le produit national brut, par l'addition de tous les coûts qui interviennent dans la production, mesure la valeur marchande de tous les biens et services produits dans une période donnée par les facteurs de production canadiens. Il équivaut au revenu national, augmenté des impôts indirects nets, des impôts indirects moins les subventions, des provisions pour consommation de capital et de divers ajustements estimatifs.

C'est une chose tout à fait différente du revenu net de la nation et de ses citoyens qui, au coût des facteurs, mesure les gains courants qui découlent des facteurs canadiens de production—c'est-à-dire le sol, la main-d'œuvre et le capital—résultant d'une activité productrice. Il inclut les traitements et salaires, les profits, l'intérêt, le loyer net et le revenu net des entreprises agricoles et non agricoles non constituées.

D'après la page 79 des documents budgétaires présentés au Parlement par le ministre des Finances juste avant le budget, le produit national brut du Canada en 1968 était de 63,368 millions de dollars. Le revenu national net du Canada en 1968 était de 50,628 millions. A la page 125 du Livre blanc, on déclare que les dépenses du gouvernement fédéral ont été de 12,058 millions. Les dépenses combinées des gouvernements provinciaux et municipaux ont quelque peu dépassé les 13 milliards en 1968. A la page 41, on déclare qu'en 1968, le total des revenus des gouvernements—c'est-à-dire aux niveaux fédéral, provincial et municipal, à l'exclusion de tous transferts intergouvernementaux et des emprunts ou des dépenses déficitaires—s'est élevé à 24.2 milliards de dollars.

Le chiffre de 24.2 milliards de dollars représente donc le produit net des impôts perçus par les gouvernements à tous les niveaux en 1968. Comme le montant global du revenu réel de tous les Canadiens en 1968 s'est établi à 50,628 millions de dollars, le pourcentage du revenu tiré des goussets des contribuables canadiens par les divers percepteurs d'impôt atteint un peu plus de 47 p. 100. J'ai dit hier soir que ce pourcentage était de presque 50 p. 100. Comme je n'avais pas la statistique de 1968 avec moi, je ne pouvais en donner le pourcentage précis alors, mais nous constatons maintenant qu'il a dépassé 47 p. 100 pour la première fois.

Je m'inquiète de deux choses: d'abord, de ce que le pourcentage du revenu des Canadiens dont le gouvernement a besoin ait atteint des niveaux dangereusement élevés. D'après l'histoire, aucune société libre n'a survécu lorsque les impôts dépassaient 50 p. 100. Nous nous acheminons continuellement, de façon ininterrompue, vers cette limite. Le budget du ministre des Finances ne fait rien pour renverser cette tendance. Sous sa direction, jusqu'ici du moins, le pays avance implacablement vers une crise économique.

Ensuite, les besoins urgents des gouvernements municipaux entraînent rapidement ce niveau de gouvernement vers une crise aux proportions énormes. Ce niveau vital de gouvernement a besoin de nouvelles ressources fiscales et de capitaux d'immobilisation, tout simplement pour assurer les services publics de base tels les écoles, les hôpitaux, le logement et autres services essentiels dont le coût dépasse de beaucoup ses ressources actuelles. Le budget ne prévoit rien pour remédier à la situation; au contraire, il ajoute à la menace d'une crise financière.

En terminant mes observations, permettez-moi de dire que c'est une chose que de contempler béatement un budget équilibré, mais tout autre chose de trouver une alternative pratique qui offre quelque espoir pour l'avenir. De l'avis général des économistes du gouvernement, des impôts plus élevés, des taux d'intérêt plus élevés et un argent serré arrêteront l'inflation avec le temps. Il se peut qu'ils la ralentissent; mais si ces méthodes pouvaient réaliser cet objectif, elles l'auraient déjà fait il y a longtemps.

Ce dont le pays a besoin c'est d'une politique financière sérieuse, comparable à une opération majeure. Les aspirines prescrites maintenant par le ministre des Finances, à la suite de ses prédécesseurs libéraux, ne suffisent pas. J'espère que, dans le Livre blanc qu'il nous a promis sur la situation financière et fiscale de la nation, il traitera des causes du mal et non pas seulement des symptômes. L'économie du Canada ne survivra pas seulement à coups de palliatifs de plus en plus nombreux. Je conseillerais au ministre des Finances de sortir des nuages et de faire face à la réalité avant qu'une crise financière éclate.

M. David Weatherhead (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à féliciter le ministre des Finances (M. Benson) d'avoir présenté la semaine dernière un budget destiné à remédier aux deux grands problèmes qui se posent au Canada à l'heure actuelle, l'inflation, ou la hausse constante du coût de la vie, et les disparités régionales d'ordre économique. C'est tout à son honneur d'avoir pu en arriver là sans augmenter le taux de l'impôt sur le revenu, de la taxe de vente, de l'impôt sur les sociétés ou de la taxe d'accise et de prévoir, malgré cela, le premier budget équilibré en l'espace de 13 ans avec un excédent d'environ 250 millions de dollars.

D'autres problèmes se posent, bien entendu, au Canada, y compris ceux des groupes francophones et anglophones et les graves problèmes urbains du logement, de la pollution et du transport, etc. dont les citadins parmi nous se rendent parfaitement compte. J'aimerais revenir là-dessus tout à l'heure.

Le budget prédit que la prospérité que connaît l'ensemble au Canada depuis quelques années se maintiendra; il signale une baisse générale du chômage au cours des 12 derniers mois et prévoit pour l'année financière actuelle une augmentation réelle de plus de 5 p. 100 du produit national brut. Même si l'on doit tout mettre en œuvre pour réduire l'inflation et le chômage—éléments qui ne vont pas toujours de pair—le Canada, comme nation commerçante mondiale, est directement atteint par la conjoncture économique et financière mondiale et surtout par les conditions économiques et financières des États-Unis, en raison de ses liens économiques étroits avec ce pays. Les frais extrêmement onéreux pour les États-Unis de la guerre du Vietnam ont causé des difficultés financières et des pressions inflationnistes qui se répercutent au Canada. La fin de cette guerre contribuerait sans doute plus que n'importe quel autre facteur à réduire l'inflation au Canada, mais nous ne pouvons faire grand-chose de ce côté.

Le gouvernement peut freiner l'inflation de bien des façons et, outre les mesures que renferme le budget, il a pris récemment des initiatives d'envergure à cet égard. La Commission des prix et des revenus, créée dernièrement par le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford), constituera un nouvel élément précieux dans la lutte de notre pays contre l'inflation. Elle sera chargée de faire enquête et rapport sur les causes, le déroulement et les conséquences de l'inflation, et de renseigner le grand public et le gouvernement sur les meilleurs moyens d'assurer la stabilité des prix. Si cette commission et les autres mesures du gouvernement ne répondent pas aux espoirs qu'on attend d'elles, il faudra alors sérieusement envisager d'accorder à cette commission ou à un autre organisme analogue des pouvoirs plus directs, destinés à enrayer la hausse vertigineuse des prix et des revenus, mais j'espère que ce ne sera pas nécessaire. En tout cas, l'inflation qui nous escroque tous et qui frappe durement les pauvres, les vieillards qui vivent de pensions et de revenus modestes fixes ou semi-fixes, devra continuer à faire l'objet des efforts opiniâtres de tous les niveaux de gouvernement,

et le budget actuel, ainsi que les récentes initiatives du gouvernement fédéral, y contribuent énormément.

La stabilisation des dépenses du ministère de la Défense nationale à leur chiffre actuel de 1.8 milliard de dollars, ce qui représente environ 16 p. 100 de l'ensemble de nos dépenses, conjuguée avec l'examen approfondi de tous les programmes de dépenses du gouvernement, dans le dessein de supprimer le gaspillage, prouvent une fois encore que notre gouvernement fédéral est sérieux à ce sujet. Nos politiques étrangère et de défense sont toujours à l'étude et même si le Canada veut continuer à participer pleinement aux affaires internationales, il se peut que nous n'obtenions pas les meilleurs résultats du montant de 1.8 milliard affecté à la défense nationale. On pourrait peut-être diminuer davantage nos dépenses dans ce domaine sans compromettre l'efficacité véritable de notre rôle dans le monde.

La prolongation pendant une autre année de la surtaxe de 3 p. 100 sur l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, qui vise surtout les salariés de la catégorie de $10,000 à $12,000, tend d'abord à lutter contre l'inflation.

L'application immédiate des taux définitifs du tarif douanier approuvés par le Canada au cours de la négociation Kennedy devrait affermir la concurrence des prix et la rentabilité de la production dans nos usines canadiennes. Le principe classique du libéralisme est de favoriser la liberté des échanges. Or, bien qu'il puisse en résulter, à brève échéance, des problèmes dans certaines industries et dans certaines usines, la réduction des tarifs sur 2.1 milliards de dollars de matières premières et de produits finis importés contribuera, dans une certaine mesure, à réduire les prix à la consommation pour un grand nombre d'articles. Le ministre de la Consommation et des Corporations a déclaré qu'il établira des rouages pour que le consommateur bénéficie des épargnes résultant de ces réductions tarifaires, ce qui encouragera également cette lutte contre l'inflation. Il faut féliciter ce ministre du zèle avec lequel il cherche toujours des moyens d'améliorer le sort du consommateur.

L'autre grande mesure anti-inflationniste du budget, qui se répercute d'ailleurs sur le développement régional, est le report à deux ans des déductions d'amortissement pour les édifices commerciaux qui seront construits jusqu'à la fin de 1970 dans les villes de plus de 50,000 habitants de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Cette mesure affecte, bien entendu, l'agglomération torontoise plus que toute autre ville, puisqu'elle compte le nombre le plus important de mises en chantier d'édifices commerciaux à l'étape de la planification active parmi toutes les villes canadiennes. C'est à ce propos que l'éditorial du *Telegram* de Toronto du 5 juin déclarait que les députés de cette ville devraient envoyer au diable le nouveau budget, dont les termes constituent une injustice contre Toronto et les autres villes de l'Ontario. J'ai vécu toute ma vie dans l'agglomération torontoise et je représente environ 90,000 de ses citoyens au Parlement d'Ottawa. A ce titre, l'esprit de clocher, l'étroitesse d'esprit et la myopie dont fait preuve le journal dans son éditorial me déçoivent beaucoup.

● (3.00 p.m.)

Le gouvernement voudrait atténuer la pression exercée sur la construction, qui met en branle l'escalade des prix et des coûts dans l'ensemble de l'économie. C'est la construction d'immeubles commerciaux qui était censée s'accroître le plus, surtout dans les grandes villes de ces trois provinces. Ainsi, les constructeurs d'immeubles commerciaux devraient concurrencer, sur un marché où la main-d'œuvre et les fonds sont rares, la construction d'habitations et de bâtiments industriels dont le pays a grand besoin.

Ainsi, cette politique budgétaire tend à frapper un facteur inflationniste à sa source, les gros investissements dans des immeubles commerciaux dans les grandes villes des trois provinces, tout en exemptant les autres provinces et toutes les villes plus petites, en raison du chômage plus élevé et de la croissance économique plus lente de ces régions. Elle tient compte du principe très important selon lequel l'inflation et les autres problèmes économiques peuvent être de caractère régional.

Bien que ce soit une mesure surtout déflationniste, elle a un double but: on veut que les possibilités de financement deviennent plus nombreuses et moins coûteuses pour la construction de maisons et d'immeubles industriels dans les 22 villes intéressées et que la construction d'immeubles commerciaux augmente dans les régions à croissance lente.

J'espère que ce sera le cas, mais si l'on veut critiquer cette partie du budget, on doit dire qu'elle ne prévoit pas de mesures assez radicales pour mettre en veilleuse la construction d'immeubles commerciaux dans les villes à forte croissance, en vue d'obtenir de meilleurs effets déflationnistes et de meilleures conditions pour les projets d'habitation et l'expansion régionale. Les règlements d'application exonéreront les bâtiments pour lesquels les firmes ont déjà pris des engagements. En outre, il apparaît déjà que la construction d'un certain nombre d'autres immeubles commerciaux ne sera pas entravée par la remise des frais d'amortissement, qui s'élèvent à environ 5 p. 100 par année, vu que l'inflation ferait augmenter d'à peu près 4 p.

100 par année le coût de la construction, si la mise en chantier était retardée de deux ans. Toutefois, cela créerait quand même plus de possibilités de financement pour les projets industriels et d'habitations à Toronto et dans les 21 autres régions urbaines, et stimulerait sans doute l'activité commerciale dans un plus grand nombre de régions moins développées. C'est parce que cette politique budgétaire se recommande par ses mesures déflationnistes, son aide au financement de l'habitation et son aide aux régions défavorisées, sans nuire vraiment à la prospérité économique de l'agglomération torontoise que les commentaires de ce journal m'ont déplu.

Monsieur l'Orateur, dans la région métropolitaine de Toronto, ou à proximité, il y a bien des projets importants auxquels participe directement le gouvernement fédéral, ou auxquels il devrait participer: tout le secteur de l'habitation soumis à la loi nationale de l'habitation et à la Société centrale d'hypothèques et de logement, tout le programme d'aménagement des quais, le complexe du CN-CP dans le centre-ville, les secteurs de réaménagement urbain, l'expansion considérable de l'aéroport Malton et les travaux en vue de développer son caractère international, l'emplacement et la construction d'un deuxième aéroport international, l'Exposition nationale canadienne, un nouveau bureau de poste dans le centre-ville et des succursales suburbaines, la participation du gouvernement au contrôle des crues quant aux terrains acquis pour le Toronto métropolitain et l'Administration de conservation régionale. A l'instar d'autres députés de Toronto, je n'hésite aucunement à promouvoir auprès du gouvernement fédéral ces questions et d'autres également qui concernent la région de Toronto, et notre caucus des députés libéraux de Toronto a eu à ce sujet de nombreux entretiens fructueux avec des fonctionnaires fédéraux et municipaux depuis un an. Cependant, cela ne veut pas dire que nous nous bouchons les yeux devant les besoins du reste du pays, notamment devant ceux des régions les plus défavorisées, et tout en incitant le gouvernement fédéral à s'intéresser légitimement à Toronto, nous soutiendrons de tout cœur des propositions comme celles qui ont été discutées dans le budget visant à supprimer les disparités régionales.

Le temps dira si cette politique budgétaire à propos des immeubles commerciaux sera aussi efficace qu'on l'espère, mais nous approuvons pleinement le principe selon lequel les programmes visant à combattre l'inflation ne doivent pas s'appliquer de la même façon à toutes les régions, et des règles plus strictes pourront être incorporées au budget de l'an prochain si nécessaire.

[M. Weatherhead.]

Monsieur l'Orateur, environ 80 p. 100 des circonscriptions où se trouvent ces 22 villes sont représentées au Parlement par des députés libéraux et notre groupe constitue environ 40 p. 100 du nombre total des députés libéraux à la Chambre. Dans le reste du pays, nous détenons seulement 45 p. 100 des sièges, l'opposition s'attribuant le reste. Je pense que ces mesures soulignent la détermination du gouvernement de s'attaquer à l'inflation et aux inégalités régionales, même si le parti ministériel est si puissant dans les 22 villes qui ressentiront le choc de l'amortissement différé et des réductions tarifaires.

L'avantage que procurera dans les zones sous-développées la politique de l'amortissement différé, ainsi que les encouragements prévus dans le bill sur les stimulants régionaux, présenté par le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), devraient jouer un rôle très important en vue d'éliminer les disparités économiques et sociales entre les diverses régions du Canada. La subvention pouvant aller jusqu'à 12 millions de dollars, accordée à toute nouvelle société de fabrication qui fournira de l'emploi dans les régions désignées comme régions à croissance lente, devrait s'avérer un encouragement assez puissant pour que s'y établissent les usines dont ont tant besoin ces régions économiquement faibles. Cette politique, ajoutée aux gros investissements fédéraux, dans le programme général de réaménagement de l'Île du Prince-Édouard annoncé plus tôt cette année, va largement contribuer à établir dans ces régions sous-développées une société plus juste. C'est très important, non seulement pour les gens qui y vivent, mais pour l'ensemble du pays, car le Canada ne pourra survivre à moins que l'écart qui sépare les régions riches et les pauvres ne soit rétréci aussitôt que possible.

En passant, monsieur l'Orateur, permettez-moi d'exprimer mon appui au bill sur les langues, qu'un comité de la Chambre étudie actuellement et que la Chambre, j'en suis persuadé, adoptera dans les quelques prochains jours. Étant né à Toronto, étant d'origine anglaise et irlandaise et comptant parmi mes ancêtres des loyalistes de l'Empire uni venus au Canada il y a près de 200 ans, je puis paraître suspect à certains. Je suis cependant fermement convaincu que nos deux groupes linguistiques les plus nombreux et les seuls groupes importants qui existaient au moment de la Confédération devraient avoir le droit de communiquer dans leur propre langue avec les services du gouvernement fédéral dans toutes les régions du pays où ils représentent une proportion importante de la population. Malgré mon origine anglo-saxonne, j'ai le bonheur d'avoir épousé une jeune fille d'origine ukrainienne et, partant,

je comprends un peu le point de vue de certains Canadiens dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français. Nous n'avons, je crois, qu'à nous féliciter de la haute qualité de tous nos immigrants, mais les droits de l'anglais et du français comme langues officielles ont été établis avant la Confédération et j'estime qu'ils devraient être maintenus sans, pour autant, porter atteinte à la valeur ou à l'importance des langues ou des cultures de tous nos excellents Canadiens d'origine autre qu'anglaise ou française.

L'un des avantages appréciables offerts aux députés, monsieur l'Orateur, c'est de pouvoir apprendre l'anglais ou le français, si nous le désirons, sous la direction d'excellents professeurs. Depuis octobre dernier, en compagnie d'autres députés de langue anglaise, je prends des leçons de français qui consistent en quatre heures de cours par semaine à Ottawa, et en périodes d'immersion totale d'une à deux semaines à Saint-Jean, au Québec, et il se peut que pendant le débat sur le budget de l'an prochain, je puisse m'exprimer en partie en français.

Monsieur l'Orateur, je dirai que ma circonscription dans l'est de l'agglomération de Toronto fait partie d'un quartier fortement anglo-saxon et protestant depuis toujours. Toutefois, l'an dernier, j'ai insisté pendant ma campagne sur la nécessité des districts bilingues et d'un bill comme celui que j'ai mentionné, mais je n'ai pas reçu une seule lettre de protestation contre le bill depuis sa présentation à la Chambre l'automne dernier. J'aimerais pouvoir en dire autant au sujet d'autres politiques et d'autres bills préconisés par notre parti. J'en suis certain, la population de Scarborough-Ouest et de l'agglomération de Toronto en général, est très favorable à la mise en œuvre du bill sur les langues en vue de favoriser l'unité nationale.

Comme l'amortissement différé sur les immeubles commerciaux visait, entre autres, à canaliser plus de capitaux—et ils sont rares—et plus de main-d'œuvre vers la construction de maisons, je pourrais peut-être terminer, monsieur l'Orateur, en faisant quelques commentaires sur ce sujet extrêmement important, pour nous en particulier qui venons de l'agglomération de Toronto et des environs. Les politiques en matière d'habitation et d'aménagement urbain m'ont beaucoup intéressé et dans mon premier discours l'automne dernier, j'avais parlé de certaines propositions que moi-même et d'autres représentants élus de Scarborough avions fait à la Commission d'étude sur le logement en octobre dernier. J'en ai lu le rapport avec intérêt à la fin de janvier et je l'approuvais en général, mais la démission soudaine du député de Trinity (M. Hellyer) comme ministre des Transports m'a quelque peu dérouté. Cependant, le premier ministre (M. Trudeau) a immédiatement annoncé un grand nombre de modifications à la loi nationale sur l'habitation et le nouveau ministre chargé de l'habitation a donné des détails supplémentaires à l'étape de la deuxième lecture du bill récemment. Je n'en espérais pas tant et je crois que toutes ces meures, prises de concert avec le gouvernement ontarien, contribueront pour beaucoup à atténuer le problème de l'habitation dans l'agglomération de Toronto et dans d'autres régions du Canada.

• (3.10 p.m.)

Le fait que le gouvernement fédéral prêtera maintenant 90 p. 100 du coût de l'acquisition de terrains soit à une province ou à une municipalité, avec l'assentiment de la province, pour des logements publics ou privés, devrait permettre l'achat d'importantes étendues ou réserves de terres dans les secteurs limitrophes des banlieues de l'agglomération de Toronto et de grandes villes. Une fois aménagés, ces terrains seront vendus comme lots à bâtir à des prix considérablement inférieurs aux taux courants, ce qui devrait avoir comme résultat souhaitable de diminuer la valeur des terrains dans tout le secteur. Pour mener l'entreprise à bonne fin, il faudra acquérir de vastes étendues de terrains aux environs de la région métropolitaine, et les terrains y sont tellement chers présentement qu'il faudra d'énormes sommes. Toutefois, les fonds fédéraux ne sont que des prêts qui seront remboursés, je le présume, selon la formule d'une caisse renouvelable.

La subvention de 50 p. 100 du gouvernement fédéral pour la location d'appartements et de maisons par l'Ontario Housing Corporation et les organismes semblables dans les autres provinces, permettra à l'OHC de louer bien d'autres appartements dans l'agglomération de Toronto, ce qui répondra largement aux demandes de ces logements qui atteignent presque 14,000. Le fait de dégeler les projets de logements sociaux approuvés par la SCHL devrait également fournir plus de logements que les gens en demandent. Toutefois, j'étais heureux de voir qu'on n'oublie pas les commentaires de la Commission d'étude sur l'avantage de maisons privées ou publiques de rangée ou plus variées, et qu'après consultation avec les provinces, de nouveaux principes directeurs seront annoncés au début de l'année prochaine.

Le relèvement à $25,000 du maximum des hypothèques prévues aux termes de la loi nationale de l'habitation, l'extension jusqu'à 40 ans et la réduction de moitié des frais d'assurance sur les hypothèques sont des mesures très avantageuses pour ma région où les nouvelles maisons dans les banlieues coûtent $30,000 et plus. Une avance de $5,000 suffira maintenant, au lieu des $12,000 requis

quand l'hypothèque maximum aux termes de la LNH était de $18,000.

De même, le relèvement à $18,000 des hypothèques aux termes de la LNH, à l'égard des maisons revendues, permettra d'accroître les prêts hypothécaires disponibles pour les vieilles maisons et dans de nombreux cas, les locataires de l'Ontario Housing Corporation, avec l'approbation provinciale, pourront acheter les maisons qu'ils habitent à des conditions raisonnables.

La libération du taux d'intérêt et la revision du taux tous les cinq ans rendra plus de prêts hypothécaires disponibles à des taux quelque peu réduits. Si ces mesures ne donnent pas de pareils résultats assez rapidement, elles devront être revisées.

Des prêts fédéraux accrus pour des logements à dividendes limités et d'autres prêts fédéraux pour l'achat et la rénovation de vieilles maisons dans une zone de réaménagement urbain, plutôt que de démolir tous ces logements, comptent parmi les modifications à la loi qui sont accueillies avec satisfaction.

Il y a, toutefois, deux politiques en matière d'habitation qui sont très importantes et qui ont fait l'objet d'observations favorables dans le rapport de la Commission d'étude, mais qui n'ont pas encore été mises à exécution par le gouvernement. Dans mon premier discours j'appuyais la création d'un ministère distinct de l'habitation et de l'aménagement urbain qui aurait son propre ministre. Mon idée me semble toujours bonne. Le ministre actuellement chargé de l'habitation est un ministre sans portefeuille, démuni du personnel et des services—indépendamment de la Société centrale d'hypothèques et de logement—qu'aurait un ministre titulaire. Le ministre actuel mérite certainement des félicitations pour la promptitude de son action depuis qu'il s'occupe du logement et il ferait un excellent ministre d'un nouveau ministère de l'habitation et des affaires urbaines.

Ce ministère fédéral soulignerait avec plus d'insistance l'intérêt et le souci d'Ottawa pour ces questions qui touchent quelque 75 p. 100 de tous les Canadiens—ceux qui vivent dans nos régions urbaines—sans empiéter sur la juridiction constitutionnelle des provinces dans ce domaine. Il assurerait une coopération coordonnée aux trois échelons de gouvernement à l'égard des questions urbaines et faciliterait les recherches des gouvernements et des universités sur les problèmes urbains.

Mon deuxième point est la taxe de vente fédérale de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Sauf erreur, elle rapporte au gouvernement fédéral environ 300 millions de dollars de revenu et la somme n'est pas négligeable. Toutefois, s'il n'y a pas de crise nationale du logement, l'habitation pose néanmoins un très grave problème dans la région métropolitaine de Toronto. La difficulté ne provient pas tant de la pénurie de logements que du prix élevé des unités offertes.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député poursuive?

Des voix: Oui.

M. Weatherhead: Je remercie les députés et j'aurai terminé dans deux minutes, environ.

D'après le rapport de la Commission d'étude, les taxes de vente fédérale et provinciale peuvent ensemble ajouter jusqu'à $950 au prix définitif d'une modeste maison de trois chambres à coucher. Il me paraît un peu illogique que nous-mêmes et les gouvernements provinciaux maintenions ces taxes de vente sur les matériaux de construction domiciliaire, alors que tous nos autres programmes visent à réduire le prix des habitations.

Nous avons maintenant un excédent de 250 millions de dollars. Chaque député a sans doute un programme favori auquel il aimerait que soit affectée la totalité ou une partie de cet excédent. Pour ma part, j'estime que, si à cause de l'inflation nous ne voulons pas dépenser tout l'excédent, nous pourrions ou réduire la taxe de vente par étapes annuelles ou accorder des dégrèvements d'impôt à l'égard des habitations coûtant, mettons, $20,000 ou moins, à l'exclusion du terrain, comme le proposait la Commission d'étude. Cela contribuerait directement à réduire le prix des maisons neuves, objectif auquel tend notre législation.

Enfin, monsieur l'Orateur, le ministre des Finances a dit dans son discours du budget que le Livre blanc sur la réforme fiscale paraîtra cet été. La mesure qui en découlera sera parmi les plus importantes de cette 28e législature, puisqu'elle révisera considérablement notre législation fiscale actuelle, la rendant plus juste et plus équitable pour tous.

Comme tous les Canadiens, j'ai hâte que les propositions du gouvernement soient présentées ici. En attendant, et malgré mes critiques de la taxe de vente, je félicite encore une fois le ministre des Finances du caractère déflationniste du budget, et de ses aspects favorables à l'expansion régionale.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la première chose qu'on doit dire de ce budget ou cet exposé budgétaire, c'est qu'il confirme l'échec du budget présenté en octobre par le ministre des Finances (M. Benson). La preuve manifeste en est que le ministre a avoué lui-même que l'inflation ne s'atténue pas, contrairement

à ce qu'il avait alors prédit, ce qui en fait non seulement un mauvais prophète, mais également un mauvais improvisateur ou concepteur de politiques.

De son propre aveu, le taux de l'inflation cette année sera aussi élevé que l'an dernier, le plus élevé depuis 17 ans. En effet, pour les douze derniers mois, si je compare mai dernier à mai 1968, le taux d'augmentation de l'indice du coût de la vie a été de 4.7 p. 100.

Le ministre prétend, bien entendu, que les choses iront mieux en 1970 et que nous devrions attendre jusque là. Nous avons entendu cette vieille rengaine depuis 1965 de la part des divers ministres des Finances d'en face. Depuis mon arrivée ici, il y a un an et demi environ, le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor de l'époque parlaient de réduire les dépenses. Nous savons aujourd'hui que c'était pure supercherie. Ils ne songeaient pas du tout à une réduction des dépenses. Ensuite, nous sommes passés par la période des comptes tripatouillés au moment de la dernière campagne électorale; une fois celle-ci terminée, ils ont avoué tout de go que le budget des dépenses de l'année était sensiblement plus élevé. Puis, nous avons eu le budget d'octobre comportant de fortes hausses d'impôts et la prophétie que l'inflation serait maîtrisée. Maintenant, nous avons le budget récent dans lequel le ministre avoue que le budget d'octobre a été un échec. On n'a donc aucune confiance dans les mesures financières du gouvernement. Après tant de parlotes, nous avons toujours un taux d'inflation inacceptable joint à un taux de chômage exagéré.

• (3.20 p.m.)

L'inflation n'est pas un simple sujet de conversation; c'est quelque chose qui touche la population. Considérons un instant l'effet d'un taux d'inflation de 4 p. 100 par an sur le citoyen ordinaire. Considérons-en l'effet sur les retraités, par exemple. Comment l'inflation influe-t-elle sur le niveau de vie réel du pensionné? Voyons le résultat de l'inflation sur le véritable pouvoir d'achat de ceux qui reçoivent des allocations familiales. Considérons-en aussi les terribles effets sur nos pauvres. En outre, l'inflation augmente les impôts sur le revenu sans qu'il soit besoin d'une autorisation du Parlement. Elle réduit de façon appréciable les exemptions sur la valeur véritable des revenus. Elle gonfle ceux-ci et par conséquent augmente le taux des taxes imposées actuellement aux Canadiens qui paient chaque année des centaines de millions de dollars de plus. N'oublions pas que nous payons cet impôt régressif de 2 p. 100, dit de progrès social, que le ministre a imposé en octobre, avec d'autres augmentations de taxes imposées ouvertement et sonGeons en outre que chaque année, où se manifeste, comme aujourd'hui, une inflation appréciable, nos concitoyens paient des impôts supplémentaires que le Parlement n'a pas autorisés.

Le ministre se vante de son excédent. Ce surplus s'explique par l'accélération du recouvrement des impôts des sociétés, par le fait qu'un certain nombre de provinces ne participeront sans doute pas toute l'année au programme d'assurance frais médicaux et par une augmentation d'impôts occulte qui est le résultat de l'inflation. Quel est le ministre des Finances qui, recouvrant des impôts majorés à la suite des augmentations imposées en octobre dernier et touchant des recettes fiscales accrues à la suite de l'inflation causée par ces mesures, quel est le ministre des Finances dis-je, qui n'annoncerait pas un excédent?

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: En outre, le ministre maintient les allocations familiales à leur niveau actuel et ne fournit pas aux vieillards pensionnés une compensation suffisante pour leur permettre de faire face à la vie chère. Non seulement le ministre ne majore pas ces versements mais il déclare aussi aux provinces qu'il ne se souciera nullement de leurs priorités ou de leurs paiements. La réponse est un non catégorique. Qu'elles se débrouillent donc toutes seules sans se soucier des recommandations du Conseil économique du Canada concernant l'élaboration de programmes appropriés concernant les pauvres. Pourquoi, dans ces circonstances, le ministre se vante-t-il d'avoir un excédent? Toutes ces augmentations fiscales vont écraser financièrement des centaines de milliers de Canadiens.

Dans son exposé budgétaire le ministre a cherché à dire qu'il ne majorait pas les impôts. Mais si, il les majore en prolongeant la surtaxe de 3 p. 100 que le gouvernement avait solennellement promis aux Canadiens d'éliminer à la fin de l'année en cours.

Des voix: Bravo!

Une voix: Démissionnez.

L'hon. M. Stanfield: En octobre dernier, le ministre a dit:

> Nous tiendrons compte du fait que la surtaxe de 3 p. 100 sur le revenu des particuliers et des sociétés, décrétée au début de cette année, prendra fin avec l'année 1969.

Si, aux yeux des Canadiens, cette surtaxe n'est pas une majoration fiscale, ils ne savent pas voir le soleil en plein jour.

Une voix: Une fois de plus on les a induits en erreur.

L'hon. M. Stanfield: Une majoration fiscale de 3 p. 100 avait été imposée. Elle devait être

supprimée, mais ne l'a pas été. Donc, le gouvernement majore les impôts, quel que soit l'angle sous lequel le ministre veuille envisager la question. D'autre part, bien entendu, les frais des services de l'État se sont accrus. La fiscalité s'accroît donc sans cesse du fait de l'inflation, et le ministre l'encourage.

On nous a rebattu les oreilles de l'inflation. Le 29 mars 1966, le ministre des Finances de l'époque, maintenant secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a dit à la Chambre:

Monsieur l'Orateur, si nous ne parvenons pas, d'une façon ou d'une autre, à modérer nos dépenses globales cette année, la sanction la plus immédiate que nous aurons à subir sera une augmentation inflationniste des prix.

Cela se passait en mars 1966. Le 19 décembre 1966, le ministre a déclaré:

A moins d'une certaine modération des demandes ayant des conséquences inflationnistes, il nous faudra peut-être imposer, à l'ensemble de l'économie, des restrictions fiscales suffisantes pour réprimer ces demandes.

Et le 1er juin 1967, le ministre disait:

L'aspect le moins favorable de la situation pour 1967, au Canada comme dans beaucoup d'autres pays, est la hausse incessante des coûts et des prix ... le taux d'augmentation des prix à la consommation ne peut être infiniment toléré.

Nous entendons des propos papelards de ce genre deux fois l'an. En novembre 1967, le même ministre des Finances a fait la déclaration suivante:

Nous devons écraser la spirale inflationniste des prix et des coûts, et créer un milieu où tous les Canadiens pourront travailler, acheter, conclure des affaires et placer des fonds, dans l'espoir que leur argent conservera, avec les années, sa valeur réelle.

On peut lire au hansard du 6 mars 1968 ces paroles du ministre:

Il me semble tout à fait évident que le premier objectif de notre politique économique doit être actuellement de réaliser une plus grande stabilité des prix et des coûts.

Puis les acteurs ont changé mais non pas leur rôle. L'actuel ministre des Finances a fait la déclaration suivante le 22 octobre 1968:

Dans le vaste champ de la politique économique, le besoin actuel le plus urgent est d'enrayer la hausse continue des prix et du coût de la vie.

Le 3 juin, le ministre des Finances qui est un homme aimable et optimiste a repris ce thème. Nous avons maintenant deux discours

[L'hon. M. Stanfield.]

budgétaires par an. Voici ses paroles qui figurent au hansard:

A l'heure actuelle, le premier impératif de la politique économique consiste avant tout, c'est incontestable, à utiliser de façon plus agressive que jamais toutes les forces à notre disposition—publiques et privées—pour lutter contre l'inflation au Canada.

Pendant combien de temps devrons-nous écouter de telles déclarations de la part des ministres des Finances libéraux? Il y a quatre ans, le gouvernement libéral déclarait déjà qu'on ne parvenait plus à maîtriser l'inflation au Canada. On nous ressert néanmoins ces platitudes. Ils veulent toujours tout réévaluer. Il y a déjà quatre ans, le gouvernement libéral menaçait de porter la hache dans les dépenses. Cette hache est toujours brandie au-dessus de nos têtes.

Une voix: C'était un canular.

L'hon. M. Stanfield: Cette hache s'agite toujours dans les parages, mais je ne vois guère de pansements. Qu'a fait le gouvernement libéral depuis trois ou quatre ans? Le contribuable canadien le sait bien. Nous ne savons même plus combien d'augmentations d'impôt nous avons subies récemment, et que le gouvernement nous a infligées sous prétexte de combattre l'inflation. Le contribuable se demande ce qui se passe quand il voit son impôt sur le revenu propulsé à 164 p. 100 au-dessus du palier de 1962-1966. Cette année, monsieur l'Orateur, on estime que les Canadiens paieront 32 p. 100 de plus en impôts sur le revenu des particuliers. Il faut mettre un cran d'arrêt. Il y a quatre ans que durent notre prétendue politique anti-inflationniste ainsi que les augmentations d'impôts, mais le ministre des Finances affirme encore que l'inflation ne diminuera pas, cette année, au Canada. En fait, le ministre des Finances compte sur l'inflation pour équilibrer son budget. Je lui demande quelle proportion de l'augmentation de 32 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers est attribuable directement à l'inflation qui se produit en 1969? Les salaires et les traitements n'augmenteraient pas aussi rapidement si l'inflation ne sapait pas autant le pouvoir d'achat du Canadien moyen.

• (3.30 p.m.)

Les prix à la consommation augmentent de 4.7 p. 100 par an. C'est le chiffre pour la période de mai à mai. Un homme doit augmenter ses gains au moins de cette proportion pour subsister. En fait, il doit gagner davantage. Par exemple, il ne bénéficie pas d'ajustements de déduction d'impôts sur le revenu pour compenser les effets de l'inflation. Il ne fait que payer davantage. Un

homme marié, avec deux enfants et un revenu de $5,000, qui reçoit une augmentation de 4.7 p. 100, ce qui est juste assez pour compenser la hausse des prix à la consommation, est pénalisé d'environ $50. Le revenu réel n'est pas plus élevé, mais les gens paient un impôt sensiblement plus élevé que le gouvernement inflige secrètement, sans l'autorisation du Parlement. Il en résulte que nous avons un budget équilibré dont se vante le ministre. Nous nous posons des questions, monsieur l'Orateur.

Personne ne conteste l'importance de lutter efficacement contre l'inflation. J'ai dit à maintes reprises que plus l'inflation persistera, moins nous disposerons de moyens efficaces pour la combattre et plus les intérêts acquis en réclameront le maintien. Le président de la Commission des prix et des revenus déclare que ce serait une erreur de parier sur une inflation persistante. Le ministre des Finances mise là-dessus. Non seulement mise-t-il là-dessus, mais il le prédit. Non seulement le prédit-il, mais il y compte pour produire l'excédent dont il a besoin. Il mise sur une inflation persistante, monsieur l'Orateur. L'inflation au Canada est à n'en point douter la cause d'une foule d'injustices.

Les mesures que propose le ministre sont-elles efficaces? Peut-on raisonnablement compter que ses méthodes réussiront? Je viens de rappeler à la Chambre ce qu'ont proposé les ministres des Finances qui se sont succédé pendant quatre ans. La vieille rengaine: augmenter l'impôt pour combattre l'inflation. Cela n'a pas réussi. L'inflation s'est maintenue, elle a même progressé. Quelles nouvelles méthodes le ministre propose-t-il? Un report de l'amortissement pour les nouveaux immeubles commerciaux dans certains grands centres. Il propose d'appliquer immédiatement les réductions de tarifs douaniers de la négociation Kennedy au lieu de les échelonner sur plusieurs années. Je dis au ministre que ces mesures sont intéressantes, mais que dans l'ensemble elles ne représentent pas grand-chose.

Quel but vise donc le ministre dans son exposé budgétaire? Est-ce un but psychologique? S'efforce-t-il de convaincre les Canadiens que le gouvernement veut absolument enrayer l'inflation? Est-ce là son dessein? Est-ce pour cela que le ministre annonce le maintien des impôts actuels. Est-ce pour cela qu'il a prophétisé solennellement un excédent budgétaire et juré de le protéger contre ceux qui voudraient y puiser. Si c'est là ce qu'il a voulu faire, il faut nous demander s'il a réussi.

Le ministre a-t-il convaincu le public que le gouvernement triompherait de l'inflation? Je pense que non. L'incapacité d'inspirer confiance au public n'est peut-être pas la faute du ministre des Finances. Comme le premier ministre (M. Trudeau) l'a déclaré hier à propos d'une autre question, la presse est peut-être responsable. Elle n'a peut-être pas su être convaincante dans ce cas-ci comme dans l'autre.

Il ne faut pas s'étonner que le public demeure sceptique, parce que les faits que le premier ministre nous a révélés comme indiscutables témoignent d'un échec permanent. Il est normal que le public soit méfiant et soupçonneux, si l'on songe aux malentendus et au gâchis dont le gouvernement continue à être coupable. Je me demande si le ministre des Finances, comme quelques autres, n'est pas aux prises avec le problème de son image? Si oui, monsieur l'Orateur, ce ne serait pas étonnant parce que nous avons eu une inflation persistante et d'année en année, de continuelles hausses d'impôt pour la combattre.

J'espère que le ministre lira le propre Livre blanc du gouvernement au sujet de l'inflation, déposé à la Chambre en décembre dernier. On y voit en toutes lettres ce que certains d'entre nous disent depuis quelque temps à propos de l'échec des méthodes classiques utilisées par le gouvernement pour combattre l'inflation. Il était évident à ceux qui ont présenté ce Livre blanc que les méthodes classiques n'ont pas atteint les objectifs du gouvernement et n'ont pas réussi à assurer une stabilité raisonnable des prix tout en créant un nombre assez satisfaisant d'emplois au Canada. La façon d'agir du gouvernement est condamné dans son propre Livre blanc. Celui-ci recommandait l'établissement d'une Commission des prix et des revenus. J'avais dit à l'époque que c'était comme si on équipait nos troupes de pistolets à bouchon. Dieu sait d'abord qu'on a pris du temps à nous présenter ce Livre blanc. Il a été publié en décembre. Il aurait pu être rédigé par deux ou trois personnes en deux ou trois jours. Nous avons attendu de juin à décembre pour l'obtenir.

Le Livre blanc ne contenait qu'une seule véritable recommandation: l'établissement d'une commission des prix et des revenus. Nous ne l'avons pas encore, même si nous questionnons le ministre responsable jour après jour, semaine après semaine, mois après mois. Comment le ministre des Finances ou le gouvernement peuvent-ils s'attendre à être crus quand ils proclament leur volonté de lutter contre l'inflation, alors qu'ils n'ont

même pas donné suite à une recommandation très simple et très facile de leur propre Livre blanc?

Depuis trois ou quatre ans déjà, le Conseil économique du Canada recommande la création, avec l'aide du gouvernement, d'un bureau indépendant de prévisions. Il devrait être évident pour le ministre des Finances que personne plus que lui n'en a besoin, vu l'écart entre ce qu'il a prédit en octobre et ce que nous avons maintenant, quelques mois plus tard. D'après le Conseil économique, un bureau semblable qui saurait prévoir les tendances à court ou moyen terme pourrait, entre autres choses permettre au gouvernement de présenter et d'appliquer des politiques fondées sur une prospective réaliste, et non sur les hypothèses du ministre. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas été prêt à accepter les recommandations du Conseil économique du Canada et à collaborer avec cette association très respectable pour qu'une société de planification privée crée son bureau de prévisions? Pourquoi cet acharnement à se lier les mains soi-même quand il s'agit de préparer des programmes sérieux? Pourquoi le ministre persiste-t-il à jouer à colin-maillard? La recommendation qu'a rejetée le gouvernement est tout à fait simple et directe. Comment alors les membres du gouvernement peuvent-ils s'attendre à ce que nous les prenions au sérieux?

• (3.40 p.m.)

Nous avons parlé de psychologie inflationniste. Je me souviens que le prédécesseur du ministre en avait fait mention. Nous avons eu quatre ans de discours, quatre ans d'impôts accrus, quatre ans d'inflation progressive. Les prévisions du ministre ne peuvent pas être très convaincantes. Il s'attend à une inflation persistante. S'il s'y attend, les Canadiens feront de même et ils rédigeront leurs futurs contrats en conséquence, qu'il s'agisse de contrats de travail ou autres. Dans ce cas, comment pourrions-nous modérer l'inflation a un point acceptable?

Il nous faut d'autres méthodes. Je ne veux pas dire qu'il nous faille renoncer aux mesures fiscales et monétaires. Elles sont nécessaires, bien sûr, mais le gouvernement a dit lui-même dans son Livre blanc de décembre dernier qu'elles n'étaient pas suffisantes. Il y a deux ans environ, l'OCDE avait conseillé au gouvernement de mettre au point une politique des revenus. Le gouverneur de la Banque du Canada avait exprimé le même avis.

[L'hon. M. Stanfield.]

Le gouvernement s'est sûrement rendu compte à l'heure qu'il est qu'on ne peut enrayer l'inflation en créant du chômage. Telle était la politique du prédécesseur du ministre qui avait dit à la Chambre que si cela s'imposait, il ferait en sorte de ralentir l'économie et de créer du chômage, et c'est ce que le gouvernement a fait. Nous avons maintenant du chômage, mais l'inflation n'a jamais été aussi grave.

Il faut adopter de nouvelles méthodes pour nous attaquer plus efficacement à ces difficultés. Depuis mon entrée à la Chambre, j'exhorte le gouvernement à prendre son courage à deux mains et à mobiliser le peuple canadien pour lutter contre l'inflation, grâce à la collaboration des hommes d'affaires, du salariat et de la collectivité tout entière, et par l'élaboration des principes directeurs, non pas comme solution permanente mais comme moyen de rompre ce cercle vicieux dans lequel le ministre des Finances et le gouvernement ont placé le Canada.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Je doute, Votre Honneur, que quelqu'un soit plus au courant que moi des difficultés d'un contrôle des prix. Mais je sais pertinemment que les principes directeurs assez simples qu'ont employés les États-Unis il y a quelques années. . .

L'hon. M. Benson: N'ont rien donné.

L'hon. M. Stanfield: . . .leur ont, dans une large mesure, permis pendant des années, de faire bien mieux qu'au Canada pour contrôler l'inflation; ces directives sont devenues lettre morte lorsqu'elles n'ont pu s'appuyer sur une politique fiscale appropriée, parce que le Congrès refusait d'agir. Monsieur l'Orateur, Dieu sait que le ministre, au contraire, a procédé à suffisamment de hausses fiscales dans notre pays. Je les approuve vivement, mais comme mesures provisoires. Je conseille au gouvernement de s'assurer la collaboration et l'aide des citoyens. Je lui conseille de les persuader que le Canada échappera à cette psychose de l'inflation, qu'il la combattra efficacement et qu'il renoncera à s'amuser avec des hausses d'impôts annuelles. Cela donnerait du moins le temps au ministre de la Consommation et des Corporations d'instituer sa commission des revenus et des prix. Si nous accordons au ministre de la Consommation et des Corporations une année de répit, il parviendra peut-être à la mettre sur pied. Mais allons-nous attendre des années durant que les membres de la Commission recommandent une politique au gouvernement? Allons-nous continuer

à augmenter les impôts chaque année et assister à la croissance constante de l'inflation? Encore une fois, monsieur l'Orateur, pourquoi le ministre des Finances ne fait-il rien pour établir le groupe de prévision recommandé par le Conseil économique du Canada et par l'association privée de planification? La seule explication possible, c'est l'incurie du gouvernement.

Non seulement les méthodes du ministre sont-elles impuissantes contre l'inflation, et accablent les pauvres et les démunis, mais les mesures auxquelles il s'accroche désespérément et qui étendent une taxation uniforme à travers le pays, créent du chômage, des souffrances inutiles et de grands gaspillages de ressources humaines. Ces méthodes sont non seulement impuissantes, elles sont brutales. Ces dispositions fiscales et monétaires, appliquées uniformément à l'échelle nationale, dépriment les régions de croissance lente telles que la province de Québec, les provinces Atlantiques et diverses autres régions. Mon distingué collègue, le député de Carleton-Charlotte (M. Flemming) l'a dit il y a quelques années, c'est comme si l'on donnait de l'huile de ricin à tout le monde, qu'elle soit nécessaire ou non. Indéniablement, le ministre des Finances accentue la disparité économique au Canada. Indéniablement, il multiplie les difficultés du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) par ses politiques fiscales, ces politiques uniformes d'argent serré.

Lors de son séjour au Nouveau-Brunswick il y a quelques semaines, le premier ministre a admis que les habitants de là-bas pâtissaient de ces programmes. Qu'a-t-il dit à ces gens? Il a dit: «Nous allons accroître nos dépenses ici, comme contrepoids.» De retour à Ottawa, qu'a-t-il fait et qu'a fait le ministre des Finances? Rien, monsieur l'Orateur.

Le programme du ministre de l'Expansion économique régionale est un programme à long terme. Il avoue lui-même qu'il faudra des années pour le mettre sur orbite. Entretemps, le ministre des Finances contribue à la paralysie de l'économie des régions à croissance lente. Ses politiques fiscales et monétaires produisent à n'en pas douter un effet déprimant et il faudrait sans doute les contreblancer. Il y va de l'intérêt national autant que de l'intérêt régional.

Les pressions inflationnistes n'existent pas dans ces régions défavorisées, mais les ressources humaines y sont inemployées. D'autre part, il y a beaucoup à faire pour préparer le travail du ministre de l'Expansion économique régionale, et il serait le premier à l'admettre. La question qui se pose a trait au niveau des services gouvernementaux fournis dans ces régions et qui doivent évoluer parallèlement à la croissance. Il y a aussi la question d'une infrastructure économique suffisante.

Les députés d'en face signaleront peut-être le nouveau programme à l'intention de l'Île-du-Prince-Édouard et l'adoption du programme de l'ARDA pour le Nouveau-Brunswick. Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que le programme du Nouveau-Brunswick est tout à fait à plat et que celui de l'Île-du-Prince-Édouard n'a même pas commencé, et ne commencera pas avant longtemps. Quoi qu'il en soit, il faudra beaucoup plus que cela pour mettre en marche la croissance que préconise le ministre de l'Expansion économique régionale.

Il aurait fallu organiser tout cela de façon à ne pas accentuer les pressions inflationnistes dans le pays. On a eu tout le temps de planifier. Quand il a présenté son budget précédent en octobre dernier, le ministre savait quel effet ses mesures fiscales auraient dans ces régions. Il devait savoir qu'il fallait restreindre la masse monétaire en circulation, que la Banque du Canada ne pourrait continuer à accroître la masse monétaire comme elle l'avait fait l'année précédente, rien que pour permettre au ministre des Finances de vendre ses obligations. Cela ne pouvait absolument pas durer.

• (3.50 p.m.)

On avait tout le temps voulu pour planifier. La chose la plus charitable que l'on puisse dire c'est que le ministre n'a pas été très prévoyant. Néanmoins, devrons-nous passer toute une année financière qui aura ces effets déprimants sur nos cultivateurs de blé, par exemple? Allons-nous endurer que pendant toute une année financière, l'économie, ou une grande partie de l'économie, s'enfonce toujours plus dans le marasme de mois en mois? Le ministre des Finances (M. Benson) nous dira qu'il a prévu des méthodes sélectives pour contenir l'inflation, comme l'amortissement différé sur les établissements commerciaux dans certains centres. En toute sincérité, je tiens à féliciter le ministre par principe d'avoir reconnu qu'il y avait lieu d'utiliser des mesures sélectives afin de contenir l'inflation, et pour la première fois, peut-être, de façon officielle, que les pressions inflationnistes ne se font pas sentir uniformément d'un bout à l'autre du pays.

Quant à l'efficacité, à l'opportunité et à l'applicabilité de cette proposition, c'est là une autre affaire dont certains députés ont déjà parlé. Je tiens à souligner que j'approuve en principe ce que le ministre a reconnu. Je tiens à signaler, toutefois, que cette mesure, même si elle ralentira effectivement la construction commerciale dans ces centres, ne réussira pas à encourager l'expansion des régions de lente croissance. Elle ne réussira pas à obvier au ralentissement économique qu'amèneront les politiques fiscales et monétaires du ministre. A mon avis, il faut des mesures fiscales et monétaires plus souples. Je ne propose pas un taux d'intérêt différent pour le système bancaire dans différentes parties du pays. Mais nous pouvons, il me semble, mettre au point un système souple de freinage, applicable au crédit dans telle ou telle région du pays. J'invoque cet argument depuis une douzaine d'années. On semble maintenant se rallier en grand nombre à mon point de vue.

Le ministre doit, paraît-il, rencontrer les présidents des banques au cours du mois. J'espère qu'il les exhortera à appliquer cette politique au système bancaire du Canada. Je crois que cela peut se faire sans ajouter aux difficultés des banques, étant donné que la demande pour leur crédit total est plutôt faible dans ces régions de croissance lente. J'invite sincèrement le ministre à innover en encourageant les banques à prendre cette mesure, qui atténuerait en quelque sorte les autres politiques proposées par le ministre. Je comprends que le ministre s'intéresse à assurer un excédent. Il sera attaqué de toutes parts. Mais assurément, la lutte contre les disparités régionales est une haute priorité pour le gouvernement. Pourtant, ses politiques ont pour effet, en général, d'accentuer les disparités régionales et de multiplier les difficultés que le gouvernement devra surmonter pour aplanir ces disparités, ainsi que de rendre la vie dure à des milliers de Canadiens.

Certes, il y a des éléments compensateurs, surtout si l'on songe à l'effet multiplicateur des dépenses appropriées dans certains secteurs, tels l'emploi et le bien-être. Elles pourront y augmenter les recettes fiscales. Ce ne sera pas à coup sûr une perte nette pour le Trésor. Mais en toute sincérité, je déclare que les politiques proposées sont rigoureuses et lèsent les intérêts nationaux et provinciaux.

Il existe un autre problème. Je veux parler des disponibilités des producteurs de blé de l'Ouest qui, je crois, leur font gravement défaut. Les fermiers canadiens ont d'autres problèmes, mais je crois que celui-ci est vraiment critique. Cependant, quand nous demandons au gouvernement ce qu'il entend faire à ce sujet, ses réponses sont hésitantes et obscures. Le gouvernement attend-il l'ajournement de la Chambre? On a proposé, entre autres choses, le régime de dualité de prix, une aide grâce à des versements à l'acre et le remboursement de quelques frais d'entreposage à la ferme.

Je sais qu'on a des objections à certaines de ces propositions. Toute proposition risque de soulever des objections. Cependant, ces gens ne peuvent rien aux difficultés qui les assaillent et elles ne résultent pas de leurs propres erreurs, de leur manque de jugement ou de leur inefficacité. Je crois comprendre que bon nombre des meilleurs agriculteurs de l'Ouest manquent de liquidités. La situation est urgente. Je dis au gouvernement de ne pas laisser tomber ces gens; qu'il cesse de flâner.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Je présume que le ministre signalera l'avantage de ses réductions tarifaires pour la population de l'Ouest. Ma foi, j'estime ces réductions tarifaires excellentes dans la mesure où elles intensifieront la concurrence et où elles tendront à entraver les majorations des prix. Certains prétendent qu'elles n'auront aucun effet dans ces domaines. Je concède volontiers au ministre qu'elles auront une certaine tendance à freiner les hausses de prix et à abaisser certains prix. Supposons-le.

La conséquence pour l'industrie canadienne est difficile à évaluer. Je me demande sérieusement si le ministre savait ou a pris la peine de s'assurer quelle en serait la conséquence pour l'industrie. Le résultat serait-il l'application immédiate des réductions dont on avait annoncé l'entrée en vigueur d'ici quelques années? Je doute qu'il sache quelles en seraient les répercussions dans les différentes parties du pays. Comme le ministre des Finances est passé maître dans l'art de manier le sophisme, je ne me suis jamais attendu à ce qu'il prétende que les industries n'auraient pas de difficulté par suite de cette annonce-surprise, pour la simple raison qu'elles ont pu s'adapter de façon méthodique à une réduction ouverte et déclarée qui devait prendre effet dans quelques années. A mon avis, ce changement subit et inattendu des règles—autant être franc puisque nous nous faisons face—est stupide et inutile.

Je ne prétends pas que l'ensemble de l'industrie manufacturière est efficace, et je ne m'oppose pas du tout à ce que l'industrie

canadienne soit exposée aux pressions continues et rationnelles de la concurrence en vue d'accroître son efficacité et, au besoin, de l'encourager et de la restructurer. Mais l'opération reste difficile pour l'industrie. L'adaptation est pénible. Le processus est pénible et comporte des risques, car il nécessite ordinairement des placements accrus pour obtenir un résultat aléatoire. Il faut avant tout avoir confiance. Un homme qui fait face à une concurrence accrue de ce genre et qui fait les placements et les adaptations nécessaires doit avoir confiance.

• (4.00 p.m.)

La décision subite et arbitraire du ministre des Finances d'annoncer un changement de ce genre sans préavis ne peut être qu'inquiétante et destructrice et diminuer la confiance dont les hommes d'affaires canadiens ont besoin. Je dois signaler au ministre que les hommes d'affaires canadiens ne peuvent prévoir maintenant comment agira vraisemblablement le gouvernement. Le gouvernement avait annoncé qu'il éliminerait la surtaxe de 3 p. 100 à la fin de la présente année. Il y a renoncé. Le gouvernement avait annoncé que le tarif en vertu du GATT serait réduit méthodiquement au cours des années et puis subitement, sans avertissement, on nous apprend que les règles seront modifiées à compter de demain matin. Il est inutile d'agir ainsi. Cette surprise et ce choc ne favorisent pas une restructuration maximum de l'industrie canadienne. Cela ne fait qu'ajouter au processus un élément d'irrationalité puisqu'il se peut que le gouvernement actuel prenne des décisions arbitraires à un rythme accru.

En outre, l'industrie canadienne n'est pas dédommagée par de nouveaux débouchés commerciaux. Si le gouvernement actuel savait de quoi il retourne et s'il était prêt à faire plus de concessions qu'à l'époque du traité du GATT, il aurait pu obtenir davantage en retour à ce moment-là. Il aurait pu ouvrir des portes. Voilà un autre exemple de ces revirements soudains de politique destinés à procurer des effets à court terme qui ne se rattachent pas vraiment d'une façon rationnelle à une planification à long terme. Ce sont des trucs, rien de plus, très douteux en outre.

On insistait très fortement sur la nécessité de restructurer l'industrie canadienne et d'en accroître l'efficacité. Les protagonistes de ce processus ne s'attachent pas suffisamment aux moyens de faire accéder l'industrie canadienne aux débouchés à des conditions acceptables de concurrence. Il est, à mon avis, très contestable que le Canada puisse restructurer son industrie et intensifier sa technologie compte tenu de toutes les économies et de la production en série nécessaires, par le seul moyen d'ententes multilatérales. Et même si c'était possible, une annonce arbitraire du ministre, comme celle-là, ne fait pas nécessairement partie de ce processus.

Il est juste de dire que la Suède a été exposée depuis longtemps à la concurrence internationale et qu'elle a mis au point des industries très spécialisées. Elle fait partie du groupe des Sept et elle a accès en franchise à un marché de quelque 100 milliards de dollars. Pourtant, à l'instar de la Grande-Bretagne, et malgré l'ampleur de ce marché libre, elle voudrait entrer dans le Marché commun. Le Canada, lui, s'efforce de mettre sur pied une industrie moderne et complexe disposant d'un marché libre de moins de 25 millions de consommateurs.

Comment peut-on espérer résister, comme la Suède et la Grande-Bretagne, aux pressions dont elles font l'objet? Le Canada est-il différent ou particulier à cet égard? N'allons-nous pas être assujettis aux mêmes pressions? Cette tendance ne comporte-t-elle pas une incitation à restructurer l'industrie canadienne au moyen d'une concurrence intensifiée par une baisse des tarifs douaniers? Si nous voulons soutenir la concurrence dans le monde, il nous faut avoir accès aux marchés nécessaires et bénéficier de conditions comparables à celles de nos compétiteurs. Une société américaine a accès à un marché de 200 millions d'habitants, libre de tout tarif. Il en va de même de l'industrie dans un marché commun sans tarif. Comme l'industrie canadienne est de plus en plus exposée à la concurrence, cette initiative doit n'être qu'une partie d'un programme sérieux d'encouragement à l'efficacité et à l'expansion de l'industrie canadienne.

Les concessions canadiennes annoncées par le ministre auraient dû servir à ouvrir des portes qui, à leur tour, pourraient être très utiles à l'industrie du Canada, lui donnant une bonne chance de soutenir la concurrence sur le plan international. Pour le moins, ces concessions auraient dû aider les Canadiens qui s'occupent de l'industrie du pétrole, comme aussi les pêcheurs et les agriculteurs. Il est difficile de comprendre l'attitude arbitraire et la tournure d'esprit du ministre des Finances (M. Benson). Il avait quelque chose à donner et il n'a même pas pris la peine d'obtenir quelque chose en retour.

Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a mentionné la question d'importance vitale des relations fédérales-provinciales. Il a dit que «l'évidence de consultations et d'une coordination plus poussées quant à la politique fiscale l'encourageait beaucoup». Il a félicité les provinces de leurs «efforts énergiques... pour améliorer ou maintenir l'équilibre budgétaire.» La plupart des provinces méritent des félicitations chaleureuses pour

leurs efforts dans ce domaine et pour avoir bien voulu accepter de partager la responsabilité dans la double lutte contre l'inflation et le chômage. Pour le moins, dans certains cas, cela a exigé d'elles des décisions politiques extrêmement difficiles, prises dans des circonstances pénibles.

Mais ce qui inquiète beaucoup les Canadiens, c'est de voir dans quelle mesure les efforts budgétaires des provinces ont été rendus encore plus pénibles par les actes irresponsables du gouvernement fédéral actuel. Un bref coup d'œil sur certains exposés budgétaires des trésoriers des provinces, le printemps dernier, suffit à convaincre n'importe qui que le processus de la consultation et de la collaboration fédérales-provinciales n'est pas tout à fait aussi harmonieux que le ministre des Finances souriant aimerait nous le faire croire. Du moins, il a souri lorsqu'il en a parlé; aussi bien sourire, je suppose.

Le gouvernement fédéral semble se croire au-dessus de ces exigences. L'exemple le plus flagrant de la mauvaise volonté du gouvernement fédéral de respecter l'esprit, sinon la lettre, des accords et ententes avec les provinces, on le trouve dans l'établissement de l'impôt rétrograde de progrès social, de façon à en exclure le partage. Cette mesure fiscale est regrettable, d'abord parce que rétrograde, ensuite parce qu'elle prive carrément les provinces à court de fonds de leur part normale des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Cette initiative fédérale a été violemment critiquée, et à juste titre, dans presque tous les budgets provinciaux présentés ce printemps. C'est déjà une chose grave que de priver les provinces de revenus légitimes, mais le véritable danger dans tout cela, c'est que ces initiatives arbitraires du gouvernement fédéral vont anéantir les normes reconnues de franc jeu, fondement véritable des obligations nées d'ententes entre des gouvernements qui sont tous souverains dans la sphère qui leur est propre. Le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick, M. DesBrisay, a bien laissé voir le danger que cela représentait lorsqu'il a dit de l'impôt de progrès social—et ces mots sont sûrement profondément gravés dans l'esprit du ministre des Finances:

> La réponse du gouvernement d'Ottawa, c'est que chacune des provinces doit établir ses propres ... politiques fiscales, dans le cadre des ententes fédérales-provinciales actuelles.
>
> J'ai le regret de dire ... qu'en raison des initiatives subséquentes du gouvernement fédéral, il sera extrêmement difficile aux provinces, selon nous, de suivre ce conseil.

Je n'ai pas besoin de décrire plus clairement aux députés ce qui se produirait inévitablement si, à cause des initiatives fédérales, ce sentiment devait se généraliser.

[L'hon. M. Stanfield.]

Cependant, la chose la plus inquiétante pour l'avenir des relations fédérales-provinciales est le fait que l'impôt de progrès social n'est que l'exemple le plus évident de l'attitude générale du gouvernement actuel. On constate que le ministre et le gouvernement envisagent la consultation et la collaboration comme un processus à sens unique: les provinces doivent s'accommoder des décisions unilatérales du gouvernement fédéral. Pareille attitude ne peut que renforcer la méfiance dans les capitales provinciales de notre pays.

Quiconque lit les discours budgétaires des provinces y verra quantité de preuves de la déception des provinces à l'égard de l'attitude fédérale. Par exemple, les incertitudes et les bouleversements engendrés par ce genre de menace unilatérale brandie par le ministre à propos d'importants programmes à frais partagés ont été vivement dénoncés. Au cas où l'on croirait que je fais allusion à ceux dont les idées politiques sont arrêtées, je voudrais mentionner brièvement une déclaration du trésorier provincial de la Saskatchewan. M. Steuart a fait la remarque suivante, qui constitue une affirmation très grave:

> Je suis convaincu que notre unité nationale exige plus d'intégrité qu'on en témoigne dans les négociations fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Je n'aimerais pas m'entendre dire cela si j'étais ministre des Finances, en particulier par quelqu'un que je considère comme un ami. Monsieur Steuart a prétendu «qu'Ottawa semble parfois essayer de nous donner le change».

• (4.10 p.m.)

Une voix: C'est honteux.

Une voix: C'est révoltant.

L'hon. M. Stanfield: L'Ontario et les autres provinces s'inquiètent du manque de consultation et de collaboration à l'égard de la réforme fiscale, et je pourrais citer les paroles du trésorier provincial de l'Ontario.

C'est à l'administration fédérale elle-même d'étudier le sens de ses sermons sur la nécessité d'entretenir une consultation et une collaboration étroites et constantes entre les deux niveaux de gouvernement. La vraie consultation exige la réciprocité, au lieu de la conduite désinvolte du ministre des Finances (M. Benson), dans le passé. Il est inconcevable qu'un ministre aille dire aux provinces: «Retournez chez vous et si vous avez besoin d'argent, prélevez vos propres impôts», tout en appliquant des politiques qui, en fait, forcent les provinces à dépenser plus.

Cette voie est à deux sens. Il ne s'agit pas d'une question vaine. Le Canada s'est développé a tel point qu'il est quasi ingouvernable sans la coopération entre les gouvernements fédéral et provinciaux. L'accroissement très marqué de l'activité des provinces et des municipalités le démontre très clairement. Les provinces constituent des organismes importants et dynamiques, dont la coopération constante est nécessaire au succès d'un grand nombre de programmes fédéraux. Il n'y a qu'un contribuable, à qui font appel le ministre, les municipalités et les gouvernements provinciaux. C'est ce seul et même contribuable qui doit subir le contrecoup du comportement du ministre. Il est entre le marteau et l'enclume, entre, d'une part, les taxes municipales et provinciales et, d'autre part, les taxes imposées par le ministre. C'est pourquoi l'attitude actuelle du gouvernement à l'égard des consultations avec les provinces est regrettable, et il ne faudrait pas laisser le dialogue sur la fiscalité entre le fédéral et les provinces dégénérer en un monologue du gouvernement fédéral.

La véritable tragédie provient des faiblesses du budget à l'étude, aussi bien des omissions que des mesures proposées. Le ministre refuse de nous écouter alors que nous lui demandons d'atténuer, au moins, le caractère régressif de l'impôt de progrès social. On ne s'inquiète nullement des problèmes terribles engendrés par la pauvreté dans notre société juste. Il n'y a pas d'amélioration; à vrai dire, il y a recul dans la lutte contre les disparités régionales. On ne s'occupe pas des problèmes aigus qui se posent aux agriculteurs de l'Ouest. Nous craignons l'effet permanent que peuvent avoir sur le chômage et sur la lenteur de la croissance de certaines régions ces politiques générales d'imposition. Inutile de le dire, le ministre continue de faire la sourde oreille aux recommandations de sa propre commission d'étude à propos de la taxe de vente de 11 p. 100. Je le sais, il lui faut des revenus, mais je dirais qu'il y a, pour en créer, des moyens plus justes, qui causeraient moins de tort à notre pays.

Lorsque la fumée se dissipe, tout ce que le ministre peut dire, c'est qu'il ne prévoit aucune diminution de l'inflation au Canada cette année. Le gouvernement a échoué. A vrai dire, nous pouvons affirmer, je pense, qu'il a échoué lamentablement. Dans son premier exposé budgétaire, l'ancien ministre des Finances avait déclaré:

> ... si nous ne parvenons pas, d'une façon ou d'une autre, à modérer nos dépenses globales cette année, la sanction la plus immédiate que nous aurons à subir sera une augmentation inflationniste des prix.

Nous attendons toujours. Rien dans le budget ne nous assure que le ministre peut surmonter ces difficultés. Les réalisations passées du gouvernement libéral témoignent de l'échec des politiques qu'il a traditionnellement adoptées. Quelque chose de plus s'impose, quelque chose qui puisse freiner la psychose inflationniste.

Je propose depuis quelque temps l'étude d'une politique des revenus au Canada, ou de principes directeurs sur les salaires et les prix, non pas à titre de panacée, mais comme mesure de soutien. Je reconnais que les avis sont partagés quant aux mérites d'une telle mesure. Depuis longtemps nous aurions dû mettre tout en œuvre pour lutter contre l'inflation, ce qui nous aurait permis également de tenter de résoudre les problèmes de la ménagère, des pauvres, de ceux qui souffrent des inégalités régionales et de tous les autres malheureux au Canada. Ce budget constitue une attaque trop faible contre l'inflation; non seulement retarde-t-il la solution efficace des problèmes urgents qui se posent au Canada, mais, malheureusement il les aggrave. Je prie instamment les députés d'appuyer notre amendement.

M. R. L. Whiting (Halton): Monsieur l'Orateur, en parcourant ma circonscription d'Halton, je rencontre de plus en plus de gens que la hausse du coût de la vie inquiète de plus en plus. Ils se demandent où conduira cette tendance. C'est qu'ils se rendent compte que ce n'est pas une augmentation annuelle de leur revenu qui leur permettra, en tant qu'individus et comme chefs de famille, d'y faire face. Ceux qui réfléchissent—parmi lesquels j'inclus plusieurs syndicalistes que j'ai rencontrés—sentent qu'il doit y avoir un terme à cette tendance, et que le dénouement pourrait bien ne pas être heureux.

Dans les circonstances actuelles, une majoration des salaires ou du traitement d'un particulier ne saurait être qu'un palliatif. L'homme moyen se retrouvera dans un an exactement où il se trouve aujourd'hui, sans l'argent suffisant pour se procurer les choses dont il a besoin ou qu'il voudrait acquérir, parce que dans l'intervalle le coût de la vie aura en trop de cas augmenté plus que le revenu qu'il touche. Par conséquent, je voudrais considérer l'inflation tant du point de vue du particulier que de celui du gouvernement. Je voudrais en étudier les effets et pour l'individu et pour le pays en général.

Bien sûr, nous savons que la rémunération n'est pas en elle-même une cause d'inflation. En fait, les hausses de traitement et de salaire ne poussent pas nécessairement à l'inflation si elles sont proportionnées à la productivité.

Au Canada comme dans d'autres pays, les prix internationaux, les dépenses publiques et les politiques monétaires sont causes d'inflation.

Je le répète, un grand nombre de mes mandants demandent où nous allons. A titre de membre du comité permanent de l'expansion économique régionale, je me suis attaché surtout aux conséquences de l'inflation sur le mode de vie des Canadiens et pour ceux dont le revenu n'augmente pas chaque année. Ce groupe de personnes est fort nombreux et plus considérable que le nombre de ceux qui vivent de revenus fixes, comme les personnes âgées et les retraités. Bien d'autres Canadiens de nombreuses régions sont dans l'impossibilité d'augmenter leurs revenus.

Cela tient en partie à la centralisation de l'activité économique qui se poursuit actuellement. Les gens sont attirés vers les grands centres urbains. A mesure que ces centres s'étendent, les marchés qui les entourent s'étendent également, créant ainsi un climat économique qui incite un nombre toujours croissant d'industries à venir s'établir dans un certain rayon de ces régions. Les entreprises commerciales établies au-delà du périmètre de ces régions et de ces marchés ont de la difficulté à soutenir la concurrence, à moins d'avoir une ressource naturelle ou des biens qu'elles peuvent exploiter.

Ainsi, dans certaines régions du Canada, le revenu des gens demeure stationnaire ou diminue, tandis que le coût général des biens et services augmente. En raison de cette disparité croissante de l'activité et de ce que j'ai pu constater à titre de membre du comité de l'expansion économique régionale, lors de notre récent voyage dans certaines parties de l'Ouest canadien, je suis fort encouragé de voir que le ministre des Finances se rend compte de l'effet de l'inflation dans ces régions désavantagées et que le gouvernement considère le programme du nouveau ministère de l'Expansion économique régionale comme un engagement formel de sa part.

• (4.20 p.m.)

La lutte contre l'inflation et les programmes d'expansion régionale doivent marcher de pair, autrement, l'inflation entravera et freinera constamment le succès de ces programmes, malgré toutes les bonnes intentions qui auront présidé à leur conception.

Bien entendu, tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes dans les régions du Canada où l'expansion économique est la plus active. L'inflation a eu des répercussions sur la construction domiciliaire et c'est là l'un de nos grands problèmes à l'échelle nationale. Il s'ensuit que bien des gens en mesure d'occuper un emploi sont incapables de trouver un logement à un prix qui leur assurerait un mode de vie normal, dans un milieu convenable.

Même si l'on a examiné à la Chambre, la semaine dernière, la mesure législative sur l'habitation, j'aimerais dire quelques mots là-dessus. Les données statistiques démontrent peut-être que les mises en chantier cette année établiront un record, mais un grave problème n'en continuera pas moins de se poser tant que les Canadiens ne seront pas persuadés qu'ils bénéficient de logements convenables. Tant qu'ils seront insatisfaits de leurs conditions actuelles de logement et incapables, pour quelque raison que ce soit, d'améliorer leur sort, nous nous devons de mettre tout en œuvre pour remédier à la situation du logement.

Entrepreneurs en construction, économistes, hommes de science et propriétaires de maisons ont qualifié la situation actuelle de crise du logement, crise monétaire, crise de terrains, crise d'hypothèques. J'ajoute, monsieur l'Orateur qu'une crise en matière de bonne volonté joue également un rôle dans certains aspects du problème. Il n'y a pas de doute pour moi que si les gens voulus collaborent aux trois paliers de gouvernement, nous parviendrons à résoudre le dilemme actuel du logement.

Je vois d'un très bon œil la récente mesure législative présentée par le gouvernement, autorisant une révision quinquennale des taux hypothécaires de la loi nationale sur l'habitation. Cette initiative va inciter les banques et les trusts à jouer un plus grand rôle sur le marché hypothécaire. Les échéances à cinq ans, dans le cas des prêts hypothécaires ordinaires, se sont révélées tout à fait judicieuses. C'est faire preuve de sagesse également de canaliser plus de fonds vers les prêts directs et de favoriser, dans l'ensemble, des mises de fonds plus considérables dans les hypothèques au Canada. Mais il importe néanmoins, monsieur l'Orateur, de nous rendre compte que la disponibilité de fonds hypothécaires ne suffira pas à résoudre le problème. Il nous faut également songer aux prix des terrains à bâtir, aux normes et méthodes de construction, aux nouveaux produits et à l'efficacité de la main-d'œuvre, si nous voulons réussir dans ce domaine.

Nous ne devons certes pas oublier ceux qui gagnent de $5,000 à $6,000 ou moins par an. Nous devons également songer aux jeunes ménages à leurs débuts. Il nous incombe surtout de veiller à ce que les Canadiens de la vieille génération, qui ont déjà fait leur apport à notre pays, connaissent, dans leurs dernières années, la paix de l'esprit en songeant qu'ils pourront se loger convenablement. Nous devons cela à ceux de nos conci-

toyens âgés qui se sont dévoués pour notre pays durant des années.

C'est pourquoi j'affirme que nous devons envisager l'habitation non seulement en tenant compte de l'inflation qui a atteint l'industrie elle-même, mais également de ses conséquences pour l'ensemble de notre économie et pour le niveau de vie des Canadiens.

On a signalé que nos exportations se chiffrent à 17 milliards de dollars par an, soit un quart de notre produit national brut. Il est certain que les exportations constituent la pierre de touche de notre structure économique. La moindre variation dans ce domaine risque d'affecter le bien-être de nos concitoyens, de même que les revenus et les programmes du gouvernement. Il est donc essentiel de tout mettre en œuvre pour protéger et favoriser nos exportations. Or, que font vraiment, à ce propos, les organismes privés et le gouvernement?

Voyons d'abord ce que fait le gouvernement. A mon avis, les Canadiens devraient comprendre que certaines mesures gouvernementales témoignent d'un très grand courage politique, chose essentielle à notre époque. C'est un peu comme si le médecin vous disait que ça va faire mal. Vous n'êtes pas très content de lui sur le moment, mais vous savez que le traitement vous fera du bien.

Je songe à l'augmentation récente des tarifs postaux, imposée par le ministre des Communications (M. Kierans), et à la taxe sur les billets d'avion prévue dans ce budget. Ces deux mesures montrent que le gouvernement veut donner un caractère commercial aux services publics, c'est-à-dire assurer, lorsque c'est possible, qu'on demande aux gens de payer pour les services qu'on leur rend, au lieu d'en faire retomber le poids sur le public en général.

Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances (M. Benson) a dit que le gouvernement avait l'intention de vivre selon ses moyens pour la première fois en 12 ans. C'est une excellente nouvelle, et pour moi et pour mes commettants. La circonscription que je représente comprend une collectivité qui verse plus par habitant dans les coffres de l'État que toute autre municipalité au Canada. Au fait, je crois bien pouvoir en dire autant de l'ensemble de ma circonscription. Bien entendu, mes commettants s'intéressent à la façon dont le gouvernement dépense cet argent; sous cet aspect, ils ne diffèrent sans doute pas des commettants de n'importe quel autre député. Ainsi, lorsqu'on a publié le rapport de l'auditeur général, les journalistes d'Halton l'ont étudié minutieusement. De fait, pendant toute une semaine, un journal en a publié des extraits, en les commentant. Certains de ces commentaires n'étaient pas trop flatteurs, et avec raison.

A mon avis, nous devons cesser de considérer comme acceptable qu'on surveille de loin la dépense des deniers publics. Tous les députés qui font partie d'un comité doivent prendre sur eux d'examiner avec soin comment les deniers publics sont dépensés. Sinon, chaque député doit être prêt à affronter un public outré. J'ai l'impression qu'on a déjà fait un pas dans cette voie, à en juger par la façon agressive dont le comité des comptes publics étudie certaines dépenses faites l'an dernier. J'aimerais bien que le gouvernement fédéral fasse preuve de la même efficacité et de la même diligence à dépenser les deniers publics des Canadiens, qu'il met à percevoir les impôts—et je suis heureux de voir le ministre du Revenu national (M. Côté) à la Chambre.

J'aimerais ajouter un mot au sujet de la lutte contre l'inflation, dont le ministre des Finances a dit dans son exposé budgétaire qu'elle avait la priorité dans notre politique économique. Il y a quelques minutes, j'ai signalé que nos exportations constituaient la pierre de touche de notre économie et que nous devions faire tout notre possible pour qu'elles ne soient pas compromises. On a dit à maintes reprises que si la montée en flèche des prix continue, il est possible que dans bien des secteurs nous nous interdisions nous-mêmes l'accès aux marchés d'exportation. Cela entraînerait immédiatement un chômage massif au Canada, et une baisse prononcée de notre activité économique. J'ai dit au début de mes remarques que bien des gens demandent où la montée en flèche de l'inflation nous mène. Au chômage massif, si nous ne parvenons pas à l'enrayer.

• (4.30 p.m.)

Il est essentiel de renverser la tendance des coûts qui montent en flèche. Un bon départ a été, dans le budget, l'application immédiate des réductions tarifaires nées de la négociation Kennedy. Le prochain pas devrait être l'intervention des fabricants canadiens. Beaucoup de compagnies possèdent des services ou des agents de relations extérieures et elles s'inquiètent de l'impression qu'elles créent dans le public. Qu'il me soit permis de leur proposer d'attirer l'attention du public sur leur aptitude à améliorer leur efficacité et leur productivité en vue d'abaisser les prix à la consommation. Si elles agissent selon des intentions honnêtes et sincères, la demande constante et sans cesse renouvelée d'augmen-

tations de salaires perdra beaucoup de sa force. Il y a lieu de se rappeler que ce n'est pas simplement l'argent qu'on a en poche qui compte, mais encore la quantité de biens qu'il peut procurer. Si les Canadiens peuvent maintenir des prix concurrentiels, ils pourront jouir de la paix industrielle, de la plus grande prospérité et du plus haut niveau de vie du monde.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, le budget renferme quelques bons points que les membres du gouvernement nous ont expliqués en détail. Cependant, je ne crois pas qu'on puisse simplement le juger par ses bons points. Nous avons tous entendu parler de l'œuf du vicaire dont certaines parties étaient bonnes mais dont l'ensemble n'était pas bon. Jugeons donc ce budget dans son ensemble.

Je ne vais pas traiter des bons points aujourd'hui. Je parlerai plutôt de l'effet qu'a, selon moi, le budget sur la majorité des Canadiens. Certaines gens ont sans doute confiance en ce budget, si non il n'aurait pas été présenté sous sa forme actuelle. Mais bon nombre d'autres n'ont pas cette confiance, et je vous ferai observer que je rencontre bien des gens. Ceux que je vois s'inquiètent beaucoup.

Ces gens voient un gouvernement qui possède une majorité écrasante. Souvenez-vous, on nous a toujours dit qu'il fallait un gouvernement à forte majorité pour faire des réformes. Ces gens voient un gouvernement dont les vastes pouvoirs législatifs lui permettent de faire adopter les mesures qu'il veut. Ils voient un gouvernement dont les pouvoirs d'imposition sont apparemment immodérés et illimités bien qu'on leur assure que l'État peut compter sur les meilleurs talents du pays, dans la fonction publique ou parmi les économistes.

Depuis les dernières élections, le gouvernement a répété aux électeurs qu'il a mis au point un mécanisme pour créer une société juste au Canada. Depuis que le budget a été présenté et que le mécanisme s'est mis en marche, les gens qui escomptaient des résultats constatent que le gouvernement est apparemment incapable de freiner la hausse du coût de la vie; ils sont en face d'un gouvernement qui, en fait, déclare que l'inflation est loin de pouvoir éliminer les îlots de pauvreté inévitable et persistera; un gouvernement qui ne peut apparemment les empêcher de se transformer en régions sinistrées.

Les gens de ces régions voient que le gouvernement est incapable d'endiguer l'érosion de notre économie par le chômage en le remplaçant par la croissance régulière de nos industries de production et de services. Ils constatent que le gouvernement ne peut donner de l'espoir à nos compatriotes jeunes ou vieux. Pire encore, ils voient par ce budget que le gouvernement emploie encore les mêmes techniques qui nous ont conduits à nos difficultés actuelles, commettant les mêmes erreurs dans tous les domaines possibles.

Je crois que les gens sont fort soucieux et même profondément inquiets. Depuis un certain temps, de plus en plus de gens viennent me faire part de leur inquiétude à propos de l'économie du pays, qui se dégrade rapidement, et à propos du gouvernement, qui est tout à fait incapable de remédier à cette situation, laisse aller les choses et ne peut rien y faire.

Comme je viens de la Colombie-Britannique, je comparerais la situation actuelle à un incendie de forêt qui fait ravage à travers le pays, incendie de l'inflation qui fait monter le coût de la vie et baisser les revenus. Le gouvernement répand de l'essence sur cet incendie de forêt, tout en disant aux gens qu'il dispose des pompes à incendie les plus modernes, d'une équipe incomparable d'économistes et de fonctionnaires, des techniques les plus perfectionnées—livres blancs, conseils, commissions, comités d'étude et tout le saint-frusquin. Il a aussi la meilleure essence qu'on puisse acheter. Voilà ce que les gens commencent à penser. Ils se contentent de lui accorder des points pour son effort, mais les conséquences sont tragiques pour les Canadiens et elles empirent toujours.

Permettez-moi de parler brièvement des gens qui auront à souffrir de ce budget, ceux pour qui ce budget est une déception, et non seulement une amère déception sur papier, mais un budget dont ils pâtiront chez eux.

Il y a d'abord les vieillards pensionnés, les retraités, comme les anciens fonctionnaires, et ceux qui ne reçoivent qu'un faible revenu fixe dont le montant a été déterminé avant que le coût de la vie n'atteigne son niveau actuel. Le groupe des pensionnés est l'exemple type. Le coût de la vie a augmenté de 4 p. 100 l'an dernier, mais leur pension, seulement de 2 p. 100, et l'écart va s'accroître davantage cette année: selon le dernier indice, le coût de la vie a monté de 4.7 p. 100 pour cette année, tandis que les pensions ne seront majorées que des 2 p. 100 prescrits par la loi. On prévoit, nous dit-on, que le coût de la vie fléchira bientôt, mais rien ne nous le laisse espérer. Le gouvernement lui-même ne nie pas que le coût de la vie poursuivra son implacable montée.

Mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a bien exposé l'autre jour les conséquences pour les vieillards pensionnés du supplément de revenu garanti que leur a offert le gouvernement. Beaucoup de nos vieux pensionnés, touchant aussi le supplément, reçoivent au moins $105 par mois, sans compter les augmentations relatives au coût de la vie, et deviennent assujettis à l'impôt vu le supplément. A la vérité, leur situation, par suite du supplément, est pire qu'avant.

C'est pourquoi on s'alarme tellement de l'incompétence du gouvernement, si je puis employer un euphémisme, car je pourrais employer une expression bien plus déplaisante. Le gouvernement donne d'une main et enlève de l'autre. Ce n'est pas que sa main droite ne sait pas ce que sa main gauche fait, mais le gouvernement espère que la personne qui reçoit quelques cents d'une main ne se rende pas compte qu'on lui en retire fort habilement davantage de l'autre. Voilà le premier groupe de personnes que je tenais à mentionner, et qui sont véritablement menacées par le gouvernement, du fait que l'écart entre leurs moyens et le coût de la vie s'élargit sans cesse.

• (4.40 p.m.)

Deuxièmement, je veux parler des jeunes Canadiens. Le ministre nous dira peut-être que les jeunes étudiants peuvent obtenir des prêts. Je n'entamerai pas une discussion sur ce point. Souvent ces emprunts hypothèquent l'avenir de nos jeunes. Nombre d'entre eux ne sont pas prêts à contracter des dettes qu'ils ne peuvent pas rembourser. Ils hésitent donc à emprunter de l'argent pour poursuivre leurs études. En outre, malgré les déclarations louables des premières banquettes d'en face, les étudiants de tout le Canada ont bien du mal à trouver des emplois cet été. Dans la région de Vancouver, l'an dernier, la moitié des jeunes en cherchèrent sans en trouver. La situation du chômage estudiantin à Vancouver s'aggravera sans doute cette année, or, ce qui est vrai de Vancouver est vrai des autres centres du Canada. Donc, à quoi sert-il au ministre de dire à nos jeunes: contractez un emprunt et hypothéquez votre avenir pour poursuivre vos études mais vous ne pouvez pas trouver d'emploi et donc liquider votre dette. Une jeune personne qui hypothèque son avenir me rappelle le dicton qui veut que l'on décoiffe saint Pierre pour coiffer saint Paul. Autrement dit, on vide une poche pour remplir l'autre.

Troisièmement, je veux parler de nos vétérans. Leurs allocations sont insuffisantes. Depuis des mois on leur a fait croire qu'elles seraient majorées. Le gouvernement leur a dit que dès que le rapport Woods serait présenté, les allocations de subsistance des vétérans seraient majorées. Mais cela ne s'est pas produit. Il n'est pas étonnant que bien des députés aient reçu des lettres des vétérans sur ce sujet. J'en connais qui vivent dans la misère avec leur famille. Le gouvernement nous dit maintenant que ces allocations ne seront pas majorées au cours de la session actuelle. Il veut nous mettre devant un fait accompli, semble-t-il, en nous présentant un Livre blanc lorsqu'on étudiera le rapport Woods. Le gouvernement veut préparer sa mesure sans en révéler d'avance le contenu aux vétérans. Si la démocratie de participation existait véritablement dans notre pays le gouvernement demanderait aux vétérans et à leurs associations de comparaître devant le comité permanent des affaires des anciens combattants pour présenter des instances, d'après lesquelles il pourrait agir ensuite. Il n'en a rien fait.

Il est clair que le gouvernement croit encore devoir agir en père nourricier. Il doit être le père nourricier des Indiens et de groupes tels celui des anciens combattants. Le gouvernement dit, «Nous savons ce qu'il vous faut; nous avons étudié la question. Nous siégeons ici à Ottawa et nous savons ce qu'il faut aux Canadiens.» Nos anciens combattants sont fort mal partagés. A cause du coût élevé de la vie, ils ont de la difficulté à joindre les deux bouts et jusqu'ici rien n'indique que leurs pensions vont être alignées sur le coût de la vie.

Le quatrième groupe dont j'aimerais vous entretenir est celui de nos Indiens. Au Canada, nous n'avons même pas commencé à aider convenablement nos Indiens et nos Métis. L'autre jour j'ai eu le plaisir de voir une communication des Métis de l'Alberta sur mon pupitre. Je n'ai pas encore eu le temps d'étudier le bien-fondé de leurs revendications, mais j'en aime le ton. Ces gens disent maintenant, «Nous avons écouté assez longtemps; maintenant nous voulons des réponses directes à des questions directes.» La session tire à sa fin et nous n'avons pas rendu justice à nos Indiens. Dans bien des cas, leur revenu est de beaucoup inférieur au seuil de la pauvreté.

Je vous parlerai maintenant du cinquième groupe, les immigrants. Ils viennent au Canada et ont à faire face à bien des difficultés. Même si, dans bien des centres, on leur vient en aide; ils ont besoin d'une assistance plus grande encore. Les autorités de la ville de Vancouver essaient d'aider les immigrants.

La Commission scolaire de Vancouver a bombardé le gouvernement actuel de requêtes pour qu'on l'aide dans l'enseignement des langues. Notre commission veut que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration aide à instituer des cours d'anglais pour permettre aux immigrants d'apprendre la langue et de trouver des emplois. L'anglais n'est pas enseigné convenablement à nos immigrants à Vancouver pour la bonne raison que le ministère de la Main-d'œuvre estime qu'il ne lui appartient pas d'assurer des cours d'anglais. Je signale ici qu'à moins d'avoir une connaissance de l'anglais, les immigrants obtiendront difficilement un emploi en Colombie-Britannique.

Le chef de l'opposition (M. Stanfield) a parlé des cultivateurs, j'aimerais le faire moi aussi. Un grand nombre de nos cultivateurs éprouvent des grandes difficultés, et ce budget-ci ne les aide pas. Mon collègue de Moose Jaw (M. Skoberg) aurait dit, d'après un article de journal, que les cultivateurs sans argent comptant devraient pouvoir payer leur impôt sur le revenu en déversant des sacs de blé, humide ou sec, sur la colline parlementaire. Ce serait payer en nature. Le ministre peut penser qu'il n'est pas commode d'être payé en grain mais, comme l'a dit mon collègue de Moose Jaw «On est sans le sou...un point c'est tout.» Notre gouvernement n'a donc pas fait grand-chose pour nos cultivateurs.

Je veux maintenant parler des femmes. J'ai reçu une lettre disant que 76 mères non mariées qui travaillent à Toronto voudraient que le gouvernement leur accorde des déductions pour les frais de gardiennes d'enfants. Sans ces gardiennes, il leur est impossible d'aller travailler au dehors et de nourrir leur famille; ces déductions leur sont indispensables pour se payer des gardiennes. C'est une question que je n'ai cessé de remettre sur le tapis depuis que je suis ici. Si toutes les paroles d'encouragement que le ministre a prononcées à ce sujet devaient être attachées l'une à l'autre, elles s'étendraient de Victoria, en Colombie-Britannique, jusqu'à Saint-Jean, à Terre-Neuve. Cependant, les frais de gardiennes ne sont toujours pas déductibles. C'est une autre question que le ministre devrait examiner.

Je parlerai ensuite des pauvres et des malheureux du pays. S'il faut en croire le Conseil économique, il y a des millions de pauvres au Canada. J'ai été très intéressée par le rapport du Conseil canadien des Églises et de la Conférence catholique canadienne qui ont étudié le problème de la conscience chrétienne face à la pauvreté. Ce groupe religieux a dit dans son rapport à la suite de sa réunion de mai 1968, à Montréal, que les pauvres n'étaient plus prêts à admettre l'ancienne attitude. D'après le rapport de ce groupe religieux, les dépossédés disent maintenant aux privilégiés: «Au diable votre charité! Nous préférons la justice.» Ce budget ne rend pas justice à nos pauvres.

Je pourrais continuer indéfiniment à parler des vieillards pensionnés, des retraités, de nos jeunes, des anciens combattants, des Indiens, des immigrants et des mères non mariées avec des enfants à charge. La réaction de tous ces gens devant ce budget n'est qu'un long gémissement collectif. Ils gémissent car ils n'ont plus confiance dans le gouvernement. Abraham Lincoln a dit un jour que la raison légitime du gouvernement était de faire pour la collectivité ce qui devait être fait mais qu'elle ne pouvait faire elle-même. Notre gouvernement souscrit à cette déclaration en temps de guerre mais non point en temps de paix. Nous devons convaincre le gouvernement d'y souscrire et de faire pour nos concitoyens en temps de paix ce qu'il a fait pour eux en temps de guerre seulement.

Les députés de notre parti ont décrit les mesures que le gouvernement devrait prendre. Le rapport Carter devrait être appliqué. Après tout, les contribuables ont payé en bel et bon argent ce rapport qui déclare que les gens devraient être imposés conformément à leur disponibilité. Nous avons dit au gouvernement qu'il doit protéger les industries canadiennes contre les empiétements des sociétés étrangères, qu'elles soient des États-Unis, d'Afrique du Sud ou d'ailleurs. Nous avons déclaré que le revenu devait être employé à venir en aide au secteur public. L'argent doit servir aux hôpitaux, au logement, à l'instruction, aux pensions, à la lutte contre la pollution et non point à renflouer des sociétés privées qui accumulent des dettes de 80 millions de dollars que le gouvernement s'empresse de défalquer sous prétexte qu'il s'agit d'une formalité. Nous avons déclaré que les belles paroles au sujet du revenu garanti doivent se traduire par des faits. Ce rapiéçage de dons et de subventions octroyées aux diverses formes de sécurité sociale doit être remplacé par un bon plan de revenu garanti qui protégera les citoyens.

• (4.50 p.m.)

Voilà les besoins dont le gouvernement fédéral devrait se préoccuper, en 1969. Mais ce qui importe avant tout, c'est d'obtenir la collaboration sincère de la population grâce aux organisations locales. C'est là quelque chose dont le gouvernement ignore tout et

dont il ne se soucie pas le moins du monde. Tant que le gouvernement ne tiendra pas compte des gens qui vivent en société dans les logements communautaires, des groupes de gens qui collaborent dans le domaine de la commercialisation, des gens qui veulent s'associer pour bâtir leurs propres cliniques médicales et tant qu'il ne sera pas prêt à donner son appui à ces groupes de collaborateurs au niveau local, parler de démocratie participante ne sera rien d'autre que du vent.

Voilà ce que le gouvernement devrait faire au lieu de siéger ici à Ottawa, et, fort de l'appui de la Fonction publique et des économistes, de dire à qui veut l'entendre que se serrer la ceinture est bon pour la ligne et que cela ne fait guère de tort quand on n'y pense pas trop. Ce sont les gens d'Ottawa qui ne se serrent pas la ceinture. Il nous faut des investissements pour satisfaire les besoins des gens. C'est la seule manière pour nous, d'édifier la démocratie telle que l'entendait Abraham Lincoln, c'est-à-dire un gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Nous appuierons l'amendement de l'opposition officielle et celui du Nouveau parti démocratique. Nous voterons contre ce budget qui est loin de répondre aux besoins de la majorité des Canadiens.

[*Français*]

M. Fernand-E. Leblanc (Laurier): Monsieur l'Orateur, devant la persistance des poussées inflationnistes au pays, il est devenu nécessaire, pour le gouvernement canadien, de présenter un budget «biannuel» au lieu d'un budget annuel, et ce fait est accepté par les économistes, les hommes d'affaires et les financiers du pays, qui trouvent nécessaire et opportun de reviser l'évolution économique du Canada avec plus de rapidité et de célérité qu'auparavant et d'apporter, au fur et à mesure que les besoins se font sentir, les correctifs appropriés.

L'annonce d'un budget, cela va sans dire, crée toujours un remous parmi la population, qui est anxieuse de connaître les mesures qu'entend prendre le gouvernement et aussi la situation économique exacte. Il existe, à ce moment, un suspense qui se termine évidemment le soir de l'exposé budgétaire et, à partir de ce moment, chacun y va de ses commentaires sur les positions annoncées par l'honorable ministre des Finances (M. Benson). Les critiques financiers des partis de l'opposition, les économistes, les hommes d'affaires, les financiers et tous les contribuables font connaître leur réaction.

Le budget déposé le 3 juin est un budget réaliste et heureux, puisqu'il n'annonce aucune augmentation d'impôt et que, en plus, il s'agit d'un budget équilibré. Bien que certaines personnes pourraient envisager et, en fait, prônent des solutions différentes, il m'est difficile de ne pas approuver l'honorable ministre des Finances et de ne pas le féliciter du travail magnifique qu'il accomplit depuis qu'il est responsable des finances du pays.

Le fléau de l'inflation n'est pas une caractéristique du pays, puisque ce phénomène existe dans tous les pays du monde qui jouissent d'une progression économique intensive.

L'inflation est un problème majeur qu'il faut attaquer de front pour le juguler. Récemment, j'avais l'honneur, avec plusieurs honorables députés, de faire partie du groupe canadien de la 12e réunion interparlementaire États-Unis-Canada et ce problème a fait l'objet de discussions, lors des réunions du comité du commerce et des finances.

J'ai pu constater que les États-Unis, eux aussi, emploient, à l'heure actuelle, les méthodes conventionnelles pour combattre ce problème, c'est-à-dire les mesures fiscales et monétaires nécessaires dans les circonstances, et n'ont pas encore réussi à trouver des solutions miracles. Tout comme nous, ils sont hésitants à instituer des mesures coercitives, préconisées par plusieurs. A ce sujet, je lisais récemment, dans le *Hamilton Spectator*, un commentaire élogieux envers le gouvernement fédéral relativement à sa politique anti-inflationnaire, et je cite:

> L'inflation est davantage qu'un simple problème. C'est une angoisse constante et destructrice qui effrite le pouvoir d'achat du dollar, affecte les prix des exportations canadiennes, crée avec une nouvelle armée de pauvres honteux parmi ceux qui ne disposent que d'un revenu fixe des désaccords sociaux de toutes sortes.
>
> Nombreux sont ceux qui pensent que ces méfaits de l'inflation sont suffisants pour justifier des mesures draconiennes de la part du gouvernement. Il est possible que des mesures plus rigoureuses soient envisagées dans l'avenir, lorsque les tentatives faites pour éduquer le public et encourager les restrictions librement consenties auront échoué; mais au stade actuel du développement de l'économie canadienne, le gouvernement se montre avisé en préférant à un système rigide de freinage des salaires et des prix, une solution impliquant des travaux de recherches et un effort éducatif. Le gouvernement et ses conseillers ont encore beaucoup à apprendre sur les forces complexes de l'économie, génératrices d'inflation. Et ceci s'applique aussi bien au monde des affaires et au monde ouvrier. Les travaux de recherches de cas particuliers devraient nous donner une mine de connaissances nouvelles.

C'est dans cet état d'esprit, d'ailleurs, que l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) a créé la Commission des prix et revenus. Nos collègues américains étaient surpris d'apprendre qu'il existe au pays une telle Commission, puisque eux-mêmes n'ont pas poussé jusqu'à ce point leur tentative de contrôle de l'inflation. Il est évident qu'un manque de contrôle aux États-

Unis peut affecter grandement la position de notre pays, à cause des relations économiques importantes qui existent à l'heure actuelle.

• (5.00 p.m.)

Comme la poussée inflationniste aux États-Unis est plus forte qu'au Canada, il est naturel que nous en subissions les répercussions constantes.

Il est impossible à notre pays de mettre un frein à l'inflation, si nos fournisseurs mondiaux, de leur côté, ne prennent pas des mesures très efficaces et appropriées. Il est cependant heureux de constater que le gouvernement canadien réussit des tours de force et parvient à présenter un budget équilibré dans les circonstances actuelles, et ce sans augmentation d'impôt ou de taxes diverses. En effet, nous pouvons dire que la taxation au pays est rendue presqu'à un point de saturation, si nous considérons tous les impôts prélevés par tous les gouvernements, provinciaux, municipaux ou fédéral.

Monsieur l'Orateur, il est étrange de constater, dans la province de Québec, que les contribuables subissent une augmentation, depuis 1960, de leurs impôts provinciaux et une diminution de leurs impôts fédéraux. Récemment, M. Jean-Pierre Bonhomme, du journal *La Presse*, publiait un article indiquant les comparaisons entre 1960 et 1968 et intitulé «Impôts à payer par un particulier ayant résidé au Québec en 1960 et en 1968.» Voici:

Impôts à payer par un particulier ayant résidé au Québec en 1960 et en 1968 dont le seul revenu serait un salaire de $6,000

NOTES: (1) Les enfants du contribuable sont censés être éligibles aux allocations familiales;
(2) Le contribuable réclame la déduction uniforme de $100.00;

	1er cas Célibataire		2e cas Marié sans enfant		3e cas Marié 1 enfant		4e cas Marié 2 enfants	
	1960	1968	1960	1968	1960	1968	1960	1968
Impôt fédéral	$792.96	$585.56	$604.17	$431.84	$562.85	$389.63	$521.52	$347.42
Impôt provincial	132.15	418.32	83.81	304.70	75.85	304.70	67.69	304.70

Une autre façon de faire jouer l'offre et la demande pour contrôler l'inflation a été annoncée par l'honorable ministre des Finances. Il s'agit de différer l'amortissement ou la dépréciation pour les immeubles commerciaux construits d'ici la fin de 1970. Cette méthode avait été employée il y a quelque 10 ou 15 ans et avait eu des effets heureux. A cette occasion, toutes les dépenses d'immobilisation avaient fait l'objet d'une telle restriction qui, par la suite, a été levée, après avoir servi son but. Il est heureux de constater que la mesure actuelle ne va pas aussi loin, qu'elle ne s'applique pas aux habitations, aux bâtiments industriels, aux services publics, ni aux établissements publics, ni aux régions défavorisées qui se trouvent, par le fait même, protégées par cette mesure, car même si elles ne sont pas un facteur d'inflation, elles la subissent.

L'honorable ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) déclarait, le 26 mai 1969, que le projet de loi sur les subventions au développement régional permettrait d'offrir des stimulants très puissants à l'industrie, en vue de susciter une augmentation imposante des emplois dans les régions à faible croissance. Le chômage, dans certaines régions, est également un fléau qu'il faut faire disparaître dans le plus bref délai possible, afin de procurer à tous les Canadiens de toutes les régions la satisfaction des besoins vitaux nécessaires pour qu'ils puissent s'identifier pleinement à la vie canadienne.

Cependant, les stimulants annoncés s'appliquent seulement aux régions défavorisées et si nous voulons augmenter les investissements au pays dans toutes les régions afin d'être en mesure de répondre à une demande de plus en plus forte et en augmentant la productivité, je me permettrai de faire quelques suggestions à l'honorable ministre des Finances, alors qu'il se propose de procéder à une refonte complète de la loi sur l'impôt.

Parmi les stimulants nécessaires pour attirer le capital vers les compagnies de risque, qui sont à la base de notre progrès économique, je suggère d'abord de relever l'exemption de 20 p. 100 sur les dividendes payés par des compagnies canadiennes à 50 p. 100. Je suggère également à la province de Québec de suivre cet exemple. Le gouvernement actuel pourrait également augmenter les exemptions d'impôt pour les frais de recherche. Il pourrait augmenter les déductions d'impôt aux compagnies exploitant les ressources naturelles, surtout dans le cas des compagnies canadiennes. En plus de subventionner les emplois dans les régions défavorisées, le gouvernement pourrait permettre aux compagnies de déduire de leur revenu imposable le double des frais encourus pour le recyclage et l'éducation de leurs employés. Il ne fait aucun doute que ces mesures pourraient être intensifiées et je me fie à la com-

pétence de l'honorable ministre des Finances pour examiner la possibilité de mettre en œuvre ces suggestions et beaucoup d'autres, auxquelles son esprit imaginatif et créateur a certainement pensé. Entouré des techniciens et spécialistes de son ministère, je suis convaincu qu'il saura trouver les solutions les plus appropriées pour servir l'économie du pays tout entier.

Pour soulager le père de famille dont le revenu n'excède pas $5,000 par année, le ministre pourrait examiner, pour l'avenir, la possibilité d'un abaissement d'impôt, sans toutefois reporter tout le fardeau sur le salarié gagnant entre $5,000 et $10,000. L'exemption pour les frais de scolarité pourrait être accordée au père de famille, lorsque l'étudiant ne reçoit aucun salaire et ne peut trouver d'emploi pendant la période estivale.

L'honorable ministre pourrait également augmenter l'exemption statutaire relative aux dons de charité et les frais médicaux et la porter de $100 à $200.

Monsieur l'Orateur, il serait évidemment facile d'allonger cette liste de suggestions. Cependant, afin de fournir l'occasion à tous ceux qui désirent exprimer leur opinion, vu que ce débat est limité à quatre jours, je conclurai en disant que je suis fier d'être Canadien, de vivre dans un pays aux possibilités extraordinaires et aux richesses inouïes, d'une beauté et d'une magnificence sans pareil. Je suis heureux de faire partie d'un gouvernement qui sait prendre ses responsabilités et qui déploie tous ses efforts pour la création d'une société canadienne juste et prospère, basée sur le système de l'entreprise privée, source des plus hauts standards de vie du monde entier.

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Le député de St. Paul's a quelque chose à dire.

AFFAIRES COURANTES

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE

ADOPTION DU HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Ian Wahn (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, de l'assentiment unanime de la Chambre, je demande à revenir à l'appel des motions pour proposer l'adoption du 8e rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député revienne à l'appel des motions?

Des voix: D'accord.

M. Ian Wahn (St. Paul's) propose l'adoption du 8e rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, présenté à la Chambre le jeudi 5 juin 1969.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au député pourquoi on aborde cette question maintenant au lieu de suivre la procédure habituelle?

M. Wahn: Simple question d'à propos, monsieur l'Orateur. Ce rapport autorise simplement le comité à entreprendre un voyage à North Bay jeudi prochain, comme nous y sommes presque, j'ai jugé à propos de proposer l'adoption dès maintenant.

(La motion est adoptée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable E. J. Benson (ministre des Finances) tendant à faire approuver par la Chambre la politique budgétaire générale du gouvernement ainsi que de l'amendement proposé par l'honorable M. Lambert (p. 9880) et du sous-amendement proposé par M. Saltsman (p. 9883).

M. William Knowles (Norfolk-Haldimand): Je le répète, monsieur l'Orateur, c'est pour deux raisons que je participe à ce débat. Premièrement, pour faire des remarques générales sur le budget présenté par le ministre des Finances (M. Benson) et deuxièmement, signaler les conséquences des mesures gouvernementales pour l'industrie canadienne du tabac, en particulier pour les exploitants, c'est-à-dire les planteurs et les producteurs de tabac.

• (5.10 p.m.)

En toute sincérité, je tiens à louer le ministre des Finances, comme l'ont déjà fait un grand nombre de députés, d'avoir présenté un budget équilibré. Depuis des années que les déficits grèvent les dépenses publiques, il est toujours réconfortant de découvrir enfin que nous pouvons équilibrer notre budget. Je juge élémentaire d'affirmer qu'il y a deux moyens d'y parvenir. Le premier consiste à réduire les dépenses à un niveau qui oblige le gouvernement à vivre selon ses moyens. L'autre consiste à augmenter les impôts pour financer les dépenses déjà engagées. Tous les Canadiens

se sont montrés fort inquiets de voir le gouvernement impuissant à circonscrire le problème et à dicter des règles de conduite aux particuliers, aux municipalités et aux provinces. A mon avis, la meilleure façon pour le gouvernement de maîtriser l'inflation, c'est de bien définir ces règles et de les observer à la lettre.

Certains préopinants ont cité des exemples flagrants de gaspillage dans différents ministères du gouvernement. Trois d'entre eux ont retenu mon attention. L'exemple le plus frappant, c'est le coût exorbitant du Centre des arts; au départ, on prévoyait qu'il coûterait 8 millions, mais il a coûté la somme astronomique de 46 millions. Il y a, ensuite, les sommes affectées au radoub du *Bonaventure*. On a englouti tellement d'argent dans ce bateau qu'on l'appelle maintenant le Waldorf des ondes. Ce doit certes être un vaisseau d'or.

Une autre grosse dépense, qui inquiète bien des gens, est celle due à l'accroissement sans précédent du personnel du bureau du premier ministre. Un document du Parlement de décembre dernier révèle qu'au premier novembre 1968, le bureau du premier ministre avait à lui seul engagé 34 personnes, dont le traitement global atteignait $406,085, alors qu'au 1er novembre 1965, on s'en tirait avec 21 employés au traitement global de $197,492. Ainsi, en trois ans le personnel s'est accru d'au moins les deux tiers et le traitement global a doublé. Mais ce n'est pas tout. Le premier ministre a aussi étoffé le bureau du Conseil privé, dont le personnel, d'après le budget de 1969-1970, comptera 287 employés, contre 209 il y a un an. Les traitements et salaires du personnel du Conseil privé sont estimés à $2,599,000 pour 1969-1970, alors qu'ils n'atteignent que $1,842,500 cette année. A cette allure, il y aura bientôt plus d'employés au bureau du premier ministre qu'à l'hôtel de ville de Toronto. Déjà, les traitements des 34 employés du bureau du premier ministre atteignent le double de ceux que touchent les 34 membres de l'Assemblée législative et du ministère de l'Île du Prince-Édouard.

A ce rythme, le premier ministre aura bientôt embauché plus de personnes qu'il n'en a embrassé.

Je crois que le gouvernement devrait s'intéresser davantage—car cela intéresse tout le monde—à la bureaucratie naissante et à la négligence des ministères du gouvernement à se conformer à certaines recommandations que l'auditeur général formule chaque année et qui, chaque année, restent lettre morte.

[M. Knowles (Norfolk-Haldimand).]

Une autre façon d'équilibrer le budget consiste à augmenter les impôts. Ce à quoi nous nous opposons. C'est assurément la méthode la plus désagréable. Le ministre a pu prévoir un excédent considérable avec lequel il pourra jongler pendant un an encore.

Serait-il audacieux de ma part de lui proposer des façons dont il pourrait employer l'excédent qu'il a prédit afin de soulager le peuple canadien? Tout d'abord, il me semble que l'exemption de base de $1,000 pour les particuliers devrait être augmentée. Elle est restée au même point depuis qu'elle a été mise en vigueur, il y a des années. Si elle reflétait le coût de la vie à l'époque, elle devrait sûrement être doublée ou triplée aujourd'hui. Il répondrait ainsi à la plainte du député de Vancouver-Kingsway (Mme MacInnis) au sujet des pensionnés de la vieillesse et bénéficiaires du supplément de revenu, qui doivent payer de l'impôt sur toute mensualité dépassant $105. On pourrait facilement remédier à cela en relevant l'exemption de base aux fins de l'impôt sur le revenu d'au moins $2,000 ou $3,000.

Le ministre des Finances pourrait sûrement parler au ministre du Revenu national (M. Côté) et lui faire comprendre qu'il est tout à fait injuste que des contribuables qui ont des enfants aux études bénéficient d'une exemption de $500 seulement par enfant. C'est une somme insignifiante, ridicule. Ce n'est rien comparé à ce qu'il en coûte pour envoyer un enfant à l'université. A ce sujet, j'aimerais rappeler comment le gouvernement traite les étudiants qui cherchent à gagner de l'argent pendant l'été pour payer leurs cours. Ils doivent payer de l'impôt sur le revenu et contribuer au Régime de pensions du Canada. Pourquoi ne pourraient-ils attendre d'avoir terminé leurs études et de faire partie de la population active pour faire ces paiements? Il semble assez étrange que le gouvernement prenne cet argent d'une main sous forme d'impôts et de cotisation au Régime de pensions du Canada et, de l'autre, leur offre des prêts pour financer leur instruction.

Maintenant, je veux apporter des précisions et signaler au ministre des Finances et à tous les députés l'importance, du point de vue économique, que revêt une industrie au Canada, celle du tabac, surtout en ce qui a trait aux producteurs de tabac en feuilles. La culture du tabac constitue le seul point brillant dans le tableau actuel de l'économie agricole. Comme des députés l'ont mentionné, un problème se pose dans l'Ouest du fait que les producteurs de blé n'ont tout simplement pas assez d'argent pour exploiter leur ferme. L'économie agricole est en difficulté, mais les pro-

ducteurs de tabac sont les seuls à être heureux de leur sort. Toutefois, si le gouvernement poursuit ses politiques et ne change pas d'attitude, ces mêmes producteurs auront à faire face aux mêmes difficultés que les producteurs de blé.

Il faudrait mentionner, je pense, que le tabac se cultive dans le sol sablonneux et légèrement meuble du Sud-Ouest de l'Ontario, qui était antérieurement inculte et mouvant. Ce sol forme aujourd'hui les terres arables les mieux cotées du pays. Le mariage du tabac jaune et des sols sablonneux du sud-ouest de l'Ontario a eu un effet salutaire. Le tabac jaune a été introduit au Canada vers 1913 dans le comté d'Essex, en Ontario; dès le milieu des années 30, on le trouvait dans 12 autres comtés. Aujourd'hui, on le cultive dans de vastes régions de l'Ontario, du Québec et des trois provinces Maritimes. En 1967, année de la meilleure campagne agricole, sauf une, que le Canada ait connue, la production de tabac jaune a atteint 214,702,000 livres, ce qui a rapporté $141,112,000 aux producteurs. Aujourd'hui, 99 p. 100 de tout le tabac utilisé au Canada est produit au Canada par des cultivateurs canadiens. Voilà un point que nous ne pouvons nous permettre d'oublier. Si la production du tabac était aujourd'hui interdite au Canada et si tous les producteurs cessaient de cultiver cette plante, on l'importerait tout simplement de l'étranger et on continuerait de fabriquer et de fumer la cigarette.

A mon avis, nos producteurs de tabac devraient être reconnus pour leur compétence, leurs investissements, leur dur labeur et leur volonté de prendre des risques malgré l'imprévisibilité du temps et les autres difficultés, pour cultiver au Canada un produit consommé au Canada. Plus de 51 millions de livres de tabac ont été exportées en 1967, ce qui a permis de réaliser 57 millions de dollars. Je reviendrai là-dessus plus tard.

Les cultivateurs et les producteurs de tabac sont régis par l'Ontario Flue-Cured Tobacco Growers Marketing Board Association, aux termes de la loi sur la commercialisation des produits agricoles. L'organisme vise 3,774 cultivateurs membres qui exploitent 4,262 fermes, auxquelles est attribué un contingent de base de 152,416 acres. Outre ces cultivateurs propriétaires, il y a en Ontario environ 1,163 cultivateurs sociétaires inscrits auprès de la Régie du tabac. Les cultivateurs de l'Ontario produisent environ 95 p. 100 du tabac jaune au Canada; cependant le Québec et les provinces Maritimes comptent de leur côté 200 producteurs de tabac jaune, qui cultivent quelque 7,000 acres.

• (5.20 p.m.)

Les derniers chiffres dignes de foi sur les investissements dans ces exploitations—et les députés noteront que le relevé date de 1963 mais qu'on l'a mis à jour par la suite—montrent que le total global des investissements au Canada dans les exploitations de tabac s'élève à $435,696,000. C'est une somme considérable qu'on a investie dans une industrie de notre pays qui sert bien la communauté agricole. L'évaluation des exploitations de tabac est deux ou trois fois plus élevée que celle des exploitations ordinaires, dans les mêmes conditions de développement et de construction.

La vente de tabac jaune au Canada se chiffre d'ordinaire par plus de 155 millions de dollars par an. La recette de 1968 était de 152 millions de dollars, soit un peu moins, alors qu'en 1967 elle se montait à 135 millions de dollars. Pendant la période de 11 années de ventes aux enchères effectuées au moyen de nos échanges, c'est-à-dire de 1957 à 1967, les ventes de tabac ont totalisé plus de un milliard de dollars en Ontario, au Québec et dans les provinces Maritimes. Les exploitants de notre pays y ont gagné.

La plus grande partie de ces fonds ont été canalisés grâce aux coûts de production vers le secteur des affaires, 50 p. 100 peut-être de cette somme en salaires seulement. Presque tout le reste, sauf les impôts, a été absorbé par l'économie locale sous forme d'alimentation, de carburant, d'habillement, de machines et ainsi de suite.

Examinons la contribution directe effectuée par cette industrie aux coffres de l'État. Je suis sûr que le ministre en est très conscient, mais je tiens à le dire pour la gouverne des députés qui n'apprécieront peut-être pas l'importance de cet apport à l'économie de notre pays sous forme de taxe d'accise et d'exportations.

Tout d'abord, le tabac est l'un des principaux articles d'exportation du Canada. En 1968, les exportations de tabac vers tous les pays se chiffraient par environ 55 millions de livres. L'essentiel de la production partait pour le Royaume-Uni qui est, par ordre d'importance, notre deuxième associé commercial après les États-Unis. Pour plus de 51 millions de dollars de tabac sont partis pour le Royaume-Uni. Le tabac vient seulement après le blé en ce qui concerne la valeur des exportations agricoles. A ce titre, il nous a rapporté, je le répète, 57 millions de dollars, ce qui a amélioré notre balance commerciale. Comme l'a déjà rappelé deux fois le député de Halton (M. Whiting), le maintien ou l'équilibre de nos exportations est l'une de nos plus grandes nécessités économiques.

Dans son rapport, M. Keith, de Imperial Tobacco, a dit que la taxe d'accise sur le tabac rapportait au gouvernement fédéral plus de 555 millions de dollars. C'est la taxe la plus facile et la plus économique à percevoir. C'est la quatrième source de revenu, en importance, du gouvernement fédéral. Plus de 8 p. 100 des dépenses du gouvernement fédéral proviennent de la taxe d'accise prélevée sur le tabac. Par ordre de grandeur elle vient, après l'impôt sur le revenu, la taxe générale de vente et les droits d'importation. Lorsqu'on considère la taxe que prélèvent aussi les gouvernements provinciaux sur le tabac—en 1967, elle se chiffrait à quelque 85 millions de dollars—on constate qu'ensemble les gouvernements fédéral et provinciaux perçoivent en recettes fiscales 723 millions de dollars.

Si ces taxes sont importantes pour notre économie, nous devrions noter les efforts que tente un autre ministère de l'État pour nuire aux producteurs de tabac. La preuve de l'influence du rôle économique des producteurs de tabac étant faite, il est temps que le ministre des Finances explique à son collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) les réalités économiques qui touchent le gouvernement.

Selon nous, qui produisons du tabac, on s'est acharné, en s'appuyant sur des preuves peu probantes, à nuire à l'industrie du tabac. Ces producteurs s'estiment stigmatisés par cet acharnement injustifié. Rien ne justifie—nous l'affirmons catégoriquement—cette attaque contre la denrée que nous produisons. Il semble que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social espère justement, par le zèle évangélique et la diversité de ces attaques contre l'industrie, contrebalancer les faiblesses qui ont caractérisé sa propre offensive.

Nous avons appris au comité de la santé, du bien-être et des services sociaux que cette thèse était fondée presque exclusivement sur des statistiques recueillies surtout dans le rapport de l'Administration de la santé publique des États-Unis. Les statistiques n'indiquent que des tendances ou des associations; elles ne prouvent rien. Il faut examiner leur mode de compilation et leur interprétation.

Nous avons appris par un statisticien spécialiste comment l'Administration de la santé publique des États-Unis avait recueilli ces statistiques, qui sont à l'origine des menées dirigées contre notre industrie. La documentation a été recueillie de porte à porte. Si le chef de famille était absent, on s'adressait à un des enfants. Comment pouvait-il savoir de quoi son grand-père était mort et combien de paquets de cigarettes fumait son père? Voilà des détails qui suscitent des doutes à propos de l'offensive acharnée et injustifiée dont notre industrie fait l'objet.

[M. Knowles (Norfolk-Haldimand).]

On n'a apporté aucune preuve expérimentale d'une relation de cause à effet entre le tabac à cigarette et le cancer du poumon ou autres maladies de l'appareil respiratoire. Bien des spécialistes, qui font autorité dans leur domaine, ont témoigné devant le comité. Je pourrais vous lire plusieurs de leurs déclarations, mais je m'en tiendrai à celles de deux d'entre eux.

Je vais vous lire un passage de la déclaration de M. William B. Ober, médecin de la ville de New York. Il était professeur de pathologie à la faculté de médecine de New York et chef des laboratoires à l'hôpital Knickerbocker. Voici ce qu'il a dit:

> Je crois que le projet de loi offert à la considération du présent comité tire ses origines officielles d'une allocution prononcée par l'honorable John Munro, votre ministre de la Santé, le 19 décembre 1968. J'ai lu ce discours, et il est tout à l'honneur de M. Munro de vouloir protéger la santé de ses concitoyens.

Je me permets ici une remarque. Ceux d'entre nous qui sont étroitement associés à l'industrie du tabac s'intéressent tout autant à la question, mais nous voulons des preuves. Le docteur Ober a ajouté:

> Malheureusement, certaines de ses analogies sont assez mal choisies, et je ne pense pas que ses conseillers lui aient fourni des données à l'appui de son point de vue.

Le docteur Ober donne alors l'exemple suivant à propos de ce genre d'information. Il cite les propos suivants du ministre:

> Je pourrais demander à chaque grand fumeur d'essayer de faire une pointe de vitesse sur 200 verges ou de courir un mille. Voyez-les revenir essoufflés, peut-être même avec une respiration sifflante, et venez me dire, alors, que leur système respiratoire n'a pas été affecté.

Et le docteur Ober de poursuivre son discours:

> Je prétends que tout individu qui court sur 200 verges à toute vitesse, fumeur ou pas, toute personne qui court le mille, fumeur ou pas, parviendra à bout de souffle à la ligne d'arrivée. Nous avons vu des photographies d'athlètes, ne fumant pas et au mieux de leur forme physique, franchissant la ligne d'arrivée et toutes nous montrent des visages torturés par le manque d'air. Non, la raison pour laquelle les coureurs ont le souffle coupé ne vient pas de ce qu'ils fument. Cela provient de ce qu'ils consomment plus d'oxygène que ne peut en fournir l'échange gazeux pulmonaire normal. En physiologie, cela s'appelle anoxie. Le ministre des Finances pourrait lui trouver une certaine analogie avec les rapports unissant la masse monétaire disponible et la balance des paiements ...

• (5.30 p.m.)

D'autres experts dans d'autres domaines émettent les doutes les plus sérieux sur cette attaque inconsidérée que je récuse. M. John P. Wyatt, professeur et chef du département de pathologie de l'Université du Manitoba—je

vais citer une seule phrase de son assez long témoignage—a déclaré ceci:

A mon avis, les preuves sont insuffisantes pour dire que la cigarette est la cause de ces maladies.

Il parle des maladies des voies respiratoires.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): Puis-je avoir deux minutes encore, pour essayer de résumer le reste de mes remarques?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Y a-t-il consentement unanime à ce que le député continue?

Des voix: D'accord.

M. Knowles (Norfolk-Haldimand): J'aimerais tirer d'un chef-d'œuvre classique cette histoire qui illustre bien l'attitude des fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Nous connaissons tous l'histoire de Don Quichotte qui se battait sans cesse contre les moulins à vent, les prenant pour des géants qui en voulaient à sa vie. Les fonctionnaires de la Santé nationale et du Bien-être social, tels de blancs chevaliers juchés sur leur destrier et s'attaquant aux moulins à vent, s'attaquent, eux, aux cigarettes qu'ils prennent pour des démons. Le gouvernement fédéral et le ministère avaient simplement pour devoir de signaler aux Canadiens que cigarettes et tabac peuvent être dangereux. Ce devoir, ils l'ont accompli et au-delà. A quoi leur sert-il donc de pousser avec tant de ferveur évangélique cette lutte virulente contre notre industrie du tabac.

Je termine en signalant que les producteurs de tabac se réjouissent de voir que le ministre des Finances (M. Benson) n'a pas frappé d'autres impôts l'industrie du tabac. Nous qui cultivons le tabac et qui nous occupons de cette industrie, estimons que nous avons atteint le point où la loi du rendement non proportionnel commence à s'appliquer. Le ministre ne saurait majorer l'impôt davantage sans diminuer l'utilisation du produit et les recettes nettes du gouvernement. Vu la faiblesse des arguments du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), nous le prions de laisser souffler les producteurs de tabac, les agriculteurs canadiens qui produisent, et de se concentrer sur les périls plus évidents et plus remarqués qui touchent la population du pays.

[*Français*]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'avoir l'occasion d'exprimer mon opinion au sujet du discours de l'honorable ministre des Finances (M. Benson) et je m'en voudrais, avant d'entrer dans le vif du sujet, de ne pas féliciter mon chef de son discours d'hier.

Je crois qu'il a touché tous les points importants du budget ou du mini-budget qui nous a été présenté. Tout en appuyant mon chef, je voudrais quand même signaler quelques faits saillants de l'exposé de l'honorable ministre des Finances, dont plusieurs sont, à mon sens, inacceptables.

Je suis entièrement d'accord pour lutter contre l'inflation, mais je me révolte contre les moyens que le gouvernement entend prendre à cette fin. A mon avis, ces changements sont encore faits sur le dos des pauvres, surtout de ceux qui ont de la misère à gagner leur vie au Canada.

Depuis quelque temps, nous recevons des demandes de la part des agriculteurs, qui se plaignent que les subventions gouvernementales, relativement à leur production laitière, sont diminuées.

Est-ce que l'honorable ministre des Finances aurait déjà donné ses ordres avant de présenter son budget?

On m'a expliqué que cet état de choses était attribuable à la nouvelle politique laitière, qui avait pour but d'aider à l'exportation des produits laitiers, surtout ceux qui sont manufacturés.

De toute évidence, dans ce domaine comme dans celui du blé, le gouvernement libéral actuel, à mon sens, a failli à la tâche.

Je constate donc qu'on veut ruiner les agriculteurs et toutes les classes laborieuses du Canada. On donne d'une main et l'on retire de l'autre, en se servant des moyens qu'on avait déjà utilisés pour aider la population et combattre l'inflation.

En ce qui touche le chômage, l'honorable ministre des Finances préconise un programme d'encouragement à l'industrie. Peut-être veut-il dire que le gouvernement subventionnera les industries encore plus qu'auparavant? Dans ce domaine, je crois qu'une surveillance stricte de l'emploi de notre argent—je veux dire de l'argent du contribuable perçu au moyen des taxes—devra être instituée, afin que l'incident qui s'est produit à la *Canadian Vickers* ne se répète pas chaque année.

Cette compagnie a pourtant reçu des subventions de l'ordre de plusieurs millions de dollars, et que se passe-t-il? Elle ferme ses portes. A quoi a servi l'argent du gouvernement? Pour être juste, je devrais dire l'argent des contribuables. Est-ce bien de cette façon que le gouvernement entend continuer?

A ce propos je veux citer les paroles que prononçait l'honorable ministre du Travail (M. Mackasey) le mois dernier, alors qu'il disait, et je cite:

La *Canadian Vickers* a reçu du gouvernement des millions de dollars en subsides et elle aurait dû agir autrement.

Pour ce qui est de l'exemption de $100 de marchandises—je veux dire l'exemption de droits de douane—accordée aux citoyens canadiens lors de leur passage aux États-Unis, je me demande si cela est vraiment en vue de favoriser la vente des produits canadiens? Bien des gens jouent de ruse quand il s'agit de passer 48 heures aux États-Unis. J'en sais quelque chose, parce que je reste très près de la frontière des États-Unis. Pourquoi acheter des produits canadiens qui valent plus de $100, alors qu'on peut les avoir pour $100 aux États-Unis, et ce sans payer de droits de douane?

Les prix des produits canadiens baisseront peut-être, mais à combien estime-t-on le nombre de compagnies qui auront fermé leurs portes, augmentant ainsi le nombre de chômeurs, par suite de la mise à pied de nombreux travailleurs?

Nous aurons encore du chômage! C'est un cercle vicieux, un couteau à deux tranchants, bref, un problème qui semble insoluble pour le gouvernement actuel. C'est pour cela que j'appuie sans réserve l'amendement de l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), lequel se lit ainsi:

Que tout ce qui suit le mot «Chambre» soit retranché et remplacé par ce qui suit:

«regrette l'inhabileté continue du gouvernement de contenir la hausse implacable du coût de la vie depuis 1965, tout en augmentant le fardeau pour les chômeurs, les pauvres, les pensionnés, les fermiers et les autres victimes de la «société juste».

Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances se flatte d'avoir obtenu le premier surplus réel depuis 1955-1957, quand le très honorable Louis St-Laurent était premier ministre du Canada. Quelle trouvaille! Quelle victoire! Quel prix ne faut-il pas payer!

Le 22 mai 1969, prenant la parole sur la motion présentée par le Ralliement créditiste en vue de donner au pays une politique de distribution des biens et des services qui permettrait à chaque citoyen d'obtenir sa part de l'abondance canadienne, l'honorable ministre de l'Expansion économique régional (M. Marchand) disait, en avouant son impuissance, d'un ton un peu sarcastique, et je cite:

● (5.40 p.m.)

Je n'ai pas trouvé la pierre philosophale, la formule magique et je n'ai pas de communication directe avec le Saint-Esprit.

Quelle belle phrase qui touche la religion, mais qui prouve une incapacité totale de régler certains problèmes.

[M. Beaudoin.]

Donc, il est impossible, selon ce ministre, de combattre l'inflation, parce qu'elle présente un caractère régional et que si l'on songe à changer le système fiscal actuel, on va favoriser les provinces Maritimes et créer plus d'inflation en Ontario et ailleurs.

Monsieur l'Orateur, voici ce que fait le ministre des Finances: Il applique des mesures discriminatoires contre trois provinces canadiennes, c'est-à-dire l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta, dont deux sont dotées de gouvernements créditistes.

Est-ce parce que les choses vont bien dans ces provinces-là? On se le demande.

C'est pourquoi, à ce stade, je me référerai aux pages 9419 et 9420 du compte rendu officiel des débats de la Chambre, et je cite:

C'est pourquoi je propose que l'amortissement ou les allocations en coût de capital aux fins de l'impôt soient différés de deux ans pour les immeubles commerciaux construits d'ici la fin de 1970. Cela ne s'appliquerait pas aux habitations, aux bâtiments industriels, aux services publics, ni aux établissements publics.

Aussi, cette limite ou cette exemption sera applicable dans les villes où il existe plus de 50,000 âmes. Il s'agit donc d'une contradiction flagrante entre ce que disait le ministre de l'Expansion économique régionale le 22 mai et ce que disait le ministre des Finances le 3 juin.

Alors que le ministre de l'Expansion économique régionale affirmait qu'il était incapable de trouver une politique pour enrayer l'inflation dans certaines régions du pays, sans appauvrir les autres régions, le ministre des Finances, lui, affirme qu'il en a trouvé une. En réalité, il applique des formules fiscales différentes, selon les régions.

Dès lors, s'il est possible d'agir ainsi, pourquoi le ministre des Finances n'applique-t-il pas une politique monétaire différente dans les diverses parties du pays?

Pourquoi ne permet-il pas à la Banque du Canada de libérer davantage le crédit en vue de favoriser le développement régional dans le Québec et les provinces Maritimes? Pourquoi ne pas établir des succursales de la Banque du Canada au niveau des provinces?

En présentant son mini-budget du 3 juin, le ministre des Finances disait, et je cite la page 9413 du compte rendu officiel des débats de la Chambre:

Il ressortira, je pense, de mon exposé de ce soir que nous avons bien démarré.

Quel démarrage! Que l'on demande aux contribuables, aux cultivateurs et à toutes les classes de la société, dont plusieurs sont indigentes, comment ils aiment un tel démarrage?

Le ministre parle d'un bon démarrage. Il oublie de dire que si le démarrage fut bon, il

y eut de nombreuses réparations, des étouffements complets du moteur de l'économie entre le 16 octobre—date de la présentation du premier budget—et le 3 juin, date de la présentation du deuxième budget.

Le ministre est en effet obligé, tout en imposant une taxe de base spéciale de 2 p. 100, de maintenir la surtaxe de 3 p. 100 qu'on avait promis d'abolir, comme il le disait lui-même, le 3 juin, comme l'atteste la page 9417 du compte rendu officiel des débats de la Chambre, et je cite:

> Je ne prévois aucune augmentation du taux actuel de l'impôt des particuliers ou des sociétés ni de la taxe de vente, mais je propose ce soir que la surtaxe de 3 p. 100 frappant l'impôt sur le revenu des particuliers prélevée sur la «taxe de base» au-delà de $200 et la surtaxe sur le revenu des sociétés applicable aux années 1968 et 1969 soient prolongées jusqu'au 31 décembre 1970.

Pour une trouvaille, c'en est une. Le ministre confirme que des retards se sont produits, parce qu'il a été obligé de continuer d'appliquer des mesures qui vont augmenter les taxes de 155 millions de dollars en 1970.

Monsieur l'Orateur, voici ce que propose le gouvernement actuel en deux, trois ou, peut-être, quatre mots: Chercher la vérité dans la noirceur.

Le 22 mai, l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale, comme en fait foi le compte rendu des débats à la page 8951, disait:

> Quant à nous, nous sommes des humains, cherchant la vérité dans la noirceur.

L'exposé budgétaire qui a été présenté le 3 juin le prouve sans l'ombre d'un doute. Il est évident que le gouvernement actuel cherche la vérité dans la noirceur et qu'à l'instar de l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale, il marche dans les ténèbres et se trouve dans la grande noirceur. Il n'est pas étonnant qu'on nous présente des budgets noirs, des budgets embrouillés, des budgets confus. Puisque les ministres marchent dans la noirceur, ils ne peuvent qu'avoir des idées noires.

Le moins que nous puissions suggérer à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale et à l'honorable ministre des Finances, c'est de trouver au moins une chandelle, un fanal, une lampe de poche ou, au moins, une petite lampe de 40 watts.

C'est clair que l'honorable ministre des Finances, à l'instar de l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale, «cherche la vérité dans la noirceur». Que fait-il? Il marche à tâtons; il avance, il recule, il tatillonne. Il impose aux pauvres l'impôt de progrès social.

Depuis quand un impôt marque-t-il un progrès? Au contraire, il s'agit d'un recul, puisqu'il enlève du pouvoir d'achat aux consommateurs. Cet impôt de progrès social a été trouvé dans la noirceur, c'est clair.

En maintenant la taxe de 3 p. 100, après avoir promis de l'abolir, on fait un pas de l'avant, mais je pense que c'est un pas en arrière, dans la noirceur, toujours.

On abolit certains tarifs qui n'auraient dû être abolis qu'en janvier 1972, dans le but de forcer les industries à mieux faire face à la concurrence. Voici comment s'est exprimé l'honorable ministre, et je cite la page 9417 du hansard:

> Pour être précis, je propose que les derniers tarifs, qui n'auraient dû jouer qu'à partir du 1er janvier 1972, entrent en vigueur dès demain matin. Cela signifie que le reste des réductions tarifaires de la négociation Kennedy, qui n'avaient pas encore été mises en vigueur, seront applicables immédiatement.

Il ajoute ensuite ce qui suit:

> Certains producteurs estimeront sans doute qu'ils ne pourront pas aussi bien s'adapter à une concurrence plus serrée que si l'on avait appliqué par étapes les réductions de la négociation Kennedy. Toutefois, dans le climat actuel, alors que notre position compétitive est compromise par une inflation persistante, nos producteurs n'ont pas besoin de plus de temps pour s'adapter à ces tarifs.

Il est entendu que lorsqu'on administre dans la noirceur—je viens de le dire—on décide le soir et, le lendemain matin, c'est en vigueur. L'honorable ministre dit:

> ... nos producteurs n'ont pas besoin de plus de temps ...

Il faut changer du jour au lendemain tout ce qu'on pensait au point de vue financier d'une entreprise.

L'honorable ministre dit encore: Adaptez-vous à la concurrence étrangère! Abaissez vos coûts, abaissez vos prix, car les produits étrangers qui vont entrer plus facilement au Canada vont concurrencer les vôtres plus facilement et s'emparer de votre marché. Cela, c'est le raisonnement de l'honorable ministre ou de ses collègues, qui lui ont suggéré de faire une chose semblable.

Au moment où le Canada, y compris les provinces de l'Est, surtout la province de Québec, compte énormément de chômeurs, je crois que le moment est très mal choisi d'élaborer une politique semblable.

Comment les producteurs canadiens pourront-ils abaisser leurs coûts? En réduisant les salaires des travailleurs? Peut-être!

L'honorable ministre des Finances n'a pas dû consulter son collègue, l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale, l'ancien président de la Confédération des syndicats nationaux, pour parler de la sorte à ce sujet.

Ce n'est pas étonnant, car les ministres sont dans une noirceur telle qu'ils ne se voient même pas les uns les autres.

Le 3 juin 1969, l'honorable ministre des Finances, en présentant son mini-budget, a proposé aussi, comme en fait foi la page 9413 du hansard, que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement. Inutile de dire que le Ralliement créditiste est incapable de souscrire à une telle proposition, car il est en désaccord complet avec le gouvernement et l'honorable ministre des Finances au sujet de la politique budgétaire générale du gouvernement.

Pour faire face à la hausse croissante du coût de la vie, qui atteint particulièrement les petits contribuables, le Ralliement créditiste s'attendait que le gouvernement, s'il entendait gouverner dans l'intérêt du peuple, annonce un baisse de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, la disparition de la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, la disparition définitive de la surtaxe de 3 p. 100 promise, des allégements fiscaux en vue de promouvoir l'expansion économique et des mesures en vue de faire baisser le taux de l'intérêt.

• (5.50 p.m.)

Au contraire, on nous propose le prolongement de l'application de la surtaxe de 3 p. 100, le maintien de la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, la remise à deux ans des allocations en coût de capital pour les immeubles commerciaux construits d'ici la fin de 1970, en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta, et des modifications tarifaires qui vont nuire à nos industries et aggraver le chômage.

Monsieur l'Orateur, comment peut-on lutter contre l'inflation si le gouvernement ne prend pas les mesures susceptibles de faire baisser le taux d'intérêt catastrophique qui fait monter les prix tous les jours et ne réussit qu'à enrichir les trusts au détriment des petits emprunteurs?

Les profits des banques augmentent tous les jours. Au fait, au cours des premiers six mois de l'année 1969, d'après les rapports officiels des banques, la Banque Impériale de Commerce a affiché un profit net de 34.5 p. 100 et la Banque Royale du Canada, 14.1 p. 100.

Monsieur l'Orateur, je crois que ce sont là de bonnes affaires.

La Banque Canadienne Nationale a réalisé un profit de 7.5 p. 100, la Banque de Nouvelle-Écosse, environ 8 millions de dollars, la Banque de Montréal, 63c. l'action, au regard de 27c. en 1968, et la Banque Provinciale affichait un profit de 29.1 p. 100.

Nous voyons donc clairement que les sommes d'argent que le gouvernement dépense, celles qui sont dépensées par les ministères, créées par la Banque du Canada et avancées aux ministères par la Banque du Canada, sont prêtées au gouvernement pour ensuite être remboursées par les impôts directs sur le revenu des particuliers et des sociétés.

Or, comme il est reconnu qu'il n'existe pas un seul dollar en circulation, pas un dollar de crédit qui n'ait été mis en circulation par une banque, au moyen d'un prêt bancaire qui doit être remboursé, il est clair que toutes les sommes d'argent en circulation, même les taxes et les impôts, appartiennent aux banques et doivent finalement y retourner.

Monsieur l'Orateur, il est impossible, quelle que soit la volonté du gouvernement et celle de l'honorable ministre des Finances, d'équilibrer un budget dans de telles circonstances, à moins de démontrer que le pouvoir d'achat qui reste entre les mains des contribuables n'est que le solde de prêts bancaires non encore rappelés, soit une dette envers le système bancaire ou les surplus provenant des exportations.

Il est donc évident que l'équilibre d'un budget, dans de telles circonstances, ne peut être que l'admission que toutes les richesses nationales appartiennent au système bancaire et que celui-ci contrôle entièrement le sang de l'organisme économique dans l'économie actuelle.

Tant que le gouvernement sera incapable de se défaire de l'emprise du système bancaire, comment voulez-vous administrer? Tant qu'il sera obligé d'emprunter d'un plus fort que lui, comment voulez-vous aider le pauvre, malgré les bonnes idées, malgré le fait que l'honorable ministre et les collègues qui le conseillent pourraient suggérer beaucoup de très bonnes idées pour aider le pauvre. Le gouvernement nagera toujours dans les ténèbres s'il est obligé de faire affaire avec des gens qui sont myopes, c'est-à-dire qui n'ont pas d'yeux pour voir et pas de porte pour recevoir.

Mais pour sortir de cette noirceur, pour échapper à cette détresse, que le gouvernement étudie les propositions du Ralliement créditiste concernant l'utilisation de la Banque du Canada comme outil au service des Canadiens. Il pourra alors assurer une administration éclairée et les ministres—y compris l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale—auront alors trouvé la vérité dans la lumière, non dans la noirceur.

[*Traduction*]

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire, pour commencer, que j'ai trouvé un titre pour cet exposé budgétaire: «Les rebonds budgétaires de Ben Benson». L'inflation, comme une balle, rebondit sans cesse. Le ministre a beau dorer la pilule, le budget n'apporte pas grand-chose au Canadien moyen, sinon le maintien d'impôts élevés pour une période indéfinie. A

l'heure actuelle, la salarié canadien doit verser, en moyenne, plus de $20 en impôts par semaine. Le gouvernement écorche le contribuable de façon injustifiable. Les Canadiens ont droit à un certain allègement des impôts. Ils auraient tous acclamé un dégrèvement fiscal qui leur aurait permis de préparer l'avenir.

Qui plus est, la surtaxe de 3 p. 100 demeure en vigueur sans l'ombre de justification. Si les impôts se maintiennent encore longtemps à des taux si élevés, sans que rien ne justifie cet état de choses, nous risquons une révolte fiscale; que le ministre se le tienne pour dit. Le gouvernement promet sans cesse des réformes fiscales, mais on les chercherait en vain dans son exposé budgétaire. Ce budget-ci? Il ne fait que continuer le régime d'impôts répressifs des deux dernières années. Qu'est-il survenu aux réformes recommandées dans le rapport de la commission Carter? Elles ont été reléguées aux oubliettes. Le gouvernement doit être réprimandé parce qu'il suit une politique répressive d'imposition élevée, de coûts élevés, d'inflation élevée et de taux d'intérêt élevés. Rien n'a changé dans ces domaines.

Le ministre a fait preuve de mauvais goût à la télévision lorsqu'il a osé insinuer qu'il suivait une politique conçue pour aider le Canadien moyen. En l'occurrence, il taxait tous les Canadiens de tout le pays d'un degré de crédulité qui n'a d'égal que le sien. Le budget est la continuation d'une politique qui a placé sur les épaules des Canadiens le fardeau fiscal et inflationniste le plus lourd qu'il leur ait jamais été donné de supporter, sauf peut-être pendant la guerre.

Le budget ne contient aucun allègement pour l'agriculteur de l'Ouest. Rien pour le petit commerçant, et rien pour le consommateur, la ménagère, harcelés par l'augmentation constante du prix des aliments, que le ministère de la Consommation n'a su enrayer. Pas le plus minime allègement pour le Canadien désireux d'acquérir une maison ou pour celui qui possède déjà la sienne. Aucun allègement à propos de la taxe inutile sur les matériaux de construction, ou de tout autre impôt qui frappe le chef de famille et le propriétaire d'une maison.

Et voici le bouquet: le gouvernement impose une autre taxe vexatoire, cette fois-ci sur les transports aériens, comme un moyen de plus de mettre la main dans les goussets des contribuables. Le gouvernement n'a rien fait pour combattre la hausse des prix pour les instruments agricoles ou celle des taux d'intérêt. Il devrait offrir aux cultivateurs des prêts sans intérêt, mais on n'en a rien fait. Certainement, l'armée d'économistes au service du gouvernement aurait pu aider à trouver une mesure plus constructive qu'une taxe vexatoire sur les transports aériens. Étant donné les difficultés qu'éprouve le cultivateur de l'Ouest, le gouvernement aurait certainement pu prévoir des prêts sans intérêt pour l'achat d'équipement agricole.

Rien dans le budget ne vise à encourager l'exploration ou à annoncer une politique nationale du pétrole. Le budget néglige l'essentiel; il est mesquin et oppressif. Il n'est pas propice à la prospérité en général et il fera obstacle à celle des particuliers.

La caractéristique peut-être la plus répréhensible de tout l'exposé budgétaire est l'indifférence et la négligence manifestées envers l'Ouest canadien. L'amortissement différé pour la construction est un affront à l'Ouest canadien. On cherche de propos délibéré à pénaliser l'Ouest canadien pour sa prospérité. C'est une discrimination économique de la pire espèce. Le ministre a proclamé fièrement, et stupidement, je crois, un excédent budgétaire de l'ordre de 250 millions. D'où tirera-t-il ce surplus? Le puisera-t-il dans l'Ouest canadien? L'économie de l'Ouest sera-t-elle encore sacrifiée aux intérêts de l'est? C'est la mesure la plus inique d'un exposé budgétaire faible et stupide. Il propose d'enrayer l'inflation, mais pourquoi Montréal est-elle exemptée? Pourquoi le ministre manifeste-t-il dans son budget un favoritisme économique? Une fois encore, le gouvernement encourage l'incompétence.

Étant donné ceci, il semble que le parti libéral a simplement renoncé à l'Ouest comme soutien électoral et qu'il va sévir contre ces provinces ou tenter de leur imposer sa volonté. On ne saurait justifier une politique fiscale qui lèse une partie du pays et en avantage d'autres. Pendant trop longtemps, l'Ouest a donné plus qu'il n'a reçu. Pendant trop longtemps nous avons souffert d'une politique irréaliste du pétrole qui permet au produit étranger d'être vendu et distribué à Montréal alors que le pétrole de l'Ouest est écarté. Il est temps que le gouvernement assure le financement d'un pipe-line de pétrole entièrement canadien de l'Alberta vers l'Est, afin que nous ayons accès aux marchés de l'Est.

L'injustice la plus récente, l'amortissement différé pour les coûts de construction dans les provinces de l'Ouest, portera également atteinte à leur économie. On se demande donc où le ministre s'attend de trouver son excédent de 250 millions. Croit-il que les revenus se maintiendront au niveau de l'année dernière malgré notre blé invendu? Sait-il qu'il nous restait à la fin de mai plus de 398 millions de boisseaux de blé? A moins que le gouvernement ne prenne quelque disposition pour augmenter les ventes de blé, les revenus

du pays baisseront considérablement au cours de la prochaine année financière.

Puis-je déclarer qu'il est six heures?

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Comme il est six heures, je quitte le fauteuil jusqu'à huit heures.

La séance est levée à six heures.

Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre s'il prévoit, dans son estimation des recettes de l'an prochain, que les ventes de blé se maintiendront au niveau de l'an dernier ou à un niveau inférieur, comme c'est le cas présentement? Nous aimerions bien connaître à ce sujet le montant des ventes prévues, et les mesures que le gouvernement compte prendre pour éviter que ne s'entasse le plus énorme surplus de blé de notre histoire. Le gouvernement, à mon avis, devrait se montrer énergique, envoyer ses représentants chez les producteurs de blé et soutenir la concurrence.

On accuse le gouvernement d'enlever aux riches pour donner aux pauvres. Je nie cela de gaieté de cœur. Rien n'indique que le gouvernement impose les riches. Au contraire, il enlève aux pauvres pour donner aux riches. Grâce au régime fiscal instauré par le gouvernement il y a deux ans, le riche s'enrichit et le pauvre s'appauvrit. Le gouvernement a permis aux taux d'intérêt des banques de presque doubler. Il a haussé les taux d'intérêt sur les hypothèques, imposé une taxe sur les biens transmis par décès, ce qui représente un lourd fardeau pour ceux dont le revenu est moyen, et laissé l'industrie de l'habitation devenir la chasse gardée des entrepreneurs tout en ne faisant rien pour empêcher que le prix des maisons n'atteigne des niveaux accessibles seulement aux riches. Le gouvernement actuel a constamment favorisé les institutions ou les intérêts financiers les plus importants du pays.

Qui, monsieur l'Orateur, bénéficie des taux d'intérêt élevés? Est-ce le cultivateur de l'Ouest? Est-ce le citadin, qui doit contracter une hypothèque pour se loger et loger ses enfants? Ou bien, est-ce la ménagère qui doit payer des prix excessifs pour son pain? A mon avis, c'est aux institutions financières que les taux élevés d'intérêt profitent le plus. Le ministre sait-il que, dans notre pays, les banques et autres institutions de prêts ont réalisé leurs profits les plus élevés depuis plusieurs années, par suite de l'augmentation des taux d'intérêt l'an dernier. Le ministre des Finances est certainement au courant de ces choses; cependant, il dit à la télévision qu'il fait son possible pour les petites gens. Nous avons des impôts élevés, des taux d'intérêt élevés, des prix grossis artificiellement et une taxe sur les habitations. Toutes ces choses-là, le ministre les réservait aux petites gens du Canada—agriculteurs, travailleurs et salariés moyens. Je le dis au ministre, qu'il change de disque! Les Canadiens savent qu'aucun gouvernement n'a fait plus que celui-ci pour réduire les revenus moyens. Le gouvernement non seulement impose le chèque de paie du travailleur mais encore prélève un impôt indirect insidieux sous la forme de l'inflation. Enfin, il lève sur les successions des impôts supérieurs à tout ce que nous avons vu jusqu'ici.

M. Woolliams: Ils sont de 50 p. 100 sur les successions qui dépassent $300,000.

M. Paproski: J'espère que les dispositions de ce budget subiront un examen approfondi et sévère à la Chambre et au comité et que les députés, qui représentent la population, feront savoir aux Canadiens qu'ils s'opposent à une politique d'impôts, de taux d'intérêt et de prix élevés. Veut-on un exemple éclatant de l'irréflexion gouvernementale? Qu'on examine les impôts. Après avoir, pendant deux ans, exigé les impôts les plus élevés de notre histoire en temps de paix, le gouvernement n'offre aucun soulagement au contribuable canadien aux abois. Monsieur l'Orateur, au nom des nombreux canadiens de toutes nos régions qui croient avoir droit à un allégement fiscal, je proteste.

Ce soir, monsieur l'Orateur, je voterai sur le sous-amendement proposé par le député de Waterloo (M. Saltsman) au nom du parti néo-démocrate. Dans le sous-amendement, on regrette que le gouvernement n'aide pas, en les exemptant de l'impôt sur le revenu, les célibataires dont le revenu est inférieur à $2,000 par année, et les personnes mariées dont le salaire est inférieur à $4,000 par année. Il me sera facile de voter en faveur de ce sous-amendement. Pour moi, cela signifie que nous souhaitons qu'un certain allégement soit accordé aux personnes dont le revenu se place dans ces catégories inférieures. Ce sont ceux qui sont le plus durement frappés par l'augmentation du coût de la vie. Le coût de la vie a augmenté constamment depuis quatre ans sous le présent gouvernement. Naturellement, cela ne veux pas dire que nous voulons exonérer tous ces gens de tout impôt. Je ne permettrais pas non plus des dégrèvements de $2,000 et de $4,000 à tous ceux dont les revenus se trouvent dans toutes les autres catégories. Le texte du sous-amendement est peut-être vague.

En outre, monsieur l'Orateur, la lutte à long terme contre la pauvreté devra compor-

ter, à mon avis, une rationalisation du régime de bien-être social et l'application d'une théorie comme l'impôt négatif sur le revenu, que mon parti a discuté durant la dernière campagne électorale. Entre-temps considérons le principe du sous-amendement dont nous sommes saisis: un allégement pour les gagne-petit qui souffrent le plus de l'inflation. Nous appuyons ce principe et nous voterons donc en faveur de ce sous-amendement.

• (8.10 p.m.)

[*Français*]

M. Jacques-L. Trudel (Bourassa): Monsieur l'Orateur, après avoir entendu plusieurs honorables députés de l'opposition dire que le budget ne contenait rien, qu'il ne réglerait rien, et après avoir entendu les mêmes députés s'unir pour critiquer le contenu de ce même budget, je me vois forcé de prendre part à ce débat.

J'ai retenu surtout quelques remarques de certains députés au sujet de l'amortissement des coûts du capital aux fins de l'impôt, surtout de la construction d'immeubles commerciaux. Ceci est différé pour une période de deux ans.

J'ai retenu les remarques des députés de Waterloo et d'Edmonton-Ouest (MM. Saltsman et Lambert) et même celles de mon préopinant à l'effet que les amortissements différés étaient discriminatoires, voire même qu'ils puniraient le succès de certaines régions.

L'aspect le plus marquant de cette mesure, qui consiste à suspendre, pour une période temporaire seulement, ces avantages fiscaux, particulièrement dans les régions mentionnées en vue d'établir une stabilité de prix et une concurrence équitable et de diriger les capitaux vers la construction domiciliaire, semble leur avoir échappé complètement.

Le député de Témiscamingue (M. Caouette) a mentionné les administrations créditistes de 33 et de 18 ans de deux gouvernements provinciaux en vue de prouver la théorie qu'il avançait. Il semblait laisser entendre que nous devrions adopter la doctrine créditiste, comme la seule solution possible, mais il a oublié de dire que ces deux mêmes gouvernements n'appliquent pas la doctrine que le député de Témiscamingue prêche depuis si longtemps, mais bien la formule monétaire que le ministre des finances (M. Benson) a suivie en préparant le budget qu'il a déposé à la Chambre.

L'honorable député a aussi omis de dire que la seule province qui a fait l'essai du système pendant 17 ans n'a réussi qu'à éloigner les résidants et les investissements et qu'il s'écoulera beaucoup de temps avant que ne soit réparé le retard causé par la formule créditiste.

Ce que ces honorables députés ont oublié de dire, c'est que les Canadiens dépensent présentement de plus en plus pour les loisirs et les services. Il y a environ deux ans, 75 p. 100 de l'argent disponible était dépensé pour des marchandises durables. Maintenant, la nouvelle tendance cause des pressions sur l'inflation au rythme actuel du changement, car en 1970, 50 p. 100 du revenu des particuliers sera dépensé à des fins de loisir et non pour des biens durables ou des services.

C'est la raison principale des changements prévus par le budget. Ces mêmes députés ont aussi oublié qu'en préparant son budget, le ministre avait réellement l'intention de lutter contre l'inflation, qu'il définit comme un excédent d'argent, comparativement à la marchandise, aux services disponibles, variant dans certains secteurs de l'économie et même dans certaines régions du pays. Ils ont oublié aussi les quelques faits suivants que je voudrais mentionner.

Il existait un excédent de 390 millions de dollars avant les prévisions budgétaires, comparativement à un déficit préalable de 566 millions. Ceci représente un déplacement d'un milliard de l'impact économique au niveau fédéral.

Ils ont aussi oublié que le gouvernement a réussi, pendant cette période d'escalade des prix, à contenir ses dépenses au même niveau pendant un an.

Le ministre a réussi à augmenter les subventions aux municipalités et aux provinces de 55 millions en vue d'améliorer leur situation financière.

Un autre point qu'ils se sont bien gardé de mentionner, c'est que ce budget permet de verser aux provinces et aux municipalités 65 p. 100 des taxes prélevées au Canada. Ce pourcentage a toujours augmenté depuis plusieurs années.

Le ministre des Finances a mis à la disposition du ministère de l'Industrie et du Commerce suffisamment de capital pour permettre d'exporter pour au-delà de 13 milliards, ce qui rend possible pour le Canada une balance favorable des paiements de 1,300 millions de dollars.

La Société d'assurance des crédits à l'exportation a assuré, en 1968, une valeur de 246 millions, ce qui a créé de l'emploi pour nos Canadiens, et plus particulièrement ceux du Québec.

Ce budget, bien qu'il soit très satisfaisant et que nos exportations aient accusé une hausse de 19 p. 100 l'an dernier, vise quand même à augmenter la fabrication des produits ouvrés par nos ouvriers canadiens et à diminuer la proportion de matières premières qui sont exportées, sans transformation locale. Cette tâche a été confiée au ministère de l'Ex-

pansion économique régionale, qui a déjà commencé ses travaux.

Comme je le disais au début de mes remarques, l'amortissement du coût en capital a semblé effrayer certains députés. Il faut tout de même considérer que dans les trois provinces dont il s'agit, il s'est produit une augmentation du nombre des bâtisses commerciales de l'ordre de 32.6, 31.6 et 9.3 respectivement, tandis qu'au Québec, il s'est produit une diminution prévue de l'ordre de 6 p. 100 pour la même période, et la moyenne, au Canada, pendant ce même temps, reflétait une augmentation de 20 p. 100. De plus, cette surchauffe de la construction commerciale a incité des demandes de salaires de $1.50 et même de $2 l'heure de plus que dans d'autres régions du Canada, sans pour cela répondre aux exigences totales de ces régions et des entrepreneurs.

Cela aura pour effet direct de diminuer la pression eu égard aux capitaux employés pour la construction de ces édifices commerciaux et de soulager la demande de résidences, diminuant ainsi les pressions inflationnistes, même en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario.

Pour les autres provinces, comme le Québec, cette mesure servira à attirer les industries requises pour absorber la plus forte croissance régionale de la main-d'œuvre arrivant sur le marché du travail. Cette augmentation n'a pas d'égale nulle part ailleurs dans le monde industriel. Nous avons besoin de créer, dans cette province, plus de 80,000 nouveaux emplois tous les ans, pendant cinq ans.

Ce budget prévoit l'élimination totale de la dette de 125 millions de dollars de l'Expo, soit la participation déficitaire du gouvernement fédéral.

On se souviendra aussi de l'extension de la part de la dette provinciale et municipale.

Les Canadiens qui voyageront à l'étranger bénéficieront de plus grandes exemptions.

De plus, on n'a aucunement parlé du recyclage de la main-d'œuvre, particulièrement au Québec et dans les provinces Maritimes, si l'on se réfère aux discours prononcés par les divers députés de l'opposition.

On pourrait certainement énumérer une longue liste d'ententes et d'accords visant à aider les provinces, ce qui nécessiterait des dépenses de l'ordre de plusieurs millions de dollars annuellement, rendues possibles par ce budget.

La conférence fédérale-provinciale doit se tenir cette semaine à Ottawa, ce que je me dois certainement de mentionner brièvement. Si l'on considère présentement que 50 p. 100 du budget fédéral est absorbé par les allocations de bien-être et que la province de Québec, dans son budget, en absorbe 68 p. 100 pour deux articles seulement, soit le bien-être et l'éducation, cette réunion doit étudier non seulement le partage fiscal, mais aussi la façon dont cet argent est dépensé aux trois niveaux administratifs.

Sur un budget de trois milliards, le Québec ne dépense que 20 millions pour encourager l'industrie et le commerce, tandis que le budget fédéral prévoit 14.3 p. 100 de son budget pour l'expansion économique bénéficiant directement à cette province et aux municipalités qui en ont le plus besoin.

Le ministère a étudié plus particulièrement le cas du Québec quant à l'industrie de la construction, et nous avons présentement, dans cette province, un surplus de main-d'œuvre qualifiée. Le ministre a reconnu ce fait et a voulu soulager cette anomalie en instituant les mesures mentionnées plus haut.

J'ai cru bon de participer à ce débat en mentionnant quelques points que les honorables députés de ma gauche avaient ignorés complètement.

J'aimerais donc terminer mes remarques en félicitant le ministre des Finances de la planification qu'il a effectuée en vue d'obtenir une société juste, en équilibrant les inégalités régionales, en rendant accessibles aux autres ministères les ressources fiscales, soit pour améliorer le sort des Canadiens d'un océan à l'autre, qu'ils soient francophones ou anglophones, soit en améliorant les possibilités d'emploi, au moyen du développement régional.

De plus, il permet aux Canadiens d'obtenir le genre d'habitation de leur choix et de s'exprimer dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du pays.

• (8.20 p.m.)

[*Traduction*]

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur l'Orateur, je n'ai pu m'empêcher d'être amusé par le commentaire plutôt mystique et psychique que nous a lancé notre affable ministre des Finances (M. Benson) et qui se trouve dans son Livre blanc selon lequel, «l'augmentation plus que désirable des prix, depuis 1965, a amené le gouvernement à formuler une politique conjoncturelle de façon à orienter l'économie de l'état d'expansion inflationniste vers une croissance équilibrée et soutenue.» Parfois, monsieur l'Orateur, nous nous le demandons. En outre, nous nous étonnons d'admissions comme celle-ci, qui figure dans l'exposé budgétaire: «la persistance de fortes poussées inflationnistes nous oblige à réévaluer notre position.» Pendant combien de temps encore nous fera-t-on entendre ce refrain?

Trois ans se sont écoulés depuis qu'on a averti le gouvernement libéral pour la première fois que l'inflation était devenue incontrôlable. Je suis de ceux qui l'ont averti.

comme en fait foi le hansard du 27 mai 1966 à la page 5609. Je n'aime pas à citer des extraits de mes propres discours, mais voici textuellement ce que rapporte le compte rendu officiel:

Monsieur le président, je m'excuse de vous importuner alors que votre programme est si chargé, mais il me semble que l'étude des crédits provisoires est tout indiquée pour soulever une question d'intérêt national. Je pense que le sort des consommateurs devrait être signalé à la Chambre et au comité.

Tout d'abord, monsieur le président, tous les Canadiens sont des consommateurs. La politique du gouvernement actuel et la cherté des biens de consommation qui en résulte font perdre tout espoir aux gens et leur enlèvent le droit d'assurer leur subsistance. Il est à peu près impossible, actuellement, pour un père ou une mère de famille, un particulier ou un ménage, de soutenir leur famille d'un jour de paye à l'autre avec leur modeste salaire.

Les prix sont montés en flèche dans tous les domaines: alimentation, logement, vêtement, combustible, transport, soins médicaux, assurance, impôts et achat de maisons, nouvelles ou non. Cette escalade rapide et brutale des prix a trouvé dans le gouvernement un fidèle associé. Même les programmes de ce dernier en sont une preuve flagrante. Il ne fait aucun doute qu'ils appuient les puissantes sociétés qui tirent parti de l'économie de nos acheteurs et de nos consommateurs et en régissent les destinées.

Trois ans plus tard, ces conditions sont plus prononcées, plus aiguës, plus effrénées, et pratiquement incontrôlables. Mais on entend encore des platitudes sur les réévaluations.

Depuis l'année financière 1962-1963, les dépenses du gouvernement fédéral ont augmenté de plus de 6 milliards de dollars, et de plus de 5 milliards de dollars au cours des quatre années d'une «politique déflationniste intense». Même aujourd'hui, monsieur l'Orateur, le Bureau canadien d'études fiscales prédit que les dépenses du gouvernement fédéral augmenteront de 9.8 p. 100 cette année, c'est-à-dire une augmentation plus marquée que celle de l'an dernier. Et lorsque le ministre des Finances lui-même, après avoir consacré le gros de son Livre blanc et de son exposé budgétaire à nous dire combien le gouvernement est conscient et inquiet de l'inflation, de l'excellence de son budget comme arme contre l'inflation, prédit sans broncher que le taux d'augmentation des prix ne fléchira pas dans l'année qui vient, il nous faut nous étonner.

Qu'a donc fait le gouvernement libéral ces quatre dernières années? Rien en tout cas qui ait amélioré la situation. Il y a eu bien des majorations d'impôts, toutes afin de lutter contre l'inflation. Mais, lorsqu'un contribuable voit que les dépenses du gouvernement fédéral ont augmenté de 85 p. 100 depuis 1962-1963, tandis que l'augmentation de son impôt sur le revenu pendant cette période a été portée à 164 p. 100 par rapport au niveau de 1962-1963, il s'interroge. Nous savons que cette année les Canadiens paieront des impôts majorés sur le revenu des particuliers. Ce cercle vicieux doit prendre fin. Nous avons vécu quatre années d'une politique dite anti-inflationniste, de majorations fiscales et le ministre des Finances ne prédit pas encore une baisse du taux d'augmentation des prix.

Le ministre des Finances compte sur l'inflation pour équilibrer le budget. Une forte proportion de l'augmentation de 32 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers est directement attribuable à l'inflation. Le rythme d'accroissement des salaires et des traitements ralentirait si l'inflation, qui écorne le pouvoir d'achat du revenu d'une personne, n'existait pas.

Lorsque les prix à la consommation montent de 4.7 p. 100 en un an, pour maintenir l'équilibre, les salaires doivent augmenter au moins d'autant. En réalité davantage. Il ne plaît guère au contribuable de voir ses exemptions rajustées pour tenir compte de l'inflation. Il se contente de payer. Si une famille de quatre personnes disposant d'un revenu de $5,000 obtenait une augmentation de 4.7 p. 100, à peine suffisante pour contrebalancer l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, elle serait affligée d'une hausse d'impôt de $49. Son revenu véritable n'est pas plus élevé, mais néanmoins elle paie. Ainsi, on nous promet un budget équilibré—du moins peut-être—nous l'espérons.

A sa manière habituelle et efficace, le ministre des Finances nous a annoncé qu'il comptait sur un excédent budgétaire de 250 millions de dollars. Quelle proportion de cet excédent provient des effets de l'inflation sur les recettes fiscales? Nous savons que 275 millions de dollars, c'est-à-dire 25 millions de plus que l'excédent prévu, provient une fois pour toutes des perceptions accélérées de l'impôt sur le revenu des sociétés. C'est parfait pour cette année mais que va-t-il faire l'année prochaine?

Nous savons que le ministre a économisé plus de 200 millions de dollars, du fait que certaines provinces ne participent pas encore au programme d'assurance frais médicaux. Il en retire une certaine liberté d'action du côté des crédits supplémentaires, mais cela lui donne-t-il vraiment le droit de dire triomphalement que les dépenses estimatives de 1969-1970 ont été réduites de 20 millions par rapport aux prévisions d'octobre dernier, surtout si l'on songe que le 4 février, son collègue a déposé des prévisions d'un total de 11,858 millions de dollars? Nous en avons déjà trop vu de cette jonglerie avec les finances des provinces. En reconnaissant, dans le Livre blanc, que les provinces sont passées d'un déficit de 125 millions de dollars en 1967 à un excédent de 300 millions en 1968, il a donc démontré qui a assumé la responsabilité de la lutte

contre l'inflation, et ce n'est sûrement pas le gouvernement fédéral. Il est grand temps que le gouvernement fédéral joue un rôle de premier plan dans la lutte contre l'inflation au lieu d'en tirer profit.

Qu'a fait le gouvernement? Les dépenses n'ont pas diminué. De fait, elles semblent s'acheminer vers une augmentation de 9.8 p. 100, chiffre supérieur à l'augmentation de l'an dernier. Il a conservé la surtaxe de 3 p. 100 sur le revenu des particuliers et des sociétés, alors que, soit dit en passant, le ministre nous avait promis le contraire. Il a ajouté une taxe sur les voyages aériens. A ce sujet, je me demande si le ministre a l'intention d'imposer cette taxe aux voyageurs par avion qui travaillent à l'exploitation des ressources, en particulier dans les régions du Nord. Si oui, pourrait-il nous dire quelles en seront les répercussions probables sur les relevés et les travaux d'exploitation?

Le ministre a fait grand état de sa nouvelle politique fiscale sélective et audacieuse, consistant à reporter à deux ans les allocations d'amortissement quant à la construction d'établissements commerciaux dans les centres urbains de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Monsieur l'Orateur, nous sommes en faveur du principe de sélection. Notre parti le préconise depuis des années. Mais je suis quelque peu déçu de voir que le ministre ait refusé de s'aventurer plus loin. Il semble tâter le terrain d'un pied circonspect. La construction d'immeubles commerciaux ne représente que 8 p. 100 de toute l'industrie de la construction au Canada, et 5 p. 100 seulement des dépenses de capitaux.

• (8.30 p.m.)

Si nous ramenons cette proportion à l'échelle des 22 centres impliqués, nous constatons qu'il s'agit de moins de 4 p. 100 des dépenses de capitaux. Et même là, on a de bonnes raisons de douter des effets de la mesure. A cet égard, l'année est déjà trop avancée. En outre, l'augmentation des salaires dans le domaine de la construction, qui l'an dernier a passé à 11.2 p. 100 en moyenne après avoir été de 9.1 p. 100 l'année d'avant, ainsi que l'escalade des coûts des matériaux rendent l'attente beaucoup plus onéreuse que la perte du dégrèvement fiscal qu'on subirait en construisant tout de suite. Et malheureusement, comme la demande est tellement forte, cette mesure contribuera vraisemblablement à augmenter les loyers et à accélérer l'inflation qu'elle cherche à contenir.

Le ministre a aussi essayé de convaincre la Chambre que les réductions tarifaires de la négociation Kennedy Round aideraient à contenir la hausse des prix. En principe, nous appuyons pleinement les accords de la négociation Kennedy, et le Canada doit bénéficier d'une façon générale des modifications négociées. Mais cette négociation visait à réduire d'une façon générale les tarifs pour encourager le commerce et répartir d'une façon plus efficace les activités sur le plan international. Son but n'était pas de combattre l'inflation. Les zones couvertes par les mesures tarifaires de la négociation du Kennedy sont-elles les plus vulnérables à l'inflation; les réductions spéciales ont-elles été négociées exactement pour contenir l'inflation? L'allégement des mesures administratives ne conduit pas toujours à l'efficacité. Si l'on pense que les tarifs contribuaient grandement à l'inflation, pourquoi les réductions ont-elles été si restreintes et limitées à la négociation Kennedy?

Cela n'est pas sans danger. D'après le ministre, peu de demandes d'aide provisoire ont été soumises par suite des réductions passées, et, forcément, il en sera de même à l'avenir; comme argument, c'est assez faible. Le choc le plus dur se fera naturellement sentir à l'entrée en vigueur des réductions définitives, une fois élagué le bois mort. Nous sommes moins optimistes que le ministre en ce qui concerne les conséquences sur le plan régional. Je demande au ministre chargé de l'aménagement régional de ne pas permettre à ses efforts d'être tués dans l'œuf, et d'intervenir s'il reçoit un signal de détresse d'une région qui n'évolue que très lentement.

Les réductions de la négociation Kennedy constituaient une solution à longue échéance à un problème à longue échéance. Vouloir s'en servir pour régler un problème immédiat, voilà qui est discutable et qui relève de l'expérimentation, de l'empirisme purs. Nous déplorons le fait que le ministre n'ait pas su conclure une entente avec les États-Unis, en vue d'une accélération semblable. Si les prix canadiens dépassent les prix américains, ce n'est pas toujours la faute des tarifs douaniers. Ai-je besoin de rappeler au ministre que, bien souvent, des voitures produites au Canada se vendent moins cher aux États-Unis qu'au Canada? Ce phénomène n'est pas dû aux droits de douane, et des subventions de 80 millions de dollars n'y changeraient rien.

Je regrette la tendance du gouvernement à agir unilatéralement et de façon déloyale en renonçant à ses accords. Ce serait moins grave si je croyais que le consommateur canadien allait bénéficier de ces réductions. Nous rappellerons au ministre de la Consommation qu'il lui incombe d'y veiller. Mais ce qui est vraiment tragique, monsieur l'Orateur, ce sont les nombreuses lacunes du budget, ses erreurs d'omission. Le ministre repousse toujours nos supplications en faveur de l'abandon de l'impôt de progrès social. Le ministre fait fi de la hausse des taux d'intérêt, déjà trop élevés, auxquels nos consommateurs doivent faire face. Il ne s'est jamais

dit inquiet de ce que, à cause de ces taux trop élevés, posséder sa maison n'est qu'un rêve chimérique pour bien des Canadiens.

Peu lui importent les terribles problèmes de la pauvreté au Canada. Ils existent dans ma circonscription; nous en avons notre part. Mais qu'importent par exemple, les vieillards pensionnés qui doivent payer un impôt sur leur pension, leur seul revenu. La lutte contre la disparité ne fait aucun progrès. Les agriculteurs de l'Ouest et de l'Est sont négligés. Nous craignons les répercussions continues des politiques fiscales d'ensemble sur le chômage dans les régions de croissance lente. En dernier lieu, le ministre avoue qu'il ne prévoit aucun ralentissement dans le rythme d'augmentation des prix au cours de l'année qui va suivre. Le gouvernement actuel a échoué, monsieur l'Orateur, et le ministre devrait démissionner.

Dans son premier exposé budgétaire, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) déclarait:

> Si nous ne parvenons pas, d'une manière ou d'une autre, à ralentir l'augmentation des dépenses globales cette année, la première conséquence fâcheuse sera une augmentation immédiate des prix par suite de l'inflation.

Ses prévisions se sont réalisées en 1969, car le budget actuel ne s'attaque pas à nos problèmes. Le dossier du gouvernement libéral au cours des dernières années prouve l'échec de la politique libérale. A l'instar de Balthazar, dernier roi de Babylone, le gouvernement a été pesé dans la balance et a été trouvé trop léger. Mon parti et son chef proposent depuis quelque temps d'envisager une politique des revenus pour le Canada ou des directives pour les salaires et les prix. J'étais de ceux qui ont proposé ces mesures les 27 mai 1966. Le gouvernement n'a rien fait d'autre à cet égard que de créer un autre ministère, celui de la Consommation et des Corporations. Toutefois, aucune mesure efficace n'a accompagné cette création pour donner du nerf à la lutte contre l'inflation et la vie chère. L'expérience nous indique que ce gouvernement n'en prendra jamais aucune. Les Canadiens sont arrivés au point où, abattus et découragés, ils n'attendent plus rien.

M. Hubert Badanai (Fort William): Monsieur l'Orateur, sous la rubrique: «Les affaires de l'État, le *Financial Post* du 7 juin titrait: *Very tough job nicely handled*; dans l'article, on félicitait le ministre des Finances (M. Benson) de s'être attaqué directement à l'inflation. On le félicitait particulièrement des réductions tarifaires et de l'amortissement différé pour les immeubles commerciaux dans les centres urbains. Un certain nombre d'économistes et de spécialistes en questions fiscales ont déclaré qu'il s'agissait d'un budget «audacieux, ingénieux et progressiste.» Bien entendu, le budget s'est également attiré des remarques peu flatteuses de l'opposition et d'autres critiques. On prétend que le budget ne fait rien pour enrayer l'inflation. On accuse le ministre des Finances de favoriser les taux d'intérêt élevés, et on laisse entendre qu'au lieu de créer des emplois, le budget accentuera le problème actuel du chômage, et ainsi de suite.

Je voudrais faire quelques commentaires au sujet de l'amortissement différé de deux ans, aux fins de l'impôt, qui s'appliquera seulement aux centres d'au moins 50,000 habitants en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, les sept autres provinces en étant exemptées parce que le chômage y est assez élevé ou que la croissance de l'emploi y a été plus lente que la moyenne nationale. Dans un pays aussi vaste que le Canada et où la population est aussi disséminée, le problème des disparités régionales est très délicat. Même dans les meilleures périodes, certaines régions souffrent parfois de chômage prononcé et de ressources inexploitées. Par conséquent, le gouvernement a eu la sagesse de proposer des mesures afin de stimuler les régions défavorisées grâce à des encouragements propres à compenser leur lente croissance.

Cependant, tout en approuvant le principe de la mesure, je ne suis pas d'avis qu'il n'existe aucune région lente à se développer ou de chômage élevé dans aucune des trois provinces riches nommées par le ministre. Il existe une partie de la province d'Ontario, le Nord-Ouest, d'une superficie de 200,000 milles carrés, où se trouvent les villes de Fort William et de Port Arthur ainsi qu'une suite de villes de White River à l'est jusqu'à la frontière du Manitoba à l'ouest, où le chômage est abondant, surtout chez nos Indiens—et ils sont des milliers. C'est l'une des régions de la province où la croissance est la plus lente. Je parle d'une région de la province d'Ontario dont on ne saurait dire qu'elle partage le niveau élevé de prospérité de l'Est et du Sud de la province. C'est une région qui affronte le genre de problèmes que la présente mesure est destinée à surmonter.

• (8.40 p.m.)

J'aimerais signaler que plusieurs années de suite la région du Nord-Ouest de l'Ontario a essayé de se faire reconnaître par le gouvernement fédéral comme région désignée afin d'obtenir des stimulants pour le développement industriel. Une résolution adoptée en 1965 lors du congrès annuel des Chambres de commerce associées du Nord-Ouest de l'Ontario le prouve. La voici:

ATTENDU QUE:

1. Le gouvernement fédéral a prévu certains encouragements pour la création d'emplois industriels dans les régions désignées au Canada;

2. Le gouvernement a annoncé que sa politique visant les régions désignées avait déjà réussi à implanter 175 nouvelles industries dont les dépenses d'établissement s'élèvent à 418 millions de dollars créant ainsi 4,000 nouveaux emplois dans 23 des 35 régions;

3. Nulle région du Nord-Ouest de l'Ontario n'est comprise dans le programme de stimulants, malgré les fluctuations aiguës dans les emplois saisonniers et la densité relativement faible de la population;

4. Le Nord-Ouest de l'Ontario possède les éléments de base nécessaire à une accélération marquée de la croissance, bien qu'elle soit sous-développée et sous-peuplée.

Il est donc RÉSOLU: Que les Chambres de Commerce associées du Nord-Ouest de l'Ontario demandent au gouvernement fédéral de fournir et d'appliquer les stimulants prévus dans le programme visant les «régions désignées» aux districts de Thunder Bay, Rainy River et Kenora dans le Nord-Ouest de l'Ontario.

Le 5 mai 1966, une délégation de Nord-Ouest de l'Ontario a rencontré le ministre de l'Industrie, le ministre des Finances et le ministre des Ressources et de l'Énergie. Faisaient partie de cette délégation, notre ministre d'État actuel (M. Andras) de Port Arthur et moi-même. Le ministre a accueilli avec becaucoup de sympathie cette délégation composée de représentants de tous les secteurs de l'administration et du monde des affaires de la région. Celle-ci a fait remarquer que, en vertu des critères écartés en faveur des nouvelles mesures présentées par le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) il y a quelques jours, notre région n'a plus droit aux stimulants prévus. Nous approuvons l'objectif général qui est de stimuler l'économie des régions moins riches par une plus grande industrialisation et nous nous rendons compte des résultats remarquables que les mesures de développement régional ont donnés sous forme d'investissements de capitaux et d'emplois pour des milliers de Canadiens. Cependant, tous nos arguments ont fait long feu; nous étions désormais écartés, un point, c'est tout.

Voici un passage du mémoire de la délégation:

Bref, nous avons les mains solidement liées par notre statut «extra-territorial», tandis que les impôts payés par les contribuables du Nord-Ouest de l'Ontario aident à subventionner cette entreprise industrielle et d'autres, établies ailleurs. Nous payons notre place sur le navire baptisé «stimulants au développement régional», mais nous ne pouvons y embarquer. Nous sommes, au contraire, submergés par les vagues.

Nous voilà donc, moins de 250,000 âmes occupant plus de la moitié du territoire de l'Ontario, superficie égale à celle du Manitoba ou de la Saskatchewan. Notre population représente à peine 2.5 p. 100 du total pour la province, mois de 1 p. 100 de la population du Canada. En ce 102e anniversaire de notre pays, on ne peut guère dire que le progrès d'une région aussi riche que la nôtre a été remarquable. Au beau milieu de l'activité accrue un peu partout au Canada, à laquelle notre région participe, le chiffre officiel de notre population varie à peine.

[M. Badanai.]

Il ne s'agit pas de nier une expansion nouvelle qui embrasse tout d'abord la mise en valeur et la transformation de nos richesses forestières et minérales et l'industrie secondaire qui dessert ce complexe grandissant. A vrai dire, les entreprises de fabrication prouvent au-delà de tout doute que, malgré les obstacles d'une population régionale restreinte et dispersée, de l'éloignement des marchés de concentration et des frais de transport, la production des biens peut se poursuivre avec succès dans le Nord-Ouest de l'Ontario.

Le mémoire poursuit en ces termes:

Néanmoins, tout en mettant en valeur nos richesses naturelles, nous continuons à dissiper notre ressource la plus précieuse—nos jeunes gens instruits. Ils quittent notre région simplement à cause de la rareté des situations. Certains quittent même le pays, et la perte est non seulement régionale mais encore nationale.

«L'une des raisons de notre faible taux de chômage», déclarait le *Times-Journal* de Fort William dans un article de fond du 22 mai, «est le fait que le manque d'industries diversifiées a poussé un grand nombre de jeunes gens à quitter la région pour chercher des emplois dans d'autres villes canadiennes et américaines. Le ralentissement de l'ensemble de la main-d'œuvre locale ces dernières années est exceptionnel, alors que la main-d'œuvre de tout l'Ontario a sensiblement augmenté».

Le *News-Chronicle* de Port Arthur ajoute dans un article de fond du 2 mai: «Le fait que le chômage dans l'ensemble du Nord-Ouest de l'Ontario n'est pas assez grave pour faire une région désignée est trompeur. L'une des raisons est que nos jeunes gens une fois formés et devenus adultes ont dû dans le passé aller ailleurs pour trouver des emplois. La présence à Toronto d'un assez grand nombre de personnes de notre région pour former un Lakehead Club vivant et progressif de 1,000 membres le prouve amplement».

Au nom du Nord-Ouest de l'Ontario, je demande au ministre des Finances (M. Benson) de renoncer à appliquer les dispositions différant la dépréciation et l'amortissement sur les immeubles commerciaux dans les villes et villages du Nord-Ouest de l'Ontario, afin de venir en aide à la construction dans cette partie de l'Ontario qui est encore désavantagée et qui devrait être mise sur le même pied que la province voisine du Manitoba. N'eût été d'un premier ministre de l'Ontario il y a de nombreuses années, cette région aurait fait partie du Manitoba. Si la chose s'était produite je suis parmi ceux qui estiment qu'elle aurait acquis alors une bien plus grande importance.

Je voudrais aussi soulever une autre question qui intéresse l'économie de ma circonscription et de nombreuses autres. Il s'agit des récriminations constantes du N.P.D. contre les placements étrangers au Canada. Nous sommes heureux en réalité d'avoir un ministre des Finances qui, comme son prédécesseur immédiat, croit que toute tentative en vue de restreindre les placements étrangers au Canada ne servirait pas nos intérêts. Les membres de ce parti nous disent que notre économie court le risque d'être accaparée par ce qu'ils appellent le continentalisme et que nous serons peu à peu absorbés dans la

structure industrielle des États-Unis, sans même pouvoir protester. Les investissements américains au Canada sont considérables, bien entendu, mais nous oublions souvent que, même si notre pays est un des plus riches du monde, il n'en est pas moins en voie de développement. Il n'en reste pas moins l'un des territoires les plus vastes et les moins peuplés de la terre. Il nous faut une population plus nombreuse et des capitaux plus abondants s'imposent si nous voulons accéder à l'indépendance que les opposants des investissements étrangers prétendent possible grâce au refus de capitaux étrangers.

• (8.50 p.m.)

Sans le capital étranger pour assurer la production des mines de fer de Steep Rock, dans le Nord-Ouest de l'Ontario, le minerai de fer récemment extrait serait encore au fond du lac. Les milliers de travailleurs seraient, selon toute vraisemblance, au nombre des chômeurs. Puis, il y a l'élément de change en dollars qui a valu des millions au Canada, comme les autres entreprises, notamment l'industrie de la pâte et du papier, sur laquelle comptent bon nombre de mes mandants. Je pourrais citer encore bien d'autres industries qui, grâce aux investissements étrangers, se sont révélées avantageuses pour le Canada.

Il est toujours plus facile de jeter le blâme sur quelqu'un que d'adopter des politiques de nature à assurer vraiment une plus grande indépendance économique aux Canadiens. Peut-être n'avons-nous pas su utiliser tous les moyens d'inciter les Canadiens à placer une plus grande part de leurs économies dans les industries de leur pays. Le Canada a malheureusement beaucoup de chemin à faire avant que les Canadiens puissent investir assez de fonds pour exploiter les ressources nationales. D'ici là, nous aurons grand besoin des investissements étrangers pour assurer au pays le développement que les Canadiens ne sont pas disposés à assurer eux-mêmes.

Nous devrions tous nous rendre compte que le capital étranger s'impose de toute nécessité si nous voulons que la situation financière du Canada reste saine et progresse. Plus de capitaux cela veut dire plus d'emplois et plus d'emplois, cela veut dire la prospérité pour tous. Je crois sincèrement que le ministre des Finances (M. Benson) a présenté un excellent budget, adapté à l'époque actuelle, sans nouveaux impôts sur le revenu des particuliers ou sans impôts sur les sociétés. Le budget va être avantageux du côté des biens à la consommation, grâce à la réduction des droits tarifaires et à l'exemption de droits en faveur des touristes canadiens.

Je félicite le ministre de s'être attiré plus d'éloges que de critiques, et je suis heureux d'appuyer ses justes efforts pour présenter au Canada l'un des meilleurs exposés budgétaires que j'aie eu le privilège d'entendre depuis mon élection à la Chambre des communes en 1958. Permettez-moi cependant de suggérer que s'il était possible de proposer une exemption, aux fins de l'impôt sur le revenu, sur le montant de la taxe municipale sur une maison—montant qui pourrait être déterminé—une telle mesure serait sans aucun doute de nature à aider considérablement ceux dont les revenus figurent dans la tranche la moins élevée. Je vais jusqu'à dire que le revenu perdu par ce genre d'allégement se traduirait, à la longue, par un bénéfice pour tous les intéressés.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je dirai quelques mots au cours du débat sur le budget. A l'inverse du préopinant qui était, je crois, le député ministériel de Fort William (M. Badanai), je ne vois pas comment ce budget peut être considéré comme un des meilleurs qu'on ait jamais rédigés. Si ce budget est le meilleur que le député ait entendu depuis 1958 c'est que les autres ne valaient pas la peine qu'on les écoute. Cela dépend en grande partie des répercussions de ces divers budgets sur les différents groupes de notre société. Je ne puis imaginer aucun vieillard pensionné faisant des bonds de joie à cause du budget qu'on nous a présenté il y a une semaine. On y chercherait en vain une intention du gouvernement visant à accorder un supplément de 5c. au vaste groupe de vieillards pensionnés qui ont un besoin désespéré de voir augmenter leurs pensions. Rien n'y indique que les anciens combattants vont recevoir des pensions accrues en dépit de la promesse du gouvernement de publier un Livre blanc et des recommandations du rapport Woods. Tout cela devrait se trouver dans ce budget et non point dans celui qui nous sera présenté à l'automne ou au printemps prochain.

Lorsque nous parcourons le meilleur budget que mon hon. ami ait jamais entendu de sa vie, nous y découvrons une chose étonnante: nombre de rubriques ne s'y trouvent pas. Rien sur la lutte contre la pauvreté dans un pays où quatre à cinq millions d'âmes vivent dans le besoin, comme l'a indiqué le Conseil économique du Canada. C'est une chose stupéfiante.

M. l'Orateur: Le député de Hamilton-Wentworth veut invoquer le Règlement.

M. Gibson: Le député permettrait-il une question?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député ne peut demander la parole de cette façon.

M. Harding: J'autoriserai une question lorsque j'aurai terminé mon allocution et je prie

mon honorable ami de patienter un moment ou deux, s'il le veut bien.

J'ai exposé plusieurs de ces problèmes. L'un d'entre eux concerne l'importance de la pollution que nous subissons au Canada. Or, le budget ne fait pas la moindre allusion aux problèmes de la pollution. Il est certain que le gouvernement libéral peut être fier de ce budget. Il y a une catégorie de citoyens qui sera cruellement lésée du seul fait que les députés et le gouvernement n'ont pas traité convenablement les problèmes qu'on aurait dû traiter en 1969, dans le budget actuel.

Nous sommes en train de débattre un sous-amendement proposé par un membre d'un autre parti. J'aimerais le commenter très brièvement. On propose de porter les exemptions de l'impôt sur le revenu des célibataires à $2,000 et celles des gens mariés à $4,000. C'est une demande très modeste que chaque député devrait approuver. Examinons les règlements de l'impôt sur le revenu établis il y a fort longtemps. Nous constatons qu'on impose le faible revenu des vieillards pensionnés. Ce n'est pas ce que le gouvernement devrait faire.

Dans son rapport présenté il y a quelque temps, la Commission Carter a signalé très clairement que notre système fiscal est l'un des plus injustes du monde industriel occidental. Que trouvons-nous dans ce budget magnifique, le plus remarquable que nous ayons eu depuis bien longtemps? Y a-t-il la moindre allusion aux réformes fiscales? Vous pouvez donner votre tête à couper qu'il n'y en a pas. Carter nous a montré la manière de s'y prendre. Il nous a montré comment le gouvernement pouvait obtenir de l'argent s'il avait assez de cran pour aller le chercher. Le Canadien ordinaire—et je songe aux catégories des revenus faibles et moyens—est écœuré de voir qu'on lui impose des taxes alors qu'on ne touche pas aux nombreuses autres personnes et sociétés qui devraient payer des impôts. Si les députés là-bas croient que le budget est un budget modèle, c'est une opinion de libéral, pas la mienne.

• (9.00 p.m.)

Une voix: Que faites-vous des impôts dans les pays socialistes?

M. Harding: Nous demandons qu'il y ait des changements. Nous ne voulons pas atteindre jusqu'à la dissolution du Parlement actuel. On a présenté un autre budget de nature provisoire l'automne dernier. A ce moment-là, comme durant la campagne électorale, on s'est fait dire que la société juste était sur le point de surgir. C'est ce qu'on nous a dit en juin 1968. Je voudrais rappeler aux députés qu'un budget traduit les priorités qu'un gouvernement a en tête et l'importance qu'il attache aux divers secteurs de l'économie. Il devrait établir l'itinéraire que nous suivrons. Cela m'étonne, mais je ne vois aucun indice que nous nous dirigeons vers cette société juste dont les partisans du gouvernement ont parlé avec tant d'abondance. Une société juste n'en est pas une où le cinquième de la nation vit dans la pauvreté et où l'on trouve de grands secteurs de disparité régionale dont on ne se préoccupe guère. Aucune société juste ne peut faire fi des besoins des pensionnés dont j'ai parlé. Voilà les domaines où nous devrions agir. Ce budget nous mènera jusqu'à 1970. Le mandat du gouvernement actuel sera déjà à moitié écoulé au prochain budget. Nous avons perdu tout ce temps-là. J'estime que jusqu'à présent le gouvernement n'a pas de quoi se vanter. J'espérais certaines transformations, mais, comme bien d'autres, je suis amèrement déçu.

On peut aussi considérer ce budget sous un autre angle. Qu'a fait le gouvernement au sujet du chômage, l'un des graves problèmes qui assaillent la nation? Je ne minimise pas l'inflation qui, je le sais, est un problème grave. Mais le chômage? On nous a présenté un budget l'automne dernier qui devait, avait-on dit, apporter les remèdes que ce budget-ci propose. Il a échoué misérablement. Le coût de la vie a poursuivi, tout le printemps, son ascension vertigineuse. Le chômage a atteint, au cours de l'hiver, des sommets sans précédent—plus de 10 p. 100 dans les Maritimes, plus de 8 p. 100 au Québec, plus de 6 p. 100 dans ma propre province, la Colombie-Britannique, et plus de 5 p. 100 dans l'ensemble du Canada.

Que propose le budget pour faire face à cette situation? Il est clair comme le jour que le gouvernement ne s'attend pas à un déclin sensible du chômage. Selon les prévisions, de 400,000 à 500,000 personnes seront encore sans emploi. Dans l'Exposé du Conseil économique du Canada, d'éminents économistes canadiens ont déclaré que le chômage ne devrait pas dépasser 3 p. 100; pourtant, de mois en mois, il atteint le double de ce taux. Le gouvernement n'écoute-t-il pas les conseils de ceux qu'il engage pour enquêter sur ces choses?

Je dois dire en toute franchise que le gouvernement s'attire des ennuis chaque fois qu'il agit de sa propre initiative. Combien de fois s'est-il fourvoyé. Il faut faire des changements. Nous avons essayé les vieilles solutions, sans succès. Il est temps que le parti libéral et les autres partis se rendent compte que des mesures plus radicales s'imposent si l'on veut résoudre les principales difficultés auxquelles le Canada fait face.

Je voudrais revenir quelques instants sur les pensions. Il est triste de dire des hommes politiques qui sont envoyés à Ottawa qu'ils peuvent aider si peu ceux qui ne peuvent plus se défendre. Je pense aux vieux, aux fonction-

naires retraités, aux anciens combattants et à tous ceux qui vivent de pensions—les retraités du National-Canadien, par exemple. Nous constatons que la loi sur la sécurité de la vieillesse contient une disposition selon laquelle les retraités peuvent obtenir une augmentation de 2 p. 100 si le coût de la vie monte de 2 p. 100. Si l'indice du coût de la vie augmente de 4 p. 100, l'augmentation des retraités ne sera que de 2 p. 100. Depuis deux ans, le pouvoir d'achat des retraités et en fait de tous ceux qui vivent grâce à des revenus fixes, a été rapidement rogné. Et cependant nous n'avons pas réagi, alors que nous pourrions le faire; nous pourrions modifier facilement la loi de façon du moins à instaurer pour les pensions une échelle mobile.

La hausse prévue pour l'année prochaine serait de 4 p. 100 de plus, ce qui signifie une autre déduction de $1.50 sur le chèque mensuel que reçoivent nos citoyens âgés, le sacrifice d'un autre article qu'ils auraient pu s'acheter au magasin, alors même que notre pays est l'un des plus riches au monde. Nous devrions avoir honte de ne pas savoir faire face à leur besoin. Nous pouvons y réussir. Que font les vis-à-vis à ce sujet? Vous êtes en majorité à la Chambre. C'est vous qui devriez exiger la modification de la loi et des actes.

• (9.10 p.m.)

M. l'Orateur: A l'ordre. J'hésite à interrompre le député, mais je dois lui rappeler qu'il doit en tout temps s'adresser à la présidence.

M. Harding: Merci, monsieur l'Orateur. Je vais certainement m'adresser aux députés par votre intermédiaire. Les députés ministériels devraient persuader les divers ministres de présenter les modifications nécessaires, suivant les indications que je viens de donner.

J'aimerais maintenant m'arrêter pendant quelques instants sur une autre question qui m'inquiète beaucoup depuis ma venue à Ottawa. Il s'agit de l'unité nationale. Certains se demanderont peut-être pourquoi évoquer l'unité nationale alors que nous parlons du budget. A mon avis, nous parviendrons plus rapidement à l'unité nationale en étudiant les problèmes économiques des diverses provinces canadiennes qu'en apportant des mesures comme le bill des langues officielles. Naturellement, chaque initiative est utile, mais je trouve que le présent budget est un échec, un échec lamentable: il n'a pas réussi à régler les problèmes économiques et donc à faciliter l'unité nationale. Somme toute, les gens heureux, ceux qui ont des emplois assez rémunérateurs et qui ne sont pas pauvres, ne vont pas se détacher d'un gouvernement central. Les gouvernements intéressés devraient tendre à assurer l'unité nationale au pays. Je recommande que nous nous occupions plus que par le passé de cet aspect de notre économie.

Avant que mon temps de parole expire, je voudrais formuler quelques commentaires sur l'amortissement différé mentionné dans le budget et qui, d'après certains de nos amis libéraux, devrait relever l'économie en stimulant la construction de maisons dans divers secteurs du pays. Je ne suis pas tellement sûr que ce soit exact. La lecture soignée du budget et un relevé de la situation dans le pays me portent à croire que cet amortissement différé de 5 p. 100 par année ne signifiera pas grand-chose à la longue. Et voici pourquoi. Le ministre des Finances lui-même a estimé que les coûts augmenteront en général de 4 p. 100 au Canada. En différant la construction commerciale, l'entrepreneur ne peut réclamer son amortissement de 5 p. 100. D'autre part, ses coûts augmenteront de 4 p. 100. Dans les circonstances, je ne puis comprendre qu'un grand nombre de constructions soient différées.

D'autres députés ont parlé d'un autre aspect assez étrange de cette mesure, c'est-à-dire du choix de trois provinces qui comptent des villes de plus de 50,000 habitants. Je doute que cette mesure entraîne l'an prochain une économie de 450 millions, comme l'a signalé le ministre des Finances, économie qui, espère-t-on, serait affectée à l'habitation.

Mon temps de parole est presque écoulé, mais en terminant, je voudrais dire qu'il y a de nombreux problèmes importants qui se posent au pays. Par exemple, il y a le chômage, des pensions insuffisantes, la pauvreté, notre régime fiscal, le rapatriement de l'économie canadienne, les taux élevés d'intérêt, le coût de la vie et les grands problèmes agricoles qui se posent particulièrement aux cultivateurs de l'Ouest. Franchement, j'estime que ce budget ne s'attaque pas suffisamment à ces problèmes. La plupart des Canadiens, je crois, trouveront ce budget catastrophique pour l'année 1969, lorsqu'ils se rendront compte de ce qu'il dissimule.

M. Ambrose Hubert Peddle (Grand Falls-White Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de profiter de votre indulgence traditionnelle dans le débat sur l'exposé budgétaire et sur l'Adresse en réponse au discours du trône, et de ne pas limiter mes commentaires à la teneur de l'exposé budgétaire du 3 juin. Pour moi le budget est en majeure partie un document assez technique et, comme un chroniqueur l'a dit, il n'incite pas à la danse ni aux protestations massives.

Je suis convaincu que c'est particulièrement vrai à Terre-Neuve. Je ne pourrai jamais me représenter les pêcheurs de Terre-Neuve s'é-

mouvoir outre-mesure parce qu'une livre de chocolat importé coûtera 3 c. de moins, une livre de raisins importés de premier choix 1c. de moins, une boîte d'ananas en conserve quatre-cinquièmes de cent de moins, ou en apprenant que la quantité de jus d'orange qui coûtait un dollar baissera d'un cent et demi. Je ne vois certes pas les Terre-Neuviens sauter de joie parce qu'ils peuvent maintenant rapporter d'autres pays plus de marchandises sans payer de douane. Les rares Terre-Neuviens qui vont à l'étranger, comme tous les autres Canadiens, se sont toujours arrangés pour rapporter un peu plus que les marchandises auxquelles ils avaient droit.

Je suis également persuadé que les gens que je connais le mieux, c'est-à-dire les Terre-Neuviens, ne seront pas trop bouleversés par la mesure tendant à différer les déductions pour amortissement à l'égard des gratte-ciel en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta. Ce que veulent les gens de ma province et, je le suppose, ceux des autres provinces de l'Atlantique, ce qu'ils ont cherché dans les budgets, les discours du Trône et les déclarations du gouvernement au cours des années ce sont des mesures tendant à réaliser la grande promesse faite par le premier ministre (M. Trudeau) au cours de la campagne électorale de juin dernier. Il avait promis que son gouvernement se consacrerait à l'établissement de la société juste et à la réduction et éventuellement, à la suppression des inégalités régionales.

Certains disent que le premier ministre—il le dit lui-même en vérité—a fait très peu de promesses lors des dernières élections. Cependant, monsieur l'Orateur, un moment de réflexion suffit pour démontrer qu'en promettant une société juste et la suppression des inégalités régionales, on fait toutes les promesses qu'un Canadien raisonnable puisse souhaiter. En somme, qui au Canada veut plus que d'obtenir justice? Qui au Canada exige plus que la parité économique avec ses concitoyens? Personne. En effet, le premier ministre a fait des promesses il y a un an, des promesses politiques fort convaincantes. Des promesses qui englobaient en quelques mots toutes les autres promesses qu'on a jamais faites dans l'histoire politique du Canada.

• (9.20 p.m.)

Au cours de sa campagne électorale, il y a un an, le premier ministre a mis en capsule cent ans de promesses politiques. Il a entassé dans une pilule politique puissante, sa «pilule de la société juste et des disparités régionales» cent ans de racolage de voix de la part de tous les partis politiques. Et quel racolage! On ne met pas en doute l'efficacité de sa pilule! Je conviens que le premier ministre n'a rien promis: je dis qu'il a tout promis. Les Canadiens ont le droit de voir ces promesses se réaliser. Je qualifie ces promesses de pilule. Les Canadiens l'ont avalée et une année entière, c'est long pour en attendre même le plus léger résultat.

[M. Peddle.]

Nous avions le droit de nous attendre que le gouvernement donne des preuves, dès le début, dans son programme législatif, du souci qu'il prétendait avoir quant à l'injustice dans notre société et aux disparités économiques régionales. Nous nous attendions à la présentation de mesures véritables, qui nous auraient au moins aidé à lutter contre l'injustice et les inégalités. Examinons le programme législatif de cette session qui touche à sa fin et songeons aux autres questions soulevées par le gouvernement actuel. Il y a le fameux bill C-150, si j'ai bonne mémoire, qui modifie le Code criminel. Il a légalisé l'homosexualité et rendu l'avortement plus facile. Je suppose qu'il a également légalisé l'avortement. Il ne convient peut-être pas d'insister sur l'homosexualité, mais je crois opportun de faire part à la Chambre d'une remarque sarcastique à ce sujet. Un malin a dit: «Ils l'ont légalisée; il ne reste plus qu'à la rendre obligatoire». Et comme disait tantôt un membre du Nouveau parti démocratique, «oui, et sans l'évaluation des moyens».

Le gouvernement s'est embrouillé dans ses priorités. Nous avons eu le bill de réorganisation du gouvernement, qui a pris un temps fou. Quelques ministères ont été réorganisés. Le bill visait avant tout à établir le ministère qui doit remédier aux inégalités entre les diverses régions économiques. Nous en avons à peine entendu parler. J'imagine que les fonctionnaires se sont claquemurés et vont nous présenter des séries de cartes, de plans, d'études, de groupes d'étude et de tout ce que vous voulez. Vient ensuite le bill sur les langues, que la plupart des membres de notre parti ont appuyé, et que j'ai appuyé également. Mais je ne considère pas la question des langues comme primordiale. Nous avons examiné le bill sur le logement, présenté bien plus tôt que prévu, par suite de la démission du ministre, chargé jusque-là de l'habitation. Je suppose que le gouvernement s'est cru obligé d'agir rapidement. A y regarder de près, il n'y a rien dans le bill pour améliorer le sort des Canadiens à revenu modeste, et par conséquent rien pour les Canadiens. Voici pourquoi je dis cela. Si vous n'êtes pas un Canadien à faible revenu, vous n'avez pas de problème d'habitation. C'est pourquoi les Canadiens n'ont que faire de ce projet de loi puisqu'il ne comporte rien pour ceux d'entre eux dont le revenu est faible. C'est pourquoi je pose la question suivante: à quoi sert de l'avoir présenté?

Le problème, à mes yeux, est très simple. Supposons un homme jeune et marié qui gagne $3,000 ou $4,000 par an et qui doit payer un loyer de $125 ou $150 par mois. La moitié de son salaire lui sert donc à se loger.

Une voix: C'est une honte.

M. Peddle: C'est ainsi que le problème se pose. J'aimerais que le gouvernement cesse de l'esquiver et prenne des initiatives utiles à notre peuple. Le gouvernement exploite des services de transport et des hôtels. Il fait voler des avions et rouler des trains. Je dis au gouvernement: cessez de lanterner et si c'est nécessaire, lancez-vous dans la construction domiciliaire. Si cela signifie que certains gros bonnets de l'industrie de la construction se verront privés d'un gros profit, tant pis pour eux. Après tout, le gouvernement prive bien d'une partie de leurs profits les hommes d'affaires qui s'occupent de l'hôtellerie ou des transports.

Au cours des neuf derniers mois, le gouvernement a agi dans certains domaines sans y être autorisé par la loi. Par exemple, on a mis sur le tapis la reconnaissance de la Chine rouge. Pourquoi le gouvernement fait-il cela, je l'ignore, mais c'est ainsi. Nous avons le problème de la réduction des forces de l'OTAN. Il semble qu'on retrouve ce genre de choses à intervalles réguliers. Puis, on a parlé d'établir des relations diplomatiques avec le Vatican. Je le répète, ces propositions semblent surgir périodiquement. On dirait que quelqu'un consacre ses nuits à concocter des moyens de diviser les Canadiens et de nous dresser contre les autres pays. Quelqu'un travaille certainement la nuit à concocter ces projets. Où sont les priorités du gouvernement? Quand je vois ce qu'on a fait, je me demande si le gouvernement a agi ainsi pour dissimuler le fait qu'il n'a pas de mesures réelles à présenter.

Une voix: Bravo.

M. Peddle: En pensant ainsi, je suis charitable. Je ne puis cependant m'empêcher de me demander s'il n'y a pas quelque chose d'un peu diabolique derrière tout cela.

L'hon. M. Benson: Le député me permet-il une question? En passant en revue les questions que la Chambre a étudiées, il a fait allusion à certaines mesures très importantes. J'aimerais qu'il signale également le bill C-202 prévoyant des subventions pour le développement régional et la loi destinée à créer le ministère de l'Expansion économique régionale.

M. Peddle: Comme j'aurais aimé faire des interpellations lorsque le ministre a prononcé son exposé budgétaire!

L'hon. M. Benson: Rien n'empêchait le député de le faire.

M. Peddle: Je crains de ne pouvoir aborder tous les sujets en 20 minutes. C'est moi le meilleur juge pour décider de quoi je vais parler.

M. Baldwin: Le ministre a parlé pendant une heure pour ne rien dire.

M. Peddle: Au début de la session, si j'ai bonne mémoire, nous avons eu un budget qui a augmenté les impôts. Il y a quelques jours, vers la fin de la session, nous avons eu un petit budget. Dans son exposé, le ministre s'est efforcé de nous dire que les impôts ne seraient pas augmentés. C'est jouer sur les mots. Lorsqu'on a promis de supprimer un impôt et qu'on continue à le percevoir, que fait-on si ce n'est augmenter les impôts? On nous a dit qu'un certain impôt serait supprimé à la fin de cette année. Puis le ministre a fait volte-face et a maintenu en vigueur la surtaxe de 3 p. 100. Ne nous leurrons pas, monsieur l'Orateur. Cet impôt restera probablement en vigueur l'année prochaine car il semble plaire au ministre.

Nous avons ensuite la taxe sur les voyages par avion qu'on n'a pas fixée à un montant précis. Nous ignorons à combien elle s'élèvera. Cela ne touchera pas trop mes commettants de Terre-Neuve car il n'y en a guère, parmi eux, qui puissent se payer le luxe de voyager par avion. Cependant, en raison de notre situation géographique et aussi parce que certaines personnes peuvent souhaiter rendre visite à leurs amis de Terre-Neuve, nous voulons que les tarifs aériens soient maintenus aussi bas que possible pour le plus grand bien de ceux qui ont la chance d'avoir des amis à visiter dans l'île.

Le ministre prévoit un excédent de 390 millions de dollars dans son budget. Toute la semaine il a arboré un large sourire, comme s'il avait fait un héritage. L'idée d'un surplus de 390 millions de dollars lui plaît. Avec cela, il va faire beaucoup de chemin. D'un seul coup il va rayer le déficit de l'Expo de 125 millions de dollars. Pourquoi le reporter pendant un certain nombre d'années? Après tout, nous sommes riches. Rayons ça des livres, pense le ministre. Nous avons décroché la timbale. Après tout, nous prévoyons un excédent de 390 millions de dollars pour cette année.

Mais les habitants des régions reculées de Terre-Neuve, qui demandent au gouverne-

ment de construire un petit quai de quelques milliers de dollars afin que les pêcheurs ne se noient pas au retour de leurs voyages de pêche, et qui voient leur demande rejetée parce que le gouvernement n'a pas d'argent pour construire le quai, dit-on, ne sont pas aussi heureux. Que doivent-ils penser lorsqu'on rejette leur demande alléguant qu'il n'y a pas assez d'argent pour répondre à leurs souhaits? Que pensent-ils de cet excédent? J'ai un classeur plein de lettres qui m'arrivent de ces gens. Toutes ces lettres sont aimables et dans toutes on exprime une inquiétude profonde au sujet de cette pénurie de capitaux. On ne mentionne dans aucune d'elles l'excédent de 390 millions de dollars qui réjouit tant le ministre. Cela me rappelle l'histoire de l'homme qui gagnait mettons $3,000, $4,000 ou $5,000 par année; il s'achète une automobile de $4,000 ou $5,000 et dit ensuite à sa mère, «Maman, payons la voiture; nous mangerons l'an prochain ou l'année d'après.» Quelle sottise! Il existe des disparités régionales à Terre-Neuve. C'est le gouvernement du Canada qui les crée. Je fais allusion aux installations militaires permanentes.

• (9.30 p.m.)

Mais avant que mon temps expire, je tiens à citer quelques chiffres. L'effectif global, militaire et civil, des provinces s'établit comme suit: à Terre-Neuve, 559; dans l'Île du Prince-Édouard, 1,674; en Nouvelle-Écosse, 20,105; au Nouveau-Brunswick, 7,612; au Québec, 15,227; en Ontario, 42,071; au Manitoba, 8,785; en Saskatchewan, 2,214; en Alberta, 8,877; en Colombie-Britannique, 12,782 et dans les deux Territoires, 270. J'appuie le mémoire soumis par la Légion canadienne ces jours derniers. On y dit que Terre-Neuve compte 2.5 p. 100 de la population canadienne. Compte tenu de l'emplacement stratégique de Terre-Neuve, nous pourrions, avec raison, espérer avoir 2.5 p. 100 ou quelque chose d'approchant de l'effectif militaire global, c'est-à-dire 3,000 au lieu de 559. C'est cela la disparité régionale, monsieur l'Orateur. Comme on le dit dans le mémoire de la Légion canadienne au ministre de la Défense nationale (M. Cadieux), cela semble aller à l'encontre d'un des termes de l'union. Le gouvernement a dit qu'il garderait des installations militaires convenables dans cette province. Puisque le gouvernement affirme qu'il veut améliorer la situation, je proposerais bien humblement qu'il commence par là. Tous les Terre-Neuviens apprécieraient cette initiative et ce qui, espérons-nous, y ferait suite.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je n'avais que quelques remarques à faire et après avoir entendu les députés parler du budget qui nous a été présenté par le ministre des Finances (M. Benson), je voudrais signaler que ce budget n'en est certainement pas un qui aide la population canadienne qui manque de pouvoir d'achat.

J'ai eu l'occasion, à quelques reprises, de porter à l'attention de la Chambre qu'une partie importante de la population canadienne manquait de pouvoir d'achat.

Bien des députés se sont amusés ces derniers temps à ridiculiser le Crédit social, le qualifiant de machine à piastres qui ne pouvait que provoquer l'inflation et présenter un danger.

Monsieur l'Orateur, sauf tout le respect que je vous dois, je vous ferai remarquer que ce n'est pas par une attitude de négativisme et de manque de sérieux qu'on réussira à trouver des solutions susceptibles de résoudre vraiment le problème qui se pose actuellement aux Canadiens, c'est-à-dire un système économique équilibré en fonction des besoins de la population. Ce n'est pas non plus en enlevant l'argent des poches des contribuables, par l'impôt direct ou indirect, qu'on réussira à écouler la production énorme du pays pour être capable de reproduire et, ainsi, diminuer le taux de chômage.

Tout se tient dans le système économique et je pense que nous faisons face à un problème grave au Canada. Il s'agit d'écouler notre production et d'accentuer notre productivité, tout en permettant en même temps aux gens de satisfaire leurs besoins. Nous sommes de plus en plus convaincus que le présent système monétaire est vraiment impropre à solutionner ce problème.

Nous proposons, nous, une solution qui n'est certainement pas susceptible de régler tous les problèmes de la terre, mais qui peut au moins les régler partiellement et, à mon sens, qui est justifiée par la présente situation, que nous connaissons d'ailleurs depuis 100 ans. Je crois que les députés—quelle que soit leur allégeance politique—devraient au moins avoir l'honnêteté d'étudier sérieusement cette solution non pas avec des lunettes teintées de rouge ou de bleu, mais dans le but de déterminer si elle peut régler en tout ou en partie notre problème économique.

Monsieur l'Orateur, le jour où l'on me prouvera, où l'on m'expliquera assez clairement que la proposition avancée par le major Douglas, il y a un certain nombre d'années, et maintenant préconisée par le Ralliement créditiste n'est pas adéquate, qu'elle ne peut pas régler le problème monétaire, tout en respectant l'entreprise privée et en favorisant l'épanouissement de la personne humaine, je ne serai plus créditiste, parce qu'on m'aura prouvé qu'il ne s'agit pas d'une solution véritable.

Mais, jusqu'à ce jour, on ne l'a pas prouvé. On ne nous a pas dit qu'il s'agissait d'une solution inadéquate, et si on le dit, on fait comme le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand): on se moque de nous en tournant tout en ridicule et en n'étudiant pas la proposition sérieusement.

Le ministre des Finances nous demande d'étudier son budget sérieusement. Il voudrait qu'on étudie ses propositions sérieusement.

Le ministre du Revenu national (M. Côté) invite les députés de l'opposition à étudier sérieusement les propositions budgétaires, mais il n'a ni le courage ni la sincérité de pratiquer ce qu'il prêche, et de fournir l'effort intellectuel requis pour étudier nos propositions.

Nous sommes prêts à étudier les siennes sérieusement, à faire table ronde pour étudier les propositions monétaires et économiques du gouvernement. Nous voudrions qu'il ait la même décence intellectuelle et étudie, à son tour, avec la même honnêteté, les propositions que nous pouvons lui faire.

Jusqu'à preuve du contraire, il ne sera pas dit que la population canadienne a vraiment tout ce qu'il lui faut pour vivre aisément et pour s'épanouir. Il ne sera pas prouvé par le gouvernement que notre productivité va augmenter, que notre balance des paiements va s'améliorer, que le pouvoir d'achat de la population va augmenter et que nos dettes vont diminuer.

Au contraire, on constate que les dettes augmentent, que la balance des paiements est de plus en plus à notre désavantage, que nous appartenons de plus en plus aux États-Unis, que la situation économique de plusieurs classes sociales est de plus en plus désastreuse, qu'il y a un fossé de plus en plus large entre les riches et les pauvres, que les pauvres s'appauvrissent de plus en plus et en plus grand nombre, que les riches s'enrichissent de plus en plus, mais en plus petit nombre, et que la situation devient absolument intolérable pour une grande partie de notre population.

Pour ne parler que d'une partie de celle-là, je dirai que nous avons actuellement plus de 470,000 chômeurs au Canada. Ce sont des gens qui n'ont pas suffisamment de revenu, ni la possibilité de travailler et de faire valoir leurs talents pour augmenter la productivité au profit du pays. Qu'est-ce que le gouvernement fait en ce sens? Zéro!

Monsieur l'Orateur, il y a des chômeurs, des gens qui travaillent très dur à la sueur de leur front qui n'ont pas un revenu suffisant pour faire vivre leur famille, s'épanouir et grandir.

Je me réfère ici à la question n° 636 que j'inscrivais au *Feuilleton* le 1er novembre dernier et à laquelle le gouvernement a répondu.

Alors que je demandais combien de Canadiens gagnent moins de $3,000 par année, le gouvernement m'a répondu que 2,440,819 Canadiens gagnent moins de $3,000 par année. J'ai déjà dit à la Chambre, et je le répète, que cela constitue 47.9 p. 100 de l'ensemble des salariés.

Monsieur l'Orateur, j'imagine très mal que vous-même, moi-même ou un autre député pourrions parvenir à faire vivre nos familles, faire notre travail de député, etc., et vivre confortablement avec un revenu de moins de $3,000 par année. C'est ridicule, monsieur l'Orateur, dans un pays aussi riche que le nôtre.

Dans le même ordre d'idées, j'avais demandé combien de gens gagnaient entre $3,000 et $4,000 par année. Vous reconnaîtrez que ce n'est pas un revenu vraiment intéressant et acceptable. Non seulement n'est-ce pas acceptable, mais ce n'est pas un minimum, à cause du coût de la vie actuel. D'ailleurs, il s'agit d'un domaine dont le gouvernement ne s'occupe pas, car il ne fait rien en vue d'empêcher la hausse du coût de la vie.

Le nombre de ceux qui gagnent entre $3,000 et $4,000—vous le savez probablement—s'élève à 1,034,909. Il s'agit de pères de famille, de salariés, de gens qui travaillent, qui ne sont pas en chômage, qui gagnent entre $3,000 et $4,000, ce qui, évidemment, constitue un revenu nettement insuffisant pour satisfaire à leurs besoins et vivre convenablement. Or, plus de 20.3 p. 100 des travailleurs sont dans cette catégorie.

Si l'on tient compte du nombre de Canadiens qui gagnent moins de $4,000 par année, on aboutit au scandale du présent gouvernement, qui ne fait absolument rien pour aider ces gens. Au contraire, il continue de les taxer, de les «caler» davantage, pour parler en canadien. Je crois qu'il faut avoir recours à un tel terme, car il n'y en a pas d'autre pour qualifier comme il convient la situation dans laquelle le gouvernement nous place. Soixante-huit p. 100 des travailleurs gagnent moins de $4,000 par année.

J'entendais ce soir un député de l'île de Montréal—je ne sais trop de quelle circonscription car on ne le voit pas souvent, je crois que c'est une des premières fois qu'il parle—dire que le Ralliement créditiste proposait la doctrine du Crédit social et que cela ne tenait pas debout, qu'il s'agissait de principes inapplicables, que tout allait bien, et il encensait à deux mains l'honorable ministre des Finances. A mon sens, il s'agit là d'une attitude malhonnête. Qu'on ait au moins l'honnêteté d'étudier la solution que nous proposons, c'est-à-dire de mettre de l'équilibre entre le pouvoir d'achat et les consommateurs et la production totale du pays.

Nous sommes actuellement en période inflationnaire. Les Américains et les banques américaines annoncent qu'ils resserrent le crédit, qu'ils augmentent le taux d'intérêt. Nous, les Canadiens, avons une politique économique de «moutons»; alors, nous allons suivre, évidemment. Mais qui va en subir les conséquences? Encore et toujours les Canadiens.

Monsieur l'Orateur, je pense que nous nous devons d'avoir, au Canada, une politique de nationalisme économique au service de la population afin de mettre l'argent au service de la population et non pas la population au service de l'argent.

• (9.40 p.m.)

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Comme il est 9 h 45 il est de mon devoir, en conformité du paragraphe (6) de l'article 60 du Règlement d'interrompre les délibérations et de mettre le sous-amendement aux voix.

(Le sous-amendement de M. Saltsman, mis aux voix est rejeté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Alexander	Latulippe
Alkenbrack	Lewis
Asselin	Lundrigan
Baldwin	MacDonald (Egmont)
Barrett	MacInnis (Vancouver-Kingsway)
Beaudoin	MacLean
Bell	Macquarrie
Bigg	McCleave
Brewin	McGrath
Carter	McIntosh
Coates	McKinley
Code	Marshall
Crouse	Matte
Dinsdale	Mazankowski
Douglas (Nanaimo-Cowichan-The Islands)	Muir (Cape Breton-The Sydneys)
Downey	Nesbitt
Fairweather	Noble
Flemming	Nowlan
Forrestall	Paproski
Fortin	Peddle
Gilbert	Rodrigue
Godin	Rondeau
Gundlock	Rose
Hales	Saltsman
Harding	Schumacher
Harkness	Scott
Hees	Simpson
Howard (Skeena)	Stanfield
Knowles (Winnipeg North Centre)	Stewart (Marquette)
Knowles (Norfolk-Haldimand)	Tétrault
Lambert (Edmonton West)	Thomas (Moncton)
Laprise	Thompson (Red Deer)
	Winch
	Woolliams
	Yewchuk—67.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Allmand	Jerome
Anderson	Kaplan
Andras	Kierans
Badanai	Lachance
Basford	Laflamme
Béchard	Laing (Vancouver South)
Benson	Laniel
Blair	Leblanc (Laurier)
Blouin	Lefebvre
Borrie	Legault
Boulanger	Lessard (LaSalle)
Breau	Loiselle
Brown	Macdonald (Rosedale)
Caccia	Marceau
Cadieux (Labelle)	Marchand (Langelier)
Cafik	Marchand (Kamloops-Cariboo)
Cantin	Mongrain
Chappell	Morison
Chrétien	Murphy
Clermont	Noël
Comtois	Olson
Corbin	Orange
Côté (Longueuil)	Otto
Crossman	Ouellet
Cullen	Penner
Cyr	Pepin
Danson	Perrault
Davis	Pilon
Deachman	Portelance
Deakon	Reid
De Bané	Richard
Drury	Richardson
Dubé	Roberts
Duquet	Robinson
Émard	Rock
Forest	Roy (Timmins)
Forget	Serré
Foster	Smith (Northumberland-Miramichi)
Francis	Stafford
Gendron	Stanbury
Gervais	Stewart (Cochrane)
Gibson	St. Pierre
Goode	Sulatycky
Goyer	Sullivan
Gray	Tolmie
Groos	Trudeau
Guay (St. Boniface)	Trudel
Guay (Lévis)	Turner (London East)
Guilbault	Wahn
Haidasz	Walker
Hogarth	Watson
Honey	Weatherhead
Hopkins	Whelan
Howard (Okanagan Boundary)	Whiting
Hymmen	Yanakis—112.
Isabelle	
Jamieson	

M. l'Orateur: Je déclare le sous-amendement rejeté.

Comme il est plus de dix heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à deux heures de l'après-midi.

(A 10 h 10, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 11 juin 1969

La séance est ouverte à deux heures.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. Gaston Clermont (Gatineau) présente le 23e rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, en français et en anglais.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure dans les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

[*Traduction*]

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

DÉPÔT DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PREMIÈRE SÉANCE DE TRAVAIL

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer des exemplaires, en anglais et en français, de l'ordre du jour de la première séance de travail de la conférence sur la constitution, rendu public ce matin à la suite d'une décision de l'assemblée.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

[*Français*]

LA POLITIQUE D'ACHAT DU MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

Question nº 1247—**M. Fortin:**

1. Le Service des achats et des approvisionnements du gouvernement canadien a-t-il une politique favorisant l'achat de produits canadiens et, dans l'affirmative, en quoi consiste exactement cette politique?

2. Quel fut le montant total des achats du Service des achats et des approvisionnements durant la dernière année financière et, de cette somme, quelle proportion représentait l'achat *a*) de produits canadiens, *b*) de produits étrangers?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention de proposer l'adoption d'une loi semblable au *Buy American Act* et, dans la négative, pourquoi ne présente-t-il pas une telle mesure?

L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnements et Services): En ce qui concerne le ministère des Approvisionnements et Services: 1. La ligne de conduite du Ministère dans le cas de l'achat de produits canadiens est, comme le stipulent les conditions générales qui s'appliquent aux contrats des ministères, que la main-d'œuvre, les pièces de rechange et le matériel canadiens doivent être employés chaque fois qu'il est possible de le faire, que les ressources canadiennes répondent à une saine économie et que l'exécution du contrat en soit accélérée. Il s'ensuit que le Ministère achète des entreprises canadiennes chaque fois qu'il est pratique de le faire et n'achète des fournisseurs étrangers que lorsqu'il juge qu'il n'est ni économique ni pratique de recourir aux ressources canadiennes.

En outre, la ligne de conduite du gouvernement consiste à verser une légère prime pour un produit dont la teneur en matériel canadien est élevée. Cette prime représente jusqu'à 10 p. 100 de la différence de la teneur en matériel étranger.

2. La valeur nette totale des contrats délivrés par le ministère des Approvisionnements et Services au cours de 1968-1969 s'est élevée à $861,152,000.

Dans le cas du matériel dont le coût est très élevé, tel que les aéronefs, les navires, les véhicules spéciaux, etc., et en vertu de conventions concernant le partage de la production militaire entre le Canada et les États-Unis et d'autres pays membres de l'OTAN, un grand nombre de pièces contiennent une certaine teneur qui provient de l'étranger. Cependant, dans le cas des achats effectués en grande quantité, la teneur de matériel canadien est de beaucoup la plus importante. Étant donné la grande difficulté que nous aurions à établir la teneur de matériel canadien et étranger qui entre dans la composition de tous les sous-traités, en plus du coût très élevé qu'entraînerait la tenue de dossiers destinés à cette fin, nous ne pouvons tenir des dossiers de ce genre.

3. Non. Nous ne pensons pas qu'il serait dans l'intérêt général du Canada de promulguer une loi restrictive de cette nature, parce que les droits d'importation ainsi que les dispositions sur le versement d'une prime selon la teneur en matériel canadien protègent déjà l'industrie canadienne.

[*Traduction*]

LES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX SUR LE NAVIRE «MARGAREE»

Question nº 1690—**M. MacEwan:**

1. Quel est le nom des soumissionnaires et le montant de leurs offres pour effectuer des travaux sur le HMCS *Margaree* dont la date limite d'appel d'offres était le 20 août 1968?

2. Quel soumissionnaire a-t-on choisi, et quel est le prix du contrat final?

L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnements et Services):

Soumissionnaires	Montants $
Davie Shipbuilding Ltd.	296,717
Marine Industries Ltd.	398,054
St. John Shipbuilding Ltd.	483,784
Canadian Vickers Ltd.	540,278
Dominion Steel & Coal Corp.	582,594

2. Le contrat a été adjugé au plus bas soumissionnaire, la Davie Shipbuilding Ltd. En vérifiant le matériel, les machines, les réservoirs, etc., on a constaté qu'un nombre exceptionnel de travaux imprévus devaient être exécutés. On a constaté également que le coût qu'entraînerait l'exécution des travaux supplémentaires jugés nécessaires par le ministère de la Défense nationale, une fois les soumissions originales déposées, s'élèverait à $574,107. réparti comme il suit:

a) Prix de la soumission originale, $296,717; *b*) Coût des travaux imprévus résultant de la vérification du matériel, etc., $121,108; *c*) Travail non compris dans le cahier des charges originales, $105,580; *d*) Coût des Matériaux, y compris les sous-traités concernant les articles *b*) et *c*), $50,702; Total $574,107.

LES CONTRATS D'IMPRESSION DES TIMBRES-POSTE

Question nº 2006—**M. Saltsman:**

1. Quels sont les noms des deux sociétés dont parle l'auditeur général aux pages 91 à 92 de son rapport pour 1968, et avec lesquelles le gouvernement a passé des contrats d'impression de timbres-poste, de papier-monnaie, de passeports, etc. pour le gouvernement?

2. Au cours des dix dernières années, quelles ont été les dépenses annuelles au titre de contrats du gouvernement accordés à chacune de ces deux sociétés?

3. Le ministère des Finances entreprendra-t-il, comme le recommande l'auditeur général, une vérification des coûts d'après les livres de ces sociétés?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): 1. Les deux sociétés dont il est question au paragraphe 92 du Rapport de l'auditeur général de 1968 sont les suivantes: The British American Bank Note Company et The Canadian Bank Note Company.

2. En s'appuyant sur les chiffres donnés dans les Comptes publics et les renseignements fournis par les ministères intéressés, les dépenses s'établissent comme il suit:

	British American Bank Note Company	Canadian Bank Note Company
	(Milliers de dollars)	
1959-1960	1,026	1,385
1960-1961	809	1,189
1961-1962	775	1,383
1962-1963	1,055	1,530
1963-1964	1,060	1,512
1964-1965	1,058	1,555
1965-1966	1,111	1,525
1966-1967	1,582	1,616
1967-1968	1,628	1,572
1968-1969	2,032	1,401

3. Le ministère des Approvisionnements et Services procède actuellement à la vérification des coûts des contrats du gouvernement passés avec ces deux sociétés selon la demande qui en a été faite tôt cette année par le ministère des Finances.

LES IMPORTATIONS D'ENGRAIS

Question nº 2076—**M. Gleave:**

1. Combien d'engrais a-t-on importé au Canada entre octobre 1968 et le 15 avril 1969 et quels sont *a*) le nombre de tonnes, *b*) le prix au port d'entrée?

2. Combien d'engrais a-t-on exporté au Canada pendant la même période?

3. La Compagnie Shell Oil a-t-elle fourni une partie ou l'ensemble des approvisionnements?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Pour ce qui relève du Bureau fédéral de la statistique: 1. Les quantités d'engrais importées au Canada entre le 1er octobre 1968 et le 31 mars 1969 (d'après les dernières statistiques disponibles) ont atteint: *a*) 124,867 tonnes et *b*) leur valeur a représenté $5,684,153.*

* Le prix (ou valeur) est la juste valeur marchande en douane au port d'entrée.

2. Pendant cette même période, la valeur des engrais exportés par le Canada s'est élevée à $91,125,076 (d'après les dernières statistiques disponibles). Les quantités d'engrais exportés par le Canada n'ont pas été indiquées.

Pour ce qui relève du ministère de l'Industrie et du Commerce:

3. La Compagnie Shell Canada Limitée n'a pas contribué aux exportations d'engrais durant la période considérée.

L'EMPLOI DE M. JEAN-PAUL RACINE

Question nº 2104—**M. Lambert (Bellechasse):**

M. Jean-Paul Racine, ancien député, est-il à l'emploi du gouvernement ou de l'une des corporations de la Couronne et, dans l'affirmative, *a*) quelle est sa fonction et *b*) quel est son traitement annuel?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Non. *a*) Sans objet. *b*) Sans objet.

LE COURRIER INTERURBAIN À TORONTO

Question nº 2136—**M. Macquarrie:**

1. Quel pourcentage du courrier interurbain du Canada passe par le bureau de poste de Toronto?

2. Quel pourcentage du courrier interurbain du Canada passe par le bureau de poste de Montréal?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Dans les grands bureaux, où sont tenus à jour des dossiers sur la mesure de travail, on possède des renseignements détaillés sur la composition des dépêches à l'égard du courrier de la première classe.

D'après ces chiffres, à l'égard du courrier de la première classe uniquement, voici la réponse:

1. 12.15 p. 100.
2. 10.03 p. 100.

L'AIDE DU CANADA

Question nº 2181—**M. Paproski:**

1. Quels sont les pays qui, en 1969, ont reçu une aide du Canada, et quels en étaient les montants?

2. Pour 1969, quels montants ont été prévus pour chacun de ces pays?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. On trouvera ci-dessous une liste des pays qui ont reçu de l'aide du Canada pendant l'année financière 1968-1969. Vis-à-vis chacun de ces pays paraît le montant qui lui a été alloué.

2. On s'attend à ce que les montants prévus pour l'année financière 1969-1970 soient à peu près les mêmes que pour l'année financière 1968-1969, bien que ceux-ci soient encore à l'étude.

Pays qui reçoivent de l'aide du Canada

	Allocations en 1968-1969 (millions de dollars)
Plan de Colombo	
Inde	84.0
Pakistan	27.0
Malaysia	3.0
Ceylan	4.5
Pays de l'Indochine	3.5
Thaïlande	2.2
Autres pays	2.1
Afrique Francophone	
Tunisie	3.5
Cameroun	3.0
Sénégal	3.5
Algérie	4.0
Maroc	2.5
Congo	.7
Ruanda	.8
Autres pays (y compris la Côte-d'Ivoire, le Togo, le Dahomey et le Niger)	2.5
Afrique du Commonwealth	
Nigéria	9.55
Ghana	6.5
Tanzanie	3.0
Kenya	2.7
Ouganda	2.3
Pays de l'Afrique de l'Est	.3
Autres pays	1.35
Antilles du Commonwealth	
Jamaïque	5.35
Trinité et Tobago	5.25
Guyane	4.5
Honduras britannique, la Barbade et les Sept petites îles	6.0
Université des Antilles	1.0
Divers	
Amérique latine (par l'entremise de la BIAD)	10.0
Turquie	1.3
Éthiopie	.3

LES PROGRAMMES DE SUBVENTIONS ET DE SOUTIEN

Question nº 2223—**M. Robinson:**

1. Le ministère de l'Agriculture a-t-il des programmes de subventions et/ou de soutien à l'intention de groupes ou de particuliers d'un secteur quelconque de l'économie canadienne et, dans l'affirmative, dans quelle mesure des versements sont-ils faits, quels sont les montants et à qui sont-ils versés?

2. Pour chacune des années allant de 1960 à 1968 inclusivement, quels montants a-t-on payés au titre des programmes de subventions et/ou de soutien?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Des paiements, à titre de subventions et de mesures d'appoint, ont été versés aux producteurs et à leur avantage au cours des années 1960-1968, selon le tableau que voici:

1960-1961	$103,805,000
1961-1962	140,055,000
1962-1963	55,611,000
1963-1964	86,119,000
1964-1965	79,631,000
1965-1966	100,967,000
1966-1967	135,770,000
1967-1968	154,766,000
1968-1969	165,841,000

Ces chiffres comprennent les paiements effectués par la Commission de stabilisation des prix agricoles, la Commission canadienne du lait et l'Office canadien des provendes, en plus des paiements versés en vertu des programmes ministériels d'aide à titre d'assurance-récoltes, de prime à la qualité des porcs et des agneaux, d'indemnités et de diverses mesures de secours.

L'ELDORADO NUCLÉAIRE LIMITÉE—LES IMMOBILISATIONS ET LES EMPLOYÉS AU QUÉBEC

Question nº 2229—**M. Fortin:**

1. Quelles sont les immobilisations de l'Eldorado Nucléaire Limitée, *a*) au Québec, *b*) ailleurs au Canada?

2. Combien d'employés l'Eldorado Nucléaire Ltée a-t-elle *a*) au Québec, *b*) ailleurs au Canada?

3. Durant chacune des cinq dernières années, quelles furent les dépenses d'exploration de l'Eldorado *a*) au Québec, *b*) ailleurs au Canada?

4. L'Eldorado a-t-elle l'intention de faire de l'exploration au Québec et, dans la négative, pourquoi?

5. Combien de personnes gagnent $17,000 et plus à l'Eldorado Nucléaire Ltée et, de ce nombre, combien ont comme langue maternelle *a*) le français, *b*) l'anglais, *c*) autre, et combien sont bilingues?

L'hon. Otto E. Lang (ministre sans portefeuille): L'Eldorado Nucléaire Limitée déclare ce qui suit: 1. a) Néant. b) $16,667,816 (non amorties, au 31 décembre 1968).

2. a) Aucun employé ne travaille au Québec, mais quelques employés qui travaillent en Ontario résident au Québec. b) Approximativement 1,075 au 31 décembre 1968.

3. a) et b) Aucune prospection extérieure n'a été effectuée au cours de ces années. Certains travaux limités d'exploration ont été effectués sur les terrains de l'Eldorado à proximité de sa mine de la Saskatchewan. Voir la réponse à la question 4.

4. En vertu de la politique du gouvernement, les travaux de prospection de la société Eldorado depuis 1961 ont été restreints aux propriétés de cette société immédiatement adjacentes à sa mine de la Saskatchewan. Bien que cette restriction soit maintenant levée, les travaux d'exploration de la société continuent d'être limités à cause du manque de fonds. Quand des fonds seront de nouveau disponibles, la société a l'intention d'étendre ses travaux d'exploration aux régions qui sont jugées favorables du point de vue géologique. Il y a de bonnes raisons de croire que certaines de ces régions pourront se trouver dans la province de Québec.

5. Le fait de rechercher les renseignements demandés constituerait une infraction au Code des droits de l'homme de l'Ontario, à la loi sur les justes méthodes d'emploi de la Saskatchewan et à la loi sur les droits de l'homme de l'Alberta, les trois provinces où la société poursuit son activité.

[*Français*]

QUESTION RELATIVE À LA PRODUCTION DE BLÉ DANS L'OUEST

Question n° 2265—**M. Beaudoin:**

1. Combien de boisseaux de blé ont été produits par les provinces de l'Ouest?
2. Combien ont été consommés au Canada?
3. Combien ont été exportés?
4. Combien n'ont pas été vendus?
5. Qu'est-il advenu du blé non vendu?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): 1, 2, 3, 4 et 5. Voir le tableau ci-joint.

Campagne agricole (du 1er août au 31 juillet)

	1966–1967	1967–1968	1968–1969
	en milliers de boisseaux		
1. Production de blé dans les quatre provinces de l'Ouest (Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique)	810,480	576,100	633,500
2. Consommation de blé au Canada	155,407	168,150	N.A.
3. Exportations de blé (y compris le blé de semence)	483,456	311,320	189,729*
Exportations de farine de blé	31,851	24,690	16,897*
Total des exportations	515,307	336,010	206,626*

	1966	1967	1968
	en milliers de boisseaux		
4. Stocks en main le 1er août	420,122	576,751	655,510
5. Situation des stocks de blé non vendus, le 1er août			
Fermes	100,000	205,000	236,000
Silos ruraux	179,519	197,682	255,000
Silos de l'intérieur (privés et de minoteries)	6,935	7,217	5,288
Terminus de l'intérieur	2,227	13,466	13,725
Silos de Vancouver–New Westminster	10,179	9,745	8,670
Silo de Victoria	821	438	800
Silo de Prince Rupert	249	293	753
Silo de Churchill	4,132	4,478	4,163
Silos de Fort-William–Port-Arthur	35,888	44,523	63,026
En transit—chemin de fer	29,052	22,400	26,737
Silos de l'Est	38,539	62,070	46,703
En transit—lacs	9,692	6,851	1,964
Minoteries de l'Est (compartiments seulement)	2,618	2,310	2,190
Minoteries de l'Ouest (compartiments seulement)	272	276	166
Total pour le Canada	420,122	576,751	665,510

*Statistiques disponibles pour huit mois seulement (août 1968 à mars 1969).

[M. Fortin.]

[*Traduction*]

LA RÉCOLTE DE MOUSSE D'IRLANDE

Question n° 2272—**M. MacDonald:**

1. Quelle quantité globale de mousse d'Irlande a-t-on récolté dans l'Île du Prince-Édouard en 1963, 1964, 1965, 1966, 1967 et 1968?

2. Quelle quantité de cette mousse a-t-on traitée dans l'Île du Prince-Édouard?

3. Quelle en était la valeur nette?

4. De quelle manière la station de recherche sur la mousse d'Irlande, établie à Miminegash (Î. P.-É.), aide-t-elle à l'expansion de cette industrie?

M. Eugene Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts):

1.

Année	Quantité de mousse d'Irlande (en milliers de livres mouillées)
1963	10,559
1964	7,124
1965	17,139
1966	24,464
1967	47,926
1968	53,658

2. Toute la mousse d'Irlande récoltée le long des côtes de l'Île-du-Prince-Édouard est séchée sur l'île même.

3.

Année	Valeur des débarquements Mousse d'Irlande (en milliers de dollars)
1963	163
1964	109
1965	258
1966	402
1967	1,216
1968	1,167

4. Par *a*) l'exploitation et l'amélioration du séchage et nettoyage commerciaux d'algues marines; *b*) l'amélioration de la qualité de la mousse séchée, au moyen de démonstrations fondées sur les résultats du séchage du produit brut à la suite de commandes spéciales, au profit des exploitants d'usines commerciales; *c*) la prolongation de la durée de la récolte à l'avantage des pêcheurs; *d*) l'amélioration du matériel, de la manipulation et des techniques de traitement; *e*) des études sur les techniques de récolte; *f*) des études écologiques dans des endroits choisis en établissant les taux de densité et de croissance, les changements de population, les effets de la température et la salinité de l'eau; *g*) des recherches sur les rendements de l'extrait et sur ses caractéristiques; *h*) une initiation aux études sur la culture à la Nova Scotia Research Foundation (Fondation de recherche de la Nouvelle-Écosse).

LA SUBVENTION À LA LIBBY-OWENS FORD COMPANY

Question n° 2299—**M. Nystrom:**

1. Le gouvernement a-t-il versé une subvention à la Libby-Owens Ford Company, de Collingwood (Ontario), par l'entremise de l'Office d'aménagement régional entre la date de la création de l'Office et la fin de 1968?

2. Le gouvernement a-t-il apporté une assistance financière d'une autre sorte à cette entreprise au cours de la période citée ci-dessus? Dans l'affirmative, dans le cadre de quel programme a-t-on fourni cette assistance, à quelle date, et à combien s'élevait la somme fournie?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Oui. Aux termes de la loi stimulant le développement de certaines régions, une somme de $1,220,-578 d'une subvention d'établissement de $2,000,000, a été versée à la compagnie.

2. Non.

LE MAZOUT POUR LES NAVIRES DE LA MARINE ROYALE CANADIENNE

Question n° 2314—**M. Anderson:**

Combien coûte, par baril, le mazout acheté par le gouvernement à l'intention des navires de la Marine royale canadienne *a*) à Halifax, *b*) à Esquimalt?

L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnements et Services): En vertu des accords d'offre permanente relative à la période du 1er juin 1968 au 31 mai 1969, le coût du baril de mazout pour chaudière de marine, conforme à la norme 3-GP-12C de l'ONGC, acheté pour le gouvernement pour les navires de la Marine royale canadienne, s'établit comme il suit: *a*) A Halifax (N.-É.), $3.69 le baril. *b*) A Esquimalt (C.-B.), $3.25 le baril.

LE PERSONNEL DE LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

Question n° 2316—**M. Lambert (Bellechasse):**

1. Quel est le nombre de personnes employées à plein temps à la Commission canadienne du lait, y compris les commissaires?

2. Sur ce nombre, combien sont de langue française et combien sont bilingues?

3. En 1969-1970, quel sera le traitement de chacun des commissaires selon la hiérarchie?

4. Quel sera le traitement annuel des autres fonctionnaires?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): 1. 29.

2. 14 de langue française; 16 bilingues.

3. Traitement actuel: Président $25,000; Vice-président $23,000; Commissaire $23,000.

4. Traitement actuel: 1 agent principal 2, $22,000; 1 économiste, $15,762; 1 ASA 6, $14,007; 1 PM 4, $10,054; 1 PM 3, $9,282; 1 PM 3, $8,169; 1 PM 1, $6,325; 1 CR 4, $5,555;

1 CR 4, $5,383; 1 CR 3, $5,125; 1 CR 3, $4,663; 1 CR 2, $4,133; 2 CR 2, $4,009; 1 CR 2, $3,885; 1 CR 2, $3,761; 1 CR 1, $3,165; 1 CR 1, $3,064; 1 CR 1, $2,862; 1 ST 8, $7,529; 1 ST 7, $6,182; 1 ST 6, $5,727; 1 ST 6, $5,555; 1 ST 4, $4,629; 1 ST 3, $4,384; 1 ST 3, $4,120.

LES SIÈGES SUPPLÉMENTAIRES À L'AUTOSTADE

Question nº 2331—**M. MacEwan:**

1. La Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle adjugé un contrat pour l'installation de sièges supplémentaires à l'Autostade de Montréal et, dans l'affirmative, quel est le montant du contrat?

2. Quels travaux le contrat prévoit-il?

3. Qui est le propriétaire de l'Autostade?

4. Le montant prévu figure-t-il au budget d'un ministère quelconque du gouvernement pour la présente année?

5. A quelle fins utilise-t-on l'Autostade, qui en retire les bénéfices et quels sont ces bénéfices?

6. Qui défraye l'entretien de l'Autostade et combien a-t-il coûté initialement aux contribuables?

L'hon. Robert K. Andras (ministre sans portefeuille): 1. Oui. $266,850.

2. L'installation de 5,164 sièges ainsi que les travaux de charpente connexes.

3. L'Autostade est la propriété du gouvernement canadien.

4. Oui. (Prévisions budgétaires 1969-1970, crédit L175).

5. L'Autostade est loué au club de Football des Alouettes de Montréal Inc., pour les parties de football professionnel. Les Alouettes paient en loyer 15 p. 100 de tous les revenus y compris le prix d'entrée, la location du stade et des concessions jusqu'à un minimum de $100,000 par année en loyer et $11,625 par an pour des locaux de bureaux et des aires de stationnement.

6. Les Alouettes défraient l'entretien de l'Autostade. Le coût initial à la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle a été de $4,014,662. Cependant, les principaux fabricants d'automobiles ont contribué $3,350,000 de ce montant, de sorte que le coût net imputé à la CCEU a été de $664,662.

LES FONCTIONS DE M. MICHAEL BUTLER

Question nº 2334—**M. Orlikow:**

1. Quelles sont les fonctions et les responsabilités précises de M. Michael Butler au bureau du Conseil privé?

2. Quel traitement annuel reçoit-il?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. M. Butler agit à titre de secrétaire adjoint du cabinet et il est responsable de la préparation et de la convenance des documents, ainsi que de la forme sous laquelle ils sont présentés au comité du cabinet chargé d'étudier les priorités et la planification. Ses fonctions précises comprennent la rédaction de l'horaire de travail de l'un des comités du cabinet et la préparation des procès-verbaux des réunions du comité et du dossier des décisions arrêtées.

2. 16,616 dollars.

LES FONCTIONS DE M. HARRY R. JOHNSON

Question nº 2335—**M. Orlikow:**

1. Quelles sont les fonctions et les responsabilités précises de M. Harry R. Johnson au bureau du Conseil privé?

2. Quel traitement annuel reçoit-il?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. M. Johnson agit à titre de secrétaire adjoint du cabinet et il est responsable de la préparation et de la convenance des documents, ainsi que de la forme sous laquelle ils sont présentés au comité du cabinet chargé d'étudier la législation et la planification parlementaire. Ses fonctions précises comprennent la rédaction de l'horaire de travail de l'un des comités du cabinet et la préparation des procès-verbaux des réunions du comité et du dossier des décisions arrêtées.

2. 17,308 dollars.

LES FONCTIONS DE M. DAVID H. W. KIRKWOOD

Question nº 2336—**M. Orlikow:**

1. Quelles sont les fonctions et les responsabilités précises de M. David H. W. Kirkwood au bureau du Conseil privé?

2. Quel traitement annuel reçoit-il?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. M. Kirkwood agit à titre de secrétaire adjoint du cabinet et il est responsable de la préparation et de la convenance des documents, ainsi que de la forme sous laquelle ils sont présentés au comité du cabinet chargé d'étudier la politique économique. Ses fonctions précises comprennent la rédaction de l'horaire de travail de l'un des comités du cabinet et la préparation des procès-verbaux des réunions du comité et du dossier des décisions arrêtées.

2. 23,692 dollars.

LES FONCTIONS DE M. PAUL TELLIER

Question nº 2337—**M. Orlikow:**

1. Quelles sont les fonctions et les responsabilités précises de M. Paul Tellier au bureau du Conseil privé?

2. Quel traitement annuel reçoit-il?

M. J. E. Walker (secrétaire parlementaire du premier ministre): 1. M. Tellier agit à titre de secrétaire adjoint du cabinet et il est responsable de la préparation et de la convenance des documents, ainsi que de la

forme sous laquelle ils sont présentés au comité du cabinet chargé d'étudier la politique culturelle, y compris le bilinguisme. Ses fonctions précises comprennent la rédaction de l'horaire de travail de l'un des comités du cabinet et la préparation des procès-verbaux des réunions du comité et du dossier des décisions arrêtées.

2. 16,616 dollars.

VANCOUVER (C.-B.)—LES LOGEMENTS À LOYER MODIQUE

Question nº 2341—**Mme MacInnis:**

1. Pour quelle somme chacun des gouvernements ci-dessous contribue-t-il au financement des 130 logements à loyer modique qui, comme l'a annoncé le 14 mai le ministre responsable des questions de logement, seront construits en deux ensembles à Vancouver, *a*) le gouvernement fédéral, b) le gouvernement provincial, c) la ville de Vancouver?

2. A quel prix a-t-on acheté les terrains nécessaires?

3. Quelles commodités ces ensembles offriront-ils, au point de vue récréatif *a*) à l'intérieur, b) à l'extérieur?

4. Quels sont les critères qui vont guider le choix des locataires?

5. Selon quels critères va-t-on déterminer les loyers?

L'hon. Robert K. Andras (ministre sans portefeuille): 1. *a*) On estime à $1,156,772 la contribution du gouvernement fédéral; b) On estime à $385,591 la contribution du gouvernement provincial; c) La ville de Vancouver ne contribue pas au coût de construction du projet.

2. Les terrains ont coûté $313,400.

3. *a*) Rien n'a été prévu en vue d'installations récréatives à l'intérieur; b) Des terrains de jeux équipés seront aménagés à l'extérieur.

4. Les locataires seront choisis suivant un système de pointage qui tient compte du logement actuel, du loyer actuel, du nombre de personnes a charge, des avis d'éviction émis, du revenu, du surpeuplement d'un minimum de douze mois de résidence dans la ville. De plus, la priorité est accordée aux requérants déplacés en raison de projets gouvernementaux ou particuliers de rénovation urbaine ou de travaux de démolition.

5. Les taux de loyer seront établis suivant l'échelle des loyers-revenus.

[*Français*]

LES VÉHICULES AUTOMOBILES ACHETÉS PAR LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Question nº 2345—**M. Beaudoin:**

1. Combien de véhicules automobiles le gouvernement a-t-il achetés pour le ministère de la Défense nationale, pour chacune des années à partir de 1960 à 1968 inclusivement?

2. Combien de ces véhicules sont encore en service?

3. Pour chacune de ces années, combien ont été vendus par l'entremise de la Corporation de disposition des biens de la Couronne?

M. D. W. Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): L'expression «véhicules automobiles» est interprétée comme désignant les véhicules motorisés, les machines servant aux travaux de construction, les appareils de manutention du matériel, l'équipement lourd à usage déterminé et les remorques. Sur cette base, les réponses aux question 1, 2 et 3 sont les suivantes:

Année de fabrication	Achetés	Encore en service	A la corporation de disposition des biens de la Couronne	Rayés de l'inventaire et remis à d'autres ministères
1960	949	384	499	66
1961	1538	770	652	116
1962	1100	618	423	59
1963	1105	787	242	76
1964	2733	2513	185	35
1965	994	977	17	—
1966	1917	1890	16	11
1967	2280	2278	—	—
1968	346	346	—	—

Les données consignées aux dossiers ne permettent pas d'indiquer, pour une année déterminée, le nombre d'appareils de chaque modèle qui ont été vendus par l'entremise de la Corporation de disposition des biens de la Couronne.

[*Traduction*]

LES ÉTUDES DE RENTABILITÉ DE CERTAINES INDUSTRIES

Question nº 2347—**M. Broadbent:**

Quelles nouvelles études l'Office d'aménagement régional subventionne-t-il en collaboration avec les

gouvernements provinciaux pour déterminer la rentabilité de certaines industries, comme l'indique le rapport annuel du ministère de l'Industrie pour la période du 1er avril 1967 au 31 mars 1968 à la page 34?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Nouveau-Brunswick. Une étude sur les possibilités industrielles des composés du bois, le marché canadien pour les lamellés décoratifs fabriqués à haute pression.

Ontario. La possibilité d'une fabrique de mocassins sur l'île Manitoulin.

Manitoba. La possibilité d'installations nouvelles d'extraction de la graisse.

LES PERMIS DE CHASSE AU PHOQUE

Question n° 2366—**Mme MacInnis:**

1. Délivre-t-on les permis de chasse au phoque aux pêcheurs seulement, ou à tous ceux qui en font la demande, comme les autres permis de chasse au gibier?

2. Si on les délivre à tous ceux qui en font la demande, quel pourcentage du nombre total de permis délivrés au cours de la saison de 1969 l'ont été à des pêcheurs authentiques?

M. Eugene Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts): 1. Il n'est pas nécessaire d'être pêcheur pour faire une demande de permis de chasse au phoque.

2. Nous n'avons pas ces détails en main. Pour certaines pêches commerciales sur la côte de l'Atlantique, le pêcheur n'est pas tenu de se procurer un permis; ainsi, lorsqu'il s'agit de pêche au chalut ou à la drague, un permis n'est exigé que pour le bateau.

LE RECYCLAGE DU PERSONNEL DES FORCES ARMÉES À LA RETRAITE

Question n° 2372—**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):**

1. Existe-t-il un programme de réadaptation et de recyclage pour le personnel des forces armées qui prend sa retraite?

2. De quelle nature est ce programme?

3. Offre-t-on des cours réguliers de formation et, dans l'affirmative, pour quelles professions et quels métiers?

4. Qui peut participer au programme?

5. Quelles mesures prend-on pour mettre le personnel des forces armées au courant de ce programme?

6. Quand a-t-on institué le programme?

7. Y a-t-il eu évaluation du programme depuis sa mise en œuvre et, dans l'affirmative, quels ont été les résultats?

M. David Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Oui.

2. Le programme, qui porte le nom de «Programme d'aide au placement», est élaboré conjointement par le ministère de la Défense nationale et par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Les limites de ce programme renferment l'aide, apportée sous forme de conseils, par l'officier de sélection du personnel des Forces canadiennes au sujet de l'évaluation des intérêts professionnels (au moyen de tests d'orientation si nécessaire), l'évaluation de la formation et de l'expérience militaires par rapport à un emploi civil, l'assistance pour compléter les études avant la libération, ainsi que des renseignements sur l'état actuel du marché du travail. L'officier chargé de la sélection apporte aussi son aide en préparant, pour les intéressés, un résumé de leur carrière. Ceux-ci reçoivent gratuitement un maximum de 20 exemplaires de ce résumé, imprimés et reliés, avec photographie. En vertu des dispositions du Bill C-278 intitulé «Loi sur la formation professionnelle des adultes», les militaires dont les spécialités et l'expérience n'offrent pas de possibilités satisfaisantes sur le marché du travail civil, peuvent recevoir une formation professionnelle convenable. La nécessité d'une telle formation est reconnue et évaluée par le conseiller de la Main-d'œuvre spécialement chargé, avec l'officier de sélection du personnel, d'aider les militaires qui prennent leur retraite. L'aide est fournie, tant sur le plan local que sur le plan national, par le conseiller de la Main-d'œuvre, qui s'efforce de découvrir les emplois libres convenant le mieux aux besoins personnels de l'intéressé, ou qui augmente les possibilités d'emploi de l'intéressé en signalant ses capacités à l'attention des employeurs éventuels.

3. Il n'existe pas de cours réguliers de formation au sein des forces armées, mais le programme prévoit, sous la direction du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, une assistance sous forme de conseils quant à la poursuite des études, ainsi que la préparation à une nouvelle formation professionnelle.

4. Le programme est destiné tout d'abord aux personnes ayant accompli un long service militaire, et qui doivent être libérées parce qu'elles ont atteint l'âge obligatoire de libération. Ce programme est également à la disposition du personnel qui termine une période de service en vertu d'un brevet à court terme, ou qui est libéré prématurément (libération honorable, et non pour des raisons volontaires); toutefois, dans le cas des militaires libérés après moins de dix ans de service, le MDN limite sa responsabilité à celle de conseiller. L'admission au programme est facultative pour ceux qui y ont droit, et peut commencer dans les cinq ans qui précèdent la retraite.

5. Le texte de l'ordonnance appropriée, OAFC 56-20, est publié tous les trois mois dans les ordres des unités. Des articles décrivant le programme ont été publiés dans *Sentinelle*, la revue des Forces armées. Une affiche a été imprimée et distribuée dans

toutes les Bases au Canada ainsi que dans toutes les formations stationnées outre-mer; des articles et des comptes rendus y ont été consacrés dans les journaux des garnisons et des unités, ainsi que dans des journaux tels que le *Financial Post*. En outre, la lettre qui est envoyée au personnel atteint par la limite d'âge pour l'aviser de la date de libération, mentionne tout particulièrement le programme et, au niveau des unités, les officiers de sélection du personnel dans chaque Base reçoivent, douze mois à l'avance, communication du nom des militaires qui vont atteindre l'âge obligatoire de libération.

6. La contribution militaire à ce programme existe dans les Forces, sous différentes formes, sur une base individuelle depuis 1958, et sur une base intégrée depuis mars 1965. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration s'est associé au programme le 1er janvier 1968.

7. L'évaluation du programme a commencé, mais elle n'est pas encore achevée. Elle comportera une étude approfondie effectuée au moyen de questionnaires adressés aux militaires retraités, une série de questionnaires destinés à mettre à jour et à évaluer tous les aspects du programme actuel par rapport à ceux qui vont prochainement prendre leur retraite et, enfin, un questionnaire dont le but sera d'obtenir des renseignements sur ce que pense l'employeur civil quant au personnel retraité des Forces canadiennes.

LE PERSONNEL MILITAIRE CANADIEN AUX ÉTATS-UNIS

Question n° 2376—**M. Nystrom:**

1. En 1965, 1966, 1967 et 1968, combien d'officiers d'aviation et de pilotes des forces armées canadiennes se trouvaient stationnés aux États-Unis?

2. Où étaient-ils stationnés et pour quelle raison?

3. Combien dénombrait-on de pilotes-instructeurs?

M. David Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1 et 2. En 1968, 123 officiers du service navigant étaient stationnés dans 40 endroits des États-Unis. Quarante de ces officiers s'y trouvaient en vertu d'un programme d'échange organisé conjointement avec l'Aviation américaine; 20 étaient affectés à des fonctions de liaison; 60 étaient détachés au NORAD et trois suivaient des cours. En ce qui a trait aux années 1965, 1966 et 1967, les données ne sont pas disponibles. Pour les obtenir, il faudrait établir l'identité de chacun des officiers en cause, trouver dans les archives de service de guerre les dossiers personnels et confidentiels de chaque officier du service navigant qui a été libéré depuis 1965, et examiner tous ces dossiers. Nous ne disposons pas du personnel spécialisé nécessaire pour entreprendre une tâche aussi considérable.

3. Voir les remarques ci-dessus.

[*Français*]

A PROPOS D'EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL DANS LA CIRCONSCRIPTION D'ABITIBI

Question n° 2382—**M. Laprise:**

1. Est-ce que le gouvernement fédéral a des employés à temps partiel, dans la circonscription d'Abitibi, qui font des rapports au Bureau de la statistique et, dans l'affirmative, quels sont leurs noms et adresses?

2. Combien ce travail exige-t-il d'heures par mois pour chaque employé?

3. Ces employés travaillent-ils selon les cadres de la circonscription *a*) fédérale ou *b*) provinciale?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Oui, le Bureau fédéral de la statistique emploie une personne qui travaille à temps partiel à titre d'interviewer de la main-d'œuvre dans la circonscription fédérale de l'Abitibi et à temps partiel dans la circonscription de Villeneuve—M. Denis Veillette, 440 av. Pioneer, Malartic (Québec).

2. M. Veillette met environ 15 heures par mois à ce travail.

3. Cet employé travaille dans une région du Québec non rattachée de façon précise à une circonscription fédérale ou provinciale, vu que les secteurs de travail sont établis en fonction des conditions économiques les plus avantageuses.

[*Traduction*]

LES LOYERS À LA BASE NAVALE DE CORNWALLIS

Question n° 2403—**M. Comeau:**

1. Le loyer des logements familiaux à la base navale de Cornwallis a-t-il été haussé cette année et, dans l'affirmative, de combien?

2. Songe-t-on à hausser les loyers davantage l'an prochain et, dans l'affirmative, de combien?

3. Quelle est la raison de ces hausses?

4. La même mesure a-t-elle été appliquée aux autres bases au Canada?

M. David Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Le loyer exigé pour les logements familiaux des Forces canadiennes a été modifié à compter du 1er avril 1968, suivant les directives du Conseil du Trésor. Tous les loyers se fondent sur la moyenne nationale pondérée des valeurs locatives courantes, qui sont établies par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Les loyers varient selon le genre de logement, et il y a 17 catégories de logements à la Base des Forces canadiennes de Cornwallis. Un système transitoire de majorations, qui est entré en vigueur le 1er avril 1968, prévoyait un maximum de $15 par mois pour

l'année, et une hausse semblable a été imposée le 1er avril 1969.

2. Les augmentations continueront d'être imposées jusqu'à ce que le montant établi pour les divers logements ait été atteint.

3. La révision découlait de la politique du gouvernement selon laquelle toutes les habitations appartenant à l'État devaient être louées à des taux comparables à ceux des habitations civiles de la même catégorie.

4. Oui, la structure modifiée des loyers s'applique à toutes les bases du Canada, aux mêmes taux, et les hausses sont entrées en vigueur aux mêmes dates.

L'EXTENSION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE AUX EMPLOYÉS DE L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

Question nº 2419—**M. Southam:**

Le gouvernement projette-t-il de présenter un projet de loi lors de la prochaine session en vue de modifier la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, de sorte que les fonctionnaires chargés de veiller à l'application de cette loi, en vertu des modalités et conditions de la Loi sur la fonction publique, bénéficient de la sécurité d'emploi et du régime de pension garantis aux employés de la Fonction publique?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Aucune décision n'a été prise à l'égard de la présentation d'un projet de loi visant à modifier la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Les employés à plein temps au service de l'Administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies ont droit aux mêmes prestations, au titre de la pension, que les personnes employées dans la Fonction publique du Canada.

LE SYSTÈME D'ALERTE AÉROPORTÉ DE NORAD

Question nº 2428—**M. Yewchuk:**

Le gouvernement songe-t-il à faire participer le Canada au système d'alerte et de contrôle aérien qui relève de NORAD?

M. David Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Pas pour le moment.

LES RECETTES DES MACHINES À AFFRANCHIR

Question nº 2441—**M. Robinson:**

Quelles recettes le ministère des Postes tire-t-il des machines à affranchir?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Pour l'année financière terminée le 31 mars 1969, $167,066,351.03.

LES REPRÉSENTANTS DES PROVINCES AU SEIN DE LA SCHL

Question nº 2445—**M. Fortin:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de nommer des représentants des diverses sociétés d'habitation provinciales membres du conseil de la SCHL afin de mieux coordonner les programmes d'habitation au Canada?

2. Le gouvernement a-t-il déjà reçu des représentations dans ce sens?

[M. Groos.]

L'hon. Robert K. Andras (ministre sans portefeuille): 1 et 2. Le Conseil d'administration de la Société centrale d'hypothèques et de logement se compose du président, du vice-président et de huit autres membres, dont trois doivent être choisis dans le service public du Canada et cinq en dehors du service public au Canada. La loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement stipule que parmi ceux qui sont choisis en dehors du service public du Canada, nul n'est admissible au sein du conseil d'administration s'il est employé à quelque titre, dans le service public d'une province canadienne.

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

L'AGRICULTURE—COÛT DES PUBLICATIONS ET DU SERVICE D'INFORMATION

Question nº 2313—**M. Robinson:**

1. Le ministère de l'Agriculture dispose-t-il d'un service d'information et, si oui, combien ce service lui a-t-il coûté chaque année, de 1960 à 1968 inclusivement?

2. Pour chacune des années allant de 1960 à 1968 inclusivement, combien de publications, périodiques, feuilles d'information et communiqués le ministère a-t-il produits, et quel a été le coût annuel de chaque document au cours de la même période?

3. A combien d'exemplaires a-t-il fait tirer ces documents, à qui les distribue-t-il et comment se fait la distribution?

(Le document est déposé.)

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, les avis de motions portant production de documents nos 149, 160, 161, 163, 168 et 187 sont acceptables par le gouvernement.

[*Traduction*]

LE RAPPORT BARBER SUR LES MACHINES AGRICOLES

Motion nº 149—**M. Schreyer:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport sur les machines agricoles rédigé par M. Barber et auquel le ministre fait allusion dans le hansard du 1er avril 1969, à la page 7370.

(La motion est adoptée.)

LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET LES NORMES RELATIVES À LA POLLUTION

Motion nº 160—**M. Harding:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les normes relatives à la pollution établies par le ministère des Travaux publics.

(La motion est adoptée.)

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET LES NORMES RELATIVES À LA POLLUTION

Motion nº 161—**M. Harding:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les normes relatives à la pollution établies par le ministère de l'Agriculture.

(La motion est adoptée.)

LES NORMES RELATIVES À LA POLLUTION ÉTABLIES PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Motion nº 163—**M. Harding:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les normes relatives à la pollution établies par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

(La motion est adoptée.)

LA CORRESPONDANCE SUR L'EFFICACITÉ DES MÉDICAMENTS

Motion nº 168—**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la correspondance. des mémoires, etc., échangés entre la Direction des aliments et drogues, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et l'Administration des aliments et drogues des États-Unis, au sujet de l'efficacité des médicaments auxquels a fait allusion le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à la page 8170 du hansard du 30 avril 1969.

(La motion est adoptée.)

LE SYSTÈME DE RENSEIGNEMENTS POUR L'INDUSTRIE DU BÂTIMENT

Motion nº 187—**M. Gilbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'une étude visant à déterminer la possibilité d'établir un système complet de renseignements pour l'industrie du bâtiment, mentionnée à la page 49 du rapport annuel du ministère de l'Industrie, 1er avril 1967—31 mars 1968.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. Forest: Monsieur l'Orateur, l'avis de motion nº 130 est acceptable par le gouvernement, sujet aux réserves ordinaires quant aux documents confidentiels et à l'autorisation des autorités gouvernementales concernées.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Compte tenu des réserves et des conditions que le secrétaire parlementaire a exprimées, plaît-il à la Chambre que l'avis de motion nº 130 soit censé avoir été adopté?

Des voix: D'accord.

LA DISSOLUTION DE L'OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE

Motion nº 130—**M. MacDonald (Egmont):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée, depuis le 1er avril 1968, en ce qui concerne la dissolution de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, et depuis le 1er janvier 1969, au sujet de la formation du Conseil d'expansion économique de la région atlantique.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. Forest: Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des avis de motions nos 90, 117, 137, 142, 144, 145, 151, 154, 155, 156, 157, 165, 171, 174, 184, 188, 195 et 196?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

[*Traduction*]

LE TRANSPORT DU PÉTROLE PAR PIPE-LINE À MONTRÉAL

Motion nº 90—**M. Thomson (Battleford-Kindersley):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie du rapport établi par le ministère de l'Industrie sur les possibilités économiques du transport du pétrole par pipe-line, de l'Ouest du Canada à la région de Montréal.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Industrie m'informe que des documents de travail internes ont été préparés de temps en temps sur diverses questions relevant de la politique du pétrole. Ces documents sont de caractère confidentiel et ne peuvent donc être déposés. Le ministre de l'Industrie espère que le député retirera sa motion.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, au nom du député de Battleford-Kindersley (M. Thomson), je signale qu'il voudrait voir cette motion reportée à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que la motion soit reportée à l'ordre du jour?

Des voix: D'accord.

(Reportée à l'ordre du jour en conformité de l'article 48 des Règlements)

LE COMITÉ DU SÉNAT SUR LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE—MÉMOIRE DU 30 AVRIL 1969

Motion nº 117—**M. Orlikow:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des accords internationaux dont le ministère de l'Industrie et du Commerce a fait mention devant le comité spécial

du Sénat sur la politique scientifique, le 30 avril 1969, Annexe «D», pages 34 à 36 inclusivement du mémoire de ce Ministère.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Industrie et du Commerce veut donner au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), sur les 13 documents ou groupes de documents dont il est question, les renseignements suivants:

Six ont été classés comme documents secrets, soit sur la demande des gouvernements étrangers intéressés, soit parce que leur teneur est confidentielle et que les diffuser serait contraire à l'intérêt public.

Un autre accord n'a pas encore été signé et on ne peut donc le déposer.

Le dernier accord n'a pas été signé par le Canada et on ne peut en avoir des exemplaires.

Pour ce qui est d'un dernier accord, le ministre estime qu'il faudrait obtenir le consentement du pays étranger en cause. Le dépôt de cet accord-là est donc subordonné à ce consentement.

Si l'honorable député veut bien accepter ces conditions et retirer sa motion, le ministre est disposé à déposer les quatre accords restants ainsi que le cinquième, sous réserve des conditions que je viens d'indiquer.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, au lieu de retirer la motion, pourrait-on l'adopter sous réserve des conditions signalées par le secrétaire parlementaire, sans nuire au droit du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) de présenter une autre motion plus tard. Si cela convient, je suis disposé à accepter les conditions proposées, au nom du député.

M. Forest: Je suis d'accord, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Sous réserve des conditions que vient de proposer le secrétaire parlementaire, la Chambre consent-elle à ce que l'avis de motion n° 117 soit censé avoir été adopté?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[M. Orlikow.]

LA CORRESPONDANCE ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU CANADA ET DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE AU SUJET DU DÉTOURNEMENT DE LA SHUSWAP

Motion n° 137—**M. Rose:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les renseignements, de toutes les études, de toute la correspondance et de tous les autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Colombie-Britannique au sujet du projet de détournement de la Shuswap, portant des dates ultérieures au 1er janvier 1969.

M. R. J. Orange (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, des fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources sont en pourparlers avec leurs homologues du ministère des Terres, des Forêts et des Ressources hydrauliques de Colombie-Britannique en vue de conclure un accord qui engloberait un éventail considérable d'études conjointes du bassin de l'Okanagan, notamment une étude de la dérivation possible d'une partie des eaux de la Shuswap vers le bassin de l'Okanagan. Les documents échangés entre les ministères intéressés doivent demeurer confidentiels jusqu'à la conclusion de l'accord. J'espère donc que le député acceptera de retirer sa motion.

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis extrêmement déçu de la réaction du gouvernement au sujet du projet de dérivation des eaux de la Shuswap...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député n'entamera pas de débat, j'espère. Au sujet de ces avis de motions, tout ce que le député peut dire, aux termes du Règlement, c'est demander que la motion soit reportée à l'ordre du jour.

M. Rose: Merci, monsieur l'Orateur. J'aimerais que cette motion portant production de documents soit inscrite à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour en vertu de l'article 48 du Règlement.

LA CORRESPONDANCE AU SUJET DE LA «MAVERICK»

Motion n° 145—**M. Saltsman:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée entre la Compagnie Ford du Canada et le gouvernement du Canada au sujet du prix de la nouvelle voiture *Maverick*.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le gouvernement du Canada n'a pas échangé de correspondance avec la Compagnie Ford du Canada au sujet du prix de la nouvelle voiture *Maverick*. Je demanderais donc au député de retirer sa motion.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je parle au nom du député de Waterloo (M. Saltsman). S'il n'y a pas de correspondance, je suppose qu'il est inutile de la demander au moyen d'une motion.

(La motion est retirée et l'ordre est rayé du *Feuilleton.*)

«CAPABILITY FOR THE DEVELOPMENT OF SATELLITE COMMUNICATIONS»

Motion nº 151—**M. Schreyer:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport du ministère de l'Industrie et du Commerce, intitulé *Canadian Industrial Capability for the Development of Domestic Satellite Communications Systems*, préparé par l'équipe spéciale que le secrétariat des sciences avait chargé d'étudier les satellites, et mentionné par le Ministère dans son mémoire au comité spécial de la politique scientifique du Sénat, appendice V.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, cette motion ne pourrait-elle pas être inscrite à mon nom maintenant? Si oui, j'en propose l'adoption.

M. l'Orateur: Il faut un ordre de la Chambre pour faire inscrire la motion au nom du député de Winnipeg-Nord-Centre. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre le propose donc.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Industrie et du Commerce ne peut accepter cette motion. Le rapport évoqué par le député de Selkirk contient des renseignements confidentiels sur des entreprises industrielles, et les divulguer pourrait nuire à leurs positions concurrentielles. Le ministre de l'Industrie et du Commerce prierait le député de retirer sa motion.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je demande la permission de reporter la motion à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que la motion soit reportée à l'ordre du jour, en conformité de l'article 48 du Règlement?

Des voix: D'accord.

(La motion est reportée à l'ordre du jour en conformité avec l'article 48 du Règlement.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, tandis que nous sommes à cette page du *Feuilleton,* je me demande si à l'avis de motion nº 149, mon nom pourrait être substitué à celui de l'ancien député de Selkirk qui nous a quitté pour occuper un poste de choix.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Le nº 154.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'espérais pouvoir parler au député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) qui n'est pas à la Chambre aujourd'hui. Je me demande si les motions inscrites en son nom dont on devait faire l'appel aujourd'hui pourraient être réservées?

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

LES NORMES RELATIVES À LA POLLUTION ÉTABLIES PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

Motion nº 165—**M. Harding:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les normes relatives à la pollution établies par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

M. R. J. Orange (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'a pas établi de normes relatives à la pollution. Je demanderais donc à l'honorable député de retirer la motion.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je demande la permission de reporter la motion à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que la motion soit reportée à l'ordre du jour, conformément à l'article 48 du Règlement.)

Des voix: D'accord.

(La motion est reportée à l'ordre du jour conformément à l'article 48 du Règlement.)

L'ENTENTE RELATIVE AU PROGRAMME FODER DE LA RÉGION D'INTERLAKE

Motion nº 184—**M. Schreyer:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des résultats obtenus par le groupe qui étudie les projets entrepris en vertu d'une entente fédérale-provinciale relative au programme de développement rural (FODER) de la région d'Interlake, mentionnés à la page 3 du communiqué émis par le ministère de l'Expansion économique et rurale, le 21 mai 1969.

M. l'Orateur: La motion dont nous sommes saisis, la motion nº 184, avait tout d'abord été inscrite au nom du député de Selkirk, mais par ordre de la Chambre, elle figure maintenant au nom du député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Je puis en disposer maintenant. L'avis de motion demande les résultats du groupe d'étude. Il s'agissait d'une équipe intergouvernementale qui examinait cette affaire et son rapport vise à informer les gouvernements fédéral et provinciaux. Pour cette raison, je demanderais au député de retirer sa motion.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Comme il s'agissait d'un communiqué, je crois que nous devrions nous prononcer sur cette question maintenant ou la reporter à l'ordre du jour. Je suis prêt à ce que l'on prenne un vote là-dessus dès maintenant.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que la motion soit reportée à l'ordre du jour, en conformité de l'article 48 du Règlement?

Des voix: D'accord.

(La motion est reportée à l'ordre du jour en conformité avec l'article 48 du Règlement.)

L'ÉTUDE SUR LES TEXTILES

Motion nº 188—**M. Gilbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude sur les textiles, mentionnée à la page 58 du rapport annuel du ministère de l'Industrie, 1er avril 1967—31 mars 1968.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Industrie et du Commerce ne peut accepter cette motion étant donné que l'étude en quetion est confidentielle à l'égard des industries et ne peut être publiée. Le ministre de l'Industrie et du Commerce demande donc au député de retirer sa motion.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, je demanderais donc que la motion soit reportée à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que la motion soit reportée à l'ordre du jour, en conformité de l'article 48 du Règlement?

Des voix: D'accord.

[M. l'Orateur.]

(La motion est reportée à l'ordre du jour en conformité avec l'article 48 du Règlement.)

LES RAPPORTS AU SUJET DU CAMBODGE, DU LAOS ET DU VIETNAM

Motion nº 195—**M. MacDonald (Egmont):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les rapports reçus, depuis le 1er juillet 1965, des commissions internationales au sein desquelles le Canada est représenté au Cambodge, au Laos et au Vietnam.

M. Jean-Pierre Goyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, les Commissions internationales de contrôle adressent leurs rapports aux coprésidents des Conférences de Genève de 1954 et 1962, c'est-à-dire aux ministres des Affaires étrangères de la Grande-Bretagne et de l'URSS. Ces derniers n'ont pas rendu publics certains de ces rapports qui, par conséquent, ne peuvent pas être mis à la disposition de la Chambre. Le gouvernement est toutefois en mesure de déposer les douzième et treizième rapports provisoires de la Commission du Cambodge, soit les plus récents, ainsi que les deux messages de la Commission du Laos concernant des violations par la République démocratique du Vietnam (Vietnam du Nord) de la Déclaration relative à la neutralité du Laos et de son Protocole. Les Commissions du Laos et du Vietnam ont transmis divers autres messages aux coprésidents depuis le 1er juillet 1965, mais ceux-ci n'ont pas encore été publiés. Elles n'ont présenté aucun rapport provisoire depuis cette date. Sauf ces réserves, la motion est acceptable et les documents peuvent être déposés immédiatement.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je me contenterai pour le moment du peu que m'offre le secrétaire parlementaire aujourd'hui, mais je tiens à lui dire que cela ne met pas fin à mes recherches à cet égard.

M. l'Orateur: Sous réserve des conditions et des restrictions exposées par le secrétaire parlementaire, plaît-il à la Chambre de considérer l'avis de motion nº 195 comme ayant été adopté?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée).

LA CORRESPONDANCE AVEC LES ÉTATS-UNIS AU SUJET DES SYSTÈMES ANTIMISSILES BALISTIQUES

Motion nº 196—**M. MacDonald:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance, et de tous

les renseignements, études et autres documents que le gouvernement du Canada a échangés avec celui des États-Unis d'Amérique au sujet du projet de systèmes antimissiles balistiques.

M. Jean-Pierre Goyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il y a eu, de temps à autre, des entretiens et des échanges de renseignements entre les États-Unis et le Canada au sujet de la décision des États-Unis de déployer un système ABM.

Comme la Chambre en a été informée à plusieurs reprises, ces échanges n'ont comporté aucun engagement de la part du gouvernement canadien quant à sa participation au système ABM proposé. Les échanges ont été de nature confidentielle et, pour des raisons de sécurité nationale, il importe de garder le secret sur ces échanges. Je regrette donc d'avoir à demander au député de retirer sa motion portant production de documents.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, il est renversant de voir que les Canadiens ne peuvent connaître la position de leur gouvernement sur une question aussi cruciale. Je demande donc que la motion soit reportée à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour, conformément à l'article 48 du Règlement.

(La motion est reportée à l'ordre du jour, en conformité de l'article 48 du Règlement.)

M. l'Orateur: Les autres avis de motion sont-ils réservés?

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur comme nous avons changé le nom à l'égard de quelques avis de motion portant production de documents, pourrions-nous en faire autant à l'égard de la question n° 1945, page 67 du *Feuilleton,* qui figure au nom de M. Schreyer? Je serais heureux que mon nom soit substitué au sien.

M. l'Orateur: En est-il ainsi ordonné?

Des voix: D'accord.

QUESTIONS ORALES

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

L'ADMISSION DU PUBLIC À UNE PARTIE DES SÉANCES ET LA PUBLICATION D'UN COMMUNIQUÉ

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je saisis l'occasion de poser une question au ministre des Travaux publics en sa qualité de premier ministre suppléant et je compte que de grands progrès seront accomplis sous sa direction plus souple. Pourrait-il examiner avec le premier ministre et ses collègues la proposition en vue d'admettre le public à une partie au moins des séances de la Conférence fédérale-provinciale sur la constitution, afin que les Canadiens puissent avoir une idée des propositions qui y seront faites? Si je pose cette question, monsieur l'Orateur, c'est que le public a montré que cette rencontre ne devrait pas être un exercice ésotérique de dialectique réservé à l'élite.

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je vais faire part au premier ministre des observations du député, mais je tiens à avertir la Chambre que plusieurs ministres doivent assister à la conférence; de plus, je dois aviser les députés que le ministre des Finances ne sera pas ici cet après-midi et ne participera donc pas au débat sur le budget. Je crois qu'il vaut mieux que ce soit moi qui en avise la Chambre.

M. Baldwin: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. L'honorable ministre voudrait-il faire promettre au premier ministre qu'après la conférence il fera une déclaration complète, au lieu de donner délibérément quelques bribes d'information aux quelques journalistes privilégiés encore à la solde du gouvernement?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire urgente au premier ministre suppléant. Les mesures de sécurité prises en vue de la conférence sur la constitution sont-elles suffisantes? Les forces de sécurité déployées à chaque bout du tunnel qui relie le Chateau Laurier à l'ancienne gare peuvent-elles protéger les parlementaires provinciaux contre le harcèlement inopportun de journalistes avides?

LES FINANCES

LA REMISE DE L'AUGMENTATION DU TAUX D'INTÉRÊT PRÉFÉRENTIEL PAR LES BANQUES À CHARTE

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances. Puisque la Banque du Canada a annoncé qu'elle portait son taux de prêt à 7½ p. 100 et qu'il est probable que les banques à charte augmente-

ront leur taux préférentiel de prêt dans les mêmes proportions, le ministre essayera-t-il de persuader les banques de ne pas augmenter leur taux de prêt préférentiel avant la réunion prévue pour la semaine prochaine, et fera-t-il rapport au Parlement sur les résultats des pourparlers, après la réunion?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit hier, étant donné qu'aux États-Unis les diverses banques ont porté leur taux d'intérêt préférentiel à 8.5 p. 100, il est évident que les taux d'intérêt préférentiels des banques canadiennes devront être rajustés. Quatre de nos banques à charte, la Banque Royale, la Banque de Montréal, la Banque de la Nouvelle-Écosse et la Banque Canadienne Nationale ont annoncé qu'elles portaient leur taux d'intérêt préférentiel à 8 p. 100, à compter, sauf erreur, du 16 juin. Ce matin, on a dit que la Banque de la Nouvelle-Écosse haussait son taux d'escompte au comptant de ¼ p. 100, mais la nouvelle n'a pas été confirmée. On a dit aussi que la Banque de Montréal, à compter du 1er juin, haussait ses taux d'intérêt sur les comptes d'épargne non utilisables par chèques de 5½ p. 100 à 6 p. 100 et son taux d'intérêt sur les comptes d'épargne avec service de chèques de 3 p. 100 à 3½ p. 100

LE COMITÉ PERMANENT ET L'ÉTUDE DE L'OPPORTUNITÉ D'UN ORGANISME DE RÉGLEMENTATION

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, étant donné la déclaration que le ministre vient de faire et l'importance des profits réalisés par les banques depuis la suppression du plafond sur les taux d'intérêt, le ministre songerait-il à renvoyer la loi sur les banques au comité approprié de la Chambre, afin qu'il examine l'opportunité d'exiger des banques à charte qu'elles s'adressent à une autorité nantie d'un pouvoir de réglementation, notamment la Banque du Canada ou le ministre des Finances, avant de hausser le taux préférentiel?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Bien entendu, comme toutes les autres propositions du député, je serai heureux d'étudier celle-ci. Toutefois, je ne crois pas que le régime bancaire et le régime de crédit au Canada seraient dans une meilleure posture actuellement si l'ancien plafond était encore en vigueur. Je le répète, j'estime que les initiatives prises par les banques s'imposaient. C'est ce que j'ai dit à la Chambre hier. J'accueille certes avec satisfaction la décision prise par la Banque de Montréal de hausser d'autant l'intérêt qu'elle verse à ses clients sur leurs dépôts.

[M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

[*Français*]

CONSULTATION AVANT L'AUGMENTATION DU TAUX D'ESCOMPTE

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Finances.

Est-ce que la dernière augmentation du taux d'intérêt, par la Banque du Canada, a été décidée uniquement par le gouverneur de la Banque du Canada ou si ce dernier a consulté l'honorable ministre des Finances, avant de prendre une telle décision?

[*Traduction*]

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, les décisions relatives au taux de réescompte—qui n'est pas un taux d'emprunt—de la Banque du Canada incombent naturellement au gouverneur de la banque. Il a rendu cette décision afin de s'acquitter de son devoir envers le peuple canadien. Il va sans dire que le gouverneur de la Banque du Canada et le ministre des Finances se consultent constamment.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

HAL BANKS—LE RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE D'EXTRADITION

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, le remplaçant du secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il donner à la Chambre les résultats des entretiens qui ont eu lieu le mois dernier entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le secrétaire d'État des États-Unis au sujet de l'extradition de M. Hal Banks?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, il y a quelques semaines, on a demandé au Département d'État des États-Unis s'il serait possible, en vertu des lois américaines, d'envisager maintenant l'extradition d'Hal Banks au Canada. On a répondu qu'il s'agissait d'une question juridique très complexe en vertu des lois américaines et que l'examen prendrait un certain temps. L'étude se poursuit.

L'hon. M. Hees: Le département d'État des États-Unis a-t-il indiqué quand l'enquête pourrait se terminer?

L'hon. M. Drury: Non, mais il continue son examen.

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. W. B. Bennett (Oxford): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Est-ce la politique du gouvernement d'approuver le spectacle plutôt

incongru du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui poursuit avec empressement les diplomates subalternes de la Chine à Stockholm et se rend disponible à toute heure à l'instar de Mae West...

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA RADIODIFFUSION

LES INDIENS DÉPEINTS COMME DES SAUVAGES

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au secrétaire d'État. Puisque tous les citoyens canadiens devraient être considérés comme égaux, songerait-il à présenter une mesure qui limiterait la présentation de films, d'émissions télévisées et la réclame où les Indiens de l'Amérique du Nord sont dépeints comme des sauvages ou des êtres humains d'un rang inférieur?

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

M. Yewchuk: A dix heures.

LES ANCIENS COMBATTANTS

LES CÉRÉMONIES DU JOUR J—LA LECTURE D'UN DISCOURS PRÉPARÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais reposer aujourd'hui la question que j'ai adressée hier au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. A ce moment-là, on m'a dit que l'on ne répondait pas à des questions de cet ordre. Voici quelle était la question:

Aux cérémonies du jour J en Normandie, le 6 juin, l'ambassadeur du Canada a-t-il donné lecture d'un discours que lui avait fait parvenir le ministère des Affaires extérieures? Le ministre en a-t-il approuvé le texte?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Oui, monsieur l'Orateur, le discours avait été rédigé par le ministère des Affaires extérieures en collaboration avec le ministère des Affaires des anciens combattants et il avait été adressé à l'ambassadeur pour être remis au ministre. Cependant, ni le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ni le ministre des Affaires des anciens combattants n'avaient lu le texte du discours.

LES CÉRÉMONIES DU JOUR J—PRÉTENDUES INEXACTITUDES DANS LE DISCOURS PRONONCÉ PAR L'AMBASSADEUR DU CANADA—L'ABSENCE DE MINISTRES

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, disait-on dans ce discours que l'armée du jour J comprenait cinq divisions, composées d'un nombre égal d'Américains, de Britanniques et de Français, ce qui est manifestement inexact?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'ai une copie du discours, que je me ferai un plaisir de transmettre au député, afin qu'il puisse vérifier lui-même.

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, le gouvernement français a-t-il demandé qu'aucun membre du cabinet canadien n'assiste à la cérémonie et le gouvernement canadien y a-t-il consenti sans protester?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déjà traité de la question, il me semble, signalant que le gouvernement français avait donné son avis sur le genre de cérémonie qui se déroulerait sur le sol français. Le gouvernement canadien était tout naturellement disposé à tenir compte de cet avis.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AMBASSADE DE GRÈCE ET LA COMMUNAUTÉ GRECQUE VICTIME DE TERRORISME

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le ministère a reçu une lettre de protestation d'un certain Nicholas Skoulas, du fait que l'ambassade de Grèce aurait été mêlée à un groupe favorable à la junte qui aurait terrorisé les membres de la communauté grecque au Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est irrecevable sous sa forme actuelle. Le député voudra peut-être la soulever au moment de l'ajournement, s'il y a urgence, ce qui ne semble pas le cas aux yeux de la présidence.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LA BAIE PLACENTIA (T.-N.)—L'INDEMNISATION DES PÊCHEURS VICTIMES DE LA POLLUTION

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Pêches et des Forêts s'il a l'intention, au cours de la visite qu'il projette de faire à Terre-Neuve cette fin de semaine, d'annoncer un programme revisé d'indemnisations pour les pêcheurs de la baie de Plaisance, qui sont privés de leur gagne-pain en raison de la pollution des eaux.

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, aucune revision ne sera annoncée, mais de concert avec le comité des pêcheurs, nous allons discuter de l'application de la formule actuelle.

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE BIAFRA—L'APPAREIL DE LA CROIX-ROUGE SUÉDOISE

M. Ralph Stewart (Cochrane): Monsieur l'Orateur, je voudrais reposer une question que j'ai posée hier au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures et à laquelle on m'a promis une réponse pour aujourd'hui. Voici cette question:

Le gouvernement songe-t-il à protester auprès du gouvernement de Lagos contre la mort de quatre membres d'équipage par suite de l'écrasement d'un avion de la Croix-Rouge suédoise qui a été abattu et qui transportait des secours au Biafra? Le gouvernement a-t-il l'intention de prier le Nigéria de faire en sorte que la chose ne se reproduise pas, par considération pour les nombreux Canadiens et autres ressortissants étrangers qui se vouent à cette œuvre humanitaire?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, selon la déclaration du gouvernement nigérian à propos de ce malheureux incident, ses mesures de défense aérienne ont été renforcées à cause de récentes attaques aériennes attribuées aux mercenaires étrangers employés par le régime rebelle. Les autorités nigérianes ont affirmé que les rebelles avaient profité du relâchement de la défense aérienne, non seulement pour introduire des fournitures d'armes et des appareils, mais pour les utiliser afin d'attaquer les territoires occupés par les troupes fédérales pendant les vols des avions de secours. A moins que le régime du colonel Ojukwu n'autorise les vols diurnes, jusqu'à Uli, des avions de secours, la confusion et l'immixtion seront toujours possibles eu égard aux vols d'ordre humanitaire. En l'occurrence, je ne juge pas approprié d'adresser une protestation au gouvernement de Lagos.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, le ministre suppléant pourrait-il nous dire si notre gouvernement a découvert ou soupçonné que les avions qui sont censés effectuer des vols de secours organisés par la Croix-Rouge, les services du secours du Canada ou l'aide conjointe des Églises des États-Unis, transportent du matériel militaire?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je ne saurais le dire exactement. A ma connaissance, on n'a rien découvert de la sorte. Comme on le sait peut-être, le gouvernement canadien ou ses représentants ne cherchent ni à contrôler ni à fouiller d'aucune manière le contenu de ces avions.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, le ministre suppléant peut-il dire

[L'hon. M. Davis.]

si, à la lumière de l'incident dont le député de Cochrane a parlé et de la suspension apparente des vols de secours de la Croix rouge internationale, le gouvernement pourrait songer à reprendre en considération sa politique d'aide à la Croix rouge et songer aussi à aider le groupe des églises qui continue ses vols au Biafra?

L'hon. M. Drury: La Chambre sait, je crois, que le gouvernement du Canada tient beaucoup à ce que les secours soient aussi étendus que possible. Si l'on peut augmenter le transport aérien des approvisionnements de secours, le gouvernement canadien ne ménagera aucun effort pour y contribuer.

M. Brewin: Compte tenu de ce que le ministre vient de dire, songera-t-on à aider l'organisme groupant diverses églises qui fait des vols de secours au Biafra?

L'hon. M. Drury: Oui, monsieur l'Orateur, on y songera.

LE BIAFRA—LE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENT MILITAIRE PAR LES AVIONS DE SECOURS

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre ou les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures ont déterminé qu'en abattant l'avion de la Croix rouge on avait violé la Convention de Genève?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, comme cet incident est survenu la nuit, alors qu'il était plutôt difficile de distinguer les marques d'identité de l'avion, et comme les vols des avions de secours ne sont pas enregistrés officiellement, il serait assez difficile de se prononcer sur ce cas particulier. Toutefois, il y aura enquête.

LE CODE CRIMINEL

LA MODIFICATION RELATIVE AU PARI MUTUEL URBAIN

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au président du Conseil privé si le gouvernement a maintenant l'intention de remettre à plus tard la modification au Code criminel relativement au pari mutuel urbain?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, ne sachant pas où en est le bill, qui a été soumis au comité permanent, je ne suis pas en mesure de répondre aujourd'hui. Il faudra que je consulte mes collègues afin de savoir si le bill reviendra bientôt à la Chambre.

LA CONSOMMATION

LA NÉGOCIATION KENNEDY—LA RÉDUCTION DES PRIX À LA CONSOMMATION

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Consommation et des Corporations compte-t-il faire une déclaration à l'appel des motions afin de faire connaître aux députés le mécanisme que son ministère entend instaurer pour assurer aux consommateurs canadiens tout l'avantage des réductions tarifaires annoncées dans le budget, comme l'a promis le ministre le 5 juin?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, j'ai indiqué l'autre jour à la Chambre que j'en discutais avec mes fonctionnaires. Ces discussions se poursuivent toujours, et j'espère avoir quelque chose à ajouter là-dessus un peu plus tard.

LE CANADIEN-NATIONAL

LE COMTÉ DE LENNOX—LA PROTECTION DES DROITS DES CULTIVATEURS QUANT AUX EXPROPRIATIONS

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur l'Orateur, j'ai donné préavis de cette question au ministre des Transports. Les droits civils et économiques de certains cultivateurs du comté de Lennox, dont les terres sont sur le point d'être expropriées par le CN pour l'aménagement de voies industrielles, seront-ils protégés et défendus par son ministère?

M. l'Orateur: Cette question pourrait fort bien, à mon avis, être soulevée au moment de l'ajournement.

M. Alkenbrack: Je demande donc qu'on l'examine à dix heures, monsieur l'Orateur.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

TERRE-NEUVE—LE SERVICE DE L'EPA À DEER LAKE

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Sait-il que l'interruption du service de jets EPA jusqu'à Deer Lake (Terre-Neuve) a désorganisé le service aérien qui dessert l'ouest de Terre-Neuve et le Labrador, et entraîné de graves répercussions sur les communications, les biens et services? Fera-t-il une enquête et prendra-t-il les mesures nécessaires pour rétablir ce service?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député a formulé des instances, dont le ministre a pris note, je présume.

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. A-t-il l'intention d'exposer les hauts fonctionnaires de son ministère aux difficultés et aux frustrations du marché, ainsi que l'a laissé entendre le député de Trinity (l'honorable M. Hellyer)?

M. l'Orateur: A l'ordre s'il vous plaît. C'est une question plutôt mystérieuse, à mon avis. Le député pourrait peut-être la reprendre à l'heure du mystère, après 10 heures.

LES SPORTS

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE FONDÉE SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉTUDE

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre songe-t-il à présenter d'ici la fin de cette session un projet de loi fondé sur le rapport de la Commission d'étude sur le sport amateur; sinon, quand se propose-t-il de le faire?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Si l'on présente une telle mesure, monsieur l'Orateur, ce ne sera sûrement pas avant la fin de la session.

L'hon. M. Hees: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Dois-je conclure que le ministre ne songe pas à présenter une telle mesure législative?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Charlevoix (M. Asselin) a la parole.

L'hon. M. Hees: Aucun renseignement, aucun rapport; telle est la société juste!

L'hon. M. Munro: Nous avons déjà mis en œuvre la moitié des recommandations.

[*Français*]

LES AÉROPORTS

SAINTE-SCHOLASTIQUE—COMPARUTION POSSIBLE DES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX DEVANT LE COMITÉ PROVINCIAL

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale.

Étant donné que le gouvernement du Québec a formé un comité spécial qui aura pour tâche d'entendre les différents corps publics, relativement à l'emplacement de l'aéroport de Sainte-Scholastique, est-ce que le ministre a l'intention de faire comparaître les fonctionnaires du gouvernement devant le comité parlementaire de la province afin qu'ils puissent

donner des éclaircissements sur la décision du gouvernement fédéral?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, cette décision a été prise par le cabinet, et l'aéroport de Montréal relève de la compétence du ministère des Transports.

[*Traduction*]

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

L'ADOPTION DU 5e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au leader du gouvernement à la Chambre. Comme le comité permanent des transports et des communications doit se réunir cet après-midi afin d'étudier ses recommandations finales à la Chambre à la suite de son étude des problèmes de transport dans les provinces atlantiques, le leader du gouvernement à la Chambre, voudrait-il, en bonne logique, déposer la mesure n° 68, du gouvernement, c'est-à-dire le cinquième rapport de ce comité permanent, afin que nous puissions en finir avec cette affaire?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, il est regrettable de voir partir un vieil ami; c'est la dernière fois que le député aura l'occasion de poser une question. Je regrette, vu l'ordre du jour, de devoir lui répondre non.

• (2.50 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'examen, interrompu le mardi 10 juin, de la motion de l'honorable E. J. Benson (ministre des Finances), proposant que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de l'honorable M. Lambert (p. 9880).

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'avais commencé, hier soir, à faire certaines remarques sur le budget de l'honorable ministre des Finances (M. Benson). Ce budget n'est certainement pas une innovation, mais plutôt une répétition de l'aventure économique canadienne que nous vivons depuis 100 ans, à savoir l'annonce de l'augmentation des dépenses, de l'impossibilité de réduire les impôts et les taxes et la nécessité d'augmenter la production.

[L'hon. M. Asselin.]

En d'autres termes, c'est la même rengaine qui revient constamment, alors que 68 p. 100 des travailleurs gagnent moins de $4,000 par année.

Hier soir, la Chambre était saisie d'un sous-amendement qui visait à attirer l'attention sur les gens qui gagnent $4,000 ou moins par année, et l'on n'a pas étudié cette question avec sérieux, semble-t-il. Voilà pourquoi je veux y revenir.

Nous nous heurtons à deux problèmes. Il y a au Canada deux catégories de gens qui ne peuvent suivre le rythme de la prospérité, ni celui de la hausse du coût de la vie. Ces deux catégories comprennent plus de 470,000 chômeurs et près de 4 millions de travailleurs qui gagnent moins de $4,000 par année.

Il est une autre catégorie sur laquelle je voudrais insister et appeler l'attention des honorables députés; c'est la masse des jeunes travailleurs de 18 à 27 ans qui sont lancés sur le marché du travail, pour un certain temps, ou qui sont chômeurs.

Il y a deux semaines environ se tenait à Montréal un congrès appelé «Carrefour '69». A cette occasion, on réunissait des milliers de jeunes, non pas des révolutionnaires en mal de contestation, mais des jeunes qui se demandaient s'il est possible d'occuper une place dans la société, sans pour autant spolier le voisin de la sienne. Ils se demandaient s'il est possible pour eux d'avoir un foyer et de pouvoir gagner leur vie comme tout le monde, etc.

Monsieur l'Orateur, pendant toute la fin de semaine, j'ai pu entendre—étant présent à ces manifestations—des commentaires extrêmement éloquents au sujet de l'équilibre économique actuel et de l'efficacité du présent système économique. Au cours du congrès «Carrefour '69», bien des choses m'ont frappé, entre autres une émission—télévisée en circuit fermé—au cours de laquelle on demandait l'opinion des jeunes. Constamment, on demandait à un jeune: Que fais-tu ici à «Carrefour '69»? Quel est ton problème? Comment t'appelles-tu?

A la question «Quel est ton problème», plusieurs répondaient en montrant tout simplement leur portefeuille, qui contenait une carte d'identité, une carte d'assurance-chômage ainsi qu'un permis de conduire. C'est tout ce que nous avons, disaient les jeunes, et notre problème, c'est que nous ne pouvons traîner autre chose que cette fameuse carte d'assurance-chômage dans notre portefeuille.

L'individu est âgé de 22, 23, 24 ou 25 ans. Il veut travailler. Il est prêt à travailler et à faire quelque chose pour son pays, pour sa province, pour sa municipalité, pour lui-même, mais nous ne sommes pas organisés, au point de vue économique, non seulement au niveau national, mais aussi à l'échelon

provincial pour exploiter ces talents immenses qui se perdent.

Près de 5,000 jeunes étaient à «Carrefour '69» et plus de 90 p. 100 d'entre eux se promenaient avec une carte d'assurance-chômage dans leurs poches. Il s'agit de nos enfants, de nos jeunes, de la main-d'œuvre la meilleure que nous puissions trouver, en pleine santé, pleine de bonne volonté, prête à travailler. Cependant, les gouvernements sont incapables de donner la chance de travailler à ces jeunes-là.

Monsieur l'Orateur, on avait envoyé des invitations aux ministres d'Ottawa et de Québec qui sont précisément intéressés à ce problème, qui sont censés, à cause de leur travail législatif, parlementaire et ministériel, s'intéresser à ces questions. Ces ministres n'ont même pas accusé réception des invitations qui ont été lancées par plus de 10,000 jeunes à «Carrefour '69». C'est honteux. Savez-vous combien de députés étaient présents? Pourtant, tous étaient invités. Il n'y en avait qu'un seul. Moi. C'est votre humble serviteur, et je ne m'en vante pas, monsieur l'Orateur. J'avais quasiment honte d'être là, seul. Je me sentais comme un chien, dirais-je, perdu parmi ces jeunes qui veulent travailler, mais que personne ne veut écouter. Demain, s'ils envoient un mémoire à Québec ou à Ottawa, on leur répondra: Nous vous remercions de votre excellent mémoire. Il est très bien rédigé, vous avez de très bonnes idées, mais vous comprendrez très bien la situation, chers jeunes, futurs électeurs. En effet, on veut les flatter, on veut leur vote. En bons vieux politiciens, on leur dit: Tenez-vous tranquilles. On cherche des solutions, on a de gros plans, on a formé un comité d'étude sur la stabilisation des prix. On revise la politique relative à l'assurance-chômage et au Centre de la main-d'œuvre. Tenez-vous tranquilles. Ne bougez pas, ne cassez rien. Restez chez vous, chômez, dépensez votre chèque d'assurance-chômage. Quand vous n'en aurez plus, présentez-vous au bureau du bien-être social et l'on vous donnera une troisième carte. C'est tout un progrès pour un jeune de 23 ans! L'individu se présente au bureau du bien-être social et dit: J'ai fini d'utiliser mes timbres d'assurance-chômage. Avez-vous une carte de bien-être social?

Monsieur l'Orateur, plusieurs des jeunes qui assistaient à «Carrefour '69» n'avaient que deux cartes dans leurs poches pour s'identifier: la carte d'assurance-chômage et celle du bien-être social. Ils n'ont même pas leur permis de conduire, parce qu'ils n'ont pas les moyens de l'obtenir. Ils n'ont pas les moyens d'acheter une automobile non plus.

Monsieur l'Orateur, on voudrait que ces jeunes, qui composeront la société de demain, qui seront les leaders de demain, qui constituent aussi notre meilleure main-d'œuvre, car ils sont en bonne santé et veulent travailler, restent chez eux et disent: Le Canada est formidable, le Québec est formidable, le parti libéral est formidable. Nous ne changeons rien!

Monsieur l'Orateur, si, aujourd'hui, nous ne donnons pas de travail à ces jeunes,—je ne parle pas nécessairement de mettre du pain et du beurre sur leur table—nous allons nous réveiller demain avec une société que nous ne pourrons plus contrôler. Toutefois, notre système économique est organisé de telle sorte que le sang économique ne circule pas. En effet, l'argent ne circule pas ou ne circule que dans le sens des plus forts et des plus riches, de sorte que le manque de pouvoir d'achat de la population ne réussit pas à écouler la production. Ainsi, nous n'avons pas à renouveler la production et le taux de chômage s'accroît.

Dans un pays aussi riche que le nôtre, tolérer la présence de 470,000 chômeurs est un vrai scandale. Lorsqu'on sait que la majorité de ces chômeurs sont des jeunes, c'est encore un plus grand scandale.

Monsieur l'Orateur, je voudrais appeler l'attention des honorables députés sur le fait qu'on devrait étudier cette question-là avec sérieux. Nous avons tout ce qu'il faut, au Canada, pour bâtir un grand pays, pour permettre à chacun de vivre et de s'épanouir sainement, mais on ne fait absolument rien.

On crée des comités qui vont étudier les rapports des comités et, dans nos bureaux, dans les bibliothèques, de gros volumes, qui ont coûté des millions de dollars, qui traitent de ces problèmes, dorment sur les tablettes. Cela ne change rien. Pendant ce temps-là, les chômeurs se promènent les mains dans les poches, avec leurs cartes d'assurance-chômage et de bien-être social. Voilà tout un avenir, pour ces jeunes-là!

Monsieur l'Orateur, à mon avis, cette situation est absolument intolérable et inacceptable, et il faut faire quelque chose pour la changer. Ce qui m'épate le plus, ce que je n'arrive pas à comprendre dans tout cela, c'est ce qui s'est produit lorsque nous avons présenté une motion d'opposition qui se lisait comme il suit:

> Cette Chambre est d'avis que le gouvernement a négligé de prendre des mesures efficaces pour donner au pays une politique de distribution des biens et des services qui permettrait à chaque citoyen d'obtenir sa part de l'abondance canadienne.

A ce moment-là, au lieu de répondre aux affirmations que nous faisions, on faisait des farces. Les députés trouvaient cela drôle qu'on présente une telle motion. On présentait, hier, des motions semblables et c'était encore drôle. On trouve cela drôle, monsieur l'Orateur.

Lorsque l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) a tenté de donner la réplique à l'honorable député de Témiscamingue (M. Caouette), au sujet de cette motion que je viens de mentionner, il disait que le Crédit social était une doctrine inapplicable, que cela ne tenait pas debout, que cela constituait une machine à piastres, qu'on faisait de la démagogie parce qu'on parlait de pauvreté, parce qu'on prenait la défense des travailleurs, parce qu'on prenait la défense du petit contre le riche.

Or, lorsque ce même ministre était chef syndical,—j'espère qu'il s'en souvient, car son attitude nous laisse croire qu'il ne s'en souvient plus—il soulevait les petits, les travailleurs pour ses propres fins, pour servir ses propres intérêts, et non pas ceux des syndiqués. Il faisait lui-même, à ce moment-là, de la démagogie, et il était le premier à blâmer les gouvernements de leur inaction et de leur inactivité.

Aujourd'hui, il est ministre de l'Expansion économique régionale. Ce ministère doit servir à mettre des fonds au service de la population pour permettre un développement accéléré de certaines régions qui sont en retard, au point de vue économique. Il devrait être particulièrement intéressé à ces questions. Or il n'est pas à la Chambre, présentement. Tout ce qu'il trouve le moyen de faire, quand nous lui proposons des solutions, c'est de rire de nous.

Par ailleurs, ce même ministre se lève et nous dit: Nous voulons blâmer l'opposition parce qu'elle ne collabore pas, parce qu'elle ne veut pas étudier les propositions gouvernementales. Ce même ministre n'a pas la décence intellectuelle de faire ce qu'il prêche. S'il veut que nous étudiions ses propositions, il faudrait, au moins, qu'il étudie les nôtres, et qu'il cesse de les ridiculiser sans les avoir, au préalable, étudiées sérieusement.

Monsieur l'Orateur, le Crédit social constitue certainement une doctrine d'avant-garde. Il propose des mesures économiques, des mesures monétaires extrêmement intéressantes qui ne sont ni socialistes ni nécessairement capitalistes. Le capitalisme, actuellement, est abusif. Le Crédit social est une doctrine qui se marie bien au système capitaliste; selon le système créditiste, toutes les personnes humaines sont égales, toutes les personnes humaines, quels que soient leur âge, leur couleur, leur race, leur religion, ont le droit de vivre et de s'épanouir sainement et humainement. Selon la doctrine du Crédit social, l'argent doit être au service de l'homme et non pas l'homme au service de l'argent.

[M. Fortin.]

Nous ne faisons pas de démagogie, nous ne nous amusons pas aux dépens des gens ou des gouvernements. Nous avons été élus dans le but précis de tenter de faire comprendre au gouvernement qu'il y a peut-être, dans le Crédit social, de bonnes choses qui valent peut-être la peine d'être étudiées sérieusement, et qu'on ne devrait pas tourner au ridicule, car on pourrait peut-être y trouver certaines solutions vraiment efficaces pour rétablir l'équilibre du système économique et monétaire actuel.

Monsieur l'Orateur, ce n'est certainement pas le Crédit social qui a créé la crise économique et l'inflation actuelles, de même que celles que nous avons connues dans le passé.

Au fait, le système économique actuel est précisément celui qui crée ces crises, et ceux qui en souffrent, ce sont justement les citoyens canadiens. Voilà pourquoi le Crédit social propose que nous nous attaquions au véritable problème qui fait que les gens doivent toujours être victimes de ces crises économiques, voulues par la haute finance et qui servent ses intérêts, comme les guerres, d'ailleurs.

Nous voulons mettre de l'ordre dans les choses. Nous ne prétendons pas avoir toute la lumière du Saint-Esprit, comme le disait l'autre jour l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale, et que du côté ministériel, est l'ombre. A voir l'attitude des députés ministériels, j'ai l'impression que même si nous n'avons pas toute la lumière, ce n'est certainement pas du côté ministériel qu'elle se trouve, car on ne se donne même pas la peine d'étudier nos propositions.

Monsieur l'Orateur, je pense que nous devrions prendre la peine d'étudier notre proposition. Lorsque nous disons, par exemple, que nous devons établir l'équilibre entre la production et la consommation, il me semble que cela va de soi. Mais tout ce que le gouvernement nous dit là-dessus, c'est d'augmenter la production.

• (3.00 p.m.)

Mais si l'on veut produire davantage, il faut d'abord commencer par écouler la production actuelle. Et pour ce faire, avons-nous le pouvoir d'achat suffisant? Au fait, on n'achète pas la production avec des prières ou des promesses électorales, comme le gouvernement le fait, mais avec un pouvoir d'achat, crédit scriptural ou autre. Si les contribuables n'en ont pas et si l'on continue de piller leurs poches, comment écouler cette production, en vue de produire davantage?

Il est entendu que si la production reste sur les rayons, les travailleurs ne trouveront pas d'emploi pour remplacer cette production qui ne s'écoule pas. On préfère faire le jeu de la haute finance. C'est ce qu'on a vu en temps de

guerre, alors qu'on jetait du beurre, qu'on gaspillait un tas de denrées, pendant que les deux tiers du monde crevaient de faim. On agissait ainsi au lieu de se demander si les gens ne pourraient pas écouler cette production grâce à un pouvoir d'achat suffisant, ou tout au moins un revenu annuel garanti leur permettant d'écouler la production.

Il y aurait tellement de choses à dire sur cette question. Mais, pour revenir au Crédit social, nous croyons que nous pourrions y trouver certaines solutions vraiment intéressantes en organisant une table ronde, en vue d'étudier la possibilité d'une solution.

Nous le croyons fermement, mais nous aimerions que le ministre des Finances et ses collègues étudient ces solutions.

Nous sommes prêts à collaborer, mais pas à faire rire de nous. Nous aimerions que nos propositions ne restent pas en plan et soient étudiées sérieusement.

Monsieur l'Orateur, nous disons souvent que nous sommes prêts à collaborer, mais nous aimerions que cette collaboration ne soit pas à sens unique, mais plutôt dans un esprit de dialogue véritable.

J'espère que mes honorables collègues n'oublieront pas, dans leurs délibérations, cette masse de jeunes travailleurs qui ne demandent pas mieux que de travailler, mais qui, actuellement, ne sont pas en mesure de travailler et de se lancer dans la vie. Alors, qu'on n'aille pas les blâmer, s'ils ne participent pas à la vie économique. Les gouvernement ne collaborent pas avec cette masse de travailleurs qui ne demandent pas mieux que de contribuer à l'édification du pays, pourvu qu'on leur en fournisse l'occasion.

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter le ministre des Finances (M. Benson), qui a su mettre à profit toute son imagination et son intelligence afin de présenter à la population canadienne un budget réaliste en même temps que populaire—ce qui n'est certainement pas facile—et, surtout, réussir à atteindre un surplus budgétaire, le premier depuis 1956.

Il a voulu, par ce budget, mettre un frein à l'inflation en utilisant toutes les ressources à notre disposition.

Pour combattre cette inflation, le ministre des Finances a pris certaines initiatives destinées à intensifier la concurrence en matière de prix. En groupant les trois dernières étapes des réductions tarifaires prévues lors des négociations Kennedy, le ministre des Finances a voulu freiner l'augmentation des coûts des produits au consommateur.

Les prévisions budgétaires rendront possibles également des exemptions plus généreuses à l'égard des marchandises rapportées par les Canadiens de l'étranger, et permettront à un Canadien, sur une déclaration verbale, de rapporter au pays pour $5 de marchandises chaque fois qu'il passe par un poste de douane. Ces changements ont été très bien accueillis par le public en général, de même que par le ministère du Revenu national, notamment en ce qui concerne la division des douanes, car cela facilitera et améliorera le service aux postes de douane.

Les autres mesures prévues dans le budget, et que je n'ai pas encore énumérées, forment un tout qui, tout en combattant l'inflation, peut se rattacher à la politique générale du gouvernement canadien, destinée à combattre les inégalités régionales.

[*Traduction*]

J'ai quelques observations à faire au sujet des modifications au Tarif douanier qui figurent dans les récentes résolutions budgétaires. Premièrement, il y a l'accélération des réductions de la négociation Kennedy, qui a pour effet de mettre en vigueur, à compter du 4 juin 1969, les droits de douane qui étaient censés être applicables le 1er janvier 1972, sauf pour les cartons à chaussures. Cela a créé une avalanche de demandes de confirmation et d'éclaircissement de la part des services d'exécution et des intéressés. Ces nouveaux droits sont maintenant en vigueur et à mesure qu'on s'y habituera, ils ne devraient pas causer de difficultés d'ordre administratif.

Deuxièmement, certaines recommandations de la Commission du tarif portant sur trois renvois ont été adoptées. Il s'agit du renvoi n° 133, traitant des machines, appareils, plaques destinées à l'imprimerie et autres produits utilisés dans l'imprimerie et les industries connexes, du renvoi n° 134, traitant du matériel destiné aux hôpitaux et autres institutions, et du renvoi n° 138, traitant de certains appareils et instruments de précision.

Ces modifications exigeront une analyse étendue et certaines rectifications dans nos usages administratifs. On s'attend de recevoir de nombreuses demandes d'explications concernant ces nouveaux articles et la mise au point des décisions. Certaines directives imprimées devront être révisées. On ne s'attend pas que des difficultés administratives imprévues se posent.

Troisièmement, certaines modifications sont de nature purement administrative. A titre d'exemple, nous avons exclu certains articles des numéros tarifaires 41525-1 et 44300-1, ce qui permettra aux usagers canadiens de machines à coudre industrielles et de certains appareils destinés à la cuisson de profiter du programme de détaxe visant certaines machines et administré par le ministère de l'Industrie et du Commerce. En outre, on prévoit l'entrée en franchise d'aéronefs et de moteurs

d'aéronef de types et de dimensions qu'on ne fait pas au Canada. Je le répète, même si ces modifications exigent une révision des usages antérieurs, ainsi que des rectifications et des ajustements concernant les décisions, les dossiers et les procédés administratifs, on ne s'attend pas à des difficultés spéciales.

Le Tarif des douanes comprend maintenant de nouvelles dispositions qui seront avantageuses pour les résidents du Canada qui rentrent de l'étranger. Toutes ces dispositions ont pour objet d'accélérer les formalités douanières auxquelles est soumis le Canadien à son retour et, en général, de lui accorder une exemption plus généreuse, plus pratique et plus fréquente. Ainsi, sur les articles, autres que le tabac et l'alcool, que le voyageur transporte dans ses bagages à son retour, après une absence d'au moins 48 heures, on accorde aussi souvent qu'il le faut et sur la foi d'une déclaration verbale, une exemption dont le montant ne doit pas dépasser $5.

A compter du 1er janvier prochain, une exemption ordinaire de $25, pouvant englober des quantités déterminées de tabac et d'alcool, sera accordée sur une base trimestrielle après une absence de 48 heures. Il y aura aussi une exemption additionnelle de $100 par année civile après une absence de 12 jours à l'étranger qui, pour la première fois, comprend les États-Unis. Cette exemption visera les mêmes quantités de tabac et d'alcool. En outre, les marchandises importées en sus de ces limites jusqu'à concurrence d'une valeur de $100 seront frappées d'un droit uniforme ou ordinaire de 25 p. 100, exception faite des tabacs et des alcools qui accompagnent le résident rentrant au pays. Cette dernière exemption est applicable immédiatement.

L'accroissement de la fréquence des exemptions et l'application plus large de l'exemption de $100 seront favorablement accueillis par les résidents canadiens, et l'exemption de $5 sur déclaration verbale ainsi que l'uniformité du tarif contribueront à accélérer le passage des voyageurs aux douanes. Les hauts fonctionnaires de mon ministère considèrent également ces changements comme une mesure pratique pour faciliter l'entrée des voyageurs au pays.

[*Français*]

En ce qui concerne le ministère du Revenu national, division de l'impôt, il serait peut-être intéressant pour les députés, à ce temps-ci de l'année, de savoir où nous en sommes quant aux déclarations d'impôt sur le revenu qui nous sont parvenues depuis le début de l'année.

[L'hon. M. Côté.]

Je dois dire, d'abord, que nous avons reçu, jusqu'au 9 juin 1969, 8,513,792 déclarations d'impôt, soit environ 400,000 de plus que l'an dernier. De ce total, 6,640,113 ont été cotisées et ont nécessité 4,779,070 remboursements, ce qui veut dire qu'au 31 mai 1969, nous avions vérifié environ un million de cotisations de plus que l'an dernier.

• (3.10 p.m.)

[*Traduction*]

En ma qualité de ministre chargé de percevoir les recettes prévues dans la loi de l'impôt sur le revenu, j'en profite pour expliquer aux députés le principe de conformité que j'ai prié mon sous-ministre de faire appliquer, afin que tous les contribuables canadiens soient traités de façon juste et équitable. Je me suis vite rendu compte que certaines politiques de mon ministère ne pouvaient plus s'adapter aux conditions actuelles.

Qu'il ne soit pas dit que nous ne pensons qu'à nous et à notre efficacité. J'ai bien réfléchi à la nécessité d'un traitement équitable des contribuables. On s'est notamment préoccupé de la perception des impôts en souffrance. Tous les ans, c'est la même chose, bon nombre de citoyens et de sociétés doivent des impôts, l'admettent volontiers, mais ne s'en acquittent pas au moment de l'échéance. Ce défaut de paiement impose un fardeau au pays et aux autres contribuables. Le ministère a donc pris des mesures énergiques efficaces au sujet de ces retards de paiement. Je n'aimerais pas cependant que les contribuables qui cherchent à contester leur cotisation ou font un paiement même symbolique sur réception de leur avis soient traités de la même façon que ceux qui ne tiennent nullement compte de nos avis. Ces gens peuvent faire l'objet d'ordonnances de saisie-arrêt et de mandat sans que l'on se préoccupe de savoir s'il y a eu réponse ou non de leur part.

Bien que je ne voie pas d'autre remède que nos méthodes actuelles, lorsqu'il s'agit de contribuables qui ne tiennent pas compte de nos avis de paiement d'usage, je m'attends que l'on fasse preuve de jugement avant d'émettre les ordonnances de saisie-arrêt habituelles contre les contribuables qui ne doivent que des sommes modiques. Quant aux autres, j'ai ordonné qu'on n'émette aucune ordonnance de saisie-arrêt ou de mandat contre un contribuable qui répondait à un avis de cotisation ou de perception, avant d'être entré en contact avec lui par téléphone, de l'avoir interrogé de vive voix ou averti par écrit que l'on cherchait à apporter à la question du non-paiement une solution satisfaisante. Ce n'est que lorsqu'on n'aura pu en arriver à une

entente que l'on émettra des ordonnances de saisie-arrêt ou des mandats.

Pendant un certain nombre d'années, on a pratiqué une politique particulière, celle des poursuites sélectives: parmi les nombreux cas soumis à une enquête, certains seulement faisaient l'objet de poursuites. Pourquoi poursuivre l'un et pas l'autre? C'était une politique fort difficile à appliquer, car il était presque impossible de traiter tout le monde sur le même pied. J'ai donc enjoint à mes fonctionnaires d'appliquer la loi en se basant sur les faits en cause, ce qui, j'en suis certain, assurera un traitement juste et équitable à tous les contribuables.

J'ajouterai qu'en dépit du niveau élevé des impôts, la grande majorité des contribuables remplissent honnêtement leur déclaration d'impôt sur le revenu. Il y a cependant dans toutes les couches de la société, une minorité de gens toujours prêts à recourir à la fraude et autres moyens malhonnêtes pour esquiver leur propre part du fardeau, imposant par là au contribuable honnête une part toujours plus grande. Certains, dont les impôts ne sont pas prélevés à la source, pensent qu'ils peuvent décider du montant à payer. Ils présentent de faux reçus et ne déclarent pas certains revenus.

Cette minorité considère apparemment la fraude fiscale comme un jeu ou un sport que l'on pratique avec le receveur général. Je suis résolu à ce que mon ministère fasse comprendre à cette minorité que la fraude fiscale n'est pas un jeu, que c'est exactement comme si l'on volait le caissier du bureau de l'impôt. Vous conviendrez, je pense, que la fraude fiscale est un crime méprisable contre la communauté tout entière, car c'est prendre l'argent dans la poche de l'honnête homme et souvent dans la poche de ceux qui peuvent le moins s'en accommoder. Les tribunaux ont déclaré que la fraude fiscale ou la remise de fausses déclarations étaient des infractions graves, et je suppose que les tribunaux imposeront à cette minorité des sanctions appropriées aux circonstances, pour dissuader les autres. La politique de mon ministère est d'ordonner désormais une enquête chaque fois que l'on soupçonne une fraude et de poursuivre, en justice tous ceux qui semblent coupables d'un délit criminel. Cette politique est destinée à faire comprendre à ceux qui voudraient jouer le jeu de la fraude qu'ils devront subir les conséquences de leurs actes, en l'espèce, des poursuites. On espère que ces poursuites judiciaires serviront à dissuader d'autres qui songeraient à se soustraire à l'impôt. Notre politique devrait faire réfléchir ces gens aux conséquences de leurs actes car il sera trop tard pour prétexter l'ignorance lorsque mon ministère aura constaté le crime.

Dans l'intérêt de la justice, la politique de poursuite judiciaire du ministère sera fondée, comme il se doit, sur les faits et les preuves du crime et ne tiendra aucun compte de l'éminence, de l'influence ou du rang social des contribuables sur lesquels on fait enquête. Même si la loi m'accorde certains pouvoirs discrétionnaires, une fois les faits établis je n'interviendrai d'aucune façon dans les décisions de mes hauts fonctionnaires. Vous pouvez être sûrs que mon ministère n'assumera pas le rôle de juge et de jury, qu'il laissera aux tribunaux le soin de juger les criminels. La fraude fiscale est une chose bien trop grave pour être réglée en dehors des tribunaux. Aucune affaire pareille n'a été ou ne sera réglée dans mon bureau.

Cependant, je tiens à assurer aux députés que j'ai demandé à tous mes fonctionnaires de traiter autant que possible, tous les contribuables d'une manière juste et équitable et en outre d'être raisonnables dans leurs rapports avec eux, quelles que puissent être les circonstances. Le ministère saura gagner et conserver le respect des contribuables, essentiel à une bonne administration fiscale, tant qu'il agira à la fois avec justice et fermeté.

Outre cette fermeté, je tiens à assurer à tous les députés que le contribuable qui a joué le jeu de la fraude fiscale mais qui se présente au ministère avant que des mesures soient prises à son sujet pourra se mettre en règle avec le ministère en acquittant l'amende appropriée en vertu de la loi sans crainte de poursuites. C'est la politique qu'a suivie le ministère auparavant mais sans que beaucoup le sachent. Je puis vous assurer que si les contribuables se présentent d'eux-mêmes au ministère et acquittent leur amende, ils ne seront pas poursuivis. Je souhaite que les contribuables respectent la loi de leur plein gré, car ainsi le gouvernement s'en tire à meilleur compte et n'a pas à rechercher la minorité qui refuse d'acquitter sa juste part du fardeau national. Je souhaite que la politique permette toujours aux contribuables de se conformer de bon gré aux règlements.

M. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, il y a plusieurs années que je n'ai pas participé à un débat sur le budget. Je tiens à traiter de trois ou quatre questions qui me paraissent urgentes. Le gouvernement, au moyen du budget ou d'autres méthodes, n'a pas pris de mesures concertées

au sujet de ces questions et je demande donc quelques minutes pour en traiter. Comme l'exposé budgétaire était mortellement ennuyeux, je suppose que le débat sur le budget risque d'être jugé lassant. Mais c'est un risque que je vais courir, monsieur l'Orateur.

• (3.20 p.m.)

Voici les programmes d'initiative gouvernementale qui me viennent à l'idée, et ils ne concernent pas seulement la circonscription de Fundy-Royal et les provinces atlantiques, mais l'ensemble du Canada. Tout d'abord, une politique de construction navale viable; deuxièmement, des mesures pour remédier à la grave situation à laquelle font face les producteurs laitiers au Canada; troisièmement, une politique souple de disponibilité de prêts bancaires pour l'ensemble du pays; et quatrièmement, une lutte sérieuse et concertée contre le problème croissant de la pollution.

Au sujet du premier problème, celui de la politique de construction navale, j'avais l'honneur, samedi dernier, d'assister au baptême de deux navires de ravitaillement de la Marine à la Saint John Shipbuilding and Dry-dock Company. C'était une expérience fort intéressante de collaboration entre les ouvriers intéressés et la direction du chantier. On m'a dit que ces navires constituaient la plus importante commande de notre histoire faite par le gouvernement canadien pour la construction de navires. Ces navires ont été construits aux termes d'un contrat fixe, ce qui peut intéresser ceux qui ont eu affaire au *Bonaventure*. Autre aspect important de cette construction, c'est que les travaux ont été terminés deux semaines avant le délai fixé dans le contrat. Voilà une réalisation remarquable, qu'on peut attribuer à la compétence et aux connaissances techniques dans le domaine de la construction navale. Et j'en suis d'autant plus fier que ces travaux ont été exécutés dans des circonscriptions représentées par le député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell) et moi-même.

Lors des cérémonies de samedi dernier, le président de la société Shipbuilding and Dry-dock s'est adressé aux personnes présentes, notamment le représentant du Nouveau-Brunswick au cabinet, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé). Je vais lire des passages de son allocution:

> En ce jour, nous constatons les résultats de longs mois d'efforts déployés par des hommes qui ont les capacités voulues pour construire de tels navires, et je saisis l'occasion de leur rendre un hommage spécial. Ces capacités sont de tradition à Saint-Jean et il est dans l'intérêt de Saint-Jean, du Nouveau-Brunswick et même du Canada qu'elles soient perpétuées et employées à bon escient à l'avenir.

[M. Fairweather.]

C'est parce que ce problème est d'ordre national et non pas local que je n'hésite pas à en saisir la Chambre selon la coutume, c'est-à-dire en prenant part au débat sur le budget. Le président poursuit:

> Si l'on veut préserver ces compétences et continuer à construire d'excellents navires, le Canada devra bientôt établir une politique de construction maritime bien claire. Ce fait a été reconnu—je devrais peut-être dire enfin reconnu—par le gouvernement canadien.

Le président s'est reporté ensuite à une déclaration du ministre des Transports (M. Jamieson) concernant l'étude d'une durée d'un an, en vue de créer une flotte marchande appartenant à des intérêts privés. Le ministre a dit qu'il fallait faire cette étude avant d'examiner la possibilité de construire des navires au long cours au Canada, en vue de former une marine marchande. Le président a ajouté:

> Le ministre pense donc probablement à un délai d'un ou deux ans avant l'établissement d'un programme de construction maritime et d'une marine marchande.

Il n'y a aucun chantier maritime au Canada qui puisse attendre aussi longtemps avant que la politique du gouvernement ne soit énoncée. On n'a qu'à noter la fermeture de chantiers maritimes sur le Saint-Laurent ces derniers mois. Le président a ensuite fait remarquer:

> Ce délai est trop long. Au Nouveau-Brunswick, nous ne pouvons attendre deux ans. Bien sûr, nous approuvons la mesure prise par le ministre—et nous reconnaissons qu'il vient tout juste de prendre la direction du ministère—mais Ottawa devrait agir immédiatement pour assurer la survie des chantiers maritimes pendant que les études se poursuivent.
>
> Notre chantier soutiendra tout programme qui favorisera la mise au point d'une politique positive de construction maritime—et je dis avec assurance que la direction et les employés travailleront ensemble pour atteindre ce but ...

Fait à remarquer, au lancement des navires samedi dernier, les représentants des principaux groupes syndicaux du chantier, MM. Armstrong, McLeod et Yeomans, ont fait écho aux paroles du président. Je ne défends pas les intérêts d'un groupe en particulier. Ce serait contraire au rôle du député, mais je trouve que le gouvernement a eu le temps, en cinq ou six ans, de décider si notre pays, dont le littoral est le plus long au monde, devrait avoir une flotte au long cours, à cause de sa situation géographique.

La deuxième mesure, monsieur l'Orateur, n'intéresse pas seulement bon nombre de mes commettants, mais aussi les Canadiens qui ne demeurent pas dans les centres industriels du pays. Il s'agit de la crise que connaît l'industrie laitière au Canada. J'approuve la décision du comité permanent de l'agriculture de faire une tournée au pays. Ses membres se trouvent actuellement en Ontario, de retour des provinces atlantiques. Il est utile que les comités parlementaires sortent de cette Chambre qui, bien souvent, n'est pas très au courant des problèmes réels. C'est malheureux, mais c'est vrai. Ces comités devraient aller se rendre compte sur place des difficultés qui se posent aux Canadiens qu'ils représentent.

L'Association des producteurs de lait du Nouveau-Brunswick et l'Office des ventes des producteurs de crème du Nouveau-Brunswick ont présenté un mémoire intéressant au comité lors de son passage à Fredericton. Le mémoire signalait entre autres:

Le 31 mars 1969, le ministre de l'Agriculture, M. Olson, a fait la déclaration suivante à la Chambre des communes:

«Je voudrais informer la Chambre que le prix de soutien du lait de transformation pour l'année commençant le 1er avril 1969 a été fixé à $4.85 les cent livres de lait contenant 3.5 p. 100 de matière grasse. Ce niveau est le même que celui qui avait été établi le 1er avril 1968.

Ce prix a été calculé au prix du marché de $3.54, plus une subvention de $1.31 par quintal.

Je voudrais signaler aux honorables députés que le prix moyen du lait industriel au Nouveau-Brunswick, l'an dernier, a été de $3.15 et non de $3.54. A l'heure actuelle, le maximum offert est de $3.15 et le prix peut même descendre à $2.38. La moyenne s'établirait au-dessous de $3.00 le quintal.

Le prix extrêmement bas est la conséquence de l'utilisation dernière du produit. Au Nouveau-Brunswick, on ne fait pas de lait pulvérisé. Étant donné la faible production et les grandes distances entre les usines, il n'y a pas suffisamment de lait industriel pour faire fonctionner une telle usine. Une quantité importante de poudre de lait préparée au rouleau est produite, mais elle se vend moins cher.

• (3.30 p.m.)

Notre production de beurre est trop faible. Environ 57 p. 100 du beurre consommé au Nouveau-Brunswick, l'an dernier, provenait des autres provinces.

Le programme d'élimination graduelle établi par la Commission canadienne du lait a contribué au déclin rapide de la production. En outre, un certain nombre de producteurs de lait nature et de crème fraîche ont dû déposer leur bilan par suite de la mise en œuvre du transport en vrac du lait dans des citernes. Ces entreprises tombent dans la catégorie des nouveaux producteurs quand elles demandent un quota au gouvernement fédéral, et leur seul espoir de l'obtenir consiste à acheter le cheptel de quelqu'un qui se retire; le contingent est de 3,500 livres de matières grasses pour les producteurs de lait, ou de 1,750 livres pour les expéditeurs de crème.

La situation dans les trois provinces Maritimes est à peu près la même. L'an dernier, les représentants des trois provinces ont tenu plusieurs réunions et présenté des instances au ministre de l'Agriculture et à la Commission canadienne du lait. Nous pensons que ces instances contiennent l'essentiel de nos doléances et nous vous les soumettons:

Ensuite viennent ces quelques recommandations:

(1) Que le quota minimum pour un nouvel expéditeur soit fixé à 1,750 livres de matière grasse, au lieu de 3,500 livres, comme à l'heure actuelle.

(2) Que le contingent global des Maritimes reste en vigueur pour cette région pendant une certaine période. La production laitière de cette région est déficitaire.

(3) Qu'on envisage de subventionner les expéditions excédentaires de lait nature. On a estimé que la vente de lait en poudre préparé au vaporisateur, qui est subventionné, a remplacé, dans une province, la vente de lait nature pour une valeur de trois millions de dollars. Si une subvention était accordée aux expéditeurs de lait nature pour leurs expéditions excédentaires, les versements s'élèveraient à un demi million de dollars. On a en outre signalé qu'une subvention pour les expéditions excédentaires de lait nature aiderait à maintenir le prix de détail du lait nature.

(4) Qu'un prix minimum soit fixé pour la poudre de lait préparée au rouleau. Le prix minimum actuel de la poudre préparée au vaporisateur n'est pas applicable à la poudre préparée au rouleau, comme on le prévoyait.

(5) Que le quota actuellement en vigueur pour l'élimination des petits producteurs reste fixé à 420 livres de matière grasse.

(6) Étant donné que les provinces Maritimes ne sont pour rien dans l'excédent des produits laitiers et que les producteurs sont désavantagés à plusieurs égards, par exemple, à cause des frais de transport plus élevés pour le lait et la crème, de leurs petites exploitations, des coûts plus élevés des grains de provende, etc., qu'on accorde aux expéditeurs de cette région la subvention qui leur a été refusée jusqu'ici.

Des 109.7 millions en subventions payées en 1968, le Nouveau-Brunswick a reçu $1,276,000. La production globale de lait transformé en produits industriels en 1968 a été de 11,603,62 mille livres, mais la part du Nouveau-Brunswick n'a été que de 115,465 mille livres. La production totale de poudre de lait écrémé en 1968 a atteint environ 356 millions de livres, dont le Nouveau-Brunswick a produit un peu plus de 2 millions de livres.

(7) Si ces recommandations ne peuvent être mises en œuvre dans le cadre actuel de la Commission canadienne du lait, qu'on réclame une politique régionale spéciale pour les provinces Maritimes.

Encore une fois, monsieur l'Orateur, je ne m'excuse pas de ces instances à propos des difficultés d'une région déterminée, difficultés très réelles qu'on a retournées dans tous les sens au cours des décennies. J'ose espérer que le gouvernement arrêtera bientôt un plan d'action efficace.

Le troisième point que je veux soulever au cours des quelques minutes qui me sont accordées a trait à la nécessité d'une politique souple à l'égard des prêts bancaires. Dans ses propositions budgétaires, le gouvernement a fait preuve d'une heureuse souplesse quant

aux mesures proposées pour combattre l'inflation. Je n'ai nullement l'intention de chercher à savoir si Edmonton, Calgary, Toronto et d'autres villes sont plus durement frappées par l'inflation. J'en laisse le soin aux gens plus compétents que moi en la matière. Cependant, je signale qu'après des années de supplications, particulièrement de la part des premiers ministres des provinces de l'Atlantique, on semble vouloir assouplir les politiques.

J'espère que le ministre des Finances (M. Benson) accentuera cette souplesse en agissant comme le fait le système fédéral de réserve aux États-Unis où en période de taux élevés d'intérêt et d'argent serré, comme celle où nous nous engageons actuellement, des directives peuvent facilement être données sans avoir recours à une loi aux institutions de prêts du pays afin que les régions où la disparité régionale est évidente obtiennent facilement un financement bancaire. Le ministre pourrait le faire d'un trait de plume et j'espère qu'il le jugera bon.

Il est inutile, et le budget l'a signalé, de s'attaquer aux problèmes du Canada dans l'ensemble en adoptant une politique globale et centralisée. Nous avons besoin de souplesse si nous voulons offrir aux régions du pays qui n'ont pas encore joui de l'avantage de ce que j'appellerais la pleine citoyenneté, des normes conformes à celles des autres régions, afin que les citoyens de cette partie du pays que je représente puissent s'intégrer dans une économie soutenue.

La dernière question dont je veux parler, mais qui, naturellement, n'est pas la moindre, est la pollution. Je pense qu'il est grand temps que le gouvernement coordonne ses efforts contre la pollution. Depuis qu'il est au pouvoir, le premier ministre (M. Trudeau) nous a exécuté un très joli menuet constitutionnel au sujet du contrôle de la pollution. Différents ministres ont des fonctions plus ou moins importantes en rapport avec ce grand problème national et international.

Nous avons entendu des discours de premier ordre de la part du ministre des Pêches (M. Davis) qui nous assure que la loi sur les pêcheries lui reconnaît la compétence et l'autorité requises. Le ministre d'État (M. Lang) nous a annoncé un nouveau projet de loi sur les ressources hydrauliques. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) avait aussi l'habitude de nous entretenir de la pollution.

Tant que le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités n'auront pas trouvé ensemble un moyen de combattre la pollution et ne s'entendront pas pour pénaliser toute entreprise coupable de pollution, au même titre que le citoyen qui endommage la propriété d'autrui ou qui fait du tort à autrui, le problème ne sera pas près d'être réglé. Le ministre des Pêches—et je ne crois pas dévoiler ici de renseignements confidentiels; si oui, je m'en excuse, mais je crois que c'est du domaine public—m'a dit que, la plupart du temps, quand on construit une usine de pâtes à papier, il en coûterait, pour y installer un bon mécanisme antipollution, moins de 2 p. 100 du capital de premier établissement. Voilà une éternité que les Canadiens attendent de leur gouvernement des mesures efficaces grâce auxquelles l'air, la terre et l'eau seraient purs au Canada. Ce sont les questions sur lesquelles je m'interrogeais depuis quelque temps, monsieur l'Orateur, et je remercie les députés de leur attention.

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, c'est la deuxième fois que le ministre des Finances (M. Benson) nous présente un budget depuis son entrée en fonctions il y a moins d'un an. Les ministres libéraux des Finances ont pris l'habitude de nous présenter deux budgets par an. La raison, d'après moi, c'est que le second tend peut-être à corriger les erreurs et les omissions du premier. Ce budget, que le ministre a annoncé à grand renfort de fanfare, doit marquer le début de la lutte contre l'inflation. Si cet appel aux armes n'impressionne pas certains d'entre nous, c'est que nous nous rappelons qu'il y a quatre ans un gouvernement libéral avait aussi déclaré avec grand éclat qu'il allait engager la lutte contre la pauvreté. On se souvient que cette guerre a pris fin sans qu'un seul coup ait été tiré. La meilleure preuve qu'on ait que le gouvernement n'a même pas engagé la lutte, c'est la constatation que le Conseil économique du Canada a consignée dans son dernier rapport annuel, et selon laquelle de 20 à 25 p. 100 des Canadiens vivaient en deça du seuil de la pauvreté.

• (3.40 p.m.)

Le ministre doit engager la lutte contre l'inflation. Nous voudrions tous, bien entendu, lui souhaiter du succès mais, jusqu'à maintenant, il n'a brandi que deux épées de bois qui, ni l'une ni l'autre, ne parviendront à abattre le monstre de l'inflation. A vrai dire, avant même d'engager la bataille, le ministre admet que le coût de la vie devrait augmenter d'environ 4 p. 100 au cours de l'année à venir. Ce fut d'ailleurs le pourcentage d'aug-

mentation l'année dernière et sans doute l'année d'avant. Donc, même avant de commencer à s'attaquer à l'inflation, le ministre nous a déjà prévenu de renoncer à tout espoir d'amélioration, et beaucoup d'entre nous soupçonnent même une aggravation par rapport à l'année dernière. A vrai dire, tous les indices portent à croire que l'augmentation du coût de la vie sera probablement de l'ordre de 4.7 p. 100.

Le ministre a proposé deux choses pour répondre à l'inflation. Ce sont des initiatives louables mais aucune d'elles ne s'attaque réellement au problème. La première est de différer pendant deux ans, pour la construction commerciale, l'amortissement du coût en capital immobilisations dans les villes dont la population est de plus de 50,000 habitants, en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta. L'idée d'une allocation sélective en matière d'investissement est bonne. Il y a longtemps que, dans notre parti, nous proposons des types de programmes sélectifs et l'établissement de priorités. Je ferais cependant remarquer que cette proposition ne sera sans doute pas très efficace et n'aura pas l'effet que le ministre en espère. Anticipant une augmentation des prix de construction, les sociétés désireuses d'ériger des bâtiments commerciaux, estimeront vraisemblablement que l'augmentation du coût des bâtiments risque d'être plus forte, dans deux ans que ce qu'il leur en coûterait de renoncer à la dépréciation du capital pour une période différée de deux ans. Même si cela devait avoir un certain effet sur les programmes de construction dans certaines régions, rien ne permet de croire que ces fonds seraient automatiquement affectés à des logements à bon marché ou aux régions sous-développées du Canada.

La deuxième proposition du ministre consiste à appliquer les recommandations de la négociation Kennedy dès maintenant au lieu de les étaler sur les deux ans et demi prévus. Ici encore pas d'objection. Je ferai remarquer que les réductions sont minimes, que la plupart d'entre elles sont de 3 p. 100 ou moins, qu'un grand nombre des articles en cause sont des biens de production ou de transformation et que rien ne garantit que les économies ainsi réalisées profiteront au consommateur. Si nous considérons l'Accord canado-américain sur l'automobile en vertu duquel le Parlement a abandonné aux fabricants d'automobiles environ 50 millions de dollars par an sous forme d'une exemption de droits de douane dont ils bénéficieront désormais dans l'espoir que cela réduirait le prix des voitures pour l'usager canadien, il s'avère qu'on n'a pas tenu compte des économies réalisées et que la difference entre le prix des voitures au Canada et leur prix aux États-Unis demeure sensiblement la même.

Le ministre des Finances (M. Benson) n'attaque pas les problèmes fondamentaux du pays. L'inflation existe-t-elle vraiment? On sait que l'inflation est causée par trop d'argent et trop peu de marchandises. Y a-t-il trop d'argent? Évidemment, dans certains milieux l'argent abonde. Certains secteurs de l'économie sont fort prospères et accusent des bénéfices énormes. D'aucuns ont réalisé des gains de capital à la bourse et grâce à des spéculations foncières. Mais y a-t-il vraiment trop d'argent dans les goussets des anciens combattants de notre pays qui attendent depuis des années qu'on relève leur allocation et à qui on promet, depuis des années aussi, que lorsque le rapport Woods sera déposé on s'occupera d'eux? Maintenant que le rapport a été déposé, on leur dit qu'ils devront attendre le Livre blanc; quand on l'aura, sans doute leur dira-t-on qu'ils doivent attendre le rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants. Leur pouvoir d'achat est inférieur à celui d'il y a cinq ans.

Que dire des gens à revenus fixes? Ont-ils trop d'argent? Ils en ont moins, en valeur réelle, qu'il y a cinq ans. Les vieillards pensionnés constatent que le coût de la vie a augmenté de 4 p. 100 l'an dernier mais que le gouvernement ne prévoit une augmentation que de 2 p. 100 pour leur boni de vie chère. En outre, s'ils ont moins de 70 ans et reçoivent l'allocation supplémentaire, ils auront à payer l'impôt sur le revenu. C'est dire que, de fait, ils rembourseront les 2 p. 100 de boni de vie chère qu'ils reçoivent. Ils n'ont pas trop d'argent. Ils sont plus mal partagés qu'ils ne l'étaient lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir. Les quatre ou cinq millions de Canadiens qui vivent en deçà du seuil de la pauvreté souffrent-ils d'une surabondance d'argent? Les 400,000 ou 450,000 chômeurs sont-ils surchargés d'argent? Les cultivateurs du pays souffrent-ils d'avoir trop d'argent, surtout ceux de l'Ouest qui ont des millions de boisseaux de blé entreposés sur leurs terres mais qui ne peuvent trouver assez de liquide pour faire face à leurs obligations? Il n'y a sûrement pas trop d'argent de ce côté-là.

Je sais, bien entendu, que ce sont là les droits acquis auxquels le premier ministre (M. Trudeau) a promis de s'en prendre pour nous guérir de l'inflation. Le gouvernement n'a pas su voir que ce n'est pas de liquidités trop abondantes que nous souffrons. Le Canada souffre plutôt de ce que le revenu est mal distribué et les ressources disponibles

mal réparties. Le fait est que depuis son avènement, en 1963, le gouvernement n'a pas cessé d'augmenter le fardeau fiscal des contribuables à revenus modique et moyen tout en continuant d'accorder des privilèges spéciaux aux riches de la nation.

• (3.50 p.m.)

L'impôt sur le revenu des particuliers a continué d'augmenter pendant que les impôts sur le revenu des sociétés ont reçu un traitement de faveur. En mars 1966, les impôts sur le revenu des sociétés étaient frappés d'une majoration remboursable de 5 p. 100. Je souligne l'expression «impôt remboursable», parce que ces sociétés devaient recouvrer leurs versements en 18 mois à un intérêt de 5½ p. 100. Les salariés ne recouvreront pas leurs versements, avec ou sans intérêt. Même alors, l'impôt remboursable a été supprimé en 1967.

Puis le gouvernement a, bien entendu, découvert qu'il lui fallait rembourser l'impôt perçu, outre l'intérêt. Il devait trouver 244 millions de dollars à cette fin. Au début de 1968, le gouvernement a tenté de faire adopter par la Chambre une surtaxe de 5 p. 100 sur les salaires pour recueillir les fonds nécessaires au remboursement de cet impôt sur les sociétés. Heureusement, l'initiative a été rejetée par une coalition des partis de l'opposition au Parlement.

Alors le gouvernement a fait un compromis et a imposé une surtaxe de 3 p. 100 sur le revenu des particuliers et des sociétés, surtaxe qui devait prendre fin à la fin de l'année civile 1969. Dans le présent budget, on prolonge la mesure jusqu'en 1970. Dans l'année, elle rapportera 150 millions dont 40 millions en impôts sur les sociétés et 110 millions en impôts sur le revenu des particuliers.

Non content de cette discrimination fiscale, le gouvernement établit maintenant un impôt de progrès social de 2 p. 100 à l'intention des salariés seulement. Les sociétés ne sont pas visées. Pis encore, cet impôt ne s'applique qu'aux premiers $6,000 de revenu imposable, de telle sorte que ceux qui gagnent $40,000 ou $50,000 par année verseront le même montant que ceux dont le traitement annuel est de $8,000 ou $10,000.

Lorsque le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré au congrès national des Chambres de commerce que les riches étaient surtaxés, je me demande ce qu'il pensait des pauvres, des gens à salaire faible ou moyen dont les impôts augmentent constamment? Le Canada souffre d'une mauvaise distribution des revenus; certains en ont trop et d'autres pas assez. Le gouvernement n'a tenu aucun compte des recommandations de la Commission Carter. Le gouvernement nous promet un Livre blanc depuis plus d'un an.

Des voix: Il s'en vient.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Il s'en vient, mais quand agira-t-on? Le gouvernement pourrait imposer les banques. Le *Globe and Mail* de ce matin signale que dans les six mois qui se sont terminés le 30 avril, les sept banques à charte ont augmenté en moyenne leurs profits de 33 p. 100 et que la cote de leurs actions est montée en flèche depuis l'abolition du plafond sur les taux d'intérêt. Les compagnies de pétrole et les compagnies minières pourraient être tenues de payer des impôts au même titre que les autres sociétés.

Je me rappelle l'époque où le ministre des Finances (M. Benson) était de ce côté-ci en 1962. Il fulminait contre le gouvernement de l'époque parce qu'il ne supprimait pas les dégrèvements pour dépréciation et pour épuisement dont bénéficiaient les industries minière et pétrolière. Que fait-il à ce sujet aujourd'hui? Pourquoi ne reconnaît-il pas la nécessité d'un impôt sur les plus-values de capitaux, ce qui contraindrait ceux qui réalisent des bénéfices à la Bourse ou qui spéculent sur les terrains à considérer leurs profits comme des revenus et à payer des impôts comme tout le monde?

Le gouvernement n'a pas besoin d'un Livre blanc. Il possède toutes les données nécessaires et tous les renseignements du rapport Carter. Il manque de cran. Je trouverais plus de fermeté dans une banane qu'au gouvernement. Il pourrait percevoir des impôts des parasites de notre économie. Même en réduisant jusqu'à 15 p. 100 l'impôt des particuliers qui gagnent $10,000 ou moins par année, il percevrait encore plus de revenus que maintenant.

Le gouvernement a négligé de faire quelque chose non seulement pour redistribuer le revenu, mais encore pour respecter les priorités sociales et économiques. Il a supprimé le plafond sur les taux bancaires sans exiger de garanties. Nous en payons maintenant le prix. Il a présenté une mesure législative pour accroître la capitalisation des compagnies de fiducie et de prêts, et il leur a facilité l'accès aux marchés monétaires. Il préconise un régime fiscal qui encourage les placements dans les actions plutôt que dans les obligations. Il en résulte un déséquilibre absurde dans le domaine des priorités.

Le secteur privé est capable d'obtenir des capitaux, mais le secteur public trouve difficilement des fonds pour des écoles, des hôpi-

taux, des projets de rénovation urbaine, des logements à coût modique et des centres récréatifs. Ces projets sont aussi importants que la construction d'un nouveau poste d'essence ou d'un troisième supermarché dans chaque quartier.

Au cours des années, la politique fiscale du gouvernement actuel a eu pour effet d'affamer le secteur public. Chose étonnante, une société qui a besoin d'hôpitaux, d'écoles et d'autres commodités ne peut les obtenir en période de prospérité, à cause de l'inflation, et pas davantage en période de récession, parce qu'elle n'en a pas les moyens et que le gouvernement ne sait où trouver l'argent nécessaire. Si les ressources financières sont rares, raison de plus d'espacer les investissements privés dans les domaines moins productifs de l'économie et de se concentrer sur les entreprises susceptibles d'accroître la productivité.

Le gouvernement est coupable, entre autres choses, de ne pas s'être suffisamment préoccupé d'accélérer l'expansion économique. Si, comme le prétend le ministre des Finances, il y a trop d'argent par rapport aux marchandises disponibles, il faut évidemment s'employer à augmenter la production.

Le chômage représente une perte de production potentielle. Avec 400,000 ou 450,000 chômeurs, notre production est déficitaire de 3 à 4 milliards de dollars. L'Europe a mis l'accent sur le plein emploi; ainsi, le chômage est maintenu à 1 ou 1½ p. 100 en Allemagne de l'Ouest et en Suède.

Au Canada, le gouvernement s'est servi du chômage pour ralentir l'économie. L'ex-ministre des Finances avait dit d'un air détaché qu'il serait peut-être nécessaire de ralentir l'économie. On y a réussi en provoquant le chômage. Chose étrange, dans une économie classique, il est entendu qu'en période d'inflation, les prix risquent de monter, mais il y a plein emploi, alors qu'en période de déflation, il y a chômage et baisse des prix. Seul un gouvernement de génies pouvait arriver à avoir le pire des deux mondes: hausse des prix et chômage.

Rien n'indique dans ce budget que le gouvernement entend suivre des politiques fiscales et monétaires propres à stimuler la productivité ou à encourager le plein emploi comme un des meilleurs moyens de combattre l'inflation. Le ministre des Finances est très fier de son budget en équilibre. C'est qu'il l'a assis sur les difficultés et les tribulations des Canadiens les plus désarmés. La formule qu'utilise le gouvernement pour combattre l'inflation en comprimant les dépenses rappelle les principes de Herbert Hoover en matière d'économie.

• (4.00 p.m.)

Les dépenses gouvernementales ne sont pas du gaspillage si elles sont bien administrées. Une grande partie de ces dépenses représente une distribution du revenu, car il s'agit d'imposer ceux qui peuvent payer et de fournir, grâce aux pensions et à d'autres mesures, des revenus aux miséreux et à ceux qui vivent en deça du seuil de la pauvreté. L'une des plus graves omissions de ce budget, dirais-je, pour conclure, vient du fait qu'il ne mentionne nulle part que le gouvernement est au courant de la situation désastreuse qui existe dans nos trois provinces des Prairies, où les agriculteurs doivent à la baisse des prix, à la réduction des livraisons et à une diminution catastrophique des ventes de blé la situation la plus grave que j'ai connue dans les Prairies depuis les années 30. Pas une ligne du budget n'indique que le gouvernement est disposé à consacrer un seul dollar pour remédier à cette situation.

Depuis déjà trois mois, nous entendons les ministres nous dire que le problème est à l'étude. La politique du gouvernement sera annoncée en temps utile déclare chaque ministre comme une marionnette au bout du fil. Mais le ministre des Finances ne nous a pas donné la moindre indication que le gouvernement a effectivement une politique, qu'il compte mettre des fonds à la disposition des agriculteurs de l'Ouest afin qu'ils obtiennent assez d'argent comptant pour acheter leurs fournitures destinées au défrichage d'été, à la vaporisation des mauvaises herbes, et à la moisson d'une récolte cet automne, sans parler de l'argent qu'il leur faudra pour nourrir leurs familles. On dirait que le gouvernement actuel se résigne à laisser péricliter l'agriculture de l'Ouest. Les membres de notre parti auront d'autres choses à dire à ce sujet, à moins que le gouvernement n'indique très prochainement qu'il a un programme et une politique qui lui permettront de fournir de l'argent comptant aux agriculteurs de l'Ouest.

Puisque ce budget ne fera pas grand-chose ou rien du tout pour combattre l'inflation actuelle et puisqu'il est plein d'injustices sociales, nous autres, membres du Nouveau parti démocratique, nous voterons pour l'amendement et contre le budget.

M. Ray Perrault (Burnaby-Seymour): Monsieur l'Orateur, après le discours que nous venons d'entendre, je me demande si les subventions de recherche accordées aux chefs de parti ont été judicieusement dépensées. Nous venons d'entendre une série d'inexactitudes, involontaires peut-être, et d'erreurs d'interprétation que je vais tâcher de corriger, du

moins en partie. Mais avant de commencer, je tiens à dire que nous entendons depuis quelque jours la série de critiques ordinaires contre le budget, auxquelles nous nous attendons maintenant de la part de quelques membres de l'opposition. Ces critiques de l'opposition font toujours figure de prophètes de malheur. Ils ne trouvent jamais rien de bon dans le budget. Ils le désapprouvent entièrement. Au cours de la dernière session, quelques-uns de ces porte-parole—dont certains sont influents à la Chambre—se sont même montrés si revêches à approuver quoi que ce soit du gouvernement, que leurs paroles d'approbation sont devenues aussi rares que le dronte ou que la tourterelle du Canada. Mais au cours du débat actuel, et étant donné la conjoncture économique actuelle au Canada, il y a quelque chose d'invraisemblable dans ces attaques effrénées contre le budget.

Les porte-paroles de l'opposition—et c'est là, selon moi, une vieille tactique politique—semblent se croire obligés de s'en prendre à tous les aspects du budget, de jeter l'alarme, de laisser entendre que les gens sont réduits à la pauvreté et de reprendre tous les vieux clichés qui remontent à la lutte des classes des années 30. Leur réaction est immuablement négative. L'opposition n'y gagne pas grand-chose. Les gens veulent savoir ce que les partis de l'opposition présentent comme solutions de rechange. J'avais commencé à faire une liste des solutions proposées à la Chambre depuis quelques jours, et je n'ai même pu remplir une demi-feuille de commentaires positifs de la part des partis de l'opposition. Et pourtant, ils aspirent à l'honneur de gouverner le Canada.

Examinons certains de ces mythes. Voici le mythe n° 1: l'opposition prétend que le gouvernement se raccroche désespérément à un régime fiscal désuet, qu'il résiste au changement et à la réforme. C'est un des mythes les plus absurdes de tous. Le régime fiscal actuel va être changé et l'opposition le sait. Espérons que les partis de l'opposition prêteront leur concours par de rares suggestions constructives. On publiera sous peu un Livre blanc sur les modifications fiscales projetées. Il contiendra sans doute certaines des recommandations du rapport de la Commission Carter, ce qui étonnera sûrement certains de nos amis du Nouveau parti démocratique.

M. Gilbert: Pourquoi attendre au printemps: faites-le maintenant.

M. Perrault: Ces recommandations seront étudiées par le gouvernement et par d'autres encore, un peu partout au Canada, dont des syndicats ouvriers, des hommes d'affaires, des chefs d'entreprises et des banquiers. Le rapport Carter, comme tous les rapports du genre, ne lie pas le gouvernement. Aucun rapport de commission royale d'enquête ne l'a jamais fait. C'était sûrement le cas lorsque mon honorable ami était premier ministre de la Saskatchewan; il a élaboré sa propre politique. De nouvelles méthodes de perception de fonds seront adoptées, sujettes à des modifications, mais seulement lorsque les propositions du Livre blanc auront été étudiées et discutées à l'échelle nationale.

Tout le monde concède au préopinant que nous devons rendre encore plus équitable et juste le régime fiscal au Canada. Les députés ministériels aimeraient qu'on augmente les exemptions, qu'on donne plus d'argent à nos vieillards, et ainsi de suite. Mais dire que les banquettes du gouvernement sont occupées par des gardes-chiourme insensibles, déterminés à créer de plus en plus de difficultés aux pensionnés et à ceux qui dépendent d'un revenu fixe, est tout simplement faux.

Le porte-parole de l'opposition officielle, l'honorable représentant d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), qui n'a pas la langue dans sa poche, a été implacable dans son offensive. Je rappellerais à l'opposition officielle qu'elle a eu le loisir pendant six longues années de faire régner plus de justice et d'équité dans le régime fiscal de notre pays. En fait de réformes vraiment significatives, son esprit d'entreprise a été caractérisé par l'indolence. Les conservateurs n'ont réussi qu'à rafistoler les rouages. Je me réjouis que nous ayons un gouvernement qui s'interroge sur la nécessité d'édifier des rouages entièrement nouveaux dans notre Canada de 1969.

Parlons des autres partis de l'opposition. Du temps où le Nouveau parti démocratique était chargé de gouverner la Saskatchewan, il n'a rien fait pour réformer les rapports de base entre les municipalités et le gouvernement provincial—rien sauf d'imposer plus de 200 nouvelles taxes, impôts, droits et autres charges au public, victime perpétuelle, à tel point que 200,000 personnes pendant ces belles années ont quitté la Saskatchewan pour aller s'installer ailleurs—c'était l'exode le plus nombreux depuis que Moïse avait guidé son peuple vers la terre promise.

Des voix: Bravo!

M. Perrault: Je me rappelle la déclaration monumentale du chef créditiste lors de son voyage à Vancouver il y a quelques jours. A un auditoire de cette ville, il a dit que le parti créditiste avait une solution simple à tous les problèmes: l'abolition d'un coup de plume de toutes les dettes qui existent au Canada. Voilà de quoi terroriser les Canadiens sérieux!

Le mythe n° 2, c'est qu'un gouvernement prodigue et immodéré investit des millions de dollars dans des programmes de progrès social qui n'aboutiront à rien et que le gaspillage sévit. Ce sont les mots que l'on a employés. Le gouvernement fédéral a augmenté ses dépenses, mais où sont-elles allées? Voilà ce que n'a pas dit le chef du Nouveau parti démocratique ni les autres participants au débat. Or, les dépenses provinciales et municipales sont passées d'un niveau inférieur à la moitié des dépenses fédérales au début des années 50, à un niveau supérieur au montant global des dépenses fédérales. L'utilisation par les provinces des principaux champs d'imposition s'est accrue en conséquence. Toutes les provinces reçoivent maintenant un quart des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers, et le Québec reçoit en plus 23 p. 100 en vertu de la formule de renonciation. Les dix provinces reçoivent presque un quart des impôts sur le revenu des sociétés, près de 40 p. 100 de toutes les taxes sur les denrées et perçoivent presque tous les impôts sur les ressources naturelles. Et pourtant l'on prétend que le gouvernement fédéral s'accapare d'une façon ou d'une autre de tout cet argent et qu'il n'est pas dépensé de façon efficace. Toutes les provinces ont bénéficié des paiements fédéraux sur les dégrèvements d'impôt, à tel point qu'au cours des sept dernières années, le montant de ces paiements est passé de 898 millions à près de 2,811 millions de dollars.

• (4.10 p.m.)

Où est allé cet argent? On parle à gauche et à droite de ce gouvernement sans pitié qui ne veut pas venir en aide aux gens à revenu modeste. Voici des chiffres dont les députés devraient se souvenir. Assurance frais médicaux, 325 millions; transferts fiscaux aux provinces, 100.8 millions; assurance-hospitalisation, 65 millions; enseignement post-secondaire, 53 millions; régime d'assistance publique du Canada, 48.4 millions, ce qui fait un total de 602.2 millions de dollars.

Ajoutons à cela les frais du programme d'expansion économique régionale, 45.9 millions; les subventions au réaménagement urbain, au traitement des eaux-vannes et aux recherches en matière de logement, 10.9 millions et la Société de développement du Cap-Breton, 3 millions, soit en tout 59.8 millions, ce qui représente, dans les prévisions budgétaires, une augmentation totale de 1,031.7 millions de dollars. Ces fonds ont servi à assurer des services destinés avant tout aux gens à revenu modeste et aux moins avantagés de notre société. Pourtant on nous assomme à la Chambre de propos pour dire que le gouvernement actuel ne se soucie pas de la population. L'opposition officielle s'en est prise au gouvernement, l'autre jour, au sujet de dépenses flagrantes qui auraient été faites à mauvais escient. Aux dires des porte-parole de l'opposition, les dépenses dépassaient toutes les limites imaginables. Monsieur l'Orateur, je vais vous citer un passage d'un discours d'un ancien premier ministre du Canada, le très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker), prononcé au cours d'un débat remarquable qui s'est déroulé le 27 juin 1961:

> Est-ce gaspiller que de dépenser plus d'argent pour combattre la récession? Est-ce gaspiller que de faire bénéficier un plus grand nombre de Canadiens de l'assistance sociale? Est-ce gaspiller que d'assurer plus de fonds aux provinces et aux municipalités? Est-ce gaspiller que de dépenser de l'argent pour favoriser l'expansion nationale? Voilà quelques-unes des dépenses qui ont été faites, et qui répondaient toutes à un besoin.

L'opposition officielle ne se fait nullement scrupule de se plaindre que le gouvernement gaspille. Mais quand ces députés étaient au pouvoir, leur chef déclarait que les dépenses à bon escient étaient parfaitement justifiables. Voilà le genre d'arguments qu'on a invoqués pour censurer le budget sans autre forme de procès. Ceux qui prétendent que le gouvernement gaspille devraient se rappeler que le total de l'apport du fédéral aux provinces, en proportion des dépenses budgétaires fédérales, moins les paiements de location fiscale, est passé de 14.46 p. 100 en 1961-1962 à 26.08 p. 100 en 1968-1969.

Le gouvernement a eu le courage de mettre en doute la validité de certains des programmes existants et, en collaboration avec les provinces, de susciter des études afin de s'assurer que les dollars consacrés au progrès social sont dépensés de la manière la plus utile possible. C'est cela qu'il faut faire. Le gouvernement a déclaré—et j'espère que les députés n'en disconviendront pas—il s'agit de sécurité sociale:

> Un accord général intergouvernemental sur les trois programmes est également envisagé en vertu duquel:
>
> *a*) tous les gouvernements conviendraient de continuer à tenir des consultations mixtes afin de discuter de l'application et de l'amélioration des programmes, *b*) le gouvernement fédéral accepterait de fournir une assistance technique afin d'améliorer le niveau des programmes et *c*) les provinces accepteraient de maintenir des règles de résidence uniformes afin d'assurer la transférabilité interprovinciale des prestations hospitalières et de sécurité sociale assurées aux particuliers.

Il y a ensuite la requête demandant que l'on applique des mesures fiscales et monétaires précises afin de contrebalancer les effets de l'inflation. Monsieur l'Orateur, le problème auquel nous avons à faire face aujourd'hui est un objet de souci dans le monde entier. On a cité des statistiques relatives à la Suède. J'aimerais répondre à certaines des questions qu'on a posées ici, à la Chambre, au sujet de la Suède.

On a dit que la Suède est l'exemple frappant d'une nation qui s'est montrée capable de tenir le coup, du moins en ce qui concerne l'inflation. Je tiens à signaler des chiffres qui montreront de façon précise la position du Canada à cet égard et celle de la démocratie sociale suédoise. De toutes les nations du monde, de 1958 à 1967, les États-Unis viennent au premier rang, dans la bataille contre l'inflation. Le Canada est au deuxième rang, l'Allemagne au troisième, la Belgique au quatrième et la Suède au douzième environ. Elle bat tous les records d'une démocratie sociale dirigée. Le chef du Nouveau parti démocratique a dit: «Oh! si nous pouvions faire comme en Suède!» Eh bien, que font-ils en Suède? Voici le dernier en date des rapports reçus:

Le gouvernement travailliste de Suède, menacé d'une crise latente qui pourrait le contraindre à dévaluer la monnaie suédoise, a décidé de faire passer sa monnaie d'abord et d'accepter un taux plus élevé de chômeurs.

Les mesures de crédit ont été resserrées. Le budget a été comprimé et maintenu à un véritable niveau d'austérité.

Voici la suite, et elle est importante:

Et pourtant les représentants du gouvernement et les chefs syndicaux l'ont accepté sans même sourciller. Les raisons sont faciles à trouver. Les frais de la main-d'œuvre sont désormais contrôlés. La stabilisation des prix est presque assurée ...

Trois quarts des ouvriers recyclés ont trouvé du travail. C'est ce que s'efforce de faire le gouvernement canadien. Le rapport ajoute:

Comme l'a dit un expert des questions ouvrières: «On ne peut pas vraiment guérir ou empêcher le chômage par des politiques inflationnistes. Nous le savons par expérience. Il faut adopter une attitude beaucoup plus subtile afin d'éviter à la fois le suremploi inflationniste et le sous-emploi chronique.»

En fait, le taux actuel de chômage en Suède n'est pas de 1.5 p. 100 mais de 3 p. 100—le double des années antérieures et le plus élevé que ce pays ait connu au cours de l'après-guerre. Voilà les faits.

L'inflation sévit dans le monde entier. Or, devant cette situation, le Canada se comporte aussi bien que n'importe quel autre pays et mieux que la plupart d'entre eux. Certes, cela ne procure guère de satisfaction à nos citoyens âgés, à nos fonctionnaires retraités et à ceux qui doivent compter sur des revenus fixes, mais le problème de l'inflation au Canada s'en trouve placé dans une perspective plus raisonnable si nous établissons un rapport entre notre situation et celle des autres pays. En Russie, par exemple, les salaires ont augmenté au rythme de 7 p. 100 par an, c'est-à-dire plus rapidement que la productivité ouvrière. Que les députés qui siègent à ma gauche m'indiquent un système, n'importe où dans le monde, qui a réussi à

[M. Perrault.]

conjurer ce mal. Les problèmes qui relèvent des politiques monétaires et fiscales dans notre société résultent de la liberté d'utilisation de l'argent. Comme le signalait le ministre des Finances (M. Benson), ces problèmes changent constamment. Personne ne peut prédire exactement où ils nous mèneront. Quel que soit le système politique adopté ou le gouvernement au pouvoir, il n'est jamais possible de réduire la politique monétaire à une formule ou à l'application des mesures normales d'adaptation à des situations régulières. Il faut sans cesse modifier la politique monétaire pour l'adapter au changement des conditions et du milieu économique.

Le budget comporte un facteur expérimental. Il implique la théorie qu'il n'est plus possible d'administrer notre économie complexe en augmentant simplement les impôts pour ralentir son expansion ou en les diminuant pour l'accélérer. Nous savons que la stabilité économique exige aujourd'hui, au Canada, que le gouvernement agisse sur plusieurs fronts. Une des mesures contestées que le ministre a proposées concerne l'ajournement de l'allocation d'amortissement de 5 p. 100 sur tous les nouveaux édifices commerciaux dans certains centres de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. En présence d'une économie surchauffée dans certaines parties du pays et d'une économie sujette à la déflation dans d'autres régions, le gouvernement propose une solution régionale destinée à restreindre l'expansion dans certaines provinces sans pénaliser les autres. Cette mesure suscite des craintes en Colombie-Britannique—l'une des provinces qui contribuent le plus, par tête d'habitant, à la richesse du Canada. J'espère que ce programme est seulement provisoire et que ce type de régionalisation économique inhérente ne prendra pas un caractère permanent dans notre pays.

Dans les circonstances actuelles, une telle mesure peut paraître nécessaire, mais je signale qu'il n'a jamais été bon, dans le passé, d'affaiblir le fort pour affermir le faible. J'espère que le ministre observera de très près les résultats de son initiative. Si cette mesure sélective ne remplit pas son objectif et s'il fallait que l'expansion des régions particulièrement défavorisées de notre pays ne soit que légèrement intensifiée, j'espère qu'on prendra des mesures appropriées. Au lieu de condamner la mesure proposée, les porte-parole de l'opposition devraient plutôt nous offrir des solutions constructives de rechange.

• (4.20 p.m.)

On a vu se répandre le mythe que le gouvernement fédéral peut seul endiguer l'inflation, de façon arbitraire et unilatérale, qu'il peut, à volonté, réduire les taux d'intérêt.

Erreur profonde! Le parti même qui préconisait la réduction des taux d'intérêt annonçait de façon dramatique un certain lundi matin qu'il allait s'employer à alléger le fardeau des moins fortunés. Et pourtant, le Canada provoquerait ainsi la ruine générale, surtout chez ceux qui doivent vivoter avec un revenu fixe.

L'opposition officielle fonde ses critiques sur l'inflation d'aujourd'hui. J'aimerais rappeler aux vis-à-vis le discours de leur propre ministre des Finances, en 1960, quand ils étaient au pouvoir. Il disait alors, comme en fait foi le hansard du 31 mars 1960, à la page 2795:

> Nous devons attacher de l'importance à un accroissement de productivité et d'efficacité plutôt qu'au simple volume ...

Il a demandé la collaboration de tous les secteurs de la collectivité. Il a dit que le gouvernement ne pouvait résoudre seul le problème, et il avait raison. Il incombe au gouvernement fédéral, disait-il, de prendre les initiatives, il lui appartient de maintenir un équilibre financier. A mon avis, ni le gouvernement actuel ni aucun autre gouvernement ne peut régler le problème. N'oublions pas que les gouvernements provinciaux et les gouvernements municipaux dépensent plus, à l'heure actuelle, que le gouvernement fédéral. Par conséquent, s'ils agissent à l'étourdie, si le salariat et le patronat font de même, nous ne pourrons enrayer l'inflation. Même si le gouvernement fédéral réduisait son budget de 50 p. 100, l'objectif demeurerait peut-être hors de portée.

En guise de conclusion...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je m'excuse d'interrompre le député, mais son temps est écoulé.

Des voix: Qu'il poursuive.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui, vous pourriez peut-être enfin dire quelque chose.

M. Perrault: Peut-être sommes-nous parvenus à un moment unique dans l'histoire du Canada, où la lutte contre l'inflation est telle que des consultations et des discussions entre tous les partis seraient souhaitables. Lorsqu'un ennemi extérieur nous menace, nous convenons que certaines questions générales de politique transcendent les divergences politiques et nous tentons de nous entendre sur l'orientation générale de la politique étrangère. Nous nous trouvons peut-être à l'heure actuelle devant un ennemi intérieur inexorable, et la situation exige peut-être plus de consultations entre les députés surtout entre les leaders à la Chambre, afin de surmonter l'obstacle qui est maintenant notre plus grand ennemi à tous.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je prends la parole pour participer au débat sur le budget. L'exposé budgétaire se propose de s'attaquer à l'inflation. Effectivement, dans le communiqué à la presse du ministre sous la rubrique «Points saillants du budget», on dit que le premier impératif de la politique économique actuelle consiste à utiliser de façon plus agressive que jamais toutes les forces à notre disposition—publiques et privées—pour lutter contre l'inflation.

Le ministre parle de l'inflation comme d'une chose récente, comme si lui-même et son parti venaient tout juste de découvrir ce phénomène qui mine le pouvoir d'achat de notre dollar, tout comme les insectes grugent la coque d'un navire. Et comme les cavités creusées par les insectes finissent par faire couler le navire, l'inflation prélève une terrible rançon sur le vaisseau de l'État.

Si nous voulons savoir quand l'inflation s'est mise à proliférer telle une tumeur maligne dans notre économie, nous n'avons qu'à lire le discours budgétaire du ministre pour l'année 1969. Sa première déclaration est un hommage au gouvernement conservateur précédent, car le ministre dit qu'au début de l'année 1969, l'économie canadienne est entrée dans sa neuvième année d'expansion. Il est réconfortant de voir un libéral admettre, même à la onzième heure, que l'économie canadienne était florissante en 1960.

Le ministre a déclaré ensuite dans son discours:

> L'augmentation, plus que désirable des prix depuis 1965, a amené le gouvernement à formuler une politique conjoncturelle de façon à orienter l'économie de l'état d'expansion inflationniste vers une croissance équilibrée et soutenue.

De quelle politique conjoncturelle le ministre parle-t-il cette fois? Fait-il allusion aux 60 jours de décision ou aux programmes de faillite de M. Walter Gordon, dont les budgets ont constitué une salade de propositions inflationnistes et dont beaucoup ont dû être écartées? Le ministre fait-il allusion à la création de l'infortuné ministère de l'Industrie qui a augmenté tous les frais de l'État en attirant à lui, grâce à des traitements excessifs, les fonctionnaires d'autres services, ce qui a entraîné dans tous les ministères des demandes d'augmentation. Finalement il a fallu le réintégrer à bon droit au ministère du Commerce. Était-ce là un des programmes anti-inflationnistes du gouvernement libéral? Ces gens-là veulent-ils nous faire croire qu'en jonglant ainsi avec les ministères nous avons fait des économies. Ou le ministre des Finances veut-il parler du régime de pensions du Canada, que le gouvernement a rendu obligatoire, bien que des milliers de Canadiens

aient demandé qu'il soit facultatif? Sa mise en vigueur a exigé des centaines de nouveaux employés, et cela alourdit le fardeau fiscal et aggrave l'inflation au Canada.

Ou encore, le ministre voulait-il dire la formule de 30 p. 100 de règlement, proposée par M. Pearson, quand il parlait des politiques conçues en vue de freiner l'inflation? En accordant cette formidable augmentation de salaires pour mettre fin à la grève de Montréal, le 14 juin 1966, il y a donc près de trois ans, et pour régler le différend entre l'Association internationale des débardeurs et la Fédération des armateurs du Canada, le parti libéral a fixé la norme, l'objectif pour toutes les revendications de salaires dans le pays.

Ou peut-être que le ministre des Finances songeait à l'assurance frais médicaux quand il a parlé de mesures destinées à réprimer l'inflation. C'est là une mesure que même l'Ontario et le Québec, provinces riches, mettent encore en doute, en raison du coût et de l'effet inflationniste sur leurs économies, et voici que le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard, provinces pauvres, doivent payer leur part bien qu'elles n'aient pas les ressources additionnelles nécessaires pour assurer ces services à leurs habitants.

La situation malsaine qui a entraîné l'inflation est due, en grande partie, au manque de planification à long terme du gouvernement libéral actuel, relativement à la plupart de ses programmes à frais partagés. Je pense notamment à l'enseignement postsecondaire et au Régime d'assistance publique du Canada, en plus des autres programmes que j'ai déjà mentionnés. Résultat inévitable d'une telle politique: le contrôle de notre système financier nous échappe.

Le ministre doit choisir. D'une part, il prétend établir une base économique et financière solide, tout en disant par ailleurs que l'inflation est devenue un réel problème en 1965. Je demande au ministre et à son gouvernement: Pourquoi le parti libéral, qui est au pouvoir depuis 1963, n'a-t-il rien fait pour freiner l'inflation dans les six dernières années? Au lieu de cela, il a présenté des politiques qui ont accéléré et intensifié les tendances inflationnistes. Le gouvernement libéral n'a vraiment aucune excuse pour avoir mal administré nos affaires. Son arrogance et son indifférence ne sont aucunement justifiées. Le fait que des gouvernements libéraux consécutifs ont refusé de s'attaquer au problème de l'inflation a détruit la crédibilité du gouvernement.

Maintenant le ministre détruit davantage sa propre crédibilité en déclarant pieusement que la toute première priorité du gouvernement en politique économique doit être la

[M. Crouse.]

mise en œuvre de toutes les forces publiques et privées pour lutter avec plus d'acharnement que jamais contre l'inflation. Bien sûr, cela devrait être la plus haute priorité du gouvernement, mais l'indifférence de nombreux Canadiens devant les propositions budgétaires du ministre montre que plus personne ne le croit. C'est là son problème et celui de son gouvernement.

Ce budget, que fait-il pour la région atlantique du Canada? Jusqu'ici les politiques libérales ont été très peu efficaces dans notre région. L'absence d'une politique gouvernementale sur la construction maritime a failli ruiner nos constructeurs de navires. Dans les provinces atlantiques actuellement, il y a, d'après le tableau 9 à la page 25 du Livre blanc du ministre, environ 50,000 chômeurs. Cela représente plus de 10 p. 100 de l'effectif ouvrier. Si ce niveau de chômage existait d'un bout à l'autre du pays, le cabinet réagirait, comme s'il faisait face à une catastrophe nationale—et à juste titre. En d'autres mots, le taux de chômage dans les provinces atlantiques est 50 p. 100 plus élevé qu'au Canada en général.

• (4.30 p.m.)

Les provinces atlantiques possèdent d'autres particularités, monsieur l'Orateur. Le travailleur n'y touche en moyenne que 82 p. 100 du salaire du Canadien moyen. Nous savons tous que l'expansion des capitaux n'y est pas aussi rapide que dans le reste du pays. Non seulement est-elle généralement moins considérable mais aux périodes de croissance succèdent des périodes de récession. Le ministre nous dit que les perspectives de 1969 dans les provinces atlantiques demeurent confuses. Tous ceux qui se sont penchés sur les problèmes de croissance régionale s'expliquent bien une telle situation. Nous aimerions, cependant, que l'expansion se maintienne afin que nos ressources physiques et humaines soient utilisées le mieux possible dans l'intérêt de la région et du pays tout entier. Ainsi, il nous faut des mesures législatives pour combattre la pollution; des projets de loi s'imposent pour la réglementation de nos pêches.

Qu'a offert le parti libéral, monsieur l'Orateur? Mentionnons tout d'abord la rapide inflation dont le gouvernement nous a fait cadeau avec toute la désorganisation qu'elle peut entraîner. La région atlantique a peu profité des avantages que certains groupes et certaines régions retirent de l'augmentation rapide des prix. En d'autres occasions, j'ai signalé aux ministres l'ampleur de l'inflation. Le dollar gagné en 1961 donne aujourd'hui un pouvoir d'achat d'environ 75c.; et, hélas, la vérité est que le dollar d'aujourd'hui, qui

équivaut à 75c. ne vaudra que 60c. dans un an d'ici, si la dépréciation se poursuit au même rythme qu'en avril pendant encore douze mois.

L'inflation pèse lourdement sur les travailleurs; toutefois, c'est le cauchemar de certains de nos citoyens âgés et de nos retraités. Les victimes de l'inflation sont faciles à identifier, si on s'applique à le faire. Ce sont les cas d'assistance sociale, les chômeurs chroniques, les pensionnés de la vieillesse, les veuves et les orphelins qui vivent d'un revenu fixe, ainsi que les travailleurs non syndiqués et, par conséquent, sans voix au sein de notre société. A ce groupe viendront s'ajouter les salariés promis au congédiement si l'inflation mine ce que le ministre des Finances (M. Benson) appelle la situation concurrentielle des producteurs canadiens dans les pays avec lesquels nous devons commercer, aussi bien que sur nos propres marchés, chez nous. La suppression immédiate des trois dernières étapes des réductions tarifaires résultant de la négociation Kennedy a pour objet d'accroître la concurrence des prix, ce qui à mon avis. ne sera possible qu'au prix de l'accroissement du chômage au Canada.

Lorsque le gouvernement élabore des politiques en vue de combattre l'inflation, un danger subsiste, c'est que les problèmes découlant des inégalités régionales, que j'ai exposés plus tôt, aillent en s'aggravant. Comme il est dit dans les documents budgétaires, ces différences régionales viennent compliquer l'élaboration d'une politique de stabilisation et d'expansion.

Mardi soir dernier, le ministre, nous l'avons remarqué, a cherché à régler ce problème dans un domaine particulier en différant de deux ans les exemptions d'amortissement à l'égard des immeubles commerciaux en Colombie-Britannique, en Ontario et en Alberta. A mon avis, monsieur l'Orateur, cette politique entre directement en conflit avec la promesse électorale du premier ministre voulant l'égalité de traitement pour toutes les provinces. Le parti libéral oublie ici les promesses faites pendant la campagne électorale fédérale. Il affirmait alors que sa politique était conçue en vue de faire l'unité au Canada. Je ne puis penser à aucune autre politique comparable à celle-ci qui puisse créer plus de tension au sein de la Confédération. Mais il n'est pas réaliste de s'attarder à cette mesure lorsque les aspects les plus importants du budget, qui traitent des politiques monétaires et fiscales traditionnelles, s'appliquent aux régions à croissance économique lente, avec l'effet amplifié qu'ils ont toujours eu dans ces régions.

On a refusé au Canada dans son ensemble les politiques raisonnables et provisoires préconisées par le chef de l'opposition (M. Stanfield). Je veux parler, bien entendu, de sa proposition d'instituer, en plus d'autres politiques nous permettant de surmonter la crise inflationniste actuelle, une politique à court terme, souple, dont les principes directeurs en matière d'économie sont bien connus et acceptables pour tout le pays, surtout en ce qui a trait aux prix et salaires. Nous reconnaissons tous les faiblesses des principes directeurs. Néanmoins, nous préférons les moindres maux de principes directeurs provisoires aux dommages que l'inflation et les mauvaises politiques économiques peuvent causer à long terme dans de vastes régions du Canada et parmi des groupes entiers.

En thèse générale, monsieur l'Orateur, le ministre des Finances s'est engagé à stabiliser les dépenses du gouvernement, ce qui est conforme aux recommandations du Conseil économique et aux opinions de nombreux économistes que la croissance effrénée des dépenses du gouvernement depuis quatre ou cinq ans a consternés. On est atterré par le gaspillage du gouvernement. Il ne suffit pas de réglementer le budget. A cause de nouveaux besoins ou d'anciens besoins qui existent encore parce qu'ils n'ont pas été satisfaits, le gouvernement doit réévaluer constamment ses priorités. Il devrait fixer son attention sur l'édification d'une infrastructure. Dans le cadre de cette priorité générale, il faudrait accorder la préséance aux programmes qui répondent aux véritables besoins des Canadiens. Le Centre national des Arts, qui a coûté 46 millions de dollars, représente, il faut le dire, une trop grande partie des ressources nationales dépensées pour les besoins non urgents d'une minorité. Il y a des milliers de programmes de moins grande envergure, qui coûteraient des dizaines de milliers de dollars—non des dizaines de millions—et qui répondraient aux besoins matériels et quotidiens. Dans la plupart des cas, ces programmes auraient des effets multiples. Ces programmes n'ont pas besoin de subventions du gouvernement pour être utilisés à plein régime. Au contraire, ils stimuleront l'activité économique et permettront d'utiliser efficacement des ressources humaines et matérielles qui, jusqu'ici, n'avaient été exploitées qu'en partie ou pas du tout.

Je ne parviens pas à comprendre, monsieur l'Orateur, et bien d'autres Canadiens avec moi, j'en suis persuadé, l'échelle de priorités du gouvernement. Le jeudi 29 mai, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) a exposé le programme du gouvernement à l'intention de la région de la capitale nationale, disant que le gouvernement comptait faire de Hull un grand centre d'emplois pour les fonctionnaires. Je ne m'oppose pas à l'incorporation de la ville de Hull à la région de la capitale nationale; je ne

m'oppose pas non plus à l'idée d'étendre et d'embellir cette région, dans des limites raisonnables, au moyen des deniers publics. Cette idée est acceptable, il me semble, pour la plupart des Canadiens. Toutefois, le gouvernement doit décider bientôt de ce qu'il veut faire. Il ne peut pas continuer son jeu hypocrite: dire une chose et faire le contraire. Il ne peut pas parler d'économiser, de créer des mesures de contrôle et de réduire les dépenses et le nombre d'employés d'une part, et faire fi du bon sens et de la retenue d'autre part, et espérer qu'on lui fasse confiance. L'allure à laquelle les gens encaissent leurs obligations du Canada révèle qu'ils perdent confiance dans le gouvernement. Tout ce que le ministre trouve de bon à faire pour remédier à cette situation est de brandir son fouet et de cingler jusqu'à l'os le dos des Canadiens en prolongeant jusqu'à la fin de 1970 la surtaxe sur les revenus des particuliers et des sociétés. Quelle arrogance, monsieur l'Orateur, quel toupet!

Le ministre de l'Expansion économique régionale nous a dit qu'il y aurait des locaux pour 36,000 fonctionnaires à Hull, alors qu'en ce moment même, la Commission de la capitale nationale est en train d'enregistrer des documents d'expropriation, car pour construire, il faut d'abord avoir un terrain. Après cette annonce, le premier ministre, le ministre des Finances et tous leurs collègues cesseront sûrement de faire les hypocrites; ils ne vont tout de même pas continuer à prétendre qu'ils pratiquent l'économie dans les affaires de l'État. Il saute aux yeux que les gens qui siègent sur les banquettes ministérielles ne savent pas ce que veut dire le mot économie. Je commence à me demander si l'un d'entre eux a déjà travaillé pour un dollar. Ils ne connaissent pas la valeur du dollar, qui diminue chaque année.

A mon avis, le gouvernement délègue aveuglément ses pouvoirs pour l'administration des fonds publics. Tandis qu'on emploie les grands moyens pour acquérir, au moyen d'expropriations, des terrains pour des édifices de l'État à Hull, il existe à présent sept bâtiments temporaires à Ottawa qui pourraient être démolis pour un dixième du coût de l'acquisition des terrains à Hull. Les édifices du gouvernement pourraient être construits sur le terrain occupé par ces bâtiments temporaires. Comme les bâtiments actuels n'ont que deux étages les constructions qui les remplaceraient pourraient être assez élevées pour abriter pendant quelque temps le personnel des divers ministères. Voilà qui a du bon sens, monsieur l'Orateur. Malheureusement, le bon sens fait tristement défaut dans l'administration.

[M. Crouse.]

Notre gouvernement admet par exemple que les 38 pêcheurs de la baie inférieure de Jordan ont besoin d'une cale de lancement. Ils possèdent 28 bateaux. Le ministre des Travaux publics (M. Laing) a approuvé la recommandation qui préconisait la construction de cette installation tout à fait indispensable. Cela remonte au 5 décembre 1968. Par suite du manque de fonds, les travaux n'ont pas commencé. Le coût de cette installation si nécessaire serait inférieur à $10,000, mais elle aiderait les producteurs primaires à gagner leur vie grâce à la mer. Cependant, le manque de fonds ne permet pas de l'aménager, alors que le gouvernement parle de consacrer des millions à la région de la capitale nationale.

• (4.40 p.m.)

De même, la ville de Bridgewater a besoin d'un nouvel édifice fédéral. Il y a deux ans, le ministre des Travaux publics de l'époque avait approuvé ce projet. Jusqu'ici, le gouvernement n'a pas su trouver un emplacement convenable ni indiquer à quelle date les travaux de construction commenceraient. Dans la ville de Liverpool, le gouvernement actuel a contribué à la construction d'une conserve de poisson flottante. On a investi des milliers de dollars de fonds fédéraux dans cette usine, mais le port de Liverpool est maintenant rempli de vase, et il faudrait le draguer. A marée basse, cette usine touche au sol, ce qui la détériore et entrave son activité. Nous avons tout fait, sauf assurer des fonds pour le dragage. A quoi le gouvernement répond: «Nous regrettons mon vieux, mais nous n'avons rien pour vous». Il y a des fonds pour les régions riches du Canada qui fixent le niveau de vie de la nation, mais il n'y a pas même des miettes pour les régions qui souffrent encore de l'inégalité régionale.

Si le ministre veut rétablir la confiance à l'égard du Canada et des valeurs canadiennes, un moyen relativement simple s'offre à lui. Il n'a qu'à changer les lois de l'impôt sur le revenu. Au lieu d'autoriser une déduction de 20 p. 100 pour les dividendes obtenus des compagnies canadiennes imposables, je propose qu'il commence par élever ce montant à 40 p. 100. Le ministre sera sans doute agréablement surpris de voir avec quelle rapidité les valeurs canadiennes susciteront plus d'attrait que les valeurs américaines pour les capitaux canadiens, tandis que le Trésor ne subira qu'une perte minime.

Je crois fermement que nous devons encourager l'épargne dans notre pays et récompenser l'initiative et l'ambition si nous tenons vraiment à développer le Canada. A moins que les Canadiens ne prennent part davantage au développement de nos ressources, nous

n'aurons pas les moyens de maintenir notre expansion économique à son niveau actuel et nous n'aurons pas les moyens de maîtriser ce cancer malin que nous appelons l'inflation.

M. Barney Danson (York-Nord): J'ai pris le plus grand intérêt aux remarques du député de South Shore (M. Crouse). Ses craintes l'honorent. Il ne serait que juste, cependant, qu'il replace dans leur contexte les exemples qu'il utilise. Je songe en particulier à la nécessité de nouveaux projets de construction du gouvernement. Ces travaux de construction supplémentaires sont nécessaires. Comme l'a signalé le ministre des Travaux publics (M. Laing), le gouvernement fédéral paie environ 17 millions de dollars de loyers par an. Il pense, comme ses collègues du cabinet que c'est là une mauvaise politique économique. Chaque année, on jette par les fenêtres 17 millions de dollars alors que nous ne construisons rien en fait d'avoirs sous forme d'édifices publics et de choses de ce genre. Ce serait une politique économique encore plus mauvaise que de continuer ce genre de dépenses au lieu de construire quelque chose...

M. Crouse: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne tiens pas à interrompre indûment le député qui parle actuellement, monsieur l'Orateur, mais je tiens à signaler qu'à aucun moment, au cours de mes remarques, je n'ai parlé des loyers ou des mesures gouvernementales dans ce domaine.

M. Danson: Je ne prétends pas cela, monsieur l'Orateur. J'ai dit qu'il n'avait pas mentionné les dépenses de loyer et que si on l'avait fait, cela aurait placé les choses dans leur véritable perspective.

Je prends la relève de deux autres distingués représentants de ma région, le député d'York-Ouest (M. Givens) et le député de Scarborough-Ouest (M. Weatherhead) qui ont parlé ici hier et avant-hier. J'appuie leurs observations. Nous représentons une région bénie des dieux, la région du grand Toronto. Cette région est bénie de plus d'une façon et pourtant nous avons de graves soucis et beaucoup de besoins légitimes à satisfaire. Tout le monde ne reçoit pas sa part de ces bénédictions. De fait, nous avons des problèmes.

Nous représentons certainement nos commettants le mieux que nous pouvons; de tout notre cœur et de toutes nos forces; cependant, tout comme nos électeurs et la vaste majorité des citoyens dans cette partie du pays, nous savons que nos principaux problèmes sont l'unité nationale et la stabilité économique. Nous sommes résolus à faire valoir nos intérêts légitimes mais jamais aux dépens de l'intérêt national. Lorsqu'ils parlent de Toronto, les gens recourent bien souvent à des sobriquets pour désigner cette ville. Je pense qu'il s'agit là d'un chapitre d'histoire oublié.

Je n'ai pas à faire d'excuses pour la ville de Toronto car je suis fier de ma ville. Comme le député d'York-Ouest l'a signalé, le tiers environ de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt des sociétés et de la taxe de vente vient de cette région. Cela tient à ce que nous faisons partie du Canada, et les choses devraient rester comme cela. On donne à entendre que nous n'obtenons pas notre juste part. Tout en souhaitant bien des choses, il faut garder nos besoins dans une perspective raisonnable. Peut-être nos besoins, nos priorités et même nos valeurs à certains égards dans notre région diffèrent-ils des exigences ou des besoins des autres.

Pour ce qui est des dépenses dans le domaine de l'habitation nationale, des logements sociaux et des habitations d'étudiants, le grand Toronto a reçu au-delà d'un milliard de dollars entre 1963 et 1967. C'est deux fois ce que toute autre ville canadienne, peu importe son importance, a reçu. Notre musée des sciences et de technologie, projet provincial du centenaire, a reçu 2.5 millions de dollars du gouvernement fédéral. Le Centre des Arts Saint-Laurent a reçu $665,000. L'Administration de conservation du district de Toronto a reçu des subventions globales de 9 millions de dollars. Pour ce qui est des questions au sujet du remboursement d'une partie de ces fonds, $1,200,000, les députés de notre région travaillent avec diligence pour obtenir une répartition équitable du genre d'installations publiques qui sont non seulement d'importance vitale pour la sécurité des habitants de la région, à la suite de la tragédie de l'ouragan Hazel il y a quelques années, mais qui assurent aussi des services de récréation et le contrôle régional des inondations.

Pour ce qui est des prêts d'expansion municipale, 54 millions de dollars ont été accordés au cours des années, y compris certains prêts non remboursables pour le grand métro dont notre ville est dotée. La formation de la main-d'œuvre, la formation technique et les cours de langue, mesures d'importance vitale dans une grande collectivité comme la nôtre, sont particulièrement nécessaires du fait que la plupart des immigrants au pays viennent s'établir dans notre ville. Nous les accueillons avec joie et nous espérons qu'il en vienne beaucoup d'autres. Entre les années 1966 et 1969, la ville a reçu 154 millions de dollars à ces fins. C'est de l'argent bien dépensé.

Il nous faut améliorer notre aéroport. C'est tout à fait dans l'ordre compte tenu des besoins de notre ville, de son importance dans l'économie; car les vols internationaux et nationaux se multiplient dans la région.

• (4.50 p.m.)

Lorsque les députés de la région de Toronto viennent à Ottawa, nos journalistes locaux nous critiquent souvent, l'un d'eux nous a accusés de devenir hommes d'État. C'est censé nous insulter, mais je trouve cela flatteur, même si c'est tout à fait inexact. Nous nous préoccupons, avec raison, de l'ensemble de la nation. Les députés de la région de Toronto travaillent diligemment pour représenter leur région, mais pas au détriment du reste du pays. Je suis fier de servir avec des hommes de ce calibre, qui pensent dans cette perspective et qui sont disposés à appuyer leurs paroles avec énergie et à travailler pour la région qu'ils représentent et pour leurs commettants. Dans notre région, nous sommes surtout reconnaissants pour notre prospérité, même si elle n'existe pas dans toute la région. Or nous nous rendons compte que cette prospérité sera éphémère si la valeur de notre dollar continue à diminuer et si d'autres régions du pays ne sont pas aussi prospères.

Vivre dans la plus grande ville du monde ne veut pas dire habiter la meilleure ville. Nous voulons une ville riche dans sa culture, passionnante dans sa diversité, et salubre. Faire grossir une ville selon la formule des chambres de commerce, qui préconisent l'expansion pour elle-même, ne m'intéresse pas. Je ne crois pas que la formule intéresse mes collègues. Nous voulons les bonnes choses de la vie. Nous avons maintenant une collectivité viable, et elle s'épanouira de son propre gré, même plus que nous le souhaitons. Nous commençons maintenant à prendre conscience des problèmes de la vie dans une grande ville. C'est vivre dans un monde illusoire—et Toronto n'y échappe pas—que de croire qu'on peut y arriver en s'isolant des problèmes des autres régions moins prospères.

Il était plutôt intéressant d'écouter les propos du chef de l'opposition (M. Stanfield), c'est-à-dire le chef de la loyale opposition, ou le chef officiel—en réalité je ne sais trop qui est le chef de ce côté-là, mais c'est parce que la situation y est assez confuse.

M. MacInnis: Quelqu'un peut-il vous l'écrire?

M. Danson: Quand vous aurez élucidé la question, veuillez m'envoyer une note.

M. MacInnis: En parlant de notes, ne savez-vous pas que le Règlement interdit de s'en servir constamment pendant un discours?

M. Danson: Le chef de l'opposition a déclaré que le ministre des Finances (M. Benson) n'avait pas été satisfait de son budget d'octobre. L'observation est juste. S'il l'avait été, il n'aurait pas jugé nécessaire de préconiser des mesures encore plus rigoureuses. Selon le chef de l'opposition, le taux de l'inflation et celui du chômage sont inacceptables. Inflation et chômage sont deux phénomènes à combattre, mais ceux qui préparent les budgets doivent respecter un équilibre délicat, trouver les moyens qui réussiront le mieux à contenir l'inflation et à garder le chômage le plus bas possible.

Il est triste de voir nos critiques s'en donner à cœur joie, sans nous offrir de solutions de rechange. Il est trop facile de critiquer quand on n'a pas de responsabilité. Le budget est plein de trouvailles. Il est unique en son genre et pour en voir les répercussions possibles, il faut respecter un certain équilibre. Le député de Burnaby-Seymour (M. Perrault) a très bien fait ressortir ce point.

A mon avis, et je ne voudrais pas me répéter, nous pouvons être fiers de la position du gouvernement canadien, car le contrôle de l'inflation lui échappe partiellement. Nous sommes le jouet des influences internationales, mais nous pouvons agir dans certains domaines et nous essayons de le faire. Le Canada est le plus en mesure, après l'Allemagne de l'Ouest et l'Italie, d'exercer un certain contrôle sur la poussée inflationniste, mais nous ne devons pas nous contenter de constater ce fait ou de nous y complaire. Il ne s'agit pas de cela du tout. Nous devons demeurer à pied d'œuvre.

Dans une lettre que j'envoyais récemment à mes commettants, j'indiquais qu'à mes yeux, l'inflation et l'unité nationale étaient les deux priorités du gouvernement fédéral: combattre l'inflation et renforcer l'unité nationale. Pour moi, ce budget s'attaque à l'inflation et se préoccupe fort de l'unité nationale. Or, l'unité nationale dépend dans une large mesure du bien-être économique du pays tout entier.

Les provinces atlantiques et le Québec font face à un chômage particulièrement élevé; nous ne pouvons demeurer insensibles à ce fléau, difficile à éviter. Certaines régions de l'Ouest sont sans cesse aux prises avec des problèmes auxquels il faut s'attaquer énergiquement. La surabondance de blé ne fait qu'aggraver les problèmes, alors que les marchés du monde sont saturés. Pour que la nation devienne un tout cohérent, nos dépenses doivent correspondre à nos besoins.

A lui seul, le bill sur les langues officielles ne résoudra pas les problèmes de l'unité nationale, même s'il s'agit d'une très importante mesure. Les propositions budgétaires s'attaquent aux disparités régionales en même temps qu'à l'inflation. Si elles ont le moindre succès, le budget pourrait devenir l'un des plus mémorables de l'histoire de notre pays. Il n'existe pas de garantie, ni de formule infaillible. Un équilibre précaire existe toutefois et le budget est ingénieux. Nous nous exposerions aux critiques en ne faisant rien.

Si nous prenons des mesures excellentes et audacieuses, si nous essayons de cerner les problèmes, nous le devons au ministre des Finances. Je n'ai pas encore entendu les vis-à-vis proposer des solutions pratiques.

Vraiment, monsieur l'Orateur, il y a encore de l'espoir. On prévoit que le produit national brut augmentera de 9 p. 100 l'an prochain. Il est vrai qu'une tranche de 4 p. 100 sera attribuable à l'inflation, mais le gain net du produit national brut sera de 5 p. 100. Ce n'est pas si mal. Le chômage a diminué depuis douze mois, mais il y en a encore beaucoup trop dans bien des régions. Dans d'autres, comme dans la mienne et dans les 21 autres collectivités que touche le report des amortissements fiscaux sur la construction, une forte expansion économique continue d'accentuer les graves poussées inflationnistes. La construction a augmenté de 8.3 p. 100, mais la hausse atteint 17 p. 100 dans les secteurs non vitaux: immeuble à bureaux, théâtres et cinémas, et centres d'achat. Cela ne veut pas dire que ceux-ci ne jouent pas un rôle vraiment important dans notre économie, mais ce n'est pas là un secteur crucial. Nous devons consacrer plus d'efforts et d'argent à l'habitation et aux établissements industriels productifs.

Il y a des bons comme des mauvais côtés, mais le budget même et la détermination des Canadiens d'en faire un succès nous permettent vraiment d'espérer. Du budget se dégagent les premières lignes de force et la nouvelle orientation de la politique officielle. Nous assumons ici une responsabilité fiscale, avec un excédent budgétaire et une attaque résolue contre l'inflation. L'application accélérée des réductions tarifaires prévues à la négociation Kennedy est un indice de l'empressement du gouvernement à s'engager dans une période de libre-échange, non sans réserve ni ménagement, mais avec le désir authentique d'agir, afin de nous transformer en un véritable grand pays commercial.

La remise à plus tard des stimulants fiscaux pour la construction qui n'est pas directement productive permettra d'appuyer davantage sur l'habitation et facilitera l'expansion dans les régions les moins favorisées du pays.

D'autres initiatives ont été prises en dehors du budget, monsieur l'Orateur. La Commission des prix et des revenus a été établie. Nous avons la nouvelle loi sur l'expansion régionale, la Société pour l'expansion des exportations, les modifications à la loi nationale sur l'habitation, ainsi que le projet de loi sur les langues officielles. Toutes ces mesures tendent à l'expansion du pays et au développement de son caractère international; elles s'inspirent d'une vive préoccupation à l'égard de l'unité nationale. Nous aurons bientôt notre Livre blanc sur la réforme fiscale, qui renfermera les principales réformes projetées et qui permettra d'intensifier le dialogue avec les provinces sur les questions fiscales, ce qui a peut-être été trop longtemps négligé dans le passé.

Comme le député de Burnaby-Seymour l'a mentionné, nous avons la contribution du rapport Carter et j'espère qu'elle se reflétera dans le Livre blanc sur la réforme fiscale. Monsieur l'Orateur, si on me permet de faire une brève digression, je signalerai que mes honorables amis de l'efficace opposition—je devrais dire l'inefficace opposition—ont accepté le rapport de la Commission Carter comme une panacée et comme la réponse à tous les problèmes. Ils aiment tout mettre dans de petites boîtes séparées. Si quelque chose cloche, ils disent: «Prenez une dose de Carter, essayez Watkins».

Parfois, nous ne sommes pas portés à examiner ces choses à fond. Mais en repensant à la démarche de la réforme fiscale, je dois dire que, personnellement, je commence à comprendre la sagesse de bien des idées de M. Carter, alors que j'avais auparavant tendance à les rejeter. En étudiant les complexités de notre régime fiscal, on arrive aux mêmes conclusions que la Commission Carter—à certaines, sinon à toutes—car, après deux ans et demi de séances, les membres de cette Commission ont compris qu'il était possible d'améliorer notre régime fiscal—je répète, de l'améliorer un peu—mais qu'il ne s'agirait que de palliatifs. Ce n'étaient pas des radicaux fanatiques. C'étaient des hommes d'affaires sérieux, des comptables, des universitaires; après avoir passé deux ans et demi à la recherche d'un moyen de rafistoler notre régime fiscal, ils ont déclaré qu'il fallait le changer. Malgré le peu de temps que je suis député, j'arrive à la même conclusion. Nous distinguons maintenant une orientation définie de le politique gouvernementale qui prépare l'avenir.

• (5.00 p.m.)

Comme je l'ai dit dans mon discours lors du débat sur la propriété étrangère, il y a deux semaines, je crois, il faut s'attacher davantage à la formation des cadres de gestion. A ce moment-là, faute de temps, je n'ai pu exprimer mon souci devant l'absence de cohésion de notre politique scientifique ou d'amélioration technologique qui nous permettrait d'avoir une attitude beaucoup plus libérale et plus généreuse envers l'expansion, surtout parmi les sociétés moins importantes. Le ministère de l'Industrie et du Commerce et d'autres services appliquent quelques bons programmes mais, à mon avis, trop étroits et

trop contraignants. Il nous faut des petites compagnies, appartenant surtout à des Canadiens, pour fabriquer grâce à la recherche et au développement, des produits originaux dans les domaines où nous avons des intérêts et des talents spéciaux. Ainsi, notre industrie canadienne pourrait être créatrice et ses produits pourraient s'écouler sur le marché d'exportation justement à cause de leur originalité, de l'excellence de leur conception et de la fabrication; nous pourrions abandonner ces béquilles que sont les tarifs élevés ou les subventions. Voilà le moyen de rendre notre pays fort et d'accroître notre productivité pour alléger les pressions inflationnistes.

Nous pourrions faire autre chose encore, mais je n'en discuterai pas au cours de ce débat. Lorsqu'il est question d'inflation, nombre d'entre nous souhaitent sincèrement de voir s'améliorer le sort de nos vieillards à revenu fixe.

M. Gilbert: Alors, pourquoi n'y remédiez-vous pas?

M. Danson: Le gouvernement, à mon avis, doit montrer l'exemple parce que le nombre de nos fonctionnaires âgés est important et un grand nombre, sinon tous, sont victimes de la situation. J'espère que l'on s'occupera beaucoup plus d'eux. En terminant, je dirai qu'à mon avis c'est un budget sérieux et créateur et c'est une réussite. Toutes les mesures qu'il renferme et les mesures connexes dont j'ai parlé mènent dans une voie où je m'engagerais volontiers. A vrai dire, les réalisations de notre gouvernement en un an ont été tout à fait exceptionnelles lorsqu'on considère certains retards subis. Ce qu'il faut, c'est mettre au point une méthode qui, à mon avis, stimulerait l'expansion canadienne surtout dans les régions où elle s'impose. Elle devrait être fondée sur les besoins et les intérêts des Canadiens et leur donner l'encouragement et l'espoir dont ils ont besoin.

M. Craig Stewart (Marquette): Monsieur l'Orateur, si j'entre dans ce débat sur le discours budgétaire, c'est que je suis très inquiet de l'agriculture de l'Ouest. Les agriculteurs de l'Ouest du Canada ont attendu patiemment, depuis les élections du 25 juin dernier, que le ministre de l'Agriculture (M. Olson) annonce une nouvelle politique agricole. Jusqu'ici, nous n'en avons eu aucune. Les agriculteurs ont attendu patiemment que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) annonce de nouvelles ventes de blé qui nous débarrasseraient du plus important excédent de céréales de notre histoire. Jusqu'ici, nous n'en avons eu aucune. Nous avons écouté, la semaine dernière, le ministre des Finances nous présenter son budget en croyant fermement qu'il annoncerait un programme d'aide à l'agriculture de l'Ouest. Encore une fois, il n'y en a pas eu. Le gouvernement actuel n'a-t-il aucun souci de l'Ouest du Canada? Combien de temps croit-il que nos agriculteurs subiront encore les conditions actuelles?

Je dirais que la pénurie d'argent, dans l'Ouest du Canada, sera bientôt aussi grave qu'au cours des années 30. Or, personne ne voudrait revivre cette époque. L'agriculteur de l'Ouest a pu survivre à cette crise. Aujourd'hui, cependant, nous vivons dans un autre monde et l'agriculteur a des engagements financiers plus importants, comme les taxes foncières, l'énergie électrique, le téléphone, les engrais, les machines agricoles, dont le prix a triplé dans certains cas, sans compter l'augmentation importante du coût de la vie quotidienne. L'agriculteur a survécu aux années 30. Cependant, à moins d'une aide financière immédiate, il ne survivra pas au gouvernement libéral actuel.

La plupart des mesures agricoles adoptées par ce gouvernement ont augmenté les difficultés de l'exploitation agricole familiale. En vertu de la politique laitière, on subventionne les gros producteurs mais on n'accorde rien aux petits exploitants ou à l'agriculteur qui commence à élever un troupeau. Le gouvernement a adopté une nouvelle loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et une nouvelle loi sur la Société du crédit agricole; dans les deux cas, on a augmenté de 50 p. 100 le taux de l'intérêt. Un agriculteur qui emprunte aujourd'hui aura de la chance s'il peut payer l'intérêt, sans parler du principal.

Au cas où un agriculteur serait arrivé à surmonter tous les obstacles que lui a suscités le gouvernement actuel, ce dernier a institué de nouvelles dispositions sur les biens transmis par décès, qui rendent encore plus difficile qu'auparavant l'exploitation d'une ferme familiale. Le gouvernement semble vouloir dire, avec sa politique agricole: «Nous saurons bien vous attraper, morts ou vifs». Il faudra que le gouvernement montre plus d'énergie à trouver des marchés pour le grain. Pourquoi ne pas charger une mission commerciale spéciale de s'occuper exclusivement des céréales, afin de voir si nous pouvons récupérer quelques-uns des marchés que nous avons perdus? Nous connaissons tous l'excellente qualité du blé canadien et on peut sûrement trouver des marchés à une époque où 80 p. 100 de la population mondiale se compose d'affamés. Le gouvernement doit imprimer une direction à la Commission canadienne du blé et se mettre résolument à l'œuvre pour acheminer le grain.

La Commission canadienne du blé a annoncé que la plupart des points de livraison

dans l'Ouest canadien recevraient un contingent maximum de cinq boisseaux pour la campagne agricole se terminant le 31 juillet. Les agriculteurs ne peuvent vivre avec un contingent de cinq boisseaux, et le gouvernement s'en rend bien compte. Voilà pourquoi je dis qu'il faut prendre des mesures sans délai pour acheminer le grain. Le comité de l'agriculture a fait une tournée de l'Ouest canadien en avril, pour se rendre compte de visu de la grave situation. De retour à Ottawa, les membres du comité ont avoué que la situation n'était pas rose. Ils ont déposé leur rapport à la Chambre des communes il y a plus d'un mois, mais le gouvernement n'a encore pris aucune mesure. J'arrive justement de l'Ouest canadien et je puis vous assurer que les hommes d'affaires de la plupart des collectivités rurales se ressentent de la situation. Leurs comptes à recevoir s'accroissant, bon nombre d'entre eux peuvent à peine subsister.

En raison du péril qui menace toute l'économie de l'Ouest du Canada je demande au gouvernement d'envisager sérieusement un paiement de $10 à l'acre allant jusqu'à un maximum de 300 acres. On pourrait appliquer un programme de ce genre sans trop de retard car tous les renseignements nécessaires se trouvent dans le livret des licences accordées aux cultivateurs. Puisque le gouvernement dépense en ce moment de grandes sommes d'argent dans l'Est du Canada, comme par exemple la subvention de 100 millions à Hull, il peut sans aucun doute envisager un paiement à l'acre pour les cultivateurs de l'Ouest. C'est la seule solution qui puisse remédier à la grave pénurie d'argent liquide dont souffre l'économie de l'agriculture de l'Ouest.

Je regrette qu'on n'ait annoncé dans le budget aucune augmentaton des pensions de vieillesse. C'est une honte pour une nation comme le Canada d'exiger de ses vieillards qu'ils subsistent avec $109 par mois tout en conservant une certaine dignité de vie. Quels sont les députés, ici à la Chambre, qui pourraient vivre avec $109 par mois? Le gouvernement devrait donner la plus haute des priorités aux pensions de vieillesse afin que nos vieillards puissent participer à notre société prétendument juste. Tout le monde parle de ce problème au moment des élections mais cela ne se traduit jamais par des actes.

Je tiens à féliciter le ministre des Finances pour avoir présenté un budget équilibré. Dans le Manitoba, nous avons eu la satisfaction de voir le gouvernement provincial équilibrer son budget et nous comprenons à quel point c'est nécessaire à l'époque inflationniste où nous vivons.

J'insiste encore auprès du gouvernement pour qu'il accélère le transport du grain de l'Ouest. Je cite un extrait d'un article paru le 7 juin, dans la *Tribune* de Winnipeg:

> Notre gouvernement a souvent reproché à la France de saper nos prix et de grignoter l'Accord international sur les céréales, tant regretté; elle a toutefois montré beaucoup plus d'initiative dans sa manière d'écouler ses excédents. Cette semaine, elle a conclu un accord avec la République Arabie Unie en vertu duquel elle lui vend 600,000 tonnes de blé par an sur un laps de temps de trois ans pour un total d'environ 66,000,000 de boisseaux et elle lui fait en outre don de 10,000,000 de boisseaux.
>
> Nous rapportons la chose pour ce qu'elle vaut mais il nous semble que nous pourrions en tirer une leçon qui pourrait profiter à l'ensemble du Canada; en d'autres termes, les marchés sont toujours disposés à se fournir de blé, dans le monde entier—à un certain prix.

Cet article est publié par James Richardson & Sons. Le gouvernement doit élaborer des mesures qui l'aideront à vendre nos excédents de grain. L'absence de ventes a mis nos cultivateurs dans une situation économique telle que leur survie même en est menacée. Pour conclure, je réitère mon appel au gouvernement. Il est temps de prendre des mesures immédiates, sous forme de paiements à l'acre, et d'accorder une priorité d'urgence à la vente du grain de l'Ouest.

• (5.10 p.m.)

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, j'espérais que le ministre des Finances (M. Benson) serait présent cet après-midi, mais sans doute a-t-il des choses plus importantes à faire. J'espérais aussi que son secrétaire parlementaire serait ici afin de pouvoir deviser avec lui sur les objectifs envisagés dans les arguments présentés de ce côté-ci de la Chambre.

Le budget est plus explicite sur ce qu'il fait que sur ce qu'il est censé faire. Le ministre des Finances est obsédé par les budgets équilibrés, les services et l'emploi, et il se croit sage, se flatte lui-même d'avoir un excédent de 250 millions de dollars pour l'année financière 1969-1970. Évidemment, il ne dit pas qu'en réglant le problème à sa façon il frappe durement les gens qu'il faudrait traiter autrement. Il ne s'inquiète nullement des salariés ordinaires, des pensionnés ou des anciens combattants. En fait, il aide les gens à gros revenus.

Voilà qui montre bien le conservatisme économique du ministre des Finances, qui n'est dépassé que par celui du premier ministre (M. Trudeau) et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp). De toute évidence, il a des ambitions. On pourrait croire qu'il veut se faire nommer à l'autre endroit,

mais en fait c'est la haute finance qui l'attire: il voudrait être un second Robert Winters. Robert Winters représente vraiment l'élite du monde des affaires, et le ministre des Finances veut occuper la même place. Afin de protéger les intérêts de cette catégorie de gens.

Le ministre des Finances dit dans son discours du budget, qu'on brandissait l'épouvantail de l'inflation. L'appui qu'il a rallié du côté ministériel me donne à penser que, tel Moïse, il fait sortir son peuple du désert pour le conduire vers la terre promise. Quand j'ai entendu le député d'York-Ouest (M. Givens) prétendre que c'était un budget palpitant d'intérêt, et le député d'York-Nord (M. Danson) avouer comme il était fier de ce budget, puis prononcer un discours digne d'une mère, disant qu'il se préoccupait des pensionnés et des économiquement faibles, je n'ai pu m'empêcher de penser qu'hier soir, notre parti leur a donné, ainsi qu'à tous les membres du parti libéral, l'occasion d'exprimer leur préoccupation, grâce au sous-amendement où nous proposions que les personnes célibataires dont le revenu est inférieur à $2,000 par année et les personnes mariées dont le salaire est inférieur à $4,000 par année soient exemptées de l'impôt sur le revenu. Leur préoccupation, ils l'ont exprimée hier soir en se prononçant contre le sous-amendement.

J'en conclus donc que ces députés, de grands réformistes qu'ils étaient, comme ils l'ont prétendu dans leurs discours, sont devenus de grands apologistes du gouvernement. Quand le représentant d'York-Ouest et d'autres députés de la banlieue de Toronto retourneront dans leurs circonscriptions, j'espère qu'ils déclareront qu'ils ont voté contre le sous-amendement—qu'ont appuyé les membres du parti conservateur—où se manifestait l'intérêt que nous portons aux gagne-petit.

A propos de l'inflation, on s'attendrait que le ministre et les députés ministériels précisent ce qu'ils entendent par là. Ils pourraient fort bien dire qu'ils se conforment à la définition classique: trop d'argent contre trop peu de biens, ou vice versa. Ils pourraient dire que le Canada n'est pas si mal partagé de ce côté, comparé à d'autres pays, notamment le Royaume-Uni et certains pays européens. Ils pourraient même signaler que le gouvernement se sert d'instruments ordinaires pour combattre l'inflation, en augmentant les taux d'intérêt et en créant un ralentissement apparent dans l'économie, ou en préconisant une plus grande productivité.

En tout état de cause, ces gens évitent de mentionner qu'en ce moment, nous semblons souffrir d'une conspiration de la part des institutions financières en ce qui concerne le marché de l'argent qui existe au Canada et ailleurs. Le ministre des Finances a formulé certaines solutions. Il a affirmé aux Canadiens qu'il n'allait pas imposer de nouveaux impôts, mais qu'il n'allait pas supprimer l'impôt de progrès social de 2 p. 100, qu'il a établi en octobre dernier. Il a aussi déclaré qu'il allait prolonger d'un an la surtaxe de 3 p. 100 qu'il a fixée jusqu'à la fin de 1970. S'il y a une augmentation d'impôt, c'est assurément celle qui a trait au prolongement de la surtaxe.

Selon le ministre des Finances, le maintien de cette surtaxe lui rapportera 25 millions de dollars en 1969 et, dès 1970, il en aura obtenu 155 millions. Le député d'York-Ouest juge le budget stimulant et intéressant; je pourrais, en réponse, lui signaler quelques-unes des mesures intéressantes et stimulantes que le gouvernement aurait pu présenter. Il aurait pu donner suite à l'une des recommandations du rapport Carter, où il est dit que les compagnies minières et pétrolières jouissent d'avantages fiscaux sous forme d'exemptions et de stimulants. Lorsque j'ai demandé au sous-ministre adjoint, au moment de l'étude des prévisions de dépenses relatives aux ressources naturelles, combien les compagnies minières et pétrolières obtenaient chaque année du pays sous forme d'exemption et de stimulants fiscaux, il a mentionné le chiffre de 150 millions de dollars pour 1964. Cela suffisait largement pour compenser la diminution de revenu si la surtaxe de 3 p. 100 avait été supprimée.

Le sous-ministre adjoint a dit aussi que des 150 millions octroyés à ces sociétés pétrolières et minières, 85 p. 100 avaient été versés à huit importantes compagnies, dont cinq minières et trois pétrolières. De ces 85 p. 100, environ 60 p. 100 étaient allés à des sociétés minières; et 65 p. 100 à des sociétés pétrolières appartenant à des étrangers. Vous pouvez constater qu'une part appréciable des 150 millions versés à titre d'allégement fiscal tombe directement entre des mains étrangères. Vous devez vous rendre compte que les Canadiens ne reçoivent que peu ou point de cet argent.

Si le député avait voulu faire quelques propositions intéressantes et dynamiques, il aurait pu recommander un impôt sur les plus-values de capitaux. Non seulement la Commission Carter, mais aussi bon nombre des membres de son propre parti en ont fait la recommandation. Il n'a pas parlé du contrôle des taux d'intérêt. Je crois savoir qu'il aurait déclaré à l'extérieur de la Chambre qu'ils sont excessifs au Canada. Notre parti les trouve exorbitants.

Nous croyons que les institutions financières s'entendent dans le monde entier pour fixer les taux d'intérêt. C'est exact si nous songeons aux taux de la loi nationale sur l'habitation, qui augmenteront sans doute à 9⅜ p. 100 si le projet de loi sur l'habitation n'est pas adopté, et au taux de 7½ p. 100 sur les prêts de la Banque du Canada. Le taux préférentiel des banques à charte est de 8 à 8½ p. 100. Cela confirme les observations du représentant Wright Patman, du parti démocrate, président du comité des banques du Congrès.

M. Patman aurait déclaré, selon le numéro du 10 juin du *Citizen* d'Ottawa, qu'il a prié instamment le président Nixon de retirer les dépôts du gouvernement des banques qui ont haussé leurs taux d'intérêt préférentiels au niveau sans précédent de 8½ p. 100. L'article déclare:

Dans une lettre au président, M. Patman allègue que la hausse annoncée lundi par les banques était une conspiration qui menace de jeter le pays dans une grave régression économique.

• (5.20 p.m.)

On pense que le ministre des Finances devrait s'entretenir avec M. Patman des États-Unis en vue de faire un effort concerté pour réglementer les taux élevés d'intérêt, mais il n'en fait rien. S'il voulait prendre une mesure audacieuse et intéressante, comme l'a proposé le d'York-Ouest (M. Givens), il tenterait d'abaisser les taux d'intérêt; il présenterait une mesure imposant une régie du change étranger. J'espère que le député de Windsor-Ouest (M. Gray) qui est spécialiste en la matière usera de tous ses pouvoirs de persuasion pour trouver des solutions à ces problèmes. J'espère qu'au lieu de défendre le gouvernement il sera le précurseur sous ce rapport et qu'il recommandera instamment l'imposition d'une régie du change étranger. Il devrait recommander que les taux d'intérêt sur les logements soient réduits et fixés. Je suis plutôt surpris que le député avant-gardiste de Windsor-Ouest n'assume pas le rôle actif qui devrait être le sien dans ce domaine.

Comme deuxième solution, le ministre des Finances met en œuvre des modifications tarifaires. D'avancer la date de la suppression des barrières tarifaires en vertu de la négociation Kennedy semble le réjouir prodigieusement; cependant, il dit que ces dispositions n'ont qu'une valeur accessoire. Si on considère ce que le Conseil économique du Canada a dit, il ne s'agit ici que de changements secondaires. On voit combien ils sont peu sensationnels et peu intéressants.

Le ministre des Finances aurait bien pu présenter un budget passionnant et intéressant en s'attaquant à l'inefficacité de l'industrie. D'après le rapport Watkins, sur neuf sociétés canadiennes de réfrigérateurs, sept appartiennent à des Américains et deux à des Canadiens. Les barrières tarifaires ont nivelé toute concurrence des prix, qui ne porte que sur la variété des modèles. On espérait voir le ministre retrousser ses manches et s'efforcer de résoudre le problème.

Évidemment, si le ministre avait assez de cran, il ferait appel à la Société de développement du Canada pour résoudre le problème. Il tâcherait de recueillir des fonds canadiens et fournirait à l'industrie des directives et des subventions. La recherche et le perfectionnement deviendraient les premières priorités. Mais non. Il fait du rafistolage au moyen de changements tarifaires sans attaquer le problème de plein front.

Le ministre propose une troisième solution: un régime sélectif d'amortissement différé à l'égard des édifices commerciaux. A tête reposée, il a dit que les Canadiens n'en retireraient que des bénéfices minimes. Il sait que la plupart des entreprises ne considèrent pas uniquement l'amortissement quand il s'agit de construire. Il sait aussi que, vu que l'inflation monte de 4 p. 100 chaque année, l'écart de 1 p. 100, soit la différence entre la majoration de 4 p. 100 de l'inflation et l'idemnité d'amortissement de 5 p. 100, n'est pas suffisamment alléchant pour que les sociétés remettent à plus tard la mise en chantier de nouveaux bâtiments.

Quand j'ai entendu la supplication éplorée du député d'York-Ouest qui disait: «N'empêchez pas M. Campeau de construire sur les quais de Toronto, ni la construction d'un grand hôtel Four Seasons juste en face de l'hôtel de ville», j'ai cru qu'il voulait se mettre en valeur. Il veut probablement devenir secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé de l'habitation (M. Andras). Nous avons tenté de convaincre le premier ministre (M. Trudeau) qu'il fallait un ministre de l'habitation à plein temps. Nous voulons bien que le député d'York-Ouest devienne secrétaire parlementaire, parce qu'ainsi il aurait l'occasion de rencontrer le premier ministre. Dans son discours hier, le député a dit qu'il n'avait jamais eu d'entretien privé avec le premier ministre. Mais il devrait éviter de parler de Montréal et de l'Expo. Hier il a établi une nette distinction entre le traitement dont a bénéficié Montréal et l'Expo et celui que l'on accorde à Toronto et à l'Exposition nationale du Canada. On a peut-être raison de se plaindre du traitement injuste dont Toronto a été l'objet. Cependant, si le député cherche à

faire bonne figure, je lui conseille la circonspection lorsqu'il aborde ces deux sujets délicats.

Pour présenter un budget stimulant et intéressant, le ministre aurait dû parler de la réduction du taux d'intérêt à l'égard de l'habitation. Il aurait dû mentionner que, selon le dernier rapport de la Société centrale d'hypothèques et de logement, les investissements de celle-ci dans l'habitation d'un bout à l'autre du pays avaient, à la fin d'avril, diminué de 57 p. 100. Le ministre aurait dû mentionner aussi que, à la même date, les investissements des compagnies d'assurance dans l'habitation accusaient une réduction de 20 p. 100. J'aurais voulu que le ministre des Finances s'occupe de choses de ce genre et que le député d'York-Ouest lui accorde son appui pour de telles choses.

S'il avait voulu un budget stimulant et intéressant, le député d'York-Ouest aurait signalé les recommandations du Conseil canadien du bien-être selon lesquelles nous devrions construire de 20,000 à 30,000 unités de logements sociaux au Canada, auxquelles devrait s'appliquer un faible taux d'intérêt, ce qui rendrait la construction plus attrayante. Au contraire, il a préféré garder le silence. Je présume qu'il est satisfait du taux d'intérêt élevé et du nombre limité de logements sociaux construits.

Ce sont les trois principaux domaines dont le ministre des Finances a traité dans son exposé budgétaire. En quoi le budget manque-t-il? Il accomplit peu de choses ou rien pour modifier la situation de l'industrie agricole. Le ministre n'a rien dit au sujet des paiements en espèces destinés aux agriculteurs qui sont à court d'argent. Il n'a pas mentionné les paiements aux emblavures. Je parierais jusqu'à mon dernier sou que lorsque le gouvernement sera disposé à faire une déclaration relative à l'agriculture, il attendra que la Chambre soit en congé afin de ne pas recevoir les critiques qui seront formulées à l'égard de cette politique négative en matière agricole.

Qu'a fait le ministre pour résoudre le problème du chômage? Le chômage s'élevait à 4.8 p. 100 en 1968, et l'on prévoit qu'il en sera de même en 1969. Cela signifie de 400,000 à 450,000 personnes. Sur le plan régional, cela veut dire qu'il est de 3.7 p. 100 en Ontario, de 8.4 p. 100 au Québec et de 10.5 p. 100 dans les provinces Maritimes. Quand j'entends le député d'York-Ouest dire qu'au-delà de 6 p. 100, la situation est vraiment très grave, je

comprends qu'il n'a guère étudié le problème du chômage. Selon le Conseil économique du Canada, le problème est grave quand il atteint de 2 à 3 p. 100. Si le député d'York-Ouest avait su cela, il n'aurait pas parlé comme il l'a fait. Le député devrait comprendre que le fardeau de l'inflation retombera sur les chômeurs du pays. Entre 20 et 25 p. 100 des Canadiens vivent dans la grande pauvreté et pourtant, on n'a à peu près rien fait pour régler ce problème.

Si le ministre avait voulu quelque chose d'intéressant et de stimulant dans le budget, il aurait parlé d'établir un revenu annuel garanti. Il aurait déclaré que les gens dans certaines régions du pays ont droit à un revenu qui leur assure le nécessaire. Il pourrait y avoir des différences d'une région à l'autre, mais nous nous serions occupés de les régler.

Si le ministre des Finances était vraiment d'avant-garde, il aurait parlé de chômage planifié, car à mesure que la technique se perfectionne, il faudrait améliorer nos structures sociales, en ce qui concerne les chômeurs. Il faut fixer pour eux le minimum qui leur permettrait de faire face aux besoins fondamentaux de la société. J'espère que le gouvernement n'envisage pas de ralentir l'économie afin de s'attaquer au problème du chômage. J'espère qu'il s'occupera du revenu annuel garanti, afin de venir en aide à ceux qui souffrent des inégalités régionales, et qu'il prévoira les problèmes que créeront les progrès technologiques.

• (5.30 p.m.)

Une dernière chose dont le ministre des Finances (M. Benson) n'a pas traité: l'érosion de l'indépendance canadienne. Il n'a fait qu'effleurer le sujet à la Chambre, disant qu'il avait l'intention de faire une déclaration au sujet de la Royal Securities Company avant l'ajournement de la session. Il n'a pas essayé de s'attaquer au problème de l'indépendance canadienne. Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion d'adresser la parole aux élèves de l'Eastern Commerce High School de ma circonscription, lundi dernier. Ils m'ont signalé certains des aspects du rapport Watkins. Un groupe d'élèves étudie le rapport...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

Une voix: Laissez-le continuer.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

M. Gilbert: Merci, monsieur l'Orateur. Je remercie les députés de leur indulgence. Ces étudiants m'ont signalé que 34 milliards de dollars en capitaux étrangers sont actuellement investis dans l'économie canadienne sous forme d'actions. Ils comprennent la différence entre le continentalisme des membres du cabinet et le nationalisme économique de M. Walter Gordon. J'ai dû leur dire que M. Walter Gordon était mort pour ce qui est du parti libéral. Ils le traitent de la même façon qu'ils ont traité M^lle^ Judy LaMarsh. Une des façons de traiter celui qui a de nouvelles idées, c'est de ne pas en tenir compte. Ils n'ont pas tenu compte de M^lle^ LaMarsh, et ils tentent de faire la même chose avec M. Gordon. Eh bien, M. Gordon fait encore des discours un peu partout pour plaider la cause du nationalisme économique; il comprend, je crois, certaines des difficultés que suscite son projet de rapatriement du Canada et il est disposé à y apporter des changements. Le *Daily Star* de Toronto, qui appuie M. Gordon, est le seul journal au Canada qui ait tenté d'exposer la question aux lecteurs canadiens.

Je dirais à M. Gordon que, pour ce qui est du parti libéral, il est mort. Peut-être devrions-nous l'inviter à joindre le Nouveau parti démocratique afin qu'il puisse mieux présenter aux Canadiens ses idées sur le nationalisme économique et la mainmise étrangère. Je sais que M. Gordon représente un groupe au Canada qui ne partage pas les idées du Nouveau parti démocratique. Néanmoins, pour exposer la question à tous les Canadiens, il vaudrait peut-être mieux pour lui de se joindre à notre parti et d'exprimer ses vues sur la mainmise étrangère. J'ai signalé au *Daily Star* que l'une des meilleures façons de s'attaquer au problème serait de s'y prendre indirectement en persuadant les Canadiens de réclamer la réforme de la loi électorale au Canada. Il faudra attendre que le gouvernement mette de l'argent à la disposition des députés des divers partis pour que les membres de ces partis puissent porter un jugement indépendant sur les problèmes auxquels le Canada fait face.

Les députés libéraux, et parfois même leurs collègues conservateurs trouvent fort gênant, lorsqu'ils reçoivent des fonds électoraux de la haute finance de traiter avec ces milieux les problèmes concernant la propriété étrangère et celle des sociétés. Le *Daily Star* devrait peut-être se lancer dans une croisade pour une réforme des lois électorales qui accorderait à tous les députés certaines sommes pour leurs dépenses électorales afin qu'ils n'aient pas besoin de rechercher l'appui des pontes industriels et financiers lors des élections.

M. Bigg: Le député me permettra-t-il une question? L'argent des sociétés n'est-il pas aussi honnêtement acquis que celui des syndicats lorsqu'il s'agit des élections?

M. Gilbert: Je vous remercie. Je suis très heureux que le député m'ait posé cette question. Il devrait comprendre que lorsque les sociétés donnent de l'argent à des fins politiques, elles ne demandent pas aux actionnaires si elles doivent financer le parti libéral ou le parti conservateur. Il n'y a pas le moindre contrôle. Mais lorsqu'il s'agit de l'appui des syndicats au Nouveau parti démocratique...

Une voix: Ils doivent contribuer.

M. Gilbert: ...l'argent donné fait l'objet d'une retenue volontaire. Si nous étudions les recettes électorales de 1965, nous constatons que le parti libéral a reçu 2.6 millions de dollars pour sa campagne électorale, le parti tory 1.7 million de dollars et le Nouveau parti démocratique $500,000. Tels sont les faits concernant les recettes électorales, monsieur l'Orateur, et je suis sûr que le ministre du Revenu national (M. Côté) veillerait de près à la situation si les chiffres des recettes n'étaient pas exacts, car il tient beaucoup à percevoir l'impôt. Telle est la situation, et j'invite les députés libéraux à nous dire exactement où ils ont obtenu ces 2.6 millions de dollars. Sinon des grandes sociétés, de qui les ont-ils obtenus, et envers qui sont-ils responsables, maintenant qu'ils les ont reçus? C'est pourquoi j'affirme que nous devons modifier les lois électorales et je demande au *Daily Star* de Toronto et aux autres journaux publiés d'un bout à l'autre du Canada de lancer une campagne qui permette aux députés de ne pas dépendre de l'argent obtenu de ces sociétés.

Pour conclure, je répéterai, une fois de plus, que le budget est une mauvaise plaisanterie si l'on songe qu'il s'agit de promouvoir une société juste. Je compte que tous les députés libéraux qui ont compris la mystification qu'il constitue prendront des mesures immédiates pour appliquer une partie des solutions que les députés du Nouveau parti démocratique ainsi que ceux du parti conservateur ont proposées.

M. R. J. Orange (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Ayant écouté le sermon que vient de prêcher le député d'en face...

Une voix: Nous écouterons le vôtre.

M. Orange: ...j'ai quelque raison d'être excusé de croire que tout va mal au Canada et que rien ne va bien.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo!

M. Orange: Le député dit «bravo». Je voudrais lui rappeler que nous avons, dans notre pays, un niveau de vie élevé. En fait, nous avons atteint le point auquel les ouvriers, dans certaines de nos industries, peuvent se mettre en grève pour exiger une augmentation de salaire de plus d'un dollar l'heure.

Le budget que nous avons eu l'occasion d'étudier et de commenter reconnaît un point essentiel en ce qui concerne le développement du Canada en tant que nation, une nation diversifiée qui s'étend de l'Atlantique à l'Arctique et au Pacifique. Il reconnaît qu'il y a, au Canada, des régions désavantagées, des gens qui souffrent d'un manque d'instruction et d'un manque de possibilités économiques. Le budget reconnaît également que beaucoup de nos premiers habitants, les Indiens et les Esquimaux, ont encore un long chemin à parcourir avant d'atteindre le niveau d'activité économique auquel on peut raisonnablement s'attendre au Canada. Le budget reconnaît qu'il y a des disparités régionales au Canada et j'espère que lorsqu'on mettra en œuvre les principes contenus dans les déclarations de ministre des Finances (M. Benson) et de son collègue le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), le Nord du Canada pourra participer à certains des programmes énoncés et à certaines des initiatives évoquées.

• (5.40 p.m.)

J'aimerais donner un bref aperçu de certaines disparités régionales au nord du 60e parallèle. Dans cette partie du Canada le problème au fond c'est la vie chère causée par des facteurs étrangers comme les frais de transport, de communication, les hivers longs et rigoureux et—facteur d'importance égale—l'attitude générale des autres Canadiens, y compris les membres du monde financier, qui ne conçoivent pas les possibilités de notre région septentrionale.

Depuis quatre ou cinq ans l'application d'un programme domiciliaire très stimulant a procuré à la population esquimaude du Nord environ 1,000 nouvelles maisons. Lorsque la saison actuelle de construction prendra fin on espère que toutes les familles esquimaudes qui habitent au nord du 60e parallèle, occuperont un logement décent doté de l'électricité et d'installations sanitaires convenables. Ces maisons ne sont pas des dons, elles s'intègrent dans le programme de location domiciliaire qui a été extrêmement avantageux aux collectivités esquimaudes du Nord.

Que l'on veuille bien me permettre une digression pendant un instant. Je constate que le ministre chargé de ce programme est à la Chambre cet après-midi. J'ai déjà dit que c'était l'une des réalisations les plus remarquables de son administration au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. J'ajouterais qu'en témoignage de ses services aux populations nordiques le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest lui dédiera demain le nouveau bureau de poste de Yellowknife qui s'appellera l'«Édifice Arthur Laing».

Des voix: Bravo!

M. Gilbert: Quand va-t-il être nommé au Sénat?

M. Orange: L'un des problèmes du logement auquel nous nous heurtons dans les régions développées du Nord, en particulier dans la vallée du Mackenzie, c'est l'impossibilité presque totale à l'heure actuelle d'obtenir des fonds publics, soit par l'entremise des organismes de l'État comme la Société centrale d'hypothèques et de logement, ou des institutions financières, à des fins hypothécaires. Par exemple, à Yellowknife où le gouvernement des Territoires a passé un contrat en vue de la construction d'environ 16 maisons destinées à ses employés, le soumissionnaire choisi, une compagnie de construction très respectée de l'Ouest, aux dernières nouvelles n'avait pas pu encore trouver les fonds hypothécaires nécessaires.

Quelques régions du Nord canadien, y compris Yellowknife, Inuvik et Hay River, connaissent actuellement une vague de prospérité sans précédent. Néanmoins les gens, et le gouvernement dans certains cas, comme je l'ai démontré, ont bien du mal à obtenir les fonds nécessaires pour mener à bien la construction de logements et rendre le Nord attrayant aux futurs résidents. La situation devient grave et le développement du Nord se trouve retardé.

Il y a un autre genre d'inégalité, celle qui a trait au petit commerçant qui cherche à se créer un petit empire financier, qu'il s'agisse d'un poste d'essence, d'un motel ou d'une petite compagnie de réparation d'avions. La Banque d'expansion industrielle a pris, de temps à autre, des initiatives dans le Nord et elle a accordé une certaine aide financière aux hommes d'affaires de la région. Ses exigences et conditions sont beaucoup plus rigoureuses dans le Nord que dans le Sud du pays, et je signale, pour la gouverne des députés, que par le Sud, j'entends la région du pays en deçà du 60e parallèle.

La Banque d'expansion industrielle s'en est tenue à ces rigoureuses exigences à tel point qu'un petit homme d'affaires qui veut se lancer dans une entreprise a bien du mal à obtenir le financement nécessaire pour démarrer. Chacune de ces petites entreprises dépend naturellement des pratiques courantes et de la protection régionale, et les multiples répercussions des activités d'une petite entreprise pourraient être l'une des solutions au problème de l'emploi régional.

Il y a néanmoins une lueur d'espoir, monsieur l'Orateur, c'est que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien), a annoncé, de concert avec ses fonctionnaires en février dernier, l'établissement d'une caisse de prêts de développement des petites entreprises, à l'intention des hommes d'affaires du Nord. C'est déjà un premier pas. D'après ce qu'on en dit, on accordera environ 5 millions de dollars, mais échelonnés sur une certaine période. De fait, le fonds va fournir chaque année $300,000 et au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest. Malheureusement, avant qu'on puisse puiser dans le fonds, il faudra édicter des règlements et établir des comités de crédit; par conséquent, cette initiative n'aura aucun effet direct sur l'économie du Nord au cours de l'année prochaine.

Un autre élément de disparité dans le Nord, c'est le coût de la production de l'énergie électrique. Dans la petite collectivité du Nord où l'on dépend d'une usine diesel pour l'électricité, celle-ci coûte en moyenne 12¢ par kilowatt-heure. Cela veut dire qu'une famille habitant une maison munie de trois ou quatre prises paie entre $30 et $50 par mois pour son électricité. Le coût élevé de l'électricité atteint encore plus les hommes d'affaires. Ainsi, à certains endroits, les marchands doivent payer environ $1,000 par mois en moyenne pour leur électricité. Ils doivent donc demander davantage pour leurs produits et services, alors que les habitants de l'endroit paient déjà des prix élevés.

Si j'en avais le temps, je donnerais plus de détails au sujet du coût élevé de l'électricité dans le Nord. Mais j'aimerais aussi parler de ce qui, à mon sens, est une disposition très stupide dans la loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, selon laquelle chaque établissement doit se suffire à lui-même. Il est absolument impossible d'installer un réseau de façon à réduire les frais dans une collectivité au détriment d'une autre ou d'une région d'expansion économique plus importante. J'espère que cette mesure sera bientôt présentée au Parlement en vue de modifier cette disposition particulière.

J'aimerais critiquer, entre autres, dans ce budget l'impôt proposé de 3 p. 100 sur les frais de transport aérien. Les députés comprendront sûrement que l'avion est le mode de transport dans le Nord du Canada, tout comme il l'est dans le Nord des provinces. J'aimerais verser au compte rendu officiel un télégramme qui m'a été adressé, un des nombreux télégrammes que j'ai reçus des habitants du Nord, dont voici le texte:

• (5.50 p.m.)

L'Association de tourisme des Territoires du Nord-Ouest se fait le porte-parole de toute la population du Nord en demandant que l'impôt prévu sur les transports aériens ne soit pas perçu pour tous les vols en provenance ou à destination de tout endroit situé au nord du 60e parallèle. Comme le transport aérien est essentiel à la population du Nord, nous estimons que l'impôt sera discriminatoire et augmentera le coût de la vie déjà très élevé dans le Nord.

Sauf dans le centre de l'Arctique, les tarifs aériens dans le Nord ont généralement augmenté; la Pacific Western Air Lines Limited utilise l'aéroport municipal du centre-ville d'Edmonton. Récemment, elle a exigé de chaque passager un droit d'atterrissage ou de décollage de $1 à l'aéroport municipal d'Edmonton. A Pâques, la société a augmenté d'environ 10 p. 100 ses tarifs pour les voyageurs et les marchandises. Le Nord dépend presque totalement des transports aériens; le gouvernement, en augmentant les frais de transport pour la population du Nord, causera une inégalité. Ce sera bien là, le résultat de la taxes sur les voyages par avion. Quand le ministre étudiera les répercussions de cet impôt supplémentaire, j'espère qu'il envisagera son effet dans les diverses régions du pays. Quel effet aura-t-il, par exemple, sur la petite société d'exploration minière dans le Nord? Quel effet aura-t-il sur qui voudrait venir dans le Sud pour l'été ou pour les vacances? Quel effet aura-t-il sur les Indiens qui veulent se rendre en avion dans leur camp de chasse au printemps? Je prétends que 5 p. 100, ou 10 p. 100 au plus des transports aériens dans le Nord bénéficient à des non-fonctionnaires. Ainsi, l'effet définitif de cet impôt sera fort modeste.

Je pourrais aborder bien d'autres sujets, mais je me bornerai aux deux plus importants. J'ai déjà parlé à la Chambre des difficultés que créent pour nos Indiens et nos Esquimaux les prix qu'on leur offre pour leurs fourrures. Je sais que la question a été étudiée à plusieurs reprises par les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le prix du produit, si on peut le désigner ainsi, que nous étudions varie beaucoup. Le produit est difficile à obtenir. La vie du trappeur et du chasseur est dure et souvent ingrate. Abstraction faite de ces difficultés, ces gens aiment vivre dans les bois ou même sur la toundra. Le trappeur doit faire face à des prix toujours à la hausse, mais il ne jouit pas des exemptions fiscales accordées aux autres producteurs dans notre économie. Par exemple, il doit payer la taxe de vente sur sa motoneige, sa carabine et son essence. Si nous ne parvenons pas à stabiliser le marché et les prix des fourrures, nous créerons un besoin d'assistance sociale pour les générations futures. Parfois, l'homme part à la recherche de gibier et fait une chasse abondante. Mais parfois il tire de ses fourrures juste assez pour payer son voyage. Il ne lui reste rien pour faire vivre sa famille. La fluctuation imprévisible des prix des fourrures est le nœud du problème. Malgré cela, il y a des gens qui veulent continuer à piéger et à chasser, et ils en ont le droit. Nous devrions encourager ceux qui veulent vivre ainsi à poursuivre leur mode de vie. Certains diront que les fourrures sont choses superflues et que le gouvernement ne devrait pas encourager le commerce des fourrures. Les fourrures sont peut-être choses superflues pour les mannequins de Toronto, de Montréal et de New York, mais pour les trappeurs elles sont un moyen de subsistance. Lorsqu'il élaborera ses programmes d'expansion régionale, le gouvernement songera, je l'espère, au commerce des fourrures. Un grand nombre en sont tributaires. On devrait pouvoir mettre au point un moyen qui permette aux intéressés, les Indiens, les Esquimaux et les trappeurs, d'envisager une vie stable. Ils y ont droit.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'aimerais parler brièvement de l'éducation. Malgré les excellents programmes adoptés dans le Nord depuis quinze ans, et l'on pourrait parler de progrès dans l'enseignement, dans le développement économique, dans la croissance économique de même que de bien d'autres progrès, la nécessité primordiale à laquelle le gouvernement doit faire face, c'est de consulter les gens du Nord. Je parle de ceux qui y sont nés. J'ai déjà mentionné, si je ne m'abuse, l'exemple remarquable que constitue le programme entrepris à Frobisher Bay. Le gouvernement a décidé d'y construire une école secondaire régionale, que fréquentent les jeunes des localités situées à 200, 500 ou 700 milles de là. En général, la population esquimaude semble heureuse du collège. Elle souhaite que les enfants s'instruisent. Plusieurs ne savent pas pourquoi un collège ne peut être construit dans leurs propres localités. J'ai ici une communication de l'association communautaire d'Igloolik. Les députés savent que cette localité est située dans les Territoires du Nord-Ouest. Dans sa lettre, le président de l'association déclare que la population d'Igloolik n'admet pas de devoir envoyer leurs enfants à un collège situé à des centaines de milles. En réalité, leur principal grief est qu'ils n'ont pas été consultés sur la question. Je le répète, la consultation revêt une importance capitale.

Je termine donc sur cette observation, monsieur l'Orateur. Même si nous avons institué plusieurs excellents programmes dans le Nord et même si de grands progrès s'accomplissent, nous ne devons jamais oublier la nécessité d'une consultation permanente avec les indigènes du Nord. Je songe aux populations indiennes et esquimaudes.

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est six heures.

(A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 12 juin 1969

La séance est ouverte à deux heures.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

[*Traduction*]

ORDRE DE LA CHAMBRE PROLONGEANT LA SÉANCE DU VENDREDI

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, il y a eu consultation à propos des heures de séance demain. S'il y a consentement unanime nous pourrions peut-être faire adopter un ordre de la Chambre pour que nous siégions deux heures demain soir après l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Il serait ordonné que si l'on n'avait pas disposé plus tôt des ordres nos 64, 75, 82 et 78, inscrits au nom du gouvernement, la Chambre y reviendrait après l'étude des ordres nos 1, 2, 3 et 4, concernant les bills privés, ou à la fin de l'heure prévue pour les mesures d'initiative parlementaire, selon la première éventualité, et elle continuerait de siéger pendant deux autres heures.

Cela pourrait peut-être faire l'objet d'un ordre de la Chambre, monsieur l'Orateur, si les députés y consentent.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, pendant le reste de la session, nous allons nous dispenser de l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire et de l'examen des bills privés. A l'automne, nous étudierons les avis de motion et les motions portant production de documents pendant l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire. Est-ce exact?

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être donner quelques explications. Si le député veut bien s'y arrêter, il verra que deux des bills privés en sont à l'étape de la deuxième lecture et qu'ils doivent être envoyés au comité. En fait, le comité est déjà saisi de l'un de ces bills privés. Le bill pourrait être approuvé et renvoyé à la Chambre pour examen. Par conséquent, nous aurons besoin d'un autre jour ou d'une autre heure pour étudier le reste des bills d'initiative parlementaire. Sous cette réserve, je consentirais volontiers à ce que les avis de motions et les questions de documents soient débattues pendant l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire après l'ajournement si la Chambre siège alors.

M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, accepterait-on d'adopter une procédure un peu différente à l'égard de ces bills qui, en eux-mêmes, sont d'importance secondaire. Habituellement, on les renvoie à des comités permanents. Dans ce cas-ci, ne pourrions-nous pas en faire l'étude ici même demain? Nous pourrions ainsi disposer des bills privés qui restent.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, une difficulté surgit, car un bill est encore entre les mains du comité qui doit en faire rapport.

M. Howard (Skeena): Je vois. Très bien alors.

M. l'Orateur: Les honorables représentants ont entendu la suggestion du président du Conseil privé. En est-il ainsi ordonné?

Des voix: D'accord.

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA—ORDRE DE LA CHAMBRE AUTORISANT L'ÉTUDE AU COMITÉ, À L'EXCLUSION DES DÉPENSES ÉLECTORALES

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, il y a quelques semaines—en fait c'était le 1er avril—j'ai signalé à la Chambre que plusieurs questions relatives à la loi électorale du Canada exigeaient notre attention. J'ai alors proposé une manière de régler ces questions. Depuis, le comité permanent des privilèges et des élections a étudié la possibilité d'établir une liste permanente des votants et, le 22 mai, j'ai fait rapport sur cette question. Ce qui signifie que la voie est maintenant ouverte et que le comité permanent peut passer à la révision de la loi électorale du Canada.

• (2.10 p.m.)

Les députés savent qu'il faut disposer de 24 mois entre le moment où des modifications profondes sont apportées à la loi et le moment où les brefs sont émis pour des élections générales. Il faudrait donc aborder sous peu la révision de la loi. Le comité permanent

des privilèges et des élections pourrait décider de tenir une série de réunions dès le mois de septembre, soit pendant le congé d'été de la Chambre. En commentant ma suggestion faite le 1er avril, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a proposé, en vue d'épargner du temps, de renvoyer la question des dépenses électorales à un comité spécial. Je suis bien disposé à accepter cette proposition et à présenter une motion distincte, sinon cette semaine, du moins la semaine prochaine, pour soumettre la question à un comité spécial.

Je crois, monsieur l'Orateur, qu'on s'entend généralement au sujet de la présentation d'une motion en vue de déférer la loi électorale du Canada, à l'exception des articles concernant les dépenses électorales, au comité permanent des privilèges et des élections.

Si cette prévision est exacte je pourrais peut-être présenter un ordre en ce sens.

Que le comité permanent des privilèges et des élections soit autorisé à étudier la loi électorale du Canada, à l'exception des articles 62 et 63, et à faire rapport à la Chambre des propositions qu'il jugera bon de faire.

Si la Chambre y consent, on pourrait peut-être en faire un ordre de la Chambre.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, la déclaration du leader du gouvernement à la Chambre à propos des élections n'exige pas de longs commentaires. Le sujet des élections intéresse vivement tous les députés. En effet, certains d'entre nous ont acquis une grande expérience ces dernières années. En fait, j'ai subi ma huitième élection il y a un an.

Plus nous avons affaire à la procédure électorale, plus nous devenons conscients du besoin urgent de réforme, surtout du besoin d'accélérer cette procédure.

Les membres de notre parti reconnaissent que la loi électorale du Canada a besoin d'une révision. Comme le leader du gouvernement l'a dit, 24 mois doivent s'écouler entre l'accomplissement des réformes électorales et la tenue de nouvelles élections. Étant donné les tergiversations du gouvernement je me demande si nous avons assez de temps, mais je suis certainement en faveur de la suggestion dont la Chambre est saisie en vue de déférer la question au comité permanent des privilèges et des élections.

Je consens également à ce qu'on fasse étudier la question des dépenses électorales par un groupe parlementaire distinct. Un rapport nous a été soumis il y a quelques années et la diligence est tout aussi essentielle quant à cet aspect de la procédure électorale que pour les autres questions mentionnées.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je désire simplement confirmer que la déclaration du ministre est conforme à l'entente que nous avons conclue. Nous convenons tous de l'urgence de la réforme de la loi électorale du Canada. Nous appuyons donc la motion visant à la déférer maintenant au comité permanent des privilèges et des élections.

Nous nous réjouissons de constater que le gouvernement a accepté la proposition de notre parti, savoir que la question des dépenses électorales soit traitée distinctement par un comité parlementaire spécial. Nous sommes heureux d'apprendre qu'une motion à cette fin sera proposée d'ici une semaine, ou sûrement avant le congé d'été.

Je veux également ajouter que nous approuvons la convocation de l'un de ces comités ou des deux en septembre, pendant l'ajournement de la Chambre. Nous appuyons la proposition pour deux motifs. D'abord, la substance des questions soumises à ces deux comités est si importante qu'elle doit être examinée à un moment opportun pour être bien étudiée. Ensuite, comme on attache plus d'importance aux travaux des comités, nous estimons que la formule devrait être instituée. Les comités devraient siéger à l'occasion en dehors des sessions de la Chambre afin qu'ils puissent consacrer leur attention et leur temps en entier aux questions importantes qui leur sont soumises. Nous sommes heureux d'appuyer cet ordre proposé aujourd'hui par le pésident du Conseil privé (M. Macdonald), et ce sera avec plaisir que nous appuierons son autre proposition, quand il la présentera dans quelques jours.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, nous sommes heureux de dire en quelques mots que nous appuyons la motion présentée par l'honorable président du Conseil privé (M. Macdonald), visant à étudier le problème des dépenses électorales et à renvoyer la question au comité des privilèges et élections.

Monsieur l'Orateur, je fais moi-même partie de ce comité et j'ai l'impression que nous avons accompli un excellent travail. Cependant, la question des dépenses électorales n'a pas encore été effleurée. On nous a toutefois présenté un rapport qui a coûté assez cher et qui

a été préparé par un certain M. Barbeau, je pense, et je suis d'avis qu'on devrait étudier ce rapport minutieusement, parce qu'il s'agit certainement d'une question qui doit nous aider à réformer les partis politiques, tels que conçus actuellement.

Alors, nous serions heureux si cette question était déférée au comité des privilèges et élections, pour étude.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la proposition du président du Conseil privé (M. Macdonald). En est-il ainsi ordonné?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

LA LOI CONCERNANT LES «PETITES LIGUES»

MESURE VISANT À ENCOURAGER LE CIVISME GRÂCE AU BASEBALL

M. H. E. Gray (Windsor-Ouest) demande à déposer le bill C-206, concernant la semaine des petites ligues.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, le but de ce bill est de désigner la seconde semaine de juin comme étant la semaine des petites ligues en reconnaissance des efforts déployés par ce groupe pour développer les qualités de civisme et d'esprit sportif grâce au baseball.

[*Français*]

La semaine des «petites ligues», observée la deuxième semaine de juin, servira à reconnaître d'une manière appropriée le travail qu'accomplissent les «petites ligues» de baseball en vue d'offrir une activité salutaire et une formation bien dirigée dans une atmosphère saine à participation communautaire. (*Applaudissements*)

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS ORALES

L'HABITATION

[*Traduction*]

LES PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE—LES PRINCIPES DIRECTEURS DES LOGEMENTS SOCIAUX

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre d'État (M. Andras), chargé du logement. Peut-il dire s'il a pris une décision quelconque au sujet des projets de rénovation urbaine à l'étude dans les principales villes du pays, notamment à Hamilton? Je le demande parce qu'il paraît que les projets de Saint-Jean, London, Sault-Sainte-Marie et Vancouver ont été approuvés; la chose a été annoncée au poste CHCH TV hier soir par M. Geoff Scott.

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, la nouvelle annoncée hier soir lors de cette émission n'est pas tout à fait exacte. Je n'ai encore approuvé aucun de ces projets. J'ai eu des entretiens avec plusieurs délégations, notamment la semaine dernière lors du congrès des maires et des municipalités, tenu à Ottawa. Nous avons discuté certains aspects de leurs propositions et des dates d'entrée en vigueur des mesures à prendre; j'ai promis à chaque délégation que ma réponse ne tarderait pas; toutefois, je répète qu'aucun projet de rénovation urbaine n'a été formellement approuvé par moi.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. A la lumière de l'information que le ministre vient de donner—puisqu'il a dit que l'émission télévisée n'avait pas donné de renseignements entièrement exacts il doit y avoir du vrai là-dedans—que la décision a été prise de supprimer ou de remettre les programmes et projets de rénovation urbaine dans plusieurs grandes villes, dont Toronto, Hamilton et Calgary, peut-il dire à la Chambre pourquoi cette décision a été prise alors que le pays traverse une crise du logement, et pourrait-il maintenant revenir à l'article de l'ordre du jour relatif aux motions pour faire une déclaration complète à la Chambre et nous dire pourquoi un député en particulier a reçu ces renseignements?

L'hon. M. Andras: Je ne sais pas de qui le député veut parler, mais il n'a pas été décidé de supprimer, de remettre ou de détourner ce projet. Il me faut simplement m'attaquer aux programmes individuels qui me sont soumis et essayer de prendre des décisions à la lumière des observations formulées par la commission d'étude. A propos des 12 programmes municipaux, j'examine actuellement les détails de chacun. Pour revenir à ce que j'ai dit, à l'effet que l'émission n'était pas tout à fait exacte, j'aimerais préciser ma pensée en disant qu'elle était totalement inexacte.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, étant donné l'importance de la question, le ministre pourra-t-il, avant le

congé, nous dire quels projets de rénovation urbaine, commerciaux ou résidentiels, seront approuvés ou rejetés?

L'hon. M. Andras: Monsieur l'Orateur, je m'efforcerai de le faire dans ce délai, mais je ne saurais faire de promesse en ce sens en ce moment.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, le ministre fera-t-il une déclaration à la Chambre avant le congé, pour exposer les principes directeurs concernant les logements sociaux?

L'hon. M. Andras: J'ai répondu à cette question l'autre jour. Il est peu probable que je puisse préciser les principes directeurs pour la raison même que j'ai donnée en ouvrant le débat à l'étape de la deuxième lecture, et aussi parce que nous sommes en consultation avec les ministres provinciaux pour déterminer quelles sont leurs vues. Une fois terminés ces pourparlers et ces consultations, je ferai connaître les divers critères à la Chambre.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il nous assurer qu'il fera une déclaration complète à cet égard, à l'appel des motions, et avant l'ajournement, car j'ai eu vent de rumeurs contraires.

L'hon. M. Andras: Je crois avoir déjà répondu à cela. S'il est possible de prendre des décisions pour tous les projets et d'établir des normes, je ferai la déclaration avant l'ajournement, mais je ne peux m'engager aujourd'hui à le faire, car je dois, au préalable, consulter tous les intéressés sur chaque projet de réaménagement.

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

LA RESTRICTION DES PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS PAR LE VETO DES RÉGIONS SÉNATORIALES—LES RAPPORTS QUOTIDIENS ET LE RAPPORT FINAL

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre suppléant au sujet des déclarations parues dans les journaux et émanant, paraît-il, de sources officielles, selon lesquelles le gouvernement compte restreindre sa participation aux programmes à frais partagés. Je veux demander au premier ministre suppléant d'assurer à la Chambre que le gouvernement ne prendra pas de décision définitive avant que la Chambre ait eu l'occasion d'examiner et de débattre la question à fond.

[M. Winch.]

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'hésite à me prononcer ou à donner quelque assurance que ce soit relativement aux entretiens qui se poursuivent actuellement. Il est inévitable, j'imagine, que l'on fera des conjectures sur ce qui a ou n'a pas été discuté et à propos de qui a dit ceci ou cela, mais je crois qu'il serait malavisé et déplacé, pendant que les pourparlers se poursuivent—ils continuent cet après-midi—de vouloir en parler ici.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je demander si le gouvernement se propose d'établir quatre régions sénatoriales au Canada dont deux au moins pourraient avoir le droit de veto sur les programmes à frais partagés institués par ce Parlement.

L'hon. M. Drury: A ceux qui veulent savoir si cette idée est à l'étude, je dirai de se reporter à ma première réponse. Les députés ont été, et sont en effet curieux de savoir ce qui est à l'étude, mais j'estime que ces entretiens seront plus fructueux s'ils se déroulent à huis clos. Nous serons tous patients, j'espère, et nous attendrons le rapport qui sera présenté à l'issue de la conférence.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Le ministre a bien raison de dire que la Chambre s'intéresse aux entretiens qui ont lieu en ce moment et qu'elle a hâte de connaître le communiqué qui sera remis à la presse; puis-je donc demander au premier ministre suppléant de nous dire si une déclaration émanant du gouvernement sera faite à l'issue de la conférence dans laquelle on donnera un aperçu des propositions communiquées aux provinces et de la réaction de ces dernières.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je puis dire à coup sûr que la conférence consacrera quelques moments de réflexion cet après-midi à la mise au point d'un rapport approprié des entretiens.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Comme les propositions discutées en ce moment ont sans doute été décidées par le cabinet, qui les connaît donc, de même que le gouvernement, puisqu'il s'agit de politique gouvernementale, j'aimerais savoir si la proposition soumise à cette conférence par le gouvernement, et qui prévoit un droit de veto à l'égard de tous les programmes conjoints, aurait un effet rétroactif pour les programmes tels que l'assurance frais médicaux, qui n'ont pas encore été mis en œuvre et auxquels s'opposent des provinces dont le nombre dépasse sensiblement les deux districts sénatoriaux prescrits.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, il existe un programme d'assurance frais médicaux qui a force de loi et qu'on applique progressivement au Canada. Je n'ai pas saisi certaines subtilités du discours du député, mais qu'il soit assuré que le programme d'assurance frais médicaux continuera d'entrer en vigueur progressivement.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, je vais de nouveau répéter ma question lentement et patiemment. Les propositions contiennent-elles quelque programme rétroactif touchant des projets comme l'assurance frais médicaux qui n'a pas encore été mise en application et à laquelle s'oppose certaines provinces, ce qui représente une opposition beaucoup plus considérable que celle des deux districts sénatoriaux qu'exigerait le veto. C'est là ma question.

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, je puis seulement dire que le député émet une hypothèse au sujet des vetos sénatoriaux et il ne conviendrait pas que je fasse des commentaires là-dessus.

L'hon. M. Hees: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il s'agit simplement de ce que le premier ministre a annnoncé hier après-midi. Je suis certain que le ministre doit au moins être au courant de cela.

Le très hon. M. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, la question que je vais poser n'a rien de subtil. Comme un si grand nombre de déclarations émanent des sources dites autorisées et habituellement sûres à propos de ce qui se passe, le ministre signalerait-il au premier ministre qu'il conviendrait de faire une déclaration chaque jour où ces questions n'auront pas été abordées, afin que la Chambre des communes ait au moins une idée de la situation dont on ne révèle rien au Parlement ou au peuple canadien? Je me demande si le ministre dissiperait tout doute en faisant une déclaration ou en énumérant ces questions chaque jour?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, j'en ferai part au premier ministre avec plaisir.

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

VERSEMENT DU BONI DE 7 P. 100 AUX EMPLOYÉS BILINGUES

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable président du Conseil privé.

Nous avons été avisés, récemment, du versement d'une prime de 7 p. 100 aux secrétaires bilingues des députés.

Le gouvernement envisage-t-il également le paiement de cette prime aux employés bilingues de la Chambre des communes, les guides, les gardes et tous les employés de la Chambre qui doivent utiliser les deux langues?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, la décision du gouvernement était d'accorder aux secrétaires bilingues de la Chambre des communes les mêmes droits qu'aux secrétaires de la Fonction publique. Nulle autre décision n'a été prise jusqu'ici.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je comprends qu'aucune décision n'ait été prise, mais étudie-t-on actuellement l'opportunité d'accorder les mêmes privilèges aux employés de la Chambre des communes, comme les gardes, les guides, etc.?

L'hon. M. Macdonald: J'en doute, monsieur l'Orateur.

[*Plus tard*]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au président du Conseil privé.

Dirait-il à la Chambre pourquoi les employés bilingues, comme les gardes, n'auraient pas droit au même traitement que les autres fonctionnaires bilingues?

M. l'Orateur: L'honorable député se rappellera que la question a été posée il y a quelques moments.

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

LE BOIS—LA DIMINUTION DU PRIX À LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, étant donné la baisse assez spectaculaire du prix du bois de Colombie-Britannique, je me demande si le ministre de la Consommation et des Corporations est en mesure de dire à la Chambre s'il a pu s'assurer ou vérifier que la diminution des prix touchera les gens qui utilisent ce bois pour la construction de logements?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, le député sait sûrement comment la loi relative aux enquêtes sur les coalitions est

appliquée. Bien entendu, les hauts fonctionnaires du ministère et le directeur des enquêtes et recherches rempliront leurs devoirs statutaires, aux termes de cette loi, pour nous assurer un marché concurrentiel au Canada.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Le ministre est-il en mesure de donner à la Chambre la même assurance qu'il a donnée au sujet de la diminution des prix à la suite de la négociation Kennedy, lorsqu'il a dit qu'il ferait tout en son pouvoir pour que ces réductions soient transmises de façon à bénéficier aux consommateurs?

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, j'ai dit être en train de discuter l'affaire et espérer pouvoir en dire davantage à ce sujet plus tard.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, le ministre ne redeviendrait-il pas la personne ouverte et franche qu'il était avant de devenir ministre, pour admettre à la Chambre qu'il ne peut absolument rien y faire?

RADIO-CANADA

LA PROPAGANDE ANTIAMÉRICAINE

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au secrétaire d'État. Compte tenu du bill auquel on a donné la première lecture cet après-midi, bill qui a été présenté par le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, le député de Windsor-Ouest (M. Gray), ce qui souligne le grand intérêt qu'on porte aux semaines consacrées à la commémoration d'événements spéciaux, le secrétaire d'État demanderait-il à la Société Radio-Canada de consacrer une semaine par année à s'abstenir de faire toute propagande antiaméricaine, juste une semaine?

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES MENACES À L'ÉGARD DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ GRECQUE OPPOSÉS À LA DICTATURE MILITAIRE

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures qui est peut-être également premier ministre suppléant. Je lui adresse ma question à ces deux titres. Peut-il nous dire si le gouvernement sait que des membres de la communauté grecque au Canada qui s'opposent à la dictature militaire en Grèce auraient fait l'objet de menaces et le gouvernement a-t-il enquêté ou enquête-t-il sur ce point?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député se rappelle que la question a été posée hier en des termes analogues. On a proposé alors que cette affaire fort importante soit examinée plus à fond au moment de l'ajournement.

M. Lewis: Avec déférence, monsieur l'Orateur, j'ai examiné attentivement la question qui avait été posée hier. On demandait simplement si le ministre était au courant de cette affaire et s'il en avait été informé par Nicholas Skoulas. J'ai pris bien soin de demander non seulement s'il était au courant de ces accusations, mais si l'on examinait l'affaire. Je voulais poursuivre le sujet en posant une ou deux autres questions connexes.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de...

L'OTAN—L'ÉTUDE PAR LE CONSEIL DE L'ABOLITION DU RÉGIME DÉMOCRATIQUE EN GRÈCE

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question sur ce sujet? Le secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures me dira-t-il si le gouvernement a envisagé le problème de la violation du traité de l'OTAN du fait de l'abolition du régime démocratique par le gouvernement militaire actuel de Grèce. Le chargera-t-il, en outre de saisir le conseil de l'OTAN de cette affaire dès que possible?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, le problème qu'a signalé l'honorable représentant a fait l'objet d'un examen, mais on n'a pas estimé qu'en soulevant cette question à une réunion du conseil de l'OTAN en vue d'une discussion officielle, on servirait les intérêts de la démocratie ou de l'OTAN.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le président du Conseil du Trésor répond aux questions en tant que premier ministre suppléant, alors que suivant la liste d'ancienneté que l'on a distribuée et qui montre quels ministres devraient être présents à la Chambre, c'est le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration qui a la préséance. Les membres du cabinet connaissent-ils l'ordre de préséance? Nous dirait-on d'où vient la confusion? Le premier ministre suppléant de droit ne pourrait-il répondre aux questions ou sa timidité l'en empêche-t-il?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je tiens à assurer à mon honorable ami que je n'ai jamais aspiré à devenir premier ministre suppléant.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Puis-je faire remarquer au député et au ministre que la question soulevée ne donne lieu ni à un rappel au Règlement ni à la question de privilège?

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir demander que le représentant à qui revient, en vertu du droit d'ancienneté, le rôle de premier ministre suppléant, réponde à ces questions.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Ce n'est pas ma façon d'interpréter le Règlement.

L'hon. M. Hees: Alors pourquoi nous a-t-on donné une liste de préséance? Vous feriez mieux, mes amis, de revoir la liste car aucun de vous, n'est à son rang.

LA CLÉMENCE À L'ÉGARD DU PRISONNIER POLITIQUE ALEXANDOROS PANAGOULIS

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à celle du député d'York-Sud. Elle s'adresse au remplaçant du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement voudrait-il envisager de se joindre au Pape et à bien d'autres pour demander la clémence à l'égard d'un certain Alexandoros Panagoulis qui, après avoir été condamné à mort en Grèce, s'est récemment échappé de prison et a été repris? Il est considéré par beaucoup, en Grèce et ailleurs, comme l'incarnation de l'esprit de liberté de son pays, où il est détenu comme prisonnier politique.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Je m'occuperai volontiers de faire examiner la chose, monsieur l'Orateur.

M. Baldwin: N'attendez pas qu'il soit mort.

LES ANCIENS COMBATTANTS

L'AUGMENTATION DES PENSIONS COMME INDEMNITÉ DE LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Affaires des anciens combattants si le gouvernement se propose d'augmenter sous peu les allocations aux vétérans pour les indemniser de la hausse du coût de la vie, et de rendre ces augmentations automatiques désormais, comme les pensions de sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre. La question me semble avoir été posée il y a à peine quelques jours.

LA TÉLÉVISION

LES MÉTHODES DU CRTC DANS L'ANNONCE DES AUDIENCES PUBLIQUES

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question au secrétaire d'État a trait aux méthodes adoptées par le Conseil de la radio-télévision canadienne pour annoncer les audiences publiques. Dans une annonce publiée dans le *Journal* d'Edmonton, le 30 mai dernier, le Conseil a établi le 29 mai comme date-limite pour les pétitions contre l'octroi d'une licence d'émissions éducatives de langue française à la station de Radio-Canada, à Edmonton. Comme l'annonce a paru le lendemain de la date-limite, personne n'a pu respecter le délai.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député devrait poser une question. Son préambule me paraît beaucoup trop long.

M. Paproski: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, mais l'affaire étant grave, je demanderais au ministre de l'examiner pour voir si l'on a délibérément observé cette procédure afin de museler ceux qui s'opposent à l'octroi de la licence et s'il y a eu collusion, à ce propos, entre Radio-Canada et le CRTC.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Ce n'est pas une question, c'est un exposé. Le député a présenté ses instances au ministre et il doit supposer qu'on en tiendra compte.

LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

LA DÉCLARATION SUR L'AUTONOMIE

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le 21 janvier, le ministre a dit qu'il ferait, au début de février, une déclaration sur l'autonomie des Territoires du Nord-Ouest. En février, il a déclaré qu'il la ferait dans quelques semaines. A la fin du mois d'avril, il a dit qu'il la ferait bientôt. Le ministre pourrait-il nous dire s'il commencera par faire sa déclaration sur les Territoires ou par imiter Paul Hellyer?

LA CONSOMMATION

LE BŒUF—L'ENQUÊTE PAR LE CONSEIL CONSULTATIF ET PAR LA DIRECTION DES ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Étant donné les déclarations contradictoires du ministre de l'Agriculture au sujet de l'Ontario et celles qu'il a faites à la Chambre au sujet de l'augmentation très forte du prix du bœuf au détail, va-t-il soumettre le problème au Conseil consultatif des consommateurs aux fins d'enquête et d'étude.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, à vrai dire, je ne crois pas nécessaire de soumettre la question au Conseil consultatif des consommateurs ou à un autre organisme semblable. Ce que j'ai dit, c'est que les consommateurs devraient exercer leur liberté de choix sur le marché et s'abstenir d'acheter des produits trop coûteux. Cela me semble un conseil judicieux à donner aux consommateurs et conforme au régime économique de libre marché que tant de gens passent leur temps à vanter.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il songé à charger la direction des enquêtes sur les coalitions à s'intéresser aux magasins à succursales multiples pour voir si un monopole s'exerce sur le bœuf, car il y a un écart considérable entre le prix versé au producteur et celui que paie le consommateur?

L'hon. M. Basford: Je me ferai un plaisir de transmettre cette demande au directeur des enquêtes et recherches, dans le cadre de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, mais le député peut être sûr que les questions de ce genre font l'objet d'une surveillance constante.

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Comme cette hausse du prix du bœuf est due pour une bonne part à des exploiteurs, le ministre nous dira-t-il si son ministère a fait enquête à ce sujet et si ces hausses sont justifiables de l'avis du ministère?

L'hon. M. Basford: En ce qui concerne la première partie de la question du député, s'il a des preuves dont je ne dispose pas, j'aimerais bien qu'il m'en fasse part.

Pour répondre à la deuxième partie de la question, je vais répéter ce que j'ai déjà dit. Le député peut être sûr que les fonctionnaires de mon ministère et de la Direction des enquêtes sur les coalitions surveillent de très près les situations comme celle-là, pour prévenir les collusions, les établissement arbitraires de prix ou les coalitions. J'ai également signalé à la Chambre, jeudi dernier, notamment au sujet d'une situation tout à fait inusitée, que mes inspecteurs en Colombie-Britannique surveillaient le mouvement des prix de très près et que j'étais prêt à nommer ceux qui, de l'avis des inspecteurs, trompent les consommateurs.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Compte tenu du montant considérable que les contribuables versent pour le maintien du ministère de la Consommation et des Corporations, le ministre croit-il qu'ils en ont pour leur argent quand la seule réponse qu'il peut nous donner, c'est que les femmes continuent le boycottage des boucheries?

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'aurais une autre question supplémentaire. Le ministre ne sait-il pas que le président de l'Association des producteurs de bœuf de l'Ontario a dit que pareil boycottage du bœuf, tel que le propose le ministre,. . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député devrait poser une question, non pas présenter un argument. S'il veut demander si le ministre est au courant ou non de la déclaration, à mon avis il formule mal sa question.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, peut-être pourrais-je reprendre ma question en demandant au ministre si ce n'est pas un fait qu'en boycottant les produits du bœuf au Canada en ce moment, on entraînerait une encore plus grande pénurie sur le marché ce qui aurait l'effet contraire de faire augmenter les prix davantage.

M. l'Orateur: C'est là un argument, non pas une question.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

L'ÉTUDE DU BASSIN DE LA VALLÉE D'OKANAGAN

M. Bruce Howard (Okanagan Boundary): J'aurais une question à poser au ministre d'État chargé de l'énergie, des mines et des ressources au sujet de l'étude détaillée du bassin hydraulique de la vallée d'Okanagan.

Peut-il nous dire si la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral doivent signer une entente et, si oui, s'il faut attendre que celle-ci ait été signée avant d'entreprendre l'étude?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je doute que cette question soit urgente. Il est difficile pour la présidence de se prononcer, mais j'ai l'impression que c'est le genre de question qui pourrait être étudiée au moment de l'ajournement.

LES ANCIENS COMBATTANTS

LES SÉANCES DU COMITÉ PENDANT LE CONGÉ POUR L'ÉTUDE DU RAPPORT WOODS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'adresser ma question au député d'Ottawa-Ouest. Ma question est recevable, je crois, car elle a trait exclusivement à son rôle de président du comité permanent des affaires des anciens combattants. Comme il semble maintenant que le rapport Woods ne sera pas étudié par son comité en juin, le député songera-t-il à prendre des dispositions pour que le comité se réunisse pendant le congé et qu'il étudie ce rapport important?

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, je crois savoir qu'on a déjà songé à le faire.

LES POSTES

LA MODIFICATION DU TARIF POSTAL RECOMMANDÉE PAR LA LÉGION ROYALE CANADIENNE

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. Voudrait-il remanier sa réponse à ma question du 27 mai, qui se trouve à la page 9100 du hansard, au sujet de la modification du tarif postal sur les publications de la Légion royale canadienne, à la lumière des précisions que lui a fournies le commandement fédéral de la Légion?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Communications et ministre des Postes): Nous avons répondu à cette lettre. Notre position demeure exactement la même.

M. Marshall: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il songer à dédommager la Légion selon les mêmes conditions qu'il a promis d'accorder à des publications telles que *Le Devoir* et *l'Évangéline*?

LES SPORTS

LE HOCKEY—LE MATCH CANADA-URSS

M. John Gilbert (Broadview): Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. D'après le récent sondage Gallup, la majorité des Canadiens aimerait assister à un match de hockey entre une équipe professionnelle du Canada et une équipe russe. Or, voudrait-il utiliser ses bons offices pour persuader le président de la Ligue Nationale de hockey d'adresser une invitation aux Russes en vue d'un match l'automne prochain?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je doute que la question soit urgente. Le député a présenté des instances au ministre.

LA LOI SUR LES INDIENS

L'ÉTUDE DES AMENDEMENTS PROJETÉS

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Étant donné les nombreuses déclarations qu'il a faites sur le moment où il annoncera sa décision concernant la nouvelle loi sur les Indiens, pourrait-il indiquer à la Chambre la date à laquelle il compte faire cette déclaration et s'il tient à la faire assez tôt pour nous donner l'occasion de discuter ses propositions quand il les aura effectivement formulées?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit que j'avais l'intention de faire cette déclaration entre le 15 et le 27 juin, et je n'entends pas modifier cette décision.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES POURPARLERS EN SCANDINAVIE ENTRE LE MINISTRE ET LES REPRÉSENTANTS DE LA CHINE CONTINENTALE

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): J'ai une question à poser au remplaçant du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Peut-il tenir la Chambre au courant des dernières péripéties du drame qui se joue ces jours-ci dans les pays scandinaves et nous dire si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a reçu le moindre encouragement de la part des diplomates subalternes de la Chine populaire qui ont daigné le rencontrer pour discuter de son idylle unilatérale avec la Chine communiste?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je fais remarquer au député que la question posée sous cette forme n'est pas recevable.

LA CONSOMMATION

LA CONVOCATION DU COMITÉ

M. Max Saltsman (Waterloo): J'aimerais demander au ministre de la Consommation et des Corporations si, en raison de l'intérêt qu'il porte à la hausse des prix, il a l'intention de convoquer à nouveau l'ancien comité de la consommation et, si oui, quand compte-t-il l'annoncer?

L'hon. Ronald Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Je conseille au député de surveiller attentivement le *Feuilleton* ces jours-ci.

LE RETARD DE LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES PRIX ET DES REVENUS

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): J'ai une question pour le ministre de la Consommation et des Corporations. Peut-il dire à la Chambre ce qu'il compte faire, étant donné que les économistes universitaires du Canada ne s'intéressent pas à sa Commission des prix et des revenus et rejettent des offres de salaire allant jusqu'à $25,000 par an?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Ce n'est pas mon avis; et l'honorable représentante a sans doute d'autres sources de renseignements que les miennes.

LA DÉFENSE NATIONALE

LE LIVRE BLANC SUR LES CHANGEMENTS À LA POLITIQUE DE DÉFENSE

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): J'aimerais adresser une question au premier ministre suppléant en sa qualité de ministre suppléant de la Défense nationale. Est-il exact que le gouvernement songe à déposer un Livre blanc demain ou du moins avant la fin du mois de juin, ou encore de faire une déclaration détaillée sur les effets et le détail des changements récents apportés à la politique de défense?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas ministre suppléant de la Défense nationale aujourd'hui. Le ministre n'est pas à la Chambre en ce moment, mais il y sera demain.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): J'ai une question complémentaire à poser concernant la présence à la Chambre des ministres suppléants. Le ministre ne se rend-il pas compte qu'il ne devrait même pas être ici aujourd'hui?

[L'hon. M. Hees.]

L'IMMIGRATION

LE FLÉCHISSEMENT DU NOMBRE D'IMMIGRANTS EUROPÉENS DÛ À UN EXCÈS DE RIGUEUR

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Des chiffres récents publiés par son ministère révèlent un fléchissement continu et sensible du nombre des immigrants européens admis au Canada. Le gouvernement n'examinera-t-il donc pas les règlements actuels pour s'assurer que le fléchissement n'est pas dû à un excès de rigueur?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Les règlements sont actuellement à l'étude. Les règlements initiaux visaient notamment à harmoniser, dans une certaine mesure, les occasions d'emploi au Canada et le nombre des immigrants. L'immigration a fléchi au cours des premiers mois de cette année mais, vu l'amélioration de la situation au Canada, nous envisageons diverses mesures ou initiatives d'ordre administratif qui permettront d'accroître le nombre des immigrants.

LES MÉDICAMENTS

L'INTERDICTION DE LA VENTE DE PRODUITS DANGEREUX POUR LES PATIENTS

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Il y a quelque temps, il avait promis que son ministère se mettrait en rapport avec l'administration des aliments et drogues des États-Unis au sujet de 78 médicaments que cet organisme avait interdits, parce qu'ils étaient susceptibles de faire courir au patient des risques inutiles. Le ministère de l'honorable représentant dispose-t-il des renseignements nécessaires et prend-on des mesures au Canada pour s'assurer que l'on n'y vend pas ces médicaments si, d'après le ministre, ils font courir un risque au patient?

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant avait, je crois, demandé certains documents. Nous avons communiqué avec son bureau et, tout en apportant certaines réserves, nous avons déposé les documents hier. Le député y trouvera, je pense, une réponse complète à sa question.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Une question supplémentaire. Les documents ne répondent pas à la question principale: ces médicaments dont l'usage a été interdit aux États-Unis se vendent-ils encore au Canada et une enquête est-elle en cours pour déterminer s'il y aurait lieu ou non d'en interdire la vente dans notre pays?

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, les médicaments n'ont pas encore été interdits aux États-Unis. On aurait, je crois, demandé aux fabricants de prouver le bien-fondé de ce qu'ils avancent au sujet de ces médicaments et, en conséquence, la question est en suspens. Cependant, je vérifierai et ferai part de mes constatations au député.

[*Français*]

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

ARRANGEMENTS FISCAUX VISANT À PERMETTRE AU QUÉBEC D'ÉTABLIR SON RÉGIME D'ASSURANCE-SANTÉ

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Pourrait-il nous dire si, au cours de la conférence fédérale-provinciale, des arrangements fiscaux ont été conclus entre le gouvernement fédéral et la province de Québec, pour que cette province puisse établir son propre régime d'assurance-santé?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je ne le crois pas, monsieur l'Orateur.

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE LAITIÈRE—LE TRANSFERT DES CONTINGENTS DE L'OUEST À L'EST DU CANADA

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Comme la crise de l'industrie agricole s'aggrave dans les Prairies, le ministre voudrait-il prendre des mesures immédiates, aux termes de la politique laitière du Canada, pour enrayer le transfert croissant des contingents de lait de l'Ouest en faveur de l'Est du Canada, afin que les provinces de l'Ouest retiennent au moins assez de leurs contingents pour satisfaire leurs propres besoins en matières grasses.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à cette question il y a quelques jours.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au président du Conseil privé, en sa qualité de leader du gouvernement à la Chambre, quels travaux sont prévus pour demain et la semaine prochaine?

L'hon. M. Macdonald: D'abord, le programme de demain figure à l'ordre que la Chambre a adopté plus tôt, c'est-à-dire, en premier lieu, le nº 64, troisième lecture du bill C-184, sur la Télésat Canada; ensuite, le nº 75, l'étape du rapport du bill C-192, concernant la loi nationale sur l'habitation; puis le nº 82, l'étape du rapport et la troisième lecture du deuxième projet de loi, le bill C-201, relatif à la loi nationale sur l'habitation; enfin, le nº 78, l'étape du rapport et la troisième lecture du bill C-195, tendant à modifier la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

Lundi et mardi seront des jours accordés à l'opposition. Quant à mercredi, si l'on consent à se passer de ce jour prévu, nous aborderions l'étape du rapport du projet de loi sur les langues officielles. Et, à l'heure actuelle, il semble que jeudi sera également réservé à l'opposition.

Un mot d'avertissement: j'aurai peut-être d'autres nouvelles à propos de la prolongation des séances.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'examen, interrompu le mercredi 11 juin, de la motion de l'honorable E. J. Benson, ministre des Finances, proposant que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de l'honorable M. Lambert (Edmonton-Ouest) (p. 9880).

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de participer à ce débat sur le deuxième budget dont la Chambre est saisie dans la présente session. Même si le budget de mardi dernier peut paraître encourageant à certains du fait qu'il révèle un souci de gestion fiscale, d'autres l'ont qualifié de partial, irréaliste et illogique. Il n'attaque pas de front les problèmes fondamentaux qui assaillent le pays—la pauvreté, l'augmentation des

taux d'intérêt, la situation grave de l'agriculture et la fiscalité toujours élevée, qui prélève chaque année une proportion plus forte du revenu brut du particulier.

On a de plus en plus raison de croire que les contribuables canadiens s'approchent du point de saturation et que tous sont complètement dégoûtés des exigences du gouvernement à tous les échelons. Il y aura un surplus de 250 millions aux dépens du contribuable moyen. Fort bien, mais ce budget renferme-t-il le moindre espoir d'un allégement pour ce contribuable? Où trouve-t-on une aide positive pour nos vieillards et les malheureux dont les pensions et les revenus sont fixes? Où trouve-t-on une mesure concrète pour surmonter les problèmes de l'habitation, de la disparité régionale, ou pour atténuer la nécessité croissante de l'assistance sociale et la crise qui sévit de plus en plus dans le domaine de l'agriculture?

Je présume que ces mesures sélectives établies par le ministre sont destinées à favoriser les régions lentes à se développer. Toutefois, comment ces régions seront-elles délimitées? Selon quels critères? S'occupe-t-on strictement des agglomérations urbaines et néglige-t-on les petites régions rurales dont il faudrait aussi tenir compte? J'espère que non, mais je le crains.

D'après le budget, la province d'Alberta est une province nantie, ce qui est peut-être vrai des villes d'Edmonton et de Calgary, mais il en est bien autrement des régions rurales. La pénalité fiscale que le ministre veut imposer à certaines régions mérite une explication du ministre qui frappe des villes comme Edmonton et Calgary tout en laissant Montréal et Québec indemnes. C'est surtout ironique dans le cas de Montréal pour laquelle le ministre a décidé d'annuler les $125 millions de la dette de l'Expo. Pourquoi accabler Edmonton à cause de son initiative, de sa croissance, de sa stabilité économique, de son excellente situation de l'emploi et de son avenir prometteur? Les 22 centres d'Alberta, de Colombie-Britannique et d'Ontario qui subissent cette injustice ont autant de problèmes que les grandes villes des sept autres provinces, surtout en comparaison avec Québec dont la population est presque le quadruple de celle d'Alberta.

Si vous me permettez de passer aux problèmes du Canada rural, de l'Ouest, surtout, j'aimerais vous faire observer que comme l'industrie agricole continue de péricliter, ce qui, par contrecoup désavantage nos villages, les gens émigrent en grand nombre à Edmonton et à Calgary, non par choix mais par nécessité. Si l'on ne prend pas bientôt des mesures concrètes dans ces régions rurales, la province finira pas n'avoir que deux villes. Déjà plus de la moitié de nos gens vivent dans ces deux centres dont la population s'accroît à un rythme rapide.

C'est une des principales raisons qui expliquent ma participation au débat—afin d'attirer l'attention du ministre et du gouvernement sur la négligence manifeste à s'occuper tant soit peu de la crise agricole sans précédent qui sévit actuellement dans l'Ouest, et sur le marasme et la dépopulation des centres ruraux de l'Ouest. Je regrette de dire qu'à cet égard, nous ne semblons pas obtenir trop d'aide du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand). Presque toute l'aide semble détournée vers l'Est du Canada et le Québec. Les habitants des centres ruraux de la région du pays d'où je viens ont besoin, pour gagner leur vie, d'offres alternatives d'emploi. A notre époque de participation politique et de dialogue, on serait en droit de penser qu'un programme sensé et hardi devrait être mis en œuvre pour refréner la dégradation sérieuse de l'économie agricole dans l'Ouest.

A la suite de tous les mémoires présentés, de toutes les études effectuées par les commissions d'étude et de toutes les conférences tenues, on s'attendait à voir surgir quelque forme de secours d'urgence.

• (3.00 p.m.)

La situation du blé ne s'est pas améliorée. Les élévateurs à grain du pays sont remplis, de même que les entrepôts dans les fermes. Il n'y a pas d'argent liquide. Les banques commencent à saisir les terres et les machines agricoles. Les compagnies de fiducie insistent pour obtenir les remboursements différés depuis l'automne dernier. Il règne un climat de crainte et de chaos chez les gens de ma région dont beaucoup ne sont pas en mesure d'acquitter leurs factures pour les services publics. Le contingent le plus optimiste que nous puissions envisager pour cette campagne agricole est de cinq boisseaux. La plupart des fermiers devront donc se procurer à leurs frais des installations d'entreposage supplémentaires pour la moisson de cet automne.

D'où viendra l'argent pour ce genre de constructions, monsieur l'Orateur? Si les conditions ne s'améliorent pas, la plus grande partie des cultivateurs n'auront pas droit aux paiements anticipés cet automne, faute d'avoir remboursé leurs avances précédentes. Ils n'écouleront pas leur grain. Cela étant, la question des installations d'entreposage menace de devenir un problème sérieux. J'estime que le gouvernement devrait immédiatement instaurer un programme de subventions pour l'entreposage du grain dans les fermes ou tout au moins un programme assurant une

aide à la construction des installations nécessaires. Mieux encore, que le gouvernement se grouille et vende le blé.

Un autre point névralgique dans l'économie agricole de l'Ouest, c'est la politique laitière actuelle et la manière dont on l'applique. L'instauration d'un niveau minimum pour les subventions a mis à dure épreuve beaucoup de familles à faible revenu dans les Prairies. On dit que cette politique a été instituée en vue d'encourager les grands producteurs dont l'entreprise est rentable. Voilà qui est bien dans la ligne des principes libéraux qui tendent à encourager les grands. Je dis simplement ceci, monsieur l'Orateur: pendant des années, beaucoup de nos petits fermiers ont dépendu de quelques vaches laitières pour acheter de quoi se nourrir et vêtir leurs enfants. En haussant le niveau minimum des subventions, la Commission n'arrêtera pas la production de ces fermiers. Ils ne peuvent s'arrêter de produire; s'ils le font, ils devront s'arrêter de manger.

Que se passe-t-il donc? Bien des cultivateurs, par suite de malchance, d'une rupture des communications avec la Commission canadienne du lait ou tout simplement faute de renseignements, produisent moins de 420 livres de matière grasse dans une année donnée et ne sont plus jugés admissibles. Ils ne sont réadmis que s'ils achètent un troupeau dont le contingent est de 3,500 livres. Un troupeau de cette importance représente un placement considérable dans du bétail, des machines et du matériel auxiliaire d'importance vitale à l'exploitation. En outre, la majorité des producteurs de crème de l'Ouest du Canada produisent beaucoup moins que cela. Aussi nos cultivateurs doivent-ils acheter des troupeaux aux contingents requis pour ensuite transférer les contingents. Les chinoiseries que cela comporte sont absolument décourageantes; le résultat des demandes est incertain, et tout le processus est des plus douteux. Ces chinoiseries auxquelles nos cultivateurs sont soumis pour le transfert des contingents constituent une autre forme de discrimination.

Et ces contingents, la propriété de la Commission canadienne du lait, où sont-il réaffectés, monsieur l'Orateur—qu'on se rappelle que la Commission a été créée pour aider les cultivateurs—sinon dans le Québec et en Ontario? Ces contingents ont été accordés aux producteurs de lait de ces provinces. Si bien que les crémeries de l'Ouest menacent de fermer leurs portes parce que les expéditions diminuent, alors que nous voyons le lait écrémé en poudre s'accumuler en Ontario et au Québec. La fermeture des crémeries porterait un autre coup dur aux villages ruraux.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), me dit-on, cherche désespérément à vendre le lait écrémé en poudre même à vil prix. Il a échoué là comme pour le blé. La production de lait écrémé en poudre a augmenté de 75 p. 100 depuis 1965, et chaque année le gouvernement est obligé d'en acheter davantage. En 1967, la Commission canadienne du lait en a acheté 101 millions de livres, et elle a subventionné l'exportation privée de 53 millions de livres. En 1968, la Commission achetait 200 millions de livres de lait écrémé en poudre et subventionnait l'exportation privée de 22 millions de livres. Il est clair que nous avons un excédent global de 222 millions de livres. Le gouvernement applique cette politique alors que les stocks mondiaux n'ont jamais été si considérables. Résultat: la Commission canadienne du lait a perdu environ 15c. la livre sur ses ventes. Elle a payé 20c. la livre ce qu'elle a vendu 5c. la livre sur les marchés d'exportation.

En formulant la politique laitière, le gouvernement a rayé d'un trait de plume les producteurs de crème des Prairies. On ne verra jamais un cas d'injustice plus flagrant. A mon avis, une politique laitière équitable doit faire une place au producteur de lait écrémé dans la ferme. Plus encore, il y a place, dans les Prairies, pour l'industrie laitière. Je suis sûr qu'en agissant injustement à l'égard de ces producteurs, la Commission du lait créera plus de problèmes qu'elle n'en résoudra quant à l'ensemble des produits laitiers au Canada. On peut facilement calculer que la perte de lait écrémé en poudre se chiffre à 33 millions de dollars, sans parler du transport et des frais d'entreposage. Je demande instamment à la Commission du lait de réfléchir aux conséquences de sa politique. Si l'on cherche à satisfaire les producteurs du Québec et de l'Ontario, on y réussit. D'autre part, si cette politique est destinée à créer une société juste, en accordant des chances égales à tous, qu'ils demeurent dans les Maritimes, dans le Centre ou dans l'Ouest du Canada, on peut seulement conclure qu'elle est mal utilisée. En employant l'art de truquer, de duper et de tromper, le gouvernement a établi et administre actuellement une politique odieuse. A mon avis, celui qui produit 300 livres de matière grasse devrait pouvoir obtenir une subvention. Je crois d'ailleurs que l'idée de supprimer entièrement le plafond minimal a du bon. Les dispositions actuelles ne permettent pas à un jeune agriculteur ou à un petit exploitant de se lancer dans les affaires en achetant une unité pouvant produire 3,500 livres; pour cela, il faut environ 15 vaches, sans parler des machines et des locaux. Une entreprise de ce genre

exige des immobilisations importantes, qu'un grand nombre de nos jeunes agriculteurs ne peuvent se permettre.

Bien des agriculteurs des Prairies ont tellement besoin d'argent comptant qu'ils vendent des bidons de crème de cinq gallons pour $9.45. Ceux qui bénéficient de contingents subventionnés vendent la même quantité pour un prix moyen de $14.80. Est-ce juste, monsieur l'Orateur? Décidément pas. Mais les gens qui ont besoin de nourrir et d'habiller leurs enfants ferment les yeux sur une injustice aussi décourageante et continuent de produire.

Compte tenu de la situation actuelle dans l'Ouest canadien et du manque d'intérêt du gouvernement à ce sujet, on parle souvent de la désaffection de l'Ouest et son désintéressement du reste du pays. Rien de surprenant à cela. Les politiques nationales du gouvernement, comme celles de la Commission canadienne du lait, ne sont pas de nature à faire taire ces rumeurs.

Lors d'une récente réunion à Saint-Paul, Alberta, environ 700 agriculteurs ont menacé d'organiser une marche contre le bureau d'assistance sociale le plus proche pour en obtenir une aide financière si on ne répondait pas à leurs exigences. Ces agriculteurs, avec qui j'ai pu causer la semaine dernière, m'ont dit que ni le ministre de l'Agriculture (M. Olson) ni le premier ministre (M. Trudeau) n'avaient encore accusé réception du mémoire qu'il leur avait été envoyé. Je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que nous n'avons pas fini d'entendre parler de ces gens. Victimes du mauvais temps, d'un gouvernement médiocre et de piètres politiques de commercialisation, ils sont acculés au désespoir. Ils sont les victimes d'une injustice économique, due au manque de souplesse des politiques ministérielles, dont leur sort dépend. Ils sont atteints par l'infortune. Le gouvernement se désintéresse de ces gens lorsqu'il songe à assurer des mesures d'aide d'urgence.

Je voudrais maintenant parler du prix du bœuf. C'est dommage que l'on s'en prenne aux fermiers de la hausse du bœuf. Cette denrée est la seule, actuellement, dont le prix soit avantageux pour le fermier.

Des voix: Bravo.

M. Mazankowski: Je suis un peu inquiet d'entendre le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) et d'autres députés exagérer le prix de vente des bovins sur pied. Hier, par exemple, les bouvillons de choix se vendaient $33 les cent livres, à Calgary, ce qui est loin des $38 annoncés dans les journaux et à la Chambre.

Une voix: Quelle honte.

[M. Mazankowski.]

M. Woolliams: A certains endroits, le bœuf se vend $1.50 la livre.

M. Mazankowski: Le bœuf à l'abattoir se vendait récemment $29 ou $30. L'augmentation de $3 les cent livres représente pour le consommateur une augmentation de 10 p. 100 et non de 25 p. 100, comme on l'a déclaré dans certains milieux. Dans l'intervalle, les prix de la viande dans les magasins ont augmenté de 40 p. 100.

• (3.10 p.m.)

Je voudrais simplement souligner que le producteur n'est pas gagnant avec ce processus de spirale inflationniste. C'est l'intermédiaire entre le producteur et le consommateur qui profite de la situation. Je signale aussi que les chiffres que je cite concernent le bœuf de premier choix. La majorité des bêtes vendues pour la boucherie sont de bonne ou de moyenne qualité et rapportent de $30 à $32 les cent livres. Je n'ai pas à rappeler aux députés que lorsque vous entrez dans un magasin pour acheter un bifteck il n'y a qu'un seul prix, celui de la catégorie de choix. Le bifteck se vend aux alentours de $1.60 à $1.70 la livre. Pourquoi cet écart? Qui empoche les bénéfices? Si cette question n'exige pas une enquête approfondie, quelle est celle qui l'exige?

En toute sincérité, je pense que les magasins d'alimentation à succursales multiples essayent de rendre responsable le producteur de la hausse des prix de l'alimentation, mais la responsabilité réside quelque part entre les deux. Cette chose est complètement déraisonnable et je pense que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) devrait clarifier sa position sans hésiter.

La Fédération canadienne des agriculteurs a proposé un paiement de $2 à l'acre, calculé d'après les emblavures de 1968-1969, avec un maximum de $2,000 par fermier. J'appuie cette proposition sans réserve et j'exhorte le gouvernement à mettre un programme de ce genre en œuvre immédiatement. On estime que cela coûterait de 150 à 160 millions de dollars. Ce n'est certes pas trop pour des secours d'urgence en vue de surmonter la situation désespérée qui existe dans les Prairies.

On n'est jamais à court d'argent pour des centres des arts, des dons au Conseil des arts ou à Radio-Canada, pour ne pas parler de la réduction tarifaire de 80 millions de dollars que vient d'étudier le comité des comptes publics, dont 75 millions à un seul fabricant d'automobiles. Il y a toujours bien assez d'argent pour la bureaucratie gouvernementale sans cesse en expansion.

Fait intéressant, alors qu'en 1912 le Canada comptait 7 millions d'habitants, la Fonction

publique fédérale comptait 20,000 employés, soit un fonctionnaire fédéral par 350 habitants. Aujourd'hui, donc 60 ans plus tard, la population du Canada a triplé et compte 21 millions d'habitants. Pourtant, le nombre de fonctionnaires s'est multiplié 25 fois et est proche du demi-million, et ce en dépit des progrès de la technologie, des ordinateurs et du matériel de bureau perfectionné. Autrement dit, en 1912, il y a avait un fonctionnaire fédéral pour 350 Canadiens; aujourd'hui, il y en a un pour 40 Canadiens. Voilà un exemple scandaleux de la façon dont s'étend la bureaucratie à l'aide de programmes socialistes paralysants pour la nation.

Le 18 avril, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une question concernant le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien; la voici:

Combien de personnes, en tout, au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ou au ministère qui l'a précédé s'occupaient directement en 1965, 1966, 1967, 1968 et 1969 d'administrer les affaires et les services intéressant les Indiens?

Le personnel a augmenté de 50 p. 100 depuis 1965. Il y avait un millier de fonctionnaires en 1965 et 1,523 je crois en 1969, tandis que la population indienne s'est accrue de moins de 10 p. 100 pendant la même période.

En parcourant le rapport de l'auditeur général pour l'année 1968, nous trouvons d'autres preuves de la croissance incessante du corps administratif. Les frais généraux d'administration s'élevaient à un milliard de dollars en 1963. Ils sont passés à 1,760 millions en 1968-1969, ce qui signifie une augmentation de 76 p. 100 en six ans. Le personnel a augmenté dans 34 des 42 ministères, et l'augmentation pour l'an dernier seulement a été de 10,629 personnes. L'auditeur général signale aussi une hausse constante des dépenses résultant des politiques peu économiques et dissipatrices du gouvernement. Je me reporte à la page 8 du rapport de l'auditeur général pour l'année financière close le 31 mars 1968, dont voici un extrait:

Dans mon rapport de cette année, j'attire à nouveau l'attention de la Chambre sur un certain nombre de dépenses qui ont été économiquement désavantageuses ou faites en pure perte. A mon avis, il faudrait examiner avec plus de soin les raisons profondes qui font que cette sorte de gaspillage se continue d'année en année.

M. l'Orateur: Je dois signaler au député que son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur: Le député est-il autorisé à continuer?

Des voix: D'accord.

M. Mazankowski: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je dirai, pour terminer, qu'après avoir disposé de questions embrouillantes telles l'avortement, l'homosexualité, et bientôt le projet de loi sur les langues officielles—nous verrons le gouvernement, j'espère, s'attaquer vraiment aux véritables problèmes qui assaillent le pays. Nous avons souvent entendu le premier ministre (M. Trudeau) et les députés ministériels demander à l'opposition leur collaboration, et les prier de leur offrir des suggestions, des solutions de rechange et des idées. Dieu sait à quel point nous avons collaboré et leur avons fourni une foule d'idées et de suggestions.

L'heure de vérité va bientôt sonner pour la démocratie de participation du premier ministre qui ne passera l'épreuve avec succès que s'il accepte de considérer sérieusement certaines de nos propositions et d'agréer certaines des suggestions des députés. Car, à vrai dire, ne sommes-nous pas les représentants élus du peuple? Nous connaissons les problèmes pour les avoir constamment sous les yeux. Nous restons en contact avec nos commettants. Point n'est besoin de bureaux régionaux pour résoudre ces problèmes. Mais il faut de la collaboration entre les représentants élus de cette auguste assemblée et le gouvernement du pays.

Des voix: Bravo.

M. Ralph Stewart (Cochrane): Monsieur l'Orateur, en prenant part au débat sur le budget, je me propose d'aborder trois sujets précis. J'avais l'intention de m'en tenir aux nouvelles initiatives en matière d'expansion économique régionale dans la mesure où elles touchent ma région, le Nord-Ouest de l'Ontario, mais comme les récents événements survenus dans le conflit nigério-biafrais ont mis en relief la gravité de la situation et les dangers auxquels sont exposés les Canadiens là-bas, je traiterai d'abord ce sujet.

A mon avis, notre ministère des Affaires extérieures n'a jamais compris la situation au Nigéria et au Biafra. En s'efforçant de rester neutre, le Canada a effectivement pris parti. Nous ne saurions nous permettre de prendre parti pour un camp ou un autre dans quelque conflit que ce soit dans le monde. Il ne nous appartient pas de décider qui a raison ou qui a tort. Nous pouvons demeurer neutres tout en offrant notre aide pour alléger les souffrances et les difficultés causées par la guerre.

Que fait le Canada? Chaque fois que le ministère prépare une déclaration ou une réponse, il qualifie les Biafrais de «rebelles». Le qualificatif contient implicitement une prise de position et a le don de hérisser les

Biafrais. Il ne nous appartient pas de décider s'ils sont des rebelles ou non. En d'autres occasions, le ministre a insinué que la guerre ne prendra fin que si les Biafrais capitulent. Aucun doute à ce sujet mais, à mon avis, ce genre de déclaration de notre part dénote un manque total de compréhension des causes de cette lutte terrible.

J'ai toujours cru et j'insiste encore là-dessus, que les deux parties devraient s'asseoir autour d'une table de conférence. Le Canada peut aider et doit le faire. La réponse du ministère est toujours la même: ce ne sont pas les médiateurs qui manquent, mais tout simplement, on n'arrive pas à se mettre d'accord sur quelles négociations on devrait poursuivre. Ce qui prouve, une fois de plus, le manque de compréhension du problème. A mon avis, il y a pénurie de médiateurs, du genre de médiateurs qui seraient acceptables aux deux camps. Le Canada est le seul pays qui possède cette qualité; même les efforts bienveillants de l'empereur d'Éthiopie ont échoué. Nous nous sommes sous-estimés. On nous considère comme un grand pays neutre, fort et influent, qui n'a pas d'intérêt personnel à faire valoir et qui n'a jamais eu de tendances impérialistes ni de désirs d'opprimer les autres. C'est l'idée que se font du Canada le Nigéria et le Biafra.

• (3.20 p.m.)

En ce qui concerne la base des négociations, il y a contradiction dans les termes. Si on se réunit, c'est dans le but de négocier. Il ne peut pas y avoir d'accord avant qu'on se rencontre pour s'entendre. C'est à nous de proposer aux deux parties de se réunir pour discuter sur terrain neutre, le Canada faisant fonction de médiateur. Il ne doit pas y avoir de conditions préalables autres que le désir de parler. Si l'une des deux parties refuse cet arrangement, alors personne ne pourra dire que le Canada n'a rien fait.

L'avion de la Croix-Rouge qui a été abattu récemment est une affaire qu'on ne doit pas passer sous silence. C'est une question qui nous touche de près, car nous sommes engagés à aider la Croix-Rouge. Et cela prend encore plus d'importance pour nous, étant donné que 12 équipages canadiens prennent part aux livraisons aériennes d'approvisionnements de secours au Biafra et que les hommes y risquent leur vie. On m'informe qu'un avion de la Croix-Rouge a été abattu par un avion nigérian à 18h.55 le 5 juin, à 50 kilomètres au sud-ouest de Calabar, tuant quatre membres d'équipage. On m'informe aussi qu'on ne saurait se demander s'il faisait assez clair pour voir qu'il s'agissait bien d'un avion de la Croix-Rouge; ceux parmi nous qui ont vu ces avions savent que la grande croix rouge qu'il y a sur la queue et les ailes de l'avion ne permet aucune erreur.

Je ne saurais dire si ces renseignements sont exacts ou non, car je n'ai pas les preuves à l'appui: les pauvres gars sont morts. Quoi qu'il en soit, il faisait assez clair, paraît-il, pour voir l'avion et les croix rouges. Le chef de l'aviation nigériane, le colonel Alad, aurait dit:

> Pour notre part, nous attaquons tous les avions qui se dirigent vers le Biafra, Croix-Rouge ou pas.

Canairelief représente un des plus importants organismes mondiaux aujourd'hui. Il s'agit d'un groupe de Canadiens idéalistes représentant diverses associations religieuses; ils ont sauvé d'innombrables vies par leurs efforts durant la guerre entre le Nigéria et le Biafra. Ils l'ont fait en dépit de grandes difficultés. Mais même notre ministère des Affaires extérieures n'a pas jugé à propos de les aider le moins du monde. Il est vrai que nous assurons un service par l'intermédiaire de la Croix-Rouge—c'est l'argument du cabinet—mais d'autres pays le font aussi et ils aident également les associations religieuses.

J'irai jusqu'à dire que le ministère affiche une attitude cavalière à l'endroit de Canairelief, qu'il le considère comme une épine dans son pied ou un reproche à sa conscience. Il prétend qu'il ne peut reconnaître un organisme qui n'apporte du secours qu'à un seul côté, ce qui est absolument faux, puisque les associations religieuses travaillent plus activement pour le parti fédéral du Nigéria que pour le Biafra. Le pont aérien ne vise que le Biafra parce que les communications sont rompues dans cette région.

Le moment est venu pour le ministre et ses collègues du cabinet de considérer la politique globale par rapport à la question biafro-nigériane. Il est temps que le cabinet prenne des décisions à ce sujet, au lieu de s'en remettre au ministère. La tâche incombe au ministre dans un ministère, et le cabinet devrait exercer son autorité en formulant une politique.

Je tiens à préciser qu'il est essentiel que le Canada ne prenne pas position. Dans un conflit, la responsabilité n'est jamais unilatérale. Sans doute, les deux partis ont fait bien des choses répréhensibles, mais ce n'est pas à nous de juger. Toutefois, nous devons prendre l'initiative et travailler à la conclusion d'un accord qui mettrait fin à cette guerre insensée et aux pertes de vies.

Le redressement des disparités dans les diverses régions du Canada était un des principaux objectifs du gouvernement à son arrivée au pouvoir. Nous sommes tous heureux de constater que le ministre de l'Expansion

économique régionale (M. Marchand) a présenté des mesures qui contribueront à aider de façon concrète les régions à expansion lente. Ma circonscription dans le Nord-Est de l'Ontario est une région de ce genre, mais nous ne sommes pas de ceux qui attendent que le gouvernement nous fasse l'aumône. Non, monsieur l'Orateur, nous voulons nous tirer d'affaire, mais nous avons besoin de l'orientation des gouvernements.

En fin de semaine dernière, nous avons tenu une conférence économique à Cochrane et à Kapuskasing qui a réussi au-delà de tout espoir. Lorsque nous avions d'abord songé à tenir une conférence de ce genre dans le Nord-Est de l'Ontario, nous avions décidé que les problèmes de la région étaient si nombreux, si compliqués et si entremêlés qu'il ne suffirait pas d'avoir des représentants d'un seul secteur de l'économie. Nous avons donc décidé d'inviter des représentants de premier choix venant de la collectivité financière et commerciale ainsi que du gouvernement.

La plupart des gens des régions méridionales du Canada ne comprennent pas ceux des régions septentrionales. Pour attirer à cette conférence les plus importants, j'ai pensé que le meilleur moyen était de faire en sorte que le gouvernement soit bien représenté. Nous avons donc décidé de demander à deux ministres fédéraux de consacrer à la conférence un jour chacun. Voilà comment toute l'affaire a commencé. Chacun sait que mon homologue dans Cochrane est ministre provincial; ensemble, nous avons décidé d'être les hôtes conjoints de la conférence économique.

En l'occurrence, une centaine d'hommes d'affaires du Sud du Canada, soit de Toronto, d'Ottawa et de Montréal, y ont assisté. Ce sont des chefs de file dans la vie économique du Canada, tels: le président du Conseil d'administration de la Montreal Trust Company, le vice-président de la Metropolitan Life, le vice-président de la Canada Life, le vice-président de la Crown Life, le directeur général de la Banque Toronto-Dominion, le vice-président exécutif de l'Imperial Oil, le vice-président de la CIL, le président de l'Allstate et ainsi de suite. Une centaine de personnes de ce calibre ont assisté à notre conférence.

Ces gens s'intéressent au développement futur du Nord. Venus sans trop savoir ce qui les attendait, ils sont repartis très heureux des connaissances acquises sur le Nord de l'Ontario. Nous avons étudié quatre sujets principaux et interdépendants: les investissements, l'industrie et les ressources naturelles et le tourisme et les transports. On ne peut pas parler de tourisme dans le Nord sans parler d'investissements, car il faut des capitaux pour construire des établissements touristiques. On ne peut pas y parler d'industrie sans parler de transports, car on ne peut pas attirer des industries dans une région si l'on n'est pas en mesure d'assurer le transport des produits au marché à un taux raisonnable.

L'étude de toutes ces questions s'est faite en groupe. Pendant une demi-journée, les participants ont eu le choix entre trois activités différentes. Après avoir rempli leurs devoirs religieux, ils ont pu participer à une partie de pêche et ainsi se rendre compte des possibilités touristiques, visiter la région dans un des avions mis à leur disposition par mon homologue au gouvernement provincial et y voir ses ressources naturelles du haut des airs, ou encore, visiter certains des emplacements industriels disponibles, surtout ceux qui intéressent l'exploitation forestière.

Le ministre de l'Expansion économique régionale a assisté à la conférence la première journée. Il a parlé des nouveaux règlements découlant de la nouvelle loi et d'une aide aux régions de croissance lente au moyen de subventions. Le deuxième jour de la conférence, c'est le ministre des Travaux publics (M. Laing) qui était avec nous à Kapuskasing. Il a parlé de la mise en valeur du Nord.

Les conférences qui rassemblent des gens de milieux aussi divers, donnent à la population une idée des possibilités offertes, lui montrent en quoi consistent les ressources naturelles d'une région et font ressortir sa capacité de croissance. Les participants à de telles conférences essaient de faire connaître leurs propres idées sur la façon de développer la région. C'est précisément ce qui s'est produit dans ce cas-ci. Lors des périodes d'entretiens libres, ces messieurs, entre eux, cherchaient sincèrement des moyens de venir en aide à cette région du pays.

• (3.30 p.m.)

Toutefois, vers la fin de la conférence, je me demandais comment déterminer si la conférence avait ou non réussi, car les participants sont des hommes occupés qui ont de nombreux problèmes. Il était possible qu'ils retournent à leurs bureaux, et qu'ils ne songent pas tellement à ce qu'ils avaient appris, reléguant cela au fond de leur mémoire. Je puis cependant vous affirmer qu'avant de quitter le Nord, certains de ces hommes ont formulé sur le Nord de l'Ontario d'excellentes idées qui méritent d'être examinées davantage. Les représentants d'une banque ont indiqué qu'ils modifient certains de leurs

principes fondamentaux en ce qui concerne le Nord. Un haut fonctionnaire de l'une des principales sociétés de produits chimiques du Canada m'a déclaré que l'un de leurs hommes serait chargé à plein temps d'examiner l'expansion de notre région. Voilà des résultats concrets. Plusieurs des répercussions de cette conférence n'apparaîtront peut-être pas avant plusieurs années, mais j'estime que c'est cette formule que nous devrions appliquer à l'expansion des régions défavorisées du Canada. Nous devrions le faire en collaboration avec d'autres et en fusionnant les efforts du gouvernement et de l'industrie. On a tort de ne rien faire et de tout attendre du gouvernement. Nous devons prendre le taureau par les cornes et agir nous-mêmes.

Le degré de coopération fédérale et provinciale a été un autre remarquable exemple du succès de la conférence. Le ministre des Terres et des Forêts de l'Ontario et moi-même n'appartenons pas au même parti, mais cela importe peu quand il est question du développement de la région. Nous nous intéressons tous deux à l'expansion du Nord de l'Ontario. Seule l'association du gouvernement fédéral et des provinces nous permet d'accomplir quelque chose. Durant la fin de semaine, le sectarisme politique a été exclu. Cela donnera peut-être l'exemple du genre de coopération dont nous avons besoin.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, avant de terminer mes remarques, j'aimerais ajouter quelques mots au sujet du bill sur les langues officielles, et plus particulièrement au sujet du choix du Commissaire des langues.

Comme je l'ai déjà dit, ce Commissaire aura une tâche très difficile. Il faudra donc qu'il soit d'une compétence extraordinaire, parfaitement bilingue, qu'il comprenne les mentalités différentes de notre pays et qu'il sache exactement comment pensent les autres.

Il faut non seulement qu'il soit diplomate, possède un bon jugement et sache accueillir les griefs, mais, encore, qu'il soit en mesure de juger les problèmes selon la mentalité des gens en cause. Il sera donc très difficile de trouver un homme bien qualifié pour occuper ce poste.

A mon sens, le regretté M. Laurendeau aurait été l'homme tout désigné pour occuper ce poste.

Nous aurons besoin d'un excellent Commissaire des langues, et je demande au gouvernement de le choisir soigneusement. Il ne faut pas laisser la Fonction publique faire ce choix. Je ne désire pas parler contre la Fonction publique, mais il est absolument nécessaire que ce choix soit fait par le cabinet et qu'il soit très judicieux. (*Applaudissements*)

[*Traduction*]

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, c'est le quatrième budget que le gouvernement dit anti-inflationniste dont le pays écope depuis trois ans. Dans les trois premiers budgets, le gouvernement a proposé une hausse d'impôts comme solution. Pour juger du succès de cette fiscalité accrue, nous devrions regarder l'indice des prix à la consommation des dernières années, car nous aurons ainsi une idée réelle de ce que le programme d'augmentation des impôts a fait pour le pays.

Durant les six années où le gouvernement conservateur a été au pouvoir, le coût de la vie n'a augmenté en moyenne que de 1.5 p. 100 par an.

L'hon. M. Benson: Et le chômage?

L'hon. M. Hees: Puis, en 1964, la première année du nouveau régime libéral, le coût de la vie a monté de 1.7 p. 100. En 1965, il augmentait de 2.5 p. 100, et en 1966, de 3.7 p. 100. En 1967, même chose, 3.7 p. 100. En 1968, 4.1 p. 100. Et, au cours des 12 derniers mois 4.7 p. 100, tandis que l'indice du prix de gros a subi une hausse de 5.4 p. 100. Il ne faut donc pas être très malin pour constater que la politique officielle des trois derniers budgets s'est soldée par un échec total et n'a pu réduire le rythme d'accélération du coût de la vie, qui ne cesse de s'accroître d'année en année.

Après chacun de ces budgets depuis trois ans, j'ai proposé, comme d'autres députés de l'opposition, des moyens de contrôler la hausse du coût de la vie qui s'accroît de façon soutenue. Ces deux méthodes n'ont rien à voir avec la perception des impôts. La première consiste à régir les dépenses du gouvernement qui ont doublé en six ans, depuis que le gouvernement libéral est au pouvoir, passant de 6.5 à 13 milliards. Des mesures doivent être prises pour alléger la pression ascensionnelle des prix provoquée par les dépenses du gouvernement qui augmentent chaque année. Chaque fois, le gouvernement a répondu qu'il ne pouvait réduire les dépenses durant l'année financière en cours. Bien entendu, comme

nous le savons, les réductions faites l'année suivante n'étaient simplement qu'une affaire de routine.

• (3.40 p.m.)

Tous les députés qui ont fait partie d'un gouvernement savent que chaque ministre augmente le plus possible les prévisions budgétaires de son ministère avant de les présenter au Conseil du Trésor, car il sait qu'elles seront sensiblement réduites. Il sait que plus ses prévisions budgétaires seront élevées, plus il a de chances d'obtenir, à la fin du compte, des fonds suffisants pour le fonctionnement de son ministère durant les 12 mois suivants. Le président du Conseil du Trésor prend grand plaisir chaque année à réduire sensiblement les prévisions de dépenses de chaque ministère. Cela le contente et tous les ministres sont aussi heureux, car ils obtiennent habituellement ce qu'ils voulaient. Voilà ce qui se passe chaque année lorsque le ministre des Finances fait part de son intention de diminuer considérablement les crédits de l'année suivante. Les réductions sont affaire de routine. Cela se fait au Parlement depuis 100 ans. Demandons-nous s'il est possible d'effectuer d'importantes diminutions au cours de la présente année financière. Le ministre des Finances (M. Benson) et son prédécesseur disent depuis trois ans que c'est impossible, mais est-ce vrai? En 1962, le gouvernement conservateur était aux prises avec un problème de paiements internationaux, mais il a prouvé alors que la chose était possible. Le 23 juin 1962, nous avons décidé de réduire les dépenses ordinaires de 200 millions de dollars pour le reste de l'année en cours, ce qui revient à dire que la réduction a atteint 265 millions pour toute l'année. Cette réduction s'est accomplie en trois jours seulement. Nous avons prouvé que cela pouvait se faire.

Deuxièmement, nous avons proposé de lutter contre la vie chère en faisant baisser les prix, ceci en accroissant la productivité. Nous avons exhorté le gouvernement à offrir des stimulants afin d'inciter les industriels à installer de nouvelles machines et de nouveaux équipements industriels, pour réduire les frais de fabrication et, partant, faire baisser les prix de vente. Encore une fois, le ministre des Finances et son prédécesseur nous ont ri au nez et ont refusé de prendre des mesures pour offrir ces stimulants afin d'améliorer la productivité nationale. Ainsi, depuis trois ans, comme je l'ai signalé, indices du coût de la vie à l'appui, nous avons assisté à l'escalade du taux d'accroissement du coût de la vie, une année après l'autre. Cela démontre plus clairement que quiconque pourrait le faire que la politique de majoration des impôts, suivie par le gouvernement dans les trois derniers budgets, a échoué lamentablement.

Nous avons maintenant un autre budget; examinons-le. Il propose deux nouvelles solutions. La première vise à contrôler la hausse du coût de la vie en retardant la construction dans les villes de plus de 50,000 habitants dans trois provinces, l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta, au moyen de dispositions qui diffèrent de deux ans la déduction de 5 p. 100 pour amortissement.

La deuxième a pour but de mettre immédiatement en vigueur les réductions tarifaires de la négociation Kennedy au lieu de les échelonner sur les trois prochaines années, comme s'y attendait l'industrie. Il nous appartient, au cours du débat sur le budget, de décider si ces deux mesures auront de meilleurs résultats que le récent projet du gouvernement en vue d'augmenter les impôts.

Examinons d'abord la mesure visant à retarder la construction dans les villes de plus de 50,000 habitants en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta. Nous savons que les frais de construction montent de 12 p. 100 par an. Si un constructeur dans un de ces centres retarde ses travaux au cours des deux prochaines années, comme le gouvernement l'espère, il sait parfaitement que lorsqu'il commencera à construire dans deux ans, il devra sans doute faire face à des coûts accrus de 24 p. 100. Il est évident qu'aucun constructeur ne va retarder ses travaux pendant deux ans et subir une pareille augmentation des coûts. Dans tous les cas, les constructeurs vont simplement absorber l'amortissement de 5 p. 100 grâce à leurs bénéfices appréciables et continuer à construire. Tout homme d'affaires canadien vous dira que c'est vrai. Cela ne fait aucun doute.

Arrêtons-nous maintenant aux répercussions des réductions tarifaires immédiates, relativement à la négociation Kennedy, plutôt qu'au cours des trois prochaines années. En temps de paix, il n'existe aucun mécanisme permettant d'exiger des importateurs qu'ils fassent profiter les consommateurs des bénéfices qu'ils réalisent par suite de la réduction des droits d'importation.

Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) a dit qu'il envisage la mise sur pied d'un tel mécanisme pour faire bénéficier le consommateur de ces économies et il a parlé de la suppression de la taxe de vente sur les médicaments—si elle y réussit. Le ministre sait très bien qu'une fois que la taxe de vente sur les médicaments a été supprimée, le gouvernement a constaté qu'il n'y avait pas moyen de forcer les phar-

maciens à faire profiter le consommateur de ces économies, et qu'il en avait profité dans de très rares cas.

Quand le ministre parle d'un mécanisme qui obligerait les importateurs à faire profiter les consommateurs de ces réductions d'impôt, il trompe tout simplement le public car il sait parfaitement qu'en temps de paix, il n'existe aucun moyen efficace de le faire. Il peut arriver qu'une minorité d'importateurs fassent bénéficier les consommateurs de leurs économies, parce qu'ils sont accommodants et bienveillants, ou parce qu'ils doivent soutenir une vive concurrence, mais ces cas seront très rares et peu fréquents. Dans l'immense majorité des cas, ces réductions tarifaires seront simplement absorbées par les importateurs dans leur profits. Les prix des marchandises ne seront pas réduits. Ils continueront de monter comme ils le font depuis trois ans. Nous pouvons donc supposer—non pas conclure—que ce budget, comme ses trois prédécesseurs, sera un fiasco. Comme on dit dans le monde du spectacle, le ministre a apparemment un autre four sur les bras.

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, puis-je demander à l'honorable représentant...

L'hon. M. Hees: Je répondrai avec plaisir aux questions du ministre quand j'aurai terminé. Je n'en ai que pour cinq minutes s'il veut bien patienter. C'est uniquement le manque de temps, il le comprendra je l'espère, qui me dicte mon attitude.

Comme on dit dans l'industrie de l'automobile, le ministre a apparemment produit un Edsel. De fait, sauf erreur, ses collègues du cabinet ne l'appellent plus Edgar, mais Edsel.

Adoptons une attitude constructive et décidons de ce que le gouvernement devrait faire. Tout d'abord, il devrait accomplir trois choses. Il devrait réduire les dépenses gouvernementales de l'année financière courante de 250 millions de dollars, ce qui atténuerait la pression sur les prix et ralentirait la hausse du coût de la vie.

Je le répète, le parti conservateur a montré en 1962 que la chose est possible. Si, il y a sept ans, nous avons pu réduire les dépenses de 200 millions au cours d'une seule année financière, et sans difficulté aucune, le gouvernement actuel devrait pouvoir aujourd'hui réduire les dépenses de 250 millions, notamment à cause de l'inflation qui s'est produite dans cet intervalle de sept ans. Il est indubitable que c'est possible. Il faut agir pour faire disparaître la pression qui s'exerce sur les prix, il faut refouler cette tendance à la hausse des prix dans l'ensemble du pays, dont la cause est l'accroissement des dépenses gouvernementales.

Deuxièmement, le gouvernement devrait accroître la productivité au pays et réduire le prix des marchandises. Une façon serait de diminuer le coût de la production. Seules des exemptions fiscales, ai-je signalé, pousseront les producteurs canadiens à installer de nouvelles machines et un nouvel outillage de production qui leur permettront, en revanche, de rendre leur production plus efficace, de réduire les coûts et de vendre leurs produits aux Canadiens à des prix plus raisonnables.

Ma troisième proposition est que le gouvernement devrait éliminer sensiblement le gaspillage actuel, en assurant une meilleure planification et une meilleure coordination économiques. Nous devrions créer un comité de planification économique, composé du ministre des Finances, du ministre de l'Industrie et du Commerce, du ministre des Transports, du ministre de l'Agriculture et du ministre de l'Expansion économique régionale, sous la présidence du ministre des Finances.

• (3.50 p.m.)

Dans les ministères à caractère économique, tous les hauts fonctionnaires—et ceux d'entre nous qui ont servi l'État les connaissent très bien—vous confieront qu'il y a un gaspillage énorme aujourd'hui au sein du gouvernement en raison des doubles emplois et des chevauchements dans nos grands ministères à caractère économique. Parfois cinq ministères différents font la même chose. En centralisant dans un même groupe de planification économique les ressources de ces cinq ministères, sous la conduite éclairée du ministre des Finances, je pense qu'une grande partie du gaspillage pourrait être évitée. Un tel comité pourrait entreprendre l'action, que selon le premier ministre suppléant qui a démissionné il y a quelques semaines, le gouvernement ne veut pas prendre. Je pense par exemple au contrôle de l'inflation, à la construction de logements à la portée de toutes les bourses et à un programme qui s'attaquerait effectivement à la pollution.

Pareil comité de planification économique pourrait aboutir à la mise en œuvre d'un programme semblable à celui que l'Australie a adopté dans le domaine de l'habitation, chose dont le Canada a désespérément besoin. Là-bas, grâce à un oranisme semblable, on vend des maisons de trois chambres à coucher $12,000, avec arrhes de $1,200 et une hypothèque à 5 p. 100. Ce sont des mesures

comme celle-là qu'il faudrait au Canada. Mais comme l'ancien premier ministre suppléant l'a d'ailleurs dit quand il a démissionné—et il est mieux au courant que quiconque—le gouvernement refuse d'agir à cause de l'attitude ultra-intellectuelle du premier ministre, qui préfère de beaucoup s'occuper de questions constitutionnelles et se moque éperdûment des problèmes de l'homme de la rue, des problèmes mêmes que je viens de signaler.

Le gouvernement n'a certainement pas oublié qu'il lui reste trois ans au pouvoir avant les prochaines élections. Il ne semble pas pressé de faire quoi que ce soit, il se la coule douce. Nous voyons donc, un an à peine après les élections, que le gouvernement dans lequel les Canadiens fondaient de grands espoirs au moment où il prenait le pouvoir s'est transformé en gouvernement de fausses espérances. Je répète au gouvernement qu'il y a beaucoup à faire, comme l'a si bien dit l'ancien premier ministre adjoint au moment de sa démission. Il a signalé les grandes faiblesses gouvernementales. Tous les ministres, sous la direction du premier ministre, sont responsables de cette léthargie et de cette mauvaise grâce qu'ils ont de s'attaquer à des problèmes autres que constitutionnels et théoriques; ils ne veulent pas se pencher sur les problèmes que les gens voudraient voir réglés.

Il y a un travail énorme à faire. Les trois années qui vont suivre passeront plus vite que le gouvernement ne le croit. Je lui demande d'entreprendre la tâche pour laquelle il a été élu et de montrer au peuple canadien qu'il est un vrai gouvernement, et pas seulement un groupe d'hommes qui se contentent de rester assis dans leur fauteuil jusqu'à ce qu'on les en déloge.

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au député une question en plusieurs parties. Je ne doute pas qu'il veuille être juste dans ses suppositions, et qu'il ait lu le discours du budget avant de parler ainsi. Sait-il que d'autres mesures ont été prises, et qu'il n'a pas mentionnées? D'abord, le changement dans la situation budgétaire du gouvernement, qui est passée d'un déficit de plus de 500 millions de dollars à un excédent de 375 millions, en espèces, c'est un déplacement d'un milliard dans la position du gouvernement. C'est juste un peu plus de 1 p. 100 du PNB. Puis, sait-il que cette mesure accorde à la Banque du Canada, pour des initiatives d'ordre monétaire, une latitude qu'elle n'avait pas avant? De plus, sait-il que les dépenses du gouvernement l'an prochain, outre les programmes conjoints et l'intérêt de la dette publique, augmenteront de 4 p. 100, ce qui est moins que la hausse générale des prix et des salaires dans le pays? En dernier lieu, sait-il que le gouvernement a déjà un comité de la planification économique, comme celui dont il a parlé?

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, c'est un vieux refrain que nous entendons depuis deux mois. C'est le genre de réponses que les ministres des Finances nous ont données à chaque exposé budgétaire depuis trois ans. Le ministre demande si nous nous rendons compte que ces mesures sont destinées à réduire le coût de la vie. Nous avons vu ce qui s'est produit. A mon avis, les programmes mentionnés par le ministre ne réduiront pas d'un dollar le coût de la vie qui monte constamment.

Le gouvernement réussira à obtenir un excédent budgétaire en accablant la nation sous les impôts à la suite de trois budgets honteux. Il n'a en rien réduit ses dépenses et l'indice du coût de la vie continue de monter de mois en mois et d'année en année. Le budget actuel n'est nullement meilleur que les trois derniers. Le ministre devrait, à mon avis, se débarrasser de ce vieux disque usé, et essayer d'obtenir les services d'hommes aux idées nouvelles et de nous présenter des politiques valables.

L'hon. M. Benson: Et la réponse à ma question?

L'hon. M. Hees: Ne vous l'ai-je pas déjà donnée?

L'hon. M. Benson: Non.

L'hon. M. Hees: Je répondrai avec plaisir à toute autre question du ministre.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je ne crois pas devoir permettre que cette discussion se poursuive. Il serait préférable, je pense, que je donne la parole au député de Renfrew-Nord (M. Hopkins).

M. Leonard Hopkins (Renfrew-Nord): Monsieur l'Orateur, en vertu du nouveau régime adopté par le Parlement, nos comités accomplissent beaucoup de travail très constructif, mais je trouve que la Chambre des communes ne le reconnaît pas suffisamment. Les rapports présentés à la Chambre par les comités permanents devraient faire l'objet de plus de publicité. Tout d'abord, je voudrais complimenter les membres du comité permanent des

ressources nationales et des travaux publics pour le travail qu'ils ont accompli ces derniers mois. Pour que le comité jouisse de la réputation qu'il mérite, il faut signaler, je crois, que pas une seule fois nous n'avons dû contremander une réunion faute de quorum. Cela est tout à l'honneur des membres de ce comité. Pour que leurs rapports reçoivent quelque publicité, je vais lire des passages du quatrième rapport du comité qui figureront ainsi dans le compte rendu des *Débats* de la Chambre:

Le comité recommande que le gouvernement affecte dès que possible plus d'argent aux travaux de recherche scientifique actuellement en cours et à la continuation des nouveaux programmes.

Dans son étude des prévisions budgétaires de l'Énergie atomique du Canada Limitée, le comité s'est aperçu que cette compagnie devra consacrer de plus en plus de fonds dans son budget régulier à la continuation du fonctionnement de plusieurs générateurs nucléaires jusqu'à ce que l'entreprise privée soit financièrement en mesure d'exploiter ceux-ci, probablement vers l'an 1978. D'ici là, ces frais établis diminuent la réserve de fonds que la compagnie peut consacrer à la recherche et nous croyons qu'il faut suppléer à son budget.

Le Canada est à la fine pointe de la recherche nucléaire dans le monde entier et s'emploie à faire ressortir le rôle pacifique de l'énergie atomique. Le comité recommande donc qu'une aide financière accrue soit accordée aux travaux de recherche dans ce domaine.

Le comité félicite le gouvernement pour avoir établi le Centre des eaux intérieures à Burlington et pour le travail qu'on y fait dans le domaine de la recherche sur la pollution des eaux. Nous recommandons que cette initiative reçoive toute l'aide possible et que d'autres centres complémentaires soient établis où le besoin s'en fait sentir.

Le comité se préoccupe du degré sans cesse croissant de la pollution de l'air, des eaux et du sol et du conflit de compétence qui entrave la découverte et l'application des solutions appropriées.

• (4.00 p.m.)

Le comité recommande que le gouvernement rédige un code de normes pour le nettoyage et la protection future de toutes les eaux canadiennes; qu'il obtienne l'approbation des autorités provinciales pour ce code; et qu'il prévoie un moyen de mettre ce code à exécution au besoin, par une modification du Code criminel.

Le comité recommande aussi qu'un centre, plusieurs s'il le faut, semblable au Centre canadien des eaux intérieures soit établi pour centraliser toutes les recherches actuelles et futures sur la pollution de l'air et du sol, et pour étendre et accélérer ce genre de recherche afin que des codes de normes puissent être rédigés pour la protection de l'air et du sol contre la pollution.

Au cours de son étude des prévisions budgétaires de l'Énergie atomique du Canada Limitée, le Comité a appris qu'aucune eau lourde produite au Canada ne sera vendue. Le comité recommande donc que les mots «produit au Canada» soient supprimés du crédit nº L20 de façon à permettre à la compagnie d'acheter de l'eau lourde de sources non canadiennes.

Le comité tient à mentionner que les contributions de la communauté scientifique du Canada, cette année, l'ont vivement impressionné et félicite

[M. Hopkins.]

toutes les personnes engagées dans l'avancement de la science au Canada pour leurs réalisations.

Le comité recommande ces prévisions budgétaires à l'approbation de la Chambre.

J'aimerais dire un mot sur les activités politiques des employés des sociétés de la Couronne. J'ai appris que, dans le passé, l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a eu au moins un employé qui s'est porté candidat à la députation fédérale en 1962 ou en 1963. En outre, je crois qu'un des employés de la Société Polymer s'est deux fois porté candidat aux élections. Mais il existe au Canada des sociétés de la Couronne dont les employés ne sont pas autorisés à participer à des activités politiques ou à entrer dans un parti. J'estime qu'on devrait uniformiser les dispositions dans ce domaine car, dans le cas des sociétés de la Couronne dont l'administration peut très bien se comparer à celle d'une entreprise privée où les gens travaillent comme menuisiers, ouvriers de toutes sortes et manœuvres, je ne crois pas qu'il soit juste de refuser aux employés la possibilité de participer aux activités du parti politique de leur choix. C'est pourquoi je demande qu'on étudie la question.

Nous avons, au ministère des Transports, une caisse très utile pour la construction et l'amélioration des aéroports. On fournit à cette caisse un montant d'un million de dollars par année, ce qui ne suffit vraiment pas pour répondre aux besoins de toutes les collectivités canadiennes aujourd'hui. A l'heure actuelle, ces fonds sont affectés pour l'année 1969 et il en reste très peu dans le budget de 1970. Dans ma circonscription, à Pembroke, Petawawa et Deep River et dans les environs, nous avons commencé la construction d'un aéroport qui est déjà l'un de ceux qui sert le plus le long de la nouvelle route aérienne inaugurée par Royalair à partir de Montréal. La route part de Montréal pour se rendre ensuite à Ottawa, Pembroke, Peterborough, Toronto et St. Catharine's; d'autres lignes y ont été ajoutées depuis. Malgré cela, l'aéroport de Pembroke est le seul le long de ce parcours qui ne soit pas pavé. Pourtant Pembroke fournit 50 p. 100 des voyageurs à toute la ligne. Les hommes de science de l'Énergie atomique du Canada, Limitée, à Chalk River, et le ministère de la Défense nationale à Petawawa, l'empruntent très fréquemment.

Je vais donner aux députés quelques exemples de la circulation aérienne à l'aéroport de Pembroke, sur une période de quatre mois. En décembre l'an dernier, on a compté 461 déplacements, et au cours d'un autre mois, 1,325. Cet aéroport non asphalté en comptait 1,878 au cours d'un autre mois et 2,489 dans un autre, et cela sur une piste gazonnée. J'exhorte donc le ministère des Transports et le

Conseil du Trésor à faire asphalter ce terrain d'atterrissage le plus tôt possible.

Dans une autre région, la ville de Mattawa espère être dotée elle aussi d'un terrain d'atterrissage. Comme vous le savez, j'ai le privilège de représenter une très belle circonscription qui englobe 64 townships et plusieurs villages et municipalités organisés. Parfois j'aimerais moi-même avoir un avion ou un hélicoptère. D'autre part, si on aménageait un terrain d'atterrissage à Mattawa, on pourrait y développer une industrie touristique très intéressante. En outre, les pêcheurs et les chasseurs pourraient circuler en avion dans la région. Autre chose importante: si Mattawa avait une piste d'atterrissage, un dentiste pourrait consacrer à cette collectivité de 3,000 âmes un jour par semaine. Autrement, Mattawa devra se dispenser de ces services faute d'installations modernes.

Le ministère des Travaux publics met en œuvre depuis quelques années un programme très utile, appelé la politique des quais touristiques, en vertu de laquelle on construit sur les cours d'eau des quais et embarcadères, jusqu'à concurrence de $15,000. Le ministère des Travaux publics paie la note. La rumeur court de temps à autre que ce programme sera peut-être aboli. J'en ai moi-même entendu parler ces dernières années, mais je suis heureux de dire qu'il n'y a pas eu de décision dans ce sens, car on ne dispose pour ce programme que d'environ $200,000 par année. Cela permet d'assurer aux collectivités un service dont elles seraient privées autrement, car on construit ces quais et embarcadères dans les municipalités qui sont loin d'être riches et nous savons que toutes les municipalités sont fortement grevées de nos jours, du point de vue fiscal. Ce programme est très utile; il attire les vacanciers et favorise ainsi le tourisme et les sports de plein air. Ce serait une grave erreur, de la part du ministère des Travaux publics, d'abolir ce programme.

Il me semble même que $200,000, c'est beaucoup trop peu pour un programme d'une telle importance et si avantageux pour les résidents comme pour les touristes. Non seulement le fonds ne devrait pas être aboli, mais on devrait en doubler le montant. Cette initiative n'a pas été tellement onéreuse jusqu'ici. On peut souvent faire beaucoup avec peu d'argent, en comparaison de certains autres projets.

A titre d'habitant de la vallée supérieure de l'Outaouais, il y a une industrie qui est pour moi, et pour bien des gens de ma région, de la plus haute importance, c'est l'industrie forestière. Le bois de construction du parc Algonquin assure la subsistance à 3,200 personnes de ma région et toute cette propagande sur les ondes, au sujet du gaspillage de nos ressources naturelles, n'est que poudre aux yeux. Il y a un point qui n'a pas été souligné à ce sujet et c'est que ce printemps-ci bon nombre des sociétés qui ont des services dans le parc ont planté 300,000 arbres chacune. Le ministère des Terres et Forêts a fourni les arbres, mais les compagnies ont payé le salaire de ceux qui les ont plantés.

• (4.10 p.m.)

On a tenté de faire croire qu'une fois les forêts coupées les arbres ne repoussaient plus. C'est archifaux. Comme nous le savons tous, les forêts représentent une ressource renouvelable. Nous ne sommes pas sans savoir non plus que les gens qui dépendent des forêts et de leurs produits pour leur subsistance ne sont pas pour les détruire inconsidérément. Il faudrait, je crois, bien insister sur ce point.

Il conviendrait aussi de souligner à l'éloge de l'industrie forestière que la station de recherche forestière à Chalk River cultive des arbres qui croissent trois ou quatre fois plus vite que les espèces naturelles. Dans des conditions artificielles et sous la lumière un bouleau a pu atteindre jusqu'à 13 ou 14 pieds de haut en une année. Ces arbres sont exposés aux lumières et à d'autre traitement 24 heures par jour. Ce sont là des conditions artificielles, à mon avis, parce qu'elles sont tout à fait étrangères à celles qui existent dans la nature, mais ceci nous donne une idée du genre d'expérience qui se fait.

L'industrie forestière de la région du parc Algonquin fournit aussi le bois à l'industrie du meuble du Sud de l'Ontario qui emploie 10,000 personnes. Je fais valoir cet argument pour montrer que ma région n'est pas la seule à profiter de l'industrie forestière. J'espère avoir encore l'occasion de signaler d'autres faits importants, mais je pense qu'il faut rappeler surtout que la forêt est une ressource renouvelable.

Je n'approuve pas du tout la réserve de 34 townships aux fins de l'activité d'une organisation comme la Wild Lands League qui aurait un peu plus de 800 membres. La ville de Toronto tiendrait plusieurs fois dans la région du parc Algonquin, donc la Wild Lands League a déjà une région qui lui est réservée. Nous voulons bien laisser chacun vivre à sa guise, mais nous croyons que la région devrait servir à des fins multiples.

Je voudrais aussi mentionner une autre importante question de caractère historique. A un endroit élevé de l'Outaouais, en face de la ville de Mattawa, Champlain avait planté une croix. Elle est tombée et elle a été rem-

placée bien des fois, mais depuis un an au moins la croix n'est plus là.

Je voudrais proposer au ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien que la Commission des lieux et monuments historiques s'occupe de cet endroit et y place une croix en souvenir de l'époque où Champlain parcourait la rivière Outaouais. Bien des gens dans le passé cherchaient cette croix en roulant sur la route 17 qui traverse Mattawa, et maintenant elle n'est plus là. Je recommande donc que la Commission des lieux historiques prenne des mesures analogues à celles que j'ai proposées.

Dans les tentatives du gouvernement pour faire de judicieuses économies dans nos affaires financières, le ministre des Finances (M. Benson) a réussi pour la première fois depuis des années à équilibrer un véritable budget qui prévoit même un excédent. Je l'en félicite. J'espère, toutefois, que le nouvel hôpital militaire envisagé pour la base de Petawawa n'a pas été oublié, car la nécessité en est urgente. J'ose croire que les collègues du ministre de la Défense nationale (M. Cadieux) au Conseil du Trésor se montreront sympathiques à ce sujet.

Je voudrais terminer sur la note suivante. Comme certains groupes de pression, comme la Wild Lands League, interviennent auprès du gouvernement de l'Ontario pour modifier les règlements dans le parc Algonquin et en chasser complètement l'industrie, ce qui arriverait si cette organisation gagnait son point, nous devrions également songer à toute l'asphalte et à tout le béton qui vient recouvrir les meilleurs sols en maintes régions du Canada. Ainsi, dans la péninsule du Niagara, des immeubles de béton sont construits et des pavages en asphalte sont aménagés chaque jour sur d'excellents sols fructifères. Dès lors, j'estime que ce n'est pas l'industrie forestière du Canada dont nous devrions nous inquiéter. Je le répète, la forêt est une ressource renouvelable. Cependant, tel n'est pas le cas lorsque des immeubles de béton sont érigés sur les meilleurs sols du pays.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle unanimement à permettre au député de Renfrew-Nord de continuer?

Des voix: D'accord.

M. Hopkins: En terminant, puis-je féliciter le ministre de l'Expansion économique régionale d'avoir présenté son nouveau projet de loi qui mettra à la disposition d'une industrie donnée un montant pouvant aller jusqu'à 12 millions, si elle s'implante dans certaines régions.

Étant donné la menace de la pollution dans les régions urbaines, compte tenu de l'avenir, je crois que c'est une excellente idée de tout faire pour tenter de diversifier l'industrie d'un bout à l'autre du Canada, afin d'élargir notre surface économique, au lieu de confiner l'industrie dans la zone industrielle située près de la frontière américaine. Le projet de loi sur l'expansion régionale me paraît excellent et plus souple que la mesure concernant l'agence de développement régional qui, je crois, a vraiment paralysé l'économie. On a dit que la collectivité industrielle avoisinant les Grands lacs doit tripler ou quadrupler d'ici l'an 2000. Nous n'osons pas imaginer le coût des programmes destinés à enrayer la pollution si pareil essor se produit dans une ou deux régions du Canada. Monsieur l'Orateur, j'aimerais donc dire un mot pour défendre les intérêts de Renfrew-Nord. La région située en amont de l'Outaouais a un besoin urgent d'industries.

• (4.20 p.m.)

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je commencerai mes observations, si vous le permettez, en lisant l'amendement de mon parti. Il se rattache à ce que je vais dire. Le voici:

> regrette l'inhabilité continue du gouvernement de contenir la hausse implacable du coût de la vie depuis 1965, tout en augmentant le fardeau pour les chômeurs, les pauvres, les pensionnés, les fermiers, et les autres victimes de la «société juste».

Je ne vais pas, comme mon collègue qui m'a précédé, féliciter le ministre d'équilibrer son budget. Les subtilités que comporte l'équilibre budgétaire représentent un maigre gain pour les pauvres, les chômeurs et les défavorisés de notre pays. Je conseille au ministre des Finances (M. Benson) et à ses collègues du Parlement, de réfléchir à ces paroles.

A mon avis, monsieur l'Orateur, le Canada n'a pas aujourd'hui de problème plus urgent que la pauvreté—l'horrible pauvreté dont la réalité ne se manifeste que trop par sa prédominance d'un bout à l'autre du pays. Le problème n'est pas particulier au Canada. Cette grande société de l'abondance, celle des États-Unis s'inquiète également du paradoxe de la pauvreté au milieu de l'opulence. La conscience des États-Unis est également tourmentée par cette question. Comme au Canada, la pauvreté existe presque partout aux États-Unis. On la trouve non seulement dans les ghettos bouillonnants des villes de l'Est mais encore dans les régions délabrées de la campagne appalachienne. On peut en dire autant du Canada.

Je pose la question suivante, monsieur l'Orateur: que faisons-nous, au Canada, contre la pauvreté? Que faisons-nous pour aider nos pauvres? Nous pourrions peut-être nous poser la question suivante: qui sont les pauvres du Canada? La réponse évidente, c'est que les pauvres sont ceux qui le sont du point de vue matériel. Les pauvres sont les habitants des régions défavorisées. Les pauvres sont ceux qui vivent misérablement dans nos réserves ou dans les taudis de nos grandes villes. Le fait est que la pauvreté existe au Canada. Le Conseil économique du Canada a récemment défini notre pauvreté. Or, d'après cette définition, il y a chez nous une pauvreté immense.

Je n'ignore pas qu'on a déjà souvent cité ce que je vais lire, monsieur l'Orateur. Néanmoins, ce qu'on a déjà lu mérite d'être répété. Je le répéterai donc, monsieur l'Orateur, en espérant qu'un membre du gouvernement de notre pays écoute et comprenne que le problème essentiel de notre pays est aujourd'hui la pauvreté. Peut-être fera-t-on quelque chose à ce sujet. C'est pourquoi je voudrais lire un extrait du sixième chapitre du cinquième exposé annuel du Conseil économique du Canada:

> Au Canada, la pauvreté est une réalité. Ses victimes se comptent non pas par milliers, mais par millions. Elle dépasse de beaucoup également ce que notre société peut tolérer ou notre économie se permettre. Elle dépasse de beaucoup également tout ce que nous pouvons espérer de combattre avec les efforts et les mesures actuellement en œuvre. Cependant, sa persistance, à une époque où la grande majorité des Canadiens jouissent d'un des niveaux de vie les plus élevés au monde, est une honte.
>
> En quoi consiste la pauvreté au Canada? Ceux qui en ont été témoins, qui l'ont ressentie, ou qui en ont fait l'expérience, soit comme victimes, soit comme travailleurs cherchant à y remédier, peuvent en donner de poignantes descriptions.

D'après l'exposé du Conseil économique, celui qui gagne moins de $3,000 par an et a une femme et un enfant vit en deçà du seuil de la pauvreté. Voici ce que dit à ce propos le *Globe and Mail*, qui commente le rapport du Conseil économique dans un éditorial du 30 septembre 1968:

> Le Canadien moyen n'a pas besoin du Conseil pour lui expliquer qu'il est impossible à une famille de trois personnes de vivre à peu près convenablement avec $2,641.60 par an: son propre budget l'éclaire suffisamment. Une famille pourrait s'en tirer sans mourir de faim dans un village de Terre-Neuve où le poisson abonde et ne coûte rien mais non point dans les régions urbaines du Canada où vivent la plupart des Canadiens. Pourtant, comme le Conseil l'a fait remarquer avec indignation, plus d'un quart de notre population non agricole est obligée de vivre dans cet état de pauvreté épouvantable.

Une fois de plus, je le demande, qu'allons-nous faire en ce qui concerne la pauvreté dans le pays? Il y a deux types de pauvres chez nous, monsieur l'Orateur. Certains sont incapables de subvenir à leurs besoins par suite de déficiences physiques ou de circonstances indépendantes de leur volonté. Ces gens en sont réduits à dépendre de la charité de l'État. Ils sont à charge de la sécurité sociale et sont victimes de la dégradation qui l'accompagne. Cependant, c'est d'un groupe plus vaste que nous devons nous préoccuper. Ceux qui appartiennent à ce groupe sont pauvres, non par leur faute mais parce qu'ils ont des revenus insuffisants ou parce qu'ils subissent les effets d'un chômage chronique. Je veux parler des habitants des régions désavantagées du Canada.

Je viens d'une province qui est considérée comme une région désavantagée. Il y a quelques semaines, je me trouvais dans une réserve indienne du Manitoba et j'y ai vu une pauvreté effroyable. Les gens de cette réserve pourraient être assimilés aux désavantagés pour cause de disparités régionales. Voilà les vrais pauvres du pays. On les trouve dans diverses régions. Malheureusement, nous avons beaucoup d'autres pauvres qui vivent dans les grandes villes.

Pour illustrer mon argument au sujet des habitants des régions désavantagées, je voudrais citer un rapport du Bureau fédéral de la statistique qui montre que le pêcheur engagé dans les pêcheries de Terre-Neuve en février ou en mars de cette année recevait en moyenne $62 pour 44.8 heures de travail par semaine. Son homologue en Colombie-Britannique, pour le même travail, gagne près de $84 pour 30.6 heures de travail hebdomadaire. Voilà, monsieur l'Orateur, un exemple de disparité régionale. Ce genre de chose, du moins je l'espère, fait l'objet de l'examen de la conférence fédérale-provinciale qui se tient en ce moment. L'exemple que j'ai cité, monsieur l'Orateur—et n'ai aucune honte à le dire—est un exemple criant de la manière dont les travailleurs sont exploités dans nos régions désavantagées. Celui qui travaille 45 heures par semaine dans une usine de transformation du poisson et qui gagne $60, a au moins une occupation, il peut passer la tête haute et n'a pas à s'humilier pour obtenir de l'État des secours publics. Sans doute, son sort est difficile, étant donné l'inflation désordonnée et la hausse des prix. Néanmoins, il peut travailler. Même si je m'inquiète de lui, je m'inquiète davantage de l'homme sans emploi.

• (4.30 p.m.)

Je m'inquiète aussi du travailleur des villes de ma province, où le salaire horaire minimum garanti est de $1 pour les hommes et de 70c. pour les femmes. J'ai ici un chèque de paie de l'un de mes mandants, domicilié à Saint-Jean. Son enveloppe de paie couvre une semaine de 46 heures. Le taux horaire de sa rémunération est de $1.15 et ses gains bruts

s'établissent à $52.90. Sur cette somme de $52.90, il doit verser $1.70 d'impôt sur le revenu. C'est une honte criante.

Des voix: Honte, honte!

M. McGrath: Cet homme devrait être exempté de l'impôt sur le revenu. Si le ministre des Finances (M. Benson) était ici, je le prierais et je prierais d'autres députés de se reporter à l'amendement proposé l'autre soir par le Nouveau Parti Démocratique et qui a été, hélas, rejeté par le gouvernement. Cet homme a dû payer 65c. d'assurance-chômage et 74c. de cotisation au régime de pensions du Canada. Les retenues totales sur ses gains de $52.90 pour une semaine de 46 heures ont été de $3.09, lui laissant un gain net de $49.81.

L'homme dont je parle a une femme et un enfant à sa charge. Il habite un sous-sol qui lui coûte $115 par mois. Il n'a pas les moyens de se payer du bifteck, ni même du bœuf haché. Il n'a pas même les moyens de vivre et, cependant, il a un emploi. S'il doit payer un loyer de $115 par mois c'est que l'État n'a pas prévu des logements sociaux convenables. Il doit vivre dans un sous-sol humide parce que le gouvernement de sa province et Ottawa sont incapables de collaborer en vue de lui offrir un logement social.

C'est le crime de la pauvreté qui sévit aujourd'hui au Canada, un crime qui demande justice. C'est le paradoxe du Canada; le fossé s'élargit entre les riches et les pauvres, les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent. Je ne m'excuse pas d'utiliser cette formule éculée mais ce sont les seuls mots que je puisse trouver pour décrire la situation.

J'ai vu la pauvreté dans d'autres régions, mais je suis plus familier avec celle de ma propre ville et de ma circonscription électorale. Nous avons les familles les plus nombreuses et les revenus les plus bas, par habitant, au Canada, le coût de la vie par habitant y est le plus élevé. Pour moi, c'est un paradoxe au sens de la tragédie humaine que cela représente. Ce fossé s'élargit dans ma ville, dans ma province et d'un bout à l'autre du pays. Il n'est pas nécessaire de parcourir une distance de 1,500 milles d'ici à Saint-Jean (Terre-Neuve) pour découvrir cette pauvreté. On peut la trouver ici même dans la ville d'Ottawa. On la trouvera certes encore davantage à Montréal et à Toronto. C'est la tragédie de notre temps, c'est le problème réel qui se pose au Canada, aujourd'hui, non le bilinguisme ou le biculturalisme, mais le problème immédiat et quotidien de cette pauvreté épouvantable qui nous entoure. Nous avons vécu l'époque Pearson alors que le gouvernement, en même temps que le régime Kennedy, avait au moins dit qu'il s'attaquerait à ce problème. Il a déclaré la guerre à la pauvreté. Cette guerre à la pauvreté, monsieur l'Orateur, a été mise au rancart dans les archives poussiéreuses des clichés électoraux, pour être époussetée peut-être et reprise dans quelques années pour une autre campagne électorale. Au cours de la dernière campagne, nous avons eu la période de la société juste, expression qui perd de plus en plus de sens à mesure que les semaines passent. Cette expression aussi finira peut-être dans les archives poussiéreuses des vieux slogans politiques pour en être sortie en temps utile. Quelle satisfaction cela donne-t-il à mon pauvre petit ami de Saint-Jean, Terre-Neuve, qui reçoit un salaire de $49.81 pour 46 heures de travail, et avec lequel il doit nourrir sa femme et ses enfants et payer $115 par mois de loyer, à cause de la négligence du gouvernement à construire des logements sociaux? C'est une bien maigre consolation, monsieur l'Orateur.

Nous en sommes au point au Canada où nous devons cesser de parler de la pauvreté et agir. Nous devons faire plus que d'essayer de résumer le problème par des phrases ronflantes. Nous devons avoir un plan d'attaque réaliste. Je ne sais pas ce qui se passe derrière les portes closes de la conférence fédérale-provinciale. Je sais qu'il ne se passe pas grand-chose à la Chambre aujourd'hui. On n'a qu'à regarder autour de soi pour le constater. Peut-être que quelqu'un m'entendra et que certains de mes propos filtreront à travers les portes bien closes de l'immeuble où se tient la conférence. Peut-être alors que ces hommes, responsables de la direction des gouvernements provinciaux et fédéral, s'attaqueront sérieusement à l'énorme problème de la pauvreté.

Le Conseil canadien des Églises et la Conférence catholique canadienne viennent de publier un document qui découle d'une étude sur la pauvreté au Canada. Je demande aux députés de bien vouloir m'écouter pendant que je vais lire un extrait du *Canadian Churchman,* numéro de juin 1969. Je cite:

> Le rapport signale qu'à notre époque les gens veulent dès aujourd'hui vivre leur vie, à l'abri du besoin, et veulent leur part de droits sociaux et des commodités de l'existence. Les gens démunis disent aux privilégiés: «Au diable votre charité! Nous voulons la justice.» Les miséreux s'impatientent parce que l'injustice et la discrimination sont désormais inexcusables. Nos ressources abondantes et notre savoir technique peuvent fournir le nécessaire et des occasions favorables à tous—pourvu que nous en ayons la volonté et le courage politique.
>
> La société juste n'est encore qu'un rêve, signale-t-on dans le rapport. L'écart entre les pays riches et les pays pauvres s'élargit toujours, comme entre les classes riches et les classes pauvres.
>
> «C'est un scandale de voir 4 à 5 millions de Canadiens asservis, au point de vue économique et social. Dans la hiérarchie des priorités publiques, le pouvoir de l'argent précède toujours les besoins du peuple.»

Je suis à la Chambre depuis le début de cette session. J'ai écouté des débats sur des satellites, des budgets militaires et tout le reste, mais je n'ai pas encore entendu le gouvernement présenter une seule mesure concrète pour s'attaquer au vrai problème de notre pays, le problème de la pauvreté. Il y a quelques mois à peine, le Conseil économique du Canada, dans son cinquième exposé annuel, nous présentait une étude approfondie sur le problème et le définissait pour qui voulait le lire, sauf pour ceux qui ont des yeux et ne voient pas, et les députés ministériels, d'après moi, font partie de cette catégore, je ne peux que me faire l'écho des Églises chrétiennes du Canada, et répéter à ces banquettes vides devant moi: «Au diable votre charité! Nous voulons la justice.»

• (4.40 p.m.)

[*Français*]

M. J. A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, l'étude d'un budget constitue une sorte d'examen de conscience pour un gouvernement. C'est aussi pour les députés l'occasion de faire des suggestions et d'ausculter un peu la santé économique du pays. Je voudrais limiter mes remarques à un aspect particulier de l'économie canadienne.

Avant d'entamer mon sujet, je dirai à mon préopinant que je partage plusieurs points de vue qu'il vient d'exprimer, sauf que je considère comme une solution facile de laisser au gouvernement fédéral le soin de régler les problèmes.

Je voudrais lui rappeler que les problèmes qu'il a signalés tantôt, surtout celui de la pauvreté, ne se régleront que lorsque les trois paliers gouvernementaux auront réussi à se partager équitablement les responsabilités, de même que les ressources qui leur permettront de s'acquitter de leurs responsabilités.

Avant d'aborder deux sujets qui me tiennent à cœur, dont la crise qui sévit présentement dans l'industrie textile,—qui concerne ma circonscription, puisqu'elle assure quelque 2,200 emplois à mes commettants—je dois dire que j'ai assisté, ce midi, à une séance d'étude de l'Association canadienne de l'industrie textile et, après avoir entendu ses griefs, je suis venu à deux cheveux de disserter sur la question.

Malheureusement, je crois qu'un des aspects de l'économie canadienne est aussi urgent et peut-être plus généralisé, et je voudrais que mes remarques constituent une espèce de «SOS» de la part des municipalités canadiennes, dans le contexte économique actuel.

Dans la trilogie gouvernementale actuelle, il ne fait aucun doute que le palier municipal est traité comme un enfant pauvre et anormal. Cela me fait penser à un bébé qui se cacherait sous la table, pendant que ses deux aînés se disputent un gâteau, et qui ne pourrait se nourrir, lui, que des quelques miettes qui tombent de la table au cours de la chicane.

J'aborde ce sujet pour une autre raison. C'est que, cet après-midi et demain, les premiers ministres des dix provinces sont réunis à Ottawa. Ce sont les grands responsables de l'absence de dialogue entre les dirigeants de la chose publique municipale, provinciale et fédérale.

Je voudrais éviter, dans la mesure du possible, toute considération partisane, traiter de la chose de la façon la plus objective possible, et répartir les blâmes le plus équitablement possible, s'il y a blâme à jeter. Pour bien démontrer que je pense comme le chef de mon gouvernement, le chef de mon pays, je voudrais citer assez brièvement ici quelques paroles qu'il prononçait à l'ouverture du congrès de la Fédération canadienne des maires qui s'est tenu à Ottawa, la semaine dernière.

Après avoir rappelé que l'urbanisation, au Canada est en train de s'opérer à un rythme très accéléré, avec le résultat qu'en l'an 2000, on prévoit qu'au moins 50 p. cent des Canadiens vivront dans de grandes agglomérations urbaines, ce qui, déjà, nous crée des problèmes d'une gravité presque inconcevable, le premier ministre (M. Trudeau) ajoutait:

> On ne peut s'attendre qu'un seul ordre de gouvernement satisfasse à toutes ces exigences. Il y a toujours eu, et il y aura toujours de nombreux aspects de l'aménagement urbain que l'on doit laisser à l'initiative locale, aux préférences locales et exclusivement à la gestion locale.

Il s'agit du gouvernement municipal.

> En ce qui concerne certains autres, il est préférable que les provinces s'en occupent au niveau régional. Enfin, il est d'autres aspects encore qui constituent des questions dont le Parlement du Canada doit nécessairement se soucier.

Monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre a parfaitement raison. Nous devrions donner aux représentants des municipalités le droit d'assister aux conférences constitutionnelles, particulièrement à celles qui traitent du partage fiscal, car les gouvernements municipaux sont ceux qui sont les plus près du peuple et aussi les plus anciens. Ce n'est qu'à une époque relativement récente qu'on en a fait des créatures des provinces. Le gouvernement municipal a les deux pieds plantés dans le sol de son patelin et est plus proche du peuple. Tous les jours il entend ses griefs et ses demandes. Les porte-parole du gouvernement municipal devraient

être invités à participer au dialogue pour exposer leurs points de vue et rechercher des solutions aux problèmes.

Et le premier ministre ajoutait:

Si les gouvernements fédéral et provinciaux ont décidé de procéder à une revision complète de la Constitution, c'est que nous nous retrouvons aujourd'hui avec de nombreuses dispositions constitutionnelles qui ont été conçues en fonction des réalités de 1867. On n'a pas encore abordé, au cours de cette revision, les quelques dispositions traitant de l'organisation municipale du pays; mais la prochaine rencontre intergouvernementale en juin sera partiellement consacrée à divers aspects de notre droit constitutionnel, comme le pouvoir de dépense du gouvernement fédéral, qui touchent de près les gouvernements municipaux.

Monsieur l'Orateur, je m'étonne encore que les porte-parole des gouvernements municipaux n'aient pas été invités à participer, au moins à titre d'observateurs, à toutes ces discussions où se jouent leur destinée.

Et je continue la citation:

Les étapes ultérieures de cette revision constitutionnelle pourraient bien, à mon avis, comporter une étude en profondeur du rôle des municipalités dans un État fédéral.

Et là, j'applaudis à cette suggestion. Je continue la citation du premier ministre:

Les orientations nouvelles que j'ai tenté de vous décrire ce matin soulèvent toute une série de questions connexes, dont chacune justifie une étude et un débat approfondis; je n'en citerai que trois. Premièrement, la présence physique de l'administration fédérale dans de nombreuses municipalités, sous forme d'aéroports, d'équipements portuaires, de chemins de fer, et de tout un éventail d'agences gouvernementales et d'entreprises publiques: comment s'assurer que cette présence toujours plus importante, et ses effets socio-économiques, contribuent de manière positive au développement urbain?

Deuxièmement, quel mécanisme permettrait à l'intérêt national, défini par le Parlement, d'influencer une décision, prise au niveau local, et dont les incidences s'étendraient à tout le pays?

J'aurais des suggestions à faire pour répondre à cette question du premier ministre. Je continue la citation:

Enfin, en troisième lieu: l'accroissement énorme des responsabilités politiques et des charges financières des municipalités exige-t-il de nouvelles dispositions constitutionnelles?

Le premier ministre ajoutait, et je cite:

Je ne crois pas qu'il y ait d'organisme plus directement intéressé par ces questions que cette Fédération des maires et des municipalités.

Qui est le porte-parole officiel—c'est moi qui l'ajoute—des municipalités de tout le Canada.

Née de la pressante nécessité de régler les problèmes créés dans la ville par la crise économique des années 1930, votre Fédération n'a jamais cessé de repenser le rôle des municipalités et leurs relations avec les gouvernements des provinces et du Canada.

[M. Mongrain.]

• (4.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, je suis dans ce bain d'eau bouillante. J'oserais dire que je connais les problèmes municipaux depuis une vingtaine d'années. J'ai été membre de l'exécutif de la Conférence des maires du cœur du Québec, qui groupe 85 municipalités. J'ai aussi fait partie de l'exécutif de l'Union des municipalités de la province de Québec. J'ai été membre de l'exécutif de la Fédération canadienne des maires, et j'en ai été le président. J'ai participé à des congrès de municipalités dans les dix provinces du Canada. J'ai assisté à des séances d'étude d'associations municipales aux États-Unis et en Europe, et j'ai toujours constaté, en rentrant au pays, cette chose presque incroyable, à savoir qu'au moment où l'on traite des problèmes qui relèvent de ces trois paliers gouvernementaux, les porte-parole des gouvernements municipaux sont à peu près complètement oubliés. Ils sont traités en enfants déficients et sont sans cesse aux prises avec les problèmes dont nous discutons, sans pouvoir trouver les moyens de les résoudre.

Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est grand temps que tout le pays soit mis au courant de cette situation. Quels sont les besoins des municipalités? C'est simple: elles les exposent chaque année au gouvernement fédéral, qui, malheureusement, de quelque couleur qu'il soit, se trouve immédiatement en conflit avec les administrations provinciales qui lui disent: Ne touchez pas aux municipalités, parce qu'elles sont nos créatures!

Je crois que cela est vrai. Je reconnais que, juridiquement, les municipalités sont les créatures des provinces, mais je crois également que cela concède aux municipalités le droit de participer aux discussions et, quand on partage le gâteau, celui d'exprimer leur point de vue. Au fait, ce sont elles qui sont les plus près du peuple et le mieux en mesure de suggérer des solutions, puisqu'elles ont étudié de près les problèmes auxquels elles se heurtent chaque jour. Et je ne connais aucune disposition constitutionnelle ou juridique qui défende aux maires du Canada de se réunir où ils voudront pour comparer leurs expériences, essayer de profiter de celles des autres, consulter ceux qui en ont le plus et chercher ensemble des solutions qui leur permettront de s'acquitter de leur mandat.

Parmi tous ces problèmes auxquels on doit faire face voici comment il faudrait traiter ceux qui relèvent de la compétence des trois niveaux de gouvernement. Voici un extrait d'un document intitulé, *Submission to the Government of Canada*, présenté par la *Cana-*

dian Federation of Mayors and Municipalities, à la fin d'avril de cette année, et je cite:

[*Traduction*]

Qui est chargé ... du logement, de la lutte contre la pollution, du chômage; qui est censé créer des nouveaux emplois, élaborer des politiques propres à réduire le coût de l'argent, maintenir la stabilité des prix, assurer le bien-être social des Canadiens moins fortunés? La responsabilité en est dissimulée dans un enchevêtrement obscur de débats et d'empiètements sur la constitution. En cherchant à attribuer la responsabilité en ce qui concerne l'un ou l'autre de ces domaines, dans la mesure où cela donnera accès à de nouvelles ressources ou recettes fiscales, les gouvernements se renvoient la balle; toutefois, ils parviennent à s'entendre lorsqu'il s'agit d'énoncer une politique efficace. C'est alors que la «balle» est renvoyée et, bien trop souvent, ce sont les municipalités—au sein desquelles ces problèmes surgissent en réalité —qui l'attrapent.

[*Français*]

Non seulement on ne donne pas aux municipalités les sources de revenu dont elles ont besoin, mais elles se trouvent désavantagées sur le marché des emprunts. Elles réussissent difficilement à vendre leurs obligations. Sauf erreur, il y a actuellement au Canada une valeur d'environ 60 millions de dollars d'obligations municipales qui sont encore sur les tablettes, et quand on réussit à les vendre c'est à des taux presque prohibitifs, de sorte que la municipalité est toujours handicapée.

Je répète que les gouvernements provinciaux devraient, une fois pour toutes, comprendre que devant l'acuité et le grand nombre de ces problèmes, il n'y aura que le dialogue entre les trois niveaux de gouvernement qui permettra de trouver des solutions acceptables. Pour des raisons politiques ou autres, on empêche le dialogue de s'établir. A mon avis, on perpétue un état d'injustice qui est à la base de presque tous ces problèmes que nous discutons ici, et auxquels nous avons beaucoup de difficultés à trouver des solutions.

Voici quelques-uns des problèmes qu'ont discutés les maires de tout le pays, au cours de leur congrès à Ottawa: la construction d'habitations à bon marché et tous les problèmes que cela suppose. Les municipalités voudraient bien agir, mais elles n'ont pas les moyens de le faire.

Monsieur l'Orateur, il y a quelques années, certaines lois visaient à aider directement les municipalités à pourvoir à la construction d'un nombre suffisant de maisons. Il y avait «The Municipal...

[*Traduction*]

Le programme municipal d'encouragement aux travaux d'hiver, entré en vigueur en 1958, a pris fin en 1968. Le Fonds du développement municipal et des prêts aux municipalités établi en 1963 (qui aurait dû être de préférence un programme permanent en vertu duquel des capitaux seraient fournis aux provinces pour leur permettre de créer des institutions de crédit municipal) a été aboli en 1966. Un programme fédéral d'assistance pour le réaménagement urbain mis en œuvre en 1956 et qui a pris une véritable importance en 1964 est suspendu depuis la fin de 1968 et semble maintenant sérieusement en danger.

[*Français*]

...du moins restreint jusqu'à un certain point.

[*Traduction*]

Le programme fédéral de prêt et de remise de prêts pour l'installation des égouts collecteurs et la construction d'une usine de traitement des eaux résiduaires établi en 1960, semble tirer à sa fin. C'est une triste perspective ...

[*Français*]

... disent les maires du Canada.

Monsieur l'Orateur, encore une fois, je répète que les porte-parole des maires du Canada ne sont pas traités comme ils devraient l'être, devant l'acuité et l'ampleur des problèmes qu'ils ont à résoudre.

Un autre problème grave qui les préoccupe est celui de la pollution, et nous le savons tous. Je veux citer ici les paroles d'un médecin qui ont été publiées dans le journal *La Presse* du 11 juin. Ce médecin disait ce qui suit, à Pointe-au-Pic, la semaine dernière:

La pollution des eaux gagne sur nous à un rythme effarant. On peut même affirmer, sans l'ombre d'un doute, qu'elle est hors de contrôle. C'est ce que déclarait hier le Dr Richard Nelson, de Hull, membre du comité pour l'aménagement des eaux du Québec, de la Fédération québécoise de la faune.

Je lisais dernièrement, monsieur l'Orateur, dans une étude, que l'an dernier, un comité spécial de l'UNESCO, formé des représentants de diverses disciplines scientifiques venus de 55 pays s'est réuni à Paris et que, à l'unanimité, ils ont conclu que, les choses étant ce qu'elles sont, à moins de mesures draconiennes prises par presque tous les pays de l'univers, en l'an 2,000, il sera impossible à l'homme et aux animaux de survivre sur le globe terrestre. C'est donc dire qu'il incombe aux municipalités de prendre très bientôt les mesures qui s'imposent dans le domaine de la pollution de l'eau et de l'air. Mais les gouvernements provinciaux et fédéral, dans certains cas, pour toutes sortes de raisons constitutionnelles ou autres, ne donnent pas aux municipalités les moyens de régler leurs problèmes.

Il y a aussi les questions fiscales. Je sais que depuis plusieurs années, les municipalités réclament la création de fonds municipaux, d'une espèce de banque municipale à laquelle les gouvernements fédéral et provinciaux contribueraient, ce qui permettrait aux municipalités de profiter du pouvoir d'emprunt du gouvernement fédéral ou, du moins, du

crédit plus facile que possède le gouvernement fédéral, afin d'obtenir des prêts à des taux d'intérêt plus abordables.

La chose existe en Europe depuis plus de 110 ou 120 ans. La création de fonds communaux, que nous connaissons, s'est avérée un succès considérable. Toutefois, pour toutes sortes de raisons constitutionnelles, on nous dit que cela ne peut se faire.

Les maires réclament aussi que la loi sur les chemins de fer soit modifiée, afin que les municipalités n'aient pas à payer une si forte partie du coût de construction des passages à niveau.

Ils réclament en plus—et je pense que ceci résume toutes leurs réclamations—le droit de participer aux conférences constitutionnelles, surtout à celles qui traitent de questions fiscales, pour qu'ils puissent faire valoir leurs opinions.

J'ai moi-même préconisé à la Chambre il y a deux ou trois ans la création d'une commission consultative intergouvernementale. Ce genre d'organisme existe aux États-Unis et donne des résultats plus que satisfaisants. Une telle commission pourrait rendre des services au pays. Elle existe actuellement sous une forme un peu différente au Canada, mais les représentants des administrations municipales n'ont pas droit au chapitre et ne sont pas invités à participer à l'étude ou à la recherche de nouveaux moyens visant à régler les problèmes qui existent aux trois niveaux de gouvernement.

• (5.00 p.m.)

Monsieur l'Orateur, c'est la voix des municipalités du Canada que je voudrais faire entendre, et je la voudrais la plus forte possible, pour qu'enfin ceux que je crois les plus responsables de cette mésentente ou de cette absence de dialogue entre les trois niveaux de gouvernement, les administrateurs provinciaux, les premiers ministres des provinces, les ministres des affaires municipales, comprennent que même si nous acceptons le fait que la municipalité est juridiquement une créature de la province, et, partant, responsable à la province, ses porte-parole devraient tout de même être traités comme des adultes qui sont conscients de leurs responsabilités et qui connaissent les moyens de régler les problèmes de leurs commettants. Ils ont donc droit au chapitre au même titre que les autres niveaux de gouvernement, car ils ne sont pas moins importants que les deux autres, puisqu'ils sont plus près du peuple et savent plus que n'importe quel député, que n'importe quel autre gouvernement, quels sont les véritables besoins du peuple.

Quels sont les moyens de régler, par exemple, les problèmes de loisirs, d'égouts, d'aqueducs, de rues, que créent la construction de maisons, l'aménagement de parcs, la lutte contre la pollution, le chômage? Comment régler les difficultés de transport urbain, d'urbanisme, enfin toutes ces choses qui requièrent des investissements d'argent pour permettre à tous les Canadiens de jouir de ce minimum d'aisance raisonnable dont parlait saint Thomas d'Aquin, et sans lequel il affirmait que le chrétien ne peut pas faire son salut.

[*Traduction*]

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté sans aucun amendement les bills suivants:

Bill C-150 modifiant le Code criminel, la loi sur la libération conditionnelle de détenus, la loi sur les pénitenciers, la loi sur les prisons et les maisons de correction et apportant certaines modifications résultantes à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, au tarif des douanes et à la loi sur la défense nationale.

Bill C-153 modifiant la loi sur les lieux et monuments historiques; et aussi

Un message informant la Chambre que le Sénat avait approuvé les amendements de la Chambre des communes au Bill S-29 concernant la production et la conservation du pétrole et du gaz dans le territoire du Yukon et les territoires du Nord-Ouest.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE BUDGET

EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'examen de la motion de l'honorable E. J. Benson (ministre des Finances), proposant que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement ainsi que de l'amendement de l'honorable M. Lambert (Edmonton-Ouest) (p. 9880).

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais profiter de la latitude traditionnellement accordée dans ce débat et aborder une question importante et urgente pour l'avenir du Canada. Je veux parler de la proposition désastreuse que le gouvernement aurait formulée aux réunions à huis clos de la conférence fédérale-provinciale sur la constitution.

Je dis «apparemment», car il est impossible de savoir au juste si les articles de journaux qui émanent de conférences secrètes sont

exacts quant au fond ou aux détails. Or, le *Globe and Mail*—à mon avis, un excellent journal—a fait paraître une déclaration précise sur un projet fédéral qui permettrait à deux des quatre districts sénatoriaux fédéraux, ceux des Maritimes, du Québec, de l'Ontario et de l'Ouest de mettre leur veto au pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral, grâce au mécanisme d'un Sénat «réformé» dont les membres, en totalité ou en partie, seraient nommés par les provinces.

Si cet article dit vrai, et j'espère que non, les membres de notre parti déclarent d'ores et déjà que c'est une proposition honteuse qui sape le régime fédéral et fait fi du contrôle du Parlement. En donnant suite à de telles propositions, le gouvernement fédéral se soustrairait à sa responsabilité de maintenir l'application de normes nationales dans certains services essentiels à tous les Canadiens. Cela augmenterait les inégalités régionales et tout le régime de sécurité sociale tel qu'il s'est développé serait menacé.

Dans des limites constitutionnelles aussi rigoureuses, nous n'aurions peut-être jamais eu de pensions de vieillesse ni le régime de pensions du Canada—mais maintenant, je le sais, les pensions de vieillesse relèvent expressément du gouvernement fédéral. On aurait sans doute mis le veto aux pensions de vieillesse et, au mieux, on les aurait différées. Le gouvernement fédéral n'aurait jamais versé de contributions au régime national d'assurance-hospitalisation. Il ne fait aucun doute que les deux régions centrales du Canada auraient torpillé le régime universel d'assurance frais médicaux que préconisait la Commission Hall. Le régime d'assistance publique du Canada, dont le gouvernement précédent était fier à juste titre, aurait pu être saboté.

Ces propositions ont un aspect plus grave encore: on constate que le gouvernement est peu enclin à renseigner le Parlement. On a présenté, à une conférence fédérale-provinciale, des propositions radicales qui atteignent le fondement même de notre structure constitutionnelle et des fonctions du Parlement, sans que nous, représentants élus au Parlement, et cela englobe les députés ministériels aussi bien que ceux de l'opposition, ayons la moindre idée de ce que renferment ces propositions.

Il se peut fort bien que le gouvernement du Canada soit en voie de céder aux provinces sur des modifications à la constitution qui sapent le pouvoir fédéral et l'empêchera de régler efficacement les disparités régionales. Une fois engagé officiellement, le gouvernement ne pourra pas reculer et ses partisans ne pourront pas faire échec à ses propositions ni les modifier, sauf par un vote de défiance à l'égard du gouvernement. Nous savons tous qu'en pratique, si le gouvernement s'engage à l'avance, ses propositions seront adoptées par un vote majoritaire. Si le gouvernement s'engage sans consultation préalable, avec ou sans l'approbation du Parlement, par le fait même, il passe outre au Parlement.

Depuis trois ou quatre ans, les membres de notre parti et moi-même, personnellement, proposons régulièrement l'établissement d'un mécanisme qui permette aux représentants élus des Canadiens d'examiner le besoin de changements constitutionnels au Canada, de façon que les propositions faites aux provinces n'aient pas seulement l'approbation du gouvernement au pouvoir, mais l'accord unanime du Parlement lui-même.

Nous avions proposé l'établissement d'un comité spécial de la constitution composé de membres de tous les partis. L'ex-premier ministre, M. Pearson, avait dit qu'il approuvait le projet, mais la chose s'est arrêtée là. Le premier ministre actuel (M. Trudeau) n'a jamais caché le peu d'intérêt qu'il a à consulter les représentants du Parlement sur les questions constitutionnelles. Toutefois, il y a quelques jours, il a annoncé à la Chambre qu'un tel comité serait établi à la prochaine session. Il sera trop tard. Quelqu'un peut-il douter que si le gouvernement présentait à un tel comité des propositions toutes faites à propos de la constitution, les membres auraient tendance à se diviser selon les lignes de parti? La majorité s'emploierait à faire approuver les propositions tandis que la minorité s'y opposerait tout probablement.

Je voudrais revenir pour l'instant au fond de la proposition. Elle a pour but de donner aux provinces ou à des groupes de représentants, dans un Sénat rénové, le pouvoir d'interdire au gouvernement fédéral d'utiliser son pouvoir de prélever des impôts et de faire certaines dépenses pour certains projets qui ne sont pas nettement assignés par la constitution à l'une ou l'autre juridiction. Je me rends compte qu'il existe deux écoles de pensée sur l'exercice du pouvoir de dépenser par le gouvernement fédéral. Au Québec, pour des raisons historiques et culturelles évidentes, qu'on peut respecter et que l'on respecte, on a souvent considéré cet exercice comme une invasion injustifiée, sinon illégale, des domaines de compétence et des droits provinciaux. Dans les autres provinces, cependant, dans les plus pauvres surtout, l'exercice du pouvoir fédéral de dépenser dans le cadre des programmes à frais partagés a été et demeure absolument essentiel si l'on veut assurer à la population de ces provinces une certaine égalité quant aux services souhaités par l'ensemble des Canadiens.

Les membres de notre parti sont disposés à reconnaître les sentiments profonds et natu-

rels des Québecois et à leur permettre, sans pour autant les pénaliser, de se retirer de ces programmes à frais partagés. Mais accorder le veto à deux régions sur quatre au Canada, et surtout à des groupes minoritaires au Sénat, peu importe le mode de désignation, serait faire obstacle à l'initiative du gouvernement fédéral et priver les autres Canadiens des garanties et des normes auxquelles ils ont droit. Ce serait refuser au Parlement et au gouvernement du Canada le pouvoir d'aller de l'avant dans ces domaines. Le Parlement n'aurait presque plus rien à dire quant au bien-être des Canadiens, et l'intérêt des gens pour le gouvernement diminuerait sans cesse s'il ne disparaissait pas totalement.

Que ce soit bien compris. Notre parti est d'avis que les programmes à frais partagés doivent être confiés, règle générale, aux autorités provinciales ou locales. Nous croyons fermement que les autorités fédérales et provinciales doivent collaborer activement et de façon soutenue. Nous disons aussi qu'il est urgent de fournir aux provinces des recettes suffisantes pour qu'elles s'acquittent des tâches qui sont sans conteste de leur compétence. Mais ce que nous n'acceptons pas, c'est que le gouvernement fédéral renonce à certains domaines où il devrait collaborer avec les provinces, tels l'habitation, le bien-être social et l'assurance frais médicaux. Accorder un droit de veto à un organisme extérieur au Parlement est une forme d'abdication.

• (5.10 p.m.)

Ces propositions auraient des répercussions d'une extrême importance dans le domaine fiscal. On semble maintenant avoir renoncé à donner suite aux efforts, dont le rapport Rowell-Sirois était le symbole, pour rétablir l'ordre dans les relations fédérales-provinciales, où tout n'est que confusion. Ce rapport reposait sur trois principes fondamentaux. Premièrement, supprimer la concurrence en matière fiscale entre les divers paliers de gouvernement, par une nouvelle répartition des responsabilités et l'établissement de domaines fiscaux de juridiction exclusive. Deuxièmement, établir des normes à l'échelle nationale et, troisièmement, instaurer un régime de paiements de péréquation, fondé sur les exigences fiscales établies d'après des normes nationales plutôt que sur la capacité d'imposer de chaque province.

Il ressort des propositions qui ont été publiées dans le *Globe and Mail* et de la proposition du gouvernement, que ce dernier a l'intention de renoncer au moins au deuxième de ces piliers, j'entends par là à un régime fédéral fort et rationnel, essentiel en fin de compte à l'unité du Canada. C'est la deuxième preuve qui nous est donnée depuis quelque temps que les Canadiens ont élu le gouvernement actuel par suite d'un malentendu. Le premier ministre (M. Trudeau) s'est fait applaudir partout au Canada parce qu'il laissait entendre qu'il lutterait en faveur d'un gouvernement fédéral fort, au sein d'un Canada uni. Nous constatons maintenant que cette prise de position était fallacieuse. La démission du député de Trinity (M. Hellyer), qui s'en était rendu compte, a été le premier signe de désenchantement. L'ancien voisin de pupitre du premier ministre, et son lieutenant, s'est rendu compte que le premier ministre ne voulait pas, en fait, d'un régime fédéral assez puissant pour remédier de façon efficace aux problèmes de logement des Canadiens.

Actuellement, à la conférence fédérale-provinciale qui se déroule à huis clos dans l'ancienne gare, on est à élaborer un projet destiné à affaiblir le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral et ses moyens d'aplanir les disparités régionales dans le domaine de la sécurité sociale. Celui qui s'est fait élire grâce au slogan «un Canada» a de fortes chances, si la proposition actuelle entre en vigueur, d'être l'auteur d'un monstre canadien quadricéphale.

Je crois que le gardien réel des droits du Parlement et d'une structure fédérale qui assurerait un gouvernement central fort, c'est le Parlement lui-même. J'exhorte mes collègues de tous les partis à bien faire comprendre au gouvernement qu'on ne devrait enlever ou réduire aucun des pouvoirs constitutionnels du gouvernement fédéral sans que le Parlement en ait été pleinement saisi, qu'il en ait discuté comme il convient, et qu'il ait pris la décision définitve.

Des voix: Bravo.

M. Brewin: La proposition du gouvernement renferme un élément particulièrement odieux à notre avis: la notion visant à conférer un droit de veto primant les décisions du Parlement, à quelque minorité d'un corps non élu, le Sénat, ou l'autre endroit si vous préférez. Dans un régime fédéral comme celui qui existe au Canada, il y a déjà trop d'obstacles à une action législative efficace, capable de répondre aux besoins des Canadiens. Il n'est guère nécessaire que le gouvernement crée des obstacles constitutionnels, ce qui serait le cas aux termes de cette proposition.

Aux yeux de certains, les constitutions sont des documents juridiques ennuyeux et inertes, mais je rappelle aux députés que le bien-être des Canadiens dont nous sommes responsables dépend d'un régime fédéral, du cadre constitutionnel à l'intérieur duquel nous exer-

çons notre activité. Nous, parlementaires, avons une responsabilité envers nos mandants: nous assurer que le régime constitutionnel que nous préconisons—un Canada doté d'un gouvernement fédéral fort—ne soit pas sapé par quelque conférence à huis clos qui se déroule à Ottawa.

M. Allen B. Sulatycky (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, je voudrais cet après-midi traiter deux aspects du budget, le problème de l'amortissement différé, dont on a déjà beaucoup parlé, et celui des redevances de l'usager que le ministre des Finances (M. Benson) a justifiées dans son discours budgétaire. Dans son discours, le ministre a annoncé qu'il comptait imposer une redevance aux usagers des compagnies aériennes commerciales au Canada. A mon avis, l'objectif est juste et je ne critique pas cette innovation. En faisant cette déclaration, le ministre a indiqué qu'il s'agissait d'une politique générale visant à «demander à ceux qui bénéficient directement des services ou des installations fournis par le gouvernement de payer des redevances plus en rapport avec les frais directs en question». Le ministre a aussi déclaré:

> Il n'y a pas eu de révision récente de certaines de ces redevances pour tenir compte des niveaux actuels des coûts ou des valeurs des services, et nous en effectuons présentement une étude et une révision systématiques. Nous imposerons aussi sans doute de nouvelles redevances.

Je n'ai pas lieu de discuter ces déclarations dans la mesure où elles représentent une politique générale. A mon avis, cette politique est sage. Elle résiste bien à l'examen, si elle est appliquée conformément aux indications précises fournies par le ministre dans son discours budgétaire. Mais j'aimerais l'avertir que cette politique doit être minutieusement examinée pour chaque cas auquel on croit pouvoir l'appliquer logiquement.

Il peut bien y avoir des cas où insister pour que l'on s'en tienne à la politique générale serait injuste, peu pratique ou même insupportable pour des motifs d'un autre ordre. Ma propre expérience m'incite à mentionner précisément un de ces cas. Je veux parler des droits perçus pour l'usage de certaines propriétés de la Couronne situées dans les parcs nationaux du Canada. Je songe plus particulièrement au parc national des lacs Waterton, au parc national de Banff et au parc national de Jasper qui se trouvent tous dans ma circonscription. Ce sont là des exemples remarquables du système de parcs nationaux du Canada et, en fait, de tout système de parcs, où que ce soit dans le monde.

Je sais qu'un certain nombre de députés ont eu le privilège de visiter à la fois Banff et Jasper, la semaine dernière, et peut-être ont-ils entendu parler des problèmes qui préoccupent les gens de ces parcs. Sans doute beaucoup de députés ont-ils visité l'un ou l'autre des parcs de montagne de l'Alberta mais beaucoup d'autres n'en ont pas encore eu l'occasion. Ceux qui y sont allés l'ont sûrement fait au cours de leurs vacances et n'ont donc peut-être pas étudié les aspects économiques et administratifs de la gestion des parcs. C'est pourquoi je me dois d'examiner ici le fonctionnement de ces parcs et l'influence de la politique officielle, d'après laquelle ce sont les bénéficiaires qui paient.

Jasper, les lacs Waterton, Banff et le lac Louise situé dans le parc national de Banff, sont connus dans le monde entier. Une bonne partie des millions de visiteurs qui chaque année visitent l'une ou plusieurs de ces régions viennent de l'étranger. Pour beaucoup d'entre eux l'un ou l'autre de ces noms décrit peut-être mieux le Canada que celui de Toronto, de Montréal, etc. Pour eux Banff, Jasper, le lac Louise et les lacs Waterton font du Canada un pays de paysages grandioses, choyé par la nature, paisible, serein et habité par un peuple industrieux et courtois.

Pour servir ces visiteurs, et surtout les touristes canadiens, lorsqu'ils visitent ces régions, le gouvernement, depuis déjà des années, encourage activement l'établissement d'installations touristiques telles les hôtels, les motels, les restaurants, les stations-service et autres entreprises qui servent et attirent le public voyageur. En même temps, un chemin de fer transcontinental traverse les Rocheuses sur l'emplacement exact du parc national de Banff, et un autre traverse la même chaîne de montagnes en passant par le parc national de Jasper. Plus récemment, on a construit la route transcanadienne à travers Banff et une autre route également importante et très achalandée, l'autoroute de Yellowhead, qui coupe en deux le parc national de Jasper. De plus, certaines voies de communications et de transport doivent traverser ces parcs, à cause des impératifs de la géographie et de la physiographie.

• (5.20 p.m.)

En fin de compte, la demande de services touristiques à certains points clés, l'aménagement depuis plusieurs années d'installations convenables par le gouvernement, ainsi que les besoins des communications et des transports transcontinentaux ont donné lieu à l'aménagement en certains endroits de ces parcs nationaux de localités qui répondent à ces besoins et exigences. Ainsi, les emplacements de Banff et de Jasper ont des communautés de plus de 3,000 habitants, tandis que celles de Waterton et du lac Louise sont beaucoup

plus petites mais semblables à n'importe quel autre village canadien; sauf qu'elles se trouvent au milieu de paysages grandioses. Ces paysages sont les seuls éléments qui permettent au touriste de passage de distinguer ces localités des autres, mais en réalité elles en diffèrent beaucoup.

Tous les terrains situés dans l'enceinte des parcs nationaux appartiennent à la Couronne. Il n'y a pas de propriétés privées. Voici ce qui distingue fondamentalement les groupes de gens qui vivent à l'intérieur ou à l'extérieur des parcs nationaux. C'est dans le cadre de ce système de propriété foncière dans les parcs que l'application de la politique générale du ministre des Finances (M. Benson) échoue. Il ne m'appartient pas à présent de discuter du principe fondamental de ce système, puisqu'un de ses éléments essentiels, le bail renouvelable à perpétuité est étudié à présent par la Cour Suprême du Canada et aussi parce qu'une partie du problème ne relève pas entièrement de telle ou telle rubrique du budget présenté par le ministre des Finances. Mais le problème de l'indemnité due à la Couronne par ceux qui occupent des terrains de la Couronne en vertu d'un bail, a été mentionné par le ministre dans les remarques précédemment citées, et il mérite l'examen approfondi et attentif de la Chambre compte tenu de ces remarques.

Je veux examiner la situation actuelle des parcs nationaux de Banff, Jasper et Waterton. Il y a bien des années, le gouvernement fédéral a décidé que dans chacun de ces cas, une région serait retenue comme parc pour les générations futures du Canada. Il avait besoin de ces régions comme parcs nationaux et il les a développées comme tels. D'énormes montants ont été affectés, dans l'intérêt de tous les Canadiens, au développement de ces parcs. Afin d'encourager les gens à installer les services nécessaires à l'intérieur des régions retenues comme parcs, la Couronne accordait des bails qui renfermaient une clause prévoyant que ces bails seraient renouvelés à perpétuité. Les gens sont arrivés et ont accepté ces bails. Le gouvernement exigeait un loyer modique, pour la forme, pour l'utilisation du terrain. Ces locataires à bail ont fait des travaux d'améliorations sur le terrain et quand, par la suite, eux ou leurs successeurs ont dû abandonner la propriété, de nouveaux habitants du parc achetaient en quelque sorte les travaux d'amélioration et le temps non échu du bail. Le reste du terme du bail a une grande valeur car il comporte le droit de renouvellement. Dans bien des cas, on paie une somme rondelette pour le reste de la durée du bail, précisément pour cette raison.

[M. Sulatycky.]

Une fois locataire à bail, une personne doit assumer certaines obligations. Elle doit payer le loyer du terrain à la Couronne. En outre, elle doit payer les taxes scolaires et les taxes d'hôpitaux prélevées normalement aux termes de la loi provinciale. Par ailleurs, comme la location ne comprend aucun service, le gouvernement l'oblige à payer les taxes nécessaire pour l'aménagement de canalisations d'eau et d'égout. Dans l'intervalle, la Couronne continue de dépenser des fonds pour l'aménagement du parc.

Selon les fonctionnaires de la Couronne, les recettes provenant des parcs nationaux n'égalent pas les dépenses. Par ailleurs, selon d'autres fonctionnaires, les habitants du parc ne devraient pas bénéficier d'avantages économiques que n'ont pas les citoyens qui habitent en dehors des parcs, pas plus qu'ils ne devraient avoir des désavantages économiques. Le fait de posséder et d'entretenir une propriété dans les parcs ne devrait pas coûter beaucoup plus cher ou beaucoup moins cher que posséder une propriété semblable dans une localité qui n'est pas située dans un parc fédéral. C'est logique.

Toutefois, le fonctionnement et l'entretien de ces parcs coûtent tous les ans au gouvernement fédéral une somme considérable. Ils sont entretenus selon des normes bien au-dessus de toutes celles des emplacements semblables situés dans une communauté non constituée en parc, et cela, non dans l'intérêt de ceux qui y vivent, mais dans celui du pays tout entier, et aussi les gens qui viennent admirer les beautés naturelles qu'on trouve dans les parcs. Ce n'est que par raccroc que les habitants des parcs bénéficient de ces avantages.

Une grande partie du coût d'exploitation des townsites est directement attribuable aux services fournis afin de répondre aux besoins et à la demande des nombreux touristes. L'afflux des estivants quintuple ou même décuple le nombre de ceux qui comptent sur les services fournis par le gouvernement. Dans ces circonstances, il est injuste, à mon avis, de s'attendre que les résidents permanents des parcs paient un loyer plus étroitement relié au coût des services fournis. Ce serait alors s'écarter de la proposition selon laquelle les résidents ne souffrent d'aucun désavantage économique, ni ne reçoivent aucun avantage.

Le problème global de l'administration des townsites dans les parcs nationaux se pose depuis quelques années. Les difficultés sont nombreuses en plus de celles dont je viens de parler. Il y a près de six ans, l'*Institute of Local Government* de l'Université Queen's a

effectué, pour le compte du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, chargé à l'époque des parcs nationaux, une étude sur divers aspects de l'administration des townsites. Le rapport qui a suivi est habituellement désigné sous le nom de rapport Crawford. Compte tenu de certaines mesures adoptées récemment par la Direction des parcs nationaux et du principe voulant que le bénéficiaire de services en assume plus directement le coût, certains passages du rapport sont révélateurs.

Avant d'en lire des extraits, je tiens à signaler qu'il n'y a pas d'administration municipale dans les townsites des parcs. Ailleurs au Canada, le citoyen a droit à la représentation aux gouvernments fédéral, provincial et municipal. Il n'en est pas de même du citoyen qui vit dans un parc national. On prétend que, le gouvernement fédéral assume le coût de ces agglomérations, aucun droit à une administration municipale autonome ne devrait y exister. Tant que le gouvernement fédéral assumait une large mesure des frais, les habitants de ces townsites, et à juste tire, ne comptaient pas avoir à jouer un rôle décisif dans leur fonctionnement. Le Rapport Crawford s'est exprimé sur le sujet en ces termes:

Le gouvernement local autonome suppose, chez les habitants, la volonté d'assumer des responsabilités et des obligations gouvernementales et de payer une proportion considérable des frais. Sans cette volonté, le gouvernement local autonome ne fonctionnera pas de façon satisfaisante. Sans l'obligation d'assumer une proportion considérable des frais, on ne peut vraiment se sentir engagé dans les dépenses publiques.

S'il s'agit là d'un argument irréfutable contre un gouvernement autonome des centres urbains dans les parcs—comme je le crois—le même raisonnement s'applique également en faveur d'un gouvernement autonome dès qu'on impose aux résidents l'obligation d'assumer une part appréciable des frais. Je ne veux qu'effleurer en ce moment cet aspect du problème, car j'ai l'intention de le traiter plus à fond au cours des prochains mois.

Le rapport Crawford a sous-estimé d'autres aspects de l'exploitation des centres urbains dans les parcs. Il a constaté que les loyers versés au gouvernement étaient en général très bas et que certains locataires à bail bénéficiaient d'un bien meilleur traitement que d'autres. Il a également souligné qu'en plus du loyer qu'ils payaient à la Couronne, les locataires devaient payer des taxes scolaires et des frais sur les services d'aqueduc et d'égout, ainsi que des taxes d'hôpital. Aux taux courants, le propriétaire d'une maison ordinaire dans n'importe lequel de ces centres urbains, paie en taxes et contributions diverses, à peu près 75 p. 100 de ce qu'il aurait été tenu de payer pour une propriété semblable située à l'extérieur des parcs. Tous les résidents de parc seraient extrêmement heureux de payer un loyer plus élevé pour porter ce pourcentage à 100. Cela signifierait une augmentation de 33⅓ p. 100. Personne ne s'y opposerait. Or il semble que la politique générale énoncée dans l'exposé budgétaire sera appliquée, et qu'en 1970 les résidents de centres urbains dans les parcs nationaux se verront imposer des majorations variant de 100 p. 100 à 1,400 p. 100. Cela me semble injuste. La politique générale ne devrait pas s'appliquer dans ces circonstances.

Il y a un autre aspect de la majoration des loyers fonciers qu'on ne doit pas, à mon avis, passer sous silence: c'est l'injustice dans la façon dont les augmentations de loyers toucheront des terrains différents. Jusqu'en 1949, les terrains étaient en général disponibles sans appel d'offres ou mise à prix. En d'autres termes, le terrain était offert à qui voulait l'occuper. Cette année-là, l'usage a été changé de façon que le locataire payât le terrain loué. En réalité, il achetait un bail. Selon l'observation du rapport Crawford:

Le soumissionnaire offrait alors le prix qu'il était disposé à verser pour un lot en particulier, sachant de ce fait quel loyer annuel il aurait à payer outre le prix du lot.

Cela signifiait naturellement qu'un soumissionnaire était disposé à payer un prix plus élevé pour un lot s'il savait que le loyer annuel serait bas. En 1952, la formule a de nouveau été modifiée, mais le prix d'un lot était toujours inversement proportionnel au loyer annuel du terrain. Un mémoire du ministère cette année-là déclarait:

• (5.30 p.m.)

En établissant les mises à prix courantes pour les terrains dans les centres urbains des parcs, le ministère a tenu compte du prix relativement faible des loyers exigibles pour les terrains utilisés à des fins résidentielles et du fait que ceux qui s'y installent de façon permanente ou provisoire ne paient aucune taxe générale et ne contribuent pas à l'entretien normal du lotissement.

Évidemment on avait l'intention de compenser pour l'absence d'impôt en fixant une mise à prix plus élevée.

On se rend facilement compte de l'effet que peut avoir le prix élevé qu'exige le ministère pour un terrain. La valeur du terrain est immédiatement établie qu'il soit acheté de la Couronne ou du dernier détenteur de bail. Il s'ensuit que l'acheteur paie effectivement le coût d'un terrain concédé. Cette situation a duré jusqu'à récemment, alors que la procédure a été modifiée à nouveau et que la Couronne ne vend plus les baux des terrains. Au lieu, un bail est accordé et le locataire sait

qu'il est tenu de payer un loyer élevé pour le terrain. Puis, en se fondant sur la procédure en vigueur, le ministère augmente les loyers et tente de justifier sa façon d'agir en prétendant que le locataire jouit d'un avantage, puisqu'il n'a pas à payer son terrain. Bien que ce soit vrai dans certains cas, en grande majorité, il l'a payé. Il importe peu que le paiement ait été fait à un locataire précédent plutôt qu'à la Couronne. Ce sont les politiques de la Couronne qui ont encouragé la structure des prix des tenures à bail.

Voilà quelques-uns des problèmes au regard des centres urbains dans les parcs. Il y en a bien d'autres mais ceux-là découlent directement de la politique des frais aux usagers exposée dans le discours du budget. J'espère que le ministre et son collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) se rendront pleinement compte de la faiblesse de la politique dans certaines situations particulières et qu'ils feront les rajustements nécessaires pour traiter équitablement les citoyens qui habitent des centres urbains dans les parcs nationaux.

Je veux parler brièvement de l'amortissement différé sur les immeubles commerciaux dans toute ville de 50,000 âmes en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Des députés, parmi ceux de l'opposition surtout, ont critiqué cette mesure. Des membres de gouvernements municipaux se sont récriés encore plus fort. Ils s'inquiètent pour eux-mêmes, bien sûr, et ils n'ont pas à s'occuper du pays en général. Pour moi, même si le ministre n'avait pris la parole que pour annoncer cette remise à plus tard en moins de mots possible, son exposé budgétaire aurait été remarquable.

Je reconnais que le but principal de cette mesure est de maîtriser le feu de l'inflation qui atteint des proportions d'enfer. Mais c'est l'effet secondaire de la mesure, celui d'aider à atténuer les disparités régionales, qui me plaît le plus.

Par disparités régionales, je n'entends pas seulement celles qui différencient, par exemple, le Sud de l'Ontario et l'Ouest de Terre-Neuve. En fait, je n'ai pas la naïveté de croire que le projet du ministre fera passer quelque avantage de Toronto à un endroit quelconque des provinces atlantiques. Je pense généralement aux inégalités des possibilités de progrès économique qui existent à l'intérieur du Canada. On reconnaîtra rapidement que les plus grandes possibilités se trouvent dans les limites d'une vingtaine de nos plus grandes villes. A quelques milles en dehors de ces limites, les possibilités sont beaucoup moindres.

[M. Sulatycky.]

Toutefois, malgré cette inégalité, les grandes villes et les petites localités de l'arrière-pays se font la concurrence, surtout pour les capitaux. Beaucoup de petites localités sont en expansion, mais à un rythme moindre que les grandes villes. Elles doivent concurrencer les villes pour leurs capitaux, et ce qu'elles obtiennent n'est pas du tout en proportion de ce que les grandes villes exigent. En fin de compte, l'inégalité s'accentue.

Cette disposition du budget n'aidera certes pas les municipalités fort éloignées des 22 villes visées, ni les régions dans le marasme; toutefois, elle sera un atout pour bien des petites localités en expansion, à la recherche de capitaux. J'espère qu'il en sera ainsi. Dans ce cas, je connais beaucoup de régions qui en profiteront, notamment certaines villes en expansion de ma région: Blairmore, Coleman, Turner Valley, Black Diamond, Canmore, Hinton, Edson, Drayton Valley, Whitecourt, Fox Creed et Grande-Cache.

Si la mesure n'a pas l'effet voulu, comme les vis-à-vis se sont empressés de le prédire, c'est qu'à propos du report de l'amortissement, plutôt que d'être allé trop loin, le ministre des Finances n'est pas allé assez loin. En outre, peut-être devrait-on songer sérieusement à révoquer toutes les déductions prévues d'amortissement pour tous les immeubles à travers le Canada. Nous savons tous que ceux qui en profitent le plus sont ceux qui ont le moins besoin de tels avantages. Pour favoriser le développement du Canada, au lieu des dispositions actuelles, on devrait prévoir des déductions d'amortissement pour les régions économiquement stables mais incapables d'attirer des capitaux autant que les centres les plus hautement urbanisés du pays.

Je suis heureux de pouvoir féliciter le ministre des Finances de son budget et surtout du fait qu'il ait réussi à l'équilibrer.

[*Français*]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir d'avoir l'occasion de dire ce que je pense de la situation économique actuelle et du budget censément équilibré—chose que nous n'avons pas vue depuis longtemps—qui a été présenté à la population.

Alors, monsieur l'Orateur, je voudrais discuter de cette question, à savoir s'il est important, s'il est justifiable d'équilibrer un budget. Il s'agit de savoir de quelle manière nous équilibrons ce budget. Il s'agit de savoir si cela rendra service à la population ou l'embêtera davantage.

Est-ce que le fait d'équilibrer le budget, présentement, ne nuira pas à l'économie canadienne? Je dis tout de suite que l'économie canadienne en sera affectée d'autant, parce que pour équilibrer le budget de la nation, il va falloir déséquilibrer celui des contribuables.

Voilà, monsieur l'Orateur, où nous en sommes, à cause d'un budget équilibré, selon le système actuel.

Les conservateurs ont essayé d'équilibrer le budget lorsqu'ils étaient au pouvoir. Les libéraux font de même depuis plusieurs années, car ils ont été au pouvoir depuis très longtemps. Les conservateurs progressistes n'ont pas été au pouvoir très longtemps, depuis une vingtaine d'années. Presque toujours, les libéraux ont détenu le pouvoir, depuis une trentaine d'années. Les conservateurs progressistes n'ont fait que passer, mais ni les uns, ni les autres n'ont jamais équilibré le budget des contribuables.

• (5.40 p.m.)

Il est important d'équilibrer le budget, à la condition que l'on ne déséquilibre pas celui des contribuables. Les contribuables sont responsables de ce budget. Les contribuables paient pour cela. Quand on enlève au contribuable son pouvoir d'achat pour équilibrer un budget, pour faire plaisir et rendre service à la haute finance, c'est agir au contraire du bon sens.

Il est préférable, dans le système actuel, que les budgets soient déséquilibrés. Il est abominable d'équilibrer un budget en déséquilibrant toute l'économie canadienne et en maintenant longtemps dans la misère, dans la pauvreté, dans l'insécurité une grande partie, et je dirais, sans crainte de me tromper, 80 p. 100 de la population. On plonge les gens dans l'anarchie pour équilibrer un budget.

On parle d'inflation et l'on veut régler le problème qu'elle suscite. Aussitôt que la population est menacée de subir un certain déséquilibre économique, on déclare qu'on est en période d'inflation. La population n'a pas le droit d'équilibrer son budget familial. Jamais elle n'a le droit de le faire, mais le financier, lui, a le droit d'équilibrer le sien. Il a le droit d'organiser les systèmes économiques inflationnistes. Sous le régime des financiers actuels, le peuple est menacé d'inflation et de déflation, et passe de régression en régression. En période d'inflation, le mot d'ordre de la finance est le suivant: austérité pour la population. Il faut alors se serrer la ceinture

En période de déflation, la finance impose la rareté de l'argent, permet l'augmentation des taux d'intérêt, ce qui entraîne la ruine, la faillite, le chômage, la misère. C'est l'étranglement. C'est le dernier cran du serrement de la ceinture.

C'est ce que nous faisons présentement avec le supposé budget équilibré. Il faut que le système financier, pour être réaliste, soit conforme aux réalités de la production et des besoins. Or on ne tient pas compte des réalités. On ne tient pas compte des faits réels ou des faits physiques. On se préoccupe d'équilibrer ce budget pour donner de plus gros intérêts à la finance, pour sucer le sang économique du peuple, le remettre entre les mains de cette finance qui l'exploite d'une façon anarchique et criminelle.

Il est criminel de faire ce que l'on fait. Il faut que l'argent aille là où est la richesse, là où sont les besoins. Les besoins sont chez le peuple. Le député de Trois-Rivières (M. Mongrain), tout à l'heure, a exposé les besoins de la population, des municipalités et des provinces. Il a dit qu'il fallait de l'argent pour satisfaire à ces besoins, mais il n'a pas demandé au gouvernement où il faut prendre cet argent-là. Il n'a pas demandé au gouvernement d'effectuer des réformes pour modifier ce système financier vicieux, qui prive le peuple de sa liberté et de son droit de vivre. Voilà ce qu'il n'a pas dit et voilà ce qu'il ne dira pas, parce que cela ne ferait peut-être pas l'affaire de plusieurs partisans ou de plusieurs financiers, tant au sein du gouvernement que dans le pays.

Nous n'avons jamais connu d'équilibre économique viable au Canada, depuis des décennies. Nous n'avons jamais équilibré le budget, en ce qui touche les sociétés et particuliers. On augmente le prix des services comme cela ne s'est jamais produit auparavant dans l'histoire du Canada.

Oh oui! on peut bien équilibrer le budget si l'on réduit tous les services que l'on rendait aux provinces et aux municipalités en vue de favoriser notre économie. On a mis la hache dans les investissements, mais on a permis la hausse du taux de l'intérêt ce qui est la cause principale de l'inflation et conduira une grande majorité de la population à la déflation.

L'inflation est causée par 20 p. 100 de la population, et 80 p. 100 de la population est victime de la déflation. On ne tient pas compte de cela et pourtant on parle de budget équilibré.

Monsieur l'Orateur, depuis mon arrivée à la Chambre, en 1962, tant les conservateurs que les libéraux ont tenté d'équilibrer le budget. L'opposition, libérale ou conservatrice, protestait énormément, et disait que le niveau du chômage était plus élevé que jamais, qu'il fallait que le gouvernement prenne quelque mesure pour y remédier et pour enrayer la misère, pour aider les municipalités et les commissions scolaires à se développer, et

pour favoriser la construction. Au fait, on n'avait construit aucune maison depuis une dizaine d'années, et l'on n'avait rien fait, au cours de la même période pour équilibrer le budget. L'économie tout entière était en retard et ne fonctionnait à peu près pas.

Les conservateurs, avec le système actuel, ont essayé de relancer l'économie. Ils ont eu recours à des mesures visant à encourager les travaux d'hiver, à aider les municipalités et les provinces, à atténuer le chômage et la misère qui sévissaient dans notre pays.

Mais pour ce faire, il a fallu consentir à déséquilibrer le budget, à faire des emprunts, à payer des taux d'intérêt pour financer les dettes provinciales, municipales et scolaires. Pour cela, on a augmenté la dette et l'on a «débalancé» d'une façon alarmante le budget du gouvernement fédéral.

Et après cela, les libéraux ont repris le pouvoir. Les gens étaient mécontents parce qu'on avait augmenté la dette, que cela n'avait pas encore réglé le problème économique, car il y avait encore des îlots de pauvreté épouvantable au pays. On avait tout juste effleuré les solutions nécessaires et les améliorations possibles, et commencé à apporter quelques améliorations.

Les libéraux disent: Les conservateurs ont trop dépensé, ils ont endetté le pays. Nous devrons augmenter les taxes et les impôts, supprimer les programmes à frais partagés, retrancher ici, retrancher là. C'est ce que l'on fait depuis quelques années, et l'on dit, en fin de compte, qu'on pourra équilibrer le budget des financiers, mais pas celui du gouvernement. Nous permettrons aux financiers de toucher 10, 12, 15, 24 p. 100 d'intérêt, d'exploiter la population, de faire le beau et le mauvais temps et, en même temps, nous ferons baisser l'économie canadienne à son plus bas degré.

• (5.50 p.m.)

Puis, les conservateurs progressistes diront à la population: Les libéraux ne vous ont rien donné et n'on rien fait pour vous. Alors, ils essaieront de reprendre le pouvoir avec exactement la même administration, le même chariot, la même vieille automobile qui ne marche plus, qui est finie, mais au lieu de changer de «bazou», on change de conducteur. C'est ce que l'on a fait depuis des décennies.

La population est toujours au même point, et même dans une situation pire, car chaque fois que l'on veut faire quelque chose pour la population, on crée de nouvelles dettes impayables. Et quand un groupe comme le nôtre exige que nous équilibrions notre économie, que nous réformions notre système financier, que nous financions nos provinces et nos municipalités avec les mêmes crédits dont nous disposons présentement, mais sans intérêt, on nous traite de têtes craquées, de fous, d'innocents, de dépourvus et d'égarés. Mais je me demande qui est le plus égaré présentement, si l'un des deux partis a vraiment trouvé une solution. J'ai entendu plusieurs députés conservateurs ou libéraux parler sur le budget, mais pas un seul n'a proposé même un semblant de solution au problème. Toutefois, on veut s'emparer du pouvoir et administrer. On blâme ceux qui administrent, sans apporter de solution susceptible d'équilibrer notre économie.

Ce n'est pas le budget actuel qui va équilibrer la situation économique à l'envers que nous connaissons présentement. D'abord, pour équilibrer le budget, on réduit les dépenses et les investissements. Par exemple, on a supprimé les travaux d'hiver et nombre de mesures susceptibles d'augmenter le pouvoir d'achat, ce qui permettrait à la personne humaine de s'épanouir, à différents organismes de bâtir, de développer, de donner à la nation ce à quoi elle a droit.

Mais on retarde tout ce progrès pour permettre aux financiers d'exploiter le peuple, de soutirer des taux d'intérêt épouvantables, et ni le gouvernement ni aucun député ministériel n'ont un mot à dire là-dessus, sauf l'honorable député de Trois-Rivières, qui a dit tout à l'heure que les taux d'intérêt était exorbitants et qu'il fallait faire quelque chose pour corriger la situation. C'est le seul député libéral que j'ai entendu prendre fait et cause pour le peuple plutôt que pour les financiers.

Nous avons connu des guerres et des crises, nous sommes toujours en temps d'inflation et de déflation, car nous n'avons jamais connu de système équilibré.

Prenons comme exemple la guerre que les États-Unis mènent contre le Vietnam. Vous me direz que la guerre n'est pas finie, mais qu'elle est sur le point de l'être. Mais depuis les cinq années que se poursuit cette guerre, nous voyons une prospérité sans pareille aux États-Unis. On n'y a parlé ni de déflation ni d'inflation, car tout y allait bien. Présentement, on parle d'établir la paix. Elle n'est même pas encore établie et l'on parle déjà du problème de l'inflation.

On veut enlever, au moyen de taxes, d'impôts et de taux d'intérêt exorbitants, l'argent que la population a acquis durant la guerre, pour le remettre entre les mains de la haute finance, qui va de nouveau exploiter le peuple en exigeant 10 p. 100 d'intérêt.

Monsieur l'Orateur, voilà où nous en sommes, à cause du système économique mondial qui est à l'envers. Dès que les États-Unis s'engouffrent dans un bateau semblable, le

Canada saigne; tout de suite il augmente ses taux d'intérêt. La Banque du Canada, tout de suite, augmente son taux d'escompte au lieu de le réduire, et ce pour prêter de l'argent aux Américains.

Monsieur l'Orateur, au lieu de monnayer du crédit sur la garantie des Américains, on préfère augmenter le taux d'intérêt au même niveau que celui des Américains, pour ne pas qu'ils viennent ici, pour ne pas qu'on leur vende des produits. Quant au système de la haute finance, aucun d'entre vous ne le condamne. Il n'y en a pas un seul qui s'aperçoit de cela.

On estime qu'il est normal d'équilibrer un budget. On dit que c'est de la saine administration, de l'administration convenable et logique, alors que c'est tout le contraire. C'est l'administration la plus illogique que nous n'ayons jamais connue et que nous ne connaîtrons jamais dans un pays.

A quoi se résume le budget? Je dirai donc avec certitude que l'augmentation du service de la dette signifie que les Canadiens paieront encore plus d'intérêt qu'ils n'en ont jamais payé, comme l'indiquent les statistiques.

Prenons seulement l'exemple du ministère des Postes. On a augmenté les tarifs postaux de peut-être 500 fois plus qu'on aurait dû le faire, voire même peut-être de 1,000 p. 100. Au fait, on les a augmentés d'une façon extraordinaire pour équilibrer le budget. Nous blâmons le ministre, monsieur l'Orateur, parce qu'il en est le grand responsable, mais il n'est pas le seul. On doit aussi jeter le blâme sur tous les députés, sur tous ceux qui acceptent le fait qu'une pareille situation existe.

Quand nous considérons le service de la dette, nous constatons qu'il était de 817 millions en 1961, 1,147 millions en 1964-1965 et de 2,102 millions en 1968-1969. On connaîtra une augmentation assez importante en 1969-1970, puisqu'on procède au rachat des obligations au nouveau taux d'intérêt en vigueur.

Or, l'honorable ministre veut combattre l'inflation en augmentant le service de la dette et en maintenant les taxes et les impôts. Il égorge les contribuables. On veut équilibrer le budget aux dépens des contribuables, c'est-à-dire en déséquilibrant davantage le budget des particuliers pour équilibrer celui de la finance, en maintenant la hausse du taux d'intérêt, ce qui enrichira davantage les. . .

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

(La séance est levée à 6 heures.)

Reprise de la séance

La séance reprend à huit heures.

M. l'Orateur suppléant: Avant d'accorder la parole au député de Carleton-Charlotte (M. Flemming) on me dit que le député de Bourassa (M. Trudel) voudrait revenir aux affaires courantes, afin de présenter un rapport de comité. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

AFFAIRES COURANTES

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

M. Jacques-L. Trudel (Bourassa) présente le 24e rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, en français et en anglais.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

[*Traduction*]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'examen de la motion de l'honorable E. J. Benson (ministre des Finances), proposant que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de l'honorable M. Lambert (p. 9880).

L'hon. Hugh John Flemming (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, me levant pour commenter les propositions du ministre des Finances (M. Benson), que l'on appelle habituellement l'exposé budgétaire, je voudrais tout d'abord dire à la Chambre combien j'ai été frappé cet après-midi par le discours du député de Greenwood (M. Brewin) au sujet de la délégation de pouvoirs par les élus du peuple. J'ai toujours eu des opinions très arrêtées sur la délégation de pouvoirs.

En général, les gens sont élus par leurs amis et voisins, dont ils sont bien connus. Ils

sont choisis à cause des renseignements qu'on possède sur eux et des promesses qu'ils font. Ils sont élus pour la politique qu'ils ont l'intention de réaliser. Il me tarde de désapprouver, en des termes non équivoques, tout projet de délégation du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral à un autre organisme, ce qui les ferait échapper au contrôle d'un gouvernement central fort. C'est à peu près ce que disait cet après-midi le député de Greenwood.

Nous sommes saisis d'une motion du ministre des Finances. Comme elle est très courte, je vais la citer:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Nous devons nous demander si oui ou non le gouvernement a changé sa politique. Il nous faut décider si cette politique est celle qui existe depuis 1965 et même depuis 1963. Je ne puis songer à quelqu'un qui soit mieux en mesure d'approuver ou de rejeter cette politique que cet homme qui a fait partie du gouvernement et qui, il y a trois ou quatre semaines, a jugé bon de démissionner.

J'ai en main un article du *Chronicle-Herald* d'Halifax qui s'intitule: «Hellyer Takes Swipe at Policy». Il parle du député de Trinity (M. Hellyer), qui devrait être tout à fait renseigné sur la politique du gouvernement. Dans l'article en provenance de London, en Ontario, on déclarait:

M. Hellyer s'en est pris à ce qu'il a appelé l'importance excessive qu'on accorde à la réforme constitutionnelle alors qu'on n'en donne pas assez aux questions pratiques.

J'ai cité ce passage parce qu'il s'agit d'un homme qui connaît sûrement très bien la politique du gouvernement; or, il déclare qu'elle ne convient pas au pays et, comme l'indique la manchette, il la conteste.

Une manchette du numéro du 11 juin du *Globe and Mail* s'intitulait «Hellyer Wants Government to be more Businesslike». Il laisse entendre que le gouvernement ne possède pas l'habileté administrative voulue. Tous ceux qui ne nourrissent pas de préjugés et dont l'esprit est impartial savent que le gouvernement n'a manifesté absolument aucune habileté administrative dans sa gestion des affaires du pays ces dernières années. Nous ne nous trouverions pas dans la situation actuelle s'il avait possédé ce genre de dispositions. Donc, d'après la manchette, Hellyer veut que le gouvernement soit plus pratique. Voilà la déclaration d'un homme qui, en

[L'hon. M. Flemming.]

ayant fait partie, connaît bien le gouvernement. Voici une autre déclaration, tirée du *Daily Star* de Toronto, au sujet de la politique du gouvernement: «Selon Hellyer, le gouvernement est responsable du désordre financier.» Ce sont ses propres mots, non pas les miens. Voilà qu'on nous demande d'approuver la politique budgétaire du gouvernement quand un ancien membre de ce même gouvernement s'estime incapable de l'accepter. Il prononce des allocutions et fait part à la population du Canada des raisons qui l'empêchent d'accepter cette politique. Aussi, me paraît-il très difficile d'appuyer la présente motion. Nos amis d'en face diront sans doute qu'ils doivent l'appuyer parce que c'est leur devoir de le faire, mais ce n'est pas le devoir du député de Trinity (M. Hellyer). Il sera intéressant de voir ce qu'il fera.

• (8.10 p.m.)

Si la motion principale contenait quelque réserve, nous aurions pu croire que le gouvernement avait changé d'idée, qu'il avait changé de politique et que sa nouvelle politique était acceptable. Mais comme il n'en est rien, il me semble très difficile de l'accepter. Donc, nous sommes saisis de l'amendement du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) selon lequel la Chambre regrette l'inhabilité continue du gouvernement de contenir la hausse implacable du coût de la vie depuis 1965. Comment pourrait-on voter contre cet amendement? Je répète: «...regrette l'inhabileté continue du gouvernement de contenir la hausse implacable du coût de la vie.» C'est ce qu'on appelle couramment l'inflation. L'amendement dit ensuite: «...tout en augmentant le fardeau pour les chômeurs, les pauvres, les pensionnés, les fermiers et les autres victimes de la société juste.» Je crois me souvenir d'où vient l'expression *just society*, mais au train où vont les choses, il faudrait plutôt parler de *jest society*.

A l'honorable ami d'en face qui m'a interrompu, puis-je dire qu'il y a plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui se repent que pour tous les autres; donc, il y a quelque espoir pour mon ami d'en face. L'autre soir, le sous-amendement a été mis aux voix et le gouvernement a rassemblé tous ses partisans pour le rejeter. Depuis le début du débat sur le budget, c'était la première fois que les banquettes ministérielles étaient remplies. La plupart du temps, elles sont presque vides, même ce soir. Ce n'est pas tout à fait à cause

de mon intervention, je pense, du moins, je l'espère. Aucun ministre n'est présent, mais il y en a d'autres qui, je l'espère, jouissent de quelque influence. Ils devraient se demander très sérieusement si le régime de comités est une réussite s'il porte certains députés à se désintéresser des débats de la Chambre, comme semblent le prouver les nombreuses absences aujourd'hui.

Une voix: Où sont vos députés?

L'hon. M. Flemming: Je crois que nos membres sont assez assidus, mais qu'ils soient à leur siège ou non, nous ne sommes pas responsables de la direction des affaires du pays. Je crois que c'est plutôt aux vis-à-vis de se demander s'ils contribuent suffisamment. Le ministre des Finances mérite des félicitations, car il est à son poste la plupart du temps, même s'il signale surtout sa présence par des interruptions.

M. Bell: Il n'est pas là en ce moment. Aucun ministre n'est présent.

L'hon. M. Flemming: Je peux m'en passer. En rejetant l'amendement proposé par le Nouveau parti démocratique, les membres du gouvernement ont indiqué qu'ils refusaient d'examiner une mesure qui prévoirait du secours pour les personnes dont le revenu est inférieur à la moyenne. Ils ont repoussé l'amendement. Le gouvernement a déclaré en fait qu'il ne soulagerait pas la population de cette façon. Dans son discours, le ministre des Finances a déclaré qu'il le ferait en combattant l'inflation et en abaissant les prix.

Puisque le gouvernement a montré peu d'empressement à réduire les impôts, il a décidé, je suppose, de consacrer ses efforts à abaisser le coût de la vie. Comment le gouvernement se propose-t-il de le faire? Ma foi, le ministre nous l'a dit. Il serait bon, toutefois, que certains de nos amis d'en face nous disent exactement comment ils entendent lutter contre l'inflation. Ils n'en ont rien fait encore. Ils se sont bornés, il me semble, à accepter l'augmentation du prix de l'argent, celle du taux d'intérêt. C'est sans doute pour que les gens remettent leurs projets jusqu'à ce que l'argent soit plus abondant et moins cher. Cette remise à plus tard diminuera le nombre d'emplois et les gens iront en chercher ailleurs. A mon avis, le gouvernement aurait pu s'y prendre de façon plus directe. Il pourrait insister—je parle en connaissance de cause—pour qu'on réduise les dépenses inutiles. Je pense non seulement au gaspillage du gouvernement mais également à celui des sociétés de la Couronne qui dépendent du gouvernement et du Parlement pour leurs fonds d'exploitation.

A mon avis, le ministre des Finances devrait se montrer très ferme envers la bureaucratie, sans cesse plus nombreuse. Chaque personne qui vient s'y ajouter devient le défenseur de telle ou telle dépense afin de justifier son rôle. J'ai acquis une certaine expérience ailleurs et je prétends qu'il est courant de juger de l'importance d'un ministère d'après l'argent qu'il dépense. Je présume qu'il en est toujours ainsi. Il est temps que le ministre des Finances prenne des mesures à ce sujet. Il le faut, s'il veut que nous appuyions cette motion et, par le fait même, la politique budgétaire du gouvernement. Il faut qu'il promette de prendre des mesures à ce sujet. Sait-il à combien s'élèvent les demandes de crédits des sociétés de la Couronne qui ont été présentées ou approuvées? Dans la première partie de son discours budgétaire, il a dit d'un ton patelin que nous avions maintenant les finances nationales bien en main et que nous pouvions mieux les contrôler.

Peut-on me dire quand les finances de la nation ont été l'objet d'un contrôle efficace? J'aimerais que les vis-à-vis me le disent, car rien ne me porte à croire qu'elles le furent jamais. Le remède à l'inflation n'a pas un goût agréable; nous le savons. Quiconque croit le contraire fait mieux de se raviser, car ce n'est pas vrai. Elle est amère, au contraire, la solution d'où naîtra l'amélioration souhaitée. Le patient ne prendra du mieux—et le patient, dans ce cas-ci, ce sont les finances nationales—que s'il consent à prendre un remède amer. Nous verrions alors l'inflation régresser ou même disparaître en partie.

• (8.20 p.m.)

Le gouvernement aurait l'intention de vivre selon ses moyens et ne pas emprunter sur le marché financier; l'objectif, je le reconnais, est positif, et j'en attribue pleinement le mérite au ministre et au gouvernement, car cela permet aux entreprises privées d'emprunter l'argent dont elles ont besoin.

Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a annoncé que la surtaxe de 3 p. 100 serait perçue jusqu'à la fin de 1970. Il avait déclaré, en octobre dernier, qu'elle serait abolie dans un an. Il a changé d'avis et ne res-

pectera pas son engagement parce que cet impôt est nécessaire pour assurer la stabilisation économique et non pas pour grossir les revenus. Il parle de «revenus». Ce n'est que l'ancien mot «impôt» qui est déguisé. On ne peut employer d'autre mot. Cet impôt doit provenir des contribuables canadiens. Supposons, à titre d'exemple, que nous acceptions comme une raison valable que le ministre des Finances doive percevoir cet impôt pour stabiliser l'économie. Il incombe alors au ministre de s'assurer que les impôts ainsi perçus serviront à équilibrer le budget, à restreindre la nécessité d'emprunter et à lutter contre l'inflation. Ces impôts ne devraient servir qu'à la fin très louable d'abaisser le coût de la vie.

Réduire, et même essayer d'éliminer le gaspillage et les extravagances, voilà une façon de combattre l'inflation. Pour stabiliser la monnaie, il faut commencer par vivre selon nos moyens durant les années prospères, ce qui nous assurera une réserve où puiser en temps de récession. C'est aussi simple que cela, mais le gouvernement actuel n'a pas adopté une telle politique. C'est pourquoi personne, à moins qu'il n'y soit poussé par quelque autre motif, ne peut vraiment se prononcer en faveur de la motion dont nous sommes présentement saisis ce soir.

Les investissements sont nombreux parce que les gens, se fondant sur des expériences antérieures, jugent sûr de les faire et considèrent que le pays est sûr puisque ses ressortissants ont le sens des responsabilités. C'est ce qui arrive lorsque la communauté mondiale voit un pays boucler son budget. Les gens investissent leur argent parce qu'ils pensent qu'il n'y a pas de risque à le faire, et que le gouvernement a la situation bien en mains. Tout ce que nous avons entendu répéter, c'est un flot de paroles vides de la part de divers ministres des Finances.

Ces ministres des Finances ont dit qu'ils étaient conscients de différentes choses, mais qu'ils devaient faire telle et telle chose, et ainsi de suite; finalement, notre situation fiscale est plus mauvaise que jamais. Cette fois-ci, nous aurons un excédent de 250 millions. Je me permets de dire au ministre des Finances que le gouvernement libéral qui a eu une réputation enviable a été celui de M. Saint-Laurent. Cela ne fait aucun doute. Le gouvernement fédéral d'alors vivait non seulement de ses revenus, mais il a réellement diminué la dette au cours de son mandat. En conséquence, le niveau de vie demeurait assez stable, les gens pouvaient boucler leur propre budget et vivre selon leurs moyens.

[L'hon. M. Flemming.]

Je voudrais maintenant parler des modifications tarifaires, que le ministre avait annoncées dans son premier budget, mais comme je crains de ne pas avoir assez de temps, je passe à un autre sujet. Il s'agit d'une question à laquelle le gouvernement a dit qu'il songeait. Je veux parler des disparités régionales. Je m'adresse ici au ministre et à tous les membres influents du caucus libéral qui peuvent m'entendre. Je suppose qu'ils ont autant d'influence que mon ami le député de Fort William (M. Badanai) et que tous les autres là-bas, s'ils ont un peu de bon sens, ce dont je doute parfois.

Le ministre est déjà sûrement au courant de la situation dans les provinces Maritimes, surtout au Nouveau-Brunswick et dans l'Île-du-Prince-Édouard. Le gouvernement devrait consacrer un peu d'attention à ce problème qui risque de toucher cette région importante. Il n'en coûtera rien au gouvernement. Il devrait présenter aux États-Unis, et je suis sûr que le ministre a été approché à ce sujet, des instances en vue de supprimer les droits de douane sur les pommes de terre imposés par notre voisin du Sud.

Avant d'aborder la question, je voudrais signaler au ministre que le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard se livrent tous deux activement à la culture de la pomme de terre, et que notre sol s'y prête à merveille. J'ai toujours pensé que dans notre partie du pays, nous devrions mettre en relief nos avantages naturels plutôt que nos désavantages. L'un des plus importants avantages des Maritimes sur d'autres parties du Canada est que le sol est excellent pour la culture de la pomme de terre. Cette récolte est très importante pour l'économie des deux provinces. Le ministre pourra dire, je le sais, qu'il ne peut rien au libre échange des pommes de terre avec les États-Unis, parce qu'ils sont 200 millions et que nous ne sommes que 20 millions.

Qu'il me soit permis de vous donner des détails sur la situation. Comme notre région renferme une partie du Canada qui, hélas, est victime de disparités régionales, il semblerait très logique qu'on étudie tous les moyens possibles d'y améliorer les conditions de vie. Il n'y aurait rien de mal à cela. Je songe présentement à l'industrie de la pomme de terre dans les provinces atlantiques, surtout au Nouveau-Brunswick et en Île-du-Prince-Édouard.

Voici d'abord l'objectif, d'ailleurs très simple; libre échange entre le Canada et les États-Unis. Pourquoi serait-ce un objectif? C'est qu'au chapitre général des fruits et des

légumes, les États-Unis exportent au Canada chaque année pour plus de 200 millions de dollars, mais nous ne leur vendons que pour 20 p. 100 de cette somme.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce qu'il poursuive son discours?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Flemming: Je vous remercie beaucoup, monsieur l'Orateur, et je remercie les honorables députés du privilège qu'ils m'accordent.

En 1965, nos exportations de fruits et légumes atteignaient 39 millions de dollars et nos importations, 200 millions. En 1966, nos exportations de fruits et légumes s'élevaient à 34 millions de dollars et nos importations à 210 millions. En 1967, nos exportations de fruits et légumes étaient de 40 millions de dollars et nos importations, de 217 millions. Pour commenter ces chiffres, j'aimerais citer les paroles de M. Harrison McCain, de Florenceville, au Nouveau-Brunswick; il est président de la McCain Food Ltd, probablement la plus importante fabrique d'aliments du Canada. Cette société est en grande partie située dans ma circonscription ayant des usines de transformation dans plusieurs régions. Voici ses propos:

> Ce déséquilibre du commerce est extrêmement marqué et, en conséquence, nous sommes pleinement justifiés de demander l'entrée en franchise de nos pommes de terre pour rectifier dans une certaine mesure ce déséquilibre.

Dans ce même document non confidentiel, M. McCain signale que, dans le cas des pommes de terre seulement, nos importations excèdent nos exportations, les premières étant de 9.2 millions de quintaux et les dernières de 7.3 millions. Autrement dit, un pays qui compte 20 millions d'habitants a acheté plus de pommes de terre d'un pays qui en compte 200 millions n'en a acheté chez nous.

Ce matin, au comité des comptes publics, nous examinions les remises aux termes de l'Accord de l'automobile. Il m'est venu à l'idée que nous pourrions peut-être mettre au point un accord qui nous permettrait de recevoir une juste part du marché des États-Unis pour la production du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, grâce à un arrangement spécial. C'est ce qu'est cet Accord de l'automobile—un arrangement spécial—et le gouvernement n'a pas eu trop de peine, semble-t-il, à l'établir. Nous avons un arrangement spécial à l'égard du pétrole, et il ne semble pas y avoir de difficultés, du moins pas de difficultés administratives.

Le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard produisent un peu moins du dixième des pommes de terre dont les Américains ont besoin. Je sais que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a étudié cette question avec le ministre de l'Agriculture (M. Olson), et je suis persuadé que le ministre des Finances est au courant. Sauf erreur, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) a été pressenti à ce sujet.

De toute la force dont je suis capable, je voudrais me joindre à tous ceux qui ont prié le gouvernement de demander des négociations avec les États-Unis sur la possibilité d'importer et d'exporter les pommes de terre en franchise, eu égard en particulier à l'état précaire de cette industrie au Nouveau-Brunswick et en Île du Prince-Édouard. Que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) sache qu'il importe tout autant de renflouer et de sauver une industrie que de dépenser de l'argent pour en créer une autre.

• (8.30 p.m.)

Des voix: Bravo!

M. Flemming: Je dis cela, monsieur l'Orateur, parce qu'un grand nombre de gens dépendent de notre façon d'aborder ce problème.

M. Colin D. Gibson (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, certaines observations faites mardi par le député de Kootenay-Ouest (M. Harding) ne peuvent être passées sous silence. Premièrement, il a mal interprété le rapport Carter et il s'est trompé en disant que le budget ne tenait pas compte de la réforme fiscale. En fait, le rapport Carter place tous les contribuables sur le même pied, pensionnés, veuves et salariés. Le député a voulu donner l'impression que nous aurions dû aborder ces problèmes de façon différente, comme le rapport Carter le préconisait. Sans doute le député n'a-t-il pas saisi toute la portée de la perspective régionale dont s'inspire pour la première fois le budget. Sans doute ignore-t-il que cette perspective est aussi préconisée dans le rapport Carter. Le débat sur le budget a été long et intéressant. Jusqu'ici il semble qu'en général on l'ait accepté avec enthousiasme, comme un budget qui réforme la fiscalité de façon moderne.

M. Flemming: Le temps le dira.

M. Gibson: Naturellement, il y aura toujours des socialistes fanatiques qui ne verront aucun bien dans les réformes, quelles qu'elles soient, sauf si ce sont des mesures néo-communistes qui étouffent complètement l'initia-

tive et qui contrôlent rigoureusement l'économie, comme le fait aujourd'hui le gouvernement travailliste au Royaume-Uni. En fait, il est heureux que les vues pessimistes du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) ne prévalent plus au pays. Il n'a eu aucun bon mot pour le ministre des Finances (M. Benson); que des sarcasmes amers, proférés dans un style ampoulé et pompeux. Toutefois, peu à peu, les partis de l'opposition constateront combien l'exposé budgétaire était brillant; ils verront qu'il y avait lieu d'aborder les problèmes financiers du Canada dans une perspective régionale, ce qui, bien entendu, contribuera à mieux équilibrer l'expansion régionale de notre grand pays.

Le député qui vient de reprendre son siège a parlé avec éloquence, comme toujours d'ailleurs, de la façon désordonnée dont le gouvernement fédéral s'attaque au problème de l'inflation. A mon avis, ses paroles sont un peu prématurées, car tous les Canadiens se rendent compte que le premier ministre (M. Trudeau), en convoquant cette conférence fédérale-provinciale, qui se déroule actuellement, s'attaque avec énergie au problème de l'inflation. Il aborde un problème très difficile d'une manière humaine et pratique. Cela se traduit par l'effort intense qu'on déploie pour que la conférence soit réussie.

Le premier ministre et les premiers ministres provinciaux n'ont pas à faire face au public sous les feux de la publicité. Ils s'efforcent sérieusement de modifier notre grande constitution. Espérons qu'ils réussiront. Mais pourquoi ai-je confiance dans leur succès? Hier, un communiqué publié par le premier ministre et les chefs des provinces indiquait que le pouvoir de dépenser avait obtenu la priorité et que le premier ministre avait expliqué aux chefs provinciaux de notre grand pays, qu'on tenterait de régler le problème à l'échelon fédéral. Donc, si deux des quatre régions ne veulent pas adhérer au programme, elles sont libres de le faire. C'est une façon humaine de s'attaquer au problème de l'inflation.

Si, dans son budget, le ministre des Finances avait exposé en détail un grand nombre de méthodes susceptibles d'enrayer l'inflation, n'aurait-il pas l'air stupide si les programmes proposés ne pouvaient être mis en œuvre, à cause du refus des provinces de collaborer? A mon avis, le ministre des Finances a été bien plus sage d'énoncer les principes généraux, et d'attendre d'avoir aplani les difficultés avec les premiers ministres des provinces, pour présenter un programme concret à la Chambre. C'est sûrement une bien meilleure façon de s'attaquer au problème.

Notre parti reconnaît que la contrainte fiscale est essentielle si l'on veut enrayer

[M. Gibson.]

l'inflation. De cette façon, nous réussirons à amener une détente sur le marché des capitaux. La Commission des prix et des revenus, dirigée par le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford), a une grande tâche à accomplir pour atténuer les poussées inflationnistes. Voilà une nouvelle façon de s'attaquer au problème, et les Canadiens peuvent neutraliser les forces inflationnistes. Par exemple, ils peuvent, d'un commun accord, refuser d'acheter certaines marchandises dont le prix augmente. Nous pourrions peut-être trouver moyen de nous servir de la télévision et de la radio, d'une façon qui ne serait pas dictatoriale, pour exprimer le libre choix de la population qui déteste les entreprises qui l'exploitent. Si la Commission des prix et des revenus réussit dans ce domaine, avec le concours du consommateur canadien, nous aurons trouvé un nouveau moyen de lutter contre nos maux économiques. En fait, une force nouvelle, celle des associations de consommateurs, peut s'organiser pour lutter contre les augmentations injustes des prix et des salaires. J'accueille avec joie les efforts entrepris par le gouvernement en ce sens.

Les réductions tarifaires de la négociation Kennedy vont contribuer à accentuer la concurrence des prix et la résistance à l'accroissement des coûts. Le député de Kootenay-Ouest a demandé quelle initiative le gouvernement prenait au sujet du chômage? D'où sort-il? Nous avons établi le meilleur ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration du monde. Nous avons maintenant le meilleur régime du monde quant au recyclage des travailleurs industriels. Nous avons des services de l'État qui aident les travailleurs à trouver de l'emploi et à recevoir une formation qui leur permette de trouver de nouveaux emplois lorsque les leurs ont été abolis. Voilà ce que nous avons fait pour résoudre le problème du chômage. Nous avons établi le ministère de l'Expansion économique régionale afin d'inciter de nouvelles industries à s'installer dans les zones de dépression économique. Ce programme appliqué dans nos régions défavorisées permet de fournir des emplois. Le programme ne vise pas l'établissement d'une industrie isolée pour créer des emplois, mais le développement de toute une région. Nous cherchons à créer non pas seulement une industrie, mais une collectivité et des logements requis. Ce qui importe, c'est que l'accord se fasse sur les projets de rénovation urbaine. On s'occupera, j'en suis persuadé, de régler le problème lors de la conférence fédérale-provinciale.

J'aimerais maintenant dire quelques mots de l'unité nationale considérée dans le contexte du développement régional. Les criti-

ques intempestives et dues à l'ignorance n'ont pas manqué à cet égard, mais, comme à l'habitude, elles n'ont pas impressionné la Chambre, car elles n'étaient pas de nature positive. Je prie instamment le gouvernement de créer, en collaboration avec les provinces, une commission nationale de lutte contre la pollution. Le moment est venu, je crois, car nous nous lançons dans un programme de lutte contre la pollution qui devrait marcher de pair avec le développement régional.

Il faut absolument que les nouvelles industries soient tenues d'utiliser un outillage et des méthodes destinés à prévenir la pollution à compter du moment où elles installeront leurs usines et leurs machines dans de nouvelles régions. Deuxièmement, au fur et à mesure que le pays s'ouvre au Nord et que se développent les régions septentrionales, n'allons pas répéter les erreurs du passé et oublier le contrôle de la pollution. C'est aujourd'hui, alors que démarrent la planification des régions et autres programmes, qu'il faut y songer. Nous devrions dès maintenant établir un système de contrôle de la pollution dans le Nord et ne pas laisser le problème s'aggraver avant de s'y attaquer, comme nous l'avons fait dans les régions du Sud. De fait, si le gouvernement fédéral crée un organisme de contrôle de la pollution, qui présenterait aux provinces et aux municipalités des normes, des idées et des façons de régler le problème, le Canada aurait gagné une manche dans la lutte pour sa survie et dans la guerre contre la pollution.

Je n'ai pas grand-chose d'autre à dire à ce sujet en ce moment.

• (8.40 p.m.)

J'ai participé à la révision de la politique étrangère au comité des affaires extérieures. Aujourd'hui nous avons visité le centre du NORAD, à North Bay. Il semble que nous soyons non seulement bien préparés pour une attaque de bombardiers mais encore que nos forces travaillent en bon accord avec les officiers et soldats des États-Unis. J'ai été très impressionné par l'efficacité et l'état de préparation de nos excellents officiers et soldats à North Bay.

La révision de notre politique étrangère devrait, me semble-t-il, inclure le problème du désarmement et celui des essais nucléaires, en même temps que les problèmes relatifs à la défense nucléaire. Les membres du Parlement devraient certainement participer davantage à l'élaboration de cette politique. Nous sommes partis du bon pied à cet égard, mais j'estime que le comité des affaires extérieures devrait participer étroitement aux négociations sur le désarmement qui se déroulent actuellement à Genève. Nous devrions savoir ce qui s'y passe et recevoir des instructions à ce sujet.

A propos de l'unité nationale, je veux parler d'un défilé auquel j'ai assisté la semaine dernière et qui réchaufferait le cœur du plus endurci. Nous avons vu des milliers de jeunes Canadiens portant le drapeau du Canada et chantant «O Canada», tandis qu'ils défilaient devant nous, le sourire aux lèvres. Nous assistions à l'éveil du nouvel esprit du Canada, un esprit dénué de préjugés et avide d'une vie heureuse, contente et enthousiaste dans la paix et le bonheur. Il s'agit du jour dédié au drapeau où, la semaine dernière, à Stoney Creek, en présence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) et du député de Hamilton Mountain (M. Sullivan), nous avons eu la joie de voir des citoyens s'unir en vue de renforcer l'unité nationale. Le club Kinsmen de Stoney Creek avait organisé un grand défilé auquel participaient des groupes de toutes sortes dans un effort gigantesque pour témoigner de l'esprit national. Je pense que nous avons saisi le message de ces enfants. Il disait, entre autres: «Changez votre politique étrangère; luttez et obtenez le désarmement multilatéral; combattez pour que cette terre devienne une terre d'énergie et de fidélité au devoir grâce aux Nations Unies—et si vous faites cela, notre monde sera une bien plus belle planète et nous pourrons tous y vivre en harmonie»

Je suis fier de la politique étrangère du gouvernement actuel. Elle remet en question les usages traditionnels, elle refaçonne nos objectifs pour les adapter au monde contemporain, elle reconnaît un élément essentiel de notre existence: la nécessité de communiquer avec de nouvelles entités, de nouvelles collectivités, et d'échanger de nouvelles idées. Étant donné l'évolution de l'esprit qui anime le Canada, comme j'ai eu l'honneur de le constater en présence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je dirais que rien n'empêchera notre pays de progresser et de se développer afin de devenir le plus grand pays de tous les temps.

J'exhorte le secrétaire d'État (M. Pelletier) à annoncer bientôt la fête du drapeau canadien. Il semble que nous ayons ralenti notre désir de manifester le véritable esprit du Canada, c'est-à-dire que nous n'imprimons pas suffisamment aux Canadiens le désir de commémorer symboliquement notre drapeau, par la proclamation de la fête du drapeau canadien. On l'a vu la semaine dernière, on peut donner aux Canadiens un sentiment d'identité nationale. Qu'est-il arrivé à notre hymne national? Pourquoi n'a-t-on pas célébré le jour J dernièrement sur la colline du Parlement?

Je ne prône pas un congé chaque année pour célébrer le jour J mais j'estime que le

débarquement de l'armée canadienne en France a constitué un événement historique et un jalon dans l'histoire de la liberté, alors que des Canadiens appartenant à plusieurs unités anglophones et francophones ont forgé un lien dans la chaîne de la démocratie. Il y a un endroit sur la colline du Parlement et un temps pour reconnaître cet événement et d'autres événements importants de notre histoire. Nous devrions célébrer ce grand jour par un défilé solennel avec fanfares militaires sur la colline du Parlement et nous devrions imprégner cette célébration de l'enthousiasme de nos jeunes Canadiens qui connaissent vraiment les paroles de l'hymne national. Nous pouvons supprimer les canons et les remplacer par des paroles modernes, mais nous devrions nous rappeler ce jour historique avec joie et fierté.

En outre, j'appuie la proposition du député de Cochrane (M. Stewart) pour que le drapeau canadien soit en évidence à la Chambre des communes.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, les députés, surtout les honorables vis-à-vis, se rappelleront sûrement combien de questions j'ai posées au gouvernement au sujet de la Devco. Ils se rappelleront aussi combien ils se sont réjouis lorsque le premier ministre (M. Trudeau) s'est senti obligé de lire un télégramme du syndicat local de chez nous, qui me disait de me calmer et de rester tranquille, en un mot de couper court à mes instances au sujet du régime de retraite. L'ennui c'est que, lorsque le premier ministre a rappelé à la Chambre ce que le syndicat m'avait dit, ni lui ni le gouvernement ne se rendaient compte que l'attitude des mineurs du Cap-Breton avait changé. Je recevais de nombreuses instances me demandant de continuer ma lutte contre le régime de retraite anticipée proposé par le gouvernement. Les honorables vis-à-vis le croiront difficilement peut-être, mais dimanche dernier, j'ai dû prendre la parole lors d'une réunion tenue dans ma ville et à laquelle assistaient un grand nombre de mineurs pour leur dire que leurs députés n'étaient pas à blâmer. J'ai même présenté des excuses pour les députés libéraux car, je le répète, la Chambre n'est pas responsable du régime.

A mon avis, nous avons là une situation où les inférieurs dirigent les supérieurs. C'est pourquoi je demande aux députés présents et en particulier au ministre présent de prêter l'oreille à mes arguments et de considérer l'évolution de ce régime afin que les mineurs qui prennent leur retraite soient traités équitablement. Le bill C-135 présentait un régime de retraite anticipée pour les mineurs du Cap-Breton. On avait l'intention de réduire

graduellement le personnel des mines au cours d'un certain nombre d'années, ce qui devait épargner au gouvernement fédéral plus de 20 millions de dollars par an, soit le montant des subventions qui ont permis de poursuivre l'exploitation des mines de houille au cours des dernières années.

Si j'avais le temps de discuter des pensions, je pourrais mentionner un grand nombre de subventions accordées par le gouvernement. Étant donné que les subventions accordées à l'industrie houillère ont été réduites et qu'un régime de retraite anticipée a été établi, peut-être vous demandez-vous en quoi les mineurs du Cap-Breton ont mérité pareil traitement. Ils ne le méritent pas plus que les autres secteurs de l'économie qui dépendent des subventions de l'État.

Je m'imagine bien ce qui arriverait si l'on supprimait les subventions agricoles ou encore l'argent accordé à ce trou creusé tout près d'ici pour le centre des Arts qui sera subventionné au rythme de 2 millions de dollars par année. Ce pourrait être aussi le retrait d'une subvention sous la forme d'une défalcation, comme celle de 125 millions de dollars qu'on a faite en faveur de la ville de Montréal ou d'une subvention de 200 millions de dollars, qui sera mise à la disposition de la ville de Hull. Je pourrais continuer à l'infini. Voilà pourquoi je dis que les mineurs du Cap-Breton ont droit à cette subvention, mais actuellement ce sont les inférieurs qui dirigent les supérieurs. Si le gouvernement examinait sérieusement la chose, on se rendrait compte, comme je l'ai déjà signalé à une assemblée publique, que les représentants à la Chambre des communes ne tiennent pas à s'associer aux méthodes de la DEVCO. J'en suis sûr, tellement sûr que je suis prêt à défendre les libéraux. D'ailleurs, je l'ai fait; on n'a qu'à vérifier. Je suis persuadé qu'aucun député ne tient à s'associer à la façon d'agir malhonnête de ceux qui dirigent cette société de la Couronne.

Pourquoi malhonnête? Pour plusieurs raisons. Dans le préambule du bill qui a établi la société en question, on recommande la fermeture imminente des charbonnages «à moins d'investissements considérables» pour en assurer la réadaptation et la modernisation. Et on ajoute plus loin dans le préambule.

> ... du principal producteur de charbon du bassin houiller de Sydney et réorganiser et exploiter les mines dans l'espoir d'en arriver à une production plus rationnelle du charbon qui en est extrait et de permettre le retrait progressif de la corporation ...

• (8.50 p.m.)

Je le répète, je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails, mais pour montrer ce que je veux dire par une attitude malhonnête, si les

députés veulent défendre leur propre intégrité, je les invite à lire le bill C-135 et à se procurer un exemplaire de la brochure concernant le régime de congé de retraite anticipée, où ils pourront lire, au deuxième paragraphe de la page 1, la phrase suivante:

La société a l'intention de réduire l'emploi dans les mines de charbon le plus tôt possible.

Ce n'était pas le but de la loi.

Je dis que l'attitude est malhonnête parce qu'en page 3 de la brochure, dont on remet un exemplaire à ceux qui sont sur le point de prendre leur retraite, on trouve la déclaration suivante:

Ceux qui sont en congé ont toujours droit au RPC et ils peuvent prendre un autre emploi; la moitié des revenus de l'extérieur au-dessus de $50 servent à diminuer les prestations.

En d'autres mots, les gens qui sont sur le point de prendre leur retraite jouissent du privilège de gagner un montant supplémentaire de $50. S'ils gagnent plus, ils partagent le supplément avec la Devco et les prestations en sont réduites d'autant.

On a agi aussi malhonnêtement lorsque les travailleurs ont été avertis que désormais leurs services n'étaient plus requis, même si certains avaient travaillé 50 ans pour cette compagnie. L'avis de mise à pied ou de congédiement dont je parlerai tantôt était accompagné d'une brochure qui renfermait des questions et des réponses préparées par la compagnie, afin que les employés sachent quoi faire d'avance. Je demande aux députés de ne pas oublier qu'on avait promis aux mineurs qui prenaient leur retraite qu'ils pourraient gagner de l'argent ailleurs. La question 28 porte essentiellement sur ces gains à l'extérieur et se lit ainsi:

Si le ministère fédéral de la Main-d'œuvre offre un emploi à un participant au régime, que doit-il faire?

Voici la réponse fournie par la compagnie.

Une telle situation est peu probable étant donné les possibilités d'emploi au Cap-Breton.

Voici donc ce qui se produit. Après la promesse faite aux mineurs dans le programme d'ensemble soumis au gouvernement, la société avoue ensuite à ces hommes qu'il n'existe absolument aucune possibilité d'emploi au Cap-Breton. Personne plus que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. MacEachen), qui connaît la situation de l'emploi sur la côte est, ne peut mieux corroborer cela.

Une telle attitude n'était pas honnête, à mon avis. Elle allait à l'encontre de la loi et elle n'a pas changé jusqu'à ce que je dise au gouvernement le 15 avril qu'il n'avait pas bien examiné les rouages de la mesure législative. Sur quoi, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) a dit que la société ferait peut-être bien de rappeler les lettres et les avis qui informaient les gens que leurs services n'étaient plus requis. Je me demande, monsieur l'Orateur, si quelqu'un autre que la Devco pourrait fournir une telle réponse. Qui, à part une société dirigée par un homme du nom de Fullerton qui parle à tous sauf aux mineurs? Il lui reste à s'entretenir avec les mineurs du Cap-Breton.

M. Fullerton a aussi pris une attitude peu honnête devant le comité. Je l'ai interrogé sur cette question et il a réfuté mes déclarations. Je dis qu'il avait offensé le Parlement et que le gouvernement devrait examiner le cas de ce crampon de la vie politique. C'est ce qu'il était quand le gouvernement précédent était au pouvoir et c'est ce qu'il est encore. Il a encore quelque chose à dire de l'amour libre et du sexe en Suède, sujet dont il traite dans les journaux locaux. Tel est l'homme qui essaie de dire aux habitants du Cap-Breton comment vivre et que faire de leur existence. Tel est l'homme qui met en doute la vérité au sein du comité, comme je puis le prouver d'après les témoignages.

J'aimerais mentionner une autre situation qui s'est produite. Un M. Blackmore, qui était autrefois président du Conseil du charbon au Royaume-Uni, a visité le Canada, précédé de la réputation de liquidateur de houillères Il a présenté au gouvernement un projet qui allait même plus loin que la mesure législative proposée par le gouvernement lui-même. Je demande aux députés, au nom de la justice, de parcourir le bill C-135 et le projet de retraite anticipée offert par le gouvernement, ainsi que les avis qui ont été expédiés aux mineurs forcés de prendre leur retraite. Ils verront quelle promesse a été faite d'un côté et répudiée de l'autre.

Lorsque j'ai cherché à intervenir au nom de ces mineurs, le président des mineurs unis d'Amérique m'a invité à me tenir coi. Quelle est la situation aujourd'hui, monsieur l'Orateur? Quiconque s'y intéresse n'a qu'à lire la correspondance, les coupures de journaux et les télégrammes à ce sujet, dont on peut conclure que j'avais raison de dire qu'on cherchait à imposer aux mineurs une retraite anticipée. Lors d'une réunion dimanche dernier, j'ai déclaré que les députés ne s'associeraient pas à une telle mesure. Je demande à ceux d'en face d'étudier le dossier et de dire au gouvernement dont ils font partie d'examiner encore une fois les faits et gestes de M. Fullerton et de sa compagnie, qui ne sont certainement pas justes dans notre société juste.

A la première annonce du programme, le président du syndicat l'a critiqué, disant qu'il allait trop loin trop vite. Il s'est également opposé à l'ouverture d'une nouvelle mine à Lingan, qui, selon lui, se ferait au détriment d'autres houillères. Bien que le syndicat n'ait nullement participé à l'établissement du plan, M. Marsh, son président, pour quelque raison étrange s'est joint à M. Fullerton pour proclamer qu'il serait d'un grand avantage pour l'industrie d'extraction du charbon. L'ouverture d'une nouvelle mine à Lingan marquerait, selon lui, le début d'une ère nouvelle dans l'industrie du charbon au Cap-Breton. Dimanche dernier au cours de l'après-midi, monsieur l'Orateur, le dirigeant le mieux payé du syndicat a déclaré que l'ouverture d'une nouvelle mine à Lingan signifierait la fermeture de toutes les autres houillères. Il y a donc divergence d'opinion entre deux dirigeants syndicaux.

En alléguant qu'il y a eu malhonnêteté, je voudrais aussi parler de l'utilisation de la caisse d'assurance-chômage. J'ai essayé d'obtenir du gouvernement des renseignements à ce sujet. Le ministre du Travail (M. Mackasey) m'a dit en toute justice—et à ce propos, je n'ai rien à reprocher à la Commission d'assurance-chômage, je tiens à le préciser—que lorsque les hommes ont réclamé des prestations d'assurance-chômage, les fonctionnaires ont fait exactement ce qu'ils devaient faire. Mais toute la façon dont la Devco a abordé le problème est malhonnête, parce qu'elle puise maintenant dans la caisse d'assurance-chômage pour payer les pensions promises à ces hommes.

Permettez-moi d'illustrer ma pensée par un exemple. Un mineur à la retraite, marié et qui a, disons, d'autres personnes à charge, toucherait une pension maximum de $3,000 par année. La Commission d'assurance-chômage verserait à cet homme, la première année de sa retraite, $2,760 sur ces $3,000. Je l'ai indiqué précédemment, si ce mineur à la retraite réalise des revenus supplémentaires, il doit remettre à la Devco la moitié de tout excédent de $50. En réalité, il pourrait remettre à la Devco plus qu'il en retire. Je conviens que l'argent sert à réduire les prestations, mais tel n'est pas le but envisagé dans la constitution de la Commission d'assurance-chômage.

Si ces hommes avaient pu conserver leur emploi jusqu'au moment normal de leur retraite, ils auraient alors eu le droit de toucher les pensions accumulées outre les prestations d'assurance-chômage. Je le répète, cela leur aurait donné quelque $2,600 à $2,800 par année en prestations d'assurance-chômage. Certains de ces hommes ont versé leur cotisation à la caisse pendant 29 ans et c'est leur argent. Cet argent appartient à ceux qui ont versé leur cotisation à la caisse d'assurance-chômage au cours des années. Il n'appartient sûrement pas à la société d'État d'en disposer à sa guise.

Je soutiens que le geste de la société de la Couronne est illégal, car j'ai ici une lettre adressée à un particulier pour lui réclamer le remboursement d'une somme à la Commission d'assurance-chômage parce qu'il avait quitté volontairement un emploi. C'est le genre d'incident qui se produit à l'heure actuelle au Cap-Breton. J'ai parlé aux députés de ce qui se passe à Cap-Breton. On paie des pensions à ces hommes qui prennent leur retraite entre 55 et 60 ans. En tout, ils reçoivent $250 par mois. Sur ce montant, $230 viennent de la Commission d'assurance-chômage et $20 de la Devco, cette grande société si généreuse dirigée par M. Fullerton qui semble en savoir davantage sur l'amour libre en Suède que sur l'exploitation d'une mine de charbon ou sur les mineurs. Il fut un temps où l'extraction du charbon était considérée comme une industrie essentielle au pays et les mineurs avaient tout lieu d'espérer un traitement équitable. L'extraction du charbon avait une telle importance pendant la dernière guerre que les mineurs désireux de s'engager dans l'armée, la marine ou l'aviation se faisaient dire: «Non, vous ne pouvez pas vous engager dans les forces armées et servir votre pays. Vous devez rester dans les mines de charbon et remplir un rôle essentiel.»

• (9.00 p.m.)

D'aucuns diront que je me répète. Eh bien, M. Fullerton devrait se souvenir qu'on avait promis quelque chose aux mineurs. Il peut prononcer tous les discours qu'il voudra. Cela m'est égal. Si les députés d'en face disent à leur ministre que la Devco faillit à son devoir, on peut espérer que la situation sera redressée. Que peut-on faire d'autre? Les fonds de la Commission d'assurance-chômage sont utilisés pour faire fonctionner ce programme et toutes les promesses faites à nos mineurs sont oubliées. Les mineurs sont obligés de prendre leur retraite prématurément, contre leur gré. J'ai déjà évoqué plus d'une fois la question à la Chambre. Les mineurs ont le droit de travailler jusqu'à l'âge normal de la retraite. Il est injustifiable de les obliger à la prendre plus tôt contre leur gré. Je réclame simplement justice. Je demande seulement aux députés de signaler la question au ministre.

Les accords écrits conclus entre les syndicats en cause et l'ancienne société indiquent que l'âge de la retraite des mineurs est fixé à 65 ans. Pour une raison ou pour une autre,

certains de ces mineurs qui ont été évincés ont conservé des exemplaires de la lettre signée par M. Orr, président de la Devco et contresignée par M. Clubb, président de la Dosco à l'époque, et où l'on dit que les conditions de travail des mineurs demeureront les mêmes que du temps de la Devco. Et maintenant voilà que Fullerton et compagnie veulent rompre cet accord. Ils essaient de dire aux Canadiens et à ces mineurs que l'entente n'avait aucune signification du fait que la disposition sur la retraite anticipée fait maintenant partie d'une mesure législative laquelle remplace l'entente générale. Au fond, monsieur l'Orateur, M. Fullerton a fait mentir le ministre. Et le ministre a dit le 15 janvier ou à peu près que l'entente serait respectée. Il a dit que toutes les ententes en vigueur au moment de la prise de possession seraient respectées. Je ne puis citer le numéro de la page du hansard où l'engagement du ministre de l'Expansion économique régionale est consigné, mais si les députés y tiennent, je le retracerai. Quoi qu'il en soit, je peux leur fournir copie de la lettre que j'ai mentionnée.

Je le répète: il y a la lettre de M. Orr, président de la Devco, dont le cosignataire était le président d'alors de Dosco, par laquelle on dit aux mineurs que leurs conditions de travail resteront les mêmes sous la Devco. Il est clair qu'elles ne le sont pas; et pourtant M. Fullerton et la société prétendent que les dispositions de la nouvelle loi remplacent les ententes préalables. Cela n'a pas de sens et je doute qu'il soit un tribunal au pays qui admette pareille prétention. Après tout, on peut arguer que les gens de la Devco ont d'abord violé l'entente. Je le répète: le ministre a dit à la Chambre le 15 janvier que les ententes en vigueur seraient respectées. Il a ajouté que les avis annonçant aux mineurs qu'ils devraient quitter leur emploi, pourraient facilement être rappelés. C'est précisément à ce moment-là que la Devco a déclaré que rien ne l'obligeait légalement à donner un mois d'avis aux hommes. On envoyait l'avis tout simplement par courtoisie. Quelles âneries! Comment M. Douglas Fullerton et l'a société peuvent-ils dire à un homme qui travaille dans ses mines depuis 40 ans, «Voici une lettre de courtoisie seulement».

Je demande au gouvernement d'examiner le bill C-135. Mieux encore, pourquoi ne jette-t-il pas un coup d'œil sur le rapport Donald? Qu'il voie les recommandations de ce rapport pour ensuite reprendre le bill C-135. Je demande au gouvernement d'étudier le régime de retraite anticipée. Je le dis à regret, mais ici ce sont les inférieurs qui dirigent les supérieurs. Je ne prends pas souvent la défense des libéraux, mais j'ai défendu mes collègues libéraux dimanche après-midi lorsque j'ai dit qu'à mon avis aucun député ne veut s'associer au genre d'injustice qui se commet en ce moment contre les mineurs du Cap-Breton.

Des voix: Bravo.

M. MacInnis: Je signale l'affaire au ministre, monsieur l'Orateur, en espérant que les mineurs de Cap-Breton obtiendront justice et que M. Fullerton sera traité comme il le mérite.

M. Robert P. Kaplan (Don Valley): Monsieur l'Orateur, je voudrais profiter de votre indulgence habituelle lorsqu'il y a un débat sur le budget pour ajouter quelques mots à celui de jeudi dernier, le 29 mai. Ce jour-là, le Nouveau parti démocratique a proposé à la Chambre d'étudier la motion suivante:

> Que cette Chambre blâme le gouvernement de ne pas avoir pris des mesures pour prévenir de nouvelles prises de contrôle, par des corporations étrangères, d'institutions canadiennes dans le secteur des ressources, de l'industrie et de la finance, augmentant ainsi le danger de la domination étrangère de l'économie et de la culture canadiennes à un degré tel que l'indépendance politique du Canada en est menacée.

Le Nouveau parti démocratique considérait cette motion comme urgente. Quant à ma réaction personnelle à cette motion, je dirai franchement que le Nouveau parti démocratique m'a déçu. Je n'ai jamais été membre de ce parti mais je vous assure que je suis très fier comme tous les Canadiens de son existence. J'admire le dévouement de ses chefs. Bien qu'ils cherchent, comme ceux des autres partis politiques, à former un gouvernement, j'affirme qu'ils n'ont eu aucune raison de regretter leur rôle constant dans l'opposition. Peut-être se sont-ils accommodés du fait qu'ils ne formeront jamais un gouvernement fédéral. Néanmoins, ils peuvent être fiers d'avoir tant contribué à améliorer notre société moderne.

La propriété étrangère est une question d'une importance considérable pour le Canada. Elle lance un défi au gouvernement et exige des solutions qu'il ne semble pas prêt à présenter. Évidemment, il doit élargir son dialogue avec les Candiens intéressés s'il veut trouver la réponse appropriée. Franchement, j'ignore ce qu'elle devrait être. Je ne prétends pas la connaître. Néanmoins, je voudrais formuler quelques idées et les proposer comme sujets de discussion. Ce qui m'étonne, c'est que le NDP, qui aime s'appeler le parti de l'avenir, nous a sorti les vieux clichés sur les dangers de la mainmise étrangère.

M. Gilbert: Et Walter Gordon? Qu'a-t-il dit?

M. Kaplan: Je vais vous en parler bientôt.

Cette théorie du Nouveau parti démocratique ne tient pas compte de la valeur du capital étranger, des initiatives et du savoir-faire de l'étranger, qui ont tant fait pour la relance de l'économie et le relèvement du niveau de vie au Canada. Le niveau de vie de bien des partisans du Nouveau parti démocratique a été amélioré grâce à ce capital étranger. Je parle ici naturellement du niveau de vie des travailleurs.

A l'instar de Walter Gordon, le Nouveau parti démocratique n'a proposé aucune solution qui nous assurerait le maximum des avantages de la propriété étrangère, des talents et du capital étrangers, tout en nous préservant du risque d'une domination étrangère. Le Nouveau parti démocratique n'a peut-être pu trouver de réponse à cette question. J'en ai été également incapable. A vrai dire, le problème est ardu. Le Nouveau parti démocratique aurait dû nous demander, dans sa motion, d'examiner tout le problème. Il aurait dû se dispenser de proposer à notre étude un vieux cliché, qui va nous faire bien du tort en nous faisant perdre des capitaux.

M. Gilbert: En quoi consiste le rapport Watkins? N'y examine-t-on pas des questions de ce genre?

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, ceux qui font partie de la vie politique ne savent pas combien de temps ils seront députés à la Chambre des communes, surtout comme libéraux.

Une voix: Vous allez vous en rendre compte.

M. Kaplan: Un député libéral ignore combien de temps il restera député libéral. Je dis cela parce que le parti libéral compte peu de partisans doctrinaires disposés à l'appuyer, s'il venait à imposer une piètre administration au pays. Je me suis rendu compte, au cours de la dernière campagne électorale, que les partis de l'opposition, notamment les conservateurs et le Nouveau parti démocratique, bénéficient d'un certain appui de la part de gens qui adoptent des points de vue doctrinaires, inintelligents. Ces partis bénéficient de l'appui de gens irréfléchis. Le parti libéral compte peu de partisans de ce genre. Les gens élisent des députés libéraux parce qu'ils croient que ces derniers vont assurer une bonne administration au pays. J'aimerais aussi à penser, monsieur l'Orateur, que si jamais je suis mécontent du gouvernement actuel ou du parti dont je suis membre, je pourrai traverser le parquet de la Chambre. Des problèmes se posent.

[M. Gilbert.]

• (9.10 p.m.)

Ayant étudié l'économie, je ne pourrais pas m'associer aux créditistes. Ayant reconnu la nécessité de changements positifs, je ne puis me joindre aux conservateurs. D'ailleurs, peut-être ne voudraient-ils pas de moi, monsieur l'Orateur.

Une voix: Nous vous accepterions sûrement.

M. Kaplan: Le Nouveau parti démocratique m'était accessible, mais il commence maintenant à reprendre de vieux clichés. Considérons pendant un instant la solution proposée par le Nouveau parti démocratique à la question de la propriété étrangère; la politique de la porte fermée. D'autres pays l'ont adoptée, certains avec succès, et d'autres sans succès. Une chose est indéniable: elle accroît la liberté de décision, mais elle réduit l'entrée de capitaux et de talents étrangers dans le pays en cause. Si les étrangers souffrent de désavantages et sont privés des fruits de leur labeur, ils seront probablement moins enclins à venir chez nous. L'activité économique qu'ils créent améliore le niveau de vie des Canadiens, que les étrangers transfèrent ou non leurs profits chez eux. Nous ne devrions donc pas empêcher l'entrée des capitaux étrangers, mais plutôt l'encourager.

Cette proposition saute aux yeux, mais je voudrais vous convaincre véritablement. Les gens aiment à répéter que le Canada est un Eldorado, parce qu'il a de vastes ressources non exploitées encore. Une telle conception est tout à fait erronée. Des ressources inexploitées ne sont pas des richesses. Elles n'ajoutent rien au produit national brut, et ne relèvent pas le niveau de vie de nos pauvres, indices véritables de la richesse nationale d'une société qui vise à être juste. La richesse d'un pays dépend du montant de son capital. Je ne parle pas des ressources mais de l'usage qu'on en fait.

Malheureusement le Canada est un pays de capital et il le sera toujours. Il nous faudra toujours plus de capital par tête qu'aucun autre pays pour donner à nos citoyens certaines normes de vie. La faute en est à la dispersion démographique due à la sévérité de notre climat afin d'être un pays producteur et industrialisé.

Il nous faut plus par tête que dans aucun autre pays en milles de routes et de voies ferroviaires, en nombre de ports; il nous faut des édifices plus nombreux et plus solides.

Comment ce capital sera-t-il obtenu? Il importe de se rendre compte—dans ce débat sur la propriété étrangère, on n'a que fort rarement compris ou signalé la chose—que

tous les capitaux qui appartiennent à des Canadiens ou presque tous sont déjà utilisés dans cette économie. Si nous décidions de racheter cette partie des capitaux utilisés au Canada qui appartient à des étrangers, comment pourrions-nous la payer. Nos capitaux œuvrent déjà dans notre économie.

Le député d'York-Sud (M. Lewis) a parlé de l'acquisition de la Royal Securities. Cette compagnie appartenant apparemment à des Canadiens est en train de passer dans des mains américaines. De cet exemple concret, il ressort que la Royal Securities placera probablement le produit de sa vente au Canada. Le montant global des capitaux au Canada qui appartiennent à des Canadiens ne sera pas touché par cette vente. Il n'en résultera pas en définitive une diminution des capitaux appartenant aux Canadiens, au pays.

Je voudrais relever deux arguments du député de York-Sud. L'un de ses arguments annule en réalité sa thèse. Il a dit, comme en fait foi le hansard page 9221:

> Qu'il me soit permis, monsieur l'Orateur, d'avertir tous les Canadiens, par l'intermédiaire du Parlement, que la tendance que j'ai signalée et que tout le monde déplore ne sera pas renversée si l'économie reste aux mains d'entreprises privées. Pour elles, c'est l'argent qui compte et aucune considération patriotique ne les arrêtera dans leurs buts expansionnistes, même si cela devait favoriser la mainmise étrangère sur notre économie.

Cette déclaration contredit toute la thèse. L'honorable député ne se plaint pas de la propriété étrangère, mais de la propriété privée. Il y a beaucoup de vrai dans son affirmation que les sociétés, même nos meilleures qui sont aux mains de citoyens canadiens, ont pour but d'offrir des marchandises, des emplois et pour faire de l'argent. Cette observation dépasse sans aucun doute les frontières nationales. Nos sociétés canadiennes et les entreprises étrangères ici, travaillent à faire de l'argent. La résolution du N.P.D. repose sur le postulat que les Canadiens ont un plus grand souci de l'intérêt national que chez les étrangers. Cette thèse ne vaut que pour un nombre très restreint d'industries. A ce sujet, je suis d'accord avec le député de York-Sud, mais je n'approuve pas la résolution.

Laissez-moi continuer mon argumentation. Si nous voulons que les sociétés agissent dans l'intérêt national, faisons des lois. Le député de York-Sud a déclaré que si l'économie est contrôlée par une grande puissance voisine, la souveraineté politique est menacée. C'est possible, mais non inéluctable. On peut l'éviter, non pas en fermant la porte aux capitaux étrangers, comme certains le voudraient, ce qui nous ferait perdre le bénéfice de ces capitaux, mais grâce à un contrôle approprié.

Un des collègues du député de York-Sud a renoncé au vieux préjugé contre le contrôle étranger en soi. Il s'agit du député de Waterloo (M Saltsman). Il pense que c'est le pouvoir politique, et non le pouvoir économique, qui a le dernier mot. Cela est évident, parce que, en définitive, le pouvoir politique peut toujours mettre la main sur l'économie par l'expropriation. La puissance économique ne doit pas être considérée comme une étape vers la souveraineté politique. On pourrait même dire que l'énorme investissement des États-Unis au Canada peut être considéré comme un stage dont nous pouvons nous servir pour asseoir la politique que nous estimons être dans l'intérêt du pays.

Étant donné que le député de Waterloo pousuit d'intéressantes recherches dans ce domaine, je suis étonné que son parti ait choisi la vieille solution fatiguée et facile, celle qui, en fin de compte, entraverait l'essor du Canada. Je suis heureux d'annoncer que la propriété étrangère est une question discutée aussi par les députés de ce côté-ci. Elle est et doit être pour notre pays une question primordiale, mais nous n'en sommes pas encore arrivés à la conclusion, et j'espère que nous n'y arriverons jamais, que nous n'avons pas le choix et qu'il faut fermer la porte.

Je déplore que le N.P.D., qui a si souvent ouvert la marche, ne le fasse plus. Le député de York-Sud a parlé du rapport Watkins. Il a dit que le gouvernement le laissait jaunir sur les rayons.

M. Barnett: Le député me permet-il une question?

M. Kaplan: Volontiers, mais je dépasserais peut-être mes vingt minutes. Le député pourra s'en remettre à l'indulgence de la Chambre quand j'aurai fini.

J'aimerais vous citer cet extrait du rapport Watkins:

> Préalablement à tout débat public sur la politique gouvernementale ainsi qu'à la formulation et à la mise en œuvre de réelles politiques, il est nécessaire de disposer de plus amples renseignements sur les opérations des compagnies, en particulier des grandes compagnies, tant canadiennes qu'étrangères de propriété. Les renseignements actuellement disponibles en général présentent des lacunes, et de très grosses sous certains rapports, ce qui les rend impropres à remplir les trois fonctions distinctes auxquelles toute information est destinée, à savoir: la divulgation des renseignements dans le public, l'analyse économique. et la surveillance.

Cette première mesure a enfin été prise, et il était à peu près temps. Je félicite le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) d'avoir présenté ce projet de loi sur la divulgation par les sociétés des renseignements sur leurs opérations.

• (9.20 p.m.)

Dans les quelques minutes qui me restent, monsieur l'Orateur, je voudrais commenter certains aspects du budget. J'ai suivi le présent débat avec intérêt, et même si une bonne part de la discussion ne portait pas sur le budget, le gouvernement a été vivement critiqué pour son irresponsabilité, pour ses déficiences, pour ses programmes grandioses de dépenses. En admettant la gravité de la poussée inflationniste actuelle, je voudrais apporter au débat quelques statistiques intéressantes. Les chiffres proviennent du service international de la statistique de la Banque mondiale.

On y compare l'ampleur de l'inflation dans quelque 27 pays, y compris la plupart des pays industriels à économie libre; on examine la variation du coût de la vie sur une période de huit ans, de 1958 à novembre 1966. Ces chiffres indiquent que durant ces huit années, le Canada n'est surpassé que par les États-Unis quant à la stabilité des prix. Pendant cette période de huit ans, les prix aux États-Unis ont augmenté de 14 p. 100, et de 16 p. 100 au Canada. En Allemagne, dont l'économie est souvent citée pour sa stabilité, les prix ont augmenté de 22 p. 100. Au Royaume-Uni, pays socialiste, l'augmentation a atteint 27 p. 100. En Suède, pays que plusieurs admirent, l'augmentation a été de 34 p. 100, et au Japon, pays du miracle économique moderne, l'augmentation s'est élevée à 50 p. 100. L'inflation ne prête pas à rire. C'est en fait notre plus grave problème national. A mon sens, c'est un très grave problème international et notre gouvernement soutient très bien la comparaison avec les autres gouvernements quant aux mesures qu'il a prises pour contrôler l'inflation.

Enfin, monsieur l'Orateur, vu la latitude accordée au cours du débat, je voudrais vous raconter l'histoire de deux villes. On a prétendu à la Chambre, ces jours derniers, que Montréal était l'enfant chéri du Canada, et que Toronto était délaissée. Des allégations sont même venues de ce côté-ci de la Chambre. Les journaux de Toronto ont entrepris une campagne et la question est en passe de devenir une cause célèbre. Monsieur l'Orateur, ces affirmations n'ont aucun fondement.

J'ai passé la journée à revoir des chiffres et à vérifier l'aide financière du gouvernement fédéral à chacune de ces villes. Je voudrais vous donner les résultats de mes recherches, qui prouvent que Toronto n'a pas été moins favorisée que Montréal du point de vue financier. Mais avant de citer ces chiffres, je voudrais signaler une chose. Je ne crois pas qu'il faille juger un gouvernement en fonction du patronage. Je ne crois pas qu'il importe ou qu'il doive importer combien les députés d'une certaine région sont en mesure d'obtenir pour leurs commettants ou leur circonscription du Trésor fédéral. Je préfère juger un gouvernement d'après le degré de justice qu'il peut apporter à notre société. J'espère que, pour ce motif, le gouvernement obtiendra l'appui de ma ville lors des prochaines élections.

Voici les chiffres. Ils sont plutôt fastidieux à entendre. Je compare des éléments disparates de nombreuses façons. Dans certains cas, diverses périodes sont comparées, mais la période générale est la même pour les deux villes. Dans certains cas, j'ai comparé les prêts plutôt que les subventions, mais je suis logique en traitant ces chiffres de cette façon.

Il y a d'abord l'Expo. Montréal a reçu 159 millions de dollars pour l'Expo, y compris Habitat, alors que Toronto n'a rien eu. Pour les travaux publics, Montréal a obtenu $11,-100,000, Toronto, $12,500,000. Pour les ports, 185 millions ont été affectés à Montréal, qui a encore eu plus, et Toronto 25 millions. 31 millions sont allés aux aéroports de Montréal et 25 millions à ceux de Toronto. En ce qui concerne les projets du centenaire autres que l'Expo, il n'y a rien eu pour Montréal et 3 millions pour Toronto. Montréal s'est vu octroyer $40,500,000 et Toronto $54,800,000 pour des projets d'expansion municipale, c'est-à-dire des subventions et des prêts aux villes. Pour les programmes de travaux d'hiver, Montréal a reçu $2,200,000 et Toronto, 4 millions; pour les projets de conservation des eaux et autres, Montréal n'a rien reçu, et 9 millions sont allés à Toronto. Dans le domaine de l'habitation, monsieur l'Orateur, Montréal a eu 477 millions et Toronto plus d'un milliard. Dans l'ensemble, Montréal a reçu $905,-800,000 et Toronto $1,133,300,000, une différence de $227,500,000, en faveur de Toronto. Mais comme je l'ai dit, monsieur l'Orateur, ces chiffres n'ont pas autant de signification pour moi qu'ils semblent en avoir pour un bon nombre de gens et pour les journaux de Toronto. On s'aperçoit en les consultant que Montréal n'est pas du tout l'enfant gâté.

Qu'il me soit permis de dire très respectueusement que la participation du gouvernement fédéral à la vie de notre ville est plus ou moins dissimulée. Elle ne paraît pas à la surface. Elle se manifeste dans des projets à frais partagés, qui sont présentés sous l'étiquette provinciale, mais souvent la participation fédéral à ces projets provinciaux atteint 85 p. 100, voire 95 p. 100 des frais. C'est là où Toronto a l'avantage sur Montréal.

Je souhaiterais de tout cœur une présence fédérale dans notre ville. J'aimerais beaucoup qu'on y trouve un bureau central impressionnant, un édifice fédéral énorme. Je voudrais bien pouvoir signaler quelque chose...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt le débat de quatre jours sur le budget présenté la semaine dernière par le ministre des Finances. J'ai noté aussi avec intérêt que de nombreux députés ne sont pas du tout satisfaits de la situation économique des villes du Canada. La plupart des autres députés qui ont participé au débat ont exprimé leur mécontentement de la situation déplorable des régions rurales du pays. Quant au gouvernement, il estime apparemment que la situation économique des villes canadiennes, pour ce qui est du citoyen ordinaire, est grave mais non désespérée, et que la situation économique des régions rurales est désespérée mais n'est pas grave.

Je dis cela parce que le gouvernement semble parfaitement insensible aux conditions économiques particulièrement difficiles dans lesquelles doivent vivre de nombreuses régions rurales du Canada. Qu'il s'agisse de l'Ouest, où de grandes quantités de blé sont invendues et où les contingents sont faibles, ou qu'il s'agisse des Maritimes, où pour la troisième année consécutive les prix des pommes de terre et de nombreux autres produits sont peu satisfaisants ou encore, qu'il s'agisse de la situation agricole du centre du Canada, on en arrive à la même conclusion: l'économie rurale est mal en point parce que le producteur de matières premières se trouve pris dans l'étau coût-prix.

Je ne veux pas sous-entendre par là que les membres du gouvernement n'ont pas conscience de leurs responsabilités, mais peu d'indices me font croire que le gouvernement est capable de déceler exactement le malaise dont souffre l'économie canadienne et de le traiter. Au lieu de cela, je constate que plusieurs ministres, qui dirigent ce qu'on pourrait appeler, dans un sens général, des divisions économiques, notamment le ministère du Commerce et de l'Industrie, le ministère des Finances, le ministère de l'Expansion économique régionale, ont leur panacée favorite, leur remède préféré, pour guérir l'économie canadienne. Ils courent ça et là, l'un dans un ministère présente une mesure qui coûtera beaucoup d'argent aux contribuables et un autre dans un autre ministère insiste pour que l'on réduise, par exemple, les dépenses au chapitre de la défense. Un autre enfin aura une autre idée. Chacun est certain d'avoir le remède. Je trouve cette situation fort analogue à celle d'un groupe de charlatans qu'un patient avait consultés pour traiter une maladie dont ils ignoraient le remède. J'ai beaucoup de respect pour la profession médicale de nos jours, mais si l'on remonte assez loin dans l'histoire, on trouvera des situations qui ressemblent étrangement au comportement du gouvernement actuel.

• (9.30 p.m.)

A cet égard, l'autre jour, j'ai lu le récit de la dernière maladie d'une dame célèbre, la marquise de Douglas décédée en 1674. Les meilleurs médecins du pays avaient été appelés à son chevet. Le premier médecin qui l'a vue, le 15 janvier, a appliqué un emplâtre sur son nombril, ce qui a coûté 16 shillings. Puis elle a été obligée de prendre par voie buccale deux drachmes d'huile d'ambre. Le lendemain on lui a donné un lavement. L'état de la malade s'est encore aggravé de sorte que l'on a appelé un autre spécialiste. Le traitement a continué pendant des jours jusqu'à ce qu'un beau matin la malheureuse dame ait dû prendre un remède contre les maladies utérines et des pilules purgatives, deux vésicatoires pour l'oreille, un suppositoire et sept onces d'un cordial et julep destinés à prémunir contre les maladies de la femme. Son état a encore empiré. Donc, le dernier spécialiste a été convoqué. Il a prescrit d'autres médicaments encore et alors qu'elle continuait à dépérir, il a fini par la saigner. Le traitement a coûté en tout environ 467 livres 14 shillings et quatre pences. Ce récit offre une similitude frappante avec les agissements du gouvernement actuel que subissent les contribuables canadiens depuis un certain nombre d'années. Ce qu'il y a de plus triste dans toute cette histoire c'est que le malade, la victime peut-être devrais-je dire, paie la note.

Il existe certaines réalités économiques. Je ne suis pas de ceux qui pensent que l'économique est déjà une science. Je crois qu'elle exige énormément de recherche et de travail par les gouvernements, sinon par tous, afin de déterminer l'effet de certaines politiques et les causes de certaines maladies économiques pour que l'on puisse les traiter avec assez d'objectivité et la certitude raisonnable que le traitement sera efficace. Sans être spécialiste j'estime qu'il faut partir de certaines réalités économiques sérieuses et fondamentales. L'une d'entre elles, c'est que nous ne pouvons pas vivre au-dessus de nos moyens sans devoir payer la note en fin de compte.

J'aimerais féliciter le ministre des Finances d'avoir proposé d'équilibrer le budget. J'espère qu'on y parviendra. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ses méthodes, car j'estime que le fardeau des impôts qui écrasent les Canadiens en ce moment devrait pouvoir produire un excédent d'au moins un milliard de dollars si on réalisait toutes les économies possibles. Je sais que c'est difficile. C'est peut-être même impossible à l'heure actuelle du fait que, depuis quelques années, le Parlement adopte des lois, à mon avis, mal conçues. Chacun est venu avec sa mesure législative de prédilection, dont il pensait qu'elle servirait à faire de lui un honnête homme à cause de ce qu'il avait dit pendant la dernière campagne électorale ou dans quelque autre circonstance. Aussi a-t-il fallu modifier ou abroger une forte partie de cette législation ou la remplacer par autre chose. Tout cela est très coûteux, car des commissions doivent être établies qui emploient beaucoup de spécialistes et de fonctionnaires. Et cela coûte cher.

Le seul moyen qu'ait pu trouver le ministre des Finances pour équilibrer son budget fut de maintenir le fardeau des impôts qui accablent actuellement les Canadiens. Le niveau actuel des impôts est inadmissible. Il devrait être baissé. A mon sens, nous avons trop de fonctionnaires fédéraux. De 1950 à 1968, leur proportion par rapport à la population est passée de 1 sur 106 à 1 sur 87. Je n'ai rien contre la fonction publique. A mon avis, la nôtre est excellente en tant que telle, mais je ne suis pas naïf au point de penser que plus il y a d'une bonne chose, mieux c'est.

Une personne sur 87 au service fédéral, c'est trop. Je doute qu'en tant que nation nous tirions pleinement parti de tous ces fonctionnaires supplémentaires. Ce n'est pas leur faute, mais ils sont affectés à des tâches qui ne sont pas productives ou du moins pas suffisamment pour profiter aux Canadiens. En même temps que cette augmentation, la moyenne de l'impôt sur le revenu versé par les Canadiens est passée de 89 à 264 dollars par année.

En général, les frais du gouvernement ont subi une hausse astronomique. Depuis 1962, les dépenses du gouvernement fédéral sont passées de 7.5 milliards de dollars environ à quelque 12 milliards. Le service de la dette nationale, due à l'inflation et aux taux d'intérêt élevés, a augmenté à un rythme encore plus important. Le service de la dette à tous les paliers du gouvernement canadien est passé, depuis 1963, de 1.4 milliard de dollars à 2.2 milliards. L'ensemble des frais du gouvernement est passé de 13 milliards de dollars environ à 23 milliards, si l'on considère tous les paliers du gouvernement. Il n'en va pas mieux de la dette des particuliers. Le taux élevé des impôts au pays au cours de l'année civile a obligé les Canadiens à augmenter leurs dettes personnelles d'environ 1 milliard de dollars. Ils doivent donc payer des taux d'intérêt élevés qui drainent une partie de leur pouvoir d'achat. Je crois que cette situation est due en partie au fait qu'à notre époque, un politicien qui parle à la télévision peut se faire dicter son texte par un bataillon de marchands de savon.

[L'hon. M. MacLean.]

• (9.40 p.m.)

Cette atmosphère n'est pas propice à un bon gouvernement. A mon avis, nous avons atteint notre nadir au cours de la campagne qui a précédé les dernières élections lorsque le parti vainqueur semblait avoir pour stratégie, dans certains cas au moins, de considérer que les élections fédérales équivalaient non pas à vendre du savon mais de l'orviétan. Vous devez maintenir l'esprit des gens aussi éloigné que possible des problèmes actuels. Telle était, je crois, l'opinion du gouvernement. Il devait agir ainsi de crainte de ne pas revenir au pouvoir. Le gouvernement s'est vanté de ce qu'une manie l'avait porté au pouvoir. Je ne me vanterais pas d'être parvenu au pouvoir grâce à une foule de maniaques.

L'hon. M. Benson: Qu'avons-nous promis en fait de dépenses?

L'hon. M. MacLean: Vous avez promis bien des choses, y compris la société juste.

L'hon. M. Benson: Mais qu'avons-nous promis sous forme de dépenses?

L'hon. M. MacLean: C'est une affaire d'opinion. Je ne crois pas que beaucoup de Canadiens qui vivent en deça du seuil de pauvreté seraient d'accord avec vous. Je comprends que mon temps de parole est presque épuisé. Je voulais passer à un autre sujet, mais je m'en abstiendrai faute de temps. Je tiens à dire cependant que nous vivons à une époque où tous les Canadiens—et j'ai une grande confiance en l'avenir de notre pays pourvu que nous agissions d'une manière intelligente, responsable, raisonnable, et que nous examinions soigneusement la situation avant de décider quoi faire—ont une plus grande responsabilité, ainsi que les membres du gouvernement et des partis de l'opposition, pour faire en sorte que nous ne commettions pas d'erreur pour lesquelles nos enfants et nos petits-enfants devront payer pendant des dizaines d'années, peut-être même des générations.

Il serait bon de nous reporter, je pense, à l'un des ouvrages les plus lus de notre époque: «La décadence et la chute de l'Empire romain». On y donne cinq raisons fondamentales de la décadence et de la chute de la civilisation romaine: effondrement graduel de la dignité et du caractère sacré du foyer, cellule de la société; impôts de plus en plus élevés et dépenses des deniers publics pour du pain et des jeux pour la populace—l'Empire romain s'est effondré sous une masse d'impôts, mais je ne crois pas qu'il aurait pu régler la note de la Société Radio-Canada pour une période de plus de trois mois; désir effréné des plaisirs; sports de plus en plus violents, brutaux, immoraux; fabrication de matériel de guerre considérable, alors que le véritable ennemi était au-dedans; et déchéance de la responsabilité individuelle.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Comme il est 9 h. 45 du soir, il est de mon devoir, en conformité de l'ordre spécial émis le jeudi 5 juin 1969, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix l'amendement et la motion dont la Chambre est saisie actuellement.

(L'amendement de l'honorable M. Lambert, mis aux voix, est rejeté.)

• (9.50 p.m.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	Lewis
Alexander	Lundrigan
Alkenbrack	MacInnis (Cape Breton-East Richmond)
Baldwin	MacInnis (Vancouver Kingsway)
Barnett	MacLean
Beaudoin	Macquarrie
Bell	McCleave
Bigg	McGrath
Brewin	McIntosh
Burton	McQuaid
Caouette	Marshall
Carter	Mather
Crouse	Matte
Dionne	Mazankowski
Douglas (Nanaimo-Cowichan-The Islands)	Monteith
Flemming	Nielsen
Forrestall	Nowlan
Fortin	Paproski
Gilbert	Ricard
Godin	Rodrigue
Hales	Rose
Harding	Saltsman
Harkness	Schumacher
Hees	Simpson
Knowles (Winnipeg North Centre)	Stewart (Marquette)
Lambert (Edmonton West)	Tétrault
Laprise	Thomas (Moncton)
La Salle	Winch
Latulippe	Woolliams
	Yewchuk
	Yewchuk—59.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Allmand	Lang (Saskatoon-Humboldt)
Anderson	Langlois
Andras	Laniel
Badanai	Leblanc (Laurier)
Basford	Lefebvre
Béchard	Legault
Benson	Lessard (LaSalle)
Blair	Loiselle
Blouin	Macdonald (Rosedale)
Boulanger	MacEachen
Breau	Marceau
Brown	Marchand (Langelier)
Cadieux (Labelle)	Mongrain
Cafik	Morison
Cantin	Munro
Chappell	Murphy
Chrétien	Noël
Clermont	Olson
Comtois	Osler
Corbin	Otto
Côté (Richelieu)	Ouellet
Cullen	Pelletier
Cyr	Penner
Danson	Perrault
Deachman	Pilon
Deakon	Portelance
Drury	Prud'homme
Dubé	Richard
Éthier	Richardson
Forest	Roberts
Forget	Robinson
Foster	Rock
Francis	Roy (Timmins)
Gendron	Serré
Gibson	Smith (Northumberland-Miramichi)
Givens	Stafford
Goode	Stanbury
Gray	Stewart (Cochrane)
Groos	Stewart (Okanagan-Kootenay)
Guay (St. Boniface)	St. Pierre
Guay (Lévis)	Sulatycky
Guilbault	Sullivan
Haidasz	Tolmie
Hogarth	Trudel
Honey	Turner (London East)
Hopkins	Wahn
Howard (Okanagan Boundary)	Walker
Isabelle	Watson
Jerome	Weatherhead
Kaplan	Whelan
Kierans	Whiting
Lachance	Yanakis
Laflamme	Yanakis—105.

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté.

La Chambre doit maintenant se prononcer sur la motion principale. Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Sur division.

Et plus de dix députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre de procéder à la mise aux voix sans qu'on fasse entendre le timbre?

Des voix: D'accord.

(La motion principale de l'honorable M. Benson, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Allmand	Lang (Saskatoon-Humboldt)
Anderson	Langlois
Andras	Laniel
Badanai	Leblanc (Laurier)
Basford	Lefebvre
Béchard	Legault
Benson	Lessard (LaSalle)
Blair	Loiselle
Blouin	Macdonald (Rosedale)
Boulanger	MacEachen
Breau	Marceau
Cadieux (Labelle)	Marchand (Langelier)
Cafik	Mongrain
Cantin	Morison
Chappell	Munro
Chrétien	Murphy
Clermont	Noël
Comtois	Olson
Corbin	Osler
Côté (Richelieu)	Otto
Cullen	Ouellet
Cyr	Pelletier
Danson	Penner
Deachman	Perrault
Deakon	Pilon
Drury	Portelance
Dubé	Prud'homme
Éthier	Richard
Forest	Richardson
Forget	Roberts
Foster	Robinson
Francis	Rock
Gendron	Roy (Timmins)
Gibson	Serré
Givens	Smith (Northumberland-Miramichi)
Goode	Stafford
Gray	Stanbury
Groos	Stewart (Cochrane)
Guay (St. Boniface)	Stewart (Okanagan-Kootenay)
Guay (Lévis)	St. Pierre
Guilbault	Sulatycky
Haidasz	Sullivan
Hogarth	Tolmie
Honey	Trudel
Hopkins	Turner (London East)
Howard (Okanagan Boundary)	Wahn
Isabelle	Walker
Jerome	Watson
Kaplan	Weatherhead
Kierans	Whelan
Lachance	Whiting
Laflamme	Yanakis—104.

[M. l'Orateur.]

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Aiken	Laprise
Alexander	La Salle
Alkenbrack	Latulippe
Baldwin	Lewis
Barnett	Lundrigan
Beaudoin	MacInnis (Vancouver-Kingsway)
Bell	MacLean
Bigg	Macquarrie
Brewin	McCleave
Burton	McGrath
Caouette	McIntosh
Carter	McQuaid
Crouse	Marshall
Dionne	Mather
Douglas (Nanaimo-Cowichan-The Islands)	Matte
Flemming	Mazankowski
Forrestall	Monteith
Fortin	Nielsen
Gilbert	Paproski
Godin	Ricard
Hales	Rodrigue
Harding	Rose
Harkness	Saltsman
Hees	Schumacher
Knowles (Winnipeg North Centre)	Stewart (Marquette)
Lambert (Edmonton West)	Tétrault
	Thomas (Moncton)
	Winch
	Woolliams
	Yewchuk—56.

• (10.10 p.m.)

M. l'Orateur: Je déclare la motion adoptée.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, je conteste la légalité du vote qui vient d'avoir lieu. J'avais cru que les députés de ce côté de la Chambre avaient déclaré que la motion serait adoptée sur division, c'est-à-dire qu'un député de ce côté, dirait «Sur division» lorsque Votre Honneur proposerait la motion et qu'il n'y aurait pas de vote officiel. C'est sur cette présomption que plusieurs députés ont quitté cette enceinte et une fois hors de la Chambre ont eu la surprise d'entendre l'appel du timbre. Étant donné que certains d'entre nous ne s'attendaient pas à cela et puisque le gouvernement a imposé le vote à la Chambre, j'estime que toute la procédure que nous venons de suivre est illégale.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je prends note du rappel au Règlement du député. Je ne sais si cela fera une bien grande différence dans le compte rendu des procédures du Parlement qui font l'objet d'un compte rendu officiel. J'avais l'impression que j'avais demandé aux députés s'ils désiraient que l'on sonne le timbre pour les appeler. Mon impression était que les députés souhaitaient voter sans recourir à l'appel du timbre.

Je crains que notre Règlement ne nous permette pas un second vote lorsqu'un premier vote a été enregistré. Je comprends l'objection du député. La prochaine fois, la présidence devrait peut-être surveiller les choses de plus près afin de savoir s'assurer que les députés ont bien exprimé le désir d'entendre sonner le timbre. Je ne crois pas qu'il y ait grand-chose à faire en ce moment, si ce n'est de noter l'objection du député ainsi que son rappel au Règlement et peut-être de veiller à ce que cette difficulté ne s'élève plus dans d'autres circonstances.

Je signale aux députés qu'il est passé dix heures et que la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 11 heures du matin.

(A 10 h. 19 du soir, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 13 juin 1969

La séance est ouverte à 11 heures.

[*Français*]

AFFAIRES COURANTES

LES LANGUES OFFICIELLES

M. John Roberts (York-Simcoe) présente le 1er rapport du comité spécial du bill sur les langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES CONCLUSIONS DE LA PREMIÈRE SÉANCE DE TRAVAIL

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer, dans les deux langues officielles, des copies du rapport sur les conclusions de la première séance de travail de la Conférence constitutionnelle.

[*Traduction*]

Comme les députés le savent, lors de la dernière session de la conférence sur la constitution, en février dernier, nous avions décidé de tenir de temps à autre des séances de travail avec des fonctionnaires qui participeraient aux travaux. A l'ordre du jour de cette première séance de travail était inscrit le début d'une discussion sur la répartition des pouvoirs et notamment sur les pouvoirs d'imposer et de dépenser, ainsi que les aspects constitutionnels des disparités régionales. La conférence a été fructueuse et a réalisé des progrès considérables sur tous ces sujets.

Le gouvernement fédéral a préparé sur toutes ces questions des documents de travail que je me propose de déposer à la Chambre d'ici deux semaines, lorsqu'ils seront imprimés et disponibles. Je voudrais souligner que le gouvernement fédéral a formulé des propositions sur ces questions et sur toutes les autres pour faciliter l'amorce de la discussion; il ne s'agit pas de politiques arrêtées et définitives. De fait, les gouvernements provinciaux ont adopté la même attitude.

En particulier, quant à la répartition des pouvoirs, tous les gouvernements ont signalé que les discussions relatives à l'imposition et aux dépenses dépendaient d'une division acceptable des compétences. Je l'ai dit explicitement à la conférence, et je tiens à le répéter maintenant, que toute conclusion sur les pouvoirs d'imposition et de dépenser serait dépendante d'une répartition des fonctions législatives qui garantira la force du gouvernement central et sa capacité de répondre aux exigences du peuple canadien.

Dans ce contexte, monsieur l'Orateur, on a commencé à s'entendre assez bien sur les pouvoirs d'imposition dont disposent les gouvernements, sur les principes qui doivent régir le pouvoir de dépenser et sur les aspects constitutionnels des disparités régionales.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, les premiers ministres furent également convenus de se rencontrer à nouveau d'ici la fin de l'année. Bien que nous n'ayons pas encore décidé de l'ordre du jour de cette prochaine réunion, je m'attends à ce que l'étude de la répartition des compétences dans la constitution se continue, en particulier sur certains aspects des pouvoirs économiques, de la redistribution des revenus et de la sécurité sociale.

Monsieur l'Orateur, la rédaction d'une nouvelle constitution pour le Canada de demain est un processus ardu qui nécessitera encore beaucoup de discussions et plusieurs autres réunions. Ce n'est pas une tâche pour des hommes impatients ou sans courage. Elle exige de la persévérance, de la modération et un sens généreux de l'avenir.

Je crois que la séance de travail qui vient de se terminer a marqué un pas important dans cette direction.

• (11.10 a.m.)

[*Traduction*]

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je veux féliciter le premier ministre (M. Trudeau) des progrès faits à la conférence. Mais si les gouvernements du pays veulent s'occuper efficacement de certains problèmes sérieux auxquels doivent faire face les habitants de nos diverses régions, ils devront faire de bien plus grands progrès et de façon beaucoup plus rapide que semble l'indiquer le rapport du premier ministre ce matin.

La plus grande réalisation de la conférence fédérale-provinciale cette semaine semble être l'accord qui donne aux provinces accès à presque tous les secteurs de la fiscalité, y compris l'impôt indirect. Dans la mesure où cela satisfait un grief de longue date des gouvernements provinciaux et dans la mesure où c'est la reconnaissance du lourd fardeau financier que les provinces doivent assumer dans l'exécution de leurs responsabilités constitutionnelles, cet accord constitue certainement un pas en avant. Mais si cela ne représente qu'un fardeau plus lourd pour les contribuables canadiens, ce sera assurément les plus fâcheuses nouvelles venues au moment le plus fâcheux.

Si les gouvernements canadiens veulent fournir les services requis sans exiger un taux d'impôt intolérable, il est clair qu'il ne suffira pas simplement d'établir un nouvel espace fiscal à l'intention d'un niveau de gouvernement ou d'un autre ou d'inventer de nouveaux moyens de pressurer les contribuables. Les gouvernements fédéral et provinciaux devront dépasser le cadre de cet accord qui leur accorde à peu près des droits égaux dans le domaine fiscal et décider comment le revenu sera réparti entre eux. Les deux niveaux de gouvernement doivent étudier la question urgente de la distribution des pouvoirs et commencer enfin à assortir les revenus aux responsabilités. Depuis longtemps au Canada, les divers niveaux de gouvernement auraient dû s'entendre sur les priorités et s'assurer que le contribuable ne sera pas écrasé, en fournissant néanmoins les services indispensables avec l'appui suffisant aux divers échelons gouvernementaux.

Ce sont là des questions vitales, dont dépend en grande partie l'efficacité du gouvernement dans la solution de nos problèmes sociaux et économiques. Ce sont là les questions essentielles et les gouvernements semblent les aborder enfin, mais avec une extrême lenteur.

Le fond de la question est la répartition des rôles entre les divers niveaux de gouvernement et le montant des impôts requis.

Quant au veto possible des provinces sur les dépenses fédérales dans les domaines de compétence provinciale, on semble s'être mis d'accord en principe, mais les détails doivent encore être mis au point, étape préalable dont sa chargera je présume, le comité permanent des fonctionnaires. En ce qui concerne les disparités régionales, il me plaît de voir l'importance qu'on leur a accordée au cours des entretiens constitutionnels, mais, bien entendu, les résultats tiennent réellement à l'efficacité des mesures gouvernementales.

[L'hon. M. Stanfield.]

D'après le communiqué, un rapport de l'état des travaux a été présenté par un comité ministériel au sujet de la réforme touchant la Cour suprême, le Sénat, les droits fondamentaux et les langues officielles. En raison de la priorité accordée par le premier ministre à la déclaration des droits de l'homme aux conférences fédérales-provinciales précédentes, on est un peu surpris de voir cette question reléguée à l'arrière-plan. Cela révèle à tout le moins un changement d'attitude de la part du gouvernement fédéral quant à l'ordre des priorités.

Dans l'ensemble, monsieur l'Orateur, je reconnais volontiers qu'un certain progrès a été accompli. Toutefois, à la lumière des problèmes urgents touchant l'avenir économique du pays et de ses habitants, ce progrès paraît insignifiant; nous ne serons satisfaits que lorsque de grands progrès seront réalisés pour aligner revenus et responsabilités et pour s'entendre sur l'ordre des priorités, afin que les gouvernements puissent mettre fin à ce qui a l'air d'une préoccupation sempiternelle à propos de la constitution, et puissent aborder de front les difficultés auxquelles le pays est en butte.

Je le répète, j'attends avec impatience le moment où je pourrai consulter les études présentées par le gouvernement à la conférence, et que le premier ministre veut déposer à la Chambre sous peu. Je le redis, il est dommage qu'on n'ait pas permis aux représentants des partis d'opposition d'assister à la conférence à titre d'observateurs car cela nous aurait aidés à connaître exactement ce qui se passe et à assumer nos responsabilités vis-à-vis des citoyens.

J'espère que le premier ministre suivra les indications qu'il a données à la Chambre il y a quelques jours et qu'il consultera les partis de l'opposition au sujet de la création d'un comité représentant tous les partis de la Chambre afin d'étudier les problèmes constitutionnels car, à mon avis, cela contribuerait grandement à sensibiliser la Chambre et la population canadienne aux problèmes posés et permettrait de résoudre plus rapidement ces questions reconnues comme très ardues.

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'entendre le premier ministre dire qu'à son avis, la conférence fédérale-provinciale a été fructueuse. Les résultats prouveront, cela va de soi, s'il y a eu progrès ou non. Nous les attendrons avec impatience. Nous n'avons pas encore eu l'occasion d'étudier les documents

de travail. Nous sommes heureux que le premier ministre ait promis de les déposer aussitôt qu'ils seront prêts.

Nous sommes très inquiets des rumeurs qui ont transpiré de la conférence au sujet des propositions du gouvernement fédéral en vue de restreindre considérablement l'initiative du gouvernement fédéral et du Parlement au sujet des programmes à frais partagés. S'il y a un fondement aux rumeurs que le gouvernement compte diviser le Canada en quatre régions sénatoriales et que tout programme à frais partagés devrait recevoir l'approbation de trois de ces régions, nous croyons que le Canada serait ainsi prisonnier d'une camisole de force constitutionnelle.

Le premier ministre évoque la nécessité d'un gouvernement central fort. Le Canada en a certainement besoin à l'heure actuelle pour s'occuper de questions intéressant surtout l'habitation, la rénovation urbaine, la démolition des taudis, la formation de la main-d'œuvre et l'enseignement supérieur, pour ne mentionner que quelques problèmes qui relèvent des pouvoirs législatifs des gouvernements fédéral et provinciaux. Si une région sénatoriale peut, avec une partie d'une autre, s'opposer à un programme approuvé par le Parlement et voulu sur le plan provincial par un autre secteur du Canada, nos progrès seront piètres.

Le premier ministre pourra nous dire plus tard, je l'espère, si une partie quelconque d'une région sénatoriale pourra s'opposer aux désirs des autres provinces de cette région. Une seule province a-t-elle le pouvoir de s'opposer aux désirs des trois autres provinces d'une région? Si oui, il suffirait qu'une région constituée d'une seule province et ainsi qu'une province d'une autre région s'y opposent, pour empêcher la mise en œuvre d'un programme conjoint.

En fait, une telle disposition aurait rendu impossibles presque tous les grands progrès dans le domaine de la sécurité sociale qui ont été faits depuis cinquante ans. Si une pareille disposition avait été en vigueur, nous n'aurions jamais eu les pensions de vieillesse en 1926. Nous n'aurions sûrement pas eu l'assurance-hospitalisation, car seules les provinces de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique étaient d'abord en faveur de la mesure, et prêtes à y souscrire. Avec une telle disposition constitutionnelle, nous n'aurions jamais eu l'assurance frais médicaux.

Nous espérons que l'attitude du gouvernement ne sera pas inflexible à cet égard. Selon le premier ministre, aucune politique n'est immuable, mais, si les provinces acceptent les propositions que leur a soumises le gouvernement fédéral, celui-ci aura beaucoup de peine à se tirer de la situation restreinte qu'il a créée relativement à la refonte de la constitution.

• (11.20 a.m.)

Quant à l'idée de permettre aux provinces de percevoir des impôts indirects au niveau de la fabrication, il nous faudra être mieux renseignés avant de nous prononcer. Je tiens à souligner que si les taxes de vente indirectes permettent une extraction sans douleur, elles ne constituent pas toujours le moyen le plus progressif. Ici, les domaines doivent être clairement définis.

Je veux rappeler à la Chambre que la refonte de la constitution ne met pas en cause uniquement les prérogatives des chefs de 11 gouvernements qui sont au pouvoir du fait d'une situation politique particulière à un moment donné. La constitution intéresse tous les Canadiens et d'autant plus le Parlement fédéral et les dix assemblées législatives.

C'est pourquoi, dans notre parti, nous préconisons, depuis quatre ou cinq ans, l'établissement d'un comité de la constitution de la Chambre, afin que lorsque le gouvernement fédéral présente ses propositions à une conférence fédérale-provinciale, il ne fasse pas valoir la politique d'un seul groupe politique mais une politique pluraliste, qui puisse être appuyée par tous les partis à la Chambre et jouir de l'appui général de tous les Canadiens.

C'est pourquoi j'espère que le premier ministre acceptera—il l'a déjà fait à titre d'essai l'autre jour—l'idée de l'institution très prochaine—d'un comité de la constitution auquel tous les documents de travail et tous les communiqués seraient envoyés. Ainsi, la question de la constitution dans son ensemble serait discutée par un comité de la Chambre des communes ou, au besoin, par un comité mixte de la Chambre et du Sénat, de sorte que les décisions prises auraient un appui maximal, étant donné que leurs conséquences seront de grande portée pour tous les Canadiens.

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, si la récente conférence est une étape vers la révision concrète de la constitution, nous sommes évidemment d'accord, car, depuis plusieurs années, le Québec, en particulier, se sent quelque peu mal à l'aise au sein de la Confédération et, malheureusement, on ne voulait pas y toucher.

Si l'on a établi le huis clos, lors de cette conférence, la raison en est peut-être bonne, mais nous croyons que le peuple canadien doit être constamment mis au courant de l'évolution qui se fait dans le pays, de sorte qu'il n'y ait pas de malheureuse surprise comme celle qui s'est manifestée lors de la présentation du bill sur les langues officielles, par exemple, alors qu'on a pu constater que dans certaines régions du pays, on est étonné de voir que le gouvernement fédéral a finalement institué le bilinguisme au sein de ses ministères et organismes.

Dorénavant, il faudrait que ces conférences se déroulent publiquement, de sorte que le peuple tout entier puisse suivre les délibérations. De cette façon, petit à petit, même ceux qui sont le plus opposés à tout changement en viendront à considérer que cela va de soi, qu'il faut remédier à certaines lacunes, qu'il faut améliorer la situation, bref, qu'il faut progresser. Alors, nous souhaitons que les prochaines réunions soient tenues publiquement.

Le très honorable premier ministre nous dit que le processus de révision sera long et même très long. Je voudrais signaler, monsieur l'Orateur, qu'il ne faudrait pas que ce processus soit trop long, car on risque de se faire doubler par la province de Québec seule. Cela signifie que si l'on a pris trop de temps avant de se rendre compte qu'il fallait changer certaines choses dans notre constitution, il ne faudrait pas maintenant procéder aux modifications trop lentement de sorte que l'impatience puisse désorganiser l'unité de tout le pays.

Monsieur l'Orateur, ceci dit, je pense que cette conférence constitue une étape décisive et il faudrait également tenir compte du fait que lors de la prochaine conférence, l'interlocuteur de la province de Québec ne sera peut-être pas le même. A mon sens, cette possibilité mérite d'être étudiée sérieusement.

[*Traduction*]

LES MÉDICAMENTS

COMPOSITION DU COMITÉ D'ENQUÊTE SUR L'EMPLOI EXTRA-MÉDICAL DES MÉDICAMENTS

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, au nom de mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), je voudrais déposer des exemplaires d'un document qui contient les noms des membres du comité d'enquête sur l'emploi extra-médical de médicaments, avec leur curriculum vitae.

[M. Matte.]

RESSOURCES NATIONALES ET TRAVAUX PUBLICS

RENVOI DU RAPPORT ANNUEL DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que des entretiens ont eu lieu entre ceux qui s'intéressent aux travaux du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics. A leur avis, pour que le comité puisse compléter ses travaux, il devrait être saisi du rapport annuel de l'Office national de l'énergie pour l'année terminée le 31 décembre 1968, déposé le 1er avril 1969. Si la Chambre y consent, cette proposition pourrait être transformée en ordre de la Chambre.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

LOI DES SUBVENTIONS AUX TRANSPORTS DANS LA RÉGION ATLANTIQUE

MESURE VISANT À ÉTENDRE LA PORTÉE DES MESURES LÉGISLATIVES, À ABOLIR CERTAINES RÉDUCTIONS STATUTAIRES ETC.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports) demande à déposer le bill C-207 autorisant des subventions aux transports dans la Région atlantique.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

LOI SUR LES TAUX DE TRANSPORTS DES MARCHANDISES DANS LES PROVINCES MARITIMES

PROLONGATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER— ORDRE DE RETRAIT

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Comme le bill 207 englobe les dispositions du bill C-182, plairait-il à la Chambre que le bill C-182 soit retiré?

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé, et le bill est retiré.)

M. Baldwin: Voulez-vous en retirer d'autres? Un ou deux budgets, peut-être?

QUESTIONS ORALES

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

LE BLÉ—LA DISCUSSION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES PRODUCTEURS DE L'OUEST

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre peut-il dire s'il a eu des entretiens particuliers avec chacun des premiers ministres des provinces de l'Ouest cette semaine? A-t-il discuté la situation des cultivateurs de blé et pouvons-nous compter sur une déclaration au sujet de mesures d'assistance qui pourraient être prises pour pallier les graves difficultés financières qu'éprouvent les cultivateurs de blé de l'Ouest?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on avait pris des dispositions pour que les trois premiers ministres de l'Ouest puissent s'entretenir avec les ministres fédéraux responsables de certains aspects de la culture du blé et de l'agriculture en général. Ces dispositions ont été inutiles parce que la conférence s'est terminée plus tôt que prévu, ce qui a bouleversé le programme. Toutefois, des entretiens particuliers ont eu lieu entre la plupart sinon tous les premiers ministres et plusieurs ministres ainsi que moi-même, et la question du blé est venue sur le tapis.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il répondre à la dernière partie de ma question: pouvons-nous nous attendre qu'on annoncera sous peu l'aide qui sera accordée, le cas échéant, pour surmonter les difficultés pécuniaires des cultivateurs de blé de l'Ouest?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je dois signaler que les premiers ministres ne se sont pas entendus quant aux meilleures façons d'y parvenir. J'ajoute simplement que, s'il doit y avoir une annonce, elle sera faite par le gouvernement par les voies normales.

L'hon. M. Stanfield: J'ose espérer que le gouvernement fédéral prendra l'initiative et s'acquittera de ses responsabilités, si les provinces ne parviennent pas à s'entendre.

LE COMITÉ PARLEMENTAIRE DE LA CONSTITUTION—DISCUSSION AVEC LES PARTIS D'OPPOSITION DE LA NATURE ET DES ATTRIBUTIONS DU COMITÉ

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire, qui reprend celle que j'ai posée tout à l'heure au premier ministre. Je parlerai avec beaucoup de sincérité. Le premier ministre ne discutera-t-il pas avec les partis de l'opposition de la nature et des attributions de tout comité parlementaire qui pourrait être créé ou faire l'objet d'une discussion?

Si je dis cela, c'est qu'en dernier ressort, si on veut bien me permettre de donner mon avis, c'est aux Canadiens qu'il appartient de prendre une décison et de dire ce qu'ils pensent en acceptant ou en rejetant les gouvernements. Le premier ministre n'est-il pas d'avis qu'il est de la plus haute importance pour les Canadiens de savoir exactement de quoi on discute et en quoi consisteront les décisions?

Le très hon. M. Trudeau: Pour ce qui est de savoir exactement ce dont il s'agit, nous avons toujours déposé nos documents de travail, et nous déposerons ceux qui ont servi à cette conférence-ci. Les gens seront pleinement et exactement au courant de notre situation. Je doute cependant qu'ils puissent jamais connaître exactement la prise de position de l'opposition.

M. Andrew Brewin (Greenwood): J'aimerais demander au premier ministre si, contrairement à ce qu'il a dit l'aure jour, il songera à instituer le comité parlementaire au cours de cette session-ci et peut-être même à prendre des dispositions pour que le comité se réunisse durant le congé d'été.

Le très hon. M. Trudeau: Nous n'avons sûrement pas l'intention d'établir le comité avant le congé d'été. J'ai dit que j'étais disposé à discuter, avec les partis de l'opposition, de l'institution d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, qui se réunirait au cours de la prochaine session.

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Une autre question supplémentaire, que je voudrais adresser au président du Conseil du Trésor. Maintenant que la conférence fédérale-provinciale est terminée, peut-il nous dire combien l'ouverture du tunnel entre le Château Laurier et le Centre du centenaire a coûté à chacun des premiers ministres des provinces?

[*Français*]

RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE L'ONTARIO ET DU QUÉBEC RELATIVEMENT À LA POLITIQUE LAITIÈRE

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser au très honorable premier ministre une question supplémentaire qui fait suite à celle du chef de l'opposition, qui lui demandait tantôt s'il s'était rencontré avec les premiers ministres des provinces de l'Ouest relativement à la situation des producteurs de blé.

Le très honorable premier ministre a-t-il discuté avec les premiers ministres du Québec et de l'Ontario d'un autre secteur de l'agriculture canadienne, soit l'industrie laitière, qui est dans un certain marasme?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette question-là n'était évidemment pas à l'ordre du jour de la Conférence. Cela ne touche en rien les questions constitutionnelles. Par ailleurs, les premiers ministres dont il s'agit n'ont pas demandé à me rencontrer à ce sujet. Ils m'ont parlé, en privé, d'autres sujets, en marge de la conférence, mais il n'était pas question du lait.

[*Traduction*]

L'APPLICATION DES DISTRICTS SÉNATORIAUX AUX PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS— LES SUBVENTIONS CONDITIONNELLES

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre. Comme les articles de journal à propos de la conférence fédérale-provinciale sur la constitution pourraient créer des malentendus, j'aimerais demander au premier ministre si le gouvernement fédéral a l'intention de diviser le Canada en districts sénatoriaux pour s'occuper des programmes à frais partagés et s'il compte accorder à l'avenir à trois de ces districts un pouvoir de veto sur n'importe quel de ces programmes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, tous les détails de notre position à ce sujet seront présentés dans quelques jours. Cette question, telle que l'a posée le chef du Nouveau parti démocratique exige une explication détaillée de notre position. Le gouvernement fédéral souhaite obtenir, en quelque sorte, l'unanimité nationale avant de décider, non pas de tous les aspects de son pouvoir de dépenser, mais de l'emploi des subventions conditionnelles accordées aux provinces. Cette position fédérale ne s'appliquerait pas aux subventions accordées aux particuliers ou aux institutions, ni même aux subventions sans condition, mais seulement aux subventions conditionnelles. Il s'agit d'une formule compliquée. Je veux bien répondre à toutes les questions touchant ce domaine, mais le document sera déposé dans quelques jours.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'espérais que le premier ministre ferait une déclaration à l'appel des motions pour nous donner tous les renseignements. Mais si l'on doit en croire les journaux, trois régions devraient approuver un programme à frais partagés avant son application. Dois-je alors supposer que dans les régions qui comportent quatre provinces, toutes les quatre devraient donner leur accord avant que le vote de cette région puisse être considéré comme étant favorable?

Le très hon. M. Trudeau: La réponse est non, monsieur l'Orateur. Le député ne devrait pas interpréter la chose ainsi.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Si ce n'est pas ce que cela veut dire, monsieur l'Orateur, alors je demanderais au premier ministre ce qu'il entend. Le vote d'une région peut-il être divisé—deux des régions comprennent quatre provinces, quatre dans l'Ouest et quatre dans les Maritimes—et en supposant qu'une région est partagée; deux ou trois provinces étant en faveur et une contre, quel serait alors le vote de cette région, serait-il pour ou contre, et une seule province ou région aurait-elle le pouvoir de veto sur la décision?

Le très hon. M. Trudeau: La réponse est encore non, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je demande au premier ministre des renseignements qui sont sûrement d'importance vitale pour les Canadiens, et le premier ministre ne nous a donné aucun renseignement à l'appel des motions. Nous avons sûrement droit, à la période des questions, de nous faire expliquer cette question.

M. l'Orateur: Le député a posé une question et reçu une réponse.

[*Français*]

QUÉBEC—À PROPOS DU RÉFÉRENDUM QUI DOIT ÊTRE TENU À L'AUTOMNE

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Tout à l'heure, il a dit qu'il a été question, pendant la conférence fédérale-provinciale, de la constitution canadienne. Peut-il me dire si l'on a discuté du référendum dont le premier ministre du Québec a annoncé la tenue pour l'automne prochain? Le premier ministre du Canada et le premier ministre du Québec en ont-ils parlé?

Le très hon. M. Trudeau: Cette question n'était pas à l'ordre du jour, monsieur le président.

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

LA COMMISSION DES PRIX ET DES REVENUS—LA NOMINATION DE M. PAUL GÉRIN-LAJOIE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): En l'absence du ministre de la Consommation et des Corporations, j'aimerais adresser ma question au premier ministre et lui demander si le gouvernement a nommé M. Paul Gérin-Lajoie, député à l'Assemblée nationale du Québec, membre de la Commission des prix et des revenus et, si oui, si des législateurs des autres provinces seront aussi nommés?

M. l'Orateur: La question devrait être inscrite au *Feuilleton.*

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. La nomination de cet individu, et d'autres aussi, à la Commission des prix et des revenus ayant été divulguée à la presse ce matin, il me semble que la Chambre doit en savoir au moins autant que la presse.

LE BŒUF—LA NOMINATION D'UN COMITÉ MIXTE EN VUE D'UNE ENQUÊTE SUR LES PRIX

M. G. W. Baldwin (Peace River): Puis-je poser une question connexe au président du Conseil privé? Voudrait-il nous dire si le gouvernement a l'intention de désigner un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes pour régler la question du prix du bœuf et, si oui, ce comité jouira-t-il de pouvoirs réels?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Voilà qui est difficile à dire, monsieur l'Orateur.

LA DÉFENSE NATIONALE

LA PRÉSENTATION D'UN RAPPORT AVANT LE CONGÉ D'ÉTÉ

L'hon. J. A. MacLean (Malpèque): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question au ministre de la Défense nationale. Compte-t-il déposer à la Chambre un Livre blanc ou faire, à l'appel des motions, une déclaration définitive au sujet des implications, tant à l'égard du gouvernement que des forces armées elles-mêmes, des changements apportés par le gouvernement à sa politique de défense?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de déposer un Livre blanc, mais je crois avoir signalé aux députés que j'aimerais faire rapport de l'état de la question avant que la Chambre ne s'ajourne. Dans l'état actuel de nos travaux, je serai en mesure de faire une déclaration, non point une déclaration définitive car la question est toujours à l'étude, mais une déclaration ou un rapport provisoire le 23 juin ou le lundi de la dernière semaine où la Chambre siégera.

M. Baldwin: Le gouvernement ne croit pas aux déclarations définitives.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): J'aimerais demander au ministre de la Défense nationale s'il sera en mesure d'indiquer dans sa déclaration où en sont les démarches en vue d'obtenir un avion de ravitaillement en carburant pour le CF-5?

LES FINANCES

LES TAUX D'INTÉRÊT—L'ÉTUDE PAR LE COMITÉ PERMANENT PENDANT LE CONGÉ D'ÉTÉ

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Comme le comité des banques de la Chambre des représentants des États-Unis, et en particulier son président, s'inquiètent de la hausse constante du taux d'intérêt à tel point qu'on a décidé d'enquêter sur les causes de cette hausse et sur le régime financier et bancaire qui s'y rattache, le ministre consentirait-il à déférer le problème de la hausse des taux d'intérêt au comité des finances de la Chambre, afin qu'il puisse se réunir pour étudier le problème?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'examinerai la proposition du député.

M. Lewis: Bien entendu, je sais gré au ministre de bien vouloir l'examiner, mais pourrait-il décider avant le 27 juin de déférer cette question au comité et de prendre aussi des dispositions pour que le comité se réunisse pendant le congé d'été?

L'hon. M. Benson: Cela dépend du temps que prendra mon examen.

M. Lewis: J'ai une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur, j'apprécie d'autant plus le sens de l'humour du ministre des Finances qu'on en est si rarement témoin, mais je voudrais savoir combien de temps prendra le ministre à se décider. Il peut trouver la chose amusante, mais ce n'est pas le cas des Canadiens.

L'hon. M. Benson: J'étais très sérieux.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député, me semble-t-il, répète une question qu'il a déjà posée.

LES EFFETS DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS SUR LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Au début de la semaine, monsieur l'Orateur, j'ai demandé au ministre des Finances si, selon lui, la majoration du taux d'intérêt aux États-Unis se refléterait au Canada et aurait des effets sur les avoirs en obligations d'épargne canadiennes. A cela il a répondu: «Je ne pense pas vraiment qu'en l'occurrence cela puisse avoir des effets sérieux sur les avoirs en obligations d'épargne canadiennes». Comme la Banque du Canada a annoncé que les remboursements nets des obligations d'épargne du Canada, au cours de la semaine dernière, ont atteint la somme de 26 millions de dollars, soit presque deux fois le taux normal, le ministre nous dirait-il s'il a changé d'avis depuis mardi?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Naturellement, nous ne savions pas alors à quel niveau les taux exigés par les banques se stabiliseraient au Canada, et tout ce que je peux dire c'est que nous devrons surveiller de très près le rachat d'obligations d'épargne du Canada.

L'hon. M. Stanfield: Je tiens à m'assurer que j'ai bien compris le ministre des Finances. Veut-il dire que, au moment où il a donné cette réponse mardi, il ne prévoyait pas que les banques canadiennes modifieraient leurs taux à la suite du changement des taux d'intérêt à New York?

L'hon. M. Benson: Je ne savais pas alors à quel niveau le taux d'intérêt préférentiel des banques canadiennes se stabliserait. Ce qui est plus important encore, je ne connaissais pas les taux que les banques paieraient sur les dépôts.

M. David Lewis (York-Sud): A propos du rachat d'obligations d'épargne du Canada, le ministre songe-t-il à supprimer certains des stimulants fiscaux présentement offerts aux acheteurs de valeurs ou, comme solution de rechange, à encourager davantage l'achat d'obligations d'épargne du Canada et d'autres obligations de l'État?

L'hon. M. Benson: A vrai dire, toute la question des encouragements et de leur nature est étudiée dans notre Livre blanc sur la réforme fiscale que j'espère faire publier au cours de l'été prochain.

LE RACHAT DES OBLIGATIONS PERPÉTUELLES DU CANADA

M. A. D. Hales (Wellington): Étant donné le taux d'intérêt extrêmement faible de 3 p. 100 sur les obligations perpétuelles du Canada et le fait que ce sont surtout des gens âgés qui les détiennent, le ministre ne songerait-il pas à les racheter, surtout en raison du fait qu'elles n'étaient cotées hier que $42.50?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Je crois que mon prédécesseur et moi-même avons convenablement traité de cette question. Si nous devions racheter ces obligations au pair, beaucoup de ceux qui les ont achetées à bon marché réaliseraient un gros gain de capital; le rachat ne profiterait aux acheteurs initiaux que dans quelques cas.

M. Hales: Le ministre ne pourrait-il surmonter la difficulté en rachetant les obligations émises jusqu'en 1955, ou environ?

L'hon. M. Benson: Nous ne pouvons retracer l'identité des propriétaires.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CHINE CONTINENTALE—LES NÉGOCIATIONS VISANT À LA RECONNAISSANCE DIPLOMATIQUE PAR LE CANADA

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): J'aimerais poser une question au premier ministre, monsieur l'Orateur. Peut-il dire quand nous pouvons nous attendre à un rapport détaillé sur les négociations amorcées par notre gouvernement et visant à la reconnaissance diplomatique de la Chine continentale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'INDUSTRIE

L'APPLICATION DE L'AMORTISSEMENT DIFFÉRÉ À LA CONSTRUCTION D'IMMEUBLES COMMERCIAUX

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): J'aimerais poser une question au ministre des Finances. Elle concerne les provinces et les villes prospères. Étant donné l'inquiétude que cause en ce moment l'amortissement différé sur les édifices commerciaux, en ce qui a trait particulièrement aux dates applicables et à la situation des immeubles non visés par des contrats de construction, le ministre voudrait-il songer à apporter des éclaircissements sur toute cette question?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Quant à l'incidence exacte de cette mesure—à sa date d'application et aux propriétés visées—un communiqué paraît aujourd'hui et je serais heureux d'en remettre une copie au député. Comme il le sait, cette question est très compliquée, quant à la date d'entrée en vigueur et le reste.

M. Woolliams: Puis-je demander respectueusement au ministre—et je ne veux pas

ouvrir un débat—s'il ne pense pas que l'importance du sujet doit l'inciter à demander à la Chambre la permission de revenir aux motions pour faire une déclaration ici même avant d'informer la presse?

L'hon. M. Benson: Il s'agit d'une question technique, monsieur l'Orateur, qui comporte des dates d'application pour certaines mesures. Je serai heureux d'envoyer au député une copie du communiqué. Je l'aurais apportée, mais j'ai oublié de le faire.

M. Baldwin: Allez-vous le mettre en musique?

LOI DES SUBVENTIONS AUX TRANSPORTS DANS LA RÉGION ATLANTIQUE

LES ÉTAPES DE L'ÉTUDE DE LA NOUVELLE MESURE

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): J'adresse ma question au ministre des Transports, monsieur l'Orateur. A-t-il l'intention de faire franchir d'autres étapes, avant l'ajournement d'été, au bill C-207, à présent qu'il a été lu pour la première fois aujourd'hui?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, dans la mesure où nous obtiendrons la collaboration nécessaire de tous les partis.

M. Nowlan: Le ministre peut compter sur la collaboration des députés de ce côté-ci de la Chambre. Puis-je lui demander s'il s'agit d'une des mesures prioritaires dont il faut disposer avant l'ajournement?

L'hon. M. Jamieson: J'espère qu'il en sera ainsi, monsieur l'Orateur.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Une question supplémentaire. La mesure dont la Chambre a été saisie est-elle provisoire et le ministre envisage-t-il de présenter d'autres mesures qui s'inspireront du rapport que le comité des transports et communications doit présenter la semaine prochaine?

L'hon. M. Jamieson: Oui, monsieur l'Orateur.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Une question supplémentaire, pour m'éclairer. Comment le ministre a-t-il pu devancer le rapport du comité permanent des transports et des communications, que celui-ci est en train de préparer et qui préconise justement le bill que le ministre présente à la Chambre aujourd'hui?

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, il n'est jamais difficile de prévoir ce que dira le député.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION VISANT À RÉDUIRE LE NOMBRE DE VICTIMES

M. Barry Mather (Surrey): Puis-je poser une question au ministre des Transports, monsieur l'Orateur? Étant donné le nombre croissant de morts et de blessés sur nos routes, songe-t-on toujours à établir une commission publique de la sécurité routière, comme l'avait annoncé son prédécesseur?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): J'avais l'intention de faire une déclaration à l'appel des motions aujourd'hui, mais puisque le premier ministre doit en faire une, je remettrai la mienne à mon prochain jour de présence à la Chambre, mardi prochain.

LE CENTRE NATIONAL DES ARTS

LA TERRASSE COMME TRIBUNE PUBLIQUE

M. A. D. Hales (Wellington): Ma question s'adresse au secrétaire d'État, qui est comptable du Centre national des arts. Je constate l'absence du ministre, monsieur l'Orateur, et je poserai ma question à son secrétaire parlementaire. Était-ce avec l'approbation du ministre que M. Ron Singer, directeur des programmes nationaux d'art pour la jeunesse, a ménagé un emplacement sur la terrasse du Centre national des arts, à compter de minuit ce soir pour une durée de 48 heures, à l'intention d'un groupe qui s'intitule les «pensionnaires» du 15, avenue Daly, pour leur permettre de parler au sujet de la paix?

M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Le secrétaire d'État répondra aux questions lundi, monsieur l'Orateur.

M. Hales: Le secrétaire parlementaire pourrait-il confirmer si le ministre a l'intention d'utiliser la terrasse et les environs du Centre national des arts comme une sorte de Hyde Park?

M. Stanbury: Sûrement, monsieur l'Orateur, mais le ministre n'administre pas ce territoire.

LES CÉRÉALES

PRÉTENDUES INJUSTICES QUANT AUX LIVRAISONS AUTORISÉES

M. John Burton (Regina-Est): J'ai une question pour le ministre de l'Industrie et du Commerce, monsieur l'Orateur. Étant donné l'annonce de mesures éventuelles pour redresser les irrégularités et les injustices relatives à la livraison autorisée de grains dans l'Ouest,

le ministre ferait-il enquête sur les injustices persistantes au sujet des contingents et peut-il dire quelles sont les perspectives de livraison de grains pour la fin de la campagne agricole?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): J'ai en main un rapport de la situation, monsieur l'Orateur. En ce moment, 4 postes ont un contingent unitaire, 19 postes ont un contingent d'un boisseau, 204 de deux boisseaux, 579 de trois boisseaux, 664 de quatre boisseaux et 347 de cinq boisseaux. Le commissaire en chef m'assure qu'il a toujours bon espoir que le contingent de tous les postes sera de cinq boisseaux à la fin de la campagne agricole

M. Burton: Le ministre peut-il dire quelles mesures immédiates seront prises pour s'assurer que les régions encore assujetties à un quota d'un ou deux boisseaux auront dès maintenant la priorité, au lieu d'attendre que le quota soit porté à six boisseaux?

L'hon. M. Pepin: Je crois avoir déjà dit qu'on s'en occupe, monsieur l'Orateur.

LA HAUSSE DES COMMISSIONS DE COURTAGE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Le ministre songerait-il à discuter avec les syndicats de blé et les compagnies de céréales de l'Ouest la possibilité de hausser la commission de courtage pour la vente des céréales au lieu de leur payer de fortes sommes pour l'entreposage, ce qui permet aux syndicats et aux compagnies de profiter largement de l'entreposage.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du commerce): Merci du conseil.

LES EXPOSITIONS

L'AUGMENTATION DE LA SUBVENTION À L'EXPOSITION NATIONALE DU CANADA

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Vu le discours énergique prononcé par l'ancien maire de Toronto, député d'York-Ouest (M. Givens), où il a signalé le grand écart entre l'aide financière accordée à Montréal et celle que reçoit Toronto, le gouvernement fédéral envisagerait-il de combler cet écart en accordant une subvention à l'Exposition nationale du Canada et en faisant en sorte que Toronto soit mieux représenté au sein du cabinet?

[M. Burton.]

LA NAVIGATION

ENQUÊTE SUR LE NAUFRAGE DU «HUTOWKO QUEEN»

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question au ministre des Transports. Son ministère mène-t-il une enquête sur le dernier d'une série d'accidents où des remorqueurs à la coque d'acier ont coulé? Je veux parler, en l'occurrence, du *Hutowko Queen* qui a coulé le dimanche 8 juin dans le Fraser. Si oui, demandera-t-on à la commission chargée d'enquêter sur le naufrage du *Emerald Straits* d'enquêter également sur ce dernier accident?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'étudierai volontiers la question. De toute façon, tout le problème de la sécurité du remorqueur fera l'objet d'une étude détaillée soit pendant les audiences de la commission, soit après.

LES AFFAIRES INDIENNES

L'ABSENCE DU MINISTRE À LA RÉUNION SUR LES DROITS DES INDIENS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien une question semblable à celle que j'ai adressée aux banquettes ministérielles il y a une semaine, alors que le ministre était absent pour des raisons de force majeure? J'ai alors demandé pourquoi il ne s'était pas rencontré avec les membres de la Commission nationale sur les droits des Indiens, qui cherchaient à avoir une entrevue avec lui avant la publication du Livre blanc. Sauf erreur, le ministre avait antérieurement donné à la Chambre l'assurance qu'il s'entretiendrait avec ce groupe à la fin de mai ou au début de juin.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, ce groupe s'est réuni à Ottawa et a discuté avec les fonctionnaires de mon ministère. Il avait été entendu qu'il ne serait pas nécessaire de me rencontrer à cette première réunion. On avait demandé de me rencontrer le vendredi et, à ce moment-là, j'avais déjà quitté Ottawa. Et pendant que l'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield) posait une question à la Chambre, la délégation discutait avec mon sous-ministre durant près de deux heures.

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

L'APPLICATION DU PRINCIPE DE L'IMPÔT EN FONCTION DE LA CAPACITÉ DE PAYER

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme une étude publiée tout récemment par l'Université de Waterloo démontre que le niveau d'imposition n'a aucun effet marqué sur l'intérêt du contribuable à travailler, le ministre serait-il maintenant disposé à étudier l'à-propos d'appliquer le principe voulant que les impôts soient établis en fonction de la capacité de payer, dont s'inspire le rapport Carter?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai vu dans les journaux un compte rendu de cette étude, dont les conclusions ne concordent certainement pas avec ce que mon expérience de ministre des Finances et de ministre du Revenu national m'a appris au sujet des contribuables.

Mme MacInnis: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Libre au ministre de dire que les contribuables qu'on a interrogés ne ressemblent pas à ceux qu'il connaît, néanmoins, si ces derniers aussi bien que les premiers étaient appelés à contribuer selon leur capacité de payer, cela donnerait, à mon avis, de bien meilleurs résultats.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Benson: Les contribuables que je connais sont des gens ordinaires comme moi.

LA CONSOMMATION

LE VENTE DU POISSON EN PÉRIODE DE CHERTÉ DE LA VIANDE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Forêts. S'efforce-t-il de mettre en valeur la haute valeur protéique et le prix modique du poisson, en ce moment où la viande coûte cher?

LE CANADIEN-NATIONAL

LES CONSULTATIONS AU SUJET DES EMPLOYÉS RETRAITÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Comme il m'avait assuré il y a un peu plus de trois semaines qu'il s'occupait des pensions des employés retraités du CN, pourrait-il me dire où en sont ses consultations avec la compagnie? A-t-il de bonnes nouvelles à nous annoncer?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Au cours de nos brèves consultations, monsieur l'Orateur, j'ai demandé qu'on me soumette un rapport. J'ai reçu certaines communications dont je m'entretiendrai avec les fonctionnaires du CN la semaine prochaine.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre sera peut-être prêt à faire une déclaration à la Chambre un de ces jours à 10 heures.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LE DÉPÔT DU PROJET DE LOI SUR LES EAUX— LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Même si la loi sur les eaux canadiennes n'était pas censée être débattue au cours de la présente session du Parlement, le gouvernement compte-t-il toujours...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Que le député veuille bien poser sa question.

M. Rose: Oui, monsieur l'Orateur. Le gouvernement compte-t-il toujours présenter cette mesure au cours de la session actuelle?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur, nous avons bien l'intention de présenter cette mesure et de lui faire subir la première lecture pendant cette session.

M. Rose: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre de faire une déclaration à l'appel des motions au sujet des mesures provisoires que le gouvernement compte prendre en vue de réglementer les eaux et de contrôler la pollution?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, quand je proposerai la première lecture du bill, j'en profiterai pour faire une déclaration à l'appel des motions.

LE PÉTROLE

LES EXPÉDITIONS DE PRODUITS ÉTRANGERS À L'OUEST DE L'OUTAOUAIS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je l'adresse au ministre qui vient de répondre à la question

précédente. Il y a quelques semaines, on lui a posé à la Chambre une question au sujet du mouvement des produits pétroliers de sources étrangères à l'ouest de la vallée de l'Outaouais; il a dit qu'il enquêterait et qu'il ferait rapport à la Chambre en temps utile. Le ministre a-t-il terminé son enquête? Peut-il informer la Chambre de ses conclusions, et peut-il faire des recommandations?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Oui, monsieur l'Orateur. J'ai des renseignements assez récents...

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le ministre veut faire une déclaration, ce n'est pas le temps. Il devrait le faire à l'appel des motions.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Lorsque le ministre fera une déclaration à la première occasion à l'appel des motions au sujet de l'acheminement des produits pétroliers et de toute proposition quelconque que le gouvernement désire présenter, voudrait-il en même temps exposer à la Chambre les objectifs du gouvernement en ce qu'ils touchent les marchés intérieurs du pétrole? En outre, nous indiquerait-il les buts du gouvernement en ce qui concerne la pénétration du marché des États-Unis? Le ministre ferait-il cela, monsieur l'Orateur?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, j'y songerai.

LES MÉMOIRES À LA COMMISSION D'ÉTUDE AMÉRICAINE SUR LES IMPORTATIONS

M. G. W. Baldwin (Peace River): Une question supplémentaire monsieur l'Orateur. Même si le gouvernement a apparemment décidé de ne pas présenter de mémoire exposant ses opinions au président de la Commission d'études américaine sur les importations de pétrole, est-il parfaitement au courant des mémoires présentés. En temps voulu, le gouvernement fera-t-il connaître les résultats des enquêtes effectuées par cette Commission d'étude?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, nous nous intéressons, bien entendu, aux progrès réalisés à la suite de la présentation des mémoires. La façon dont cette étude se poursuit aux États-Unis a pour nous de graves et importantes conséquences. Nous sommes certains que l'étude analysera minutieusement les faits qui constitueront le fondement d'un avenir très prometteur pour l'industrie du pétrole au Canada.

[L'hon. M. Stanfield.]

LE CENTRE NATIONAL DES ARTS

L'INSUFFISANCE DE FONDS POUR LA PUBLICITÉ ET LE PERSONNEL DE SÉCURITÉ

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État? Le Centre national des arts, dit-on, connaît déjà des difficultés financières. Il serait à court d'argent pour la publicité et l'embauche d'un personnel de sécurité suffisant. A-t-on signalé la chose au ministre? Si oui, quelles mesures sont envisagées?

M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, le ministre sera à la Chambre lundi.

LA CONSTRUCTION NAVALE

CANADIAN VICKERS—L'OFFRE D'ACHAT DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce? A-t-il pris part à des entretiens à propos de la Canadian Vickers? Pendant ces entretiens, la Société générale de financement du Québec a-t-elle offert d'acheter la Canadian Vickers à la condition que le gouvernement du Canada accorde provisoirement des contrats à la Vickers? Le gouvernement aurait-il refusé et de façon définitive?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt la nouvelle parue dans les journaux de ce matin. Elle renferme au moins quatre erreurs. Que je sache, il n'y a pas eu de négociations de ce genre et la déclaration qu'on m'attribue, suivant laquelle la Canadian Vickers serait un cancer qu'il faut supprimer aussitôt que possible, est inexacte. C'est un mensonge.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas cité la déclaration parce que je n'y reconnaissais pas la manière du ministre. Il ne s'exprimerait pas ainsi.

L'hon. M. Pepin: Je vous remercie.

M. Lewis: Le ministre nous dirait-il si le gouvernement du Canada a décidé de n'accorder aucun contrat à la Canadian Vickers même si quelque arrangement pouvait maintenir la compagnie en activité?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, la question me paraît hypothétique.

M. Lewis: Je vous signale respectueusement, monsieur l'Orateur, que le syndicat en question, la CSN négocie avec le gouvernement du Québec et les représentants du gouvernement fédéral. Je vous assure qu'il n'y a rien d'hypothétique à propos de la situation qui existe à la Canadian Vickers et de ces pourparlers. Votre Honneur permettra peut-être au ministre de répondre.

L'hon. M. Pepin: L'adjudication des contrats de construction navale n'est pas de mon ressort, mais je me suis renseigné. On m'a répondu que la seule possibilité actuelle concerne les travaux de réparation. Je tiens à souligner que la situation est assez bonne dans d'autres chantiers du Québec.

LA FONCTION PUBLIQUE

LA MAJORATION DES PENSIONS DES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Elle est très brève mais très urgente. Pouvons-nous espérer que le gouvernement prendra des mesures ou fera du moins une déclaration à propos de la majoration des pensions des fonctionnaires retraités avant l'ajournement à la fin de juin?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas maître des événements que souhaite ou ne souhaite pas l'honorable représentant. Mais je n'oserais encourager personne à s'attendre à une déclaration avant la fin de la session.

LA DÉFENSE NATIONALE

LA MAJORATION DES PENSIONS DES MEMBRES DES FORCES ARMÉES ET DE LA GENDARMERIE ROYALE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question supplémentaire ou connexe, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre de la Défense nationale si nous pouvons nous attendre à une déclaration de ce genre avant la fin de juin au sujet des retraités des forces armées?

L'hon. Léo Cadieux (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, ma réponse ne peut guère être différente de celle du président du Conseil du Trésor. En fait, elle ne dépend pas de moi actuellement. On est en train de l'étudier pour tous les anciens employés du gouvernement fédéral.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Si le solliciteur général était ici, je lui poserais la même question au sujet des membres retraités de la Gendarmerie royale du Canada. Je pourrais peut-être, je l'espère, recevoir alors une réponse favorable.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE LA TÉLÉSAT CANADA

MESURE CRÉANT UNE SOCIÉTÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS PAR SATELLITE

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et ministre des Communications) propose que le bill C-184, créant une Société de télécommunications par satellite pour le Canada, soit lu maintenant pour la 3e fois et adopté.

M. Stan Schumacher (Pallister): Monsieur l'Orateur, je profite de cette occasion pour dire que le projet de loi n'a pas l'appui unanime des députés. Je ne suis pas prêt à appuyer la mesure pour les raisons suivantes: d'abord, si notre pays est aujourd'hui ce qu'il est, c'est parce qu'il a été édifié avant tout grâce aux efforts du régime d'entreprise privée, lequel est étranger à toute attitude du gouvernement qui n'autorise pas ce genre de régime. Le gouvernement a sûrement un rôle à jouer ici. Ce rôle devrait consister à créer une ambiance propice au bon fonctionnement du régime d'entreprise privée, c'est-à-dire à formuler, à établir et à appliquer les règlements et ordonnances voulus, et les lois si vous voulez, afin que l'entreprise travaille dans l'intérêt de la majorité des citoyens. Une telle initiative comporte les lois nécessaires contre la création de monopoles et les règlements qui s'imposent dans le cas de monopoles inévitables. Cela comporte également une chose dont le besoin se fait sentir depuis longtemps, des lois judicieuses pour protéger les investisseurs canadiens. Le gouvernement a également un rôle à jouer dans les secteurs où l'entreprise ne peut pas ou ne veut pas entreprendre ce qui s'impose dans l'intérêt de la population.

Le ministre a souvent invoqué des arguments tout à fait faux pour montrer à quel point le bill à l'étude était nécessaire afin d'achever le travail d'édification du pays entrepris par le Pacifique-Canadien il y a une centaine d'années, et que le projet de loi n'était en somme que l'application actuelle de cette politique. Ce ne sont là que des sottises, monsieur l'Orateur. Dans le cas du Pacifique-Canadien, personne n'était en mesure d'entreprendre ce projet et le gouvernement a dû, à juste titre, en assumer le financement, mais non la propriété.

Dans ce cas-ci, l'industrie des communications se prépare depuis quelque temps déjà à la construction d'un satellite canadien de communications. J'aimerais vous citer un passage du mémoire du réseau téléphonique transcanadien. Il s'agit du 2e paragraphe à la page 2:

> Consciente de la responsabilité qui lui incombe de mettre au point et de fournir des services de

communications de toutes sortes. l'industrie téléphonique étudie depuis plusieurs années les divers éléments et les possibilités des télécommunications par satellite. Déjà en 1962, elle soumettait au ministre des Transports un mémoire détaillé sur les communications spatiales au Canada, suivi, en 1966, de mémoires au Conseil des sciences du Canada. En mai 1967, le reseau téléphonique transcanadien, de concert avec les télécommunications du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, présentait au ministre des Transports une proposition officielle visant la construction et l'exploitation d'un système national polyvalent qui serait entièrement financé par les entreprises de communications et répondrait à toutes les demandes d'un service que les indications fournies par le gouvernement, l'industrie et le public avaient alors laissé entrevoir.

Lorsque ce bill en était à l'étape du comité, j'ai interrogé le ministre au sujet de la position du réseau téléphonique transcanadien. Tout ce qu'il a consenti à dire c'était, qu'à son avis, l'attitude actuelle du gouvernement était la meilleure. Le ministre n'a pas saisi cette occasion pour dire que les faits contenus dans cette partie du mémoire que j'ai citée étaient inexacts ou que la proposition était inadéquate. Tout ce que je puis en inférer, c'est que le réseau téléphonique transcanadien était prêt à faire l'équivalent de ce qui est maintenant proposé dans ce bill.

J'ai des objections contre le bill non seulement parce que je l'estime inutile mais encore parce que nous ignorons ce qu'il coûtera, en fait, aux contribuables. Il semble qu'on nous demande de voter une somme globale de 70 millions de dollars: jusqu'à 30 millions que le gouvernement voudrait investir en capital-actions et jusqu'à 40 millions pour le financement de la dette, somme qui permettrait au gouvernement de construire le satellite lui-même sans s'occuper des entreprises de télécommunications ou du public. Rien ne nous garantit encore que le public ou ces entreprises participeront à cette transaction.

Indépendamment de ce coût—et je pense que la question est très importante en ce moment car nous avons un budget record, des impôts record et une hausse du prix de la vie due aux agissements du gouvernement—j'estime qu'il y a là une occasion pour le gouvernement de montrer l'exemple au secteur privé de notre industrie en renonçant à un domaine où sa présence n'est pas requise et où, en tout état de cause, il n'a que faire. Outre les 70 millions éventuels, il y a également le coût de l'adaptation du système au but pour lequel le ministre déclare vouloir l'utiliser. Il s'agit, dans une large mesure, d'assurer des programmes de télévision aux régions du grand Nord canadien. Il faut comprendre que ce système ne transmettra pas de lui-même les émissions de télévision aux régions du Nord, et qu'il faudra de nouveaux placements de capitaux. Le système ne transmettra pas directement aux foyers des gens les émissions télévisées. Des stations au sol devront être construites qui recevront le signal du satellite et le retransmettront sur le petit écran. Nous ne pouvons obtenir d'évaluation sur le coût. Il n'est pas dit que nous n'aurons pas à dépenser 70 millions de dollars de plus pour que le système fonctionne comme le ministre des Communications (M. Kierans) le prévoit.

[M. Schumacher.]

• (12.10 p.m.)

Je m'oppose à cette façon de procéder, d'abord parce que le gouvernement ne devrait pas s'occuper d'un projet semblable alors que quelqu'un d'autre peut le faire. Deuxièmement, parce que nous ne savons pas combien d'argent nous aurons à dépenser. Le gouvernement a l'occasion de laisser les capitalistes privés montrer ce qu'ils peuvent faire pour le pays. Lorsqu'aux États-Unis on a abordé le problème, on a organisé une association entre le public investisseur et les entreprises de télécommunications qui a très bien tourné. Pourquoi le gouvernement se mêle-t-il de cela quand ce n'est pas nécessaire? Pour ma part, monsieur l'Orateur, je ne puis appuyer la présente mesure.

M. Davis Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, comme d'autres députés de mon parti l'ont déjà dit à diverses reprises, nous sommes tout à fait en faveur de l'idée du ministre, d'établir une société pour mettre au point un satellite de télécommunications spatiales, mais nous nous opposons aussi vigoureusement à la façon dont il structure cette compagnie pour qu'elle appartienne surtout à des intérêts privés au lieu d'appartenir au gouvernement. Avant de terminer mes observations, je vais proposer un autre amendement tendant à faire diminuer la porportion de la participation du public voulue au début dans l'espoir de peut-être persuader le ministre d'accepter cette façon de procéder.

Tout comme le ministre, nous sommes en faveur de ce satellite de télécommunications spatiales parce qu'il faut que le Canada, en tant que pays industriel important, s'introduise dans des nouveaux domaines de technologie et occupe un premier rang dans la révolution scientifique croissante de nos jours. Nous reconnaissons avec lui que des considérations politiques et sociales, aussi bien que le développement technologique du pays, entrent ici en jeu. Avec le ministre, nous convenons que le satellite peut contribuer grandement à encourager les deux communautés linguistiques officielles du Canada. Nous convenons avec lui qu'il peut être un grand avantage pour les populations éloignées, notamment celles du Nord. Nous admettons avec lui que ce système peut avoir

une grande valeur éducative dans les provinces et les territoires du Canada. Enfin nous pensons comme lui que ce qui est proposé par le bill peut être précieux pour la recherche et le développement au Canada, domaine d'une grande importance pour l'avenir de toute nation industrielle.

C'est pourquoi M. Schreyer, un des premiers orateurs de ce parti, quand il était député de la Chambre, a soutenu avec enthousiasme, comme d'autres et moi-même, l'idée de mettre au point un satellite de télécommunications entre l'espace et la terre. Nous voulons préciser que même si nous nous opposons vivement à l'aliénation des intérêts de la nation que comporte ce bill, nous sommes en faveur du genre de système qu'il propose.

Pourquoi le ministre tient-il tant à accorder 70 p. 100 des actions de cette compagnie à des entreprises privées? Bien que le bill n'établisse pas la proportion, le ministre dit que l'État détiendra 30 p. 100 des actions, les entreprises de télécommunications 30 p. 100 et les portefeuillistes privés les 40 p. 100 restants.

Je ne puis concevoir que le ministre ne s'aperçoive pas que cet arrangement mettrait cette compagnie, qui est essentielle à l'évolution politique et sociale du Canada, aux progrès de la recherche et du développement dans le domaine technique et à la poursuite de la révolution scientifique, sous la coupe d'entreprises privées qui ont déjà la haute main dans le domaine des communications. S'il me dit qu'elles n'auront que 30 p. 100 et que 40 p. 100 seront à la disposition des investisseurs privés, alors, sans aucune hésitation, je lui réponds que les investisseurs privés ou seront associés à ces sociétés ou ils auront exactement la même orientation que les sociétés et que, en réalité, 70 p. 100 de la propriété de la compagnie seront entre mains privées, motivées par des intérêts qui n'ont rien à voir avec l'intérêt public.

C'est pis que cela, monsieur l'Orateur. Je m'attendrais à cela de la part d'autres membres du cabinet, mais je ne m'attendais pas de ce ministre en particulier. Je ne comprends pas comment il peut se leurrer par les paroles qu'il a prononcées à ce sujet devant le comité permanent de la Chambre.

Je signale aux députés et au peuple canadien que les entreprises d'exploitation non seulement auront un intérêt de propriété dans cette compagnie, mais qu'elles seront les sociétés fournissant les éléments et les services à cette compagnie, dont une partie leur appartiendra, et que certaines de ces sociétés achèteront des services de cette compagnie, dont une partie leur appartiendra, de sorte qu'elles en posséderont au moins 30 p. 100 et que, en outre, elles en contrôleront 40 p. 100. Ces sociétés se vendront à elles-mêmes des éléments et des services et elles achèteront des services pour elles-mêmes à cette Société qu'elles posséderont. C'est une intégration verticale de la pire espèce, et il n'existe aucun moyen pour le ministre et le gouvernement d'éviter cela.

Pourquoi faisons-nous cela? Pourquoi accordons-nous cet énorme pouvoir à la société Bell, à la société R.C.A. Victor et à la société Northern Electric, qui exercent déjà un oligopole sur l'industrie des communications au Canada? Et souvenons-nous que la société R.C.A. Victor et la société Bell sont déjà liées dans une certaine mesure à des sociétés américaines dans ce domaine. Pourquoi remettons-nous à ces sociétés la régie de ce que le ministre a défini comme le système nerveux de notre société? Pourquoi le ministre tient-il tant à leur concéder ce contrôle?

Nous posons une autre question, monsieur l'Orateur. Avons-nous raison de croire que cet arrangement donnera une garantie publique pour les placements de sociétés privées et de riches investisseurs privés, de sorte que si la société établie aux termes de ce bill fait des bénéfices, ils en profiteront, mais si elle accuse des pertes—monsieur l'Orateur, mes propos à ce sujet paraîtront dans le hansard, et je les maintiendrai—si elle accuse des pertes, ce sont les fonds publics qui les combleront et non les sociétés et les investisseurs privés.

• (12.20 p.m.)

Donc, nous avons une société qui établira un service essentiel au Canada; néanmoins, nous donnons à ces sociétés privées et à leurs amis l'autorité de la contrôler, et de s'en occuper comme ils l'entendent. Et comme nous ne la laisserons pas aller à la ruine, nous devons nous assurer que leurs placements leur accorderont toujours des bénéfices; autrement, ils seront libres de s'en retirer. Pourquoi le ministre agit-il ainsi? S'il est un domaine dans le monde occidental où la propriété publique est reconnue comme souhaitable, c'est bien celui des transports et des communications. Nous avons reconnu cela au Canada. Sans nationaliser entièrement ce secteur, nous avons admis l'utilité d'une société d'État de radio-télévision. Nous avons reconnu la nécessité d'un réseau ferroviaire d'État, en

raison de l'échec, il est vrai, des sociétés privées. Notre parti a soutenu qu'il fallait nationaliser l'oléoduc, car le confier à des entreprises privées serait sacrifier les intérêts canadiens. Il devait d'ailleurs tomber plus tard entre les mains de sociétés américaines.

Pourquoi agir ainsi dans ce cas-ci? Le ministre est-il craintif? N'a-t-il pas assez de courage pour constituer cette compagnie en société d'État au profit des Canadiens? Ou le ministre n'a peut-être pu résister aux pressions des entreprises de télécommunications. Il va se cacher derrière les rideaux pour fumer et faire taire sa conscience, mais cela ne suffira pas.

Je demande au ministre si ce sont les pressions des sociétés privées qu'il n'a pas eu le courage de repousser. Est-ce la société Bell, la société Northern Electric et la société R.C.A. Victor qui l'ont empêché de retrouver son courage d'antan, alors qu'il était ministre du gouvernement libéral du Québec? Il a renié une si grande partie de son passé que la Chambre s'en souvient chaque fois qu'il aborde ce sujet.

Pourquoi agit-il ainsi? Est-ce à cause du coût? Il nous a déclaré que le coût total s'élèverait entre 60 et 70 millions de dollars. Le gouvernement devra de toute façon verser quelque 30 millions. Dans la perspective d'un économiste, si ce n'est pas un économiste du XVIII[e] siècle, importe-t-il que les fonds soient recueillis par un organisme plutôt qu'un autre? De toute évidence, non. Peu importe que les 60 ou 70 millions soient recueillis par un organisme du gouvernement, une société d'État ou une société privée. L'effet sur l'économie est le même. Ainsi aucune raison d'ordre économique ne justifie cette crainte. Il est aussi sage de créer des valeurs pour recueillir les fonds nécessaires à cette société que de remettre 70 p. 100 de ses actions à des mains avides du secteur privé.

Le ministre craint-il—ce que j'ai soupçonné à la lecture de ses discours—que, s'il ne favorise pas ces importantes sociétés, elles ne lui offriront pas les connaissances technologiques dont il a besoin? La situation dans notre pays s'est-elle détériorée à un point tel que ces sociétés peuvent nous dicter leurs volontés, faute de quoi, elles nous priveront de leurs connaissances technologiques et de leur expérience? Dans ce cas, il est grand temps de frapper durement ces sociétés, car une bonne part de leurs travaux de recherche et de développement ont été possibles grâce à des fonds mis à leur disposition par le ministère de l'Industrie, précisément à cette fin. Rien ne nous empêche d'exiger, en contrepartie de l'aide que nous leur donnons, que les fruits de leurs travaux de recherche et de développement servent les intérêts du pays et de sa population.

Le ministre a-t-il renoncé à la largeur d'esprit qui le caractérisait à l'égard de la propriété privée et publique qu'il se trouve maintenant lié par une intransigeance doctrinaire au point où il ne veut pas de participation publique dans un domaine qui le demande à grands cris? Je ne comprends pas l'entêtement du gouvernement au sujet de cette grande entreprise que les Canadiens accueilleront avec enthousiasme quand ils la connaîtront. Notre pays est resté trop longtemps à l'arrière-garde du développement scientifique et technologique. C'est pourquoi nous avons abandonné le contrôle de notre économie à des sociétés gigantesques. Nous avons trop longtemps compté sur elles pour la recherche et les progrès technologiques. Nous devons protéger les intérêts des Canadiens au lieu de laisser tout le contrôle aux entreprises privées canadiennes.

Devant le comité, au cours de la deuxième lecture et par voie d'amendement à l'étape du rapport, nous avons essayé de persuader le ministre et les députés de modifier le bill de sorte que la société soit entièrement aux mains de l'État. A chaque étape, nous avons échoué. Nos suggestions ont été rejetées en comité, et plus tard à la Chambre. A présent, je prierai le ministre d'examiner sérieusement la proposition selon laquelle la Couronne devrait posséder au moins la majorité du capital social de la société. Ce ne serait déjà pas mal si 40 p. 100, 45 p. 100 ou 49 p. 100 des actions de la société pouvaient être acquises par les entreprises de télécommunications ou par des investisseurs privés qui pourraient ainsi jouer leur rôle.

Le Nouveau parti démocratique ne s'est jamais opposé à l'idée que l'État et les intérêts privés s'associent quand cela est désirable et utile. A mon avis, et comme le pensent mes collègues, dans ce cas ce n'est pas nécessaire. Il faut qu'une telle société soit entièrement aux mains de l'État dans l'intérêt du peuple canadien, mais puisque le ministre et la majorité des députés ne sont pas d'accord, je leur demande d'avoir au moins le courage de prendre les dispositions nécessaires pour que le gouvernement du Canada ait une part majoritaire dans le capital social de cette société, laissant le reste aux mains des investisseurs privés. Comment le ministre s'opposerait-il à cela? Il est normal que le gouvernement possède la majorité des actions de la

société, afin qu'une coalition des investisseurs privés, sociétés et particuliers, ne puisse jamais accaparer la direction de la nouvelle société. Je ne vois donc pas le besoin d'employer les 40 minutes dont je pourrais jouir.

Donc, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le bill C-184 ne soit pas lu aujourd'hui pour la 3e fois, mais qu'il soit renvoyé au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, pour des fins d'amendement afin que Sa Majesté la Reine, du chef du Canada, ne possède pas moins que la majorité des actions de la société, le contrôle public de la société étant ainsi assuré à n'importe quel moment.

• (12.30 p.m.)

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, l'amendement proposé par l'honorable député d'York-Sud (M. Lewis) se lit comme il suit:

Que le bill C-184 ne soit pas lu maintenant une troisième fois et qu'il soit renvoyé de nouveau au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, afin qu'il soit modifié en ce que Sa Majesté du chef du Canada ne devra posséder non moins qu'une majorité des actions de la Compagnie, assurant ainsi un contrôle public de la Compagnie en tout temps.

Une voix: L'honorable député est d'accord?

M. Caouette: Voici, monsieur l'Orateur. Je suis d'avis que le Parlement ait droit de surveillance sur quelque activité ou quelque compagnie que ce soit. Il y a, de fait, dans les lois canadiennes, des dispositions qui permettent au gouvernement, en tout temps, de surveiller l'intérêt public et il n'a pas besoin, pour ce faire, d'être le propriétaire de ces compagnies.

Je crois que le rôle d'un gouvernement n'est pas de posséder des compagnies, mais d'aider au développement et à l'expansion de l'entreprise privée.

Voilà pourquoi, j'ai souventes fois dit et répété que certaines sociétés d'État, notamment dans le domaine des télécommunications, devraient être vendues à l'entreprise privée, qui peut les administrer plus facilement que l'État.

Voilà le point sur lequel je diffère d'opinion avec l'honorable député d'York-Sud, qui voudrait voir le gouvernement contrôler à peu près toutes les compagnies du Canada, en les nationalisant ou en les socialisant car, selon les membres du Nouveau parti démocratique, ces compagnies réalisent des profits qui devraient retourner au peuple canadien.

Or, il a été prouvé en maintes occasions que toute entreprise d'État coûte bien plus cher que l'entreprise privée, au point de vue administratif et à tous les autres points de vue, de sorte qu'un gouvernement qui se veut progressif devrait plutôt aider l'entreprise privée, permettre la création de nouvelles compagnies privées, sous surveillance, par exemple, parce nous devons respecter les lois, et, s'il faut édicter d'autres lois, allons-y. Toutefois cela ne signifie pas que nous devons, comme Parlement fédéral, comme gouvernement canadien, être propriétaire de la compagnie. Les députés du Nouveau parti démocratique veulent, eux, que le gouvernement devienne propriétaire de compagnies.

Je pourrais donner des exemples typiques. Je me souviens de la nationalisation de l'électricité, dans la province de Québec. Je voyais l'honorable ministre des Postes et des Communications (M. Kierans), qui était tantôt à son pupitre. C'est un adepte de la nationalisation. Toutefois il ne l'est pas dans le cas du bill C-184. L'honorable ministre des Postes et des Communications a déjà déclaré, dans la province de Québec, que le seul parti qui avait un programme politique défini, raisonnable, susceptible d'aider le Québec à se développer, c'était le Nouveau parti démocratique. Je le vois, derrière les rideaux. Ils se souvient sans doute qu'en 1960, 1961 et 1962, il était néo-démocrate; aujourd'hui, il est libéral...

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre du Commerce et de l'Industrie): C'est un homme intelligent.

M. Caouette: ...et, naturellement, il accepte le bill C-184. Je l'accepte par principe. Cependant, l'honorable ministre ne l'accepte pas par principe, mais par esprit de parti. Il est obligé d'être solidaire du cabinet. Autrement, on le prierait simplement de retourner chez lui ou de venir s'asseoir de ce côté-ci, à ma droite, non pas à titre de collaborateur, mais à titre d'artisan de la nationalisation.

Monsieur l'Orateur, j'en reviens à la nationalisation de l'électricité. M. René Lévesque et ses collègues, y compris l'honorable ministre des Postes et des Communications, nous disaient que tous les profits réalisés par de grosses compagnies comme la *Shawinigan Water & Power*, la *Northern Quebec Power*, par les 11 ou 19 compagnies qui ont été nationalisées, seraient redistribués à la population de la province, que les mauvais capitalistes cesseraient de dévorer le petit peuple, que les profits permettraient d'abaisser le prix de l'électricité au Québec.

Or 7 ans après la nationalisation qui devait rendre les Québécois «maîtres chez eux»,— le ministre des Postes et des Communications est au courant du slogan «Maîtres chez nous» par la nationalisation de l'électricité—la

population du Québec est-elle plus maîtresse chez elle qu'elle l'était en 1962? Allons voir si la nationalisation de la *Shawinigan Water & Power* a permis au peuple québécois de bénéficier d'un meilleur service! C'est exactement le contraire qui s'est produit. Aujourd'hui, la nationalisation, au Québec, coûte plus d'un milliard de dollars. L'Hydro-Québec doit payer chaque jour, en intérêt sur sa dette, $704,000. Oui $704,000 par jour, avant d'ouvrir la porte du siège social de Montréal! Le prix de l'électricité a-t-il diminué? Il a augmenté d'au moins 30 p. 100. Voilà le résultat de la nationalisation. On a fait entrer dans l'administration de l'Hydro-Québec un fonctionnarisme, une bureaucratie épouvantable qui dévore tous les profits que les compagnies privées faisaient, sans améliorer les services donnés à la population.

Voilà les conséquences de la nationalisation, non seulement chez nous, en ce qui a trait à l'électricité, mais dans toutes les compagnies. Dans toutes les compagnies qui appartiennent à l'État, il en coûte trois fois, quatre fois et même cinq fois plus cher que lorsque l'entreprise privée fournit les services.

On fait des profits dans l'entreprise privée. Le but de l'entreprise privée est de donner des services et de faire des profits. Mais le profit, c'est l'attrait, c'est ce qui permet à quelqu'un de prendre des responsabilités et des risques. Le gouvernement se fiche des risques, il n'y a pas de responsables.

Si l'on téléphone au bureau de direction d'une société de la Couronne, qui est le responsable? On désire parler au gérant général: ce n'est pas lui. On parle à la secrétaire, au secrétaire particulier: ce ne sont pas eux. Personne n'est responsable.

Dans l'entreprise privée, il existe des responsables, des gens qui pensent en fonction de l'avenir. Ce sont des gens qui prennent des responsabilités et des risques. Ces gens-là peuvent perdre en prenant des risques, mais ils peuvent aussi faire des profits. S'ils font des profits, ils agrandissent leur entreprise. S'ils perdent, ils peuvent faire faillite. Alors, ces gens, pour le développement de notre économie, jouent un rôle important.

C'est pour cette raison, monsieur l'Orateur, que nous nous opposons fortement à l'amendement proposé par l'honorable député d'York-Sud et appuyé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Nous ne voulons pas que le gouvernement se mette le nez dans les affaires de tout le monde. Nous ne voulons pas que le gouvernement prenne des décisions à la place de l'individu. Un gouvernement n'a pas d'initiative. Ce sont les gens qui forment le gouvernement qui peuvent avoir ou ne pas avoir d'initiative. Chaque fois que le gouvernement aide l'entreprise privée, peu importe, elle fait des profits, naturellement, mais cela coûte encore meilleur marché qu'une opération qui ne rapporte pas de profit et dont le coût d'administration est cinq ou dix fois plus élevé. Voilà ce que je voulais signaler, ce matin, à propos du bill C-184.

[M. Caouette.]

• (12.40 p.m.)

Je sais que le gouvernement doit préparer la voie pour qu'une société de télécommunications par satellite soit créée au Canada. Elle ne sera pas seulement au service du gouvernement fédéral, mais aussi à celui des provinces. Cette société sera formée par le gouvernement, mais elle sera indépendante de celui-ci; toutefois, elle sera toujours responsable au Parlement.

Si, à un moment donné, une société d'État ne remplit pas son rôle convenablement, absolument rien n'empêche le Parlement de légiférer pour ramener cette société dans la voie que le gouvernement canadien veut bien tracer.

C'est indiscutable: le Parlement est souverain, au Canada. Une société d'État n'est pas souveraine, et nous en avons la preuve dans plusieurs domaines.

Quand nous intervenons, par exemple, à propos de la Société Radio-Canada, qui est une société de la Couronne, on nous dit toujours que le gouvernement ne peut pas prendre de décision, que le secrétaire d'État (M. Pelletier) n'a rien à dire à ce sujet. Pourtant, il s'agit bien d'une société de la Couronne qui devrait être rappelée à l'ordre, surtout de nos jours, parce qu'elle ne veut pas collaborer. Des gens en place se croient les propriétaires de la Société Radio-Canada, alors qu'ils ne le sont pas. Alors, le gouvernement et le Parlement ont le devoir d'intervenir, de fixer les objectifs à atteindre.

Les objectifs à atteindre ne sont pas des objectifs de «partisanerie» politique et, dans le cas de la Société Radio-Canada, il faudrait renseigner le peuple canadien sur ce qui se produit au Canada, d'un océan à l'autre. Il faut d'abord savoir ce qui se produit et, ensuite, renseigner les Canadiens sur les beautés de leur pays. On peut signaler les lacunes, oui. Cependant, on devrait être plus objectif. C'est pour cela que je m'en prends souvent à la Société Radio-Canada.

Il y en a qui disent que parce que Caouette n'est pas invité à Radio-Canada, il en veut à cette société. Ce n'est pas du tout exact. Il y a parfois des libéraux qui devraient y être invités et qui ne le sont pas.

J'ai souvent blâmé Radio-Canada au sujet de la question séparatiste. La Société Radio-Canada est responsable de la montée ou de l'image séparatiste qu'on s'est faite de la province de Québec dans tout le Canada. Chaque

fois qu'il se faisait une petite manifestation de contestation, tout de suite les caméramen de Radio-Canada étaient sur les lieux.

Quand on a célébré le centenaire de la Confédération canadienne, Radio-Canada n'était pas là. Pourquoi? Parce qu'il y a, dans le fonctionnarisme de Radio-Canada, des séparatistes avoués. Je ne m'oppose pas à ce qu'ils soient séparatistes, mais je m'oppose à ce qu'ils fassent croire à la population que tout le monde est séparatiste. Voilà ce qui est mauvais. Qu'ils aient le droit d'exprimer leurs opinions, très bien. Mais il faudrait que l'on permette également aux autres, à ceux qui ont d'autres opinions politiques de les exprimer.

Monsieur l'Orateur, je viens de parler d'une des sociétés d'État, mais il y a aussi les chemins de fer Nationaux et le Pacifique-Canadien qui peuvent être surveillés étroitement par le Parlement. De fait, à la Chambre, nous avons le droit de critiquer les chemins de fer Nationaux, parce qu'il s'agit d'une société étroitement surveillée ou qui est censée l'être par le gouvernement.

On ne surveille peut-être pas toujours ces sociétés aussi efficacement qu'on devrait le faire, mais les droits parlementaires n'en demeurent pas moins. Il s'agit, pour nous, de prendre nos responsabilités, et d'exposer à ces sociétés les objectifs que nous nous proposons en vue de mieux servir les intérêts de la population canadienne.

Monsieur l'Orateur, nous sommes heureux que le gouvernement présente ce bill visant à créer une société de télécommunications par satellite pour le Canada, laquelle, nous l'espérons, pourra servir non seulement le gouvernement fédéral, mais également les diverses provinces canadiennes, qui pourront utiliser ces télécommunications pour atteindre leur population. Il faudrait, par exemple, que la province de Québec et les autres provinces aient le droit d'utiliser ces moyens de télécommunications par satellite, mais ayant toujours en vue un objectif créateur, à savoir de permettre aux Canadiens de mieux se connaître et de communiquer entre eux d'un bout à l'autre du Canada, de connaître leur pays avant de connaître le Vietnam, les pays africains ou l'Europe.

C'est bien de connaître la géographie du monde, mais, actuellement, il y a trop de Canadiens qui ne connaissent même pas la géographie de leur province ni de leur pays, qui ne savent même pas où est le Manitoba. On dit: C'est dans l'Ouest. Oui, mais où? On ne le sait pas. On ne sait pas où est Vancouver. On sait que c'est dans l'Ouest, mais où, exactement? On ne le sait pas.

Ces moyens de télécommunications servent la population canadienne et il incombe au gouvernement actuel de les utiliser à l'avantage des Canadiens, car c'est lui qui présente la législation. Quelle que soit la couleur politique des gouvernements futurs, ils devront être bien convaincus du service qu'attend d'eux la population.

Nous acceptons le principe du bill qui tend à faciliter les communications au Canada et à l'extérieur.

L'amendement proposé par les socialistes ne nous plaît pas du tout, car nous ne voulons pas multiplier les sociétés d'État.

Ce que nous voulons, c'est que l'État favorise le développement de l'initiative personnelle, par l'entreprise privée, et continue à développer notre pays, car seule l'entreprise privée est en mesure de le faire. Nous en avons donné des preuves au Canada, alors que nous avons un grand pays avec une petite population. Si nous comparons ce qui s'est accompli au Canada avec ce que les socialistes ou les communistes ont fait dans le monde entier, nous sommes en droit de louanger la propriété privée et l'initiative personnelle. Respectons la liberté de l'individu et, au lieu de contrecarrer ses projets de développement ou d'expansion, aidons-le le plus possible, pour faire du Canada le plus beau pays du monde, un pays où il fait bon vivre, où la liberté de l'individu est reconnue comme sacrée et qui favorise le respect de l'individu et de la liberté individuelle.

[*Traduction*]

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, puisque je traiterai surtout d'une question en particulier, et que j'espère le faire avant 1 heure, mon chef et collègue le député d'Hillsborough (M. Macquarrie) a gracieusement convenu que je donne mon avis sur ce point précis maintenant, tandis que lui-même expliquera cet après-midi, sauf contre-temps, tout ce qu'il pense de ce bill.

Le point que je veux faire ressortir a trait au type d'association qu'on nous demande de sanctionner en adoptant cette mesure législative. Commes les membres du comité le savent, un paragraphe du bill permet au gouverneur en conseil de déterminer la répartition des actions entre les trois groupes: le gouvernement, les entreprises agréées de télécommunications et le grand public. J'avais cru jusqu'à ce matin que les actions seraient réparties en trois parts égales. Je pense avoir raison d'assumer que les entreprises de télécommunications en recevront le tiers, mais ce sera peut-être différent pour le gouvernement et le secteur privé. Avant que nous n'examinions l'amendement du député d'York-Sud (M. Lewis), je crois que le ministre devrait au

moins indiquer comment il se propose de régler cette affaire.

• (12.50 p.m.)

J'ai mentionné les pouvoirs que possédera le gouverneur en conseil en vertu du projet de loi sur Telesat. C'est de cela que je voudrais parler durant quelques minutes. Le projet de loi comporte 42 articles. Dans 11 de ces articles, des pouvoirs sont conférés au gouverneur en conseil. Je considère certains de ces pouvoirs comme nécessaires, et d'autres comme inutiles; quant aux autres, on peut contester l'opportunité de les inclure dans le projet de loi. Je le répète, les pouvoirs accordés se trouvent indiqués dans 11 des 46 articles.

A mon sens, les pouvoirs dont il est question aux articles 3 et 4, qui ont trait à la constitution en société, me semblent nécessaires. De quelque façon, la société doit commencer à exister et il faut que certaines personnes la forment. A l'article 6, le gouverneur en conseil est chargé d'approuver l'acquisition d'actions de compagnies dotées de pouvoirs semblables à ceux de la Société. A l'article 10, le prix et la proportion des actions réparties doivent être approuvés par le gouverneur en conseil. J'ignore comment la Société pourra déterminer le prix des actions alors qu'il y en aura, du moins un certain nombre, en circulation sur les marchés libres du Canada. Néanmoins, c'est un pouvoir que le ministre nous demande d'accorder au gouverneur en conseil.

L'article 12 traite de la nomination des administrateurs représentant le gouvernement. Je crois ce pouvoir nécessaire. Également à l'article 12, on donne au gouverneur en conseil des pouvoirs au sujet des règlements et de l'administration avant l'émission d'actions pour les autres éléments de la société. L'article 13 porte sur une vacance au sein du groupe d'administrateurs nommés par le gouverneur en conseil. Un tel pouvoir s'impose. L'article 14 traite de l'approbation de l'élection du président de la Télésat par le gouverneur en conseil. Ce point me paraît le plus discutable de toute l'affaire. S'il s'agit d'association, elle doit se traduire non seulement en paroles mais aussi en actes. Que le gouverneur en conseil ait le droit de veto—car ça revient à cela—quant à la nomination des présidents successifs, me paraît monstrueux.

L'article 20 demande au gouverneur en conseil d'approuver les transferts des entreprises de télécommunications faisant partie de l'association. Il doit aussi approuver les règlements sur de tels transferts. L'article 38 stipule que le gouverneur en conseil doit approuver les actions détenues par le ministre des Finances ou par quelque autre mandataire de Sa Majesté. L'article 41 indique que le gouverneur en conseil doit approuver les prêts consentis à Télésat par le gouvernement. Enfin, l'article 43 prévoit que le gouverneur en conseil doit approuver les modifications à l'annexe intéressant les entreprises d'exploitation de télécommunications, et cela se trouve à la fin du bill.

Au comité permanent, nous avons entendu M. MacIntosh, qui avait joué un grand rôle dans les discussions avec le ministère avant la présentation du projet de loi. J'aimerais lire une partie de son témoignage que l'on trouve à la page 1950 du fascicule n° 38 des *Délibérations*. Je le questionnais sur les pouvoirs du gouverneur en conseil dans les domaines que j'ai énumérés. Voici ce qu'il a dit:

> Pour faire une observation générale, il me semble qu'il y a beaucoup de cas dans le projet de loi où les pouvoirs du Conseil sont soumis à l'approbation du gouverneur en conseil. J'espère que l'on pourra réduire au minimum ces cas-là, parce qu'un conseil d'administration qui a le moindre sens de ses responsabilités voudra avoir une autorité conforme à ses responsabilités.
>
> Par là je veux dire ceci: dans la mesure où vous êtes soumis à l'approbation du gouverneur en conseil, vous dépassez les pouvoirs du Conseil et vous laissez tout entre les mains du gouvernement actuel, ce qui fait que vous érodez le caractère de la société privée.

Cette attitude me semble bonne; je ne crois pas que le gouverneur en conseil serait très heureux d'apprendre que sur les 46 articles du bill, 11 traitent des pouvoirs précis conférés au gouverneur en conseil. Je lui ai demandé son avis quant à l'approbation ou au veto du gouverneur en conseil pour la nomination des présidents successifs. Le docteur MacIntosh a répondu, comme on le rapporte à la page 1951 des procès-verbaux du comité:

> Quant aux présidents successifs, j'aurais certaines réserves quant à la nomination de cette façon.

Je lui ai posé bien des questions sur les autres pouvoirs du gouverneur en conseil, mais je crois que sur ce point-là, sa réponse est lourde de sens. Je ne crois pas que la position du gouvernement au sein de la société Télésat serait désavantagée de quelque façon s'il consentait à ce que le président de l'organisme fasse l'objet d'un choix libre. A mon avis, le gouvernement s'arroge ainsi des pouvoirs qui ne lui appartiennent pas et dont rien ne justifient l'attribution.

J'ai comparé cette société, si ses actions doivent être divisées en trois parties, à deux tigres qui habiteraient avec un lapin. L'un des tigres est un machérode, et à cet égard il

possède un avantage sur l'autre tigre à cause de ses dents plus longues. Le second est un tigre ordinaire et il représente l'industrie des télécommunications, qui, en toute probabilité, fera front commun dans la gestion de la société car c'est le réseau national qui parlera en son nom, sans compter que l'unique groupe important hors du réseau, dans le Québec, fait des démarches pour se joindre au club. Il y a donc le machérode, le gouvernement, le tigre ordinaire, les entreprises de télécommunications, et finalement le lapin, c'est-à-dire les centaines ou peut-être les milliers de citoyens canadiens qui seront copropriétaires d'environ le tiers de l'entreprise Télésat. Ce groupe sera fort peu organisé, mais il devra être très rapide pour échapper au machérode et au tigre ordinaire. De fait, étant donné la façon dont on procède, il faudra au lapin l'habileté et l'agilité d'un Bugs Bunny et aussi sa veine s'il veut survivre.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, les députés consentiraient-ils à ce que je revienne à l'appel des motions avant de lever la séance afin de proposer une motion concernant la procédure?

M. l'Orateur suppléant: Les députés y consentent-ils?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Macdonald: On a soulevé la question des heures de séance la semaine prochaine et, si la Chambre y consent, nous pourrions peut-être en faire l'objet d'un ordre à peu près dans les termes suivants:

Que, au cours de la période se terminant au plus tard le 30 juin 1969, le nombre de jours de séance réservés aux affaires relatives aux subsides soit réduit à 11;

Que, si des mesures inscrites au nom du gouvernement sont mises en délibération pendant plus d'un jour après l'ajournement d'été de la Chambre, deux jours de séance soient réservés dans cette partie de la session courante à l'étude de motions d'opposition, les délibérations étant assujetties aux dispositions de l'article 58 du Règlement;

Que le mardi 17 juin et le jeudi 19 juin 1969, la séance soit ouverte à 10 heures et levée à 1 heure, et que les heures habituelles de séance reprennent à 2 heures, pourvu que les ordres inscrits au nom du gouvernement soient examinés entre 10 heures et 1 heure et que les affaires courantes reprennent à 2 heures;

Que le mercredi 18 juin 1969, les heures de séance soient de 2 heures à 6 heures et de 7 heures à 10 heures;

Que le vendredi 20 juin 1969, les heures de séance soient de 11 heures à 1 heure et de 2 heures à 6 heures; et

Que si l'on dispose d'un article inscrit au nom du gouvernement en vue d'être étudié pendant l'un des jours mentionnés avant l'heure d'ajournement fixée pour ce jour-là, la Chambre s'ajourne jusqu'à la prochaine séance, sauf que mardi et jeudi prochains la Chambre discutera la motion d'ajournement.

• (1.00 p.m.)

S'il y a accord unanime, nous devrions peut-être en faire un ordre, monsieur l'Orateur.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Pour notre part, monsieur l'Orateur, nous y consentons. J'aimerais toutefois m'assurer d'un point. J'hésite à le dire, car on pourra croire que je protège l'intérêt du gouvernement, mais il faut être juste...

Une voix: Quelqu'un doit veiller à ses intérêts.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre s'est-il renseigné auprès des autorités pour s'assurer qu'aux termes de cette disposition, on procédera au vote final sur le budget principal le dernier jour prévu en juin? Il semble normalement qu'on devrait procéder au vote final le 13e jour de séance de ce semestre. Les 12e et 13e jours ayant été remis à l'automne, s'est-on occupé de cette question? J'ai examiné minutieusement le Règlement après avoir reçu ce document, et je crois que ce point est prévu, mais le gouvernement voudra sans doute s'en assurer.

L'hon. M. Macdonald (Rosedale): Oui, monsieur l'Orateur, le nombre de jours prévus a été réduit à 11. Par ailleurs, les dispositions de l'article 58, du Règlement sont applicables, bien que les travaux sur le budget et la loi des subsides doivent se dérouler le 11e jour plutôt que le 13e en conformité du Règlement.

M. l'Orateur suppléant: En est-il ainsi ordonné?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

Reprise de la séance

La séance reprend à deux heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE LA TÉLÉSAT CANADA

MESURE CRÉANT UNE SOCIÉTÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS PAR SATELLITE

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Kierans portant que le bill C-184, tendant à créer une Société de télécommunications par satellite pour le Canada, soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, j'avoue qu'un excès de courtoisie, allié à un manque d'agileté de ma part, m'a fait perdre ce matin la place réservée d'ordinaire sur la liste des orateurs, au porte-parole de l'opposition officielle. Comme la Chambre était saisie d'une motion du gouvernement demandant que le bill soit lu pour la troisième fois, j'ai pensé, avec ma courtoisie habituelle, que le ministre qui dirige de haut l'examen de la mesure voudrait peut-être prendre la parole le premier. Je tiens à ajouter autre chose. Après avoir entendu le député d'York-Sud (M. Lewis) présenter avec tant d'ardeur son amendement, j'ai estimé que la seule chose qu'il me restait à faire, étant donné ma juste indignation, c'était de quitter précipitamment la Chambre et d'arracher mon téléphone du mur et, en outre, de réduire en miettes mon tourne-disques RCA Victor d'occasion afin de manifester l'attitude appropriée envers les méchants princes privilégiés dont a parlé si éloquemment le député. Heureusement, j'ai su me maîtriser. Je dispose de mon service téléphonique qui est invariablement très supérieur au service de courrier que j'obtiens ces jours-ci.

Lors des nombreuses séances du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, nous avons entendu des témoins intéressants et bien informés et je leur sais gré de nous avoir fait profiter de leurs opinions et de leurs connaissances. Je tiens aussi à dire qu'à mon avis le président du comité s'est acquitté remarquablement de sa tâche, alors qu'il dirigeait la tranche des délibérations du comité relative aux communications. J'ai participé à ces entretiens. Les témoins qui ont comparu devant le comité ont élargi le domaine de nos connaissances, nous ont ouvert de nouveaux horizons et communiqué de nouveaux renseignements. Même si nous avons beaucoup appris, monsieur l'Orateur, il y a bien des choses que l'on ne nous a pas dites et des doutes subsistent dans bien des domaines.

[M. l'Orateur suppléant.]

En dépit des nombreuses réunions du comité et de l'impatience de certains pour qui les choses n'allaient pas assez vite, il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une entreprise d'envergure. Elle coûtera au Canada des millions, beaucoup plus, je le crains, qu'on ne l'avait prévu. L'entreprise a d'importantes ramifications, au double point de vue national et international. Il ne faut donc pas s'imaginer qu'on a consacré trop de temps et d'efforts à une question d'une telle ampleur, si complexe et si importante.

C'est dommage qu'une entreprise d'une telle importance et d'un tel prix soit lancée par une réclame aussi considérable et aussi pompeuse. Les journaux ont publié de temps à autre des articles invraisemblables, dont les auteurs, sans doute pris de vertige, laissaient leurs pensées graviter en orbite avec le satellite. Plusieurs des discours futuristes et éclatants du ministre, souvent prononcés alors que la plus grande confusion régnait au ministère des Postes, ont gonflé démesurément les espoirs des Canadiens. Les allusions au projet d'englober tout le Nord, d'assurer un service à tout le pays et autres prévisions fantastiques ont sûrement embrouillé le tableau et faussé la perspective.

Malgré l'adoption du bill à l'étude, l'établissement de Télésat et l'heureux lancement du satellite canadien—vraisemblablement d'une rampe des États-Unis—il n'y aura toujours pas de poste de télévision en couleur au foyer de chacun des lointains habitants du Nord canadien. Le Père Noël n'aura toujours pas de téléphone automatique dans ses ateliers. Bref, la «couverture» du Nord sera bien mince à certains endroits et passablement trouée. Je me sens donc tenu, aujourd'hui, de faire un peu de chirurgie dialectique, monsieur l'Orateur.

Dans l'esprit des gens, la réalité voisine de fâcheuse façon avec les rêves du ministre. On devrait dissocier la réalité de la réclame tapageuse. Je sais bien que c'est amusant d'être dans les nuages. Tellement amusant, qu'un fonctionnaire, d'ordinaire prudent, du ministère des Communications a eu l'imprudence de dire:

• (2.10 p.m.)

C'est pourquoi le Canada a été l'un des premiers pays à s'intéresser aux communications par satellite. Elles promettaient de résoudre tous nos problèmes.

Par une journée calme, parler de journaux dans la maison, de téléexplorateurs, des téléphones sans fil, de nouvelles transmises par Télésat, fera la manchette. Cela fait oublier que tous les journaux de la semaine dernière,

confiés aux postes, arriveront probablement tous à la fois, peut-être demain.

Pour ce qui est du coût, nous avons un exemple de comment on voile la réalité. Le ministre nous dit, dans le menu, que Télésat coûtera 65 millions de dollars environ. C'est une partie de l'histoire, mais l'ensemble de l'entreprise exigera sûrement d'autres placements dont entre autres, qui nous ont été révélés aux sessions du comité, 43.5 millions de dollars par la Société Radio-Canada, des suppresseurs d'écho à 250,000 dollars chacun, et des rétroliaisons par microondes des entreprises de télécommunications et dont on ignore le prix. Un des hauts fonctionnaires du ministre évaluait ceux-ci à 500,000 dollars et un autre au chiffre plus élevé de trois millions de dollars. L'écart est assez significatif. Bien entendu, je n'ai pas de groupe de spécialistes techniques sur lesquels me fier, mais je dois faire tout mon possible pour obtenir des renseignements de spécialistes techniques et scientifiques en dehors de l'empire gouvernemental. D'après les estimations que j'ai reçues, je suis convaincu que les rétrobranchements requis pour surmonter l'interférence dans un réseau complet de communications par satellite coûterait beaucoup plus que trois millions de dollars.

Les avis sont aussi très partagés quant à l'effet des installations de radar sur l'exploitation efficace d'un réseau de satellite. On ne divulgue pas de secret militaire en disant qu'il se trouve du matériel assez complexe dans le Nord canadien—comme dans le Nord des États-Unis d'ailleurs. Des gens compétents en technique estiment qu'il faudra dépenser de l'argent pour rendre l'existence de ces installations compatibles avec l'exploitation convenable du réseau de communications par satellite.

En avril dernier, le ministre, recourant à son expression désormais célèbre, nous a dit que nous étions en train d'acheter un système Volkswagen au lieu d'un système Cadillac plus perfectionné. J'apprécie la comparaison mais je crains bien que nous n'obtenions la Volkswagen aux conditions de la Cadillac et au prix de celle-ci. Au fur et à mesure que nous essayons de nous figurer ou de trier ces prévisions budgétaires elles nous apparaissent peu sûres. Où donc, dans ses déclarations sur les coûts des stations de T.V. terrestres exclusivement réceptrices le ministre inclut-il le principe bien connu que les coûts de construction sont deux fois et demi plus élevés dans le Nord que dans le Sud? Pourquoi certains de ses meilleurs fonctionnaires, qui n'ont jamais construit une installation de transmission par télévision, sous-estiment-ils de 40 p. 100 le chiffre cité par Radio-Canada pour les installations de transmission essentielle? Le ministre, j'en suis sûr, considère cela comme un projet important. Il est décidé à aller de l'avant. Il a dit, une fois, que 17 essais de lancement infructueux ne l'arrêteraient pas. C'est intéressant. J'espère que le ministre, que l'on coiffe de bien des surnoms, ne recevra pas celui de «père du Centre national des Arts des nuages...»

Sur un autre plan, il faudrait distinguer la réalité du mythe. Ce programme est fortement subventionné. Les contribuables y sont invités deux fois: d'abord par le ministère et ensuite par le Secrétaire d'État (M. Pelletier) qui répond uniquement de Radio-Canada. Les contribuables qui ont le téléphone pourraient se voir requis de subventionner ce système une fois de plus par le truchement de tarifs plus élevés; on en parle beaucoup en comité.

Le 14 avril, le ministre nous a dit que son système Volkswagen visait quatre buts. Le premier de ces buts est d'amener la télévision dans le Nord. Nous avons estimé que les perspectives étaient bonnes; les services de télévision seront étendus à certains parties du Nord et améliorés dans d'autres. Dans bon nombre de régions du Nord, cependant, il faudra attendre bien des années avant qu'on puisse contempler *Don Messer, Bonanza* ou aucun des anciens programmes, pour ne pas parler des nouveaux.

Le deuxième objectif, l'amélioration des services téléphoniques dans le Nord, ne sera atteint que partiellement. Il serait très déplorable que les Canadiens du Nord acquièrent l'impression que lorsque la Télésat fonctionnera, il leur suffira d'appeler la compagnie de téléphone la plus proche pour qu'elle vienne immédiatement installer un téléphone de table. Les responsables du téléphone nous ont parlé de quelques-uns de leur futurs problèmes. La chose viendra dans les régions où la population est concentrée mais, pour le moment, c'est bien ainsi que la situation se présente le plus souvent. On nous a donné les chiffres des coûts exorbitants des stations terrestres. Or, on a lancé les chiffres de 1.3 million de dollars pour le service téléphonique seulement.

Le ministre a parlé de l'importance de la télévision dans les deux langues pour tous les Canadiens. Il y a peut-être ici un mélange attristant de mythes et de réalités. Le ministre a parlé du début de la nouvelle époque. Nous voulons tous une extension des services dans les deux langues d'un bout à l'autre du pays, mais où sont donc les détails? Vancouver aura-t-elle une station en langue française à très haute fréquence? Calgary aura-t-elle une station de ce genre? Quels sont les détails?

Que doit-on faire pour étendre l'usage de la télévision en langue française ailleurs que

dans la partie centrale du Canada? D'après le témoignage de Radio-Canada, il est évident que le même but pourrait être atteint grâce à la technologie actuelle. A mon avis, il est plus qu'étrange d'entendre le ministre actuel parler d'encourager la langue et la culture françaises à l'extérieur du Canada central. Le mois dernier, il est apparu à une émission télévisée. Il lui fallait justifier les tarifs postaux toujours croissants. Le ministre sait ce qu'il est advenu de certaines publications en langue française publiées à l'extérieur du Québec. *L'Evangéline* de Moncton, dans une province qui est française à 40 p. 100 environ, d'après le ministre lui-même, y trouvait de graves difficultés à cause de la hausse des tarifs postaux. Ces difficultés augmenteront avec la hausse des tarifs, lorsque de nouvelles étapes d'imposition seront atteintes.

On a parlé du *Devoir*, ce grand journal d'opinions qui diffuse à l'extérieur du Québec les idées de ses éditorialistes très indépendants. Il est étrange que le ministre promette en termes si enthousiastes la télévision en langue française en même temps qu'il supprime la réalité de la langue française telle qu'elle s'exprime dans les périodiques.

• (2.20 p.m.)

Quant au quatrième objectif—il n'est pas allé aussi loin que le font généralement les presbytériens; il s'est contenté de quatre—il s'agit d'ajouter un service supplémentaire au réseau actuel est-ouest de microondes. Voilà qui sera un jalon fort important. A ce sujet, je citerai simplement le passage suivant du témoignage présenté au comité par M. Krupski, du réseau téléphonique transcanadien, groupe qui est aujourd'hui en bien meilleurs termes avec le ministre qu'il ne l'était il y a quelques semaines:

> Pour les télécommunications est-ouest, le service de communications par satellite ne sera avantageux que dans une faible mesure aussi. Les systèmes de télécommunications est-ouest, qui existent déjà, suffisent par leur importance et leur diversité à tous les besoins actuels et sont susceptibles d'expansion à bref délai, au besoin, pour répondre aux impératifs de dix années au moins, et à des frais supplémentaires peu élevés.

Voilà un autre des quatre grands. Je dois ici signaler quelques graves omissions. Tout détaillé qu'il est au regard d'autres questions, le projet de loi ne mentionne pas de règlements statutaires ou légaux. Le fait que le gouvernement n'intervient pas assez ne m'inquiète pas tellement. Je ne partage pas les craintes de certains néo-démocrates. Le gouvernement et le ministre sont présents, mais le Parlement est exclu. Des règlements bien clairs inscrits dans la loi, applicables à cette organisation et à toutes les entreprises de

[M. Macquarrie.]

télécommunications—voilà ce qui manque et qui devrait exister. Le Livre blanc les avait annoncés. A la page 60, du Livre blanc, on peut lire:

> La réglementation d'un système de communications par satellite devra être étroitement liée à la réglementation des communications au sol. Cela découle de la nécessité de partager les bandes communes de radiofréquences, d'éviter le dédoublement inutile des installations, et de relier toutes les installations en des réseaux nationaux et mondiaux. Les réglementations doivent, bien sûr, tenir compte aussi des systèmes de communications n'utilisant pas les radiofréquences: les câbles, par exemple. Il est donc de plus en plus urgent de mettre au point une législation d'ensemble pour réglementer les télécommunications.
>
> A la lumière de ces faits, le gouvernement a déjà commencé l'examen d'une nouvelle législation qui assurera une réglementation complète des services de télécommunications, au sol et par satellite.

C'était le Livre blanc en date du 28 mars, non pas 1969 mais 1968. On nous dit maintenant qu'une commission d'étude ou est-ce un groupe d'étude se met à la tâche. On nous avait fourni des explications au sujet de l'établissement d'une commission interministérielle. Apparemment, seuls les fonctionnaires du ministère des Communications étudieront le problème, bien qu'il relève des attributions de plusieurs ministères et ce groupe examinera, dans une intimité confortable, la théorie qui étayera la régie des télécommunications.

Le ministre semble détaché et insouciant. Cela le met beaucoup plus à l'aise que sa cigarette, dont a parlé le député d'York-Sud (M. Lewis). Il croit que dans trois ou quatre ans, nous devrions être en mesure de mettre l'affaire au point. Monsieur l'Orateur, nous lançons une entreprise de plusieurs millions et on nous dit que dans un certain temps, dans quelques années, nous parviendrons à présenter et à adopter des règlements.

Nous avons demandé plusieurs précisions ces derniers mois. Lorsque la mission Bergeron, ou Whitehead, est partie l'automne dernier pour une grande tournée en Europe, nous avions l'impression qu'elle rapporterait beaucoup de renseignements nouveaux. Nous avons demandé le rapport de la mission à maintes reprises. Où est-il? La mission a-t-elle été un succès?

Qu'advient-il des négociations avec Radio-Canada? Quand connaîtrons-nous le prix demandé à Radio-Canada pour les trois canaux? Nous demandons de nouveau ce qu'il advient des discussions avec les provinces, et surtout avec Québec, qui a pris certaines initiatives et fait des études, en plus d'être entrée en contact avec d'autres pays à ce sujet? Le 28 mai, le premier ministre du Québec a déclaré à l'Assemblée nationale:

> En ce qui concerne le Canada, il semble que le gouvernement fédéral soit disposé à placer certains canaux à la disposition du Québec ... Tout cela est

sujet à négociation quant au caractère et à la forme de la participation du Québec. Ce sont tous des sujets à négocier.

Nous espérons que le ministre nous parlera quelque peu de ces négociations. Mais la grande lacune que présente le contrôle parlementaire est peut-être la constatation la plus importante que j'ai jamais faite au sujet de toute cette question. Quand le ministre fut interrogé sur le rapport de la Télésat et qu'on lui demanda si ce rapport ferait l'objet d'une étude parlementaire, s'il serait examiné par le comité des comptes publics il répondit en ces termes au comité le 22 avril:

J'en douterais fort. Je puis me tromper, mais je crois qu'il sera déposé à la Chambre à titre de renseignements. Les députés pourront certainement poser des questions à son sujet, mais il ne pourrait pas faire l'objet d'une étude puisqu'il ne s'agit pas d'une société de la Couronne.

Et, plus loin:

Je réponds non en ce moment mais j'aimerais réserver ma réponse afin de pouvoir en discuter toute la portée avec mes fonctionnaires. Le statut indépendant de la Société en serait-il détruit? C'est ce que j'aimerais savoir.

L'absence de tout contrôle de la part du Parlement est une question très importante.

Il reste beaucoup de points d'interrogation à propos de l'emplacement et du nombre de stations terrestres ainsi et de leur coût. Lorsque nous avons demandé à quel endroit elles seraient situées, personne ne pouvait répondre. Comment peut-on les compter et établir leur prix de revient si l'on ne sait où elles seront situées? Je l'ignore.

Nous attendons que le ministre nous fasse ses confidences au sujet des contrats. Il nous a dit le 20 mai, en usant du jargon moderne qu'il affectionne:

La période critique qui nous conduira à la construction et au lancement de ce satellite exige que les contrats initiaux soient signés au début de mai ou en juin.

A vrai dire, il a déclaré que même si le bill n'avait pas franchi toutes les étapes dans l'une des chambres du Parlement, et encore moins dans les deux, et n'avait pas reçu la sanction royale, les contrats devaient être signés en mai ou en juin.

Qui obtient les contrats? Le ministre a-t-il réussi à garantir le pourcentage d'émissions canadiennes? Nous aimerions obtenir des réponses à ces importantes questions. On ne cesse de se féliciter du nationalisme technologique de l'entreprise. Quand nous disions: «Pourquoi ne pas acheter un satellite de fabrication américaine, qui coûterait moins cher et donnerait probablement un meilleur service?», on nous répondait: «L'indépendance du Canada a une certaine valeur.» Cependant, je me pose des questions au sujet de certaines des sociétés qui participeront à la construction du satellite canadien. Certaines d'entre elles tout au moins ne seront-elles pas des filiales appartenant exclusivement à des sociétés américaines? Qui s'occupera du lancement du satellite ? Je demande, un peu pour la forme je dois l'avouer, si toutes les entreprises mentionnées à l'Annexe A sont complètement indépendantes des gros intérêts américains?

Voilà pour la pureté technologique et idéologique du nationalisme du ministre à cet égard. Le bill, en soi, est rien moins qu'une éblouissante pièce littéraire. Il ne nous saisit pas de façon tellement spectaculaire, mais il prévoit, en effet, que le gouvernement du Canada investira d'une part 30 millions de dollars et, d'autre part, qu'il consentira un prêt dont le montant pourra s'élever jusqu'à 40 millions de dollars, ce qui n'est pas précisément une bagatelle, même à l'époque du *Bonaventure*.

Ce n'est pas une bagatelle à une époque où un gouvernement peut être très sensible dans certains autres domaines; où un gouvernement, ou un ministre n'ont qu'à lever le petit doigt pour faire fermer un bureau de poste qui perd peut-être quelques centaines de dollars; où un gouvernement peut dire que même si la chaussée de l'Île du Prince-Édouard rentrerait en peu de temps dans ses frais, ce n'est pas le moment de s'engager dans de telles entreprises. En période d'austérité, je le répète, des sommes de 30 ou de 40 millions de dollars ne sont pas précisément une bagatelle.

Mon honorable ami d'Halifax a mentionné le conseil d'administration, le plus pusillanime peut-être de l'histoire du droit commercial. Il ne peut même pas choisir son propre président sans l'approbation du gouvernement. Le bill est rempli d'affirmations de souveraineté et d'autorité ministérielle ou gouvernementale; et je m'inquiète donc pas du rôle du gouvernement ou du ministre là-dedans. Il s'en mêlera. Mais ce bill a une portée bien plus vaste, surtout en ce qui concerne les développements qui suivront.

• (2.30 p.m.)

Certains Canadiens s'inquiètent peut-être de voir un homme, qui n'a pas beaucoup impressionné, pour employer un euphémisme, par sa façon de diriger le service postal, se lancer maintenant dans un domaine tellement plus vaste. On s'inquiète un peu, je pense, quand on réfléchit au fiasco du zonage dans nos grandes villes, à la déconfiture des publications et au désordre qui existe dans le service postal. Je prétends que les chiffres estimatifs du coût du réseau de satellites, chiffres qu'on se renvoie d'un bord à l'autre depuis des semaines et même des mois, ne tarderont pas à être aussi désuets et inutiles que le

timbre à 5 sous. Je prédis sans hésiter que le chiffre de 65 millions passera dans l'histoire pour l'estimation la plus conservatrice jamais faite par un ministre libéral, et pourtant on peut en citer des fameuses à ce sujet. Pourquoi pas, puisque après tout le ministre des Finances (M. Benson) est un collègue du ministre des Postes (M. Kierans) et il sait comment s'y prendre.

Mon ami le député de Cochrane (M. Stewart) a prédit que ce projet ne coûterait pas moins de 200 millions de dollars. Je ne sais si ses calculs sont justes, mais je suis porté à croire qu'on découvrira plus tard qu'il est plus habile à supputer ce que l'avenir réserve aux contribuables que certains ministres des premières banquettes de son propre parti.

Ayant exprimé mes sincères préoccupations, mon inquiétude et mon désir toujours vif d'obtenir plus d'information sur cette question et moins de balivernes, j'ai toujours la conviction de parler au nom du peuple canadien, et sans aucun doute au nom de ce parti, en disant que nous nous rendons compte que nous sommes dans la bonne voie, que cette mesure sera adoptée et que nous souhaitons bien du succès à ceux qui participent à ce programme très important. Nous ne pouvons qu'espérer que tout ira bien. Nous espérons que la réussite du programme Alouette et Isis plutôt que la faillite des Postes tracera une tendance pour l'avenir de Télésat et d'autres aspects des communications. Nous l'espérons et le souhaitons. Nos centres scientifiques ont bien travaillé. Nous pouvons être fiers de leurs réalisations. Je crois que nous voulons tous encourager les innovations technologiques et industrielles et que le Canada, si vous me permettez l'expression, conserve place au soleil des sciences. Nous voulons que tous les Canadiens aient le meilleur service de communications possible et notre parti inclut même la chose écrite dans les communications, et nous aimerions que cela aussi en fasse partie.

Aussi les députés de mon parti n'ont pas l'intention de retarder ou de différer l'adoption de cette mesure. Nous pensons qu'il serait peut-être souhaitable que le ministre se débarrasse de ce bill afin de pouvoir s'occuper à nouveau des affaires des Postes et de remédier un peu au chaos que ses mesures antérieures ont tant aggravé. Aussi, je déclare que malgré l'éloquence de l'auteur de l'amendement, je ne puis approuver ce dernier. Le gouvernement et le ministre se voient octroyer trop de pouvoirs dans ce bill. Je le répète, au fur et à mesure que le ministre deviendra plus avisé et plus expérimenté, et qu'il acceptera et mettra en œuvre quelques-unes des améliorations dont j'ai parlé, cela au cours des prochaines années et grâce à une législation appropriée on pourra espérer que les résultats seront meilleurs que ceux que l'on prévoit. Nous lui souhaitons le succès et à Télésat de réussir, maintenant que la décision a été prise.

[M. Macquarrie.]

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, le 15 avril dernier, le lendemain du jour où le ministre des Postes et des Communications (M. Kierans) a prononcé son discours d'introduction sur la motion portant deuxième lecture du bill C-184 visant à légaliser la formation d'une société de la Couronne qui se nommerait Télésat Canada, je prononçais moi-même un discours dans lequel je traitais particulièrement des aspects culturel, social et juridique de la constitution de cette société.

Je demeure toujours perplexe, en attendant la réponse aux six questions précises que j'avais posées à ce moment au ministre, concernant la formation de la société Télésat, et plus précisément quant à la position stratégique et extrêmement importante de l'autre majorité canadienne, c'est-à-dire celle du Québec.

Monsieur l'Orateur, nous attendons encore la réponse à ces questions, non pas pour faire de la politique, mais en vue de connaître la pensée du ministre et du gouvernement quant à la Télésat, particulièrement à cause de la position du Québec.

Nous ne voudrions pas que la société Télésat devienne une source de conflits pour les Canadiens.

J'avais posé la question suivante: le système sera-t-il bilingue? Le ministre me fait signe que «oui», et nous aimerions que le bill contienne une certaine garantie quant au bilinguisme.

Je sais bien que le ministre a répondu partiellement à cette question au stade de l'étude en comité. D'ailleurs, à ce stade, il a donné un témoignage éloquent et je l'en félicite. On me l'a rapporté et j'ai pu le lire, mais même si le ministre a dit au comité que le bilinguisme sera respecté par Télésat quant à la diffusion, cela n'est pas une garantie écrite.

Si l'on connaît l'histoire du Canada, on sait que plusieurs choses ont été écrites dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Ces choses, même si elles ont été écrites, n'ont pas été respectées.

Je me demande donc comment on pourra respecter, à l'avenir, les choses qui ne sont pas écrites, mais simplement dites par le ministre. Voilà pourquoi nous voudrions que le ministre étudie cette demande avec sérieux, qu'il modifie le bill, qu'il fasse preuve de bonne volonté, lui, qui a déjà été ministre dans la province de Québec, afin de donner cette garantie à tous les Canadiens

d'expression française parce que toute la population canadienne est touchée par le bill, afin que ce réseau soit vraiment à l'image du Canada que tous désirent, c'est-à-dire un Canada bilingue, au moment où l'on parle de l'adoption du bill sur les langues officielles.

• (2.40 p.m.)

Monsieur l'Orateur, je pense qu'il s'agit d'un point important, et que nous ne pouvons plus nous contenter de mots. Il faut insérer dans la loi des mots précis, donnant des garanties quant au bilinguisme, sinon nous serons encore devant un espoir, un rêve, mais pas une réalité. Qu'est-ce qui nous assure que la société Télésat respectera vraiment le bilinguisme? Au fait, le contrôle parlementaire ne peut être efficace à l'égard des différentes sociétés de la Couronne, qu'elles soient départementales, mandataires ou de propriétaires.

La seule protection que le Parlement puisse se donner à l'endroit des sociétés de la Couronne, c'est de stipuler dans le texte de la loi la protection du bilinguisme que nous désirons voir reconnue par les sociétés d'État.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais appeler l'attention du ministre sur les cinq autres questions, afin qu'il assure la Chambre que ces questions recevront vraiment une réponse. Pour ne pas prendre inutilement le temps de la Chambre, j'aimerais référer tout simplement le ministre à la page 7521 du compte rendu officiel des *Débats* du 15 avril 1968, où figurent les six questions que je posais, dans l'espoir qu'à la fin de ce débat sur la motion portant troisième lecture il nous éclairera.

Je demande au ministre de reconsidérer ces questions, car, après avoir lu le témoignage qu'il a rendu au comité, je crois que nous n'avons pas d'assurance. Et j'en ai encore moins quand je lis une réponse à la question n° 658 que j'ai inscrite au *Feuilleton*, et que je cite:

1. A-t-on déjà refusé l'émission d'un permis de radiodiffusion à une province ou à des agents d'une province et, dans l'affirmative, quand et à l'égard de qui et sur quelle base légale a-t-on justifié ce refus?

La réponse était la suivante:

2. Non. La politique du gouvernement telle qu'énoncée à la Chambre des communes le 3 mai 1946, ...

Et l'on voit qu'à cet égard, il faudrait certainement s'adapter et se moderniser ...

... est encore en vigueur, à savoir qu'aucune licence de diffusion ne sera accordée à un autre gouvernement ou à ses agents.

C'est dire que cette politique de 1946 non seulement oblige les provinces à participer à la société Télésat et à l'accepter, mais, en plus, empêche les provinces d'avoir leur propre réseau.

Alors, si le ministre ne répond pas aux questions que je lui ai posées, c'est qu'il approuve la politique de 1946 et, ainsi, donne au gouvernement fédéral le droit de s'ingérer dans les questions d'ordre éducatif. Il s'agit d'une ingérence dans les droits constitutionnels des provinces, ce qui ne peut qu'accentuer les conflits constitutionnels, au moment même où l'on tente de réviser notre constitution et de la refondre.

En plus, on répondait ceci:

Le groupe spécial doit étudier tous les aspects de la question, afin d'aider le gouvernement à tenir l'engagement qu'il a pris de faciliter la mise sur pied d'installations de radiodiffusion propres à satisfaire les besoins des provinces en matière de transmission d'émissions éducatives. Le groupe doit aborder différentes tâches précises ...

...et c'est là que je veux en venir...

... n'est pas tenu de remettre un rapport détaillé.

Partant de cette question qui se relie directement au sujet que nous discutons présentement et qui concerne également les provinces, le gouvernement fédéral établit des comités d'étude qui étudient les études d'autres comités d'étude, et l'on tourne ainsi en rond. Mais nous, représentants de la population, nous ne pouvons obtenir une copie des études de ces supposés spécialistes.

Voilà pourquoi nous ne pouvons déterminer si le ministre est sincère lorsqu'il nous dit que ce réseau respectera le bilinguisme, l'attitude et les prérogatives des provinces.

Je pense qu'il s'agit là d'une question fondamentale. Je ne voudrais pas en faire une tempête dans un verre d'eau, mais je demande tout simplement à l'honorable ministre, lorsqu'il mettra fin au débat,—du moins, nous l'espérons—de nous éclairer sur cette affaire et d'enlever dans l'esprit de la population canadienne les doutes qui pourraient exister.

Enfin, monsieur l'Orateur, j'aurais certaines remarques très brèves à faire, et elles se résument à ceci: lorsque nous lisons le bill C-184 présentement à l'étude, nous sommes en droit de nous poser certaines questions d'ordre administratif.

Dans quelle catégorie de la loi sur l'administration financière de 1952, Statuts revisés du Canada, chapitre 116, Télésat sera-t-elle classifiée? Voilà une question d'ordre juridique qui n'est pas précisée dans le bill C-184. Ceci n'est pas prévu dans la loi. Je pense qu'il s'agit d'une erreur juridique et d'un oubli qui peut être fatal.

Les sociétés peuvent être départementales, mandataires et de propriétaires. Or, on ne le définit pas dans la loi.

Je me souviens que, lors de son discours introductif, l'honorable ministre se contentait de dire, au sujet du statut juridique de cette

société, qu'il était extrêmement complexe. Monsieur l'Orateur, il serait certainement opportun que l'honorable ministre étudie davantage, avec ses spécialistes, cette question et nous dise de quel genre de société de la Couronne il s'agit, puisque dans le bill, cela n'est pas défini. Autrement dit, est-ce que cette société sera régie par la *loi* sur l'administration financière? Dans l'affirmative, cela signifierait que le Parlement n'aurait absolument aucun contrôle sur Télésat, même s'il participe à son financement, et ce serait extrêmement grave.

Je voudrais traiter de la vérification des activités financières. Comment s'effectuera cette vérification? Sera-t-elle faite par l'Auditeur général du Canada?

Dans l'article 37 du bill C-184 on nous parle du vérificateur. Qui sera ce vérificateur? Voilà une question extrêmement importante et nous voudrions que l'honorable ministre y réponde et ne l'oublie pas.

Qui va nommer ce vérificateur? Sera-ce l'Auditeur général du Canada? Chose certaine, et c'est tout ce que nous savons, l'article 37 du bill C-184 traite d'un vérificateur. Autrement dit, si l'on compare cette rédaction juridique à d'autres textes de loi similaires qui visaient à organiser et à fonder certaines sociétés de la Couronne, on s'aperçoit que l'Auditeur général n'aura pas son mot à dire.

Ne serait-il pas utile que l'Auditeur général du Canada qui, comme tout le monde le sait, est un fonctionnaire du Parlement, l'homme mandaté par le Parlement pour vérifier l'activité financière des sociétés de la Couronne et des ministères, un outil formidable pour les députés qui désirent connaître les bons et les mauvais côtés de toutes les administrations, vérifie les livres de Télésat? Cela signifie que le gouvernement veut se réserver le droit de nommer un de ses petits amis pour vérifier les livres de cette société.

Monsieur l'Orateur, a-t-on l'intention de faire du patronage en nommant des amis du parti libéral comme vérificateurs de la société? C'est exactement ce qui arrive à propos du National-Canadien.

La même situation prévaut en ce qui a trait à Air Canada.

J'ai des documents à mon bureau qui traitent de ce sujet. J'avais posé des questions à ce propos. Je pourrais montrer à tous les députés que dans les lois établissant le National-Canadien et Air Canada, on ne parlait que d'un vérificateur.

Au fait, l'Auditeur général n'a jamais pu s'immiscer dans la vérification des livres de ces deux sociétés, et les honorables députés reconnaîtront qu'il s'agit là de deux sociétés importantes. Télésat sera, elle aussi, une société des plus importante.

[M. Fortin.]

• (2.50 p.m.)

A plusieurs reprises, le comité des comptes publics a recommandé que l'Auditeur général du Canada soit le vérificateur des activités financières de toutes les entreprises d'État.

Selon le texte de la loi, il est possible que ce soit des amis du régime plutôt qu'un fonctionnaire mandaté par le Parlement, c'est-à-dire l'Auditeur général. L'Auditeur du Canada lui-même a dit, dans différents rapports annuels qu'il présente au Parlement, qu'il était disposé à vérifier ces livres.

Monsieur l'Orateur, on se tient coi devant ces propositions, et l'on va continuer le même jeu, c'est-à-dire nommer un ami du parti, un avocat ou un comptable de Montréal ou de Toronto, qui effectuera, à coup de milliers de dollars, la vérification de ces livres, et le Parlement devra se contenter des renseignements que les amis du régime auront bien voulu laisser transpirer.

Lorsque l'honorable ministre nous dit que le gouvernement et le public sont tous deux actionnaires, et qu'ils pourront tous deux participer au financement et à l'administration de cette société, il va de soi que le Parlement et le public que nous représentons devraient pouvoir mandater un comptable pour vérifier les livres de cette société publique que sera la Télésat Canada.

Il faudrait éviter des scandales comme ceux qui se produisent chaque année au National-Canadien et à Air Canada. Quand je dis le mot «scandale», bien sur, je veux tout simplement parler de mauvaise administration au sein de ces sociétés.

Veut-on faire avec la Télésat Canada la même chose qu'avec la société *Panarctic Oils Limited*, en ce sens qu'on ne peut en obtenir aucun renseignement?

Monsieur l'Orateur, on se rappellera qu'à l'exemple d'autres députés, j'ai posé une série de questions sur la *Panarctic Oils Limited*, parce que je m'intéressais à l'administration de sociétés de la Couronne, y compris la *Panarctic Oils Limited*. Or, je n'ai reçu que des réponses évasives qui correspondaient à zéro. Je n'ai pu obtenir aucune information sur ces sociétés qui ne publient même pas de rapport annuel. C'est assez fort, lorsqu'on sait que le Parlement se vante et s'enorgueillit d'exercer un contrôle parlementaire.

Or, monsieur l'Orateur, sur le plan juridique, la Télésat Canada aura exactement le même statut juridique que *Panarctic Oils Limited*, ce qui nous laisse croire que si l'on ne clarifie pas la situation, la Télésat Canada ne sera pas tenue de publier de rapport annuel, même si cela est écrit dans la loi.

Je vois l'honorable ministre se lever dans un instant et dire: Le député de Lotbinière se

trompe, car tel article de la loi prévoit la présentation d'un rapport annuel. J'aimerais le référer à la loi en vertu de laquelle a été formée la société *Panarctic Oils Limited*, et il constatera lui-même qu'il est impossible de trouver un rapport annuel de cette société.

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas tout d'avoir des textes de loi; il faudrait que l'Auditeur général du Canada, qui est payé pour vérifier les comptes publics, rende compte de l'administration, car ces sociétés sont financées par le gouvernement et l'entreprise privée.

Voilà les remarques que je voulais faire à ce stade-ci du débat et, avant de terminer, j'aimerais rappeler que je m'oppose énergiquement à la motion présentée par nos honorables collègues du Nouveau parti démocratique, laquelle vise à donner au gouvernement la majorité des actions de cette compagnie Télésat Canada—et non pas le tiers, comme le prévoit la loi actuelle—afin de faire de Télésat Canada une société de la Couronne.

J'aimerais que mes collègues du Nouveau parti démocratique réfléchissent là-dessus. Lorsqu'on considère les sociétés on s'aperçoit que les plus efficaces ne sont pas celles qui sont nationalisées.

J'aimerais rappeler aussi à mes collègues du Nouveau parti démocratique que le Parlement n'a actuellement aucun contrôle sur les sociétés de la Couronne.

Mes collègues du Nouveau parti démocratique, qui sont précisément les grands défenseurs du contrôle du Parlement, ont fait une erreur en présentant cette motion, parce qu'ils disent le contraire de ce qu'ils font avec tellement de brio depuis le début de cette session, c'est-à-dire demander des comptes au gouvernement, ce dont je veux les en féliciter. Mais lorsqu'ils présentent une motion visant à nationaliser un certain secteur de l'industrie comme Télésat Canada, ils permettent au gouvernement d'enlever au Parlement le contrôle qu'il pourrait exercer.

On n'a qu'à regarder l'exemple de l'Hydro-Québec, dans la province de Québec, ou des autres sociétés, qui ont été nationalisées par expropriation ou en vertu d'un texte législatif, pour constater que les députés n'ont plus leur mot à dire, qu'ils n'ont plus aucune critique à formuler, si ce n'est devant le public. Cela signifie qu'on ne peut absolument rien y changer.

Je crois, comme créditiste, à l'entreprise privée. Or, étant donné l'importance du sujet et le fait que Télésat relève du domaine des communications, d'un océan à l'autre, il faut que le gouvernement ait son mot à dire, puisqu'il doit représenter toute la population canadienne d'un océan à l'autre.

Voici un autre avantage de cette société, c'est que le public peut participer à son financement. Par conséquent, depuis l'après-guerre, le gouvernement, par sa politique des sociétés de la Couronne, a de plus en plus évolué vers ce genre de sociétés financées par trois sources de capitaux: le gouvernement, le public et l'entreprise privée.

Et l'on tend—et c'est irréversible—de plus en plus vers cela, parce que les entreprises nationalisées sont incapables de s'administrer convenablement et de donner un service satisfaisant. Par contre, le public n'y a pas accès. Donc, c'est une tendance irréversible qui permet au Parlement d'exercer un peu plus de contrôle.

Tout dépendra, évidemment, de l'attitude du ministre à cet égard et des réponses qu'il nous fournira. Toutefois, nous croyons à l'entreprise privée et nous sommes heureux que Télésat fasse l'objet d'une loi à cette session-ci, parce qu'il est nécessaire d'améliorer les communications entre les Canadiens d'un océan à l'autre, le plus vite possible. Il est nécessaire que ceux qui habitent des régions éloignées, les Territoires du Nord-ouest et d'autres régions, par exemple, bénéficient des mêmes commodités culturelles, éducatives, etc, que d'autres parties de la population, et, en ce sens, je veux féliciter le ministre.

Avant de reprendre mon siège, j'aimerais lui demander de répondre aux questions que je lui ai posées tantôt, non pas en faisant de la politique partisane, mais en nous donnant des réponses précises, afin de nous assurer que la situation malheureuse, qui existe dans le cas de *Panarctic Oils Ltd.*, ne se retrouvera pas dans l'établissement de Télésat Canada.

[*Traduction*]

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, je suis maintenant en mesure de communiquer quelques renseignements à la Chambre. Les députés ont soulevé certains points relatifs aux coûts, aux contrats et, en fait, au lancement de la Télésat. Comme j'en ai avisé le député au moment où le bill en était à l'étape du comité, les discussions ont été engagées avec les autorités des États-Unis afin d'obtenir un accord sur les dispositions à prendre pour le lancement. Notre objectif a été de nous assurer le service de lancement le plus efficace et le moins coûteux possible. C'est pourquoi, nous n'avons jamais fût-ce rêvé d'encourager le gouvernement à entreprendre ou à tenter le lancement par ses propres moyens. Cela pourrait nous entraîner à des dépenses de l'ordre de 800 millions de dollars sans aucune garantie de succès.

Je puis vous dire que ces discussions avec les États-Unis ont débouché sur un accord de principe fort satisfaisant. On conviendra plus tard des détails techniques nécessaires. Je voudrais lire aux députés le texte d'une déclaration publique rédigée d'un commun accord par les deux gouvernements:

Des discussions ont récemment eu lieu entre les autorités canadiennes et américaines au sujet des services de lancement dont le Canada a besoin pour placer sur orbite synchrone, en 1971, un satellite de communications canadien. Ce satellite servira à assurer au Canada un système de communications intérieur, dont les plans ont été annoncés par le gouvernement canadien dans le Livre blanc du 1er avril 1968. Le gouvernement des États-Unis a indiqué qu'il consentirait à procurer les services de lancement nécessaires moyennant remboursement du coût et en conformité d'arrangements appropriés. Le gouvernement canadien prendra les mesures qui conviennent à l'égard de l'Intelsat afin de s'assurer que le système canadien et le système Intelsat sont compatibles sur le plan technique et à l'égard de l'ITU conformément aux accords qui dépendent de cette organisation.

Cet accord de principe, dans lequel je vois une preuve de la collaboration canado-américaine dans le domaine vital des communications spatiales, permettra aux représentants des deux gouvernements de procéder aux discussions nécessaires, détaillées, techniques et financières. J'aimerais me reporter à l'expression employée par le député de Hillsborough (M. Macquarrie) «cheminement critique», pour dire que nous nous efforçons d'atteindre notre objectif. Je ne partage pas le pessimisme du député au sujet du prix de l'entreprise. Tous ceux qui s'occupent du projet ont travaillé en étroite collaboration, et j'ai raison de croire qu'il coûtera moins que les 65 millions de dollars déjà mentionnés.

Aujourd'hui, j'ai demandé à des fonctionnaires du ministère des Communications d'amorcer les négociations avec la RCA Victor Ltd. du Canada en vue d'un contrat d'approvisionnement de satellite de télécommunications au Canada. Pourvu que ces négociations mènent à un prix, une qualité et un délai d'exécution satisfaisants, un contrat officiel sera adjugé à la RCA Victor. En même temps, des négociations semblables ont été amorcées avec la Northern Electric Ltd. pour la construction du radiophare répondeur du vaisseau spatial. Une fois les négociations terminées, le contrat adjugé à la RCA Victor comporterait une directive en vue d'accorder le sous-contrait relatif au radiophare répondeur à la Northern Electric.

• (3.00 p.m.)

Ces deux compagnies canadiennes seront donc chargées de la fabrication des deux principaux éléments du satellite canadien de communications envisagé, dont le coût sera approximativement de 25 à 30 millions de dollars, exception faite de la rampe de lancement.

[L'hon. M. Kierans.]

La RCA Victor et la Northern Electric sont au premier rang dans le domaine spatial et en matière de télécommunications. On me dit que toutes les compétences internationales de la RCA Victor, en matière de télécommunications avec les navires spatiaux sont au Canada. C'est la RCA Victor qui a fabriqué les satellites de recherche scientifique du Canada, Alouette II et ISIS I, ainsi que la station terrestre de réception de Mill Village, en Nouvelle-Écosse, aménagée à l'intention de la Société canadienne des télécommunications transmarines. La Compagnie Northern Electric, qui possède l'établissement de recherche le plus considérable de l'industrie des communications au Canada, fabrique actuellement des radiophares répondeurs pour l'un des satellites de communications de la série Intelsat IV.

L'adjudication des principaux contrats relatifs au satellite de communications va faire bénéficier l'industrie des communications du pays et nos entreprises scientifiques d'un progrès sensible. On tâchera d'accorder des sous-contrats à d'autres sociétés canadiennes ainsi qu'à des compagnies des États-Unis et d'Europe et de leur acheter le matériel nécessaire. Nous nous proposons de faire bénéficier autant de compagnies canadiennes que possible de l'entreprise, pourvu que le prix soit convenable.

La Compagnie RCA Victor serait l'entrepreneur comptable envers Télésat Canada, l'organisme tripartite: gouvernement—industrie privée—société d'intérêt public, que le Parlement songe à établir. Les contrats relatifs à la construction seront adjugés par la société.

Nous avons fait une analyse minutieuse et approfondie du projet, à l'étape de la deuxième lecture et surtout en comité. J'ai pu me rendre compte de l'importance des comités au cours de ces séances, et je crois avoir répondu franchement et honnêtement à la plupart des questions qui m'ont été de nouveau posées ici. Nous avions traité de la plupart d'entre elles au comité.

Je ne puis absolument pas accepter l'amendement des membres du Nouveau parti démocratique et je demande qu'il soit rejeté.

M. McCleave: Puis-je poser une question au ministre? Voudrait-il nous donner une idée de la répartition envisagée quant à l'émission des actions? C'est un point que le député d'York-Sud (M. Lewis) et moi-même n'entendions pas de la même manière. Il serait sans doute utile que le ministre clarifie ce point avant que nous n'en arrivions à un vote.

L'hon. M. Kierans: J'ai employé divers chiffres à différentes reprises.

M. Lewis: Bravo.

L'hon. M. Kierans: J'ai dit qu'une répartition éventuelle des actions pourrait être la suivante: un tiers au gouvernement, un tiers au public et un tiers aux entreprises agréées d'exploitation de télécommunications. A maintes reprises, j'ai dit que la répartition pourait être de 30, 30, 40. C'est un point à discuter et à convenir au moment où la société se constituera en fait.

M. Lewis: Le député et moi avions tous deux raison.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, le ministre nous a informés que le principal contrat pour la construction du système de télécommunications par satellite vient d'être accordé à R.C.A. Victor. J'aimerais poser au ministre la question suivante: étant donné que la R.C.A. Victor est la filiale canadienne d'une société américaine, quelles précautions a-t-on prises pour assurer la protection des citoyens canadiens à l'égard des droits protégés par brevets? En effet, j'ai cru comprendre que les brevets protégeant le système de satellite, ses parties composantes et ainsi de suite sont pris par la société mère aux États-Unis; or on devrait assurer aux Canadiens une protection à l'égard de ces droits protégés par brevets. J'aimerais entendre ce que le ministre croit devoir nous dire à cet égard.

L'hon. M. Kierans: La Télésat Canada conserverait seule les droits mondiaux pour toute invention susceptible d'être brevetée mais elle pourrait, le cas échéant, envisager des accords avec ses entrepreneurs et leur octroyer des licences, auquel cas les redevances seraient versées à la Société. Cette question sera également le sujet de négociations et fera l'objet d'un article dans tous les contrats d'approvisionnement. Cependant, nous entendons certainement veiller dans la plus large mesure aux intérêts canadiens. Je puis dire que nous avons une formidable réserve de compétences en la personne des scientifiques, des ingénieurs et des techniciens canadiens qui ont travaillé précédemment pour mon collègue le ministre de la Défense nationale (M. Cadieux), à la division des télécommunications affectée à la recherche pour la défense et qui ont maintenant été transférés au ministère des Communications. Cela nous donne un atout formidable du point de vue de la gestion et même du point de vue scientifique.

M. Lewis: Bravo.

M. Perrault: J'ai une question à poser au ministre. Il a fait une allusion à deux compagnies canadiennes, la RCA Victor et la Northern Electric. J'espère qu'il peut nous assurer que des compagnies canadiennes d'électronique compétentes, d'autres régions du pays, pourront soumissionner au sujet du satellite et de ses éléments dans les stations terrestres. Je ne veux pas voir toute cette entreprise industrielle concentrée dans le Canada central.

L'hon. M. Kierans: Je crois pouvoir rassurer le député dans une certaine mesure à cet égard. Nous connaissons les talents qui se trouvent à Vancouver.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Postes et des Communications.

Peut-il nous dire si le vérificateur, comme le stipule l'article 37 de ladite loi, sera l'Auditeur général du Canada?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): Non. On va nommer un vérificateur. Les administrateurs de la corporation vont nommer un vérificateur et, chaque année, un bilan devra être déposé à la Chambre, qui l'étudiera et le critiquera s'il y a lieu.

M. Fortin: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Étant donné qu'au sujet de *Panarctic Oils Limited*, on dépose le rapport, mais il n'est pas remis aux députés, est-ce que le ministre peut nous assurer que ce rapport annuel, à cause du fait que ce n'est pas l'Auditeur général du Canada qui en fera la vérification, sera déposé et remis à tous les députés?

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Avant de donner la parole au ministre qu'il me soit permis de signaler qu'il n'est pas habituel de prolonger la période des questions à l'étape de la troisième lecture. Je permettrai au ministre de répondre à cette question, après quoi j'aimerais mettre la question aux voix.

[*Français*]

L'hon. M. Kierans: Monsieur l'Orateur, je vais insister auprès des administrateurs de Télésat afin qu'un bilan soit déposé chaque année.

[*Traduction*]

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter ledit amendement? Que tous ceux qui sont en faveur dudit amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: A mon avis les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur suppléant: Convoquez les députés.

(L'amendement de M. Lewis, mis aux voix, n'est pas adopté.)

• (3.10 p.m.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Brewin	MacInnis (Vancouver-Kingsway)
Burton	Mather
Gilbert	Rose
Harding	Saltsman
Knowles (Winnipeg North Centre)	Winch—11.
Lewis	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Alexander	Laprise
Alkenbrack	Latulippe
Allmand	Lefebvre
Anderson	Legault
Andras	Lessard (LaSalle)
Badanai	Lundrigan
Baldwin	Macdonald (Rosedale)
Basford	MacLean
Beaudoin	Macquarrie
Béchard	McCleave
Benson	McGrath
Borrie	McIntosh
Boulanger	Marchand (Kamloops-Cariboo)
Breau	Mazankowski
Cadieux (Labelle)	Mongrain
Cantin	Morison
Carter	Munro
Chappell	Murphy
Clermont	Noël
Code	Nowlan
Comeau	Osler
Crouse	Paproski
Cullen	Pelletier
Cyr	Penner
Deachman	Pepin
Diefenbaker	Perrault
Drury	Pilon
Forget	Prud'homme
Forrestall	Roberts
Fortin	Rodrigue
Foster	Simpson
Francis	Stafford
Gray	Stanfield
Hales	Stewart (Cochrane)
Harkness	Stewart (Okanagan-Kootenay)
Hogarth	St. Pierre
Honey	Trudel
Howard (Okanagan Boundary)	Turner (London East)
Isabelle	Wahn
Kaplan	Walker
Kierans	Watson
Lachance	Weatherhead
Lambert (Edmonton West)	Whelan
Lang (Saskatoon-Humboldt)	Woolliams
Laniel	Yanakis—90

Pendant le vote:

[M. l'Orateur suppléant.]

• (3.20 p.m.)

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois rappeler aux députés qu'il est tout à fait irrégulier d'entrer à la Chambre une fois que l'appel a commencé.

Après le vote:

• (3.30 p.m.)

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté. La Chambre doit maintenant se prononcer sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

LA LOI NATIONALE DE 1954 SUR L'HABITATION

MODIFICATIONS VISANT LES DÉFINITIONS, LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES PRÊTS ASSURÉS, ETC.—ÉTAPE DU RAPPORT

La Chambre poursuit l'étude du bill C-192, tendant à modifier la loi nationale de 1954 sur l'habitation, dont le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales a fait rapport sans amendements.

M. John Gilbert (Broadview) propose:

Que le bill C-192, loi modifiant la loi nationale de 1954 sur l'habitation, soit modifié par le retranchement de l'article 2.

—Monsieur l'Orateur, j'ai dit, à l'étape de la deuxième lecture du bill C-192, qu'il était un affront pour la plupart des Canadiens et que l'article 2 du bill, en particulier, représentait la capitulation ou la reddition sans condition du gouvernement aux institutions financières du Canada. J'aimerais énumérer ici les motifs qui m'ont poussé à dire cela.

Avant la présentation de la mesure, le cabinet avait adopté un décret du conseil qui permettait aux prêteurs agréés de consentir des hypothèques approuvées et assurées par le gouvernement pour une période de cinq ans au lieu de les laisser courir pour la période ordinaire de 25 ou 30 ans, selon la formule de versements. L'une des caractéristiques de ces hypothèques dans le passé est qu'elles étaient à long terme et comportaient le privilège de remboursement, 10 p. 100 après la première année sur le total du principal, 10 p. 100 après la deuxième année et après la troisième année, le principal de l'hypothèque en tout ou en partie pouvait être remboursé en versant l'intérêt de trois mois à titre de prime.

La première mesure a été le décret du conseil du gouvernement qui supprimait les dispositions concernant le total et le long terme à l'égard de ces hypothèques et qui permettait à ces sociétés de consentir des hypothèques de cinq ans. La deuxième mesure est contenue dans l'article 2 du bill. Elle libère de la formule du gouvernement l'établissement du taux d'intérêt. Je rappellerai aux députés que, dans le passé, la formule était déterminée par la moyenne trimestrielle des obligations du Canada à long terme, à laquelle on ajoutait 2¼ p. 100. Cela établissait le taux des hypothèques en vertu de la loi nationale sur l'habitation en ce qui concerne les prêteurs approuvés.

Le gouvernement capitule maintenant devant les institutions financières en leur donnant carte blanche au sujet des taux d'intérêt à réclamer sur les hypothèques de la LNH. En dehors de la Chambre, le ministre des Finances (M. Benson) a qualifié d'exorbitants les taux d'intérêt à l'heure actuelle. Nous du Nouveau parti démocratique prétendons qu'ils sont inadmissibles et usuriers. De fait, les taux réclamés actuellement sont criminels.

Le taux minimum de base pour les hypothèques s'établit à 9½ p. 100 et les taux actuels de la LNH à 9⅜. Si ce projet de loi n'est pas adopté d'ici le 1er juillet, le taux s'élèvera à environ 9⅞ p. 100. Lorsqu'on compare ces taux avec les hypothèques de la LNH, on se rend compte que les hypothèques ordinaires sont plus élevées de 1 p. 100 et que les Canadiens paieront sous peu entre 10 et 11 p. 100 pour ces hypothèques. Il n'est pas étonnant, alors que le taux bancaire minimum de base aux États-Unis est de 8½ p. 100, que le président du comité des affaires bancaires du Congrès ait déclaré que cela équivaut à une conspiration des institutions financières en vue de hausser les taux d'intérêt.

Je serais beaucoup plus heureux si le ministre chargé de l'habitation nous avait donné l'assurance que nous aurions un flux constant de fonds hypothécaires, car il sait aussi bien que moi qu'au Canada, ces fonds ne dépendent pas de l'entrée de capitaux américains. Le ministre sait aussi maintenant que les capitaux qui sortent vers les États-Unis sont plus considérables que ceux qui en proviennent. On ne peut pas dire que les taux hypothécaires au Canada soient influencés par les taux et l'entrée de capitaux des États-Unis.

Lors de l'examen du bill en comité, il a fallu rappeler au ministre qu'à la fin de mai, les placements hypothécaires des compagnies d'assurance-vie avaient diminué d'environ 20 p. 100. A la fin de mai, les placements de la Société centrale d'hypothèques et de logement dans le domaine de l'habitation étaient de 57 p. 100 inférieurs à ceux de l'an dernier. Il faut alors se poser la question suivante: qui a demandé le gel du taux d'intérêt prévu à l'article 2 du bill? Certainement pas ceux qui empruntent ou les débiteurs hypothécaires. Les Canadiens sont forcés de conclure que les institutions financières au Canada ont exercé des pressions auprès du ministre d'État (M. Andras) chargé de l'habitation et auprès de ses collègues du cabinet pour leur faire accepter le gel des taux d'intérêt.

Pris isolément, la hausse des taux d'intérêt est l'élément qui a le plus concouru à placer la propriété hors de la portée de beaucoup de Canadiens à faible revenu. Il a rendu la possession d'une maison impossible pour les Canadiens économiquement faibles. Comme on peut le lire dans le rapport de la Commission d'étude sur le logement, une hausse de 1 p. 100 dans le taux d'intérêt ajoute $9 par mois au versement mensuel pour une hypothèque de $15,000 d'une durée de 25 ans. Les frais globaux d'amortissement se trouvent majorés de plus de $2,800 pendant la durée de l'hypothèque. Une hausse de 2 p. 100 dans le taux d'intérêt sur une hypothèque de $15,000 remboursable en 25 ans hausse le versement mensuel de $19 et les frais globaux, pour la durée de l'hypothèque, de $5,700. Voici un exemple plus frappant de l'effet des taux d'intérêt sur le coût de l'habitation. L'emprunteur qui contracte une hypothèque de $20,000 au taux de 9 p. 100, amortissable en 40 ans et exigeant des versements mensuels de $151.75, aura versé $72,840 au bout de 40 ans. Or, s'il contracte la même hypothèque au taux de 10 p. 100—et nous pouvons être sûrs que le minimum des taux d'intérêt sera à présent de 10 p. 100—l'emprunteur devra verser $79,-996.80 en 40 ans. Doit-on s'étonner que ce soit là un des plus importants éléments du coût de l'habitation?

• (3.40 p.m.)

Lorsque le ministre a témoigné devant le comité, on lui a rappelé le déséquilibre qui existe actuellement au Canada entre les divers genres d'unités d'habitation. Le député de Trinity (M. Hellyer), lorsqu'il était chargé de l'habitation, a dit au comité des prévisions budgétaires qu'il existait un grave déséquilibre entre les divers genres d'habitations qui se construisent aujourd'hui. De fait, il a déclaré que 85,000 maisons étaient du type unifamilial et 111,000 des appartements. C'est la première fois de notre histoire qu'un déséquilibre aussi grave se manifeste.

On a aussi rappelé au ministre que moins de 1 p. 100 des habitations au Canada, ou environ 40,000 unités, étaient des logements sociaux. L'an dernier, on en a construit au plus 10,000 unités bien que le Conseil canadien du bien-être ait recommandé qu'on en construise de 20,000 à 30,000 cette année. Le ministre n'a pas dit combien d'unités de ce genre il souhaiterait la construction. Nous avons été déçus, les autres membres du comité et moi-même, lorsque le ministre nous a dit qu'il n'avait pas attribué de crédits à la SCHL à l'égard des logements sociaux, du réaménagement urbain et ainsi de suite. Nous sommes maintenant à la mi-juin et aucune attribution de fonds n'a encore été accordée à la SCHL.

On a rappelé au ministre qu'un moyen de combattre le coût élevé du logement était d'imposer un plafond de 4 p. 100 sur les taux d'intérêt des maisons destinées aux personnes dont les revenus sont inférieurs à $6,500 par an. Je n'ai reçu de sa part aucune assurance qu'il allait prendre des dispositions dans ce domaine critique. En fait, il n'a rien dit qui puisse laisser entendre qu'il abaissera les taux d'intérêt ou qu'il rétablira les taux précédents. C'est pourquoi j'ai proposé de supprimer l'article 2 du bill pour qu'on revienne à l'ancienne formule selon laquelle le taux d'intérêt était fondé sur le taux versé pour les obligations d'épargne à long terme, calculé trimestriellement et auquel on ajoutait 2¼ p. 100 pour tenir compte du loyer de l'argent destiné aux prêts hypothécaires. Cela signifierait sans doute un taux de 9 ou 10 p. 100, mais si le ministre voulait faire preuve de courage, et témoigner de la compassion pour le peuple canadien, il imposerait un plafond de 4 p. 100 au taux d'intérêt sur les hypothèques demandées par des gens dont les revenus sont inférieurs à $6,500 par année, et il établirait une autre formule pour ceux dont les revenus dépassent $6,500.

Je suis fier que le chef de l'opposition (M. Stanfield) se soit souvent montré courageux, en critiquant le gouvernement de la hausse de la formule actuelle. En fait, il a dit que cela serait néfaste. Il est agréable de savoir que nous avons l'appui d'un homme courageux et compatissant comme le chef de la loyale opposition. Il est presque honteux de pouvoir envoyer des hommes sur la lune et dépenser des millions de dollars pour des satellites, mais de ne pouvoir assurer aux Canadiens des logements convenables et propres, à prix raisonnable. C'est pourquoi je propose la suppression de l'article 2 du bill.

[M. Gilbert.]

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, il est arrivé, par coïncidence, que j'ai présenté un amendement absolument identique à celui du préopinant et que, par une autre coïncidence, les deux ont été déposés le même jour à quelques moments d'intervalle. Peut-être parce que je suis un peu plus vers le fond du couloir que le député, mon amendement est arrivé après le sien, et plutôt que de mettre Votre Honneur dans la position délicate d'avoir à rendre une décision à la façon du roi Salomon, il a été décidé que le député proposerait son amendement et que je l'appuierais; on pourrait ainsi disposer des deux amendements à la fois. Je crois que c'était une façon raisonnable de procéder.

Maintenant, monsieur l'Orateur, à propos des taux d'intérêt, je veux signaler qu'il y a eu trois étapes à propos des taux d'intérêt prévus par la loi nationale sur l'habitation. Au début, ils étaient fixés par la loi. A la deuxième étape, on a modifié la formule de sorte que, comme le député l'a expliqué, le taux était ajusté un certain nombre de fois par année: au taux applicable aux emprunts à long terme du gouvernement on ajoutait 2¼ p. 100. Enfin, il y a la proposition contenue dans la mesure à l'étude, où l'on demande de libérer les taux d'intérêt de toute réglementation et de les laisser trouver leur propre niveau.

La Commission d'étude sur le logement, sous la direction de l'ancien ministre, a traité des taux d'intérêt aux pages 31 et 32 de son rapport, comme l'a signalé le député. Je crois que ce point mérite d'être souligné de nouveau, et je cite directement le rapport:

> Une hausse de 1 p. 100 du taux d'intérêt fait augmenter de $9 la mensualité sur une hypothèque de $15,000 pour 25 ans, augmentant de plus de $2,800 le coût total d'amortissement. Une augmentation de 2 p. 100 du taux d'intérêt, pour la même hypothèque, fait augmenter la mensualité de quelque $19 et le coût total, pour 25 ans, d'environ $5,700. Ce ne sont pas des montants négligeables, mais il y a plus encore. Les promoteurs et constructeurs vendent et achètent à crédit, eux aussi. Quand le prix de l'argent est élevé, à long terme ou à court terme, ils n'ont pas d'autre choix que d'augmenter en conséquence le prix de leur produit.

Le montant s'accroît de cette façon si le taux d'intérêt est plus élevé. La Commission d'étude poursuit en disant qu'il n'existe pas de solution simple à ce problème, et il faut l'admettre. Mais eu égard à cette considération, la Commission d'étude déclare alors catégoriquement, au bas de la page 31 de son rapport:

> Il faut que le taux d'intérêt des hypothèques baisse.

Puis il y a la recommandation qui a été insérée dans la mesure législative:

Afin d'assurer un mouvement plus continu et plus régulier de fonds hypothécaires, et dans l'espoir que le taux d'intérêt autorisé par la LNH puisse même décliner, la Commission recommande:

Que le taux d'intérêt des prêts assurés en vertu de la Loi nationale sur l'habitation puisse librement trouver son propre niveau sur les marchés financiers.

A mon avis, les mots clé dans ce passage sont «dans l'espoir» et «puisse même décliner». On espère certainement que les taux puissent décliner, mais cet espoir est très chimérique.

Il y a quelques années, nous avions étudié la loi sur les banques et la formule qu'elle prévoyait pour les taux d'intérêt. Les propositions soumises ont entraîné la suppression de la limite ou du plafond de 6 p. 100 pour les prêts consentis par les banques à charte. C'était pour leur permettre de faire concurrence aux institutions financières intermédiaires, qui ne sont pas des banques, et pour permettre aux taux de trouver leur propre niveau sur les marchés financiers. Feu le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles avait, au cours du débat, comme en fait foi le hansard du 6 octobre 1966, à la page 8419, posé la question suivante:

Dois-je en conclure que le ministre prévoit que, si les restrictions étaient enlevées immédiatement, il se produirait alors une hausse désastreuse des taux d'intérêt?

Ce à quoi le ministre des Finances de l'époque, qui s'occupe maintenant de nouer des relations avec les jeunes diplomates chinois en Europe, avait répliqué:

● (3.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, j'ai dit à ce moment-là qu'à mon avis, il surgirait alors des craintes dans ce sens.

C'est la citation la plus énergique que nous ayons pu trouver dans toutes nos recherches de ces dernières années, au sujet de la suppression du plafond des taux d'intérêt. Je reprends à nouveau les propos du ministre des Finances:

Monsieur l'Orateur, j'ai dit à ce moment-là qu'à mon avis, il surgirait alors des craintes dans ce sens.

Nous savons ce qu'il est advenu des taux d'intérêt depuis la suppression du plafond. Des événements nous ont assez violemment rappelé ces derniers jours ce qui arrive aux taux d'intérêt. Le député a eu l'amabilité de féliciter mon chef, le chef de l'opposition officielle, qui aurait aimé prendre part au vote qui aura sans doute lieu sur cette question. Malheureusement, le chef de l'opposition doit assister à un congrès politique très important au Nouveau-Brunswick. J'aimerais citer ce qu'il disait à la Chambre le 2 juin dernier, comme en fait foi la page 9339 du hansard, au sujet du problème dont nous traitons précisément cet après-midi. Voici:

Quel gouvernement ayant à cœur les intérêts les mieux compris du propriétaire canadien envisagerait sérieusement de supprimer aujourd'hui le plafond de l'intérêt sur les hypothèques de la SCHL et d'abolir le maximum différentiel autorisé entre les taux d'intérêt à long terme du gouvernement canadien et le maximum recevable à l'égard des hypothèques? Je songe aux prêts garantis du gouvernement à propos de l'habitation. Quel gouvernement ayant à cœur les intérêts du Canadien ordinaire envisagerait d'agir ainsi lorsqu'un nombre croissant de faits indiquent que l'argent va être rare et que les dollars disponibles feront l'objet d'une concurrence. Tout indique que les taux d'intérêt subiront une nouvelle augmentation.

Cette prédiction s'est sûrement réalisée et en un espace remarquablement court.

Certes, les taux ont subi une augmentation si constante qu'il est presque possible de considérer leur augmentation comme un fait acquis. Les prévisions confirment ici notre attente.

Je sais que les sociétés de financement orthodoxes recommandent la suppression de ce plafond. A mon avis, ces sociétés ne sont pas infaillibles. Si le gouvernement juge nécessaire de supprimer ce plafond afin d'orienter plus de capitaux vers l'habitation, cette attitude a au moins le mérite d'être honnête, mais elle entraînerait sans doute une augmentation des taux d'intérêt. C'est pure folie de la part du gouvernement du Canada de formuler une telle proposition et de prétendre avec sérieux en ce moment, compte tenu des conditions actuelles et prévues sur les marchés monétaires, que la suppression de ce plafond fera baisser les taux d'intérêt sur les prêts de la SCHL. Si le gouvernement est incapable de faire quelque chose pour les Canadiens pauvres, pour l'amour du ciel, qu'il n'empire pas la situation.

C'étaient là les paroles du chef de l'opposition. Tous ceux qui s'intéressent aux répercussions de ce qu'on nous demande de faire, en vertu de la mesure législative à l'étude, vont sûrement tenir compte, je pense, de ces sérieux propos.

J'aurais deux points à signaler en ce qui concerne ces taux d'intérêt. Premièrement, ils n'ont pas atteint dans l'ensemble le maximum permis d'après la formule en vigueur depuis environ deux ans. Ils se sont maintenus légèrement en deçà. Aussi l'utilisation d'une telle formule a fait, selon moi, effet d'amortisseur.

Le second point que je voudrais préciser est le suivant: ces prêts étant assurés, une grande partie de l'élément de risque est supprimée pour le prêteur hypothécaire. Il ne peut rien perdre lorsqu'il investit son argent dans des hypothèques relevant de la loi nationale sur l'habitation. J'estime donc qu'il y a une très grande différence entre le fait d'investir son argent dans le logement et celui de

l'investir dans des actions ordinaires de sociétés commerciales canadiennes. La différence est vraiment très grande. Les prêts étant assurés, le risque est presque négligeable. C'est une chose importante que le gouvernement perd de vue en présentant cette mesure.

Finalement, monsieur l'Orateur, il y a le facteur coût. J'estime que les hypothèques d'une durée de 40 ans, avec les taux d'intérêt actuels, placent les gens dans une impasse financière presque sans issue. Elles font peser sur leurs épaules, un fardeau financier qu'ils porteront du jour où ils s'aventureront sur le marché du logement, disons à l'âge de 20 ou 25 ans, jusqu'à celui de leur retraite, à l'âge de 60 ou 65 ans. Pendant toute leur carrière, ils devront porter le formidable fardeau d'un intérêt élevé qui grossit le coût de l'hypothèque. N'y a-t-il pas des gens assez intelligents pour trouver une formule? Il y a certainement ici des gens de cœur qui souhaitent une telle formule et qui admettent que le logement est une des nécessités de la vie. Nous devrions avoir un programme de logement et une politique qui permettent à nos jeunes de se trouver un logement dès le début. Cette perspective me plaît. Il y a des gens qui aiment passer de maison en maison, comme des nomades, et prendre part à des entreprises spéculatives, mais celui qui veut un abri acceptable ne devrait pas en être privé à cause du coût exorbitant d'une seconde hypothèque dont les taux varient entre 16 et 24 p. 100. J'estime que c'est par nécessité sociale qu'il faut accorder un délai aux jeunes Canadiens. Il n'y a pas ici la moindre exagération de ma part. Nous exagérons le problème avec la formule que le ministre nous propose dans ce projet de loi.

Chose certaine, 80 p. 100 des Canadiens veulent posséder une maison unifamiliale. En outre, le nombre des mises en chantier de maisons unifamiliales n'a cessé de décroître par rapport au total des habitations construites. On pourrait presque dire que 80 p. 100 des gens ne pourraient pas, quelles que soient les circonstances, posséder maintenant une maison unifamiliale. C'est malheureux, c'est tragique. C'est pourquoi l'amendement qu'on présente à la Chambre cet après-midi recevra notre appui.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est quatre heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les bills privés, les avis de motion et les bills publics.

[M. McCleave.]

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, il y a eu d'intenses négociations à la Chambre au sujet de la période réservée aux mesures d'initiative parlementaire. J'aimerais résumer ce qui a été convenu, sauf erreur. Peut-être devrai-je me reporter à la page 33 du *Feuilleton*. Le premier article est inscrit au nom du député d'Okanagan-Kootenay (M. Stewart). Mon collègue est d'accord pour qu'on réserve cet article pour l'instant, à condition qu'on en termine l'étude plus tard au cours de la présente période. Nous passerons donc aux articles 2 et 5, dans cet ordre. Il a aussi été convenu, malgré les dispositions de l'article 75(3) du Règlement, d'aborder l'étape du rapport de l'article nº 3, le bill S-30, au cours de la présente séance. En outre, malgré les dispositions de l'article 74(2) du Règlement, il a été convenu de ne pas déférer au comité permanent les articles 4 et 5, les bills S-22 et S-18, après leur deuxième lecture mais de les étudier plutôt au comité plénier.

Si j'ai bien exposé l'entente à propos de la période réservée aux mesures d'initiative parlementaire, peut-être pourrions-nous en faire un ordre de la Chambre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, en effet, vous avez bien résumé ce qui a été convenu.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la proposition du président du Conseil privé (M. Macdonald). En est-il ainsi ordonné?

Des voix: D'accord.

• (4.00 p.m.)

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

LA NOVA SCOTIA SAVINGS & LOAN COMPANY —ÉTAPE DU RAPPORT

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants) propose que le bill S-34, concernant la Nova Scotia Savings and Loan Company, dont le comité permanent des finances et du commerce et des questions économiques a fait rapport sans amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. McCleave propose la 3e lecture et l'adoption du bill.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 3e fois et adopté.)

LA PERTH MUTUAL FIRE INSURANCE COMPANY—ÉTAPE DU RAPPORT

M. D. Gordon Blair (Grenville-Carleton) propose que le bill S-30, concernant la Perth Mutual Fire Insurance Company, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport sans amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. D. Blair propose la 3e lecture et l'adoption du bill S-30.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 3e fois et adopté.)

LA GILLESPIE MORTGAGE CORPORATION

La Chambre reprend l'étude interrompue le jeudi 27 février, de la motion de M. Hogarth tendant à la deuxième lecture et au renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du bill S-22 concernant la Gillespie Mortgage Corporation.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): N'est-ce pas un député présent qui aurait dû la présenter?

M. l'Orateur: C'est un autre député qui l'a présentée au début.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Touché.

M. l'Orateur: Conformément à un ordre spécial adopté aujourd'hui, nous allons maintenant étudier le bill en comité plénier.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et soumis à l'examen du comité plénier en vertu d'une entente spéciale; rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.

L'ORDRE CANADIEN DES FORESTIERS

La Chambre reprend l'étude interrompue le 28 février, de la motion de M. Chappell tendant à la 2e lecture et au renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du bill S-18 concernant l'Ordre canadien des Forestiers.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et soumis à l'examen du comité plénier, en vertu d'une entente spéciale; rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE—ÉTAPE DU RAPPORT

M. Douglas Stewart (Okanagan-Kootenay) propose que le bill S-31, concernant la compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique, dont le comité permanent des transports et des communications a fait rapport sans amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Douglas Stewart (Okanagan-Kootenay): propose la 3e lecture et l'adoption du bill.

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais profiter de l'occasion pour faire quelques observations sur le bill S-31. Ce bill habilite vraiment le Pacifique-Canadien à construire une voie d'accès à son empire dans le sud-est de la Colombie-Britannique en vue de fournir des services ferroviaires aux sociétés qui y exploitent des mines de charbon.

Tout le monde sait que nombre de ceux qui s'intéressent à la conservation de la flore et de la faune, et qui s'inquiètent de la pollution en Colombie-Britannique, ont exprimé de sérieuses réserves quant aux effets dévastateurs de pareilles exploitations à ciel ouvert sur les êtres vivants et les paysages de la région.

Le bill prévoit que ce service de transport ne servira que cette seule région—très vaste d'ailleurs—qui est destinée à être exploitée par ceux qui s'intéressent à l'extraction à ciel ouvert du charbon. Il importe, je crois, de souligner l'étendue de cette région, que la province a déjà louée et cédée, en vertu de licences, à trois sociétés houillères séparées—quelque 90 milles carrés—ce qui fait environ 50,000 acres. Cela représente 50,000 acres jusqu'ici, mais on en cédera d'autres une fois le bill à l'étude adopté. Cinquante mille acres de montagnes et le meilleur habitat de la faune de la Colombie-Britannique seront détruits à jamais au nom du progrès industriel et du produit national brut. Cinquante mille acres de terrains de chasse, de loisirs et de tourisme risquent maintenant l'érosion, de sorte que le sous-sol, mis à découvert, répandra la pollution et des substances nocives dans les cours d'eau avoisinants.

• (4.10 p.m.)

Qu'adviendra-t-il du produit de l'extraction minière de cette région? C'est, à mon avis, une importante question qui mérite examen. Il sera naturellement acheminé par le superport de Roberts Bank à l'état brut, pour répondre aux exigences industrielles des industries secondaires du Japon. La Colombie-Britannique continuera, comme toujours, à dépendre d'une industrie d'extraction et d'une industrie primaire, comme une république septentrionale de troisième ordre, exportant nos ressources et laissant nos possibilités

d'emploi dans l'industrie secondaire à quelque autre pays. Que recevra la province de Colombie-Britannique pour tout ce ravage? Sauf erreur, les redevances sont de 50c l'acre, tandis que le Kentucky qui subit depuis vingt-cinq ans de telles déprédations des sociétés de charbon, exige $25 l'acre. A cause de son histoire et de son expérience malheureuse avec sa majesté le charbon, le Kentucky a établi des lois minières beaucoup plus strictes que celles de la Colombie-Britannique.

Je sais très bien que toute personne ou tout groupe qui veut attacher plus de prix à la conservation de la nature qu'à une opération industrielle de cette envergure sera accusée de sentimentalité ou d'excentricité. Je sais bien aussi que ceux qui vivent dans cette région et qui cherchent un emploi en ont besoin dès maintenant. La région est dans une grande détresse économique depuis des années. Un grand nombre des résidents sont favorables à ces nouveaux projets parce qu'ils opéreront une transfusion économique et qu'ils accroîtront les possibilités d'emploi.

Je crois que l'attitude adoptée dans la région est la suivante. Les gens se disent: «Nous avons été pauvres assez longtemps. Nous n'avons pas besoin d'une autre montagne et que diable faire de quelques élans; mettons-les ailleurs». Je comprends leurs sentiments. Mais lorsqu'on entreprend des aménagements majeurs, pense-t-on d'instituer une étude sur les coûts-bénéfices, afin que la population soit assurée qu'il est dans l'intérêt de tous de poursuivre les travaux; ou au contraire, ne nous laissons-nous pas attirer trop facilement par l'appât du gain sans nous soucier de l'avenir?

Je voudrais pour un moment poser quelques questions au sujet de l'article 3 du projet de loi qui a trait à la vallée du Fraser ou à Roberts Bank, terminus de la ligne. Les députés se souviendront que l'automne dernier, lorsque nous avons tenté d'obtenir des renseignements du ministre des Transports à l'époque concernant le parcours ferroviaire dans la vallée du Fraser qui desservira le nouveau superport, on a répondu que puisqu'il s'agissait d'une ligne intérieure en Colombie-Britannique et que les Chemins de fer nationaux n'étaient pas en cause, il n'y avait aucun intérêt fédéral dans l'affaire.

Je crois que les députés du sud de la province du moins se rappelleront aussi qu'on avait choisi une par une les municipalités par où devait passer cette ligne sans leur faire connaître le parcours exact avant qu'il soit trop tard pour qu'elles fassent quoi que ce soit. Ajoutons qu'en raison de l'attitude agressive de la Lower Mainland Regional Planning Board à l'endroit de la route de Roberts Banks cette commission—probablement la plus efficace au Canada—fut elle-même la première victime de ce nouveau chemin de fer. Elle fut divisée en quatre sections afin de causer moins d'ennuis au gouvernement provincial même si elle était sa créature. Lorsque le moment arriva de choisir entre l'aménagement d'un chemin de fer et la planification de la vallée inférieure du Fraser, c'est le chemin de fer qui l'emporta. La commission de planification fut éliminée. L'article 3 du bill prévoit ce qui suit:

La Compagnie ...

Le Pacifique-Canadien.

... selon les modalités acceptées par les administrateurs des compagnies respectives, peut conclure un accord concernant l'achat d'un intérêt dans les trains et mettre ses trains en service sur les lignes ferroviaires que la British Columbia Hydro and Power Authority peut construire dans la province de la Colombie-Britannique.

Après que l'on nous eut assuré que l'intérêt d'aucune compagnie de chemins de fer n'entrait en ligne de compte, nous découvrons grâce à un moyen détourné dans le bill S-31, qu'au moins une compagnie nationale a un intérêt réel dans cette ligne, car le bill utilise les termes «l'achat d'un intérêt dans». Il n'y a peut-être rien de sinistre là-dedans, monsieur l'Orateur, mais les Canadiens ont le droit de faire preuve de cynisme à l'égard des activités du Pacifique-Canadien. Je pense qu'il est juste de dire que tous les chemins de fer qui opèrent dans la partie continentale sud de la Colombie-Britannique ont le désir compréhensible de pouvoir accéder à ce super port. Il y a deux compagnies de chemins de fer, sans compter une qui fonctionne à l'électricité, en plus du Pacifique-Canadien; je les ai déjà mentionnées.

Le Pacifique-Canadien va peut-être suivant l'article 3, financer les nouveaux prolongements de l'Hydro en retour d'une réduction des droits d'exploitation. Peut-être est-ce là une bonne méthode de financement pour le gouvernement provincial. D'un autre côté, nous ne savons pas encore quelle part d'intérêt dans la ligne il compte acheter. En dépit de tous ses efforts, le comité n'a pu se renseigner à ce sujet. Si c'était de 10 à 25 p. 100, personne ne s'en inquiéterait, mais si c'était 51 p. 100, c'est-à-dire un portefeuille majoritaire, il y aurait lieu de s'inquiéter, car cela relèverait alors du gouvernement fédéral. Quelles sont les modalités de cette prétendue entente qui doit être négociée? Au cours des séances du comité, nous n'avons pu découvrir quoi que ce soit à cet égard. C'est notre principale préoccupation; nous nous demandons quelles actions le Pacifique-Canadien recevra et s'il

en détiendra la majorité. Je crois que tous les députés ont droit de connaître les réponses à ces questions, car le bill S-31 est la mesure habilitante à cet égard et, grâce à ses dispositions, la société ferroviaire pourra acheter au moins une partie des actions de la British Columbia Hydro.

Après tout, monsieur l'Orateur, il serait très facile pour les membres de ce parti, ou de tout autre en fait, d'étouffer ce bill aujourd'hui ou n'importe quand par la suite. Nous pourrions faire une foule de choses déplaisantes pour retarder l'adoption du bill. Nous pourrions créer toutes sortes de difficultés aux compagnies en cause, y compris la perte probable de contrats de charbon. Toutefois, nous n'en ferons rien.

C'est évidemment le gouvernement provincial qui est responsable des baux, de l'exploitation minière à ciel ouvert, de l'érosion, de la détérioration de la flore et de la faune, du tourisme, et des lignes ferroviaires. Il faut souligner, et les députés le savent, que les ressources sont strictement de compétence provinciale. C'est la province, et uniquement elle, qui en est responsable. Nous ne nous laisserons pas amener à prendre des moyens dilatoires—on pourrait parler de manœuvres d'arrière-garde—au sujet de cette mesure habilitante, qui permettra l'accès à des baux déjà accordés par le gouvernement provincial. Il suffit, je crois, de signaler les dangers possibles et les coûts ultimes. Il suffit d'indiquer aux citoyens de la Colombie-Britannique, par l'intermédiaire de cette Chambre, qui conduit la barque. Si les citoyens de la Colombie-Britannique trouvent qu'on ne devrait pas transformer ainsi leur habitat, ils savent exactement à qui s'en prendre et comment exprimer leur mécontentement le moment voulu lors du scrutin approprié.

• (4.20 p.m.)

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler brièvement de ce projet de loi. Le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose) a soulevé la plupart des points que j'aurais voulu aborder. Premièrement, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur l'article 3 du projet de loi. Je suis inquiet de constater que nous n'avons pu traiter de cette affaire à la Chambre parce qu'il ne s'agit pas d'un domaine fédéral se rattachant au réseau national. Voilà maintenant que nous nous rendons compte que lorsque la B.C. Hydro aura construit une partie de cette ligne ferroviaire conduisant à Robert Banks, le Pacifique-Canadien sera en mesure d'en acheter une partie. Ce renseignement devait être connu il y a quelques mois, lorsque la Chambre a été saisie de l'affaire. J'estime que les députés auraient dû avoir alors l'occasion de la discuter. Toutefois, je n'en dirai pas davantage à ce sujet. Je crois que le député de Fraser Valley-Ouest a bien traité la chose.

Je vais maintenant parler d'un ou deux autres articles du bill, dont l'un concerne l'embranchement de 34 milles jusqu'à la rivière Elk et à la rivière Fording. Nous nous trouvons, je crois, dans une situation assez étrange. Il aurait fallu beaucoup d'interrogatoires et de recherches si la question avait été soumise à l'assemblée provinciale. A Ottawa, nous constatons que les gouvernements provinciaux accordent des concessions minières et forestières, alors que l'accès aux terres concédées, par un chemin de fer ou une entreprise qui veut construire une route—en l'occurrence, il s'agit d'une ligne ferroviaire—relève de notre compétence. Les provinces ont le devoir envers ceux qu'elles gouvernent d'assurer que les concessions soient accordées conformément à leurs meilleurs intérêts. Personne ne pourra me convaincre qu'une redevance de 50c. l'acre, pour un gisement de houille, est avantageuse pour le grand public. Bien sûr, l'exploitation de ces ressources a d'autres résultats indirects que nous ne considérons pas en ce moment, mais le député a donné la différence entre les redevances exigées dans cette région et celles qui sont versées aux États-Unis, et elles ne sont pas comparables.

Ces vieux baux avaient été accordés il y a plusieurs années par l'autorité provinciale, et ils ne concernent nullement notre Chambre. Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure d'exiger que le gouvernement provincial obtienne de meilleures redevances à cause d'erreurs commises il y a de nombreuses années.

Je le répète, nous nous trouvons ici dans une position extrêmement fâcheuse. Il n'y a pas de doute que cette entreprise d'extraction minière polluera les rivières Elk et Fording. Encore ici, la pollution de ces rivières relève des autorités provinciales qui peuvent et doivent la prévenir. C'est dans cette position fâcheuse que nous nous trouvons en examinant la présente mesure.

Il y a une remarque que j'aimerais ajouter. Si nous avons un certain nombre de bons gisements houillers, à quoi sert alors de mettre en exploitation une demi-douzaine de mines de charbon un peu partout au pays, alors que la mise en valeur de nos ressources houillères actuelles nous permettrait de réduire la pollution au minimum. Je tiens à faire remarquer de nouveau aux parrains du

bill qu'il s'agit ici d'une responsabilité provinciale.

J'aimerais faire une dernière remarque avant de terminer. C'est un domaine qui, il me semble, pourrait relever à la fois des gouvernements fédéral et provinciaux. La situation fait appel à une sage gestion des ressources, qui devrait s'exercer dans ce secteur. Les autorités fédérales devraient vraisemblablement contribuer à l'administration sensée des ressources de la région des rivières Elk et Fording, dont les eaux se jettent dans la rivière Kootenay qui, à son tour, se déverse dans le Columbia, fleuve international qui, à ce titre, relève des autorités fédérales.

J'admets avec mon collègue que l'on pourrait créer un comité ou un groupe d'étude important pour évaluer les possibilités de mise en valeur du Sud-Est de la Colombie-Britannique et pour étudier les effets des techniques d'extraction à ciel ouvert, comme l'érosion, la production d'acide dans l'eau, le dépôt d'alluvions, les éboulements, les amoncellements, tout en envisageant les possibilités de replantation. Je pense que le gouvernement fédéral et les provinces devraient mener une étude commune à ce sujet. Ces travaux pourraient servir d'exemple aux projets qui ne manqueront pas d'être entrepris plus tard en d'autres régions du Canada.

Je pense qu'une autre étude pourrait être effectuée—conjointement par les autorités fédérales et provinciales—pour déterminer les effets de l'extraction à ciel ouvert sur les poissons, la faune, les plantes et les insectes des milieux aquatiques, et il serait bon de fournir dès maintenant les fonds et le personnel nécessaires. A mon avis, cette étude devrait porter sur les effets qu'auraient les opérations d'extraction dans la vallée de l'Elk, dépôt d'alluvions et pollution, sur le bassin de retenue Libby. Je ne vois pas pourquoi les autorités fédérales et provinciales ne devraient pas effectuer une étude commune sur les problèmes que je viens d'évoquer.

Avant de me rasseoir, je dirai encore une chose. Nous connaissons le grand besoin d'expansion économique dans cette région. L'aménagement de régions comme celle-là offrira du travail. Toutefois, je tiens à signaler que les mesures de protection doivent émaner surtout des autorités provinciales, car c'est à elles qu'il incombe de veiller aux rentrées de fonds dans la caisse provinciale.

Pour terminer, je dirai que nous appuyons le bill, et j'espère bien que les organismes de la Colombie-Britannique useront de tout leur pouvoir de persuasion pour s'assurer que les compagnies en cause, et surtout le gouvernement provincial, respecteront le règlement concernant l'extraction à ciel ouvert, que la Colombie-Britannique vient d'édicter. J'ose espérer que les habitants de la région seront satisfaits des résultats.

[M. Harding.]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Afin que les députés présents puissent comprendre la situation, pourrait-on maintenant préciser que selon l'ordre adopté, nous siégerons jusqu'à six heures trente et une minutes et demie.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Jusqu'à 6h 32. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MODIFICATIONS VISANT LES DÉFINITIONS, LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES PRÊTS ASSURÉS, ETC.

La Chambre reprend l'étude du bill C-192 modifiant la loi nationale de 1954 sur l'habitation, rapporté sans amendement par le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. John Gilbert (Broadview) propose

Que le bill C-192, modifiant la loi nationale de 1954 sur l'habitation, soit modifié par le retranchement de l'article 2.

• (4.30 p.m.)

[*Français*]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, puisque nous revenons à l'étude du bill sur l'habitation, soit le bill C-192, et plus particulièrement aux amendements assez similaires qui ont été proposés, je dis tout de suite que nous allons certainement les appuyer, parce qu'il s'agit de rendre service à ceux qui ont besoin de logement.

Monsieur le président, nous ne pourrons jamais en faire assez dans le domaine du logement, parce que c'est un des facteurs les plus importants pour le développement et l'épanouissement de la personne humaine et de la famille.

L'être humain doit être protégé, et pour ce faire il lui faut un toit convenable.

Dans notre société il existe tout ce qu'il faut pour bâtir des maisons, pour loger convenablement nos familles.

Le présent bill entraîne des empêchements majeurs, en ce sens qu'on supprime le plafond du taux d'intérêt, qui était déjà exorbitant.

On ne semble plus vouloir rien plafonner en ce qui concerne la finance. Autrefois, on croyait qu'en supprimant le plafond, cela créerait une concurrence entre les financiers et que les taux d'intérêt allaient diminuer.

Nous avons vu cela quand nous avons modifié la loi sur la Banque du Canada et la loi sur les banques à charte. On demandait d'éliminer le plafond des taux d'intérêt et presque tous les députés libéraux, conservateurs progressistes et néo-démocrates étaient d'accord à ce moment-là, en disant qu'il était logique de relever le plafond des taux d'intérêt, puisqu'ils diminueraient, par suite d'une concurrence plus grande.

Mais c'est tout le contraire qui s'est produit. Nous nous sommes battus tant que nous avons pu. Nous avons formulé toutes les objections possibles, les taux d'intérêt ont continué d'augmenter. Au fait, tous les financiers ont augmenté les taux d'intérêt, enlevant ainsi du pouvoir d'achat aux citoyens, augmentant le coût de la vie, suscitant l'inflation et créant de nouveaux embêtements à tous les citoyens, à tous les Canadiens.

En ce qui concerne le logement, il est illogique, insensé, d'abolir le plafond du taux d'intérêt, car je suis d'avis qu'il ne devrait pas dépasser 3 p. 100. Nous devrions adopter, dans cette enceinte, un règlement, puisqu'il s'agit d'un des facteurs les plus importants, afin de donner à la personne humaine l'élan dont elle a besoin, ce à quoi elle a droit, notamment son logement, sa propriété, son port d'attache, si l'on veut.

Les citoyens du Canada devraient être capables de retourner à leur port d'attache aussi souvent qu'ils le désirent, car c'est là que la famille recharge ses accumulateurs, c'est là qu'elle refait ses forces. C'est aussi là que le chef de famille et ceux qui contrôlent la famille reprennent leur courage, leur élan, pour travailler, pour continuer à bâtir, pour élever leur famille convenablement et faire leur devoir d'état, de même que leur devoir civique.

Et si nous n'avons pas cela, nous empêchons la famille canadienne, les êtres humains, de se développer.

Monsieur le président, ce que l'on fait présentement pour l'habitation, c'est de présenter des lois, sous prétexte de développer ce secteur, alors que c'est seulement en vue d'aider la maudite finance. Qu'on me pardonne l'expression, monsieur le président. On aide la finance et non le peuple, quand on présente des lois semblables. On agit contre le peuple. C'est l'exploitation du peuple, de la personne humaine et de la famille. Les libéraux acceptent que la famille soit exploitée par des lois semblables, par des lois imbéciles, par des règlements offensifs, cruels, insensés, bref, par des règlements que je qualifierais, encore une fois, de criminels.

Je lisais récemment dans un journal, et je cite:

> Vous achetez une maison de $24,000? Alors, vous pouvez vous vanter de venir d'acheter une maison de non pas $24,000 mais plutôt de $84,000. Eh oui! car avec une hypothèque de $20,000 pour 30 ans à 9⅜ p. 100, c'est $60,000 d'intérêt que vous aurez payé dans trente ans. Ce qui aura porté le coût de votre maison à $84,000.

Si quelqu'un achète cette maison et verse $4,000 comptant, alors, une maison de $24,000 coûte $60,000 d'intérêt, à 9⅜ p. 100. Quand le taux d'intérêt sera de 10⅜, de 11 et de 12 p. 100, et que le prêt sera remboursable pendant 40 ans, il en coûtera de $110,000 à $120,000 d'intérêt pour l'achat d'une maison de $24,000.

• (4.40 p.m.)

Trouvez-vous que cela a du sens, messieurs les libéraux? S'agit-il réellement de lois et de règlements susceptibles d'aider et de protéger la personne humaine ou la maudite finance? Voilà pourquoi vous travaillez. Voilà ce que vous faites. Voilà les beaux règlements que vous apportez à la population, et elle s'en souviendra.

La population a le droit de vivre et les citoyens canadiens ont droit à un logement convenable, puisqu'il existe des matériaux de construction, des ingénieurs, et des chômeurs qui sont prêts à construire des maisons. C'est parce qu'on n'a pas la finance, qu'on restreint le crédit, qu'on ne consent pas à prêter un cent sans qu'il rapporte 10, 12, 15, 24 p. 100 d'intérêt; alors on protège la finance aux dépens des contribuables, aux dépens de ceux qui ont besoin de logis.

Pour que notre économie soit logique il faudrait qu'un citoyen canadien qui veut se construire une maison puisse la payer sur une période de dix ans. Il ne faudrait pas que cette propriété coûte plus de $10,000 pour le simple ouvrier, alors qu'au contraire, elle coûte maintenant de $18,000 à $25,000. Il y a de l'exploitation partout, non seulement du coût des matériaux de construction, mais aussi des taxes que le gouvernement impose sur ces matériaux de construction. On parle de ces taxes, mais on ne les supprime pas.

Pour aider les Canadiens à se construire des maisons, on leur dit: Au lieu de vous prêter $15,000 ou $18,000, on va vous en prêter $25,000, et puis on va prolonger la période de remboursement à 40 ans. Nous n'avons

jamais vu de catastrophe plus épouvantable dans la question du logement, et on a le culot de dire à la population qu'on aide les faibles et les petits, qu'on améliore la loi pour aider les petits à progresser, pour aider les faibles à se construire un toit convenable, alors que personne ne pourra s'en construire, sauf ceux à qui la finance pourra avancer de l'argent, car ils gagnent $15,000, $18,000, $20,000 par année. Dans quelque temps, même ceux qui gagnent un tel salaire ne pourront pas se construire un logis convenable.

Alors, il y a des améliorations qui s'imposent. Les libéraux ne s'en chargeront pas, car ils sont trop attachés à l'esprit de parti, et pas un seul ne dénoncera ces atrocités épouvantables de la finance. Il y a plusieurs conservateurs progressistes qui hésiteraient également à le faire.

Nous sommes élus par la population pour administrer ses biens et la protéger. Dix p. 100 seulement de la population est représentée par les grands financiers, qui contrôlent le crédit. Alors, au lieu de vous soumettre à la population, à cette proportion de 90 p. 100 qui vous a élus, vous préférez vous ranger du côté du 10 p. 100 qui exploite le peuple. Voilà ce que les libéraux font. C'est là l'orientation qu'ils ont prise jusqu'ici, et c'est dans ces conditions que les libéraux ont administré le Canada jusqu'à présent.

Cela aura certainement une fin, et peut-être une fin tragique, mais ce ne sera pas ma faute, car je fais mon devoir. Si vous faisiez le vôtre, je crois que nous pourrions éviter ces accrocs ou éviter ces choses épouvantables qui s'en viennent.

Quand un Canadien vit dans un pays libre, où l'on ne sait pas quoi faire des matériaux de construction et des chômeurs, on n'a même pas le cœur d'édicter un règlement et des lois convenables, de trouver les techniques voulues pour construire des habitations à bon marché. On ne fait absolument rien de tout cela. Tout ce que l'on fait, c'est de s'organiser pour que cela coûte le plus cher possible, pour que cela rapporte le plus possible à la finance. Au diable les familles! Au diable les enfants! Au diable la société! Voilà le but que vous poursuivez, messieurs les libéraux, avec la loi actuelle du logement.

Cela devrait certainement finir, et cela finira peut-être plus vite que vous ne le croyez.

Je vous demande de prendre vos responsabilités, comme je prends les miennes, pour dénoncer cette situation épouvantable.

Je n'aime pas faire les déclarations que je fais en ce moment. Je n'aime pas faire mal à d'autres citoyens qui sont aussi honnêtes que moi et qui voudraient, eux aussi, qu'on ait une société plus parfaite, une société plus humaine. Cela me fait mal au cœur de leur dire cela. Mais il y en a plusieurs parmi vous qui sont animés d'un esprit aussi humanitaire que le mien, mais vous n'avez pas le courage de faire ce que je fais.

Chaque élu du peuple devrait travailler dans ces dispositions et nous devrions organiser l'économie et la rendre plus viable, plus humaine, afin de permettre tous les développements possibles dans un pays comme le Canada, un pays aux immenses richesses, où la population augmente et a droit de bénéficier de la technique, de la science et du progrès.

La population a droit à toutes ces choses, et c'est pour cette raison que nous devrions travailler; c'est dans ce sens-là que nous devrions diriger nos efforts en vue d'établir une société juste. Si nous travaillions dans ce sens, nous pourrions dire que nous faisons quelque chose et nous pourrions vous féliciter au lieu de vous blâmer. Nous vous blâmons parce que cela n'a aucun sens de faire ce que vous faites.

Monsieur le président, j'aurais encore bien des choses à dire, mais, en terminant mes remarques, je vous remercie et je demande, encore une fois, à ceux qui ont encore un peu de conscience, de mettre la main sur leur conscience et de faire tout ce qui est humainement possible, afin d'améliorer cette situation et de permettre à nos familles canadiennes de s'épanouir convenablement, normalement, avec l'évolution, la science et la technique, et tout ce que nous avons à mettre à leur disposition.

[*Traduction*]

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, mon intervention va être courte, du moins, je l'espère. Je ne puis être aussi ardent que l'orateur qui m'a précédé. J'ai toujours eu pour principe que ceux qui sont élus à la Chambre des communes, représentent d'abord le Canada, ensuite leur province, puis leur circonscription électorale. On me pardonnera, j'espère, de parler cet après-midi de Calgary, mais je voudrais signaler à la Chambre un certain nombre de questions.

Nous sommes saisis, en ce moment, d'un amendement au bill C-192, dont l'article 2 traite de l'abolition du plafond des taux d'intérêt. L'amendement vise à retrancher cet article en vue de protéger les Canadiens qui veulent s'acheter une maison. Il a été difficile pour les Canadiens d'obtenir de l'argent aux fins d'hypothèques ou de versement initial. Il serait peut-être bon d'examiner un instant ce qui a été fait aux États-Unis. Là-bas, lorsque les citoyens ont besoin de capitaux à n'importe quelle fin, ils constituent un type spécial de société et les citoyens y placent des

montants variables. Un plafond de $10,000 ou de $20,000 est souvent établi quant au montant que chacun peut investir. Les Canadiens pourraient établir des sociétés semblables. A mon avis, l'intérêt sur l'argent investi dans de telles sociétés ne devrait pas être imposable. Grâce à cet intérêt dont le taux serait raisonnable et dans un délai raisonnable, les actionnaires pourraient accumuler une fort jolie somme qui pourrait servir à la construction de maisons ou à toute autre fin utile. Il s'agirait de gens ordinaires aidant des gens ordinaires. Voilà un moyen de régler la crise du logement. Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Pepin a eu la bienveillance d'écouter ma proposition au sujet des céréales. J'espère que le gouvernement aussi voudra bien examiner mes nouvelles propositions puisque nos concitoyens ont besoin de toute l'aide possible pour régler ses difficultés de logement.

Je veux soulever un second point au sujet de Calgary. Depuis la seconde guerre mondiale, cette ville a pris une expansion rapide. Elle compte près de 400,000 âmes, si l'on inclut la banlieue. Au début de la guerre, la ville avait une population de 60,000 à 70,000 âmes. Sa croissance est attribuable à l'abondance créée de longue date par nos industries de l'agriculture, de l'élevage et du pétrole. D'autre part, les industries secondaires qui ont surgi dans la ville ont contribué à accélérer le rythme de sa croissance. Beaucoup de ces industries secondaires dépendent des industries primaires qui ont à l'origine suscité le développement de la région. Il faut remarquer, monsieur l'Orateur, que quatre députés en cette enceinte représentent des circonscriptions étroitement liées à la ville de Calgary. Il y a le député de Calgary-Centre (M. Harkness), notre doyen; je représente la circonscription de Calgary-Nord; un député libéral (M. Mahoney) représente la circonscription de Calgary-Sud et, évidemment, il y a le député de Palliser (M. Schumacher). A nous quatre, nous représentons ici la ville de Calgary.

• (4.50 p.m.)

Nous devons maintenant nous poser une question, monsieur l'Orateur. Pourquoi la ville de Calgary devrait-elle être citée à la barre de la Chambre et être accusée de trop bien réussir? C'est tout comme si on faisait paraître un criminel à la barre des accusés pour lui dire qu'il est coupable. La ville de Calgary est coupable parce qu'elle a réussi. Elle est devenue belle ville industrieuse. Ses habitants sont surtout des gens moyens assez prospères. La ville a ses îlots de pauvreté comme n'importe quelle autre ville et elle a des riches. Un certain mérite revient aux gouvernements à tous les niveaux qui ont encouragé les industries dont je parle.

Le gouvernement parle de modifier la constitution. J'ignorais que la constitution actuelle du Canada ou une nouvelle constitution pourrait permettre de choisir telle ou telle région qui grâce à son esprit d'initiative et à son intelligence a su se sortir elle-même du marasme, puis de soumettre cette région à un régime d'exception pour la punir de son succès. C'est pourtant ce qui arrive à Calgary, à Toronto et à d'autres centres urbains. Le gouvernement a déclaré qu'il préparait pour ces régions un budget spécial qui affecterait le logement, les taux d'intérêt, de fait, toute l'économie. Le gouvernement déclare que le budget s'appliquera à une région du Canada et pas à une autre.

En modifiant la constitution et en employant le budget à ses fins le gouvernement a déclaré que la ville de Calgary serait visée par une loi financière autre que la loi s'appliquant ailleurs. Voyons le ridicule de la chose. Je prends un exemple pratique: une banque. Si on songe à construire une banque à Calgary, ce n'est pas parce qu'on a reporté de deux ans l'amortissement d'un édifice devant être construit dans la circonscription de Pictou, qui d'ailleurs n'en a besoin. Par ce régime de sélection, le gouvernement a changé la constitution et tout les tonus économique de la ville. On aurait pu croire cela suffisant. C'est le premier coup que nous a asséné la semaine dernière ce gouvernement de société juste.

J'aurais cru que le député de Calgary-Sud (M. Mahoney) aurait été assez bouleversé par cette mauvaise nouvelle. Qu'a fait le gouvernement? Le ministre chargé de l'habitation est à la Chambre. Il peut le nier, mais j'ai des renseignements. J'aurais aimé que le député de Calgary-Sud soit ici en ce moment. Il est absent pour des raisons officielles, pour les affaires du gouvernement. Son absence même est probablement plus fructueuse que mes efforts actuels. Peut-être est-ce préférable qu'il ne soit pas ici, car il est difficile pour un député ministériel de l'arrière-plan de prendre la parole à la Chambre et d'attaquer le gouvernement. Cela ne se fait qu'au sein du caucus. Voilà le seul ennui dans ce cas-ci; c'est comme de faire de l'œil à de jolies filles que l'on ne verrait jamais. Sauf lorsque vos faits et gestes reviennent aux oreilles de vos électeurs, ils ne se rendent pas compte de vos efforts. C'est cela, la politique.

Jetons un coup d'œil sur ce que le gouvernement a fait en matière de logement à Calgary. J'ai reçu un très long télégramme du

conseil. Ils se préoccupent de ces deux questions. J'ai également reçu un télégramme de la Chambre de commerce. Le ministre a dit qu'une partie des nouvelles que l'on a communiquées était vraie et que l'autre ne l'était pas. Je sais ce que le ministre est en train de faire. Il fait traîner en longueur l'annulation des programmes d'aménagement urbain dans la ville de Calgary jusqu'à la clôture du 27 juin. Lorsque la Chambre aura terminé la session il en fera l'annonce, tout comme il l'a fait quand il s'est agi de l'OTAN. Il s'imagine que lorsqu'il a joué un tour à l'opposition il peut en essayer un autre dès le lendemain.

Tout le monde se demande si l'Ouest va continuer à encaisser les agissements de nos dirigeants. On dirait que le gouvernement s'ingénie à ce qu'on n'élise plus jamais un libéral dans l'Ouest du pays. En cela, je l'approuve. C'est la seule partie de la politique gouvernementale qui ait quelque valeur. Je cite un extrait des communiqués:

Des sources généralement dignes de foi déclarent ici que le ministre fédéral chargé du logement, M. Robert Andras, a décidé d'apposer le feu rouge à tous les projets de rénovation urbaine au Canada, sauf pour quatre d'entre eux—cinq, tout au plus.

J'ai reçu de Calgary un exemplaire de ce rapport Scott.

D'après les renseignements que j'ai pu recueillir, il y en a un dans l'Ouest, à Ladner, près de Vancouver; deux en Ontario, dont l'un à Sault-Sainte-Marie et l'autre sur le côté est à Saint-Jean (Terre-Neuve)—il est possible qu'à la dernière minute on en approuve un cinquième.

Ce sont là les termes du rapport et non pas les miens.

Mais il est certain que Pat Mahoney, le seul député ministériel de Calgary, a reçu des mauvaises nouvelles il y a quelques jours.

Cela ne veut pas dire qu'il est le seul député, mais qu'il est le seul ayant reçu les mauvaises nouvelles il y a quelques jours.

Le maire de Drumheller est venu voir lundi le ministre de l'Habitation, M. Andras. Il a sans doute appris que le programme de rénovation urbaine de Newcastle et de Nacmine resteront gelés ainsi que l'ensemble des projets de Calgary-Est. D'après certaines sources, le gouvernement considère que les projets importants de rénovation urbaine à caractère essentiellement commercial sont beaucoup trop coûteux pour les municipalités aux taux d'intérêt actuels. Ottawa veut investir ses fonds dans les programmes d'habitation à loyer modéré et dans les unités en copropriété, mais non pas dans les nouveaux développements commerciaux. La rénovation urbaine restera dans les limbes pendant au moins deux ans. Le gouvernement présentera la déclaration longuement attendue sur les municipalités canadiennes à la fin de la première semaine de juillet après que les députés seront retournés chez eux ou seront partis en vacances. L'annulation de la rénovation urbaine est un second coup porté aux villes de l'Ouest en pleine fièvre de construction, le premier étant le budget Benson qui ajourne à deux ans l'amortissement de tous les édifices commerciaux de Calgary et d'Edmonton.

[M. Woolliams.]

Comment peut-on aller plus loin sur la voie du socialisme? J'emploie cette expression au sens philosophique. Le gouvernement veut faire croire qu'il vise l'égalisation. Ce régime signifie que l'existence des zones de pauvreté d'un bout à l'autre du pays et l'absence de développement pour une raison ou pour une autre obligent le gouvernement, pour permettre aux gens de vivre dignement avec leurs familles, à appliquer, au moyen du budget, des lois qui affectent la production de logement. Il compte réduire à l'état de pauvreté des villes comme Calgary et Toronto et quelques-unes des meilleures régions du Canada. Voilà ce que fait le parti libéral. Il ne veut pas de la réussite pour toute la nation. Il pense que Calgary a trop bien réussi.

La vérité a éclaté lorsque j'ai posé une question au ministre des Finances (M. Benson). C'est la meilleure réponse qu'on ait jamais donnée depuis que Mackenzie King a déclaré qu'on ne consacrerait pas 5c. au chômage. Ou bien le ministre n'a pas compris ma question, ou bien il manifestait une franchise brutale en parlant de réduire certaines régions à l'état de pauvreté. Je tiens à m'assurer que cet échange figure au compte rendu. La question que j'ai posée le 4 juin figure à la page 9729 du hansard. La voici:

Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Elle est sérieuse et porte sur le budget. Le gouvernement s'arrête-t-il aux répercussions économiques qu'auront les mesures budgétaires en ce qui concerne l'amortissement différé? Les projets s'en trouveront ralentis à Toronto, à Calgary, à Edmonton et à Vancouver, et le chômage en particulier augmentera dans ces régions, tout comme les loyers, déjà élevés.

Je disais que cela occasionnerait du chômage à Calgary, parce que 30 p. 100 de l'effectif de notre main-d'œuvre, spécialisée ou non, sont actuellement engagés dans la construction d'immeubles commerciaux. Ils vont tomber maintenant sous le coup de l'amortissement différé du budget de M. Benson. Qui va placer son argent dans ces projets s'ils ne peuvent être amortis?

Une voix: On peut le placer dans l'habitation.

M. Woolliams: Vous imaginez-vous que si la Home Oils poursuit un travail d'exploitation dans le Nord et veut construire un immeuble d'où diriger l'entreprise, elle va dire au gouvernement qu'elle va renoncer à son projet dans l'Arctique et à la construction de l'immeuble?

Je vais maintenant vous lire la réponse que m'a donnée le ministre des Finances:

Monsieur l'Orateur, les répercussions dont parle mon honorable ami sont exactement celles que vise cette mesure budgétaire ...

Autrement dit, j'ai demandé si le chômage s'en trouverait accru. Le ministre m'a répondu que c'était précisément ce à quoi l'on visait. Cela dépasse la remarque de Mackenzie King, où il disait que pas une seule pièce de 5c. ne serait affecté au chômage.

Voici ce que le ministre a dit:

Monsieur l'Orateur, les répercussions dont parle mon honorable ami sont exactement celles que vise cette mesure budgétaire—le ralentissement de la construction—de la construction commerciale, il va sans dire et non de la construction industrielle, de la construction des maisons, des routes nécessaires et le reste.

• (5.00 p.m.)

En d'autres termes, il dit que c'est ce que nous avons fait à Calgary, à Toronto, à Hamilton et à Vancouver. Voilà sûrement un changement à la constitution. Le Parlement ne l'a jamais approuvé. Apparemment, le gouvernement a modifié la constitution par le budget. Le gouvernement a fait comparaître la ville de Calgary, à cause de sa prospérité, et il lui a dit: «Vous êtes condamnée à être aussi pauvre que le reste du peuple.»

Le gouvernement aurait dû avoir pour politique d'aider les régions qui s'efforcent d'améliorer leur situation. Si les membres du gouvernement voulaient bien se grouiller pour acheminer le blé vers les marchés, il y aurait des fonds disponibles pour le logement à un taux d'intérêt raisonnable. S'il empêchait les États-Unis de dire au Canada: «Vous devez diminuer vos exportations de pétrole,» le gouvernement pourrait équilibrer les échanges commerciaux entre les États-Unis et le Canada, et nous aurions plus de capitaux pour le logement à un taux d'intérêt raisonnable.

Voilà le genre de progrès qui engendrerait le succès. Puis si le gouvernement souhaitait affecter des fonds à d'autres domaines qui en ont besoin, pour d'autres genres d'initiatives, ce serait une autre affaire à tenter. Je conviens que certaines parties du pays sont plus riches que d'autres par suite de leur proximité aux ressources et d'autres facteurs. Toutefois, en ce qui concerne les villes prospères, la politique du parti libéral semble être la suivante: «Nous allons priver d'emplois vos ouvriers qualifiés et non qualifiés pour vous rendre aussi pauvres que le reste du Canada.»

C'est pour moi un devoir envers ma ville de m'adresser en ce vendredi après-midi à la Chambre, même passablement dépeuplée, et de commenter le projet de loi. Voilà une politique qui, à mon avis, va détruire la nation. Certes, les ministériels ont un mandat à remplir, mais rien ne les pousse à des réalisations qu'ils n'ont jamais promises. Le premier ministre (M. Trudeau) a affirmé n'avoir pas fait de promesses. Il n'a rien fait non plus, et voilà qu'il veut même détruire les régions prospères.

Dans son adresse à la collation des grades de l'Université d'Alberta, le premier ministre d'Alberta a traité de la question pour faire remarquer que la province comptait de zones de pauvreté et de zones d'affluence. Il a souligné que l'Alberta, même si elle paraissait prospère, elle n'était pas plus exempte de difficultés économiques que les autres provinces. Se fiant aux apparences, le gouvernement fédéral a rendu son verdict contre la ville de Calgary.

Que le député de Calgary-Sud (M. Mahoney) puisse approuver le gouvernement, voilà qui dépasse l'entendement. Je ne le critique pas, car je sais qu'il prendra la parole au cours du caucus pour exposer ses doléances à ce sujet. Il en va de même de deux ministres d'État, celui de Saskatoon (M. Lang) et celui de Winnipeg (M. Richardson). Il n'est pas étonnant que celui de Winnipeg déclare que le Canada de l'Ouest puisse se séparer. Là-bas, les gens sont lassés du gouvernement et se plaignent que la constitution soit modifiée sans que l'on respecte la loi. Le ministre fait un signe de la tête. Qu'attend-il pour nous dire que Calgary verra la réalisation du plan de rénovation urbaine désiré, ainsi que la ville de Drumheller. S'il le fait, j'aurai été à la hauteur de mes responsabilités en incitant un ministre du cabinet à l'action.

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole au sujet de l'amendement à l'étude, je tiens tout d'abord à dire que je partage les sentiments et l'inquiétude qu'on a exprimés au sujet du sens de l'amendement. Cela dit, je dois signaler que je n'ai rien entendu qui puisse me dissuader que le réimposition du plafond des taux d'intérêt ne ferait que nuire à la rentrée des fonds sur le marché des hypothèques sur les habitations, ce que nous tenons surtout à éviter en ce moment.

On a proposé de rétablir le plafond de l'intérêt hypothécaire à 2¼ p. 100 au-dessus du taux des obligations de l'État à long terme, et de le rajuster trimestriellement. Je le répète, si l'on réimposait un plafond d'intérêt en ce moment, cela ne ferait que ralentir l'arrivée des capitaux sur le marché des hypothèques sur les habitations.

Aux députés qui veulent qu'on donne suite à l'amendement, je dirais qu'afin de rendre la chose applicable ou valable, il faudrait exercer une forme de contrôle de l'économie beaucoup plus générale que celle que ces mesures ad hoc laissent entrevoir. En d'autres mots, les fonds arrivant sur le marché des hypothèques domiciliaires rencontreront de la concurrence de la part d'investissements d'autres secteurs, et pour que le marché d'hypothèques domiciliaires puisse concurrencer les autres formes d'investissements, il faudrait aller jusqu'à envisager des contrôles sur les rendements d'autres investissements. Cela mènerait inévitablement à ce que le ministre des Finances (M. Benson) a appelé une économie fermée et, tôt ou tard, il nous faudrait envisager la possibilité de contrôler et stabiliser les salaires, les prix et les profits. Ce serait une économie tout à fait restreinte, et je ne crois pas qu'on soit prêt à prendre de telles mesures à l'heure actuelle.

Pour nous assurer que les fonds hypothécaires parviendraient au marché de l'habitation, sous un régime de plafond contrôlé, il nous faudrait faire même plus que ce que je viens de dire. Il nous faudrait considérer l'adoption de mesures arbitraires pour contrôler et régulariser les fonds que les divers prêteurs devraient offrir et s'assurer qu'ils sont suffisants, à un taux d'intérêt fixe.

Mais même si ces mesures réussissaient au Canada, en dépit du fait que, selon le député de Broadview (M. Gilbert), les taux d'intérêt du marché international n'agissent pas vraiment sur le marché des hypothèques au Canada, je ne saurais faire fi des tristes événements qui se produisent dans d'autres parties du monde. Nous savons tous que les taux d'intérêt ont monté aux États-Unis. Nous connaissons tous l'agitation où se trouvent les marchés monétaires européens. Il y a quelques jours à peine, le taux quotidien des Eurodollars est monté jusqu'à 12⅛ p. 100. Tout cela retentit sur la situation au Canada. Nous ne pouvons simplement pas nous isoler des autres pays.

• (5.10 p.m.)

Je le répète, même si j'ai toute la sympathie possible pour ceux qui se préoccupent des taux d'intérêt élevés, je doute fort que la méthode que proposent les députés d'en face soit un remède. J'ai une autre raison de m'inquiéter de l'adoption de cet amendement; selon ma théorie, cette disposition empêcherait la canalisation de fonds vers les prêts hypothécaires sur des maisons. Dans ma déclaration à l'étape de la deuxième lecture, j'ai indiqué que je voulais affecter une plus grande part du budget d'investissements de la SCHL aux logements sociaux que jamais auparavant. Ayant examiné l'affectation du budget d'immobilisations de la SCHL au cours des dernières années, j'ai constaté cette tendance très intéressante: plus la pression sur les taux de l'intérêt augmentait dans notre pays, plus se faisait sentir inévitablement la pression sur le budget SCHL eu égard aux dispositions de l'article 40 concernant les prêts directs. J'en appelle aux députés pour qu'ils reconnaissent que l'affectation du budget d'immobilisations de la SCHL dans une proportion jamais vue jusqu'ici, concernait le programme dont il est question aux articles 16*a*), 35*a*) et 35*c*) relatifs aux logements sociaux non lucratifs à dividendes limités de la SCHL. Je dirai que si l'on empêche les fonds hypothécaires du secteur privé d'être canalisés vers les hypothèques résidentielles, une pression incroyable sera exercée cette année sur le budget d'immobilisations de la société par ceux qui veulent obtenir des prêts directs du gouvernement en ce qui concerne la partie des fonds alloués à cette fin. Ainsi, je le répète, je suis d'accord avec l'idée dont s'inspire l'amendement. J'estime qu'il serait actuellement peu pratique de réimposer des plafonds à l'habitation nationale et aux taux d'assurance. Ce serait, je crois, une politique d'exception. Je crois qu'elle ne servirait guère et qu'elle ne ferait pas le travail. C'est pourquoi j'espère que les députés se joindront à moi pour rejeter l'amendement.

M. Barnett: Le ministre me permettrait-il de poser une question avant de se rasseoir? Le ministre a-t-il fait une proposition au député de Broadview (M. Gilbert)? A-t-il voulu dire qu'il présentera une mesure prévoyant une allocation de fonds au domaine des hypothèques résidentielles si le député de Broadview retire son amendement?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je ne vois pas ce qui justifie une pareille conclusion. Je réponds non. Telle n'est pas l'intention que je voulais impliquer.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous pourriez le faire en vertu de la règle d'exception.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion? Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Convoquez les députés.

(L'amendement de M. Gilbert, mis aux voix, est rejeté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Alkenbrack	Lewis
Baldwin	Lundrigan
Barnett	MacInnis
Brewin	(Vancouver-Kingsway)
Burton	MacLean
Caouette	Macquarrie
Carter	McCleave
Comeau	McGrath
Crouse	McIntosh
Dionne	Mather
Forrestall	Paproski
Fortin	Rodrigue
Gilbert	Rose
Harding	Saltsman
Knowles (Winnipeg	Simpson
Nord Centre)	Skoberg
Lambert (Edmonton	Winch
Ouest)	Woolliams
Laprise	Yewchuk—36.
Latulippe	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Allmand	Isabelle
Anderson	Kaplan
Andras	Lang (Saskatoon-
Badanai	Humboldt)
Basford	Lefebvre
Béchard	Macdonald (Rosedale)
Benson	Marchand (Langelier)
Borrie	Marchand (Kamloops-
Breau	Cariboo)
Buchanan	Munro
Cadieux (Labelle)	Noël
Chrétien	Osler
Clermont	Ouellet
Côté (Longueuil)	Pelletier
Cullen	Penner
Cyr	Pepin
Deachman	Perrault
Drury	Prud'homme
Dubé	Richard
Forget	Stafford
Foster	Stewart (Cochrane)
Francis	Stewart (Okanagan-
Goode	Kootenay)
Gray	St-Pierre
Greene	Walker
Howard (Okanagan	Watson
Boundary)	Weatherhead
	Whelan—51.

• (6.00 p.m.)

M. l'Orateur: Je déclare la motion rejetée. Les députés le savent sans doute: l'amendement n° 2 a été retiré parce que le député qui avait présenté le deuxième amendement s'est joint au député de Broadview (M. Gilbert) qui a présenté le premier amendement. Nous allons donc passer au troisième amendment.

L'hon Robert K. Andras (au nom du très hon. M. Trudeau) propose:

Que le bill C-192, modifiant la loi nationale de 1954 sur l'habitation, soit modifié comme suit:

Retrancher l'article 15 du bill, à la page 11, et y substituer ce qui suit:

«15. (1) Le paragraphe (1) de l'article 35c de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«35c. (1) La Société peut consentir un prêt à une province, une municipalité ou un office du logement public pour faciliter à ladite province, à ladite municipalité ou audit office l'acquisition et l'équipement de terrains à des fins de logement public ou de logement en général.»

(2) L'article 35c de ladite loi est en outre modifié par l'adjonction du paragraphe suivant:

«(3) Aucun prêt ne doit être consenti en vertu du présent article pour faciliter l'acquisition et l'équipement de terrains à des fins de logement en général après le 31 mars 1972.»

Monsieur l'Orateur, je voudrais commenter brièvement le problème qu'on vient de soulever car je le juge...

M. McGrath: N'allez pas trop loin, messieurs.

L'hon. M. Andras: ... important pour les Canadiens qui s'attendent à acquérir leur propre maison. On a émis diverses opinions quant à l'importance de l'aide fédérale qu'on devrait accorder lorsqu'il s'agit de surmonter certaines des difficultés que nous éprouvons dans le domaine du logement. Or, nous comprenons presque tous que le coût et la possibilité d'obtenir des terrains aménagés sont l'un des facteurs essentiels du coût actuel de l'habitation. Il marque souvent la différence entre la possibilité, pour un propriétaire éventuel, d'acheter plutôt que de louer et, dans certains centres, c'est l'un des facteurs essentiels qui obligent certaines familles à se tourner vers les logements publics qui sont déjà réclamés pour ceux dont les revenus sont encore plus bas.

Donc, monsieur l'Orateur, c'est un domaine où grâce à la collaboration active de tous les paliers de gouvernement, ou pourrait faire un grand pas en avant.

Les nouvelles dispositions de la loi nationale sur l'habitation, qui offrent aux provinces et aux municipalités 90 p. 100 du montant des prêts nécessaires à l'acquisition et à la viabilisation des terres à des fins domiciliaires, ont suscité un véritable enthousiasme lors

des consultations à l'échelon provincial à ce sujet. La même réaction a pu être observée chez les représentants municipaux lorsque j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec eux de la question au récent congrès annuel de la Fédération canadienne des maires et des municipalités.

Cette innovation, dans le domaine de l'aide fédérale aux provinces et aux municipalités, nous procure l'occasion d'aider un plus grand nombre de Canadiens à réaliser l'espoir d'avoir une maison à eux. C'est aussi le moyen par lequel nos grandes et petites villes pourront façonner directement leur croissance comme elles l'entendent.

Après ces quelques mots au sujet d'une modification importante à mes yeux à la loi nationale sur l'habitation, je propose volontiers la modification qui permettra à la Société centrale d'hypothèques et de logement d'accorder un prêt à une province, une municipalité ou un office du logement public aux fins d'acquisition et d'équipement de terrains à des fins générales d'habitation.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots sur l'amendement que vient de proposer le ministre. Il est dommage de prolonger les séances de la Chambre, puis de gaspiller 45 minutes de ce temps supplémentaire à faire sonner le timbre pour permettre aux députés de venir voter dans cette enceinte.

Le point que j'aimerais préciser ici—et on l'a mentionné antérieurement—c'est que la Société sera autorisée à consentir des prêts qui aideront nos provinces et nos municipalités à aménager du terrain pour y construire des logements. On a seulement ajouté deux mots au premier paragraphe de l'amendement, et ces mots sont «en général».

Le gouvernement semble avoir accepté une chose que nous avions proposée il y a environ un an. Lorsque nous faisions des discours en faveur de ce que le gouvernement essaie maintenant d'introniser, nos idées étaient tournées en ridicule. Eh oui, ce qui était anathème hier est devenu loi aujourd'hui.

Lorsqu'on a étudié la question au comité, on a dit, entre autres, que les terrains dont on a fait le remembrement pour la construction de logements ne devraient peut-être pas servir à d'autres fins, telles que la construction d'écoles. On voit d'ici à quelle situation cela pourrait mener: grâce au remembrement, de vastes étendues de terre seraient prêtes pour la construction de maisons, tandis que les enfants de ces lotissements devraient aller à l'école ailleurs. Le ministre a eu l'obligeance de concéder le point et, sans aucun doute, il en a tenu compte lorsqu'il a rencontré ses homologues au niveau provincial avec qui il a discuté du problème de l'habitation. Je n'insisterai pas davantage, sauf pour signaler qu'il nous faut des pouvoirs beaucoup plus étendus qu'on ne nous en accorde ici. Lorsque le ministre présentera une autre mesure sur l'habitation, bientôt j'espère, peut-être pourra-t-il s'arrêter à cet aspect-là.

J'aimerais soulever une autre question: elle a trait au deuxième alinéa de l'amendement à l'étude. Lorsque le comité de la Chambre a étudié les deux lois nationales de l'habitation dont la Chambre est maintenant saisie, on n'a rien dit au sujet de la date limite pour les prêts. On ne nous a pas dit qu'après le 31 mars 1972, aucun prêt ne sera consenti aux termes de l'article, pour l'achat de terrains.

Les prêts pour faciliter l'acquisition et l'équipement de terrains à des fins de logement en général seront supprimés à partir de cette date-là et, je le répète, on ne nous avait pas prévenus de l'existence de cette disposition. Nous ne l'avons su qu'en lisant les *Procès-verbaux* et le *Feuilleton* et en trouvant l'amendement qui y figure à la dernière page. Aucune explication ne nous a été donnée quant à la raison d'un tel amendement. Je le répète, nous ne l'avons appris qu'en lisant la dernière page du *Feuilleton*.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, il semblerait à première vue que cet amendement-ci a aplani les difficultés entre le premier ministre et le député de Trinity (M. Hellyer). A l'époque où le député de Trinity était chargé de l'habitation, il voulait prendre le plus court chemin possible pour mettre des fonds à la disposition des municipalités, pour qu'elles puissent acquérir des terrains à bâtir. Cela a posé des problèmes au premier ministre et par la suite, le député de Trinity a démissionné.

• (6.10 p.m.)

Lorsque l'affaire a été déférée au comité, j'ai demandé au ministre si cela signifiait que les municipalités pourraient maintenant obtenir des fonds pour acheter des terrains en vue d'y construire des logements sociaux et d'autres à fins générales. Il a signalé que même si les municipalités étaient mentionnées, elles devraient encore obtenir l'approbation du gouvernement provincial ou du Conseil des minicipalités. Même si de prime abord, on serait porté à croire que les municipalités peuvent s'adresser directement au gouvernement fédéral pour obtenir des fonds qui servent à acheter des terrains, il n'en est rien du point de vue municipal.

Je voudrais souligner la question du délai. D'après cet amendement, la date limite devrait être le 31 mars. Un programme visant à mettre des fonds à la disposition des municipalités pour leurs institutions doit être un programme à long terme. Cette limite impose un fardeau aux provinces et aux municipalités. J'aurais souhaité que le ministre s'en rende compte et n'impose pas cette restriction, car une municipalité, ou une entreprise de construction, qui veut acquérir des terrains doit d'abord les trouver. Il lui faut du temps pour obtenir les autorisations nécessaires des différents organismes municipaux ou provinciaux. A cause de cette restriction, il sera très difficile et fort peu intéressant pour les municipalités et autres institutions d'amorcer des projets.

J'aurais cru que le ministre qui a des idées avancées sur ces problèmes et qui manifeste compréhension et sollicitude dans le domaine de l'habitation, n'aurait pas imposé une telle restriction. Après le dernier vote, il est peut-être d'humeur à renoncer à la date limite dont parle l'amendement.

[*Français*]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques brefs commentaires au sujet des amendements proposés. D'abord, lorsqu'on dit, et je cite:

La Société peut consentir un prêt à une province, une municipalité ou un office du logement public ...

... relativement à l'achat de terrains, nous nous réjouissons. Nous croyons que les municipalités ont certainement besoin d'aide financière, et il est urgent de les aider en fonction de leurs plans d'urbanisme, qui ne sont pas toujours valables, disons-le franchement, mais qui, parfois, peuvent venir en aide à certaines personnes dans une municipalité où existe un problème de logement.

Le problème majeur qui se pose, dans la plupart des cas, c'est le manque d'argent. C'est toujours la même chose, c'est toujours le manque d'argent. Quel que soit le domaine que nous touchons, nous nous heurtons toujours au même problème: le manque d'argent.

C'est la même chose pour le gouvernement provincial, les municipalités et le gouvernement fédéral. C'est la rengaine de tous les gouvernements.

Le problème du logement est très aigu. Le présent amendement, qui vise à remettre aux soins des municipalités, des provinces, ou des entreprises de logis à prix modique l'argent nécessaire pour leur permettre de régler le problème du logement, ne peut que nous réjouir.

Je ferai une deuxième remarque. Je partage l'opinion émise par mon préopinant. Je traiterai du délai que l'on veut accorder, c'est-à-dire de la date limite qu'on fixe, eu égard à l'application de cette partie de la loi, savoir le 31 mars 1972.

Ce laps de temps est insuffisant, car il s'agit d'une période d'un peu moins de trois ans, et avant que toutes les formalités juridiques relatives à l'adoption de ce bill soient terminées, il peut s'écouler un certain temps avant qu'on mette tout en œuvre pour l'application du bill. Il peut encore s'écouler un certain temps, et ce n'est pas dans deux ans ou plus qu'une municipalité ou une province peut vraiment planifier.

Ceci nous prouve que c'est mieux que rien. Il est fondamental de faire quelque chose et je comprends un peu pourquoi l'ancien ministre responsable de l'habitation a démissionné.

Le gouvernement actuel n'a pas de politique à long terme relativement à l'habitation. Il n'a pas, non plus, de politique à long terme pour planifier les logements, étudier, évaluer les besoins, les situer et trouver une réponse. Il est obligé d'agir, pas à pas, année après année, selon les besoins immédiats qui existent. Il n'a pas de politique à long terme visant à solutionner, une fois pour toutes, le problème du logement.

On n'a pas besoin d'aller tellement loin pour constater qu'il existe un problème. Dans la région de la capitale, il existe un problème du logement fantastique. Même si le gouvernement fédéral met à la disposition des villes d'Ottawa, de Hull ou de la région des sommes d'argent pour solutionner le problème du logement, ce problème est tellement grand qu'en deux ans, il est impossible de réserver des terrains, de construire et de répondre à la demande du gouvernement.

Bien des municipalités et des provinces ne pourront se conformer à la loi, et ne pourront en bénéficier, bien qu'elle soit excellente, en principe.

Cela prouve le manque d'habileté du gouvernement à prévoir des étapes périodiques d'une dizaine d'années au moins où la politique serait revisée.

Nous appuyons ces amendements intéressants. Nous sommes surpris que le premier ministre (M. Trudeau) ne se soit rendu compte des erreurs de son bill qu'après la rédaction, ce qui est étonnant, vu sa perspicacité habituelle.

De toute façon, nous appuyons ces amendements, bien que nous ne soyons pas satisfaits de la période fixée au 31 mars 1972, car nous croyons que cela porte préjudice à certaines provinces et certainement à un grand nombre de municipalités, qui ne pourront pas se conformer à l'échéance imposée par le gouvernement.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer? Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de l'honorable M. Andras, au nom du très honorable M. Trudeau est adoptée.)

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État) propose que le bill C-192 modifiant la loi nationale de 1954 sur l'habitation, dont le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales a fait rapport sans amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: Dès maintenant, de l'assentiment de la Chambre.

L'hon. M. Andras propose que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, je compte les minutes qui nous séparent de 6h 32.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): 6h 31½.

• (6.20 p.m.)

M. McCleave: Je ne parlerai que deux ou trois minutes pour faire ressortir deux points seulement, même si bien d'autres pourraient être évoqués. Le premier concerne le logement des économiquement faibles. Nous savons qu'un terrible problème se pose pour ces gens et maintenant que les projets de logements sociaux sont interrompus, la solution est encore plus difficile.

J'espère que le ministre pourra mettre en œuvre ses principes directeurs à ce sujet au plutôt de façon qu'on puisse reprendre le programme d'habitation publique. Je regrette également que nous n'ayons pas adopté une autre formule pour nous permettre d'attendre jusqu'à ce qu'assez de logements sociaux puissent être construits. Cette autre formule permettrait de verser des suppléments de loyer. Il existe un certain nombre de logements au Canada dont les loyers sont hors de portée des pauvres gens, toutefois, avec l'aide des autorités fédérales, provinciales et municipales, la différence entre le loyer exigé et celui qu'une personne peut payer pourrait être comblée. Je crois que c'est là le seul moyen d'aborder immédiatement le problème, en attendant de mettre en œuvre un programme convenable de construction d'habitations. L'autre observation que j'ai à faire...

[M. Fortin.]

L'hon. M. Andras: Le député me permettrait-il de lui poser une question? Ne sait-il pas que les projets de logements sociaux présentés à la SCHL sont étudiés de la façon normale et que nous les approuvons aussi rapidement que possible, sauf un ou deux, qui semblent aller à l'encontre de toutes les recommandations de la commission d'étude? Deuxièmement, nous avons offert aux provinces d'acquérir, en les achetant ou en les louant à bail, toutes les habitations existantes, ce qui est bien proche de la deuxième proposition de l'honorable député.

M. McCleave: Je remercie le ministre d'avoir souligné ces points. Je crois qu'ils sont valables, mais même si nous entreprenons en toute hâte le programme dont il a parlé, et je ne dis pas qu'il ne le fait pas, ce sera une piètre consolation pour ceux qui n'ont pas de logement convenable. Le fait qu'il faudra peut-être six mois ou un an avant que les maisons se construisent n'est pas d'un grand réconfort pour les personnes qui en ont besoin maintenant. C'est ce que je voulais faire ressortir en proposant une mesure d'urgence.

Quant au deuxième point, monsieur l'Orateur, j'en ai déjà parlé. Il est regrettable que le gouvernement n'ait pas saisi cette occasion de créer un ministère de la rénovation urbaine et de l'habitation. Dans mon discours précédent et dans des questions que j'ai posées au comité, j'ai signalé que, d'après tous les experts, la région de Sarnia à Québec, du côté nord des Grands lacs et du Saint-Laurent, fera partie avant la fin du siècle de la région urbaine la plus populeuse du monde occidental. J'ai signalé cette question au président de la SCHL et je tiens à le citer textuellement, car je ne veux pas être injuste. Je lui ai demandé si cela se produirait et voici ce qu'il m'a répondu:

Si on ne fait rien pour enrayer le mouvement.

Puis j'ai dit:

A mon avis, rien ne pourra l'enrayer, mais il faudrait planifier.

Tout ce que je peux dire, c'est que nous pourrions mieux résoudre les problèmes de la pollution, du transport urbain, de la planification, de la possibilité de garder des terres agricoles dans cette région et faire en sorte que la vie y soit plus supportable, si nous nous y attaquions grâce à un ministère des affaires urbaines et du logement, qui pourrait traiter avec les autres paliers de gouvernement. Les problèmes surgiront sûrement, et ils seront immenses à moins que nous ayons la compétence de nous y attaquer tout de suite, d'y appliquer les remèdes voulus, et de veiller à ce que cette expression se fasse méthodiquement; nous ne devrions pas nous

mettre dans le pétrin où se trouve la mégalopolis de New York.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, à cette heure-ci de la journée, il y a peu de satisfaction à avoir le dernier mot, mais je vais tout de même l'avoir, je le crains. Notre parti estime que certaines de nos opinions devraient être exprimées avant l'adoption de cette mesure.

Mon collègue de Broadview (M. Gilbert) et le député d'Halifax-East Hants (M. McCleave) ont donné un aperçu des lacunes de ce bill. Le premier a déclaré que la majoration du taux d'intérêt constitue l'élément le plus important qui empêche les gens à revenus modestes ou faibles de jouir des avantages que confère la propriété d'une maison. Nous reconnaissons tous, je pense, que les dispositions du bill à propos du financement ne sont guère satisfaisantes. Néanmoins, je veux effleurer deux des principales omissions.

Le ministre a eu beau dire, nous sommes tous d'avis, je pense, que la grande lacune du bill est de ne prévoir aucun plan, aucun programme pour assurer des habitations aux gens à faible revenu. Le ministre déclare que, l'un après l'autre, les projets d'habitations sociales seront approuvés, mais rien ne nous dit si d'autres projets viendront s'ajouter à ceux-ci et si quelque chose est prévu pour ceux qui ne peuvent pas espérer devenir propriétaires dans les circonstances actuelles. Le ministre n'a exposé aucun programme d'ensemble, comme le député de Lotbinière (M. Fortin), lui aussi, expliqué clairement. C'est là, à mon avis, la principale lacune du projet de loi. Non seulement n'y a-t-il aucune mention des habitations à loyer modique, mais on note aussi de graves lacunes à l'égard des projets dont l'exécution est prévue.

L'autre jour, en réponse à une question que j'avais posée sur les installations récréatives dans ces centres de logements à loyer modique, on a répondu que rien n'était prévu à cet égard pour les 130 logements à loyer modique dont la construction a été annoncée le 14 mai pour la ville de Vancouver. Après tout ce que nous avons traversé, je suis scandalisée qu'un ministre chargé de l'habitation admette devant nous que pour les ensembles de logements à loyer modique dont la construction est prévue, aucune installation récréative ne soit prévue. C'est l'une des choses les plus terribles que j'aie entendues depuis longtemps.

Les gens prospères, qui ont de bons revenus, qui peuvent se déplacer, changer d'horizon et se distraire de toutes sortes de façons doivent avoir des installations récréatives pour se sentir heureux et à l'aise. Il leur faut des piscines et des salles de récréation, et bien d'autres choses semblables. La simple idée que les gens à faible revenu ne jouiront pas de ces choses, n'auront pas d'installations récréatives à l'intérieur des logements sociaux qu'ils habiteront, est terrifiante. On disait autrefois que les Bourbons n'avaient rien appris et rien oublié. Il me répugnerait de penser que le ministre chargé de l'habitation se mette à ressembler aux Bourbons avant même d'avoir eu la chance de devenir un ministre titulaire de l'habitation.

L'hon. M. Andras: Puis-je poser une question à l'honorable représentante?

Mme MacInnis: J'en serais enchantée.

L'hon. M. Andras: L'honorable représentante propose-t-elle que les projets, qui en sont aux derniers stades et qui attendent d'être approuvés, soient bloqués et renvoyés avec le retard que cela comporterait?

Mme MacInnis: Je propose qu'au besoin on adopte la formule que depuis longtemps j'exhorte la SCHL à accepter: qu'on renonce à certains de ces logements pour aménager des installations de loisirs, s'il n'y a pas d'autre moyen. A mon avis, le ministre chargé de l'habitation devrait faire œuvre de pionnier et collaborer avec les villes de Vancouver, d'Hamilton et de Toronto afin d'établir des centres communautaires sur des terrains adjacents aux projets de logements sociaux. Vancouver collaborerait pour assurer des services de loisirs que dans ce cas-ci, la SCHL n'a pas eu l'intelligence ou la sagesse de prévoir elle-même.

• (6.30 p.m.)

Il y a maintenant deux excellentes choses que je proposerais au ministre comme moyen de compenser ce qui était tout d'abord un échec. Le ministre remédiera-t-il à cette erreur en s'adressant aux municipalités pour obtenir leur collaboration afin de fournir ces commodités de récréation les plus modernes...

M. l'Orateur: A l'ordre.

Mme MacInnis: Puis-je dire qu'il est 6h. 32, monsieur l'Orateur?

Des voix: Oh, oh!

Mme MacInnis: Je n'ai pas terminé. Une dernière chose que je dois dire.

M. l'Orateur: Évidemment, l'honorable représentante n'est pas disposée à accepter la mise aux voix.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, je me demande si l'honorable représentante a certaines choses à ajouter; nous pourrions peut-être lui accorder le consentement unanime et faire ensuite subir la 3e lecture au projet de loi.

Mme MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'ai un amendement à présenter.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Macdonald: De toute manière, monsieur l'Orateur, je voudrais signaler que nous ne pourrons pas poursuivre ce débat lundi. Le moment le plus rapproché semble être mardi matin. Nous tenterons de terminer les trois autres articles prévus pour cet après-midi et nous passerons ensuite à l'article suivant, la deuxième lecture et l'étude en comité plénier du projet de loi qui accorderait une aide aux transports dans la région de l'Atlantique; il a subi la première lecture aujourd'hui. Je signale les mots «comité plénier», monsieur l'Orateur. J'espère que la Chambre consentira à examiner le bill en comité plénier et qu'elle l'adoptera rapidement au lieu de le renvoyer au comité permanent.

M. l'Orateur: Comme il est plus de six heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi à deux heures.

(A 6 h 35 du soir, la séance est levée d'office, en conformité d'un ordre spécial.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 16 juin 1969

La séance est ouverte à deux heures.

FEU LE COMTE ALEXANDER DE TUNIS

ÉLOGE FUNÈBRE DE L'ANCIEN GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET TÉMOIGNAGE DE SYMPATHIE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nul doute que j'exprime les sentiments de tous les députés et de tous les Canadiens en disant que nous avons appris ce matin avec une profonde tristesse la mort du comte Alexander de Tunis. Ses liens étroits avec notre pays et son affection évidente pour le Canada et pour les Canadiens lui avaient donné une place de choix dans nos cœurs.

De 1945 à 1952, alors qu'il était gouverneur général du Canada, le comte Alexander est devenu une figure bien connue de dizaines de milliers de Canadiens qui ont eu la chance de le rencontrer pendant ses nombreux voyages à travers le pays. Des millions d'autres Canadiens qui connaissaient son allant, son vif intérêt pour le ski, et les liens nombreux que les membres de sa famille avaient tissés au Canada, avaient pour lui une amitié et une admiration évidentes et sincères. Leurs sentiments envers lui étaient aussi chaleureux que les siens envers le Canada.

[*Français*]

Mais c'est bien avant son séjour au Canada que les Canadiens avaient entendu parler du comte Alexander, qui s'était acquis, au cours de la guerre de 1939, une réputation exceptionnelle, aussi bien par ses exploits militaires que par ses qualités de grand stratège. C'est lui qui avait dirigé, en 1940, l'évacuation de Dunkerque, dont il fut un des derniers à quitter la plage. Plus tard, en Birmanie, il fut pendant deux ans à la tête des forces alliées lors de la campagne menée contre les Japonais. D'autre part, en 1944-1945, comme commandant suprême des forces alliées en Méditerranée, il fut un de ceux qui assurèrent la victoire du monde libre; il avait alors, parmi ses troupes, une brigade motorisée et deux divisions canadiennes.

[*Traduction*]

Le comte Alexander a souvent visité le Canada après son retour en Grande-Bretagne, où il devint ministre de la Défense. L'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield), le très honorable député de Prince Albert (M. Diefenbaker) et moi-même avons eu le plaisir de l'accompagner de Washington à Ottawa, il y a seulement quelques semaines, après les funérailles de son ancien compagnon d'armes, le général Eisenhower. Mais c'est surtout comme gouverneur général qu'il vivra dans la mémoire des Canadiens. Alors qu'il recevait la princesse Elisabeth et le prince Philip à l'occasion de leur premier voyage au Canada en 1951, il a créé, si l'on peut dire, une nouvelle tradition à la résidence du gouverneur général, en y organisant pour la première fois, en l'honneur de ses hôtes royaux, une danse à quatre très animée.

Le comte Alexander a reçu des Canadiens une autre marque de distinction. Il est devenu membre du Conseil privé du Canada.

La mort du comte Alexander de Tunis sera profondément regrettée dans tout le Canada, dans le Commonwealth et dans une grande partie de l'univers. On se souviendra longtemps de ses vertus humaines, de sa direction inspirée dans les moments de crise, de son courage et de son dévouement dans l'accomplissement de ses nombreux devoirs.

Monsieur l'Orateur, je propose, avec l'appui du chef de l'opposition, qu'en hommage à la mémoire de ce grand serviteur de notre Souveraine, du Canada et du Commonwealth et en signe de profonde sympathie envers lady Alexander et toute la famille du comte Alexander, nous observions une minute de silence et de recueillement.

[*Toute la Chambre, debout, observe la minute de silence*]

• (2.10 p.m.)

[*Français*]

AFFAIRES COURANTES

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

M. André Ouellet (Papineau) présente les 6e et 7e rapports du comité permanent de la justice et des questions juridiques, en français et en anglais.

[*Traduction*]

[*Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

LES COMMISSIONNAIRES UNILINGUES DANS LES MUSÉES NATIONAUX

Question nº 1519—**M. Dinsdale:**

1. De qui, au gouvernement du Canada, le vice-maréchal de l'Air Wait, commandant de la Division d'Ottawa du Corps des commissionnaires, a-t-il reçu l'ordre de remplacer par des personnes bilingues les commissionnaires unilingues employés dans les Musées nationaux à Ottawa?

2. Quel motif et quelle autorité a-t-on invoqués pour donner cet ordre?

3. Y a-t-il un lien entre cet ordre et le bill des langues officielles et, si oui, lequel?

4. Quelles fonctions autres que d'assurer la sécurité les commissionnaires remplissent-ils dans les locaux des Musées nationaux?

5. Le secrétaire d'État a-t-il fait une enquête dans le cas des caporaux Walsh et Clark et, dans le cas de l'affirmative, quelles en ont été les conclusions?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): 1. C'est à la suite de pourparlers entre M. C. J. Mackenzie, secrétaire général des Musées nationaux du Canada, et le vice-maréchal de l'Air Wait, du Corps des commissionnaires, que l'on a décidé de doter les musées d'un personnel bilingue.

2. On a pris cette décision afin de pouvoir assurer un service bilingue aux gens qui visitent les expositions des musées.

En vertu de l'article 8 de la loi sur les musées nationaux:

1. La Corporation a un secrétaire général qui est nommé à titre amovible par le gouverneur en conseil et reçoit de la Corporation le traitement que fixe le gouverneur en conseil.

2. Sous réserve des règlements administratifs de la Corporation, le secrétaire général dirige et gère, au nom du Conseil, les affaires de la Corporation en toutes matières que la présente loi ou les règlements administratifs ne réservent pas spécialement au Conseil, à un comité du Conseil ou à un directeur d'un musée.

3. Le secrétaire général des Musées nationaux du Canada était au courant du bill sur les langues officielles que la Chambre des communes a adopté en première lecture, le 17 octobre 1968.

4. Ils indiquent aux gens où se trouvent les commodités.

5. Non.

LE TARIF DES BACS ENTRE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD ET LE NOUVEAU-BRUNSWICK

Question nº 1721—**M. Macquarrie:**

1. La Compagnie des chemins de fer Nationaux cherche-t-elle à obtenir l'autorisation de hausser le tarif du service de bac entre l'Île du Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick?

[M. Ouellet.]

2. Dans l'affirmative, la Commission canadienne des transports tiendra-t-elle des audiences à ce sujet dans l'Île du Prince-Édouard?

3. Le gouvernement est-il au courant qu'on ait formulé des propositions visant à hausser le tarif du service de bac entre Wood Island et Caribou? ribou?

4. Les hausses proposées ont-elles suscité des protestations officielles?

5. Quelle est l'importance des hausses de tarif proposées?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): 1. Aucun changement du tarif des services de bacs de la côte est n'interviendra avant l'établissement par le gouvernement de la nouvelle politique des transports dans les provinces Maritimes. Une fois cette politique définie, le gouvernement pourra revoir les tarifs.

2 et 3. Voir réponse à la première partie.

4. Oui.

5. Voir réponse à la première partie.

L'OLÉODUC DE L'OUEST À LA RÉGION DE MONTRÉAL

Question nº 1825—**M. Thomson (Battleford-Kindersley):**

Le ministère de l'Industrie a-t-il entrepris une étude sur la possibilité d'installer un oléoduc qui relierait l'Ouest du Canada à la région de Montréal et, dans l'affirmative, *a*) quand l'étude a-t-elle été commencée et quand a-t-elle été terminée, *b*) quels sont les fonctionnaires de l'État et/ou les experts-conseils de l'extérieur qui ont travaillé à cette étude, *c*) d'après les résultats de l'étude, l'oléoduc est-il économiquement réalisable?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): *a*), *b*) et *c*). Dans le cadre de ses responsabilités permanentes en matière de politique et d'expansion commerciales et industrielles, le ministère de l'Industrie et du Commerce étudie sans cesse les difficultés et les perspectives des producteurs et des consommateurs de pétrole du Canada. Les documents qui en résultent sont réservés au ministère et constituent des documents confidentiels. Le travail mentionné dans la question n'a pas l'envergure d'une étude approuvée comme telle par le ministère.

LES DEMANDES D'ASSISTANCE AU CONSEIL GÉNÉRAL D'AIDE DE TRANSITION

Question nº 1929—**M. Saltsman:**

1. Combien de demandes d'assistance ont été adressées au Conseil général d'aide de transition?

2. De quelles industries émanaient ces demandes?

3. Combien de ces demandes ont été rejetées?

4. Quels étaient les motifs de rejet?

5. Quelle suite donne-t-on actuellement aux demandes qui n'ont pas été rejetées?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Au 30 mai 1969, la Commission d'aide générale de transition avait reçu vingt-neuf demandes émanant de sociétés dont elle devait établir l'admissibilité dans le cadre du programme d'aide. Il y a entre autres huit fabricants qui ont soumis des demandes concernant des subventions pour services de consultation afin d'obtenir de l'aide pour l'élaboration de projets de réorganisation viables. Ces subventions ont été approuvées. Parmi les demandes agréées, la Commission a étudié neuf demandes d'assurance-prêt.

2. Les neuf directions de fonctionnement du ministère de l'Industrie et du Commerce s'occupent de ces demandes. Chacun de ces services est chargé d'un des neuf secteurs industriels importants. Si l'on se reporte à cette classification, on peut répartir les demandes par groupe d'industries de la façon suivante:

	Décisions concernant l'admissibilité	Subventions pour services de consultation	Assurance-prêt
Industries aérospatiales, maritimes et ferroviaires	4	2	1
Agriculture, pêches et produits alimentaires	5	4	—
Habillement et textiles	10	2	6
Produits chimiques	2	—	—
Électricité et électronique	3	—	—
Machines	1	—	1
Matériaux	1	—	—
Transport motorisé	—	—	—
Produits du bois	3	—	1
	29	8	9

3. Trois demandes de décision concernant l'admissibilité ont été rejetées et une demande d'assurance-prêt refusée.

4. En ce qui concerne les trois demandes non agréées: *a*) un demandeur s'estimait lésé à la suite des négociations Kennedy mais la Commission a établi que son entreprise avait eu des difficultés antérieurement et que celles-ci n'étaient pas attribuables aux réductions tarifaires; *b*) la Commission a estimé qu'un deuxième demandeur n'avait pas suffisamment de capitaux et qu'il n'était pas en mesure d'exploiter un débouché à l'exportation; *c*) et la troisième demande a été rejetée parce qu'elle n'émanait pas d'un fabricant.

La Commission a rejeté une demande d'assurance-prêt, estimant que la société ne pouvait être exploitée de façon rentable.

5. Au 31 mai 1969, parmi les 26 demandes agréées: on a approuvé 8 demandes d'assurance-prêt et on en a rejeté une; 3 demandes ont été suspendues en attendant que les sociétés décident de donner suite à leurs démarches; 10 ont fait l'objet d'une étude approfondie quant à la rentabilité de la réorganisation envisagée; et 4 ont été retirées par les demandeurs.

LES APPAREILS VISCOUNT EN EXPLOITATION PAR AIR CANADA

Question nº 2031—**M. Fortin:**

1. Combien d'avions *Viscount* Air Canada a-t-il encore en exploitation?

2. Où sont rendues les négociations concernant la base de Winnipeg?

3. Si la base a été vendue, quel fut le prix de cette vente et sur quels critères a-t-on fixé le prix et à qui a-t-elle été vendue?

4. Quelles sont les conditions de paiement et si le paiement n'a pas été fait au comptant, à quel taux d'intérêt?

5. Quel a été le coût de construction de cette base?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): La direction d'Air Canada nous communique les renseignements suivants: 1. 33.

2. Un accord portant sur les conditions générales de la prise en charge de la base de Winnipeg par la Northwest Industries a été signé entre cette dernière société et Air Canada. Des négociations portant sur les modalités ont actuellement lieu.

3. Les termes d'un accord commercial conclu avec une société privée sont tenus pour confidentiels.

4. Voir la réponse à la partie 3.

5. La base de Winnipeg a, tout d'abord, été construite entre les années 1937 et 1944 et a été dotée de nouvelles installations en 1954-1955. L'ensemble des sommes investies pendant cette période s'est élevé à 2.5 millions de dollars environ.

LA SALLE D'ATTENTE DE L'AÉROPORT DE CHARLOTTETOWN

Question nº 2038—**M. Macquarrie:**

1. Combien y a-t-il de places assises dans la salle d'attente de l'aéroport de Charlottetown?

2. Quelle est la superficie de cette salle d'attente?

3. Combien d'appareils font ordinairement escale à Charlottetown par jour, et quel est le nombre total de passagers des appareils commerciaux dont l'intinéraire régulier prévoit un arrêt à cet aéroport?

4. Pendant combien de temps a-t-on employé des membres du Corps des commissionnaires à la gare de cet aéroport, et quand et pour quel motif les en a-t-on retirés?

5. Quels aéroports normalement desservis par Air Canada n'emploient pas les services de commissionnaires dans leurs aérogares?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): 1. Trente-deux.

2. Mille pieds carrés.

3. Cinq. Selon les besoins, des Dart et des Herald de 42 passagers et des DC3 de 26 passagers.

4. Des membres du Corps des commissionnaires ont été employés à cette aérogare depuis un certain temps après la seconde guerre mondiale jusqu'à 1963. Ils étaient payés par la Gendarmerie royale du Canada et, lorsque la Gendarmerie a informé le ministère qu'elle n'acceptait plus cette responsabilité, le ministère a décidé, pour des raisons d'économie, que ces commissionnaires n'étaient plus nécessaires pour les fins du ministère à l'aéroport de Charlottetown. Des commissionnaires ont été engagés du 1er février 1964 au 31 octobre 1964 pour les fêtes du centenaire de la Réunion des Pères de la Confédération à Charlottetown.

5. Aéroports normalement desservis par Air Canada qui n'emploient pas les services de commissionnaires dans les aérogares: Yarmouth, Val-d'Or, Bagotville, Earlton, North Bay, Sault-Sainte-Marie, Timmins, Sudbury, Lakehead, Lethbridge.

LE QUAI PUBLIC DE DARTMOUTH (N.-É.)

Question nº 2086—**M. Forrestall:**

Qu'est-ce que le gouvernement se propose de faire au sujet du quai public de Dartmouth, depuis longtemps condamné?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Le Conseil des ports nationaux nous communique les renseignements suivants: Le débarcadère de Dartmouth fera l'objet de réparations limitées, afin qu'on puisse l'utiliser en toute sécurité et qu'il prenne un aspect acceptable. C'est là une mesure provisoire qui est prise dans l'attente d'une politique bien définie à l'égard de cette partie du port.

LE TRANSPORT DES SOLIDES PAR PIPE-LINE

Question nº 2125—**M. Gleave:**

1. Quelles sont la nature et la portée des recherches qui se font au Canada sur le transport des solides par pipe-line?

2. Qui exécute ces recherches?

3. Combien ces recherches ont-elles coûté en tout *a*) en 1967, *b*) en 1968?

4. Combien ces recherches ont-elles coûté au gouvernement fédéral?

[M. Macquarrie.]

5. A-t-on fait des études particulières sur *a*) le blé, *b*) la potasse?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. A la connaissance du ministère, les seules recherches entreprises au Canada dans le domaine du transport des solides par canalisations sont de caractère technique et comprennent des recherches en laboratoire ainsi que des études pilotes. Des études ont été effectuées et d'autres sont en cours relativement au transport de matières en suspension ou en capsules au moyen de canalisations. On nous apprend que l'on songe à transporter éventuellement divers produits solides, notamment du charbon, de la potasse, du soufre et du minerai de fer, de cette façon.

2. Il existe un organisme qui a fait connaître au public ses travaux de recherche et ses réalisations dans le domaine du transport des solides par canalisations. Il s'agit de la Solids Pipeline Research and Development Association (SPRDA). Cette association, qui groupe environ 20 sociétés, effectue depuis quelques années des travaux concernant certains aspects du transport par canalisations, en collaboration avec le Conseil de recherches de l'Alberta. Les autres groupements qui s'intéressent à ce domaine ou qui effectuent effectivement des recherches n'ont pas, à la connaissance du ministère, révélé publiquement leurs intentions et en conséquence, le ministère ne saurait divulguer leur nom. Il semble que certaines universités aient démontré de l'intérêt vis-à-vis du transport par canalisations de produits en suspension mais le ministère ne connaît ni la nature ni la portée de leurs recherches.

3. *a*) et *b*) Nous ne disposons que de données partielles relativement aux coûts et elles sont confidentielles.

4. Dans le cadre du programme PAIT, les dépenses se sont établies à $141,904 en 1967 (année civile) et à $223,697 en 1968 (année civile). Le montant des sommes versées dans le cadre du programme IRDIA ne peut être divulgué.

5. *a*) Autant que l'on sache, non. *b*) Oui. Il semble que l'on ait effectué des études ou tout au moins envisagé la possibilité d'en entreprendre.

LES TAUX SUR LES BACS ENTRE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD ET LE CONTINENT

Question nº 2127—**M. Macquarrie:**

1. Depuis quand exige-t-on un droit pour le passage *a*) des passagers, *b*) des automobiles sur les bacs exploités par le gouvernement du Canada ou ses représentants entre l'Île du Prince-Édouard et le continent?

2. Quels taux s'appliquaient à chacune des catégories ci-dessus, et à quelle date ont-ils été fixés?

3. Le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard a-t-il protesté auprès du gouvernement du Canada au sujet du plus récent projet d'augmentation de ces taux et, dans l'affirmative, *a*) à quelle date

a-t-il protesté, b) a-t-on reçu d'autres protestations et, dans l'affirmative, combien?

4. A-t-on l'intention de tenir des audiences dans l'Île du Prince-Édouard avant d'imposer les nouveaux taux?

				Aller simple	Aller-retour
				$	$
2.	*a*)	1916	Passagers	0.45	0.80
			Automobiles	10.	——
	b)	1928	Passagers	0.45	——
			Automobiles	6.00	——
		1935	Passagers	0.45	——
			Automobiles	2.00	3.00
		1958	Passagers	0.50	0.90
			Automobiles	2.00	3.00
		1967	Passagers	0.50	——
			Automobiles	2.00	——

(Les automobilistes qui utilisent régulièrement le service peuvent acheter des carnets de 10 billets qu'ils paient $15, soit $1.50 par traversée.)

3. Oui. *a*) Le premier ministre de l'Île du Prince-Édouard, M. Campbell, a protesté le 24 février, dans une communication présentée au comité permanent des transports et des communications de la Chambre des communes; *b*) Oui. Le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard a également protesté auprès du ministre des Transports. Aucune autre protestation n'a été reçue par le ministère ou par la Commission canadienne des transports.

4. L'application d'un nouveau tarif n'est pas envisagée pour le moment.

LES DÉPENSES DU SERVICE DE TRANSBORDEUR BORDEN-CAP TORMENTINE

Question nº 2179—**M. MacDonald:**

D'après les prévisions, à combien s'élèveront, pendant les trente prochaines années, les dépenses annuelles d'investissement et les déficits d'exploitation relatifs au service amélioré de transbordeur du Canadien-National, entre Borden et Cap Tormentine, dans le détroit de Northumberland?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): D'après le rapport Stanford, les dépenses d'immobilisation suivantes sont prévues au cours des années indiquées:

Année	Immobilisations (en millions de dollars)
1969	10
1973	5
1977	15
1979	5
1982	5
1988	5
1992	5
1998	15
1999	15

Le déficit net d'exploitation prévu pour 1978 s'élève à un peu plus de 5 millions de dollars. La mise en service de nouveaux transbordeurs et l'utilisation de méthodes d'exploitation perfectionnées permettront de réduire sensiblement le coût unitaire des opérations et, partant, le déficit.

L'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX RÉPUBLIQUES AFRICAINES DE L'ANCIEN TERRITOIRE FRANÇAIS

Question nº 2182—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. Quel est le montant de l'assistance financière et autre que le gouvernement du Canada a promis de verser d'ici cinq ans à chacune des républiques africaines qui faisaient autrefois partie de la République française?

2. A quels pays *a*) le secrétaire d'État, *b*) l'honorable Lionel Chevrier ont-ils fait semblables promesses et quels montants ont-ils l'un et l'autre promis à chacun de ces pays?

3. A quels pays a-t-on promis une aide de ce genre et quels montants s'est-on engagé à verser à chacun d'eux?

4. A combien s'élève le montant total de l'aide financière et autre que le Canada a versée à chacun de ces pays, pour chacune des années 1966 à 1968 inclusivement?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le montant de l'assistance financière et autre que le gouvernement du Canada a promis de verser aux pays francophones d'Afrique d'ici cinq ans est composé de *a*) l'assistance qui a été promise par l'honorable Lionel Chevrier en février et mars 1968 et *b*) l'assistance qui a été promise par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

a) Assistance promise par l'honorable Lionel Chevrier

	Nombre de projets retenus	Montant estimatif de la participation canadienne
Algérie	9	$ 8,500,000
Cameroun	4	4,388,000
Côte-d'Ivoire	4	2,605,000
Maroc	5	8,140,000
Niger	6	2,716,000
Sénégal	8	6,794,000
Tunisie	13	6,455,000
	49	$39,598,000

b) Assistance promise par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Cameroun	$ 309,003
Congo Kinshasa	868,950
Dahomey	3,101,716
Gabon	41,955
Madagascar	40,000
Mauritanie	150,000
Ruanda	2,100,000
Togo	2,865,481
	$9,477,105

2 et 3. Aucune aide n'a été promise aux pays francophones d'Afrique par le secrétaire d'État; les promesses d'aide faites par l'honorable Lionel Chevrier ont été décrites ci-haut dans la première partie de cette réponse.

4. Le montant total de l'aide financière et autre que le Canada a versé à chacun des pays francophones d'Afrique au cours de chacune des trois dernières années fiscales a été comme suit:

Pays	1966-67	1967-68	1968-69 (Prel.)
Algérie	1,086,485	363,415	3,296,592
Burundi	2,703	4,239	7,173
Cameroun	727,505	1,071,143	1,417,821
Congo Brazzaville	58,257	28,115	29,658
Congo Kinshasa	802,310	793,053	299,808
Côte-d'Ivoire	248,972	431,954	661,308
Dahomey	168,524	226,140	264,405
Gabon	28,372	52,136	49,678
Guinée	640,935	23,401	9,857
Haute-Volta	12,000	18,836	17,046
Madagascar	48,698	71,864	119,310
Mali	77,056	66,475	61,335
Maroc	146,445	1,648,173	231,089
Mauritanie	11,693	9,950	2,656
Niger	74,532	56,894	1,609,949
République centrafricaine	13,445	23,567	21,492
Ruanda	778,123	747,622	819,662
Sénégal	895,599	697,186	1,039,967
Tchad	180,617	216,988	254,435
Togo	224,944	275,232	379,591
Tunisie	739,301	2,025,696	3,792,214
Petits projets et admin.	22,411	39,138	46,205
	6,988,927	8,891,217	14,431,251

LE SERVICE D'HÉLICOPTÈRE ENTRE LES AÉROPORTS ET LE CENTRE DES VILLES DE TORONTO ET DE MONTRÉAL

Question nº 2185—**M. Robinson:**

Le gouvernement fédéral songe-t-il, par l'entremise d'Air Canada, à la possibilité d'un service de transport par hélicoptères entre *a*) l'aéroport international de Toronto et le centre de Toronto et, sinon, pourquoi, *b*) entre l'aéroport international de Montréal et le centre de Montréal et, dans la négative, pourquoi?

[L'hon. M. Sharp.]

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): La création et l'exploitation d'un service d'hélicoptères, comme de tout autre service aérien commercial, doivent être autorisées par la Commission canadienne des transports, si un transporteur en fait la demande. Cette règle s'applique aussi bien à Air Canada qu'à tous les autres transporteurs. Ainsi, c'est la direction de la société qui doit décider elle-même de l'opportunité et de la

rentabilité d'une opération avant de présenter une demande de permis. Or, la société Air Canada m'informe qu'à l'heure actuelle, elle n'a pas l'intention de présenter une telle demande.

Le gouvernement fédéral suit constamment les développements qui interviennent dans le domaine des hélicoptères. Deux études publiées en 1966 (à savoir, «Services réguliers d'hélicoptères au Canada», par la Direction des méthodes et des recherches du ministère des Transports, et «Les services réguliers d'hélicoptères et leur application au Canada», par la Commission des transports aériens d'alors) ont permis d'évaluer la situation existante. Les deux rapports ont conclu qu'avec l'équipement dont on dispose actuellement, la création de services réguliers d'hélicoptères serait prématurée, à cause, surtout, du coût très élevé de l'exploitation de l'équipement disponible.

Rien, depuis lors, n'est venu modifier la situation. Deux sociétés, Dominion Helicopter Ltd. et Pegasus Airlift, ont assuré des services d'hélicoptères à l'Expo 67, mais nous croyons savoir que les résultats financiers de l'opération n'ont pas été très satisfaisants dans l'ensemble. Aux États-Unis, les services d'hélicoptères se sont beaucoup étendus dans certaines régions et sont menacés par les ADAC (avions à décollage et atterrissage courts) dans d'autres. Cependant, il est fort probable que des hélicoptères de grande capacité dont le coût d'exploitation serait plus abordable, seront mis en service vers la fin de la prochaine décennie. Entre-temps, le trafic continuera à augmenter rapidement. Les services compétents suivront tous les développements de très près afin que les mesures les plus efficaces soient prises dès que les circonstances le permettront.

LE SERVICE VOYAGEUR DU CANADIEN-NATIONAL

Question nº 2220—**M. Yewchuk:**

Lors d'une entrevue accordée récemment à Toronto, un employé supérieur du Canadien-National a déclaré que sa société et le Canadien-Pacifique devraient abandonner le trafic-passagers car, a-t-il dit, «c'est un non-sens économiquement parlant», et, dans l'affirmative, doit-on en conclure que le gouvernement ou le Canadien-National ont modifié leur politique?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): La direction des chemins de fer Nationaux du Canada nous communique les renseignements suivants: Les déclarations faites par un titulaire de la Compagnie devant le Canadian Transportation Research Forum de Toronto ne signifiaient pas que les compagnies canadiennes de chemins de fer devraient abandonner les services voyageurs, mais seulement qu'elles devraient être débarrassées du fardeau que constitue l'exploitation de services voyageurs non rentables. On a ajouté que la loi nationale sur les transports (1967) renfermait des dispositions à cette fin.

La société n'a pas modifié sa politique à l'égard des services voyageurs depuis qu'elle en avait fait l'exposé devant le comité permanent des transports et communications, le 5 juin 1966. Elle réaffirme cette politique à la page 15 de son rapport annuel de 1968, déposé sur le bureau de la Chambre des communes le 24 avril 1969.

LE DISPOSITIF D'ATTERRISSAGE AUX INSTRUMENTS À L'AÉROPORT DE CHARLOTTETOWN

Question nº 2264—**M. Macquarrie:**

1. Quand a-t-on l'intention d'installer un dispositif d'atterrissage aux instruments à l'aéroport de Charlottetown?

2. Dans l'intervalle, a-t-on l'intention de mettre un D.A.I. mobile en service à Charlottetown?

3. Quelles autres améliorations envisage-t-on d'apporter à l'aéroport de Charlottetown?

L'hon. Don Jamieson (ministre des Transports): 1. Les dispositifs d'atterrissage aux instruments doivent être installés en 1972-1973.

2. Non.

3. Les projets suivants sont envisagés: *a*) un radiophare non directionnel en 1970-1971; *b*) des feux de piste et d'approche à haute intensité en 1972-1973; *c*) un nouveau bâtiment pour améliorer le système de manutention du courrier, des bagages et des marchandises; *d*) les plans d'une nouvelle aérogare font actuellement l'objet d'études.

MONTRÉAL—LE REVENU DU PONT CHAMPLAIN

Question nº 2269—**M. Beaudoin:**

1. Depuis sa construction, combien le pont Champlain à Montréal a-t-il rapporté chaque année au gouvernement fédéral?

2. Quelles furent les dépenses encourues par le gouvernement fédéral pour son entretien, chaque année, depuis sa construction?

L'hon. Don Jamieson (ministre des Transports): Le Conseil des ports nationaux nous communique les renseignements suivants: 1.

Le pont Champlain

Année	Recettes
1962	$ 162,574
1963	448,326
1964	624,879
1965	990,976
1966	1,329,190
1967	2,066,771
1968	1,962,420

2. Année	Frais d'entretien
1962	$ 33,032
1963	53,350
1964	36,099
1965	44,150
1966	55,621
1967	132,579
1968	124,537

LES SYSTÈMES D'ATTERRISSAGE AUX INSTRUMENTS AUX AÉROPORTS PUBLICS DU CANADA

Question nº 2274—**M. MacDonald:**

1. Quels aéroports publics au Canada sont pourvus d'un système d'atterrissage aux instruments?

2. Y a-t-il, au Canada, des provinces qui n'ont pas d'aéroports pourvus de ce système et, si oui, quelles sont-elles et quelle en est la raison?

3. Quelles mesures prend-on pour assurer à chaque province au moins un système d'atterrissage aux instruments?

4. Quel effet le système a-t-il sur le plafond des avions et a-t-il d'autres avantages?

5. Air Canada dessert-elle des aéroports non pourvus d'un tel système?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): 1. Abbotsford (C.-B.), Calgary (Alb.), Churchill (Man.), Edmonton (Alb.), aéroport industriel, Edmonton (Alb.), aéroport international, Fort Nelson (C.-B.), Fort St. John (C.-B.), Fredericton (N.-B.), Frobisher (T. N.-O.), Gander (T.-N.), Grande Prairie (Alb.), Halifax (N.-É.), Inuvik (T. N.-O.), Lakehead (Ont.), Lethbridge (Alb.), London (Ont.), Moncton (N.-B.), Montréal (Qué.), Ottawa (Ont.), Patricia Bay (C.-B.), Penticton (C.-B.), Port Hardy (C.-B.), Prince George (C.-B.), Prince Rupert (C.-B.), Québec (Qué.), Regina (Sask.), Saint-Jean (T.-N.), Saint-Jean (N.-B.), Saskatoon (Sask.), Sault-Sainte-Marie (Ont.), Sept-Îles (Qué.), Stephenville (T.-N.), Saint-Hubert (Qué.), Sydney (N.-É.), Terrace (C.-B.), Toronto (Ont.), Vancouver (C.-B.), Victoria (C.-B.), Whitehorse (Yukon), Windsor (Ont.), Winnipeg (Man.), Yarmouth (N.-É.).

2. a) Oui. b) L'Île-du-Prince-Édouard. c) L'installation d'un système d'atterrisage aux instruments se fonde, non sur la position géographique d'un aéroport donné, mais plutôt sur les besoins opérationnels des avions qui le desservent. Charlottetown, où se trouve le seul aéroport civil de lignes principales dans l'Île-du-Prince-Édouard, ne connaît pas à l'heure actuelle un trafic suffisant pour justifier l'installation d'un système d'atterrissage aux instruments.

3. Le ministère envisage l'installation d'un système d'atterrisage aux instruments à l'aéroport de Charlottetown en 1972-1973, à condition que les fonds nécessaires soient alloués. Il prévoit, en effet, qu'à ce moment, les besoins opérationnels se seront suffisamment développés.

4. Un système d'atterrissage aux instruments, s'il est sans restrictions, permet l'approche des avions jusqu'à une altitude de 200 pieds au-dessus du sol par un demi-mille de visibilité. Le système permet également au pilote de s'aligner sur la piste bien avant qu'il n'aurait pu le faire en utilisant un radiophare non directionnel et aide à réaliser une trajectoire d'approche optimale, par mauvais temps comme par temps clair.

5. Oui.

[L'hon. M. Jamieson.]

LES RÉGIONS D'ENCOURAGEMENT À L'INDUSTRIE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question nº 2277—**M. Harding:**

1. Pour combien de régions de la Colombie-Britannique a-t-on établi des mesures visant à encourager l'établissement d'industries?

2. Depuis l'entrée en vigueur du programme, combien d'entreprises ont bénéficié de telles mesures d'encouragement, dans chaque région?

3. A combien s'élève ou s'élèvera, pour chaque région, l'apport du gouvernement à chacun des projets réalisés ou prévus?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. 4.

2. Penticton, 4; Kelowna, 8; Vernon, 9; Subdivision de recensement IC, néant.

3. Les subventions versées à ce jour sont les suivantes: Penticton: Casabello Wines Ltd., $81,889.79; Kee Pee Products Ltd., $45,906.25; Okanagan Laminated Beams Ltd., $41,289.53; General Coach Works of Can. Ltd., $96,201.55. Kelowna: Chateau Homes Ltd., $8,663.11; Strato Beams Ltd., $35,597.76; The Brown Bros. Ltd., $45.923.54; Mission Hill Wines Ltd., $202,589.31; Calona Wines Ltd., $125,-530.80; Westmill Carpets Ltd., $178,600.74; Kwik-Lok Ltd., Certificat d'exemption de l'impôt sur le revenu; Canadian Wiring Equipment Ltd., Certificat d'exemption de l'impôt sur le revenu. Vernon: Coldstream Meat Packers Ltd., $58,163.85; Sure Crop Feeds Ltd., $23,065.00; Sahly's Furniture Manufacturing, $3,578.00; Wayside Press Ltd., $12,-892.64; Alcan Pipe Ltd.. $51,909.34; T.P.L. Industries Ltd., $51,611.27; Shuswap Okanagan Dairy Industries Co-op Assoc., $138,-821.00; Steiner Arch Rafters and Joists Ltd., $11,125.00; Bell Pole Co. Ltd., $71,462.00.

Certains de ces projets seront admissibles à d'autres paiements lorsqu'ils auront été exploités commercialement depuis plus longtemps. Le ministère fixera le montant des subventions à d'autres projets lorsque leur exploitation commerciale débutera.

L'ACHAT DE MOTEURS DIESEL DE LA «FAIRBANKS-MORSE LTD»

Question nº 2280—**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):**

1. Le gouvernement canadien, ou l'un de ses organismes, a-t-il commandé de Fairbanks Morse (Canada) Ltd., depuis trois ans, vingt-quatre moteurs diesel à turbines et à pistons opposés?

2. A-t-on donné suite à la commande et, dans la négative, la compagnie a-t-elle reçu une indemnité?

3. S'il y a eu indemnité, *a*) à combien se chiffrait-elle et *b*) le gouvernement a-t-il enquêté sur les revendications de la compagnie?

4. Si la réponse à la partie 3*b*) est affirmative, à quelles conclusions les enquêteurs fédéraux sont-ils arrivés?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): 1. Oui.

2. La société Fairbanks Morse (Canada) Ltd. avait commencé à livrer le matériel commandé lorsque le gouvernement a décidé de construire un seul navire au lieu de six dont la construction avait été approuvée à l'origine. La commande a donc été réduite de vingt-quatre moteurs à quatre seulement. La société a reçu une indemnisation correspondante.

3. *a*) $724,275. *b*) Oui.

4. Les enquêteurs ont abouti à la conclusion que les revendications de la société étaient légitimes et que le montant négocié de l'indemnité était juste et raisonnable, eu égard aux pertes subies par la société par suite de la réduction de la commande.

LE SURVOL DU CANADA PAR DES AVIONS SUPERSONIQUES

Question nº 2289—**M. Skoberg:**

1. Le ministère des Transports ou la Commission canadienne des transports ont-ils accepté que des avions supersoniques (SST) survolent le territoire canadien ou y atterrissent?

2. Dans l'affirmative, quand cette décision a-t-elle été prise?

3. A quelles recherches précises un organisme de l'État ou un ministère se sont-ils livrés concernant les effets du survol du Canada par des appareils supersoniques?

4. La Commission canadienne des transports ou le ministère des Transports ont-ils connaissance d'un récent communiqué d'Air Canada selon lequel la société a commandé six Boeing supersoniques qui entreront en service au pays, vers 1978?

5. A-t-on approuvé le survol du territoire canadien par les avions susmentionnés?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): 1. Non.

2. Voir 1.

3. Aucune recherche n'a été entreprise. Le ministère des Transports suit les développements concernant ce type d'avions et entend appliquer des mesures restrictives lorsqu'il l'estimera nécessaire.

4. Oui.

5. Non.

LE PERSONNEL DE RELATIONS PUBLIQUES DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Question nº 2290—**M. Robinson:**

1. Le ministère de l'Agriculture dispose-t-il d'un personnel de relations publiques et, si oui, de combien d'employés se compose-t-il?

2. Quel a été le coût total du service de relations publiques du Ministère chaque année, de 1960 à 1968 inclusivement?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): 1. Non.

2. Sans objet.

L'UTILISATION DE L'EAU LOURDE DANS LES CENTRALES NUCLÉAIRES

Question nº 2296—**M. Corbin:**

1. L'eau lourde que l'Énergie Atomique du Canada, Limitée espère se procurer auprès de Deuterium of Canada Limited est-elle utilisée dans certaines centrales nucléaires?

2. Si oui, quelle en est l'utilisation?

3. Combien de temps faut-il en moyenne pour ériger une centrale nucléaire dans des conditions normales?

4. Si, en 1969, le Canada s'engageait à participer à la construction d'une centrale nucléaire dans un autre pays, sa production locale, comme par exemple celle de l'usine de la Deuterium of Canada Limited, suffirait-elle à fournir la quantité d'eau lourde requise, et pourrait-il éviter d'en importer davantage?

5. Le Canada se procure-t-il toujours de l'eau lourde ailleurs pour faire face à la demande locale?

6. L'Énergie Atomique du Canada, Limitée a-t-elle passé un contrat avec un producteur canadien éventuel qui se serait engagé à lui fournir une quantité donnée d'eau lourde?

7. Si oui, quel est ce producteur, et quand honorera-t-il le contrat?

8. Lorsque ces livraisons locales auront commencé, la production de la Deuterium of Canada Limited constituera-t-elle un surplus?

9. Quand la Deuterium of Canada Limited doit-elle faire ses premières livraisons d'eau lourde?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): En ce qui a trait à l'Énergie Atomique du Canada Limitée: 1. Oui.

2. Réduire la vitesse des neutrons libérés par la fission pour leur permettre de mieux assurer la fission des autres noyaux d'uranium.

3. Environ 5 ans, selon l'importance de l'usine.

4. On l'espère.

5. Oui.

6. Oui.

7. La Compagnie générale électrique du Canada Limitée; vers la fin de 1969.

8. Non.

9. Inconnu.

LES VOLS DE COURTS TRAJETS À PARTIR DE TORONTO

Question nº 2302—**M. Gillespie:**

1. Selon les estimations, combien de vols de voyageurs partent de Toronto et se terminent à une distance de 350 milles ainsi que les vols qui se terminent à Toronto, provenant de localités éloignées de 350 milles tout au plus?

2. Quelle proportion du nombre total des vols réguliers représentent de courts trajets de cet ordre?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): La Commission canadienne des transports communique les renseignements suivants: 1. En 1968, 34,683 vols réguliers de passagers sont arrivés à l'aéroport international de Toronto, de points situés en deça de 350 milles et 34,762 l'ont quitté à destination de points situés en deça de cette distance.

2. En 1968, ces vols à courte distance représentaient 67 p. 100 de tous les vols réguliers de passagers en provenance ou à destination de cet aéroport.

LE BUDGET DE L'EXPOSITION JORDAENS À LA GALERIE NATIONALE

Question nº 2303—**M. Reid:**

1. Quel était le montant du budget prévu pour l'exposition Jordaens qui a eu lieu du 29 novembre 1968 au 5 janvier 1969 à la Galerie nationale et quels montants y étaient prévus pour les frais *a*) de transport, *b*) de personnel, *c*) de réceptions, *d*) d'assurance et *e*) dans d'autres secteurs?

2. Combien de visiteurs avait-on prévus, et combien de personnes ont effectivement visité l'exposition?

3. Quel déficit était prévu au budget de l'exposition et quel a été le montant réel du déficit?

4. Comment devait-on combler le déficit prévu?

5. Comment le déficit a-t-il été comblé effectivement?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Les Musées nationaux du Canada me transmettent les renseignements suivants: 1. Le budget prévu pour l'exposition Jordaens, calculé sur la base de 172 œuvres d'art, était de $147,000, subdivisés de la façon suivante: *a*) transport, $95,500; *b*) personnel, néant; *c*) réceptions, $1,200; *d*) assurances, $9,000; *e*) autres, $41,300.

2. On avait prévu 100,000 visiteurs et 18,222 personnes ont effectivement visité l'exposition.

[L'hon. M. Lang.]

3. La somme prévue pour cette exposition s'établissait à $147,000 et les dépenses encourues jusqu'ici, fondées sur 315 œuvres d'art exposées, se chiffrent à $191,533.

4. Il était prévu que la totalité des frais de l'exposition serait couverte par des crédits votés par le Parlement durant les années financières 1967-1968 et 1968-1969.

5. Jusqu'ici la totalité des frais de l'exposition a été couverte par des crédits votés par le Parlement pour les années financières 1967-1968 et 1968-1969.

LE DÉFICIT DE L'EXPOSITION JORDAENS À LA GALERIE NATIONALE

Question nº 2304—**M. Reid:**

1. La Corporation des Musées nationaux a-t-elle demandé au Secrétariat d'État ou au Conseil du Trésor de combler le déficit subi par suite de l'exposition Jordaens, qui a eu lieu du 29 novembre 1968 au 5 janvier 1969?

2. A-t-on réassigné à la Galerie nationale des fonds que le Conseil d'administration des Musées nationaux avait alloués au début de l'année financière au Musée des sciences naturelles, au Musée de l'homme et au Musée des sciences et de la technologie et, dans l'affirmative, quel est le montant dans chacun des trois cas?

3. Ce montant dépasse-t-il $100,000?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Les Musées nationaux du Canada me transmettent les renseignements suivants: 1. Non.

2. Au cours de l'année financière 1968-1969 des fonds ont été réaffectés de la façon suivante:

	Augmentation	Diminution
Galerie nationale du Canada	$ 145,000	
Musée des sciences naturelles		$ 30,000
Musée de l'homme		20,000
Musée des sciences et de la technologie		78,000
Autres		17,000
	$ 145,000	$ 145,000

3. Oui.

LE SERVICE DE BATEAUX RENFORCÉS ENTRE L'ÎLE-AUX-GRUES ET MONTMAGNY

Question nº 2308—**M. Lambert:**

1. Le gouvernement fédéral verse-t-il une subvention annuelle de $1,700 pour l'exploitation d'un service de bateaux renforcés pour la navigation à travers les glaces pendant la saison d'hiver pour la traversée de l'Île-aux-Grues à Montmagny et, dans l'affirmative, à qui?

2. Quelle est la nature de ce service pendant la saison d'hiver?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): La Commission canadienne des transports nous communique les renseignements suivants: 1. Oui, à M. Albert Vezina, de l'Île-aux-Grues.

2. Le service consiste en trois voyages aller-retour par semaine, pendant la saison d'hiver, du 16 novembre au 30 avril. Un bateau à coque renforcée pour la navigation dans les glaces, l'«Île-aux-Grues Transport», assure le transport des passagers et des marchandises.

LES AIDES À LA NAVIGATION POUR LES TRANSBORDEURS ENTRE CARIBOU (N.-É.) ET WOOD ISLAND (Î. P.-É.)

Question nº 2342—**M. MacEwan:**

Le ministère des Transports a-t-il l'intention d'améliorer les aides à la navigation à Caribou (N.-É.) et à Wood Island (Î. P.-É.), afin de prolonger les heures pendant lesquelles le service de passage d'eau est assuré de jour et de nuit, entre ces deux provinces?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Non. On estime que les aides à la navigation existantes permettent la navigation des transbordeurs 24 heures sur 24.

LA PARTICIPATION DU CANADA AUX ORGANISMES INTERNATIONAUX

Question nº 2343—**M. Beaudoin:**

1. De combien d'organismes internationaux le Canada fait-il partie?

2. Combien en coûte-t-il par année au Canada pour sa participation à chacun de ces organismes?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): En ce qui concerne le ministère des Postes: 1. Deux: l'Union postale universelle, l'Union postale des Amériques et de l'Espagne.

2. Les frais annuels varient suivant ce qu'il en coûte pour les deux bureaux. Pour l'année 1968-1969, le ministère a payé $75,200.

LE CONSEIL DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'IMMIGRATION

Question nº 2344—**M. Brewin:**

1. A-t-on constitué le Conseil de la main-d'œuvre et de l'immigration prévu au c. 13 des Statuts du Canada, 16 Elis. II, sanctionné le 21 décembre 1967?

2. Dans la négative, pourquoi?

3. A-t-on constitué certains des comités consultatifs que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration doit former en vertu de l'article 12 de cette même loi, *a*) dans l'affirmative, combien de comités a-t-on constitués et lesquels, *b*) dans la négative, pourquoi?

4. Le ministre a-t-il exercé les pouvoirs que lui confère le paragraphe 2 de l'article 13 de cette loi, et formé des comités consultatifs supplémentaires?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Oui, le Conseil canadien de la main-d'œuvre et de l'Immigration a été constitué.

2. Sans objet.

3. Quatre commissions consultatives ont été constituées: (i) Commission consultative sur la formation professionnelle des adultes; (ii) Commission consultative sur l'adaptation des immigrants; (iii) Commission consultative de la recherche sur la main-d'œuvre et l'immigration; (iv) Commission consultative sur la coordination des services de réadaptation des personnes désavantagées.

4. Non, le ministre n'a pas institué d'autres commissions consultatives.

M. GÉRARD BEAUDET, GÉRANT DU PORT DE MONTRÉAL

Question nº 2348—**M. Dumont:**

1. Quel est le salaire de M. Gérard Beaudet, gérant du port de Montréal?

2. Quel est le salaire de ses adjoints à l'administration?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Le Conseil des ports nationaux nous communique les renseignements suivants: 1. $23,500 par an.

2. Le directeur adjoint du port (administration): $21,000. Le directeur adjoint du port (opérations): $21,000.

[*Français*]

LA POLITIQUE RELATIVE AUX IMMIGRANTS

Question nº 2356—**M. Beaudoin:**

Le gouvernement entend-il mettre au point une politique visant à réduire le nombre des immigrants qui arrivent au Canada par suite du problème du chômage?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): A l'exception des parents «nommément désignés», les demandes d'admission de tous les immigrants sont évaluées selon un système de points qui tient compte de la demande de main-d'œuvre dans la profession que chacun compte exercer au Canada. Ce n'est pas le seul facteur d'évaluation, mais c'est l'un des plus importants, car il a pour objectif d'équilibrer les demandes d'immigration par rapport aux possibilités d'emploi au Canada.

[*Traduction*]

LE SECOND AÉROPORT INTERNATIONAL DE TORONTO

Question nº 2359—**M. Yewchuk:**

Le second aéroport international de Toronto sera-t-il construit au large du lac Ontario et, dans l'affirmative, quelles mesures de sécurité le gouvernement compte-t-il prendre pour mener à bien ce projet?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Le ministère des Transports n'envisage pas, à l'heure actuelle, le choix d'un emplacement au large du lac Ontario pour le second aéroport de Toronto.

L'EMPLOI DES OUVRIERS DE LA «CANADIAN VICKERS»

Question nº 2392—**M. Yewchuk:**

Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour trouver un autre emploi aux ouvriers en chômage par suite des licenciements survenus aux chantiers de construction maritimes de la *Canadian Vickers*?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Des fonctionnaires du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ont rencontré la direction de la Marine Industries Limited, de Sorel. Cette compagnie a laissé entendre qu'à partir du 2 ou 3 juin, elle disposera de 150 emplois à remplir par des hommes de métier ayant des aptitudes semblables à celles de nombreux ouvriers de la Canadian Vickers Limited. De plus la Marine Industries Limited s'attend à embaucher plus de 400 travailleurs spécialisés au cours des deux prochains mois. La direction de cette dernière compagnie s'est déclarée prête à examiner la candidature des ouvriers employés actuellement aux chantiers de la Canadian Vickers pour remplir les emplois en question.

Étant donné que certains ouvriers ne voudront peut-être pas déménager à Sorel, nous avons aussi cherché, par l'intermédiaire des Centres de Main-d'œuvre du Canada dans la région de Montréal à trouver pour ces travailleurs des emplois dans des métiers comparables aux leurs. Les prévisions actuelles nous permettent de croire que nous réussirons assez bien dans cette tâche.

La Canadian Vickers Limited est également prête à muter un nombre important de ses ouvriers des chantiers de construction dans la division industrielle et celle de la réparation des navires. Afin d'encourager cette mutation d'ouvriers, nous avons offert de contribuer à dispenser des cours de formation ou de recyclage, selon les besoins. Notre Service consultatif de la main-d'œuvre facilitera à la compagnie et aux syndicats la planification de l'adaptation de la main-d'œuvre.

L'ABOLITION DU PÉAGE ENTRE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD ET LE CONTINENT

Question nº 2415—**M. MacDonald:**

1. Certaines personnes ont-elles réclamé l'abolition du péage au passage d'eau qui relie l'Île du Prince-Édouard au reste du Canada et, dans l'affirmative, qui sont-elles?

2. Quelle a été la réponse du gouvernement à ce sujet?

3. Considère-t-on sérieusement cette proposition?

[M. Yewchuk.]

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): 1. Oui. L'Assemblée législative de l'Île du Prince-Édouard.

2. Le bureau du premier ministre a accusé réception à M. l'Orateur de la résolution de l'Assemblée législative, puis il l'a déférée au ministre des Transports en le priant de s'en occuper.

3. Même lorsqu'une question relève de la compétence exclusive du gouvernement fédéral, les résolutions émanant d'une assemblée législative provinciale font toujours l'objet d'une considération sérieuse.

LA FERMETURE DES BUREAUX DE LA DOUANE

Question nº 2426—**M. Comeau:**

1. Combien fermera-t-on de bureaux de la douane au Canada?

2. Combien dans chaque province?

3. Où sont situés les bureaux de la douane qui doivent être fermés en Nouvelle-Écosse, et quand doit-on les fermer?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national): 1. On a l'intention de fermer environ 68 petits bureaux et bureaux secondaires au Canada.

2. La décision ayant trait aux bureaux devant être fermés et à la date de leur fermeture ne sera prise qu'après une étude approfondie de l'aspect économique et des questions du personnel et du service. Ces bureaux ne pourront donc être identifiés qu'une fois cette étude terminée.

3. Voir 2.

LA CONVENTION INTERNATIONALE SUR LE STATUT DES RÉFUGIÉS

Question nº 2427—**M. Fairweather:**

1. Le Canada a-t-il donné son adhésion à la convention internationale de 1951 sur le statut des réfugiés et, sinon, pour quelle raison?

2. Le Canada est-il lié par l'accord intervenu à La Haye en 1957 sur les marins réfugiés et, sinon, pour quelle raison?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Les instruments canadiens d'adhésion à la Convention de 1951 sur le statut des réfugiés et au Protocole sur le statut des réfugiés, qui modifiait la Convention, ont été déposés auprès du Chef de la Section des traités des Nations Unies à New York, le 4 juin 1969, constituant cette date comme étant celle de l'entrée en vigueur de l'adhésion du Canada.

2. Le 30 mai 1969, le Canada est devenu partie à l'accord de La Haye sur les marins

réfugiés en déposant les instruments canadiens d'adhésion auprès des autorités compétentes à La Haye.

L'ACQUISITION DE TERRAIN PAR RADIO-CANADA À SACKVILLE (N.-B.)

Question nº 2438—**L'hon. M. Dinsdale:**

1. La Société Radio-Canada a-t-elle fait l'acquisition de terrain dans la région de Sackville, au Nouveau-Brunswick?

2. Dans l'affirmative, de qui, et combien a-t-elle payé pour chaque parcelle?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État du Canada): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. Oui.

2. Albert-R. Anderson, $25,000; Tantramar Enterprises Ltd., $5,000.

*PORTAGE-LA-PRAIRIE, RÉGION DÉSIGNÉE

Question nº 2439—**Le très hon. M. Diefenbaker):**

Le Gouvernement serait-il favorable à ce que Portage-la-Prairie soit nommée région désignée?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Le projet de loi sur les subventions au développement industriel prévoit la désignation de régions après consultations avec la province. Des consultations préliminaires ont eu lieu avec le Manitoba, mais aucune décision ne pourra être prise avant que le Parlement étudie le projet de loi.

LES PROMOTIONS DES OFFICIERS DES FORCES RÉGULIÈRES

Question nº 2440—**M. Robinson:**

1. Combien *a*) de capitaines, *b*) de majors, *c*) de lieutenants-colonels et *d*) de colonels (nouvelle nomenclature) ont été promus d'un grade en 1967 et en 1968 dans les forces régulières?

2. Pour chacune des désignations de grade susmentionnées, combien de ces gradés étaient *a*) d'origine française, *b*) d'origine anglaise, *c*) de langue française, *d*) de langue anglaise ou *e*) bilingues?

M. David Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1.

	a)	*b*)	*c*)	*d*)
1967	569	161	54	22
1968	261	105	47	11

2. Sans procéder à une enquête et examiner tous les dossiers personnels et confidentiels des officiers en cause, il est impossible de donner une réponse exacte à cette question, et nous ne disposons pas du personnel spécialisé qui serait nécessaire pour entreprendre la tâche considérable de recueillir ces renseignements.

L'ÂGE MOYEN DES PENSIONNÉS DE GUERRE

Question nº 2442—**M. Robinson:**

1. Quel est l'âge moyen des pensionnés de guerre?

2. Combien y a-t-il de pensionnés de guerre *a*) de plus de 80 ans, *b*) de 70 à 79 ans, *c*) de 60 à 69 ans, *d*) de 50 à 59 ans, *e*) de 40 à 49 ans, *f*) de 30 à 39 ans, *g*) de 20 à 29 ans et *h*) de moins de 20 ans?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): 1. Première guerre mondiale, 76.5; Seconde guerre mondiale 54.5.

	Première guerre mondiale	Seconde guerre mondiale
2.		
a)	6393	568
b)	19722	5977
c)	475	18548
d)	0	45289
e)	0	34075
f)	0	1
g)	0	0
h)	0	0

L'UTILISATION DE CYCLAMATE DE SODIUM

Question nº 2460—**Mme MacInnis:**

1. L'utilisation de cyclamate de calcium ou de sodium comme agent édulcorant artificiel est-elle soumise à des restrictions?

2. Le gouvernement songe-t-il à exiger que les étiquettes des eaux gazeuses indiquent la présence de cyclamate et la quantité maximum que peuvent absorber quotidiennement les adultes et les enfants?

3. A-t-on rédigé un rapport sur les cyclamates à l'intention du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social?

L'hon. John Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Oui. Les édulcorants artificiels peuvent être utilisés, mais seulement dans des produits de régime spéciaux recommandés pour des régimes pauvres en calories ou en hydrates de carbone et seulement si le produit porte sur l'étiquette l'indication de l'emploi d'un édulcorant artificiel. En raison de ces restrictions les édulcorants artificiels sont employés dans moins de produits au Canada qu'aux États-Unis.

2. Non. Cependant, la Direction générale des aliments et drogues étudie soigneusement tous les aspects de l'utilisation des cyclamates, notamment la nécessité d'un plus grand contrôle des niveaux d'utilisation et la mise en évidence de ces substances sur l'étiquette des produits qui en contiennent.

3. Non. Cependant, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est continuellement informé des recherches sur les cyclamates.

LES OFFICIERS DES FORCES CANADIENNES CHOISIS POUR LES COLLÈGES D'ÉTAT-MAJOR

Question nº 2465—**M. Robinson:**

1. En 1967 et 1968, combien a-t-on choisi d'officiers dans les forces canadiennes pour fréquenter un collège d'état-major?

2. Au nombre de ces officiers, combien étaient *a*) d'origine française, *b*) d'origine anglaise, *c*) combien parlaient le français seulement, *d*) l'anglais seulement, *e*) combien étaient bilingues?

3. Au cours des mêmes années, quel était l'âge moyen des capitaines choisis pour suivre un cours d'état-major?

M. David Groos (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. 1967, 183; 1968, 172.

2. a) et b) Sans procéder à une enquête et examiner tous les dossiers personnels et confidentiels des officiers en cause, il est impossible de donner une réponse exacte à cette question, et nous ne disposons pas du personnel spécialisé qui serait nécessaire pour entreprendre la tâche considérable de recueillir ces renseignements. c), d) et e) En ce qui a trait à 1967, il est difficile de recueillir ces renseignements; voir les remarques formulées en réponse à a) et b) ci-dessus. Pour l'année 1968—c) aucun; d) 131; e) 41.

3. Voir les remarques ci-dessus concernant l'année 1967. Pour 1968, 31 ans et 4 mois.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LA SIGNATURE DE L'ARRANGEMENT INTERNATIONAL SUR LES CÉRÉALES

Question nº 1798—**M. Gleave:**

1. Quand l'Arrangement international sur les céréales a-t-il été signé et quels étaient les pays signataires?

2. Quelles étaient les modalités de cet accord?

3. Quand la Commission canadienne du blé a-t-elle constaté que certains pays signataires ne respectaient pas ces engagements?

4. Quels étaient ces pays?

5. Quelle fraction approximative du marché ces contrevenants ont-ils fait perdre aux producteurs de blé canadien?

(Le document est déposé.)

Î. P.-É.—RENSEIGNEMENTS SUR L'INDUSTRIE DE LA POMME DE TERRE

Question nº 2206—**M. MacDonald:**

1. Quelle réduction de surface prévoit-on que les champs de pommes de terre du Canada vont subir, en acres, en 1969?

2. Où devrait-elle se produire, et avec quelle importance?

3. Quel revenu moyen les producteurs de pommes de terre de l'Île du Prince-Édouard ont-ils touché de 1958 à 1968 inclus?

[L'hon. M. Munro.]

4. Depuis 1960, quelles années le gouvernement fédéral a-t-il versé une aide financière aux producteurs de pommes de terre de l'Île du Prince-Édouard, et à combien cette assistance s'est-elle chiffrée, en moyenne?

5. Quelles observations ont été faites au gouvernement fédéral au sujet du prix de vente en gros des pommes de terre *a*) qui a fait ces observations, *b*) quelle décision le gouvernement a-t-il prise à l'égard de ces propositions ou recommandations?

(Le document est déposé.)

L'ANNONCE DE L'AIDE AU NIGÉRIA ET AU BIAFRA

Question nº 2255—**M. MacDonald:**

1. A quelles dates a-t-on annoncé que le Canada enverrait des secours au Nigéria et au Biafra?

2. Par quels moyens ces secours ont-ils été expédiés?

3. A quelles dates ont-ils quitté le Canada, quels étaient les ports d'expédition, en quoi consistait exactement le chargement, où les secours ont-ils été expédiés et à quelles dates sont-ils arrivés?

4. Par quels moyens les secours ont-ils été recueillis, s'agissait-il de dons et s'il s'agissait d'achats, a-t-on fait des appels d'offres et, dans l'affirmative, à combien s'élevaient les différentes soumissions?

5. Quel a été le mode de distribution de ces aliments?

6. A combien estime-t-on les quantités encore entreposées aux ports d'arrivée?

7. Quelles quantités reste-t-il encore à expédier du Canada?

8. A-t-on constaté que certains des aliments ont été avariés ou sont devenus inutilisables et, dans l'affirmative, quelles sont les quantités ainsi affectées et quelle a été la cause d'avarie?

9. Envisage-t-on d'envoyer d'autres secours et, dans l'affirmative, lesquels et en quelles quantités?

(Le document est déposé.)

L'ESTIMATION DES RECETTES BUDGÉTAIRES

Question nº 2394—**M. Howard (Skeena):**

1. A combien estime-t-on les recettes budgétaires du gouvernement fédéral, par source de revenu, pour les années financières se terminant le 31 mars 1969 et le 31 mars 1970?

2. A combien estime-t-on les recettes provenant de la taxe d'accise sur l'alcool et le tabac, pour les années financières se terminant le 31 mars 1967, 1968, 1969 et 1970?

3. A combien estime-t-on les recettes et les dépenses du Régime de pensions du Canada, pour les années financières se terminant le 31 mars 1969 et le 31 mars 1970?

4. Quelle somme a-t-on investie dans les obligations de chaque province (les données les plus récentes)?

5. Quelle somme a-t-on versée à la Colombie-Britannique, aux termes de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, au cours des années financières se terminant le 31 mars 1965, 1966, 1967, 1968, 1969 et 1970?

(Le document est déposé.)

QUESTIONS ORALES

LA CONSOMMATION

LE PRIX DU BŒUF—PRÉTENDU ILLOGISME DANS LES RÉACTIONS MINISTÉRIELLES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question qu'il attend sûrement et qui lui fera plaisir. Le ministre de l'Agriculture exposait-il la politique du gouvernement quand il s'est réjoui des prix élevés du bœuf et qu'il a dit aux consommateurs canadiens de considérer la hausse imposée par les producteurs comme un placement pour l'avenir et que tout boycottage de leur part ne pourrait qu'empêcher l'expansion et compliquer la situation? Est-ce la politique actuelle du gouvernement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je ne saurais dire s'il s'agit d'une politique longuement pesée, mais la réaction du ministre de l'Agriculture était spontanée et, à mon avis, juste.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre de la Consommation et des Corporations énonçait-il la politique du gouvernement quand il a félicité, comme en fait foi le hansard à la page 9814, ceux qui avaient invité les consommateurs à boycotter biftek et rôti afin de faire baisser les prix?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne puis dire que la politique ait alors été exposée dans tous ses détails, mais c'était la réaction spontanée du ministre.

Des voix: Bravo.

Des voix: Oh, oh.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, le gouvernement a-t-il l'intention de poursuivre cet espèce de dialogue avec le public, dans l'espoir de prendre en fin de compte une décision...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Stanfield: ...ou essaie-t-il plutôt de plaire du même coup à tout le monde...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois interrompre le chef de l'opposition pour lui signaler, à lui et à d'autres députés, que nous anticipons sur une question inscrite à l'ordre du jour. Sauf erreur, la question soulevée par le chef de l'opposition fera l'objet d'un débat plus tard dans la journée.

L'hon. George Hees (Prince-Edward-Hastings): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. N'est-ce pas là...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles a maintenant la parole.

LES MÉDICAMENTS

L'INTERDICTION DE LA VENTE DE PRODUITS DANGEREUX POUR LES PATIENTS

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle fait suite à celle que j'ai posée la semaine dernière au sujet des produits pharmaceutiques déclarés inefficaces ou même dangereux pour les malades par l'administration des aliments et drogues aux États-Unis. Le ministre m'avait répondu alors que les États-Unis n'avaient pas adopté de mesures à cet égard. Depuis, 49 produits pharmaceutiques ont été interdits aux États-Unis parce que dangereux pour les malades. Je voudrais demander au ministre si les enquêtes menées par son ministère et les consultations tenues avec l'administration des aliments et drogues l'ont amené à prendre des décisions au sujet de l'interdiction de ces mêmes produits pharmaceutiques au Canada.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, monsieur l'Orateur. J'ai vérifié auprès de la Direction des aliments et des drogues ce matin, en vue de répondre au député et je puis vous assurer que le député se trompe. Je répète que les médicaments en question n'ont pas été interdits, mais que les laboratoires pharmaceutiques intéressés se sont vus accorder un délai de 40 jours—et je ne crois pas que ce délai ait expiré—pour faire en sorte que ces accusations puissent être contrôlées ou étouffées. Si rien n'est fait d'ici là, nous procéderons peut-être à la même interdiction.

Nous surveillons de près la situation et nous sommes en contact avec l'administration des drogues aux États-Unis. Je dois répéter que cette question, même si elle est fondée, ne concerne pas la sécurité ou la santé de l'individu; on se demande plutôt si les accusations portées contre certains médicaments sont fondées.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, comme l'administration des aliments et drogues des États-Unis a interdit la vente de ces médicaments dans les 40 jours, et comme l'administration des aliments

et drogues a constaté qu'elles peuvent provoquer des séquelles variant d'éruptions d'allergie à la mort du patient, le ministre voudrait-il assurer à la Chambre que son ministère surveille la situation de très près et qu'il veillera à retirer ces médicaments du marché canadien si le résultat de ses enquêtes corroborent ceux de l'enquête aux États-Unis?

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, si l'enquête actuellement menée aux États-Unis le prouve, je puis assurer au député que la Direction des aliments et drogues et le gouvernement prendront naturellement ce parti. Je le répète, d'après les recherches que nous avons faites jusqu'à ce jour sur les médicaments en question, dont certains sont fabriqués au Canada, ceux-ci ne semblent pas avoir cette nocivité.

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

QUESTION RELATIVE À LA VISITE DE CERTAINES FEMMES DU VIÊT-CONG AU CANADA

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Dans le domaine d'une autre drogue, monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Est-il au courant de la venue au pays, d'ici la fin de juin, de huit femmes du Viêt-cong, invitées par la Voix des femmes du Canada, dans le but précis de faire de la propagande en faveur du Viêt-cong au Canada? Le gouvernement prend-il des mesures pour surveiller ces femmes qui circuleront assez librement au Canada, selon les informations?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, je crois qu'il y a quelque temps on m'avait mis au courant de cette visite et c'est conforme à la politique du gouvernement de laisser entrer des gens pour la libre discussion des idées, mais, comme le signale l'honorable député, nous comptons que leur venue contribuera essentiellement à la circulation des idées et non pas à d'autres fins.

M. Caouette: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Je demanderais au très honorable premier ministre s'il a l'intention de prendre, à l'endroit des femmes du Viêt-cong, la même attitude qu'il a prise à l'endroit d'un certain délégué de la France qui est venu à Winnipeg, il n'y a pas tellement longtemps, et qui a été surveillé de près par le très honorable premier ministre?

Le très hon. M. Trudeau: Un certain délégué, monsieur l'Orateur...

[M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

[*Traduction*]

LA CHINE CONTINENTALE—LES INSTANCES DU MINISTRE QUANT À LA RECONNAISSANCE PAR LE CANADA

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, ma question est conçue pour rassurer les Canadiens qui s'inquiètent du voyage entrepris par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures pourrait-il indiquer à la Chambre si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a pu rejoindre un Chinois communiste insaisissable pour lui présenter humblement le désir du Canada de reconnaître la Chine communiste? Un ministre suppléant est-il présent aujourd'hui?

L'hon. M. Hees: Ils ignorent qui il est.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Goyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il n'y a rien à ajouter à la déclaration qu'a faite l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

[*Traduction*]

LE MINISTÈRE

REPRÉSENTATION DE TORONTO ET DE MONTRÉAL AU SEIN DU CABINET

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. A-t-il l'intention, sous peu, d'accorder à l'agglomération torontoise, dont deux députés sont actuellement membres du cabinet, une représentation égale à celle du Montréal métropolitain, dont cinq députés sont membres du cabinet?

M. l'Orateur: Le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) a la parole.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, est-ce à dire que le premier ministre n'a pas l'intention de traiter équitablement la grande ville de Toronto? Évidemment, non, car la proportion est de cinq à deux.

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE BIAFRA—LA CROIX-ROUGE ET LES SECOURS

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, ma question, qui s'adresse au premier ministre, ne concerne ni les dames vietcong ni la représentation au sein du cabinet, ce qu'il notera avec plaisir, j'en suis persuadé. Le très honorable représentant nous dirait-il si le gouvernement partage l'avis du gouvernement fédéral du Nigéria selon lequel la Croix-Rouge serait «un

intolérable fléau et un obstacle majeur à la paix» entre le Nigéria et le Biafra?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): De toute évidence, monsieur l'Orateur, il s'agit d'une opinion du chef du gouvernement du Nigéria et il n'a pas consulté le gouvernement canadien avant de faire cette déclaration.

M. Fairweather: J'ai une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Maintenant que les efforts de la Croix-Rouge sont malheureusement paralysés, le Canada songe-t-il à utiliser les services d'autres organismes de secours, notamment du Canairelief, pour transporter les matières essentielles: médicaments et denrées alimentaires?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous n'avons aucune raison de croire—et je doute que le député ait quelque raison de le croire—que cet autre organisme de secours soit mieux accueilli par le gouvernement du Nigéria que la Croix-Rouge.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné l'attitude qu'éprouverait le gouvernement du Nigéria à l'égard de l'organisme utilisé par le Canada pour expédier des secours au peuple affamé de ce pays, le gouvernement canadien songe-t-il à présenter des instances au gouvernement du Nigéria à ce sujet?

Le très hon. M. Trudeau: Pas pour le moment, monsieur l'Orateur.

LE BIAFRA—LES BOMBARDEMENTS PAR LES APPAREILS NIGÉRIANS CONTRE LES CIVILS

M. Andrew Brewin (Greenwood): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre ou le gouvernement songeraient-ils à faire des instances au gouvernement fédéral du Nigéria au sujet de la reprise des bombardements contre les civils sans défense au Biafra?

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

NORWAY HOUSE (MANITOBA)—LES SERVICES HOSPITALIERS—L'INDEMNITÉ D'ISOLEMENT

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le gouvernement a-t-il l'intention de réduire l'indemnité d'isolement du personnel affecté à Norway House (Manitoba), bien que l'indemnité actuelle ne tienne pas compte du coût accru de la vie dans cette région?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je proposerais au député de soulever cette question au moment de l'ajournement. Si elle est urgente et que le député m'en donne avis, je verrai à ce qu'elle ait la priorité.

M. Simpson: Puis-je alors poser ma question autrement, monsieur l'Orateur? Il s'agit d'un problème très important. Alors que la plupart des gens réclament des augmentations de salaires, ces fonctionnaires risquent de perdre une partie de leur indemnité. Le gouvernement va-t-il rogner l'indemnité d'isolement accordée au personnel de Norway House (Manitoba)?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Même ainsi posée, la question du député devrait normalement être étudiée au moment de l'ajournement. Il me fera plaisir, je le répète, de faire en sorte qu'elle le soit le plus tôt possible.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

DEMANDE DU COMITÉ DES FEMMES EN VUE D'UNE HAUSSE DES PENSIONS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il accueillera avec courtoisie, j'en suis sûr, les représentantes du comité des femmes âgées pour l'accroissement des pensions qui le rencontreront demain, mais fera-t-il en plus bon accueil à leur demande en vue de porter la pension de la sécurité de la vieillesse à $125 par mois?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je prends bonne note des remarques du député et, compte tenu des instances faites auprès du gouvernement à cet égard, je tiens à répéter que ce programme et d'autres programmes de bien-être social sont en voie de révision.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je demander si ce sera long?

LES AFFAIRES INDIENNES

LA RÉSERVE DE ST-RÉGIS—LES IMPORTATIONS EN FRANCHISE

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Revenu national? Le gouvernement a-t-il maintenant pour politique de permettre aux Indiens qui vivent dans la réserve de St-Régis à Cornwall d'importer en franchise certains produits des États-Unis?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national): Non, monsieur l'Orateur.

LA CONSOMMATION

L'OPPORTUNITÉ D'UNE NOUVELLE CONVOCATION DU COMITÉ

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations? Compte tenu de la nouvelle hausse du coût de la vie de .02 p. 100 annoncée par le Bureau fédéral de la statistique, le ministre songe-t-il à convoquer à nouveau le comité de la consommation?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, en réponse à une question semblable, j'ai dit, l'autre jour, que le député devrait surveiller le *Feuilleton* de près.

LES CÉRÉALES

L'OPPORTUNITÉ D'UN SECOURS IMMÉDIAT DE 20c. PAR BOISSEAU LIVRÉ

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Je voudrais poser une question au très honorable premier ministre. Le ministre du Revenu national ayant déclaré le 8 juin qu'il était disposé à accepter des cultivateurs de l'Ouest des céréales au lieu d'argent comptant, je voudrais demander, à cause du symbole de désespoir que je suis chargé de faire parvenir au premier ministre d'un producteur de l'Ouest au nom de bien des cultivateurs, si le gouvernement autorisera maintenant un paiement d'au moins 20c. par boisseau pour les céréales livrées l'année dernière, à titre de mesure de secours immédiat dans la situation désespérée où se trouve notre économie agricole?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois signaler au député que le Règlement et les usages de la Chambre interdisent aux députés d'exhiber des objets, comme il le fait en ce moment. Cette pratique n'est pas bien vue, car si nous permettions aux députés d'exhiber l'article en question, il arriverait trop souvent qu'ils veuillent étaler des poissons morts, des harengs ou des anguilles sous roche, du blé humide ou du blé en herbe. Je demande donc au député de faire enlever cet objet.

M. Skoberg: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai cru que la chose était très importante, car les cultivateurs de l'Ouest veulent vider leur sac et m'ont demandé de le déposer personnellement devant le premier ministre aujourd'hui.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Cela peut se faire en dehors de la Chambre.

[L'hon. M. Côté.]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Puis-je commenter le même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur? Pour simplifier les choses, je pourrais demander au leader du gouvernement à la Chambre de discuter avec le leader du parti néo-démocrate des moyens de verser le traitement des membres de ce parti en grain?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Sur le rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, le gouvernement rendra la situation difficile si vous frappez d'exclusive les harengs, les anguilles sous roche et toutes les choses qui nagent en eau trouble.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'invoque le même article du Règlement. J'en suis certain, tous les députés se rappellent que lors de l'avant-dernier discours du budget, le premier ministre avait apporté une fleur dans l'enceinte de la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Si les députés veulent invoquer des précédents, il en existe précisément un à cet égard. A cette occasion, l'un de mes illustres prédécesseurs avait décidé que les députés ne pouvaient apporter dans l'enceinte de la Chambre des paniers de pêches et des objets semblables, mais qu'une exception pouvait être faite dans le cas du premier ministre et du chef de l'opposition s'ils voulaient porter une fleur.

M. MacInnis: La seule différence c'est que ce jour-là, la fleur n'a pas été portée à la boutonnière, mais a été sentie toute la soirée.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Puis-je signaler aux députés que nous devrions revenir aux travaux dont la Chambre est saisie?

LA FISCALITÉ

LA MODIFICATION DE LA CONSTITUTION VISANT LA DÉLIMITATION DES DOMAINES FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): J'aimerais poser une question au premier ministre. Selon l'entente qui aurait été conclue à la conférence fédérale-provinciale, le Parlement et les assemblées législatives provinciales devraient généralement avoir accès à tous les domaines fiscaux à l'exception des droits de douane et peut-être d'un ou deux autres. Pourrait-il nous dire si le gouvernement a maintenant l'intention de modifier la constitution afin de donner suite à une telle entente, et si oui, comment le gouvernement se propose-t-il de le faire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si le chef de l'opposition a pris connaissance des documents sur la constitution que nous avons déposés, il comprendra que toutes ces conférences constitutionnelles entrent dans le cadre du programme d'ensemble qui fera l'objet d'une étude en temps opportun.

Nous devons considérer une chose à la fois. Le gouvernement n'a pas l'intention de modifier la constitution par bribes et morceaux.

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre? Le gouvernement fédéral se propose-t-il de donner accès aux provinces au domaine des impôts indirects et, si oui, ces impôts viseront-ils un secteur restreint de produits ou n'importe quels produits que les provinces pourraient vouloir assujettir à un impôt indirect?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je le répète: une déclaration plus détaillée de l'attitude du gouvernement fédéral sera déposée d'ici quelques jours. Je me bornerai à dire pour l'instant que si la constitution devait être modifiée de façon à donner accès aux provinces au domaine des impôts indirects, ceux-ci seraient de façon générale restreints à des impôts à l'intérieur de la province. Autrement dit, des mesures constitutionnelles devront être prévues afin d'empêcher une province de recourir à un pouvoir d'imposition indirect pour imposer les consommateurs des autres provinces.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Si je comprends bien, alors, une province pourrait percevoir un impôt sur n'importe quel produit, à condition de le faire à l'intérieur de la province; il n'y aurait pas de restrictions quant aux produits auxquels il pourrait s'appliquer?

Le très hon. M. Trudeau: C'est exact, monsieur l'Orateur.

LES DROITS DE L'HOMME

LA CONSTITUTIONNALISATION DES DISPOSITIONS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une question supplémentaire concernant l'ensemble du projet de loi. Le ministre pourrait peut-être en faisant, maintenant ou bientôt, une déclaration à l'appel des motions sur ce qu'il en est de la constitutionnalisation proposée des dispositions concernant les droits de l'homme et autres droits. On était censé discuter récemment ce problème auquel on a accordé la haute priorité au cours d'entretiens antérieurs sur la constitution.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le comité des ministres qui s'est réuni pour discuter cet aspect particulier des amendements constitutionnels a présenté la semaine dernière un rapport à la conférence. On a accepté ce rapport et le comité a reçu le pouvoir de poursuivre ce travail. On a fait rapport des progrès accomplis, car on a effectivement accompli des progrès.

L'hon. M. Stanfield: Je suppose alors que le premier ministre n'a pas l'intention de faire rapport au Parlement de la situation actuelle surtout en ce qui concerne ce problème essentiel.

Le très hon. M. Trudeau: Non pas aujourd'hui, monsieur l'Orateur, mais si l'opposition tient à consacrer un de ses jours réservés à débattre la constitution, nous serions d'accord.

L'hon. M. Stanfield: Le premier ministre pourrait-il songer à dire à la Chambe si des progrès ont été accomplis en vue d'incorporer les droits dans la constitution, afin que les députés des partis de l'opposition soient pleinement renseignés et puissent décider s'ils devraient consacrer un jour qui leur est réservé à débattre la question?

M. l'Orateur: Il me semble que le chef de l'oppositon reformule tout simplement la question qu'il a déjà posée.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Le gouvernement a-t-il l'intention d'apporter cette modification, ou toute autre, avant qu'on se soit entendu sur la formule de modification? Le premier ministre pourrait-il réfléchir à la question et nous dire ensuite si cette formule pourrait être discutée, au lieu de nous donner des réponses cavalières et futiles comme il en a donné au chef de l'opposition?

[*Français*]

LA CONSTITUTION CANADIENNE

LA DATE DE LA PROCHAINE CONFÉRENCE— LE DÉPÔT DE CERTAINS DOCUMENTS

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Le très honorable premier ministre pourrait-il faire connaître la date de la prochaine Conférence fédérale-provinciale sur la constitution et si les hauts fonctionnaires ont l'intention de discuter des problèmes qui existent dans diverses régions du Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur le président, nous avons convenu, avant d'ajourner, qu'il y aurait

une autre rencontre des premiers ministres avant la fin de l'année et que, dans l'intervalle, le comité permanent des fonctionnaires se réunirait en vue de préparer cette rencontre.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, j'aurais une autre question supplémentaire à poser.

Le très honorable premier ministre a-t-il l'intention—mais en donnant plus de précision qu'il vient d'en donner au chef de l'opposition—de saisir la Chambre des questions qui seront discutées, lors de cette conférence, sans se préoccuper de savoir s'il s'agit d'une journée réservée à l'opposition ou d'une journée consacrée aux mesures du gouvernement?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur. J'ai indiqué, vendredi, je crois, que nous déposerions incessamment, soit dans quelques jours, les documents du gouvernement fédéral qui avaient été présentés à la Conférence. Si les partis de l'opposition veulent vraiment discuter de la constitution, ils devraient peut-être accorder une des journées qui leur sont réservées en vue d'en discuter, ce que nous trouverions d'ailleurs très bien.

[*Traduction*]

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—DEMANDE D'UN PAIEMENT À L'ACRE COMME MESURE DE SECOURS

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): J'aimerais adresser une question au ministre de l'Agriculture, monsieur l'Orateur. Étant donné que la Commission du blé a annoncé son intention de n'accepter que cinq boisseaux cette année, et compte tenu des recommandations du comité de l'agriculture et de la situation financière de nos cultivateurs qui vient encore de s'aggraver par suite d'une gelée paralysante ces jours derniers, puis-je demander si le gouvernement compte annoncer des mesures de secours, de préférence sous forme d'un paiement à l'acre—un paiement temporaire immédiat—avant le congé d'été?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Cette question a été posée plus d'une douzaine de fois déjà à la Chambre. Je me rends compte de l'importance et même, dans certains cas, de l'urgence de la question soulevée, mais je n'ai rien à ajouter aux réponses que j'ai déjà données; autrement dit, la question fait l'objet d'un examen attentif.

LA CONSOMMATION

LA NÉGOCIATION KENNEDY—LA RÉDUCTION DES PRIX À LA CONSOMMATION

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): J'aimerais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations, monsieur l'Orateur. Il y a deux semaines, en réponse à une question que je lui avais posée ici à la Chambre, il a dit aux députés qu'il comptait annoncer la création d'un mécanisme qui obligerait les importateurs à faire profiter pleinement le public des réductions tarifaires prévues dans le budget. J'avais cru comprendre que cette annonce devait être faite la semaine dernière. Le ministre peut-il nous dire maintenant quand il entend la faire?

[Le très hon. M. Trudeau.]

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Sauf erreur, monsieur l'Orateur, nous devons avoir cet après-midi un débat sur toute la question.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, j'ai posé une question parfaitement simple, franche et directe. Nous n'obtenons aucune réponse à la Chambre. Les ministres refusent de répondre, ils se contentent de faire des simagrées sans jamais nous renseigner. Pourrais-je avoir une réponse sur-le-champ? Le public aimerait savoir ce qui en est.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

NORWAY HOUSE (MAN.)—LES SERVICES HOSPITALIERS—L'INDEMNITÉ D'ISOLEMENT

M. Robert Simpson (Churchill): Ma question, monsieur l'Orateur, s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le gouvernement a-t-il reçu des protestations du conseil d'administration et du personnel de l'hôpital de Norway House, du chef et du conseil de bande de la Fédération des Métis, au sujet de l'abandon possible des services dans le Nord? Si oui, que leur a-t-il répondu?

M. l'Orateur: Le député conviendra que je lui ai signalé tantôt que sa question pourrait être débattue au moment de l'ajournement. Je me trompe peut-être et la question est peut-être urgente, mais dans ce cas-là justement, le député aura tout le loisir de la faire examiner à fond au moment de l'ajournement.

M. Simpson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je m'incline devant votre proposition de soulever la question à dix heures. Mais je demande au ministre si le gouvernement a reçu les protestations en question et, s'il voulait bien me répondre, je serais mieux en mesure de savoir à quoi m'en tenir.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES DROGUES HALLUCINOGÈNES—L'UNIFORMITÉ DES PEINES

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Une question à l'adresse du ministre de la Justice, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé une étude sur les effets des drogues hallucinogènes. Dans l'intervalle, a-t-on songé à tenir une réunion des procureurs généraux pour examiner la question d'imposer des peines uniformes aux usagers de drogue?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): On songe à tenir une conférence des procureurs généraux et le sujet proposé par le député figurera peut-être à l'ordre du jour de la conférence.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU EN VERTU DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—L'INCURIE DEVANT LA HAUSSE DES PRIX ET SES EFFETS SUR LES CONSOMMATEURS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est) propose:

Que cette Chambre blâme le ministre de la Consommation et des Corporations de ne pas avoir préservé les consommateurs canadiens du poids énorme de la hausse constante des prix et, en particulier, de l'augmentation effrénée des prix des denrées et des loyers, nonobstant l'allocation d'environ 16 millions de dollars que cette Chambre a consentie à son ministère afin de prévenir de telles éventualités.

• (2.40 p.m.)

—Monsieur l'Orateur, me permettrez-vous tout d'abord de féliciter le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford)—et je le préviens que je m'en tiendrai à ce seul compliment aujourd'hui—d'avoir œuvré de façon positive et remarquable pour l'avenir du pays. Je parle de l'heureux événement que sa famille fête aujourd'hui et je l'en félicite.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: En dépit de la hausse sensible des prix, le ministre devrait au moins distribuer des cigares ne serait-ce que pour marquer qu'il aura désormais droit aux allocations familiales.

Comme je l'ai dit au début, c'est sans doute le seul domaine où le ministre mérite des félicitations, car le problème que fait ressortir la résolution à l'étude est très sérieux. De façon très générale, il se rattache au grave problème de l'inflation qui sévit au Canada.

On ne manque pas d'analyses de savants économistes, d'hommes d'affaires, de banquiers et de ministres, sans oublier les discours du ministre de la Consommation et des Corporations, qui ont tous ceci en commun: ils semblent tous prétendre, avec une détermination acharnée, régler le problème de l'inflation au pays. Les nombreux articles des grands journaux du pays, les discours du gouverneur de la Banque du Canada, les nombreux éditoriaux rédigés par des chroniqueurs financiers érudits, de façon savante et intéressante, tous cernent avec précision le sérieux problème de l'inflation.

Ce qui devrait préoccuper surtout le Parlement et le pays, monsieur l'Orateur, c'est le triste bilan de l'inflation chez les salariés moyens du Canada et leurs familles. Je songe au travailleur qui tente de vêtir, de nourrir et de loger convenablement sa famille à notre époque d'augmentation des prix et d'inflation abrupte, et à la triste perspective des familles qui s'endettent de plus en plus simplement pour se procurer ce que certains d'entre nous jugent les nécessités essentielles à la vie.

En analysant la situation, il est intéressant de remarquer la réaction du gouvernement à ce très grave problème. Le gouvernement a réagi en majorant les impôts, présumément pour entraver l'inflation. Il suffit d'examiner chaque budget présenté par le gouvernement libéral depuis 1965. Puis finalement en décembre 1968, il publiait le Livre blanc sur les prix et les revenus, et il est intéressant de remarquer qu'il recommandait qu'un autre groupe d'étude examine la question qui avait déjà fait l'objet d'une analyse exhaustive au pays. Cela me semble une faible réaction à une question très grave. Il a fallu six mois pour désigner le président de la Commission et on n'a pas encore nommé les autres membres. Cette situation indique que la Commission n'a pas encore commencé ses travaux, car comment le pourrait-elle alors que ses effectifs ne sont pas encore complets?

Des milliers de Canadiens doivent endurer des privations de toutes sortes. Tout indique à la Chambre et au pays que, malgré la terre promise de la société juste qu'on annonce à grands renforts de publicité, le gouvernement semble s'en contreficher. Rien ne nous porte à

croire que le ministre de la Consommation et des Corporations et ses collègues du cabinet comprennent bien la gravité de la situation. Il semble bien que la société juste n'est qu'un trompe-l'œil, une supercherie de la pire espèce, car elle perpétue une grave injustice aux dépens des travailleurs canadiens ployant sous leur joug de misère.

Le chef de l'opposition (M. Stanfield) a proposé l'énoncé pour tout le secteur économique de directives relatives aux prix et aux salaires, et sa recommandation vient vraiment à point nommé. Il l'a faite, sachant fort bien qu'elle serait mal accueillie par le monde des affaires ou par les syndicats. Et pourtant, c'est une suggestion constructive qui tient compte de la gravité de la crise qui sévit au pays aujourd'hui. D'accord, ce ne serait qu'une mesure provisoire, mais au moins desserrerait-elle l'emprise terrible de l'inflation sur les Canadiens.

Il serait peut-être utile de citer quelques chiffres. Le prix des aliments n'a pas cessé d'augmenter depuis 1965. L'augmentation a été de 2.4 p. 100 en 1965, de 3.7 p. 100 en 1966, de 3.5 p. 100 en 1967, de 4.1 p. 100 en 1968 et en mars cette année, on estimait qu'il avait augmenté de 2.5 p. 100, ce qui veut dire que depuis 1965, le coût de la vie au pays aurait monté de 13.7 p. 100.

Si l'on me permet de préciser davantage, il est intéressant de noter que le prix des aliments est parmi ceux qui ont le plus augmenté, accusant une hausse cumulative d'environ 12.5 p. 100 depuis 1965. Dans la même période, le logement a augmenté de 15.4 p. 100, et le vêtement, de 14 p. 100. Quant au coût de l'habitation depuis 1968—seulement un an—les loyers ont augmenté de 4.2 p. 100, le prix des maisons de 8.5 p. 100, les impôts fonciers de 7.2 p. 100, les intérêts hypothécaires de 12.4 p. 100, les réparations aux maisons de 5.2 p. 100 et le coût des maisons neuves de 8.2 p. 100.

C'est la liste des injustices dont souffrent les travailleurs canadiens, les gens pour lesquels le gouvernement semble n'avoir aucun égard. L'inflation nuit à l'économie de tout le pays, mais elle a sa plus grave répercussion sur le travailleur canadien moyen qui peut le moins se permettre qu'on rogne son pouvoir d'achat de cette façon. Je veux parler des Canadiens en général, qui ont peu de ressources financières, de ceux qui essaient de survivre avec leurs maigres salaires. Ce sont ces gens que l'inflation paralyse. Ce sont eux que désempare le gouvernement par sa guerre factice contre la hausse des prix.

[M. McGrath.]

• (2.50 p.m.)

Tous les députés sont d'accord pour dire, monsieur l'Orateur, que l'inflation frappe les pensionnés puisque leurs revenus réels ne changent jamais. Ils ne peuvent rien contre la dévaluation rapide de leurs revenus en raison de l'inflation et des conditions de vie actuelles. Tous les députés devraient se rendre compte du triste sort de ces gens.

Les pensionnés ne sont pas les seuls qui soient directement visés. Le consommateur ne peut éviter le fardeau de l'inflation qu'en réussissant à accroître ses revenus. Les pauvres du pays, ceux que l'on a appelés les autres Canadiens, se trouvent vraiment limités dans ce domaine. En général, ils ne font pas partie des mouvements syndicaux parce qu'ils ne sont pas organisés pour la plupart et qu'ils sont collectivement impuissants. Ils n'ont pas de porte-parole, sauf leurs représentants à la Chambre. Ils n'ont personne pour défendre leur cause, pas même le ministre de la Consommation et des Corporations. Ils n'espèrent certainement plus rien du premier ministre (M. Trudeau) et de sa société juste.

Beaucoup des gens que j'ai cités dépendent des lois sur les salaires minima et c'est leur seule protection. Les députés connaissent les lois sur les salaires minima de leur propre province. Dans la mienne, Terre-Neuve, le salaire minimal est de $1 l'heure pour les hommes et de 70c. l'heure pour les femmes.

Depuis la dernière modification des lois fédérales sur les salaires minima, en 1966, l'inflation qui sévissait a diminué de plus de 10 p. 100 la protection dont les salariés devaient jouir. C'est de ces gens-là que nous devrions nous inquiéter; ce sont les pensionnés et les pauvres qui paient le plus cher pour l'incompétence du gouvernement actuel. Hélas, ils forment une trop forte proportion de la population canadienne. Suivant le dernier exposé du Conseil économique du Canada, au moins un Canadien sur cinq souffre de pauvreté. Il faut ajouter à ce chiffre des millions de pensionnés, si on veut arriver à un recensement réaliste des victimes.

Les députés devraient, semble-t-il, aiguilonner plus souvent le ministre pour lui faire sentir le triste sort du groupe silencieux des pauvres. J'espère qu'ils le feront au cours du débat aujourd'hui car ils sont les seuls porte-

parole de ce groupe, qui, en grande partie, reste invisible. Un pays aussi riche que le Canada n'a pas à tolérer, ne devrait pas tolérer la misère croissante que les mouvements inflationnistes des prix causent à ces groupes, même si cette misère se cache dans les maisons délabrées, les greniers et les taudis de notre pays. Quand nous songeons aux taudis, aux greniers et aux logements misérables, nous songeons immédiatement aux prix des loyers car nos pauvres doivent payer un loyer. Trop souvent, ils sont exploités par des propriétaires sans scrupules.

Il serait peut-être utile de mentionner quelques chiffres. D'après l'indice des prix à la consommation, les loyers auraient augmenté de 10.7 p. 100 de 1966 à mars 1969, la hausse étant de 4.2 p. 100 de mars 1968 à mars 1969. En un an, monsieur l'Orateur, l'accroissement a été de 4.2 p. 100. L'*Ottawa Real Estate Board* signale ce qui suit: le taux d'inoccupation dans les immeubles de rapport est d'environ 3 p. 100. Un taux de 5 p. 100 serait normal selon cet organisme. La plupart des appartements vacants sont des appartements de luxe dont les loyers vont de $170 à $225 en moyenne.

C'est un fait statistique bien connu que la plupart des gens doivent consacrer 25 p. 100 de leur revenu à leur loyer s'ils veulent avoir un toit au-dessus de leur tête; mais la majorité des logements à louer commandent des prix élevés, à compter de $350 par mois. On ne s'attend pas que la situation s'améliore, étant donné la hausse des taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires; malheureusement, ces hausses se répercutent sur les loyers. Voici ce que le président de l'Association canadienne des agents d'immeuble déclarait:

> Soixante pour cent des personnes qui veulent acheter une maison n'ont pas le revenu nécessaire, compte tenu des prix courants. Comme ils ne peuvent obtenir des prêts de la SCHL, dont les paiements sont limités à 27 p. 100 du revenu, ils sont forcés de louer des logements pour lesquels ils doivent payer jusqu'à 40 p. 100 de leur revenu.

Il s'agit des pauvres, des Canadiens sans porte-parole. Le ministre connaît un cas dont on a parlé hier à la télévision au cours d'une émission à laquelle le ministre a participé: il s'agissait d'une femme et de ses six enfants, qui vivent dans la ville d'Ottawa. Cette famille est obligée de vivre dans deux pièces situées au troisième étage d'un immeuble, sans les commodités ordinaires, et elle doit payer un loyer de $120 par mois, parce qu'il n'y a pas de logements sociaux disponibles dans la ville d'Ottawa.

La commission d'étude Hellyer sur le logement a sérieusement examiné la question. Il est intéressant de savoir ce que l'ancien ministre des Transports a découvert quand il a fait le tour du pays et a visité les taudis et les ghettos de notre ville. Il s'est rendu dans les régions rurales qui sont en train de dépérir. A son retour, il était tellement peiné et bouleversé qu'il a dit à ses collègues du cabinet que si on ne prenait pas des mesures à ce sujet, il démissionnerait, et c'est ce qu'il a fait. J'incite le ministre de la Consommation et des Corporations d'agir de même. Il devrait faire le tour du pays et parler aux pauvres gens des villes et des campagnes. Il pourrait leur demander comment ils s'en tirent avec leurs faibles revenus et la vie chère. Ces gens-là payent le même prix que les classes à revenus moyens et élevés.

Ils ne s'en tirent pas du tout, monsieur l'Orateur. La vérité c'est que beaucoup d'entre eux et surtout leurs enfants, souffrent de malnutrition, et cela au Canada, en 1969, année inaugurale de la société juste. C'est une honte pour le gouvernement et sa prétendue société juste.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Je voudrais aborder maintenant la question des prix, monsieur l'Orateur. Je me réjouis de voir le ministre ici et je regrette que le premier ministre soit absent.

M. Woolliams: Il n'y a personne ici.

M. McGrath: La représentation du gouvernement à la Chambre indique probablement le souci qu'il a de nos concitoyens. On devrait mentionner qu'il n'y a que 10 libéraux à la Chambre aujourd'hui avec le ministre. C'est honteux!

Des voix: Oui, c'est honteux!

M. McGrath: Que disait le ministre de la Consommation et des Corporations quand il a traité de ce problème? Le 5 juin, comme en témoigne la page 9815 du hansard, il a dit qu'il applaudissait à la déclaration du président de la société Loblaws selon laquelle les consommateurs doivent boycotter les biftecks et les rôtis pour faire baisser les prix. Il était inutile que le ministre donne ce conseil à nos pauvres car depuis longtemps ils n'ont plus les moyens d'acheter ni biftecks ni rôtis. Mais à ceux qui peuvent se permettre d'acheter du bifteck et des rôtis, le ministre a conseillé de les boycotter. Il a loué la déclaration de l'un

des plus importants détaillants de denrées alimentaires du pays:

• (3.00 p.m.)

... cette déclaration me paraît tout à fait conforme aux conclusions du comité spécial du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'enquêter sur les prix et le crédit aux consommateurs ...

dont le ministre était le distingué coprésident.

Je ne vais pas citer d'extraits du rapport de ce comité, mais je dirai que le ministre adopte l'attitude d'une Marie Antoinette moderne. La seule chose que je déplore—et cela pour des raisons bien égoïstes—qu'il n'ait pas dite c'est celle-ci «S'ils n'ont pas les moyens d'acheter du bœuf qu'ils mangent du poisson».

M. Baldwin: Elle y a aussi laissé sa tête.

M. McGrath: Comme vient de le rappeler le leader de mon parti à la Chambre—rappel dont le ministre devrait dûment tenir compte—Marie Antoinette y a laissé la tête.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Si le ministre continue à assumer ses fonctions comme il l'a fait jusqu'à maintenant, ce n'est pas la tête qu'il perdra mais son ministère. L'augmentation des prix du bœuf au détail dans tout le Canada devient intolérable pour les Canadiens. La semaine dernière l'aloyau se vendait $1.39 la livre à Vancouver, $1.55 à Montréal, $1.59 à Toronto, $1.69 dans sept autres grandes villes du pays, $1.75 à Halifax et le prix était si élevé à Saint-Jean (T.-N.) que personne n'avait les moyens d'en acheter.

Même si l'on prétend que la principale cause des majorations de prix provient de l'augmentation du prix versé aux cultivateurs pour leurs bovins et qu'ils auraient dû toucher depuis très longtemps, il est tout de même fort injuste d'en faire retomber le reproche sur eux. Le président dy Syndicat des cultivateurs de l'Ontario a signalé que les cultivateurs n'avaient touché une augmentation que d'environ 7 p. 100 pour leurs bovins alors que le prix du bœuf avait augmenté de 30c. à 50c. la livre à l'échelon du consommateur. A vrai dire il rend les magasins chaînistes directement responsables de l'augmentation. L'augmentation récente du prix du bœuf prouve cet argument. Pourtant, en dépit des demandes des députés, en dépit de la résolution adoptée la semaine dernière à la réunion de l'Association canadienne des consommateurs, sans mentionner les nombreuses autres résolutions adoptées ailleurs au pays, le gouvernement traîne les pieds et refuse de faire enquête sur l'augmentation marquée et dramatique du prix du bœuf.

[M. McGrath.]

Les conserveries canadiennes maintiennent qu'elles réalisent des bénéfices très modestes depuis quelques années. Elles prétendent qu'elles ne peuvent rien absorber de la hausse de base du prix de la viande sans essuyer des pertes. Par conséquent, elles passent toute l'augmentation au détaillant, et c'est à celui-ci d'ajuster ses prix en conséquence.

Mais, même si l'augmentation est survenue à un moment peu propice pour les détaillants, alors que les prix d'hiver cèdent la place à ceux d'été, il serait intéressant de savoir pourquoi les prix au détail sont plus élevés que les prix demandés par les fournisseurs de produits congelés. D'autres députés auront beaucoup à dire à ce sujet, monsieur l'Orateur. Certains d'entre eux représentent des régions où le problème est d'importance vitale. Quelqu'un au pays est coupable de mercantilisme, et le ministre est chargé, par les dispositions de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, de découvrir exactement qui c'est.

Au cours de ses remarques faites à la Chambre le 5 juin et durant une émission sur les affaires publiques à Radio-Canada, le ministre a déclaré que cela faisait partie de l'essence même d'une libre économie concurrentielle de marché. D'après le ministre: si les prix sont trop élevés les consommateurs doivent rechercher des ersatz ou des succédanés. Si telle est la doctrine du ministre de la Consommation et des Corporations qu'avons-nous à faire d'un ministre de la Consommation et des Corporations? Si la loi de l'offre et de la demande est la grande coupable, quel est le rôle du ministre?

A mon avis, il est de plus en plus évident que le ministre suit les traces d'un autre ancien et illustre membre du Parlement, l'ancien ministre des Transports qui a créé un fief pour lui-même avant de quitter la Chambre. Le ministre de la Consommation et des Corporations ne fait que créer un ministère et édifier son propre petit fief à l'intérieur de la bureaucratie canadienne.

Quelqu'un vient de me souffler que nous avons connu un phénomène semblable, il y a quelques années, lorsque le gouvernement a établi un nouveau ministère de l'Industrie. On s'y est pris tout comme pour le ministère de la Consommation et des Corporations. Il avait pris sous son aile diverses fonctions du gouvernement qui relevaient des autres ministères. Puis, nous avons parcouru le cercle complet avec le ministère de l'Industrie. Quelques années plus tard, le gouvernement a dû démanteler tout le dispositif, ce qui a coûté très cher au contribuable.

Le ministre est, lui aussi, un bâtisseur de fief. Les consommateurs canadiens envisageaient avec un réel espoir la formation du ministère de la Consommation et des Corporations. Ils voyaient leur nouveau ministre comme un beau chevalier monté sur son noble coursier et portant une armure blanche étincelante. Ils n'ont obtenu qu'un tigre de papier. Pour un tigre, on peut dire qu'il est réussi!

M. Baldwin: Le papier aussi.

M. McGrath: C'est du papier très coûteux. Les travailleurs des deux sexes continuent à souffrir de la vie chère, à subir les conséquences de chacune des augmentations de l'indice des prix. Il devient hélas, évident que le ministère de la Consommation et des Corporations n'a ni l'autorité, ni la capacité ni le désir de rien faire à ce sujet.

Il y a près d'un an que des études ont soulevé des doutes sérieux quant à l'efficacité de notre système de distribution de détail dans le domaine de l'alimentation. Dans la plupart des cas, les rapports ont fait état de pratiques qu'ils estimaient contraire à l'intérêt du consommateur canadien. Dans la plupart des cas également, ces rapports ont clairement souligné la nécessité, pour le ministère fédéral de la Consommation et des Corporations, de procéder à un examen et de prendre des mesures. Dans tous les cas, il semble que le ministre et le gouvernement aient préféré s'abstenir plutôt que de protéger les consommateurs canadiens.

Le premier de ces rapports a été celui de la Commission royale d'enquête sur les problèmes à la consommation et l'inflation, connu sous le nom de rapport Batten. En décembre 1963, cette Commission, instituée par les trois provinces des Prairies, sous la présidence du juge Mary Batten, fut chargée d'examiner les effets paralysants de l'inflation. La Commission reçut 150 mémoires du public et entreprit elle-même bon nombre d'études sur des questions bien précises. Dans le rapport de la Commission, publié au printemps de 1968, on se demandait si le système actuel de commerce au détail des denrées alimentaires fonctionnait dans l'intérêt le mieux compris des consommateurs. D'après le rapport, l'industrie de l'épicerie pèche par défaut dans nombre de domaines importants. Il serait à propos d'en prendre note ici.

D'après le premier point signalé par le rapport, les grands vendeurs sont devenus assez puissants pour permettre aux prix de s'élever au-dessus du niveau concurrentiel, ce qui permet aux grandes chaînes de magasins de faire des bénéfices excessifs. Deuxièmement, la construction excessive de magasins a occasionné une utilisation inférieure à la normale de ces derniers et, troisièmement, la situation et le pouvoir des chaînes exigent le recours à des campagnes de publicité onéreuses et autodestructrices.

Bien des recommandations de la Commission tombaient directement sous la juridiction du ministre de la Consommation et des Corporations. Il serait à propos de les lui rappeler ici. On recommandait que les gouvernements des trois provinces des Prairies demandent une enquête immédiate sur le commerce de détail de l'épicerie, dans le cadre de la loi des enquêtes sur les coalitions. La commission a recommandé aussi que les trois provinces des Prairies demandent instamment au ministère de la Consommation et des Corporations d'étudier par quels moyens on pourrait éliminer les dépenses inutiles pour la publicité, notamment celle qui sert à défendre et consolider la puissance des industries. Qu'a fait le ministre à cet égard? Quelle a été sa réaction devant cette demande?

• (3.10 p.m.)

Comme on pouvait s'y attendre, le rapport de la commission a donné lieu à des contestations. Une des chaînes d'épiceries de l'Ouest du Canada a opposé un démenti énergique aux accusations portées contre elle de profits excessifs réalisés dans certaines régions du Canada. Néanmoins, à notre époque d'augmentation effrénée des prix, on ne saurait contester le droit qu'ont les consommateurs d'apprendre la vérité du ministre autorisé à se renseigner là-dessus.

L'hon. M. Stanfield: Ils n'ont pas vraiment élaboré une politique.

M. McGrath: Comme le dit le chef de l'Opposition (M. Stanfield), ils n'ont pas vraiment élaboré une politique pour pallier cet état de choses.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je dois interrompre le député, car son temps de parole est écoulé. Si la Chambre y consent, il peut poursuivre.

Des voix: Poursuivez.

M. McGrath: Je ne retiendrai pas la Chambre, monsieur l'Orateur, et je remercie les députés de leur indulgence. Il convient de noter que ce rapport s'applique à toutes les régions du Canada. Un an s'est écoulé depuis la publication de ces rapports et de ces constatations inquiétantes. Or, qu'a fait le ministre? Il vaudrait peut-être la peine de verser au dossier le dernier point des conclusions du rapport d'une étude effectuée par une équipe de recherche de l'Université de l'Alberta.

... on se préoccupe (comme dans le rapport Batten) de la valeur du système de distribution des

produits alimentaires au détail. Nos constatations corroborent certaines constatations de la Commission Batten; il n'y a pas de très grandes divergences d'opinions. Nous convenons qu'un examen plus approfondi s'impose. Faire fi du rapport Batten revient à le rejeter.

C'est exactement ce que le ministre a fait. Monsieur l'Orateur, d'autres députés participeront au débat au cours de la journée, mais avant de m'asseoir, je voudrais dire une chose au ministre. Avant qu'il s'embourbe en décrivant à la Chambre l'appareil énorme dont il s'est entouré au nouveau ministère de la Consommation et des Corporations et avant qu'il commence à citer des chiffres pour réfuter certaines choses que j'ai tenté d'expliquer, qu'il se rappelle une chose, qui devrait servir de principe directeur à tout ce qu'il dira aujourd'hui. C'est le Canadien moyen, le travailleur, le pauvre et le démuni des régions défavorisées du pays qui continuent de souffrir de l'escalade des prix et de l'inflation.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, au nom du Nouveau parti démocratique, j'appuie la résolution inscrite au nom du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), et présentée par l'opposition officielle. Le député a résumé fort bien, à mon avis, les conditions qui règnent dans l'ensemble de notre pays, et ce que le coût de la vie signifie pour tous les économiquement faibles et les gens aux revenus moyens. Selon lui, l'ancien ministre des Transports s'est créé un fief. Si c'est vrai, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) lui a damé le pion, car c'est une dynastie qu'il a fondée. Bien sûr, il ne l'a pas fait seul. Je le prie de transmettre les félicitations de tout notre groupe à son associé dans cette entreprise. Je suis contente qu'il ait au moins cette réalisation à son crédit, car maintenant je vais le blâmer pour d'autres choses qu'il a négligé de faire.

Le coût de la vie a encore augmenté. Les chiffres ont été cités par le député qui m'a précédé. Je voudrais rappeler aux députés que les chiffres pour le coût général de la vie en mai cette année se sont accrus de 4.7 p. 100. Le coût de l'alimentation a monté de 4.2 p. 100, de l'habitation de 5.3 p. 100 et du transport de 5.2 p. 100. C'est la condamnation accablante d'un gouvernement qui n'a pas combattu la vie chère et n'a pas su en triompher.

On a beaucoup parlé de la hausse spectaculaire du prix du bœuf depuis quelques semaines, chose sans aucun doute inquiétante pour le consommateur. Une fois encore les boycotteurs sont passés à l'action avec le ministre jouant le rôle de chef de claque, mais dans les coulisses, quoi qu'il en ait. Ce serait faire erreur que de croire que seul le prix du bœuf est en cause. C'est toute une série d'articles qui contribuent à la hausse du coût de la vie et qui sont une source constante d'irritation pour tous les Canadiens et un cauchemar croissant pour les petits salariés. Les bourgeois cossus trouvent cela irritant, mais pour les petits salariés c'est un terrible cauchemar, qui s'aggrave sans cesse, et qui ne leur offre aucune pause.

Le ministre dit que son travail est de protéger le consommateur, que la difficulté vient du fait que tout le monde veut manger des biftecks, et que le prix doit donc augmenter. D'après lui, son rôle est de conseiller au consommateur d'acheter des viandes moins chères, du bœuf haché par exemple. Mais que dire des dizaines de milliers de Canadiens qui n'ont jamais pu se payer de bifteck et qui voient le prix du bœuf haché atteindre presque un dollar la livre. Je tiens à rappeler au ministre qu'ils ne peuvent pas plus se nourrir de ses conseils que le peuple de Paris ne pouvait faire comme Marie-Antoinette le leur conseillait et manger de la brioche quand il manquait de pain. Si le ministre doit protéger le consommateur, sa tâche est de trouver pourquoi le prix du bœuf a accusé une hausse aussi prodigieuse et pourquoi le coût de la vie a augmenté de façon extraordinaire et constante. Qui est responsable? Qui en tire profit?

On a beaucoup remarqué que nous avons deux ministres qui diffèrent d'opinion. Le ministre de la consommation et des Corporations incite les consommateurs à boycotter le bœuf, tandis que le ministre de l'Agriculture (M. Olson) applaudit à grands cris à la hausse sensible des prix du bœuf. Personne n'imputera au cultivateur, d'après moi, la hausse du prix de la viande, du bœuf en particulier. Je ne le crois pas. Même le ministre de l'Agriculture, à mon sens, ne le croit pas. J'ai l'impression que beaucoup n'ont pas lu la deuxième page de la déclaration du ministre de l'Agriculture. A la première page, il dit se réjouir grandement du fait que les prix soient élevés et continuent de monter. Mais à la deuxième page, vous pouvez lire ces mots:

M. Olson a formulé l'espoir que les cultivateurs bénéficieront à leur tour de la hausse actuelle des prix, car ce sont eux qui, en définitive, doivent veiller à ce que l'offre satisfasse à la demande.

Il n'en fut pas toujours ainsi. Depuis une vingtaine d'années, la quote-part que perçoit le cultivateur sur le prix de détail du bœuf n'a cessé de s'amenuiser.

En 1949, le cultivateur recevait 68.5 p. 100, tandis qu'en 1966, ce n'était plus que 54 p. 100.

Je voudrais savoir, et le public canadien aussi, ce qu'il obtient maintenant. Le ministre continue:

Il ne faut pas beaucoup chercher pour découvrir où va la marge excédentaire. Chaque intermédiaire qui s'occupe de faire parvenir la viande produite à la ferme au magasin de détail a obtenu une augmentation. L'agriculteur n'en a pas eu; pourtant c'est lui qui a besoin d'argent pour produire le bœuf de première qualité que nous voulons acheter dans nos magasins.

• (3.20 p.m.)

Il est donc inutile de faire du cultivateur un bouc émissaire en disant: «Pauvre agriculteur, il a attendu si longtemps pour cette augmentation, et maintenant il l'obtient.» Même le ministre de l'Agriculture laisse entendre, sans trop y croire, que la plus grande partie de l'augmentation ira à l'agriculteur, car il sait que dans le passé, tel n'a pas été le cas. Personne ne croit que l'agriculteur est responsable de la majoration des prix ou qu'il en profitera. Quel est donc le responsable? L'autre jour, un radiodiffuseur signalait que les spéculateurs avaient trouvé le moyen de s'introduire dans cette industrie et que des gens qui disposaient de quelques dollars à placer, achetaient du bétail aux dernières étapes de la préparation commerciale—dans ce que le commentateur a qualifié de «pensions pour bovins»—faisant un bénéfice rapide et rondelet au moyen de cette transaction. Si c'est vrai, le public a le droit de le savoir. Si les cotations sur les marchés des denrées suscitent un enjeu, les gens ont le droit de le savoir. Il faut faire cesser le jeu. Le ministre, et lui seul, a la charge de dénicher les faits. Ce sont ces faits que nous voulons connaître.

Je pourrais vous citer bien des exemples d'augmentations de prix. J'ai ici, dans mon bureau une boîte de pâte à tartiner; je ne peux pas la montrer, car vous l'avez interdit. Vers le début d'avril elle se vendait à raison de 27c. les deux boîtes. Le prix a monté maintenant et je pourrais vous le montrer sur la boîte. Le 27 mai les deux boîtes coûtaient 39c. Dans l'intervalle un correspondant à écrit à son député qui s'est dûment mis en communication avec le ministère de la Consommation et des Corporations. Voici une partie de la réponse du ministre:

... les prix du produit en cause ont varié considérablement, surtout à cause d'une guerre des prix engagée entre les magasins chaînistes, vers la fin de 1968 et au début de 1969.

Il a aussi déclaré que la compagnie en question avait fait des prix spéciaux à la fin de 1968 afin d'affronter la concurrence. Il a alors ajouté:

Il semblerait que la conjugaison des deux éléments ait abouti à ceci: certains magasins chaînistes ont vendu au détail cette pâte de viande à tartiner Cordon bleu à raison de 27c. les deux boîtes pendant un certain temps, après quoi le prix est revenu au niveau de 35c. les deux boîtes.

Cependant, monsieur l'Orateur, il n'est pas resté à ce niveau-là. Le 10 juin, le même consommateur a dit que, depuis qu'il avait reçu la réponse du ministre, le prix était passé de 39c. les deux boîtes le 27 mai, à 49c. Le ministre pourra consulter cette documentation à loisir. La chose est arrivée dans deux magasins de la même ville. Le correspondant en a tiré plusieurs conclusions. D'abord, qu'il n'y a pas de guerre des prix, ministre ou pas de ministre, lorsque les prix augmentent de façon soutenue dans plus d'un magasin. Cela veut dire que d'autres forces sont en jeu. Ensuite, il en a conclu que le bénéfice sur cette pâte à sandwich spéciale doit être d'environ $1,000 la tonne. Lorsqu'il s'est rappelé toute l'histoire, puis l'enquête ordonnée par le président Kennedy, qu'avait provoquées l'augmentation de $6 la tonne de l'acier, les mots lui ont manqué, et peut-être est-ce aussi bien.

Il en est arrivé à une autre conclusion: on adopte une attitude bien différente quand il s'agit de l'augmentation des salaires comparée à celle des prix. Il a déclaré:

... nos salaires d'employés sont longuement débattus avant la signature de la convention de travail annuelle. Celle-ci lie alors pour un an ou deux, selon l'augmentation marginale prévue.

Cet homme est syndicaliste, et les syndicats ne peuvent augmenter les salaires à leur gré. Ils doivent traverser de longues périodes de discussion et des chinoiseries de toutes sortes en passant par la filière des négociations collectives avant qu'une augmentation soit consentie.

Voici ce que je veux savoir: si l'on peut contrôler ainsi les salaires, pourquoi ne peut-on en faire autant des prix? Si après délibération et enquête, les salaires peuvent être maintenus à un niveau constant, un an ou deux, pourquoi pas les prix? Voilà les questions que pose le public au ministre mais, je regrette de le dire, ce sont précisément les questions que celui-ci cherche à esquiver. Il se retranche derrière tous les prétextes possibles et imaginables. Le ministre se retranche derrière le Conseil économique. Il prétend ne rien pouvoir faire avant la publication des exposés du Conseil économique, horizon qui ne cesse de reculer. Il ne peut agir tant que nous n'avons pas révisé la constitution, sous prétexte que la juridiction est partagée avec les provinces; de toute façon, le

ministre donne l'impression que les provinces ont la part du lion aussi se retranche-t-il derrière la constitution.

Y a-t-il quoi que ce soit qui empêche le ministre d'entamer des discussions et d'en arriver à un accord avec les provinces? Dans ce cas, je suis curieuse de savoir ce que c'est. Le ministre se retranche derrière sa commission des prix et des revenus. Il y a belle lurette que nous attendons d'apprendre qui sera nommé à cette commission. Encore un horizon qui ne cesse de reculer quand on l'approche. Nous recevons les renseignements au compte-gouttes tandis que le ministre se retranche derrière la façade de sa commission des prix et des revenus qui n'est même pas encore constituée.

Je tiens à faire remarquer que tous les nouveaux rouages de ce ministère coûtent beaucoup d'argent. La résolution indique que le coût de l'installation de ce mécanisme qui permettra au ministère de réaliser son but principal ne coûtera pas loin de 16 millions de dollars aux contribuables. Ceux-ci, me semble-t-il, ont le droit de voir le ministre passer aux actes. Sans doute fera-t-il des erreurs, mais qui n'en fait pas? Une chose que les contribuables et les consommateurs ne sont pas prêts à autoriser c'est l'inactivité de la part de ceux qui se contentent de rester cois, parce qu'ils ont peur d'agir. Tous ces rouages que le ministre est en train d'établir pourraient être employés à bon escient. Quelqu'un a dit que c'était exactement comme un moulin: si l'on n'y met rien, il ne moud que du vent. Or je crois qu'on n'y met rien en effet.

Qu'est-ce que ces groupes sont en train d'examiner? Que font-ils pour justifier ces dépenses? Que font-ils pour essayer de maintenir le niveau des prix ou de réduire le coût de la vie pour le consommateur? Nous avons fait des enquêtes sur l'habitation, nous avons étudié les transports et des douzaines d'autres aspects du coût de la vie que nous jugeons inquiétants. Pourtant, nous n'avons pas un seul lambeau de preuve qu'on ait fait la moindre chose à propos de la vie chère. Voilà ce que le consommateur ne peut pas accepter.

Le ministre se rend évidemment bien compte des sentiments des Canadiens à ce propos. A mon avis, il comprend très bien leur manière de sentir. Après tout, il est lui-même un consommateur même si, comme certains d'entre nous, il est un consommateur bien nanti. Lors de la réunion annuelle de l'Association des consommateurs canadiens, il a déclaré le 11 juin:

> Les consommateurs devraient lutter contre la hausse des prix. Il est certain que s'ils ne la combattent pas, personne ne le fera à leur place.

[M^me^ MacInnis.]

J'applaudis à ce sentiment, mais j'affirme que si les consommateurs doivent lutter contre la hausse des prix et la vie chère, ils méritent l'aide du ministre, car c'est lui qui est au poste de direction où se trouvent les commandes qui devraient et pourraient être utilisées. Cette initiative est maintenant nécessaire quant au prix de la viande, par exemple. La situation du bœuf devrait être un autre clignotant, signifiant qu'il est temps d'enquêter et d'agir.

Permettez-moi de vous préciser ces mesures nécessaires. Aucun d'entre nous ne tient à se borner à des critiques négatives. Les gens pâtissent du fait de la situation et nous voulons que l'on y remédie. On tire peu de satisfaction à s'en prendre à un gouvernement inactif. Ou bien le gouvernement est absolument à court d'idées, ou bien il n'a pas le courage de donner suite aux idées qu'il a. On pensera ce qu'on voudra, mais nous allons tâcher de voir à ce que nos idées à nous soient transmises aux représentants qui siègent au Parlement. Je vais proposer bien des mesures qui n'ont rien de nouveau. Nous avons insisté tant et plus sur plusieurs d'entre elles. Peut-être sont-elles neuves du fait qu'elles n'ont jamais été mises à exécution. En ce sens-là, ce sont des idées flambant neuves qui valent la peine d'être mises à l'essai.

Une enquête immédiate s'impose tout d'abord sur les prix, à commencer par les prix du bœuf. Je suis persuadé que les agriculteurs pourraient tenir le même langage que les employés des fabriques d'automobiles: «Nous ne voyons aucun inconvénient à ce que vous enquêtiez sur les prix qu'on nous paie pour le bœuf; loin de là, nous désirons cette enquête, mais nous nous attendons, d'autre part, à ce que votre enquête porte également sur tous les intéressés, notamment les spéculateurs, les négociants, les propriétaires de conserveries, les détaillants et les commerçants de gros.» Il faudra enquêter en bloc sur les salaires, les bénéfices, les prix, les gains des agriculteurs et les revenus de toute nature. Une fois les résultats de l'enquête connus, les gens devront les accepter.

• (3.30 p.m.)

Il faut enquêter sur les prix. Je préférerais que cette enquête soit confiée à un comité de la Chambre. Nous aurions ainsi un organisme responsable élu par le peuple. Si le ministre veut à tout prix embrouiller les choses et en charger un comité mixte de la Chambre et du Sénat, il faudra bien nous incliner, mais je ne vois pas pourquoi on ne mandaterait pas un comité de la Chambre des communes compta-

ble à cette assemblée. Si d'autres comités de la Chambre doivent siéger cet été pour étudier certaines questions, il faut, *a fortiori* que le comité de la consommation soit du nombre.

Des voix: Bravo!

Mme MacInnis: Si je pouvais faire partie d'un tel comité et étudier cette question, j'estimerais n'avoir pas perdu mon été. Il s'agit d'une mesure d'urgence. Il faut en arriver à créer une commission permanente de révision des prix, non pas soustraite aux regards du public dans la pénombre d'un bureau, mais devant laquelle on fera comparaître les fabricants et divers organismes, pour justifier toutes les augmentations de prix. Et tout cela doit se faire au grand jour, sans toutes ces menées secrètes qui engendrent la méfiance du public, alors qu'il devrait être tenu pleinement au courant de ces questions.

Au lieu de présenter des modifications bâclées à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, on devrait présenter des mesures qui permettraient d'étendre la portée de ses dispositions qui sont trop restrictives en ce moment et de vraiment protéger le consommateur. Le ministre devrait abroger la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et en présenter une autre qui aurait du mordant, ou de prévoir des sanctions dans la loi actuelle afin de sévir contre les monopoles, les cartels et tous les autres organismes qui étouffent les consommateurs.

Je dis, en terminant, monsieur l'Orateur, que les membres de mon parti éprouvent de la sympathie pour le ministre, dont la tâche est, selon nous, l'une des plus difficiles qui soient. Il n'en mesure pas encore toute la difficulté, croyons-nous, car si le coût de la vie continue de monter tandis que les pensions et les revenus modestes demeurent à leur niveau actuel et que l'écart entre le revenu et le coût de la vie continue de s'élargir, le ministre constatera qu'il n'est pas au bout de ses peines.

Que le ministre fasse appel à ceux qui sont vraiment ses alliés, c'est-à-dire aux consommateurs du pays. Qu'il accomplisse son travail de manière que les gens se rendent compte de ses efforts. Qu'il fasse de la publicité aux mesures adoptées par son ministère pour régler ce problème. La formation du comité des prix il y a deux ans, aurait été due, selon le ministre, aux boycotteurs qui ont eu le courage d'élever la voix pour se plaindre des prix. Je dis au ministre que, de nouveau, les boycotteurs élèvent la voix. Le ministre serait bien avisé d'établir de nouveau un comité de la consommation pour enquêter à fond sur la hausse du coût de la vie. Il ne se contentera pas de groupes d'études, de colloques, de discussions au niveau supérieur, où chacun reste dans sa tour d'ivoire, mais il se mettra vraiment à l'œuvre, il donnera un coup de collier et il prendra les mesures qui s'imposent pour faire baisser le coût de la vie.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, la motion présentée par l'opposition est bien pertinente à la situation qui existe actuellement au Canada. Elle se lit comme il suit:

> Que cette Chambre blâme le ministre de la Consommation et des Corporations de ne pas avoir préservé les consommateurs canadiens du poids énorme de la hausse constante des prix et, en particulier, de l'augmentation effrénée des prix des denrées et des loyers, nonobstant l'allocation d'environ $16,000,000 que cette Chambre a consentie à son ministère afin de prévenir de telles éventualités.

Monsieur l'Orateur, depuis la fin de la guerre, soit depuis 1945, les prix n'ont cessé d'augmenter. Nous avions, à ce moment-là, un gouvernement dirigé par le très honorable Mackenzie King et les prix augmentaient. Le très honorable Louis St-Laurent a succédé à Mackenzie King et les prix ont continué d'augmenter.

En 1957, alors qu'un gouvernement conservateur progressiste assumait le pouvoir, les prix, comme d'habitude, n'ont cessé d'augmenter.

Un gouvernement libéral succéda au gouvernement conservateur progressiste, en 1963, et les prix continuent d'augmenter.

En 1968, nous avons eu recours à un gouvernement favorisant l'établissement d'une société juste et nous sommes encore à chercher cette société juste, parce que les prix continuent d'augmenter à une vitesse vertigineuse.

Mais voilà le paradoxe. Nous constatons que les conservateurs, qui présentent une telle motion n'apportent aucune solution, comme d'habitude.

La représentante du Nouveau parti démocratique, l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis), vient de faire un discours magistral, mais en fait de solution concrète, doit-on seulement pourvoir à la formation d'un comité parlementaire qui étudiera les prix, qui fera enquête dans l'Ouest, dans l'Est ou dans les provinces centrales pour constater s'il est vrai que les prix sont élevés, qu'une société fait des profits ou que les salaires sont plus élevés?

• (3.40 p.m.)

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas une solution. Ce n'est pas par la formation de comités nouveaux et par l'invention de nouvelles patentes gouvernementales que nous allons réussir à maintenir les prix à un niveau rai-

sonnable. Il y a des solutions et je vais en énoncer tout à l'heure.

Mais actuellement, monsieur l'Orateur, nous devons nous rendre à l'évidence que depuis la nomination d'un ministre de la Consommation et des Corporations—ce ministère n'existe que depuis le début du présent Parlement—les prix n'ont cessé de monter en flèche.

Pourquoi a-t-on nommé un ministre de la Consommation et des Corporations? Pour cacher la perfidie d'un système qui écrase et vole tout le monde. Et pendant que le ministre se promène d'un bout à l'autre du Canada, les exploiteurs continuent d'exploiter et ce ne sont ni les producteurs, ni les consommateurs qui bénéficient, mais plutôt les corps intermédiaires préservés justement par cette manigance gouvernementale, qui appuie certaines gens protégés par le gouvernement et qui jouent dans les prix.

Il y a aussi le fait déplorable des nombreuses grèves que le Canada n'a pas les moyens de se payer et qui, en somme, augmentent les prix des marchandises, comme ceux des matériaux de construction. A tout moment se déclenche une grève qui commande une augmentation des prix. Les chefs syndicaux n'ont pas encore compris cela.

Cela est tellement vrai, que lorsqu'un syndicat—et remarquez bien que je suis en faveur des syndicats, pourvu que les syndiqués soient respectés—obtient une augmentation de salaire de 50c. ou 75c. l'heure pour ses membres, cette augmentation se traduit par une augmentation de prix de 75c., 85c. ou même $1 l'heure.

En définitive, c'est toujours le consommateur qui paie, mais les chefs syndicaux n'ont pas l'honnêteté d'exposer la situation à leurs syndiqués. Voilà pourquoi nous assistons au spectacle actuel, qui crée de la misère en face de l'abondance.

Monsieur l'Orateur, il n'y a pas seulement l'augmentation des salaires qui se traduit par une majoration des prix. Il y a également l'ambition de profits plus considérables. Mais un mal ne guérit pas l'autre. L'une et l'autre sont responsables. Il faut être raisonnable dans ses revendications. Seulement, il ne faut pas non plus blâmer l'ouvrier qui réclame un niveau de vie plus convenable.

Il faut quand même voir les faits tels qu'ils sont et, comme je l'ai dit tantôt, si l'on accorde une augmentation de 30c. ou 50c. l'heure à un ouvrier, cela se traduit par une augmentation équivalente des prix. Alors, l'ouvrier est toujours en perte de vitesse à cause de l'augmentation des prix à la consommation.

Monsieur l'Orateur, je disais tantôt que les intermédiaires, les manipulateurs s'enrichissent, alors que le producteur, lui, ne s'enrichit pas. Il est dans une situation encore plus déplorable. Les producteurs de blé dans l'Ouest, les producteurs de lait dans l'Est, les producteurs de beurre, les producteurs de maïs en Ontario, les producteurs de produits textiles dans les Cantons de l'Est, les producteurs de bois dans ma région ou dans les régions de la Colombie-Britannique, bref, ceux qui sont véritablement producteurs se voient littéralement volés, comme le consommateur.

D'un côté, le producteur est mal pris; de l'autre, le consommateur n'a pas le pouvoir d'achat pour se procurer des denrées ou pour acheter ce dont il a besoin et le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) veut faire des enquêtes. Une enquête sur les prix! Mais ce n'est pas tellement difficile à faire, puisque nous savons tous que les prix sont très élevés. Dans tous les domaines, nous savons qu'il existe une hausse constante.

Récemment, le prix de la viande, par exemple, montait en flèche. Cela oblige les gens, les pauvres surtout, à manger du «baloné» ou des «hot dogs», et ce n'est pas toujours de nature à aider à la conservation de la bonne santé de la famille ou des enfants. On est obligé d'acheter de la viande de moindre qualité, parce que la bonne viande coûte trop cher, de la mélasse au lieu du sirop d'érable, et ainsi de suite.

A tout événement, monsieur l'Orateur, le consommateur, avec son revenu, n'a pas les moyens de faire face à la hausse du coût de la vie. Qu'est-ce que nous, les créditistes, suggérons au gouvernement et au ministre? Que l'on forme une nouvelle commission d'enquête? Que l'on dépense 16 millions de dollars pour aller constater s'il est vrai que les prix sont élevés?

Nous savons que les prix sont élevés. Il s'agit donc pour le ministre et le gouvernement de passer aux actes. Nous réclamons, de façon à aider le consommateur, l'établissement d'un escompte compensé au prix de détail. Il s'agit d'un escompte au consommateur compensé au détaillant. Cela coûterait meilleur marché que ce que l'on dépense pour faire des enquêtes. A ce moment-là, on augmenterait le pouvoir d'achat du consommateur, tout en protégeant le producteur et le détaillant.

Il me semblerait que la chose vaille la peine d'être essayée. Mais non! parce que l'idée vient du Crédit social, on trouve cela drôle. Seulement, à l'encontre du Crédit social, on n'a aucune solution. Ni l'opposition, ni le Nouveau parti démocratique, ni le gouvernement, personne ne possède de solution. On veut former des enquêtes.

On dit: C'est un tel qui s'est enrichi au détriment du producteur et du consommateur.

Il y en a des cas comme celui-là. Mais il existe au Canada des lois contre les cartels, contre les voleurs, contre ceux qui travaillent à l'encontre du bien commun. Et si, lorsqu'un homme ou une compagnie sont pris en flagrant délit, au lieu de les condamner à une amende de $25,000, on leur disait qu'ils vont purger une sentence d'emprisonnement de 10 ans, on verrait une différence dans le résultat, car les gens en cause ne seraient pas intéressés à être incarcérés.

Lorsqu'il s'agit d'une amende de $25,000, cela ne fait pas trop mal, car tout de suite le fabricant augmente ses prix de 1 ou 2 p. 100 et réalise un profit de 50 ou 75 millions, ce qui lui facilite le paiement de son amende. Mais quand il s'agit d'emprisonnement, c'est différent et c'est à cette loi-là qu'on devrait assujettir ceux qui travaillent contre le bien commun, c'est-à-dire la loi sur les coalitions. Mais on n'y a pas recours. Pourquoi? Parce que le gouvernement a peur.

Pour jeter de la poudre aux yeux, on nomme un ministre de la Consommation et des Corporations. Cela va soulager le consommateur et le convaincre qu'il peut continuer de vivre sans manger. Cela va convaincre le producteur qu'il peut se contenter de produire avec un maigre revenu. Cela va convaincre tout le monde que le gouvernement ne veut rien faire, mais on endort la population avec des chansons inventées de toutes pièces par le gouvernement et le ministre de la Consommation et des Corporations.

Monsieur l'Orateur, la motion des conservateurs progressistes fait allusion à la hausse constante des prix et, en particulier, à l'augmentation effrénée des prix des denrées et des loyers.

Dans le domaine des loyers, qu'est-ce qu'on fait? Est-ce qu'un ouvrier qui gagne $4,000 par année est en mesure de payer un loyer de $175 par mois? On oblige des familles pauvres à demeurer dans des taudis, dans des cabanes. On en voit de ces cabanes disséminées à travers tout le Canada, ce pays qu'on appelle le plus riche du monde en ressources naturelles.

Allons dans les faubourgs de Montréal, de Québec, de Trois-Rivières, de Toronto, de Winnipeg! Ce n'est pas une question de français ou d'anglais, c'est une question de cabanes à travers le pays. Quand on crève de faim, que ce soit en anglais ou en français, ce n'est pas avec la langue que l'on parle qu'on se nourrit. C'est avec de la nourriture qu'on va nourrir les pauvres.

On ne comprend pas encore cela et on laisse les gens se diviser et se chamailler. On parle de logements salubres, de nouvelles lois sur le logement. Quand on veut se construire une maison, aujourd'hui—et le ministre le sait—la Société centrale d'hypothèques et de logement ou les compagnies d'assurance en sont rendues à exiger un intérêt de 10 ou 12 p. 100. Au taux d'intérêt actuel, pour une période de 40 ans, une maison de $20,000 coûtera $99,900.

• (3.50 p.m.)

Le gouvernement nous fait rire en disant qu'il veut combattre l'inflation. Pourquoi ne permet-il pas la construction d'habitations à un taux maximum d'intérêt de 3 p. 100, soit le coût de l'administration, au lieu de prêter à un taux de 10 ou 12 p. 100? On dit qu'on veut favoriser la construction d'habitations, afin que les paiements soient un peu moins élevés. Mais comme l'intérêt fait augmenter les versements mensuels, on porte les années de remboursement de 30 à 40. On prolonge la période pour que le consommateur paie davantage.

Monsieur l'Orateur, aucun ouvrier canadien ne peut se faire construire une maison, ne peut se payer le luxe—et ce n'est pas un luxe, aujourd'hui—d'avoir sa demeure. Les constructeurs sont même obligés d'emprunter à 9 et 10 p. 100, à cause de ce système-là, et le gouvernement ne peut rien faire.

Encore une fois, l'opposition ne suggère rien. On dit que le gouvernement agit mal. Que ferait-on à sa place? Absolument rien. On ne le sait pas et l'on ne propose pas de solution.

Quant à moi, je propose une solution: des maisons pour les citoyens canadiens à un taux d'intérêt qui ne dépasse pas 3 p. 100!

Et voici quelque chose qui serait encore mieux pour vraiment aider les Canadiens à devenir propriétaires: que la Société centrale d'hypothèques et de logement aille chercher les crédits dont elle a besoin à la Banque du Canada, sans intérêt, comme nous le faisons pour les pays étrangers.

Je suis d'avis qu'on doive aider les pays étrangers, mais il est temps que nous commencions à aider les Canadiens qui bâtissent le Canada à se loger convenablement, à se nourrir convenablement, à se vêtir convenablement. Pour ce faire, il faut avoir une politique définie, une politique qui permette de s'attaquer au problème qui empêche le tout de se réaliser, c'est-à-dire au problème de la finance, car c'est là qu'est le bobo. Mais le gouvernement dit toujours la même chose: imposons de nouvelles taxes, augmentons les taxes.

Nous proposons donc qu'il faut essayer de mettre de l'ordre dans la finance, dans la monnaie du Canada, dans le système monétaire canadien et qu'il faut cesser d'écraser celui qui produit et celui qui consomme, au Canada. Commençons donc par mettre de l'ordre dans le système monétaire. Que l'argent reflète exactement la richesse du

Canada. Il ne faut pas imprimer de l'argent sans considération, comme le ministre l'a déjà dit, au moyen d'une machine à piastres. Il ne faut pas imprimer des billets sans considération et sans limite.

Il faut tenir compte, cependant, du fait qu'il est possible au peuple canadien de réaliser quelque chose de tangible au Canada. Alors, que le gouvernement prenne ses responsabiiltés relativement au ssytème monétaire et nous pourrons, à ce moment-là, lutter efficacement et effectivement contre l'augmentation du coût de la vie, contre cette exploitation honteuse de la nation canadienne.

Quand on parle des consommateurs, on parle de tout le monde. Le consommateur n'est pas seulement l'individu qui travaille à la mine Noranda, chez moi; c'est aussi le cultivateur de Beaudry, le citoyen de Val-d'Or, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas) et moi-même. Toutefois, nous devons réaliser que la livre de beurre se vend actuellement au même prix pour celui qui gagne $2,000 par année que pour le député qui en gagne $18,000. Les vêtements se vendent au même prix et les moins fortunés ne peuvent pas acheter ce dont ils ont besoin. Pourquoi? Parce qu'ils n'ont pas de pouvoir d'achat.

Je propose deux solutions à ce problème: soit augmenter le pouvoir d'achat, grâce à un dividende garanti par la production du Canada, soit accorder un escompte compensé au prix de détail, escompte dont bénéficierait le consommateur et qui serait compensé au détaillant qui fournit la production, qui donne les services.

Monsieur l'Orateur, ce sont deux solutions que nous préconisons et le ministre devrait bien en tenir compte, car il sait qu'actuellement, il tourne en rond, il n'y a pas de fin, tout comme un chien qui court après sa queue et ne réussit jamais à l'atteindre.

Monsieur l'Orateur, il y a des changements qui s'imposent et qui sont la responsabilité du gouvernement et du ministre. Et notre responsabilité à nous, c'est de suggérer au ministre des propositions concrètes, et c'est exactement ce que je viens de faire.

[*Traduction*]

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à remercier l'auteur de la motion (M. McGrath) et le député de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis) des félicitations qu'ils m'ont adressées, ainsi qu'à ma femme, à l'occasion de l'heureux événement qui s'est produit dans ma famille pendant la fin de semaine. Je crois savoir que la Chambre éprouvait quelque inquiétude; je tiens à assurer aux députés que le nouveau-né a plus de cheveux que son père.

[M. Caouette.]

Avant d'aller plus loin, je voudrais féliciter l'opposition du nouvel intérêt qu'elle témoigne manifestement au prix du bœuf. On pourrait croire, à lire cette motion et à écouter les discours jusqu'ici, que de nombreux membres de l'opposition se préoccupent constamment du prix du bœuf, et de la viande en général, depuis des semaines et des semaines. Toutefois, j'ai examiné soigneusement le compte rendu du débat sur le budget qui remonte seulement à la semaine dernière et j'ai pu constater que la question du prix du bœuf n'a pas été soulevée une seule fois à cette occasion.

En outre, mes prévisions budgétaires doivent être un sujet de préoccupation, car la motion parle d'une affectation de quelque 16 millions de dollars à mon ministère. Mes crédits ont été étudiés par le comité il y a eu huit jours jeudi, et les députés de l'opposition disaient que je faisais si bien mon travail de ministre—que le programme était si utile—qu'ils ont été adoptés en trois heures; or, pendant tout ce temps, on n'a pas posé la moindre question au sujet des prix du bœuf, des loyers, ni de la Commission des prix et des revenus.

Cette motion témoigne d'une certaine inquiétude à propos des loyers, qui sont excessifs. Je ne traiterai pas du logement parce que cela relève d'un de mes collègues. Je signalerai toutefois qu'on pourrait prendre des mesures efficaces pour faire baisser les loyers si la Chambre faisait subir sans délai la troisième lecture au bill C-195, qui porte sur le programme gouvernemental d'habitation, au lieu de mêler la Chambre à un débat démagogique, comme le fait l'opposition cet après-midi.

Je sais que le député qui a proposé cette motion est un nouveau venu, mais la représentante de Vancouver-Kingsway ne l'est pas. Je suis étonné qu'il y ait des erreurs dans la motion même. On y dit que 16 millions de dollars ont été affectés au ministère afin surtout de prévenir certaines fluctuations défavorables des prix. Je trouve regrettable que l'opposition s'intéresse si peu au ministère de la Consommation et des Corporations au point de ne tenir aucun compte de ce qui se dit au comité lorsqu'on y examine les crédits. On a dit au comité, que le ministère recueille environ 68 p. 100 de son budget par ses propres revenus; ce n'est donc pas un drainage complet du revenu général, comme le laisse entendre la motion. Environ 6 millions et demi de dollars du budget global du ministère sont affectés au bureau des corporations, au bureau des brevets, au bureau des marques de commerce, à la division des corporations et à la division des faillites. J'aurais cru que l'opposition, étant donné l'intérêt soutenu

qu'elle porte à cette question, aurait au moins obtenu assez de renseignements au sujet du ministère pour disposer de chiffres exacts.

Néanmoins, je suis honoré de ce que l'opposition ait choisi mon ministère comme objet de sa motion et ait tenté de me blâmer des prix élevés du bœuf, de la viande en général, de la nourriture et des loyers. Il me semble que la motion aurait pu aussi bien s'adresser au ministre des Finances (M. Benson), au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) ou au ministre de l'Agriculture (M. Olson). Les députés de l'opposition ont sans doute trouvé que le ministère de la Consommation et des Corporations s'acquittait si bien de sa tâche qu'ils devaient essayer de lui enlever de sa popularité.

Des voix: Oh!

L'hon. M. Basford: Tous, y compris les ministériels, s'inquiètent du taux de la hausse des prix et des coûts au Canada. Nous nous inquiétons comme consommateurs et comme producteurs. Il est indubitable que les prix et les coûts au Canada sont peu satisfaisants depuis quelque temps. L'indice des prix à la consommation monte, à notre avis et de l'avis de l'opposition, à un rythme tout à fait inacceptable—de plus de 4 p. 100 par année.

Il est évident que le consommateur a un fardeau à porter, mais le problème a des causes beaucoup plus profondes. Il est bon, je pense, que nous le répétions très souvent. Comme le Canada se livre à des échanges internationaux, sa prospérité et ses perspectives de développement dépendent de son habileté à vendre à l'étranger. Nos exportations ont atteint des niveaux sans précédent, que nous devons maintenir. C'est dire que le gouvernement et le pays doivent voir à ce que nos coûts et nos prix correspondent à ceux des autres pays. A vrai dire, nous devons tenter de faire un peu mieux qu'eux, ce que nous avons en général réussi à faire.

Il importe de nous arrêter sur le cas de bon nombre de nos cultivateurs, qui doivent écouler leurs produits sur un marché mondial où la concurrence est vive, lorsqu'ils parviennent même à les vendre. Et pourtant, il semble que les fermiers soient en même temps coincés dans un cruel étau coût-prix et que presque tout ce qu'ils achètent—leur terre, leurs tracteurs, et leur outillage, leurs clôtures et leur ficelle à lier—soit touché par l'inflation.

Considérant la question d'un autre angle, voyons les effets de l'inflation sur l'épargne individuelle. Si nous voulons soutenir le rythme de notre croissance et notre expansion, nous devons maintenir au Canada un niveau très élevé d'épargne individuelle et nous ne pouvons tolérer de voir cette épargne dévaluée par l'inflation.

Comme certains députés l'ont fait remarquer, c'est là plus qu'un problème économique et nous devons en reconnaître l'importance. Le gouvernement et moi-même sommes également très sensibles à l'aspect humain de l'inflation. Je songe ici à ceux dont a parlé l'auteur de la motion, aux premières victimes, à celles qui pâtissent le plus durement. Ce sont les économiquement faibles, les isolés, les vieillards, les invalides pensionnés et les pauvres. Ils ne peuvent se protéger, alors que les économiquement forts et les gens bien organisés le peuvent. Ils ont la puissance économique qui leur permet de rattraper la courbe des prix en exigeant des salaires plus élevés, en fixant des honoraires plus importants s'ils appartiennent à une profession libérale ou en augmentant les loyers s'ils sont propriétaires. Certains hommes d'affaires ont la possibilité de répercuter les augmentations des coûts sur leurs clients, sous forme de prix plus élevés. Les syndicats peuvent jouer un jeu serré à la table de négociations.

• (4.00 p.m.)

Tout cela aide ceux qui ont un certain pouvoir d'achat, mais ne fait qu'aggraver le problème pour les autres et, en fin de compte, pour tous, y compris eux-mêmes. En attendant, les premiers et les plus durement touchés sont ces Canadiens qui sont impuissants à se protéger contre l'effet de la hausse des prix. Ils ne sont pas organisés de façon à pouvoir exiger une échelle mobile des revenus. Ils n'ont aucun moyen d'obtenir un traitement plus équitable.

Je l'ai dit et je le répète, un revenu fixe ne doit pas signifier une injustice durable. Ceux qui n'ont pas le pouvoir de négocier, ne peuvent négocier un meillleur traitement. Il n'est pas exagéré de dire que tout homme qui augmente les coûts sans songer à la responsabilité qu'il encourt commet personnellement une injustice à l'égard d'une famille pauvre, d'un pensionné aveugle ou d'un couple de vieillards retraités.

Cette résolution est centrée sur le coût de la vie, sujet de préoccupation évidente pour chaque Canadien. Cependant, je manquerais à la vérité si je n'affirmais, au départ, que les Canadiens, avec les citoyens d'un ou deux autres pays peut-être, jouissent du niveau de vie le plus élevé du monde. C'est un fait. Que cela ne nous empêche pas cependant, de chercher par tous les moyens à notre disposition à maintenir et à améliorer ce niveau de vie pour tous nos citoyens, dans toutes les régions du pays.

Le coût de la vie n'a cessé de monter à un rythme inacceptable. Le prix des marchandises au détail reflète, en partie du moins, l'augmentation des coûts subie par les producteurs et les fabricants. Tous ces coûts

sont, en bonne partie, le reflet d'une tendance générale des prix à la hausse. C'est donc en contenant les poussées de l'inflation qu'on réalisera la stabilisation ou baisse du coût de la vie.

Bien des facteurs affectent le taux général de la hausse ou de la baisse des prix. D'autre part, je me rends compte que nous n'avons pas les connaissances voulues sur les forces qui encouragent et accélèrent l'inflation. D'aucuns contestent cette déclaration mais j'ai l'impression que les trois discours que nous venons d'entendre, qui contenaient très peu d'idées et de nouvelles propositions quant à ce que nous devrions faire, prouvent qu'il nous reste beaucoup à apprendre sur le problème de l'inflation et de ses remèdes. C'est pour augmenter nos connaissances dans ce domaine que je crée la Commission des prix et des revenus qui l'étudiera, entre autres tâches précises.

Je dirais, cependant, qu'aucun ministère ne peut à lui seul contrôler entièrement ces forces, et qu'aucune politique à elle seule n'y peut apporter de solution. C'est un problème compliqué qui exige un ensemble de mesures complexes. Le gouvernement dispose d'une gamme d'instruments de politique acquis au cours des années, et il s'en sert. De ceux-ci, toujours le plus important pour faire face à l'inflation, la politique monétaire et fiscale.

D'autres facteurs devraient aussi être mentionnés. Du côté de la demande, le taux de croissance des dépenses du gouvernement fédéral en biens et en services a diminué radicalement et on continue de faire des efforts pour freiner les autres formes de dépenses fédérales. Le problème tient en partie à ce que chaque fois que nous tentons de réduire les dépenses du gouvernement en supprimant ou en proposant de supprimer tel ou tel programme, c'est un tollé général du côté de l'opposition, qui proteste avec violence. Les honorables vis-à-vis parlent volontiers de la nécessité de réduire les dépenses, mais chaque fois que nous tentons de le faire, ils ne font que s'en plaindre.

M. McGrath: Voilà de bien piètres excuses.

L'hon. M. Basford: On a fait des efforts pour améliorer l'efficacité du marché du côté de l'offre: ainsi, les programmes de la main-d'œuvre pour la formation, le placement, l'orientation et le déplacement des ouvriers selon les fluctuations de la demande. Nous avons demandé au Conseil économique du Canada d'entreprendre une étude spéciale sur la politique de concurrence la plus apte à augmenter l'efficacité et à diminuer les prix. J'espère recevoir ce rapport ce mois-ci.

Une voix: Mais vous n'en tiendrez aucun compte.

[L'hon. M. Basford.]

L'hon. M. Basford: Nous nous intéressons beaucoup plus aux recommandations du Conseil économique qu'aux remarques des membres de l'opposition, car à en juger d'après les discours de ces derniers, ils ne lisent même pas les rapports.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre me permet-il de lui poser une question?

L'hon. M. Basford: Volontiers.

L'hon. M. Stanfield: Si le ministre écoute si attentivement le Conseil économique du Canada, pourquoi ne suit-il pas ses conseils et n'établit-il pas une sorte de prospective économique comme celle que le Conseil recommande depuis près de quatre ans?

L'hon. M. Basford: Le chef de l'opposition (M. Stanfield) a lu non sans intérêt le Livre blanc sur la stabilité des prix; or, une prospective économique à court terme était une des recommandations du Livre blanc. De ce côté-là, nous avons donc accepté la recommandation du Conseil économique du Canada.

L'hon. M. Stanfield: Pas du tout.

L'hon. M. Basford: Le gouvernement met en œuvre des programmes de développement industriel et des stimulants à la recherche visant à accroître la productivité. Du côté de l'approvisionnement, le gouvernement canadien a réorganisé et centralisé ses méthodes, pour assurer la plus grande concurrence possible en matière de contrats.

La politique commerciale du Canada vise à étendre progressivement les avantages de l'efficacité et de la réduction des prix que l'on peut tirer de la spécialisation internationale. Nous nous rendons compte également du rôle de plus en plus grand des conventions collectives relatives aux salaires et aux traitements du secteur public quant au mouvement des prix et nous exerçons depuis un an une influence restrictive dans ce domaine.

Il importe surtout, à mon avis, de voir au rôle efficace du mécanisme des prix au sein de notre économie, et on ne pourra l'assurer que si les consommateurs sont bien renseignés et en mesure de faire sentir leurs préférences sur le marché. C'est là un des objectifs fondamentaux du ministère de la Consommation et des Corporations. L'exercice d'une influence sur le marché, par des consommateurs avertis, devrait pouvoir tempérer le mouvement des prix.

L'inflation est un phénomène à l'échelle mondiale, mais qu'on se le tienne pour dit: mon collègue le ministre des Finances (M. Benson) a bien fait comprendre, je pense, que le gouvernement était décidé à enrayer le

rythme intolérable de l'inflation et à contrôler les pressions inflationnistes exercées sur notre économie. Mais contrairement à ce que l'opposition semble croire, il ne suffit pas de vouloir, ni de recourir à des solutions simplistes. Il faut agir sur bien des fronts à la fois.

La politique fiscale, comme je le disais, est le plus important de ces modes d'action. Le ministre des Finances prévoyait dans son dernier budget un excédent de 250 millions de dollars. Pour que personne ne se méprenne sur l'importance de cet excédent, permettez-moi de signaler, comme l'a fait le ministre, qu'il s'oppose au déficit budgétaire de 566 millions de dollars en 1968-1969, et représente une différence de près de un milliard de dollars dans l'impact du budget sur l'économie, soit beaucoup plus que 1 p. 100 de notre produit national brut. Il est regrettable que l'opposition, qui se préoccupe tellement de l'inflation, propose chaque jour à la Chambre de nouveaux moyens de dépenser l'excédent budgétaire et de faire retomber ainsi le gouvernement dans un déficit. Ces mesures financières, associées à une politique monétaire, ont pour but de mettre un frein aux forces inflationnistes et d'apporter une détente dans les marchés de capitaux. Pour assurer ce contrôle, le gouvernement maintient jusqu'au 31 décembre 1970 la surtaxe actuelle sur l'impôt sur les revenus des particuliers et des sociétés, prévue pour 1968 et 1969. On a décidé de différer dans certaines régions névralgiques de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique les déductions pour amortissement, afin de rétablir la situation sans entraver les constructions nécessaires.

• (4.10 p.m.)

Dans l'exposé budgétaire, on a annoncé que le Canada brûlerait les trois dernières étapes de la mise en application des réductions tarifaires conclues à la négociation Kennedy; elles entreront donc immédiatement en vigueur et amèneront une réduction immédiate de tarifs d'en moyenne trois points de pourcentage sur des importations évaluées à deux milliards de dollars par an. L'adoption immédiate de ces réductions sélectives doit, de l'avis du gouvernement, intensifier la concurrence, ce qui, à son tour, aura tendance à faire baisser les prix. A ma grande satisfaction, certains députés de l'opposition sont convenus, au cours des délibérations sur le budget, que la mesure aurait de tels effets.

Tout comme les importations ou l'éventualité d'importations font pression sur le marché national, les manufacturiers et les distributeurs devraient pouvoir diminuer leur coût grâce à ces réductions douanières. On éviterait ainsi la hausse des prix pour le plus grand bien des consommateurs. Bien entendu, il est difficile de prévoir exactement quand et de quelle façon les effets des réductions se feront sentir. En fait, il peut arriver qu'ils soient contrecarrés par des facteurs d'augmentation marginaux, notamment, le coût du transport, les mauvaises récoltes, la hausse des salaires, etc.

Nous espérons, néanmoins, mettre tout en œuvre pour faire en sorte que la concurrence permette librement les ajustements nécessaires. Mes collaborateurs feront leur possible pour que l'accroissement de la concurrence ne soit pas annulé par le contrôle des prix ou toute autre forme de coalition ou de pratiques restrictives.

Le montant des dépenses gouvernementales est très important et je suis convaincu que certains d'entre vous, si on peut en juger par les discours de l'opposition, pensent qu'on n'a absolument rien fait à cet égard. Mais l'excédent budgétaire n'est pas venu tout seul. Le gouvernement sait qu'il est primordial d'équilibrer son budget. L'opposition semble oublier, entre autres choses, que le gouvernement a annulé le programme des travaux d'hiver, la construction de la chaussée de l'Île du Prince-Édouard, l'érection du téléscope Reine Elisabeth dans ma propre province, et qu'il a gelé les effectifs dans la fonction publique. L'opposition déclarait que nous avions besoin d'un excédent, mais elle s'opposait à l'annulation de ces projets. Cette dernière année, tous les programmes du gouvernement ont été analysés: dans certains cas, on a réduit les frais, et dans d'autres, on a décidé de ne pas entreprendre certains programmes souhaitables.

Il est évident que le gouvernement a un rôle primordial à jouer pour éliminer l'inflation et qu'il est déterminé à le jouer. Cependant, il est trop facile de dire, comme plusieurs, que c'est le devoir exclusif du gouvernement. L'attitude du secteur privé doit changer si l'on veut neutraliser l'inflation d'une façon ordonnée. Il n'existe aucune raison de douter que les gouvernements peuvent enrayer l'inflation. Toutefois, certaines formules pour y parvenir sont plus pénibles que d'autres. C'est ici que l'attitude de l'entreprise privée, des syndicats ouvriers et des particuliers est cruciale.

Moins les gens de tous les milieux chercheront à accroître leurs revenus, moins il sera nécessaire pour le gouvernement de ralentir le rythme de notre expansion économique. La population devra aligner ses objectifs sur la perspective de la stabilité des prix. Qu'est-ce à dire? Cela signifie que les entreprises ne devraient plus supposer qu'elles peuvent majorer leurs prix sans risquer de perdre leur marché. Elles ne devraient plus présumer que le coût additionnel que représentent les augmentations de salaires qu'elles accor-

dent peut facilement être refilé au public. Elles ne pourront plus se dire que leurs nouveaux investissements leur rapporteront simplement parce que, grâce à l'inflation, leurs produits seront plus en demande. C'est-à-dire que l'inflation ne pourra plus masquer les erreurs et les abus. Les choses redeviendront normales. Et les syndicats devront, de façon générale, viser à des hausses annuelles de salaires alignées sur la croissance de la productivité.

La décision annoncée dans l'exposé budgétaire et qui vise à accélérer le rythme des réductions tarifaires, voire à mettre en vigueur d'un seul coup toutes les réductions prévues à la négociation Kennedy, a pour but de rendre les prix plus concurrentiels dans l'économie canadienne, au moment où nous avons le plus besoin qu'ils le soient. Cela devrait contribuer grandement à freiner la poussée inflationniste. Les commerces que les tarifs protègent contre la concurrence extérieure sont souvent les premiers à exiger des prix qui favorisent l'inflation.

J'ai parlé du rôle du gouvernement. Chacun doit assumer ses responsabilités, tant les députés que les consommateurs qu'ils représentent. L'apport de chacun est nécessaire, dans son propre intérêt et celui des autres. Il doit faire son profit de la concurrence, de la véritable concurrence. Il doit s'opposer à la cherté des produits et s'abstenir d'acheter de la camelote. Le comité des prix à la consommation que j'ai eu l'honneur de présider avec le sénateur Croll, et dont la représentante de Vancouver-Kingsway était membre, a démontré que le consommateur, en refusant simplement d'acheter tel produit, pouvait contribuer à en faire baisser le prix, s'il le juge trop élevé, et que, dans bien des cas, le consommateur peut trouver un succédané.

On l'a dit à propos des aliments, mais cela s'applique également et de façon encore plus pertinente au vêtement, au crédit et aux prêts, à l'ameublement et à l'automobile, aux accessoires et à presque tous les biens de consommation. J'exhorte donc les consommateurs à se renseigner sur les divers prix demandés, à parcourir les magasins. Si les consommateurs sont négligents dans leurs achats, ils paieront plus cher.

Beaucoup de consommateurs sont inquiets du prix du bœuf, qui a monté en flèche ces dernières semaines. J'ai fait des déclarations publiques sur la question, mais je veux expliquer brièvement comment la chose s'est produite.

Tout d'abord, je dois souligner que le prix des animaux de boucherie dépend du marché nord-américain et non pas seulement de celui du Canada. Le Canada produit environ 10 p. 100 du bétail vendu sur les marchés canadiens et américains. Évidemment, que nous exportions ou importions le bétail, il y a un rapport très étroit entre les prix au Canada et les prix sur les grands marchés des États-Unis. Au mois de février, les bouvillons de choix sur pied se vendaient aux États-Unis environ $29.50 les cent livres, monsieur l'Orateur, mais ces dernières semaines, le prix a atteint près de $35, en monnaie américaine. Inévitablement, les prix au Canada ont suivi la même tendance.

[L'hon. M. Basford.]

Si les prix ont monté, c'est notamment parce que le nombre des bestiaux en Amérique du Nord n'a pas augmenté en proportion de l'accroissement de la population, sans compter que les Canadiens et les Américains ont décidé de manger plus de bœuf. En 1960, les Américains ont mangé 99 livres par tête; en 1968 cette consommation fut portée à 109 livres et cette année le chiffre estimatif est de 111 livres. En 1960, les Canadiens auraient mangé 70 livres de bœuf par tête, tandis que la consommation est présentement d'environ 90 livres. Ces chiffres reflètent en partie la hausse du niveau des revenus au cours de cette période. Autrement dit, la consommation du bœuf augmente avec la prospérité. En outre, il faut tenir compte de l'aspect saisonnier des prix pour expliquer leur hausse récente.

• (4.20 p.m.)

Naturellement les conditions du marché se règlent sur les fluctuations de l'offre et de la demande. A Toronto, en janvier, les supermarchés payaient 51 ou 52c. la livre de flanc de bœuf de première qualité. Au début de juin, ce prix était passé à 63-65c. la livre. Les morceaux de choix ne constituent qu'une mince proportion de la bête abattue et leur rareté se reflète dans la forte augmentation de morceaux comme le bifteck de filet et le bifteck surlonge.

Quand une situation comme celle-là se présente, les gens commencent à chercher qui blâmer, et selon leurs points de vue, ils critiquent les fermiers, les grossistes ou les supermachés. Nous sommes les esclaves de l'économie de marché et il est évident que le marché remédiera à la pénurie actuelle, même si cela prend du temps. D'ici là j'ai dit aux consommateurs canadiens de varier leur régime un peu plus et de rechercher un substitut aux morceaux de bœuf qu'ils trouvent trop chers. Si les mères de famille de l'Amérique du Nord montraient plus de discernement dans leurs achats de viande, la pression de la demande se relâcherait un peu. C'est une arme puissante dans les mains des consommateurs, et j'espère qu'ils s'en serviront.

Il est clair, j'imagine, d'après ce que j'ai dit, qu'une intervention directe du gouvernement fédéral en vue de contrôler les prix du bœuf n'est pas une solution pratique. Il y a à peine quelques mois, certains partis nous ont demandé d'intervenir dans le marché du bois d'œuvre, voire d'étatiser l'industrie du bois de construction en raison des prix records et de l'état du marché. La situation de cette industrie a été complètement renversée depuis. Les prix sont bien inférieurs à ce qu'ils étaient il y a trois mois et, dans certains endroits, des scieries ferment leurs portes.

J'ai passé en revue l'ensemble des politiques gouvernementales. J'aimerais maintenant vous tracer les grandes lignes du rôle qu'entend jouer mon ministère dans sa lutte contre la hausse des prix.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps est expiré.

Des voix: Qu'il continue.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Basford: Je sais gré à l'opposition de me permettre de continuer. Pour terminer, j'aimerais parler du rôle que jouera mon ministère dans la lutte contre la hausse des prix.

Il importe d'abord de bien comprendre le rôle du ministère de la Consommation et des Corporations. En fait, il doit promouvoir le fonctionnement efficace de notre économie de marché compétitive. J'ai souvent dit à la Chambre que nous sommes tributaires, pour le niveau des prix de telle ou telle marchandise et aussi pour le niveau général des prix, du fonctionnement des forces du marché. Je devrais peut-être expliquer brièvement ce qu'on entend par économie compétitive de marché.

En raison de la confusion qui semble régner dans l'esprit du motionnaire, je dois saisir l'occasion qui m'est offerte pour déclarer sans ambages encore une fois que le ministère n'a pas été établi pour contrôler les prix. On l'avait bien précisé à l'époque dans les débats et j'espère que le député voudra bien s'y reporter. L'objet principal de notre programme est de protéger le consommateur, de l'aider à bien choisir les produits qu'il achète et, de façon générale, de faire fonctionner le marché plus efficacement. Dans la mesure où nous réussirons à améliorer le fonctionnement du marché, nous exercerons une certaine influence modératrice sur les prix, mais le niveau général des prix continuera d'être touché par l'ensemble des forces économiques. Ces forces relèvent, bien entendu, de la compétence du ministère des Finances et de la Banque du Canada.

Depuis la création de mon ministère, soit depuis 18 mois, nous avons lancé un vaste programme en vue d'améliorer à la fois l'offre et la demande du marché. J'aimerais décrire ce programme sous deux principaux aspects: l'information et la concurrence.

Plusieurs ministères importants peuvent exercer une influence sur la politique en matière de concurrence du Canada. C'est cependant mon ministère qui en est le principal artisan. La loi relative aux enquêtes sur les coalitions est le véhicule par lequel s'exprime la décision du Parlement, laquelle remonte à 1889, de maintenir au Canada une économie de libre concurrence en interdisant toute restriction à la concurrence de la nature d'une collusion ou d'un monopole. Cette loi tend à assurer la liberté du commerce dans les domaines non réglementés par ailleurs par des lois provinciales ou fédérales valides.

Le marché doit donc demeurer libre afin d'offrir aux comsommateurs le meilleur choix possible de produits, de qualités et de prix. Le consommateur ne pourra exercer efficacement sa souveraineté que si ces choix sont disponibles. Seule l'accessibilité du marché à de nouveaux venus induira les industries bien établies à chercher à réduire leurs prix de revient et à améliorer leur rendement, et à faire bénéficier du fruit de ces épargnes le consommateur ultime.

Un des mécanismes prévus dans la loi sert à supprimer, réduire ou éliminer le tarif sur les produits lorsqu'à la suite d'une enquête, on découvre qu'ils donnent lieu à des pratiques restrictives, et c'est un remède que je cherche déjà à appliquer.

Toutefois, cette loi a besoin d'être grandement améliorée pour être pleinement efficace. Le directeur et son personnel ont besoin d'un accroissement important de leurs ressources, à seule fin de pouvoir exécuter le travail dont ils sont chargés. Ils ont dû certes assumer leur part du programme précis du gouvernement en vue de réduire les coûts de la fonction publique.

Des parties importantes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions doivent être révisées pour rendre les tâches courantes plus efficaces. C'est particulièrement vrai dans le cas des dispositions concernant les fusions et les monopoles. Il y a aussi une lacune dans la loi dans la mesure où elle ne s'étend pas à de nombreux services qui font maintenant un apport important au produit national brut.

Comme les député le savent, toute cette question est actuellement étudiée par le Conseil économique du Canada qui est censé faire rapport ce mois-ci. Lorsque j'aurai reçu ce rapport, et je m'y engage envers la Chambre, j'ai l'intention d'accélérer la révision de ces lois. J'ai déjà pris des mesures préliminaires au sein de mon ministère, en vue d'obtenir le rapport et d'entreprendre la révision de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Je sais que des députés estiment qu'une nouvelle loi est nécessaire dès maintenant. A mon avis, il serait très difficile de réviser la loi sans obtenir au préalable un rapport du Conseil économique, et le Parlement ne serait pas sage de vouloir faire cette révision sans le rapport. Le leader adjoint du parti néo-démocrate semblait être de cet avis l'autre jour.

Je voudrais mentionner un programme particulier de mon ministère parce qu'il montre, je crois, que l'opposition a été hypocrite cet arrès-midi. Pour aider davantage au bon fonctionnement du marché, le gouvernement a présenté le bill C-102 en vue d'affaiblir, dans le cas des médicaments d'ordonnances, la protection des brevets et des marques de commerce qui, pour une large part, est responsable du peu de concurrence de ce marché, et qui a maintenu les médicaments à des prix très élevés. Cet après-midi, l'opposition a pris avec beaucoup d'éloquence la défense des pauvres, de ceux qui ne peuvent se procurer de produits aussi coûteux. Mais songez à leur attitude à propos du bill C-102. Ils s'y sont opposés tant à la Chambre qu'au Sénat. Sans les membres de l'opposition officielle, depuis un an environ, cette loi serait en vigueur et aurait pu favoriser une baisse du prix des médicaments. Donc, monsieur l'Orateur, j'étais touché mais plutôt cynique en entendant les membres de l'opposition s'inquiéter des pauvres, après l'attitude qu'ils ont prise au sujet du bill C-102.

• (4.30 p.m.)

Il y a six mois, j'ai publié le Livre blanc sur les politiques pour la stabilité des prix, où j'étudie la courbe actuelle des prix et je souligne la nécessité d'élaborer de nouvelles techniques pour compléter la politique financière et monétaire qui est l'instrument clé pour régler pareilles situations. On en a beaucoup parlé cet après-midi, et les députés du Nouveau parti démocratique ont insisté sur la nécessité de créer une commission de révision des prix et des revenus. Je voudrais parler du rapport Batten. L'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis) en avait long à dire là-dessus, et elle m'a toujours reproché de ne pas avoir appliqué les recommandations du rapport Batten. Je voudrais simplement citer un extrait de ce rapport qui semble lui tenir lieu de bible. Il y est dit:

[L'hon. M. Basford.]

> Cette Commission est contre la création de commissions de révision des prix, de commissions de contrôle des prix ou l'élaboration de principes directeurs. De pareilles mesures risquent bien plus de camoufler les véritables problèmes, les causes profondes de l'inflation et de jeter la confusion, qu'elles n'ont de chances de donner des résultats concrets.

Je voudrais donc que l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway relise le rapport Batten et les propositions qu'il contient. Voilà pourquoi nous n'avons pas eu de commission de révision des prix. Voilà pourquoi nous avons signifié dans le Livre blanc notre intention de créer une commission des prix et des revenus pour étudier les différents facteurs qui causent l'inflation et pour proposer au gouvernement et au secteur privé les mesures qu'il y aurait peut-être lieu d'adopter.

Il est vrai que la tendance à l'inflation est mondiale, mais nous estimons qu'une telle mesure, la création d'une telle commission, peut aider à freiner l'inflation au Canada. Le président de la commission, M. Young, économiste canadien éminent et très estimé, dont la nomination a été accueillie avec satisfaction dans tout le pays, est du même avis que moi. M. Young a dit, au sujet des travaux de la commission, qu'on a tout lieu de croire que les gouvernements du Canada et des États-Unis vont lutter contre l'inflation, comme ils en ont exprimé l'intention, et de donner tort à ceux qui misent sur une hausse constante et considérable des prix.

La commission sera priée d'enquêter sur les causes, l'évolution et les effets de l'inflation, et d'en faire rapport, et de renseigner ceux qui prennent les décisions courantes en matière de prix et de revenus, le public en général et le gouvernement, sur la meilleure façon de stabiliser les prix. Elle entreprendra des études et des enquêtes constantes à cette fin et elle publiera des rapports. J'ai bon espoir que la commission, à mesure qu'elle jouera son rôle de renseigner la population sur la manière d'atteindre à une meilleure stabilité des prix, pourra inciter à plus de modération ceux qui prennent les décisions courantes en matière de prix et de revenus. Cela fournira des renseignements qui aideront

ceux qui élaborent les politiques relatives aux prix et aux salaires à rendre leurs décisions de façon à atténuer la pression ascentionnelle des prix. La commission ne pourra réussir à stabiliser les prix que si elle obtient la collaboration nécessaire de tous les intéressés.

Permettez-moi d'ajouter que d'autres pays ont établi des politiques semblables quant aux prix et aux revenus. Nous avons tâché de profiter de leur expérience et d'éviter les erreurs qu'ils ont pu commettre. D'abord, nous tenons à préciser clairement que le rôle de la commission n'est pas de se substituer à une politique monétaire et financière ni à d'autres politiques inflationnistes, mais plutôt de les soutenir.

Notre politique diffère aussi de celles des autres pays en ce que nous nous proposons d'instituer un comité parlementaire mixte qui serait chargé d'étudier les rapports de la commission. Je m'attendais à ce qu'un ordre établissant le comité figure au *Feuilleton* d'aujourd'hui. Il y sera probablement demain. Il fera suite aux intentions énoncées dans le Livre blanc, et il suscitera un débat public sur les données et les recommandations de la commission.

Le comité mixte aura à s'acquitter de très importantes fonctions. Il devra convoquer des témoins, consulter des experts et amorcer un débat général sur les moyens et les procédés que propose la commission pour atténuer les tendances inflationnistes. Ce genre de débat contribuera de plus à rendre les hommes d'affaires et les groupes ouvriers, les gouvernements provinciaux et municipaux, et les consommateurs en général, plus conscients des causes qui provoquent les poussées inflationnistes et des moyens propres à les enrayer.

En exposant les politiques du gouvernement en général à l'égard de l'inflation, ainsi que le rôle de mon ministère en particulier, nous avons montré, je pense, que nous sommes conscients du souci que manifestent aujourd'hui l'opposition et la motion à l'étude. A mon avis, l'attitude du gouvernement témoigne que nous nous préoccupons certes tout autant que l'opposition de ces problèmes et que nous y apportons des solutions efficaces.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre répondrait-il à une question avant de se rasseoir? Peut-il dire si le gouvernement approuverait que le comité spécial siège pendant l'intersession?

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, je ferai étudier cela par les leaders des partis à la Chambre. Je croyais que la motion figurerait au *Feuilleton* d'aujourd'hui. Je me demande pourquoi elle n'y est pas. L'honorable député sait que la formation et les réunions de comités sont débattues par les leaders des divers partis à la Chambre.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, comme les autres députés de l'opposition, je veux féliciter le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) à l'occasion de la naissance de son fils, ce qui le rendra sans doute plus conscient des problèmes auxquels les Canadiens font face. J'ai écouté pendant une soixantaine de minutes le discours du ministre. On pourrait, je crois, le diviser en quatre parties. Premièrement, il a repris le sermon sur la sympathie que nous inspirent diverses classes de gens comme les pensionnés, les anciens combattants, les pauvres et les personnes à revenu fixe. Je n'y trouve rien à redire. Puis, il a fait quelques suggestions dont je reparlerai. Après quoi, il s'est mis à déblatérer et à tenter de faire croire que l'inaction tenait à l'attitude de l'opposition. Il a fait ensuite quelques promesses.

Je voudrais m'attaquer immédiatement à la première partie. Je ne pouvais qu'être de son avis. Il avait la Chambre entière sous sa coupe quand il parlait des pensionnés, des pauvres, des anciens combattants et des personnes à revenu fixe. Mais nous savons bien ce qu'il a dit à leur propos. Qui fallait-il blâmer de son échec à la tête du nouveau ministère? Il allait nous le dire: les ménagères canadiennes, qui ne savent pas quoi acheter. C'est leur faute. Sa deuxième solution est le boycottage. Je commencerai donc par citer une question que j'ai posée l'autre jour au ministre de la Consommation et des Corporations. Nous verrons ce qu'il a répondu, parce qu'à ce moment-là chaque député aurait pu poser la même question. Voici ma question, qu'on trouve à la page 10036, du hansard:

Le ministre a-t-il songé à charger la Direction des enquêtes sur les coalitions à s'intéresser aux magasins à succursales multiples pour voir si un

monopole s'exerce sur le bœuf, car il y a un écart considérable entre le prix versé au producteur et celui que paie le consommateur?

S'il m'est permis de faire une brève digression, je signalerai que j'ai cru devoir aujourd'hui téléphoner à Calgary pour m'informer du prix du bœuf sur pied et du bœuf au gros et au détail. Lorsque je témoignerai aujourd'hui, je pourrai montrer que le problème n'est pas du côté du producteur ni du côté de la ménagère, mais du côté des intermédiaires entre le producteur et le consommateur. Lorsque le ministre sera conscient du problème, il sera sur la voie d'une solution.

• (4.40 p.m.)

Voici sa réponse, qui est de toute beauté. Ce n'est pas une de ces réponses philosophiques, comme en rédigent leurs nègres; celle-ci est de son cru:

Je me ferai un plaisir de transmettre cette demande au directeur des enquêtes et recherches, dans le cadre de la loi des enquêtes sur les coalitions, mais le député peut être sûr que les questions de ce genre font l'objet d'une surveillance constante.

Ensuite, le chef du NPD lui a posé une question supplémentaire fort au point. Comme les faits ne manquent pas, a-t-il dit, et je paraphrase, pour démontrer que des exploiteurs sont responsables de la hausse rapide du prix du bœuf—il songeait ici à la différence entre ce que le producteur obtient et ce que le consommateur paie—le ministre pourrait-il signaler la chose au directeur et l'inciter à faire quelque chose? Savez-vous ce que le ministre a alors répondu? Ce qui semblerait être sa solution, que voici:

En ce qui concerne la première partie de la question du député, s'il a des preuves dont je ne dispose pas, j'aimerais bien qu'il m'en fasse part.

Pour qu'il les transmette alors au directeur. Quelles sont ces preuves? J'ai proposé jeudi dernier qu'on enquête sur l'écart entre le prix du bœuf sur pied à la ferme, et le prix de détail. A mon avis, le ministre devrait faire mener une enquête par le directeur, avec l'aide de son ministère et des légistes dont dispose le gouvernement. Au lieu de cela, le ministre a lancé aujourd'hui une accusation contre les éleveurs. J'y reviendrai dans quelques minutes. Il s'est disputé avec un autre ministre, parce qu'ils ne savent quel parti adopter. Il a aussi accusé la ménagère de ne pas savoir acheter, ce qui serait la source de tous les maux. Examinons la situation.

[M. Woolliams.]

A Calgary, l'une des régions où l'on produit le plus de bœuf au Canada, le bœuf se vend 32 et 33 cents la livre, mais dans les chaînes d'alimentation—je ne veux pas citer le nom de cet ami du ministre de la Consommation et des Corporations même si je le mentionnerai peut-être quand je citerai l'article—il se vend à des prix très élevés. Je vous dirai les prix des différents morceaux. Le bifteck dans l'entrecôte ou de contre-filet se vendait $1.89 la livre. L'an dernier, le bifteck se vendait environ $1.19 la livre. Le ministre dit en réalité que le coût du bœuf sur pied a monté de 3c. à 5c. la livre, mais il a augmenté de 68c. la livre dans les magasins. Le ministre dit que rien ne le démontre et il nous demande des preuves, car il n'en possède pas. Certes, si le bœuf sur pied est monté de 3c., 4c. ou 5c. la livre, alors que les magasins ont haussé leur prix de 68c., il y a manifestement des raisons de faire enquête.

Je sais fort bien qu'il en coûte cher pour abattre le bétail et apprêter la viande. Voyons ce qui se produit pour le bœuf. Un bouvillon d'un an est amené au marché—et c'est là d'où vient la plus grande partie de notre bœuf—et vendu à un parc à bétail pour 32c. ou 33c. la livre; il pèse alors de 800 à 900 livres. Une fois abattu et apprêté, il pèsera environ 60 p. 100 de son poids sur pied, soit de 480 à 500 livres. Comment le ministre peut-il expliquer que le prix puisse monter de 68c. la livre chez le boucher quand il ne monte que de 3c., 4c., ou 5c. la livre sur pied? Si cela n'est pas une preuve suffisante pour le Directeur des enquêtes et de la recherche, il ne saurait y en avoir. Ceci, bien entendu, ne tient pas compte des abats, du foie, du cœur, des rognons, de la tête et autres parties semblables.

Une voix: Et la queue?

M. Woolliams: Un député a dit quelque chose que j'aurais pu mentionner aussi, mais je ne veux pas me laisser entraîner dans une telle digression, car il s'agit d'une affaire très sérieuse.

Un quartier de derrière pourrait peser de 80 à 90 livres. On me dit qu'une telle pièce pourrait donner environ 18 livres d'aloyau, 36 livres d'entrecôte et de contre-filet; ces coupes se vendent environ $1.89 la livre. La pièce comprendrait en outre environ 12 livres de romsteck, qui se vend à $1.09 la livre, environ sept livres de rôti de pointe d'aloyau à environ $1.29 la livre et à peu près 14 livres de gras.

Autrement dit, la viande, au *pro rata*, a augmenté d'environ 60c. la livre au magasin, tandis qu'elle a augmenté de 3c. ou 4c. à la ferme d'élevage ou au parc à bestiaux. C'est là que réside le problème.

Voyons un peu ce que le ministre a à dire à ce sujet. J'aimerais pouvoir consigner un plus grand nombre de chiffres. Le 14 juin, le ministre a parlé du bœuf, et il a répété ses propos aujourd'hui:

> Le ministre fédéral de la Consommation et des Corporations, l'honorable Ron Basford, a prié instamment les consommateurs de boycotter le bœuf, disant qu'ils sont les seuls à pouvoir faire baisser les prix. Il se ralliait ainsi à l'appel au boycottage lancé par M. Leon Weinstein, président de la chaîne de supermarchés, la Loblaw Groceterias Ltd.

Comme le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) l'a souligné, le président de l'Union des cultivateurs d'Ontario a déclaré qu'il faudrait boycotter tout dans les magasins de cette chaîne. Le ministre a parlé partout de boycotter le bœuf, mais cela nuirait à une grande industrie canadienne qui n'est pas coupable, c'est-à-dire à celle des éleveurs de bœufs.

M. Horner: Les seuls qui ne touchent pas de subventions en agriculture.

M. Woolliams: J'en conviens. Qu'a dit le ministre de l'Agriculture? Permettez que je me reporte à un communiqué du 13 juin, presque à la même date où le ministre de la Consommation et des Corporations a préconisé le boycottage. C'est ce qui a amené le chef de l'opposition, durant la période des questions orales, à accuser le gouvernement actuel d'hypocrisie.

Le ministre de l'Agriculture dit, d'une part, qu'il n'y a pas lieu de boycotter les magasins, tandis que le ministre de la Consommation et des Corporations laisse entendre, de son côté, qu'il faut les boycotter, et il blâme à la fois les éleveurs et les ménagères du pays. Au moins sous ce rapport, le ministre de l'Agriculture est plus au courant de l'activité politique que le ministre de la Consommation et des Corporations. Voici ce que dit le ministre de l'Agriculture:

> Grâce à un meilleur revenu, le cultivateur pourra élargir ses troupeaux, construire des bâtiments meilleurs et plus modernes, essayer de meilleures méthodes de production du bœuf et accroître la superficie de sa ferme. A la longue, ce sera le consommateur qui en bénéficiera, car il recevra une plus grande quantité de bœuf de haute qualité.

Puis le communiqué ajoute:

> M. Olson conteste l'opportunité du boycottage ...

Le ministre de la Consommation et des Corporations a déclaré aujourd'hui que nous sommes mieux d'élever nos voix contre ce genre de majoration et de boycotter les magasins, puis il a critiqué les ménagères du pays. Il nous a qualifiés d'hypocrites et d'irresponsables. Quelqu'un doit quitter ce gouvernement faible lorsque certains de ses membres semblent appuyer les deux côtés de chaque question qui survient au pays.

L'hon. M. Stanfield: Quelle est l'attitude de Kierans à ce sujet?

M. Woolliams: C'est justement où j'en arrivais; j'en remercie le chef de l'opposition. Nous avons eu la même situation en ce qui concerne l'OTAN, lorsque le ministre des Postes (M. Kierans) tenait à retirer nos forces de l'OTAN, tandis que le ministre de la Défense (M. Cadieux) et d'autres de ses collègues luttaient pour que le Canada remplisse certaines responsabilités en matière de sécurité collective. Quelle hypocrisie! Comment peuvent-ils faire partie du même gouvernement? Le ministre chargé de l'habitation a démissionné, mais ceux-ci manquent de sincérité. Ils n'ont pas le sens de leurs responsabilités et ne démissionneront pas.

Le ministre de l'Agriculture a exprimé des doutes sur l'opportunité d'un boycottage et signalé que toute tentative pour reprendre l'augmentation accordée à nos producteurs de bœuf ne ferait que décourager l'expansion de cette industrie. Il a dit, en réalité, qu'un boycottage du bœuf dans les magasins ferait ralentir la production, ce qui aggraverait le problème. Je tiens à bien préciser que la part de profit qui revient au producteur n'est pas importante, car l'augmentation ne se produit qu'à une étape ultérieure, lorsque le bœuf a quitté les mains du producteur. A en juger par le remarquable petit exposé du grand économiste, le ministre de la Consommation et des Corporations, il faut en conclure qu'il ne voit pas la situation du même œil. Il ferait mieux de s'entendre avec le ministre de l'Agriculture.

Lorsque le ministère de la Consommation a été créé, j'ai dit, et je le répète aujourd'hui, que ce n'était qu'un faux-fuyaut, car ce ministère ne détient pas les pouvoirs constitutionnels pour remédier en quoi que ce soit aux prix élevés des denrées alimentaires et autres produits. Le ministre refuse d'ordonner au directeur des enquêtes et recherches de recourir à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Il refuse de trouver une solution autre que le boycottage du bœuf par les consommateurs. Les Canadiens constateront bientôt, s'ils ne l'ont déjà fait, que toutes les

belles paroles du ministre ne feront pas baisser les prix des aliments et n'enrayeront pas l'inflation. Ces sermons ont assez duré. Ce sont seulement des exercices de sémantique, du verbiage gouvernemental. Le ministre est coupable de verbicide, de boucherie politique avec son propre cabinet, parce que personne ne le croit.

• (4.50 p.m.)

Une voix: Verbicide?

M. Woolliams: Oui. Cherchez-le. C'est un mot nouveau. Le verbicide, c'est la boucherie des mots. Voilà de la vraie sémantique. Le détaillant fait environ 17 p. 100 brut sur le détail de la viande, et bien entendu ce qui se gâte est à ses frais ou se perd.

Je m'opposerais au boycottage du bœuf pour la bonne raison que non seulement cela nuirait au producteur mais, loin de faire baisser le prix du bœuf, cela l'augmenterait. Pareil boycottage affecterait d'abord le consommateur, puis le producteur. On ne saurait pas davantage si l'intermédiaire, l'entreprise intermédiaire, exerce un quasi-monopole. Si le ministre faisait enquête, il découvrirait peut-être pourquoi le bœuf coûte cher. Le ministre devrait faire enquête sans tarder sur l'écart marqué entre ce que le producteur reçoit et ce que le consommateur paie pour toutes les coupes de bœuf.

J'ai constaté, aux séances du comité l'année dernière, que la loi des enquêtes sur les coalitions ne nécessitait pas toutes les modifications que l'on prétend. J'y ai appris que l'on ne disposait pas du personnel voulu, des spécialistes nécessaires pour étudier ces questions. La question est venue sur le tapis lorsque j'ai demandé pourquoi on ne faisait pas enquête sur le prix de détail de l'essence. Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi un gallon d'essence coûtait le même prix à Calgary, où elle est produite et transformée, qu'à Toronto, où l'on n'a rien à voir ni avec sa production ni avec sa transformation. Les intéressés nous ont répondu qu'ils ne pouvaient faire enquête là-dessus, faute du personnel voulu. Ils se trouveraient exactement dans la même situation s'il s'agissait d'examiner le prix du bœuf, des œufs ou du beurre.

Le ministre se montre très désinvolte en disant que l'opposition ne propose rien pour remédier au problème. Il prétend que les preuves sont insuffisantes. Il a toutes les preuves voulues, il me semble, puisqu'il sait que le prix du bœuf a augmenté de 68c. dans les magasins tandis que, sur pied, il n'a augmenté que de 4c.

Je tiens à préciser une chose. Compte tenu du prix de l'équipement, des terres agricoles, du transport et de la main-d'œuvre, je ne crois pas que le producteur fasse un bénéfice excessif, mais il sert de bouc émissaire au ministre de la Consommation et des Corporations et porte le blâme de la hausse du bœuf. C'est tout juste si le producteur peut joindre les deux bouts, par suite de l'étau coût-prix signalé au début de cet après-midi.

Celui qui a écrit le discours du ministre n'est guère à la page. Le ministre a parlé de ficelle d'engerbage que l'on n'utilise plus dans aucune ferme de l'Ouest depuis près de 30 ans. Je pense que les mesures économiques du ministre sont toutes aussi démodées.

M. Horner: Le ministre était en train de fumer derrière le rideau mais vous l'avez enfumé et il est maintenant dans l'enceinte de la Chambre.

M. Woolliams: Comme l'a dit le député de Crowfoot (M. Horner) nous avons enfumé le ministre, qui a été contraint de regagner la Chambre.

L'hon. M. Basford: Pourquoi m'a-t-on présenté des instances la semaine dernière au sujet des ficelles d'engerbage?

M. Woolliams: Je ne sais pas. C'est sans doute quelqu'un de votre circonscription qui s'était égaré.

L'hon. M. Basford: Elles venaient de la Saskatchewan.

M. Woolliams: Je m'étonne que le ministre—et je le dis en toute gentillesse—soit si ignorant de ce qui sert à la moisson et à la culture en général aujourd'hui au Canada. On ne se sert plus de ficelle: les seules ficelles que l'on trouve encore ce sont celles avec lesquelles le gouvernement ligote le consommateur et le contribuable canadiens.

Dans la ville de Calgary, le bifteck est passé, depuis l'an dernier, de $1.19 la livre à $1.89. Vous pourrez constater qu'il en va de même pour tous les morceaux de bœuf. En mai 1968, le prix du bifteck dans le pays—ces chiffres nous sont communiqués par le Bureau fédéral de la statistique—atteignait en moyenne $1.18 la livre et en mai de cette année il était de $1.38; le bifteck de ronde, en mai 1968, coûtait $1.06 la livre et en mai de cette année, $1.21; en mai de l'année dernière le rôti de côtes roulé coûtait $1.04 la livre et en mai de cette année $1.13. Aujourd'hui, il se vend à Calgary $2.10 la livre; son prix a augmenté de $1.06 depuis l'année der-

nière. Or, là-dessus, le producteur ne perçoit que 3 ou 4c. par livre. De ce fait, le ministre peut certainement nous présenter un meilleur argument qu'il ne l'a fait cet après-midi lorsqu'il a essayé de fustiger l'opposition en disant que nous n'avions aucune proposition à offrir.

Je déclare au ministre qu'on devrait faire un examen complet de la situation. Il devrait employer à cette fin le directeur des enquêtes et recherches prévu par la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Le ministre devrait mettre une partie des 16 millions alloués, dit-on, à son ministère, à la disposition des gens chargés d'examiner la situation. Il nous a parlé d'un de ses amis chaînistes qui l'appuie dans sa politique contre les consommateurs; cet ami courra vite se mettre à l'abri quand il découvrira le genre de monopole que notre pays pourrait avoir.

Comment le consommateur, père de trois ou quatre enfants, peut-il faire alors qu'il est obligé de travailler ainsi que sa femme, pour acheter les bas morceaux et préparer les repas nécessaires étant donné leurs conditions de travail? Le ministre parle des ménagères qui ne savent pas acheter. Depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux en 1963, un bien plus grand nombre de femmes mariées ont dû se mettre au travail pour joindre les deux bouts dans cette société cruelle. Lorsque le mari et la femme rentrent chez eux, tous deux fatigués dans leur petite maison au loyer élevé, ils ne peuvent préparer le genre de souper qu'ils prépareraient si la femme pouvait rester chez elle et prendre soin de sa famille. Ils achètent les morceaux de bœuf les plus coûteux et les denrées les plus chères car on peut les préparer plus rapidement. Le ministre ne devrait pas appliquer ses remarques à 100 p. 100 des ménagères car, un de ces jours, il pourra avoir besoin d'elles, même à Vancouver.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre autorise-t-elle le député à continuer?

Des voix: Continuez.

M. Woolliams: J'ai presque fini, monsieur l'Orateur. Nous, de l'opposition, avons mis en garde le gouvernement au sujet des tendances inflationnistes. Nous n'avons cessé de les signaler alors qu'il proposait des programmes grandioses et parlait de réduire les dépenses tout en continuant à dépenser plus que tous les autres paliers de gouvernement. J'avoue franchement que j'ai raté un vote à la Chambre dernièrement. Je n'en ai pas manqué beaucoup. C'était le vote sur le bill des langues. Si j'avais été présent j'aurais voté le renvoi du projet de loi au comité.

L'autre jour, j'ai reçu certains renseignements d'un ministère de l'État que je ne nommerai pas. Ces renseignements ne se rapportent pas à l'objet de notre discussion actuelle. Je veux simplement donner un exemple du gaspillage et du manque de planification du gouvernement. Un montant de 125,000 dollars avait été mis de côté pour modifier un carrefour giratoire sur la route trans-canadienne à Banff. Le programme a été annulé ou différé. Que va-t-on faire avec les 125,000 dollars? On a installé de nouvelles pancartes à Banff l'année dernière et on emploiera ces fonds pour en dresser de nouvelles. C'est un gouvernement qui paraît-il réduit les frais. Tous ceux qui croient que le Canada est une grande nation composée de deux grandes langues et deux grandes cultures pensent sans doute qu'à l'heure actuelle, dans un endroit comme Banff, ce sont des frais qui pourraient facilement être évités cette année encore. Ce n'est là qu'un exemple des folles dépenses du gouvernement.

Je réfute vigoureusement les assertions du ministre selon lesquelles l'opposition demande l'application de programmes qui entraîneront un surcroît de dépenses. Je le prie de me montrer un passage dans le hansard où j'ai demandé que l'on dépense plus d'argent. Je voudrais que l'on réduise certains impôts. Le budget du gouvernement consistait avant tout à imposer une surtaxe afin d'enrayer l'inflation. Cette surtaxe frappe les gens à revenu fixe, notamment les retraités. Cela les appauvrit de plus en plus et il leur est plus difficile que jamais de faire face à l'inflation créée par le gouvernement.

• (5.00 p.m.)

Le gouvernement essaie de courir deux lièvres à la fois. L'allocution prononcée cet après-midi par le chef du Ralliement des créditistes, M. Caouette, m'a frappé. Il ne courrait pas deux lièvres à la fois, lui: il dégageait le problème. Le gouvernement essaie de filer le parfait amour avec les producteurs et le monde ouvrier. Il ne fait qu'encourager la tendance à l'escalade inflationniste qui relève les salaires pour augmenter le pouvoir d'achat. Il faut que les bénéfices augmentent pour payer ces salaires. Ce conflit aigu s'éternise; il faudra bien que le gouvernement trouve une solution. Celui-ci devra peut-être

revenir à la formule des 30 p. 100 de l'ancien premier ministre. Cette formule avait amorcé une montée des prix que même le premier ministre actuel (M. Trudeau) n'a pu contenir.

Il y a bien une année que le premier ministre a été élu porté par le slogan «la société juste». On commence à comprendre ce que signifie «société juste». Cela veut dire «pressurer encore». L'autre jour, le premier ministre a dit à la presse de «prendre un bain». Je lui dis, ainsi qu'à son gouvernement, qu'il est temps pour eux de prendre une douche froide pour pouvoir faire face à quelques-unes des froides réalités et des problèmes pratiques qu'affronte notre pays. D'ici peu, d'autres ministres donneront leur démission, si leur sens des responsabilités, leur probité et leur sincérité égalent celles d'autres ministres, serviteurs d'autres grands gouvernements libéraux, qui ont eu le courage de démissionner. Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) ne peut dénoncer le boycottage comme étant une mauvaise mesure, car c'est là la seule tactique qu'a proposée le gouvernement. Le ministre de la Consommation et des corporations se déclare en faveur du boycottage. Le premier ministre doit faire son choix entre le «nouveau père» et le ministre de l'Agriculture. Il lui faut choisir. Bref, on comprend maintenant pourquoi les ministres ne sont présents à la Chambre qu'à l'occasion. J'ai découvert pourquoi. C'est qu'ils n'ont pas à répondre aux questions et à s'acquitter de leurs responsabilités politiques et économiques.

Je termine sur cette note. Aujourd'hui est un jour réservé à l'opposition. Je dis au ministre que nous avons été critiqués pour certaines de nos recommandations et parce qu'elles n'étaient pas toujours positives. Je dis au ministre que le jour où les pirates du gouvernement ont privé l'opposition officielle et l'opposition tout entière du droit de regard sur le Trésor du pays, ils ont donné à l'opposition le droit de dire au gouvernement: «A moins que vous ne proposiez des solutions précises et positives, vous ne recevrez plus d'argent des contribuables pour le dilapider à créer des utopies.» Lorsque le gouvernement a modifié le Règlement à cet égard, il a émasculé le Parlement. Lorsque le ministre a prononcé sa conférence à l'université, je suis sûr qu'il a impressioné les nouveaux étudiants mais pas les anciens. Il y avait seulement 10 libéraux qui l'écoutaient. Le gouvernement a créé cet état de choses en modifiant le Règlement et en retirant à l'opposition le contrôle sur les cordons de la bourse. Nous avons perdu notre pouvoir, mais nous le retrouverons parce que l'opinion publique se réveillera suffisamment dans les trois prochaines années pour rejeter le gouvernement.

[M. Woolliams.]

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Il est de mon devoir, conformément à l'article 40, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées au moment de l'ajournement: l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—Le National-Canadien—Les consultations au sujet des employés retraités; l'honorable député de Surrey (M. Mather)—La lutte contre le bruit —Les mesures pour combattre un problème national; l'honorable député d'Athabasca (M. Yewchuk)—Les parcs nationaux—Les nouvelles frontières du parc Wood Buffalo.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU, EN VERTU DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—L'INCURIE DEVANT LA HAUSSE DES PRIX ET SES EFFETS SUR LES CONSOMMATEURS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. McGrath.

M. Robert P. Kaplan (Don Valley): Monsieur l'Orateur, je voudrais participer au débat, car il convient de neutraliser l'impression créée par la motion et confirmée dans les discours du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) et du député de Calgary-Nord (M. Woolliams), selon laquelle le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) serait pleinement responsable de la stabilité des prix et de l'inflation. J'ai entendu parler de bœuf, mais cela ressemble à de la mortadelle, monsieur l'Orateur.

Une voix: Vous pouvez vous payer les deux.

M. Kaplan: Ce serait rendre un mauvais service au peuple canadien que de lui faire croire que l'inflation, au niveau du consommateur, est imputable uniquement au mécanisme des prix, comme le prétend la motion, et n'oublions pas que le ministère de la Consommation et des Corporations se contente, dans son étude de l'inflation, de considérer le mécanisme des prix.

Par conséquent, pour bien faire ressortir certaines des causes profondes des tendances inflationnistes des derniers mois, je dois élargir le cadre du débat. N'étant pas économiste, je le fais avec quelque hésitation. Mais je vais

tâcher, dans les quelques minutes qui me restent, de passer en revue les mesures traditionnelles par lesquelles le gouvernement peut combattre l'inflation, et de les examiner à la lumière du type bien particulier d'inflation qui afflige notre économie.

On pourrait dire que les conditions sont excellentes aujourd'hui, mais j'aimerais m'arrêter sur une question que se posent peut-être de plus en plus de Canadiens qui participent à notre vie économique. Si les conditions sont si bonnes, comment se fait-il que la situation soit si mauvaise? Voilà le paradoxe qui domine l'économie actuelle et il n'est pas exagéré de dire qu'un nombre croissant de Canadiens commencent à s'inquiéter. Les désavantagés de notre société, les vieillards pensionnés, les fonctionnaires retraités, les anciens combattants et ceux qui ont économisé pour s'assurer une retraite confortable, je les rencontre tous les jours dans ma circonscription et ils commencent à avoir peur. Mais ce ne sont pas les seuls. Les riches, les puissants, les capitaines d'industrie, nos grandes sociétés, nos municipalités et les gens qui ont de vastes ressources de crédit ont peur aussi. Mais voici le paradoxe: nos conditions n'ont jamais été meilleures, l'emploi est à un niveau satisfaisant dans la plupart des régions du Canada, nous vivons à une époque de progrès et de croissance soutenus qui n'ont pas ralenti depuis la guerre, sauf de façons constructives. L'expansion se poursuit à un rythme sans précédent, et il n'y a aucun signe de marasme ou même de recul à l'horizon. Les décisions particulières de milliers de planificateurs en matière économique d'assurer l'expansion maintenant, d'acheter maintenant, bref de dépenser et d'emprunter maintenant, détruisent toute hypothèse d'une récession, même lointaine.

Parmi toutes ces déclarations, la plus ingénieuse est la dernière. Je m'explique. S'il y a une leçon que les planificateurs en matière économique de chez nous ont apprise au cours des 25 dernières années, c'est celle-ci: n'attendez pas au printemps, n'attendez pas du tout, agissez maintenant, achetez maintenant, empruntez maintenant. A peu près toutes les décisions prises depuis la guerre de remettre à plus tard des dépenses ou des emprunts dans le secteur privé se sont révélées désavantageuses. La remarque ne s'applique pas uniquement aux décisions du monde des affaires ou de l'administration, mais aussi à celles des familles. Combien de jeunes familles se trouveraient aujourd'hui dans une meilleure situation si elles avaient acheté l'an dernier la maison dont elles ont maintenant besoin ou, mieux encore, si elles l'avaient achetée il y a deux ou cinq ans, même si elles n'en avaient pas besoin alors. L'industrie se trouve dans la même position. Ceux qui ont attendu pour agrandir que leurs ventes justifient de telles dépenses, le regrettent.

L'attitude populaire que je viens de décrire est fondée sur une confiance profonde que la crise ne se produira pas et une foi à l'égard des gouvernements qui, grâce aux techniques perfectionnées pour maintenir la croissance, ne fût-ce que pour obtenir le plein emploi, sauront éviter une crise. Autrement, si les gens s'attendaient à une crise, ils auraient avantage à attendre avant de prendre des engagements. Si plus de gens décidaient d'attendre, cela ralentirait la croissance économique; dans ce cas, l'inflation serait maîtrisée. Mais parce que les gens croient le contraire, c'est-à-dire que l'inflation va continuer et l'expansion aussi, et qu'ils agissent en conséquence, il faut envisager une économie dans laquelle on ne tient aucun compte du risque de perte dans une entreprise. Si la croissance est assurée, il ne peut y avoir de pertes, et on ne court aucun risque en prenant de l'expansion, même de l'expansion prématurée.

• (5.10 p.m.)

A mon avis, on n'a pas suffisamment pensé aux réalités de la vie, aux méthodes traditionnelles appliquées à l'économie qui repose sur une confiance nouvelle. Toute la politique économique antérieure est remise en question parce qu'elle était fondée sur un système selon lequel le pouvoir décisoire était prêt à considérer l'éventualité d'un fléchissement des prix et d'une raréfaction des marchés. Ce sont des possibilités qui sous-entendent des avantages du point de vue de la centralisation ou de l'atermoiement en matière d'engagements. Les gens ne raisonnent plus ainsi.

J'aimerais donc examiner les solutions traditionnelles que l'on applique à cette nouvelle forme d'inflation. L'État applique traditionnellement trois techniques courantes. La première, c'est la politique financière. Comment s'applique-t-elle en vertu de ces nouveaux postulats? Dans le cas de la politique financière on peut voir qu'aucun changement ne devrait être effectué; voici quelle serait la réaction fiscale appropriée en période de prospérité et d'inflation de demande: une augmentation des impôts, une diminution des dépenses et des efforts pour équilibrer les budgets. Voilà qui oblige le pouvoir décisoire du secteur privé dans le domaine économique à attendre avant de passer à l'action, ne serait-ce qu'en limitant ses moyens par l'imposition.

Le deuxième moyen traditionnel qui permet d'enrayer l'inflation est celui qui se rattache au rôle de l'État en tant que consommateur. Lorsque la demande privée augmente et que les prix montent, il est toujours approprié même en vertu des nouveaux postulats,

comme sous l'ancien régime, que le gouvernement réduise sa demande de biens et de services.

Mais lorsqu'on aborde le troisième aspect de ces moyens de contrôle, le contrôle monétaire, la différence est frappante. J'aimerais insister sur le sujet. En vertu des nouveaux postulats, l'ancienne théorie monétaire est totalement fausse; à vrai dire, elle aboutit aux résultats contraires. Traditionnellement, le gouvernement obtient que la Banque du Canada élève le taux d'intérêt dans l'espoir ainsi de faire renoncer les gens à l'expansion parce que les hommes d'affaires ne veulent pas assumer le risque de frais d'intérêts fixes élevés surtout pendant de longues périodes. Auparavant ils savaient que s'ils empruntaient à des taux élevés et qu'après une période d'attente, leurs concurrents parvenaient à emprunter à des taux moins élevés, ces derniers pourraient vendre à meilleurs prix. Il semble clair cependant que ce genre de raisonnement est dépassé. Les gens estiment qu'ils ne courent aucun risque véritable en versant des taux d'intérêt élevés parce qu'ils sont convaincus qu'aucune crise ou régression n'est imminente, que les prix seront suffisamment élevés et les marchés suffisamment vaste pour soutenir ces frais élevés. Cette expérience ou cette opinion sont dues au sentiment que la mainmise du gouvernement sur l'économie et son dévouement à la cause du plein emploi impliquent de telles conséquences.

Si ma remarque est juste, monsieur l'Orateur, la hausse du taux de l'intérêt dans les circonstances actuelles ne contribue nullement à réduire l'inflation et ne freine pas les emprunts. Je constate plutôt qu'elle accroît l'inflation. Si les taux d'intérêt étaient plus bas et si la hausse des impôts et la réduction des dépenses du gouvernement faisaient l'objet d'une politique constante, j'estime que l'inflation serait moindre qu'aujourd'hui. C'est la hausse des taux d'intérêt qui provoque l'inflation. Ils sont eux-mêmes inflationnistes. Telle est la conclusion indéniable qu'on doit tirer de toute la manipulation des taux d'intérêt qui a duré depuis la fin de 1957 jusqu'à la semaine dernière lorsque le Federal Reserve Board l'a augmenté d'un pour cent. Il est possible que le genre d'augmentation usuraire qui s'est produit la semaine dernière—il s'agit d'une augmentation d'un caractère extrême—aura des conséquences que les augmentations légères et moyennes n'ont pas réussi à produire au cours des dix dernières années.

On ne dit pas assez souvent ni assez clairement que le Canada n'a pas et ne peut avoir une politique indépendante en matière d'intérêt. Notre politique à cet égard est celle des États-Unis. Je n'en suis pas fier, mais ce que je pense, et ce que pensent mes compatriotes,

[M. Kaplan.]

n'influe nullement sur la question. Au cours du débat d'une importance croissante sur la propriété étrangère et sur ses conséquences pour le Canada, on a beaucoup parlé de notre inaptitude à régir notre économie. Je m'oppose à cette critique, non pas en bloc, mais lorsqu'elle a un fondement holiste.

Ce n'est peut-être pas le moment de discuter le grand sujet des gros investissements ni de préciser l'importance des investissements américains dans notre système économique, mais pour traiter le problème de l'inflation comme je l'ai fait, je dois parler des graves problèmes politiques des Américains. Or ces problèmes résultent d'une politique du taux de l'intérêt que je considère comme antiproductive.

Comme nous-mêmes, les Américains combattent l'inflation économique en contrôlant les dépenses du gouvernement, en utilisant des moyens fiscaux ainsi qu'une politique de l'intérêt. Les Américains n'ont pas réussi à contrôler aussi bien que nous les dépenses du gouvernement. Au Canada, nous avons été plus heureux dans ce domaine. Certes, ils ont deux guerres sur les bras, l'une au Vietnam et l'autre dans leurs villes et cela coûte cher. Cela ne laisse aux Américains que deux moyens—le droit d'imposer et le contrôle du taux d'intérêt.

Avec notre système basé sur le gouvernement de cabinet et sur le contrôle de la majorité, le gouvernement peut, en pratique, lever des impôts à son gré dans le but de combattre l'inflation. A cet égard, je pense que le gouvernement canadien a fait son devoir presque au-delà de la limite. Cependant, le gouvernement des États-Unis n'a aucune procédure directe qui soit comparable à la nôtre lorsqu'il s'agit d'appliquer des mesures fiscales, si urgentes soient-elles. La semaine dernière, par exemple, l'administration des États-Unis a délégué au comité des voies et moyens de la Chambre six anciens secrétaires du Trésor chargés d'introduire un appel bipartite pour le maintien de la surtaxe sur le revenu. Aujourd'hui, cependant, rien ne l'assure que ses efforts dans ce sens seront couronnés de succès. Il est évidemment plus difficile pour le gouvernement des États-Unis de compter sur des mesures ou des propositions fiscales pour contrôler l'inflation. Il ne lui reste donc que la possibilité de contrôler le taux d'intérêt. C'est, je pense, cette incertitude au sujet des propositions fiscales qui a conduit l'administration à trop compter sur les mesures prévues par le Federal Reserve Board pour combler la brèche lorsqu'il n'est pas possible de recourir à une réduction des dépenses publiques et à une augmentation de l'impôt. Cependant, les politiques monétaires ne suffisent pas, à elles seules, à contrôler l'inflation; les efforts aux États-Unis ont com-

promis l'économie de ce pays et sont en train de compromettre la nôtre. Comme je l'ai dit précédemment, elles se sont retournées contre ceux qui les appliquaient et les taux d'intérêt élevés sont devenus un facteur d'inflation.

J'ai encore quelques minutes, monsieur l'Orateur, et je voudrais en profiter pour examiner la responsabilité du ministre de la Consommation et des Corporations. J'ai prétendu qu'il y avait des faiblesses dans les moyens traditionnels utilisés pour contrôler l'inflation. J'ai soutenu, sans toutefois profiter du débat pour développer mon point de vue, qu'il n'y a pas grand-chose à faire en ce moment, dans le pays, pour assurer le succès d'une politique indépendante à l'égard de l'intérêt. Il n'y a rien que nous puissions faire si vous voulons maintenir l'apport des capitaux étrangers et la croissance économique au rythme actuel.

Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a attribué une suggestion au chef de l'opposition. D'après lui, le gouvernement devrait tenter de donner des principes directeurs. Les principes directeurs, pour le dire en deux mots, supposent que l'on choisira un taux, à tout hasard ou après réflexion, peu importe et que l'on déclarera que tous les bons citoyens sont tenus de renoncer à toute augmentation qui dépasserait, disons, 6 p. 100 par an. On croirait que cela pourrait marcher, mais le fait est que lorsqu'on a tenté l'expérience au Canada il y a quelques années, elle a échoué. Dans notre économie d'aujourd'hui, les gens voient dans les principes directeurs des hausses minimums admises. Ainsi, si le principe directeur est établi à 6 p. 100, le fabricant estime ne pas faire son devoir à moins d'augmenter ses prix de 6 p. 100. De même, le syndicat estime avoir droit à une augmentation de 6 p. 100 et commence les négociations à partir de là. Les principes directeurs sont une formule trop simpliste, et j'espère que la suggestion que j'ai mentionnée a été à tort imputée au chef de l'opposition. Nous avons essayé les principes directeurs et constaté qu'ils contribuaient à l'inflation.

J'ai dit tout à l'heure que les acheteurs et les ouvriers ne voient pas la possibilité d'une crise ou d'une récession. A cela vient s'ajouter le fait que bien des gens croient aujourd'hui que l'inflation va continuer et que les prix vont continuer d'augmenter. En soi, cela dérange le mécanisme du marché. Même s'il y a encore un peu de jeu dans l'économie, une capacité inactive, un approvisionnement suffisant de biens et services, les gens ont appris à considérer le marché comme injuste, comme un endroit où il est futile de négocier. C'est dans ce secteur que la nouvelle Commission des prix et des revenus va enquêter afin de fournir au public les renseignements qu'il faut pour organiser la résistance aux prix que ne justifie pas la poussée des coûts. Ce n'est ni simple, ni facile. Il faut étudier la question en profondeur.

• (5.20 p.m.)

Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) prétend que la Commission pourrait arrêter la hausse des prix, mais ce n'est pas si facile qu'il le croit. La Commission doit constater si une hausse ne provient pas d'une augmentation des coûts, et étudier le coût du produit, les frais de main-d'œuvre et la hausse des frais de transport. Il faut tenir compte de tous ces facteurs. Il ne faut pas croire que le gouvernement pourrait élaborer ses politiques en lisant les journaux et les réclames, à l'instar du député de Calgary-Nord. Pour que la Commission jouisse de la confiance publique, il faut qu'elle sache de quoi il retourne. Elle a été lente à démarrer, car elle étudie un nouveau domaine. Pour terminer, je dirai que je ne la crois pas vouée à l'échec, et je lui souhaite bonne chance.

M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, pour commencer je pense qu'on peut dire en toute justice que le ministre se préoccupe, comme tous les Canadiens, de la vie chère. Toutefois, se préoccuper d'un mal et y remédier sont deux choses différentes.

Je classe le ministre parmi mes amis personnels et je le connais d'ailleurs depuis des années. Je saisis l'occasion pour sincèrement féliciter M^me^ Basford et le ministre de la naissance de leur enfant.

Des voix: Bravo!

M. McCutcheon: J'ai toujours eu beaucoup d'admiration pour le ministre, ayant travaillé à ses côtés depuis trois ans au comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat qui a mené une enquête sur le coût élevé de la vie.

A mon avis, le ministère de la Consommation a été offert aux consommateurs canadiens comme palliatif, mais quant à la lutte contre la vie chère, c'est un fiasco. J'ajoute cependant que ce n'est pas tout à fait la faute du ministère, loin de là même. Le fait que le gouvernement, dont le ministre est membre, a mal dirigé l'économie du pays compte pour beaucoup dans l'escalade du coût de la vie; et tous les ministères de la consommation et des corporations du monde ne parviendraient pas à redresser la situation. Nous assistons à une escalade effrénée et une grande partie des difficultés peut être attribuée à l'ignorance complète du gouvernement quant aux facteurs qui contribuent au genre d'inflation où

nous sommes pris. Justement, le député de Don Valley (M. Kaplan), qui vient de se rasseoir, a fait valoir cet argument, et je veux le féliciter de son discours réfléchi.

A mon avis, le gouvernement a considéré l'inflation en songeant à l'ancienne description: «trop d'argent et trop peu de produits.» Nous tous, ce groupe formidable qui est réuni ici de cinq à six tous les soirs, nous savons que ce n'est pas de cette inflation-là que nous souffrons. Si vous avez de l'argent au Canada à l'heure actuelle, monsieur l'Orateur, vous pouvez acheter tout ce qui vous tente. Je le répète, si vous avez de l'argent.

Notre misère actuelle est attribuable pour une large part à la situation mondiale et à un gouvernement qui n'a pas reconnu les signaux d'alerte et a tardé à intervenir. Les députés, sous la conduite du gouvernement libéral, ont aboli le plafond des taux d'intérêt bancaires, il y a quelque temps, et nous en voyons les effets désastreux tout autour de nous aujourd'hui. Les banques avaient réellement besoin de cette mesure. Selon les rapports financiers des banques à charte, les bénéfices ont augmenté de 30 à 35 p. 100. Les dépenses du gouvernement ont continué d'être très élevées, et les demandes du gouvernement sur le marché des capitaux se poursuivant, les taux d'intérêt sont devenus prohibitifs, ce qui a fait monter le coût d'achat des marchandises, le loyer des logis, et tout le reste.

D'autre part, le gouvernement continue à augmenter les impôts, ce qui amène une hausse générale des prix. Les travailleurs ne pouvaient que demander des salaires plus élevés. Les demandes des travailleurs ont eu pour résultat net de maintenir le pouvoir d'achat, car chaque hausse de salaires a entraîné une hausse du coût des marchandises. C'est un cercle vicieux; c'est comme le chien qui court après sa queue.

Qu'a fait le gouvernement, pour calmer ceux qui vocifèrent contre le coût de la vie et pour en enrayer la montée croissante, conformément à leur requête? Le gouvernement, dépourvu d'imagination, a fait ce qu'on pouvait attendre de lui: il a créé un nouveau ministère. C'était une façon simple d'éliminer la pression, comme le gouvernement n'avait aucune solution concrète à offrir face à ce grave problème.

Je voudrais savoir ce que nous avons reçu pour les 16 millions dépensés jusqu'ici. Le ministre a eu l'effronterie de prétendre aujourd'hui que la Chambre avait expédié l'étude de ses crédits. C'est un autre exemple de la façon de procéder du gouvernement. Il a présenté les crédits des ministères suspects le dernier jour réservé à l'étude des subsides à la Chambre.

Toutefois, nous avons la case postale 99, dont le ministre parle beaucoup.

L'hon. M. Basford: Le député y a adressé des lettres.

M. McCutcheon: Diverses plaintes ont été reçues au cours de l'an dernier, y compris certaines de mon bureau.

L'hon. M. Basford: Elles ont été étudiées.

M. McCutcheon: Je suis heureux de l'entendre dire, car j'étais sur le point d'ajouter, en toute justice, qu'il y avait eu quelques condamnations, en majeure partie cependant au sujet de la réclame fallacieuse ou trompeuse. C'est excellent; je n'ai rien à redire à ce propos. Toutefois, le ministère devra agir plus tangiblement dans un avenir prochain, si nous voulons jamais pouvoir justifier les dépenses du ministère.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, les Canadiens ont dû tenter d'obtenir des augmentations de salaires ou de traitements simplement pour faire face au coût de la vie, bien que cette initiative ait parfois été difficile. Toutefois, cette longue liste d'augmentations renferme une exception, et c'est le pourcentage du revenu à affecter aux aliments. Il n'a presque jamais cessé de diminuer depuis la deuxième guerre mondiale. Avant la guerre, la part consacrée à l'alimentation d'une famille moyenne au Canada dépassait un peu plus de 30 p. 100 du salaire familial. Comme je l'ai dit, ce pourcentage a constamment baissé, sauf durant de courtes périodes, et aujourd'hui le budget alimentaire d'une famille ordinaire s'établit entre 19 à 20 pour cent de son salaire net. Je ne veux pas insinuer pour un instant que nous devrions renverser cette orientation, mais à mon avis c'est un facteur dont il faut tenir compte.

• (5.30 p.m.)

Qu'avons-nous pour nos 16 millions? Je représente une région du Canada fameuse pour ses terrains d'embouche. Je tenais beaucoup à connaître la situation du marché du bœuf. En toute justice, on ne peut considérer des cas isolés. Il faut voir l'ensemble. Où pourrait-on s'attendre à trouver normalement ce genre d'information? Je voulais une réponse à une question que je trouvais raisonnable: quel était le prix moyen du bœuf dans les supermarchés du Canada en 1968 en comparaison des prix d'aujourd'hui, et quel mouvement se dessinait?

On s'attendrait à obtenir ce genre de renseignements du ministère de la Consommation et des Corporations, à condition d'oublier les débats de la Chambre lors de la création de ce ministère. C'est exactement ce que j'ai fait, j'ai oublié ces débats. J'aurais dû me rappeler qu'il s'agissait simplement d'un des nombreux ministères créés par le gouvernement libéral. J'aurais dû me souvenir que ce ministère ne pouvait pas plus montrer les dents que moi.

L'hon. M. Basford: Vous faisiez partie du comité qui l'a recommandé.

M. McCutcheon: Les députés, j'en suis sûr, voudront connaître les résultats de mon enquête. J'ai fait sept appels téléphoniques entre 10h12 et 10h30, et voici les réponses que j'ai reçues. On m'a répondu à six reprises: Il ou elle n'est pas ici, mais devrait être de retour vers les 11 heures. En attendant, pour obtenir ces renseignements, vous pourriez téléphoner à tel ou tel numéro.

Je me suis souvenu, pour l'avoir vue au comité, d'une brillante et intelligente dame, M^lle^ Ordway, qui s'occupait des questions de la consommation. Je téléphonai à son bureau et, par deux fois, on me dit qu'elle répondait à un autre appel sur l'autre ligne et qu'on ne pouvait la déranger. J'ai persévéré, puis, en fin de compte, une jeune voix féminine me donna les renseignements que voici: Nous n'avons aucunes données comparatives des prix; peut-être pourriez-vous vous adresser au Bureau fédéral de la statistique ou au ministère de l'Agriculture. On me dit aussi que le professeur Young pourrait peut-être avoir ce genre de renseignements, mais probablement pas, car il se spécialise surtout dans les tendances du marché. Il semble qu'on confie au professeur Young des tâches faites pour lui, car il semble être le pivot du ministère tout entier.

Je veux bien donner au ministre et à son ministère tout le temps qu'il leur faudra, mais ils feraient mieux de se mettre bientôt à l'œuvre pour justifier les frais qu'entraîne ce ministère. Je dis aux ménagères liguées contre la hausse des prix et à tous les groupes de consommateurs qui protestent contre la cherté de la vie de ne pas trop compter sur le ministère de la Consommation et des Corporations pour leur venir en aide. D'après moi, le plus clair de ce que fera le ministère sera probablement de prélever seize millions de dollars d'impôts en plus.

Je n'ai pas abandonné la partie, car je voulais obtenir quelques chifires pour comparer les prix du bœuf en 1968 aux prix actuels. Je me suis adressé au BFS, qui m'a donné les renseignements suivants. L'année dernière, sur le marché de Toronto, le plus important de l'Ontario, le prix de gros du bœuf abattu était en moyenne de 50.8c. la livre, ce qui veut dire que des animaux de 1,050 à 1,150 livres, étaient vendus en moyenne sur le même marché $28 ou $29 les 100 livres, la qualité maximum atteignant parfois $31. Récemment, ce prix est monté jusqu'à $37 et $38 les cent livres, soit une augmentation de 22 à 24 p. 100 du prix au producteur. Ayant atteint ce maximum, le prix a baissé de $1 à $2 les cent livres, et à Toronto ce matin cette catégorie de bovins se vendait de $35 à $36.

La question est alors de savoir pourquoi le prix du bœuf a augmenté et pourquoi il ne baissera pas sensiblement. Selon le Bureau fédéral de la statistique, cela s'expliquerait du fait que le nombre des bovins n'atteignait en 1968 que 98 p. 100 du chiffre de 1967, tandis que la population canadienne a augmenté sensiblement. Autrement dit, les bovins ne sont plus en si grand nombre. Comme le ministre l'a dit l'autre soir à la Chambre et répété aujourd'hui, le marché est conditionné par l'offre et la demande. Je serais le premier à admettre que ces chiffres ne sont pas concluants. On ne peut expliquer la situation par le nombre des bovins. Il faudrait savoir quel est le nombre de bovins prêts à être abattus, et c'est là qu'il y a pénurie.

Ce matin, le Bureau fédéral de la statistique m'a communiqué les chiffres suivants: il y a d'abord les prix moyens au détail imposés dans l'ensemble du pays en mai 1968 et en mai 1969, ainsi que les prix communiqués ce matin même par téléphone au Bureau par les rayons des viandes des magasins d'Ottawa. Le bifteck d'aloyau: mai 1968, $1.18; mai 1969 $1.39, et aujourd'hui dans les grands magasins, $1.69; le bifteck de ronde: mai 1968, $1.06; mai 1969, $1.21 et aujourd'hui, $1.39; la côte roulée: mai 1968, $1.04; mai 1969, $1.13 et aujourd'hui, $2. Ces prix-là étaient affichés aujourd'hui dans les supermarchés d'Ottawa.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Est-ce qu'ils vendent à crédit?

M. McCutcheon: Il se passe des choses étranges. Ces prix m'indiquent deux choses, monsieur l'Orateur. D'abord, le prix au producteur a finalement augmenté, ce qui aurait dû se produire il y a longtemps. Ensuite, en comparant les chiffres de mai 1968 et de mai 1969, l'augmentation est presque parallèle à celle des autres éléments du coût de la vie. Toutefois, les prix affichés aujourd'hui dans les supermarchés d'Ottawa comparativement aux moyennes antérieures sont une toute autre chose. Je me demande si les prix diminueront sensiblement dans un avenir prochain,

malgré l'appuie sans réserve du ministre à l'égard du président d'un certain supermarché. Le conseil de cet homme aux ménagères de boycotter le bœuf ne m'impressionne pas autant qu'il a manifestement impressionné le ministre.

• (5.40 p.m.)

Deux semaines avant la déclaration de ce monsieur, je me trouvais dans le bureau d'un courtier en bestiaux quand celui-ci a raccroché le téléphone avec violence. J'ai demandé: «Que se passe-t-il?» Il a répondu: «Les chaînes viennent de quitter le marché. Elles vont boycotter le marché de Toronto.» Je ne saurais dire si la compagnie de l'ami du ministre possède l'une de ces chaînes ou non, mais, comme il s'agit d'une des principales entreprises dans ce domaine, je serais enclin à le penser. Comme je le disais, cela se passait avant que ce monsieur demande aux dames d'effectuer un boycottage. Comme disait Shakespeare «Il me semble trop protester.» Cependant, monsieur l'Orateur, cela est peut-être avantageux du point de vue politique. L'ami du ministre décidera peut-être de se lancer dans la politique à Toronto, comme l'a insinué un certain sénateur de cette région.

Aujourd'hui, les bêtes de choix à Toronto se vendent $35 ou $36. Des bêtes comparables se vendent $35 à Chicago. Il suffira que le prix des bêtes canadiennes vivantes baisse de un dollar les cent livres pour que l'on puisse exporter le bœuf canadien à ce marché du centre américain. Par comparaison avec la mise en marché à Toronto, l'exportation à partir de l'Ontario jusqu'à Chicago comporte des frais supplémentaires. D'abord, des droits de $1.50 les 100 livres, ensuite des frais supplémentaires de fret de 70c. les 100 livres et environ 50c. les 100 livres pour la diminution de poids. Par contre, il y a un élément d'augmentation: la prime de 7½ p. 100 sur le change, de sorte que les bovins, surtout en Ontario, peuvent aller et iront aux États-Unis si le prix canadien baisse même de un dollar les 100 livres.

J'exhorte donc fortement le ministre à s'entendre avec le ministre de l'Agriculture (M. Olson), car le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) ne peut pas faire grand-chose au sujet de cette situation. Le ministre de l'Agriculture a frappé juste lorsqu'il a dit:

> Les anciens prix n'étaient pas assez élevés pour attirer suffisamment de capitaux dans l'expansion de la production du bœuf; or, les prix commencent à monter cette année parce que la demande augmente plus rapidement que l'offre.

[M. McCutcheon.]

Ensuite, le ministre a souligné que les consommateurs canadiens seraient bien avisés de ne pas recourir au boycottage. Si plus d'agriculteurs étaient forcés d'abandonner la production du bœuf, le consommateur, en dernier ressort, devrait payer bien davantage pour la viande. A mon avis, les ménagères, les acheteuses de bœuf, peuvent faire beaucoup. J'ai écouté avec intérêt les conseils donnés aujourd'hui aux ménagères par le ministre. Les supermarchés et les boucheries sont dans une impasse pour écouler leur viande...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps est expiré. Il ne peut continuer qu'avec l'assentiment unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. McCutcheon: J'ai presque fini, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Basford: Comme vous étiez sur le point d'être d'accord avec moi, je tenais à ce que vous continuiez.

M. McCutcheon: Je suis d'accord avec le ministre sur bien des points. Je m'apprêtais justement à parler de la cliente qui dit au boucher: «Il y a trop de gras dans ce morceau de bœuf. Je ne veux pas payer pour tout ce gras.» Mais les chaînistes et d'autres acheteurs de viande n'acceptent un animal du producteur que s'il contient du gras. Donc, la cliente dit: «Auriez-vous l'obligeance d'enlever le gras». C'est ce que fait le boucher. Avant de sortir, elle dit: «Monsieur le boucher, me donneriez-vous un peu de suif pour la cuisson?» L'enlèvement de tout le gras fait augmenter automatiquement le prix du produit.

Je conseille aux consommateurs de continuer à exercer des pressions, mais sur le gouvernement pour qu'il réduise ses folles dépenses, les impôts aussi bien que le coût élevé de l'argent. A mon avis, tout cela a contribué plus à la cherté de la vie que le prix élevé des vivres.

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai été très encouragé quand le ministre a dit aujourd'hui que le problème de l'inflation le préoccupait beaucoup, surtout quand il en a souligné les répercusisons sur les pauvres, notamment les pensionnés et les travailleurs non syndiqués. Ses soucis me sont apparus encourageants. J'ai cru qu'il allait peut-être annoncer la mise sur pied de quelque programme sensationnel en

vue de régler les problèmes de ces gens. Mais, au lieu de cela, nous avons eu du réchauffé de ce que nous avons entendu ici depuis bien des mois, sans la moindre idée originale.

Si lui et son gouvernement avaient été préoccupés par ce problème, on aurait cru qu'il aurait fait quelque chose pour s'occuper des travailleurs non syndiqués, des travailleurs des régions défavorisées, des pensionnés. On aurait cru que le gouvernement aurait mis à exécution les recommandations du rapport Woods sur les pensions des anciens combattants. Mais non, le gouvernement attend depuis un an et ne s'occupe nullement de ce rapport. On aurait pu croire que le gouvernement s'inquiéterait des fonctionnaires en retraite qui mènent des vies misérables. Mais non, il n'a rien fait pour augmenter les retraites des fonctionnaires et le régime de pensions du Canada, avec sa disposition mirobolante d'échelle mobile de 2 p. 100, est absolument impuissant dans une économie qui a un taux d'inflation annuel de 4 p. 100 en moyenne. Même avec une augmentation de 2 p. 100, les gens sont en retard de 2 p. 100.

On avait pu croire que le gouvernement, mécontent du programme des travaux d'hiver qui comportait quelques carences—il n'y a aucun doute à ce sujet—aurait révisé ce programme, en lui donnant plus de dynamisme et de portée. Mais non, le gouvernement a jeté au rebut le programme des travaux d'hiver. On aurait pu croire aussi que le gouvernement d'un des rares pays industrialisés dont le taux de chômage moyen s'est établi depuis 10 ans autour de 5 p. 100—et 40 à 45 p. 100 des chômeurs canadiens se trouvent dans le seul Québec—aurait décrété un programme d'urgence pour lutter contre le chômage. Mais naturellement, nous n'avons rien de pareil.

En théorie, nous avons un très bon programme de lutte contre les inégalités économiques régionales, mais d'après le budget seulement quelques misérables millions de dollars y sont affectés. On aurait cru que les recommandations du rapport Watkins auraient été suivies de façon positive par le gouvernement, mais on n'a rien vu de tout cela. Au lieu de cela, que nous a-t-on donné. Une série de mesures qui révèlent que le gouvernement pense comme Herbert Hoover. La solution préférée du gouvernement—de tous les gouvernements qui se sont succédé depuis 30 ans—est d'adopter de saines politiques fiscales et monétaires.

• (5.50 p.m.)

Que cela signifie-t-il? Un effort, bien entendu, pour réduire les dépenses dans toute la mesure du possible, dans le secteur public de l'économie. Nous entendons de petites homélies continuelles de la part du ministre des Finances (M. Benson) et du ministre de la Consommation et des Corporations. J'aimerais signaler deux détails à ce sujet. D'abord, si nous nous préoccupons toujours de freiner à brève échéance l'inflation, et si nous voulons réellement résorber les investissements, pourquoi faut-il toujours concentrer nos efforts sur le secteur public? Pourquoi ne met-on pas en vigueur des réductions sélectives dans le secteur privé de l'économie? Avons-nous besoin encore d'immeubles commerciaux qui coûtent des millions de dollars à Montréal et d'autres grandes villes? Nous faut-il un plus grand nombre de stations-service? Ne faudrait-il pas en réalité exercer un certain contrôle sur le secteur préférentiel du revenu privé lorsque nous décidons de freiner notre expansion afin d'enrayer l'inflation? De l'avis de certains, il ne faudrait pas réduire nos dépenses alors que le besoin domiciliaire existe. D'après eux, nous devrions peut-être investir des millions de dollars d'une manière aussi directe que possible dans une société qui serait chargée du logement. Mais un gouvernement voué comme il l'est du point de vue idéologique, à une économie sous gestion et exploitation privées, ne peut songer qu'à des restrictions dans le secteur public et il a le front, à mon avis, d'aller dire au public qu'il lui rend service, alors qu'en réalité il limite les fonds nécessaires aux logements, aux hôpitaux, aux écoles dans un secteur public de l'économie déjà à court de fonds.

J'aimerais abandonner cet argument parce que même si je le considère important, je n'estime pas que la façon essentielle de freiner l'inflation consiste à user de préférence pour favoriser des intérêts privés et décourager l'initiative de l'État afin d'employer la main-d'œuvre à plein temps. Notre économie doit être efficace et croissante. Bref, on devrait nous fournir des livres blancs qui renferment des politiques relatives au plein emploi. A ma connaissance, jamais dans notre pays on n'en a présenté. On nous en présente comme celui sur les politiques relatives aux prix, ou quel que soit le nom de celui qui nous est parvenu juste avant la nouvelle année.

Que faire? Nous devrions cesser de perdre notre temps avec des broutilles comme le prix de la viande et autres questions du

même genre. Nous devrions plutôt viser à organiser une économie aussi indépendante que possible, au sein du monde interdépendant actuel. Nous devrions par conséquent nous libérer de l'écrasante influence de l'économie des États-Unis. Comment remédier de façon convenable aux taux d'intérêt au Canada quand ces taux sont reliés, de par les structures économiques globales, à ceux des États-Unis? Nous devons, au cours d'une dizaine ou d'une quinzaine d'années, remplacer notre économie subsidiaire par une économie industrielle efficace et entièrement indépendante. Comme j'ai parlé longuement là-dessus au cours d'une session antérieure de la législature actuelle, je n'abuserai pas de la patience des députés en proposant les moyens d'en arriver là. Au cours d'un débat récent, le chef de mon parti et le député d'York-Sud (M. Lewis) ont traité amplement des méthodes qui seraient très importantes pour le pays dans ce domaine.

Il y a un aspect qui serait digne de mention, surtout si on le compare aux multiples efforts mineurs des fonctionnaires du ministre. Si l'on me demandait mon avis à l'heure actuelle, je dirais de réduire le budget de ce ministère à $1 et de faire passer tous ses fonds à une société de la Couronne, chargée de la recherche et du développement. Si c'est une institution de recherche qui nous intéresse par-dessus tout, pourquoi ne pas instituer une mise en commun des talents que l'on mettrait à la disposition des entreprises privées et publiques? Une société de recherche et de développement comme celle-là pourrait faire des recommandations sur l'expansion industrielle au Canada, fondées sur nos ressources en hommes et en matériel. Cela aboutirait à une économie concurrentielle efficace sur le marché international. Nous n'avons jamais examiné cette question sérieusement. On s'en est toujours moqué comme d'une théorie pure. Comme je l'ai déjà dit, le Japon, les pays scandinaves et les Pays-Bas se sont précisément engagés dans une politique de ce genre depuis nombre d'années. C'est loin d'être pure théorie. Le programme comporterait des modifications structurelles sérieuses et des fonds importants consacrés à la recherche et au développement.

J'aimerais passer à des commentaires sur la Commission des prix et des revenus. Je suis heureux que le ministre ne nous ait pas laissé des illusions grandioses sur l'efficacité ultime de cette Commission. Sa déclaration précédente ne justifiait pas l'optimisme à cet égard. Je crois qu'il a décidé d'en rabattre un peu et de parler davantage de la politique monétaire et fiscale dans ses rapports avec l'inflation plutôt que de la Commission des prix et des revenus. Peut-être a-t-il découvert que les Canadiens font très peu confiance, en particulier les économistes de profession, à cette Commission. Je demande au ministre pourquoi il n'a pas réussi à y pourvoir les postes vacants. Quand les deux commissaires seront-ils nommés? Je me demande si la difficulté ne vient pas en partie de ce que la communauté académique, pour mentionner une partie de notre communauté, a perdu toute illusion sur les commissions «académiques» établies par le gouvernement actuel. Elle a vu ce qui est arrivé au sujet des rapports de la Commission Carter et de la Commission Watkins, entre autres.

Je déclare très sérieusement que les spécialistes des questions économiques n'éprouvent guère de respect intellectuel pour les intentions du gouvernement. En particulier, j'ai entendu l'opinion suivante exprimée par des économistes qui s'inquiètent sincèrement de la situation sociale de notre pays—et je suppose que le ministre a également entendu cette opinion—que la Commission des prix et des revenus risque bien d'avoir un effet négatif. Je crois que le ministre a signalé qu'il en était lui-même conscient. Si nous révélons publiquement nos états concernant les mouvements généraux des salaires par exemple, qui risque d'en être affecté? Le ministre a déclaré que le secteur privé de notre économie, les cadres de gestion ou les entreprises d'oligopole ne s'en inquiéteront guère. Ils fixeront leurs prix comme ils l'ont toujours fait. Ils se moquent bien des principes directeurs et les grands syndicats font de même. Leurs négociations seront toujours aussi fructueuses ou du moins ne seront-elles guère affectées; elles le seront si quelqu'un doit l'être par cette Commission des prix et des revenus...

• (6.00 p.m.)

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'aimerais signaler aux députés que, sauf erreur, quelques minutes suffiraient pour permettre au député de terminer son discours. La Chambre serait-elle disposée à autoriser le député d'Oshawa-Whitby à terminer son discours avant que nous levions la séance?

Des voix: D'accord.

M. Broadbent: Je remercie mes collègues et promets d'être très bref.

J'allais dire que les seuls groupes qui seront sérieusement touchés par la révélation publique des prix, des revenus et de la ten-

dance des revenus seront les non-organisés et les faibles. Ces recommandations ou principes directeurs serviront à enrayer la hausse des salaires de ceux qui déjà sont mal placés pour négocier. Les travailleurs dans les hôpitaux, les travailleurs non syndiqués et les fonctionnaires seront forcés de rester à leur niveau inférieur de traitements.

Par conséquent, comme bien des économistes professionnels, je n'ai pas grand confiance dans le résultat ultime de cette Commission des prix et des revenus. J'ai été bref et je crois avoir fait une ou deux suggestions constructives, dont moi-même ou d'autres porte-parole de mon parti avons déjà donné les détails au cours de la session. A mon avis, ce qu'il importe le plus de ne pas oublier, c'est que le gouvernement se dit inquiet du sort des chômeurs et de ceux qui dépendent d'un revenu fixe tout en exprimant des idées déjà désuètes dans les années 30. Le gouvernement est soit incompétent, soit indifférent, et ni dans un cas ni dans l'autre, il ne peut espérer la confiance du peuple canadien. Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à 6 h 05.)

Reprise de la séance

La séance reprend à huit heures.

M. Hyliard Chappell (Peel-Sud): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de parler sur cette motion, mais je me vois entraîné dans le débat par suite d'une divergence d'opinion avec certains préopinants. Je commencerai par relever les propos des deux derniers. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a prétendu faire le compte des libéraux à la Chambre. Je ne suis pas d'accord avec lui; je crois qu'il a oublié de compter les libéraux du côté est de la Chambre. Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) a mentionné le prix élevé du bifteck à Calgary et il a dit soupçonner une manœuvre de fixation des prix ou un monopole. Il n'a avancé aucune preuve à cette fin...

M. Horner : A quoi sert le ministère?

M. Chappell: ...et n'a pas dit que tous les magasins, ou même deux magasins, vendaient le bifteck au même prix. Rien n'indique qu'une ménagère se soit plainte d'une entente en vue de fixer les prix ou d'un monopole, ni que les petites boucheries soient de mèche avec les grands magasins pour maintenir le prix du bifteck à son niveau élevé. En tout cas, je lui dirai, ainsi qu'aux gens de sa circonscription, que si de telles preuves sont fournies, je suis sûr que le directeur des recherches et des enquêtes prendra des mesures immédiates en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

La nourriture, le vêtement, le logement, tout est trop cher, j'en conviens, cela ne fait aucun doute. Je conviens aussi que chaque Canadien rêve de voir son revenu s'accroître, tandis que le prix des marchandises et des services demeurerait stable. Mais son rêve est irréalisable, semble-t-il. Il faut chercher la solution ailleurs. Examinons d'abord la cherté des loyers. Il faut accepter la prémisse que le prix des loyers est fonction du prix de vente des logements, c'est-à-dire du prix de vente des maisons ou des logements en copropriété. Pourquoi alors le prix en est-il si élevé? J'y vois cinq causes fondamentales: le coût élevé du financement, le coût élevé des terrains à bâtir, les impôts élevés qui font reposer toute la charge fiscale de l'instruction publique sur les municipalités, des règlements de zonage archaïques et les coûts élevés de la construction.

La Commission d'étude a été saisie d'instances venant de toutes les régions du Canada. Elle a fait des recommandations après étude des différentes questions. Quelques jours plus tard, le gouvernement déposait le nouveau bill sur le logement qui, d'après moi, s'étendait à tout ce qui relève de la compétence de la Chambre. On a beaucoup parlé du prix élevé du financement. Nous vivons hors des réalités si nous ne reconnaissons pas que les taux d'intérêt élevés qui existent ici sont en grande mesure le reflet des taux d'intérêt aux États-Unis, qui dépassent maintenant 8 p. 100. A moins que nos taux d'intérêt ne soient plus élevés, il en résultera un exode immédiat de nos fonds.

Au cours des sept ou huit dernières années, le prix des terrains aménagés dans la région de Toronto a augmenté d'environ 300 p. 100. Il faut faire quelque chose, mais les solutions sont entièrement du ressort des provinces. Sur le plan de la planification et de la taxation, je ferai remarquer que lorsque Toronto comptait moins de 200,000 âmes il y a 50, 60 ou 70 ans, on érigeait alors sur des lots de 20 pi. de largeur des maisons jumelées attrayantes. Il existe encore des rues entières bordées de ce type de maisons. A l'heure actuelle, presque toutes les municipalités exigent que

l'on construise une grande maison sur des lots de 50, 55 et 60 pieds, afin de percevoir plus d'impôts pour défrayer l'éducation.

Ce genre de planification est désuet et devrait être modifié par les provinces. Sinon, nous aurons immédiatement des villes étendues où les transports seront un cauchemar et il faudra une ou deux heures aux parents qui travaillent pour revenir chez eux. La province devrait modifier les règlements de zonage de façon à permettre la construction de tours, des parcelles de 20 à 25 pieds de façade et des parcs à caravanes. L'assiette fiscale devrait être modifiée pour que les municipalités puissent permettre la construction de maisons sur ces parcelles sans nuire au rendement des impôts pour l'éducation. Toutefois, la question la plus urgente pour le moment est le coût élevé de la construction. De nos jours, on ne se gêne pas pour revendiquer des augmentations de salaires de l'ordre de 15 p. 100 en deux ans. C'est maintenant l'attitude courante. Pourtant, une augmentation de 15 p. 100 en deux ans cela fait 30 p. 100 en 4 ans, et en fin de compte, cela fait une augmentation de 50 p. 100 en 6 ans. Nous ne pouvons pas augmenter les salaires de moitié en six ans sans produire une inflation continue. Le député de Lambton-Kent (M. McCutcheon) a dit que les syndicats ne peuvent pas ne pas faire ces réclamations. Que fait-il des syndicats de la construction, alors? Leurs exigences ne sont pas si modestes. Les salaires dans les différents métiers y varient entre $6 et $8.50 l'heure, ce qui donne un revenu annuel supérieur à celui d'un député et de certaines gens des professions libérales qui ont mis des années à se former et, d'ordinaire, le député et l'homme de profession libérale travaillent des heures beaucoup plus longues.

• (8.10 p.m.)

Les syndicats du bâtiment tiennent l'habitation dans un étau au Canada et, avec leur monopole, font monter le coût de la vie à un rythme fantastique pour tous les Canadiens. Alors qu'en 1962 ils avaient accru leur taux horaire d'environ 12c. l'heure aux États-Unis, l'augmentation est maintenant de 50c. à 75c. l'heure. Une grève a récemment été réglée à Toronto grâce à une augmentation de $1.71 l'heure pendant deux ans, plus un montant considérable en salaire invisible, équivalant à une augmentation de 85c. à $1 l'heure. On peut alors se demander si un instituteur qui reçoit un traitement annuel de $7,000 ou un commis qui gagne $3,000 peuvent se payer le luxe de leurs services. Ces salaires exorbitants font monter non seulement le coût de la construction mais le prix des marchandises. Il faut construire des usines et engager ces employés de services. Cela se reflète indirectement sur l'économie, sur le coût de la vie et aussi sur l'inflation effrénée. Ces personnes ont également créé un précédent. D'autres groupes ouvriers doivent, pour leur propre conservation, exiger des augmentations considérables pour pouvoir obtenir les services de ces travailleurs qualifiés.

Je ne mets pas en doute le droit de faire la grève. C'est un moyen qui a permis d'améliorer beaucoup les normes de vie d'un grand nombre de gens. Mais dans certains cas, le pouvoir des syndicats est trop grand et récemment on l'a exercé de façon irresponsable. Je ne m'en prends pas à ce que le particulier y gagne; parfois, il ne gagne rien. S'il est en grève de six à huit semaines, l'augmentation qu'il obtient compense à peine, habituellement, sa perte de revenu. Ceux qui y gagnent, ce sont les organisateurs des syndicats. On les voit beaucoup à la télévision.

Je dis à tous les députés ici présents: Imaginez un peu quel serait le prix des denrées alimentaires si les agriculteurs étaient rémunérés au même taux que les ouvriers du bâtiment. Allons plus loin et supposons que nous relevons proportionnellement les salaires de tous ceux qui sont employés dans la transformation des denrées alimentaires à partir de l'agriculteur jusqu'au consommateur. Pour tenir les loyers à un niveau raisonnablement bas, certains recommanderont sans doute une régie des loyers, mais la logique, me semble-t-il, ne nous permettrait pas d'instituer une régie des loyers à moins que tous les prix et revenus soient fixés d'avance. Nous ne voulons pas voir cela, certes, sauf en dernier ressort.

Qu'a fait le gouvernement? Il a réduit ses dépenses, découragé la construction commerciale et équilibré le budget. Le ministre a constitué un conseil consultatif d'experts chargés de le conseiller assidûment sur les mesures à prendre. Il nous faut pour le moment conseiller au public de restreindre ses achats, d'épargner et d'investir une partie de son argent afin de ralentir l'expansion économique. Ensuite, il nous faut prévenir les gens dont les demandes sont excessives que, s'ils continuent dans cette voie et que la montée en spirale ne soit pas ralentie, le moment viendra où personne n'aura les moyens d'acheter leurs services. Si cette montée se poursuit, les assurances et les pensions n'auront plus aucune valeur; en vérité, toute l'industrie de l'assurance-vie sera détruite.

Personnellement, peu m'importe que le prix du bifteck soit maintenant aussi élevé. J'étais

littéralement confondu par le prix du poulet et de la dinde et je me demandais comment les producteurs pouvaient vivre. Je ne trouverais pas trop dur de me nourrir pendant quelque temps de poulet et de dinde, au lieu de bœuf.

Je dirai, enfin, que le problème est réel et que nous devons l'attaquer et le résoudre, mais tous les Canadiens doivent en être convaincus et collaborer. Le ministre a fait tout ce qu'il peut actuellement, mais si la collaboration fait défaut en matière d'exigences salariales, nous devrons simplement, un jour, fixer les loyers, les prix et les salaires.

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): J'aimerais tout d'abord féliciter le ministre et M^me^ Basford de la naissance d'un héritier. Un tel événement mérite d'être souligné et nous de ce côté-ci anticipons le plaisir de recevoir des cigares de 5c.

Jamais je n'ai entendu des propos aussi arrogants et orgueilleux que ceux du ministre aujourd'hui qui prétend compatir de tout cœur avec les pauvres, avec ceux qui, dit-il, ne peuvent parler pour eux-mêmes et se protéger contre la hausse des prix. Voilà pourquoi cette motion a sa raison d'être surtout à un moment où le coût de la vie pèse lourdement à chaque Canadien. Elle arrive en temps propice vu que le gouvernement s'est complètement désintéressé du sort des Canadiens ordinaires qui doivent payer de plus en plus pour recevoir de moins en moins. Elle est opportune puisque les Canadiens se voient contraints de peiner plus durement pour rester où ils en étaient il y a un an ou deux. Les coûts assumés par le consommateur, le chef de famille, la ménagère et le salarié se sont accrus, tandis que les salaires n'augmentaient pas au même rythme. Personne ne le sait mieux que le ministre, mais personne ne s'en soucie moins que le premier ministre (M. Trudeau).

Quel sera l'effet de cette motion? Inciterat-elle le gouvernement à agir? J'en doute. Le gouvernement doit être au courant de la situation, depuis trois ans que nous et les autres partis de l'opposition lui signalons la chose. Devant les taux d'intérêt élevés, les prix excessifs, les coûts croissants ainsi qu'une concurrence accrue provenant de l'étranger, le gouvernement a manifesté un manque total d'intérêt. Devant l'accroissement des prix à la consommation d'environ 14 p. 100 depuis trois ans, le gouvernement a peu fait pour indiquer qu'il était conscient du problème.

La formation du ministère de la Consommation et des Corporations s'est accompagnée de fanfares extraordinaires. Avec autant de bruit, le ministre a formé un comité devant qui les témoins ont défilé, chacun en se disculpant. Quelque part, quelqu'un touche une ristourne. Le ministre n'a pas pu trouver qui c'est. Certes, le ministre lui-même ne peut prétendre que son ministère ait été un succès. Les faits et les chiffres parlent d'eux-mêmes. Nous avons vu les plus grandes majorations de prix et de coûts que le Canada ait jamais connues en temps de paix. C'est tout dire. Le ministre ne peut démontrer que son ministère ait épargné au consommateur le moindre sou, ni qu'on puisse le moins du monde lui attribuer une stabilisation des prix. S'il l'avait fait, les consommateurs canadiens ne seraient pas dans la situation où ils se trouvent aujourd'hui.

• (8.20 p.m.)

Lorsqu'on considère toute la gamme des augmentations des prix et des coûts, on s'aperçoit qu'il n'y a guère de domaine où les consommateurs ne soient obligés de payer beaucoup plus, maintenant, qu'ils ne le faisaient lorsque le gouvernement a pris le pouvoir. Ce qui est tragique, ce n'est pas que le gouvernement soit resté inactif, mais qu'il s'en fiche royalement.

L'ancien ministre des Transports (M. Hellyer) ne croyait pas si bien dire, lorsqu'il a déclaré, dans une illumination soudaine, que le gouvernement était incapable de s'occuper des choses essentielles et pratiques. Je ne m'étendrai pas sur son homélie qui lui a valu l'admiration de tous les gens avertis, mais ce jour-là, il a vraiment mis le doigt sur la faiblesse du gouvernement. Dès le début, celui-ci n'avait aucun contact avec la population. Maintenant, il n'a aucun contact avec la réalité. C'est un gouvernement qui a consacré son temps et celui de la Chambre à courir après le feu follet des grandes idées médico-sociologiques alors que ceux qui l'avaient porté au pouvoir ne parvenaient pas à joindre les deux bouts.

La semaine dernière, tandis que les taux d'intérêt faisaient un nouveau bond, avec la bénédiction du gouvernement, le premier ministre (M. Trudeau) se préparait à tailler dans la constitution comme on découpe un poulet, et à la remettre tout apprêtée à l'Ontario et au Québec. Il y a deux semaines à peine, le ministre des Finances (M. Benson) nous a sorti un budget théorique, qui prolongeait la surtaxe inique de 3 p. 100 et gelait l'expansion de l'Ouest du Canada. Les vis-à-vis savent que c'est bien ce qui se passe. Ils nous ont sorti un budget en plastique, qui accompagnait une nouvelle constitution en plastique elle aussi, et maintenant ils nous

demandent de nous incliner et de les porter aux nues.

Tandis que le gouvernement est obsédé par les prophéties concoctées au préalable dans les arrière-boutiques du parti libéral, les Canadiens se lassent de plus en plus de constater à quel point des problèmes essentiels sont ignorés et négligés. Un grand nombre de gens sont en train de quitter le premier ministre—leur nombre prend rapidement les proportions d'un exode. Il y a eu le ministre des Transports. Il nous a expliqué que le gouvernement ne s'occupait pas des problèmes réels. Il se trouve peu de gens pour lui donner tort à ce sujet. Il y a eu ensuite, au Sénat, deux piliers de la forteresse libérale, les sénateurs Lang et Aird, qui l'on quitté parce qu'ils s'indignaient de la désinvolture concernant nos obligations de l'OTAN, ce qui prouve que la conscience peut exister à l'autre endroit. Maintenant, nous voyons les Stanburys qui commencent à s'agiter.

Une voix: Lequel?

M. Paproski: Le représentant de l'autre endroit. Monsieur l'Orateur, lorsque les membres du conseil stratégique du gouvernement de l'autre endroit commencent à en avoir assez, c'est que la situation doit être vraiment mauvaise. Voilà où nous en sommes au moment d'aborder cette motion qui ne fait que découvrir un aspect du désarroi et de l'inertie dont le gouvernement s'est rendu coupable. On verra par l'exemple suivant qu'il dit blanc et noir à la fois: le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) demande instamment aux consommateurs de boycotter le bœuf alors que le ministre de l'Agriculture (M. Olson) est satisfait de la hausse des prix. Je serais le dernier à m'en prendre au ministre de l'Agriculture lorsqu'il dit qu'il est temps d'accorder aux agriculteurs un juste profit, ce qui est particulièrement vrai si l'on considère que le gouvernement est incapable de vendre du blé. On comprend que la perspective d'un accroissement du revenu dans l'Ouest du Canada constitue un soulagement pour l'honorable ministre. Mais elle révèle certes l'inaptitude du gouvernement puisque la seule solution que propose le ministre de la Consommation aux consommateurs, c'est de boycotter le bœuf qui, de toute façon, est au-dessus de leurs moyens.

Le ministre n'a pas réussi à réglementer à la satisfaction des consommateurs, les étapes qui séparent le moment où le bouvillon quitte la ferme et celui où, débité et empaqueté sous cellophane, il est placé dans les rayons de boucherie de tout le pays. Le ministre peut-il expliquer pourquoi le prix du bœuf doit augmenter de 200 p. 100 entre l'abattoir et le rayon du supermarché? Les magasins à succursales n'accusent qu'un bénéfice de 2 p. 100, ce qui est raisonnable. Quelqu'un donc pâtit, d'ordinaire ceux qui se trouvent aux deux pôles, en l'occurrence, le cultivateur d'une part, et le consommateur de l'autre. Le ministre de l'Agriculture estime s'être occupé convenablement de son domaine, ce qui laisse le ministre de la Consommation dans une situation désavantagée. Peut-être le ministre de la Consommation devrait-il désormais boycotter le ministre de l'Agriculture.

Quand le ministre le plus averti et le plus prévoyant du gouvernement, celui qui détient l'important portefeuille des Transports, dit que le gouvernement n'arrive à rien, nous sommes enclins à le croire. Je veux parler ici du député de Trinity (M. Hellyer). Quand on voit ce qui se passe du côté des taux d'intérêt, du prix de l'argent et des prix à la consommation sur tous les plans, on se rend compte à quel point l'ancien ministre des Transports avait raison de dire que le gouvernement actuel néglige le côté essentiel et pratique des choses (nuts and bolts).

Un gouvernement compte bien des choses pratiques et essentielles, monsieur l'Orateur, mais je crains qu'il n'y ait plus de «nuts» que de «bolts» dans le gouvernement actuel. La meilleure chose que le gouvernement puisse faire pour venir en aide à tous les Canadiens, ce serait de démissionner.

M. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Malheureusement, monsieur l'Orateur, nous sommes saisis aujourd'hui d'un projet de résolution d'un démagogue.

Une voix: D'un quoi?

M. Allmand: Si j'ai dit cela, c'est que le projet de résolution simplifie la question à l'extrême...

M. McGrath: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Sauf le respect que je vous dois, je déclare que je ne suis pas un démagogue et le député ne devrait pas faire une telle affirmation.

M. l'Orateur: Je ne sais trop si le député veut que la présidence décide si le mot démagogue est une expression antiparlementaire. Le mot est un peu fort, il me semble, et j'espère que ce genre d'épithète ne fera pas partie du vocabulaire usuel à la Chambre des communes. Le député de Notre-Dame-de-Grâce pourrait peut-être dire qu'il n'a pas...

M. Allmand: Je ne croyais pas le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) si susceptible. Dans ce cas, je retire volontiers toute insinuation que j'aurais pu faire à son sujet. J'ai

voulu dire que la résolution simplifie à l'excès le problème de la hausse des prix, ne définit nullement le problème et n'offre pas la moindre solution. Elle donne l'impression qu'on possède une panacée contre l'inflation, des remèdes magiques et que le gouvernement n'a qu'à faire un signe pour régler tous ces problèmes. Après avoir écouté les députés des partis d'opposition parler dans ce débat, on ne comprend presque pas les mesures qu'on propose pour lutter contre l'inflation.

• (8.30 p.m.)

Cet après-midi le député de Lambton-Kent (M. McCutcheon), je crois, a prétendu que la hausse des prix était imputable aux dépenses excessives du gouvernement. Le député néo-démocrate d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent), lui, dit que le gouvernement devrait dépenser plus dans certaines régions. Cela prouve bien qu'il n'existe pas de solution toute faite pour régler le problème de l'inflation, et cela prouve aussi que les partis de l'opposition n'ont aucune solution radicale à offrir.

Condamner le ministre de la Consommation et des Corporations, comme le fait cette résolution, pour n'avoir pas su protéger le consommateur canadien revient à condamner le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) parce qu'il y a encore de la maladie au pays ou à condamner le ministre de la Justice (M. Turner) parce qu'il se commet toujours des crimes au Canada. Bien entendu, il y a bien d'autres mesures qu'on pourrait prendre pour améliorer l'état des prix, mais je maintiens que le ministre de la Consommation et des Corporations a abattu une lourde besogne depuis son entrée en fonctions l'été dernier.

Si nous voulons mesurer l'efficacité du ministre, nous ferions bien de comparer l'état des prix au Canada à celui d'autres pays. On l'a sans doute déjà fait, mais je crois que nous devons le rappeler souvent aux partis de l'opposition. Par exemple, pour la période 1952 à 1968, le Canada allait de pair avec les États-Unis quant à la stabilité des prix et venait au premier rang par rapport aux autres pays industrialisés de l'Ouest. Au cours de cette période, le Canada et les États-Unis inscrivaient un taux d'augmentation annuel de 1.7 p. 100, auprès de 1.8 p. 100 pour l'Allemagne, 3 p. 100 pour l'Italie, 3.2 p. 100 pour les Pays-Bas, 3.2 p. 100 pour la Grande-Bretagne, 3.4 p. 100 pour la Suède, ce grand paradis socialiste, 3.5 p. 100 pour la France et 4.0 p. 100 pour le Japon.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ces pourcentages se rapportent à quoi?

M. Allmand: A des augmentations annuelles de prix. Selon le tableau que j'ai devant moi, le Canada et les États-Unis ont les chiffres les moins élevés pour la période 1952-1968.

Au cours de la période plus courte qui s'étend de 1965 à 1968, nos résultats n'ont pas été aussi bons, mais ils étaient cependant dignes d'éloges. On y constate une augmentation annuelle de prix au Canada de 3.7 p. 100, contre 4.1 aux Pays-Bas, 4.8 p. 100 en Suède et 4.8 p. 100 au Japon. Les chiffres de l'Allemagne et de l'Italie ont été plus faibles que ceux du Canada pendant cette période et les États-Unis ont enregistré une augmentation de 3.1 p. 100, soit 0.6 p. 100 de moins que le Canada. Cependant, notre situation était très satisfaisante.

Je souligne cela pour montrer que si les problèmes d'inflation sont aussi simples et faciles à résoudre que les partis de l'opposition le prétendent, ces derniers doivent être les seuls experts compétents au monde. Il semble que les conseillers économiques des autres pays ne le sont pas car s'ils l'étaient leurs pays pourraient mieux maintenir la stabilité des prix. Si nous voulons juger des résultats du gouvernement et du ministre, nous devons les comparer avec ceux de l'étranger. La résolution à l'étude blâme le ministre et son ministère de n'avoir pas fait grand-chose depuis la nomination du ministre l'an passé. J'aimerais signaler certaines choses très importantes accomplies par ce ministère, établi il y a un peu plus d'un an. Lorsque le ministre est entré en fonctions l'été dernier...

M. McGrath: Il n'est même pas resté pour vous écouter. Voilà qui montre son intérêt.

M. Allmand: Il sait si bien ce que je vais dire qu'il serait gêné de rester à la Chambre pour entendre tous les éloges que je ferai à son égard. Mais je pense que les députés de l'opposition peuvent écouter ce que j'ai à dire, et je leur en sais gré.

M. Peters: Ce n'est pas facile non plus.

M. Allmand: Depuis l'été dernier, le ministre a d'abord réorganisé le bureau de la consommation au sein du ministère de la Consommation et des Corporations. Puis, il a établi le Conseil consultatif des consommateurs. Il a aussi présenté et fait adopter le bill visant la réglementation des prix des médica-

ments. Il a également présenté un bill traitant des substances dangereuses et il vient tout juste de présenter un autre bill modifiant la loi des compagnies en vue d'y insérer de nouvelles dispositions touchant la divulgation de renseignements, et ainsi de suite. Le ministre a établi la Commission des prix et il a en préparation deux autres bills fort importants: un touchant les normes d'emballage et d'étiquetage, l'autre modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Ce qui fait un total de sept mesures importantes dont le ministre de la Consommation et des Corporations s'est occupé depuis sa nomination l'été dernier. C'est un dossier enviable.

M. Paproski: Le ministre mange même un sandwich au bœuf.

M. Allmand: Il est regrettable, monsieur l'Orateur, que les discours des députés d'en face ne soient pas aussi bons que les remarques qu'ils lancent pendant que d'autres ont la parole.

En signalant certaines des difficultés à résoudre les problèmes de l'inflation et des hausses de prix, permettez-moi de citer le rapport du comité sur le crédit au consommateur qui a été déposé à la Chambre le 20 avril 1967. Le rapport est l'œuvre du comité que présidait le ministre actuel et qui avait reçu alors le soutien unanime de tous les partis. Je cite un paragraphe de la page 4, qui se lit comme suit:

> Une bonne partie des témoignages spécialisés des économistes appartenant tant à l'université qu'à la fonction publique souligne le fait que l'augmentation du coût de la vie qu'on a observée au Canada au cours des dernières années est un phénomène complexe. Plusieurs influences se sont manifestées et celles-ci ont occasionné à leur tour des réactions en chaîne qui en fin de compte se sont insinuées dans l'économie et ont eu une influence soutenue sur certains prix et sur le niveau général des prix.

Voici un paragraphe de la page 5:

> Ce processus compliqué ...

Il s'agit de celui de la hausse des prix et de l'inflation croissante.

> ... est quelquefois trop simplifié et on essaie d'attribuer une hausse de prix générale uniquement à un groupe particulier tel que les syndicats, le commerce, les financiers, les agriculteurs, les profiteurs et même les consommateurs. Les preuves présentées à votre comité ne supportent pas une opinion si peu nuancée. Il est instructif de noter que la tendance des prix à la consommation au Canada et aux États-Unis a suivi une courbe analogue.

La courbe montre que pendant un certain temps la tendance des prix au Canada a suivi celle des États-Unis. A ses séances, le comité à entendu les témoignages de nombreux économistes et experts sur les causes des augmentations des prix et sur les solutions possibles. Aucun de ces économistes n'a prétendu que la solution résidait dans le contrôle des prix. A chaque expert qui a comparu devant le comité et auquel nous avons demandé si la solution résidait dans le contrôle des prix, ils ont presque tous répondu que si l'on cherchait à remédier à l'inflation au moyen du contrôle des prix, en fait, on s'attaquait aux symptômes et non à la cause du mal. Autrement dit, on ne résoudra pas vraiment le problème qui se pose au consommateur canadien en contrôlant un ou plusieurs domaines de prix, car cela déclenchera une réaction en chaîne qui nuira à la production. A la longue, le consommateur sera privé du produit en cause ou la pression inflationniste se répercutera sur d'autres produits et d'autres domaines.

• (8.40 p.m.)

Je voudrais citer un passage du cinquième Exposé annuel du Conseil économique du Canada où l'on traite de la stabilité des prix. Je recommande aux membres des partis de l'opposition de lire ce rapport parce qu'il renferme plusieurs propositions en vue d'assurer la stabilité des prix. Le gouvernement a donné suite à la majorité d'entre elles mais aujourd'hui, à ma connaissance, les membres des partis de l'opposition n'en ont traité aucune. A la page 213 de l'Exposé, daté de septembre 1968, on lit:

> L'une des principales conclusions de cet Exposé était qu'aucune politique en particulier ne peut offrir une solution simple et rapide à l'instabilité des prix et des coûts. Il faut mettre en œuvre tout un ensemble de politiques.

A la page 214 de l'Exposé on trouve le passage suivant:

> Après avoir fait la juste part de l'influence des variations des prix et des coûts à l'étranger, sur lesquelles le Canada a peu de prise et dont il ne peut pas s'isoler complètement, nous tenons à mentionner cinq facteurs dont il faudra tenir compte dans l'établissement d'une politique visant à rendre l'objectif de la stabilité des prix aussi compatible que possible avec les autres grands objectifs économiques et sociaux que nous avons posés. Ce sont:
>
> 1) les «grands leviers» de commande de l'économie en ce qui a trait à la demande—les politiques monétaire et fiscale;
>
> 2) un groupe non moins important de politiques au sujet de l'offre;
>
> 3) un certain nombre de politiques spéciales orientées vers la solution de problèmes particuliers;
>
> 4) une connaissance plus approfondie et une meilleure compréhension de la question des prix et des coûts de la part de la population, et
>
> 5) les politiques commerciales et douanières.

Telles sont les cinq solutions proposées par le Conseil économique du Canada. La première concerne les politiques monétaire et financière. J'estime que le ministre des Finances (M. Benson) et son prédécesseur ont tenté, dans les deux ou trois derniers budgets, d'utiliser ces moyens pour combattre l'inflation. Les résultats du ministre des Finances à cet égard valent ceux obtenus dans n'importe

quel autre pays du monde qui recourt à des mesures monétaires et financières. Cependant, ce n'est pas l'unique solution.

Deuxièmement, le Conseil économique déclare que nous devons mettre au point une politique d'offre efficace. Il range sous ce vocable l'accroissement de la mobilité de l'effectif ouvrier, grâce à des politiques à l'égard de la main-d'œuvre, à l'amélioration de la productivité, à l'adaptation aux changements d'ordre technologique et à un meilleur équilibre entre les régions. Depuis deux ou trois ans, le gouvernement, et celui qui l'a précédé, se sont beaucoup dépensés dans ce domaine. La mobilité de la main-d'œuvre et le programme de recyclage ont été inaugurés par l'ancien gouvernement sous la direction du très honorable M. Pearson. Plusieurs mesures législatives sont venues accroître la productivité. Une des plus récentes envisage non seulement la productivité mais encore l'équilibre régional. C'est le nouveau bill présenté par le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) au sujet des stimulants aux industries de certaines régions.

Troisièmement, l'exposé traite de l'adaptation aux changements technologiques. Ici encore, certaines mesures concernant la main-d'œuvre proposées par le gouvernement représentent une tentative en vue de régler ces questions. Quatrièmement, le Conseil économique insiste sur la nécessité d'une meilleure coordination de la planification fiscale de la part des autorités fédérales et provinciales. Au cours des deux dernières conférences fédérales-provinciales et des rencontres qui ont eu lieu entre les fonctionnaires avant ces conférences et dans l'intervalle, le gouvernement a proposé des mesures destinées à exercer un contrôle plus efficace sur les programmes fédéraux-provinciaux. Le gouvernement a déclaré plus d'une fois que ce genre de choses était extrêmement nécessaire si nous voulions contrôler les prix et l'inflation au Canada. On s'occupe aussi de donner suite à cette recommandation.

En guise de cinquième recommandation, le Conseil déclare qu'il vaut mieux renseigner le consommateur canadien sur les régions et sur les causes qui président à l'établissement des prix. Il suggère l'établissement d'un comité de planification du Sénat et de la Chambre des communes des affaires économiques. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) a déclaré la semaine dernière, je crois, qu'il avait l'intention de constituer ce comité sous peu. Dans le Livre blanc sur la politique des prix qu'il a présenté à la fin de l'année dernière, il signifiait déjà son intention de créer un comité de ce genre.

Ensuite, et voici une recommandation très importante, on recommande de tenter d'enrayer l'inflation et la hausse des prix en réduisant les tarifs et les obstacles aux échanges commerciaux. J'ignore si certains députés de l'opposition ont traité de cette question. Tout le monde sait que le budget présenté il y a tout juste deux semaines prévoyait, entre autres dispositions importantes, la mise en œuvre en entier des dispositions de la négociation Kennedy ayant trait aux réductions tarifaires et à la suppression des entraves au commerce.

On ne peut avoir le drap et l'argent. Lorsque le gouvernement prend des mesures pour établir une commission des prix, réduire les tarifs, ou adopter de nouvelles politiques d'approvisionnement et de production, vous ne pouvez le critiquer au moment où il présente ces mesures, et deux mois plus tard, lors d'un débat comme celui-ci, aller prétendre qu'il ne fait rien. Les partis de l'opposition feraient un travail beaucoup plus constructif s'ils s'efforçaient d'y apporter des améliorations au moment où elles sont présentées. Les jours réservés à l'opposition, tout ce que nous entendons c'est une litanie de griefs et de plaintes contre le gouvernement, et très peu de conseils constructifs sur les problèmes de l'heure.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr de devoir participer au débat car après avoir entendu le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), je me demande s'il existe des problèmes au Canada concernant la consommation et les corporations, la hausse du coût de la vie et les autres questions mentionnées par les préopinants aujourd'hui. Le député devrait dire la même chose au pays pour voir la réaction. J'aurais cru que les députés de Saint-Jean-Est (M. McGrath), de Lambton-Kent (M. McCutcheon) et d'Edmonton-Centre (M. Paproski) auraient été d'accord en général sur les problèmes auxquels la nation canadienne fait face, au lieu de ces théories, hypothèses et autres noms ronflants, qu'on peut employer pour décrire ce que je viens d'entendre.

• (8.50 p.m.)

Néanmoins, je tiens à dire quelques mots parce que je m'intéresse vivement au crédit pour l'année de 16 millions de dollars dont le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) disposera pour musarder. Le choix de mots laisse peut-être à désirer, mais le ministre est censé employer ces 16 millions de dollars pour enrayer l'inflation et

freiner la hausse des prix. A mon avis, le ministre s'est employé à augmenter son compte de frais car il voyage beaucoup. Presque tous les jours je lis un discours prononcé par le ministre à Vancouver, à Edmonton ou ailleurs au Canada. Dans ces discours, il a dit aux consommateurs: «Si vous êtes en difficultés, adressez-vous à papa, qui vous aidera à résoudre tous vos problèmes.» D'après lui, à force de discours, de persuasion et de persévérance, on fera baisser le prix de la vie. C'est là une excellente publicité politique, mais si certains secteurs du ministère étudiaient ce genre de publicité, ils arriveraient peut-être à la conclusion qu'elle tombe dans la catégorie de publicité mensongère. A en juger d'après les résultats obtenus par le ministère au cours de l'année dernière, la seule dont je puisse parler en connaissance de cause, on arriverait à la conclusion, selon la plupart des Canadiens qu'il s'agit du genre de publicité que font plusieurs marques de céréales, et qu'il faut la prendre avec un grain, ou même un baril de sel, comme on dirait en Terre-Neuve.

Nous pouvons avoir nos groupes d'études, nos colloques, nos discours, et toutes sortes d'initiatives au sein d'organismes, ce qui, selon le ministre, devrait régler la situation un jour. J'aurais une suggestion à faire au ministre. Qu'il me laisse avoir 16 millions de dollars. Je remettrai ensuite 15 millions au Conseil du Trésor, deviendrai millionnaire et parviendrai aux mêmes résultats que lui en ce qui concerne le coût de la vie.

Trêve de plaisanterie, monsieur l'Orateur, je n'abonde pas dans le sens du député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) qui ne voit pas de problème. Je ne trouve pas que cela va bien au Canada. Je ne puis comprendre que monsieur tout-le-monde s'en sorte. Je me demande comment il planifie le budget sur le plan de l'alimentation. A ce propos, je ne vais pas me lancer dans des explications à l'intention du ministre. Au cours du débat, on a très bien traité le sujet et il n'y a plus à dire.

M. Allmand: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député pose-t-il la question de privilège ou invoque-t-il le Règlement?

M. Allmand: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Jusqu'ici le député a dit par deux fois dans son discours que j'avais nié l'existence de l'inflation au Canada. J'ai simplement déclaré que les partis d'opposition n'ont jamais apporté de solution à ce problème.

[M. Lundrigan.]

M. l'Orateur: Le député ne pose pas la question de privilège mais une question à débattre.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, je ne puis voir comment le citoyen moyen puisse s'en tirer aujourd'hui avec le coût de la vie. D'après les journaux que j'ai lus, le seul prix qui a baissé est celui du papier hygiénique. Prenez le coût des vêtements. Je ne vois pas comment l'homme de la rue peut convenablement vêtir sa famille. S'il peut se permettre d'acheter des matériaux de construction, il n'a pas les moyens de se construire une maison. Si sa maison a besoin de réparations il ne peut tout simplement pas payer le menuisier ou le plombier.

Si le Canadien moyen est malade, mieux vaut pour lui de ne pas se faire soigner, car il ne pourra pas payer le médecin. S'il participe à un régime d'assurance-santé du gouvernement, ses impôts monteront en flèche. S'il veut acheter une voiture, et le citoyen ordinaire ne peut pas se permettre d'acheter une voiture, le premier problème auquel il doit faire face est de savoir où s'adresser pour obtenir les fonds. Deuxièmement, s'il obtient l'argent, comment peut-il se permettre de payer l'intérêt sur ce prêt?

Puis, il doit songer à faire instruire ses enfants. Je peux signaler au ministre certains faits au sujet du coût de l'instruction. En outre, si le Canadien moyen s'instruit, où pourra-t-il obtenir un emploi dans son pays? Même les confessions religieuses disent: «Il vous faut payer davantage.» Le clergé veut aller en villégiature et a besoin d'un peu plus d'argent. Monsieur l'Orateur, je parle toujours du Canadien moyen. S'il lui reste un dollar en fin de compte, mais tel n'est pas ordinairement le cas, le gouvernement s'en emparera sous forme d'impôts.

L'homme ordinaire avait l'habitude de pouvoir s'acheter de temps à autre une douzaine de bouteilles de bière. Depuis la dernière hausse d'impôts, il ne le peut plus en Ontario, car le carton se vend $5.00. A Terre-Neuve, il ne l'a jamais pu. S'il veut prendre des vacances, il se heurte à la taxe de 5 à 10 p. 100 dont le gouvernement frappe les frais d'hôtel. S'il va à l'hôtel, il n'a pas les moyens de donner à la serveuse des pourboires suffisants et elle ne fournira pas de service à moins de toucher un bon pourboire. S'il possède un téléviseur, il n'a pas les moyens de le faire réparer ou de le faire régler. Je pourrais continuer et parler du coût des meubles.

Qu'arrive-t-il si le Canadien moyen ne travaille pas? Je songe ici à 20 p. 100 des Canadiens qui vivaient dans les provinces atlantiques l'an dernier. A Terre-Neuve, bien plus de 20 p. 100 des travailleurs étaient sans

emploi, et dans certaines régions de l'Atlantique et dans les régions rurales de Terre-Neuve, plus de 50 p. 100.

Si on ne travaille pas, est-ce parce qu'on ne le veut pas ou parce qu'il n'y a pas d'ouvertures? Je voudrais que le ministre le détermine. Mais ce problème ne le regarde pas. Il a été élu; il n'a pas à s'inquiéter de pareils sujets. On demande aux gens d'envoyer leurs dollars à CARE (Canada). La situation me fait réfléchir.

Et s'il arrive que monsieur Toutlemonde soit sans travail, il devra se contenter d'être un crève-la-faim. Mieux vaut pour lui faire son deuil de l'instruction et des douceurs de la vie. Il s'agit ici du même type que tantôt, celui dont les impôts sont si élevés qu'il n'a vraiment pas le choix: ou bien il fait la grève, ou bien il doit se résigner à voir une tranche toujours plus abondante de son chèque de paie s'envoler vers le trésor de l'État.

L'opposition a porté l'affaire, cette année, à l'attention du gouvernement. Je reconnais, tout autour de moi, des députés qui ont dit au gouvernement: Par vos impôts, vous rongez le travailleur canadien jusqu'à la moelle. D'après certains vis-à-vis, c'est la façon de maîtriser l'inflation. Il faut, d'après eux, imposer une surcharge de 3 p. 100 à l'impôt sur le revenu, établir un régime d'impôts indirects dans toutes les provinces. Voilà le grand cri qu'a poussé le premier ministre (M. Trudeau) aujourd'hui: Nous allons permettre aux provinces de prélever des impôts indirects. Avec l'augmentation des impôts, l'homme moyen verse $5, $10 ou $15 de plus. Il s'endette au point où il ne peut presque pas survivre, puis il déclare la grève, ensuite il obtient un salaire plus élevé, et le gouvernement l'impose davantage. On ne peut blâmer le Canadien moyen parce qu'il devient impatient dans le marché du travail du Canada. Je vois ici un certain nombre de députés qui sont fort conscients des problèmes ouvriers.

Vais-je en blâmer le Canadien moyen? Je suis disposé à blâmer quelqu'un pour le coût élevé de la vie, mais en constatant les résultats du budget, je ne peux blâmer ce Canadien moyen. Effectivement, je ne peux qu'exprimer ma surprise qu'il ne soit pas allé plus loin.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je vais faire preuve d'esprit de clocher, et évoquer la position de l'ouvrier moyen de Terre-Neuve aujourd'hui. A Terre-Neuve, son revenu par tête, vous le croirez ou non, est d'environ $1,000 par année, la moitié du revenu moyen en Ontario, qui s'élève à environ $2,000. Je signale que l'ouvrier moyen de Terre-Neuve qui touche un revenu par tête de $1,000 a une femme et deux enfants. Cela lui fait alors $4,000.

Si vous vivez à Terre-Neuve et que vous gagnez $4,000 par an, c'est un beau revenu. Vous êtes peut-être un professionnel. Vous n'êtes certainement pas le pêcheur moyen qui gagne $1,000 par famille par an. Quoi qu'il en soit, cet homme gagne $4,000 par an. Avant d'expliquer ce qu'une personne ordinaire peut faire avec cela, laissez-moi prendre l'exemple d'un autre habitant de Terre-Neuve qui représente peut-être plus la moyenne de la population. C'est lui qui, selon le Bureau fédéral de la statistique, en février et mars 1969, travaillait une semaine de 44.8 heures pour $62. En fait, ce n'était pas le cas car il était en chômage à l'époque. Mais s'il avait travaillé, il aurait gagné $62.

• (9.00 p.m.)

Or, si cette personne travaille cinq mois par an—juin, juillet, août, septembre et octobre—elle a de la chance. Si les employeurs ne la mettent pas dehors avant octobre, elle a de la chance. Cela lui rapporte $1,240 net. En plus, si le ministre du Travail (M. Mackasey) n'est pas trop sévère, elle peut arriver à bénéficier de l'assurance-chômage et obtenir encore $700 ce qui fait un total de $1,940. Il y a des milliers de gens comme elle à Terre-Neuve.

Mettons qu'il dépense 27 p. 100 pour le logement ou disons plutôt 25 p. 100. Cela fait environ $45 par mois pour le logement. Si sa maison lui appartient, il peut la revêtir de bardeaux tous les 25 ans. Sinon, il a un logement de $45 par mois équivalant à un hangar moyen à Toronto, s'il en existe encore dans cette ville. Il n'y en a plus—très bien. Autrement dit, il est sans logement. Je songe à un O'Brien quand je parle d'un Terre-Neuvien moyen. Mettons, dans son cas, 20 p. 100 pour la nourriture. Avec cela le ministre de la Consommation et des Corporations pourrait se payer deux bifteck de filet au restaurant Red Line. Accordons-lui 15 p. 100 pour le vêtement. Il aurait assez d'argent pour acheter des espadrilles à ses enfants, en supposant qu'il y ait un gymnase, mais il n'y en aurait probablement pas à leur école. Mettons 10 p. 100 pour les frais d'instruction. Cela lui donnerait $10 par mois. Accordons-lui 10 p. 100 pour ses loisirs. Donnons-lui même un jour de congé. Cela lui donne à peu près deux bouteilles de Screech par mois. C'est cela que je veux dire.

La chose peut paraître amusante pour bien des députés, mais je parle ici du Terre-Neuvien moyen, employé à un travail de pêche ordinaire qui s'efforce d'assurer les délicieux mets qui ne nous coûtent pas tellement cher

au restaurant du Parlement. Pour poursuivre mon exemple au sujet du pêcheur moyen des provinces atlantiques—je suis heureux de constater la présence ici ce soir du ministre des Pêches (M. Davis), car il se rappelle très bien ce dont je vais parler—nous avions l'an dernier un programme que tout le monde jugeait excellent, grâce auquel on garantissait au pêcheur moyen—le mot «garantir» est un mot que nous prisons particulièrement, monsieur l'Orateur—un gagne-pain et le prix moyen du poisson qu'il avait reçu durant les trois années précédentes. Voilà ce qu'on lui garantissait l'année dernière. Les pêcheurs de Valleyfield, à Terre-Neuve, ont donc reçu entre 2c. et 4c. la livre, tandis que ceux des régions les plus opulentes de la province ont reçu jusqu'à 4c. la livre. Tel était le prix garanti du poisson. Si vous jetez un coup d'œil aux prix du poisson sur le marché, vous aurez peine à croire ce qui s'est passé.

Cette année encore, chacun s'est réjoui d'apprendre que le même pêcheur recevrait encore, pour son poisson, le même prix qu'il avait reçu au cours des trois dernières années. Peu importe l'augmentation du coût de la vie, des impôts, des frais de scolarité, on allait leur garantir le même prix qu'au cours des trois dernières années. Or, il reçoit cette année entre 2 et 4c. la livre et même 4c. la livre pour son poisson. Voyez le prix de la livre de poisson dans les supermarchés. Vous ne le croiriez pas. Je vous dis que vous regarderez à deux fois avant de l'acheter, car c'est un peu difficile à croire. Je l'ai vu cette fin de semaine: la livre de morue fraîche de l'Atlantique se vendait 75c. La livre d'aiglefin se vendait $1.25. Où va donc l'argent? Il ne vas pas dans les poches du pêcheur, car il est en train de se faire littéralement déshydrater du point de vue économique, à tel point qu'il va disparaître. Telle est notre situation. L'argent ne va pas dans les poches de la moyenne des pêcheurs canadiens. Il y a donc quelque chose qui ne va pas. Le ministre est assis là-bas, mais il dépense 16 millions de dollars. On nous dit d'aller voir papa. Nous allons voir papa mais papa dit qu'il n'a pas d'argent. Il n'a pas de pouvoir; il n'a rien.

Dans ce Livre bleu, je ne vois pas la moindre preuve qu'on fasse quelque chose pour le consommateur. Je vois toutes sortes de gens qui gagnent $16,000, $18,000, $20,000 ou $35,000 à travailler pour le ministre. Il y a toutes sortes de frais administratifs. J'aimerais que les députés les examinent. Le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) a quitté sa place, mais il est toujours à la Chambre. Je lui conseille de jeter un regard là-dessus pour voir où va l'argent. A mon avis, rien ne prouve dans ce Livre qu'un seul fonctionnaire du ministère travaille à aider le consommateur. Le ministre est en train de se bâtir un empire de 16 millions de dollars pour son compte personnel. J'aimerais bien avoir ces 16 millions de dollars. Je le répète, nous épargnerions 15 millions de dollars et je serais millionnaire.

Monsieur l'Orateur, je pourrais me mettre à parler du coût de l'éducation. Je suis allé à l'université en 1956. J'ai dépensé $720. Je n'ai pas bu de bière. Je n'ai pas fumé de cigarettes. J'ai acheté mes livres, j'ai fait mes études et j'ai dépensé $720. Deux ans plus tard, j'ai dépensé $1,500. En 1965, j'étais de nouveau étudiant. Il m'en a coûté ainsi qu'à ma famille —ce qui n'est pas une statistique valable— environ $7,000. Cette année, je doute que la moyenne des étudiants canadiens puisse faire des études universitaires à moins d'environ $2,000. Mais le même étudiant ne peut pas trouver un emploi d'été. Et s'il en trouve un, il ne peut gagner assez d'argent pour acheter ses livres et payer ses cours. Les moindres frais de scolarité qu'on puisse devoir payer dans une université canadienne s'élèvent à $450 environ. Là encore, s'il parvient à obtenir $450, il finira par devoir obtenir un prêt d'étudiant au taux d'intérêt le plus élevé. Je pourrais continuer en disant au député de Notre-Dame-de-Grâce et au ministre de la Consommation et des Corporations que nous avons bel et bien un problème au Canada. Franchement, je ne constate pas le moindre effort de la part du gouvernement. Vous pouvez lui prouver en noir, blanc, vert, rouge, jaune, orange ou de toutes les manières que nous avons un problème, ses membres secoueront la tête car ils ne le voient pas.

Peut-être avons-nous un gouvernement à tel point accordé aux idées raffinées sur le grand contributeur à la caisse électorale qu'il ne voit pas plus loin que cela. Au fond, je ne crois pas que le gouvernement actuel s'identifie au Canadien moyen. Je ne lui reproche pas de ne pouvoir résoudre un problème du jour au lendemain, mais je lui reproche de ne pas avoir à cœur les intérêts du Canadien moyen.

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, au cours du débat d'aujourd'hui ou du moins pendant la partie à laquelle j'ai eu le privilège d'assister, l'opposition s'est beaucoup plainte des prix à la consommation sans toutefois mentionner quelle mesure elle appuierait pour résoudre le problème.

Une voix: C'est vous le gouvernement.

M. Crouse: Démissionnez. Nous prendrons la relève et vous montrerons ce qu'il faut faire.

L'hon. M. Olson: Nous n'avons pas à démissionner. Les députés de l'opposition ont eu la chance de 1957 à 1962 et encore jusqu'en 1963 de prouver à quel point ils pouvaient gâcher les finances du pays. Ils ont été mis à la porte par le peuple canadien, perdant un nombre de sièges record. On a dit de l'opposition qu'elle avait perdu le nord. Cela devient évident tous les jours, aussi il est inutile de poursuivre les débats dans cette veine.

Il nous faut en venir aux prises avec les problèmes, les cerner et tenter de voir comment les résoudre. Il serait sage pour l'opposition de dire si, selon elle, le gouvernement devrait imposer des contrôles sur les prix, si c'est ce qu'elle veut. Se borner à se plaindre et à signaler certains problèmes, sans dire ce qu'elle serait prête à appuyer comme solution, n'est sûrement pas conforme à ses responsabilités.

M. Baldwin: Lisez nos propositions d'amendements depuis six mois.

L'hon. M. Olson: Je l'ai lue.

M. Baldwin: Pas celle-ci, toutes.

L'hon. M. Olson: J'ai pris la parole uniquement pour montrer que les producteurs de base, pour la plupart les cultivateurs canadiens, n'ont pas bénéficié, pour leurs matières premières, d'une hausse comparable à celles qu'on exige au niveau du détail. J'aimerais développer ce point un peu pour ensuite ajouter peut-être une chose ou deux au sujet de ce qui, de fait, s'est passé ces dernières années. En général, les prix que reçoivent les cultivateurs pour leurs produits ont très peu augmenté depuis quelques années. En fait, depuis 1951, il y a donc 18 ans, l'indice était de 296.8, d'après l'indice moyen de base 100 pour 1935-1939. Évidemment, il faut se servir de cet indice-là, puisqu'il était employé à cette époque. Alors que d'après cette base, l'indice de toute l'année dernière a atteint 302.2, soit une hausse d'environ 1 p. 100. Le dernier indice publié par le BFS, celui d'avril 1969, est de 301, ce qui fait une hausse d'environ 1 p. 100 sur la moyenne depuis 1951.

• (9.10 p.m.)

L'indice composite des biens et services dont les fermiers ont besoin pour exploiter leurs fermes et maintenir leur production, à l'exclusion de l'entretien de leur famille, a augmenté de 70 p. 100 pendant la même période. Ainsi, on ne peut prétendre que l'augmentation des prix que reçoivent les fermiers pour leurs produits n'est pas justifiable, car la statistique prouve le contraire.

Par exemple, on s'est plaint des prix du bœuf. Le 1er mai 1952, le bœuf de qualité se vendait $25.26 les cent livres ou 25¼c. à Toronto. Ce n'est pas le prix de pointe auquel le bœuf s'est vendu, car à cette date, le prix du bœuf avait beaucoup fléchi en comparaison de ce qu'il était quelques semaines plus tôt.

Passons maintenant au 1er mai 1964. Je pourrais vous donner les chiffres pour 1963 ou 1962 si les députés pensent que ces chiffres seraient plus encourageants, parce qu'ils étaient au pouvoir ces années-là. Je ne les rends pas responsables du prix du bœuf, mais je signale qu'il était descendu à 24 c. la livre le 1er mai 1964. En mai 1966, le prix a conservé une moyenne de 27¼c. pour le bœuf de qualité à Toronto. Compte tenu de ces chiffres, le bifteck de surlonge se vendait 93.4c. la livre en 1952. Les recettes des cultivateurs avaient augmenté légèrement. En 1968, la surlonge avait grimpé jusqu'à $1.26 la livre, et le prix du bœuf sur pied était à peu près le même.

On a beaucoup parlé du prix du bœuf ces derniers jours, mais ce n'est pas la seule denrée qui ait changé. Prenons le porc, par exemple. Le 1er mai 1952, un porc de catégorie A se vendait $26 les cent livres à Toronto; en 1968, le prix avait monté légèrement, à $27.55. Voyons maintenant le prix des produits du porc. Le 16 juin 1952, le prix de ces produits avait augmenté. Ainsi, les côtelettes de porc se vendaient 56.3c. la livre. En 1968, elles se vendaient 88c. la livre, et le montant reçu par le cultivateur n'avait pas beaucoup changé.

On pourrait continuer ainsi pour montrer le même genre de situation à l'égard de toutes les marchandises. Par exemple, en 1952, les œufs se vendaient 59.1c. la douzaine et en 1968 le prix ne s'était pas même maintenu mais avait baissé à 55.6c.

M. Bigg: Où était-ce?

L'hon. M. Olson: C'est le prix moyen ici au Canada. Le point que je veux faire ressortir, c'est qu'il y a d'autres éléments qui jouent entre les deux pôles: coût de production et

prix de vente au détail. Condamner globalement le gouvernement ou tout autre organisme impliqué dans ce processus est, à mon avis, malhonnête, peu réaliste ou injuste. Un très grand changement s'est produit durant cette période quant au type de services exigés par le consommateur: je veux dire des services pour lesquels le consommateur serait disposé à payer durant cette période. C'est cela que nous devrions étudier. Qu'en est-il des étapes successives, du producteur au comptoir de vente?

Il y a plusieurs mois, nous avons procédé à une étude approfondie pour laquelle nous avions convoqué des témoins. Le comité mixte des prix à la consommation a tenté d'établir si l'augmentation pouvait se justifier.

M. Horner: Le ministre me permettrait-il de poser une question?

L'hon. M. Olson: Certainement.

M. Horner: Si le ministre estime que d'autres facteurs ont entraîné ces énormes augmentations de prix, sait-il que le prix au producteur pendant les deux semaines qui se sont écoulées depuis la campagne menée par le ministre de la Consommation a baissé d'environ deux cents, en raison directe de la campagne. Pourquoi n'a-t-il pas été plus prompt à blâmer son collègue?

L'hon. M. Olson: Je n'ai blâmé le ministre ni plus tôt, ni plus promptement, ni d'aucune autre façon car il parlait du prix au détail du bœuf, alors que je parlais du prix au producteur et que ce sont deux choses différentes, comme le sait mieux que moi mon honorable ami.

M. Horner: Il proposait un boycottage du bœuf pour en faire basser le prix.

L'hon. M. Olson: Le fait est qu'il s'est produit un changement sensible dans la demande en ce qui concerne la quantité de conditionnement et autres éléments qui influent sur le facteur coût entre le producteur et le consommateur.

A propos du bœuf, tout le monde sait, je pense, sinon, je signale que le nombre de bovins de boucherie au Canada a diminué depuis environ trois ans. En 1951, on estimait à environ un million et quart le nombre de vaches et de génisses d'abattage dans les fermes. Ce chiffre s'est élevé à un rythme assez régulier pendant 10 ou 11 ans, et en 1965, il avait doublé. Depuis, le nombre de bovins de boucherie dans les fermes a diminué chaque année. Ainsi, en 1968, il y en avait 2,920,000 comparativement à 3,035,000 en 1965. La meilleure preuve que la production de telle denrée n'est pas rentable, c'est que les producteurs en abandonnent la production ou la réduisent. Et c'est précisément ce qui est arrivé.

M. Woolliams: Puis-je poser une question au ministre?

L'hon. M. Olson: Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) a eu l'occasion, sauf erreur, de présenter son exposé plus tôt. Peut-être me laissera-t-il faire de même à mon tour, car j'essaie de montrer les choses sous leur vrai jour. Pour que les Canadiens puissent avoir, ici au Canada, la qualité et la quantité de bœuf qu'ils méritent, car nous pouvons le produire ici même, ils ne s'opposeront certes pas à payer au producteur ce qu'il en coûte pour le produire.

Les consommateurs peuvent choisir le morceau de viande qu'il convient d'acheter à certaines saisons. Le bœuf n'est pas entièrement constitué de bifteck. Il comprend beaucoup d'autres choses et, même aujourd'hui, alors que nous entendons toutes ces plaintes, des morceaux de bœuf de grande qualité sont disponibles à des prix sensiblement inférieurs à ceux qu'on a mentionnés ici. Cela se rattache plus directement, je pense, aux propos du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford).

L'hon. M. Basford: Ils veulent simplement semer la confusion.

L'hon. M. Olson: L'éleveur qui conduit ses bêtes à l'abattoir doit vendre l'animal entier et non pas seulement l'aloyau et le faux-filet.

M. Woolliams: Nous en avons parlé.

L'hon. M. Olson: Vous en avez peut-être parlé, mais je ne suis pas certain que vous avez compris.

M. Woolliams: Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) n'était pas présent aujourd'hui lorsque j'ai prononcé mon discours. Il n'a pas jugé important d'être ici cet après-midi. Je veux seulement faire valoir que j'ai été très juste à ce propos et j'ai signalé qu'on apprête seulement 60 p. 100 de la bête sur pied. J'ai pris grand soin de montrer la différence. Je demande au ministre...

• (9.20 p.m.)

M. Whelan: Vous fendez les cheveux en quatre.

M. Woolliams: Vous ne pourriez pas couper du poisson, c'est pourquoi on vous a nommé secrétaire parlementaire du ministre des Pêches. Le député est l'ignorance personnifiée.

L'hon. M. Olson: Pour étayer davantage ma thèse, je voudrais citer certaines autres statistiques. En 1949, la valeur agricole ou les recettes du cultivateur, exprimées sous forme de pourcentage de la valeur au détail des denrées produites sur place—ce qui comprend toute la série—était d'environ 60 p. 100. De 1950 à 1954, le pourcentage qu'il tirait du dollar avait baissé à 56 p. 100, de 1955 à 1959 à 47 p. 100. Puis il y a eu la période dont les députés de l'opposition aiment à parler, c'est-à-dire les années 1960 à 1964. Durant cette période, le pourcentage de la valeur agricole des denrées est passé de 47 à 43 p. 100. Par conséquent, il n'y a eu aucun changement, parce qu'un autre gouvernement était au pouvoir. En 1965, la valeur agricole était de 45 p. 100 et en 1967, de 43 p. 100.

Cela s'est produit indépendamment du changement de gouvernement. Il me paraît tout à fait clair que si l'on se plaint de la vie chère et du prix des aliments, il ne faut pas attribuer l'augmentation au fait que les cultivateurs ont réalisé plus de bénéfices. Je constate qu'on se plaint du coût de la vie surtout en ce qui a trait aux aliments. A vrai dire on attachait il y a deux ou trois ans beaucoup plus d'importance à cet élément de l'indice du coût de la vie qu'à tout autre. Pourtant, si l'on examine les chiffres du Bureau fédéral de la statistique pour la période comprise de 1950 à 1965, on constate que le prix des aliments a augmenté moins que d'autres éléments de l'indice du coût de la vie. Il importe que les consommateurs canadiens le comprennent.

Je pourrais continuer longtemps et nommer d'autres denrées. Je pourrais citer des statistiques pour appuyer ma thèse. Toutefois, je m'en abstiendrai, car l'opposition déclare soudainement être de mon avis et avoir déjà signalé les mêmes choses. Nous constatons une hausse du coût des aliments, mais je dirais que nous ne devons pas en chercher la cause dans les recettes brutes de l'agriculteur, car elle n'est pas là.

D'autre part, l'opposition, et non pas la population du Canada, aimerait que le gouvernement actuel ou un autre établisse un contrôle rigide des prix. Le contrôle des prix dans une économie libre varie selon la manière dont le consommateur veut que les produits lui soient vendus. Une augmentation très sensible des prix est due aux modes de transformation, d'emballage, de présentation et ainsi de suite, exigés par le consommateur canadien. Je ne dis pas que le consommateur canadien a tort. S'il veut agir de la sorte, il lui suffit d'acheter des aliments très élaborés. Cela se produit depuis très longtemps.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, je dirai qu'en ce qui concerne le bœuf, si on refuse au producteur cette dernière modification de prix, nous reviendrons à une situation où l'élevage des bêtes n'était pas rentable. Je pense que cela entraînerait de plus grandes difficultés, car l'offre ne suffirait plus à la demande. C'est précisément ce qui s'est passé sur le marché du bœuf au cours des dernières semaines. Qui plus est—et on a tendance à négliger cette considération—on constate exactement la même chose aux États-Unis. De fait, les augmentations que nous avons connues au Canada ont été déclenchées aux États-Unis vers la fin de mars ou en avril. Ainsi, quand nous disons que l'offre ne peut satisfaire à la demande de bœuf, ce n'est pas rien qu'au Canada, ni même seulement en Amérique du Nord. Toutefois, cette pénurie a été plutôt soudaine chez nous. Le malheur, c'est que le prix du bœuf n'a pas commencé et continué à augmenter en même temps ou au même rythme que l'ensemble des prix depuis huit ou dix ans. Si cela s'était produit, nous ne nous trouverions pas dans la situation actuelle, où l'offre est de beaucoup inférieure à la demande.

J'espère que tous ceux qui sont enclins à blâmer le fermier pour la situation actuelle n'oublieront pas tous les autres facteurs qui contribuent tout autant et même plus à faire monter les prix de certains produits alimentaires.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, j'hésite à prendre part à ce débat, car je me demande pourquoi je devrais présenter le soi-disant ministre de la Consommation aux consommateurs comme un chevalier à la brillante armure. Il a essayé d'obtenir les votes des consommateurs d'un bout à l'autre du pays. Tout le monde sait qu'il y a plus de consommateurs que de producteurs. On sait aussi qu'on peut recueillir plus de votes en tranquillisant le consommateur et en disant: Qu'importe le producteur? Le producteur est devenu quantité négligeable sur le plan politique au Canada.

On conçoit sans peine pourquoi le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford), le ministre de l'Agriculture (M. Olson) et le gouvernement ont tenté de faire baisser le prix du bœuf versé au producteur. En fait, depuis la déclaration que le ministre a faite il y a deux semaines, il est facile de vérifier les statistiques sur le cours du bétail et il verra que je m'en tiens aux faits. Il y a deux ou trois semaines, le prix coté au marché de Calgary pour le bœuf de choix sur pied était de 35c. la livre. Aujourd'hui, il est descendu à 33c. Cette baisse résulte de la peur inspirée par le ministre de la Consommation et des Corporations lorsqu'il épousa la thèse des magasins Loblaws, thèse que j'ai déjà citée et que je vais reprendre.

Je vais vous lire un extrait de cet article de journal:

> Le ministre fédéral de la Consommation, l'honorable Ron Basford, recommande instamment aux consommateurs de boycotter le bœuf; il leur dit qu'eux seuls peuvent en faire baisser le prix. Cette déclaration est appuyée par un appel au boycottage lancé par Leon Weinstein, président de la Loblaw Groceterias Ltd., grosse chaîne de magasins.

Le ministre peut être fier d'avoir déjà fait baisser de deux cents la livre le prix que reçoit le producteur pour le bœuf. J'ai entendu pendant la fin de semaine le ministre de l'Agriculture prendre énergiquement la défense du producteur d'origine, disant que le prix du bœuf était justifié. Les producteurs n'ont bénéficié depuis 1951 d'aucune augmentation de base, alors que le prix était aussi élevé que maintenant. Après 1951, les prix ont baissé brusquement, pour remonter lentement au même niveau.

• (9.30 p.m.)

Je demande au ministre de l'Agriculture (M. Olson): Comment allons-nous maintenir ce prix au producteur puisque son collègue au sein du cabinet encourage les consommateurs à boycotter le bœuf? Est-ce la façon de s'y prendre? Je ne crois pas qu'il serait d'accord avec le ministre de la Consommation et des Corporations et il est certain que personne, dans le secteur primaire, ne serait d'accord. Passe encore que le ministre de la Consommation et des Corporations s'entendent avec les grandes épiceries et les supermarchés, mais que fait-on du rapport Batten que les Prairies ont appuyé il y a quelques années? Qui les commissaires soupçonnaient-ils d'être le grand responsable de la hausse des prix à la consommation? Pas les producteurs primaires. On soupçonnait les grands magasins à succursales et les preuves ne manquaient pas pour étayer ces soupçons. Le ministre a dit:

Faites-voir vos preuves, et un député de l'autre côté a aussi demandé des preuves. Le rapport Batten en a fourni en abondance.

On peut consulter le rapport Gordon de 1956 et 1957 qui traite de toute la question de la viande. Le ministre ne bouge pas et mâchonne son écouteur. Il ferait mieux de le mettre à son oreille et d'écouter. Le ministre de l'Agriculture peut bien dire que même s'il a pris la défense des producteurs primaires tard, mieux vaut tard que jamais. Je soutiens que son aide a deux semaines de retard. Quelle est la position officielle du gouvernement au sujet du bœuf? Voilà ce que les cultivateurs se demandent aujourd'hui. Qu'en a dit le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), à Vancouver, il y a trois semaines ou un mois? Il a dit qu'il encourageait les producteurs primaires de la Nouvelle-Zélande et d'Australie à exporter du bœuf dans notre pays dans l'espoir que le bœuf coûtera moins cher aux consommateurs canadiens. Comment le prix pourrait-il baisser étant donné que la viande doit suivre les mêmes débouchés commerciaux et passer par les mêmes chaînes de magasins? Le prix du bœuf baisserait pour le producteur primaire. C'est lui qui en souffrirait.

Il y a là deux ministres contre un. A mon avis, l'unique ministre qui tente de défendre les producteurs d'origine, au lieu de le faire deux semaines en retard, ferait mieux à l'avenir de commencer deux semaines plus tôt, car il s'oppose à deux ministres et il est extrêmement difficile de prédire de quel côté penche son chef en la matière. Je serais porté à croire qu'il appuie ceux-là plutôt que celui-ci. En réalité, la question ne se pose pas. Le prix du bœuf a augmenté simplement à cause de la pénurie de bovins depuis l'hiver 1964-1965. Il est facile de contrôler les statistiques pour y découvrir que le nombre de vaches de boucherie a diminué au Canada. Simultanément, la consommation de bœuf a augmenté ces 20 dernières années, de même que la qualité du produit. Il suffit de vérifier le nombre de bovins marque rouge et de marque bleu abattus chaque semaine depuis un certain nombre d'années pour constater que la proportion a augmenté régulièrement chaque année. Les consommateurs d'aujourd'hui consomment une meilleure catégorie de bœuf. Ils le payent légèrement plus cher, mais ce n'est rien comparativement à l'augmentation des salaires.

Pourquoi y a-t-il moins de vaches? Parce que les cultivateurs ne prévoyaient pas que les fonds affectés à l'élévage leur rapporteraient suffisamment pour justifier l'entretien

de leurs troupeaux. Voilà la réponse. Les fermes d'élevage ont disparu et les éleveurs se sont dirigés vers d'autres formes d'élevage. Le ministre de l'Agriculture le sait fort bien.

Le même phénomène s'est produit aux États-Unis, de sorte que les producteurs américains ne peuvent expédier leur bétail au Canada, car les prix sont aussi élevés là-bas qu'ici. Les prix ont maintenant atteint un niveau convenable. Il s'agit maintenant de savoir comment les y maintenir, et comment conserver les bénéfices à ce niveau. Les députés connaissent fort bien les problèmes agricoles de l'heure. Le seul secteur de l'industrie agricole qui ne soit pas subventionné aujourd'hui, c'est l'industrie bovine. Et je mets au défi le ministre de l'Agriculture, le ministre de la Consommation et des Corporations ou n'importe quel député de se lever et de dire le contraire. Il peut y avoir ici ou là une rare ferme expérimentale ou une station de classification ou de contrôle subventionnée, mais en règle générale, l'industrie du bœuf est le seul secteur agricole qui ne soit pas subventionné. Que va faire le gouvernement? Assommons-la pour la subventionner, voilà le raisonnement du ministre de la Consommation et des Corporations ainsi que de son collègue de l'Industrie et du Commerce. Je plains le ministre de l'Agriculture dont la défense des éleveurs de bétail est tellement faible. Il peut sans doute faire mieux; il devrait certes faire mieux. Je ne veux pas m'appesantir sur ce point ce soir, car, en ce faisant, j'aiderais, je le crains, le ministre de la Consommation et des Corporations dans la campage qu'il a entreprise. Néanmoins, je dois signaler que l'agriculture est victime d'une crise grave. Le blé et les graines de provende sont en partie invendus. Les produits laitiers sont subventionnés à raison de 130 millions de dollars par an environ, et pourtant, les excédents s'accumulent dans les entrepôts d'un bout à l'autre de l'Est du Canada, surtout le lait écrémé en poudre. Pour couronner le tout, Ottawa n'a pas aidé les cultivateurs à vendre leurs produits. Et comble des combles, la majeure partie du Sud de l'Alberta et certaines régions de la Saskatchewan ont été la proie d'une forte gelée la semaine dernière et des dégâts incalculables se sont encore abattus sur l'industrie agricole. Comme si cela ne suffisait pas, nous voyons maintenant le ministre lancer une campagne avec l'aide de Radio-Canada pour boycotter l'achat de la seule denrée que les cultivateurs produisent eux-mêmes sans l'aide du gouvernement.

Je recommande instamment au ministre de l'Agriculture d'étudier comment nous pourrons maintenir le prix du bœuf au niveau voulu. Comment convaincra-t-il le ministre de la Consommation et des Corporations que les coupables sont peut-être les magains à succursales qu'il appuie si ardemment? Est-ce parce que le parti libéral appuie les capitalistes? Est-ce parce que les capitalistes ont acheté le parti libéral qui doit maintenant les appuyer en retour, alors que l'industrie agricole traverse cette période de crise? Est-ce à cause de leurs dons importants lors de la récente campagne de son chef? Est-ce pourquoi il doit, selon lui, les appuyer, défendre leur cause et les protéger? Le rapport Batten expose en détail la genèse de la situation. Pourquoi ne l'examine-t-il pas? Craint-il d'y trouver des indices que ses propres amis et les capitalistes du parti libéral sont les coupables? Est-ce de cela qu'il a peur?

L'hon. M. Basford: Nous faisons déjà une enquête.

M. Horner: C'est fort intéressant. J'espère que le ministre la mènera jusqu'au bout afin de trouver la réponse. Comme le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) l'a mentionné, le prix du bœuf au consommateur a monté d'à peu près 68c. la livre sans que l'éleveur touche une augmentation appréciable. Une partie de cette majoration a déjà été épongée à cause de l'intervention du ministre et de la campagne qu'il a déclenchée de concert avec Radio-Canada et d'autres médias.

Je demande au ministre de l'Agriculture de se porter à la défense du producteur d'origine et de mener la lutte au sein du caucus. Qu'il condamne et éduque ses collègues du cabinet avant qu'ils portent des accusations injustifiées contre le seul secteur de l'industrie agricole qui ne soit pas aujourd'hui subventionné par le contribuable. Avant qu'ils fassent des déclarations absurdes, qu'il les conseille, qu'il les informe, et qu'il les exhorte à se renseigner auprès de ceux qui savent. Ces déclarations improvisées et inconsidérées ne font que réduire le prix versé au producteur.

• (9.40 p.m.)

Voici un détail que le ministre a peut-être omis: lorsque le producteur touche le prix le plus faible pour son produit, la marge de profit laissée aux magasins à succursales s'élargit. La preuve en est donnée dans le rapport Gordon sur les pratiques restrictives du commerce, qui a paru en 1956 ou 1957. Lorsque les producteurs primaires touchent moins pour leurs animaux sur pied, qu'il s'agisse de porcs ou de bovins, la marge de

profit laissée aux magasins à succursales et aux usines de transformation s'élargit, parce que les consommateurs sont prêts à acheter. Les magasins à succursales veulent donc faire baisser le prix du bœuf versé au producteur, pour pouvoir ainsi accroître leurs bénéfices. Il suffit d'examiner les chiffres des bénéfices qu'ils ont réalisés pour voir qu'ils n'ont pas pâti. Le fait même que le nombre des vaches a diminué de façon aussi significative depuis 1954 montre que les cultivateurs et les éléveurs ont pâti et qu'ils ont réduit leurs troupeaux en conséquence. Une fois de plus j'exhorte le ministre de l'Agriculture (M. Olson) à conseiller à ses collègues du cabinet de faire des déclarations plus subtiles en public et moins outrageantes pour l'industrie.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'ai été étonné de voir le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) et le ministre de l'Agriculture (M. Olson) se livrer bataille.

L'hon. M. Olson: Quelle bataille?

M. Peters: Ce n'est peut-être qu'une bataille journalistique. Elle n'a certes fait aucun tort aux intéressés s'ils se livrent à une campagne publicitaire à Radio-Canada: Cependant ils ont suscité un certain intérêt peut-être tout à fait propice au sujet. A mon avis, le ministre de l'Agriculture devrait expliquer la politique agricole au ministre de la Consommation, car ces dernières années, elle a contribué énormément à l'augmentation du prix du bœuf au Canada.

Le ministre a parlé de 1952. Je me souviens qu'à cette époque nous produisions du lait. Il était alors collecté à l'échelle nationale et transformé en énormes quantités de beurre. A ce moment-là le gouvernement n'avait qu'un objectif: éliminer l'excédent de beurre.

Je me souviens qu'à l'époque nous vendions des veaux d'un jour pour $2. L'autre jour, j'ai eu la surprise d'entendre un marchand de veaux déclarer qu'il devait au moins obtenir $100, de sources diverses, pour ce veau. Eh bien, si le prix des veaux est passé de $2 à $100, on peut s'attendre que le prix du bœuf devienne prohibitif. Nous avons dépensé beaucoup de temps et de peines pendant très longtemps, pour nous débarrasser au fur et à mesure de nos surplus, et une partie de notre problème aujourd'hui tient à la nature des mesures à court terme auxquelles on a eu recours pour liquider ces excédents. Nous avons rendu visite à des douzaines de fermiers ces dernières semaines et remarqué une extrême pénurie de veaux de boucherie. La production de veaux sera de plus en plus difficile à l'avenir, en partie parce que dans l'Ouest du Canada, le gouvernement libéral a élaboré des projets destinés à mettre fin à ce qu'il appelle la production non rentable de la crème.

Quiconque a été élevé dans une ferme sait que la production de la crème n'est pas rentable. C'est cependant un sous-produit de l'industrie laitière. Bien des fermiers se laissaient arracher à grand-peine une cruche de crème mais utilisaient le lait écrémé à la ferme, comme sous-produit, pour nourrir cinq ou six veaux.

Tous ces veaux alimentaient, directement ou indirectement, l'industrie de l'élevage. Nous avons supprimé cela. Nous avons éliminé 30,000 ou 40,000 de ces producteurs si inefficaces du point de vue du gouvernement. Que m'importe ce que fait le ministre de la Consommation. Depuis dix ans, nous avons éliminé une source importante d'élevage de veaux dans le pays et nous ne serons pas en mesure de la remplacer. Il est ridicule d'imaginer que quelqu'un consentira à s'engager dans l'élevage du veau lorsque ceux-ci valent $100. Je le répète, nous vendions ces veaux à $2 pièce. Au fait, il y a quelques années à peine, je me souviens avoir assisté à des ventes aux enchères où j'ai vu vendre des veaux d'un jour de $15 à $25. Aujourd'hui, il n'y a pas assez de veaux pour faire face à la demande et les prix continueront à augmenter.

Le ministère de la Consommation ne sera en mesure de contrôler ce mouvement à moins qu'il ne puisse contrôler la planification à long terme de toute l'industrie. Heureusement, ici au Canada, nous sommes parvenus à produire des aliments à coûts réduits. Nous n'avons pas connu les prix élevés qui sévissaient dans d'autres pays. Nous avons toujours pu produire en abondance. Mais si nous compromettons la rentabilité d'un secteur quelconque de la production agricole, nous serons menacés de pénurie et nous serons peut-être même obligés d'importer des aliments.

J'ai entendu cet après-midi le discours d'un député qui se servait sûrement des notes qu'il avait recueillies pour le débat sur le budget. D'après lui, notre pays n'est pas plus mal en point que les États-Unis. Si le ministre de la Consommation et des Corporations songe vraiment à venir en aide aux consommateurs du pays, il fait mieux de se préoccuper de l'attitude de ses collègues vis-à-vis des institutions financières du pays, car chaque fois que nous discutons des problèmes de l'agriculture, nous constatons que le taux élevé des intérêts en est la cause fondamentale. Bien des agricul-

teurs ne sont plus de nos jours les fermiers que j'avais connus ou que le ministre de l'Agriculture connaissait. Ce sont des producteurs agricoles-industriels, dont l'exploitation exige une mise de fonds d'au moins $100,000, empruntés pour la plus grande partie à un taux d'intérêt de 8 ou 9 p. 100. Il leur faudra payer ces taux s'ils veulent survivre, et les consommateurs sont les seules personnes qui peuvent leur aider à les payer.

Tout ministre de la Consommation digne de ce nom devra songer à des moyens de réduire le coût des capitaux, autrement nous serons aux prises avec de graves difficultés. Pour en revenir à ce que je disais tantôt, au dire du député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), aucun problème ne se pose, nous ne sommes pas plus mal en point que les États-Unis. Il n'a sans doute pas lu les pages financières donnant un compte rendu de la situation aux États-Unis, mais tout semble indiquer que les États-Unis vont bientôt affronter des difficultés encore plus graves que celles qui se posent en ce moment. Selon toute apparence, les réserves monétaires actuelles sont insuffisantes pour assurer les transactions à la bourse des valeurs—tout semble indiquer qu'il n'y aura pas assez de papier-monnaie pour prévenir une ruée sur les banques, le cas échéant. Le député peut toujous dire que nous ne sommes pas plus mal en point que les États-Unis, mais c'est une piètre consolation, à mon avis. Nous causions l'autre jour avec des fermiers qui achetaient de l'engrais, produit de la plus haute importance dans tous les domaines de la production agricole.

• (9.50 p.m.)

J'ai noté avec intérêt que les cultivateurs doivent aller aux États-Unis pour acheter une nouvelle sorte d'engrais liquide. Il n'est pas fabriqué aux États-Unis mais à quelques milles seulement des fermes de ces cultivateurs. Cependant, ceux-ci doivent l'acheter aux États-Unis d'une source quelconque et se le faire livrer. Cette source n'est qu'à quelques milles de distance. Certains groupes financiers s'en sont maintenant mêlés et des camions transportent cet engrais liquide en vrac jusqu'à la frontière des États-Unis. Le connaissement est alors signé au bureau des douanes, l'engrais est ramené au Canada et livré aux fermes à une distance de 10 à 20 milles. J'aimerais savoir pourquoi on n'a pas demandé une enquête à la Direction chargée de l'exécution de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. On a dit à ces cultivateurs que ce serait une perte de temps, que, peut-être, les États-Unis ne leur vendraient pas d'engrais s'ils demandaient une enquête. Afin de réduire les coûts de l'agriculture, je pense que le ministre aurait tout à fait raison de dépenser un peu d'argent pour enquêter là-dessus. On a dit aux fermiers que si cette enquête avait lieu, ils en souffriraient et que par conséquent cela n'en valait pas la peine.

Il y a bien d'autres produits, à part l'engrais, qui devraient faire l'objet d'une enquête. J'ai lu de nombreux rapports de la Direction des enquêtes sur les coalitions au cours des trois ou quatre dernières années et j'admets que les sanctions imposées ne sont qu'une autorisation. Des monopoles scandaleux de ce genre font beaucoup d'argent.

Il n'existe pas de législation efficace contre les coalitions au Canada. Rien ne nous protège des coalitions qui augmentent le prix du bœuf sur le marché.

Il y a quelques minutes, j'ai remarqué que le ministre des Pêches (M. Davis) lisait la dernière page du journal du soir d'Ottawa, et si ma mémoire est bonne—malgré le peu d'attention que j'y ai prêté—on annonce le fromage à 56c. la livre à Ottawa. Normalement, ce fromage se vend dans les magasins d'Ottawa 78c. mais, apparemment, il est en réclame à 56c. Si les magasins agissent ainsi, c'est que le prix du fromage n'est que de 41c. la livre à Belleville. Afin d'éviter de renvoyer le fromage d'Ottawa à Belleville et de payer les frais de transport dans les deux directions afin de l'entreposer, la société préfère le vendre à 56c. la livre et se contenter d'un bénéfice de 15c. la livre.

En vendant le fromage à 56c. la livre, un prix juste—et je prétends qu'on pourrait le vendre encore bien meilleur marché—nous aidons les fermiers qui le produisent, tout en fournissant au consommateur un aliment riche en protéines à un prix raisonnable. Pourquoi ne pas enquêter là-dessus afin de savoir si la marge de profit sur le fromage Cheddar canadien est raisonnable ou non? Je prétends que presque toutes les fromageries du pays se coalisent pour la vente du fromage. En de rares occasions, un grossiste vend à perte pour permettre à un magasin à succursales ou l'autre de faire de la réclame, et cela ne profite qu'à l'exploitant de ce magasin, qui ne se soucie pas du tout de vendre un produit riche en protéines au consommateur.

A mon avis, le consommateur ne devrait pas exiger des produits alimentaires à bon marché si cela pouvait ruiner cette industrie. Je ne pense pas que nous pourrons faire baisser le prix de détail du bœuf; au contraire, il augmentera, parce que nous avons compromis l'élevage du bétail de boucherie, d'où provient évidemment tout le bœuf. Si on abat tous les veaux, on ne peut élever de bœufs.

Les fermiers de l'Ouest ont tout le grain qu'il faut pour nourrir des vaches, mais s'ils n'élèvent pas les veaux, ils n'auront pas de bœufs à vendre sur le marché canadien.

Il faut se rappeler qu'on ne peut, du jour au lendemain, créer une entreprise de bétail de boucherie; c'est une affaire de longue main. Ce genre d'exploitation a effectivement disparu quand nous avons décidé d'abandonner la fabrication du beurre avec de la crème qu'on séparait du lait à la ferme. Je propose que le cabinet élabore des programmes à long terme pour résoudre ce problème, et d'autres problèmes, tels que l'excédent actuel de lait écrémé en poudre. Je pense que nous n'y changerons rien, mais j'espère bien que le ministre prendra en considération la question des coalitions, dont j'ai parlé et certaines difficultés agricoles permanentes. Peut-être pourrons-nous alors remédier aux problèmes avant que la maîtresse de maison devienne incapable d'acheter ses provisions.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je m'aperçois que le temps passe, mais est-ce qu'on m'accorderait deux ou trois minutes pour commenter la question? J'ai écouté le député de Peel-Sud (M. Chappell), le député de Don Valley (M. Kaplan) et le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand), mais j'aimerais tout d'abord revenir sur une remarque du député de Don Valley. Tant qu'il n'y a pas de signes de crise ou de récession, tout va bien. Je ne comprends pas ce genre de raisonnement. Après tout, quand la corde se resserre autour de votre cou, vous savez que la fin approche. Alors, vous ne vous demandez pas s'il y aura une crise ou une récession.

A mon avis, ce qu'il nous faut, c'est une politique de caractère pratique, qui permettra aux Canadiens d'acheter ce que leurs moyens ne leur permettent pas d'acheter actuellement. Le député de Don Valley devait s'imaginer qu'il débattait cette question devant des élèves d'école secondaire, puisqu'il a parlé des théories économiques et qu'il a continué sur ce ton. Il importe de ne pas oublier que le coût de la vie augmente bel et bien, et de plus en plus. L'inflation échappe à toute compréhension.

J'ai entendu le député de Peel-Sud dire que le prix du bœuf ne l'intéressait même pas. Peut-être est-il végétarien ou amateur de caviar, mais toujours est-il que je tiens à lui apprendre que le prix du bœuf importe à bien des gens. Ces gens-là tiennent à savoir où s'en vont les prix dans ce pays: c'est aussi simple que cela.

[M. Peters.]

Le député de Notre-Dame-de-Grâce s'est perdu dans ses digressions habituelles et il a consigné au compte rendu un grand nombre de statistiques sur la situation aux États-Unis.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie.

M. McGrath: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. La Chambre serait-elle disposée à accorder encore cinq minutes à notre collègue?

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député continue pendant cinq minutes?

Des voix: D'accord.

M. Alexander: Je suis un peu confus, car je pourrais continuer longtemps encore. Je dirai au député de Notre-Dame-de-Grâce que les statistiques des États-Unis ou de la Grande-Bretagne ne nous intéressent pas. Ce que nous réclamons, c'est que notre gouvernement prenne des initiatives. Le député a parlé de la situation aux États-Unis, pays dont le produit national brut est cinq fois le nôtre, et dont la population est de 210 millions d'habitants. Il ne saurait comparer leur économie à la nôtre. Si notre gouvernement a des programmes, nous les exécuterons. Cela m'a amusé de voir le député justifier la position des ministres. L'un dit: «Allez-y; bloquez le prix du bœuf». L'autre proclame son contentement. J'aimerais voir les membres du cabinet se réunir de temps à autre et présenter une déclaration sur laquelle ils sont tous d'accord. A leur dire, cela importe peu. Le gouvernement actuel semble viser à la frustration—frustrer le peuple, brouiller les pistes.

• (10.00 p.m.)

Il importe que nous discutions les questions de cette nature car, à mon sens, le gouvernement cherche à endormir le peuple canadien. Savez-vous ce que le gouvernement considère comme important? Le bill des langues officielles. Mais ventre affamé n'a point d'oreilles... pour les langues. Le gouvernement parle du bill omnibus et de l'homosexualité entre deux adultes consentants. Qui cela intéresse-t-il? L'avortement? C'est peut-être important pour certaines personnes, mais moins que les questions de bifteck quotidien.

M. Cafik: Puis-je poser une question au député?

M. Alexander: Non. Je n'ai que quatre minutes. Je voudrais vous lire un petit récit, avant de devoir reprendre mon siège. Ce récit est tiré de *Life for the Choosing*, 44e rapport annuel (1969) du *Board of Evangelism and Social Service* de l'Église Unie du Canada. Il y est question de la pauvreté à Vancouver. Je fais même appel à la circonscription d'un autre député! Je lis à la page 94:

Quand on est vieux et seul et que les dépenses quotidiennes se mesurent en petite monnaie, la hausse des prix est plus qu'un inconvénient. Elle étouffe les derniers petits plaisirs de la vie et éteint toute lueur d'espoir en des jours meilleurs.

On a demandé à Mme McLeod comment elle faisait pour vivre avec $1.54 par jour. Misérablement, répondit-elle. Mais écoutez ceci:

Les vieux, d'après Mme McLeod, ressentent peu le besoin ou le désir de nourriture riche, telle que biftecks, côtelettes ou rôtis. Elle guette les aubaines, le foie, les ailes de poulet et la saucisse à bon marché; les os à moelle, à 10c. ou 15c. chacun, font partie du menu quotidien.

On pourrait presque appeler cela *soul food*, monsieur l'Orateur.

«J'apprête une bonne soupe avec deux ou trois os et quelques légumes, dit-elle. J'en prépare suffisamment pour une semaine et je la dépose dans des pots à confitures dans mon réfrigérateur. J'en mange un tous les jours à midi.»

J'aimerais savoir, monsieur l'Orateur, si le gouvernement va mettre en pratique les principes de la société juste. Le peuple canadien attend des directives. J'exhorte le gouvernement à ne pas hésiter à lui faire connaître ses idées. Je sais cependant qu'il n'a pas d'idées.

Il y a une crise à combattre, monsieur l'Orateur. Les Canadiens ne peuvent tolérer les prix astronomiques de la viande, des vêtements, des maisons ou des loyers. Le peuple a besoin de direction. C'est là le rôle du gouvernement. C'est pourquoi ses partisans occupent ici 155 sièges-temporaires. Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de m'avoir permis de terminer.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est dix heures il est de mon devoir d'informer la Chambre en conformité de l'article 58(11) du Règlement que les délibérations sur la motion sont considérées comme terminées.

Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) va annoncer, je crois, les travaux de la Chambre.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Basford: Monsieur l'Orateur, au nom du leader du gouvernement à la Chambre, il serait utile, je pense, de consigner au compte rendu les travaux de demain; puis-je rappeler aux députés que la séance s'ouvrira à dix heures du matin. Nous mettrons d'abord en délibération l'article nº 75 qui figure au *Feuilleton*, la troisième lecture du bill C-192, concernant la loi nationale sur l'habitation. Ensuite nous aborderons l'article nº 82, l'étape du rapport et la troisième lecture du bill C-201, modifiant aussi la loi nationale sur l'habitation. Après quoi, nous passerons à l'article nº 78, l'étape du rapport du bill C-195, modifiant la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, et à l'article nº 90 du *Feuilleton*, deuxième lecture et renvoi au comité plénier du bill C-207, concernant les subventions aux transports dans la Région atlantique. Si nous terminons tout cela demain, alors, mercredi, nous passerons à l'article nº 4 du *Feuilleton*, l'étape du rapport du bill C-120, concernant les langues officielles.

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

LE CANADIEN-NATIONAL—LES CONSULTATIONS AU SUJET DES EMPLOYÉS RETRAITÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je crois qu'on a demandé que cette discussion soit remise à un autre jour, où le ministre sera présent. En ce moment, peut-être pourriez-vous donner la parole au député de Surrey (M. Mather).

LA LUTTE CONTRE LE BRUIT—LES MESURES POUR COMBATTRE UN PROBLÈME NATIONAL

M. Barry Mather (Surrey): Il n'y a pas longtemps, monsieur l'Orateur, à l'appel de l'ordre du jour, j'ai voulu poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question relative au bruit, en particulier au bruit industriel. Je voulais savoir quelle attention le gouvernement donnait à ce secteur très important de l'hygiène publique.

Les États-Unis reconnaissent maintenant le bruit comme une des grandes maladies non mortelles et ont pris des mesures législatives pour le combattre. Monsieur l'Orateur a alors jugé la question irrecevable; je profite donc de la motion d'ajournement pour la soulever de nouveau.

Les députés se souviendront qu'il y a quelques semaines un projet de loi dont j'étais l'auteur a subi la première lecture. Il visait à limiter à 85 décibels le niveau du bruit dans

les usines ou autres établissements ayant passé un contrat avec le gouvernement canadien. Je tiens à préciser que la limite de 85 décibels est très élevée et que, d'après bien des gens, on devrait la fixer à un niveau beaucoup plus bas. Je soutiens toutefois que ce serait un départ et que cela servirait d'exemple. Les spécialistes de la santé décrivent la puissance du bruit à 85 décibels comme celle qui nous empêche de nous entendre parler. J'ai bon espoir que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui me paraît très ouvert et qui fait tout ce qu'il peut contre les problèmes nationaux de santé, voudra bien tenter quelque chose au sujet du bruit comme facteur de santé aussitôt que son ministère sera en mesure de le faire.

Les députés savent peut-être que récemment des revues et des journaux ont demandé qu'on s'occupe de cette question. Voici un extrait d'un éditorial du *Globe and Mail* de Toronto du 26 mai:

> Combien d'entre nous échappent à la pollution ... du bruit? Même les cultivateurs, qui sont censés être à l'abri dans leur tranquille campagne deviennent sourds à un rythme ahurissant parce que leurs tracteurs font un tapage de 7 à 29 décibels au-dessus du niveau de 85 décibels qui affecte l'ouïe. Le mal progresse imperceptiblement jusqu'à un point critique, et il est incurable. Le docteur Douglas Warren de la faculté d'hygiène de l'Université de Toronto décrit la surdité, partielle ou totale, comme le pire problème de santé non mortel au Canada. C'est un triste mal qui bien souvent isole la victime au point de vue émotif.
>
> Pourtant, on a à peine évalué ce problème très grave, on s'y est encore moins attaqué.

Je voudrais vous citer un autre bref passage, tiré celui-là d'un mémoire de la Fédération du travail de l'Ontario. Le voici:

> Le nombre de travailleurs industriels exposés à des bruits nuisibles dépasse probablement le nombre de ceux qui doivent faire face à d'autres risques professionnels.

Comme je le disais tout à l'heure, le mois dernier le gouvernement américain a pris des mesures en vue de lutter contre le problème sanitaire causé par le bruit. Ma question ce soir est encore la même: quelles mesures le gouvernement entend-il prendre, par l'intermédiaire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ou du ministère du Travail, pour combattre l'agitation ouvrière au Canada?

• (10.10 p.m.)

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Davis) qui ne sera pas ici ce soir, je vais essayer de répondre à la question du député. Je voudrais d'abord le féliciter de ses remarques fort à propos concernant ce problème croissant. Le ministère est à préparer un résumé de son activité dans ce domaine qu'il fera parvenir bientôt à l'honorable représentant. Pour le moment, je veux signaler à la Chambre que le ministère s'occupe depuis quelque temps déjà de la lutte contre le bruit et la pollution. Comme dans le passé, il continue de collaborer avec divers autres organismes gouvernementaux, notamment le Conseil national de recherches afin de trouver des solutions à des problèmes précis et, ce qui importe peut-être davantage, d'établir des normes utiles pour la gouverne de l'industrie et de l'administration dans la solution de ce problème qui prend de l'ampleur.

Le ministère entend maintenir son niveau actuel d'activité durant la prochaine année financière, mais il l'augmentera peut-être durant l'année financière suivante, car il reconnaît la nécessité d'obtenir des renseignements et d'adopter des mesures concrètes de réglementation.

LES PARCS NATIONAUX—LES NOUVELLES FRONTIÈRES DU PARC WOOD BUFFALO

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma courte allocution de ce soir résulte d'une question que j'ai posée il y a quelques jours au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien). Je ne sais pas s'il est là pour répondre ou si quelqu'un le fera à sa place. Je l'ai vu il y a un instant. Je lui ai demandé s'il pouvait me dire quand les négociations à propos des nouvelles frontières du parc Wood Buffalo allaient reprendre entre la province de l'Alberta et le gouvernement fédéral. Je lui ai posé cette question, car j'estime que les gens du Nord-Est de l'Alberta, de Fort Chippewyan, de Fort Smith, ainsi que ceux d'une partie du Nord de la Saskatchewan, dans la région de l'Eldorado, et ceux de Fort McMurray, ont été lésés par le gouvernement fédéral et, dans une certaine mesure peut-être, par le gouvernement de l'Alberta.

Ils ont été lésés parce que les deux gouvernements se reprochaient mutuellement de n'avoir rien fait pour l'aménagement du parc Wood Buffalo. Je voudrais attirer l'attention sur deux problèmes importants, d'abord l'établissement d'industries dans la région du parc pour créer des emplois, puis la construction de routes dans le voisinage du parc, pour le relier au reste de la province. Comme je l'ai déjà dit, les grands problèmes de la région

sont l'isolement, le chômage et la grande misère des habitants.

En février 1968, un congrès sur les routes du Nord a réuni à Fort McMurray des représentants des gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan et du gouvernement fédéral, qui tous ont fait savoir qu'un programme d'expansion industrielle serait mis en œuvre dès que le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta pourraient en arriver à un accord sur les limites du parc.

Quand je suis arrivé à Ottawa l'automne dernier, j'ai essayé de découvrir si des négociations étaient en cours. A ma grande consternation, j'ai appris que les pourparlers étaient interrompus depuis plus de deux ans et que les renseignements fournis aux habitants de la région leur donnaient une fausse idée de la situation. Avant Noël, j'ai posé au ministre la question suivante:

Des négociations sont-elles en cours entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta au sujet des limites du parc Wood Buffalo, et une entente est-elle imminente?

Voici la réponse qu'on m'a donnée:

Non, mais on prévoit que les négociations avec la province de l'Alberta reprendront sous peu. On ne peut encore prévoir quand une entente sera conclue.

J'ai parlé au premier ministre de l'Alberta, il y a trois semaines. Au cours d'une réunion publique, il a indiqué que dès qu'un accord serait atteint au sujet de la fixation des limites, on pourrait procéder à des réalisations industrielles qui fourniraient des emplois aux gens de cette région. J'aimerais savoir si à présent des négociations sont en cours et si le gouvernement fédéral projette de négocier les droits à la propriété de ce parc et dans ce cas, quand? Le gouvernement provincial a fait savoir qu'il était prêt à faire un échange avec le gouvernement fédéral au sujet de certaines terres connues, je crois, sous le nom de Badlands. Il n'est pas prêt à céder autant d'acres de ces terres qu'il y en a dans le parc Wood Buffalo, vu l'étendue de cette région. Le gouvernement provincial a pour le moins laissé les gens s'imaginer que l'on encouragerait le développement industriel de la région si cet échange avait lieu et que cela ne deviendrait possible que si les terres n'étaient plus affectées à des parcs.

Il est juste de reconnaître que les habitants du nord-est de l'Alberta sont fatigués d'entendre un gouvernement blâmer l'autre et dire que si l'on ne tombe pas d'accord il ne se passera rien alors qu'on n'a, en fait, aucune intention qu'il se passe quelque chose. J'étais à Whitecourt il y a quelques semaines et les gens, là-bas, s'imaginent encore qu'il y a quelcque chose d'imminent dans l'air, qui doit se réaliser d'ici quelques mois ou l'année prochaine. En fait, je crois qu'il ne se passera rien et ce n'est pas honnête d'induire en erreur de cette façon les habitants de cette région.

Il doit y avoir prochainement une nouvelle conférence routière à Eldorado où l'on compte parler aux gens d'une nouvelle grande route, au nord de Fort McMurray vers Fort Smith et à Fort Chipewyan. Le gouvernement provincial semble avoir fait une étude au sujet de cette route et il dira bientôt si on entamera ou non les travaux. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement a réellement l'intention de participer à la construction de cette route. S'il ne l'a pas, qu'il le dise, afin d'ôter leurs illusions à ces gens. Il est temps d'être honnête avec la population de l'Alberta et j'espère que le ministre peut fournir quelques-unes de ces réponses.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier l'honorable député d'avoir porté à mon attention ce problème que je connais depuis déjà quelque temps.

Il est vrai qu'il existe dans le parc Wood Buffalo, en Alberta, certains problèmes que nous étudions présentement.

La première question que je voudrais soulever est celle de savoir si le parc national de Wood Buffalo doit être un parc provincial ou fédéral.

Je dois dire à l'honorable député que les terres qui ont été réservées en vue de l'aménagement du parc national de Wood Buffalo appartenaient au gouvernement fédéral et que ce n'est qu'après que le contrôle de ces terres a été remis au gouvernement de l'Alberta. Ces terres ont toujours appartenu à Sa Majesté du chef du Canada et il est faux de dire que nous devrions les remettre au gouvernement de l'Alberta, parce qu'elles ne lui ont jamais appartenu.

Le parc national de Wood Buffalo est un parc extrêmement important. Je sais qu'il s'y pose des problèmes, que des Indiens y vivent, et qu'il y aurait possiblement moyen de faire des accommodements en vue de les satisfaire et de favoriser leur développement économique. Le problème existe, et nous étudions présentement des projets à ce sujet, de concert avec le gouvernement de l'Alberta.

Je dois reconnaître que les négociations ne progressent peut-être pas au rythme que désirerait l'honorable député, mais en 1967 ou 1968, je crois, mon prédécesseur a fait savoir au gouvernement de l'Alberta qu'il considérait la possibilité de certains échanges susceptibles de régler les problèmes qui existent présentement dans le parc de Wood Buffalo, ce qui nous permettrait de compléter notre réseau de parcs nationaux en Alberta, en acquérant les terres non exploitées du sud de la province. Cependant, les négociations se poursuivent toujours.

En ce qui a trait au problème du chemin, je ferai remarquer qu'il s'agit d'un parc immense et presque intact, qui constitue l'une des rares régions au Canada et même de l'Amérique où une aussi grande étendue de terrain a été réservée pour la conservation de la faune. Nous avons obtenu un certain succès en y conservant les bisons de l'Ouest qui constituent une partie très importante de notre héritage national.

Je sais que dans 10, 15 ou 20 ans, les gens de l'Alberta comme les autres Canadiens, nous sauront gré d'avoir pris les dispositions nécessaires pour maintenir ce parc dans le meilleur état possible.

Quant à la question de la construction du chemin, elle est reliée à l'importance du parc et à l'activité qu'on peut y retrouver.

Je sais que la province est intéressée à construire un chemin aux abords du parc et qu'il faudrait peut-être faire certains ajustements des frontières afin d'en permettre l'aménagement. Je suis disposé à discuter avec le gouvernement de l'Alberta en vue de trouver une solution à ce problème.

Mais je ne pense pas que nous disposions des fonds nécessaires pour construire un chemin—à moins que le gouvernement de l'Alberta veuille le faire à ses frais, étant donné que c'est une province assez riche et que si elle en décidait ainsi, on pourrait certainement s'accommoder—à partir de l'extrémité sud du parc jusque dans les Territoires du Nord-Ouest. Peut-être que plus tard, cela sera possible, mais, selon moi, on ne pourra pas le faire dans toute l'étendue du parc au cours des prochaines années.

Je tiens à assurer l'honorable député que je m'intéresse personnellement à ce problème et que je prendrai les dispositions nécessaires pour satisfaire les réclamations des gens qui vivent à l'intérieur du parc, les Indiens, et, en même temps, trouver une solution qui sera juste non seulement pour les citoyens de l'Alberta, mais aussi pour tous les Canadiens qui sont intéressés à la conservation de ces terres pour les générations futures.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! La Chambre est maintenant ajournée jusqu'à dix heures demain matin.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 24.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 17 juin 1969

La séance est ouverte à 10 heures.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PUBLICATION D'UN «FEUILLETON» ABRÉGÉ EXPÉRIMENTAL

M. l'Orateur: Les députés remarqueront qu'un *Feuilleton* abrégé spécial a été distribué ce matin. Le *Feuilleton* ordinaire sera distribué plus tard, comme d'habitude.

Quelqu'un a signalé il y a quelque temps qu'on pourrait réaliser de grandes économies en ne publiant le *Feuilleton* complet qu'une fois par semaine, le lundi, par exemple, et en publiant un *Feuilleton* abrégé, comme celui-ci, les autres jours, du mardi au vendredi. Des économies considérables seraient ainsi réalisées, dit-on.

Naturellement rien ne saurait être décidé sans le consentement des députés, mais il a semblé qu'à titre expérimental jusqu'au terme de la présente partie de la session, nous publierions le *Feuilleton* ordinaire et une édition abrégée pour que les députés puissent les comparer pour en déterminer les avantages et les désavantages. En temps opportun, la présidence écoutera volontiers les observations des députés. Je dois ajouter que la présidence a discuté la formule avec des représentants des partis, avec les leaders à la Chambre, et il a été convenu que les députés pourraient examiner l'initiative, et que la meilleure façon de procéder serait de distribuer, à titre expérimental, une édition abrégée du *Feuilleton* à l'intention des députés.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MODIFICATIONS VISANT LES DÉFINITIONS, LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES PRÊTS ASSURÉS, ETC.

La Chambre reprend l'examen, interrompu le vendredi 13 juin, de la motion de l'honorable M. Andras (p. 10136) portant 3e lecture du bill C-192, tendant à modifier la loi nationale de 1954 sur l'habitation.

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, à la levée de la séance vendredi dernier, je traitais de ce que notre parti juge être les deux principales omissions du projet de loi. D'abord, on n'y trouve aucun programme le moindrement élaboré en vertu duquel les gens à faible revenu pourraient se procurer des logements. J'ai aussi exprimé mon profond désappointement et ma vive indignation de constater que les centres d'habitations sociales à loyer modique, maintenant sortis de leur état d'hibernation où on les avaient placés à la suite de la publication du rapport de la Commission d'étude sur le logement, ne seront pas munis d'équipements récréatifs. J'ai formulé le vœu que le ministre chargé de l'habitation prenne des mesures, même s'il est tard, pour remédier à la chose.

J'ai dit que la chose était possible dans ces projets si on les modifie de façon, au besoin, à convertir des pièces contiguës en installations récréatives, ou mieux, le ministre pourrait en profiter pour travailler avec les autorités municipales et métropolitaines, selon le cas, afin d'ériger des centres communautaires sur des terrains adjacents qui serviraient aux habitants des logements à loyer modéré et aux résidents de la ville voisine. Ainsi, on empêcherait les projets de logements sociaux de se transformer en ghettos.

Je suis convaincue que les autorités des villes verraient d'un bon œil cette initiative du ministre, qui leur permettrait d'établir des centres communautaires avec l'aide fédérale. Ces centres seraient fort utiles pour empêcher que ne se développe la mentalité du ghetto. Comme les Canadiens s'en rendront compte dans les années à venir, ils sont lésés de deux façons: par le manque de logements sociaux, et par l'absence d'installations de jeux et de loisirs dans certains projets en construction.

• (10.10 a.m.)

Je ne vois pas pourquoi les erreurs ayant provoqué d'abord la création de la commission d'étude qui a reculé avec horreur à l'idée d'établir de nouveaux ghettos devraient être répétées, comme elles le seront d'après l'aveu

même du ministre, à moins que certains changements ne soient apportés aux projets d'habitation actuellement en chantier.

Ce matin, je voudrais parler brièvement d'un autre grand péché par omission. Je veux dire l'absence de dispositions dans la loi en vue d'établir un programme qui permettrait aux propriétaires qui occupent des vieilles maisons délabrées de les remettre en bon état. Mon collègue, le député de Greenwood (M. Brewin) a traité à fond et avec compétence de cette affaire qui touche les grands centres. Même si le ministre prétend que le projet de loi permettra de restaurer les maisons qui peuvent être récupérées, cela ne s'applique qu'aux districts de rénovation urbaine qui par définition sont déjà des zones délabrées ou des taudis. Nous avons besoin d'aide pour les petits propriétaires dans les régions sur le point de se délabrer mais qui ne sont ni vraiment en ruine ni irrécupérables.

Nous avons besoin d'un projet de loi qui assure quelques dispositions préventives en faveur du petit propriétaire et qui, à la longue, économisera bien des dollars au contribuable. Ce n'est pas un bulldozer, déblayant tout un secteur, qui protégera la bourse des contribuables ou qui aidera les personnes déplacées à se loger ailleurs. Nous voulons que des mesures soient prises à l'extérieur de ces zones de taudis, dans les régions qui ne sont pas encore tombées en ruine et en décrépitude.

Il faudrait prévenir le délabrement au centre des villes. La loi garantissant des emprunts pour réfection de maisons n'a jamais pu le faire. Elle a rendu service à ceux qui pouvaient se permettre ces emprunts, mais n'a rien fait pour les gens à revenus modestes. Comme l'a dit mon collègue le député de Greenwood:

> Le gouvernement fédéral a affecté en 13 ans au Canada tout entier un montant de 2.3 millions de dollars en prêts pour la réfection de maisons, ce qui veut dire $177,000 par an, par conséquent tous les beaux discours qui promettent de porter à 600 millions de dollars le plafond de 550 millions ne disent pas grand-chose lorsque vous considérez que le gouvernement ne contribue réellement que $170,000 par an pour le Canada tout entier.

Il termine en disant qu'une telle contribution ne peut vraiment aider à résoudre le problème.

Il nous faudrait une caisse très bien garnie pour assurer des prêts sans intérêt pour les maisons de prix modéré occupées par les propriétaires. Les prêts seraient remboursables lors de la vente de la maison ou à la mort du propriétaire. C'est parce que les membres du

[M^me^ MacInnis.]

Nouveau parti démocratique sont convaincus que la mesure législative dont la Chambre est saisie comporte deux lacunes auxquelles il faut remédier pour pouvoir espérer satisfaire à nos besoin les plus urgents dans le domaine de l'habitation que je veux, avec l'appui du député de Broadview (M. Gilbert), proposer l'amendement suivant:

> Que le bill C-192, un acte modifiant la loi nationale de 1954 sur l'habitation ne soit pas maintenant adopté en troisième lecture, mais qu'il soit renvoyé au comité permanent de la Santé, du Bien-être et des Affaires sociales afin de le modifier de manière a créer plus de logements pour les gens de revenus moyens, et des prêts sans intérêt pour le rétablissement du logement existant.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés comprendront que la présidence nourrisse quelques doutes au sujet de l'amendement proposé par le député de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis). Ce qui m'inquiète surtout du point de vue de la procédure, c'est la proposition que le bill ne soit pas maintenant adopté en troisième fois mais qu'il soit renvoyé à un comité permanent afin de le modifier de manière à créer des prêts sans intérêt pour le rétablissement du logement existant. C'est là, me semble-t-il, un projet de loi de finance. Les députés voudront peut-être faire part de leurs vues à la présidence, mais il me paraît évident que cet amendement implique des dépenses que ne couvre pas la recommandation du gouverneur général. J'hésite beaucoup à accepter l'amendement et à demander à la Chambre de se prononcer à son sujet.

Si les députés n'ont pas d'avis à faire valoir, je devrai, à regret, décider que la Chambre ne peut pas être invitée à se prononcer sur l'amendement parce qu'il implique la dépense de deniers publics. Un député ne peut pas proposer un amendement de ce genre à l'appel des motions sans la recommandation du gouverneur général, qu'on n'a pas obtenue, sauf erreur.

M. Knowles: Notre collègue a peut-être essayé.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e^ fois, est adopté.)

LA LOI NATIONALE DE 1954 SUR L'HABITATION

MESURE VISANT À PROLONGER LE DROIT DE RENONCER À DES PRÊTS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX D'ÉGOUT

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État) propose:

Que le bill C-201, tendant à modifier la loi nationale de 1954 sur l'habitation, dont le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales a fait rapport, sans amendement, le vendredi 6 juin 1969, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. Andras propose la 3e lecture du bill.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

LA LOI SUR LES PRÊTS AIDANT AUX OPÉRATIONS DE PÊCHE

MODIFICATION VISANT À AUGMENTER LE MAXIMUM DES PRÊTS GARANTIS— ÉTAPE DU RAPPORT

La Chambre passe à l'examen du bill C-195, visant à modifier la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, dont le comité des pêches et des forêts a fait rapport sans amendement.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, avant que l'on n'examine cette mesure, je voudrais invoquer le Règlement. Je prétends que les dispositions du bill C-195 ne sont pas totalement conformes à certaines dispositions de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche qui figure au chapitre 20 des Statuts de 1968-1969 et que la Chambre a adoptée au cours de la présente session sous la forme du bill C-151. Les précédents les plus récents dans ce domaine ont été la décision rendue par la présidence le 26 janvier 1967, comme en fait foi le hansard à la page 1231, concernant un projet d'amendement à un article du bill sur les transports, et la décision rendue par la présidence le 11 mars 1968, comme en fait foi le hansard à la page 753, concernant le bill C-193 et le bill C-207, qui traitaient de fiscalité.

• (10.20 a.m.)

Ce bill et le précédent, devenu depuis loi, portent sur des modifications à la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. La loi primitive est d'une portée très simple: elle prévoit une garantie du gouvernement pour les prêts consentis aux pêcheurs par des tiers, puis différentes réglementations qui s'appliquent à la garantie, au prêt, au pêcheur et au prêteur.

Le premier bill abolissait certaines réglementations qui portaient sur la définition du prêteur; il modifiait le taux d'intérêt sur les prêts et élargissait le cadre de la responsabilité du gouvernement en ce qui concerne la garantie. Bref, des quatre éléments en cause, emprunteur, prêteur, prêt et garantie, les deux bills en visent deux, prêt et garantie, et en outre le présent bill, à l'article 1(2), vise tous les éléments en cause dans le bill précédent en prolongeant la durée de la loi primitive.

La résolution relative au premier bill définissait les amendements à apporter éventuellement à ce bill, rendant nulles les modifications proposées dans le présent bill. Il y a une maxime pour interpréter cela: «Une affirmation annule tout le reste». Lorsque la Chambre a adopté la résolution et les deux clauses ayant trait au prêt et à la garantie, confirmant par là la conclusion de tout le programme le 30 juin 1970, elle a annulé l'autre modification que contient le présent bill portant sur le prêt, la garantie et la prolongation du programme.

Néanmoins, le Parlement a prévu une échappatoire pour certains, et non pas tous les cas de cet ordre. Dans le cas présent, on peut avoir recours à cette échappatoire.

L'article 35(2) de la loi d'interprétation, figurant au chapitre 7 des statuts de 1967-1968, prévoit ce qui suit:

(2) Toute loi peut être modifiée ou abrogée par une loi adoptée au cours de la même session du Parlement.

Ainsi, cet article prévoit que si un projet de loi a été adopté au cours d'une session, un second bill peut modifier ou abroger le premier. Dans le cas présent, l'erreur est que les deux bills tendent à modifier la loi, qui a d'ailleurs été édictée au cours d'une session antérieure.

Le mode de procédure a été respecté pour les chapitres 7 et 44 des statuts de 1918, intitulés respectivement: «Loi modifiant la loi de la cour Suprême» et «Loi à l'effet d'amender la loi modifiant la loi de la Cour suprême, adoptée à la présente session». Les chapitres 25 et 26, adoptés en 1919, sont intitulés respectivement: «Loi modifiant la loi de l'immigration» et «Loi amendant une loi de la présente session intitulée loi modifiant la loi de l'immigration». Les chapitres 34 et 63 des statuts de 1926-1927 sont intitulés respectivement: «Loi concernant le ministère du Revenu national» et «Loi modifiant une loi de la présente session intitulée: Loi concernant le ministère du Revenu national».

Pour remédier au défaut de ce projet de loi, qui serait autrement inacceptable, et pour que le bill C-195 tombe sous le coup de la loi

de l'interprétation, il importe d'en modifier le titre afin que le bill C-195 modifie une loi de la session actuelle.

Une fois le titre du bill modifié, il est impossible de donner suite à la recommandation du gouverneur général concernant ce bill-ci ni à la recommandation relative au bill précédent. Le projet de résolution du bill C-151, figurant actuellement au chapitre 20, n'appuie pas les dispositions du présent bill, tandis que le projet de résolution du bill C-195 a trait à une loi visant à modifier la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. On s'en rend parfaitement compte en lisant le projet de résolution et la teneur du bill. Le projet de résolution ne s'applique pas à une loi visant à modifier une loi adoptée au début de la session actuelle.

Bref, monsieur l'Orateur, il faut modifier le titre du bill pour tirer parti de la disposition de la loi de l'interprétation, qui l'emporte sur le Règlement parlementaire selon lequel la Chambre ne peut considérer à nouveau une question sur laquelle elle s'est déjà prononcée durant la même session. La modification du titre n'entraîne aucune dépense de deniers publics.

Si la Chambre accepte ce rappel au Règlement, je demanderais que Votre Honneur mette aux voix à la Chambre l'amendement figurant au nº 3 en mon nom.

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire un mot sur le rappel au Règlement. J'en ai examiné la teneur, étant donné qu'un amendement figure au nom du député qui vient de donner des explications à ce sujet. Je n'ai pas préparé d'argument dans le genre de celui que l'on vient d'exposer, mais j'ai examiné l'idée maîtresse des deux bills par rapport à leurs divers articles et à la teneur de la recommandation du gouverneur en conseil, figurant au début du bill.

Permettez-moi de vous signaler, monsieur l'Orateur, que rien ici ne va à l'encontre du principe fondamental, que nous acceptons tous je pense et d'après lequel la Chambre ne doit pas se prononcer deux fois sur la même question au cours de la même session. Autrement dit, le bill C-195 ne demande à la Chambre ni d'abroger ni de modifier en aucune façon les dispositions du précédent bill C-151. Il ne s'agit donc pas vraiment, à mes yeux, d'une objection sérieuse et la Chambre ne devrait pas consacrer une partie de son temps à discuter pour savoir s'il y aurait lieu de modifier le titre du bill à l'étude.

M. l'Orateur: Je remercie le député de South Shore (M. Crouse) d'avoir signalé ce point très intéressant à la présidence et le député de Comox-Alberni (M. Barnett) de sa participation au débat. Je remercie tous les députés de la confiance qu'ils témoignent à la présidence en me permettant de prendre une décision. Le député de South Shore a eu la générosité de signaler il y a quelque temps au fauteuil ce rappel au Règlement qu'il se proposait de faire et qui l'inquiétait. Nous avons pu ainsi nous efforcer d'examiner sérieusement le problème.

Comme le député de South Shore l'a signalé, la loi d'interprétation prévoit bel et bien la possibilité de débattre au cours d'une session donnée un amendement à un projet de loi débattu durant la même session. Le député déclare aujourd'hui que pour pouvoir le faire conformément avec la loi d'interprétation, le titre du bill devrait être modifié. Je ne vois vraiment pas en quoi un simple changement de titre suffirait à conformer cette mesure à la loi d'interprétation ou à l'en éloigner. Il s'agit de savoir si le projet de loi est acceptable en soi.

Je ne vois pas en quoi un simple changement de termes dans le titre du projet de loi rendrait ce bill acceptable ou inacceptable. J'ai commencé par me demander sérieusement s'il était conforme au Règlement de proposer, à l'étape actuelle, une modification du titre du projet de loi. J'ai consulté les précédents. Il y en a très peu qui étayent l'affirmation du député selon lequel le titre du projet de loi peut être modifié de la manière qu'il indique.

Je consens volontiers à négliger cette petite difficulté lorsque nous aborderons l'amendement proposé, à permettre au député de proposer la motion à la Chambre et à la laisser décider, s'il y a lieu, de modifier le titre. Cependant, j'ai une autre réserve sérieuse quant au rappel au Règlement du député de South Shore. L'étude du projet de loi est assez avancée. Il a déjà franchi l'étape de la deuxième lecture à la Chambre. Comme le comité a fait rapport du projet de loi, je me demande s'il est régulier de le déclarer irrecevable et si on devrait en modifier certains aspects importants.

Voilà pourquoi j'ai de sérieuses réserves à faire quant au point de vue du député, selon qui la Chambre, à l'heure actuelle, n'est pas dûment saisie du projet de loi. Je reconnais par contre qu'une question très intéressante se pose et je suppose que les légistes de la Couronne voudront approfondir la thèse du député. Ce serait peut-être utile lors de la rédaction à l'avenir de mesures législatives analogues.

[M. Crouse.]

Pour le moment, et étant donné que l'étude de la mesure est aussi avancée, je propose aux députés que nous passions à l'examen de l'amendement proposé par le député de South Shore.

• (10.30 a.m.)

M. Lloyd R. Crouse (South Shore) propose:

Que le bill C-195, loi modifiant la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, soit modifié par le retranchement de l'article 1 et l'adjonction de ce qui suit:

(i) Toute la partie de l'alinéa *d* du paragraphe (1) de l'article 3 de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche qui suit le sous-alinéa (ii) est abrogée et remplacée par ce qui suit:

«n'excédait pas cinquante mille dollars»;

M. l'Orateur: Le député comprendra que cette motion donne lieu à des objections du même ordre que celles soulevées à propos du projet d'amendement de l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M^me^ MacInnis) sur un autre sujet. J'aimerais savoir ce que le député a à dire à cet égard.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, lorsque je propose l'amendement tendant à porter de $25,000 à $50,000 le montant que l'on pourra emprunter aux termes de cette mesure, je n'ai pas l'intention de me perdre en commentaires ni de retarder indûment l'adoption de la mesure. Lorsque, le mardi 27 mai, la Chambre a été saisie de cette question à l'étape de la deuxième lecture de cette question très peu de députés qui s'intéressent vivement aux problèmes des pêches et des forêts se trouvaient, hélas, à la Chambre parce que le comité des pêches et des forêts siégeait au même moment. Je mentionne la chose parce que vous avez, vous-même, fait allusion au retard apporté à saisir la Chambre de ces amendements.

A la suite de ce manque de prévoyance, il n'y avait à la Chambre que très peu de députés représentant les circonscriptions de pêcheries et de forêts et ils n'ont malheureusement pas entendu la déclaration du ministre sur cette mesure si importante. J'espère que cela ne se reproduira pas à l'avenir car c'est mal gouverner que d'avoir un ministre de la Couronne défendant une mesure législative à la Chambre tandis qu'au même moment un comité siège pour traiter du ministère en cause. La mesure...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député comprendra que la question dont est maintenant saisie la Chambre est de savoir si l'amendement proposé est recevable. J'ai signalé au député que j'avais de sérieuses réserves à faire à ce sujet. Mon objection est qu'il semble accroître les charges du Trésor. Dans ce cas, il ne peut évidemment être proposé par le député à cette étape.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, la mesure actuelle qui, comformément à la loi, fait passer le plafond des prêts de $10,000 à $25,000, est dans l'esprit d'un amendement au bill C-151 que nous avions proposé de ce côté-ci de la Chambre lorsque, le 6 février de cette année, ce bill fut déféré au comité des pêcheries et des forêts. Afin d'expliquer pourquoi on propose de faire passer ce montant de $25,000 à $50,000, je tiens à signaler certains changements qui se sont produits depuis l'adoption du bill C-151.

Il y a eu des débats ici à la Chambre au sujet de l'expansion inflationniste de l'économie. Nos pêcheurs en subissent les effets à l'égal des autres Canadiens. Il importe, selon moi, que nous élevions le plafond des prêts parce que les prêts consentis en vertu de cette loi sont simplement garantis par le gouvernement et accordés, en fait, par les institutions de prêts. Le gouvernement se contente de garantir la somme. Depuis que la loi est en vigueur, le nombre de prêts que le gouvernement a dû rembourser a été minime eu égard à l'ensemble du montant prêté par les institutions de prêts. C'est pourquoi j'estime l'amendement recevable.

M. l'Orateur: Avant de donner la parole au député de Comox-Alberni (M. Barnett), je signale à la Chambre que les arguments présentement invoqués par le député conviendraient mieux à l'étape de la troisième lecture du bill. Quoi qu'il en soit, je donne la parole au député de Comox-Alberni sur le rappel au Règlement du député de South Shore (M. Crouse).

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): A propos de ce rappel au Règlement, je tiens à dire à Votre Honneur qu'à la lumière de la déclaration contenue dans la recommandation, cette proposition fait deux choses: d'abord, elle limite la responsabilité maximale de la Couronne à 10 millions de dollars, et deuxièmement, elle augmente le montant d'un prêt pouvant être consenti à tel ou tel pêcheur. Je signale à Votre Honneur que l'amendement proposé n'accroîtrait pas la responsabilité de la Couronne. Si l'amendement proposé par le député était adopté, moins de pêcheurs pour-

raient avoir accès aux prêts, mais l'amendement en soi n'accroît pas la responsabilité globale de la Couronne, qui est proposée dans la recommandation du gouverneur en conseil.

M. l'Orateur: L'amendement proposé, inscrit au nom du député de South Shore, me semble, je le répète, irrecevable, car il augmente le montant des prêts qui peuvent être consentis aux termes des dispositions du bill C-195. Si le député de Comox-Alberni veut bien lire la recommandation de Son Excellence telle qu'elle figure dans le bill, il remarquera qu'elle fixe une limite de $25,000 à tout emprunt consenti à un pêcheur.

Je lui signale qu'une motion comme celle-ci ne peut modifier ni le montant total, ni ses objectifs, buts, conditions, ou réserves qui s'y rattachent, en ce qui touche le montant autorisé par la recommandation de Son Excellence. Ici, j'aimerais renvoyer le député à l'alinéa 3 du commentaire 246 de la 4e édition de Beauchesne, que je cite:

> Le principe directeur quand il s'agit de déterminer les conséquences d'une modification dans le domaine financier, sur l'initiative de la Couronne, consiste en ce que la communication, à laquelle la demande royale de recommandation est annexée, doit être considérée comme établissant, *une fois pour toutes* (à moins qu'elle ne soit retirée et remplacée), non seulement le montant d'un prélèvement, mais aussi ses objectifs, ses buts, ses conditions, et les réserves qui s'y rattachent. En ce qui concerne la norme ainsi fixée, tout amendement enfreint l'initiative de la Couronne dans le domaine financier, non seulement s'il augmente le montant, mais aussi s'il en étend les objets et les fins, ou s'il relâche les conditions et les réserves signalées dans la communication, par laquelle la Couronne a demandé, ou recommandé, un prélèvement. Cette norme lie non seulement les simples députés mais aussi les ministres, dont l'unique avantage, en leur qualité de conseillers de la Couronne, est de pouvoir présenter des crédits nouveaux ou supplémentaires ou d'obtenir une recommandation royale de résolutions nouvelles ou supplémentaires.

Autrement dit, cette restriction s'applique non seulement aux députés parlementaires mais même aux ministres de la Couronne; la recommandation de Son Excellence les lie de la façon indiquée au commentaire que je viens de vous lire.

• (10.40 a.m.)

Pour ces raisons, semble-t-il, la présidence ne peut demander à la Chambre de se prononcer sur la motion du député. Si je puis ajouter un mot, je dirais que les arguments présentés par le député sont du genre de ceux qui pourraient être examinés au cours du débat portant sur la troisième lecture du bill; le député aurait alors toute la latitude voulue pour faire valoir ses vues.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore) propose:

> Que le bill C-195, loi modifiant la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, soit modifié en y insérant l'article suivant:
>
> (2) L'alinéa *e*) du paragraphe (1) de l'article 3 de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:
>
> «*e*) selon ses termes, le prêt était remboursable intégralement en *quinze* ans ou plus»;
>
> Et que l'article nº 2 soit renuméroté 3.

M. l'Orateur: Je regrette de dire que je formule aussi des réserves au sujet de cet amendement. Je doute que le député de South Shore puisse me convaincre que l'amendement ne dépasse pas la portée du bill dont la Chambre est saisie.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous aurions mieux fait de rester en haut.

M. Crouse: Si nous avons proposé cet amendement au bill, c'est que nous songeons aux nombreuses difficultés qu'éprouvent nos pêcheurs sur la côte ouest aussi bien que sur la côte est. Ils ont à cœur de rembourser les prêts sans retard, mais parfois à cause de la tempête, d'incendies et d'autres catastrophes, ils ne peuvent faire face à leurs engagements. Récemment dans la province de Terre-Neuve, une pollution artificielle a ruiné les possibilités de gains des pêcheurs de toute une région.

Compte tenu de l'attitude de nos pêcheurs à l'égard de leurs obligations, qu'ils ont toujours remplies de leur mieux, il nous paraît juste, équitable et opportun de reculer la date de remboursement; si l'échéance était portée à 15 ans, cela n'imposerait aucune charge additionnelle à la Couronne puisque les prêts initiaux seraient les mêmes. Nous pensons donc que cet amendement est juste et valable.

M. l'Orateur: Avant que le député de Comox-Alberni (M. Barnett) se lance, lui aussi, dans la mêlée procédurale, je devrais peut-être signaler que mes réserves au sujet du deuxième amendement jouent avec la même force envers le quatrième, proposé par le député de Skeena (M. Howard), qui, bien entendu, suit de très près les propositions contenues dans l'amendement proposé par le député de South Shore.

Le député de Comox-Alberni voudrait peut-être maintenant exposer ses idées quant à la procédure sur les deux motions proposées.

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je voudrais appuyer les arguments invoqués par le député de South Shore à propos de cet amendement. Il a fait valoir, du moins en partie, ce que je pense être un rapport très étroit entre l'amendement qu'il propose et la disposition du bill qui hausse le montant global du prêt qui peut être consenti, même si le montant demeure insuffisant aux yeux du député de South Shore, comme l'indique l'amendement qu'il avait proposé déjà et que vous aviez jugé irrecevable.

A mon avis, étant donné le rapport étroit entre son amendement et la partie du bill qui concerne la hausse du montant du prêt, l'amendement n'est pas étranger à l'objet du bill. Il s'agit simplement de modifier le remboursement en ce qui a trait au maximum maintenant augmenté du montant des prêts. Je pense donc qu'il entre dans le cadre du bill et représente une annexe nécessaire à la proposition visant à augmenter le maximum de l'emprunt permis.

M. l'Orateur: Je remercie les députés de leurs opinions qui guideront la présidence. J'aurais aimé pouvoir être en mesure de saisir la Chambre de ces amendements ou motions, mais je crois devoir m'en tenir aux décisions que prend la présidence de temps à autre depuis que nous avons introduit ce nouveau stade dans l'étude des propositions législatives. Il est fondamental, à mon avis, que nous respections le principe qui stipule que de tels amendements proposés maintenant ne dépassent pas la portée du bill lui-même. Je crois que ces amendements auraient normalement été déclarés irrecevables s'ils avaient été proposés au comité plénier, et je pense que la même décision devrait s'appliquer lorsqu'ils sont étudiés à ce stade-ci de l'étude des bills.

Les arguments invoqués par le député de Comox-Alberni au sujet de l'amendement du député de South Shore pourraient être formulés durant l'étude du projet de loi à l'étape de la troisième lecture et je présume que les députés profiteront de l'occasion pour le faire.

Toutefois, pour le moment je dois rendre une décision fondée strictement sur la procédure et signaler aux députés que les deux amendements—l'amendement nº 2 et l'amendement nº 4, ce dernier inscrit au nom du député de Skeena—sont irrecevables, parce qu'il s'agit de nouvelles propositions législatives qui ont trait à des questions essentielles non comprises dans le projet de loi lui-même. Ces motions proposent la suppression d'articles de la loi qui ne sont pas englobés dans le bill C-195.

Le commentaire 406 de la quatrième édition de Beauchesne stipule notamment:

> Un amendement est irrégulier s'il
>
> *a*) ne se rapporte pas au bill, ou s'il en dépasse la portée,

Je le répète, je dois tenir compte des décisions que j'ai prises au cours de la session au sujet de motions semblables, dont on trouvera des exemples aux pages 7604 et 7605 du hansard du 16 avril dernier.

La présidence regrette, mais pour ces raisons les motions ne peuvent être mises aux voix.

Une motion peut cependant être examinée: l'amendement nº 3, au nom du député de South Shore, et dont voici le texte:

M. Lloyd R. Crouse (South Shore) propose:

> Que le bill C-195, loi modifiant la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, soit modifié en retranchant le titre et en le remplaçant par ce qui suit:
>
> «loi modifiant la loi de la présente session intitulée: loi modifiant la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche».

M. l'Orateur: J'ai exprimé plus tôt mes réserves sur l'amendement visant à changer le titre du bill. Mais je crois avoir été assez sévère jusqu'ici, et si le député veut bien présenter son amendement, je le mets en délibération.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, je ne saurais ajouter que très peu de choses au sujet de mon rappel au Règlement. J'ai tenté de fournir à la présidence et à la Chambre des précédents pertinents à la procédure suivie dans des circonstances antérieures où l'on avait dû aborder une loi dont la Chambre avait été précédemment saisie. Dès lors, après avoir exposé mes raisons en faveur de l'amendement, je ne peux que proposer que la question soit mise aux voix en ce moment.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, Votre Honneur l'a déjà admis, la séance de ce matin n'a pas été tellement favorable aux motions ou aux amendements des députés. Tous ceux qui ont été proposés jusqu'à présent ont été déclarés irrecevables, sauf celui-ci, et que contient-il?

• (10.50 a.m.)

Je me borne à dire que je n'ai pas pris part à la discussion sur le rappel au Règlement tantôt parce qu'il m'a semblé que l'affaire était entre bonnes mains et que nous avons confiance en Votre Honneur. Je dirai maintenant que l'adoption de la motion visant à changer le titre du bill nous placerait dans une situation assez ridicule. Le texte du bill ne fait pas mention d'une loi précédente de la session actuelle; on n'y dit pas ce qu'était le bill C-151 et ce qui en constitue à présent tel ou tel chapitre. Le texte du bill fait plutôt allusion à la loi d'origine. Il serait étrange de remplacer le titre par la mention «loi visant à modifier la loi de la session actuelle, intitulée loi modifiant la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche», et d'adopter ensuite un bill qui ne fait pas du tout cela mais qui modifie les dispositions de la loi d'origine. Je pense que cela paraîtrait un peu étrange. Les légistes de la Couronne et les rédacteurs auraient beaucoup de peine à essayer d'y voir clair.

L'objection soulevée d'abord par le député de South Shore (M. Crouse) était bien fondée, mais en raison de la décision rendue par Votre Honneur, il semble qu'il ne reste plus qu'à rejeter la motion.

(La motion de M. Crouse est rejetée)

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches) propose:

Que le bill C-195, tendant à modifier la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, dont le comité des pêches et des forêts a fait rapport sans amendement le 10 juin 1969 soit adopté.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: Quand ledit bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Maintenant, de l'assentiment de la Chambre.

L'hon. M. Davis propose que le bill soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, vous nous avez demandé de faire des remarques sur certains aspects du bill quant à sa teneur et à ses lacunes. J'avais espéré pouvoir proposer à l'étape du rapport et au nom de mon honorable ami le député de Skeena (M. Howard) l'adjonction de ce que nous considérons tous deux comme essentiel, je veux dire la prolongation de la période de garantie prescrite dans la présente mesure, de sorte que les pêcheurs puissent refinancer les dettes antérieures...

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

M. McGrath: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député parle de l'amendement à propos duquel Votre Honneur s'est déjà prononcé et je dis qu'il enfreint le Règlement.

M. l'Orateur: Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) voudra bien noter que l'amendement a été jugé irrecevable parce qu'il ne pouvait être proposé à l'étape du rapport. Ce qui ne veut pas dire que la question ne pourrait être débattue lors de la troisième lecture. En fait, j'ai même rappelé aux députés qu'ils pourraient donner leur avis à l'étape de la troisième lecture.

M. Barnett: Je ne désire nullement discuter de la modification jugée irrecevable par Votre Honneur mais j'avais l'impression que je pourrais reparler de la question en cause.

J'allais mentionner la disposition de la loi qui précise dans quels buts les pêcheurs peuvent faire des emprunts. D'une façon générale, sont admis parmi ces buts l'achat ou la construction de navires de pêche, les achats de matériel important, les grandes réparations ou la revision de moteurs de navires de pêche et l'achat de certaines installations à terre, reliées à l'industrie de la pêche.

Mon honorable ami le député de Skeena a proposé que, pendant l'étude de la loi, on devrait porter remède à une grave lacune qui existe depuis longtemps, l'absence de dispositions qui permettent aux pêcheurs de transformer en prêts assurés en vertu de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche ceux qu'ils avaient obtenus antérieurement d'autres sources. Quiconque est au courant du financement des bateaux sur la côte ouest reconnaît, j'en suis persuadé, l'importance de cette question car depuis des années, faute de dispositions appropriées en ce qui concerne le financement des navires et du matériel de pêche, les pêcheurs ont conclu différents accords de prêt avec les sociétés engagées dans cette industrie.

Le résultat est qu'avec les années, plusieurs pêcheurs sont devenus captifs d'importantes sociétés de pêche. Ils n'ont jamais vraiment acquis la propriété de leurs bateaux et de leur outillage ou pu exercer leur métier comme pêcheurs indépendants avec la liberté de vendre leur prise à leur gré à tout acheteur quelconque. Il est plus important que jamais à l'heure actuelle de prendre des mesures pour permettre aux pêcheurs de parvenir à une indépendance financière plus complète à l'égard des sociétés de pêche en se souvenant du programme de la délivrance des permis aux bateaux de pêche que le ministre des Pêches (M. Davis) a instauré. Il me semble que l'occasion se présente maintenant

pour le ministre, et le ministre des Finances (M. Benson) qui administrera ce programme, de mitiger certaines des difficultés qui surgiront pour nos pêcheurs.

• (11.00 a.m.)

C'est en songeant à cette situation, j'en suis sûr, que le député de Skeena a jugé opportun d'apporter une modification à la loi de sorte que l'article 3 permette aux pêcheurs d'emprunter de l'argent sans être débiteurs des compagnies de pêche, mais en étant responsables, jusqu'à ce que l'emprunt soit remboursé, envers les prêteurs assurés, comme l'indique la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Il est regrettable que le gouvernement n'ait pas jugé bon de proposer cette modification à la loi en ce moment. Je n'ai vraiment rien à dire à la décision de Votre Honneur quant à l'amendement à l'étape du rapport et à sa pertinence à l'égard du bill, mais cette proposition relève sûrement de la compétence du gouvernement et aurait dû entrer en ligne de compte lorsque le bill a été présenté à la Chambre.

En ce qui concerne les dispositions du bill, le député de South Shore (M. Crouse) et moi avons peut-être un intérêt commun, en ce sens qu'il a peut-être aussi le sentiment que l'augmentation proposée du montant des prêts est un pas dans la bonne voie, même si cette augmentation n'est pas tout à fait suffisante. En même temps, je suis tombé d'accord avec la suggestion qu'il a faite selon laquelle la période de remboursement devrait être prolongée. A l'origine, cette période était plus courte que celle qui est prévue dans la loi actuelle, mais j'estime qu'en vertu de la proposition actuelle, la limite de 10 ans pour effectuer le remboursement sera, dans certaines circonstances, difficile à rencontrer pour certains pêcheurs.

J'ai couvert les principaux points que je voulais faire ressortir à cette étape du bill et j'espère que le gouvernement tiendra compte des suggestions que j'ai faites en vue d'apporter à la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche d'autres améliorations nécessaires.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, nous n'avions pas l'intention de traiter longuement de cette mesure, mais puisque le Nouveau parti démocratique a décidé d'entamer le débat de la troisième lecture, je crois qu'il me sied de dire quelques mots.

Le projet de loi tend à porter le plafond sur les prêts de $10,000 à $25,000, ce qui rejoint un amendement que nous avons proposé au bill C-151, le 6 février dernier, devant le comité des pêches et des forêts. L'amendement avait alors été rejeté, mais nous constatons avec plaisir que le gouvernement et le ministère y ont réfléchi à tête reposée et nous présentent aujourd'hui ce nouveau projet de loi tendant à modifier la loi sur les prêts aux opérations de pêche.

Lorsque la Chambre était saisie en février dernier du bill C-151, je me suis dit d'avis que le plafond sur les prêts n'était pas assez élevé et devrait être porté à $25,000. Mais les événements qui sont venus modifier la conjoncture depuis février me portent à croire que le plafond de $25,000 sera insuffisant. Nous avons appris, par exemple, au cours du récent débat sur l'exposé budgétaire, que la course effrénée de l'inflation effrite le pouvoir d'achat de notre dollar, qu'elle est devenue le cauchemar des industriels, des vieillards, des pensionnés, et tout spécialement des citoyens à revenu fixe.

Les prix à la consommation montent au taux annuel de 4.7 p. 100, et le revenu d'une personne doit augmenter d'autant chaque année, si elle veut simplement joindre les deux bouts.

Nos pêcheurs subissent les mêmes tensions inflationnistes que les autres Canadiens. En fait, on semble les oublier au Canada. Je le dis parce que tout ce dont ils ont besoin pour l'industrie de la pêche, comme les bateaux, l'attirail, la peinture, les câbles, les réparations et les assurances—surtout les assurances—pour ne donner que quelques exemples, n'a cessé d'augmenter tandis que les prises ont diminué et le produit de leur travail est demeuré le même ou, dans certains cas, a vraiment baissé.

Ceux qui n'ont pas d'autre formation ou d'autres talents pour gagner leur vie ou qui veulent rester dans l'industrie de la pêche après avoir perdu leur bateau ou leur attirail dans un incendie ou un orage, s'aperçoivent que le coût de remplacement a monté en flèche par suite de l'inflation. En fait, le ministre des Finances a dit récemment à la Chambre que le taux d'inflation cette année serait au moins égal à celui de l'an dernier, alors qu'il avait atteint son point le plus élevé depuis 17 ans au Canada.

En plus des coûts élevés qu'ils doivent supporter pour remplacer leur navire et leur outillage, les pêcheurs ne peuvent plus compter sur une aide du gouvernement sous forme de subvention à la construction maritime. Oui, monsieur l'Orateur, nous avons des fonds disponibles pour Radio-Canada, des centres d'arts pour étendre la région de la capitale nationale mais nous n'en avons pas pour aider nos constructeurs de navires et nos pêcheurs à remplacer leur embarcation.

Devant ce fait que peuvent faire nos pêcheurs? Ils doivent continuer à travailler dans l'industrie de la pêche, car dans de nombreux cas, ils n'ont pas d'autre choix. Toutefois, étant donné l'inflation et comme ils ne reçoivent aucune autre aide sous forme de subvention à la construction maritime, je prétends qu'un prêt de $25,000 est insuffisant actuellement, lorsqu'on songe aux frais généraux pour remplacer le navire et l'outillage.

Je ne suis pas le seul à penser ainsi; ces opinions ont été appuyées par les pêcheurs des divers organismes de pêche qui ont comparu devant le comité des pêches et forêts lors des audiences tenues par le comité d'un bout à l'autre de la Colombie-Britannique, province même du ministre. A vrai dire, comme le ministre lui-même l'a déclaré en commentant le bill à l'étape de la deuxième lecture, le maximum a été haussé à la suite des instances faites à son ministère par les ministres provinciaux des Pêches, et qui ont déclaré que les navires et l'outillage de pêche de la grosseur optimale coûtent bien au-delà de $10,000, et parfois plus de $25,000.

Franchement, je ne comprends donc pas pourquoi le ministre n'a pas cette fois-ci porté le montant à $50,000. Il n'aurait fait ainsi que confirmer son propre point de vue qu'il avait exprimé très énergiquement à la Chambre lors de son discours à l'étape de la deuxième lecture du bill. Après tout, l'argent sera prêté uniquement aux pêcheurs qui ont un intérêt capital dans l'expansion de leur entreprise; il ne sera pas accordé aux paresseux ni aux lambins qui ne veulent pas avancer. Les prêts iront seulement aux gens énergiques qui souhaitent fournir un plus grand apport à l'ensemble de l'économie canadienne.

Le gouvernement ne fait que garantir les prêts qui continuent d'être consentis par les institutions de prêts à leur discrétion. L'étude des dossiers de tous les prêts consentis jusqu'à ce jour en vertu de la loi permet de conclure que le gouvernement n'assumerait pas une responsabilité beaucoup plus grande si le plafond sur les prêts était haussé à $50,000. Pour le bénéfice de nos pêcheurs, de nos constructeurs de navires et de l'économie du Canada, j'espère que le ministre étudiera de nouveau la question de l'augmentation du montant des prêts quand il présentera des projets de lois intéressant les pêcheurs lors de la prochaine session.

Pour la même raison, j'espère que le ministre considérera l'à-propos de prolonger la période de remboursement. Après tout, nous estimons maintenant qu'une période de 40 ans convient pour le remboursement des prêts consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation. En portant de 10 à 15 ans la période de remboursement des prêts consentis aux pêcheurs, nous permettrions à ces derniers de mieux planifier leurs finances. Ils sont assujettis à tous les risques dans l'exercice de leurs fonctions: incendie, tempête et pollution causée par l'homme. Leur comportement dans le passé permet de croire qu'ils n'abuseront d'aucun des privilèges qui leur seront accordés. Ils ont le même souci que tout autre groupe au Canada de faire face à leurs engagements et d'effectuer leurs paiements lorsque ces derniers sont dus. Étant donné leur comportement dans le passé, je crois donc qu'il serait juste et raisonnable de permettre aux pêcheurs de mieux organiser toutes leurs opérations de pêche. Nous le pouvons en prolongeant de 10 à 15 ans la période de remboursement. Nos pêcheurs pourraient ainsi s'adonner avec de meilleurs résultats à cette industrie, s'acquitter mieux de leurs obligations financières et mieux prévoir la contribution globale qu'ils apporteront à l'expansion des pêches canadiennes.

[M. Crouse.]

• (11.10 a.m.)

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, la plupart des points que je voulais aborder ont été traités par mes collègues du NPD et du parti conservateur. Je vais néanmoins signaler brièvement un ou deux points que je juge importants. Votre Honneur sait sans doute que le député de Skeena (M. Howard) a présenté un amendement aux termes duquel les pêcheurs pourraient refinancer les dettes qu'ils ont encourues pour leurs bateaux. Le député désire sincèrement être utile.

Je crois que tous ceux qui s'y connaissent en matière de pêche à la côte ouest savent que les compagnies de pêche ont la haute main sur de nombreux bateaux de pêche privés, pour la bonne raison que leurs propriétaires ont hypothéqué leurs bateaux au profit de ces compagnies. Nos pêcheurs sont endettés. Il serait faux de prétendre que les compagnies de pêche ont avancé de l'argent aux pêcheurs uniquement par altruisme. Les pêcheurs ayant acheté leurs bateaux à l'aide de cet argent, ils sont contraints, aux termes de leurs contrats, de fournir leurs prises à ces compagnies. De nombreux pêcheurs de la côte ouest sont désireux d'échapper aux griffes des sociétés mais ne le peuvent, car ils leur sont trop étroitement liés sur le plan financier. Je le répète, les sociétés ont bien voulu consentir des prêts moyennant certaines conditions car elles veulent que les pêcheurs approvisionnent en poisson leurs conserveries. En toute justice, je dois dire que lorsque d'autres insti-

tutions de prêts ont refusé de prêter de l'argent aux pêcheurs, les sociétés de pêche l'ont fait.

L'amendement du député montre au gouvernement comment il peut aider les pêcheurs de la côte ouest. Si le gouvernement veut aider les pêcheurs, il utilisera tous ses pouvoirs pour résoudre les problèmes que pose l'intégration verticale dans l'industrie de la pêche. Je pense que tous les députés de la côte ouest savent que le nombre des sociétés de pêche qui opèrent sur la côte du Pacifique a sensiblement diminué, car trois seulement restent en service. Elles collaborent harmonieusement, contrôlant à elles trois un tiers du marché. Il ne s'agit pas d'un mythe, monsieur l'Orateur: ce sont des faits.

L'amendement du député de Skeena tend à aider nos pêcheurs en leur permettant de refinancer les dettes encourues pour les bateaux et l'équipement, et provenant de sources indépendantes et désintéressées. De cette façon, nos pêcheurs seraient moins tributaires des compagnies de pêche.

Le ministre nous a dit au comité qu'il reconnaissait le problème mais qu'il ne pouvait faire grand-chose puisque la question relevait en partie du ministre des Finances. Il a dit également, et j'espère ne pas fausser sa pensée, qu'il espérait que les bateaux de pêche soient moins dépendants des compagnies sur la côte du Pacifique. A leur dire, les compagnies tiennent pas à ce que leurs fonds soient immobilisés dans les bateaux de pêche. Je n'approuve pas entièrement la position des compagnies. Cependant, le ministre est sincère, je pense, en voulant séparer les opérations de prise du poisson de celles du conditionnement et de la mise en conserve. Le ministre a annoncé au comité qu'on a mis en marche, à titre d'essai, un nouveau programme destiné à mettre au point de nouveaux navires de pêche très efficaces. Comme l'a expliqué le député de Comox-Alberni (M. Barnett), en ce moment un grand nombre de navires qui appartiennent à des Indiens sont sous la domination complète de compagnies. Ces pêcheurs indiens, je puis le dire, je pense, ont souvent été intimidés par les compagnies qui leur ont consenti des prêts. Souvent la dette en souffrance se prolonge indéfiniment. Ayant acheté leur gréement de la compagnie, ces pêcheurs sont incapables bien souvent de rembourser leurs emprunts en raison du faible volume de leurs prises. La situation se perpétue, les pêcheurs étant incapables de s'arracher à l'emprise de la compagnie. Ils doivent leur âme au magasin de la compagnie et, tous les ans, s'ils ne sont pas plus endettés, ils le sont autant que l'année précédente.

Nous sommes nombreux à nous inquiéter de cet état de choses que peut même aggraver le nouveau règlement sur les permis. Permettez-moi de m'expliquer. Chacun sait que bon nombre des navires de pêche au filet maillant utilisés pour la pêche au saumon dans nos rivières sont exploités par des indigènes et leur appartiennent. Un particulier ou une société peut acheter un permis de pêche au filet maillant et en transférer ensuite la licence à un navire senneur bien plus important, qui permet des prises dix fois plus grandes qu'au filet maillant. Si cette question n'est pas absolument en rapport avec celle dont il s'agit, elle indique, à mon avis, une autre difficulté que rencontre l'industrie de la pêche. Comme le sait Votre Honneur, nous restreignons le nombre de permis dans le but de restreindre la quantité de poisson prélevée dans nos eaux. A quoi cela sert-il de restreindre ainsi les permis si l'on peut transférer le permis délivré pour un navire de pêche au filet maillant à un senneur capable de prises dix fois supérieures à celles qu'on obtient au filet maillant? Une telle restriction des licences ne limite pas le volume global de la prise. D'après moi, nos règlements relatifs aux permis n'ont pas fait l'objet d'une étude assez approfondie.

Le gouvernement a porté à $25,000 le montant maximal qui peut être emprunté dans certaines circonstances, et nous nous en réjouissons. C'est un plafond qui tient davantage compte de la réalité. Certains armateurs de pêche désireux d'acheter des navires plus gros et plus efficaces trouvent ce maximum encore insuffisant et, d'après eux, d'autres moyens de financement devraient être institués pour leur permettre de s'acheter les gros bateaux. Le député de South Shore (M. Crouse), qui a pris la parole avant moi, a aussi émis l'opinion que la limite de $25,000 était trop peu élevée. Néanmoins, il faut reconnaître qu'un pas a été amorcé dans la bonne voie. Il convient aussi de souligner que le gouvernement ne prête pas cet argent. Il ne fait que garantir le prêt. L'augmentation de son obligation de dépense de $25,000 à $40,000 n'augmentera probablement pas trop le fardeau de ses responsabilités.

• (11.20 a.m.)

Lorsque nous faisions notre randonnée de pêche sur la côte du Pacifique, nous avons constaté que l'un des problèmes dans cette région consistait à obtenir des fonds. L'automne dernier, nous avons débattu la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, dont la principale disposition visait à augmenter le taux d'intérêt de 1 p. 100 de plus que le taux des obligations de l'État. Un grand nombre d'établissements financiers, y compris les co-

opératives de crédit, estimaient que c'était insuffisant, étant donné leurs engagements envers leurs membres. Malgré tout ce qu'on a dit des mesures anti-inflationnistes, il était intéressant de noter que les coopératives de crédit qui comptaient des pêcheurs parmi leurs clients estimaient que le taux d'intérêt était trop bas pour prêter de l'argent à ce genre d'entreprise: voilà une anomalie et une contradiction, c'est le moins que l'on puisse dire.

On a dit que le gouvernement songerait à déposer de l'argent auprès de ces institutions financières afin qu'elles prêtent à un taux d'intérêt primé parce que les banques, les compagnies fiduciaires et les coopératives de crédit se font prier pour prêter de l'argent au taux actuel. C'est l'un des facteurs qui restreignent l'efficacité de la mesure, et si on ne peut rien y faire, elle restera une dissertation théorique. Le bill deviendra loi mais il ne fournira pas vraiment de fonds supplémentaires pour fins de financement. On entend fréquemment cette autre critique qu'il faut beaucoup trop de temps pour qu'un pêcheur obtienne un prêt garanti par le gouvernement.

Pour terminer monsieur l'Orateur, au sujet du refinancement, les licences ont de tout temps été sous le contrôle des grandes entreprises de pêche. Au fait, à un certain moment celles-ci émettaient les licences. Les pêcheurs n'ont pas cessé de se battre pour se libérer du contrôle des compagnies. La situation actuelle n'est pas aussi grave qu'elle l'était lorsque les compagnies délivraient en fait les licences. Cependant, si les rapports financiers entre les compagnies et les pêcheurs permettent aux premières de diriger l'industrie en s'abstenant simplement de délivrer les licences, je ne crois pas que nous y ayons beaucoup gagné.

Pour conclure, monsieur l'Orateur, je dirai qu'en ma qualité de simple député, je me réjouis énormément de voir le ministre appliquer les mesures contre la pollution aux cours d'eau où se fait le frai du saumon. Je lui souhaite certainement bonne chance pour ce travail. Je le félicite du zèle qu'il y met. La chose présente un grand intérêt pour les gens qui s'intéressent à la conservation et veulent maintenir nos richesses communes aussi abondantes à l'avenir qu'elles l'ont été dans le passé.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de retarder indûment l'adoption de cette mesure. J'ai pensé que les députés, ceux de la Colombie-Britannique surtout, l'attendaient impatiemment. C'est pourquoi c'est avec stupéfaction que j'ai entendu certains discours prononcés par les représentants de la Colombie-Britannique, bien qu'il y en eût de remarquables. Maintenant que la mesure fait l'objet d'un débat, je tiens à demander au ministre s'il ne devrait pas profiter de l'occasion pour consigner au compte rendu de la Chambre des détails exacts de la situation à Terre-Neuve au sujet de la très grave pollution de la baie de Plaisance et la décision qu'il a prise ensuite de fermer cette baie pour protéger l'industrie canadienne de la pêche et surtout nos marchés de morue fraîche, congelée et salée. J'ai lu dans les journaux un certain nombre de déclarations prononcées à Ottawa et à Saint-Jean (Terre-Neuve). Sauf erreur, on a pris certaines mesures. Le ministre acceptera peut-être de renseigner la Chambre.

D'autre part, monsieur l'Orateur, le ministre pourrait peut-être nous faire connaître les résultats de sa première réunion à Saint-Jean il y a quelques jours avec le nouveau comité consultatif institué pour le conseiller au sujet de son nouveau programme d'aide aux producteurs de morue salée des provinces de l'Atlantique.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à la mise aux voix?

M. McGrath: Non, monsieur l'Orateur, il ne s'agissait pas d'affirmations sous forme de questions.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois signaler au ministre que toute déclaration qu'il voudra faire maintenant devra être limitée au bill dont la Chambre est saisie. Je tiens à signaler d'autre part au député de Saint-Jean-Est que certains sujets qu'il a soulevés dépassent le cadre du bill. Je ne serais assurément pas prêt à autoriser le ministre à répondre à bien des sujets soulevés par le député de Saint-Jean-Est.

M. McGrath: J'invoque le Règlement monsieur l'Orateur. J'ai soulevé cette question simplement parce que des représentants du Nouveau parti démocratique ont parlé de la pollution et des mesures que prenait le ministre pour y remédier. L'aide au programme de pêche à la morue salée relève directement de cette mesure parce que les pêcheurs seront les bénéficiaires de l'augmentation des prêts proposés dans le bill. C'est en toute déférence que je dis cela à Votre Honneur.

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, je m'en tiendrai dans mes remarques au bill à l'étude, et je serai très bref.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. On se rendra compte que le ministre ayant proposé la motion, il ne peut répondre à la troisième lecture. Mais les députés consentiront peut-être à l'unanimité à ce que le ministre fasse

une déclaration, qui devra porter, et ici j'insiste, strictement sur le bill à l'étude. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Davis: Monsieur l'Orateur, le bill a d'abord pour objet de hausser le montant maximum des prêts aux pêcheurs de $10,000 à $25,000, et de fournir au gouvernement les fonds nécessaires pour faire honneur à ses obligations en haussant la garantie du gouvernement à 10 millions de dollars dans le cas des banques à charte, et à 10 millions de dollars dans le cas des autres prêteurs reconnus.

Lorsque la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche fut d'abord adoptée en 1955, le montant autorisé comme prêt maximum était de $4,000, et il l'est resté jusqu'en 1965. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je trouve certaines des protestations du député de South Shore (M. Crouse) assez étranges, car son parti, au pouvoir pendant cinq ans, n'a pas jugé opportun de modifier cette limite de $4,000.

Je signalerais en outre que du fait que le maximum des prêts individuels est maintenant de $25,000, un pêcheur peut financer la construction d'un nouveau bâtiment de pêche coûtant jusqu'à $37,500, car les deux tiers des fonds requis peuvent être fournis aux termes de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, et en l'occurrence les deux tiers, c'est $25,000. Autrement dit, ce bill permet l'achat d'équipement pouvant coûter jusqu'à $37,500.

• (11.30 a.m.)

C'est une loi qui a trait aux améliorations. Le nom même de la loi, «loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, l'évoque. Elle n'entend pas réaliser tous les objectifs de l'industrie de la pêche, non plus que ceux du gouvernement fédéral. Lors de la prochaine session du Parlement, le gouvernement compte élaborer un programme de prêts qui permettra aux pêcheurs, grâce à des prêts directs, de financer la construction de nouveaux bateaux. Il faut donc envisager cette loi dans le contexte d'autres mesures et d'autres formes de l'assistance financière consentie aux pêcheurs par le gouvernement.

Le député de South Shore a aussi mentionné la question de l'assurance. Nous comptons revoir la législation concernant les indemnités aux pêcheries afin d'améliorer la protection à des bateaux de pêche et de réduire le coût de l'assurance aux pêcheurs.

La question du refinancement semble avoir été le principal souci des députés de Colombie-Britannique. Il est vrai que la refinancement est partout un problème au Canada. Le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose) a signalé que la société avait acheté l'âme même des pêcheurs. Il y a sur la côte ouest quelque 800 accords qui légissent les ventes. Ces accords sont consentis à condition que les pêcheurs vendent toute leur prise à la compagnie de pêche qui leur avance l'argent. C'est un reliquat, je suppose, de l'ancien temps où l'on vivant de troc et où les premiers pêcheurs dépendaient des sociétés pour leurs approvisionnements et pour la vente de leur poisson.

C'est un mode vieilli de financement de moins en moins utilisé et nous pourrions peut-être précipiter sa mise au rancart en refusant de la reconnaître dans notre nouveau régime d'octroi de permis aux navires. Quant aux nouveaux accords de vente, lorsque les compagnies de pêche se proposent de refinancer un navire pour un nouveau pêcheur, une disposition pourrait exiger l'établissement d'une hypothèque en bonne et due forme, afin que le financement soit plus conventionnel. En d'autres mots, le pêcheur ne serait pas obligé de livrer toute sa prise à une certaine compagnie.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre?

L'hon. M. Davis: Si on me permet de terminer mes observations, je pourrai m'en tenir au délai que je me suis fixé. Il y a moins de compagnies, comme l'a fait remarquer le député, sur la côte du Pacifique. De fait, il n'y a pour ainsi dire que deux grandes compagnies. Moins ces compagnies sont nombreuses, moins ces accords sont importants. Toutefois, l'affaire nous préoccupe, et je crois que grâce au régime de délivrance de permis aux navires, nous pourrons éliminer ces accords de vente.

D'autres raisons expliquent que le refinancement ne fasse pas partie de cette mesure législative sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Si le refinancement s'appliquait aux pêches, il faudrait l'appliquer aussi à l'agriculture et aux petites entreprises, donc modifier la loi sur le crédit agricole et de la loi sur les prêts aux petites entreprises. On comprend que le refinancement n'attire pas les prêteurs du domaine privé, qui ne sont pas tenus de prêter aux termes de cette loi. Ils pourraient trouver utile la garantie du gouvernement, mais rien ne les oblige à prêter. J'imagine que les banques et les autres institutions de crédit ne seraient guère portées à refinancer des prêts consentis d'abord par les compagnies de petits prêts et les organismes semblables. L'affaire est peu avantageuse pour les prêteurs. Je pense qu'il serait contraire à l'intérêt public qu'en vertu d'une loi fédérale un individu peu scrupuleux

puisse accorder à un pêcheur un prêt qui qui pourrait ensuite être refinancé avec une garantie officielle à un taux inférieur d'intérêt. Il est à prévoir que le premier prêteur exigerait un fort montant pour annuler son contrat initial avec le pêcheur. Un article sur le refinancement, dans cette mesure législative, n'avantagerait peut-être donc pas les pêcheurs eux-mêmes.

Enfin, à ce propos, j'aimerais parler des services offerts par la Banque d'expansion industrielle. Elle consent des prêts aux petites entreprises. A vrai dire, la plupart de ses prêts sont au-dessous de $25,000. On me dit que l'an dernier 1,150 l'étaient. Ils représentaient 45 p. 100 de tous les prêts de la Banque d'expansion industrielle pour l'année.

Cet organisme possède aussi les connaissances techniques qui s'imposent pour s'occuper des affaires des particuliers. Il est en mesure de les renseigner sur le mode d'exploitation et sur le genre de matériel requis. L'industrie de la pêche ferait donc bien, à mon avis, de se renseigner davantage sur les services de la Banque d'expansion industrielle afin que les pêcheurs puissent compter davantage sur elle lorsqu'il s'agit de refinancer les navires et le matériel dont ils ont besoin.

Je crois que nous avons traité la plupart des questions soulevées par nos vis-à-vis. Je peux leur donner l'assurance que nous étudierons cette loi périodiquement pour essayer de l'améliorer, mais je ne vois aucune amélioration utile à y apporter cette année.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre? Il a parlé de 800 accords de vente. S'agissait-il d'accords sur demande conclus entre pêcheur et société de pêche pour le financement des navires? Ces 800 accords diffèrent-ils en quoi que ce soit des accords habituels de financement sur demande si courants sur le littoral du Pacifique?

L'hon. M. Davis: Monsieur l'Orateur, il y a plusieurs sortes d'accords de vente. L'une des stipulations principales est que le pêcheur doit remettre à la compagnie prêteuse la totalité de sa prise. Il y en a d'autres, cependant, comme le droit que donnent ces contrats à la compagnie de prétendre que le pêcheur n'a pas observé les conditions et de prendre de ce fait la décision unilatérale d'annuler l'accord. C'est là une condition très fâcheuse. Nous espérons pouvoir la faire disparaître, mais il n'y a pas de doute que nous pourrons l'éliminer progressivement plus tard.

[L'hon. M. Davis.]

M. Rose: Monsieur l'Orateur, puis-je demander...

M. l'Orateur suppléant: Je tiens à signaler au député qu'il n'est pas d'usage, à l'étape de la troisième lecture, de revenir sur la période des questions et réponses. Si le député a une autre question à poser, je vais lui permettre de le faire, mais nous ne devons pas oublier qu'en procédant ainsi, nous pourrions amorcer un débat si d'autres députés ont également des questions à poser. C'est une méthode qu'on ne doit pas favoriser, selon moi.

M. Rose: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je retire ma question.

M. l'Orateur suppléant: Merci.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AU TRANSPORT DES MARCHANDISES DANS LA RÉGION ATLANTIQUE

MESURE VISANT À ÉTENDRE LA PORTÉE DES MESURES LÉGISLATIVES À ABOLIR CERTAINES RÉDUCTIONS STATUTAIRES ETC.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports) propose que le bill C-207, autorisant des subventions au transport dans la région Atlantique, soit lu pour la 2e fois et envoyé au comité permanent des transports et des communications.

—Monsieur l'Orateur, je devrais peut-être demander tout d'abord l'autorisation de modifier la motion actuelle, afin que le bill soit soumis au comité plénier de la Chambre, pour qu'on en examine les articles.

• (11.40 a.m.)

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, le ministre en a parlé avec nos représentants et je crois que la chose est acceptable.

M. Knowles (Winnipeg - Nord - Centre): D'accord.

M. Caouette: Accepté, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, pour gagner du temps, j'ai préparé des notes sur ce nouveau bill, afin d'expliquer aux députés aussi brièvement que possible ce que nous projetons de faire. Je tiens à signaler tout de suite que le projet de loi s'intègre de façon générale dans la politique globale de

transport élaborée pour la région de l'Atlantique, et que ses dispositions devraient, à notre avis—et je crois que les députés en conviendront—être appliquées au plus tôt. Bien entendu, d'autres mesures législatives plus complètes viendront s'y ajouter et j'espère indiquer au cours de mes remarques certains secteurs pour lesquels nous proposerons plus tard des modifications à la législation en vigueur ou peut-être des lois tout à fait nouvelles.

Le 19 mars de cette année, la Chambre faisait subir la première lecture à un bill sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes pour prolonger au-delà du 22 mars 1969 la disposition dite du gel sur les taux non compétitifs dans la région atlantique qui comprend les provinces atlantiques et la partie sud-est de la province de Québec au sud du Saint-Laurent et à l'est de Lévis, techniquement désignée «territoire choisi», et à laquelle s'applique la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes de 1927. La disposition dite du «gel» a été prolongée de deux ans par la loi nationale sur les transports de 1967 pour permettre au gouvernement d'élaborer un moyen plus efficace de réaliser les objectifs de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, en conformité des changements technologiques apportés aux moyens de transport durant les 40 années où la loi a été en vigueur. On n'a pu apporter les changements nécessaires quand la loi nationale sur les transports a été adoptée parce que la Commission MacPherson n'avait pas examiné la question et que d'autres enquêtes et études nécessaires n'étaient pas terminées.

Mon prédécesseur immédiat au poste de ministre des Transports avait demandé aux premiers ministres des quatre provinces de l'Atlantique de former un comité mixte pour le conseiller en vue de la révision de l'aide aux transports de la région et on a fait des propositions très complètes et constructives au nom des quatre premiers ministres au début de mars cette année. La question a aussi fait l'objet d'une étude par le comité permanent des transports et des communications qui a visité les capitales des quatre provinces où il a tenu des séances publiques.

On ne peut, cela va de soi, présenter de projet de loi à la Chambre, cette session-ci, qui tienne compte de tous les problèmes spéciaux de la région atlantique, mais il est aussi évident que des modifications urgentes, dont certaines débordent les cadres du bill C-182, doivent précéder ces transformations d'ensemble.

Le gouvernement se propose donc de soumettre à l'étude de la Chambre un nouveau projet de loi, dont la Chambre est maintenant saisie, afin de pouvoir apporter ces transformations le plus tôt possible. Le nouveau projet de loi renferme dans une forme modifiée les dispositions du bill C-182, et, ce qui est peut-être plus important, il fournit aux camionneurs de commerce et aux messageries une aide égale à celle qui est versée aux compagnies de chemins de fer en vertu de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, afin de réduire les frais que les expéditeurs doivent engager pour expédier des marchandises à l'étranger en provenance de la région atlantique. On propose le versement des subventions voulues aux transporteurs publics munis d'une licence, qui font le transport des marchandises au moyen d'un véhicule automobile et qui ont soumis leur tarif à la Commission canadienne des transports avant le 15 juillet, conformément aux règlements à venir, afin que les sociétés de transport routier et ferroviaire jouissent d'un traitement comparable.

En somme, nous nous sommes engagés à verser cette subvention aux camionneurs le plus tôt possible et si ces compagnies peuvent être enregistrées d'ici le 15 juillet, nous espérons que le programme pourra débuter ce jour-là. Nous nous proposons de verser les subventions nécessaires, je le répète, aux transporteurs publics licenciés et il y aura donc, comme dans le projet de loi, une définition de ce qui constitue un transporteur public.

Afin d'obtenir les fonds nécessaires pour ces subventions qui mettront les transports par camions sur le même pied que le trafic d'aller des chemins de fer, nous nous proposons d'autoriser le gouverneur en conseil à mettre fin à ce «blocage» plus tôt qu'il ne l'était prévu dans le bill C-182, pour éliminer ainsi une autre discrimination entre les chemins de fer et les camionneurs.

Même si la Commission MacPherson et les enquêtes ultérieures ont recommandé d'abolir la réduction de 20 p. 100 des taux de transport et la subvention à cet égard à l'intérieur de la région atlantique, on n'entend pas supprimer cette aide immédiatement. On propose plutôt de demander au Parlement d'autoriser le gouverneur en conseil à supprimer de temps à autre l'aide prévue en vertu de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes pour certaines marchandises ou certaines catégories de trafic selon les circonstances. On a songé à réduire le taux de cette assistance et à l'étendre provisoirement aux camionneurs, mais il semble préférable, conformément à l'esprit des recommandations des premiers ministres des provinces de l'Atlantique, avec qui j'ai étudié la question, d'établir un comité fédéral-provincial chargé d'étudier les incidences économiques de ces subventions au trafic ferro-

viaire à l'intérieur de la région et de recommander, de temps à autre, au gouvernement, des moyens précis et détaillés d'assistance au transport et à la livraison des marchandises dans la région, qui pourraient remplacer l'aide générale maintenant prévue en vertu de la loi en cause, afin que les fonds prévus par le Parlement soient utilisés pour le plus grand bien de la région.

Le gouvernement se propose d'établir sans tarder un comité mixte de ce genre et promet de ne pas exercer le pouvoir qui sera conféré au gouverneur en conseil de supprimer ou réduire les subventions prévues en vertu de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, sauf dans la mesure où une aide financière équivalente aura été proposée par le comité mixte et acceptée par le gouvernement. Ce serait la première tâche assignée au comité mixte.

De plus, le comité mixte sera prié d'étudier toute la question des services de transport par eau aller-retour subventionnés, extra ou intrarégionaux, sauf ceux qui sont à l'étude dans le cadre de l'enquête sur les transports, entreprise en vertu du vaste programme d'expansion rurale concernant le Bas Saint-Laurent, Gaspé et les Îles de la Madeleine. Le comité mixte examinera tous les autres services de transport maritime subventionnés, et recommandera toutes modifications et toutes améliorations qu'il y aurait lieu d'apporter à ces services pour accroître la prospérité dans la région. Dans l'intervalle, afin d'assurer un service qui livrerait concurrence aux chemins de fer de Montréal à Terre-Neuve, le gouvernement a décidé de demander au Parlement d'accorder une subvention provisoire au service actuel de transport maritime entre Montréal et Cornerbrook et entre Montréal et Saint-Jean pour la saison 1969, et ensuite, jusqu'à ce que les deux études soient terminées.

Le comité mixte sera également chargé de déterminer dans quelle mesure une subvention aux services de transport aérien et maritime en provenance de la région contribuerait à donner aux producteurs de la région un accès plus efficace aux marchés du Canada central.

Enfin, le comité mixte sera chargé d'examiner à fond les répercussions économiques de l'aide accordée à l'extérieur en vertu de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, afin de voir si une méthode plus sélective permettrait d'employer plus efficacement les crédits accordés par le Parlement.

En vue de doter la région atlantique d'un réseau de transport économique, efficace et suffisant, grâce à un emploi judicieux de tous les moyens de transport, le gouvernement fédéral a reconnu dès 1963 la nécessité d'accorder des crédits spéciaux pour améliorer les grandes artères routières de la région atlantique, car les provinces n'ont pas les moyens financiers de le faire. Le ministère de l'Expansion économique régionale va reprendre cette politique à son compte.

Une fois que le comité mixte fédéral-provincial aura progressé dans ses travaux et que les projets de développement conjoints des provinces et du ministère de l'Expansion économique régionale auront été arrêtés, on se propose de présenter des mesures de caractère plus permanent. J'espère que cela rendra plus efficace le programme de subventions qui vise à aider l'expansion économique et à cet égard un changement important serait de mettre sur pied un système selon lequel l'expéditeur plutôt que le transporteur serait assuré de bénéficier de la subvention. Les mesures futures porteront également sur de nombreux points particuliers d'une grande importance, comme les tarifs de transbordement entre l'Île du Prince-Édouard et Terre-Neuve.

Dans l'intervalle, nous espérons que le Parlement jugera à propos d'adopter rapidement le nouveau bill, et je veux remercier les députés d'avoir adopté la motion tendant à en saisir le comité plénier, afin que soit franchi un premier pas vers l'assurance d'un traitement égal en matière de circulation routière et ferroviaire et, grâce à la concurrence, de services de transports plus efficaces et plus appropriés pour la population de la région atlantique.

• (11.50 a.m.)

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je crois que les députés en général réagiront favorablement à la demande du ministre, qui les a exhortés à adopter rapidement cette mesure législative. Je pense que ce sera plus facile qu'on n'eût pu l'espérer autrement; nous prévoyons, en effet, que nous serons saisis de l'ensemble avant l'automne. Comme l'a dit le ministre, il s'agit ici d'une mesure provisoire. Cet après-midi, le président du comité permanent des transports et des communications soumettra, je pense, un long document à l'examen des députés. Ce document proposera à l'intention de la région atlantique une politique qui pourrait, nous semble-t-il, s'intégrer, à l'automne, à l'ensemble des mesures législatives du ministre. Du moins, c'est à espérer.

Je voudrais maintenant passer aux points que comporte ce bill. En réalité, il me semble contenir cinq principes et je voudrais m'attarder plus particulièrement à deux d'entre eux. Tout d'abord, il y a lieu, selon moi, de se féliciter de l'amendement destiné à venir en aide aux camionneurs. C'est, depuis bien des

années, un point sensible pour l'industrie du camionnage des Maritimes car les chemins de fer ont certains avantages dont les camionneurs, moins puissants, ne jouissent pas.

Comme l'a dit le ministre, cette disposition n'a pas seulement l'avantage d'apporter un élément de concurrence, ce qui est en soi une bonne chose, mais elle fournit une réponse immédiate à l'un des problèmes qui ont empoisonné l'industrie de la région atlantique depuis l'adoption, il y a un certain nombre de sessions déjà, de la loi nationale sur les transports.

Une des pires conséquences accessoires de cette loi fut de laisser la bride sur le cou aux taux de détail et dans certains cas, je m'en souviens, les industries maritimes durent faire face à des augmentations allant jusqu'à 500 p. 100 pour le transport des chargements au détail. Cela constituait un fardeau énorme pour ces industries; c'est le moins qu'on puisse dire. Il me semble qu'en assurant aux camionneurs les avantages énoncés par ce bill la situation sera améliorée. Ce sont les camionneurs qui s'occuperont de ce genre d'expéditions dont le volume pourrait les faire classer dans la catégorie des chargements partiels de wagons encore qu'il faille, dans ce cas, en modifier au moins le nom. En tout état de cause, leur confier les expéditions de volume réduit qu'un camion peut facilement transporter, mais qui ne remplissent qu'une partie d'un wagon de chemin de fer fera beaucoup pour améliorer une situation devenue très pénible pour beaucoup d'industries dans le Canada atlantique.

Je vais maintenant traiter de la proposition du ministre qui ne figure pas dans la mesure. C'est une méthode pour réaliser les objectis du bill C-207, c'est-à-dire instituer un comité mixte fédéral-provincial chargé de s'occuper des subventions. Ce sera pour nous un guide très utile lorsque la mesure globale sera présentée à l'automne. Nous pourrons voir comment les représentants de la Commission canadienne des transports ont réussi à collaborer avec les représentants de l'Est du Canada nous connaîtrons les écueils inattendus qui se seront présentés dans leurs transactions au cours de quelques mois, le genre de pressions exercées sur cet organisme pour l'octroi de subventions; nous saurons ceux qui demandent de l'aide, ceux qui ont besoin d'aide et ceux qui n'en ont pas besoin. Ces renseignements devraient être fort utiles pour nous guider quant aux dispositions à inclure dans la mesure législative globale qui nous sera présentée à l'automne.

Nous conviendrons tous, je crois, que la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, dont les objectifs étaient fort louables en 1927, n'est probablement plus en rapport avec la réalité. On se plaint souvent qu'elle n'est utile qu'à un secteur, les chemins de fer, mais pas particulièrement aux expéditeurs. La mesure destinée à mettre davantage l'accent sur les subventions aux expéditeurs plutôt qu'aux transporteurs est excellente au départ et j'espère qu'elle se concrétisera davantage lorsque la nouvelle mesure d'ensemble sera présentée à l'automne.

Je dirais en terminant que je diffère complètement d'opinion avec le ministre des Transports (M. Jamieson) et avec sa conception de la mesure telle qu'il nous l'a exposée ce matin. Je veux parler de l'article 5 du bill par lequel le gouverneur en conseil est autorisé à modifier ou à supprimer l'abaissement des tarifs pour les mouvements préférés du trafic visés à l'article 4 de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. A mon avis, c'est vraiment un très mauvais principe. Si cet article est adopté nous abrogerons en réalité une disposition statutaire pour la remplacer par une décision administrative c'est-à-dire que l'on nous prie de faire taire la voix du Parlement et d'accorder au gouvernement—car en réalité c'est à cela que la disposition se résume—le droit d'adopter des résolutions statutaires et de les supprimer complètement ou de les modifier.

Si ce projet de loi n'était pas une mesure provisoire, une pareille conception entraînerait un débat qui durerait des jours et des jours. A mon avis, ce genre de disposition atteint la substance même des travaux du Parlement. Je tiens à prévenir honnêtement le ministre que nous comptons nous opposer à cet article. Notre esprit de collaboration de ce matin et, je l'espère, nos efforts visant à faire adopter la mesure avant que la Chambre ne passe à d'autres questions cet après-midi sont justifiés à mon avis par le caractère provisoire de la mesure. Nous comptons sur une conception législative beaucoup plus orthodoxe lorsque le ministre des Transports nous présentera l'ensemble des mesures législatives au cours de la session d'automne.

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'étais membre du comité des transports et des communications qui s'est rendu dans les provinces atlantiques. Lors de cette visite, nous avons eu cinq ou six journées de travail énorme et nous avons entendu un très grand nombre de mémoires sur tous les aspects des problèmes soulevés par le transport et par la disparité régionale dans les provinces atlantiques. La réclamation qu'on entendait le plus souvent et sur laquelle on insistait le plus était celle de l'industrie du camionnage qui demandait les avantages accordés aux chemins de fer de la région.

Étant donné le bien-fondé de la cause présentée par les camionneurs au cours de notre visite dans cette région du Canada, je ne crois pas que notre parti aura la moindre difficulté à approuver cet aspect du projet de loi.

Je m'inquiète de la déclaration du ministre concernant la partie du bill prévoyant l'octroi d'une subvention aux transporteurs en commun tels que les définit le bill. Je m'inquiète parce que les compagnies de transport, qu'il s'agisse des chemins de fer ou des camionneurs, ne songent pas toujours beaucoup à remettre la subvention qu'ils reçoivent à ceux qui ont besoin d'aide, c'est-à-dire aux fabricants et aux consommateurs.

• (Midi)

Dans le rapport de la Commission des transports, qui sera déposé cet après-midi, on propose d'éliminer progressivement les transporteurs comme bénéficiaires de ces paiements et de faire profiter les expéditeurs de toutes les subventions ou avantages de fret qui s'appliquaient au produit en question. En effet, le but de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes est de venir en aide à l'expéditeur, et pas nécessairement au transporteur. Accorder des subventions à l'industrie des transports est une mesure excellente, à condition que cette industrie s'acquitte des responsabilités qui lui reviennent, c'est-à-dire si elle aide les producteurs et les consommateurs de la région à faire face à la concurrence des marchés du centre du Canada.

Cette aide est prévue pour amener en fin de compte l'expansion industrielle d'une région désavantagée du fait de sa situation géographique, objectif qu'on n'atteindra pas si les transporteurs s'approprient la subvention sans en faire profiter les expéditeurs. Ainsi, on a déclaré dans le rapport du comité des transports que, dans la mesure du possible, la subvention ne devrait pas être octroyée aux transporteurs, mais revenir directement aux expéditeurs, de façon à faire baisser le prix des marchandises expédiées vers les régions centrales du Canada.

Je partage les réserves du député de Halifax-Est (M. McCleave) à propos de la façon dont le gouverneur en conseil peut supprimer petit à petit l'aide au transport de certaines catégories de marchandises. Selon lui, ce pouvoir est accordé par l'article 5. Je ne pense pas que ce soit une mauvaise chose en soi, mais le procédé peut être sujet à critique, car, comme on l'a déjà dit, le Parlement perdrait tout contrôle une fois ce pouvoir accordé. Je ne pense pas que ce soit mauvais de supprimer l'aide pour certaines catégories de marchandises. On verse des subventions parce qu'une industrie ou une marchandise donnée n'est pas concurrentielle ou n'est pas économiquement viable, mais ces subventions sont précieuses lorsqu'on les verse aussi par la suite. Nous savons que toutes sortes de subventions sont versées, mais que très peu sont éliminées progressivement. Elles sont toujours bien accueillies, car elles viennent remédier à un besoin particulier, mais elles sont encore versées longtemps après que le besoin ne s'en fait plus sentir. Je ne crois pas que nous puissions trouver à redire à la tenue d'une enquête sur une industrie ou sur sa marchandise pour s'assurer si une subvention est vraiment justifiée. Je ne crois pas que nous puissions contester cet aspect de la question ou la raison d'être de cette façon d'agir. Toutefois, nous pouvons nous plaindre de l'absence d'un contrôle parlementaire sur la mise en application de ce projet.

On a dit qu'il s'agissait d'une mesure provisoire, mais sauf dans le cas de certaines dispositions, je ne vois pas de date d'échéance. J'espère que nous aurons une loi sur les transports très complète. Je doute que nous puissions dissocier effectivement le transport de tous les autres éléments en jeu dans cette région de disparité régionale où fréquemment le chômage est élevé et les revenus faibles. Toutefois, le transport n'est qu'un aspect de toute l'affaire, et si nous cherchons à y remédier indépendamment de tous les autres problèmes qui se posent dans cette région désavantagée, nous ne pouvons alors avoir une vue d'ensemble de toute la situation. Il serait peut-être utile d'examiner la situation des transports dans la perspective globale de l'expansion économique.

En général, nous sommes donc heureux que la mesure soit provisoire. J'espère que le bill C-207 n'est que provisoire et que nous ne perpétuerons pas ce dont nous aurions du mal à nous débarrasser à cause du retard d'un programme d'ensemble visant les transports et l'expansion régionale. La mesure pourrait tenir beaucoup plus longtemps que nous ne le prévoyons en ce moment parce qu'on a tendance à tout retarder. Une mesure provisoire ne l'est pas toujours, pas plus que ne le sont les crédits provisoires. Nous croyons que les subventions devraient être sélectives. On devrait y recourir au besoin et les supprimer graduellement quand elles ne sont plus nécessaires.

Il n'est que juste que les sociétés de camionnage reçoivent cette aide au transport, à condition, bien entendu, que tous les transports par camions n'appartiennent pas aux mêmes compagnies qui possèdent les chemins de fer, comme le Pacifique-Canadien et le CN, et que cette aide au camionnage ne soit pas un prétexte pour éliminer graduellement d'autres lignes ferroviaires. Si toutefois c'est à l'avantage d'une région, nous ne nous y oppo-

sons pas. Si d'autre part, ce n'est qu'à l'avantage d'un chemin de fer particulier, qui se servira de cette aide pour éluder ses responsabilités après avoir accepté d'énormes concessions de territoires et autres avantages, alors, bien entendu, nous la critiquerons énergiquement et nous y opposerons à chaque occasion.

Que ce bill prévoit de l'aide aux camionneurs, voilà un pas dans la bonne voie. Comme l'a souligné le ministre, il leur faut des routes pour circuler. Ce me semble être un élément restrictif. L'industrie du camionnage peut être tenue, faute de bonnes routes carrossables, à desservir précisément, les mêmes régions que les sociétés de chemins de fer, et à moins que nous ne pratiquions des voies d'accès aux régions plus éloignées qui ont besoin d'un service de transport, le deuxième mode de transport ne profitera pas à la région. Si ce sont les mêmes qui, de façon générale, exploitent les camions et les chemins de fer, le jeu de la concurrence n'apportera pas les résultats escomptés. Je crois que le ministre, et peut-être aussi certains vis-à-vis, misent plus que moi sur la concurrence. Je crois néanmoins que le bill présente d'intéressantes suggestions, et j'espère que nous ne tarderons pas à l'adopter, car il y a lieu d'améliorer le service de transport dans la région, pour les raisons que j'ai énumérées.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, le bill C-207 vise à autoriser des subventions au transport des marchandises dans la région atlantique et nous accordons notre appui à cette initiative du ministre des Transports (M. Jamieson).

La seule chose sur laquelle je désire appeler l'attention de la Chambre, c'est l'alinéa c) de l'article 2, et je cite:

«territoire choisi» désigne le territoire comprenant les provinces de Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, l'île de Terre-Neuve et la partie de la province de Québec située au sud du fleuve Saint-Laurent et à l'est de la Route 23 au Québec, qui est la route reliant Lévis, dans le Québec, à la Route 201 (U.S.) dans l'État du Maine; ...

Monsieur l'Orateur, je crois que le ministre aurait pu inclure toute la province de Québec dans le bill autorisant des subventions au transport dans la région atlantique, parce que nous considérons que le Québec devrait être reconnu comme région désignée.

Dans ma région, par exemple, qui est située au nord du fleuve Saint-Laurent, on retrouve des cultivateurs et de petites industries qui ont besoin d'aide. On ne peut pas les aider directement en leur versant des subventions, mais on pourrait le faire en leur accordant des taux de transport de faveur, par exemple.

• (12.10 p.m.)

Récemment, je m'entretenais avec le président d'une compagnie manufacturière de Saint-Hyacinthe, qui exporte des produits de matière plastique. Il peut le faire en été, car il utilise le transport maritime, dont les taux sont infiniment inférieurs à ceux des autres moyens de transport. Cet industriel me disait qu'en hiver, il lui était impossible d'exporter aux Antilles, justement à cause du coût excessif du transport entre Montréal et Halifax. Depuis Halifax, on est obligé d'avoir recours au transport maritime et le coût en est abordable. Mais de Montréal à Halifax, les taux de transport sont prohibitifs.

On crée un chômage saisonnier pendant l'hiver, justement parce que les coûts de transport sont énormes. Or, je dis que dans des cas semblables, il me semble que le ministre devrait pouvoir accorder des subventions au transport par rail ou par camion afin de permettre à ces petites industries canadiennes et de la province de Québec de pouvoir poursuivre leur exploitation au cours de la saison morte. Il y a donc là des améliorations à apporter.

Je n'ai pas de doute que le ministre pense à ces cas-là, même si les choses ne sont pas spécifiées dans le bill, et qu'il lui sera possible d'élargir l'application du bill C-207 afin d'encourager les petites industries à faire de la concurrence et à continuer de faire des affaires.

Pour ce qui est des subventions aux camionneurs, elles sont justifiées, parce que les camionneurs, aujourd'hui, font du transport de façon plus efficace que les transporteurs par voie ferrée. Il s'agit d'une entreprise nationale. Qu'elle appartienne à l'entreprise privée, j'en suis. Les individus doivent assumer plus de responsabilités.

Nous croyons que le ministre fait bien d'insérer dans son projet de loi des dispositions visant à verser des subventions aux compagnies de camionnage, de même qu'aux compagnies ferroviaires, et à réduire les tarifs de transport de façon à aider les régions défavorisées.

Je dis, en terminant, que l'ensemble de la province de Québec a besoin d'aide dans le domaine du transport des marchandises qui proviennent d'autres régions du pays, afin que la relance économique gagne cette province qui, de l'avis de tous, est économiquement moins prospère que les autres, même si l'on y trouve tout ce qu'il faut pour procéder à un développement très important de ses ressources naturelles.

A mon avis, toutes les provinces, y compris les Maritimes, seraient d'accord pour que le Québec bénéficie de ces subventions au même titre que les autres provinces ou les autres régions qui en ont besoin.

Nous appuyons le bill C-207. Je félicite le ministre de l'avoir présenté à la Chambre et je l'invite à en élargir l'application, afin que plus de monde bénéficie de l'aide que le gouvernement veut accorder.

[*Traduction*]

M. Charles H. Thomas (Moncton): Monsieur l'Orateur, j'accueille ce bill avec joie car, au moins, il reconnaît le principe que nous, de ce côté-ci de la Chambre, préconisons depuis si longtemps, c'est-à-dire qu'on devrait aider sur-le-champ les expéditeurs et usines des provinces de l'Atlantique pour leur permettre de soutenir la concurrence sur le marché canadien.

Je suis heureux que le ministre ait enfin présenté le bill à la Chambre. Comme il l'a dit, il ne s'agit que d'une mesure provisoire, mais j'estime qu'elle apportera un certain soulagement à ceux qui sont touchés; en outre, elle reconnaît le principe que nous préconisons, celui de payer des subventions à tous les moyens de transport et non pas seulement aux chemins de fer. Notre industrie du camionnage souffre depuis des années d'une concurrence injuste et je sais qu'on accueillera le bill avec un certain soulagement.

Puisque je me réjouis de la mesure, je ne veux pas en retarder l'adoption, mais j'aimerais poser trois ou quatre questions au ministre pour avoir des éclaircissements. D'abord, pourquoi devrait-il être nécessaire de présenter une mesure entièrement nouvelle sous un autre titre? Ceux qui ont étudié le rapport des premiers ministre de l'Atlantique auront remarqué que, tout en voulant de nombreuses modifications, ils ont travaillé en supposant que ces modifications seraient apportées à la loi actuelle sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. Je doute qu'ils l'aient fait tout simplement parce que le bon vieux nom leur était familier; il se peut que leur position ait été très bien fondée. La loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes reconnaissait enfin, par statut, non seulement les obligations constitutionnelles assumées au moment de la Confédération, mais aussi les nombreux engagements qui avaient été pris au cours des années envers les provinces atlantiques: droit à certaines subventions pour leur permettre de soutenir la concurrence sur le marché canadien, et ainsi de suite. Je ne suis pas une autorité en matière juridique, et j'expose peut-être mal mon argument, mais il me semble qu'en présentant une loi entièrement nouvelle, qui ne précise pas ces engagements dans son préambule, certains d'entre eux risqueraient de se perdre dans le chambardement. Pourtant, ils constituent la fondation même de la demande d'aide spéciale présentée par les Maritimes.

[M. Caouette.]

Pourquoi ne pas avoir repris et revisé l'ancienne loi de façon à y inclure le mot «Atlantique», si c'est une chose souhaitable? Le ministre pourrait peut-être nous expliquer cela plus tard.

Le second point a déjà été mentionné par le député d'Halifax-East Hants (M. McCleave). Je me reporte encore une fois au rapport des quatre permiers ministres provinciaux. Il me semble que si nous voulons vraiment venir en aide à la région atlantique, nous devrions tenir compte des recommandations et demandes des gens directement intéressés. C'était une chose dont se préoccupait toujours l'ancien ministre des Transports. Toutes les fois que nous lui posions des questions sur les mesures d'assistance prises à l'égard du transport dans les provinces Maritimes, il nous répondait qu'il attendait le rapport des premiers ministres intéressés. Ce rapport, nous l'avons maintenant. Il confirme ce qu'on demandait dans chacun des mémoires qui nous ont été soumis au cours de notre voyage dans les provinces atlantiques, et tout d'abord que les subventions devraient être versées, non aux camionneurs ni aux transporteurs, mais aux expéditeurs. Si les subventions ne sont pas versées aux expéditeurs, nous a-t-on souvent dit, il se pourrait que ces derniers ne bénéficient pas pleinement de tous les avantages.

En second lieu, les premiers ministres provinciaux étaient d'avis que les subventions devraient être gérées par un organisme qu'ils proposaient d'établir dans les provinces atlantiques. La raison qu'ils en ont donnée, c'est que les subventions devraient être accordées avec discernement; elles devraient servir à aider l'industrie et devraient pouvoir être réglées au fur et à mesure des exigences. Un organisme, composé de personnes de la région atlantique bien au courant de la situation régionale serait, selon eux, mieux en mesure de s'acquitter de cette tâche. J'aimerais donc que le ministre nous dise pourquoi le gouvernement a décidé que les subventions seraient gérées par le gouverneur en conseil au lieu d'être confiées à un organisme distinct, comme on l'a demandé.

• (12.20 p.m.)

Mon troisième point concerne le rapport des premiers ministres provinciaux. Voici le thème qui revient tout au long du rapport: le gouvernement fédéral ne devrait pas apporter de changement pour le simple plaisir de faire des changements, ou pour économiser. Il est dit à quelques reprises dans le rapport que si le gouvernement canadien modifie la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, il doit s'assurer que tout changement tend à aider la région, et non seulement à réaliser des économies.

Voici ce qu'on peut lire à la page 14 du rapport des premiers ministres de la région atlantique:

> En fait, la modification de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, proposée dans ce rapport, est appuyée par les quatre gouvernements à la condition expresse que le gouvernement fédéral, en acceptant cette modification, accepte également la responsabilité de s'assurer que la loi révisée améliorera sensiblement la position marchande de l'industrie régionale dès maintenant et à long terme.

Les premiers ministres provinciaux l'ont déjà souligné et j'aimerais faire de même.

Quatrième et dernier point, le bill ne semble prévoir aucun montant précis pour payer les subventions. J'aimerais savoir si on a fixé des limites. Le paragraphe (2) de l'article 3 du bill fixe le plafond de la subvention à 30 p. 100 des frais pour les mouvements de marchandises effectués par un seul camionneur, mais je voudrais savoir si le montant total de fonds disponibles pour les subventions est limité. Le ministre pourrait peut-être éclaircir ce point plus tard.

Bref, ce sont les points que je voulais faire valoir. J'accueille avec plaisir cette mesure temporaire et j'espère qu'elle ne sera que provisoire. Je demanderais au ministre de se pencher sérieusement sur le rapport du comité. Un bon nombre des recommandations devraient et doivent être adoptées immédiatement, si nous voulons élaborer une loi sur les transports dans la région atlantique qui soit viable. Nous signalons que les subventions sont très importantes pour les Maritimes et nous proposons qu'elles soient sélectives et gérées de façon à encourager les industries à devenir des entreprises viables. J'espère que le ministre tiendra compte de ces remarques, ainsi que du rapport du comité, et que nous pouvons nous attendre, dans un proche avenir, à une politique d'ensemble sur les transports dans les Maritimes.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je crois que la plupart des députés sont d'avis que la Chambre se trouve devant un dilemme de procédure, puisqu'on nous demande de procéder à la deuxième lecture du bill avant d'avoir reçu et débattu le rapport détaillé d'un comité permanent de la Chambre, que celui-ci a l'intention de déposer à la Chambre plus tard dans la journée. On est tenté de dire c'est bien là mettre la charrue devant les bœufs. Toutefois, puisqu'il semble que les membres du comité des transports sont d'accord sur cette façon d'agir et qu'ils viennent de faire une tournée assez complète de la région atlantique, peut-être d'autres députés appuieront-ils cette proposition, sur la foi de la déclaration du ministre, selon laquelle cette mesure n'est que provisoire et même temporaire.

Il y a un ou deux aspects du bill qui me préoccupent, notamment l'extension des subventions aux camionneurs. J'espère que le ministre et le gouvernement ne vont pas faire une bêtise à ce sujet. J'ai regretté que les différentes doléances que les camionneurs ont présentées aux députés depuis quelques années pour indiquer qu'ils devaient, par une sorte de droit divin, être traités de la même façon que les chemins de fer du Canada à propos de questions comme celle-ci et du transport en général. Je m'inquiète, parce que si nous n'y prenons garde, nous devrons un jour verser une double subvention. Autrement dit, en subventionnant les camionneurs nous contribuerons à réduire le volume du trafic des chemins de fer, ce qui nous amènera à subventionner deux entreprises non rentables.

Cette discussion découle, je pense, du débat tenu à la Chambre au moment de l'étude de la loi nationale sur les transports. A mes yeux, cette loi était assez spéciale. Elle créait un précédent, peu souhaitable du reste, en ce sens qu'elle renfermait une sorte de préambule. En fait, il ne s'agissait pas d'un préambule, sauf erreur, mais d'un article du bill qui énonçait une façon assez spéciale d'aborder les problèmes de transport.

Je m'inquiète qu'à la suite de l'adoption de cette loi, on semble vouloir adhérer aveuglément au principe qu'il faut soutenir la concurrence pour l'amour de la concurrence, au lieu de reconnaître que dans une entreprise aussi essentielle à l'activité économique que les transports, il y a des situations où l'idée de complémentarité des divers moyens de transport est une façon beaucoup plus sensée d'aborder le problème sur le plan économique. A mon avis, l'attachement servile aux vertus de la concurrence nous conduira à une foule de dépenses d'immobilisations inutiles et contraires à nos intérêts économiques. L'histoire nous enseigne, je pense, qu'une telle éventualité est à craindre dans notre pays. Les parlementaires de notre génération ne devraient pas oublier la situation chaotique à laquelle a conduit la vague de construction de chemins de fer et de réseaux concurrentiels et qui a éventuellement obligé le Parlement à imposer de sévères restrictions à l'exploitation des chemins de fer et à la construction de nouvelles lignes. On a affirmé que ces dépenses d'immobilisations inutiles avaient sérieusement mis en danger l'expansion et le développement du Canada en tant que nation.

D'autre part, pour revenir au rapport entre les camionneurs et les compagnies ferroviaires, il faut se rappeler, je pense, que, par les lois qu'il a adoptées à cette période de notre histoire, le Parlement a démontré qu'il partageait l'avis des Pères de la Confédération, savoir que, dans un pays comme le nôtre, les chemins de fer étaient—et ils le sont encore, à mon avis—essentiels à notre survie en tant que nation. Il ne faudrait pas que les intérêts d'un groupe particulier de camionneurs nous fassent oublier ce principe fondamental, lorsqu'il s'agit du transport des marchandises en vrac dans notre pays.

• (12.30 p.m.)

Je ne voudrais pas qu'on m'accuse d'affirmer qu'il ne faudrait accorder aucun appui à l'industrie du camionnage, qui offre des services de transport aux producteurs et aux expéditeurs de notre pays. Je dois en même temps rappeler à la Chambre qu'il faut aussi inclure les dépenses considérables que comporte la construction des routes. Ce sont les contribuables canadiens qui assumeront à l'échelon provincial une bonne part de ce fardeau, bien que le gouvernement fédéral à l'aide de ses impôts versera certains fonds requis pour cette région. Voilà quelques-unes des réflexions que j'ai faites en écoutant le ministre présenter cette mesure temporaire pour aider le transport dans la région atlantique.

Les observations du député d'Halifax-East Hants (M. McCleave) au sujet de l'article 5 du bill m'ont intéressé. Je puis constater la souplesse que confère cet article à l'administration des subventions. Je pense néanmoins que le ministre devrait expliquer au comité pourquoi c'est le gouverneur en conseil et non une commission des transports qui doit directement appliquer ces mesures dans le détail.

Il me semble que le Parlement, dans l'ordre normal des choses, a établi des organismes de réglementation des transports dont les responsabilités ont été assez clairement définies pour leur permettre d'exécuter la volonté du Parlement. Étant donné ce que nous a dit le député de Halifax-East Hants, j'estime que le ministre devrait consacrer un peu de temps au comité et nous expliquer sur quels motifs s'appuie le projet.

Je pense comme le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose), l'un des membres du comité qui a fait la tournée des provinces maritimes, qu'il vaut mieux venir en aide aux expéditeurs, aux producteurs et aux consommateurs qu'aux compagnies de transport. L'inquiétude qu'a manifestée le député est justifiée et, si je ne me trompe, on fera état de son opinion dans le rapport du comité permanent des transports et des communications.

[M. Barnett.]

Cela dit, monsieur l'Orateur, je suis disposé à m'associer aux députés qui ont fait partie du comité, ainsi qu'aux députés des circonscriptions des Maritimes, qui estimeraient souhaitable d'adopter ce bill maintenant, à condition que les politiques globales qui seront sans aucun doute examinées et débattues dans le rapport du comité soient étudiées convenablement lorsqu'une loi sera présentée dans ce domaine à une date ultérieure.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler dès le début mon regret que le ministre ait jugé bon de présenter une mesure temporaire afin de répondre aux besoins et de résoudre les problèmes urgents du transport dans les provinces Maritimes. J'étais membre du comité qui a visité cette région au début de l'année. Nous avons reçu bien des mémoires, entendu bien des témoignages, et nous étions convaincus que le transport est un problème colossal dans les provinces Maritimes. Le fait même que la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes figure dans nos statuts depuis nombre d'années indique la pérennité du problème. Je suis donc déçu que le nouveau ministre qui vient de cette région ait présenté une mesure temporaire. Les problèmes en matière de transport dans les Maritimes remontent presque à la Confédération. Pourquoi a-t-il donc présenté une mesure temporaire? Pourquoi n'a-t-il pas présenté une mesure totalement différente et entièrement nouvelle? Après tout, nous voulons aplanir les difficultés que pose le transport dans les Maritimes.

A mon avis, le projet de loi ne sera pas aussi utile que la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. Il ne favorisera que l'industrie du camionnage dans cette région. Les dispositions de la mesure permettront aux camionneurs qui transportent des marchandises à l'extérieur de la région de recevoir des subventions accordées auparavant par la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. Les exploitants de petites entreprises de camionnage des Maritimes n'y trouveront aucun secours. D'après mon interprétation de la mesure, il semble qu'aucune aide ne sera accordée aux camionneurs qui amènent des marchandises dans la région.

Pourquoi le gouverneur en conseil devrait-il s'occuper des règlements régissant les camionneurs? Les entreprises de camionnage de la région devront demander au gouverneur en conseil l'autorisation de prendre certaines initiatives. Pourquoi un camionneur ou son représentant devraient-ils agir en coulisse pour obtenir un permis? Les dispositions de l'article 3 ne sont assurément pas justes. Il

n'est pas équitable de demander aux gens de solliciter les faveurs du gouverneur en conseil pour être autorisés à exercer une certaine activité. Pourquoi devoir implorer pour obtenir de l'aide?

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je sais que le député ne veut pas intentionnellement dénaturer les faits. Il n'a pas assisté à mon exposé liminaire. J'ai signalé que l'on instituerait un comité fédéral-provincial qui serait composé de représentants des quatre provinces et du gouvernement fédéral. Il sera justement chargé d'examiner les cas signalés par le député.

M. Horner: Quelle différence cela fait-il, monsieur l'Orateur? Nous avons maintenant un autre comité, un autre conseil. Je suis d'accord avec le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose); il peut y avoir quelque raison de faire bénéficier les camionneurs de l'aide anciennement assurée en vertu de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, mais je m'en méfie beaucoup. L'aide fournie à l'industrie des camionneurs peut ne pas être étendue aux expéditeurs; en d'autres termes, les expéditeurs pourraient ne pas en profiter. Il est bien connu que nos chemins de fer établissent des taux de transport de base; que les camionneurs suivent leur exemple. Si les camionneurs doivent recevoir une subvention, cela pourrait signifier qu'ils feront de plus grands profits sans en faire profiter les expéditeurs. Je doute beaucoup, à vrai dire, que l'industrie de camionnage fasse profiter ses clients des bénéfices de cette aide. Cette loi n'aura guère d'effet à mon avis, sur les camionneurs qui transportent des marchandises en dehors des Maritimes. C'est, selon moi, une mesure législative décevante qui ne va pas assez loin à l'égard des problèmes de transport très ardus qu'éprouvent les Maritimes depuis la Confédération ou presque. Cela ne fera pas grand-chose pour améliorer les facteurs économiques qui relient notre pays.

Une voix: C'est de la discrimination.

M. Horner: J'ai en main un communiqué à la presse daté du 13 juin 1969. En voici un passage:

> Le nouveau bill reprend en substance le bill C-182 présenté le 19 mars 1969 d'après lequel on proposait de prolonger d'un an le gel actuel sur les taux de chargement complet non compétitifs pour le transport des marchandises par chemins de fer dans la région atlantique, mais prévoit que le gel pourra être terminé avant la fin de l'année par le gouverneur en conseil.

Quelle garantie donnons-nous à l'industrie des transports de la région des Maritimes? Le gel sera prolongé d'un an. Et pourtant, comme on le dit dans le communiqué, on peut y mettre fin n'importe quand d'ici la fin de cette année—avant le 31 décembre 1969. Comment le gouvernement peut-il prendre des mesures à caractère aussi permanent dans certains cas et aussi temporaire dans le cas de certains facteurs économiques très importants pour l'unité nationale? Il faut rendre cohésifs ces facteurs économiques.

• (12.40 p.m.)

Le bill à l'étude ne va pas assez loin. Il ne garantit pas que les expéditeurs en profiteront. Il ne donne vraiment rien à l'industrie du camionnage, sauf aux grandes firmes, et il accorde tous les pouvoirs au comité que doit créer le ministre.

J'ai une suggestion à lui faire. Je sais qu'il sera difficile pour lui de me suivre sans avoir devant lui une copie de la loi nationale sur les transports. La loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes existe depuis bien des années, mais même la loi nationale sur les transports prévoit quelque chose de spécial pour l'acheminement vers les ports de l'Est par les chemins de fer des céréales destinées à l'exportation. C'est la politique céréalière de l'Est. On en a pris l'initiative pour assurer le développement continu des ports comme ceux d'Halifax et de Saint-Jean. De fait, je suis d'avis qu'on pourrait construire un autre grand port à Baie-d'Espoir.

Le concept de l'expansion et du maintien des ports de la région atlantique devrait sûrement être incorporé dans une nouvelle loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. Lorsque le comité permanent a visité les Maritimes, il a reçu bien des mémoires sur la containérisation, qui va moderniser toute l'industrie des transports. Pareille mesure devrait sûrement tenir compte des marchandises arrivant à Halifax et destinées à être transportées vers l'intérieur du pays.

J'aimerais signaler un autre point au ministre: le droit d'appel d'un transporteur dans une région donnée. Je me suis entretenu de la chose avec des membres compétents de la Commission des transports de l'Atlantique. Voici un extrait de l'article 16(3) de la loi nationale sur les transports:

> Lorsqu'elle fait une enquête en vertu du présent article, la Commision doit tenir compte de tous les facteurs qui lui semblent pertinents et notamment, sans limiter la portée générale de ce qui précède, voir
>
> *a*) si les taxes ou conditions spécifiées pour le transport de marchandises au taux ainsi établi sont telles qu'elles entraînent
>
> (i) un désavantage injuste excédant celui qui peut être considéré comme inhérent au lieu ou au volume du trafic, à l'échelle des opérations y afférentes ou au genre de trafic ou de service en question;

En d'autres mots, si le désavantage tient au lieu ou au volume du trafic, on ne peut en appeler à la nouvelle Commission canadienne des transports.

J'ai demandé aux gens de la Commission de l'Atlantique ce qu'ils pensaient de cet article, si, d'après eux, il leur permettait d'en appeler assez facilement auprès de la Commission canadienne. Ils ont immédiatement répondu non, car le paragraphe interdit tout appel à cause du lieu et du trafic restreint. Je leur ai suggéré de supprimer le mot «excédant» du paragraphe, et ils m'ont dit que cela réglerait tout, les intéressés ayant alors la chance d'en appeler de tout taux injuste qui pourrait leur être imposé, soit à cause du lieu ou du faible volume du trafic. Il ne s'agirait ni d'une subvention ni d'un don en espèces. Ils auraient simplement les mêmes possibilités que les habitants des autres régions de faire appel à la Commission canadienne des transports.

Le ministre nous a déclaré qu'une mesure législative plus durable concernant la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes sera présentée à la Chambre durant l'automne. Je le répète, je lui recommande d'envisager la suppression du mot «excédant» de l'article 16 (3) de la loi nationale sur les transports. Il est indiscutable, à mon avis, que ce paragraphe ne s'applique pas à l'Ontario ou au centre du Canada bien qu'il s'applique à certaines vastes régions de l'Ouest. Mais ses termes actuels l'empêchent certes de s'appliquer à la région atlantique.

Si le ministre veut offrir une subvention à l'industrie du camionnage, il devrait s'y prendre de manière à en faire bénéficier l'expéditeur. Deuxièmement, il devrait songer à inclure, dans une mesure plus durable, des dispositions régissant le trafic des marchandises destinées à l'exportation qui seraient semblables à celles des exportations de céréales vers l'Est. La containérisation peut accroître la durabilité de certains grands ports utilisés pendant tout l'hiver que nous avons sur la côte est. Ma troisième proposition, c'est qu'il supprime le mot «excédant» de l'article 16(3) de la loi nationale sur les transports.

• (12.50 p.m.)

Je propose également, si le blocage des tarifs non concurrentiels doit se poursuivre, de ne pas le faire cesser à la fin de l'année. Accordons-lui une sorte de permanence puisqu'il est justifiable par suite de l'absence d'une route-corridor à travers l'État du Maine ou pour d'autres raisons, comme par exemple l'absence de chaussée à l'Île du Prince-Édouard. Bien des raisons pourraient militer en faveur du maintien du blocage, mais ne laissons pas cette initiative au gouverneur en conseil, de telle sorte que le blocage puisse cesser au bout de six mois. Il me semble que le ministre, qui vient de cette grande région du Canada, ne devrait pas exiger que cette mesure soit temporaire, au gré du gouverneur en conseil. J'espère qu'il pourra faire mieux dans le cas de la mesure législative permanente qui doit nous être présentée cet automne.

[M. Horner.]

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et en conformité de l'ordre spécial émis aujourd'hui, la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Faulkner.)

M. le président: La Chambre formée en comité plénier, passe à l'étude du bill C-207. L'article 1 est réservé.

Sur l'article 2—*Définitions.*

M. McGrath: Monsieur le président, la Chambre serait-elle disposée à déclarer qu'il est une heure? Nous siégeons depuis dix heures ce matin et la séance va reprendre à deux heures.

L'hon. M. Jamieson: Monsieur le président, j'y consentirais volontiers. Il est évident, je pense, que nous n'en terminerions pas avec notre étude avant l'heure normale d'ajournement. Si d'autres députés veulent prendre la parole, je ne vois aucun inconvénient à ce que nous levions la séance maintenant.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. l'Orateur suppléant: Comme il est une heure, les travaux de la Chambre sont ajournés en conformité d'un ordre spécial émis le vendredi 13 juin 1969. Je quitte le fauteuil jusqu'à 2h. de l'après-midi.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

Reprise de la séance

La séance reprend à deux heures.

AFFAIRES COURANTES

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

[*Français*]

M. H.-Pit Lessard (LaSalle) présente le 12e rapport du comité permanent des transports et des communications, en français et en anglais.

[*Traduction*]

M. J. B. Morison (Halton-Wentworth) présente le 4e rapport du comité permanent de l'expansion économique régionale.

[*Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

DÉCLARATION DU MINISTRE SUR LE RÔLE DE L'AUTORITÉ FÉDÉRALE—LA SÉCURITÉ DES PNEUS

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai annoncé la semaine dernière que je ferais une déclaration sur la sécurité routière et automobile. Comme les députés le savent, le rôle et la direction du gouvernement fédéral dans ce domaine ont été confiés au ministère des Transports. Une fois que le ministère eut cerné tous les aspects du problème relevant du gouvernement fédéral, les ministères chargés de la sécurité routière et automobile dans chacune des dix provinces ont été consultés en particulier et collectivement, afin que le ministère des Transports puisse établir un programme où le gouvernement fédéral puisse être de la plus grande utilité possible. Ces entretiens préliminaires se sont terminés sous d'heureux auspices le 14 janvier dernier, jour où mon prédécesseur a rencontré à Québec les dix ministres provinciaux chargés de la sécurité routière.

Comme on l'a annoncé à la Chambre à la suite de la conférence, les ministres provinciaux ont applaudi à l'idée d'un plus ample rôle du gouvernement fédéral dans des domaines de la sécurité routière et notamment dans celui des recherches, pour faciliter la collaboration internationale dans ce domaine et mettre au point des normes de sécurité concernant automobiles et pièces d'automobiles au moment de la fabrication.

Le ministre fédéral et ses homologues provinciaux ont également approuvé l'idée de consultations périodiques pour assurer la plus étroite coordination possible des programmes et les échanges de vue les plus avantageux. Étant donné les réunions ministérielles prévues, dont l'une se tiendra en septembre prochain, l'institution du Conseil consultatif public envisagée tout d'abord a été remise à plus tard. On est d'avis que les entretiens périodiques du ministre fédéral, de ses homologues provinciaux et de nos fonctionnaires fourniront les renseignements désirés pour l'orientation de notre programme sur la sécurité routière et automobile.

Le 1er janvier 1969, l'Office de la sécurité routière et automobile était officiellement établi au ministère des Transports à la suite de la nomination d'un directeur. Le programme de ce bureau concernera:

(1) Les normes de sécurité pour les nouvelles automobiles et pour les pièces de rechange lors de la fabrication ou de leur importation au Canada;

(2) la coordination de toutes les activités du gouvernement fédéral concernant la sécurité routière;

(3) la corrélation des recherches sur la sécurité routière au Canada;

(4) les rapports internationaux dans les domaines concernant la sécurité routière et le trafic automobile; et

(5) la planification et les programmes de recherche.

On est en train d'étudier activement une mesure visant à établir des normes de sécurité obligatoires pour les nouveaux véhicules à moteur et leurs parties constitutives, y compris les pneus lors de la fabrication ou de leur importation au Canada. Vingt-neuf normes de sécurité destinées aux véhicules à moteur ont été rédigées et publiées par le Bureau des normes du gouvernement canadien, tandis que des normes nouvelles sont à l'étude. Ces normes pourraient être promulguées dès l'adoption d'une mesure appropriée. On envisage également des moyens d'assurer le respect de ces normes. En attendant l'adoption de la mesure fédérale, les fabricants et les importateurs canadiens de véhicules à moteur ont assuré le gouvernement que les nouveaux véhicules à moteur et leurs parties constitutives, y compris les pneus vendus au Canada, respecteront les normes fédérales actuelles de sécurité. Les fabricants et les importateurs canadiens ont également accepté de signaler au ministère des Transports et aux acheteurs tous les défauts concernant la sécurité des véhicules fabriqués par eux dont ils auraient connaissance.

L'Office de la sécurité routière et automobile a étudié avec d'autres services fédéraux certains problèmes routiers concernant la sécurité, comme les appareils de contrôle de la circulation. L'Office collabore avec divers organismes nationaux, comme la Canadian Good Roads Association, afin de grouper les nombreuses activités dans le domaine de la recherche routière à travers le Canada.

• (2.10 p.m.)

L'Office participe activement au service de recherche routière et il est un membre actif, en matière de sécurité automobile, de l'Organisation internationale pour la collaboration et le développement économiques. Il dirige aussi les activités du groupe de travail chargé de la sécurité routière au sein de la Commission économique de l'Europe qui s'efforce de préparer un code international de sécurité automobile. Il a établi des contacts avec les ministères de la France, de la Grande-Bretagne et des États-Unis, chargés de la sécurité routière.

Lorsqu'au cours de la présente année financière on aura recruté le personnel de ce nouvel office, on lui demandera de s'appliquer à dresser l'inventaire des recherches actuellement en cours sur la sécurité routière au Canada, de chercher les améliorations à

apporter au centre de documentation, d'identifier toutes les activités relatives à la sécurité ainsi que leurs relations réciproques et de rédiger un modeste programme de recherche qui puisse contribuer efficacement à réduire les collisions, les accidents mortels, les blessures et les dommages causés aux biens sur les routes du Canada.

L'initiative du gouvernement dans le domaine de la sécurité routière et automobile portera principalement sur la coordination des activités avec celles des provinces afin d'éviter le gaspillage inutile des efforts et sur la coopération avec l'industrie, les organismes de sécurité et autres groupes intéressés. L'accord conclu avec les ministres provinciaux en vue de limiter les normes de sécurité fédérales aux nouveaux véhicules à moteur et à leurs parties composantes est typique à cet égard; il laisse le contrôle de la sécurité des véhicules utilisés sur les grands réseaux routiers aux provinces qui disposent des lois et des mécanismes administratifs nécessaires pour régler cet aspect du problème.

Un mot maintenant au sujet de récents commentaires, et de questions qu'on m'a posées, au sujet de la défectuosité des pneus. Les renseignements établis récemment d'après le résultat des essais du bureau national de la sécurité routière du département des Transports des États-Unis étaient fondés sur un échantillon de 176 pneus de 15 marques américaines différentes. Seuls des pneus de rechange ont servi à cet essai. Le bureau américain ne fait subir aucun essai aux pneus de montage, qui représentent environ le tiers de tous les pneus produits. Des 176 pneus mis à l'essai, 33 ou 18 p. 100 ont échoué à au moins un des essais de laboratoire portant sur l'endurance, le rendement à haute vitesse, la force de pénétration, l'arrachage des talons, les dimensions et l'étiquetage. Comme il est difficile d'interpréter le résultat d'un échantillon aussi restreint, le bureau national de la sécurité routière des États-Unis a entrepris, en janvier dernier, un programme d'essais supplémentaires sur 1,900 pneus. Les résultats ne sont pas encore disponibles. Le département des Transports les étudiera en accordant un intérêt tout particulier à la relation entre le résultat des essais empiriques de laboratoire et le résultat de l'usage sur la route.

On ne dispose pas des résultats d'essais semblables pour les pneus canadiens qui puissent indiquer qu'on ne respecte pas les normes canadiennes. Comme on l'a déjà annoncé, le gouvernement songe maintenant à présenter une mesure législative prévoyant des normes de sécurité obligatoires pour les nouveaux véhicules automobiles et leurs pièces, y compris les pneus. Les normes de sécurité des véhicules usagés, y compris les pneus de rechange, sont une responsabilité provinciale.

[L'hon. M. Jamieson.]

La plupart des provinces précisent maintenant dans leurs lois sur les véhicules automobiles ou sur la circulation routière que les pneus de rechange doivent se conformer à des normes semblables à celles du bureau américain. Lorsque cette mesure fédérale sera adoptée, on pourra peut-être établir un code de normes pour les pneus en collaboration avec les provinces pour garantir que les pneus de montage et de rechange s'y conforment.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Je voudrais d'abord demander au ministre, en toute déférence, lorsqu'il fera désormais des déclarations plutôt longues et complexes à l'appel des motions, d'en faire remettre peut-être des exemplaires aux députés de l'autre côté de la Chambre, qui parfois doivent les commenter immédiatement—des commentaires instantanés pourrait-on dire. Cela sera utile.

Je crois que la Chambre en général accueille favorablement la déclaration du ministre. Elle semble bonne en tout cas. Mais elle saisit la Chambre d'un problème qui confronte constamment les gouvernements supérieurs, celui du partage de la compétence. C'est peut-être la source de tous les problèmes actuels du Canada.

Je me réjouis d'apprendre que le ministre participera activement à la recherche sur la sécurité et à la normalisation des dispositifs de sécurité dans la fabrication des voitures et surtout à la coordination entre les initiatives du gouvernement fédéral, quelles qu'elles soient, et celles des gouvernements provinciaux.

Le ministre pourrait notamment renvoyer la question à un comité parlementaire approprié, plus tard, probablement à l'automne quand nous reprendrons la session ou que nous en commencerons une nouvelle. J'allais me torturer le cerveau—si j'en ai un—monsieur l'Orateur, afin de proposer un comité en particulier auquel faire le renvoi, mais comme la question intéresse tellement de comités je conseillerai seulement au ministre de nommer un comité spécial. Le ministère des Travaux publics serait touché à cause de la relation avec les routes, celui du Commerce et de l'Industrie le serait sûrement, à cause des liens avec la fabrication et les normes de sécurité. Cela regarde, bien sûr, le ministère des Transports, sur qui on semble s'être déchargé de toute l'affaire. Le Conseil national de recherches devra intervenir et, d'après les remarques du ministre, il semble que même le ministère de la Consommation sera aussi en cause. Je ne vois pas un seul comité de la Chambre à qui la question puisse être renvoyée; je propose donc au ministre de songer à charger un comité spécial d'en faire l'examen et de présenter des

recommandations. Je pourrais, en passant, exprimer l'espoir que si cette ligne de conduite était adoptée les recommandations de ce comité auraient plus d'effet sur le gouvernement que les recommandations de tout autre comité jusqu'ici.

Des voix: Bravo!

M. Nesbitt: En terminant, je signale qu'une coordination s'impose clairement et désespérément entre l'activité assez restreinte du gouvernement fédéral sous ce rapport et celle des gouvernement provinciaux. Le ministre a démontré qu'il était un homme plein de promesses depuis qu'il a occupé son poste. Je suis heureux de constater qu'il fraye la voie et j'espère qu'il va persévérer.

M. Barry Mather (Surrey): La déclaration du ministre des Transports touche un problème très grave qui intéresse tous les Canadiens. Les accidents de la route, depuis quelques années, font plus de 100 morts par semaine, plus de 3,000 blessés et occasionnement des pertes matérielles qui atteignent plusieurs millions de dollars.

Les accidents ont trois causes principales: le conducteur, le véhicule et la route. En 1967, certains députés avaient inscrit au *Feuilleton* des projets de loi proposant différentes mesures de sécurité routière, mais ils acceptèrent de retirer leurs bills quand le gouvernement consentit à soumettre la question au comité de la justice et des questions juridiques. Le comité, après un débat minutieux, a proposé certaines recommandations importantes dont l'une a été mise en œuvre la semaine dernière par l'adoption de la loi sur l'ivresse au volant.

La déclaration qu'a faite aujourd'hui le ministre, si elle laisse à désirer, n'en représente pas moins un pas en avant en ce qui concerne la coordination des mesures fédérales, provinciales et industrielles visant à réduire le nombre des accidents et à améliorer les dispositifs de sécurité des voitures, ainsi que le réseau routier lui-même. Je tiens à dire que j'ai été un peu déçu que le ministre n'ait pas annoncé la nomination de la commission de sécurité publique dont a parlé son prédécesseur. Il y a à peine une semaine, l'Association des automobilistes canadiens, qui compte un million de membres, a exhorté le gouvernement à créer cette commission chargée de rendre nos routes plus sûres. J'insiste auprès du ministre pour qu'il songe à nommer bientôt les membres de cette commission.

Pour illustrer l'importance de la question, je dirai que pendant que nous en parlions au moins un Canadien a été tué sur notre réseau routier, quelque 30 ont été blessés et les pertes matérielles dépassent $100,000.

[*Français*]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, nous sommes bien d'accord pour que l'on surveille la sécurité routière dans tout le pays.

Au fait, lorsque l'honorable ministre insiste sur le fait qu'il faudra de plus en plus appliquer de normes de sécurité, lors de la construction des véhicules eux-mêmes, nous sommes bien d'accord, mais nous estimons que de tous les accidents qui se produisent, ce n'est pas là le facteur le plus important.

Il peut arriver que la meilleure voiture offre plus de garantie qu'elle n'en possède vraiment contre les défectuosités susceptibles d'entraîner de graves accidents. Bien sûr, on peut y remédier, mais ce n'est là, à mon sens, qu'une infime partie du problème, car la sécurité routière repose sur l'éducation et la formation des conducteurs de voitures. Au fait, ces deux facteurs constituent la plus grande cause des accidents que nous déplorons tous et qui sont devenus presque innombrables.

Tout dépend, dans la majeure partie des cas, de la formation de celui qui tient le volant et de son sens des responsabilités qu'il assume envers lui-même et les autres conducteurs.

L'incompétence des chauffeurs, la négligence, parfois, en des circonstances particulières, devraient faire l'objet d'une étude. Il faudra voir à l'éducation de ceux à qui on accorde des permis de conduire. Cela relève des provinces, bien sûr, mais le gouvernement fédéral peut aider les provinces à parfaire l'éducation de tous les conducteurs de véhicules automobiles.

• (2.20 p.m.)

[*Traduction*]

QUESTIONS ORALES

LE PÉTROLE

LES RÉUNIONS DU COMITÉ MIXTE CANADO-AMÉRICAIN SUR LE PÉTROLE—L'ÉNONCÉ D'UNE POLITIQUE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre d'État, représentant Saskatoon-Humboldt. Est-il maintenant en mesure de dire, comme on l'avait demandé en son absence il y a environ une semaine, combien de fois s'est réuni le comité mixte du Canada et des États-Unis sur le pétrole, établi depuis mars dernier?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, il y a eu deux groupes d'études ou séries de réunions sur le sujet mentionné et une série est projetée en ce moment.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire. Selon le premier ministre, les réunions d'hier avec les représentants de l'industrie pétrolière ont été un apport intéressant à l'étude qu'effectue le gouvernement fédéral sur la politique pétrolière du Canada; peut-on en conclure que le gouvernement canadien n'a pas encore arrêté sa politique pétrolière?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, le gouvernement a examiné de très près cette question sous bien des angles. Il y a plusieurs facteurs en cause; nous avons décidé jusqu'où nous irions en ce qui concerne certains de ces facteurs. Les autres sont encore à l'étude, préalablement à une décision finale.

L'hon. M. Stanfield: Autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il expliquer à la Chambre comment les membres canadiens du comité mixte canado-américain peuvent poursuivre leurs travaux et mener des négociations intelligentes et valables avec le groupe américain, alors que le Canada n'a pas encore arrêté sa politique pétrolière?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La question est litigieuse.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné les divers propos tenus par le ministre en réponse aux questions, pouvons-nous en conclure qu'il n'y a pas eu de changement dans la politique du pétrole depuis 1961?

L'hon. M. Benson: Depuis 1966.

L'hon. M. Hees: Non. Depuis 1961.

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, cette question est trop complexe pour qu'on puisse y répondre par un oui ou un non, car il faudrait analyser longuement les considérations politiques sur lesquelles se fondaient les déclarations faites et les mesures prises.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Quand il répondra à des questions de cette importance à l'avenir, le ministre voudrait-il le faire sans détours au lieu d'employer le jargon administratif qu'il affecte depuis quelque temps.

Une voix: Voilà qui est méchant.

[L'hon. M. Stanfield.]

L'hon. M. Hees: C'est peut-être de l'excellent jargon, mais c'est inintelligible.

L'EXTENSION À LA RÉGION MONTRÉALAISE DES DÉBOUCHÉS POUR LE PÉTROLE CANADIEN

M. John Burton (Regina-Est): Une question complémentaire. Le ministre d'État nous dirait-il si le gouvernement songe sérieusement à étendre jusqu'à la région de Montréal, comme l'a proposé l'Independent Petroleum Association, les débouchés pour le pétrole canadien? Songerait-il à mettre à la disposition des députés les rapports des études effectuées par le ministère sur la rentabilité du prolongement d'un pipe-line jusqu'à Montréal?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, il y a bien peu d'éléments reliés à l'expansion des marchés canadiens du pétrole que le gouvernement n'étudie pas. Il examine tous les problèmes et étudie les solutions proposées selon leurs mérites apparents. Il n'y a aucune étude à caractère non confidentiel qui puisse être déposée.

M. Burton: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Au cours des entretiens d'hier avec les pétroliers, a-t-on pris des engagements? A-t-on indiqué à l'industrie pétrolière quelle serait à l'avenir la politique du gouvernement en matière de pétrole?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, aucune annonce concernant la politique du gouvernement n'a été faite hier aux pétroliers.

L'INDUSTRIE

LA KAISER JEEP OF CANADA—LA CESSATION DE LA PRODUCTION À L'USINE DE WINDSOR

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce, je pose ma question à son suppléant, le ministre d'État. Peut-il dire à la Chambre si la Kaiser Jeep of Canada Limited, filiale d'une société américaine, a avisé le ministère de la décision de la société mère de fermer son usine de Windsor (Ontario)? Dans l'affirmative, le ministère envisage-t-il de prendre des mesures à ce sujet?

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, le ministère de l'Industrie et du Commerce a été avisé de cette décision. Bien que des entretiens aient eu lieu entre la compagnie et le ministère, celui-ci ne compte pas intervenir. La compagnie a prié le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de l'aider à régler la question de la main-d'œuvre.

M. Broadbent: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que cette compagnie a probablement bénéficié de concessions tarifaires valant des milliers de dollars, en vertu de l'accord sur l'automobile, le gouvernement envisage-t-il de prendre des mesures afin de récupérer cet argent, en tout ou en partie?

L'hon. M. Lang: Non, monsieur l'Orateur. L'accord canado-américain sur l'automobile a été conçu en vue de favoriser le plus possible l'industrie canadienne de l'automobile. Il a tellement amélioré la situation que l'emploi a beaucoup augmenté. Voilà à quoi visait réellement l'accord.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA KAISER JEEP OF CANADA—LES MESURES GOUVERNEMENTALES VISANT À AIDER LES TRAVAILLEURS DÉPLACÉS

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Puis-je poser une question supplémentaire au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, monsieur l'Orateur. Quand le ministère a-t-il été informé que cette production devait cesser? En outre, qu'entend faire le ministère de la Main-d'œuvre pour aider les travailleurs déplacés?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'aimerais m'informer au sujet de la première question du député. En ce qui concerne la seconde, je dirai que le ministère offrira ses moyens de secours habituels et sa collaboration.

[*Français*]

LES ACTES DE TERRORISME

SHERBROOKE (P.Q.)—ANNULATION DE LA CÉLÉBRATION DES FÊTES DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Étant donné les actes de barbarisme et de vandalisme perpétrés par des maniaques écervelés dans la ville de Sherbrooke, et plus spécialement près des édifices de la société Saint-Jean-Baptiste, le premier ministre a-t-il eu des entretiens avec les autorités de la province de Québec afin que des mesures efficaces soient prises pour mettre fin à ces actes de terrorisme dans le Québec?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu de tels entretiens, mais j'ai eu l'occasion de dire publiquement ce que j'en pensais et je crois que c'est à la population elle-même et aux autorités qu'il appartient de juger, par ces actes de terrorisme, de ce qu'il adviendrait d'un État dans lequel ces individus prendraient le pouvoir.

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Est-ce qu'il a été officiellement avisé que ces fêtes avaient été contremandées et qu'il ne pouvait y assister?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur, j'ai reçu un avis hier que les fêtes avaient été contremandées à Sherbrooke.

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Étant donné qu'il a déclaré publiquement que les provinces, particulièrement le Québec, auraient avantage à surveiller davantage leur territoire pour éviter des actes de terrorisme semblables, le très honorable premier ministre se propose-t-il de conseiller la province de Québec et est-il prêt à offrir des services du gouvernement fédéral en vue d'enrayer le fléau de terrorisme au Québec?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, les services de la Gendarmerie royale du Canada sont à la disposition des autorités provinciales quand elles nous demandent de collaborer.

Je répète simplement que cela ne peut pas venir des autorités judiciaires, mais surtout d'une population qui se rendra compte, enfin, que lorsqu'une minorité de l'opposition se sert de violence comme elle le fait, elle nous donne une idée de ce que les partisans de cette idéologie feraient quand ils seraient au pouvoir. A supposer qu'ils y accèdent demain, ce serait la violence aux mains des pouvoirs établis.

M. Gérald Laniel (Beauharnois): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Le très honorable premier ministre a-t-il appris que la population de Salaberry-Valleyfield l'attend avec beaucoup d'enthousiasme le 13 juillet prochain et a hâte de le recevoir?

[*Traduction*]

LES ANCIENS COMBATTANTS

LA MAJORATION DES PENSIONS ET DES ALLOCATIONS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'a-

dresse au premier ministre. Elle porte sur un sujet qui a dû lui être signalé souvent ces dernières semaines, savoir les difficultés financières extrêmes qu'éprouvent nos anciens combattants et leurs personnes à charge. D'ici la fin de la présente partie de la session, songerait-il à l'opportunité de présenter une mesure législative, même temporaire pour l'instant, afin de majorer leurs pensions, et en particulier les allocations aux anciens combattants, afin que ceux qui ont participé à la guerre pour nous permettre aujourd'hui de vivre en liberté ne souffrent pas encore deux ou trois mois avant que la session reprenne à l'automne?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Naturellement, monsieur l'Orateur, cela se rattache à la politique reconnue par le gouvernement et d'après laquelle nous devons examiner tous les aspects des mesures sociales. Nous le faisons. Nous ne tenons pas à régler des cas spéciaux. Non seulement la cause des anciens combattants, mais aussi celle des vieillards, des fonctionnaires retraités, de toutes les classes de gens dans la société peuvent être plaidées. Nous essayons de prévoir une politique qui révisera cette mesure législative à aussi peu de frais que possible pour le peuple canadien.

Le très hon. M. Diefenbaker: Pour ce qui est des frais, ces gens ont presque tout donné à vous comme à moi, et il ne faudrait pas l'oublier. Ils devraient recevoir la préférence.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire au premier ministre? Dirait-il si les résultats de ces diverses études parviendront au Parlement avant la fin de la session actuelle, de façon qu'il puisse agir?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il ne seront pas prêts pour la fin de la présente session, mais même s'ils l'étaient, il nous faudrait encore instituer de nouvelles lois d'impôt sur le revenu pour couvrir les bénéfices supplémentaires recommandés par l'opposition.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une autre question supplémentaire. Le premier ministre voudrait-il pressentir le Parlement et vérifier s'il consentirait à ces hausses?

Le très hon. M. Trudeau: Volontiers, monsieur l'Orateur; la prochaine fois que nous présenterons un budget pour hausser les impôts, nous espérons obtenir l'appui unanime de la Chambre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le premier ministre sait-il pertinemment qu'il aura cet appui si les hausses y sont incorporées?

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. La réponse qu'il a donnée au très honorable représentant de Prince Albert n'est-elle pas simplement une façon parlementaire de dire que nous n'avons rien fait, que nous ne faisons rien et que nous entendons bien ne rien faire?

Le très hon. M. Trudeau: Vous n'avez rien dit, vous ne dites rien maintenant et vous continuerez de ne rien dire.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La période des questions devient trop animée.

LE DÉPÔT DU RAPPORT WOODS

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Déposera-t-il un Livre blanc sur le rapport Woods avant le congé d'été?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, la même question m'a déjà été posée à maintes reprises et j'ai toujours répondu que j'espérais pouvoir déposer ce Livre blanc bientôt.

[*Français*]

LES AÉROPORTS

SAINTE-SCHOLASTIQUE—DÉCLARATION FINALE QUANT À L'EMPLACEMENT

M. André Fortin (Lotbinière): Je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Au moment où il déclarait, en fin de semaine, que la décision relative à l'emplacement du futur aéroport international était irrévocable et définitive, est-ce que les instances faites par la province de Québec étaient encore étudiées par le gouvernement fédéral ou si cette étude était-elle terminée?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cela dépend de l'optique dans laquelle on se place.

Les discussions, quant à nous, étaient en cours depuis plusieurs mois avec les représentants de la province. Après un certain temps, les discussions et les consultations doivent se transformer en une décision. Or, nous avons pris une décision. Il se peut que d'autres personnes aient voulu continuer les consultations indéfiniment, mais nous ne partageons pas cette idée.

M. Fortin: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je me mets à la place du citoyen canadien et je pose la question suivante au très honorable premier ministre.

J'aimerais savoir si, au moment où le très honorable premier ministre a fait cette déclaration, la province de Québec était avisée que le choix était irrévocable et irréversible?

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LE DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre. Le 20 mai, il a dit qu'il nous donnerait des nouvelles du rapport de la Commission royale d'enquête sur la sécurité. Pourrait-il nous dire quand le rapport, ou une version expurgée de celui-ci, sera mis à la disposition des députés?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai bon espoir que ce sera la semaine prochaine.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Le premier ministre sera-t-il alors en mesure de nous indiquer à quelles recommandations le gouvernement compte donner suite?

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur. C'est une des raisons pour lesquelles il faut attendre encore quelques jours. Nous ne voulons pas déposer le rapport sans indiquer la position du gouvernement à l'égard de certaines des recommandations.

LES AFFAIRES INDIENNES

LA RÉSERVE SAINT-RÉGIS—LES IMPORTATIONS EN FRANCHISE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Depuis l'incident récent à Cornwall qui a entraîné une instance en justice contre des Indiens du Canada, le gouvernement a-t-il adopté une politique en vue d'autoriser l'entrée en franchise à la frontière internationale des objets personnels de ces Indiens, comme le prévoit le Traité Jay et le confirme une coutume depuis longtemps suivie par le gouvernement?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question a été posée hier.

[*Plus tard*]

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. A propos de la question que j'ai adressée au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, je voudrais signaler qu'elle ne lui a pas été posée hier. Elle porte sur les droits fondamentaux de tous les citoyens indiens, droits qui, de mémoire d'homme, ont toujours existé. Je crois que le ministre se ferait un plaisir d'éclaircir ce point.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois me fier à ma mémoire. Elle me dit que la question a été posée hier. Si le député croit qu'elle doit être posée de nouveau, il peut en donner avis, conformément au Règlement, et elle sera soulevée au moment d'ajourner.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES MENACES À L'ÉGARD DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ GRECQUE OPPOSÉS À LA DICTATURE MILITAIRE

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. Le ministre pourrait-il nous dire et, par là, peut-être rassurer les membres de la communauté grecque au Canada, quels ont été les résultats de l'enquête menée sur les accusations de menaces par des partisans du gouvernement militaire de la Grèce?

L'hon. C. M. Drury (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le ministère a reçu des doléances à cet égard, et on fait enquête

LA CHINE CONTINENTALE—LA RECONNAISSANCE DIPLOMATIQUE

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au premier ministre. Étant donné qu'il aurait été relativement simple de s'assurer bien à l'avance si la Chine communiste...

Des voix: La question.

L'hon. M. Hees: Pourriez-vous rappeler la Chambre à l'ordre, monsieur l'Orateur?

Des voix: Oh, oh.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

L'hon. M. Hees: Afin que la Chambre n'en perde pas une bouchée, je vais reprendre depuis le début.

M. l'Orateur: Jusqu'ici, le député n'enfreint pas le Règlement.

L'hon. M. Hees: Étant donné qu'il aurait été relativement simple de s'assurer bien à l'avance si la Chine communiste tenait à être reconnue par le Canada, pourquoi le gouvernement a-t-il jugé nécessaire d'humilier le Canada en lui faisant essuyer les rebuffades que lui inflige ouvertement depuis plusieurs mois un gouvernement qui ne se soucie guère, de toute évidence, d'être reconnu par notre pays?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député enfreint le Règlement cette fois. Je dois dire au député que la question ainsi posée prête à la discussion et n'est donc pas acceptable.

L'hon. M. Hees: Alors je poserai une question supplémentaire sous une forme très acceptable.

Une voix: Vous ne pouvez pas.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Hees: Merci.

Le premier ministre pourrait-il nous confirmer la nouvelle, selon laquelle il y a deux jours, le cousin d'un troisième secrétaire de l'ambassade de Chine à Stockholm a parlé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans les rues de Stockholm?

M. l'Orateur: La question supplémentaire est inacceptable.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, c'est là un grand progrès, c'est là un progrès sensationnel.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANTS

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Il a signalé dernièrement à la Chambre qu'il envisageait de faire une déclaration à l'appel des motions au sujet de l'aide qui pourrait éventuellement être offerte aux étudiants d'université pour leur trouver des emplois d'été. Le ministre peut-il dire à la Chambre quand il compte faire cette déclaration, s'il la fait?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je crois avoir dit au député d'York-Sud (M. Lewis) que je songerais à faire pareille déclaration. Après y avoir réfléchi, je ne pense pas que je puisse ajouter quoi que ce soit d'utile pour le moment.

[M. l'Orateur.]

LES TRANSPORTS

LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS ET LES RETARDS ENTRE LES CENTRES ONTARIENS

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. La Commission canadienne des transports, a-t-on annoncé, va examiner les retards et les frustrations que subissent les voyageurs entre Toronto et Québec. Or, le ministre proposera-t-il à la Commission d'étendre son étude au Sud-Ouest de l'Ontario et au transport entre des centres comme London, Sarnia, Windsor et Toronto, qui ne sont pas exempts de problèmes analogues.

M. l'Orateur: Je doute que la question, ainsi formulée, soit recevable en ce moment. Naturellement, comme la présente partie de la session tire à sa fin, il devient plus difficile ou même embarrassant pour la présidence de demander que les questions soient inscrites au *Feuilleton*. Il se peut fort bien que nous ajournions dans une dizaine de jours. Il est donc difficile de suggérer d'inscrire les questions au *Feuilleton*. Ces observations formulées, la question du député peut être acceptée.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Je présenterai volontiers ces instances à la Commission canadienne des transports, monsieur l'Orateur.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'AMÉLIORATION DES REVENUS AGRICOLES DANS L'OUEST CANADIEN

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre Thatcher a déclaré à la conférence provinciale-municipale de la Saskatchewan que l'abandon graduel des paiements de péréquation de 35 millions de dollars versés par Ottawa et de certains programmes conjoints, ajouté à la perte de 300 millions de dollars de pouvoir d'achat agricole, réduirait nettement la capacité de la province à aider les gouvernements locaux. Le gouvernement fédéral songe-t-il à discuter avec la Saskatchewan de nouvelles mesures à prendre pour remédier à cette situation désastreuse?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Wellington-Grey a la parole.

LES COMMUNICATIONS

L'APPUI DE M. O. M. SOLANDT À L'AUGMENTATION DES TAUX DE BELL CANADA

M. W. M. Howe (Wellington-Grey): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au

président du Conseil du Trésor. Le gouvernement a-t-il autorisé M. O. M. Solandt, président du Conseil des sciences du Canada, à comparaître devant la Commission canadienne des transports, hier, pour appuyer la demande d'augmentation des taux de la Compagnie de téléphone Bell?

M. l'Orateur: Il y aurait lieu d'inscrire cette question au *Feuilleton*.

[*Français*]

LES ANCIENS COMBATTANTS

ON RÉCLAME UNE AUGMENTATION DES ALLOCATIONS

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser au très honorable premier ministre une question supplémentaire à celle qu'on lui a posée tantôt à l'égard des anciens combattants et des employés civils pour lesquels nous demandons des allocations plus élevées.

Le premier ministre a dit qu'il était possible d'accorder des augmentations pour autant que nous augmentions les impôts au pays. Accepterait-il, cependant, que l'augmentation de la productivité, par l'augmentation de l'emploi, remplacerait avantageusement celle de l'impôt qu'il préconise pour augmenter les allocations aux anciens combattants et aux employés de l'État à la retraite?

M. l'Orateur: Je crois, et je le signale respectueusement à l'honorable député, que cette question est de la nature de celles qui devraient normalement être inscrites au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

TORONTO—L'AÉROPORT INTERURBAIN POUR JETS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Transports une question à propos de l'aéroport interurbain pour jets à Toronto, dont la construction, aux dernières nouvelles, serait retardée d'un an parce que le gouvernement fédéral refuse de prendre une décision. Le ministre des Transports se propose-t-il de rejeter l'emplacement de la sablière dans la baie de Toronto, qui se prêterait, d'après le ministère des Transports, à l'aménagement de cet aéroport?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Pour répondre complètement à cette question, il faudrait faire un long exposé de tous les projets d'aménagement dans le sud de l'Ontario. Je puis dire qu'on songe à choisir cet emplacement dans le cadre du vaste programme comprenant un nouvel aéroport à Toronto, l'expansion de Malton et d'autres questions connexes.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, comme la question est d'une grande importance pour les millions de Canadiens de cette région de l'Ontario, le ministre songerait-il à faire, avant l'ajournement, une déclaration à l'appel des motions pour nous dire quand il annoncera l'emplacement des nouvelles installations et nous présenter un rapport sur l'état de la question?

L'hon. M. Jamieson: L'idée est à retenir. Je veux renseigner le public le plus possible.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, le ministre d'État de Saskatoon pourrait prendre note de la façon claire et concise dont le ministre des Transports répond aux questions et chercher à faire mieux à l'avenir.

LA PEINE CAPITALE

OTTO BORG—LA COMMUTATION DE LA PEINE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Il ne s'agit pas de dépenses, mais des droits de la personne humaine. Comme le taux des meurtres a augmenté depuis dix-huit mois, le gouvernement songe-t-il à commuer la peine imposée à Otto Borg, notamment à la lumière du jugement partagé rendu par la Cour Suprême du Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre. J'avoue ne pas connaître les détails de l'affaire soulevée par le député, mais je doute que la question puisse être posée en ce moment.

L'HABITATION

L'AFFECTATION DES PRÊTS DE LA SCHL

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de l'habitation. Comme il se montre intéressé à assurer des logements aux gens à revenus modestes, pourrait-il faire à l'appel des motions une déclaration indiquant quelle partie des fonds de la SCHL serait affectée à cette fin?

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Je vais y songer.

M. Gilbert: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné les instances faites par des représentants de la collectivité chinoise qui n'aurait pas été consultée au sujet des projets de rénovation urbaine, le

ministre voudrait-il en tenir compte en ce qui concerne ses principes directeurs touchant la rénovation urbaine?

M. l'Orateur: Le député a fait une instance auprès du ministre.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PRÉSENCE DES MINISTRES À LA PRISE DES PHOTOGRAPHIES

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Lancaster): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Comme des photographies seront prises demain dans la Chambre des communes...

L'hon. M. Hees: Recommencez. Il n'écoute pas.

M. Bell: Pourrait-on m'écouter?

M. l'Orateur: Le député doit s'adresser à la présidence.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une question qui nous intéresse. La photographie qui doit être prise demain à la Chambre des communes sera largement diffusée et on remarquera ceux qui seront présents. S'il y a de malheureuses absences, il serait préférable que les commettants ne le notent pas. Le premier ministre permettrait-il aux ministres du cabinet qui ne sont pas autorisés à être à la Chambre demain d'y être présents, afin que les gens ignorent quels sont les députés ministériels qui s'absentent?

Des voix: Bravo!

LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME

LA FIN DE L'ENQUÊTE DE LA COMMISSION ROYALE

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au premier ministre.

Une voix: Eh, réveillez-vous.

Le très hon. M. Trudeau: Vous feriez mieux d'améliorer vos questions.

M. Hales: Étant donné que le coût de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme approche maintenant de neuf millions de dollars, le premier ministre nous dirait-il si le gouvernement compte demander aux commissaires de conclure leur étude et de présenter un rapport à la Chambre?

[*Français*]

M. l'Orateur: Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

[M. Gilbert.]

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA CHINE CONTINENTALE—LA FABRICATION DE MISSILES NUCLÉAIRES

M. R. N. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et découle des rumeurs selon lesquelles la Chine est en train de fabriquer et expérimentera bientôt des missiles nucléaires d'un rayon de 6,000 milles. Nous dira-t-il si le gouvernement canadien s'est vu confirmer cette nouvelle ou s'il a reçu des informations supplémentaires à ce sujet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, nous n'avons encore reçu aucun de ces missiles.

M. Thompson (Red Deer): Monsieur l'Orateur, étant donné sa réponse, le premier ministre va-t-il assurer à la Chambre qu'il demandera à son secrétaire d'État itinérant aux Affaires extérieures de se renseigner auprès des représentants du gouvernement de Pékin au sujet de ces rapports, si le ministre parvient à les rejoindre?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député ne devrait pas solliciter une réponse supplémentaire.

LES AFFAIRES INDIENNES

LE STATUT DES POPULATIONS INDIGÈNES—LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

M. Rod Thomson (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à quel moment il fera une déclaration sur les premiers habitants du Canada. En outre, en profitera-t-il pour faire une déclaration sur le changement de statut politique des Territoires du Nord-Ouest?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, en ce qui a trait à la première partie de la question, j'espère faire une déclaration à la Chambre avant l'ajournement.

Pour ce qui est de la deuxième partie de la question, j'espère pouvoir faire une déclaration au cours des prochaines semaines.

[*Traduction*]

L'AIDE FINANCIÈRE À L'ÉTUDE DES DROITS RECONNUS PAR TRAITÉ

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, compte tenu des demandes d'aide financière adressée au gouvernement par la Fraternité nationale des Indiens et les porte-parole des délégués à la récente conférence

nationale des Indiens, aide qui leur permettrait de faire une étude de leurs droits reconnus par traité, le ministre peut-il dire si on a pris une décision, et si oui, quelle en est la nature?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, la décision n'a pas encore été prise, mais elle le sera bientôt.

LA MONNAIE

LE RÉEMPLOI D'EMPLOYÉES MISES À PIED

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire poser ma question au ministre des Approvisionnements et Services.

Étant donné que l'Hôtel des monnaies relève de son ministère et qu'il y aura mise à pied, le 4 juillet, de sept personnes de sexe féminin—j'ai fait une enquête, ce matin, auprès de son cabinet et l'on m'a fait savoir que le personnel de sexe féminin qui est mis à pied ne sera pas embauché ailleurs, selon la politique du gouvernement—j'aimerais demander à l'honorable ministre s'il peut confirmer ou infirmer ce fait ou, au moins, assurer la Chambre qu'une enquête aura lieu à ce sujet afin de ne pas mettre à pied ces gens ou de leur assurer un autre emploi?

M. l'Orateur: Un député ne peut demander à un ministre de confirmer ou d'infirmer une rumeur.

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, avec votre permission et celle de la Chambre, pourrais-je poser ma question en d'autres termes?

Le ministre ne pourrait-il pas s'enquérir et faire un rapport dans un délai raisonnable afin de protéger les droits de ces sept personnes?

L'INDUSTRIE

L'INDUSTRIE TEXTILE—ON RÉCLAME UNE DÉCLARATION AU SUJET DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, en l'absence de l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre d'État de la Saskatchewan.

Étant donné le ralentissement des nouveaux investissements dans l'industrie textile canadienne et les déclarations du président de la *Canadian Textile Institute* à l'effet que le ralentissement est attribuable au fait que le gouvernement n'a pas encore fait connaître sa politique, l'honorable ministre nous dirait-il quand nous pouvons nous attendre à une déclaration concernant les dispositions qui seront prises pour assurer la croissance de cette importante industrie canadienne?

[*Traduction*]

L'hon. Otto E. Lang (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, on continue de s'occuper de la question. Je ne puis donner au député la date précise à laquelle on fera une annonce sur cette politique.

[*Français*]

L'hon. M. Ricard: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre d'État de la Saskatchewan.

Pourrait-il nous dire quand il s'attend à faire une déclaration concernant les ententes sur les restrictions d'importation en provenance de la Corée du Sud, de la Colombie, de la Grèce et du Japon?

[*Traduction*]

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, je signalerai la chose au ministre de l'Industrie et du Commerce pour voir quand il pourra donner tous les détails. Le gouvernement, bien entendu, continue d'étudier la question des importations et a pris des mesures pour mettre fin aux ventes à vil prix au-delà de quantités prévues. Le gouvernement comprend fort bien le problème de l'industrie, qui est gravement touchée par ces ventes. D'autre part, il s'intéresse au commerce dans l'ensemble du pays.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LES MESURES D'URGENCE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre d'État de la Saskatchewan puisque le ministre de l'Industrie et du Commerce est absent. Étant donné les contingents actuels et la cadence d'acheminement des céréales, il est peu probable que nous obtenions un contingent global de cinq boisseaux dans les Prairies. Quelles mesures d'urgence le ministre envisage-t-il de prendre afin que nous puissions réaliser cet objectif avoué?

M. l'Orateur: Le député conviendra sans doute que cette question sera étudiée dans quelques minutes lorsque la Chambre sera saisie de la motion.

LA CONSTITUTION

L'ACCORD DE LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LA FORMULE DE MODIFICATION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question qui découle de déclarations faites hier à propos des accords conclus lors de la conférence fédérale-provinciale qui a eu lieu dernièrement. Ai-je bien compris que le gouvernement avait décidé de ne pas concrétiser ces accords dans des modifications à la constitution avant que l'on soit convenu d'une formule de modification?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, ce n'est pas exactement ce que j'ai dit. Il faudra établir une formule de modification lorsque nous nous serons entendus sur des questions de fond concernant la constitution. Nous avons décidé de nous entendre d'abord sur le fond de la constitution avant d'examiner les rouages nécessaires à sa modification, contrairement à ce que le gouvernement conservateur avait vainement tenté de faire.

L'hon. M. Stanfield: Dois-je déduire des paroles du premier ministre qu'il va essayer de modifier la constitution avant qu'on soit tombé d'accord sur une formule modificatrice?

La question est d'importance pour le pays et nous aimerions connaître la position du premier ministre là-dessus. J'aimerais savoir comment le premier ministre entend s'y prendre pour donner suite à un accord constitutionnel quelconque, une fois conclu, et s'il a l'intention de donner suite aux changements avant l'adoption d'une formule modificatrice ou encore s'il se propose de s'adresser directement au parlement de Westminster?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je viens de donner la réponse mais je vais essayer de la formuler à nouveau en termes concrets. Nous avons décidé de ne pas aborder la formule modificatrice tant que nous ne serons pas tombés d'accord sur certaines questions de fond. Une fois d'accord là-dessus, les provinces et le gouvernement fédéral pourront délibérer sur la façon d'inclure ces modifications dans une nouvelle constitution ou dans une version de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

L'hon. M. Stanfield: Je sais gré au premier ministre de sa condescendance, grâce à laquelle les moins brillants d'entre nous peuvent saisir clairement le sens de ses paroles. S'il avait simplement répondu oui à ma première question, nous l'aurions parfaitement compris.

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre dirait-il si les modifications importantes que le gouvernement prévoit seront soumises seulement si elles reçoivent le consentement et l'approbation unanimes de toutes les provinces, ou le gouvernement envisage-t-il un autre mode de présentation?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, dans l'ordre du jour de la conférence, nous n'avons pas encore abordé les façons de modifier la constitution. Par conséquent, le gouvernement fédéral n'a pas encore exposé sa position à ce sujet.

M. Baldwin: Quelle désinvolture!

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre pourra certes y répondre de façon simple, comme on l'a recommandé il y a un moment. Peut-il nous dire ce qu'il entendait par ce qu'il vient de dire: «pour modifier la constitution ou l'Acte de l'Amérique du Nord britannique»? Qu'entend-il par là?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, tous ou presque savent que la constitution actuelle du Canada est comprise dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, mais il est possible qu'à la suite des débats constitutionnels qui se poursuivent, nous élaborions une nouvelle constitution canadienne distincte de l'AANB.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Cette réponse ne m'a pas frappé par sa sagacité et ne justifiait pas une telle ovation chez les phoques savants du parti libéral. Bien entendu, ils se doivent d'applaudir.

L'hon. M. Hees: L'avancement est à ce prix.

Le très hon. M. Diefenbaker: A-t-on pris une mesure qui confirmerait l'optimisme du premier ministre, convaincu que dans un proche avenir des ententes interviendront avec les provinces pour arrêter une formule modificatrice permettant de rédiger la constitution au Canada?

Le très hon. M. Trudeau: Évidemment, monsieur l'Orateur, je crois que tous les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral n'auraient pas entrepris...

Le très hon. M. Diefenbaker: Mais vous commencez par la fin. Vous ne procédez pas à une révision de la constitution en premier.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je signale aux députés que le débat sur la constitution s'est terminé en même temps que la période des questions. Ordre du jour.

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Egmont pose la question de privilège.

M. MacDonald: Il y a un bon moment que, pendant la période des questions, je m'efforçais d'attirer l'attention de Votre Honneur à cause du caractère de ma question qui, demain, serait complètement périmée. Il s'agit de...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre pourrait-elle permettre au député de poser sa question? La parole est au député d'Egmont.

M. MacDonald: Ma question s'adresse au premier ministre. Vu l'intérêt reconnu qu'il porte aux disparités régionales, je me demande s'il ne serait pas d'accord pour apporter son appui au grand pas qui se fait aujourd'hui dans notre capitale pour atténuer la disparité culturelle avec la présentation de *Anne of Green Gables* au Centre national des arts.

M. l'Orateur: A l'ordre.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU EN VERTU DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA NÉGLIGENCE À ALLÉGER L'ÉTAT CRITIQUE DE LA SITUATION DE CAISSE DES CULTIVATEURS DE L'OUEST CANADIEN

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles) propose:

Que cette Chambre blâme le gouvernement de ne pas avoir pris des mesures pour alléger l'état critique de la situation de caisse des cultivateurs de l'Ouest canadien.

—Monsieur l'Orateur, la motion que j'ai proposée est très claire et concise. Elle affirme simplement que la Chambre condamne le gouvernement pour sa négligence à alléger l'état critique de la situation de caisse des cultivateurs de l'Ouest canadien. Quiconque est familier avec les provinces des Prairies sait que l'agriculteur de l'Ouest est en mauvaise posture.

Je tiens à dire tout d'abord qu'il ne faut pas blâmer les cultivateurs eux-mêmes de la situation céréalière dans l'Ouest canadien. Depuis vingt ans, ils ont triplé la production par travailleur agricole. Aucune autre industrie au Canada n'a fait autant. Le cultivateur est victime aujourd'hui de sa propre ingéniosité, de son dur travail et des innovations technologiques. Personne ne devrait blâmer les cultivateurs de produire du blé que le gouvernement ne peut malheureusement pas vendre; et les cultivateurs ne devraient pas être obligés d'en subir les conséquences.

L'été dernier, le premier ministre (M. Trudeau) a assuré aux fermiers de l'Ouest du Canada que nous pourrions exporter en moyenne 430 millions de boisseaux par an au cours des trois années à venir. Dans le discours qu'il a prononcé à Winnipeg le 2 juin 1968, le premier ministre a déclaré à la population de l'Ouest du Canada que le gouvernement envisageait d'exporter 1,300 millions de boisseaux de blé au cours des trois prochaines années. Or, les fermiers ont fait leur part; ils ont certainement produit du blé en abondance.

Le gouvernement fédéral doit accepter la responsabilité entière du problème qui se pose à l'économie de l'Ouest. Comme il n'a pas pu respecter ses engagements, il mérite la motion de blâme que je propose. La première chose dont la Chambre doit prendre consience c'est que les fermiers de l'Ouest ont des difficultés de trésorerie.

Depuis deux ans, les ventes et les prix du blé ne cessent de baisser. Les exportations pour les huit premiers mois de la présente année-récolte sont inférieures de 19 p. 100 à la moyenne des 10 dernières années. Notre excédent de blé, d'après les estimations, est de 15 p. 100 supérieur à celui de l'année-récolte 1967-1968. On estime qu'à la fin de cette année-récolte notre stock excédentaire de blé sera d'environ 944 millions de boisseaux. Ainsi, si nous avons une récolte moyenne cette année, nous aurons au Canada, d'ici la Noël, aux alentours de 1,500 millions de boisseaux de blé sur les bras, ce qui serait un record.

Il n'y a pas que les ventes du blé qui fléchissent, le prix que touche l'agriculteur baisse aussi. Le dernier prix inscrit pour la campagne agricole 1967-1968 était descendu de 17.8c. le boisseau; pour l'orge, le dernier prix atteint avait baissé de 9.4c. et l'avoine avait fléchi de 1½ c. le boisseau, par rapport à l'année agricole précédente. D'autre part, la Commission du blé vend ce produit $1.95½ le

boisseau, prix inférieur au prix de base de l'AIC; c'est dire que ce montant paraît ridicule à l'agriculteur.

• (3.10 p.m.)

Autre facteur qui contribue à la baisse des revenus agricoles en argent comptant, la réduction considérable des contingents de livraison que l'agriculteur est autorisé à écouler à l'élévateur régional. Les ventes de blé au 23 avril s'élevaient à 236.7 millions de boisseaux, contre 320 millions de boisseaux à la même date l'année précédente. Cela représente une baisse de 26 p. 100. Jusqu'au 10 juin l'an dernier, il n'y avait dans la Saskatchewan aucun poste ayant un contingent de trois boisseaux ou moins. Au cours de la campagne agricole, actuelle 55 p. 100 des postes ont un contingent d'au plus trois boisseaux. L'an dernier, 38 p. 100 de tous les postes avaient un contingent de six boisseaux ou plus, tandis que dans la campagne agricole actuelle, il n'y a pas de postes d'un contingent de six boisseaux.

Vendredi dernier, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) de qui relève la Commission canadienne du blé, déclarait à la Chambre comme en fait foi le hansard, à la page 10096:

> En ce moment, 4 postes ont un contingent unitaire, 19 postes ont un contingent d'un boisseau, 204 de deux boisseaux, 579 de trois boisseaux, 664 de quatre boisseaux et 347 de cinq boisseaux. Le commissaire en chef m'assure qu'il a toujours bon espoir que le contingent de tous les postes sera de cinq boisseaux à la fin de la campagne agricole.

Il a peut-être bon espoir, mais, à mon avis, il est très peu probable que tous les postes de l'Ouest aient un contingent de cinq boisseaux. Le gouvernement peut bien annoncer un contingent de cinq boisseaux, mais où les mettra-t-on? C'est à cette question importante que j'aimerais obtenir aujourd'hui une réponse du gouvernement.

Dans le mémoire qu'elle a présenté au gouvernement le 28 mai 1969, la Fédération des agriculteurs du Canada a signalé que cette année le revenu provenant des céréales des cultivateurs de l'Ouest accusera une baisse de 430 millions de dollars, dont 140 millions représenteront une réduction des livraisons de céréales. Il y aura une nouvelle baisse de 290 millions de dollars au titre des paiements du printemps de la Commission du blé, qui cette année seront inférieurs à 70 millions de dollars, contre 360 millions lors de la dernière campagne agricole.

Je prétends qu'une baisse de 430 millions de dollars dans le revenu en espèces des producteurs de céréales de l'Ouest est un dur coup porté à l'économie de la région. Aucun autre secteur de l'économie canadienne n'a éprouvé une réduction aussi massive de son revenu. D'autre part, je signale que la situation des cultivateurs est aggravée par l'accroissement des coûts de production. Une grande partie du grain de l'an dernier était humide et les agriculteurs ont dû payer encore pour le faire sécher. En outre, ce grain a été classé dans des catégories inférieures. Beaucoup de ce grain a dû être emmagasiné, ce qui a entraîné des frais supplémentaires. Par suite des politiques du gouvernement ou du manque de politiques de sa part, les cultivateurs versent les taux d'intérêt les plus élevés dans l'histoire du pays. Ils paient des prix majorés pour les machines, l'outillage, le bois d'œuvre, les articles de quincaillerie et autres dont ils ont besoin pour poursuivre leur exploitation agricole.

Les cultivateurs ne sont pas les seuls à souffrir de la baisse catastrophique du revenu agricole en espèces. Toute l'économie des Prairies en subit les effets. Pour les quatre premiers mois de 1969, les ventes au détail ont baissé de 11 p. 100 en Saskatchewan comparativement à 1968, et l'an dernier elles avaient diminué de 4.5 p. 100 par rapport à 1967. La vente de machines a baissé de 26.2 p. 100 en Saskatchewan et de 18.4 p. 100 au Manitoba. Les ventes d'automobiles ont diminué de 8½ p. 100. Il est clair que l'économie de l'Ouest éprouve de sérieuses difficultés, mais pas à cause d'une production insuffisante. Elle se trouve dans cette mauvaise posture parce que le gouvernement n'a pas formulé de politiques visant à stabiliser les prix et à vendre les récoltes très abondantes des cultivateurs.

Je voudrais faire deux propositions de nature générale. Premièrement, je voudrais parler de la nécessité d'adopter immédiatement une politique à court terme, visant à fournir du liquide aux cultivateurs des Prairies. Le comité permanent de l'Agriculture de la Chambre a reconnu cette nécessité lorsqu'il a demandé au gouvernement de pallier cette situation critique des cultivateurs dans les régions de l'Ouest où l'on s'adonne principalement à la culture céréalière. Ce comité, après avoir effectué une tournée de l'Ouest, a reconnu la nécessité d'un apport massif d'argent liquide aux cultivateurs si on veut sauver l'économie de l'Ouest.

On a formulé certaines propositions sur les moyens, pour le gouvernement, de fournir immédiatement un revenu en argent comptant. Par exemple, le Nouveau parti démocratique a proposé que le gouvernement effectue des versements d'appoint de 20c. par boisseau pour toutes les céréales livrées à la Commission canadienne du blé pour la campagne de 1967-1968 jusqu'à concurrence de 5,000 boisseaux. Les avantages de cette proposition sont tout d'abord que les données sont facilement accessibles, que l'argent pourrait être distribué sans délai et deuxièmement, qu'elle toucherait directement les cultivateurs dont le

principal moyen de subsistance est la culture céréalière. Dans le mémoire qu'elle a présenté au gouvernement le 28 main dernier, la Fédération des agriculteurs a proposé un paiement de $2 l'acre pour la superficie ensemencée jusqu'à concurrence de 1,000 acres. Le gouvernement peut employer l'une ou l'autre de ces méthodes, ou une combinaison des deux, ou toute autre qu'il préfère, mais dans l'immédiat, il importe de donner de l'argent aux cultivateurs des Prairies pour le financement du défrichage d'été et du moissonnage et pour stimuler l'économie des Prairies.

En outre, dans son mémoire, la Fédération canadienne des agriculteurs propose au gouvernement une mesure que je trouve fort raisonnable: un engagement de quatre ans, de $160 millions pour 1970, diminuant de $40 millions chaque année par la suite, qui servirait d'aide directe au revenu, en partie pour la diminution des emblavures et en partie pour les programmes d'encouragement relatifs au bétail, et pour toutes les autres politiques agricoles, propres à aider le cultivateur de l'Ouest. Si la situation actuelle des grains exige une plus grande diversification de l'agriculture de l'Ouest, alors le gouvernement doit sans aucun doute prendre les devants et verser les fonds nécessaires pour que les cultivateurs opèrent cette transition.

Il y a belle lurette que le gouvernement aurait dû agir. Depuis six mois, il ne fait que piétiner et tergiverser. Nous n'avons cessé de jour en jour de harceler de questions le premier ministre (M. Trudeau), le ministre de l'Agriculture (M. Olson) et le ministre de l'Industrie et du Commerce, sur ce qu'ils comptaient faire pour régler la crise dans les Prairies. Et le phénomène n'est pas nouveau; tout va s'aggravant depuis deux ans. Et qu'a-t-on répondu? Que la question est à l'étude, que la situation dans son ensemble fait l'objet d'un examen particulier. Le gouvernement, nous a-t-on dit, attend le rapport du comité de l'agriculture. Puis il lui fallait consulter le Syndicat national des cultivateurs, et les ministres provinciaux de l'Agriculture, et les sous-ministres. Ils ont maintenant épuisé tous leurs prétextes et ne font plus que répéter que l'affaire est à l'étude.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Autrement dit, tout est bel et bien bloqué.

• (3.20 p.m.)

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Le gouvernement va-t-il encore patauger longtemps dans l'indécision et les atermoiements? On pensait que feu William Lyon Mackenzie King était le champion de la tergiversation et des faux-fuyants. Monsieur l'Orateur, à côté de feu M. King le premier ministre actuel (M. Trudeau) paraît un pantin désarticulé, animé de la danse de Saint-Guy. Je n'ai jamais vu un gouvernement si incapable, si insensible aux besoins d'une région vitale du Canada.

Nous avions tous espéré que le budget que déposerait le ministre des Finances (M. Benson) contiendrait des dispositions destinées à aider les fermiers de l'Ouest. Quelle déception! Je vois le ministre de l'Agriculture (M. Olson) et j'espère qu'il a l'intention de prendre part au débat. Je lui demande de ne pas sortir à nouveau cette excuse éculée et de dire que l'affaire est à l'étude. Lui et ses collègues ont eu tout le temps voulu pour prendre une décision. La treizième heure va sonner. Les fermiers de l'Ouest sont patients mais leur patience est à bout. Ils ne souffriront plus de nouveaux retards, ni l'indécision chronique du gouvernement.

Peut-être le gouvernement compte-t-il éliminer le problème en tergiversant jusqu'à l'intersession. Il se leurre. Les fermiers de l'Ouest et les députés ont le droit de savoir immédiatement ce que le gouvernement compte faire pour indemniser ces fermiers d'un manque à gagner qui probablement sera pour les céréales de 430 millions de dollars. Peut-être le ministre voudrait-il agir, mais qu'il ne peut convaincre ses collègues. Je prétends que c'est à lui qu'il incombe de parler au nom de l'Ouest, tout comme au ministre des Approvisionnements et Services (M. Richardson), de Winnipeg, et au ministre d'État (M. Lang), de Saskatoon-Humboldt. Leur devoir est de défendre l'Ouest du Canada, ou bien de démissionner en signe de protestation contre le refus du cabinet de faire quoi que ce soit en faveur de leurs mandants.

Qu'on n'entende plus de propos semblables à ceux du début de l'après-midi, selon lesquels si le gouvernement décide de faire certaines dépenses, il lui faut présenter une mesure législative pour relever les impôts. Le gouvernement actuel n'a pas eu besoin de majorer les impôts lorsqu'il a offert aux fabricants d'automobiles un cadeau de 80 millions de dollars, dont 75 millions sont allés dans les coffres de la Ford Motor Company of Canada. Le gouvernement trouve facilement l'argent qu'il veut donner à ses amis. Mais il serait bien avisé de s'occuper de nos agriculteurs, s'il veut éviter des problèmes graves.

Je voudrais aussi dire un mot de la nécessité d'élaborer une politique à long terme en vue de fournir des marchés pour le blé et autres céréales, à des prix stables. Pendant le peu de temps à ma disposition, je ne puis signaler par le détail les nombreux points que devrait comprendre un programme à long terme. J'aimerais parler de la nécessité de nommer un contrôleur des transports, afin de fournir aux agriculteurs les moyens plus

équitables de faire transporter leurs céréales, ainsi que de l'élargissement des pouvoirs de la Commission canadienne du blé, afin de permettre à la Commission de s'occuper de tous les grains, y compris le lin, le seigle et le colza. Toutefois, il vaudrait mieux que je m'en tienne à trois points.

Tout d'abord, mon parti pense que le cultivateur a droit tout au moins au prix minimum prévu aux termes de l'Arrangement international sur les céréales, qui est de $1.95½. Ce prix devrait être garanti. Si une guerre des prix survient sur le marché international du blé, nous n'avons pas le droit de compter sur le cultivateur de l'Ouest pour en supporter tous les frais. Le 10 juin, j'ai posé une question au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) comme en témoigne la page 9924 du Hansard.

Comme la Commission canadienne du blé vend maintenant au-dessous du minimum prévu aux termes de l'Arrangement international sur les céréales, le gouvernement canadien verse-t-il une indemnité quelconque à la Commission ou la différence avec le prix minimum du blé est-elle entièrement assumée par les cultivateurs?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, non à la première question, oui à la seconde.

Ma foi, monsieur l'Orateur, c'est bien simple. Le gouvernement s'engage dans une guerre des prix, la Commission canadienne du blé vend à moins de $1.95½ le boisseau et ce sont les cultivateurs qui doivent assumer tous les frais. A mon avis, le moins que le gouvernement puisse faire serait de voir à ce que ceux qui produisent notre blé obtiennent au moins le prix minimum. Si, en raison de la politique gouvernementale, nous devons écouler le blé au-dessous de ce prix, il faudrait que la différence soit comblée par le Trésor national, en l'occurrence par tout le peuple canadien.

J'aimerais appuyer en deuxième lieu sur la nécessité de prévoir un régime de dualité des prix. Le producteur de blé canadien est le seul au monde pour qui le prix intérieur soit fixé par les marchés mondiaux. Les autres pays assurent à leurs cultivateurs un prix pour leurs ventes nationales qui correspond aux niveaux généraux des prix. C'est le moins que puisse faire le gouvernement et, de fait, le comité permanent de l'Agriculture l'a recommandé dans son rapport.

Ces suggestions que je fais au sujet d'un prix garanti du blé et d'un régime de dualité des prix qui fixerait le prix intérieur à un taux se rapprochant raisonnablement du coût de production des cultivateurs ne vont pas à l'encontre des engagements du parti libéral. Je rappelle à la Chambre qu'en mars 1963, alors que le parti libéral était de l'opposition, le très honorable L. B. Pearson en prenant la parole à Saskatoon au cours de la campagne électorale, avait promis que si lui-même et ses amis étaient portés au pouvoir, ils verraient à garantir aux agriculteurs de l'Ouest deux dollars pour le boisseau de blé, et à instituer un régime de dualité des prix. Cela se passait il y a six ans. Quand les vis-à-vis feront-ils honneur à leur promesse? Quand tiendront-ils parole envers les agriculteurs de l'Ouest canadien? Que font les députés libéraux au sein du cabinet pour que le parti libéral donne suite à l'engagement qu'avait pris son chef à l'époque auprès des habitants de l'Ouest?

[M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).]

Troisièmement, à propos d'un programme à long terme, je dirai qu'il nous faudrait une campagne énergique et bien conçue pour vendre le blé et les autres principaux grains. On parle beaucoup de la rareté des vivres sur le marché. En réalité, il n'y a pas d'excédent de vivres dans le monde. La FAO a démontré que la production des vivres dans le monde, par habitant, est inférieure cette année à ce qu'elle a été en 1939. Il existe des parties du monde où les approvisionnements en denrées alimentaires ont augmenté plus rapidement que la population. Cependant, dans la plupart des pays du monde, la population s'est accrue plus vite que les approvisionnements. Ce n'est pas la demande de vivres qui fait défaut mais plutôt une demande effective. Le problème est que ceux qui ont besoin de nourriture, tant à l'étranger qu'au Canada n'ont pas les moyens d'en acheter.

• (3.30 p.m.)

Je me demande si le gouvernement a vraiment pris à tâche de découvrir si nous sommes en mesure ou non de répondre à une partie des besoins alimentaires. Même dans notre pays, je ne suis pas convaincu que nous le fassions entièrement. Le Conseil économique du Canada parle de cinq millions de personnes qui vivent dans la pauvreté et de près de huit millions qui souffrent de privations. Peut-on prétendre qu'elles ont toutes la nourriture dont elles ont besoin? J'ai appris que la Commission canadienne du lait prévoit qu'en 1969-1970, elle disposera de 200 millions de livres de lait en poudre, dont les cinq sixièmes appartiendront toujours à la Commission elle-même.

Aux États-Unis et ailleurs, des goûters chauds sont fournis aux écoliers, de même qu'une chopine de lait par jour par enfant. Les États-Unis ont mis en marche un programme de cartes d'alimentation grâce auquel les vieillards pensionnés, les anciens combattants, les veuves et leurs enfants et autres nécessiteux reçoivent des cartes d'alimentation gratuites avec lesquelles ils achètent de la nourriture, les coupons étant rachetés par le gouvernement aux prix courants. Le gouvernement a-t-il vraiment enquêté pour détermi-

ner si les Canadiens consomment toutes les denrées alimentaires que nous produisons à l'heure actuelle?

A-t-il songé à la possibilité de vendre des vivres, blé et autres céréales surtout, à d'autres parties du monde? Depuis quelques années, le gouvernement profite de l'élan imprimé par les commandes considérables de blé reçues de la Chine continentale et de l'Union soviétique. Si nous voulons vendre du blé, il nous faudra conclure des accords bilatéraux à long terme.

Je suis convaincu qu'il y a un marché stable pour le blé dans des pays comme l'Union soviétique, où il en coûte moins cher de faire venir du Canada ce dont ils ont besoin pour la Sibérie que de le faire venir de l'Ukraine. Un marché permanent est possible en Chine continentale; le problème est de savoir comment les Chinois peuvent payer. Ils ne pourront payer que si nous développons un commerce bilatéral. Il faudra peut-être dans certains cas accepter une partie des paiements en devises non convertibles en dollars, à l'instar des États-Unis, et il faudra peut-être aussi conclure des accords de crédit à long terme.

Le Canada s'est engagé à augmenter son aide étrangère jusqu'à 1 p. 100 du produit national brut. Nous ne faisons actuellement que la moitié de ce que nous avons promis. Il semble qu'une très large partie de cet accroissement de notre aide étrangère devrait être sous la forme de denrées aux pays qui n'ont pas les moyens de payer. Je crois que nous pourrions accélérer nos contributions d'aide étrangère, par l'intermédiaire de la Banque alimentaire mondiale, afin que ce que nous appelons notre pléthore de produits alimentaires profite aux affamés du monde entier.

Libre au premier ministre (M. Trudeau) de déclarer que ce n'est pas à lui qu'il incombe de vendre le blé, mais je signale que la loi sur la Commission canadienne du blé lui attribue clairement cette responsabilité ainsi qu'à ses ministres, notamment au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin). Le cultivateur de l'Ouest subit maintenant les conséquences de l'incompétence du gouvernement et de celle du ministre. Le moment est venu pour le gouvernement de faire preuve de l'initiative et de l'imagination nécessaires pour résoudre le problème difficile de la vente du blé dans un monde où les peuples affamés n'ont pas de devises canadiennes pour en acheter.

Chose certaine, dans ce domaine nous n'avons même pas su maintenir nos positions. De 1948 à 1952, nous détenions 21.3 p. 100 du marché mondial des céréales. En 1967-1968, notre part du marché mondial est tombée à 11.5 p. 100 seulement. Nous perdons du terrain, et cela faute d'une politique active et ingénieuse de vente des céréales.

Le gouvernement ne peut pas hausser les épaules et nier sa responsabilité pour la vente du blé. Le premier ministre du Canada s'est rendu le 12 juin à Winnipeg, où il a annoncé au peuple canadien que le gouvernement vendrait 1,300 millions de boisseaux de blé au cours des trois prochaines années. Les cultivateurs ont produit ce blé, qui se trouve dans les élévateurs. Malheureusement, il en reste encore une quantité importante dans les fermes et aux élévateurs des syndicats du blé.

M. l'Orateur: A l'ordre. J'hésite à interrompre le député dont on étudie en ce momeont la motion, mais son temps de parole est expiré, à moins que la Chambre ne lui permette à l'unanimité de continuer. Plaît-il à la Chambre?

Des voix: Entendu.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Je remercie la Chambre de son indulgence à mon égard. J'ai d'ailleurs presque terminé, monsieur l'Orateur. J'aimerais simplement, avant de terminer, faire une dernière observation.

Les cultivateurs ont obtenu l'assurance du premier ministre qu'en toute probabilité, ils pourraient vendre en moyenne 430 millions de boisseaux de blé par an au cours des trois prochaines années. Les cultivateurs ont produit la quantité voulue de blé, mais une grande partie du blé est demeurée dans les fermes. J'ai parlé à certains fermiers des Prairies, et certains ont encore 30,000, 40,000 ou 50,000 boisseaux de blé dans leur ferme. Et les fermiers sont sans le sou. Par conséquent, les marchands leur font crédit. Et quand les marchands ne peuvent plus faire crédit aux fermiers, les uns et les autres sont en difficultés. Tout l'Ouest sent la morsure économique des jours de détresse.

Que le gouvernement le sache bien; notre patience est à bout. Quand les députés ministériels parcourront le pays et quand le premier ministre visitera l'Ouest du Canada, ils s'apercevront que la patience des cultivateurs est mise à plus rude épreuve que la nôtre. J'espère donc que le gouvernement nous fera grâce de ses sempiternelles excuses et de ses faux-fuyants usuels et saura donner à la Chambre une réponse satisfaisante.

Tout d'abord, les députés aimeraient que le ministre de l'Agriculture (M. Olson) leur dise quelles mesures provisoires et à court terme le gouvernement entend prendre pour procurer des revenus aux agriculteurs de l'Ouest et

pour consolider l'économie de cette région. En second lieu, nous espérons entendre le ministre de l'Industrie et du Commerce ou, à défaut, le ministre adjoint, le député de Saskatoon-Humboldt (M. Lang), nous annoncer les mesures à long terme que le gouvernement se propose de prendre afin de vendre 1,300 millions de boisseaux de blé au cours des trois prochaines années. Si le gouvernement peut nous rassurer sur ces deux points, il s'attirera sans conteste la reconnaissance des agriculteurs de l'Ouest. Si le gouvernement n'a rien à dire, il peut être sûr que les agriculteurs seront très mécontents et qu'ils ne manqueront pas de le lui faire savoir à son grand regret.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, devant l'hésitation du ministre de l'Agriculture (M. Olson) à exposer la position du gouvernement, je ne peux que conclure qu'il n'a rien à dire si ce n'est répéter depuis des semaines et des mois que les questions sont à l'étude et signaler à la Chambre ce que le gouvernement a fait. Par ailleurs, s'il a vraiment quelque chose à annoncer, qu'il le fasse. Il le doit à la Chambre comme au pays.

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. D'ordinaire, le ministre attend qu'un porte-parole de chacun des partis ait parlé. Si l'honorable représentant refuse d'exposer sa thèse, mon discours est prêt.

M. Horner: Est-ce celui que nous avons déjà entendu?

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, cette coutume n'existe pas et je dois supposer que le ministre n'a rien à ajouter à ce qu'il a déjà dit. Je regrette qu'il en soit ainsi, que le ministre ne puisse rien annoncer d'important ou d'utile, comme le souhaiterait le leader du parti néo-démocrate ou autrement, pour aider les cultivateurs de l'Ouest. Certes, le ministre peut faire plus qu'énumérer les anciennes mesures et parler des questions à l'étude.

• (3.40 p.m.)

Je suis prêt à l'indulgence à cause des difficultés qu'a éprouvées le ministre. Il devrait reconnaître que la seule façon de pousser le gouvernement à agir c'est d'imiter l'ancien ministre des Transports. Je lui dis bien sincèrement que pour l'amour des Canadiens de l'Ouest, pour l'amour de tous les Canadiens, s'il ne peut rien annoncer de précis aujourd'hui, il devrait démissionner. Alors il aurait au moins la satisfaction de voir le premier ministre se démener, et fournir de l'aide aussi rapidement que dans le cas de l'habitation.

Des voix: Bravo!

Une voix: Boycottez le gouvernement.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre reconnaît sûrement que les cultivateurs ont besoin d'aide. Que de fois le ministre, fort gêné, a dû dire à la Chambre qu'on révisait certains programmes, qu'on en étudiait d'autres. Il doit sûrement en être au point où il est prêt à faire quelque chose d'efficace pour les cultivateurs de sa circonscription et ceux du reste du Canada. Il sait fort bien comment provoquer des mesures concrètes.

Au point où nous en sommes dans la session, il est ridicule pour nous de presser le gouvernement à aider les cultivateurs de l'Ouest qui manquent d'argent liquide et font face à une crise aiguë. Le fait que le gouvernement ne s'est nullement intéressé à la situation la rend encore plus pénible. Les perspectives à court terme sont très sombres et à long terme aussi, ce qu'on aurait pu éviter. Les cultivateurs sont humains. Si le gouvernement canadien a l'intention de susciter un exode rural, il y parviendra sûrement par son indifférence actuelle. Pas de meilleur moyen que son attitude actuelle.

Rien ne semble indiquer, monsieur l'Orateur, que le gouvernement se rende compte ou reconnaisse que le blé canadien est l'un de nos plus importants éléments d'actif. Rien n'indique que le gouvernement ait l'intention de faire fonds sur les exploitations de blé modernes du Canada, qui sont parmi les plus efficaces de toutes les industries alimentaires du monde. Le gouvernement semble prêt à faire fi d'un des plus grands avantages dont le pays se puisse prévaloir dans le commerce international. Il y a d'autres céréales importantes mais, bien entendu, le blé, l'avoine et l'orge viennent en tête. C'est ici, comme l'a dit si pertinemment la Fédération canadienne des agriculteurs, que se poseront les grands problèmes de 1969. C'est ici que le gouvernement s'est signalé par ses échecs.

L'importance du marché mondial n'a cessé de croître depuis ces dernières années, mais le Canada n'a pas participé à cette expansion. Le rythme de nos ventes n'a pas évolué depuis 1963. Le gouvernement n'a entrepris aucun nouvel effort ni apporté de nouveaux stimulants. Sur la scène internationale, nous faisons face à une forte concurrence, de la part, bien souvent, de grains subventionnés par les pays qui les cultivent. Sur le marché intérieur, nous avons, épandu sur le sol, une fantastique accumulation de grains en souffrance provenant des années précédentes.

Le chef du Nouveau parti démocratique a décrit la situation avec beaucoup d'éloquence. Des millions de boisseaux de céréales demeurent entreposés dans les fermes, beaucoup de cultivateurs n'ayant pas livré un seul boisseau de blé depuis des mois. Cela signifie pour eux des mois d'attente sans un sou qui rentre, alors qu'ils dépensent leurs dollars pour faire face aux coûts croissants attribuables aux taux d'intérêt élevé que le ministre a imposés il y a quelques mois dans ce domaine.

Bien des cultivateurs des Prairies sont aujourd'hui au bord de la tragédie. Encouragés par le gouvernement, ils ont fait l'année dernière de lourds investissements en capital et en équipement. Ils ont emprunté de l'argent et maintenant les banques, les marchands de matériel agricole et autres réclament leur argent. On menace de saisir les biens hypothéqués et le matériel. De toute évidence, les réserves d'argent s'épuisent dans bien des petites villes où la régularité des livraisons de blé aux élévateurs est essentielle à la vie. Par suite de l'inaction du gouvernement, le cultivateur de l'Ouest se voit privé de cette source de revenu indispensable. A cause de l'absence de liquidité et du resserrement du crédit, les institutions qui d'habitude faisaient passer le cap aux cultivateurs de l'Ouest sont elles-mêmes à court d'argent comptant. Aussi se font-elles insistantes auprès des cultivateurs. Les marchands de carburant, les magasins d'alimentation, les compagnies de service public et les entreprises de crédit au consommateur sont maintenant tous obligés d'exiger leurs paiements des agriculteurs qui manquent de fonds et qui sont par conséquent dans une situation désespérée.

Non seulement le gouvernement fédéral n'a rien fait pour relancer la circulation des fonds dans l'Ouest. Il a même refusé de reconnaître qu'il y a là un problème. La société juste équivaudra-t-elle à la société dure? Il est évident que la situation le laisse croire. Le gouvernement a fait plus que négliger le problème, il l'a aggravé. L'inflation, la hausse des coûts du crédit et le maintien des impôts élevés multiplient le problème.

Je n'ai certes pas besoin de retenir l'attention de la Chambre pour démontrer la gravité de la condition de l'agriculteur de l'Ouest. D'après nos indicateurs économiques à long terme, nos agriculteurs doivent vendre davantage de blé et subir certains redressements. On nous a rappelé durant la campagne des élections fédérales que le premier ministre s'y connaît pour vendre du blé. Je l'ai entendu dire récemment à la télévision que depuis quelques années nos ventes de blé laissaient à désirer et que nous devons améliorer notre rendement. Il a promis de vendre une moyenne de 430 millions de boisseaux par an. Or, il semble dire maintenant que ce n'est pas au gouvernement de vendre du blé. Je propose l'établissement d'un nouvel organisme de vente doté d'une politique à long terme concernant les ventes de blé. Je ne crois pas que la Commission canadienne du blé convienne. Sauf erreur, les organisations de vente privées des États-Unis sont parvenues à vendre beaucoup de blé à l'étranger. A mon avis, le gouvernement devrait mettre le gouvernement des États-Unis en présence des faits. Nos deux pays devraient parvenir à un accord. Après tout, nous avons un intérêt commun dans la vente du blé et dans le maintien des débouchés. A long terme, il n'y a rien à gagner à réduire les prix parce que la demande de blé manque de flexibilité. On n'élargit pas le marché en réduisant les prix. C'est pourquoi j'affirme que le gouvernement a subi un échec désastreux. Il n'a pas réussi à maintenir notre position sur le marché ni à obtenir un accord avec les États-Unis. Les deux pays doivent s'assurer des débouchés constants et réguliers pour notre blé.

Puisqu'il est question de la quantité de blé accumulé et des répercussions possibles dans les années à venir, nous devrions, il me semble, voir ce que cela représente par rapport à nos marchés. En 1960, sauf erreur, le marché international du blé s'établissait à 1 milliard de boisseaux. Il y avait à l'époque un excédent mondial d'environ 2.5 milliards de boisseaux, dont près de 0.7 milliard au Canada. Autrement dit, le report mondial en 1960 correspondait à deux fois et demie le marché mondial de blé. A la fin de la campagne agricole de 1968, le marché international du blé atteignait, si je ne me trompe, environ 2 milliards de boisseaux et le report était de 1.5 milliard de boisseaux. Les réserves de blé en 1968 étaient donc manifestement inférieures au chiffre annuel des ventes. L'excédent de blé sera plus considérable à la fin de la présente campagne agricole et une bonne partie de cet excédent se trouvera au Canada. Je doute, néanmoins, que le report excède la demande annuelle sur l'ensemble des marchés mondiaux.

• (3.50 p.m.)

Bien entendu, je crois comprendre que la répartition du marché a changé depuis et qu'une partie substantielle du marché consiste en céréales de qualité inférieure. Je ne crois pas que nos agriculteurs aient été encouragés à opter pour la production de ces céréales. De toute façon, monsieur l'Orateur, il importe de comparer ces excédents à la demande mondiale et si je suis bien renseigné, l'excédent considérable que nous avons au Canada ne serait l'équivalent que d'une année de la

demande mondiale, comparativement à deux années et demie en 1960. Cela nous permet donc de bien situer le problème.

Il ne faut pas oublier que la production de blé fluctue. Il y a une succession de bonnes années et d'années où sévit la sécheresse. Par conséquent, je considère qu'il n'y a pas lieu de se montrer trop pessimistes pour l'avenir. Il conviendrait tout au moins d'évaluer nos réserves en fonction de la demande.

Naturellement, si nous attachons une grande valeur à cette ressource pour laquelle nous payons des frais d'entreposage à des sociétés d'élévateurs, il conviendrait peut-être d'étudier ces droits d'entreposage. Il se peut que nous consacrions relativement trop d'argent à l'entreposage et pas assez à la manutention. En prévoyant l'avenir, monsieur l'Orateur, si nous reconnaissons la valeur de cette denrée, même si nous ne pouvons pas la vendre cette année, il faudrait peut-être envisager une méthode de paiements pour l'entreposage à la ferme, avec contingentement du volume, ces paiements devant naturellement cesser dès que la Commission du blé réclamerait les quantités entreposées. Ce serait certainement un moyen d'encourager la conservation de réserves de blé qu'on pourrait, autrement, laisser pourrir.

Si son produit a de la valeur, pourquoi le cultivateur devrait-il en supporter tous les frais de transport, tandis que les sociétés d'élévateurs sont rémunérées pour le transporter dans leurs élévateurs. En outre, un tel programme permettrait au fermier de consolider, à la longue, sa situation de caisse. Mais cela ne réglerait pas la crise, le moment critique, dont fait état la motion du chef du Nouveau parti démocratique, c'est-à-dire que les cultivateurs ont besoin aujourd'hui de beaucoup d'argent comptant.

On a également parlé du régime de la dualité des prix pour le blé, promis par l'ancien premier ministre libéral. Je ne m'oppose pas à la proposition, mais je dois reconnaître qu'une telle mesure ne ferait qu'ajouter à la charge que doit supporter le consommateur canadien à un moment où les prix élevés et les impôts supplémentaires du gouvernement le pressent de toutes parts, en particulier l'impôt de 2 p. 100, un impôt régressif et pernicieux s'il en est, dit de progrès social, qui pèse davantage sur ceux qui peuvent le moins le supporter.

L'hon. M. Olson: Votre parti appuierait-il le régime de dualité des prix?

L'hon. M. Stanfield: Je parle d'une solution à la situation critique à laquelle les cultivateurs font face actuellement. Je ne m'oppose pas au programme. Je signale certaines de ses limitations. S'il n'était pas rétroactif, il ne pourrait pas fournir immédiatement l'argent comptant dont le cultivateur a maintenant besoin. Je ne m'oppose certes pas à ce programme, mais je signale que le régime de dualité de prix ne remédierait pas à la situation critique décrite dans la motion dont la Chambre est actuellement saisie, car le consommateur canadien accepterait peut-être une hausse des prix intérieurs s'il y voyait vraiment une solution, parmi d'autres, aux problèmes du cultivateur.

J'espère que le ministre proposera des programmes à long terme, même s'il n'est pas en mesure de fournir une aide immédiate, ce qui semble être le cas. A mon avis, le gouvernement s'est placé dans une situation où il ne lui reste plus que deux choix. Il peut ne rien faire et laisser un grand nombre de cultivateurs courir à la ruine et les difficultés économiques des localités de l'Ouest, de l'économie de l'Ouest canadien et du Canada en général s'accumuler, ou bien il peut faire quelque chose sous forme de paiements à l'acre. Si le gouvernement avait agi plus vite, il aurait pu adopter divers programmes pour surmonter cette urgence. S'il avait jugé nécessaire d'enherber certaines des terres à blé, nous aurions pu adopter un tel programme plus tôt, mais il serait maintenant trop tard pour qu'un tel programme aide les agriculteurs à régler leurs problèmes immédiats. Le gouvernement s'est engagé à tel point dans une impasse que le versement à l'acre demeure à peu près l'unique initiative à sa disposition à l'heure actuelle s'il veut apporter une aide immédiate aux agriculteurs. Toutefois, monsieur l'Orateur, mes collègues et moi-même sommes disposés à appuyer toute formule raisonnable que le gouvernement songerait à présenter pour surmonter cette urgence.

Durant la campagne électorale, le premier ministre (M. Trudeau) s'est engagé non seulement à exporter 430 millions de boisseaux par année, mais il a également promis de soutenir le revenu des agriculteurs. Selon le projet, ceux-ci contribueraient à une caisse les bonnes années, et en retireraient un revenu les années maigres. Je n'ai pas toujours été à la Chambre depuis l'ouverture de la session, mais je ne crois pas avoir entendu le premier ministre ou le ministre de l'Agriculture annoncer le moment où ils réaliseront ce programme. Je crois que c'est la plus grande manifestation d'hypocrisie que j'aie jamais vue depuis un certain temps dans les campagnes électorales, et c'est beaucoup dire.

Si le ministre se respecte, comme je le crois, ou le croyais, il prendra des mesures assez radicales pour imposer cette question à l'attention du gouvernement. La Chambre n'a certainement pas été saisie d'un programme de maintien des revenus ou d'aide aux cultivateurs. Comme je l'ai dit, le gouvernement

sera probablement contraint dans les circonstances d'accorder des paiements à l'acre de quelque sorte. Une mesure de ce genre s'impose pour essayer de régler les problèmes immédiats des cultivateurs, pour empêcher l'effondrement de l'industrie et des collectivités agricoles.

Nous allons peut-être cet après-midi entendre beaucoup parler de la guerre contre l'inflation. Nous y sommes tous engagés. Peut-être est-elle nécessaire pour équilibrer le budget. Je comprends l'importance d'un budget équilibré dans de telles conditions. Je reconnais la nécessité de s'assurer des moyens de défense. Mais si l'on songe aux pénibles difficultés qu'éprouve un secteur important de l'économie canadienne, on ne cherchera certes pas à maintenir l'équilibre du budget, à conserver un excédent lorsque celui-ci provient surtout de l'inflation.

Je ne veux pas dire que les paiements à l'acre suffisent à eux seuls. Une nouvelle récolte s'annonce. Les élévateurs sont pleins à craquer. On discutera peut-être du volume du report, mais il sera considérable. L'autre jour, j'ai entendu le ministre parler de la possibilité d'une sécheresse. Il n'a pas prononcé le mot *drought* comme nous de l'Est. Nous lui donnons cependant la même signification—pas de pluie. J'ai eu l'impression que le ministre aspirait en réalité à cette sécheresse. Ce n'était peut-être pas voulu mais subsconscient.

L'hon. M. Olson: L'idée venait des vis-à-vis.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, il est certain que l'aridité est grande dans tout ce qui vient des banquettes ministérielles.

• (4.00 p.m.)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois interrompre le chef de l'opposition pour signaler à la Chambre que son temps de parole est expiré. La Chambre consent-elle à ce qu'il continue?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je n'abuserai pas de la générosité de la Chambre en prenant beaucoup plus de temps. Je voudrais souligner que le problème ne se pose pas uniquement dans l'Ouest. Nous ne pouvons diviser le pays en secteurs et dire que tout va bien parce qu'une seule région du pays est touchée, et ainsi de suite. Nous sommes tous des Canadiens et le problème atteint toute l'économie du Canada. Nous pouvons prétendre, si tel est notre sentiment, que la situation n'est pas urgente, mais une crise subsiste et le moins que puisse faire le gouvernement, c'est, au cours du présent débat, d'indiquer nettement qu'il veut agir. J'ai très peu d'espoir qu'il agisse, mais, de nature, je suis optimiste. Les producteurs de blé courent le grave danger de perdre leurs terres. Bon nombre d'entre eux comptent parmi nos meilleurs cultivateurs et une partie de leurs difficultés vient de ce qu'ils ont adopté la ligne de conduite recommandée par le gouvernement. La seconde raison qui rend cette question très importante, mises à part toutes les difficultés économiques, est le refus du gouvernement de venir en aide aux cultivateurs de l'Ouest du Canada en ce moment critique. Cela contribue directement au sentiment dangereux et croissant d'injustice ressenti dans cette région du pays. Parlons franchement. Le sentiment se répand dans l'Ouest canadien que le gouvernement actuel est un gouvernement de l'Est qui ne connaît pas les problèmes de l'Ouest et qui ne s'en soucie guère. C'est là un fait. Quant à savoir si le sentiment est fondé, ce n'est pas le moment de débattre la question. A maintes reprises, le gouvernement a fait preuve d'un manque de sympathie inexcusable dans sa façon d'aborder ces problèmes. Il a, je crois, démontré une plus grande compréhension du problème algérien, et le ministre n'ignore pas mon souci à cet égard. Ce grief pourrait avoir de lourdes conséquences, notamment une certaine hostilité à l'égard du bill sur les langues qui symbolyse déjà en quelque sorte les griefs de l'Ouest.

J'éprouve quelque sympathie pour le ministre de l'Agriculture. Il a le choix entre deux attitudes. Il doit ou bien s'efforcer d'aider le cultivateur canadien en prenant des mesures pour régler les problèmes agricoles, ou bien, ce qu'il semble vouloir faire, s'efforcer de protéger le gouvernement dont il fait partie. C'est cela qu'il a fait jusqu'ici. Pendant un an, il a invoqué des prétextes pour expliquer aux cultivateurs de l'Ouest pourquoi le blé ne pouvait être séché, transporté ou vendu. Rares ont été les gouvernements canadiens qui ont fait autant d'efforts pour expliquer les problèmes et si peu pour les régler.

Je finirai comme j'ai commencé, en signalant au ministre de l'Agriculture que s'il n'a rien de définitif à dire aujourd'hui, qu'il suive la voie tracée par l'ancien ministre des Transports, et alors le gouvernement passera vraiment à l'action.

[*Français*]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, nous entreprenons, encore aujourd'hui, une discussion qui ressemble étrangement à bien d'autres que nous avons tenues sur différents aspects de l'activité économique de notre pays.

J'ai écouté avec attention le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield), de même que le

chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas) dire que pour régler le problème du blé de l'Ouest canadien, il faudrait que le ministre actuel de l'Agriculture (M. Olson) démissionne. On donne comme exemple la démission de l'ancien ministre des Transports (M. Hellyer), qui était responsable du logement au Canada, disant qu'il a fait ce qu'il convenait dans les circonstances. Mais cela n'a pas réglé le problème du logement, car il a même empiré.

Si l'honorable ministre de l'Agriculture actuel (M. Olson) était remplacé par un autre, dans les mêmes conditions, qu'est-ce que cela changerait?

Si l'on confiait au chef de l'opposition le poste de ministre de l'Agriculture, qu'adviendrait-il? On pataugerait dans le même système. Au fait, on s'en prend aux hommes qui occupent les postes de commande plutôt qu'au système lui-même.

Quant à moi, je ne suggère pas que le ministre de l'Agriculture démissionne, mais plutôt qu'il mette en pratique ce qu'il a prêché pendant les nombreuses années où il était député créditiste.

[*Traduction*]

Une voix: Il sait ce qu'il a à faire.

[*Français*]

M. Caouette: Assurément.

Monsieur l'Orateur, je me souviens du temps où l'honorable Alvin Hamilton était ministre de l'Agriculture, au sein du gouvernement conservateur, et que le député de Medicine Hat de l'époque, aujourd'hui ministre de l'Agriculture, disait au ministre de l'Agriculture exactement les mêmes choses qu'il se fait dire aujourd'hui. Cela veut dire que la situation n'a pas changé. Ici, à la Chambre, je trouve donc qu'on a l'air fin.

Un jour, on blâme le gouvernement, comme le fait la motion actuellement à l'étude, qui se lit ainsi:

> Que cette Chambre blâme le gouvernement de ne pas avoir pris des mesures pour alléger l'état critique de la situation de caisse des cultivateurs de l'Ouest canadien.

«Une situation de caisse», qu'est-ce à dire? Il y en a peut-être qui ne comprennent pas cela, mais cela veut dire que les cultivateurs de l'Ouest sont «cassés», qu'ils n'ont pas d'argent.

Hier, c'était la mauvaise situation de la «caisse» du logement; avant-hier, c'était celle de la «caisse» des producteurs de maïs de l'Ontario. En une autre circonstance, c'est une mauvaise situation de la «caisse» des agriculteurs des provinces Maritimes, qui sont aux prises avec une production de pommes de terre qu'ils ne peuvent pas vendre. Aujourd'hui, c'est celle de la «caisse» des producteurs de blé de l'Ouest.

Le chef du Nouveau parti démocratique disait que l'économie des provinces de l'Ouest est dans un marasme épouvantable, et c'est vrai. Mais lorsque nous considérons l'ensemble du Canada, nous constatons que le marasme existe à peu près partout.

La province de Québec est aux prises avec sa production laitière, car les subventions en faveur des producteurs laitiers sont réduites.

• (4.10 p.m.)

La province de Québec est celle qui produit le plus de lait, alors que l'Ontario produit le plus de maïs. La situation est difficile pour tout le monde et le revenu des cultivateurs est à la baisse. Qu'est-ce qu'on présente comme solution? Regardons l'illogisme, la folie du gouvernement! Je dis et je répète que nous vivons dans un monde de fous et que nous sommes administrés par les plus remarquables d'entre eux.

On se démène pendant des semaines pour parvenir à une entente en vue d'accorder des prêts de l'ordre de $50,000 pour permettre aux cultivateurs de survivre, d'acheter de la machinerie, de payer moins d'intérêt. On n'a plus d'argent pour aider les cultivateurs. On leur permet de s'endetter et on leur dit: Améliorez vos moyens de production. Aujourd'hui, il existe une surproduction de blé. On ne sait plus quoi en faire.

Le ministre de l'Agriculture a bien raison de se promener derrière les rideaux. Il n'a pas de solution à proposer. Il est mieux là qu'assis à son siège. Il est incapable de prendre une décision, de proposer une solution convenable. A quoi servent les prêts aux agriculteurs si la production ne s'écoule pas? A quoi servent les prêts consentis aux agriculteurs de l'Ouest, qui sont actuellement aux prises avec une production de blé pour laquelle ils ne reçoivent pas un cent? A les endetter? Les cultivateurs ne pourront même pas honorer leurs obligations ou rembourser les emprunts qu'ils ont contractés.

Ils sont aux prises avec un excédent de blé. Une partie de la récolte de l'an passé a passé l'hiver sous la neige en Saskatchewan, au Manitoba et en Alberta! On a battu le grain, ce printemps, et le grain de l'an dernier n'est pas vendu! Cette année, les cultivateurs doivent emprunter des banques, des «Credit Unions», des caisses populaires pour pouvoir ensemencer leur terre. Il est même question, maintenant, de payer les cultivateurs de l'Ouest tant de l'acre pour ne pas produire de blé.

On entend le premier ministre (M. Trudeau) nous dire qu'il n'y a qu'une façon d'améliorer notre niveau de vie: augmenter la productivité. C'est intelligent! Endettez-vous, empruntez, après cela, augmentez votre

productivité et ensuite débrouillez-vous avec vos produits, on ne peut pas vous aider à les vendre.

Pensez-vous que le ministre de l'Agriculture parlait ainsi quand il était assis avec nous, ici? On dirait qu'à l'instant où il a quitté notre parti, il nous a simplement laissé son intelligence. Quant à lui, il a tout perdu et il s'en est allé de l'autre côté de la Chambre, parmi les libéraux. Il ne tient plus le même langage qu'auparavant. On dirait qu'il a perdu le sens des valeurs depuis qu'il est ministre de l'Agriculture.

Quand le ministre allait dans la circonscription de Medicine Hat, alors qu'il était créditiste, il ne parlait pas comme aujourd'hui. Il disait aux cultivateurs de l'Ouest, à ceux de Medicine Hat: Croyez-moi, je connais l'agriculture et, parmi les libéraux, je vais pouvoir vous rendre plus de services que je pouvais vous en rendre comme créditiste. Aujourd'hui, il est en train de vendre les cultivateurs de sa circonscription, de sa province et de son pays, parce qu'il n'ose plus critiquer le système financier. Il a déjà su où se situait le problème. Aujourd'hui, il ne le sait pas. Mais il sait, par exemple, que le problème n'en est pas un de production. Et cela s'applique à tous les produits agricoles: le blé de l'Ouest, les pommes de terre des provinces Maritimes, le lait du Québec, le maïs de l'Ontario et ainsi de suite.

Le ministre ne présente pas de solution. Même s'il était obligé de démissionner, cela ne réglerait rien. Si un autre numéro le remplaçait, en quoi cela solutionnerait-il le problème si le système demeure inchangé?

On forme des commissions. Récemment, les membres du comité de l'agriculture—j'aperçois le secrétaire parlementaire du ministre (M. Côté)—sont allés se promener d'un bout à l'autre du Canada pour rencontrer les agriculteurs chez eux. Ils ont constaté qu'il existait des problèmes relativement au blé de l'Ouest, comme l'a brillamment exposé tantôt le chef du Nouveau parti démocratique. Ils sont allés en Ontario. Ils se sont rendus à Québec. Ils y ont rencontré les cultivateurs au Château Frontenac, parce que c'est là, apparemment, où les meilleures terres existent! (*Rires*)

Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture assistait à la rencontre et a déclaré que les cultivateurs de l'Est ou les cultivateurs du Québec étaient bien heureux des arrangements conclus avec le ministère fédéral de l'Agriculture. Mais les cultivateurs lui ont apparemment répondu, de façon assez ferme et assez convaincante, qu'ils ne l'étaient pas plus d'ailleurs que les cultivateurs de l'Ouest. On a constaté l'ampleur du marasme dans lequel se trouve l'agriculture au Canada.

Aujourd'hui, il faut voir ce qui existe dans le monde. Au fait, n'est-ce pas le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) qui a dit: Un jour, nous étions les producteurs de blé par excellence, surtout au lendemain de la guerre, alors que certains pays étaient dévastés et que leurs habitants ne produisaient pas de blé, qu'ils l'importaient, qu'ils l'achetaient de nous.

Aujourd'hui, les rôles sont changés. Ces pays-là se sont développés avec l'aide du Canada, sans doute, et sont devenus des producteurs de blé.

Je suis allé en Inde, où l'on achetait des quantités considérables de blé. Aujourd'hui, l'Inde achète son blé du Mexique, parce qu'il semble six ou sept fois plus profitable que le blé canadien ou américain.

Même si les conditions ont changé, cela ne veut pas dire qu'on doive cesser toute production de blé chez nous. Au fait, je suis d'avis que si nous avions une politique agricole globale, qui permettrait aux agriculteurs de produire avec l'assurance de vendre leur production, la situation serait tout autre. Il importe que le gouvernement et le ministre prennent leurs responsabilités.

Il faut pourvoir à l'entreposage de la production qu'on croit excédentaire, mais il faut d'abord pourvoir à la distribution de cette production aux consommateurs canadiens. Cela, c'est la première chose à faire. Ensuite, on pourra parler de surplus. Nous en avons. Eh bien, bâtissons des greniers. On l'a fait à l'époque de la guerre pour entreposer des obus, des engins de destruction; on a trouvé des milliards de dollars.

Faisons donc la même chose en temps de paix pour les denrées alimentaires, pour le blé, etc. Garantissons aux producteurs de blé de l'Ouest une vente—pas une vente à perte—qui leur permettra de réaliser un profit et de vivre convenablement. Faisons la même chose dans tous les domaines.

Ensuite, envoyons la production excédentaire dans les pays sous-développés qui en ont besoin. Qu'est-ce qui empêcherait les Canadiens de venir en aide à ces pays-là? Nourrir ceux qui ont faim, il me semble que c'est chrétien.

Aujourd'hui, parce que le système financier est pourri, on est soumis au gré de la finance.

A l'instar du ministre de l'Agriculture, nous avons les deux pieds et les deux mains liés. On se dit: Je ne peux pas faire mieux.

Le gouvernement nous présente des budgets rétrogrades, des budgets qui ne visent pas du tout à la relance de l'économie du Canada. N'oublions pas que notre pays compte de

450,000 à 500,000 chômeurs qui manquent du nécessaire. Mais le gouvernement préfère leur verser des prestations d'assurance-chômage au lieu de relancer l'économie, de leur donner un emploi qui leur permettrait de gagner un salaire et de payer de l'impôt sur le revenu, ce qui augmenterait ses recettes et réduirait ses dépenses. Le gouvernement ne comprend pas encore cela!

Les créditistes sont logiques quant à leur solution. Il n'existe pas de problème de production de blé, mais un problème de distribution, de vente de ce blé-là. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a fait le tour du monde, à la recherche de clients. Mais pendant ce même temps, d'autres pays producteurs de blé, cherchent des clients, eux aussi.

• (4.20 p.m.)

Il existe donc ce qu'on appelle une concurrence internationale et, comme nous ne pouvons produire au même prix que les pays dont la population est plus élevée que la nôtre, nous devons vendre du blé à l'étranger à des prix inférieurs au prix coûtant.

Pour administrer le ministère de l'Agriculture, cette année, il en coûtera $255,798,775. Or, compte tenu des résultats obtenus dans tous les domaines, j'estime que cela coûte trop cher. Au lieu de payer des bureaucrates qui ne peuvent rien faire, au lieu de conserver un ministère qui est à peu près inutile dans les circonstances, distribuons les 255 millions aux producteurs de blé de l'Ouest et aux producteurs laitiers de l'Est.

Ce faisant, nous éviterons des débats aussi futiles que celui d'aujourd'hui, parce que nous savons que le gouvernement n'est pas décidé à régler quoi que ce soit. Au fait, il n'est pas prêt à prendre ses responsabilités. On attend encore les rapports des commissions d'étude avant de prendre une décision. Et pendant ce temps-là, comme le disait tantôt le chef du Nouveau parti démocratique, les cultivateurs de l'Ouest sont aux abois. Ils sont aux prises avec des problèmes épouvantables, ils sont acculés à la faillite.

Cela ressemble étrangement à la crise économique de 1929. Si le gouvernement ne prend pas position d'ici peu, si l'augmentation du coût de la vie persiste, d'ici deux ans, nous serons en pleine crise économique, comme nous l'avons été de 1929 à 1939.

Il incombe au ministre et au gouvernement de prendre leurs responsabilités. Au lieu de demander aux producteurs de blé ou aux autres Canadiens de se serrer la ceinture, de souffrir davantage, attaquons-nous donc au vrai problème, c'est-à-dire au système financier.

[M. Caouette.]

Il est bizarre que les cultivateurs de blé de l'Ouest crèvent littéralement de faim, alors que les financiers vivent grassement car ils ne manquent ni de blé, ni de lait et augmentent le taux d'intérêt. Le ministre ne dit pas un mot contre cette situation.

Pourtant—je le répète—quand il siégeait avec les membres du Ralliement créditiste, qu'il était donc fin, comme il comprenait bien la situation, comme il était opposé aux hausses du taux d'intérêt, au contrôle de la finance sur les producteurs de blé et de lait!

J'entendais tantôt le chef de l'opposition dire que le ministre de l'Agriculture passe pour un ministre qui favorise l'Est. Je dois dire que l'Est, au point de vue agricole, est dans le même pétrin que l'Ouest.

Il y a des gens à deux doigts de la faillite dans l'Est du Canada, à un tel point que j'ai la conviction que le ministère chargé d'éliminer les écarts régionaux est en train de se mettre au point. Au fait, il n'y aura plus d'inégalités régionales, car tout le monde sera pauvre et les Canadiens seront là devant un gouvernement qui est impuissant, incapable, paralysé et honteusement asservi aux intérêts financiers du Canada.

Voilà ce à quoi nous nous opposons et c'est pourquoi, à l'instar du chef du Nouveau parti démocratique et du chef de l'opposition, nous demandons au gouvernement de prendre ses responsabilités et de proposer des solutions. Pas de cataplasmes sur des jambes de bois! A quoi bon soutirer de l'argent des producteurs laitiers de l'Est pour le donner aux producteurs de blé de l'Ouest. Cela ne règle pas la situation, mais appauvrit les deux.

Pourtant, le ministre de l'Agriculture, avec ses connaissances d'économie politique, est en mesure de trouver une solution. Il n'a qu'à se remémorer les bonnes vieilles années où il était créditiste ardent, où il possédait la solution véritable aux problèmes qui se posent présentement pour agir comme un ministre responsable, au sein d'un gouvernement souverain, dans un pays en pleine expansion économique.

[*Traduction*]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, la proposition la plus importante faite jusqu'ici dans ce débat est sans doute celle de l'auteur de la motion, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas), et du chef de l'opposition officielle (M. Stanfield), qui m'ont demandé de démissionner. Des personnes occupant divers postes ont de temps à autre démissionné pour toutes sortes de motifs, dont la santé. Mais dans le contexte où la recommandation est

faite aujourd'hui, ce qu'on me demande de faire c'est d'abdiquer ma responsabilité à l'égard de l'agriculture en général et des producteurs céréaliers de l'Ouest en particulier.

M. Horner: Vous ne prenez pas la proposition au sérieux.

L'hon. M. Olson: A mon avis, démissioner dans des conditions et des circonstances pareilles, serait se dérober à ses responsabilités, voire renoncer à toute responsabilité. Le chef de l'opposition connaît sans doute un peu l'Ouest, mais qu'il se rappelle que j'y suis né et j'y ai été élevé, et nous n'avons pas été habitués à faire ce genre de chose.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Olson: Je dois dire, monsieur l'Orateur, que cette demande de démissioner, m'a été faite aujourd'hui par les deux personnes qui s'y connaissent le mieux au Canada sur le renoncement des responsabilités.

On a dit plusieurs fois à la Chambre—plusieurs membres du gouvernement l'ont dit—que le gouvernement s'intéressait de près au problème de l'afflux de liquide dans l'économie du blé de l'Ouest à l'heure actuelle. J'ai dit bien des fois ici et ailleurs qu'on étudie activement les problèmes actuels des producteurs de céréales de l'Ouest en vue d'y trouver une solution.

L'hon. M. Stanfield: Pas encore?

L'hon. M. Olson: Ces problèmes ne sont ni négligés ni passés sous silence.

M. Horner: Dites-le aux cultivateurs.

L'hon. M. Olson: Toutefois, comme on l'a déjà signalé, ce sont des problèmes complexes et il faut s'attaquer à la racine du mal. Comme l'ont signalé le chef de l'opposition et le chef du Nouveau parti démocratique, bien des partis s'offrent à nous pour en arriver à une solution réelle. Nous croyons vraiment, après avoir fait bien des choses que nous pourrions qualifier de mesures d'urgence, qu'il nous faut trouver une solution définitive à ce problème, même si elle est à long terme, mais une solution qui ne risque pas, à la longue, d'aggraver la situation.

Les instances de l'opposition en vue d'une action immédiate sans songer aux conséquences possibles, voilà qui n'est pas nouveau, même pas en ce qui concerne la récolte de blé de 1968. Je me souviens qu'au cours du mois de juin et d'une partie du mois de juillet derniers des voix se sont élevées pour dire: «Que fait le gouvernement au sujet de la sécheresse?» Le hansard en témoigne. Jour après jour les questions ont fusé demandant au gouvernement ce qu'il allait faire parce qu'il n'avait pas plu dans certaines parties de l'Ouest du Canada. Plus tard, au cours de l'été, il a commencé à pleuvoir. Alors l'opposition a commencé à s'alarmer et à demander à grands cris au gouvernement d'arrêter la pluie, de façon à permettre la moisson. C'est la verité vraie.

Je ne me réjouis pas de ce que les agriculteurs traversent des périodes difficiles. Mais il n'en est pas moins vrai que lorsque l'automne dernier, la Chambre a passé des journées entières à étudier les problèmes de récolte et d'humidité du blé, et qu'on clamait à qui mieux mieux que non pas des millions, mais des centaines de millions de boisseaux allaient pourrir, j'avais plus confiance dans les ressources de l'agriculteur de l'Ouest que l'opposition, car je suis originaire de là-bas et ce genre de situation me connaît.

Que s'est-il passé, en réalité? Le fait est qu'il n'y a pas eu des centaines de millions de boisseaux, ni même des millions de boisseaux de céréales perdus. La quantité abîmée a été à peu près la même que dans une année normale. Et cela, ce n'est pas au gouvernement qu'on le doit, mais à la compétence, au savoir-faire et à la persévérance des cultivateurs des plaines de l'Ouest.

On n'a pas besoin de remonter bien loin pour comprendre ce qui s'est passé l'automne dernier. Le 27 novembre 1968 et le 22 janvier 1969, on a proposé en vertu du Règlement 26, l'ajournement de la Chambre pour permettre la discussion des difficultés créées pour les cultivateurs de l'Ouest du fait de l'humidité du blé. On n'entendait à l'époque que des prophètes de malheur, proclamant que les mesures annoncées et mises en œuvre par le gouvernement seraient des remèdes insuffisants. On disait que des centaines de millions de boisseaux de blé pourriraient dans les prairies si on ne trouvait pas d'autres solutions.

• (4.30 p.m.)

Avec du recul, tout est clair. Nos mesures n'ont pas offert de solutions complètes. Personne n'a jamais prétendu que les mesures adoptées par la Chambre aboutiraient à l'assèchement des céréales dans l'Ouest du Canada. Les agriculteurs devaient le faire, et ils l'ont fait. Ces programmes sont venus s'ajouter à d'autres entrepris par les provinces et, le plus important, par leurs efforts, les agriculteurs canadiens ont réussi à résoudre

le problème des céréales gourdes et humides. Certes des problèmes se sont posés, et je ne les minimise pas, mais d'après tous les rapports que j'ai pu obtenir, les pertes attribuables aux céréales humides n'étaient pas anormales et se comparaient à celles des années normales.

Je voudrais maintenant revenir à la question du revenu, dont traite la motion dont nous sommes saisis. Naturellement, l'allégation n'est pas exacte et je me propose de démontrer à quel point elle est fausse.

M. Horner: Dites-nous simplement ce que vous avez l'intention de faire.

L'hon. M. Olson: Il faut attaquer ce genre de problème par la base, ai-je dit au début, et la base, dans ce cas-ci, c'est la mise en marché, du moins c'est ce que m'ont dit les fermiers dans l'Ouest du Canada, et je préfère leur avis à ceux qui nous viennent de l'autre bord de temps en temps. C'est donc dans la commercialisation que se trouve la solution, et ce serait peine perdue de chercher ailleurs.

L'hon. M. Stanfield: Vous connaissiez les modalités de la commercialisation il y a un an.

L'hon. M. Olson: Il ne s'agit pas d'imiter l'opposition qui, face aux mêmes problèmes, agissait au petit bonheur la chance. On avait alors fait des versements insuffisants à ceux qui en avaient besoin et l'on avait presque razzié le Trésor de l'État pour aider ceux qui n'en avaient pas besoin, car l'on distribuait des largesses sans tenir compte des besoins de chacun et sans se préoccuper de savoir si les fermiers pouvaient livrer les céréales.

Il faut établir la durée du problème et trouver une solution quelconque. D'abord et avant tout, elle ne doit pas aggraver le problème. Elle doit aider ceux qui en ont le plus besoin et, par-dessus tout peut-être, elle doit s'inscrire dans la politique agricole à long terme.

En ne perdant pas de vue ces critères, on ne peut s'empêcher de douter qu'une décision immédiate soit opportune quant à la nature et à l'étendue de l'aide aux producteurs de l'Ouest. Vous demanderez peut-être pourquoi. Comme pour tout problème complexe, les réponses sont multiples; en fait, de nombreuses combinaisons de programmes pourraient conduire à une solution. L'aspect le plus important tient peut-être à ce que nous sommes aux prises avec un problème de vente, et comme nous en cherchons la solution, nous devons considérer nos engagements internationaux dans ce domaine. Tout le monde en conviendra. Comme le savent tous les députés que la chose intéresse et en fait, tout les cultivateurs de grains de l'Ouest du Canada, l'Arrangement international sur les céréales est incertain et nous devons éviter toute mesure qui menacerait davantage cet important accord.

M. Horner: Il n'a jamais rien valu et je vous dirai pourquoi.

L'hon. M. Olson: Le député pourra sans doute prendre la parole dans quelques minutes. Certains cultivateurs, je crois, de toute façon un certain nombre de dirigeants agricoles au Canada estiment que le Canada devrait tenter de rescaper l'accord et de rétablir les modalités qu'il croyait être en vigueur, si la chose est possible. Il n'appartient pas au Canada d'agir seul et les députés rationnels et raisonnables le savent comme moi.

Une autre considération est qu'à l'heure actuelle, les terres sont ensemencées et les dépenses engagées. La prochaine série d'obligations dont les cultivateurs devront s'acquitter, c'est-à-dire leurs prochaines dépenses importantes, se divisent en deux catégories: celles qui sont associées à la récolte, mais une certaine période doit s'écouler encore, et celles qui sont associées aux autres sources de revenu. L'entreprise qui se classe au deuxième rang dans les provinces est celle de l'élevage, notamment des bêtes à corne et des porcs. Les recettes découlant de l'élevage, en moyenne—ce qui exclut les recettes des produits laitiers—représentent environ un tiers des recettes en espèces découlant des exploitations agricoles dans les trois provinces des Prairies. Malgré les propos souvent entendus à la Chambre et ailleurs, les revenus de l'élevage ont quelque peu augmenté cette année. Je sais aussi bien que quiconque ici que certains cultivateurs des Prairies dont l'entreprise est hautement spécialisée ne touchent pas d'autres revenus que ceux de leurs céréales, mais que bon nombre en obtiennent d'autres sources.

Comme je l'ai dit, ce n'est pas la première fois que nous avons une telle expérience dans l'Ouest. Cette région a déjà connu des accumulations de grains, des marchés qui se rétrécissent. J'ai exposé les mesures progressives qu'a prises le gouvernement pour apporter une solution au problème du revenu et j'entrerai dans de plus amples détails à ce sujet un peu plus tard au cas où certains députés auraient oublié nos nombreuses initiatives depuis 10 ou 11 mois. En outre,

j'ai fait connaître notre intention d'évaluer et de régler le problème avec logique et efficacité.

A mon avis, la situation évolue en ce moment. Les mesures prises ne donnent pas toutes des résultats immédiats. Ainsi, le mouvement des céréales se fait un peu mieux maintenant dans certaines régions. Ces dernières semaines, la vente de grains de provende dans l'Est a atteint environ deux millions de boisseaux par mois, c'est-à-dire plus que l'an dernier à la même époque.

M. Horner: Parlez-nous des prix en comparaison de l'an dernier.

L'hon. M. Olson: Comme je l'ai indiqué, il n'y a pas de solutions instantanées pour de semblables problèmes et le temps est un atout précieux, non pas pour retarder les décisions, mais pour permettre d'apprécier la situation et d'établir les rouages administratifs grâce auxquels seuls les programmes utiles seront mis en œuvre.

Le chef du Nouveau parti démocratique a soulevé diverses questions et proposé diverses solutions. Il n'y a rien de nouveau dans ces propositions. Il a laissé entendre que ce que nous avons fait jusqu'ici ne satisfait pas le Nouveau parti démocratique et que le parti demeurera insatisfait tant que nous n'aurons pas donné suite aux demandes que renferment ses trois recommandations. Je dirai simplement que si nous donnions suite aux trois recommandations, et même si nous redoublions d'efforts, le chef du Nouveau parti démocratique ne se montrerait pas satifait du programme. Je ne me laisse donc pas beaucoup impressionner par de tels arguments.

Le chef de l'opposition admet qu'il existe des problèmes de production et de commercialisation et, en vérité, que les niveaux de production et de commercialisation varient de beaucoup de temps à autre. C'est avec plaisir que j'ai entendu ses paroles, car elles indiquent tout au moins qu'il sait et aussi qu'il admet que cela fait partie du problème. Il était aussi d'accord avec moi pour dire que nous devons chercher à utiliser les ressources dont nous disposons et à consacrer nos efforts à assurer l'expansion des marchés. Nous avons pris des mesures à cette fin, qui ne sont pas toutes apparentes encore. En vérité, les changements de ce genre ne se font pas sentir immédiatement.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre me permettrait-il une question?

L'hon. M. Olson: J'aimerais d'abord exposer mon raisonnement jusqu'au bout. Le chef de l'opposition sait aussi qu'il n'est pas sage pour le ministre, qui est le porte-parole à la Chambre de la Commission canadienne du blé, de fournir des détails sur son activité touchant la promotion des ventes, parce que ce serait aider nos concurrents sur le marché international.

L'hon. M. Stanfield: Je demande au ministre comment il a pu, lui et son gouvernement, donner aux Canadiens, il y a un an, l'assurance que le Canada allait vendre en moyenne 430 millions de boisseaux par an pendant trois ans. Je voudrais aussi savoir ce qui est arrivé entre-temps à tous les efforts déployés et à toutes les techniques de vente sur lesquelles se fondait cette assurance?

• (4.40 p.m.)

L'hon. M. Olson: Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) traitera de cet aspect particulier à la fin de la journée. Si le chef de l'opposition ne peut attendre, je lui rappellerai volontiers certains chiffres. Dans cette campagne agricole 1967-1968, compte tenu du mouvement des céréales depuis août jusqu'au 4 juin, c'est-à-dire la première année qu'il a mentionnée, 355.8 millions de boisseaux de blé ont été transportés. Jusqu'ici, dans la même période, 278.9 boisseaux ont été transportés...

L'hon. M. Stanfield: Il en manque.

L'hon. M. Olson: On en ajoutera. Comme le chef de l'opposition le sait, il y a eu d'autres mouvements de céréales au Canada qui ne figurent pas dans ce rapport.

L'hon. M. Stanfield: Oh!

L'hon. M. Olson: Je termine en me reportant en détail à ce qui s'est fait depuis quelques mois pour remédier à la situation, afin que les vis-à-vis qui ont proposé cette motion, et les autres qui l'ont appuyée, sachent exactement de quoi il retourne. Je répète cela sans cesse dans l'espoir qu'on finira par comprendre. Nous ne prétendons pas que toutes ces mesures ou une partie d'entre elles réussiront à résoudre complètement le problème. Néanmoins, la motion dit qu'il faut blâmer le gouvernement de ne pas avoir pris de mesures pour alléger la situation.

C'est faux, évidemment, et je m'apprête à vous énumérer tout ce que nous avons fait. D'abord, il y a eu le programme d'avances en espèces pour les céréales entreposées dans les fermes. Il a été mis en marche l'année dernière et jusqu'ici, 151 millions de dollars en paiements anticipés ont été accordés. N'oubliez pas qu'ils sont libres d'intérêt. Le Trésor fédéral paie l'intérêt sur l'argent affecté à ces avances en espèces. Je tiens à bien préciser

que nombre des programmes auxquels le gouvernement participe, programmes utiles, n'ont pas été créés seulement cette année ou l'an dernier.

M. Horner: Le ministre permet-il que je pose une question? Il a dit que 151 millions de dollars ont été fournis aux termes de la loi prévoyant les avances en espèces. Peut-il dire à la Chambre quel montant aura vraisemblablement été remboursé à la fin de la campagne agricole, le 31 juillet aux termes de cette loi?

L'hon. M. Olson: C'est difficile à dire en ce moment. Le député le sait, la moitié des paiements pour le blé effectivement livré à l'élévateur sert à payer ces avances en espèces. On a fait certaines prévisions. Il est probable que de 90 à 100 millions de dollars du montant total n'ont pas encore été remboursés. Je ne peux pas donner de chiffre plus exact, car le montant varie d'un jour à l'autre. De plus, il semble bien que ces avances ne seront pas toutes perçues à la fin de cette année-récolte. En fait, je crois même pouvoir dire qu'un montant considérable ne sera pas encore versé au 31 juillet prochain.

M. Horner: C'est dire combien la situation est grave dans l'Ouest.

L'hon. M. Olson: Laissez-moi finir. Il y a eu tout d'abord le programme des avances. Deuxièmement, en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé, 55 millions de dollars seront transférés, pendant l'année-récolte 1968-1969, de la caisse du Trésor à celle de la Commission du blé. Pour l'année financière en question, ce montant s'est chiffré à 48.7 millions.

Troisièmement, le ministre des Finances (M. Benson) a présenté l'automne dernier un programme d'amortissement accéléré, afin d'aider les fermiers dans leur situation actuelle.

Quatrièmement, une somme de 7.1 millions a été distribuée aux termes de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

Cinquièmement, on a appliqué un quota spécial l'automne dernier en ce qui concerne le blé humide afin d'améliorer la situation qui nous concerne.

Sixièmement, des avances ont été fournies à ceux qui en pouvaient obtenir du crédit pour le séchage, à raison de 10c. par boisseau. Nous estimons à 2 millions la somme dépensée à cette fin.

Septièmement, la Société de crédit agricole a annoncé qu'elle examinerait favorablement les demandes de paiements différés. Je crois savoir qu'environ 7,000 de ces demandes font actuellement l'objet d'un examen et qu'on a consenti à certains reports.

M. Horner: Le ministre me permettra-t-il une question sur ce point? Veut-il dire aussi que le paiement des intérêts des emprunts sera également différé, tant que durera la crise dans l'Ouest du Canada?

L'hon. M. Olson: Non, nous n'avons pas imposé de moratoire sur le paiement de l'intérêt. Nous avons dit que si l'on nous demandait de proroger des paiements dans le cadre d'un contrat de cette année, nous l'accepterions et nous l'avons fait.

M. Horner: En quoi cela aidera-t-il les agriculteurs, si on ne décrète pas de moratoire sur le paiement de l'intérêt?

L'hon. M. Olson: Eh bien, monsieur l'Orateur, si vous avez une facture à régler et que vous demandez une prorogation à un fournisseur et qu'il y consente, en sachant que bien que vous n'ayez pas de liquide, vous avez quelque chose à vendre, cela ne manquera pas de vous aider.

Huitièmement, le Parlement a modifié la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles pour qu'elle prenne effet, de sorte qu'on y a de plus en plus recours. La loi prévoit une garantie gouvernementale sur les prêts avancés pour acheter des machines agricoles et bien d'autres choses. Je tiens à souligner que malgré les jérémiades de nos vis-à-vis, le taux d'intérêt est sensiblement inférieur à celui que les agriculteurs payaient lorsqu'ils empruntaient aux banques aux mêmes conditions, avant que nous modifions la loi, l'automne dernier.

Neuvièmement, un programme considérablement élargi de promotion des ventes a été lancé par la Commission canadienne du blé. Cet organisme a déjà annoncé cette intensification de ses activités. Comme l'a dit à plusieurs reprises le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), nous n'avons pas intérêt à rendre publics les détails de ce qui a été fait.

Dixièmement, il y a des dispositions qui visent l'assurance-récolte. Pour les trois provinces des Prairies, on a versé 9.95 millions de dollars en prestations. Pour la gouverne de ceux qui l'ignorent, le gouvernement fédéral paie 25 p. 100 des primes et 50 p. 100 des frais d'administration.

Onzièmement, environ 8 millions de dollars ont été répartis au cours de l'année dernière conformément au prix de soutien de l'Arrangement international sur les céréales, avant que l'accord ait été ratifié et mis en vigueur par tous les pays signataires, ce qui s'est produit pendant l'année-récolte en cours.

Douzièmement, il y a le programme d'aide alimentaire; ce programme, dans le cadre des affaires extérieures, est en expansion constante. Cela ne s'est pas produit brusquement bien sûr, mais en remontant à 1962-1963 nous trouvons une allocation à cette fin de 4.5 millions de dollars—un vrai programme d'austérité dont n'aiment pas parler nos vis-à-vis. Aujourd'hui, la valeur atteint 70 millions de dollars, dont le blé et la farine représentent la majeure partie.

M. Horner: Quelle est la teneur en blé et en farine?

• (4.50 p.m.)

L'hon. M. Olson: Je le répète, lorsque les députés d'en face étaient au pouvoir, ce chiffre était de 4.5 millions de dollars. Aujourd'hui, il est plus de 15 fois supérieur.

M. Horner: Quelle porportion représente le blé et la farine?

L'hon. M. Olson: La plus grande partie.

M. Horner: «La plus grande partie», ce n'est pas assez précis.

L'hon. M. Olson: Que voudriez-vous avoir? Pas beaucoup? La presque totalité est certes mieux que l'absence de majorité. J'ai énuméré 12 choses. Je ne prétends pas qu'aucune d'entre elles ne soit sensationnelle en soi, je l'ai déjà dit maintes fois. Mais, ensemble, elles représentent une aide assez considérable, à mon avis, dont on pourrait dire qu'elle constitue des soins d'urgence, un secours provisoire.

Je prétends aussi, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, que nous devrions chercher de meilleures solutions à long terme qui puissent nous aider à longue échéance; des mesures qui n'aggraveraient pas davantage la situation. Chaque fois que le marché se contracte pour un produit particulier, cela crée des problèmes. Les députés, tout comme les cultivateurs du Canada, savent que l'agriculture a des problèmes. Il n'y a pas de solution entièrement satisfaisante. Tout ce que nous pouvons faire c'est de tenter d'agrandir le marché, pour ensuite trouver un meilleur système, si c'est possible, et équilibrer l'offre et la demande.

Tout le monde reconnaît que nous traversons une période pénible. D'autre part, toutes les mesures prises jusqu'ici et nos efforts actuels pour trouver des solutions à plus long terme constituent une politique qui nous aidera au cours d'une période donnée et j'estime que le gouvernement peut s'enorgueillir de ce qu'il a fait depuis dix ou onze mois.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Il est de mon devoir, conformément à l'article 40, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées au moment de l'ajournement ce soir: l'honorable député de Simcoe-Nord (M. Rynard)—la pêche—la lamproie de mer—la protection de la truite de lac; l'honorable député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall)—les transports aériens—Terre-Neuve—le service de l'EPA à Deer Lake; l'honorable député de Brandon-Souris (M. Dinsdale)—l'agriculture—l'industrie laitière—perte des contingents pour les provinces de l'Ouest.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU EN VERTU DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA NÉGLIGENCE À ALLÉGER L'ÉTAT CRITIQUE DE LA SITUATION DE CAISSE DES CULTIVATEURS DE L'OUEST CANADIEN

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles).

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, le ministre a parlé de premiers soins mais, pour ce qui est de la valeur de ses propositions, il s'agit plutôt d'un simple pansement adhésif appliqué à un homme amputé d'une jambe. Le député de Témiscamingue (M. Caouette), chef du parti créditiste a noté que le ministre avait couvert pas mal de terrain pendant sa carrière politique. Personnellement j'étais ravi qu'il ait semblé bon à l'honorable représentant de changer d'allégeance politique et de passer dans le camp du gouvernement pour devenir ministre de l'Agriculture.

Je m'étais dit à l'époque, monsieur l'Orateur, «Voilà un homme de l'Ouest canadien, qui devrait être au courant des problèmes de la région.» Je m'imaginais, après ce que nous avions connu, que nous pouvions nous attendre du moins à certaines initiatives de la part d'un homme compréhensif, averti et sympathique. Mais maintenant nous devons, je pense, parler franchement. J'éprouve toujours une grande admiration pour la personne du ministre. Je n'ai rien à redire au parti de la Chambre auquel il appartenait antérieurement mais je dois dire que les résultats du

travail du ministre depuis qu'il détient ce portefeuille m'ont affreusement déçu.

Bien des gens ont franchi le parquet de la Chambre et il y en aura bien d'autres encore, mais après le discours du ministre aujourd'hui, je dois dire qu'aucun de ceux-là n'a suivi, au cours de sa transformation politique, une voie aussi tortueuse et aussi sinueuse que la sienne, à tel point, qu'un serpent se romprait le dos à la suivre. Selon toute évidence, le ministre, au début de sa vie politique, alors qu'il était membre d'un parti dont la latitude et la longitude politiques se situent quelque part à ma gauche, passait son temps à des choses inutiles et il le passe maintenant à les reprendre.

En ce qui concerne le premier ministre (M. Trudeau), il s'est aventuré une ou deux fois dans le domaine agricole, et il est notamment allé à Winnipeg où il a dit aux agriculteurs que ce n'était pas lui qui était chargé de vendre le blé. Tout ce que je pourrais dire à son sujet, c'est que ses poussées sporadiques d'éloquence au sujet de questions agricoles, rend ses silences encore plus délicieux.

Nous assistons aujourd'hui au résultat de six années de négligence. Non, je vais rectifier.

L'hon. M. Olson: Prétendez-vous que les années 1964, 1965, 1966 et 1967 ont été quatre années de négligence?

M. Baldwin: Il fut un temps où un représentant de Calgary, qui siège actuellement à l'autre endroit, occupait le poste du ministre, et il a pris une ou deux fois des initiatives avantageuses pour l'agriculture. Mais le gouvernement et le ministre actuels ont fait preuve d'un manque de responsabilité notoire dans leur façon d'aborder les problèmes agricoles du pays.

Leurs paroles même les condamnent. Je voudrais me reporter à un discours prononcé par le ministre, à la réunion des ministres de l'Agriculture de l'OCDE, tenue à Paris en novembre 1968. Au cours de la campagne électorale, bon nombre d'entre nous s'étaient rendu compte de la gravité des problèmes et des difficultés qui se poseraient à nos agriculteurs si l'on ne prenait des mesures précises et concrètes pour y parer. Et pourtant, monsieur l'Orateur, le ministre est allé à la conférence ministérielle de l'OCDE à un moment où, conscient de ses responsabilités envers la communauté des cultivateurs de son pays, il aurait dû énoncer la loi de façon non équivoque et se rendre compte de ce qui se tramait autour de la vente du blé dans le monde entier. Mais tout ce qu'il a dit, pour autant que je puisse m'en rendre compte en parcourant son discours, est ceci. Ayant invoqué certaines des propositions mises ne avant il a dit:

Voilà donc certaines de nos plus récentes mesures. Elles servent à accroître notre efficacité, à améliorer notre structure agricole et à nous assurer des revenus plus élevés. Elles visent également à satisfaire les exigences du marché. Il reste cependant encore un certain chemin à parcourir avant que nos cultivateurs obtiennent des recettes semblables à celles que connaissent d'autres secteurs bénéficiant de compétences et d'investissements similaires.

Le ministre s'amusait à des jeux puérils avec ses homologues étrangers qui, pendant ce temps—et le ministre ne l'ignorait pas—se livraient sans doute à des manœuvres qui avaient un effet délétère sur notre économie agricole. Quand le gouvernement a commencé à s'intéresser à d'autres problèmes internationaux, comme, par exemple, la conférence sur l'éducation qui s'est tenue au Gabon—je ne vais pas approfondir les qualités de ces exemples, même si on me le permet—ce fut un beau tintamarre, quant aux efforts du gouvernement pour adopter la position internationale qu'il jugeait souhaitable. Je répète, je ne vais pas faire de commentaire là-dessus, mais lorsqu'il s'agit de l'agriculture—le ministre avait à la fois des possibilités et l'audience à laquelle il aurait dû adresser ses instances, la citation que j'ai consignée au compte rendu est un bon échantillon du verbiage dont on nous a rebattu les oreilles.

L'hon. M. Olson: L'honorable représentant me permettrait-il une question? Admettra-t-il qu'il n'a pas lu le discours en entier? Je dirais même qu'il n'a pas d'exemplaire des autres négociations. Mon honorable collègue n'a que l'introduction prononcée à la réunion de Paris.

M. Baldwin: J'ai tout le discours, monsieur l'Orateur. Je l'ai épluché soigneusement et c'est la partie la plus impressionnante de celui-ci que j'ai pu trouver.

Le ministre a également parlé lors du Congrès des agriculteurs canadiens qui s'est tenu le 24 mars au Château Laurier—ce fut la Grande Charte des agriculteurs. Le congrès avait nommé un groupe d'étude qui devait présenter à l'époque un programme nouveau, brillant, constructif et réfléchi.

Qu'a dit le ministre? Voici ce que nous lisons à la première page du communiqué:

● (5.00 p.m.)

Sur ces entrefaites, des individus et leurs organismes ont demandé au gouvernement de les orienter et de les aider à trouver des solutions à leurs problèmes.

Quelle orientation, monsieur l'Orateur! Quelle aide! Je poursuis la lecture:

Je crois pouvoir dire avec certitude qu'ils ont trouvé de la sympathie chez le gouvernement auxquels ils ont fait appel.

Il est certain qu'ils ont trouvé de la sympathie. Le gouvernement actuel écoute toujours avec sympathie. Il écoute, fait des révisions, crée des commissions d'étude, mais il ne fait rien. C'est un gouvernement inerte et inepte. L'affirmation à la page 5 représente une trahison pure et simple. Le ministre y déclare:

Enfin, nos délibérations ont pour objectif l'intérêt à long terme de l'industrie. Nous ne devrions pas consacrer trop de temps aux problèmes courants et à court terme. Nous reconnaissons que ces problèmes existent et qu'ils sont graves.

C'est une grande concession de la part du ministre. Il reconnaît l'existence de problèmes. C'est un progrès. Puis il ajoute:

Nous cherchons des solutions à long terme plutôt que des expédients.

Autrement dit, lorsque le malade aura expiré et que le cultivateur aura été forcé d'abandonner la ferme, le gouvernement aura trouvé des solutions à long terme, imaginées sans doute par le ministre des disparités économiques régionales. Le gouvernement donne suite aux politiques de l'honorable Walter Gordon qui avait proposé que les gens de la région atlantique aillent s'établir ailleurs. Je dis au ministre et aux députés que telle est exactement la politique du gouvernement. Cette politique revient à dire: «Que la nature suive son cours et au besoin, qu'on chasse les agriculteurs de la terre. Ils iront s'établir dans les villes où ils seront les derniers embauchés et les premiers congédiés.» C'est la voie dans laquelle le gouvernement s'engage.

Le leader du Nouveau parti démocratique a présenté un exposé de griefs, mon chef l'a développé et pendant le temps limité dont je dispose, j'espère faire une ou deux observations à ce sujet. A mon avis, il n'y a aucune communication entre le gouvernement actuel et nos cultivateurs. Absolument aucune.

L'hon. M. Olson: C'est absurde.

M. Baldwin: Il faut que le pays se dote d'un mécanisme permettant aux cultivateurs de communiquer avec le gouvernement afin qu'ils sachent ce qu'ils peuvent faire pour résoudre leurs problèmes. Nous n'avons pas de mécanisme de ce genre. En fait, nous n'avons absolument rien, sauf des discours stupides dans lesquels le ministre parle de solutions à long terme.

L'hon. M. Olson: Le député descend plus bas que jamais.

M. Baldwin: Pourquoi n'avons-nous pas réussi à vendre du blé à d'autres pays? L'autre jour, j'ai posé une question au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) au sujet des ventes de blé de la France. Grâce aux avantages dont bénéficie ce pays par suite des droits variables qui frappent les importations de produits agricoles dans le marché commun, la France a pu conclure des ententes avec la Chine et d'autres pays et leur vendre du blé. Qu'a dit notre ministre à ce sujet? Il a déclaré: «J'ai prononcé un discours à Paris et j'espère que le gouvernement français en a entendu parler.» Cette réponse est dénuée de toute signification. Le ministre de l'Industrie et du Commerce est un homme très aimable, mais il ne sait pas distinguer, je pense, entre un grain de blé et la queue d'une morue. C'est là son problème, et c'est un problème dont nos cultivateurs ont à souffrir.

L'hon. M. Stanfield: C'est quand même un charmant garçon.

M. Baldwin: Nous devons examiner d'autres griefs contre le gouvernement actuel. Monsieur l'Orateur, pourrais-je donner lecture d'un télégramme qui vient de ma région, dans le Nord de l'Alberta? Elle s'étend sur plus de 100,000 milles carrés, et si on y ajoute les terres à l'est des Rocheuses, en Colombie-Britannique, elle comprend 90,000 personnnes qui vivent de l'agriculture. J'ai reçu ce télégramme aujourd'hui et je voudrais le consigner au hansard. Le voici:

Objet: Situation du grain à Falher, en Alberta. Les stocks actuels sont estimés à 1,750,000 boisseaux de la récolte de 1968, outre 50,000 boisseaux provenant de récoltes antérieures, pour un total de 1,800,000 boisseaux.

Du 1er août 1968 au 31 mai 1969, 450 wagons, contenant 1,030,000 boisseaux, ont été expédiés d'ici. Pour satisfaire au contingent de trois boisseaux, il fallait, estime-t-on, 200 wagons. Pour répondre aux besoins financiers de la région immédiate, un contingent de six boisseaux est le minimum requis, et il faut 300 wagons pour transporter ce grain. Les exigences sont les mêmes pour les autres points d'expédition de la région. En mai, nous avons perdu, à cause de la pénurie de wagons, 230 commandes d'expédition, ce qui représentait 25 p. 100 du grain en réserve. Le problème du grain humide et gourd n'existe pas dans cette région, vu que le temps a été beau pendant la récolte et que le pourcentage des séchoirs par rapport au nombre des agriculteurs est élevé.

Comme les cultivateurs n'ont pas réussi à vendre leurs céréales, leurs engagements financiers sont si élevés qu'ils doivent les refinancer à des taux d'intérêt allant jusqu'à 28 p. 100. En outre, ils doivent payer leurs dépenses courantes et leurs impôts. L'économie de cette région a tellement péréclité que certaines entreprises ont déjà dû fermer leurs portes. Les cultivateurs ont, par conséquent, été contraints de chercher eux-mêmes des débouchés pour leurs céréales. Un marché de grain de provende a été découvert en Colombie-Britannique, où il y a beaucoup de wagons à céréales. Ainsi, un élévateur à Pouce-Coupé, en Colombie-Britannique, a chargé quarante-six wagons en janvier comparativement aux treize que se sont partagés cinq élévateurs à Falher. Il faisait tout aussi froid à cet endroit qu'à Falher. Nous

ne pouvons pas comprendre pourquoi une meilleure distribution de ces wagons n'a pas été assurée, vu que les élévateurs locaux avaient amplement de commandes d'expédition. Les cultivateurs sont obligés de troquer leurs céréales contre des machines et autres articles dont ils n'ont pas toujours besoin afin d'établir des contacts pour vendre un jour leurs produits au comptant. En outre, le prix diminue rapidement. Ainsi, l'orge fourragère se vend maintenant 50c. le boisseau comparativement à environ 70c. il y a un mois. Le transport ne coûte pas moins de 20c. le boisseau sur ce trajet aller et retour de 300 à 400 milles.

Entre Falher et Dawson City.

Quand d'honnêtes gens doivent recourir à des moyens illicites pour vendre leurs produits et gagner leur vie, il est temps que les autorités agissent. Vous savez déjà que nous avons demandé aux ministres fédéraux et provinciaux et aux autres fonctionnaires de se réunir la semaine prochaine. Cette réunion doit avoir lieu à tout prix. Les paiements régionaux en espèces apportent peut-être une aide temporaire mais ils ne régleront pas le problème principal. Il faut des wagons pour les céréales. Il y a une pénurie aiguë d'installations pour l'entreposage à la ferme. Il faut demander l'autorisation de répondre à la demande de grains de provende dans tout le Canada. La situation est tellement critique que l'on songe à recourir à la violence.

C'est signé: R. E. Charbonneau, président de la Chambre de commerce de Falher.

La communauté de Falher est formée surtout de Québecois venus s'installer dans la région de Peace River. Ce sont d'excellents cultivateurs qui ont vite saisi les problèmes de la culture et de la vente du blé. Certains ont entrepris la production de graines de semence, d'autres de miel, et d'autres encore cultivent les graines oléagineuses. Ils ont fait de leur mieux et disent que c'est maintenant au tour du gouvernement de jouer. Ils veulent savoir ce que celui-ci compte faire à ce sujet. J'invite donc le ministre, ainsi que celui de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), à se joindre à moi pour assister à cette réunion et y répondre aux questions légitimes et raisonnables que les fermiers de la région jugeront bon de poser aux représentants du gouvernement.

• (5.10 p.m.)

Le ministre a beau dire que son gouvernement ne recherche que des solutions à long terme. D'autres gouvernements ont fait plus que cela. Sous la direction du très honorable représentant de Prince Albert (M. Diefenbaker), le gouvernement, aux prises avec une situation tout aussi cruciale, a su régler le problème. La culture de la graine de colza présentait certaines difficultés. Des députés de notre parti se sont réunis et ont cherché audience après de la Commission des transports. Ils ont exercé des pressions légitimes sur le gouvernement, sur le ministère de l'Agriculture et sur le ministère du Commerce. Ils ont ainsi réussi à convaincre le gouvernement de modifier la loi sur les chemins de fer de façon à classer la graine de colza parmi les céréales. Aujourd'hui la graine de colza compte parmi les produits assez importants de l'industrie agricole de l'Ouest du Canada. On s'y intéresse de plus en plus outre-mer et sur le marché national.

Quand j'ai demandé au ministre ce qu'allait faire le gouvernement en ce qui concerne les dettes dont sont accablés les cultivateurs, dont la situation est si désespérée que des sociétés de machines et d'autres créanciers prennent des mesures pour les acculer à débrayer et à abandonner l'agriculture et qu'on menace de saisir leurs terres hypothéquées, il m'a répondu: «Eh bien, nous avons demandé à la Société du crédit agricole de se montrer compréhensive en ce qui concerne les demandes de remise d'échéance.» Je m'oppose à cela. Un autre gouvernement conservateur a pu, en 1934, trouver une solution à ce problème. Ce n'est pas que je préconise la remise en vigueur de la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers, mais je signale qu'un gouvernement doté d'ingéniosité, de savoir-faire et de détermination a trouvé moyen de régler ce problème. Si le gouvernement actuel avait autant de courage, il pourrait faire de même.

L'ennui, c'est que le gouvernement se montre indifférent. Il a rayé de ses préoccupations la population de l'Ouest du pays. Il ne leur porte aucun intérêt authentique. Il n'y a aucun doute à ce sujet. Cela s'applique particulièrement à la collectivité agricole de l'Ouest du Canada. C'est un stigmate révoltant et honteux pour un gouvernement qui a été au pouvoir si longtemps.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, rien ne prouve mieux le bien-fondé de la suggestion de mon chef, le chef du Nouveau Parti Démocratique et du chef de l'opposition (M. Stanfield) qui a demandé la démission du ministre de l'Agriculture (M. Olson) que le discours que ce dernier vient de faire. Ce discours est l'expression parfaite de l'immobilisme, de l'indécision et de la confusion. Ce discours dénote l'immobilisme du gouvernement, car une fois de plus, le ministre nous dit: On verra bien! Ce sont précisément ce qu'il a dit l'automne dernier. Or, sous prétexte que les agriculteurs ont plus ou moins réussi à régler en partie le problème l'automne dernier, souvent grâce à leurs efforts indûs, il prétend qu'il n'y a pas lieu de s'émouvoir maintenant. C'était un discours

empreint d'indécision, car le ministre a souligné tous les élements dont une solution devrait tenir compte, mais il n'a su formuler aucune solution ou recommandation.

Enfin, monsieur l'Orateur, ce discours est empreint de confusion. D'abord, le ministre a mal interprété quelques remarques et conseils formulés par le chef de mon parti. Par exemple, il a dit que s'il démissionnait, comme l'a proposé mon chef, il se déroberait à ses responsabilités. Or mon chef, le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), a proposé au ministre de démissionner parce qu'il s'était déjà dérobé à ses responsabilités. Il est temps que l'on passe à l'action; autrement, le ministre n'aura pas d'autre parti à prendre.

Alors, monsieur l'Orateur, le ministre a pris sur lui de réciter une liste de points qui, selon lui, représentaient les mesures prises par le gouvernement pour aider l'agriculture. Il a décrit ces mesures comme une aide provisoire, une aide d'urgence. A mon avis, cela ressemblait plus à la litanie qui accompagne les derniers sacrements. S'il pense que cela peut résoudre en quelque façon le problème, je crains qu'il ne se trompe misérablement.

Je ne traiterai pas tous les points qu'il a soulevés, mais je vais en passer quelques-uns en revue, afin de montrer combien est stérile la méthode du ministre. Il a prétendu que les payements d'assistance à l'agriculture des Prairies et d'assurance-récolte versés cette année faisaient partie du premier programme d'aide. Pourtant, monsieur l'Orateur, ces programmes existent bel et bien. Les fonds qu'ils dispensent proviennent en majeure partie des fermiers eux-mêmes. Ces programmes sont certes indispensables, mais ils ne sont pas conçus pour régler les problèmes actuels.

Le ministre a prétendu que les autorités étudiaient des demandes de remise d'échéance pour des prêts consentis par la Société du crédit agricole. Cela est devenu indispensable à cause de l'inaction du gouvernement. Le ministre pense peut-être pouvoir leurrer certains députés, mais qu'il sache que les fermiers ne s'y laisseront pas prendre. Ils ne croiront pas à ces promesses-là.

Enfin, il a donné à entendre que l'augmentation du quota de trois boisseaux accordée l'automne dernier faisait partie du programme d'aide à l'agriculture. C'est le comble, monsieur l'Orateur. Pareille déclaration est diamétralement opposée à celles que le ministre de l'Industrie et du Commerce a faites à la Chambre quand il a admis que la façon dont ce programme avait été présenté était une erreur, et que c'est ce qui avait amené, dans une large mesure, certains des problèmes éprouvés par l'agriculture de l'Ouest depuis quelques mois. Le ministre prétend maintenant que cette mesure est une de celles que le gouvernement a prises pour remédier à la grave situation agricole dans l'Ouest.

La façon dont le gouvernement libéral traite des problèmes agricoles depuis un an se résume en deux points. D'abord, on n'a jamais vu autant de gâchis et de bévues dans la conduite des affaires agricoles. Ensuite, le refus du gouvernement de prendre des mesures pour atténuer la crise économique à laquelle font face les agriculteurs de l'Ouest est un exemple frappant de son impitoyable indifférence. Le fait que le gouvernement libéral d'Ottawa n'ait pas su s'attaquer à la crise agricole de l'Ouest a conduit l'économie agricole des Prairies à deux doigts de la faillite. Soutiens des prix insuffisants, politiques de mise en vente inefficaces, problème du grain humide traité en dépit du bon sens, voilà la plus grande accumulation d'erreurs jamais commises par un gouvernement canadien en si peu de temps, relativement à un problème de première importance.

Inutile de revoir dans le détail la façon dont la situation du grain humide a été réglée. Il suffit de dire que depuis l'ouverture de la session, en septembre dernier, le gouvernement a adopté une politique attentiste. Mais quand il devint manifeste qu'il fallait faire quelque chose, le gouvernement s'est affolé et a pris des mesures pour faire ajouter trois boisseaux au contingent de livraison du grain humide. Personne n'ignore maintenant que ce fut une grave erreur. Le gouvernement n'a fourni aucune aide pour dénouer cette crise. Le gouvernement prétend maintenant que ce problème n'existe plus. Cela me rappelle l'antienne qui retentit souvent à nos oreilles: «A la longue, le problème sera résolu.» Monsieur l'Orateur, à la longue, nous serons tous morts.

De même, le gouvernement ferme les yeux devant le problème du transport. En dépit des avertissements répétés donnés par mes collègues en cette enceinte et par divers organismes agricoles, le gouvernement s'est tourné les pouces et a déclaré que tout allait très bien. Dès le 12 décembre dernier, les administrateurs du Syndicat du blé de la Saskatchewan signalaient:

> Nous courons le risque que le réseau de transport des céréales des Prairies aux élévateurs terminus soit encombré de céréales en mauvais état; ainsi le Canada ne sera peut-être pas en mesure d'honorer ses engagements exigeant l'exportation du blé sec.

• (5.20 p.m.)

On connaît maintenant l'affaire du transport. On ne sait vraiment pas combien de boisseaux de blé n'ont pas été exportés à cause de la bévue du gouvernement. Il a hésité à mettre au point des programmes de commercialisation plus dynamiques. Le comité de l'agriculture s'en est rendu compte, puisqu'après son tour dans l'Ouest il a préconisé que la Commission canadienne du blé et le gouvernement adoptent des politiques de vente plus dynamiques. Il y a lieu de noter cette référence au gouvernement. Depuis quelque temps, le gouvernement libéral essaye de se laver les mains de la mise en marché des grains. Or, cela est impossible dans la situation mondiale actuelle. Maintenant, on s'apperçoit que les exportations durant cette année-récolte ne seront pas supérieures, et seront peut-être même inférieures à celles de l'année dernière. Nous voilà loin des 1.3 milliards de boisseaux qui, d'après ce qu'a promis le premier ministre l'an dernier, seraient exportés au cours des trois prochaines années. Cela fait 430 millions de boisseaux, en plus des 150 millions de boisseaux environ pour la consommation intérieure.

Ces facteurs ainsi que d'autres qui échappent au contrôle du gouvernement se sont combinés pour créer cette grave crise financière et économique qui touche les fermiers de l'Ouest du Canada. On doit noter que la crise atteint tous les céréaliculteurs. Que le fermier soit à la fois éleveur et céréaliculteur, ou qu'il se borne à la culture des céréales, il se trouve plongé dans une crise qui requiert des mesures urgentes sur le plan national. On estime que les recettes en argent comptant pour cette année-récolte, pourraient être de 33 p. 100 inférieures à celles de la récolte de l'an passé. Le produit des ventes de blé s'élèvera probablement cette année à environ $60 millions, contre $984 millions l'an dernier. Par ailleurs, les frais des fermiers ont continué de s'accroître. En janvier 1969, l'indice des coûts de production agricole atteignait 375.8 si l'on prend comme période de référence 1935-1939 soit la base de 100. Cela fait 19 points, ou 5.3 p. 100 de plus qu'en janvier 1968. Si l'on songe aux programmes imbéciles du gouvernement qui vise à créer une Commission des prix et des revenus, un coup de frein semble peu vraisemblable dans un avenir immédiat.

Compte tenu de ces faits, j'estime que la négligence du gouvernement à prévoir dans le budget une aide à l'agriculture est un désastre national. Le gouvernement a prévu un excédent de 250 millions de dollars dans les comptes de l'État—575 millions quant à l'effet du budget sur l'économie. Aucune part de ce montant n'a été affectée à l'aide à l'agriculture, surtout dans l'Ouest. La politique budgétaire du gouvernement à cet égard constitue un non-sens économique. Si c'était simplement un non-sens, ce ne serait pas trop mal; l'ennui, c'est que ce non-sens est désastreux et qu'il va entraîner la ruine de milliers de cultivateurs. Le gouvernement a eu raison de décider d'apporter des modifications sélectives en ce qui concerne l'amortissement. Celles-ci vont s'appliquer dans les secteurs où les pressions inflationnistes sont les plus fortes. Pourquoi n'a-t-il pas pris des mesures pour alléger la situation dans les provinces des Prairies où les pressions inflationnistes sont, dans une grande mesure, inexistantes? En fait, c'est le contraire qui se produit. Le ralentissement de l'économie, qui découle de la situation agricole, est devenu une affaire d'intérêt national. De faibles contingents, des prix réduits et des frais spéciaux imputables à la situation causée par le grain humide, ont réduit le pouvoir d'achat des agriculteurs au plus bas niveau depuis l'époque du gouvernement libéral sénile du millieu des années 50.

C'est pourquoi je tiens particulièrement à féliciter le chef de mon parti, le député de Nanaïmo-Cowichan-les Îles (M. Douglas) d'avoir proposé une motion réclamant des mesures d'urgence de la part du gouvernement pour remédier au manque d'argent comptant des agriculteurs de l'Ouest. Cette motion a l'entier appui de tous les députés du Nouveau parti démocratique d'où qu'ils viennent. Car mes collègues se rendent compte de l'existence d'un problème pressant dans les Prairies et de ses effets sur les autres régions du Canada.

On a proposé au gouvernement de nombreux moyens de remédier à la situation. Mon collègue, le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave), a proposé un paiement d'appoint de 20c. le boisseau sur les livraisons de blé de la dernière campagne agricole. Il a aussi proposé un niveau maximum et a signalé qu'on pourrait prendre d'autres mesures pour aider les producteurs de céréales secondaires. On pourrait aussi prendre des mesures pour assurer à tous les cultivateurs à plein temps un niveau minimum de revenu tiré de ce paiement. La Fédération canadienne de l'agriculture et l'Union nationale des cultivateurs ont présenté d'autres propositions. Même s'il existait des différences entre les méthodes de paiement proposées, toutes les propositions avaient un élément commun: l'insistance sur

la nécessité urgente de mettre de l'argent entre les mains des cultivateurs de l'Ouest du Canada. C'est sur ce point que l'on insiste dans la motion dont la Chambre est présentement saisie.

Il importe que les députés se rendent compte de la gravité de la situation. Je rentre d'une visite de trois jours dans ma circonscription, où j'ai eu l'occasion de parler à un grand nombre d'agriculteurs. On m'a cité plusieurs cas d'agriculteurs qui n'ont pu terminer leurs labours d'été, faute de pouvoir acheter de l'essence pour leur tracteur. Je me trouvais la semaine dernière au village de Leslie, où le conseil d'administration de la coopérative de l'endroit venait de décider d'exiger le paiement comptant de tous les achats. Il n'avait pas le choix. Il lui fallait de l'argent pour régler ses comptes, sinon les fournisseurs de la coopérative ne lui livreraient ses commandes que contre remboursement. Il savait que les agriculteurs n'accusaient pas de retard dans leurs paiements volontairement. Les coopératives de crédit de certaines localités se retrouvent avec des réserves de caisse bien maigres même après avoir elles-mêmes obtenu du crédit. Les banques et les coopératives de crédit constatent qu'un grand nombre de leurs clients ont emprunté au maximum pour ne pas abandonner leur exploitation. La semaine dernière, on annonçait aux nouvelles le cas d'un agriculteur qui avait pour $20,000 de blé entreposé dans sa ferme, mais on lui avait coupé l'électricité parce qu'il n'avait pas d'argent pour régler ses factures.

Les contingents de livraisons de blé continuent de traîner lamentablement. Il y a peu de temps, on espérait encore un contingent de 6 boisseaux mais depuis quelques semaines, les prévisions sont tombées à 5 boisseaux. Il paraît que le ministre de l'Agriculture aurait reconnu maintenant que la totalité du contingent de 5 boisseaux ne sera pas livrée avant la fin de l'année-récolte. Les cultivateurs l'avaient compris depuis plusieurs semaines et je me réjouis de ce que le ministre y soit arrivé. Vendredi dernier, j'ai interrogé le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) au sujet des injustices qui continuent de se produire en ce qui concerne les contingents de livraisons de céréales. N'étaient-ce mes contacts récents avec les collectivités dont le quota reste bas, j'aurais été bouleversé par la réponse du ministre, à savoir que quatre des secteurs de livraison avaient encore un contingent unitaire, 19 un contingent d'un boisseau et 204 de 2 boisseaux. Il a ajouté que 509 postes avaient atteint un contingent de 3 boisseaux, 664 un contingent de 4 boisseaux et 347 un contingent de 5 boisseaux, et, pour finir, que le commissaire-en-chef lui avait donné l'assurance qu'on peut encore espérer d'ici la fin de l'année-récolte un contingent de 5 boisseaux pour tous les postes. A mon avis, même si tous les endroits obtenaient un contingent de cinq boisseaux, cela ne changerait absolument rien, car il saute aux yeux que les cultivateurs ne pourront livrer de contingent de cinq boisseaux. J'exhorte le ministre à s'assurer tout au moins que les livraisons autorisées de grains sont équitables. Il importe de mettre en évidence les endroits où les livraisons sont les moins élevées. Même si les contingents sont portés à 1, 2 ou 3 boisseaux, cela n'ajoute souvent pas grand-chose aux livraisons de grains, parce que les céréales livrées l'automne et l'hiver derniers, en vertu de contingents de grains humides, sont portées au compte des nouvelles livraisons autorisées. Quoi qu'il arrive au juste à propos des livraisons de céréales, il est certain qu'un contingent de 5 ou 6 boisseaux ne permet pas à une exploitation agricole de rentrer dans ses frais. De nombreuses études sur la gestion agricole le prouvent.

En outre, la situation va empirer. On ne peut s'attendre encore à accroître nos ventes de céréales. Au début de la nouvelle campagne agricole le 1er août, bien des agriculteurs constateront que les livraisons de céréales ont été insuffisantes pour leur permettre de rembourser les avances en espèces de 1968-1969, et qu'ils n'auront droit qu'à des avances sensiblement réduites en 1969-1970. Si les livraisons de céréales continuent à ralentir et que le dernier paiement pour la récolte de 1968-1969 ne se monte pas à grand-chose, nombre d'agriculteurs seront en très mauvaise posture. En ce moment, beaucoup ne savent pas comment ils pourront financer les récoltes.

• (5.30 p.m.)

A l'instar d'une paralysie progressive, les conséquences de cet état de choses atteignent graduellement les autres secteurs de l'économie. Les villes et les villages qui subviennent aux besoins immédiats de l'agriculture ont été les premiers à s'en ressentir. Nombre d'exploitants de petites entreprises sont dans une situation désespérée. Dans ces centres règne le sous-emploi. La situation a maintenant gagné les centres urbains plus importants. A Regina, un grave problème d'emploi se manifeste. Sauf erreur, en Saskatchewan, les ventes au détail sont déjà inférieures de 15 p. 100 environ au niveau déjà ralenti de l'année dernière. Les conséquences de cette crise se font sentir aussi dans d'autres régions du Canada.

A l'heure actuelle, l'économie agricole de l'Ouest a besoin de toute urgence d'un apport massif de fonds. La Fédération canadienne de l'agriculture et le syndicat national des cultivateurs l'ont dit sans équivoque. On estime

que les besoins immédiats seraient de l'ordre de 150 à 200 millions de dollars. On a indiqué dans une variété de propositions les diverses modalités de paiement. J'ai déjà signalé la proposition de mon collègue le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave): un versement supplémentaire de 20c. le boisseau, établi d'après les livraisons de 1967-1968.

Toute absence de mesure de la part du gouvernement pour mettre au point un programme capable de remédier à cet état de choses se soldera par une catastrophe pour des milliers de cultivateurs et fera rétrograder l'économie des Prairies et celle du Canada à tel point qu'il faudra des années pour remonter la pente. Le recours à des trucs ou à des programmes sans envergure ne sera d'aucune utilité. Un programme capital est essentiel. Le comité de l'agriculture de la Chambre des communes, après sa tournée dans l'Ouest, a reconnu l'ampleur du problème, et voici ce qu'il a recommandé:

> Le comité recommande en outre au gouvernement d'adopter des mesures tendant à alléger la situation financière précaire des agriculteurs des régions de l'Ouest du Canada affectées principalement à la culture des céréales.

Je me demande quelles autres recommandations il faudrait pour inciter le gouvernement à agir. A la suite des instances que lui ont présentées les associations agricoles, les représentants à la Chambre et d'autres personnes, j'imagine que le gouvernement songe maintenant à certaines possibilités. Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a fait savoir qu'il examinait bon nombre de propositions. Quelqu'un m'a fait la remarque qu'il était devenu le ministre des «possibilités». Il trouvera peut-être un rôle à sa taille dans une mise en scène d'Alice au Pays des Merveilles.

Le ministre a dit qu'on instaurerait peut-être un régime de dualité des prix. Cela nous laisse quelque espoir, car il n'en coûtera rien au gouvernement. Il a déclaré qu'on établirait peut-être une sorte de prix garanti. Il semble qu'il y ait peu d'espoir de ce côté.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Burton: Monsieur l'Orateur, une minute ou deux seulement et je termine.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député poursuive?

Des voix: D'accord.

M. Burton: Je remercie la Chambre de son obligeance.

[M. Burton.]

Le ministre a parlé d'une aide aux agriculteurs qui ne pouvaient pas livrer un contingent de cinq boisseaux—la belle affaire! Elle permettra seulement à l'agriculteur de se ruiner un peu plus lentement. Une chose est claire: le gouvernement est en train de retarder toutes les déclarations jusqu'à ce qu'il juge trop tard d'octroyer une aide quelconque aux livraisons de 1967-1968. Si c'est le genre de replâtrage et de tripatouillage auxquels le ministre et le gouvernement vont se livrer, je conseille au ministre de l'Agriculture de démissionner. Il pourra d'ailleurs choisir ses raisons. S'il se borne à recommander à ses collègues des propositions de replâtrage et de tripatrouillage, c'est qu'il ne comprend rien à la situation. S'il a en fait recommandé des programmes substantiels à ses collègues et s'ils ont été rejetés, je déclare que n'importe quel ministre de l'Agriculture ayant un peu de dignité démissionnerait d'un gouvernement qui fait preuve d'une telle dureté.

Si le gouvernement libéral persiste dans sa dureté et son entêtement actuels, il passera à la postérité pour le gouvernement responsable de la destruction finale d'une industrie agricole viable, essentielle à la santé de l'économie canadienne et capable d'apporter une contribution importante à la vie économique et sociale du Canada.

M. Ross Whicher (Bruce): Monsieur l'Orateur, puisque je suis membre du comité de l'agriculture de la Chambre des communes et que j'ai eu l'occasion, depuis deux mois, de voyager de l'Ouest jusqu'à la côte est, je me sens obligé de dire ici, cet après-midi, quelque chose sur la situation agricole comme je la vois au Canada et plus particulièrement dans nos régions de l'Ouest. La motion concerne le sort fort triste dit-on, de l'industrie agricole dans ces provinces.

Je dirais que je me sens un peu coupable, car il me semble que nous avons discuté dans cette enceinte le problème du blé et des céréales beaucoup plus souvent que certains autres produits agricoles qu'on cultive dans ma province de l'Ontario et dans les provinces de l'Est. Avant de continuer, j'aimerais persuader le ministre de l'Agriculture (M. Olson) que la situation n'est pas parfaite à l'égard des autres produits agricoles au Canada. On peut et l'on doit faire beaucoup si nous voulons que notre grande industrie agricole reste viable afin que les agriculteurs, d'un bout à l'autre du pays, puissent jouir du même niveau de vie, au moins, que les gens des autres secteurs de l'économie.

A titre d'exemple, il se passe depuis quelques mois certaines choses dans d'autres secteurs de notre industrie agricole. On a réduit les subventions pour le lait ainsi que la prime

accordée aux éleveurs de porcs du Canada. L'économie s'en ressent et ces décisions touchent davantage ma propre région et la province de Québec que les provinces de l'Ouest.

Je tiens à répéter, à la Chambre des communes, ce que j'ai dit ailleurs: je suis absolument contre ces mesures du gouvernement actuel. Il me paraît inconcevable que l'on supprime ces subventions alors que d'autres secteurs de notre économie ne cessent d'obtenir davantage et que le cultivateur paie sa part pour permettre à ces secteurs d'obtenir ce qui leur revient de plein droit. Il n'est pas juste que l'industrie agricole fasse les frais de cette situation, payant toujours davantage et, dans beaucoup de cas, recevant toujours moins.

Cet après-midi, nous traitons d'une motion proposée par le chef du Nouveau parti démocratique concernant la situation du grain ou, comme il l'appelle, l'état critique de la situation de caisse des cultivateurs de l'Ouest canadien. Je suis allé dans l'Ouest, il y a quelques semaines, avec d'autres membres du comité de l'agriculture. J'ai eu l'occasion, en tant que député originaire de l'Est, de voir pour la première fois comment les cultivateurs de l'Ouest s'acquittent journellement de leur travail.

Nous avons pu constater les conditions de vie en Alberta et au Manitoba, et nous avons passé au moins deux jours dans chacune des provinces mais c'est en Saskatchewan que nous avons pu vraiment nous rendre compte de la situation des cultivateurs ordinaires et des problèmes auxquels ils font face. Le comité a été divisé en groupes. On m'a placé avec un député conservateur. Les membres du Syndicat du blé de la Saskatchewan nous ont mené d'une ferme à l'autre. Nous avons visité bon nombre de cultivateurs chaque jour. Ceux-ci nous ont ouvert leurs livres et nous avons vu quelle était leur situation financière.

Il restait au premier cultivateur que nous avons visité environ 40,000 boisseaux de blé. Une partie de ce blé était vieux de deux ans et demi. Il n'avait pas vendu sa récolte d'il y a deux ans, pas plus que celle de l'an dernier. Il nous a dit, en toute sincérité, je pense, qu'il était acculé au pied du mur, car il avait épuisé tout son crédit et il ne lui restait plus d'argent. Il lui en restait assez pour ensemencer et payer l'essence pour la présente campagne, mais il ignorait ce qu'il ferait le moment de la récolte venu à l'automne. Il n'avait aucune idée de ce qui se passerait alors.

D'autres cultivateurs nous ont parlé de situations semblables. Est-ce la faute du cultivateur? Pouvons-nous espérer que les cultivateurs de l'Ouest du Canada fassent comme les autres cultivateurs canadiens qui produisent du lait, du bœuf, du tabac et ainsi de suite? La réponse est non; nous ne pouvons nous attendre qu'ils vendent leur récolte de la même façon, car une bonne partie du blé canadien doit être exporté. Il me paraît inconcevable, à moi comme à tout autre d'ailleurs, que le petit cultivateur de la Saskatchewan, de l'Alberta ou du Manitoba puisse vendre directement son blé à la Chine, à Cuba, à la Hongrie, à l'Angleterre ou à tout autre pays. Il est évident qu'il lui faut quelqu'un pour disposer du blé en son nom. C'est pourquoi la Commission canadienne du blé a été créée il y a de cela bien des années. D'après ce que j'ai entendu dire par les cultivateurs de l'Ouest, par les hommes politiques qui les représentent et par les fonctionnaires de la Commission du blé qui ont témoigné devant nous au moins deux fois, je considère les membres de la Commission du blé comme des hommes d'une sincérité éprouvée qui font de leur mieux pour défendre les intérêts des cultivateurs de céréales et notamment de blé de l'Ouest. J'estime que, d'une certaine façon, ils ont très bien réussi.

• (5.40 p.m.)

Il y a, à la Commission du blé, des hommes de valeur. M. McNamara, président de la Commission, répond aux questions d'une manière très pertinente. Je n'approuve pas toutes ses réponses mais c'est dans un véritable esprit de coopération qu'il s'est efforcé de nous décrire la politique de la Commission du blé et celle du gouvernement du Canada et ce que l'on fait pour aider le cultivateur de l'Ouest.

Je mentionne la Commission du blé, monsieur l'Orateur, car si ce n'est pas la faute du petit cultivateur de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba s'il ne peut vendre son grain à un représentant de l'étranger—et il ne peut évidemment le faire lui-même—à qui la faute? Je le dis avec le plus grand respect pour les autorités du pays, c'est la faute de la Commission canadienne du blé qui représente les cultivateurs, ou celle du gouvernement qui a désigné en premier lieu la Commission du blé.

Qu'on me permette une courte digression, monsieur l'Orateur. J'aimerais dire à la Chambre que j'ai lu dans les pages financières d'un des journaux d'aujourd'hui qu'on vient de faire une nouvelle nomination à la Commission du blé; il s'agit du président du syndicat du blé de la Saskatchewan. Je crois savoir que c'est un cultivateur dont la compétence est reconnue. J'espère qu'il saura inculquer de nouvelles idées et inspirer de la vie à la Commission, afin que nous parvenions à liquider les surplus actuels.

A maintes reprises j'ai entendu les représentants de la Commission du blé, du gouvernement et d'autres encore se plaindre du fait que le marché mondial du blé est dans un état lamentable et que c'est pour cela que les exportations canadiennes sont moins élevées qu'il y a quelques années. Voyez les chiffres, monsieur l'Orateur, donnés dans le rapport annuel de la Commission canadienne du blé pour 1967-1968. Il est vrai que les nations exportatrices du monde ont vendu moins de blé en 1967-1968 que l'année précédente; elles ont vendu 1,748 millions de boisseaux l'an dernier, et 1,891 millions de boisseaux l'année précédente.

Voyons un peu ce qu'ont exporté les principales nations exportatrices afin de constater où nous nous situons par rapport à elles. Voici les faits: en 1966-1967, les États-Unis ont exporté 742 millions de boisseaux de blé; l'an dernier leurs ventes sont passées à 753 millions de boisseaux. L'Australie, en 1966-1967, a vendu 257 millions de boisseaux de blé; l'an dernier ses ventes sont tombées à 255 millions de boisseaux, une différence de seulement 2 millions de boisseaux. En 1966-1967, la France a vendu 113 millions de boisseaux, et elle a augmenté ses ventes l'an dernier à 153 millions de boisseaux. L'Union soviétique a vendu 152 millions de boisseaux en 1966-1967, et l'an dernier, 201 millions de boisseaux.

Ces chiffres sont tirés du rapport annuel de la Commission canadienne du blé et aucun fonctionnaire ne peut les contester. Il se trouve que le seul pays qui n'ait pas réussi à vendre son blé l'année dernière était le Canada. L'année dernière, le Canada a vendu 336 millions de boisseaux de blé, contre 515 millions l'année précédente. Quand j'ai parlé aux fonctionnaires de la Commission du blé, ils ont signalé que les États-Unis écoulent leurs marchandises gratuitement. Ils distribuent gratis leurs produits alimentaires et concluent des marchés avec le reste du monde pour l'écoulement de leur blé. Je pose la question suivante, monsieur l'Orateur: la notion exprimée par le mot «marché» n'existe-t-elle pas en français comme en anglais? Ne pouvons-nous pas, au Canada, conclure des marchés pour que nous puissions également écouler notre blé?

Je fais ces déclarations, monsieur l'Orateur, bien qu'en ma qualité de membre du parti au pouvoir, j'aurais mieux à faire que de prendre la parole pour effectuer de pareilles remarques. Mais quand j'étais dans la Saskatchewan, j'ai visité une série d'exploitations, comme je l'ai fait quand j'étais dans l'Est du Canada, et j'ai parlé de la vente du lait, des porcs ou de tout ce qu'on pouvait traiter. A l'époque, j'ai donné aux agriculteurs ma parole qu'à mon retour à Ottawa, je présenterais ces faits au gouvernement. Je tiens à pouvoir me regarder demain matin dans le miroir pendant que je me raserai en me disant que j'ai tenu ma promesse envers ces personnes, quoi qu'il advienne.

Des voix: Bravo.

M. Whicher: J'ai essayé de me montrer équitable envers la Commission canadienne du blé. J'ai exposé à la Chambre les points de pue que j'ai recueillis parmi les agriculteurs de l'Ouest canadien. Je signale vivement au gouvernement qu'il n'y a qu'une seule façon de nos jours de vendre des produits sur le marché international, qu'il s'agisse de papier-journal, de laine, de nickel, de lait ou de blé: il faut se donner la peine de rencontrer les clients, non seulement nos anciens clients mais également ceux à qui on espère vendre à l'avenir.

Malgré tout le respect que je dois à la Commission canadienne du blé et au gouvernement actuel, il suffit de lire les dernières statistiques dans le rapport annuel de la Commission canadienne du blé pour se rendre compte qu'il y a deux ans, le Canada a vendu du blé à 118 pays, tandis que l'année dernière, nous n'en avons vendu qu'à 36. Autrement dit, nous ne sommes pas retournés voir les gens de ces 82 pays pour essayer de leur vendre du blé. Nous ne sommes pas allés les voir pour leur dire, par exemple: Nos moyens de transport vous ont-ils donné satisfaction? La qualité de notre grain vous a-t-elle plu? Le prix était-il convenable? Pouvons-nous vous rendre service de quelque façon? Pourquoi ne viendriez-vous pas dîner avec nous? C'est ainsi que les affaires se traitent à l'heure actuelle. C'est le seul moyen de vendre du lait, du blé, du nickel, du papier-journal ou quoique ce soit. Il faut savoir être affable et conclure des marchés.

Nous avons visité dans la province de Québec l'une des plus importantes fabriques de lait en poudre du Canada, sauf erreur. Lorsque je me suis entretenu avec le directeur des ventes de cette grande entreprise il a signalé qu'il avait parcouru le monde entier pour vendre du lait en poudre. Il a ajouté en outre que lorsqu'on voulait conclure une vente importante il fallait parfois accorder des faveurs à l'acheteur éventuel. Cela se produit tout le temps dans la vie privée. C'est le cas tous les jours pour les vendeurs au Sud de la frontière. Il sont passés maîtres dans cet art. Ces vendeurs professionnels l'année dernière ont accru de 11 millions de boisseaux les ventes de blé aux États-Unis. Leurs ventes n'ont pas baissé comme les nôtres. Donc, à certains égards, j'estime que nous devrions les prendre pour modèles.

• (5.50 p.m.)

La gravité de la situation vis-à-vis des États-Unis c'est que ce sont nos principaux concurrents pour la vente du blé sur les marchés du monde. Chose certaine, les pays communistes de l'univers préféreraient mourir de faim que d'acheter du blé des États-Unis. Pouvez-vous imaginer la Chine communiste acheter du blé aux États-Unis? Je vous dis qu'elle n'en a pas acheté de toute façon. Pouvez-vous imaginer Cuba acheter du blé aux États-Unis? Cuba n'en a pas acheté, pas plus que l'URSS. Ce qui est regrettable à la lecture du rapport de l'an dernier de la Commission canadienne du blé, c'est qu'à l'exclusion des pays communistes à qui nous avons vendu des quantités considérables de blé, nous avons vendu aux pays du monde libre, seulement 27 p. 100 de la quantité de blé que nos amis du Sud leur ont vendu. Nous avons de nombreuses raisons de nous incliner devant nos amis américains. Je tiens à vous dire que je les admire beaucoup, mais je ne saurais siéger à la Chambre des communes ou aller dans le monde des affaires tout en acceptant qu'ils soient meilleurs vendeurs que nous. La seule solution est de trouver des débouchés. Nous pouvons adopter toutes les solutions proposées cet après-midi et toutes les suggestions qu'on a faites en vue d'aider nos amis de l'Ouest, mais au fond, lorsqu'on met cartes sur table, on se rend compte que tout ce qu'il y a à faire c'est d'aller vendre notre blé.

Des membres de la Commission du blé m'ont donné à entendre que pour vendre de grandes quantités de blé à certains pays, le gouvernement doit faire certaines tractations. Il faut parfois consentir du crédit à long terme. Il faut aussi parfois accepter le paiement en devises étrangères, comme ce fut le cas, je pense, lorsque nos amis chinois nous ont acheté du blé et nous ont payés en livres sterling. Pour vendre au Japon, il nous faudrait peut-être accepter la monnaie japonaise, et la monnaie indienne pour vendre à l'Inde. Je ne suis qu'un profane à cet égard, mais le gouvernement a toutes sortes d'experts versés dans ces matières. En toute humilité, je conseille aux chefs de notre gouvernement de s'enquérir auprès des membres de la Commission du blé de ce dont ils ont besoin exactement en fait de crédit et d'aide financière, ou autre chose, pour écouler cette immense quantité de céréales.

Le chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas) avait tout à fait raison quand il a signalé cet après-midi que la quantité de nourriture par habitant dans le monde est inférieure aujourd'hui à ce qu'elle était en 1939. Je ne suis pas de ceux qui hésitent devant l'effort; je fais tout mon possible, et quand je dis tout mon possible, j'entends tout ce dont je suis capable. Je suis persuadé que le ministre de l'Agriculture (M. Olson) n'a pas été offusqué par les critiques formulées à son endroit aujourd'hui. Il en a l'habitude sans doute et, comme un vrai professionnel, il sait comment les accepter. Certaines des choses qui lui ont été lancées ne le blesseront pas. Je crois sincèrement que le ministre de l'Agriculture fait tout son possible pour les agriculteurs de l'Ouest et je soupçonne certains vis-à-vis qui occupent des sièges importants de l'autre côté de ne pas avoir accepté ce qu'il a essayé de leur faire comprendre.

Cet après-midi, il a énuméré les nombreuses choses qu'il a accomplies en faveur des cultivateurs de l'Ouest. Les avances en espèces ont doublé et atteignent 151 millions; la loi provisoire concernant les réserves de blé a été renouvelée pour un montant supplémentaire de 55 millions; on a accordé une dépréciation accélérée et des avances en espèces aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, ainsi qu'une aide de la Société du crédit agricole; des modifications ont également été apportées à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles; la Commission du blé a lancé une grande campagne de vente. Je suis certes heureux d'entendre cela, car je ne le savais pas. De fait, je ne vois rien à ce sujet dans le rapport supplémentaire de la Commission du blé et je suis heureux qu'on m'ait signalé que la Commission du blé avait effectué une grande campagne de vente. Le gouvernement a également accordé une aide à l'assurance-récolte, une aide alimentaire, etc. En toute déférence et par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, je dirai au ministre de l'Agriculture qu'il doit être félicité pour tout cela. Toutefois, des cultivateurs de l'Ouest canadien, des membres des Chambres de commerce, les directeurs de banque et les témoins qui ont comparu devant le comité de la Chambre ont déclaré que le crédit de ces cultivateurs était tout simplement épuisé.

Par conséquent, je dis au ministre de l'Agriculture que les beaux coups qu'il a réussis ne suffisent pas. Pour sauver l'agriculture de l'Ouest, il faut agir dès maintenant. Je vous demande, monsieur l'Orateur, ce qu'on peut reprocher au régime de dualité des prix du blé au Canada? Si le gouvernement ignore tout de ce régime, qu'il se renseigne sur les prix du lait au Canada. Il existe un régime de double prix. Que le ministre de l'Agriculture demande les prix des automobiles au Canada. A Oakville, on fabrique et on vend des automobiles à des prix bien supérieurs à ceux des modèles semblables de Détroit. C'est un ré-

gime de dualité des prix. On en trouve partout au pays. La seule exception s'applique au blé et aux cultivateurs de l'Ouest.

Après avoir entendu le ministre et tel que je le connais, je suis convaincu qu'il a soumis la question à ses collègues du cabinet. Je le prie de continuer à crier aussi fort qu'il le peut car ces personnes ont besoin d'aide.

En guise de conclusion, je voudrais insister sur le fait qu'il n'existe qu'une solution à long terme pour régler le problème de la céréaliculture et de l'industrie laitière, c'est d'aller à la recherche des clients. Nous ne saurions nous contenter de ventes qui représentent 27 p. 100 de celles des États-Unis. Nous devrons être plus militants et vendre davantage. Mais je demande au ministre d'aider ces gens par des mesures concrètes et immédiates. Les députés savent fort bien que je m'oppose à des subventions versées à Pierre et à Paul indistinctement, mais si l'on subventionne les mines d'or et l'industrie automobile du Canada, autant donner à l'industrie agricole sa juste part du gâteau.

M. l'Orateur suppléant: Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à huit heures.

La séance est suspendue à six heures.

Reprise de la séance

La séance reprend à huit heures.

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, je suis un peu impatient de participer à ce débat, en partie parce qu'il porte sur un sujet qui me tient à cœur. La motion dont la Chambre est saisie se lit comme il suit:

> Que cette Chambre blâme le gouvernement de ne pas avoir pris des mesures pour alléger l'état critique de la situation de caisse des cultivateurs de l'Ouest canadien.

Le discours prononcé par le ministre de l'Agriculture (M. Olson) cet après-midi m'a grandement déçu. L'honorable représentant a fait l'exposé d'un certain nombre de mesures que, selon lui, le gouvernement met en œuvre à l'heure actuelle, mais il n'a pas dit quelles nouvelles mesures, s'il en est, le gouvernement entendait prendre; il n'a même pas dit que le gouvernement se proposait de faire quelque chose. Il a simplement énuméré douze mesures que le gouvernement avait prises.

L'hon. M. Olson: Mesures qui se sont révélées utiles.

M. Horner: Il a dit que le gouvernement avait pris douze mesures très utiles. Je ne veux pas trahir la pensée du ministre et s'il a des observations à faire, je l'y invite.

[M. Whicher.]

L'hon. M. Olson: Je vous en sais gré. J'ai énuméré douze mesures qui ont été prises dans le cadre de la politique gouvernementale; des programmes qui viennent en aide aux agriculteurs. Mais je n'ai pas dit que le gouvernement les avait tous mis en œuvre l'année dernière.

M. Horner: Admettons, le ministre a parlé de douze programmes qui ont été mis en œuvre, mais il n'a pas dit que le gouvernement en était à l'origine. Ce que je veux savoir, c'est ce que le gouvernement projette de faire, si tel est le cas, et c'est ce qui intéresse les agriculteurs de l'Ouest, compte tenu de leur situation de caisse actuelle. Il a parlé du nombre de critères qui conditionnent ces solutions. Il a dit qu'ils ne devaient pas aggraver le problème. Deuxièmement, il faut venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin. Troisièmement, il faut intégrer ces solutions dans un programme à long terme. Nous avons aussi appris que la grande difficulté résidait dans la commercialisation et que les ventes étaient subordonnées à la situation internationale. Il a terminé son exposé sur ces mots: «Pour l'instant, le problème est dans le sol». C'est vraiment l'endroit rêvé pour ce problème.

L'hon. M. Olson: Je n'ai pas dit cela.

M. Horner: Nous avons entendu parler d'autruches qui fourraient la tête dans le sable, mais jamais je n'ai entendu dire un ministre de l'Agriculture que le problème était dans le sol.

L'hon. M. Olson: Et vous n'avez pas entendu cela aujourd'hui, non plus.

M. Horner: Je voudrais revenir sur le discours du ministre et parler de certaines choses que devrait faire le gouvernement si vraiment il s'intéresse à venir en aide aux fermiers. Quand il a énuméré les douze programmes déjà en vigueur, le ministre nous a dit que 151 millions de dollars avaient été rendus disponibles en vertu de la loi sur les avances en espèces. Monsieur l'Orateur, il s'agit de montants que doivent rembourser les cultivateurs et qu'ils rembourseront dès qu'ils auront livré leurs céréales. Il faut pourtant nous rappeler qu'à cet égard le ministre a dit aussi que 90 de ces 151 millions de dollars seront encore inutilisés à la fin de juillet 1969; d'ici un peu plus d'un mois, on reportera ce montant à l'année prochaine. Quelle meilleure preuve pourrait-on avoir du bien-fondé des déclarations des néo-démocrates, selon lesquelles le gouvernement n'aurait pas pris les mesures

nécessaires pour soulager les agriculteurs de l'Ouest aux prises avec des difficultés financières. Pour étayer ma thèse, je ne saurais mieux faire que de souligner que des 151 millions de dollars avancés aux agriculteurs à la fin de la campagne agricole de 1968-1969, 90 millions n'ont pas encore été remboursés.

• (8.10 p.m.)

L'hon. M. Olson: Je n'ai pas dit cela.

M. Horner: Si le ministre veut formuler un commentaire, peut-être se lèvera-t-il pour le faire. Il insinue que je dénature ses remarques. Le hansard prouvera si c'est exact ou non.

L'hon. M. Olson: Je corrigerai volontiers le député.

M. Horner: Le ministre a déclaré dans son discours qu'il était raisonnable de croire que 90 millions de dollars n'avaient pas été remboursés.

L'hon. M. Olson: A l'heure actuelle, mais pas à la fin de juillet. Le député m'a demandé le montant non remboursé à l'heure actuelle, et j'ai répondu ne pouvoir l'indiquer avec précision, mais que je l'estimais à quelque 90 millions.

M. Horner: En effet, à l'heure actuelle, c'est exactement ce que j'ai dit.

L'hon. M. Pepin: Non; vous avez dit au terme de la campagne agricole.

M. Horner: J'ai dit qu'à la fin de la campagne agricole il y aurait 90 millions à recouvrer. S'il reste ce montant à percevoir aujourd'hui, c'est à peu près ce qui restera à recouvrer à la fin de juillet 1969. Je demanderais au nouveau ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), qui n'a pas assisté au début de ce débat, de se lever et de nous dire s'il reste 90 millions en souffrance aujourd'hui et combien moins il en restera à la fin de juillet 1969?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture pourra donner une estimation du montant non remboursé.

M. Horner: Je voudrais savoir quel montant sera remboursé. Je pose la question au ministre de l'Agriculture (M. Olson) et je reprends mon siège, car je veux entendre sa réponse.

L'hon. M. Olson: La moitié de la valeur brute des céréales livrées d'ici ce temps-là.

M. Horner: J'en ai entendu de bien bonnes, mais c'est le bouquet. Le ministre dit la moitié de la valeur des céréales livrées. Qui sait mieux ce que l'on pourra livrer que les deux ministres qui sont censés s'occuper de l'agriculture de l'Ouest? Comme la motion le signale, il y a dans l'Ouest canadien une pénurie inquiétante de fonds en caisse. Le gouvernement admet qu'actuellement il y a 90 millions de dollars en souffrance. Je prétends que très près de 90 millions seront encore en souffrance au 31 juillet 1969. Aucun ministre ne l'a encore contesté.

Qu'il me soit permis de considérer ce qui peut et ce qui doit être fait en faveur des agriculteurs de l'Ouest du Canada au moyen d'un programme de longue portée, si seulement le gouvernement a assez d'initiative pour s'attaquer aux problèmes de la région. On a parlé d'un versement de 20c. le boisseau sur le grain livré l'an dernier. Selon les trois critères établis par le ministre de l'Agriculture, le versement serait bien justifié. Néanmoins, il ne résoudra pas les problèmes actuels, alors même qu'il serait utile à ceux qui sont dans le plus grand besoin. Un tel versement s'insérerait facilement dans le cadre d'un programme de longue portée ayant pour objet le bien-être des agriculteurs du Canada en général et des cultivateurs de blé en particulier.

Qu'il me soit aussi permis de considérer le régime de la dualité des prix dont le ministre parle sans trop savoir ce qu'il dit. Que pense la Commission canadienne du blé de ce régime? Je voudrais citer un passage du compte rendu des délibérations du comité permanent de l'agriculture, fascicule 41, en date du mercredi 28 mai, et en particulier les remarques de M. McNamara, le président de la Commission du blé, à la page 1625, au sujet de ce régime. J'avais posé à M. McNamara la question suivante:

> Monsieur McNamara, pourriez-vous nous donner une idée des difficultés que vous éprouveriez si le Canada adoptait un système à deux prix. Essentiellement la France a un système à deux prix maintenant. Ce n'est pas trop évident, mais je pense que le principe en est établi et reconnu. Quelles seraient les difficultés que vous éprouveriez à l'échelle internationale, si, disons, au Canada, nous adoptions le système à deux prix?

C'était là poser la question carrément et clairement au président de la Commission canadienne du blé. Il a répondu:

> Je ne crois pas qu'il y ait de difficultés.

J'insiste sur l'aspect négatif de la réponse.

> J'ai déjà vu quelque chose à ce sujet. Il y aurait peut-être des règlements sur le plan technique nous venant du GATT, mais si ces règlements présentaient des difficultés, elles ont été depuis longtemps réglées par tous les pays.

A nouveau je souligne ces mots.

> Si le gouvernement canadien, le Parlement canadien, décide d'avoir un système à deux prix, cela n'affectera en rien nos opérations, aussi longtemps qu'ils suivent nos conseils quant à la façon de procéder.

On ne saurait être plus clair.

L'hon. M. Pepin: Cela pourrait nuire aux affaires d'autres personnes.

M. Horner: J'entends parler le ministre de l'Industrie et du Commerce. Quel plaisir de le voir parmi nous ce soir. Il a été absent tout l'après-midi; je serai donc bien aise de l'entendre parler ce soir.

L'hon. M. Pepin: Je vais donner les raisons de mon absence dans un instant, et elles sont tout aussi bonnes que les vôtres.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, ces interpellations méritent d'être notées. Je faisais partie du comité qui a fait une tournée d'inspection à Saint-Jean (Terre-Neuve), dans les fondrières de Terre-Neuve, dans l'île du Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse et qui a passé quatre jours au Québec, à étudier à fond les problèmes dont souffre l'agriculture. Je ne sais où se trouvait le ministre, mais moi, j'étais là.

L'hon. M. Olson: Je ne fais pas partie du comité.

M. Horner: Je m'excuse, je voulais dire le ministre de l'Industrie et du Commerce.

L'hon. M. Pepin: J'ai assisté cet après-midi à une réunion du conseil consultatif.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je n'y étais pas.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. J'aimerais rappeler que le Règlement interdit d'interrompre un député qui a la parole.

M. Horner: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, car mon temps est très limité. Je citais les propos du président de la Commission canadienne du blé. Il ajoutait:

> Je veux dire, par exemple, qu'il devrait y avoir un impôt sur la farine plutôt que d'essayer de réglementer quel blé arrive au moulin pour tel ou tel usage. Tout ce qui est d'utilisation domestique devrait faire l'objet d'un impôt, et le moulin devrait recevoir le blé au même prix, et ensuite le gouvernement se chargerait de recueillir l'impôt.

J'aimerais donc dire une fois pour toutes, monsieur l'Orateur, que l'instauration d'un régime de double prix pour le blé canadien ne pose aucun problème. Le marché international nourrissait certains doutes autrefois à l'égard d'un tel régime, mais plus maintenant. Selon le président de la Commission canadienne du blé, le régime pourrait être appliqué sans difficulté. Il incombe au ministre de l'Industrie et du Commerce et au ministre de l'Agriculture d'en convaincre leurs collègues du cabinet.

Le député de Bruce (M. Whicher) a défini certaines difficultés qu'il entrevoit pour les agriculteurs de l'Ouest. Je lui souhaite, ainsi qu'aux deux ministres, tout le succès possible afin de persuader le cabinet d'adopter le régime des deux prix. Je voulais citer une déclaration qui figure dans le rapport du comité de l'agriculture selon lequel ce régime n'entraînerait pas une augmentation considérable du prix du pain, mais je ne puis mettre le doigt sur la bonne page. Le président de la Commission canadienne du blé à déclaré que le prix du blé augmenterait sans doute de $1.20 le boisseau, ce qui signifierait une majoration du prix du pain de 2c. Cela suffira sans doute à dissiper les craintes du ministre de la Consommation et des Corporations (M Basford). Le témoignage du président de la Commission canadienne du blé figure au fascicule n° 41 du rapport des délibérations du comité.

Examinons maintenant ce que le gouvernement peut faire pour l'agriculture. Le ministre de l'Agriculture a déclaré qu'aucun programme ne sera mis en œuvre tant que nous ne serons pas certains qu'il s'harmonise avec un programme à long terme. Ensuite, il s'est vanté que tout allait bien, de façon générale, dans le domaine de l'élevage, bovins et porcs y compris. Le ministre nous a dit que dans l'Ouest la moitié du revenu net en espèces provient de la vente du bétail et de porcs. Le ministre a-t-il inauguré de nouveaux programmes pour les cultivateurs de l'Ouest avant les semis de printemps? A-t-il pris des mesures pour qu'on inaugure des programmes grâce auxquels les terres pourraient être mises en jachère ou transformées en pâturages pour nourrir le bétail? Non. Le gouvernement a attendu jusqu'après l'ensemencement avant d'agir, et il était alors trop tard. Évidemment. Une commission de travail brillante a recommandé qu'on réduise de 10 millions d'acres les emblavures. Cela représente une réduction de 30 p. 100. Qu'est-il arrivé, monsieur l'Orateur? Les cultivateurs sont venus me trouver pour me dire, «Cette commission de travail d'Ottawa dit que nous devrions réduire nos emblavures de 10 millions d'acres. Que devons-nous donc semer?» Les cultivateurs demandaient de l'aide, des conseils, et ils n'en ont pas obtenu du gouvernement Le ministre de l'Agriculture les a déçus, en cela, comme en n'adoptant pas de programmes d'aide. Nous avons un gouvernement attentiste. Il se dit: «Attendons encore un mois. Ce sera alors trop tard, et nous n'aurons plus à aider les cultivateurs.» En plus des autres problèmes, nous avons maintenant celui d'un gouvernement attentiste qui n'aide pas les cultivateurs.

• (8.20 p.m.)

Il est intéressant de noter que le NPD s'inquiète soudain des cultivateurs de l'Ouest. Ce parti a longtemps été associé au parti CCF, et en disant ces mots je regarde son ancien chef. Ce parti a été fondé lors de la révolution agraire des années 30. Le NPD a complètement changé d'objectifs. Ce ne sont plus ceux de l'ancien parti CCF.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sottise!

M. Horner: Le parti NPD a entièrement changé...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement monsieur l'Orateur. Puisque le sigle anglais N.D.P. signifie *New Democratic Party,* le député pourrait-il s'en tenir au sigle?

M. Asselin: Ce sigle signifie *no down payment.*

M. Horner: Monsieur l'Orateur, le député de Winnipeg-Nord-Centre est très susceptible.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non pas susceptible. Simplement fatigué d'écouter des stupidités.

M. Horner: Le NPD est non pas le parti de la conscience publique, mais un groupe de pression des syndicats mal déguisé à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo.

M. Horner: Le déguisement est mauvais parce que le mariage politique entre l'agriculteur et les syndicats ouvriers organisés que ces marieurs professionnels ont accompli—et cette remarque peut s'appliquer au député qui m'a interrompu tout à l'heure—est la plus grande imposture de notre scène politique. Depuis quand les agriculteurs ont-ils les mêmes intérêts que les syndicats ouvriers organisés? Combien de fois les syndicats ouvriers organisés ont-ils empêché la vente du blé de nos agriculteurs? Le ministre de l'Agriculture nous a dit que le principal problème auquel les cultivateurs devaient faire face était celui de la mise en vente du blé ou de la commercialisation des produits agricoles. Ces marieurs enragés empêchent la vente de nos produits agricoles.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Balivernes que tout cela!

M. Horner: Vraiment? Les 400 syndiqués de Vancouver n'ont-ils pas arrêté la vente du blé il y a deux ans? Les syndicats de la côte est n'ont-ils pas bloqué la vente du grain pendant un certain nombre d'années? Le député veut-il que je lui cite un passage du rapport du comité permanent de l'agriculture?

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Peut-être que cette fois le député trouvera la page.

M. Horner: Je le crois. Le commissaire en chef de la Commission canadienne du blé a estimé que les syndicats avaient empêché l'exécution d'au moins 14 contrats relatifs à la vente du grain. C'est arrivé il y a deux ans. Les membres du Nouveau parti démocratique ne sont rien d'autres, à mon avis, que des agents parlementaires des syndicats. Ils sont contrôlés par les syndicats. Si le député ne me croit pas, je le prie d'interroger l'ancien député d'Assiniboïa, qui fut un temps leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Interrogez-le vous-même.

M. Horner: Je voudrais maintenant traiter d'une façon un peu plus explicite des problèmes que rencontre le Canada sur les marchés internationaux. Le ministre de l'Agriculture prétend que nous avions un instrument valable avec l'Accord international sur les grains et que la meilleure chose que le Canada puisse faire, c'est de repartir du bon pied et de se conformer aux termes de cet accord. Est-ce bien vrai, je me le demande? Puis-je lire un extrait des *Délibérations* du comité permanent de l'agriculture, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je dois interrompre le député et signaler à la Chambre que son temps de parole est épuisé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Nous le sommes aussi, mais continuez.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député poursuive?

Des voix: D'accord.

M. Horner: Je tiens à remercier les députés de leur bienveillance, monsieur l'Orateur. Comme on peut le voir à la page 1663 des *Délibérations* du comité permanent de l'agriculture, M. McNamara aurait dit ce qui suit:

Monsieur le président, comme je l'ai dit il y a quelques instants, en vertu de l'Accord, le numéro 1 du Nord a été décrété qualité désignée, mais un

accord voulait que tous les équivalents des autres qualités soient inclus dans cette catégorie. Mais dans l'Accord, pour la première fois, comme il est indiqué dans le tableau 5, il y a plusieurs catégories désignées, avec des minimums et des maximums pour chaque qualité particulière.

On se souvient que le Canada a eu du mal à vendre une partie de son blé d'autres catégories, notamment de la catégorie n° 3. Nous ne pouvions réduire le prix du blé n° 3, car il avait été établi dans l'Accord international sur les grains mais non pas, je pense, dans l'Accord international sur le blé. C'est là-dessus que la France et l'Australie ont fait en sorte de prendre une avance sur le Canada, et de vendre leur blé au Japon. Je voudrais vous lire un passage de la page 1664 du rapport du comité.

M. Horner: Vous avez dit hier que vous étiez d'avis que l'ancien Accord international sur le blé était peut-être meilleur, en ce qu'il comprenait la plupart des pays exportateurs et qu'en vertu du présent accord, c'est un véritable ramassis de tout un chacun. Ai-je raison de penser qu'un plus grand nombre de pays sont touchés par l'Accord que dans le passé?

M. McNamara: Non, je pense que les membres de l'Accord international sur les grains sont moins nombreux que ceux qui étaient membres de l'Accord sur le blé. Ce que je tentais d'expliquer hier, M. Horner, c'est qu'il est regrettable, à mes yeux, que cet accord ait été négocié sous les auspices du GATT.

Ce fut là la première déception. Je poursuis la citation:

M. Horner: Je suis d'accord.

M. McNamara: Il excluait la Russie et d'autres pays qui étaient membres de l'Accord sur le blé. A mon sens, il eût été préférable qu'il fût négocié dans le cadre de l'ancien Accord international sur le blé, ce qui aurait permis à la Russie d'en faire partie.

Cela est clair et net, monsieur l'Orateur. Et je crois que tous les députés se souviennent du conseil du ministre de l'Industrie et du Commerce, au sujet de l'Accord international sur les grains.

• (8.30 p.m.)

Comme on peut le voir page 1664, j'ai posé à M. McNamara la question suivante:

Pourquoi est-ce que la négociation n'a pas eu lieu sous les auspices de l'Accord international sur sur le blé?

M. McNamara a répondu:

Parce que les pays membres, à l'exclusion de la Russie et de quelques autres, qui étaient membres de l'Accord sur le blé, pensaient que la négociation serait préférable sous cette nouvelle forme, tout particulièrement les Américains.

La qualité n'intéressait pas les Américains, pourtant, tous les rapports que la Commission canadienne du blé a soumis à Ottawa indiquent que les ventes de blé du Canada se sont toujours fondées principalement sur la qualité. Nous avons accepté d'établir l'Arrangement international sur les céréales sous le régime du GATT. Ce fut l'erreur du Canada.

J'aimerais vous exposer neuf programmes que le gouvernement pourrait mettre en œuvre, et qui permettraient aux cultivateurs de faire des recettes. Il y a d'abord l'établissement d'un régime de dualité de prix pour le blé. Selon M. McNamara, de la Commission canadienne du blé, un tel régime est possible.

Deuxièmement, je propose un paiement de 20c pour le blé vendu l'an passé, et à cet égard, je suis d'accord avec mes honorables amis de gauche. Cela aiderait ceux qui ont le plus besoin d'aide.

Si le gouvernement voulait vraiment aider les cultivateurs, il aurait dû lancer un autre programme avant les ensemencements, mais ce n'est peut-être pas trop tard, étant donné les graves gelées qui ont frappé l'Alberta en général, et certaines régions de la Saskatchewan, juste au moment de la germination. Je propose donc en troisième lieu que le gouvernement fasse des paiements pour encourager la mise en jachère l'été et la formation d'herbages, ce qui pourrait encourager les cultivateurs à s'aventurer dans d'autres secteurs de production.

Ma quatrième recommandation est qu'un nouvel Arrangement international sur les céréales s'étendant aux principaux pays importateurs et exportateurs de blé, y compris la Russie, soit rédigé aussitôt que possible.

J'aurais voulu avoir le temps de citer un passage des délibérations du comité et ce que MM. McNamara et Vogel ont dit au sujet des accords de troc. Nous devons encore vendre à la Russie environ 135 millions de boisseaux en vertu du dernier accord triennal. Pourquoi ne nous mettons-nous pas à l'œuvre et n'offrons-nous pas d'accepter leur machinerie agricole ou leur matériel industriel lourd tels que des tracteurs à chenilles en échange de la totalité ou d'une partie de ce blé?

Ma sixième recommandation est que depuis dix ans nous nous sommes engagés dans le domaine des ventes à crédit et je crois que le gouvernement pourrait encourager davantage les ventes de ce genre.

Septièmement, le Canada doit adopter une attitude réaliste à propos du commerce avec le Japon. Nous avons délégué dernièrement cinq de nos ministres au Japon et ils sont rentrés tout penauds. Ce voyage a coûté $160,000 aux agriculteurs canadiens; tout cela pour constater l'endommagement d'un envoi de blé qui ne se serait pas produit selon nos inspecteurs. Mais comme nos ministres étaient d'humeur cordiale, ils ont consenti à verser cette somme aux Japonais, quitte à en priver les agriculteurs. Étant donné que nos ventes aux

pays communistes sont considérables, nous devrions accorder plus de concessions commerciales au Japon afin d'accroître nos ventes de blé. Je suppose que nous n'avons pas enregistré plus de ventes à ce pays cette année et qu'il n'y aura pas de changement. Au lieu de verser ces $160,000, nous aurions mieux fait d'envoyer du blé en contrepartie.

Bien que le ministre propose de remettre le remboursement des prêts de crédit agricole, à mon avis ce n'est pas une vraie concession ni une juste appréciation du problème des agriculteurs de l'Ouest. Pourquoi n'accorde-t-il pas une prorogation des échéances de l'intérêt payable sur ces prêts? En ne faisant que remettre le remboursement et permettre ainsi à l'intérêt de s'accumuler, les dettes des agriculteurs s'accumulent aussi. Une prorogation des échéances de l'intérêt contribuerait à alléger le fardeau des agriculteurs.

Mon neuvième point, monsieur l'Orateur, porte sur la déclaration du ministre qu'il y a eu une augmentation considérable dans la promotion des ventes. Est-ce que cela n'arrive pas un peu tard? Nous avons éprouvé des difficultés à vendre du blé depuis deux ans, ou plutôt depuis environ quatre ans. Mais les plus grandes difficultés sont survenues au cours de l'an dernier. Pourquoi annoncer aujourd'hui une forte augmentation de la promotion des ventes? J'espère que dans six mois d'ici le ministre ne viendra pas nous annoncer de nouveau qu'il y a eu un nouvel accroissement. Cela ne suffit plus, étant donné la situation financière difficile dans laquelle les agriculteurs de l'Ouest se trouvent actuellement quant aux liquidités.

M. A. B. Douglas (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'interviens à cause de l'inquiétude que m'inspire le problème soulevé dans la motion, inquiétude triplement motivée. Tout d'abord, en tant que Canadien, je suis inquiet des répercussions sur l'économie du Canada des revenus réduits des céréaliculteurs de l'Ouest, surtout si on permet à cet état de choses de durer. La plupart des crises économiques de notre pays ont suivi de près les périodes difficiles pour les agriculteurs par suite de bas prix ou de mauvaises récoltes ou des deux. J'estime qu'Ottawa devra tenir sérieusement compte de ce facteur quand il songera aux remèdes.

En deuxième lieu, je suis inquiet parce que la plupart des agriculteurs de ma circonscription sont des céréaliculteurs et qu'en outre les agglomérations urbaines de ma région dépendent aussi en grande partie d'une agriculture saine et prospère. Une des raisons pour lesquelles j'ai été élu, c'est que je suis moi-même agriculteur, et mes commettants ont cru que je parlerais en leur nom. Je saisis donc l'occasion pour tenter de nouveau de faire comprendre au gouvernement la nécessité de prendre des mesures correctives de toute urgence.

• (8.40 p.m.)

Ma troisième raison est probablement égoïste. Plusieurs membres de ma famille ont grand besoin d'argent comptant, comme on le dit dans la motion à l'étude. Ce manque d'argent est particulièrement pénible pour les jeunes agriculteurs qui tentent de s'établir. Bien des jeunes, se fiant aux prévisions optimistes des hommes politiques, des spécialistes canadiens et internationaux en alimentation et d'autres, se sont beaucoup endettés ces dernières années pour acheter des terres et des machines. Ils sont maintenant incapables d'honorer leurs engagements. Pour cette seule raison, parce que les fonctionnaires du gouvernement étaient parmi ceux qui ont affirmé l'existence d'un marché illimité pour nos céréales, je dis que le gouvernement a la responsabilité d'apporter une aide appréciable à l'industrie des céréales. Avant longtemps peut-être, nos céréales seront de nouveau demandées. Nous devons nous assurer que ces producteurs, surtout les plus jeunes, demeurent dans l'agriculture, car nous aurons besoin d'eux dans l'avenir.

D'autres l'ont dit, monsieur l'Orateur, il faut vendre le blé: voilà l'exigence et voilà le remède. Peut-être sied-il de considérer les choses sous un jour nouveau. Je constate que le gouvernement a nommé récemment M. Charles Gibbings à la Commission du blé. Des cultivateurs et des associations agricoles ont demandé à être représentés au sein de la Commission. Le gouvernement a répondu à leur appel. Non seulement Charles Gibbings est-il un vrai cultivateur de la Saskatchewan, mais il a été durant plusieurs années président de l'une des associations agricoles les plus efficaces et les plus influentes du Canada, voire du monde: le syndicat du blé de la Saskatchewan. Nul doute que si la Commission canadienne du blé a besoin d'être rénovée, Charlie Gibbings y verra. Je tiens à le féliciter publiquement de sa nomination, et à louer le gouvernement d'avoir fait appel à ses services. Je suis convaincu que la très grande majorité des fermiers de l'Ouest s'en réjouiront à leur tour.

Au cours du débat cet après-midi, le ministre de l'Agriculture (M. Olson), a parlé de certaines mesures qu'a prises le gouvernement à l'intention des producteurs de céréales de l'Ouest. Certains vis-à-vis ont fait peu de cas de certains programmes. Ils n'ont peut-être pas suffi à résoudre le problème qui découle surtout de la diminution des marchés. Je suis certain, toutefois, que les gens raisonnables

admettront pour la plupart que bon nombre de ces initiatives ont apporté un secours appréciable. En d'autres mots, sans elles les producteurs de céréales se trouveraient en plus mauvaise posture qu'ils le sont aujourd'hui.

La loi sur les réserves provisoires de blé visait délibérément à assurer plus d'aide lorsqu'il y a des excédents de céréales. En raison de cette seule disposition, le versement final pour le blé de 1967-1968 reçu ce printemps était presque de 11c. de plus qu'il n'aurait été sans ce paiement d'entreposage.

Un autre programme qui a décidément aidé est celui qui a doublé les avances en espèces exemptes d'intérêt pour le grain entreposé dans les fermes. C'est un programme qui s'applique précisément à la situation dans laquelle nous nous trouvons, alors que nous devons écouler trois récoltes exceptionnelles successives, qui ont dépassé de 25 p. 100 le record mondial. Le gouvernement fédéral verse l'intérêt sur les fonds avancés aux agriculteurs aux termes de cette loi. J'estime que cette année il devra verser plusieurs millions de dollars à cette fin. La Commission du blé, certes avec l'approbation du gouvernement, vend le blé au-dessous des minimums fixés dans l'Arrangement international sur le blé. Comme je l'ai dit déjà à plusieurs reprises, le gouvernement ne peut faire moins que de soutenir le prix du blé jusqu'aux minimums prévus dans l'Arrangement international sur les grains, qui avait été conclu par les gouvernements. Il a été violé par le gouvernement, alors que les gouvernements étrangers, de l'aveu général, ont donné le ton.

Qu'un gouvernement permette que le fardeau de cette guerre des prix à l'échelle internationale retombe sur nos producteurs de blé me paraît absolument inexcusable.

Des voix: Bravo.

M. Douglas (Assiniboïa): Le précédent a été établi. Au cours des 11 mois écoulés entre le 1er août 1967 et le 30 juin 1968, le gouvernement fédéral a bien soutenu le prix du blé à ces niveaux, même avant l'entrée en vigueur de l'Arrangement international sur les grains. La mesure était justifiable alors, mais elle est encore plus justifiable et nécessaire maintenant que l'accord, après avoir été signé et ratifié, a été violé à la suite d'une initiative gouvernementale. Signalons en passant, monsieur l'Orateur que cette garantie a ajouté, au cours de cette période de 11 mois, environ 8 millions de dollars au paiement final du printemps dernier à l'égard du blé et, dans cette mesure, a matériellement aidé les producteurs de blé. Je pourrais ajouter que, sans une garantie semblable avec effet rétroactif sur toute la campagne agricole actuelle, le dernier paiement du printemps prochain sera faible ou inexistant. En l'absence d'un tel appui, je crains qu'il ne soit nécessaire de réduire les paiements initiaux à l'égard de la nouvelle campagne agricole qui est sur le point de commencer.

On me donne à entendre que ce serait de la folie de soutenir le prix du blé sans contrôler ou réduire les emblavures. Je prétends que le régime actuel des quotas assure un contrôle très efficace sur les emblavures. A cause du faible quota de 6 boisseaux, l'an dernier, et de l'évidence d'un quota plus faible encore cette année, les fermiers ont délibérément réduit leurs emblavures de 12 p. 100 cette année, d'après les estimations. Or, la commission d'étude a préconisé une réduction de 30 p. 100, échelonnée sur 10 ou 12 ans. A l'allure de 12 p. 100 par an, on y arriverait facilement en 3 ans. En d'autres mots, si les fermiers continuent à cette allure-là, ils ne cultiveront plus de blé d'ici 1980. Si on veut pousser plus loin la réduction des emblavures, je préconiserais de rétablir la prime à la réduction des emblavures qui était en vigueur pendant la dernière guerre. Je l'ai d'ailleurs proposé il y a quelques mois. Il est trop tard pour cette année-ci, mais cela aurait tout de même deux bons résultats. Si la prime était assez alléchante, disons $10 l'acre, les cultivateurs de l'Ouest y gagneraient jusqu'à 40 millions de dollars et seraient ainsi récompensés d'avoir réduit volontairement leurs emblavures. Cela encouragerait aussi d'autres fermiers à réduire leurs emblavures l'an prochain.

Certains comparent cette proposition avec le programme de réserves de terrains mis en œuvre aux États-Unis. Ils pensent que les agriculteurs auront tendance à cultiver plus activement les emblavures et à produire ainsi autant de céréales sur une plus petite superficie. La situation des agriculteurs des États-Unis n'est pas comparable à celle des agriculteurs canadiens, parce que le Canada a le système de gestion des approvisionnements le plus contraignant qui ait été imaginé: notre système de quotas. A cause de ces restrictions, l'an dernier et cette année, les agriculteurs ont non seulement réduit les emblavures mais réduit considérablement l'emploi de fertilisants et de produits chimiques désherbants. Je crois que la compensation pour la réduction des emblavures sera efficace, profitable et acceptable.

Je le répète, je suis en faveur du système du double prix. Je pense que les fermiers ont le droit de fixer un prix pour leur grain destiné à la consommation humaine dans le pays, et un prix qui puisse se comparer raisonnablement aux coûts de production et aux prix qui ont cours pour les biens et services que les autres Canadiens produisent. Mais même si ce prix était appliqué dès maintenant, il n'aurait

pas d'effet sur les revenus des fermiers avant au moins de nombreux mois. Aussi je répète que le gouvernement devrait verser une subvention aux cultivateurs au lieu d'instituer le système du double prix. Je me soucie peu que la subvention soit calculée au boisseau ou d'après les emblavures, pourvu que les fermiers reçoivent au moins 60 millions.

Je vous assure ainsi qu'au gouvernement que si l'on versait maintenant ces fonds aux cultivateurs ils circuleraient si rapidement, servant à payer leurs dettes et leurs dépenses d'exploitation, les cultivateurs en seraient tout éberlués. Je dois revenir à ce qui constitue à mon avis l'exigence principale. Je ne parlerai pas de bien d'autres moyens propices comme une réduction des tarifs et une abolition des barrières douanières auxquels s'emploie le gouvernement de façon satisfaisante.

Cependant nous devons vendre du blé. C'est là l'exigence primordiale. Que le gouvernement soutienne le prix du blé à raison de $1.95½ et lâche les rênes de la Commission du blé pour lui permettre vraiment d'affronter la concurrence pour la vente de cette denrée. Elle pourrait faire du bon travail dans ces conditions. Débarrassons-nous de ce surplus encombrant. Les frais d'entreposage diminueraient et la situation des cultivateurs se rétablirait. Nous contribuerions ainsi à réaliser notre promesse et à exporter 1.3 milliard de boisseaux cette année et les deux années suivantes. Ce programme exigerait en moyenne des ventes de 500 millions de boisseaux au cours des deux années à venir. Ces réalisations donneront ainsi l'assurance que le parti libéral est le seul parti vraiment national, qui continuera à être celui de tous les Canadiens. C'est un élément constitutif nécessaire à notre unité nationale. Les Canadiens de l'Ouest continueront à avoir confiance, eux qui comme ceux de toutes les régions du Canada, comptent obtenir un traitement équitable de la part de notre gouvernement.

L'ampleur du problème devient manifeste alors que les ventes de blé ne regagnent pas leur cadence. Je sais que le gouvernement s'intéresse énormément à cet état de chose mais je l'exhorte à nous faire bientôt une communication significative. Je suis convaincu qu'il le fera.

Je ne saurais appuyer la motion selon laquelle le gouvernement n'aurait paraît-il pas prix les mesures nécessaires à alléger l'état critique de la situation de caisse des cultivateurs de l'Ouest canadien. La motion est manifestement erronée car le gouvernement a prix des mesures tout à fait concrètes, comme celles que je viens d'indiquer. Ces mesures ne suffisent peut-être pas mais je suis sûr que le gouvernement en envisage d'autres et j'attends avec impatience une annonce dans un avenir très prochain.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je veux appuyer la motion à l'étude ce soir en raison de la situation où se trouvent les agriculteurs de ma circonscription. Ils en sont réduits, dans bien des cas, à des quotas de trois ou quatre boisseaux pour leurs fermes—d'autres à deux boisseaux et un certain nombre ne disposent que d'un quota d'un boisseau. Je me demande si les députés savent ce que cela veut dire pour les agriculteurs des provinces des Prairies.

J'ai un voisin qui cultive une parcelle de terre. C'est un bon agriculteur. Son blé lui a probablement rapporté depuis le mois d'août dernier—moins six semaines de l'année complète—un revenu brut de $2,500. Avec ce revenu, il lui faut subvenir aux besoins de sa famille et diriger son exploitation. J'ai un autre voisin qui cultive un millier d'acres, dont il retire probablement $3,500 en revenu brut. Il doit également subvenir aux besoins de sa famille et payer les frais d'une exploitation agricole. Ce sont des situations de ce genre qui me préoccupent.

Si le gouvernement tient vraiment à remédier à la situation actuelle dans les provinces des Prairies, il lui faudra reprendre tout à partir du commencement, où il a commis sa première erreur. Il lui faudra partir du moment où il a négocié l'Accord international sur les céréales en 1966-1967. D'après les témoignages recueillis au comité permanent de l'agriculture et que nous avons sous les yeux, nous aurions négocié un prix minimum de $1.95½ pour le blé du Manitoba n° 1 et un prix de $1.68 pour le blé australien de qualité moyenne. Le prix négocié au sujet du blé australien de qualité moyenne, qui est d'une catégorie toute différente, était inférieur de 27½c. C'était là la différence. On nous a dit que cette différence avait été réduite depuis lors à 5c. le boisseau. On nous a également dit à l'époque que les Australiens avaient amélioré la qualité de leur blé. Le savions-nous qu'ils amélioraient la qualité de ce blé-là? Sommes-nous si mal renseignés sur les événements, nous du Canada,—l'un des grands producteurs de blé du monde—que nous ayons pu être pris à tel point par surprise?

Qui pourrait imaginer que nous pourrions faire concurrence aux autres pays sur les marchés mondiaux en offrant du blé pour environ 22½c. de plus le boisseau qu'un concurrent qui offrirait du blé d'une qualité comparable? Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) n'a rien dit à la Chambre sur la manière de redresser la situation à propos du blé foncé de printemps (du Nord), des céréales des États-Unis et du prix différentiel négocié à 12½c. le boisseau. Quelqu'un me dira-t-il en quoi le 49e parallèle influe sur la valeur du blé rouge et dur de printemps

qui vaut 12½c. de moins au Sud qu'au Nord de la frontière? Ce sont les termes de l'accord négocié par ce gouvernement et par son prédécesseur que la Commission canadienne du blé doit observer.

Je suis d'accord avec ceux qui approuvent la nomination de M. Gibbings à la Commission canadienne du blé, mais peu m'importe qui le gouvernement nomme à cette Commission. A moins qu'il ne modifie la politique qu'il applique depuis quelques années, le producteur de céréales de l'Ouest du Canada connaîtra des difficultés. Soumettons-nous aux faits et réglons la situation telle qu'elle se présente. Nous ne demandons pas qu'on soit charitable envers l'agriculteur de l'Ouest. Nous cherchons une conjoncture économique qui nous permette d'agir. Si nous ne la créons pas, toute la charité du monde ne le maintiendra pas sur son exploitation. La charité ne fera que ruiner l'agriculteur comme on est en train de le ruiner du point de vue économique.

Cette situation n'a pas surgi tout à coup devant nous. Elle était évidente il y a un an pour les observateurs perspicaces des Prairies. Ils savaient ce qui arrivait. Elle était certes évidente il y a un an pour les dirigeants et leurs conseillers. Ne savaient-ils pas ce qui arrivait? Depuis un an et demi à deux ans, depuis la signature de l'entente, nous avons tenté de lutter, de remonter la pente alors que l'Australie, la France et les États-Unis vendaient leur blé à vil prix dans les marchés et que le nôtre s'empilait dans les fermes. Nous entreposons maintenant la quantité décrite.

J'ai trouvé des chiffres cet après-midi que j'aimerais vous citer. A Biggar, où l'on dispose d'entrepôts pour 99,000 boisseaux de blé, il y en a 189,000 à entreposer. Les cultivateurs de la région ont un contingent de trois boisseaux, dont 50,000 boisseaux restent à livrer. Depuis le 30 mai, pas un seul wagon ne s'est rendu à Biggar, situé sur la ligne principale du Canadien National, de Winnipeg à Edmonton. Une branche secondaire du Pacifique Canadien, dotée d'un élévateur, se trouve à un mille plus loin. Biggar a accès à la grande ligne du Canadien National et à une ligne secondaire du Pacifique Canadien mais pas un seul wagon ne s'y est rendu depuis le 30 mai. Depuis que nous parlons de ce problème au ministre de l'Industrie et du Commerce, il nous a dit qu'il a cet aspect du problème bien en main. Lorsque nous avons demandé un contrôleur des transports, le ministre nous a dit que la chose n'était pas nécessaire. Mais voilà quelle est la situation à au moins un endroit, et j'imagine qu'il y en a bien d'autres.

[M. Gleave.]

Il nous faut avoir accès à des renseignements à jour pour savoir ce qui se passe dans le secteur de l'économie céréalière du monde entier. Nous en sommes loin, hélas. Nous devrions savoir si l'Australie, par exemple, introduit de nouvelles variétés de blé, ou si le Mexique obtient un meilleur rendement. Nous devrions connaître la production de l'URSS. La dernière fois que j'ai vérifié, nous n'avions pas d'attaché agricole à Moscou. Nous y avons sans doute un attaché militaire, chargé de découvrir combien de bombes on y fabrique. N'est-il pas nécessaire de connaître la production des céréales ou les renseignements que nous recevons sont-ils si bons que nous ne voulons pas tenter d'en savoir plus long?

• (9.00 p.m.)

Aussi récemment que 1966, et même 1967, on nous a dit que nous pouvions vendre tout le blé que nous pourrions récolter. Comment un gouvernement a-t-il pu se tromper à ce point? La situation n'aurait pas été interprétée de façon aussi erronée si nous avions écouté les observateurs indépendants nous dire que les ventes diminuaient ou on a fait la sourde oreille, ou on n'était pas assez attentif pour découvrir les faits. Qui nous le dira?

Une des premières choses à faire, c'est de renégocier l'AIC. Nous devons le demander à nos cocontractants. Ils sont nos rivaux mais, s'ils sont raisonnables, ils ne voudront pas que l'accord nous empêche de conclure de meilleurs marchés. Nous devons dire aux pays qui sont parties à cet accord qu'il ne nous vaut rien dans sa forme actuelle. Nous devrions leur demander s'ils sont disposés à le renégocier de façon que nous puissions en bénéficier. Autrement, il vaudrait mieux le mettre au rancart. Il faut prendre une décision à ce sujet. Le ministre devrait dire à la Chambre qu'il a pris une décision et quelle sont les perspectives d'avenir pour notre pays.

Ne restons pas dans l'incertitude face à demain. Prévoyons l'avenir des cultivateurs de Rosetown, de Biggar, et d'autres régions canadiennes semblables. Quels sont les projets du gouvernement pour aider ces personnes? Le gouvernement ne leur donne aucune orientation. On ne leur a pas dit quelles mesures seraient prises pour les débarrasser de leurs problèmes. Pourquoi ne leur a-t-on rien dit? Ils ne peuvent pas prédire l'avenir; ni prévoir ce qui va se passer.

Laissez-moi citer des exemples. Le gouvernement a établi le Conseil national des grains pour qu'il lui indique les perspectives d'avenir dans deux ans, après que ses comités auraient étudié ces questions. Nous avons une Commission canadienne du blé, la Commission des grains, le Conseil de recherches agricoles, le ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Industrie et du Commerce. Parmi tout ce monde, n'y a-t-il personne qui puisse bien conseiller le gouvernement? Sinon, pourquoi avons-nous toutes ces agences? Si ces personnes sont compétentes, elles devraient être appelées à fournir des solutions aux problèmes. Assurément, si elles touchent des traitements de $25,000 ou $30,000 par année, elles devraient être capables de conseiller le gouvernement à ce sujet.

Des représentants des sociétés céréalières ont été nommés au Conseil national des grains. Sont-ils en mesure de nous conseiller sur les problèmes des céréales puisque ces compagnies vivent du revenu que leur procure la manutention des céréales? Le gouvernement devrait examiner la question immédiatement et décréter que la situation est urgente. Il lui faut reconnaître que le moment est passé d'interminables séances et de rapports de comités, rapports dont la moitié sera classée comme secret d'État de sorte que nous ne saurons pas ce qu'il en est.

Je ne vois aucune raison de fournir à la Chambre les derniers chiffres des contingents de céréales. Le gouvernement les connaît. La situation a été maintes fois exposée à la Chambre. Que ferons-nous des terres excédentaires sur lesquelles nous ne pouvons cultiver du blé? Nous lancerons-nous dans l'élevage, le bétail ou les graines oléagineuses? Il faudrait des directives à ce sujet. Le gouvernement devrait élaborer une politique qui résoudra le problème.

En plus de la culture des céréales, je fais l'élevage des bestiaux. Je n'étais pas tellement heureux l'autre jour en entendant le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) déclarer qu'il était disposé à se joindre au laquais des magasins à succursales pour boycotter le produit que je cherche à vendre. Je rends hommage au ministre de l'Agriculture (M. Olson) pour s'être levé et avoir donné son opinion. Il l'a fait parce qu'il connaît les circonstances dans lesquelles se trouve l'éleveur.

J'ai en main un rapport sur le discours qu'a prononcé à Vancouver le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin). Il a fait un voyage en Asie. Je m'en réjouis. Peut-être a-t-il amélioré nos ventes de céréales dans cette partie du monde. C'est un homme d'une haute compétence et je suis certain qu'on lui a fait bon accueil. Pendant qu'il se trouvait en Australie, il a persuadé les autorités de ce pays de réduire les droits sur la graine de colza qu'on venait d'augmenter. Il s'est rendu aussi en Nouvelle-Zélande. Dans son discours de Vancouver le ministre a dit:

J'ai pu également leur signaler ...

C'est-à-dire aux Néo-Zélandais.

... la demande croissante sur le marché canadien d'autres produits agricoles en provenance de Nouvelle-Zélande, surtout l'agneau et le bœuf. Il semble bien que ces produits seront plus demandés sur le marché canadien en 1969, et la Nouvelle-Zélande pourra probablement augmenter d'une bonne moitié ses exportations vers le Canada.

Elles s'élevaient à 19 millions de dollars en 1968. Je me demande si, avant la conclusion d'une telle entente, le ministre de l'Industrie et du Commerce et le ministre de l'Agriculture se sont consultés. Avant que le Canada négocie des importations de produits agricoles d'un autre pays de la zone tempérée, qui fera concurrence à nos produits il faut tenir compte de nos propres producteurs. Nous devrons faire des changements considérables dans la production des Prairies. Nous savons fort bien qu'il faudra le reconnaître.

J'ai toujours vécu dans les Prairies et je n'ai pas d'illusion là-dessus. Je sais le sort qui nous attend. Je ne crois pas que nous courrions vers un désastre, mais nous devons faire quelques rajustements dans ce secteur avant d'encourager l'importation des viandes de Nouvelle-Zélande. A mon avis, le gouvernement, le ministre de l'Agriculture, le ministre de l'Industrie et du Commerce ainsi que le ministre de la Consommation et des Corporations devraient tenir une conférence et étudier les perspectives de notre agriculture, car le temps presse. Je respecte beaucoup le ministre de l'Industrie et du Commerce. Il nous a souvent, ici, parlé avec une entière franchise.

• (9.10 p.m.)

Je le répète: en ce moment critique nous devrions par-dessus tout éviter d'augmenter les importations qui concurrencent l'industrie canadienne déjà en position excédentaire. Nous avons besoin d'une politique agricole et je crains que nous n'en ayons pas. Où allons-nous? Combien d'acres pouvons-nous avoir en emblavures? Combien de bestiaux pouvons-nous utilement produire et vendre dans les limites du marché nord-américain? Combien nous faut-il de lait en poudre, de beurre, de vaches? La Commission canadienne du lait veut faire disparaître le petit producteur de

beurre de l'Ouest canadien. J'entends dire la même chose dans les provinces Maritimes. Apparemment, la Commission ne nous vise pas spécialement. Je me demande si elle sait que le producteur de crème est celui qui élève le bétail qui se retrouve dans les prés d'embouche, où il s'engraisse. Elle n'agit pas comme si elle le savait. Ainsi, elle préfère éliminer le petit producteur, et nous restons avec un excédent de lait en poudre dans les provinces centrales du Québec et de l'Ontario, et ce problème est aussi grave que l'était autrefois celui des excédents de beurre.

Quelle est notre politique? Qu'on nous le dise. La Commission d'étude a conseillé l'abolition des subventions aux grains de provende transportés vers l'Est; est-ce bien la mesure voulue dans la conjoncture actuelle? Quand l'Ouest du Canada produit un excédent de céréales, allons-nous rééquiper les cultivateurs des Maritimes et des provinces de l'Atlantique afin qu'eux aussi produisent des céréales? Voulons-nous qu'ils s'achètent des moissonneuses et des batteuses et tout l'outillage nécessaire pour produire des céréales afin qu'ils fassent double emploi avec les producteurs des Prairies? Ne serait-il pas plus sensé, tout au moins dans l'avenir prévisible, de continuer à transporter les céréales de l'endroit où on les produit et de laisser les cultivateurs des provinces de l'Atlantique continuer à élever des volailles et des bestiaux, car, essentiellement, ils produisent ce dont ils ont besoin dans la région? Faisons preuve de bon sens et fondons nos décisions là-dessus? Certains me disent: «Vous êtes de l'Ouest, donc vous ne devriez pas vouloir que les grains de provende soient transportés vers l'Est. Vous devriez vouloir les conserver chez vous.» C'est là de la pure absurdité. D'une manière ou d'une autre, ils vont obtenir leur grain de provende. Si nous ne leur vendons pas ce qu'ils veulent, ils l'achèteront ailleurs. Nous aurons un excédent, mais nous produirons toujours des porcs et des bovins en concurrence avec eux. Voulons-nous le marché ou voulons-nous le fermer et le laisser aux producteurs de maïs de quelque autre endroit? Voulons-nous doubler les dépenses d'établissement à un moment où les taux d'intérêt n'ont jamais été plus élevés? Si nous voulons passer à un autre genre de production dans l'Ouest, ne devrions-nous pas mettre des subventions d'équipement à la disposition des agriculteurs qui sont disposés à transformer leur exploitation en pâturages, en parcs d'embouche ou à d'autres fins, et cela, à des taux d'intérêt réduits? Le gouvernement pense que les agriculteurs de l'Ouest, dans l'état actuel des choses, vont pouvoir immobiliser des millions pour s'adapter...

[M. Gleave.]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. Gleave: Je serai bref, monsieur l'Orateur. Je prétends que si nous devons apporter des changements, si nous voulons avoir de nouveau 20 ou 24 millions d'acres d'emblavures, et pour que ces terres restent productives, il faudra élaborer un programme. Nous ne sommes pas à bout de ressources, et je suis loin d'être pessimiste quant à l'Ouest canadien. Si nous procédons avec logique, nous réussirons. Peut-être suis-je enclin à l'optimisme parce j'ai toujours vécu là-bas. C'est un pays productif et riche. On en a abusé, on l'a trompé, mais jamais on ne le ruinera.

Examinons donc les solutions de rechange, notamment un bon programme de mise en marché pour les provendes, les graines oléagineuses et le bétail. Que le gouvernement trouve un peu d'argent tout de suite, juste assez pour stabiliser la situation, et puis qu'il mette au point un programme qui nous permettra de vivre et d'envisager l'avenir avec confiance.

M. Cliff Downey (Battle-River): C'est pour moi un plaisir de prendre la parole ce soir pour intervenir dans un débat sur un problème aussi important et aussi urgent que celui des difficultés de trésorerie qu'éprouvent les fermiers de l'Ouest. Quand je suis là-bas dans l'Ouest, j'essaye toujours de dépeindre les membres du gouvernement comme des personnes dévouées, ayant le sens de leurs responsabilités, mais quand la Chambre passe des semaines sur des questions comme celle du bill omnibus ou du bill sur les langues pendant que les fermiers dans l'Ouest sont plongés dans la crise et s'enfoncent dans la faillite chaque jour, j'ai du mal à m'expliquer. Les gens de l'Ouest me demandent: «A quoi se dévoue le gouvernement et à qui est-il comptable?»

Je ne prendrai pas la peine de traiter des aspects de la question concernant la commercialisation et les faibles contingents qui ont déjà fait l'objet des commentaires de précédents orateurs. Je pense qu'ils ont bien parlé là-dessus. Or, voici que dans l'Ouest, en plus des autres problèmes, surgit une nouvelle difficulté qui doit atteindre les producteurs de bœuf et de céréales secondaires: je veux parler du gel qui a frappé des surfaces étendues la semaine dernière, depuis la région de la rivière de la Paix jusqu'à Brandon, dans le Manitoba. Si aucune aide n'est accordée d'ici quelques semaines, ces récoltes gelées, qui

dans bien des régions, ont noirci jusqu'à la racine, mourront, et les difficultés s'accumuleront. Sans ventes, les dettes s'accroîtront rapidement. Les sources de crédit se tarissent et l'argent, quand ils le trouvent, est devenu trop coûteux pour les agriculteurs. Le rendement d'une ferme moyenne est inférieur au taux d'intérêt sur l'argent que l'agriculteur emprunte. Si le gouvernement n'accorde pas immédiatement de secours en espèces aux agriculteurs de l'Ouest, je prédis que 25 p. 100 d'ente eux feront faillite et quitteront la terre. Tous ceux qui connaissent bien la situation ne pourront qu'en convenir. Bref, tout tableau que je pourrais brosser de la situation des cultivateurs de céréales de l'Ouest, aussi noir soit-il, rendrait à peine justice à la gravité de la situation.

Nous avons entendu les propositions du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) et nous avons aussi entendu parler de la lutte contre l'inflation. Sauf erreur, on en a aussi parlé dans le discours du budget. Mais les cultivateurs de l'Ouest luttent contre l'inflation depuis vingt ans. Ils vendaient leurs produits sur les marchés de 1950 et de 1960 aux prix de 1940. En 1939, les agriculteurs payaient $1,200 pour un tracteur de trois ou quatre socs. Aujourd'hui, ils paient $5,000 pour la même machine. Un boisseau se vendait alors 50c. Aujourd'hui, bien des cultivateurs en obtiennent $1.

• (9.20 p.m.)

Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) s'est contenté de parler des problèmes, mais il n'a pas offert beaucoup de solutions. J'avais vraiment honte lorsque je me suis rendu compte qu'il représentait une province de l'Ouest, même si je le félicite d'avoir fait probablement tout ce qu'il pouvait dans les circonstances au sein d'un cabinet quelque peu hostile. Je suis heureux de certaines choses qu'il a accomplies, de certains programmes qu'il a présentés. Mais j'étais profondément confus lorsqu'un ministre d'État a lancé un appel aux consommateurs la semaine dernière pour boycotter le bœuf. C'est un produit de l'Ouest qui soutient notre économie. Dieu sait que le montant supplémentaire que reçoit l'éleveur est loin de correspondre à la hausse des prix réclamée des consommateurs.

Le ministre de l'Agriculture a besoin de consulter ses collègues au sujet de la crise. Je remarque que seulement six de ses honorables amis ont écouté son discours à la Chambre. Voilà, il me semble, une indication de l'intérêt que les membres du gouvernement portent à cette crise agricole. Six députés sur 153 écoutent le ministre de l'Agriculture parler de la crise dans l'Ouest!

Le ministre a énuméré quelques réalisations dans le domaine de l'agriculture: certaines nouvelles dispositions relatives au crédit et des mesures pour l'extension du crédit. Mais il y a d'autres exploits, notamment le déplacement au profit du Québec de 8 millions de livres de produits laitiers des provinces de l'Ouest et—si l'on peut dire que c'est un exploit—l'embouteillage à Vancouver, cet hiver, quand les navires qui attendaient leur chargement de grain n'ont pu rien faire parce que nous ne pouvions pas fournir les catégories demandées.

La planification à long terme s'impose, c'est entendu, mais ce qu'il faut à ces agriculteurs aujourd'hui, demain ou la semaine prochaine, c'est de l'argent. Pour un grand nombre de ces agriculteurs, la planification à long terme ne rime à rien, car ils ne seront pas là pour en profiter. Lorsque nous demandons des subventions, de l'argent sur-le-champ, on demande d'où vient l'argent. Les impôts sont au maximum. Mais examinons la situation. Comme le député de Vegreville (M. Mazankowski) l'a signalé la semaine dernière—et le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) a repris ces propos cet après-midi—rien ne semblait s'opposer à ce qu'on remette environ 80 millions de dollars de droits de douane aux fabricants d'automobiles, l'une d'eux recevant à lui seul $75 millions de ce montant. J'ai étudié le bilan financier de ce fabricant et j'ai constaté que les bénéfices nets de l'année dernière excédaient 50 millions. Par conséquent, on ne peut guère parler d'acte de charité. Des fonds pourraient tout aussi bien être injectés dans l'agriculture en période de crise, plutôt que d'en faire bénéficier l'industrie de l'automobile.

Nous constatons que les contribuables subventionnent chaque fauteuil du nouveau Centre des arts. Supposons que l'on joue à guichet fermé 100 soirées pendant l'année, et compte tenu de tous les aspects; la subvention sur chaque billet vendu s'élèverait à quelque $35. Je ne dis pas que je désapprouve le Centre des arts. C'est peut-être une chose nécessaire et souhaitable; on ne peut l'évaluer en argent. Je dis cependant que lorsqu'il faut régler des problèmes fondamentaux, ils ont sûrement la priorité. Voyez la situation à Radio-Canada, qui présente «Things As They Really Are», titre de l'un de ses programmes. Cet organisme coûte aux contribuables quelque 150 millions de dollars par année, et il ne se montre pas non plus tellement difficile dans le choix des sujets qu'il présente au public; nous sommes souvent critiqués à cet égard. Des économies pourraient être réalisées dans

la fonction publique. Dans plusieurs de ces bureaux, le personnel est beaucoup trop nombreux.

J'ai téléphoné l'autre jour pour demander où j'en étais avec mon impôt sur le revenu. Je me suis mis en rapport avec le ministère pour obtenir un renseignement au sujet de ma déclaration. J'ai remarqué que le personnel est plus nombreux. On a installé des ordinateurs. On m'a dit qu'il faudrait introduire une fiche dans la machine et qu'on ne pourrait me donner l'état de mon compte que dans deux semaines. Voilà la qualité du service qu'on nous fournit, à des prix plus élevés. On pourrait réaliser des économies dans plusieurs de ces secteurs, ce qui nous permettrait d'aider ceux qui en ont besoin sans hausser les impôts.

Le mot subvention, comme l'a signalé un député—je crois que c'était le député de Bruce (M. Whicher)—est un mot qu'on n'hésite pas à employer de nos jours. Je ne tiens pas beaucoup à faire partie d'une industrie subventionnée et je crois que la production des céréales est l'une des rares industries à voler de ses propres ailes, mais il faut se rappeler que nous subventionnons des industries, que ce soit celle des mines, celle de la radio-télévision et que sais-je encore. Pourquoi le mot subvention a-t-il un sens péjoratif quand il s'applique aux agriculteurs de l'Ouest?

Pour conclure, je répète qu'une planification à long terme, même si elle est essentielle, est sans utilité pour un grand nombre de ces producteurs. Si nous voulons maintenir le commerce du grain, il nous faut prendre des mesures urgentes et nos fermiers ont besoin d'argent comptant dès maintenant.

[*Français*]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je désire d'abord m'excuser d'avoir été absent cet après-midi. Ma raison, je pense, est excellente, puisque j'ai rencontré, à Ottawa, le Conseil consultatif du ministre de l'Industrie et du Commerce, et il me semble qu'une des conditions essentielles pour que ce Conseil travaille avec efficacité, c'est la présence du ministre qu'il est censé conseiller.

Cependant, on m'a rapporté un certain nombre des arguments qui ont été invoqués cet après-midi à l'appui de la motion de l'opposition. Je n'ai pas la prétention de répondre de façon adéquate à la thèse qui a été soutenue par le chef du Nouveau parti démocratique (M. Douglas) selon laquelle le revenu des cultivateurs de l'Ouest était insuffisant, mais comme on a présenté des arguments qui ont trait à la mise en marché du blé canadien, je pense que je me dois de faire quelques observations à ce sujet.

[M. Downey.]

Ma première remarque sera pour dire qu'étant assez bien informé de la situation de l'industrie du blé et de la situation également assez difficile avec laquelle un certain nombre de cultivateurs de l'Ouest sont aux prises, je serais le dernier à chercher à minimiser la gravité du problème qui se pose présentement.

• (9.30 p.m.)

[*Traduction*]

Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) a déclaré cet après-midi que le gouvernement étudiait tous les aspects du problème. Je sais que les fermiers et les députés ont peut-être raison de vouloir connaître l'attitude du gouvernement, mais je demande à la Chambre de croire que nous avons de bonnes raisons d'examiner à fond tous les aspects de la question.

L'opposition a beau jeu de crier «donnez-leur de l'argent comptant.» Elle a beau jeu de dire que nous devrions avoir un régime de dualité des prix. Il est facile au député de Crowfoot (M. Horner) de prétendre que nous devrions nous livrer à des marchés de troc. Il est facile de mélanger toutes sortes de questions concernant le nouveau Centre des arts ou la remise de droits de douane à l'industrie automobile.

Cependant, si je songe aux réalisations de l'opposition, je pense que le gouvernement doit accueillir avec prudence toutes les recommandations qu'elle a faites aujourd'hui. Le moins qu'on puisse dire est qu'elles doivent être jugées avec soin.

Si l'on regarde en arrière on n'est pas édifié par les recommandations formulées par l'opposition au cours des derniers mois. Au moment où surgissaient les difficultés causées par l'humidité, les députés de l'opposition tenaient presque le gouvernement responsable du mauvais temps, l'accusant de n'avoir rien fait pour conjurer la tragédie du grain humide et gourd. Je les entends encore dire que des millions de boisseaux seraient perdus. Comme les députés le savent, ce problème a été résolu convenablement.

M. Mazankowski: Comment pouvez-vous savoir que des millions de boisseaux n'ont pas été perdus?

L'hon. M. Pepin: Dites simplement le contraire.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Mes observations de tout à l'heure s'appliquent à tous les députés.

L'hon. M. Pepin: Le problème a été réglé. Les cultivateurs ont travaillé magnifiquement et le gouvernement canadien aussi. Tous les députés devraient être au courant des mesures que nous avons prises, car le ministre de l'Agriculture en a parlé cet après-midi. On a accordé du crédit. Des subventions en espèces ont été accordées, exceptionnellement, pour le séchage. La Commission canadienne du blé a accordé des contingents anticipés pour le grain à haut coefficient d'humidité. J'entends encore les députés de l'opposition crier: «Trop tard, trop tard!» Puis, quand des difficultés ont surgi, ils ont crié: «Trop tôt, trop tôt». Qu'ils accordent donc leurs violons. C'est C. D. Howe qui a dit, sauf erreur, qu'il n'y avait pas d'expert en matière de blé. Cette affirmation se confirme tous les jours à la Chambre. Je ne prétends être un expert en la matière mais j'ai peine à comprendre comment les députés de l'opposition peuvent prétendre l'être.

La Commission canadienne du blé, la Commission des grains, les exploitants des terminus et les compagnies de chemins de fer ont coordonné leurs efforts pour utiliser au mieux les installations de séchage dans les terminus. Le gouvernement a accordé une détaxe sur les séchoirs commerciaux importés. Il a aussi accordé des amortissements accélérés pour les séchoirs achetés pendant la campagne agricole actuelle. Cela a suffi pour résoudre le problème. J'entends encore les cris: «Démissionnez! Démissionnez!» Si je démissionnais chaque fois que les députés de l'opposition pensent que je devrais le faire, j'aurais une occupation à plein temps.

Encore une fois, il est facile pour l'opposition de suggérer des «solutions». Certains députés de l'opposition me font penser à des jongleurs qui lancent en l'air 20 assiettes dans l'espoir d'en attraper une. Quand ils réussissent, ils ne parlent jamais des 19 autres.

Quant aux difficultés qui se sont posées à Vancouver, je me souviens qu'on s'est moqué de moi lorsque j'ai tenté d'expliquer qu'elles étaient attribuables en grande partie au mauvais temps. De nouveau, l'opposition a poussé des cris tragiques. Ils ont déclaré que le ministère aurait dû être confié à quelqu'un de l'Ouest. C'est assez blessant. Les compagnies de chemins de fer comme le comité des transports ont été critiqués. On avait dit que le coordonnateur devrait tout prendre en main. On s'en est pris à la Commission du blé et à Dieu lui-même.

M. Downey: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Les nouvelles règles ne renferment-elles aucune disposition en vue de protéger les députés contre cette sorte de verbiage oiseux pendant l'étude d'un problème aussi important?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, surtout après avoir entendu le député qui a abordé à peu près tous les sujets imaginables, je dirais qu'il est le dernier à avoir raison de se plaindre.

De toute façon, qu'on me permette de revenir aux difficultés relatives à Vancouver. Certains députés ont dit que nos ventes vers le Pacifique seraient perdues, que nous aurions une année terrible. Ils s'apprêtaient presque à faire le compte des ventes perdues. Les députés seront peut-être heureux d'apprendre que nos exportations de blé à partir de la côte ouest, au 4 juin de l'année courante, étaient de 122.5 millions de boisseaux contre 112 millions l'an dernier. Ce n'est pas mal du tout pour un gouvernement qu'on accuse de causer la perte de ventes à partir de la côte ouest.

Je ne prétends pas que ce soit là un résultat merveilleux ni extraordinaire; je veux simplement présenter les choses sous leur vrai jour, car cela me paraît fort nécessaire après les discours que nous avons entendus.

Il y a quelques jours, le député de Churchill (M. Simpson) criait, presque à s'époumonner, que le port de Churchill resterait inoccupé. Je ne puis dire exactement à la Chambre quel est pour cette année le programme des ventes pour Churchill, mais la Commission canadienne du blé me dit que malgré les difficultés dont on est au courant, il est prévu qu'une bonne quantité d'exportations passeront par cet important port. Au moins un député de l'opposition devrait prendre ce soir la part de la Commission canadienne du blé et du gouvernement, mais, une fois encore, je comprends que ce serait trop demander. Demain le député de Churchill me demandera combien plus il peut espérer, mais je devrai lui avouer que le record ne sera peut-être pas battu cette année.

Cet après-midi, on a dit de nouveau que le gouvernement ne fait pas tout ce qu'il peut pour aider la Commission du blé à vendre le blé comme il convient. J'aimerais savoir en quoi, l'an dernier, nous n'avons pas aidé la Commission canadienne du blé à vendre le blé. Avons-nous suspendu le programme d'aide à l'alimentation? En réalité, je prie les députés de noter ces statistiques intéressantes. Le gouvernement a accru les expéditions en vue de l'aide à l'alimentation, surtout celles de blé et de farine, du niveau d'austérité de 4.5 millions de dollars de 1962-1963, alors qu'un certain gouvernement était au pouvoir, au niveau actuel de 70 millions de dollars. Je demande aux députés de remarquer la hausse de 4.5 millions à 70 millions. Les membres de l'opposition peuvent prétendre que le niveau des exportations était alors plus élevé, mais c'est faux. En 1962-1963, le niveau des expor-

tations s'établissait à 331 millions de boisseaux, ce qui représente presque celui de l'année dernière.

En ce qui concerne les facilités de crédit, le gouvernement a modifié celles qui sont disponibles afin d'améliorer la position concurrentielle du blé canadien. Les prévisions de dépenses du ministre de l'Industrie et du Commerce renferment une disposition affectant 6 millions de dollars à la vente de blé à certains pays en les faisant bénéficier de prolongations à des taux d'intérêt avantageux. On tente de nouveau tous les efforts pour intéresser les pays émergents au blé canadien à ces conditions. La Commission du blé a l'appui du gouvernement. Les membres de la Commission et les fonctionnaires travaillent de façon très intelligente pour conclure des ventes, et je reçois régulièrement des lettres et des appels téléphoniques de félicitations à leur endroit. Ceux qui appellent ne me félicitent pas, moi; ils félicitent ceux qui s'occupent si bien de nos ventes.

• (9.40 p.m.)

Je ne prétends pas être expert en matière de blé, mais j'aimerais bien que les députés qui n'en connaissent pas beaucoup plus que moi à ce sujet cessent de jouer aux experts. Je songe ici aux observations du genre de celles du député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave). Tout à coup, il estime que l'AIG n'est pas une bonne idée.

Une voix: Le ministre ne sait pas grand-chose non plus.

L'hon. M. Pepin: Je viens de le dire. C'est très facile de récrire l'histoire, ou de savoir après coup ce qu'on aurait dû faire. C'est facile à dire: «Voilà ce que nous aurions dû faire». Voici ce que j'ai à dire au député: lui et ses collègues ne devraient pas essayer de donner des conseils au gouvernement pour ensuite faire volte-face et le blâmer de les avoir suivis. L'Arrangement international sur les céréales a été négocié.

M. Gleave: Le ministre me permettrait-il une question? Cet accord n'a-t-il pas été négocié par des gouvernements?

L'hon. M. Pepin: C'est précisément ce que j'essaie de dire. Il a été négocié, et le gouvernement canadien, dans ces négociations-là, a accepté les conseils notamment du comité consultatif de la Commission canadienne du blé, qui est composé de représentants de nos producteurs de blé. Tous pensaient alors procéder comme il le fallait. On croyait que les pourparlers seraient beaucoup plus avantageux au sein de la négociation Kennedy qu'à l'extérieur. L'augmentation de 20 p. 100 dans les prix qui a été convenue a été, en partie, le résultat de l'atmosphère créée par les discussions lors de la négociation Kennedy. Le député disait que l'AIG comptait moins de membres que l'ancien Accord international du blé. Bêtise que tout cela! L'AIG et l'Accord sur le blé comptent le même nombre de membres. Je ne prétends pas être expert, mais j'aimerais bien que ceux qui ne le sont pas cessent de faire semblant de l'être.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Pourrais-je poser une question au ministre, monsieur l'Orateur?

L'hon. M. Pepin: Il y a un autre spécialiste du blé?

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Le ministre veut-il dire que l'Union soviétique qui a signé l'Accord international sur le blé a également signé l'Arrangement international sur les céréales?

L'hon. M. Pepin: Autant de pays, je crois, ont signé l'Arrangement international sur les grains que l'Arrangement international sur le blé. C'est ce que je suis en train de dire.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Le nombre des exportateurs est-il le même?

L'hon. M. Pepin: Le nombre des pays est le même. L'un des pays qui n'ait pas signé l'Arrangement international sur les grains est l'Union soviétique. On a pris des dispositions pour l'admettre parmi ses membres. Des négociations sont actuellement en cours. Je ne vois pas comment de nouvelles négociations peuvent modifier l'état de choses actuel. Lorsque l'Union soviétique voudra participer à l'Accord international, elle le fera. Le député de Saskatoon-Biggar a certes beau jeu d'essayer de récrire l'histoire.

M. Gleave: Le ministre la récrit de nouveau.

L'hon. M. Pepin: Je ne dis pas que l'Arrangement international a quelque chose d'éternel, pas plus, d'ailleurs, qu'aucune entente internationale. Un jour, nous devrons négocier un nouvel accord. Aucun accord international ne présente un caractère éternel.

M. Burton: Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il une autre question?

L'hon. M. Pepin: Pas pour le moment, s'il vous plaît. Cet après-midi, au cours de la période des questions, un député m'a demandé ce que le gouvernement compte faire, étant donné que le contingent de cinq boisseaux ne sera pas atteint. Je ne sais pourquoi l'on pose et l'on répète de telles questions. M. McNamara, le chef de la Commission du blé, a déclaré au comité permanent de l'agriculture—j'ai d'ailleurs répété ses remarques à la Chambre—qu'il espère bien que le contingent de cinq boisseaux sera atteint. Quelle meilleure opinion les députés désirent-ils? Pourquoi donc prévoient-ils que le contingent ne sera pas atteint? Pourquoi créer des tragédies qui n'existent pas?

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Puis-je poser une question au ministre, monsieur l'Orateur? Est-il bien sûr que l'on va atteindre le quota de cinq boisseaux? Va-t-il promettre de laisser la saison de livraison ouverte jusqu'à ce que chacun des points ait accepté le quota entier de cinq boisseaux?

L'hon. M. Pepin: Vous voyez? Le député ne croit évidemment pas que le quota sera atteint. Pourquoi ne pas attendre les événements au lieu de crier gare?

M. Gleave: C'est ce que nous avons fait toute l'année.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Ne peut-on prévoir les événements?

L'hon. M. Pepin: C'est une question d'attitude. On ne peut tout avoir à la fois. Certain jour, c'est un député qui dit à la Chambre que le prix du bœuf est trop bas pour que l'éleveur profite de son travail, le lendemain un membre de l'opposition le trouve trop haut pour la ménagère. On entend dire un jour que le prix du bois d'œuvre est trop élevé et nuit à l'industrie de la construction et le lendemain, quelqu'un prétend qu'en le réduisant nos exportations en souffriraient. On ne peut avoir le drap et l'argent. Je sais qu'il est difficile aux députés de faire parti de l'opposition au gouvernement. Je n'ai jamais eu ce privilège ou ce désavantage de siéger du côté de l'opposition. Je sais que les représentants doivent poser des questions. Est-il besoin de rappeler aux députés de l'opposition qu'ils ne peuvent jouer sur les deux tableaux? Qu'ils ne sauraient conseiller une chose et dire tout le contraire en une autre occasion?

Voyez le député de Saskatoon. Il y a quelques mois, lui et ses collègues disaient: «Conformez-vous à l'Accord international sur les céréales». Maintenant, il dit «Mettez-le au rancart». On ne saurait faire les deux choses à la fois. Certains jours, des députés de ce parti protestent du fait que nous ne vendons pas moins cher que d'autres. Le lendemain, ils conseillent de se conformer aux accords. Aujourd'hui, l'honorable député de Saskatoon-Biggar nous félicite d'avoir nommé M. Gibbings. Demain, il nous blâmera de suivre ses conseils. On ne peut absolument pas faire des déclarations de ce genre et s'en tirer.

M. Gleave: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que le ministre cite mes paroles, pourvu qu'il les cite de façon exacte. J'ai dit que la nomination de M. Gibbings était excellente et que l'efficacité de la Commission canadienne du blé dépendrait de la politique du gouvernement.

L'hon. M. Pepin: Et la politique du gouvernement dépendra, à son tour, des bons conseils qu'il recevra des experts.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Et le ministre blâmera-t-il les experts et les conseillers s'ils se trompent?

L'hon. M. Pepin: Non. Nous prendrons le blâme à notre compte. Dégager ses responsabilités c'est une des traditions du PSD que nous n'avons pas adoptée.

A quel point la situation du marché est-elle grave, monsieur l'Orateur. Il serait sans doute utile d'examiner les faits. Le commerce mondial a diminué de 11 p. 100 l'an dernier. Le commerce de l'an dernier, à son tour, était de 17 p. 100 au-dessous du niveau des échanges en 1966-1967. C'est un fait irrécusable. D'autres chiffres montrent qu'au cours de la campagne agricole de 1966-1967, on aurait pu vendre 2,300 millions de boisseaux. En 1967-1968, ce potentiel était de 1.9 milliard de boisseaux. Celui de la campagne agricole 1968-1969 était de 1.7 milliard de boisseaux. Nous voyons ici une diminution du commerce du blé sur le plan mondial, de 600 millions de boisseaux en trois ans.

• (9.50 p.m.)

C'est une situation tout à fait normale. Si regrettable qu'elle soit, le fait est que le Canada subira, comme les autres pays, les conséquences de la situation mondiale actuelle. Il est incroyable de penser que le Canada seul puisse échapper aux conséquences de cette situation. Je pourrais citer de nombreux autres détails à ce sujet. On estime que les exportations des États-Unis, après la récolte de cette année s'élèveront à 535 millions de boisseaux. Cela est inférieur de plus de 200 millions de boisseaux aux prédictions antérieures et de 250 millions à la moyenne des cinq années précédentes.

Je ne veux pas dire que la situation au Canada n'est pas difficile. Je prétends juste que cette situation grave ne se pose pas pour le Canada seulement. Il s'agit d'une crise mondiale. Je veux dire que le gouvernement canadien ne doit pas être condamné pour ne pas pouvoir éliminer un phénomène mondial.

[*Français*]

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable ministre, mais son temps de parole est écoulé.

A moins que la Chambre n'y consente, l'honorable ministre ne pourra poursuivre son discours.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: D'accord.

[*Traduction*]

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Pepin: Je serai bref. Je vois que certains députés d'en face sont assoupis. Ils ont travaillé dur, mais ceci étant mon quatrième discours, je suis vraiment en forme.

Voyons donc nos exportations. Elles dépasseront 300 millions de boisseaux pour cette année-récolte. L'an dernier elles ont atteint 335 millions de boisseaux, soit un rien de plus que la moyenne des années 1958 à 1962, soit 323 millions de boisseaux. Je le répète, monsieur l'Orateur, que pour juger d'une situation il faut la comparer à la normale, et non à l'exceptionnel. J'ose dire que de 1963 à 1967 le Canada a profité de ventes exceptionnellement bonnes de blé, mais rien dans le testament du Père Adam—que j'ai lu—ne dit que l'URSS devra avoir de mauvaises récoltes chaque année pour faire le bonheur des fermiers canadiens. Ainsi, on juge d'après la moyenne, qui pour la période quinquennale 1958 à 1963 se chiffre à 323 millions de boisseaux, et nous nous en rapprochons cette année. Si l'Union soviétique avait acheté les 135 millions de boisseaux qui restent aux termes du présent accord, ou même si elle n'en avait pris que la moitié, 75 millions de boisseaux, nous aurions eu une très bonne année. Je ne vois donc pas pourquoi le chef du NPD blâme le gouvernement de son peu de succès pour la vente de blé. Il faudrait voir les choses sous leur vrai jour.

J'aurais aimé faire bien d'autres observations ce soir, monsieur l'Orateur. Je voulais dire en terminant que ce problème n'est pas un problème exclusivement canadien. C'est une situation universelle. Le marché n'est plus ce qu'il était il y a deux, trois ou cinq ans. La concurrence est devenue impitoyable.

Les récoltes ont été magnifiques partout dans le monde. L'avantage est à l'acheteur. Certains pays importateurs se suffisent maintenant à eux-mêmes; d'autres sont même devenus petits exportateurs. Je suis d'accord avec le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) lorsqu'il dit que nous devons guider notre conduite à la lumière d'une situation plus normale des ventes et non à la lumière d'une situation exceptionnelle.

J'aurais aimé parler de l'Arrangement international sur les céréales et surtout répondre à certains points soulevés par le député de Crowfoot (M. Horner). Lorsque j'écoute ses propos, je pense toujours que si l'esprit et la facilité de parole pouvaient accomplir ce que nous voulons, il serait réellement un as. J'aurais aimé faire l'historique de l'Arrangement international sur les céréales et parler des grands efforts qui ont été déployés pour protéger l'arrangement international en dépit des circonstances changeantes et difficiles.

J'aurais aimé parler des fonctionnaires qui sont allés à Canberra, à Washington et à Londres; de la réunion du ministre avec le secrétaire à l'Agriculture des États-Unis, ainsi que de la réunion du ministre de l'Agriculture (M. Olson) avec son homologue des États-Unis. J'aurais aimé parler des entretiens que j'ai eus avec le ministre du Commerce d'Australie (M. McEwan) et avec le ministre de l'Agriculture du Japon. Le premier ministre (M. Trudeau) a rencontré le président Nixon et le premier ministre Gorton, et des instances ont été présentées à la France et la CEE. Nous avons tenté tout ce qui était possible pour maintenir cet accord international important qui sert les intérêts bien compris du Canada.

Si l'Arrangement international sur les grains échoue, ce ne sera pas parce que l'appui des Canadiens aura manqué, ce ne sera pas parce que les Canadiens n'auront pas payé le prix nécessaire pour le maintenir. En ce 17e jour de juin, il est facile de dire qu'il aurait fallu procéder différemment. C'est de la sagesse à retardement, l'article qui se vend le moins cher sur le marché canadien à l'heure actuelle.

J'aurais terminé en énumérant les différentes recommandations présentées au gouvernement. Ce soir, le député de Crowfoot en a mentionné neuf. J'aurais essayé de démontrer les difficultés que pose chacune. J'aurais cherché à montrer que la plupart présentent deux aspects différents. J'aurais tenté de signaler au ministre de l'Agriculture et au peuple canadien que la plupart de ces recommandations présentent certains inconvénients. Mais,

comme le disait le ministre de l'Agriculture cet après-midi, le gouvernement est à étudier tous ces aspects de la question et prendra des décisions en temps voulu. Il n'y a pas de mal à cela. Il est facile à l'opposition de nous crier: «Faites ceci, faites cela,» sans se soucier des conséquences de ces mesures.

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, il me reste à peine quelques minutes et je pensais que l'honorable ministre allait parler jusqu'à 10 heures.

Je veux simplement prendre quelques instants pour dire que nous sommes en faveur de la motion qui a été présentée par le Nouveau parti démocratique. Nous ne regrettons qu'une chose: c'est que la motion ne s'applique pas à toute notre industrie agricole. Je crains que le Nouveau parti démocratique soit un peu séparatiste, car les besoins existent dans tout le Canada...

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. L'honorable président du Conseil privé.

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, avant de passer aux questions à débattre sur la motion d'ajournement, il serait utile de donner un aperçu des travaux prévus pour les prochains jours. Demain après-midi—je rappelle aux députés l'ordre spécial adopté la semaine dernière—nous passerons, à l'article nº 3 au *Feuilleton*, l'étape du rapport du bill C-120, concernant les langues officielles, et en conformité de l'ordre spécial, la Chambre siégera demain soir, de sept heures à dix heures.

Jeudi matin, la séance débutera de nouveau à dix heures et la Chambre commencera par les ordres inscrits au nom du gouvernement. L'article nº 90 sera mis en délibération; nous terminerons la deuxième lecture du bill C-207, autorisant des subventions aux transports dans la région atlantique et la troisième lecture, j'espère, si la Chambre y consent. Ensuite, nous terminerons l'étude de l'article nº 4, le bill C-120 sur les langues officielles.

A partir de l'appel des ordres inscrits au nom du gouvernement, après 2 heures, le reste de la journée sera consacré aux subsides. Il en sera de même vendredi entre onze heures et quatre heures. De 4 heures à 6 heures, vendredi après-midi, la Chambre étudiera les ordres inscrits au nom du gouvernement, à commencer par le bill C-120, s'il n'a pas déjà été adopté, et puis, si possible, les bills C-197, C-194 et C-202.

Conformément au Règlement, la Chambre ne siégera pas le 24 juin, en l'honneur de la fête de saint Jean-Baptiste. Lundi et mercredi prochains seront les deux derniers jours désignés pour la présente période.

• (10.00 p.m.)

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Comme il est dix heures, il est de mon devoir d'informer la Chambre que, conformément à l'article 58 du Règlement, les délibérations sur la motion sont censées avoir pris fin.

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

LA PÊCHE—LA LAMPROIE DE MER—LA PROTECTION DE LA TRUITE DE LAC

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, le 4 juin, j'ai demandé au ministre des Pêches (M. Davis) pourquoi le programme de lutte contre la lamproie de mer serait réduit en 1969, pour la deuxième fois en huit ans. Ce programme avait éminemment réussi. Le succès a été de 90 p. 100 dans le lac Supérieur. Il est intéressant de noter que la lamproie de mer s'est réadaptée de l'eau salée à l'eau douce. Elle est entrée dans le lac Ontario par le Saint-Laurent. Après avoir suivi le canal Welland, elle est arrivée au lac Érié. La température plus élevée de l'eau à cet endroit ne lui convenait pas. Après quelques années, la lamproie s'est donc dirigée vers le lac Supérieur, le lac Huron et le lac Michigan. Elle a trouvé dans ces lacs des conditions idéales de reproduction.

C'est là que la lamproie s'est attaquée à la truite et grâce à sa bouche ventouse, elle s'est fixée aux minces écailles de la truite. Puis, avec sa langue râpeuse, elle a fait sauter quelques écailles pour injecter un anticoagulent dans le système circulatoire de la truite, après quoi, elle a sucé le sang. C'est ainsi que la lamproie a prospéré et que la truite a disparu petit à petit. La truite ne pouvait fournir qu'une quantité donnée de transfusions sanguines. Finalement, les truites n'ont plus frayé et elles ont disparu. La pêche commerciale a cessé sur le lac Huron. D'ordinaire, la principale victime était la truite, mais la lamproie s'est aussi attaquée au poisson blanc et au sucet.

C'est alors que le *Bureau of Commercial Fischeries* des États-Unis et le Conseil de recherches sur les Pêcheries du Canada ont

entrepris de mettre sur pied un programme de lutte contre ce parasite destructeur. Des milliers de dollars ont été dépensés pour mettre au point des modes de destruction de la lamproie adulte et de ses larves. La lutte a été engagée dans les zones très poissonneuses et au printemps, lorsque la lamproie remonte pour frayer vers les criques au lit sablonneux et pierreux.

On a employé deux méthodes pour lutter contre les anguilles, celle de la barrière électrique, qui vise l'anguille elle-même, puis un produit chimique dérivé de la même chaîne dont on fait l'aspirine qui a donné pour la destruction des larves d'excellents résultats. Le produit n'est nocif pour aucun autre poisson, ni pour les végétaux, ni pour les animaux qui pourraient en boire. La méthode a eu dans les lacs Supérieur et Michigan un cœfficient de réussite de 90 p. 100 et les truites reviennent. Un problème subsiste cependant en ce qui concerne le lac Michigan, dont les poissons ont absorbé des surcharges d'insecticides qui dépassent les limites de sécurité. Le lac Supérieur, trop froid, est improductif. Il ne reste donc, comme foyer de pêche productive, que le lac Huron.

Les affectations des États-Unis et du Canada pour la lutte contre la lamproie s'élèvent à 1.5 million de dollars. C'est une somme bien modeste si l'on considère que la prise annuelle de truite avant l'invasion de la lamproie dépassait 15 millions de livres. Si mes calculs sont exacts, cette lutte coûte 10c. la livre. Ce programme devrait sûrement être accéléré afin de compléter la destruction de la lamproie dans le lac Huron. C'est pour deux raisons que je signale ce point au ministre, qui possède beaucoup de sens commun. D'abord, il faudrait redonner au lac Huron son rang véritable de plus grand lac de pêche des Grands lacs. Ensuite, la pêche à la truite est la base de la pêche commerciale. Puis, il y aussi les hybrides, qui ont été développés et établis dans une certaine mesure, ce qui a occasionné des frais. Ils se portent bien dans le lac Huron, attirant de plus en plus les pêcheurs et les touristes du monde entier. A mon avis, il est absurde cependant d'économiser les sous et de prodiguer les louis quand le succès est à notre portée.

La deuxième raison, c'est qu'il n'y a jamais eu d'écluse à Big Chute, dans le canal de Trent. Cet étranglement existe encore à Big Chute, où un pittoresque chemin de fer est incapable de transporter les navires les plus gros et les plus lourds qui empruntent ce cours d'eau. Cela forme un obstacle insurmontable aux gros bateaux. La nomination d'un représentant du gouvernement provincial et d'un représentant du gouvernement fédéral à un comité chargé d'étudier les moyens d'améliorer les voies d'eau intérieures et d'en faire bénéficier davantage les touristes tant canadiens qu'étrangers témoigne de l'importance qu'on leur accorde.

Le gouvernement a terminé la construction de l'écluse à Swift à un coût bien au-delà de deux millions de dollars. Cette écluse est superbe, à vrai dire, c'est une des plus belles que l'on puisse trouver n'importe où. C'est le gouvernement conservateur qui lança les projets de rénovation du canal Trent au coût de 20 millions de dollars. Ces projets furent évalués par le gouvernement libéral à son arrivée au pouvoir et menés à bonne fin. Il en résulta la construction de l'écluse à Swift. Il est intéressant de signaler qu'en 1955, plus de 27,000 embarcations ont emprunté cette voie d'eau mais en 1964, à peine neuf ans plus tard, il y en a eu plus de 112,000, et leur nombre s'accroît. Comment le gouvernement peut-il justifier cette dépense de 2 millions pour l'écluse de Swift et continuer à tolérer cet éternel embouteillage qui ne cesse d'augmenter à Big Chute? On craint que la lamproie de mer puisse pénétrer dans la voie de navigation intérieure après la construction de la seconde écluse. Je dis au ministre qu'il nous appartient de faire disparaître la lamproie de mer puis de compléter le système du canal de Trent.

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le député de Simcoe-Nord (M. Rynard) de ses observations. Nous devons certainement examiner la question de temps en temps, mais il ne faudrait pas laisser, comme lui, l'impression que le programme de répression de la lamproie a été rogné.

Il a été rogné en termes de dollars, cette année, de seulement 1 p. 100. En 1966-1967, le Canada a dépensé $425,000 pour ce programme: En 1967-1968, il a dépensé $452,000 et l'an dernier $498,000. Le budget de cette année se monte à $493,000, soit $5,000 de moins ou environ 1 p. 100. La principale raison de cette diminution est que les services de la faune et des poissons des États-Unis n'ont pu ajouter de crédits à leur budget.

L'accord canado-américain, régi par la Commission des pêcheries des Grands Lacs, prévoit une participation de 69 p. 100 pour les États-Unis et de 39 p. 100 pour le Canada. Notre contribution se relie presque automatiquement à celle des États-Unis.

Le député l'a dit, l'emploi de lampricide, inauguré en 1958, a donné de très bons résultats, puisqu'il a réduit les colonies de lamproies de 80 p. 100 dès 1962, et de 90 p. 100 en

1964. Le programme a surtout bien réussi dans le lac Supérieur et le lac Michigan, et il porte maintenant sur le lac Huron.

• (10.10 p.m.)

Comme le député l'a dit, les perspectives de renaissance de la pêche commerciale au Canada sont meilleures pour le lac Huron que pour le lac Supérieur. Elles sont meilleures pour le lac Huron car c'est un lac qui devrait être plus productif; on nous dit que de nouvelles espèces y prolifèreraient mieux. Nous avons le problème du DDT, mais il devrait être maîtrisé au Canada. En fait, l'Ontario n'emploie presque plus de DDT; d'autres produits chimiques l'ont remplacé.

Nous exhorterons les États-Unis à placer plus d'argent dans ce projet. J'étudierai personnellement la proposition concernant le canal Trent en vue d'y faire renaître l'industrie de la pêche, et même la rendre plus productive encore que dans le passé.

LES TRANSPORTS AÉRIENS—TERRE-NEUVE—LE SERVICE DE L'EPA À DEER LAKE

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je m'excuse de retenir la Chambre à cette heure tardive pour tenter d'obtenir des réponses qu'on devrait donner à l'appel de l'ordre du jour, mais pour une raison ou pour une autre, on semble déterminé à perdre du temps en raison des exigences de la procédure parlementaire. Il est bien décevant de se voir refuser une réponse pour un motif mineur et de s'apercevoir qu'on accepte d'autres questions soi-disant de portée nationale mais fort banales, comme le poids des sucettes et autres choses aussi banales qui n'intéressent personne.

Le 10 juin, j'ai demandé au ministre des Transports (M. Jamieson) s'il pouvait nous expliquer pourquoi le service d'avions à réaction de l'EPA à destination de Deer Lake dans la partie ouest de Terre-Neuve avait été interrompu à peine 24 heures après son institution. M. l'Orateur m'a dit que la question pourrait être étudiée au moment de l'ajournement. Ma question était motivée par les instances que j'ai reçues de plusieurs organisations, y compris la municipalité de Deer Lake, représentant des milliers de citoyens soucieux de l'économie de leur région. Il était donc de mon devoir de chercher à connaître les motifs de cette décision.

Le 11 juin, après d'autres incidents causés par l'interruption du service, j'ai reçu de nouvelles instances à propos de la suppression du service tributaire qui existait avant le début du service de jets. J'ai posé une question pertinente, que la présidence a considérée comme un exposé et qui a donc été refusée. Nous sommes au 17 juin, monsieur l'Orateur, et je n'ai pas encore reçu de réponse à ma question. Toutefois, j'ai bien lu la déclaration qui a paru dans le numéro du 16 juin du journal de ma circonscription, d'après laquelle le ministre a dit qu'une réponse a été fournie le 13 juin au ministre provincial responsable des transports.

On a répondu que le ministre tenait absolument à assurer un bon service aux régions de la côte ouest, mais que le matériel de sécurité qui s'impose n'était pas régulièrement disponible à brève échéance. Le service de l'EPA a été temporairement désorganisé à Deer Lake parce que les appareils servant à combattre les incendies à l'aéroport ne satisfaisaient pas aux règlements du ministère des Transports à l'endroit des vols supplémentaires. Il est difficile de comprendre pourquoi ce ministère, qui devrait représenter un organisme responsable, ne se soit pas assuré de l'observation de ces conditions avant le premier vol inauguré à grand renfort de publicité le 1er juin. A vrai dire, un avion autorisé a atterri ce jour-là. Ce fut une belle réussite, mais fugace.

Ce qui est encore pire, le service Dart Herald qui existait déjà s'est détérioré au lieu de s'améliorer, de sorte que nous avons maintenant un service pire qu'auparavant. En plus des raisons fournies pour justifier l'arrêt du service qui aurait stimulé l'économie de la région en contribuant à la distribution des biens et services, la façon dont cette affaire a été menée est embarrassante pbur la localité. D'après le président de la Chambre de commerce, cette mesure injustifiée des spécialistes en aéronautique a donné lieu non seulement à l'annulation du service de jets, mais à la disparition du service auxiliaire à l'aéroport de Deer Lake; l'essai et le vol inaugural du service de jets nous portaient à croire que le ministère des Transports approuverait ce projet à titre d'expérience. Il a également ajouté que des pressions de l'extérieur avaient été exercées, afin que le service soit aboli.

En toute déférence, je demande au ministre de clarifier la situation et d'expliquer les raisons de ces décisions contradictoires qui ont embrouillé les choses, afin que les intéressés sachent ce qui arrivera de l'aéroport; en outre, il devrait me donner la réponse courtoise qu'il aurait dû me fournir, je pense, en ma qualité de député, il y a une semaine.

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, cet après-midi, le ministre des Transports (M. Jamieson) m'a demandé de prendre quelques notes et de répondre en son nom. Il a dû s'absenter pour représenter le gouvernement à une cérémonie à Ottawa.

Je conclus des propos du député d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) que le service de l'EPA ne fut qu'une initiative éphémère. Il y a eu un vol d'essai le 1er juin jusqu'à Deer Lake, puis le ministère des Transports a contremandé tout vol subséquent ou, du moins, il laissa entendre que de nouveaux vols ne pourraient être exécutés.

L'une des raisons, si j'ai bien compris, c'est le court préavis que la société Eastern Provincial Airways a donné au ministère des Transports à l'égard du nouveau service. Le ministre des Transports ajoutait, dans la note qu'il m'a fait tenir, que le député conviendrait sûrement avec lui que la sécurité des gens doit être le premier point à considérer et qu'on ne peut songer à permettre à de tels avions d'utiliser la base de Deer Lake avant que n'y soient érigées des installations conformes aux normes de sécurité du ministère des Transports. Une enquête est présentement en cours pour déterminer exactement avec quelle rapidité les installations nécessaires peuvent être obtenues, et le député peut être assuré que le ministre des Transports suivra lui-même la situation de près pour s'assurer qu'il ne se produira aucun retard inutile.

Le ministre a déclaré en outre que, dans l'intervalle, il comprend que la Commission canadienne des transports ait autorisé l'EPA à se servir de Stephenville comme aéroport auxiliaire et que les vols réguliers des appareils conventionnels de l'EPA en provenance ou à destination de Deer Lake continueront sans interruption. En d'autres termes, l'escale de Deer Lake pour les avions à réaction finira par être approuvée, mais il faut les installations appropriées, et la sécurité a été la principale considération qui a retardé l'inauguration de ce nouveau service.

M. l'Orateur suppléant: La motion d'ajournement de la Chambre est maintenant censée avoir été adoptée. La Chambre s'ajourne donc jusqu'à deux heures demain après-midi.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 20.)

FIN DU VOLUME IX